MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 1 **13 janvier 1997**

Sommaire

Arrêté ministériel du 30 octobre 1996 portant nomination des membres du jury chargé d'organiser en 1997 les examens en vue de l'obtention des certifications en langue luxembourgeoise.

Le Ministre de l'Education nationale et de la formation professionnelle,

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 1994 portant création de certificats et diplômes attestant la compétence de communication en langue luxembourgeoise;

Vu le règlement ministériel du 28 novembre 1994 portant certification des compétences de communication en luxembourgeois;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres du jury chargé de l'organisation en 1997 des examens en vue de l'obtention des certifications en langue luxembourgeoise:

M. Nicolas *Als*, chargé de cours au Centre de Langues Luxembourg,
M. Norbert *Carl*, attaché de direction du LT Esch,
Mme Muriel *Funck*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
M. René *Hubsch*, directeur du Service de la formation des adultes,
Mme Josiane *Kartheiser*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Béa *Kayser,* chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Mme Nicole *Miesch*, institutrice, Luxembourg
Mme Ines *Quaring*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg
Monsieur Ernest *Wagner*, directeur adjoint du Service de la formation des adultes,
Mme Béatrice *Zahlen*, chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg

Art. 2. M. Ernest *Wagner,* directeur adjoint du Service de la formation des adultes, chargé de la direction du CLL, est nommé président du jury. En cas d'empêchement, il est remplacé par le membre le plus ancien en rang.

Lors de sa première réunion, le jury choisit en son sein un secrétaire et un secrétaire suppléant.

Art. 3. En exécution des articles 9 et 12 de l'arrêté grand-ducal du 6 juillet 1994, le jury désigne parmi les enseignants énumérés à l'art. 1er du présent règlement les membres effectifs et les membres suppléants ainsi que l'ordre d'après lequel il est fait appel aux membres suppléants en cas de besoin.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 30 octobre 1996

Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

Arrêté ministériel du 21 novembre 1996 modifiant l'annexe du règlement ministériel du 28 novembre 1994 portant certification des compétences de communication en langue luxembourgeoise.

Le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle,

Arrête:

Article unique. L'annexe au règlement ministériel du 28 novembre 1994 portant certification des compétences de communication en langue luxembourgeoise est remplacée par l'annexe reproduite ci-après.

Luxembourg, le 21 novembre 1996

Le Ministre de l'Education Nationale et de la
Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

ANNEXE

au règlement ministériel du 21 novembre 1996 portant certification des compétences de communication en luxembourgeois.

Relevé des enseignants habilités à être du jury d'examen

Monsieur Nicolas *Als*,	Centre de Langues Luxembourg
Mademoiselle Pascale *Becker,*	Centre de Langues Luxembourg
Monsieur Guy *Bentner,*	Centre de Langues Luxembourg
Madame Denise *Besch,*	Centre de Langues Luxembourg
Monsieur Charles *Biltgen*,	Ecole Primaire Larochette
Monsieur Norbert *Carl,*	Lycée Technique, Esch-sur-Alzette
Madame Muriel *Funck*,	Centre de Langues Luxembourg
Monsieur René *Hubsch*,	Service de la Formation des Adultes
Monsieur Norbert *Karrenbauer*,	Centre de Langues Luxembourg
Madame Josiane *Kartheiser*,	Centre de Langues Luxembourg
Madame Béa *Kayser*,	Centre de Langues Luxembourg

Madame Ines *Quaring*,	Centre de Langues Luxembourg
Monsieur John *Roderes*,	Lycée Technique Mathias Adam, Pétange
Madame Chantal *Schenten*,	Centre de Langues Luxembourg
Monsieur Pierre *Stanzeleit*,	Lycée Technique du Centre
Madame Nicole *Miesch*,	Ecole Primaire Luxembourg
Monsieur Ernest *Wagner*,	Service de la Formation des Adultes
Madame Béa *Zahlen*,	Centre de Langues Luxembourg

Arrêté ministériel du 11 décembre 1996 portant nomination des membres de la commission appelée à donner des avis en matière de reconnaissance des diplômes de certaines professions de santé obtenus à l'étranger.

Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,

Vu l'article 12 de la loi du 11 janvier 1995 portant réorganisation des écoles publiques et privées d'infirmiers et d'infirmières et réglementant la collaboration entre le ministère de l'Education nationale et le ministère de la Santé;

Vu le règlement grand-ducal du 15 mai 1995 relatif à la commission appelée à donner des avis en matière de reconnaissance des diplômes de certains professions de santé obtenus à l'étranger;

Arrête:

Art.1er. La commission appelée à donner des avis au Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle au sujet de la reconnaissance des diplômes de certaines professions de santé obtenus à l'étranger est composée comme suit:

1) Membres effectifs:

a) Représentants du Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle:
M. Ernest WEIS, Premier Conseiller du Gouvernement;
M. Jean TAGLIAFERRI, professeur-attaché;
M. Raymond STRAUS, professeur-attaché.

b) Représentants du Ministre de la Santé:
M. Roger CONSBRUCK, licencié en sciences hospitalières;
Mme Mady ROULLEAUX, assistante d'hygiène sociale
M. Guy BOSSELER, professeur-attaché.

c) Représentant du Conseil supérieur pour certaines professions de santé:
M. Claude KUFFER, professeur d'enseignement technique.

2) Membres suppléants:

a) Représentants du Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle:
Mme José FRIDERES-POOS, professeur-attaché;
M. Jean-Paul BRAQUET, directeur adjoint à la formation professionnelle;
M. André WILMES, inspecteur principal 1er en rang.

b) Représentants du Ministre de la Santé:
M. Raymond MOUSTY, Premier Conseiller de Gouvernement;
M. Léon BREYER, inspecteur principal 1er en rang;
Mme Léa HEMMER-NIES, inspecteur principal.

3) Représentant du Conseil supérieur pour certaines professions de santé:

Mme Christiane WELTER, assistante d'hygiène sociale:

Art.2. Monsieur Ernest WEIS, Premier Conseiller de Gouvernement, est nommé président de la commission susvisée.

Art.3. Madame Danielle PETTINGER, infirmière graduée au Lycée technique pour professions de santé, est nommée secrétaire administrative de la commission susvisée.

Art.4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Le Ministre de l'Education Nationale,
et de la Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

Arrêté ministériel du 16 décembre 1996 complétant l'arrêté ministériel modifié du 22 novembre 1977 déterminant la liste des administrations et personnes morales de droit public pouvant réclamer le bulletin No 2 du casier judiciaire.

Le Ministre de la Justice,

Vu l'article 9 du règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1976 portant réorganisation du casier judiciaire;

Vu l'arrêté ministériel du 22 novembre 1977 déterminant la liste des administrations et personnes morales de droit public pouvant réclamer le bulletin No. 2 du casier judiciaire, tel qu'il a été modifié dans la suite;

Arrête:

Art. 1er. Le point 3) de l'article 1er de l'arrêté ministériel du 22 novembre 1977 déterminant la liste des administrations et personnes morales de droit public pouvant réclamer le bulletin No. 2 du casier judiciaire, tel qu'il a été modifié par la suite, est modifié comme suit:

«3)au Ministère de la Famille pour l'instruction des demandes basées sur la loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un fonds national de solidarité ainsi que pour les enquêtes sociales en matière d'adoption;»

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Arrêté ministériel du 19 décembre 1996 portant institution de la commission permanente de consultation ayant pour objet de conseiller le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle et le Ministre de la Santé en matière de formation, de statuts et de règles de l'exercice des professions de santé.

*Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,*

Vu l'article 13 de la loi du 11 janvier 1996 portant réorganisation des écoles publiques et privées d'infirmiers et d'infirmières et réglementant la collaboration entre le ministère de l'Education nationale et le ministère de la Santé;

Vu le règlement grand-ducal du 14 mai 1996 portant institution de la commission permanente de consultation ayant pour objet de conseiller le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle et le Ministre de la Santé en matière de formation, de statuts et de règles de l'exercice des professions de santé;

Arrête:

Art. 1er. La commission permanente de consultation appelée à conseiller le ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle et le ministre de la Santé au sujet de l'évolution de la demande et de la nature des soins par rapport à la formation, le statut, les attributions et les règles de l'exercice des professions de santé est composée comme suit:

a) représentants du Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle:

M. Raymond STRAUS, professeur-attaché;
M. Jean WAGNER, directeur du Lycée technique pour professions de santé;

b) représentants du Ministre de la Santé:

M. Roger CONSBRUCK, licencié en sciences hospitalières;
M. Guy BOSSELER, professeur-attaché;

c) représentants du Ministre de la Famille:

M. François THOMA, infirmier hospitalier gradué;
Mme Christiane WELTER, assistante d'hygiène sociale;

d) représentants du Conseil Supérieur de certaines professions de santé:

M. Gilbert THEISEN, aide-soignant;
M. Guy KOHNEN, infirmier;
M. Fred FERRON, infirmier général de la clinique Ste-Marie d'Esch/Alzette;

e) représentants des employeurs du secteur de la santé:

M. Henri HINTERSCHEID, directeur administratif de l'Hôpital de la Ville d'Esch/Alzette;
M. Georges BASSING, administrateur de la Clinique St Louis d'Ettelbruck;
Mme Yvonne KREMMER, chef du département paramédical du Centre Hospitalier de Luxembourg;

f) représentants des enseignants du Lycée technique pour professions de santé:

M. Mehmed ÖZEN, infirmier gradué enseignant;
M. Jacques REITZ, infirmier gradué enseignant;
M. Jean-Jacques GROSBER, professeur-docteur.

Art. 2. Monsieur Raymond STRAUS, professeur-attaché, est nommé président;

Monsieur Roger CONSBRUCK, licencié en sciences hospitalières, est nommé vice-président;

Monsieur Jean WAGNER, directeur du Lycée technique pour professions de santé est nommé secrétaire de la commission susvisée.

Art. 3. Le président, le vice-président et le secrétaire constituent le bureau de la commission susvisée.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 19 décembre 1996.

Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

Administration des Contributions. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 25 novembre 1996, Monsieur Fernand *Junck*, inspecteur de direction à l'Administration des Contributions, a été nommé inspecteur de direction 1er en rang à la même administration et affecté à la division «Affaires générales».

Par arrêté grand-ducal du 25 novembre 1996, Monsieur Gaston *Weis*, inspecteur au service d'imposition de l'Administration des Contributions, a été nommé inspecteur principal et affecté au bureau d'imposition Sociétés IV de la section des sociétés de la même administration.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 25 novembre 1996, Monsieur Guy *Biver,* inspecteur à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, a été nommé receveur principal au bureau de recette à Wiltz de la même administration à partir du 1er décembre 1996.

Administration gouvernementale. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 28 octobre 1996, Monsieur Jacques *Kuentziger,* Attaché de Gouvernement premier en rang, a été nommé Conseiller de direction adjoint. Par arrêté grand-ducal du 28 octobre 1996, Monsieur Marc *Thill,* Attaché d'administration, a été nommé Attaché de Gouvernement.

Par arrêté grand-ducal du 28 octobre 1996, Monsieur Marc *Jeitz*, Inspecteur principal, a été nommé Inspecteur principal premier en rang. Par arrêté grand-ducal du 28 octobre 1996, Monsieur Jean-Marie *Delbrassinne*, Inspecteur, a été nommé Inspecteur principal. Par arrêtés grand-ducaux du 28 octobre 1996, Madame Brigitte *Schmitz,* ainsi que Messieurs Jean *Back,* Carlo *Kapp* et Marc *Schmitz*, Inspecteurs hors cadre, ont été nommés Inspecteurs principaux hors cadre. Par arrêté grand-ducal du 14 octobre 1996, Madame Aline *Speicher-Winandy*, Inspecteur à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, a été nommée Inspecteur hors cadre à l'administration gouvernementale à partir du 1er octobre 1996. Par arrêté grand-ducal du 25 novembre 1996, Madame Aline *Speicher-Winandy,* Inspecteur hors cadre, a été nommée Inspecteur principal hors cadre.

Administration des établissements pénitentiaires. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 15 novembre 1996, Madame Alice *Gierten,* inspecteur hors cadre à l'Administration des établissements pénitentiaires, a été nommée inspecteur principal hors cadre à la même administration.

Administration judiciaire. – Démissions. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 6 octobre 1996, démission honorable de ses fonctions, à partir du 9 novembre 1996, a été accordée à Monsieur Roger *Baumbach,* inspecteur principal premier en rang hors cadre à l'Administration judiciaire. Par arrêté grand-ducal du même jour le titre honorifique de ses fonctions est conféré à Monsieur Roger *Baumbach,* préqualifié.

Par arrêté grand-ducal du 25 octobre 1996, démission de sa fonction de magistrat d'appel en matière de protection de la jeunesse, à partir du 1er novembre 1996, a été accordée à Madame Edmée *Conzemius,* premier conseiller à la Cour d'appel.

Par arrêté grand-ducal du 25 octobre 1996, Monsieur Romain *Ludovicy,* conseiller à la Cour d'appel, a été nommé magistrat d'appel en matière de protection de la jeunesse pour une durée de trois ans avec effet au 1er novembre 1996.

Centre Informatique de l'Etat. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 21 février 1996, Mme Danièle *Zimmer-Heintz*, chargé d'études-informaticien principal, a été nommée à la fonction de conseiller-informaticien adjoint.

Par arrêté grand-ducal du 27 septembre 1996, M. Patrick *Linden*, chef de bureau-informaticien adjoint, a été nommé à la fonction de chef de bureau-informaticien.

Par arrêté grand-ducal du 14 octobre 1996, M. Patrick *Molitor*, inspecteur-informaticien, a été nommé à la fonction d'inspecteur-informaticien principal.

Par arrêté grand-ducal du 28 octobre 1996, Mme Martine *Braas*, informaticien diplômé, a été nommée à la fonction d'informaticien principal.

Comité du Travail Féminin. – Nominations. Par arrêté ministériel du 18 novembre 1996 ont été nommés membres du Comité du Travail Féminin:

Membres effectifs/ives:

1. Représentantes du Conseil National des Femmes Luxembourgeoises:
   – Madame Astrid *Lulling;*
   – Madame Alice *Fournelle-Molitor;*
   – Madame Carmen *Watgen-Mommer;*
   – Madame Kitty *Deville.*
2. Représentant-e-s des organisations professionnelles des employeurs:
   – Madame Christiane *Bertrand-Schaul,* Fédération des Industriels Luxembourgeois;
   – Monsieur Patrick *Koehnen,* Fédération des Artisans;
   – Madame Eleonore *Anton-Ries,* Confédération du Commerce Luxembourgeois;
   – Monsieur Pierre *Bley,* Association des Banques et Banquiers Luxembourg.
3. Représentantes des organisations syndicales des travailleurs les plus représentatives:
   – Madame Danièle *Nieles,* Confédération Syndicale Indépendante;
   – Madame Viviane *Goergen,* Confédération Luxembourgeoise des Syndicats Chrétiens;
   – Madame Lucie *Schmitz,* Fédération des Employés Privés – Fédération Indépendante des Travailleurs et Cadres;
   – Madame Raymonde *Poncin-Scheuren,* Confédération Générale de la Fonction Publique.
4. Représentant-e-s du Gouvernement:
   – Madame Maddy *Mulheims,* Ministère de la Promotion Féminine;
   – Madame Maryse *Fisch,* Ministère du Travail et de l'Emploi;
   – Madame Marie-Josée *Ries,* Ministère de l'Economie;
   – Monsieur Michel *Neyens,* Ministère de la Famille;
   – Madame Marianne *Gillen,* Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle;
   – Monsieur Jean-Marie *Mousel,* Administration de l'Emploi:
   – Monsieur Claude *Ewen,* Inspection Générale de la Sécurité Sociale;
   – Madame Mariette *Scholtus,* Inspection du Travail et des Mines;
   – Madame Chantal *Fandel,* Service de la Formation Professionnelle.

Membres suppléant-e-s

1. Représentantes du Conseil National des Femmes Luxembourgeoises:
   – Madame Jacquel *Scholl-Kahlen;*
   – Madame Nicole *Mathieu;*
   – Madame Mady *Molitor;*
   – Madame Liliane *Colling-Schenten.*
2. Représentant-e-s des organisations professionnelles des employeurs:
   – Monsieur Marc *Kieffer,* Fédération des Industriels Luxembourgeois;
   – Monsieur Emile *Goedert,* Fédération des Artisans;
   – Madame Toiny *Reding,* Confédération du Commerce Luxembourgeois;
   – Monsieur Emile *Lutgen,* Association des Banques et Banquiers Luxembourg.
3. Représentantes des organisations syndicales des travailleurs les plus représentatives:
   – Madame Gilberte *Kennerknecht,* Confédération Syndicale Indépendante;
   – Madame Karin *Meyer,* Confédération Luxembourgeoise des Syndicats Chrétiens;
   – Madame Liliane *Schuster,* Fédération des Employés Privés – Fédération Indépendante des Travailleurs et Cadres;
   – Madame Nicole *Kohnen,* Confédération Générale de la Fonction Publique.
4. Représentant-e-s du Gouvernement:
   – Madame Isabelle *Thoss-Klein,* Ministère de la Promotion Féminine;
   – Monsieur Jean *Zahlen,* Ministère du Travail et de l'Emploi;
   – Madame Eva *Kremer,* Ministère de l'Economie;
   – Madame Christiane *Meyer,* Ministère de la Famille;
   – Madame José *Frideres-Poos,* Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle;
   – Madame Danielle *Bix,* Administration de l'Emploi;
   – Madame Mady *Kries,* Inspection Générale de la Sécurité Sociale;
   – Madame Esther *Philippe,* Inspection du Travail et des Mines;
   – Monsieur Jerry *Lenert,* Service de la Formation Professionnelle.

Commission consultative en matière d'études législatives du Ministre de la Justice. – Nomination. – Par arrêté ministériel du 25 novembre 1996, Madame Raymonde *Poncin-Scheuren,* greffier auprès de la Justice de Paix à Diekirch, a été nommée membre de la commission législative susmentionnée.

Commission pour l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 3 décembre 1996, M. Marc *Schlungs*, président de chambre à la Cour d'appel, a été nommé membre effectif de la commission prévue par l'art. 2 de la loi du 12 mars 1984 relative à l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction et à la répression de l'insolvabilité frauduleuse, en remplacement de M. Roger *Everling*, Procureur Général d'Etat.

Par le même arrêté ministériel, Maître Jean *Minden*, avocat, a été nommé membre suppléant de la même commission, en remplacement de feu Maître Jean *Gremling*, avocat, bâtonnier honoraire de l'ordre des Avocats à Luxembourg.

Conseil arbitral des assurances sociales. – Examen de fin de stage. – Il est porté à la connaissance des intéressés qu'au courant du mois d'avril 1997 le conseil arbitral des assurances sociales organisera un examen de fin de stage sanctionnant la formation spéciale pour les stagiaires de la carrière du rédacteur.

Institutions de sécurité sociale. – Examens de fin de stage. – Il est porté à la connaissance des intéressés qu'au courant du mois de mai 1997 des examens de fin de stage sanctionnant la formation spéciale seront organisés par les institutions de sécurité sociale suivantes:

1) *dans la carrière du rédacteur:*
   – Caisse de maladie des ouvriers
   – Centre commun de la sécurité sociale
   – Office des assurances sociales
2) *dans la carrière de l'expéditionnaire administratif:*
   – Caisse de maladie des employés privés.

Conseil d'Etat. – Secrétariat. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 23 décembre 1996, Monsieur Emile *Franck,* secrétaire du Conseil d'Etat hors cadre, a été nommé secrétaire général du Conseil d'Etat.

Par arrêté grand-ducal du 23 décembre 1996, Madame Danielle *Knebel*, employée de l'Etat au secrétariat du Conseil d'Etat, a été nommée rédacteur principal au même service.

Consulats. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 20 novembre 1996, Madame Claire *Noesen-Loumaye* a été nommée Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Anvers, pour une période renouvelable de cinq ans, avec juridiction sur la Province d'Anvers.

Consulats. – Exequatur. – Par arrêté grand-ducal du 11 décembre 1996, Son Altesse Royale le Grand-Duc a daigné délivrer à Monsieur Paul Pierre Alphonse *Gengler* l'exequatur qui lui est nécessaire pour exercer les fonctions de Consul honoraire du Royaume du Maroc au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté grand-ducal du 11 décembre 1996, Son Altesse Royale le Grand-Duc a daigné délivrer à Monsieur Jacques *Wolter* l'exequatur qui lui est nécessaire pour exercer les fonctions de Consul honoraire de la République de Lettonie au Grand-Duché de Luxembourg.

Consulats. – Prorogation de mandat. – Par arrêté grand-ducal du 8 décembre 1996, le mandat consulaire de Monsieur Antonio *Cosenz*, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Palerme, a été prorogé pour une période renouvelable de cinq ans.

Corps diplomatique. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 25 novembre 1996, Monsieur Gérard *Philipps* a été nommé Conseiller de Légation en service ordinaire.

Par arrêté grand-ducal du 25 novembre 1996, Monsieur Stefan Muller a été nommé Secrétaire de Légation en service ordinaire.

Entreprises d'assurances. – «SAFE ASSURANCE SA» – Changement du directeur. – En l'application de l'article 103 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, Monsieur Ditlev *Bodensen* a été agréé comme directeur de l'entreprise d'assurances «SAFE ASSURANCE SA» en remplacement de Monsieur *Mardhal-Hansen* avec effet immédiat.

Entreprises d'assurances. – «DANICA LIFE & PENSION SA» – Changement du directeur. – Dans sa réunion du 5 décembre 1996, le Conseil d'Administration de l'entreprise d'assurances «DANICA LIFE & PENSION SA» a nommé directeur Monsieur Michael *Brag*, en remplacement de Monsieur Jens Christian *Peterson*, avec effet au 1er janvier 1997.

Entreprises d'assurances. – «VORSORGE LUXEMBURG LEBENSVERSICHERUNG SA». – Agrément. – Par arrêté ministériel du 10 décembre 1996, l'entreprise d'assurances «VORSORGE LUXEMBURG LEBENSVERSICHERUNG SA», avec siège social à Luxembourg, 42, Avenue Monterey, a été agréée pour faire les opérations d'assurances dans les branches «VIE» suivantes:

N° 1 Vie, avec ou sans contre-assurance
N° 2 Opérations de capitalisation
N° 3 Gestion de fonds collectifs de retraite

Entreprises d'assurances. – «VORSORGE LUXEMBURG LEBENSVERSICHERUNG SA». – Agrément du directeur. – En l'application de l'article 103 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, Monsieur Friedel *Hofrichter* a été agréé comme directeur de l'entreprise d'assurances «VORSORGE LUXEMBURG LEBENSVERSICHERUNG SA».

Entreprises d'assurances. – Agréments d'agents d'assurances retirés pendant le mois de novembre 1996.

Nom et domicile	Entreprise d'assurances	Date du retrait
Jakob Jean-François, Luxembourg	ASSURANCES GENERALES DE FRANCE AGF/ASSUBEL-VIE	5.11.1996
Kreuder Helmut, Remerschen	ASSURANCES GENERALES DE FRANCE AGF/ASSUBEL-VIE	28.11.1996
Martins Monteiro Amilcar, Luxembourg	ASSURANCES GENERALES DE FRANCE AGF/ASSUBEL-VIE	5.11.1996
Di Stefano Mario, Junglinster	FORTIS LUXEMBOURG FORTIS LUXEMBOURG VIE	6.11.1996
Leandro da Silva Mario Jorge, Bascharage	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	12.11.1996
Residori John, Dondelange	ROYALE UAP IARD ROYALE UAP VIE	6.11.1996
Medinger Carlo, Dudelange	WINTERTHUR-EUROPE ASSURANCES	4.11.1996

Entreprises d'assurances. – Agents d'assurances agréés pendant le mois de novembre 1996.

Nom et domicile	Entreprise d'assurances	Date de l'agrément
Montoisy Jean-Dominique, Luxembourg	ALMALIFE	5.11.1996
Siuda Marc, Esch-sur-Alzette	AXA ASSURANCES **à l'exception de:** Maladie AXA ASSURANCES VIE	15.11.1996
Medinger Carlo, Dudelange	LA BALOISE, Compagnie d'Assurances LA BALOISE, Compagnie d'Assurances sur la Vie	4.11.1996
Santer Georges, Junglinster	BBL LIFE	12.11.1996
Robinet Jean-Marc, Luxembourg	FORTIS LUXEMBOURG FORTIS LUXEMBOURG VIE	7.11.1996
Schram Tom, Berbourg	FORTIS LUXEMBOURG FORTIS LUXEMBOURG VIE	28.11.1996
Duhr Michel, Senningerberg	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	12.11.1996
Murru Chantal, ép. *Scharl,* Luxembourg	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	29.11.1996
Residori John, Dondelange	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	7.11.1996
Schmitz Peter, Luxembourg	FOYER INTERNATIONAL	12.11.1996
Wautraets Jos, Luxembourg	FOYER INTERNATIONAL	25.11.1996
Bloch Claude, Luxembourg	INTERLUX Assurances Maladie	6.11.1996
Leandro da Silva Mario, Bascharage	INTERLUX Assurances Maladie	12.11.1996
Houel Damien, Luxembourg	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	20.11.1996
Schwebach Josy, Platen	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	18.11.1996
Vandendyck Fabrice, Esch-sur-Alzette	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	11.11.1996
Wagner Christian, Bascharage	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	15.11.1996
Jakob Jean-François, Luxembourg	ROYALE UAP IARD ROYALE UAP VIE	5.11.1996
Martins Monteiro Amilcar, Luxembourg	ROYALE UAP IARD ROYALE UAP VIE	5.11.1996
Steinmetz Sandra, Hostert	WINTERTHUR-EUROPE ASSURANCES	5.11.1996
Ries Pia, Steinfort	ZURICH, Compagnie d'Assurances ZURICH EUROLIFE	5.11.1996

Entreprise des Postes et Télécommunications. – Examens de promotion.

L'Entreprise des Postes et Télécommunications organisera au cours de l'année 1997 les examens de promotion suivants:

Date prévue:	*Nature de l'épreuve*
10.11.1997 11.11.1997	examen pour les fonctions d'artisan principal, de premier artisan principal et d'artisan dirigeant;
10.10.1997	examen pour les fonctions de facteur aux écritures, de facteur aux écritures principal et de premier facteur aux écritures principal;
12.11.1997 13.11.1997	examen pour les fonctions de commis technique, de commis technique principal et de premier commis technique principal;
6.10.1997 7.10.1997	examen pour les grades supérieurs de la carrière de l'ingénieur-technicien;
3.12.1997 10.12.1997	examen pour les grades supérieurs de la carrière du rédacteur;
7.11.1997	examen pour la fonctions de facteur dirigeant;
14.11.1997	examen pour les fonctions de facteur comptable et de facteur comptable principal.

Gouvernement. – Démission. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 29 novembre 1996, Monsieur Gaston *Gengler* a obtenu, sur sa demande, démission honorable de ses fonctions de premier conseiller de Gouvernement à partir du 1er janvier 1997. Le titre honorifique de ses fonctions lui a été conféré.

Par arrêté grand-ducal du 4 novembre 1996, Monsieur Jean-Paul *Zens,* conseiller de Gouvernement première classe, a été nommé premier conseiller de Gouvernement.

Par arrêté grand-ducal du 4 novembre 1996, Monsieur Daniel *Andrich,* conseiller de Gouvernement, a été nommé conseiller de Gouvernement première classe.

Magistrature. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 1996,

– Mme Maryse *Welter,* premier vice-président au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommée conseiller honoraire à la Cour d'appel;

– Mme Jacqueline *Robert,* vice-président au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommée conseiller à la Cour d'appel;

– M. Prosper *Klein,* premier vice-président au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommé conseiller honoraire à la Cour d'appel;

– M. Jean-Marie *Hengen,* juge de paix directeur à Esch-sur-Alzette, a été nommé conseiller honoraire à la Cour d'appel;

– Mme Marie-Anne *Steffen,* premier vice-président au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommée conseiller à la Cour d'appel;

– M. Etienne *Schmit,* substitut principal du Procureur d'Etat à Luxembourg, a été nommé conseiller honoraire à la Cour d'appel;

– M. Marc *Kerschen,* vice-président au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommé conseiller à la Cour d'appel;

– M. Nico *Edon,* avocat général à la Cour Supérieure de Justice, a été nommé conseiller honoraire à la Cour d'appel;

– M. Paul *Geisen,* vice-président au tribunal d'arrondissement de Diekirch, a été nommé conseiller honoraire à la Cour d'appel;

– M. Georges *Wivenes*, juge au tribunal d'arrondissement de Diekirch, a été autorisé à porter le titre de conseiller à la Cour d'appel;

– Mme Jeanne *Colling,* premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommée conseiller à la Cour d'appel;

– Mme Eliane *Eicher,* vice-président au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommée conseiller à la Cour d'appel;

– M. Camille *Hoffmann,* vice-président au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommé conseiller à la Cour d'appel.

Magistrature. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 15 novembre 1996,

– M. Etienne *Schmit,* substitut principal du Procureur d'Etat à Luxembourg, a été nommé premier vice-président au tribunal d'arrondissement de Luxembourg

– M. Jacques *Schmit,* premier substitut du Procureur d'Etat à Luxembourg, a été nommé vice-président au tribunal d'arrondissement de Luxembourg

– M. Roger *Linden,* juge d'instruction directeur au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommé vice-président au tribunal d'arrondissement de Luxembourg

– Mme Lotty *Prussen,* juge de paix à la justice de paix de Luxembourg, a été nommée vice-président au tribunal d'arrondissement de Luxembourg
– M. Aloyse *Weirich,* juge de paix à Luxembourg, a été nommé vice-président au tribunal d'arrondissement de Luxembourg
– M. Romain *Wirtz,* juge de paix directeur adjoint à Diekirch, a été nommé conseiller honoraire à la Cour d'appel
– Mme Jeanne *Guillaume,* juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommée premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg
– Mme Elisabeth *Capesius,* juge au tribunal d'arrondissement de Diekirch, a été nommée premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg
– Mme Danielle *Schweitzer,* juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommée premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

Profession d'avocat. – Commission chargée d'aviser la reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur (loi du 10 août 1991). – Démission. – Nomination. – Par arrêté ministériel du 25 novembre 1996, démission de ses fonctions de membre de la commission chargée d'émettre un avis sur l'admission à l'épreuve d'aptitude est accordée sur sa demande à Monsieur Roger *Everling*, Procureur Général d'Etat.

Par le même arrêté ministériel Monsieur Raoul *Gretsch*, Conseiller à la Cour de cassation, a été nommé membre de la même commission en remplacement de Monsieur Roger *Everling.*

Relations extérieures. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 25 novembre 1996, Monsieur François *Bremer*, Conseiller de Légation première classe en service ordinaire, a été nommé Chef de la mission diplomatique luxembourgeoise en Norvège, avec résidence à Copenhague.

Relations extérieures. – Remise de lettres de créance. – Le 10 octobre 1996 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Ramiro *Perez-Maura de Herrera,* Duc de Maura, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Espagne.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Ramiro *Perez-Maura de Herrera,* Duc de Maura a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le 10 octobre 1996 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Liviu-Petru *Zapîrtan,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Roumanie.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Liviu-Petru *Zapîrtan* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le 10 octobre 1996 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Gabriel Koïba *Pepson,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Etat Indépendant de Papouasie Nouvelle-Guinée.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Gabriel Koïba *Pepson* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le 10 octobre 1996 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Bashkim *Trenova*, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République d'Albanie.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Bashkim *Trenova* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le 18 octobre 1996 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Lennart *Watz,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suède.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Lennart *Watz* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le 18 octobre 1996 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Pacifico A. *Castro*, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République des Philippines.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Pacifico A. *Castro* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le 18 octobre 1996 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Mohammad Rachad *Bouhlal,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Royaume du Maroc.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Mohammad Rachad *Bouhlal* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le 18 octobre 1996 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur René Juan Mujica *Cantelar,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Cuba.

A la même occasion Son Excellence Monsieur René Juan Mujica *Cantelar* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le 24 octobre 1996 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Isaiah Z. *Chabala,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Zambie.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Isaiah Z. *Chabala* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le 24 octobre 1996 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Sasara Chasala *George,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Botswana.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Sasara Chasala *George* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le 24 octobre 1996 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Jihad *Mortada,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Liban.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Jihad *Mortada* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le 24 octobre 1996 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Chandrashekhar *Dasgupta,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Inde.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Chandrashekhar *Dasgupta,* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Relations extérieures. – Remise de lettres de créance. – Le jeudi, 28 novembre 1996 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Retselisitsoe Victor *Lechesa*, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Royaume de Lesotho.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Retselisitsoe Victor *Lechesa* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le jeudi, 28 novembre 1996 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Boyko Nikolev *Noev*, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Bulgarie.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Boyko Nikolev *Noev* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le jeudi, 28 novembre 1996 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur José Luis *Rocha*, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Cap Vert.

A la même occasion Son Excellence Monsieur José Luis *Rocha* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le jeudi, 28 novembre 1996 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Tor Berntin *Naess*, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Royaume de Norvège.

Relations extérieures. – Remise de lettres de créance. – Le jeudi, 21 novembre 1996 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Carlos A. *de Icaza*, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire des Etats-Unis Mexicains.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Carlos A. *de Icaza* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le jeudi, 21 novembre 1996 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Anh Dzung *Huynh*, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Socialiste du Vietnam.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Anh Dzung *Huynh* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le jeudi, 21 novembre 1996 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Manzi *Bakuramutsa*, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Rwandaise.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Manzi *Bakuramutsa* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le jeudi, 21 novembre 1996 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Boullah Ould *Mogueye,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Islamique de Mauritanie.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Boullah Ould *Mogueye* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Révision de procès criminels et correctionnels. – Commission. – Par arrêté grand-ducal du 10 juillet 1996, Madame Andrée *Clemang*, Conseiller de direction adjoint au Ministère de la Justice, et par arrêté grand-ducal du 25 novembre 1996, Madame Christiane *Bisenius,* juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, ont été nommées membres suppléants de la commission prévue par l'article 444, alinéa 3, du code d'instruction criminelle et chargée d'émettre un avis sur les demandes en révision introduites en application de l'article 443, 4° du même code.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 22 novembre 1996, M. le Dr René *Metz*, né le 13 octobre 1964, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en neurologie au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 22 novembre 1996, Mme Audrey *Marchal*, née le 13 janvier 1974, a été autorisée à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 22 novembre 1996, M. le Dr José *Azzolin*, né le 6 avril 1964, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en rééducation et réadaptation fonctionnelles au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 22 novembre 1996, M. le Dr Carlo *Dimmer*, né le 17 mars 1962, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en cardiologie et angiologie au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 22 novembre 1996, Mme le Dr Danielle *Meunier*, née le 24 juillet 1960, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en microbiologie au Luxembourg.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 27 novembre 1996, M. le Dr Guy *Berchem*, né le 19 mars 1964, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en médecine interne au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 27 novembre 1996, M. le Dr Jean-Paul *Meisch*, né le 27 décembre 1961, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en anesthésie-réanimation au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 27 novembre 1996, Mme le Dr Christiane *Weber*, ép. Lehners, née le 13 décembre 1949 a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en dermato-vénéréologie au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 27 novembre 1996, Mme le Dr Geneviève *Pierquin*, née le 30 novembre 1953 a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en pédiatrie au Luxembourg.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 11 décembre 1996, Mme le Dr Karin *Bässler*, née le 29 mai 1961, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en chirurgie générale au Luxembourg.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 18 décembre 1996, Mme le Dr Liliane *Dechmann,* née le 11 août 1951, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en anesthésie-réanimation au Luxembourg.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 20 décembre 1996, M. le Dr Carlo *Ahlborn*, né le 26 février 1968, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Santé. – Pharmaciens. – Par arrêté ministériel du 20 décembre 1996, Mme Solange *Lemaire,* née le 20 avril 1972, a été autorisée à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Santé. – Pharmaciens. – Par arrêté ministériel du 27 novembre 1996, Mme Florence *Thomas*, née le 2 juillet 1973, a été autorisée à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 27 novembre 1996, Mme Murielle *Barbaras*, née le 17 mars 1971, a été autorisé à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Santé. – Pharmaciens. – Par arrêté ministériel du 11 décembre 1996, Mme Christiane *Groben*, née le 21 octobre 1971, a été autorisée à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation Pédagogiques et Technologiques. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 28 novembre 1996, Madame Anne-Marie *Antony,* bibliothécaire-documentaliste stagiaire au Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation Pédagogiques et Technologiques, a été nommée bibliothécaire-documentaliste au même service.

Centre Informatique de l'Etat. – Examen. – Rectificatif. – L'examen de fin de stage dans la carrière de l'expéditionnaire-informaticien, prévu initialement pour le 10 février 1997, se déroulera le 6 février 1997.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 2 **20 janvier 1997**

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 21 novembre 1996 portant modification des statuts du syndicat intercommunal pour la promotion du canton de Clervaux.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la loi du 14 février 1900 concernant la création des syndicats de communes telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi du 23 décembre 1958 et par la loi du 29 juillet 1981;

Vu l'arrêté grand-ducal du 6 novembre 1985 autorisant la création du syndicat intercommunal pour la promotion du canton de Clervaux;

Vu les délibérations concordantes des conseils communaux des communes de Clervaux en date du 28 août 1996, de Consthum en date du 28 août 1996, de Heinerscheid en date du 3 septembre 1996, de Hosingen en date du 21 août 1996, de Munshausen en date du 23 septembre 1996, de Troisvierges en date du 24 septembre 1996, de Weiswampach en date du 7 août 1996 et de Wincrange en date du 26 août 1996;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Les modifications des statuts du syndicat intercommunal pour la promotion du canton de Clervaux sont approuvées.

Art. 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre de l'Intérieur,
Michel Wolter

Château de Berg, le 21 novembre 1996.
Jean

STATUTS
du Syndicat Intercommunal pour la Promotion du Canton de Clervaux (S.I.CLER.)

Titre Ier. – **Création du Syndicat – Membres – Admission de nouveaux membres – Dénomination – Siège – But et Objet – Durée et Dissolution**

A. Création du Syndicat

Art. 1er. (1) La création du syndicat intercommunal pour la promotion du canton de Clervaux a été autorisée par arrêté grand-ducal du 6 novembre 1985.

(2) Le syndicat est régi par:

— la loi du 14 février 1900 concernant la création de syndicats de communes, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la suite;

— par l'arrêté grand-ducal du 6 novembre 1985 autorisant la création d'un syndicat de communes ayant pour objet la promotion du canton de Clervaux;

— par les présents statuts, faisant partie intégrante de l'arrêté d'institution.

B. Membres – Admission de nouveaux membres

Art. 2. Conformément à l'arrêté grand-ducal du 6 novembre 1985 et conformément à l'arrêté grand-ducal du 6 mars 1996 autorisant l'admission au syndicat de la commune de Hosingen, sont membres du syndicat les communes énumérées ci-après: Clervaux, Consthum, Heinerscheid, Hosingen, Munshausen, Troisvierges, Weiswampach et Wincrange.

Art. 3. (1) D'autres communes que celles énumérées à l'article 2 peuvent entrer au syndicat avec le consentement des deux tiers au moins des communes déjà syndiquées.

(2) Les délibérations prises à cet effet par les conseils communaux désireux de participer et des communes déjà syndiquées sont soumises à l'approbation du Grand-Duc.

(3) Les délibérations prises par les communes déjà syndiquées énoncent les conditions d'affiliation des nouveaux membres et arrêtent, le cas échéant, les modifications à apporter aux dispositions statutaires existantes.

(4) Les délibérations prises par les communes désireuses de participer affirment leur volonté d'entrer au syndicat et expriment leur adhésion à toutes les conditions des statuts et aux conditions d'affiliation énoncées dans les délibérations des communes déjà syndiquées.

C. Dénomination

Art. 4. Le syndicat porte le nom de «Syndicat Intercommunal pour la Promotion du Canton de Clervaux», en abrégé «S.I.CLER».

D. Siège

Art. 5. Le syndicat a son siège à Clervaux.

E. But et objet

Art. 6. Le syndicat a pour objet:

(1) d'améliorer les conditions d'existence de la population du canton de Clervaux en contribuant à lui procurer par son attractivité un bien-être et une qualité de vie propres à enrayer l'exode des habitants vers d'autres contrées du pays;

(2) de préserver les activités traditionnelles du canton selon sa vocation agricole, artisanale, commerciale, touristique et de promouvoir son développement dans les domaines économique, social et culturel, le tout dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire mise en oeuvre aux échelons national, régional et communal;

(3) de participer et de coopérer à toutes initiatives de caractère public et privé ayant pour but la réalisation des prédits objectifs.

Art. 7. Dans ce cadre général le syndicat a pour mission:

1) de s'occuper de la création, de la promotion, de la gestion et de l'exploitation d'une école de musique dans le canton de Clervaux;

2) de s'occuper de la création, de l'aménagement, de la promotion et de l'exploitation d'une zone d'actvités économiques à caractère régional dans le canton de Clervaux;

(1) Le syndicat intercommunal pour la promotion du canton de Clervaux, constitué dans l'optique de gérer des zones d'activités intercommunales telles que définies au point 2b de l'article 6 de la loi modifiée du 1er mars 1952 modifiant certaines dispositions relatives aux impôts directs agira, soit comme propriétaire, soit comme superficiaire pour créer et exploiter la zone d'activités se composant comme suit:

1. Zone industrielle à caractère régional de Lentzweiler/Eselborn, communes de Wincrange et de Clervaux, membres du syndicat;
2. Zone industrielle à caractère régional de Clervaux-Gare, commune de Clervaux, membre du syndicat;
3. Zone industrielle à caractère régional de Troisvierges, commune de Troisvierges, membre du syndicat;
4. Zone industrielle à caractère régional de Troisvierges-Gare, commune de Troisvierges, membre du syndicat;
5. Zone industrielle à caractère régional de Hosingen, commune de Hosingen, membre du syndicat.

Les zones forment des espaces territoriaux contigus définis par les relevés parcellaires et délimités par les plans cadastraux qui font partie intégrante des statuts.

(2) Le syndicat tiendra un relevé des établissements implantés dans les zones d'activités intercommunales. Ce relevé pourra être consulté à tout moment par les communes associées et par l'Administration des Contributions. Une copie de ce relevé sera communiquée à la fin de chaque année à l'Administration des Contributions.

(3) Entre les différentes communes l'impôt commercial produit par tous les établissements situés dans l'entier des zones d'activités, la quote-part des communes dans la base d'assiette globale servant de calcul de l'impôt commercial de toutes les exploitations est fixée:

Commune	Pourcentage
Clervaux	15,14
Consthum	2,90
Heinerscheid	7,97
Hosingen	12,10
Munshausen	6,08
Troisvierges	19,46
Weiswampach	9,53
Wincrange	26,82

(4) Le syndicat, en qualité de maître d'oeuvre, assumera l'aménagement des infrastructures et autres équipements publics à l'intérieur des sites de la zone. Il prendra en charge ou il participera à l'installation d'autres équipements, sis en dehors de la zone et nécessaires à son fonctionnement.

La direction, la surveillance locale et le contrôle des chantiers incombent d'office au syndicat pour tous les travaux d'aménagement à réaliser dans l'enceinte même des sites retenus. Les mêmes tâches pourront être en tout ou en partie confiées au syndicat quant à l'exécution des travaux d'infrastructure externes au périmètre des sites retenus.

(5) Le syndicat élaborera, de concert avec le Ministère de l'Economie, un concept promotionnel pour la zone.

(6) Le syndicat est chargé de la gestion et de l'exploitation de la zone. Il accorde ou il cède des droits de superficie aux investisseurs requérants dans le cadre de la réalisation de ses objectifs, savoir promouvoir des activités commerciales, artisanales et industrielles. Les modalités de l'exercice des droits de superficie seront arrêtées par convention.

(7) Le syndicat assure l'entretien des équipements publics aménagés dans la zone où celui-ci n'est pas supporté par les communes du site d'implantation.

F. Durée et dissolution

Art. 8. (1) Le syndicat est constitué pour une durée de 30 ans. Après l'expiration de cette période, le syndicat continue par tacite reconduction de 10 en 10 ans si aucune démission de la part des communes syndiquées n'a été introduite.

(2) Le syndicat ne peut être dissous que suivant les dispositions déterminées à l'article 11 de la loi modifiée et complétée du 14 février 1900 concernant la création de syndicats de communes.

(3) Une commune-membre ne peut se retirer du syndicat que suivant les dispositions déterminées à l'article 12 de la loi modifiée et complétée du 14 février 1900 concernant la création de syndicats de communes.

Titre II. – **Administration et surveillance**

A. Le comité

Art. 9. (1) Le syndicat est administré par un comité composé des délégués élus par les conseils communaux des communes syndiquées.

(2) Par dérogation à l'article 3 de la loi du 14 février 1900 concernant la création de syndicats de communes, le syndicat est administré par un comité dans lequel chaque commune-membre ayant eu au dernier recensement général une population de résidence habituelle égale ou supérieure à deux mille habitants est représentée par trois délégués, chaque commune-membre ayant eu au dernier recensement général une population de résidence habituelle égale ou supérieure à mille habitants est représentée par deux délégués, tandis que chaque commune-membre ayant eu au dernier recensement général une population de résidence habituelle inférieure à mille habitants est représentée par un délégué.

(3) Les délégués et les délégués-suppléants sont élus par les conseils communaux des communes intéressées au scrutin secret dans les formes établies par les articles 32, 33 et 34 de la loi communale du 18 décembre 1988.

(4) Le choix des conseils communaux peut se porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil communal.

(5) La durée du mandat des membres du comité est de six ans. Toutefois, les conseils communaux peuvent révoquer leurs délégués en cours de mandat et les remplacer par d'autres délégués remplissant les conditions prescrites à l'alinéa qui précède.

(6) En cas de renouvellement intégral du conseil de l'une des communes syndiquées par suite de dissolution ou de démission de tous les membres en exercice, le nouveau conseil procède, dans le mois de son installation à la désignation de ses délégués et de ses délégués-suppléants au comité du syndicat.

(7) Les délégués et les suppléants sont rééligibles.

(8) En cas de vacance parmi les délégués et les suppléants, par suite de décès, de démission ou de toute autre cause, le conseil communal pourvoit au remplacement dans le délai d'un mois.

(9) Tout délégué élu en remplacement achève le terme de celui qu'il remplace.

(10) Le comité est renouvelé tous les six ans après chaque renouvellement des conseils communaux et dans le mois qui suit l'installation des conseillers élus.

(11) Toutefois, dans les six mois qui précèdent le renouvellement intégral, le remplacement des délégués décédés ou démissionnaires n'est obligatoire qu'au cas où le comité aura perdu plus de la moitié de ses membres.

(12) Si un conseil, après une mise en demeure du Ministre de l'Intérieur ou du Commissaire de District, néglige ou refuse de nommer son ou ses délégués, les membres du collège des bourgmestre et échevins représentent la commune dans le comité du syndicat. En cas d'empêchement d'un ou de plusieurs de ses membres, ils sont remplacés conformément à respectivement l'article 42 et 64 de la loi communale du 13 décembre 1988.

(13) Conformément à l'article 27 de la loi communale du 13 décembre 1988, des jetons de présence sont accordés aux membres du comité pour l'assistance aux séances du comité et à celles de ses commissions.

(14) Les membres du comité ont encore droit à des frais de route à fixer par le comité sous l'approbation de Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Art. 10. (1) Le comité est chargé de prendre les mesures propres à remplir les obligations du syndicat.

(2) Il gère la fortune du syndicat et peut en disposer pour assumer la mission qui lui est confiée.

(3) Il est tenu de gérer les affaires du syndicat dans l'intérêt des communes syndiquées.

(4) Sans préjudice des dispositions inscrites à l'article 10 (2) ci-dessous, les affaires suivantes sont notamment soumises à la décision du comité:

1. l'élection du président, des vice-présidents et du secrétaire;
2. la désignation du secrétaire, du receveur et de tout autre personnel administratif et technique, et la fixation du statut dudit personnel et de sa rémunération;
3. la fixation des jetons de présence et des frais de route des membres du comité;
4. l'élaboration du règlement d'ordre intérieur;
5. l'acceptation des dons et legs;
6. l'approbation du budget et des autorisations spéciales de crédits;
7. l'approbation des comptes;
8. l'acquisition, la vente et l'entretien des biens immobiliers et mobiliers.

Art. 11. Sans préjudice des dispositions légales en vigueur, le comité est spécialement chargé dans le cadre de la zone d'activités économiques régional:

— de l'acquisition des droits de propriété ou de superficie des terrains nécessaires à la création de la zone;

— de l'approbation des travaux d'aménagement et du concept promotionnel;

— de la cession des terrains et de l'octroi de droits de superficie;

— de la répartition du produit provenant de l'exploitation de la zone entre les communes-membres;

— de l'approbation des conventions avec l'Etat, les investisseurs et les communes des sites d'implantation.

B. Le bureau

Art. 12. (1) Le comité élit, parmi ses membres, les membres de son bureau. Celui-ci se compose de quatre membres dont un président, un premier vice-président, un deuxième vice-président et un secrétaire.

(2) Le comité peut renvoyer au bureau le règlement de certaines affaires et lui conférer à cet effet une délégation dont il fixe les limites.

(3) Le bureau rend compte de ses travaux au comité au moins une fois par trimestre.

Art. 13. Le bureau, sans préjudice des dispositions légales en vigueur, est spécialement chargé des relations avec les ministères concernés et les investisseurs.

C. Le président

Art. 14. (1) Le comité élit le président parmi ses membres. Son mandat est révocable.

(2) Le président est de droit président de son bureau.

(3) Il convoque les réunions du comité et du bureau.

(4) Il prépare les décisions du comité et du bureau et se charge de leur exécution.

(5) Le président représente le syndicat en justice et dans tous les actes de la vie civile.

(6) Il est chargé de la surveillance des affaires courantes, de l'ordonnancement des dépenses décidées par le comité et par le bureau et de la surveillance de la comptabilité.

(7) Lorsque lors d'une séance du comité il y a partage de voix sur un point de l'ordre du jour discuté, l'objet en discussion est reporté à l'ordre du jour de la séance suivante; au même cas de partage des voix dans cette seconde séance le président ou son remplaçant a voix prépondérante.

(8) En cas d'empêchement, le président est remplacé par un des deux vice-présidents.

D. Le personnel

Art. 15. (1) Le comité peut engager du personnel administratif et technique suivant les besoins du syndicat.

(2) Le comité engagera un secrétaire et un receveur.

(3) L'engagement et la fixation du statut et de la rémunération des agents visés ci-dessus sont soumis à l'approbation du Ministre de l'Intérieur.

(4) Le comité peut instituer un conseil technique pour l'aider dans l'accomplissement de sa mission. La composition en sera arrêtée par le comité et la direction en sera assurée par le président du syndicat.

E. Gestion administrative

Art. 16. (1) Le comité se réunit sur la convocation de son président aussi souvent que l'exigent les affaires comprises dans les attributions du syndicat, mais au moins quatre fois par an.

(2) Le président est obligé de convoquer le comité, soit sur l'invitation du Ministre de l'Intérieur, soit sur celle du Commissaire de District, soit à la demande de la moitié au moins des membres du comité.

(3) La convocation se fait par écrit et à domicile au moins cinq jours avant la date fixée pour la réunion. En cas d'urgence, le délai de convocation peut être réduit par le président qui en indiquera le motif sur l'invitation.

(4) La réunion du comité est présidée par le président ou à défaut par un des vice-présidents. Lorsque l'assemblée est convoquée à la demande du Ministre de l'Intérieur ou du Commissaire de District, la séance est présidée par celui qui a provoqué la convocation. Le Ministre de l'Intérieur et le Commissaire de District ont entrée dans le comité. Ils sont toujours entendus quand ils le demandent. En cas d'urgence et à titre exceptionnel ils peuvent se faire représenter par un délégué.

(5) Le comité ne peut prendre de résolution que si la majorité des membres en fonction est présente. Il décide à la majorité des suffrages.

(6) Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle peut, après une nouvelle et dernière convocation, quelque soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objectifs mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

(7) Les deuxième et troisième convocations se font conformément aux règles prescrites à l'alinéa (3) ci-dessus. Il est fait mention si c'est pour la deuxième ou la troisième fois que la convocation a eu lieu.

(8) Les votes ont lieu conformément aux articles 19, 32, 33 et 34 de la loi communale du 13 décembre 1988.

(9) Les délibérations du comité et du bureau sont rédigées par le secrétaire et inscrites sur un registre coté et paraphé par le président; elles sont signées par tous les membres présents, soit immédiatement, soit le lendemain au plus tard, sans qu'il puisse en être délivré expédition avant les signatures de la majorité.

(10) Les délibérations constatent le nombre des membres qui ont voté pour ou contre.

(11) Les expéditions sont délivrées par le président ou par le secrétaire; elles énoncent les noms de tous les membres qui ont concouru à la délibération.

(12) Les conseillers communaux des communes syndiquées peuvent prendre communication sans déplacement des procès-verbaux des séances du comité et du bureau. Il leur est loisible de formuler des observations.

(13) Les séances du comité et du bureau ne sont pas publiques.

F. Les organes de surveillance

Art. 17. (1) La surveillance du syndicat, notamment les actes portant approbation du budget et des comptes est exercée par le Ministre de l'Intérieur et le Commissaire de District de Diekirch. Elle s'exerce de la manière prévue pour la surveillance de la gestion des communes, sans préjudice des dispositions contraires inscrites à la loi modifiée et complétée du 14 février 1900 concernant la création des syndicats de communes.

(2) Les décisions du comité et du bureau sont soumises comme celles des conseils communaux à l'approbation de l'autorité supérieure pour autant que cette approbation est requise.

(3) En général, les dispositions réglant les droits et obligations du collège des bourgmestre et échevins sont applicables au président ou à son remplaçant, celles réglant les droits du conseil communal sont applicables au comité.

(4) Sans préjudice des dispositions légales concernant la surveillance du syndicat par le Ministre de l'Intérieur et le Commissaire de District, le Ministre de l'Economie doit marquer son accord quant aux implantations sollicitées et quant à l'envergure des travaux d'aménagement de la zone spécifiée à l'article 6, alinéa 4a.

Titre III. – **Gestion comptable et financière**

Art. 18. (1) Le comité pourra demander au Ministre de l'Intérieur l'autorisation de pouvoir tenir les livres selon les principes de la comptabilité commerciale.

(2) Le budget du syndicat pourvoit aux dépenses par la mise à disposition annuelle des moyens financiers suffisants par les communes-membres. La part incombant à chaque commune est calculée sur la base de la population de résidence habituelle au dernier recensement général.

(3) Les recettes du budget comprennent notamment:

1. La contribution des communes associées. Cette contribution est obligatoire pour lesdites communes pendant la durée de l'association et dans la limite des nécessités de l'oeuvre commune, telles que les délibérations initiales des conseils communaux et celles que les conseils communaux sont appelés à prendre en application de l'alinéa (3) de l'article 6 ci-dessus les ont déterminés ou les déterminent.
2. Les sommes que le syndicat reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers en échange d'un service rendu;
3. Les subventions de l'Etat;
4. Les produits des dons et des legs; et
5. Dans la zone d'activités économiques à caractère régional:
   - la participation financière de l'Etat dans les frais de premier investissement;
   - la participation des communes conformément à la population résidente;
   - les revenus provenant de l'exploitation de la zone;
   - le produit des capitaux.

(4) Le budget du syndicat pourvoit, par ailleurs, aux dépenses relatives à la création, à l'aménagement, à l'organisation, à la promotion et à l'exploitation de la zone.

Ces dépenses comprennent notamment:

1. l'acquisition des droits de propriété ou de superficie des terrains nécessaires à la création de la zone;
2. l'aménagement des infrastructures nécessaires;
3. les frais de fonctionnement, de prospection et de promotion;
4. les frais financiers, les amortissements;
5. l'affectation du solde revenant aux communes-membres.

(5) Le syndicat est responsable de la gestion comptable et financière de chacun de ses objets. Cette gestion sera individualisée dans le cadre de la gestion du budget et du compte proprement dits du syndicat.

(6) Copie du budget et du compte du syndicat est adressée chaque année aux conseils communaux des communes syndiquées.

Titre IV. – **Entrée en vigueur des statuts**

Art. 19. L'entrée en vigueur des statuts est fixée au jour de leur approbation par l'autorité supérieure.

Arrêté grand-ducal du 25 novembre 1996 portant modification des statuts du syndicat intercommunal pour l'hygiène publique du canton de Capellen, par abréviation S.I.C.A.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la loi du 14 février 1900 concernant la création des syndicats de communes telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi du 23 décembre 1958 et par la loi du 29 juillet 1981;

Vu l'arrêté grand-ducal du 13 octobre 1958 autorisant la création d'un syndicat intercommunal pour l'enlèvement des ordures du canton de Capellen;

Vu les délibérations concordantes des conseils communaux de Bertrange en date du 12 juillet 1996, de Garnich en date du 21 juin 1996, de Kehlen en date du 26 juin 1996, de Koerich en date du 30 mai 1996, de Kopstal en date du 20 mai 1996, de Mamer en date du 3 juillet 1996, de Septfontaines en date du 17 juin 1996 et de Steinfort en date du 10 mai 1996;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Les modifications des statuts du syndicat intercommunal pour l'hygiène publique du canton de Capellen, par abréviation S.I.C.A., sont approuvées.

Art. 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre de l'Intérieur,
Michel Wolter

Château de Berg, le 25 novembre 1996.
Jean

ANNEXE

Modifications statutaires du syndicat intercommunal pour l'hygiène publique du canton de Capellen, par abréviation S.I.C.A.

Les statuts sont remplacés par le texte suivant:

I. – Membres du Syndicat

1. Les communes suivantes se sont associées, conformément à la loi du 14 février 1900, concernant la création de syndicats de communes en vue d'une utilité intercommunale:

Mamer	délibération du 11.09.1957
Kehlen	délibération du 13.11.1957
Koerich	délibération du 27.03.1958
Steinfort	délibération du 06.06.1958
Septfontaines	délibération du 05.05.1995
Garnich	délibération du 12.06.1995
Bertrange	délibération du 17.07.1995

Les participations des communes aux obligations et aux bénéfices du syndicat sont réglées d'après une clef de répartition sur la base de la population au 31 décembre 1947.

2. Une nouvelle clef de répartition sera de droit applicable à partir du 1er janvier suivant un recensement général ultérieur de la population des communes syndiquées ou suivant la sortie d'un membre syndiqué ou à partir du 1er du mois pendant lequel un nouveau membre entre au syndicat conformément aux stipulations du chiffre trois ci-après.

3. Du consentement du comité du syndicat, d'autres membres peuvent entrer au syndicat, conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 14 février 1900 et après accomplissement des conditions suivantes, savoir:

Le membre entrant (commune ou section) assume dans la proportion qui existe entre le nombre de ses habitants et le nombre des habitants des communes ou sections de communes déjà syndiquées:

a) le cautionnement solidaire des emprunts, prêts et obligations existant au jour de son entrée;

b) une participation au capital net (Eigenkapital) d'après le dernier bilan arrêté.

Le comité du syndicat est autorisé à décider que la liquidation de la mise de fonds peut être répartie sur plusieurs années avec les intérêts à fixer par ses soins.

4. Un membre du syndicat ne peut sortir du syndicat qu'à la fin d'un exercice et du consentement du comité, après un délai de dénonciation d'une année entière, après reconnaissance et accomplissement des conditions ci-après et après approbation grand-ducale:

a) le membre sortant a droit à une part proportionnelle du capital net du syndicat d'après le dernier bilan arrêté, égale à sa part de participation (chiffré 1);

b) il est obligé de payer pendant toute la durée restant à courir jusqu'à la fin du syndicat stipulée et à partir du jour de sa sortie, sa part dans la liquidation des amortissements de l'immobilisé et des intérêts d'emprunts ou obligations éventuelles à la caisse du syndicat. Cette part sera calculée sur la base des amortissements et intérêts d'après le dernier bilan arrêté et dans la proportion de sa participation au syndicat.

I. – Attributions du Syndicat

1. Le syndicat a pour objet:

a) la gestion des déchets ménagers et assimilables,

b) l'information et la sensibilisation de la population en matière de gestion des déchets en particulier et la protection de l'environnement et la conservation de la nature en général, en collaboration étroite avec l'Administration de l'Environnement et/ou de l'Administration des Eaux et Forêts,

c) l'organisation et l'exploitation d'un service de collecte des déchets ainsi que des fractions destinées au recyclage. Cette collecte se fera de façon écologiquement rationnelle en répondant aux meilleures conditions d'hygiène publique,

d) la prise en charge de toutes autres activités de recyclage et de gestion écologique des déchets, dont notamment le compostage et la gestion d'un centre de recyclage,

e) l'organisation de tout autre service dans l'intérêt de l'hygiène publique des communes syndiquées,

f) l'organisation d'un service de nettoiement des rues.

2. De cet objet découlent les obligations suivantes:

a) l'acquisition d'immeubles, de l'équipement technique et de véhicules nécessaires au bon fonctionnement des services énumérés sub 1) ci-devant.

b) la commercialisation des produits résultant de l'accomplissement des objets précités,

c) la gérance, l'entretien et la mise en état des immeubles et des équipements techniques indiqués sub a) ci-devant.

3. Les membres du syndicat s'obligent à épauler le syndicat dans l'accomplissement des buts ci-dessus exposés. Il leur est expressément défendu d'organiser un service identique ou d'entrer dans un autre syndicat créé aux mêmes fins.

III. – Nom et siège du Syndicat

Le syndicat est dénommé comme suit:

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'HYGIENE PUBLIQUE DU CANTON DE CAPELLEN, par abréviation: S.I.C.A.

Le syndicat a son siège à Kehlen.

IV. – Administration

1. Le syndicat est administré par un comité composé des délégués élus par les conseils communaux des communes syndiquées.

Par dérogation à l'article 3 de la loi du 14 février 1900 concernant la création des syndicats de communes, la représentation des communes au sein du comité est fixée à raison d'un délégué pour les communes dont la population de résidence habituelle est inférieure à trois mille habitants, de deux délégués pour les communes dont la population de résidence habituelle est égale ou supérieure à trois mille habitants et de trois délégués pour les communes dont la population de résidence est égale ou supérieure à six mille habitants. Le nombre d'habitants résultera des données officielles du service central de la statistique et des études économiques de Luxembourg.

En conséquence le comité est composé comme suit:

Bertrange	2 délégués
Garnich	1 délégué
Kehlen	2 délégués
Koerich	1 délégué
Kopstal	1 délégué
Mamer	3 délégués
Septfontaines	1 délégué
Steinfort	2 délégués
TOTAL:	13 délégués

sauf à être adapté ultérieurement selon l'évolution de la population des communes syndiquées.

Les membres du comité sont élus au scrutin secret par les conseils communaux des communes respectives dans les formes établies par les art. 32, 33 et 34 de la loi communale du 13 décembre 1988. Aux mêmes conseils communaux revient le droit de révoquer avant terme son ou ses délégués, et ce par analogie à l'art. 31, 4e alinéa, de ladite loi communale.

Le choix du conseil peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil communal.

Le comité sera renouvelé tous les six ans après chaque renouvellement des conseils communaux et dans la quinzaine qui suivra l'installation des conseillers nouvellement élus.

En cas de renouvellement intégral du conseil de l'une des communes syndiquées par suite de dissolution ou de démission de tous les membres en exercice, le nouveau conseil procédera dans la quinzaine de son installation, à la désignation de ses délégués au comité du syndicat.

Les délégués sortants sont rééligibles.

2. En cas de vacance parmi les délégués, par suite de décès, démission ou toute autre cause, le conseil communal concerné pourvoit au remplacement dans un délai d'un mois.

Tout délégué élu en remplacement achève le terme de celui qu'il remplace.

Si un conseil, après mise en demeure du commissaire de district, néglige ou refuse de nommer les délégués, le bourgmestre et l'échevin premier en rang représentent la commune dans le comité du syndicat; en cas d'empêchement du bourgmestre et de l'échevin ou de l'un d'eux, ils sont remplacés conformément à l'art. 42 de la loi communale.

3. Le comité élit après chaque renouvellement des conseils communaux, au scrutin secret, parmi ses membres un président et un vice-président, qui resteront en fonction pendant les six années correspondant à la période de service des conseillers communaux.

V. – Gestion

1. Le comité se réunit sur convocation de son président aussi souvent que l'exigent les affaires comprises dans les attributions du syndicat, mais au moins deux fois par an.

2. Le président est obligé de convoquer le comité sur l'invitation du commissaire de district soit sur demande de la moitié au moins des membres du comité.

3. La convocation a lieu au moins une semaine avant le jour de la séance par invitation écrite et avec indication de l'ordre du jour. Le délai de convocation peut être réduit par le président en cas d'urgence.

4. La séance est présidée par le président ou son remplaçant, sauf le cas où l'assemblée est convoquée par le commissaire de district et lorsque ce dernier juge utile d'y prendre part.

5. Le comité ne peut délibérer que si la majorité de ses membres en fonction est présente. Il décide à la majorité des membres présents.

6. Pour le cas où lors d'une réunion du comité les conditions requises sub 5) ci-devant ne sont pas remplies pour prendre des décisions valables, une seconde assemblée, convoquée dans le délai d'au moins une semaine, peut prendre des décisions valables sans égard au nombre des membres présents. Cette stipulation doit être expressément exprimée sur la lettre de convocation.

7. Les votes ont lieu conformément aux art. 19, 30, 32, 33 et 34 de la loi communale du 13 décembre 1988. Le président ou son remplaçant assume les fonctions dévolues au bourgmestre au sein du conseil communal.

8. Les délibérations du comité du syndicat sont rédigées par écrit dans les formes prévues à l'art. 26 de la loi communale du 13 décembre 1988 pour les délibérations des conseils communaux.

9. Les conseils communaux des membres syndiqués sont autorisés à prendre connaissance des procès-verbaux des séances et à formuler leurs observations. Ces observations seront inscrites à l'ordre du jour de la prochaine séance du comité.

10. Suivant les besoins du syndicat, le comité engage du personnel administratif et technique, dont il fixe le statut et arrête les missions et la rémunération.

VI. – Compétence

1. Le comité est chargé de prendre toutes les mesures propres à remplir les obligations du syndicat, d'organiser le service et de surveiller son fonctionnement dans toutes les branches.

2. Il gère la fortune syndicale et peut en dispenser pour assurer la mission qu'il a assumée.

3. Il est tenu de gérer les affaires du syndicat dans l'intérêt des membres syndiqués et de ses populations, du service institué et du personnel y attaché.

4. Les affaires suivantes sont notamment soumises à décision:

a) changement des statuts et dissolution du syndicat,

b) admission de nouveaux membres et consentement à sortie de membres,

c) nomination et révocation du secrétaire-receveur et du personnel administratif et technique,

d) établissement des relevés fixant la contribution des membres aux charges et pertes du syndicat et leur participation aux recettes et bénéfices,

e) acquisition des immeubles et des véhicules,

f) approbation du budget et des changements y survenus,

g) approbation du compte d'exercice,

h) contrôle de la caisse.

5. Le président est chargé de l'ordonnancement des dépenses décidées par le comité et de la surveillance de la comptabilité.

6. Il prend les décisions et se charge de leur exécution.

7. Il représente le syndicat en justice.

Les décisions du comité concernant les points mentionnés sous a) et b) ne sortent leurs effets que sous réserve de l'approbation ultérieure par délibérations concordantes des conseils communaux des communes syndiquées.

VII. – Patrimoine du Syndicat

1. Le comité du syndicat pourra contracter des emprunts pour faire l'acquisition du matériel nécessaire au bon fonctionnement du service. Ce matériel se composera en premier lieu des véhicules et du garage.

2. Le comité du syndicat pourra contracter des emprunts en compte-courant pour faire face aux dépenses courantes.

3. Le syndicat prélèvera des communes syndiquées des contributions à fixer annuellement par le comité, selon les nécessités budgétaires.

VIII. – Comptabilité

1. La comptabilité comprend le budget, la comptabilité proprement dite, le bilan de fin d'année, le rapport annuel et le calcul du prix de revient.

2. Copie du budget, du bilan annuel et du rapport de fin d'exercice sont signifiées chaque année aux membres syndiqués. Les règles de la comptabilité des communes s'appliquent par ailleurs à la comptabilité du syndicat.

IX. – Organe de surveillance

La surveillance du syndicat par l'Etat est exercé par le Ministre de l'Intérieur et le Commissaire de District de Luxembourg.

Elle s'exerce de la manière prévue pour la surveillance de la gestion des communes, sans préjudice des dispositions contraires inscrites à la loi du 14 février 1900.

Les décisions du comité sont soumises comme celles des conseils communaux à l'approbation de l'autorité supérieure, pour autant que cette approbation est requise.

En général les dispositions réglant les droits et obligations du bourgmestre et/ou du collège échevinal sont applicables au président, celles réglant les droits et devoirs du conseil communal sont applicables aux membres du comité.

X. – Changement des statuts

Un changement aux statuts est autorisé du consentement du comité. Son consentement à l'entrée de nouveaux membres et à la sortie d'un membre syndiqué ne constitue pas un changement dans le sens du présent article.

XI. – Obligations et droits des membres syndiqués

1. Dans le but de garantir l'uniformité des poubelles, des conteneurs et des sacs-poubelles, les communes syndiquées sont tenues d'acquérir ces récipients au prix de revient auprès du syndicat suivant les besoins respectifs.

2. Chaque commune est libre de décider, si les récipients sont, soit vendus, soit relaissés gratuitement à ses administrés.

3. Les membres sont pareillement libres d'introduire et de percevoir des taxes communales pour l'enlèvement des ordures, de maintenir les taxes existantes ou de les majorer. Le comité du syndicat soumettra seulement aux communes affiliées des proposition sur le montant des taxes et sur le mode de perception.

XII. – Durée et dissolution du syndicat

1. Le syndicat est constitué pour une durée de quinze années. Après l'expiration de cette période, le syndicat continue par tacite reconduction pour une nouvelle période de quinze années, si aucune démission de la part des communes syndiquées n'a été introduite. La démission éventuelle doit être introduite dans les six mois précédant l'expiration de la dernière période de quinze années.

2. Une dissolution volontaire ne peut être décidée que du consentement des conseils communaux de toutes les communes syndiquées. La décision du comité d'une dissolution anticipée mentionnera les conditions de la liquidation. Un liquidateur qualifié sera nommé à cet effet par le comité.

3. Le syndicat peut être pareillement dissous par arrêté grand-ducal pris sur demande motivée de la majorité de ses membres et sur avis conforme du Conseil d'Etat. L'arrêté de dissolution stipule, sous la réserve des droits des tiers, les conditions dans lesquelles la liquidation doit se faire.

XIII. – Entrée en vigueur des statuts

L'entrée en vigueur des statuts est fixée au jour de leur approbation par l'autorité supérieure.

Arrêté grand-ducal du 25 novembre 1996 autorisant l'admission de la commune de Tuntange au syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'ouest (SIDERO).

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la loi du 14 février 1900 concernant la création des syndicats de communes telle qu'elle a été modifiée par la loi du 23 décembre 1958 et par la loi du 29 juillet 1981;

Vu la délibération du conseil communal de la commune de Tuntange en date du 24 mai 1996 aux termes de laquelle le prédit corps sollicite l'admission de la commune qu'il représente au syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'ouest (SIDERO) dont la création a été autorisée par arrêté grand-ducal du 19 avril 1994;

Vu les délibérations des conseils communaux de 11 communes déjà syndiquées desquelles il résulte qu'ils sont d'accord avec l'admission de la commune de Tuntange au syndicat intercommunal en question;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Sont approuvées les délibérations prévisées ayant pour objet l'admission de la commune de Tuntange au syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'ouest (SIDERO).

Art. 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre de l'Intérieur,
Michel Wolter

Château de Berg, le 25 novembre 1996.
Jean

Arrêté grand-ducal du 25 novembre 1996 portant modification des statuts du syndicat intercommunal pour la distribution d'eau dans la région de l'Est, en abrégé SIDERE.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la loi du 14 février 1900 concernant la création des syndicats de communes telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi du 23 décembre 1958 et par la loi du 29 juillet 1981;

Vu l'arrêté grand-ducal du 8 février 1995 autorisant la création d'un syndicat intercommunal pour la distribution d'eau dans la région de l'Est, en abrégé SIDERE;

Vu les délibérations concordantes des conseils communaux de Betzdorf en date du 1er décembre 1995, de Biwer en date du 21 février 1996, de Flaxweiler en date du 20 novembre 1995, de Grevenmacher en date du 29 novembre 1995, de Junglinster en date du 22 janvier 1996, de Lenningen en date du 21 mars 1996, de Manternach en date du 19 avril 1996, de Mertert en date du 13 février 1996 et de Wormeldange en date du 27 octobre 1995;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Le texte des articles 15 et 38 des statuts du syndicat intercommunal pour la distribution d'eau dans la région de l'Est, en abrégé SIDERE est remplacé par le texte suivant:

«**Article 15.** Le syndicat est administré par un comité dans lequel chaque commune-membre est représentée par au moins un délégué et un délégué suppléant.

Les communes-membres dont la consommation annuelle est d'au moins 15% ou dépasse les 15% de la consommation annuelle moyenne, calculée d'après les dispositions de l'article 8 des statuts, sont représentées par deux délégués et deux délégués suppléants. Les délégués et les délégués suppléants doivent être membres du conseil communal.

Pour le calcul de la consommation moyenne annuelle les 3 dernières années sont prises en considération.

Article 38. Le comité du syndicat comprendra les membres des comités du syndicat de communes pour la construction, l'exploitation et l'entretien d'une distribution d'eau des communes de Grevenmacher, Biwer, Junglinster et Flaxweiler, du syndicat de communes pour la construction, l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau de l'Est et du syndicat pour la conduite d'eau intercommunale des communes de Lenningen et de Wormeldange jusqu'à la date du 31 décembre 1995».

Art. 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre de l'Intérieur,
Michel Wolter

Château de Berg, le 25 novembre 1996.
Jean

Arrêté grand-ducal du 25 novembre 1996 autorisant l'admission de la commune de Winseler au syndicat de communes pour la construction, l'entretien et le fonctionnement d'une école régionale avec centre sportif à Harlange.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la loi du 14 février 1900 concernant la création des syndicats de communes telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi du 23 décembre 1958 et par la loi du 29 juillet 1981;

Vu la délibération du conseil communal de la commune de Winseler en date du 15 juillet 1996, aux termes de laquelle le prédit corps sollicite l'admission de la commune qu'il représente au syndicat de communes pour la construction, l'entretien et le fonctionnement d'une école régionale avec centre sportif à Harlange, dont la création a été autorisée par arrêté grand-ducal du 3 mai 1989;

Vu les délibérations des conseils communaux des communes de Boulaide et du Lac de la Haute-Sûre en date du 26 juillet 1996 desquelles il résulte qu'ils sont d'accord avec l'admission de la commune de Winseler au syndicat intercommunal en question;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Sont approuvées les délibérations prévisées ayant pour objet l'admission de la commune de Winseler au syndicat de communes pour la construction, l'entretien et le fonctionnement d'une école régionale avec centre sportif à Harlange.

Art. 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre de l'Intérieur,
Michel Wolter

Château de Berg, le 25 novembre 1996.
Jean

Arrêté ministériel du 8 janvier 1997 agréant l'Association sans but lucratif «Fédération des associations luxembourgeoises d'éleveurs de moutons et de chèvres» à tenir les livres généalogiques pour les ovins et les caprins.

Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural,

Vu le règlement grand-ducal du 10 août 1992 concernant l'organisation de l'élevage ovin et caprin;

Vu la décision 90/254 de la Commission du 10 mai 1990 déterminant les critères d'agrément des organisations et associations d'éleveurs tenant ou créant des livres généalogiques pour les ovins et caprins reproducteurs de race pure;

Considérant que la Fédération des associations luxembourgeoises d'éleveurs de moutons et de chèvres a défini ses objectifs et répond aux conditions prévues par la décision 90/254 de la Commission du 10 mai 1990;

Arrête:

Art. 1er. L'Association sans but lucratif «Fédération des associations luxembourgeoises d'éleveurs de moutons et de chèvres» est officiellement agréée à tenir les livres généalogiques pour les ovins et les caprins.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Une expédition en est adressée à la Fédération des associations luxembourgeoises d'éleveurs de moutons et de chèvres A.s.b.l. pour lui servir de titre et à Messieurs les directeurs de l'Administration des services techniques de l'agriculture et de l'Administration des services vétérinaires pour information.

Luxembourg, le 8 janvier 1997.

Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural,
Fernand Boden

Administration du Centre du Rham. – Examens de fin de stage. – Examen de promotion. – Au cours de l'année 1997, les examens suivants seront organisés:

– dans la carrière de l'infirmier: des examens de fin de stage au cours des mois de mars et de juin 1997;
– dans la carrière de l'aide-soignant: des examens de fin de stage au cours des mois de mars et de juin 1997 et un examen de promotion au cours du mois de juin 1997.

Communiqué du Ministère du Travail et de l'Emploi concernant le niveau du salaire social minimum à partir du 1er janvier 1997.

En application des dispositions de la loi du 6 janvier 1997 modifiant les articles 4 et 14 de la loi modifiée du 12 mars 1973 portant réforme du salaire social minimum, le taux du salaire social minimum est revalorisé de 3,2% à partir du 1er janvier 1997 pour atteindre 8.434.- francs à l'indice 100.

Le niveau du salaire social minimum correspondant à la cote d'application 535,29 de l'échelle mobile des salaires est fixé comme suit à partir de cette date:

Age	Taux mensuel	Taux horaire
à partir de		
18 ans accomplis	45.146.- francs	260,96.- francs
17 ans accomplis	36.117.- francs	208,77.- francs
16 ans accomplis	31.602.- francs	182,67.- francs
15 ans accomplis	27.088.- francs	156,58.- francs

Salaire social minimum pour travailleurs qualifiés

Le niveau du salaire social minimum pour travailleurs qualifiés au sens des dispositions de l'article 4 modifié de la loi modifiée du 12 mars 1973 portant réforme du salaire social minimum est fixé à 54.176.- francs par mois à partir du 1er janvier 1997.

Peut prétendre au salaire social minimum pour travailleurs qualifiés:

1. le salaire qui exerce une profession comportant une qualification professionnelle usuellement acquise par un enseignement ou une formation sanctionnée par un certificat officiel. Sont à considérer comme certificats officiels, les certificats reconnus par l'Etat luxembourgeois et qui sont au moins du niveau du certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP) de l'enseignement secondaire technique. L'équivalence des certificats qui sont au moins du niveau du certificat d'aptitude technique et professionnelle est reconnue par le Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle sur avis du Ministre du Travail et de l'Emploi.
2. le détenteur du certificat de capacité manuelle (CCM) justifiant d'une pratique d'au moins deux années dans le métier dans lequel le certificat a été délivré;

3. **le détenteur du certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP) justifiant d'une pratique d'au moins cinq années dans le métier ou la profession dans lesquels le certificat a été délivré.**
4. à défaut de certificat, le travailleur justifiant d'une pratique professionnelle minimale de dix années;
5. lorsque l'apprentissage d'une profession n'est pas acquis par la voie d'une formation sanctionnée par la délivrance d'un certificat officiel, la loi subordonne l'acquisition du bénéfice de la qualité de travailleur qualifié à une formation d'ordre pratique acquise par l'exercice durant une période minimale de six années de métier exigeant une certaine capacité technique.

Luxembourg, le 8 janvier 1997.

Le Ministre du Travail et de l'Emploi,
Jean-Claude Juncker

Entreprises d'assurances. – «LUXEMBOURG HENIN VIE SA». – Changement du directeur. – Dans sa réunion du 12 novembre 1996, le Conseil d'Administration de l'entreprise d'assurances «LUXEMBOURG HENIN VIE SA» a nommé directeur Monsieur Jean-Léon *Meunier*, en remplacement de Monsieur Patrick *Zurstrassen,* avec effet au 1er décembre 1996.

Entreprises d'assurances. – Libre prestation de services. – HAMBURG MANNHEIMER. – En date du 3 décembre 1996 l'agent *De Cock* Eddy a été agréé comme agent d'assurances autorisé à agir au Grand-Duché de Luxembourg sous le régime de la libre prestation de services pour compte de l'entreprise d'assurances HAMBURG MANNHEIMER ayant son siège social à Bruxelles, avenue Brugmann, 24.

Gendarmerie. – Examens. – Il est porté à la connaissance des intéressés que la gendarmerie organisera au courant de l'année 1997 les examens suivants:

dans la carrière du sous-officier:

deux examens-concours d'admission à la candidature de sous-officier qui auront lieu respectivement au mois de février et au mois de juillet 1997;

deux examens d'admission définitive au grade de brigadier dont la partie théorique aura lieu respectivement au mois de janvier et au mois d'août 1997 ainsi que la partie pratique respectivement au mois de février et au mois de septembre 1997;

un examen de promotion qui aura lieu au mois de novembre 1997;

dans la carrière du gendarme:

un examen de promotion qui aura lieu au mois de novembre 1997;

dans la carrière de l'artisan:

un examen de promotion qui aura lieu au mois de décembre 1997.

Police. – Examens. – Il est porté à la connaissance des intéressés que la police organisera au courant de l'année 1997 les examens suivants:

dans la carrière du sous-officier:

deux examens-concours d'admission à la candidature de sous-officier qui auront lieu respectivement au mois de février et au mois de juillet 1997;

deux examens d'admission définitive au grade de brigadier dont la partie théorique aura lieu respectivement au mois de janvier et au mois d'août 1997 ainsi que la partie pratique respectivement au mois de février et au mois de septembre 1997;

un examen de promotion qui aura lieu au mois de novembre 1997;

dans la carrière de l'agent de police:

un examen de promotion qui aura lieu au mois de novembre 1997.

Titres au porteur. – Oppositions (Publication prescrite par l'art. 22 de la loi du 16 mai 1891 concernant la perte de titres au porteur).

– Il résulte d'un exploit de l'huissier de justice Marc *Graser* à Luxembourg en date du 21 octobre 1996 qu'il a été fait opposition au paiement du capital, des intérêts et des dividendes échus ou à échoir, ainsi qu'à l'exercice de tous droits généralement quelconques que comportent ou peuvent comportr les titres suivants:

EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT, 1994/2000, 8%, coupure 250.000.- LUF, aux nos: XS0053622535+00 à 019421, (seulement le manteau);

– Il résulte de deux exploits de l'huissier de justice Roland *Funk* à Luxembourg en date du 23 octobre 1996 qu'il a été fait opposition au paiement du capital, des intérêts et des dividendes échus ou à échoir, ainsi qu'à l'exercice de tous droits généralement quelconques que comportent ou peuvent comporter les titres suivants:

1) a) A.S.L.K.-C.G.E.R. IFICO, 1994/98, 7,75%, échéance 05.10., 100.000.- LUF, aux nos: 5519/21;

b) PEUGEOT FINANCE INTERNATIONAL, 1994/98, 8%, échéance 06.10., 50.000.- LUF aux nos 2288/91;

2) DEKALUX-S RENDITE 10/97 DM, WKN 972071, 4 certificats de 1 part aux nos: 43666, 43673/75;

– Il résulte de deux exploits de l'huissier de justice Georges *Nickts* à Luxembourg en date du 23 octobre 1996 qu'il a été fait opposition au paiement du capital, des intérêts et des dividendes échus ou à échoir, ainsi qu'à l'exercice de tous droits généralement quelconques que comportent ou peuvent comporter les titres suivants:

1) CELLTEC TECHNOLOGY HOLDING S.A., 1 certificat de 937 actions portant le no: 7;

2) CATHRINEHOLM HOLDING S.A., 1 certificat de 936 actions portant le no: 6;

– Il résulte d'un exploit de l'huissier de justice Jean-Lou *Thill* à Luxembourg en date du 24 octobre 1996 qu'il a été fait opposition au paiement du capital, des intérêts et des dividendes échus ou à échoir, ainsi qu'à l'exercice de tous droits généralement quelconques que comportent ou peuvent comporter les titres suivants:

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, certificats de dépôt, pour la période du 20 septembre 1993 au 20 septembre 1996, avec les coupons aux nos: R69822/4, valeur nominale de 100.000.- LUF chacun;

– Il résulte de deux exploits de l'huissier de justice Pierre *Kremmer* à Luxembourg en date du 24 octobre 1996 qu'il a été fait opposition au paiement du capital, des intérêts et des dividendes échus ou à échoir, ainsi qu'à l'exercice de tous droits généralement quelconques que comportent ou peuvent comporter les titres suivants:

1) ALSA DM LAUFZEIT Fonds, 6 certificats de 100 parts aux nos: 2061444/9, WKN 972044;

2) UAP GROEP NEDERLAND BV, coupon no: 4 au no: 05+0250000+XS0038409305+00+00000529/530/987/988;

– Il résulte de onze exploits de l'huissier de justice Michelle *Thill* à Luxembourg en date du 25 octobre 1996 qu'il a été fait opposition au paiement du capital, des intérêts et des dividendes échus ou à échoir, ainsi qu'à l'exercice de tous droits généralement quelconques que comportent ou peuvent comporter les titres suivants:

1) BBL (L) INVEST SICAV BASE METALS CAP., 10x1 aux nos: 118/27, Code Isin: LU0048514714;

2) BBL (L) INVEST GOLDMINES DIST. «USD», 2 titres d'une part aux nos: 1205/6, coupon 5 et suiv. attachés, Code Isin: LU004744624;

3) CREGEM EQUITIES L DOUBLE CAP. BEVEK, 4x1 aux nos: 12016059/62, Code valeur: 0960023/14;

4) GENERAL ELECTRIC CAP CANADA INC., 1994/99, 8,875%, échéance 30.09.1996, 3 coupons de 887,50 CAD chacun, aux nos: 404/6, détachés des titres, Code Isin: XS0052567475;

5) BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 1 bon de caisse «CROISSANCE», nominal 2.300.000.- BEF, 1 an, 3,25%, 1996 échéance finale au 19.01.1997, no: A 3000625;

6) STATOIL, 8,875%, 1986/96, 3x20.000.- DKK, aux nos: 1748/50, échéance 17.07., pas de coupons attachés, Code Isin: XS0000000074;

7) COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE, 7%, 1986/96, 3x50.000 LUF aux nos: 4157/59, Code Isin: XS0000000587, coupon au 16 décembre 1996 attaché;

8) a) CREGEM BONDS BELUF CAPITALISATION, 2x1 aux nos: 10218989/90, 1x5 au no: 20052378, 2x10 aux nos: 30208814/15, code valeur: 73627,

b) CREGEM BONDS INTERNATIONAL CAP., 3x10 aux nos: 30117280/82, Code valeur 66148,

c) CREGEM EQUITIES L DOUBLE PLUS, 9x1 aux nos: 12008382/90, Code valeur: 960023;

9) ZOB CREDIT LOCAL DE FRANCE, 1992-2007, Zéro %, échéance 25.06., 1x10.000.- FF au no: 000042, Code Isin: XS0038002027, Code valeur: 264777/64;

10) a) KREDIETBANK INTERNATIONAL FINANCE, 1995/2000, 7,625%, 20x10.000.- DKK aux nos: 9394/9413,+ coupons au 12.09.1996 et suiv. attachés,

b) BREMER LANDESBANK, 1995/2000, 8%, 16x50.000.- LUF aux nos: 1008/19, 1128/31,+coupons au 10.05.1996 et suivants attachés;

11) BBL (L) INVEST BASE METALS CAPITALISATION, 1x1 au no: 1849, 1x5 au no: 1349, Code Isin: LU0048514714;

– Il résulte de deux exploits de l'huissier de justice Marc *Graser* à Luxembourg en date du 28 octobre 1996 qu'il a été fait opposition au paiement du capital, des intérêts et des dividendes échus ou à échoir, ainsi qu'à l'exercice de tous droits généralement quelconques que comportent ou peuvent comporter les titres suivants:

1) DEKALUX 4/96, WKN 972288, 1 certificat de 10 parts au no: 662902;

2) DSL BANK, code 25091371, valeur 50.000.- LUF, 1995/98, 6%, échéance 13.11.1998, no: 2788, 1er coupon attaché no: 1 du 13.11.1996.

Titres au porteur. – Mainlevées d'opposition (Publication prescrite par l'article 22 de la loi du 16 mai 1891 concernant la perte de titres au porteur).

– Il résulte d'un exploit de l'huissier de justice Marc *Graser* à Luxembourg en date du 21 octobre 1996 que mainlevée pure et simple a été donnée:

d'une opposition signifiée par exploit de l'huissier de justice Roland *Funk* à Luxembourg en date des 12 et 13 avril 1994 portant sur les titres DEKALUX 10/95, WKN 972 053, 19 certificats de 10 parts aux nos: 781621/39, 3 certificats de 1 part aux nos: 535107/9;

– Il résulte d'un exploit de l'huissier de justice Michelle *Thill* à Luxembourg en date du 25 octobre 1996 que mainlevée pure et simple a été donnée:

d'une opposition signifiée par exploit de son ministère à Luxembourg en date du 20 septembre 1996 portant sur les titres C.G. MULTI INTERNATIONAL «A» SICAV DISTRIBUTION, 1x10 au no: 35047837,+coupon no: 7 attaché, code valeur: WC0066149/92;

– Il résulte d'un exploit de l'huissier de justice Michelle *Thill* à Luxembourg en date du 25 octobre 1996 que mainlevée pure et simple a été donnée:

d'une opposition signifiée par exploit de son ministère à Luxembourg en date du 31 mai 1996 portant sur les titres BBL (L) INVEST GOLDMINES DIST. «USD», 2 coupures de 100 aux nos: 1205/6, coupon 5 et suiv. attachés, Code Isin: LU004744624;

– Il résulte d'un exploit de l'huissier de justice Michelle *Thill* à Luxembourg en date du 25 octobre 1996 que mainlevée pure et simple a été donnée:

d'une opposition signifiée par exploit de son ministère à Luxembourg en date du 29 juillet 1996 portant sur les titres BBL RENTA FUND INTERNATIONAL DIST. SICAV, 12x1 aux nos: 118835/46, coupons no: 30 et suiv. attachés, code valeur: 091160-77, code Isin: LU0010013455.

Titres au porteur. – Oppositions Publication prescrite par l'art. 22 de la loi du 16 mai 1891 concernant la perte de titres au porteur).

– Il résulte de quatre exploits de l'huissier de justice Pierre *Kremmer* à Luxembourg en date du 31 octobre 1996 qu'il a été fait opposition au paiement du capital, des intérêts et des dividendes échus ou à échoir, ainsi qu'à l'exercice de tous droits généralement quelconques que comportent ou peuvent comporter les titres suivants:

1) BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, 3 certificats d'épargne au porteur aux nos: 313918/20, 3x500.000.-, form B, 5 ans, 7,50%;

2) EUROPEAN INVESTMENT BANK, 7 5/8%, 1995/2000, 10.000 $ au no: 001149, 1.000 $ aux nos: 001588, 003609/13;

3) KREDIETBANK INT. FIN., 1993/98, 6,75%, 15/07, 2x500.000.- LUF aux nos: 301/2, coupon 15.07.1994 attaché;

4) a) COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A., en 1992, avec échéance en l'an 2000, (au 14.04), taux nominal: 9% l'an, portant le no: 2310, d'une valeur de 250.000.- FB

b) COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A., en 1992, avec échéance en l'an 2000, (au 14.04), taux nominal: 9% l'an, portant les nos: 3642, d'une valeur de 50.000.- FB;

– Il résulte de trois exploits de l'huissier de justice Michelle *Thill* à Luxembourg en date du 31 octobre 1996 qu'il a été fait opposition au paiement du capital, des intérêts et des dividendes échus ou à échoir, ainsi qu'à l'exercice de tous droits généralement quelconques que comportent ou peuvent comporter les titres suivants:

1) a) BBL RENTA FUND SICAV OBLI-FIX 2006, NLG CAP., 8x25 aux nos: SC 1948/55, 1x5 au no SB 1627, 4x1 aux nos: SA 1690/3, Code Isin: LU0066399840,

b) BBL PATRIMONIAL SICAV BALANCED DISTRIBUTION, 1x25 au no: DT 2088, 4x5 aux nos: DS 17944/47, 2x1 aux nos: DR 9825/6, coupon no: 3 et suiv. attachés, Code Isin: LU0051420320,

c) ING AMERICA INSURANCE HOLDINGS INC., 1996/2003, 6%, 80x250.000.- FLUX aux nos: 16760/16839, coupons au 22.12.1996 et suiv. attachés, Code Isin: XS0063444292;

2) LBK SCHLESWIG, 1994/97, 6,62%, 1x1.000 USD au no: 24812, + coupon au 11.07.1997 attaché, code valeur: 247910-75, Code Isin: XS0051090602;

3) a) BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., certificats au porteur, 7,50%, durée 5 ans, échéance finale au 22.03.1998, coupons au 22.03.1997 et suivants attachés, 6x100.000.- BEF aux nos: R 67034/9,

b) BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., bons de caisse «CROISSANCE», 4,75%, durée 5 ans, échéance finale 25.09.2001, coupons au 25.09.1997 et suiv. attachés, 1x1.500.000.- BEF au no: B4 29335, 5x100.000.- BEF aux nos: B5 29330, B3 29331, B1 29332, B9 29333, B7 29334;

– Il résulte de onze exploits de l'huissier de justice Michelle *Thill* à Luxembourg en date du 7 novembre 1996 qu'il a été fait opposition au paiement du capital, des intérêts et des dividendes échus ou à échoir, ainsi qu'à l'exercice de tous droits généralement quelconques que comportent ou peuvent comporter les titres suivants:

1) BBL (L) INVEST GOLDMINES CAPITALISATION, 4x1 aux nos: 3223/6, 2x10 aux nos: 3960/1, 1x100 au no: 910, Code Isin: LU0047444970;

2) GENFINANCE LUXEMBOURG, 1 coupon, échéance au 21 avril 1995, détaché de LUF 1.000.000.- nominal, 7,25%, 1988/95, (1x1.000.000.-) au no: 121, Code Isin: LU0010426020;

3) IPPA PORTFOLIO FUND SICAV INTERNATIONAL BOND CAPITALISATION, Code Isin: LU0011939617, 1x10 au no: 1006335, pas de coupons attachés;
4) CERABANK LUXEMBOURG, 1994/2001, 8,125%, 20x50.000.- LUF aux nos: 7021/40, + coupons au 05.12.1996 et suiv. attachés;
5) KB INTERNATIONAL FINANCE, 1995/98, 6,375%, 1x10.000.- DEM au no: 222, + coupons au 16.01.1996 et suiv. attachés, Code Isin: XS0055058100;
6) CAPITAL RENTINVEST, 1x100 au 12185, tous les coupons sont attachés, Code valeur: 86560-36;
7) KAPITALUX, bon d'assurance de capitalisation au porteur, 22.09.1996/97, montant: 100.000 LUF, au no: 1000079610;
8) G-BOND FUND SICAV G-RENTINVEST, 1x10 au no: 27777, 1x250 au no: 162318, + coupon 32 attaché, Code valeur: 192705-63;
9) CREGEM EQUITIES «L» TRIPLE 2 CAP., aux nos: 12021306/7, Code valeur: 0199.104/60;
10) MONTREAL TRUSTCO, 50 coupons no: 5 (échéance 20.02.1991), 1986/98, aux nos: 44401/50, 50x1.000.- CAD, 10,75%, Code Isin: LU0001740769 01;
11) COMPAGNIE MARITIME BELGE FINANCE S.A., 20 coupons payable le 26 mai 1996, 1992/99, 9,25%, de nominal 50.000.- FLUX, aux nos: 17218/22, 5271/80, 15415, 15529/32.

Titres au porteur. – Mainlevées d'opposition (Publication prescrite par l'article 22 de la loi du 16 mai 1891 concernant la perte de titres au porteur).

– Il résulte d'une information des personnes intéressées en date du 22 octobre 1996 que mainlevée pure et simple a été donnée:

d'une opposition signifiée par exploit de l'huissier de justice Georges *Nickts* à Luxembourg en date du 27 avril 1994 portant sur les titres CMB FINANCE 9,25%, 1992/99, échéance 26.05.1999, aux nos: 21724/26;

– Il résulte d'un exploit de l'huissier de justice Michelle *Thilll* à Luxembourg en date du 25 octobre 1996 que mainlevée pure et simple a été donnée:

d'une opposition signifiée par exploit de son ministère à Luxembourg en date du 6 septembre 1995 portant sur les titres BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 1990/97, 9,50%, 3x50.000.- LUF aux nos: 13898/900, coupons au 01.03.1994 et suiv. attachés, Code Isin: LU0010008299;

– Il résulte d'un exploit de l'huissier de justice Michelle *Thill* à Luxembourg en date du 25 octobre 1996 que mainlevée pure et simple a été donnée:

d'une opposition signifiée par exploit de son ministère à Luxembourg en date du 3 août 1995 portant sur les titres TABALUNA HOLDING S.A., 51 obligations aux nos: 200/250, 1991-2006, 5%, échéance au 30.07., nominal 1.000.000.- LUF chacune, coupon no: 7;

– Il résulte d'une information des personnes intéressées en date du 30 octobre 1996 que mainlevée pure et simple a été donnée:

d'une opposition signifiée par exploit de l'huissier de justice Pierre *Kremmer* à Luxembourg en date du 23 février 1995 portant sur les titres RENTAFUND, 27 coupures de 25 aux nos: 125899, 127828/30, 120480, 121811/2, 122250, 122936/7, 124389, 125448, 120485, 102469, 120476/9, 120572, 120620, 121809, 120487, 120475, 120471/2, 120486, 343660, 6 coupures de 1 aux nos: 181602/3, 291532, 209644/5, 0319244;

– Il résulte d'un exploit de l'huissier de justice Michelle *Thill* à Luxembourg en date du 7 novembre 1996 que mainlevée pure et simple a été donnée:

d'une opposition signifiée par exploit de son ministère à Luxembourg en date du 10 novembre 1994 portant sur les titres LUXAIR, 1989/96, 7,75%, 2x50.000.- LUF aux nos: 6383/4, coupons au 25.10.1989 et suiv. attachés;

– Il résulte d'un exploit de l'huissier de justice Michelle *Thill* à Luxembourg en date du 7 novembre 1996 que mainlevée pure et simple a été donnée:

d'une opposition signifiée par exploit de son ministère à Luxembourg en date du 26 juillet 1995 portant sur les titres KB BONDS INCOME FUND «DIV», 3x10 aux nos: 16032386/88, 5x1 aux nos: 10436846/50, + coupons no: 1 et suiv. attachés.

– Il résulte d'une information des personnes intéressées en date du 31 octobre 1996 que mainlevée pure et simple a été donnée:

d'une opposition signifiée par exploit de l'huissier de justice Pierre *Kremmer* à Luxembourg en date du 9 septembre 1996 portant sur les titres COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A., en 1992, avec échéance en l'an 2000 (au 14.04).), au taux nominal de 9%, avec le numéro 2910, d'une valeur nominale de 250.000.- FB et au numéro 3462 d'une valeur nominale de 50.000.- FB.

– Il résulte d'une information des personnes intéressées en date du 22 octobre 1996 que mainlevée pure et simple a été donnée:

de deux oppositions signifiées par exploit de l'huissier de justice Pierre *Kremmer* à Luxembourg en date des 3 janvier

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

1991 et 22 mai 1991 portant sur les titres RENTA FUND INTERNATIONAL CAPITALISATION; 4x5 aux nos: 50386/389.

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 3 22 janvier 1997

Sommaire

(Publication prévue par l'article 1er du règlement grand-ducal du 13 décembre 1989)

Liste des spécialités pharmaceutiques et des médicaments préfabriqués à usage humain dont les prix ont subi des changements ou ont été fixés au courant du 2e semestre 1996.

(Publication prévue par l'article 1er du règlement grand-ducal du 13 décembre 1989)

L I S T E   D E S   P R I X

DES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES A USAGE HUMAIN ADMIS A LA VENTE DANS LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

A) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT NOUVELLEMENT AJOUTES A LA LISTE DES PRIX.

DESIGNATION	F O R M E	CONDITIONNEMENT			PRIX PUBLIC	PRIX EX.US.
A PARTIR DU 01 JUILLET 1996						
CEC	GRAN.P.SIR.	1 * 1 FL.	8	100,00ML	417	
CEC FORTE	GRAN.P.SIR.	1 * 1 FL.	8	100,00ML	781	
FREEDOX	SOL.P.PERF.	1 * 1 VIAL	8	100,00ML	4.733	4.148
RAPANOL-100	CPS	1 * 20 CPS U.D.			2.194	
KAPANOL-20	CPS	1 * 20 CPS U.D.			619	
KAPANOL-50	CPS	1 * 20 CPS U.D.			1.290	
MANIPREX	DRG.	1 * 100 DRG.			198	
ROMILAR MUCOLYTICUM	SOL.	1 * 1 SOL.	8	200,00ML	235	
TENORMIN MINOR-25	CPR.	1 * 28 CPR.SS BLIST.			240	
TENORMIN MINOR-25	CPR.	1 * 56 CPR.SS BLIST.			455	
A PARTIR DU 01 AOUT 1996						
AACIFEMINE	CPR.	1 * 30 CPR.			350	
ABBOKINASE	PDRE P.PREP.INJ.	1 * 1 FIOLE	8	10,00ML	4.908	4.316
ADALAT RETARD	CPR.	1 * 30 CPR.			536	
ADALAT-5	CPS	1 * 50 CPS			285	
ALKERAN	PDRE P.PREP.INJ.	1 * 1 AMP.SOLV.	8	10,00ML	570	
BLPURIC-100	GELULES	1 * 100 GELULES			492	
ALPURIC-300	GELULES	1 * 90 GELULES			1.030	599
ANATOXAL DITE-BERNA	SOL.INJ.	1 * 1 AMP.RAPPEL	8	0,50ML	68	
ANATOXAL DITEPER-BERNA	SOL.INJ.	1 * 1 AMP.RAPPEL	8	0,50ML	78	
ANATOXAL TE-BERNA	SOL.INJ.	1 * 1 AMP.RAPPEL	8	0,50ML	59	
APIEXATE	SOL.INJ.	1 * 1 AMP.	8	5,00ML		577
APURONE	CPR.	1 * 30 CPR.SS BLIST.			602	
ARAMINE	SOL.INJ.	1 * 1 AMP.	8	10,00ML	290	
ARISTOCHOL RONZENTRAT	GRAN.	1 * 25 SACH.			296	
A.T.l0-MERCK	GTTES	1 * 1 GTTES	8	15,00ML	520	
AZACTAM	PDRE P.PREP.INJ.	1 * 1 FL.			782	
AZACTAM	PDRE P.PREP.INJ.	1 * 1 FL.				887
BARNETIL	CPR.	1 * 20 CPR.			843	
BARNETIL	SOL.INJ.	1 * 6 AMP.			214	
BAYPRESS	CPR.	1 * 14 CPR.			552	
BAYPRESS MITIS	CPR.	1 * 28 CPR.			552	
BEPHEN	COLL.	1 * 1 FL.CPTE-GTTES	8	5,00ML	357	
BETASERC	CPR.	1 * 50 CPR.			405	
BETASERC	CPR.	1 * 100 CPR.			664	
BETOPTIC	COLL.	1 * 1 COLL.	8	5,00ML	382	

BIARTAC	CPR.	1 *	30 CPR.			411	
BIARTAC	CPR.	1 *	50 CPR.			617	
BIFITERAL	SIR.	1 *	1 SIR.	8	500,00ML	416	
BLOCADREN	CPR.	1 *	100 CPR.			604	
BRICANYL	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,00ML	417	
BRUFEN	CR.	1 *	1 CR.	8	40,00G	258	
BRUFEN	DRG.	1 *	100 DRG.			370	
BRUFEN	DRG.	1 *	100 DRG.			567	
BRUFEN	SUPP.	1 *	12 SUPP..			169	
BRUFEN FORTE	CPR.ENR.	1 *	30 CPR.			324	
BURINEX	CPR.	1 *	25 CPR.			221	
BURINEX	CPR.	1 *	50 CPR.			397	
BURONIL	SOL.	1 *	1 SOL.	8	250,00ML	238	
CATAFLAM	DRG.	1 *	30 DRG.			430	
CEFACIDAL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.				296
CETAPRED	ONG.	1 *	1 ONG.	8	3,50G	187	
CHLOWMPHENICOL-ASTA MEDICA	COLL.	1 *	1 COLL.	8	9,00ML	110	
CHLORAMPHENICOL-RIT	COLL.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	110	
CHLORAMPHENICOL-RIT	ONG.	1 *	1 ONG.	8	2,50G	74	
CIBACALCINE	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	5 AMP.			1.484	1.012
CLINORIL	CPR.	1 *	50 CPR.			473	
CLINORIL FORTE	CPR.	1 *	50 CPR.			813	
CODICONTIN	CPR.LIB.CONTR.	1 *	56 CPR.			579	
DALACIN-C	SIR.	1 *	1 SIR.	8	80,00ML	464	
DALACIN-T	LOT.	1 *	1 LOT.	8	30,00ML	435	
DANTRIUM	CPS	1 *	50 CPS			477	
DECADRON LONG ACTING	SUSP.INJ.	1 *	1 FL.	8	1,00ML	238	
DECADRON LONG ACTING	SUSP.INJ.	1 *	3 FL.	8	1,00ML	641	
DECADRON PHOSPHATE AVEC NEOMYCINE	SOL.	1 *	1 SOL.	8	5,00ML	152	
DECAPEPTYL L.P.	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.			6.852	6.179
DICETEL	CPR.PELLIC.	1 *	50 CPR.SS BLIST.			378	
DIGITALINE-NATIVELLE	CPR.	1 *	40 CPR.			67	
DIGOXINE-NATIVELLE	CPR.	1 *	40 CPR.			77	
DIHYDRAL	CPR.	1 *	75 CPR.			257	
DOGMATIL	CPR.	1 *	12 CPR.			426	
DOGMATIL	SOL.	1 *	1 SOL.	8	200,00ML	232	
DUPHASTON	CPR.	1 *	42 CPR.			857	
DUVADILAN RETARD	GELULES	1 *	60 GELULES			596	
DYTENZIDE	CPR.	1 *	28 CPR.			310	
ECHAN	SOL.	1 *	1 SOL.	8	50,00ML	183	
ECHAN	SOL.	1 *	1 SOL.	8	100,00ML	329	
ECHAN	SOL.	1 *	1 SOL.	8	150,00ML	457	
ELANTAN LONG	CPS RET.	1 *	60 CPS			1.655	
EMERXIL	SPRAY	1 *	1 SPRAY	8	150,00ML	313	
ENDOBULIN	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.				706
ENDOBULIN	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.				1.412
ENDOBULIN	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.				2.824
ENDOBULIN	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.				5.672
ENDOBULIN	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.				10.934
ENDOBULIN	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.				15.940
ENDOBULIN	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.				20.328
ERYTHROCINE	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FIOLE			617	

FEMIPLEXE	GELULES	1 *	30 GELULES BLIST			240	
FLUOPLEXE	GELULES	l *	30 GELULES BLIST			240	
FORENE	SOL.	1 *	1 SOL.	8	100,00ML	2.638	2.140
FURADANTINE	SUSP.PED.	1 *	1 SUSP.PED.	8	100,00ML	157	
FURADANTINE MC	CPS	1 *	50 CPS			231	
FURADANTINE MC	CPS	1 *	50 CPS			400	
GAMMACUR	CPS	1 *	120 CPS			1.117	
GAMMRCUR	CPS	1 *	240 CPS			1.847	
GLAUCONEX	COLL.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	323	
GLAUCONEX	COLL.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	347	
GLOTTYL	SIR.	1 *	1 SIR.	8	300,00ML	231	
GLUCOBAY	CPR.	1 *	60 CPR.			789	
GLUCOPHAGE-850	CPR.	1 *	100 CPR.			469	
GRISEOFULVIN LEO	CPR.	1 *	100 CPR.			346	
HEALON	SOL.	1 *	1 SER.	8	0,55ML	3.202	2.681
HYDREA	CPS	1 *	20 CPS			318	
INDOCID	SUPP.	1 *	12 SUPP.			270	
INDOCID I.M.	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	6 FL.	8	2,00ML	378	
INHIBACE	CPR.	1 *	28 CPR.SEC.U.D.				94
INHIBACE	CPR.	1 *	28 CPR.SEC.U.D.				187
INHIBACE	CPR.	1 *	28 CPR.SEC.U.D.				421
INHIBACE	CPR.	1 *	28 CPR.SEC.U.D.				748
INTRALIPID	SOL.P.PERF.	1 *	1 FL.VERRE	8	250,00ML	1.021	590
IOPIDINE	SOL.	1 *	1 SOL.	8	5,00ML	527	
IOPLDINE	SOL.	1 *	1 SOL.	8	10,00ML	1.046	599
ISOPTO CARPINE	COLL.	1 *	1 COLL.	8	15,00ML	116	
ISOPTO CARPINE	COLL.	1 *	1 COLL.	8	15,00ML	158	
ISOPTO-CETAMIDE	COLL.	1 *	1 COLL.	8	15,00ML	100	
ISOPTO CETAPRED	COLL.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	145	
KEFADIM	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 VIAL	8	20,00ML	1.029	598
REFADIM	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 VIAL	8	100,00ML	1.611	1.182
KEFADIM	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 VIAL	8	10,00ML	536	
RINIDINE	CPR.ACT.PROL.	1 *	40 DUR.			303	
KINIDINE	CPR.ACT.PROL.	1 *	100 DUR.			619	
KYTRIL	CPR.	1 *	10 CPR.			4.525	3.949
LACTOCUR	SIR.	1 *	1 SIR.	8	200,00ML	177	
LACTOCUR	SIR.	1 *	1 SIR.	8	500,00ML	354	
LAMICTAL	CPR.	1 *	30 CPR.			2.735	
LEDERTREXATE SP	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	2,00ML	170	
LITICAN	CPR.	1 *	20 CPR.			380	
LITICAN	GTTES	1 *	1 GTTES	8	60,00ML	339	
LITICAN	SOL.INJ.	1 *	6 AMP.	8	2,00ML	220	
MAGNEVZST	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	5,00ML	1.342	898
MANGAPLEXE	GELULES	1 *	30 GELULES BLIST			240	
MAXIDEX	COLL.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	256	
MAXITROL	COLL.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	293	
MEFOXIN	SOL.INJ.	1 *	1 FL.				169
MEFOXIN	SOL.INJ.	1 *	1 FL.				304
MEGACE	CPR.	1 *	30 CPR.			2.220	1.739

MINOCIN	CPS	1 *	10 CPS SS BLIST.			525	
MINOCIN	PDRE P.PREP.INJ	1 *	3 FL.			500	
MINO-50	CPR.	1 *	20 CPR.			525	
MIVACRON	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	5,00ML	1.026	
MIVACRON	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	10,00ML	1.412	
MONURIL-3000	PDRE	1 *	1 SACH.			349	
NEBACETINE	ONG.OPHT.	1 *	1 ONG.OPHT.	8	5,00G	53	
NEOBACITRACINE	SOL.	1 *	1 SOL.	8	10,00ML		172
NILSTAT	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	211	
NOBECUTANE	AER.	1 *	1 AER.	8	250,00ML	1.039	592
NOOXINE	GELULES	1 *	50 GELULES			521	
NORCURON	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	4 VIALS				1.056
NORFLEX	CPR.	1 *	100 CPR.			487	
NORFLEX	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.			160	
OBRACIN	SOL.INJ.	1 *	3 FIOLES MULTID	8	2,00ML	893	
OPHTAGRAM	POMM.	1 *	1POMM.	8	5,00G	228	
OPTIDERM	CR.	1 *	1 CR.	8	50,00G	312	
OPTIDERM	CR.	1 *	1 CR.	8	100,00G	574	
ORATROL	CPR.	1 *	25 CPR.			208	
OROFAR LIDOCAINE	PAST.	1 *	24 GELSOLETS			221	
PANADOL	SUPP.	1 *	10 SUPP.			93	
PANADOL	SUPP.	1 *	10 SUPP.			102	
PANADOL	SUPP.	1 *	10 SUPP.			113	
PANTOZOL	CPR.	1 *	28 CPR.			2.538	2.044
PAVULON	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	2,00ML		364
PEDIAVAX	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.U.D.			1.002	
PENGLOBE	CPR.	1 *	16 CPR.SS BLIST.			434	
PENSTAPHO	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	25 FIOLES				2.915
PENSTAPHO	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FIOLE			85	
PEPCIDINE	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	5 FL.			666	
PIPCIL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	l-FIOLE			768	
PIRACETAM-EUROGENERICS	CPR.PELLIC.	1 *	50 CPR.U.D.			525	
PIRORFIEUM-A	GEL	1 *	1 GEL	8	50,00G	166	
PIRORHEUM-A	GEL	1*	1 GEL	8	100,00G	287	
PK MERZ	SOL.P.PERF.	1 *	1 SOL.P.PERF.	8	500,00ML	949	
PLEGISOL	SOL.P.PERF.	1*	1 FL.	8	500,00ML	335	
PLENDIL	CPR.LIB.PROL.	1 *	28 CPR.U.D.			1.002	576
PLENDIL MITIS	CPR.LIB.PROL.	1 *	28 CPR.U.D.				359
PRAZINE	DRG.	1 *	50 DRG.			107	
PRAZIME	DRG.	1 *	50 DRG.			187	
PRAZINE	DRG.	1 *	50 DRG.			320	
PRAZINE	GTTES	1 *	1 GTTES	8	15,00ML	61	
PRAZINE	GTTES	1 *	1 GTTES	8	120,00ML	249	
PRAZINE	SOL.INJ.	1*	l VIAL	8	10,00ML	101	
PRE PAR	CPR.	1 *	40 CPR.			682	
PRE PAR	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	5,00ML	135	
PROSTIN E2	CPR.	1*	4 CPR.				2.352
PROSTIN E2	SOL.P.PERF.	1 *	1 AMP.				1.891
PROVISC	SOL.	1 *	1 SER.	8	0,40ML	2.990	2.477
PROVISC	SOL.	1 *	1 SER.	8	0,55ML	3.245	2.721
PROVISC	SOL.	1 *	1 SER.	8	0,85ML	4.800	4.212
PULMRDIL	AER.	1 *	300 D.			351	

REMOPLEXE	GELULES	1 *	30 GELULES BLIST			240	
SELOKEN	SOL.INJ.	1 *	SAMP.	8	5,00ML	356	
SILICUR-140	CPS	1 *	30 CPS SS BLIST.			517	
SILICUR-140	CPS	1 *	60 CPS SS BLIST.			979	
SILICUR-140	CPS	1 *	100 CPS SS BLIST.			1.370	
SOLU-DACORTIN	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 AMP.			470	
SOLU-DACORTIN	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 AMP.			160	
SOLU-MEDROL S.A.B.	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 VIAL			317	
SOLU-MEDROL S.A.B.	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 VIALS			811	
SOTALEX	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	4,00ML	775	
SURVANTA	SUSP.	1 *	1 SUSP.	8	4,00ML	13.141	12.205
TETUMAN BERNA	SOL.INJ.	1 *	1 SER.	8	2,00ML		412
THEODUR200	CPR.RET.	1 *	30 CPR.			187	
THEOLAIR	SIR.	1 *	1 SIR.	8	500,00ML	275	
TIAPRIDAL	CPR.	1 *	20 CPR.			349	
TIAPRIDAL	CPR.	1 *	60 CPR.			839	
TIAPRIDAL	SOL.INJ.	1 *	12 AMP.	8	2,00ML	227	
TIBERAL	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.				562
TIENAM-500	PDRE P.PREP.P.PERF	1 *	1 FL.UNID.				598
TILDIEM	CPR.	1 *	50 CPR.			454	
TISSUCOL KIT 0,5	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 KIT				1.905
TISSUCOL KIT 1	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 KIT				3.154
TISSUCOL KIT 2	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 KIT				5.023
TISSUCOL KIT 5	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 KIT				13.720
TOBREX	COLL.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	292	
TOBREX	ONG.	1 *	1 ONG.	8	3,50G	221	
URISPAS	DRG.	1 *	100 DRG.			712	
VELBE	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.MULTID			987	
VIDARABINE-THILO	POMM.	1 *	1 POMM.	8	5,00G	480	
VISCOAT	SOL.	1 *	1 SER.	8	0,50ML	3.731	3.188
VOLTAREN	CPR.ENT.	1 *	30 CPR.			236	
VOLTAREN	CPR.ENT.	1 *	100 CPR.			637	
VOLTAREN	CPR.ENT.	1 *	50 CPR.			637	
VOLTAREN	SOL.INJ.	1 *	6 AMP.			289	
VOLTAREN	SOL.INJ.	1 *	30 AMP.				681
VOLTAREN	SUPP.	1 *	12 SUPP.			280	
VOLTAREN RETARD	CPR.	1 *	30 CPR.			763	
VUMON	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	5,00ML	2.336	1.851
XANAX RETARD	CPR.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			302	
XANAX RETARD	CPR.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			527	
XANAX RETARD	CPR.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			949	
ZELITREX	CPR.	1 *	10 CPR.			1.421	
ZELITREX	CPR.	1 *	42 CPR.			4.650	
ZOVIRAX	CPR.DISP.	1 *	25 CPR.			1.630	1.174
ZOVIRAX	CPR.DISP.	1 *	35 CPR.U.D.			5.792	5.163

A PARTIR DU 01 SEPTEMBRE 1996

ARKOGELULES ARMOISE	GELULES	1 *	50 GELULES			256	

ARKOGELULES CASSIS	GELULES	1 *	50 GELULES			256	
ARKOGELULES CYPRES	GELULES	1 *	50 GELULES			256	
ARKOGELULES PENSEE SAUVAGE	GELULES	1 *	50 GELULES			256	
ASPRO C	PDRE	1 *	10 SACH.			125	
BOLDOFLORINE	TIS.	1 *	50 INFUSETTES			146	
CAPOTEN	CPR.	1 *	45 CPR.			897	
COLOPEG	PDRE	1 *	1 SACH.			105	
FLEMOXIN SOLUTAB	CPR.	1 *	8 CPR.			604	
FUROSEMIX-40	CPR.	1 *	50 CPR.			409	
GINSANA	TONIC	1 *	1 TONIC	8	250,00ML	695	
HUMALOG	S0L.INJ.	1 *	1 FL.	8	10,00ML	1.714	
HUMALOG	SOL.INJ.	1 *	5 CARTOUCHES	8	1,50ML	1.312	
KNEIPP BLASEN- UND NIERENTEE III	TIS.	1 *	10 SACH.	8	1,50G	48	
KNEIPP FENCHEL-TEE	TIS.	1 *	10 SACH.	8	2,00G	48	
KNEIPP HOLUNDERBLUETEN-TEE	TIS.	1 *	10 SACH.	8	2,00G	48	
KNEIPP KAMILLENBLUETEN-TEE STOMA-KN	TIS.	1 *	10 SACH.	8	1,30G	48	
KNEIPP LINDENBLUETEN-TEE	TIS.	1 *	10 SACH.	8	2,00G	48	
KNEIPP ZINNKRAUT-TEE	TIS.	1 *	10 SACH.	8	1,50G	48	
LEGALON-140	CPS	1 *	30 CPS SS BLIST.			839	
LYSOX	GRAN.EFF.	1 *	30 SACH.			245	
LYSOX	GRAN.EFF.	1 *	14 SACH.			317	
LYSOX	GRAN.EFF.	1 *	30 SACH.			585	
MEDICA	CPR.	1 *	40 CPR.A SUCER			192	
ROFENID	SOL.INJ.	1*	1 AMP.			347	
TRANSIPEG	PDRE P.SOL.	1 *	30 SACH.			276	
TRUSOPT	COLL.	1 *	1 FL.	8	5,00ML	660	
TURBOCALCIN	SOL.	1 *	1 FL.	8	1,20ML	1.095	
TURBOCALCIN	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	l,00ML	1.539	
ULCOGANT	CPR.	1 *	100 CPR.A MACHER			1.400	
XATRAL L.P.	CPR.PELLIC.	1 *	56 CPR.SS BLIST.			1.425	978

A PARTIR DU 01 OCTOBRE 1996

ADDAMEL-N	SOL.P.PERF.	1 *	10 FIOLES	8	10,00ML	712
AMBROHEXAL	CPR.	1 *	50 CPR.			233
AMBROHEXAL	CPR.	1 *	100 CPR.			424
AMBROHEXAL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	50,00ML	107
AMBROHEXAL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	190
AMBROHEXAL RETARD	CPS	1 *	20 CPS			327
AMBROHEXAL RETARD	CPS	1 *	50 CPS			717
AMBROHEXAL RETARD	CPS	1 *	100 CPS			1.291
ARISTOCHOL-N	GTTES	1 *	1 GTTES	8	50,00ML	409
BICLAR-500	PDRE P.PREP.INJ	1 *	1 FIOLE			738

CELLCEPT	CPR.	3 *	50 CPR.SS BLIST.			15.651	14.611
CELLCEPT	GELULES	3 *	100 GELULES BLIST			15.651	14.611
CIRRUS	GELULES	1 *	14 PELLETS			284	
COZAAR	CPR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			1.251	-811'
COZAAR	CPR.	1 *	SO CPR.U.D.				x.450
DEBRISAN	PATES	1 *	10 SACH.	8	10,00G	2.257	1.775
DICLAC-25	CPR.	1 *	20 CPR.			81	
DOLOFIN	GEL	1 *	1 GEL	8	50,00G	290	
ERYHEXAL-1000	GRAN.	1 *	12 SACH.			577	
ERYHEXAL-1000	GRAN.	1 *	20 SACH.			968	
FONGAREX	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	217	
FONGAREX	OV.	1 *	3 OV.			334	
FONGAREX	OV.	1 *	1 OV.			301	
GINGIUM	CPR.ENR.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			354	
GINGIUM	CPR.ENR.	1 *	60 CPR.SS BLIST.			522	
GINGIUM	CPR.ENR.	1 *	100 CPR.SS BLIST.			923	
GINGIUM	SOL.	1 *	1 SOL.	8	100,00ML	923	
GINGIUM	SOL.	1 *	1 SOL.	8	200,00ML	1.748	
HARMONET	DRG.	1 *	21 DRG.			282	
HARMONET	DRG.	3 *	21 DRG.			676	
HARMONET	DRG.	6 *	21 DRG.			1.216	777
HUMATROPE	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 CARTRIDGE			8.459	7.719
HUMATROPE	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 CARTRIDGE			14.902	13.893
LACTOCUR	SIR.	1 *	1 SIR.	8	1000,00ML	672	
MELIANE	DRG.	6 *	21 DRG.			1.216	777
METHOBLASTINE FORTE R.T.U.-1000	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	40,00ML	6.025	5.386
METHOBLASTINE FORTE R.T.U.-200	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	8,00ML	1.473	1.023
METHOBLASTINE FORTE R.T.U.-2000	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	80,00ML	11.380	10.518.
METHOBLASTINE FORTE R.T.U.-50	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	2,00ML	528	
METHOBLASTINE FORTE R.T.U.-500	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	20,00ML	3.347	2.820
METHOBLASTINE FORTE R.T.U.-5000	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	200,00ML	26.776	25.272
METOCLAMID-HEXAL	CPR.	1 *	20 CPR.SS BLIST.			100	
METOCLAMID-HEXAL	CPR.	1 *	SO CPR.SS BLIST.			238	
METOCLAMID-HEXAL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	85	
METOCLAMID-HEXAL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	263	
NICORETTE MINT	GOMMES A MACHER	1 *	30 GOMMES			224	
NICORETTE MINT	GOMMES A MACHER	1 *	105 GOMMES			647	
NICORETTE MINT	GOMMES A MACHER	1 *	105 GOMMES			884	
OKACIN	cou.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	207	
OMNIPAQUE	SOL. INJ.	1 *	1 FL.PLAST.	8	50,00ML	1.217	778
OMNIPAQUE	SOL.INJ.	1 *	1 FL.PLAST.	8	50,00ML	1.343	899
PENHEAXAL MEGA	CPR.	1 *	12 CPR.SS BLIST.			140	
PERDOLAN MONO	SIR.	1 *	1 SIR.	8	200,00ML	197	
RADIKAL	LOT.	1 *	1 LOT.CAPIL.	8	100,00ML	251	

REOPRO	SOL.INJ.	1 *	1 VIAL	8	5,00ML		10.725
RHINATHIOL ANTITUSSIVUM	PAST.	1 *	24 PAST.			196	
RHINATHIOL ANTITUSSIVUM	SIR.	1 *	1 SIR.	8	200,00ML	196	
RILUTEK	CPR.ENR.	1 *	56 CPR.			20.198	
TARIVID	CPR.PELLIC.	1 *	5 CPR.SEC.U.D.			777	
TARIVID I.V.-100	SOL.P.PERF.	1 *	5 FL.	8	50,00ML		1.973
TARIVID I.V.-400	SOL.P.PERF.	1 *	5 FL.	8	200,00ML		6.315
VITALIPID NOVUM ADULT	EM.P.PERF.	1 *	10 AMP.	8	10,00ML	958	
VITALIPID NOVUM INFANT	EM.P.PERF.	1 *	10 AMP.	8	10,00ML	958	

A PARTIR DU 01 NOVEMBRE 1996

AMUKIN	SOL.INJ.	1 *	2 FIOLES			2.330	1.845
ARKOGELULES BOUILLON BLANC	GELULES	1 *	SO GELULES			256	
ARKOGELULES BUSSEROLE	GELULES	1 *	SO GELULES			256	
CALMIFLORINE	TIS.	1 *	50 INFUSETTES			130	
CODIPRONT MONO RETARD	GTTES	1 *	1 FL.	8	15,00G	178	
DESITIN	SPRAY	1 *	1 SPRAY	8	200,00ML	299	
DIACARD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	50,00ML	298	
DIACARD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	556	
FLEBOSMIL	PDRE P.SUSP.	1 *	30 SACH.			211	
FUCITHALMIC UNIDOSE	GEL	1 *	12 U.D.	8	0,20G	260	
IBUTOP	GEL	1 *	1 GEL	8	50,00G	296	
IBUTOP	GEL	1*	1 GEL	a	100,00G	474	
IOMERON-250	SOL.INJ.	1*	1 FL.	8	50,00ML	1.153	717
IOMEROM-250	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	100,00ML	1.819	1.355
IOMERON-250	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	200,00ML	3.234	2.711
IOMERON-300	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	50,00ML	1.285	843
IOMERON-300	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	100,00ML	2.139	1.662
ZOMERON-300	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	200,00ML	3.874	3.324
IOMERON-350	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	50,00ML	1.411	964
IOMERON-350	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	100,00ML	2.349	1.863
IOMERON-350	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	200,00ML	4.098	3.539
IOMERON-400	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	50,00ML	1.554	1.102
IOMERON-400	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	100,00ML	2.626	2.129
IOMERON-400	SOL.INJ.	1*	1 FL.	8	200,00ML	4.626	4.045
ISOFRA	SOL.	1 *	1 SOL.	8	15,00ML	92	
JUNIFEN	SIR.	1 *	1 SIR.	8	100,00ML	139	
MELIANE	DRG.	3 *	21 DRG.			676	
PULMOZYME	SOL.	1 *	30 AMP.			26.273	24.790
RETROVIR	CPR.PELLIC.	1 *	60 CPR.SS BLIST.			10.853	10.013
RHINATHIOL ANTITUSSIVUM	SIR.	1 *	1 SIR.	8	125,00ML	163	
RHINOCORT TURBOHALER	PDRE	1 *	200 D.			989	
SICCAGENT	cou.	1 *	1 COLL.	8	10,00ML	157	

SOLU-DACORTIN	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 AMP.			470	
SOLUDRIL EXPECTORANT SANS SUCRE ADU	SOL.	4 *	1 SOL.	8	150,00ML	234	
SOLUDRIL EXPECTORANT SANS SUCRE ADU	SOL.	1 *	1 SOL.	8	250,00ML	293	
SPASMO-LYT	DRG.	1 *	50 DRG.SS BLIST.			1.560	
SPASMO-LYT	DRG.	1 *	100 DRG.SS BLIST.			2.686	
THILO-TEARS	GEL	1 *	1 GEL	8	10,00G	266	
THIOMUCASE	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	25 AMP.	8	10,00ML		1.275
UROSIPHON	SOL.	1 *	10 AMP.	8	10,00ML	345	
UROSIPHON	SOL.	1 *	20 AMP.	8	10,00ML	521	
ZERIT	GELULES	1 *	56 GELULES BLIST			7.252	6.562
ZERIT	GELULES	1 *	56 GELULES BLIST			7.709	7.000

A PARTIR DU 01 DECEMBRE 1996

ALCON EYE GEL	GEL	1 *	1 GEL	8	10,00G	266	
ANTIFUNGOL-6	CPR.	1 *	6 CPR.			242	
CARBOBEL SIMPLEX	CPR.	1 *	30 CPR.			148	
CARBOBEL SIMPLEX	GRAN.	1 *	1 GRAN.	8	70,00G	185	
CEFROM-0,5	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 AMP.			566	
CEFROM-1	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 AMP.			1.083	650
CEFROM-1	PDRE P.PREP.P.PERF.	1 *	1 FL.			1.083	650
CEFROM-2	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 AMP.			1.540	1.087
CEFROM-2	PDRE P.PREP.P.PERF.	1 *	1 FL.			1.540	1.087
CRIXIVAN	GELULES	1 *	180 GELULES			19.649	11.287
DICLAC	SOL.INJ.	1 *	150 AMP.SER.			1.283	
DICLAC	SOL.INJ.	1 *	500 AMP.SER.			2.892	
DICLAC	SOL.INJ.	1 *	700 AMP.SER.			4.045	
DICLAC	SOL.INJ.	1 *	1500 AMP.SER.			8.435	
EFEXOR	CPR.	1 *	56 CPR.SS BLIST.			1.430	983
EFEXOR	CPR.	1 *	56 CPR.U.D.				983
EFEXOR	CPR.	1 *	56 CPR.SS BLIST.			2.115	1.639
EFEXOR	CPR.	1 *	56 CPR.U.D.				1.639
ESBERITOX-N	GTTES	1 *	1 GTTES	8	150,00ML	687	
ETOPOSIDE-PIERRE FABRE	SOL.P.PERF.	1 *	5 FL.	8	5,00ML	8.958	
EUCALYPTINE	CPS	1 *	42 CPS SS BLIST.			126	
EUCALYPTINE	SIR.	1 *	1 SIR.	8	200,00G	178	
EUCALYPTINE	SUPP.AD.	1 *	10 SUPP.			129	
EUCALYPTINE	SUPP.ENF.	1 *	10 SUPP.			98	
EUCALYPTINE	SUPP.NOURR.	1 *	10 SUPP.			93	
EUCALYPTINE-PHOLCODINE	SIR.	1 *	1 SIR.	8	180,00ML	199	
EUCALYPTINE-PHOLCODINE	SUPP.AD.	1 *	10 SUPP.			136	
EUCALYPTINE-PHOLCODINE	SUPP.ENF.	1 *	10 SUPP.			101	
EUCALYPTINE-PHOLCODINE	SUPP.NOURR.	1 *	10 SUPP.			93	
GLUCAGEN	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	10 FL.				5.265
GONAL-F-150	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 AMP.			4.450	
GONAL-F-150	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 AMP.			12.597	
GONAL-F-75	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 AMP.			2.225	
GONAL-F-75	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 AMP.			6.298	

IMMUNOPRET	GTTES	1 * 50 ML			233	
IMMUNOPRET	GTTES	1 * 100 ML			424	
LIORESAL INTRATHECAL	SOL.INJ.	1 * 1 AMP.	8	1,00ML	64	
LIORESAL INTRATHECAL	SOL.INJ.	1 * 1 AMP.	8	20,00ML	3.189	2.669
LIORESAL INTRATHECAL	SOL.INJ.	1 * 1 AMP.	8	5,00ML	3.189	2.669
MAGIUM	CPR.	1 * 20 CPR.			135	
MAGIUM	CPR.	1 * 50 CPR.			268	
MAGIUM	CPR.	1 * 100 CPR.			465	
MICTASOL-P LEBRUN	CPR.	1 * SO CPR.			138	
NEUROBION-N FORTE	DRG.	1 * 100 DRG.			720	
NIFEHEXAL-10	CPS	1 * 100 CPS FL.VERRE			564	
NIFEHEXAL-5	CPS	1 * 30 CPS			160	
PERDOLAN DUO	GELULES	1 * 20 GELULES			153	
PROZAC	SOL.	1 * 1 SOL	8	70,00ML	868	
STREPSILS VIT.C	PAST.	1 * 24 PAST.			133	
VITAMORRHUINE	POMM.	1 * 1 POMM.	8	45,00G	131	
ZANTAC-150	GRAN.EFF.	1 * 56 SACH.			2.078	1.604
ZANTAC-300	GRAN.EFF.	1 * 28 SACH.			2.078	1.604

B) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN ONT SUBI UNE HAUSSE DU PRIX

DESIGNATION	FORME	CONDITIONNEMENT			PRIX PUBLIC	PRIX EX.US.
A PARTIR DU 01 JUILLET 1996						
ANTEBOR	SOL.	1 * 1 SOL.	8	200,00ML	273	
ATARAX	CPR.PELLIC.	1 * 50 CPR.			258	
ATARAX	SIR.	1 * 1 SIR.	8	200,00ML	172	
ATARAX	SOL.INJ.	1 * 6 AMP.	8	2,00ML	217	
BAUME PULMONAIRE	SIR.AD.	1 * 1 SIR.AD.	8	300,00ML	232	
CAPOZIDE-50/25	CPR.	1 * 50 CPR.			2.339	
CLARITINE	SIR.PED.	1 * 1 SIR.PED	8	100,00ML	293	
FLUOROURACIL-DAVID BULL	SOL.INJ.	1 * 5 FL.	8	20,00ML	1.165	728
FORTICINE	CPS	1 * 30 CPS			214	
FORTICINE	CPS	1 * 60 CPS			343	
GELFOAM DENTAL PACR	EPONGES	1 * 100 CM2				306
GELFOAM DENTAL PACR	EPONGES	4 * 12 CM2				355
NEWDERM	GELEE	1 * 1 GELEE	8	45,00G	110	

NOVANTRONE	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	12,50ML	11.405	10.542
ORTHOXICOL	SIR.	1 *	1 SIR.	8	120,00ML		102
POSTADOXINE	CPR.	1 *	20 CPR.			159	
PROTAMINE SULFATE-LE0	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	5,00ML	77	
SPERSALLERG	COLL.	1 *	1 COLL.	8	10,00ML	261	

A PARTIR DU 01 AOUT 1996

ADRENALINE-PARKE-DAVIS	SOL.INJ.	1 *	50 AMP.	8	1,00ML		1.395
AMOXICILLINE-EUROGENERICS	GELULES	1 *	16 GELULES BLIST			481	
ANTICHLORIC	CPR.	1 *	100 CPR.			148	
ARIMIDEX	CPR.	2 *	14 CPR.SS BLIST.			5.924	
ASTONIN-H	CPR.	1 *	SO CPR.			780	
BEFORPLEX	CPR.	1 *	50 CPR.			194	
BRICANYL AEROSOL	AER.	1 *	1 FL.	8	10,00ML	345	
BRISERIN-N	DRG.	1 *	100 DRG.			1.311	
CAVERJECT	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 VIAL			532	
CAVERJECT	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 VIAL	8	5,00ML	851	
CHLORURE D'AMMONIUM-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	500,00ML		86
CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	50,00ML		46
CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	100,00ML		52
CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	150,00ML		55
CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	250,00ML		55
CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	500,00ML		65
CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	2000,00ML		99
CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	500,00ML		72
CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	500,00ML		72
CINNARIZINE-EUROGENERICS	GELULES	1 *	100 GELULES			481	
CONCOR	CPR.DRAG.	1 *	30 CPR.			480	
CONCOR	CPR.DRAG.	1 *	100 CPR.			1.310	
CONCOR	CPR.DRAG.	1 *	30 CPR.			764	
CONCOR	CPR.DRAG.	1 *	100 CPR.			2.030	
CONCOR-S PLUS	CPR.PELLIC.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			670	
CONCOR-S PLUS	CPR.PELLIC.	1 *	100 CPR.SS BLIST.			1.830	
CYSTINE B6 BAILLEUL	DRG.	1 *	20 DRG.			138	
DAKAR	CPS	1 *	28 CPS SS BLIST.			2.757	2.044
DALACIN VAGINAL	CR.	1 *	1 CR.	8	40,00G	840	
DECADRON PACK	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	5,00ML	2.092	1.617
DECADRON PACK	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	10,00ML	3.957	3.404
DECODERM TRI	CR.	1 *	20 G			381	
DECODERM TRI	CR.	1 *	50 G			948	
DERMACHROME	SPRAY	1 *	1 FL.	8	30,00ML	152	
DITROPAN	CPR.	1 *	100 CPR.			652	
DITROPAN	SIR.	1 *	1 SIR.	8	473,00ML	657	
EAU POUR PREP.INJ.-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	1000,00ML		81
EMLA	CR.	1 *	l	8	5,00G	213	
EPANUTIN	CPS	1 *	100 CPS			240	
EPANUTIN	SUSP.	1 *	1 SUSP.	8	80,00ML	162	

FERRICURE	GELULES	1 *	28	GELULES			360	
FERRICURE	SOL.	1 *	1	SOL.	8	60,00ML	324	
FLUOROURACIL-DAVID BULL	SOL.INJ.	1 *	1	FL.	8	100,00ML	1.149	713
FLUOROURACIL-DAVID BULL	SOL.INJ.	1 *	5	FL.	8	10,00ML	690	
FRAXIPARINE	SOL.INJ.	1 *	10	AMP.SER.	8	0,30ML	1.274	831
FRUCTOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1	POCHE VIAFLEX	8	500,00ML		166
FUROSEMIDE-EUROGENERICS	CPR.	1 *	50	CPR.SEC.			320	
GLUCAGON HYPORIT	PDRE P.PREP.INJ	1 *	1	FL.			240	
GLUCANAL	SUPP.	1 *	12	SUPP.			158	
GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1	POCHE VIAFLEX	8	50,00ML		47
GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1	POCHE VIAFLEX	8	150,00ML		59
GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1	POCHE VIAFLEX	8	250,00ML		60
GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1	POCHE VIAFLEX	8	500,00ML		69
GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1	POCHE VIAFLEX	8	1000,00ML		84
GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1	POCHE VIAFLEX	8	150,00ML		59
GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1	POCHE VIAFLEX	8	500,00ML		69
GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1	POCHE VIAFLEX	8	1000,00ML		85
GLUCOSE10 PC + NACL 0,9 PC BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1	POCHE VIAFLEX	8	1000,00ML		92
GLUCOSE 5 PC + RCL 0,15 PC-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1	SOL.P.PERF.	8	1000,00ML		89
GLUCOSE 5 PC + KCL 0,3 PC-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1	POCHE VIAFLEX	8	1000,00ML		93
GLUCOSE 5 PC + NACL 0,45PC BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1	POCHE VIAFLEX	8	1000,00ML		85
GLUCOSE 5 PC + NACL 0,9 PC BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1	POCHE VIAFLEX	8	250,00ML		61
GLUCOSE 5 PC + NACL 0,9 PC BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1	POCHE VIAFLEX	8	500,00ML		69
GLUCOSE 5 PC + NACL 0,9 PC BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1	POCHE VIAFLEX	8	1000,00ML		84
GYNO PEVARYL	OV.	1 *	3	OV.			268	
HALCION	CPR.	1 *	10	CPR.			75	
HALCION	CPR.	1 *	10	CPR.			112	
HALCION	CPR.	1 *	250	CPR.U.D.				1.072
HARTMANN + GLUCOSE 5 PC BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1	POCHE VIAFLEX	8	500,00ML		99
HARTMANN + GLUCOSE 5 PC BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1	POCHE VIAFLEX	8	1000,00ML		120
HARTMANN SOLUTION-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1	POCHE VIAFLEX	8	500,00ML		86
HARTEIANN SOLUTION-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1	POCHE VIAFLEX	8	1000,00ML		99
HYPOTONAX-48	SOL.P.PERF.	1 *	1	POCHE VIAFLEX	8	250,00ML		130
ILOSONE FORTE	SIR.	1 *	1	SIR.	8	80,00ML	359	
INNOHEP-20000	SOL.INJ.	1 *	10	FL.	8	2,00ML	5.317	4.707
INNOHEP-3500	SOL.INJ.	1 *	10	SER.	8	0,30ML	1.536	1.084
INSIDON	DRG.	1 *	30	DRG.			171	
ISOPAQUE PRO INFUSIONE	SOL.P.PERF.	1 *	6	FL.	8	250,00ML		2.189
ISOTONAX GLUCOSE 5 PC BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1	POCHE VIAFLEX	8	500,00ML		128
ISOTONAX GLUCOSE 5 PC BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1	POCHE VIAFLEX	8	1000,00ML		156
JODID-100	CPR.	1 *	100	CPR.			160	
KAOPECTATE	SUSP.	1 *	1	SUSP.	8	180,00ML	131	75
LACTATE SODIQUE-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1	POCHE VIAFLEX	8	000,00ML		143
LOCACORTENE	CR.	1 *	1	CR.	8	30,00G	402	
LOCACORTENE	LOT.	1 *	1	LOT.	8	15,00ML	216	
LOCACORTENE	ONG.	1 *	1	ONG.	8	30,00G	402	
MANNITOL-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1	POCHE VIAFLEX	8	500,00ML		187
MARCAINE	SOL.INJ.	1 *	5	FIOLES	8	20,00ML	1.067	635

MARCAINE	SOL.INJ,.	1 *	5 FIOLES	8	20,00ML	1.172	736
MARCAINE 0,5 PC ADRENALINE	SOL.INJ.	1 *	5 FIOLES	8	20,00ML	1.067	635
MARCAINE 0,75 PC ADRENALINE	SOL.INJ.	1 *	5 FIOLES	8	20,00ML	1.172	736
METASTRON	SOL.INJ.	1 *	1 VIAL				52.500
MINIBAG PLUS GLUCOSE	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	50,00ML	84	
MINIBAG PLUS GLUCOSE	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	100,00ML	99	
MINIBAG PLUS SODIUM CHLORURE	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	50,00ML	82	
MINIBAG PLUS SODIUM CHLORURE	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	100,00ML	93	
MULTION DUODENAL	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	1000,00ML		154
MULTION GASTRIQUE	SOL.P.PERF.	1 *	1 FL.VERRE	8	1000,00ML		156
MULTION NORMAL	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	500,00ML		131
MULTION NORMAL	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	1000,00ML		154
NIVAQUINE	CPR.	1 *	20 CPR.			53	
NOVOTHYRAL	CPR.	1 *	100 CPR.			650	
NOVOTHYRAL-75	CPR.	1 *	100 CPR.SS BLIST.			580	
OMNIPAQUE	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	50,00ML	1.123	688
OMNIPAQUE	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	200,00ML	3.121	2.603
ORADEXON	CPR.	1 *	10 CPR.			71	
ORTHOXICOL.	SIR.	1 *	1 SIR.	8	120,00ML	177	102
PANCREAL	CPR.	1 *	50 CPR.			147	
PERGONAL-75	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 AMP.			1.251	811
PIPCIL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FIOLE			1.272	831
PH MERZ	S0L.P.PER.F.	10 *	1 SOL.P.PERF.	8	500,00ML	9.286	
PLASMA-LYTE A	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	500,00ML		128
PLASMALYTE 148 + GLUCOSE 5 PC	SOL.P.PERF.	1 *	1 SOL.P.PERF.	8	500,00ML		128
PLASMALYTE 148 + GLUCOSE 5 PC	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	1000,00ML		155
PROFASI-10000	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 AMP.			455	
PROFASI-2000	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 AMP.			442	
PROFASI-5000	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 AMP.			630	
RAMACE	GELULES	1 *	28 GELULES			757	
RAMACE	GELULES	1 *	28 GELULES			1.211	773
RIBON-10	DRG.	1 *	50 DRG.			75	
RINGER SOLUTION BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	1000,00ML		91
ROTER	CPR.	1 *	120 CPR.			356	
SCANDICAINE	SOL.INJ.	1 *	5 FL.	8	20,00ML	586	
SCANDICAINE	SOL.INJ.	1 *	5 FL.	8	20,00ML	624	
SILI-MET-SAN	CPR.	1 *	60 CPR.			233	
SORBITOL-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	150,00ML		90
SORBITOL-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	500,00ML		116
SORBITOL-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	1000,00ML		135
SORBITOL BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	1000,00ML		157
SORBITOL BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE PLAST.	8	500,00ML		150
SUCRE INTERVERTI-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	150,00ML		72
SUCRE INTERVERTI-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	500,00ML		105
SUCRE INTERVERTI-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	1000,00ML		122
SUCRE INTERVERTI BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	1000,00ML		131
SUCRE INTERVERTI 10%+KCL 0,3%+NACL	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	1000,00ML		154
SUCRE INTERVERTI 10PC+KCL 0,3PC-BAX	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	1000,00ML		150
SUCRE INTERVERTI 5 PC + NACL 0,9 PC	SOL.P.PERF.	1 *	1 SOL.P.PERF.	8	1000,00ML		130
SUCRE INTERV.10 PC-NACL 0,9 PC-BAXT	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	1000,00ML		138

TAVEGIL	CPR.	1 *	50	CPR.			580	
TAXOTERE	SOL.P.PERF.	1 *	1	FL.			7.041	
TAXOTERE	SOL.P.PERF.	1 *	1	FL.			26.949	
TAZOCIN 4/500	PDRE P.PREP.INJ	1 *	1	FL.			1.358	914
THEODUR 300	CPR.RET.	1 *	60	CPR.SS BLIST.			334	
THEODUR 450	CPR.RET.	1 *	28	CPR.			252	
THE ST.URBAIN	TIS.	1 *	1	TIS.	8	90,00G	141	
THE ST.URBAIN	TIS.	1 *	25	SACH.			167	
TOFRANIL	DRG.	1 *	60	DRG.			104	
TOFRANJIL	SOL.INJ.	1 *	10	AMP.	8	2,00ML	234	
UNAKALM	GELULES	1 *	30	GELULES			254	
UNAKALM	GELULES	1 *	30	GELULES			418	
VIBTIL	DRG.	1 *	40	DRG.			191	
VIGANTOL	SOL.HUIL.	1 *	1	SOL.HUIL.	8	10,00ML	75	
VIGANTOLETTEN	CPR.	1 *	90	CPR.			180	
VIGANTOLETTEN	CPR.	1 *	90	CPR.			230	
VISKEM	CPR.	1 *	100	CPR.			1.144	
VISKEN	CPR.	1 *	100	CPR.			2.790	
VISKEN RETARD	CPR.ENR.	1 *	100	CPR.			3.523	
XANAX	CPR.	1 *	50	CPR.			280	
XANAX	CPR.	1 *	20	CPR.			223	
XANAX	CPR.	1 *	50	CPR.			452	
XANAX	CPR.	1 *	50	CPR.			780	
XANAX	CPR.	1 *	50	CPR.			1.248	808
XYLOCAINE-ASTRA	GEL	1 *	10	SER.	8	20,00G	1.169	733
ZADITEN	CPS	1 *	20	CPS			321	
ZOVIRAX	CPR.	1 *	25	CPR.			1.655	1.198

A PARTIR DU 01 SEPTEMBRE 1996

ACCURETIC 20/25	CPR.	1 *	28	CPR.SEC.			1.288	846
ACENTERINE	CPR.	1 *	100	CPR.			260	
ADRIBLASTINA-200 READY TO USE	SOL.INJ.	1 *	1	FL.	8	100,00ML	12.088	11.197
AERRANE	SOL.	1 *	1	FL.	8	100,00ML	2.540	2.046
AERRANE	SOL.	1 *	1	FL.	8	250,00ML	5.080	4.480
AKTON	CPR.	1 *	50	CPR.			312	
AKTON	CPR.	1 *	20	CPR.			249	
AKTON	CPR.	1 *	50	CPR.			626	
ALLERSET	SOL.INJ.	1 *	1	COFFR.TRAIT.			1.562	1.109
ALLERSET	SOL.INJ.	1 *	1	FL.ENTRETIEN			1.091	657
ALYRANE	SOL.	1 *	1	FL.	8	250,00ML	2.597	2.101
ASEPT'AQUA	SOL.	1 *	1	SOL.	8	25,00ML	98	
ASEPTOCHROME	SOL.	1 *	1	SOL.	8	25,00ML	98	
ASPRO-500	CPR.	1 *	20	CPR.SS BLIST.			78	
BALNEUM HERMAL	SOL.	1 *	1	SOL.	8	200,00ML	260	
BALNEUM HERMAL	SOL.	1 *	1	SOL.	8	500,00ML	465	
BALNEUM HERMAL PLUS	SOL.	1 *	1	SOL.	8	200,00ML	279	
BALNEUM HERMAL PLUS	SOL.	1 *	1	SOL.	8	500,00ML	539	
BECODISK-100	DISQUES	1 *	15	DISQUES A	8	8,00BL.	1.030	599
BECODISK-200	DISQUES	1 *	15	DISQUES A	8	8,00BL.	1.625	1.170

BEPANTHENE	SOL.	1 *	1 SOL.	8	50,00ML	109	
BIOMAGNESIN	CPR.	1 *	100 CPR.			288	
CAPOTEN	CPR.	1 *	45 CPR.			1.238	799
CAROTABEN	CPS	1 *	100 CPS			1.241	
CASODEX-50	CPR.ENR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			9.273	
CHARBON A L'EUGUANIDINE	CPR.	1 *	20 CPR.			144	
CORVATON	CPR.	1 *	120 CPR.			1.815	1.379
CRINOHERMAL FEM-NEU	SOL.	1 *	1 SOL.	8	95,00ML	447	
CRINOHERMAL FEM-NEU	SOL.	1 *	1 SOL.	8	223,00ML	854	
DAKTARIN	CPR.	1 *	20 CPR.			1.298	896
DANATROL	GELULES	1 *	30 GELULES			1.049	630
DANATROL	GELULES	1 *	100 GELULES			4.164	3.676
DEBRISAM	PDRE	1 *	1 PDRE	8	60,00G	1.708	1.249
DEPOTHAL	SOL.INJ.	1 *	1 SET			1.795	1.332
DESENSIBILISANTSSPECIF.-BENCARD	SOL.INJ.	1 *	1 COFFR.TRAIT.			2.322	1.837
DESENSIBILISANTSSPECIF.-BENCARD	SOL.INJ.	1 *	1 FL.ENTRETIEN			2.027	1.554
DICTON HUSTENSAFT	SIR.	1 *	1 SIR.	8	90,00ML	185	
DIDRONEL	CPR.	1 *	60 CPR.			2.353	1.904
DOSTINEX	CPR.	1 *	2 CPR.			1.056	624
DOSTINEX	CPR.	1 *	8 CPR.			2.490	1.998
DURACEF	CPR.DISP.	1 *	16 CPR.			558	
DYNATRA-200	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	5,00ML	1.312	870
ELEVIT PRONATAL	CPR.PELLIC.	1 *	30 CPR.SEC.			252	
ELVORINE-7,5	CPR.	1 *	10 CPR.SS BLIST.			2.572	2.077
EPHYNAL	DRG.	1 *	20 DRG.			110	
EPHYNAL	DRG.	1 *	100 DRG.			483	
ESTRACYT	GELULES	1 *	40 GELULES			3.592	3.117
ESTRACYT	PDRE P.PREP.INJ	1 *	10 FIOLES			4.339	3.848
ESTROFEM FORTE	CPR.	3 *	28 CPR.			1.206	768
EULEXIN	CPR.	1 *	100 CPR.			6.705	6.161
FLAGYL	OV.	1 *	10 OV.			156	
FLUOROURACIL-DAVID BULL	SOL.INJ.	1 *	5 FL.	8	20,00ML	1.165	728
FOSAMAX	CPR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			1.526	1.074
FRAXIPARINE	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.SER.	8	0,30ML	1.274	833
FREEDOX	SOL.P.PERF.	1 *	1 VIAL	8	100,00ML	4.733	4.148
FRISIUM	CPR.	1 *	20 CPR.			185	
FRISIUM	CPR.	1 *	50 CPR.			387	
FRISIUM	CPR.	1 *	20 CPR.			344	
FRISIUM	CPR.	1 *	50 CPR.			667	
GASTRO-TIMELETS	CPS	1 *	50 CPS			1.103	
GELACET N	CPS	1 *	189 CPS			893	
GELACET N	PDRE	1 *	21 SACH.			550	
GLUCAGON-NOVO	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.			1.465	1.016
HALDOL	CPR.	1 *	20 CPR.			1.255	854
HALDOL	GTTES	1 *	GTTES	8	30,00ML	1.020	589
HALDOL DECANOAS	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	3,00ML	1.173	752
HERVIROS	SOL.	1 *	1 SOL.	8	10,00ML	173	
IBUMED	DRG.	1 *	24 CPR.SS BLIST.			122	

IMODIUM	CPS	1 *	200 CPS			1.589	1.180
IMPROMEN	CPR.	1 *	25 CPR.			1.126	727
IMPROMEN	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	1.197	796
IMPROMEN DECANOAS	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	3,00ML	1.294	890
INNOHEP-20000	SOL.INJ.	1 *	10 FL.	8	2,00ML	5.401	4.789
INNOHEP-3500	SOL.INJ.	1 *	10 SER.	8	0,30ML	1.560	1.107
INTRON A	PDRE P.PREP.INJ	1 *	1 VIAL			2.148	1.704
IOPIDINE	SOL.	1 *	1 SOL.	8	10,00ML	1.046	614
ISILUNG	GELULES	1 *	20 GELULES			222	
ISILUNG	GELULES	1 *	40 GELULES			354	
ISILUNG	SUPP.ENF.	1 *	12 SUPP.			226	
IVEGAM	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	20,00ML	1.810	1.414
IVEGAM	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	50,00ML	4.035	3.462
IVEGAM-CMV	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	10,00ML	3.770	3.209
IVEGAM-CMV	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	20,00ML	7.541	6.838
JACUTIN	EM.	1 *	1 EM.	8	100,00ML	239	
JACUTIN	EM.	1 *	1 EM.	8	200,00ML	405	
JACUTIN	GEL	1 *	1 GEL	8	50,00G	271	
KABIMIX-14	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE PLAST.			2.469	1.978
KABIMIX-9	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE PLAST.			2.185	1.706
KAYEXALATE CALCIUM	PDRE	1 *	1 PDRE	8	300,00G	1.104	685
KEMICETINA	PDRE	5 *	1 PDRE	8	1,00G	1.319	876
KLIOGEST	CPR.	3 *	28 CPR.SS BLIST.			1.507	1.056
KRYPTOCUR	SPRAY	1 *	2 FL.			5.123	4.614
LARIAM	CPR.	1 *	8 CPR.			1.109	675
LASIX	CPR.	1 *	50 CPR.			401	
LASIX	CPR.	1 *	20 CPR.			1.446	998
LEDERTREXATE SODIUM	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	12 FL.			1.375	948
LEDERVORIN-CALCIUM 15	CPR.	1 *	10 CPR.			2.529	1.478
LODINE	CPR.	1 *	30 CPR.			1.251	811
LODINE	CPR.	1 *	60 CPR.			1.783	1.320
LONNOTEN	CPR.	1 *	100 CPR.SS BLIST.			2.675	2.220
MIVACRON	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	5,00ML	1.026	
MIVACRON	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	10,00ML	1.412	923
MONO-EMBOLEX NM	SOL.INJ.	1 *	20 AMP.	8	0,50ML	2.909	
MONO EMBOLEX NM FERTIGSPRITZE	SOL.INJ.	1 *	10 SER.	8	0,30ML	1.941	
MUSCARAN	CPR.	1 *	20 CPR.			108	
NARCAN	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.			1.666	1.208
NEO-SYNALAR	ONG.	1 *	1 ONG.	8	5,00G	118	
NITRADISC-10	DISQUES	1 *	30 DISQUES			1.665	1.207
NIZORAL	CPR.	1 *	30 CPR.			1.329	925
NOBECUTANE	AER.	1 *	1 AER.	8	250,00ML	1.039	607
NOLVADEX D	CPR.	1 *	56 CPR.			2.419	1.930
NOVALGINE	CPR.	1 *	20 CPR.			129	
NOVALGINE	GTTES	1 *	1 GTTES	8	10,00ML	81	
NOVALGINE	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	2,00ML	288	
NOVALGINE	SOL.INJ.	1 *	100 AMP.	8	2,00ML		1.325
NOVALGINE	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	5,00ML	288	
NOVALGINE	SOL.INJ.	1 *	25 AMP.	8	5,00ML		660
NOVALGINE	SUPP.	1 *	5 SUPP.			122	

NOVALGINE	SUPP.	1 *	5 SUPP.			96	
NYCOPREN	CPR.ENT.	1 *	100 CPR.SS BLIST.			1.084	656
NYCOPREN	CPR.ENT.	1 *	100 CPR.SS BLIST.			1.626	1.171
ODONTO BABY	SIR.	1 *	1 SIR.	8	27,00ML	140	
PARANAUSINE	CPR.	1 *	20 CPR.			138	
PARANAUSINE	SUPP.	1 *	6 SUPP.			127	
PARANAUSINE FORTE	SUPP.	1 *	6 SUPP.			135	
PECTORHINYL	SIR.	1 *	1 SIR.	a	125,00ML	178	
PECTORHINYL	SIR.	1 *	1 SIR.	8	200,00ML	256	
PECTORHINYL JUNIOR	SIR.	1 *	1 SIR.	8	125,00ML	154	
PECTORHINYL JUNIOR	SIR.	1 *	1 SIR.	8	200,00ML	221	
PROVERA	SUSP.	1 *	1 SUSP.	8	60,00ML	2.956	2.445
PRURISEDINE	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	127	
PRURISEDINE	PDRE	1 *	1 PDRE	8	70,00G	167	
PSORALON MT	POMM.	1 *	1 POMM.	8	30,00G	333	
PSORALON MT	POMM.	1 *	1 POMM.	8	30,00G	374	
PSORALON MT	POMM.	1 *	1 POMM.	8	30,00G	440	
PSORALON MT	POMM.	1 *	IPOMMI	8	30,00G	499	
PULMOZYME	SOL.	1 *	6 AMP.			6.858	6.185
RENNIE-NF	PAST.	1 *	48 PAST.			128	
RENNIE-NF	PAST.	1 *	96 PAST.			204	
RENNIE SPEARMINT	PAST.	1 *	48 PAST.SS BLIST			128	
RISPERDAL	CPR.	1 *	20 CPR.SEC.BLIST			1.483	1.033
RISPERDAL	CPR.	1 *	60 CPR.SEC.BLIST			3.278	2.754
RISPERDAL	CPR.	1 *	20 CPR.SEC.BLIST			2.001	1.530
RISPERDAL	CPR.	1 *	60 CPR.SEC.BLIST			4.715	4.131
SPASMO-URGENIN TC	DRG.	1 *	50 DRG.SS BLIST.			548	
SPASMO-URGENIN TC	DRG.	1 *	100 DRG.SS BLIST.			919	
SPIROLAIR TM AUTOHALER INHAL.DEVICE	AER.	1 *	1 AER.DOS.	8	200,00D.	600	
SUPRADYN	CPS	1 *	20 CPS			206	
SUPRADYN	CPS	1 *	100 CPS			849	
SURVANTA	SUSP.	1 *	1 SUSP.	8	8,00ML	18.759	17.589
TAMBOCOR	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	15,00ML	1.477	1.027
TAMOXIFEN-EUROGENERICS	CPR.	1 *	60 CPR.			1.952	1.483
TONITAN	SOL.BUV.	1 *	20 AMP.	8	7,00ML	327	
TRIAMER	SOL.INJ.	1 *	1 SER.	8	0,50ML	78	
TRIGA C	CPR.	1 *	18 CPR.			128	
TRISEQUENS	CPR.	3 *	28 CPR.			1.206	768
TRISEQUENS FORTE	CPR.	3 *	28 CPR.			1.407	960
ULTRAVIST-240	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	50,00ML	1.068	636
ULTRAVIST-240	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	100,00ML	1.751	1.290
ULTRAVIST-240	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	200,00ML	3.107	2.589
URONEFREX-125	GELULES	1 *	SO GELULES			1.079	646
URO-TAINER ACIDE MANDELIQUE 1 PC-VI	SOL.RINCAGE	1 *	10 POCHES PLAST.	8	100,00ML	1.112	678
URO-TAINER CHLORHEXIDINE 0,02 PC-VI	SOL.RINCAGE	1 *	10 POCHES PLAST.	8	100,00ML	1.112	678
URO-TRINER NACL 0,9 PC-VIFOR	SOL.RINCAGE	1 *	3 POCHES PLAST.	8	3000,00ML	1.128	693
URO-TAINER NACL 0,9 PC-VIFOR	SOL.RINCAGE	1 *	10 POCHES PLAST.	8	100,00ML	1.083	650
URO-TAINER SOLUTION-R-VIFOR	SOL.RINCAGE	1 *	10 POCHES PLAST.	8	100,00ML	1.112	678
URO-TAINER SOLUTION SUBY-G-VIFOR	SOL.RINCAGE	1 *	10 POCHES PLAST.	8	100,00ML	1.112	678

VAMIN GLUCOSE	SOL.P.PERF.	1 *	1 FL.	8	750,00ML	1.065	633
VAMIN GLUCOSE	SOL.P.PERF.	1 *	1 FL.	8	1000,00ML	1.217	778
VELOURS	PDRE	1 *	1 PDRE	8	75,00G	104	
VELOURS	PDRE	1 *	1 PDRE	8	150,00G	172	
VERMOX	CPR.	1 *	50 CPR.			2.293	1.810
VERRUMAL	SOL.	1 *	1 SOL.	8	13,00ML	371	
VINCRISTINE-DAVID BULL	SOL.INJ.	1 *	5 VIALS	8	l,00ML	2.843	2.337
VIREXEN	SOL.	1 *	1 SOL.	8	5,00ML	1.015	585
VIREXEN	SOL.	1 *	1 SOL.	8	5,00ML	1.196	758
VIRUNGUENT	ONG.	1 *	1 ONG.	8	10,00G	396	
VIRUNGUENT P	ONG.	1 *	1 ONG.	8	10,00G	496	
WELLFERON	SOL.INJ.	1 *	1 AM.P.	8	l,00ML	1.750	1.289
WELLFERON	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	1,00ML	4.500	3.923
ZELITREX	CPR.	1 *	10 CPR.			1.727	
ZELITREX	CPR.	1 *	42 CPR.			7.184	
ZOLADEX L.A.	SOL.INJ.	1 *	1 SER.			26.532	
l-ALPHA LEO	CPS	1 *	50 CPS			1.457	992

A PARTIR DU 01 OCTOBRE 1996

ARTELAC EDO SINE	COLL.	1 *	30 AMP.D.U.	8	0,50ML	372	
ARTELAC EDO SINE	COLL.	1 *	60 AMP.D.U.	8	0,50ML	615	
ARTELAC EDO SINE	COLL.	1 *	120 AMP.D.U.	8	0,50ML	1.007	
BECODISK-400	DISQUES	1 *	8 DISQUES	8	8,00BL	1.798	
BROMOFOTYL	SIR.	1 *	1 SIR.	8	200,00ML	190	
CORNEREGEL	COLL.	1 *	1 COLL.	8	10,00G	131	
DAKAR	CPS	1 *	28 CPS SS BLIST.			2.757	2.254
DOSTINEX	CPR.	1 *	2 CPR.			1.068	636
DROXARYL	CR.	1 *	1 CR.	8	50,00G	305	
DROXARYL	ONG.	1 *	1 ONG.	8	50,00G	324	
EUHYPNOS	GELULES	1 *	30 GELULES BLIST			452	
EUHYPNOS MITIS	GELULES	1 *	30 GELULES BLIST			294	
GOPTEN	GELULES	1 *	20 CPR.SS BLIST.			462	
GOPTEN	GELULES	1 *	50 CPR.SS BLIST.			1.018	
GOPTEN	GELULES	1 *	28 CPR.SS BLIST.			913	
GOPTEN	GELULES	1 *	98 CPR.SS BLIST.			2.690	
HEBUCOL	CPR.	1 *	20 CPR.			157	
ISOPTINE	DRG.	1 *	50 DRG.			458	
ISOPTINE	DRG.	1 *	100 DRG.			806	
ISOPTIN KHK RETARD	CPR.RET.	1 *	50 CPR.			585	
ISOPTIN KHK RETARD	CPR.RET.	1 *	100 CPR.			1.044	
KAPANOL-100	CPS	1 *	20 CPS U.D.			3.033	
KAPANOL-50	CPS	1 *	20 CPS U.D.			1.505	
HEMICETINA	PDRE	5 *	1 PDRE	8	1.00G	1.367	922

LAMICTAL	CPR.	1 *	30 CPR.			3.947	
LEVANXOL	CPS	1 *	50 CPS			246	
MIOCHOL-E	SOL.	1 *	1 FL.	8	20,00MG	850	
PANZYTRAT-10.000	CPS	1 *	50 CPS			534	
PERMIXON	GELULES	1 *	60 GELULES BLIST			1.391	
PINTHYM	SOL.	1 *	1 FL.	8	30,00ML	139	
PROSTA-URGENIN UN0	CPS	1 *	60 CPS			955	
PROSTA-URGENIN UN0	CPS	1 *	120 CPS			1.813	
PYLORID	CPR.	1 *	56 CPR.SS BLIST.			2.162	1.684
RETROVIR	SOL.P.PERF.	1 *	5 AMP.	8	20,00ML	4.580	
RIBON-10	DRG.	1 *	50 DRG.			77	
SILI-MET-SAN	CPR.	1 *	60 CPR.			238	
THIOMUCASE	CR.	1 *	1 CR.	8	55,00G	246	
THIOMUCASE	PDRE P.PREP.IN.J	1 *	10 AMP.			999	
THROMBOPHOB	GEL	1 *	1 TUBE	8	100,00G	311	
THROMBOPHOB	POMM.	1 *	1 TUBE	8	100,00G	311	
VIBTIL	DRG.	1 *	40 DRG.			195	
VIDIRAKT S MIT PVP	COLL.	1 *	1 COLL.	8	10,00ML	109	
VISCERALGINE COMPOSITUM	CPR.	1 *	20 CPR.			164	

A PARTIR DU 01 NOVEMBRE 1996

ACENTERINE	CPR.	1 *	100 CPR.			265	
ACENTERINE	CPR.	10 *	10 CPR.U.D.			265	
ASPECIC 500	PDRE	1 *	20 SACH.			127	
ATRACTIL	GELULES	1 *	60 GELULES			806	
BEPANTHENE	CPR.	1 *	20 CPR.			119	
CLARITINE	CPR.	1 *	21 CPR.SS BLIST.			472	
COLOPEG	PDRE	1 *	1 SACH.			107	
ENDRINE	SOL.	1 *	1 SOL.	8	30,00ML	122	
ENDRINE DOUX	SOL.	1 *	L-SOL.	8	30,00ML	122	
FRAGMIN	SOL.INJ.	1 *	10 SER.	8	1,00ML	3.559	3.022
HYPERSTAT	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	20,00ML	971	
INHALENE	SOL.	1 *	1 SOL.	8	20,00ML	127	
MUCORHINYL	SIR.	1 *	1 SIR.	8	200,00ML	205	
NORMISON	CPS	1 *	30 CPS			274	
OCAL	BAIN OCULAIRE	1 *	1 BAIN OCULAIRE	8	125,00ML	144	
OCAL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	10,00ML	103	
OPTIMINE	CPR.	1 *	30 CPR.			158	
OPTIMINE	SIR.	1 *	1 SIR.	8	120,00ML	144	

PANADOL	SUPP.	1 *	10 SUPP.			95	
PANADOL	SUPP.	1 *	10 SUPP.			104	
PANADOL	SUPP.	1 *	10 SUPP.			115	
POLARAMINE	SIR.	1 *	1 SIR.	8	100,00ML	107	
POLARAMINE REPETABS	CPR.ENR.	1 *	20 REPETABS			135	
PREFAMONE	GELULES	1 *	30 CHRONULES			446	
REVITALOSE	SQL.	2 *	7 AMP.			246	
REVITALOSE	SOL.	2 *	14 AMP.			405	
ROHYPNOL	CPR.	1 *	10 CPR.			57	
ROHYPNOL	CPR.	1 *	30 CPR.			132	
SOFRALINE	GTTES	1 *	1 FL.CPTE-GTTES	B	15,00ML	145	
SOFRALINE	GTTES	1 *	1 MICRODOSEUR	8	15,00ML	159	
SOFRAMYCINE	GTTES	1 *	1 GTTES	8	15,00ML	145	
SOFRAMYCINE	SOL.	1 *	1 MICRODOS.	8	15,00ML	159	
SOFRASOLONE	SUSP.	1 *	1 MICRODOS.	8	10,00ML	193	
SOFRASOLONE	SUSP.	1 *	1 SOL.	8	10,00ML	156	
STEROGYL	SOL.	1 *	1 AMP.SOL.ALC.	8	1,50ML	77	
STEROGYL	SOL.HUIL.BUV.	1 *	1 AM.P.	8	1,50ML	77	
TRILAFON	DRG.	1 *	100 DRG.			218	
TRILAFON	DRG.	1 *	100 DRG.			292	
TRILAFON	DRG.	1 *	50 DRG.			233	

A PARTIR DU 01 DECEMBRE 1996

ALPHOSYL	EM.	1 *	1 EM.	8	250,00ML	279	
ARNIKAMILL	POMM.	1 *	1 POMM.	8	25,00G	181	
ARNIKAMILL	POMM.	1 *	1 POMM.	8	50,00G	314	
BENERVA	CPR.	1 *	20 CPR.			75	
BEPANTHENE	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.	8	2,00ML	139	
BETA ADALAT	CPS	1 *	28 CPS SS BLIST.			770	
DAKAR	CPS	1 *	28 CPS SS BLIST.			2.538	2.044
FLIXOTIDE-100-ROTADISK	DISQUES	1 *	15 DISQUES	8	4,00BL.	582	
FLIXOTIDE-250	AER.	1 *	1 FL.DOSEUR	8	120,00D.	1.799	1.337
FLIXOTIDE-250-ROTADISH	DISQUES	1 *	15 DISQUES	8	4,00BL.	1.180	743
FLIXOTIDE-500-ROTADISR	DISQUES	1 *	15 DISQUES	8	4,00BL.	1.799	1.337
GLUCAGEN HYPOKIT	PDRE P.PREP.INJ	1 *	1 FL.			1.130	695
LACTA-GYNECOGEL	POMM.	1 *	1 POMM.	8	60,00G	245	
NEOFENOX	SOL.	1 *	1 SOL.	8	15,00ML	98	
NICOTINELL-TTS-14	SYST.THERAP.TD	1 *	21 SYST.			2.005	1.537
NICOTINELL-TTS-21	SYST.THERAP.TD	1 *	21 SYST.			2.181	1.703
NICOTINELL-TTS-7	SYST.THERA.P.TD	1 *	21 SYST.			1.789	1.326.
REFLEXSPRAY	SPRAY	1 *	1 SPRAY	8	150,00ML	316	
ROSILS	PAST.	1 *	24 PAST.			118	
STREPSILS	PAST.	1 *	24 PAST.			129	

STREPSILS-HL	PAST.	1 * 24 PAST.	129	
TAXOTERE	SOL.P.PERF.	1 * 1 FL.	7.041	6.360
TAXOTERE	SOL.P.PERF.	1 * 1 FL.	26.949	25.439

C) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN ONT SUBI UNE BAISSE DU PRIX

DESIGNATION	FORME	CONDITIONNEMENT	PRIX PUBLIC	PRIX EX.US.
A PARTIR DU 01 JUILLET 1996				
BRISERIN-N	DRG.	1 * 60 DRG.	849	
BRISERIN-N MITE	DRG.	1 * 30 DRG.	321	
DAKAR	CPS	1 * 28 CPS SS BLIST.	2.538	2.044
KAOPECTATE	SUSP.	1 * 1 SUSP. 8 180,00ML		75
KARIL	SOL.INJ.	1 * 5 AMP.	1.223	
KARIL	SOL.INJ.	1 * 5 SER.	1.223	
KARIL-50	SOL.P.PERF.	1 * 5 AMP.	835	
KARIL-50	SOL.P.PERF.	1 * 5 SER.	835	
LOMIR	CPR.	1 * 30 CPR.SS BLIST	737	
MUCOLATOR	PDRE	1 * 30 SACH.	291	
NEOTUSSAN	SUSP.	1 * 1 SUSP. 8 90,00ML	163	
SANDIMMUN	SOL.	1 * 1 SOL. 8 50,00ML	10.963	
TAXOL	SOL.P.PERF.	1 * 1 FIOLE 8 5,00ML	5.698	5.072
TRACRIUM	SOL.INJ.	1 * 5 AMP. 8 5,00ML		1.056
VISKEN	CPR.	1 * 30 CPR.	411	
ZADITEN	GPS	1 * 100 CPS	1.137	
A PARTIR DU 01 AOUT 1996				
AACIDEAXAM	SOL.INJ.	1 * 3 AMP. 8 1,00ML	392	
ACCUPRIL	CPR.ENR.	1 * 28 CPR.SS BLIST.	420	
ACCUPRIL	CPR.ENR.	1 * 28 CPR.SS BLIST.	1.211	772
ACCURETIC 10/12,5	CPR.	1 * 28 CPR.SEC.	772	
ACCURETIC 20/12,5	CPR.	1 * 28 CPR.SEC.	1.224	785
ACCURETIC 20/25	CPR.	1 * 28 CPR.SEC.	1.288	829
ACENTERINE	CPR.	1 * 100 CPR.	232	
ACT-HIB	SOL.INJ.	1 * 1 FL. 8 1,00D.	753	
ACTILYSE	PDRE P.PREP.INJ.	1 * 1 FL.	8.344	7.608
ACTILYSE	PDRE P.PREP.INJ.	1 * 1 FL.	20.250	19.019
ACTOSOLV	PDRE P.PREP.INJ.	1 * 1 FL.		9.737

ACUPAN	CPR.	1 *	30 CPR.			302	
ACUPAN	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,00ML	216	
ADALAT	CPS	1 *	50 CPS			454	
ADALAT	C P S	1 *	100 CPS			726	
ADALAT OROS 30	CPR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			907	
ADRESON	CPR.	1 *	20 CPR.			274	
ADRIBLASTINA-200 READY TO USE	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	100,00ML	12.088	10.973
ADVANTAN	CR.	1 *	1 CR.	8	15,00G	176	
ADVRNTAN	POMM.	1 *	1 POMM.	8	15,00G	176	
ADVANTAN	POMM.GRASSE	1 *	1 POMM.	8	15,00G	176	
AERRANE	SOL.	1 *	1 FL.	8	100,00ML	2.540	2.005
AERRANE	SOL.	1 *	1 FL.	8	250,00ML	5.080	4.390
AIROMIR	AER.	1*	200D.			237	
ALBICORT-10	SUSP.INJ.	1 *	1 FIOLE	8	5,00ML	362	
ALBICORT-40	SUSP.INJ.	1 *	1 AMP.SER.	8	1,00ML	399	
ALBICORT-40	SUSP.INJ.	1 *	1 FIOLE	8	1,00ML	399	
ALBICORT-40	SUSP.INJ.	1 *	3 AMP.SER.	8	1,00ML	974	
ALBICORT-80	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.SER.	8	2,00ML	653	
ALBISTAT	OV.+CR.	1 *	15 OV.			446	
ALBUMINE HUMAINE BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1 FL.VERRE	8	100,00ML		2.227
ALDACTAZINE	CPR.	1 *	28 CPR.			336	
ALDACTAZINE	CPR.	1 *	98 CPR.			941	
ALDACTONE	CPR.	1 *	50 CPR.			522	
ALDACTONE	CPR.	1 *	30 CPR.			1.023	592
ALDACTONE	CPR.	1 *	50 CPR.			1.332	888
ALDACTONE	CPR.	1 *	100 CPR.U.D.				1.421
ALDECIN	AER.	1 *	200 D.			490	
ALDOMET	CPR.	1 *	30 CPR.			164	
ALDOMET	CPR.	1 *	100 CPR.			436	
ALDOMET	CPR.	1 *	30 CPR.			262	
ALDOMET	CPR.	1 *	100 CPR.			701	
ALKERAN	CPR.	1 *	25 CPR.			399	
ALLERSET	SOL.INJ.	1 *	1 COFFR.TRAIT.			1.562	1.087
ALLERSET	SOL.INJ.	1 *	1 FL.ENTRETIEN			1.091	644
ALLOCHRYSINE	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	2,00ML	128	
ALLOCHRYSINE	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	2,00ML	153	
ALLOPURINOL-EUROGENERICS	CPR.	1 *	90 CPR.SEC.			809	
ALPEIADERM	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	352	
A L P R A Z	CPR.SEC.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			221	
ALUPENT	AER.	1 *	1 AER.	8	15,00ML	214	
ALVOFACT	SUSP.	1 *	1 VIAL	8	1,20ML		12.593
ALYRANE	SOL.	1 *	1 FL.	8	250,00ML	2.597	2.059
AMANTAN	CPS	1 *	60 CPS			318	
AMICLA	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	231	
AMIODARONE-EUROGENERICS	CPR.	1 *	60 CPR.SEC.			615	
AMLOR	GELULES	1 *	28 GELULES BLIST			964	
AMOXICILLINE-EUROGENERICS	PDRE P.SUSP.	1 *	1 PDRE P.SUSP.	8	80,00ML	277	
AMOXI 250 SMB	PDRE P.SIR.	1 *	1 FL.	8	80,00ML	347	
AMOXI 500 SMB	GELULES	1 *	16 GELULES			604	
AMOXYPEN	CPS	1 *	16 CPS SS BLIST.			604	
AMOXYPEN	GRAN.	1 *	16 SACH.			610	
AMOAXYPEN	SIR.	1 *	1 SIR.	8	80,00ML	347	
AMSIDINE	PDRE P.PREP.INJ	1 *	5 AMP.				9.960
AMUKIN	SOL.INJ.	1 *	2 FIOLES			385	
AMUKIN	SOL.INJ.	1 *	2 FIOLES			1.367	922

ANAFRANIL	S0L.INJ.	1 *	10 AMP.			415	
ANAFRANIL	SOL.INJ.	1 *	50 AMP.				1.097
ANAFRANIL RETARD	CPR.	1 *	42 DIVITABS			798	
ANAFRANIL-10	DRG.	1 *	30 DRG.			95	
ANAFRANIL-10	DRG.	1 *	150 DRG.			428	
ANAFRANIL-25	DRG.	1 *	30 DRG.			188	
ANAFRANIL-25	DRG.	1 *	150 DRG.			864	
ANDROCUR	CPR.	1 *	50 CPR.			2.033	1.560
ANGIOGRAFIN	SOL.P.PERF.	1 *	10 FL.	8	50,00ML		1.844
ANGIOGRAFIN	SOL.P.PERF.	1 *	10 FL.	8	100,00ML		3.272
APACEF	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.			1.183	746
APACEF	PDRE P.PREP.P.PERF	1 *	1 FL.				746
APRANAX	CPR.PELLIC.	1 *	30 CPR.			357	
APRANAX	CPR.PELLIC.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			571	
APTINE RETARD	CPR.LIB.CONTR.	1 *	50 CPR.SS BLIST.			781	
APTINE-50	CPR.	1 *	50 CPR.SEC.			229	
AROPAX	CPR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			1.445	998
ARTANE	CPR.	1 *	50 CPR.			139	
ARTANE	CPR.	1 *	50 CPR.			278	
ARTELAC	COLL.	1 *	1 COLL.	8	10,00ML	109	
ARTIFLAM FORTE-300	CPR.	1 *	40 CPR.SS BLIST.			603	
ARTIFLAM-200	CPR.	1 *	60 CPR.SS BLIST.			603	
ARTIFLAM-200 INJECTABLE	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	6 FL.			422	
ASACOL	CPR.	1 *	100 CPR.			1.817	1.354
ASACOL	CPR.	1 *	300 CPR.			4.641	4.060
ASACOL	LAV.	1 *	7 LAV.			1.549	1.097
ASACOL	SUPP.	1 *	30 SUPP.			877	
ASACOL	SUPP.	1 *	120 SUPP.			2.299	1.815
ASACOL	SUPP.	1 *	30 SUPP.			1.352	908
ASACOL	SUPP.	1 *	120 SUPP.			3.771	3.226
ATG FRESENIUS	SOL.INJ.	1 *	1 SOL.INJ.	8	5,00ML		9.901
ATROMIDIN	CPS	1 *	50 CPS			217	
ATROVENT	AER.	1 *	1 DOS.	8	15,00ML	493	
ATROVENT	SOL.	1 *	1 SOL.	8	20,00ML	158	
ATROVENT	SOL.	5 *	1 SOL.	8	20,00ML	629	
AUGMENTIN-125	PDRE P.SUSP.	1 *	1 PDRE P.SUSP.	8	80,00ML	239	
AUGMENTIN-250	PDRE P.SUSP.	1 *	1 PDRE P.SUSP.	8	80,00ML	434	
AUGMENTIN-500	CPR.	1 *	16 CPR.			790	
AUGMENTIN-500	CPR.	1 *	100 CPR.				2.696
AUGMENTIN-500	PDRE	1 *	16 SACH.			790	
AUREOMYCIN	ONG.	1 *	1 ONG.	8	5,00G	69	
AUREOMYCINE ASTA MEDICA	POMM.	1 *	1 POMM.	8	4,00G	52	
AURORIX	CPR.	1 *	30 CPR.SEC.			786	
AURORIX	CPR.	1 *	100 CPR.SEC.			1.975	1.504
AURORLX	CPR.	1 *	100 CPR.SEC.U.D.			1.975	1.504
AUTOPLEX	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.	8	30,00ML		36
AVIL RETARD	DRG.	1 *	30 DRG.			261	
AZACTAM	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 FL.			1.181	744
BACAMPICIN	CPR.	1 *	16 CPR.SS BLIST.			434	
BACTRIM	CPR.AD.	1 *	20 CPR.			193	
BACTRIM	CPR.AD.	1 *	50 CPR.			434	
BACTRIM	CPR.AD.	1 *	250 CPR.				1.146
BACTRIM	SIR.	1 *	1 SIR.	8	100,00ML	140	
BACTRIM	SOL.INJ.	1 *	50 AMP.	8	5,00ML		1.837

BACTRIM FORTE	CPR.	1 *	10 CPR.			193	
BACTRIM FORTE	CPR.	1 *	30 CPR.			414	
BACTRIM FORTE	CPR.	1 *	200 CPR.				1.599
BECODISK-100	DISQUES	1 *	15 DISQUES A	8	8,00BL.	1.020	587
BECODISK-200	DISQUES	1 *	15 DISQUES A	8	8,00BL.	1.625	1.147
BECONASE AQUA	SPRAY	1 *	1 SPRAY	8	22,00G	490	
BECOTIDE-250	AER.	1 *	1 AER.	8	80,00D.	784	
BECOTIDE-50	AER.	1 *	1 AER.	8	200,00D.	490	
BENERVA	CPR.	1 *	20 CPR.			71	
BEPANTHENE	CPR.	1 *	20 CPR.			115	
BEPANTHENE	CPR.	1 *	100 CPR.			486	
BEPANTHENE	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.	8	2,00ML	135	
BEPANTHENE	SOL.INJ.	1 *	25 AMP.	8	2,00ML		552
BEROTEC	AER.	1 *	15 ML			217	
BEROTEC	AER.	1 *	1 DOS.	8	10,00ML	222	
BEROTEC	CPR.	1 *	100 CPR.SS BLIST.			330	
BEROTEC	CPR.	100 *	1 CPR.U.D.				190
BEROTEC	SOL.	1 *	1 SOL.	8	20,00m	217	
BEROTEC	SOL.	1 *	1 SOL.	8	20,00ML	217	
BEROTEC	SOL.INJ.	1 *	25 AMP.	8	10,00ML		733
BETA ADALAT	CPS	1 *	28 CPS SS BLIST.			745	
BETAHISTIME-EUROGENERICS	CPR.	1 *	100 CPR.			396	
BETASERC-16	CPR.	1 *	42 CPR.SEC.			618	
BETNELAN V	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	183	
BETNELAN-V	LOT.	1 *	1 LOT.	8	30,00ML	183	
BETNELAN-V	ONG.	1 *	1 ONG.	8	30,00G	183	
BETNESOL	CPR.EFF.	1 *	30 CPR.			118	
BETNESOL	LAV.	1 *	7 TUBES	8	100,00ML	687	
BETNESOL	SOL.INJ.	1 *	6 AMP.	8	1,00ML	449	
BETOPTIC	SUSP.	1 *	1 SUSP.	8	5,00ML	382	
BICLAR-125-JUNIOR	GRAN.P.SIR.	1 *	1 SIR.	8	60,00ML	463	
BICLAR 250	CPR.	1 *	10 CPR.			672	
BILOPTIN	CPS	1 *	12 CPS			154	
BIROFENID	CPR.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			489	
BISOLVON	CPR.	1 *	250 CPR.U.D.				794
BISOLVON	SOL.	1 *	5 SOL.	8	100,00ML		197
BREXINE	CPR.	1 *	10 CPR.U.D.			93.2	
BREXIPIE	WR.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			932	
BREXINE	GRAN.	1 *	30 SACH.DOUBLES			932	
BRICANYL	CPR.	1 *	50 CPR.			185	
BRICANYL	CPR.	1 *	100 CPR.			297	
BRICANYL	CPR.ACT.PROL.	1 *	30 DUR.			219	
BRICANYL INHALET	AER.	1 *	1 FL.	8	10,00ML	333	
BRICANYL POT10	SOL.PED.	1 *	1 SOL.PED.	8	300,00ML	171	
BRONCORT	AER.	1 *	1 FL.	8	120,00D.	874	
BRUFEN RETARD	CPR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			385	
BURGODIN	CPR.	1 *	25 CPR.			324	
BURINEX	CPR.	1 *	20 CPR.			603	
BURINEX	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	4,00ML	284	
BUSCOPAN	DRG.	1 *	20 DRG.			87	
BUSCOPAN	DRG.	1 *	50 DRG.			173	
BUSCOPAN	DRG.	1 *	500 DRG.				898
BUSCOPAN	SOL.INJ.	1 *	6 AMP.			112	
BUSCOPAN	SUPP.	1 *	6 SUPP.			78	
BUTAZOLIP		1 *	20 DRG.			77	

BUTAZOLIDINE	DRG.	1 *	50 DRG.			154	
BUTAZOLIDINE	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	3,00m	121	
CALMDAY	DRG.	1 *	300 DRG.				948
CALPARINE	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.SER.	8	0,20ML	706	
CALSYNAR	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.SER.	a	0,50ML	1.095	661
CALSYNAR	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.SER.	8	1,00ML	1.508	1.057
CALSYNAR	SOL.INJ.	1 *	1 FL.MULTID.	8	2,00ML	1.288	846
CALSYNAR INTRANASAL	SOL.	1 *	14 FL.U.D.	8	0,10ML	3.052	2.536
CANESTENE	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	218	
CANESTENE	SOL.	1 *	1 SOL.	8	20,00ML	162	
CANRENOL	CPR.ENR.	1*	50 CPR.SS BLIST.			859	
CANRENOL	CPR.ENR.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			1.024	593
CANRENOL	CPR.ENR.	1 *	50 CPR.SS BLIST.			1.365	920
CANRENOL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	6 AMP.	a	2,00ML	586	
CAPOTEN	CPR.	1 *	100 CPR.U.D.				1.109
CAPOTEN	CPR.	1 *	30 CPR.			1.607	1.152
CARBOPLATINE-DAVID BULL	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	5,00ML	2.209	1.729
CARBOPLATINE-DAVID BULL	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	15,00ML	5.213	4.609
CARBOPLATINE-DAVID BULL	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	45,00ML	13.390	12.444
CARTEOL	COLL.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	339	
CARTEOL	COLL.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	363	
CATAPRESSAN	GELULES ACT.PROL.	1 *	60 PERLONGUETTES			586	
CATAPRESSAN	GELULES ACT.PROL.	1 *	300 PERLONGUETTES				1.514
CATAPRESSAN-M	GELULES ACT.PROL.	1 *	60 PERLONGUETTES			387	
CATAPRESSAN-M	GELULES ACT.PROL.	1 *	300 PERLONGUETTES				1.000
CATAPRESSAN-150	CPR.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			220	
CATAPRESSAN-150	CPR.	1 *	100 CPR.SS BLIST.			587	
CATAPRESSAN-150	CPR.	1 *	250 CPR.U.D.				843
CATAPRESSAN-150	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.			174	
CEBENICOL	COLL.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	90	
CECLOR	CPS	1 *	15 CPS			478	
CECLOR	CPS	1 *	15 PULVULES			766	
CECLOR	GRAN.P.SUSP.	1 *	1 GRAN.P.SUSP.	8	60,00ML	234	
CECLOR	GRAN.P.SUSP.	1 *	1 GRAN.P.SUSP.	8	60,00ML	375	
CECLOR	GRAN.P.SUSP.	I *	1 GRAN.P.SUSP.	8	100,00ML	562	
CEDOCARD	CPR.	1 *	60 CPR.			138	
CEDOCARD	CPR.	1 *	180 CPR.			331	
CEFACIDAL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 FL.			772	
CEFACIDAL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 FL.			218	
CEFAPEROS	GELULES	1 *	16 GELULES			752	
CEFAPEROS	PDRE P.SUSP.	1 *	1 PDRE P.SUSP.	8	80,00ML	410	
CELESTONE	CPR.	1 *	30 CPR.			118	
CELESTONE	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	165	
CELESTONE	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	1,00ML	92	
CELESTONE CHRONODOSE	SOL.INJ.	1 *	1 FL.MULTID.	8	1,00ML	333	
CEPOREX	GELULES	1 *	16 GELULES			552	
CERUBIDINE	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.	8	20,00MG	693	
CHIBROXOL	COLL.	1 *	1 FL.OCUMETRE	8	5,00ML	190	
CMLORAMPHENICOL ASTA MEDICA	POMM.	1 *	1 POMM.	8	4,00G	95	
CHLORAMPHENICOL-BOURNONVILLE	COLL.	1 *	1 COLL.	8	10,00ML	117	
CHLORAMPHENICOL-BOURNONVILLE	ONG.	1 *	1 ONG.	8	2,50G	74	
CHLORTALIDONE-EUROGENERICS	CPR.	1 *	75 CPR.SEC.			354	
CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE POLYPR.	8	150,00ML		55
CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE POLYPR.	8	250,00ML		55

CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE POLYPR. 8	500,00ML		65
CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE POLYPR. 8	1000,00ML		81
CIBACEN-10	CPR.ENR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.		927	
CIBACEN-5	CPR.ENR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.		522	
CIPRALAN	CPR.	1 *	40 CPR.SS BLIST.		1.010	580
CIPRALAN	CPR.	1 *	100 CPR.SS BLIST.		1.922	1.453
CIPRAMIL	CPR.PELLIC.	1 *	28 CPR.SS BLIST.		1.263	822
CIPROXINE	CPR.	1 *	10 CPR.		777	
CIPROXINE	CPR.	1 *	120 CPR.U.D.			8.655
CXPROXINE	SOL.INJ.	1 *	1 FL. 8	100,00ML	1.254	702
CLAFORAN-1000	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.		507	
CLAFORAN-1000	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	25 FL.			7.297
CLAFORAN-2000	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.		961	
CLAFORAN-2000	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	25 FL.			13.8.15
CLAMOXYL	CPR.	1 *	8 TABS SS BLIST		604	
CLAMOXYL	CPR.	1 *	16 TABS		604	
CLARAMID	CPR.ENR.	1 *	10 CPR.		672	
CLARAMID-100	CPR.ENR.	1 *	10 CPR.SS BLIST.		498	
CLARAMID-50	CPR.ENR.	1 *	10 CPR.SS BLIST.		280	
CLARITINE	CPR.	1 *	21 CPR.SS BLIST.		465	
CLAVERSAL	CPR.	1 *	100 CPR.		1.207	769
CLAVERSAL	CPR.	1 *	300 CPR.		2.811	2.307
CLAVERSAL	SUPP.	1 *	10 SUPP.		292	
CLAVERSAL	SUPP.	1 *	30 SUPP.		877	
CLAVERSAL	SUPP.	1 *	120 SUPP.		2.299	1.815
CLAVERSAL	SUPP.	1 *	15 SUPP.		877	
CLAVERSAL	SUPP.	1 *	60 SUPP.		2.299	1.815
CLAVUCID	PDRE P.SIR.	1 *	1 PDRE P.SIR. 8	80,00ML	434	
CLAVUCID-125	PDRE	1 *	16 SACH.		239	
CLAVUCID-250	PDRE	1 *	16 SACH.		434	
CLAVUCID-500	CPR.	1 *	16 CPR.		790	
CLAVUCID-500	PDRE	1 *	16 SACH.		790	
CLEXANE	SOL.INJ.	1 *	2 SER.PREREMPLI		286	
CLEXANE	SOL.INJ.	1 *	10 SER.PREREMFLI		1.221	782
CLEXAME	SOL.INJ.	1 *	2 SER.PREREMPLI		521	
CLEXANE	SOL.INJ.	1 *	10 SER.PREREMPLI		1.888	1.422
CLEXANE	SOL.INJ.	1 *	10 SER.PREREMPL.8	0,80ML	2.465	1.975
CLOMID	CPR.	1 *	10 CPR.		381	
CLOPIXOL	CPR.ENR.	1 *	30 CPR.		64	
CLOPIXOL	CPR.ENR.	1 *	100 CPR.		174	
CLOPIXOL	DRG.	1 *	30 DRG.		233	
CLOPIXOL	DRG.	1 *	100 DRG.		659	
CLOPIXOL	DRG.	1 *	30 DRG.		486	
CLOPIXOL	DRG.	1 *	100 DRG.		1.224	785
CLOPIXOL	GTTES	1 *	1 GTTES 8	20,00ML	423	
CLOP.zXOL	SOL.INJ.	1 *	10 AMP. 8	1,00ML	242	
CLOPIXOL DEPOT	SOL.INJ.	1 *	1 AMP. 8	1,00ML	301	
COLESTID	PDRE	1 *	50 SACH. 8	5,00G	1.281	839
COLIFOAM	AER.	1 *	1 AER. 8	20,00G	834	
COLITOFALK	DRG.	1 *	100 DRG.		1.207	769
COLITOFALK	LAV.	1 *	7 LAV.		1.549	1.120
COLITOFALK	LAV.	1 *	7 LAV.		1.829	1.365
COLITOFALK	SUPP.	1 *	30 SUPP.		877	
COLITOFALK	SUPP.	1 *	120 SUPP.		2.299	1.815
COLITOFALK-500	DRG.	1 *	20 DRG.		536	

COLITOFALK-500	DRG.	1 *	100 DRG.			2.010	1.570
COLITOFALK-500	DRG.	1 *	300 DRG.			5.221	4.631
COLITOFALK-500	SUPP.	1 *	10 SUPP.			585	
COLITOFALK-500	SUPP.	1 *	30 SUPP.			1.352	907
COLITOFALK-500	SUPP.	1 *	120 SUPP.			3.771	3.226
COLPRO	CPR.	3 *	13 CPR.			362	
COMPLAMIN	CPR.	1 *	50 CPR.			125	
COMPLAMIN	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	2,00ML	166	
COMPLAMIN PL	DRG.	1 *	60 DRG.			498	
CONTRIX-28	SOL.P.PERF.	1 *	1 SOL.P.PERF.	8	140,00ML	885	
CONVULEX	SIR.	1 *	1 SIR.	8	300,00ML	666	
CONVULEX-150	CPS	1 *	100 CPS			612	
CONVULEX-300	CPS	1 *	100 CPS			904	
CONVULEX-500	CPS	1 *	100 CPS			1.346	902
CORDARONE	CPR.	1 *	20 CPR.			339	
CORDARONE	CPR.	1 *	60 CPR.			812	
CORDARONE	SOL.INJ.	1 *	24 AMP.	8	3,00ML		662
CORDIUM 100	CPR.	2 *	14 CPR.			469	
CORDIUM 200	CPR.	2 *	14 CPR.			834	
CORDIUM 300	CPR.	2 *	14 CPR.			1.080	647
CO-REMITEC	CPR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			1.250	810
CORGARD	CPR.	1 *	30 CPR.			374	
COROTROPE	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	10,00ML		8.249
CORTISONE CONTINENTAL PHARMA	CPR.	1 *	40 CPR.			491	
CORVATON	CPR.	1 *	60 CPR.			1.109	675
CORVATON	CPR.	1 *	120 CPR.			1.815	1.351
CORVATON	SOL.P.PERF.	1 *	1 AMP.				278
COVERSYL	CPR.	1 *	30 CPR.SEC.BLIST			1.248	808
CYCLOCUR	DRG.	3 *	21 DRG.			504	
CYCLOSPASMOL	GELULES	1 *	100 GELULES			605	
CYMEVENE	PDRE P.PREP.P.PERF	1 *	2 FL.				2.525
CYTOSAR	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 VIAL				1.219
CYTOSAR	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 AMP.			293	
CYTOSAR	SOL.INJ.	1 *	1 SOL.INJ	8	10,00ML	1.111	677
CYTOTEC-200	CPR.	1 *	112 CPR.			1.958	1.488
DAGRAMYCINE	GELULES	1 *	10 GELULES			480	
DAGRAMYCINE	PDRE	1 *	10 SACH.			480	
DAKTACORT	CR.	1 *	1 CR.	8	15,00G	173	
DAKTACORT	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	276	
DAKTACORT	POMM.	1 *	1 POMM.	8	30,00G	270	
DAKTARIN	CPR.	1 *	20 CPR.			1.298	878
DAKTARIN	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	216	
DAKTARIN	GEL	1 *	1 GEL	8	40,00G	271	
DAKTARIN	LOT.	1 *	1 LOT.	8	30,00G	216	
DAKTARIN	PDRE	1 *	1 PDRE	8	20,00G	152	
DAKTARIN	TEINT.	1 *	1 TEINT.	8	30,00ML	240	
DALACIN C	CPS	1 *	16 CPS			567	
DALACIN C	CPS	1 *	16 CPS			1.008	579
DALACIN-C	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.	8	2,00ML	1.025	594
DALACIN-C	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.	8	4,00ML	1.541	1.088
DALACIN-C	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.	8	6,00ML	1.966	1.496
DAMATROL	GELULES	1 *	30 GELULES			1.049	617
DANATROL	GELULES	1 *	100 GELULES			2.329	1.844
DANATROL	GELULES	1 *	30 GELULES			1.679	1.221

DANATROL	GELULES	1 *	100 GELULES			4.164	3.602
DANTRIUM	CPS	1 *	50 CPS			1.266	825
DAONIL	CPR.	1 *	30 CPR.			364	
DAONIL	CPR.	1 *	100 CPR.			1.031	606
DEBRISAN	PDRE	1 *	1 PDRE	8	60,00G	1.708	1.224
DECADRON PHOSPHATE	SOL.	1 *	1 SOL.	8	5,00ML	248	
DECADRON PHOSPHATE	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	1,00ML	121	
DECADRON PHOSPHATE	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	2,00ML	244	
DECADRON PHOSPHATE	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.	8	1,00ML	345	
DEDROGYL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	10,00ML	534	
DEHYDROBENZPERIDOL	CPR.	1 *	40 CPR.			415	
DEHYDROBENZPERIDOL	CPR.	1 *	240 CPR.				1.287
DEHYDROBENZPERIDOL	SOL.INJ.	1 *	50 AMP.	8	10,00ML		2.458
DEHYDROBENZPERIDOL	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	2,00ML	119	
DEHYDROBENZPERIDOL	SOL.INJ.	1 *	30 AMP.	8	2,00ML		368
DE ICIN	COLL.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	293	
DELPHI	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	439	
DENOL	CPR.	1 *	112 CPR.			1.306	864
DEPAKINE	GTTES	1 *	1 GTTES	8	60,00ML	844	
DEPAKINE	PDRE P.PREP.INJ	1 *	1 FIOLE				346
DEPAKINE	SIR.	1 *	1 SIR.	8	300,00ML	748	
DEPAKINE CHRONO-300	CPR.	1 *	50 CPR.			701	
DEPAKINE CHRONO-500	CPR.	1 *	SO CPR.			1.113	679
DEPAKINE ENTERIC150	CPR.ENT.	1 *	100 CPR.			612	
DEPAKINE ENTERIC-300	CPR.ENT.	1 *	100 CPR.			904	
DEPAKINE ENTERIC-500	CPR.	1 *	100 CPR.			1.352	907
DEPO MEDROL	SOL.INJ.	1 *	1 SER.	8	1,00ML	347	
DEPO MEDROL	SOL.INJ.	1 *	1 VIAL	8	1,00ML	347	
DEPO MEDROL	SOL.INJ.	1 *	1 SER.	8	2,00ML	659	
DEPO MEDROL	SOL.INJ.	1 *	1 VIAL	8	2,00ML	659	
DEPO MEDROL	SOL.INJ.	1 *	1 VIAL	8	5,00ML	1.194	756
DEPO MEDROL	SOL.INJ.	1 *	3 SER.	8	1,00ML	931	
DEPO MEDROL	SOL.INJ.	1 *	3 VIALS	8	1,00ML	931	
DEPO MEDROL + LIDOCAINE	SOL.INJ.	1 *	1 VIAL	8	1,00ML	347	
DEPO MEDROL + LIDOCAINE	SOL.INJ.	1 *	1 VIAL	a	2,00ML	659	
DEPO MEDROL + LIDOCAINE	SOL.INJ.	1 *	3 VIALS	8	1,00ML	931	
DEPO-PROVERA-1000	SUSP.INJ.	1 *	1 VIAL	8	6,70ML	1.223	784
DEPO PROVERA-500	SUSP.INJ.	1 *	1 VIAL	8	3,30ML	775	
DEPOSTAT	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.SER.			1.067	635
DEPOTHAL	SOL.INJ.	1 *	1 SET			1.795	1.305
DEPRONAL	CPS	1 *	30 CPS LIB.PROL.			266	
DEPRONAL	CPS	1 *	100 CPS LIB.PROL.			756	
DERMOVATE	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	286	
DERMOVATE	LOT.	1 *	1 LOT.	8	30,00ML	286	
DERMOVATE	ONG.	1 *	1 ONG.	8	30,00G	286	
DESENSIBILISANTSSPECIF.-BENCARD	SOL.INJ.	1 *	1 COFFR.TRAIT.			2.322	1.800
DESENSIBILISANTSSPECIF.-BENCARD	SOL.INJ.	1 *	1 FL.ENTRETIEN			2.027	1.523
DESFERAL	PDRE	1 *	10 FL.			1.935	1.467
DESURIC	CPR.	1 *	30 CPR.			426	
DIABINESE	CPR.	1 *	100 CPR.			771	
DIAFUSOR 10	SYST.THERAP.TD	1 *	30 SYST.	8	20,00CM2	1.346	902
DIAFUSOR 15	SYST.THERAP.TD	1 *	30 SYST.	8	30,00CM2	1.786	1.324
DIAFUSOR 5	SYST.THERAP.TD	1 *	30 SYST.	8	10,00CM2	1.015	585
DIAFUSOR 7,5	SYST.THERAP.TD	1 *	30 SYSTEMES	8	15,00CM2	1.180'	743
DIAMOX	CPR.	1 *	25 CPR.			282	

DIAMOX	PDRE P.PREP.INJ	1 *	1 FIOLE			273	
DIAMOX SUSTETS	CPS RET.	1 *	40 SUSTETS			445	
DIAMOX SUSTETS	CPS RET.	1 *	20 SUSTETS			445	
DIBENYLINE	C P S	1 *	100 CPS			1.552	1.100
DIBERTIL	CPS	1 *	30 CPS			133	
DIBERTIL	CPS	1 *	30 CPS			241	
DICHLOTRIDE	CPR.	1 *	25 CPR.			172	
DICLOFENAC-EUROGENERICS	CPR.ENR.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			189	
DICLOFENAC-EUROGENERICS	CPR.ENR.	1 *	100 CPR.SS BLIST.			509	
DICLOFENAC-EUROGENERICS	CPR.ENR.	1 *	50 CPR.SS BLIST.			509	
DICYNONE	CPR.	1 *	20 CPR.			158	
DIDRONEL	CPR.	1 *	60 CPR.			2.353	1.866
DIFLUCAN	GELULES	1 *	10 GELULES			1.582	1.129
DIFLUCAN	GELULES	1 *	1 GELULES BLIST			622	
DIFLUCAN	GELULES	1 *	10 GELULES BLIST			4.384	3.813
DIFLUCAN	SOL.INJ.	1 *	6 FL.	8	100,00ML		4.731
DI-HYDAN	CPR.	1 *	60 CPR.			90	
DIKACINE	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.	8	1,50ML	797	
DIKACINE	SOL.INJ.	1 *	30 AMP.	8	1,50ML		4.584
DILLAR	CPR.	1 *	10 CPR.			140	
DILLAR	CPR.	1 *	30 CPR.			359	
DIMETROSE	GELULES	1 *	10 GELULES			4.140	3.579
DIMITONE	CPR.	1 *	56 CPR.			1.518	1 . 0 6 6
DIPHANTOINE	CPR.	1 *	100 CPR.			160	
DIPHANTOINE	CPR.	1 *	1000 CPR.				737
DIPIDOLOR	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.			191	
DIPIDOLOR	SOL.INJ.	1 *	30 AMP.				596
DIPIPERON	CPR.	1 *	20 CPR.			118	
DIPIPERON	CPR.	1 *	60 CPR.			282	
DIPIPERON	GTTES	1 *	1 GTTES	8	60,00ML	308	
DIPRIVAN	EM.INJ.	1 *	1 SER.	8	50,00ML		598
DIPRIVAN	EM.INJ.	1 *	5 AMP.	8	20,00ML		1.106
DIPROLENE	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	286	
DIPROLENE	ONG.	1 *	1 ONG.	8	30,00G	286	
DIPROPHOS	SOL.INJ.	1 *	1 VIAL	8	1,00ML	386	
DIPROPHOS	SOL.INJ.	1 *	3 VIALS	8	1,00ML	928	
DIPROPHOS D.S.	SOL.INJ.	1 *	1 VIAL	8	1,00ML	386	
DIPROPHOS D.S.	SOL.INJ.	1 *	1 VIAL	8	2,00ML	602	
DIPROSONE	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	286	
DIPROSONE	LOT.	1 *	1 LOT.	8	30,00ML	286	
DIPYRIDAMOLE-EUROGENERICS	DRG.	1 *	100 DRG.			318	
DIPYRIDAN	DRG.	1 *	100 DRG.			399	
DIRYTMIM	CPR.	1 *	40 DURETTES			479	
DIRYTMIN	CPR.	1 *	120 DURETTES			1.097	662
DIRYTMIN	GELULES	1 *	120 GELULES			775	
DIS-CASE	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.U.D.	8	2,00ML		10.817
DISIPAL	CPR.	1 *	100 CPR.			238	
DISTRANEURINE	CPS	1 *	25 CPS			210	
DISTRANEURINE	CPS	1 *	100 CPS			657	
DISTRANEURINE	SOL.P.PERF.	1 *	1 SOL.P.PERF.	8	500,00ML	619	
DITEMER	SOL.INJ.	1 *	1 SER.	8	0,50ML	67	
DIUREXAN	CPR.	1 *	56 CPR.			345	
DIVIVA	CPR.	1 *	21 CPR.SS BLIST.			255	
DIVIVA	CPR.	3 *	21 CPR.SS BLIST.			611	
DIXERAN	DRG.	1 *	50 DRG.			114	

DIXERAN	DRG.	1 *	50 DRG.			194	
DOBUTREX	SOL.P.PERF.	1 *	1 AMP.	8	20,00ML		353
DOLANTINE	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	2,00ML	106	
DOLANTINE	SOL.INJ.	1 *	100 AMP.	8	2,00ML		940
DOLOFIN	DRG.	1 *	30 DRG.SS BLIST.			217	
DOLOFIN	DRG.	1 *	100 DRG.SS BLIST.			5 6 7	
DOLPRONE-500	CPR.	1 *	100 CPR.SS BLIST.			473	
DOLZAM	GELULES	1 *	60 GELULES			787	
DOLZAM	GTTES	1 *	1 GTTES	8	10,00ML	291	
DOLZAM	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	2,00ML	332	
DOLZAM	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	2,00ML	598	
DOLZAM	SUPP.	1 *	15 SUPP.			437	
DOMINAL	DRG.	1 *	20 DRG.			69	
DOMINAL	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.			90	
DOMINAL FORTE	CPR.	1 *	20 CPR.			77	
DOMINAL FORTE	CPR.	1 *	50 CPR.			155	
DOMINAL FORTE	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.			109	
DORMONOCT-2	CPR.	1 *	100 CPR.U.D				791.
DOSTINEX	CPR.	1 *	2 CPR.			1.056	612
DOSTINEX	CPR.	1 *	8 CPR.			2.490	1.958
DOTAREM	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	10,00ML	2.194	1.681
DOTAREM	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	15,00ML	2.962	2.402
DOTAREM	SOL.INJ.	1 *	1 SER.	8	15,00ML	2.962	2.402
DOTAREM	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	20,00ML	3.491	2.898
DOTAREM	SOL.INJ.	1 *	1 SER.	8	20,00ML	3.491	2.898
DOXIUM	CPR.	1 *	30 CPR.			268	
DOXIUM	CPR.	1 *	100 CPR.			709	
DOXYCYCLINE-EUROGENERICS	GELULES	1 *	10 GELULES BLIST			350	
DOXYLETS-100	GELULES	1 *	10 GELULES BLIST			480	
DOXYLETS-200	GELULES	1 *	10 GELULES BLIST			762	
DOXYMYCINE	CPR.	1 *	10 CPR.			480	
DOXYMYCINE	GELULES	1 *	10 GELULES			480	
DOXYTAB	GELULES	1 *	10 GELULES			480	
DOXYTAB	GRAN.	1 *	10 SACH.			480	
DUAL BAG TRAVASOLtELECTROLYTES+GLUC	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEXB		1000,00ML		476
DUAL BAG TRAVASOL+ELECTROLYTEStGLUC	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEXB		1000,00ML		520
DUAL BAG TRAVASOL+ELECTROLYTES+GLUC	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEXB		1000,00ML		705
DULCOLAX	DRG.	250 *	1 DRG.U.D.				483
DUOVENT	AER.	1 *	1 DOS.	8	15,00ML	738	
DURACEF	CPR.DISP.	1 *	16 CPR.			539	
DURACEF	GELULES	1 *	16 GELULES			558	
DURACEF	GELULES	1 *	100 GELULES				2.003
DURACEF	PDRE P.SUSP.	1 *	1 PDRE P.SUSP.	8	80,00ML	316	
DUPACEF	PDRE P.SUSP.	1 *	1 PDRE P.SUSP.	8	80,00ML	507	
DUSPATALIN	DRG.	1 *	40 DRG.			378	
DUSPATALIN	DRG.	1 *	120 DRG.			796	
DUVIUM	GRAN.	1 *	30 SACH.			327	
DYNATRA-200	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	5,00ML	1.312	853
DYMATRA-50	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.			465	
DYTAC	CPS	1 *	28 CPS			301	
DYTENZIDE	CPR.	1 *	112 CPR.			1.114	680
EAU POUR PREP.INJ.-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE POLYPR.	8	1000, 00ML		81
EFFORTIL	CPR.	1 *	50 CPR.			158	
EFFORTIL	SOL.INJ.	1 *	6 AMP.			77	

EFFORTIL	SOL.INJ.	1 *	120 AMP.				662
EFFORTIL-PL	DRG.	1 *	250 DRG.SS BLIST.				537
EFFORTIL-PL	DRG.	1 *	250 DRG.U.D.				564
EFUDIX	ONG.	1 *	1 ONG.	8	20,00G	283	
ELDISINE	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.			4.915	4.322
ELOCOM	CR.	1 *	1 CR.	8	20,00G	235	
ELOCOM	LOT.	1 *	1 LOT.	8	20,00ML	235	
ELOCOM	ONG.	1 *	1 ONG.	8	20,00G	235	
ELTHYRONE	CPR.	1 *	100 CPR.SEC.			139	
ELTHYRONE	CPR.	1 *	100 CPR.			188	
ELTHYRONE	CPR.	1 *	100 CPR.			301	
ELTHYRONE	CPR.	1 *	100 CPR.SEC.			407	
ELTHYRONE	CPR.	1 *	100 CPR.			494	
ELVORINE-25	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.				618
ELVORINE-50	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.				1.236
ELVORINE-7,5	CPR.	1 *	10 CPR.SS BLIST.			2.572	2.035
EPIPROPANE	CPR.	1 *	100 CPR.			171	
EPREX	SOL.INJ.	1 *	6 FLACONS	8	0,50ML		3.112
EPREX-1000	SOL.INJ.	1 *	1 SER.	8	0,60ML		3.112
EPREX-10000	SOL.INJ.	1 *	1 SER.	8	1,00ML		29.736
EPREX-2000	SOL.INJ.	1 *	1 SER.	8	0,50ML		6.229
EPREX-4000	SOL.INJ.	1 *	1 SER.	8	0,40ML		11.894
ERYTHROCINE	PDRE P.SUSP.	1 *	1 PDRE P.SUSP.	8	80,00ML	359	
ERYTHRO FORTE-500	CPR.ENR.	1 *	16 CPR.			512	
ERYTHROFORTE-500	GRAN.	1 *	16 SACH.			512	
ERYTHRO-250	PDRE P.SIR.	1 *	1 PDRE P.SIR.	8	80,00ML	359	
ERYTHRO-500	PDRE	1 *	16 SACH.			512	
ESIDREX	CPR.	1 *	20 CPR.			73	
ESTRACYT	GELULES	1 *	40 GELULES			3.592	3.055
ESTRACYT	GELULES	1 *	100 GELULES			7.453	6.754
ESTRACYT	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	10 FIOLES			4.339	3.771
ESTROFEM	CPR.	3 *	28 CPR.			1.047	632
ESTROFEM FORTE	CPR.	3 *	28 CPR.			1.206	753
ETHRANE	SOL.	1 *	1 SOL.	8	250,00ML		2.587
EULEXIN	CPR.	1 *	100 CPR.			6.705	6.038
EUMOVATE	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	333	
EUMOVATE	ONG.	1 *	1 ONG.	8	30,00G	333	
EUSAPRIM	CPR.AD.	1 *	20 CPR.			193	
EUSAPRIM	CPR.AD.	1 *	50 CPR.			434	
EUSAPRIM	SIR.PED.	1 *	1 SIR.PED	8	100,00ML	140	
EUSAPRIM	SOL.P.PERF.	1 *	10 AMP.	8	5,00ML		450
EUSAPRIM FORTE	CPR.	1 *	10 CPR.			193	
EUSAPRIM FORTE	CPR.	1 *	30 CPR.			414	
EUSAPRIM FORTE	CPR.	1 *	200 CPR.				1.599
EVADYNE	CPR.	1 *	60 CPR.			236	
EXACYL	CPR.	1 *	100 CPR.			724	
EXACYL	CPR.	1 *	20 CPR.			328	
EXACYL	SOL.BUV.	1 *	10 AMP.	8	10,00ML	421	
EXACYL	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	5,00ML	218	
EXOSURF NEONATAL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.				16.112
FARLUTAL	CPR.	1 *	40 CPR.			571	
FARMORUBICINE-10	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FIOLE			1.171	735
FARMORUBICINE-50	PDRE P.PREP. INJ.	1 *	1 FIOLE			4.240	3.675
FELDENE	GELULES	1 *	30 GELULES BLIST			932	

FENTANYL	SOL. INJ.	1 *	30 AMP.	8	2,00ML		449
FENTANYL	SOL.INJ.	1 *	50 AMP.	8	10,00ML		2.966
FIBORAN	GELULES	1 *	40 GELULES			590	
FIBORAN	SOL. INJ.	1 *	1 AMP.	8	20,00ML	146	
FIBROCARD	GELULES	1 *	30 GELULES			389	
FIBROCARD	GELULES	1 *	30 GELULES			461	
FIBROGAMMIN-P	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.				1.488
FLAGYL	CPR.	1 *	20 CPR.			243	
FLAGYL	SOL.INJ.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	100,00ML		234
FLAGYL	SOL.INJ.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	300,00ML		563
FLEMOXIN	SUSP.	1 *	1 SUSP.	8	80,00ML	347	
FLEMOXIN SOLUTAB	CPR.	1 *	16 CPR.SOL.			610	
FLEMOXIN SOLUTAB	CPR.PED.	1 *	16 CPR.SEC.			347	
FLIXOTIDE-100-ROTADISK	DISQUES	1 *	15 DISQUES	8	4,00BL.	559	
FLIXOTIDE-250	AER.	1 *	1 FL.DOSEUR	8	120,00D.	1.747	1.313
FLIXOTIDE-250-ROTADISK	DISQUES	1 *	15 DISQUES	8	4,00BL.	1.151	729
FLIXOTIDE-500-ROTADISK	DISQUES	1 *	15 DISQUES	8	4,00BL.	1.747	1.287
FLOXAPEN	CPS	1 *	16 CPS			410	
FLOXAPEN	CPS	1 *	16 CPS			703	
FLOXAPEN	SIR.	1 *	1 SIR.	8	80,00ML	419	
FLOXYFRAL	CPR.	1 *	30 CPR.			669	
FLOXYFRAL	CPR.	1 *	20 CPR.SS BLIST.			893	
FLUANXOL	DRG.	1 *	30 DRG.			102	
FLUANXOL	DRG.	1 *	50 DRG.			158	
FLUANXOL	DRG.	1 *	50 DRG.			227	
FLUANXOL	DRG.	1 *	50 DRG.			362	
FLUANXOL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	20,00ML	291	
FLUANXOL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	10,00ML	1.436	988
FLUANXOL DEPOT	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	1,00ML	209	
FLUAMXOL DEPOT	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	2,00ML	324	
FLUAMXOL DEPOT	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	1,00ML	688	
FLUOROURACIL-DAVID BULL	SOL.INJ.	1 *	5 FL.	8	20,00ML	1.165	713
FLUORO-URACIL-ROCHE	SOL.INJ.	1 *	5 VIALS	8	5,00ML	701	
FLUORO-URACIL-ROCHE	SOL.INJ.	1 *	10 VIALS	8	5,00ML		725
FLUOTHANE	SOL.	1 *	1 SOL.	8	250,00ML		1.545
FLUROBLASTINE	SOL.INJ.	1 *	1 FIOLE	8	10,00ML	279	
FML LIQUIFILM	COLL.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	320	
FORTAL	CPR.	1 *	30 CPR.			302	
FORTAL	CPR.	1 *	100 CPR.			805	
FORTAL	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.	8	1,00ML	129	
FORTAL	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,00ML	346	
FOSCAVIR	SOL.P.PERF.	1 *	1 SOL.P.PERF.	8	250,00ML	2.303	1.819
FOSCAVIR	SOL.P.PERF.	1 *	1 SOL.P.PERF.	8	500,00ML	3.779	3.234
FOSINIL	CPR.	1 *	28 CPR.			1.185	748
FRAGMIN	SOL.INJ.	1 *	10 SER.	8	0,20ML	1.274	833
FRAGMIN	SOL.INJ.	1 *	10 SER.	8	0,20ML	1.951	1.482
FRAKIDEX	COLL.	1 *	1 FL.LYOPH.			125	
FRAKIDEX	POMM.	1 *	1 POMM.	8	5,00G	125	
FRAXIPARINE	SOL.INJ.	1 *	2 AMP.SER.	8	0,30ML	322	
FRAXIPARINE	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.-SER.	8	0,40ML	1.546	1.095
FRAXIPARINE	SOL. INJ.	1 *	10 AMP.SER.	8	0,60ML	1.951	1.482
FRAXIPARINE	SOL. INJ.	1 *	10 AMP.-SER.	8	0,80ML	2.465	1.975
FREEDOX	SOL.P.PERF.	1 *	1 VIAL	8	100,00ML	4.733	4.065
FRENACTIL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	15,00ML	227	
FRENACTIL	GTTES	50 *	1 FL.	8	15,00ML		5.894

FROBEN	DRG.	1 *	100 DRG.			659	
FROBEN	DRG.	1 *	60 DRG.			748	
FROBEN RETARD	GELULES RET.	1 *	30 GELULES			824	
FUCIDIN	DRG.	1 *	36 DRG.			2.146	1.669
FUCITHALMIC	GEL	1 *	1 GEL	8	5,00G	220	
GABBRORAL	CPR.	1 *	16 CPR.			427	
GARASONE	COLL.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	245	
GARASONE	POMM.	1 *	1 POMM.	8	3,50G	185	
GASTROGRAFIN	SOL.	1 *	5 FL.	8	100,00ML		1.003
GELUSIL	CPR.	1 *	100 CPR.			221	
GENOTONORM	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 VIAL			2.393	1.905
GENOTONORM	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 VIAL			8.316	7.582
GEOMYCINE	COLL.	1 *	1 COLL.		5,00ML	228	
GEOMYCINE	POMM.	1 *	1 POMM.		3,50G	172	
GESTANON	CPR.	1 *	20 CPR.			306	
GESTANON	CPR.	1 *	50 CPR.			642	
GLAZIDIM BOLUS	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FIOLE			1.029	598
GLAZIDIM BOLUS	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FIOLE			1.638	1.182
GLAZIDIM BOLUS	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FIOLE			537	
GLAZIDIM PERFUSION	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 MONOVIAL U.D.			1.029	598
GLAZIDIM PERFUSION	PDRE P.PREP.INJ.		1 MONOVIAL U.D.			1.638	1.182
GLIBENESE	CPR.		30 CPR.SS BLIST.			342	
GLIBENESE	CPR.		100 CPR.SS BLIST.			946	
GLUCAGON-NOVO	PDRE P.PREP.INJ.		1 FL.			1.465	996
GLUCOPHAGE-500	CPR.		60 CPR.			234	
GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	OOML	1 POCHE POLYPR.	8	150,00ML		59
GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	OOML	1 POCHE POLYPR.	8	250,00ML		60
GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	OOML	1 POCHE POLYPR.	8	500,00ML		59
GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	OOML	1 POCHE POLYPR.	8	1000,00ML		84
GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	OOML	1 POCHE VIAFLEX	8	250,00ML		60
GLUCOSE-CLINTEC	SOL.P.PERF.	OOML	1 POCHE VIAFLEX	8	250,00ML		67
GLUCOSE-CLINTEC	SOL.P.PERF.	OOML	1 POCHE VIAFLEX	8	500,00ML		81
GLUCOSE-CLINTEC	SOL.P.PERF.	OOML	1 POCHE VIAFLEX	8	500,00ML		96
GLUCOSE-CLINTEC	SOL.P.PERF.	OOML	1 POCHE VIAFLEX	8	500,00ML		203
GLUCOSE 3,3 PC + NACL 0,3 PC BAXTER	SOL.P.PERF.	OOML	1 POCHE VIAFLEX	8	500,00ML		62
GLURENORM	CPR.		40 CPR.SEC.BLIST			410	
GLURENORM	CPR.		100 CPR.SEC.BLIST			819	
GLYPRESSIN	PDRE P.PREP.INJ.		5 FL.				5.825
GLYVENOL	CPS		50 CPS			275	
GLYVENOL	CPS		100 CPS			536	
GRANOCYTE-34	PDRE P.PREP.INJ.		5 FL.			20.960	19.699
GYNO CANESTENE	CPR.		6 CPR.			264	
GYNO-CANESTENE-1	CPR.		1 CPR.			212	
GYNO-CANESTENE-3	CR.	OG	1 CR.	8	20,00G	274	
GYNO-DAKTARIN	CR.	OG	1 CR.	8	78,00G	468	
GYNO-DAKTARIN	OV.		7 OV.			419	
GYNO-DRKTARIN	OV.		1 OV.			311	
GYNOMYK	CR.	OG	1 CR.	8	20,00G	284	
GYINOMYK	OV.		3 OV.			267	
GYNO PEVARYL	CR.	OG	1 CR.	8	78,00G	463	
GYNO-TERAZOL-3	OV.		3 OV.			275	
GYNO-TRAVOGEN	CR.	OG	1 CR.	8	40,00G	268	
GYNO-TRAVOGEN	OV.		1 OV.			243	
HALCION	CPR.	1 *	250 CPR.				965

HALDOL	CPR.	1 *	50 CPR.			123	
HALDOL	CPR.	1 *	250 CPR.				321
HALDOL	CPR.	1 *	25 CPR.			212	
HALDOL	CPR.	1 *	250 CPR.				1,095
HALDOL	CPR.	1 *	25 CPR.			488	
HALDOL	CPR.	1 *	250 CPR.				2.525
HALDOL	CPR.	1 *	20 CPR.			1.255	837
HALDOL	CPR.	1 *	100 CPR.				3.671
HALDOL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	15,00ML	122	
HALDOL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	221	
HALDOL	GTTES	50 *	1 FL.	8	15,00ML		3.158
HALDOL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	1.020	577
HALDOL	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	100ML	252	
HALDOL	SOL.INJ.	1 *	30 AMP.	8	1,00ML		801
HALDOL DECANOAS	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	100ML	537	
HALDOL DECANOAS	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,00ML		1.234
HALDOL DECANOAS	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	1,00ML	858	
HALDOL DECANOAS	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,00ML		2.467
HALDOL DECANOAS	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	3,00ML	1.173	737
HALDOL DECANOAS	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	3,00ML		3.701
HARTMANN SOLUTION-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE POLYPR.	8	500,00ML		86
HARTMANN SOLUTION-BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE POLYPR.	8	1000,00ML		99
H-B-VAX II	SUSP.INJ.	1 *	1 FL.UNID.	8	1,00ML	1.210	771
HEALON	SOL.	1 *	1 SER.	8	0,40ML	3.039	2.524
HEALON GREAT VISCOSITY	SOL.	1 *	1 SER.	8	0,55ML		4.860
HEALON YELLOW	SOL.	1 *	1 SER.	8	0,55ML		3.471
HEMERAN	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	158	
HEPARIN LEO	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	5,00ML	173	
HEPARIN LEO	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	5,00ML	712	
HEPTAMYL	SOL.INJ.	1 *	6 AMP.	8	5,00ML	98	
HEPTAMYL FORT	CPR.	1 *	20 CPR.			95	
HEXABRIX-160	SOL.INJ.	1 *	1 SOL.INJ.	8	50,00ML	759	
HEXABRIX-160	SOL.INJ.	1 *	1 SOL.INJ.	8	100,00ML	1.287	845
HEXABRIX-200	SOL.INJ.	1 *	1 SOL.INJ.	8	50,00ML	899	
HEXABRIX-200	SOL.INJ.	1 *	1 SOL.INJ.	8	100,00ML	1.434	1.006
HEXABRIX-200	SOL.INJ.	1 *	1 SOL.INJ.	8	200,00ML	2.369	1.883
HEXABRIX-320	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	10,00ML	355	
HEXABRIX-320	SOL.INJ.	1 *	1 SOL.INJ.	8	20,00ML	591	
HEXABRIX-320	SOL.INJ.	1 *	1 SOL.INJ.	8	50,00ML	1.287	845
HEXABRIX-320	SOL.INJ.	1 *	1 SOL.INJ.	8	100,00ML	2.143	1.666
HEXABRIX-320	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	200,00ML	3.534	2.999
HEXABRIX-350	SOL.INJ.	1 *	1 SOL.INJ.	8	200,00ML	3.827	3.280
HICONCIL	GELULES	1 *	16 GELULES			604	
HICONCIL	GELULES	1 *	100 GELULES				2.172
HICONCIL	PDRE P.SUSP.	1 *	1 PDRE P.SUSP.	8	80,00ML	347	
HIPREX	CPR.	1 *	50 CPR.			432	
HISMANAL	CPR.	1 *	20 CPR.			448	
HISMANAL	SUSP.	1 *	1 SUSP.	8	100,00ML	278	
HIVID	CPR.PELLIC.	1 *	120 CPR.			4.852	4.262
HIVID	CPR.PELLIC.	1 *	60 CPR.			4.852	4.262
HOSTACYCLINE	DRG.	1 *	16 DRG.			473	
H.R.F.	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.			870	
H.R.F.	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.			2.665	2.166
H.R.F.	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	6 FL.			12.609	11.695
HUMATROPE	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.			2.393	1.905

HUMATROPE	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.			7.561	6.858
HUMEGON-75	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 AMP.			1.251	811
HUMULINE LONG	SUSP.INJ.	1 *	1 FL.	8	10,00ML	1.004	576
HUMULINE-NPH	SUSP.INJ.	1 *	1 FL.	8	10,00ML	1.004	576
HUMULINE-NPH CARTRIDGE	SUSP.INJ.	1 *	5 CARTRIDGES	8	1,50ML	828	
HUMULINE REGULAR	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	10,00ML	1.004	576
HUMULINE REGULAR CARTRIDGE	SOL.INJ.	1 *	5 CARTRIDGES	8	1,50ML	828	
HUMULINE ULTRALONG	SUSP.INJ.	1 *	1 FL.	8	10,00ML	1.004	576
HUMULINE 20/80	SUSP.INJ.	1 *	1 FL.	8	10,00ML	1.004	576
HUMULLNE20/80 CARTRIDGE	SUSP.INJ.	1 *	5 CARTRIDGES	8	1,50ML	828	
HUMULINE 30/70	SUSP.INJ.	1 *	1 FL.	8	10,00ML	1.004	576
HUMULINE 30/70 CARTRIDGE	SUSP.INJ.	1 *	5 CARTRIDGES	8	1,50ML	828	
HUMULINE 40/60	SUSP.INJ.	1 *	1 FL.	8	10,00ML	1.004	5 7 6
HUMULINE 40/60 CARTRIDGE	SUSP.INJ.	1 *	5 CARTRIDGES	8	1,50ML	828	
HUMULINE 50/50	SUSP.INJ.	1 *	1 FL.	8	10,00ML	1.004	576
HYDROCORTISONE-ROUSSEL	CPR.	1 *	20 CPR.			253	
HYGROTON 50	CPR.	1 *	30 CPR.			131	
HYGROTON 50	CPR.	1 *	100 CPR.			377	
HYPERLIPEN	GELULES	1 *	30 GELULES			594	
HYPERSTAT	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	20,00ML	956	
HYPNOMIDATE	SOL.INJ.	1 *	50 AMP.	8	10,00ML		3.388
HYTRIN	CPR.	1 *	10 CPR.			130	
HYTRIN	CPR.	1 *	28 CPR.			628	
HYTRIN	CPR.	1 *	28 CPR.			1.196	758
HYTRIN	CPR.	1 *	28 CPR.			1.588	1.134
IBEXONE	CPR.	1 *	30 CPR.			363	
LBEXONE	SOL.	1 *	2 SOL.	8	30,00ML	726	
IBUPROFENE-EUROGENERICS	DRG.	1 *	100 DRG.			445	
IBU SLOW 600	CPR.RET.	1 *	60 CPR.SEC			552	
IDOPAMIL	CPR.	1 *	90 CPR.			1.853	1.428
IMAP	SOL.INJ.	1 *	1 VIAL	8	6,00ML	760	
IMODIUM	CPS	1 *	60 CPS			603	
IMODIUM	CPS	1 *	200 CPS			1.589	1.156
IMPROMEN	CPR.	1 *	25 CPR.			670	
IMPROMEN	CPR.	1 *	100 CPR.				1.387
IMPROMEN	CPR.	1 *	25 CPR.			1.126	712
IMPROMEN	CPR.	1 *	100 CPR.				2.488
IMPROMEN	GTTES	1 *	GTTES	8	30,00ML	330	
IMPROMEN	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	1.197	780
IMPROMEN DECANOAS	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	1,00ML	616	
IMBROMEN DECANOAS	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,00ML		1.418
IMPROMEN DECANOAS	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	3,00ML	1.294	872
IMPROMEN DECANOAS	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	3,00ML		4.251
IMURAN	CPR.	1 *	100 CPR.			1.966	1.495
IMURAN MITIS	CPR.ENR.	1 *	100 CPR.			1.290	848
INDAPAMIDE-EUROGENERICS	DRG.	1 *	20 DRG.SS BLIST.			215	
INDAPAMIDE-EUROGENERICS	DRG.	1 *	60 DRG.SS BLIST.			514	
INDERAL	CPR.	1 *	50 CPR.			108	
INDERAL	CPR.	1 *	250 CPR.				246
INDERAL	CPR.	1 *	50 CPR.			249	
INDERAL	CPR.	1 *	100 CPR.			459	
INDERALRETARD	CPS	1 *	28 CPS			542	
INDERALRETARD	CPS	1 *	56 CPS			867	
INDERAL RETARD MITIS	CPS	1 *	42 CPS			415	

INDERETIC	CPS	1 *	42 CPS			347	
INDOCID	CPS	1 *	30 CPS			299	
INDOCID	CPS	1 *	100 CPS			797	
INDOCID	GELULES	1 *	100 GELULES			496	
INDOCID I.V.	PDRE P.PREP.INJ	1 *	3 FL.			1.439	991
INDOCID RETARD	GELULES	1 *	30 GELULES			455	
INDOCID RETARD	GELULES	1 *	50 GELULES			610	
INDOCOLLYRE	COLL.	1 *	1 FL.	8	5,00ML	280	
INFECTOFLAM	COLL.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	245	
INFECTOFLAM	POMM.	1 *	1 POMM.	8	4,00G	212	
INFLUVAC S	SOL.INJ.	1 *	1 SER.UNID.	8	0,50ML	359	
INHIBACE	CPR.	1 *	28 CPR.SEC.			163	
INHIBACE	CPR.	1 *	28 CPR.SEC.			325	
INHIBACE	CPR.	1 *	28 CPR.SEC.			733	
INHIBACE	CPR.	1 *	28 CPR.SEC.			1.185	748
INIPROL	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	5,00ML	457	
INNOHEP-3500	SOL.INJ.	1 *	2 SER.	8	0,30ML	428	
INSULINE ACTRAPID HM	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	10,00ML	1.004	576
INSULINE INSULATARD HM	SUSP.INJ.	1 *	1 FL.	8	10,00ML	1.004	576
INSULINE LENTE M.C.	SUSP.INJ.	1 *	1 FL.	8	10,00ML	840	
INSULINE MIXTARD 10/90 HM PENFILL	SUSP.INJ.	1 *	5 CARTOUCHES	8	1,50ML	828	
INSULINE MIXTARD 20/80 HM PENFILL	SUSP.INJ.	1 *	5 CARTOUCHES	8	1,50ML	828	
INSULINE MIXTARD 30/70 HM	SUSP.INJ.	1 *	1 FL.	8	10,00ML	1.004	576
INSULINE MIXTARD 40/60 HM PENFILL	SUSP.INJ.	1 *	5 CARTOUCHES	8	1,50ML	828	
INSULINE MIXTARD 50/50 HM PENFILL	SUSP.INJ.	1 *	5 CARTOUCHES	8	1,50ML	828	
INSULINE MONOTARD HM	SUSP.INJ.	1 *	1 FL.	8	10,00ML	1.004	576
INSULINE ULTRALENTE M.C.	SUSP.INJ.	1 *	1 FL.	8	10,00ML	840	
INSULINE ULTRATARD HM	SUSP.INJ.	1 *	1 FL.	8	10,00ML	1.004	576
INTRON A	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 VIAL			1.291	849
INTRON A	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	6 VIALS			5.717	5.091
INTRON A	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 VIAL			2.148	1.670
INTRON A	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	6 VIALS			10.864	10.023
INTRON A	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	6 VIALS			20.571	19.326
INTRON A	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 VIAL			10.488	9.663
INTRON-A	SOL.INJ.	1 *	2 VIALS	a	2,00ML	6.308	5.657
INTRON-A	SOL.INJ.	1 *	2 VIALS	8	5,00ML	17.210	16.105
IRRITREN	DRG.	1 *	50 DRG.			637	
ISCHELIUM	GELULES	1 *	42 LIDOSES			455	
ISO-BETADINE TULLE	COMPRESSES	1 *	10 COMPR.	8	10,00/10	347	
ISOCARD	SPRAY	1 *	1 FL.DOS.	8	20,00ML	252	
ISOPAQUE	SOL.INJ.	1 *	1 VIAL	8	50,00ML	295	
ISOPAQUE CYSTO	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	300,00ML	540	
ISOPAQUE PRO INFUSIONE	SOL.P.PERF.	1 *	1 FL.	8	250,00ML	635	
ISOPRINOSINE	CPR.	1 *	40 CPR.			865	
ISORDIL	CPR.	1 *	60 CPR.			138	
ISORDIL	CPR.	1 *	180 CPR.			331	
ISORDIL	CPR.	1 *	120 CPR.			299	
ISORDIL	CPR.	1 *	120 CPR.			645	
IVEGAM	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	20,00ML	1.810	1.320
IVEGAM	SOL. INJ.	1 *	1 FL.	8	50,00ML	4.035	3.409
IVEGAM	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	100,00ML	7.604	6.900
IVEGAM-CMV	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	10,00ML	3.770	3.161
IVEGAM-CMV	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	20,00ML	7.541	6.701
IVEGAM-CMV	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	50,00ML	18.859	17.332
KABIMIX-14	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE PLAST.			2.469	1.938

KABIMIX-9	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE PLAST.			2.185	1.672
KAL TEN	CPS	1 *	28 CPS			533	
KAL TEN	CPS	1 *	56 CPS			852	
KAYEXALATE CALCIUM	PDRE	1 *	1 PDRE	8	300,00G	1.104	671
KAYEXALATE SODIUM	PDRE	1 *	1 PDRE	8	450,00G	1.246	806
KEFORAL	CPR.	1 *	100 CPR.				1.833
KEFZOL	PDRE P.PREP.INJ	1*	3 AMP.			772	
KELATIN	CPR.	1 *	100 CPR.			1.505	1.054
KELFIZINA	CPR.	1 *	10 CPR.			87	
KEMADRIN	CPR.	1 *	100 CPR.			260	
KEMADRIN	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.			207	
KEMICETINA	PDRE	5 *	1 PDRE	8	1,00G	1.319	858
KENACORT	CPR.	1 *	30 CPR.			387	
KENACORT-A SOLUBILE	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	2,00ML	554	
KENACORT-A SOLUBILE	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.	8	2,00ML	1.223	784
KENACORT-A 10	SOL.INJ.	1 *	1 FIOLE	8	5,00ML	362	
KENACORT-A 40	SUSP.INJ.	1*	1 AMP.SER.	8	1,00ML	399	
KENACORT-A 40	SUSP.INJ.	1 *	3 AMP.SER.	8	1,00ML	974	
KENACORT-A 40	SUSP.INJ.	1 *	1 AMP.SER.	8	2,00ML	653	
KERLONE-20	CPR.	1 *	28 CPR.SEC.			613	
KERLONE-20	CPR.	1 *	56 CPR.SEC.			1.067	635
KETALAR	SOL.INJ.	10 *	1 FL.	8	10,00ML		467
KLIOGEST	CPR.	3 *	28 CPR.SS BLIST.			1.507	1.035
KONAKION	SOL.INJ.	1*	3 AMP.	8	0,50ML	70	
KREDEX	CPR.	1 *	56 CPR.SS BLIST.			1.518	1.066
KRYPTOCUR	SPRAY	1 *	2 FL.			5.123	4.522
KYTRIL	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	3,00ML		1.848
LAMICTAL	CPR.	1 *	30 CPR.			687	
LAMICTAL	CPR.	1 *	90 CPR.			2.383	1.896
LAMICTAL	CPR.	1 *	90 CPR.			4.361	3.792
LANOXIN	CPR.	1 *	60 CPR.			116	
LANOXIN	CPR.	1 *	60 CPR.			123	
LANOXIN	CPR.	1 *	120 CPR.			198	
LANOXIM	CPR.	1 *	250 CPR.				267
LANOXINE-PG	ELIXIR PED.	1 *	1 ELIXIR PED.	8	60,00ML	194	
LARIAM	CPR.	1 *	8 CPR.			1.109	662
LASIX	CPR.	1 *	12 CPR.			117	
LASIX	CPR.	1 *	250 CPR.				1.095
LASIX	CPR.	1 *	20 CPR.			1.446	978
LASIX	SOL.INJ.	1*	5 AMP.	8	2,00ML	132	
LASIX	SOL.INJ.	1 *	25 AMP.	8	2,00ML		302
LASIX PROLONGATUM	CPS	1*	30 CPS SS BLIST.			268	
LEDERCORT	CPR.	1 *	30 CPR.			387	
LEDERCORT	CPR.	1 *	15 CPR.			387	
LEDERCORT	CPR.	1 *	50 CPR.			1.208	770
LEDERCORT PARENTERAL	SOL.INJ.	1 *	1 FIOLE	8	5,00ML	782	
LEDERCORT PARENTERAL FORTE	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.SER.	8	1,00ML	399	
LEDERCORT PARENTERAL FORTE	SOL.INJ.	1 *	1 FIOLE	8	1,00ML	399	
LEDERCORT PARENTERAL FORTE	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.SER.	8	2,00ML	653	
LEDERCORT PARENTERAL FORTE	SOL.INJ.	1 *	3 FIOLES	8	1,00ML	974	
LEDERMYCIN	CPS	1 *	16 CPS			597	
LEDERSPAN	SUSP.INJ.	1 *	1 AMP.SER.			399	
LEDERSPAN	SUSP.INJ.	1 *	1 FL.	8	1,00ML.	399	
LEDERTEPA	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.			174	

LEDERTREXATE	CPR.	1 *	30 CPR.			240	
LEDERTREXATE SODIUM	PDRE P.PREP.INJ	1 *	12 FL.			1.375	929
LEDERTREXATE SODIUM FORTE	PDRE P.PREP.INJ	1 *	1 FL.				525
LEDERTREXATE SP FORTE	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	2,00ML		52
LEDERTREXATE SP FORTE	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	8,00ML		1.466
LEDERTREXATE SP FORTE	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	20,00ML		3.332
LEDERTREXATE SP FORTE	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	40,00ML		5.998
LEDERTREXATE SP FORTE	SOL.INJ.	1 *	10 FL.	8	2,00ML		5.253
LEDERTREXATE-500	PDRE P.PREP.INJ	1 *	1 FL.				3.332
LEDERVORIN-CALCIUM 100	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	10,00ML		1.236
LEDERVORIN-CALCIUM 15	CPR.	1 *	10 CPR.			2.529	1.448
LEDERVORIN CALCIUM-300	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	30,00ML		3.615
LEDERVORIN-CALCIUM 50	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	5,00ML		618
LEDERVORIN CALCIUM-500	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	50,00ML		5.870
LENDORMIN	CPR.	1 *	300 CPR.SEC.				1.828
LENDORMIN	CPR.	1 *	300 CPR.U.D.				2.034
LENTARON	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 VIAL			3.823	3.210
LERIVON 10	CPR.	1 *	30 CPR.			225	
LERIVON 10	CPR.	3 *	30 CPR.			540	
LERIVON 30	CPR.	1 *	50 CPR.			825	
LERIVON-60	CPR.	3 *	10 CPR.			974	
LEUKERAN	CPR.	1 *	25 CPR.			449	
LIDEX	GEL	1 *	1 GEL	8	30,00G	262	
LIDEX	SOL.	1 *	1 SOL.	8	30,00ML	262	
LIDEX EMOLLIENS	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	262	
LIDEX GRAS	ONG.	1 *	1 ONG.	8	30,00G	262	
LINCOCIN	CPS	1 *	16 CPS			766	
LINCOCIN	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.SER.	a	2,00ML	649	
LINCOCIN	SOL.INJ.	1 *	6 AMP.SER.	a	2,00ML	1.135	700
LIORESAL	CPR.	1 *	50 CPR.			955	
LIPANTHYL	GELULES	1 *	50 GELULES			286	
LIPANTHYL-200 MICRONISED	GELULES	1 *	30 GELULES			594	
LIPIODOL ULTRA FLUIDE	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	5,00ML	124	
LIQUEMINE	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	5,00ML	164	
LIQUEMINE	SOL.INJ.	1 *	25 AMP.	8	5,00ML		1.968
LOBIONE	CPR.	1 *	100 CPR.			499	
LOCACORTENE VIOFORME	GTTES	1 *	1 GTTES	8	7,50ML	80	
LOCASALEN	POMM.	1 *	1 POMM.	8	15,00G	215	
LOCOLD	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	267	
LOCOID	LIPOCR.	1 *	1 LIPOCR.	8	30,00G	267	
LOCOID	LOT.	1 *	1 LOT.	8	30,00ML	267	
LOCOID	ONG.	1 *	1 ONG.	8	30,00G	267	
LOCOID CRELO	EM.	1 *	1 EM.	8	30,00G	267	
LODINE	CPR.	1 *	30 CPR.			1.251	796
LODINE	CPR.	1 *	60 CPR.			1.783	1.294
LOFTYL	CPR.	1 *	50 CPR.			536	
LOFTYL	CPR.	1 *	30 CPR.			603	
LOFTYL	CPR.	1 *	14 CPR.SS BLIST.			565	
LOFTYL	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	5,00ML	221	
LOGROTON DIVITABS	CPR.	1 *	28 DIVITABS			757	
LOGROTON DIVITABS	CPR.	1 *	56 DIVITABS			1.131	696
LOMUDAL	CPS	1 *	30 SPINCAPS			360	
LOMUDAL	CPS	1 *	50 SPINCAPS			551	
LOMUSOL	SPRAY	1 *	1 SPRAY	8	13,00ML	269	
LONNOTEN	CPR.	1 *	100 CPR.SS BLIST.			2.675	2.176

LOPERAMIDE-EUROGENERICS	GELULES	1 *	60 GELULES			482,	
LOPRESOR	CPR.	1 *	30 CPR.			386	
LOPRESOR	CPR.	1 *	100 CPR.			1.018	588
LOPRESOR OROS-100	CPR.	1 *	28 CPR.			451	
LOPRESOR OROS-100	CPR.	1 *	28 CPR.			721	
LORAMET	CPR.	1 *	500 CPR.U.D.				2.608
LOSEC	GELULES	1 *	28 GELULES			2.581	2.044
LOTRIDERM	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	312	
LOXAPAC	CPR.	1 *	100 CPR.			605	
LOXAPAC	CPR.	1 *	100 CPR.			933	
L-THYROXINE-CHRISTIAENS	CPR.	1 *	100 CPR.			139	
L-THYROXINE-CHRISTIAENS	CPR.	1 *	100 CPR.U.D.			139	
L-THYROXINE-CHRISTIANS	CPR.	1 *	100 CPR.			188	
L-THYROXINE-CHRISTIAENS	CPR.	1 *	100 CPR.U.D.			188	
L-THYROXINE-CHRISTIAENS	CPR.	1 *	100 CPR.			301	
L-THYROXINE-CHRISTIAENS	CPR.	1 *	100 CPR.U.D.			301	
L-THYROXINE-CHRISTIAENS	CPR.	1 *	100 CPR.			407	
L-THYROXINE-CHRISTIAENS	CPR.	1 *	100 CPR.U.D.			407	
L-THYROXINE-CHRISTIAENS	CPR.	1 *	100 CPR.			494	
L-THYROXINE-CHRISTIAENS	CPR.	1 *	100 CPR.U.D.			494	
LUCRIN DEPOT	PDRE P.PREP.INJ	1 *	1 FL.			6.852	6.179
LUDIOMIL	CPR.	1 *	50 CPR.			165	
LUDIOMIL	CPR.	1 *	30 CPR.			198	
LUDIOMIL	CPR.	1 *	100 CPR.			527	
LUDIUMIL	CPR.	1 *	30 CPR.			346	
LUDIOMIL	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.			274	
LYSOMUCIL	SOL.INJ.	1 *	20 AMP.	a	3,00ML	348	
MACROMYCINE	GRAN.	1 *	16 SACH.			359	
MACROMYCINE	GRAN.	1 *	16 SACH.			512	
MACROMYCINE	GRAN.	1 *	16 SACH.			7 4 1	
MAGLID	CPR.	1 *	48 CPR.A SUCER			158	
MAGNEVIST	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	10,00ML	2.159	1.681
MAGNEVIST	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	15,00ML	2.911	2.402
MAGNEVIST	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	20,00ML	3.429	2.898
MANDOL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 FIOLES MULTID			836	
MANIPREX	DRG.	1 *	100 DRG.			194	
MARCAINE	SOL.INJ.	1 *	5 FIOLES	a	20,00ML	950	
MARCAINE 0,25 PC ADRENALINE	SOL.INJ.	1 *	5 FIOLES	a	20,00ML	950	
MARCOUMAR	CPR.	1 *	25 CPR.			95	
MATHOINE	CPR.	1 *	100 CPR.			351	
MAXIPIME	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 FIOLES			2.089	1.614
MAXIPIME	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 FIOLES			3.737	3.193
MAXZIDE	CPR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			465	
MEDIAVEN	CPR.	1 *	100 CPR.SS BLIST.			766	
MEDIHALER ISO	AER.	1 *	400 D.			210	
MEDIHALER ISO FORTE	AER.	1 *	400 D.			260	
MEDROL	CPR.	1 *	30 CPR.			366	
MEDROL	CPR.	1 *	100 CPR.				595
MEDROL	CPR.	1 *	20 CPR.			1.411	964
MEDROL-A	CPR.	1 *	14 CPR.			653	
MEDRCL-A	CPR.	1 *	50 CPR.			1.777	1.315
MEDROL PAK	CPR.	1 *	21 CPR.			274	
MEPHENON	CPR.	1 *	25 CPR.			106	
MEPHENON	SOL.INJ.	1 *	6 AMP.	8	1,00ML	106	

MERVAN	CPR.	1 *	30 CPR.			579	
MERVAN	CPR.	1 *	60 CPR.			926	
MERVAN	CPR.	1 *	48 CPR.			463	
MERVAN	CPR.	1 *	96 CPR.			741	
MERVAN FORTE	SOL. INJ.	1*	6 AMP.	a	5,00ML	483	
MESTINON	CPR.	1 *	50 CPR.			45	
MESTINON	DRG.	1 *	150 DRG.			536	
MESULID	CPR.	1*	30 CPR.SS BLIST.			441	
METHYLPREDNISOLONE-DAVID BULL	PDRE P.PREP.INJ.	1*	1 FL.VERRE			3.347	2.820
METHYLPREDNISOLONE-DAVID BULL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.VERRE			2.042	1.569
METRODIN	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 AMP.			2.159	1.681
METRODIN HP	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 AMP.			2.159	1.681
MEXITIL	GELULES	1 *	30 GELULES SS BL			422	
MEXITIL	GELULES	1 *	100 GELULES SS BL			1.105	672
MEXITIL	GELULES ACT.PROL	1 *	50 PERLONGUETTES			1.105	672
MINIDIAB	CPR.	1 *	30 CPR.			342	
MINIDIAB	CPR.	1 *	90 CPR.			851	
MINIPRESS	CPR.	1 *	100 CPR.SS BLIST.			1.523	1.071
MINIRIN	SOL.	1 *	1 FL.	8	2,50ML	1.069	637
MINIRIN	SPRAY	1 *	1 FLACON	a	2,50ML	1.069	637
MINITRAN-10	SYST.THERAP.TD	1 *	30 SYST.			1.346	902
MINITPAN-15	SYST.THERAP.TD	1 *	30 SYST.			1.786	1.323
MINITRAN-5	SYST.THERAP.TD	1 *	30 SYST.			1.015	sa5
MINOTAB-100	CPR.PELLIC.	1 *	10 CPR.			525	
MINO-50	CPR.	1 *	42 CPR.			992	
MIOTIC DOUBLE	POMM.	1 *	1 POMM.	a	4,00G	98	
MIRCOL	CPR.	1 *	20 CPR.			189	
MITOMYCIN-C-KYOWA	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	10 FIOLES	8	20,00ML	2.740	2.237
MITOMYCIN-C-KYOWA	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 FIOLES			3.366	2.837
MITOMYCIN-C-KYOWA	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	2 FIOLES			4.077	3.520
MMR-VAX	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.UNID.			746	
MODRADERM	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	262	
MODRADERM	ONG.	1 *	1 ONG.	8	30,00G	262	
MODURETIC	CPR.	1*	28 CPR.			291	
MODURETIC	CPR.	1 *	56 CPR.			623	
MODURETIC	CPR.	1 *	112 CPR.			1.110	676
MONOCLATE-P-1000	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.			21.082	19.816
MONOCLATE-P-250	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 PDRE P.PREP.I8		1,00FL.	5.575	4.954
MONOCLATE-P-500	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 PDRE P.PREP.I8		1,00FL.	10.744	9.908
MOTENS	CPR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			907	
MOTILIUM	GTTES	1 *	1 GTTES	a	30,00ML	285	
MOTILIUM	SOL.	1 *	1 SOL.	8	200,00ML	190	
MOTILIUM	SUPP.	1 *	6 SUPP.			114	
MOTILIUM	SUPP.	1 *	6 SUPP.			176	
MOTILIUM	SUPP.	1 *	6 SUPP.			285	
MOVISTAL	SOL.	1 *	1 SOL.	8	200,00ML	152	
MOXACEF	GELULES	1 *	16 GELULES			558	
MOXACEF	SUSP.	1 *	1 SUSP.	8	80,00ML	316	
MOXALINE	GELULES	1 *	16 GELULES			484	
MOXALINE	PDRE P.SUSP.	1 *	1 PDRE P.SUSP.	8	80,00ML	277	
MS-CONTIN	CPR.	1 *	14 CPR.			233	
MS-CONTIN	CPR.	1 *	14 CPR.			555	
MS-CONTIN	CPR.	1 *	14 CPR.			1.064	632
MS-CONTIN	CPR.	1 *	14 CPR.			1.445	998
MUMPSVAX	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.-SER.	8	0,50ML	386	

MUSCARAN	SOL.INJ.	1*	5 AMP.	8	1,00ML	151	
MYAMBUTOL	CPR.	1 *	200 CPR.			1.810	1.347
MYAMBUTOL	CPR.	1 *	100 CPR.			1.555	1.103
MYAMBUTOL	SOL.INJ.	1 *	20 AMP.			1.084	651
MYK-1	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	231	
MYLERAN	CPR.	1 *	100 CPR.			701	
MYOPLEGINE	SOL.INJ.	1 *	1 FIOLE	8	10,00ML	89	
MYOPLEGINE	SOL.INJ.	1 *	12 FIOLES	8	10,00ML		528
MYSOLINE	CPR.	1 '	100 CPR.			156	
NADEX FORTE	CPR.	1 *	30 CPR.			433	
NAPROSYNE	CPR.	1 *	20 CPR.			270	
NAPROSYNE	CPR.	1 *	50 CPR.			540	
NAPROSYNE	CPR.	1 *	30 CPR.			649	
NAPROSYNE	CPR.ENT.	1 *	30 CPR.SS BLIST			649	
NAPROSYNE	SUPP.	1 *	12 SUPP.			291	
NAPROSYME INSTANT	PDRE	1 *	30 SACHETS			649	
NAPROXENE-EUROGENERICS	CPR.	1 *	50 CPR.SS BLIST.			432	
NAPROXENE-EUROGENERICS	CPR.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			519	
NAPROXENE-EUROGENERICS	SUPP.	1 *	12 SUPP.			233	
NARCAN	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.			1.666	1.184
NATULAN	CPS	1 *	50 CPS			242	
NAXOGIN	CPR.	1 *	12 CPR.			98	
NEBACETINE	SOL.	1 *	1 SOL.	8	10,00ML	132	
NEOMYCINE DIAMANT	CPR.	1 *	16 CPR.			277	
NEONIAGAR	CPR.	1 *	20 CPR.			86	
NEO-SYNPILAR	ONG.	1 *	1 ONG.	8	5,00G	112	
NEOTIGASON	CPS	1 *	30 CPS			1.331	887
NEOTIGASON	CPS	1 *	30 CPS			2.256	1.774
NEPRESOL	CPR.	1 *	100 CPR.			185	
NERISONA	CR.	1 *	1 CR.	8	15,00G	140	
NERISONA	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	221	
NERISONA	POMM.	1 *	1 POMM.	8	15,00G	140	
NERISONA	POMM.	1 *	1 POMM.	8	30,00G	221	
NERISONA	POMM.GRASSE	1 *	1 POMM.GRASSE	8	15,00G	140	
NERISONA	POMM.GRASSE	1 *	1 POMM.GRASSE	8	30,00G	221	
NERISONA FORTE	POMM.	1 *	1 POMM.	8	15,00G	168	
NETROMYCINE	SOL.INJ.	1 *	3 VIALS			1.277	819
NETROMYCINE	SOL.INJ.	1 *	3 VIALS			1.699	1.241
NETROMYCINE-400 SINGLE DOSE	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	2,00ML	1.555	1.103
NEUPOGEN-30	SOL.INJ.	1 *	5 FL.-AMP	8	1,00ML	20.960	19.699
NEUPOGEN-48	SOL.INJ.	1 *	5 FL.-AMP	8	1,60ML	29.349	27.738
NICOTIBINE-300	CPR.	1 *	30 CPR.			133	
NIFLURIL	GELULES	1 *	100 GELULES			398	
NIMOTOP	CPR.	1 *	50 CPR.				748
NIMOTOP	SOL.P.PERF.	1 *	1 FL.	8	50,00ML		603
NIPRLDE	PDRE P.PREP.INJ	1 *	5 AMP.				921
NITRADISC-10	DISQUES	1 *	30 DISQUES			1.665	1.204
NITRADISC-5	DISQUES	1 *	30 DISQUES			1.345	900
NITRODERM TTS-10	SYST.THERAP.TD	1 *	30 SYST.			1.346	902
NITRODERM TTS-15	SYST.THERAP.TD	1 *	30 SYST.			1.786	1.324
NITRODERM TTS-5	SYST.THERAP.TD	1 *	30 SYST.			1.015	585
NITRODYL	SYST.THERAP.TD	1 *	30 UNITES			1.015	589
NITRODYL	SYST.THERAP.TD	1 *	30 UNITES			1.346	902
NITRODYL	SYST.THERAP.TD	1 *	30 UNITES			1.786	1.324

NITROLINGUAL PUMPSPRAY	SPRAY	1 *	1 SPRAY	8	200,00D.	307	
NITRONG	CPR.	1 *	100 CPR.			408	
NITRUMON	PDRE P.PREP.INJ	1 *	1 FL.			1.024	393
NIZORAL	CPR.	1 *	10 CPR.			642	
NIZORAL	CPR.	1 *	30 CPR.			1.329	907
NIZORAL	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	240	
NIZORAL	SOL.	1 *	1 SOL.	8	100,00ML	662	
NOCERTONE	CPR.	1 *	30 CPR.			370	
NOLVADEX	CPR.	1 *	30 CPR.			979	
NOLVADEX	CPR.	1 *	100 CPR.			2.167	1.689
NOLVADEX	CPR.	1 *	100 CPR.U.D.			2.167	1.689
NOLVADEX D	CPR.	1 *	56 CPR.			2.419	1.891
NOLVADEX D	CPR.	1 *	60 CPR.			2.519	2.026
NOLVADEX D	CPR.	1 *	90 CPR.U.D.				2.802
NOLVADEX FORTE	CPR.	1 *	30 CPR.			2.519	2.026
NOLVADEX FORTE	CPR.	1 *	90 CPR.U.D.				5.537
NORCURON	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	10 AMP.				1.109
NORDITROPIN	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.			5.772	5.144
NORDITROPIN PENSET 12	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.			5.772	5.144
NORFLEX	CPR.	1 *	20 CPR.			110	
NORMURETIC	CPR.	1 *	20 CPR.SS BLIST.			204	
NORMURETIC	CPR.	1 *	50 CPR.SS BLIST.			519	
NORMURETIC	CPR.	1 *	100 CPR.U.D.			960	
NORTRILEN	DRG.	1 *	50 DRG.			80	
MORTRILEN	DRG.	1 *	50 DRG.			156	
NOVABRITINE	CPR.	1 *	8 TABS			604	
NOVANTRONE	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	10,00ML	9.029	8.265
NOVANTRONE	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	a	12,50ML	11.185	10.331
NOVATEC	CPR.	1 *	28 CPR.			420	
NOVATEC	CPR.	1 *	28 CPR.			1.211	772
NOVAZYD	CPR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			1.250	810
NOZINAN	CPR.	1 *	20 CPR.			78	
NOZINAN	CPR.	1 *	100 CPR.				183
NOZINAN	CPR.	1 *	20 CPR.			201	
NOZINAN	CPR.	1 *	100 CPR.				507
NOZINAN	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	120	
NOZINAN	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.			155	
NYCOPREN	CPR.ENT.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			357	
NYCOPREN	CPR.ENT.	1 *	100 CPR.SS BLIST.			1.084	638
NYCOPREN	CPR.ENT.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			649	
NYCOPREN	CPR. ENT.	1 *	100 CPR.SS BLIST.			1.626	1.148
NYSCONITRINE	SPRAY	1 *	1 FL.	8	300,00D.	387	
OCUFLUR LIQUIFILM	COLL.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	250	
OLBETAM	CPS	1 *	90 CPS SS BLIST.			1.260	a20
OMNIPAQUE	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	10,00ML	220	
OMNIPAQUE	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	15,00ML	324	
OMNIPAQUE	SOL.INJ.	1 *	10 FL.	8	10,00ML		1.264
OMNIPAQUE	SOL.INJ.	1 fr	1 FL.	8	10,00ML	291	
OMNIPAQUE	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	20,00ML	482	
OMNIPAQUE	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	10,00ML	355	
OMNIPAQUE	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	20,00ML	589	
OMNIPAQUE	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	50,00ML	1.217	843
OMNIPAQUE	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	100,00ML	2.071	1.597
OMNIPAQUE	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	20,00ML	679	

OMNIPAQUE	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	50,00ML	1.342	964
OMNIPAQUE	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	100,00ML	2.281	1.798
OMNIPAQUE	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	200,00ML	4.026	3.539
OMNISCAN	SOL.INJ.	1 *	4 VIAL	8	10,00ML	2.094	1,619
OMNISCAN	SOL.INJ.	1 *	1 VIAL	8	15,00ML	2.824	2.319
OMNISCAN	SOL.INJ.	1 *	1 VIAL	8	20,00ML	3.326	2.800
ONCOTIOTEPA	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,00ML	511	
ONCOVIN	SOL.INJ.	1 *	1 FIOLE MULTID.	8	1,00ML	904	
ONCOVIN	SOL.INJ.	1 *	1 FIOLE MULTID.	8	2,00ML	1.380	935
OPHTAGRAM	cou.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	228	
OPTIMINE	CPR.	1 *	30 CPR.			156	
OPTIMINE	SIR.	1 *	1 SIR.	8	120,00ML	142	
OPTIRAY-160	SOL.INJ..	1 *	1 FL.	8	20,00ML	381	
OPTIRAY-160	SOL.WJ.	1 *	1 FL.	8	50,00ML	777	
OPTIRAY-160	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	100,00ML	1.294	853
OPTIRAY-240	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	50,00ML	1.055	623
OPTIRAY-300	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	20,00ML	589	
OPTIRAY-300	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	50,00ML	1.217	778
OPTIRAY-300	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	60,00ML	1.361	917
OPTIRAY-300	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	100,00ML	2.071	1.597
OPTIRAY-300	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	200,00ML	3.739	3.195
OPTIRAY-350	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	20,00ML	687	
OPTIRAY-350	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	50,00ML	1.352	907
OPTIRAY-350	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	100,00ML	2.349	1.863
ORAP	CPR.	1 *	75 CPR.			534	
ORAP	GTTES	1 *	1 GTTES	8	14,00ML	262	
ORAP FORTE	CPR.	1 *	20 CPR.			534	
ORAP FORTE	CPR.	1 *	240 CPR.				3.320
ORGAMETRIL	CPR.	1 *	30 CPR.			193	
ORIMETEN	CPR.	1 *	100 CPR.SEC.			2.364	1.878
ORTHOCLONE OKT-3	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	5,00ML		18.816
OXIVENT	AER.	1 *	1 DOS.	8	15,00ML	596	
OXIVENT	SOL.	1 *	1 SOL.	8	20,00ML	190	
OXIVENT	SOL.	1 *	5 SOL.	8	20,00ML	760	
PALFIUM	CPR.	1 *	20 CPR.			109	
PALFIUM	CPR.	1 *	100 CPR.			436	
PALFIUM	SUPP.	1 *	6 SUPP.			109	
PANAXID-150	CPS	1 *	56 CPS SS BLIST.			2.078	1.604
PANAXID-300	CPS	1 *	28 CPS SS BLIST.			2.078	1.604
PARAPLATIN	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FIOLE			5.214	4.609
PARAPLATIN.	SOL.INJ.	1 *	1 FIOLE	8	5,00ML	2.209	1.729
PARAPLATIN	SOL.INJ.	1 *	1 FIOLE	8	15,00ML	5.214	4.609
PARAPLATIN	SOL.INJ.	1 *	1 FIOLE	8	45,00ML	13.389	12.443
PASTIMMUN	SOL.INJ.	1 *	2 AMP.	8	1,00ML	1.839	1.375
PEDIAPHYLLIN-PL	CPR.	1 *	30 CPR.			148	
PEDIAPHYLLIN-PL	CPR.	1 *	100 CPR.			394	
PENADUR L.A.	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.			141	
PE NICILLINE CONTINENTAL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	100 FL.			35	
PENICILLINE-CONTINENTAL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	100 FL.			47	
PENI-ORAL	CPR.	1 *	15 CPR.			228	
PENI-ORAL	CPR.	1 *	250 CPR.				2.113
PENSTAPHO-N	GELULES	1 *	16 GELULES			376	
PENSTAPHO-N	GELULES	1 *	100 GELULES				1.282
PENSTAPHO-N	PDRE P.SUSP.	1 *	1 PDRE P.SUSP.	8	80,00ML	139	

PENTACARINAT	PDRE P.PREP.INJ	1 *	5 FL.			4.853	4.263
PENTASA	CPR.RET.	1 *	180 CPR.			1.849	1.384
PENTASA	CPR.RET.	1 *	360 CPR.			3.293	2.768
PENTASA	CPR.RET.	1 *	90 CPR.			1.849	1.384
PENTASA	CPR.RET.	1 *	300 CPR.			5.221	4.616
PENTASA	LAV.	1 *	7 FL.	8	100,00ML	1.549	1.098
PENTASA	SUPP.	1 *	14 SUPP.			1.302	861
PENTOTHAL	SOL.INJ.	1 *	10 FIOLES	8	20,00ML		700
PENTREXYL	GELULES	1 *	16 GELULES			308	
PENTREXYL	GELULES	1 *	100 GELULES				1.106
PENTREXYL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	6 FIOLES			538	
PENTREXYL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	25 FIOLES				1.299
PENTREXYL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FIOLE			196	
PENTREXYL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	25 FIOLES				482
PENTREXYL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	6 FIOLES			333	
PENTREXYL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	25 FIOLES				749
PENTREXYL H.D.	PDRE P.SUSP.	1 *	1 PDRE P.SUSP.	8	80,00ML	185	
PEPCIDINE	CPR.	1 *	56 CPR.SS BLIST.			2.078	1.604
PEPCIDINE	CPR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			2.078	1.604
PERDOLAN	CPR.	1 *	250 CPR.				576
PERDOLAN MONO	CPR.	1 *	100 CPR.				268
PERGOTIME	CPR.	1 *	5 CPR.			192	
PERMAX	CPR.	1 *	30 CPR.			394	
PERMAX	CPR.	1 *	100 CPR.			2.061	1.588
PERMAX	CPR.	1 *	100 CPR.			6.039	5.400
PERSANTINE RETARD	GELULES	1 *	300 GELULES				1.764
PERSANTINE RETARD GE	GELULES	1 *	300 GELULES U.D.				1.235
PERSANTINE-75	DRG.	1 *	50 DRG.			249	
PERSANTINE-75	DRG.	1 *	250 DRG.U.D.				613
PERTOFRAN	DRG.	1 *	30 DRG.			124	
PERTOFRAN	DRG.	1 *	100 DRG.			399	
PERVINCAMINE	CPR.	1 *	60 CPR.			405	
PEVARYL	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	213	
PEVARYL	LAIT	1 *	1 LAIT	8	30,00ML	213	
PEVARYL	PDRE SPRAY	1 *	1 PDRE SPRAY	8	200,00G	193	
PEVISONE	CR.	1 *	1 CR.	8	15,00G	169	
PHENYLEPHRINE BOURNONVILLE	COLL.	1 *	1 COLL.	8	10,00ML	99	
PHENYLEPHRINE BOURNONVILLE	COLL.	1 *	1 COLL.	8	10,00ML	169	
PIMAFUCIN	SUSP.	1 *	1 SUSP.	8	20,00ML	307	
PIMAFUCORT	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	373	
PIMAFUCORT	LOT.	1 *	1 LOT.	8	30,00ML	373	
PIMAFUCORT	ONG.	1 *	1 ONG.	8	30,00G	373	
PIPORTIL	CPR.	1 *	30 CPR.			868	
PIPORTIL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	10,00ML	1.079	592
PIPORTIL LONGUM-4	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	4,00ML	497	
PIPORTIL LONGUM-4	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.	8	1,00ML	438	
PLAQUENIL	DRG.	1 *	100 DRG.			688	
PLATINOL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FIOLE				542
PLATINOL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FIOLE				2.168
PLATINOL	SOL.INJ.	1 *	1 FIOLE	8	20,00ML		542
PLATINOL	SOL.INJ.	1 *	1 FIOLE	8	100,00ML		2.168
PLATISTINE-10	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FIOLE				542
PLATISTINE-50	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FIOLE				2.168
PLENDIL	CPB.LIB.PROL.	1 *	28 CPR.			1.002	
PLENDIL MITIS	CPR.LIB.PROL.	1 *	28 CPR.			625	

PLURULE-PHOSPHATE DE POTASSIUM	SOL.P.PERF.	1 *	1 FL.	8	25,00ML		45
PLURULES-BICARBONATE DE SODIUM	SOL.P.PERF.	1 *	1 FL.VERRE	8	60,00ML		57
PLURULES-EAU POUR INJECTIONS	SOL.P.PERF.	1 *	1 FL.VERRE	8	50,00ML		34
PLURULES-EAU POUR INJECTIONS	SOL.P.PERF.	1 *	1 FL.VERRE	8	100,00ML		3 4
PLURULES-KCL	SOL.P.PERF.	1 *	1 FL.VERRE	8	50,00ML		45
PLURULES-NACL	SOL.P.PERF.	1 *	1 FL.VERRE	8	50,00ML		34
PLURULES-NACL	SOL.P.PERF.	1 *	1 FL.VERRE	8	100,00ML		34
PLURULES-NACL	SOL.P.PERF.	1 *	1 FL.	8	40,00ML		45
POLARAMINE	SIR.	1 *	1 SIR.	8	100,00ML	105	
POLARAMINE REPETABS	CPR.ENR.	1 *	20 REPETABS			133	
POLLINEX	SUSP.INJ.	1 *	3 AMP.	8	0,50ML	2.063	1.589
POLLINEX S	SUSP.INJ.	1 *	3 SER.NO 3			2.063	1.589
POLYFLAM	CPR.ENR.	1 *	50 CPR.			637	
PRAMETIL	PDRE P.PREP.INJ	1 *	1 FL.			6.852	6.179
PRANOX	COLL.	1 *	1 FL.	8	5,00ML	231	
PRAVASIN	CPR.	1 *	28 CPR.			1.738	1.278
PRAXILENE	CPR.	1 *	60 CPR.			1.011	581
PRAXILENE	GELULES	1 *	50 GELULES			590	
PRECEF	PDRE P.PREP.INJ	1 *	25 FIOLES				6.516
PREDNICORT	CPR.	1 *	30 CPR.			155	
PREDNISONE NEOMYCINE ASTA MEDICA	POMM.	1 *	1 POMM.	8	3,00G	83	
PREFERID	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	274	
PREFERID	ONG.	1 *	1 ONG.	8	30,00G	274	
PREGNYL	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.			340	
PREGNYL	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.			630	
PREMARLN	DRG.	3 *	28 DRG.			328	
PREMARIN	DRG.	1 *	28 DRG.			158	
PREMARIM	DRG.	3 *	28 DRG.			551	
PRE-PAR RETARD	CPS	1 *	20 CPS			1.124	689
PREPULSID	CPR.	1 *	100 CPR.SEC.BLIST			1.900	1.433
PREPULSID	CPR.	1 *	50 CPR.			1.900	1.433
PREPULSID	GTTES PED.	1 *	1. GTTES PED	8	100,00ML	274	
PRIAMIDE	CPR.	1 *	50 CPR.			111	
PRIAMIDE	GTTES	1 *	1 GTTES	8	15,00ML	101	
PRIMENE	SOL.P.PERF.	1 *	1 FL.VERRE	8	100,00ML		201
PRIMOLUT-NOR	CPR.	1 *	20 CPR.			139	
PRIMOLUT-NOR	CPR.	1 *	50 CPR.			278	
PRIMOLUT-NOR FORTE	CPR.	1 *	30 CPR.			304	
PRIMPERAN	CPR.	1 *	30 CPR.			241	
PRIMPERAN	SOL.INJ.	1 *	6 AMP.			98	
PRIMPERAN	SUPP.AD.	1 *	6 SUPP.			157	
PRIMPERAN	SUPP.ENF.	1 *	6 SUPP.			83	
PRO-BANTHINE	DRG.	1 *	100 DRG.			217	
PRO-BANTHINE	DRG.	1 *	100 DRG.			318	
PROCAL	CPR.ENTEROSOL.	1 *	100 CPR.			262	
PROGYNON DEPOT	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.	8	1,00ML	134	
PROGYNOVA	DRG.	1 *	20 DRG.			110	
PROGYNOVA	DRG.	1 *	60 DRG.			265	
PROLEUKIN	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.				7.512
PROLOPA HBS-125	CPS	1 *	30 CPS			333	
PROLOPA HBS-125	CPS	1 *	100 CPS			943	
PROLOPA-125	CPS	1 *	30 CPS			333	
PROLOPA-125	CPS	1 *	100 CPS			943	
PROLOPA-250	CPR.	1 *	30 CPR.			566	
PROLOPA-250	CPR.	1 *	100 CPR.			1.372	927

PROLOPA-250	CPS	1 *	30 CPS			566	
PROLOPA-250	CPS	1 *	100 CPS			1.372	927
PROLUTON DEPOT	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.			425	
PROLUTON DEPOT	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	2,00ML	226	
PROPRANOLOL EUROGENERICS	CPR.	1 *	100 CPR.SS BLIST.			355	
PROPRANOLOL RETARD-EUROGENERICS	GELULES	1 *	56 GELULES			636	
PROPYLTHIOURACIL-CHRISTIAENS	CPR.	1 *	60 CPR.			158	
PROSTIGMINE	SOL.INJ.	1 *	50 AMP.	8	1,00ML		292
PROSTIGMINE	SOL.INJ.	1*	1 AMP.	8	5,00ML	121	
PROSTIN E2	CPR.	1 *	10 CPR.				1.210
PROSTIN VR	SOL.P.PERF.	1*	1 AMP.	8	1,00ML		3.728
PROTAMIDE	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,00ML	1.459	1.010
PROTHIADEN	DRG.	1 *	28 DRG.			322	
PROTHIADEN	GELULES	1 *	30 GELULES			142	
PROTHIADEN	GELULES	1 *	100 GELULES			378	
PROVERA	CPR.	1 *	24 CPR.			214	
PROVERA	CPR.	1 *	30 CPR.			428	
PROVERA	CPR.	1 *	50 CPR.			1.918	1.450
PROVERA	CPR.	1 *	40 CPR.			3.128	2.610
PROVERA	CPR.	1 *	25 CPR.			2.876	2.369
PROVERA	SUSP.	1 *	1 SUSP.	8	60,00ML	2.956	2.396
PROVIRON	CPR.	1 *	20 CPR.			237	
PROVIRON	CPR.	1 *	50 CPR.			474	
PROZAC	PDRE	1 *	14 PULV.			868	
PROZAC	PDRE	1 *	28 PULV.			1.467	998
PULMICORT	SUSP.	1 *	20 D.	8	2,00ML	2.306	1.822
PULMICORT INHALET 200	AER.	1 *	100 DOS.			989	
PULMICORT INHALET 50	AER.	1 *	200 DOS.			619	
PULMICORT 200	AER.	1 *	100 DOS.			989	
PULMOZYME	SOL.	1 *	6 AMP.			6.858	6.061
PURI-NETHOL	CPR.	1 *	25 CPR.			612	
QUESTRAM	PDRE	1 *	50 SACH.	8	4,00G	1.281	839
QUINODIS	CPR.	1 *	5 CPR.SEC.			777	
QUINODIS	CPR.	1 *	5 CPR.SEC.U.D.				446
QUINODIS	SOL.P.PERF.	1 *	1 FL.AMP.	8	100,00ML		1.403
RAPLFEN	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	2,00ML	211	
RAPIFEN	SOL.INJ.	1 *	30 AMP.	8	2,00ML		642
RAPIFEN	SOL.INJ.	1 *	50 AMP.	8	10,00ML		5.325
RASTINON	CPR.	1 *	60 CPR.			500	
RASTINON	CPR.	1 *	120 CPR.			517	
REASEC	CPR.	1 *	20 CPR.			163	
REASEC	CPR.	1 *	100 CPR.			653	
RECOMBINATE-1000	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.				26.892
RECOMBINATE-250	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.				7.026
RECOMBINATE-500	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.				13.647
REDOMEX	DRG.	1 *	100 DRG.			163	
REDOMEX	DRG.	1 *	30 DRG.			111	
REDOMEX	DRG.	1 *	100 DRG.			304	
REDOMEX	SOL.INJ.	1 *	1 FIOLE MULTID.	8	10,00ML	90	
REDOMEX DIFFUCAPS	GELULES	1 *	40 GELULES			237	
REDOMEX DIFFUCAPS	GELULES	1 *	40 GELULES			384	
REDOMEX DIFFUCAPS	GELULES	1 *	20 GELULES			280	
RENEDIL-10	CPR.LIB.PROL.	1 *	28 CPR.			1.002	575

RENEDIL-5	CPR.LIB.PROL.	1 *	28 CPR.			625	
RENITEC	CPR.	1 *	28 CPR.			420	
RENITEC	CPR.	1 *	28 CPR.			1.211	772
RETROVIR	CPS	1 *	100 CPS			6.834	6.181
RETROVIR	CPS	1 *	40 CPS			6.854	6.181
RETROVIR	SIR.	1 *	1 SIR.	8	200,00ML	1.696	1.238
RHESUMAN BERNA	SOL.INJ.	1 *	1 SER.	8	2,00ML	1.909	1.441
RHINAAXIA	SPRAY	1 *	1 SPRAY	8	26,00ML	472	
RHINOCORT	AER.	1 *	1 AER.	8	5,00ML	619	
RHINOCORT AQUA	SUSP.	1 *	1 VAP.	8	200,00D.	619	
RIDAURA	CPR.	1 *	60 TILTABS			2.221	1.740
RIFADINE	CPS	1 *	100 CPS			1.749	1.289
RIFADINE	CPS	1 *	50 CPS			1.749	1.289
RIFADINE	SIR.	1 *	1 SIR.	8	120,00ML	503	
RIFOCINE	SOL.INJ.	1 *	50 AMP.				3.001
RIFOCINE	SOL.INJ.	1 *	2 AMP.			366	
RIMACTAN	GELULES	1 *	100 GELULES			1.749	1.315
RIMACTAN	GELULES	1 *	50 GELULES			1.749	1.315
RISPERDAL	CPR.	1 *	20 CPR.SEC.BLIST			1.483	1.012
RISPERDAL	CPR.	1 *	60 CPR.SEC.BLIST			3.278	2.699
RISPERDAL	CPR.	1 *	60 CPR.U.D.				2.699
RISPERDAL	CPR.	1 *	20 CPR.SEC.BLIST			2.001	1.499
RISPERDAL	CPR.	1 *	60 CPR.SEC.BLIST			4.715	4.048
RISPERDAL	CPR.	1 *	60 CPR.SEC.U.D.				4.048
RIXAPEN	CPR.	1 *	16 CPR.SS BLIST.			560	
ROACCUTANE	CPS	1 *	30 CPS			1.391	945
ROACCUTANE	CPS	1 *	30 CPS			2.115	1.639
ROCALTROL	CPS	1 *	30 CPS			517	
ROCALTROL	CPS	1 *	30 CPS			827	
ROCEPHINE	PDRE P.PREP.INJ.IM	1 *	1 FL.AMP.			1.051	619
ROCEPHINE	PDRE P.PREP.INJ.IV	1 *	1 FL.AMP.			1.051	619
ROCEPHINE	PDRE P.PREP.P.PERF.	1 *	1 FL.AMP.			1.683	1.225
ROFENID	GELULES	1 *	50 GELULES			496	
ROFENID	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.			347	
ROFENID	SOL.INJ.	1 *	6 AMP.	8	2,00ML	416	
ROFENID E-100	CPR.ENT.	1 *	60 CPR.			653	
ROFENID RETARD	CPR.ENT.	1 *	30 CPR.			653	
ROFENID 200 LONG ACTING	GELULES	1 *	28 GELULES BLIST			594	
ROFERON A	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.AMP.			1.291	849
ROFERON A	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	6 FL.AMP.			5.717	5.091
ROFERON-A	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.AMP.			1.733	1.273
ROFERON-A	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	6 FL.AMP.			8.373	7.636
ROFERON A	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.AMP.			3.061	2.546
ROFERON A	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	6 FL.AMP.			16.342	15.273
ROFERON A	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.AMP.			5.414	4.801
ROFERON A	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	6 FL.AMP.			30.462	28.805
ROVAMYCINE	CPR.	1 *	16 CPR.			398	
RULID-100	CPR.ENR.	1 *	10 CPR.SS BLIST.			498	
RULID-150	CPR.ENR.	1 *	10 CPR.			672	
RULID-50	CPR.ENR.	1 *	10 CPR.SS BLIST.			289	
RYDENE	GELULES	1 *	90 GELULES			847	
RYDENE	GELULES	1 *	60 GELULES			a47	
RYDENE	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	5,00ML		1.715
RYDENE RETARD	GELULES	1 *	60 GELULE;S			1.144	747
RYTHMODAN 100	CPS	1 *	40 CPS			314	

RYTHMODAN 100	CPS	1 *	120 CPS			775	
RYTHMODAN 250 LONG ACTION	CPR.ENR.	1 *	40 CPR.SS BLIST.			767	
SABRIL	CPR.	1 *	50 CPR.			2.124	1.648
SABRIL	CPR.	1 *	100 CPR.			3.157	2.637
SAIZEN	PDRE P.PREP.INJ	1 *	1 FL.			2.393	1.905
SALAZOPYRINE	CPR.	1 *	100 CPR.			685	
SALAZOPYRINE	CPR.	1 *	300 CPR.			1.545	1.093
SALAZOPYRINE E.C.	DRG.	1 *	300 DRG.			1.755	1.294
SCANDINE	CPR.	1 *	90 CPR.			1.853	1.387
SECTRAL	CPR.	1 *	28 CPR.			646	
SECTRAL	CPR.	1 *	70 CPR.			1.278	691
SECTRAL GE	CPR.	1 *	28 CPR.			371	
SECTRAL GE	CPR.	1 *	56 CPR.			646	
SECTRAZIDE	CPR.	1 *	28 CPR.			678	
SEDINAL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	221	
SELECTOL	CPR.	1 *	28 CPR.			536	
SELECTOL	CPR.	1 *	56 CPR.			855	
SELOKEN	CPR.	1 *	30 CPR.			386	
SELOKEN	CPR.	1 *	100 CPR.			1.018	588
SELOZIDE	CPR.	1 *	30 CPR.			406	
SELOZIDE	CPR.	1 *	100 CPR.			1.053	621
SELOZIDE	CPR.LIB.PROL.	1 *	28 DUR.			757	
SELOZIDE	CPR.LIB.PROL.	1 *	56 DUR.			1.131	696
SELOZOK-100	CPR.LIB.CONTR.	1 *	28 CPR.SEC.			451	
SELOZOK-200	CPR.LIB.CONTR.	1 *	28 CPR.SEC.			721	
SEMAP	CPR.	1 *	12 CPR.			656	
SEREVENT-25	AER.	1 *	120 D.			1.376	931
SEREVENT-50 ROTADISK	DISQUES	1 *	15 DISQUES			1.376	931
SERLAIN	GELULES	1 *	30 GELULES BLIST			1.437	990
SEROXAT	CPR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			1.445	998
SEVINOL	DRG.	1 *	30 REPETABS			174	
SIBELIUM	CPR.	1 *	28 CPR.			684	
SIBELIUM	CPS	1 *	20 CPS			306	
SIBELIUM	CPS	1 *	50 CPS			610	
SICORTEN	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	277	
SICORTEN	ONG.	1 *	1 ONG.	8	30,00G	277	
SINEMET	CPR.	1 *	100 CPR.			1.372	927
SINTROM	CPR.	1 *	20 CPR.			110	
SINTROM MITIS	CPR.	1 *	100 CPR.			123	
SLOW-LOPRESOR	CPR.RET.	1 *	28 DIVITABS			721	
SLOW-LOPRESOR	CPR.RET.	1 *	56 DIVITABS			1.097	662
SOL.AQ.DIALYSE PERIT.GLC.4,25 PC-BA	SOL.	1 *	1 FL.VERRE	8	1000,00ML		104
SOLDACTONE	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	6 AMP.			614	
SOLU-CORTEF	SOL.INJ.	1 *	1 MIX-O-VIAL	8	2,00ML	168	
SOLU-CORTEF	SOL.INJ.	1 *	1 MIX-O-VIAL	8	2,00ML	364	
SOLU-CORTEF	SOL.INJ.	1 *	1 MIX-O-VIAL	8	8,00ML		578
SOLU-MEDROL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.			2.042	1.569
SOL-MEDROL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.			3.348	2.821
SOLU-MEDROL	SOL.INJ.	1 *	1 MIX-O-VIAL			317	
SOLU-MEDROL	SOL.INJ.	1 *	3 MIX-O-VIAL			811	
SOLU-MEDROL	SOL.INJ.	1 *	1 MIX-O-VIAL	8	2,00ML	754	
SORBITOL BAXTER	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	500,00ML		127
SORBITRATE	CPR.	1 *	60 CPR.			167	
SORBITRATE	CPR.	1 *	180 CPR.			399	

SORBITRATE	CPR.	1 * 100 CPR.			399	
SORBITRATE	CPR.A MASTIQUER	1 * 60 CPR.			138	
SORBITRATE	CPR.A MASTIQUER	1 * 180 CPR.			331	
SOTALEX	CPR.	1 * 56 CPR.			588	
SPASMOMEN	CPR.	1 * 60 CPR.SS BLIST.			802	
SPASMONAL	CPR.PELLIC.	1 * 40 CPR.SS BLIST.			378	
SPASMONAL	CPR.PELLIC.	1 * 120 CPR.SS BLIST.			796	
SPIROLAIR TM AUTOHALER INHAL.DEVICE	AER.	1 * 1 AER.DOS.	8	200,00D.	594	
SPIRONOLACTONE-EUROGENERICS	CPR.	1 * 50 CPR.SS BLIST.			404	
SPIRONOLACTONE-EUROGENERICS	CPR.	1 * 30 CPR.SS BLIST.			794	
SPIRONOLACTONE-EUROGENERICS	CPR.	1 * 50 CPR.SS BLIST.			1.053	602
STAPHYCID	PDRE P.SIR.	1 * 1 FL.	8	80,00ML	419	
STELLATROPINE	SOL.INJ.	1 * 100 AMP.	8	1,00ML		760
STELLATROPINE	SOL.INJ.	1 * 100 AMP.	8	1,00ML		762
STELLATROPINE	SOL.INJ.	1 * 100 AMP.	8	1,00ML		895
STOFILAN	CPR.	1 * 100 CPR.			505	
STOFILAN	GTTES	1 * 1 GTTES	8	50,00ML	252	
STOFILAN FORTE	CPR.	1 * 30 CPR.			455	
STREPTASE	PDRE P.PREP.INJ.	1 * 1 VIAL				1.322
STREPTASE	PDRE P.PREP.INJ.	1 * 1 VIAL				6.346
STRUMAZOL	CPR.	1 * 100 CPR.			277	
STUGERON	CPR.	1 * 50 CPR.			141	
STUGERON	CPR.	1 * 200 CPR.			452	
STUGERON	GTTES	1 * 1 GTTES	8	100,00ML	610	
STUGERON FORTE	CPS	1 * 100 CPS			610	
SUCRE INTERVERTI BAXTER	SOL.P.PERF.	1 * 1 POCHE VIAFLEX	8	500,00ML		109
SUFENTA FORTE	SOL.INJ.	1 * 5 AMP.	8	5,00ML		1.366
SUFREXAL	CPR.ENR.	1 * 28 CPR.			371	
SUFREXAL	CPR.ENR.	1 * 56 CPR.			596	
SUFREXAL	CPR.ENR.	1 * 56 CPR.			1.048	616
SUFREXAL	SOL.INJ.	1 * 5 AMP.			4.038	3.482
SULPIRIDE-EUROGENERICS	CPR.	1 * 12 CPR.			342	
SUPREFACT NASAL	SOL.	1 * 4 FL.	8	100,00D.	7.041	6.360
SUPREFACT PRO INJECTIONE	SOL.INJ.	1 * 2 FL.MULTID	8	5,50ML	2.439	1.949
SURGAM	CPR.	1 * 30 CPR.			371	
SURVANTA	SUSP.	1 * 1 SUSP.	8	8,00ML	18.759	17.230
SUSTANON	SOL.INJ.	1 * 3 AMP.	8	1,00ML	534	
SYNACTHEN DEPOT	SOL.INJ.	1 * 1 AMP.	8	1,00ML	131	
SYNALAR	CR.	1 * 1 CR.	8	15,00G	166	
SYNALAR	ONG.	1 * 1 ONG.	8	15,00G	172	
SYMALAR	SOL.	1 * 1 SOL.	8	20,00ML	164	
SYNRLAR BI OPHTALMIC	COLL.	1 * 1 COLL.	8	5,00ML	96	
SYNALAR BI OTIC	GTTES	1 * 1 GTTES	8	5,00ML	93	
SYNALAR FORTE	CR.	1 * 1 CR.	8	5,00G	273	
SYNALAR GAMMA	CR.	1 * 1 CR.	8	30,00G	174	
SYNAREL	SOL.	1 * 1 SOL.	8	10,00ML	5.383	4.868
SYNGEL	SUSP.	1 * 6 SUSP.U.D.	8	50,00ML		282
SYNTARIS	NEB.	1 * 1 NEB.	8	24,00ML	474	
SYSCOR	CPR.	1 * 14 CPR.			552	
SYSCOR MITIS	CPR.	1 * 28 CPR.			552	
TAGAMET-200	CPR.	1 * 100 CPR.SS BLIST.			1.747	1.261
TAGAMET-200	SOL.INJ.	1 * 10 AMP.			548	
TAGAMET 400	CPR.	1 * 56 CPR.SS BLIST.			1.877	1.111
TAGAMET-400	CPR.EFF.	1 * 56 CPR.			1.908	1.411

TAGAMET 800	CPR.	1 *	28 TILTABS			1.877	1.411
TAGAMET 800 S	CPR.SOL.	1 *	28 CPR.			1.877	1.411
TAGAMET 800 S	CPR.SOL.	7 *	4 CPR.U.D.			1.908	1.411
TAMBOCOR	CPR.	1 *	40 CPR.			1.169	733
TAMBOCOR	CPR.	1 *	100 CPR.			2.159	1.681
TAMBOCOR	SOL. INJ.	1 *	5 AMP.	8	15,00ML	1.477	1.006
TAMIZAM-10	CPR.	1 *	100 CPR.SS BLIST.			2.168	1.689
TAMIZAM-20	CPR.	1 *	60 CPR.SS BLIST.			2.519	2.026
TAMIZAM-40	CPR.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			2.519	2.026
TAMOXIFEN-EUROGENERICS	CPR.	1 *	60 CPR.			1.952	1.453
TARADYL	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,00ML	261	
TARGOCID	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 VIAL			1.937	1.469
TARGOCID	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 VIAL			3.323	2.797
TARIVID	CPR.PELLIC.	1 *	10 CPR.SEC.			777	
TARIVID I.V.-200	SOL.P.PERF.	1 *	5 VIALS				3.508
TEBRAZID	CPR.	1 *	100 CPR.			776	
TEGRETOL	CPR.	1 *	SO CPR.			304	
TEGRETOL CR	CPR.LIB.CONTR.	1 *	50 DIVITABS BLIS			604	
TEGRETOLCR	CPR.LIB.PROL.	1 *	50 DIVITABS BLIS			335	
TELEBRIX GASTRO	SOL.	1 *	1 SOL.	8	50,00ML	342	
TELEBRIX GASTRO	SOL.	1 *	1 SOL.	8	100,00ML	578	
TELEBRIX HYSTERO	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	20,00ML	154	
TELEBRIX-12 SODIUM	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	250,00ML	650	
TELEBRIX-15-PERFUSION	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	250,00ML	811	
TELEBRIX-30 MEGLUMINE	SOL.INJ.	1 *	1 SOL.INJ.	8	30,00ML	247	
TELEBRIX-30 MEGLUMINE	SOL.INJ.	1 *	1 SOL.INJ.	8	100,00ML	701	
TELEBRIX-30 MEGLUMINE	SOL.INJ.	1 *	1 SOL.INJ.	8	140,00ML	884	
TELEBRIX-35	SOL.INJ.	1 *	1 SOL.INJ.	8	50,00ML	403	
TELEBRIX-35	SOL.INJ.	1 *	1 SOL.INJ.	8	100,00ML	687	
TELEBRIX-35	SOL.INJ.	1 *	1 SOL.INJ.	8	200,00ML	1.151	729
TEMGESIC SUBLINGUALIS	CPR.	1 *	20 CPR.			381	
TEMGESIC SUBLINGUALIS	CPR.	1 *	50 CPR.			761	
TENIF	CPS	1 *	28 CPS SS BLIST.			770	
TENORMIN	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.			810	
TESTOVIRON DEPOT	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.			581	
TETABULINE	SOL.INJ.	1 *	1 SER.PRETE A L8		1,00ML	406	
TETAMER	SOL.INJ.	1 *	1 SER.	8	0,50ML	59	
TETRALYSAL	CPS	1 *	16 CPS			597	
THALAMONAL	SOL.INJ.	1 *	30 AMP.	8	2,00ML		1.013
THALAMONAL	SOL.INJ.	1 *	50 AMP.	8	10,00ML		5.508
THEOLAIR L.A.	CPR.	1 *	30 CPR.			167	
THEOLAIR L.A.	CPR.	1 *	100 CPR.			442	
THEOLAIR L.A.	CPR.	1 *	30 CPR.			218	
THEOLAIR L.A.	CPR.	1 *	100 CPR.			577	
THEOPHYLLINE-BRUNEAU	CPR.DRAG.	1 *	30 CPR.			67	
THEOPHYLLINE-BRUNEAU	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	4,00ML	117	
THEOPHYLLINE-BRUNEAU	SUPP.AD.	1 *	12 SUPP.			67	
THEOPHYLLINE-BRUNEAU	SUPP.ENF.	1 *	6 SUPP.			50	
THEO-2	GELULES	1 *	60 GELULES			224	
THEO-2	-GELULES	1 *	60 GELULES			295	
THEO-2	GELULES	1 *	60 GELULES			390	
THERAPRESS	GELULES	1 *	56 GELULES BLIST			510	
THERAPRESS	GELULES	1 *	56 GELULES BLIST			907	
THYMOGLOBULINE	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.U.D.				2.283
THYRAX DUOTAB	CPR.	1 *	100 DUOTABS			273	

TIBERAL	CPR.	1 *	3 CPR.		200	
TIBERAL	CPR.	1 *	10 CPR.		574	
TICLID	DRG.	1 *	30 DRG.		1.243	804
TICLID	DRG.	1 *	60 DRG.		1.822	1.399
TIENAM-500	PDRE P.PREP.P.PERF	1 *	1 MONOVIAL			598
TILCOTIL	CPR.PELLIC.	1 *	30 CPR.		932	
TILCOTIL	CPR.PELLIC.	1 *	60 CPR.DISPENSER		1.390	944
TILCOTIL	CPR.PELLIC.	1 *	60 CPR.U.D.		1.410	9 4 5
TILCOTIL	PDRE	1 *	30 SACH. 8	5,00G	932	
TILCOTIL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	6 FL.-AMP. 8	20,00MG	399	
TTLCOTIL	SUPP.	1 *	12 SUPP.		432	
TILDIEM 300 RETARD	GELULES	1 *	28 GELULES		1.004	
TIMOPTOL	COLL.	1 *	1 FL.OCUMETRE 8	5,00ML	339	
TIMOPTOL	COLL.	1 *	1 FL.OCUMETRE 8	5,00ML	363	
TINSET	CPR.	1 *	25 CPR.		296	
TOBRADEX	ONG.	1 *	1 ONG. 8	3,50G	209	
TOBRADEX	SUSP.	1 *	1 SUSP. 8	5,00ML	293	
TOFRANIL	DRG.	1 *	250 DRG.		363	
TOFRANIL	DRG.	1 *	50 DRG.		144	
TOFRANIL	DRG.	1 *	200 DRG.		465	
TOLINDOL	GELULES	1 *	60 GELULES BLIST		543	
TOPICORTE	CR.	1 *	1 CR. 8	15,00G	153	
TOPIK	CR.	1 *	1 CR. 8	30,00G	186	
TRACRIUM	SOL.INJ.	1 *	10 AMP. 8	2,50ML		1.056
TRANDATE	CPR.ENR.	1 *	75 CPR.		609	
TRANDATE	CPR.ENR.	1 *	75 CPR.		976	
TRANDATE	SOL.INJ.	1 *	5 AMP. 8	20,00ML		671
TRANSBILIX	SOL.P.PERF.	1 *	1 SOL.P.PERF. 8	250,00ML	425	
TRASICOR-80	CPR.	1 *	50 CPR.		573	
TRASYLOL	SOL.INJ.	1 *	25 AMP. 8	10,00ML		5.170
TRASYLOL	SOL.INJ.	1 *	5 FL. 8	50,00ML		5.255
TRAVASOL	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX8	500,00ML		419
TRAVASOL	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX8	500,00ML		489
TRAVASOL 10 PC + ELECTROLYTES	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX8	500,00ML		542
TRAVASOL 8,5 PC ; ELECTROLYTES	SOL.P.PERF.	1 *	1 POCHE VIAFLEX8	500,00ML		444
TRAVOCORT	CR.	1 *	1 CR. 8	15,00G	177	
TRAVOGEN	CR.	1 *	1 CR. 8	20,00G	155	
TRAZOLAN	CPR.	1 *	30 CPR.SS BLIST.		464	
TRAZOLAN	CPR.	1 *	90 CPR.SS BLIST.		1.072	653
TREMBLEX	CPR.	1 *	40 CPR.		338	
TREMBLEX	CPR.	1 *	240 CPR.			1.050
TRENTADIL	DRG.	1 *	75 DRG.		278	
TRENTADIL INFANTILE	SUPP.	1 *	12 SUPP.		107	
TRIAMER	SOL.INJ.	1 *	1 SER. 8	0,50ML	77	
TRICANDIL	CPR.	1 *	15 CPR.		480	
TRICANDIL	CR.	1 *	1 CR. 8	30,00G	230	
TRICANDIL	CR.	1 *	1 CR. 8	75,00G	480	
TRILAFON	DRG.	1 *	100 DRG.		215	
TRILAFON	DRG.	1 *	100 DRG.		288	
TRILAFON	DRG.	1 *	50 DRG.		229	
TRILUDAN	CPR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.		319	
TRILUDAN	CPR.	1 *	20 CPR.SS BLIST.		448	
TRILUDAN	SUSP.	1 *	1 SUSP. 8	120,00ML	203	
TRISEQUENS	CPR.	3 *	28 CPR.		1.206	753
TRISEQUENS FORTE	CPR.	3 *	28 CPR.		1.407	941

TRITACE 2,5	CPS	1 *	28 CPS SS BLIST.			757	
TRITACE-5	CPS	1 *	28 CPS SS BLIST.			1.211	773
TROBICIN	SUSP.INJ.	1 *	1 FL.	8	3,20ML	712	
TRUXALETTES	DRG.	1 *	50 DRG.			39	
TRYPTIZOL	CPR.	1 *	100 CPR.			163	
TRYPTIZOL	CPR.	1 *	30 CPR.			112	
TRYPTIZOL	CPR.	1 *	100 CPR.			316	
TYMELYT	CPR.ENR.	1 *	30 CPR.			335	
TYMELYT	CPR.ENR.	1 *	100 CPR.			893	
ULTRALAN	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	340	
ULTRALAN	POMM.	1 *	1 POMM.	8	30,00G	340	
ULTRALAN	POMM.GRASSE	1 *	1 POMM.GRASSE	8	30,00G	340	
ULTRAVIST-240	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	50,00ML	1.068	623
ULTRAVIST-240	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	à	100,00ML	1.751	1.265
ULTRAVIST-240	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	200,00ML	3.107	2.537
ULTRAVIST-300	SOL.INJ.	1 *	1 AMF.	8	10,00ML	355	
ULTRAVIST-300	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	20,00ML	589	
ULTRAVIST-300	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	50,00ML	1.217	778
ULTRAVIST-300	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	100,00ML	2.071	1.597
ULTRAVIST-300	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	150,00ML	2.841	2.335
ULTRAVIST-300	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	200,00ML	3.653	3.113
ULTRAVIST-370	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	50,00ML	1.399	953
ULTRAVIST-370	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	100,00ML	2.392	1.904
ULTRAVIST-370	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	200,00ML	4.241	3.776
UNDESTOR	CPS	1 *	60 CPS			731	
UNIBAC	CPR.	1 *	10 CPR.SS BLIST.			711	
UNIDOX SOLUTAB	CPR.SOL.	1 *	10 CPR.SS BLIST.			480	
URACTAZIDE	CPR.	1 *	56 CPR.			538	
URACTONE	CPR.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			1.023	592
URACTONE	CPR.	1 *	50 CPR.SS BLIST.			1.332	888
URFADYN-PL	CPS	1 *	50 CPS SS BLIST.			479	
URFAMYCINE	CPS	1 *	16 CPS			240	
URFAMYCINE	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 AMP.			329	
URFAMYCINE	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 AMP.			495	
URISPAS	DRG.	1 *	40 DRG.			356	
URITRATE	CPR.	1 *	14 CPR.			602	
UROGRAFIN	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	50,00ML	371	
UROGRAFINE	SOL.P.PERF.	1 *	1 SOL.P.PERF.	8	250,00ML	614	
UROGRAFINE	SOL.P.PERF.	1 *	10 FL.	8	250,00ML		3.461
UROGRAFINE	SOL.P.PERF.	1 *	10 AMP.	8	20,00ML		779
UROGRAFINE	SOL.P.PERF.	1 *	10 FL.	8	50,00ML		1.737
UROGRAPINE	SOL.P.PERF.	1 *	1 SOL.P.PERF.	8	100,00ML	582	
UROGRAFINE	SOL.P.PERF.	1 *	1 SOL.P.PERF.	8	200,00ML	1.056	623
UROGRAFINE	SOL.P.PERF.	1 *	10 AMP.	8	20,00ML		953
UROGRAFINE	SOL.P.PERF.	1 *	10 FL.	8	50,00ML		2.008
UROKINASE-CHOAY	PDRE P.PREP.P.PERF.	1 *	1 FL.				1.764
UROKINASE-CHOAY	PDRE P.PREP.P.PERF.	1 *	1 FL.				4.234
UROMATIC-EAU POUR IRRIGATION	SOL.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	3000,00ML		192
UROMATIC-GLYCINE	SOL.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	3000,00ML		245
UROMATIC-NACL	SOL.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	3000,00ML		201
URONEFREX-125	GELULES	1 *	SO GELULES			1.079	633
URO-TAINER ACIDE MANDELIQUE 1 PC-VI	SOL.RINCAGE	1 *	10 POCHES PLAST.	8	100,00ML	1.112	664
URO-TAINER CHLORHEXIDINE 0,02 PC-VI	SOL.RINCAGE	1 *	10 POCHES PLAST.	8	100,00ML	1.112	664
URO-TAINER NACL 0,9 PC-VIFOR	SOL.RINCAGE	1 *	3 POCHES PLAST.	8	3000,00ML	1.128	679

URO-TAINER NACL 0,9 PC-VIFOR	SOL.RINCAGE	1 *	10 POCHES PLAST.	8	100,00ML	1.083	637
URO-TAINER SOLUTION-R-VIFOR	SOL.RINCAGE	1 *	10 POCHES PLAST.	8	100,00ML	1.112	664
URO-TAINER SOLUTION SUBY-G-VIFOR	SOL.RINCAGE	1 *	10 POCHES PLAST.	8	100,00ML	1.112	664
UROVISON	SOL.INJ.	1 *	10 FL.	8	250,00ML		3.461
UROVISON	SOL.P.PERF.	1 *	1 SOL.P.PERF.	8	250,00ML	648	
URSOCHOL	CPR.	1 *	50 CPR.			1.146	710
URSOFALK-250	CPS	1 *	50 CPS SS BLIST.			1.478	1.028
VACCIN RABIQUE INACTIVE-MERIEUX	PDRE P.PREP.INJ	1 *	1 FL.UNID.				776
VALORON	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	2,00ML	260	
VALORON	SUPP.	1 *	10 SUPP.			257	
VALTRAN	GTTES	1 *	1 GTTES	8	10,00ML	274	
VALTRAN	GITES	1 *	1 GTTES	8	20,00ML	496	
VAMIN GLUCOSE	SOL.P.PERF.	1 *	1 FL.	8	750,00ML	1.065	620
VAMIN GLUCOSE	SOL.P.PERF.	1 *	1 FL.	8	1000,00ML	1.217	762
VANCOCIN-1000	PDRE P.PREP.INJ	1 *	1 FL.			1.766	1.304
VANCOCIM-500	PDRE P.PREP.INJt	1 *	1 FIOLE			1.161	724
VARLANE	CR.	1 *	1 CR.	8	15,00G	242	
VARLANE	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	441	
VARLANE	POMM.	1 *	1 POMM.	8	15,00G	242	
VARLANE	POMM.	1 *	1 POMM.	8	30,00G	441	
VAXIGRIP	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.-SER.	8	0,50ML	359	
VELOSEF	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	6 FIOLES			1.114	680
VENORUTON	GEL	1 *	1 GEL	8	100,00G	327	
VENTOLIN	AER.	1 *	200 D.			237	
VENTOLIN	AER.	1 *	100 D.			237	
VENTOLIN	CPR.	1 *	50 CPR.			169	
VENTOLIN	CPR.	1 *	100 CPR.			296	
VENTOLIN	CPR.	1 *	50 CPR.			264	
VENTOLIN	GTTES	1 *	1 GTTES	8	10,00ML	181	
VENTOLIN	GTTES	1 *	5 GTTES	8	10,00ML	728	
VENTOLIN	SIR.	1 *	1 SIR.	8	150,00ML	128	
VENTOLIN	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.	8	1,00ML	159	
VEPESID	CPS	1 *	10 CPS			5.185	4.581
VEPESID	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.			5.941	5.306
VERMOX	CPR.	1 *	50 CPR.			2.293	1.807
VETHOINE	CPR.	1 *	100 CPR.			344	
VICTAN	CPR.	1 *	30 CPR.			221	
VIDEX	CPR.	1 *	60 CPR.			4.319	3.750
VIDISIC	GEL	1 *	1 GEL	8	10,00G	109	
VIDISIC	GEL	1 *	3 GEL	8	10,00G	261	
VINCRISTINE-DAVID BULL	SOL.INJ.	1 *	5 VIALS	8	2,00ML	4.797	4.209
VIRAZOLE	PDRE	1 *	3 FL.				30.597
VIREXEN	SOL.	1 *	1 SOL.	8	5,00ML	1.015	573
VIREXEN	SOL.	1 *	1 SOL.	8	5,00ML	1.196	743
VISCERALGINE	SIR.	1 *	1 SIR.	8	150,00ML	128	
VISCERALGINE FORTE	CPR.	1 *	20 CPR.			163	
VISCERALGINE FORTE	CPR.	1 *	50 CPR.			327	
VISCERALGINE FORTE	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.	8	2,00ML	85	
VITASEDINE	COLL.	1 *	1 COLL.	8	10,00ML	147	
VIVALAN	CPR.	1 *	56 CPR.SS BLIST.			1.017	587
VIVALAN RETARD	CPR.LIB.PROL.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			1.019	589
VOLTAREN RETARD-75	CPR.RET.	1 *	60 CPR.SS BLIST.			1.022	592
WELLCOPRIM	CPR.	1 *	28 CPR.			238	

WELLCOPRIM	CPR.	1 *	10 CPR.			238	
WELLFERON	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	1,00ML	1.750	1.238
WELLFERON	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	1,00ML	4.500	3.780
WILL LONG	GELULES	1 *	100 GELULES BLIST			408	
WILL LONG	GELULES	1 *	100 GELULES BLIST			497	
XANTHIUM	GELULES	1 *	60 GELULES			239	
XANTHIUM	GELULES	1 *	60 GELULES			323	
XANTHIUM	GELULES	1 *	60 GELULES			382	
XYLOCAINE ADRENALINE ASTRA	SOL.INJ.	1 *	5 SOL.INJ.	8	20,00ML		320
ZANTAC	CPR.EFF.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			2.078	1.604
ZANTAC	CPR.ENR.	1 *	56 CPR.			2.078	1.604
ZANTAC	CPR.ENR.	1 *	28 CPR.			2.078	1.604
ZANTAC	SIR.	1 *	2 SIR.	8	280,00ML	2.078	1.604
ZANTAC 150 SOLUBLE	CPR.EFF.	1 *	56 CPR.			2.078	1.604
ZARONTIN	CPS	1 *	100 CPS			341	
ZARONTIN	SIR.	1 *	1 SIR.	8	240,00ML	201	
ZAVEDOS-10	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.				7.593
ZESTORETIC	CPR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			1.250	810
ZESTRIL-20	CPR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			1.211	772
ZESTRIL-20	CPR.	1 *	56 CPR.SS BLIST.			2.018	1.545
ZESTRIL-5	CPR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			420	
ZINACEF BOLUS	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FIOLE U.D.			605	
ZINACEF BOLUS	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 FIOLES			303	
ZINACEF PERFUSION	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 MONOVIAL U.D.			605	
ZINACEF PERFUSION	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 MONOVIALS			909	
ZINNAT	CPR.	1 *	10 CPR.SS BLIST.			275	
ZINNAT	CPR.	1 *	10 CPR.SS BLIST.			550	
ZINNAT	CPR.	1 *	10 CPR.SS BLIST.			881	
ZINNAT-125	GRAN.	1 *	10 SACH.			275	
ZINNAT-250	GRAN.	1 *	10 SACH.			550	
ZITROMAX	GELULES	1 *	6 GELULES BLIST			776	
ZITROMAX	PDRE P.SUSP.	1 *	1 PDRE P.SUSP.	8	15,00ML	362	
ZITROMAX	PDRE P.SUSP.	1 *	1 PDRE P.SUSP.	8	22.50ML	544	
ZOCOR	CPR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			1.912	1.444
ZOFRAN	CPR.	1 *	9 CPR.SS BLIST.			5.237	4.631
ZOFRAN	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.U.D.				2.663
ZOFRAN	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.				4.102
ZOK-ZID	CPR.LIB.CONTR.	1 *	28 CPR.SS BLIST			473	
ZOLADEX DEPOT	SOL.INJ.	1 *	1 SER.			6.852	6.179
ZOMACTON	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 VIAL			2.393	1,905
ZOMACTON	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 VIAL			5.773	5.144
ZOMACTON	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 UAL			8.459	7.719
ZOROXIN	CPR.	1 *	6 CPR.			362	
ZOROXIN	CPR.	1 *	20 CPR.			976	
ZOVIRAX	ONG.	1 *	1 ONG.	8	4,50G	695	
Z0VIRAX	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	5 FIOLES				2.662
ZOVIRAX-400	SUSP.	1 *	1 SUSP.	8	100,00ML	1.744	1.284
ZOVIRAX-400	SUSP.	1 *	1 SUSP.	8	200,00ML	2.998	2.486
ZOVIRAX-800	CPR.	1 *	35 CPR.			5.901	5.268
ZYLORIC	CPR.	1 *	100 CPR.			492	
ZYLORIC-300	CPR.	1 *	30 CPR.			434	
ZYLORIC-300	CPR.	1 *	90 CPR.			1.030	599
1-ALPHA	GTTES	1 *	1 GTTES	8	10,00ML	810	

1-ALPHA LEO	CPS	1 * 30 CPS			304	
1-ALPHA LEO	CPS	1 * 50 CPS			1.457	972

A PARTIR DU 01 SEPTEMBRE 1996

BEPANTHENE	SOL.INJ.	1 * 25 AMP.	8	2,00ML		541
CARBOPLATINE-DAVID BULL	SOL.INJ.	1 * 1 FL.	8	15,00ML	5.213	4.608
COLITOFALK	LAV.	1 * 7 LAV.			1.549	1.097
COLITOFALK-500	DRG.	1 * 100 DRG.			2.010	1.538
ESTROFEM	CPR.	3 * 28 CPR.			1.047	6 1 5
FLIXOTIDE-250	AER.	1 * 1 FL.DOSEUR	8	120,00D.	1.747	1.286
FLIXOTIDE-250-ROTADISK	DISQUES	1 * 15 DISQUES	8	4,00BL	1.151	715
HEBUCOL	CPR.	1 * 20 CPR.			117	
HEXABRIX-200	SOL.INJ.	1 * 1 SOL.INJ.	8	100,00ML	1.434	987
HUMULINE LONG	SUSP.INJ.	1 * 1 FL.	8	10,00ML	1.004	574
HUMULINE-NPH	SUSP.INJ.	1 * 1 FL.	8	10,00ML	1.004	574
HUMULINE REGULAR	SOL.INJ.	1 * 1 FL.	8	10,00ML	1.004	574
HUMULINE ULTRALONG	SUSP.INJ.	1 * 1 FL.	8	10,00ML	1.004	574
HUMULINE 20/80	SUSP.INJ.	1 * 1 FL.	8	10,00ML	1.004	5 7 4
HUMULINE 30/70	SUSP.INJ.	1 * 1 FL.	8	10,00ML	1.004	574
HUMULINE 40/60	SUSP.INJ.	1 * 1 FL.	8	10,00ML	1.004	574
HUMULINE 50/50	SUSP.INJ.	1 * 1 FL.	8	10,00ML	1.004	574
IDOPAMIL	CPR.	1 * 90 CPR.			1.853	1.388
INSULINE ACTRAPID HM	SOL.INJ.	1 * 1 FL.	8	10,00ML	1.004	574
INSULINE INSULATARD HM	SUSP.INJ.	1 * 1 FL.	8	10,00ML	1.004	574
INSULINE MIXTARD 30/70 HM	SUSP.INJ.	1 * 1 FL.	8	10,00ML	1.004	574
INSULINE MONOTARD HM	SUSP.INJ.	1 * 1 FL.	8	10,00ML	1.004	574
INSULINE ULTRATARD HM	SUSP.INJ.	1 * 1 FL.	8	10,00ML	1.004	5 7 4
LANITOP	GTTES	1 * 1 GTTES	8	10,00ML	238	
NITRODYL	SYST.THERAP.TD	1 * 30 UNITES			1.015	585
MORDITROPIN	PDRE P.PREP.INJ.	1 * 1 FL.			5.772	5 . 1 4 3
MORDITROPIN PENSET 12	PDRE P.PREP.INJ.	1 * 1 FL.			5.773	5.143
RENEDIL-10	CPR.LIB.PROL.	1 * 28 CPR.			1.002	572
RIMACTAN	GELULES	1 * 100 GELULES			1.749	1.288
RIMACTAN	GELULES	1 * 50 GELULES			1.749	1.288
SINEMET CONTROL 50/200	CPR.LIB.CONTR.	1 * 100 CPR.			1.372	927
TELEBRIX-35	SOL.INJ.	1 * 1 SOL.INJ.	8	200,00ML	1.151	715
TICLID	DRG.	1 * 60 DRG.			1.822	1.358
TRAZOLAN	CPR.	1 * 90 CPR.SS BLIST.			1.072	640

A PARTIR DU 01 OCTOBRE 1996

ACC-200	CPS	1 * 100 CPS			784	
ADRIBLASTINA-200 READY TO USE	SOL.INJ.	1 * 1 FL.	8	100,00ML		12.280
BUTAZOLIDINE	SUPP.	1 * 5 SUPP.			32	

CERUBLDINE	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.	8	20,00MG	682	
CIBACALCINE	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	5 AMP.			1.461	1.012
CIPROXINE	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	100,00ML	1.137	702
COLPRO	CPR.	1 *	60 CPR.			531	
CO-TRIMOXAZOLE 160/800 EUROGENERICS	CPR.	1 *	10 CPR.			146	
CO-TRIMOXAZOLE 160/800 EUROGENERICS	CPR.	1 *	30 CPR.			314	
DAKTARIN	SOL.INJ.	1*	5 AMP.	8	20,00ML	863	
DICLAC RETARD	CPR.RET.	1*	20 CPR.			167	
DICLAC RETARD	CPR.RET.	1 *	50 CPR.			409	
DICLAC RETARD	CPR.RET.	1 *	100 CPR.			739	
DICLAC-25	CPR.	1 *	50 CPR.			190	
DOLZAM	GTTES	1 *	3 GTTES	8	10,00ML	787	
DOTAREM	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	10,00ML	2.159	1.641
DOTAREM	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	15,00ML	2.911	2.402
DOTAREM	SOL.INJ.	1 *	1 SER.	8	15,00ML	2.911	2.402
DOTAREM	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	20,00ML	3.429	2.898
DOTAREM	SOL.INJ.	1 *	1 SER.	8	20,00ML	3.429	2.898
DROXARYL	SUPP.	1 *	12 SUPP.			224	
DUOVAX	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.UNID.			584	
FLIXOTIDE-250-ROTADISK	DISQUES	1 *	15 DISQUES	8	4,00BL.	1.151	714
FUNGIZONE	SOL.P.PERF.	1 *	1 VIAL			465	
FURORESE	CPR.	1 *	100 CPR.SS BLIST.			388	
GAMMAGARD S/D	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.				4.396
GAMMAGARD S/D	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.				7.912
GAMMAGARD S/D	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.				14.065
HYPNOCALM	CPR.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			186	
IMITREX	SOL.INJ.	1 *	2 SER.	8	0,50ML	2.051	1.577
IMODIUM	SOL.	1 *	1 SOL.	8	100,00ML	175	
ISORDIL	CPR.	1 *	180 CPR.			860	
KETOF	CPS	1 *	20 CPS SS BLIST.			239	
KETOF	CPS	1 *	50 CPS SS BLIST.			531	
KETOF	CPS	1 *	100 CPS SS BLIST.			911	
KETOF	SIR.	1 *	1 SIR.	8	100,00ML	223	
KETOF	SIR.	1 *	1 SIR.	8	200,00ML	388	
LEDERSPAN	SUSP.INJ.	1 *	3 FL.	8	1,00ML.	974	
LENTARON	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 VIAL			3.755	3.210
LOSEC	GELULES	1 *	28 GELULES			2.538	2.044
MAXZIDE	CPR.	1 *	56 CPR.SS BLIST.			867	
METOHEXAL-100	CPR.PELLIC.	1 *	30 CPR.			305	
METOHEXAL-100	CPR.PELLIC.	1 *	50 CPR.			465	
METOHEXAL-50	CPR.PELLIC.	1 *	30 CPR.			246	
METOHEXAL-50	CPR.PELLIC.	1 *	50 CPR.			372	
MIRCOL	CPR.	1 *	20 CPR.			186	
MIVACRON	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	5,00ML	993	
MIVACRON	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	10,00ML	1.368	923
MOTRIN	CPR.	1 *	50 CPR.			460	
NAPROXENE-EUROGENERICS	CPR.	1 *	20 CPR.SS BLIST.			432	

NEOBACITRACINE	SOL.	1 *	1 SOL.	8	10,00ML	169	
NEO-SYNALAR	CR.	1 *	1 CR.	8	5,00G.	112	
NIMBEX	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	5,00ML	1.332	888
NIMBEX	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	10,00ML	2.259	1.777
NIMBEX	SOL.INJ.	1*	2 AMP.	8	25,00ML	2.259	1.777
PENHEXAL MEGA	CPR.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			311	
PIPORTIL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	10,00ML	1.023	592
PIRORHEUM-10-TABS	CPR.	1 *	20 TABS SS BLIST			256	
PRAZINE	GTTES	1 *	1 GTTES	8	15,00ML	60	
PYLORID	CPR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			1.284	842
ROVAMYCINE	CPR.	1 *	16 CPR.			392	
S E C T R A L	CPR.	1 *	70 CPR.			1.125	600
SEREVENT-50-DISKUS	DISQUES	1 *	1 DISQUE	8	60,00BL.	2.026	
SOLU-MEDROL S.A.B.	PDRE P.PREP.INJ	1 *	1 VIAL			754	
SPIROMOLACTONE-EUROGENERICS	CPR.	1 *	50 CPR.SS BLIST.			1.033	602
SYNTARIS	NEB.	1 *	1 NEB.	8	24,00ML	473	
TAGAMET-200	CPR.	1 *	100 CPR.SS BLIST.			1.721	1.261
TAGAMET-400	CPR.EFF.	1 *	56 CPR.			1.877	1.411
TAGAMET 800 S	CPR.SOL.	7 *	4 CPR.U.D.			1.877	1.411
TAZOCIN 2/250	PDRE P.PREP.INJ	1 *	1 FL.			843	
TETUMAN BERNA	SOL.INJ.	1 *	1 SER.	8	2,00ML	412	
TIAPRIDAL	SOL.INJ.	1 *	12 AMP.	8	2,00ML	222	
TILCOTIL	CPR.PELLIC.	1 *	60 CPR.U.D.			1.390	945
TIMPILO-2	COLL.	1 *	1 FL.	8	5,00ML	332	
TRAMAL	CPS	1 *	10 CPS			165	
TRAMAL	CPS	1 *	50 CPS			724	
TRAMAL	GTTES	1 *	1 FL.DOS.	8	50,00ML	1.541	
TRAMAL	GTTES	1 *	1 FL.DOS.	8	100,00ML	2.781	
TRAMAL	SUPP.	1 *	10 SUPP.			334	
TRENTADIL	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	5,00ML	107	
TRITACE MINOR 1,25	CPS	1 *	28 CPS SS BLIST.			420	
VENTODISK	GELULES	15 *	8 BLIST.			644	
VENTODISK	GELULES	15 *	8 BLIST.			1.126	
VIDARABINE-THILO	POMM.	1 *	1 POMM.	8	5,00G	471	
WELLVONE	CPR.PELLIC.	1 *	189 CPR.			16.348	15.279

A PARTIR DU 01 NOVEMBRE 1996

DAKAR	CPS	1 *	28 CPS SS BLIST.	2.538	
EULEXIN	CPR.	1 *	100 CPR.	6.799	6.128
NEUROBION-N FORTE	DRG.	1 *	20 DRG.	191	
NEUROBION-N FORTE	DRG.	1 *	50 DRG.	365	
SOLU-DACORTIN	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 AMP.	245	
T R A M A L	CPS	1 *	30 CPS	453	

A PARTIR DU 01 DECEMBRE 1996

CLAVERSAL	MOUSSE	1 *	1 FL.	8	14,00D.	1.820	1.356
LOGIMAT-5	CPR.LIB.PROL.	1 *	28 CPR.			770	

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 4 **23 janvier 1997**

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 23 décembre 1996 autorisant l'admission de la commune de Bissen au syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires du nord (SIDEN).

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la loi du 14 février 1900 concernant la création des syndicats de communes telle qu'elle a été modifiée par la loi du 23 décembre 1958 et par la loi du 29 juillet 1981;

Vu la délibération du conseil communal de la commune de Bissen en date du 4 décembre 1995 aux termes de laquelle le prédit conseil sollicite l'admission de la commune qu'il représente au syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires du nord (SIDEN) dont la création a été autorisée par arrêté grand-ducal du 23 mars 1994;

Vu les délibérations des conseils communaux de 14 communes déjà syndiquées desquelles il résulte qu'ils sont d'accord avec l'admission de la commune de Bissen au syndicat intercommunal en question;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Sont approuvées les délibérations prévisées ayant pour objet l'admission de la commune de Bissen au syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires du nord (SIDEN).

Art. 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre de l'Intérieur,
Michel Wolter

Château de Berg, le 23 décembre 1996.
Jean

Circulaire du 2 janvier 1997 relative à la révision des listes électorales.

Du 1er au 30 avril 1997, les collèges des bourgmestre et échevins procéderont à la révision des listes des électeurs appelés à participer à l'élection des membres de la Chambre des Députés, des membres des Conseils communaux et des représentants du Grand-Duché de Luxembourg au Parlement Européen.

Ils inscriront sur les listes électorales les noms de tous les Luxembourgeois qui, domiciliés au 1er avril dans la commune, réunissent les conditions de l'électorat, ainsi que ceux des ressortissants des autres Etats membres de l'Union Européenne dont la demande d'admission aura été agréée par application des lois du 28 janvier 1994 et du 28 décembre 1995. Il est rappelé que pour les électeurs non-luxembourgeois, des listes séparées sont dressées, l'une pour les élections pour le Parlement Européen et l'autre pour les élections communales.

L'inscription se fera pour les Luxembourgeois, soit d'office, soit à la demande de toute personne qui fait valoir sa qualité d'électeur en présentant les pièces justificatives. L'inscription des ressortissants de l'Union Européenne se fera sur leur demande conformément aux lois ci-dessus citées.

Lors de la révision des listes, il convient d'en remanier l'ordre d'inscription des électeurs conformément à la nouvelle formulation de l'article 9 de la loi électorale par la loi du 18 août 1995.

En ce qui concerne les personnes qui ont perdu le droit de vote du fait d'une condamnation, (loi du 9 juin 1989), les communes seront informées par les soins du Parquet Général et avant le 15 mars des déchéances frappant les électeurs de leur commune. La liste communiquée sera valable pour l'année en cours. Lors de la révision des listes électorales, il y aura lieu de rayer les personnes figurant sur la liste.

Il appartiendra aux personnes se réclamant du recouvrement du droit de vote de produire les pièces afférentes auprès de l'administration communale en vue de leur réinscription sur les listes électorales.

Afin de permettre le contrôle des relevés actuellement en possession des communes et comprenant les personnes déchues du droit de vote, les communes sont invitées à en adresser un exemplaire au Parquet Général qui vérifiera l'exactitude des relevés par rapport aux dispositions légales.

Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Le Premier Ministre,
Ministre d'Etat,
Jean-Claude Juncker

Le Ministre de l'Intérieur,
Michel Wolter

Arrêté ministériel du 15 janvier 1997 portant fixation de la date des élections pour les délégations des fonctionnaires communaux.

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu le règlement grand-ducal du 10 août 1991 concernant la désignation, la composition et le fonctionnement des délégations des fonctionnaires communaux, notamment l'article 2, alinéa 2;

Arrête:

Art. 1er. La date des élections pour les délégations des fonctionnaires communaux devant avoir lieu en 1997 est fixée au 25 avril 1997.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 15 janvier 1997.

Le Ministre de l'Intérieur,
Michel Wolter

Administration des Contributions. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 23 décembre 1996, Monsieur Albert *Steines* et Monsieur Alain *Werner*, contrôleurs adjoints hors cadre à l'Administration des contributions, ont été nommés contrôleurs hors cadre au service d'imposition de l'Administration des contributions avec effet au 1er février 1997.

Administration des Douanes et Accises. – Examens de fin de stage. – Il est porté à la connaissance de tous les intéressés que l'administration des douanes et accises organisera au cours de l'année 1997 l'examen dans la carrière ci-après:

carrière inférieure des douanes et accises
filière du préposé des douanes

– examen d'admission provisoire au stage de préposé des douanes et accises, **le lundi 17 mars 1997**.

Il est porté à la connaissance des intéressés que l'administration des douanes et accises organisera au cours de l'année 1997 l'examen dans la carrière ci-après:

carrière du rédacteur des douanes et accises

– examen de promotion pour l'avancement au grade de vérificateur et aux grades plus élevés de la carrière du rédacteur des douanes et accises, **les vendredi 24, lundi 27 et mercredi 29 octobre 1997**.

Administration des Douanes et Accises. – Examens de promotion. – Il est porté à la connaissance de tous les intéressés que l'administration des douanes et accises organisera au cours de l'année 1997 l'examen dans la carrière ci-après:

carrière inférieure des douanes et accises
filière du préposé des douanes et accises

– examen de promotion aux grades de brigadier, de brigadier principal et de brigadier-chef des douanes et accises, **les mercredi 17 et vendredi 19 septembre 1997**.

Il est porté à la connaissance de tous les intéressés que l'administration des douanes et accises organisera au cours de l'année 1997 l'examen dans la carrière ci-après:

carrière inférieure des douanes et accises
filière du lieutenant des douanes et accises

– examen de promotion aux grades de lieutenant des douanes et accises, **les vendredi 3 et lundi 6 octobre 1997**.

Il est porté à la connaissance de tous les intéressés que l'administration des douanes et accises organisera au cours de l'année 1997 l'examen dans la carrière ci-après:

carrière inférieure des douanes et accises
filière du commis des douanes et accises

– examen de promotion aux grades de commis, de commis principal, de commis-chef, de vérificateur adjoint, de receveur adjoint et de receveur D des douanes et accises – épreuve B, **les mardi 2 décembre et jeudi 4 décembre 1997**.

Administration des Douanes et Accises. – Examen de promotion. – Il est porté à la connaissance de tous les intéressés que l'Administration des douanes et accises organisera au cours de l'année 1997 l'examen dans la carrière ci-après:

carrière inférieure des douanes et accises
filière du commis des douanes et accises

— examen de promotion aux grades de commis, de commis principal, de commis-chef, de vérificateur adjoint, de receveur adjoint et de receveur D des douanes et accises – épreuve A, le mardi 15 avril 1997.

Administration des Eaux et Forêts. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 9 décembre 1996, Monsieur Georges *Wagner,* ingénieur principal auprès de l'Administration des Eaux et Forêts, chef du cantonnement forestier de Grevenmacher, a été nommé ingénieur chef de division auprès de la même administration.

Par arrêté grand-ducal du même jour, Monsieur Fernand *Theisen*, ingénieur principal auprès de l'Administration des Eaux et Forêts, chef du cantonnement forestier de Wiltz, a été nommé ingénieur chef de division auprès de la même administration.

Administration de l'Environnement. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 25 novembre 1996, Monsieur Philippe *Momper*, ingénieur-technicien stagiaire auprès de l'Administration de l'Environnement, a été nommé ingénieur-technicien auprès de la même adminstration.

Armée. – Examens. – Il est porté à la connaissance des intéressés que deux examens-concours d'admission à la carrière de sous-officier de l'armée auront lieu respectivement au mois de février et au mois de juillet 1997.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen d'admission définitive au grade de sergent dans le cadre des sous-officiers de carrière de l'armée aura lieu au mois de février 1997.

Il est porté à la connaissance des intéressés que deux examens de promotion pour l'avancement au grade d'adjudant dans le cadre des sous-officiers de l'armée auront lieu respectivement au mois de juillet et au mois d'octobre 1997.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen-concours d'admission à la carrière de sous-officier de la musique militaire (pupitre de percussionniste) aura lieu au mois de juillet 1997.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen d'orchestre au sein de la musique militaire aura lieu au mois de septembre 1997.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen d'admission définitive au grade de sergent dans le cadre des sous-officiers de carrière de la musique militaire aura lieu au mois de novembre 1997.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen d'admission définitive dans le cadre des artisans-fonctionnaires de l'armée aura lieu au mois de décembre 1997.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen de promotion dans le cadre des artisans-fonctionnaires de l'armée aura lieu au mois de décembre 1997.

Associations agricoles.

—

M i s e e n l i q u i d a t i o n

Conformément à l'art. 17 de l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945, tel qu'il a été modifié par la loi du 25 août 1986, l'association agricole dite

Comice Agricole de Crauthem

a déposé le 12 décembre 1996 au secrétariat de la commune de Roeser une déclaration concernant sa mise en liquidation ainsi qu'une liste indiquant les noms, professions et domiciles des liquidateurs.

Association syndicale libre.

—

M e r t e r t. – En conformité à l'article 6 de la loi du 28 décembre 1883, l'association syndicale libre pour l'aménagement d'une conduite d'eau dans les parcs à bétail aux lieux-dits «Fausermillen, Auf Widderbierg, Schlammbaach etc.», commune de Mertert, a déposé un double de l'acte d'association au Gouvernement et au secrétariat communal de Mertert.

Comité interministériel de l'égalité entre femmes et hommes. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 17 décembre 1996 ont été nommées membres effectives:

– Madame Marianne *Gillen,* Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
– Madame Chantal *Fandel,* Service de la Formation Professionnelle
– Madame Mady *Roulleaux,* Ministère de la Santé, en remplacement de Monsieur Léon *Breyer*
– Madame Nadine *Hartmann,* Ministère de l'Intérieur, en remplacement de Madame Christiane *Diederich.*

Commission technique consultative des indices de prix de la construction. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 7 janvier 1997 ont été nommés respectivement membres effectifs et membres suppléants de la commission chargée de conseiller le Service central de la statistique et des études économiques dans l'établissement des indices de prix de la construction:

Ministère des travaux publics:

M. Demy *Rosen*, membre effectif;

Banque et Caisse d'épargne de l'Etat:

M. François *Marmann*, membre effectif;
M. Jos *Del Degan,* membre suppléant.

Chambre de commerce:

M. Emmanuel *Baumann*, membre effectif;

M. Pol *Faber*, membre suppléant.

Chambre des métiers:

M. René *Theisen*, membre effectif;

M. Ferdy *Dumont*, membre suppléant.

Chambre de travail:

M. Eugène *Bausch*, membre effectif;

M. Valério *De Matteis*, membre suppléant.

Société nationale des habitations à bon marché:

M. Mathis *Marx*, membre effectif;

M. Léon *Contato*, membre suppléant.

Association des compagnies d'assurances:

M. Nico *Reyland*, membre effectif;

M. Jean *Altman*, membre suppléant.

Ordre des architectes et des ingénieurs-conseils:

Architectes:

M. Jean-Henri *Offermann*, membre effectif:

M. Edmond *Muller-Palgen,* membre suppléant.

Ingénieurs-conseils:

M. Jean *Daubenfeld*, membre effectif;

M. Laurent *Nilles*, membre suppléant.

Service central de la statistique et des études économiques:

M. Roland *Kerschenmeyer*, membre effectif;

M. Frank *Hansen*, membre effectif.

M. *Kerschenmeyer* assure les fonctions de président de la Commission et M. *Hansen* celles de secrétaire.

Comité du Travail Féminin. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 17 décembre 1996 ont été nommées:

Présidente du Comité du Travail Féminin:

Madame Danièle *Nieles,* Confédération Syndicale Indépendante

Vice-présidentes du Comité du Travail Féminin:

Madame Carmen *Watgen-Mommer,* Conseil National des Femmes Luxembourgeoises

Madame Christiane *Bertrand-Schaul,* Fédération des Industriels Luxembourgeois.

Commission chargée d'étudier l'amélioration de l'infrastructure législative de la place financière de Luxembourg (CAIL). – Nominations. – Par arrêté ministériel du 18 décembre 1996 ont été nommés membres de la CAIL pour une durée de trois ans:

Mme Janine *Biver,* MM. Rainer *Buehler,* Ernest *Cravatte,* Jacques *Delvaux,* Luc *Frieden,* Jean *Guill,* Jean *Hoss,* Jean-Luc *Kamphaus,* Théo *Kass,* Jacques *Kauffman,* Mme Marie-Anne *Ketter,* M. Miguel *Marques,* Mme Danièle *Ost,* MM. Jean-Jacques *Rommes,* Jean-Nicolas *Schaus,* Carlo *Schockweiler.*

M. Jean-Nicolas *Schaus* continuera à remplir les fonctions de président de la commission et M. Jean *Guill* celles de secrétaire.

Commission interministérielle à l'informatique. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 5 décembre 1996 sont nommés membres du bureau de la commission interministérielle, avec effet au 1er janvier 1997, pour y représenter le département de la Santé, en remplacement des membres désignés par arrêté ministériel du 16 juin 1992, et mener à terme leurs mandats respectifs jusqu'à la recomposition complète de la commission.

M. *Schank* Jean-Marie, membre effectif et

M. *Breyer* Léon, membre suppléant.

Conseil d'Administration de l'Etablissement de Radiodiffusion Socioculturelle. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 28 novembre 1996, Madame Anne *Blau,* Attaché d'Administration au Ministère des Communications, a été nommée membre du Conseil d'Administration de l'établissement public «Etablissement de radiodiffusion socioculturelle» représentant l'Etat pour un mandat qui expire le 10 août 2001.

Par le même arrêté grand-ducal, le mandat de Monsieur Guy *Wagner* a été renouvelé pour expirer le 10 août 2001.

Emprunt gr.-duc. 4% de 1957 - amortissement final

(art. 4 de l'arrêté ministériel du 14 février 1957 réglant les conditions d'émission d'un emprunt de 350 millions de francs, autorisé par la loi du 27 décembre 1955)
L'emprunt grand-ducal 4% de 1957 est entièrement amorti le 01 mars 1997.

Les obligations amorties suivantes n'ont pas encore été présentées au remboursement:

Littera A à 1.000 fr.

63 (6)	133 (11)	636 (4)	746 (9)	755 (7)	4436 (9)
64 (1)	134 (11)	739 (7)	747 (II)	759 (5)	4437 (11)
66 (3)	148 (12)	740 (11)	748 (12)	4432 (8)	4438 (10)
67 (2)	325 (12)	741 (5)	749 (6)	4433 (8)	5902 (12)
132 (10)	546 (8)	743 (10)	750 (8)	4434 (5)	5906 (11)

Littera B à 5.000 fr.

5 (2)	504 (12)	1705 (11)	3876 (8)	3878 (11)	3886 (12)
503 (10)	1628 (10)	3875 (9)	3877 (10)	3879 (7)	

Littera C à 10.000 fr.

323 (12)	325 (12)	1843 (12)	3060 (7)	3755 (11)

(1) amortissement du ler mars 1984
(2) amortissement du ler mars 1986
(3) amortissement du ler mars 1987
(4 amortissement du ler mars 1988
(5) amortissement du ler mars 1989
(6) amortissement du ler mars 1990
(7) amortissement du ler mars 1991
(8) amortissement du ler mars 1992
(9) amortissement du ler mars 1993
(10) amortissement du ler mars 1994
(11) amortissement du ler mars 1995
(12) amortissement du ler mars 1996

Les obligations remboursables pourront être présentées directement à la Caisse Générale de l'Etat à Luxembourg.

Les intérêts cesseront de courir à partir du jour de l'échéance des titres.

Entreprises d'assurances. - Agréments d'agents d'assurances retirés pendant le mois de décembre 1996.

Nom et domicile	Entreprises d'assurances	Date du retrait
Becker Henri, Diekirch	INTERLUX Assurances Maladie	19.12.1996
Peynichou Jean, Luxembourg	INVESTLIFE	6.12.1996
Hennes Luc, Walferdange	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	6.12.1996
Dallanoce Myriam, Luxembourg	ROYALE UAP IARD ROYALE UAP VIE	31.12.1996

Entreprises d'assurances. – Agents d'assurances agréés pendant le mois de décembre 1996.

Nom et domicile	*Entreprises d'assurances*	*Date de l'agrément*
Becker Henri, Diekirch	ASSURANCES GENERALES DE FRANCE AGF/ASSUBEL-VIE	19.12.1996
Bontemps Aly, Mersch	AXA ASSURANCES **à l'exception de:** Protection Juridique AXA ASSURANCES VIE	10.12.1996
Raccogli Armand, Bofferdange	D.K.V.	6.12.1996
Stocklausen Nadia, Wasserbillig	D.K.V.	19.12.1996
Hennes Luc, Walferdange	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	6.12.1996
Horsburgh Karl-Heinz, Septfontaines	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	31.12.1996
Johannes Herbert, Luxembourg	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	10.12.1996
Meyer Lothar, Luxembourg	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	10.12.1996
Preiss Bernd, Luxembourg	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	10.12.1996
Ricke Friedrich, Luxembourg	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	10.12.1996
Baum Jean-Michel, Remerschen	P & V ASSURANCES **à l'exception de:** Protection Juridique	10.12.1996
Dessy Frantz, Wolwelange	ROYALE UAP IARD ROYALE UAP VIE	19.12.1996
Heiderscheid Michèle, Godbrange	ROYALE UAP IARD ROYALE UAP VIE	19.12.1996

Entreprise des Postes et Télécommunications. – Examen de fin de stage. – L'Entreprise des Postes et Télécommunications organisera les 17 et 24 février 1997 un examen de fin de stage de la formation spéciale pour la carrière supérieure administrative.

Indice des prix à la consommation au 1[er] décembre 1996. – L'indice des prix à la consommation établi conformément au règlement grand-ducal du 28 décembre 1990 est de **117.28** par rapport à la base 100 de l'année 1990.

Raccordé à la base 100 au 1[er] janvier 1948, l'indice «hors contribution sociale sur les carburants» est de 576.27. (Loi du 17.6.1994).

La moyenne des six derniers mois de l'indice raccordé s'établit au 1[er] décembre 1996 à **573.87**.

Luxembourg, le 9 janvier 1997.
Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques

Inspection générale de la sécurité sociale. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 9 décembre 1996 Madame Martine Deprez, attachée de la sécurité sociale auprès de l'Inspection générale de la sécurité sociale, a été nommée à la fonction de chargée d'études auprès de la même administration avec effet au 1er janvier 1997.

Office des assurances sociales. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 28 novembre 1996 Monsieur Claude Seywert, ingénieur auprès de l'Office des assurances sociales, a été nommé à la fonction d'ingénieur inspecteur auprès de la même administration avec effet au 1er janvier 1997.

Laboratoire national de Santé. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 9 décembre 1996 M. Jean-Paul *Hoffmann* a été nommé à la fonction de directeur-adjoint auprès du Laboratoire national de Santé.

Par arrêté grand-ducal du 9 décembre 1996 M. Fernand *Laux* a été nommé à la fonction d'ingénieur première classe auprès du Laboratoire national de Santé.

Par arrêté grand-ducal du 9 décembre 1996 Mlle Margot *Thinnes* a été nommée à la fonction d'ingénieur première classe auprès du Laboratoire national de Santé.

Par arrêté grand-ducal du 9 décembre 1996 M. Paul *Reichert* a été nommé à la fonction d'ingénieur chef de service auprès du Laboratoire national de Santé.

Liste des médicaments à usage vétérinaire admis à la vente dans le Grand-Duché de Luxembourg.

(Annexe de l'arrêté ministériel du 10 juin 1994 publié au Mémorial, Recueil administratf et économique, B n° 43 du 21 juillet 1994).

–

7e Modification (11 décembre 1996)

a) Les médicaments suivants sont ajoutés à la liste des médicaments admis à la vente:

V	Cefotron	susp., 10 injec. 10 ml
VR	Cydectin, 0,1% solution orale pour ovins	sol., 1 l - 5 l
VRR	Lincocin pro injectione 300 mg/ml	50 ml - 100 ml
VRR	Nobivac DHP	sol. inj., 10 d. + 10 fl. solv.
VRR	Nobi-vac DHPPi	sol. inj., 10 d. + 10 fl. solv.
VRR	Nobivac Lepto	sol. inj., 10 d. 1 ml
VRR	Nobi-vac Parvo-C	sol. inj., 5 d. + 5 fl. solv. - 50 d. + 50 fl. solv.
VRR	Nobi-vac PPi	sol. inj., 10 d. + 10 fl. solv. 10 ml
VRR	Nobi-vac Puppy-DP	sol. inj., 5 d. + 5 fl. solv.
VRR	Nobi-vac Tricat	sol. inj., 5 d. + 5 fl. solv.
VRR	OTC 100 + PVP inj	sol. inj., 100 ml - 250 ml - 500 ml
VA	Porcilis Begonia Diluvac Forte	sol. inj., 10 d. 20 ml - 25 d. 50 ml - 50 d. 100 ml - 100 d. 200 ml
VA	Raboral V-RG	vaccin liqu., bte 200 appâts - sac 200 appâts
VRR	Salenvac	sol. inj., 250 ml - 500 ml
VR	Tiguvon 400 mg	sol., 4 pip. 1 ml

b) Les médicaments suivants sont supprimés de la liste des médicaments admis à la vente:

Septifural, aérosol	220 ml
Vit-Estérone, sol. inj.	10 ml

c) Les modifications suivantes sont apportées à la liste des médicaments admis à la vente:

Atgard, granulés	supprimer 2 x 7,5 g - 30 g - 150 g ajouter 10 sach. 2x7,5 g - sach. 150 g
Equigard, granulés	supprimer 47,5 g
Oxyject-10, sol. inj.,	supprimer 50 ml - 200 ml - 500 ml ajouter 250 ml
lire Tiguvon 200 mg cpr.	au lieu de Tiguvon 20 G chien.

Ministère de la Famille. – Centres socio-éducatifs de l'Etat. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 9 décembre 1996, Monsieur Armand *Lemal* a été nommé psychologue aux centres socio-éducatifs de l'Etat.

Par arrêté ministériel du 10 décembre 1996, Monsieur Armand *Lemal*, psychologue, a été nommé chargé de direction du centre socio-éducatif de l'Etat à Dreiborn avec effet à partir du 15 décembre 1996.

REMEMBREMENT DES BIENS RURAUX

Projet de remembrement de Grevenmacher-Mertert.

Nouvelle distribution des terres – Dépôt définitif.

Secteur viticole «FELS 1».

(Publication prescrite par les articles 31 et 32 de la loi du 25 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux.)

Les propriétaires, nu-propriétaires et usufruitiers de terrains situés dans le secteur viticole «FELS 1», dans le périmètre du projet de remembrement légal, dont l'exécution a été décrétée par l'arrêté grand-ducal du 11 juillet 1988, sont informés que le projet de lotissement des vignobles a été arrêté définitivement sur la base des réclamations et observations présentées et que les documents visés à l'article 30 sub 1°, 2° et 5° sont déposés au bureau du **secrétariat communal de Grevenmacher** à partir du **27 janvier 1997**.

Les soultes, à ce stade sont réservées pour d'éventuels recours en justice. En cas de non-recours les soultes seront réparties en principe proportionnellement entre tous les propriétaires du parchet.

Le secrétariat communal est ouvert:

du **lundi au vendredi de 9 à 12 et de 13 à 16 heures,** et **jeudi de 9 à 12 et de 14 à 18 heures.**

Les réclamants qui n'ont pas obtenu satisfaction auprès de l'Office National du Remembrement, ainsi que tous les intéressés qui se croient lésés dans leurs droits par les modifications intervenues à la suite de réclamations de la part d'autres participants, peuvent contester leurs nouvelles attributions devant le greffe de la Justice de Paix de Luxembourg dans les 30 jours de dépôt, conformément aux prescriptions de l'art. 33 de la loi sus-mentionnée.

Luxembourg, le 20 janvier 1997.
Le Président de l'O.N.R.,
Ch. *Konnen*

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 5 **4 février 1997**

Sommaire

Arrêté ministériel du 17 décembre 1996 portant modification de l'arrêté ministériel du 29 avril 1996 portant nomination des membres des 3 commissions spéciales permanentes du Conseil National pour étrangers.

La Ministre de la Famille,

Vu l'arrêté ministériel du 29 avril 1996 portant nomination des membres des 3 commissions spéciales permanentes du Conseil National pour étrangers, tel que cet arrêté a été modifié par la suite;

Vu les propositions du Conseil National pour étrangers;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres suppléants de la commission spéciale contre la discrimination raciale:
– Monsieur Bernard *Bitegetse*, réfugié reconnu, docteur en médecine
– Monsieur Manuel *Da Silva,* membre suppléant du Conseil National pour étrangers
– Madame Lucie *Schmitz*, membre effectif du Conseil National pour étrangers
– Monsieur Daniel *Shungu*, membre de l'asbl «AZALUX» et de l'asbl «CLAE-Services»
– Monsieur Mario *Tommasi*, membre effectif du Conseil National pour étrangers.

Art. 2. Sont nommés membres suppléants de la commission spéciale permanente pour les frontaliers:
– Monsieur Acacio *De Ramos Pinheiro,* membre effectif du Conseil National pour étrangers
– Monsieur Arthur *Tibesar*, chargé d'études au Centre d'Etudes de Population, de Pauvreté et de problèmes sociologiques.

Art. 3. Sont nommés membres suppléants de la commission spéciale permanente pour les commissions consultatives communales pour étrangers:
– Monsieur Guy *De Berdt*, administrateur délégué
– Monsieur Mario *Notaroberto*, commerçant
– Monsieur Jan *Kilb*, membre suppléant du Conseil National pour étrangers
– Monsieur Gilbert *Schmit*, échevin de la commune de Consdorf.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Ampliation en sera transmise aux intéressés pour leur servir de titre et à la Chambre des Comptes, pour information.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

La Ministre de la Famille,
Marie-Josée Jacobs

Arrêté ministériel du 30 décembre 1996 portant modification de l'arrêté ministériel du 1er août 1996 portant fixation du nombre de candidats à admettre au stage pédagogique pour l'année scolaire 1996/97 dans les différentes fonctions et spécialités de l'enseignement postprimaire.

Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,

Vu la loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire, notamment l'article 6,I;

Vu la décision du Gouvernement en conseil du 26 juillet 1996 arrêtant le volume de recrutement pour l'année scolaire 1996/97, conformément à la loi mentionnée ci-dessus;

Arrête:

Art. 1er. Pour les différentes fonctions et spécialités suivantes, le nombre total des candidats à admettre au stage pour l'année scolaire 1996/97 arrêté par le Gouvernement en Conseil telle qu'elle a été fixée par l'arrêté ministériel du 1er août 1996 précité, est modifié comme suit:

Maîtres d'enseignement technique (grade E2)

– électrotechnique: 4
– boulanger-pâtissier: 0
– pâtissier-confiseur: 0
– boucher: 0

Maîtres de cours spéciaux:

– secrétariat: 3

Professeurs d'enseignement technique (grade E5)

– santé: 0

Professeurs-ingénieurs / Professeurs de sciences de l'enseignement secondaire technique (grade E7)

– mécanique: 3
– informatique: 3

Professeurs de lettres ou de sciences de l'enseignement secondaire (grade E7)

– français: 6

Professeurs d'éducation physique (grade E7): 5

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 30 décembre 1996.

Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

Circulation des signes monétaires émis par l'Institut Monétaire Luxembourgeois.

(Publication prévue par l'art. 19, al. 2 de la loi du 20 mai 1983 portant création d'un Institut Monétaire Luxembourgeois)

SITUATION POUR L'ANNEE 1996

1966	Billet de 5.000 F	Billet de 1.000 F	Billet de 100 F	Pièce de 50 F	Pièce de 20 F	Pièce de 5 F	Pièce de 1 F	Sous-total	Frappes spéciales	Total g énéral
Janv.	2.893.910.000	1.276.070.000	210.273.200	509.909.300	21.219.580	119.863-985	47.997.774	5.079.243.839	20.426.202	5.099.670.041
Févr.	2.993.100.000	1.390.510.000	207.437.400	509.909.200	21.969.580	119.863.985	47.997.774	5.290.787.939	20.500.214	5.311.288.153
Mars	3.076.990.000	1.457.183.000	211.934.500	509.909.200	21.969.520	119.863.985	47.997.774	5.445.847.979	20.506.372	5.466.354.351
Avril	3.010.090.000	1.450.513.000	206.640.600	507.409.100	21.969.520	119.863.885	47.997.774	5.364.483.879	20.482.652	5.384.966.531
Mai	3.065.265.000	1.484.351.000	210.242.200	509.909.100	21.969.380	119.863.080	47.997.774	5.549.597.534	20.487.752	5.480.085.286
Juin	3.092.120.000	1.433.064.000	204.867.100	509.909.100	21.969.340	119.863.080	47.997.766	5.429.790.386	20.429.034	5.450.282.420
Juillet	3.046.150.000	1.393.249.000	202.737.100	509.909.100	21.969.320	119.863.045	47.997.763	5.341.875.328	20.637.360	5.362.512.688
Août	3.086.380.000	1.445.379.000	207.927.300	509.909.100	21.969.320	119.863.025	47.997.762	5.439.425.507	20.708.340	5.460.133.847
Sept.	2.989.450.000	1.402.658.000	209.332.200	509.909.100	21.969.320	119.863.015	47.997.762	5.301.179.397	20.724.660	5.321.904.057
Oct.	2.988.180.000	1.407.476.000	210.090.800	509.909.100	21.969.320	119-862.980	47.997.761	5.315.485.961	20.748.916	5.336.234.877
Nov.	3.078.165.000	1.405.448.000	207.685.000	509.909.100	21.969.320	119.862.980	47.997.761	5.391.037.161	20.758.200	5.411.795.361
Déc.	3.298.065.000	1.465.497.000	206.924.300	509.909.100	21.969.320	119.862.980	47.997.761	5.670.225.461	20.965.800	5.691.191.261

Luxembourg, le 9 janvier 1997.

INSTITUT MONETAIRE LUXEMBOURGEOIS

Enseignement secondaire. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 16 décembre 1996, démission honorable de ses fonctions de professeur au Lycée de Garçons de Luxembourg a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Carlo *Schanen*, avec effet au 1er février 1997. Par ce même arrêté, le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur *Schanen.*

Enseignement secondaire. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 23 décembre 1996, Monsieur François *Maroldt*, professeur au Lycée Hubert-Clement d'Esch-sur-Alzette, a été nommé directeur adjoint au même établissement.

Entreprises d'assurances. – Agrément. – Par arrêté ministériel du 23 décembre 1996, l'entreprise d'assurances «ARISA S.A.», avec siège social à Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, a été autorisée à étendre ses activités à la couverture des risques de la branche:

N° 1 Accidents
N° 2 Maladie;
N° 17 Protection juridique.

Entreprises d'assurances. – Transfert partiel du portefeuille de contrats d'assurances sur la vie de l'entreprise «LE FOYER VIE S.A.» à l'entreprise «ABN AMRO LIFE S.A.». – Par arrêté ministériel du 24 décembre 1996, l'entreprise d'assurances «LE FOYER VIE, Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances S.A.» a été autorisée à transférer à l'entreprise d'assurances «ABN AMRO Life S.A.» l'intégralité de son portefeuille de contrats d'assurances Vie «ABN AMRO Managed Life Portofolio» avec tous les droits et obligations de la cédante à l'égard des preneurs d'assurance, assurés, bénéficiaires et autres créanciers.

Institut Monétaire Luxembourgeois. – Billet de 5.000 F. – L' IML porte à la connaissance du public que les billets de 5.000 F, en circulation depuis 1993, présenteront au recto à partir de la série «B» les changements suivants par rapport aux billets de la série «A»:

- la signature du Ministre des Finances est celle de M. Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre des Finances.
- la date indiquée sur les billets de la série «B» est «Octobre 1996».

Les billets de 5.000 F de la série «A» restent en circulation.

Luxembourg, le 15 janvier 1997.
La Direction de l'Institut Monétaire Luxembourgeois.

Juridictions administratives. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 9 décembre 1996, avec effet au ler janvier 1997,

- M. Georges *Kill,* président du tribunal d'arrondissement de Diekirch, a été nommé président de la Cour administrative
- Mme Marion *Lanners,* premier conseiller à la Cour d'appel, a été nommée vice-président de la Cour administrative
- M. Georges *Ravarani,* avocat, a été nommé président du Tribunal administratif
- M. Jean-Mathias Goerens, premier conseiller de Gouvernement, a été nommé premier conseiller de la Cour administrative
- M. Francis *Delaporte,* commissaire du Gouvernement aux étrangers, a été nommé ler vice-président du Tribunal administratif
- Mme Christiane *Diederich-Tournay,* conseiller de direction 1 ère classe, a été nommée conseiller à la Cour administrative
- M. Marc *Feyereisen,* directeur adjoint à l'Inspection du Travail et des Mines, a été nommé conseiller de la Cour administrative
- M. Carlo *Schockweiler,* Attaché de Gouvernement ler en rang, a été nommé vice-président du Tribunal administratif
- M. Henri *Campill,* avocat, a été nommé premier juge du Tribunal administratif
- Mme Paulette *Lenert,* attaché de justice, a été nommée premier juge du Tribunal administratif
- Mme Martine *Lamesch,* attaché de justice, a été nommée juge du Tribunal administratif
- M. Serge N. Schroeder, avocat, a été nommé juge du Tribunal administratif.

LISTE

des médicaments admis à la vente dans le Grand-Duché de Luxembourg.

(annexe de l'arrêté ministériel du 13 janvier 1988 publié au mémorial, recueil administratif et économique, B nro 7 du 8 février 1988, page 260)

94ième MODIFICATION (11 DECEMBRE 1996)

A) Les médicaments suivants à usage humain sont ajoutés à la liste des produits admis à la vente.

RORR ACIC-250 PI	PDRE P.PRFP.P.PFRF.		IV	1* 10 FL.
ROR AIR- IAL	CPR.	100 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
8OR AIR-IAL	CPR.	100 MG	PD	1*60 WR.55 BLIST.
OP BEFACT Bl-86	DRG.		PO	1*30 DRG.
OP BEFACT 81-86	DRG.		PO	1*100 DRG.
OP BENZAC WASH	SUSP.	5 PC	TO	1*l SUSP. 100 G
8 0 R BIOLENAC	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	I*20 CPR.
80R BIOFENAC	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*60 CPR.
ORR BONDRONAT	SOL.P.PERF.	1 MG /1 ML	IV	1*5 AMP.
80P BRONCHOSEDAL CODE INI	SIR.		PO	1*1 SIR. 200 ML
OP BUCCOSAN	CPR.		BU	1*20 CPR.
IOORR CAMPIO	SOL.P.PERF.	40 MG /2 ML	IV	1 *1 VIAL 2 ML
IOORR CAMP10	SOL.P.PERF.	100 MG /5 ML	IV	1*1 VIAL 5 ML
80 R CAPD 2 SIAY SAFE	SOL.		IP	1*4 POCHES 2000 ML
80R CAP0 3 STAY SAFE	SOL.		IP	1*4 POCHES 2000 ML
8OR CAP0 4 STAY SAFE	SOL.		IP	1*4 POCHES 2000 ML
80 RR CEA-SCAN	PDRE P.PREP. INJ.	1,25 MG	IV	1*1 FL.
80R CIMETIOINE-RHONE POULENC RORER	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
80R CIMETIOINE-RHONE POULENC RORER	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
80R CIMETIDINE-RHONE POULENC RORER	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
80R CIMETIDINE-RHONE POULENC RORER	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*120 CPR.SS BL IST.
80R CIMETIOINE-RHONE POULENC RORER	CPR. PELLIC.	400 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
80R CIMETIDINE-RHONE POULENC RORER	CPR.PELLIC.	400 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
80R CIMETIDINE-RHONE POULENC RORER	CPR.PELLIC.	400 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
80R CIMETIDINE-RHONE POULENC RORER	CPR.PELLIC.	400 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.
80RR CUSTOOIOL	SOL.P.PERF.		IA	1*3 FL. 1000 ML
80RR DANATROL	GELULES	100 MG	PO	1*30 GELULES BLIST
8ORR DANATROL	GEL UL E S	100 MG	PD	1*100 GELULES BLIST
8ORR DANATROL	GE LUI ES	200 MG	PO	1*30 GELULES BLIST
8ORR DANATROL	GELUL E S	200 MG	PO	1*100 GELULES BLIST
8ORR DIANEAL PDl GLUCOSE	SOL.	1.36 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 250 ML
8ORR DIANEAL PDI GLUCOSE	SOL .	1.36 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 500 ML
8ORR DIANEAL PDI GLUCOSE	SOL.	1.36 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 750 ML
80 RR DIANEAL PDI GLUCOSE	SOL.	1.36 PC	IP	1* 1 POCHE VIAFLEX 1000 ML
8ORR DIANEAL PDI GLUCOSE	SDI.	1.36 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 1500 ML
8ORR DIANEAL PDl GLUCOSE	SOI. .	1.36 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 2000 ML
8ORR DIANEAL PDl GLUCOSE	SOL.	1,36 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 2500 ML
8ORR DIANEAL PD1 GLUCOSE	SOI .	1.36 PC	IP	1* 1 POCHE VIAFLEX 3000 ML
BORR DIANEAL PDI GLUCOSE	SOL.	1.36 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 5000 ML

BORR DIANEAL PD1 GLUCOSE	SOI .	2,27 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 250 ML
8ORR DIANEAL PD1 GLUCOSE	SOL.	2,27 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 500 ML
8ORR DIANEAL PDI GLUCOSE	SOL.	2,27 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 750 ML
8ORR DIANEAL PDI GLUCOSE	SOL .	2,27 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 1000 ML
8ORR DIANEAL PD1 GLUCOSE	SOI. .	2,27 PC	IP	I*l POCHE VIAFLEX 1500 ML
8ORR DIANEAL PD1 GLUCOSE	SOL .	2.27 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 2000 MI
8ORR DIANEAL PDI GLUCOSE	SOL.	2,27 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 2500 ML
80 RR DIANEAL PD1 GLUCOSE	SOL.	2,27 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 3000 ML
80 RR DIANEAL PDI GLUCOSE	SOL.	2,27 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 5000 ML
8ORR DIANEAL PDI GLUCOSE	SOL.	3,86 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 250 ML
8ORR DIANEAL PD1 GLUCOSE	SOL.	3,86 PC	IP	I*l POCHE VIAFLEX 500 ML
8ORR DIANEAL PDI GLUCOSE	SOL .	3,86 PC	IP	I* 1 POCHE VIAFLEX 750 ML
BORR DIANEAL PDI GLUCOSE	SOL.	3.86 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 1000 ML
8ORR DIANEAL PDI GLUCOSE	SOL.	3,86 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 1500 ML
8ORR DIANEAL PDI GLUCOSE	SOL.	3,86 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 2000 ML
8ORR DIANEAL PD1 GLUCOSE	SOL.	3.86 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 2500 ML
8ORR DIANEAL PD1 GLUCOSE	SOL .	3,86 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 3000 ML
8ORR DIANEAL PD1 GLUCOSE	SOL.	3,86 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 5000 ML
8ORR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOL.	1,36 PC	IP	1* 1 POCHE VIAFLEX 250 ML
8ORR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOL.	1,36 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 500 ML
8ORR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOL.	1,36 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 750 ML
8ORR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOL .	1,36 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 1000 ML
8ORR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOL .	1, 36 PC	IP	I*l POCHE VIAFLEX 1500 ML
80 RR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOI .	1.36 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 2000 ML
8ORR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOL ,	1,36 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 2500 ML
BORR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOI .	1,36 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 3000 ML
8ORR DIANEAL PD4 GLUCOSE	sol..	1,36 PC	IP	I*l POCHE VIAFLEX 5000 ML
8ORR DIANFAL PD4 GLUCOSE	SOL.	1.36 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 6000 ML
8ORR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOL.	2,27 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 250 ML
BORR DIANEAL PD4 GL UCOSE	SOL.	2.77 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 500 ML
8ORR DIANFAL PD4 GLUCOSE	SOL.	2,27 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 750 ML
BORR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOL.	2,27 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 1000 ML
80 RR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOI .	2,27 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 1500 ML
8ORR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOL.	2,27 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 2000 Ml
BORR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOL.	2,27 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 2500 ML
8ORR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOI .	2,27 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 3000 ML
8ORR DIANFAL PD4 GLUCOSE	SOL.	2,27 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 5000 ML
8ORR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOL .	2,27 PC	IP	1* 1 POCHE VIAFLEX 6000 ML
RORR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOL .	3,86 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 250 ML
8ORR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOL.	3,86 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 500 ML
BORR DIANEAL P04 GLUCOSE	SOL .	3,86 PC	IP	I*l POCHE VJAFLEX 750 Ml
8ORR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOL.	3.86 PC	IP	I*l POCHE VIAFLEX 1000 ML
8ORR DIANEAL PD4 GL UCOSE	SOL .	3.86 PC	IP	1* I POCHE VIAFLEX 1500 ML
8ORR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOL.	3.86 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 2000 ML
8ORR DIANFAL PD4 GLUCOSE	SOL.	3,86 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 2500 ML
8ORR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOL.	3,86 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 3000 ML
8ORR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOL.	3,86 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 5000 ML
8ORR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOL.	3,86 PC	IP	1* 1 POCHE VIAFLEX 6000 ML
80 RR DOLZAM	GELULES	50 MG	PO	1*20 GELULES
80s DUROGESIC	SYST. THERAP. TO	2,5 MG	TO	1*5 SYST.
80s OUROGESIC	SYST.THERAP. TO	5 MG	TO	1*5 SYST.
8 0 S DUROGESIC	SYST. THERAP. TO	7,5 MG	TO	1*5 SYST.
80S DUROGESIC	SYST. THERAP. TO	10 MG	TO	1*5 SYST.
80 RR ECOKINASE	PORE P.PREP. INJ.	10 UI	IV	1*2 FL.
8OR- FMEA-PATCH	CR.	-5 P C	TO	I*2 PATCHES
8OR FMEA-PATCH	CR.	5 PC	TO	l*20 PATCHES
8ORR ENTOCORT	GELULES RET.	3 MG	PO	1*100 GE LULES
8ORR FEMOSTON 2/10	WR.		PO	1*28 CPR.SS BLIST.
8ORR FEMOSTON 2/20	WR.		PO	I*28 CPR.SS BLIST.
8ORR FLOXYFRAL	CPR.PELLIC	100 MG	PO	1*20 CPR.SEC.
80 RR GL UCOSE-BAXTER	SOL .P.PFRF.	10 PC	IV	1*1 VIAFLEX E 1.50 M L
80 RR GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*1 VIAFLEX E 250 ML
8ORR GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*1 VIAFLEX E 500 ML
80 RR GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*1 VIAFLEX E 1000 ML
4OP HORION	CPR.ENR.		PO	1*30 &PR.
8ORR HUMEGON 150 I.E.1:1	PDRE P.PREP. INJ.	150 UI	IM	1*3 AMP. +1*3 SOLV. 1 ML
8ORR HUMEGON 75 I.E.1:1	PDRE P.PREP. INJ.	75 UI	IM	1*3 AMP. +1*3 SOL v. 1 ML
8ORR ICAVEX	PORE P.PREP.INJ.	10 MG	IC	I*l SET
8ORR ICAVEX	PDRF P.PREP.INJ.	20 MG	IC	1*1 SET
8ORR INDIMACIS-125	SOL.P.PERF.		IV	1*2 AMP.U.D. 2 ML
8ORR JONOSTLRIL NA 100 KALIUMFREI + GLUCOSE	SOL.P.PERF.		IV	1*6 FL.POLYETHYL. 1000 ML
8ORR JONOSTERIL NA 100 KALIUMFREI + GLUCOSE	SOL.P.PERF.		IV	1*10 FL.POLYETHYL. 100 ML
RORR JONOSTERII NA 100 KALIUMFREI + GLUCOSE	SOL .P.PERF.		IV	1*10 FL.POLYETHYL. 250 ML
8ORR JONOSTERIL NA 100 KALIUMFREI + GLUCOSE	SOL.P.PERF.		IV	1*10 FL.POLYETHYL. 500 ML
1OOR LOORTAN	CPR.	50 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
1OOR LOORTAN	CPR.	50 MG	PO	1*28 CPR.U.D.
80s MS CONTIN	GRAN.P.SUSP.	20 MG	PO	1*10 SACH.
80s MS CONTIN	GRAN.P.SUSP.	20 MG	PO	1*20 SACH.
80s MS CONTIN	GRAN.P.SUSP.	20 MG	PO	1*30 SACH.
80s MS CONTIN	GRAN.P.SUSP.	20 MG	PO	1*60 SACH.
80S MS CONTIN	GRAN.P.SUSP.	30 MG	PO	1*10 SACH.
80S MS CONTIN	GRAN.P.SUSP.	30 MG	PO	1*20 SACH.
80s MS CONTIN	GRAN.P.SUSP.	30 MG	PO	1*30 SACH.
80s MS CONTIN	GRAN.P.SUSP.	30 MG	PO	1*60 SACH.

80s MS CONTIN	GRAN.P.SUSP.	60 MG	PO	1*10 SACH.
80s MS CONTIN	GRAN.P.SUSP.	60 MG	PO	1*20.SACH.
80s MS CDNTIN	GRAN.P.SUSP.	60 MG	PO	1*30 SACH.
80s MS CONIIN	GRAN.P.SUSP.	60 MG	PO	1*60 SACH.
80s MS CONTIN	GRAN.P.SUSP.	100 MG	PO	1*10 SACH.
80s MS CONTIN	GRAN.P.SUSP.	100 MG	PO	1*20 SACH.
80S MS CONTIN	GRAN.P.SUSP.	100 MG	PO	1*30 SACH.
80s MS CONIIN	GRAN.P.SUSP.	100 MG	PO	1*60 SACH.
80s MS CONTIN	GRAN.P.SUSP.	200 MG	PO	1* 10 SACH.
80S MS CONIIN	GRAN.P.SUSP.	200 MG	PO	1*20 SACH.
80s MS CONTIN	GRAN.P.SUSP.	200 MG	PO	1*30 SACH.
80s MS CONTIN	GRAN.P.SUSP.	200 MG	PO	1*60 SACH.
40R NASAVI 1	CPS		PO	1*21 CPS
OR NICORETTE	GOMMES A MACHER	4 MG	BU	1*30 GOMMES
8ORR OL ANSEK	CPR.ENR.	2,5 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
8ORR OLANSEK	CPR.ENR.	2,5 MG	PO	1* 100 CPR.
8ORR OLANSEK	CPR.ENR.	5 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
80RR OLANSEK	CPR.ENR.	5 MG	PO	1*100 CPR.
80RR OLANSEK	CPR.ENR.	7,5 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
8ORR OLANSEK	CPR.ENR.	7.5 MG	PO	1*100 CPR.
8ORR OLANSEK	CPR.ENR.	10 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
8ORR OLANSEK	CPR.ENR.	10 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
8ORR OLANSEK	CPR.ENR.	10 MG	PO	1*100 CPR.
4OP SPAGULAX MUCILAGE	GRAN.	70 G/100 G	PO	1*20 SACH. 10 G
8ORR SYSTEN TIS	SYST. IIIfRAI'. TO	3,2 MG	IO	1*26 EMPLATRES
OP TANNOSYNT	SOL.		TO	1*1 SOL. 100 G
OP TANNOSYNT	SOI.		TO	1*1 SOL. 2.5-O G
OP TANNOSYNT	SOL.		TO	1*1 SOL. 500 G
8ORR TECNEMAB-K-I	PDRE P.PREP. INJ.		IV	1*3 FL.
OR TWINRIX ADULTE	SUSP.INJ.		IM	1*1 FL.U.D.
OR TWINRIX ADULTE	SUSP. INJ.		IM	1*1 SER.U.D.
OR TWINRIX ADULTE	SUSP. INJ.		IM	1*10 FL.U.D.
OR TWINRIX ADULTE	SUSP. INJ.		IM	1*10 SER.U.D.
OR TWINRIX ADULTE	SUSP. INJ.		IM	1*25 FL.U.D.
OR TWINRIX ADULTE	SUSP. INJ.		IM	1*25 SER.U.D.
8ORR ULTIVA	PORE P.PREP. INJ.	1 MG	IV	1*5 VIALS
8ORR ULTIVA	PDRE P.PREP. INJ.	2 MG	IV	1*5 VIALS
8ORR UL TIVA	PDRE P.PREP. INJ.	5 MG	IV	1*5 VIALS
8OR URSOCHOL-300	CPR.	300 MG	PO	1*30 CPR.
8OR URSOCHOL-300	CPR.	300 MG	PO	1*100 CPR.
4OP VALERIAL-500	CPR.ENR.	500 MG	PO	1*15 CPR.
4OP VALERIAL-500	CPR.ENR.	500 MG	PO	1*30 CPR.
8ORR VAMIN 14G N	SOL.P.PERF.		IV	1*1 fL.VERRE 500 ML
8ORR VAMIN 14G N	SOL.P.PERF.		CV	1*1 FL. VERRE 1000 Ml.
8ORR VAMIN 14G N ELECTROLYTE-FREE	SOL.P.PERF.		TV	1*1 FL.VERRf 500 MI
8ORR VAMIN 14G N ELECTROLYTE-FREE	SOI .P.PERF.		IV	1*1 FL.VERRE 1000 ML
HORR VAMIN 18G N ELECTROLYTE-FREE	SOI.. P. PERF.		IV	1*l FL.VERRE 500 ML
8ORR VAMIN 18G N ELECTROLYTE-FREE	SOL.P.PERF.		IV	1*1 FL. VERRE 1000 ML
1OORR VENTOLIN	SOL. INJ.	50 MCG /1 MI.	IV	1*1 AMP. 5 ML
8OP YOHIMBINE GLENWOOD	DRG.	2 MG	PO	1*50 DRG.

B) Les médicaments suivants à usage humain sont supprimés de la liste des produits admis à la vente.

OP BUCCOSAN	PAST.		BU	1*30 PAST.
8OR EFIORTIL-PL	DRG.	25 MG	PO	1*250 DRG.SS BL IST.
8OR EFIORTIL-PL	DRG.	25 MG	PO	1*250 DRG.U.D.
8ORR GRAIUSMINAL	GL LES		PO	I*I GTTES 30 MI.
4ORR HYPNOVEL	SOL. INJ.	15 MG /3 ML	IMIV	1*6 AMP. 3 ML
8ORR LERIVON 30	CPR.	30 MG	PO	1*14 CPR.
8ORR LERIVON 30	CPR.	30 MG	PO	3*14 CPR.
8ORR 1 IMBITROL	CPS		PO	1*30 CPS
8ORR 1 IMBITROL	CPS		PO	1*100 CPS
8ORR LIMBITROL	CPS		PO	1*500 CPS
8ORR MALOPRIM	CPR.		PO	1*30 CPR.
4ORR OASIL	CPR.	500 MG	PO	1*40 CPR.
IOORR ONCOTIOTEPA	SOL. INJ.	10 MG	IMI VIA	1*5 AMP. 1 ML +1*5 AMP.SOLV. 4 ML
8ORR PULMOZYME	SOL.	1 MG /1 ML	IH	1*6 AMP.
4OP RHINIDINE	SPRAY	0,1 PC	IN	1*1 SPRAY 10 ML
8ORR SINEQUAN	SOL. 1NJ.	25 MG /1 ML	IM	1*10 AMP. 2 ML
8ORR TOFRANIL	DRG.	10 MG	PO	1*250 DRG.
8ORR TOFRANIL	SOL .INJ.	25 MG	IM	1*10 AMP. 2 ML
8OP VEGANINE	SUPP.AD.		PR	1*5 SUPP.

C) Les modifications suivantes sont apportées au libellé des médicaments à usage humain.

OP BEFACT Bl-B6	DRG.		PO	1*30 DRG.
		au lieu de		
OP BEFACT	DRG.		PO	1*30 DRG.
OP BEFACT 81-86	DRG.		PO	1*100 DRG.
		au lieu de		
OP Bf FACT	DRG.		PO	1*100 DRG.
ROP BRONCHOSLDAL CODE INf	SIR.		PO	1*1 SIR. 200 ML
		au lieu de		
BO P BRONCHOSLDAL	SIR.		PO	1*1 SIR. 200 ML
8RORR DANATROL	GELULES	100 MG	PO	1*30 GELULES BLIST
		au lieu de		
RORR DANAIROL	GEL ULES	100 MG	PO	1*30 GELULES
8ORR DANATROL	GELULES	100 MG	PO	GELULES BLIST
		au lieu de		
8ORR DANATROL	GELULES	100 MG	PO	1*100 GELULES

OORR DANATROL	GELULES	200 MG	PO	1*30 GELULES BLIST
		au lieu de		
8ORR DANATROL	GELULES	200 MG	PO	1*30 GELULES
80 RR DANATROL	GELULES	200 MG	PO	1*100 GELULES EL IST
		au lieu de		
8ORR DANATROL	GELULES	200 MG	PO	1*100 GELULES
8ORR DIANEAL PDI GLUCOSE	SOL.	1,36 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 500 ML
		au lieu de		
8ORR DIANEAL PDI 1.36	SOL.	1,36 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 500 ML
8ORR DIANEAL PDI GLUCOSE	SOL.	1,36 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 1000 ML
		au lieu de		
8ORR DIANEAL PDI 1.36	SOL.	1,36 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 1000 ML
8ORR DIANEAL PDI GLUCOSE	SOL.	1,36 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 1500 ML
		au lieu de		
8ORR DIANEAL PDI 1.36	SOL.	1,36 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 1500 ML
8ORR DIANEAL PDI GLUCOSE	SOL.	1,36 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 2000 ML
		au lieu de		
8ORR DIANEAL PDI 1.36	SOL.	1,36 PC	IP	1* 1 POCHE VIAFLEX 2000 ML
8ORR DIANEAL PDI GLUCOSE	SOL.	2,27 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 500 ML
		au lieu de		
8ORR DIANEAL PDI 2.27	SOL.	2,27 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 500 ML
8ORR DIANEAL PDI GLUCOSE	SOI .	2,27 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 1000 ML
		au lieu de		
8ORR DIANLAL PDI 2.27	SOL.	2,27 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 1000 ML
8ORR DIANEAL POI GLUCOSE	SOL.	2,27 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 1500 ML
		au lieu de		
8ORR DIANEAL PDI 2.27	SOL.	2,27 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 1500 ML
8ORR DIANEAL PDI GLUCOSE	SOL .	2.27 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 2000 ML
		au lieu de		
8ORR DIANEAL PDI 2.27	SOL .	2,27 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 2000 ML
8ORR DIANEAL PDI GLUCOSE	SOL .	3,86 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 500 ML
		au lieu de		
8ORR DIANEAL PDI 3.86	SOL .	3,86 PC	IP	1* 1 POCHE VIAFL EX 500 ML
8ORR DIANEAL PDI GLUCOSE	SOL.	3.86 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 1000 ML
		au lieu de		
8ORR DIANEAL PDI 3.86	SOL.	3,86 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 1000 ML
8ORR DIANEAL PDI GLUCOSE	SOL.	3.86 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 1500 ML
		au lieu de		
8ORR DIANEAL PDI 3.86	SOL.	3,86 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 1500 Mi
8ORR DIANEAL PDI GLUCOSE	SOL .	3,86 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 2000 ML
		au lieu de		
8ORR DIANEAL PDI 3.86	SOL.	3,86 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 2000 ML
8ORR DIANLAL PD4 GLUCOSE	SOL.	1,36 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 1500 ML
		au lieu de		
8ORR DIANEAL PD4 1.36	SOL .		IP	1*1 POCHE VIAFLEX 1500 ML
8ORR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOL.	1,36 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 2000 ML
		au lieu de		
8ORR DIANEAL PD4 1,36	SOL.		IP	1*1 POCHE VIAFLEX 2000 ML
8ORR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOL.	1,36 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 2500 ML
		au lieu de		
8ORR DIANEAL P04 1,36	SOL.		IP	1*1 POCHE VIAFLEX 2500 ML
8ORR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOL.	1,36 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 3000 ML
		au lieu de		
8ORR DIANEAL PD4 1,36	SOL.		IP	1*1 POCHE VIAFLEX 3000 ML
8ORR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOL.	1,36 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 5000 ML
		au lieu de		
8ORR DIANEAL PD4 1,36	SOL.		IP	1*1 POCHE VIAFLEX 5000 ML
8ORR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOL.	2,27 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 1500 ML
		au lieu de		
8ORR DIANEAL PD4 2,27	SOL.		IP	1*1 POCHE VIAFLEX 1500 ML
8ORR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOL.	2,27 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 2000 ML
		au lieu de		
8ORR DIANEAL PD4 2,27	SOL.		IP	1*1 POCHE VIAFLEX 2000 ML
8ORR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOL.	2,27 PC	IP	1* 1 POCHE VIAFLEX 2500 ML
		au lieu de		
8ORR DIANEAL PD4 2.27	SOL.		IP	1* 1 POCHE VIAFLEX 2500 ML
8ORR DIANFAL PD4 GLUCOSE	SOL.	2,27 PC	IP	1* 1 POCHE VIAFLEX 3000 ML
		au lieu de		
8ORR DIANEAL PD4 2,27	SOL .		IP	1* 1 POCHE VIAFLEX 3000 ML
8ORR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOL .	2,27 PC	IP	1*1 POCHF VIAFLEX 5000 ML
		au lieu de		
8ORR DIANEAL PD4 2.27	SOL .		IP	1*1 POCHE VIAFLEX 5000 ML
8ORR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOL .	3,86 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 1500 ML
		au lieu de		
8ORR DIANEAL PDç 3.86	SOL.		IP	1*1 POCHE VIAFLEX 1500 ML
8ORR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOL.	3,86 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 2000 ML
		au lieu de		
8ORR DIANEAL PD4 3,86	SOL.		IP	1*1 POCHE VIAFLEX 2000 ML
RORR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOL .	3,86 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 2500 ML
		au lieu de		
8ORR DIANEAL PD4 3.86	SOL.		IP	1*1 POCHE VIAFLEX 2500 ML
8ORR DIANFAL PL34 GLUCOSE	SOL.	3,86 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 3000 ML
		au lieu de		
8ORR DIANEAL PD4 3.86	SOL.		IP	1*1 POCHE VIAFLEX 3000 ML
8ORR DIANEAL PD4 GLUCOSE	SOL.	3,86 PC	IP	1*1 POCHE VIAFLEX 5000 ML
		au lieu de		
RORR DIANEAL PD4 3,86	SOL.		IP	1*1 POCHE VIAFLEX 5000 ML
8ORR FLOXYFRAL	CPR.PELL IC.	100 MG	PO	1*20 CPR.SEC.
		au lieu de		
8ORR FLOXYFRAL	CPR.	100 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
40P HORTON	CPR.ENR.		PO	1*30 CPR.
		au lieu de		
40 P HORTON	PIL.		PO	1*30 PIL.
8ORR HUMEGON 150 I.E.1:1	PDRE P.PREP.INJ.	150 UI	IM	1*3 AMP. +1*3 SOLV. 1 ML
		au lieu de		
8ORR HUMEGON- 150	PDRE P.PREP. INJ.	150 UI	IM	1*3 AMP. +1*3 SOLV. 1 ML
8ORR HUMEGON 75 I.E.1:1	PORE P.PREP.TNJ.	75 UI	IM	1*3 AMP. +1*3 SOLV. 1 ML
		au lieu de		
8ORR HUMEGON-75	PDRE P.PREP. INJ.		IM	1*3 AMP. +1*3 SOLV. 1 ML

BOR	HYDRODERM HC	CR.	0,5 PC	TO	1*1 CR. 2OG
			au lieu de		
80P	HYDRODERM HC	CR.	0,5 PC	70	1*1 CR. 20 G
OP	NICORETTE	GOMMES A MACHER	2 MG	BU	1*105 GOMMES
			au lieu de		
OR	NICORETTE	GOMMFS A MACHER	2 MG	BU	1* 105 GOMMES
IOORR	VENTOL IN	SOL. INJ.	50 MCG /1 ML	IV	1* 1 AMP. 5 ML
			du lieu ae		
1OORR	VENTOLIN	SOL. 1 NJ.	50 MCG /1 ML	IV	1*3 AMP. 5 ML
80RR	VOL TAREN	SOL. JNJ.	7.5 MG /3 ML	IMIV	1*30 AMP.
			au lieu de		
80R	VOL TAREN	SOL. JNJ.	75 MG /3 ML	IMIV	1*30 AMP.
80P	YOHIMBINE GLENWOOD	DRG.	2 MG	PO	1*50 ORG.
			au lieu de		
80P	YOHIMBINE HOUDE	DRG.	2 MG	PO	1*50 ORG.

D) Les médicaments suivants à usage humain sont actuellement hors marché (commercialisation interrompue, mais AMM en vigueur).

80P	CAMPHOPNEUMINE	SUPP.ENF.		PR	1*8 SUPP.
80P	CAMPHOPNEUMINE	SUPP.NOURR.		PR	1*8 SUPP.
80P	FNELFA	CPR.	500 MG	PO	1*20 CPR.
80P	ESBERICARD	DRG.	60 MG	PO	1*100 DRG.SS BLIST.
80P	NEO-CRATYLEN	SOL.	300 MG	PO	1*1 SOL. 50 ML
80R	XENID L.P.	CPR.ENR.	100 MG	PO	1*15 CPR.SS BLIST.

E) Les médicaments suivants à usage humain sont remis sur le marché.

80RR	CIPROXINE	CPR.	500 MG	PO	1*20 CPR.
80P	ENELFA	CPR.	500 MG	PO	1*10 CPR.
80P	ISO BETADINE UNIWASH	SOL.	7,5 G/100 ML	TO	1*1 FL.U.D. 10 ML
80RR	MENO-IMPLANT	CPR.	20 MG	RF	1*1 CPR.IMPLANT
80R	TRITAZIDE	CPR.		PO	1*28 CPR.SS BLIST.

F) Les médicaments suivants à usage humain sont ajoutés à la liste des produits admis à la vente, mais sont actuellement hors marché.

OR	TUBERCULIN PPD "SSI"	SOL. INJ.	1 U	ID	1*l VIAL 1,5 ML
OR	TUBERCULIN PPO "SSI"	SOL. INJ.	1 U	ID	1*10 VIALS 1,5 ML
OR	TUBERCULIN PPD "SSI"	SOL. INJ.	2 U	ID	1*1 VIAL 1,5 ML
OR	TUBERCUL IN PPD "SSI"	SOL.INJ.	2 U	ID	1*1 VIAL 5 Ml
OR	TUBERCUL IN PPD "SSI"	SOL.INJ.	2 U	ID	1*10 VIALS 1.5 ML
OR	TUBERCULIN PPD "SSI"	SOL. INJ.	2 U	ID	1*10 VIAL S 5 ML
OR	TUBERCUL IN PPD ' SSI"	SOL. INJ.	5 U	ID	1*1 VIA!. 1.5 ML
OR	TUBE RCUL IN PPD ' SSI"	SOL. INJ.	5 U	ID	1*10 VIALS 1,5 ML
OR	TUBE RCUL IN PPD "SSI"	SOL. INJ.	10 U	ID	1*1 VIAL 1.5 ML.
OR	TUBERCUL IN PPD "SSI"	SOL. INJ.	10 U	ID	1*10 VIALS 1.5 ML

REMEMBREMENT DES BIENS RURAUX

Projet de Remembrement de Grevenmacher-Mertert

Mise en possession provisoire des nouvelles parcelles

Secteur viticole «PIETERT», Grevenmacher

Suite à sa décision en date du 21 novembre 1996, et en exécution des dispositions de l'article 34 de la loi du 25 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux, l' Office National du Remembrement décrète la mise en possession provisoire des nouvelles parcelles au lieu-dit «PIETERT» à Grevenmacher.

Les travaux connexes d'aménagement des vignobles étant achevés, les propriétaires entrent en jouissance des nouvelles parcelles à partir de la date de la présente communication.

Il est porté à la connaissance des propriétaires que la mise en possession provisoire donne seulement droit à l'usufruit des nouvelles parcelles.

La nu-propriété ne sera en vigueur qu'après la transcription de l'acte notarié.

Luxembourg, le 29 janvier 1997.

Le Président de l' O.N.R. .
Charles Konnen

Conseil supérieur des assurances sociales. – Examen de fin de stage. – Rectificatif. – Au Mémorial B n° 1 du 13 janvier 1997, page 7, annonçant l'organisation d'un examen de fin de stage dans la carrière du rédacteur, il y a lieu de lire «conseil supérieur des assurances sociales» au lieu de «conseil arbitral des assurances sociales».

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 6 **14 février 1997**

Sommaire

Arrêté ministériel du 10 janvier 1997 portant nomination du président du bureau électoral pour les élections 1997 de la Chambre des Métiers.

Le Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme,

Vu les articles 14 et 15 du règlement grand-ducal du 8 novembre 1961 modifiant l'organisation et la procédure des élections pour la Chambre des Métiers;

Arrête:

Art. 1er. Monsieur Albert *Frank,* inspecteur principal 1er en rang au Ministère des Classes Moyennes, est nommé président du bureau électoral pour les élections 1997 de la Chambre des Métiers.

Art. 2. Le présent arrêté ministériel sera publié au Mémorial. Une expédition en sera adressée à Monsieur *Frank* pour lui servir de titre et à la Chambre des Métiers pour information.

Luxembourg, le 10 janvier 1997.

Le Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme,
Fernand Boden

Arrêté grand-ducal du 22 janvier 1997 portant dissolution du conseil communal de Sanem.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu l'article 107 de la Constitution;

Vu l'article 152 de la loi électorale;

Considérant que les dissensions qui ont surgi au conseil communal de Sanem entravent le fonctionnement régulier et normal des institutions communales;

Considérant que la gestion des affaires communales se trouve de ce chef compromise et qu'il échet de prendre d'urgence les mesures susceptibles de remédier à cette situation;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Le conseil communal de la commune de Sanem est dissous.

Art. 2. Le collège électoral de ladite commune se réunira dans les trois mois à partir de ce jour pour procéder à l'élection d'un nouveau conseil communal.

Art. 3. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre de l'Intérieur,
Michel Wolter

Château de Berg, le 22 janvier 1997.
Jean

Arrêté ministériel du 28 janvier 1997 portant convocation du collège électoral de la commune de Sanem pour l'élection d'un nouveau conseil communal.

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu la loi électorale;

Vu l'arrêté grand-ducal du 22 janvier 1997 portant dissolution du conseil communal de Sanem;

Arrête:

Art. 1er. Le corps électoral de la commune de Sanem se réunira le dimanche, 20 avril 1997, à huit heures du matin, dans les locaux à indiquer dans les lettres de convocation, aux fins de procéder à l'élection de quinze conseillers communaux.

Art. 2. La présentation des candidats devra se faire au plus tard le vendredi, 21 mars 1997, avant dix-huit heures.

Art. 3. Les électeurs désireux de voter par correspondance devront en aviser le collège des bourgmestre et échevins le samedi, 1er mars 1997, au plus tard.

Art. 4. Le présent arrêté sera expédié à Monsieur le Commissaire de district à Luxembourg chargé d'en assurer l'exécution.

Luxembourg, le 28 janvier 1997.

Le Ministre de l'Intérieur,
Michel Wolter

Administration de l'Environnement. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 23 décembre 1996, Madame Sabine *Röhler*, ingénieur à l'Administration de l'Environnement a été nommée ingénieur-inspecteur auprès de la même administration.

Administration des Services Techniques de l'Agriculture. – Examen de fin de stage. – L'Administration des Services Techniques de l'Agriculture organisera au cours de la première quinzaine du mois de mai 1997 un examen de fin de stage sanctionnant la formation spéciale dans la carrière de l'ingénieur, division du génie rural.

Associations agricoles.

—

Clôture de la liquidation

Conformément à l'art. 17 de l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945, tel qu'il a été modifié par la loi du 25 août 1986, l'association agricole dite

COMICE AGRICOLE DE MERKHOLTZ

a déposé le 13 janvier 1997 au secrétariat de la commune de Kautenbach une déclaration concernant la clôture de sa liquidation.

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat. – Déclaration de livrets perdus pendant le mois de novembre 1996. (Publication prescrite par l'art. 56 de l'arrêté grand-ducal du 10 juin 1901 portant règlement pour la Banque et Caisse d'Epargne).

Les livrets énumérés ci-après ont été déclarés perdus:

Nos.:	10/0/014389-17	10/0/091185-86	10/0/137121-44	10/0/138205-61	10/0/169628-56	10/0/192487-23
	10/0/199996-63	10/0/202862-19	10/0/205384-19	10/0/216352-26	10/1/155319-33	10/3/189050-62
	10/3/193168-09	10/3/211175-71	10/3/212443-78	10/3/213711-85	11/0/454862-89	11/0/456861-51
	30/0/308472-61	30/0/326784-40	33/0/001583-17	33/0/348114-64	33/3/353282-75	44/0/449577-28
	49/3/494329-39	50/0/500956-65	50/0/504881-13	50/0/522027-87	50/3/588364-60	50/3/588442-41
	53/3/608960-29	73/0/753746-75	76/0/764623-25	80/3/815576-50	84/0/860182-65	

Les détenteurs desdits livrets d'épargne sont invités à les présenter endéans les quinze jours, soit au Bureau Central, soit à une des agences de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat pour faire valoir leurs droits.

Aucun remboursement ne peut avoir lieu sur les livrets en question.

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat. – Déclaration de livrets perdus pendant le mois de décembre 1996. (Publication prescrite par l'art. 56 de l'arrêté grand-ducal du 10 juin 1901 portant règlement pour la Banque et Caisse d'Epargne).

Les livrets énumérés ci-après ont été déclarés perdus:

Nos.:	10/0/000378-71	10/0/100466-55	10/0/148209-74	10/0/151807-83	10/0/173751-08	10/0/175352-57
	10/0/214876-05	10/3/188109-91	10/3/192093-01	10/0/193047-82	10/8/193811-11	10/9/000645-96
	10/9/005283-78	11/0/850151-06	30/0/324548-35	30/0/327362-36	30/7/315036-24	42/3/425747-86
	44/0/442817-58	69/0/690451-11	69/5/699547-27	73/8/747693-58	73/8/747694-59	84/0/844263-54

Les détenteurs desdits livrets d'épargne sont invités à les présenter endéans les quinze jours, soit au Bureau Central, soit à une des agences de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat pour faire valoir leurs droits.

Aucun remboursement ne peut avoir lieu sur les livrets en question.

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat. – Annulation de livrets perdus. (Publication prescrite par l'art. 56 de l'arrêté grand-ducal du 10 juin 1901 portant règlement pour la Banque et Caisse d'Epargne).

Par décision du 9 janvier 1997, Monsieur le Ministre du Trésor a annulé les livrets

Nos.:	10/0/009783-67	10/0/107774-88	10/0/118032-64	10/0/125708-77	10/0/145064-33	10/0/158070-41
	10/0/182636-66	10/0/193317-77	10/0/204426-31	10/0/211244-59	10/0/213244-22	10/1/157637-23
	10/3/187713-83	10/3/190260-11	10/3/190446-03	10/3/190983-55	11/0/457618-32	30/0/308639-34
	30/5/319038-92	33/0/000020-06	33/0/251955-32	36/0/382008-42	41/0/416780-80	46/0/462463-68
	78/0/783999-56	80/0/806778-95	84/0/861065-75	84/8/851829-76	87/0/882921-43	93/0/935502-21
	93/0/936154-91	93/3/935016-04	94/0/940098-37	94/0/946566-06		

De nouveaux livrets ont été remis aux déposants.

Comité interministériel de l'aménagement du territoire. – Nomination. – Par arrêté ministériel du 6 janvier 1997, Monsieur Michel *Trauffler*, Inspecteur principal, a été nommé membre du Comité interministériel du territoire en tant que délégué du Ministre de l'Energie, en remplacement de Monsieur Emmanuel *Schweitzer*.

Comité Interministériel coordonnant la politique en faveur des étrangers. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 17 décembre 1996, ont été nommés membres effectifs du Comité Interministériel coordonnant la politique en faveur des étrangers:

– Madame Claudine *Konsbruck*, Attaché de Gouvernement, représentante du Ministère de la Justice, en remplacement de Monsieur Guy *Schleder*, démissionnaire, dont elle achève le mandat;

– Monsieur Jean-Lou *Hildgen*, chef de bureau adjoint, représentant du Ministère de l'Intérieur, en remplacement de Madame Christiane *Diederich-Tournay,* démissionnaire, dont il achève le mandat.

Conseil National pour étrangers. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 17 décembre 1996 Madame Claudine *Konsbruck* a été nommée membre effectif du Conseil National pour étrangers, représentante du comité interministériel coordonnant la politique en faveur des étrangers, en remplacement de Monsieur Guy *Schleder*, démissionnaire, dont elle achève le mandat.

Par le même arrêté ministériel Madame Ebba *Lamoureux*, de nationalité suédoise, a été nommée membre suppléant du Conseil National pour étrangers, représentante des ressortissants d'un autre pays de l'Union Européenne, en remplacement de Madame Paca *Rimbau*, dont elle achève le mandat.

Consulats. – Démission. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 27 novembre 1996, démission honorable de ses fonctions de Consul Général honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Francfort/Main a été accordée à Monsieur Meinhard *Carstensen*, sur sa demande, avec effet au 31 décembre 1996.

Par arrêté grand-ducal du 4 novembre 1996, Monsieur Jan *Prusak* a été nommé Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Prague, pour une période renouvelable de cinq ans, avec juridiction sur la République tchèque.

Liste officielle des organismes de placement collectif soumis à la surveillance de l'institut monétaire luxembourgeois conformément à l'article 72 (1) de la loi du 30 mars 1988.

–

COMPLEMENT N° 3

Il y a lieu d'**ajouter** à la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 1995 et publiée au Mémorial B n° 8 du 20 février 1996 sous:

I. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS
DE LA PARTIE I DE LA LOI DU 30 MARS 1988:

1. Fonds communs de placement:

CF PRIVAT, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
DB CONVERT ASIA, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DEKALUX-PORTFOLIO 2, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-PORTFOLIO 3, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-LUX EUROZINS "K", 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
EURO KONZEPT FONDS, 1-7, rue Nina Lefèvre, L-1952 Luxembourg
EUROPA-LUX D-GARANTIE 10/2000, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
KAPITALFONDS L.K., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
KAUPTHING FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
PLUS FUND, 1a, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
RENDITE 1999, 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
SMH-SYSTEM 99 (LUX), 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

2. Sociétés d'investissement à capital variable:

BCILUX, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
CREDIS EQUITY TRUST, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
GROUPE INDOSUEZ FUNDS SICAV, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
*J.P. MORGAN INVESTMENT FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
*J.P. MORGAN LUXEMBOURG FUNDS, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
LUX-GARANTIE, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
**MERCURY WORLD BOND FUND, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
OYSTER, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
SELECTION MULTI EURO, 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
SINCLAIR ALL ASIA FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
SOGGEN INTERNATIONAL SICAV, 11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
THE ALGER AMERICAN ASSET GROWTH FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
THE ASIAN TECHNOLOGY FUND, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
*THE EMERGING MARKETS BREWERY FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
*THE EUROPEAN ASSET VALUE FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
URQUIJO PREMIER SICAV, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

3. Autres organismes de placement collectif:

TOKYO PACIFIC HOLDINGS S.A., 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg

II. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE II DE LA LOI DU 30 MARS 1988:

1. Fonds communs de placement:

FUND G.A.A., 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
HYPO FX, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
HYPO MONEY TWO, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
LILUX II CONVERT, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
NIKKO CROSBY ASIA SMALL CAP FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SG FONDS LUX, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
UTSUMIYA GLOBAL NATURAL RESOURCES STOCK FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg

2. Sociétés d'investissement à capital variable:

ALFI CONVERTIX, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
ALTERNATIVE STRATEGY, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
ASIA HIGH YIELD BOND FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
BIA OPTIONS & FUTURES FUND, 6, rue de l'Ancien Athénée, L-1144 Luxembourg
CDC ALTERNATIVE, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
CREDITANSTALT CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN TRUST, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
EASTERN EUROPE / CENTRAL ASIA INVESTMENT FUND, 1a, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
EASTERN EUROPEAN UTILITIES FUND, 1a, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
KB LUX-LUXINVEST, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
PORTFOLIO SELECTION SICAV, 13, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
RNB LUX SHORT TERM FUND, 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
UBS (LUX) MONEY MARKET SICAV, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

3. Autres organismes de placement collectif:

THE EGYPT TRUST, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Il y a lieu de **retirer** de la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtès au 31 décembre 1995 et publiée au Mémorial B n° 8 du 20 février 1996 sous:

I. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE I DE LA LOI DU 30 MARS 1988:

1. Fonds communs de placement:

A.L.S.A.-LAUFZEITFONDS 31.7.1996, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
ALLIANCE WORLDWIDE INCOME FUND, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
ASIA/JAPAN EMERGING GROWTH FUND, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
BARCLAYS GLOBAL FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
DIT-LUX VARIO GARANTIE, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
EUROPE VALUE FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
SUPER DYNAMIC ASIA FUND, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

2. Sociétés d'investissement à capital variable:

DUMELUX-INVEST, 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
ERMITAGE MEES & HOPE EUROPEAN FUND, 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg
FIDELITY CASH FUNDS, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg
LEADER, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
PLUS, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
STRATEGIC INVESTMENT FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

II. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE II DE LA LOI DU 30 MARS 1988:

1. Fonds communs de placement:

DOUBLE HEDGE INCOME FUND, 5, rue Paetis, L-2338 Luxembourg

2. Sociétés d'investissement é capital variable:

*J.P. MORGAN INVESTMENT FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
*J.P. MORGAN LUXEMBOURG FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
J.P. MORGAN LUXEMBOURG NIPPON NEUTRAL FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

SAVING TOTAL ASSET RETURN S.A. NO. 1, SICAV, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
SOURCE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
*THE EMERGING MARKETS BREWERY FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
**WORLD BOND FUND, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

3. Autres organismes de placement collectif:

CHRYSALIDE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

---

Il y a lieu de **modifier** la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 1995 et publiée au Mémorial B n° 8 du 20 février 1996 sous:

I. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE I DE LA LOI DU 30 MARS 1988:

1. Fonds communs de placement:

l'adresse des organismes de placement collectif suivants:
FI LUX, 14, allée Marconi, L-2120 Luxembourg
G.T. TRANS ASIA PACIFIC FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
SCHMIDTBANK RENDITEPLUS 2000, 14, allée Marconi, L-2120 Luxembourg
SCHMIDTBANK RENDITEPLUS 98, 14, allée Marconi, L-2120 Luxembourg

la dénomination des organismes de placement collectif suivants:

DEKALUX 1/97, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
en
DEKALUX 1/97 (3 JAHRE ROLL-OVER), 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

DEKALUX 10/96, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
en
DEKALUX 10/96 (3 JAHRE ROLL-OVER), 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

DEKALUX 7/96, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
en
DEKALUX 7/96 (3 JAHRE ROLL-OVER), 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

DM-RENT, 6, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
en
HAUCK DM RENT, 6, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

EURO-STABIL BOND, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
en
GT EURO-STABIL BOND, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg

GEO-RENT, 6, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
en
HAUCK GEO RENT, 6, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

2. Sociétés d'investissement à capital variable:

l'adresse des organismes de placement suivants:
BOLUX, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
EQUILIBRIUM INVESTMENT FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
MERRILL LYNCH GLOBAL CURENCY BOND SERIES, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

la dénomination des organismes de placement collectif suivants:
CRM SPECIAL SICAV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
en
COUNTRY FUND SICAV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
EQUIFUND-WRIGHT NATIONAL EQUITY FUNDS, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
en
AETNA MASTER FUND, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
FIDELITY BOND FUNDS, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg
en
FIDELITY FUNDS II, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg
INTERNATIONAL SKANDIA SICAV, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
en
MULTILINK, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
RG MONEY PLUS FUND, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
en
RG INTEREST PLUS FUNDS, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

SANTANDER EUROPA, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
en
SANTANDER INTERNATIONAL FUND SICAV, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
TEMPLETON GLOBAL STRATEGY SICAV, 30, Grand-rue, L-1660 Luxembourg
en
TEMPLETON GLOBAL STRATEGY FUNDS, 30, Grand-rue, L-1660 Luxembourg

II. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE II DE LA LOI DU 30 MARS 1988:

1. Fonds communs de placement:

l'adresse de l'organisme de placement collectif suivant:

ASIA LATIN AMERICA OPEN, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

2. Sociétés d'investissement à capital variable:

l'adresse de l'organisme de placement suivant:

THE LATIN AMERICAN EMERGING MARKETS FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

la dénomination des organismes de placement collectif suivants:

BIL-CLEMENTE TAIWAN PREMIER FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
en
BIL TAIWAN PREMIER FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

RM DIVERSIFIED FUTURES FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
en
EUROPEAN SICAV ALLIANCE, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

2. Autres organismes de placement collectif:

la dénomination de l'organisme de placement collectif suivant:

THE LATIN AMERICA NEW GROWTH FUND S.A., 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
en
THE GARTMORE LATIN AMERICA NEW GROWTH FUND S.A., 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 septembre 1996

INSTITUT MONETAIRE LUXEMBOURGEOIS

* l'opc s'est soumis aux dispositions de la partie I
** l'opc s'est soumis aux dispositions de la partie I et a changé de dénomination.

Liste officielle des organismes de placement collectif soumis à la surveillance de l'Institut Monétaire Luxembourgeois conformément à la loi du 19 juillet 1991.

–

COMPLEMENT n° 3

Il y a lieu d'**ajouter** à la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 1996 et publiée au Mémorial B n° 8 du 20 février 1996 sous:

1. Sociétés dinvestissement à capital variable:

SOUTHERN INTERNATIONAL SICAV, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

CAJAS ESPAÑOLAS DE AHORROS SICAV, 20, boulevard Emmanuel Servais; L-2535 Luxembourg

---

Il y a lieu de **retirer** de la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 1995 et publiée au Mémorial B n° 8 du 20 février 1996 sous:

1. Fonds communs de placement:

BTM PREMIER FUND IV, 1-3, rue du St Esprit, L-1475 Luxembourg

2. Sociétés d'investissement à capital variable:

CLAN EUROPEAN ASSET VALUE FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

---

Il y a lieu de **modifier** la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 1995 et publiée au Mémorial B n° 8 du 20 février 1996 sous:

1. Fonds communs de placement:

la dénomination des organismes de placement collectifs suivants:

BOT PREMIER FUND, 1-3, rue du St Esprit, L-1475 Luxembourg
en
BTM PREMIER FUND, 1-3, rue du St Esprit, L-1475 Luxembourg

BOT PREMIER FUNF II, 1-3, rue du St Esprit, L-1475 Luxembourg
en
BTM PREMIER FUND II, 1-3, rue du St Esprit, L-1475 Luxembourg

Luxembourg, le 30 septembre 1996.

INSTITUT MONETAIRE LUXEMBOURGEOIS

Ministère de la Famille. – Centres socio-éducatifs de l'Etat. – Examen. – Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen de fin de stage dans la carrière de l'éducateur gradué sera organisé le 20 mars 1997 au Ministère de la Famille.

Ministère de la Famille. – Maisons d'Enfants de l'Etat. – Examen-concours. – Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen-concours pour éducateurs/éducatrices sera organisé le 19 mars 1997. Les demandes avec copie du diplôme sont à envoyer au Directeur des Maisons d'Enfants de l'Etat, Boîte postale 51, L-3801 Schifflange avant le 20 février 1997. Le programme sera envoyé dès réception de la demande. Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus pendant les heures de bureau au 54 71 67.

Notariat. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 13 janvier 1997,

– Maître Jacques *Delvaux*, notaire à Esch-sur-Alzette, a été nommé notaire à Luxembourg
– Maître Léonie *Grethen*, candidat-notaire, a été nommée notaire à Rambrouch.

Notariat. – Vacance de poste. – Pour le poste de notaire vacant à Esch-sur-Alzette, les demandes sont à faire parvenir au Ministère de la Justice dans le délai de trois semaines à partir de la présente publication.

Les demandes doivent être accompagnées soit d'une copie du certificat de fin de stage, branche droit notarial, soit d'une copie du diplôme de candidat notaire et d'une notice biographique indiquant notamment les postes déjà occupés.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 13 janvier 1997, Mme le Dr Andrée *Grün*, née le 21 novembre 1966, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en ophtalmologie au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 13 janvier 1997, M. le Dr Ulrich *Pralat*, né le 22 avril 1955 a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en anesthésie-réanimation au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 13 janvier 1997, M. le Dr Roland *Denis*, né le 12 décembre 1962, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en radiodiagnostic au Luxembourg.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 14 janvier 1997, M. le Dr Romain *Glodt*, né le 3 novembre 1958, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en orthopédie au Luxembourg.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 16 janvier 1997, Mme Marie-Christine *Ketelaer*, née le 16 février 1970, a été autorisée à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 16 janvier 1997, M. le Dr Luc *Nguyen Trong,* né le 6 janvier 1961, a été autorisé à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 16 janvier 1997, M. le Dr Miroslaw *Halemba*, né le 11 août 1957, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en médecine interne au Luxembourg.

Santé. – Pharmaciens. – Par arrêté ministériel du 16 janvier 1997, Mme Sophie *Goubet* ép. *Felten*, née le 5 juillet 1972, a été autorisée à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 7 **17 février 1997**

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 20 janvier 1995 autorisant Monsieur Antoine, Michel, Adrien BOURKEL à changer ses prénoms actuels en ceux de «Michel, Antoine, Adrien».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande présentée par Monsieur Antoine, Michel, Adrien BOURKEL, né le 5 février 1960 à Pétange, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4743 Pétange – 59, rue Aloyse Kayser – sollicitant l'autorisation de changer ses prénoms actuels en ceux de «Michel, Antoine, Adrien»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Antoine, Michel, Adrien BOURKEL est autorisé à changer ses prénoms actuels en ceux de «Michel, Antoine, Adrien».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Château de Berg, le 20 janvier 1995.
Jean

Arrêté grand-ducal du 28 octobre 1996 autorisant Monsieur Vafa MOLA ARZANI à changer son nom patronymique actuel en celui de «ARZANI».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande du 11 janvier 1996 présentée par Maître Jeannot *Biver*, avocat à Luxembourg, sollicitant au nom de Monsieur Vafa MOLA ARZANI, né le 29 octobre 1972 à Téhéran, de nationalité luxembourgeoise et demeurant à Bereldange, l'autorisation de changer son nom patronymique actuel en celui de «ARZANI»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982, relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Vafa MOLA ARZANI est autorisé à changer son nom patronymique actuel en celui de «ARZANI».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Château de Berg, le 28 octobre 1996.
Jean

Arrêté grand-ducal du 28 octobre 1996 autorisant Monsieur Badialah MOLA ARZANI et Madame Shahanaz SABERI, à changer les nom et prénom actuels de Monsieur Badialah MOLA ARZANI en ceux de «Badi ARZANI» ainsi que le nom patronymique actuel de leur fils mineur Payam MOLA ARZANI en celui de «ARZANI».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande présentée par Maître Jeannot *Biver,* avocat à Luxembourg sollicitant au nom de Monsieur Badialah MOLA ARZANI et Madame Shahanaz SABERI, demeurant à Bereldange l'autorisation de changer les prénom et nom patronymique actuels de Monsieur Badialah MOLA ARZANI, né le 13 juin 1944 à Téhéran, de nationalité luxembourgeoise, en celui de «Badi ARZANI», ainsi que le nom patronymique actuel de leur fils mineur Payam MOLA ARZANI, né le 29 juin 1979 à Ettelbruck, de nationalité luxembourgeoise, en celui de «ARZANI»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Badialah MOLA ARZANI et Madame Shahanaz SABERI sont autorisés à changer les prénom et nom patronymique actuels de Monsieur Badialah MOLA ARZANI en ceux de «Badi ARZANI», ainsi que le nom patronymique actuel de leur fils mineur Payam MOLA ARZANI en celui de «ARZANI».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice, Château de Berg, le 28 octobre 1996.
Marc Fischbach **Jean**

Arrêté grand-ducal du 28 octobre 1996 autorisant Monsieur Lino FERNANDES GALVÃO GOMES et Madame Guida HENRIQUES à changer le nom patronymique actuel de Monsieur Lino FERNANDES GALVÃO GOMES et celui de leur fils Gil Dinis FERNANDES GALVÃO GOMES en celui de «GALVÃO».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande du 20 avril 1995 présentée par les époux Lino FERNANDES GALVÃO GOMES et Guida HENRIQUES, domiciliés à L-7307 Steinsel – 43, rue Basse, sollicitant l'autorisation de changer le nom patronymique actuel de Monsieur Lino FERNANDES GALVÃO GOMES, né le 10 juillet 1961 à Soure (P), de nationalité luxembourgeoise et celui de leur fils mineur Gil Dinis FERNANDES GALVÃO GOMES, né le 24 février 1995 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, en celui de «GALVÃO.

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Lino FERNANDES GALVÃO GOMES et Madame Guida HENRIQUES sont autorisés à changer le nom patronymique actuel de Monsieur Lino FERNANDES GALVÃO GOMES et celui de leur fils Gil Dinis FERNANDES GALVÃO GOMES en celui de «GALVÃO».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice, Château de Berg, le 28 octobre 1996.
Marc Fischbach **Jean**

Arrêté grand-ducal du 28 octobre 1996 autorisant Monsieur François Louis Pierre KARMEYER à changer ses prénoms actuels en ceux de «Louis François Pierre».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande du 25 mars 1996, présentée par Monsieur François, Louis, Pierre KARMEYER, né le 7 juillet 1939 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise et demeurant à L-5680 Dalheim – 6, Waldbriedemeserstrooss, – sollicitant l'autorisation de changer ses prénoms actuels en ceux de «Louis, François, Pierre»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur François, Louis, Pierre KARMEYER est autorisé à changer ses prénoms actuels en ceux de «Louis, François, Pierre».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice, Château de Berg, le 28 octobre 1996.
Marc Fischbach **Jean**

Arrêté grand-ducal du 28 octobre 1996 autorisant Monsieur Hubert KITENGE à changer le prénom actuel de son fils mineur Ngoy en ceux de «Joël Ngoy».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande du 7 février 1996 présentée par Monsieur Hubert KITENGE, demeurant à L-3873 Schifflange – 9, rue du Pont, sollicitant l'autorisation de changer le prénom actuel de son fils mineur Ngoy, né le 12 novembre 1987 à Kinshasa, de nationalité luxembourgeoise, en ceux de «Joël Ngoy».

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Hubert KITENGE est autorisé à changer le prénom actuel de son fils mineur Ngoy en ceux de «Joël Ngoy».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice, Château de Berg, le 28 octobre 1996.
Marc Fischbach **Jean**

Arrêté grand-ducal du 28 octobre 1996 autorisant Madame Jacqueline TAVAN et Monsieur José Antonio MIRANDA FERREIRA à changer le nom patronymique actuel de leur enfant mineur Michel TAVAN MIRANDA FERREIRA en celui de «MIRANDA».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande présentée par Madame Jacqueline TAVAN et Monsieur José Antonio MIRANDA FERREIRA, demeurant à L-3543 Dudelange – 30, rue Pasteur – sollicitant l'autorisation de changer le nom patronymique actuel de leur enfant mineur Michel TAVAN MIRANDA FERREIRA, né le 15 juin 1982 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, en celui de «MIRANDA».

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Madame Jacqueline TAVAN et Monsieur José Antonio MIRANDA FERREIRA sont autorisés à changer le nom patronymique actuel de leur enfant mineur Michel TAVAN MIRANDA FERREIRA en celui de «MIRANDA».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice, Château de Berg, le 28 octobre 1996.
Marc Fischbach **Jean**

Arrêté grand-ducal du 28 octobre 1996 autorisant Monsieur Fernando VARANDAS NAVALHA et Madame Sharon DELMARQUE à changer le nom patronymique actuel de leur fille mineure Linda VARANDAS NAVALHA en celui de «NAVALHA».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande du 23 mai 1996 présentée par Monsieur Fernando VARANDAS NAVALHA et Madame Sharon DELMARQUE, demeurant à L-4343 Esch-sur-Alzette – 5, rue du Viaduc – sollicitant l'autorisation de changer le nom patronymique actuel de leur fille mineure Linda VARANDAS NAVALHA, née le 27 août 1974, de nationalité luxembourgeoise, en celui de «NAVALHA».

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Fernando VARANDAS NAVALHA et Madame Sharon DELMARQUE sont autorisés à changer le nom patronymique actuel de leur fille mineure Linda VARANDAS NAVALHA en celui de «NAVALHA».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après le révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Château de Berg, le 28 octobre 1996.
Jean

Arrêté grand-ducal du 23 décembre 1996 autorisant Madame Jeanne Sarada YOGESHWAR à changer ses prénoms actuels en ceux de «Tau Jeanne Sarada».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande présentée par Madame Jeanne Sarada YOGESHWAR, née le 23 octobre 1963 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise et demeurant à L-2346 Luxembourg – 18, rue de la poste, – sollicitant l'autorisation de changer ses prénoms actuels en ceux de «Tau, Jeanne, Sarada»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Madame Jeanne Sarada YOGESHWAR est autorisée à changer ses prénoms actuels en ceux de «Tau, Jeanne, Sarada».

Art. 2. Le présent arrêté remplace Notre arrêté du 28 octobre 1996.

Art. 3. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 4. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Château de Berg, le 23 décembre 1996.
Jean

Administration de l'Enregistrement et des Domaines. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 29 janvier 1997, Monsieur François *Bisdorff*, attaché de Gouvernement à l'administration de l'enregistrement et des domaines, a été nommé attaché de Gouvernement 1er en rang à la même administration à partir du 1er mars 1997.

Par arreté grand-ducal du 29 janvier 1997, Monsieur Romain *Wolff*, contrôleur à l'administration de l'enregistrement et des domaines, a été nommé inspecteur affecté au service de contrôle extérieur à Luxembourg de la même administration à partir du 1er mars 1997.

Commissariats de district. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 29 janvier 1997 M. Jacques *Schwachtgen*, chef de bureau adjoint auprès du commissariat de district à Luxembourg, a été nommé aux fonctions de chef de bureau auprès du même commissariat.

Commission permanente pour le secteur hospitalier. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 20 janvier 1997, ont été nommés représentants de l'association des médecins et médecins-dentistes du Grand-Duché de Luxembourg:

Monsieur le Docteur Joé *Wirtz*, membre effectif, et son suppléant Monsieur le Docteur André *Thibeau*.

Communiqué du Ministère du Travail et de l'Emploi concernant le niveau du salaire social minimum à partir du 1er février 1997.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi modifiée du 12 mars 1973 portant réforme du salaire social minimum, les montants du salaire social minimum sont adaptés à la cote d'application 548,67 à partir du 1er février 1997

Le niveau du salaire social minimum correspondant à la cote d'application 548,67 de l'échelle mobile des salaires est fixé comme suit à partir de cette date:

(8.434.- francs à l'indice 100)

Age	Taux mensuel	Taux horaire
partir de		
18 ans accomplis	46.275.- francs	267,48.- francs
17 ans accomplis	37.020.- francs	213,99.- francs
16 ans accomplis	32.392.- francs	187,24.- francs
15 ans accomplis	27.765.- francs	160,49.- francs

Salaire social minimum pour travailleurs qualifiés

Le niveau du salaire social minimum pour travailleurs qualifiés au sens des dispositions de l'article 4 modifié de la loi modifiée du 12 mars 1973 portant réforme du salaire social minimum est fixé 55.530.- francs par mois à partir du 1er février 1997.

Peut prétendre au salaire social minimum pour travailleurs qualifiés:

1. le salarié qui exerce une profession comportant une qualification professionnelle usuellement acquise par un enseignement ou une formation sanctionnée par un certificat officiel. Sont à considérer comme certificats officiels, les certificats reconnus par l'Etat luxembourgeois et qui sont au moins du niveau du certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP) de l'enseignement secondaire technique. L'équivalence des certificats qui sont au moins du niveau du certificat d'aptitude technique et professionnelle est reconnue par le Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle sur avis du Ministre du Travail et de l'Emploi.

   Toute condition de pratique professionnelle antérieure est supprimée depuis le 1er avril 1986 pour l'attribution du salaire social minimum pour travailleurs qualifiés;
2. le détenteur du certificat de capacité manuelle (CCM) justifiant d'une pratique d'au moins deux années dans le métier dans lequel le certificat a été délivré;
3. le détenteur du certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP) justifiant d'une pratique d'au moins cinq années dans le métier ou la profession dans lesquels le certificat a été délivré.
4. à défaut de certificat, le travailleur justifiant d'une pratique professionnelle minimale de dix années;
5. lorsque l'apprentissage d'une profession n'est pas acquis par la voie d'une formation sanctionnée par la délivrance d'un certificat officiel, la loi subordonne l'acquisition du bénéfice de la qualité de travailleur qualifié à une formation d'ordre pratique acquise par l'exercice durant une période minimale de six années de métier exigeant une certaine capacité technique.

Luxembourg, le 4 février 1997.

Le Ministre du Travail et de l'Emploi,
Jean-Claude Juncker

Corps diplomatique. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 29 janvier 1997, Monsieur Paul *Steinmetz* a été nommé Conseiller de Légation en service ordinaire.

Par arrêté grand-ducal du 29 janvier 1997, Messieurs Conrad *Bruch* et Jean-Claude *Meyer*, ont été nommés Secrétaire de Légation premier en rang.

Magistrature. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 20 novembre 1996,

- Mme Martine *Solovieff*, premier substitut au Parquet de Luxembourg, a été nommée substitut principal au Parquet de Luxembourg
- M. Jérôme *Wallendorf*, premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommé juge d'instruction directeur au même tribunal
- Mme Mireille *Hartmann*, premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommée juge de paix à Luxembourg
- Mme Christiane *Junck*, premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommée juge de paix à Luxembourg
- Mme Valérie *Hoffmann*, premier substitut au Parquet de Luxembourg, a été nommée juge de paix à Luxembourg
- M. Thierry *Hoscheit*, premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommé juge de paix à Luxembourg
- M. Alain *Thorn*, premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommé juge de paix à Luxembourg
- Mme Jeanne *Guillaume*, premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommée juge de paix à Esch-sur-Alzette
- M. Carlo *Wersandt*, substitut au Parquet de Luxembourg, a été nommé juge de paix à Esch-sur-Alzette
- M. John *Petry*, substitut au Parquet de Luxembourg, a été nommé premier substitut au Parquet de Luxembourg
- Mme Marie-Paule *Bisdorff*, substitut du Procureur d'Etat à Diekirch, a été nommée juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg
- Mme Michèle *Thiry*, attaché de justice, a été nommée juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg
- Le rang de juge a été conféré à Mme Mylène *Regenwetter*, attaché de justice
- Mme Michèle *Raus*, attaché de justice, a été nommée juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg
- Mme Michèle *Krier*, attaché de justice, a été nommée juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg
- Mme Sylvie *Conter*, attaché de justice, a été nommée juge au tribunal d'arrondissement de Diekirch
- Mme Mylène *Regenwetter*, attaché de justice, a été nommée substitut au Parquet de Luxembourg
- Mme Pascale *Dumong*, attaché de justice, a été nommée substitut auprès du Parquet Général à Luxembourg

Les nominations prémentionnées prennent effet au 1er décembre 1996.

Par arrêté grand-ducal du 27 novembre 1996,

- Mme Doris *Woltz*, juge de la jeunesse au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommée premier juge au même tribunal et juge d'instruction pour une durée de trois ans
- M. Ernest *Nilles*, premier substitut du Procureur d'Etat à Diekirch, a été nommé premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg
- Mme Elisabeth *Weyrich*, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommée premier juge au même tribunal
- Mme Marie-Paule *Mersch*, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommée premier juge au même tribunal
- Mme Christiane *Schroeder*, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommée premier juge au même tribunal
- Mme Christiane *Bisenius*, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommée premier juge au même tribunal
- Mme Carine *Faber-Flammang*, substitut du Procureur d'Etat à Luxembourg, a été nommée premier substitut du Procureur d'Etat à Luxembourg
- Mme Anne *Everling*, substitut du Procureur d'Etat à Luxembourg, a été nommée premier substitut du Procureur d'Etat à Luxembourg
- Mme Anick *Wolff*, attaché de justice, a été nommée substitut du Procureur d'Etat à Luxembourg
- Mme Françoise *Rosen*, attaché de justice, a été nommée substitut du Procureur d'Etat à Luxembourg
- Mme Simone *Pelles*, attaché de justice, a été nommée substitut du Procureur d'Etat à Diekirch.

Magistrature. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 25 novembre 1996, Monsieur Jeannot *Nies,* premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommé juge d'instruction auprès du même tribunal pour une nouvelle période de trois ans.

Par arrêté grand-ducal du 13 janvier 1997,

- Monsieur Paul *Konsbruck,* juge de paix directeur à la justice de paix à Diekirch, a été nommé président du tribunal d'arrondissement de Diekirch
- Madame Monique *Betz*, conseiller à la Cour d'appel, a été nommée premier conseiller à la Cour d'appel.

Relations extérieures. – Remise de lettres de créance. – Le mardi 14 janvier 1997 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Giovanni *Castellani Pastoris,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Italie.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Giovanni *Castellani Pastoris* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le mardi 14 janvier 1997 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Naby Moussa *Soumah*, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Guinée.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Naby Moussa *Soumah* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le mardi 14 janvier 1997 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Zedekia *Ngavirue*, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Namibie.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Zedekia *Ngavirue* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le mardi 14 janvier 1997 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Luis Xavier *Grisanti*, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Venezuela.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Luis Xavier *Grisanti* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 20 janvier 1997, Mme le Dr Sigita *Musteikyte* ép. *Paruliene*, née le 4 juin 1959, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en ophtalmologie au Luxembourg.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 27 janvier 1997, Mme le Dr Danièle *de la Hamette*, née le 1er juillet 1963, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en médecine interne au Luxembourg.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 29 janvier 1997, Mme Claudine *Delaunoy* ép. *Bricoult*, née le 19 juillet 1949, a été autorisée à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 29 janvier 1997, M. Bernard *Bricoult*, né le 6 avril 1949, a été autorisée à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 29 janvier 1997, M. Albert *Denis,* né le 8 janvier 1955, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 29 janvier 1997, M. Jean-Benoît *Meurisse*, né le 3 octobre 1971, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 29 janvier 1997, M. Alain *Gilson,* né le 25 décembre 1950, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Service national d'action sociale. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 29 janvier 1997, Madame Diane *Eischen*, assistante sociale - stagiaire auprès du service national d'action sociale, a été nommée à la fonction d'assistant social auprès de la même administration avec effet au 1er février 1997.

Titres au porteur. – Oppositions. – Rectificatif. (Publication prescrite par l'article 4 de la loi du 16 mai 1891 concernant la perte de titres au porteur).

Le numéro 55 du Mémorial B du 12 décembre 1996 relatif au relevé du 30 juin 1996 des valeurs luxembourgeoises au porteur frappées d'opposition en vertu de la loi du 16 mai 1891 concernant la perte de titres au porteur, sollicite les rectifications suivantes:

Concernant la page 960, il convient de rayer de la liste des oppositions celles frappant parmi les titres DEKALUX 10/96, les certificats de 1 part aux nos.: 17831/41, les certificats de 10 parts aux nos.: 318885/92, celles frappant parmi les titres DEKALUX-BOND, les certificats de 10 parts aux nos.: 121967, 122858/63, 129436/40, 815956/60 et 858383/5 et les certificats de 100 parts aux nos.: 329715, 336445/6.

Concernant la page 961, il convient de rayer de la liste des oppositions celles frappant parmi les titres DEKALUX-KAPITAL 3-5, les certificats de 1 part aux nos.: 123372/6 et les certificats de 10 parts aux nos.: 472223/6.

Concernant la page 960, il convient de rayer de la liste des oppositions à l'endroit des titres DEKALUX-BOND les certificats de 10 parts au no.: 222865[1260]).

Concernant la page 1004, il convient d'ajouter à l'endroit des titres DEKALUX-BOND l'opposition frappant les coupons no.: 5 et suivants du certificat au no.: 222865.

Concernant la page 959, il convient à l'endroit des oppositions concernant les titres DEKALUX 7/95 de rayer l'opposition frappant le certificat de 10 parts au no.: 12555375 et d'ajouter au même endroit l'opposition concernant les certificats de 10 parts aux nos.: 125553/5; également de rayer l'opposition concernant les certificats de 10 parts aux nos.: 175568/70 et les oppositions concernant les certificats de 1 part aux nos.: 52548/51.

Concernant la page 1004 à l'endroit des oppositions concernant les coupons d'actions DEKALUX-BOND frappés par une opposition, il convient d'ajouter l'opposition frappant le coupon no.: 7 des certificats de 100 parts aux nos.: 336671/3.

Concernant la page 1004 à l'endroit des oppositions relatives aux coupons des titres DEKALUX-BOND ANTEILE, il convient de rayer les certificats de 100 parts aux nos.: 365497/503 sous le chapeau «feuilles de coupons et coupons de recouponnement».

Concernant la page 1004 à l'endroit des oppositions relatives aux coupons des titres DEKALUX-BOND, il convient d'ajouter l'opposition frappant les coupons no.: 2 des certificats de 10 parts aux nos.: 298857/8, et de rayer l'opposition concernant le coupon no.: 2 du certificat de 10 parts au no.: 298857/7.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 8 **20 février 1997**

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 16 décembre 1996 autorisant Mademoiselle Nathalie MEURER à changer son nom patronymique actuel en celui de HELLERS.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande présentée par Mademoiselle Nathalie MEURER, née le 5 juin 1972 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5376 Uebersyren – 40, rue de Beyren, – sollicitant l'autorisation de changer son nom patronymique actuel en celui de «HELLERS»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Mademoiselle Nathalie MEURER est autorisée à changer son nom patronymique actuel en celui de «HELLERS».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Château de Berg, le 16 décembre 1996.
Jean

Arrêté ministériel du 16 janvier 1997 instituant les commissions des examens de fin d'études du régime de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique.

Le Ministre de l'Education nationale
et de la Formation professionnelle,

Vu la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue;

Vu le règlement grand-ducal du 24 octobre 1996 portant organisation de l'examen de fin d'études du régime de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique;

Arrête:

Art. 1er. La session de l'examen de fin d'études du régime de la formation de technicien pour l'année scolaire 1996/97 s'ouvre le 1er décembre 1996.

Art. 2. Est nommé commissaire du Gouvernement Monsieur Siggy Koenig, professeur-attaché au Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle.

Art. 3. Les commissions d'examen sont composées comme suit:

Division administrative et commerciale

Commission 1: Lycée technique d'Ettelbruck

Membres effectifs: M. Lucien *Klein,* directeur-adjoint; Mmes Claudine *Mannes*, Christiane *Pierson*, Josette *Zangerlé*, M. Michel *Polfer*, professeurs; MM. Jean-Claude *Jacoby*, Gaston *Kemp*, professeurs de sciences économiques et sociales; Mme Liliane *Flies*, professeur d'enseignement technique; Mme Nadine *Stephany*, maître de cours spéciaux; Mme Andrée *Gillet*, chargée de cours.

Membres suppléants: Mmes Gisèle *Gillen*, Valentine *Lommel*, professeurs; MM. Alain *Back*, Lucien *Clement*, professeurs de sciences économiques et sociales; M. Albert *Reff*, professeur d'enseignement technique; Mme Viviane *Schmitz*, maître de cours spéciaux; Mme Eliane *Servais*, chargé de cours.

Commission 2: Lycée technique de Bonnevoie

Membres effectifs: M. Fred *Sunnen*, directeur; Mme Carine *Lepage*, MM. Guy *Arendt*, Jos *Heinricy*, Alphonse *Klein*, professeurs; Mme Edmée *Krier*, M. Marc *Muller*, professeurs de sciences économiques et sociales; M. Robert *Laures*, professeur d'enseignement technique; Mme Geneviève *Dossou-Godonou*, maître de cours spéciaux.

Commission 3: Lycée technique du Centre

Membres effectifs: M. Emile *Hermes*, directeur-adjoint; Mmes Josette *Schmit*, Manon *Remakel*, Christiane *Schaaf*, Pierrette *Walentiny*, professeurs; Mmes Diane *Miller*, Viviane *Reiff*, professeurs de sciences économiques et sociales; Mme Gisèle *Delpon*, professeur d'enseignement technique; Mme Marianne *Zeches*, maître de cours spéciaux.

Commission 4: Lycée technique Mathias Adam

Membres effectifs: M. Léon *Beffort*, directeur; Mmes Gaby *Buchel*, Françoise *Scheitler*, M. Jeannot *Scheer*, professeurs; MM. Roland *Wenner*, Robert *Wilmes*, professeurs de sciences économiques et sociales; M. Raymond *Linden*, professeur d'enseignement technique; Mme Marie-Marthe *Hoffmann*, maître de cours spéciaux.

Membres suppléants: Mmes Vera *Herin*, Elivre *Wilhelmus*, Christiane *Zwick*, MM. Antoine *Ewald*, Christian *Schmitz*, Alain *Sinner*, professeurs.

Commission 5: Lycée technique d'Esch-sur-Alzette

Membres effectifs: M. Norbert *Carl*, directeur-adjoint, Mme Josette *Maul*, MM. Pascal *Bermes*, Jean-Marc *Lantz*, Yves *Schulte*, Raymond *Steil*, professeurs; Mmes Danielle *Kremer*, Suzanne *Wallendorf*, professeurs de sciences économiques et sociales; Mme Marie-France *Schmit*, maître de cours spéciaux.

Membres suppléants: Mmes Anne *Goedert*, Marianne *Strock*, MM. Georges *Buchler*; Aly *Trausch*, professeurs; MM. Carlo *Klein*, Georges *Reckinger*, professeurs de sciences économiques et sociales; Mme Florence *Herber*, professeur d'enseignement technique; Mlle Josiane *Funck*, maître de cours spéciaux.

Commission 6: Lycée technique Nic Biever

Membres effectifs: M. José *Leiner*, directeur; Mmes Edith *Glutsch*, Christiane *Schott*, Chantal *Waringo*, M. Pierre *Fattebene*, professeurs; MM. Guy *Foetz*, Marc *Muller*, professeurs de sciences économiques et sociales; M. Ady *Christoffel*, professeur d'enseignement technique; Mme Janine *Poullig*, maître de cours spéciaux.

Division agricole, section agricole

Membres effectifs: M. Norbert *Feltgen*, directeur; MM. Jos *Bormann*, Frank *Heuschling*, Henri *Kohnen*, Edouard *Lamesch*, Guy *Mirgain*, Guy *Reiland*, Emile *Schmit*, Paul *Schmitz*, Jean *Weber*, professeurs-ingénieurs; Mme Claudine *Alesch*, professeur; Mme Andrée *Steffes*, M. Jacquot *Watgen*, chargés de cours.

Division agricole, section horticole

Membres effectifs: M. Norbert *Feltgen*, directeur; Mme Anita *Steffen*, MM. Jos *Bormann*, Tom *Delles*, Xavier *Nicolay*, Emile *Schmit*, Léon *Wietor*, professeurs-ingénieurs; Mme Claudine *Alesch*, professeur; Mme Pascale *Scaccia*, MM. Léon *Hertges*, Jean-Claude *Schrantz*, maîtres d'enseignement technique; Mme Andrée *Steffes*, MM. Eike *Jablonsky*, Jan *Pytlinski*, Thomas *Voelkening*, Jacquot *Wathgen*, chargés de cours.

Division artistique, section design graphique

Membres effectifs: M. Norbert *Jacobs*, directeur; Mme Elisabeth *Heiter*, M. Edouard *Zacharias*, professeurs, Mmes Marie-Gabrielle *Thiltges*, Danielle *Wagner*, MM. Georges *Fautsch*, Jean *Goedert*, Marc *Herr*, Ernest *Konsbruck*, Christian *Schaack*, Raymond *Weiland*, professeurs d'éducation artistique; Mme Jacqueline *Weber*, MM. Marc *Jaeger*, Jean-Marc *Weckbecker*, professeurs d'enseignment technique, MM. Michel *Bervard*, Jan *Glas*, Léon *Reuter*, Marcel *Tockert*, Joseph *Tomassini*, Guy *Wagner*, chargés de cours.

Membre suppléant: M. Norbert *Calmes*, directeur-adjoint.

Division artistique, section expression plastique

Membres effectifs: M. Norbert *Jacobs*, directeur; Mme Elisabeth *Heiter*, MM. Marc *Barthelemy*, Jeff *Ludovicy*, Edouard *Zacharias*, professeurs; Mmes Marie-Gabrielle *Thiltges*, Danielle *Wagner*, Annette *Weiwers*, MM. Pierre *Brandenburger*, Georges *Fautsch*, Marc *Frising*, Jean *Goedert*, Marc *Herr*, Henri *Kraus*, Christian *Schaack*, Raymond *Weiland*, professeurs d'éducation artistique; Mme Jacqueline *Weber*, MM. Marc *Jaeger*, Jean-Marc *Weckbecker*, professeurs d'enseignement technique; MM. Michel *Bervard*, Jan *Glas*, Marcel *Tockert*, Joseph *Tomassini*, Guy *Wagner*, chargés de cours.

Membre suppléant: M. Norbert *Calmes*, directeur-adjoint.

Division chimique

Membres effectifs: M. Léon *Thein*, directeur, MM. Louis *Birkel*, Marcel *Frieden*, Carlo *Noben*, Edouard *Nilles*, Guy *Pauly*, Jos *Scholer*, Jean *Tagliaferri*, professeurs-ingénieurs, Mmes Colette *Bellion*, Patricia *Defay*, Micheline *Lorang*, M. François *Krantz*, professeurs, Mmes Marie-Paule *Brimeyer*, Jeanne *Probst*, M. René *Zens*, professeurs d'enseignement technique.

Division électrotechnique, section communication

Commission 1: Lycée technique des Arts et Métiers

Membres effectifs: M. Georges *Thilmany*, directeur-adjoint, MM. Paul *Kauten*, Gilbert *Lauth*, Marc *Mootz*, Pierre Schons, Guy *Urbany*, Guy *Weiler*, professeurs-ingénieurs; M. Gerry *Els*, professeur; MM. Paul *Germeaux*, Jean-Marc *Weckbecker*, Marc *Weinachter*, professeurs d'enseignement technique; M. Aloyse *Knoch*, maître d'enseignement technique.

Membre suppléant: M. Norbert *Calmes*, directeur-adjoint.

Commission 2: Lycée technique d'Esch-sur-Alzette

Membres effectifs: M. Nic *Alff*, directeur, MM. Théo *Atten*, Jean-Marie *Cloos*, André *Geib*, Jean-Paul *Lenertz*, Gérard *Neu*, Guy *Schintgen*, professeurs-ingénieurs, MM. Bertrand *Goergen*, Marc *Lafontaine*, professeurs; M. Pierre *Marchal*, professeur d'enseignement technique; M. François *Hengen*, maître d'enseignement technique.

Membres suppléants: MM. Claude *Loesch*, Paul *Schlesser*, Robert *Schmit*, professeurs-ingénieurs; MM. Lucien *Blau*, Dietmar *Busch*, professeurs; M. Jean *Wampach*, professeur d'enseignement technique, M. Henri *Mootz*, maître d'enseignement technique.

Division électrotechnique, section communication, ancien régime

Membres effectifs: M. Georges *Thilmany*, directeur-adjoint, Mme Simone *Beissel*, MM. Fernand *Braun*, Nicolas *Feierstein*, Marc *Mootz*, Marc *Neumann*, Constant *Raths*, Marc *Reckinger*, Aloyse *Reuter*, Marcel *Schweitzer*, Raymond *Speltz*, Guy *Urbany*, professeurs-ingénieurs; Mmes Christiane *Gruen*, Anne *Reinard*, professeurs, MM. Marcel *Langsam*, Claude *Steinmetz*, professeurs d'enseignement technique; MM. Aloyse *David*, Aloyse *Knoch*, maîtres d'enseignement technique.

Membre suppléant: M. Norbert *Calmes*, directeur-adjoint.

Division électrotechnique, section énergie

Commission 1: Lycée technique des Arts et Métiers

Membres effectifs: M. Georges *Thilmany*, directeur-adjoint; MM. Fernand *Braun*, Nico *Hoffmann*, Aloyse *Reuter*, Marcel *Schweitzer*, professeurs-ingénieurs; Mme Monette *Ensch*, professeur; Mme Yolande *Mersch*, MM. Paul *Sinner*, Jean-Marc *Weckbecker*, professeurs d'enseignement technique; M. Lucien *Hoffelt*, maître d'enseignement technique.

Membre suppléant: M. Norbert *Calmes*, directeur-adjoint.

Commission 2: Lycée technique d'Esch-sur-Alzette

Membres effectifs: M. Nic *Alff*, directeur, MM. Raoul *Drui*, Gilbert *Engel*, André *Geib*, Louis *Philippe*, Guy *Schintgen*, René *Turping*, professeurs-ingénieurs; MM. Bertrand *Goergen*, Marc *Lafontaine*, professeurs; M. Pierre *Marchal*, Norbert *Reuter*, professeurs d'enseignement technique; M. Henri *Mootz*, maître d'enseignement technique.

Membres suppléants: MM. Pierre *Kesseler*, Jean-Paul *Lenertz*, Robert *Schmit*, Paul *Schlesser*, professeurs-ingénieurs; MM. Lucien *Blau*, Dietmar *Busch*, professeurs; Mme Florence *Fischer*, M. Jean *Wampach*, professeurs d'enseignement technique; M. François *Hengen*, maître d'enseignement technique.

Division électrotechnique, section énergie, ancien régime

Membres effectifs: M. Georges *Thilmany*, directeur-adjoint: MM. Jules *Bonert*, Fernand *Braun*, Nico *Hoffmann*, Patrick *Kohn*, Marc *Neumann*, Constant *Raths*, Aloyse *Reuter*, Raymond *Speltz*, Yves *Wengler*, professeurs-ingénieurs; Mmes Christiane *Grun*, Anne *Reinard*, professeurs; MM. Marcel *Langsam*, Claude *Steinmetz*, professeurs d'enseignement technique; MM. Lucien *Hoffelt*, Georges *Lauth*, maîtres d'enseignement technique.

Membre suppléant: M. Norbert *Calmes*, directeur-adjoint.

Division génie civil, section bâtiment

Membres effectifs: M. Norbert *Calmes*, directeur-adjoint, MM. Romain *Binck*, Christian *Cornette*, Marc *Fischbach*, Marc *Klepper*, René *Ries*, Jean *Thilmany*, professeurs-ingénieurs; M. André *Faber*, professeur-architecte; Mmes Elisabeth *Heiter*, Simone *Kalmes*, MM. André *Berns*, Jean-Pierre *Feidt*, Jean-Pierre *Kunnert*, Marc *Thiel*, Edouard *Zacharias*, professeurs; Mmes Nicole *Koch*, Gisèle *Thill*, professeurs d'éducation artistique; Mme Christiane *Meyers*, MM. Marc *Jaeger*, Marcel *Langsam*, Claude *Steinmetz*, professeurs d'enseignement technique; MM. Joseph *Junck*, Constant *Kass*, maîtres d'enseignement technique, Mme Sylvie *Strasser*, aspirant professeur-architecte, M. Marc *Kiesgen*, chargé de cours.

Membre suppléant: M. Norbert *Jacobs*, directeur.

Division génie civil, section constructions civiles

Membres effectifs: M. Norbert *Calmes*, directeur-adjoint; MM. Romain *Binck*, Christian *Cornette*, Marc *Klepper*, Michel *Pundel*, René *Ries*, Jean *Thilmany*, Pierre *Wirion*, professeurs-ingénieurs; Mmes Elisabeth *Heiter*, Karin *Hommel*, Simone *Kalmes*, MM. André *Berns*, Jean-Pierre *Feidt*, Jean-Pierre *Kunnert*, Marc *Thiel*, Edouard *Zacharias*, professeurs; MM. Paul *Germeaux*, Marc *Jaeger*, Claude *Steinmetz*, professeurs d'enseignement technique; MM. Joseph *Junck*, Constant *Kass*, maîtres d'enseignement technique, M. Marc *Kiesgen*, chargé de cours.

Membre suppléant: M. Norbert *Jacobs*, directeur.

Division hôtelière et touristique

Membres effectifs: M. Louis *Robert*, directeur, MM. Gérard *Bender*, Jean-Paul *Cathrein*, Lucien *Hartung*, Marc *Jung*, professeurs, Mme Colette *Heirendt*, M. Abi *Duhr*, professeurs d'enseignement technique, Mme Martine *Hentges*, M. Georges *Nicolay*, maîtres de cours spéciaux, M. Pol *Decker*, chargé de cours.

Membres suppléants: M. Giancarlo *De Toffoli,* professeur de sciences économiques et sociales, M. Gérard *Tagliaferri*, professeur d'enseignement technique, MM. Jean *Strubel*, Patrick *Wagner*, maîtres d'enseignement technique, Mme Jacqueline *Penning*, chargée de cours.

Division informatique

Membres effectifs: M. Norbert *Calmes*, directeur-adjoint; Mme Simone *Beissel*, MM. Jules *Bonert*, Frédéric *Faber*, Jean-Paul *Greisch*, Paul *Kauten*, Guy *Urbany*, René *Weber*, Guy *Weiler*, Yves *Wengler*, professeurs-ingénieurs; Mme Claudine *Thill*, MM. André *Berns*, Michel *Margue*, Marc *Thiel*, Edouard *Zacharias*, professeurs; MM. Ernest *Eyschen*, Gilbert *Maurer*, Claude *Steinmetz*, professeurs d'enseignement technique.

Membre suppléant: M. Norbert *Jacobs*, directeur.

Division mécanique, section mécanique générale

Membres effectifs: M. Georges *Thilmany*, directeur-adjoint; MM. Gilles *Estgen*, Paul *Faber*, Henri *Kox*, Aloyse *Paulus*, Jean *Thilmany*, Rudi *Weydert*, professeurs-ingénieurs; MM. Armand *Graf*, Jean-Pierre *Kunnert*, Marc *Thiel*, Edouard *Zacharias*, professeurs; Mme Jacqueline *Weber*, MM. Léon *Ludovicy*, Paul *Sinner*, Claude *Steinmetz*, professeurs d'enseignement technique.

Membre suppléant: M. Norbert *Jacobs*, directeur.

Division mécanique, section mécanique automobile

Membres effectifs: M. Carlo *Schmit*, attaché à la direction; MM. Guy *Conrardy*, Jean *Huberty*, Marco *Jominet*, Nico *Meyrer*, professeurs-ingénieurs, Mmes Martine *Kunzer*, Marie Odile *Rodesch*, professeurs, M. Géard *Krysatis*, maître d'enseignement technique, Mme Jeanne *Hames*, chargée de cours.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Un exemplaire en sera expédié à chacun des membres des commissions d'examen pour lui servir de titre.

Luxembourg, le 16 janvier 1997.

Le Ministre de l'Education nationale
et de la formation professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

Arrêté ministériel du 27 janvier 1997 modifiant l'arrêté ministériel du 23 janvier 1995 portant institution des commissions officielles chargées de procéder aux examens prévus pour l'obtention du titre et du brevet de maîtrise.

Le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnnelle,

Vu la loi du 2 juillet 1935 portant réglementation des conditions d'obtention du titre et du brevet de maîtrise dans l'exercice des métiers;

Vu le règlement ministériel du 28 janvier 1982 fixant le programme et la procédure des examens de maîtrise;

Vu les propositions de la Chambre des Métiers;

Arrête:

Art. 1er. L'art. 1er de l'arrêté ministériel du 23 janvier 1995 portant institution des commissions officielles chargées de procéder aux examens prévus pour l'obtention du titre et du brevet de maîtrise est modifié comme suit:

Armurier:

Président: M. *Frauenberg* Paul, maître armurier

Membres effectifs: M. *Scheier* Carlo, maître méc. ajusteur
M. *Biever* Nico, armurier

Membres suppléants: M. *Wagner* Jean, sous-officier de l'armée e.r.
M. *Cigrang* Norbert, maître tourneur.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial et expédition en sera délivrée aux intéressés pour leur servir de titre.

Luxembourg, le 27 janvier 1997.

Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

Arrêté ministériel du 6 février 1997 autorisant la «Brasserie Nationale (anc. Brasseries Funck-Bricher et Bofferding)» à se faire consentir des gages sur fonds de commerce.

Le Ministre des Finances,
Le Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme,

Vu la requête présentée par la «Brasserie Nationale (anc. Brasseries Funck-Bricher et Bofferding)» par laquelle cette société demande à être agréée au Grand-Duché de Luxembourg pour se voir consentir des gages sur fonds de commerce;

Vu l'article 12 de l'arrêté grand-ducal du 27 mai 1937 modifié, portant réglementation de la mise en gage du fonds de commerce;

Arrêtent:

Art. 1er. La «Brasserie Nationale (anc. Brasseries Funck-Bricher et Bofferding)» est autorisée à se faire consentir des gages sur fonds de commerce sous les conditions mentionnées à l'article 2.

Art. 2. a) Le taux d'intérêt des opérations en devises ne pourra dépasser les taux usuels du marché pratiqués pour des opérations du même genre.

b) Le taux d'intérêt des opérations en Flux et en FB ne pourra dépasser le taux d'intérêt légal fixé annuellement par un règlement grand-ducal. La commission éventuelle qui ne peut en aucun cas être renouvelée, ne peut être supérieure à ½%.

c) Il est interdit d'aggraver la situation du débiteur par l'insertion d'une clause pénale dans le contrat de prêt pour le cas de retard du remboursement du capital ou du paiement des intérêts.

Art. 3. Le présent règlement sera publié au Mémorial, Recueil Administratif et Economique.

Luxembourg, le 6 février 1997.

Le Ministre des Finances,
Jean-Claude Juncker

Le Ministre des Classes Moyennes
et du Tourisme,
Fernand Boden

Administration des établissements pénitentiaires. – Examens de promotion. – L'administration pénitentiaire organisera l'examen de promotion – session 1997 – dans les carrières inférieures du gardien et de la gardienne au mois de juillet 1997.

Administration gouvernementale. – Examens de fin de stage. – Examens de promotion. – Au cours de l'année 1997, les examens suivants seront organisés:

– dans la carrière supérieure de l'attaché de gouvernement: deux examens de fin de stage au cours des mois d'avril et de mai 1997;
– dans les carrières du rédacteur et de l'expéditionnaire: un examen de fin de stage, partie formation spéciale, au cours du mois de juin 1997;
– dans la carrière du rédacteur: un examen de promotion au cours du mois de décembre 1997;
– dans la carrière de l'expéditionnaire: un examen de promotion au cours du mois de décembre 1997.

Administration gouvernementale. – Démissions. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 17 janvier 1997, démission honorable de ses fonctions de Conseiller de direction a été accordée, pour cause d'infirmités et à partir du 1er février 1997, à Monsieur Jacques *Linster*. Par ce même arrêté, le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Jacques *Linster*.

Par arrêté grand-ducal du 31 janvier 1997, démission honorable de ses fonctions d'Inspecteur principal premier en rang hors cadre a été accordée, pour cause de limite d'âge et à partir du 27 février 1997, à Monsieur René *Bertrand*. Par ce même arrêté, le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur René *Bertrand*.

Par arrêté grand-ducal du 29 janvier 1997, Monsieur Joseph *Faber*, Conseiller de direction adjoint, a été nommé Conseiller de direction. Par arrêtés grand-ducaux du 29 janvier 1997, Madame Andrée *Clemang* et Monsieur Marcel *Watry*, Conseillers de direction adjoints hors cadre, ont été nommés Conseillers de direction hors cadre.

Par arrêté grand-ducal du 23 décembre 1996, Monsieur Jean-Paul *Thill*, Inspecteur à l'Entreprise des Postes et Télécommunications, a été nommé Inspecteur hors cadre à l'administration gouvernementale à partir du 1er décembre 1996. Par arrêté grand-ducal du 9 décembre 1996, Monsieur Robert *Jopa*, chef de bureau adjoint hors cadre, a été nommé chef de bureau hors cadre.

Entreprise des Postes et Télécommunications. – Conditions Générales. – A partir du 1er mars 1997 sont applicables les nouvelles «Conditions Générales applicables aux services de télécommunication» de l'Entreprise des Postes et Télécommunications.

Ces Conditions Générales sont à la disposition du public à tous les bureaux de poste et téléboutiques.

Entreprise des Postes et Télécommunications. – Prix. – A partir du 1er mars 1997 sont applicables les listes de prix n° 4 (1ère partie) et n° 3 (2ème partie) de l'Entreprise des Postes et Télécommunications concernant les services de télécommunication qu'elle offre au public.

Ces listes de prix sont à la disposition du public à tous les bureaux de poste et téléboutiques.

Institut viti-vinicole. – Examen de fin de stage. – L'Institut viti-vinicole organisera au cours de la première quinzaine du mois de juillet 1997 un examen de fin de stage dans la carrière de l'ingénieur.

Juridictions administratives. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 31 décembre 1996, avec effet au 1er janvier 1997,

– M. Erny *May* a été nommé inspecteur principal hors cadre auprès du greffe commun

– MM. Arny *Schmit* et Claude *Legille* ont été nommés inspecteurs hors cadre auprès du greffe commun.

REMEMBREMENT DES BIENS RURAUX.

Projet de remembrement de Flaxweiler.

Nouvelle distribution des terres.

Avis de dépôt des documents de l'enquête.

(Publication prescrite à l'article 31 de la loi du 25 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux.)

Les propriétaires, nu-propriétaires et usufruitiers de terrains situés dans le périmètre du projet de remembrement légal de FLAXWEILER, dont l'exécution a été décrétée par arrêté grand-ducal du 9 mai 1990, sont informés que les documents de l'enquête sur le projet de lotissement, prévus à l'article 31 de la loi du 25 mai 1964, sont déposés au secrétariat de la commune de FLAXWEILER du 3 mars au 1er avril 1997 inclusivement.

Pendant ce délai, les intéressés sont admis à prendre sur place et aux heures d'ouverture du secrétariat communal connaissance des documents déposés. Le secrétariat communal est ouvert du lundi au vendredi de 8 à 12 et de 13 à 17 heures.

Pendant le délai sus-indiqué, les intéressés peuvent présenter leurs réclamations et observations éventuelles sous l'une des formes suivantes:

a) par inscription signée par le déclarant dans un registre déposé à la maison communale de FLAXWEILER;

b) par lettre recommandée au président de l'Office National du Remembrement, boîte postale 664, L-2016 LUXEMBOURG;

c) par déclaration orale au président de l'Office National du Remembrement ou à un de ses délégués siègeants à la salle communale de FLAXWEILER les 17, 18 et 19 mars 1997, chaque jour de 9 à 12 et de 14 à 17 heures.

Les documents déposés comprennent:

1) les plans de la nouvelle configuration parcellaire avec les zones d'estimation et les chemins d'exploitation;

2) un tableau mentionnant pour chaque propriétaire, nu-propriétaire et usufruitier les nouvelles parcelles qui leur sont attribuées avec leurs surfaces et valeurs correspondantes;

3) un mémoire explicatif du nouveau lotissement.

Toute réclamation tardive entraîne la déchéance du droit de réclamation auprès de l'Office National du Remembrement concernant l'arrêt définitif du projet de lotissement.

Luxembourg, le 20 février 1997.

Le Président de l'O.N.R.
Ch. KONNEN

Indigénat

(Publication prescrite par la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise)

Options

– Par déclaration d'option faite le 05.07.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Roeser, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame AKIL Ouafa, épouse WOLWERT Marc André Bruno, née le 24.02.1964 à Tebessa (Algérie), demeurant à Kockelscheuer, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 15.11.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame ANGELSEN Sabine, née le 24.07.1975 à Luxembourg, demeurant à Mersch, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 09.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame ARIAS PLASIER Nila Paulina, épouse MOLITOR Jean Pierre, née le 14.03.1956 à Lima (Pérou), demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.02.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame BAIOCCHI Sabrina, née le 21.05.1976 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 19.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur BELLARDI RICCI Umberto Enrico, né le 25.04.1977 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 19.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur BENNANI Mohamed, né le 25.02.1933 à Casablanca (Maroc), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 15.12.1994 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame BERG Marie Rose Henriette, épouse DECKER Guy Paul Robert, née le 31.10.1963 à Luxembourg, demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 14.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Echternach, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur BERMES Karl Nikolaus, né le 06.02.1943 à Ernzen (Allemagne), demeurant à Echternach, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 18.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur BERTHOLD André, né le 30.12.1977 à Essen (Allemagne), demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 20.11.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame BETTEL Céline Eléonore Renée, née le 30.12.1970 à Chatenay-Malabry (France), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 08.05.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Wincrange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur BISSCHOPS Björn, né le 28.12.1965 à Merksem (Belgique), demeurant à Derenbach, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 19.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Kayl, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame BOIÇA Nathalie, née le 15.01.1978 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Kayl, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 23.11.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur BRUNI Christian, né le 21.07.1973 à Metz (France), demeurant à Noertzange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 22.04.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Ettelbruck, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CAMPANELLA Maria, née le 12.04.1974 à Ettelbruck, demeurant à Warken, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur CAPELA DA SILVA MONTEIRO Paulo Jorge, né le 17.04.1975 à Sao Jorge de Arraios/Lisboa (Portugal), demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 18.10.1996, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de MONTEIRO Paulo Jorge.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 15.02.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur CERTAL David, né le 26.12.1977 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 11.08.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mondercange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur CHAPELOT Jean-Louis, né le 11.08.1957 à Villerupt (France), demeurant à Mondercange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 28.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur CHIAPPINI Pier Paolo, né le 27.06.1962 à Foligno (Italie), demeurant à Oberkorn, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 05.12.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CORBACIO Patrizia, née le 31.08.1976 à Differdange, demeurant à Niederkorn, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.08.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Junglinster, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CORRA Véronique Clara, épouse PÜTZ Claude Paul, née le 24.09.1968 à Villerupt (France), demeurant à Junglinster, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 19.06.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur CUNHA DE OLIVEIRA FÉLIX Bruno Miguel, né le 22.05.1972 à Vila Franca de Xira (Portugal), demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 29.11.1996, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de FÉLIX Bruno.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 26.02.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur CUSCE Maurice, né le 03.11.1971 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 11.06.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur D'ETTORRE Massimiliano Gioacchino, né le 23.10.1977 à Luxembourg, demeurant à Pétange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 07.12.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bertrange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur D'ORNANO Frédéric Jean-Lucien, né le 27.06.1963 à Lyon (France), demeurant à Bertrange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mertert, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DA SILVA ALVES Paulo, né le 06.02.1972 à Luxembourg, demeurant à Mertert, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DA SILVA FONSECA Gorge Fernando, né le 14.03.1973 à Differdange, demeurant à Niederkorn, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 29.11.1996, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de FONSECA Georges.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 05.12.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DALLE Pierrette Rosa Christiane, épouse BLUM Jean Albert, née le 30.10.1938 à Saint-Flour (France), demeurant à Oberkorn, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 14.06.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Garnich, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DE HAECK Brigitte Pascale Thérèse, née le 22.06.1971 à Luxembourg, demeurant à Garnich, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 27.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mondercange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DE ROCCO Giovanna Ina, épouse DOSSING André René, née le 28.12.1949 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Mondercange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DEL BIANCO Giovanni Luigi, né le 01.03.1960 à Differdange, demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 03.11.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mamer, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DELVECCHIO Armand René, né le 29.07.1939 à Hayange (France), demeurant à Holzem, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 11.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DEPIENNE Jeanne Alphonsine Angèle, épouse LENTZ Guy Marcel Jean Baptiste Joseph, née le 05.03.1933 à Rodange, demeurant à Hesperange-Howald, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 13.04.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mondercange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DESSI Maria Giuseppina, née le 10.06.1971 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Mondercange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 07.07.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mersch, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DI CAMILLO Palma, épouse DEISCHTER Joseph Nicolas Philippe, née le 16.05.1964 à Larochette, demeurant à Beringen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 14.02.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mamer, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DI MILLO Astrid, née le 15.07.1972 à Luxembourg, demeurant à Mamer, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 17.11.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Diekirch, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DIAS DA ROCHA Nazavio, né le 29.08.1971 à Ettelbruck, demeurant à Diekirch, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 18.10.1996, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de DA ROCHA Nazario.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 15.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bourscheid, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DOUW Isabella Catharina, née le 28.03.1975 à Ettelbruck, demeurant à Michelau, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 15.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bourscheid, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DOUW Robert André, né le 21.10.1971 à Ettelbruck, demeurant à Michelau, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 10.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Feulen, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DRUART Augusta, épouse FINCK Jean Nicolas, née le 19.02.1945 à Mons (Belgique), demeurant à Niederfeulen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 18.04.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Troisvierges, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DUPREZ Rainer Nikolaus, né le 09.11.1966 à St. Vith (Belgique), demeurant à Drinklange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 06.11.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame ESDONIO Laetitia Isabelle Dolores, née le 28.04.1977 à Luxembourg, demeurant à Schifflange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 11.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Echternach, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur FERNANDES DE ARAUJO Paul, né le 30.12.1971 à Echternach, demeurant à Wolkrange (Belgique), a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.
Par arrêté ministériel du 18.10.1996, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de DE ARAUJO Paul.
Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 05.12.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame FERRARI Manuela, née le 18.05.1977 à Differdange, demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 12.04.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur FRENTZ Thierry, né le 23.09.1973 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Niederkorn, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 15.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Larochette, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame FURTADO MONTEIRO Maria Amélia, née le 20.10.1976 à Santa Catarina (Cap Vert), demeurant à Larochette, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 20.02.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Roeser, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur GAIO Romain Gilbert, né le 31.10.1971 à Luxembourg, demeurant à Kockelscheuer, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 18.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sanem, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame GASPARD Peggy, née le 09.07.1973 à Thionville (France), demeurant à Belvaux, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 21.02.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur GERONZI Nicandro Elio Augusto, né le 25.07.1970 à Gelnhausen/Hessen (Allemagne), demeurant à Howald, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 15.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur GOMES DE ALMEIDA Joao Pedro, né le 13.04.1973 à Mortagua (Portugal), demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.
Par arrêté ministériel du 29.11.1996, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de ALMEIDA Joao Pedro.
Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 19.06.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Reckange-sur-Mess, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur GONÇALVES Raphaël Albert, né le 16.07.1972 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant à Reckange-sur-Mess, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 08.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Echternach, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame GONÇALVES LOUREIRO Maria das Dores, née le 08.12.1972 à Ermelo/Mondim de Basto (Portugal), demeurant à Echternach, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 01.06.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame HALWO Mohamed Ali, épouse HASSAN Ahmed Mohamed, née le 01.06.1963 à Beled Wayne (Somalie), demeurant à Rodange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 07.06.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur HENNICO Johnny, né le 17.05.1978 à Ixelles (Belgique), demeurant à Rodange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 07.06.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Diekirch, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame HERMAND Christel Marie Yvonne Ghislaine, épouse RIES Stéphane, née le 18.05.1971 à Bastogne (Belgique), demeurant à Diekirch, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 23.02.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Septfontaines, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame HERMANS Ellen, née le 07.08.1976 à Maaseik (Belgique), demeurant à Septfontaines, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 07.02.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Wiltz, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur HINCK Raphaël José Albert Ghislain, né le 06.04.1975 à Wiltz, demeurant à Wiltz, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 13.12.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Rosport, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur HUBERT Thomas Horst, né le 18.12.1973 à Luxembourg, demeurant à Steinheim, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 29.08.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Nommern, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur HUIJNEN Pascal, né le 25.09.1976 à Luxembourg, demeurant à Schrondweiler, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 28.12.1993 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame KONICKA Danuta Teresa, épouse GANSKE Leszek Bronislaw, née le 28.09.1951 à Gorzow Wielkopolski (Pologne), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 23.02.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur KUSKE Joachim, né le 12.08.1976 à Köln (Allemagne), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 11.06.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Remich, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur LAERA Claudio, né le 06.02.1978 à Luxembourg, demeurant à Remich, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 12.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bissen, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame LENTZEN Ricarda Gerda Maria, née le 03.07.1976 à St. Vith (Belgique), demeurant à Bissen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 12.12.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame LIU Pui Shan, née le 18.04.1977 à Bruxelles (Belgique), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 12.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur LOHMULLER Yann Charles Marcel, né le 17.03.1977 à Saint-Etienne (France), demeurant à Pétange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MACRI Antoine, né le 09.09.1953 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 05.12.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MAES Udo Johann, né le 18.08.1965 à Trier (Allemagne), demeurant à Oberkorn, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 05.04.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Weiswampach, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MANZ Christiane, épouse MEYER Romain, née le 27.06.1966 à St. Vith (Belgique), demeurant à Beiler, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 06.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MARIANI Nathalie Isabelle Charlotte, née le 11.04.1972 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 20.06.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MARQUES RODRIGUES Nicole, née le 26.08.1977 à Dudelange, demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 29.11.1996, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de MARQUES Nicole.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 18.12.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Kehlen, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MENEGUZ Marc, né le 09.12.1977 à Luxembourg, demeurant à Olm, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 30.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Erpeldange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MICHEL Dalila Francine, née le 09.03.1971 à Luxembourg, demeurant à Ingeldorf, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 08.02.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Ettelbruck, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MICUCCI Gianni, né le 13.04.1976 à Ettelbruck, demeurant à Ettelbruck, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 03.10.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mamer, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MOREIRA PINTO José Miguel, né le 28.11.1976 à Massarelos/Porto (Portugal), demeurant à Mamer, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 27.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MORGENTHALER Frédéric, né le 24.10.1977 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 18.10.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,6 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MOUYÉLO-KATOULA Ntoudi, né le 12.06.1976 à Brazzaville (Congo), demeurant à Pétange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 15.12.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bissen, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame NIES Angela Ulrike Erika Luise, née le 14.02.1972 à Oberhausen (Allemagne), demeurant à Bissen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 08.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur OLIVEIRA FIGUEIREDO José Antonio, né le 11.08.1975 à Sao Juliao da Figueira da Foz/Figueira da Foz (Portugal), demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 29.11.1996, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de OLIVEIRA José.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 11.12.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PAPA Dante Paolo, né le 12.06.1960 à Sedan (France), demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 01.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sanem, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame PERUCCACCIA Stefania Regina, épouse BORGOGNONI Patrizio Pietro, née le 05.10.1970 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Soleuvre, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 21.08.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mamer, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PICCI Antonio, né le 15.04.1964 à Luxembourg, demeurant à Mamer, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 05.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Wellenstein, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PIGNATELLI Luciano, né le 26.01.1972 à Luxembourg, demeurant à Bech-Kleinmacher, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PIGNOLONI Claudio, né le 20.02.1977 à Differdange, demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 21.08.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bascharage, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame PIRONI Patrizia Giovanna, épouse GARDIN Frans Arthur Ludwig, née le 29.11.1961 à Luxembourg, demeurant à Bascharage, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Remich, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PORTELADA DA COSTA Paulo Jorge, né le 09.11.1974 à Luxembourg, demeurant à Remich, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PRESTIGIACOMO Giovanni, né le 20.06.1973 à Luxembourg, demeurant à Hesperange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 31.05.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mamer, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame QUITERIO UNANUE Carolina, née le 07.08.1974 à Luxembourg, demeurant à Mamer, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 18.10.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur RAMALHAL VIEIRA Antonio Francisco, né le 31.08.1961 à Lisbonne (Portugal), demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 29.11.1996, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de RAMALHAL VIEIRA Antoine.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 09.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur RAMEAU Stéphane, né le 06.03.1977 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 19.04.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Wincrange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur RAS Thorsten Dirk, né le 27.10.1977 à Luxembourg, demeurant à Troine, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 03.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame RAUBA Dorothea Elfriede, épouse ZINSMEISTER Nicolas Jean Théodore, née le 12.02.1952 à Essen (Allemagne), demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 31.05.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mamer, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame REBIEN Nadine Joséphine, née le 11.03.1973 à Steinfort, demeurant à Capellen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 05.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame RIBEIRO DA SILVA Madeleine Angèle, épouse DOS SANTOS RODRIGUES Helder, née le 06.04.1971 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 05.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sanem, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur RIBEIRO SIMOES Miguel, né le 16.12.1977 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Belvaux, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.
Par arrêté ministériel du 29.11.1996, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de RIBEIRO Michel.
Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 08.12.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Boevange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur RODRIGUES DOS SANTOS Jerson, né le 13.03.1977 à Luxembourg, demeurant à Howald, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 05.02.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ROSSETTO Claudio Andrea, né le 17.05.1976 à Dudelange, demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 20.06.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SABO Rudolf, né le 12.11.1977 à Luxembourg, demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 17.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SCARAFINO Roberto, né le 06.01.1977 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 20.07.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bissen, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SCHMITT Christian, né le 08.05.1972 à Differdange, demeurant à Bissen, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 05.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sanem, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SCHUMACHER Odile, épouse GAERTNER Jean Paul Charles, née le 11.03.1963 à Differdange, demeurant à Sanem, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 05.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sanem, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SCHUMACHER Rose, épouse HEIN Fernand, née le 15.06.1966 à Differdange, demeurant à Soleuvre, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 24.07.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SHAGOURY Adolf Betro Adolf Ibrahim, né le 12.11.1958 à El Behira (Egypte), demeurant à Rodange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 17.05.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Frisange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SILALAHI Tionar Erlijs, épouse HARY Roger Romain, née le 16.08.1957 à Sidamanik/Sumatra (Indonésie), demeurant à Frisange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 12.02.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SIMONE Nino, né le 23.11.1976 à Luxembourg, demeurant à Itzig, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 20.12.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SPELLINI Steve, né le 26.08.1976 à Luxembourg, demeurant à Schifflange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 23.05.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame TEIXEIRA DA SILVA Maria do Carmo, épouse LEITE DE OLIVEIRA PINTO José Manuel, née le 15.08.1975 à Differdange, demeurant à Niederkorn, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.
Par arrêté ministériel du 29.11.1996, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de DA SILVA Maria.
Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 11.05.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Eschweiler, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame TEIXEIRA PEREIRA Salete Maria, née le 02.10.1973 à Ettelbruck, demeurant à Erpeldange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 17.06.1994 devant l'officier de l'état civil de la commune de Junglinster, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame THORDARDOTTIR Olöf Dis, née le 24.01.1971 à Reykjavik (Islande), demeurant à Godbrange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 18.12.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Steinfort, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame TRIVIGNO Antonella, née le 02.02.1976 à Luxembourg, demeurant à Steinfort, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 19.04.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur TURNER Larry Mark, né le 17.01.1966 à Calw (Allemagne), demeurant à Alzingen, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 17.02.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Niederanven, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur VAN DER ZANDE Cornelius Franciscus Dignatus, né le 18.03.1955 à Oud-Vossemeer (Pays-Bas), demeurant à Ernster, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 06.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur VARANDAS-NAVALHA Joao Gabriele, né le 21.06.1972 à Pétange, demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.
Par arrêté ministériel du 29.11.1996, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de NAVALHA Jean Gabriel.
Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 10.11.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Betzdorf, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame VENEZIANI Anna, née le 26.07.1977 à Luxembourg, demeurant à Olingen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 23.02.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Walferdange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur WINTZER Clemens Friedrich, né le 28.08.1972 à Frankfurt am Main (Allemagne), demeurant à Bereldange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 20.10.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Steinsel, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ZUIDBERG Willibrordus Johannes Maria, né le 25.09.1960 à Luxembourg, demeurant à Mullendorf, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 9 **27 février 1997**

Sommaire

SOCIETES DE SECOURS MUTUELS

Arrêté ministériel du 18 décembre 1996 portant approbation définitive des modifications des statuts de la société de secours mutuels «Sterbekasse der Sektion Esch-Alzette des LCGB».

La Ministre de la Sécurité sociale,

Vu la loi du 7 juillet 1961 concernant les sociétés de secours mutuels;

Vu le règlement grand-ducal du 31 juillet 1961 déterminant le fonctionnement des sociétés de secours mutuels, tel qu'il a été modifié par celui du 8 mars 1967;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 1993 portant approbation des modifications des statuts de la société de secours mutuels "Sterbekasse der Sektion Esch-Alzette des LCGB" pour les années 1994 à 1996;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de la Mutualité du 18 décembre 1996;

Constatant que les modifications des statuts de la société de secours mutuels "Sterbekasse der Sektion Esch-Alzette des LCGB" sont conformes avec les dispositions des lois et règlements;

Constatant, en outre, que les recettes assurées sont suffisantes pour faire face aux prestations statutaires de la société;

Arrête:

Art. 1er. Les modifications des statuts de la société de secours mutuels "Sterbekasse der Sektion Esch-Alzette des LCGB", telles qu'elles ont été publiées au Mémorial B no. 63 du 31 décembre 1993 en annexe de l'arrêté ministériel du 13 décembre 1993, sont définitivement approuvées.

Art. 2. Le présent arrêté est publié au Mémorial.

Luxembourg, le 18 décembre 1996.

La Ministre de la Sécurité sociale,
Mady Delvaux-Stehres

Arrêté ministériel du 18 décembre 1996 portant approbation définitive des modifications des statuts de la société de secours mutuels «Sterbekassenverein der Lokomotiv-Führer und Heizer der Prinz Heinrich Eisenbahnen, Petingen».

La Ministre de la Sécurité sociale,

Vu la loi du 7 juillet 1961 concernant les sociétés de secours mutuels;

Vu le règlement grand-ducal du 31 juillet 1961 déterminant le fonctionnement des sociétés de secours mutuels, tel qu'il a été modifié par celui du 8 mars 1967;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 1993 portant approbation des modifications des statuts de la société de secours mutuels "Sterbekassenverein der Lokomotiv-Führer und Heizer der Prinz Heinrich Eisenbahnen, Petingen" pour les années 1994 à 1996;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de la Mutualité du 18 décembre 1996;

Constatant que les modifications des statuts de la société de secours mutuels "Sterbekassenverein der Lokomotiv-Führer und Heizer der Prinz Heinrich Eisenbahnen, Petingen" sont conformes avec les dispositions des lois et règlements;

Constatant, en outre, que les recettes assurées sont suffisantes pour faire face aux prestations statutaires de la société;

Arrête:

Art. 1er. Les modifications des statuts de la société de secours mutuels "Sterbekassenverein der Lokomotiv-Führer und Heizer der Prinz Heinrich Eisenbahnen, Petingen", telles qu'elles ont été publiées au Mémorial B no. 63 du 31 décembre 1993 en annexe de l'arrêté ministériel du 13 décembre 1993, sont définitivement approuvées.

Art. 2. Le présent arrêté est publié au Mémorial.

Luxembourg, le 18 décembre 1996.

La Ministre de la Sécurité sociale,
Mady Delvaux-Stehres

Arrêté ministériel du 18 décembre 1996 portant approbation définitive des modifications des statuts de la société de secours mutuels «Bergmanns-Unterstützungsverein Esch-Alzette».

La Ministre de la Sécurité sociale,

Vu la loi du 7 juillet 1961 concernant les sociétés de secours mutuels;

Vu le règlement grand-ducal du 31 juillet 1961 déterminant le fonctionnement des sociétés de secours mutuels, tel qu'il a été modifié par celui du 8 mars 1967;

Vu l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 portant approbation des modifications des statuts de la société de secours mutuels «Bergmanns-Unterstützungsverein Esch-Alzette» pour les années 1994 à 1996;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de la Mutualité du 18 décembre 1996;

Constatant que les modifications des statuts de la société de secours mutuels «Bergmanns-Unterstützungsverein Esch-Alzette» sont conformes avec les dispositions des lois et règlements;

Constatant, en outre, que les recettes assurées sont suffisantes pour faire face aux prestations statutaires de la société;

Arrête:

Art. 1er. Les modifications des statuts de la société de secours mutuels «Bergmanns-Unterstützungsverein Esch-Alzette», telles qu'elles ont été publiées au Mémorial B no. 33 du 24 juin 1993 en annexe de l'arrêté ministériel du 28 mai 1993, sont définitivement approuvées.

Art. 2. Le présent arrêté est publié au Mémorial.

Luxembourg, le 18 décembre 1996.

La Ministre de la Sécurité sociale,
Mady Delvaux-Stehres

Arrêté ministériel du 18 décembre 1996 portant approbation des modifications des statuts de la société de secours mutuels «Caisse de secours mutuels des sportifs».

La Ministre de la Sécurité sociale,

Vu la loi du 7 juillet 1961 concernant les sociétés de secours mutuels;

Vu le règlement grand-ducal du 31 juillet 1961 déterminant le fonctionnement des sociétés de secours mutuels, tel qu'il a été modifié par celui du 8 mars 1967;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de la Mutualité du 18 décembre 1996;

Constatant que les modifications des statuts de la société de secours mutuels *"Caisse de secours mutuels des sportifs"* sont conformes avec les dispositions des lois et règlements;

Constatant, en outre, que les recettes assurées sont suffisantes pour faire face aux prestations statutaires de la société;

Arrête:

Art. 1er. Les modifications des statuts de la société de secours mutuels "*Caisse de secours mutuels des sportifs "*, ainsi que le texte coordonné des statuts, sont approuvés.

Art. 2. Le présent arrêté, avec en annexe le texte des modifications statutaires, ainsi que le texte coordonné des statuts, est publié au Mémorial.

Luxembourg, le 18 décembre 1996.

La Ministre de la Sécurité sociale,
Mady Delvaux-Stehres

ANNEXE

Modifications des statuts de la société de secours mutuels
«Caisse de secours mutuels des sportifs»

1° L'article 35 prend la teneur suivante:

«**Art. 35.** Tout licencié, victime d'un accident tel qu'il est défini à l'article 34 précité, est tenu d'en aviser immédiatement

– l'arbitre ou le juge, qui, le cas échéant, le consigne dans son rapport, si l'accident est survenu au cours d'une compétition;
– l'entraîneur/moniteur ou un dirigeant du club, si l'accident est survenu au cours de l'entraînement ou d'un stage, dans les vestiaires ou sur le parcours des vestiaires aux lieux de la compétition ou de l'entraînement. La déclaration d'accident, accompagnée d'une attestation médicale sur l'accident et ses suites, et signée par un représentant du club de l'accidenté, est à envoyer, sous enveloppe fermée, directement à la C.S.M.S.

Toute déclaration Accident doit parvenir à la C.S.M.S, sous peine de forclusion, dans les 60 jours francs à partir de la date de l'accident.»

2° Il est ajouté un article 37 nouveau ayant la teneur suivante:

«**Art. 37.** De façon générale aucune prestation n'est due de la part de la C.S.M.S. à un licencié accidenté qui n'est pas affilié, obligatoirement ou volontairement, à l'assurance maladie.»

3° Les articles 37 et 38 deviennent les articles 38 et 39 et sont rédigés comme suit:

«**Art. 38.** En cas d'incapacité de travail, la C.S.M.S. rembourse en principe le découvert pouvant résulter entre, d'une part, le salaire de référence tel qu'il est défini aux articles 9 et suivants du Code des Assurances Sociales et, d'autre part, les indemnités pécuniaires payées par la caisse de maladie compétente et ce jusqu'à l'achèvement de 5 2 semaines à compter du début de l'incapacité de travail.

Le sportif accidenté, qui exerce une activité professionnelle non-salariée et dont le droit aux indemnités pécuniaires de la part de la caisse de maladie compétente est suspendu, peut bénéficier pendant la durée de la suspension d'une indemnité calculée sur la base du salaire social minimum tel qu'il est défini par la législation afférente.

Art. 39. La C.S.M.S. prend à charge en principe le découvert résultant d'une part des mémoires médicaux, et des frais pour produits pharmaceutiques remboursables par l'assurance maladie et d'autre part les parts assumées par la caisse de maladie compétente et, le cas échéant, par la Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste.

En cas d'hospitalisation, la C.S.M.S. rembourse 40 francs au nombre-indice 100 du coût de la vie pour chaque journée d'hospitalisation entamée. Ce montant peut être majoré en cas d'hospitalisation en 1ière classe d'un forfait à fixer par le Conseil d'administration.»

4° Les articles 41 à 43 deviennent les articles 40 à 42 et prennent la teneur suivante:

«**Art. 40**. La participation aux frais de réparation ou de remplacement de prothèses dentaires, couronnes et dents à pivot, ne peut dépasser un plafond fixé par le Conseil d'Administration.

Dans la même mesure la Caisse participe aux frais de placement d'une prothèse ou d'un bridge nécessité par la perte d'une ou de plusieurs dents.

Les déclarations d'accident doivent être accompagnées d'une copie du devis dentaire signé par le médecin dentiste traitant.

Art. 41. La C.S.M.S. rembourse jusqu'à concurrence d'un plafond fixé par le Conseil d'Administration les lunettes à monture de sport et les verres de contact dans la mesure de deux paires par période de 24 mois. Les verres incassables sont pris en charge au prix facturé.

Art. 42. La C.S.M.S. participe au remboursement de prothèses orthopédiques détériorées à l'occasion d'une activité sportive dûment autorisée par le service du contrôle médico-sportif du ministère de l'éducation physique et des sports ainsi qu'à l'acquisition et à la location de prothèses nécessitées par l'amputation d'un membre à la suite d'un accident de sport, sur la base des tarifs de référence admis dans les relations entre le corps médical ou les orthopédistes et les caisses de maladie.

Les frais de location de moyens accessoires sont pris en charge pour la période autorisée par la C.S.M.S.»

5° Les articles 39 et 40 deviennent les articles 44 à 45 et prennent la teneur suivante:

«**Art. 44**. En cours de traitement la C.S.M.S. n'intervient dans les frais de transport à l'intérieur du pays que dans les limites définies par la caisse de maladie compétente.

Art. 45. Tous les traitements, hospitalisations et transports à l'étranger sont soumis à l'autorisation préalable de la caisse de maladie compétente. Sous peine de déchéance des prestations normalement dues, une copie de cette autorisation est à faire parvenir à la C.S.M.S.

Le remboursement pour tout traitement autorisé à l'étranger a lieu d'après les tarifs appliqués par la Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste.»

6° L'article 44 devient l'article 43.

7° Les articles 45 à 47 deviennent les articles 46 à 48 et prennent la teneur suivante:

«**Art. 46**. Ne donnent droit à aucune prestation les maladies, même si elles se produisent concurremment avec un accident, les rhumatismes, les lumbagos, les gelures, les coups de soleil, les congestions, les phtisies et toutes autres affections similaires. Il en est de même des hernies qui ne sont pas la conséquence directe et exclusive de l'activité sportive, ainsi que les autres déficiences physiques consécutives à des maladies préexistantes de quelque nature qu'elles soient, même si elles provoquent un accident.

Art. 47. Dans certains cas de rigueur le Conseil d'Administration peut octroyer une allocation spéciale aux sportifs licenciés, qui ont subi de graves préjudices matériels.

Art. 48. Aucun remboursement ne peut dépasser les frais effectivement exposés.»

8° Les articles 48 à 50 deviennent les articles 49 à 51.

9° L'article 51, devenant l'article 52, est complété par une nouvelle phrase rédigée comme suit:

«Il en est de même pour ceux qui ont enfreint les règlements relatifs au dopage.»

10° Les articles 52 à 56 deviennent les articles 53 à 57.

TEXTE COORDONNÉ DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
"CAISSE DE SECOURS MUTUELS DES SPORTIFS"

I. Dénomination, siège, durée, objet

Art. 1er. La société porte la dénomination «Caisse de Secours Mutuels des Sportifs»(C.S.M.S.).Elle est régie par la loi du 7 juillet 1961 concernant les sociétés de secours mutuels et par le règlement grand- ducal du 31 juillet 1961 déterminant le fonctionnement des sociétés de secours mutuels.

Art. 2. Le siège social de la C.S.M.S. est à Luxembourg. La durée de la C.S.M.S. est illimitée.

Art. 3. La C.S.M.S a pour objet, en cas d'accidents survenus lors de la pratique sportive et pour autant que ces frais ne sont pas supportés par une institution de sécurité sociale, une assurance privée ou une caisse mutuelle:

a) de participer au remboursement des pertes de salaire ou de revenu subies par les membres licenciés d'une fédération-membre;
b) de participer au remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques, cliniques et physiothérapeutiques;
c) d'accorder une aide à ceux qui ont subi de graves préjudices financiers.

II. Composition, acquisition et perte de la qualité de membre

Art. 4. Peuvent être admis comme membres de la C.S.M.S. les fédérations sportives agréées par le Ministre des Sports.

Art. 5. L'admission se fait sur demande écrite adressée au Conseil d'Administration. Celui-ci statue provisoirement en attendant la décision définitive qui appartient à la prochaine assemblée générale.

Art. 6. Toute admission comporte de plein droit l'adhésion aux statuts et règlements et aux décisions des organes de la C.S.M.S.

Art. 7. Tout membre de la C.S.M.S. peut donner sa démission par lettre recommandée adressée au Conseil d'Administration.

Art. 8. L'exclusion d'un membre peut être prononcée par l'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, pour l'une des raisons suivantes:

a) manquement grave à l'article 6 ci-dessus;

b) préjudice grave causé à la C.S.M.S.;

c) non-exécution des obligations financières vis-à-vis de la C.S.M.S.

Art. 9. Les décisions de l'assemblée générale relative à l'admission ou l'exclusion d'un membre sont prises à la majorité des deux tiers des voix émises.

III. Organes de la C.S.M.S.

Art. 10. Les organes de la C.S.M.S. sont

A. l'assemblée générale;

B. le conseil d'administration;

C. le collège des commissaires aux comptes.

A. L'assemblée générale

Art. 11. L'assemblée générale est l'organe suprême de la C. S. M. S. Elle a seule compétence pour décider

a) de l'admission et de l'exclusion des membres;

b) de l'élection du Conseil d'Administration et du Collège des Commissaires aux Comptes et de la décharge à leur donner;

c) de la fixation du montant de la cotisation;

d) de l'approbation des prévisions budgétaires;

e) de la modification des présents statuts et de la dissolution de la C. S. M. S.

Art. 12. L'assemblée générale peut être ordinaire ou extraordinaire.

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année au cours du premier trimestre.

Le Conseil d'Administration peut, de sa propre initiative, convoquer une assemblée générale extraordinaire; il doit le faire, dans le délai d'un mois, sur demande écrite et motivée d'au moins un cinquième des fédérations-membres.

Art. 13. La date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale sont portés à la connaissance des fédérations-membres 40 jours à l'avance.

Toute proposition ou interpellation présentée au Conseil d'Administration par une fédération-membre 30 jours avant la date de l'assemblée générale doit être portée à l'ordre du jour qui est établi par le Conseil d'Administration. L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire doit comprendre un rapport administratif et financier du Conseil d'Administration.

Art. 14. Chaque fédération-membre est représentée à l'assemblée générale par deux délégués désignés par lettre signée du président ou du secrétaire remise avant l'assemblée générale. Cette lettre désigne le délégué muni du droit de vote.

Un délégué ne peut représenter plus d'une fédération-membre.

Les membres du Conseil d'Administration et du Collège des Commissaires aux Comptes ne peuvent exercer les fonctions de délégué à l'assemblée générale.

Art. 15. Le nombre des voix, dont dispose chaque fédération-membre à l'assemblée générale, est fixé comme suit:

jusqu'à 1000 licenciés	1 voix
de 1001 à 2000 licenciés	2 voix
de 2001 à 5000 licenciés	3 voix
de 5001 à 10000 licenciés	4 voix
au-delà de 10000 licenciés	5 voix.

Art. 16. Sous réserve d'autres dispositions prévues par la loi et les présents statuts, l'assemblée générale peut délibérer valablement quelque soit le nombre des fédérations-membres représentées et ses décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Art. 17. Le procès-verbal de l'assemblée générale est adressé aux fédérations-membres dans un délai de 2 mois. Toute observation ou contestation est à porter à la connaissance du Conseil d'Administration dans un délai de 30 jours à compter de la date de l'expédition.

B. Le Conseil d'Administration

Art. 18. Le Conseil d'Administration est l'organe administratif et exécutif de la C.S.M.S. Il a les pouvoirs les plus étendus pour la conduite des affaires de la C.S.M.S. dans le cadre des statuts. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts est de sa compétence.

Art. 19. Le Conseil d'Administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, de quatre assesseurs et d'un représentant du Ministère de l'Education Physique et des Sports.

Art. 20. Le Conseil d'Administration est élu par l'assemblée générale pour la durée de trois ans.

Le président est élu par un vote préalable à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Sont élus comme membres du Conseil d'Administration les candidats qui recueillent au premier tour de scrutin la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour de scrutin, auquel sont admis deux fois plus de candidats qu'il reste de postes à pourvoir, sont élus les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

Si le nombre des candidats est égal ou inférieur à celui des postes à pourvoir, les candidats peuvent être élus par acclamation.

Dans sa première réunion le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 21. Les candidatures sont introduites auprès du Conseil d'Administration par lettre signée du président ou du secrétaire de la fédération-membre, auprès de laquelle le candidat est licencié, huit jours francs avant la date de l'assemblée générale. Une fédération-membre ne peut être représentée par plus de deux membres au Conseil d'Administration.

Art. 22. Lors de la prochaine assemblée générale il sera pourvu à un poste devenu vacant à la suite de la démission d'un membre.

Tout membre du Conseil d'Administration absent, sans excuse valable, à trois réunions au cours d'un exercice, est réputé démissionnaire.

Art. 23. Le Conseil d'Administration se réunit, sur convocation du président, chaque fois que le réclame l'intérêt de la C.S.M.S. ou que quatre membres du Conseil d'Administration en font la demande.

Art. 24. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que s'il réunit la majorité de ses membres.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

La C.S.M.S. est engagée par la signature conjointe du président et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

Art. 25. Les membres du Conseil d'Administration ont droit au remboursement de leurs frais de déplacement et à des jetons de présence aux réunions du Conseil d'Administration, dont le montant est fixé annuellement par l'assemblée générale ordinaire.

Le secrétaire et le trésorier peuvent bénéficier d'une indemnité, dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut s'adjoindre des collaborateurs choisis hors de son sein. Il en fixera les attributions et, le cas échéant, les indemnités.

C. Le Collège des Commissaires aux Comptes

Art. 26. Le Collège des Commissaires aux Comptes se compose de trois membres élus par l'assemblée générale pour la durée de trois ans dans les conditions fixées à l'article 20 des présents statuts. Les Commissaires aux Comptes contrôlent la gestion financière de la C. S. M. S.

IV. Organisation financière

Art. 27. L'exercice financier commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 28. Les recettes de la C.S.M.S. comprennent

a) les cotisations des membres;
b) les subsides et subventions;
c) les dons et legs;
d) les intérêts des fonds placés.

Art. 29. Les fédérations-membres versent pour chacun de leurs membres licenciés une cotisation annuelle comprenant

a) une part fondamentale destinée à couvrir les prestations de l'exercice pour lequel la cotisation est due. Cette part fondamentale est fixée comme suit:
   1) la moyenne des prestations payées par licence pendant les dix derniers exercices est calculée pour chaque fédération-membre;
   2) ce quotient individuel est multiplié par un quotient général égal au pourcentage que représente la moyenne des prestations payées par licence pour l'ensemble des fédérations-membres pendant le dernier exercice par rapport à la moyenne des prestations payées par licence pour l'ensemble des fédérations pendant les dix dernières années.
b) une part complémentaire destinée à couvrir les frais d'administration et de gestion. Cette part complémentaire est fixée chaque année par l'assemblée générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Art. 30. La cotisation à payer par une nouvelle fédération-membre est égale pour les deux premières années de son affiliation

- soit à la moyenne des cotisations dues par les autres fédérations-membres pour ces mêmes années;
- soit à la moyenne des cotisations dues pour l'ensemble des licenciés pour ces mêmes années multipliée par le nombre de licenciés de la nouvelle fédération-membre.

Il est fait application de la formule la plus avantageuse pour la nouvelle fédération.

Art. 31. Les fédérations-membres sont responsables du payement des cotisations pour leurs membres licenciés. Elles font connaître à la C.S.M.S. au mois d'octobre de chaque année le nombre maximum des licenciés atteint en cours d'exercice.

Art. 32. Sur proposition du Conseil d'Administration l'assemblée générale peut décider de renoncer à la perception d'une partie des cotisations dues sur la base de l'article 29 précité.

V. Définition des bénéficiaires, champ d'application, déclaration

Art. 33. Le bénéfice des prestations prévues par les présents statuts est réservé:

a) aux sportifs actifs titulaires d'une licence valable d'une fédération-membre les autorisant à pratiquer un sport de compétition;
b) aux titulaires d'une licence valable d'une fédération-membre les autorisant à pratiquer un sport corporatif ou un sport-loisir sous réserve qu'ils s'y adonnent à l'occasion d'une manifestation sportive officielle ou dans le cadre d'un stage ou d'un entraînement organisés sous la surveillance d'un dirigeant ou d'un entraîneur/moniteur qualifié;
c) aux dirigeants administratifs et techniques titulaires d'une licence valable d'une fédération-membre.

Art. 34. L'intervention de la C.S.M.S. est limitée aux accidents, survenus, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

a) au cours d'une compétition organisée sous le contrôle d'une fédération sportive ou d'une société affiliée;
b) au cours d'une séance d'entraînement ou d'un stage d'entraînement organisés par une fédération sportive ou une société affiliée;
c) dans les vestiaires officiels et sur le parcours direct des vestiaires aux lieux de la compétition ou de l'entraînement.

Art. 35. Tout licencié, victime d'un accident tel qu'il est défini à l'article 34 précité, est tenu d'en aviser immédiatement

- l'arbitre ou le juge, qui, le cas échéant, le consigne dans son rapport, si l'accident est survenu au cours d'une compétition;
- l'entraîneur/moniteur ou un dirigeant du club, si l'accident est survenu au cours de l'entraînement ou d'un stage, dans les vestiaires ou sur le parcours des vestiaires aux lieux de la compétition ou de l'entraînement La déclaration d'accident, accompagnée d'une attestation médicale sur l'accident et ses suites, et signée par un représentant du club de l'accidenté, est à envoyer, sous enveloppe fermée, directement à la C.S.M.S.

Toute déclaration Accident doit parvenir à la C.S.M.S; sous peine de forclusion, dans les 60 jours francs à partir de la date de l'accident.

Art. 36. Les accidents déclarés peuvent faire de la part de la C.S.M.S. l'objet d'une enquête. A cet effet la C.S.M.S. peut avoir recours à des experts.

VI. Prestations

Art. 37. De façon générale aucune prestation n'est due de la part de la C.S.M.S. à un licencié accidenté qui n'est pas affilié, obligatoirement ou volontairement, à l'assurance maladie.

Art. 38. En cas d'incapacité de travail, la C.S.M.S. rembourse en principe le découvert pouvant résulter entre, d'une part, le salaire de référence tel qu'il est défini aux articles 9 et suivants du Code des Assurances Sociales et, d'autre part, les indemnités pécuniaires payées par la caisse de maladie compétente et ce jusqu'à l'achèvement de 52 semaines à compter du début de l'incapacité de travail.

Le sportif accidenté, qui exerce une activité professionnelle non-salariée et dont le droit aux indemnités pécuniaires de la part de la caisse de maladie compétente est suspendu, peut bénéficier pendant la durée de la suspension d'une indemnité calculée sur la base du salaire social minimum tel qu'il est défini par la législation afférente.

Art. 39. La C.S.M.S. prend à charge en principe le découvert résultant d'une part des mémoires médicaux, et des frais pour produits pharmaceutiques remboursables par l'assurance maladie et d'autre part les parts assumées par la caisse de maladie compétente et, le cas échéant, par la Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste.

En cas d'hospitalisation, la C.S.M.S. rembourse 40 francs au nombre-indice 100 du coût de la vie pour chaque journée d'hospitalisation entamée. Ce montant peut être majoré en cas d'hospitalisation en 1ière classe d'un forfait à fixer par le Conseil d'administration.

Art. 40. La participation aux frais de réparation ou de remplacement de prothèses dentaires, couronnes et dents à pivot, ne peut dépasser un plafond fixé par le Conseil d'Administration.

Dans la même mesure la Caisse participe aux frais de placement d'une prothèse ou d'un bridge nécessité par la perte d'une ou de plusieurs dents.

Les déclarations d'accident doivent être accompagnées d'une copie du devis dentaire signé par le médecin dentiste traitant.

Art. 41. La C.S.M.S. rembourse jusqu'à concurrence d'un plafond fixé par le Conseil d'Administration les lunettes à monture de sport et les verres de contact dans la mesure de deux paires par période de 24 mois. Les verres incassables sont pris en charge au prix facturé.

Art. 42. La C.S.M.S. participe au remboursement de prothèses orthopédiques détériorées à l'occasion d'une activité sportive dûment autorisée par le service du contrôle médico-sportif du ministère de l'éducation physique et des sports ainsi qu'à l'acquisition et à la location de prothèses nécessitées par l'amputation d'un membre à la suite d'un accident de sport, sur la base des tarifs de référence admis dans les relations entre le corps médical ou les orthopédistes et les caisses de maladie.

Les frais de location de moyens accessoires sont pris en charge pour la période autorisée par la C.S.M.S.

Art. 43. Les découverts à l'occasion de traitements masso-kinésithérapeutiques sont pris en charge sur la base des tarifs de référence admis dans les relations entre le corps médical et les caisses de maladie à condition que ces traitements aient été prescrits par le médecin traitant et autorisés par la caisse de maladie compétente.

Art. 44. En cours de traitement la C.S.M.S. n'intervient dans les frais de transport à l'intérieur du pays que dans les limites définies par la caisse de maladie compétente.

Art. 45. Tous les traitements, hospitalisations et transports à l'étranger sont soumis à l'autorisation préalable de la caisse de maladie compétente. Sous peine de déchéance des prestations normalement dues, une copie de cette autorisation est à faire parvenir à la C.S.M.S.

Le remboursement pour tout traitement autorisé à l'étranger a lieu d'après les tarifs appliqués par la Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste.

Art. 46. Ne donnent droit à aucune prestation les maladies, même si elles se produisent concurremment avec un accident, les rhumatismes, les lumbagos, les gelures, les coups de soleil, les congestions, les phtisies et toutes autres affections similaires. Il en est de même des hernies qui ne sont pas la conséquence directe et exclusive de l'activité sportive, ainsi que les autres déficiences physiques consécutives à des maladies préexistantes de quelque nature qu'elles soient, même si elles provoquent un accident.

Art. 47. Dans certains cas de rigueur le Conseil d'Administration peut octroyer une allocation spéciale aux sportifs licenciés, qui ont subi de graves préjudices matériels.

Art. 48. Aucun remboursement ne peut dépasser les frais effectivement exposés.

Art. 49. Toute omission à l'égard de la caisse de maladie compétente entraînant le non-paiement d'une prestation à laquelle l'affilié aurait eu droit, ne peut en aucun cas donner lieu à un remboursement compensatoire de la part de la C.S.M.S.

VII. Prescription, sanctions

Art. 50. L'action en obtention des prestations prévues par les présents statuts se prescrit par deux ans à partir de l'ouverture du droit sans préjudice des déchéances pouvant résulter des statuts ou règlements d'ordre intérieur de la C.S.M.S.

Art. 51. Les prestations sont refusées pendant au moins un an à ceux qui ont frauduleusement amené la C.S.M.S. à fournir des prestations, qui n'étaient pas dues ou qui n'étaient dues qu'en partie, sans préjudice à toute action en répétition de l'indu.

Art. 52. Les prestations sont refusées lorsque le demandeur s'est attiré un accident soit intentionnellement, soit en état d'ivresse, soit par sa participation à des rixes sur les lieux de la compétition ou de l'entraînement. Il en est de même pour ceux qui ont enfreint les règlements relatifs au dopage.

Art. 53. S'il est établi que les prestations ont été indûment payées à la suite de fausses indications fournies sciemment par les dirigeants d'un club ou d'une fédération, le club ou la fédération de ces dirigeants est frappé d'une amende du double de la prestation indûment payée.

VIII. Dispositions diverses

Art. 54. Sous condition de la représentation de la moitié des voix attribuées aux fédérations-membres suivant l'article 15, l'assemblée générale peut modifier les présents statuts dans les conditions prévues par l'article 3 du règlement grand-ducal du 31 juillet 1961 déterminant le fonctionnement des sociétés de secours mutuels.

Art. 55. Sous condition de la représentation de la moitié des voix attribuées aux fédérations-membres suivant l'article 15, l'assemblée générale peut prononcer la dissolution de la C.S.M.S. dans les conditions prévues par l'article 8 du règlement grand-ducal du 31 juillet 1961 déterminant le fonctionnement des sociétés de secours mutuels.

Art. 56. Les contestations qui s'élèveraient au sein de la C.S.M.S. sont réglées d'après la procédure prévue à l'article 7 de la loi du 7 juillet 1961 concernant les sociétés de secours mutuels.

Art. 57. Tous les cas non prévus par la loi du 7 juillet 1961, le règlement grand-ducal du 31 juillet 1961 et les présents statuts sont tranchés par le Conseil d'Administration.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 10 28 février 1997

S o m m a i r e

Administration du Cadastre et de la Topographie. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 31 janvier 1997, démission honorable de ses fonctions a été accordée à Monsieur Fernand *Ludwig*, ingénieur technicien inspecteur principal premier en rang à l'administration du cadastre et de la topographie à partir du 1er avril 1997. Par arrêté grand-ducal du même jour le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Fernand *Ludwig*, préqualifié.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines. – Caisse des Consignations.

–

AVIS

En exécution de l'alinéa 3 de l'article 3 de l'arrêté grand-ducal du 9 juillet 1945, portant modification de la législation sur la Caisse des Consignations, les ayants droit ci-après sont avisés de la déchéance au bénéfice du Trésor du droit au remboursement des sommes consignées à leur profit auprès de la Caisse des Consignations à Diekirch.

Date de la consignation	Nom, qualité et adresse de l'ayant droit	Date de la déchéance
14.10.1966	les héritiers de ALTMANN Samuel et WAKSMAN Fajga, ayant demeuré à Ettelbruck et décédés entre 1941 et 1945	10. 8.1997
14.12.1967	BODISCI James, lieutenant de l'armée américaine, El Paso, Texas	14.12.1997

Luxembourg, le 14 février 1997.

Le Directeur
de l'Enregistrement et des Domaines,
s./ Paul *Bleser*

Administration de l'Environnement. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 29 janvier 1997, Monsieur Jean-Marie *Ries*, ingénieur inspecteur à l'Administration de l'Environnement a été nommé ingénieur inspecteur principal auprès de la même administration.

Administration judiciaire. – Nominations. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 9 décembre 1996, Mademoiselle Manon *Arend*, Mademoiselle Marie-France *Chelius* et Monsieur Serge *Legil*, rédacteurs à l'administration judiciaire, ont été nommés rédacteurs principaux avec effet au 1er décembre 1996.

Par arrêté grand-ducal du 16 décembre 1996, démission honorable de ses fonctions a été accordée à Monsieur Paul *Ries*, inspecteur principal 1er en rang hors cadre à l'administration judiciaire, à partir du 1er février 1997. Par le même arrêté, le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Paul *Ries*.

Conseil de Discipline de la Force publique. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 29 janvier 1997, l'adjudant-major de l'Armée Pierre *Frisch* a été nommé membre effectif du Conseil de discipline de la Force publique en remplacement de l'adjudant-major de l'Armée Gustave *Moes*.

Conseil de Presse. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 13 janvier 1997, Monsieur Jean-Marie *Meyer*, rédacteur en chef du «d'Letzeburger Land», a été nommé membre effectif (groupe des éditeurs) du Conseil de Presse en remplacement de Monsieur Jean-Paul *Hoffmann*.

Par le même arrêté grand-ducal, Monsieur Romain *Kohn*, gérant du «d'Letzeburger Land», a été nommé membre suppléant (groupe des éditeurs) du Conseil de Presse en remplacement de Monsieur Jean-Marie *Meyer*.

Entreprises d'assurances. – Transfert de portefeuille. – Par arrêté ministériel du 4 février, l'entreprise d'assurances «LA BALOISE, Compagnie d'assurances» est autorisée à transférer son portefeuille de contrats d'assurances maladie souscrits par sa succursale établie à L-1235 Luxembourg, 1, rue Emile Bian à la succursale luxembourgeoise «INTERLUX Versicherungen» établie à L-1249 Luxembourg, 1A, rue du Fort Bourbon.

Entreprises d'assurances. – Agréments d'agents d'assurances retirés pendant le mois de janvier 1997.

Nom et domicile	*Entreprises d'assurances*	*Date du retrait*
Vazzoler Yvon, Bettembourg	LA BALOISE, Compagnie d'Assurances LA BALOISE, Compagnie d'Assurances sur la Vie	16.01.1997
Kraus Camille, Bascharage	GENERALIFE	10.01.1997
Gangler Marcel, Luxembourg	ROYALE UAP IARD ROYALE UAP VIE	02.01.1997

Entreprises d'assurances. – Agents d'assurances agréés pendant le mois de janvier 1997.

Nom et domicile	*Entreprises d'assurances*	*Date de l'agrément*
Aelbers Peter, Steinsel	ABN AMRO LIFE	23.01.1997
Verhoeven Angeline, Luxembourg	ABN AMRO LIFE	23.01.1997
Peiffer Jean-Claude, Tuntange	ASSURANCES GENERALES DE FRANCE à l'exception de: Incendie, Dégâts des eaux et Pertes de bénéfices	03.01.1997
Bingen Arlette, ép. Gleis, Bettel	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	16.01.1997
Federspiel Yves, Howald	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	03.01.1997
Klaes Stephan, Steinheim	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	16.01.1997
Weiler Romain, Schieren	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	16.01.1997
Welter Monique, Gilsdorf	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	16.01.1997
Arens Georgette, ép. *Cannels*, Waldbillig	LA BALOISE, Compagnie d'Assurances LA BALOISE, Compagnie d'Assurances sur la Vie	03.01.1997
Atanasovska Daniela, Luxembourg	LA BALOISE, Compagnie d'Assurances LA BALOISE, Compagnie d'Assurances sur la Vie	16.01.1997
Ferron Claude, Warken	LA BALOISE, Compagnie d'Assurances LA BALOISE, Compagnie d'Assurances sur la Vie	03.01.1997
Godart Marie-Jeanne, ép. *Muller*, Dahlem	LA BALOISE, Compagnie d'Assurances LA BALOISE, Compagnie d'Assurances sur la Vie	03.01.1997
Origer Thierry, Luxembourg	LA BALOISE, Compagnie d'Assurances LA BALOISE, Compagnie d'Assurances sur la Vie	03.01.1997
Schumacher Francis, Ehnen	LA BALOISE, Compagnie d'Assurances LA BALOISE, Compagnie d'Assurances sur la Vie	16.01.1997
Thillens Serge, Mertzig	LA BALOISE, Compagnie d'Assurances LA BALOISE, Compagnie d'Assurances sur la Vie	03.01.1997
Balon Jean-Philippe, Luxembourg	BBL LIFE	31.01.1997
Ciuca Manon, Luxembourg	BBL LIFE	03.01.1997
Decock Hendrik, Berschbach	BBL LIFE	03.01.1997
Henrotte Yannick, Luxembourg	BBL LIFE	03.01.1997
Langini Marie-Louise, Echternach	BBL LIFE	16.01.1997
Pirlot Annick, Luxembourg	BBL LIFE	31.01.1997
Stilmant José, Wiltz	BBL LIFE	03.01.1997
Van Merris François-Xavier, Luxembourg	BBL LIFE	03.01.1997
Vandenhoven Philippe, Luxembourg	BBL LIFE	03.01.1997
Weisse Magali, Dudelange	BBL LIFE	03.01.1997
Missair Brigitte, Niederkorn	D.A.S.	03.01.1997
Abondio Michèle, ép. *Steinmetz*, Steinsel	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	03.01.1997
Peiffer Jean-Claude, Tuntange	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	03.01.1997
Molitor Anne, Luxembourg	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	10.01.1997
Pierson Joël, Luxembourg	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	31.01.1997

Nom et domicile	*Entreprises d'assurances*	*Date de l'agrément*
Steinmetz Michel, Steinsel	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	03.01.1997
Back Nadine, Luxembourg	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	03.01.1997
Becker Annette, ép. *Hermes*, Luxembourg	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	03.01.1997
Bintner Nadine, Hassel	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	03.01.1997
Birgisdottir Gigja, Luxembourg	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	03.01.1997
Botteron Anouck, Strassen	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	03.01.1997
Braun Ferny, Beckerich	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	03.01.1997
Fehlen Michèle, Howald	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	03.01.1997
Fernandes Georges, Beaufort	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	03.01.1997
Fernandes Cavaleiro Antonio, Grevenmacher	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	03.01.1997
Hames Irma, ép. *Schmit*, Mamer	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	03.01.1997
Johanns Anouck, Beaufort	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	03.01.1997
Noesen Claude, Hautcharage	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	03.01.1997
Petry Nathalie, Luxembourg	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	03.01.1997
Pettinger Alain, Olingen	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	16.01.1997
Sauber Hubert, Echternach	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	03.01.1997
Scholtes Maggy, Scheidgen	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	03.01.1997
Simon Nadine, Luxembourg	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	03.01.1997
Vazzoler Yvon, Bettembourg	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	17.01.1997
Defays Sonja, ép. Ries, Bascharage	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	16.01.1997
Engel Léa, ép. *Schintgen*, Hesperange	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	03.01.1997
Gasche Francis, Burmerange	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	16.01.1997
Huberty Daniel, Wasserbillig	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	03.01.1997
Huberty Joseph, Burden	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	16.01.1997
Jodocy Viviane, Bascharage	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	03.01.1997
Kieffer Alix, ép. *Besenius*, Hesperange	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	03.01.1997

Nom et domicile	*Entreprises d'assurances*	*Date de l'agrément*
Matzet Sylvie, ép. Diederich, Belvaux	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	03.01 .1997
Mayer Joëlle, Mertzig	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	03.01 .1997
Peters Patrick, Erpeldange	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	03.01.1997
Putz Romain, Kayl	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	03.01 .1997
Rinaldis Manuela, Niederkorn	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	03.01 .1997
Schaaf Christiane, Scheidgen	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	03.01 .1997
Schroeder Nadine, ép. Castermans, Mersch	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	03.01 .1997
Weiler Sandra, Moutfort	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	16.01 .1997
Welfringer Patrick, Nospelt	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	16.01 .1997
Du Silva Mutius Jorge, Bettembourg	P & V ASSURANCES	03.01 .1997
Figueiredo Acurcio Mario, Belvaux	P & V ASSURANCES	03.01 .1997
Stoltz John, Helmdange	P & V ASSURANCES	03.01 .1997
Wifuk Nacer, Luxembourg	P & V ASSURANCES	16.01 .1997
Dosbourg Isabelle, Luxembourg	ROYALE UAP IARD ROYALE UAP VIE	17.01 .1997
Hopp Steve, Ersange	ROYALE UAP IARD ROYALE UAP VIE	03.01.1997
Micucci Antonio, Hesperange	ROYALE UAP IARD ROYALE UAP VIE	03.01 .1997
Sonntug Raymond, Crauthem	ROYALE UAP IARD ROYALE UAP VIE	03.01 .1997
Richartz Annick, Remich	WINTHERTHUR-EUROPE ASSURANCES	03.01.1997
Walentiny Florence, ép. Schreiner, Schifflange	WINTHERTHUR-EUROPE ASSURANCES	03.01.1997

Gendarmerie. – Examen. – Il est porté à la connaissance des intéressés que la gendarmerie organisera un examen d'admission définitive dans la carrière du gendarme dont la partie théorique aura lieu les 7, 9 et 11 avril 1997 ainsi que la partie pratique le 22 avril 1997.

LISTE

des médicaments admis à la vente dans le Grand-Duché de Luxembourg.

(annexe de l'arrêté ministériel du 13 janvier 1988 publié au mémorial, recueil administratif et économique, B nro 7 du 8 février 1988, page 260)

95ième MODIFICATION (29 JANVIER 1997)

A) Les médicaments suivants à usage humain sont ajoutés à la liste des produits admis à la vente.

80P ACC-AKUT 600	CPR.EFF.	600 MG	PU	1*10 CPR.
80RR ACCOLATE-	CPR.	20 MG	PU	1*56 CPR.SS BLIST.
80RR ACCOLATE-	CPR.	20 MG	PU	1*60 CPR.U.O.
80RR ACCOLATE-40	CPR.	40 MG	PU	1*56 CPR.SS BLIST.
80RR ACCOLATE-	CPR.	40 MG	PU	1*60 CPR.U.D.
ORR ALDACTONE	CPR.	50 MG	PU	1*30 CPR.
8 0 R AMICHLOR	CPR.		PU	lx20 CPR. SS BLIST.
80 R AMICHLOR	CPR.		PU	1*50 CPR. SS BLIST.

40 P ARGINOTRI-8	CPR. PEL L IC.		PO	1*24 CPR.
40 P ARISTOCHOL KONZENTRA T	GRAN.		PO	1*20 SACH.
40P ARISTOCHOL KONZENTRAT	GRAN.		PO	1*50 SACH.
OP ARKOGELULES BRUYERE	GELULES		PO	1*50 GELULES
O P ARKOGELULES BRUYERE	GELULES		PO	1*200 GELULES
O P ARKOGELULES CHIENDENT	GELULES		PO	1*50 GELULES
O P ARKOGELULES CUPALINE	GELULES		PO	1*50 GELULES
OP ARKOGELULES CUPALINE	GELULES		PO	1*200 GELULES
O P ARKUGELULES TRIGONELLE	GELULES		PO	1*50 GELULES
OP ARKOGELULES TRIGONELLE	GELULES		PO	1*200 GELULES
OP ARKOGELULES VERGERETTE DU CANADA	GELULES		PO	1*50 GELULES
O P ARKOGELULES VERGERETTE DU CANADA	GELULES		PO	1*200 GELULES
O RR BENZAMYCIN	GEL		TO	1*1 P O T +1*1 FL.SOLV.
OP BENZOYT	CR.	5 PC	TO	1*1 CR. 50 G
OP BENZOYT	CR.	10 PC	TO	1*1 CR. 50 G
O P BETASELEN	GELULES		PO	1*50 GELULES
O P BETASELEN	GELULES		PO	1*200 GELULES
ORR BONVIVA	SOL. P. PERF.	2 MG /2 ML	IV	1*5 AMP.
O P BUCCOSAN	PAST.		BU	1*20 PAST.
O P CALSTOM	GELULES		PO	1*50 GELULES
80RR CAMPRAL	CPR.	333 MG	PO	1*24 CPR.SS BLIST.
O R CARBIUM-200	CPR.	200 MG	PO	1*50 CPR.
O R CARBIUEFZOO	CPR.	200 MG	PO	1*100 CPR.
O R CARBIUM-200	CPR.	200 MG	PO	1*200 CPR.
8 0 R CEDUR R E T A R D	CPR. PEL L IC.	400 MG	PO	1*30 CPR.
80R CEDUR R E T A R D	CPR. PEL L IC.	400 MG	PO	1*100 CPR.
O R CIflETIDINE- RPR	CPR. PELLIC.	200 MG	PO	1*28 CPR. SS BLIST.
O R CIMETIDINE- RPR	CPR. PEL L IC.	400 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
4 0R CLARINASE 120/5	CPR. ACT. PROL.		PO	1*14 REPETABS
8 0R CLINORIL FORTE	CPR. SEC.	200 MG	PO	1*50 CPR.
80 RR DIPROPHOS	SOL. INJ.		IMIRID	1*1 VIAL 5 ML
O RR DOBUTAMIN LIQUID FRESENIUS	SOL. P. PERF.	280 MG	IV	1*10 FL. 50 ML
O RR DOBUTAMIN- FRESENIUS	PDRE P. PREP. INJ.	280 MG	IV	1*10 FL.
O R DUACT	CPS		PO	1*14 C P S LIB.RET.
O RR EVOTOPIN	PDRE P. PREP. P. PERF.	4 MG	IV	1*5 FL. 5 ML
ORR EVOTOPIN	PORE P. PREP. P. PERF.	4 MG	IV	5*5 FL. 5 ML
8 0 R R FEMSTON 2/10	CPR.		PO	1*1 CASSETTE 28 CPR
80 RR FEPWSTON 2/10	CPR.		PO	1*3 CASSETTES 28 CPR
80RR FEMOSTON 2/10	CPR.		PO	3*28 CPR. SS BLIST.
8 0 R R FEMOSTON 2/20	CPR.		PO	1*1 CASSETTE 28 CPR
8 0 R R FEMOSTON 2/20	CPR.		PO	1*3 CASSETTES 28 CPR
. 8 0 R R FEMOSTON 2/20	CPR.		PO	Jr28 CPR. SS BLIST.
O P FLEET MICRO-ENEMA	SOL.		PR	1*12 FL. 5 ML
8 0 R R FLOXYFRAL	CPR. PELL IC.	100 MG	PO	1*30 CPR. SEC.
80 RR FLOXYFRAL	CPR. PEL L IC.	100 MG	PO	l*lOO CPR. SEC. U. D.
8 0 R R FOSAMAX	CPR.	10 MG	PO	1*84 CPR.SS BLIST.
8 0 R FURODUR	CPR.	40 MG	PO	1*10 CPR.
8 0 R FURODUR	CPR.	40 MG	PO	1*50 CPR.
OP GIVALEX	SOL.		BU	1*1 SOL. 25 ML
OP GIVALEX	SOL.		BU	1*1 SOL. 50 ML
OP GIVALEX	SOL.		BU	1*1 SOL. 125 ML
OP GIVALEX	SPRA Y		BU	1*1 SPRAY 50 ML
IOO RR GRANOCYTE-13	PDRE P. PREP. INJ.	13,4 MIOUI	IVSC	1*5 FL. +I*5 AMP. SOLV. 1 ML
O RR HYCAMTIN	PDRE P. PREP. P. PERF.	4 MG	IV	1*5 FL. 5 ML
ORR HYCAMTIN	PORE P. PREP. P. PERF.	4 MG	IV	5*5 FL. 5 ML
ORR IMI TREX	SPRA Y	10 MG /0,1 ML	IN	1*2 FL.U.D. 0,1 M L
ORR IMI TREX	SPRA Y	20 MG /0, 1 ML	IN	1*2 FL.U.D. O,1 M L
O RR IMI TREX	SPRA Y	20 MG /0,I ML	IN	1*6 FL.U.D. 0,1 M L
ORR INTRON-A ALBUMINE FREE	SOL. INJ.	18 MIOUI /3 ML	IMSC	1*1 VIAL
ORR INTRON-A ALBUMINE FREE	SOL. INJ.	25 MIOUI /2,5 ML	IMSC	1*1 VIAL
OP JOUVENCE DE L ABBE SOURY	CPR. PEL L IC.		PO	1*42 CPR.SS BLIST.
OP JOUVENCE DE L ABBE SOURY	CPR. PEL L IC.		PO	I*I80 CPR.SS BLIST.
OP JOUVENCE DE L ABBE SOURY	SOL.		PO	1*1 SOL. 210 ML
ORR LAMICTAL	CPR. DISP.	50 MG	PO	1*90 CPR.
ORR LAMICTAL	CPR. DISP.	200 MG	PO	1*30 CPR.
O P LAVEMENT AU PHOSPHA TE- NORGINE	LAV.		PR	1*1 FL. U.D. 130 ML
ORR LIPOVENOES MCT	EM. P. PERF.	10 PC	IV	1*10 FL.VERRE 100 M L
ORR LIPOVENOES MCT	EM. P. PERF.	10 PC	IV	1*10 FL.VERRE 2 5 0 M L
ORR LIPOVENOES MCT	EM. P. PERF.	10 PC	IV	1*10 FL.VERRE 5 0 0 M L
ORR L IPOVENOES MCT	EM. P. PERF.	20 PC	IV	1*10 FL. VERRE 100 M L
ORR LIPOVENOES MCT	EM. P. PERF.	20 PC	IV	1*10 FL. VERRE 250 ML
ORR LIPOVENOES MCT	EM. P. PERF.	20 PC	IV	1*10 FL. VERRE 500 ML
O P LOCABIOTAL	AER.	10 MG /1 ML	BUIN	1*1 FL.-DOS. 5 ML
80 RR MERCED	CPR. ENR.	600 MG	PO	1*14 CPR.
80 RR MERCED	GRAN. P. SUSP.	500 MG /10 ML	PO	1*1 SUSP. 120 ML
O R MICROTRAST	PA TES		PO	1*1 PATE 800 G
80 RR NAROPIN	SOL. INJ.	2 MG /1 ML		1*5 AMP. 20 ML
80 RR NAROPIN	SOL. INJ.	2 MG /1 ML		1*10 AMP. 10 ML
80 RR NAROPIN	SOL. INJ.	10 MG /1 ML		1*5 AMP. 20 ML
O P NORMACOL P L U S	GRAN.		PO	1*1 GRAN. 375 G

0 P NORMACOL PLUS	GRAN.		PO	1*30 SACH. 10 G
0 P ORA LPAEDON-240 ERDBEERE	PDRE		PO	1*10 SACH.
80R OXYGERON	GELULES	30 MG	PO	1*300 GELULES BLIST
0 P PHAZYME	CPR. A CROQUER	125 MG	PO	1*10 CPR.
0 P PHAZYME	CPR. A CROQUER	125 MG	PO	1*30 CPR.
0 P PHAZYME	CPR. A CROQUER	125 MG	PO	1*50 CPR.
80RR PROZAC	PDRE	20 MG	PO	1*56 PULV.
ORR RAPIL YSIN	PORE P. PREP. INJ.	10 UI	IV	1*1 FL. +1*1 SER.SOLV. 10 ML
100 RR RENI TEC	CPR.	5 MG	PO	I*I4 CPR.
IOO RR RENI TEC	CPR.	20 MG	PU	1*56 CPR.
ORR REQUIP	CPR.	0,25 MG	PO	I*I26 CPR.SS BLIST.
ORR REQUIP	CPR.	0,5 MG	PO	1*21 CPR. SS BLIST.
ORR REQUIP	CPR.	0,5 MG	PU	1*84 CPR.
ORR REQUIP	CPR.	1 MG	PO	1*21 CPR. SS BLIST.
ORR REQUIP	CPR.	1 MG	PO	1*84 CPR.
ORR REQUIP	CPR.	2 MG	PO	1*21 CPR.SS BLIST.
ORR REQUIP	CPR.	2 MG	PO	1*84 CPR.
ORR REQUIP	CPR.	5 MG	PO	1*21 CPR.SS BLIST.
ORR REQUIP	CPR.	5 MG	PO	1*84 CPR.
ORR RHINOVALON	SPRAY	1 PC	IN	1*1 SPRAY 10 ML
ORR RHINOVALON	SPRAY	1 PC	IN	1*1 SPRAY 20 ML
ORR TEL FAST	CPR. PELL IC.	40 MG	PO	1*40 CPR.SS BLIST.
ORR TELFAST	CPR. PELLIC.	40 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
ORR TEL FAST	CPS	40 MG	PO	1*60 CPS SS BLIST.
100 R TENORMIN- 100	CPR.	100 MG	PO	1*56 CPR. U. D.
100 RR TOMUDEX	PORE P. PREP. P. PERF.	2 MG	IV	1*3 FL.
100 R TRITACE 1.25	CPS	1,25 MG	PO	1*28 CPS SS BLIST.
100 R TRITACE 1,25	CPS	1,25 MG	PO	1*28 CPS U.D.
0 R VECTAVIR	CR.	1 PC	TO	1*1 CR. 2 G
0 R VECTAVIR	CR.	1 PC	TO	1*1 CR. POMPE DISP 2 G
0 R VECTAVIR	CR.	1 PC	TO	1*1 CR. 5 G
ORR VIRAFERON ALBUMINE FREE	SOL. INJ.	18 MIOUI /3 ML	SC	1*1 VIAL
ORR VIRAFERON ALBUMINE FREE	SOL. INJ.	25 MIOUI /2,5 ML	SC	1*1 VIAL
80RR ZAFIRLUKASTUM- ZENECA	CPR.	20 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
80RR ZAFIRLUKASTUM- ZENECA	CPR.	20 MG	PO	1*60 CPR. U. D.
80RR ZAFIRL UKASTUM- ZENECA	CPR.	40 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
8QRR ZAFIRLUKASTUM- ZENECA	CPR.	40 MG	PO	1*60 CPR. U. D.
0 R ZANIDIP	CPR.	10 MG	PO	1*14 CPR.
0 R ZANIDIP	CPR.	10 MG	PO	1*28 CPR.
0 R ZANIDIP	CPR.	10 MG	PO	1*35 CPR.
0 R ZANIDIP	CPR.	10 MG	PO	1*50 CPR.
0 R ZANIDIP	CPR.	10 MG	PO	1*100 CPR.
8QR ZOVIRAX	CPR. DISP.	800 MG	PO	1*35 CPR.

B) Les médicaments suivants à usage humain sont supprimés de la liste des produits admis à la vente.

40P ARISTOCHOL KONZENTRAT	GRAN.		PO	1*25 SACH.
80R ARTIFLW-200 INJECTABLE	PDRE P. PREP. INJ.	200 MG	IM	1*6 FL. +1*6 AMP.SOLV. 2 ML
BO P CAMPHOPNEUMINE	SUPP. AD.		PR	1*8 SUPP.
80 RR CRONASSIAL	SOL. INJ.	20 MG /2 ML	IM	1*10 AMP. 2 ML
80 RR CRONASSIAL	SOL. INJ.	20 MG /2 ML	IM	1*50 AMP. 2 ML
80R DEBRISAN	PDRE		TO	1*1 PORE 25 G
80RR DECADRON L.A.	SUSP. INJ.	8 MG /1 ML	IMTO	1*1 FL. 2 ML
80RR DECADRON LONG ACTING	SUSP. INJ.	8 MG /1 ML	IMTO	1*1 FL. 1 ML
80 RR DISPAPHENICOL	POMM. OPH T.	1 PC	CO	1*1 POMM. OPHT. 5 G
0 P ENCEPHABOL	SUSP.	100 MG /5 ML	PO	1*1 SUSP. 200 ML
8 0 R ESUCOS	SIR.		PO	1*1 SIR. 150 ML
80 RR FORTECORTIN KS4	SUSP. INJ.	4 MG	IMIASC	1*1 AMP. 1 ML
80 RR FORTECORTIN KS4	SUSP. INJ.	4 MG	IMIASC	1*3 AMP. 1 ML
80RR FORTECORTIN KS8	SUSP. INJ.	8 MG	IMIASC	1*1 AMP. 1 ML
80RR FORTECORTIN KS8	SUSP. INJ.	8 MG	IMIASC	1*3 AMP. 1 ML
80 RR HYDROCORTISON DISPERSA	POMM.	1 PC	CO	1*1 POMM. 5 G
8 0 P ILVICO-N	DRG.		PO	1*20 DRG.
0 P LQCABIOTAL	AER.	10 MG /1 ML	BUIN	1*1 FL.-DOS. 20 ML
4 6 P MUCOFLUID	SPRA Y	50 MG /1 ML	IN	1*1 SPRAY 12,5 ML
8 0 R R NEOMYCINE DIAMANT	CPR.	250 MG	PO	1*16 CPR.
80 R NEOSYNCARPINE	COLL.		CO	1*1 COLL. 15 ML
40 R POSTAFENE	SUPP. AD.		PR	1*6 SUPP.
40 R POSTAFENE	SUPP. ENF.		PR	1*6 SUPP.
100 R TENORMIN	CPR.	100 MG	PO	1* 49 CPR. U. D.

C) Les modifications suivantes sont apportées au libellé des médicaments à usage humain.

80 RR ABBOKINASE	PORE P. PREP. INJ.	250000 UI /5 ML	IV	1*1 FIOLE 10 ML
80 R ABBOKINASE	PORE P. PREP. INJ.	au lieu de 250000 UI /5 ML	IV	1*1 FIOLE 10 ML
80 R AMICHLOR	CPR.	au lieu de	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
80 R NORMURETIC	CPR.		PO	1*20 CPR. SS BLIST.
80R AMICHLOR	CPR.	au lieu de	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
8 0 R NORMURETIC	CPR.		PO	1*50 CPR.SS BLIST.
40 P ARGINOTRI-8	CPR. PELL IC.	au lieu de	PO	1*24 CPR.
40 P ARGINOTRI- B	DRG.		PO	1*24 DRG.

8 0 R CEDUR RETARD	CPR.PELL IC.	400 MG	PO	1*30 CPR.	
80R CEDUR RETARD	DRG.	au lieu de 400 MG	PO	1*30 DRG.	
8 0 R CEDUR RETARD	CPR.PELL IC.	400 MG	PO	l*lOO CPR.	
80R CEDUR RETARD	DRG.	au lieu de 400 MG	PO	l*lOO DRG.	
40R CLARINASE 12015	CPR.ACT.PROL.		PO	l*l4 REPETABS	
40R CLARINASE	CPR.ACT.PROL.	au lieu de	PO	1*14 REPETABS	
80R CLINORIL FORTE	CPR.SEC.	200 MG	PO	1*50 CPR.	
80R CLINORIL FORTE	CPR.	au lieu de 200 MG	PO	1*50 CPR.	
8 0 R FURODUR	CPR.	40 MG	PO	1*10 CPR.	
80R FUROSEMIX-40	CPR.	au lieu de 40 MG	PO	1*10 CPR.	
80R FURODUR	CPR.	40 MG	PO	1*50 CPR.	
80R FUROSEMIX-40	CPR.	au lieu de 40 MG	PO	1*50 CPR.	
OR HAVRIX JUNIOR	SUSP. INJ.	720 UI	IM	1*1 FL. 1 ML	HM 13.05.1992
OR HAVRIX	SUSP. INJ.	au lieu de 720 UI	IM	1*1 FL. 1 ML	HM 13.05.1992
OR HAVRIX JUNIOR	SUSP. INJ.	720 UI	IM	1*1 FL. 1 ML +1*1 SER.US.UNIQUE	HM 13.05.1992
OR HAVRIX	SUSP. INJ.	au lieu de 720 UI	IM	1*1 FL. 1 ML +1*1 SER.US.UNIQUE	HM 13.05.1992
OR HAVRIX JUNIOR	SUSP. INJ.	720 UI	IM	1*1 SER. 1 ML	
O R HAVRIX	SUSP. INJ.	au lieu de 720 UI	IM	1*1 SER. 1 ML	
OR HAVRIX JUNIOR	SUSP.INJ.	720 UI	IM	1*5 SER. 1 ML	HM 13.05.1992
OR HAVRIX	SUSP. INJ.	au lieu de 720 UI	IM	1*5 SER. 1 ML	HM 13.05.1992
OR HAVRIX JUNIOR	SUSP.INJ.	720 UI	IM	1*10 FL. 1 ML	HM 13.05.1992
OR HAVRIX	SUSP. INJ.	au lieu de 720 UI	IM	1*10 FL. 1 ML	HM 13.05.1992
OR HAVRIX JUNIOR	SUSP.INJ.	720 UI	IM	1*25 FL. 1 ML	HM 13.05.1992
OR HAVRIX	SUSP. INJ.	au lieu de 720 UI	IM	1*25 FL. 1 ML	HM 13.05.1992
80 RR KABIKINASE	PORE P.PREP. INJ.	250000 UI	IV	1*1 FIOLE	
80 R KABIKINASE	PORE P.PREP. INJ.	au lieu de 250000 UI	IV	1*1 FIOLE	
8 0 R R MERCED	CPR.ENR.	600 MG	PO	1*14 CPR.	
8 0 R R MIOCAMEN	CPR.ENR.	au lieu de 600 MG	PO	1*l4 CPR.	
8 0 R R MERCED	GRAN.P.SUSP.	500 MG /10 ML	PO	1*1 SUSP. 120 ML	
8 0 R R MIOCAMEN	GRAN.P.SUSP.	au lieu de 500 MG /10 ML	PO	1*1 SUSP. 120 ML	
OP NICORETTE MINT	GOMMES A MACHER	2 MG	BU	1*30 GOMMES	
OR NICORETTE MINT	GOMMES A MACHER	au lieu de 2 MG	BU	1*30 GOMMES	
OP NICORETTE MINT	GOMMES A MACHER	2 MG	BU	l*l05 GOMMES	
OR NICORETTE MINT	GOMMES A MACHER	au lieu de 2 MG	BU	l*l05 GOMMES	
80RR SPIRONOLACTONE-EUROGENERICS	CPR.	25 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
80 R SPIRONOLACTONE-EUROGENERICS	CPR.	au lieu de 25 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
80 RR SPIRONOLACTONE- EUROGENERICS	CPR.	25 MG	PO	1*50 CPR.U.D.	
80 R SPIRONOLACTONE- EUROGENERICS	CPR.	au lieu de 25 MG	PO	1*50 CPR.U.O.	
80 RR SPIRONOLACTONE- EUROGENERICS	CPR.	100 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
80 R SPIRONOLACTONE- EUROGENERICS	CPR.	au lieu de 100 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
80 RR SP IRONOLACTONE- EUROGENERICS	CPR.	100 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
80R SPIRONOLACTONE-EUROGENERICS	CPR.	au lieu de 100 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
80RR SPIRONOLACTONE-EUROGENERICS	CPR.	100 MG	PO	1*50 CPR.U.D.	
80R SPIRONOLACTONE-EUROGENERICS	CPR.	au lieu de 100 MG	PO	1*50 CPR.U.D.	
80RR SPIRONOLACTONE-SEARLE	CPR.	25 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
80R SPIRONOLACTONE-SEARLE	CPR.	au lieu de 25 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.	
8 0 R R SPIRONOUICTONE-SEARLE	CPR.	25 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
80R SPIRONOLACTONE-SEARLE	CPR.	au lieu de 25 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.	
80RR SPIRONOLACTONE-SEARLE	CPR.	100 MG	PO	1*30 C.PR. SS BLIST.	
80R SPIRONOLACTONE-SEARLE	CPR.	au lieu de 100 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.	
80RR SPIRONOLACTONE-SEARLE	CPR.	100 MG	PO	1*50 CPR.U.O.	
80R SPIRONOLACTONE-SEARLE	CPR.	au lieu de 100 MG	PO	1*50 CPR.U.D.	
1 OORR TOMUDEX	PORE P.PREP.P.PERF.	2 MG	IV	1*3 FL.	
100 RR TOMUDEX	PORE P.PREP.P.PERF.	au lieu de 2 MG	IV	1*1 FL.	
100R TRITACE 1,25	CPS	1,25 MG	PO	1*28 CPS SS BLIST.	
1OOR TRITACE MINOR 1.25	CPS	au lieu de 1,25 MG	PO	1*28 CPS SS BLIST.	
100R TRITACE 1,25	CPS	1.25 MG	PO	1*28 CPS U.D.	
100R TRITACE MINOR 1,25	CPS	au lieu de 1,25 MG	PO	1*28 CPS U.D.	

D) Les médicaments suivants à usage humain sont actuellement hors marché (commercialisation interrompue, mais AMM en vigueur).

1 OOR APRICAL LONG-60	CPR.RET.	60 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
100 R APRICAL LONG-60	CPR.RET.	60 MG	PO	1*49 CPR.SS BLIST.
1OOR APRICAL LONG-60	CPR.RET.	60 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.
80 R BISOPROPOL-lO+HCT-25-MERCK	CPR.PELL IC.		PO	1*30 CPR. SS BLIST.
8 0 R BISOPROPOL- 1 0+HCT-25-MERCK	CPR.PELL IC.		PO	1*100 CPR.SS BLIST.
80 R BISOPROPOL-5+HCT-12,5-MERCK	CPR.PELL IC.		PO	1*30 CPR.SS BLIST.

8OR BISQPROPOL-5+HCT-12,5-MERCK	CPR.PELL IC.		PO	l*lOO CPR.SS BLIST.
80R CORTRIL	ONG.	2,5 PC	TO	1*1 ONG. 14.2 G
OR DUOVAX	PDRE P.PREP. INJ.		SC	1*1 FL.UNID. +1*1 OIL.
8 0 P ESBERICARD	GTTES	1,2 G /10 ML	PO	1*1 GTTES 50 ML
OP ESBERITOX-N	GTTES		PO	1*1 GTTES 100 ML
OP ESBERITOX-N	SUPP.		PR	1*10 SUPP.
8ORR EVADYNE	CPR.	25 MG	PO	1*60 CPR.
OR H-B-VAX II	SUSP. INJ.	5 MCG /0,5 ML	IM	1*1 FL.U.D. 0,5 ML
OR H-B-VAX II	SUSP. INJ.	10 MCG /1 ML	IM	1*1 SER. 1 ML
80 RR INNOHEP-3500	SOL. INJ.	3500 UI /0,3 ML	SC	1*2 SER. 0.3 ML
80 RR NORTRILEN	SOL. INJ.	10 MG /1 ML	IMIV	1*10 AMP. 1 ML
OR PEDIAVAX	PDRE P.PREP. INJ.		IM	1*1 FL.U.D. +1*1 FL.SOLV. 0,5 ML
0 R PENTACOQ	SET		IMSC	1*1 FL. 1 D. +1*1 SERINGUE 0,5 ML
BO RR REFOBACIN-80	SOL. INJ.	80 MG	IMIV	1*5 AMP. 2 ML
80R SERUM ANTI TETANIQUE-PASTEUR	SOL. INJ.	1500 UI	SCIM	1*1 SOL. INJ. 1 ML
80 R SERUM ANTITETANIQUE- PASTEUR	SOL. INJ.	10000 UI	SCIM	1*1 SOL. INJ. 10 ML
80R SERUM ANTITETANIQUE-PASTEUR	SOL. INJ.	25000 UI	SCIM	1*1 SOL. INJ. 5 ML
80RR SOLU-DACORTIN	PDRE P.PREP. INJ.	50 MG	IMIVSC	1*1 AMP.
80RR SOLU-DACORTIN-H	PDRE P.PREP. INJ.	1G	IV	1*1 AMP. +1*1 AMP.EAU P.P.I
80RR SOLU-DACORTIN-H	PDRE P.PREP. INJ.	250 MG	IV	1*1 AMP. +1*1 AMP.EAU P.P.I
4 0 R THEOKAL N	DRG.		PO	1*50 DRG.
4 0 R THEOKAL N	DRG.		PO	1*100 DRG.
8 0 R ULCOGANT	CPR.	1G	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
80R ULCOGANT	CPR.	1G	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
80R ZANTAC	CPR.	75 MG	PO	1*5 CPR.
80R ZANTAC	CPR.	75 MG	PO	1*6 CPR.
80R ZANTAC	CPR.	75 MG	PO	1*10 CPR.
80R ZANTAC	CPR.	75 MG	PO	1*12 CPR.

E) Les médicaments suivants à usage humain sont remis sur le marché.

80RR CIPRAMIL	SOL.P.PERF.	40 MG /1 ML	IV	1*10 AMP. 1 ML
80RR ELVORINE	SOL. INJ.	15 MG /1,5 ML	IVIM	1*1 FL. 1,5 ML
80RR ELVORINE	SOL. INJ.	15 MG /1.5 ML	IVIM	1*10 FL. 1,5 ML
80RR ELVORINE	SOL. INJ.	25 MG /2,5 ML	IVIM	1*1 FL. 2.5 ML
80RR ELVORINE	SOL. INJ.	25 MG /2,5 ML	IVIM	1*10 FL. 2,5 ML
80RR ELVORINE	SOL. INJ.	50 MG /5 ML	IVIM	1*1 FL. 5 ML
80RR ELVORINE	SOL. INJ.	50 MG /5 ML	IVIM	1*10 FL. 5 ML
80RR FUCICORT	CR.		TO	1*1 CR. 15 G
OR H-B-VAX II0	SUSP. INJ.	40 MCG /1 ML	IM	1*1 FL.UNID. 1 ML
100R INSULINE ACTRAPID HM PENFILL	SOL. INJ.	100 UI /1 ML	SC	1*5 CARTOUCHES 3 ML
100R INSULINE INSULATARD HM PENFILL	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	SC	1*5 CARTOUCHES 3 ML
100R INSULINE MIXTARD 10/90 HM PENFILL	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	SC	1*5 CARTOUCHES 3 ML
100R INSULINE MIXTARD 20180 HM PENFILL	SUSP. INJ.	100 UI /1 ML	SC	1*5 CARTOUCHES 3 ML
100R INSULINE MIXTARD 30170 HM PENFILL	SUSP. INJ.	100 UI /1 ML	SC	1*5 CARTOUCHES 3 ML
100R INSULINE MIXTARD 40/60 HM PENFILL	SUSP. INJ.	100 UI /1 ML	SC	1*5 CARTOUCHES 3 ML
100R INSULINE MIXTARD 50/50 HM PENFILL	SUSP. INJ.	100 UI /1 ML	SC	1*5 CARTOUCHES 3 ML
0RR IONAMIN-15	CPS	15 MG	PO	1*30 CPS

F) Les médicaments suivants à usage humain sont aioutés à la liste des produits admis à la vente, mais sont actuellement hors marché.

ORR REQUIP	CPR.	0,25 MG	PO	1*21 CPR.SS BLIST.
ORR REQUIP	CPR.	0,25 MG	PO	1*84 CPR.
ORR REQUIP	CPR.	0,25 MG	PO	1*210 CPR. SS BLIST.

G) L'autorisation de mise sur le marché des médicaments à usaae humain suivants a été suspendue par le Ministre de la Santé.

40 RR FLUNI TRAZEPAM- EURQGENERICS	CPR.	2 MG	PO	1*10 CPR.SEC.
40 RR FLUNI TRAZEPAM- EURQGENERICS	CPR.	2 MG	PO	1*30 CPR.SEC.
40 RR FLUNI TRAZEPAM- EUROGENERICS	CPR.	2 MG	PO	1*50 CPR.U.D.
40 RR FLUNI TRAZEPAM- NYCOMED CHRISTIAENS	CPR.	2 MG	PO	1*10 CPR.SEC.
40RR FLUNITRAZEPAM-NYCOMED CHRISTIAENS	CPR.	2 MG	PO	1*30 CPR.SEC.
40 RR FLUNI TRAZEPAM-RATIOPHARM-2	CPR.	2 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
40 RR FLUNI TRAZEPAM-RA TIOPHARM-2	CPR.	2 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
40 RR HYPNOCAW	CPR.	2 MG	PO	1*30 CPR. SS BLIST.
40 RR VENALOT	SOL. INJ.		IMIV	1*5 AMP. 2 ML
40 RR VENALOT	SOL. INJ.		IMIV	1*5 AMP. 5 ML
40 RR VENALOT	SOL. INJ.		IMIV	1*10 AMP. 5 ML
40P VENALOT DEPOT	DRG.		PO	1*20 DRG.
4 0 P VENALOT DEPOT	DRG.		PO	1*50 DRG.
4 0 P VENALOT DEPOT	DRG.		PO	1*100 DRG.

Ministère de l'Education Physique et des Sports. – Examen médico-sportif. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 6 février 1997 ont été nommés à la commission de recours, désignée à l'article 16 du règlement grand-ducal du 26 août 1980 concernant le contrôle médico-sportif des licenciés actifs des fédérations sportives agréées, comme membres effectifs, le docteur Jean Felten, le docteur Anik Sux et le docteur Ernest Weicherding, et, comme membres suppléants, le docteur Jean Gutenkauf, le docteur Jean-Claude Leners et le docteur Fernand Theis.

Pharmacie. – Concession vacante. – Il est porté à la connaissance du public que la concession de pharmacie à Luxembourg, 48, avenue de la Liberté, est déclarée vacante à partir du 11 mars 1998.

Les candidats qui désirent solliciter l'octroi de cette concession sont invités à faire parvenir leur demande au Ministère de la Santé jusqu'au 31 mars 1997 au plus tard. Les demandes provenant de pharmaciens tenanciers d'une concession personnelle sont recevables. La demande devra être accompagnée des documents et renseignements suivants:

1. une courte notice biographique,
2. un certificat de nationalité,
3. le diplôme conférant le grade de pharmacien,
4. le cas échéant, les documents concernant les autres titres scientifiques,
5. les certificats relatifs aux occupations pharmaceutiques postérieures à l'examen de pharmacien, avec l'indication si ces occupations ont été effectuées à temps plein, à mi-temps ou à temps partiel,
6. la désignation de l'immeuble dans lequel le candidat compte s'établir et, s'il s'agit d'une installation nouvelle, le plan détaillé de la future pharmacie et de ses annexes,
7. l'engagement écrit et signé par deux personnes solvables de se porter solidairement garantes de l'exécution de toutes les charges et conditions que l'octroi de la concession entraîne pour le pharmacien.

Le cahier des charges, rédigé au prescrit de l'article 4 du règlement grand-ducal du 22 février 1974 portant exécution de la loi du 4 juillet 1973, concernant le régime de la pharmacie, sera tenu à la disposition des intéressés dans les bureaux du Ministère de la Santé, 57, boulevard de la Pétrusse à Luxembourg, à partir du jour de la publication du présent avis au Mémorial.

Tableau au 31 décembre 1996 des professionnels du secteur financier autorisés à exercer leur activité et soumis à la surveillance de l'IML conformément à l'article 42 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

Nombre total: 82

Catégorie 1: Conseillers en opérations financières (article 24)

CEDEL INTERNATIONAL, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

FINECA-FINANCIAL AND ECONOMIC ANALYSIS AND ADMINISTRATIVE CORPORATION, en abrégé «FINECA», 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg

GLOBAL EQUITY MANAGERS S.A., en abrégé «GEM S.A.», 26A, rue Albert Ier, L-1117 Luxembourg

GMI-CONSEILS EN VALEURS MOBILIERES INTERNATIONALES S.A., 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

MIDAS ASSET MANAGEMENT S.A., 37, Val St. André, L-1128 Luxembourg

S.D.E.T. ADVISORS S.A., 2, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Catégorie 2: Courtiers et commissionnaires (article 25)

ARBITRAGE CHANGE S.A., 64, rue Théodore Eberhard, L-1452 Luxembourg

B.B.T. EURO-FINEX S.A., 73, rue du Fort Neipperg, L-2230 Luxembourg

CARL KLIEM S.A., 251, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE RENTES S.A., 251, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

CREDIS FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

DESTREM, LUXEMBOURG S.A., 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

DOMINICK & DOMINICK INC. (Succursale de Luxembourg), 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg

EUROBLIG, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INTERMEDIATION, 41, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

HARLOW MEYER SAVAGE (LUXEMBOURG) S.A., 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg

NICOL EUROPE S.A., 8, boulevard Paul Eyschen, L-1480 Luxembourg

PREBON YAMANE (LUXEMBOURG) S.A., 2, rue Henri Schnadt, Zone d'Activités Cloche d'Or, L-2530 Luxembourg

RAYMOND JAMES BENELUX (LUXEMBOURG) S.A., 25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg

ROUSSIN (LUXEMBOURG) S.A., 25, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

TRADITION S.A. (LAUSANNE) (Succursale de Luxembourg), Centre Neuberg, 30, Grand-rue, L-1660 Luxembourg

Catégorie 3: Gérants de fortunes (article 26)

ADIG-SERVICEGESELLSCHAFT S.A., en abrégé «A.S.S.A.», 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg

AETNA INTERNATIONAL GLOBAL INVESTMENT SERVICES, en abrégé «AIGIS», 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

ATAG GESTION DE FORTUNE (LUXEMBOURG) S.A., 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

BBG Luxembourg S.A., 5, rue Hohenhof, L-1736 Senningerberg

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

BEARBULL (LUXEMBOURG) S.A., 8, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

BEC ASSET MANAGEMENT S.A., 7-9, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg

BONNEWIJN-RENWART GESTION, 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg

CAPITAL & WORK INTERNATIONAL, 111, route d'Arlon, L-8009 Strassen

CMI ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 166, route d'Arlon, L-8010 Strassen

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

DE MAERTELAERE LUXEMBOURG S.A., 22, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

DIERICKX, LEYS LUXEMBOURG S.A., 247, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

DRIEGE & CO INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

EUROFINANCIERE S.A., 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg

FINANCE & CONSEIL S.A., 22, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 6H, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

GESTRALUX S.A., 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

GROSSBOETZL, SCHMITZ, LOMPARSKI & PARTNER INTERNATIONAL S.A R.L., 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

HAVAUX GESTION DE FORTUNE (LUXEMBOURG) S.A., 28-30, Val St. André, L-1128 Luxembourg

HOTTINGUER GESTION (LUXEMBOURG), 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg

HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOURG S.A., 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg

HYPOLUX PORTFOLIO MANAGEMENT S.A., 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

INTERINVEST, 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

IRIS SECURITIES LUXEMBOURG, 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

J. VAN BREDA ASSET MANAGEMENT, 8-10, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

KREDIETRUST, 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg

MERRILL LYNCH (LUXEMBOURG) S.A R.L., 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

NOMURA ADVISORY COMPANY S.A., 2, boulevard Royal, L-2953 Luxembourg

PARBEL GESTION S.A., 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

PRIVALUX MANAGEMENT S.A., 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

PRUDENTIAL-BACHE SECURITIES (LUXEMBOURG) INC. (Succursale de Luxembourg), 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg

STEVENS, ZIMMER & LAWAISSE, 62, route d'Arlon, L-8008 Strassen

THREADNEEDLE INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT S.A., 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

UNION INVESTMENT EUROMARKETING S.A., 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg

«WINTERHUR» FINANCIAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 14, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

Catégorie 4: Professionnels intervenant pour leur propre compte (article 27)

AUREA FINANCE COMPANY, 50, rue Basse, L-7307 Steinsel

BETA EUROPA MANAGEMENT S.A., 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg

C.I.M-SOCIETE DE BOURSE S.A., 10, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

COMPAGNIE FINANCIERE ET BOURSIERE LUXEMBOURGEOISE S.A., en abrégé «COFIBOL», 16, rue d'Epernay, L-1490 Luxembourg

COMPTOIR D'AGENTS DE CHANGE DU BENELUX S.A., en abrégé «CODALUX S.A.», 6, avenue du X Sepembre, L-2550 Luxembourg

COMPTOIR EUROPEEN DE CHANGE ET DE GESTION S.A., en abrégé «C.E.C.G.», 7, rue Federspiel, L-1512 Luxembourg

CORLUY LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen

DELEN & DE SCHAETZEN LUXEMBOURG S.A., 34, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg

DEWAAY LUXEMBOURG S.A., 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

FLUXINTER S.A., 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

L.G.I., LOUVRE GESTION INTERNATIONAL S.A., 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

NEDEE LUXEMBOURG S.A., 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

PETERCAM (LUXEMBOURG) S.A., 1A, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

PUILAETCO (LUXEMBOURG) S.A., 3, place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg

SOGEN FINANCE LUXEMBOURG S.A., 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

TRADE AND FINANCE COMPANY S.A., en abrégé «TRADEFI», 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg

UNICO FINANCIAL SERVICES S.A., 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

VAN MOER SANTERRE LUXEMBOURG S.A., 52-54, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Catégorie 5: Distributeurs de parts d'opc (article 28)

ADIG-SERVICEGESELLSCHAFT S.A., en abrégé «A.S.S.A.», 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg

AETNA INTERNATIONAL GLOBAL INVESTMENT SERVICES, en abrégé «AIGIS», 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

ALLIANCE INTERNATIONAL FUND SERVICES S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

C.I.M.-SOCIETE DE BOURSE S.A., 10, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

CMI ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 166, route d'Arlon, L-8010 Strassen

CREDIS FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

DEWAAY LUXEMBOURG S.A., 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

EURO FONDS SERVICE S.A., 3, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

EUROPEAN FINANCIAL DATA SERVICES S.A., en abrégé «EFDS», 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

EUROPEAN FUND ADMINISTRATION S.A., 105, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg

FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Kansallis House, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg

FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT S.A., 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 6H, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOURG S.A., 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg

KB CONSEIL-SERVICE, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Hohenhof, L-1736 Senningerberg

THREADNEEDLE INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT S.A., 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

UNICO FINANCIAL SERVICES S.A., 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

UNION INVESTMENT EUROMARKETING S.A., 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg

«WINTERTHUR» FINANCIAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 14, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

Catégorie 6: Dépositaires professionnels de titres ou d'autres instruments financiers (article 29)

C.I.M.-SOCIETE DE BOURSE S.A., 10, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

CEDEL INTERNATIONAL, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

DEWAAY LUXEMBOURG S.A., 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Catégorie 7: Preneurs ferme et teneurs de marché (article 30)

C.I.M.-SOCIETE DE BOURSE S.A., 10, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

DEWAAY LUXEMBOURG S.A., 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

SOGEN FINANCE LUXEMBOURG S.A., 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Succursales de professionnels du secteur financier d'origine communautaire établies au Luxembourg

VAN DOORN TRUST INTERNATIONAL (LUXEMBOURG), succursale de Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

INSTITUT MONETAIRE LUXEMBOURGEOIS

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 11 **7 mars 1997**

Sommaire

Arrêté du Gouvernement en Conseil du 7 février 1997 portant nomination des membres de la Commission consultative nationale d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé.

Les Membres du Gouvernement,

Vu le règlement modifié du Gouvernement en Conseil du 9 septembre 1988 portant création d'une Commission consultative nationale d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé;

Arrêtent:

Art. 1er. Sont nommés membres de la Commission consultative nationale d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé pour un terme de trois ans:

Maître Janine *Biver*, Avocat-avoué, Luxembourg;
Monsieur l'abbé Erny *Gillen*, Professeur au Grand Séminaire, Luxembourg;
Madame Françoise *Kerger-Faber*, Assistante sociale, Diekirch;
Monsieur Paul *Kremer*, Professeur, Luxembourg;
Monsieur Alain *Meyer*, Vice-Président du Consistoire Israélite, Luxembourg;
Monsieur le Dr. Jules *Molitor*, Médecin-spécialiste, Esch-sur-Alzette;
Monsieur Raymond *Mousty*, Premier Conseiller de Gouvernement, Luxembourg;
Monsieur Carlo *Schockweiler*, Vice-président du Tribunal Administratif, Luxembourg;
Monsieur le Dr. André *Schwall*, Médecin-spécialiste, Junglinster;
Madame le Dr. Christa *Stirn-Breitenfeldt*, Médecin-spécialiste, Esch-sur-Alzette;
Monsieur le Dr. André *Thibeau*, Médecin-spécialiste, Ettelbruck;
Monsieur le Dr. Bernard *Thill*, Médecin-spécialiste, Esch-sur-Alzette;
Monsieur Edmond *Wagner*, Directeur honoraire du Lycée de garçons, Esch-sur-Alzette;
Madame Carmen *Watgen-Mommer*, Directrice adjointe e.r. de la Fondation J.P. Pescatore, Fentange;
Monsieur Pierre *Werner*, Ministre d'Etat honoraire, Luxembourg.

Art. 2. Monsieur Edmond *Wagner*, préqualifié, est nommé Président de la Commission; Monsieur le Dr. André *Thibeau*, préqualifié, est nommé Vice-Président.

Art. 3. Monsieur Jean-Paul *Harpes*, Vice-Président du Centre Universitaire de Luxembourg, est nommé coordinateur de la commission, Monsieur Serge *Thill*, attaché d'administration, assurera les fonctions de chargé d'études.

Art. 4. Le présent arrêté sera expédié à chaque membre de la commission pour lui servir de titre. Ampliation en sera transmis aux membres du Gouvernement et à la Chambre des Comptes pour information.

Luxembourg, le 7 février 1997.

Les Membres du Gouvernement,
Jean-Claude Juncker
Jacques F. Poos
Fernand Boden
Marc Fischbach
Johny Lahure
Robert Goebbels
Alex Bodry
Marie-Josée Jacobs
Mady Delvaux-Stehres
Erna Hennicot-Schoepges
Michel Wolter
Georges Wohlfahrt

Arrêté ministériel du 19 février 1997 portant fixation du coefficient de raccord de l'indice des prix.

Le Ministre de l'Economie,

Vu l'article 5 du règlement grand-ducal du 27 décembre 1996 concernant l'établissement de l'indice des prix à la consommation;

Considérant que l'indice des prix à la consommation base 100 au 1er janvier 1948 se situe à 576.27 points au 1er décembre 1996;

Considérant que l'indice base 100 en 1996 se situe à 100.61 points à la même date;

Arrête:

Art. 1er. Le coefficient de raccord entre l'indice base 100 en 1996 et l'indice base 100 au 1er janvier 1948 est fixé à 5.72776.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 19 février 1997.

Le Ministre de l'Economie,
Robert Goebbels

Administration de l'Emploi. – Examen. – Le Ministère du Travail et de l'Emploi organisera pendant la deuxième quinzaine du mois de mai 1997 un examen de fin de stage sanctionnant la formation spéciale de l'expéditionnaire à l'Administration de l'Emploi.

Caisse nationale des prestations familiales. – Examen de fin de stage. – La Caisse nationale des prestations familiales procédera au cours du mois de mai 1997 à l'examen de fin de stage sanctionnant la formation spéciale des stagiaires dans les carrières du rédacteur et de l'expéditionnaire.

Circulation de signes monétaires émis par l'Institut Monétaire Luxembourgeois.

(Publication prévue par l'art. 19, al. 2 de la loi du 20 mai 1983 portant création d'un Institut Monétaire Luxembourgeois).

Situation au 29 novembre 1996:

a) Billets	Francs
F 5.000 (type 1993):	3.078.165.000,–
F 1.000 (type 1985):	1.405.448.000,–
F 100 (type 1986):	207.685.000,–
b) Monnaies métalliques	
F 50 (type 1987):	509.909.100,–
F 20 (type 1990):	21.969.320,–
F 5 (type 1986):	119.862.980,–
F 1 (type 1988):	47.997.761,–
Sous-total:	5.391.037.161,–
Monnaies numismatiques	3.453.900,–
Monnaies commémoratives	17.304.300,–
Total:	5.411.795.361,–

Institut Monétaire Luxembourgeois

Circulation de signes monétaires émis par l'Institut Monétaire Luxembourgeois.

(Publication prévue par l'art. 19, al. 2 de la loi du 20 mai 1983 portant création d'un Institut Monétaire Luxembourgeois).

Situation au 31 décembre 1996:

a) Billets	Francs
F 5.000 (type 1993):	3.298.065.000,–
F 1.000 (type 1985):	1.465.497.000,–
F 100 (type 1986):	206.924.300,–
b) Monnaies métalliques	
F 50 (type 1987):	509.909.100,–
F 20 (type 1990):	21.969.320,–
F 5 (type 1986):	119.862.980,–
F 1 (type 1988):	47.997.761,–
Sous-total:	5.670.225.461,–
Monnaies numismatiques	3.461.500,–
Monnaies commémoratives	17.504.300,–
Total:	5.691.191.261,–

Institut Monétaire Luxembourgeois

Circulation de signes monétaires émis par l'Institut Monétaire Luxembourgeois.

(Publication prévue par l'art. 19, al. 2 de la loi du 20 mai 1983 portant création d'un Institut Monétaire Luxembourgeois).

Situation au 31 janvier 1997:

		Francs
a) Billets		
F 5.000 (type 1993):		3.035.335.000,–
F 1.000 (type 1985):		1.363.179.000,–
F 100 (type 1986):		198.625.900,–
b) Monnaies métalliques		
F 50 (type 1987):		509.909.100,–
F 20 (type 1990):		21.969.320,–
F 5 (type 1986):		119.862.980,–
F 1 (type 1988):		47.997.761,–
	Sous-total:	5.573.719.583,–
Monnaies numismatiques		3.652.488,–
Monnaies commémoratives		17.519.300,–
	Total:	5.318.050.813,–

Institut Monétaire Luxembourgeois

DECOMPTE DU FONDS DE DEPENSES COMMUNALES

Exercice 1994

A. DEPENSES

1. Mémorial, Imprimés, Dépenses diverses		
a) Mémorial	9 623 742	
b) Imprimés pour la comptabilité communale	489 152	
c) Nouvelles cartes d'identité	1 401 425	
d) Imprimés divers et dépenses diverses	13 142 906	
e) Elections communales	110 353	
total Mémorial, Imprimés, Dépenses diverses		24 767 578
2. Timbres et régistres de l'état civil, Tables décennales		0
3. Pasinomie		0
4. Frais d'entretien des indigents à charge des communes-domiciles de secours		12 289 769
5. Affiliation des préposés forestiers à la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux		8 739 859
6. Affiliation des membres de la police à la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux		45 953 188
7. Frais résultant du fonctionnement des commissariats et des postes de police		272 118 107
8. Congé politique de l'année 1993		72 859 562
9. Remboursement d'une partie des frais de l'école de musique de l'Union Grand-Duc Adolphe résultant des prestations fournies dans l'intérêt de l'enseignement musical communal		4 000 000
10. Tables décennales		265 147
11. Elections législatives et européennes		18 923 505
12. Pensions et rentes du secteur contributif		882 428 074
13. Salaires des ouvriers dits "saisonniers" travaillant pour le compte des communes et syndicats		30 627 374
14. Mali effectif de l'année 1993		76 753 471
Total des dépenses		1 449 725 634

B. RECETTES

1. Versements	110 120 000
2. Affiliation des préposés forestiers à la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux: Parts de la société électrique de l'Our, de l'établissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité et de la caisse de pension des employés privés.	333 506
3. Subsides tenant lieu d'attribution d'amendes	14 307 297
4. Fonctionnement des commissariats et des postes de police-Remboursement par les communes	272 118 107
5. Elections législatives et européennes	40 537 808
6. Pensions et rentes du secteur contributif	882 428 074
7. Remboursement par les communes des salaires des ouvriers dits "saisonniers".	30 627 374
8. Boni effectif de l'année 1993	6 070 040
Total des recettes	1 356 542 206

C. DECOMPTE

Dépenses	1 449 725 634	
Recettes :	1 356 542 206	
Mali effectif de l'année 1994 :		(93 183 428)
cf tableau en annexe : boni 1994 :	7 452 998	
- mali 1994 :	-100 636 426	
= Mali effectif de l'année 1994	-93 183 428	

D. CONTRÔLE DES DEPENSES ET DES RECETTES

I Dépenses

	Dépenses effectives	Dépenses suivant extraits de comptes des ordonnances liquidées à la Chambre des Comptes	Différences
1. Mémorial, Imprimés, Dépenses diverses	24 767 578	24 767 578	0
2. Timbres et régistres de l'état civil	0	0	0
3. Pasinomie	0	0	0
4. Frais d'entretien des indigents	12 289 769	12 289 769	0
5. Affiliation / Préposés forestiers	8 739 859	8 739 859	0
6. Affiliation / Police	45 953 188	45 953 188	0
7. Fonctionnement commissariats de police	272 118 107	272 118 107	0
8. Congé politique	72 859 562	72 859 562	0
9. UGDA	4 000 000	4 000 000	0
10. Tables décennales	265 147	265 147	0
11. Elections législatives et européennes	18 923 505	18 923 505	0
12. Pensions et rentes du secteur contributif	882 428 074	882 428 074	0
10. Ouvriers saisonniers	30 627 374	30 627 374	0
11. Mali 1992 (report comptable)	néant	néant	néant
	1 372 972 163	1 372 972 163	0
Dépenses enregistrées par la Trésorerie de l'Etat		1 372 972 163	
Vérification : Différence =		0	

II. Recettes

	Recettes effectives	Recettes comptabilisées par l'Adm. des Contribut. svt lettre du 13.11.1996	Différences
1. Versements	110 120 000	110 120 000	0
2. Préposés forestiers	333 506	333 506	0
3. Amendes	14 307 297	14 307 297	0
4. Police	272 118 107	272 118 107	0
5. Elections législatives et européennes	40 537 808	40 537 808	0
6. Pensions et rentes	882 428 074	882 428 074	0
7. ASTA	30 627 374	24 705 224	-5 922 150
8. Boni 1993 (report comptable)	néant	néant	néant
9. Autres recettes (cf ci-dessus)	0	2 846 199	2 846 199
	1 350 472 166	1 347 396 215	-3 075 951
Recettes enregistrées par la Trésorerie de l'Etat		1 347 396 215	
Vérification : Différence =		0	

Explications ad littera D, point II, chiffre 9 "Autres recettes"

Les recettes supplémentaires portées au crédit du Fonds de Dépenses Communales par les soins de l'Administration des Contributions Directes proviennent d'opérations de transferts de recettes de l'exercice 1995 à l'exercice 1994. Le détail des opérations de transferts dont question n'a pas été communiqué au Ministère de l'Intérieur.

	DEPENSES Communes	Divers 1994	Indigents 1994	Prép. forst. 1994	Police 1994	Cong.pol. 1993	U G D A 1994	Tables déc. 1994	Elect. lég. et européennes	Pensions 1994	Mali 1993	Total Dépenses	MALI 1994
1	Bascharage	309 867	0	87 703	0	1 595 480	0	0	220 184	11 254 370	0	13 467 604	247 632
2	Bastendorf	126 211	0	65 258	0	265 488	0	0	75 562	225 185	728	758 432	0
3	Beaufort	146 448	0	76 720	0	285 484	0	0	89 882	768 463	0	1 366 997	0
4	Bech	131 682	0	95 125	0	468 858	10 814	0	78 237	479 046	39 249	1 303 011	0
5	Beckerich	169 678	190 223	52 617	0	1 713 758	56 776	0	103 221	1 037 386	63 746	3 387 405	1 477 472
6	Berdorf	138 414	0	136 865	0	473 113	0	0	82 578	560 135	299 256	1 690 361	389 760
7	Berg	154 868	155 570	33 189	0	1 001 536	0	0	95 334	3 459 691	1 864 741	6 764 929	3 116 777
8	Bertrange	256 641	0	71 805	0	1 009 722	135 181	7 532	204 858	19 621 317	664 217	21 971 273	1 235 140

	DEPENSES Communes	Divers 1994	Indigents 1994	Prép. forst. 1994	Police 1994	Cong.pol. 1993	U G D A 1994	Tables déc. 1994	Elect. lég. et européennes	Pensions 1994	Mali 1993	Total Dépenses	MALI 1994
9	Bettborn	139 689	0	46 570	0	340 369	0	1 923	82 710	305 487	0	916 748	434 628
10	Bettembourg	383 470	49 488	76 523	821 733	1 443 164	82 460	0	309 589	10 637 032	598 908	14 402 367	1 462 108
11	Bettendorf	176 247	0	84 681	0	165 079	59 480	3 744	123 895	1 024 919	124 400	1 762 445	0
12	Betzdorf	179 230	0	190 524	0	740 303	0	0	111 188	2 770 986	0	3 992 231	0
13	Bissen	175 296	26 928	94 195	0	476 091	0	0	118 163	2 191 339	395 488	3 477 500	0
14	Biwer	149 778	0	126 937	0	277 401	0	2 640	91 005	706 930	0	1 354 691	0
15	Boevange/Attert	151 733	0	55 121	0	478 218	0	0	102 974	653 592	717 261	2 158 899	660 794
16	Boulaide	126 567	0	25 189	0	522 466	25 684	1 322	73 928	104 960	349 685	1 229 801	425 969
17	Bourscheid	139 916	0	1 067	0	530 976	0	0	86 841	458 853	155 442	1 373 095	185 419
18	Bous	136 713	40 628	64 474	0	68 074	0	0	80 434	238 166	0	628 489	0
19	Burmerange	126 446	0	21 489	0	208 051	0	0	72 441	292 612	76 000	797 039	245 502
20	Clemency	85 891	0	177 290	0	649 467	50 017	2 954	107 882	436 702	518 987	2 029 190	597 301
21	Clervaux	153 265	49 488	2 039	0	117 427	158 162	5 709	99 357	2 387 460	90 560	3 063 467	412 494
22	Consdorf	155 925	0	208 039	0	1 039 827	0	0	96 896	366 875	190 531	2 058 093	998 622
23	Consthum	114 630	0	262	0	353 984	0	0	64 554	101 546	170 353	805 329	283 939
24	Contern	208 383	0	74 664	0	491 408	77 053	4 758	140 168	6 576 376	131 039	7 703 849	12 551
25	Dalheim	156 436	0	149 079	0	0	18 925	0	97 134	420 552	304 843	1 146 969	441 154
26	Diekirch	294 843	16 171	125 033	864 913	502 895	0	0	233 271	12 463 926	2 583 417	17 084 469	3 597 587
27	Differdange	665 477	61 860	126 673	2 841 665	864 537	143 292	0	590 997	8 527 186	1 907 127	15 728 814	2 978 989
28	Dippach	198 965	187 544	77 587	0	1 136 832	22 981	4 714	129 794	1 803 398	2 186 444	5 748 259	2 553 044
29	Dudelange	557 399	883 464	42 012	2 508 783	1 948 953	0	0	549 268	23 028 105	3 229 268	32 747 252	3 653 729
30	Echternach	179 230	1 247 768	228 330	656 518	653 508	0	0	185 824	6 498 039	2 170 013	11 819 230	3 284 667
31	Ell	125 403	0	45 659	0	692 651	0	1 450	73 235	201 206	296 226	1 435 830	483 986
32	Ermsdorf	128 176	350 699	45 335	0	627 981	0	0	74 850	380 464	613 705	2 221 210	1 067 305
33	Erpeldange	164 056	0	26 833	0	28 931	14 870	2 950	102 004	3 084 966	53 286	3 477 896	132 360
34	Esch/Alzette	964 403	1 311 764	48 382	6 232 007	1 775 024	2 704	0	693 049	28 312 556	2 860 117	42 200 006	2 053 295
35	Esch/Sûre	112 916	190 167	2 688	0	0	0	685	232 548	509 467	30 549	1 079 020	0
36	Eschweiler	118 139	0	572	0	647 552	0	794	67 730	195 910	919 988	1 950 685	1 332 086
37	Ettelbruck	269 623	0	143 060	945 531	545 441	0	59 420	279 024	8 097 203	701 848	11 041 150	1 495 065
38	Feulen	72 324	0	2 713	0	255 004	0	0	95 335	(2 655 424)	21 204	(2 208 844)	248 660
39	Fischbach	123 221	0	95 885	0	142 955	0	0	72 465	472 783	0	907 309	0
40	Flaxweiler	149 355	0	190 882	0	431 418	36 499	0	88 744	342 165	318 818	1 557 881	199 382
41	Fouhren	42 250	0	37 239	0	81 689	0	1 315	72 176	285 275	0	519 944	0
42	Frisange	180 962	0	9 100	0	713 924	93 275	3 690	113 067	1 485 815	29 406	2 629 239	188 490
43	Garnich	85 104	0	56 616	0	68 074	25 684	2 256	98 031	397 508	47 143	780 416	0
44	Goesdorf	130 229	336 779	245	0	810 929	0	0	76 987	218 727	784 969	2 358 865	960 110
45	Grevenmacher	219 095	284 715	134 667	0	416 101	0	0	157 341	4 504 725	530 399	6 247 043	665 237
46	Grosbous	50 560	0	33 490	0	653 508	0	0	76 668	219 591	902 294	1 936 111	911 190
47	Heffingen	52 807	0	19 259	0	590 540	0	0	79 668	420 751	387 503	1 550 528	423 972
48	Heiderscheid	131 988	0	1 730	0	562 460	39 202	0	85 792	410 251	318 319	1 549 742	977 165
49	Heinerscheid	133 320	0	17 619	0	84 029	104 089	2 035	80 189	342 531	255 112	1 018 924	191 771
50	Hesperange	449 349	0	134 339	801 812	161 675	101 386	23 673	393 087	27 348 718	730 948	30 144 987	1 328 917
51	Hobscheid	182 266	0	190 173	0	379 937	118 959	0	113 676	954 934	38 676	1 978 621	119 025
52	Hoscheid	115 369	43 455	485	0	149 762	0	0	65 480	268 498	22 519	665 568	224 665
53	Hosingen	150 071	0	90 440	0	313 990	45 961	2 710	91 867	888 399	119 332	1 702 770	280 292
54	Junglinster	200 355	0	142 633	0	1 299 146	25 684	8 390	191 169	4 257 184	1 372 044	7 496 605	1 029 308
55	Kautenbach	112 088	0	405	0	633 086	0	0	62 966	94 476	713 651	1 616 672	1 289 560
56	Kayl	339 202	253 917	67 451	691 526	573 522	21 629	0	252 752	2 326 048	374 533	4 900 580	67 963
57	Kehlen	265 119	0	151 391	0	706 266	278 472	6 579	204 130	3 176 616	471 111	5 259 684	922 170
58	Koerich	156 804	0	90 268	0	110 194	13 518	0	98 140	3 809 314	0	4 278 238	0
59	Kopstal	128 923	0	117 224	0	707 117	35 147	0	172 322	1 123 856	239 395	2 523 984	138 147
60	Lac de la Hte-Sûre	62 709	0	48 475	0	217 836	22 981	0	87 553	471 278	684 339	1 595 171	577 136
61	Larochette	73 959	0	30 851	0	536 081	0	0	107 290	1 132 070	483 130	2 363 381	647 059
62	Lenningen	138 942	0	121 654	0	705 840	0	0	87 488	1 167 491	202 457	2 423 872	410 186
63	Leudelange	162 187	0	43 336	0	974 093	12 166	2 378	99 280	2 315 786	285 494	3 894 720	962 553
64	Lintgen	173 726	205 085	93 767	0	102 962	37 851	0	120 884	1 228 881	488 003	2 451 159	235 935
65	Lorentzweiler	201 328	3 331	65 342	0	385 468	117 607	0	146 880	906 684	1 034 584	2 861 224	1 290 173
66	Luxembourg	2 637 499	2 997 442	587 092	22 304 072	3 346 593	28 388	0	2 346 239	492 471 030	16 457 977	543 176 332	11 606 657
67	Mamer	328 571	0	167 572	0	647 977	108 145	8 659	276 860	9 966 479	292 763	11 797 026	0
68	Manternach	140 559	0	105 312	0	754 343	0	0	88 155	600 100	859 221	2 547 690	1 064 767
69	Medernach	134 995	0	74 165	0	0	5 407	1 853	81 757	1 395 463	0	1 693 640	66 079
70	Mersch	333 284	9 466	252 892	844 042	193 585	68 942	0	257 423	7 152 911	1 051 039	10 163 584	2 193 959
71	Mertert	215 169	0	118 601	0	610 962	0	0	148 160	5 964 711	0	7 057 603	628 501
72	Mertzig	137 010	0	16 740	0	716 477	0	0	88 568	687 412	217 273	1 863 480	444 174
73	Mompach	128 451	0	157 807	0	495 237	0	1 683	81 018	475 602	0	1 339 798	0
74	Mondercange	322 378	0	10 449	717 866	439 927	51 369	0	228 472	8 229 123	2 243 251	12 242 835	3 318 385
75	Mondorf/Bains	217 972	55 520	16 226	0	427 376	94 627	9 494	139 057	3 310 411	0	4 270 683	0
76	Munshausen	128 294	0	535	0	675 420	17 574	0	74 347	830 751	294 380	2 021 301	555 745
77	Neunhausen	109 683	0	2 256	0	648 403	0	0	61 378	88 803	1 089 919	2 000 442	1 572 869
78	Niederanven	294 526	0	66 423	712 568	1 911 172	90 571	8 864	234 115	12 339 632	4 102 893	19 760 764	6 782 372
79	Nommern	55 159	0	98 867	0	529 274	0	2 246	78 608	347 597	379 780	1 491 531	336 406
80	Pétange	571 013	537 154	28 974	1 172 115	1 084 926	0	0	466 459	17 700 201	1 729 571	23 290 413	1 220 483
81	Putscheid	129 854	0	130	0	306 545	0	0	75 141	558 804	230 520	1 300 994	362 122
82	Rambrouch	121 775	0	204 886	0	194 010	0	6 720	142 139	2 013 795	0	2 683 325	0
83	Reckange	156 459	0	8 766	0	1 358 072	8 111	0	105 507	708 010	1 103 751	3 448 676	1 819 534
84	Redange	171 416	0	21 342	0	1 152 149	0	3 722	115 198	1 819 761	145 539	3 429 127	127 261
85	Reisdorf	126 398	0	76 142	0	513 957	0	0	73 483	371 708	193 995	1 355 683	199 717
86	Remerschen	139 841	0	73 599	0	692 651	0	3 059	88 718	1 044 604	186 579	2 229 051	105 419
87	Remich	196 588	0	52 719	0	458 647	78 405	6 608	142 691	3 351 349	150 739	4 437 746	187 785
88	Roeser	231 926	0	48 324	0	600 751	54 072	5 549	153 878	6 096 397	187 087	7 377 984	0
89	Rosport	81 355	11 602	160 382	0	1 102 795	0	3 050	101 018	1 112 765	255 550	2 828 517	407 507
90	Rumelange	237 209	259 979	41 371	573 919	921 549	28 388	0	174 077	2 810 946	0	5 047 438	0
91	Saeul	120 739	148 464	44 773	0	453 542	0	1 040	68 603	170 043	20 264	1 027 468	701 959
92	Sandweiler	175 843	0	50 546	0	770 085	40 554	0	113 067	9 931 554	282 976	11 364 625	716 150
93	Sanem	535 794	737 303	3 568	1 059 581	609 048	139 236	0	422 562	4 579 167	1 454 938	9 541 197	0
94	Schieren	143 411	190 224	102 983	0	419 505	0	2 675	92 106	923 729	344 960	2 219 593	516 746
95	Schifflange	359 085	142 087	29 741	633 527	1 449 546	0	0	297 722	8 861 884	1 143 130	12 916 722	1 019 289
96	Schuttrange	196 962	0	65 856	0	826 552	59 480	0	140 014	2 212 278	72 267	3 573 409	632 591
97	Septfontaines	127 851	0	67 230	0	449 287	10 814	0	75 195	346 622	117 131	1 194 130	304 806
98	Stadtbredimus	138 211	0	85 381	0	0	75 701	0	83 214	737 841	0	1 120 348	0
99	Steinfort	230 617	0	27 284	0	61 692	124 366	8 637	177 649	5 541 866	88 682	6 260 793	30 005
100	Steinsel	240 751	0	161 888	0	809 653	105 441	5 315	186 836	3 076 341	642 406	5 228 631	840 884
101	Strassen	292 042	0	256 891	0	737 324	27 036	7 849	214 507	11 498 899	930 905	13 965 453	1 420 323
102	Troisvierges	176 083	0	1 567	0	496 939	148 699	0	126 012	2 794 459	0	3 743 759	298 791
103	Tuntange	57 325	0	57 573	0	996 430	0	0	80 809	252 292	502 763	1 947 192	593 742
104	Useldange	144 479	0	8 406	0	886 661	0	2 778	90 028	883 187	95 723	2 111 262	746 654

	DEPENSES Communes	Divers 1994	Indigents 1994	Prép. forst. 1994	Police 1994	Cong.pol. 1993	U G D A 1994	Tables déc. 1994	Elect. lég. et européennes	Pensions 1994	Mali 1993	Total Dépenses	MALI 1994
105	Vianden	160 067	67 426	47 382	0	508 426	0	0	105 369	1 694 193	0	2 582 863	303 258
106	Vichten	121 215	382 717	67	0	88 496	0	1 277	74 851	145 592	75 575	889 790	320 507
107	Wahl	131 394	0	31 909	0	593 944	0	0	72 798	332 337	502 412	1 664 794	536 587
108	Waldbillig	136 325	0	30 390	0	398 657	0	0	81 758	765 189	0	1 412 319	0
109	Waldbredimus	130 335	0	25 038	0	1 212 139	27 036	1 168	75 750	270 396	229 735	1 971 597	1 166 717
110	Walferdange	312 232	49 488	96 049	714 383	268 891	227 104	10 953	259 001	7 571 184	596 444	10 105 729	933 835
111	Weiler-la-Tour	143 269	0	24 040	0	915 593	17 574	0	85 808	359 931	1 299 393	2 845 608	1 924 116
112	Weiswampach	140 454	230 133	10 459	0	272 295	62 183	2 320	89 548	2 746 934	29 653	3 583 979	194 483
113	Wellenstein	141 582	0	35 315	0	218 687	45 961	0	90 098	1 119 354	19 377	1 670 374	89 565
114	Wiltz	247 858	581 720	42 628	856 627	246 768	0	0	175 435	10 514 649	748 858	13 414 543	2 158 863
115	Wilwerwiltz	122 124	0	81	0	422 908	93 275	0	70 113	178 284	260 894	1 147 679	702 285
116	Wincrange	130 439	0	1 318	0	1 261 280	121 663	0	142 588	2 342 134	466 756	4 466 178	885 088
117	Winseler	129 162	0	90	0	129 340	0	1 613	75 009	1 433 990	183 151	1 952 355	366 609
118	Wormeldange	178 879	0	122 566	0	665 421	51 369	4 394	122 553	1 598 043	310 446	3 053 671	684 390
	TOTAUX	24 767 578	12 289 769	8 739 859	45 953 188	72 859 562	4 000 000	265 147	18 923 505	882 428 074	76 753 471	114 698 015	100 636 426

	RECETTES Communes	Versements 1994	SEO etc. 1994	Amendes 1994	Elect. lég. et européennes	Pensions 1994	Boni 1993	Total Recettes	BONI 1994
1	Bascharage	930 000	3 347	265 193	457 753	11 254 370	309 309	13 219 972	0
2	Bastendorf	430 000	2 490	15 473	126 447	225 185	0	799 595	41 163
3	Beaufort	0	2 928	30 088	134 062	768 463	857 516	1 793 057	426 060
4	Bech	780 000	3 630	20 515	67 333	479 046	0	1 350 524	47 513
5	Beckerich	590 000	2 008	61 794	218 745	1 037 386	0	1 909 933	0
6	Berdorf	540 000	5 223	23 518	171 725	560 135	0	1 300 601	0
7	Berg	0	1 266	47 787	139 408	3 459 691	0	3 648 152	0
8	Bertrange	610 000	2 740	130 331	371 745	19 621 317	0	20 736 133	0
9	Bettborn	0	1 777	27 875	111 370	305 487	35 611	482 120	0
10	Bettembourg	1 280 000	2 920	304 862	715 445	10 637 032	0	12 940 259	0
11	Bettendorf	490 000	3 231	58 612	273 347	1 024 919	0	1 850 109	87 664
12	Betzdorf	930 000	7 270	58 465	195 571	2 770 986	181 993	4 144 285	152 054
13	Bissen	1 050 000	3 594	91 814	176 514	2 191 339	0	3 513 261	35 761
14	Biwer	730 000	4 844	39 523	135 869	706 930	271 495	1 888 661	533 970
15	Boevange/Attert	600 000	2 103	37 958	204 452	653 592	0	1 498 105	0
16	Boulaide	530 000	961	14 997	152 914	104 960	0	803 832	0
17	Bourscheid	570 000	41	24 875	133 907	458 853	0	1 187 676	0
18	Bous	120 000	2 460	22 910	125 879	238 166	214 687	724 102	95 613
19	Burmerange	120 000	820	16 222	121 883	292 612	0	551 537	0
20	Clemency	680 000	6 765	112 041	196 381	436 702	0	1 431 889	0
21	Clervaux	60 000	78	39 892	163 543	2 387 460	0	2 650 973	0
22	Consdorf	560 000	7 939	43 957	80 700	366 875	0	1 059 471	0
23	Consthum	320 000	10	7 602	92 232	101 546	0	521 390	0
24	Contern	790 000	2 849	78 490	243 583	6 576 376	0	7 691 298	0
25	Dalheim	80 000	5 689	38 186	161 388	420 552	0	705 815	0
26	Diekirch	0	4 771	325 864	692 321	12 463 926	0	13 486 882	0
27	Differdange	2 440 000	4 834	518 606	1 259 199	8 527 186	0	12 749 825	0
28	Dippach	960 000	2 961	124 682	304 174	1 803 398	0	3 195 215	0
29	Dudelange	3 820 000	1 603	776 739	1 467 076	23 028 105	0	29 093 523	0
30	Echternach	1 560 000	8 713	145 138	322 673	6 498 039	0	8 534 563	0
31	Ell	610 000	1 742	16 616	122 280	201 206	0	951 844	0
32	Ermsdorf	630 000	1 730	16 568	125 143	380 464	0	1 153 905	0
33	Erpeldange	0	1 024	41 831	217 715	3 084 966	0	3 345 536	0
34	Esch/Alzette	10 100 000	1 846	1 326 410	405 899	28 312 556	0	40 146 711	0
35	Esch/Sûre	0	103	4 451	2 295 558	509 467	0	2 809 579	1 730 559
36	Eschweiler	320 000	22	10 296	92 371	195 910	0	618 599	0
37	Ettelbruck	770 000	5 459	200 519	472 904	8 097 203	0	9 546 085	0
38	Feulen	0	104	31 545	166 271	-2 655 424	0	-2 457 504	0
39	Fischbach	420 000	3 659	12 759	95 663	472 783	372 319	1 377 183	469 874
40	Flaxweiler	820 000	7 284	31 857	157 193	342 165	0	1 358 499	0
41	Fouhren	40 000	1 421	14 373	103 320	285 275	388 750	833 139	313 195
42	Frisange	560 000	347	55 735	338 852	1 485 815	0	2 440 749	0
43	Garnich	250 000	2 160	33 207	212 121	397 508	0	894 996	114 580
44	Goesdorf	1 030 000	9	18 401	131 618	218 727	0	1 398 755	0
45	Grevenmacher	470 000	5 139	101 115	500 827	4 504 725	0	5 581 806	0
46	Grosbous	690 000	1 278	15 973	98 079	219 591	0	1 024 921	0
47	Heffingen	540 000	735	22 432	142 638	420 751	0	1 126 556	0
48	Heiderscheid	0	66	24 161	138 099	410 251	0	572 577	0
49	Heinerscheid	310 000	672	20 298	153 652	342 531	0	827 153	0
50	Hesperange	0	5 126	597 316	864 910	27 348 718	0	28 816 070	0
51	Hobscheid	620 000	7 257	53 432	223 973	954 934	0	1 859 596	0
52	Hoscheid	70 000	18	11 141	91 246	268 498	0	440 903	0
53	Hosingen	340 000	3 451	31 874	158 754	888 399	0	1 422 478	0
54	Junglinster	1 680 000	5 443	137 963	386 707	4 257 184	0	6 467 297	0
55	Kautenbach	130 000	15	5 880	96 741	94 476	0	327 112	0
56	Kayl	1 640 000	2 574	249 041	614 954	2 326 048	0	4 832 617	0
57	Kehlen	630 000	5 777	121 527	403 594	3 176 616	0	4 337 514	0
58	Koerich	200 000	3 445	38 835	251 543	3 809 314	58 571	4 361 708	83 470
59	Kopstal	840 000	4 473	72 888	344 620	1 123 856	0	2 385 837	0
60	Lac de la Hte-Sûre	330 000	1 850	27 994	186 913	471 278	0	1 018 035	0
61	Larochette	400 000	1 177	33 374	149 701	1 132 070	0	1 716 322	0
62	Lenningen	640 000	4 642	27 339	174 214	1 167 491	0	2 013 686	0
63	Leudelange	410 000	1 654	40 704	164 023	2 315 786	0	2 932 167	0
64	Lintgen	720 000	3 578	59 262	203 503	1 228 881	0	2 215 224	0
65	Lorentzweiler	340 000	2 493	74 396	247 478	906 684	0	1 571 051	0
66	Luxembourg	29 850 000	22 403	2 853 087	6 373 155	492 471 030	0	531 569 675	0
67	Mamer	1 540 000	6 394	160 702	536 630	9 966 479	0	12 210 205	413 179
68	Manternach	710 000	4 019	25 589	143 215	600 100	0	1 482 923	0
69	Medernach	0	2 830	25 390	129 590	1 395 463	74 288	1 627 561	0
70	Mersch	0	9 650	230 280	576 784	7 152 911	0	7 969 625	0
71	Mertert	0	4 526	87 522	352 090	5 964 711	20 253	6 429 102	0
72	Mertzig	570 000	639	29 808	131 447	687 412	0	1 419 306	0

	RECETTES Communes	Versements 1994	SEO etc. 1994	Amendes 1994	Elect. lég. et européennes	Pensions 1994	Boni 1993	Total Recettes	BONI 1994
73	Mompach	610 000	6 022	20 519	184 789	475 602	241 044	1 537 976	198 178
74	Mondercange	0	399	170 946	523 982	8 229 123	0	8 924 450	0
75	Mondorf/Bains	720 000	619	109 528	263 819	3 310 411	68 922	4 473 299	202 616
76	Munshausen	480 000	20	16 676	138 109	830 751	0	1 465 556	0
77	Neunhausen	240 000	86	4 451	94 233	88 803	0	427 573	0
78	Niederanven	0	2 535	197 544	438 681	12 339 632	0	12 978 392	0
79	Nommern	650 000	3 773	22 183	131 572	347 597	0	1 155 125	0
80	Pétange	2 710 000	1 106	433 921	1 224 702	17 700 201	0	22 069 930	0
81	Putscheid	240 000	5	16 830	123 233	558 804	0	938 872	0
82	Rambrouch	0	7 818	69 005	331 302	2 013 795	311 847	2 733 767	50 442
83	Reckange	700 000	335	39 420	181 377	708 010	0	1 629 142	0
84	Redange	1 160 000	814	47 453	273 838	1 819 761	0	3 301 866	0
85	Reisdorf	670 000	2 906	15 187	96 165	371 708	0	1 155 966	0
86	Remerschen	890 000	2 808	29 041	157 179	1 044 604	0	2 123 632	0
87	Remich	550 000	2 012	92 134	254 466	3 351 349	0	4 249 961	0
88	Roeser	920 000	1 844	121 190	313 428	6 096 397	0	7 452 859	74 875
89	Rosport	1 100 000	6 120	37 158	164 967	1 112 765	0	2 421 010	0
90	Rumelange	1 300 000	1 579	167 980	395 744	2 810 946	540 667	5 216 916	169 478
91	Saeul	50 000	1 709	10 950	92 807	170 043	0	325 509	0
92	Sandweiler	450 000	1 929	66 137	198 855	9 931 554	0	10 648 475	0
93	Sanem	3 590 000	136	464 973	1 371 294	4 579 167	0	10 005 570	464 373
94	Schieren	600 000	3 930	35 865	139 323	923 729	0	1 702 847	0
95	Schifflange	2 120 000	1 135	294 074	620 340	8 861 884	0	11 897 433	0
96	Schuttrange	430 000	2 513	75 653	220 374	2 212 278	0	2 940 818	0
97	Septfontaines	400 000	2 565	16 877	123 260	346 622	0	889 324	0
98	Stadtbredimus	0	3 258	24 090	130 038	737 841	1 938 454	2 833 681	1 713 333
99	Steinfort	80 000	1 041	103 345	504 536	5 541 866	0	6 230 788	0
100	Steinsel	880 000	6 178	103 644	321 584	3 076 341	0	4 387 747	0
101	Strassen	540 000	9 803	147 069	349 359	11 498 899	0	12 545 130	0
102	Troisvierges	270 000	60	115 615	209 020	2 794 459	55 814	3 444 968	0
103	Tuntange	950 000	2 197	21 794	127 167	252 292	0	1 353 450	0
104	Useldange	320 000	321	29 583	131 517	883 187	0	1 364 608	0
105	Vianden	240 000	1 808	48 488	169 727	1 694 193	125 389	2 279 605	0
106	Vichten	280 000	3	18 143	125 545	145 592	0	569 283	0
107	Wahl	650 000	1 218	14 700	129 952	332 337	0	1 128 207	0
108	Waldbillig	490 000	1 160	30 372	157 535	765 189	3 111	1 447 367	35 048
109	Waldbredimus	390 000	955	17 977	125 552	270 396	0	804 880	0
110	Walferdange	940 000	3 665	142 396	514 649	7 571 184	0	9 171 894	0
111	Weiler-la-Tour	460 000	917	29 525	71 119	359 931	0	921 492	0
112	Weiswampach	480 000	399	29 499	132 664	2 746 934	0	3 389 496	0
113	Wellenstein	270 000	1 348	25 780	164 327	1 119 354	0	1 580 809	0
114	Wiltz	110 000	1 627	118 933	510 471	10 514 649	0	11 255 680	0
115	Wilwerwiltz	150 000	3	12 937	104 170	178 284	0	445 394	0
116	Wincrange	770 000	50	117 579	351 327	2 342 134	0	3 581 090	0
117	Winseler	0	2	28 586	123 168	1 433 990	0	1 585 746	0
118	Wormeldange	480 000	4 676	53 647	232 915	1 598 043	0	2 369 281	0
	TOTAUX	110 120 000	333 506	14 307 297	40 537 808	882 428 074	6 070 040	1 053 796 725	7 452 998

Ainsi fait et arrêté en exécution des articles 1er et 6 de l'ordonnance de la Députation des Etats du 22 novembre 1825, pour être notifié aux administrations communales.

Luxembourg, le 12 décembre 1996.

Le Ministre de l'Intérieur,
Michel Wolter

Entreprises d'assurances. – «HAMBURG-MANNHEIMER N.V.» – Activité au Grand-Duché de Luxembourg. – Par décision de l'office belge de contrôle des assurances, notifiée au Commissariat aux Assurances en date du 19 août 1996, l'entreprise d'assurances «HAMBURG-MANNHEIMER N.V.» avec siège social à B-1060 Bruxelles, avenue Brugmann 27A, a été autorisée à créer une succursale au Grand-Duché de Luxembourg, sise à L-1651 Luxembourg avenue Guillaume 13B, en vue de pratiquer les branches suivantes:

Non-Vie: 1-Accidents
Vie: 1-Vie avec ou sans contre assurances.

La succursale est dirigée par son Mandataire Général, Monsieur Clayes *Hervé.*

Entreprises d'assurances. – «SAFE ASSURANCE SA». – Changement du directeur. – Rectificatif. – Le nom du directeur agréé et publié en date du 13 janvier 1997 au Mémorial B – 1 devra se lire BONDESEN (au lieu de: BODENSEN).

Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative. – Examens-concours. – Le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative organisera au cours du mois d'avril 1997 les examens-concours suivants:

le 14 avril 1997: examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière de **l'expéditionnaire technique**

Relevé des vacances de poste:

beaux-arts:	Administration des Bâtiments Publics	1
aide-chimiste:	Administration de l'Environnement	1

génie civil:	Administration des Bâtiments Publics	1
	Administration des Ponts et Chaussées	1
	Administration des Eaux et Forêts	1
	Administration des Services Techniques de l'Agriculture	1
électrotechnique:	Administration des Bâtiments Publics	1

le 17 avril 1997: examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière de **l'ingénieur technicien**

Relevé des vacances de poste:

électrotechnique:	Entreprise des Postes et Télécommunications	2
	Inspection du Travail et des Mines	1
génie civil:	Administration des Ponts et Chaussées	1
mécanique	Administration de l'Environnement	1

le 18 avril 1997: examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière du **cantonnier**

Relevé des vacances de poste:

	Administration des Ponts et Chaussées	1
	Administration des Eaux et Forêts:	1

le 19 avril 1997: examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière de **l'artisan**

Relevé des vacances de poste:

boucher-charcutier:	Armée	1
électricien:	Lycée Technique de Bonnevoie	1
	Lycée Classique de Diekirch	1
imprimeur:	Gendarmerie	1
jardinier-paysagiste:	Administration des Bâtiments Publics	1
mécanicien-ajusteur	Lycée Technique Mathias Adam	1
	Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches Pédagogiques	1
mécanicien d'autos et de motos:	Administration des Douanes et Accises	1
	Administration des Ponts et Chaussées	1
	Direction de la Police	1
vendeur, vendeur-magasinier: (branche textile)	Armée	2
vendeur/magasinier	Armée	1

Les épreuves préliminaires aux examens-concours en vue du contrôle de la connaissance des trois langues administratives auront lieu entre le 17 et le 21 mars 1997.

Relevé des faillites prononcées par les tribunaux de commerce pendant le mois d'octobre 1996.

No d'ordre	Nom du failli	Date du Jugement	Juge-commissaire	Curateur
		Luxembourg		
1.	la S.A. IMPRIMERIE GUY KIEFFER, établie et ayant son siège social à Howald, 12, rue des Joncs	4.10.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Anja *Reisdoerfer*
2.	la S.A. DONLUX, avec siège social à Luxembourg, 1, rue du Fort Elisabeth	4.10.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Anja *Reisdoerfer*
3.	la dame Marie Gabrielle Henriette HENGEL, commerçante, demeurant à Rumelange, 15, Grand-rue, ayant fait le commerce sous la dénomination RIDEAUX GABY HENGEL à Rumelange, 17, Grand-rue	4.10.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Antoine *Stoltz*

4.	la dame Isabelle Nicole BRAUN, commerçante, demeurant à Mondorf-les-Bains, 15, rue du Moulin, ayant fait le commerce sous la dénomination CAFE INSEKT à Mondorf-les-Bains, 3, rue de Luxembourg	4.10.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Laetitia *Rigault*
5.	le sieur Yannick BADEROT, commerçant, demeurant à F-54870 Villers-la-Chêne, 11, rue du 25e Régiment d'Artillerie, ayant fait le commerce sous la dénomination EURO-BAD-LUX à Pétange, 6, rue de Luxembourg	4.10.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Claude *Wagener*
6.	la s. à r. l. WEISHAUPT + PARTNER, avec siège social à Luxembourg, 25A, boulevard Royal	4.10.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Yvette *Ngomo Yah*
7.	la s. à r. l. ACC EUROPEAN GAMES, avec siège social à Esch-sur-Alzette, 2, rue de Belvaux	4.10.1996	Mme Karin *Guillaume*	*M^e* Françoise *Schanen*
8.	la S.A. MAISONS ART CONSTRUCT, avec siège social à Mondorf-les-Bains, 8, rue de la Résistance	4.10.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Pierre *Feltgen*
9.	la s. à r. l. TRAGECO, établie et ayant son siège social à Bettembourg, 2, rue de la Paix	4.10.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Pierre *Feltgen*
10.	la s. à r. l. BOUTIQUE LE CLIN D'OEIL, établie et ayant son siège social à Esch-sur-Alzette, 42, rue de la Gare	11.10.1996	Mme Paule *Mersch*	Me Sabine *Delhaye*
11.	la s. à r. l. GARAGE DE RUMELANGE, avec siège social à Rumelange, 32-34, rue des Martyrs	11.10.1996	Mme Paule *Mersch*	Me Bernard *Felten*
12.	la s. à r. l. TOP-ADDRESS, avec siège social à Luxembourg, 52, rue Goethe	11.10.1996	Mme Paule *Mersch*	Me Bernard *Felten*
13.	la s. à r. l. GARAGE PORTE LAMADELAINE, établie et ayant son siège social à Pétange, 91, Porte Lamadelaine	11.10.1996	Mme Paule *Mersch*	Me Katia *Scheidecker*
14.	la s. à r. l. QUEEN TRAVEL, avec siège social à Luxembourg, 170A, rue de Beggen	11.10.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Gabriel *Blanc*
15.	la S.A. BN ASSOCIATES LUXEMBOURG avec siège social à Luxembourg, 234, route de Longwy	18.10.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Claude *Rumé*
16.	la s. à r. l. SO-SCHU-TEC, avec siège social à Wasserbillig, 15, rte d'Echternach	18.10.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Françoise *Pfeiffer*
17.	la s. à r. l. PC POWER, avec siège social à Munsbach, 162, rue Principale, de fait établie à Steinsel, 50, rue des Prés	18.10.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Nadia *Rangan*
18.	la s. à r. l. F.S.C., ayant eu son siège social à Bridel, 15, rue des Carrefours, act. sans siège social connu	18.10.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Renaud *Petit*
19.	la s. à r. l. AL PARADISO, avec siège social à Luxembourg, 15, rue Astrid, établie act. à Luxembourg, 26, place de la Gare	18.10.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Daniel *Phong*
20.	la s. à r. l. FERREIRA ANTUNES, établie et ayant son siège social à Pétange, 12, rue des Jardins	18.10.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Brigitte *Pochon*
21.	la s. à r. l. AL CAPONE, avec siège social à Luxembourg, 6, rue de Bonnevoie	25.10.1996	Mme Paule *Mersch*	Me David *Patry*

22.	la S.A. LETZEBUERGER WEINHÄNDLER, avec siège social à Septfontaines, Simmerfarm 01-1	25.10.1996	Mme Paule *Mersch*	Me André Th. *Ries*
23.	la s. à r. l. NILLES-TRANS, établie et ayant son siège social à Differdange, 39, rue Emile Mark	25.10.1996	Mme Paule *Mersch*	Me André Th. *Ries*
24.	la s. à r. l. PEINTURES & DECORS SPIESS, avec siège social à Huncherange, 22, rue de l'Ecole	25.10.1996	Mme Paule *Mersch*	Me Sabrina *Martin*
25.	la s. à r. l. ELEKTRO HEIN, avec siège social à Wormeldange-Haut, Op Tomm	25.10.1996	Mme Paule *Mersch*	Me Fabienne *Mondot*
26.	la s. à r. l. JAH-MAN, avec siège social à Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich, ayant fait le commerce sous la dénomination BAR CODE	25.10.1996	Mme Paule *Mersch*	Me André Th. *Ries*
27.	la s. à r. l. BRASSERIE RESTAURANT CHARLEY'S STATIOUN, établie et ayant son siège social à Hostert, 10, rue Principale	25.10.1996	Mme Paule *Mersch*	Me André Th. *Ries*
28.	la s. à r. l. TAORMINA, avec siège social à Luxembourg, 28, rue Philippe II	25.10.1996	Mme Paule *Mersch*	Me Marguerite *Ries*
29.	la s. à r. l. BECO, avec siège social à Bettembourg, 13-17, rte de Luxembourg	25.10.1996	Mme Paule *Mersch*	Me Marguerite *Ries*
30.	le sieur Carlo Joseph BACKES, menuisier, demeurant à Hobscheid, 12, Grand-rue, ayant fait le commerce sous la dénomination MENUISERIE CARLO BACKES	30.10.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me André Th. *Ries*
31.	la S.A. GROUPE TIP, avec siège social à Munsbach, Zone Industrielle	30.10.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me André Th. *Ries*
32.	la s. à r. l. BENELUX COMMERCE, avec siège social à Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie, de fait établie à Dudelange, 41, rue de la Libération	31.10.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Félix *Laplume*
33.	la s. à r. l. CESAR DECORATION, établie et ayant son siège social à Bascharage, 107, avenue de Luxembourg	31.10.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Karine *Reuter*
34.	la s. à r. l. LUDOLUX, avec siège social à Luxembourg, 10, rue Jos Hansen	31.10.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Karine *Reuter*
35.	la s. à r. l. SLD SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE DIFFUSION, avec siège social à Luxembourg, 1, rue Glesener	31.10.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Nathalie *Speltz*

Diekirch

36.	le sieur Maurice HENRY, ayant demeuré à Rombach-Martelange, 13, rue des Tilleuls, act. sans domicile ni résidence connus	2.10.1996	Mme Elisabeth *Capesius*	Me J.-Paul *Wiltzius*
37.	la société unipersonnelle à responsabilité limitée JAMES GOBIET s. à r. l. avec siège social à Diekirch	23.10.1996	Mme Marie-Thérèse *Schmitz*	Me Monique *Schmitz*

Par jugement du tribunal de commerce de Luxembourg en date du 25 octobre 1996 la faillite de la S.A. INTRIMMO, avec siège social à Steinfort, 32, route de Luxembourg, a été rabattue.

Par jugement du tribunal de commerce de Luxembourg en date du 31 octobre 1996, la faillite de la s. à r. l. EURO-GAMES, avec siège social à Dudelange, 80, route de Luxembourg, a été rabattue.

Relevé des faillites prononcées par le tribunal de commerce de Luxembourg pendant le mois de novembre 1996.

No d'ordre	Nom du failli	Date du Jugement	Juge-commissaire	Curateur
		Luxembourg		
1.	la s. à r. l. LUCKY LOOK, établie et ayant son siège social à Esch-sur-Alzette, 32, rue Dicks	6.11.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Sabine *Delhaye*
2.	la S.A.H. AFRI TRUST INTERNATIONAL, avec siège social à Luxembourg, 15, boulevard Royal	8.11.1996	Mme Maryse *Welter*	Me Alain *Rukavina*
3.	la S.A. ROAN SELECTION TRUST OVERSEAS, avec siège social à Luxembourg, 15, boulevard Royal	8.11.1996	Mme Maryse *Welter*	Me Alain *Rukavina*
4.	la s. à r. l. CUISIN'ART, avec siège social à Bergem, 95, Grand-rue, de fait établie à Bettembourg, Z.I Schelck II	8.11.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me André Th. *Ries*
5.	la s. à r. l. BLET MANGEN, établie et ayant son siège social à Steinfort, 12, rue du Cimetière	8.11.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me André Th. *Ries*
6.	la s. à r. l. ATMOSPHERE, avec siège social à Luxembourg, 15, rue du Marché-aux-Herbes	8.11.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Anja *Reisdoerfer*
7.	le sieur Aldo PERSURIC, transporteur, demeurant à Itzig, 14, rue de l'Horizon	8.11.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Anja *Reisdoerfer*
8.	la s. à r. l. M 54, avec siège social à Luxembourg, 5, rue du Mur, de fait établie à Luxembourg, 216, route d'Esch	12.11.1996	Mme Paule *Mersch*	Me Bernard *Felten*
9.	la s. à r. l. RINO & SANDRA, établie et ayant son siège social à Schifflange, 29, avenue de la Libération	12.11.1996	Mme Paule *Mersch*	Me Bernard *Felten*
10.	la S.A. UPPERFIELD GROUP HOLDING, ayant eu son siège social à Luxembourg, 10, rue Jean Jacoby, actuellement sans siège social connu	15.11.1996	Mme Paule *Mersch*	Me Philippe *Onimus*
11.	la s. à r. l. TIJUCA, avec siège social à Luxembourg, 42, rue de Hollerich	15.11.1996	Mme Paule *Mersch*	Me Claude *Geiben*
12.	la S.A. INTEMPOREL DECORATION, avec siège social à Luxembourg, 89, rue d'Eich	15.11.1996	Mme Paule *Mersch*	Me Marguerite *Ries*
13.	la S.A. EMTC GROUP, avec siège social à Luxembourg, 47, rue de Wiltz	15.11.1996	Mme Paule *Mersch*	Me Marguerite *Ries*
14.	la s. à r. l. IMPERIAL ORIENT CARPETS, avec siège social à Luxembourg, 10, rue du Marché-aux-Herbes	15.11.1996	Mme Paule *Mersch*	Me Miguel A. *Andreu*
15.	la s. à r. l. BASIC MUSICPRODUCTION & DISTRIBUTION GmbH, avec siège social à Luxembourg, 25, avenue de la Gare	15.11.1996	Mme Paule *Mersch*	Me Ralph *Deischter*
16.	la s. à r. l. AU PRINCE DE LA SARRE, avec siège social à Ersange, 7, route de Remich	15.11.1996	Mme Paule *Mersch*	Me Sandra *Goergen*
17.	la s. à r. l. BUREAU COMMERCIAL BERTOLI, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 22, boulevard de la Foire	15.11.1996	Mme Paule *Mersch*	Me Patrick *Chantrain*
18.	la S.A. VTI VALCO TRADING INTERNATIONAL, avec siège social à Mersch, 31, rue Mies	22.11.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Véronique *Lang*

19.	la s. à r. l. GABEMA, avec siège social à Luxembourg, 118, rue Anatole France	22.11.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Pierre *Feltgen*
20.	la S. à r. l. INTERPOMPE, avec siège social à Differdange, 68, rue Prinzenberg	22.11.1996	Mme Karin *Guillaume*	M^e Ch.-Charles *Lauer*
21.	la s. à r. l. RENTABOB, avec siège social à Windhof, 20, anc. rte d'Arlon, ayant été établie à Windhof, 4-6, rue de l'Industrie	22.11.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Carine *Lecorvaisier*
22.	la s. à r. l. ROCKDREAMS, avec siège social à Luxembourg, 42, rue Mullenbach	22.11.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Sandrine *Lenert*
23.	la s. à r. l. DIFFUSION LUXEMBOURG, avec siège social à Livange, Zone Industrielle	22.11.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Martine *Kremer*
24.	la S.A. SHIPPING TRANSPORT INSURANCE MANAGEMENT (LUXEMBOURG), en abrégé STIM, en liquidation, avec siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch	22.11.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Marguerite *Ries*
25.	la S.A. SOFINAL, avec siège social à Luxembourg, 2-4, avenue du X Septembre	22.11.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Gabriel *Blanc*
26.	la s. à r. l. TRIPLE A SPORTS, avec siège social à Schifflange, 20, rue du Stade, de fait établie à Schifflange, 61, rue de la Libération	22.11.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Pierre *Feltgen*
27.	la S.A. BELFORCE, avec siège social à Luxembourg, 55, rue de Beggen	29.11.1996	Mme Paule *Mersch*	Me Christiane *Koster*
28.	la s. à r. l. EUROPARACHEVEMENT, avec siège social à Bertrange, 166, rue de Dippach	29.11.1996	Mme Paule *Mersch*	Me J.-Louis *Hastert*
29.	la s. à r. l. MARIAUDE, avec siège social à Luxembourg, 5, rue du Mur, de fait établie à Luxembourg, 216, route d'Esch	29.11.1996	Mme Paule *Mersch*	Me Sandra *Goergen*

Relevé des faillites prononcées par les tribunal de commerce pendant le mois de décembre 1996.

No d'ordre	Nom du failli	Date du Jugement	Juge-commissaire	Curateur
		Luxembourg		
1.	la s. à r. l. RETRALUX, établie et ayant son siège social à Foetz, rue du Commerce	4.12.1996	Mme Katin *Guillaume*	Me André Th. *Ries*
2.	la s. à r. l. LPF, ayant eu son siège social à Luxembourg, 45, route d'Arlon, actuellement sans siège social connu	6.12.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Michèle *Kemp*
3.	la s. à r. l. SPORTS AUTOS, avec siège social à Luxembourg, 30, rue de Cessange	6.12.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Laurent *Jomé*
4.	la s. à r. l. DONLUX INTERNATIONAL, en liquidation, avec siège social à Luxembourg, 7, Côte d'Eich	6.12.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Anja *Reisdoerfer*
5.	la s. à r. l. MOBILPUB, avec siège social à Foetz, 9, rue Jean-Pierre Bichler, de fait établie à Dippach, 82, route de Luxembourg	6.12.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Stéphane *Jacoby*
6.	la S.A. WINDEMERE, avec siège social à Luxembourg, 4, route d'Esch	13.12.1996	Mme Paule *Mersch*	Me Francis *Kass*
7.	la s. à r. l. F.P.R., avec siège social à Luxembourg, 80, rue Pierre Krier	13.12.1996	Mme Paule *Mersch*	Me Donata *Grasso*
8.	la s. à r. l. CATELI, avec siège social à Dudelange, rue du Parc	13.12.1996	Mme Paule *Mersch*	Me Simone *Flammang*

No d'ordre	Nom du failli	Date du Jugement	Juge-commissaire	Curateur
9.	la s. à r. l. A.G. NAUTIC, établie et ayant son siège social à Wintrange, 8, rue d'Elvange	13.12.1996	Mme Paule *Mersch*	Me Marguerite *Ries*
10.	la s. à r. l. TABOU, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 131, rue des Muguets	13.12.1996	Mme Paule *Mersch*	Me Nathalie *Gilson*
11.	la s. à r. l. FLASH, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 29, rue Philippe II	13.12.1996	Mme Paule *Mersch*	Me Sabine *Delhaye*
12.	la s. à r. l. CAPIREX, avec siège social à Differdange, 1, rue Neiwiss	13.12.1996	Mme Paule *Mersch*	Me Sabine *Delhaye*
13.	la s. à r. l. KINKI, avec siège social à Luxembourg, 16, rue Beaumont	18.12.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Anja *Reisdoerfer*
14.	la s. à r. l. AIREZZIP GRAN'SASSO, établie et ayant son siège social à Esch-sur-Alzette, 44, rue du Brill	18.12.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Pierre *Feltgen*
15.	la s. à r. l. SOLANGE BOUTIQUE, avec siège social à Remich, 4, Quai de la Moselle, de fait établie à Remich, 8, Quai de la Moselle	18.12.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Pierre *Feltgen*
16.	la s. à r. l. TIRAMISU, avec siège social à Esch-sur-Alzette, 85, rue Victor Hugo	20.12.1996	Mme Paule *Mersch*	Me Evelyne *Korn*
17.	la S.A. SOCIETE GENERALE DE METALLURGIE DE LUXEMBOURG, ayant eu son siège social à Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, actuellement sans siège social connu	20.12.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Felix *Laplume*
18.	la s. à r. l. WONALUX, avec siège social à Esch-sur-Alzette, 35, rue d'Audun	20.12.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Brigitte *Gathy*
19.	le sieur Joao MONTEIRO, commerçant, demeurant à Luxembourg, 57, rue de Strasbourg, ayant exploité l'EPICERIE TROPICALE CAP VERDE à Luxembourg, 36, rue Michel Rodange	20.12.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Anja *Reisdoerfer*
20.	le sieur Domenico SCARANO, commerçant, demeurant à Weiler-la-Tour, 2, rue des Sports	20.12.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Eric *Fort*
21.	la s. à r. l. ADRILUX, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 4, rue des Aubépines	20.12.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Roy *Reding*
22.	la s. à r. l. RESTAURANT-BRASSERIE SAINT MARTIN, établie et ayant son siège social à Wasserbillig, 21, Grand-Rue	20.12.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Roy *Reding*
23.	la s. à r. l. EXPRESS, NETTOYAGE A SEC, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 1, rue du Fort Dumoulin	20.12.1996	Mme Karin *Guillaume*	Me Dieter *Grozinger*
24.	la s. à r. l. INTERNATIONAL VRAC DISTRIBUTION, avec siège social à Esch-sur-Alzette, 3, rue Erny Reitz	23.12.1996	Mme Paule *Mersch*	Me Bernard *Felten*
	Diekirch			
25.	la société à responsabilité limitée TERRASSEMENTS DUMONG, établie et ayant son siège social à L-9653 Goesdorf, 25, um Knupp	18.12.1996	Mme Marie-Thérèse *Schmitz*	Me Jean-Paul *Wiltzius*
26.	la société à responsabilité limitée FITNES CENTER ETTELBRUCK s. à r. l., établie et ayant son siège social à Ettelbruck, 34, rue Prince Henri	18.12.1996	Mme Marie-Thérèse *Schmitz*	Me François *Gengler*

Santé.

Relevé des maladies transmissibles déclarées pendant le mois de décembre 1996.

Maladies		Cantons													Totaux		
M = Maladie D = Décès		Luxembourg-Ville	Luxbg-campagne	Esch-sur-Alzette	Capellen	Grevenmacher	Remich	Diekirch	Wiltz	Clervaux	Vianden	Mersch	Echternach	Redange	total du mois	total du mois précédent	total de l'année en cours
Fièvre typhoïde	M																1
	D																
Fièvre paratyphoïde	M																3
	D																
Autres Salmonelloses	M															1	67
	D																
Diphtérie	M																
	D																
Coqueluche	M																1
	D																
Scarlatine	M			2											2	7	66
	D																
Brucelloses	M																
	D																
Méningite infectieuse	M																2
	D																
Dysenterie	M																
	D																
Tbc pulmonaire	M	1		1										1	3	1	29
	D																
Tbc autres organes	M																4
	D																1
Tbc pleurale	M																3
	D																
Tbc Primo-infection	M																2
	D																
Rougeole	M																25
	D																
Paludisme	M															1	4
	D																
Hépatite infectieuse	M		2	1											3	10	108
	D																
Condylome accum.	M																6
Blennoragie	M																2
Syphillis	M																3
Tétanos	M																1
Psittacose	M																
S.I.D.A.	M	2													2	1	12
	D																4

Santé.

Relevé des maladies transmissibles déclarées pendant le mois de janvier 1997.

Maladies		Cantons													Totaux		
M = Maladie D = Décès		Luxembourg-Ville	Luxbg-campagne	Esch-sur-Alzette	Capellen	Grevenmacher	Remich	Diekirch	Wiltz	Clervaux	Vianden	Mersch	Echternach	Redange	total du mois	total du mois précédent	total de l'année en cours
Fièvre typhoïde	M																
	D																
Fièvre paratyphoïde	M																
	D																
Autres Salmonelloses	M			4											4		4
	D																
Diphtérie	M																
	D																
Coqueluche	M																
	D																
Scarlatine	M			2											2	2	2
	D																
Brucelloses	M																
	D																
Méningite infectieuse	M																
	D																
Dysenterie	M																
	D																
Tbc pulmonaire	M	3											1		4	3	4
	D																
Tbc autres organes	M																
	D																
Tbc pleurale	M																
	D																
Tbc Primo-infection	M																
	D																
Rougeole	M		1												1		1
	D																
Paludisme	M																
	D																
Hépatite infectieuse	M	2	21												23	3	23
	D																
Condylome accum.	M																
Blennoragie	M																
Syphillis	M		1												1		1
Tétanos	M																
Psittacose	M																
S.I.D.A.	M															2	
	D	1													1		1

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 12 13 mars 1997

Sommaire

DIPLOMES ETRANGERS

Relevé des inscriptions au registre des diplômes étrangers.
(24e liste)
(Publication prescrite par l'art. 4 de la loi du 17 juin 1963 ayant pour objet de protéger les titres d'enseignement supérieur)

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
ABOUTALEBI Fakhrangiz	l'Ecole Supérieure de Commerce de Téhéran	30.11.93	Licenciée en sciences commerciales
01.11.55 Salmas(Iran)	diplôme de licence en sciences commerciales	05.12.95	
iranienne	04.02.77	11.12.95	
ABID Samih	l'université de Tunis	04.03.94	Titulaire d'une Maîtrise en Sciences Juridiques
17.04.70 Paris	le diplôme de Maîtrise en Sciences Juridiques	15.04.94	
luxembourgeoise	29.06.92	18.04.94	
ABID Samih	l'Université de Nice	04.03.94	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies en Droit économique et Droit des Affaires
17.04.70 Paris	le diplôme d'études approfondies en droit économique	15.04.94	
luxembourgeoise	27.09.93	18.04.94	
ABINET Walter	l'université de Liège	17.05.95	Licencié en sciences commerciales et financières
27.01.41 Malmédy (B)	le grade de licencié en sciences commerciales et financières	23.05.95	
belge	15.10.66	01.06.95	
ABONDIO Béatrice	l'Institut Supérieur de l'Etat de Traducteurs et Interprètes - Bruxelles	11.10.93	Licencié Traducteur
29.07.68 Luxembourg	le grade de Licencié Traducteur	26.11.93	
luxembourgeoise	17.07.93	29.11.93	
ABOUTALEBI Fakhranzig	l'Ecole Supérieure de Téhéran	30.11.93	Licencié en sciences commerciales
01.11.55 Salmas (Iran)	le diplôme de licence en sciences commerciales	05.12.95	
iranienne	04.02.77	11.12.95	
ADAM Ferdy	l'université Libre de Bruxelles	12.02.93	Licencié en sciences économiques
29.07.68 Luxembourg	le grade de licencié en sciences économiques	12.03.93	
luxembourgeoise	30.06.92	26.03.93	
ADAM Ferdy	l'université Libre de Bruxelles	06.10.93	Maître en économétrie
29.07.68 Luxembourg	le diplôme de Maîtrise en Econométrie	22.10.93	
luxembourgeoise	15.09.93	14.01.94	
ADAM Raymond	l'université de Paris-Sud (XI)	21.05.95	Docteur de l'université de Paris-Sud (XI)
01.09.67 LUXEMBOURG	le diplôme de Docteur de l'université de Paris-Sud (XI)	27.06.95	
luxembourgeoise	07.09.93	12.07.95	
ADAM Simone	l'université Libre de Bruxelles	30.05.95	Ingénieur agronome
29.06.65 Luxembourg	le grade d'ingénieur agronome	27.06.95	
luxembourgeoise	14.01.91	12.07.95	
ADAMS Claudine	l'Institut Supérieur de la Communauté Française de Traducteurs et Interprètes - Bruxelles	11.04.95	Licencié-traducteur
29.11.71 Luxembourg	le grade de licencié traducteur	28.04.95	
luxembourgeoise	06.07.94	12.05.95	

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
ADAS Rima 28.05.69 Constantine française	l'Université de Nancy II le diplôme de l'Institut Commercial de Nancy 20.10.92	10.03.93 12.03.93 26.03.93	Titulaire d'un diplôme de l'Institut Commercial de Nancy
ADEHM Diane 13.09.72 Ettelbrück luxembourgeoise	la Faculté Universitaire Notre-Dame de la Paix à Namur le grade de licencié et maître en sciences économiques et sociales 30.09.94	20.01.95 23.01.95 02.02.95	Licenciée et maître en sciences économiques et sociales
ADELMANN Rainer 24.05.44 Ingolstadt (D) allemande	la 'Fachhochschule München' le diplôme de'Diplom-Ingenieur (FH) ' Dipl.-Ing. (FH) 31.10.68	11.11.93 26.11.93 09.12.93	Diplom-Ingénieur (F.H.)
ADROVIC Sead 14.06.58 Petnjica bosnienne	la 'Universitat Prishtina' le 'Diplom als Maschineningenieur 18.05.82	25.11.94 28.04.95 12.05.95	Ingénieur
AGNES Anne 13.09.70 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Droit, d'Economie et de Sciences d'Aix-Marseille le diplôme d'études approfondies en droit communautaire 22.09.94	18.10.94 13.12.94 21.12.94	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies en droit communautaire
AGUSTSSON Petur 05.04.72 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Metz le diplôme de maîtrise de sciences de gestion 15.03.83	02.07.93 29.07.93 30.07.93	Titulaire d'une maîtrise de sciences de gestion
AKERBLOM Louise 08.07.57 Vasteras (Suède) suédoise	la 'Uppsala University' le grade de 'Bachelor of Science (BSc) in Business Administration and Economies' 13.04.83	02.06.93 24.06,93 25.06.93	'Bachelor of Science (Bsc) in Business Administration and Economies'
ALBERTY Paul 21.10.60 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universitat Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur im Fachbereich Architektur' 25.08.93	05.02.94 11.03.94 15.03.94	Architecte
ALEXANDROVA Maia 01.05.61 Stara Zagora (Bulgarie) Bulgare	l'université de Sofia - Kliment Ohridski le diplôme de Géologue-Géochimiste 17.04.90	10.12.93 07.01.94 27.01.94	Géologue-Géochimiste
ALEXANDROVA-KOSTOVA Kapka 10.01.53 Sofia (Bulgarie) bulgare	la 'University of Sofia Kliment Ohridski' le diplôme de spécialiste en langue bulgare et littérature 05.06.79	25.02.94 11.03.94 15.03.94	Titulaire du diplôme de spécialiste en langue bulgare et littérature
ALLARD Laurent 11.09.66 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Liège le grade d'ingénieur Civil 02.07.93	14.11.94 13.12.94 21.12.94	Ingénieur
ALTMAN Irène 22.07.50 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universitat Wien' la 'Berufsbezeichnung akademisch geprüfter Übersetzer' 27.01.76	12.02.93 12.03.93 26.03.93	'Akademisch geprüfter übersetzer'

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
ALTMANN Marianne 06.10.55 Lengerich allemande	la 'Universitat Hannover' le 'akademischer Grad Doktor der Gartenbauwissenschaften (Dr.rer.hort.1 ' 22.12.83	25.04.93 30.04.93 03.05.93	'Doktor der Gartenbauwissenschaften (Dr.rer.hort.)'
AMEDEO Pier Andrea 23.01.43 Monterosso Grana italienne	1'Ecole Centrale des Arts et Manufactures - Paris le diplôme d'ingénieur des arts et manufactures 02.08.55	24.07.93 29.07.93 30.07.93	Ingénieur
AMADEO Pier Andrea 23.01.43	'l'università degli Studi di Torino	26.10.95	Titulaire d'une 'Laurea in Economia e Commercio
AMELEVORK Aberra 14.06.66 Addis Abeba (Ethiopie) éthiopienne	la 'Patrice Lumumba People's Friendship University of Moscow' le diplôme de 'Master of Science in Economies' 28.02.91	23.03.94 30.06.94 04.07.94	Master of Science in Economies
AMPER Wilfredo 12.12.66 Pintuyan philippinienne	la 'University of the Viscayas' le 'degree de Bachelor of Science in Electrical Engineering' 21.03.90	16.01.95 07.04.95 26.04.95	Bachelor of Science in Electrical Engineering
ANCIA Gérald 19.02.71 Liège Belge	L'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le diplôme d'Ingénieur Commercial 03.07.93	28.02.94 11.03.94 15.03.94	Ingénieur Commercial
ANDLAUER Dominique 08.02.67 Alkmaar (Pays-Bas) française	l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries de Strasbourg le diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries de Strasbourg pour la spécialité: génie civil 14.05.91	13.11.92 29.01.93 01.02.93	Ingénieur
ANDONOVIC Vesna 08.01.70 Jragujevac (Yougoslavie) luxembourgeoise	l'université de Nancy II le grade de licencié en études cinématographiques et audiovisuelles 23.07.92	20.11.95 05.12.95 14.12.95	Licenciée en études cinématographiques et audiovisuelles
ANDONOVIC Vesna 08.01.70 Kragujevac (Yougoslavie) luxembourgeoise	l'université de Nancy II le grade de maître en études cinématographiques et audiovisuelles 08.07.93	20.11.95 05.12.95 14.12.95	Maître en études cinématographiques et audiovisuelles
ANDONOVIC Vesna 08.01.70 Kragujevac (Yougoslavie) luxembourgeoise	l'Université de Nancy II le diplôme d'études approfondies, spécialité: cinéma et audiovisuel 18.07.94	20.11.95 05.12.95 14.12.95	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies, spécialité: cinéma et audiovisuel
ANDRE Jean-Jacques 25.07.63 Chadrac (France) française	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg I le diplôme de maîtrise d'informatique 25.09.87	27.09.93 22.10.93 05.11.93	Titulaire d'une maîtrise d'informatique

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
ANDRE Pascale 30.10.68 Arlon belge	l'université Catholique de Louvain le grade de licencé en sciences économiques 29.06.90	04.01.93 29.01.93 01.02.93	Licenciée en sciences économiques
ANDREOSSO ép.LEIJA Maria Teresa 06.05.52 Buenos Aires U.S. américaine	'the Arizona State University' le grade de 'Bachelor of Science in Management' 18.05.79	29.05.95 07.11.95 14.11.95	'Bachelor of Science in Management
ANGEL Marc 12.03.63 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universitat Wien' le 'akademischer Grad Magister der Philosophie' Studienrichtung Uebersetzer- und Dolmetscherausbildung 04.06.93	04.07.95 06.10.95 10.10.95	'Magister des Philosophie'
ANGUELOV Evgheni 05.06.49 St. Dimitrov Bulgare	l'Institut Supérieur de Médecine de Sofia le diplôme de Médecin-Généraliste 23.11.81	22.04.94 03.06.94 06.06.94	Titulaire d'un diplôme de Médecin
ANNEN Erhard 04.07.60 Mayen (D) allemande	la 'Fachhochschule für Forstwirtschaft in Rottenburg'am Neckar' le diplôme de 'Diplom-Ingenieur (F.H.)' 18.10.84	18.11.93 26.11.93 09.12.93	Diplom-Ingenieur (FH)
ANT Marco 30.07.61 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Nancy II le diplôme de Maître en psychologie 22.10.92	25.01.95 23.01.95 02.02.95	Maître en psychologie
ARBOGAST Fred 27.04.68 Dudelange luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfalische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur der Fachrichtung Elektrotechnik' 02.09.94	09.02.95 21.02.95 21.03.95	Ingénieur
AREND Marc 27.12.64 Wiltz luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfalische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.) an der Fakultat für Elektrotechnik' 17.07.92	19.09.94 13.10.94 17.10.94	Ingénieur
AREND Paul 14.09.66 Luxembourg luxembourgeoise	la'Universitat Stuttgart' le'akademischer Grad Diplom-Ingenieur' 18.05.91	28.12.93 07.01.94 12.01.94	Ingénieur
ARENDT Steve 08.08.65 Esch/Alzette luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfalische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing) der Studienrichtung Maschinenbau' 04.08.94	08.11.94 13.12.94 19.12.94	Ingénieur
ARIAS PLASIER Nila Paulina 14.03.56 Lima (Pérou) indéterminée	la 'Universidad de San Martin de Porres' le grade de 'Bachiller en Sociologia' 19.04.90	14.09.93 17.09.93 20.09.93	'Bachiller en Sociologia'
ARNDT Mathieu 03.05.60 New York française	1'Ecole Centrale des Arts et Manufactures à New York le diplôme d'ingénieur des Arts et Manufactures de New York 19.10.83	11.09.95 07.11.95 06.12.95	Ingénieur

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
ARIOTI Ugo 15.03.55 Palermo italienne	'l'Università di Palerme' 'la laurea di dottore in architettura' 07.07.82	29.04.93 24.06.93 25.06.93	Architecte
ARRIGHI Anette 21.09.58 Luxembourg Luxembourgeoise	l'Université de Genève le diplôme de Traducteur Français Allemand Italien 14.07.80	03.08.94 02.09.94 06.09.94	Traducteur
ARSLANER Osman 02.03.53 Ankara (Turquie) canadienne	la 'University of London' le 'degree Master of Science' 14.12.83	01.03.94 11.03.94 28.03.94	Master of Science
ARZOVSKI Zoran 15.06.54 Skopje Macédonien	l'Université Kiril i Metodij de Skpoje le diplôme d'Architecte 07.07.80	27.09.93 07.01.94 15.01.94	Architecte
ASCHMAN Christian 07.07.66 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Supérieur Libre d'Arts Plastiques à Bruxelles le diplôme de l'enseignement artistique supérieur du 2ième degré 29.06.92	31.08.93 22.10.93 05.11.93	Titulaire du diplôme de l'enseignement artistique supérieur du 2ième degré
ATTIGUI Otmane 28.11.71 Rabat (Maroc) marocaine	l'université IBN Tofaïl de Kenitra le diplôme de licence en physique 11.07.93	18.08.94 02.09.94 06.09.94	Titulaire d'une Licence en physique
AXINTE Radu 16.03.57 Bucarest (Ro) roumaine	l'Institut d'Architecture Ion Mincu de Bucarest le grade d'Architecte 05.07.84	17.03.95 07.04.95 26.04.95	Architecte
BACKES Danièle 21.02.69 Esch / Alzette luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur de Strasbourg le diplôme de maîtrise de psychologie 03.11.94	21.12.94 23.01.95 02.02.95	Titulaire d'une maîtrise de psychologie
BACKES Jean-Luc 08.02.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Paris IX Dauphine le diplôme de maîtrise de sciences de gestion 06.02.92	20.02.93 12.03.93 26.03.93	Titulaire d'une maîtrise de sciences de gestion
BACKES Jean-Luc 08.02.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Catholique de Louvain le titre de maître en administration et en gestion 11.09.92	20.02.93 12.03.93 26.03.93	Maître en administration et en gestion
BACKES Laurent. 14.05.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Robert Schuman - Strasbourg le diplôme de maîtrise en droit privé 'droit des affaires' 28.06.94	11.02.95 07.04.95 26.04.95	Titulaire d'une maîtrise en droit privé
BACKES Yuriko Nadia 22.12.70 Kobé (Japon) luxembourgeoise	la 'University of London' le 'degree of Master of Arts in Area Studies' 01.11.93	26.01.95 21.02.95 23.02.95	Master of Arts (Area Studies)
BACKES Yuriko Nadia 22.12.70 Kobé (Japon) luxembourgeoise	la 'University of London' le 'degree Bachelor of Science in Economies' 01.08.92	26.01.95 21.02.95 21.03.95	Bachelor of Science (Economies)

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de 'l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
BACKES Yuriko Nadia 22.12.70 Kobé (Japon) luxembourgeoise	le Collège de Bruges le 'degree of Master of Arts in European Political and Administrative Studies' 17.06.94	26.01.95 21.02.95 21.03.95	Master of Arts (European Political Studies)
BACOVIC Jovan 11.11.60 Niksic (Monténégro) yougoslave	l'université de Belgrade le titre de 'Graduated Civil Engineer' 06.05.88	13.04.93 30.04.93 03.05.93	Ingénieur
BAIJOT Jean-François 11.04.68 Pétange luxembourgeoise	Y-Université de Nancy I le diplôme de maîtrise de mathématiques 17.07.92	08.06.95 27.06.95 12.07.95	Titulaire d'une maîtrise de mathématiques
BAIJOT Jean-François 11.04.68 Pétange luxembourgeoise	l'université de Nancy I le diplôme d'études supérieures spécialisées; Ingénierie Mathématique et Outils Informatiques 07.10.93	08.06.95 27.06.95 29.06.95	Titulaire d'un D.E.S.S. en Ingénierie Mathématique et Outils Informatiques
BAILLIE Sasha 21.04.70 Brighton (GB) anglaise	la University of St. Andrews' 'degree Master of Arts (International Relations - Mediaeval History' 07.07.94	30.06.95 07.11.95 15.11.95	Master of Arts (International Relations and Mediaeval History)
BALANZATEGUI José 19.02.68 Pétange luxembourgeoise	l'université de Paris I Panthéon Sorbonne le diplôme de maîtrise de sciences économiques 13.07.93	21.06.95 27.06.95 24.07.95	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
BALANZATEGUI José 19.02.68 Pétange luxembourgeoise	l'université de Paris I Panthéon Sorbonne le diplôme d'études approfondies écomomie de l'industrie et des services 12.01.95	21.06.95 27.06.95 24.07.95	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies en économie de l'industrie et des services
BALLERIAUX Isabelle 14.08.70 Arlon (B) belge	l'Institut Supérieur de l'Etat de Traducteurs et Interprètes - Bruxelles le grade de Licencié Traducteur 08.07.92	04.05.95 23.05.95 01.06.95	Licencié Traducteur
BARANOWSKA ép. MIKA Mal gorzata 01.07.57 Cracovie polonaise	l'université Jagellonne de Cracovie le diplôme de 'Master of Arts' 22.04.81	11.04.94 15.04.94 22.04.94	Master of Arts
BARBASON Antoine 10.10.40 Tournai belge	l'Institut Supérieur d'Architecture et d'Arts Décoratifs - Saint-Luc - Liège le diplôme d'architecte 30.06.65	07.01.93 29.01.93 01.02.93	Architecte
BARTH Holger 12.01.68 Saarburg allemande	la 'Universitat Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 30.12.92	08.09.93 17.09.93 20.09.93	'Diplom-Kaufmann'
BARTH Jean 08.03.68 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Paris 1 - Panthéon - Sorbonne le diplôme de Maîtrise en Sciences Economiques: mention Economie et Finances Internationales 13.09.93	14.11.93 26.11.93 10.12.93	Titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
BARTHEL Danielle 14.04.57 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universitat Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Padagogin' 13.04.95	26.06.95 27.06.95 12.07.95	'Diplom-Padagogin'
BARTHELME Pierre 25.04.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences économiques 11.09.92	22.01.93 29.01.93 01.02.93	Licencié en sciences économiques
BARTHELMY Roger 03.05.69 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinische Friedrich-Wilhelms-Universitat Bonn' le 'akademischer Grad Diplom-Agraringenieur (Dipl.-Ing. agr.) 29.09.93	21.01.94 04.02.94 10.02.94	Ingénieur agronome
BARTHOULOT Sophie 25.01.71 Lons Le Saunier française	l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Bretagne le diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Bretagne 09.07.93	21.07.93 29.07.93 30.07.93	Ingénieur
BARTOLE Emile 08.04.68 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universitat Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Informatiker (Dipl.-Inform.)' 18.03.94	22.04.94 03.06.94 06.06.94	'Diplom-Informatiker (Dipl. -Inform.)'
BASSING Charles 18.04.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur commercial et de gestion 30.06.95	17.11.95 05.12.95 11.12.95	Ingénieur commercial et de gestion
BASSOV Anton 26.09.69 Moscou russe	l'Académie des Finances du Gouvernement de la Russie le titre d'économiste 07.11.95	27.06.95 07.11.95 13.11.95	Titulaire d'un diplôme en économie
BASTIN Isabelle 29.01.69 Bastogne belge	la Faculté Universitaire Catholique à Mons le grade de licencié en sciences économiques appliquées 21.06.91	24.08.94 02.09.94 06.09.94	Licencié en sciences économiques appliquées
BATABA Ekim Katanga 05.01.60 Sokode (Togo) togolaise	la 'Rheinisch-Westfalische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur in der Fachrichtung Bauingenieurwesen' 31.08.90	21.01.93 29.01.93 01.02.93	Ingénieur
BATISTA MARTE Belisa Maria 03.01.62 Saint Domingue (Rép.Dominicaine) dominicaine	la 'Universidad Autonoma de Santo Domingo' le titre de 'Licenciado en Psicologia' 25.02.85	24.04.93 17.09.93 20.09.93	'Licenciada en Psicologia'
BAUER Stephan 13.09.66 Hellershausen allemande	la 'Universitat des Saarlandes' le 'Akademischer Grad Diplom-Kaufmann 17.05.93	08.10.93 22.10.93 10.11.93	'Diplom-Kaufmann'
BAULER Carine 09.08.70 Ettelbruck luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le diplôme de Licenciée en Sciences Economiques 17.09.93	23.11.93 26.11.93 29.11.93	Licenciée en Sciences Economiques

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
BAUM Bettina 28.03.64 Dortmund (D) allemande	la 'University of Kent at Canterbury' le diplôme de 'Bachelor of Arts (Honours) in Social Policy and Administration' 21.07.89	13.09.94 13.10.94 17.10.94	Bachelor of Arts (Honours)
BAUSCH Raymond 17.07.62 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Nancy I le diplôme d'études approfondies en mathématiques 08.10.86	19.06.95 27.06.95 12.07.95	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies en mathématiques
BECK Jean 25.04.60 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur civil architecte 30.06.95	06.07.95 27.07.95 28.09.95	Architecte
BECK Tom 18.05.63 Luxembourg Luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de Licence en Informatique 14.07.89	23.12.93 07.01.94 17.01.94	Licencié en Informatique
BECKER Chantal 08.02.70 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de Maîtrise en Sciences Economiques 15.06.93	22.11.93 26.11.93 06.12.93	Titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques
BECKER Henri 14.01.67 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universitat Trier' le 'akademischer Grad Magister der Rechte' 22.10.93	09.02.94 15.04.94 18.04.94	Magister der Rechte
BECKER Paul 01.10.69 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Miami University, Oxford, Ohio' le grade de 'Bachelor of Science in Business' 20.08.93	13.09.93 17.09.93 20.09.93	'Bachelor of Science in Business'
BECKER Philipp 18.01.53 Trèves (D) allemande	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur F.H.in der Fachrichtung Elektrotechnik' 23.06.94	21.1194 13.12.94 16.12.94	Diplom-Ingenieur F.H.
BECKER Renate 25.11.59 Trèves allemande	la 'Universitat Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Psychologin' 10.04.86	10.04.93 27.05.93 28.05.93	'Diplom-Psychologin'
BECKER Viviane 25.05.60 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Toulouse - Le Mirai1 le diplôme de maîtrise de psychologie 01.10.92	01.04.93 30.04.93 03.05.93	Titulaire d'une maîtrise de psychologie
BECKER Viviane 25.05.60 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université René Descartes - Paris V le diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Psychologie de l'Enfance et de l'Adolescence 05.11.93	16.11.93 26.11.93 10.12.93	Titulaire du diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Psychologie
BEGANOVIC Remzo 06.02.64 Ivangrad bosnienne	l'université de Sarajevo le diplôme d'ingénieur électricien 27.05.89	29.03.95 07.04.95 26.04.95	Ingénieur
BEGAT Emmanuel 04.09.69 Mulhouse (F) française	l'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon 11.07.91	12.12.94 23.01.95 02.02.95	Titulaire du diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
BEGHIN ép.BRAUN Christine 12.07.57 Verviers belge	l'Institut Supérieur d'Architecture et d'Arts Décoratifs - Saint-Luc - Liège le grade d'Architecte 30.09.80	16.02.94 11.03.94 15.03.94	Architecte
BEGON Anne-Marie 21.07.66 Meudon française	l'université de Grenoble le diplôme de maîtrise de sciences économiques 01.07.94	10.09.94 13.10.94 17.10.94	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
BEILER Thomas 04.12.68 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc - Bruxelles le grade d'Architecte 04.07.94	30.03.95 07.04.95 02.05.95	Architecte
BEISSEL Jean 05.01.67 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universitat Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Physiker' 02.05.94	05.09.94 13.10.94 17.10.94	Diplom-Physiker
BELIN Laure 03.11.71 Toulouse (F) Française	l'Ecole Supérieure de Commerce de Dijon le diplôme d'études Supérieures de Commerce et d'Administration 01.07.93	03.11.93 07.01.94 09.01.94	Titulaire du diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce
BELLION Michèle 18.11.68 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise de psychologie 10.07.92	19.08.93 17.09.93 20.09.93	Titulaire d'une maîtrise de psychologie
BELLION Michèle 18.11.68 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme d'Etudes Approfondies en Psychologie 21.10.93	05.11.93 26.11.93 20.11.93	Titulaire d'un Diplôme d'Etudes Approfondies en Psychologie
BELLION Pierre 17.07.62 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Fachhochschule für Wirtschaft Pforzheim' le 'Hochschulgrad Diplom-Wirtschaftsingenieur (Dipl.Wirt.Ing.(FH)) 20.12.88	23.03.93 30.04.93 03.05.93	'Diplom-Wirtschaftsingenieur (Dipl.Wirt.Ing.(FH))'
BEMTGEN Jean-Paul 21.10.68 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques, mention écon. et gest. des entreprises, opt. ress. humaines 15.06.93	29.09.93 22.10.93 10.11.93	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
BENEDETTI Patrick 17.08.57 Liège (B) belge	l'université de 1'Etat à Liège le grade d'Ingénieur Civil physicien 17.07.81	10.02.95 21.02.95 21.03.95	Ingénieur
BENEDETTI Patrick 17.08.57 Liège (B) belge	la Faculté Polytechnique de Mons le grade de maître en gestion totale de la qualité 28.10.91	10.02.95 21.02.95 21.03.95	Maître en gestion totale de la qualité
BENEDETTI Walter 11.10.62 Luxembourg italienne	la 'Universita degli Studi di Udine' le diplôme de'laurea in Scienze Economiche e Bancarie' 17.03.93	15.06.93 24.06.93 25.06.93	Titulaire d'une 'laurea in Scienze Economiche e Bancarie'

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
BENTINI Eric 15.01.67 Moutiers (F) française	l'Ecole Nationale Supérieure des Techniques Industrielles et des Mines d'Ales le diplôme d'ingénieur 22.08.91	01.03.95 04.07.95 26.04.95	Ingénieur
BENTO GOMES Paula 06.07.62 Coimbra portugaise	l'Université de Coimbra 'licenciatura em linguas e literaturas modernas-estudos portugueses e ingleses 22.05.95	28.06.95 07.11.95 15.11.95	Titulaire d'une 'Licenciatura em Linguas e Literaturas Modernas - Portugues e Ingles'
BENTZ Myriam 29.11.66 Dudelange luxembourgeoise	l'Institut Supérieur d'Architecture de 1'Etat - La Cambre - Bruxelles le grade d'Architecte 16.10.92	07.05.95 27.06.95 12.07.95	Architecte
BERARDENGO Maria-Rosa 19.08.56 Cuneo italienne	l'université de Turin le diplôme de 'Laurea di dottore in Economia e Commercio' 10.07.80	09.03.94 11.03.94 15.03.94	Titulaire d'une 'laurea di dottore in Economia e Commercio'
BERCHEM Tanja 19.09.69 Esch-Alzette luxembourgeoise	l'université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences politiques et relations internationales 08.11.94	23.01.95 23.01.95 02.02.95	Licencié en sciences politiques
BEREND Joël 12.01.62 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Paris I Panthéon Sorbonne le diplôme de doctorat en Sciences Politiques 13.05.94	20.06.94 30.06.94 04.07.94	Docteur en Sciences Politiques
BERG Angelika 15.10.48 Wittingen allemande	la 'Technische Universitat Berlin' le grade de 'Diplom-Psychologin' 22.03.90	21.01.93 29.01.93 01.02.93	'Diplom-Psychologin'
BERG ép.MILGEN Marie-Louise 09.04.60 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universitat Wien' 'akademischer Grad Magistra der Philosophie' 10.06.94	07.11.95 05.12.95 14.12.95	'Magister der Philosophie'
BERGER François 21.12.53 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg le diplôme de licence en histoire 09.01.84	12.01.94 21.02.95 17.03.95	Titulaire d'une licence en histoire
BERGERET Florence 11.04.71 Dijon française	le Ministère de l'Education Nationale le diplôme d'Etudes Comptables et Financières 12.07.93	30.08.94 13.10.94 17.10.94	Titulaire d'un diplôme d'études Comptables et Financières
BERGH Henriette 12.12.68 Ettelbruck luxembourgeoise	l'université Catholique de Louvain le grade de licencié en Sciences Economiques 10.09.93	22.11.93 26.11.93 29.11.93	Licencié en Sciences Economiques
BERNARD Laurence 27.09.66 Bastogne belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de licence en histoire de l'art et d'archéologie 13.10.88	20.01.95 23.01.95 02.02.95	Licencié en histoire de l'art et archéologie

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
BERNARD Serge 01.11.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Robert Schuman - Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences politiques 28.06.94	13.09.94 13.10.94 17.10.94	Titulaire d'une maîtrise en sciences politiques
BERNARD Valérie 13.02.70 Waremme (Belgique) belge	l'Université de Liège le grade scientifique de licencié en administration des affaires 26.09.92	24.08.93 17.09.93 20.09.93	Licenciée en administration des affaires
BERNARDY Geneviève 31.08.71 Arlon (Belgique) Belge	l'Université Libre de Bruxelles le grade de Licence en Biologie Médicale Appliquée 24.09.93	14.01.94 04.02.94 10.02.94	Licenciée en Biologie Médicale Appliquée
BERNDT Jürgen 03.05.38 Kiel (Allemagne) allemande	la 'Christian-Albrechts-Universitat, Kiel' le 'akademischer Grad Diplom-Volkswirt' 20.12.65	15.04.94 18.04.94	'Diplom-Volkswirt'
BERNDT Jürgen 03.05.38 Kiel (Allemagne) allemande	la 'Christian-Albrechts-Universitat-Kiel' le grade de 'Doktor der Naturwissenschaften (Dr. Rer. Nat.)' 09.11.68	26.03.94 15.04.94 18.04.94	'Doktor der Naturwissenschaften'
BERRUGA MONTEAGUDO Jose Maria 08.05.57 Albacete espagnole	la 'Universidad Complutense de Madrid' le 'titulo de licenciado en filosofia y Ciencias de la Education' 12.02.83	07.12.94 13.12.94 19.12.94	Licenciado en Ciencias de la Education
BERRUGA MONTEAGUDO Jose Maria 08.05.57 Albacete espagnole	la 'Universidad Complutense de Madrid' le 'titulo de Licenciado en Filosofia y Ciencias de la Education-Psicologia' 12.11.79	07.12.94 13.12.94 19.12.94	Licenciado en Psicologia
BERTELOOT Katharina 25.08.51 Wilrijk (B) belge	la 'Universitaire Instelling Antwerpen' le grade de 'Licentiaat in de Wetenschapen, groep Scheikunde' 24.09.74	30.09.93 26.11.93 09.12.93	Licencié en Chimie
BERTHOMIEU Anne 23.02.69 Lezignan-Corbières (France)	l'université des Sciences Sociales - Toulouse I le diplôme d'études approfondies en économie mathématique et économétrie 23.11.92	27.11.95 05.12.95 11.12.95	Titulaire d'études approfondies en économie mathématique et économétrie
BERTHOMIEU Anne 23.02.69 Lezignan-Corbières (France)	l'université des Sciences Sociales - Toulouse I le diplôme du magistère d'économiste - statisticien 18.11.92	27.11.95 05.12.95 11.12.95	Titulaire d'un diplôme de magistère d'économiste - statisticien
BERTINCHAMPS Jean-Pierre 30.05.63 Charleroi (Belgique) belge	les Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur le grade de licencié et maître en informatique 03.10.86	27.01.93 29.01.93 01.02.93	Licencié et maître en informatique
BERTOMEU Pierre 06.12.58 Oran française	l'Ecole Spéciale d'Architecture - Paris le diplôme d'architecte DESA 31.03.82	21.01.93 29.01.93 01.02.93	Architecte

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
BERTON Christine 09.09.66 Seraing (B) belge	la 'Technische Hogeschool Delft' le 'diploma van werktuigkundig ingenieur' 18.04.83	20.10.94 08.11.94 11.11.94	Ingénieur
BERTON Christine 09.09.66 Seraing (Belgique) belge	l'Institut Supérieur de l'Etat de Traducteurs et Interprètes - Bruxelles le grade de Licencié Traducteur 28.09.88	19.12.94 23.01.95 02.02.95	Licencié Traducteur
BERTON Christine 09.09.66 Seraing (Belgique) belge	l'université Catholique de Louvain le titre de diplômé en administration des entreprises 08.09.89	19.12.94 23.01.95 02.02.95	Diplômé en administration des entreprises
BERTRAND André 21.02.45 Verviers belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le grade de licencié en sciences commerciales et administratives 12.07.69	06.07.94 02.09.94 06.09.94	Licencié en sciences commerciales et administratives
BERTRAND Luc 04.09.57 Macon (B) belge	l'Ecole Centrale des Arts et Métiers - Saint Gilles le grade d'ingénieur industriel 03.07.80	26.03.93 30.04.93 03.05.93	Ingénieur industriel
BERVARD Michel 04.11.65 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut des Arts et Spectacles de Louvain-la-Neuve le diplôme des arts du spectacle et techniques de diffusion 07.09.90	16.06.94 30.06.94 04.07.94	Diplômé en Arts du Spectacle et Techniques de Diffusion
BESCH Patrick 22.08.63 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Liège le grade d'Ingénieur Civil 13.09.91	27.11.93 07.01.94 14.01.94	Ingénieur
BETTENDORF Claude 23.08.72 Luxembourg luxembourgeoise	l'université des 'Hautes Etudes Commerciales le titre de licencié en sciences commerciales et financières 29.09.95	20.10.95 07.11.95 13.11.95	Licencié en sciences commerciales et financières
BETZINGER Klaus 08.08.34 Moers allemande	la Rheinisch-Westfalische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing) 29.11.61	17.05.94 03.06.94 06.06.94	Ingénieur
BEVER Jean-Paul 06.11.65 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Louis Pasteur de Strasbourg le diplôme de Maîtrise de Sciences Economiques 01.07.92	18.05.95 23.05.95 01.06.95	Titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques
BIBAUT Armelle 02.04.71 Metz (France) française	l'Ecole Supérieure de Commerce - Dijon le Diplôme d'Etudes Supérieures Commerciales, Administratives et Financières 12.07.93	20.09.93 22.10.93 10.11.93	Titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures Commerciales, Administratives et Financières
BIBAUT Armelle 02.04.71 Metz (France) française	le Ministère de l'Education Nationale Français le diplôme $Etudes Comptables et Financières 10.01.94	26.02.94 11.03.94 15.03.94	Titulaire du diplôme d'Etudes Comptables et Financières

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
BIERBRAUER Rolf 18.02.47 Steinbach (Allemagne) allemande	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le titre de 'Diplom-Ingenieur (FH-staatlich nachdiplomiert-) im Ausbildungsgang Hochbau' 13.04.82	14.04.93 30.04.93 03.05.93	Architecte
BIEVER Christian 21.02.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion des entreprises 16.06.92	13.04.93 30.04.93 03.05.93	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
BIEWESCH Roland 10.09.68 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Nancy II le diplôme de maîtrise de sciences de gestion 26.06.92	05.04.93 30.04.93 03.05.93	Titulaire d'une maîtrise de sciences de gestion
BIEWESH Roland 25.04.66 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Nancy II le diplôme de maîtrise de sciences de gestion 26.06.92	05.04.93 30.04.93 10.10.95	Titulaire d'une maîtrise de de sciences de gestion
BIEWESCH Roland 25.04.66 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Nancy II le diplôme d'études supérieures spécialisées 10.12.93	18.09.95 06.10.95 10.10.95	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées
BIEWESCH Romain 25.04.66 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Nancy II le diplôme de maîtrise en informatique 22.03.91	06.04.93 30.04.93 03.05.93	Titulaire d'une maîtrise en informatique
BIEWESCH Romain 25.04.66 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Nancy I le diplôme d'études supérieures spécialisées, spécialité informatique 19.05.92	14.10.93 22.10.93 05.11.93	Titulaire d'un diplôme d'études spécialisées en informatique
BIGELBACH Jean-Paul 02.12.68 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion des entreprises 30.06.93	20.08.93 17.09.93 20.09.93	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
BIKARDI Andrea 08.06.65 Keszthely (Hongrie) hongroise	l'Institut d'Etat des Relations Internationales de Moscou le diplôme de Journaliste en Affaires Internationales 19.06.89	17.12.93 15.04.94 22.04.94	Journaliste en Affaires Internationales
BILLIAUX Patrick 17.07.60 Conflans-en-Jarnisy française	le Conservatoire National des Arts et Métiers - Paris le diplôme d'études supérieures techniques du conservatoire National des Arts et Métiers, spécialité génie en informatique 31.03.93	16.08.95 07.11.95 15.11.95	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures techniques du CNAM
BILODEAU Noella 06.01.66 Regina, Saskatchewan (Canada) canadienne	la 'Brigham Young University, Provo, Utah' le grade de 'Bachelor of Science' 25.04.91	06.01.93 29.01.93 01.02.93	'Bachelor of Science'

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
BINCK Marianne 15.08.59 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Louis Pasteur de Strasbourg le diplôme de docteur de troisième cycle (biologie et physiologie animale) 22.10.88	19.05.95 27.06.95 12.07.95	Docteur de 3ème cycle (Biologie et Physiologie Animale)
BINNINGER Ulrich 30.08.66 Trèves (D) allemande	la 'Leeds Metropolitain University' le 'degree de Bachelor of Arts' 17.03.93	18.12.94 07.11.95 14.11.95	Bachelor of Arts
BINNINGER Ulrich 30.08.66 Trèves (D) allemande	la 'Hochschule Bremen' le 'akademischer Grad Diplom-Betriebswirt (Dipl.-Betr.W.) (F.H.)' 22.03.93	18.12.94 07.11.95 14.11.95	'Diplom-Betriebswirt (Dipl.-Betr.W.) (F.H)'
BINSFELD Nicolas 04.04.61 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfalische Technische Hochschule Aachen' le grade de 'Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.)im Studiengang Elektrotechnik' 14.07.87	22.11.95 05.12.95 08.12.95	Ingenieur
BINTNER Nicole 22.04.70 Pétange luxembourgeoise	l'Ecole Européenne des Affaires le diplôme de l'Ecole Européenne des Affaires 16.07.93	27.10.95 07.11.95 13.11.95	Diplômée de l'Ecole Européenne des Affaires
BIREN Pierre 11.02.66 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Technische Universitat München' le 'akademischer Grad Diplom-Igenieur Univ.' 21.09.90	03.02.94 04.02.94 10.02.94	Ingénieur
BISENIUS Frank 14.02.69 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims le Diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce 23.07.93	20.09.93 22.10.93 10.11.93	Titulaire du Diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce
BISENIUS Frank 14.02.69 Esch/Alzette luxembourgeoise	le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports - Paris le diplôme d'Etudes Comptables et Financières 23.11.93	09.04.94 15.04.94 18.04.94	Titulaire du diplôme d'Etudes Comptables et Financières
BISENIUS Liliane 12.10.64 Luxembourg luxembourgeoise	la'Albert-Ludwigs-Universitat Freiburg im Breisgau le 'akademischer Grad Magister Artium (M.A9' 13.12.94 11.02.94	02.12.94 19.12.94	'Magister Artium'
BISHOP Anthony 05.02.68 Leamington britannique	le 'Nottingham Polytecnic' le diplôme de 'Bachelor of Arts' 28.06.81	10.06.94 30.06.94 04.07.94	Bachelor of Arts (First Class Honours)
BIZET David 01.12.70 Lisieux (F) française	le Ministère de l'Education Nationale - Paris le diplôme d'études Supérieures Commerciales, Administratives et Financières 12.07.93	06.10.94 13.10.94 17.10.94	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
BLADT Reiner 04.06.60 Perl (D) allemande	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (FH) im Bauingenieurwesen' 26.06.86	23.05.95 23.05.95 01.06.95	Diplom-Ingenieur (FH)
BLAISE Daniel 08.03.66 St.Vith belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie - Liège le grade d'architecte 15.09.89	12.01.93 29.01.93 01.02.93	Architecte
BLAISE Michaël 04.07.68 Epinal (F) française	l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris le diplôme d'Expert en Management 09.10.92	02.01.95 23.01.95 02.02.95	Titulaire d'un diplôme d'expert en Management
BLAISE Michaël 04.07.68 Epinal française	l'université de Nancy II le diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion financière et espace européen 12.12.94	02.01.95 23.01.95 02.02.95	Titulaire d'un D.E.S.S. en gestion financière et espace européen
BLANC Gabriel 22.09.64 Longeville-les-Metz française	l'Université de Clermont I le diplôme d'études supérieures spécialisées en carrières juridiques et notariales 19.10.89	27.07.93 29.07.93 30.07.93	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en carrières juridiques et notariales
BLANCHARD Philippe 21.10.67 Paris (F) Française	la Fondation Universitaire Luxembourgeoise. - Arlon le diplôme de Maîtrise en Sciences de l'environnement 30.06.93	08.12.93 07.01.94 10.01.94	Maître en Sciences de l'Environnement
BLANCHARD Philippe 21.10.67 Paris (F) Française	l'Université de Nice le diplôme de Maîtrise de Biologie des Organismes et des Populations 25.07.89	07.01.94 10.01.94	Titulaire d'une Maîtrise en Biologie des Organismes et des Populations
BLAU Anne 01.07.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Robert Schuman - Strasbourg le diplôme de maîtrise de science politique 24.06.93	16.09.93 17.09.93 20.09.93	Titulaire d'une maîtrise de science politique
BLAU Anne 01.07.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Robert Schuman de Strasbourg (Institut d'études Politiques (IEP)) le diplôme d'études approfondies d'études politiques 27.09.94	08.06.95 27.06.95 12.07.95	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies d'études politiques
BLONDLET Alain 27.03.66 Longlier belge	l'université Catholique de Louvain le titre de maître en administration et en gestion 28.06.90	10.06.93 24.06.93 25.06.93	Maître en administration et en gestion
BLONDLET Alain 27.03.66 Longlier belge	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade d'ingénieur commercial 29.06.89	10.06.93 24.06.93 25.06.93	Ingénieur commercial
BLUM Christiane 06.02.67 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität des Saarlandes' le'akademischer Grad Diplom-Chemiker' 10.05.94	10.03.95 07.04.95 02.05.95	Diplom-Chemiker

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
BLUM Heinrich-Paul 23.06.26 Neuwied am Rhein allemande	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz' le titre de 'Diplom-Ingenieur (FH -staatlich nachdiplomiert-) im Ausbildungsgang Hochbau' 24.05.93	15.03.93 24.06.93 25.06.93	Architecte
BLUMER Jakob K. 24.05.37 Varsovie suisse	la 'Eidgenossische Technische Hochschule Zürich' le diplôme d'Architecte 24.07.62	25.04.94 03.06.94 06.06.94	Architecte
BODELOT Colette 16.03.54 Differdange luxembourgeoise	l'université de Paris-Sorbonne (Paris IV) le titre de docteur de 3e cycle en linguistique et philologie latines 11.01.82	23.07.93 29.07.93 30.07.93	Docteur de 3e cycle en linguistique et philologie latines
BODSON Yves 05.11.71 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Paris IX Dauphine le diplôme d'études approfondies en économie et finance internationales 03.11.95	21.10.95 05.12.95 11.12.95	Titulaire d'un diplôme de Magistère Economie de la Banque, Finance, Assurances
BODSON Yves 05.11.71 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Paris IX Dauphine le diplôme de maîtrise en économie appliquée 01.06.95	27.09.95 06.10.95 10.10.95	Titulaire d'une maîtrise en économie appliquée
BODSON Yves 05.11.71 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Paris IX Dauphine le diplôme d'études approfondies en économie et finance internationales 03.11.95	19.11.95 05.12.95 11.12.95	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies en économie et finance internationales
BOESCH Sybille 11.04.66 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of York' le 'degree of Bachelor of Arts in Economies and Sociology' 09.07.93	09.03.95 07.04.95 26.04.95	Bachelor of Arts (Economies & Sociology)
BOESCH Sybille 11.04.66 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of York' le grade de 'Master of Arts in the Sociology of Contemporary Culture' 13.07.95	25.10.95 07.11.95 15.11.95	'Master of Arts'
BOFILL Ricardo 05.12.39 Barcelone (E) espagnole	le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie de la République Française le titre d'Architecte 09.10.79	12.05.95 23.05.95 01.06.95	Architecte
BOHEIM Christian Bruno 04.06.64 Malsch luxembourgeoise	la 'Albert-Ludwigs-Universitat Freiburg im Breisgau' le 'akademischer Grad Magister Artium (M-A.)' 05.07.91	24.05.93 27.05.93 28.05.93	'Magister Artium (M.A.)'
BOHN Bettina 02.03.68 Neuenburg am Rhein (Ail.) allemande	la 'Universitat Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Kauffrau' 30.01.95	23.08.95 06.10.95 10.10.95	'Diplom-Kauffrau'
BOISSART Valérie 11.04.66 Versailles française	l'université de Technologie de Compiegne le diplôme d'Ingénieur en Génie Bio-Médical 18.04.91	03.11.93 04.02.94 09.02.94	Ingénieur

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
BONANSEA Laurent 03.02.65 Hyères française	l'Université de Nice le diplôme de Magistère en Informatique et Sciences de l'ingénieur 07.11.89	22.04.94 03.06.94 06.06.94	Titulaire d'un Magistère en Informatique et Sciences de l'ingénieur
BONANSEA Laurent 03.02.65 Hyères française	l'Université de Nice le diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Informatique et Sciences de l'ingénieur 25.07.89	14.04.94 03.06.94 06.06.94	Titulaire d'un D.E.S.S. en Informatique
BONERT Claude 21.11.72 Ettelbruck luxembourgeoise	l'université Catholique de Louvain le titre de licencié en sciences économiques 12.09.95	29.11.95 05.12.95 11.12.95	Licencié en Sciences économiques
BONNET Bernard 22.11.52 Mont-sur-Marchienne belge	le Ministère de l'Education Nationale - Bruxelles le diplôme d'ingénieur industriel, section électricité 15.01.85	27.06.93 29.07.93 30.07.93	Ingénieur industriel
BOREIKO Michel 22.06.61 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne le diplôme d'ingénieur mécanicien 31.01.87	20.01.95 23.01.95 02.02.95	Ingénieur
BORGES Thames Waleria 05.11.62 Ueberlandia (Brésil) brésilienne	la 'Universidad Federal de Ueberlandia' le diplôme de 'Graduaçao em Psicologia' 08.09.86	12.04.94 02.09.94 06.09.94	Licenciée en Psychologie
BORGOGNONI Patrizio 26.10.68 luxembourgeoise luxembourgeoise	l'Ecole des Mines de Nancy le diplôme d'Ingénieur Civil des Mines 24.06.93	10.02.94 11.03.94 16.03.94	Ingénieur
BOSKOVIC Dejan 26.12.60 Leskovac yougoslave	l'Université de Belgrade le titre de 'Diplomierter Bauingenieur' 22.01.88	13.04.93 30.04.93 03.05.93	Ingénieur
BOSS Marianne 07.01.61 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universitat Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Biologe' 30.11.89	14.05.94 03.06.94 06.06.94	'Diplom-Biologe'
BOSSI Emanuela 30.09.64 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	l'université de Montpellier III diplôme de maîtrise de langues étrangères appliquées 20.06.90	25.10.95 07.11.95 15.11.95	Titulaire d'une maîtrise de langues étrangères appliquées
BOTTERON Anouck 23.12.71 Chaux-de-Fond française	l'Institut Supérieur de gestion de Paris le diplôme de l'Institut Supérieur de gestion 30.06.95	18.09.95 06.10.95 10.10.95	Titulaire d'un diplôme de l'Institut Supérieur de Gestion
BOUCHOMS Jean-François 12.04.66 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Catholique de Louvain le Grade de Licence en Droit 28.06.91	14.12.93 07.01.94 07.01.94	Licencié en droit
BOUCHOMS Jean-François 12.04.66 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Ruprecht-Karls-Universitat Heidelberg' le 'akademischer Grad Magister Legum' (LL.M) 22.03.94	29.03.94 30.06.94 04.07.94	Magister Legum

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
BOUILLOT Jean-Pierre 14.07.44 Enghin belge	l'université de Genève le diplôme de licence ès sciences commerciales 20.03.71	05.01.95 23.01.95 02.02.95	Licencié ès sciences commerciales
BOURDEL Eric 09.07.71 Vendôme française	l'Ecole Supérieure de Commerce de Tours le diplôme de l'Ecole supérieure de Commerce de Tours 11.07.95	18.09.95 07.11.95 13.11.95	Diplômé de l'Ecole supérieure de Commerce de Tours
BOURG André 10.11.61 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc - Bruxelles le grade d'Architecte 10.09.86	26.04.95 23.05.95 29.05.95	Architecte
BOURGUIGNON Christophe 22.07.65 Jemeppe-sur-Sambre belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Intercommunal - Bruxelles le titre d'architecte 21.09.90	22.03.93 30.04.93 03.05.93	Architecte
BOURMANNE Sophie 24.07.69 Uccle (B) belge	l'université Catholique de Louvain le diplôme de licenciée en sciences économiques appliquées 26.06.92	29.10.93 26.11.93 06.12.93	Licenciée en sciences économiques appliquées
BOUSCHET Romain 26.10.64 Esch/Alzette luxembourgeoise	la 'Fachhochschule Köln' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur im Studiengang Architektur' 26.06.90	14.12.90 30.04.93 03.05.93	Diplom-Ingénieur (FH)
BOUTHONG Yooppadee 10.06.60 Nakorn Sri Thammarat luxembourgeoise	la 'Ramkhamhaeng University - Bangkok' le grade de 'Bachelor of Arts in Political Science' 09.11.84	19.01.93 29.01.93 01.02.93	'Bachelor of Arts in Political Science'
BOVEY Edward M. 12.10.48 Etats-Unis d'Amérique américaine	la 'Arizona State University, Tempe, Arizona' le 'degree de Bachelor of Science' 01.06.71	14.10.94 08.11.94 11.11.94	Bachelor of Science
BOVY Benoît 25.08.69 Liège belge	l'Université de l'Etat à Liège le grade de licence en Administration des Affaires 01.09.91	23.03.94 15.04.94 18.04.94	Licencié en Administration des Affaires
BOVY Benoît 25.08.69 Liège belge	l'Université de 1'Etat à Liège le grade de Maître en Administration des Affaires 26.09.92	23.03.94 15.04.94 18.04.94	Maître en Administration des Affaires
BRAND Daniel 25.06.53 Hermalle-sous-Argenteau 03 belge	l'université de Neuchâtel le diplôme de Géologue 07.06.77	08.04.94 15.04.94 05.05.94	Géologue
BRANDENBURGER Brigitte 20.03.65 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich le diplôme d'ingénieur en Electrotechnique 16.05.90	18.02.95 21.02.95 21.03.95	Ingénieur

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
BRASSEUR Thierry 21.03.45 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Liège le grade d'ingénieur Civil Electronicien 19.07.69	28.01.94 11.03.94 16.03.94	Ingénieur
BRAUN Charles 23.04.66 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Technische Universitat Clausthal le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur' 16.01.95	07.02.95 21.02.95 21.03.95	Ingénieur
BRAUN Jean-Nicolas 11.08.71 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Clark University Worcester, Massachusetts' le 'degree Bachelor of Arts (Environment Technology and Society) ' 01.05.95	27.06.95 24.07.95	Bachelor of Arts(Environment Technology and Society)
BREIER Stéphane 12.11.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Nancy I le diplôme de maîtrise d'informatique 02.07.92	02.04.93 30.04.93 03.05.93	Titulaire d'une maîtrise d'informatique
BRENNEISER Kersten 31.05.57 Leverkusen allemande	la 'Fachhochschule Köln' le 'akademischer Grad Diplom-Betriebswirt (FH) 10.07.86	07.09.93 17.09.93 20.09.93	'Diplom-Betriebswirt (FH)'
BREVERS Christian 26.08.41 Bastogne belge	l'Institut Saint-Luc - Liège le diplôme d'architecte 30.06.66	07.01.93 29.01.93 01.02.93	Architecte
BREVERS Daniel 06.09.49 Baden-Baden belge	l'Université de l'Etat à Liège le grade d'ingénieur Civil 20.07.73	22.02.94 11.03.94 17.03.94	Ingénieur
BRISSIER Udo 26.12.47 Saarbrücken (D) allemande	la 'Fachhochschule des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Betriebswirt (Dipl.-Betriebsw. F.H.)' 13.10.81	20.02.95 21.02.95 21.03.95	'Diplom-Betriebswirt F.H.'
BRITISCH Theodor 20.09.49 Waldsee allemagne	la 'Rheinisch-Westfalische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur der Studienrichtung Bauingenieurwesen' 30.10.73	21.07.95 06.10.95 10.10.95	Ingenieur
BRORS Rita 12.05.62 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universitat Trier' le 'akademischer Grad Magister Artium (M.A.) ' 24.10.90	22.06.95 27.06.95 12.07.95	'Magister Artium (M.A.)'
BRUCH Jacques 26.06.60 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universitat Fridericiana zu Karlsruhe (T.H.)' le 'akademischer Grad Diplom-Informatiker (Dipl-Inform.)' 11.04.91	23.02.93 12.03.93 26.03.93	'Diplom-Informatiker (Dipl. -Inform.)'
BRUCHHAUSEN Werner 05.11.39 Dortmund allemande	la 'Fachhochschule Dortmund' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (FH) ' 14.02.62	17.05.94 03.06.94 06.06.94	Diplom-Ingenieur (FH)
BRUCK Françoise 19.02.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich le diplôme d'Architecte 17.11.94	30.12.94 26.01.95 02.02.95	Architecte
BRÜCK Heinz 28.07.47 Leverkusen (D) allemande	la 'Rheinische Friedrich-Wilhelms Universitat Bonn' le 'akademischer Grad Doktor der Landwirtschaft' 16.08.78	30.05.94 30.06.94 04.07.94	'Doktor der Landwirtschaft'

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
BRUNNER Richard 22.01.62 Base1 suisse	la 'Eidgenossische Technische Hochschule Zürich' le 'Diplom als Kulturingenieur' 27.04.87	20.03.95 07.04.95 26.04.95	Ingenieur
BRUNSFELD Patrice 31.10.67 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Université de Nancy II le diplôme de Maîtrise en Sciences Economiques 12.10.93	13.12.93 07.01.94 30.01.94	Titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques
BRUST Laurence 20.09.60 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Université de Lyon II - Jean Moulin le diplôme de maîtrise en langues étrangères appliquées 06.04.84	25.11.93 26.11.93 29.11.93	Titulaire d'une maîtrise de langues étrangères appliquées
BSARANI Joseph 06.03.68 Caire (Egypte) française	le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports - Paris le dipôme d'Etudes Comptables et Financières 27.11.92	24.02.94 11.03.94 15.03.94	Titulaire du diplôme d'Etudes Comptables et Financières
BSARANI Joseph 06.03.68 Caire (Egypte) française	l'Université Robert Schuman de Strasbourg le diplôme de l'Ecole de Management Européen Groupe I.E.C.S. 16.05.91	24.02.94 11.03.94 15.03.94	Titulaire du diplôme de l'Ecole Européenne de Management
BUATOIS Jean-François 02.02.60 Lyon française	l'université Jean Moulin III Lyon le diplôme de Maîtrise en Droit Public 10.03.87	22.06.93 24.06.93 25.06.93	Titulaire d'une Maîtrise en Droit Public
BUCHMANN Arno 14.11.54 Waldholzbach (D) allemande	la 'Universitat Hannover' le 'akademischer Grad Diplom-Mathematiker' 24.07.80	06.12.94 13.12.94 19.12.94	Diplom-Mathematiker
BUEB Jean-Luc 30.04.60 Mulhouse française	l'université Louis Pasteur de Strasbourg I le doctorat de l'Université de Strasbourg I en Pharmacologie 10.06.91	22.10.93 04.02.94 10.02.94	Docteur en Pharmacologie
BUEB Jean-Luc 30.04.60 Mulhouse française	l'université Louis Pasteur de Strasbourg I le doctorat de l'Etat en Pharmacie 05.04.88	22.10.93 04.02.94 10.02.94	Docteur en Pharmacie
BURGUN Bénédicte 03.09.69 Thionville française	l'université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme d'études supérieures spécialisées, intitulé: Actuariat 06.11.92	03.09.93 17.09.93 20.09.93	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en actuariat
BUSCH Wilfried 06.03.47 Krefeld allemande	la Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le 'Diplomgrad Diplom-Ingenieur (FH) in der Studienrichtung Architektur' 18.09.79	22.02.93 30.04.93 03.05.93	Ingénieur (FH)
BUSCHMANN Rüdiger 08.10.63 Trier (D) allemande	la 'Universitat des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann (Dipl. -Kfm.)' 04.10.90	17.06.94 30.06.94 04.07.94	'Diplom-Kaufmann'

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
BUSHERI Ali 28.05.57 Watson Ville (USA) américaine	'l'University of Missouri' le grade de 'Bachelor of Science in Mechanical Engineering' 17.05.81	18.07.95 06.10.95 10.10.95	'Bachelor of Science'
BUSCHERI Seyed Medhi 01.01.61 Téhéran américaine	le 'Cogswell Polytechnical College, Cupertino le grade de 'Bachelor of Science in Engineering Technology' 24.05.87	18.07.95 05.12.95 08.12.95	'Bachelor of Science Engineering Technology'
BUTTINI Marcel 22.09.65 Dudelange luxemb/française	la 'Universität Basel' le titre de Docteur en Philosophie, section neuro-biologie 06.07.95	28.11.95 05.12.95 14.12.95	Docteur en Philosophie, neuro-biologie
CABRAL Simone 26.09.72 La Ferté-Bernard (France) française	l'université de Paris XII le diplôme de maîtrise d'administration économique et sociale, mention commerce international 01.06.94	15.09.95 06.10.95 10.10.95	Titulaire d'une maîtrise d'administration économique et sociale
CAILTEUX Laurent 16.09.71 Luxembourg belge	l'Institut Supérieur Industriel de la Communauté Française - Arlon le titre d'ingénieur industriel 24.06.93	13.12.95 05.12.95 08.12.95	Ingénieur Industriel
CANNIVE Marianne 28.03.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Paul Valery - Montpellier III le diplôme de maîtrise de langues étrangères 15.12.92	08.11.95 05.12.95 14.12.95	Titulaire d'une maîtrise de langues étrangères appliquées
CAPURRO Andrea 02.10.67 Impgria (1) italienne	la 'Universita degli Studi di Genova' 'laurea di dottore in Economia e Commercio' 14.11.91	07.07.95 07.11.95 15.11.95	Titulaire d'une 'Laurea in Economia e Commercio'
CARBON Sabine 24.05.68 Charleroi belge	la Faculté Universitaire Catholique de Mons le grade d'ingénieur commercial (ingéniorat de gestion) 09.09.91	21.07.93 29.07.93 30.07.93	Ingénieur commercial
CARELLE Nadine 26.05.67 Dudelange française	l'université de Nancy II le diplôme de Maîtrise en Administration Economique et Sociale 13.07.89	09.10.93 26.11.93 06.12.93	Titulaire d'une Maîtrise en Administration Economique et Sociale
CARIERS René 18.05.51 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Fernuniversität Gesamthochschule in Hagen' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann (Dipl.-Kfm.) 22.09.95	OS.1095 07.11.95 13.11.95	'Diplom-Kaufmann'
CARJAVAL Jean-Pierre 03.10.46 Tunis (TU) française	l'Ecole Supérieure des Industries Chimiques de Nancy le diplôme d'Ingénieur des Industries Chimiques 20.07.70	15.06.94 30.06.94 04.07.94	Ingénieur

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
CARJAVAL Jean-Pierre	l'Université de Paris-Sorbonne	15.06.94	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées 'Certificat d'aptitude à l'administration des Entreprises
03.10.46 Tunis (TU)	le diplôme d'études supérieures spécialisées 'Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises'	30.06.94	
française	13.02.89	04.07.94	
CARLONI Pascale	l'Université de Metz	21.10.93	Titulaire d'une Maîtrise-en Langues étrangères appliquées
31.03.70 Villerupt (F)	le diplôme de maîtrise en langues étrangères appliquées	26.11.93	
française	01.06.93	29.11.93	
CARPANETO Stefano	la 'Freie Universitat Berlin'	19.02.94	'Diplom-Kaufmann'
12.07.65 Pavia (Italie)	le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann (Dipl. -Kfm.)'	11.03.94	
Italo-Allemande	08.04.93	16.03.94	
CARPENTER Janet	la 'University of Toronto'	23.05.95	Master of Business Administration
29.07.57 Kingston	le 'degree Master of Business Administration*	23.05.95	
anglaise	07.06.83	01.06.95	
CARUEL Emmanuelle	l'Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration des Entreprises de Paris	06.05.93	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières
08.09.68 Montcy-Notre-Dame (France)	le diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières	27.05.93	
française	19.06.92	28.05.93	
CASEL Jean-Paul	la 'Universität Kaiserslautern'	30.01.95	Ingénieur
07.10.67 Esch-sur-Alzette	le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur im Studiengang Elektrotechnik'	07.11.95	
luxembourgeoise	22.09.92	06.12.95	
CASTELLINI Guido	la 'Universita Commerciale L. Bocconi Milano'	24.02.95	Titulaire d'une 'Laurea in Economia Aziendale'
23.03.93 Milan	la 'laurea di dottore in Economia Aziendale'	07.04.95	
italienne	23.03.93	26.04.95	
CATACUTAN Xenia	la 'Foundation University Dumaguette City Philippines'	04.01.94	'Bachelor of Science in Commerce'
31.01.64 Tanjay Negros (Philippines)	le diplôme de 'Bachelor of Science in Commerce'	04.02.94	
luxembourgeoise	31.05.87	07.02.94	
CATIBUSIC Kana	l'université de Sarajevo	11.01.95	Titulaire d'un diplôme d'économiste
05.02.63 Gornja - Tuzla (BO)	le grade d'Economiste diplômé	23.01.95	
bosniaque	10.11.87	02.02.95	
CAUTHERY Stephen	le 'Institute of Chartered Accountants of Scotland'	07.07.94	Chartered Accountant
31.03.55 Leeds	le diplôme de 'Chartered Accountant'	02.09.94	
britannique	27.11.79	06.09.94	
CAUWE Philippe	l'université Catholique de Louvain	04.09.94	Ingénieur
13.10.44 KIKWIT (ZA)	le grade d'ingénieur civil des mines	13.10.94	
belge	18.07.68	17.10.94	

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
CAUWE Philippe 13.10.44 KIKWIT (ZA) belge	l'université Catholique de Louvain le grade de docteur en sciences appliquées 20.06.73	04.09.94 13.10.94 17.10.94	Docteur en sciences appliquées
CELETTO Loris 07.04.63 Udine (Italie) italienne	l'université de Florence le diplôme de 'laurea in Giurisprudenzia' 23.02.88	17.03.94 15.04.94 18.04.94	Titulaire de la 'laurea in Giurisprudenzia'
CEMALOVIC Hosein 07.07.58 Mostar (Bosnie) bosniaque	l'université de Sarajevo le diplôme d'ingénieur architecte 06.04.82	06.12.94 13.12.94 03.01.95	Architecte
CERESOLI Michèle 16.10.64 Thionville française	l'université de Paris IX Dauphine le grade de docteur de l'université de Paris IX Dauphine, mention: sciences économiques 07.01.91	06.07.93 17.09.93 20.09.93	Docteur de l'université de Paris IX Dauphine en sciences économiques
CHABOWSKA Katarzyna 25.04.63 Cracovie (Pologne) française	l'université Jagellonne de Cracovie le titre de maître en pédagogie 22.06.87	15.02.93 12.03.93 26.03.93	Maître en pédagogie
CHAMBERS Paul 01.03.66 Wolverhampton GB) britannique	l'université Libre de Bruxelles le grade de licencié en Sciences Economiques 27.06.91	07.11.94 13.12.94 21.12.94	Licencié en Sciences Economiques
CHAMBON Hugues 20.02.66 Vaison-la-Romaine française	l'université d'Aix-Marseille III le diplôme d'études supérieures spécialisées en finance 18.11.91	24.10.94 13.12.94 21.12.94	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en finance
CHANDRACHOOD Padmakar 21.03.62 Poona (Inde) indienne	la 'Karnatak University - DHARWAD' le 'degree Bachelor of Engineering* 01.05.84	14.11.94 13.12.94 16.12.94	Bachelor of Engineering
CHANTEREAU Philippe 27.04.62 Blois française	le Ministère des Universités le diplôme d'études comptables supérieures 12.06.85	27.11.95 11.12.95 11.12.95	Titulaire d'un diplôme d'études comptables supérieures
CHAPELLE Christine 08.09.70 Aye (Belgique) belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le diplôme de licencié en sciences commerciales et financières, orientation: institutions financières 04.07.92	05.04.93 30.04.93 03.05.93	Licenciée en sciences commerciales et financières
CHAPELLIER Benoît 25.03.65 Messancy Belge	l'université de Lille II le diplôme d'E.S.S. Finance et Fiscalité Internationales 17.10.88	20.01.94 11.03.94 16.03.94	Titulaire d'un D.E.S.S. Finance et Fiscalité
CHAPELLIER Laurent 03.07.65 Saint-Mard belge	l'Université Libre de Bruxelles le grade de Licence en Biologie Médicale Appliquée 10.12.91	03.02.94 11.03.94 16.03.94	Licencié en Biologie Médicale Appliquée

B---B

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
CHARLIER Raphaël 01.09.69 Verviers belge	l'université Catholique de Louvain le titre d'ingénieur commercial et de gestion 11.09.92	14.09.93 17.09.93 20.09.93	Ingénieur commercial et de gestion
CHIARENTIN Francesco 31.08.47 Rome (I) Italienne	la 'Universita degli Studi di Roma'la Sapienza' ' le diplôme de 'laurea di dottore in Economia e Commercio' 30.11.71	10.10.94 13.10.94 17.10.94	Titulaire d'une 'Laurea in Economia e Commercio'
CHRISTEN Marc 23.05.55 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le 'Diplomgrad Diplom-Ingenieur (FH) ' 07.01.86	24.06.93 29.07.93 30.07.93	Ingénieur (FH)
CHRISTEN Patrick 27.09.68 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Supérieur d'Architecture de la Communauté Française - La Cambre - Bruxelles le grade d'Architecte 26.10.94	08.11.94 08.11.94 11.11.94	Architecte
CHRISTOPHE Denis 23.04.68 Thionville française	l'université de Metz le diplôme de maîtrise de technologie mécanique 29.05.92	13.09.94 13.10.94 17.10.94	Titulaire d'une maîtrise de technologie mécanique
CHRISTOPHE Denis 23.04.68 Thionville française	l'université de Metz le diplôme d'études supérieures spécialisées de génie mécanique et productique 09.07.93	13.09.94 13.10.94 17.10.94	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées de génie mécanique
CHRISTOPHE Fréderic 01.02.71 Montfermeil française	le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le diplôme d'études supérieures comptables et financières 21.03.94	19.10.95	Titulaire d'un diplôme d'études comptables et financières 07.11.95 13.11.95
CHRISTOPHORY Tom 27.07.67 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of London' le diplôme de 'Master of Engineering' 01.08.93	20.01.94 04.02.94 16.02.94	Ingénieur
CICCHELLI Gian 01.10.69 Ixelles (Belgique) belge	l'université Catholique de Louvain le grade de maître en administration et en gestion 10.09.93	27.07.95 06.10.95 10.10.95	Titulaire d'un grade de maîtrise en administration et en gestion
CICCHELLI Gian 01.10.69 Ixelles (Belgique) belge	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - ICHEC de Bruxelles le titre de licencié en sciences commerciales et financières 29.06.95	27.07.9s 06.10.95 10.10.95	Licencié en sciences commerciales et financières
CIMIC ép.DELIC Maïda 07.03.63 Karlovac croate	l'université de Sarajevo le diplôme d'ingénieur civil 22.05.87	16.06.94 30.06.94 04.07.94	Ingénieur
CIMIC Muharem 06.11.61 Sarajevo croate	l'Université 'Vladimir Bakaric' à Rijeka le diplôme d'ingénieur diplômé en construction 23.11.88	28.04.93 30.04.93 03.05.93	Ingénieur

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
CIOCâRLIE Corina Ioana 13.10.63 Timisoara (Roumanie) roumaine	l'Université de Bucarest le 'Diploma de Licenta in profilul filologie, specializarea romana-franceza' 21.07.86	25.01.93 29.01.93 01.02.93	Licenciée en philologie
CIOCâRLIE Corina Ioana 13.10.63 Timisoara (Roumanie) roumaine	l'université de Bucarest le titre de 'Doctor în Filologie' 22.10.92	25.01.93 29.01.93 01.02.93	Docteur en philologie
CIRIGLIANO Antoinette 23.06.63 Grenoble française	l'université Scientifique et Médicale de Grenoble le diplôme de maîtrise en méthodes informatiques appliquées à la gestion 22.10.85	22.02.93 12.03.93 26.03.93	Titulaire d'une maîtrise en méthodes informatiques appliquées à la gestion
CISTULLI Vito 04.07.56 Turi (Italie) italienne	la 'Università degli Studi di Bologna' le diplôme de 'laurea in scieze agrarie' 30.06.83	03.08.95 07.11.95 15.11.95	Titulaire d'une 'laurea in scienze agrarie'
CLAES Etienne 13.08.57 Halle belge	la Faculté Universitaire Catholique Mons le grade de licencié en sciences économiques appliquées 25.06.87	15.11.95 05.12.95 11.12.95	Licencié en sciences économiques appliquées
CLEMENT François 01.05.67 Marseille (France) française	l'Ecole d'Architecture de Paris La Villette le diplôme d'architecte diplômé par le Gouvernement 17.07.95	08.09.95 06.10.95 10.10.95	Architecte
CLEMENT Romaine 13.06.70 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universitat zu Köln' la 'Erste Staatsprüfung für das Lehramt für Sonderpagagogik' 14.07.95	26.07.95 27.07.95 27.09.95	Sonderpädagoge
CLOSENER Francinne 19.10.69 Steinfort luxembourgeoise	l'université Libre de Bruxelles le grade de Licence en Journalisme 19.10.93	29.11.93 07.01.94 08.02.94	Licencié en Journalisme et Communication
COELHO DIAS Eugenia 13.06.66 Lages portugaise	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en psychologie 17.01.92	11.05.95 23.05.95 29.05.95	Licencié en psychologie
COHNEN Myriam 18.08.70 Malmédy (B) belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le grade de licence en sciences commerciales et consulaires 03.07.93	08.12.94 13.12.94 21.12.94	Licencié en sciences commerciales et consulaires
COLBACH Henri 09.10.70 Luxembourg luxembourgeoise	la Rheinisch-Westfalische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur der Studienrichtung Bauingenieurwesen' 31.01.95	27.03.95 07.04.95 10.04.95	Ingénieur
COLBACH Marcel 18.08.67 Luxembourg luxembourgeoise	la Rheinisch-Westfalische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) an der Fakultät für Bauingenieur- und Vermessungswesen' 31.08.93	14.11.93 26.11.93 06.12.93	Ingénieur
COLLARD Catherine 20.02.71 belge	les Facultés Universitaires Notre Dame de la Paix à Namur le grade de licencié et maître en sciences économiques 29.06.94	18.09.95 06.10.95 10.10.95	Licencié et maître en sciences économiques

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
COLLE Monique 31.10.67 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Trier' 'akademischer Grad Diplom-Padagogin' 05.10.94	25.10.95 07.11.95 15.11.95	'Diplom-Padagogin'
COLLET Jean-Pierre 17.06.61 Joeuf (F) française	le Ministère de l'Equipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports de la République Française le diplôme d'architecte D.P.L.G. 13.11.86	04.10.93 22.10.93 05.11.93	Architecte
COLLIN Pierre 11.11.70 Liège belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le grade d'ingénieur commercial 03.07.93	11.04.94 15.04.94 18.04.94	Ingénieur commercial
COLLINET Marc 20.08.63 Ougrée belge	l'Université de l'Etat à Liège le grade d'ingénieur civil électricien 17.09.88	15.03.94 15.04.94 18.04.94	Ingénieur
COLLOT Guy 17.02.48 Liège belge	l'université de l'Etat à Liège le grade de Docteur en Droit 12.07.71	21.03.94 15.04.94 18.04.94	Docteur en Droit
COLOMBO Pascale 01.07.57 Longwy française	l'université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme universitaire de gérontologie générale 28.11.91	12.07.94 13.10.94 17.10.94	Titulaire d'un diplôme en gérontologie générale
COLOMBO Pascale 01.07.57 Longwy française	l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg le diplôme d'études approfondies de sociologie 15.09.81	12.07.94 13.10.94 17.10.94	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies de sociologie
COLOMBO Pascale 01.07.57 Longwy française	l'université de Nancy II le diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie 06.05.86	12.07.94 13.10.94 17.20.94	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie
COLSON Philippe 30.04.49 Bonn (D) belge	l'Université de l'Etat à Liège le grade d'Ingénieur Civil 19.07.75	20.04.94 03.06.94 06.06.94	Ingénieur
COMA Thierry 30.09.65 Thionville française	l'Université de Nancy II le diplôme de Maîtrise en Psychologie 30.09.93	10.02.94 11.03.94 15.03.94	Titulaire d'une Maîtrise en Psychologie
COMNINOU Efrossini 28.08.57 Caire (Grèce) grèque	la 'National Technical University of Athens' le grade d'Architecte 31.07.81	07.11.95 09.11.95	Architecte
CONRADY Christiane 29.10.62 Mönchengladbach allemande	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le grade de 'Diplom-Ingenieurin (Dipl.-Ing.) in der Fachrichtung Architektur' 08.02.91	09.02.93 12.03.93 26.03.93	Architecte
CONZEMIUS Marion 15.02.68 Pétange luxembourgeoise	l'Institut Supérieur de la Communauté Française de Traducteurs et Interprètes - Bruxelles le grade de licencié traducteur 08.07.92	10.04.93 30.04.93 03.05.93	Licencié traducteur

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
COOK Edward James 28.04.70 Hitchin (GB) britannique	la 'University of London' le diplôme de 'Bachelor of Science' 01.08.91	17.06.94 30.06.94 04.07.94	'Bachelor of Science'
COPPEY Yves 04.03.54 Sion (CH) suisse	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich le diplôme d'Architecte 06.02.80	15.02.95 21.02.95 21.03.95	Architecte
CORBARD Philippe 27.02.66 Saint-Nazaire française	le Ministère de l'Education Nationale le diplôme d'études Supérieures Commerciales, Administratives et Financières 06.01.89	08.06.94 30.06.94 04.07.94	Titulaire d'un diplôme d'études sup. commerciales, administratives et financières
CORDERO Eva Maria 29.12.71 Valladolid espagnole	la 'Universidad de Valladolid' le titre de 'Licenciado en Sciencias Economicas y Empresariales 17.10.94	04.08.95 05.12.95 11.12.95	'Licenciado en Ciencias Economicas y Empresariales
CORDEWENER Jean Joseph 12.08.65 Wiltz luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.) im Studiengang Elektrotechnik' 05.10.93	08.10.93 26.11.93 29.11.93	Ingénieur
CORKE Satu 03.07.71 Red Hill (GB) anglaise	l'Institut Supérieur d'Architecture Lambert Lombard - Liège le grade d'Architecte 30.06.95	11.07.95 27.07.95 28.09.95	Architecte
CORNET Christophe 24.09.68 Vaux-Chavanne belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le titre de licencié en sciences commerciales et financières	11.01.93 29.01.93 01.02.93	Licencié en sciences commerciales et financières
CORTINA Marc 03.08.66 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Technische Universität München' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing) 31.07.91	18.11.93 11.03.94 16.03.94	Ingénieur
COTTONG Sylvain 24.12.65 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Catholique de Louvain le grade de maîtrise en sciences économiques 13.09.94	26.09.94 13.10.94 17.10.94	Maître en Sciences Economiques
COURTE Marcel 05.05.63 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur der Studienrichtung Maschinenbau' 06.07.90	11.04.95 28.04.95 09.05.95	Ingénieur
COX Geoffrey 23.10.51 Cardiff(GB) anglaise	la 'University of Bristol' le diplôme de 'Bachelor of Science Honours' 11.07.93	28.06.93 02.09.94 06.09.94	'Bachelor of Science (Honours)'
CREMER Jean-Marc 26.01.70 Recourt (B) belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le grade d'ingénieur Commercial 03.07.93	24.10.94 08.11.94 11.11.94	Ingénieur Commercial

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
CREUNET Bertrand 19.11.64 Thionville française	l'Institut supérieur Agricole de Beauvais le dipôme d'ingénieur en agriculture 14.06.93	25.04.94 03.06.94 06.06.94	Ingénieur agronome
CRISTALLO David 18.02.70 Haine-Saint-Paul belge	l'université de Mons-Hainaut le grade d'ingénieur Commercial 22.10.93	27.11.95 05.12.95 11.12.95	Ingénieur commercial
CROCHET Paul 03.09.60 Arlon belge	l'Institut Supérieur Industriel Catholique du Luxembourg Virton le grade d'ingénieur Industriel 03.07.82	17.06.94 30.06.94 04.07.94	Ingénieur Industriel
CROEGAERT Anne 12.01.51 Yangambi (Zaïre) belge	l'Institut Supérieur d'Architecture St. Luc de Wallonie - Tournai le diplôme d'Architecte 30.06.75	20.10.93 26.11.93 08.12.93	Architecte
CROISE Daniel 30.07.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de Licence en Sciences Economiques Appliquées 15.09.93	27.01.91 04.02.94 07.02.94	Licencié en Sciences Economiques
CRUBILLE Isabelle 27.04.67 Le Raincy (F) française	l'Ecole spéciale d'Architecture le grade d'Architecte 15.10.91	06.12.93 03.06.94 06.06.94	Architecte
CRUCHTEN Mireille 26.06.71 Pétange luxembourgeoise	la 'University of York' grade de 'Bachelor of Arts in Politics' 09.07.93	07.11.95 05.12.95 11.12.95	'Bachelor of Arts in Politics'
CRUCHTEN Mireille 26.06.71 Pétange luxembourgeoise	la 'University of Leicester' le grade de 'Master of Business Administration 11.07.95	07.11.95 05.12.95 11.12.95	'Master of Business Administration
CRUCIFIX Vincent 22.03.58 Hautmont (F) belgo-française	l'université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences économiques 20.01.84	02.05.94 03.06.94 06.06.94	Licencié en sciences économiques
CUBRIC Nathalie 02.08.70 Ettelbruck luxembourgeoise	l'université de Montpellier le diplôme de maîtrise ès sciences économiques 07.07.95	16.11.95 05.12.95 11.12.95	Titulaire d'une maîtrise ès sciences économiques
CUBRILO Mirjana 15.03.63 Ceronje-Donje yougoslave	l'université de Split le diplôme de l'enseignement de la langue française et de l'histoire de l'art 10.02.90	27.05.94 30.06.94 04.07.94	Titulaire d'un diplôme d'enseignement de la langue française et d'histoire de
CUISSET Pierre 16.12.62 Charleroi (B) belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc-Tournoi le grade d'Architecte 04.07.86	26.11.94 13.12.94 02.02.95	Architecte
CZIBULA Peter 25.09.69 Echternach luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licence en sciences économiques 10.09.94	10.10.94 13.12.94 21.12.94	Licencié en Sciences Economiques

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
CZIBULA Peter Béla 16.04.39 Budapest luxembourgeoise	l'université Catholique de Louvain le grade de licence en sciences commerciales et financières 02.03.64	29.11.94 23.05.95 29.05.95	Licencié en sciences commerciales et financières
D'ANDREA Jennifer 13.12.63 Whoonsocket R.I. (USA) américaine	le 'Springfield College' le diplôme de 'Bachelor of Science' 12.05.85	11.01.94 11.03.94 15.03.94	'Bachelor of Science'
DAHLEM Hans 17.03.39 Essen (D) allemande	la 'Universität Fridericiana zu Karlsruhe (T.H.)' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.) an der Fakultät für Bauingenieurwesen' 10.05.67	31.08.94 13.10.94 17.10.94	Ingénieur
DAHLEM Hans 17.03.39 Essen (D) allemande	la 'Universität Darmstadt' le 'akademischer Grad Doktor der Ingenieurwissenschaften 26.07.77	31.08.94 13.10.94 17.10.94	Doktor-Ingenieur (Dr.-Ing.)
DAHM Markus 02.08.66 Bitburg (D) allemande	la 'Justus-Liebig-Universität Giessen' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann (Dipl. -Kfm.)' 24.11.93	03.03.95 07.04.95 10.04.95	'Diplom-Kaufmann'
DALLE MOLLE Goia 08.12.52 Zagreb italienne	la 'Universität in Zagreb' le diplôme de 'Diplom-Bauingenieur' 20.12.79	14.06.94 30:06.94 04.07.94	Ingénieur
DAMNJANOVIC Slavica 21.01.64 Mitrovica yougoslave	l'Université de Belgrade le titre d'ingénieur des sciences agricoles, spécialisé en technologie des produits animaliers 06.01.89	29.10.92 29.01.93 01.02.93	Ingénieur agronome
DAMOTTE Eric 08.06.60 Ixelles (B) française	le Ministère de l'Education Nationale le diplôme en expertise comptable 03.10.88	04.04.95 07.04.95 10.04.95	Titulaire du diplôme d'expertise comptable
DAMOTTE Eric 08.06.60 Ixelles (B) française	l'Université de Paris-Dauphine le grade de Docteur de l'Université de Paris-Dauphine (Finance) 08.02.90	05.04.95 07.04.95 10.04.95	Docteur de l'Université de Paris - Dauphine (Finance)
DAR0 Claude 26.09.68 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfalische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur der Studienrichtung Elektrotechnik, Studienzweig: Nachrichten 08.08.94	20.02.95 21.02.95 21.03.95	Ingénieur
DAR0 Nathalie 03.07.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Liège le grade de licence en Administration des Affaires 17.09.94	16.11.94 23.01.95 02.02.95	Licencié en Administration des Affaires
DAUNS Reinhold 26.09.57 Alf allemande	la 'Justus-Liebig-Universität Giessen' 'akademischer Grad Diplom-Oekonom' 07.05.81	 07.11.95 15.11.95	'Diplom-Oekonom'
DAX Elisabeth 14.01.60 Merzig - Weiler (Allemagne) allemande	le 'Landesprüfungsamt für Juristen beim Minister der Justiz' le diplôme de la 'Erste Juristische Staatsprüfung' 07.01.86	24.06.93 24.06.93 25.06.93	Titulaire d'un diplôme de la 'Erste Juristische Staatsprüfung'

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
DAY Klaus 15.10.53 Kaiserslautern allemande	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur in der Fachrichtung Architektur' 09.08.79	09.05.94 03.06.94 06.06.94	Architecte (FH)
DE BIASIO Arnaldo 30.03.66 Luxembourg italienne	la 'Università degli studi di Trieste' le diplôme de 'Dottore in Ingeneria Chimica' 09.03.94	26.10.94 08.11.94 11.11.94	Ingénieur
DE BOCK Paul 26.06.49 Auderghem (B) belge	l'Institut Supérieur de Commerce Saint-Louis - Bruxelles le grade de licencié en sciences commerciales et financières 19.09.77	06.09.94 13.10.94 17.10.94	Licencié en sciences commerciales et financières
DE CAROLIS Antonio 09.03.68 Turi (1) luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) an der Fakultät für Elektrotechnik' 15.04.94	31.05.94 03.06.94 06.06.94	Ingénieur
DE CILLIA Eliane 05.05.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de la Sorbonne Nouvelle (Paris III) le diplôme de maîtrise en langues étrangères appliquées 01.10.93	16.11.95 05.12.95 14.12.95	Titulaire d'une Maîtrise en Langues étrangères appliquées
DE CILLIA Roland 16.03.68 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences économiques 14.09.95	20.11.95 05.12.95 11.12.95	Licencié en sciences économiques
DECOOMAN Bernard 18.08.61 Recourt (B9 belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc - Bruxelles le grade d'architecte 04.07.86	16.03.95 07.04.95 26.04.95	Architecte
DE GEYTER Paul 16.06.61 Hamme (B) belge	l'université Catholique de Louvain le grade de licence en droit 08.07.87	27.04.95 23.05.95 29.05.95	Licencié en Droit
DE JACQUIER DE ROSEE Yves 26.05.46 Ixelles belge	l'université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences politiques et sociales - science politique: relations internationales et politique comparée 15.07.71	28.07.93 29.07.93 30.07.93	Licencié en sciences politiques et sociales
DE JACQUIER DE ROSEE Yves 26.05.46 Ixelles belge	'The University of Manitoba' le grade de 'Master of Business Administration' 23.05.74	28.07.93 29.07.93 30.07.93	'Master of Business Administration'
DE LA TORRE URUENA Esther 28.06.60 Madrid (E) espagnole	la 'Universidad Complutense de Madrid' le diplôme de licence en biologie 27.12.83	01.06.94 03.06.94 06.06.94	Titulaire d'une Licence en Sciences Biologiques
DEL CARMEN BARROSO MEDINA Leonor 23.08.68 Huelva (SP) espagnole	la 'Universidad de Sevilla' le 'titulo de licenciado en filosofia y ciencias de la educacion' 23.04.93	25.05.95 27.06.95 29.06.95	Licenciado en Filosofia y Ciencias de la Education

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
DEBATY Jean-Marc 11.03.66 Recourt (B) belge	l'université de l'Etat à Liège le grade scientifique de licencié en administration des affaires 28.09.89	08.06.93 24.06.93 25.06.93	Licencié en administration des affaires
DE LUXEMBOURG Prince Jean	l'Institut européen d'Administration des Affaires le grade de 'Master of Business Administration' 1986	21.10.93 22.10.93 28.10.93	'Master of Business Administration'
de MAERE D'AERTRYCKE Jean-François 09.06.68 Nieuwpoort (Belgique) belge	l'université Catholique de Louvain le grade de Licence en Sciences Economiques Appliquées 06.09.91	31.08.93 26.11.93 06.12.93	Licencié en Sciences Economiques
DE MEESTER Edwin 11.11.60 Courtrai (Belgique) belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le grade de Licence en sciences commerciales et financières 14.07.82	25.03.94 15.04.94 18.04.94	Licencié en Sciences Commerciales et Financières
DE MONTIGNY Denis 10.05.62 Montreal (Canada) Canadienne	la'Mc Gill University' le diplôme de 'Bachelor of Science' 05.06.84	19.10.93 07.01.94 09.01.94	Bachelor of Science
DE MONTIGNY Denis 10.05.62 Montreal (Canada) Canadienne	1a'Mc Gill University' le diplôme de 'Public Accountancy' 08.11.88	19.10.93 07.01.94 09.01.94	Titulaire du diplôme de 'Public Accountant'
DE PITTEURS François 03.09.61 Leuven belge	l'université Catholique de Louvain le grade de licence en droit 07.09.85	14.09.95 07.11.95 06.12.95	Licencié en droit
DE PITTEURS François 03.09.61 Leuven belge	l'Ecole Supérieure des Sciences Fiscales annexée à l'I.C.H.E.C. Bruxelles le diplôme en sciences fiscales 18.02.91	14.09.95 07.11.95 13.11.95	Titulaire du diplôme en sciences fiscales
DE PITTEURS François 03.09.61 Leuven belge	l'université Libre de Bruxelles le grade de 'Master of Business Administration' 19.06.91	14.09.95 07.11.95 13.11.95	'Master of Business Administration'
DE POTTER Luc 18.05.61 Vielsalm Belge	l'Institut Supérieur d'Architecture St. Luc de Wallonie le grade d'Architecte 18.09.87	27.01.94 11.03.94 15.03.94	Architecte
DE SCHORLEMER Ursula 05.05.66 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Bergische Universität - Gesamthochschule Wuppertal' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieurin (Dipl.-Ing.FH) im Studiengang Innenarchitektur' 15.07.93	26.08.93 17.09.93 20.09.93	'Diplom-Ingenieurin (Dipl. -Ing.FH)'
DE TROYER Anja 17.09.71 Séoul (Ko) belge	l'Université Libre de Bruxelles - Ecole de Commerce Solvay le grade d'ingénieur commercial 01.07.94	02.09.94 13.10.94 17.10.94	Ingénieur commercial
DE VOS Petrus 03.09.63 Haarlem néerlandaise	la 'Hogere Technische Avondschool te Amsterdam* le diplôme de 'Hoger Beroepsonderwijs in Elektotechniek' 29.06.87	07.06.94 13.10.94 17.10.94	Bachelor of Engineering

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
DEBATY Jean-Marc 11.03.66 Recourt (Belgique) belge	l'université de l'Etat à Liège le titre de licencié en administration des affaires 28.09.89	08.06.93 24.06.93 25.06.93	Licencié en administration des affaires
DEBLON Etienne 06.03.55 Charleroi belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le grade d'ingénieur Commercial 14.07.77	15.06.93 24.06.93 25.06.93	Ingénieur Commercial
DECKER Charles 20.08.59 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Fachhochschule Wiesbaden' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Fachhochschule) im Studiengang Weinbau und Oenologie' 07.07.88	05.01.93 29.01.93 01.02.93	Ingénieur (FH)
DECKER Charles 20.08.59 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Justus-Liebig-Universität Giessen' le 'akademischer Grad Diplom-Oenologe (Dipl. -Oen.)' 24.09.92	24.12.92 29.01.93 01.02.93	'Diplom-Oenologe'
DECKER Gérard 10.09.57 Pétange belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc de Bruxelles le grade d'Architecte 22.09.82	25.11.93 04.02.94 16.02.94	Architecte
DECKER Guy 18.09.63 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Nancy II le diplôme de Maîtrise en Sciences Economiques 21.08.91	24.03.94 15.04.94 18.04.94	Titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques
DECKER Isabelle 22.07.58 Bouzonville (F) française	l'université des Sciences Juridiques, Politiques, Sociales et de Technologie le diplôme de Maîtrise en Sciences et Techniques Comptables et Financières 25.06.85	27.01.94 04.02.94 07.02.94	Titulaire d'une Maîtrise en Sciences et Techniques Comptables et Financières
DECLERCQ Sophie 27.05.71 Ath (B) belge	les Facultés Universitaires Catholiques de Mons le grade de licencié en sciences économiques appliquées 13.09.93	29.11.94 08.21.94 19.12.94	Licencié en sciences économiques appliquées
DECOOMAN Bernard 18.08.61 Recourt (B) belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc - Bruxelles le grade d'Architecte 04.07.86	16.03.95 07.04.95 26.04.95	Architecte
DECRION Michel 01.03.48 Belfort française	le Conservatoire National des Arts et Métiers - Paris le diplôme d'ingénieur 29.01.91	17.02.94 11.03.94 17.03.94	Ingénieur
DEDERICHS Hermann 27.05.54 Saint-Vith (Belgique) Belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Intercommunal, Site de Bruxelles 'Victor Horta' le grade d'Architecte 20.09.91	08.11.93 26.11.93 10.12.93	Architecte
DEFALQUE Etienne 04.02.49 Etterbeek belge	l'Université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur civil électricien 18.07.72	07.07.93 17.09.93 20.09.93	Ingénieur
DEGROTTE Sandrine 11.03.72 Arlon (Bruxelles) luxembourgeoise	l'université de Liège le diplôme de licence en psychologie 21.09.95	03.10.95 06.10.95 10.10.95	Titulaire d'un diplôme de licence en psychologie

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
DEITZ Thomas 30.04.71 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade de licencié en sciences commerciales et financières 28.06.94	13.03.95 07.04.95 26.04.95	Licencié en sciences commerciales et financières
DEITZ Steve 26.03.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Heutes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade de licencié en sciences commerciales et financières 01.06.93	24.03.94 15.04.94 18.04.94	Licencié en sciences commerciales et financières
DEL MEDICO Massimo 12.07.60 Rome (1) italienne	la 'Universita degli Studi di Roma La Sapienza' le diplôme de 'laurea di dottore in Architettura' 06.02.91	19.05.95 23.05.95 01.06.95	Architecte
DELAUNOIS Paul 30.07.65 Mons belge	l'université Libre de Bruxelles le grade d'ingénieur agronome 21.09.80	24.06.95 27.06.95 12.07.95	Ingénieur agronome
DELBEKE Eric 03.09.61 Ixelles (B) Belge	l'Institut Supérieur Industriel Catholique de Mons le grade d'Ingénieur Industriel 29.06.83	06.12.93 07.01.94 14.01.94	Ingénieur industriel
DE LEEUW Gérard 28.09.61 Woubrugge (NL) néerlandaise	la 'Katholieke Universiteit te Leuven' le grade de licence en sciences économiques	03.10.95 05.12.95 11.12.95	Licencié en sciences économiques
DELMOTTE Françoise 30.08.65 Dinant (B) belge	l'université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences médico-sociales et hospitalières, 11.09.90	05.09.94 13.10.94 17.10.94	Licencié en sciences médico-sociales et hospitalières
DELODDER Jozef 18.05.40 Harelbeke (B) belge	l'Institut Supérieur Technique d'ostende et le Ministère de l'Education le diplôme d'Ingénieur Industriel mécanique par assimilation 07.07.62	24.05.94 30.06.94 04.07.94	Ingénieur Industriel
DELODDER Tony 25.06.67 Sint-Niklaas (B) belge	l'université d'Anvers le grade de' licencié en sciences économiques appliquées 05.07.90	24.05.94 30.06.94 04.07.94	Licencié en sciences économiques appliquées
DELREE Joseph 07.04.52 Soheit Tinlot (Belgique) Belge	l'université Catholique de Louvain le grade de Licence en Sciences Economiques 07.02.75	11.03.94 11.03.94 15.03.94	Licencié en Sciences Economiques
DEMARTEAU Vinciane 02.10.6.7 Dinant belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Intercommunal - Mons le diplôme légal d'architecte 06.07.90	18.02.93 12.03.93 26.03.93	Architecte
DENGUINA Tatiana 06.02.67 Moscou russe	la Fondation Universitaire Luxembourgeoise - Arlon le diplôme de Maîtrise en Sciences de l'environnement 26.10.94	26.10.94 08.11.94 11.11.94	Maître en Sciences de l'environnement

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à-porter
DENIS Alain	les Facultés Universitaires Catholiques de Mons	27.09.94	Licencié en sciences économiques appliquées
02.07.67 Luxembourg	le grade de licencié en sciences économiques appliquées	13.10.94	
luxembourgeoise	19.09.94	17.10.94	
DENIS Béatrice	l'Université de Rennes II	25.06.93	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie industrielle
14.10.55 Braubach (Allemagne)	le diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie industrielle	17.09.93	
française	01.07.81	20.09.93	
DENIS Brigitte	l'Université de Liège	12.04.94	Licencié en Administration des Affaires
12.04.66 Rossignol (Belgique)	le grade de Licence en Administration des Affaires	15.04.94	
belge	30.09.88	18.04.94	
DENTZER Serge	la 'Universität Kaiserslautern'	14.07.94	Ingénieur
07.12.64 Luxembourg	le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) der Studienrichtung Maschinenbau'	02.09.94	
luxembourgeoise	15.04.92	16.09.94	
DENTZER Serge	l'Institut d'Economie d'Entreprise et de Formation Sociale pour Ingénieurs	14.07.94	Diplômé de l'I.E.S.F.I.
07.12.64 Luxembourg	le diplôme de l'Inst. d'Economie d'Entreprise et de Formation Sociale p. ing.	13.12.94	
luxembourgeoise	30.03.94	19.12.94	
DE PATOUL Philippe	l'université Catholique de Louvain	30.10.95	Licencié en droit
09.08.47 Namur	le grade de licencié en droit	07.11.95	
belge	04.07.72	06.12.95	
DE PATOUL Philippe 09.08.47 Namur	l'Ecole Supérieure des Sciences Fiscales annexée à l'I.C.H.E.C. Bruxelles	30.10.95	Diplômé de l'Ecole Supérieure des Sciences Fiscales
	le diplôme de l'Ecole Supérieure des Sciences Fiscales	07.11.95	
belge	12.07.75	13.11.95	
DERCQ Rémy	l'université Catholique de Louvain	27.11.93	Ingénieur Commercial et de Gestion
22.10.68 Charleroi	le grade d'Ingénieur Commercial et de Gestion	26.11.93	
belge	septembre 1993	0612.93	
DERGUIANI Mahmoud	l'université de Caen	26.09.94	Titulaire d'une maîtrise d'administration économique et sociale
24.12.62 Batna (Algérie)	le diplôme de maîtrise d'administration économique et sociale	13.10.94	
française	29.06.88	17.10.94	
DERMINE Christophe	l'université de Liège	23.11.93	Licencié en Administration des Affaires
05.03.69 Couvin	le grade scientifique de Licencié en Administration des Affaires	26.11.93	
belge	26.09.92	07.12.93	
DESCHAMPS Christophe	l'Université Catholique de Louvain	12.09.93	Ingénieur commercial et de gestion
17.02.65 Mouscron	le titre d'ingénieur commercial et de gestion	17.09.93	
belge	13.10.89	20.09.93	

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
DESMET Filip 12.07.69 Gand (B) belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de Licence en Sciences Economiques Appliquées 10.07.91	15.06.94 30.06.94 04.07.94	Licencié en Sciences Economiques
DESSART Jean-Claude 07.02.45 Hermee belge	l'Institut Supérieur d'Architecture de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Liège le diplôme d'architecte 28.06.68	07.12.92 29.01.93 01.02.93	Architecte
DEVERLY William 17.03.57 Thionville (F) française	le Centre d'Etudes Supérieures Industrielles le diplôme d'Ingénieur en Informatique Industrielle 28.11.88	18.03.95 23.05.95 01.06.95	Ingénieur
DEVETAK Maja 03.05.63 Ljubljana (Slovénie) slovène	l'université Edvard Kardelj de Ljubljana le titre d'ingénieur agriculteur diplômé en fructiculture et horticulture 18.10.76	02.10.95 05.12.95 08.12.95	Ingénieur agronome
DEVOS Luc 16.05.66 Sint-Niklaas (B) belge	la 'Economische Hogeschool Sint-Aloysius' Bruxelles le grade de licence en sciences commerciales et consulaires 21.09.93	19.10.94 08.11.94 11.11.94	Licencié en sciences commerciales et consulaires
DE WAHA Robert 27.05.68 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade de licence en affaires publiques et internationales 11.09.92	01.02.95 21.02.95 21.03.95	Licencié en Affaires publiques et internationales
DE WAHA Robert 27.05.68 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of Lancaster' le 'degree Master of Arts - International Relations and Strategic Studies' 01.12.93	01.02.95 21.02.95 21.03.95.	Master of Arts (International Relations)
DEWEY Burkard 24.01.59 Kaldenkirchen allemande	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.)' der Studienrichtung Architektur' 09.02.84	02.05.94 03.06.94 06.06.94	Architecte
DHAMEN Luc 08.05.66 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Supérieur d'Architecture Intercommunal, Site de Bruxelles 'Victor Horta' le diplôme légal d'architecte 02.07.93	16.07.93 29.07.93 30.07.93	Architecte
DI BARTOLO Vincent 25.12.67 Dudelange luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion des entreprises 15.06.93	21.09.93 22.10.93 10.11.93	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
DI BARTOLOMEO Bruno 19.07.69 Huy (Belgique) italienne	l'université de l'Etat à Liège le grade de licencié en administration des affaires 28.09.91	10.06.93 24.06.93 25.06.93	Licencié en administration des affaires

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
DIBLING Jean-Michel 05.08.64 Villerupt (F) française	le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports le diplôme d'études comptables et financières 21.12.90	06.03.95 07.04.95 26.04.95	Titulaire d'un diplôme d'études Comptables et Financières
DIDERICH Tom 09.05.65 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	'Die Philosophischen Fakultäten der Albert-Ludwigs-Universitat Freiburg im Breisgau' le 'akademischer Grad eines Magister Artium (M.A.) im Hauptfach Deutsche Philologie, Fachrichtung Sprachwissenschaft' 10.07.92	22.02.93 12.03.93 26.03.93	'Magister Artium (M.A.)'
DIDERICH Tom 09.05.65 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	le 'Landeslehrerprüfungsamt beim Ministerium für Kultus und Sport - Baden-Württemberg' le "Zeugnis über die Wissenschaftliche Prüfung für das Lehramt an Gymnasien (Deutsch, Politikwissenschaft)' 30.11.92	22.02.93 12.03.93 26.03.93	Titulaire d'un 'Zeugnis über die Wissenschaftliche Prüfung für das Lehramt an Gymnasien'
DIDERRICH Victor 12.06.68 Ettelbrück luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de Maîtrise de Sciences Economiques 16.06.94	04.10.94 13.10.94 17.10.94	Titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques
DIDIER Gilles 20.09.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich le diplôme d'ingénieur Civil 08.07.93	18.02.94 11.03.94 17.03.94	Ingénieur
DIEDERICH François 08.04.61 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole d'Architecture de Strasbourg le diplôme d'architecte diplômé par le Gouvernement (D.P.L.G.) 04.01.93	08.04.93 11.03.94 15.03.94	Architecte
DIEDERICH Jean 21.05.64 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université d'Aix-Marseille III le diplôme de maîtrise de méthodes informatiques appliquées à la gestion 11.07.90	02.06.94 03.06.94 06.06.94	Titulaire d'une maîtrise de méthodes appliquées à la gestion
DIEDERICH Paul 06.04.66 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Droit, d'Economie et de Science d'Aix-Marseille le diplôme de Maîtrise en Econométrie MASS 27.06.90	15.02.94 11.03.94 15.03.94	Titulaire d'une Maîtrise en Econométrie MASS
DIEDERICH Paul 06.04.66 Luxembourg luxembourgeoise	le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports le D.E.S.S. mention Administration des Entreprises 28.09.92	15.02.94 11.03.94 15.03.94	Titulaire d'un D.E.S.S. en Administration des Entreprises
DIETRICH Joseph 04.06.38 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Catholique de Louvain le grade de Docteur en Psycho-Pédagogie 01.09.93	03.03.93 11.03.94 15.03.94	Docteur en Psycho-Pédagogie

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
DILK Enrica Yvonne 29.07.54 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	'l'università degli Studi di Milano' le diplôme de 'Laurea di Dottore in Lingue e Letterature Straniere Moderne indirizzo europeo - lingua e letteratura tedesca' 27.11.85	03.09.93 17.09.93 20.09.93	Titulaire d'une 'Laurea di Dottore in Lingue e Letterature Straniere Moderne'
DI LUCIA Hervé 24.01.67 Villerupt (F) française	le Ministère de l'Education Nationale et de la Culture le diplôme d'études supérieures comptables et financières 19.02.93	31.10.95 05.12.95 11.12.95	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures comptables et financières
DIONE Mamadou 08.03.61 Kaolack (Sénégal) sénégalaise	l'université de Genève le diplôme de licencié en sciences commerciales et industrielles 19.10.89	04.10.94 13.10.94 17.10.94	Licencié en sciences commerciales et industrielles
DITTMER Ralf 26.05.66 Irsch (Allemagne) allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 08.03.95	23.08.95 06.10.95 10.10.95	'Diplom-Kaufmann'
DJELLAL Robert 06.02.69 Uzès (France) française	l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1) le diplôme de maîtrise de sciences économiques, mention économie internationale 24.06.92	24.07.95 06.10.95 10.10.95	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
DOLLE Emmanuel 09.05.69 Rouen (F) française	l'Institut Supérieur de Commerce de Paris diplôme de l'Institut Supérieur de Commerce de Paris 15.07.93	25.11.93 26.11.93 07.12.93	Titulaire du diplôme de l'Institut Supérieur de Commerce de Paris
DOMAGE Philippe 05.05.55 Mont Saint-Martin (France) française	l'Institut Supérieur Industriel de l'Etat - Arlon le grade d'ingénieur industriel 26.06.80	11.05.93 27.05.93 28.05.93	Ingénieur industriel
DONDELINGER Patrick 30.12.66 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Panthéon-Assas (Paris II) le diplôme d'études approfondies de sciences politiques 04.11.92	05.03.93 12.03.93 26.03.93	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies de sciences politiques
DONVEN Dony 30.04.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Liège le grade de licence en criminologie 26.06.91	29.09.94 13.10.94 17.10.94	Licencié en criminologie
DORELL Kevin 16.10.55 Londres Britannique	la 'University of Southampton' le 'Degree de Bachelor of Science in Electronic Engineering* 09.07.76	09.02.94 11.03.94 17.03.94	Bachelor of Science
DORELL Kevin 16.10.55 Londres Britannique	la 'Institution of Electrical Engineers' le grade de 'Chartered Engineer' 21.05.92	09.02.94 11.03.94 17.03.94	Ingénieur

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance' Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
DORELL Kevin 16.10.55 Londres Britannique	la 'British Computer Society' le grade de 'Member of the British Computer Society' 28.01.93	09.02.94 11.03.94 17.03.94	Member of the British Computer Society
DORNSEIFFER Pierre 12.02.70 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich le diplôme d'ingénieur chimiste 05.05.94	22.09.94 13.10.94 17.10.94	Ingénieur
DORTHU Anne 12.10.71 Verviers (Belgique) belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le diplôme de licencié en sciences commerciales et financières, orientation: analyse et contrôle de l'entreprise 03.07.93	21.09.93 22.10.93 10.11.93	Licenciée en sciences commerciales et financières
DOUCET Isabelle 03.09.66 Martigues (F) française	l'université de Tours le diplôme d'études supérieures spécialisées, juristes européens 21.10.93	15.09.94 13.10.94 19.10.94	Titulaire d'un D.E.S.S. Juristes Européens
DOUGLAS BUTLER Alan 07.04.50 Pietermaritzburg Sud-africaine	l'université de Witwaterstrand à Johannesbourg le diplôme de 'Certificate in the Theory of Accountancy' 09.05.79	26.11.93 11.03.94 15.03.94	Titulaire du 'Certificate in the Theory of Accountancy'
DOZIN Antony 29.04.53 Bruxelles belge	l'Institut Saint-Luc - Ramegnies-Chin le diplôme d'architecte 04.07.77	12.08.93 17.09.93 22.09.93	Architecte
DRAUT Martine 11.12.64 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut de Préparation à l'Administration et à la Gestion de Paris le diplôme de l'Institut de Préparation à l'Administration et à la Gestion 17.07.93	14.10.93 26.11.93 06.12.93	Titulaire du diplôme de l'Institut de Préparation à l'Administration et à la Gestion
DRESSEN Serge 23.03.59 Hermalle belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Lambert Lombard - Liège le grade d'Architecte 05.07.84	25.07.95 27.07.95 28.07.95	Architecte
DREWS Vincente 05.02.50 Manchester GB Anglaise	la 'University of Durham' le diplôme de 'Bachelor of Science in Mechanical Engineering' 30.06.72	22.10.93 22.10.93 29.10.93	Bachelor of Science in Mechanical Engineering
DROT Stéphane 21.01.64 Chênée (Belgique) belge	la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Etat à Gembloux le Diplôme d'Ingénieur Agronome 20.09.86	23.09.93 26.11.93 29.11.93	Ingénieur agronome
DROT Thierry 25.02.63 Wonck Belge	l'université de Liège le grade de licencié en Administration des Affaires 02.10.87	23.02.94 11.03.94 16.03.94	Licencié en Administration des Affaires
DROUHIN Nicolas 11.09.69 Châlons/Marne française	l'Ecole Européenne de Gestion le diplôme de l'Ecole Européenne de Gestion 13.01.95	24.09.95 07.11.95 14.11.95	Diplômé de l'Ecole Européenne de Gestion

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
DUBRULLE Luc 12.04.49 Gand belge	le 'Stedelijk Hoger Institut voor Architectuur en Stedebouw' le grade d'Architecte 11.07.72	22.02.95 28.04.95 19.05.95	Architecte
DUC Bertrand 01.07.67 Thionville (F) française	l'Université de Metz le diplôme de maîtrise en droit 26.02.92	13.09.94 13.10.94 19.10.94	Titulaire d'une maîtrise en droit
DUCHEMIN Patrick 02.03.40 Saint-Malo française	l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris 01.07.63	29.04.93 30.04.93 03.05.93	Titulaire du diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris
DUCHSCHER Paul 08.02.56 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Technische Universität Wien' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur in der Architektur' 30.11.93	14.01.94 04.02.94 22.02.94	Architecte
DUCROS Michel 11.05.49 Kehl (Allemagne) française	la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris 12.12.71	19.07.93 29.07.93 30.07.93	Titulaire d'un diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris
DUMONT Robert 08.02.65 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Technische Universität Graz' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.) an der Fakultät für Elektrotechnik' 24.06.93	04.10.93 26.11.93 29.11.93	Ingénieur
DUPONT Dirk 10.12.64 Oudenaarde (B) belge	la 'Provinciale Industriële Hogeschool - Kortrijk' le grade d'ingénieur Industriel 23.09.89	19.12.94 23.01.95 02.02.95	Ingénieur Industriel
DUPUIS Olivier 15.12.63 Braine-le-Comte (B) belge	l'Institut Supérieur d'Architecture - Saint-Luc - Tournai le grade d'Architecte 04.07.86	14.12.94 26.01.95 02.02.95	Architecte
D'HOOGE Marc 27.09.65 Sint-Niklaas belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de licence en Sciences politiques et Sociales 09.07.87	30.04.94 03.06.94 06.06.94	Licencié en Sciences Politiques et Sociales
D'HOOGE Marc 27.09.65 Sint-Niklaas belge	l'université Catholique de Louvain le diplôme d'administration des entreprises 09.09.88	30.04.94 03.06.94 06.06.94	Diplômé en Administration des Entreprises
D'IPPOLITO Stefano 07.12.59 La Spezia (Italie) italienne	'l'Université degli Studi di Firenze' le grade de 'laurea di dottore in Architettura' 01.11.84	24.03.94 15.04.94 18.04.94	Architecte
ECHILLEY Marc 31.05.70 Troyes (F) française	le Ministère de l'Education Nationale - Paris le diplôme d'études Supérieures Commerciales, Administratives et Financières 12.07.93	05.09.94 13.10.94 17.10.94	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
ECHILLEY Marc 31.05.70 Troyes (F) française	le Ministère de l'Education Nationale - Paris le diplôme d'études comptables et financières 23.11.93	05.09.94 13.10.94 17.10.94	Titulaire d'un diplôme d'études Comptables et Financières
ECKERT Hans-Werner 25.10.31 Düsseldorf allemande	la Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Chemiker' 19.05.58	22.07.93 29.07.93 30.07.93	'Diplom-Chemiker'
ECKERT Hans-Werner 25.10.31 Düsseldorf allemande	la 'Universität des Saarlandes' le grade de 'Doctor rerum naturalium' 20.07.60	2207.93 29.07.93 30.07.93	'Doctor rerum naturalium'
EDMOND Jean-Claude 28.06.38 Athus (B) belge	l'université Catholique de Louvain le titre de diplômé en management' 10.09.82	23.12.94 23.01.95 02.02.95	Diplômé en -Management
EDMOND Jean-Claude 28.06.38 Athus (B) belge	l'université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur civil électricien 19.07.61	23.12.94 23.01.95 02.02.95	Ingénieur
EHLINGER Jean-Christophe 18.05.70 Thionville française	le Ministère de l'Education Nationale - Paris le diplôme d'Etudes Comptables et Financières 13.04.94	11.10.94 13.10.94 17.10.94	Titulaire d'un diplôme d'études Comptables et Financières
EICHER Luc 16.08.66 LUXEMBOURG Luxembourgeoise	l'Université d'Aix-Marseille III le diplôme de Maîtrise de Sciences Economiques 29.10.93	07.12.93 07.01.94 09.01.94	Titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques
EIDEN Georges 11.05.68 Wiltz luxembourgeoise	l'Ecole Royale Militaire - Bruxelles le titre delicencié en sciences sociales et militaires 25.09.92	29.07.93 17.09.93 20.09.93	Licencié en sciences sociales et militaires
EISCHEN Daniel 27.12.65 Ettelbruck luxembourgeoise	l'université de Nancy II le diplôme de maîtrise de langues étrangères appliquées 16.08.94	05.01.95 23.01.95 02.02.95	Titulaire d'une maîtrise de langues étrangères appliquées
EISCHEN Gérard 06.04.56 Diekirch luxembourgeoise	le 'Justizprüfungsamt Berlin' la 'Zweite Juristische Staatsprüfung' 11.10.89	07.12.94 13.12.94 21.12.94	Titulaire de la 'Zweite Juristische Staatsprüfung'
EISCHEN Jacques 18.04.58 Ettelbrück luxembourgeoise	l'université des Sciences Sociales de Grenoble le diplôme de maîtrise de sciences économiques 12.07.84	05.01.95 23.12.95 16.12.94	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
EISENBARTH Michèle 22.10.70 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Fribourg diplôme de licence en sciences économiques et sociales 02.07.93	27.01.95 21.02.95 17.03.95	Licencié en Sciences Economiques et Sociales
EISENBARTH Michèle 22.10.70 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of Oxford' 'degree Master of Philosophy in Russian and East European Studies' 26.06.95	11.07.95 07.11.95 15.11.95	Master of Philosophy(Russian and East European Studies)

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
ELSEN Frank 15.01.66 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur agronome 06.09.91	11.01.93 29.01.93 01.02.93	Ingénieur agronome
EMMS Jeffrey John 13.08.42 Newport (Grande-Bretagne) anglaise	le 'Royal Institute of British Architects' le titre de 'Associate of the Royal Institute of British Architects' 03.02.71	20.04.93 30.04.93 03.05.93	Architecte
EMPEL Gotz 18.05.57 Pirmasens luxembourgeoise	la 'Johannes Gutenberg-Universität Mainz' le 'Zeugnis über die Prüfung für akademisch geprüfte Übersetzer' 01.08.83	09.11.95 05.12.95 14.12.95	Titulaire du 'Zeugnis über die Prüfung für akademisch geprüfte Übersetzer'
ENDERS ép. FELTEN Pascale 18.05.65 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Nancy II le diplôme de maîtrise de sciences économiques 11.10.91	23.11.93 26.11.93 06.12.95	Titulaire d'une maîtrise en sciences économiques
ENGELDINGER Roland 17.04.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences politiques et relations internationales 08.11.94	19.01.95 23.01.95 02.02.95	Licencié en sciences politiques
ENGLEBERT Christophe 21.01.64 Ettelbrück luxembourgeoise	l'université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur civil mécanicien 28.06.90	06.04.93 30.04.93 03.05.93	Ingénieur
ENNEN Alain 16.07.66 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Liège le grade d'ingénieur civil chimiste 02.07.93	24.02.95 07.04.95 26.04.95	Ingénieur
ERASMY François 29.03.69 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Fridericiana zu Karlsruhe (T.H.)' le 'akademischer Grad Diplom-Informatiker' 29.09.93	27.01.94 04.02.94 10.02.94	'Diplom-Informatiker'
ERASMY Petra 22.09.65 Kyllburg/Eifel allemande	la 'Ruprecht-Karls-Universität Heidelberg' 'akademischer Grad Diplom-Psychologin' 04.08.93	01.09.95 07.11.95 15.11.95	'Diplom-Psychologin'
ERIKSSON Klas 27.07.67 Eskilstuna (Suède) suédoise	la 'Lund University of Sweden' le grade de 'Bachelor of Science' 16.02.94	16.03.94 15.04.94 18.04.94	Bachelor of Science
ERPELDING Claude 07.08.71 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Liège le grade de licence en Administration des Affaires 17.09.94	01.06.95 27.06.95 12.07.95	Licencié en Administration des Affaires
ERPELDING Marcel 27.01.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Liège le grade d'ingénieur civil électricien 05.07.94	23.11.94 13.12.94 19.12.94	Ingénieur
ERR Arlette 13.09.62 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Libre de Bruxelles le grade de Licence en Sciences Psychologiques 30.10.90	21.12.93 07.01.94 05.02.94	Licencié en Sciences Psychologiques et Pédagogiques
ERSHOVA ép. PETROVA Olga 06.07.51 Oufa (RF) russe	l'Institut du Pétrole de la Ville d'Oufa le diplôme d'ingénieur en mécanique 20.06.73	17.03.95 07.04.95 09.05.95	Ingénieur

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
ESCHBOUR Frank 26.05.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licence en sciences économiques 14.09.94	20.01.95 23.01.95 02.02.95	Licencié en sciences économiques
ESSOMBE KUOH Christian 08.04.60 Douala camerounaise	l'université de Paris le diplôme de licence en Informatique 15.05.88	14.06.94 30.06.94 04.07.94	Titulaire d'une Licence en Informatique
ESTEVEZ Soïni 29.01.64 l'Hay-les-Roses (F) française	l'Institut Supérieur d'Architecture Intercommunal, Site de Bruxelles 'Victor Horta' le grade d'Architecte 03.07.92	06.05.94 03.06.94 06.06.94	Architecte
ETIENNE Marc-Albert 13.09.63 Bastogne belge	l'Université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur agronome 10.09.93	11.08.94 02.09.94 16.09.94	Ingénieur agronome
ETIENNE Xavier 11.02.68 Verviers belge	l'Université Libre de Bruxelles le grade d'ingénieur commercial 01.07.92	18.08.93 17.09.93 20.09.93	Ingénieur commercial
EVANS Joelyne 07.02.62 Manchester (GB) britannique	la 'University of Lancaster' le 'degree Master of Science (Information Technology and Learning' 01.12.93	28.03.95 07.04.95 26.04.95	Master of Science (Information Technology and Learning)
EVAUX Philippe 26.07.68 Clermont-Ferrand (F) française	le Ministère de l'Education Nationale le diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières 29.07.92	06.03.95 07.04.95 26.04.95	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières
EVAUX Philippe 26.07.68 Clermont-Ferrand (F) française	la 'University of Kansas' le 'degree Master of Business Administration' 14.10.91	06.03.95 07.04.95 26.04.95	Master of Business Administration
EWERZ Beate 27.11.64 Trèves allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Pädagogin' 29.09.92	28.08.93 29.07.93 30.07.93	'Diplom-Pädagogin'
EYSCHEN Claude 12.10.71 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences économiques 29.06.94	01.09.94 13.10.94 17.10.94	Licencié en sciences économiques
FABECK Tatjana 04.07.70 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Spéciale d'Architecture - Paris le diplôme d'architecte D.S.E.A. 29.11.94	09.12.94 13.12.94 03.01.95	Architecte
FABER Betty 08.11.70 Luxembourg Luxembourg	l'Université Libre de Bruxelles le grade de Licencié en Histoire de l'Art et d'Archéologie 18.10.93	29.11.93 07.01.94 10.01.94	Licencié en Histoire de l'Art et d'Archéologie

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
FABER Jean-Paul 06.11.66 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Eidgenössische Technische Hochschule Zürich' le 'Diplom als Elektroingenieur' 08.03.90	20.11.95 05.12.95 08.12.95	Ingénieur
FABER Nadia 11.12.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles grade de licence en sciences commerciales et financières 01.06.91	24.07.95 07.11.95 15.11.95	Licenciée en sciences commerciales et financières
FABER Pol 17.02.65 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences politiques et relations internationales 05.11.91	04.03.93 12.03.93 26.03.93	Licencié en sciences politiques et relations internationales
FABER Sonja 26.08.48 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Fridericiana zu Karlsruhe (T.H.) ' le 'akademischer Grad Diplom-Geophysiker (Dipl.-Geophys.) ' 13.05.74	05.04.93 30.04.93 03.05.93	'Diplom-Geophysiker (Dipl. -Geophys.) '
FABER Sonja 26.08.48 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Karlsruhe (T.H.)' le titre de 'Doktor der Naturwissenschaften (Dr.rer.nat.)' 05.05.78	05.04.93 30.04.93 03.05.93	'Doktor der Naturwissenschaften (Dr.rer.nat.)'
FACKELSTEIN Claude 01.07.64 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Johannes Kepler Universität Linz' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -1ng) in der Informatik' 21.11.94	02.12.94 13.12.94 19.12.94	Ingénieur
FAMERIE Emmanuel 07.03.61 Huy (B) belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le grade de licencié en sciences commerciales et financières 26.09.85	07.02.95 21.02.95 17.03.95	Licencié en sciences commerciales et financières
FANDEL Sonja 06.02.66 Differdange luxembourgeoise	la 'Universität für Bodenkultur in Wien' le diplôme de 'Diplom Ingenieurin in Landschaftsökologie und Landschaftsgestaltung 02.02.94	23.03.94 15.04.94 18.04.94	Ingénieur
FANTONE Chiaffredo 07.12.66 Torino (Italie) italienne	la 'Politecnico di Torino' le diplôme de 'Laurea di Dottore in Ingegneria Civile' 20.10.92	08.10.93 26.11.93 09.12.93	Ingénieur
FANTONI Michel 27.04.66 Thionville française	l'Université de Nancy II le diplôme d'études approfondies de la science juridique européenne 18.12.92	14.06.93 24.06.93 25.06.93	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies de la science juridique européenne
FASSEL Jacques 01.04.68 Nancy (France) - française	l'Université de Nancy II le diplôme de maîtrise de sciences de gestion 14.06.90	06.05.93 27.05.93 28.05.93	Titulaire d'une maîtrise de sciences de gestion

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
FASSEL Jacques 01.04.68 Nancy (France) française	l'Université Paris IX Dauphine le diplôme d'études supérieures spécialisées stratégie, planification et contrôle dans l'entreprise 16.11.92	06.05.93 27.05.93 28.05.93	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées stratégie, planification et contrôle dans l'entreprise
FAVART Frédéric 03.05.69 Uccle Belge	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade de Licence en sciences commerciales et financières 29.06.93	11.01.94 04.02.94 07.02.94	Licencié en Sciences Commerciales et Financières
FEARD Marc 18.11.51 Givet française	le Conservatoire National des Arts et Métiers à Paris le diplôme d'ingénieur en Informatique 08.02.93	09.01.94 04.02.94 10.02.94	Ingénieur
FEIDT Ferdinand 23.04.65 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Supérieur d'Architecture de la Communauté Française LA CAMBRE le grade d'Architecte 31.01.94	10.01.94 04.02.94 10.02.94	Architecte
FEIERSTEIN Mario 13.02.65 Hidburghausen luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Informatiker' 28.08.91	17.03.94 15.04.94 06.05.94	'Diplom-Informatiker Dipl. -Inform.'
FEILER Martina 24.10.59 Strassdorf allemande	la 'Universität Hohenheim' le 'akademischer Grad Diplom-Haushaltsokonom' 10.12.84	05.10.95 07.11.95 14.11.95	'Diplom-Haushaltsökonom'
FELDES François 14.07.37 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' la 'staatliche Bezeichnung Diplom-Designer (FH-staatlich nachdiplomiert) (Innenarchitektur, Staatliche Werkkunstschule Mainz) ' 18.03.82	11.07.93 29.07.93 30.07.93	'Diplom-Designer (FH-staatlich nachdiplomiert-) '
FELICETTI Carlo 02.09.70 Echternach luxembourgeoise	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales - Liège grade de licence en sciences commerciales et financières 30.06.95	10.07.95 06.10.95 15.11.95	Licencié en sciences commerciales et financières
FELLERICH Rolande 06.08.68 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität zu Köln' le 'akademischer Grad eines Diplom-Pädagogen' 29.01.93	10.09.93 17.09.93 20.09.93	'Diplom-Pädagogin'
FELTEN Annick 29.04.72 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Nancy II le' diplôme de maîtrise de sciences économiques mention monnaie-finance 19.07.95	24.10.95 07.11.95 14.11.95	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
FELTEN Paul 17.11.67 Esch/Alzette luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le grade de 'Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.) im Studiengang Elektrotechnik' 16.03.93	05.10.93 22.10.93 29.11.93	Ingénieur

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
FERDINAND Hans Wilhelm	la 'Wirtschafts-und Sozialwissenschaftliche Fakultät der Universität zu Köln'	28.12.92	'Diplom-Kaufmann'
02.06.37 Cologne	le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann (Dipl. -Kfm.)'	29.01.93	
allemande	11.12.63	01.02.93	
FERDINAND Hans Wilhelm	la 'Wirtschafts- und Sozialwissenschaftliche Fakultät der Universität zu Köln'	28.12.92	'Diplom-Volkswirt'
02.06.37 Cologne	le 'akademischer Grad Diplom-Volkswirt (Dipl. -Volksw.) '	29.01.93	
allemande	07.06.62	01.02.93	
FERDINAND Hans Wilhelm	la 'Wirtschafts- und Sozialwissenschaftliche Fakultät der Universität zu Köln'	28.12.92	'Doktor der Wirtschafts- und Sozialwissenschaften'
02.06.37 Cologne	le titre de 'Doktor der Wirtschafts- und Sozialwissenschaften (Dr. Rer. Pol.)'	29.01.93	
allemande	28.06.67	01.02.93	
FERGUSON Michael Gerard	'The Chartered Association of Certified Accountants'		'Certified Accountant and Registered Auditor'
02.07.64 Leitrim (Irlande)	'The Certificate as a Certified Accountant and Registered Auditor'	17.09.93	
irlandaise	12.01.89	20.09.93	
FERRING Jean	l'Université Libre de Bruxelles	20.01.95	Licencié en Sciences Economiques
01.05.68 Luxembourg	le grade de licencié en Sciences Economiques	23.01.95	
luxembourgeoise	14.09.94	02.02.95	
FERRING Paul	la 'Universität Kaiserslautern'	20.12.94	Ingénieur
12.03.66 Luxembourg	le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur der Studienrichtung Elektrotechnik, Studienzweig: Nachrichten	23.01.95	
luxembourgeoise	29.09.94	02.02.95	
FERRING Pierre	l'Université Louis Pasteur de Strasbourg	26.05.95	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
19.03.65 Luxembourg	le diplôme de maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion des entreprises	27.06.95	
luxembourgeoise	22.06.90	12.07.95	
FETU Sophie	l'Université Libre de Bruxelles	26.09.95	Licenciée en sciences politiques (relations internationales)
03.10.70 Etterbook (Belgique)	le grade de licencié en sciences politiques (relations internationales)	06.10.95	
belge	30.06.93	10.10.95	
FETZER Horst	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz'	07.04.94	Architecte
10.06.40 Burtscheid	le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing)	02.09.94	
allemande	22.01.81	06.09.94	
FIEDLER Marc	la 'Universitat Wien'	07.03.94	Magister der Sozial-und Wirtschaftswissenschaften
21.04.65 Luxembourg	le'akademischer Grad Magister der Sozial-und Wirtschaftswissenschaften'	11.03.94	
luxembourgeoise	31.01.94	16.03.94	
FINN Havaleschka	la 'Aarhus University'	19.04.94	Titulaire du diplôme de 'Candidate in Political Science'
28.05.47 Bloustrod (DK)	le diplôme de Candidate in Political Science'	03.06.94	
danoise	01.07.79	06.06.94	

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
FIRON Bertrand 05.12.67 Nancy française	l'université de Nancy II le diplôme de maîtrise ès sciences économiques, mention: monnaie - finances 25.07.91	19.01.93 29.01.93 01.02.93	Titulaire d'une maîtrise ès sciences économiques
FISCHER Christian 05.08.66 Phalsbourg française	l'Ecole d'Architecture de Nancy le diplôme d'Architecte diplômé par le Gouvernement 29.05.91	05.04.94 15.04.94 22.04.94	Architecte
FISCHER Jürgen 14.08.61 Kaufbeuren allemande	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 29.04.90	30.11.95 05.12.95 11.12.95	'Diplom-Kaufmann'
FISCHER Robert 18.11.71 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en Sciences Economiques 29.06.94	22.09.94 13.10.94 17.10.94	Licencié en Sciences Economiques
FLAMENT Rudy 25.04.64 Mons (B) belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie - Liège le grade d'Architecte 07.07.88	14.09.94 13.10.94 17.10.94	Architecte
FLAMMANT Joëlle 08.10.68 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität zu Köln' la 'Erste Staatsprüfung für das Lehramt für Sonderpädagogik' 05.07.93	15.05.95 23.05.95 01.06.95	Sonderpädagoge
FLAUNET Martin 01.11.70 Orléans française	la 'European Business School' le diplôme de l'Ecole Européenne de Gestion 11.02.94	02.10.95 07.11.95 14.11.95	Diplômé de l'Ecole Européenne de Gestion
FLESCH Jacques 28.06.66 Luxembourg luxembourgeoise	la Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.) an der Fakultät für Elektronik 12.04.94	01.12.94 13.12.94 19.12.94	Ingénieur
FLöTH Petra 18.12.67 Saarburg (D) allemande	la 'Universität in Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Pädagogin' 06.01.94	26.10.94 08.11.94 11.11.94	'Diplom-Pädagogin'
FOGGIA Teresita 19.07.52 Buenos Aires (Argentine) italienne	'l'Università degli Studi di Roma' le diplôme de 'Laurea di Dottore in Architettura' 04.11.78	08.12.92 29.01.93 01.02.93	Architecte
FOHL Alex 15.08.62 Esch/Alzette luxembourgeoise	la 'Leopold-Franzens-Universität Innsbruck' le 'akademischer Grad Magister der Philosophie in der Politikwissenschaft' 20.05.95	31.05.95 27.06.95 12.07.95	'Magister der Philosophie (Politikwissenschaft)'
FOJACA Marie-Lou 28.01.71 Luxembourg espagnole	l'Université de Metz le diplôme de maîtrise en administration économique et sociale 20.10.94	27.04.95 28.04.95 12.05.95	Titulaire d'une maîtrise en administration économique et sociale
FOSTER KELLY John Eric 02.02.48 Wakefield (GB) britannique	la 'Institution of Civil Engineers' le 'degree Chartered Engineer' 21.01.67	19.10.94 08.11.94 11.11.94	Chartered Engineer

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
FOUBERT Luc 26.10.62 Liège belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le grade de licencié en sciences commerciales et financières 12.07.84	27.03.95 28.04.95 12.04.95	Licencié en sciences commerciales et financières
FOURNELLE Frédéric 04.03.70 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Landwirtschaftliche Fakultät der Rheinischen Friedrich-Wilhelms-Universität Bonn' le 'akademischer Grad Diplom-Agraringenieur 29.09.93	17.01.94 04.02.94 16.02.94	Ingénieur Agronome
FRAITURE Georges 17.02.44 Schaerbeek (B) belge	l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et des Arts Décoratifs - La Cambre - Bruxelles le grade d'architecte 30.06.67	27.10.94 08.11.94 11.11.94	Architecte
FRANCK Luc 06.03.60 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Geologe' 01.09.88	08.06.95 27.06.95 12.07.95	Diplom-Geologe
FRANCK Pierre 05.02.28 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le grade de 'Diplom-Ingenieur in der Fachrichtung Hüttenkunde' 22.05.58	25.08.93 17.09.93 20.09.93	Ingénieur
FRANÇOIS Laurence 05.06.69 Arlon belge	la Faculté Universitaire Notre-Dame de la Paix à Namur le grade de licence et maître en sciences économiques et sociales 02.10.92	07.07.94 02.09.94 06.09.94	Licencié et Maître en Sciences Economiques et Sociales
FRANCOIS Marc 20.06.47 Dinant belge	l'Université Libre de Bruxelles le grade, légal d'ingénieur civil métallurgiste 19.07.72	03.10.95 07.11.95 06.12.95	Ingénieur
FRANCOIS Nadine 27.03.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Supérieur de Traducteurs et Interprètes - Bruxelles le diplôme de licencié traducteur 09.02.93	09.04.93 30.04.93 03.05.93	Licencié traducteur
FRANK Jean-Paul 12.11.69 Luxembourg luxembourgeoise	les Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur le grade de licencié et maître en sciences économiques et sociales 29.06.95	01.12.95 05.12.95 11.12.95	Licencié et Maître en sciences économiques et Sociales
FRATTO Valentina 14.02.69 Catanzaro (1) italienne	le 'Ististuto Universitario in Lingue e Letterature Straniere'de Milan le diplôme de 'laurea di dottore in lingue e letterature straniere' 01.12.93	22.05.95 23.05.95 01.06.95	Titulaire d'une 'Laurea in lingue e letterature straniere'
FRENAY Frédéric 15.11.71 Birkesdorf (Allemagne) belge	l'Université de Liège le diplôme de licence en psychologie 15.09.95	03.10.95 06.10.95 10.10.95	Titulaire d'un diplôme de licence en psychologie
FRERES Romain 29.12.67 Differdange luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur der Studienrichtung Elektrotechnik, Studienmodell: Enerdietec 06.07.95	15.09.95 06.10.95 10.10.95	Ingénieur

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
FRESI Francesco 01.11.28 Arzachena (Sassari) italienne	'l'Università degli Studi di Rama' le diplôme de 'Laurea di Dottore in Scienze Politiche' 17.01.58	08.12.92 29.01.93 01.02.93	Titulaire d'une 'Laurea in Scienze Politiche'
FRICKE Nicole 28.08.69 Bitburg (D) allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Pädagogin' 15.03.95	05.05.95 27.06.95 24.07.95	'Diplom-Pädagogin'
FRISCH Michèle 16.04.64 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Trèves le 'akademischer Grad Diplom-Pädagogin' 26.11.93	04.01.94 07.01.94 27.01.94	Diplom-Pädagogin
FRITSCH Yves 08.07.69 Strasbourg (F) française	le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports le diplôme d'études comptables et financières 23.11.93	26.04.95 28.04.95 09.05.95	Titulaire d'un diplôme d'études Comptables et Financières
FRYNS Gerta 25.07.48 Eupen (Belgique) luxembourgeoise	l'université Catholique de Louvain le grade de licencié en politiques et pratiques de formation 30.06.95	04.08.95 06.10.95 10.10.95	Licenciée en politiques et pratiques de formation
FULCI Maria-Teresa 01.12.57 Messina (Italie) italienne	la 'Universita di Messina' le diplôme de 'Laurea di dottore in Giurisprudenza' 21.12.84	10.01.94 15.04.94 18.04.94	Titulaire d'une 'Laurea di Dottore in Giurisprudenza'
FUNCK Charlotte 23.04.70 Ettelbruck luxembourgeoise	l'université Robert Schuman de Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences et techniques comptables et financières 30.06.93	22.07.93 29.07.93 30.07.93	Titulaire d'une maîtrise de sciences et techniques comptables et financières
FUNCK Charlotte 23.04.70 Ettelbruck luxembourgeoise	le Ministère de l'Education Nationale - Académie de Strasbourg le diplôme d'Etudes Supérieures Comptables et Financières 11.02.94	28.03.94 15.04.94 18.04.94	Titulaire du diplôme d'Etudes Supérieures Comptables et Financières
FUSSHOELLER Luc 04.04.68 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Supérieur Industriel de la Communauté Française - Mons titre d'ingénieur industriel en électricité 15.09.93	25.10.95 07.11.95 06.12.95	Ingénieur industriel
FUX Raymond 20.12.64 Saint-Vith Belge	l'Institut Supérieur Industriel Liégeois le grade d'Ingénieur Industriel 03.07.87	23.12.93 07.01.94 12.01.94	Ingénieur Industriel
GAASCH Manon 18.10.68 Dudelange luxembourgeoise	1a'Miami University' le grade de 'Master of Arts in Political Science' 25.08.95	10.11.95 05.12.95 11.12.95	'Master of Arts in Political Science'
GAASCH Manon 18.10.68 Dudelange luxembourgeoise	la Université libre de Bruxelles le grade de licencié en journalisme et communication 30.06.93	10.11.95 05.12.95 15.12.95	Licenciée en journalisme et communication

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
GAASCH Raymond 08.04.54 Ettelbruck luxembourgeoise	la Rheinische Friedrich-Wilhelms-Universität Bonn' le 'akademischer Grad Diplom-Volkswirt' 17.05.83	05.04.93 30.04.93 03.05.93	'Diplom-Volkswirt'
GAMALIEL Samson Harold 13.04.62 Faisalabad pakistanaise	la University of Karachi' le grade de 'Master of Arts in Political Science' 02.07.89	11.03.93 12.03.93 26.03.93	'Master of Arts in Political Science'
GAMBUCCI Aristide 23.09.65 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	l'Institut Supérieur d'Architecture de la Communauté Française - La Cambre - Bruxelles le titre d'architecte 29.01.92	19.05.93 27.05.93 28.05.93	Architecte
GANGA SOUENITA Danielle 27.08.66 Brazzaville congolaise	l'université de Sherbrooke le grade de maître ès sciences (M.Sc.) 24.04.92	16.06.93 24.06.93 25.06.93	Maître ès Sciences (M.Sc.)
GARGANO Lucia 04.10.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Catholique de Louvain le grade de licencié et maître en sciences économiques 30.06.95	14.08.95 06.10.95 31.10.95	Licencié et maître en sciences économiques
GASPARD Georgi 18.10.58 Strée belge	l'Institut Supérieur Industriel Liégeois le grade d'ingénieur industriel 03.07.80	01.12.95 05.12.95 08.11.95	Ingénieur industriel
GASPARD Jean-Marc 05.10.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Metz le diplôme de maîtrise de langues étrangères appliquées 30.06.93	23.11.93 26.11.93 06.12.93	Titulaire d'une maîtrise de langues étrangères appliquées
GASPART Jean-Pierre 16.11.43 Hanzinne belge	l'université de l'Etat à Liège le grade d'ingénieur civil électricien (électronique) 19.07.68	07.07.93 17.09.93 20.09.93	Ingénieur
GATTONI Nathalie 18.07.66 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade de licence en sciences commerciales et consulaires 01.09.93	19.01.95 23.01.95 02.02.95	Licencié en sciences commerciales et consulaires
GAUBE Frédéric 13.10.65 Cologne belge	l'université de l'Etat à Mons le grade de licencié en sciences économiques appliquées (orientation: affaires internationales) 08.07.87	06.07.93 29.07.93 30.07.93	Licencié en sciences économiques appliquées
GAUDISSART Alexandre 12.02.70 Bruxelles (B) belge	l'université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences économiques appliquées 10.09.94	04.09.94 13.10.94 17.10.94	Licencié en sciences économiques appliquées
GAUSSET Philippe 04.05.48 Beaune(F) française	le Conservatoire National des Arts et Métiers - Paris le diplôme d'ingénieur 13.05.77	22.04.94 03.06.94 06.06.94	Ingénieur
GAUTHIER Anne 12.06.66 La Tronche (France) française	le Ministère de l'Education Nationale et de la Culture le diplôme d'études comptables et financières 27.11.92	24.05.93 24.06.93 25.06.93	Titulaire d'un diplôme d'études comptables et financières

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
GEBELIN Laurent 19.07.64 Woippy française	l'Université Robert Schuman de Strasbourg le diplôme d'études approfondies de droit international 26.05.92	09.03.93 12.03.93 26.03.93	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies de droit international
GEETS Michel 20.09.57 Uccle (B) Belge	l'Institut des Hautes Etudes Commerciales St.Louis de Bruxelles le Grade de Licence Spéciale en Management 08.01.93	06.01.94 07.01.94 07.01.94	Licencié Spécial en Management
GEETS Michel 20.09.57 Uccle (B) Belge	l'Université de Nancy I le diplôme de Maîtrise en Physique 09.07.87	06.01.94 07.01.94 10.01.94	Titulaire d'une Maîtrise en Physique
GEIB Danielle 02.07.68 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Catholique de Louvain le grade de Licence en Technologie Bio-Médicale 23.09.92	01.08.94 02.09.94 06.09.94	Licencié en Technologie Bio-Médicale
GEIBEN Claude 16.09.71 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Robert Schuman de Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques 06.07.95	29.08.95 06.10.95 10.10.95	Titulaire d'une maîtrise en sciences politiques
GENGLER Charles 31.07.70 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Albert-Ludwigs-Universität Freiburg im Breisgau' le 'akademischer Grad Diplom-Forstwirt' 07.03.95	04.04.95 07.04.95 26.04.95	'Diplom-Forstwirt'
GEORGES François 20.03.67 Luxembourg luxembourgeoise	'the Miami University' le grade de 'Bachelor of Science in Business' 25.08.95	06.10.95 07.11.95 14.11.95	'Bachelor of Science in Business'
GEORGESCU Radu Serban 25.07.52 Bucarest roumaine	l'Institut d'Architecture Ion Mincu de Bucarest le diplôme d'architecte 30.07.93	31.08.93 17.09.93 22.09.93	Architecte
GERARDIN Catherine 16.03.57 Moyenmoutier (F) française	l'université de Strasbourg II le diplôme de maîtrise en éthnologie 21.07.83	30.10.94 08.11.94 11.11.94	Titulaire d'une maîtrise en éthnologie
GERARDIN Catherine 16.03.57 Moyenmoutier (F) française	l'université des Sciences Humaines de Strasbourg le diplôme d'études approfondies de sociologie 13.10.83	30.10.94 08.11.94 11.11.94	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies de sociologie
GERARDIN Catherine 16.03.57 Moyenmoutier (F) française	l'Université des Sciences Juridiques, Politiques, Sociales et de Technologie de Strasbourg le certificat d'études Européennes 06.01.93	30.10.94 13.12.94 21.12.94	Titulaire d'un certificat d'études européennes
GERLICH Michael 28.10.67 Augsburg allemande	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz' le 'akademischer Grad Diplom-Betriebswirt (Dipl.-Betr.W.)' 13.10.93	30.06.94 30.06.94 04.07.94	'Diplom-Betriebswirt (Dipl.-Betr.W.) (FH)'

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
GERMAY Marc 06.09.49 Liège belge	l'Université de l'Etat à Liège le grade d'ingénieur civil des constructions 02.10.75	10.02.93 12.03.93 26.03.93	Ingénieur
GERMEAU Luc 09.05.45 Ougrée belge	l'Académie Royale des Beaux-Arts et et Institut Supérieur d'Architecture - Liège le diplôme d'Architecte 03.07.69	27.08.93 17.09.93 22.09.93	Architecte
GERTZ Iris 08.08.58 Wetzlar (D) allemande	la 'Justus-Liebig-Universität Giessen' le 'akademischer Grad Diplom-Psychologin' 29.09.92	29.12.94 23.01.95 02.02.95	'Diplom-Psychologin'
GHEORGHESCU Florentina 11.04.62 Bucarest roumaine	l'Institut de Constructions de Bucarest le diplôme d'ingénieur dans le profil géodésie, spécialisation géodésie 13.01.86	09.02.93 30.06.94 04.07.94	Ingénieur
GHEYSENS Jozef 02.09.45 Courtrai (B) belge	la 'Rijksuniversiteit te Gent' le grade d'ingénieur civil mécanicien électricien 11.07.69	25.11.94 13.12.94 19.12.94	Ingénieur
GHOBRIAL ép.ARMNIUS Samia 05.04.49 Minieh (Egypte) française	l'université d'Aïn Chams le diplôme de 'Bachelor of Commerce', section: gestion des affaires 31.07.73	05.03.93 12.03.93 26.03.93	'Bachelor of Commerce'
GHYSSENS Léopold 01.10.45 Boussu belge	l'Université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur civil chimiste 16.07.70	30.07.93 17.09.93 20.09.93	Ingénieur
GIENKE Hertha 27.07.63 Koblenz (D) allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Psychologin' 05.06.89	02.09.94 02.09.94 06.09.94	'Diplom-Psychologin'
GILLES Jean-Paul 18.08.66 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserlautern' le 'Akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.Ing.) ' 09.06.93	06.10.93 22.10.93 29.11.93	Ingénieur
GILLISEN André 25.01.69 Bruxelles luxembourgeoise	'University of Nottingham' le grade de 'Master of Arts in International Relations' 14.12.91	01.04.93 30.04.93 03.05.93	'Master of Arts in International Relations'
GILLISEN André 25.01.69 Bruxelles luxembourgeoise	'University of Nottingham' le grade de 'Master of Laws in International Law' 19.12.92	01.04.93 30.04.93 03.05.93	'Master of Law in International Law'
GILNIAT Alain 28.09.72 Differdange luxembourgeoise	l'Université d'Aix Marseille III le diplôme de maîtrise de sciences économiques, mention: économie d'entreprise 26.06.95	10.08.95 06.10.95 10.10.95	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
GILOT Corinne 28.10.72 Montegnée belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le titre de licencié en sciences commerciales et consulaires 01.07.94	17.10.95 07.11.95 14.11.95	Licenciée en sciences commerciales et consulaires

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
GILTAY Delphine 24.12.70 Liège belge	l'Ecole des Hautes-Etudes Commerciales de Liège le diplôme d'ingénieur Commercial 03.07.93	13.10.95 07.11.95 14.11.95	Ingénieur commercial
GIRAUD Jean 09.04.35 Izieux (F) française	l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Paris le diplôme d'ingénieur Arts et Métiers 31.03.60	12.05.95 23.05.95 01.06.95	Ingénieur
GISCHER Jean- Marie 26.02.56 Arlon belge	Université Catholique de Louvain le grade de licencié et maître en administration et gestion 14.09.79	03.09.93 17.09.93 20.09.93	Licencié et maître en administration et en gestion
GLAS Jan 16.01.66 Amsterdam néerlandaise	la 'Technische Universiteit Delft' le 'doctoraal examen van de studierichting van het industrieel ontwerpen' 25.08.92	14.07.93 29.07.93 30.07.93	Ingénieur
GLASER Karl-Heinz 30.04.34 Trèves allemande	la 'Technische Universität Berlin' le grade de 'Diplom-Ingenieur der Fakultät für Architektur' 18.11.61	21.12.92 29.01.93 01.02.93	Architecte
GLASNER Joachim 02.05.60 Reinsfeld allemande	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le 'Diplomgrad Diplom-Betriebswirt (FH) im Studiengang Steuerwesen' 06.07.84	17.12.92 29.01.93 01.02.93	'Diplom-Betriebswirt (FH) '
GLOD Georges 19.12.69 Bettembourg luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade de licencié en sciences commerciales et financières 29.06.94	12.09.94 13.12.94 19.12.94	Licencié en sciences commerciales et financières
GLOECKNER Christian 16.07.38 Lübben (D) allemande	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Volkswirt' 10.11.66	24.11.93 26.11.93 06.12.93	'Diplom-Volkswirt'
GLORIE Luc 12.03.39 Roeselare (Belgique) belge	la 'Katholieke Universiteit te Leuven' le grade de 'Master of Science in Chemical Engineering' 19.07.66	13.09.93 17.09.93 20.09.93	Ingénieur
GODART Marie-Jeanne 10.04.69 Luxembourg luxembourgeoise	1a'Rheinische Friederich-Wilhelms-Universität Bonn' le'akademischer Grad Diplom-Agraringenieurin' 21.09.93	06.12.93 07.01.94 12.01.94	Ingénieur Agronome
GOEBEL Jean 01.07.59 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	la 'Universität Fridericiana zu Karlsruhe (T.H.)' le grade de 'Diplom-Ingenieur' 13.11.84	26.09.95 07.11.95 06.12.95	Ingénieur
GOEBEL Marianne 16.05.64 Wiltz luxembourgeoise	le Collège de l'Europe de Bruges le diplôme des Hautes Etudes Juridiques Européennes 28.05.88	10.02.94 15.04.94 18.04.94	Titulaire du diplôme des Hautes Etudes Juridiques Européennes
GOEDERT ép.ZIMMER Laurence 22.08.68 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of Nottingham' le grade de 'Master of Laws in International Law' 19.12.92	03.09.93 17.09.93 20.09.93	'Master of Laws in International Law'

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
GOERGEN Marc 26.02.68 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles - Ecole de Commerce Solvay le grade de 'Master of European Business' 26.06.92	17.03.93 30.04.93 03.05.93	'Master of European Business'
GOETSCHALCKX Camilla 07.03.59 Elsene (B) belge	la 'Rijksuniversiteit te Gent' le grade de licencié en sciences psychologiques et pédagogiques 02.10.87	08.05.95 23.05.95 01.06.95	Licenciée en sciences psychologiques et pédagogiques
GOETZINGER Jean 04.01.65 Ettelbruck luxembourgeoise	le Conservatoire National des Arts et Métiers - Metz le diplôme d'études supérieures techniques du Conservatoire National des Arts et Métiers, spécialité: informatique d'entreprise 25.07.95	28.07.95 28.07.95 10.10.95	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures techniques du CNAM
GOLDMAN Jacques 07.11.39 Scheerbeek (Belgique) belge	l'université Libre de Bruxelles la deuxième épreuve de la licence en sciences physiques juillet 62	15.07.93 29.07.93 30.07.93	Licencié en sciences physiques
GOLDMAN Jacques 07.11.39 Scheerbeek (Belgique) belge	l'Université Libre de Bruxelles la troisième épreuve de la licence en sciences actuarielles juillet 70	15.07.93 29.07.93 30.07.93	Licencié en sciences actuarielles
GOLDSCHMIDT Patrick 02.02.70 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur de Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques 15.06.93	28.09.93 22.10.93 10.11.93	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
GOODMAN Bruce Bailey 22.04.28 Taunton (Grande-Bretagne) britannique	la 'University of Cambridge' le grade de 'Bachelor of Arts' 01.07.48	26.07.93 29.07.93 30.07.93	'Bachelor of Arts'
GOODMAN Bruce Bailey 22.04.28 Taunton (Grande-Bretagne) britannique	la 'University of Cambridge' le grade de 'Master of Arts' 02.08.52	26.07.93 29.07.93 30.07.93	'Master of Arts'
GOODMAN Bruce Bailey 22.04.28 Taunton (Grande-Bretagne) britannique	la 'University of Cambridge' le grade de 'Doctor of Philosophy' 24.09.52	26.07.93 29.07.93 30.07.93	'Doctor of Philosophy'
GORGES ép WAGNER Barbara 06.03.58 Graz (AU) autrichienne	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Pädagogin' 18.01.90	03.08.94 02.09.94 06.09.94	'Diplom-Pädagogin'
GOSSART Dominique 19.05.65 Tournai (Belgique) belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences économiques appliquées 29.06.89	08.06.93 24.06.93 25.06.93	Licencié en Sciences Economiques Appliquées
GOUVERNEUR Alain 16.12.69 Libramont belge	l'Université de Liège le grade scientifique de licencié en administration des affaires 30.06.92	02.09.93 17.09.93 20.09.93	Licencié en administration des affaires

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date démission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
GRAGLIA Robert 07.07.69 Luxembourg luxembourgeoise	la Faculté des Sciences Appliquées de l'université de Liège le diplôme d'ingénieur Civil Electricien (systèmes de puissance) 06.07.93	06.10.93 22.10.93 29.11.93	Ingénieur
GRANDJEAN Annegret 21.01.66 Kyllburg allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Pädagogin' 06.04.93	16.08.94 02.09.94 06.09.94	'Diplom-Pädagogin'
GRANVILLE Vincent 05.10.62 Liège Belge	l'université Libre de-Bruxelles le grade d'ingénieur Commercial 16.07.86	18.11.93 07.01.94 29.01.94	Ingénieur Commercial
GRASBER Erich 07.01.59 Heidenburg allemande	la'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (F.H.)' 01.02.85	06.12.93 07.01.94 12.01.94	Diplom-Ingenieur (F.H.)
GRASSHOF Dagmar 16.10.62 Duisburg allemande	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Kauffrau (DIPL.-KFF)' 04.05.90	07.01.94 04.02.94 09.02.94	'Diplom-Kauffrau'
GREENSTREET Ian 19.02.59 Londres anglaise	'The Victoria University of Manchester' le grade de 'Bachelor of Science' 06.07.81	28.01.93 29.01.93 01.02.93	'Bachelor of Science'
GREINER Benoît 15.07.67 Thionville française	l'Ecole Spéciale d'Architecture - Paris le diplôme d'architecte DESA 03.01.92	03.08.93 17.09.93 22.09.93	Architecte
GREISEN Marie-Paule 09.06.63 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Technische Universität Wien' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.) der Studienrichtung Architektur' 01.12.92	28.12.92 29.01.93 01.02.93	Architecte
GREIVELDINGER Pierre 25.01.71 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences économiques 29.06.94	06.03.95 07.04.95 26.04.95	Licencié en sciences économiques
GREMLING Anne-Françoise 04.06.71 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of Cambridge' le grade de 'Master of Philosophy' 22.07.95	30.08.95 06.10.95 10.10.95	'Master of Philosophy'
GREWELDINGER Berthold 13.12.46 Trier allemande	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz' le 'Diplomgrad Diplom-Ingenieur (FH) in dem Sudiengang Architektur' 20.07.72	05.10.95 07.11.95 09.11.95	Architecte
GRIMOND Henri 07.07.26 Thiers (F) française	l'Ecole Polytechnique à Palaiseau le titre d'ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique 01.06.46	18.11.94 23.01.95 02.02.95	Ingénieur
GROGNA Eric 24.08.60 Liège belge	l'Université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur civil mécanicien 09.09.83	31.03.93 30.04.93 03.05.93	Ingénieur
GROKE Kristian 01.04.64 Hamburg (D) allemande	la 'Fachhochschule Köln' le 'Diplomgrad Diplom-Betriebswirt (FH) ' 29.03.89	03.04.95 07.04.95 02.05.95	'Diplom-Betriebswirt (FH)'
GRONEMEIER Klaus 23.12.44 Bad Reinerz (D) allemande	la 'Johann Wolfgang Goethe-Universität Frankfurt am Main' le 'akademischer Grad Diplom-Geologe' 15.06.72	25.11.94 13.12.94 21.12.94	'Diplom-Geologe'

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
GRONEMEIER Klaus 23.12.44 Bad Reinerz (D) allemande	la 'Johannes Gutenberg-Universität Mainz' le 'akademischer Grad Doktor der Naturwissenschaften (Dr.rer.nat.) 26.05.76	25.11.94 13.12.94 21.12.94	'Doktor der Naturwissenschaften (Dr. rer. nat.)'
GROSBER Paul 06.04.68 Ettelbruck luxembourgeoise	l'université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences politiques (orientation relations internationales) 27.10.95	08.11.95 05.12.95 11.12.95	Licencié en sciences politiques
GROSS Simon 23.11.64 Hagen allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Psychologe' 13.12.93	31.05.94 03.06.94 06.06.94	'Diplom-Psychologe'
GROSSMANN Philippe 02.09.72 Thionville française	l'Institut des Hautes Etudes Economiques et Commerciales - Paris le certificat d'études supérieures de l'Institut des Hautes Etudes Economiques 12.06.93	29.05.95 27.06.95 24.07.95	Titulaire du certificat d'études supérieures de l'Institut des Hautes Etudes Economiques et Commerciales
GRULMS Fernand 25.04.60 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de l'Etat à Liège le grade de licence en Administration des Affaires 09.07.84	19.10.94 08.11.94 11.11.94	Licencié en Administration des Affaires
GRZEBIENIOWSKA ép. OSTACHOWSKA Elzbieta 11.10.52 Brzustowa woj. Tarnobrzeg polonaise	la 'Politechnika Krakowska' le diplôme de 'magistra inzyniera architekta' 22.05.78	29.06.93 29.07.93 30.07.93	Architecte
GUARDONE Attilio 20.03.40 Brescia italienne	'l'Università Commerciale Luigi Bocconi - Milano' le diplôme de 'Laurea in Economia e Commercio' 10.11.67	11.12.92 29.01.93 01.02.93	Titulaire d'une 'Laurea in Economia e Commercio'
GUBBAY Philippe 06.09.52 Sydney française	l'Université de Paris Dauphine le diplôme de Maîtrise en Gestion 01.06.76	18.01.95 23.01.95 02.02.95	Titulaire d'une maîtrise en gestion
GUBBAY Philippe 06.09.52 Sydney française	l'Université de Paris IX Dauphine le diplôme d'études supérieures spécialisées en finance 01.10.77	18.01.95 23.01.95 02.02.95	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en finance
GUEBENNE Richard 31.01.64 Libramont Belge	l'Institut Supérieur Industriel de l'Etat - Arlon le grade d'ingénieur Industriel 27.06.86	18.03.94 15.04.94 18.04.94	Ingénieur Industriel
GUENARD Karl 04.06.67 Blois (F) française	l'université Louis Pasteur de Strasbourg le diplôme de maîtrise en Sciences Economiques 15.06.93	05.01.94 07.01.94 07.01.94	Titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques

Nom Prénom Date de naissance Lieu' de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
GUENNOU Paul 11.12.43 Saint Germain-en-Laye française	le Ministère de l'Education Nationale - Paris le diplôme d'ingénieur des Arts et Métiers 19.04.67	01.02.94 15.04.94 18.04.94	Ingénieur
GUERIN Louis 18.03.64 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne le diplôme d'ingénieur en microtechnique 27.01.90	01.09.94 13.10.94 17.10.94	Ingénieur
GUERRIER1 Vincenzo 21.03.43 Naples (Italie) Italienne	l'Université de Palerme le diplôme de 'laurea in Farmacia' 01.12.71	17.02.94 11.03.94 16.03.94	Titulaire d'une 'laurea in Farmacia'
GUIOT Nathalie 13.04.72 Ottignies belge	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences économiques 17.11.94	15.08.95 07.11.95 14.11.95	Licenciée en sciences économiques
GUIOT Philippe 03.11.67 Recourt belge	la Faculté Universitaire Catholique de Mons le grade de Licencié en Sciences Economiques Appliquées 13.09.93	03.11.95 05.12.95 11.12.95	Licencié en Sciences Economiques Appliquées
GUIR Christine 14.03.43 Tourouvre (F) française	le Ministère de l'Education Nationale - Paris le diplôme de Pharmacien 22.05.70	06.01.95 23.01.95 02.02.95	Pharmacien
GURER Sule 11.10.52 Ankara (Turquie) canadienne	la 'Concordia University' le 'degree Bachelor of Computer Science' 24.05.91	01.03.94 11.03.94 14.03.94	'Bachelor of Computer Science'
GUTFRIED Evelyne 31.08.66 Annaba (Algérie) française	l'université de Metz le diplôme de maîtrise d'informatique' 09.06.89	15.06.93 24.06.93 25.06.93	Titulaire d'une maîtrise d'informatique
GUTKOWSKA Anna 05.03.63 Mlawa (Pologne) polonaise	la 'Politechnika Szczecinska' le titre de 'Magister für Okonomie' 04.12.85	05.05.93 27.05.93 28.05.93 '	'Magister für Okonomie'
GUYOT Jean-Jacques 16.09.38 Epinal (France) française	l'Ecole d'Architecture de Nancy le diplôme d'Architecte 25.03.69	15.11.93 26.11.93 10.12.93	Architecte
GUZZO Marcello 15.04.66 Lanus (Argentine) Italienne	le 'Politecnico di Milano' la 'laurea di Dottore in Ingeneria Meccanica' 07.04.93	31.01.94 04.02.94 16.02.94	Ingénieur
GZELLA Przemyslaw 06.02.58 Lublin(Pologne) polonaise	l'université Catholique de Louvain le grade d'Architecte 08.09.88	17.11.93 15.04.94 22.04.94	Architecte
HAASENRITTER ép. KRIST Martina 16.06.64 Saarburg allemande	la 'Katholische Fachhochschule für Sozialwesen und Religionspädagogik - Freiburg i. Br. le 'Hochschulgrad Diplom-Sozialpädagogin (Fachhochschule) - Dipl.Soz.Pad.(FH)' 18.03.91	23.02.93 12.03.93 26.03.93	'Diplom-Sozialpädagogin (Fachhochschule)

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
HABETS Christophe 26.11.71 Hermalle s/ Argenteau belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le grade d'ingénieur Commercial 01.07.94	21.09.94 13.10.94 17.10.94	Ingénieur Commercial
HACK Manuel 19.06.66 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Paris I - Panthéon - Sorbonne le diplôme de maîtrise ès sciences économiques, mention: économie internationale 23.09.92	03.04.93 27.05.93 28.05.93	Titulaire d'une maîtrise ès sciences économiques
HAGEN Guy 07.01.66 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Wien' le 'akademischer Grad Magister der Philosophie' 16.04.93	10.05.93 24.06.93 25.06.93	'Magister der Philosophie'
HAHN Marc 18.02.65 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Fachhochschule Karlsruhe' le 'Hochschulgrad Diplom-Ingenieur (Fachhochschule) - Dipl.-Ing.(FH) in der Fachrichtung Bauingenieurwesen' 19.10.92	20.01.93 29.01.93 01.02.93	Ingénieur (FH)
HAJDARPASIC Merisha 31.03.63 Niksic Bosniaque	l'Université de Sarajevo le titre de Juriste diplômé 25.12.91	25.10.93 15.04.94 18.04.94	Juriste diplômée
HALLEZ Michel 06.02.50 Evreux (F) française	l'Ecole des Cadres, du Commerce et des Affaires Economiques de Courbevoie le diplôme de l'Ecole des Cadres mention Commerce International 25.06.73	30.05.94 03.06.94 06.06.94	Titulaire du diplôme de l'Ecole des Cadres
HALMES Frank 30.10.70 Malmédy belge	l'université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences économiques appliquées 08.09.95	07.11.95 05.12.95 13.12.95	Licencié en sciences économiques appliquées
HAMEN Frank 20.08.65 Ettelbrück luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de Maîtrise de Sciences Economiques 22.06.90	25.05.94 03.06.94 06.06.94	Titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques
HAMILIUS Nadine 16.10.71 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'université des Sciences Humaines de Strasbourg le diplôme de maîtrise de sociologie 14.10.94	08.03.95 07.04.95 26.04.95	Titulaire d'une maîtrise de sociologie
HAMMEREL Robert 15.07.71 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le titre de licencié en sciences commerciales et financières 29.09.95	31.10.95 07.11.95 14.11.95	Licencié en sciences commerciales et financières
HANC Véronique 10.02.71 Cherbourg (F) française	l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims 21.07.94	14.12.94 23.01.95 02.02.95	Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims
HANSEN Luc 08.06.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Liège le diplôme de licencié en administration des affaires 26.09.92	31.03.93 30.04.93 03.05.93	Licencié en administration des affaires

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
HANTEN Carole 09.01.67 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'université Catholique de Louvain grade de licence en sociologie; travail social 02.07.93	03.07.95 07.11.95 15.11.95	Licenciée en Sociologie
HANTEN Fabienne 19.10.69 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Université Paul Valéry Montpellier le diplôme de maîtrise de psychologie 13.06.94	07.03.95 07.04.95 26.04.95	Titulaire d'une maîtrise de psychologie
HANTEN Fabienne 19.10.69 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'université Catholique de Louvain le grade de licenciée en psychologie 09.09.94	15.03.95 27.06.95 24.07.95	Licenciée en psychologie
HANUS Nicolas 07.01.68 Bühl française	l'Université de Nancy II le diplôme de Maîtrise de Sciences Economiques 22.07.93	28.07.95 06.10.95 12.10.95	Titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques
HARDT Carine 22.03.66 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Paul Valéry - Montpellier III le diplôme de maîtrise de langues étrangères appliquées, anglais, allemand mention: Affaires et Commerce) 15.12.92	20.09.93 22.10.93 05.11.93	Titulaire d'une maîtrise de langues étrangères appliquées
HARDT Paul 16.06.68 Ettelbruck luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Maschinenwesen' 30.03.93	13.10.93 22.10.93 29.11.93	Ingénieur
HARGARTEN Nathalie 05.04.70 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en slavistique 17.10.95	03.11.95 07.11.95 15.11.95	Licenciée en slavistique
HARIG Walburga 21.05.56 Düngenheim allemande	la 'Hochschule für Wirtschaft und Politik - Hamburg' le 'akademischer Grad Diplom-Betriebswirt' 01.08.94	31.07.95 05.12.95 13.12.95	'Diplom-Betriebswirtin'
HARPES Nico 21.12.64 Ettelbruck luxembourgeoise	la 'Rheinische Friedrich-Wilhelms-Universität Bonn' le 'akademischer Grad Diplom-Physiker' 22.07.91	10.08.93 17.09.93 20.09.93	'Diplom-Physiker'
HARTMANN Frank 23.07.65 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le diplôme de 'Diplom-Ingenieur' 31.08.93	21.10.93 26.11.93 09.12.93	Ingénieur
HARTMANN Helmut 28.03.36 Blankenese (D) allemande	la 'Technische Universität Berlin' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) 18.07.63	17.05.94 03.06.94 06.06.94	Ingénieur
HARTMANN Helmut 28.03.36 Blankenese (D) allemande	la 'Technische Universität Berlin' le 'akademischer Grad Doktor-Ingenieur (Dr.-Ing.) 18.07.68	17.05.94 03.06.94 06.06.94	Doktor-Ingenieur(Dr.Ing.)
HASSAINE Frédéric 22.05.66 Chaumont (France) française	le Ministère de l'Education Nationale et de la Culture - Nancy le diplôme d'études comptables et financières 27.11.92	17.05.93 24.06.93 25.06.93	Titulaire d'un diplôme d'études comptables et financières

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
HAUER Ernst 10.01.44 Trier (Allemagne) allemande	la Rheinische Fachhochschule Köln' le 'akademischer Grad Ingenieur (grad.) Fachbereich Maschinenbau' 02.09.82	28.09.95 06.10.95 10.10.95	'Diplom-Ingenieur (FH)'
HAVELANGE Catherine 26.09.69 (Liège) belge	l'Ecole des Hautes Etudes commerciales de Liège le grade de licencié en sciences commerciales et financières 03.07.91	29.06.93 29.07.93 30.07.93	Licenciée en sciences commerciales et financières
HEADLEY Holly 25.12.69 Pennsylvania américaine	la 'Bowling Green State University' 'degree Bachelor of Arts (Political Science)' 09.05.92	06.07.95 07.11.95 15.11.95	Bachelor of Arts (Political Science)
HEIDERSCHEID Georges 15.10.66 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion des entreprises 26.06.91	22.04.93 30.04.93 03.05.93	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
HEIN Christian 14.10.67 Bettembourg luxembourgeoise	l'Université de Liège le grade scientifique d'ingénieur civil électricien (informatique) 06.07.92	04.02.93 29.07.93 30.07.93	Ingénieur
HEINEN André 29.04.61 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Eidgenossische Technische Hochschule Zürich' le 'Diplom als Elektroingenieur' 30.04.86	04.10.93 22.10.93 29.11.93	Ingénieur
HEINTZ Daniel 20.06.65 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Eidgenossische Technische Hochschule Zürich' le diplôme de 'Maschineningenieur' 08.06.89	28.04.94 03.06.94 06.06.94	Ingénieur
HEISBOURG Michel 25.10.63 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Fridericiana zu Karlsruhe (T.H.)' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.) der Studienrichtung Architektur' 14.02.94	16.05.94 03.06.94 06.06.94	Architecte
HELBACH Sylvie 04.12.57 Ettelbruck luxembourgeoise	l'Université de Paris VIII - Saint Denis le diplôme de maîtrise en arts plastiques 04.05.83	01.12.95 05.12.95 14.12.95	Titulaire d'une maîtrise en arts plastiques
HELFEN Jean-Paul 04.04.64 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	l'Ecole Royale Militaire - Bruxelles le titre de licencié en sciences sociales et militaires 25.09.92	15.07.93 17.09.93 20.09.93	Licencié en sciences sociales et militaires
HELFEN Thomas 24.08.65 MERZIG (D) ALLEMANDE	la'Universität des Saarlandes' le'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 19.04.91	04.01.94 07.01.94 09.01.94	Diplom-Kaufmann
HELLERS Thierry 13.09.68 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise ès sciences économiques 15.06.93	27.04.94 03.06.94 06.06.94	Titulaire d'une maîtrise ès sciences économiques
HELLIN Emmanuël 17.12.67 Tournai belge	l'université de Liège le grade scientifique de licencié en biochimie 18.12.92	09.02.93 12.03.93 26.03.93	Licencié en biochimie

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
HELOU Salim Philippe 16.03.55 Beyrouth libanaise	la 'University of California, Berkeley' le grade de 'Master of Science in Engineering' 17.06.78	13.12.92 30.04.93 03.05.93	'Master of Science in Engineering'
HELOU Salim Philippe 16.03.55 Beyrouth libanaise	la 'University of California, Berkeley' le grade de 'Master of Business Administration' 17.06.78	13.12.92 30.04.93 03.05.93	'Master of Business Administration'
HEMMER Jean-Luc 22.04.58 Nancy française	L'Unité Pédagogique d'Architecture de Nancy le grade d'Architecte 19.02.85	03.12.93 01.02.94 07.02.94	Architecte
HEMMER Nadine 21.06.64 Luxembourg française	l'Université de Poitiers diplôme de maîtrise de psychologie 01.06.93	27.06.95 07.11.95 15.11.95	Titulaire d'une maîtrise de psychologie
HEMMER Nadine 21.06.64 Luxembourg française	l'Université de Poitiers diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie 30.06.94	29.06.95 07.11.95 15.11.95	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie
HENNERICY Pierre 23.11.71 Etterbeek (B) belge	les Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur le grade de licence et maître en sciences économiques et sociales 29.06.94	29.08.94 13.10.94 17.10.94	Licencié et Maître en Sciences Economiques et Sociales
HENNICO Aloyse 19.04.67 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.)' 28.02.94	26.09.95 06.10.95 06.10.95	Ingénieur
HENNICO Geneviève 06.06.63 Luxembourg belge	les Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur le grade de docteur en sciences, groupe: sciences chimiques 20.12.89	12.02.93 27.05.93 28.05.93	Docteur en sciences
HENON Christel 29.04.68 Verdun française	l'Université de Lille II le diplôme d'études supérieures spécialisées, spécialité: droit notarial 31.12.91	27.07.93 29.07.93 30.07.93	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en droit notarial
HENSEN Jacques 11.05.64 Dudelange luxembourgeoise	la Universität Fridericiana zu Karlsruhe (T.H.)' le'akademischer Grad Diplom-Informatiker' 26.11.90	01.03.94 11.03.94 15.03.94	Diplom-Informatiker
HERMAN Jean-Paul 03.02.66 Esch/Alzette luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Physiker' 26.05.94	03.11.94 08.11.94 11.11.94	Diplom-Physiker
HERMANN Sophie 26.04.67 Joigny (F) Française	la'Universität des Saarlandes' le 'Zertifikat über Europäische Studien Fachbereich Rechtswissenschaften' 18.10.93	10.10.93 07.01.94 10.01.94	Titulaire du 'Zertifikat über Europäische Studien Fachbereich Rechtswissenschaften

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
HERMES Paul 09.02.67 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'université Louis Pasteur de Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion des entreprises 15.06.93	22.11.95 05.12.95 13.12.95	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
HERMES Tom 12.06.71 Ettelbruck luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licence en journalisme et communication 30.06.95	04.12.95 05.12.95 14.12.95	Licencié en journalisme et communication
HERRERO ILLERA Eugenio 29.03.66 Lerida (Espagne) espagnole	la 'Universidad Complutense de Madrid' le titre de 'Licenciado en ciencias politicas y de la administration' 27.12.93	19.09.95 06.10.95 10.10.95	titulaire d'une 'Licenciado en ciencias politicas y de la administration'
HERTGEN Marc 10.12.70 Thionville (F) française	le Ministère de l'Education Nationale - Paris le diplôme d'études Supérieures Commerciales, Administratives et Financières 06.07.92	11.09.94 13.10.94 19.10.94	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières
HERZIG Jacqueline 10.02.70 Port-Elisabeth (S.-A.) luxembourgeoise	l'université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences économiques 10.09.93	26.01.95 23.01.95 17.03.95	Licencié en sciences économiques
HERZOG Dietrich 04.09.33 Juterborg (D) allemande	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Volkswirt (Dipl.-Volksw.) ' 30.04.59	25.01.95 21.02.95 27.02.95	'Diplom-Volkswirt'
HESSE Joachim 23.09.67 Würzburg (D) allemande	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le 'akademischer Grad Diplom-Betriebswirt (Dipl.-Betr.W.) F.H.' 24.08.94	23.01.95 21.02.95 23.02.95	'Diplom-Betriebswirt (Dipl. -Betr.W.) (F.H)'
HEUSCHLING Paul 10.02.60 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Catholique de Louvain le diplôme de Docteur en Sciences 17.09.90	22.10.93 26.11.93 09.12.93	Docteur en Sciences
HEYART Jeff 25.01.66 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Hohenheim' Stuttgart le 'akademischer Grad Diplom-Biologe' 03.12.92	10.04.94 15.04.94 06.05.94	Diplom-Biologe
HEYMANN Mario 26.05.29 Berlin (Allemagne) française	l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts - Paris le diplôme d'architecte D.P.L.G. 24.11.60	23.03.93 29.07.93 30.07.93	Architecte
HEYMANS René 15.12.52 Luxembourg belge	l'Université de l'Etat à Liège le grade d'ingénieur civil électricien 20.07.77	21.11.95 05.12.95 08.12.95	Ingénieur
HEYNES Stefan 07.02.69 Krefeld allemande	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le 'akademischer Grad Diplom-Betriebswirt (Fachhochschule) (Dipl.-Betriebsw.(FH)) ' 28.02.95	15.10.95 07.11.95 14.11.95	'Diplom-Betriebswirt (FH) '

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
HEYWANG Charles 23.08.23 Ougrée (B) belge	l'Institut Saint-Luc - Liège le grade d'Architecte 15.10.46	31.03.95 07.04.95 02.05.95	Architecte
HICK Hervé 25.03.59 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Catholique de Louvain le grade de licencié en politique 20.09.95	22.09.95 06.10.95 10.10.95	Licencié en politique économique et sociale
HILBERT Guy 18.03.62 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Nancy I le diplôme de maîtrise d'informatique 05.07.86	06.04.95 28.04.95 09.05.95	Titulaire d'une maîtrise en informatique
HILBERT Guy 18.03.62 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Nancy I le diplôme d'études supérieures spécialisées d'informatique 01.10.87	06.04.95 28.04.95 09.05.95	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées d'informatique
HILTGEN Alain 23.06.63 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Eidgenossische Technische Hochschule Zürich' le diplôme de 'Elektroingenieur' 11.05.87	02.04.94 15.04.94 18.04.94	Ingénieur
HILTGEN Alain 23.06.63 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Eidgenossische Technische Hochschule Zürich' le diplôme de 'Doktor der Technischen Wissenschaften' 31.01.94	02.04.94 15.04.94 18.04.94	Doktor der Technischen Wissenschaften
HINRICHS Ralf 17.04.63 Jever (Allemagne) allemande	la 'Fachhochschule Wilhelmshaven' le 'Grad Diplom-Wirtschaftsingenieur im Studiengang Wirtschaftsingenieurwesen' 29.01.88	29.09.93 22.10.93 29.11.93	Diplom-Wirtschaftsingenieur
HIRTZ Josette 13.09.63 Pétange luxembourgeoise	l'Université de Nancy le diplôme ès sciences économiques, mention: économie de l'entreprise 08.07.86	16.11.95 05.12.95 13.12.95	Titulaire d'une maîtrise ès sciences économiques
HISSEN-LEE Marie-Dominique 23.03.65 Canton (Chine) seychelloise	le 'Humberside Polytechnic' le diplôme de 'Bachelor of Arts in Accountancy and Finance' 04.07.90	10.01.94 04.02.94 07.02.94	'Bachelor of Arts in Accountancy and Finance'
HISNAUER Jörg 13.08.60 Bootstedt (D) allemande	la 'Fachhochschule Dortmund' le 'akademischer Grad Diplom-Betriebswirt (Dipl.-Betr.W.) (F.H.) 03.07.84	16.11.94 13.12.94 16.12.94	'Diplom-Betriebswirt (Dipl. -Betr.W.) (F.H.)
HOARAU Julie 18.01.73 St.-Denis (F Réunion) française	l'Ecole Supérieure de Commerce - Dijon le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Dijon 01.07.94	05.10.94 13.10.94 17.10.94	Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Dijon
HOELTGEN Thierry 21.01.63 Mulhouse (France) luxembourgeoise	l'Institut Supérieur d'Electronique de Paris le diplôme d'ingénieur de l'Institut Supérieur d'Electronique de Paris 16.07.87	24.08.93 17.09.93 20.09.93	Ingénieur
HOEROLD Manuel 21.01.65 Bettembourg luxembourgeoise	l'université Louis Pa;steur de Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques 13.06.89	21.10.94 08.11.94 11.11.94	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
HOFFELD Nice 21.08.67 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität des Saarlandes' le diplôme de 'Zeugnis über die Erste Staatsprüfung für das Lehramt an Gymnasien 03.11.88	24.06.94 30.06.94 04.07.94	Titulaire du 'Zeugnis über die Erste Staatsprüfung für das Lehramt an Gymnasien'
HOFFMANN Alain 10.08.71 Echternach luxembourgeoise	l'université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences économiques 20.01.95	25.01.95 23.01.95 02.02.95	Licencié en sciences économiques
HOFFMANN Artemio 17.10.62 Rumelange luxembourgeoise	l'Université Paul Valéry Montpellier le diplôme de maîtrise de psychologie (dominante clinique) 13.07.95	19.09.95 310.10.95 10.10.95	Titulaire d'une maîtrise de psychologie
HOFFMANN Bernadette 01.04.66 Luxembourg luxembourgeoise	'The University of Stirling' le grade de 'Bachelor of Arts with Honours in English Studies and German' 16.06.89	12.04.93 30.04.93 03.05.93	'Bachelor of Arts'
HOFFMANN Bernadette 01.04.66 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of Oxford' le grade de 'Master of Philosophy' 02.07.91	12.04.93 30.04.93 03.05.93	'Master of Philosophy'
HOFFMANN Danièle 26.02.70 Ettelbrück luxembourgeoise	l'Institut Supérieur d'Architecture Intercommunal, Site de Bruxelles 'Victor Horta' le grade d'Architecte 01.07.94	14.11.94 13.12.94 03.01.95	Architecte
HOFFMANN Fernand 21.09.65 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le diplôme de Licencié en Sciences Economiques Appliquées 09.09.88 '	25.11.93 26.11.93 06.12.93	Licencié en Sciences Economiques Appliquées
HOFFMANN Gérard 23.03.63 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich le diplôme de 'Elektroingenieur' 10.02.87	04.06.94 30.06.94 04.07.94	Ingénieur
HOFFMANN Gérard 23.03.63 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Hochschule St. Gallen für Wirtschafts-, Rechts- und Sozialwissenschaften' le 'akademischer Grad eines Lizentiaten der Wirtschaftswissenschaften (licentiatus oeconomiae; lic.0 24.10.88	04.06.94 30.06.94 04.07.94	'Lizentiat der Wirtschaftswissenschaften'
HOFFMANN Gérard 23.03.63 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Leland Stanford Junior University' le diplôme de 'Doctor of Philosophy in Electrical Engineering' 07.01.93	04.06.94 02.09.94 06.09.94	Doctor of Philosophy
HOFFMANN Jacques 30.05.55 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de l'Etat à Liège le grade d'ingénieur civil métallurgiste 20.07.79	13.02.95 07.11.95 06.12.95	Ingénieur
HOFFMANN Marco 11.01.66 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.) an der Fakultät für Elektrotechnik' 04.09.91	03.06.94 03.06.94 06.06.94	Ingénieur
HOFFMANN Paul 13.11.66 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich le diplôme d'Ingénieur Electricien 19.05.92	05.10.93 26.11.93 22.11.93	Ingénieur

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
HOFFMANN Pierre 01.08.68 Ettelbruck luxembourgeoise	la 'University of Wales' le 'Degree of Bachelor of Engineering in Integrated Engineering' 12.07.93	24.09.93 22.10.93 29.11.93	Ingénieur
HOFFMANN Servais 03.06.58 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Fridericiana zu Karlsruhe (T.H.)' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur' 31.01.85	27.01.94 04.02.94 16.02.94	Ingénieur
HOFFMANN Tania 16.05.63 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'université de Provence d'Aix-Marseille le diplôme de maîtrise de psychologie 19.09.95	26.09.95 06.10.95 10.10.95	Titulaire du diplôme de maîtrise de psychologie
HOFFMANN Volker 06.11.62 Dillingen-Saar (Allemagne) allemande	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Volkswirt' 11.06.91	29.09.95 30.04.93 03.05.93	'Diplom-Volkswirt'
HOFMANN Luce 25.07.51 Schaerbeek belge	l'université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences médico-sociales et hospitalières 18.01.80	13.05.94 03.06.94 06.06.94	Licencié en sciences médico-sociales et hospitalières
HOLBOVA Monika 24.09.54 Prague (CZ) tchèque	la 'University of Economies in Prague' le grade d'ingénieur en Economie 05.06.78	01.09.94 13.10.94 17.10.94	Titulaire d'un diplôme d'ingénieur économiste
HOLLERICH Théo 10.08.51 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences économiques appliquées 04.02.76	20.08.93 17.09.93 20.09.93	Licencié en sciences économiques appliquées
HOLPER Marie-Luise 23.04.41 Pronsfeld (D) allemande	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le 'Diplomgrad Diplom-Ingenieur (FH) im Studiengang Architektur' 25.02.80	06.04.95 27.06.95 12.07.95	Architecte
HONYMUS Jacqueline 29.10.67 Freital (Allemagne) allemande	l'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon 09.07.93	30.09.93 22.10.93 10.10.93	Titulaire du diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce
HONYMUS Jacqueline 29.10.67 Freital (Allemagne) allemande	la 'Technische Universität Berlin' le 'akademischer Grad Diplom-Kauffrau' 02.04.93	17.12.93 07.01.94 07.01.94	'Diplom-Kauffrau'
HORIANOPULU Hrissanthi 21.11.65 Drama (Grèce) grècque	l'Ecole Supérieure des Sciences Politiques de Pantheios, Département de Sociologie le diplôme de l'Ecole Supérieure des Sciences Politiques de Pantheios 13.08.87	08.95 06.10.95 11.10.95	Titulaire d'un diplôme de l'Ecole Supérieure des Sciences Politiques
HORSLEY Gary 20.10.53 Barnsley (G-B) anglaise	la 'University of Reading' le 'degree de Bachelor of Arts' 03.07.76	02.02.95 21.02.95 21.03.95	Bachelor of Arts (English Language & Litterature)

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
HOSCH Jean-Claude 29.01.66 Esch-Alzette luxembourgeoise	l'Université Robert Schuman de Strasbourg le diplôme de maîtrise d'administration et gestion d'entreprises 24.06.94	23.08.94 02.09.94 06.09.94	Titulaire d'une maîtrise d'administration et gestion d'entreprises
HOURSCHT Diane 03.02.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'Académie Royale des Beaux Arts de la Ville de Bruxelles le diplôme de l'enseignement artistique supérieur de plein exercice du deuxième degré, atelier des ensembliers décorateurs 22.06.90	20.06.93 24.06.93 25.06.93	Titulaire d'un diplôme de l'enseignement artistique supérieur de plein exercice du deuxième degré, atelier des ensembliers, décorateurs.
HUBERT Marc 26.05.66 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Albert-Ludwigs-Universität Freiburg im Breisgau' le 'akademischer Grad Diplom-Theologe' 08.07.94	12.06.95 27.06.95 24.07.95	Diplom-Theologe
HUBLET Damien 08.11.60 Etterbeek (B) Belge	l'Institut Supérieur d'Architecture St. Luc Liège le diplôme d'Architecte 21.09.85	29.11.93 07.01.94 15.01.94	Architecte
HUENERWAEDEL Nicolas 21.04.65 Bâle française	l'Université de Genève le diplôme d'Architecte 15.10.93	27.04.95 28.04.95 19.05.95	Architecte
HURT Jeff 04.11.67 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Université de Liège le diplôme de licence en science économique 11.02.93	01.04.93 30.04.93 03.05.93	Licencié en science économique
ILIE Serban 02.06.57 Rimnicu-Vilcea (Roumanie) roumaine	l'Institut Polytechnique de Bucarest le diplôme d'ingénieur dans le profil mécanique, spécialité machines thermiques 28.12.82	29.01.93 29.01.93 01.02.93	Ingénieur
IMBERT Roland 01.07.50 Diemeringen française	l'Université de Strasbourg le diplôme de licence en. théologie protestante 12.10.76	29.06.94 30.06.94 04.07.94	Licencié en théologie protestante
INFRANCA Giovanna 16.09.67 Castelvetrano italienne	la 'Universita degli Studi di Palerme' le diplôme de 'laurea in Psicologia' 29.03.93	28.06.94 30.06.94 04.07.94	Titulaire d'une 'laurea in Psicologia'
ISTACE Vinciane 08.08.68 Namur belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le titre d'ingénieur Commercial 03.07.91	08.06.93 24.06.93 25.06.93	Ingénieur Commercial
IVORY Karen 18.10.65 Dublin (IRL) irlandaise	la 'Universitas Hiberniae Nationalis - Dublin le 'magisterii in Negotiorum Studiis' 29.10.87	13.01.95 23.01.95 02.02.95	'Master of Business Administration
IWDAL Lars 02.06.48 Alingsas suédoise	la 'Lund University' le grade d'Architecte 01.03.75	09.02.95 21.02.95 21.03.95	Architecte
IZUMI Yoshiko 18.02.48 Tokyo japonaise	la 'Japan Women's University' le grade de 'Bachelor of Arts' 20.03.70	14.04.93 30.04.93 03.05.93	'Bachelor of Arts'

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
JAAS Annick 09.02.62 Arlon belge	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences psychologiques et pédagogiques 10.07.85	01.10.95 06.10.95 10.10.95	Licenciée en sciences psychologiques et pédagogiques
JACMOHONE Bishen Kumar 27.02.57 Ile de Maurice mauricienne	'The Chartered Association of Certified Accountants' le 'Certificate of Fellow of the Association' 11.02.93	27.09.93 22.10.93 10.11.93	'Fellow of the Chartered Association of Certified Accountants'
JACOBS André 02.09.62 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	la 'Technische Universität Wien' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) der Studienrichtung Elektrotechnik' 17.12.92	12.09.93 17.09.93 20.09.93	Ingénieur
JACOBS ép. SCHUSTER Marie Cyrille 22.08.28 Pétange luxembourgeoise	l'Université de Nancy II le diplôme de maîtrise ès lettres - section langues vivantes étrangères - russe 06.03.81	28.04.93 30.04.93 03.05.93	Titulaire d'une maîtrise ès lettres
JACOBS Thierry 29.06.61 Alger (Algérie) française	l'Ecole d'Architecture de Nancy le diplôme d'Architecte 20.04.88	28.10.93 26.11.93 10.12.93	Architecte
JACOBY Claude 02.01.61 Sarreguemines (France) française	l'Université de Metz le diplôme de maîtrise de sciences de gestion 19.04.85	09.04.93 30.04.93 03.05.93	Titulaire d'une maîtrise de sciences de gestion
JACOBY Guy 01.01.59 Grevenmacher luxembourgeoise	l'université Paris X Nanterre le grade de maître ès sciences économiques, mention: économie de l'entreprise 24.09.85	05.04.93 30.04.93 03.05.93	Maître ès sciences économiques
JACOBY Rita 20.09.62 Esch/Alzette luxembourgeoise	la 'Antioch University ' Ohio le diplôme de 'Master of Arts in dance movement therapy' 20.11.93	29.06.94 30.06.94 04.07.94	Master of Arts
JACQUE Claude 25.07.67 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfalische Technische Hochschule Aachen' le grade de Diplom-Ingenieur im Studiengang Elektrotechnik' (Dipl.Ing.) 05.10.93	14.10.93 22.10.93 09.11.93	Ingénieur
JACQUEMART Michel 28.02.60 (Daverdisse) belge	Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc - Liège le grade d'architecte 02.07.83	25.01.93 12.03.93 26.03.93	Architecte
JACQUES Yves 11.05.52 Longvilly belge	l'Université de l'Etat à Liège le grade scientifique d'ingénieur civil architecte 20.07.77	07.01.93 12.03.93 26.03.93	Architecte
JADOUL Yves 07.12.62 Namur belge	la 'Escola de Administraçao de Empresas de Sao Paulo' le diplôme de 'Bacharel em Administraçao' 04.06.87	26.09.94 13.12.94 21.12.94	Titulaire d'un 'Bacharel em Administraçao'

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
JAERLING Isabelle 22.03.66 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise de géographie 26.01.93	06.04.93 30.04.93 03.05.93	Titulaire d'une maîtrise de géographie
JAGER Gerd 16.08.61 Saarburg allemande	la 'Universität Stuttgart' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur im Studiengang Architektur 12.10.87	04.10.93 07.01.94 14.01.94	architecte
JAHNKE Klaus 05.05.52 Travemünde allemande	la 'Technische Universität Berlin' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) der Studienrichtung Architektur' 10.06.78	15.04.94 13.10.94 17.10.94	Architecte
JAKSIC Aleksandar 21.07.59 Kovin (Yu) yougoslave	l'université de Belgrad le diplôme de 'Docteur en Droit' 10.07.90	23.02.95 07.04.95 26.04.95	Docteur en Droit
JANDER Claude 19.07.68 Bettembourg luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) der Studienrichtung Maschinenbau' 27.07.94	12.09.94 13.10.94 17.10.94	Ingénieur
JANISZ Nathalie 22.11.70 Villerupt française	l'université de Metz le diplôme de Maîtrise Mesure et Contrôle en Chimie Biologique Biochimie Toxicologie 01.07.93	12.03.94 06.05.94 06.05.94	Titulaire d'une Maîtrise Mesure et Contrôle en Chimie Biologique Biochimie Toxicologie
JANKOWITZ Hugo Thomas 23.11.58 Nakuru (Kenya) Portugaise	la 'University of Cape Town' le diplôme de 'Degree of Bachelor of Science' 10.12.81	04.11.93 26.11.93 06.12.93	'Bachelor of Science'
JANKOWITZ Hugo Thomas 23.11.58 Nakuru (Kenya) Portugaise	la 'University of Cape Town' le diplôme de 'Degree of Bachelor of Science(Honours)in Computer Science' 10.12.82	04.11.93 26.11.93 06.12.93	Bachelor of Science(Honours)in Computer Science
JANKOWITZ Hugo Thomas 23.11.58 Nakuru (Kenya) Portugaise	la 'University of Southampton' le diplôme de 'Doctor of Philosophy' 07.03.88	04.11.93 26.11.93 06.12.93	Doctor of Philosophy
JANSSEN Edgar 01.09.67 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 11.06.92	26.01.93 29.01.93 01.02.93	'Diplom-Kaufmann'
JANTSCHY Gerhard 21.04.41 Vienne (AU) autrichienne	la 'Montanistische Hochschule Leoben' le diplôme de Standesbezeichnung Diplom-Ingenieur im Erdölwesen' 30.03.66	15.11.94 13.12.94 19.12.94	Ingénieur
JASPERS Olivier 10.12.70 Bruxelles (B) belge	l'université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur commercial 10.09.93	05.09.94 13.10.94 17.10.94	Ingénieur commercial
JAVAUX Sandra 24.07.67 Bastogne belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Lambert Lombard - Liège le grade d'Architecte 06.07.90	19.04.94 03.06.94 06.06.94	Architecte
JEAN Gabriel 05.04.67 Arlon (B) belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de licence en droit 29.06.90	03.05.95 25.05.95 29.05.95	Licencie en Droit

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
JEAN Gabriel 05.04.67 Arlon (B) belge	l'université de Nancy II le diplôme d'études supérieures spécialisées en droit des affaires et fiscalité 16.01.92	03.05.95 25.05.95 07.06.95	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en droit des affaires et fiscalité
JEGEN Jean-Claude 04.01.65 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' Institute of British Architects' 24.05.95	28.09.95 06.10.95 10.10.95	'Diplom-Kaufmann'
JEHOULET Cécile 14.09.70 Waremme (Belgique) belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le diplôme de licencié en sciences commerciales et financières, orientation: analyse et contrôle de l'entreprise 03.07.93	21.09.93 22.10.93 12.11.93	Licenciée en sciences commerciales et financières
JEMMING Nicole 29.01.60 Luxembourg luxembourgeoise	l'université des Sciences Humaines de Strasbourg le diplôme de maîtrise en sociologie 20.11.85	05.02.93 12.03.93 26.03.93	Titulaire d'une maîtrise en sociologie'
JENN Alexandre 06.03.70 Colmar (France) française	l'Ecole Supérieure Libre des Sciences Commerciales Appliquées - Paris le diplôme de l'Ecole Supérieure Libre des Sciences Commerciales Appliquées 19.07.94	27.09.95 05.12.95 13.12.95	Titulaire d'un diplôme de l'Ecole Supérieure Libre des Sciences Commerciales
JENSEN Jan Ebert 17.05.60 Aarhus danoise	le 'Aarhus Teknikum' le grade de 'Teknikumingenior' 01.02.86	30.05.94 03.06.94 06.06.94	Ingénieur Industriel
JERBI Aïda 03.11.70 Gabes tchèque	l'Université Louis Pasteur de Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques 26.06.95	25.09.95 06.10.95 10.10.95	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
JIROU Hugues 06.11.46 Sceaux (France) française	l'Ecole d'Architecture de Paris La Villette le diplôme d'architecte D.P.L.G. 28.11.78	23.03.93 29.07.93 30.07.93	Architecte
JOHNSEN Svend Ketil 31.10.57 Fredrikstad (N) norvégienne	la 'Universität Mannheim' le diplôme de'akademischer Grad Diplom-Kaufmann 04.02.85	24.11.93 26.11.93 06.12.93	'Diplom-Kaufmann'
JOLAS Eric 07.07.68 Mont Saint-Martin (F) belge	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade de licencié en sciences commerciales et financières 10.09.91	08.10.94 13.10.94 17.10.94	Licencié en sciences commerciales et financières
JONES Paul 26.08.59 Southampton britannique	le 'Middlesex Polytechnic' le diplôme de 'Bachelor of Arts' 11.07.84	10.06.94 30.06.94 04.07.94	Bachelor of Arts (Second Class Honour)
JORDAN Hans-Ludwig 20.12.37 Leipzig allemande	la 'Universität Hamburg' le 'akademischer Grad Diplom-Volkswirt (Dipl. -Volksw.) ' 26.05.71	26.07.94 02.09.94 06.09.94	'Diplom-Volkswirt'

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
JORDANT Olivier 22.09.66 Cologne (Allemagne) belge	les Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur le grade de licencié et maître en sciences économiques et sociales 28.09.90	23.08.93 17.09.93 20.09.93	Licencié et maître en sciences économiques et sociales
JORTAY Marc 17.03.51 (Limburg) belge	l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et des Arts Visuels - La Cambre - Bruxelles le diplôme d'architecte 28.06.77	16.06.93 29.07.93 30.07.93	Architecte
JORTAY Marc 17.03.51 (Limburg) belge	Université libre de Bruxelles le grade de licencié spécial en urbanisme et aménagement du territoire 17.07.82	16.06.93 29.07.93 30.07 93	Licencié spécial en urbanisme et aménagement du territoire
JOST Daniel 19.08.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Paris IX Dauphine le diplôme de Maîtrise des Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion 29.01.91	15.02.94 11.03.94 15.03.94	Titulaire d'une Maîtrise des Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion
JOST Daniel 19.08.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Pierre et Marie Curie - Paris 6 le diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées de Téléinformatique 02.07.91	15.02.94 11.03.94 15.03.94	Titulaire d'un D.E.S.S de Téléinformatique
JOSTEN Edmund 07.11.64 Waimes belge	l'Institut Gramme Liège le grade d'ingénieur Industriel 25.09.94	01.07.94 02.09.94 16.09.94	Ingénieur Industriel
JOURET Philippe 19.12.65 Anderlecht belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc - Bruxelles le grade d'architecte 30.07.92	09.05.94 03.06.94 06.06.94	Architecte
JUCAN Théodore 27.04.70 Iasi (Ro) roumaine	la 'Universitatea A. I. Cuza à Iasi' le 'Titul de licentiat in informatica' 10.11.94	10.01.95 23.01.95 02.02.95	Titulaire d'une licence en informatique
JUILLOT Frédéric 14.07.69 Tours (France) française	l'Ecole Supérieure de Commerce de Tours le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Tours 08.12.94	09.09.95 06.10.95 10.10.95	Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Tours
JUILLOT Frédéric 14.07.69 Tours (France) française	l'université de Tours le diplôme de licence en droit 03.07.91	09.09.95 06.10.95 10.10.95	titulaire d'une licence en droit
JUNCK Jean 19.02.64 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Montpellier I le diplôme de maîtrise de sciences économiques 10.07.90	22.11.93 26.11.93 06.12.93	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
JUNCKER Marc 26.07.64 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich le diplôme d'ingénieur Electricien 31.05.91	08.06.93 11.03.94 28.03.94	Ingénieur

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
JUNG Alphonse 23.06.44 Luxembourg luxembourgeoise	la Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le titre de 'Diplom-Ingenieur (FH -staatlich nachdiplomiert-) im Ausbildungsgang Hochbau' 14.06.83	10.06.92 30.04.93 03.05.93	Ingénieur (FH)
JUNG Tomislav 31.07.60 Jablanica (Yougoslavie) yougoslave-croate	l'Université à Sarajevo le titre professionnel d'ingénieur architecte diplômé 06.04.84	05.08.93 17.09.93 22.09.93	Architecte
KAELL Christiane 26.11.68 Dudelange luxembourgeoise	la 'Universität Karlsruhe (T.H.)' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing) im Chemieingenieurwesen' 06.04.95	21.06.95 27.06.95 12.07.95	Ingénieur
KAEMPFF Jean-Marc 09.03.53 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Miami University, Oxford, Ohio' le diplôme de 'Bachelor of Science' 26.08.76	27.01.94 04.02.94 09.02.94	'Bachelor of Science'
KAIDI Arsène 09.08.67 Thionville française	l'Ecole Centrale de Lille le diplôme d'ingénieur 08.09.93	10.01.94 11.03.94 17.03.94	Ingénieur
KAIL Véronique 08.01.66 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Wien' le 'akademischer Grad Magister der Philosophie, Politikwissenschaften' 09.07.93	24.01.95 23.01.95 02.02.95	'Magister der Philosophie'
KALISA Didace 17.01.65 Kilbilira-Gisenyi (RW) rwandaise	l'université Nationale du Rwanda à Kigali le diplôme de licence en sciences de l'Education 08.03.91	02.10.94 13.10.94 17.10.94	Licencié en Sciences de l'Education
KAMPA Aleksander 17.04.64 Boronow (Pologne) allemande	l'Ecole Centrale Paris le diplôme d'ingénieur des arts et manufactures 21.07.87	30.06.93 29.07.93 30.07.93	Ingénieur
KAMPA Aleksander 17.04.64 Boronow (Pologne) allemande	la 'Texas A&M University' le grade de 'Master of Science' 16.12.88	30.06.93 29.07.93 30.07.93	'Master of Science'
KANZ Carlo 10.02.64 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise de bio-chimie 14.11.90	07.08.94 02.09.94 06.09.94	Titulaire d'une maîtrise de bio-chimie
KARAVDIC Jasminka 31.05.65 Visiko Bosnienne	l'université de Sarajevo le diplôme d'ingénieur en Electrotechnique 27.05.89	30.03.94 15.04.94 18.04.94	Ingénieur
KARAVDIC Sulejman 19.02.53 Donij Hadzici bosniaque	l'Université de Sarajevo le diplôme d'ingénieur en mécanique 30.12.77	08.06.95 06.10.95 10.10.95	Ingénieur
KARGAR Mehdi 01.01.57 Téhéran (Iran) iranienne	l'université Allmeh Tabatabai Teheran le diplôme de maîtrise de psychologie 21.06.81	16.09.94 23.01.95 02.02.95	Titulaire d'une maîtrise de psychologie
KARIMI NASSER1 Jaleh 10.08.54 Iran iranienne	la 'Universität Teheran' (Iran) le titre de 'Dr. Med. Dent.' 08.07.80	06.01.92 12.03.93 26.03.93	'Dr. Med. Dent.'

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
KAUFFMAN Philippe 09.07.70 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade de licencié en sciences commerciales et financières 29.06.95	30.10.95 07.11.95 14.11.95	Licencié en sciences commerciales et financières
KAUTEN Martine 17.10.62 Arlon belge	l'université Catholique de Louvain le grade de licenciée en politiques et pratiques de formation 08.09.92	03.08.93 17.09.93 20.09.93	Licenciée en politiques et pratiques de formation
KAYSER Georges 08.07.64 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Leopold-Franzens-Universität Innsbruck' le 'akademischer Grad Magister der Sozial- und Wirtschaftswissenschaften' 23.05.92	07.04.93 30.04.93 03.05.93	'Magister der Sozial- und Wirtschaftswissenschaften'
KAYSER Guy 05.11.62 Bettembourg luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing) 23.09.93	20.03.94 15.04.94 18.04.94	Ingénieur
KAYSER Jean-Paul 16.05.66 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Paris I Panthéon Sorbonne le diplôme de maîtrise de sciences économiques, mention: économie d'entreprise, module: économie int 16.07.90	20.01.95 23.01.95 02.02.95	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
KAYSER Jean-Paul 16.05.66 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Heriot Watt University' le 'degree de Master of Science in International Banking and Financial Studies' 15.07.92	20.01.95 23.01.95 02.02.95	Master of Science
KAZAZIC Sijana 01.01.61 Mostar bosnienne	l'université de Sarajevo le diplôme d'ingénieur-architecte 06.04.85	17.07.95 27.07.95 28.09.95	Architecte
KAZI Sohail 25.09.51 Karachi pakistanaise	le 'The institute of Chartered Accountants in England and Wales' le 'degree of Chartered Accountant' 01.08.79	27.09.93 03.06.94 06.06.94	Chartered Accountant
KEANE Peter Joseph 03.08.62 Wigan anglaise	le Council for National Academic Awards le grade de 'Bachelor of science in Geology' 23.06.83	01.03.93 30.04.93 03.05.93	'Bachelor of science in Geology'
KERBOEUF Gaëlle 29.07.67 Marseille (France) française	la 'University of London' le 'degree of Master of Laws' 21.11.90	24.09.93 22.10.93 05.11.93	'Master of Laws'
KESER Laurent 19.01.71 Arlon (B) belge	l'Institut supérieur industriel catholique du Luxembourg - Virton le grade d'ingénieur industriel 01.07.95	13.07.95 07.11.95 15.11.95	Ingénieur industriel
KESSEL ép.LAKAMPER Simone 15.03.66 (Köln) allemande	la 'Rheinische Friedrich-Wilhelms-Universität Bonn' le 'akademischer Grad Diplom-übersetzerin (Dipl.- übers.) ' 15.02.93	07.09.93 17.09.93 20.09.93	'Diplom-übersetzerin (Dipl.- übers.) '
KETFI Ammar 06.04.47 El Eulma Setif algérienne	l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon le diplôme d'Ingenieur en Génie civil 20.12.82	14.12.94 23.01.95 02.02.95	Ingénieur

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
KHALILI-ARAGHI Hassan 08.09.48 Téhéran iranienne	la 'University of Salford' le grade de 'Doctor of Philosophy' 10.07.80	10.06.93 24.06.93 25.06.93	'Doctor of Philosophy'
KHALILI-ARAGHI Hassan 08.09.48 Téhéran iranienne	la 'University of Salford' le grade de 'Master of Science' 13.07.77	08.03.93 03.06.94 06.06.94	'Master of Science'
KIEFFER Béatrice 11.06.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié spécial en droit maritime et aérien 03.07.93	21.07.93 29.07.93 30.07.93	Licenciée spéciale en droit maritime et aérien
KIEFFER Emile 08.03.64 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Stuttgart' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur der Studienrichtung Maschinenbau' 06.10.92	20.06.95 27.06.95 12.07.95	Ingénieur
KIEFFER Nathalie 05.03.69 Kehl française	la 'Universität des Saarlandes' le 'Zertifikat über Europäische Studien im Fachbereich der Rechtswissenschaften' 18.10.93	15.11.93 15.04.94 18.04.94	Titulaire du 'Zertifikat über Europaische Studien im Fachbereich Rechtswissenschaften'
KIENTZ Jean-Christophe 12.11.67 Strasbourg française	l'Ecole Supérieure d'ingénieurs en Génie électrique de Paris le diplôme d'ingénieur en Génie électrique 17.01.92	29.03.94 15.04.94 18.04.94	Ingénieur
KIHN Henri 21.12.65 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le diplôme d'ingénieur chimiste et des industries agricoles - 09.09.93	23.11.93 26.11.93 06.12.93	Ingénieur
KIHN Pierre 21.07.62 Rumelange luxembourgeoise	l'université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur chimiste et des industries agricoles 09.09.88	10.03.93 12.03.93 26.03.93	Ingénieur agronome
KIND Andrea 06.04.67 Saarburg (Allemagne allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Kauffrau' 20.04.94	24.08.95 06.10.95 10.10.95	'Diplom-Kauffrau'
KINSCH Alain 18.06.71 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Paris IX Dauphine le diplôme de Maîtrise de Sciences de Gestion 16.11.94	13.11.95 05.12.95 13.12.95	Titulaire d'une Maîtrise de Sciences de Gestion
KINSCH Alain 18.06.71 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Paris IX Dauphine le diplôme de Magistère en Sciences de Gestion 21.09.95	13.11.95 05.12.95 13.12.95	Titulaire d'un diplôme de Magistère en Sciences de Gestion
KINSCH Paul 14.03.61 Esch/Alzette luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing) 25.04.88	15.10.94 13.10.94 17.10.94	Ingénieur
KIRCH Viviane 05.12.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur de Strasbourg le diplôme de Maîtrise de Psychologie 12.10.93	09.11.93 26.11.93 10.12.93	Titulaire d'une Maîtrise de Psychologie

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'École Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
KIRCH Viviane 05.12.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme d'études approfondies de psychologie 10.07.94	28.07.94 02.09.94 06.09.94	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies de psychologie
KIROLA Zoran 09.01.55 Dubrovnik yougoslave	l'université de Split-Dubrovnik le titre d'économiste diplômé 18.01.80	11.10.93 26.11.93 06.12.93	Economiste diplômé
KIRSCH Aloyse 21.l2.62 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.) der Studienrichtung Maschinenbau' 27.10.89	22.08.94 02.09.94 16.09.94	Ingénieur
KIRSCH Charles 06.03.65 LUXEMBOURG luxembourgeoise	la 'Ruhr-Universität Bochum' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.) an der Fakultät für Elektrotechnik' 27.07.94	23.12.94 23.01.95 02.02.95	Ingénieur
KIRSCH Claudine 02.12.65 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Paris VII le diplôme de maîtrise de langues étrangères appliquées 03.12.91	15.11.95 05.12.95 14.12.95	Titulaire d'une maîtrise de langues étrangères appliquées
KIRSCH Herbert 20.12.54 Frankenthal/Pfalz allemande	la 'Universität Heidelberg' le 'akademischer Grad Diplom-Geologe' 16.07.84	15.12.92 29.01.93 01.02.93	'Diplom-Geologe'
KIRSCH Herbert 20.12.54 Frankenthal/Pfalz allemande	la 'Ruprecht-Karls-Universität Heidelberg' le grade de 'Doktor der Naturwissenschaften (Dr. Rer. Nat.)' 23.06.89	15.12.92 29.01.93' 01.02.93	'Doktor der Naturwissenschaften'
KIRSCH Karin 27.10.68 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de Maîtrise des Sciences de l'éducation 13.09.93	29.09.93 22.10.93 05.11.93	Titulaire d'une Maîtrise des Sciences de l'Education
KIRSCH Monique 14.09.68 Ontario luxembourgeoise	la 'Rheinische Friedrich Wilhelms Universität, Bonn' le 'akademischer Grad Diplom-Agraringenieur (Dipl.-Ing. agr.) 17.05.95	28.06.95 07.11.95 15.11.95	Ingénieur agronome
KIRSCHEN Enrico 05.11.30 (Paris) italienne	l'Università degli Studi di Roma le diplôme de 'laurea di dottore in giurisprudenza' 29.03.57	02.02.93 12.03.93 26.03.93	Titulaire d'une 'Laurea in Giurisprudenza'
KISCH Nicolas 17.12.66 Ettelbrück luxembourgeoise	la 'Fachhochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (FH)' 21.06.94	27.07.94 02.09.94 16.09.94	Diplom-Ingenieur (FH)
KLAPPERICH Herbert 27.12.49 Bad Honningen allemande	la 'Technische Universität Berlin' le grade de 'Diplom-Ingenieur' 18.10.76	01.04.93 30.04.93 03.05.93	Ingénieur

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
KLASGES Horst 27.03.55 Neuerburg allemande	le 'Bayerisches Staatsministerium für Unter. und Kultus' le diplôme de 'Erste Staatsprüfung für das Lehramt an Gymnasien' 12.02.86	27.07.94 02.09.94 06.09.94	Titulaire d'un 'Zeugnis über die Erste Staatsprüfung für das Lehramt an Gymnasien
KLEIN Charles 09.08.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Nancy II le diplôme de maîtrise ès sciences économiques 01.07.92	14.04.94 03.06.94 06.06.94	Titulaire d'une maîtrise ès sciences économiques
KLEIN Pascal 31.05.61 Sarrebourg française	l'Ecole Supérieure d'ingénieurs de Marseille le diplôme d'ingénieur 03.11.84	21.02.95 07.04.95 26.04.95	Ingénieur
KLOPP Fernand 04.04.64 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires de Nancy le Diplôme d'ingénieur Agronome mention agronomie 30.06.88	01.10.93 22.10.93 29.11.93	Ingénieur Agronome
KLOPP Fernand 04.04.64 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Gesamthochschule Essen' le 'akademischer Diplomgrad Diplom-Oekologe (Dipl. Oekol.) ' 28.06.92	01.10.93 22.11.93 29.11.93	Diplom-Oekologe
KLUGE Günter 11.07.58 Dortmund allemande	la 'Fachhochschule Dortmund' le 'Diplomgrad Diplom-Sozialarbeiter (Dipl.-Soz.Arb.) der Fachrichtung Sozialwesen' 18.07.86	05.03.93 12.03.93 26.03.93	'Diplom-Sozialarbeiter (Dipl.-Soz. Arb.)'
KNACKSTEDT Günther 27.07.29 Berlin (D) allemande	la 'University of Cincinnati, Ohio' le diplôme de 'Doctor of Philosophy' 06.06.58	26.04.94 03.06.94 06.06.94	Doctor of Philosophy
KNEBEL Marielle 19.09.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université des Sciences Humaines - Strasbourg II le diplôme de maîtrise en lettres modernes 05.12.90	27.10.95 07.11.95 15.11.95	Titulaire d'une maîtrise en lettres modernes
KNEIP Frank 01.01.65 Clervaux luxembourgeoise	la 'Fachhochschule Aachen' l'Ecole de Commerce de Compiegne la 'Napier University of Edinburgh' le 'akademischer Grad Diplom-Betriebswirt (Dipl.-Betr.W.(F.H.)' le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Compiegne le 'Bachelor of Arts (third class honours)' 16.07.93 09.07.93	25.05.94 13.10.94 20.02.95	Titulaire d'un ensemble de trois diplômes sanctionnant une seule formation à tronc commun
KNEIP Robert 23.04.62 Boulogne-Billancourt (F) luxembourgeoise	l'Institut Supérieur de Gestion de Paris le diplôme de l'Institut Supérieur de Gestion de Paris 29.10.87	25.05.94 03.06.94 06.06.94	Diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion de Paris
KOCH Hedda 28.11.46 Münster in Westf. (Allemagne) allemande	la 'Westfälische Wilhelms-Universität Münster le 'akademischer Grad Diplom-Kauffrau' 17.04.70	10.07.95 06.10.95 10.10.95	'Diplom-Kauffrau'

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
KOCH Wolfgang 13.09.47 Aachen (Allemagne) allemande	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Chemiker' 04.07.75	07.06.93 24.06.93 25.06.93	Diplom-Chemiker
KOCH Wolfgang 13.09.47 Aachen allemande	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen le 'akademischer Grad Doktor der Naturwissenschaften (Dr.rer.nat.)	07.06.93 25.06.93	'Doktor der Naturwissenschaften (Dr.rer.nat)
KOENIG Marianne 26.12.62 Watermael (B) luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de Docteur en Sciences 10.05.88	19.06.95 27.06.95 12.07.95	Docteur en Sciences
KOENIG Marianne 26.12.62 Watermael (B) luxembourgeoise	l'université Scientifique et Médicale de Grenoble le diplôme de maîtrise de physique 10.07.85	19.06.95 27.06.95 12.07.95	Titulaire d'une maîtrise de physique
KOEPP Carlo 16.08.56 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Fridericiana zu Karlsruhe (T.H.)' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur der Studienrichtung Elektrotechnik 26.08.85	05.04.95 07.04.95 10.04.95	Ingénieur
KOHLER Ernst 18.12.62 St. Ingbert (Allemagne) allemande	la 'Universität in Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Pädagoge' 22.04.93	31.01.94 11.03.94 15.03.94	Diplom-Pädagoge
KOHN Romain 12.05.62 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Ludwig-Maximilians Universität München' le diplôme 'Magister Artium' 01.02.88	23.11.93 26.11.93 06.12.93	'Magister Artium'
KOHNEN Robert 29.01.70 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Royale Militaire - Bruxelles le grade de licence en Sciences Sociales et Militaires 28.09.93	28.04.94 03.06.94 06.06.94	Licencié en sciences sociales et militaires
KOLBEINSSON Johannes 24.09.69 Reykjavik islandaise	la 'California State University' le grade de 'Bachelor of Science - Business Administration 21.12.93	28.08.95 06.10.95 10.10.95	'Bachelor of Science'
KOLSI Lotfi 18.10.62 Sfax (Tunisie) tunisienne	la 'Fachhochschule Dortmund' le 'Diplomgrad Diplom-Informatiker (Dipl.-Inform.) in der Fachrichtung Informatik' 08.02.89	10.10.93 22.10.93 05.11.93	Diplom-Informatiker (FH)
KOMEN Rudolph 01.01.67 Trèves (D) allemande	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le 'akademischer Grad Diplom-Betriebswirt (Dipl.-Betr.W.) F.H.' 16.08.94	17.09.94 13.12.94 16.12.94	'Diplom-Betriebswirt (Dipl. -Betr.W.) F.H)'
KOMMER Martine 04.02.49 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Tübingen' le 'akademischer Grad Magister Artium (M.A.) ' 20.05.75	28.12.94 23.01.95 02.02.95	'Magister Artium (M.A.)'
KONS Paule 14.01.65 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade légal de Docteur en Sciences 21.06.93	22.11.93 26.11.93 09.12.93	Docteur en Sciences

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
KONS Wilhelm 17.11.30 Koblenz allemande	la 'Universität zu Köln' le 'akademischer Grad Diplom-Volkswirt (Dipl.-Volksw.) ' 01.06.56	02.05.95 23.05.95 01.06.95	'Diplom-Volkswirt'
KONSBRUCK Clifford 17.02.68 Esch/Alzette luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur im Studiengang Elektrotechnik' 28.07.93	29.03.95 07.04.95 26.04.95	Ingénieur
KOOLEN Adriaan 21.06.27 Zandvoort (NL) néerlandaise	la 'Universität Heidelberg' le 'akademischer Grad Diplom-Volkswirt (Dipl-Volksw.) ' 29.10.54	22.06.95 27.06.95 12.07.95	'Diplom-Volkswirt'
KOOS Sabine 26.05.67 Arlon belge	l'université Libre de Bruxelles le grade d'ingénieur commercial 13.07.90	10.04.94 15.04.94 18.04.94	Ingénieur commercial
KOPRIVICA Lidija 16.03.64 Sokolac yougoslave	l'université de Sarajevo le titre d'ingénieur architecte diplômé 06.04.90	10.02.93 12.03.93 26.03.93	Architecte
KORBEL Renata 03.07.66 Cracovie (Pologne) polonaise	l'université Jagellonne de Cracovie le diplôme en philologie italienne 05.02.91	15.03.94 15.04.94 22.04.94	Titulaire d'un diplôme en philologie italienne
KORDEL Karin 16.01.68 Tier (D) allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Pädagogin' 25.04.94	07.10.94 13.10.94 17.10.94	'Diplom-Pädagogin'
KOS Gernot 23.01.70 Eisenstadt autrichienne	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le diplôme de licencié en sciences commerciales et consulaires, orientation: relations internationales 29.06.95	27.09.95 07.11.95 14.11.95	Licencié en sciences commerciales et consulaires
KOSCIELNA Joanna 27.08.65 Plock polonaise	l'Ecole Polytechnique de Wincenty Pstrowski à Gliwice le titre d'ingénieur-architecte diplômé 20.11.91	30.04.93 30.04.93 03.05.93	Architecte
KRAEMINGER Thierry 30.07.69 Saint-Dizier française	l'université de Bourgogne le diplôme de maîtrise de sciences techniques comptables et financières 28.06.93	10.10.94 23.01.95 02.02.95	Titulaire d'une maîtrise de Sciences techniques comptables et financières
KRAMER Kerstin 08.03.70 Muenster allemande	l'université Robert-Schuman - Strasbourg le diplôme de Juriste-Conseil d'Entreprise 13.07.95	31.10.95 05.12.95 18.12.95	Titulaire du diplôme de Juriste-Conseil d'entreprise
KRAMER Kerstin 08.03.70 Muenster allemande	l'Université Robert Schuman - Strasbourg le diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées Juristes d'Affaires 10.07.95	31.10.95 05.12.95 18.12.95	Titulaire du diplôme d'études supérieures spécialisées juriste
KRAMER Marc Sinclair 09.07.46 Winnipeg (Canada) canadienne	'The University of Hawaii' le grade de 'Bachelor of Science in Physics' 08.06.69	27.01.93 29.01.93 01.02.93	'Bachelor of Science in Physics'

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
KRAMER Marc Sinclair	'The Montana State University, Bozeman, Montana'	27.01.93	'Master of Science in Physics'
09.07.46 Winnipeg (Canada)	le grade de 'Master of Science in Physics'	29.01.93	
canadienne	12.06.71	01.02.93	
KRASNOVA Marina	l'Université d'Etat M.V. Lomonossov à Moscou	24.07.95	Titulaire d'un diplôme en économie
15.12.70 Moscou	le diplôme d'économiste	27.07.95	
russe	30.06.95	18.10.95	
KRAUS Martin	la 'Europäische Wirtschaftshochschule - Berlin'	17.07.95	Titulaire d'un ensemble de trois diplômes sanctionnant une seule formation à tronc commun: 'Diplom-Kaufmann' Diplômé de l'école européenne des affaires 'European Master of Management'
23.05.67 Chur (CH)	le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' le diplôme de l'Ecole européenne des affaires le 'European Master of Management'	23.01.95	
luxembourgeoise	17.07.92	02.02.95	
KRECKE Carine	l'université de Droit, d'Economie et des Sciences d'Aix-Marseille	23.02.93	Titulaire d'une maîtrise en administration économique et sociale
13.05.65 Luxembourg	le diplôme de maîtrise 'administration économique et sociale', filière: économie et relations internationales	12.03.93	
luxembourgeoise	28.06.88	26.03.93	
KRECKE Carine	l'Université de Droit, d'Economie et de Sciences d'Aix-Marseille	23.02.93	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies en analyse des institutions
13.05.65 Luxembourg	le diplôme d'études approfondies en analyse des institutions	12.03.93	
luxembourgeoise	01.11.89	26.03.93	
KRECKE Elisabeth	l'université de Droit, d'Economie et des Sciences d'Aix-Marseille	23.02.93	Titulaire d'une maîtrise en administration économique et sociale
13.05.65 Luxembourg	le diplôme de maîtrise 'administration économique et sociale', filière: économie et relations internationales	12.03.93	
luxembourgeoise	28.06.88	26.03.93	
KRECKE Elisabeth	l'Université de Droit, d'Economie et de Science d'Aix-Marseille	23.02.93	Titulaire d'un doctorat d'Université Aix-Marseille 3 en sciences économiques
13.05.65 Luxembourg	le diplôme de doctorat d'Université Aix-Marseille 3 en sciences économiques	12.03.93	
luxembourgeoise	22.01.93	26.03.93	
KREIS Bob	l'université Catholique de Louvain	02.12.93	Licencié en Sciences Economiques Appliquées
02.11.60 Luxembourg	le grade de Licence en Sciences Economiques Appliquées	07.01.94	
luxembourgeoise	11.09.87	28.01.94	
KREMER Eva	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles	20.06.95	Licenciée en sciences commerciales et financières
25.02.70 Luxembourg	le grade de licence en sciences commerciales et financières	27.06.95	
luxembourgeoise	28.06.94	12.07.95	

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
KREMER Marguerite 22.02.51 Clervaux luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licence en sciences hospitalières 28.11.85	02.06.95 27.06.95 12.07.95	Licenciée en sciences hospitalières
KREMER Marie-Paule 26.09.67 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Eidgenossische Technische Hochschule Zürich' le titre de 'Diplom-Naturwissenschaftlerin' 23.11.93 '	01.12.93 07.01.94 27.01.94	Diplom-Naturwissenschaftlerin
KRIEG. Natalija 07.05.66 Osijek (YU) allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Kauffrau (Dipl.-Kffr.)' 15.07.92	31.01.95 21.02.95 08.08.95	'Diplom-Kauffrau'
KRIER Marianne 12.08.61 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Nancy II le grade de maître en psychologie 21.10.87	31.03.95 07.04.95 26.04.95	Titulaire d'une Maîtrise en Psychologie
KRIER Marianne 12.08.61 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Nancy II le diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie 10.03.89	31.03.95 07.04.95 26.04.95	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie
KRIER Marianne 12.08.61 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Bourgogne le diplôme d'études approfondies de sciences et techniques appliquées au Handicap et à la Réadaptation 25.10.94	31.03.95 07.04.95 26.04.95	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies de sciences et techniques appliquées au handicap et à la réadaptation.
KRIES Roger 12.07.68 Bettembourg luxembourgeoise	l'université de Nancy I le diplôme de Maîtrise en Informatique 02.07.92	09.02.94 11.03.94 16.03.94	Titulaire d'une Maîtrise en Informatique
KROONEN Jean-François 20.09.69 (Verviers) belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège diplôme d'ingénieur commercial 04.07.92	23.08.93 17.09.93 20.09.93	Ingénieur commercial
KRUSE Carsten 25.03.54 Ll Loejtofte (Danemark) danoise	la 'Byggeteknisk Hojskole - Horsens' le titre de 'Bygningskonstruktor BTH' 19.12.80	08.03.93 29.07.93 30.07.93	Architecte
KUBORN Pierre 12.07.66 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Droit, d'Economie et de Sciences Appliquées d'Aix-Marseille le diplôme de maîtrise de sciences économiques 25.06.94	22.06.95 27.06.95 12.07.95	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
KUCHAROVA Eva 26.09.60 Zilina (Slovaquie) slovaquienne	la 'Technical University of Bratislava' le diplôme d'Ingénieur en Génie civil 29.06.83	27.01.95 07.04.95 26.04.95	Diplom-Ingenieur (F.H.)
KUMMER Pascale 24.09.70 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Libre de Bruxelles le grade de Licence en Journalisme et Communication 30.06.93	05.10.94 13.10.94 17.10.94	Licenciée en Journalisme et Communication

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
KUNATH Ernst-Rudolf 22.07.58 Trier Deutsch	la Fachhochschule Frankfurt am Main' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (FW ' 31.01.84	06.12.93 07.01.94 14.01.94	'Diplom-Ingenieur (F.H.)'
KÜNSCH Jean-Claude 03.01.66 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.) im Studiengang Elektrotechnik' 17.11.92	10.02.93 12.03.93 26.03.93	Ingénieur
KÜPPER Alain 22.12.69 Liège belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le grade de Licence en sciences commerciales et financières 03.07.91	12.09.94 13.10.94 17.10.94	Licencié en Sciences Commerciales et Financières
KUTTEN Ferdinand 01.08.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le diplôme de licencié en sciences commerciales et financières 29.06.95	13.11.95 05.12.95 13.12.95	Licencié en sciences commerciales et financières
KWASNIEWSKA Maria 23.04.58 Rabka polonaise	la 'Politechnika Krakowska - Im. Tadeusza Kosciuszki' le titre de 'magistra inzyniera budownictwa' 30.12.82	01.12.92 29.01.93 09.02.93	Ingénieur
LABARRE Serge 03.07.63 Liège belge	l'université Catholique de Louvain le titre de diplômé en administration des entreprises 11.09.87	29.08.94 02.09.94 06.09.94	Diplômé en administration des entreprises
LABARRE Serge 03.07.63 Liège belge	l'Université de l'Etat à Liège le grade d'ingénieur civil électricien et mécanicien (génie mécanique) 04.07.86	29.08.94 13.10.94 17.10.94	Ingénieur
LADID Abdellatif 09.12.52 Casablanca (Maroc) allemande	l'Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration des Entreprises - Dijon le diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières 18.03.76	05.05.93 27.05.93 28.05.93	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières
LAFFINEUR Serge 08.01.70 Luxembourg luxembourgeoise + belge	la 'Purdue University West Lafayette' le 'degree de Bachelor of Arts' 07.05.94	31.05.94 03.06.94 06.06.94	'Bachelor of Arts'
LAFFINEUR Serge 08.01.70 Luxembourg luxembourgeoise + belge	la 'Purdue University West Lafayette' le 'degree'de Bachelor of Arts' 07.05.94	31.05.94 03.06.94 06.06.94	'Bachelor of Science'
LAGORCE Bernard 18.11.49 Limoges française	le Secrétariat d'Etat aux Universités - Paris le diplôme d'études comptables supérieures 08.07.77	22.07.93 07.01.94 09.01.94	Titulaire d'un diplôme d'études comptables supérieures
LAGRANGE Virginie 12.10.70 Creutzwald (France) française	l'Ecole Supérieure de Commerce Marseille-Provence le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce Marseille-Provence 26.07.93	01.09.93 17.09.93 20.09.33	Titulaire du diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce Marseille-Provence

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
LAHODA Rolf 18.12.51 Braunschweig (D) allemande	la 'Technische Hochschule Darmstadt' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.) an der Fakultät für Bauingenieur- und Vermessung' 25.11.76	15.06.94 30.06.94 04.07.94	Ingénieur
LAHYR Joëlle 17.03.70 Esch / Alzette luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences économiques 09.09.94	18.01.95 23.01.95 02.02.95	Licencié en sciences économiques
LAMBERT Jean 04.07.67 Liège belge	l'université de Liège le grade d'Ingénieur Civil 13.09.91	11.01.94 11.03.94 16.03.94	Ingénieur
LAMBERT Jean-Luc 31.07.64 Namur belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc - Bruxelles le grade d'architecte 14.09.88.	06.09.95 07.11.95 09.11.95	Architecte
LAMBERT Stefan 08.01.64 Trèves (D) allemande	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le 'akademischer Grad Diplom-Betriebswirt (Dipl.-Betr.W.) F.H.' 03.04.93	09.11.94 13.12.94 16.12.94	'Diplom-Betriebswirt (Dipl. -Betr.W.) F.H)'
LAMZIBRI Ali 09.02.70 Deinze (B) belge	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade de licencié en sciences commerciales et financières 30.09.94	22.03.95 07.04.95 26.04.95	Licencié en sciences commerciales et financières
LANG Anne-Marie 29.09.56 Saint-Avold (France) française	l'Ecole Municipale des Arts Décoratifs de la Ville de Strasbourg le diplôme municipal en peinture 03.06.85	18.10.92 24.06.93 25.06.93	Titulaire du diplôme municipal en peinture
LANG Claudine 12.08.70 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Supérieur d'Architecture de l'Etat - La Cambre - Bruxelles le grade d'Architecte 27.01.95	12.06.95 27.06.95 12.07.95	Architecte
LANG Peter 23.04.67 Püttlingen allemande	la 'European Business School' le 'Akademischer Grad Diplom-Betriebswirt' (Dipl.- Betriebw.) 05.11.92	01.05.93 24.06.93 25.06.93	Diplom-Betriebswirt (Dipl.- Betriebsw.)
LANGERS Roger 03.10.63 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.) im Studiengang Architektur' 10.03.93	11.06.93 29.07.93 30.07.93	Architecte
LANNERS Romain 30.06.70 Clervaux luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade de licencié en sciences commerciales et financières 30.09.94	21.11.94 13.12.94 21.12.94	Licencié en sciences commerciales et financières
LANSER Sophie 15.04.68 Schaerbeek (B) luxembourgeoise	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc - Bruxelles le grade d'Architecte 02.07.93	15.03.95 07.04.95 02.05.95	Architecte

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
LAPIERRE Dominique	l'Ecole Supérieure de Commerce d'Amiens (Picardie)	03.03.94	Titulaire du diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières
09.10.69 Thionville (France)	le diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières	15.04.94	
française	12.07.93	18.04.94	
LAUER Robert	la 'University of London'	07.11.95	Master of Arts in Slavonie and East European Studies'
31.01.71 Luxembourg	diplôme de 'Master of Arts in Slavonie and East European Studies'	05.12.95	
luxembourgeoise	27.10.95	14.12.94	
LAUER Robert	'The University of Lancaster'	07.11.95	'Bachelor of Arts in Politics with International Relations'
31.01.71 Luxembourg	grade de 'Bachelor of Arts in Politics with International Relations'	05.12.95	
luxembourgeoise	01.07.93	14.12.95	
LAURENT Serge	l'université de l'Etat à Liège	29.07.93	Licencié en sciences
10.06.62 Ougrée	le grade de licencié en sciences (groupe des sciences géologiques et minéralogiques)	17.09.93	
belge	02.10.85	20.09.93	
LAURENT Serge	l'université de l'Etat à Liège	29.07.93	Titulaire d'un grade complémentaire de licence spéciale en hydrologie
10.06.62 Ougrée	le grade complémentaire de licence spéciale en hydrologie	17.09.93	
belge	24.09.86	20.09.93	
LAURENT Sophie	l'Université de Liège	19.05.95	Licenciée en Informatique
20.04.69 Recourt	le grade de licence en informatique	27.06.95	
belge	28.06.91	29.06.95	
LAURENT Willy	l'Institut Supérieur Industriel Liégeois	01.12.95	Ingénieur industriel
10.08.58 Bihain	le grade d'ingénieur industriel	05.12.95	
belge	03.07.80	08.12.95	
LAUSBERG André	l'Ecole Centrale des Arts et Métiers - Institut Supérieur Industriel de Bruxelles	29.08.95	Ingénieur industriel
02.02.63 Balen (Belgique)	le diplôme d'ingénieur industriel, section électromécanique	06.10.95	
belge	16.08.95	10.10.95	
LAUWERS Thierry	l'Institut Supérieur d'Architecture - Saint-Luc - Tournai	28.09.95	Architecte
08.03.51 Tiennen	le grade d'architecte	07.11.95	
belge	03.07.78	09.11.95	
LAUX Thierry	la 'Miami University, Oxford, Ohio'	03.02.93	'Master of Business Administration'
20.08.65 Esch-sur-Alzette	le grade de 'Master of Business Administration'	12.03.93	
luxembourgeoise	10.05.92	26.03.93	
LAUX Thierry	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen'	03.02.93	Ingénieur
20.08.65 Esch-sur-Alzette	le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.) im Studiengang Metallurgie und Werkstofftechnik'	12.03.93	
luxembourgeoise	22.06.90	26.03.93	

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
LAW Martin-James	le 'Council for National Academic Awards'	16.03.94	Bachelor of Arts in Economies
05.07.55 Sheffield (UK)	le diplôme de 'Bachelor of Arts in Economies'	15.04.94	
britannique	29.06.79	18.04.94	
LAZZARINI Carlo	l'Université de Nancy I	22.01.93	Titulaire d'une maîtrise de mécanique
10.03.67 Dudelange	le diplôme de maîtrise de mécanique	29.01.93	
luxembourgeoise	26.03.91	01.02.93	
LAZZARINI Carlo	l'Institut National Polytechnique de Lorraine	22.01.93	Ingénieur
10.03.67 Dudelange	le diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et de Mécanique, option: informatique industrielle	29.01.93	
luxembourgeoise	08.07.92	01.02.93	
LE Hoang Phong	la 'University of Massachusetts, Lowell'	10.01.93	Bachelor of Science in Business Administration
14.09.68 Saïgon	le grade de 'Bachelor of Science in Business Administration'	24.06.93	
danoise	15.10.92	25.06.93	
LE BRUN RICALENS Foni	l'Université de Toulouse - Le Mirai1	07.06.94	Titulaire d'une maîtrise en histoire de l'art
04.01.65 Aix-en-Provence	le diplôme de maîtrise en histoire de l'art	30.06.94	
luxembourgeoise	14.11.86	04.07.94	
LE BRUN RICALENS Foni	l'Université de Toulouse - Le Mirai1	07.06.94	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies en histoire et civilisations
04.01.65 Aix-en-Provence	le diplôme d'études approfondies en histoire et civilisations	30.06.94	
luxembourgeoise	25.01.89	04.07.94	
LEBOUTTE Jean-Marc	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège	23.07.93	Ingénieur commercial
26.04.55 Bastogne	le grade d'ingénieur commercial	17.09.93	
belge	14.07.78	20.09.93	
LEFEVRE Jean-Pierre	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc-Liège	15.01.93	Architecte
15.06.59 (Spa)	le grade d'architecte	12.03.93	
belge	30.06.84	26.03.93	
LEFEBVRE Jean-Pierre	l'Ecole Centrale des Arts et Métiers - Saint-Gilles	26.10.94	Ingénieur Industriel
05.05.56 Uccle (B)	le grade d'ingénieur Industriel	08.11.94	
belge	05.07.79	11.11.94	
LEFEVRE Olivier	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales du Nord	07.07.94	Diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales du Nord
09.09.71 Jarny (F)	le diplôme de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales du Nord	13.12.93	
française	07.07.94	19.12.93	
LEFFIN Monique	la 'Fachhochschule Nordostniedersachsen'	08.06.95	Diplom-Ingenieur (FH)
22.06.66 Eupen	le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (FH) in der Abfallwirtschaft'	27.06.95	
belge	06.10.92	12.07.95	
LEFFIN Monique	la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Etat à Gembloux	08.06.95	Ingénieur agronome
22.06.66 Eupen	le grade d'ingénieur agronome	27.06.95	
belge	15.09.90	12.07.95	

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
LEHNERTZ Pascale 22.02.71 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade de licence en sciences économiques 12.09.95	18.10.95 07.11.95 14.11.95	Licenciée en sciences économique
LEHTOVAARA Vesa-Matti 19.05.56 Helsinki (Finlande) finnoise	la 'Technische Universität Helsinki' la 'Prüfung als Architekt' 09.02.88	25.09.95 07.11.95 09.11.95	Architecte
LEIBERTS Lothar 13.03.66 Bollendorf allemande	la 'Fachhochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (FH)' 19.05.93	14.08.93 17.09.93 20.09.93	'Diplom-Ingenieur (FH)'
LEICK Hans-Jörg 18.10.65 Püttlingen allemande	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 21.10.91	30.09.93 22.10.93 12.11.93	'Diplom-Kaufmann'
LEICK Siegfried 13.07.60 Mondorf (Allemagne) allemande	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz' le 'Diplomgrad Diplom-Ingenieur (FH) im Studiengang Versorgungstechnik' 09.05.89	19.01.93 30.04.93 03.05.93	Ingénieur (FH)
LEINHOS Michael 04.03.54 Siegen allemande	la 'Technische Hochschule Darmstadt' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing) 05.12.78	17.05.94 03.06.94 06.06.94	Ingénieur
LEJEUNE André 02.08.43 Liège belge	l'Université de l'Etat à Liège le grade d'ingénieur civil des constructions 20.07.67	12.01.93 29.01.93 01.02.93	Ingénieur
LEJEUNE André 02.08.43 Liège belge	l'Université de l'Etat à Liège le grade de docteur en sciences appliquées 14.01.72	12.01.93 29.01.93 01.02.93	Docteur en sciences appliquées
LEJEUNE John 22.10.42 Warwick (GB) belge	l'Institut Saint-Luc - Bruxelles le grade d'architecte 28.06.66	27.10.94 08.11.94 11.11.94	Architecte
LEMAIRE Martine 19.07.65 Saint-Dié (France) française	l'Université des Sciences Juridiques, Politiques, Sociales et de Technologie de Strasbourg le diplôme de juriste-conseil d'entreprises 14.10.88	05.03.92 27.06.95 24.07.95	Titulaire d'un diplôme de juriste-conseil d'entreprises
LEMAIRE Olivier 14.10.70 Hermalle-sous-Argenteau belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le titre de licencié en sciences commerciales et financières 04.07.92	31.10.95 05.12.95 13.12.95	Licencié en sciences commerciales et financières
LEMAITRE Marc 09.10.73 Saint-Mard luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences économiques 13.09.95	30.10.95 07.11.95 14.11.95	Licencié en sciences économiques
LENDARO Juliette 03.09.68 Thionville française	Ecole supérieure des Sciences Economiques et Commerciales le Diplôme de l'Ecole supérieure des Sciences Economiques et Commerciales 17.07.92	27.01.92 29.01.93 01.02.93	Titulaire du Diplôme de l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
LENERT Claude 17.09.62 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.) an der Fakultät für Elektrotechnik' 19.05.88	12.06.94 30.06.94 04.07.94	Ingénieur
LENERT Paul 17.05.65 GREVENMACHER LUXEMBOURGEOISE	l'Université Louis Pasteur de Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques 11.06.91	07.12.93 07.01.94 09.01.94	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
LENGES Philippe 21.05.70 Anderlecht (Belgique) belge	l'Université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur commercial et de gestion 10.09.93	23.09.95 06.10.95 10.10.95	Ingénieur commercial
LENOIR Jean 03.04.44 Neuilly/Seine (France) française	l'Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration des Entreprises Le Havre/Caen le diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières 07.04.95	28.08.95 06.10.95 10.10.95	Titulaire du diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières
LEONARD0 BOZZONE Rocco 25.09.68 Rome italienne	la 'Universita degli Studi di Roma La Sapienza' la 'laurea di dottore in Ingeneria Civile Trasporti i l'esamo di stato' 21.09.94	16.03.95 07.04.95 26.04.95	Ingénieur
LEON1 Régis 26.05.66 Mont Saint-Martin (France) française	l'Université de Nancy II le diplôme de maîtrise de sciences et techniques comptables et financières 20.09.90	12.05.93 27.05.93 28.05.93	Titulaire d'une maîtrise de sciences et techniques comptables et financières
LEON1 Régis 26.05.66 Mont Saint-Martin (France) française	le Ministère de l'Education Nationale et de la Culture le diplôme d'études supérieures comptables et financières 19.02.93	12.05.93 24.06.93 25.06.93	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures comptables et financières
LEPAGE Roger 06.05.68 Pétange luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur de Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion des entreprises 16.06.92	19.01.93 29.01.93 01.02.93	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
LEQUEU Michel 10.07.71 Mons belge	la Faculté Polytechnique de Mons le grade d'ingénieur civil métallurgiste 02.07.94	29.07.94 02.09.94 16.09.94	Ingénieur
LERMANN Georges 05.01.67 Dudelange luxembourgeoise	l'université des Sciences Humaines - Strasbourg II le diplôme de maîtrise en sociologie 27.07.95	12.09.95 06.10.95 10.10.95	Titulaire d'une maîtrise de sociologie
LEROUX Emile 17.11.49 Lens (France) française	l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon le diplôme d'ingénieur de l'institut national des sciences appliquées de Lyon, option: chimie industrielle 26.08.72	04.06.93 24.06.93 25.06.93	Ingénieur

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
LEVRIE Marina 15.01.71 Charleroi belge	l'Institut Supérieur d'Architecture de la Communauté Française - La Cambre - Bruxelles le grade d'Architecte 26.10.94	08.11.94 08.11.94 11.11.94	Architecte
LEVY Anne 24.09.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Paul Valéry Montpellier le diplôme de Maîtrise en Psychologie à dominante sociale 01.10.93	14.03.94 15.04.94 22.04.94	Titulaire d'une Maîtrise de Psychologie à dominante sociale
LEY Brigitte 21.08.63 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Volkswirt' 24.07.90	10.01.95 21.02.95 12.05.95	'Diplom-Volkswirt'
LEYDER Paul 21.10.70 Ettelbrück luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur de Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques 15.06.94	25.01.95 23.01.95 02.02.95	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
LEYERS Germain 14.03.68 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Université de Valenciennes le diplôme de Maîtrise de Sciences Economiques 19.07.94	03.10.94 13.10.94 17.10.94	Titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques
LEYSER Patrick 31.07.64 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Technische Universität Wien' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing) 27.06.91	02.05.94 03.06.94 06.06.94	Ingénieur
LIBERMAN Dominique 15.01.65 Luxembourg anglaise et suisse	l'Université de Genève le diplôme de licence en psychologie 11.07.92	22.02.93 12.03.93 26.03.93	Titulaire d'un diplôme de licence en psychologie
LIBERMAN Georges 05.02.67 Luxembourg anglaise	la 'University of Wales' le grade de 'Master of Economie and Social Studies in Food Policy and Commodity Trade' 24.05.93	20.07.93 29.07.93 30.07.93	'Master of Economie and Social Studies'
LICINA Feho 01.07.53 Radmance Ivangrad Bosniaque	l'Université 'Kiril i Metodij' à Skopje le grade d'ingénieur agronome diplômé 13.11.92	01.02.94 04.02.94 16.02.94	Ingénieur Agronome
LICINA Sadat 27.03.47 Korita - Montenegro yougoslave	l'Université à Sarajevo le titre professionnel de politologue diplômé 27.06.75	09.09.93 17.09.93 20.09.93	Politologue diplômé
LICK Paulette 06.08.68 Clervaux luxembourgeoise	l'université Catholique de Louvain le grade de licence en psychopédagogie 09.09.94	04.04.95 07.04.95 26.04.95	Licencié en psychopédagogie
LIEGEOIS Anne-Françoise 28.05.70 Liège belge	l'Université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur commercial 10.09.93	26.12.93 07.01.94 07.01.94	Ingénieur commercial
LIESCH Claude 20.04.67 Esch/Alzette luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.) der Studienrichtung Maschinenbau' 19.08.92	16.10.94 08.11.94 11.11.94	Ingénieur

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
LIESCH Claude 20.04.67 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries de Strasbourg le diplôme de mastère en productivité industrielle 13.12.93	16.10.94 08.11.94 11.11.94	Titulaire d'un mastère en productivité industrielle
LIESCH ép. HOPPLER Danielle 18.05.66 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'université de Fribourg le grade de licencié en sciences économiques et sociales 15.03.91	15.12.94 23.01.95 02.02.95	Licencié en sciences économiques et sociales
LIMBACH-REICH Arthur 01.01.62 Neunkirchen (Allemagne) allemande	la "Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Psychologe' 24.08.92	23.01.93 29.01.93 01.02.93	'Diplom-Psychologe'
LINDEN Laurent 20.03.67 Pétange luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur' 16.03.93	16.12.93 07.01.94 1.4.01.94	Ingénieur
LINDEN Michel 30.05.68 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Nancy II le diplôme de Maîtrise en Sciences Economiques 13.07.93	22.11.93 26.11.93 29.11.93	Titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques
LINDEN Pierre 21.10.66 Thionville (F) française	l'Institut National Polytechnique de Lorraine le diplôme d'ingénieur en génie des systèmes industriels 05.01.90	26.01.95 21.02.95 21.03.95	Ingénieur
LIPPERT Claude 04.12.66 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur de Strasbourg le grade de licence en sciences économiques 30.09.92	06.04.95 07.04.95 26.04.95	Titulaire d'une licence en sciences économiques
LIU Ru Hong 23.07.53 Shanghai chinoise	la 'Vrije Universiteit Brussel' le 'degree of Master of Industrial Location 24.09.93	07.11.95 05.12.95 13.12.95	'Master of Industrial Location'
LOBET Eric 07.01.69 Bastogne Belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le grade d'ingénieur Commercial 04.07.92	27.09.93 07.01.94 29.01.94	Ingénieur Commercial
LOESCH Guy 15.03,67 Dudelange luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Informatiker (Dipl.-Inform.)' 14.04.94	06.06.94 30.06.94 04.07.94	'Diplom-Informatiker (Dipl. -Inform.)'
LOEWEN André 17.08.54 Luxembourg luxembourgeoise	la Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen le grade de 'Diplomingenieur in der Fakultät für Elektrotechnik' 03.07.80	03.10.95 06.10.95 10.10.95	Ingénieur
LOEWEN Luc 23.02.60 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur der Studienrichtung Maschinenbau 07.09.84	30.09.95 06.10.95 10.10.95	Ingénieur

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
LOHMEIER Ernst-Franz 27.11.64 Kempenich (D) allemande	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le 'akademischer Grad Diplom-Betriebswirt (Dipl.-Betr.W.) F.H.' 04.02.90	04.11.94 13.12.94 16.12.94	'Diplom-Betriebswirt (Dipl. -Betr.W.) F.H)'
LOHRIG Christiane 24.12.58 Saarbrücken (Allemagne) allemande	la 'Fachhochschule des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.) 16.02.89	26.07.95 06.10.95 10.10.95	'Diplom-Ingenieur (FH)'
LOMMEL Célestin M.P. 28.01.61 Maastricht (NL) luxembourgeoise	l'Institut de Police Scientifique de l'Université de Lausanne le diplôme de Criminologie 01.10.89	25.04.94 30.06.94 04.07.94	Diplômé en Criminologie
LOMOSCHITZ Tibor 13.09.50 Kecskemet Hongroise	l'université Technique de Budapest le grade d'ingénieur des Communications 21.06.74	11.04.94 13.10.94 17.10.94	Ingénieur
LORANG Joël 19.12.63 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc le diplôme d'Architecte 03.07.92	14.11.93 26.11.93 09.12.93	Architecte
LOSCHETTER Philippe 24.08.65 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of York' le 'degree of Master of Arts' 10.07.92	25.04.94 03.06.94 06.06.94	Master of Arts
LOUIS Jean-Marie 03.09.65 Arlon belge	l'Institut Supérieur Industriel de l'Etat - Arlon le grade d'ingénieur industriel 26.06.91	13.07.94 02.09.94 16.09.94	Ingénieur industriel
LUCAS Carlo 01.08.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de Maîtrise en Sciences Economiques 15.06.93	23.11.93 26.11.93 07.12.93	Titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques
LUDES Peter 07.03.50 Karlshausen (D) allemande	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (F.H.) im Fachbereich Architektur' 28.04.80	27.07.94 13.10.94 17.10.94	Architecte
LUDEWIG Joëlle 09.12.70 Ettelbruck luxembourgeoise	la 'Universität zu Köln' la 'Erste Staatsprüfung für das Lehramt für Sonderpädagogik' 01.07.94	20.04.95 28.04.95 09.05.95	Sonderpädagoge
LUDWIG Josef 18.03.52 Trier allemande	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz' le 'akademischer Grad Diplom-Betriebswirt (Dipl.-Betriebsw.) ' 23.11.79	12.04.94 15.04.94 18.04.94	'Diplom-Betriebswirt'
LY Giang Thanh 06.04.66 Chalon (Vietnam) luxembourgeoise	l'Institut Supérieur Industriel de la Communauté Française - Arlon le diplôme d'ingénieur industriel 24.06.93	06.07.93 29.07.93 30.07.93	Ingénieur industriel
MAAS Jean-Claude 14.03.72 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 25.10.95	30.10.95 07.11.95 14.11.95	'Diplom-Kaufmann'
MACHIELSEN Tom 01.01.72 Turnhaut belge	la 'Katholieke Universiteit Leuven' le grade d'ingénieur commercial 09.07.94	12.11.95 05.12.95 13.12.95	Ingénieur commercial

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
MACLEANEN Willem 27.12.61 Haaften néerlandaise	la 'HBO Eindhoven' le degree de 'Bachelor of Arts (Economies) 01.07.88	17.05.94 03.06.94 10.06.94	Bachelor of Arts (Economies
MAES Fabrice 28.05.71 Recourt belge	l'université de Liège le grade de licencié et maître en administration des affaires 01.09.95	03.11.95 05.12.95 13.12.95	Licencié et maître en administration des affaires
MAHIEU Alex 14.06.57 Bruxelles belge	l'Institut Supérieur d'Architecture de l'Etat - La Cambre - Bruxelles le grade d'Architecte 14.02.84	07.04.95 07.04.95 02.05.95	Architecte
MAILLARD Béatrice 04.05.71 Beaune(F) française	l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims 22.07.93	13.11.93 26.11.93 29.11.93	Diplômée de l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims
MAISCH Nadine 28.07.67 Luxembourg luxembourgeoise	Université Catholique de Louvain (UCL) le grade de licenciée en Affaires publiques et internationales 11.09.92	11.02.93 12.03.93 26.03.93	licenciée en Affaires publiques et internationales
MAJERUS Nice 13.12.68 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Liège le grade d'ingénieur Civil Electronicien 06.07.93	12.04.94 15.04.94 18.04.94	Ingénieur
MAJERUS Renée 04.11.61 Luxembourg luxembourgeoise	l'université des Sciences Humaines de Strasbourg le diplôme de Maîtrise d'Histoire de l'Art et d'Archéologie 12.10.87	09.12.93 26.11.93 09.12.93	Titulaire d'une Maîtrise en Histoire de l'Art et d'Archéologie
MAJERUS Sylvie 14.03.69 Wiltz luxembourgeoise	l'université Louis Pasteur de Strasbourg le diplôme de Maîtrise de Psychologie 20.10.93	14.01.94 04.02.94 10.02.94	Titulaire d'une Maîtrise de Psychologie
MALAGNAC Stéphanie 02.02.72 Bordeaux (F) française	l'Ecole Supérieure de Commerce de Toulouse le diplôme de l'Ecole supérieure de Commerce de Toulouse 06.07.94	17.10.94 08.11.94 11.11.94	Diplômé de l'Ecole supérieure de Commerce de Toulouse
MALINOV Vladimir 05.03.63 Skopje Macédonienne	l'université 'Kiril i Metodij' de Skopje le diplôme d'enseignement de l'Education Physique 26.06.89	12.10.94 08.11.94 23.11.94	Titulaire d'un diplôme d'enseignement d'éducation physique
MALOT Guy 07.07.46 Nancy française	le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie - Paris le diplôme d'Architecte diplômé par le Gouvernement 01.06.73	18.03.94 15.04.94 22.04.94	Architecte
MANDERSCHEID Ginette 19.03.66 Wiltz luxembourgeoise	la 'University of Oxford' le 'degree Master of Philosophy - International Relations' 23.10.93	24.01.95 23.01.95 02.02.95	Master of Philosophy

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
MANDERSCHEID Ginette 19.03.66 Wiltz luxembourgeoise	la 'University of York' le 'degree de Bachelor of Arts - Philosophy' 12.07.91	24.01.35 23.01.95 02.02.95	Bachelor of Arts
MANGEN Marie-Josée 03.01.70 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Friedrich-Wilhelms-Universität Bonn le diplôme de 'Diplom-Agraringenieurin' 27.09.93	17.12.93 0X01.94 12.01.94	Ingénieur Agronome
MANHILLEN Rainer 16.11.41 Heppingen(D) allemande	la 'Technische Hochschule Darmstadt' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing) 18.05.71	1X05.94 03.06.94 06.06.94	Ingénieur
MANSY Dominique 13.03.71 La Hestre Belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Intercommunal - Mons le grade d'architecte 01.07.94	18.11.94 23.05.95 01.06.95	Architecte
MANTZ Brigitte 29.12.64 Dudelange luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade de licencié en sciences commerciales et financières 30.09.93	24.11.93 26.11.93 29.11.93	Licencié en sciences commerciales et financières
MARBEHANT Christian 02.05.53 Longlier (Belgique) belge	l'université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur civil des constructions 16.09.77	13.09.93 17.09.93 20.09.93	Ingénieur
MARBEHANT Françoise 16.04.70 Bastogne belge	l'Institut Supérieur Industriel de la Communauté Française - Arlon le grade d'Ingénieur Industriel 22.06.94	20.03.95 07.04.95 02.05.95	Ingénieur Industriel
MARC Jean-Paul 20.06.67 Differdange luxembourgeoise	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann (Dipl. -Kfm.) ' 21.01.94	25.08.94 02.09.94 06.09.94	'Diplom-Kaufmann'
MARCELIS Didier 27.03.68 Bruxelles belge	l'Institut Supérieur Industriel de Bruxelles le grade d'ingénieur Industriel 16.09.94	12.10.94 08.11.94 11.11.94	Ingénieur Industriel
MARCHANDISE Patrick 26.02.53 Bruxelles belge	l'Université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur civil mécanicien électricien 02.07.76	30.06.94 30.06.94 04.07.94	Ingénieur
MARCHIORI André 03.02.49 Villerupt (F) française	le Ministère de l'Education Nationale - Paris le diplôme d'études supérieures comptables 01.06.84	01.12.94 23.01.95 02.02.95	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures comptables
MARC0 Patrick 26.06.56 Alger française	le Ministère de l'Education Nationale - Paris le diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières 30.05.83	18.01.95 23.01.95 02.02.95	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières
MARGINEAU Anca 30.10.68 Bucarest (RO) roumaine	l'Académie &Etudes Economiques de Bucarest le diplôme de 'licentiat in profilul Economie' 16.07.92	08.06.94 30.06.94 04.07.94	Titulaire d'un diplôme en Economie

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
MARGUE Anne-Marie 12.06.52 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Fribourg le grade de Licence de Pédagogie Curative 30.06.76	31.01.94 11.03.94 15.03.94	Licenciée en Pédagogie Curative
MARIE-LOUISE André 27.05.66 Ile Maurice mauricienne	'The Chartered Association of Certified Accountants' le 'Certificate of Associate of the Association' 11.02.93	05.10.93 22.10.93 12.11.93	'Associate of the Chartered Association of Certified Accountants'
MARIJNISSEN Michel 12.07.43 Ixelles (Belgique) belge	l'Université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur civil architecte 17.07.69	11.08.93 17.09.93 22.09.93	Architecte
MARLIERE Frédérique 25.03.69 Mons belge	la Faculté Universitaire Catholique de Mons le grade d'ingénieur commercial 15.12.92	13.11.95 05.12.95 13.12.95	Ingénieur commercial
MARNACH Stéphane 24.05.70 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Supérieur de l'Etat de Traducteurs et Interprètes - Bruxelles le grade de licencié traducteur 06.07.94	28.12.94 23.01.95 02.02.95	Licencié-traducteur
MARQUES Nathalie 28.03.69 Metz française	l'Université de Nancy II le diplôme de l'Institut Commercial de Nancy 10.03.93	20.04.93 27.05.93 28.05.93	Titulaire d'un diplôme de l'Institut Commercial de Nancy
MARQUES DÀ SILVA Maria C.A. 18.01.58 Lisbonne portugaise	l'Université de Lisbonne le grade de 'Licentiata in Psychologia et Educationis Scientiabus' 24.11.81	29.01.93 29.01.93 01.02.93	Licenciée en psychologie et en sciences de l'éducation
MARRAS Simona 21.12.66 Gênes italienne	'l'università degli Studi di Genova' le diplôme de 'Laurea di dottore in Filosophia' 02.04.92	28.08.95 06.10.95 10.10.95	Titulaire d'une 'Laurea in Filosofia'
MARSAL Delphine 27.06.70 Rueil Malmaison française	l'Université Paris VIII Saint-Denis le grade de licencié enlangues étrangères appliquées, mention: anglais/espagnol 11.02.92	15.03.93 27.05.93 28.05.93	Titulaire d'une licence en langues étrangères appliquées, mention: anglais/espagnol
MARSON Jean-Claude 13.04.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc - Bruxelles le titre légal d'architecte 02.07.93	02.09.93 17.09.93 22.09.93	Architecte
MARTEL Guy 26.01.46 Elisabethville (ZA) belge	l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et des Arts Décoratifs - La Cambre - Bruxelles le grade d'Architecte 15.07.69	06.02.95 21.02.95 21.03.95	Architecte
MARTELING Nico 19.08.50 Wiltz luxembourgeoise	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le 'Diplomgrad Diplom-Ingenieur (FH) in der Studienrichtung Architektur' 10.04.81	01.07.92 30.04.93 03.05.93	Ingénieur (FH)

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
MARTIN Bernard 30.11.71 Recourt (B) belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le grade de licencié en sciences commerciales et financières 02.07.93	19.09.94 13.10.94 17.10.94	Licencié en sciences commerciales et financières
MARTIN Jean-Marc 05.02.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'université des Sciences Humaines de Strasbourg le diplôme de maîtrise en Sociologie 14.12.92	24.11.93 26.11.93 06.12.93	Titulaire du diplôme de Maîtrise en Sociologie
MARTIN Jean-Marc 05.02.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur de Strasbourg le diplôme de maîtrise en Sciences Economiques 22.06.90	24.11.93 26.11.93 06.12.93	Titulaire du Diplôme de Maîtrise en Sciences Economiques
MARTIN Rémy 05.05.56 Scherwiller (France) française	l'Ecole Nationale d'ingénieurs de Belfort le diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale d'ingénieurs de Belfort 06.10.78	25.11.92 29.01.93 01.02.93	Ingénieur
MARTIN Romain 01.03.68 Ettelbruck luxembourgeoise	Université de Nancy II le diplôme d'études Approfondies - Spécialité Psychologie 27.10.93	08.11.93 26.11.93 29.11.93	Titulaire d'un diplôme d'études Approfondies en Psychologie
MARTINSEN Ulf Reidar 05.09.47 Sarpsborg (Norvège) Norvégienne	l'Ecole Supérieure Commerciale de Norvège le grade d'Economiste Civil 13.06.70	22.11.93 07.01.94 29.01.94	Economiste Civil
MARUSKA Miroslava Mirka 30.10.67 Olomouc (Tchécoslovaquie) luxembourgeoise	l'université Catholique de Louvain le diplôme de licencié en réadaptation et kinésithérapie 02.07.93	06.07.93 29.07.93 30.07.93	Licenciée en réadaptation et kinésithérapie
MARX Carlo 15.01.46 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (FH) (staatlich nachdiplomiert)' 11.05.94	20.06.95 07.11.95 16.11.95	Diplom-Ingenieur (FH)
MARX Hildegard 01.02.66 Saarlouis allemande	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Kauffrau' 14.10.92	07.07.93 29.07.93 30.07.93	'Diplom-Kauffrau'
MARX Marie-Anne 02.08.68 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Droit, d'Economie et des Sciences d'Aix-Marseille le diplôme de maîtrise ès sciences économiques 29.06.93	26.10.94 08.11.94 11.11.94	Titulaire d'une maîtrise ès sciences économiques
MARX Marie-Anne 02.08.68 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of Lancaster' le 'degree Master of Science (International Trade and Finance) ' 01.12.94	15.05.95 23.05.95 01.06.95 '	Master of Science (International Trade and Finance)
MARX Simone 31.10.67 Luxembourg luxembourgeoise	la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Etat - Gembloux le grade d'ingénieur agronome 14.09.91	11.08.94 02.09.94 16.09.94	Ingénieur agronome

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
MARXEN Nicolas 27.09.56 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade de pharmacien d'hôpital 28.06.83	20.09.94 13.12.94 21.12.94	Pharmacien d'hôpital
MATHEIS Gérard 04.12.62 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Sacred Heart University' Connecticut le 'degree de Master in Business Administration' 04.06.93	05.08.94 02.09.94 06.09.94	Master in Business Administration
MATHIEU Amélie 05.01.69 Clervaux luxembourgeoise	l'université Louis Pasteur de Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques 15.06.93	24.11.93 26.11.93 29.11.93	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
MATHIS Emmanuel 04.04.69 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	l'université de Metz diplôme de maîtrise en langues étrangères appliquées 12.02.93	11.10.95 07.11.95 15.11.95	Titulaire d'une Maîtrise en Langues étrangères appliquées
MATIZ Daniela 17.12.72 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de la maîtrise de sciences économiques 26.06.95	18.09.95 07.11.95 14.11.95	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
MATOVA Galina 12.02.57 Velingrad (Bulgarie) bulgare	la 'University of Sofia - Kliment Ohridski' le 'Diploma of Completed Higher Education in the Speciality of Pedagogics' 19.05.90	18.12.92 29.01.93 01.02.93	Titulaire d'un 'Diploma of Completed Higher Education in the Speciality of Pedagogics'
MAUDARBOCUS Hossen 13.12.54 Caroline (Ile Maurice) mauricienne	la 'The Chartered Association of Certified Accountants' le titre de 'Fellow of the Association' 01.07.87	08.09.94 13.10.94 17.10.94	Chartered Accountant
MAX Laurent 29.01.65 Ettelbruck luxembourgeoise	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 03.01.92	27.01.93 12.03.93 26.03.93	'Diplom-Kaufmann'
MAZZONI Fabio 20.01.60 Ixelles (B) italienne	l'université Catholique de Louvain le grade de licence en sciences économiques appliquées 30.06.87	23.03.95 28.04.95 12.05.95	Licencié en sciences économiques appliquées
MAYER Hans-Georg 02.12.48 allemande	la 'Fachhochschule Berlin' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (FH) 12.07.72	28.06.94 30.06.94 04.07.94	Diplom-Ingenieur (FH)
MC BRYAN Trevor 09.01.64 Victoria (CAN) canadienne	la 'University of British Columbia' le 'degree of Bachelor of Science' 01.05.87	28.06.94 30.06.94 04.07.94	Bachelor of Science
MCKELL Andrew Frazer 20.09.51 Bradford (Grande-Bretagne) anglaise	'The Council for National Academic Awards' le 'degree de Bachelor of Arts' 30.06.75	15.10.93 22.10.93 12.11.93	Bachelor of Arts

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
MEDERNACH Claude 02.05.70 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Paris I Panthéon Sorbonne le diplôme d'études approfondies de droit des affaires et de droit économique 01.06.94	20.02.95 07.04.95 26.04.95	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies droit des affaires et droit économique
MEDINGER Jeannot 19.06.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme d'études approfondies de sciences et techniques: histoire, gestion, enjeux 27.11.91	15.07.93 29.07.93 30.07.93	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies de sciences et techniques
MEIJER Yves 10.03.71 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Louis Pasteur de Strasbourg diplôme de maîtrise de psychologie sociale et du travail 30.06.95	24.07.95 07.11.95 15.11.95	Titulaire d'une maîtrise de psychologie
MEIS Daniel 28.08.54 Bastogne belge	l'université Catholique de Louvain le grade de Licence en Sciences Economiques Appliquées 14.09.77	07.06.94 11.03.94 30.03.94	Licencié en Sciences Economiques
MEIS Markus 07.06.63 Laer allemande	la 'Universität Trier' 'akademischer Grad Diplom-Psychologe' 12.05.92	26.10.95 05.12.95 14.12.95	'Diplom-Psychologe'
MEISCH Norbert 22.08.50 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade de licencié en sciences commerciales et financières 20.09.77	18.04.93 30.04.93 03.05.93	Licencié en sciences commerciales et financières
MELAN Corneille 28.03.30 Knaphoscheid luxembourgeoise	l'Université de l'Etat à Liège le grade d'ingénieur civil électricien 20.07.55	26.10.95 07.11.95 06.12.95	Ingénieur
MELON1 Philippe 07.11.71 Boussu (B) belge	la Faculté Universitaire Catholique de Mons le grade d'ingénieur commercial et de gestion 20.06.94	14.12.94 23.01.95 02.02.95	Ingénieur commercial et de gestion
MEMIC Dzeneta 21.08.63 Pet (Serbie) bosnienne	l'université de Kosovo à Prishtina le diplôme de professeur de biologie 12.04.88	26.05.95 27.06.95 12.07.95	Titulaire d'un diplôme d'enseignement de biologie
MENE1 Leonardo 13.11.64 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz' le 'Diplomgrad Diplom-Ingenieur (FH) (Maschinenbau)' 11.06.90	21.09.95 06.10.95 10.10.95	'Diplom-Ingenieur (FH)'
MENSEN Ria 31.12.59 Clervaux luxembourgeoise	la 'Universität Wien' le 'akademischer Grad Magister der Naturwissenschaften (Magister Rerum Naturalium, Mag.Rer.Nat.)' 07.06.93	04.07.93 29.07.93 30.07.93	'Magister der Naturwissenschaften (Magister Rerum Naturalium, Mag.Rer.Nat.)'
MENTEN Jean-Paul 29.03.58 Liège belge	l'université de l'Etat à Liège le grade d'architecte 02.10.81	03.10.95 07.11.95 09.11.95	Architecte

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
MENTGEN Tom 31.05.68 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.) der Studienrichtung Maschinenbau' 21.06.94	24.10.94 08.11.94 23.11.94	Ingénieur
MERCATORIS Michel 01.11.67 Luxembourg luxembourgeoise	le Conservatoire National des Arts et Métiers - Paris le diplôme d'études supérieures tèchniques du Conservatoire National des Arts et Métiers, spécialité informatique d'entreprise 20.06.95	22.06.95 27.06.95 10.10.95	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures techniques du CNAM
MERGEN Robert 11.06.59 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Technische Universität Clausthal' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.) im Studiengang Metallurgie und Werkstofftechnik' 09.03.89	28.11.94 13.12.00 21.12.94	Ingénieur
MERGEN Robert 11.06.59 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Doktor Ingenieur-wissenschaften' 02.06.95	17.09.95 06.10.95 06.12.95	'Doktor der Ingenieur-wissenschaften'
MERMET Jacques 06.08.43 Charleville (France) française	le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie de la République Française le diplôme d'architecte D.P.L.G. 27.07.79	09.09.93 22.10.93 05.11.93	Architecte
MERSCH Marie Anne 29.01.62 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of Hull' le 'degree Master of Arts (European Political Economy)' 13.12.91	30.05.95 27.06.95 12.07.95	Master of Arts (European Political Economy)
MERSCH Marie-Anne 29.01.62 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de la Sorbonne Nouvelle (Paris III) le diplôme de maîtrise de langues étrangères appliquées (anglais, allemand) 19.06.95	12.07.95 06.10.95 10.10.95	Titulaire d'une maîtrise de langues étrangères appliquées
MERTENS Marc 09.09.68 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences (groupe des sciences mathématiques) 27.06.91	16.02.93 12.03.93 12.03.93	Licencié en sciences (groupe des sciences mathématiques)
MERTENS Marc 09.09.68 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	l'université Catholique de Louvain le grade de licencié en informatique 09.09.92	01.08.93 17.09.93 20.09.93	Licencié en informatique
MERTENS Rodolphe 02.06.71 Kolwezi (Zaïre) belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Intercommunal, Site de Bruxelles le diplôme d'architecte 30.06.95	25.10.95 07.11.95 09.11.95	Architecte
METZLER Roland 05.11.64 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Konstanz' le 'akademischer Grad Diplom-Volkswirt' 06.02.91	10.05.93 27.05.93 28.05.93	'Diplom-Volkswirt'
MEYER Gérard 23.04.66 Esch/Alzette luxembourgeoise	la 'Universität Karlsruhe' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing) 02.02.93	02.11.93 11.03.94 17.03.94	Ingénieur

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
MEYER Jean-Claude 23.07.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Libre de Bruxelles le grade de licencié spécial en droit international 22.09.92	03.03.93 12.03.93 26.03.93	Licencié spécial en droit international
MEYER Joachim 28.12.63 Saarburg allemande	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 08.05.91	13.04.93 30.04.93 03.05.93	'Diplom-Kaufmann'
MEYERS Paul 22.05.69 Wiltz luxembourgeoise	l'université Louis Pasteur de Strasbourg le diplôme de maîtrise de Sciences et Techniques 02.07.93	29.11.93 07.01.94 09.01.94	Titulaire d'une Maîtrise de Sciences et Techniques
MEYLENDER Claude 03.12.66 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Fridericiana zu Karlsruhe (T.H.) ' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur' 07.11.94	23.02.95 07.04.95 26.04.95	Ingénieur
MEYNIAL Antoine 06.02.66 Paris française	l'université de Nancy II le diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Droit et Fiscalité 03.12.93	20.12.93 04.02.94 09.02.94	Titulaire du diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Droit et Fiscalité
MICHAELY Patrick 09.07.70 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Louis Pasteur de Strasbourg le diplôme de maîtrise de biochimie 01.10.94	08.06.95 27.06.95 12.07.95	Titulaire d'une Maîtrise de Biochimie
MICHALAK Isabelle 18.03.71 Saint-Avold (France) française	l'université de Nancy II le diplôme de maîtrise de sciences et de gestion 02.07.93	22.09.95 06.10.95 10.10.95	Titulaire d'une maîtrise de sciences de gestion
MICHAUX Marcel 13.08.38 Etterbeek belge	l'université Catholique de Louvain le grade de Docteur en Sciences Chimiques 15.07.65	13.04.94 15.04.94 22.04.94	Docteur en Sciences Chimiques
MICHELS Georges 17.09.70 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Nancy grade d'ingénieur Civil des Mines 23.06.95	27.07.95 07.11.95 15.11.95	Ingénieur
MICHELS Solange 09.06.65 Ettelbrück luxembourgeoise	l'Université de Nancy I le diplôme d'études approfondies de microbiologie 26.07.90	14.07.94 02.09.94 06.06.94	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies en microbiologie
MIDDEKE Barbara 22.09.52 Bad Driburg allemande '	la 'Universität Regensburg' le 'akademischer Grad Diplom-Pädogogin' 27.08.79	28.11.95 05.12.95 14.12.95	'Diplom-Pädagogin'
MIHAILESCU Tiberiu 14.12.58 Sibiu (Roumanie) roumaine	l'Institut Polytechnique de Cluj-Napoca le diplôme d'ingénieur en électrique, spécialisation électronique et télécommunication 01.06.82	28.03.94 30.06.94 04.07.94	Ingénieur
MIKA Piotr 12.10.60 Cracovie polonaise	l'Académie d'Economie de Cracovie le 'degree de Master in Economies' 25.06.93	11.04.94 15.04.94 18.04.94	Master in Economies

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
MILLER Romain 18.08.63 Wiltz luxembourgeoise	la 'Leopold-Franzens-Universität Innsbruck' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.) der Studienrichtung Architektur' 19.12.92	14.07.93 17.09.93 22.09.93	Architecte
MILOSEVIC ép. BOGNER Ranka 13.09.58 Novi Sad croate	la 'Hochschule in Zagreb' le titre de 'Diplomierter Oekonomist des Aussenhandels' 25.06.82	20.04.93 30.04.93 03.05.93	'Diplomierter Oekonomist des Aussenhandels'
MINDIKOWSKI Chantal 01.11.62 Saint-Avold(F) française	l'Université de Metz le diplôme de Maîtrise des Sciences de Gestion 30.09.86	11.04.94 03.06.94 06.06.96	Titulaire d'une Maîtrise de Sciences de Gestion
MINGOT PALLES Jaime 28.06.53 Barcelone espagnole	la 'Universidad de Barcelona' le diplôme de 'Diplomado en Ciencias Empresariales' 16.04.80	09.05.95 23.05.95 01.06.95	Diplomado en Ciencias Empresariales
MIRKOVIC Vesna 07.02.57 Béograd Croate	l'université 'Vladimir Bakaric' de Rijeka le diplôme d'enseignement de la langue Serbe ou Croate et de Littérature 07.07.86	24.11.93 26.11.93 06.12.93	Titulaire du diplôme d'enseignement de la langue Serbe ou Croate et de Littérature
MIRTI Stefano 29.12.67 Esch-sur-Alzette italienne	l'Ecole des Mines de Nancy le diplôme d'ingénieur civil des mines 24.06.93	06.07.93 29.07.93 30.07.93	Ingénieur
MISCHEL Sylvie 14.03.66 Echternach luxembourgeoise	l'Institut Supérieur Industriel de Bruxelles le grade d'ingénieur Industriel, spécialité: électricité option électronique - orientation Automatique 28.09.91	10.08.93 22.10.93 29.11.93	Ingénieur Industriel
MISONNE Stéphanie 22.03.67 Uccle (B) belge	l'université de Mons-Hainaut le grade d'ingénieur Commercial 05.07.89	30.09.94 13.10.94 17.10.94	Ingénieur Commercial
MITROV Ilja 22.03.62 Strumica (Macédonie) macédonienne	l'université Kiril i Metodij à Skopje le diplôme de Professeur d'Education d'Art 12.12.86	20.01.94 15.04.94 22.04.94	Titulaire du diplôme d'enseignement artistique
MOES René 22.06.58 Luxembourg luxembourgeoise	le Conservatoire National des Arts et Métiers - Paris le diplôme d'ingénieur Informaticien 24.01.95	15.02.95 21.02.95 21.03.95	Ingénieur
MOGNOL Christian 15.01.62 Esch/Alzette italienne	la 'Europaische Wirtschaftshochschule - Berlin le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 24.04.95	29.07.95 06.10.95 10.10.95	'Diplom-Kaufmann'
MOHRBACH Raymond 12.06.70 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.) der Studienrichtung Maschinenbau' 20.09.93	13.08.94 02.09.94 16.09.94	Ingénieur

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
MOITRY Daniel 30.01.45 Nancy française	l'université de Paris VIII le grade de licencié, section aménagement mention urbanisme 20.02.80	12.07.93 17.09.93 22.09.93	Licencié en Aménagement mention Urbanisme
MOITRY Daniel 30.01.45 Nancy française	l'Ecole Spéciale d'Architecture - Paris le diplôme d'architecte DESA 23.09.80	12.07.93 17.09.93 22.09.93	Architecte
MOLDOVAN Roxana 30.12.57 Bucarest (Ro) roumaine	la 'Academy of Economie Studies of Bucarest' le 'diploma de Licentat in Stiinte Economice' 08.09.80	22.06.94 30.06.94 04.07.94	Titulaire d'un diplôme en Economie
MOLINARO Claude 04.11.64 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Libre de Bruxelles le grade de Licencié en Langues et Linguistique	08.11.93 07.01.94	Licencié en Langues et Linguistique
MOLLER Markus 17.04.65 Völklingen allemande	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann (Dipl. -Kfm.)' 04.10.89	29.12.94 23.01.95 02.02.95	'Diplom-Kaufmann'
MOLLOY John 09.03.62 Galway (Ireland) irlandaise	le 'the Institute of Chartered Accountants in Ireland' le titre de 'Associate of the Institute of Chartered Accountants in Ireland' 18.11.87	10.05.94 03.06.94 06.06.94	Chartered Accountant
MONGELLI Gregorio 10.05.70 Luxembourg italienne	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne le diplôme d'ingénieur Informaticien 30.03.94	15.06.94 30.06.94 04.07.94	Ingénieur
MONNOYER DE GALLAND Eric 18.11.55 Léopoldville (Zaïre) belge	l'université Catholique de Louvain le diplôme de licence en sciences économiques appliquées 11.09.81	29.06.94 30.06.94 04.07.94	Licencié en Sciences Economiques Appliquées
MONTANT Antoine 21.06.67 Toulouse française	l'Université de Toulouse I le diplôme d'études supérieures spécialisées en droit comparé du travail 01.06.94	20.04.95 25.05.95 07.06.95	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en droit comparé du Travail
MONZ Christian 17.10.66 Völklingen (D) allemande	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 11.02.94	06.03.95 07.04.95 26.04.95	'Diplom-Kaufmann'
MOOSMANN Georg 07.04.48 Schramberg allemande	la 'Fachhochschule Offenburg' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (FH)' 19.04.82	20.09.94 13.10.94 17.10.94	Diplom-Ingenieur (FH)
MOOTZ Guy 18.11.64 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann (Dipl. -Kfm.) ' 16.05.91	06.06.94 30.06.94 04.07.94	'Diplom-Kaufmann'
MOOTZ Marc 27.09.66 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing) 20.06.91	12.10.93 22.10.93 29.11.93	Ingénieur

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
MOREL Roger 10.03.34 CLUNY (France) française	l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries de Strasbourg le diplôme d'Architecte D.P.L.G. 01.07.57	23.03.94 15.04.94 22.04.94	Architecte
MOREL DE WESTGAVER Frédéric 12.08.59 Uccle belge	l'université Catholique de Louvain le diplôme d'ingénieur civil des mines 28.06.84	22.01.93 29.01.93 01.02.93	Ingénieur
MORI Françoise 17.08.70 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'université Libre de Bruxelles. le grade d'ingénieur chimiste et des industries agricoles 16.09.94	01.11.94 23.01.95 02.02.95	Ingénieur chimiste et des industries agricoles
MORILLAS Alicia 13.01.59 Madrid (SP) espagnole	la 'Universidad Complutense de Madrid' le diplôme de 'Titulo de Licenciado en Psicologia' 09.02.82	20.05.94 03.06.94 06.06.94	Titulaire d'une Licence en Psychologie
MORVAN Yannick 19.01.64 Roanne (France) française	l'Université de Clermont-Ferrand le diplôme de maîtrise des sciences techniques comptables et financières 02.05.91	27.04.93 30.04.93 03.05.93	Titulaire d'une maîtrise des sciences techniques comptables et financières
MORVAN Yannick 19.01.64 Roanne (France) française	le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports - Paris le diplôme d'études supérieures comptables et financières 15.03.91	27.04.93 24.06.93 25.06.93	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures comptables et financières
MOSAR Jon 23.04.59 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Neuchâtel le grade de docteur ès sciences 24.11.87	15.02.93 12.03.93 23.03.93	Docteur ès sciences
MOSCA Sophie 25.02.64 Bordj Bou Arreridji française	l'Institut d'Etudes Politiques de Paris le diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques - Paris 26.10.90	30.05.95 27.06.95 12.07.95	Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris
MOSKAL Marek 16.03.66 Radymno (Pologne)	l'Ecole polytechnique de Varsovie le grade d'Architecte	19.01.94 04.02.94 10.02.94	Architecte
MOTAMEDY Mahshid 07.09.47 Téhéran (Iran) autrichienne + iranienne	la 'Florida State University' le 'degree Master of Library Science' 14.06.75	02.12.94 13.12.94 21.12.94	Master of Library Science
MOULIN Jean-Michel 07.03.61 Raou-L'Etape (F) française	l'Université de Metz le diplôme de Docteur de l'université de Metz 01.09.93	14.10.93 26.11.93 09.12.93	Docteur de l'Université de Metz
MOURY Francis 03.02.60 Baudour belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Intercommunal - Mons le grade d'Architecte 02.07.86	30.06.94 30.06.94 04.07.94	Architecte
MOUSCHANG Carlo 31.07.64 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Nancy II le diplôme de Maîtrise de Sciences Economiques 24.09.90	26.01.95 23.01.95 02.02.95	Titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
MOUSSAMIH Abdellah 25.09.68 Oujda (Maroc) marocaine	l'université Mohammed I à Oujda le grade de licencié en Sciences Economiques 10.07.92	27.04.94 03.06.94 06.06.94	Licencié en Sciences Economiques
MOUZE Virginie 01.07.68 Luxembourg française	l'université des Sciences Humaines - Strasbourg II le diplôme de maîtrise de sociologie 09.12.91	24.02.93 12.03.93 26.03.93	Titulaire d'une maîtrise de sociologie
MULLER Arturo 18.07.54 Panama-City panaméenne	la 'University of Pennsylvania' 'degree Master of Business Administration' 21.05.79	12.07.95 07.11.95 15.11.95	Master of Business Administration
MULLER Luc 18.11.67 Waimes belge	l'Université de Liège grade de licence en éducation physique 28.06.91	01.07.95 27.07.95 15.11.95	Licencié en éducation physique
MULLER Marc 18.06.68 luxembourgeois	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 02.11.93	08.11.93 07.01.94 07.01.94	'Diplom-Kaufmann'
MUNCHEN François 14.04.66 Dudelange luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur der Studienrichtung Elektrotechnik, Studienzweig: Nachrichten 22.03.95	20.09.95 06.10.95 10.10.95	Ingénieur
MUNHOVEN Guy 08.09.66 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Liège le grade de licence en sciences mathematiques 30.06.89	26.06.95 27.06.95 12.07.95	Licencié en Sciences Mathématiques
NAA Paul 06.09.52 Ougrée belge	l'Université de l'Etat à Liège le grade scientifique d'ingénieur géologue 30.09.77	10.02.93 12.03.93 26.03.93	Ingénieur
NAA Paul 06.09.52 Ougrée belge	l'Ecole Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs à Combustion interne le diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs à Combustion interne, option: géophysique 11.02.81	10.02.93 12.03.93 26.03.93	Ingénieur
NACIRI Brahim 01.01.65 Sidi Kacem marocaine	l'Université IBN Tofaïl Kenitra le grade de Licencié en Sciences 11.07.91	20.05.94 03.06.94 06.06.94	Licencié en Sciences
NADDAF Farid 06.06.67 Warenne (B) belge	l'Université Paris VII le diplôme de maîtrise de biochimie 07.12.92	17.11.94 13.12.94 21.12.94	Titulaire d'une maîtrise de biochimie
NAGHI Dan 30.08.67 Ploiesti (Roumanie) roumaine	l'Université Technique de Timisoara le diplôme d'ingénieur Mécanicien 09.07.92	27.04.94 30.06.94 04.07.94	Ingénieur
NASER Hani Youssef 10.09.65 Gize (Caire, Egypte) égyptienne	la 'Zagazig University - Shoubra-Caire' le grade de 'Bachelor of Science in Architecture' 01.05.88	16.12.92 29.01.93 01.02.93	Architecte

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
NAVEAUX Jean 30.04.43 Villers-la-Loue Belge	l'université Catholique de Louvain le grade de licencié en Sciences Economiques 04.03.70	09.03.94 11.03.94 15.03.94	Licencié en Sciences Economiques
NEGRETTI Anne 17.09.69 Uccle (B) luxembourgeoise	l'Institut Supérieur d'Architecture Intercommunal, Site de Bruxelles 'Victor Horta' le grade d'Architecte 02.07.93	13.07.95 27.07.95 28.09.95	Architecte
NEIENS Françoise 10.12.71 Luxembourg luxembourgeoise	'The University of Lancaster' le grade de 'Bachelor of Science in Psychology' 01.07.94	03.11.95 05.12.95 14.12.95	'Bachelor of Science in Psychology'
NEIENS Françoise 10.12.71 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of London' le grade de 'Master of Science in Child Development' 01.11.95	03.11.95 05.12.95 14.12.95	'Master of Science in Child Development'
NELLES Luc 22.02.64 Malmédy (B) belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie - Liège le grade d'Architecte 19.09.88	26.12.94 26.01.95 02.02.95	Architecte
NENNIG Réjane 11.06.68 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Université de Paris I Panthéon Sorbonne le diplôme de Maîtrise en Histoire de l'Art 26.10.92	24.11.93 07.01.94 17.01.94	Titulaire d'une Maîtrise en Histoire de l'Art
NENUTILOVA Vladislava 28.08.61 Celadna tchèque	la 'Technical University of Mines in Ostrava' le diplôme d'ingénieur en planification économique 06.11.85	11.05.94 03.06.94 06.06.94	Ingénieur en planification économique
NESER Aloyse 28.03.57 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Doktor der Ingenieurwissenschaften (Dr.-Ing.)' 24.03.93	21.05.93 27.05.93 28.05.93	'Doktor der Ingenieurwissenschaften (Dr. -Ing.)'
NEUBERG Martine 18.03.68 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Albert-Ludwigs-Universität Freiburg im Breisgau' le 'akademischer Grad Diplom-Forstwirtin' 07.03.95	06.04.95 27.06.95 12.07.95	'Diplom-Forstwirtin'
NEUEN Robert 20.09.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade de licencié en sciences commerciales et consulaires 23.06.93	20.09.93 26.11.93 29.11.93	Licencié en sciences commerciales et consulaires
NEUENS Joseph 12.09.65 Differdange luxembourgeoise	l'Université de l'Etat à Liège grade de licence en criminologie 07.07.89	24.07.95 07.11.95 18.12.95	Licencié en criminologie
NEUWIRTH Brigitte 31.08.66 Weinburg Autrichienne	la 'Wirtschaftsuniversität Wien' le diplôme de 'Magister der Sozial-und Wirtschaftswissenschaften' 03.07.92	04.01.94 04.02.94 09.02.94	'Magister der Sozial-und Wirtschaftswissenschaften'
NEY Bernard 20.11.60 Bastogne belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc-Bruxelles le grade d'architecte 05.07.85	06.01.93 12.03.93 26.03.93	Architecte

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
NEY Joël 01.06.61 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur im Studiengang Maschinenbau' 10.02.89	14.03.95 28.04.95 09.05.95	Ingénieur
NEYEN Norbert 13.04.66 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur im wissenschaftlichen Studiengang Maschinenbau' 13.08.92	04.07.93 29.07.93 30.07.93	Ingénieur
NICKELS Henri 26.09.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Nancy II le diplôme de maîtrise d'informatique 05.05.94	11.08.95 06.10.95 10.10.95	Titulaire d'une maîtrise en informatique
NICKELS Léon 25.06.42 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Fachhochschule Köln' le grade de'Diplom-Ingenieur (Dipl.Ing.) 16.08.83	27.11.95 05.12.95 08.12.95	'Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.) (FH)'
NICKELS Sonja 27.11.65 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Libre de Bruxelles le grade de Licencié en Sciences groupe des Sciences botaniques 21.09.90	06.04.94 15.04.94 06.05.94	Licencié en Sciences
NICOLESCU Luminita 05.09.67 Bucarest (Roumanie) roumaine	l'Institut Polytechnique de Bucarest le diplôme d'ingénieur, profil mécanique spécialisation en matériel roulant de chemin de fer 01.06.91	05.10.95 05.12.95 08.12.95	Ingénieur
NIEDERKORN Serge 01.07.69 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Eidgenössische Technische Hochschule Zürich' le 'Diplom als Maschineningenieur' 08.08.94	31.01.95 07.11.95 06.12.95	Ingénieur
NIELES Marc 22.07.64 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade de Licence en sciences commerciales et financières 01.06.91	08.12.93 07.01.94 29.01.94	Licencié en Sciences Commerciales et Financières
NIKOLAY Helmut 07.03.55 Riegelsberg (Allemagne) allemande	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le Abschlusszeugnis in der Studienrichtung Bauingenieurwesen, Studienschwerpunkt Konstruktiver Ingenieurbau 06.07.79	07.10.93 07.01.94 10.01.94	Diplom-Ingénieur (FH)
NILLES Jean-Jacques 28.01.61 Esch/Alzette luxembourgeoise	la 'Fachhochschule Aalen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (FH) in der Studienrichtung Feinwerktechnik - Augenoptik' 31.01.92	14.05.95 23.05.95 01.06.95	Diplom-Ingénieur (FH)
NILLES Laurent 05.09.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade d'ingénieur Civil des Constructions 14.09.91	01.06.93 24.06.93 25.06.93	Ingénieur
NILLES Luc 21.05.70 Steinfort luxembourgeoise	la 'Staatliche Hochschule für Musik und Darstellende Kunst Stuttgart la 'Abschlussprüfung im Studiengang Musiklehrer mit Hauptfach Gesang' 22.02.95	19.09.95 06.10.95 10.10.95	'Musiklehrer mit Hauptfach Gesang'

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
NILLES Paul 21.06.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Royale Militaire - Bruxelles le grade de licence en Sciences Sociales et Militaires 25.09.92	01.08.93 17.09.93 20.09.93	Licencié en Sciences Sociales et Militaires
NISTERAC Eliane Aparecid 18.09.67 Maringa (Brésil) brésilienne	la 'Universidade Estadual de Maringa' le titre de 'Licenciado em Letras' 29.08.92	25.08.93 17.09.93 20.09.93	'Licenciada em Letras'
NITU Victor 26.01.55 Bucarest française	l'université de Montréal grade de Bachelier en Administration des Affaires (B.A.A.) 18.10.88	26.10.95 07.11.95 14.11.95	Bachelier en Administration des Affaires
NOEL Christophe 29.06.67 Saint-Mard Belge	l'université de l'Etat à Liège le grade d'ingénieur Civil 28.06.91	17.12.93 07.01.94 12.01.94	Ingénieur
NOEL Daniel 01.06.63 Saint-Mard belge	l'Institut Gramme Liège le grade d'ingénieur Industriel 07.07.88	01.08.94 02.09.94 16.09.94	Ingénieur Industriel
NOESEN Claude 02.02.68 Mulhouse luxembourgeoise	la 'Albert-Ludwigs-Universität Freiburg im Breisgau' le 'akademischer Grad Diplom-Forstwirt' 30.03.94	05.05.94 03.06.94 06.06.94	'Diplom-Forstwirt'
NOGA Wlodzimierz 10.06.52 Pozezdrzu (Pologne) française	Académie de l'Agriculture à Varsovie le titre d'ingénieur en amélioration des eaux 03.11.76	07.07.93 29.07.93 30.07.93	ingénieur agronome
NOLET Laureline 20.10.71 Ixelles (Belgique) belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de licence en psychologie 09.09.94	08.09.95 06.10.95 10.10.95	Licencié en psychologie
NOSBUSCH Claudine 23.05.70 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise de psychologie 08.07.94	24.08.94 02.09.94 06.09.94	Titulaire d'une maîtrise de psychologie
NOTHUM Mario 11.04.68 Dudelange luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion des entreprises 16.06.92	25.02.93 12.03.93 26.03.93	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
NÜSSLE Marco 12.02.70 Bielefeld (D) allemande	l'université de Metz le diplôme de maîtrise d'administration économique et sociale 12.07.94	21.09.94 13.10.94 17.10.94	Titulaire d'une maîtrise d'administration économique et sociale
O'CALLAGHAN Bernadette 15.10.65 Cork (IRL) irlandaise	le 'Crawford College of Art and Design' le 'National Diploma in Art' 15.07.88	16.03.95 07.04.95 26.04.95	Titulaire d'un 'National Diploma in Art'
O'CONNOR Austin John 17.09.44 Woolpit (GB) anglaise	le 'Institute of Chartered Accountants' le diplôme de 'Chartered Accountant' 01.01.79	30.06.94 30.06.94 04.07.94	Chartered Accountant
OERLING Per Olov 16.06.50 Oestersund (Suède) suèdoise	la 'Gothenburg University' le diplôme de 'Ekonomexamen' 16.04.74	29.03.94 15.04.94 18.04.94	Titulaire du 'Ekonomexamen'

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
OESTREICHER Viviane 18.07.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Liège le grade d'ingénieur civil des constructions 01.07.94	25.08.94 02.09.94 16.09.94	Ingénieur
OFFERMANN Jean 22.04.67 Ettelbruck luxembourgeoise	l'université de Liège le grade d'ingénieur Civil Electricien et Mécanicien 03.07.92	21.11.95 05.12.95 08.12.95	Ingénieur
OFFERMANS Hubertina 03.04.59 Heerlen néerlandaise	la 'Stadsacademie voor toegepaste Kunsten te Maastricht' le 'Baccalaureus in Architektonische vormgeving' 08.06.84	26.07.95 27.07.95 18.10.95	Baccalaureus in Architektonische Vormgeving
OGONOWSZKY Géza 14.09.52 Bruxelles belge	l'Ecole Supérieure d'Architecture de Bruxelles le grade d'Architecte 30.06.77	16.03.94 15.04.94 22.04.94	Architecte
OJO Edward Oladayo 20.07.53 Islesha Nigerian	'The University of Stirling le grade de 'Master of Science in Information Systems Management' 01.02.91	07.09.93 17.08.93 20.09.93	'Master of Science in Information Systems Management
OLIEMANS Johan C.W. 26.03.54 Rotterdam (Pays-Bas) néerlandaise	la 'Rijksuniversiteit Utrecht' le diplôme de 'Doctoraal examen in de rechtsgeleerdheid, studierichting nederlands recht, afstudeerrichting internationaal recht' 29.02.88	09.02.92 30.04.93 03.05.93	'Meester in de Rechten'
OLINGER Henri 26.02.42 Etterbeek luxembourgeoise	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (FH) (Dipl.-Ing.(FH)) im Studiengang Bauingenieurwesen' 26.10.94	24.05.95 27.06.95 12.07.95	Diplom-Ingénieur (FH)
OLINGER Jean 03.08.65 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences politiques et relations internationales 10.11.92	11.02.93 12.03.93 26.03.93	Licencié en sciences politiques et relations internationales
OLISLAEGERS Daniel 03.07.48 Schaerbeek belge	l'Institut Supérieur de Commerce Saint-Louis - Bruxelles le grade d'ingénieur commercial 21.09.72	20.01.93 29.01.93 01.02.93	Ingénieur commercial
OLIVA Vittorio 30.09.69 Rome italienne	la 'Universita degli Studi di'Roma' la 'laurea di dottore in Economia e Commercio' 11.03.93	21.01.94 04.02.94 16.02.94	Titulaire de la 'Laurea di dottore in Economia e Commercio'
OLIVA MARIN José 18.07.40 Barcelona (Espagne) espagnole	'l'Universidad de Barcelona' le titre de 'Licenciado en Ciencias Economicas y Comerciales' 21.11.72	29.07.93 29.07.93 30.07.93	'Licenciado en Ciencias Economicas y Comerciales'
OLIVERA Géraldine 22.04.68 Luxembourg luxembourgeoise	l'université d'Aix-Marseille III diplôme de maîtrise en administration économique et sociale 26.06.95	04.07.95 07.11.95 15.11.95	Titulaire d'une maîtrise en administration économique et sociale

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
OLY Carlo 06.12.65 Luxemburg luxembourgeoise	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann (Dipl.-Kfm.)' 24.01.94	20.04.94 03.06.94 06.06.94	'Diplom-Kaufmann'
ONIPKO Igor 23.02.55 Moscou (Russie) russe	l'Université Technique de Moscou le diplôme d'ingénieur en Electre-Mécanique 24.02.78	23.03.94 02.09.94 16.09.94	Ingénieur
OPPELAAR Dirk 07.12.68 Kupang neerlandaise	la 'Vrije Universiteit Amsterdam' titre de 'Meester in de Rechten' 30.08.93	13.07.95 07.11.95 06.12.95	Meester in de Rechten
ORIGER Alain 10.05.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Libre de Bruxelles le grade de Licence en Sciences psychologiques et pédadogiques 30.10.92	27.02.94 11.03.94 15.04.94	Licencié en Sciences psychologiques et pédagogiques
ORTHS Eleonore 09.02.43 Konigshütte allemande	le 'Wissenschaftliches Landesprüfungsamt Berlin' la 'Erste Staatsprüfung für das Amt des Lehrers mit fachwissenschaftlicher Ausbildung in zwei Fächern' 15.06.83	27.07.93 29.07.93 30.07.93	Titulaire d'une 'Erste Staatsprüfung für das Amt des Lehrers mit fachwissenschaftlicher Ausbildung in zwei Fächern'
ORTHS Eleonore 09.02.43 Königshütte allemande	la 'Freie Universität Berlin' le grade de 'Magister Artium' 27.03.85	27.07.93 29.07.93 30.07.93	'Magister Artium'
ORTHS Eleonore 09.02.43 Königshütte allemande	la 'Paritatische Prüfungskommission - Frankfurt am Main' la 'Bühnenreife-Prüfung für Oper' 29.09.76	27.07.93 22.10.93 05.11.93	Titulaire d'une 'Bühnenreife-Prüfung für Oper'
ORY Sylvie 28.05.66 Bitche (France) française	l'Institut National des Techniques de la Documentation, Conservatoire National des Arts et Métiers de Paris le diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences de l'information et de l'a documentation spécialisées 13.12.94	05.09.95 06.10.95 10.11.95	Titulaire d'un diplôme d'Etudes Supérieures spécialisées en sciences de l'information et de la documentation spécialisées
OSOJNICKI Ann 03.11.51 St. Paul (Mn;U.S.A.) américaine	la 'University of Minnesota' le 'degree de Bachelor of Arts - Major in Mathematics' 21.03.73	09.12.94 23.01.95 02.02.95	Bachelor of Arts
OSWALD Alphonse 03.07.58 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Louis Pasteur de Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques, mention: économie d'entreprise 21.06.82	22.03.95 07.04.95 26.04.95	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
OSWALD Alphonse 03.07.58 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur de Strasbourg le diplôme d'études supérieures spécialisées en économie et gestion financière internationale 23.01.85	23.03.95 07.04.95 26.04.95	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en économie et gestion financière internationale

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
PACCOUD Thierry 31.08.56 Nancy française	l'Université des Sciences Juridiques, Politiques, Sociales et de Technologie de Strasbourg diplôme de l'Institut des Hautes Etudes Européennes 10.12.81	26.10.95 07.11.95 14.11.95	Titulaire du diplôme de l'Institut des Hautes Etudes Européennes
PACCOUD Thierry 31.08.56 Nancy française	l'université Louis Pasteur de Strasbourg I diplôme d'études approfondies, spécialité économie européenne 19.12.84	26.10.95 07.11.95 14.11.95	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies, spécialité économie européenne
PACCOUD Thierry 31.08.56 Nancy française	l'Université de Genève diplôme de licencié ès sciences économiques (mention économie politique) 18.03.78	26.10.95 07.11.95 14.11.95	Licencié ès sciences économiques
PACCOUD Thierry 31.08.56 Nancy française	l'université de Genève diplôme de licencié ès sciences politiques 15.07.78	26.10.95 07.11.95 14.11.95	Licencié ès sciences politiques
PAGES Béatrice 15.01.62 Ganges (France) française	l'université Paul Valérie Montpellier le diplôme de Maîtrise de Psychologie 09.09.88	14.07.95 06.10.95 10.10.95	Titulaire du diplôme de maîtrise de psychologie
PAK Esmé 14.02.64 Séoul Canadienne	le 'Ryerson Polytechnical Institute' le 'degree Bachelor of Business Management' 01.06.87	16.03.95 07.04.95 26.04.95	Bachelor of Business Management
PALMER Renella C. 18.08.65 Derby (Grande-Bretagne) anglaise	le 'Leeds Polytechnic' le 'Postgraduate Diploma in Landscape Architecture' juin 89	27.05.93 24.06.93 25.06.93	Titulaire d'un 'Postgraduate Diploma in Landscape Architecture
PALMER Renella C. 18.08.65 Derby (Grande-Bretagne) anglaise	le 'Leeds Polytechnic (now Leeds Metropolitan University) ' le grade de 'Bachelor of Arts in Landscape Architecture' 02.07.87	27.05.93 24.06.93 25.06.93	'Bachelor of Arts in Landscape Architecture'
PAPIC Miroslava 23.12.46 Valjevo yougoslave	l'Université à Sarajevo le titre d'ingénieur diplômé du bâtiment, orientation construction 25.05.73	28.01.93 12.03.93 26.03.93	Ingénieur
PAQUES Philippe 07.12.57 Mons (B) belge	la Faculté Polytechnique de Mons le grade d'ingénieur civil électricien 09.10.81	12.09.94 13.10.94 17.10.94	Ingénieur
PAQUET Hanns-Claus 25.09.38 Saarlouis allemande	la 'Fachhochschule Wiesbaden' le titre de 'Diplom-Ingenieur in der Fachrichtung Hochbau' 20.11.84	21.08.92 30.04.93 03.05.93	Architecte
PARSAI Parviz 13.06.45 Téhéran iranienne	le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique - Bruxelles le diplôme d'ingénieur industriel, section chimie 26.01.93	19.04.93 30.04.93 03.05.93	Ingénieur industriel

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
PARULIS Nerijus 22.04.56 Vilnius (Lituanie) lituanienne	l'Institut des Ingénieurs du Bâtiment de Vilnius la qualification d'architecte 20.06.79	22.03.93 30.04.93 03.05.93	Architecte
PASSINI Patrick 12.10.69 Metz (F) française	l'Ecole supérieure de commerce de Bretagne le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Bretagne 12.07.94	08.09.94 13.10.94 14.10.94	Diplômé de l'école supérieure de commerce de Bretagne
PASUCHA Ulrich 23.08.31 Insterburg allemande	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz' le titre de 'Diplom-Ingenieur (FH) staatlich nachdiplomiert im Ausbildungsgang Hochbau 28.10.92	13.04.93 24.06.93 25.06.93	Architecte
PATERNOSTER Albert 16.09.34 Etterbeek belge	l'Institut Supérieur de Commerce Saint-Louis - Bruxelles le grade de licencié en sciences commerciales et consulaires 19.01.61	06.06.93 29.07.93 30.07.93	Licencié en sciences commerciales et consulaires
PATERNOSTER Wim 21.10.65 Uccle belge	la 'Katholieke Universiteit Leuven' le grade d'ingénieur civil architecte (section projets) 15.07.88	09.04.93 27.05.93 28.05.93	Architecte
PAULY Paul 05.03.68 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Hochschule St. Gallen für Wirtschafts-, Rechts- und Sozialwissenschaften' le 'akademischer Grad eines Lizentiaten der Wirtschaftswissenschaften (licentiatus oeconomiae; lic.oec. HSG) ' 13.04.93	04.05.93 27.05.93 28.05.93	'Lizentiat der Wirtschaftswissenschaften'
PAUSIC Tonci 03.08.63 Split croate	la 'Universität in Split' le titre de 'Diplomierter Bauingenieur' 07.04.89	28.04.93 30.04.93 03.05.93	Ingénieur
PAVON SAEZ Manuel 19.08.60 Tetouan (Maroc) espagnole	la 'Universidad Complutense de Madrid' le 'titulo de Diplomado en Ciencias Empresariales' 04.07.57	01.03.94 03.06.94 06.06.94	Titulaire de 'Diplomado en Ciencias Empresariales'
PECHACKOVA Maria 02.06.68 Zilna (Slovaquie) Slovaque	l'Université économique à Bratislava le grade d'Ingénieur en Economie des Services Publics 23.06.92	22.11.93 07.01.94 29.01.94	Ingénieur Economiste
PECHON Daniel 16.06.60 Saint-Léger	la Faculté Universitaire Catholique de Mons le grade de Licence en Sciences Economiques Appliquées 23.06.86	03.01.94 04.02.94 07.02.94	Licencié en Sciences Economiques Appliquées
PECHON Serge 01.01.59 Saint-Mard belge	l'université Catholique de Louvain le diplôme de licencié en sciences médico-sociales et hospitalières 24.01.89	02.11.93 26.11.93 06.12.93	Licencié en sciences médico-sociales et hospitalières
PECIREP Zoran 04.02.62 Fojnica B.-H./croate	l'Université de Sarajevo le diplôme d'ingénieur en mécanique 16.06.90	28.06.95 07.11.95 06.12.95	Ingénieur
PEETERS Koenraad 24.07.62 Hasselt belge	l'Université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur civil électricien et mécanicien (génie mécanique) 02.05.84	14.04.95 28.04.95 09.05.95	Ingénieur

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
PEIFFER Georges 30.05.70 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Louis Pasteur de Strasbourg diplôme de maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion des entreprises 26.06.95	29.06.95 07.11.95 15.11.95	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
PEIFFER Herman 31.03.66 Ekeren (B) belge	la 'Rijksuniversiteit te Gent' le grade d'ingénieur civil des constructions 07.07.89	29.03.95 07.04.95 26.04.95	Ingénieur
PEITZ Thomas 27.12.57 Saarbrücken allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Pädagoge' 03.11.93	13.03.94 15.04.94 22.04.94	'Diplom-Pädagoge'
PELTZER François 15.09.67 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Université de Liège le grade de Licencié en Administration des Affaires 02.10.95	06.11.95 05.12.95 13.12.95	Licencié en Administration des Affaires
PENTORI Serge 13.02.71 Dudelange luxembourgeoise	l'université de Nancy II le diplôme de maîtrise de sciences économiques, mention: monnaie - finances 19.07.95	29.11.95 05.12.95 13.12.95	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
PERDRIZET Cécile 08.01.71 Paris française	l'Ecole Supérieure de Commerce - Dijon le diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières 01.06.93	31.08.93 17.09.93 20.09.93	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières
PEREIRA Maurice 29.12.67 Neufchâteau française	l'Université de Nancy II le diplôme de Maîtrise des Sciences et Techniques Comptables et Financières 10.07.92	27.09.93 22.10.93 12.11.93	Titulaire d'une Maîtrise en Sciences et Techniques Comptables et Financières
PERELSZTEJN Willy 03.03.61 Bruxelles belge	l'université Libre de Bruxelles le grade de licence en droit 03.07.85	19.09.94 13.10.94 19.10.94	Licencié en Droit
PERELSZTEJN Willy 03.03.61 Bruxelles belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié spécial en droit fiscal 30.06.86	19.09.94 13.10.94 19.10.94	Licencié spécial en droit fiscal
PEREZ-VASQUEZ Jose-Luis 27.05.60 Madrid espagnole	la 'Fachhochschule zu Köln' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur im Bauwesen' 17.05.90	09.03.94 15.04.94 18.04.94	Diplom-Ingenieur (F.H.)
PERRET Philippe 16.09.66 Palaiseau française	l'Ecole Supérieure Libre des Sciences Commerciales Appliquées - Paris le diplôme ESLSCA 26.07.90	12.04.93 30.04.93 03.05.93	Titulaire d'un diplôme ESLSCA
PERRET Philippe 16.09.66 Palaiseau française	l'Université de Paris X - Nanterre le diplôme de maîtrise en droit privé, mention:. droit des affaires 12.09.91	12.04.93 30.04.93 03.05.93	Titulaire d'une maîtrise en droit privé

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
PERRET Philippe 16.09.66 Palaiseau française	le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports - Paris le diplôme d'études comptables et financières 16.03.93	11.06.93 24.06.93 25.06.93	Titulaire d'un diplôme d'études comptables et financières
PERWAZ Ajmal 07.04.51 Pakistan britannique	la 'University of Bradford' le grade de 'Master in Business Administration' 07.12.85	31.03.93 30.04.93 03.05.93	'Master in Business Administration'
PERWAZ Ajmal 07.04.51 Pakistan britannique	le Council for National Academic Awards' le 'Council's Diploma in Management Studies' 29.04.85	31.03.93 30.04.93 03.05.93	Titulaire du 'Council's Diplom in Management Studies'
PETER Rostislav 10.12.67 Frydek - Mistek tchèque	l'Ecole des Hautes Etudes Polytechniques Tchèques à Prague le diplôme d'ingénieur en architecture 11.02.93	18.08.93 17.09.93 22.09.93	Architecte
PETERS Danielle 27.10.66 Echternach luxembourgeoise	l'université Catholique de Louvain le grade de licence en nutrition humaine 14.09.94	17.01.95 21.02.95 21.03.95	Licencié en nutrition humaine
PETERS Marc 13.01.59 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Louis Pasteur de Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques, mention: économie d'entreprise, module: ressources humaines 03.10.86	16.12.92 29.01.93 01.02.93	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
PETERSEN Holger 31.07.44 Brunsbüttel allemande	la 'Technische Universität Berlin' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann (Dipl. -Kfm.) ' 24.01.75	23.03.95 07.04.95 10.04.95	'Diplom-Kaufmann'
PETIT Claude 29.05.69 Dudelange luxembourgeoise	l'université Paris XI Dauphine le diplôme de maîtrise de sciences de gestion juin 92	05.11.93 26.11.93 29.11.93	Titulaire d'une maîtrise de sciences de gestion
PETIT Philippe 04.07.66 Strasbourg (France) luxembourgeoise	l'Université Robert-Schuman de Strasbourg le diplôme de l'Institut Européen d'Etudes Commerciales Supérieures, section finance comptabilité 02.09.90	27.09.95 06.10.95 10.10.95	Titulaire du diplôme de l'Institut Européen d'Etudes Commerciales Supérieures
PETROV Pavel 16.04.50 Ufa (RF) russe	l'Institut d'Aviation de la Ville d'Oufa le diplôme d'ingénieur en mécanique 30.06.72	17.03.95 07.04.95 26.04.95	Ingénieur
PETROV Pave1 16.04.50 Ufa (RF) russe	l'Institut d'Aviation de la Ville de Moscou le diplôme de docteur ès Sciences 29.06.77	17.03.95 07.04.95 26.04.95	Docteur ès Sciences

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
PETROVA ép.BOYADJIEVA Daniela 01.08.63 Sofia bulgare	le 'Higher Institute of Physichal Culture Gueorguy Dimitrov - Sofia' le 'Diploma of Completed Higher Education in Physical Culture' 05.07.86	13.06.93 24.06.93 25.06.93	Titulaire d'un 'Diploma of Completed Higher Education in Physical Culture'
PETRY Sylvie 14.02.70 Ettelbrück luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licenciée en sciences psychologiques et pédagogiques 14.12.94	26.06.95 27.06.95 24.07.95	Licenciée en sciences psychologiques et pédagogiques
PEUVREL Pascal 19.08.68 Longeville-les-Metz (France) française	l'Institut d'Administration des Entreprises - Metz le diplôme d'études supérieures spécialisées 'Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises' 12.07.93	17.08.93 17.09.93 20.09.93	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées 'Certificat d'aptitude à l'administration des Entreprises
PEYER Eric 19.05.70 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques 15.06.93	20.09.93 26.11.93 29.11.93	Titulaire d'une maîtrise en sciences économiques
PFEIFFENSCHNEIDER Emmanuel 23.05.70 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Eidgenossische Technische Hochschule Zürich le diplôme en sciences naturelles 11.11.94	25.02.95 07.04.95 02.05.95	Diplômé en sciences naturelles
PHAM Alain 08.02.65 Saïgon française	l'Ecole supérieure libre des sciences commerciales appliquées le diplôme de l'école supérieure libre des sciences commerciales appliquées 26.07.90	17.07.95 07.11.95 15.11.95	Diplômé de l'Ecole supérieure libre des sciences commerciales appliquées
PHAM Alain 08.02.65 Saïgon française	le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports - Paris diplôme d'Etudes Comptables et Financières 15.03.93	17.07.95 07.11.95 15.11.95	Titulaire d'un diplôme d'études Comptables et Financières'
PHAM Alain 08.02.65 Saïgon française	le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche diplôme d'études supérieures comptables et financières 27.03.94	17.07.94 07.11.95 15.11.95	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures comptables et financières
PHAM Alain 08.02.65 Saïgon française	l'université de Paris-Sud (XI) diplôme d'université de droit de l'entreprise européenne 07.01.94	17.07.95 07.11.95 16.11.95	Titulaire d'un diplôme d'université de droit de l'entreprise européenne
PHILIPPE Eric 20.02.54 Elisabethville (Congo) Belge	l'Institut Supérieur d'Architecture le grade d'Architecte 03.07.78	16.03.94 15.04.94 22.04.94	Architecte
PHILIPPE Louis-Henri 28.11.66 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le'akademischer Grad Diplom-Ingenieur' 14.12.93	09.12.93 07.01.94 10.01.94	Ingénieur

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
PHILIPPS Jürgen 19.09.42 Swinemünde allemande	la 'Technische Universität Hannover' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing) 13.02.70	17.05.94 03.06.94 06.06.94	Ingénieur
PHILLIPS Catherine 20.10.70 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of Kent at Canterbury' le 'degree Bachelor of Arts in European Studies' 12.07.94	26.06.95 27.06.95 12.07.95	Bachelor of Arts (European Studies)
PIACENTI Liliane 27.08.61 Villerupt italienne	l'université de Metz le grade de Licence en Echanges Internationaux 08.07.92	15.04.94 03.06.94 06.06.94	Titulaire d'une Licence en Echanges Internationaux
PIACENTI Liliane 27.08.61 Villerupt italienne	l'université de Metz le diplôme de maîtrise en Echanges Internationaux 16.02.93	15.04.94 03.06.94 06.06.94	Titulaire d'une maîtrise en Echanges Internationaux
PICARD Marc 05.06.51 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Nancy I le diplôme de maîtrise en informatique 30.03.90	30.06.93 29.07.93 30.07.93	Titulaire d'une maîtrise en informatique
PICCO Aloyse 12.06.64 Differdange luxembourgeoise	l'Université de Nancy I le diplôme de Maîtrise de Chimie - filière Chimie du Solide 10.10.88	24.11.93 26.11.93 06.12.93	Titulaire d'un diplôme de Maîtrise de Chimie
PIERRARD Aline 06.12.68 Metz française	l'Ecole Européenne des Affaires à Paris et Berlin le diplôme de l'Ecole Européenne des Affaires 17.07.91	10.03.94 11.03.94 15.03.94	Diplômée de l'Ecole Européenne des Affaires
PIERRAT Jean-Luc 06.03.67 Berlin française	l'université de Nancy II le diplôme d'études supérieures spécialisées en droit des affaires et fiscalité 04.11.92	22.03.94 15.04.94 18.04.94	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en droit des affaires et fiscalité
PIERRAT Myriam 23.02.61 Berlin française	l'Université de Strasbourg III le diplôme d'études supérieures spécialisées, spécialité: juriste d'affaires 10.03.87	17.08.93 17.09.93 20.09.93	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées, spécialité: juriste d'affaires
PIERRON Anne 13.02.70 Nancy (F) française	l'Université de Bourgogne le diplôme de Maîtrise d'ingénierie du management 29.09.94	04.11.94 08.11.94 11.11.94	Titulaire d'une maîtrise d'ingénierie du management
PIERSON Jean 17.03.95 Wavre (B) belge	l'université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences commerciales et financières 12.07.56	15.03.95 07.04.95 26.04.95	Licencié en sciences commerciales et financières

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
PIETTE Charles 13.03.50 Namur belge	l'université Catholique de Louvain le grade de licencié en politique économique et sociale 22.09.87	14.06.93 24.06.93 25.06.93	Licencié en politique économique et sociale
PIJNEN Ramon 20.09.70 Deurne néerlandaise	la 'University of Dallas' (Irving, Texas) le 'degree Master of Business Administration' 15.04.94	20.08.94 02.09.94 06.09.94	Master of Business Administration
PINGOT ép. BENEDETTI Christine 30.05.55 Haine Saint-Paul" belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences médico-sociales et hospitalières 18.01.85	08.06.93 24.06.93 25.06.93	Licenciée en sciences médico-sociales et hospitalières
PIR Jacques Bernard 15.03.66 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Justus-Liebig-Universität Giessen' le 'akademischer Grad Diplom-Biologe' 23.06.94	29.09.94 13.10.94 17.10.94	Diplom-Biologe
PIRARD Jacques 11.09.57 Verviers (B) belge	l'Institut Gramme Liège le grade d'Ingénieur Industriel 09.07.81	05.01.95 23.01.95 02.02.95	Ingénieur Industriel
PIRMORADI Kamyar 04.10.66 Téhéran (Iran) française	l'Institut National Polytechnique de Lorraine le diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et de Mécanique, option: mécanique 27.03.91	07.07.93 29.07.93 30.07.93	Ingénieur
PIRON Evelyne 22.11.68 Bastogne belge	l'Université de Liège le grade de licence en Administration des Affaires 28.06.91	03.10.94 13.10.94 17.10.94	Licencié en Administration des Affaires
PIRROTTE Jean 03.08.36 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut d'Etudes Commerciales de l'Université de Grenoble le diplôme de l'Institut d'Etudes Commerciales 15.06.61	22.05.95 07.11.95 14.11.95	Diplômé de l'Institut d'Etudes Commerciales
PITA Azra 22.11.66 Sarajevo bosniaque	l'université de Sarajevo le diplôme d'orientaliste en langue arabe et en langue française 10.01.92	10.02.95 21.02.95 26.04.95	Titulaire d'un diplôme d'enseignement de langue arabe et française
PLATE Mechthild 28.08.66 Cloppenburg (D) allemande	l'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon 09.07.92	30.09.94 13.10.94 17.10.94	Titulaire du diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon
PLATE Mechthild 28.08.66 Cloppenburg (D) allemande	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Kauffrau (DIPL.-KFF.)' 02.11.93	30.09.94 13.10.94 17.10.94	'Diplom-Kauffrau'
PLEIN Michèle 29.06.63 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Paul Valérie - Montpellier III le diplôme de maîtrise de langues étrangères appliquées 18.04.88	25.10.95 07.11.95 15.11.95	Titulaire d'une maîtrise de langues étrangères appliquées

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
PLETGEN Andrée 21.04.64 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Nancy II le grade de maître en psychologie 15.10.92	18.12.92 29.01.93 01.02.93	Maître en psychologie
PLUMER Pierre 18.01.68 Ettelbruck luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique de Zurich le diplôme d'ingénieur Electricien 10.05.93	17.11.93 26.11.93 09.12.93	Ingénieur
POCHET Benoît 12.01.70 Dinant (B) belge	l'université de Liège le grade de licencié en informatique 03.07.92	13.09.94 13.10.94 17.10.94	Licencié en informatique
POCHON Brigitte 28.03.71 Metz (France) française	l'université Robert Schuman de Strasbourg le diplôme d'études approfondies en droit social 12.09.95	29.09.95 06.10.95 10.10.95	Titulaire d'un DEA en droit social
PODKOPAEV Sergej 25.04.52 Kurgan (Russie) russe	le 'Tscheljabinsker Polytechnische Institut' la 'Qualifikation als Bauingenieur' 10.06.74	28.04.93 27.05.93 28.05.93	Ingénieur
POECKES Elisabeth 25.07.65 Esch/Alzette luxembourgeoise	la 'Universität Hohenheim' le 'akademischer Grad Diplom-Biologin (Dipl. -Biol.)' 01.03.91 '	01.04.93 30.04.93 03.05.93	'Diplom-Biologin (Dipl. -Biol.)'
POELS Marc 24.06.48 Bruxelles belge	l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et des Arts Décoratifs - La Cambre - Bruxelles le grade d'architecte 30.06.71	27.10.94 08.11.94 11.11.94	Architecte
POETZSCHKE Carsten 20.08.61 Gutenborn (D) allemande	la 'Hochschule für Verkehrswesen 'Friedrich List' Dresden' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing) 28.02.89	24.10.94 08.11.94 11.11.94	Ingénieur
POETZSCHKE Carsten 20.08.61 Gutenborn (D) allemande	la 'Hochschule für Verkehrswesen 'Friedrich List' Dresden' le 'akademischer Grad Doktor-Ingenieur' 14.07.92	24.10.94 08.11.94 11.11.94	'Doktor-Ingenieur'
POHL Kerstin 06.05.66 Koblenz (D) allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Kauffrau (DIPL.-KFF.)' 24.09.91	12.11.94 13.12.94 21.12.94	'Diplom-Kauffrau'
POINT Christian 31.12.66 Nancy (France) française	l'université de Nancy II le Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées dans la spécialité droit des affaires etfiscalité 28.06.93	27.09.93 22.10.93 05.11.93	Titulaire d'un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
POIRSON Jacky 19.10.55 St. Pierre Française	le Ministère du Logement et de l'Urbanisme le diplôme d'Architecte 06.02.84	25.12.93 07.01.94 15.01.94	Architecte
PONCIN Paul 13.08.46 Ougrée (B) belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie - Liège le grade d'Architecte 01.06.71	25.01.95 21.02.95 21.03.95	Architecte

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
PONSARD Philippe 16.03.67 Arlon belge	l'Université Catholique de Louvain le titre d'ingénieur commercial et de gestion 06.09.91	22.12.92 29.01.93 01.02.93	Ingénieur commercial et de gestion
PONTEN Alain 10.10.66 Luxembourg luxembourgeoise	'The University of Sussex' le grade de 'Master of Arts - Modern Comparative Literature' 27.01.93	14.07.93 29.07.93 30.07.93	'Master of Arts'
POOS Jean-Marie 16.10.66 Uccle luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences économiques 11.09.92	09.02.93 12.03.93 26.03.93	Licencié en sciences économiques
PORTABELLA PERALTA Ricardo 03.04.60 Barcelone (SP) Espagnole	la 'Universidad de Barcelona' le diplôme de 'Licenciado en Derecho' 26.02.86	12.01.95 07.04.95 26.04.95	Licenciado en Derecho
PORTABELLA PERALTA Ricardo 03.04.60 Barcelone (SP) Espagnole	la 'Universidad de Barcelona , E.S.A.D.E.' le 'degree Master of Business Administration' 27.05.88	15.01.95 07.04.95 26.04.95	Master of Business Administration
POSING Carlo 19.02.70 Ettelbruck luxembourgeoise	l'Université de Montpellier I le diplôme de maîtrise ès sciences économiques, mention: économie et gestion de l'entreprise 09.10.95	15.11.95 05.12.95 13.12.95	Titulaire d'une maîtrise ès sciences économiques
POTT Francis 21.03.54 Diekirch luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur an der Fakultät für Maschinenwesen' 24.07.79	24.05.93 24.06.93 25.06.93	Ingénieur
POULLES Romain 25.08.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Libre de Bruxelles le grade d'ingénieur civil des constructions 05.07.94	16.03.95 07.04.95 26.04.95	Ingénieur
POWNALL Sally 15.04.64 Dorset (GB) britannique	la 'Oxford Brookes University' le 'degree de Bachelor of Arts' 24.07.86	13.01.95 23.01.95 02.02.95	Bachelor of Arts
PRAJER Alexandra 31.12.52 Gdansk (Pologne) Française	l'Ecole Polytechnique de Gdansk en Pologne le titre de Maître-Ingénieur-Architecte 05.12.75	03.01.94 07.01.94 14.01.94	Architecte
PRAQUIN Violaine 18.05.72 Compiègne (France) française	l'Ecole Supérieure de Commerce de Nice le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Nice 01.09.95	07.09.95 06.10.95 10.10.95	Titulaire du diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Nice
PRICKARTZ Nathalie 18.03.72 Verviers (Belgique) belge	l'université de Liège le grade de licenciée et maître en administration 27.06.95	22.08.95 06.10.95 10.10.95	licenciée et maître en administration
PROBST Ulrich 10.04.60 Saarlouis (Allemagne) allemande	la 'Technische Universität Berlin' le grade de 'Diplom-Geologe' 30.01.89	01.09.95 06.10.95 10.10.95	'Diplom-Geologe'

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
PROBST Viviane 17.08.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Supérieur de la Communauté Française de Traducteurs et Interprètes le diplôme de Licenciée Traducteur 22.09.93	22.11.93 26.11.93 06.12.93	Licenciée Traducteur
PROMETTI Cinzia 27.12.68 Luxembourg italienne	la 'Universita commerciale Luigi Bocconi - Milano le diplôme de 'Laurea in Economia aziendale' 15.03.95	04.10.95 07.11.95 14.11.95	Titulaire d'une 'Laurea in Economia aziendale'
PROTIN Pascale 16.04.68 Dijon (F) française	le Ministère de l'Education Nationale - Paris le diplôme d'études supérieures comptables et financières 21.03.94	12.10.94 13.10.94 17.10.94	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures comptables et financières
PROTIN Pascale 16.04.68 Dijon (F) française	l'Institut Supérieur de Gestion - Paris le diplôme de l'Institut Supérieur de Gestion de Paris 26.06.90	12.10.94 13.10.94 11.11.94	Diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion de Paris
PROTIVA Vaclav 28.04.53 Litomerice tchèque	l'Ecole Supérieure Polytechnique Tchèque à Prague le grade d'ingénieur-architecte 15.05.78	24.02.93 04.02.94 10.02.94	Architecte
PUREL Véronique 24.06.65 Epinal (F) française	le Conservatoire National des Arts et Métiers - Paris le diplôme d'ingénieur Informaticien 02.12.93	08.03.95 07.04.95 26.04.95	Ingénieur
PÜTZ Françoise 27.10.70 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut des hautes études des communications sociales - Bruxelles le diplôme de l'enseignement supérieur social du 3ème degré 13.07.94	24.12.94 23.01.95 02.02.95	Licencié en communication appliquée
QUADEN Reinhold 20.06.47 Eschweiler (Allemagne) allemande	la 'Fachhochschule Aachen' le 'Diplomgrad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.)' 19.11.92	21.12.92 29.01.93 01.02.93	Ingénieur (FH)
QUENTMEIER Volker 06.06.53 Wuppertal (D) allemande	la 'Universität Hannover' le 'akademischer Grad Doktor-Ingenieur' 09.06.86	23.06.94 30.06.94 04.07.94	'Doktor-Ingenieur'
QUERINJEAN Christelle 29.12.72 Chenée (B) belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le grade de licencié en sciences commerciales et financières 01.07.94	16.09.94 13.10.94 17.10.94	Licencié en sciences commerciales et financières
QUIRING René 14.06.55 ESCH/ALZETTE luxembourgeoise	l'Université de Fribourg Suisse le grade de licentiatus rerum politicarum 16.10.81	01.12.93 07.01.94 07.01.94	Licencié en Sciences Economiques et Sociales
RAFATJOO Bahman 07.07.65 London anglaise	la 'University of Essex' le grade de 'Bachelor of Science in Electronic Engineering (Computers and Microprocessors)' 10.07.86	25.06.93 29.07.93 30.07.93	'Bachelor of Science in Electronic Engineering'
RAFATJOO Bahman 07.07.65 London anglaise	'The Victoria University of Manchester' le grade de 'Master of Science in the Faculty of Technology' 15.03.88	25.06.93 29.07.93 30.07.93	'Master of Science'

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
RAFFAGHELLO Lorenzo 04.11.68 Genova(I) italienne	la 'Universita Commerciale L. Bocconi Milano' la 'laurea di dottore in Economia Aziendale' 10.03.93	14.03.95 07.04.95 26.04.95	Titulaire d'une 'Laurea in Economia Aziendale'
RAHNAMAEI Ahad 21.03.55 Tabriz (Iran) iranienne	la 'National University of Iran' le 'Engineering Master Degree in Architecture' 01.12.83	07.05.92 29.01.93 01.02.93	Architecte
RAISKI Eero 29.08.52 Virrat (Finlande) finlandaise	la 'Tampere University' le grade de 'Master of Science in Engineering' 12.01.77	18.06.93 29.07.93 30.07.93	'Master of Science in Engineering'
RALISON Christian 07.05.68 Washington D.C. française	l'Ecole Supérieure de Commerce de La Rochelle le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de la Rochelle 28.06.91	18.10.93 11.03.94 15.03.94	Titulaire du diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de La Rochelle
RAMIREZ GONZALES Jesus 22.03.53 Madrid espagnole	l'Escuela Universitaria de Ingeneria Aeronaitica Madrid le diplôme 'd'Ingeniero Tecnico en Navegacion Aerea' 30.11.79	06.01.94 07.01.94 29.01.94	Ingenerio Tecnico en Navegacion y Circulation Aerea
RAMPA Alberto 30.07.27 Bergamo (Italie) italienne	la 'Politecnico di Milano' le diplôme de 'laurea di dottore in Ingeneria Civile sottosezione Idraulica' 23.05.53	27.10.93 22.10.93 29.11.93	Ingénieur
RAMPIN Robert 24.05.65 Dudelange luxembourgeoise	l'Université de l'Etat à Liège le grade de licencié en sciences de l'éducation 17.09.93	08.11.94 08.11.94 23.11.94	Licencié en sciences de l'éducation
RAMUNDO Araldo 14.03.44 Cerchiara (Italie) italienne	'The Engineering Council' le titre de 'Incorporated Engineer' 15.09.88	19.04.93 17.09.93 20.09.93	'Incorporated Engineer'
RANJBAR KIKASARI Abolghasem 12.08.40 Foman (Iran) iranienne	le 'Teheran Polytechnic' le 'degree Master of Engineering' 01.09.66	11.10.93 27.06.95 12.07.95	Master of Engineering
RAPP Norbert 17.01.47 Baden-Baden (D) allemande	'the Engineering Council' le titre de 'Incorporated Engineer' 10.03.89	23.09.94 13.10.94 17.10.94	'Incorporated Engineer'
RAUCHS Guillaume 05.04.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Robert Schuman de Strasbourg le diplôme de maîtrise en droit privé 'droit des affaires' 26.09.92	27.04.93 27.05.93 28.05.93	Titulaire d'une maîtrise en droit privé
RAUCHS Guillaume 05.04.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Robert Schuman - Strasbourg le diplôme de maîtrise de science politique 22.06.93	27.07.93 17.09.93 20.09.93	Titulaire d'une maîtrise de science politique
REC Sefkija 15.02.62 Ramosevo (Serbie) bosniaque	l'Université de Sarajevo le diplôme d'ingénieur diplômé en construction 20.05.88	06.04.95 07.04.95 26.04.95	Ingénieur

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
RECKERT Gilles 12.09.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion des entreprises 15.06.93	05.08.93 17.09.93 20.09.93	Titulaire d'une-maîtrise de sciences économiques
RECKINGER Claude 25.11.70 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zürich' le diplôme de 'Naturwissenschaftler' 11.11.94	23.02.95 07.04.95 02.05.95	Naturwissenschaftler
RECKINGER Michel 07.01.67 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich le diplôme d'ingénieur mécanicien 24.01.91	16.12.94 23.01.95 02.02.95	Ingénieur
REDING Daniel 16.03.68 Ettelbruck luxembourgeoise	l'Université de Montpellier I le diplôme de maîtrise ès sciences économiques 09.06.92	28.12.92 29.01.93 01.02.93	Titulaire d'une maîtrise ès sciences économiques
REDING Georges 07.03.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Liège le grade d'ingénieur civil électricien 02.07.93	22.08.94 02.09.94 16.09.94	Ingénieur
REICHARD ép.BACK Monique 22.03.58 Dudelange luxembourgeoise	la 'Leopold-Franzens-Universität Innsbruck' le 'akademischer Grad Magister der Naturwissenschaften' 01.06.85	02.04.93 30.04.93 03.05.93	'Magister der Naturwissenschaften'
REICKWERTH Martina 18.09.69 Tettnang (Allemagne) allemande	la 'Fachhochschule des Bundes für öffentliche Verwaltung' le 'akademischer Grad Diplom-Verwaltungsbetriebswirtin' 03.09.93	28.01.94 04.02.94 09.02.94	'Diplom-Verwaltungsbetriebs-wirtin'
REIFF Jean-Marie 20.06.63 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	la 'Leopold Franzens-Universität Innsbruck' le 'akademischer Grad Magister der Naturwissenschaften (Magister rerum naturalium - Mag.rer.nat.)' 12.06.93	22.06.93 24.06.93 25.06.93	Magister der Naturwissenschaften (Magister rerum naturalium - Mag.rer.nat.) '
REIFF Sonja 18.03.70 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le diplôme de Licenciée en sciences commerciales et financières juin.93	22.11.93 26.11.93 29.11.93	Licenciée en Sciences Commerciales et Financières
REIFFERS Daniel 24.10.67 Differdange luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade de maîtrise en informatique de gestion 14.09.94	10.10.94 13.10.94 17.10.94	Maître en Informatique de Gestion
REINERS Fernand 15.10.63 Clervaux luxembourgeoise	l'université de l'Etat à Liège le grade d'ingénieur civil électricien et mécanicien (génie mécanique) 01.07.87	01.10.94 21.02.95 23.02.95	Ingénieur
REINERT François 23.09.64 Niedercorn luxembourgeoise	la 'Ludwig-Maximilians Universität München' le 'akademischer Grad Magister Artium (M.A.)' 20.02.90	02.06.94 03.06.94 06.06.94	'Magister Artium (M.A.)'

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
REINERT Patrick	l'université de Liège	30.11.93	Licencié en sciences économiques
26.03.68 Luxembourg	le grade de licencié en sciences économiques	07.01.94	
Luxembourgeoise	25.09.93	09.01.94	
REITER Frank	l'université Catholique de Louvain	25.05.94	Licencié en sciences économiques appliquées
28.09.63 Echternach	le grade de licencié en sciences économiques appliquées	03.06.94	
luxembourgeoise	06.09.91	06.06.94	
REITER Jean-Paul	l'Université de Droit, d'Economie et des Sciences d'Aix-Marseille	05.10.95	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies en droit de la communication audiovisuelle
07.08.71 Luxembourg	diplôme d'études approfondies en droit de la communication audiovisuelle	0522.95	
luxembourgeoise	26.09.95	14.12.95	
RENARD Françoise	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège	30.01.95	Licencié en sciences commerciales et financières
19.01.71 Verviers (B)	le grade de licencié en sciences commerciales et financières	21.02.95	
belge	01.07.94	17.03.95	
RENTZ Nicolas	l'Université Robert Schuman - Strasbourg	09.03.93	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies de droit international
06.03.60 Colmar	le diplôme d'études approfondies de droit international	12.03.93	
française	31.10.89	26.03.93	
RENTZ Nicolas	l'université Robert Schuman - Strasbourg	09.03.93	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies en études politiques
06.03.60 Colmar	le diplôme d'études approfondies, mention: études politiques, option: défense	12.03.93	
française	16.11.90	26.03.93	
RESZKA Gabriela	l'Université de Gdansk	01.09.94	Titulaire d'une maîtrise en pédagogie spéciale
23.02.65 Gdynia (PL)	le diplôme de maîtrise en pédagogie spéciale	13.10.94	
polonaise	13.06.90	17.10.94	
REUTER Anne	l'Université René Descartes - Paris V	20.01.95	Titulaire d'une maîtrise de sociologie
15.01.70 Dudelange	le diplôme de maîtrise de sociologie	23.01.95	
luxembourgeoise	14.10.94	02.02.95	
REUTER Anne-Marie	l'Université Catholique de Louvain	09.08.94	Licenciée en nutrition humaine
08.04.67 Dudelange	le grade de licencié en nutrition humaine	02.09.94	
luxembourgeoise	13.09.93	06.09.94	
REUTER Jean-Louis	l'Université de Nancy II	11.10.94	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
14.05.67 Luxembourg	le diplôme de maîtrise de sciences économiques	13.10.94	
luxembourgeoise	05.07.94	17.10.94	
REUTER Jean-Paul	la 'Leopold-Franzens-Universität Innsbruck'	13.01.95	'Doktor der Philosophie'
15.02.62 Differdange	le 'akademischer Grad Doktor der Philosophie in der Psychologie -Biologie'	23.01.95	
luxembourgeoise	02.01.95	02.02.95	

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
REUTER Louis 31.03.68 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) der Studienrichtung Architektur' 23.08.93	20.07.94 02.09.94 06.09.94	Architecte
REUTER Mireille 18.10.71 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques 16.06.94	07.09.94 13.10.94 17.10.94	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
REYNAUD Patrice 24.10.57 Paris française	le Ministère de l'Education - Paris le diplôme d'études comptables supérieures 01.01.79	01.09.93 07.01.94 29.01.94	Titulaire d'un diplôme d'études comptables supérieures
REYNDERS Michel 17.05.61 Hasselt (B) Belge	l'université Libre de Bruxelles le grade scientifique de licence en droit 05.07.84	07.02.94 15.04.94 18.04.94	Licencié en droit
REYNDERS Olivier 21.05.60 Hasselt (B) belge	l'université Libre de Bruxelles le grade d'ingénieur commercial 04.07.83	19.11.94 13.12.94 21.12.94	Ingénieur Commercial '
RICCARDI Jean-Richard 24.09.60 Sélestat française	l'université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de Maîtrise en Informatique 21.10.88	01.07.94 02.09.94 06.09.94	Titulaire d'une Maîtrise en Informatique
RICCARDI Jean-Richard 24.09.60 Sélestat française	l'Université Louis Pasteur de Strasbourg le diplôme d'études supérieures spécialisées d'informatique 17.09.93	01.07.94 02.09.94 06.09.94	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées d'informatique
RICHELLE Denis 03.01.64 Verviers (B) belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le grade d'ingénieur Commercial 14.07.89	13.12.94 13.12.94 21.12.94	Ingénieur Commercial
RIES Charles 22.10.71 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le titre de licencié en sciences commerciales et financières 29.09.95	23.11.95 05.12.95 13.12.95	Licencié en sciences commerciales et financières
RIES Nathalie 27.10.65 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Supérieur d'Architecture de la Communauté Française - La Cambre - Bruxelles le grade d'Architecte 16.10.92	03.01.95 26.01.95 02.02.95	Architecte
RIES Stéphane 17.09.68 Uccle (B) luxembourgeoise	l'université Catholique de Louvain le grade de licence en sciences économiques 30.06.93	26.06.95 27.06.95 12.07.95	Licencié en sciences économiques
RIGAULT Laetitia 03.07.71 Palaiseau française	l'Université de Nancy II le diplôme de magistère de juriste d'affaires 20.10.94	29.08.95 06.10.95 10.10.95	titulaire d'un magistère de juriste d'affaires
RINCON-FERNANDEZ Luis 30.04.70 Salamanca (SP) espagnole	la 'Mississippi State University' le 'degree de Bachelor of Science College of Engineering' 16.05.92	16.05.92 03.06.94 06.06.94	Bachelor of Science

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
RION Pierre 07.05.59 Charleroi belge	l'Université de l'Etat à Liège le grade d'ingénieur civil électricien (électronique) 16.07.82	24.05.93 27.05.93 28.05.93	Ingénieur
RISCHARD Nadine 20.03.70 Luxembourg luxembourgeoise	le 'Staatliches Prüfungsamt für Erste Staatsprüfungen für Lehramter an Schulen' le 'Zeugnis über die Erste Staatsprüfung für das Lehramt für Sonderpädagogik' 20.06.95	28.06.95 07.11.95 15.11.95	'Sonderpädagoge'
RISCHETTE Fabienne 13.08.64 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Jean Moulin , Lyon III le diplôme de doctorat en Droit Spécialité : Droit de la Famille 04.10.93	01.02.94 15.04.94 18.04.94	Docteur en Droit
RISSE Anne 29.09.62 Nancy française	le Centre d'Etudes Supérieures Européennes de Management - Reims le diplôme d'Etudes Supérieures Européennes de Management 08.07.87	06.04.95 07.04.95 26.04.95	Diplômé en études européennes de management
RISSE Jean 05.02.22 Luchow française	la 'Indiana Technical College' le 'degree de Bachelor of Science in Mechanical Engineering' 06.03.59	26.05.94 30.06.94 04.07.94	Bachelor of Science in Mechanical Engineering
RITTER VON MARX Ferdinand 20.06.62 Frankfurt/Main allemande	l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales le diplôme de l'Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales 10.07.85	10.06.95 27.06.95 24.07.95	Diplômé de l'ESSEC
ROBINET André 17.11.66 Pétange luxembourgeoise	l'université de Paris VI Pierre et Marie Curie le diplôme d'études approfondies en physique théorique 05.11.92	09.09.94 13.10.94 17.10.94	Titulaire d'un d.e.a. en physique théorique
ROBINSON Judith E. 16.03.59 Dartford, Kent (Angleterre) anglaise	'The Polytechnic of Central London' le grade de 'Bachelor of Arts in Business Studies' 13.07.81	26.07.93 29.07.93 30.07.93	'Bachelor of Arts in Business Studies'
ROBINSON Judith E. 16.03.59 Dartford, Kent (Angleterre) anglaise	la 'University of San Diego, California' le grade de 'Master of International Business' 23.05.93	26.07.93 29.07.93 30.07.93	'Master of International Business'
ROBINSON Judith E. 16.03.59 Dartford, Kent (Angleterre) anglaise	la 'Western State University' le grade de 'Juris Doctor' 22.12.91	27.07.93 29.07.93 30.07.93	'Juris Doctor'
RODENBOURG Georges 09.11.67 Pétange luxembourgeoise	l'Université de Nancy II le diplôme de maîtrise de psychologie clinique 19.07.94	06.02.95 21.02.95 17.03.95	Titulaire d'une maîtrise de psychologie clinique
RODIGARI Richard 15.03.70 Recourt italienne	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le titre d'ingénieur commercial 03.07.95	20.11.95 05.12.95 13.12.95	Ingénieur commercial
RODIGARI Stéphane 29.09.71 Recourt italienne	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le titre d'ingénieur commercial 01.07.94	04.10.95 07.11.95 14.11.95	Ingénieur commercial

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
RØED Ole Kristofer 23.06.43 Oslo norvégienne	l'Institut Européen d'Administration des Affaires le diplôme d'administration des affaires 24.06.69	30.03.93 30.04.93 03.05.93	Titulaire d'un diplôme d'administration des affaires
ROEDERER Charles 12.11.31 Izieux (France) française	l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures - Paris le diplôme d'ingénieur des arts et manufactures 02.08.55	24.07.93 29.07.93 30.07.93	Ingénieur
ROELS André 05.11.49 Schaerbeek belge	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade de licencié en sciences commerciales et financières 02.07.73	10.01.95 23.01.95 02.02.95	Licencié en sciences commerciales et financières
ROGER Fabienne 25.07.65 Beaumont-sur-Oise (France) française	le Ministère de l'Education Nationale le diplôme d'Etudes Comptables et Financières 13.12.93	20.12.93 11.03.94 15.03.94	Titulaire du diplôme d'Etudes Comptables et Financières
ROLAND Emmanuelle 20.10.70 Luxembourg française	l'Université de Nancy II le diplôme de licence ès sciences économiques, mention: monnaie-finance 07.10.93	01.12.95 05.12.95 13.12.95	Licenciée ès sciences économiques
ROLAND Pascale 06.04.59 Fontaine l'Evêque (Belgique) belge	l'Université de l'Etat à Mons le grade de licencié en sciences économiques appliquées (orientation: administration des affaires, option: affaires internationales) 28.10.83	06.08.93 17.09.93 20.09.93	Licenciée en sciences économiques appliquées
ROLIN Hugues Jean 11.03.64 Toul (France) luxembourgeoise	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Psychologe' 12.05.95	28.08.95 06.10.95 10.10.95	'Diplom-Psychologe'
ROPER Gérald 07.08.45 Barron-in-Furness (Grande-Br.) anglaise	la 'Brune1 University' le grade de 'Master of Science in Nondestructive Testing of Materials' 18.07.87	13.10.93 22.10.93 05.11.93	'Master of Science'
ROQUET Philippe 10.04.64 Liège belge	l'Université de Liège le grade de licence en sciences géologiques et minéralogiques 03.10.86	18.01.94 04.02.94 09.02.94	Licencié en sciences géologiques et minéralogiques
ROQUET Philippe 10.04.64 Liège belge	l'Université de Liège le diplôme complémentaire en administration des affaires 28.09.89	18.01.94 04.02.94 09.02.94	Titulaire du diplôme complémentaire en administration des affaires
ROSS Nadine 27.09.67 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Université de Nice Sophia-Antiplois le diplôme de maîtrise de langues étrangères appliquées 25.07.94	13.09.94 13.10.94 17.10.94	Titulaire d'une maîtrise de langues étrangères appliquées

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
ROSSI Olivier 10.10.72 Nivelles (Belgique) belge	l'université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences économiques 14.09.94	29.08.95 06.10.95 10.10.95	Licencié en sciences économiques
ROSSION Bernard 29.08.52 Pondrome belge	l'Institut Supérieur d'Architecture - Liège le grade d'Architecte 21.09.79	26.04.95 28.04.95 19.05.95	Architecte
ROSSLER Christian 12.10.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Paris I - Panthéon - Sorbonne le diplôme de maîtrise de sciences économiques 13.09.93	22.03.95 07.04.95 26.04.95	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
ROSTER Danielle 16.03.64 Wiltz luxembourgeoise	la 'Universität Salzburg' le 'akademischer Grad Magister der Philosophie in der Musikwissenschaft' 13.06.91	13.06.95 27.06.95 24.07.95	'Magister der Philosophie (Musikwissenschaft)'
ROTH Jörg 16.10.62 Trier allemande	la 'Universität in Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 05.09.90	04.03.94 11.03.94 15.03.94	'Diplom-Kaufmann'
ROTTIER Robin Andrew 21.07.62 Bishop's Stortford anglaise	la 'University of London' le grade'de 'Bachelor of Science' 01.08.83	23.03.93 30.04.93 03.05.93	'Bachelor of Science'
ROTTIER Robin Andrew 21.07.62 Bishop's Stortford anglaise	la 'University of London' le grade de 'Master of Science' 12.12.84	23.03.93 30.04.93 03.05.93	'Master of Science'
ROUSCHMEYER Francis 09.08.52 Yutz (France) française	l'Institut des Sciences de l'Ingénieur de l'université de Nancy I le diplôme d'ingénieur I.S.I.N., option: mécanique (sciences des matériaux) 01.06.74	01.04.92 30.04.93 03.05.93	Ingénieur
ROUSSEAU Georges 13.12.65 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Université d'Aix-Marseille III le diplôme de maîtrise de sciences économiques 21.10.94	21.11.95 05.12.95 13.12.95	Titulaire d'une maîtrise en sciences économiques
ROUSSEAUX Eric 01.05.66 Nancy française	l'université de Nancy II le diplôme d'études approfondies de droit public, science politique, option: droit public interne 21.10.91	01.04.93 30.04.93 03.05.93	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies de droit public, science politique
ROUSSEL Pascal 24.12.67 Leuven belge	l'université de Liège le grade scientifique de licencié en informatique' 22.09.92	20.03.93 30.04.93 03.05.93	Licencié en informatique
ROY Lynda 26.01.65 Drummondville (Canada) canadienne	l'Université de Sherbrooke le grade de bachelière en administration des affaires, B.A.A. 26.04.91	07.05.93 24.06.93 25.06.93	Bachelière en administration des affaires, B.A.A.
ROZET Christian 21.04.61 Charleroi (B) belge	l'Université de l'Etat à Liège le grade d'ingénieur civil électricien 19.07.83	03.09.94 13.10.94 17.10.94	Ingénieur

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
RÜCKEL Catherine 02.11.68 Dudweiler(D) allemande	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Kauffrau (DIPL.-KFF.)' 27.09.93	14.06.94 30.06.94 04.07.94	'Diplom-Kauffrau'
RUCKERT Danielle 04.11.66 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licence en sciences chimiques 13.07.90	26.06.95 27.06.95 12.07.95	Licencié en Sciences Chimiques
RUCKERT Danielle 04.11.66 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de doctorat en sciences chimiques 12.10.94	26.06.95 27.06.95 12.07.95	Docteur en Sciences Chimiques
SABOTIC Safet 21.09.60 Ivangrad yougoslave	l'Université 'Veljko Vlahovic' de Titograd le titre d'économiste diplômé 18.12.89	29.09.95 05.12.95 14.12.95	Economiste diplômé
SACHS Otto 23.02.36 Laukischken (D) allemande	la 'Bauschule der Freien und Hansestadt Hamburg' la 'Berufsbezeichnung Ingenieur (FH) im Studiengang Hochbau' 02.02.61	20.02.95 27.06.95 24.07.95	Architecte
SADLER André 16.02.54 Thionville française	l'Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration des Entreprises de Reims le diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières 14.12.76	07.09.93 17.09.93 20.09.93	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières
SAGRILLO Damien 07.05.58 Dudelange luxembourgeoise	'Die Philosophische Fakultät der Universität zu Köln' le grade de 'Magister Artium (M.A.)' 25.01.89	14.04.93 30.04.93 03.05.93	'Magister Artium (M.A.)'
SAIAS Guy 24.08.24 Paris française	l'Ecole Polytechnique à Palaiseau le titre d'ingénieur diplôme de l'Ecole Polytechnique 01.06.47	18.11.94 23.01.95 02.02.95	Ingénieur
SAKOVIC Emira 08.11.66 Sarajevo (BO) bosniaque	l'université de Paris Sorbonne - Paris IV le diplôme de maîtrise de la langue arabe 14.12.94	13.01.95 23.01.95 02.02.95	Titulaire d'une maîtrise de la langue arabe
SALAS ESCARPA Joaquin 22.04.63 Madrid espagnole	la 'Universidad Complutense de Madrid' le titre de 'Licenciado en Ciencias Economicas y Empresariales, section: economia general' 03.12.87	11.01.93 29.01.93 01.02.93	'Licenciado en Ciencias Economicas y Empresariales'
SALAS ESCARPA Joaquin 22.04.63 Madrid espagnole	la 'American Graduate School of International Management - Glendale, Arizona' le grade de 'Master of International Management' 16.08.91	11.01.93 29.01.93 01.02.93	'Master of International Management'
SALAS ESCARPA Joaquin 22.04.63 Madrid espagnole	la 'Arizona State University, Tempe, Arizona' le grade de 'Master of Business Administration' 10.05.91	11.01.93 29.01.93 01.02.93	'Master of Business Administration'

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
SALAS-DOMINGUEZ Noemi 20.07.56 Ancash-Pérou sans	la 'Universita Tecnica de Callao' diplôme de 'Bachiller en Comtabilidad' 23.09.83	07.06.94 07.11.95 14.11.95	'Bachiller en Comtabilidad'
SALENTINY Nicole 25.04.64 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Libre de Bruxelles le grade de licenciée en théorie politique 09.11.93	22.06.95 27.06.95 24.07.95	Licenciée en théorie politique
SALES Martine 28.02.63 Ettelbruck luxembourgeoise	l'université de la Sorbonne Nouvelle de Paris III le diplôme d'études supérieures spécialisées de Traducteur 09.06.89	03.12.93 07.01.94 15.01.94	Titulaire du diplôme d'études spécialisées de Traducteur
SALES Martine 28.02.63 Ettelbruck luxembourgeoise	l'université de la Sorbonne Nouvelle Paris III le diplôme de maîtrise en langues étrangères appliquées 09.06.88	03.12.93 07.01.94 15.01.94	Titulaire d'une maîtrise de Langues étrangères appliquées
SALZINGER Vincent 10.11.68 Hayange française	la 'Clemson University' le grade de 'Master of Business Administration' 10.08.91	08.03.93 24.06.93 25.06.93	Master of Business Administration
SALZINGER Vincent 10.11.68 Hayange française	l'Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration des Entreprises de Pau le diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières 17.01.92	08.03.93 24.06.93 25.06.93	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières
SAMZUN Guy 28.01.56 Lausanne Belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le grade de Licence en sciences commerciales et financières 25.09.79	07.02.94 11.03.94 15.03.94	Licencié en Sciences Commerciales et Financières
SAND Jean 30.06.69 Luxembourg - luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich le diplôme d'ingénieur Informaticien 29.04.94	17.10.94 08.11.94 11.11.94	Ingénieur
SANDER Emile 19.01.66 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université d'Aix-Marseille le diplôme de maîtrise en administration des entreprises 26.06.91	25.01.95 26.01.95 02.02.95	Titulaire d'une maîtrise en administration des entreprises
SANDER Emile 19.01.66 Luxembourg luxembourgeoise	l'université d'Aix-Marseille III le diplôme d'études supérieures spécialisées 'Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises' 10.03.93	25.01.95 26.01.95 02.02.95	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées 'Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises'

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
SANDULESCU Radu Gabriel 06.04.68 Bucarest roumaine	l'Institut Polytechnique de Bucarest le diplôme d'ingénieur en électrique, spécialisation électrotechnique (machines électriques) 29.06.92	14.01.93 29.01.93 01.02.93	Ingénieur
SANTOLINI Marc 21.08.55 Algrange (F) française	le Conservatoire National des Arts et Métiers - Paris le diplôme d'ingénieur en génie civil 13.12.94	09.02.95 21.02.95 21.03.95	Ingénieur
SAREMI Mahmoud 23.07.60 Malayer Iranienne	l'Ecole d'Architecture de Strasbourg le diplôme d'architecte D.P.L.G. 16.07.93	18.07.94 13.10.94 26.10.94	Architecte
SASSONE Domenico 01.10.59 Scalea italienne	la 'Università degli Studi di Rama' la 'laurea di dottore in architettura'accompagné du 'certificato esami di stato' 14.07.89	20.07.95 27.07.95 13.11.95	Architecte
SAUBER Benoît 11.12.66 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université d'Aix-Marseille II diplôme d'études approfondies en économie et finances internationales 14.05.92	30.10.95 05.12.95 13.12.95	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies en économie et finances internationales
SAUBER Marc 06.12.63 Luxembourg luxemoburgeoise	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz' le 'Diplomgrad Diplom-Ingenieur (FH) ' 01.06.92	16.09.95 06.10.95 26.10.95	Diplom-Ingenieur (FH)
SAUVEUR Pierre 21.03.49 Liège belge	l'université de Liège le grade légal d'ingénieur civil architecte 20.07.71	27.05.93 29.07.93 30.07.93	Architecte
SAVERNA Christine 23.07.67 Longwy française	l'Université de Nancy I le diplôme d'études approfondies, spécialité: informatique 06.12.90	15.05.93 27.05.93 28.05.93	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies en informatique
SCHAACK Luc 08.08.69 Ettelbrück luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich le diplôme d'ingénieur Electricien 10.05.93	10.04.94 03.06.94 06.06.94	Ingénieur
SCHAAR Jean 14.09.34 Seclin (France) française	la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Lille le diplôme de licencié en droit 27.09.61	05.04.93 30.04.93 03.05.93	Licencié en droit
SCHAAR Jean 14.09.34 Seclin (France) française	l'université de Lille le diplôme d'études supérieures de sciences économiques 13.10.62	05.04.93 30.04.93 03.05.93	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures de sciences économiques
SCHAAR Jean 14.09.34 Seclin (France) française	le Ministère de l'Education Nationale le diplôme d'expertise comptable 28.07.72	05.04.93 24.06.93 25.06.93	Titulaire d'un diplôme d'expertise comptable
SCHADECK Alain 25.03.68 Strassen luxembourgeoise	l'Université de Nancy II le diplôme de Maîtrise de Sciences Economiques 05.07.94	02.09.94 02.09.94 06.09.94	Titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
SCHAEFFER Marcel 07.09.62 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Strasbourg le diplôme de Docteur de l'université de Strasbourg I (Chimie Organique) 19.10.89	30.03.95 04.07.95 26.04.95	Docteur de l'Université de Strasbourg I (Chimie Organique)
SCHAFER-ORZECHOWSKI Werner 01.05.53 Selkirk (Ecosse) allemande	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur im Studiengang Architektur' 22.10.86	04.03.93 15.04.94 22.04.94	Architecte
SCHAFFNER Elisabeth 04.11.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich le diplôme d'études supérieures de Sciences Naturelles 22.11.93	14.04.94 15.04.94 18.04.94	Diplômé en Sciences Naturelles (Biologie)
SCHAFFNER Jean 17.03.66 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Paris-Sud le diplôme d'études supérieures spécialisées en Fiscalité Internationale 02.07.91	19.08.94 02.09.94 06.09.94	Titulaire d'un D.E.S.S. en Fiscalité Internationale
SCHALK Christian 19.12.70 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licence en sciences économiques 13.09.95	05.10.95 06.10.95 10.10.95	Licencié en sciences économiques
SCHANET Claude 14.12.70 Luxembourg luxembourgeoise	le Conservatoire National des Arts et Métiers - Paris le diplôme d'études supérieures techniques du Conservatoire National des Arts et Métiers, spécialité informatique d'entreprise 20.06.95	22.06.95 27.06.95 12.07.95	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures techniques du CNAM
SCHANNE Lothar 09.06.48 Neuscheidt allemande	la 'Johann Wolfgang Goethe-Universität Frankfurt am Main' le 'akademischer Grad Diplom-Chemiker' 19.12.75	08.02.95 21.02.95 21.03.95	Diplom-Chemiker
SCHANNE Lothar 09.06.48 Neuscheidt allemande	la 'Ruprecht-Karl-Universität Heidelberg' le 'akademischer Grad Doktor der Naturwissenschaften (Dr.rer.nat.)' 08.08.76	08.02.95 21.02.95 21.03.95	'Doktor der Naturwissenschaften (Dr. rer. nat) '
SCHANNE Lothar 09.06.48 Neuscheidt allemande	la 'Fachhochschule für Technik Mannheim' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (FH)' 24.07.71	08.02.95 21.02.95 21.03.95	Diplom-Ingenieur (FH)
SCHAPERS Hans Gerd 09.02.33 Gelsenkirchen (D) allemande	'The Engineering Council' le 'title Incorporated Engineer' 07.02.90	08.11.94 13.12.94 16.12.94	Incorporated Engineer
SCHARLL Marie Françoise 16.11.64 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le diplôme d'ingénieur agronome 27.09.89	26.06.95 27.06.95 12.07.95	Ingénieur agronome

Nom / Prénom / Date de naissance / Lieu de naissance / Nationalité	Nom de l'École / Désignation du diplôme / Date d'émission	Dates demande / avis / décision minist.	Titre exact et complet à porter
SCHAUFELBERGER Gilles	l'Institut d'Administration des Entreprises - Metz	13.09.93	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées 'Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises
23.03.62 Metz	le diplôme d'études supérieures spécialisées 'Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises'	17.09.93	
française	16.07.91	20.09.93	
SCHAUS Christiane	l'université Catholique de Louvain	23.09.93	Licenciée en Sciences Economiques Appliquées
08.10.70 Luxembourg	le titre de Licencié en Sciences Economiques Appliquées	22.10.93	
luxembourgeoise	13.09.93	12.11.93	
SCHEER Luc	l'université de Paris Sorbonne - Paris IV	31.03.93	Titulaire d'un magistère de communication
12.01.65 Wiltz	le diplôme de magistère de communication	30.04.93	
luxembourgeoise	01.09.91	03.05.93	
SCHEIWEN Gérard	l'université Libre de Bruxelles	27.09.95	Licencié en sciences économiques
06.11.68 Esch/Alzette	le grade de licencié en sciences économiques	07.11.95	
luxembourgeoise	04.09.95	14.11.95	
SCHERF Otto	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz'	01.06.94	Diplom-Ingenieur (FH)
16.01.32 Trier (D)	la 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (FH)	30.06.94	
allemande	15.03.83	04.07.94	
SCHERGEN Paul	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich	10.01.94	Ingénieur
25.01.68 Luxembourg	le diplôme d'ingénieur Mécanicien	04.02.94	
luxembourgeoise	20.01.92	16.02.94	
SCHIFFLER Thomas	la 'Universität des Saarlandes'	08.06.94	'Diplom-Volkswirt'
04.09.59 Illingen	le 'akademischer Grad Diplom-Volkswirt (Dipl. -Volksw.) '	30.06.94	
allemande	27.04.84	04.07.94	
SCHILTZ Christiane	la 'Universität Trier'	22.01.93	'Diplom-Kaufmann'
23.10.65 Luxembourg	le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann'	29.01.93	
luxembourgeoise	16.07.92	01.02.93	
SCHILTZ Gabrielle	la 'Universität Regensburg'	28.11.95	'Diplom-Psychologin'
09.01.54 Bettembourg	le 'akademischer Grad Diplom-Psychologe'	05.12.95	
luxembourgeoise	07.08.78	14.12.95	
SCHILTZ Roland	l'université de Technologie de Compiegne	03.06.94	Ingénieur
17.01.68 Luxembourg	le diplôme d'ingénieur	07.11.95	
luxembourgeoise	18.01.94	06.12.95	
SCHINDFESSEL Pierre	l'Institut Supérieur d'Architecture - Liège	06.02.95	Architecte
28.09.56 Verviers (B)	le grade d'Architecte	21.02.95	
belge	21.09.79	21.03.95	
SCHINTGEN Marc	l'université Libre de Bruxelles Ecole de Commerce de Solvay	15.11.93	Titulaire d'une maîtrise en gestion fiscale
09.03.65 Luxembourg	le diplôme de Maîtrise en Gestion Fiscale	26.11.93	
luxembourgeoise	03.07.91	29.11.93	
SCHINTGEN Marc	l'université Libre de Bruxelles	15.11.93	Titulaire d'une maîtrise en politique internationale
09.03.65 Luxembourg	le diplôme de Maîtrise en Politique Internationale	26.11.93	
luxembourgeoise	30.09.92	29.11.93	

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
SCHINTGEN Nadine 19.06.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le diplôme de licence en Sciences commerciales 11.09.92	24.11.93 26.11.93 29.11.93	Licencié en sciences commerciales et financières
SCHIOCHET Serge 03.07.51 Metz (France) française	le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie de la République Française le diplôme d'architecte diplômé par le Gouvernement (D.P.L.G.) 04.07.79	17.08.95 06.10.95 10.10.95	Architecte
SCHLESSER Astrid 19.04.63 Ell luxembourgeoise	l'université de Liège le grade scientifique de licencié en administration des affaires 10.07.87	06.12.93 07.01.94 09.01.94	Licenciée en Administration des Affaires
SCHLESSER Carlo 30.08.51 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Lausanne le grade de licencié en sciences économiques, mention: gestion de l'entreprise 06.11.75	10.01.93 29.01.93 01.02.93	Licencié en sciences économiques
SCHLESSER Carlo 30.08.51 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Supérieure des Sciences Fiscales, annexée à l'I.C.H.E.C. Bruxelles le titre de diplômé en sciences fiscales 11.03.91	19.01.93 29.01.93 01.02.93	Diplômé en sciences fiscales
SCHLICK Christine 14.04.69 Mayence (D) allemande	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le 'Diplomgrad Diplom-Betriebswirt (Dipl. -Betr.W.) F.H.' 16.08.94	30.01.95 21.02.95 21.03.95	'Diplom-Betriebswirt (Dipl. -Betr.W.) F.H)'
SCHMIT Albert 14.08.39 Athus (Belgique) belge	la 'Boston University' grade de 'Master of Business Administration' 25.01.79	22.08.95 05.12.95 13.12.95	'Master of Business Administration'
SCHMIT Albert 14.08.39 Athus (Belgique) belge	l'université de l'Etat à Liège le grade d'ingénieur Civil Electricien (Electronique) 20.07.65	22.08.95 06.10.95 26.10.95	Ingénieur
SCHMIT Christiane 16.11.68 Ettelbruck luxembourgeoise	l'université de Droit, d'Economie et des Sciences d'Aix-Marseille III le diplôme de maîtrise de sciences économiques, filière: économie de l'entreprise 25.06.93	24.08.93 17.09.93 20.09.93	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
SCHMIT Danièle 12.03.69 Ettelbrück luxembourgeoise	la 'Universität Hannover' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur in Landschafts-und Freiraumplanung' 03.05.94	02.06.94 03.06.94 06.06.94	Ingénieur
SCHMIT Gérard 10.08.68 Luxembourg luxembourgeoise	les Facultés Universitaires Catholiques de Mons le grade de licencié en sciences politiques et administratives 26.09.95	27.10.95 07.11.95 14.11.95	Licencié en sciences politiques et administratives
SCHMIT Marie-Claude 28.02.71 Thionville (France) française	l'université de Nancy II le diplôme de maîtrise ès sciences économiques, mention: monnaie - finance 21.03.94	25.09.95 06.10.95 10.10.95	Titulaire d'une maîtrise ès sciences économiques

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
SCHMIT Martine 04.01.65 Luxembourg luxembourgeoise	le Groupe Ecole Supérieure de commerce de Dijon le mastère spécialisé en commerce international des vins et spiritueux 23.03.92	25.10.95 07.11.95 15.11.95	Titulaire du mastère en commerce international des vins et spiritueux
SCHMIT Martine 04.01.65 Luxembourg luxembourgeoise	les Ministères de l'Education Nationale et de l'Agriculture le diplôme national d'oenologue 17.06.91	25.10.95 07.11.95 15.11.95	Titulaire du diplôme d'oenologue
SCHMIT Sylvie 12.04.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Libre de Bruxelles le grade de Licence en Sciences psychologiques et pédagogiques au grade scientifique 27.10.94	17.08.95 06.10.95 10.10.95	Licenciée en sciences psychologiques et pédagogiques
SCHMITT Andreas 05.11.66 Bitburg allemande	la 'Universität in Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 16.07.92	03.03.94 11.03.94 15.03.94	'Diplom-Kaufmann'
SCHMITZ Jean-Claude 09.08.53 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Eidgenossische Technische Hochschule Zürich' le 'Diplom als Maschineningenieur 10.01.79	28.09.93 22.10.93 29.11.93	Ingénieur
SCHMITZ Marc 19.02.66 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de Maîtrise de Sciences Economiques 11.06.91	13.05.94 03.06.94 06.06.94	Titulaire d'une Maîtrise de Sciences Economiques
SCHMITZ René 11.11.64 Vielsalm belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Lambert Lombard - Liège le grade d'architecte 22.09.88	29.09.95 07.11.95 09.11.95	Architecte
SCHMIZ Marc 07.07.63 Wiltz luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Wirtschaftsingenieur (Dipl.-Wirtschaftsing.) ' 04.03.94	17.06.94 30.06.94 04.07.94	'Diplom-Wirtschaftsingenieur
SCHNEIDER Serge 20.03.62 Pétange luxembourgeoise	l'Université Pierre et Marie Curie - Paris 6 le titre de docteur de l'université Paris 6 en chimie organique 16.12.91	20.03.93 30.04.93 03.05.93	Docteur de l'université Paris 6 en Chimie organique
SCHOCKMEL Paul 27.02.62 DIFFERDANGE luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Wirtschaftsingenieur (Dipl.-Wirtsch.-Ing.)' 29.11.93	24.01.95 23.01.95 02.02.95	'Diplom-Wirtschaftsingenieur
SCHODER Paul 09.06.42 Vilvorde (Belgique) belge	l'université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences économiques appliquées (sciences commerciales et financières) 12.07.68	06.10.93 22.10.93 12.11.93	Licencié en sciences économiques appliquées

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
SCHODER Paul 09.06.42 Vilvorde (Belgique) belge	l'Institut Européen d'Administration des Affaires le Diplôme d'administration des affaires 23.06.70	06.10.93 22.10.93 12.11.93	Titulaire du Diplôme d'administration des affaires
SCHOEBEN Alain 20.10.70 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Royale Militaire - Bruxelles le grade de licence en sciences sociales et militaires 28.09.93	28.04.94 03.06.94 06.06.94	Licencié en sciences sociales et militaires
SCHOETTER Christiane 10.12.66 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Ludwig-Maximilians Universität München' la 'Erste Staatsprüfung für Lebensmittelchemiker' 14.12.92	13.03.95 04.07.95 26.04.95	Lebensmittelchemiker
SCHOLLY Peter 01.07.63 Saarlouis allemande	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 25.04.89	26.09.93 22.10.93 12.11.93	'Diplom-Kaufmann'
SCHOLTEN Geneviève 19.08.65 Wokingham (GB) Neerlandaise	la'Universität Hohenheim' le'akademischer Grad Diplom-Oekonomin' 28.04.92	03.01.94 07.01.94 10.01.94	Diplom-Oekonomin
SCHOMER Marianne 18.06.70 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en psychologie 09.09.94	16.09.94 13.10.94 17.10.94	Licencié en psychologie
SCHON Sebastian 03.05.56 Karansebesch (Roumanie) allemande	'l'Institutul de Arhitectura «Ion Mincu»' le 'Diploma de Arhitect' 07.07.82	12.07.93 29.07.93 30.07.93	Architecte
SCHONG Jean-Paul 05.05.67 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	la 'Universität Fridericiana zu Karlsruhe (T.H.)' 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur in der Fachrichtung Bauingenieurwesen' 03.10.93	24.03.94 07.11.95 06.12.95	Ingénieur
SCHONS Corine 15.02.71 Thionville française	l'Université de Nancy II le diplôme de Maîtrise des Sciences et Techniques Comptables et Financières 06.07.93	17.09.93 22.10.93 19.11.93	Titulaire du diplôme de Maîtrise de Sciences et Techniques Comptables et Financières
SCHRANK Christophe 13.03.67 Pétange luxembourgeoise	l'Institut Supérieur Industriel de la Communauté Française - Arlon le grade d'ingénieur Industriel Gestion de Paris 24.06.93	15.11.94 13.12.94 16.12.94	Ingénieur Industriel
SCHRANTZ Philippe 30.05.67 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Université de Liège le grade de licence en criminologie 27.06.90	22.03.95 07.04.95 26.04.95	Licencié en criminologie
SCHRANTZ Sylvain 07.07.66 Wiltz luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur im Studiengang Elektrotechnik' 11.10.94	27.07.95 27.07.95 13.11.95	Ingénieur
SCHREINER Guy 15.11.65 Ettelbruck luxembourgeoise	la 'Fachhochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur im Studiengang Bauingenieurwesen' 23.01.91	04.01.93 29.01.93 01.02.93	Ingénieur (FH)

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
SCHREINER Petra 23.01.69 Rheinhausen (D) allemande	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Kauffrau' 11.10.93	18.09.95 06.10.95 10.10.95	'Diplom-Kauffrau'
SCHREURS Vital 28.05.61 Sint'Truiden (Belgique) belge	la 'Katholieke Universiteit te Leuven' le grade de licencié en sciences, groupe géographie 10.07.84	11.02.93 12.03.93 26.03.93	Licencié en sciences, groupe géographie
SCHROEDER Carole 04.10.71 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Libre de Bruxelles grade de licence en kinésithérapie 22.06.95	11.07.95 07.11.95 15.11.95	Licenciée en kinésithérapie
SCHROEDER Françoise 28.12.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Liège le grade scientifique de licencié en administration des affaires 26.09.92	16.09.93 17.09.93 20.09.93	Licenciée en administration des affaires
SCHROEDER Françoise 28.12.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de l'Etat à Liège le grade de Maître en Administration des Affaires 24.09.93	10.04.95 28.04.95 12.05.95	Maître en Administration des Affaires
SCHROEDER Marc 23.05.65 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade de licencié en sciences commerciales et financières 28.06.88	30.01.95 21.02.95 17.03.95	Licencié en sciences commerciales et financières
SCHROEDER Marie 26.09.60 Luxembourg luxembourgeoise	'l'Universität Hamburg' le 'akademischer Grad Diplom-Psychologin 02.11.92	01.07.93 29.07.93 30.07.93	'Diplom-Psychologin (Dipl.- Psych.)'
SCHROEDER Prosper 28.10.34 Diekirch luxembourgeoise	la 'Hochschule für Architektur und Bauwesen - Weimar' le 'akademischer Grad Doktor-Ingenieur' 02.03.94	13.12.94 13.12.94 19.12.94	'Doktor-Ingenieur'
SCHROEDER Serge 03.01.68 Luxembourg luxembourgeoise	le 'College of Europe' - Bruges le grade de 'Master in European Community Law (LL M)' 18.06.93	29.06.93 29.07.93 30.07.93	'Master in European Community Law (LL M)'
SCHUFFELERS Paulus L.M. 21.06.47 Maastricht (Pays-Bas) néerlandaise	la'Rijkshogeschoo1 Maastricht' l'examen d'architecte, mention:architecture 28.12.74	18.06.93 22.10.93 05.11.93	Architecte
SCHULTE Andreas 21.04.62 Soest (Allemagne) allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Psychologe' 05.04.88	09.04.93 30.04.93 03.05.93	'Diplom-Psychologe'
SCHULZ Reinhard 07.09.51 Dahlem allemande	la 'Oberfinanzdirektion Koblenz' la 'staatliche Bezeichnung Diplom-Finanzwirt (FH-staatlich nachdiplomiert) ' 12.09.86	01.03.93 12.03.93 26.03.93	'Diplom-Finanzwirt (FH-staatlich nachdiplomiert)'
SCHUMACHER Christian 18.02.67 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Université de Nancy II le diplôme.de Maîtrise de Sciences Economiques 28.07.92	24.11.93 26.11.93 29.11.93	Titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
SCHUMACHER Emanuel 09.03.68 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc - Bruxelles le grade d'architecte 16.09.92	17.01.94 15.04.94 22.04.94	Architecte
SCHUMACHER Henri 09.09.67 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Miami University Oxford (Ohio)' le 'degree de Bachelor of Arts' 09.05.93	18.01.95 23.01.95 02.02.95	Bachelor of Arts
SCHUMACHER Martine 15.04.71 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade de licenciée en sciences commerciales et financières 30.09.94	31.03.95 07.04.95 02.05.95	Licenciée en sciences commerciales et financières
SCHUMACHER Pascal 19.02.68 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Université de Liège le grade de licence en criminologie 26.06.91	28.09.94 13.10.94 17.10.94	Licencié en criminologie
SCHUMERS Alain 20.07.69 Luxembourg belge	la Faculté Universitaire Catholique de Mons le titre de licencié en sciences économiques appliquées 15.12.92	03.09.93 17.09.93 20.09.93	Licencié en sciences économiques appliquées
SCHUMMER Luc 06.02.62 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Übersetzer' 20.05.88	28.11.95 05.12.95 14.12.95	'Diplom-Übersetzer'
SCHÜTZ Michel 12.01.69 Esch/Alzette luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) der Studienrichtung Maschinenbau' 02.08.94	28.09.94 13.10.94 17.10.94	Ingénieur
SCHÜTZ Victor 07.06.28 Aachen belge	l'Institut Supérieur d'Architecture et des Arts décoratifs Saint-Luc - Liège le grade d'Architecte 05.07.54	04.02.94 11.03.94 15.03.94	Architecte
SCHWARTZ François 25.11.67 Echternach luxembourgeoise	l'université Libre de Bruxelles le grade d'ingénieur civil mécanicien et électricien 01.07.93	24.02.94 11.03.94 17.03.94	Ingénieur
SCHWENKMEZGER Peter 17.08.46 Laichingen allemande	la 'Eberhard-Karls-Universität Tübingen' 'akademischer Grad Diplom-Psychologe (Dipl.-Psych)' 31.01.73	26.10.95 05.12.95 14.12.95	'Diplom-Psychologe (Dipl.-Psych.)'
SCHWENNINGER Pascal 02.02.66 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Supérieur de Gestion - Paris le diplôme de l'Institut Supérieur de Gestion 06.05.93	26.01.95 27.06.95 12.07.95	Titulaire d'un diplôme de l'Institut Supérieur de Gestion
SCHWICKERATH Pierre 05.04.61 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Libre de Bruxelles le grade de licencié en histoire de l'art et d'archéologie 12.07.90	21.11.95 05.12.95 14.12.95	Licencié en histoire de l'art et archéologie
SCHWINNINGER Guy 11.04.70 Ettelbruck luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le diplôme de Licence en sciences commerciales et financières septembre 93	15.11.93 26.11.93 29.11.93	Licencié en Sciences Commerciales et Financières

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
SECKELMANN Diederich 04.01.50 Hamburg allemande	la Universität Hamburg' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann (Dipl. -Kfm.) ' 17.04.78	07.06.95 27.06.95 12.07.95	'Diplom-Kaufmann'
SEEN Albert 03.05.48 La Haye (Pays-Bas) néerlandaise	la 'Katholieke Hogeschool Tilburg' le 'doctoraal examen van de studierichting der economie' 13.10.78	02.09.93 17.09.93 20.09.93	'Doctorandus'
SEGHETTO Lionel 28.03.59 Dudelange luxembourgeoise	l'université de Metz (I.A.E.) le diplôme d'études supérieures spécialisées 'Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises' 04.11.91	24.10.94 13.12.94 21.12.94	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées 'Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises
SEGHETTO. Lionel 28.03.59 Dudelange luxembourgeoise	l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims 06.04.94	24.10.94 13.12.94 21.12.94	Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims
SEGURA ANTOLI Perfect0 28.12.46 Porte11 des Morella espagnole	la 'Escuela Tecnica Superior de Ingenieros de Caminos, Canales y Puertos' le 'titulo de Ingeniero de Caminos, Canales, y Puertos' 30.11.76	30.05.95 27.06.95 12.07.95	Ingénieur
SEHL Norbert 30.12.65 Pétange luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.) an der Fakultät für Elektrotechnik' 30.08.94	14.12.94 23.01.95 17.03.95	Ingénieur
SEILLER Jean-Paul 10.02.47 Roquebrune/Argens-Var française	l'Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration des Entreprises de Reims le diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières 17.06.71	08.07.93 29.07.93 30.07.93	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières
SENGSTOCK Arwed 20.04.57 Netphen-Beienbach allemande	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 27.03.90	16.06.94 30.06.94 04.07.94	'Diplom-Kaufmann'
SERBAN Bogdan 06.02.63 Slatina roumaine	l'Institut Polytechnique de Bucarest le diplôme d'ingénieur , spécialisation électrotechnique 19.04.90	08.06.94 30.06.94 04.07.94	Ingénieur
SERRES Michelle 12.01.69 Ettelbrück luxembourgeoise	l'université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise de psychologie 08.07.94	25.11.94 13.12.94 21.12.94	Titulaire d'une maîtrise de psychologie
SEYLER Romain 11.06.69 Differdange luxembourgeoise	la 'Universität Bremen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing) 21.02.94	31.05.94 03.06.94 06.06.94	Ingénieur

e--v-

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
SHERIDAN Walter H. 10.06.37 Mount Joy (Ontario) Canadienne	la'Queens University of Kingston (Ontario) le diplôme de Bachelor of Science in Electrical Engineering 21.05.60	04.03.94 11.03.94 16.03.94	Bachelor of Science
SIBENALER Alain 26.08.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Paul Valéry Montpellier le diplôme de Maîtrise de Géographie 20.07.92	07.12.93 07.01.94 31.01.94	Titulaire d'une Maîtrise de Géographie
SIBENALER Myriam 14.03.70 Luxembourg luxembourgeoise	l'université des Sciences Humaines de Strasbourg le diplôme de maîtrise de sociologie 09.09.84	29.11.94 13.12.94 21.12.94	Titulaire d'une maîtrise de sociologie
SIEBENALER Danièle 18.12.71 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Eidgenossische Technische Hochschule Zürich' le diplôme de Chimiste diplômé 01.10.94	08.03.95 07.04.95 26.04.94	Chimiste diplômé
SIEGELS Wolfgang 01.03.50 Ludwigshafen/Rhein allemande	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le 'Diplomgrad Diplom-Betriebswirt (FH) in der Studienrichtung Finanz-, Prüfungs- und Steuerwesen' 09.08.79	10.08.93 17.09.93 20.09.93	'Diplom-Betriebswirt (FH)'
SIMIONI Manuela 18.03.70 Tubize (Belgique) italienne	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le titre de licencié en sciences commerciales et financières 30.09.93	15.11.95 05.12.95 13.12.95	Licenciée en sciences commerciales et financières
SIMON Manon 08.07.62 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Paris-Sorbonne (Paris IV) le titre de docteur de l'université de Paris-Sorbonne (Paris IV) 07.12.91	21.07.93 30.06.94 04.07.94	Docteur de l'Université de Paris-Sorbonne (Paris IV)
SIMONIS Alexandre 11.04.59 Wiesbaden luxembourgeoise	l'Ecole d'Architecture de Nancy le titre d'architecte diplômé par le Gouvernement (D.P.L.G.) 03.12.90	21.11.94 13.12.94 03.01.95	Architecte
SIMONIS François 04.03.64 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur der Studienrichtung Maschinenbau' 07.04.95	14.06.95 27.06.95 12.07.95	Ingénieur
SKIBA Wieslaw 03.03.66 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le diplôme de 'Diplom Ingénieur im Studiengang Elektrotechnik' 16.03.93	04.11.93 26.11.93 06.12.93	Ingénieur
SKRIJELJ Zahid 10.04.61 Lagatore yougoslave	l'université de Pristina le diplôme de philosophie et de sociologie 02.11.88	20.12.94 21.02.95 17.03.95	Titulaire d'un diplôme en philosophie et en sociologie
SKRIVANEK Petr 27.04.67 Uherski Hradisie (Rép. Tchèche) tchèque	la 'Technische Hochschule in Brünn' le diplôme de 'Diplom-Ingenieur' 26.06.90	11.10.93 26.11.93 09.12.93	Ingénieur
SLABIAK Arthur 10.10.42 Cracovie (Pologne) Polonaise	l'Ecole Polytechnique de Wroclaw-Faculté d'Architecture le grade de Magistère Ingénieur Architecte 06.06.68	26.01.94 04.02.94 10.02.94	Architecte

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
SOETENS Gilles 10.04.66 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.) der Studienrichtung Maschinenbau' 08.07.94	03.08.94 02.09.94 16.09.94	Ingénieur
SOISSON Gérard 12.07.68 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en philosophie 18.10.94	26.06.95 27.06.95 12.07.95	Licencié en philosophie
SOISSON Muriel 25.02.68 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences du travail 11.09.92	18.02.93 12.03.93 26.03.93	Licenciée en sciences du travail
SOISSON Pascale 04.04.72 Luxembourg luxembourgeoise	l'université des Sciences Humaines - Strasbourg II le diplôme de maîtrise en langues étrangères appliquées 25.07.95	23.10.95 07.11.95 15.11.95	Titulaire d'une Maîtrise en Langues étrangères appliquées
SOIVE Franck 07.09.65 Metz française	l'Institut National Polytechnique de Lorraine le diplôme d'ingénieur de la section spéciale, en génie des systèmes industriels 26.10.90	18.05.93 29.07.93 30.07.93	Ingénieur
SOKO Suad 31.10.45 Sarajevo yougoslave	l'Université à Sarajevo le titre d'ingénieur diplômé du bâtiment' orientation construction 30.06.70	28.01.93 12.03.93 26.03.93	Ingénieur
SOLHEID Pierre 09.08.69 Malmédy belge	la Faculté Universitaire Catholique de Mons le grade de licencié en Sciences Economiques 07.09.94	04.12.94 13.12.94 19.12.94	Licencié en Sciences Economiques
SOMESAN Gabriel 03.02.67 Dumbraveni-Sibiu (Roumanie) roumaine	la 'Universitatea Transilvania Brasov' le 'Diploma de Inginer in profilul electric, specializarea electrotehnica' 22.06.92	28.07.93 29.07.93 30.07.93	Ingénieur
SOMMEILLIER Pascal 08.05.61 Ruette (B) belge	l'Institut Supérieur d'Architecture de l'Etat - La Cambre - Bruxelles le grade d'Architecte 28.09.84	11.01.95 26.01.95 02.02.95	Architecte
SOMMERFELD Basil 25.12.69 Halle/Saale (Allemagne) belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le diplôme d'ingénieur Commercial 03.07.93	01.03.94 11.03.94 15.03.94	Ingénieur Commercial
SOUROUDJON Dominique 27.04.59 Tours (F) française	l'Ecole Centrale de Lyon le diplôme d'ingénieur de l'Ecole Centrale de Lyon 06.02.84	24.01.94 11.03.94 16.03.94	Ingénieur
SOUSA Anna Paula 13.03.71 Luxembourg portugaise	l'université Louis Pasteur de Strasbourg le diplôme de Maîtrise de Sciences Economiques 15.06.94	22.11.94 13.12.94 21.12.94	Titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques
SPAUS Patrick 09.03.70 Echternach luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.) im Studiengang Maschinenbau' 12.09.95	31.10.95 05.12.95 08.12.95	Ingénieur

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
SPEAIGHT Theodore 30.12.53 Reading britannique	la 'University of Bath' le 'degree Bachelor of Engineering' 29.06.76	25.04.95 28.04.95 12.05.95	Ingénieur
SPEDENER Arielle 02.04.52 Kolwezi'(Zaire) belge	la 'Universitas Witwatersrandensis Johannesburgi' le 'gradum baccalaurei scientiae in scientia zoologica' 03.04.76	20.09.93 22.10.93 05.11.93	Baccalaureus scientiae in scientia zoologica
SPEDENER Arielle 02.04.52 Kolwezi (Zaire) belge	la 'University of the Witwatersrand Johannesburg' le 'Degree of Master of Science' 08.05.82	28.09.93 22.10.93 05.11.93	'Master of Science'
SPEDENER Stéphane 07.11.56 Uccle (Belgique) belge	la 'Universitas Witwatersrandensis Johannesburgi' le grade de 'Commercii Baccalaurei' 28.04.80	25.06.93 29.07.93 30.07.93	'Bachelor of Commerce'
SPEDENER Stéphane 07.11.56 Uccle (Belgique) belge	la 'University of the Witwatersrand, Johannesburg' le grade de 'Bachelor of Accountancy' 22.05.84	25.06.93 29.07.93 30.07.93	'Bachelor of Accountancy'
SPITZ Erich 24.08.33 Sinzenich (D) allemande	la 'Technische Universität München' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) an der Fakultät für Bauingenieur' 24.03.61	20.06.94 30.06.94 04.07.94	Ingénieur
SPITZ Erich 24.08.33 Sinzenich (D) allemande	la 'Universität in Graz' le diplôme de 'Doktor der Staatswissenschaften' 27.06.94	20.06.94 30.06.94 04.07.94	Doktor der Staatswissenschaften
STAMET Guy 17.07.59 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut des Hautes Etudes Commerciales St.Louis de Bruxelles le grade de licence spéciale en management 30.06.92	13.12.93 07.01.94 21.01.94	Licencié Spécial en Management
STAMMET Germain 19.01.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur commercial et de gestion 09.09.94	15.09.95 05.12.95 13.12.95	Ingénieur commercial et de gestion
STAMPS Bart Allen 26.10.59 Dayton, Ohio (Etats-Unis) américaine	'The American University of Paris' le diplôme de 'Bachelor of Arts in International Business Administration' 31.05.89	06.07.93 11.03.94 15.03.94	'Bachelor of Arts in International Business Administration'
STAPLEHURST Vernon 18.05.59 Isleworth (UK) Britannique	la 'University of Newcastle-on-Tyne' le diplôme de Bachelor of Science in Agricultural Engineering 26.06.80	26.01.94 04.02.94 16.02.94	Bachelor of Science
STARC Roberto 11.06.66 Buenos Aires Belge	l'Université de Buenos Aires le diplôme de 'Titulo de Arquitecto' 17.05.91	17.02.94 02.09.94 06.09.94	Architecte
STAUS Josiane 10.02,67 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Eidgenossische Technische Hochschule Zürich' le 'Diplom als Bauingenieur' 28.04.92	28.12.92 29.01.93 01.02.93	Ingénieur

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
STAVAUX Marc	l'Institut Supérieur d'Architecture Intercommunal' Site Lambert Lombard - Liège	20.07.93	Architecte
09.06.64 Couvin (Belgique)	le titre d'architecte	29.07.93	
belge	20.09.91	30.07.93	
STEEMAN Joeri	la 'Vrije Universiteit Brussel'	08.04.93	'Licentiaat in de Economische Wetenschappen'
11.06.66 Wilrijk (Belgique)	le grade de 'Licentiaat in de Economische Wetenschappen, richting: toegepaste economie'	30.04.93	
luxembourgeoise	06.07.90	03.05.93	
STEENBERGEN Michael	la 'Fachhochschule Osnabrück'	29.11.94	Diplom-Ingenieur (FH)
04.09.59 Diepenveen (NL)	le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (FH) in der Landespflege'	13.12.94	
(NL & D)	14.09.84	16.12.94	
STEFANELLI Livio	la 'Universita di Pisa'	06.10.93	Titulaire de la 'laurea di Dottore in Fisica'
14.03.52 Naples (Italie)	la 'laurea di Dottore in Fisica'	22.10.93	
italienne	19.04.79	05.11.93	
STEFANI Sébastien	l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims	12.12.94	Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims
14.09.70	le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims	23.01.95	
française	13.07.94	02.02.95	
STEFANSKI Krzystof	l'Ecole Polytechnique de Gdansk en Pologne	10.02.94	Architecte
09.02.64 Gdansk (Pologne)	le diplôme de 'Magistra Inzyniera Architecta'	11.03.94	
Polonaise	09.03.92	15.03.94	
STEFFEN Fabienne	l'université Louis Pasteur - Strasbourg	06.09.94	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
10.07.69 Ettelbrück	le diplôme de maîtrise de sciences économiques	13.10.94	
luxembourgeoise	16.06.94	17.10.94	
STEFFGEN Frank	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen'	15.08.93	Architecte
02.02.63 Sarrebruck	le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.) in der Fachrichtung Architektur'	17.09.93	
luxembourgeoise	17.07.92	22.09.93	
STEGMULLER Georg	la 'Universität Heidelberg'	02.03.94	'Diplom-Volkswirt'
01.02.51 Heidelberg	le 'akademischer Grad Diplom-Volkswirt'	11.03.94	
allemande	19.12.75	15.03.94	
STEICHEN Aloyse	la 'Open University'	29.04.94	Master of Business Administration
29.11.60 Schifflange	le 'degree Master of Business Administration'	03.06.94	
luxembourgeoise	31.12.92	06.06.94	
STEICHEN Michelle	l'Ecole Européenne des Affaires	25.11.93	Diplômée de l'Ecole Européenne des Affaires
10.09.67 Luxembourg	le diplôme de l'Ecole Européenne des Affaires	07.01.94	
luxembourgeoise	17.07.91	21.01.94	
STEIN Marc	l'Université Libre de Bruxelles	12.11.95	Licencié en sciences psychologiques et pédagogiques
18.05.69 Ettelbruck	le grade de licencié en sciences psychologiques et pédagogiques	05.12.95	
luxembourgeoise	27.10.95	14.12.95	

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
STEIN Michèle 18.02.65 Ettelbruck luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales de Bruxelles le grade de Licence en Sciences Commerciales et Consulaires 06.03.59	13.05.94 03.06.94 06.06.94	Licenciée en Sciences Commerciales et Consulaires
STEIN Monique 29.12.69 Ettelbruck luxembourgeoise	l'université Libre de Bruxelles le grade de licence en Sciences politiques 09.11.93	16.02.94 11.03.94 16.03.94	Licenciée en Sciences Politiques
STEIN Yvon 10.04.70 Thionville française	l'Université de Metz le diplôme de maîtrise d'informatique 15.09.93	21.05.95 27.06.95 12.07.95	Titulaire d'une maîtrise en informatique
STEINBACH Alice 08.05.60 Nittel (D) luxembourgeoise	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Pädagogin' 30.11.92	10.05.95 23.05.95 01.06.95	'Diplom-Pädagogin'
STEINMETZ Claude 09.07.70 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur de Strasbourg le diplôme de Maîtrise de Chimie juin 93	24.11.93 26.11.93 29.11.93	Titulaire d'une Maîtrise de Chimie
STENKE Lennart 21.09.51 Stockolm suédoise	la 'Handelshogskolan i Stockolm' le titre de 'Civilokonom' 17.06.95	30.05.95 27.06.95 12.07.95	Civilokonom
STEVENS Joseph 25.02.66 Namur belge	la Faculté Universitaire Catholique de Mons le grade de licencié en sciences économiques appliquées 09.09.91	18.05.93 24.06.93 25.06.93	Licencié en sciences économiques appliquées
STIRN Jean-Pierre 05.06.67 Luxembourg luxembourgeoise	1a'Eidgenossische Technische Hochschule Zürich' le diplôme de 'Diplom als Elektroingenieur; Studienrichtung Nachrichtentechnik' 04.03.91	04.10.93 22.10.93 06.12.93	Ingénieur
STOCKREISER Pierre 13.10.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Nancy II le diplôme de maîtrise en informatique juin 93	24.11.93 26.11.93 06.12.93	Titulaire d'une maîtrise en Informatique
STOJANOVIC Srdjan 01.01.55 Belgrade yougoslave - serbe	l'Université de Fribourg le 'akademischer Grad eines Lizentiaten der Rechtswissenschaft' 21.10.77	18.02.93 12.03.93 26.03.93	'Lizentiat der Rechtswissenschaft'
STOJANOVIC Srdjan 01.01.55 Belgrade yougoslave - serbe	l'université de Fribourg le grade de docteur en droit 01.02.83	18.02.93 12.03.93 26.03.93	'Doctor utriusque iuris'
STOLTZ Antoine 08.07.68 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'université Louis Pasteur de Strasbourg diplôme de maîtrise de sciences économiques 16.06.92	27.07.95 07.11.95 15.11.95	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
STRASSENER Adolfo 25.02.58 Buenos Aires luxembourgeoise	l'Etat Majeur Général de l'Armée à Buenos Aires le diplôme de Capitaine d'outre-mer 14.06.89	08.12.94 13.12.94 19.12.94	Titulaire d'un diplôme de Capitaine d'outre-mer

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
STRASSER Claude 27.09.72 Ettelbruck luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le titre de licencié en sciences commerciales et financières 29.09.95	31.10.95 05.12.95 13.12.95	Licencié en sciences commerciales et financières
STRASSER Sylvie 08.08.68 Ettelbruck luxembourgeoise	l'Institut Supérieur d'Architecture de la Communauté Française - La Cambre - Bruxelles le titre d'architecte 27.01.93	03.07.93 29.07.93 30.07.93	Architecte
STREFF Philippe 27.04.70 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) der Studienrichtung Maschinenbau' 09.06.94	17.08.94 02.09.94 16.09.94	Ingénieur
STREICHER Alberto 01.06.52 Bitburg allemande	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le 'Diplomgrad Diplom-Ingenieur (FH) im Studiengang Architektur' 30.01.81	10.01.93 29.01.93 01.02.93	Architecte.
STRICKROTH Alain 17.05.65 Dudelange luxembourgeoise	l'Institut supérieur franco-allemand de techniques et d'économie le diplôme de licence constructions mécaniques 08.07.93	15.03.95 07.04.95 02.05.95	Titulaire d'une licence en constructions mécaniques
STROCK Alain 23.02.70 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences économiques appliquées 21.01.94	25.05.94 03.06.94 06.06.94	Licencié en sciences économiques appliquées
STRYCKMAN Marc 03.06.59 Uccle belge	l'Institut Supérieur d'Architecture de l'Etat - La Cambre - Bruxelles le grade d'architecte 28.09.84	06.11.92 29.01.93 01.02.93	Architecte
STUCKERT Jean 26.05.53 Gennevilliers (France) française	l'université de Paris X- Nanterre le grade de licencié ès sciences économiques 20.08.75	06.09.93 22.10.93 12.11.93	Licencié ès sciences économiques
STUCKERT Jean 26.05.53 Gennevilliers (France) française	l'Université de Paris X - Nanterre le Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées dans la spécialité: marketing financier 18.01.77	06.09.93 22.10.93 12.11.93	Titulaire d'un Diplôme d'études spécialisées en Marketing Financier
SURLEMONT Bernard 27.02.61 Recourt belge	l'université de l'Etat à Liège le grade de licence en Administration des Affaires 30.09.83	27.07.94 02.09.94 06.09.94	Licencié en Administration des Affaires
SURLEMONT Bernard 27.02.61 Recourt belge	l'Institut Européen d'Administration des Affaires le diplôme de 'Master of Business Administration' 01.07.85	27.07.94 02.09.94 06.09.94	Master of Business Administration
SURMONT Sophie 11.01.70 Arlon belge	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade de licencié en sciences commerciales et financières 29.06.93	22.05.95 27.06.95 12.07.95	Licencié en sciences commerciales et financières

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
SVILAR Dusan 16.09.63 Snederevo yougoslave	l'Université de Belgrade le diplôme d'ingénieur d'agriculture pour pomologie et viticulture 09.07.93	18.10.93 08.11.94 11.11.94	Ingénieur agronome
SYBERTZ Paul 26.06.67 Montréal luxembourgeoise	l'Université de Sherbrooke le grade de Bachelier ès Sciences en Informatique 21.04.92	21.02.94 11.03.94 16.03.94	Bachelier ès Sciences
SYLA Ismet 03.04.64 Suhodoll i Ulet (Kosovo) albanaise	la 'Universität Prishtina' le titre de 'Bauingenieur' 26.12.90	26.05.93 27.05.93 28.05.93	Ingénieur
SZYBALSKY Wolfgang 04.02.58 Bitburg (D) allemande	la 'Fachhochschule in Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur in der Fachrichtung Architektur' 29.01.87	08.10.93 03.06.94 06.06.94	Architecte
TADAUONY Shahin 22.03.59 Maragheh (Iran) iranienne	la 'Universität Karlsruhe Fridericiana zu Karlsruhe' le grade Académique de 'Diplom-Ingenieur' 15.02.89	29.10.93 26.11.93 09.12.93	Architecte
TADIC Ana 23.05.56 Vrbica (B&H) yougoslave	l'Université de Sarajevo le diplôme d'économiste 25.06.82	27.09.94 13.10.94 17.10.94	Titulaire d'un diplôme en économie
TAESCH Ernest 12.04.44 Hagenau française	Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industriels de Strasbourg le diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industriels de Strasbourg pour la section travaux-publics 16.01.69	07.06.93 29.07.93 30.07.93	Ingénieur
TANSON Eric 16.06.66 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de Maîtrise de Sciences Economiques' mention: Economie et Gestion des Entreprises 15.06.93	30.11.95 05.12.95 13.12.95	Titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques
TASSONE Frank 05.05.60 Simbavio (Italie) italienne	la'Universität des Saarlandes' le'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 20.05.88	22.11.93 07.01.94 09.01.94	Diplom-Kaufmann
TECH Karin Heike 02.06.63 Bad Kreuznach allemande	la 'Europäische Wirtschaftshochschule - Berlin' le 'akademischer Grad Diplom-Kauffrau (DIPL.-KFF.)' 22.12.89	06.12.94 13.12.94 21.12.94	'Diplom-Kauffrau'
TEMPELS Christiane 18.07.65 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de Maîtrise en Sciences Economiques' mention économie monétaire' financière et bancaire 29.06.89	25.10.93 26.11.93 06.12.93	Titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques
TEOFILOVIC Radmilo 29.09.50 Zavidovici (Bosnie) bosniaque	l'université de Sarajevo - Faculté des Mines à Tuzla le diplôme d'ingénieur des Mines 05.07.76	11.01.95 23.01.95 02.02.95	Ingénieur

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
TERRIJN Raymond 12.03.49 Kruibeke belge	la 'Katholieke Universiteit te Leuven' le grade d'ingénieur commercial et d'économie d'entreprise 12.07.75	18.08.93 17.09.93 20.09.93	Ingénieur commercial et d'économie d'entreprise
TESOLIN Marc 14.05.68 Luxembourg luxembourgeoise	les Facultés Universitaires Catholiques de Mons le grade de licencié en sciences politiques et administratives 26.09.95	18.10.95 07.11.95 14.11.95	Licencié en sciences politiques et administratives
TESTA Sylvie 08.12.64 Audincourt (F) française	l'université de Nancy II le diplôme de l'Institut Commercial de Nancy 27.01.89	17.02.95 07.04.95 26.04.95	Titulaire d'un diplôme de l'Institut Commercial de Nancy
THEIS Edouard 16.01.65 Chur luxembourgeoise	la 'Universität Trier' le 'akademischerGrad Diplom-Kaufmann (Dipl. -Kfm.) ' 08.03.94	25.05.94 03.06.94 06.06.94	'Diplom-Kaufmann'
THEISEN Daniel 29.11.69 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Heidelberg' grade de 'Magister Artium (M.A.) ' 26.09.95	18.10.95 05.12.95 14.12.95	'Magister Artium (M.A.)'
THELEN Carlo 09.08.71 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences économiques 08.09.95	29.11.95 05.12.95 13.12.95	Licencié en sciences économiques
THEOPHYLACTOU Pantelis 26.07.38 chypriote	la 'University of Wales in Cardiff' le diplôme de 'Master of Education' 24.05.93	22.10.94 13.10.94 17.10.94	Master of Education
THEWES Frank 10.02.64 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Fridericiana zu Karlsruhe (T.H.)' le 'akademischer Grad Diplom-Chemiker' 08.04.91	29.07.94 02.09.94 06.09.94	Diplom-Chemiker
THIES Jean-Paul 06.05.64 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Liège le grade d'ingénieur civil mécanicien et électricien 03.07.92	21.03.95 07.04.95 26.04.95	Ingénieur
THIJS Véronique 10.10.69 Liège belge	Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le diplôme de licencié en sciences commerciales et financières, orientation: analyse et contrôle de l'entreprise 04.07.92	18.12.92 29.01.93 01.02.93	Licenciée en sciences commerciales et financières
THILL Alain 01.07.65 Pétange luxembourgeoise	l'université de Liège le grade scientifique d'ingénieur civil électricien (informatique) 13.09.91	19.04.93 29.07.93 30.07.93	Ingénieur
THILL Constant 25.05.47 Pétange luxembourgeoise	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le 'Diplomgrad Diplom-Ingenieur der Studienrichtung Architektur' 27.08.81	06.01.93 30.04.93 03.05.93	Ingénieur (FH)
THILL-François 02.08.61 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Johannes Kepler Universität Linz' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.) der Studienrichtung Informatik' 06.02.91	22.06.93 24.06.93 25.06.93	Ingénieur

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
THILL Laurent 04.03.68 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Liège le grade scientifique d'ingénieur Civil Electricien et Mécanicien (énergétique) 02.07.93	28.12.93 07.01.94 12.01.94	Ingénieur
THILL Marc 01.06.57 Thionville française	l'Université de Metz le diplôme de maîtrise de sciences de gestion 15.03.83	02.07.93 29.07.93 30.07.93	Titulaire d'une maîtrise de sciences de gestion
THILL Nico 09.11.68 Pétange Luxembourgeoise	l'université de Liége le grade de Licencié en Administration des Affaires 26.09.92	26.11.93 07.01.94 07.01.94	Licencié en Administration des Affaires
THILL Nicole 04.09.65 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Supérieur de la Communauté Française de Traducteurs et Interprètes-Bruxelles le diplôme de Licenciée Traducteur 30.09.92	26.11.93 26.11.93 06.12.93	Licenciée Traducteur
THILL Serge 26.02.65 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de l'Etat à Liège le grade de licencié en Informatique 14.09.90	29.11.93 07.01.94 15.01.94	Licencié en Informatique
THILLEN Guy 22.01.54 Diekirch luxembourgeoise	l'Université de l'Etat à Liège le grade scientifique d'ingénieur civil électricien et mécanicien (mécanique) 20.07.78	25.05.93 24.06.93 25.06.93	Ingénieur
THILLEN Xavier 15.04.67 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Fachhochschule Konstanz' le diplôme de 'Diplom-Ingenieur (FH) in der Fachrichtung Elektrotechnik 22.10.93	02.11.93 26.11.93 29.11.93	Diplom-Ingenieur (F.H.)
THILTGES Romain 01.03.58 Echternach luxembourgeoise	la 'Technische Universität Wien' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.) der Studienrichtung Architektur' 22.06.93	13.07.93 17.09.93 22.09.93	Architecte
THIMME Karin 30.04.41 Munich (D) allemande	la 'Fachhochschule für Bibliotheks-und Informationswesen - Stuttgart' le 'akademischer Grad Diplom-Bibliothekarin F.H.' 24.01.95	08.02.95 21.02.95 21.03.95	Diplom-Bibliothekarin (F.H.)
THINK Jean 09.02.65 Dudelange luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le titre de licencié en sciences commerciales et financières 27.06.91	13.11.95 05.12.95 13.12.95	Licencié en sciences commerciales et financières
THIRY Christian 03.04.52 Haine Saint-Paul Belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc - Bruxelles le grade d'Architecte 08.07.83	05.03.94 11.03.94 15.03.94	Architecte
THIRY Elisabeth 19.07.69 Sables d'Olonne (France) française	l'Ecole Supérieure de Gestion - Paris le diplôme d'Expert en Management 20.10.92	17.08.95 06.10.95 06.10.95	Titulaire d'un diplôme d'expert en management
THOMA Claude 16.12.68 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en affaires publiques et internationales 11.09.92	05.03.95 07.04.95 26.04.95	Licencié en affaires publiques et internationales

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
THOMA Claude 16.12.68 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Catholique de Louvain le diplôme en administration des entreprises 21.01.94	05.04.95 07.04.95 26.04.95	Diplômé en Administration des Entreprises
THOMA Françoise 25.08.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Panthéon-Assas (Paris II) le diplôme d'études approfondies en droit communautaire 21.07.93	16.09.93 17.09.93 20.09.93	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies en droit communautaire
THOMA Françoise 25.08.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Panthéon-Assas (Paris II) le diplôme de Maîtrise de Sciences Politiques 13.07.93	02.12.93 07.01.94 10.01.94	Titulaire d'une Maîtrise de Sciences Politiques
THOMAS Germain 02.09.67 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	l'université de Liège le grade scientifique d'ingénieur civil électricien et mécanicien (robotique) 28.06.91	12.01.95 07.11.95 06.12.95	Ingénieur
THOMAS Jean-Marc 25.04.64 Beauraing belge	l'Université Catholique de Louvain le titre d'ingénieur commercial et de gestion 18.01.91	06.05.93 27.05.93 28.05.93	Ingénieur commercial et de gestion
THOMASSIN Vincent 24.09.57 Luneville française	l'université de Lille le titre d'ingénieur 18.04.83	03.12.94 04.02.94 06.02.94	Ingénieur
THOME Sophie 14.12.70 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut des hautes études des communications sociales grade de licencié en communication appliquée 15.09.95	23.10.95 07.11.95 15.11.95	Licenciée en communication appliquée
THOMMES Jacqueline 29.01.60 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität zu Wien' le diplôme de 'Doctoris Philosophaie' 17.05.93	30.11.93 07.01.94 15.01.94	'Doctoris Philosophaie'
THONES Harald 06.08.63 Merzig allemande	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann (Dipl. -Kfm.)' 19.05.93	05.03.93 11.03.94 15.03.94	'Diplom-Kaufmann'
THOREZ Arianne 21.04.63 Sart-lez-Spa belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Lambert Lombard - Liège le grade d'architecte 25.09.87	29.03.93 30.04.93 03.05.93	Architecte
THOSS Jean-Marie 08.01.66 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of Limerick' le diplôme de 'Master of Arts in European Integration' 16.09.93	10.10.94 13.10.94 17.10.94	Master of Arts in European Integration
THOWENOT Thierry 15.11.70 Neufchâteau (France) française	l'Université Pierre Mendes (Académie de Grenoble) le diplôme MST Comptables et Financières 28.07.92	21.08.93 22.10.93 12.11.93	Titulaire du diplôme MST comptables et financières
THULL Steve 23.04.67 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	l'Ecole Royale Militaire - Bruxelles le titre de licencié en sciences sociales 'et militaires 20.09.91	14.07.93 17.09.93 20.09.93	Licencié en sciences. sociales et militaires

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
TILLEMENT Myriam 18.06.70 Recourt (B) belge	l'Université de Liège le grade de licencié en psychologie 16.09.94	06.12.94 13.12.94 21.12.94	Licencié enpsychologie
TINT1 Nando 12.02.67 Gubbio italienne	la 'Universita degli Studi di Roma La Sapienza' la 'laurea di dottore in Ingeneria Aeronautica' 06.05.94	18.05.95 27.06.95 12.07.95	Ingénieur
TIRANDAZ Cyril 04.07.68 Lyon (France) française	'The University of Stirling' le grade de 'Master of Business Administration' 22.11.91	28.09.93 22.10.93 12.11.93	'Master of Business Administration'
TIRIS Catalin 19.07.69 Foscani roumaine	l'université Polytechnique de Bucarest le diplôme de 'Titul de Inginer' 01.08.94	01.08.94 23.01.95 02.02.95	Ingénieur
TOCKERT Claudine 22.02.68 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences politiques et relations internationales 30.06.93	26.10.94 08.11.94 11.11.94	Licencié en sciences politiques
TOMASZEWSKI Margarete 10.06.48 Danzig (Pologne) allemande	la 'Technische Universität Danzig' le titre de 'Diplomingenieur im Fachbereich Elektronik' 16.11.71	18.05.93 27.05.93 28.05.93	Ingénieur
TONCI OTTIERI Michele 21.06.56 Athènes italienne	la 'Universita degli Studi di Rama' le diplôme de 'Laurea in Architettura' 29.10.81	03.03.94 03.06.94 06.06.94	Architecte
TOUAA Nadir 28.03.55 Alger algérienne	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne le diplôme d'architecte 23.04.82	01.01.95 23.01.95 17.03.95	Architecte
TOURNAY Thierry 21.10.63 Namur belge	le Conservatoire National Supérieur des Arts et Métiers - Metz le diplôme d'études supérieures et techniques du C.N.A.M., spécialité: Informatique d'Entreprise 07.11.95	24.11.95 05.12.95 14.12.95	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures techniques du CNAM (CAMOS)
TOUSCH Guy 09.02.65 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et de Mécanique le diplôme d'ingénieur E.N.S.E.M., filière mécanique - option mécanique et ingénierie des solides et des structures 03.07.93	29.07.93 29.07.93 30.07.93	Ingénieur
TOUSSAINT Adrien 28.02.52 Ettelbruck luxembourgeoise	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Chemiker' 28.07.78	04.04.94 15.04.94 06.05.94	Diplom-Chemiker
TOUSSAINT Adrien 28.02.52 Ettelbruck luxembourgeoise	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Doktor der Naturwissenschaften (Dr.rer.nat.)' 11.12.81	04.04.94 15.04.94 06.05.94	'Doktor der Naturwissenschaften (Dr. rer. nat) '
TOUSSAINT Christiane 19.01.51 Aye belge	l'université Catholique de Louvain le grade, de licencié en communication sociale 11.09.81	23.12.92 29.01.93 01.02.93	Licenciée en communication sociale

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
TOUSSAINT Jean 05.10.65 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Trèves le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 20.11.92	08.12.93 07.01.94 29.01.94	'Diplom-Kaufmann'
TOUSSAINT Serge 07.02.58 Ettelbruck luxembourgeoise	la 'Universität Innsbruck' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.) der Studienrichtung Bauingenieurwesen' 12.12.87	13.01.93 29.01.93 01.02.93	Ingénieur
TOUSSING Pascale 26.06.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Catholique de Louvain le grade de licenciée en sciences économiques 30.06.92	17.10.95 07.11.95 14.11.95	Licenciée en sciences économiques
TRAMOND Marc 14.04.63 Caen (F) Française	l'Université de Tours le diplôme d'études supérieures spécialisées Juristes Européens 10.11.93	15.09.94 13.10.94 19.10.94	Titulaire d'un D.E.S.S. Juristes Européens
TRAMOND Marc 14.04.63 Caen (F) Française	l'Université de Tours le diplôme d'études approfondies de droit public 30.11.88	15.09.94 13.10.94 19.10.94	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies de droit public
TRANTAS Georgios A. 14.06.51 Chypre chypriotte	la 'University of London' le grade de 'Bachelor of Science (Engineering) (Civil Engineering Group) ' 01.08.74	12.03.93 12.03.93 26.03.93	'Bachelor of Science (Engineering)'
TRAON Stéphanie 02.11.70 Strasbourg (F) française	le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports le diplôme d'études comptables et financières 16.03.93	16.03.95 07.04.95 26.04.95	Titulaire d'un diplôme d'études Comptables et Financières
TREFF Léon 21.06.58 Ettelbruck luxembourgeoise	la 'Universität Karlsruhe' le 'akademischer Grad Diplom-Informatiker' 18.10.83	09.12.93 07.01.94 16.01.94	'Diplom-Informatiker'
TREINEN Olivier 26.10.60 Cologne (D) luxembourgeoise	la 'Universität Wien' le 'akademischer Grad Magister der Philosophie, Studienrichtung: Uebersetzer und Dolmetscherausbildung' 25.01.88	02.02.95 21.02.95 21.03.95	'Magister der Philosophie (Uebersetzerausbildung)'
TRILLO Carlos 23.03.48 Tanger (Maroc)	l'Université Paul Sabatier de Toulouse le diplôme de maîtrise d'informatique 09.10.74	18.10.94 08.11.94 11.11.94	Titulaire d'une maîtrise en Informatique
TRILLO Carlos 23.03.48 Tanger (Maroc)	l'université de Nancy II le 'diplôme d'études supérieures spécialisées 'Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises' 06.09.78	18.10.94 08.11.94 11.11.94	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées 'Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
TRUTT Alexandre 11.06.67 Paris française	le Ministère de l'Education Nationale Français le diplôme d'Etudes Supérieures Comptables et Financières 23.03.93	19.01.94 04.02.94 22.02.94	Titulaire d'un Diplôme d'Etudes Supérieures Comptables et Financières
TSANACAS Fotios 19.06.65 Charleroi grecque	l'Université Libre de Bruxelles le grade d'ingénieur commercial 28.06.91	12.05.93 27.05.93 28.05.93	Ingénieur commercial
TSCHIRHART Eric 02.04.63 Mulhouse (France) française	l'université Louis Pasteur de Strasbourg le titre de docteur de l'université de Strasbourg I en sciences, option pharmacologie 19.12.88	10.08.93 17.09.93 20.09.93	Docteur de l'Université de Strasbourg I en sciences, option pharmacologie
TSCHIRHART Eric 02.04.63 Mulhouse (France) française	l'université Henri Poincarré - Nancy I le diplôme d'habilitation à diriger des recherches 08.12.94	10.02.95 21.02.95 23.02.95	Titulaire d'un diplôme d'habilitation à diriger des recherches
UMMINGER Gerd 21.10.40 Bretten allemande	la 'Ludwig-Maximilians-Universität München' le 'akademischer Grad Diplom-Volkswirt' 26.06.70	05.08.93 17.09.93 20.09.93	'Diplom-Volkswirt'
UNLAND Werner - 22.04.48 Bocholt (D) allemande	la 'Universität Münster' le 'akademischer Grad Diplom-Geologe' 29.05.73	15.02.95 21.02.95 21.03.95	'Diplom-Geologe'
UNLAND Werner 22.04.48 Bocholt (D) allemande	la Universität Münster' le 'akademischer Grad Doktor der Naturwissenschaften (Dr.rer.nat.)' 23.12.76	15.02.95 21.02.95 21.03.95	'Doktor der Naturwissenschaften (Dr. rer. nat) '
URBANC Frédérique 27.10.69 Villerupt française	l'université de Metz le diplôme de Maîtrise Mesure et Contrôle en Chimie, Biochimie Biologie et Toxicologie 01.07.94	01.04.95 07.04.95 02.05.95	Titulaire d'une Maîtrise Mesure et Contrôle en Chimie, Biochimie, Biologie et Toxicologie
VALENTIN Yves 06.01.68 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Technische Universität in Wien' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur in der Studienrichtung Informatik' 24.11.94	10.01.95 23.01.95 02.02.95	Ingénieur
VALLENDER Karl Detlef 02.08.61 Cologne (D) allemande	la 'Fachhochschule Köln' le 'akademischer Grad Diplom-Betriebswirt (Dipl.-Betr.W.) F.H.' 09.03.94	21.11.94 13.12.94 16.12.94	'Diplom-Betriebswirt (Dipl. -Betr.W.) F.H.
VALLENET Eric 19.10.60 Thionville (France) française	le Ministère de l'Equipement et du Logement de la République Française le diplôme d'architecte D.P.L.G. 30.11.88	04.09.93 22.10.93 05.11.93	Architecte
VAN DAMME Filip 02.09.49 Gent belge	la Faculté Universitaire Saint Ignace à Anvers le grade de licencié en sciences économiques appliquées 07.07.72	24.05.95 27.06.95 12.07.95	Licencie en sciences économiques appliquées

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
VAN DEN BRANDHOF Jan Willem 21.04.44 Ambarawa (Indonésie) néerlandaise	'The University of Oregon' le grade de 'Bachelor of Arts' 15.06.69	25.04.93 30.04.93 03.05.93	'Bachelor of Arts'
VAN DEN BRANDHOF Jan Willem 21.04.44 Ambarawa (Indonésie) néerlandaise	'The University of Oregon' le grade de 'Master of Arts' 13.06.71	25.04.93 30.04.93 03.05.93	'Master of Arts'
VAN DEN DRIESSCHE Jean-Louis 21.05.43 Ixelles (Belgique) belge	l'Académie Royale des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles le grade d'Architecte 30.06.71	19.04.94 15.04.94 22.04.94	Architecte
VAN DEN EEDE Claudine 04.04.57 Namur (B) belge	l'institut Supérieur d'Architecture de la Ville de Liège le grade d'Architecte 09.07.82	18.05.94 03.06.94 06.06.94	Architecte
VAN DER ELST Paul 27.09.45 Etterbeek belge	l'Université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur civil électricien et d'ingénieur civil mécanicien 18.07.68	18.05.93 27.05.93 28.05.93	Ingénieur
VAN DER LAAN Douwe 15.03.64 Harlingen néerlandaise	la 'Rijkshogeschool Groningen' le diplôme de 'Hoger Beroepsonderwijs in Bouwkunde 18.07.89	30.06.94 13.10.94 17.10.94	Bachelor of Civil Engineering
VAN DER MAREN Olivier 21.11.70 Sorengo (Suisse) belge	l'université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur commercial et de gestion 09.09.94	11.08.95 06.10.95 10.10.95	Ingénieur commercial
VAN DE WALLE DE GHELCKE Hugues 10.02.50 Gand belge	l'Institut Saint Luc - Saint-Gilles-Lez-Bruxelles le diplôme d'architecte 01.07.75	01.03.93 12.03.93 26.03.93	Architecte
VAN DE WERVE DE VORSSELAER Thierry 27.02.45 Arbre belge	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade de licence en sciences commerciales et consulaires 05.07.71	21.07.95 07.11.95 21.11.95	Licencié en sciences commerciales et consulaires
VAN DIJK Sandra 07.06.65 Brunssum (Pays-Bas) luxembourgeoise	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Volkswirtin' 03.02.95	03.11.95 05.12.95 13.12.95	'Diplom-Volkswirtin'
VAN EYLL Patrick 31.03.64 Jadotville (Zaïre) belge	l'université Libre de Bruxelles le grade légal d'ingénieur civil des mines 14.07.90	30.04.93 27.05.93 28.05.93	Ingénieur
VAN HOOF Franciscus 18.07.36 Heist sur Berg (Belgique) belge	l'Ecole Supérieure de Commerce st. -Ignatius le grade de licencié en sciences commerciales et financières 08.07.60	01.03.93 12.03.93 26.03.93	Licencié en sciences commerciales et financières
VAN HOOF Patrick 26.03.59 Mol (B) belge	la 'California State University' le 'degree Bachelor of Business Administration' 31.08.86	24.05.95 27.06.95 12.07.95	Bachelor of Business Administration

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
VAN RYN André 22.06.42 Uccle (B) Belge	l'Ecole Nationale des Arts Visuels de la Cambre le grade d'Architecte 10.06.67	11.10.93 07.01.94 10.01.94	Architecte
VAN STAPPEN Daniel 19.04.43 Ixelles belge	l'université Libre de Bruxelles le grade d'ingénieur civil des constructions 20.07.66	05.10.95 07.11.95 06.12.95	Ingénieur
VAN STEENWINKEL Marc 27.09.57 Schaerbeek (B) belge	l'université Libre de Bruxelles le grade scientifique d'ingénieur civil physicien 16.07.80	11.01.94 23.01.95 02.02.95	Ingénieur
VANDENBROUCKE Bernard 10.11.63 Soest (D) belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Lambert Lombard - Liège le grade d'Architecte 09.07.87	31.03.95 07.04.95 26.04.95	Architecte
VANDERCAM Guy 29.07.32 Eisden (B) belge	l'université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur Civil des Mines 20.07.56	18.01.95 23.01.95 02.02.95	Ingénieur
VANSANT Peter 20.01.65 Turnhout belge	la Faculté Universitaire Saint Ignace à Anvers le grade de licence spéciale en sciences maritimes 21.09.90	18.05.95 27.06.95 12.07.95	Licencié spécial en Sciences Maritimes
VANSANT Peter 20.01.65 Turnhout belge	l'université Catholique de Louvain le grade de licence en droit économique 20.01.92	18.05.95 27.06.95 24.07.95	Licencié en Droit Economique
VANSANT Peter 20.01.65 Turnhout belge	l'université Catholique de Louvain le grade de licence en droit 13.07.88	18.05.95 27.06.95 24.07.95	Licencié en Droit
VATIER Valérie 21.08.67 Longeville-les-Metz française	l'Université de Metz (IAE) le diplôme de maîtrise en sciences de gestion 13.07.90	06.12.94 13.12.94 19.12.94	Titulaire d'une maîtrise en sciences de gestion
VAUTHIER Philippe 07.12.65 Besançon (France) française	l'université de Franche-Comté le diplôme de maîtrise des sciences et techniques comptables et financières 05.10.90	07.07.93 29.07.93 30.07.93	Titulaire d'une maîtrise des sciences et techniques comptables et financières
VECCHIONI Isabelle 25.04.69 Rome (I) Franco-Italienne	l'Ecole Supérieure de Commerce de Bordeaux le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Bordeaux 21.07.94	13.09.94 13.10.94 17.10.94	Titulaire du diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Bordeaux
VEDRINNE Sophie-Charlotte 27.10.68 Paris française	le 'Leeds Polytechnic (now Leeds Metropolitan University) ' le 'degree de Bachelor of Arts in European Finance & Accounting' 22.10.92	12.12.94 21.02.95 21.03.95	Bachelor of Arts (European Finance & Accounting)
VERBRUGGHE Martine 17.08.63 Lille (F) française	la 'University of Hartford' le 'degree Master of Business Administration' 29.09.90	16.06.95 27.06.95 12.07.95	Master of Business Administration
VERBURGH Jacques 15.07.51 Bruxelles belge	l'Université Libre de Bruxelles le grade d'ingénieur Commercial 17.07.75	27.11.95 05.12.95 13.12.95	Ingénieur Commercial

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
VERDICKT Olivier 27.05.70 Ixelles (Belgique) belge	l'université Libre de Bruxelles à la Faculté de Sciences Appliquées le diplôme d'ingénieur civil électricien 08.09.93	12.10.93 22.10.93 29.11.93	Ingénieur
VERELLEN Kurt 01.05.61 St. Niklaas (B) belge	la Faculté Universitaire Saint Ignace à Anvers le grade de licencié en sciences économiques appliquées 29.06.83	20.02.95 21.02.95 17.03.95	Licencié en sciences économiques appliquées
VERMEULEN Yves 31.07.61 Watermael-Boitsfort (B) belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc - Bruxelles le grade d'Architecte 04.07.86	26.11.94 13.12.94 02.02.95	Architecte
VERQUIN Francis 22.06.70 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Nancy II le grade de licencié en études cinématographiques et audiovisuelles 03.03.95	20.11.95 05.12.95 14.12.95	Licencié en études cinématographiques et audiovisuelles
VERSENDAAL Robert 07.09.60 Alblasserdam(NL) néerlandaise	la 'Technische Hogeschool Delft' le 'diploma van werktuigkundig ingenieur' 18.04.83	20.10.94 08.11.94 11.11.94	Ingénieur
VERSTRAETEN Erik 19.09.63 Astrida (Rwanda) belge	l'université de l'Etat à Liège le grade d'ingénieur civil des constructions 24.09.86	21.06.95 27.06.95 12.07.95	Ingénieur
VERSTRAETEN Erik 19.09.63 Astrida (Rwanda) belge	l'université Libre de Bruxelles le grade de licence spéciale en gestion 14.07.88	21.06.95 27.06.95 12.07.95	Licencié spécial en gestion
VESPIGNANI Jean-Louis 01.12.47 Joeuf (France) française	le Ministère de l'Education Nationale le diplôme d'ingénieur diplômé par l'Etat, spécialité techniques du bâtiment 22.01.88	07.04.93 27.05.93 28.05.93	Ingénieur
VETTER Sabine 18.01.69 Moyeuvre Grande (France) française	l'Ecole Supérieure de Commerce du Centre le diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières 06.07.92	21.12.92 29.01.92 01.02.93	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières
VEYDER Serge 06.04.64 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade de licencié en sciences commerciales et financières 01.06.91	02.02.92 30.04.93 03.05.93	Licencié en sciences commerciales et financières
VIART Emmanuelle 30.05.68 Epernay (France) française	l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims 20.07.92	07.06.93 24.06.93 25.06.93	Titulaire d'un diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims
VIDAL Serge 20.06.72 Paris française	l'Institut Management et Business Administration le certificat de fin d'études de management international 25.06.94	10.10.95 07.11.95 15.11.95	Titulaire du certificat de fin d'études de management international

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
VIGNERON André 18.09.37 Ampsin (Belgique) belge	l'Institut Supérieur d'Architecture et d'Arts Décoratifs Saint-Luc - Liège le diplôme d'architecte 25.06.62	11.02.93 12.03.93 26.03.93	Architecte
VIKJORD Lars 22.10.58 Lofoten (Norvège) norvégienne	la 'Universität Mannheim' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 05.09.84	01.07.93 29.07.93 30.07.93	'Diplom-Kaufmann'
VILLANCE Olivier 31.01.65 Messancy (B) belge	l'Institut Supérieur Industriel de Bruxelles le grade d'ingénieur Industriel 23.09.87	21.10.94 08.11.94 11.11.94	Ingénieur Industriel
VINANDY Nadine 26.11.71 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Nancy II le diplôme de maîtrise de psychologie 12.12.94	21.06.95 27.06.95 12.07.95	Titulaire d'une maîtrise de psychologie
VINCKEL Nathalie 07.01.71 Thionville (F) française	l'Université de Metz le diplôme de Maîtrise Mesure et Contrôle en Chimie Biochimie Biologie et Toxicologie 01.07.94	07.09.94 13.10.94 17.10.94	Titulaire d'une Maîtrise Mesure et Contrôle en Chimie Biochimie Biologie et Toxicologie
VION Sandra 13.10.69 Metz française	l'Université de Metz le diplôme d'études approfondies en droit des contentieux 05.03.93	22.06.93 24.06.93 25.06.93	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies en droit des contentieux
VLAD Teodora-Florina 19.01.63 Alba Izula (Roumanie) Roumaine	l'Université Polytechnique de Bucarest le diplôme de Docteur Ingénieur 14.06.93	08.11.93 26.11.93 06.12.93	Docteur Ingénieur
VOETS Guido 10.06.31 Mortsel belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc - Bruxelles le grade d'Architecte 04.07.57	03.04.94 03.06.94 06.06.94	Architecte
VOGLET Bernard 18.08.65 Saint-Josse-ten-Noode Belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Victor Horta de Bruxelles le grade d'Architecte 30.11.93	06.01.94 04.02.94 10.02.94	Architecte
VOIGT Georgia 18.08.57 Rastatt allemande	la 'Universität Heidelberg' le 'akademischer Grad Diplom-Geologe' 26.04.86	15.12.92 29.01.93 01.02.93	'Diplom-Geologe'
VOIGT Georgia 18.08.57 Rastatt allemande	la 'Ruprecht-Karls-Universität Heidelberg' le grade de 'Doktor der Naturwissenschaften (Dr. Rer. Nat.)' 18.05.90	15.12.92 29.01.93 01.02.93	'Doktor der Naturwissenschaften'
VOIRIN Nicolas 29.05.65 Thionville (France) française	l'université Robert Schuman de Strasbourg le diplôme de maîtrise en droit privé, mention: droit des affaires 06.12.90	08.10.93 22.10.93 05.11.93	Titulaire d'une maîtrise en droit privé

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
VOIRIN Nicolas 29.05.65 Thionville française	l'Université de Paris I - Panthéon - Sorbonne le Certificat d'Aptitude a l'Administration des Entreprises 13.12.91	08.10.93 22.10.93 05.11.93	Titulaire d'un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées'
VOIRIN Nicolas 29.05.65 Thionville (France) française	l'Université des Sciences Juridiques' Politiques, Sociales et de Technologie de Strasbourg le Diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg' section économique et financière 16.11.87	08.10.93 22.10.93 05.11.93	Titulaire du Diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques
VON DER AU Joachim 31.03.49 Straubing (D) allemande	la 'Verwaltungsfachhochschule Wiesbaden' le 'Diplomgrad Diplom-Finanzwirt (Dipl. -Finw) 10.07.90	10.10.94 21.02.95 21.03.95	Diplom-Finanzwirt (VWFH)
VON ROESGEN Maximilien 22.09.66 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Technische Universität in Wien' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur im Studiengang Architektur' 21.06.94	14.07.95 06.10.95 10.10.95	Architecte
VON SAENGER Denis 03.10.35 Tourtour Var française	l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures - Paris le diplôme d'ingénieur des arts et manufactures 23.08.60	21.10.95 05.12.95 08.12.95	Ingénieur
VORAGE Wilhelmus J.P. 31.12.50 Heerlen néerlandaise	la 'Technische Hogeschool te Eindhoven' le titre de 'Ingenieur in der Studienrichtung Werkzeugbau' 25.06.73	24.05.93 29.07.93 30.07.93	Ingénieur
VRAZALIC Nedzad 11.11.41 Visiko	l'Université de Sarajevo le diplôme de 'Diplom-Ingenieur in der Architektur' 03.08.93	19.10.93 22.10.93 12.11.93	Architecte
WACHTER Georges 14.03.70 Pétange luxembourgeoise	la 'Eidgenossische Technische Hochschule Zürich' le 'Diplom als Elektroingenieur' 10.05.94	30.08.94 02.09.94 16.09.94	Ingénieur
WAGNER Alexandre 02.05.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne le diplôme d'ingénieur Informaticien 30.03.94	10.06.94 30.06.94 04.07.94	Ingénieur
WAGNER Françoise 05.04.64 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Libre Marie Haps grade de Licencié Traducteur 13.09.90	19.06.95 07.11.95 15.11.95	Licenciée Traductrice
WAGNER Henri P. 04.06.60 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Stuttgart' le 'akademischer Grad Doktor-Ingenieur in der Fachrichtung Luft-und Raumfahrttechnik' 23.03.94	05.05.94 03.06.94 06.06.94	Docteur-Ingénieur (Dr.Ing.)
WAGENER Isabelle 25.10.66 Esch-Alzette luxembourgeoise	l'université de Paris I Panthéon Sorbonne le diplôme de Maîtrise de Sciences Economiques juin 93	23.11.93 26.11.93 29.11.93	Titulaire d'une maîtrise de Sciences Economiques
WAGNER Jacqueline 28.04.68 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Zurich le diplôme de 'Lizenziat der Wirtschaftswissenschaften' 01.12.93	ll.03.94 11.03.94 16.03.94	Licencié en Sciences Economiques

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
WAGNER Marion 11.12.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc - Bruxelles le grade d'Architecte 16.09.92	09.05.94 03.06.94 06.06.94	Architecte
WAGNER Martine 21.11.66 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade de Licence en sciences commerciales et financières 28.06.89	13.04.94 03.06.94 06.06.94	Licenciée en Sciences Commerciales et Financières
WAGNER Michel 14.02.65 Dudelange luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich le diplôme d'ingénieur forestier 15.02.91	18.12.92 29.01.93 01.02.93	Ingénieur forestier
WAGNER Patrick 05.06.68 Ettelbruck luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion des entreprises 11.06.91	08.04.93 30.04.93 03.05.93	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
WAGNER Romain 26.06.67 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'université de Montpellier le diplôme de Maîtrise de Sciences Economiques 05.10.93	03.06.94 03.06.94 06.06.94	Titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques
WAGNER Thierry 02.02.64 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Eidgenössische Technische Hochschule Zürich' le diplôme'als Maschineningenieur' 05.01.88	29.11.93 07.01.94 11.01.94	Ingénieur
WAHLING Thomas 13.05.66 Salzgitter (D) allemande	la 'Universität zu Köln' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann (Dipl. -Kfm.) ' 27.05.93	05.09.94 13.10.94 17.10.94	'Diplom-Kaufmann'
WALD Arsène 11.08.67 Pétange luxembourgeoise	l'université de Liège le grade scientifique de licencié en informatique 22.09.92	02.04.93 30.04.93 03.05.93	licencié en informatique
WALISCH Tom 13.07.68 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich le diplôme d'ingénieur mécanicien 24.06.92	13.03.93 30.04.93 03.05.93	Ingénieur
WALTHER Georges 20.06.68 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Université de Liège le grade d'ingénieur Civil Electronicien 21.09.93	17.03.94 15.04.94 18.04.94	Ingénieur
WAMPACH Marie-Claire 27.02.69 Bukavu (Zaïre) Belge	l'Université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur Commercial 22.01.93	21.12.93 07.01.94 10.01.94	Ingénieur Commercial
WANDERSCHEID Pierre 11.11.62 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Nancy II le diplôme de maîtrise ès sciences économiques, mention: économie de l'entreprise 08.07.86	16.11.95 05.12.95 13.12.95	Titulaire d'une maîtrise ès sciences économiques
WANG Xiang 09.05.64 Zhejiang (Chine) chinoise	la 'Shanghai Fisheries University' le 'degree Bachelor of Industry' 01.07.85	25.05.95 27.06.95 12.07.95	Bachelor of Industry

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
WARMERDAM Marco 17.07.69 Wiltz luxembourgeoise	l'Institut Supérieur Industriel de la Communauté Française, Huy - Gembloux - Verviers le titre d'ingénieur industriel 05.07.91	23.12.92 29.01.93 01.02.93	Ingénieur industriel
WARNER Philip John 08.02.63 Stevenage (Angleterre) anglaise	'The Institute of Chartered Accountants in England and Wales' le 'Certificate of Membership of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales' 01.03.89	05.10.93 22.10.93 12.11.93	'Chartered Accountant'
WARRAND Laurence 07.12.68 Bastogne belge	l'université Catholique de Louvain le grade de Licence en Philosophie 07.09.90	06.08.94 02.09.94 06.09.94	Licenciée en Philosophie
WARRAND Laurence 07.12.68 Bastogne belge	l'université Catholique de Louvain le grade de licencié en psychologie 01.07.94	06.08.94 02.09.94 06.09.94	Licenciée en psychologie
WATANABE Hitoshi 14.02.48 japonaise	la 'Tokyo University of Agriculture and Technology' le grade de 'Bachelor of Agricultural Science' 01.03.70	14.12.94 07.11.95 15.11.95	'Bachelor of Agricultural Science'
WATGEN Marc 23.04.63 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Physiker (Dipl. -Phys)' 16.10.90	02.05.95 23.05.95 15.06.95	'Diplom-Physiker'
WAUTERS Gaëtan 03.03.50 Ixelles (B) belge	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade de licencié en sciences commerciales et financières 21.09.73	10.01.95 23.01.95 02.02.95	Licencié en sciences commerciales et financières
WEBER Hélène 21.08.69 Dudelange luxembourgeoise	l'université des Sciences Humaines - Strasbourg II le diplôme de maîtrise de sociologie 09.09.94	24.01.95 23.01.95 02.02.95	Titulaire d'une maîtrise de sociologie
WEBER Luc 16.12.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc - Bruxelles le grade d'Architecte 07.07.95	24.07.95 27.07.95 28.09.95	Architecte
WEBER Patricia 21.08.67 Remerschen (L) luxembourgeoise	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Übersetzerin (Dipl.-Übers.) ' 11.12.92	16.06.95 27.06.95 12.07.95	Diplom-Uebersetzerin
WEBER Roland 04.03.67 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur der Studienrichtung Elektrotechnik 28.09.94	25.01.95 07.04.95 26.04.95	Ingénieur
WEESER-KRELL Lothar 12.10.29 Trèves (Allemagne) allemande	la 'Johannes Gutenberg-Universität Mainz' le titre de 'Diplom-Volkswirt' 25.05.55	09.07.93 29.07.93 30.07.93	'Diplom-Volkswirt'
WEGLERSKA Malgorzata 13.06.65 Torun (Pologne) polonaise	l'Université de Gdansk le titre de 'Magister der Okonomie' 05.07.90	13.01.93 29.01.93 01.02.93	'Magister der Okonomie'
WEHLES Romain 20.08.66 Ettelbrück luxembourgeoise	l'Université de Nancy II le diplôme de maîtrise de sciences économiques 28.06.91	18.11.94 13.12.94 19.12.94	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
WEICH Harald 19.09.62 Essen (D) allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Pädagoge' 02.04.92	08.03.95 07.04.95 26.04.95	'Diplom-Pädagoge'
WEICHERDING Jean 21.03.68 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de Maîtrise de Chimie 25.08.94	01.08.94 02.09.94 06.09.94	Titulaire d'une Maîtrise de Chimie
WEIDERT Jean-Claude 19.04.63 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	l'université Louis Pasteur de Strasbourg le diplôme de maîtrise d'économétrie 29.09.87	08.02.93 12.03.93 26.03.93	Titulaire d'une maîtrise d'économétrie
WEILER Joël 15.12.69 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Nancy II le diplôme de Maîtrise de Sciences Economiques 01.07.93	24.11.93 26.11.93 17.03.93	Titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques
WEILER Romain 05.05.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Montpellier I le diplôme de maîtrise de sciences économiques 23.03.93	27.01.95 21.02.95 27.02.95	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
WEIRIG Alex 19.06.70 Differdange luxembourgeoise	la Université Libre de Bruxelles le grade scientifique de licencié en informatique 29.08.95	21.09.95 07.11.95 15.11.95	Licencié en informatique
WEIS Paul 08.11.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur im Studiengang Elektrotechnik' 11.03.94	23.01.95 23.01.95 02.02.95	Ingénieur
WEIS Pierre 24.07.68 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université d'Aix-Marseille III le diplôme de maîtrise de sciences économiques' filière économie de l'entreprise 25.06.94	07.11.95 05.12.95 13.12.95	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
WEISGERBER Louis 06.02.68 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie - Liège le grade d'Architecte 11.07.94	26.07.94 02.09.94 06.09.94	Architecte
WEISGERBER Thomas 25.09.59 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences du travail 05.07.84	07.11.95 05.12.95 13.12.95	Licencié en sciences du travail
WEISGERBER Thomas 25.09.59 Esch/Alzette luxembourgeoise	la 'University of London' le grade de 'Master of Science' 20.07.60	07.11.95 05.12.95 13.12.95	'Master of Science'
WEITZEL Elisabeth 01.07.60 Luxembourg luxembourgeoise.	l'Université de Paris I - Panthéon - Sorbonne diplôme de maîtrise de sciences économiques 04.07.83	28.06.95 07.11.95 15.11.95	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
WEITZEL Elisabeth 01.07.60 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Paris I Panthéon Sorbonne diplôme d'études supérieures spécialisées de banques et finances 03.12.84	28.06.95 07.11.95 15.11.95	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées de banques et finances

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
WELTER Claude 23.09.67 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	l'Ecole Royale Militaire - Bruxelles le titre de licencié en sciences sociales et militaires 25.09.92	15.07.93 17.09.93 20.09.93	Licencié en sciences sociales et militaires
WERNET Emmanuel 01.03.70 Thionville française	l'université de Nancy I le diplôme de Maîtrise en Biologie Animale 20.07.93	14.04.94 15.04.94 06.05.94	Titulaire d'une Maîtrise en Biologie Animale
WERST Anja-Kristina 16.04.67 Düsseldorf allemande	la 'Deutsche Sporthochschule Köln' le 'akademischer Grad Diplom-Sportlehrerin' 31.03.93	11.05.93 24.06.93 25.06.93	Diplom-Sportlehrerin
WERY Anne 09.10.61 Mons (Belgique) belge	l'université de Paris - Sorbonne (Paris IV) le titre de docteur de l'université Paris-Sorbonne (Paris IV) 11.12.89	16.11.95 05.12.95 14.12.95	Docteur de l'Université de Paris-Sorbonne
WERY Anne 09.10.61 Mons (Belgique) belge	l'Université de l'Etat à Liège le grade de licencié en philologie romane 29.06.84	16.11.95 05.12.95 14.12.95	Licenciée en philologie romane
WERY Bernard 19.11.49 Marche-en-Famenne belge	le Ministère du Logement et de l'Urbanisme le diplôme D.P.L.G. d'Architecture 28.06.83	15.10.95 07.11.95 09.11.95	Architecte
WESTPHAL Klaus 11.08.36 Cologne allemande	la 'Montanistische Hochschule Leoben' le titre de 'Diplom-Ingenieur in der Studienrichtung Hüttenwesen' 05.12.61	19.05.93 27.05.93 28.05.93	Ingénieur
WEYDERS Stéphane 02.01.72 Arlon (B) belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le grade de licencié en sciences commerciales et financières 01.07.94	17.10.94 08.11.94 11.11.94	Licencié en sciences commerciales et financières
WEYLAND Gilles 10.11.70 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur der Studienrichtung Maschinenbau' 25.01.95	05.03.95 07.04.95 26.04.95	Ingénieur
WEYLAND Jacques 13.02.65 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich le diplôme d'ingénieur mécanicien 31.01.90	13.07.93 29.07.93 30.07.93	Ingénieur
WEYLAND Marc 09.03.65 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse le diplôme d'ingénieur agronome 10.04.91	03.02.93 12.03.93 26.03.93	Ingénieur agronome
WICKLER Isabelle 24.06.62 Esch-sur-Alzette Luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licenciée en journalisme et communication 22.10.85	26.06.95 27.06.95 24.07.95	Licenciée en journalisme et communication
WIES Patrick 20.05.68 Echternach luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur de Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques 15.06.93	27.09.93 22.10.93 12.11.93	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
WIESENER Margot 05.07.64 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz' le 'akademischer Grad Diplom-Designer (FH) ' 18.10.90	04.08.94 02.09.94 06.09.94	Diplom-Designer (F.H.)
WILDSCHUTZ Diane 24.02.67 Steinfort luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion des entreprises 15.06.93	27.07.93 29.07.93 30.07.93	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
WILLEKENS Jozef 12.02.47 Merksem (B) belge	la 'Rijksuniversitair Centrum te Antwerpen' le grade de Licencié en Sciences Economiques Appliquées 03.10.70	01.10.93 26.11.93 06.12.93	Licencié en Sciences Economiques Appliquées
WILLIS Jacqueline 05.07.42 Londres (Grande-Bretagne) anglaise	la 'University of Natal' le grade de 'Bachelor of Arts' 26.03.65	17.07.95 06.10.95 10.10.95	'Bachelor of Arts'
WILLOT Jacques 11.11.41 Paimboeuf (F) française	l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures - Paris le diplôme d'ingénieur des Arts et Manufactures 24.10.65	12.12.94 21.02.95 21.03.95	Ingénieur
WILMART Anne 28.01.63 Recourt belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc - Liège le grade d'Architecte 02.07.86	24.05.93 24.06.93 25.06.93	Architecte
WILMES Jean-Claude 26.03.70 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur de Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques' mention: économie et gestion des entreprises 16.06.94	05.06.95 27.06.95 12.07.95	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
WINAND Isabelle 30.11.69 Bastogne belge	les Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur le grade de licencié et maître en sciences économiques et sociales 02.10.92	23.08.93 17.09.93 20.09.93	Licenciée et maître en sciences économiques et sociales
WINANDY Serge 18.10.66 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en Informatique 28.06.91	24.06.94 30.06.94 04.07.94	Licencié en Informatique
WINDERSTEIN Antje 02.08.64 Gotha Allemande	la 'Ingenieurschule für Bauwesen Gotha' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (FH)' 02.06.88	23.01.94 13.10.94 17.10.94	Diplom-Ingenieur (FH)
WINTERSDORFF Carole 15.09.70 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Paris I - Panthéon - Sorbonne le diplôme d'études approfondies de droit privé 15.12.93	20.04.94 30.06.94 04.07.94	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies de droit privé
WIRION Christiane 18.09.65 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Paris Sorbonne - Paris IV le diplôme de docteur de l'université Paris IV Sorbonne 10.06.94	08.08.94 02.09.94 06.09.94	Docteur de l'université de Paris IV - Sorbonne

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
WIRION Thomas 01.01.69 Luxembourg luxembourgeoise	le 'College of Europe' - Bruges le grade de 'Master of Arts in European Political and Administrative Studies' 18.06.93	30.06.93 29.07.93 30.07.93	'Master of Arts in European Political and Administrative Studies'
WIRTH Joseph 11.11.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Louis Pasteur de Strasbourg le diplôme de Maîtrise en Sciences Economiques 16.06.92	25.11.93 26.11.93 06.12.93	Titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques
WOHL Ulric 22.01.71 Dudelange luxembourgeoise	le 'Loyola College in Maryland' 'degree Bachelor of Business Administration' 01.05.95	21.07.95 07.11.95 15.11.95	Bachelor of Business Administration
WOLF Achim 21.10.65 Trier allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 11.02.94	13.05.94 03.06.94 04.07.94	'Diplom-Kaufmann'
WOLFF Pierre 01.09.64 Ettelbruck luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.) der Studienrichtung Maschinenbau' 09.07.90	02.02.94 11.03.94 17.03.94	Ingénieur
WOLTER Isabelle 28.08.68 Berchem luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles grade de licence en sciences commerciales et consulaires 29.06.95	24.07.95 07.11.95 15.11.95	Licenciée en sciences commerciales et consulaires
WOLTER Jacques 16.05.66 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität zu Köln' le 'akademischer Grad Magister Legum' 16.11.92	17.01.94 15.04.94 18.04.94	'Magister Legum'
WOODFORD ép.WAGNER Sue 16.04.62 Brentwood britannique	'l'INSEAD - The European Institute of Business Administration le grade de ' Master of Business Administration' décembre 91	15.06.93 24.06.93 25.06.93	Master of Business Administration
WOODHAM Richard 26.10.65 Londres anglaise	la 'The British Computer Society' le certificat 'Member of British Computer Society' 28.04.94	20.01.95 23.01.95 02.02.95	Member of the British Computer Society
WOODHAM Richard 26.10.65 Londres anglaise	la 'Brune1 University' le 'degree de Bachelor of Science' 16.07.88	20.01.95 23.01.95 02.02.95	Bachelor of Science
WORRE Manuelle 14.05.71 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade de licence en sciences commerciales et consulaires 28.06.94	04.09.94 13.10.94 17.10.94	Licencié en sciences commerciales et consulaires
WOUTERS Anette 05.07.63 Veere (NL) néerlandaise	la 'Hogeschool Heerlen te Heerlen' le diplôme de 'Bacalaureus in diëtetiek' 27.11.89	22.08.94 02.09.94 06.09.94	'Bacalaureus in diëtetiek'
WURTH Claude 02.10.70 Luxembourg luxembourgeoise	l'université Louis Pasteur de Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion des entreprises 15.06.93	12.05.95 27.06.95 12.07.95	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
WURTH Jean-Paul 21.10.67 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich le diplôme d'ingénieur en science des matériaux 11.11.94	16.11.95 05.12.95 08.12.95	Ingénieur
WYNANTS Hugues 10.05.64 Tournai (Belgique) belge	la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Etat à Gembloux le diplôme d'ingénieur chimiste et des Industries Agricoles 17.09.88	11.09.95 06.10.95 10.10.95	Ingénieur agronome
YARGUCU Faik 24.01.58 Istanbul allemande	la 'Johann Wolfgang Goethe-Universität Frankfurt am Main' le 'akademischer Grad Diplom-Volkswirt' 20.06.84	18.08.93 17.09.93 20.09.93	'Diplom-Volkswirt'
YATES ép.MEDLYN Claire 28.02.57 Jersey britannique	'The Institute of Chartered Accountants in England and Wales' le titre de 'Associate of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales' 06.05.81	10.06.93 24.06.93 25.06.93	'Chartered Accountant'
ZAGO Catherine 13.01.69 Thionville (France) française	la 'Universität Gesamthochschule Paderborn' le 'akademischer Grad Diplom-Kauffrau' 20.02.95	18.08.95 06.10.95 10.10.95	'Diplom-Kauffrau'
ZAHLEN Robert 07.08.65 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Supérieur de Commerce Saint-Louis - Bruxelles le grade d'ingénieur Commercial 15.09.94	10.01.95 23.01.95 02.02.95	Ingénieur Commercial
ZAKOSTELSKY Francis 09.09.30 St.Gilles-les-Bruxelles belge	l'Institut Supérieur de Commerce Saint-Louis - Bruxelles le grade de licence en sciences commerciales et consulaires 26.09.53	10.01.95 23.01.95 02.02.95	Licencié en sciences commerciales et consulaires
ZAMFIR ép.ANCA Camelia 22.07.61 Bucarest roumaine	l'Académie d'Etudes Economiques de Bucarest le diplôme de licence en sciences économiques, spécialisation commerce 04.10.88	01.03.93 12.03.93 26.03.93	Titulaire d'une licence en sciences économiques
ZANGERLE Gaston 02.03.58 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Strasbourg et le Ministère de l'Education Nationale à Paris le diplôme de Doctorat de 3ème Cycle en Sociologie 23.04.86	27.03.95 07.04.95 26.04.95	Docteur de 3ème cycle en Sociologie
ZARDINI Daniela 08.01.60 Verona Italienne	l'Université de Véronne le diplôme de 'laurea in Medicina e Chirurgia' 04.11.86	02.03.94 11.03.94 16.03.94	Titulaire de la 'Laurea in Medicina e Chirurgia'
ZARDINI Daniela 08.01.60 Verona Italienne	l'Université d'Ottawa le 'degree of Doctorate in Philosophy in Physiology' 12.10.93	02.03.94 11.03.94 16.03.94	'Doctor in Philosophy (Physiology) '
ZAWADZKA ép.WOROSZYLO Elzbieta 17.11.65 Bialystok (Pologne) polonaise	la 'Hauptschule für Planung und Statistik in Warschau' le titre de 'Magister der Okonomie' 12.12.90	30.08.93 17.09.93 20.09.93	'Magister der Okonomie'

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
ZDRAVKOVIC Zoran 24.04.59 Belgrade yougoslave	l'Université de Belgrade le diplôme d'ingénieur diplômé en 02.06.86	17.04.93 30.06.94 04.07.94	Ingénieur
ZENITI Ali 16.09.60 Rueil-Malmaison (France) luxembourgeoise	'Boston University - Vrije Universiteit Brussel' le grade de 'Master of Science in Management' 25.09.92	15.04.93 30.04.93 03.05.93	'Master of Science in Management'
ZENNER Marco 23.08.68 Pétange luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.) an der Fakultät für Elektrotechnik' 26.05.94	14.12.94 23.01.95 02.02.95	Ingénieur
ZENS Bernhard 18.06.60 Palzem allemande	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le 'Diplomgrad Diplom-Ingenieur (FH) im Studiengang Umweltschutz' 07.07.81	09.04.93 30.04.93 03.05.93	Ingénieur (FH)
ZENS Bernhard 18.06.60 Palzem allemande	la 'Fachhochschule Nordostniedersachsen' le 'Hochschulgrad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing.) im Ergänzungsstudiengang Abfallwirtschaft' 26.02.86	09.04.93 30.04.93 03.05.93	Ingénieur (FH)
ZIEGLER Alois 18.04.37 Würzburg allemande	la 'Julius-Maximilians-Universität Würzburg' le 'akademischer Grad Diplom-Physiker' 31.07.64	24.03.93 30.04.93 03.05.93	'Diplom-Physiker'
ZIEGLER Anke 31.03.58 Heidelberg (D) allemande	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (F.H.) im Fachbereich Architektur' 18.03.86	14.09.94 13.10.94 17.10.94	Architecte
ZIEGLER Anke 31.03.58 Heidelberg (D) allemande	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le 'akademischer Grad Diplom-Designer (F.H.)' 28.01.83	14.09.94 13.10.94 17.10.94	Diplom-Designer (F.H.)
ZIKES Boris 22.07.70 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Droit, d'Economie et des Sciences d'Aix-Marseille le diplôme de maîtrise d'administration économique et sociale 26.06.95	18.10.95 07.11.95 14.11.95	Titulaire d'une maîtrise d'administration économique et sociale
ZILM Gert 20.05.47 Hamburg allemande	la 'Technische Universität Berlin' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl. -Ing) in der Stadt-und Regionalplanung 09.07.76	10.03.95 07.04.95 26.04.95	Ingénieur
ZIMMER Claude 18.07.56 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Metz le diplôme de Licence en Droit 05.09.85	25.11.93 07.01.94 07.01.94	Licencié en droit
ZIMMER Claude 18.07.56 Luxembourg luxembourgeoise	l'université de Metz le diplôme de Maîtrise en Sciences Economiques 19.06.79	25.11.93 07.01.94 07.01.94	Titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques

Nom Prénom Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	Nom de l'école Désignation du diplôme Date d'émission	Dates demande avis décision minist.	Titre exact et complet à porter
ZIMMER Jean-François	l'université Libre de Bruxelles	13.01.95	Licencié en journalisme et communication
29.12.71 Luxembourg	le grade de licence en journalisme et communication	23.01.95	
luxembourgeoise	19.10.94	02.02.95	
ZIMMER Jean-Paul	la 'University of Nottingham'	03.09.93	'Master of Laws in International Law'
10.03.67 Luxembourg	le grade de 'Master of Laws in International Law'	17.09.93	
luxembourgeoise	19.12.92	20.09.93	
ZIMMER Nadine	l'université de Trèves	23.11.93	'Diplom-Kauffrau'
29.02.68 Esch/Alzette	le 'akademischer Grad Diplom-Kauffrau'	26.11.93	
luxembourgeoise	28.09.93	10.12.93	
ZJAKIC Selma	l'université de Sarajevo	22.03.94	Ingénieur
30.11.62 Foca (Bosnie et Herzegovine)	le grade d'ingénieur diplômé en Génie Civil	15.04.94	
Croate	25.05.89	18.04.94	
ZONCA Rémi	l'Ecole d'Architecture de Nancy	28.06.93	Architecte
20.06.59 Strasbourg	le diplôme d'architecte diplômé par le Gouvernement (D.P.L.G.)	29.07.93	
française	22.11.84	30.07.93	
ZUCCOLI Laura	l'université de Metz	16.12.93	Titulaire d'une Maîtrise de Sciences Sociales Appliquées au Travail
09.11.58 Luxembourg	le diplôme de Maîtrise de Sciences Sociales Appliquées au Travail	07.01.94	
luxembourgeoise	22.03.91	29.01.94	
ZUCCOLI Massimo	l'Université de Bourgogne	05.04.93	Titulaire d'une maîtrise ès sciences économiques
22.09.64 Luxembourg	le diplôme de maîtrise ès sciences économiques, mention: économie d'entreprise	30.04.93	
luxembourgeoise	06.11.92	03.05.93	

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 13 **14 mars 1997**

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 3 février 1997 autorisant l'admission de la commune de Colmar-Berg au syndicat intercommunal pour la construction et l'exploitation d'un crématoire, en abrégé S.I.C.E.C.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la loi du 14 février 1900 concernant la création des syndicats de communes telle qu'elle a été modifiée par la loi du 23 décembre 1958 et par la loi du 29 juillet 1981;

Vu la délibération du conseil communal de la commune de Colmar-Berg en date du 15 novembre 1995 aux termes de laquelle le prédit corps sollicite l'admission de la commune qu'il représente au syndicat intercommunal pour la construction et l'exploitation d'un crématoire, en abrégé S.I.C.E.C. dont la création a été autorisée par arrêté grand-ducal du 8 juillet 1976;

Vu les délibérations des conseils communaux de 67 communes déjà syndiquées desquelles il résulte qu'ils sont d'accord avec l'admission de la commune de Colmar-Berg au syndicat intercommunal en question;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Sont approuvées les délibérations prévisées ayant pour objet l'admission de la commune de Colmar-Berg au syndicat intercommunal pour la construction et l'exploitation d'un crématoire, en abrégé S.I.C.E.C..

Art. 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre de l'Intérieur,
Michel Wolter

Château de Berg, le 3 février 1997.
Jean

Arrêté ministériel du 13 février 1997 portant nomination des membres du comité-directeur du Fonds pour le logement à coût modéré.

Le Ministre du Logement,

Vu les articles 61 et 63 de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres du comité-directeur du Fonds pour le logement à coût modéré pour une durée de cinq ans:

M. Roland *Baldauff*	Directeur de l'Administration des Bâtiments Publics, représentant du Ministre des Travaux Publics,
M. Eugène *Bausch*	Chef de département et représenant de l'OGBL,
M. Paul *Ensch*	Directeur et représentant de la Chambre des Métiers,
M. Michel *Feiereisen*	Vice-Président et représentant de la FEP,
M. Claude *Frieseisen*	Premier Conseiller de Gouvernement, représentant du Ministre du Logement,
M. Paul *Hippert*	Directeur et représentant de la Chambre de Commerce,
M. Marc *Leonhard*	Premier Conseiller de Gouvernement, représentant du Ministre de l'Intérieur,
M. Paul *Mackel*	Premier Conseiller de Gouvernement, représentant du Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme,
M. Daniel *Miltgen*	Conseiller de Gouvernement 1ère classe, représentant du Ministre du Logement,
M. Roger *Nicolay*	Secrétaire de la Chambre des Fonctionnaires et Employés Publics e. r., représentant de la CGFP,
Mme Maryse *Scholtes*	Conseiller de Gouvernement 1ère classe, représentant du Ministre de l'Aménagement du Territoire.
M. Marc *Spautz*	Secrétaire général adjoint et représentant du LCGB,
M. Jeannot *Waringo*	Directeur de l'Inspection Générale des Finances, représentant du Ministre des Finances.

Art. 2. Monsieur Daniel *Miltgen* est nommé président du comité-directeur.

Art. 3. Le présent arrêté est publié au Mémorial; une expédition en sera transmise à la Chambre des Comptes pour information et à chaque membre pour lui servir de titre.

Luxembourg, le 13 février 1997.

Le Ministre du Logement,
Fernand Boden

Administration de l'Aéroport. – Examens de fin de stage. – L'Administration de l'Aéroport organisera, au cours de l'année 1997 les examens ci-après:

Juillet 1997 – examen de fin de stage dans la carrière du technicien diplômé,
Juin 1997 – examen de fin de stage dans la carrière de l'artisan.

Administration du Cadastre et de la Topographie. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 17 février 1997, Monsieur Roger *Terrens*, ingénieur première classe à l'Administration du Cadastre et de la Topographie, a été nommé directeur adjoint de l'Administration du Cadastre et de la Topographie.

Administration des Contributions. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 17 février 1997, Monsieur Albert *Moro* et Mesdames Marie-Paule *Ries*, ép. *Schmitt*, Marie-Paule *Felten*, Alice *Gillen* et Andrée *Trausch*, contrôleurs adjoints à l'administration des contributions, ont été nommés contrôleurs au service d'imposition de l'administration des contributions.

Par arrêté grand-ducal du 17 février 1997, Monsieur Thierry *Engel* et Monsieur Pierre *Jacobs*, vérificateurs à l'administration des contributions, ont été nommés contrôleurs adjoints au service d'imposition de l'administration des contributions et affectés aux bureaux d'imposition Sociétés V.

Par arrêté grand-ducal du 17 février 1997, Monsieur Guy *Poos*, rédacteur principal à la direction de l'administration des contributions, a été nommé chef de bureau adjoint à la direction de la même administration et affecté à la division «Contentieux».

Administration des établissements pénitentiaires. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 3 février 1997, Monsieur Marc *Wagner*, chef de bureau adjoint, a été nommé chef de bureau avec effet au 1er mars 1997.

Administration judiciaire. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 29 janvier 1997:

– Monsieur Georges *Reuter*, inspecteur principal 1er en rang, a été nommé inspecteur principal 1er en rang hors cadre comme occupant l'emploi de greffier en chef de la justice de paix de Luxembourg.

– Monsieur Edmond *Brucks*, inspecteur principal, a été nommé inspecteur principal 1er en rang.

– Monsieur Venant *Kugener*, inspecteur, a été nommé inspecteur principal.

Administration des services techniques de l'agriculture. – Examen de promotion. – L'administration des services techniques de l'agriculture organisera au cours de la deuxième quinzaine du mois de septembre 1997 un examen de promotion dans la carrière du concierge.

Conseil National pour étrangers. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 19 février 1997, Madame Marianne *Worré-Hoffmann*, échevin de la commune de Walferdange, a été nommée membre effectif du Conseil National pour étrangers, représentante du Syvicol, en remplacement de Monsieur Jean *Schockmel*, démissionnaire, dont elle achève le mandat.

Par le même arrêté ministériel ont été nommés membres suppléants du Conseil National pour étrangers:

– Madame Liliane *Colling-Schenten*, conseiller de la commune de Steinsel, représentante du Syvicol, en remplacement de Monsieur Gilbert *Meyer*, démissionnaire, dont elle achève le mandat.

– Monsieur Bernard *Bitegetse*, représentant des réfugiés au sens de la Convention de Genève, en remplacement de Monsieur Ignace *Nshimba Kabitene*, démissionnaire, dont il achève le mandat.

Consulats. – Exequatur. – Par arrêté grand-ducal du 24 janvier 1997, Son Altesse Royale le Grand-Duc a daigné délivrer à Monsieur Lucjan *Polak* l'exequatur qui lui est nécessaire pour exercer les fonctions de Consul Général de la République de Pologne au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté grand-ducal du 29 janvier 1997, Son Altesse Royale le Grand-Duc a daigné délivrer à Madame Sally A. *Cochran* l'exequatur qui lui est nécessaire pour exercer les fonctions de Vice-Consul des Etats-Unis d'Amérique au Grand-Duché de Luxembourg.

Consulats. – Prorogation de mandats. – Par arrêté grand-ducal du 29 janvier 1997, le mandat consulaire de Madame Carmen Ayela *Samper*, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Alicante, a été prorogé pour une période renouvelable de cinq ans.

Par arrêté grand-ducal du 29 janvier 1997, le mandat consulaire de Monsieur Petur Oli *Petursson*, Vice-Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Reykjavik, a été prorogé pour une période renouvelable de cinq ans.

Cour de Justice Benelux. – Nomination. – Par décision du Comité de Ministres de l'Union Economique Benelux du 3 février 1997, entrée en vigueur à la même date, a été nommé juge à la Cour de Justice Benelux: Monsieur Raoul *Gretsch*, juge suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Enseignement secondaire. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 3 février 1997, démission honorable de ses fonctions de professeur au Lycée Hubert-Clement d'Esch-sur-Alzette a été accordée, sur sa demande, à Madame Ginette *Knaff*, épouse Wennig, avec effet au 1er avril 1997. Par ce même arrêté, le titre honorifique de ses fonctions a été accordé à Madame *Knaff*, épouse *Wennig*.

Indice des prix à la consommation au 1er janvier 1997. – L'indice des prix à la consommation établi conformément au règlement grand-ducal du 27 décembre 1996 est de **100.74** par rapport à la base 100 de l'année 1996.

La moyenne des six derniers mois de l'indice raccordé s'établit au 1er janvier 1997 à **574.77**. Elle dépasse ainsi la cote d'échéance de l'échelle mobile des salaires (574.41) et entraîne la mise en vigueur d'une nouvelle cote d'application pour le calcul des salaires, traitements et prestations sociales. Celle-ci est de **548.67 à partir du 1er février 1997.**

Luxembourg, le 27 février 1997.
Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques

Institut de formation administrative. - Formation continue et de perfectionnement du personnel de l'Etat.

—

PROGRAMME DES ACTIVITES POUR L'ANNEE 1997

Partie I. Cours de méthodologie

No.	Sujet
	Management
100	Arbeitstechniken und Selbstmanagement
101	Erfolgreiches Zeitmanagement
102	Führung von Mitarbeitern
103	Gestion des conflits
104	Gestion des ressources humaines dans la fonction publique
105	Parler efficacement en toutes circonstances
106	Promouvoir l'accueil dans le service public
107	Techniques de renforcement de la motivation
	Communication
108	Kommunikation am Arbeitsplatz
109	Kommunikation mit dem Bürger
110	Prise de parole et animation de réunion
111	Telefontraining
	Organisation
112	Wirkungsvoll präsentieren
	Egalité des chances entre hommes et femmes
113	Arbeitsorganisation und Doppelbelastung
114	De secrétaire à assistante: Professionnelle au quotidien
115	Führungsseminar für Frauen
116	Rhetorik für Frauen
117	Sexuelle Belästigung am Arbeitsplatz

Partie II. Cours d'information administrative à caractère général

No.	Sujet
200	Aperçu sur l'évolution des constitutions luxembourgeoises
201	Droits et devoirs des fonctionnaires de l'Etat
202	Introduction à la législation luxembourgeoise
203-204	La déclaration de l'impôt sur le revenu
205	La modernisation de l'administration publique
206	La nouvelle législation sur la comptabilité de l'Etat
207	La protection et la sécurité des données nominatives dans les traitements informatiques
208	Les marchés publics: théorie et pratique
209	Les nouvelles juridictions administratives
210	L'organisation de l'administration publique au Grand-Duché de Luxembourg
211	L'organisation judiciaire du Grand-Duché de Luxembourg
212	Protection juridique des jeunes dans le monde du travail
213	Questions de pratique législative: Rédaction - procédures - publication
214	Santé au travail
215-216	Un modèle de gestion documentaire: la gestion électronique documentaire à la Chambre des Députés - Accès Internet

Les langues dans l'administration

217 Accueil des citoyens portugais
218 Die Abfassung von Verwaltungsberichten in deutscher Sprache (rédaction administrative)
219 La langue luxembourgeoise écrite (rédaction administrative)
220 Langage administratif anglais
221 L'emploi du français comme langue administrative

Partie III. Cours de formation spécifique

No.	Sujet
	Agriculture et Environnement
300	Modalités d'application au Luxembourg du règlement (CEE) no. 2078/92 du conseil (programme agri-environnement)
	Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat
301	Conduite de réunion
302	Erfolgreich beraten und verkaufen in der Bank (Teil I)
303	Erfolgreich beraten und verkaufen in der Bank (Teil II)
	Environnement: Eaux et Forêts
305	Rhetorik
306	Zeitmanagement
	Famille
307	A la rencontre des familles d'adolescent(e)s
308	Approfondissement du travail préventif en institution
309	Droits des parents - Droits des enfants et responsabilités de toute personne ayant charge d'enfants
310	Les drogues synthétiques dans notre société
311	Les familles du Quart Monde: La vie en pauvreté, une lutte pour une vie en dignité
312	Les maladies infectieuses
313	L'enfant en institution: Etude de cas
314	L'enfant entre sa famille et l'institution
315	Prévention primaire des toxicomanies en institution (cours d'introduction)
316	Werte und Wertevermittlung
	Finances: Cadastre/Enregistrement
317	Propriété immobilière, servitudes et autres droits réels immobiliers
	Finances: Contributions
318-319	Contrôle sur place: Révision de la comptabilité
	Finances: Douanes et Accises
320	Analyse de risque
321	Comptabilité analytique d'exploitation
322	Comptabilité générale
323	Expertise comptable en matière de douanes et d'accises
	Fonction publique et Réforme administrative
	La Réforme administrative
324-325	Methodik und Didaktik für Dozenten
326	Sécurité dans la fonction publique
	Force Publique
	Armée
327	Vom schwierigen Umgang mit Jugendlichen
	Gendarmerie
328-329	Kommunikation mit dem Bürger
330-331	Telefontraining
332	Wirkungsvoll präsentieren - Wirkungsvoll intervenieren
	Gendarmerie/Police
333	Führung von Mitarbeitern
	Police
334	Kontakt zum Bürger
335	Vom Umgang mit schwierigen Kindern und Jugendlichen

Justice

336 L'Administration Pénitentiaire (Partie I)
337 L'Administration Pénitentiaire (Partie II)
338 Droit et criminalité économique
339 Formation des attachés de justice
340 Les droits de l'homme dans les prisons à la lumière de la Convention Européenne des Droits de l'Homme
341 Verhaltens- und Gesprächstraining für Vollzugsbedienstete

Postes et Télécommunications

342 Datenkommunikation
343 Digitale Vermittlungstechnik EWSD
344 EURO-ISDN
345 Grundlagen der Stromversorgung bei Fernmeldesystemen
346 L'employé au sein de l'Entreprise des P. et T.
347 Le guichet
348 Le relais
349 Le réseau local
350 Les équipements terminaux de télécommunications
351 Les télécommunications mobiles
352 Meßtechniken im Fernmeldewesen
353 Multimedia und Breitbandkommunikation
354 Online-Dienste
355 Qualité de service
356 Synchrone digitale Hierarchie (SDH)
357 La communication humaine
358 Communication interne
359 Approche client
360 Kundenorientiertes Handeln und Denken
361 La négociation avec le client
362 Kommerzielles Denken
363 Marketing
364 Teams erfolgreich leiten
365 Train the trainer
366 Zeitmanagememt
367 Gestion des conflits
368 La qualité totale
369-370 Management

Santé : Centre du Rham

371 Pathologie de la thyroïde

Service Central des Imprimés de l'Etat

372 Nouvelles techniques d'impression
373 La garantie d'authentification des documents de sécurité

Travail et Emploi

374 Akquisition im Aussendienst

Travaux Publics : Bâtiments Publics

Partie IV. Cours de bureautique et de micro-informatique

No.	Sujet

Cours généraux: ACCESS 2.0 pour Windows

Initiation à l'utilisation du logiciel ACCESS

400-405 Initiation à l'utilisation du logiciel ACCESS

Perfectionnement à l'utilisation du logiciel ACCESS

Cours généraux: EXCEL

Initiation à l'utilisation du logiciel EXCEL

410-419 Initiation à l'utilisation du logiciel EXCEL

Perfectionnement à l'utilisation du logiciel EXCEL

420-429 Perfectionnement à l'utilisation du logiciel EXCEL

Cours généraux: NOVELL NETWARE 4.1 (RESEAUX)

430-431	Novell Netware 4.1

Cours généraux: POWERPOINT

432-433	Introduction à PowerPoint

Cours généraux: WINDOWS/WORD

Première Initiation à WINWORD 6.0

434-446	Première initiation à WINWORD 6.0

Initiation à WINWORD 6.0

447-471	Initiation à WINWORD 6.0

Perfectionnement WINWORD 6.0: LES MACROS

472-475	Perfectionnement WINWORD 6.0: Les macros

Perfectionnement WINWORD 6.0: LA MISE EN PAGE

476-479	Perfectionnement WINWORD 6.0: La mise en page

Perfectionnement WINWORD 6.0: LE PUBLIPOSTAGE

480-483	Perfectionnement WINWORD 6.0: Le publipostage

Perfectionnement WINWORD 6.0: STYLES, GLOSSAIRES ET MODELES

484-487	Perfectionnement WINWORD 6.0: Styles, glossaires et modèles

Perfectionnement WINWORD 6.0: LES TABLEAUX

488-491	Perfectionnement WINWORD 6.0: Les tableaux

Cours spécifiques: CONTRIBUTIONS

492-800	MS-WORKS 3.0 sous Windows 3.11

Cours spécifiques: DOUANES ET ACCISES

801	MICROSOFT-EXCEL
802	MS-DOS/WINDOWS/WORD
803	Initiation à WINWORD 6.0
804	Perfectionnement à WINWORD 6.0: Le publipostage

Cours spécifiques: ENREGISTREMENT ET DOMAINES

805-806	Initiation à l'utilisation du logiciel EXCEL
807-809	Initiation à WINWORD 6.0

Cours spécifiques: SECURITE SOCIALE

810-811	Utilisation avancée du PC dans les organismes de la sécurité sociale

Cours spécifiques: UNION DES CAISSES DE MALADIE

812-813	Initiation à l'utilisation du logiciel ACCESS 7.0

Partie V. Forum européen

No.	Sujet
500	La citoyenneté européenne et la libre circulation des personnes
501	La politique de l'Union Européenne dans le domaine des télécommunications
502	Le Traité de Maastricht et la Conférence Intergouvernementale
503	Les finances de l'Union Européenne et la lutte contre les fraudes
504	Les fondements de la Communauté Européenne et les sources du droit communautaire
505	L'Union économique et monétaire
506	Que faire en cas de violation du droit communautaire ?

Partie VI. Cours organisés par la Chambre des Métiers et accessibles aux agents techniques de l'Etat

No.	Sujet
600	Das Schweißen und Verbinden von PE-Rohren
601	Einführung in die CNC - Bearbeitung an spannenden Werkzeugmaschinen
602	Gestion de l'eau

603	Gestion des déchêts (I)
604	Gestion des déchêts (II)
605	Hydraulik in der Abwassertechnik

Partie VII. La présidence luxembourgeoise

No.	Sujet
700	Séminaire de préparation à la présidence
701	Séminaire pour jeunes diplomates de l'U.E.

Partie VIII. Formation préparatoire aux concours d'entrée aux Institutions Européennes

No.	Sujet
800	Formation préparatoire aux examens-concours auprès des institutions européennes

Partie IX. Collaboration transfrontalière en matière de formation des fonctionnaires dans la région SARRE-LOR-LUX-RHENANIE/PALATINAT

	Sujet
	Collaboration transfrontalière en matière de formation des fonctionnaires dans la région SARRE-LOR-LUX-RHENANIE/PALATINAT

Institut Monétaire Luxembourgeois. – Examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière supérieure. – L'Institut Monétaire Luxembourgeois organisera le 26 avril 1997 un examen-concours en vue de l'admission au stage de la carrière supérieure.

L'examen a pour objet de recruter plusieurs stagiaires universitaires de formation économique, mathématique ou juridique.

Les conditions d'admission sont disponibles auprès de l'Institut Monétaire Luxembourgeois, L-2983 Luxembourg (tél.: 40 29 29 - 261, Madame *Betzen*).

Institut Monétaire Luxembourgeois. – Examen-concours pour l'admission au stage de la carrière moyenne. – L'Institut Monétaire Luxembourgeois organisera le 3 mai 1997 un examen-concours en vue de l'admission au stage dans la carrière moyenne. L'examen a pour objet de recruter, pour les besoins des différents services de l'IML plusieurs stagiaires de nationalité luxembourgeoise en possession du diplôme de fin d'études secondaires ou d'un diplôme reconnu équivalent par la loi. Il vise au-delà également des candidats ayant accompli avec succès le cycle court d'études supérieures en gestion (option banque) au centre universitaire de Luxembourg.

Les conditions d'admission et tous les renseignements spécifiques sont disponibles auprès de l'Institut Monétaire Luxembourgeois, L-2983 Luxembourg (tél.: 40 29 29 - 261, Madame *Betzen*).

Service Central des Imprimés et des Fournitures de bureau de l'Etat. – Examens. – Au cours du mois de novembre 1997, le Service Central des Imprimés et des Fournitures de Bureau de l'Etat organisera un examen d'admission définitive dans la carrière moyenne du rédacteur.

– Au cours du mois de novembre 1997, le Service Central des Imprimés et des Fournitures de Bureau de l'Etat organisera un examen de promotion dans la carrière inférieure de l'artisan - branche lithographe.

– Au cours du mois de novembre 1997, le Service Central des Imprimés et des Fournitures de Bureau de l'Etat organisera un examen de promotion dans la carrière inférieure de l'artisan - branche magasinier.

Service National de la Protection Civile. – Démission. – Par arrêté ministériel du 22 janvier 1997 démission honorable de ses fonctions d'instructeur en secourisme a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Frank *Schintgen* de Diekirch.

Arrêté ministériel du 27 janvier 1997 modifiant l'arrêté ministériel du 23 janvier 1995 portant institution des commissions officielles chargées de procéder aux examens prévus pour l'obtention du titre et du brevet de maîtrise.

RECTIFICATIF

Au Mémorial B – No 8 du 20 février 1997, à la page 125, le nom du membre effectif de la commission d'examen pour armurier est à lire: «BIVER Nico - inspecteur de police» (au lieu de: *Biever* Nico - armurier).

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 14 19 mars 1997

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 31 mars 1996 autorisant Monsieur Jorge Manuel DE OLIVEIRA FERNANDES et Madame Fernanda Maria GONÇALVES CUSTODIO à changer le nom patronymique actuel de leur enfant mineur Jorge Junior CUSTODIO FERNANDES en celui de «DE OLIVEIRA FERNANDES».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande présentée par Monsieur Jorge Manuel DE OLIVEIRA FERNANDES et Madame Fernanda Maria GONÇALVES CUSTODIO, demeurant à L-1116 Luxembourg - 30, rue Adolphe - sollicitant l'autorisation de changer le nom patronymique actuel de leur enfant mineur Jorge Junior CUSTODIO FERNANDES, né le 27 mars 1994 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, en celui de «DE OLIVEIRA FERNANDES»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Jorge Manuel DE OLIVEIRA FERNANDES et Madame Fernanda Maria GONÇALVES CUSTODIO sont autorisés à changer le nom patronymique actuel de leur enfant mineur Jorge Junior CUSTODIO FERNANDES en celui de «DE OLIVEIRA FERNANDES».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Château de Berg, le 31 mars 1996.
Jean

Arrêté grand-ducal du 16 décembre 1996 autorisant Mademoiselle Claudine PEREIRA DA SILVA à changer son nom patronymique actuel en celui de «KRIER».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande présentée par Mademoiselle Claudine PEREIRA DA SILVA, née le 23 mai 1970 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-2611 Luxembourg - 145, rue de Thionville - sollicitant l'autorisation de changer son nom patronymique actuel en celui de «KRIER»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Mademoiselle Claudine PEREIRA DA SILVA est autorisée à changer son nom patronymique actuel en celui de «KRIER».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Château de Berg, le 16 décembre 1996.
Jean

Arrêté ministériel du 11 février 1997 prorogeant l'arrêté ministériel du 23 janvier 1995 portant institution des commissions officielles chargées de procéder aux examens prévus pour l'obtention du titre et du brevet de maîtrise.

Le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle,

Vu la loi du 2 juillet 1935 portant réglementation des conditions d'obtention du titre et du brevet de maîtrise dans l'exercice des métiers;

Vu le règlement ministériel du 28 janvier 1982 fixant le programme et la procédure des examens de maîtrise;

Vu les propositions de la Chambre des Métiers;

Arrête:

Art. 1er. Le mandat des commissions nommées par l'arrêté ministériel du 23 janvier 1995 portant institution des commissions officielles chargées de procéder aux examens prévus pour l'obtention du titre et du brevet de maîtrise tel qu'il a été modifié dans la suite est prorogé pour la session d'examen 1997.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 11 février 1997.

Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

Commission spéciale chargée du réexamen des décisions de l'Administration de l'Emploi en matière d'indemnisation du chômage complet. – Nominations. – Par règlement ministériel du 3 mars 1997 ont été nommés membres de la Commission spéciale chargée du réexamen des décisions de l'Administration de l'Emploi en matière d'indemnisation du chômage complet les personnes suivantes:

1. *Présidence de la Commission:*

Monsieur Jean *Zahlen*,	Conseiller de Gouvernement 1ère classe au Ministère du Travail et de l'Emploi, Membre titulaire;
Melle Mariette *Scholtus*,	Conseiller de direction à l'Inspection du travail et des mines, Membre suppléant.

2. *Membres employeurs:*

Membres titulaires:

Madame Christiane *Bertrand-Schaul,*	Représentante de la Fédération des Industriels Luxembourgeois;
Monsieur Jeannot *Franck,*	Secrétaire de la Fédération des Artisans;
Madame Christiane *Poos-Kuhn,*	Conseiller économique à la Confédération du Commerce;

Membres suppléants:

Monsieur Marc *Kieffer,*	Conseiller juridique de la Fédération des Industriels Luxembourgeois;
Monsieur Nico *Biewer,*	Membre du Comité central des Fédérations réunies des patrons installateurs sanitaires et installateurs de chauffage
Monsieur Emile *May,*	Représentant de l'Association des Banques et Banquiers Luxembourg;

3. *Membres travailleurs:*

Membres titulaires:

Monsieur Romain *Binsfeld,*	Membre du bureau exécutif de la Confédération syndicale indépendante (OGB-L);
Monsieur Ali *Kaes,*	Secrétaire syndical de la Confédération luxembourgeoise des syndicats chrétiens (LCGB);
Monsieur Fernand *Levy,*	Membre du Comité directeur de la FEP/FIT et Cadres;

Membres suppléants:

Monsieur Carlos *Pereira,*	Chef de Département de la Confédération syndicale indépendante (OGB-L);
Monsieur Aloyse *Ehmann,*	Secrétaire syndical de la Confédération luxembourgeoise des syndicats chrétiens (LCGB);
Monsieur Camille *Hornick,*	Membre du bureau exécutif de la FEP/FIT et Cadres.
Monsieur Claude *Heinen,*	Inspecteur de direction à l'Administration de l'Emploi est nommé secrétaire de la Commission de réexamen;
Melle Marianne *Kerschen,*	Candidat-rédacteur à l'Administration de l'Emploi est nommée secrétaire-suppléant de la Commission de réexamen.

Direction de la Santé. – Examen de promotion. – Un examen de promotion dans la carrière du rédacteur, d'ingénieur technicien, de l'infirmier et de l'agent sanitaire aura lieu au cours du mois de janvier 1998.

Entreprises d'assurances – «NORDIA INSURANCE EUROPE S.A.» – Renonciation à l'agrément. – Par arrêté ministériel du 27 février 1997 l'agrément accordé à «NORDIA INSURANCE EUROPE S.A.» pour faire des opérations d'assurances a été retiré.

Par arrêté du comité de direction du Commissariat aux Assurances la société «SINSER LUXEMBOURG S. à r. l.» a été nommée liquidateur de l'entreprise «NORDIA INSURANCE EUROPE S.A.».

Hôpital neuro-psychiatrique de l'Etat. – Examen de promotion. – Un examen de promotion dans la carrière de l'infirmier psychiatrique, de l'infirmier, de l'aide soignant, de l'expéditionnaire administratif, du garçon de salle et de l'artisan aura lieu au cours du mois de janvier 1998.

Laboratoire national de Santé. – Examen de promotion. – Un examen de promotion dans la carrière du rédacteur et de l'assistant technique médical de laboratoire aura lieu au cours du mois de janvier 1998.

Maison de soins de l'Etat à Vianden. – Examen de promotion. – Un examen de promotion dans la carrière de l'infirmier, de l'aide-soignant et de l'artisan aura lieu au cours du mois de janvier 1998.

Indigénat.

(Publication prescrite par la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise).

Options

– Par déclaration d'option faite le 28.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame ALBANESE Angélique, née le 19.12.1977 à Differdange, demeurant à Niederkorn, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 05.04.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CARRAZEDO GONÇALVES Sandra Maria, née le 22.09.1976 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 06.05.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur CAVUOTO Gian Franco, né le 09.12.1977 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 06.05.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CAVUOTO Maria, née le 05.12.1972 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 29.11.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Steinsel, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DA CONCEIÇAO FERNANDES DOS SANTOS Cerjo, né le 20.10.1972 à Luxembourg, demeurant à Steinsel, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.
Par arrêté ministériel du 18.10.1996, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de FERNANDES Serge.
Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 10.11.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Diekirch, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DA FONSECA Manuela, née le 15.11.1973 à Ettelbruck, demeurant à Diekirch, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 21.06.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DA SILVA EIRES Carlos Manuel, né le 20.06.1974 à Sao Juliao da Figueira da Foz/Figueira da Foz (Portugal), demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 27.12.1996, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de DA SILVA Carlos Manuel.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 15.05.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DA SILVA TEIXEIRA Lionel, né le 07.07.1977 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 12.07.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DE SOUSA XAVIER Dinis, né le 23.11.1974 à Pegarinhos/Alijo (Portugal), demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 29.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DELA CRUZ Amelia de Leon, épouse PETERS Jean-Claude Georges, née le 09.06.1970 à Olongapo City (Philippines), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 29.04.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DI RENZO Sonja, née le 26.09.1975 à Differdange, demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 01.12.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DIAS MARQUES Sandra Isabel, née le 30.06.1974 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 15.04.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DOS REIS DIAS Nilton, né le 24.04.1977 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 12.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Garnich, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DURY Alain, né le 14.11.1952 à Paris 15ème (France), demeurant à Garnich, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 27.11.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Rambrouch, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DZAFA Syzane, épouse HASECIC Edin, née le 28.08.1971 à Ettelbruck, demeurant à Rombach-Martelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame FERNANDES DE SOUSA Carla Isabel, née le 23.01.1974 à Zambujal/Condeixa-a-Nova (Portugal), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 15.07.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame GALASSO Anna, née le 22.12.1971 à Castellammare de Stabia (Italie), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 08.07.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame GALASSO Patrizia Giovanna, née le 04.03.1977 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame GOMES DOS SANTOS MOURA Sonja, épouse VALERIO DE SOUSA Francisco José, née le 08.04.1971 à Differdange, demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 18.10.1996, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de MOURA Sonja.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 19.08.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame GOMES PEREIRA Sofia, née le 30.06.1974 à Molelos/Tondela (Portugal), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 29.02.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur GOUVEIA Eric, né le 01.07.1977 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 29.12.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mamer, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame LARSEN Mette Annegrete, née le 07.01.1975 à Luxembourg, demeurant à Capellen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 08.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame LATINI Nadine Marie Emma, née le 17.02.1974 à Pétange, demeurant à Pétange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 05.12.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur LEITE E SILVA Ricardo Jorge, né le 10.12.1975 à Differdange, demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 30.04.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mertzig, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur LOPEZ ZURDO José Antonio, né le 21.06.1974 à Ettelbruck, demeurant à Mertzig, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 09.02.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur LOUTSCH Joel Norbert, né le 14.07.1964 à Pétange, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 13.08.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Saeul, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame LUX Sabine, épouse ZOLLER Henri, née le 07.02.1959 à Eisenach (Allemagne), demeurant à Calmus, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 30.05.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Ermsdorf, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MACHADO PEREIRA Nathalie Angelina, née le 11.11.1975 à Ettelbruck, demeurant à Niederfeulen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 07.02.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Steinsel, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MAZZONI Giovanni, né le 17.06.1977 à Luxembourg, demeurant à Heisdorf, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 14.06.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Contern, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MENEI Daniela, née le 27.11.1975 à Luxembourg, demeurant à Oetrange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 23.11.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MIGNANI Monica, née le 20.12.1975 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 17.06.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MILILLO Nina, née le 11.06.1976 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 12.05.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MINOR Edmont Hans Josef, né le 18.04.1972 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 06.10.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MOREIRA PEIXE Marisa Paula, née le 13.10.1970 à Gloria/Aveiro (Portugal), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 11.07.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MOREIRA PEREIRA José, né le 21.09.1972 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 27.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Ettelbruck, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MOURA PALADINO Frederico, né le 15.03.1978 à Ettelbruck, demeurant à Ettelbruck, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 21.06.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur NIEDERCORN Jean-Baptiste Valéry, né le 01.11.1976 à Jarny (France), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 09.10.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PALMULLI Rocco, né le 30.09.1976 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 16.12.1993 devant l'officier de l'état civil de la commune de Consdorf, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PIEK Ralf John, né le 06.06.1971 à Luxembourg, demeurant à Consdorf, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 19.04.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur REBELO DA SILVA Luis, né le 26.05.1977 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 22.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Erpeldange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur RIGUTTO Mirko, né le 16.04.1976 à Ettelbruck, demeurant à Ingeldorf, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 30.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Remerschen, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame ROCHA MONTEIRO Ana Maria, épouse SIEBENBOUR Louis, née le 20.05.1967 à Santo Antonio das Pombas/Paul (Cap Vert), demeurant à Schengen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 29.04.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur RODRIGUES LOBO Daniel, né le 27.06.1972 à Pétange, demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 10.04.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame ROMEO Stéphanie, née le 07.04.1977 à Differdange, demeurant à Niederkorn, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 27.02.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ROSA ANJOS Ivo, né le 01.03.1973 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 27.12.1996, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de ANJOS Ivo.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 16.07.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SCHADE Roland Heinrich, né le 17.01.1961 à Ottweiler (Allemagne), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 17.04.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SERRANO PILAR Paul, né le 14.10.1973 à Dudelange, demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 28.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SPANO Andrea, né le 02.05.1976 à Differdange, demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 11.07.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame TOMÉ Katia, née le 10.07.1975 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Belvaux, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 15.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur TRABELSI Nidhal, né le 11.08.1960 à Tunis (Tunisie), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 28.02.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur TRONO Giuseppe, né le 16.11.1972 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.04.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur VALERIO GONCALVES José Manuel, né le 02.11.1973 à Pétange, demeurant à Pétange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 23.02.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame VENEZIANI Anna, née le 01.04.1975 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 05.12.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame WEYLAND Nadia Ginette, épouse VIVANI Jerry, née le 28.01.1966 à Messancy (Belgique), demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Recouvrements

– Par déclaration de recouvrement faite le 15.11.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 45 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame ROEMER Sylvie Adèle Marguerite, épouse CANTOREGGI Dino Tullio, née le 10.05.1947 à Wiltz, demeurant à Bruxelles (Belgique), a recouvré la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration de recouvrement faite le 09.01.1997 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 45 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SCHMITZ Liliane Julie Anne, épouse BECKER Jean-Claude François, née le 27.04.1951 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Dudelange, a recouvré la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration de recouvrement faite le 30.08.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange, en conformité de l'art. 45 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SCHOLTES Marceline Catherine, épouse LURQUIN Raymond François Charles Julien, née le 25.12.1927 à Dudelange, demeurant à Schifflange, a recouvré la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 15 **28 mars 1997**

Sommaire

Arrêté ministériel du 17 février 1997 portant renouvellement de la composition du comité national du réseau d'information comptable agricole.

Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural,

Vu le règlement grand-ducal du 19 février 1982 portant création d'un comité national dans le cadre du réseau d'information comptable agricole sur les revenus et l'économie des exploitations agricoles dans la Communauté Economique Européenne;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres du Comité national du réseau d'information comptable agricole:

– en tant que membres représentant le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural:
MM. VANDENDRIES André, Conseiller de direction 1ère classe,
HENGEN Fernand, Conseiller de direction;

– en tant que membres représentant la profession agricole organisée:
MM. SCHMIT Alex, directeur-adjoint à la Centrale paysanne,
EICHER Emile, chef de Service d'Agrigestion;

– en tant que membres représentant l'organe de liaison:
MM. WEYDERT Raymond, Conseiller économique 1ère classe au Service d'Economie Rurale,
KREIS Marc, Chargé d'études au Service d'Economie Rurale,
PÜTZ Georges, Inspecteur principal au Service d'Economie Rurale.

Art. 2. M. WEYDERT Raymond, précité, remplit la fonction de président du Comité national du réseau d'information comptable agricole.

M. PÜTZ Georges, précité remplit la fonction de secrétaire du Comité national du réseau d'information.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Une expédition en sera transmise à chacun des membres pour lui servir de titre, et à la Chambre des comptes pour information.

Luxembourg, le 17 février 1997.

Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural,
Fernand Boden

Arrêté ministériel du 4 mars 1997 établissant la liste des abattoirs qui participent à la mise en oeuvre du régime de la prime de mise sur le marché précoce des veaux.

Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural,

Vu le règlement grand-ducal du 22 janvier 1997 concernant l'application au Grand-Duché de Luxembourg du régime communautaire de prime de mise sur le marché précoce des veaux et notamment son article 4;

Vu les engagements pris par les abattoirs de participer à la mise en oeuvre du régime de la prime de mise sur le marché précoce des veaux;

Arrête:

Art. 1er. L'abattage des veaux pouvant faire l'objet d'une demande de prime de mise sur le marché précoce des veaux doit avoir lieu dans les abattoirs suivants:

– Nouvel Abattoir d'Esch-sur-Alzette S.C., rue Jos Kieffer, L-4176 Esch-sur-Alzette;
– Abattoir de Luxembourg S. à r. l., 1, rue de l'Abattoir, L-1111 Luxembourg;
– Centralfood Abattoir S. à r. l., Agrocenter, L-7501 Mersch;
– Coopérative des Patrons-Bouchers du Nord, Nouvel Abattoir, Zone artisanale et commerciale, L-9085 Ettelbruck;
– Coboulux S.C., 11, Haaptstroos, L-6869 Wecker.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Expédition en sera transmise aux abattoirs intéressés pour leur servir de titre et à Messieurs les directeurs du Service d'Economie Rurale et de l'Administration des Services Vétérinaires, pour information.

Luxembourg, le 4 mars 1997.

Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural,
Fernand Boden

Arrêté ministériel du 7 mars 1997 portant nomination des membres de la Commission de formation aux fonctions d'aide socio-familiale.

Le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle,

La Ministre de la Famille,

Vu l'article 9 du règlement ministériel du 10 octobre 1996 instituant un certificat aux fonctions d'aide socio-familiale;

Arrêtent:

Art. 1er. Sont nommés membres de la Commission de formation aux fonctions d'aide socio-familiale pour la durée de trois ans:

pour le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle:

– Monsieur Aly *Schroeder*
– Monsieur Pierre *Mathieu*

pour le Ministère de la Famille

– Monsieur Mill *Majerus*
– Monsieur Bernard *Braun*

pour les associations et services oeuvrant dans le domaine médico-socio-familial:

– Monsieur Gérard *Albers*
– Madame Sylvie *Andrich-Duval*
– Monsieur Marc *Avarello*
– Madame Jeannine *Kettmann*
– Madame Gisèle *Medinger*
– Madame Denise *Poos*
– Madame Irène *Schmitt*
– Monsieur Marc *Schrobildgen*
– Madame Nicole *Spielmann*
– Madame Suzette *Zimmer-Maroldt*

comme experts du travail médico-socio-familial:

– Soeur Marie-Jeanne *Heischbourg*
– Monsieur Ben *Merkes*
– Madame le Dr. Margot *Muller*
– Monsieur Jean *Wagner*
– Madame Carmen *Watgen-Mommer*
– Madame Pascale *Waringo*

Art. 2. Monsieur Mill *Majerus* remplira les fonctions de président, Madame Yolande *Schmit-Godart*, celles de secrétaire.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial, une expédition en sera transmise à chacun des membres de la Commission de Formation aux fonctions d'aide socio-familiale ainsi qu'à la Chambre des Comptes.

Luxembourg, le 7 mars 1997.

La Ministre de la Famille,
Marie-Josée Jacobs
Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

Arrêté ministériel du 11 mars 1997 relatif au projet de remembrement de terres agricoles et viticoles sises principalement dans la commune de Burmerange.

Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural,

Vu l'arrêté ministériel du 7 août 1996 concernant l'ouverture d'une enquête sur l'utilité du remembrement de terres agricoles et viticoles sises principalement dans la commune de Burmerange;

Vu les communications du 17 décembre 1996 du président de l'Office national du remembrement en application de l'article 17, dernier alinéa, de la loi modifiée du 25 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux;

Considérant que l'article 19bis de la loi modifiée du 25 mai 1964 précitée habilite le Ministre de l'Agriculture à décider qu'il n'est pas tenu d'assemblée générale lorsque le remembrement est exécuté dans le cadre de travaux d'intérêt général;

Considérant que le projet de remembrement de terres agricoles et viticoles sises principalement dans la commune de Burmerange se place dans le cadre des travaux de construction de la liaison routière vers la Sarre et que ces travaux revêtent un intérêt général; qu'il y a partant lieu à application des dispositions de l'article 19bis de la loi modifiée du 25 mai 1964 précitée;

Arrête:

Art. 1er. Il n'est pas tenu d'assemblée générale des propriétaires et nu-propriétaires dans le cadre du remembrement envisagé sur les terres agricoles et viticoles situées dans le périmètre de remembrement fixé par l'arrêté ministériel du 7 août 1996 concernant l'ouverture d'une enquête sur l'utilité du remembrement de terres agricoles et viticoles sises principalement dans la commune de Burmerange.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 11 mars 1997.

Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural,
Fernand Boden

Administration de l'Aéroport. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 24 février 1997, Monsieur *Hengen* Lester, chef de bureau technique adjoint à l'Administration de l'Aéroport de Luxembourg, a été nommé aux fonctions de chef de bureau technique à la même administration.

Par arrêté grand-ducal du même jour Messieurs *Mathieu* François et *Christoffel* Gilbert, techniciens principaux à l'Administration de l'Aéroport de Luxembourg, ont été nommés aux fonctions de chefs de bureau techniques adjoints à la même administration.

Administration des Contributions. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 11 mars 1997, Madame Carine *Baustert*, ép. *Thines*, vérificateur au service d'imposition de l'Administration des Contributions, a été nommée contrôleur adjoint de l'Administration des Contributions et affectée au bureau d'imposition Wiltz de la section des personnes physiques.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

—

REMISE DES DECLARATIONS D'IMPOT POUR 1996.

Les contribuables et autres personnes obligés au dépôt d'une déclaration d'impôt sont tenus de remettre aux bureaux d'imposition compétents les déclarations suivantes:

a) les déclarations pour l'impôt sur le revenu de l'année 1996 (personnes physiques et collectivités),

b) les déclarations pour l'impôt commercial de l'année 1996,

La plupart des déclarations comportant des annexes, celles-ci sont à remettre avec l'imprimé principal.

Le dépôt est à effectuer au plus tard le 31 mars 1997 (pour les contribuables soumis à l'impôt sur le revenu des collectivités le délai est fixé au 31 mai 1997).

Le délai peut être prorogé individuellement par le bureau d'imposition compétent sur demande écrite ou verbale dûment motivée du contribuable ou de son mandataire.

Les imprimés de déclaration ont été distribués au début de l'année 1997. Les contribuables obligés au dépôt d'une déclaration, qui n'auraient pas reçu les imprimés à la fin du mois de mars 1997, sont tenus de les réclamer auprès du bureau d'imposition de leur ressort.

Un contribuable ne peut se prévaloir du fait qu'une formule de déclaration ne lui aurait pas été remise par l'administration pour se soustraire à l'obligation de la déclaration.

Le défaut de présenter une déclaration d'impôt ou le dépôt tardif d'une déclaration d'impôt peut entraîner l'application d'un supplément pouvant s'élever jusqu'à 10 % de l'impôt définitif.

L'administration peut, par des amendes, astreindre le contribuable au dépôt d'une déclaration.

Doivent présenter une déclaration dûment remplie et signée:

I) Toute personne qui y est individuellement invitée par un bureau d'imposition;

II) Les contribuables visés ci-après:

A) en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des personnes physiques:

1° Personnes ayant leur domicile fiscal ou leur séjour habituel au Grand-Duché (contribuables résidents):

a) si le revenu imposable atteint ou dépasse 240.000 francs et comprend des revenus nets non passibles de retenue d'impôt qui, au total, dépassent 18.000 francs, ou

b) si, en cas de cumul de plusieurs salaires ou pensions passibles de la retenue d'impôt, le revenu imposable dépasse 1.000.000 de francs pour les contribuables rangés dans les classes 1 et 2 et 850.000 francs pour les contribuables rangés dans la classe 1a (exemples: mari et épouse salariés, personnes touchant simultanément des salaires de différents employeurs, mari salarié et épouse pensionnée, etc. . . . . .), ou

c) si le revenu imposable comprend un salaire ou une pension passible de retenue d'impôt et dépasse 1.800.000 francs, ou

d) si le revenu imposable se compose en tout ou en partie de salaires ou de pensions dispensés de la retenue d'impôt (p. ex. pensions versées par des caisses étrangères, casuel des ecclésiastiques et des greffiers, etc. ..), ou

e) si le revenu imposable comprend pour plus de 60.000 francs des revenus de capitaux passibles de la retenue d'impôt.

2° Personnes n'ayant ni domicile fiscal, ni séjour habituel au Grand-Duché (contribuables non résidents):

Si le total des revenus indigènes non passibles de retenue est supérieur à 1.000 francs.

Les contribuables mariés ne vivant pas en fait séparés qui sont imposables au Grand-Duché du chef de plus de 50% des revenus professionnels de leur ménage et à condition qu'ils aient demandé la classe d'impôt 2

a) si le revenu imposable se compose de plusieurs salaires ou pensions provenant de l'exercice d'occupations salariées exercées au Grand-Duché et passibles de la retenue d'impôt et s'il dépasse 1.000.000 francs (exemples: mari et épouse salariés, personnes touchant simultanément des salaires de différents employeurs, etc. ..), ou

b) si le revenu imposable comprend un salaire ou une pension provenant de l'exercice d'une occupation salariée exercée au Grand-Duché et passible de la retenue d'impôt et s'il dépasse 1.800.000 francs.

B) en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des collectivités:

1° Toutes les collectivités ayant leur siège statutaire ou leur principal établissement au Grand-Duché,

2° Les collectivités n'ayant ni leur siège statutaire, ni leur principal établissement au Grand-Duché, mais qui disposent d'un revenu indigène non passible de retenue d'impôt;

C) en ce qui concerne l'impôt commercial:

1° Les sociétés anonymes, les sociétés en commandite par actions, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés coopératives,

2° Les entreprises commerciales, industrielles, minières ou artisanales non visées sub 1° dont le bénéfice d'exploitation dépasse 900.000 francs (700.000 francs pour les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu des collectivités) ou dont le capital d'exploitation dépasse 2.500.000 francs (1.800.000 francs pour les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu des collectivités).

Administration des Douanes et Accises. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 26 février 1997, démission honorable de ses fonctions, a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Joseph *Burg,* inspecteur de direction 1er en rang adjoint des douanes et accises à partir du 1er mai 1997. Par arrêté grand-ducal du même jour le titre honorifique de ses fonctions est conféré à Monsieur Joseph *Burg* préqualifié.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 24 février 1997, Monsieur Camille *Hentzen*, inspecteur à l'administration de l'enregistrement et des domaines, a été nommé inspecteur de direction attaché à la division «Taxe sur la valeur ajoutée – Impôt sur les assurances» de la même administration.

Par arrêté grand-ducal du 24 février 1997, Monsieur Jean *Lorent,* inspecteur hors cadre à l'administration de l'enregistrement et des domaines, a été nommé inspecteur de direction hors cadre attaché à la division «Affaires Générales» de la même administration.

Administration judiciaire. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 17 février 1997:

– Madame Andrée *Moulin*, chef de bureau adjoint, a été nommée chef de bureau avec effet au 1er mars 1997,

– Monsieur Serge *Tani*, chef de bureau adjoint hors cadre, a été nommé chef de bureau hors cadre avec effet au 1er mars 1997,

– Monsieur Daniel *Schroeder*, rédacteur principal hors cadre, a été nommé chef de bureau adjoint hors cadre avec effet au 1er mars 1997.

Administration des services vétérinaires. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 24 février 1997, Monsieur Félix *Wildschutz,* médecin-vétérinaire stagiaire à l'Administration des services vétérinaires, a été nommé médecin-vétérinaire auprès de la même administration.

Service d'Economie rurale. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 24 février 1997, Monsieur Jean-Paul *Didier,* chargé d'études au Service d'Economie rurale, a été nommé chargé d'études principal auprès du même service.

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat. – Déclaration de livrets perdus pendant le mois de janvier 1997. (Publication prescrite par l'art. 56 de l'arrêté grand-ducal du 10 juin 1901 portant règlement pour la Banque et Caisse d'Epargne).

Les livrets énumérés ci-après ont été déclarés perdus:

Nos.:	10/0/012033-86	10/0/012233-92	10/0/065910-31	10/0/079651-95	10/0/083245-03	10/0/089213-54
	10/0/090090-58	10/0/109584-55	10/0/138672-43	10/0/154365-22	10/1/166685-23	10/0/191355-55
	10/0/194661-63	10/0/194865-73	10/0/200868-62	10/0/209784-54	11/0/210509-03	10/0/213415-96
	10/0/218445-82	10/1/188214-45	10/3/189904-43	10/3/191096-71	10/3/191547-37	10/3/191740-36
	10/5/002251-42	10/5/189991-87	10/9/001450-28	11/0/458491-32	11/0/458522-63	11/0/850221-76

22/3/236822-52	26/0/260668-65	26/0/264037-39	28/0/283374-31	30/3/317685-43	33/0/250335-61
33/0/251442-04	35/9/000411-16	35/9/000412-17	39/0/399790-10	39/3/401089-32	40/0/000255-94
50/0/504104-12	50/0/550171-04	50/0/551540-15	50/0/577296-66	50/3/588047-34	52/0/557942-70
53/0/603992-24	53/0/606564-74	54/0/615105-58	62/0/634039-06	62/0/655502-32	66/3/682151-03
72/0/720448-69	73/0/733798-12	73/0/751161-12	73/0/752397-84	73/3/742167-23	73/3/750953-79
76/0/767043-20	76/0/767317-03	78/0/787704-75	80/0/802345-27	80/9/814272-72	84/0/842508-45
84/0/842605-45	87/3/879574-75	89/7/896403-92	93/0/936836-94	94/1/945079-01	

Les détenteurs desdits livrets d'épargne sont invités à les présenter endéans les quinze jours, soit au Bureau Central, soit à une des agences de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat pour faire valoir leurs droits.

Aucun remboursement ne peut avoir lieu sur les livrets en question.

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat. – Déclaration de livrets perdus pendant le mois de février 1997. (Publication prescrite par l'art. 56 de l'arrêté grand-ducal du 10 juin 1901 portant règlement pour la Banque et Caisse d'Epargne).

Les livrets énumérés ci-après ont été déclarés perdus:

Nos:	10/0/097341-34	10/0/150776-22	10/0/174572-53	10/0/176307-42	10/0/205251-80	10/1/152897-36
	10/1/184235-43	10/1/184815-41	10/3/188257-45	10/3/189513-40	10/3/191273-54	10/3/214643-47
	11/0/809094-77	18/0/000122-35	22/1/236129-81	24/3/236794-24	26/0/280450-59	26/3/272755-11
	30/3/311221-78	33/0/330913-32	39/3/400536-61	41/0/419014-83	46/3/462399-85	49/3/493769-61
	50/0/506071-39	50/0/551188-51	50/0/551476-48	50/0/582570-05	50/3/588334-30	69/0/700310-73
	69/0/700503-72	73/3/748272-17	76/3/770174-31	80/3/814914-67	84/0/843741-17	84/0/855212-42
	84/0/861578-06	87/0/881277-48				

Les détenteurs desdits livrets d'épargne sont invités à les présenter endéans les quinze jours, soit au Bureau Central, soit à une des agences de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat pour faire valoir leurs droits.

Aucun remboursement ne peut avoir lieu sur les livrets en question.

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat. – Annulation de livrets perdus. (Publication prescrite par l'art. 56 de l'arrêté grand-ducal du 10 juin 1901 portant règlement pour la Banque et Caisse d'Epargne).

Par décision du 7 mars 1997, Monsieur le Ministre des Finances a annulé les livrets

Nos:	10/0/014389-17	10/0/091185-86	10/0/137121-44	10/0/138205-61	10/0/169628-56	10/0/192487-23
	10/0/199996-63	10/0/202862-19	10/0/205384-19	10/0/216352-26	10/1/155319-33	10/3/189050-62
	10/3/193168-09	10/3/211175-71	10/3/212443-78	10/3/213711-85	11/0/454862-89	11/0/456861-51
	30/0/308472-61	30/0/326784-40	33/0/001583-17	33/0/348114-64	33/3/353282-75	44/0/449577-28
	49/3/494329-39	50/0/500956-65	50/0/504881-13	50/0/522027-87	50/3/588364-60	50/3/588442-41
	53/3/608960-29	73/0/753746-75	76/0/764623-25	80/3/815576-50	84/0/860182-65	

De nouveaux livrets ont été remis aux déposants.

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat. – Annulation de livrets perdus. (Publication prescrie par l'art. 56 de l'arrêté grand-ducal du 10 juin 1901 portant règlement pour la Banque et Caisse d'Epargne).

Par décision du 7 mars 1997, Monsieur le Ministre des Finances a annulé les livrets

Nos:	10/0/000378-71	10/0/100466-55	10/0/148209-74	10/0/151807-83	10/0/173751-08	10/0/175352-57
	10/0/214876-05	10/3/188109-91	10/3/192093-01	10/3/193047-82	10/8/193811-11	10/9/000645-96
	10/9/005283-78	11/0/850151-06	30/0/324548-35	30/0/327362-36	30/7/315036-24	42/3/425747-86
	44/0/442817-58	69/0/690451-11	69/5/699547-27	73/8/747693-58	73/8/747694-59	84/0/844263-54

De nouveaux livrets ont été remis aux déposants.

Centre Informatique de l'Etat. – Examens. – Au cours de l'année 1997, le Centre Informatique de l'Etat organisera les examens suivants:

Date prévue:	*Nature de l'épreuve*
mai 1997	examen pour opérateur
juillet 1997	examen pour programmeur d'application
septembre 1997	examen de promotion dans la carrière de l'expéditionnaire-informaticien
octobre 1997	examen pour programmeur de système
novembre 1997	examen pour opérateur
novembre 1997	examen de promotion dans la carrière de l'informaticien diplômé.

Comité du Travail Féminin. – Nomination. – Par arrêté ministériel du 5 mars 1997 a été nommée membre suppléante du Comité du Travail Féminin:

Madame Mady *Hannen,* Confédération Luxembourgeoise des Syndicats Chrétiens, en remplacement de Madame Karin *Meyer.*

Commissariat aux Bourses. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 24 février 1997, Madame Danièle *Berna-Ost,* Attachée de Gouvernement, a été nommée Attachée de Gouvernement 1ère en rang auprès du Commissariat aux Bourses.

Commission de la marque nationale du miel luxembourgeois. – Nomination. – Par arrêté ministériel du 27 février 1997 modifiant l'arrêté ministériel du 15 juin 1994 portant nomination des membres de la marque nationale du miel luxembourgeois, Monsieur Remy *Bintener* de Reckange/Mess, délégué à la Fédération des apiculteurs de Luxembourg a été nommé membre suppléant en remplacement de Monsieur Nic. *Degrand* de Nachtmanderscheid.

Conseil des Consommateurs. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 17 février 1997, a été désigné comme membre et secrétaire du Conseil des Consommateurs, M. Marc *Krippler*, Inspecteur, en remplacement de Melle Françoise *Gillen*, Attaché de Gouvernement, dont il achèvera le mandat.

M. Paul *Berchem*, Conseiller de Direction 1er classe, a été désigné comme membre suppléant.

En cas d'absence du président du Conseil des Consommateurs, M. Marc *Krippler* assumera la présidence.

Conseil de Presse. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 11 mars 1997, Monsieur Romain *Kohn*, rédacteur-gérant du «d'Letzeburger Land» a été nommé membre effectif (groupe des éditeurs) du Conseil de Presse en remplacement de Monsieur Jean-Marie *Meyer.*

Par le même arrêté grand-ducal, Monsieur Thierry *Kinsch*, membre du Conseil d'administration de la s. à r. l. «d'Letzeburger Land», a été nommé membre suppléant (groupe des éditeurs) du Conseil de Presse en remplacement de Monsieur Romain *Kohn* et Monsieur Romain *Roll* (ALJ) a été nommé membre suppléant (groupe des journalistes) en remplacement de Monsieur Joël *Spier.*

Corps diplomatique. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 24 février 1997, Monsieur Georges *Friden* a été nommé Secrétaire de Légation 1er en rang en service ordinaire.

Cour de Justice Benelux. – Nominations. – Par décision du comité de Ministres de l'Union Economique Benelux du 30 décembre 1996 et avec effet à partir du 2 avril 1997 ont été nommés:

– ***juge à la Cour de Justice Benelux:***
  Monsieur Denis *Holsters,* juge suppléant à ladite Cour;
– ***juge suppléant à la Cour de Justice Benelux:***
  Madame Marguerite *Charlier,* conseiller à la Cour de Cassation de Belgique.

Par décision du Comité de Ministres de l'Union Economique Benelux du 12 février 1997, entrée en vigueur à la même date, a été nommé juge suppléant à la Cour de Justice Benelux Monsieur D.H. *Beukenhorst,* conseiller au «Hoge Raad der Nederlanden».

Entreprises d'assurances. – Agréments d'agents d'assurances retirés pendant le mois de février 1997.

Nom et domicile	Entreprises d'assurances	Date du retrait
Massard Claudine, ép. *Wagner,* Weiler-la-Tour	BIL-VIE	21.2.1997
Fank Jean-Paul, Strassen	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	4.2.1997
Muller Marianne, ép. *Friden,* Greiveldange	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	21.2.1997
Massard Claudine, ép. *Wagner,* Weiler-la-Tour	LE FOYER ASSURANCES	21.2.1997
Degrand Josiane, Steinsel	ROYALE UAP IARD ROYALE UAP VIE	4.2.1997
Stemper Servais, Dudelange	ZURICH, Compagnie d'Assurances ZURICH, Compagnie d'Assurances sur la Vie	4.2.1997

Entreprises d'assurances. – Agents d'assurances agréés pendant le mois de février 1997.

Nom et domicile	Entreprises d'assurances	Date de l'agrément
Kraus Camille, Bascharage	ASSURANCES GENERALES DE FRANCE AGF/ASSUBEL VIE	7.2.1997
Stemper Servais, Dudelange	ASSURANCES GENERALES DE FRANCE AGF/ASSUBEL VIE	6.2.1997
Gerard Frank, Luxembourg	AXA ASSURANCES	21.2.1997
Schmit Marc, Walferdange	LA BALOISE, Compagnie d'Assurances LA BALOISE, Compagnie d'Assurances sur la Vie	6.2.1997
Rech Romain, Bissen	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	21.2.1997
Migliore Marco, Esch-sur-Alzette	HENIN VIE	4.2.1997
Abondio Michèle, ép. *Steinmetz*, Steinsel	LA LUXEMBOURGEOISE **uniquement**: R.C.-Autos, Corps de VTA, Protection Juridique R.C.A., Personnes transportées et Marchandises transportées	6.2.1997
Hoffmann Françoise, Bridel	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE - VIE	21.2.1997
Massard Claudine, ép. *Wagner*, Weiler-la-Tour	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE - VIE	21.2.1997
Steinmetz Michel, Steinsel	LA LUXEMBOURGEOISE **uniquement**: R.C.-Autos, Corps de VTA, Protection Juridique R.C.A., Personnes transportées et Marchandises transportées	6.2.1997
Van Landeghem Isabelle, Esch-sur-Alzette	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE - VIE	21.2.1997
Fank Jean-Paul, Strassen	ROYALE UAP IARD ROYALE UAP VIE	4.2.1997
Henry Christian, Livange	ROYALE UAP IARD ROYALE UAP VIE	21.2.1997
Zito Angelo, Bettange-sur-Mess	ZURICH, Compagnie d'Assurances ZURICH EUROLIFE	6.2.1997

Liste des spécialités pharmaceutiques et/ou médicaments préfabriqués à usage humain admis à la vente dans le Grand-Duché de Luxembourg.

(Annexe de l'arrêté ministériel du 13 janvier 1988 publié au Mémorial, Recueil Administratif et Economique, B N° 7 du 8 février 1988, page 260)

A) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT AJOUTES A LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

R	ACCUPRIL	CPR.ENR.	5 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
R	ACCUPRIL	CPR.ENR.	5 MG	PO	1*56 CPR.U.D.
R	ACCUPRIL	CPR.ENR.	20 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
R	ACCUPRIL	CPR.ENR.	20 MG	PO	1*56 CPR.U.D.
R	ACICLOVIR-GLAXO WELLCOME	CPR.	200 MG	PO	1*25 CPR.
P	ACTIVITAL	GELULES		PO	1*50 GELULES
R	ALLOPURINOL-GLAXO WELLCOME	CPR.	100 MG	PO	1*100 CPR.
R	ALLOPURINOL-GLAXO WELLCOME	CPR.	300 MG	PO	1*30 CPR.
R	ALLOPURINOL-GLAXO WELLCOME	CPR.	300 MG	PO	1*90 CPR.
R	AMICHLOR	CPR.		PO	1*100 CPR.U.D.
RR	ARTHROTEC-75	CPR.		PO	1*60 CPR.
RR	ATRACURIUM-GLAXO WELLCOME	SOL.INJ.	25 MG /2,5 ML	IV	1*10 AMP. 2,5 ML
RR	ATRACURIUM-GLAXO WELLCOME	SOL.INJ.	50 MG /5 ML	IV	1*5 AMP. 5 ML
RR	BECLOMETHASONE NASAL-GLAXO WELLCOME	AER.	50 MCG /100 MG	IH	1*200 D.
RR	BECLOMETHASONE-GLAXO WELLCOME	AER.	50 MCG /1 D.	IH	1*200 D.
RR	BECLOMETHASONE-GLAXO WELLCOME	AER.	250 MCG /1 D.	IH	1*200 D.
R	BETOPTIC S.	SUSP.	2,5 MG /1 ML	IH	1*60 FL.U.D. 0,25 ML
R	CAPOTEN	CPR.	25 MG	PO	1*60 CPR.
R	CAPOTEN	CPR.	50 MG	PO	1*60 CPR.
R	CAPOTEN	CPR.	100 MG	PO	1*60 CPR.

RR	CARBOPLATINUM CYTOSAFE-PHARMACIA&UPJOHN	SOL.P.PERF.	50 MG /5 ML	IV	1*1 FL. 5 ML
RR	CARBOPLATINUM CYTOSAFE-PHARMACIA&UPJOHN	SOL.P.PERF.	150 MG /15 ML	IV	1*1 FL. 15 ML
RR	CARBOPLATINUM CYTOSAFE-PHARMACIA&UPJOHN	SOL.P.PERF.	450 MG /45 ML	IV	1*1 FL. 45 ML
RR	CEFTAZIDIME BOLUS-GLAXO WELLCOME	PDRE P.PREP.INJ	1 MG	IV	1*1 FIOLE U.D.
RR	CEFTAZIDIME BOLUS-GLAXO WELLCOME	PDRE P.PREP.INJ	2 MG	IV	1*1 FIOLE U.D.
RR	CEFTAZIDIME BOLUS-GLAXO WELLCOME	PDRE P.PREP.INJ	500 MG IM	IV	1*1 FIOLE U.D.
RR	CEFTAZIDIME PERFUSION-GLAXO WELLCOME	PDRE P.PREP.INJ	1 MG	IV	1*1 VIAL U.D.
RR	CEFTAZIDIME PERFUSION-GLAXO WELLCOME	PDRE P.PREP.INJ	2 MG	IV	1*1 VIAL U.D.
RR	CISPLATINUM CYTOSAFE-PHARMACIA&UPJOHN	SOL.P.PERF.	10 MG /10 ML	IV	1*1 VIAL 10 ML
RR	CISPLATINUM CYTOSAFE-PHARMACIA&UPJOHN	SOL.P.PERF.	50 MG /50 ML	IV	1*1 VIAL 50 ML
RR	CISPLATINUM CYTOSAFE-PHARMACIA&UPJOHN	SOL.P.PERF.	100 MG /100 ML	IV	1*1 VIAL 100 ML
R	CLARINASE 240/10 ONCE DAILY	CPR.ACT.PROL.		PO	1*7 CPR.SS BLIST.
R	CREMICORT-H	CR.	1 PC	TO	1*1 CR. 30 G
RR	CYTOSAR	SOL.INJ.	100 MG /5 ML	IMSCTR	1*1 VIAL 5 ML
RR	CYTOSAR	SOL.INJ.	500 MG /25 ML	IV	1*1 VIAL 25 ML
RR	CYTOSARSOL.	P.PERF.	1 G /10 ML	IV	1*1 VIAL 10 ML
RR	CYTOSARSOL.	P.PERF.	2 G /20 ML	IV	1*1 VIAL 20 ML
R	DIASTABOL-100	CPR.	100 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
R	DIASTABOL-100	CPR.	100 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.
R	DIASTABOL-50	CPR.	50 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
R	DIASTABOL-50	CPR.	50 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.
R	DIOVAN-160	CPS	160 MG	PO	1*28 CPS SS BLIST.
R	DIOVAN-160	CPS	160 MG	PO	1*56 CPS SS BLIST.
R	DIOVAN-80	CPS	80 MG	PO	1*28 CPS SS BLIST.
R	DIOVAN-80	CPS	80 MG	PO	1*56 CPS SS BLIST.
RR	DOXYLETS-100	GELULES	100 MG	PO	1*100 GELULES U.D.
P	EFFERALGAN	PDRE	250 MG	PO	1*12 SACH.
P	EFFERALGAN	PDRE	250 MG	PO	1*24 SACH.
R	ELIZIDE	CPR.	20 MG 12,5 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
P	EMSER SALZ	PDRE		PO	1*20 SACH. 2,95 G
RR	ESMERON	SOL.INJ.	50 MG /5 ML	IV	1*12 AMP. 5 ML
RR	ESMERON	SOL.INJ.	100 MG /10 ML	IV	1*10 AMP. 10 ML
RR	FEMARA	CPR.PELLIC.	2,5 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
RR	FEMARA	CPR.PELLIC.	2,5 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
R	FEMPRESS	CPR.	7,5 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
R	FEMPRESS	CPR.	7,5 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
R	FEMPRESS	CPR.	15 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
R	FEMPRESS	CPR.	15 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
RR	FORADIL	CPS	12 MCG	IH	1*30 CPS
RR	FORADIL	CPS	12 MCG	IH	1*60 CPS
R	FOZIDE	CPR.	20 MG 12,5	MG	PO1*28 CPR.
RR	FRAGMIN	SOL.INJ.	25000 UI /1	ML	IVSC 1*1 VIAL 4 ML
P	HARPADOL	GELULES	335 MG	PO	1*200 GELULES
R	HAVRIX JUNIOR	SUSP.INJ.	720 UI	IM	1*1 SER. 0,5 ML
RR	JONOSTERIL	SOL.P.PERF.		IV	1*1 FL.VERRE 1000 ML
P	LONARID MONO	CPR.	500 MG	PO	1*50 CPR.U.D.
P	LONARID N	PR.		PO	1*50 CPR.U.D.
P	LYSOX JUNIOR	GRAN.	100 MG	PO	1*30 SACH.
RR	METHOTREXATUM-PHARMACIA&UPJOHN	SOL.INJ.	50 MG /2 ML	IMIAIVTR	1*1 VIAL 2 ML
RR	METHOTREXATUM-PHARMACIA&UPJOHN	SOL.INJ.	500 MG /20 ML	IMIAIVTR	1*1 VIAL 20 ML
P	MITOSYL	POMM.			TO1*1 POMM. 65 G
RR	MOTENS	CPR.	4 MG	PO	1*50 CPR.U.D.
P	MUCIVITAL	PDRE		PO	1*20 SACH.
P	MUCIVITAL AROMATISE	PDRE		PO	1*20 SACH.
P	NICORETTE	GOMMES A MACHER	2 MG	BU	1*30 GOMMES
P	NIFLUGEL	GEL	2,5 G /100 G	TO	1*1 GEL 30 G
P	NIFLUGEL	GEL	2,5 G /100 G	TO	1*1 GEL 60 G
P	NUICALM	CPR.	25 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
R	PRAXILENE	CPR.	200 MG	PO	1*90 CPR.
R	PRAXILENE	CPR.	200 MG	PO	1*180 CPR.
R	PRAXILENE	CPR.	200 MG	PO	1*180 CPR.U.D.
R	PROGOR	GELULES LIB.CON	300 MG	PO	1*28 GELULES BLIST
RR	PROZAC	PDRE	20 MG	PO	1*14 PULV.U.D.
RR	PROZAC	PDRE	20 MG	PO	1*28 PULV.U.D.
RR	PROZAC	PDRE	20 MG	PO	1*56 PULV.U.D.
RR	PULMICORT 50	AER.	1 MG /1	ML	IH1*200 DOS.
RR	RANITIDINE-GLAXO WELLCOME	SOL.INJ.	50 MG /2 ML	IMIV	1*5 AMP. 2 ML
P	REFLEXGEL	GEL		TO	1*1 GEL 50 G
RR	REVIA	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*14 CPR.SEC.
RR	REVIA	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*28 CPR.SEC.BLIST
RR	REVIA	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*50 CPR.SEC.
RR	SALBUTAMOL-GLAXO WELLCOME	AER.	100 MCG	IH	1*200 D.
RR	SALBUTAMOL-GLAXO WELLCOME	SOL.INJ.	500 MCG /1 ML	IMSCIV	1*3 AMP. 1 ML
RR	SALBUTAMOL-GLAXO WELLCOME	SOL.P.PERF.	1 MG /1 ML	IV	1*5 AMP. 5 ML
R	SEMPREX	CPS	8 MG	PO	1*12 CPS
R	SEMPREX	CPS	8 MG	PO	1*24 CPS
R	SEMPREX	CPS	8 MG	PO	1*60 CPS
R	SYSCOR-10	CPR.LIB.RET.	10 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	SYSCOR-20	CPR.LIB.RET.	10 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
P	THROMBOPHOB	CR.	60000 UI	TO	1*1 TUBE 100 G
RR	TRADONAL	GELULES	50 MG	PO	1*30 GELULES
RR	TRADONAL	GELULES	50 MG	PO	1*60 GELULES
RR	TRADONAL	GTTES	100 MG /1 ML	PO	1*1 GTTES 10 ML
RR	TRADONAL	GTTES	100 MG /1 ML	PO	1*1 GTTES 30 ML
RR	TRADONAL	SOL.INJ.	100 MG /2 ML	IMIV	1*10 AMP. 2 ML
RR	TRADONAL	SUPP.	100 MG	PR	1*15 SUPP.
RR	TRAZOLAN RETARD	CPR.LIB.CONTR.	150 MG PO	1*60 CPR.U.D.	
R	TRITAZIDE	CPR.		PO	1*56 CPR.SS BLIST.
RR	WELLVONE	SUSP.	750 MG /5 ML	PO	1*1 SUSP. 210 ML
R	XANTHIUM	GELULES	200 MG	PO	1*100 GELULES U.D.

R	XANTHIUM	GELULES	300 MG	PO	1*100 GELULES U.D.
R	XANTHIUM	GELULES	400 MG	PO	1*100 GELULES U.D.
P	ZELLAFORTE N PLUS	DRG.		PO	1*120 DRG.
P	ZELLAFORTE N PLUS	DRG.		PO	1*240 DRG.
RR	ZOFRAN	SUPP.	16 MG	PR	1*3 SUPP.
RR	ZOFRAN	SUPP.	16 MG	PR	1*5 SUPP.
P	ZOVIRAX LABIALIS	CR.	5 PC	TO	1*1 POMPE 2 G

B) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES DE LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

P	ADONGUENT	POMM.		TO	1*1 POMM. 20 G
R	ARTIFLAM-300	SUPP.	300 MG	PR	1*12 SUPP.
R	BIOSTIM	CPR.ENR.	1 MG	PO	1*8 CPR.SS BLIST.
P	BUCCOSAN	PAST.		BU	1*20 PAST.
R	CENDEVAX	SOL.INJ.		IM	1*1 FL. 1 D.
R	CIMETIDINE-RPR	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	CIMETIDINE-RPR	CPR.PELLIC.	400 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
R	HAVRIX JUNIOR	SUSP.INJ.	720 UI	IM	1*1 FL. 1 ML
R	HAVRIX JUNIOR	SUSP.INJ.	720 UI	IM	1*1 FL. 1 ML +1*1 SER.US.U
R	HAVRIX JUNIOR	SUSP.INJ.	720 UI	IM	1*1 SER. 1 ML
R	HAVRIX JUNIOR	SUSP.INJ.	720 UI	IM	1*5 SER. 1 ML
R	HAVRIX JUNIOR	SUSP.INJ.	720 UI	IM	1*10 FL. 1 ML
R	HAVRIX JUNIOR	SUSP.INJ.	720 UI	IM	1*25 FL. 1 ML
S	HYPNONE	CPR.		PO	1*10 CPR.
S	HYPNONE	CPR.		PO	1*100 CPR.
R	IRS 19	SPRAY		IN	1*1 SPRAY 20 ML
RR	LEUCOMAX-50	PDRE P.PREP.INJ	50 MCG	IVSC	1*1 FL. +1*1 AMP.SOLV.
RR	LEUCOMAX-50	PDRE P.PREP.INJ	50 MCG	IVSC	1*5 FL. +1*5 AMP.SOLV.
RR	LEUCOMAX-500	PDRE P.PREP.INJ	500 MCG	IVSC	1*1 FL. +1*1 AMP.SOLV.
RR	LEUCOMAX-500	PDRE P.PREP.INJ	500 MCG	IVSC	1*5 FL. +1*5 AMP.SOLV.
RR	LEUCOMAX-700	PDRE P.PREP.INJ	700 MCG	IVSC	1*1 FL. +1*1 AMP.SOLV.
RR	LEUCOMAX-700	PDRE P.PREP.INJ	700 MCG	IVSC	1*5 FL. +1*5 AMP.SOLV.
R	MONIARIX	SOL.INJ.		SC	1*1 D. 0,5 ML
R	MONIARIX	SOL.INJ.		SC	1*10 D. 0,5 ML
RR	MTX-10-HEXAL	CPR.	10 MG	PO	1*50 CPR.
S	OPTISEDINE	CPR.		PO	1*10 CPR.
P	PERIACTIN	SIR.	40 MG /100 ML	PO	1*1 SIR. 150 ML
P	PERIACTIN	SIR.	40 MG /100 ML	PO	1*1 SIR. 300 ML
RR	RONDOMYCINE	CPS	300 MG	PO	1*16 CPS
RR	SCINTIMUN	PDRE P.PREP.INJ		IV	2*2 VIALS
RR	SCINTIMUN	PDRE P.PREP.INJ		IV	2*5 VIALS
R	SLOW-NIFINE	GELULES RET.	20 MG	PO	1*28 GELULES BLIST
R	SLOW-NIFINE	GELULES RET.	20 MG	PO	1*56 GELULES BLIST
R	SURGAM	CPR.	300 MG	PO	1*20 CPR.
R	SURGAM	SUPP.	300 MG	PR	1*12 SUPP.
R	TERBUL 2,5	CPR.	2,5 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
P	THIOMUCASE	CR.	50 U /1 G	TO	1*1 CR. 55 G
R	THIOMUCASE	PDRE P.PREP.INJ	100 U	IM	1*10 AMP. +1*10 AMP.SOLV.
R	THIOMUCASE	PDRE P.PREP.INJ	100 U	IM	1*25 AMP. 10 ML
P	TRICINOPHEDRINE	GTTES		IN	1*1 GTTES 15 ML
P	TRICINOPHEDRINE	SPRAY		IN	1*1 MICRODOS. 15 ML
RR	VIBRAVEN	SOL.INJ.	100 MG /5 ML	IV	1*2 AMP.
RR	VIBRAVEN	SOL.INJ.	100 MG /5 ML	IV	1*6 AMP.
P	VITHIONINE	SUPP.		PR	1*12 SUPP.

C) LES MODIFICATIONS SUIVANTES SONT APPORTEES AU LIBELLE DES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES A USAGE HUMAIN.

R	AMICHLOR	CPR.		PO	1*100 CPR.U.D.
A U L I E U D E					
R	NORMURETIC	CPR.		PO	1*100 CPR.U.D.
RR	ARTHROTEC-50	CPR.		PO	1*30 CPR.
A U L I E U D E					
RR	ARTHROTEC	CPR.		PO	1*30 CPR.
RR	ARTHROTEC-50	CPR.		PO	1*60 CPR.
A U L I E U D E					
RR	ARTHROTEC	CPR.		PO	1*60 CPR.
RR	CARBOPLATINUM CYTOSAFE-PHARMACIA&UPJOHN	SOL.P.PERF.	50 MG /5 ML	IV	1*1 FL. 5 ML
A U L I E U D E					
RR	CARBOPLATINUM CYTOSAFE-DELTA WEST	SOL.P.PERF.	50 MG /5 ML	IV	1*1 FL. 5 ML
RR	CARBOPLATINUM CYTOSAFE-PHARMACIA&UPJOHN	SOL.P.PERF.	150 MG /15 ML	IV	1*1 FL. 15 ML
A U L I E U D E					
RR	CARBOPLATINUM CYTOSAFE-DELTA WEST	SOL.P.PERF.	150 MG /15 ML	IV	1*1 FL. 15 ML
RR	CARBOPLATINUM CYTOSAFE-PHARMACIA&UPJOHN	SOL.P.PERF.	450 MG /45 ML	IV	1*1 FL. 45 ML
A U L I E U D E					
RR	CARBOPLATINUM CYTOSAFE-DELTA WEST	SOL.P.PERF.	450 MG /45 ML	IV	1*1 FL. 45 ML
RR	CISPLATINUM CYTOSAFE-PHARMACIA&UPJOHN	SOL.P.PERF.	10 MG /10 ML	IV	1*1 VIAL 10 ML
A U L I E U D E					
RR	CISPLATINUM CYTOSAFE-DELTA WEST	SOL.P.PERF.	10 MG /10 ML	IV	1*1 VIAL 10 ML
RR	CISPLATINUM CYTOSAFE-PHARMACIA&UPJOHN	SOL.P.PERF.	50 MG /50 ML	IV	1*1 VIAL 50 ML
A U L I E U D E					
RR	CISPLATINUM CYTOSAFE-DELTA WEST	SOL.P.PERF.	50 MG /50 ML	IV	1*1 VIAL 50 ML
RR	CISPLATINUM CYTOSAFE-PHARMACIA&UPJOHN	SOL.P.PERF.	100 MG /100 ML	IV	1*1 VIAL 100 ML
A U L I E U D E					
RR	CISPLATINUM CYTOSAFE-DELTA WEST	SOL.P.PERF.	100 MG /100 ML	IV	1*1 VIAL 100 ML
RR	CYTOSAR	SOL.INJ.	100 MG /5 ML	IMSCTR	1*1 VIAL 5 ML
A U L I E U D E					
RR	CYTARABINUM-DELTA WEST	SOL.INJ.	100 MG /5 ML	IMSCTR	1*1 VIAL 5 ML

RR	CYTOSAR	SOL.INJ.	500 MG /25 ML	IV	1*1 VIAL 25 ML
A U L I E U D E					
RR	CYTARABINUM-DELTA WEST	SOL.INJ.	500 MG /25 ML	IV	1*1 VIAL 25 ML
RR	CYTOSAR	SOL.P.PERF.	1 G /10 ML	IV	1*1 VIAL 10 ML
A U L I E U D E					
RR	CYTARABINUM-DELTA WEST	SOL.P.PERF.	1 G /10 ML	IV	1*1 VIAL 10 ML
RR	CYTOSAR	SOL.P.PERF.	2 G /20 ML	IV	1*1 VIAL 20 ML
A U L I E U D E					
RR	CYTARABINUM-DELTA WEST	SOL.P.PERF.	2 G /20 ML	IV	1*1 VIAL 20 ML
R	KAYEXALATE CALCIUM	PDRE	14,99 G /15 G	PO	1*1 PDRE 300 G
A U L I E U D E					
P	KAYEXALATE CALCIUM	PDRE	14,99 G /15 G	PO	1*1 PDRE 300 G
R	KAYEXALATE SODIUM	PDRE	14,99 G /15 G	PO	1*1 PDRE 450 G
A U L I E U D E					
P	KAYEXALATE SODIUM	PDRE	14,99 G /15 G	PO	1*1 PDRE 450 G
P	LYSOX JUNIOR	GRAN.	100 MG	PO	1*30 SACH.
A U L I E U D E					
P	LYSOX	GRAN.	100 MG	PO	1*30 SACH.
RR	METHOTREXATUM-PHARMACIA&UPJOHN	SOL.INJ.	50 MG /2 ML	IMIAIVTR	1*1 VIAL 2 ML
A U L I E U D E					
RR	METHOTREXATUM-DELTA WEST	SOL.INJ.	50 MG /2 ML	IMIAIVTR	1*1 VIAL 2 ML
RR	METHOTREXATUM-PHARMACIA&UPJOHN	SOL.INJ.	500 MG /20 ML	IMIAIVTR	1*1 VIAL 20 ML
A U L I E U D E					
RR	METHOTREXATUM-DELTA WEST	SOL.INJ.	500 MG /20 ML	IMIAIVTR	1*1 VIAL 20 ML
RR	PULMICORT 50	AER.	1 MG /1 ML	IH	1*200 DOS.
A U L I E U D E					
RR	PULMICORT INHALET 50	AER.	1 MG /1 ML	IH	1*200 DOS.
P	THROMBOPHOB	CR.	60000 UI	TO	1*1 TUBE 100 G
A U L I E U D E					
P	THROMBOPHOB	POMM.	60000 UI	TO	1*1 TUBE 100 G
R	ZALVOR	CR.	5 PC	TO	1*1 CR. 30 G
A U L I E U D E					
P	ZALVOR	CR.	5 PC	TO	1*1 CR. 30 G
P	ZELLAFORTE N PLUS	DRG.		PO	1*120 DRG.
A U L I E U D E					
P	ZELLAFORTE PLUS	DRG.		PO	1*120 DRG.
P	ZELLAFORTE N PLUS	DRG.		PO	1*240 DRG.
A U L I E U D E					
P	ZELLAFORTE PLUS	DRG.		PO	1*240 DRG.

D) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT ACTUELLEMENT HORS MARCHE (COMMERCIALISATION INTERROMPUE, MAIS AMM EN VIGUEUR).

R	A-D-CURE	SOL.BUV.		PO	1*4 AMP.
R	ARTIFLAM-200 INJECTABLE	PDRE P.PREP.INJ	200 MG	IM	1*6 FL. +1*6 AMP.SOLV. 2
P	BENYLIN ANTITUSSIF	SOL.	10 MG /5 ML	PO	1*1 FL. 125 ML
R	BROMHYDRATE D'HOMATROPINE-CHAUVIN	COLL.	2 PC	CO	1*20 MINIMS
P	CAMPHOPNEUMINE	SUPP.AD.		PR	1*8 SUPP.
P	CHLORURE DE SODIUM-CHAUVIN	COLL.	0,9 PC	CO	1*20 MINIMS
RR	DELTARHINOL	NEB.		IN	1*1 NEB. 15 ML
RR	DIXERAN	DRG.	10 MG	PO	1*50 DRG.
R	DUACT	CPS		PO	1*14 CPS LIB.RET.
RR	ESIDREX	CPR.	25 MG	PO	1*20 CPR.
RR	GH-RH FERRING	PDRE P.PREP.INJ	50 MCG	IV	1*1 AMP. +1*1 AMP.SOLV. 1
RR	GH-RH FERRING	PDRE P.PREP.INJ	50 MCG	IV	1*5 AMP. +1*5 AMP.SOLV. 1
P	LONARID N	CPR.		PO	10*30 CPR.SS BLIST.
RR	NEOMYCINE DIAMANT	CPR.	250 MG	PO	1*16 CPR.
RR	RHINOCORT TURBOHALER	PDRE	100 MCG /1 D.	IN	1*200 D.
R	STEROGYLSOL.	15 MG PO	1*1 AMP.SOL.ALC. 1,5 ML		
RR	TYMELYT	CPR.ENR.	70 MG	PO	1*30 CPR.
RR	WILPRAFEN FORTE	SUSP.	6 G /100 ML	PO	1*1 SUSP. 100 ML
RR	ZOMACTON	PDRE P.PREP.INJ	4 UI	SC	1*1 VIAL +1*1 AMP.SOLV. 1
RR	ZOMACTON	PDRE P.PREP.INJ 1	8 UI	SC	1*1 VIAL +1*1 AMP.SOLV. 5

E) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT REMIS SUR LE MARCHE.

RR	ATGAM	SOL.INJ.	50 MG /1 ML	IV	1*1 AMP. 5 ML
R	CORONAIR	GELULES	75 MG	PO	1*50 GELULES
R	CORONAIR	GELULES	75 MG	PO	1*100 GELULES
RR	KOGENATE-1000	PDRE P.PREP.INJ	1000 UI	IV	1*1 VIAL +1*1 VIAL SOLV.
RR	KOGENATE-250	PDRE P.PREP.INJ	250 UI	IV	1*1 VIAL +1*1 VIAL SOLV.
RR	KOGENATE-500	PDRE P.PREP.INJ	500 UI	IV	1*1 VIAL +1*1 VIAL SOLV.
P	POSTAFENE	CR.		TO	1*1 CR. 30 G
R	ZANTAC 150 SOLUBLE	CPR.EFF.	150 MG	PO	1*10 CPR.

F) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT AJOUTES A LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE, MAIS SONT ACTUELLEMENT HORS MARCHE.

RR	ERYTHRO-500	PDRE	500 MG	PO	1*100 SACH.U.D.
R	ISCHELIUM	GELULES	4,5 MG	PO	1*100 LIDOSES U.D.
P	TAMPYRINE	CPR.	325 MG	PO	1*100 CPR.U.D.

G) L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE DES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES A USAGE HUMAIN SUIVANTS A ETE SUSPENDUE PAR LE MINISTRE DE LA SANTE.

R	TELDAFEN	CPR.ENR.		PO	1*20 CPR.SS BLIST.
R	TERFIUM	CPR.	60 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
R	TERFIUM	CPR.	60 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
R	TERFIUM	CPR.	60 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
R	TRILUDAN	CPR.	60 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	TRILUDAN	CPR.	120 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
R	TRILUDAN	SUSP.	30 MG /5 ML	PO	1*1 SUSP. 120 ML

Notariat. – Commission d'examen de fin de stage des candidats-notaires. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 5 mars 1997 ont été nommés membres effectifs de la commission d'examen de fin de stage des candidats-notaires pour une durée de trois ans:
– Maître Francis *Kesseler,* notaire à Esch-sur-Alzette
– Maître Joseph *Gloden,* notaire à Grevenmacher
– Maître Reginald *Neuman,* notaire à Luxembourg
– Maître Gérard *Lecuit,* notaire à Hesperange
– Madame Edmée *Conzemius,* premier conseiller à la Cour d'appel.

Par le même arrêté ministériel du 5 mars 1997 ont été nommés membres suppléants de cette commission pour la même durée:
– Maître Marc *Cravatte,* notaire à Ettelbruck
– Maître Emile *Schlesser,* notaire à Luxembourg
– Maître Frank *Molitor,* notaire à Mondorf-les-Bains
– Maître Alex *Weber,* notaire à Bascharage
– Monsieur Etienne *Schmit,* premier vice-président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

Relations extérieures. – Remise de lettres de créance. – Le jeudi 20 février 1997 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Saloum *Kande*, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal.
A la même occasion Son Excellence Monsieur Saloum *Kande* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le jeudi 20 février 1997 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur A.S.M. Khairul *Anam*, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Populaire du Bangladesh.
A la même occasion Son Excellence Monsieur A.S.M. Khairul *Anam* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le jeudi 20 février 1997 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Alvaro *O Da Silva*, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Mozambique.
A la même occasion Son Excellence Monsieur Alvaro *O Da Silva* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Relevé des faillites prononcées par les tribunaux de commerce pendant le mois de janvier 1997.

No d'ordre	Nom du failli	Date du Jugement	Juge-commissaire	Curateur
		Luxembourg		
1.	la S.A. BEIM KICHENHÄNDLER, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 52, rue Poincaré	3.1.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Pierre *Feltgen*
2.	la s. à r. l. TECHNOPOSE, ayant eu son siège social à Dudelange, 27, rue Pasteur, actuellement sans siège social connu	3.1.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Pierre *Feltgen*
3.	la s. à r. l. TAXI TRANSPORT, avec siège social à Luxembourg, 20, rue du Parc	3.1.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Pierre *Feltgen*
4.	la s. à r. l. BATI MENDES, anciennement s. à r. l. BACCO & MENDES, avec siège social à Luxembourg, 57, avenue de la Gare	3.1.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Jean-Louis *Hastert*
5.	la s. à r. l. MODES CHRISTIANE, avec siège social à Luxembourg, 7, Grand-Rue	3.1.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Roy *Reding*

No d'ordre	Nom du failli	Date du Jugement	Juge-commissaire	Curateur
6.	la S.A. HERAKLES PROPERTY INVESTMENT, ayant eu son siège social à Luxembourg, 7, rue Federspiel, actuellement sans siège social connu	3.1.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Roy *Reding*
7.	la S.A. D.D. K.O.P., ayant eu son siège social à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, actuellement sans siège social connu	3.1.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Bernard *Felten*
8.	la s. à r. l. PEC EUROPE, avec siège social à Roodt/Syre, 10, route de Grevenmacher	3.1.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Claude *Geiben*
9.	la s. à r. l. COIFFURE RAELE, avec siège social à Steinsel, 13, Montée Willy Goergen	3.1.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Frédéric *Frabetti*
10.	la s. à r. l. SOCIETE COMMERCIALE DU CAFE, avec siège social à Luxembourg, 26, rue Michel Rodange	3.1.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Véronique *Hoffeld*
11.	la s. à r. l. COGEMA, avec siège social à Luxembourg, 1, rue Maurice Barrès	3.1.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Georges *Everling*
12.	la s. à r. l. PM EVOLUTION, avec siège social à Howald, 25, rue des Scillas	10.1.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Deidre *Du Bois*
13.	la s. à r. l. PORTUGALIA DECOR, en liquidation, avec siège social à Esch-sur-Alzette, 46, rue Zénon Bernard	10.1.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Fernando *Dias Sobral*
14.	la s. à r. l. BATIGROUP, avec siège social à Luxembourg, 65, rue de Bonnevoie	10.1.1997	Mme Paule *Mersch*	*M^{e}* Alexandre *Eippers*
15.	la S.A. TRANSPORTS DE HOWALD, anc. S.A. TRANELUX, en liquidation, avec siège social à Howald, 20, rue des Scillas	10.1.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Evelyne *Korn*
16.	la s. à r. l. AXEL VEHICULES INDUSTRIELS, avec siège social à Luxembourg, 25, rue des Scillas	10.1.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Blaise *Garban*
17.	la s. à r. l. MALERBETRIEB THOMAS HÖTT, avec siège social à Wasserbillig, 13, Grand-Rue	10.1.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Pierre *Feltgen*
18.	la s. à r. l. FIGURELLA (Luxembourg) avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau	10.1.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Anja *Reisdoerfer*
19.	la s. à r. l. FR LUX, établie et ayant son siège social à Steinfort, 12, rue du Cimetière	15.1.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Anja *Reisdoerfer*
20.	la S.A. MAISON DE L'EAU, établie et ayant son siège social à Foetz, 11, rue du Brill	15.1.1997	Mme Paule *Mersch*	*M^{e}* Anja *Reisdoerfer*
21.	la s. à r. l. DEN HEIZUNGSDOKTOR VU BARTRENG, ayant eu son siège social à Bertrange, 13A, rue des Champs, actuellement sans siège social connu	17.1.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Marc *Bodelet*
22.	la s. à r. l. TRANSPORT SERVICES INTERNATIONAL, avec siège social à Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt, de fait établie à Bertrange, 166, rue de Dippach	17.1.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Annick *Braun*
23.	la s. à r. l. WARNAND, avec siège social à Clemency, 51, rue de Bascharage, de fait établie à Hobscheid, 6, rue d'Eischen	17.1.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Marguerite *Ries*
24.	la s. à r. l. B & B HOUSE, avec siège social à Niederkorn, 54, rue des Ecoles	17.1.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Pierre *Feltgen*
25.	la s. à r. l. MANUMAT, en liquidation, avec siège social à Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen	17.1.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Pierre *Feltgen*
26.	la s. à r. l. HA-GE IMPORT EXPORT, en liquidation, ayant eu son siège social à Luxembourg, 35, rue Glesener, actuellement sans siège social connu	17.1.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Pierre *Feltgen*

No d'ordre	Nom du failli	Date du Jugement	Juge-commissaire	Curateur
27.	la s. à r. l. SOCOJOL CONSTRUCTIONS INTERNATIONAL, avec siège social à Pétange, 49, rue de Luxembourg	3.1.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Bernard *Felten*
28.	la s. à r. l. IMMOLUX, avec siège social à Wasserbillig, 42, Grand-rue	24.1.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me François *Cautaerts*
29.	la s. à r. l. LUX FLEISCH SERVICES, avec siège social à Altwies, 4, rue Victor Hugo	24.1.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Félix *Laplume*
30.	la S.A. ARCTIC EXPRESS, avec siège social à Luxembourg-Findel	24.1.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Catherine *Schaal*
31.	la s. à r. l. LUXEMBOURG INTERNATIONAL TRADE (en abrégé L.I.T.), avec siège social à Remich, 6, place du Marché	24.1.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Myriam *Brunel*
32.	le sieur Franz Josef REINERT, commerçant, ayant fait le commerce sous la dénomination EUROKÜCHEN à Sandweiler, 19A, rue Principale, actuellement sans domicile ni résidence connus	24.1.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Elisabeth *Alex*
33.	la S.A. GAP-INSTITUT, ayant eu son siège social à Luxembourg, 22, avenue de la Liberté, actuellement sans siège social connu	24.1.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Karine *Altmeyer*
34.	la s. à r. l. Ets Etienne GOMBOS & Cie, faisant le commerce sous la dénomination INTERFASHION, avec siège social à Strassen, 148, route d'Arlon	24.1.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Denis *Casies*
35.	la S.A. ORANO, avec siège social à Luxembourg, 1, rue Glesener	24.1.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Josiane *Biel*
36.	la s. à r. l. ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET PRIVES Jos WAGNER & Cie, avec siège social à Fennange, 7, route d'Esch	24.1.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Anne-Françoise *Gremling*
37.	la s. à r. l. RODA CONSTRUCTIONS, avec siège social à Esch-sur-Alzette, 14, rue St. Vincent, de fait établie à Esch-sur-Alzette, 67, rue du Brill	31.1.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Anja *Reisdoerfer*
38.	la S.A. J.P.L.M. CUISINES, faisant le commerce sous la dénomination DEKO-KICHEN, ayant eu son siège social à Sandweiler, 56, rue Principale, actuellement sans siège social connu	31.1.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Sabine *Delhaye*
39.	la s. à r. l. BLUMMENHAUS, avec siège social à Rumelange, 8, Grand-Rue	31.1.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Anja *Reisdoerfer*
40.	la s. à r. l. SOFAC, établie et ayant son siège social à Frisange, 40A, rue Robert Schuman	31.1.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Roy *Reding*
41.	la s. à r. l. VINEXPORT, avec siège social à Strassen, 6, rue des Lilas, de fait établie à Bettange/Mess, 15, rue Bechel	31.1.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Sabine *Delhaye*
		Diekirch		
42.	la société à responsabilité limitée LUX-EURO-CARGO S. à r. l., établie et ayant son siège social à L-9265 Diekirch, 14-16, rue du Palais	22.1.1997	Mme Marie-Thérèse *Schmitz*	Me Françoise *Gonner*
43.	le sieur Joseph BERTEMES, transporteur, demeurant à L-9970 Leithum, maison n° 5A	22.1.1997	Mme Marie-Thérèse *Schmitz*	Me Jean-Luc *Gonner*
44.	le sieur Marcel SCHMOL, commerçant, demeurant à L-8814 Bigonville, 23, rue Principale	22.1.1997	Mme Marie-Thérèse *Schmitz*	Me Jean-Paul *Wiltzius*

No d'ordre	Nom du failli	Date du Jugement	Juge-commissaire	Curateur
45.	la société à responsabilité limitée HOLZHANDELS-GESELLSCHAFT MICHELS S. à r. l., établie et ayant son siège social à Binsfeld, maison 36	29.1.1997	Mme Marie-Thérèse *Schmitz*	M[e] Nuno *Pinto*
46.	la société à responsabilité limitée M3 DESIGN S. à r. l. établie et ayant son siège social à Wiltz, 45, Grand-Rue	29.1.1997	Mme Marie-Thérèse *Schmitz*	M[e] François *Gengler*

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 6 février 1997, Mme le Dr Carole *Pesch* ép. *Khorsandian*, née le 17 octobre 1966, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en opthtalmoogie au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 11 février 1997, M. le Dr Jacques *Wajsbrot*, né le 12 octobre 1946 a été autorisé à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg..

Par arrêté ministériel du 11 février 1997, M. le Dr Chris *de Wolf*, né le 31 décembre 1958, a été autorisé à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 11 février 1997, M. le Dr Nicolas *Vaillaud*, né le 10 juillet 1962, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en chrirurgie plastique au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 11 février 1997, M. le Dr Gilles *Sainte-Rose*, né le 23 mars 1935, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en chirurgie générale au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 11 février 1997, M. Eric *Hennes*, né le 10 juillet 1972, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 14 février 1997, M. Laurent *Wajdenbaum*, né le 10 juillet 1973 a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 25 février 1997, M. le Dr Nicolas *Rumé*, né le 18 octobre 1944, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en médecine du travail au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 25 février 1997, M. le Dr Pierre *Blaise,* né le 29 avril 1961, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en médecine du travail au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 25 février 1997, M. le Dr Christiane *de Greef,* née le 13 mai 1962, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en chirurgie plastique au Luxembourg.

Service d'Economie Rurale. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 18 mars 1997, Monsieur Marc *Kreis*, chargé d'études au Service d'Economie Rurale, a été nommé chargé d'études principal auprès du même service.

Trésorerie de l'Etat. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 3 février 1997, Monsieur Paul *Hildgen*, rédacteur principal au Service de la Trésorerie de l'Etat, a été nommé chef de bureau adjoint au même service. Par arrêté grand-ducal du 24 février 1997, Mademoiselle Martine *Kneip*, rédacteur principal au Service de la Trésorerie de l'Etat, a été nommée chef de bureau adjoint au même service.

Arrêté grand-ducal du 28 octobre 1996 autorisant Monsieur Fernando VARANDAS NAVALHA et Madame Sharon DELMARQUE à changer le nom patronymique actuel de leur fille mineure Linda VARANDAS NAVALHA en celui de «NAVALHA».

RECTIFICATIF

Au Mémorial B – N° 7 du 17 février 1997, à la page 117, il y a lieu de lire:
"« ...., née le 27 août 1994, ...» (au lieu de: ...., née le 27 août 1974 ....).

Arrêté grand-ducal du 25 novembre 1996 portant modification des statuts du syndicat intercommunal pour l'hygiène publique du canton de Capellen, par abréviation S.I.C.A.

–

RECTIFICATIF

Au Mémorial B – N° 2 du 20 janvier 1997, à la page 19, à l'annexe du susdit arrêté, il y a lieu d'ajouter au Chapitre I – Membres du syndicat, alinéa 1er, le passage «Kopstal délibération du 04.02.1958» à la suite de «Koerich délibération du 27.03.1958».

Santé.

Relevé des maladies transmissibles déclarées pendant le mois de février 1997.

Maladies		Cantons													Totaux		
M = Maladie D = Décès		Luxembourg-Ville	Luxbg-campagne	Esch-sur-Alzette	Capellen	Grevenmacher	Remich	Diekirch	Wiltz	Clervaux	Vianden	Mersch	Echternach	Redange	total du mois	total du mois précédent	total de l'année en cours
Fièvre typhoïde	M																
	D																
Fièvre paratyphoïde	M																
	D																
Autres Salmonelloses	M	1		2											3	4	7
	D																
Diphtérie	M																
	D																
Coqueluche	M																
	D																
Scarlatine	M			2						1					3	2	5
	D																
Brucelloses	M																
	D																
Méningite infectieuse	M																
	D																
Dysenterie	M																
	D																
Tbc pulmonaire	M	1		1											2	4	6
	D																
Tbc autres organes	M																
	D																
Tbc pleurale	M																
	D																
Tbc Primo-infection	M																
	D																
Rougeole	M															1	1
	D																
Paludisme	M																
	D																
Hépatite infectieuse	M	1	14												15	23	38
	D																
Condylome accum.	M																
Blennoragie	M		1												1		1
Syphillis.	M	1													1	1	2
Tétanos	M																
Psittacose	M																
S.I.D.A.	M																
	D															1	1

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 16 9 avril 1997

S o m m a i r e

Arrêté ministériel du 12 mars 1997 portant nomination des membres de la commission de la marque nationale du vin luxembourgeois.

Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural,

Vu le règlement du Gouvernement en Conseil modifié du 22 février 1985 portant réglementation de la marque nationale du vin et fixant les conditions d'attribution de cette marque;

Vu le règlement du Gouvernement en Conseil du 18 mars 1988 portant création d'une marque nationale des vins mousseux;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres de la commission de la marque nationale du vin luxembourgeois:

A) *Membres effectifs:*

- MM. GLODEN Victor, Bech-Kleinmacher,
MATHES Alcide, Wormeldange,
MOSCHTERT Nico, Grevenmacher,
SCHONS Jean, Wellenstein,
délégués des caves coopératives des vignerons;

- M. PUNDEL Fernand, Wormeldange,
délégué de l'Organisation professionnelle des vignerons indépendants;

- M. MATHES Marcel, Wormeldange,
délégué des négociants en vin;

- M. SINNER Fred, Grevenmacher,
délégué du Groupement des producteurs de vins mousseux;

- MM. MULLER François, Luxembourg,
SCHONS Mathias, Grevenmacher,
délégués de l'Union luxembourgeoise des consommateurs;

- MM. ALBERT Nicolas, Stadtbredimus,
SCHMIT Norbert, Grevenmacher,
délégués de la Fédération nationale des hôteliers, restaurateurs et cafetiers;

- M. WAGENER Jean-Pierre,
directeur de l'Institut viti-vinicole;

- M. KUHN Marc,
assistant à l'Institut viti-vinicole.

B) *Membres suppléants:*

- MM. KIEFFER Henri, Machtum,
RIES Charles, Niederdonven,
RUPPERT Paul, Schengen,
SCHUMACHER Aly, Wormeldange,
délégués des caves coopératives des vignerons;

- MM. BASTIAN Mathis, Remich,
LINDEN Jean, Ehnen,
délégués de l'Organisation professionnelle des vignerons indépendants;

- MM. DESOM Georges, Remich,
FEIPEL Pierre, Wellenstein,
délégués des négociants en vin,

- M. KRIER Marc, Remich,
délégué du Groupement des producteurs de vins mousseux;

- MM. KOOB Emmanuel, Mersch,
SIMON Mike, Luxembourg,
délégués de l'Union luxembourgeoise des consommateurs;

- Mme NOTHOMB-FRANZEN Laurence, Belvaux,
M. RISCHETTE Jos, Junglinster,
délégués de la Fédération nationale des hôteliers, restaurateurs et cafetiers;

- M. WILTZIUS René,
assistant à l'Institut viti-vinicole.

Art. 2. Monsieur Jean-Pierre WAGENER, précité, exercera les fonctions de président de la commission de la marque nationale du vin luxembourgeois. En cas d'empêchement du président, la présidence est assurée par Monsieur Marc KUHN, précité.

Art. 3. La durée du mandat des membres de la commission est fixée à trois ans.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Une expédition sera transmise aux membres de la commission pour leur servir de titre.

Luxembourg, le 12 mars 1997.

Le Ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture
et du Développement rural,
Fernand Boden

Arrêté ministériel du 20 mars 1997 portant fixation de la période de vente en solde d'été 1997.

Le Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme,

Vu l'article 5 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 14 mai 1992;

Vu l'avis des Chambres de Commerce et des Métiers;

Arrête:

Art. 1er. Les dates d'ouverture et de clôture de la prochaine période de vente en solde sont fixées comme suit:

soldes d'été 1997 début: samedi, le 28 juin 1997.
clôture: samedi, le 12 juillet 1997 inclus.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 20 mars 1997.
Le Ministre des Classes Moyennes
et du Tourisme,
Fernand Boden

Administration des Contributions. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 11 mars 1997, démission honorable de ses fonctions avec effet au 15 mars 1997 a été accordée, pour cause de limite d'âge, à Monsieur Paul Lauterbour, directeur de l'Administration des Contributions directes. Par arrêté grand-ducal du même jour le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Paul Lauterbour préqualifié.

Administration des Contributions. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 18 mars 1997, Monsieur Michel De Cillia, vérificateur au service d'imposition de l'administration des contributions, a été nomme rédacteur principal à la direction de la même administration et affecté à la division «Informatique».

Administration des Contributions. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 19 mars 1997, Monsieur Carlo Mack conseiller de direction lère classe à l'administration des contributions directes, a été nommé sous-directeur de l'administration des contributions directes.

Par arrêté grand-ducal du 19 mars 1997, Monsieur Norbert Hiltgen, sous-directeur de l'administration des contributions directes, a été nommé directeur de l'administration des contributions directes.

Commission consultative pour les réfugiés. – Démission. – Nomination. – Par arrêté ministériel du 13 mars 1997, M. Pierre *Jaeger,* Commissaire du Gouvernement aux étrangers, a été nommé membre effectif de la Commission consultative pour les réfugiés en remplacement de M. Francis *Delaporte,* démissionnaire.

Corps diplomatique. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 18 mars 1997, Monsieur Christian *Braun* a été nommé Conseiller de Légation en service ordinaire.

Emprunt gr.-duc. 4% de 1953 - amortissement du 15 mai 1997

(Art. 3 de l'arrêté ministériel du 10 mars 1953 réglant les conditions d'émission d'un emprunt de consolidation)

L'amortissement à la date du 15 mai 1997 de l'emprunt gr.-duc. 4% de 1953, pour lequel une somme de 9.340.000 fr. est prévue, a donné le résultat suivant:

Littera A: 310 obligations à 1.000 fr.

269	1918	3009	3952	4593	5179	5675	6196	6958	8495
468	1922	3028	3969	4609	5195	5679	6234	6978	8501
504	1956	3075	3977	4631	5205	5700	6241	7074	8503
523	1992	3157	3991	4656	5225	5721	6296	7213	8509
566	2025	3168	3994	4657	5259	5740	6299	7278	8514
567	2043	3180	4019	4658	5296	5754	6304	7327	8528
603	2063	3197	4047	4673	5306	5760	6335	7377	8538
691	2068	3224	4096	4683	5316	5774	6362	7421	8550
753	2106	3249	4117	4695	5322	5790	6384	7461	8559
887	2121	3269	4152	4711	5337	5821	6396	7533	8567
988	2169	3298	4163	4719	5339	5897	6411	7587	8580
1166	2199	3331	4175	4738	5366	5911	6419	7842	8581
1194	2218	3367	4182	4745	5371	5937	6422	8209	8584
1250	2279	3387	4205	4750	5384	5950	6476	8233	8593
1266	2280	3399	4240	4755	5406	5964	6503	8248	8601
1317	2325	3419	4248	4770	5449	5972	6518	8260	8621
1390	2379	3423	4256	4777	5455	5985	6553	8283	8623
1428	2423	3425	4319	4778	5462	6020	6602	8322	8630
1453	2473	3452	4320	4789	5473	6033	6626	8356	8637
1522	2559	3474	4325	4822	5478	6048	6648	8366	8651
1579	2633	3502	4381	4832	5506	6054	6670	8396	8655
1619	2671	3537	4423	4835	5516	6058	6679	8401	8687
1630	2710	3548	4424	4866	5549	6060	6697	8413	8703
1637	2741	3595	4438	4887	5555	6086	6719	8425	8708
1677	2756	3649	4463	4916	5571	6097	6756	8426	8713
1727	2804	3757	4478	4979	5585	6109	6760	8444	8726
1806	2805	3799	4519	4992	5592	6124	6796	8445	8729
1836	2863	3804	4534	5027	5614	6128	6828	8449	8748
1873	2908	3877	4544	5069	5630	6163	6840	8455	8754
1874	2932	3907	4561	5104	5656	6172	6895	8463	8755
1899	2942	3939	4573	5140	5662	6192	6917	8488	8764

Littera B: 254 obligations à 5.000 fr.

18	726	1452	2505	3199	3990	4543	5111	5709	6506
19	749	1455	2543	3220	3991	4569	5117	5751	6509
83	754	1502	2595	3311	4020	4630	5133	5797	6543
209	798	1550	2601	3335	4021	4670	5134	5798	6544
210	803	1570	2603	3389	4036	4735	5149	5804	6566
258	865	1618	2616	3403	4048	4781	5150	5880	6595
270	867	1635	2638	3448	4063	4783	5169	6053	6618
329	936	1639	2646	3466	4066	4784	5208	6069	6700
337	938	1724	2653	3488	4076	4808	5253	6112	6707
347	985	1766	2658	3562	4090	4809	5297	6153	6813
351	1013	1773	2677	3574	4093	4810	5318	6157	6894

357	1017	1783	2696	3619	4157	4869	5322	6177	6953
485	1086	1808	2731	3733	4158	4875	5323	6178	7004
497	1087	1840	2751	3740	4196	4880	5330	6196	7029
528	1134	1874	2796	3808	4252	4885	5337	6275	7132
533	1140	1886	2823	3909	4257	4902	5356	6276	7145
544	1205	1926	2838	3925	4279	4903	5387	6292	7146
568	1207	1961	2853	3926	4289	4916	5483	6293	7167
569	1210	2009	2884	3949	4347	4917	5502	6331	7170
580	1262	2179	2971	3952	4348	4987	5602	6383	7202
614	1265	2243	2974	3960	4402	5028	5611	6386	7206
623	1336	2258	2989	3961	4425	5030	5620	6423	7213
626	1355	2333	3069	3971	4426	5031	5621	6424	7233
633	1369	2341	3145	3972	4458	5089	5653	6453	7251
650	1411	2441	3146	3985	4497	5090	5708	6477	7263
719	1433	2463	3196						

Littera C: 186 oblieations à 10.000 fr.

84	868	1300	1751	2340	2936	3687	4142	4484	5069
92	927	1327	1800	2380	2938	3745	4157	4577	5134
228	934	1331	1811	2472	2951	3771	4189	4622	5161
285	950	1359	1826	2523	2991	3785	4192	4628	5182
353	982	1371	1843	2524	2994	3803	4221	4653	5214
398	988	1408	1845	2530	3035	3824	4234	4734	5233
433	1009	1436	1868	2586	3059	3860	4260	4779	5248
478	1021	1437	1870	2588	3106	3877	4290	4800	5257
509	1026	1439	1933	2616	3109	3911	4299	4834	5290
535	1087	1440	1982	2626	3186	3953	4324	4841	5293
552	1092	1441	1992	2687	3214	3966	4329	4912	5297
594	1126	1443	2056	2714	3278	4028	4355	4918	5299
624	1138	1459	2099	2739	3322	4035	4368	4953	5305
663	1164	1467	2118	2747	3415	4076	4372	4957	5327
669	1189	1557	2147	2812	3454	4100	4391	4983	5333
704	1192	1571	2174	2814	3514	4110	4412	5019	5336
725	1215	1629	2184	2849	3568	4127	4427	5046	5338
789	1245	1653	2270	2865	3587	4131	4445	5054	5344
823	1287	1735	2323	2882	3662				

Littera Dr 10 obligations à 50.000 fr.

22	79	108	132	174	181	211	245	275	277

Littera E: 54 oblieations à 100.000 fr.

115	317	550	691	969	1067	1191	1282	1339	1402
130	319	579	712	994	1115	1211	1288	1341	1427
161	375	605	726	1015	1150	1214	1291	1359	1433
208	404	657	881	1043	1165	1215	1316	1384	1447
216	432	659	905	1050	1187	1249	1322	1388	1461
291	468	683	930						

Les obligations amorties suivantes n'ont pas encore été présentées au remboursement:

Littera A à 1.000 fr.

5 (5)	196 (11)	2082 (11)	2679 (11)	3438 (1)	8324 (9)
6 (6)	536 (9)	2084 (9)	2872 (4)	3441 (2)	8354 (10)
7 (7)	1967 (11)	2160 (3)	3342 (7)	3442 (7)	8389 (8)
62 (9)					

Littera B à 5.000 fr.

43 (11)	81 (10)	2778 (4)	3291 (4)	3671 (11)	5785 (8)
69 (4)	85 (9)	2779 (11)	3292 (5)	4397 (4)	6708 (11)
71 (11)	2397 (11)	2780 (11)	3632 (6)	4934 (7)	6717 (11)

Littera C à 10.000 fr.

500 (10)	1370 (9)	2136 (11)	3179 (11)	4432 (11)	5314 (10)
954 (11)	1414 (10)	3177 (10)	3182 (10)	5225 (10)	

(1) amortissement du 15 mai 1985
(2) amortissement du 15 mai 1986
(3) amortissement du 15 mai 1988
(4) amortissement du 15 mai 1989
(5) amortissement du 15 mai 1990
(6) amortissement du 15 mai 1991
(7) amortissement du 15 mai 1992
(8) amortissement du 15 mai 1993
(9) amortissement du 15 mai 1994
(10) amortissement du 15 mai 1995
(11) amortissement du 15 mai 1996

Les obligations remboursables pourront être présentées directement à la Caisse Générale de l'Etat à Luxembourg.

Les intérêts cesseront de courir à partir du jour de l'échéance des titres.

Après l'amortissement de 9.340.000 fr. un montant de 64.420.000 fr. reste en circulation.

Enseignement secondaire technique. – Commission d'examen. – Nomination. – **Par arrêté ministériel du 19 mars 1997, ont été nommés membres de la commission de l'examen de fin d'études du régime de la formation de technicien, division mécanique, section mécanique automobile:**

M. Emile *Hermes,* directeur-adjoint, Mmes Micheline *Lorang,* Josette *Schmit,* professeurs, M. Jean Steinbach, maître d'enseignement technique.

Entreprises d'assurances. – LA BALOISE, Compagnie d'Assurances S.A. – Agents d'assurances – Changement d'agrément. – **Par arrêté ministériel du 6 mars 1997, les agréments dans la branche Maladie des agents d'assurances de l'entreprise d'assurances «LA BALOISE, Compagnie d'Assurances S.A.» sont transformés en agréments pour compte de l'entreprise d'assurances «INTERLUX, Assurance Maladie», et ceci avec effet au 1er mars 1997.**

Relations extérieures. – Remise de lettres de créance. – **Le mardi 11 mars 1997 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Jüri *Luik,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République d'Estonie.**

A la même occasion Son Excellence Monsieur Jüri *Luik* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le mardi 11 mars 1997 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Léonidas *Ndoricimpa,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Burundi.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Léonidas *Ndoricimpa* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le mardi 11 mars 1997 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Michael Ian *King,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Barbade.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Michael Ian *King* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le mardi 11 mars 1997 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Mario *Carvajal-Herrera*, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Costa Rica.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Mario *Carvajal-Herrera* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 19 mars 1997, Mme le Dr Anik *Hedo*, née le 26 mai 1960, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en pédiatrie au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 19 mars 1997, M. le Dr Yves *Lasar*, né le 11 février 1963 a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en radiodiagnostique au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 19 mars 1997, M. le Dr Bernard *Roukoz*, né le 14 février 1958, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en radiodiagnostic au Luxembourg.

Service National de la Jeunesse. – Examen de promotion. – Le Service National de la Jeunesse organisera au cours de la deuxième moitié du mois d'octobre 1997 un examen de promotion dans la carrière du rédacteur.

Tableau au 31 décembre 1996 des banques établies au Luxembourg conformément à la loi du 5 avril 1993.

I. Banques autorisées à exercer leur activité en application de l'article 2 de la loi du 5 avril 1993:

A. Etablissements de droit public luxembourgeois (2):

- Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg;
- Société Nationale de Crédit et d'Investissement, 7, rue du Saint Esprit, B.P. 1207, L-1012 Luxembourg;

B. Sociétés anonymes de droit luxembourgeois (148):

- ABN Amro Bank (Luxembourg) S.A., 4, rue Jean Monnet, B.P. 581, L-2015 Luxembourg;
- Alcor Bank Luxembourg, 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Allgemeine Deutsche Direktbank International S.A., 7, Val Ste Croix, B.P. 41, L-2010 Luxembourg;
- American Express Bank (Luxembourg) S.A., 34, avenue de la Porte Neuve, B.P. 919, L-2019 Luxembourg;
- Argentabank Luxembourg S.A., 27, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- BACOB Bank Luxembourg S.A., 47, boulevard Prince Henri, B.P. 11, L-2010 Luxembourg;
- Banca di Roma International S.A., 26, boulevard Royal, B.P. 692, L-2016 Luxembourg;
- Banca Nazionale del Lavoro International S.A., 51, rue des Glacis, B.P. 286, L-2012 Luxembourg;
- Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A., 22, boulevard Royal, B.P. 215, L-2012 Luxembourg;
- Banco Bamerindus do Brasil à Luxembourg S.A., 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;
- Banco di Napoli International S.A., 10-12, avenue Pasteur, B.P. 1301, L-1013 Luxembourg;
- Banco di Sicilia International S.A., 14, avenue Marie-Thérèse, B.P. 903, L-2019 Luxembourg;
- Banco Mercantil de São Paulo International S.A., 5, boulevard Joseph II, B.P. 921, L-2019 Luxembourg;
- Bank AnHyp Luxembourg S.A., 8, rue de la Grève, B.P. 1134, L-1011 Luxembourg;
- Bank Handlowy International S.A., 7, rue du Saint Esprit, B.P. 752, L-2017 Luxembourg;
- Bank Leumi (Luxembourg) S.A., 6D, route de Trèves, L-2633, Senningerberg;
- Bank of Bermuda (Luxembourg) S.A., 13, rue Goethe, B.P. 413, L-2014 Luxembourg;
- Bank of China (Luxembourg) S.A., 9-11, Grand-Rue, B.P. 721, L-2017 Luxembourg;
- Bank of Tokyo - Mitsubishi (Luxembourg) S.A., 1-3, rue du Saint Esprit, B.P. 364, L-2013 Luxembourg;
- Bankers Trust Luxembourg S.A., 14, boulevard F.D. Roosevelt, B.P. 807, L-2018 Luxembourg;
- Bankgesellschaft Berlin International S.A., 60, Grand-rue, B.P. 71, L-2010 Luxembourg;
- Banque Audi (Luxembourg) S.A., 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;
- Banque Banespa International S.A., 3B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Banque Baumann & Cie S.A., 36, rue Marie-Adelaïde, B.P. 2214, L-1022 Luxembourg;
- Banque Carnegie Luxembourg S.A., Centre Europe - 5, place de la Gare, B.P. 1141, L-1011 Luxembourg;
- Banque Cogeba-Gonet S.A., Airport Center - 5, rue Heienhaff, B.P. 730, L-2017 Luxembourg;
- Banque Colbert (Luxembourg) S.A., 1a, rue Thomas Edison, B.P. 736, L-2017 Luxembourg;
- Banque Continentale du Luxembourg S.A., 2, boulevard Emmanuel Servais, B.P. 1405, L-1014 Luxembourg;
- Banque de Dépôts (Luxembourg) S.A., 5, rue Jean Monnet, B.P. 897, L-2018 Luxembourg;
- Banque de Gestion Edmond de Rothschild Luxembourg S.A., 20, boulevard Emmanuel Servais, B.P. 474, L-2014 Luxembourg;
- Banque de Gestion Privée Luxembourg, 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Banque de Luxembourg S.A., 14, boulevard Royal, B.P. 466, L-2014 Luxembourg;
- Banque Degroof Luxembourg S.A., 7, boulevard Joseph II, B.P. 902, L-2019 Luxembourg;
- Banque Ferrier Lullin (Luxembourg) S.A., 26, avenue Monterey, B.P. 547, L-2015 Luxembourg;

- Banque Générale du Luxembourg S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;
- Banque Hapoalim (Luxembourg) S.A., 18, boulevard Royal, B.P. 703, L-2017 Luxembourg;
- Banque Indosuez Luxembourg S.A., 39, allée Scheffer, B.P. 1104, L-1011 Luxembourg;
- Banque Internationale à Luxembourg S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;
- Banque Invik S.A., 7, avenue Pescatore, B.P. 285, L-2012 Luxembourg;
- Banque IPPA et Associés, 15, boulevard de la Foire, B.P. 435, L-2014 Luxembourg;
- Banque Leu (Luxembourg) S.A., 16, rue J.P. Brasseur, B.P. 718, L-2017 Luxembourg;
- Banque Nagelmackers 1747 (Luxembourg) S.A., 124, boulevard de la Pétrusse, B.P. 168, L-2011 Luxembourg;
- Banque Nationale de Paris (Luxembourg) S.A., 22-24, boulevard Royal, L-2952 Luxembourg;
- Banque Paribas Luxembourg S.A., 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg;
- Banque Pictet (Luxembourg) S.A., 17, Côte d'Eich, B.P. 687, L-2016 Luxembourg;
- Banque Populaire du Luxembourg S.A., 47, boulevard Royal, B.P. 753, L-2017 Luxembourg;
- BANQUE pour l'EUROPE S.A. – EUROPA BANK A.G. – BANK for EUROPE LTD, 13, rue Beaumont, B.P. 734, L-2017 Luxembourg;
- Banque Safra-Luxembourg S.A., 10A, boulevard Joseph II, B.P. 887, L-2018 Luxembourg;
- Bayerische Landesbank International S.A., 3, rue Jean Monnet, B.P. 602, L-2016 Luxembourg;
- BfG Bank Luxembourg S.A., 2, rue Jean Bertholet, B.P. 1123, L-1011 Luxembourg;
- BHF-BANK International S.A., 283, route d'Arlon, B.P. 258, L-2012 Luxembourg;
- Bikuben Girobank International S.A., 18-20, avenue Marie-Thérèse, B.P. 594, L-2015 Luxembourg;
- BR & Associés, Banquiers S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.A., 33, boulevard Prince Henri, B.P. 403, L-2014 Luxembourg;
- Cariplo Bank International S.A., 12, rue Goethe, B.P. 2032, L-1020 Luxembourg;
- Cedel Bank, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- Cerabank (Luxembourg) S.A., 7, boulevard Royal, B.P. 47, L-2010 Luxembourg;
- Chase Manhattan Bank Luxembourg S.A., 5, rue Plaetis, B.P. 240, L-2012 Luxembourg;
- Chekiang First Bank (Luxembourg) S.A., 2, boulevard de la Foire, B.P. 836, L-2010 Luxembourg;
- Cho Hung Bank, Luxembourg S.A., 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Christiania Bank Luxembourg S.A., 16, avenue Pasteur, B.P. 544, L-2015 Luxembourg;
- Citibank (Luxembourg) S.A., 58, boulevard Grnde-Duchesse Charlotte, B.P. 1373, L-1013 Luxembourg;
- Commerzbank International S.A., 11, rue Notre-Dame, B.P. 303, L-2013 Luxembourg;
- Cornèr Banque (Luxembourg) S.A., 10, rue Dicks, B.P. 1132, L-1011 Luxembourg
- Cortal Bank, 10, rue Adames, B.P. 390, L-2013 Luxembourg;
- Crédit Agricole Luxembourg S.A., 13, avenue de la Porte-Neuve, B.P. 398, L-2013 Luxembourg;
- Crédit Commercial de France (Luxembourg) S.A., 8, avenue Marie-Thérèse, B.P. 358, L-2013 Luxembourg;
- Crédit Communal de Belgique (Luxembourg) – Gemeentekrediet van België (Luxemburg) – Gemeindekredit von Belgien (Luxemburg), en abrégé Cregem International Bank, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- Crédit Européen S.A., 52, route d'Esch, L-2965 Luxembourg;
- Crédit Lyonnais Luxembourg S.A., 26A, boulevard Royal, B.P. 32, L-2010 Luxembourg;
- Crédit National (Luxembourg) S.A., 28, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;
- Crédit Suisse (Luxembourg) S.A., 56, Grand-Rue, B.P. 40, L-2010 Luxembourg;
- Crégélux - Crédit Général du Luxembourg S.A., 27, avenue Monterey, L-2951 Luxembourg;
- Dai-Ichi Kangyo Bank (Luxembourg) S.A., 2, boulevard de la Foire/pl. de l'Etoile, B.P. 43, L-2010 Luxembourg;
- DekaBank (Luxembourg) S.A., 6C, route de Trèves, B.P. 504, L-2015 Luxembourg;
- Den Danske Bank International S.A., 2, rue du Fossé, B.P. 173, L-2015 Luxembourg;
- Den norske Bank (Luxembourg) S.A., 6A, route de Trèves, B.P. 297, L-2012 Luxembourg;
- Deutsche Bank Luxembourg S.A., 2, boulevard Konrad Adenauer, L-2098 Luxembourg;
- Deutsche Girozentrale International S.A., 16, boulevard Royal, B.P. 19, L-2010 Luxembourg;
- Deutsche Postbank International S.A., airport Center - 2, route de Trèves, L-2633 Luxembourg;
- DG Bank Luxembourg S.A., 4, rue Thomas Edison, B.P. 661, L-2016 Luxembourg;
- Discount Bank S.A., 18, boulevard Royal, B.P. 79, L-2010 Luxembourg;
- Dresdner Bank Luxembourg S.A., 26, rue du Marché-aux-Herbes, B.P. 355, L-2097 Luxembourg;
- DSL Bank Luxembourg, Airport Center - 5, rue Heienhaff, B.P. 1921, L-1019 Luxembourg;
- East West United Bank S.A., 10, boulevard Joseph II, B.P. 34, L-2010 Luxembourg;
- Europäische Genossenschaftsbank S.A. – European Cooperative Bank S.A. – Banque Coopérative Européenne S.A., 4, rue Thomas Edison, B.P. 661, L-2016 Luxembourg;
- Europäische Hypothekenbank S.A., 25B, boulevard Royal, B.P. 911, L-2019 Luxembourg;
- F. van Lanschot Bankiers (Luxembourg) S.A., 3, boulevard Prince Henri, B.P. 673, L-2016 Luxembourg;
- Fortis Bank Luxembourg S.A., 12-16, avenue Monterey, L-2959 Luxembourg;
- Fuji Bank (Luxembourg) S.A., 29, avenue de la Porte-Neuve, B.P. 894, L-2018 Luxembourg;
- Gemina Europe Bank S.A., 26, boulevard Royal, B.P. 822, L-2018 Luxembourg;
- Gruppo Bancario Popolare di Verona - S. Geminiano e S. Prospero International S.A., 22-24, boulevard Royal, B.P. 555, L-2015 Luxembourg;
- Hauck Banquiers Luxembourg S.A., 6, boulevard Joseph II, B.P. 414, L-2014 Luxembourg;
- HELABA LUXEMBOURG Landesbank Hessen-Thüringen International, 4, place de Paris, B.P. 1702, L-1017 Luxembourg;
- Hypobank International S.A., 4, rue Alphonse Weicker, B.P. 435, L-2099 Luxembourg;

- IKB International, 2, rue Jean Monnet, B.P. 771, L-2017 Luxembourg;
- IMI Bank (Luxembourg) S.A., 8, avenue de la Liberté, B.P. 1022, L-1010 Luxembourg;
- Industrial Bank of Korea Europe S.A., 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;
- ING Bank (Luxembourg) S.A., 224, route d'Arlon, B.P. 1961, L-1019 Luxembourg;
- KOOKMIN Bank Luxembourg S.A., 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Korea Exchange Bank Luxembourg S.A., 33, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg;
- Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg;
- Labouchere & Cie (Luxembourg), 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Lampebank International S.A., 2, rue de l'Eau, B.P. 164, L-2011 Luxembourg;
- Landesbank Rheinland-Pfalz International S.A., 6, rue de l'Ancien Athénée, B.P. 84, L-2010 Luxembourg;
- Landesbank Schleswig-Holstein International S.A., 2, rue Jean Monnet, B.P. 612, L-2016 Luxembourg;
- M.M. Warburg & CO Luxembourg S.A., 2, place Dargent, B.P. 16, L-2010 Luxembourg;
- MeesPierson (Luxembourg) S.A., 10, rue Antoine Jans, B.P. 239, L-2012 Luxembourg;
- Merita Bank Luxembourg S.A., 189, avenue de la Faïencerie, B.P. 569, L-2015 Luxembourg;
- Morgan Stanley Bank Luxembourg, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- Mutuel Bank Luxembourg S.A., 15, boulevard Joseph II, B.P. 884, L-2018 Luxembourg;
- Nikko Bank (Luxembourg) S.A., 16, boulevard Royal, B.P. 14, L-2010 Luxembourg;
- NOBIS Société des Banques Privées, 2, rue Jean Monnet, B.P. 183, L-2011 Luxembourg;
- Nomura Bank (Luxembourg) S.A., 6, avenue Emile Reuter, B.P. 289, L-2019 Luxembourg;
- Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A., 26, route d'Arlon, B.P. 121, L-2011 Luxembourg;
- Préfilux - Société Luxembourgeoise de Prêts et Financements, 21-25, allée Scheffer, B.P. 445, L-2014 Luxembourg;
- Quelle Bank Luxembourg S.A., Airport Center - 2, route de Trèves, L-2633 Luxembourg;
- Rabobank Luxembourg S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- Republic National Bank of New York (Luxembourg) S.A., 32, boulevard Royal, B.P. 733, L-2017 Luxembourg;
- Robeco Bank (Luxembourg) S.A., 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg;
- S-E-Banken Luxembourg S.A., 16, boulevard Royal, B.P. 487, L-2014 Luxembourg;
- Sakura Bank (Luxembourg) S.A., 33, boulevard Prince Henri, B.P. 30, L-2010 Luxembourg;
- Sal. Oppenheim Jr. & Cie Luxembourg S.A., 31, allée Scheffer, B.P. 714, L-2017 Luxembourg;
- Sanpaolo Bank S.A., 12, avenue de la Liberté, B.P. 2062, L-1020 Luxembourg;
- SEOUL Bank of Luxembourg S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- SGZ-Bank International S.A., 26B, rue des Muguets, B.P. 785, L-2017 Luxembourg;
- Société de Banque Suisse (Luxembourg) S.A., 26, route d'Arlon, B.P. 2, L-2010 Luxembourg;
- Société Européenne de Banque S.A., 19-21, boulevard Prince Henri, B.P. 21, L-2010 Luxembourg;
- Société Générale Bank & Trust, 11, avenue Emile Reuter, B.P. 1271, L-1012 Luxembourg;
- State Street Bank Luxembourg S.A., 47, boulevard Royal, B.P. 275, L-2012 Luxembourg;
- Sumitomo Trust & Banking (Luxembourg) S.A., 18, boulevard Royal, B.P. 882, L-2018 Luxembourg;
- Svenska Handelsbanken S.A., 146, boulevard de la Pétrusse, B.P. 678, L-2016 Luxembourg;
- SWEDBANK (Luxembourg) S.A., 8-10, avenue de la Gare, B.P. 1305, L-1013 Luxembourg;
- Sydbank Luxembourg S.A., 5, rue Emile Bian - Cloche d'Or, B.P. 1872, L-1018 Luxembourg;
- The Industrial Bank of Japan (Luxembourg) S.A., 6, rue Jean Monnet, B.P. 68, L-2010 Luxembourg;
- Trinkaus & Burkhardt (International) S.A., 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, B.P. 579, L-2015 Luxembourg;
- Unibanco - União de Bancos Brasileiros (Luxembourg) S.A., 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Unibank S.A., 672, rue de Neudorf - Findel, B.P. 562, L-2015 Luxembourg;
- Union Bank of Norway International S.A., 22, rue J.P. Brasseur, B.P. 867, L-2018 Luxembourg;
- Union de Banques Suisses (Luxembourg) S.A., 36-38, Grand-Rue, B.P. 134, L-2011 Luxembourg;
- United Overseas Bank (Luxembourg) S.A., 3B, boulevard Prince Henri, B.P. 830, L-2018 Luxembourg;
- União de Bancos Portugueses (Luxembourg) S.A., 10, rue de la Grève, B.P. 365, L-2013 Luxembourg;
- Vereinsbank International S.A., 38-40, avenue Monerey, B.P. 481, L-2014 Luxembourg;
- VP Bank (Luxembourg) S.A., 23, avenue de la Liberté, B.P. 923, L-2019 Luxembourg;
- West LB International S.A., 32-34, boulevard G.-D. Charlotte, B.P. 420, L-2014 Luxembourg;
- Westfalenbank International S.A., 31, boulevard Prince Henri, B.P. 745, L-2017 Luxembourg;
- WGZ-Bank Luxembourg S.A., 5, rue Jean Monnet, B.P. 220, L-2012 Luxembourg;
- Yasuda Trust & Banking (Luxembourg) S.A., 13, rue Beaumont, B.P. 29, L-2010 Luxembourg;

C. Sociétés coopératives de droit luxembourgeois (2):

- Caisse Centrale Raiffeisen, 28, boulevard Royal, B.P. 111, L-2011 Luxembourg;
- Fortuna, société coopérative de crédit et d'épargne, 128-132, boulevard de la Pétrusse, B.P. 1203, L-1012 Luxembourg;

II. Caisses rurales

- Caisse Rurale Raiffeisen Bascharage-Clemency, 155, avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage;
- Caisse Rurale Raiffeisen Bech/Kleinmacher-Schwebsange, Wellenstein, Route du Vin, L-5405 Bech-Kleinmacher;
- Caisse Rurale Raiffeisen Beckerich, 37, rue de Diekirch, L-8550 Noerdange;
- Caisse Rurale Raiffeisen Bertrange-Leudelange, 2, rue des Champs, L-8053 Bertrange;
- Caisse Rurale Raiffeisen Bettborn-Grosbous-Wahl, 20A, rue Principale, L-8606 Bettborn;
- Caisse Rurale Raiffeisen Bigonville-Perlé, 2, route d'Arlon, L-8825 Perlé;

- Caisse Rurale Raiffeisen Binsfeld, Maison 31, L-9946 Binsfeld;
- Caisse Rurale Raiffeisen Bous, 46, route de Luxembourg, L-5408 Bous;
- Caisse Rurale Raiffeisen Burmerange, 55, route du Vin, L-5440 Remerschen;
- Caisse Rurale Raiffeisen Canach-Greiveldange-Lenningen, 2, Blaigaass, L-5426 Greiveldange;
- Caisse Rurale Raiffeisen Diekirch, 4, rue Saint Antoine, L-9205 Diekirch;
- Caisse Rurale Raiffeisen Feulen, 30, rue Principale, L-9190 Vichten;
- Caisse Rurale Raiffeisen Gostingen-Flaxweiler, Rue Bildgen,L-5424 Gostingen;
- Caisse Rurale Raiffeisen Grevenmacher-Berbourg-Biwer-Machtum, 7, rue des Bateliers, L-6713 Grevenmacher;
- Caisse Rurale Raiffeisen Hobscheid-Steinfort-Koerich, 6, rue de la Gare, L-8380 Kleinbettingen;
- Caisse Rurale Raiffeisen Hoffelt, Maison 15, L-9960 Hoffelt;
- Caisse Rurale Raiffeisen Hostert/Luxembourg, 6, rue Principale, L-6990 Hostert;
- Caisse Rurale Raiffeisen Junglinster, 1, rue de Luxembourg, L-6130 Junglinster;
- Caisse Rurale Raiffeisen Kayl, 3, rue Joseph Muller, L-3651 Kayl;
- Caisse Rurale Raiffeisen Kehlen, 6, rue de Mamer, L-8280 Kehlen;
- Caisse Rurale Raiffeisen Mamer, 3, rue des Maximins, L-8247 Mamer;
- Caisse Rurale Raiffeisen Mersch, 13, rue de la Gare, L-7535 Mersch;
- Caisse Rurale Raiffeisen Mertert-Wasserbillig, 4, route d'Echternach, L-6617 Wasserbillig;
- Caisse Rurale Raiffeisen Moersdorf-Rosport, 2, rue de Givenich, L-6691 Moersdorf;
- Caisse Rurale Raiffeisen Niederanven/Syrdall, 130A, route de Trèves, L-6940 Niederanven;
- Caisse Rurale Raiffeisen Reckange/Mess, 77, rue des Trois Cantons, L-4980 Reckange/Mess;
- Caisse Rurale Raiffeisen Remerschen, 55, route de Vin, L-5440 Remerschen;
- Caisse Rurale Raiffeisen Roeser/Uelzechtdall, 47A, Grand-Rue, L-3394 Roeser;
- Caisse Rurale Raiffeisen Saeul, 1, rue de Mersch, L-7470 Saeul;
- Caisse Rurale Raiffeisen Soleuvre-Mondercange, 5, rue du Knapp, L-4465 Soleuvre;
- Caisse Rurale Raiffeisen Steinsel, 4, montée Willy Goergen, L-7322 Steinsel;
- Caisse Rurale Raiffeisen Useldange-Bissen, 18, route de Boevange, L-8707 Useldange;
- Caisse Rurale Raiffeisen Weiswampach, Maison 50, L-9990 Weiswampach;
- Caisse Rurale Raiffeisen Wiltz, 9, rue Grande-Duchesse Charlotte, L-9515 Wiltz;
- Caisse Rurale Raiffeisen Wormeldange-Ehnen-Ahn-Niederdonven, 123, rue Principale, L-5480 Wormeldange;

III. Succursales d'établissements de crédit d'origine non communautaire autorisées au Luxembourg sous base de l'article 35 de la loi du 5 avril 1993 (8):

- Bank of China, Pékin (République Populaire de Chine); succursale de Luxembourg: 37-39, boulevard Prince Henri, B.P. 114, L-2011 Luxembourg;
- Banque de Commerce et de Placements S.A., Genève (Suisse); succursale de Luxembourg: 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;
- Banque du Gothard S.A., Lugano (Suisse); succursale de Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse, B.P. 784, L-2017 Luxembourg;
- Banque Hapoalim (Suisse) S.A., Zurich (Suisse); succursale de Luxembourg: 18, boulevard Royal, B.P. 703, L-2017 Luxembourg;
- Banque Privée Edmond de Rothschild S.A., Genève (Suisse); succursale de Luxembourg: 20, boulevard Emmanuel Servais, B.P. 474, L-2014 Luxembourg;
- Discount Bank & Trust Company, Genève (Suisse); succursale de Luxembourg: 18, boulevard Royal, B.P. 79, L-2010 Luxembourg;
- Garanti Bank, Istanbul (Turquie); succursale de Luxembourg: 22-24, boulevard Royal (4e étage), L-2449 Luxembourg;
- The Chase Manhattan Private Bank (Switzerland), Genève (Suisse); succursale de Luxembourg: 5, rue Plaetis, B.P. 240, L-2012 Luxembourg;

IV. Succursales d'établissements de crédit d'origine communautaire autorisées au Luxembourg sous base de l'article 33 de la loi du 5 avril 1993 (61):

- B. Metzler Seel. Sohn & Co, Frankfurt (Allemagne); succursale de Luxembourg: 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- Banca Antoniana - Popolare Veneta, CSpA aRL, Padova (Italie); succursale de Luxembourg: 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Italie); succursale de Luxembourg: 22-24, boulevard Royal, B.P. 215, L-2012 Luxembourg;
- Banca Popolare di Novara, Novara (Italie); succursale de Luxembourg: 9A, boulevard Prince Henri, B.P. 540, L-2015 Luxembourg;
- Banca Popolare di Verona - Banco S. Geminiano e S. Prospero s.c.à.r.l., Verona (Italie); succursale de Luxembourg: 22-24, boulevard Royal, B.P. 555, L-2015 Luxembourg;
- Banca Sella S.p.A., Biella (Italie); succursale de Luxembourg: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Banco Itaú Europa, S.A., Lisboa (Portugal); succursale de Luxembourg: 7-11, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
- Banco Totta & Açores S.A., Lisboa (Portugal); succursale de Luxembourg: 27, avenue de la Liberté, B.P. 1853,L-1018 Luxembourg;

- Bankhaus Hermann Lampe KG, Bielefeld (Allemagne); succursale de Luxembourg: 2, rue de l'Eau, B.P. 164, L-2011 Luxembourg;
- Banque de l'Europe Méridionale, Bruxelles (Belgique): succursale de Luxembourg: 16, boulevard Royal, B.P. 534, L-2015 Luxembourg;
- Banque Indosuez, Paris (France); succursale de Luxembourg: 39, allée Scheffer, B.P. 1104, L-1011 Luxembourg;
- Banque Nationale de Paris, Paris (France); succursale de Luxembourg. 22-24, boulevard Royal, L-2952 Luxembourg;
- Banque Paribas, Paris (France); succursale de Luxembourg: 23-25, avenue de la Porte-Neuve, L-2093 Luxembourg;
- Bausparkasse Gemeinschaft der Freunde Wüstenrot gemeinnützige GmbH, Ludwigsburg (Allemagne); succursale de Luxembourg: 34, avenue Marie-Thérèse, B.P. 924, L-2019 Luxembourg;
- Bausparkasse Schwäbisch Hall A.G., Schwäbisch Hall (Allemagne); succursale de Luxembourg: 4, rue Thomas Edison, B.P. 661, L-2016 Luxembourg;
- Bayerische Landesbank Girozentrale, Munich (Allemagne); succursale de Luxembourg: 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;
- Berliner Volksbank eG, Berlin (Allemagne); succursale de Luxembourg; 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg;
- BHW Allgemeine Bausparkasse AG, Hameln (Allemagne); succursale de Luxembourg: 5, rue Pierre d'Aspelt, B.P. 556, L-2015 Luxembourg;
- BHW Bausparkasse Aktiengesellschaft, Hameln (Allemagne); succursale de Luxembourg: 5, rue Pierre d'Aspelt, B.P. 556, L-2015 Luxembourg;
- CAB, Società per Azioni, Brescia (Italie); succursale de Luxembourg: 35, boulevard Prince Henri, B.P. 688, L-2016 Luxembourg;
- Caisse Privée Banque S.A., Bruxelles (Belgique); succursale de Luxembourg: 43, boulevard Prince Henri, B.P. 883, L-2018 Luxembourg;
- Cassa di Risparmio in Bologna, Bologna (Italie); succursale de Luxembourg: 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Conrad Hinrich Donner Bank, Hamburg (Allemagne); succursale de Luxembourg: 18, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Credito Emiliano Spa, Reggio d'Emilia (Italie); succursale de Luxembourg: 7, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg;
- Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine S.A., Strasbourg (France); succursale de Luxembourg: 103, Grand-rue, B.P. 124, L-2011 Luxembourg;
- Crédit Lyonnais, Lyon (France); succursale de Luxembourg: 26A, boulevard Royal, L-2094 Luxembourg;
- Deutsche Bank A.G., Frankfurt (Allemagne); succursale de Luxembourg: 2, boulevard Konrad Adenauer, B.P. 586, L-2015 Luxembourg;
- Deutsche Girozentrale-Deutsche Kommunalbank, Frankfurt (Allemagne); succursale de Luxembourg: 16, boulevard Royal, B.P. 848, L-2018 Luxembourg;
- Deutsche Postbank AG, Bonn (Allemagne); succursale de Luxembourg: 2, route de Trèves, L-2633 Luxembourg;
- Die Sparkasse in Bremen, Bremen (Allemagne); succursale de Luxembourg: 13, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;
- Dresdner Bank Aktiengesellschaft, Frankfurt (Allemagne); succursale de Luxembourg: 26, rue du Marché-aux-Herbes, B.P. 355, L-2013 Luxembourg;
- DSL/Bank, Bonn (Allemagne); succursale de Luxembourg: Airport Center, 5, rue Heienhaff, B.P. 1921, L-1019 Luxembourg;
- Frankfurter Sparkasse, Frankfurt (Allemagne); succursale de Luxembourg: 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- Frankfurter Volksbank eG, Frankfurt (Allemagne); succursale de Luxembourg: 36, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Grundkreditbank eG, Berlin (Allemagne); succursale de Luxembourg: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg;
- IKB Deutsche Industriebank A.G., Filiale Luxemburg, Düsseldorf et Berlin (Allemagne); succursale de Luxembourg: 2, rue Jean Monnet, B.P. 771, L-2017 Luxembourg;
- Joh. Berenberg, Gossler & Co-Berenberg Bank-, Hamburg (Allemagne); succursale de Luxembourg: 8-12, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg;
- Kölner Bank von 1867 eG Volksbank, Köln (Allemagne); succursale de Luxembourg: 8, rue Zithe, L-2763 Luxembourg;
- Köpenicker Bank eG, Berlin (Allemagne); succursale de Luxembourg: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg;
- LandesBank Berlin - Girozentrale, Berlin (Allemagne); succursale de Luxembourg: 29, avenue de la Porte-Neuve, B.P. 779, L-2017 Luxembourg;
- Landesbank Rheinland-Pfalz Girozentrale, Mainz (Allemagne); succursale de Luxembourg: 6, rue de l'Ancien Athénée, B.P. 84, L-2010 Luxembourg;
- Landesbank Saar Girozentrale, Saarbrücken (Allemagne); succursale de Luxembourg: 3, rue Jean Monnet, B.P. 2407, L-1024 Luxembourg;
- Landesbank Schleswig-Holstein Girozentrale, Kiel (Allemagne); succursale de Luxembourg: 2, rue Jean Monnet, B.P. 612, L-2016 Luxembourg;
- Lloyds Bank Plc, Londres (Royaume-Uni); succursale de Luxembourg: 1, rue Schiller, B.P. 1643, L-1016 Luxembourg;
- M.M. Warburg & CO., Hamburg (Allemagne); succursale de Luxembourg: 2, place Dargent, B.P. 1671, L-1016 Luxembourg;
- Merrill Lynch International Bank Limited, Londres (Royaume-Uni); succursale de Luxembourg: 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Oldenburgische Landesbank A.G., Oldenburg (Allemagne); succursale de Luxembourg: 6A, route de Trèves, B.P. 2237, L-1022 Luxembourg;

- Prudential-Bache Bank International Bank Limited, Londres (Angleterre); succursale de Luxembourg: 9, rue Schiller, B.P. 821, L-2018 Luxembourg;
- Robert Fleming & Co. Limited, Londres (Royaume-Uni); succursale de Luxembourg: 6H, route de Trèves, L-2888 Luxembourg;
- Rolo Banca 1473 SpA, Bologna (Italie); succursale de Luxembourg: 16, rue des Bains, B.P. 770, L-2017 Luxembourg;
- Sal. Oppenheim Jr. & Cie, Köln (Allemagne); succursale de Luxembourg: 31, allée Scheffer, B.P. 714, L-2017 Luxembourg;
- SchmidtBank KGaA, Hof/Salle (Allemagne); succursale de Luxembourg: 14, allée Marconi, B.P. 265, L-2012 Luxembourg;
- Schröder Münchmeyer Hengst & Co, Hamburg (Allemagne); succursale de Luxembourg: 20, rue de la Poste - place d'Armes, B.P. 188, L-2011 Luxembourg;
- SG Warburg & Co Ltd, Londres (Angleterre); succursale de Luxembourg: 6D, route de Trèves, B.P. 1058, L-1010 Luxembourg;
- SGZ-Bank Südwestdeutsche Genossenschafts-Zentralbank A.G., Frankfurt (Allemagne); succursale de Luxembourg: 26B, rue des Muguets, B.P. 785, L-2017 Luxembourg;
- Svenska Handelsbanken AB (Publ), Stockholm (Suède); succursale de Luxembourg: 146, boulevard de la Pétrusse, B.P. 678, L-2016 Luxembourg;
- SWEDBANK, Stockholm (Suède); succursale de Luxembourg: 8-10, avenue de la Gare, B.P. 1305, L-1013 Luxembourg;
- Vereins- und Westbank Aktiengesellschaft, Hamburg (Allemagne); succursale de Luxembourg: 38-40, avenue Monterey, B.P. 481,L- 2041 Luxembourg;
- Volksbank Hannover eG, Hannover (Allemagne); succursale de Luxembourg: 4, rue Thomas Edison, B.P. 661, L-2016 Luxembourg;
- Volksbank Saar-West eG, Saarbrücken (Allemagne); succursale de Luxembourg: 56A, rue François Clement, L-5612 Mondorf-les-Bains;
- WGZ-Bank Westdeutsche Genossenschaftszentralbank, Düsseldorf (Allemagne); succursale de Luxembourg: 5, rue Jean Monnet, B.P. 881, L-2018 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 17 18 avril 1997

Sommaire

Arrêté ministériel du 5 mars 1997 portant répartition entre les communes et les autres propriétaires de bois des frais de gestion des bois soumis au régime forestier redus pour l'exercice 1994.

Le Ministre de l'Environnement,

Vu la loi modifiée du 4 juillet 1973 portant réorganisation de l'administration des Eaux et Forêts;

Considérant que les frais de gestion des bois pour l'exercice 1994 à répartir entre les communes et les établissements publics s'élèvent à 60.296.402.- (soixante millions deux cent quatre-vingt seize mille quatre cent deux) francs;

Arrête:

Art. 1er. La somme de soixante millions deux cent quatre-vingt seize mille quatre cent deux francs sera remboursée par les communes et établissements publics intéressés, à titre de participation aux frais de gestion des bois soumis au régime forestier pour l'exercice 1994, entre les mains de receveur de l'Enregistrement du ressort et suivant l'état de répartition ci-après.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 5 mars 1997.

Le Ministre de l'Environnement,
Johny Lahure

FRAIS DE GESTION 1994 FORETS COMMUNALES	Traitements des chefs de cantonnement	Traitements des préposés forestiers	Total Frais de gestion
DIEKIRCH			
Bastendorf	134.683	625.922	760.605
Beaufort	86.638	402.638	489.276
Bech	112.315	521.970	634.285
Berdorf	136.891	636.184	773.075
Bettendorf	62.551	290.698	353.249
Bourscheid	2.149	9.986	12.135
Consdorf	167.621	778.995	946.616
Diekirch	116.719	542.438	659.157
Echternach	190.906	887.207	1.078.113
Ermsdorf	62.602	290.937	353.539
Erpeldange	19.368	90.010	109.378
Ettelbruck	74.576	346.581	421.157
Feulen	3.406	15.826	19.232
Fouhren	18.482	85.890	104.372
Medernach	81.105	376.924	458.029
Nommern	78.154	363.211	441.365
Putscheid	157	728	885
Reisdorf	85.950	399.438	485.388
Rosport	137.786	640.341	778.127
Schieren	65.674	305.214	370.888
Vianden	60.863	282.854	343.717
Waldbillig	32.915	152.969	185.884
TOTAL	1.731.511	8.046.961	9.778.472
GREVENMACHER			
Betzdorf	237.582	1.104.127	1.341.709
Biwer	146.447	680.595	827.042
Bous	109.062	506.852	615.914
Burmerange	24.930	115.858	140.788
Dalheim	186.318	865.886	1.052.204
Flaxweiler	216.246	1.004.973	1.221.219
Grevenmacher	199.211	925.806	1.125.017
Junglinster (anc. commune Rodenbourg)	119.634	555.982	675.616
Lenningen	152.670	709.513	862.183
Manternach	92.918	431.822	524.740
Mertert	109.502	508.899	618.401

Mompach	172.178	800.172	972.350
Mondorf	20.570	95.598	116.168
Remerschen	72.142	335.270	407.412
Remich	48.886	227.190	276.076
Stadtbredimus	76.184	354.054	430.238
Waldbredimus	30.554	141.995	172.549
Wellenstein	54.689	254.160	308.849
Wormeldange	132.210	614.425	746.635
TOTAL	2.201.933	10.233.177	12.435.110
LUXEMBOURG-EST			
Bettembourg	105.643	490.962	596.605
Contern	104.637	486.284	590.921
Dudelange	76.660	356.269	432.929
Frisange	10.534	48.955	59.489
Hesperange	113.498	527.468	640.966
Luxembourg/partie	4.344	20.190	24.534
Niederanven	101.216	470.389	571.605
Roeser	80.386	373.582	453.968
Sandweiler	78.520	364.912	443.432
Schuttrange	58.238	270.653	328.891
Weiler-la-Tour	64.246	298.572	362.818
TOTAL	797.922	3.708.236	4.506.158
LUXEMBOURG-OUEST			
Bascharage	101.988	473.977	575.965
Bertrange	165.641	769.793	935.434
Clemency	181.145	841.846	1.022.991
Differdange	136.604	634.848	771.452
Dippach	219.717	1.021.103	1.240.820
Esch/Alzette	70.119	325.868	395.987
Garnich	49.410	229.627	279.037
Kayl	46.014	213.846	259.860
Kehlen	231.273	1.074.809	1.306.082
Kopstal	112.600	523.295	635.895
Leudelange	109.298	507.946	617.244
Luxembourg/partie	340.050	1.580.335	1.920.385
Mamer	164.302	763.568	927.870
Mondercange	17.989	83.601	101.590
Pétange	33.022	153.469	186.491
Reckange/Mess	18.418	85.595	104.013
Rumelange	44.003	204.498	248.501
Sanem	4.318	20.066	24.384
Schifflange	14.442	67.118	81.560
Steinsel	179.688	835.077	1.014.765
Strassen	244.018	1.134.044	1.378.062
Walferdange	100.505	467.082	567.587
TOTAL	2.584.564	12.011.411	14.595.975
MERSCH			
Beckerich	96.730	449.540	546.270
Berg	40.351	187.526	227.877
Bissen	149.469	694.635	844.104
Boevange	81.354	378.081	459.435
Ell	58.205	270.500	328.705
Fischbach	138.562	643.950	782.512
Heffingen	34.308	159.440	193.748
Hobscheid	212.454	987.353	1.199.807
Junglinster (anc. commune)	45.193	210.028	255.221
Koerich	144.755	672.729	817.484

Larochette	85.780	398.653	484.433
Lintgen	116.908	543.314	660.222
Lorentzweiler	102.262	475.246	577.508
Mersch	344.180	1.599.530	1.943.710
Rambrouch (anc. commune Folschette)	74.770	347.482	422.252
Redange	25.522	118.609	144.131
Saeul	145.486	676.124	821.610
Septfontaines	81.177	377.256	458.433
Steinfort	42.046	195.400	237.446
Tuntange	98.652	458.470	557.122
Useldange	21.426	99.574	121.000
Vichten	81	376	457
TOTAL	2.139.671	9.943.816	12.083.487

WILTZ

Bettborn	83.484	387.979	471.463
Boulaide	45.203	210.078	255.281
Clervaux	8.519	39.592	48.111
Consthum	323	1.504	1.827
Esch/Sûre	3.460	16.079	19.539
Eschweiler	917	4.261	5.178
Goesdorf	647	3.007	3.654
Grosbous	61.834	287.363	349.197
Heiderscheid	2.093	9.727	11.820
Heinerscheid	16.969	78.861	95.830
Hoscheid	202	940	1.142
Hosingen	69.881	324.763	394.644
Kautenbach	1.048	4.871	5.919
Lac de la Hte/Sûre	107.141	497.923	605.064
Mertzig	62.207	289.098	351.305
Munshausen	418	1.942	2.360
Neunhausen	2.341	10.878	13.219
Rambrouch (sauf anc. commune de Folschette)	192.189	893.171	1.085.360
Troisvierges	990	4.598	5.588
Wahl	64.535	299.920	364.455
Weiswampach	22.487	104.506	126.993
Wiltz	52.608	244.488	297.096
Wilwerwiltz	755	3.509	4.264
Wincrange	5.142	23.896	29.038
Winseler	1.377	6.398	7.775
TOTAL	806.770	3.749.352	4.556.122

FORETS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

DIEKIRCH

Bastendorf fabr. égl.	827	3.846	4.673
Bourscheid fabr. égl.	370	1.723	2.093
Brandenbourg fabr. égl.	2.255	10.479	12.734
Diekirch fabr. égl.	180	838	1.018
Echternach fabr. égl.	314	1.456	1.770
Echternach hospice civil	15.462	71.860	87.322
Eppeldorf fabr. égl.	2.637	12.254	14.891
Ermsdorf fabr. égl.	6	31	37
Feulen fabr. égl.	58	266	324
Fouhren la cure	37	172	209
Hemstal le douaire	2.155	10.016	12.171
Kehmen fabr. égl.	167	775	942
Merscheid fabr. égl.	300	1.394	1.694
Michelau fabr. égl.	52	242	294
Nommern le douaire	546	2.538	3.084
Scheidel fabr. égl.	135	626	761
Schieren fabr. égl.	632	2.937	3.569

Stegen fabr. égl.	30	141	171
Stolzembourg fabr. égl.	199	924	1.123
S.E.O.	75.428	350.542	425.970
Tandel fabr. égl.	186	862	1.048
Vianden Etabl. Vieill. et l'inval.	6.022	27.983	34.005
Welscheid fabr. égl.	396	1.841	2.237
Welscheid la cure	222	1.034	1.256
TOTAL	108.616	504.780	613.396

GREVENMACHER

Bourglinster fabr. égl.	88	407	495
Dahleim fabr. égl.	133	618	751
Ellange fabr. égl.	591	2.749	3.340
Wintrange la chapelle	29	133	162
TOTAL	841	3.907	4.748

LUXEMBOURG-EST

Grunewald Caisse de Pens.	64.846	301.361	366.207
Hassel fabr. égl.	4.676	21.732	26.408
Hellange fabr. égl.	946	4.394	5.340
Livange fabr. égl.	270	1.253	1.523
Luxembourg hospice civil (partie)	819	3.806	4.625
Sandweiler fabr. égl.	214	994	1.208
TOTAL	71.771	333.540	405.311

LUXEMBURG-OUEST

Ehlange/Mess fabr. égl.	113	525	638
Fingig fabr. égl.	108	502	610
Hautcharage fabr. égl.	192	893	1.085
TOTAL	413	1.920	2.333

MERSCH

Buschdorf fabr. égl.	93	430	523
Eischen fabr. égl.	178	830	1.008
Ell fabr. égl.	854	3.971	4.825
Folschette fabr. égl.	103	478	581
Greisch fabr. égl.	47	219	266
Hostert la chapelle	187	870	1.057
Larochette fabr. égl.	27	126	153
Larochette-Nommern Ets. vieill+inval	135.827	631.238	767.065
Luxembourg hospice civil (partie)	10.339	48.049	58.388
Michelbrouch fabr. égl.	605	2.812	3.417
Michelbouch la fondation	634	2.945	3.579
Nagem fabr. égl.	290	1.347	1.637
Oberpallen fabr. égl.	111	517	628
Ospern fabr. égl.	647	3.007	3.654
Petit-Nobressart fabr. égl.	201	932	1.133
Rambrouch fabr. égl.	126	587	713
Redange le douaire	22	102	124
Roodt fabr. égl.	603	2.804	3.407
Syndicat des Eaux du Sud	2.294	10.659	12.953
Vichten bur. de bienfaissance	47	219	266
Vichten fabr. égl.	239	1.112	1.351
TOTAL	153.474	713.254	866.728

WILTZ

Arsdorf fabr. égl.	128	595	723
Basbellain fabr. égl.	3.500	16.265	19.765
Bavigne fabr. égl.	10.477	48.690	59.167
Bettborn fabr. égl.	152	705	857
Bigonville fabr. égl.	1.191	5.538	6.729
Binsfeld/Holler fabr. égl.	263	1.222	1.485
Biwisch fabr. égl.	110	509	619
Brachtenbach fabr. égl.	533	2.475	3.008
Büderscheid fabr. égl.	738	3.430	4.168
Buschrodt fabr. égl.	78	360	438
Clervaux fabr. égl.	146	682	828
Consthum le douaire	22	102	124
Consthum fabr. égl.	946	4.394	5.340
Dellen fabr. égl.	90	415	505
Derenbach fabr. égl.	195	909	1.104
Doennange fabr. égl.	859	3.994	4.853
Dorscheid la chapelle	118	548	666
Dunckrodt fabr. égl.	197	916	1.113
Enscherange fabr. égl.	64	298	362
Esch/Sûre fabr. égl.	23	110	133
Eschweiler fabr. égl.	52	242	294
Fischbach la chapelle	207	963	1.170
Goesdorf bur. de bienfaisance	174	806	980
Goesdorf fabr. égl.	1.282	5.960	7.242
Grevels/Rindschleiden fabr. égl.	226	1.050	1.276
Grosbous bur. de bienfaisance	165	767	932
Grosbous fabr. égl.	4.807	22.342	27.149
Hachiville fabr. égl.	1.001	4.652	5.653
Harlange le douaire	256	1.190	1.446
Harlange. fabr. égl.	529	2.459	2.988
Hautbellain fabr. égl.	4.671	21.710	26.381
Heiderscheid fabr.égl.	250	1.159	1.409
Heinerscheid fabr. égl.	347	1.614	1.961
Holtz fabr. égl.	623	2.898	3.521
Holzthum fabr. égl.	137	634	771
Hoscheid fabr. égl.	662	3.078	3.740
Hosingen fabr. égl.	278	1.292	1.570
Hupperdange fabr. égl.	37	172	209
Kaundorf fabr. égl.	2.309	10.730	13.039
Kautenbach fabr. égl.	5.487	25.501	30.988
Liefrange la chapelle	94	438	532
Mecher fabr. égl.	780	3.626	4.406
Merkholtz fabr. égl.	1.643	7.636	9.279
Merscheid fabr. égl.	199	924	1.123
Neidhausen fabr. égl.	46	211	257
Niederwiltz fabr. égl.	7.717	35.863	43.580
Nocher la chapelle	541	2.514	3.055
Noertrange fabr. égl.	2.722	12.649	15.371
Obereisenbach fabr. égl.	50	235	285
Oberwampach le douaire	165	767	932
Perlé fabr. égl.	222	1.034	1.256
Rindschleiden le douaire	202	940	1.142
Rodershausen fabr. égl.	38	180	218
Surré le douaire	641	2.976	3.617
Tadler la chapelle	1.827	8.490	10.317
Tarchamps fabr. égl.	964	4.479	5.443
Tarchamps la cure	1.163	5.404	6.567
Weicherdange fabr. égl.	762	3.540	4.302
Weicherdange le douaire	67	314	381
Wiltz fabr. égl.	679	3.156	3.835
Wilwerdange fabr. égl.	13.730	63.806	77.536
Wilwerwiltz fabr. égl.	116	541	657
Winseler la chapelle	1.729	8.036	9.765

TOTAL	79.427	369.135	448.562
TOTAL FORETS COMMUNALES	10.262.371	47.692.953	57.955.324
TOTAL FORETS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS	414.542	1.926.536	2.341.078
TOTAL FRAIS DE GESTION	10.676.913	49.619.489	60.296.402

Arrêté ministériel du 26 mars 1997 portant nomination des membres du comité interministériel ayant pour mission de conseiller le ministre de la Santé sur toutes les questions relatives à l'application de la loi du 13 janvier 1997 relative au contrôle de l'utilisation et de la dissémination des organismes génétiquement modifiés.

Le Ministre de la Santé,

Vu l'article 29 de la loi du 13 janvier 1997 relative au contrôle de l'utilisation et de la dissémination des organismes génétiquement modifiés ;

Vu l'article 2 du règlement grand-ducal du 17 février 1997 déterminant l'organisation et le fonctionnement du comité interministériel prévu à l'article 29 de la loi du 13 janvier 1997 relative au contrôle de l'utilisation et de la dissémination des organismes génétiquement modifiés ;

Vu les propositions des membres du gouvernement concernés ;

Arrête

Art. Ier Sont nommés pour une durée de cinq ans membres du comité interministériel ayant pour mission de conseiller le ministre de la Santé sur toutes les questions relatives à l'application de la loi du 13 janvier 1997 relative au contrôle de l'utilisation et de la dissémination des organismes génétiquement modifiés :

- en tant que représentant du Laboratoire national de Santé
  membre effectif: Monsieur le Dr. François SCHNEIDER
  membre suppléant: Monsieur le Dr. Claude P. MULLER
- en tant que représentant de la Direction de la Santé
  membre effectif: Monsieur Marcel BRUCH
  membre suppléant: Monsieur le Dr. Joseph WAMPACH
- en tant que représentant de l'Inspection du Travail et des Mines
  membre effectif: Monsieur Paul WEBER
  membre suppléant: Monsieur Armand STREFF
- en tant que représentant de l'Administration de l'Environnement
  membre effectif: Madame Monique REICHARD
  membre suppléant: Madame Sabine ROEHLER
- en tant que représentant de l'Administration des Eaux et Forêts
  membre effectif: Monsieur Frank WOLTER
  membre suppléant: Monsieur Frank ERASMY
- en tant que représentant de l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture
  membre effectif: Monsieur Marc WEYLAND
  membre suppléant: Monsieur Antoine ASCHMANN
- en tant que représentant de l'Administration des Services Vétérinaires
  membre effectif: Monsieur le Dr. Joseph SCHON
  membre suppléant: Monsieur le Dr. Serge LOSCH
- en tant que représentant du Service National de la Protection civile
  membre effectif: Monsieur Léon ANEN
  membre suppléant: Monsieur Guy BLEY
- en tant que représentant du ministre de la justice
  membre effectif: Monsieur Marc MATHEKOWITSCH
  membre suppléant: Monsieur Sylvain WAGNER
- en tant que représentant du ministre de l'économie
  membre effectif: Madame Françoise GILLEN
  membre suppléant: Monsieur Marc KRIPPLER
- en tant que représentant du ministre des classes moyennes
  membre effectif: Monsieur Raymond JUNG
  membre suppléant: Monsieur Frank FLENER
- en tant que représentant du ministre ayant dans ses attributions la recherche et le développement
  membre effectif: Monsieur Pierre DECKER
  membre suppléant: Monsieur Raymond BAUSCH

Art. 2. Sont nommés respectivement président et vice-président du comité interministériel dont question à l'article Ier Monsieur le Dr. François SCHNEIDER et Monsieur Marc WEYLAND.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial

Luxembourg, le 26 mars 1997.
Le Ministre de la Santé,
Johny Lahure

Administration des Contributions Directes. – Examen de fin de stage. – Il est porté à la connaissance des intéressés que l'administration des contributions organisera au mois d'octobre 1997 un examen de fin de stage dans la carrière de l'attaché de Gouvernement.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 24 mars 1997, Monsieur Serge Stirn, commis principal à l'administration de l'enregistrement et des domaines, a été nommé chef de bureau adjoint hors cadre à la même administration à partir du 1er avril 1997.

Administration des établissements pénitentiaires. – Examen de promotion. – L'Administration pénitentiaire organisera l'examen de promotion – session 1997 – dans la carrière de l'ingénieur-technicien au mois de septembre 1997.

Administration gouvernementale. – Démissions. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 21 février 1997, démission honorable de ses fonctions d'Inspecteur principal premier en rang hors cadre a été accordée, sur sa demande et à partir du Ier avril 1997, à Monsieur Jean Weydert. Par ce même arrêté, le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Jean Weydert. Par arrêté grand-ducal du 21 février 1997, démission honorable de ses fonctions d'Inspecteur principal premier en rang a été accordée, sur sa demande et à partir du Ier juin 1997, à Monsieur Nicolas Lemogne. Par ce même arrêté, le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Nicolas Lemogne. Par arrêté grand-ducal du 11 mars 1997, démission honorable de ses fonctions d'Inspecteur principal premier en rang hors cadre a été accordée, sur sa demande et à partir du 1 er juin 1997, à Monsieur Guy Hostert. Par ce même arrêté, le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Guy *Hostert* Par arrêté grand-ducal du 21 février 1997, démission honorable de ses fonctions de rédacteur principal hors cadre a été accordée, sur sa demande et à partir du 1 er juin 1997, à Monsieur Ghislain Bombled. Par ce même arrêté, le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Ghislain Bombled.

Par arrêtés grand-ducaux du 24 février 1997, Madame Claudine *Konsbruck* ainsi que Messieurs Guy Daleiden et Pierre Rauchs, Attachés de Gouvernement, ont été nommés Attachés de Gouvernement premiers en rang. Par arrêtés grand-ducaux du 18 mars 1997, Messieurs Romain Fouarge et Ronald Frising, Attachés de Gouvernement, ont été nommés Attachés de Gouvernement premiers en rang. Par arrêtés grand-ducaux du 24 février 1997, Madame Christiane Daleiden, ainsi que Messieurs Marc Jung, Guy Schuller et Serge Thill, Attachés d'administration, ont été nommés Attachés de Gouvernement.

Par arrêté grand-ducal du 24 février 1997, Monsieur Jean-Paul *Thill,* Inspecteur hors cadre, a été nommé Inspecteur principal hors cadre. Par arrêté grand-ducal du 24 février 1997, Monsieur Georges Clees, chef de bureau hors cadre à l'Entreprise des Postes et Télécommunications, a été nommé chef de bureau hors cadre à l'administration gouvernementale à partir du 1 er mai 1997. Par arrêtés grand-ducaux du 24 février 1997, Madame Liette Hilgert et Monsieur Romain Schlim, chefs de bureau adjoints, ont été nommés chefs de bureau. Par arrêté grand-ducal du 24 février 1997, Monsieur Henri Reding, chef de bureau adjoint hors cadre, a été nommé chef de bureau hors cadre. Par arrêtés grand-ducaux du 24 février 1997, Mesdames Monique Pommerell et Alexa Welter ainsi que Monsieur Alain Weber, rédacteurs principaux, ont été nommés chefs de bureau adjoints.

Administration des Ponts et Chaussées. – Examen de promotion. – Il est porté à la connaissance des intéressés que l'Administration des Ponts et Chaussées envisage d'organiser pendant la période du 29 septembre au 10 octobre 1997 un deuxième examen de promotion dans la carrière du cantonnier.

Chambre des Comptes. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 24 mars 1997, Madame Nadine Bisenius-Jung, rédacteur principal à la Chambre des Comptes, a été nommée chef de bureau adjoint à la Chambre des Comptes avec effet au 1er avril 1997.

Circulation de signes monétaires émis par l'Institut Monétaire Luxembourgeois.

(Publication prévue par l'art. 19, al. 2 de la loi du 20 mai 1983 portant création d'un Institut Monétaire Luxembourgeois).

Situation au 28 février 1997:

	Francs
a) Billets	
F 5.000 (type 1993):	3.081.145.000,-
F 1.000 (type 1985):	1.365.233.000,-
F 100 (type1986):	201.971.500,-
b) Monnaies métalliques	
F 50 (type1987):	509-909.1 00,-
F 20 (type1990):	21.969.320,-
F 5 (type 1986):	119.862.980,-
F 1 (type 1988):	47.997.725,-
Sous-total:	5.348.088.625,-
Monnaies numismatiques	3.662.444,-
Monnaies commémoratives	17.529.1 00,-
Total:	5.369.280.169,-

Institut Monétaire Luxembourgeois

Commission spéciale permanente du Conseil National pour étrangers pour les commissions consultatives communales pour étrangers. – Nominations. – **Par arrêté ministériel du 7 avril 1997 ont été nommés membres suppléants de la commission spéciale permanente du Conseil National pour étrangers pour les commissions consultatives communales pour étrangers:**

– Madame Lucie Schmitz, membre effectif du Conseil National pour étrangers,

– Monsieur Michel Feiereisen, membre suppléant du Conseil National pour étrangers.

Consulats. – Démission. **-Par arrêté grand-ducal du 11 mars 1997, démission honorable de ses fonctions de Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Berlin, a été accordée à Monsieur Klaus Osterhof, sur sa demande.**

Consulats. – Exéquatur. **– Par arrêté grand-ducal du 21 février 1997, Son Altesse Royale le Grand-Duc a daigné délivrer à Monsieur Bruce Edward Scott l'exéquatur qui lui est nécessaire pour exercer les fonctions de Consul d'Australie au Grand-Duché de Luxembourg, avec résidence à Bruxelles.**

Consulats. – Nomination. **– Par arrêté grand-ducal du 11 mars 1997, Monsieur Heinrich Focke a été nommé aux fonctions de Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Francfort-sur-le-Main pour une période renouvelable de cinq ans avec juridiction sur les «Länder Hessen und Rheinland-Pfalz», a l'exception «der Regierungsbezirke Trier und Koblenz».**

Entreprise d'assurances – «SUN ALLIANCE VERZEKERING N.V.» – Activité au Grand-Duché de Luxembourg. **-Par décision de l'office néerlandais de contrôle des assurances, notifiée au Commissariat aux Assurances en date du 10 septembre 1996 l'entreprise d'assurances «SUN ALLIANCE VERZEKERING N.V.» avec siège social à NL-1070 DL Amsterdam, Gebouw Rivierstaete, Amsteldijk 166, Postbus 74789 a été autorisée à créer une succursale au Grand-Duché de Luxembourg, sise à L-2443 Senningerberg, rue des Romains n° 75, en vue d'y pratiquer les branches non-vie suivantes:**

8. – Incendie et éléments naturels;
9. – Autres dommages aux biens;
13. – Responsabilité civile générale;
16. – Pertes pécuniaires diverses.

La succursale est dirigée par son mandataire général, Monsieur Herbert Grossmunn.

LISTE OFFICIELLE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS A LA SURVEILLANCE DE L'INSTITUT MONETAIRE LUXEMBOURGEOIS CONFORMEMENT A LA LOI DU 30 MARS 1988: (1341)

I. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE I DE LA LOI DU 30 MARS 1988: (988)

1. Fonds communs de placement: (511)

A.L.S.A.-AKTIEN-SCHWEIZ, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
A.L.S.A.-ASIAN-TIGER, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
A.L.S.A.-BETHMANN-VB-DM-RENTEN 1, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
A.L.S.A.-BETHMANN-VB-DM-RENTEN 2, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
A.L.S.A.-BETHMANN-VB-DM-RENTEN 3, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
A.L.S.A.-BIT, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
A.L.S.A.-CHF-LAUFZEITFONDS 31.1.2001, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
A.L.S.A.-DM-CASH, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
A.L.S.A.-DM-LAUFZEITFONDS 30.6.1997, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
A.L.S.A.-DM-MEDIUM-RENTEN, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
A.L.S.A.-DM-RENTEN, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
A.L.S.A.-DM-RENTPLUS, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
A.L.S.A.-EUROPA-LAUFZEITFONDS 30.3.2001, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
A.L.S.A.-LAUFZEITFONDS 30.6.2000, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
A.L.S.A.-LAUFZEITFONDS 31.10.1997, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
A.L.S.A.-LAUFZEITFONDS 31.3.1998, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
A.L.S.A.-RENT, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
A.L.S.A.-SYSTEM D 3/2000, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
A.L.S.A.-SYSTEM D 4/2000, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
*A.L.S.A.-SYSTEM JAPAN 2/2002, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
A.L.S.A.-SYSTEM JAPAN 7/2000, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
*A.L.S.A.-SYSTEM-90G JAPAN 2/2002, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
A.L.S.A.-US-DOLLAR-CASH, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
ADILUX, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
AEB-INTERNATIONAL PORTFOLIOS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
AGAM INVESTMENT LUXEMBOURG, 4, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg
AKTIA INTEREST, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
AKTIEN-GLOBAL-FONDS, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
ALLIANCE AMERICAN FUND, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
ALLIANCE GLOBAL INVESTMENTS, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
ALLIANCE GLOBAL LEISURE FUND, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
ALPHA FONDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
AMERICAN EQUITY FUND, 10a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
*AMF ASSET MANAGEMENT FUNDS, 218, route de Longwy, L-1940 Luxembourg
APO 1ST BOND, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
APOAESCULAP, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
POCASH, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
ASIA EMERGING FUND, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
ASIA EQUITY DYNAMIC 90'S, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ASIA FUND, 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
ASIA GROWTH FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ASIA NETWORK GROWTH FUND, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ASIA NEW WAVE FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
ASIA NIES JAPAN FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ASIA OCEANIA FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
ASIA PLUS FUND, 13, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
**ASIA POWERFUL FUND, 11, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

ASIAN CONVERTIBLE BOND UNIT TRUST, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
AUSTRAL DOLLAR RESERVE, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
AUSTRIA EQUITY FUND, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
*AXA WORLD FUNDS, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
BANCO ITAÚ EUROPA FUND, 26, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
BANIF MULTIDIVISA, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
BAYERNLUX, 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
*BCH HORIZONS, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
BETA FONDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
**BFG ZIELRENT QUADRO, 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
BHF-DEUTSCHLANDZINS »LUX«, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
BHF-DEUTSCHLANDZINS K »LUX«, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
BHF-EUROPAZINS »LUX«, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
BHF-PROTECTED GROWTH FUND »LUX«, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
BHF-RENDITE PLUS »LUX«, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
BHF-WELTZINS »LUX«, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
BL RENTRUST, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
BOND TRUST OF THE WORLD, 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
BPI GLOBAL INVESTMENT FUND, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg
BZW NIKKO U.S. IT FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CALLANDER EMERGING GROWTH FUND, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
CALLANDER FUND, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
CAMCO FONDS, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
CAN DOLLAR RESERVE, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
CANADIAN HIGH INCOME FUND, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CANTRADE INVEST, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg
CAPITAL GESTION, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
CARLSON FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
CARNEGIE FUND, 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg
CB-LUX-PORTFOLIO, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
CEZAM FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CF PRIVAT, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
CITI-SELECT PORTFOLIOS, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
CITICURRENCIES, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
CITIFONDS, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
CITIMARKETS, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
CITINVEST, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
CITIPLUS, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
CITIPORTFOLIOS, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
CL ASIA EUROPE EQUITY FUND, 26a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CONCEPT FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
CREDIS BOND FUND, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
CREDIS EQUITY FUND, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
CS FIRST BOSTON UMBRELLA, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
CS PORTFOLIO, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
CURSITOR FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
DAIWA JF PACIFIC FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
DANSKE FUND, 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg
DAX PROTEKTION JUNI '97, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DAX PROTEKTION MÄRZ '98, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DB CONVERT ASIA, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DB DRAGON BOND FUND, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DB EMERGING MARKETS BOND FUND, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

DB INDIA FUND, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DB LATEINAMERIKA, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DB OSTEUROPA, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DB TIGER FUND, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DEKALUX 1/96 (3 JAHRE ROLL-OVER), 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX 1/97 (3 JAHRE ROLL-OVER), 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX 1/98, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX 10/95 (3 JAHRE ROLL-OVER), 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX 10/96 (3 JAHRE ROLL-OVER), 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX 10/97, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX 4/96 (3 JAHRE ROLL-OVER), 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX 4/97, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX 4/98, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX 7/96 (3 JAHRE ROLL-OVER), 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX 7/97, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX 7/98, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-BOND, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-CASH, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-DEUTSCHLAND, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-EUROPA, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-EUROPLUS 1/2000, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-EUROPLUS 1/97, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-EUROPLUS 1/98, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-EUROPLUS 1/99, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-EUROPLUS 1/99 (B), 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-EUROPLUS 10/97, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-EUROPLUS 10/98, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-EUROPLUS 10/99, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-EUROPLUS 4/2000, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-EUROPLUS 4/97, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-EUROPLUS 4/98, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-EUROPLUS 4/99, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-EUROPLUS 7/97, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-EUROPLUS 7/98, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-EUROPLUS 7/99, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-FLEX, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-JAPAN, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-KAPITAL 1-3, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-KAPITAL 3-5, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
*DEKALUX-MIDCAP D, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-PAZIFIK, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-PORTFOLIO 1, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-PORTFOLIO 2, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-PORTFOLIO 3, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
*DEKALUX-PORTFOLIO 4, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-PRO, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-USA, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-WACHSTUM 1/2000, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-WACHSTUM 1/2001, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DELTA FONDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DEMPSEY OPPORTUNITY FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
DEURO, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
DEUTSCHE EMERGING FUND, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

DEUTSCHLAND KONZEPT ‘99, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DG LUX PORTFOLIO, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
DIT-LUX BONDSELECT CAN$, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-LUX BONDSELECT US$, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-LUX BONDSPEZIAL, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-LUX CASH DM, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-LUX DEUTSCHE AKTIEN GARANTIE 12/98, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-LUX DEUTSCHE AKTIEN GARANTIE 9/98, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-LUX DEUTSCHE RENTEN SK, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-LUX DM GARANTIE, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-LUX DM LAUFZEITFONDS ‘99, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-LUX DM LAUFZEITFONDS 2000, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-LUX DM LAUFZEITFONDS 2002, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-LUX DM RENTENFONDS “T”, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-LUX ECU GARANTIE, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-LUX EURO RENTENFONDS “T”, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-LUX EUROPA AKTIEN RB, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-LUX EUROZINS “K”, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-LUX JAPAN AKTIEN GARANTIE 6/2000, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-LUX STAATSANLEIHEN, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-LUX ÜBERSEEISCHE RENTEN “K”, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-LUX ZEROBOND 2000, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DKB ALPINE GLOBAL FUND, 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
DM ECONOMIES FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
DM RENTA, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DM RESERVE FONDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DM-AKTIEN-FONDS, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
DM-BOND, 38-40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
DM-EURO-ASSET, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
DM-KAPITAL-FONDS, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
DM-WACHSTUM-FONDS, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
DOLLAR-RENTENFONDS, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
DOLLARRENTA, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
EC TACTICAL ALLOCATION FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ECU CAPITALISATION, 26a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
**ECU PLUS FUND, 11, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
ECU RESERVE, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
EM FERNOST FONDS (LUX), 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
EM LATEINAMERIKA FONDS (LUX), 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
EM OSTEUROPA FONDS (LUX), 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
EMERGING MARKETS SELECT, 6H, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
EMERGING-FUND, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
EQUITY-INVESTMENT FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ESPIRITO SANTO, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
EUREKO FUND, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
EURO INDEX FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
EURO KONZEPT FONDS, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
EURO-GLOBAL INVESTMENT FUND, 17, côte d’Eich, L-1450 Luxembourg
EURO-PACIFIC RIM GROWTH FUND, 1-3, rue du St Esprit, L-1475 Luxembourg
EURO-STRATEGIE-AKTIEN, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
EUROACTION, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
EUROPA MANAGED ASSETS, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
EUROPA-LUX 12/97-INVEST, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

EUROPA-LUX D-GARANTIE 10/2000, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
EUROPA-LUX DM CASH-INVEST, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
EUROPA-LUX DMRENT-INVEST, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
EUROPE 1992, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
EUROPE ASIA DYNAMIC FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
EUROPE INNOVATION FUND, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
EUROPE NEW WAVE FUND, 6H, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
EUROPE OBLIGATIONS, 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg
EUROPE STRATEGY FUND, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
EUROPEAN 21ST CENTURY FUND, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
EUROPEAN AND ASIAN FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
EUROPEAN GROWTH FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
EUROPEAN JUMBO FUND, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
EUROPEAN JUMBO FUND II, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
EUROPHENIX FUND, 10a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
EURORAS FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
EURORENTA, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
EXPERTA FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
F & C ENVIRONMENT FUND, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
F & V INTERNATIONAL INVESTMENT FUND, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
FB INVESTMENT FUND, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
FF RESERVE, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
FI LUX, 14, allée Marconi, L-2120 Luxembourg
FINTER FUND, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg
FIRST BENELUX, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
FIVE ARROWS ASIAN GROWTH FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
FONDILUX, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
FONDITALIA, 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
FRANKREICH KONZEPT '99, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
G.T. TRANS ASIA PACIFIC FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
GAMAX FUNDS, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
GARANTIE 100 (1998), 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
GEORGE V INVESTMENT BOND FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
GERLING LUXRENT, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
GESTION FINANCIERE INTERNATIONAL LUXEMBOURG-GFI LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
GLOBAL BOND FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
GLOBAL FUND TRUST, 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
GLOBAL JUMBO FUND, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
GLOBAL TARGET FUND, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
GLOBERSEL, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
GROUPE INDOSUEZ FUNDS, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
GT EURO-STABIL BOND, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
GULDEN RESERVE, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
HAUCK DM RENT, 6, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
HAUCK GEO RENT, 6, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
HOT GROWTH COMPANIES FUND, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
HYPO AMERICA, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
*HYPO DEUTSCHLAND GARANTIE 03/2001, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721-Luxembourg-Kirchberg
HYPO DEUTSCHLAND GARANTIE 12/1999, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
*HYPO DM-BOND PLUS 99, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
HYPO DM-CASH 97, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
HYPO DM-CASH PLUS, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg

HYPO DM-GARANTIE, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
HYPO DM-KURZ, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
HYPO DM-PRO CASH 97, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
HYPO DM-RENT, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
HYPO DM-TECHNO-RENT, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
HYPO DM-THESAURENT, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
HYPO DOLLAR-BOND, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
HYPO DOLLAR-CASH, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
HYPO ECO TECH, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
*HYPO EMERGING MARKETS GARANTIE 03/2002, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
HYPO EMERGING MARKETS GARANTIE 06/2001, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
HYPO EMERGING RENT, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
*HYPO EMERGING RENT 12/2001, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
HYPO EURO-BOND, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
HYPO EXPERT-RENT, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
HYPO GREATER CHINA, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
HYPO JAPAN GARANTIE 06/2000, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
HYPO LUX CUMRENT 99, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
HYPO LUX INTERBOND, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
HYPO LUX ZERORENT 98, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
HYPO NEW EUROPE, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
HYPO NEW HORIZON, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
HYPO NIPPON, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
HYPO OSTEUROPA, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
*HYPO TELE-GLOBAL, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
IBJ CALLEVA FUND, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
IBJ FUND, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
**INCOME PLUS FUND, 11, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
INDOSUEZ LATIN AMERICA FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
INTERBOND, 38-40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
INTERNATIONAL BOND TRUST, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
INTERNATIONAL CONVERTIBLE GROWTH FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
INTERNATIONAL GROWTH FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
INTERNATIONAL MANAGEMENT INCOME FUND, 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
INTERSPAR INTERNATIONALER SPARKASSEN-INVESTMENTFONDS, 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg
ISA ASIAN GROWTH FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
IXOS MULTIFUND, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
JAPAN KONZEPT '97, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
JAPAN KONZEPT '99, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
**JPM LUX, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
KAPITALFONDS L.K., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
KAUPTHING FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
KD FONDS, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
KEYSTONE ASIA SMALL CAP FUND, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
KEYSTONE FUND OF THE AMERICAS, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
KLEINWORT EUROPEAN BOND FUND, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
LE FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT, 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg
LEO-FONDS, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
LEOPARD FUND, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
LILUX, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
LION WORLD EQUITY FUND, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
LION-INTEROBLIG, 26a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
LIRE RESERVE, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

LRI-AKTIENFONDS, 6, rue de l'Ancien Athénée, L-1144 Luxembourg
LRI-EUROZINSFONDS, 6, rue de l'Ancien Athénée, L-1144 Luxembourg
LRI-RENTENFONDS, 6, rue de l'Ancien Athénée, L-1144 Luxembourg
LRI-STRATEGIEPORTFOLIO, 6, rue de l'Ancien Athénée, L-1144 Luxembourg
LRI-WELTZINSFONDS, 6, rue de l'Ancien Athénée, L-1144 Luxembourg
LUX GLOBAL RE-INVEST, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
LUX-AWO, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
LUX-DIRECT, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
LUX-LINEA, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
LUX-PRIVAT, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
LUX-SELECT, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
LUXINVEST DM WERTGARANT, 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
LUXINVEST EUROFLEX, 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
LUXINVEST GLOBALRENT, 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
LUXINVEST JAPAN, 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
LUXINVEST LIQUIRENT, 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
LUXINVEST ÖKOLUX, 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
LUXINVEST RENTENFONDS, 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
LUXINVEST SECURARENT, 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
LUXINVEST ZIELRENT 97, 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
LUXINVEST ZIELRENT 98, 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
LUXINVEST ZIELRENT 99, 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
M.M. WARBURG-LUXBOND, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
MANDARIN FONDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
MARUSAN ASIA GROWTH FUND, 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg
MC FUND, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
MEGA-GLOBAL, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
MEGA-INVEST, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
MEGA-LIQUID, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
MEGA-RENT, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
MERCK FINCK INVEST, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
MG GREEN ENERGY FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
MK LUX, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
NESTOR-FONDS, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
NEW ASIAN FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
NEW EURO PACIFIC FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
NEW EUROPE FUND, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg
NEW WORLD DYNAMIC FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
NEWTON LUXEMBOURG, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
NIKKO ASIA PACIFIC TRUST, 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg
NIKKO CURRENCY FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
*NOMURA FUNDS, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
NOMURA GROWTH SELECTION UNIT TRUST, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
NOMURA HYBRID II CONVERTIBLE BOND UNIT TRUST, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
NOMURA INDEX JAPAN (NINJA), 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
NORDBANKEN ASSET ALLOCATION FUND, 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg
NORDBANKEN INTERNATIONAL FUND, 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg
NORDLUX, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
OIM KAPITAL-GARANT 9/98, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
OIM VERMÖGENSAUFBAU-FONDS, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
ÖKOVISION, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
OP-INVEST CHF, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
OPPENHEIM AKTIEN D PROTECT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

OPPENHEIM DISPO-BOND, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
OPPENHEIM DISPO-CASH, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
OPPENHEIM DM-RENT 3/99, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
OPPENHEIM INTERLUX, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
OPPENHEIM TURNAROUND-WERTE, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
OPTIGEST GLOBAL FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
ORIENT GROWTH FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ORION-UK EQUITY FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
PACIFIC BASIN GROWTH FUND, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PACIFIC NIES FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
PARIBAS SOLEIL FUND, 10a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PHARMA/WHEALTH, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
PICTET INSTITUTIONAL FUND, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
PICTET TARGETED FUND, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
PLUS FUND, 1a, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
POSTBANK DYNAMIK, 2, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
POSTBANK RENDITE, 2, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
POSTIPANKKI CAPITAL FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
PREMIER FUND, 26a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PRIBOND FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
PRIEQUITY FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
PRIME LIPPER EUROPE FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PROTON FUND, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
PUTNAM INTERNATIONAL GROWTH FUND, 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
QUELLE INVESTMENTFONDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
R & S GARANT, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
RAINBOW FUND, 26a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
REIG GLOBAL FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
RENDITE 1997, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
RENDITE 1998, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
RENDITE 1999, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
RENDITE 2000, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
RENDITE 2002, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
RENDITE EXTRA, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
RENDITE GARANT, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
RENTEN-GLOBAL-FONDS, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
ROLAND-LUXRENT 98, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
ROMINVEST INTERNATIONAL FUND, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ROSENBERG ALPHA FUND GLOBAL, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
ROSENBERG ALPHA FUND U.S. JAPAN, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
ROSENBERG ALPHA FUND YIELD, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
S-E-BANKEN FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SANPAOLO ECU FUND, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
SANYO KLEINWORT SPAIN FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
SBC BOND PORTFOLIO, 26, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
SBC DYNAMIC FLOOR FUND, 26, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
SBC EQUITY PORTFOLIO, 26, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
SBC GLOBAL PORTFOLIO, 26, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
SBC GOVERNMENT BOND PORTFOLIO, 26, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
*SBC SHORT-TERM BOND PORTFOLIO, 26, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
SBV DM FUND, 26, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
SCHILLING RESERVE, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
SCHMIDTBANK RENDITEPLUS 2000, 14, allée Marconi, L-2120 Luxembourg

SCHMIDTBANK RENDITEPLUS 98, 14, allée Marconi, L-2120 Luxembourg
SCONTINVEST BOND FUND, 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SCONTINVEST EMERGING MARKETS FUND, 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SCONTINVEST EQUITY FUND, 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SCONTINVEST MIDDLE EAST FUND, 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SCOTTISH WORLD FUND, 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
SF RESERVE, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
SKANDIFOND BOND FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SKANDIFOND EQUITY FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SKANDIFOND FAR EAST, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SKANDIFOND SHORT BOND FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SMH-OPTIPLUS (LUX), 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
SMH-OPTIRENT (LUX), 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
SMH-PROFILUX I, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
SMH-SYSTEM 99 (LUX), 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
STAR 1992, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
STATE STREET AMERICAN FUND, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
STERLING RESERVE FUND, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
SUPER ASIA FUND, 6H, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
SUPER ASIA INFRASTRUCTURE FUND, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
SUPER ORIENTAL HIGH GROWTH FUND, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
SUPER PACIFIC EMERGING FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
SVB PORTFOLIO, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
SWISS FRANC CONVERTIBLE BOND FUND, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
SWISSCA BOND INVEST, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
SWISSCA PORTFOLIO FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
TEMPLETON ASIA FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
TEMPLETON/NATIONAL BANK OF GREECE TRANS-EUROPEAN FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
THE EUROPE FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
THIEME FONDS, 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg
THORNTON-LUX TIGER FUND, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
TITANO FUND, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
TOWER FUND, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
TRANSOBLIG, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
TRINKAUS ASIEN FONDS, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
TRINKAUS DM HIGH-YIELD, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
TRINKAUS LUXRENT EUROPA, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
*TRINKAUS OPTIMA US EQUITIES, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
UBS (LUX) BOND INVEST, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg
UBS (LUX) EQUITY INVEST, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg
UBS (LUX) MEDIUM TERM INVEST, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg
*UBS (LUX) PORTFOLIO INVEST, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg
UBS (LUX) SHORT TERM INVEST, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg
UBZ EURO-INCOME FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
UNI 92/98 (LUX), 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
UNI 92/99 (LUX), 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
UNI 93/01 (LUX), 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
UNI 93/96 (LUX) LIQUID, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
UNI 93/96 II (LUX) LIQUID, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
UNI 93/97 (LUX), 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
UNI PLUS RENTA (LUX), 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
UNI STOREBRAND INTERNATIONAL INVESTMENT FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
UNI-VALEURS, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg

UNIALPHA (LUX), 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
UNIASIA (LUX), 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
UNICASH (LUX), 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
**UNICO INVESTMENT FUND, 218, route de Longwy, L-1940 Luxembourg
UNIDOLLARBOND (LUX), 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
UNIEUROCASH (LUX), 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
UNIEUROPA (LUX), 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
UNILUX, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
UNIOPTIMA (LUX), 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
UNIOPTIMUS (LUX), 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
UNIPLUSKAPITAL DM (LUX), 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
UNIPLUSZINS (LUX), 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
UNIZERO 2000 (LUX), 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
US DOLLAR RESERVE, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
US PROTEKTION JUNI '97, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
*VB-TOP 12 GARANTIE 8/2001, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
VEREINS-LUX-PORTFOLIO, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
VERWALTER-FONDS, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
VIVLUX, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
WALSER AKTIEN INTERNATIONAL, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
WALSER DM AKTIEN SPEZIAL, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
WALSER DM CASH ERTRAG, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
WALSER DM CASH WACHSTUM, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
WALSER RENT 2003, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
WALSER RENT DM, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
WALSER RENT GLOBAL, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
WALSER RENT INTERNATIONAL, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
WALSER VALOR, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
WESTRENDIT, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
WILLERFUNDS, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
**WIN GLOBAL FUND, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
WORLD HIGH GROWTH FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
WORLD INCOME & GROWTH FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
WORLDFOLIO CAPITAL PRESERVATION PLUS FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
WORLDFOLIO MUTUAL FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
WÜSTENROT DM RENT 97, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
WÜSTENROT DM RENT 98, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
WÜSTENROT EUROPARENT, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
WÜSTENROT GLOBALRENT, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
XIOSINVEST, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
ZÜRICH LUXRENT, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE: (465)

1992 EUROPE JAPAN FUND, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
ABB CAPITAL SELECTION, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
ABN AMRO FUNDS, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
ABN AMRO INTEREST GROWTH FUND, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
ABTRUST ATLAS FUND, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ACE FUND, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
ACTIGESTION, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ADAMAS INVESTMENT FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
ADVANTAGE, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
AEGON INTERNATIONAL SICAV, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
AETNA MASTER FUND, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

AGAM STRATEGY, 4, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg
AGEPASA FUND SICAV, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
AGF EUROINVEST, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ALFRED BERG NORDEN, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
ALFRED BERG SICAV, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
ALLIANCE INTERNATIONAL HEALTH CARE FUND, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
ALLIANCE INTERNATIONAL TECHNOLOGY FUND, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
ALLIANCE MIDDLE EAST OPPORTUNITIES FUND, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
AMERICA INDEX PLUS FUND, 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
AMERICAN PHOENIX INVESTMENT PORTFOLIOS, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
ARAGON SICAV, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
ARCALIA INTERNATIONAL, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
ARCH FUND, 13, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
ARGENTA-FUND, 26a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ARGENTARIA GLOBAL FRONTIER FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ARGENTINIAN INVESTMENT COMPANY, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ASIA PACIFIC PERFORMANCE, 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
**ASIA SUPER GROWTH FUND, 11, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
**ASIA TIGER WARRANT FUND, 11, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
ASIAN DEVELOPMENT EQUITY FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ASSET LIFE, 224, route d'Arlon, L-8010 Strassen
ASTROBAL, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
ATLANTAS SICAV, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
AXA BONDS, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
AXA EQUITIES, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
AXA EURO FUNDS, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
BACOB LUXINVEST, 47, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
*BALZAC, 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
BANESFONDO INTERNACIONAL, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
BANK IPPA & ASSOCIATES GATEWAY FUND, 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
BANKINTER INTERNATIONAL FUND SICAV, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
BANKOA INVESTMENT FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
BANQUE BELGE ASSET MANAGEMENT FUND, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
BANQUE FRANCK FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
BARCLAYS DIVERSIFIED PORTFOLIO, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
BARCLAYS INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG), 26, place de la Gare, L-1616 Luxembourg
BASKINVEST, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
BAYERN LBZ INTERNATIONAL INVESTMENT FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
BB BONDS, 80, place de la Gare, L-1616 Luxembourg
BBL & MC FUND, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
BBL (L) INVEST, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
BBL PATRIMONIAL, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
BBL RENTA FUND, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
BCILUX, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
BEL CANTO SICAV, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
BELICAV SICAV, 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
BELUBOND FUND, 4, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg
BEST, 26a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
BESTINVER INTERNATIONAL FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
BETA GLOBAL, 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
*BETA INVEST, 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg
BIKUBEN SICAV, 18-20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
BIL BONDS, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

BIL EQUITIES, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
BIL EURO RENT FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
BIL EUROPE GROWTH FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
BIL-KEYSTONE ASIA PREMIER FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
BILBAO-VIZCAYA INTERNATIONAL FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
BL EQUITIES, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
BL GLOBAL ASSET, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
BL MULTI-TRUST, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
BOLUX, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
BOND SECURITY, 25c, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
BOND UNIVERSALIS, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
BOSTON INTERNATIONAL FUND I, SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
BR & A PORTFOLIO, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
BR FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
BRAZILIAN INVESTMENT COMPANY, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
BSS UNIVERSAL FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
C.I.C. EUROLEADERS, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
CAIXA CATALUNYA FONCLIQUET, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
CAIXA FUNDS, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CAMEROS SICAV, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
CANTUESO SICAV, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
CAPEL-CURE MYERS INTERNATIONAL FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
CAPITAL INTERNATIONAL EMERGING COUNTRIES FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
CAPITAL INTERNATIONAL FUND, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
CAPITAL MULTI STRATEGIES, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
CASTOR ET POLLUX, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
CCF S.A.M. EMERGING MARKETS FUND, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
CDC INSTITUTIONS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
CDC MULTINATIONAL INVESTMENT PORTFOLIOS, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CHASE MANHATTAN VISTA FUNDS, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
CHINA VISION, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
CHRISTIANIA SICAV, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
CITIBOND, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
CITISICAV, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
CL EARTH FUND, 26a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
COLBERT DOLLAR BOND, 1a, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
COLBERT EEC BOND, 1a, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
COMGEST ASIA, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
COMGEST EUROPE, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
COMMERCIAL UNION PRIVILEGE PORTFOLIO, 26, place de la Gare, L-1616 Luxembourg
CONTIVEST, 2, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
COSMOS INTERNATIONAL, 1a, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
COUNTRY FUND SICAV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
CREDIS CAPITAL, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
CREDIS EQUITY TRUST, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
CREDIT LYONNAIS CONVERTIBLE FUND, 26a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS UMBRELLA FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
CREGEM BONDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
CREGEM EQUITIES L, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
CREGEM FUND SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
CROSBY ASIA VISION, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
*CSIF INTERNATIONAL FUND, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
DAIWA JAPAN FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

DAIWA JAPAN SMALL EQUITY FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
DEMETER, 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
DEWAPLUS, 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
DEWINVEST, 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
DICAM WORLD WIDE INVESTMENT FUND, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
*DIVERSIFIED SECURITIES FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
DNB INVESTMENT FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
DOLPHIN INTERNATIONAL INVESTMENTS, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DOSSIER DE GESTION COLLECTIVE, D.G.C., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
DRESDNER PORTFOLIO MANAGEMENT, 26, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg
DREYFUS AMERICA FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
DURBANA SICAV, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
ECTOR, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ECU MULTIPLACEMENT, 4, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg
ECUPAR, 10a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ECUSCOR, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
EDM INTERNATIONAL, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ELGISTAN GLOBAL, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
ELYSEES MONETAIRE, 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
EPIC MUTUAL FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
EQUILIBRIUM INVESTMENT FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ERMITAGE INTERNATIONAL BOND FUND, 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg
ESPRIT (EUROPEAN PARTNERS INVESTMENT TRUST), 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
ETOILE ACTIONS ALLEMANDES, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
ETOILE INTEROBLIGATIONS, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
ETOILE VALORISATION, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
EUFI-CASH, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
EUFI-RENT, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
EUFINVEST, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
EUROBC, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
EUROCODE, 13, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
EUROFEDERAL, 25c, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
EUROMIX FUND, 224, route d'Arlon, L-8010 Strassen
EUROMUTUEL SICAV, 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
EUROPE INTER LUXEMBOURG, 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg
EUROPEAN INVESTMENT AND PENSION FUND, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
EUROPEAN MULTI-INDEX FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
EUROPEAN SMALLER COMPANIES FUND, 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
EUROPTEC, 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg
EVOLUTION, 1a, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
FFTW FUNDS SELECTION, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
FIDELITY FAR EAST FUND, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg
FIDELITY FRONTIER FUND, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg
FIDELITY FUNDS, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg
FIDELITY FUNDS II, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg
FIDELITY GLOBAL SELECTION FUND, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg
FIDELITY ORIENT FUND, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg
FIDELITY SPECIAL GROWTH FUND, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg
FIDELITY WORLD FUND, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg
FIVE ARROWS GLOBAL FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
FIXE, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
FIXED INCOME TRANSWORLD FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
FL TRUST ASIA, 26, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

FL TRUST SWITZERLAND, 26, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
FLEMING FLAGSHIP FUND, 6H, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
FLEMING FLAGSHIP SERIES II, 6H, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
FLEMING GUARANTEED FUND, 6H, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
FMG MIR SICAV, 10a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
FOKUS INTERNATIONAL GROWTH FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
FOREIGN & COLONIAL PORTFOLIOS FUND, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
FP GLOBAL EMERGING, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
FRANCE LUXEMBOURG INVEST, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
FRONTRUNNER I, 672, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg-Findel
FRUCTILUX, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
G-BOND FUND, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
G-DISTRIFIX, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
G-EQUITY FIX, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
G-EQUITY FUND, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
G-RENTINFIX, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
G-TREASURY INTERNATIONAL, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
G.T. DEUTSCHLAND FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
**G.T. EUROPE FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
G.T. GLOBAL FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
**G.T. INVESTMENT FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
**G.T. US SMALL COMPANIES FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
GALLIC-INVEST, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
GALLUX, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
GAMMAFUND, 4, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg
GARTLA, SICAV, 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
GARTMORE JAPAN WARRANT FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
GEM-WORLD, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
GEMINA EUROPE CAPITAL DOLLAR FUND, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
GEMINA EUROPE LIRE CAPITAL FUND, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
GEMINA EUROPE MULTICURRENCY GROWTH FUND, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
GENERALUX, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
GEO GLOBAL, 1a, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
GESTION INDOSUEZ FRANC, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
GLOBAL ADVANTAGE FUNDS, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
GLOBAL EMERGING MARKETS INVESTMENT COMPANY, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
GREEN LINE FRANCE, 13, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
GROUPE INDOSUEZ FUNDS SICAV, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
GS BOND FUNDS, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
GS EQUITY FUNDS, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
GUARANTEED EMERGING MARKETS, 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
HAGSTROEMER & QVIBERG, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
HELVETIA SICAV, 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg
HENDERSON HORIZON FUND, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
HILL SAMUEL OVERSEAS FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
HINDUJA-AMAS FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
HOTTINGER INTERNATIONAL FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg
HYPO - TPA, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
IBJ GLOBAL FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
ICMP, 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg
INDIA LIBERALISATION FUND, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
INDOSUEZ ASIAN PORTFOLIOS, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

INDOSUEZ EUROPEAN SMALL COMPANIES FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
INDOSUEZ HIGH YIELD BOND FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
INDOSUEZ MULTIMEDIA FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
ING INTERNATIONAL, 224, route d'Arlon, L-8010 Strassen
INSINGER GLOBAL ASSET SELECTION SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
INTER CASH, 22, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
INTER MULTI INVESTMENT, 22, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
INTER OPTIMUM, 22, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
INTER STRATEGIE, 22, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
INTERMOBILIARE SICAV, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
INTERNATIONAL BOND INDEX FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
INTERPORTFOLIO, 22, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
**INTERSELEX EQUITY, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
INTERSELEX EUROPA, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
**INVESCO EUROPEAN WARRANT FUND, 11, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
**INVESCO MAXIMUM INCOME FUND, 11, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
**INVESCO OKASAN GLOBAL STRATEGY FUND, 11, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
**INVESCO PREMIER SELECT, 11, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
**INVESCO TAIWAN GROWTH FUND, 11, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
INVESTISSEMENTS ATLANTIQUES SICAV, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
INVESTMENTBANK AUSTRIA EMERGING MARKETS UMBRELLA FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
IPPA PORTFOLIO FUND, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
ISIS, 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
ISRAEL 2000, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
ITALFORTUNE INTERNATIONAL FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
J.P. MORGAN INVESTMENT FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
J.P. MORGAN LUXEMBOURG FUNDS, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
**JAPAN DYNAMIC FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
JAPAN INDEX FUND 300, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
JAPAN PACIFIC FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
JULIUS BAER MULTIBOND, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
JULIUS BAER MULTICASH, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
JULIUS BAER MULTICOOPERATION, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
JULIUS BAER MULTISTOCK, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
JUPITER TYNDALL GLOBAL FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
KB BONDS, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
KB FIXOBLI, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
KB LUX BOND FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
KB LUX EQUITY FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
KB LUX INTEREQUITY, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
KB RENTA, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
KLEINWORT BENSON JAPANESE WARRANT FUND, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
KLEINWORT BENSON SELECT FUND, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
LAKE INTERTRUST, 26a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
LÄNSFÖRSÄKRINGAR FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
LATIN AMERICAN INVESTMENT COMPANY, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
LEICOM FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
LEMANIK SICAV, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
LG INTERNATIONAL FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
LIBERTY NEWPORT WORLD PORTFOLIO, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
LION INTERACTION, 26a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
LION OBLILUX, 26a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
LION-BELGIUM, 26a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

LION-FORTUNE, 26a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
LLOYDS INTERNATIONAL PORTFOLIO, 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg
LOMBARD ODIER INVEST, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
LUX INTERNATIONAL STRATEGY, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
LUX-CROISSANCE, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
LUX-EQUITY, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
LUX-GARANTIE, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
LUXBOND, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
LUXEMBOURG EUROPEAN AND AMERICAN FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
LUXFUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
LUXICAV, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
M-FUND SICAV, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
MAESTRO, 4, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg
MANULIFE REGENT GLOBAL FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
MAXI ESPAÑA, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
MAXICAV, 8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg
*MEESPIERSON M*A*R*S FUND, 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg
MEESPIERSON UMBRELLA FUND, 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg
MERCHBANC SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
MERCURY OFFSHORE STERLING TRUST, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
MERCURY SELECTED TRUST, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
MERCURY WORLD BOND FUND, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
MERITA, 189, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg
MERRILL LYNCH BANK (SUISSE) INTERNATIONAL PORTFOLIOS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
MERRILL LYNCH EQUITY/CONVERTIBLE SERIES, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
MERRILL LYNCH GLOBAL CURRENCY BOND SERIES, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
MEXICAN INVESTMENT COMPANY, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
MFI-MASTER FUND INTERNATIONAL, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
**MFS AMERICAN FUNDS, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
MIDLAND INTERNATIONAL CIRCUIT FUND, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
MLB (S) SPECIALTY PORTFOLIOS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
MOBILINVEST, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
MONCEAU EUROPE, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
MONDIOVAL, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
MORGAN STANLEY SICAV, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
MOSAïS, 13, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
MULTI BOND FUND - M.B.F., 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
MULTIEQUITIES, 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
MULTIEUROPE, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
MULTILINK, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
MULTISCOR, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
MURRAY UNIVERSAL, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
NAVIGATOR INTERNATIONAL FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
NEW YORK ADVISERS SICAV, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
NFZ INTERNATIONAL FUND, 189, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg
NIKKO GLOBAL UMBRELLA FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
**NIPPON WARRANT FUND, 11, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
NOBISPAR, 10a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
NOMURA ASIAN INFRASTRUCTURE FUND, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
NOMURA GLOBAL FUND, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
NOMURA ROSENBERG ALPHA FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
NOMURA ROSENBERG ALPHA FUND 3000, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
OBLI-VALOR, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

OYSTER, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
PANELFUND, 4, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg
PARETURN, 10a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PARIBAS INSTITUTIONAL DOLLAR BOND FUND, 10a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PARIBAS INSTITUTIONS, 10a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PARIBAS-RENTE, 10a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PARTNER EMERGING MARKETS UMBRELLA FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PARVEST, 10a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PARWORLD, 10a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PECAP, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
PEH QUINTESSENZ SICAV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
PERFORMA FUND, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
PICTET FIXED INCOME FUND, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
PICTET INTERNATIONAL CAPITAL MANAGEMENT, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
PLEIADE, 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg
PLURIVEST INTERNATIONAL, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
PRESTIGE LUXEMBOURG, 13, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
PRI-CHALLENGE SWISS SMALL AND MID-CAP FUND SICAV, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
PRICOA WORLDWIDE INVESTORS PORTFOLIO, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PRIME FUND, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PRIME MULTIBOND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PRISMA FUND, 4, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg
PRIVALUX BOND INVEST, 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
PRIVALUX GLOBAL INVEST, 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
PRO FONDS (LUX), 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PROJECT FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
PRONTOFUND, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
PRORENTA, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
PUILAETCO QUALITY FUND, 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg
PUTNAM EMERGING HEALTH SCIENCES TRUST, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PUTNAM EMERGING INFORMATION SCIENCES TRUST, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PUTNAM HIGH INCOME GNMA FUND S.A., 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
PUTNAM INTERNATIONAL FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
R.D.S. GLOBAL, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
RABOBANK HOLLAND FUND, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
RAIFFEISEN SCHWEIZ (LUXEMBURG) FONDS, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
RENTE-PLUS, 4, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg
RG INTEREST PLUS FUNDS, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
RIVER & MERCANTILE LATIN AMERICAN FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
RMF UMBRELLA SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ROBUR INTERNATIONAL, 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg
SAFEI INVEST, 10a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SANTANDER INTERNATIONAL FUND SICAV, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SANTANDER INVESTMENT ALPHA, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SANTANDER INVESTMENT BETA, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SANTANDER INVESTMENT GAMA, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SANTANDER INVESTMENT OMEGA, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SANTANDER INVESTMENT SICAV, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SANTANDER INVESTMENT SIGMA, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SARASIN INVESTMENT, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
SCALA, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
SCHILLING GARANT, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND, 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg

SCHRODERS ASIA PACIFIC GROWTH FUND, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
SCI-TECH, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL FUND, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SECURENTA, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SELECTION HORIZON, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
SELECTION MULTI EURO, 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
SEN MON FUND, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
SHARE, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
SHORTFUND, 4, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg
SICAV PLACEURO, 16, rue d'Epernay, L-1490 Luxembourg
SINCLAIR ALL ASIA FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
SIRIUS FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
SKANDIFOND INTERNATIONAL, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SKWB-THESAURENT SICAV, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
SMALL CAP, 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
SMITH BARNEY INTERNATIONAL FUNDS, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
SOCGEN INTERNATIONAL SICAV, 11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
SOGELUX FUND, 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
SOGENAL EUROPE, 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
SOGENALUX FUND, 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
SOLAR INTERNATIONAL, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
STANDARD FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) UMBRELLA FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
STRATEGIC FUND, 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg
STRATEGIC GLOBAL INVESTMENT, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
SUEZ LUX BONDS, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
SUN LIFE GLOBAL PORTFOLIO, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
SUPERFONDO SANTANDER IBEX 35, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
SVECIA SECURITIES SICAV N°3, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
SVENSKA SELECTION FUND, 146, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg
TARGET INTERNATIONAL GROWTH FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
TCW LUXEMBOURG FUNDS, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
TEMPLETON GLOBAL STRATEGY FUNDS, 30, Grand-rue, L-1660 Luxembourg
THE AETNA INTERNATIONAL UMBRELLA FUND, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
THE ALGER AMERICAN ASSET GROWTH FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
THE ASIAN TECHNOLOGY FUND, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
THE CMI MANAGED INTERNATIONAL FUND, 166, route d'Arlon, L-8010 Strassen
THE EMERGING MARKETS BREWERY FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
THE EMERGING MARKETS STRATEGIC FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
THE ESTABLISHMENT TRUST, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
THE EUROPE JAPAN FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
THE EUROPEAN ASSET VALUE FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
THE HEDGE FUND (£), 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
THE INTERALLIANZ FUND, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
THE MANAGED CONVERTIBLE FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
THE NCM JAPAN FUND, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
THE OASIS FUND, 6H, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
THE SAILOR'S FUND, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
THE WORLD CAPITAL FUND, 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
THORNTON PACIFIC INVESTMENT FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
THREADNEEDLE GLOBAL ASSETS, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
TIIC (O.T.C.) JAPAN FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
TMF SICAV, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

*TREVISE FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
*TWEEDY, BROWNE VALUE FUNDS, 47, boulevad Royal, L-2449 Luxembourg
U.S. INDEX FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
UAP GROUP MANAGED ASSETS, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
UBAM, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
*UBS (LUX) BOND SICAV, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg
*UBS (LUX) EQUITY SICAV, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg
UBS (LUX) PORTFOLIO INVEST FIXED INCOME, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg
UNI-GLOBAL, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
UNICO EQUITY FUND, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
UNICO UMBRELLA FUND, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
UNIVERSAL INVEST, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
UNIVERSE, THE CMI GLOBAL NETWORK FUND, 166, route d'Arlon, L-8010 Strassen
URBASA SICAV, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
URQUIJO PREMIER SICAV, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
US BONDPLUS, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
VALORIVE, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
VAN KAMPEN AMERICAN CAPITAL NAVIGATOR FUNDS, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
VAN LANSCHOT INVESTMENT PROGRESS FUND, 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg
VANTAGE FUND, 23, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
VARIAPLUS, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
VESPER, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
VETINVEST, 13, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
VICTOIRE ARIANE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
**VIKING FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
VMS LUXINTER SICAV, 52-54, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg
VON ERNST GLOBAL PORTFOLIO, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
VONTOBEL FUND, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
WORLD BALANCED FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
WORLD INVEST, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

3. AUTRES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF: (12)

AUSTRIAN SCHILLING BOND S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
CAPITAL ITALIA, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
G & S SOCIETE ANONYME D'INVESTISSEMENT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
HYPO-SICAF I, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
INTERFUND, 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
INTERMARKET FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
INTERNATIONAL SECURITIES FUND, 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
PROFIRENT S.A., 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PROFITRUST S.A., 12-14, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
TOKYO PACIFIC HOLDINGS S.A., 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg
TRANSPACIFIC FUND, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
VIENNA INTERNATIONAL, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

II. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE II DE LA LOI DU 30 MARS 1988: (353)

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT: (118)

*A.L.S.A.-PORTFOLIO, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
AEB-MONEY MARKET PORTFOLIOS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ASEAN OPEN 21 FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ASIA LATIN AMERICA OPEN, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
BFG OPTIMIX, 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

BOND SELECT TRUST, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
CAPITAL INTERNATIONAL ASIA PACIFIC TRUST, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL SMALL CAP FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
CAPITAL INVESTMENT, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
CB GELDMARKT DEUTSCHLAND I, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
CENTURY GREAT ASIA FUND, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
CITILANDMARK, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
COLUMBUS ASIA FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
COMMERZBANK MONEY MARKET FUND, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
CREDIS COMMODITY FUND, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
CREDIS FOREX FUND, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
CREDIS MONEY MARKET FUND, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
DAINANA-NATIONAL MUTUAL FUND, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
DB CASH USD, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DEKALUX-MIX, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-MONEYMARKET:, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-S RENDITE 1/98, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-S RENDITE 1/99, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-S RENDITE 10/2000, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
*DEKALUX-S RENDITE 10/96 (5 JAHRE ROLL-OVER), 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-S RENDITE 10/97, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-S RENDITE 10/98, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-S RENDITE 10/99, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-S RENDITE 4/2000, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-S RENDITE 4/98, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-S RENDITE 4/99, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-S RENDITE 7/2000, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-S RENDITE 7/98, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-S RENDITE 7/99, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-TREASURY:, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DG LUX CASH, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
DG LUX CONCEPT, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
DIT-LUX MONEY MARKET US$, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
*DYNAMIC AUSTRALIA FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
EMERGING MARKETS TRUST, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
ESPIRITO SANTO SHORT TERM ASSET, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
EUROPE INVESTISSEMENT PLACEMENT, 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
EUROPE PRESTIGE FUND, 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
FOREX FUND, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
FRESH PACIFIC OPEN FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
FUND G.A.A., 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
GLOBAL INCOME FUND, 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg
GLOBAL SERIES FUND II, 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg
GOLD PLUS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
HAUCK CASH, 6, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
HYPO FUTURES VISION, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
HYPO FX, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
HYPO MONEY TWO, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
HYPO-CLASSIC, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
HYPO-DYNAMIK, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
HYPO-GELDMARKT 1, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
HYPO-SYSTEM, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg

IHS FONDS 2 (LUX), 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
IHS FONDS 3 (LUX), 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
IHS FONDS 5 (LUX), 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
IHS FONDS 6 (LUX), 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
IHS FONDS 7 (LUX), 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
IHSV 98 GLOBAL (LUX), 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
INTERFINANCE, 25c, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
INTERNATIONAL GLOBAL FUND, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
KB LUX KEY FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
KEYSTONE BOND FUND '95, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
KEYSTONE BOND FUND II '95, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
KEYSTONE BOND FUND III '95, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
KEYSTONE GLOBAL TRUST, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
LILUX II CONVERT, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
MIR GESTFUND, 10a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
MIRROR FUND, 13, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
MONEY MANAGER, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
MONEY MARKET FUND (AUSTRALIAN DOLLAR), 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
MONEY MARKET FUND (DEUTSCHE MARK), 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
MONEY MARKET FUND (US DOLLARS), 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
MULTIADVISERS FUND, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
N.M.F.M. ASIA PACIFIC FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
NEW EUROPEAN BOND FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
NICAM ASIA-PACIFIC UMBRELLA FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
NIKKO ASIA INCOME & CB FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
NIKKO CROSBY ASIA SMALL CAP FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
NIKKO EMERGING GROWTH FUND (ASIA/LATIN AMERICA), 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
NK FRONTIER, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
NM GLOBAL BALANCE, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
PICTET ASIA GROWTH FUND, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
PICTET BALANCED FUND, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
PICTET METALS AND COMMODITIES FUND, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
PICTET TARGETED FUND 2, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
QUELLE GELDMARKTFONDS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
SAMBA LUXEMBOURG, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
SBC EMERGING ECONOMIES PORTFOLIO, 26, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
SBC MONEY MARKET FUND, 26, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
SG FONDS LUX, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
SPARDA-BANKEN IHS FONDS 1, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
SUPER MONEY MARKET FUND, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SWISSCA MM FUND, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
SYNALFUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
TEMPLETON EMERGING ASIA, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
THE A-B BOND FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
THE DRAGON FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
THE MAGNOLIA TRUST, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
THE NEW MALAYSIA FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
THE NEW WORLD INCOME TRUST, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
THE S.K. TRUST, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
TRANS-ASIA DYNAMIC FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
U.S. BOND FUND, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
UBS (LUX) MONEY MARKET INVEST, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg
*UI FLEXIO, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

UI MONEY MARKET, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
UI VARIO, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
US MONEY MARKET FUND, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
UTSUMIYA GLOBAL NATURAL RESOURCES STOCK FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
WELLINGTON MANAGEMENT PORTFOLIOS, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
WGZ PORTFOLIO, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
WORLD FRONTIER FUND, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE: (209)

*ABB CAPITAL GROWTH, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
ABINGWORTH BIOVENTURES, 231, Val des bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg
*ABINGWORTH BIOVENTURES II, 231, Val des bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg
*ABN AMRO VALURENTE, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
ADELAïDE, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ALBATROS PERFORMANCE, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
ALFI CONVERTIX, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
ALFRED BERG DIVERSIFICATION SICAV, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
ALLIANCE U.S. GROWTH STRATEGIES FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
ALTERNATIVE STRATEGY, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
AQUA, 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
AQUA-REND, 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
ARGUS FUND, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
ASIA HIGH YIELD BOND FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ATHENA II SICAV, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
ATHENA SICAV, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
ATLANTIQUE FUTUR GESTION, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
BANQUE FRANCK FUND II, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
BANQUE WORMS MANAGEMENT COMMODITIES FUND, 13, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
BARCLAYS LIQUIDITY PORTFOLIO, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
BBL CAPITAL CASH, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
BBL PORTFOLIO, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
BBL RENTA CASH, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
BBL TECHNIX, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
BCL CURRENCY FUND, 2, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
BETA INTERNATIONAL, 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
BIA OPTIONS & FUTURES FUND, 6, rue de l'Ancien Athénée, L-1144 Luxembourg
BIL DELTA FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
BIL LUXPART, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
BIL MONEY MARKET FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
BIL TAIWAN PREMIER FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
BL MONEY-TRUST, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
BLAKENEY INVESTORS, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
BLUE DANUBE FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
BOSTON INTERNATIONAL FUND II, SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
BSS GLOBAL OPPORTUNITY FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
BUSINESS INVEST, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
CAPITAL FUTURES FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
CAPITAL INTERNATIONAL EMERGING MARKETS FUND, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
CAPITAL INTERNATIONAL LATIN AMERICAN FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
CASH FUND, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
CASH INVEST, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
CAT UMBRELLA SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
CB FUND INTERNATIONAL, 10a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CDC ALTERNATIVE, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg

CDC INVESTMENT FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
CENTRALE LUXEMBOURG, 10a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CERA CASH FUND, 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CERA INVEST, 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CERA PORTFOLIO, 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CHICAGO FUTURES GESTION, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
CHINE INVESTISSEMENT 2000, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
**CITITRUST, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
CLR SELECT, 26a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
COLOMBIAN INVESTMENT COMPANY, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CREDITANSTALT CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN TRUST, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
CREDITANSTALT DERIVATIVES TRUST, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
CREGEM CASH, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
CREGEM IMMO, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
CREGEM LEVERAGED INVESTMENT, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
CURRENCY MANAGEMENT FUND SICAV, 224, route d'Arlon, L-8010 Strassen
DANSKE NORDIC SECURITIES, 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg
DRESDNER EURO MONEY MANAGEMENT, 26, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg
DSB-LATIN BOND FUND, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DTB STILLHALTER SICAV, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
EASTERN EUROPE / CENTRAL ASIA INVESTMENT FUND, 1a, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
EASTERN EUROPEAN UTILITIES FUND, 1a, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
EMERGE CAPITAL, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
**EMERGING MARKETS INVESTMENT FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
EQUITY FUND OF LATIN AMERICA, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
EUROBONDS PLUS, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
EUROCASH-FUND, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
EUROMERCHANT BALKAN FUND, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
EUROPEAN MONEY MARKET, 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg
EUROPEAN SICAV ALLIANCE, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
EUROPROPERTY, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
EVEREST FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
FIDELITY PORTFOLIO SELECTOR SICAV, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg
FINDICO, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
FIVE ARROWS IBERIAN FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
FLEMING FLAGSHIP PORTFOLIO FUND, 6H, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
FLEMING FRONTIER FUND, 6H, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
FLEXIFUND, 4, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg
FONDS GENERAL STRATEGIQUE, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
FORCE CASH, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
FRAMLINGTON RUSSIAN INVESTMENT FUND, 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
FRANCE PRIVATISATIONS, 10a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
G-SHORT TERM FUND, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
G-STRATEGY, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
G-TREASURY, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
GALILEE FUND, 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
GEFIP EUROPE QUANTITATIF, 10a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
GENERALINVEST, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
GENERALPART, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
GLOBAL CONSOLIDATED TRUST, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
GLOBAL FUTURES & OPTIONS SICAV, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
GONNORD INVESTMENTS, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
HENDERSON INDEPENDENT FUND, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

HET ZONNESTELSEL, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
HTR INDIA FUND, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
IMMO-CROISSANCE, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
IMMO-ROYAL, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
IMMOCORP, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
IMMOEUROPE, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
INDIA FOCUS FUND, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
INDIAN INVESTMENT COMPANY, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
INDOLUX PRIVATE PORTFOLIO, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
INTEGRAL PORTFOLIOS, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
INTER CAPITAL GARANTI, 22, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
INTER FUTURES, 22, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
INTER GLOBAL FUND, 22, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
INTER MULTI SELECTION, 22, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
INTERCROISSANCE, 26a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
INTERFIRST, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
INTERMARKET MULTICURRENCY FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
INTERNATIONAL PROPERTY FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
INVERLAT INTERNATIONAL INVESTMENT COMPANY, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
INVERSUD INVESTMENT FUND, SICAV, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
INVESTILUX, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
INVESTPLUS, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
IRIS INDIA FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
J. VAN BREDA PORTFOLIO, 26, place de la Gare, L-1616 Luxembourg
J.P. MORGAN FRENCH FRANC LIQUID FUND, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
KB CASH FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
KB LUX-LUXINVEST, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
LFM EMERGING MARKETS CAPITAL FUND, SICAV, 224, route d'Arlon, L-8010 Strassen
LION-EUROCASH, 26a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
LION-INTERINVEST, 26a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
*LLOYDS BRAZIL ASSET MANAGEMENT SICAV, 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg
LLOYDS INTERNATIONAL LIQUIDITY, 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg
LUX-AVANTAGE, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
LUX-WORLD FUND, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
LUXCASH, 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg
LUXIPRIVILEGE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
**LUXOR INVESTMENT COMPANY, 10a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
LUXUMBRELLA, 10a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
MBS FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
MDB FUND, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
MINCO-MOZAMBIQUE INVESTMENT COMPANY, 1a, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
MONEY PLUS, 26a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
MONTEREY TRUST, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
MULTIFONDS INVEST, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
MULTIFUTURES, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
MULTIGOLD, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
OBLICIC, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
OLYMPIA AMERIQUE, 22, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
OMEGA FUND, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
OMNI-CASH, 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
PARALLAX MONEY MARKET FUND-USD, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PARIBAS DERIVATIVES FUND, 10a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
**PARIBAS INDEX SECURITY, 10a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

PATRIMOINE INVEST, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
PERCEVAL, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
PERUVIAN INVESTMENT COMPANY, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PETERCAM MONETA, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
PICTET COUNTRY FUND, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
PLURIGESTION, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
POLISH INVESTMENT COMPANY, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PORTEFEUILLE B.G., 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
PORTFOLIO SELECTION SICAV, 13, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
PPM FAR EAST DERIVATIVES FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PRIFONDS INTERNATIONAL SECURITIES, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
PRIMUS, 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
PRIVALUX, 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
PROTECTED CAPITAL, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
PROVENTUS, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
PUBLICASH, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
PUBLIFUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
RABOBANK SELECT FUND, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
RG LUX-O-RENTE FUND, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
RNB LUX SHORT TERM FUND, 32, boulevad Royal, L-2449 Luxembourg
RUSSIAN INVESTMENT COMPANY, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SA NOSTRA INDEX, 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
SECURITY CAPITAL U.S. REALTY, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
SELECT INVEST FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
SICARO, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SICAV EURO CONTINENTS, 16, rue d'Epernay, L-1490 Luxembourg
SICAV FRANCE-LUXEMBOURG, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
SICAV PATRIMOINE INVESTISSEMENTS, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
SIGMA FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
SOTRECA, 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
STRATEGY SICAV, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
SUEZ LUX CASH, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
TAIWAN INVESTMENT COMPANY, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
TEMPLETON RUSSIAN AND EASTERN DEBT FUND, 30, Grand-rue, L-1660 Luxembourg
THE COX & KINGS OVERSEAS FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
THE EUROPEAN STRATEGIC INVESTMENTS FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
THE FRANCE AVENIR FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
THE GENESIS EMERGING MARKETS INVESTMENT COMPANY, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
THE GRANIBERIA FUND, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
THE KOREA GOLDEN GATE FUND, 1a, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
THE LATIN AMERICAN EMERGING MARKETS FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
THE LONGBOW FUND, 26a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
THE M*A*R*S FUND, 2, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
THE MC RUSSIAN MARKET FUND, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
THE U.S. HIGH YIELD FUND, 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg
THE VOLATILITY FUND, 26a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
THEMIS CONVERTIBLE, 13, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
THREADNEEDLE CAPITAL ADVANTAGE, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
TOP TEN MULTIFONDS, 1a, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
TRUST-SELECT, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
UBS (LUX) MONEY MARKET SICAV, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg
UNICORN INVESTMENT SICAV, 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
VALBONNE, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

VALORINVEST, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
VARIUS, 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
W.P. STEWART GLOBAL GROWTH FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
WARDLEY ASIA PACIFIC INVESTMENTS LIMITED, 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg
YOUNG, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

3. AUTRES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF: (26)

ASIAN CAPITAL HOLDINGS FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
AUSTRIAN FINANCIAL AND FUTURES TRUST, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CALLANDER GRANVILLE EUROMANAGEMENT FUND, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
CLEMENTE KOREA EMERGING GROWTH FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
EAST EUROPEAN FOOD FUND, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
EUROPEAN MEDICAL VENTURES FUND, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
EUROSUEZ (LUXEMBOURG) S.C.A., 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
FIRST NIS REGIONAL FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
FLEMING U.S. DISCOVERY FUND (II), 6H, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
INDEPENDANCE ET EXPANSION S.C.A., 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
INTERNATIONAL AVIATION FUND, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
NEW EUROPE EAST INVESTMENT FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
PAN-HOLDING, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg
SOCIETE GENERALE CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN OPPORTUNITIES FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
SUEZ ASIA EQUITY ASSOCIATES S.C.A., 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
TEMPLETON CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN INVESTMENT COMPANY, 30, Grand-rue, L-1660 Luxembourg
THE ARCHIPELAGO FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
*THE ASIA SPECIALIST GROWTH FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
THE EGYPT TRUST, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
THE FIRST KOREA SMALLER COMPANIES FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
THE GARTMORE LATIN AMERICA NEW GROWTH FUND S.A., 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
THE JAPANESE WARRANT FUND, 6H, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
THE SPANISH SMALLER COMPANIES FUND, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
THE TURKISH GROWTH FUND, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
THE WORLD TRUST FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
WORLD VALUE FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg

Luxembourg, le 31 décembre 1996

INSTITUT MONETAIRE LUXEMBOURGEOIS

* opc nouvellement inscrit
** changement concernant la dénomination, l'adresse ou la partie

---

LISTE OFFICIELLE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS A LA SURVEILLANCE DE L'INSTITUT MONETAIRE LUXEMBOURGEOIS CONFORMEMENT A LA LOI DU 19 JUILLET 1991: (43)

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT: (27)

AEVN-ASIEN-PAZIFIK, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
AGAM FUND OF FUNDS INVESTMENT LUXEMBOURG, 4, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg
AMERICA PLUS, 1a, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
ARROW FUND, 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
BTM PREMIER FUND, 1-3, rue du St Esprit, L-1475 Luxembourg
BTM PREMIER FUND II, 1-3, rue du St Esprit, L-1475 Luxembourg
BUFFALO FUND, 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
COUGAR FUND, 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
DANICA FUNDS (LUXEMBOURG), 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

DYNAMIC ENHANCED FUND, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
*EUROGESTION, 26a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
FONDS INSTITUTIONNEL DE DEVELOPPEMENT, 1a, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
GERANA, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
GLOBAL STRATEGIC ALPHA TRUST, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
IBJ ENDEAVOR GLOBAL FUND, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
*IE 96 OPEN FUND, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
*J.P. MORGAN TOKYO FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
KEY-CURRENCY INVESTMENT FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
LRI-SPEZIALFONDS, 6, rue de l'Ancien Athénée, L-1144 Luxembourg
MILLENNIUM FUND, 1-3, rue du St Esprit, L-1475 Luxembourg
PANTHER FUND, 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
PROSPECT FUND, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PUTNAM HORIZON INCOME FUND, 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
R + V INTERNATIONAL BOND FUND, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
SMH-LUX RMF-FONDS, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
TOTAL ALPHA GLOBAL TRUST, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
U.S. VALUE BALANCED FUND, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE: (14)

ALFRED BERG TRADING SICAV, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
ARDI IMMO SICAV, 22, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CAJAS ESPAÑOLAS DE AHORROS SICAV, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
DIM-SPEZIAL, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
EURO INDEX CAPITAL FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
FONDS DE PENSION-DEPUTES AU PARLEMENT EUROPEEN, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
FRANCE MINICAP, 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
GENESIS SMALLER COMPANIES, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
GREEN WAY GUARANTEED LIMITED II, 13, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
INTERELGA INVESTMENT FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
PHENIX MEZZANINE, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
RG SUB-LUX-O-RENTE FUND, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
SOUTHERN INTERNATIONAL SICAV, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
*WORLDWIDE SICAV, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

3. AUTRES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF: (2)

AUDLEY INVESTMENTS, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
PORTUGUESE SMALLER COMPANIES FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg

Luxembourg, le 31 décembre 1996

INSTITUT MONETAIRE LUXEMBOURGEOIS

* opc nouvellement inscrit

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 18 **25 avril 1997**

S o m m a i r e

Arrêté ministériel du 27 mars 1997 déterminant la composition de la Commission de l'indice des prix à la consommation.

Le Ministre de l'Economie,

Vu l'article 6 du règlement grand-ducal du 27 décembre 1996 concernant l'établissement de l'indice des prix à la consommation;

Vu l'article 4 du règlement ministériel du 17 février 1992 déterminant le fonctionnement de la Commission de l'indice des prix à la consommation;

Vu les propositions des organisations syndicales de salariés et des chambres professionnelles patronales pour ce qui concerne leur représentation à la Commission de l'indice;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés respectivement membres effectifs et membres suppléants de la Commission de l'indice chargés de conseiller et d'assister le STATEC dans l'établissement de l'indice des prix à la consommation:

Confédération générale de la Fonction Publique (CGFP)

M. Ferd Milbert, membre effectif;
M. François Even, membre suppléant.

Fédération des employés privés - Fédération indépendante des travailleurs et cadres (FEP-FIT)

M. Jacquot Schmitt, membre effectif;
Mme Elisabeth Schickes, membre suppléant.

Confédération syndicale indépendante (OGB-L)

M. Marcel Detaille, membre effectif;
M. Eugène Bausch, membre suppléant.

Confédération luxembourgeoise des syndicats chrétiens (LCGB)

M. Nico Hoffmann, membre effectif;
M. André Wantz, membre suppléant.

Chambre de Commerce

M. Paul Emering, membre effectif;
M. Carlo Thelen, membre effectif;
Mme Isabelle Frieden, membre suppléant;
M. Gilles Reckert, membre suppléant.

Chambre des Métiers

M. Norry Dondelinger, membre effectif;
M. Norbert Nicolas, membre suppléant.

Chambre d'Agriculture

M. Robert Ley, membre effectif;
M. Alex Schmit, membre suppléant.

Ministère de l'Economie

M. Robert Peffer, membre effectif;
M. Carlo Groff, membre suppléant.

STATEC

M. Robert Weides, membre effectif;
M. Roland Kerschenmeyer, membre effectif;
M. Ernest Robert, membre suppléant;
M. René Grotz, membre suppléant.

Experts (membres d'une compétence particulière en matière de prix à la consommation ou en matière économique)

M. Mario Castegnaro;
M. Raymond Hastert.

Art. 2. M. Robert Weides assumera les fonctions de président et M. Roland Kerschenmeyer celles de secrétaire.

En cas d'empêchement du président, ses fonctions seront assumées par le secrétaire.

Art. 3. L'arrêté ministériel du 23 mars 1994 déterminant la composition de la Commission de l'indice des prix à la consommation est abrogé.

Art. 4. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature. Il sera publié au Mémorial.

Ampliation en sera adressée aux membres de la Commission pour leur servir de titre; ampliation en sera adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et à la Chambre des Comptes pour information.

Luxembourg, le 27 mars 1997.
Le Ministre de l'Economie,
Robert Goebbels

Agriculture. – Races chevalines. – Par arrêté ministériel du 1er avril 1997, l'Association sans but lucratif «Studbook Luxembourgeois du cheval de sang» a été officiellement agréée à tenir des livres généalogiques pour les chevaux de selle, les chevaux de petite taille et les poneys.

Centre Informatique de l'Etat. – Recrutement d'universitaires. – Le Centre Informatique de l'Etat se propose de recruter par voie externe des universitaires de formation informatique.

Comité du Travail Féminin. – Nomination. – Par arrêté ministériel du 8 avril 1997 a été nommée membre effective du Comité du Travail Féminin:

Madame Karin *Meyer,* Administration de l'Emploi, en remplacement de Monsieur Jean-Marie *Mousel.*

Ecole Supérieure du Travail. – Conseil administratif. – Nomination. Par arrêté ministériel du 11 avril 1997, Monsieur Marcel *Goerend,* secrétaire syndical de la Confédération luxembourgeoise des syndicats chrétiens, a été nommé membre suppléant du Conseil administratif de l'Ecole Supérieure du Travail, en remplacement de Monsieur Robert *Schadeck,* dont il achèvera le mandat.

Entreprises d'assurances. – «LES ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE VIE SA, en abrégé AME VIE SA». – Changement du directeur. – Dans sa réunion du 18 mars 1997, le Conseil d'Administration de l'entreprise d'assurances «LES ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE VIE SA» a nommé directeur Monsieur Alain *Hauglustaine,* en remplacement de Monsieur Roland *Frere,* avec effet immédiat.

Entreprises d'assurances. – «LES ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE SA, en abrégé AME SA. – Changement du directeur. – Dans sa réunion du 18 mars 1997, le Conseil d'Administration de l'entreprise d'assurances «LES ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE SA» a nommé directeur Monsieur Alain *Hauglustaine,* en remplacement de Monsieur Roland *Frere,* avec effet immédiat.

Indice des prix à la consommation au 1er février et au 1er mars 1997. – L'indice des prix à la consommation établi conformément au règlement grand-ducal du 27 décembre 1996 est de **578.73** au 1er février et de **577.64** au 1er mars par rapport à la base 100 au 1er janvier 1948.

La moyenne des six derniers mois de l'indice raccordé s'établit au 1er février 1997 à **575.92** et au 1er mars 1997 à **576.79.**

Luxembourg, le 3 avril 1997.
Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques.

L I S T E

DES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES A USAGE HUMAIN ADMIS A LA VENTE DANS LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG.

(ANNEXE DE L'ARRETE MINISTERIEL DU 13 JANVIER 1988 PUBLIE AU MEMORIAL, RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE, B NRO 7 DU 8 FEVRIER 1988, PAGE 260)

97E MODIFICATION (26 MARS 1997)

A) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT AJOUTES A LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

R	BACIFURANE	GELULES	200 MG	PO	1*16 GELULES
R	BEROTEC	CPR.	2,5 MG	PO	1*50 CPR.U.D.
R	BUSCOPAN	DRG.	10 MG	PO	1*50 DRG.U.D.
RR	CALSYNAR	SOL.INJ.	50 UI /0,5 ML	IMIVSC	1*15 AMP.SER. 0,5 ML
RR	CALSYNAR	SOL.INJ.	50 UI /0,5 ML	IMIVSC	1*30 AMP.SER. 0,5 ML
RR	CALSYNAR	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	IMIVSC	1*15 AMP.SER. 1 ML
RR	CALSYNAR	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	IMIVSC	1*30 AMP.SER. 1 ML
RR	CEFACIDAL	PDRE P. PREP.INJ	1 G	IMIV	1*25 FL. +1*25 AMP.SOLV.

RR	DAKAR	CPS	30 MG	PO	1*28 CPS U.D.
RR	DEXA RHINO SPRAY	SPRAY		IN	1*1 MICRODOS. 10 ML
RR	DIANEAL GLUCOSE 4,25%	SOL.		IP	1*1 FL.VERRE 1000 ML
RR	DIANEAL PD1,SOL.AQ.DIAL.PER.GLC 1,36%+K	SOL.		IP	1*1 POCHE VIAFLEX 2000 ML
RR	DIANEAL PD1,SOL.AQ.DIAL.PER.GLC 2,27%+K	SOL.		IP	1*1 POCHE VIAFLEX 2000 ML
RR	FORADIL	CPS	12 MCG	IH	1*50 CPS
RR	FORADIL	CPS	12 MCG	IH	2*50 CPS
RR	FORADIL	CPS	12 MCG	IH	10*50 CPS
P	GALAMA ENTWAESSERUNGSARZNEITEE N	TIS.	85 G /100 G	PO	1*1 TIS. 80 G
P	GALAMA HERZSTAERKUNGS-ARZNEITEE N	TIS.	84 G /100 G	PO	1*1 TIS. 80 G
RR	HEPARIN LEO	SOL.INJ.	5000 UI /1 ML	IMIVSC	1*50 FL. 5 ML
P	KLOSTERFRAU AKTIV KAPSELN V	CPS		PO	1*54 CPS
RR	LENDORMIN	CPR.	0,25 MG	PO	1*50 CPR.U.D.
RR	LIDOCAIN-BRAUN	SOL.INJ.	1 PC	IVTO	5*20 AMP.MINI-PLAS 10 ML
P	MERCURIUS CYANATUS-LEHNING CPL.NO 43	GTTES		PO	1*1 GTTES 30 ML
R	MOTILIUM	SOL.	1 MG /1 ML	PO	1*1 SOL. 100 ML
R	PERSANTINE RETARD	GELULES	200 MG	PO	1*50 GELULES U.D.
R	PERSANTINE RETARD GE	GELULES	150 MG	PO	1*50 GELULES U.D.
R	PERSANTINE-75	DRG.	75 MG	PO	1*50 DRG.U.D.
R	SORBITRATE	CPR.	10 MG	PO	1*180 CPR.U.D.
R	SORBITRATE	CPR.	20 MG	PO	1*180 CPR.U.D.
R	SORBITRATE	CPR.A MASTIQUER	5 MG	BU 1*	180 CPR.U.D.
R	TENORMIN MINOR-25	CPR.	25 MG	PO	1*56 CPR.U.D.
R	TILDIEM 200 RETARD	GELULES ACT.PRO	200 MG	PO	1*28 GELULES
RR	TRAVASOL SANS ELECTROLYTES	SOL.P.PERF.	5,5 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 1000 ML
RR	TRAVASOL SANS ELECTROLYTES	SOL.P.PERF.	8,5 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 1000 ML
RR	TRAVASOL SANS ELECTROLYTES	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 1000 ML

B) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES DE LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

P	ACTISPIRINE	CPS	400 MG	PO	1*50 GELULES
P	ADRECTAL	POMM.		TO	1*1 POMM. 35 G
RR	AKINETON	CPR.	2 MG	PO	1*200 CPR.
RR	AKTON	CPR.	1 MG	PO	1*20 CPR.
P	ALIBOUR	POMM.		TO	1*1 POMM. 35 G
P	ANOREINE	SUPP.		PR	1*12 SUPP.
R	APTINE-50	CPR.	50 MG	PO	1*50 CPR.SEC.
P	BANCAUD BAIN DE BOUCHE	SOL.		BU	1*1 SOL. 200 ML
P	BETRIMAX	CPR.		PO	1*20 CPR.
R	BRICANYL	SOL.INJ.	0,5 MG /1 ML	SC	1*5 AMP. 1 ML
R	CLIVARIN-1750	SOL.INJ.	1,75 UI /0,25 ML	SC	1*5 AMP. 0,25 ML
RR	CLOPIXOL	DRG.	25 MG	PO	10*100 DRG.
R	COLGEN	PDRE	0,4 G	TO	1*1 FL.
RR	COLICORT	SOL.		INOT	1*1 SOL. 5 ML
RR	COLPRO	CPR.	5 MG	PO	1*20 CPR.
P	COOPER JUNIOR	SIR.		PO	1*1 SIR. 90 ML
RR	DECADRON LONG ACTING	SUSP.INJ.	8 MG /1 ML	IMTO	1*3 FL. 1 ML
RR	ESPERAL	CPR.	100 MG	RF	1*10 CPR.
RR	EUNERPAN	SOL.	25 MG /5 ML	PO	1*1 SOL. 200 ML
RR	EUNERPAN SOL.	INJ.	50 MG /2 ML	IM	1*5 AMP. 2 ML
RR	EUNERPAN-25	DRG.	25 MG	PO	1*50 DRG.
RR	EUNERPAN-25	DRG.	25 MG	PO	1*100 DRG.
P	FERINSOL	GTTES	125 MG /1 ML	PO	1*1 GTTES 15 ML
P	GADUASE VITAMINEE	SIR.		PO	1*1 SIR. 200 ML
P	GALAMA ENTWAESSERUNGS ARZNEITEE	TIS.	85 G /100 G	PO	1*20 FILTRETTES
P	GALAMA HERZSTAERKUNGS-ARZNEITEE	TIS.	84 G /100 G	PO	1*20 FILTRETTES
R	HUMULINE 10/90 CARTRIDGE	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	IMSC	1*5 CARTR.S.BILLE 1,5 ML
R	HUMULINE 30/70 CARTRIDGE	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	IMSC	1*5 CARTR.S.BILLE 1,5 ML
R	HUMULINE 40/60 CARTRIDGE	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	IMSC	1*5 CARTR.S.BILLE 1,5 ML
R	HUMULINE20/80 CARTRIDGE	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	IMSC	1*5 CARTR.S.BILLE 1,5 ML
RR	HYTRAST	SUSP.			1*1 FL. 20 ML
P	KERACAINE	COLL.	0,5 PC	CO	1*1 FL.
P	KOPE	SIR.		PO	1*1 SIR. 200 ML
P	LIMONETTE	SOL.		PO	1*1 SOL. 200 ML
RR	LORAMET	CPS	1 MG	PO	1*10 CPS SS BLIST.
RR	LORAMET	CPS	1 MG	PO	1*30 CPS SS BLIST.
RR	LORAMET	CPS	2 MG	PO	1*10 CPS SS BLIST.
RR	LORAMET	CPS	2 MG	PO	1*30 CPS SS BLIST.
R	MERVAN	CPR.	1 G	PO	1*30 CPR.
R	MERVAN	CPR.	1 G	PO	1*60 CPR.
R	MERVAN	CPR.	500 MG	PO	1*48 CPR.

R	MERVAN	CPR.	500 MG	PO	1*96 CPR.
R	MERVAN FORTE	SOL.INJ.		IM	1*6 AMP. 5 ML
R	MONO TILDIEM L.P.	GELULES ACT.PRO	200 MG	PO	1*50 GELULES U.D.
R	MONO TILDIEM L.P.	GELULES ACT.PRO	200 MG	PO	1*100 GELULES
R	MONO TILDIEM L.P.	GELULES ACT.PRO	200 MG	PO	1*140 GELULES
RR	MOTILIUM	GTTES	10 MG /1 ML	PO	1*1 GTTES 30 ML
P	MUCAL	PDRE	3 G	PO	1*5 SACH.
P	MUCAL	PDRE	3 G	PO	1*40 SACH.
P	MUCAL	PDRE	3 G	PO	1*60 SACH.
P	MYSCA	CR.		TO	1*1 CR. 35 G
RR	NARDYL	DRG.		PO	1*30 DRG.
R	NITRADISC-10	DISQUES	32 MG	TO	1*30 DISQUES
R	NITRADISC-5	DISQUES	16 MG	TO	1*30 DISQUES
P	NOVESINE-BOURNONVILLE	SOL.	1 PC	OTIN	1*1 SOL. 20 ML
RR	OMITEC	GELULES	20 MG	PO	1*28 GELULES
RR	OMITEC	PDRE P. PREP.INJ	40 MG	IV	1*1 VIAL +1*1 AMP.SOLV. 1
P	OXYBOLDINE	CPR.EFF.		PO	3*12 CPR.
P	PECTOTUSSYL	SIR.		PO	1*1 SIR. 200 ML
RR	PENTREXYL	PDRE P. PREP.INJ	5 G	IMIV	1*3 FIOLES
RR	PENTREXYL	PDRE P. PREP.INJ	5 G	IMIV	1*6 FIOLES
RR	PENTREXYL	PDRE P. PREP.INJ	5 G	IMIV	1*25 FIOLES
R	PETNIDAN	CPS	250 MG	PO	1*100 CPS
P	PIPERAZINE-DEMEL	SIR.	750 MG /5 ML	PO	1*1 SIR. 150 ML
P	PLASTENAN NEOMYCINE	POMM.		TO	1*1 POMM. 20 G
RR	PLEGISOL	SOL.P.PERF.		IC	1*1 POCHE 1000 ML
P	PYRIDOXINE-LABAZ	CPR.	250 MG	PO	1*250 CPR.
R	REMEFLINE	DRG.	8 MG	PO	1*20 DRG.
RR	REMEFLINE	SOL.INJ.	8 MG /2 ML	IMIV	1*6 AMP. 2 ML
P	RENIOL	PDRE		PO	1*12 CACH.
RR	RHINOCORT	AER.	50 MCG /1 D.	IN	1*1 AER. 5 ML
R	ROBAXINE	CPR.	500 MG	PO	1*20 CPR.
R	ROBAXINE	CPR.	500 MG	PO	1*50 CPR.
R	ROBAXINE	SOL.INJ.	1000 MG /10 ML	IMIV	1*3 AMP.
R	ROBINUL	CPR.	1 MG	PO	1*30 CPR.
P	ROTER	CPR.		PO	1*40 CPR.
P	ROTER	CPR.		PO	1*120 CPR.
P	SANDOL	PDRE		PO	1*12 CACH.
P	SANITOS	SOL.		TO	1*1 SOL. 10 ML
R	SELOZOK-100	CPR.LIB. CONTR.	95 MG	PO	1*56 CPR.SEC.
RR	SERESTA	CPR.	15 MG	PO	1*500 CPR.
P	SOLUCHROM	SOL.	15 MG /1 ML	TO	1*1 SOL. 20 ML
RR	SOMENAL	CPR.		PO	1*30 CPR.SS BLIST.
P	TABIOMYL	CPR.	140 MG	PO	1*20 CPR.
R	TARKA 180/2	CPS RET.		PO	1*28 CPS U.D.
R	TARKA 180/2	CPS RET.		PO	1*280 CPS U.D.
RR	TELEBRIX-38	SOL.INJ.			1*1 AMP. 20 ML
RR	TELEBRIX-38	SOL.INJ.			1*1 AMP. 40 ML
RR	TELEBRIX-38	SOL.INJ.			1*1 FL. 60 ML
RR	TELEBRIX-38	SOL.INJ.			1*1 FL. 80 ML
RR	TELEBRIX-38	SOL.INJ.			1*1 FL. 100 ML
RR	TELEBRIX-38	SOL.INJ.			1*1 FL. 200 ML
RR	TEMESTA	CPR.	1 MG	PO	1*500 CPR.
RR	TEMESTA	CPR.	2,5 MG	PO	1*500 CPR.
P	TENAPHTO	NEB.		IN	1*1 FL.
R	TONOCARD	CPR.	400 MG	PO	1*30 CPR.
R	TONOCARD	CPR.	400 MG	PO	1*100 CPR.
RR	TRAVASOL 10 PC + ELECTROLYTES	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 1000 ML
RR	TRAVASOL 5,5 PC + ELECTROLYTES	SOL.P.PERF.	5,5 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 1000 ML
RR	TRAVASOL 8,5 PC ; ELECTROLYTES	SOL.P.PERF.	8,5 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 1000 ML
P	TRYPSINE-CHOAY	NEB.	1000000 UI /45 ML		1*1 NEB. 45 ML
RR	VIDEX	PDRE P.SOL.	45 MG	PO	1*30 SACH.
RR	VIDEX	PDRE P.SOL.	67 MG	PO	1*30 SACH.
P	VITAMINE B12-DULCIS	COLL.	50 MG /100 ML	CO	1*1 FL. 5 ML
R	XYLOCAINE-ASTRA	GEL	2 PC	URVA	1*1 SER. 10 G
R	XYLOCAINE-ASTRA	GEL	2 PC	URVA	1*1 SER. 20 G

R	ZORU	GRAN.		PO	1*1 GRAN. 3 G

C) LES MODIFICATIONS SUIVANTES SONT APPORTEES AU LIBELLE DES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES A USAGE HUMAIN.

R	BACIFURANE	GELULES	200 MG	PO	1*16 GELULES
	A U L I E U D E				
R	BACIFURANE	GELULES	200 MG	PO	1*28 GELULES
R	BEROTEC	CPR.	2,5 MG	PO	1*50 CPR.U.D.
	A U L I E U D E				
R	BEROTEC	CPR.	2,5 MG	PO	100*1 CPR.U.D.
R	BUSCOPAN	DRG.	10 MG	PO	1*50 DRG.U.D.
	A U L I E U D E				
R	BUSCOPAN	DRG.	10 MG	PO	1*500 DRG.
RR	DEXA RHINO SPRAY	SPRAY		IN	1*1 MICRODOS. 10 ML
	A U L I E U D E				
RR	DEXA RHINO SPRAY	SPRAY		IN	1*1 DOS. 9 G
RR	DIANEAL GLUCOSE 4,25%	SOL.		IP	1*1 FL.VERRE 1000 ML
	A U L I E U D E				
RR	SOL.AQ.DIALYSE PERIT.GLC.4,25 PC-BAXTER	SOL.		IP	1*1 FL.VERRE 1000 ML
RR	DIANEAL PD1,SOL.AQ.DIAL.PER.GLC 1,36%+K	SOL.		IP	1*1 POCHE VIAFLEX 2000 ML
	A U L I E U D E				
RR	SOL.AQ.DIALYSE PERIT.GLC.1,36PC+K-BAXTER	SOL.		IP	1*1 POCHE VIAFLEX 2000 ML
RR	DIANEAL PD1,SOL.AQ.DIAL.PER.GLC 2,27%+K	SOL.		IP	1*1 POCHE VIAFLEX 2000 ML
	A U L I E U D E				
RR	SOL.AQ.DIALYSE PERIT.GLC.2,27PC+K-BAXTER	SOL.		IP	1*1 POCHE VIAFLEX 2000 ML
RR	DUAL BAG	SOL.P.PERF.	5,5 PC 20 PC	IV	1*2 POCHE VIAFLEX 500 ML
	TRAVASOL+ELECTROLYTES+GLUCOSE				
	A U L I E U D E				
RR	DUAL BAG	SOL.P.PERF.	5,5 PC 20 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 1000 ML
	TRAVASOL+ELECTROLYTES+GLUCOSE				
RR	DUAL BAG	SOL.P.PERF.	8,5 PC 30 PC	IV	1*2 POCHE VIAFLEX 500 ML
	TRAVASOL+ELECTROLYTES+GLUCOSE				
	A U L I E U D E				
RR	DUAL BAG	SOL.P.PERF.	8,5 PC 30 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 1000 ML
	TRAVASOL+ELECTROLYTES+GLUCOSE				
RR	DUAL BAG	SOL.P.PERF.	10 PC 50 PC	IV	1*2 POCHE VIAFLEX 500 ML
	TRAVASOL+ELECTROLYTES+GLUCOSE				
	A U L I E U D E				
RR	DUAL BAG	SOL.P.PERF.	10 PC 50 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 1000 ML
	TRAVASOL+ELECTROLYTES+GLUCOSE				
RR	FORADIL	CPS	12 MCG	IH	1*50 CPS
	A U L I E U D E				
RR	FORADIL	CPS	12 MCG	IH	1*30 CPS
RR	FORADIL	CPS	12 MCG	IH	2*50 CPS
	A U L I E U D E				
RR	FORADIL	CPS	12 MCG	IH	1*60 CPS
P	GALAMA ENTWAESSERUNGSARZNEITEE N	TIS.	85 G /100 G	PO	1*1 TIS. 80 G
	A U L I E U D E				
P	GALAMA ENTWAESSERUNGS ARZNEITEE	TIS.	85 G /100 G	PO	1*1 TIS. 50 G
P	GALAMA HERZSTAERKUNGS-ARZNEITEE N	TIS.	84 G /100 G	PO	1*1 TIS. 80 G
	A U L I E U D E				
P	GALAMA HERZSTAERKUNGS-ARZNEITEE	TIS.	84 G /100 G	PO	1*1 TIS. 80 G
RR	GLUCOSE 5 PC + KCL 0,15 PC-BAXTER	SOL.P.PERF.		IV	1*1 POCHE VIAFLEX 1000 ML
	A U L I E U D E				
RR	GLUCOSE 5 PC + KCL 0,15 PC-BAXTER	SOL.P.PERF.		IV	1*1 SOL.P.PERF. 1000 ML
P	KLOSTERFRAU AKTIV KAPSELN V	CPS		PO	1*54 CPS
	A U L I E U D E				
P	KLOSTERFRAU AKTIV KAPSELN V	CPS		PO	1*48 CPS
RR	LENDORMIN	CPR.	0,25 MG	PO	1*50 CPR.U.D.
	A U L I E U D E				
RR	LENDORMIN	CPR.	0,25 MG	PO	1*300 CPR.U.D.
P	MERCURIUS CYANATUS-LEHNING CPL.NO 43	GTTES		PO	1*1 GTTES 30 ML
	A U L I E U D E				
P	HYDRARG.CYANIDUM-LEHNING CPL.NO 43	GTTES		PO	1*1 GTTES 30 ML
RR	MINIBAG CHLORURE DE SODIUM	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 50 ML
	A U L I E U D E				
RR	CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 50 ML
RR	MINIBAG CHLORURE DE SODIUM	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 100 ML
	A U L I E U D E				
RR	CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 100 ML
RR	MINIBAG CHLORURE DE SODIUM	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 150 ML
	A U L I E U D E				
RR	CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 150 ML
RR	MINIBAG CHLORURE DE SODIUM	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 250 ML

	A U L I E U D E				
RR	CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 250 ML
RR	MINIBAG CHLORURE DE SODIUM	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 POCHE POLYPR. 500 ML
	A U L I E U D E				
RR	CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 POCHE POLYPR. 500 ML
RR	MINIBAG CHLORURE DE SODIUM	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 500 ML
	A U L I E U D E				
RR	CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 500 ML
RR	MINIBAG CHLORURE DE SODIUM	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 POCHE POLYPR. 1000 ML
	A U L I E U D E				
RR	CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 POCHE POLYPR. 1000 ML
RR	MINIBAG CHLORURE DE SODIUM	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 1000 ML
	A U L I E U D E				
RR	CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 1000 ML
RR	MINIBAG CHLORURE DE SODIUM	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 2000 ML
	A U L I E U D E				
RR	CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 2000 ML
RR	NUTRINEAL PD4+A.A.1,1%	SOL.		IP	1*1 POCHE VIAFLEX 500 ML
	A U L I E U D E				
RR	NUTRINEAL PD4+A.A.1,1%	SOL.		IP	1*1 POCHE PLAST. 500 ML
R	PERSANTINE RETARD	GELULES	200 MG	PO	1*50 GELULES U.D.
	A U L I E U D E				
R	PERSANTINE RETARD	GELULES	200 MG	PO	1*300 GELULES U.D.
R	PERSANTINE RETARD GE	GELULES	150 MG	PO	1*50 GELULES U.D.
	A U L I E U D E				
R	PERSANTINE RETARD GE	GELULES	150 MG	PO	1*300 GELULES U.D.
R	PERSANTINE-75	DRG.	75 MG	PO	1*50 DRG.U.D.
	A U L I E U D E				
R	PERSANTINE-75	DRG.	75 MG	PO	1*250 DRG.U.D.
RR	PLASMALYTE 148 + GLUCOSE 5 PC	SOL.P.PERF.		IV	1*1 POCHE VIAFLEX 500 ML
	A U L I E U D E				
RR	PLASMALYTE 148 + GLUCOSE 5 PC	SOL.P.PERF.		IV	1*1 SOL.P.PERF. 500 ML
RR	PLURULE-PHOSPHATE DE POTASSIUM	SOL.P.PERF.	1 MEQ /1 ML	IV	1*1 FL.VERRE 25 ML
	A U L I E U D E				
RR	PLURULE-PHOSPHATE DE POTASSIUM	SOL.P.PERF.	1 MEQ /1 ML	IV	1*1 FL. 25 ML
RR	PLURULES-NACL	SOL.P.PERF.	11,7 PC	IV	1*1 FL.VERRE 40 ML
	A U L I E U D E				
RR	PLURULES-NACL	SOL.P.PERF.	11,7 PC	IV	1*1 FL. 40 ML
RR	SERESTA	CPR.	15 MG	PO	1*500 CPR.U.D.
	A U L I E U D E				
RR	SERESTA	CPR.	15 MG	PO	1*500 CPR.SS BLIST.
RR	SORBITOL BAXTER	SOL.P.PERF.	20 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 500 ML
	A U L I E U D E				
RR	SORBITOL BAXTER	SOL.P.PERF.	20 PC	IV	1*1 POCHE PLAST. 500 ML
RR	SUCRE INTERVERTI 5 PC + NACL 0,9 PC	SOL.P.PERF.		IV	1*1 POCHE VIAFLEX 1000 ML
	A U L I E U D E				
RR	SUCRE INTERVERTI 5 PC + NACL 0,9 PC	SOL.P.PERF.		IV	1*1 SOL.P.PERF. 1000 ML
RR	TEMESTA EXPIDET	CPR.	1 MG	BUPO	1*500 CPR.U.D.
	A U L I E U D E				
RR	TEMESTA EXPIDET	CPR.	1 MG	BUPO	1*500 CPR.
RR	TEMESTA EXPIDET	CPR.	2,5 MG	BUPO	1*500 CPR.U.D.
	A U L I E U D E				
RR	TEMESTA EXPIDET	CPR.	2,5 MG	BUPO	1*500 CPR.
R	TILDIEM 200 RETARD	GELULES ACT.PRO	200 MG	PO	1*28 GELULES.
	A U L I E U D E				
R	MONO TILDIEM L.P.	GELULES ACT.PRO	200 MG	PO	1*28 GELULES.
RR	TRAVASOL SANS ELECTROLYTES	SOL.P.PERF.	5,5 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 500 ML
	A U L I E U D E				
RR	TRAVASOL	SOL.P.PERF.	5,5 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 500 ML
RR	TRAVASOL SANS ELECTROLYTES	SOL.P.PERF.	8,5 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 500 ML
	A U L I E U D E				
RR	TRAVASOL	SOL.P.PERF.	8,5 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 500 ML
RR	TRAVASOL SANS ELECTROLYTES	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 500 ML
	A U L I E U D E				
RR	TRAVASOL	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 500 ML

D) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT ACTUELLEMENT HORS MARCHE (COMMERCIALISATION INTERROMPUE, MAIS AMM EN VIGUEUR).

R	AD VITAN	SOL.BUV.		PO	1*5 AMP. 1 ML
RR	AMPICILLINE-EUROGENERICS	GELULES	500 MG	PO	1*50 GELULES U.D.
RR	AMUKIN	SOL.INJ.	1 G /4 ML	IMIV	1*25 FIOLES

P	BECOVITAN	SIR.		PO	1*1 SIR. 100 ML
P	BILAGOL	PDRE		PO	1*16 SACH.
RR	BRIETAL SODIQUE	PDRE P. PREP.INJ	500 MG	IV	1*1 AMP. 50 ML
R	BROMHYDRATE D'HOMATROPINE-CHAUVIN	COLL.	2 PC	CO	1*5 MINIMS
RR	BUSCOPAN	SOL.INJ.	20 MG /1 ML	IMIVSC	1*30 AMP.
R	BUSCOPAN	SUPP.	10 MG	PR	1*60 SUPP.
RR	BUSCOPAN COMPOSITUM	SOL.INJ.		IMIV	1*30 AMP. 5 ML
R	BUSCOPAN COMPOSITUM	SUPP.AD.		PR	10*6 SUPP.
R	CATAPRESSAN	GELULES ACT.PRO	0,25 MG	PO	1*300 PERLONGUETTES
R	CATAPRESSAN-M	GELULES ACT.PRO	0,15 MG	PO	1*300 PERLONGUETTES
R	CATAPRESSAN-150	CPR.	0,15 MG	PO	1*300 CPR.SS BLIST.
R	CATAPRESSAN-150	SOL.INJ.	0,15 MG	IMIVSC	1*50 AMP.
RR	CEPOREX	PDRE P.SIR.	250 MG /5 ML	PO	1*1 PDRE P.SIR. 60 ML
RR	CEPOREX	PDRE P.SIR.	250 MG /5 ML	PO	1*1 PDRE P.SIR. 100 ML
RR	CEPOREX	PDRE P.SIR.	250 MG /5 ML	PO	1*1 PDRE P.SIR. 120 ML
RR	CHLORAMPHENICOL-CHAUVIN	COLL.	0,5 PC	CO	1*20 MINIMS
RR	CISLY 10	PDRE P. PREP.INJ	10 MG	IV	1*1 VIAL
RR	CISLY 25	PDRE P. PREP.INJ	25 MG	IV	1*1 VIAL
RR	CISLY 50	PDRE P.P REP.INJ	50 MG	IV	1*1 VIAL
RR	CLINIMIX N12G20	SOL.P.PERF.		IV	1*2 POCHES PLAST. 1000 ML
RR	CLINIMIX N14G30	SOL.P.PERF.		IV	1*2 POCHES PLAST. 1000 ML
RR	CLINIMIX N9G20E	SOL.P.PERF.		IV	1*2 POCHES PLAST. 1000 ML
RR	COLPRO	CPR.	5 MG	PO	1*60 CPR.
R	COMBIVENT	AER.		IH	1*200 D.
R	CRYOFLUORANE	SPRAY	1 ML /1 ML	TO	1*1 SPRAY 70 ML
S	DOLANTINE	SOL.INJ.	100 MG /2 ML	IMIVSC	1*100 AMP. 2 ML
R	DOLOFIN	DRG.	400 MG	PO	1*20 DRG.SS BLIST.
P	DOLPRONE-125	PDRE ENF.	125 MG	PO	1*12 SACH.
P	DOLPRONE-50	PDRE NOURR.-J.E	50 MG	PO	1*12 SACH.
RR	DORMONOCT-1	CPR.	1 MG	PO	1*100 CPR.U.D.
RR	DORMONOCT-2	CPR.	2 MG	PO	1*10 CPR.SEC.
RR	DUAL BAG TRAVASOL+ELECTROLYTES+GLUCOSE	SOL.P.PERF.	8,5 PC 40 PC	IV	1*2 POCHE VIAFLEX 500 ML
P	DULCOLAX	SUPP.	10 MG	PR	1*50 SUPP.
RR	DURACEF	CPR.DISP.	500 MG	PO	1*100 CPR.U.D.
RR	EAU POUR PREP.INJ.-BAXTER	SOL.P.PERF.		IV	1*1 POCHE POLYPR. 250 ML
RR	EAU POUR PREP.INJ.-BAXTER	SOL.P.PERF.		IV	1*1 POCHE POLYPR. 1000 ML
RR	EFEXOR	CPR.	50 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
RR	EFEXOR	CPR.	50 MG	PO	1*56 CPR.U.D.
RR	EFFORTIL	SOL.INJ.	10 MG /1 ML	IMIVSC	1*120 AMP.
P	EPIFRIN	COLL.	2 PC	CO	1*1 COLL. 10 ML
RR	FLIXOTIDE-100-ROTADISK	DISQUES	100 MCG	IH	1*15 DISQUES 4 BL.
RR	FLIXOTIDE-250-ROTADISK	DISQUES	250 MCG	IH	1*15 DISQUES 4 BL.
RR	FLIXOTIDE-500-ROTADISK	DISQUES	500 MCG	IH	1*15 DISQUES 4 BL.
RR	GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	5 PC	IV	1*1 POCHE POLYPR. 150 ML
RR	GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	5 PC	IV	1*1 POCHE POLYPR. 250 ML.
RR	GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*1 VIAFLEX E 150 ML
RR	GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*1 VIAFLEX E 250 ML
RR	GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*1 VIAFLEX E 500 ML
RR	GLUCOSE-BAXTER	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*1 VIAFLEX E 1000 ML
RR	GLUCOSE-CLINTEC	SOL.P.PERF.	20 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 1000 ML
RR	GLUCOSE-CLINTEC	SOL.P.PERF.	30 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 1000 ML
RR	GLUCOSE-CLINTEC	SOL.P.PERF.	50 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 1000 ML
RR	GLUCOSE10 PC + NACL 0,9 PC BAXTER	SOL.P.PERF.		IV	1*1 POCHE VIAFLEX 500 ML
RR	HARTMANN SOLUTION-BAXTER	SOL.P.PERF.		IV	1*1 POCHE POLYPR. 500 ML
RR	HARTMANN SOLUTION-BAXTER	SOL.P.PERF.		IV	1*1 POCHE POLYPR. 1000 ML
RR	HUMATROPE	PDRE P. PREP.INJ	72 UI	IMSC	1*1 CARTRIDGE +1*1 SER.SOL
R	HUMULINE REGULAR CARTRIDGE	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	IMIVSC	1*1 CARTRIDGES 3 ML
R	HUMULINE 30/70 CARTRIDGE	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	IMSC	1*1 CARTRIDGE 3 ML
R	HUMULINE 40/60 CARTRIDGE	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	IMSC	1*1 CARTRIDGE 3 ML
R	HUMULINE 50/50 CARTRIDGE	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	IMSC	1*1 CARTRIDGE 3 ML
R	HUMULINE-NPH CARTRIDGE	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	IMSC	1*1 CARTRIDGE 3 ML
R	HUMULINE20/80 CARTRIDGE	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	IMSC	1*1 CARTRIDGE 3 ML
RR	HYPNOMIDATE	SOL.INJ.	20 MG /10 ML	IV	1*5 AMP. 10 ML
RR	ILOSONE	CPR.	500 MG	PO	1*16 CPR.

RR	ILOSONE	SIR.	125 MG /5 ML	PO	1*1 SIR. 80 ML
RR	ILOSONE S-500	GRAN.P.SUSP.	500 MG	PO	1*12 SACH.
RR	ILOSONE FORTE	SIR.	250 MG /5 ML	PO	1*1 SIR. 80 ML
RR	IMITREX	CPR.	50 MG	PO	1*2 CPR.SS BLIST.
RR	IMITREX	CPR.	50 MG	PO	1*4 CPR.SS BLIST.
R	IOLVISC	SOL.	10 MG /1 ML	CO	1*3 SER. 1 ML
R	ISORDIL	CPR.	30 MG	PO	1*180 CPR.
S	KAPANOL-100	CPS	100 MG	PO	1*60 CPS U.D.
S	KAPANOL-20	CPS	20 MG	PO	1*60 CPS U.D.
S	KAPANOL-50	CPS	50 MG	PO	1*60 CPS U.D.
RR	KEFADIM	PDRE P. PREP.INJ	2 G	IMIV	1*1 VIAL 100 ML
RR	KEFLIN	PDRE P. PREP.INJ	1 G	IMIV	1*1 FIOLE
RR	KEFORAL	GRAN.P.SUSP.	250 MG /5 ML	PO	1*1 GRAN.P.SUSP. 80 ML
R	LANOXIN	CPR.	0,25 MG	PO	1*250 CPR.
R	LASIX	CPR.	40 MG	PO	1*250 CPR.
RR	LAURACALM	CPR.	1 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
RR	LAURACALM	CPR.	2,5 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
RR	LAURACALM	CPR.	2,5 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
RR	LENDORMIN	CPR.	0,25 MG	PO	1*300 CPR.SEC.
R	LODINE	CPR.	200 MG	PO	1*100 CPR.
RR	LORAMET	CPR.	0,5 MG	PO	1*30 CPR.
RR	LORAZEPAM-1-EFEKA	CPR.	1 MG	PO	1*20 CPR.
RR	LORAZEPAM-1-EFEKA	CPR.	1 MG	PO	1*500 CPR.U.D.
RR	LORAZEPAM-2,5-EFEKA	CPR.	2,5 MG	PO	1*20 CPR.
RR	LORAZEPAM-2,5-EFEKA	CPR.	2,5 MG	PO	1*500 CPR.U.D.
RR	LORMETAZEPAM-2-EFEKA	CPR.	2 MG	PO	1*10 CPR.
RR	MANDOL 1G + LIDOCAINE	PDRE P. PREP.INJ		IV	1*3 FIOLES MULTID
RR	MEGACE	CPR.	160 MG	PO	1*60 CPR.
RR	MINIBAG CHLORURE DE SODIUM	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 POCHE POLYPR. 150 ML
RR	MINIBAG CHLORURE DE SODIUM	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 POCHE POLYPR. 250 ML
RR	MINIBAG PLUS GLUCOSE	SOL.P.PERF.	5 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 150 ML
RR	MINIBAG PLUS GLUCOSE	SOL.P.PERF.	5 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 250 ML
RR	MINIBAG PLUS SODIUM CHLORURE	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 150 ML
RR	MINIBAG PLUS SODIUM CHLORURE	SOL.P.PERF.	0,9 PC	IV	1*1 POCHE VIAFLEX 250 ML
RR	MIVACRON	SOL.INJ.	2 MG /1 ML	IV	1*2 AMP. 25 ML
RR	MOBIC	CPR.	7,5 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
RR	MOBIC	CPR.	7,5 MG	PO	1*50 CPR.MONODOSES
RR	MOBIC	GELULES	7,5 MG	PO	1*30 GELULES BLIST
RR	MOBIC	GELULES	7,5 MG	PO	1*50 MONODOSES
RR	MOBIC	GELULES	15 MG	PO	1*30 GELULES BLIST
RR	MOBIC	GELULES	15 MG	PO	1*50 MONODOSES
RR	MOBIC	SUPP.	15 MG	PR	1*12 SUPP.
R	NASAVIT	CPS		vPO	1*21 CPS
P	NEOMERITINE	CPR.		PO	1*20 CPR.
RR	NIMBEX	SOL.INJ.	5 MG /2,5 ML	IV	1*5 AMP. 2,5 ML
RR	NIMBEX	SOL.INJ.	50 MG /25 ML	IV	1*2 AMP. 25 ML
RR	NORPLANT SYSTEME	CPS	38 MG	SC	1*6 IMPLANTS
R	NOVALGINE	SOL.INJ.	1000 MG /2 ML	IMIV	1*100 AMP. 2 ML.
R	NOVALGINE	SOL.INJ.	2500 MG /5 ML	IMIV	1*25 AMP. 5 ML
RR	NUTRINEAL PD2+A.A.1,1%	SOL.		IP	1*1 POCHE PLAST. 500 ML
RR	NUTRINEAL PD2+A.A.1,1%	SOL.		IP	1*1 POCHE PLAST. 1000 ML
RR	NUTRINEAL PD2+A.A.1,1%	SOL.		IP	1*1 POCHE PLAST. 1500 ML
RR	NUTRINEAL PD2+A.A.1,1%	SOL.		IP	1*1 POCHE PLAST. 2000 ML
RR	NUTRINEAL PD2+A.A.1,1%	SOL.		IP	1*1 POCHE PLAST. 2500 ML
RR	NUTRINEAL PD2+A.A.1,1%	SOL.		IP	1*1 POCHE PLAST. 3000 ML
R	NYCOPREN	CPR.ENT.	250 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
R	NYCOPREN	CPR.ENT.	500 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
RR	ODRIK	GELULES	0,5 MG	PO	1*28 GELULES
RR	ODRIK	GELULES	2 MG	PO	1*28 GELULES
RR	ORELOX	CPR.ENR.	100 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
RR	OXAZEPAM 15 EFEKA	CPR.	15 MG	PO	1*20 CPR.
RR	OXAZEPAM 15 EFEKA	CPR.	15 MG	PO	1*50 CPR.
RR	PENI-ORAL	CPR.	1000000 UI	PO	1*15 CPR.
RR	PENI-ORAL	CPR.	1000000 UI	PO	1*250 CPR.
R	PEPCIDINE RAPIDSOLV	CPR.	20 MG	BU	1*56 RAPIDSOLV
R	PEPCIDINE RAPIDSOLV	CPR.	40 MG	BU	1*28 RAPIDSOLV
R	PERSANTINE RETARD	GELULES	200 MG	PO	1*300 GELULES
R	PERSANTINE RETARD GE	GELULES	150 MG	PO	5*60 GELULES
R	PIRACETAM-EUROGENERICS	CPR.PELLIC.	800 MG	PO	1*120 CPR.SS BLIST.
R	PRAZINE	GTTES	30 MG /1 ML	PO	1*1 GTTES 15 ML
R	PRAZINE	SOL.INJ.	50 MG /1 ML	IMIV	1*25 VIALS 2 ML

R	PRAZINE	SOL.INJ.	50 MG /1 ML	IMIV	1*25 VIALS 10 ML
RR	PRED FORTE	COLL.	1 PC	CO	1*1 COLL. 10 ML
RR	PREMARIN	CR.	0,625 MG /1 G	VA	1*1 CR. 20 G
RR	PREMELLE CYCLE-10	CPR.		PO	1*28 CPR.+1*14 CPR.
RR	PREMELLE CYCLE-5	CPR.		PO	1*28 CPR.+1*14 CPR.
RR	PREMELLE-2,5	CPR.		PO	2*28 CPR.
RR	PREMPLUS 0,625	DRG.		PO	6*40 DRG.SS BLIST.
RR	PREMPLUS 1,25	DRG.		PO	3*40 DRG.SS BLIST.
RR	PREMPLUS 1,25	DRG.		PO	6*40 DRG.SS BLIST.
RR	QUANAME	CPR.	400 MG	PO	1*24 CPR.
R	RENEDIL-10	CPR.LIB.PROL.	10 MG	PO	1*28 CPR.U.D.
R	RENITEC	CPR.	2,5 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
R	RENITEC	CPR.	10 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
RR	RULID-100	CPR.ENR.	100 MG	PO	1*1 CPR.U.D.
RR	RULID-50	CPR.ENR.	50 MG	PO	1*1 CPR.U.D.
RR	SERESTA EXPIDET	CPR.	15 MG	BUPO	1*500 CPR.SS BLIST.
R	SEREVENT-50 ROTADISK	DISQUES	50 MCG	IH	1*15 DISQUES
R	SICCATEARS	ONG.	CO	1*1 ONG.	3,5 G
RR	SILOMAT	SOL.INJ.	20 MG	IMIVSC	1*25 AMP. 2 ML
R	SINEMET CONTROL 25/100	CPR.LIB. CONTR.		PO	1*100 CPR.
RR	SOL.AQ.DIALYSE PER.AIGUE+GLC-BAXTER	SOL.	1,36 PC	IP	1*1 POCHE PLAST. 2000 ML
RR	SOL.AQ.HEMOFILTR.-BAXTER	SOL.		IV	1*1 POCHE VIAFLEX 4500 ML
RR	SPIRONOLACTONE-SEARLE	CPR.	25 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
RR	SPIRONOLACTONE-SEARLE	CPR.	25 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
RR	SPIRONOLACTONE-SEARLE	CPR.	100 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
RR	SPIRONOLACTONE-SEARLE	CPR.	100 MG	PO	1*50 CPR.U.D.
R	SPIROZIDE	CPR.		PO	1*28 CPR.
R	SPIROZIDE	CPR.		PO	1*98 CPR.
R	STADIUM	GELULES	100 MG	PO	1*20 GELULES
RR	STREPTASE	PDRE P. PREP.INJ	250000 UI	IV	1*5 VIALS
RR	STREPTASE	PDRE P. PREP.INJ	1500000 UI	IV	1*5 VIALS
RR	SUPREFACT PRO INJECTIONE	SOL.INJ.	0,5 MG /1 D.	IM	1*10 FL.MULTID. 5,5 ML
RR	TAMOXIFEN-EUROGENERICS	CPR.	10 MG	PO	1*30 CPR.
RR	TAMOXIFEN-EUROGENERICS	CPR.	10 MG	PO	1*50 CPR.U.D.
RR	TAMOXIFEN-EUROGENERICS	CPR.	10 MG	PO	1*100 CPR.
RR	TAMOXIFEN-EUROGENERICS	CPR.	20 MG	PO	1*50 CPR.U.D.
RR	TAMOXIFEN-EUROGENERICS	CPR.	20 MG	PO	1*60 CPR.
RR	TARIVID	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*10 CPR.U.D.
R	TIMOPTOL GEL	SOL.	0,25 PC	CO	1*1 SOL. 2,5 ML
R	TIMOPTOL GEL	SOL.	0,5 PC	CO	1*1 SOL. 2,5 ML
RR	TRANQUO	DRG.	10 MG	PO	1*20 CPR.
RR	TRAZODONE-CONTINENTAL	CPR.	100 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
RR	TRAZODONE-CONTINENTAL	CPR.	100 MG	PO	1*90 CPR.SS BLIST.
RR	VENTOLIN	SOL.INJ.	50 MCG /1 ML	IV	1*1 AMP. 5 ML.
RR	VIBRAMYCINE	PDRE P. PREP.INJ	200 MG	IV	1*1 FL.
RR	VIGITEN	CPR.	2,5 MG	PO	1*50 CPR.
RR	VIGITEN	CPR.	2,5 MG	PO	1*500 CPR.
RR	VINTENE	SOL.P.PERF.		IV	1*1 SOL.P.PERF. 2000 ML
R	VISCERALGINE	SIR.	10 MG /5 ML	PO	10*1 ETUI U.D. 15 ML
R	VISCERALGINE	SIR.	10 MG /5 ML	PO	30*1 ETUI U.D. 5 ML
RR	VISCERALGINE FORTE	SOL.INJ.	5 MG /2 ML	IMIV	1*25 AMP. 2 ML
RR	WELLFERON	SOL.INJ.	3 MIOUI	IMSC	1*1 AMP. 1 ML
RR	WELLFERON	SOL.INJ.	5 MIOUI	IMSC	1*1 AMP. 1 ML
RR	WELLFERON	SOL.INJ.	10 MIOUI	IMSC	1*1 AMP. 1 ML
RR	ZELITREX	CPR.	500 MG	PO	1*250 CPR.
RR	ZELITREX	CPR.	1000 MG	PO	1*21 CPR.
RR	ZELITREX	CPR.	1000 MG	PO	1*250 CPR.
R	ZOCOR	CPR.	20 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
R	ZOCOR	CPR.	20 MG	PO	1*84 CPR.SS BLIST.
R	ZOVIRAX	CPR.DISP.	400 MG	PO	1*70 CPR.

E) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT REMIS SUR LE MARCHE.

RR	ACTOSOLV	PDRE P. PREP.INJ	100000 UI	IV	1*1 FL.+1*1 FL.SOLV. 2 M
RR	HISTAGLOBINE	SOL.INJ.		IMSC	1*3 AMP. 2 ML
RR	KEFADIM	PDRE P. PREP.INJ	2 G	IMIV	1*1 VIAL 50 ML

RR	LIDOCAIN-BRAUN	SOL.INJ.	1 PC	IVTO	1*20 AMP.MINI-PLAS 10 ML
R	METOCLOPRAMIDE-EUROGENERICS	CPS	10 MG	PO	1*30 CPS SS BLIST.
RR	SOL.IRRIGATION 1,5PC GLYCINE+1PC ETHANOL	SOL.	1,5 PC 1 PC	UR	1*1 POCHE VIAFLEX 1000 ML
RR	SOL.IRRIGATION 1,5PC GLYCINE+1PC ETHANOL	SOL.	1,5 PC 1 PC	UR	1*1 POCHE VIAFLEX 3000 ML
RR	SOL.IRRIGATION 1,5PC GLYCINE+1PC ETHANOL	SOL.	1,5 PC 1 PC	UR	1*1 POCHE VIAFLEX 5000 ML
RR	TOTAMINE CONCENTRE	SOL.P.PERF.		IV	1*1 SOL.P.PERF. 500 ML
RR	VIDEX	PDRE P.SOL.	2 G	PO	1*1 FL.
RR	VINTENE	SOL.P.PERF.		IV	1*1 SOL.P.PERF. 500 ML

Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte. – Nominations. – Par arrêté du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 18 mars 1997 ont été nommés membres du Conseil d'administration de l'Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte pour terminer le mandat de leurs prédécesseurs:

– Monsieur Léon *Bartimes,* commerçant en retraite, Beaufort, en remplacement de Monsieur Roger *Linster,* décédé;

– Monsieur Pierre *Bley,* maître en droit, Bridel, en remplacement de Monsieur Henri *Delvaux,* décédé;

– Monsieur l'abbé Erny *Gillen,* président exécutif de la Fondation Caritas, Luxembourg, en remplacement de Monsieur le chanoine Paul *Klein,* démissionnaire.

Monsieur Pierre *Bley* remplira les fonctions de Secrétaire Général, en remplacement de Monsieur Edmond *Schumacher.*

Par arrêté grand-ducal du 24 mars 1997 Monsieur Edmond *Schumacher,* docteur en droit, a été nommé Président de l'Oeuvre en remplacement de Monsieur Henri *Delvaux*, décédé, dont il achèvera la mandat.

Office National de Conciliation. – Nomination. – Par arrêté ministériel du 14 avril 1997 Monsieur Marc *Spautz,* Secrétaire général adjoint de la Confédération luxembourgeoise des syndicats chrétiens. a été nommé membre suppléant de la Commission paritaire de conciliation, tant pour les affaires concernant les ouvriers que pour les affaires concernant les employés, en remplacement de Messieurs Ed. *Mischel* et Léon *Drucker dont il achèvera le mandat.*

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 24 mars 1997, Mme le Dr Djurdjina *Jankovic* ép. *Cvetkovic,* née le 14 septembre 1958, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en anesthésie-réanimation au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 24 mars 1997, M. le Dr Michel *Furia,* né le 28 août 1954, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en ophtalmologie au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 24 mars 1997, M. le Dr François *Furia,* né le 12 décembre 1956, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en oto-rhino-laryngologie au Luxembourg.

Par arrêté minitériel du 24 mars 1997, M. le Dr Michel *Untereiner,* né le 7 juin 1954, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en radiothérapie au Luxembourg.

Santé. – Pharmaciens. – Par arrêté ministériel du 25 mars 1997 Mme Hanne *Brokopp,* née le 30 août 1964, a été autorisée à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 25 mars 1997, Mme Valérie *Binder,* née le 21 mai 1971, a été autorisée à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Santé.

Relevé des maladies transmissibles déclarées pendant le mois de mars 1997.

Maladies		Cantons													Totaux		
M = Maladie D = Décès		Luxembourg-Ville	Luxbg-campagne	Esch-sur-Alzette	Capellen	Grevenmacher	Remich	Diekirch	Wiltz	Clervaux	Vianden	Mersch	Echternach	Redange	total du mois	total du mois précédent	total de l'année en cours
Fièvre typhoïde	M																
	D																
Fièvre paratyphoïde	M																
	D																
Autres Salmonelloses	M				1										1	4	8
	D																
Diphtérie	M																
	D																
Coqueluche	M																
	D																
Scarlatine	M		1	8						2					11	3	16
	D																
Brucelloses	M																
	D																
Méningite infectieuse	M																
	D																
Dysenterie	M																
	D																
Tbc pulmonaire	M	1		1			1	1					1		5	2	11
	D																
Tbc autres organes	M																
	D																
Tbc pleurale	M																
	D																
Tbc Primo-infection	M			1											1		1
	D																
Rougeole	M																1
	D																
Paludisme	M																
	D																
Hépatite infectieuse	M		23												23	15	61
	D																
Condylome accum.	M	1						1							2		2
Blennorragie	M															1	1
Syphillis.	M	1													1	1	3
Tétanos	M																
Psittacose	M																
S.I.D.A.	M																
	D																1

Editeur: Service Centrai de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 19 **9 mai 1997**

Sommaire

Arrêté ministériel du 20 mars 1997 portant nomination des commissions d'examen de fin d'études secondaires techniques de la division technique générale.

Le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle,

Vu la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 23 octobre 1996 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires techniques, division technique générale et division administrative et commerciale;

Arrête:

Art. 1er. La session de l'examen de fin d'études secondaires techniques de la division technique générale pour l'année scolaire 1996/97 s'ouvre le 20 mars 1997.

Art. 2. Est nommée commissaire du Gouvernement Madame José Poos, épouse FRIDERES, professeur-attaché au Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle.

Art. 3. Les commissions d'examen sont composées comme suit:

COMMISSION I (Lycée technique d'Esch-sur-Alzette)

Membres effectifs:

M. Claude LOESCH, professeur, attaché à la direction

M. Raymond FEHR, professeur-ingénieur, mathématique II

M. François GOERGEN, professeur d'enseignement technique,mathématique I

M. Joseph JAEHNE, professeur d'enseignement technique, physique

M. Robert SCHMIT, professeur-ingénieur, technologie

M. Guy SCHINTGEN, professeur-ingénieur, mécanique

M. René TURPING, professeur-ingénieur, électrotechnique

M. Gilbert ENGEL, professeur-ingénieur, informatique

M. Jean-Marie DURRER, professeur, chimie

M. Jean-Jacques SCHMOETTEN, professeur, anglais

M. Dietmar BUSCH, professeur, allemand

Mme Anne-Marie ERNOULD, épouse GERGES, professeur, français

M. Denis SCUTO, professeur, connaissance du monde contemporain

Membres suppléants:

M. Jean-Louis SCHMITT, professeur

M. Jean-Claude WARINGO, professeur de sciences de l'enseignement technique

M. André GEIB, professeur-ingénieur

M. Joseph DONDELINGER, professeur d'enseignement technique

M. Robert SCHMIT, professeur-ingénieur

M. Pierre MARCHAL, professeur d'enseignement technique

Mme Monique BRAUN, professeur

M. Bertrand GOERGEN, professeur

M. Lucien BLAU, professeur

COMMISSION II (Lycée technique des Arts et Métiers)

Membres effectifs:

M. Norbert JACOBS, directeur

M. Marc BARTHELEMY, professeur, mathématique I et II

M. Roland FALTZ, professeur, physique

M. Claude SAUBER, professeur, chimie

M. Aloyse PAULUS, professeur-ingénieur, mécanique

M. Patrick KOHN, professeur-ingénieur, électrotechnique

M. Frédéric FABER, professeur-ingénieur, informatique
M. Henri KOX, professeur-ingénieur, technologie
M. Paul GERMEAUX, professeur d'enseignement technique, français
Mme Léonore MERSCH, professeur, allemand
M. Ernest EYSCHEN, professeur d'enseignement technique, anglais
M. Jean-Pierre KUNNERT, professeur, connaissance du monde contemporain.

Membres suppléants:

M. Georges THILMANY, directeur-adjoint
M. Paul SINNER, professeur d'enseignement technique
M. Norbert CALMES, directeur-adjoint
M. Fernand EMMER, chargé de cours
Mme Marianne GILLEN, professeur
M. Jean-Paul MARTELING, professeur-ingénieur
M. Paul KAUTEN, professeur-ingénieur
M. Fernand BRAUN, professeur-ingénieur
M. Rudi WEYDERT, professeur-ingénieur
M. Edouard ZACHARIAS, professeur
Mme Simone KALMES, professeur
Mme Elisabeth HEITER, professeur
M. Jean-Marc WECKBECKER, professeur d'enseignement technique

COMMISSION III - nouveau régime (Lycée technique du Centre)

Membres effectifs:

M. Léon THEIN, directeur
M. Guy BARTEN, professeur, mathématique I et II
M. Jean-Marie WEBER, professeur, physique
M. Jean REILES, professeur d'enseignement technique, chimie
M. Jean HUBERTY, professeur-ingénieur, mécanique
M. Demy GAUSSMANN, professeur-ingénieur, électrotechnique
M. Roger MEYRATH, professeur-ingénieur, informatique
M. Carlo SCHMIT, professeur d'enseignement technique, technologie
Mme Yvonne HANSEN, ép. MOUSSET, professeur d'enseignement technique, français
Mme Claudine HENGESCH, professeur, allemand
Mme Marie-Paule HOFFMANN, ép. ROCH, professeur d'enseignement technique, anglais
Mme Doris GILLES, professeur, connaissance du monde contemporain
M. Marc LAHR, professeur-ingénieur, dessin industriel

Membres suppléants:

M. Louis STRASSER, professeur-ingénieur
M. Guy PAULY, professeur-ingénieur
M. Carlo NOBEN, professeur-ingénieur
M. Alex KUGENER, professeur-ingénieur
M. René ZENS, professeur d'enseignement technique
Mme Christiane STEINMETZ, professeur d'enseignement technique
M. Jean-Marie WEBER, professeur
Mme Colette BELLION, professeur

COMMISSION IV - nouveau régime (Lycée technique Michel-Lucius)

Membres effectifs:

M. Niki MULLER, professeur, mathématique I
M. Nico LORENTZ, professeur, mathématique II

M. Marc MALLINGER, professeur, physique
M. Marc BERNARD, professeur, chimie
M. Paul WERDEL, professeur, mécanique
M. Patrick LUTGEN, professeur-ingénieur, électrotechnique
M. Jean-Marie WEYRICH, professeur-ingénieur, informatique
M. Fernand THILL, professeur-ingénieur, technologie
Mme Malou THEISEN, ép. WELTER, professeur, français
Mme Claudette WELTER, ép. NEIS, professeur, allemand
M. Gilbert DONDELINGER, professeur, anglais
M. Michel PAULY, professeur, connaissance du monde contemporain.

Membres suppléants:
M. Pierre AREND, professeur d'enseignement technique,
M. Georges FABER, professeur,
M. Christian HOUGARDY, professeur-ingénieur,
M. François DENTZER, professeur,
M. Albert KREMER, professeur.

COMMISSION V (Lycée technique d'Ettelbruck)

Membres effectifs:
M. François SCHARTZ, directeur
Mme Liliane FLIES, professeur d'enseignement technique, mathématique I et II
M. Gaston MEDERNACH, professeur, physique
M. Guy HALSDORF, professeur, chimie
M. Robert LAHR, professeur-ingénieur, mécanique
M. René TURPEL, professeur-ingénieur, électrotechnique
M. Joseph OESCH, professeur-ingénieur, informatique
M. Henri LIES, professeur-ingénieur, technologie
M. Roland BESCH, professeur d'enseignement technique, français
Mme Josette ZANGERLE, professeur, allemand
Mme Christiane PIERSON, professeur, anglais
M. Romain NEHS, professeur, connaissance du monde contemporain.

Membres suppléants:
M. Norbert KREMER, professeur,
M. Lucien BRAM, professeur d'enseignement technique,
M. François MERSCH, professeur,
M. Joseph STEICHEN, professeur-ingénieur,
M. Marc ENGELDINGER, professeur-ingénieur,
M. Antoine BARTHEL, professeur-ingénieur,
M. Joseph SCHARLL, professeur-ingénieur,
Mme Anne MAJERUS, professeur,
M. Romain PIERRARD, professeur,
Mme Anne-Marie SCHMIT, professeur d'enseignement technique
Mme Vérionique SCHABER, professeur

COMMISSION VI (Lycée du Nord à Wiltz)

Membres effectifs:
M. John MULLER, directeur-adjoint
M. Jean BACKES, professeur d'enseignement technique, mathématique I et II
M. Nico BECKERICH, professeur-ingénieur, technologie
M. Pierre BERTEMES, professeur, connaissance du monde contemporain

M. Marc BUCHLER, professeur, anglais
M. Armand LOOR, professeur-ingénieur, chimie
M. Jeannot NEHRENHAUSEN, professeur, français
M. Robert SCHAMMEL, professeur-ingénieur, physique
M. Michel SCHMITZ, professeur, électrotechnique
M. Jean-Paul SCHWARTZ, professeur-ingénieur, mécanique, informatique.
Mme Triny GROWEN, ép.WISCOUR, professeur d'enseignement technique, allemand

Membres suppléants:
M. Charles EVEN, professeur
M. Patrick GOFFINET, professeur-ingénieur
Mme Diane HENNICO, ép. BINTNER, professeur
M. Paul HESSE, professeur
M. Roland KINNEN, professeur d'enseignement technique
M. Gaston NEUMAN, professeur-ingénieur
M. Jos. SCHEUER, professeur
M. Claude SCHMIT, professeur-ingénieur
M. Frank THILLEN, professeur
M. François ZUIDBERG, professeur-ingénieur.

COMMISSION VII - ancien régime (Lycée technique Michel-Lucius)

Membres effectifs:
Mme Marianne WESTER, professeur d'enseignement technique, mathématique I et II
M. Paul WERDEL, professeur, physique et mécanique
Mme Alice FEIPEL, ép. LEITZ, professeur, chimie
Mme Anita DRAUT, professeur, électrotechnique
M. Jean-Marie WEYRICH, professeur, informatique
M. Fernand THILL, professeur-ingénieur, technologie
Mme Françoise D'HUART, ép. REUTER, professeur, français
Mme Claudette WELTER, ép. NEIS, professeur, allemand
M. Romain WALTER, professeur, anglais
M. René WALTZING, professeur, dessin industriel.

Membres suppléants:
M. François DENTZER, professeur,
M. Albert KREMER, professeur,
M. Patrick LUTGEN, professeur-ingénieur,
M. Niki MULLER, professeur,
M. Nico LORENTZ, professeur,

COMMISSION VIII - ancien régime (Lycée technique du Centre)

Membres effectifs:
M. Léon THEIN, directeur
M. Guy KARLE, professeur-ingénieur, mathématique I
M. Guy BARTEN, professeur, mathématique II
M. François KRANTZ, professeur, physique
M. Jean REILES, professeur d'enseignement technique, chimie
M. Jean HUBERTY, professeur-ingénieur, mécanique
M. Lauro BAZZI, professeur-ingénieur, électrotechnique
M. Roger MEYRATH, professeur-ingénieur, informatique
M. Carlo SCHMIT, professeur d'enseignement technique, technologie
Mme Yvonne HANSEN, ép. MOUSSET, professeur d'enseignement technique, français

Mme Claudine HENGESCH, professeur, allemand

Mme Marie-Paule HOFFMANN, ép. ROCH, professeur, anglais

M. Marc LAHR, professeur-ingénieur, dessin industriel.

Membres suppléants:

M. Ed. NILLES, professeur-ingénieur

M. Guy PAULY, professeur-ingénieur

M. Carlo NOBEN, professeur-ingénieur

M. René ZENS, professeur d'enseignement technique

Mme Marie-Paule BRIMEYER, professeur d'enseignement technique

M. Jean-Marie WEBER, professeur d'enseignement technique

Mme Colette BELLION, professeur

M. Demy GAUSSMANN, professeur-ingénieur

Art. 4. Les commissions se réuniront sur convocation du commissaire du Gouvernement.

Art. 5. Les épreuves écrites auront lieu les 26.5.97, 27.05.97, 29.05.97, 30.05.97, 2.06.97, 3.06.97, 5.06.97, 6.06.97, 7.06.97.

Art. 6. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Un exemplaire en sera expédié à chacun des membres de la commission pour lui servir de titre.

Luxembourg, le 20 mars 1997.
Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

Arrêté ministériel du 20 mars 1997 portant nomination des commissions d'examen de fin d'études secondaires techniques de la division administrative et commerciale, section gestion et section secrétariat.

Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,

Vu la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 23 octobre 1996 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires techniques, de la division technique générale et de la division administrative et commerciale;

Arrête:

Art. 1er. La session de l'examen de fin d'études secondaires techniques de la division administrative et commerciale, section gestion et section secrétariat, pour l'année scolaire 1996/97 s'ouvre le 20 mars 1997.

Art. 2. Est nommée commissaire du Gouvernement Madame José POOS épouse FRIDERES, professeur-attaché au Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle.

Art. 3. Les commissions d'examen sont composées comme suit:

COMMISSION I (Lycée technique Ecole de Commerce et de Gestion) section gestion et secrétariat

Membres effectifs:

M. José HEINEN, directeur adjoint

M. Raoul CLAUSSE, professeur-docteur, français

Mme Francine ENGEL, épouse HAUSEMER, professeur-docteur, allemand

Mme Marie-Jeanne WILTZIUS, épouse GIERES, professeur d'enseignement technique, anglais

Mme Françoise SCHNELL, épouse CARMES, chargée de cours, connaissance du monde contemporain

M. Jean-Claude HILT, professeur de sciences économiques et sociales, économie politique

M. Armand JUNCKER, professeur de sciences économiques et sociales, économie financière et marketing, éléments de droit

M. Claude HARMELIN, professeur de sciences économiques et sociales, mathématique appliquée

M. René LOMMEL, professeur-docteur, mathématiques et statistiques

M. Jean-Marie OTTELE, professeur-ingénieur, informatique

M. François WAGENER, professeur de sciences économiques et sociales, comptabilité

Mme Chantal GROSCH, ép. REDING, maîtresse de cours spéciaux, traitement de texte, option: phonotypie-écriture abrégée française / sténographie

Mme Christiane KAYSER, ép. COLBACH, chargée de cours, communication professionnelle

M. Jean-Marie OTTELE, professeur-ingénieur, bureautique

M. François WAGENER, professeur de sciences économiques et sociales, technique quantitative de gestion

Membres suppléants:

Mme Marie-Paule DIEDERICH, épouse CAPESIUS, professeur de sciences économiques et sociales

M. Fernand LEHNERTZ, professeur de sciences économiques et sociales

Mme Michèle MARC, professeur docteur

M. Gaston WAGNER, professeur de sciences économiques et sociales

Mme Karin HEISBOURG, épouse MAILLIET, chargée de cours.

COMMISSION II (Lycée technique Ecole de Commerce et de Gestion, Luxembourg) gestion et secrétariat

Membres effectifs:

M. José HEINEN, directeur adjoint

M. Pierre STIWER, professeur-docteur, français

M. Jean MASSARD, professeur-docteur, allemand

M. Edmond KLEIN, professeur d'enseignement technique, anglais

M. Gilbert KLEE, professeur-ingénieur, informatique

M. Remi MARX, professeur d'enseignement technique, connaissance du monde contemporain, économie politique

M. Roger MEDERNACH, professeur de sciences économiques et sociales, économie financière et marketing

Mme Maggy KUGENER, professeur de sciences économiques et sociales, éléments de droit

M. Paul DIEDERICH, professeur de sciences économiques et sociales, mathématique et statistiques

Mme Alexandra MALINOV, épouse WEBER, professeur de sciences économiques et sociales, mathématique appliquée, comptabilité

M. Gilbert KLEE, professeur-ingénieur, bureautique

M. Roger MEDERNACH, professeur de sciences économiques et sociales, techniques quantitatives de gestion

Mme Jacqueline KLEPPER, maîtresse de cours spéciaux, option: phonotypie-écriture abrégée française / sténographie, communication professionnelle

Mme Marielle BRUCK, ép. SCHARTZ, maîtresse de cours spéciaux, , traitement de texte.

Membres suppléants:

M. Jean KRIER, professeur-docteur

M. Jean FISCHER, professeur-ingénieur

M. Lucien FREILINGER, professeur de sciences économiques et sociales

Mme Michèle SCHANEN, professeur-ingénieur

M. Claude PAULY, chargé de cours.

COMMISSION III (Lycée technique Ecole de Commerce et de Gestion, Luxembourg)

Membres effectifs:

M. José HEINEN, directeur adjoint

M. Jules MOUSSET, professeur d'enseignement technique, français

Mme Margot REDEL, professeur-docteur, allemand

M. Carlo SUNNEN, professeur-docteur, anglais

Mme Martine DOLAR, professeur de sciences économiques et sociales, économie politique

M. Patrick KRIPPES, professeur de sciences économiques et sociales, économie financière et marketing

M. Guy SCHILLING, professeur de sciences économiques et sociales, mathématique appliquée

M. Jean-Paul SCHREINER, professeur-docteur, mathématique et statistiques

M. François SCHOLER, professeur-docteur, connaissance du monde contemporain

M. Nico TOUSSING, professeur-ingénieur, informatique

M. Pol WAGNER, professeur de sciences économiques et sociales, éléments de droit, comptabilité

Membres suppléants:

M. Félix MOLITOR, professeur-docteur
M. Paul STASIAK, professeur-docteur
M. Gaston DEFRANG, professeur de sciences économiques et sociales
M. Jean-Marie JANS, professeur-ingénieur
Mme Marthe FEYEREISEN, chargée de cours

COMMISSION IV (Lycée technique Ecole de Commerce et de Gestion, Luxembourg)

Membres effectifs:

M. José HEINEN, directeur adjoint
M. Claude ASSA, professeur-docteur, français
Mme Tessy CLEES, épouse MEYERS, professeur-docteur, allemand
M. Jacques BIWER, professeur-docteur, anglais
M. Lucien BERSCHEID, professeur-ingénieur, informatique
M. Paul DIDIER, professeur de sciences économiques et sociales, économie financière et marketing, comptabilité
M. Jean-Claude FRANTZ, professeur de sciences économiques et sociales, mathématique appliquée
Mme Brigitte SCHMITZ, ép. BUCHLER, chargée de cours, connaissance du monde contemporain
M. Pierre KAUFFMANN, professeur de sciences économiques et sociales, économie politique
M. Frank BOVE, professeur de sciences économiques et sociales, éléments de droit
M. Paul LANNERS, professeur-ingénieur, mathématiques et statistiques

Membres suppléants:

M. Lex BAATZ, chargé de cours
Mme Josiane WEBER, épouse MANNES, professeur-docteur
M. Emile DENNEWALD, professeur de sciences économiques et sociales
M. Frank KRIER, professeur de sciences économiques et sociales
Mme Adèle LAMBERTY, épouse CHARPENTIER, chargée de cours

COMMISSION V (Lycée technique Michel-Lucius)

Membres effectifs:

M. Jean-Marie GIERES, directeur
Mme Marie-Rose SCHANEN, ép. WEBER, professeur-docteur, français
Mme Odile BICHELER, professeur-docteur, allemand
Mme Marie-Josée DECKER, professeur-docteur, anglais
Mme Nicole RASSEL, professeur-docteur, mathématique et statistiques
Mme Alice LUTTY, épouse PAULY, professeur de sciences économiques et sociales, mathématique appliquée
M. Georges ROLLINGER, professeur-docteur, connaissance du monde contemporain
Mme Gaby URBE, professeur de sciences économiques et sociales, économie politique
M. Aloyse SCHAEFERS, professeur de sciences économiques et sociales, éléments de droit
Mme Sonja KONEN, ép. ARAUJO professeur de sciences économiques et sociales, économie financière et marketing
M. Fernand MEDERNACH, professeur de sciences économiques et sociales, comptabilité
M. Michel LACAF, professeur-ingénieur, informatique.

Membres suppléants:

Mme Mariette FEYDER, épouse HANSEN, professeur-docteur
M. Romain WALTER, professeur-docteur
M. Gustave KAUFMANN, professeur-docteur
M. Laurent WELSCH, professeur en sciences économiques et sociales

COMMISSION VI (Lycée technique Michel-Lucius)

Membres effectifs:

M. Jean-Marie GIERES, directeur
Mme Mariette FEYDER, ép. HANSEN, professeur-docteur, français
M. Marc ROCK, professeur-docteur, allemand

Mme Gaby KUNSCH, épouse MULLER, professeur d'enseignement technique, anglais
M. Claude WILMES, professeur-docteur, mathématique et statistiques
M. Fernand MEDERNACH, professeur de sciences économiques et sociales, mathématique appliquée
M. Michel PAULY, professeur-docteur, connaissance du monde contemporain
Mme Marie-Rose HANSEN, épouse SCHARFE, professeur de sciences économiques et sociales, économie politique
Mme Sonja KONEN, épouse ARAUJO, professeur de sciences économiques et sociales, éléments de droit
Mme Gaby URBE, professeur de sciences économiques et sociales, économie financière et marketing
M. Georges CARBON, professeur en sciences économiques et sociales, comptabilité
M. Christian HOUGARDY, professeur-ingénieur, informatique.

Membres suppléants:

Mme Alice LUTTY, épouse PAULY, professeur en sciences économiques et sociales
M. Michel LACAF, professeur-ingénieur
M. Laurent WELSCH, professeur de sciences économiques et sociales
M. Christian DELCOURT, professeur de sciences économiques et sociales.

COMMISSION VII (Lycée technique d'Esch-sur-Alzette)

Membres effectifs:

M. Joseph WEILER, directeur adjoint
Mme Georgette SAUBER, professeur d'enseignement technique, allemand
M. Norbert REUTER, professeur d'enseignement technique, anglais
Mme Marianne STROCK, professeur-docteur, français
M. Robert SCHMIT, professeur-ingénieur, mathématique et statistiques
Mme Marie-Jeanne FOHL, professeur de sciences économiques et sociales, mathématique appliquée
M. Lucien BLAU, professeur-docteur, connaissance du monde contemporain
M. Marco ZIESER, professeur de sciences économiques et sociales, économie politique
M. Michel KOHNEN, professeur de sciences économiques et sociales, éléments de droit
M. Georges RECKINGER, professeur de sciences économiques et sociales, économie financière et marketing
Mme Danielle KREMER, épouse STRAUS, professeur de sciences économiques et sociales, comptabilité
M. Sylvain PIREN, professeur-ingénieur, informatique.

Membres suppléants:

M. Jean-Marc LANTZ, professeur-docteur
M. Jean WAMPACH, professeur d'enseignement technique
M. Denis SCUTO, professeur-docteur
M. Alphonse WILWERS, professeur-ingénieur
Mlle Marie-Jeanne FOHL, professeur de sciences économiques et sociales
M. Carlo KLEIN, professeur de sciences économiques et sociales
M. Dietmar BUSCH, professeur-docteur
M. Ingo SCHANDELER, professeur-ingénieur.

COMMISSION VIII (Lycée technique d'Echternach)

Membres effectifs:

M. Fernand BAUER, directeur
M. Lucien WERDEL, professeur-docteur, allemand
M. Pierre SUNNEN, professeur-docteur, anglais
M. Antoine KAUTHEN, professeur d'enseignement technique, français
Mme Geneviève HARLES, épouse EYSCHEN, professeur-docteur, mathématique et statistiques
M. Fernand HAUER, professeur-docteur, mathématique appliquée
M. René THILL, professeur-docteur, connaissance du monde contemporain
M. Fernand HAUER, professeur-docteur, économie politique, mathématique appliquée,
Mme Véra WANTZ, épouse MORGEN, professeur-docteur, éléments de droit
M. Robi GOTTLIEB, professeur-docteur, économie financière et marketing
M. Alex HASTERT, professeur-docteur, comptabilité

M. Jeannot NESEN, professeur-docteur, informatique.

Membres suppléants:

M. Marc MANNES, professeur-docteur
M. Ali CASEL, professeur-docteur
M. Jacques RIES, professeur-docteur
M. Jean SCHROEDER, professeur-docteur
M. John BREDEN, professeur-docteur
M. Raymond WAGNER, professeur-docteur
Mme Marion WEYDERT, épouse CASAGRANDE, professeur-docteur

COMMISSION IX (Lycée technique d'Ettelbruck)

Membres effectifs:

M. Lucien KLEIN, directeur-adjoint
Mme Elisabeth BOEVER, professeur-docteur, allemand
Mme Claudine MOENCH, professeur-docteur, anglais
Mme Danielle DISIVISCOUR, professeur-docteur, français
M. Marc BETTENDORF, professeur d'enseignement technique, mathématique et statistique
M. Guy STAUDT, professeur-docteur, mathématique appliquée
Mme Christiane STEICHEN, professeur d'enseignement technique, connaissance du monde contemporain
M. Lucien CLEMENT, professeur-docteur, économie politique
M. François GITZINGER, professeur-docteur, éléments de droit
M. Alain BACK, professeur-docteur, économie financière et marketing
M. Gaston KEMP, professeur-docteur, comptabilité
M. René TURPEL, professeur-ingénieur, informatique

Membres suppléants:

Mme Gisèle GILLEN, professeur-docteur
Mme Valentine LOMMEL, professeur-docteur
Mme Suzette WEIS, professeur-docteur
M. Norbert KREMER, professeur-docteur
M. Claude HAAGEN, professeur de sciences économiques et sociales
M. Mario GAUL, professeur de sciences économiques et sociales
Mme Huguette SCHROEDER, professeur de sciences économiques et sociales
M. Antoine BARTHEL, professeur-ingénieur

COMMISSION X (Lycée technique d'Ettelbruck)

Membres effectifs:

M. Lucien KLEIN, directeur-adjoint
Mme Gisèle GILLEN, professeur-docteur, allemand
Mme Valentine LOMMEL, professeur-docteur, anglais
Mme Suzette WEIS, professeur-docteur, français
M. Norbert KREMER, professeur-docteur, mathématique et statistiques
M. Claude HAAGEN, professeur-docteur, mathématique appliquée
M. Michel POLFER, connaissance du monde contemporain
M. Mario GAUL, professeur-docteur, économie politique
M. François GITZINGER, professeur-docteur, éléments de droit
M. Alain BACK, professeur-docteur, économie financière et marketing
Mme Huguette SCHROEDER, professeur de sciences éconmiques et sociales, comptabilité
M. Antoine BARTHEL, professeur-ingénieur, informatique
M. Jean-Claude ZEIEN, professeur-docteur, techniques quantitatives de gestion
Mme Viviane SCHMITZ, maîtresse de cours spéciaux, communication professionnelle
Mme Nadine STEPHANY, traitement de texte, option phonotypie-écriture abrégée française/speedwriting, sténographie, maîtresse de cours spéciaux
M. François GITZINGER, professeur-docteur, bureautique.

Membres suppléants:

M. Lucien KLEIN, directeur-adjoint
Mme Elisabeth BOEVER, professeur-docteur
Mme Claudine MOENCH, professeur-docteur
Mme DISIVISCOUR Danielle, professeur-docteur
Mme FLIES Liliane, professeur d'enseignement technique

Mme Christiane STEICHEN, professeur d'enseignement technique
M. Lucien CLEMENT, professeur-docteur
M. Gaston KEMP, professeur-docteur
M. René TURPEL, professeur-ingénieur
Mme Pascale KASEL, chargée de cours.

COMMISSION XI (Lycée du Nord, Wiltz)

Membres effectifs:

M. Fernand SCHMITZ, directeur
M. Joseph SCHEECK, professeur d'enseignement technique, allemand
Mme Diane HENNICO, épouse BINTENER, professeur-docteur, anglais
M. Roland KINNEN, professeur d'enseignement technique, français
M. Nico HAMEN, professeur-docteur, mathématique et statistiques
M. John SHINN, professeur de sciences économiques et sociales, économie financière et marketing
M. Tullio FORGIARINI, professeur-docteur, connaissance du monde contemporain
M. Alain FEDERSPIEL, professeur de sciences économiques et sociales, économie politique, comptabilité
M. Roger BARBEL, professeur de sciences économiques et sociales, éléments de droit
M. Roger FELLENS, professeur de sciences économiques et sociales, mathématique appliquée
M. Aloyse NOSBUSCH, professeur-ingénieur, informatique.

Membres suppléants:

Mme Gritty GROWEN, épouse WISCOUR, professeur d'enseignement technique, allemand
Mme Pierrette BETTENDORFF, professeur-docteur, anglais
M. Charles SIMON, professeur-docteur, français
M. André BAULER, professeur de sciences économiques et sociales, économie politique.

Art. 4. Les commissions se réuniront sur convocation du commissaire du Gouvernement.

Art. 5. Les épreuves écrites auront lieu les 26.5.97, 27.05.97, 29.05.97, 30.05.97, 2.06.97, 3.06.97, 5.06.97, 6.06.97, 7.06.97.

Art. 6. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Un exemplaire en sera expédié à chacun des membres de la commission pour lui servir de titre.

Luxembourg, le 20 mars 1997.
Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

Arrêté grand-ducal du 24 mars 1997 autorisant Monsieur Marcial Alpiniano MARTIN LUCCHINI à changer son nom patronymique actuel et celui de son enfant mineur Jessica MARTIN LUCCHINI en celui de «MARTIN».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande présentée par Monsieur Marcial Alpiniano MARTIN LUCCHINI, né le 14 novembre 1970 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-8293 Keispelt – 6, rue Pierre Dupong – sollicitant l'autorisation de changer son nom patronymique actuel et celui de son enfant mineur Jessica MARTIN LUCCHINI, née le 25 juin 1996 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, en celui de «MARTIN».

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Marcial Alpiniano MARTIN LUCCHINI est autorisé à changer son nom patronymique actuel et celui de son enfant mineur Jessica MARTIN LUCCHINI en celui de MARTIN.

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Motre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Château de Berg, le 24 mars 1997.
Jean

Arrêté grand-ducal du 10 avril 1997 tendant à faire déclarer d'utilité publique les travaux de renforcement du CR 163 entre la route de Longwy et la Halte de Leudelange sur le territoire de la commune de Bertrange.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la délibération du conseil communal de Bertrange;

Vu la loi du 15 mars 1979 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre des Travaux Publics et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Sont déclarés d'utilité publique les travaux de renforcement du CR 163 entre la route de Longwy et la Halte de Leudelange sur le territoire de la commune de Bertrange.

Art. 2. Sont approuvés les tableaux des emprises et plans parcellaires relatifs à ces travaux.

Les parcelles de terrains dont l'emprise est nécessaire à l'exécution de ces travaux seront, en tant que de besoin, expropriées conformément aux dispositions afférentes de la loi du 15 mars 1979 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

La prise en possession des parcelles visées doit être réalisée dans un délai de cinq ans.

Art. 3. Notre Ministre des Travaux Publics est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre des Travaux Publics,
Robert Goebbels

Château de Berg, le 10 avril 1997.
Jean

Entreprises d'assurances. – Império S.A. – Changement de directeur. – Par communication du 5 mars 1997 l'Instituto de Seguros de Portugal informe le Commissariat aux Assurances que Monsieur Francisco Xavier *de Melo de Castro Pinto Soares* a été nommé mandataire général de la succursale luxembourgeoise de l'entreprise d'assurances «Companhia de Seguros Império S.A.» en remplacement de Monsieur James *Ball.*

Entreprises d'assurances. – Sun Alliance S.A. – Transfert de portefeuille. – Par communication du 22 janvier 1997 l'Office belge de Contrôle des Assurances informe le Commissariat aux Assurances du transfert du portefeuille des contrats d'assurances de la succurale luxembourgeoise de l'entreprise d'assurances belge «Sun Alliance S.A.» vers la succursale luxembourgeoise de l'entreprise d'assurances néerlandaise «Sun Alliance Verzekering N.V.»

Entreprises d'assurances. – Vereinigte Hagel. – Cessation des activités de la succursale. – Par communication du 7 février 1997 le contrôle des assurances allemand «Bundesaufsichtsamt für das Versicherungswesen» informe le Commissariat aux Assurances de la cessation des activités de la succursale luxembourgeoise de l'entreprise d'assurances allemande «Vereinigte Hagel». L'entreprise d'assurance poursuit ses activités sous le régime de la libre prestation de service.

Liste des spécialités pharmaceutiques et/ou médicaments préfabriqués à usage humain admis à la vente dans le Grand-Duché de Luxembourg.

–

RECTIFICATIF

Au Mémorial B – N° 15 du 28 mars 1997, à la page 356, il y a lieu d'ajouter à la liste des spécialités pharmaceutiques, avant le point A): «96e modification (5 mars 1997)».

:diteur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
mprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B - N° 20 **16 mai 1997**

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 11 mars 1997 autorisant Monsieur Edouard SCHMIT à changer son prénom actuel en celui de «Ted».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande présentée par Monsieur Edouard SCHMIT, né le 10 avril 1977 à Esch-sur-Alzette, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4411 Soleuvre – 47, rue Aessen – sollicitant l'autorisation de changer son prénom actuel en celui de «Ted»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982, relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Edouard Schmit est autorisé à changer son prénom actuel en celui de «Ted».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Château de Berg, le 11 mars 1997.
Jean

Arrêté grand-ducal du 11 mars 1997 autorisant Madame Edeltrude Elfriede REIFF à changer ses prénoms actuels en celui de «Trudy».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande présentée par Madame Edeltrude Elfriede REIFF, née le 17 avril 1958 à Dudelange, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3509 Dudelange – 113, rue Lentz – sollicitant l'autorisation de changer ses prénoms actuels en celui de «Trudy»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982, relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Madame Edeltrude Elfriede REIFF est autorisée à changer ses prénoms actuels en celui de «Trudy».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Château de Berg, le 11 mars 1997.
Jean

Arrêté grand-ducal du 11 mars 1997 autorisant Madame Catherine Elisabeth Jeanne FISCHER à changer ses prénoms actuels en celui de «Andrée».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande présentée par Madame Catherine Elisabeth Jeanne FISCHER, née le 22 août 1926 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1840 Luxembourg – 12, boulevard Joseph II – sollicitant l'autorisation de changer ses prénoms actuels en celui de «Andrée»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982, relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Madame Catherine Elisabeth Jeanne FISCHER est autorisée à changer ses prénoms actuels en celui de «Andrée».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Château de Berg, le 11 mars 1997.
Jean

Arrêté grand-ducal du 24 mars 1997 autorisant Monsieur Jean-Marie CORBIN à changer son nom patronymique actuel en celui de «MÜLLER».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande présentée par Maître Claude *Bleser,* avocat à Diekirch, sollicitant au nom de Monsieur Jean-Marie CORBIN, né le 22 octobre 1953 à Diekirch, demeurant à L-9354 Bettendorf, l'autorisation de changer son nom patronymique actuel en celui de «MÜLLER»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982, relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Diekirch;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Jean-Marie CORBIN est autorisé à changer son nom patronymique actuel en celui de «MÜLLER».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Château de Berg, le 24 mars 1997.
Jean

Arrêté grand-ducal du 24 mars 1997 autorisant Madame Lily Marie SCHAUS à changer les prénoms et nom patronymique actuels de son fils mineur Mohamed Salah BOUSBIA en ceux de «Alexandre SCHAUS».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande présentée par Maître Alexia *Charels,* avocat à Bruxelles, sollicitant au nom de Madame Lily Marie SCHAUS, née le 15 septembre 1957 à Dudelange, de nationalité luxembourgeoise, l'autorisation de changer les prénoms et nom patronymique actuels de son fils mineur Mohamed Salah BOUSBIA, né le 26 novembre 1992, de nationalité luxembourgeoise, demeurant avec sa mère à Bruxelles, en ceux de «Alexandre SCHAUS»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982, relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Madame Lily Marie SCHAUS est autorisée à changer les prénoms et nom patronymique actuels de son fils mineur Mohamed Salah BOUSBIA en ceux de «Alexandre SCHAUS».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Château de Berg, le 24 mars 1997.
Jean

Arrêté grand-ducal du 24 mars 1997 autorisant Monsieur Yves THIEL et Madame Francine WÜST à changer le nom patronymique actuel de leur fille mineure Sarah THIEL en celui de «WÜST».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande présentée par Maître Claude *Lorang,* avocat à Luxembourg, sollicitant au nom de Monsieur Yves *Thiel,* né le 19 février 1961 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-9425 Vianden – 13, rue du Sanatorium et de Madame Francine WÜST, née le 2 février 1965 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-7260 Bereldange – 21, rue Elterstrachen, l'autorisation de changer le nom patronymique actuel de leur fille mineure Sarah THIEL, née le 28 novembre 1989 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, en celui de «WÜST»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982, relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Yves THIEL et Madame Francine WÜST sont autorisés à changer le nom patronymique actuel de leur fille mineure Sarah THIEL en celui de «WÜST».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Château de Berg, le 24 mars 1997.
Jean

Arrêté grand-ducal du 28 avril 1997 portant dissolution du conseil communal de la commune de Burmerange.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu l'article 107 de la Constitution;

Vu l'article 152 de la loi électorale;

Considérant que les dissensions qui ont surgi au conseil communal de Burmerange entravent le fonctionnement régulier et normal des institutions communales;

Considérant que la gestion des affaires communales se trouve de ce chef compromise et qu'il échet de prendre d'urgence les mesures susceptibles de remédier à cette situation;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Le conseil communal de la commune de Burmerange est dissous.

Art. 2. Le collège électoral de ladite commune se réunira dans les trois mois à partir de ce jour pour procéder à l'élection d'un nouveau conseil communal.

Art. 3. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre de l'Intérieur,
Michel Wolter

Château de Berg, le 28 avril 1997.
Jean

Arrêté ministériel du 2 mai 1997 portant convocation du collège électoral de la commune de Burmerange pour l'élection d'un nouveau conseil communal.

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu la loi électorale;

Vu l'arrêté grand-ducal du 28 avril 1997 portant dissolution du conseil communal de Burmerange;

Arrête:

Art. 1er. Le corps électoral de la commune de Burmerange se réunira le dimanche, 29 juin 1997, à huit heures du matin, dans les locaux à indiquer dans les lettres de convocation, aux fins de procéder à l'élection de 7 conseillers communaux.

Art. 2. La présentation des candidats devra se faire au plus tard le vendredi, 30 mai 1997, avant dix-huit heures.

Art. 3. Les électeurs désireux de voter par correspondance devront en aviser le collège des bourgmestre et échevins le samedi, 10 mai 1997, au plus tard.

Art. 4. Le présent arrêté sera expédié à Monsieur le Commissaire de district à Grevenmacher chargé d'en assurer l'exécution.

Luxembourg, le 2 mai 1997.
Le Ministre de l'Intérieur,
Michel Wolter

Administration des Douanes et Accises – Examens de fin de stage. – Il est porté à la connaissance de tous les intéressés que l'administration des douanes et accises organisera au cours de l'année 1998 l'examen dans la carrière ci-après:

carrière inférieure des douanes et accises
filière du préposé des douanes

* examen d'admission définitive au grade de préposé des douanes et accises

le vendredi 9 janvier 1998.

Il est porté à la connaissance de tous les intéressés que l'administration des douanes et accises organisera au cours de l'année 1998 l'examen dans la carrière ci-après:

carrière du rédacteur des douanes et accises

* examen pour la nomination définitive au grade de rédacteur des douanes et accises / Partie de l'examen de fin de stage sanctionnant la formation spéciale dans l'administration

les lundi 16 et mercredi 18 février 1998.

Administration judiciaire. - Examens de fin de stage et de promotion. - L'Administration judiciaire organisera le 13 janvier 1998 un examen de fin de stage dans la carrière du rédacteur auprès de l'administration judiciaire.

L'Administration judiciaire organisera le 1er juillet 1998 un examen de fin de stage dans la carrière du rédacteur auprès de l'administration judiciaire.

L'Administration judiciaire organisera le 3 mars 1998 un examen de promotion dans la carrière du rédacteur auprès de l'administration judiciaire.

L'Administration judiciaire organisera le 1er juillet 1998 un examen de fin de stage dans la carrière de l'expéditionnaire auprès de l'administration judiciaire.

Administration des Ponts et Chaussées. – Examen de promotion. – Il est porté à la connaissance des intéressés que l'administration des Ponts et Chaussées envisage d'organiser pendant la première quinzaine du mois d'octobre 1997 un premier examen de promotion dans la carrière du cantonnier.

Chambre des Métiers. - Composition après les élections de l'année 1997.

Suivant les procès-verbaux de la réception des candidatures, le procès-verbal de l'élection et du dépouillement et conformément aux dispositions de l'article 13 du règlement grand-ducal du 8 novembre 1961, ont été proclamés élus:

Groupe 1. **boulanger-pâtissier:**

M. Norbert GEISEN, m/boulanger-pâtissier, Kehlen, membre effectif;
M. Henri WAGENER, m/boulanger-patîssier, Niedercorn, membre suppléant.

Groupe 2. **pâtissier-confiseur-glacier, glacier, fabricant de gaufres et de crêpes, traiteur, meunier:**

M. Norbert NICOLAS, m/pâtissier-confiseur-glacier, Fouhren, membre effectif;
M. Franky STEICHEN, m/traiteur, Howald, membre suppléant.

Groupe 3. **boucher-charcutier, boucher-charcutier chevalin, chevillard-abatteur de bestiaux-tripier, fabricant de salaisons:**

M. François SCHROEDER, m/boucher-charcutier, Obercorn, membre effectif;
M. Jean-Marie OSWALD, m/boucher-charcutier, Luxembourg, membre suppléant.

Groupe 4. **bottier-cordonnier, cordonnier réparateur, mécanicien-orthopédiste-bandagiste, orthopédiste-cordonnier, tailleur, couturier , retoucheur de vêtements, tricoteur, nettoyeur à sec-blanchisseur-repasseur, modiste-chapelier, fourreur, maroquinier:**

M. Henri LALLEMANG, m/orthopédiste-cordonnier, Esch-sur-Alzette, membre effectif;
M. André MEDERNACH, nettoyeur à sec-blanchisseur-repasseur, Esch-sur-Alzette, membre suppléant.

Groupe 5. **opticien, mécanicien dentaire, audio-prothésiste, mécanicien de matériel médico-chirurgical:**

M. Jean-Jacques NILLES, m/opticien, Esch-sur-Alzette, membre effectif;
M. Marc THILL, m/opticien, Luxembourg, membre suppléant.

Groupe 6. **esthéticien, manucure, pédicure:**

Mme. Micheline DRULANG, esthéticienne, Schifflange, membre effectif;
Mme. Maryse LUCIUS, esthéticienne, Wasserbillig, membre suppléant.

Groupe 7. **horloger, bijoutier-orfèvre:**

M. Jean-Claude BAULESCH, m/bijoutier, Luxembourg, membre effectif;
M. Carlo WAGNER, m/horloger, Bettembourg, membre suppléant.

Groupe 8. **coiffeur, coiffeur pour dames, coiffeur pour messieurs:**

M. Emile GOEDERT, m/coiffeur, Bereldange, membre effectif;
M. Nico WEILER, m/coiffeur pour dames, Luxembourg, membre suppléant.

Groupe 9. **mécanicien en mécanique générale, mécanicien ajusteur, tourneur-outilleur, mécanicien de précision, installateur de monte-charges, d'escaliers mécaniques et de matériel de manutention, armurier, affûteur d'outils, maréchal-ferrant, mécanicien de machines et de matériel industriels et de la construction, mécanicien de machines et de matériel agricoles et viticoles, mécanicien de machines à coudre et à tricoter, bobineur, mécanicien de machines utilisées dans l'alimentation, réparateur de jeux d'amusement, chaudronnier, galvaniseur:**

M. François DOSTERT, m/mécanicien ajusteur, Hunsdorf, membre effectif;
M. Jean GEORGES, m/mécanicien ajusteur, Luxembourg, membre suppléant.

Groupe 10. **mécanicien d'autos et de motos, peintre de véhicules automoteurs, débosseleur de véhicules automoteurs, fabricant réparateur de radiateurs d'autos, constructeur réparateur de carrosseries, garnisseur d'autos - sellier, électronicien de véhicules automoteurs:**

M. Georges SCHMIT, m/mécanicien d'autos et de motos, Oetrange, membre effectif;
M. Nicolas THOMMES, m/mécanicien d'autos et de motos, Heffingen, membre suppléant.

Groupe 11. **mécanicien de cycles et de motocycles, exploitant d'une station de service pour véhicules automoteurs, vulcanisateur, monteur de pneus, constructeur réparateur de bateaux:**

M. Albert LAHYR, exploitant d'une station de service pour véhicules automoteurs, Frisange, membre effectif;
M. Johny ANDREAZZA, mécanicien de cycles et de motocycles, Schifflange, membre suppléant.

Groupe 12. **entrepreneur de construction, entrepreneur de voirie et de pavage, confectionneur de chapes, entrepreneur de terrassement, d'excavation de terrains et de canalisation, entrepreneur d'asphaltage et de bitumage, monteur d'échafaudages, poseur de jointoiements, ferrailleur pour béton armé:**

M. François AGNES, m/entrepreneur de construction, Ettelbruck, membre effectif;
M. Georges MULLENBACH, m/entrepreneur de construction, Luxembourg, membre suppléant.

Groupe 13. **menuisier, menuisier-modeleur, sculpteur-tourneur sur bois, parqueteur, poseur d'éléments préfabriqués en bois et en matière synthétique, restaurateur de meubles meublants:**

M. Marcel HOFFMANN, m/menuisier, Hobscheid, membre effectif;
M. Lucien HENGEN, m/menuisier, Bascharage, membre suppléant.

Groupe 14. **peintre décorateur, nettoyeur de bâtiments, vitrier-miroitier, vitrier d'art, tapissier décorateur, confectionneur de rideaux, poseur de tapis et d'autres revêtements de sol en matière synthétique, étalagiste décorateur:**

M. Joseph MOUSEL, m/peintre décorateur, Gilsdorf, membre effectif;
M. Jean-Marie WAGNER, m/tapissier décorateur, Echternach, membre suppléant.

Groupe 15. **marbrier, tailleur-sculpteur de pierres, nettoyeur de monuments funéraires, carreleur, plafonneur-façadier, constructeur-poseur de cheminées à feu ouvert et de poêles en faïence:**

M. Folco TOMASINI, m/carreleur, Differdange, membre effectif;
M. Pierre EIPPERS, m/plafonneur-façadier, Echternach, membre suppléant.

Groupe 16. **couvreur, fumiste, ramoneur, nettoyeur de toitures, ferblantier-zingueur, charpentier, entrepreneur d'isolations thermiques, acoustiques et d'étanchéité:**

M. Joseph TRMATA, m/ferblantier-zingueur, Luxembourg, membre effectif;
M. Henri FLENER, m/couvreur, Bridel, membre suppléant.

Groupe 17. **entrepreneur de constructions métalliques, fabricant d'emballages en bois et de palettes, fabricant poseur de volets, de jalousies, de marquises et de stores, fabricant poseur de bardages et de toitures métalliques, fabricant de panneaux de signalisation, entrepreneur de traitement de surfaces métalliques, constructeur de fours, forgeron-ferronnier d'art:**

M. John WALERS, m/entrepreneur de constructions métalliques, Nospelt, membre effectif;
M. Jean-Pierre OLINGER, m/entrepreneur de constructions métalliques, Esch-sur-Alzette, membre suppléant.

Groupe 18. **installateur de chauffage, de ventilation et de climatisation, installateur sanitaire, installateur frigoriste:**

M. Paul RECKINGER, m/installateur de chauffage, Esch-sur-Alzette, membre effectif;
M. Jean BIRGEN, m/installateur de chauffage, Luxembourg, membre suppléant.

Groupe 19. **électricien:**

M. Guy GEFFROY, m/électricien, Luxembourg, membre effectif;
M. Nico THEIS, m/électricien, Sandweiler, membre suppléant.

Groupe 20. **électronicien en télécommunication et téléinformatique, installateur d'enseignes lumineuses, installateur de systèmes d'alarme et de sécurité, électronicien d'installations et d'appareils audio-visuels, constructeur réparateur de réseaux de télédistribution, électronicien d'équipements bureautiques et téléinformatiques:**

M. Norbert AREND, m/électronicien en télécommunication et téléinformatique, Luxembourg, membre effectif;
M. Jean-Jacques LEMMER, m/électronicien en télécommunication et téléinformatique, Bertrange, membre suppléant.

Groupe 21. **imprimeur, typographe, reprographe, sérigraphe, exploitant d'un atelier graphique, relieur, relieur d'art, cartonnier, maquettiste:**

M. Roland DERNOEDEN, m/imprimeur, Luxembourg, membre effectif;
M. Jean-Paul SCHMITZ, m/imprimeur, Luxembourg, membre suppléant.

Groupe 22. **instructeur de conducteurs de véhicules automoteurs, loueur de taxis et d'ambulances, expert en automobiles:**

M. Jean-Paul GALLE, loueur de taxis et d'ambulances, Luxembourg, membre effectif;
M. Fernand MAYER, m/instructeur de conducteurs de véhicules automoteurs, Ettelbruck, membre suppléant.

Groupe 23. **photographe, exploitant d'un laboratoire de développement de films, fabricant réparateur d'instruments de musique, accordeur d'instruments de musique, instructeur de natation, tisserand, lissier, brodeur, fabricant d'ornements d'église, souffleur de verre, tailleur-graveur sur verre et cristal, graveur, repousseur sur métaux, étameur, fondeur d'art, fabricant d'articles de fausse-bijouterie, fabricant de jouets et d'objets de souvenirs, constructeur de cadrans solaires, cirier, rempailleur-vannier, fabricant de fleurs artificielles, peintre laqueur sur bois, encadreur, potier-céramiste, émailleur:**

M. Jean TESCH, m/photographe, Vichten, membre effectif;
M. Nico SCHROEDER, m/photographe, Esch-sur-Alzette, membre suppléant.

Emprunt gr.-duc. 4% de 1958 - amortissement du ler juin 1997

(Article 4 de l'arrêté ministériel du 14 mai 1958, réglant les conditions d'émission d'un emprunt de 250.000.000 francs, autorisé par les lois des 27 décembre 1955 et 29 juillet 1957)

Le tirage au sort des obligations de l'emprunt gr.-duc. 4% de 1958, remboursables le ler juin 1997 par 11.232.000 fr. + 898.560 fr. (8% prime de remboursement) = 12.130.560 fr., a donné le résultat suivant:

Littera A: 202 obligations à 1.000 fr,, remb. par 1.080 fr.

146	323	588	935	2020	2398	3292	3698	4076	4438
148	324	621	945	2046	2421	3319	3712	4125	4459
170	333	657	963	2067	2447	3329	3713	4141	4471
176	343	658	973	2071	2469	3349	3732	4167	4480
185	344	715	982	2077	2488	3365	3762	4192	4520
192	345	730	984	2087	2492	3381	3765	4204	4535
193	374	734	991	2089	2680	3414	3779	4210	4565
199	382	761	1052	2120	2683	3449	3808	4235	4570
201	386	764	1081	2132	2710	3460	3827	4240	4579
211	419	785	1155	2136	2712	3513	3829	4271	4584
217	424	805	1458	2185	2739	3517	3830	4282	4588
237	437	820	1519	2219	2741	3518	3836	4309	4593
238	445	840	1547	2238	2763	3541	3849	4311	4596
239	451	862	1617	2243	2775	3597	3855	4327	4599
272	461	872	1656	2247	2793	3599	3857	4339	4600
285	469	878	1714	2308	2810	3652	3871	4347	4610
288	471	885	1872	2344	2831	3664	3908	4355	4613
295	474	902	1936	2374	3234	3665	3912	4370	4615
296	482	914	2014	2377	3243	3680	3928	4389	4616
300	536	934	2017	2389	3281	3695	3943	4410	4617
304	580								

Littera B: 52 obligations à 5.000 fr., remb. par 5.400 fr.

132	491	644	693	719	841	1057	1113	1160	1207
133	565	654	695	721	851	1065	1115	1161	1208
206	570	672	697	727	872	1076	1122	1170	1212
221	571	674	701	729	875	1082	1131	1182	1213
255	583	687	702	836	882	1095	1159	1186	1226
484	589								

Littera C: 42 obligations à 10.000 fr., remb. par 10.800 fr.

29	177	202	221	242	385	438	550	698	990
30	181	204	227	328	390	440	622	806	1004
80	182	207	228	344	398	459	630	835	1005
147	188	211	234	384	437	470	696	885	1013
163	190								

Littera D: 31 obligations à 50.000 fr., remb. par 54.000 fr.

47	126	155	163	238	306	403	417	436	449
70	148	157	166	283	310	404	419	439	452
87	154	158	175	303	371	415	425	440	453
102									

Littera E: 33 obligations à 100.000 fr., remb. par 108.000 fr.

32	80	146	201	224	231	236	348	479	533
42	84	147	213	227	234	237	419	508	559
57	85	148	216	230	235	319	420	510	585
64	107	184							

Littera F: 11 obligations à 500.000 fr., remb. par 540.000 fr.

61 118 165 168 186 189 221 223 229 255
106

Les obligations amorties suivantes n'ont pas encore été présentées au remboursement:

Littera A à 1.000 fr.. remb. par 1.080 fr.

1460 (1) 1591 (1)

Littera B à 5.000 fr., remb. par 5.400 fr.

241 (1) 260 (1)

(1) amortissement du ler juin 1996

Les obligations remboursables pourront être présentées directement à la Caisse Générale de 1'Etat à Luxembourg.

Les intérêts cesseront de courir à partir du jour de l'échéance des titres.

Après l'amortissement de 11.232.000 fr. nom. un montant de 11.648.000 fr. nom. reste en circulation.

Entreprises d'assurances. – «LUXLIFE S.A.» – Changement du directeur. – **Le Conseil d'Administration de l'entreprise d'assurances «LUXLIFE S.A.» a nommé directeur Monsieur Olivier *Maingard*, en remplacement de Monsieur Michel *Delaby*.**

Liste des spécialités pharmaceutiques et/ou médicaments préfabriqués à usage humain admis à la vente dans le Grand-Duché de Luxembourg.

(Annexe de l'arrêté ministériel du 13 janvier 1988 publié au Mémorial, Recueil Administratf et Economique, B N° 7 du 8 février 1988, page 260)

98" MODIFICATION (16 avril 1997)

R	ACCURETIC 1 0/12,5	CPR.		PO	1*56 CPR.SEC.
R	ACCURETIC 20/12,5	CPR		PO	1*56 CPRSEC.
RR	AKE 4GX	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*1 FL.VERRE 1000 ML
RR	AMINOSTERIL-KE-KH FREI	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*1 SOL.P.PERF. 1000 ML
P	AZINC COMPLEXE	GELULES		PO	1*50 GELULES
RR	COZAAR	CPR	50 MG	PO	1*28 CPR.U.D.
RR	FAMVIR	CPR.PELLIC.	250 MG	PO	1*42 CPR.
R	FOSIDE	CPR.	20 MG 12,5 MG	PO	1*28 CPR.
P	GAVISCON	SUSP.		PO	1*2 SUSP.BUV. 250 ML
P	HARPAGESIC	GELULES	200 MG	PO	1*30 GELULES
P	HEUMANN BRONCHIAL TEE SOLUBIFIX NOVO	TIS.		PO	1*1 TIS. 30 G
P	HEUMANN BRONCHIAL TEE SOLUBIFIX NOVO	TIS.		PO	1*1 TIS. 60 G
RR	JONOSTERIL BAS+GLUCOSE	SOL.P.PERF.		IV	1*1 FL.PLAST. 500 ML
RR	JONOSTERIL BAS+GLUCOSE	SOL.P.PERF.		IV	1*1 FL.PLAST. 1000 ML
R	LIPOVENOES 20 PC FRESENIUS	EM.P.PERF.	20 PC	IV	1*1 FL.VERRE 250 ML
RR	LYSANXIA	GTTES	15 MG /I ML	PO	1*1 GTTES 20 ML

P	MASTODYNON	SOL.		PO	1*1 SOL. 50 ML
P	MASTODYNON	SOL.		PO	1*1 SOL. 100 ML
P	OPTIDERM	CR.		TO	1*1 CR. 200 G
RR	PRAVASINE	CPR.	20 MG	PO	1*84 CPR.
RR	RINGER LOESUNG-FRESENIUS	SOL.P.PERF.		IV	1*1 FL.PLAS.A VIS 1000 ML
P	UNGUENTOLAN	POMM.	33,3 G /100 G	TO	1*5 POMM. 100 G
R	VOGALENE	SOL.INJ.	10 MG /1 ML	IM	1*10 AMP. 1 ML

B) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES DE LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

RR	ACETAT HAEMODIAL.KONZ.-FRESENIUS HD 14 SOL.			IV	1*10 LTR.
RR	ACETAT HAEMODIAL.KONZ.-FRESENIUS HD 18 SOL.			IV	1*10 LTR.
RR	ACETAT HAEMODIAL.KONZ.-FRESENIUS HD 22 SOL.			IV	1*10 LTR.
RR	ACETAT HAEMODIAL.KONZ.-FRESENIUS HD 24 SOL.			IV	1*10 LTR.
RR	ALBAMYCIN	CPS	250 MG	PO	1*100 CPS
RR	ALBAMYCIN	SOL.INJ.	500	MG	1*1 AMP.
RR	ALBAMYCIN T	SIR.	125 MG /5 ML	PO	1*1 SIR. 60 ML
RR	ALBAMYCIN-T	CPS	250 MG	PO	1*16 CPS
RR	AMINOMIX-5	SOL.P.PERF.		IV	1*6 POCHES DOUBLE 1000 ML
RR	AMINOMIX-5	SOL.P.PERF.		IV	1*6 POCHES DOUBLE 1500 ML
RR	AMINOMIX-5	SOL.P.PERF.		IV	1*6 POCHES DOUBLE 2000 ML
P	ANGI-C	CPR.		BU	1*30 CPR.
P	BEKUNIS SENNA	DRG.		PO	1*80 DRG.
P	BICITROL	GRAN.		PO	1*1 GRAN. 330 G
P	BOLDOLAXINE	DRG.		PO	1*30 DRG.
P	BRAND UND WUNDGEL PHARMA FUNCKE GEL			TO	1*1 GEL 500 G
P	CALCIFORTE	PDRE		PO	1*24 SACH.
P	CALCIFORTE	PDRE		PO	1*36 SACH.
P	CALMIFLORINE	TIS.		PO	1*40 INFUSETTES
R	CALPARINE	SOL.INJ.	25000 UI /1 ML	SC	1*10 AMP.SER. 0,5 ML
RR	CLAFORAN-250	PDRE P.PREP.INJ	250 MG /2 ML	IMIV	1*1 AMP. +1*1 AMP.SOLV.
RR	CLAFORAN-250	PDRE P.PREP.INJ	250 MG /2 ML	IMIV	1*5 AMP. +1*1 AMP.SOLV.
RR	CLAFORAN-250	PDRE P.PREP.INJ	250 MG /2 ML	IMIV	1*25 AMP. +1*1 AMP.SOLV.
RR	CLAFORAN-500	PDRE P.PREP.INJ	500 MG /2 ML	IMIV	1*1 FL. +1*1 AMP.SOLV.
RR	CLAFORAN-500	PDRE P.PREP.INJ	500 MG /2 ML	IMIV	1*3 FL. +1*1 AMP.SOLV.
RR	CLAFORAN-500	PDRE P.PREP.INJ	500 MG /2 ML	IMIV	1*25 FL. +1*1 AMP.SOLV.
RR	CLAFORAN-500	PDRE P.PREP.INJ	500 MG /2 ML	IMIV	1*100 FL. +1*1 AMP.SOLV.
RR	CRESOPATE MOU	PATES		DE	1*1 PATES 7,5 G
R	DENOL	SOL.		PO	1*1 SOL. 560 ML
R	DEPAKINE	CPR.	300 MG	PO	1*100 CPR.
R	ELMEX FLUID	SOL.	1 PC	DE	1*1 SOL. 500 ML
P	EUCALYPTAN FORT	SIR.		PO	1*1 SIR. 180 ML
RR	FAMVIR	CPR.PELLIC.	250 MG	PO	1*21 CPR.
P	FLAMMAZINE	CR.	1 G /100 G	TO	1*100 TUBES 20 G
RR	FLORONE	CR.	0,5 MG /1 G	TO	1*1 CR. 7,5 G
RR	FLORONE	ONG.	0,5 MG /1 G	TO	1*1 ONG. 7,5 G
R	FRAXIPARINE	SOL.INJ.	25000 UAXAIC/1 ML	SC	1*1 FIOLE 1 ML
R	FRAXIPARINE	SOL.INJ.	25000 UAXAIC/1 ML	SC	1*5 FIOLES 1 ML
R	FRAXIPARINE	SOL.INJ.	25000 UAXAIC/1 ML	SC	1*10 FIOLES 1 ML
P	GALAMA BRONCHIAL-UND HUSTEN-ARZNEITEE TIS.			PO	1*20 FILTRETTES
P	GALAMA FIEBER-ERKAELTUNGSTEE	TIS.		PO	1*20 SACH.
P	GALAMA GALLEN ARZNEITEE	TIS.	75 G /100 G	PO	1*20 FILTRETTES
P	GALAMA MAGEN-DARM ARZNEITEE	TIS.		PO	1*20 SACH.
P	GALAMA NERVEN-BERUHIGUNGS ARZNEITEE TIS.			PO	1*20 SACH.
P	GALAMA NIEREN-UND BLASEN-ARZNEITEE TIS.			PO	1*20 FILTRETTES
P	GALAMA RHEUMA-ARZNEITEE	TIS.		PO	1*20 FILTRETTES

R	GASTROSIL	GTTES	5,67 MG /1 ML	PO	1*1 GTTES 50 ML
P	GINKOGINK	SOL.	4 G /100 ML	PO	1*1 SOL. 30 ML
P	GINKOGINK	SOL.	4 G /100 ML	PO	1*1 SOL. 90 ML
R	GLUCAGON-NOVO	PDRE P.PREP.INJ	10 MG	IMIVSC	1*1 FL. +1*1 FL.SOLV. 10
P	GLUCANAL	SUPP.		PR	1*12 SUPP.
RR	GLUCANAL HYDROCORTISONE	SUPP.		PR	1*10 SUPP.
RR	GLUCOSTERIL	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*1 FL.PLAST. 1000 ML
RR	GLUCOSTERIL	SOL.P.PERF.	50 PC	IV	1*1 FL.PLAST. 500 ML
P	GRETYL	SIR.		PO	1*1 SIR. 180 ML
R	GYNOTHERAX	SPRAY-MOUSSE	1 G /100 G	VA	1*1 SPRAY-MOUSSE 100 G
RR	HALCION	CPR.	0,5 MG	PO	1*30 CPR.
RR	HALCION	CPR.	0,5 MG	PO	1*250 CPR.
P	HEBUCOL	GRAN.	1,25 G /100 G	PO	1*1 GRAN. 200 G
R	HYDROSARPAN	DRG.		PO	1*30 DRG.
R	HYDROSARPAN FORT	CPR.	5 MG	PO	1*90 CPR.
R	INTENSAIN 150 FORTE	CPS	150 MG	PO	1*100 CPS
RR	ISOTONISCHE KOCHSALZLOESUNG FRESENIUS	SOL.INJ.	0,9 G /100 ML	IV	1*10 AMP.PLAST. 10 ML
RR	ISOTONISCHE KOCHSALZLOESUNG FRESENIUS	SOL.INJ.	0,9 G /100 ML	IV	1*20 AMP.VERRE 10 ML
RR	JONOSTERIL NA 100 KALIUMFREI + GLUCOSE	SOL.P.PERF.		IV	1*6 FL.POLYETHYL. 1000 ML
RR	JONOSTERIL NA 100 KALIUMFREI + GLUCOSE	SOL.P.PERF.		IV	1*10 FL.POLYETHYL. 100 ML
RR	JONOSTERIL NA 100 KALIUMFREI + GLUCOSE	SOL.P.PERF.		IV	1*10 FL.POLYETHYL. 250 ML
RR	JONOSTERIL NA 100 KALIUMFREI + GLUCOSE	SOL.P.PERF.		IV	1*10 FL.POLYETHYL. 500 ML
R	KARBINONE	CPR.DRAG.	1 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
R	KEAL	SUSP.	1 G	PO	1*60 SACH.
R	KEAL	SUSP.	1 G	PO	1*100 SACH.
P	LACTACYD PH 3,5	SAV.		TO	1*1 PAIN 85 G
P	LATEPYRINE-QUININE	DRG.		PO	1*30 DRG.
P	LATEPYRINE-QUININE	SUPP.AD.		PR	1*10 SUPP.
P	LATEPYRINE-QUININE	SUPP.ENF. P		R	1*10 SUPP.
R	LONGASTERIL-40 KOCHSALZFREI S	OL.P.PERF.		IV	1*1 FL.VERRE 500 ML
RR	LONGASTERIL-40 KOCHSALZHALTIG	SOL.P.PERF.		IV	1*1 FL.VERRE 500 ML
RR	LONGASTERIL-70 KOCHSALZHALTIG	SOL.P.PERF.		IV	1*1 FL.PLAST. 500 ML
RR	LONGASTERIL-70 MIT ELEKTROLYTEN	SOL.P.PERF.		IV	1*1 FL.PLAST. 500 ML
RR	LORANKA	CPR. 2 MG		PO	1*14 CPR.SS BLIST.
RR	LORIDEM	CPR. 1 MG		PO	1*500 CPR.
RR	LORIDEM	CPR. 2,5 MG		PO 1	*500 CPR.
R	MAGNE B6 S	OL.INJ.			1*10 AMP. 10 ML
RR	MEDROL ACNE	LOT.		TO	1*1 LOT. 75 ML
RR	METRONIDAZOLE-FRESENIUS	SOL.P.PERF.	500 MG /100 ML	IV	1*1 FL.PLAST. 100 ML
P	MITOSYROSE	CR.GRASSE		TO	1*1 CR.GRASSE 65 G
P	MUCINUM C	DRG.		PO	1*30 DRG.
R	MURAZYME	CPR. 250 MG		PO	1*12 CPR.
R	MURAZYME	CPR. 250 MG		PO	1*24 CPR.
RR	NATRIUM HYDROGENCARBONAT FRESENIUS	SOL.P.PERF.	4,2 PC	IV	1*1 FL.VERRE 500 ML
RR	NATRIUM-PHOSPHAT-FRESENIUS	SOL.		IV	1*1 AMP.VERRE 20 ML
P	NAUTAMINE	CPR. 90 MG		PO	1*20 CPR.
R	NITRO-PFLASTER-RATIOPHARM-10	EMPLATRES 10 MG /24		TO	1*7 EMPLATRES
R	NITRO-PFLASTER-RATIOPHARM-10	EMPLATRES 10 MG /24		TO	1*28 EMPLATRES
R	NITRO-PFLASTER-RATIOPHARM-10	EMPLATRES 10 MG /24		TO	1*100 EMPLATRES
R	NITRO-PFLASTER-RATIOPHARM-5	EMPLATRES 5 MG /24		TO	1*7 EMPLATRES
R	NITRO-PFLASTER-RATIOPHARM-5	EMPLATRES 5 MG /24		TO	1*28 EMPLATRES
R	NITRO-PFLASTER-RATIOPHARM-5	EMPLATRES 5 MG /24		TO	1*100 EMPLATRES
R	NYSCONITRINE PATCH 10	SYST.THERAP.		TD	1*30 UNITES
R	NYSCONITRINE PATCH 15	SYST.THERAP.		TD	1*30 UNITES
R	NYSCONITRINE PATCH 5	SYST.THERAP.		TD	40 MG 1*30 UNITES
R	PARENTROVITE	SOL.INJ.IM		IM	12*2 AMP. 2 ML
R	PARENTROVITE	SOL.INJ.IV		IV	12*2 AMP. 5 ML
R	PARENTROVITE FORTE	SOL.INJ.IM		IM	12*2 AMP. 2 ML

P	PERUBORE	CPR.		IH	1*30 CPR.
R	PNEUMOGENOL THEOPHYLLINE	SOL.		PO	1*1 SOL. 150 ML
P	POLYPIRINE	GELULES		PO	1*20 GELULES
R	PRACTAZIN	CPR.		PO	1*15 CPR.
R	PRACTAZIN	CPR.		PO	1*30 CPR.
RR	PRAVASINE	CPR.	0 MG	PO	1*56 CPR.
P	REPLENS	GEL	970,5 MG /2,5 G	VA	1*3 APPLIC. 2,5 G
P	REPLENS	GEL	1970,5 MG /2,5 G	VA	1*12 APPLIC. 2,5 G
RR	ROFERON A	PDRE P.PREP.INJ	3 MIOUI	IMSC	1*1 FL.AMP. +1*1 AMP.SOLV.
RR	ROFERON A	PDRE P.PREP.INJ	3 MIOUI	IMSC	1*6 FL.AMP. +1*6 AMP.SOLV.
RR	ROFERON A	PDRE P.PREP.INJ	9 MIOUI	IMSC	1*1 FL.AMP. +1*1 AMP.SOLV.
RR	ROFERON A	PDRE P.PREP.INJ	9 MIOUI I	MSC	1*6 FL.AMP. +1*6 AMP.SOLV.
RR	ROFERON A	PDRE P.PREP.INJ	18 MIOUI	IMSC	1*1 FL.AMP. +1*1 AMP.SOLV.
RR	ROFERON A	PDRE P.PREP.INJ	18 MIOUI	IMSC	1*6 FL.AMP. +1*6 AMP.SOLV.
RR	ROFERON-A	PDRE P.PREP.INJ	4,5 MIOUI	IMSC	1*1 FL.AMP. +1*1 AMP.SOLV.
RR	ROFERON-A	PDRE P.PREP.INJ	4,5 MIOUI	IMSC	1*6 FL.AMP. +1*6 AMP.SOLV.
RR	ROFERON-A	PDRE P.PREP.INJ	6 MIOUI	IMSC	1*1 FL.AMP. +1*1 AMP.SOLV.
RR	ROFERON-A	PDRE P.PREP.INJ	6 MIOUI	IMSC	1*6 FL.AMP. +1*6 AMP.SOLV.
P	SILYMARIN-150-HEXAL	CPS	150 MG	PO	1*50 CPS SS BLIST.
P	SILYMARIN-150-HEXAL	CPS	150 MG	PO	1*100 CPS SS BLIST.
P	SILYMARIN-70-HEXAL	CPS	70 MG	PO	1*100 CPS SS BLIST.
P	SOLCOSERYL	GEL	10 PC	TO	1*1 GEL 20 G
P	SOLCOSERYL	ONG.	5 PC	TO	1*1 ONG. 20 G
RR	SOLCOSERYL	SOL.INJ.		IMIV	*6 AMP. 2 ML
P	SPASMO-GALLOSANOL-N	DRG.		PO	1*50 DRG.
RR	SPASMOSEDINE MEPROBAMATE	DRG.		PO	1*50 DRG.
P	SYNERBE-500 C	PR.LAQ.		PO	1*20 CPR.
R	TAGAMET 800 S	CPR.SOL.	800 MG	PO	7*4 CPR.U.D.
RR	TETRAMIG	DRG.	250 MG	PO	1*16 DRG.
P	THERAGLANDOL	DRG.		PO	1*30 DRG.
P	THIOPHEOL	CPR.DRAG.	200 MG	PO	1*60 CPR.
RR	TIBERAL	SOL.P.PERF.	500 MG /3 ML	IV	1*1 AMP.
RR	TRENTADIL	SOL.INJ.	300 MG /5 ML	IMIV	1*50 AMP. 5 ML
P	TREUPEL	SUPP.AD.		PR	1*10 SUPP.
P	TREUPEL	SUPP.BEB.		PR	1*5 SUPP.
P	TREUPEL	SUPP.ENF.		PR	1*5 SUPP.
P	TREUPEL	SUPP.ENF.		PR	1*10 SUPP.
P	TRIVIBE	CPR.LAQ.		PO	1*20 CPR.
R	TRYPTIZOL-RETARD	GELULES	75 MG	PO	1*30 GELULES
P	UNGUENTOLAN	POMM.	33,3 G /100 G	TO	1*1 POMM. 250 G
R	VIT.B12 MILLE VIT.B1-DELAGRANGE	SOL.INJ./BUV.	1 MG /2 ML	IMSCPO	1*6 AMP. 2 ML
R	VIT.B12 MILLEDELAGRANGE	SOL.INJ.	1000 U		1*6 AMP. 5 ML
R	XENID L.P.	CPR.ENR.	100 MG	PO	1*15 CPR.SS BLIST.
R	XYLONOR SPECIAL S	OL.INJ.	2 PC	DE	1*50 AMP. 1,8 ML

C) LES MODIFICATIONS SUIVANTES SONT APPORTEES AU LIBELLE DES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/ OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES A USAGE HUMAIN

P	AZINC COMPLEXE	GELULES		PO	1*50 GELULES
A U L I E U D E					
P	ACTIVITAL	GELULES		PO	1*50 GELULES
RR	BACTRIM	CPR.AD.		PO	1*250 CPR.U.D.
A U L I E U D E					

RR	BACTRIM	CPR.AD.		PO	1*250 CPR.
RR	BACTRIM FORTE	CPR.		PO	1*200 CPR.U.D.
A U L I E U D E					
RR	BACTRIM FORTE	CPR.		PO	*200 CPR.
P	DISPRIL-300	CPR.	300 MG	BU	1*40 CPR.A SUCER
A U L I E U D E					
P	DISPRIL-300	CPR.	300 MG	BU	1*40 CPR.
RR	ELOHAEST	SOL.P.PERF.	6 PC	IV	1*1 SACH.PLAST. 500 ML
A U L I E U D E					
RR	ELOHAEST	SOL.P.PERF.	6 PC	IV	1*1 FL.PLAST. 500 ML
RR	EUROCOLLINS LOESUNG	SOL.P.PERF.			1*1 SACH. 1000 ML
A U L I E U D E					
RR	EUROCOLLINS LOESUNG	SOL.P.PERF.			1*1 FL.VERRE 1000 ML
R	FOSIDE	CPR.	20 MG 12,5 MG	PO	1*28 CPR.
A U L I E U D E					
R	FOZIDE	CPR.	20 MG 12,5 MG	PO	1*28 CPR.
P	GAVISCON	SUSP.		PO	1*2 SUSP.BUV. 250 ML
A U L I E U D E					
P	GAVISCON	SOL.		PO	1*1 SOL. 500 ML
RR	HAEMOFILTR.HF 01-FRESENIUS	SOL.P.PERF.		IV	1*1 POCHE PLAST. 4,5 LTR
A U L I E U D E					
RR	HAEMOFILTR.HF 01-FRESENIUS	SOL.P.PERF.		IV	1*2 POCHES PLAST. 4,5 LTR
RR	HAEMOFILTR.HF 21-FRESENIUS	SOL.P.PERF.		IV	1*1 POCHE PLAST. 4,5 LTR
A U L I E U D E					
RR	HAEMOFILTR.HF 21-FRESENIUS	SOL.P.PERF.		IV	1*2 POCHES PLAST. 4,5 LTR
RR	HAEMOFILTR.HF 23-FRESENIUS	SOL.P.PERF.		IV	1*1 POCHE 4,5 LTR
A U L I E U D E					
RR	HAEMOFILTR.HF 23-FRESENIUS	SOL.P.PERF.		IV	1*2 POCHES PLAST. 4,5 LTR
P	HARPAGESIC	GELULES	200 MG	PO	1*30 GELULES
A U L I E U D E					
P	ELUSANES HARPAGOPHYTUM	GELULES	200 MG	PO	1*30 GELULES
P	HEUMANN BRONCHIAL TEE SOLUBIFIX NOVO	TIS.		PO	1*1 TIS. 30 G
A U L I E U D E					
P	HEUMANN BRONCHIAL TEE SOLUBIFIX	TIS.		PO	1*1 TIS. 30 G
P	HEUMANN BRONCHIAL TEE SOLUBIFIX NOVO	TIS.		PO	1*1 TIS. 60 G
A U L I E U D E					
P	HEUMANN BRONCHIAL TEE SOLUBIFIX	TIS.		PO	1*1 TIS. 60 G
RR	ISOTONISCHE KOCHSALZLOESUNG FRESENIUS	SOL.INJ.	0,9 G /100 ML	IV	1*10 AMP.VERRE 2 ML
A U L I E U D E					
RR	ISOTONISCHE KOCHSALZLOESUNG FRESENIUS	SOL.INJ.	0,9 G /100 ML	IV	1*1 AMP.VERRE 2 ML
RR	ISOTONISCHE KOCHSALZLOESUNG FRESENIUS	SOL.INJ.	0,9 G /100 ML	IV	1*10 AMP.VERRE 5 ML
A U L I E U D E					
RR	ISOTONISCHE KOCHSALZLOESUNG FRESENIUS	SOL.INJ.	0,9 G /100 ML	IV	1*1 AMP.VERRE 5 ML
RR	KALIUMCHLORID 7,46 PC-FRESENIUS	SOL.P.PERF.	74,6 G /1000 ML	IV	1*20 AMP.PLAST. 20 ML
A U L I E U D E					
RR	KALIUMCHLORID 7,46 PC-FRESENIUS	SOL.P.PERF.	74,6 G /1000 ML	IV	20*20 AMP.PLAST. 20 ML
RR	LYSANXIA	GTTES	15 MG /1 ML	PO	1*1 GTTES 20 ML
A U L I E U D E					
RR	LYSANXIA	GTTES	16,5 MG /1 ML	PO	1*1 GTTES 20 ML
P	MASTODYNON	SOL.		PO	1*1 SOL. 50 ML
A U L I E U D E					
P	MASTODYNON-N	SOL.		PO	1*1 SOL. 50 ML
P	MASTODYNON	SOL.		PO	1*1 SOL. 100 ML
A U L I E U D E					
P	MASTODYNON-N	SOL.		PO	1*1 SOL. 100 ML
RR	POLYDEXA	GTTES		OT	1*1 GTTES 10 ML
A U L I E U D E					
P	POLYDEXA	GTTES		OT	1*1 GTTES 10 ML

P	TOGAL-ASS-300	CPR.	300 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
P	TOGAL	CPR.	300 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
P	TOGAL-ASS-300	CPR.	300 MG	PO	1*40 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
P	TOGAL	CPR.	300 MG	PO	1*40 CPR.SS BLIST.
R	VOGALENE	SOL.INJ.	10 MG /1 ML	IM	1*10 AMP. 1 ML
A U L I E U D E					
R	VOGALENE	SOL.INJ.	10 MG /2 ML	IM	1*10 AMP. 2 ML

D) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT ACTUELLEMENT HORS MARCHE (COMMERCIALISATION INTERROMPUE, MAIS AMM EN VIGUEUR).

R	ACCURETIC 20/25	CPR.		PO	1*28 CPR.SEC.
R	ACICLOVIR-GLAXO WELLCOME	CPR.	200 MG	PO	1*25 CPR.
RR	ADRIBLASTINA-150	PDRE P.PREP.INJ	150 MG	IV	1*1 FL.
RR	ADRIBLASTINA-20 READY TO USE	SOL.INJ.	20 MG /10 ML	IV	1*1 FL. 10 ML
RR	ADRIBLASTINA-200 READY TO USE	SOL.INJ.	200 MG /100 ML	IV	1*1 FL. 100 ML
RR	ADRIBLASTINA-50	PDRE P.PREP.INJ	50 MG	IVVE	1*1 FL.
R	ALBISTAT	OV.+CR.		VA	1*15 OV. +1*1 CR. 15 G
R	ALLOPURINOL-GLAXO WELLCOME	CPR.	100 MG	PO	1*100 CPR.
R	ALLOPURINOL-GLAXO WELLCOME	CPR.	300 MG	PO	1*30 CPR.
R	ALLOPURINOL-GLAXO WELLCOME	CPR.	300 MG	PO	1*90 CPR.
R	AMBE-12	SOL.INJ.	2,5 MG /1 ML	IM	1*3 AMP. 1 ML
R	AMBE-12	SOL.INJ.	2,5 MG /1 ML	IM	1*30 AMP. 1 ML
R	ANALERGYL	CPR.		PO	1*20 CPS
P	ARVENUM-500	CPR.ENR.	500 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
RR	ATRACURIUM-GLAXO WELLCOME	SOL.INJ.	25 MG /2,5 ML	IV	1*10 AMP. 2,5 ML
RR	ATRACURIUM-GLAXO WELLCOME	SOL.INJ.	50 MG /5 ML	IV	1*5 AMP. 5 ML
R	AVIL RETARD	DRG.	75 MG	PO	1*30 DRG.
RR	BECLOMETHASONE NASAL-GLAXO WELLCOME	AER.	50 MCG /100 MG	IH	1*200 D.
RR	BECLOMETHASONE-GLAXO WELLCOME	AER.	50 MCG /1 D.	IH	1*200 D.
RR	BECLOMETHASONE-GLAXO WELLCOME	AER.	250 MCG /1 D.	IH	1*80 D.
RR	BENCAVIR C	PR.PELLIC.	250 MG	PO	1*21 CPR.
R	CARBICALCIN	SOL.	40 UI /0,1 ML	IN	1*1 FL. 1,2 ML
R	CARBICALCIN	SOL.	40 UI /1 ML	M	1*5 AMP. 1 ML
RR	CAVERJECT	PDRE P.PREP.INJ	10 MCG	CA	1*1 VIAL +1*1 AMP.SOLV. 1
RR	CAVERJECT	PDRE P.PREP.INJ	20 MCG	CA	1*1 VIAL 5 ML +1*1 AMP.SOL
RR	CEFTAZIDIME BOLUS-GLAXO WELLCOME	PDRE P.PREP.INJ	1 G	IV	1*1 FIOLE U.D.
RR	CEFTAZIDIME BOLUS-GLAXO WELLCOME	PDRE P.PREP.INJ	2 G	IV	1*1 FIOLE U.D.
RR	CEFTAZIDIME BOLUS-GLAXO WELLCOME	PDRE P.PREP.INJ	500 MG	IMIV	1*1 FIOLE U.D.
RR	CEFTAZIDIME PERFUSION-GLAXO WELLCOME	PDRE P.PREP.INJ	1 G	IV	1*1 VIAL U.D.
RR	CEFTAZIDIME PERFUSION-GLAXO WELLCOME	PDRE P.PREP.INJ	2 G	IV	1*1 VIAL U.D.
RR	CYCLOBLASTINE-100 PDRE P.PREP.INJ 100 MG IV 1*10 VIALS				
P	DAKTAR DUO	CR.	20 MG /1 G	TO	1*1 PDRE 20 G +1*1 CR. 15
P	DAKTARIN	LOT.	20 MG /1 G	TO	1*1 LOT. 30 G
RR	DAKTARIN	SOL.INJ.	10 MG /1 ML	IV	1*5 AMP. 20 ML
R	DECONTRACTYL	CPR.	50 MG	PO	1*50 CPR.
R	DEPAKINE L.A.	CPR.ENT.RET.	500 MG	PO	1*50 CPR.
RR	DEPO-MEDROL	SUSP.INJ.	20 MG /1 ML	IAIM	1*1 VIAL 1 ML
RR	DIPRIVAN	EM.INJ.	20 MG /1 ML	IV	1*1 SER. 10 ML
RR	DIPRIVAN	EM.INJ.	20 MG /1 ML	IV	1*1 SER. 50 ML
R	DISOPYR-100 VON CT	CPR.	100 MG	PO	1*20 CPR.
R	DISOPYR-100 VON CT	CPR.	100 MG	PO	1*50 CPR.
R	DISOPYR-100 VON CT	CPR.	100 MG	PO	1*100 CPR.
R	DISOPYR-200 VON CT	CPR.	200 MG	PO	1*50 CPR.
R	DISOPYR-200 VON CT	CPR.	200 MG	PO	1*100 CPR.
RR	DORMICUM	CPR.	7,5 MG	PO	1*20 CPR.SEC.BLIST
RR	DORMICUM	CPR.	7,5 MG	O	1*20 CPR.SEC.U.D.
R	DUOLIP	CPS	250 MG	PO	1*50 CPS

R	DUOLIP	CPS	250 MG	PO	1*100 CPS
RR	EPREX-3000	SOL.INJ.	3000 UI /0,3 ML	SC	1*6 SER. 0,3 ML
RR	EPREX-500	SOL.INJ.	500 UI /0,25 ML	SC	1*6 SER. 0,25 ML
RR	ESTRADURINE	PDRE P.PREP.INJ	40 MG	IM	1*1 FIOLE +1*1 AMP.SOLV.
RR	FARMORUBICINE-10 R.T.U.	SOL.INJ.	10 MG /5 ML	IVVE	1*1 FL. 5 ML
RR	FARMORUBICINE-150	PDRE P.PREP.INJ	150 MG	IVVE	1*1 FL.
RR	FARMORUBICINE-20 R.T.U.	SOL.INJ.	20 MG /10 ML	IVVE	1*1 FL. 10 ML
RR	FARMORUBICINE-50 R.T.U.	SOL.INJ.	50 MG /25 ML	IVVE	1*1 FL. 25 ML
P	FLUOCARIL BIFLUORE-250 MENTHE FORTE GEL			DE	1*1 GEL 50 ML
P	FLUOCARIL BIFLUORE-250 MENTHE FORTE GEL			DE	1*1 GEL 125 ML
RR	GLOBOCEF	CPR.	500 MG	IV	1*10 CPR.
RR	GLOBOCEF	PDRE P.SIR.	250 MG /5	ML	PO 1*1 FL.
RR	GRANOCYTE-13	PDRE P.PREP.INJ	13,4 MIOUI	IVSC	1*1 FL. +1*1 AMP.SOLV. 1
RR	HUMEGON 150 I.E.1:1	PDRE P.PREP.INJ	150 UI	IM	1*3 AMP. +1*3 SOLV. 1 ML
RR	HYPOLOC	CPR.	5 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
RR	HYPOLOC	CPR.	5 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	HYPOLOC	CPR.	5 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
R	IBEXONE	SOL.	3 MG /1 ML	PO	1*1 SOL. 30 ML
P	ISPAGHULA ORANGE	GRAN.EFF.	3,5 G	PO	1*10 SACH.
P	ISPAGHULA ORANGE	GRAN.EFF.	3,5 G	PO	1*30 SACH.
RR	KONAKION PEDIATRIC	SOL.	2 MG /0,2 ML	POIMIV	1*1 AMP. 0,2 ML
RR	KRENOSIN	SOL.INJ.	6 MG /2 ML		1*6 FL.VERRE 2 ML
RR	LOCACORTENE	LOT.	0,02 G /100 ML	TO	1*1 LOT. 15 ML
RR	LOCACORTENE VIOFORME	PATES		TO	1*1 PATES 15 G
RR	LORIDEM	CPR.	1 MG	PO	5*10 CPR.U.D.
P	MAGNE-B6	SOL.		PO	1*10 AMP. 10 ML
P	MALTHIONEX	LOT.	0,5 PC	TO	1*1 LOT. 100 ML
RR	MEDROL	CPR.	100 MG	PO	1*10 CPR.
RR	MEDROL	CPR.	100 MG	PO	1*20 CPR.
RR	MEDROL	CPR.	100 MG	PO	1*100 CPR.
R	MERINAX	CPR.	400 MG	PO	1*20 CPR.
RR	METHOBLASTINE R.T.U.-20	SOL.INJ.	20 MG /8 ML I	MIVIAIC	1*10 FL. 8 ML
RR	METHOBLASTINE R.T.U.-5	SOL.INJ.	5 MG /2 ML	IMIVIAIC	1*10 FL. 2 ML
R	MYCOSTER	SOL.	8 PC	TO	1*1 SOL. 6 ML
RR	NIPRIDE	PDRE P.PREP.INJ	50 MG /2 ML	IV	1*5 AMP. +1*5 AMP.SOLV. 2
S	NOCEPTIN-10	CPR.RET.	10 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
S	NOCEPTIN-10	CPR.RET.	10 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
S	NOCEPTIN-100	CPR.RET.	100 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
S	NOCEPTIN-100	CPR.RET.	100 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
S	NOCEPTIN-30	CPR.RET.	30 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
S	NOCEPTIN-30	CPR.RET.	30 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
S	NOCEPTIN-60	CPR.RET.	60 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
S	NOCEPTIN-60	CPR.RET.	60 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
RR	NOLVADEX	CPR.	10 MG	PO	1*28 CPR.
RR	NOLVADEX	CPR.	10 MG	PO	1*98 CPR.
RR	NOLVADEX D	CPR.	20 MG	PO	1*56 CPR.
RR	NOLVADEX D	CPR.	20 MG	PO	1*84 CPR.
RR	NOLVADEX FORTE	CPR.	40 MG	PO	1*28 CPR.
RR	NOLVADEX FORTE	PR.	40 MG	PO	1*84 CPR.
RR	NORTRILEN	DRG.	10 MG	PO	1*50 DRG.
P	NUCLEVIT	OL.BUV.		PO	1*28 AMP. 3 ML
RR	OMNIPAQUE	SOL.INJ.	180 MG /1 ML	IV	1*10 FL. 10 ML
RR	OMNIPAQUE	SOL.INJ.	180 MG /1 ML	IV	1*10 FL. 15 ML
RR	OMNIPAQUE	SOL.INJ.	240 MG /1 ML	IV	1*6 FL. 20 ML
RR	OMNIPAQUE	SOL.INJ.	240 MG /1 ML	IV	1*6 FL. 200 ML
RR	OMNIPAQUE	SOL.INJ.	240 MG /1 ML	IV	1*10 FL. 10 ML
RR	OMNIPAQUE	SOL.INJ.	240 MG /1 ML	IV	1*10 FL. 50 ML
RR	OMNIPAQUE	SOL.INJ.	240 MG /1 ML	IV	1*25 FL. 20 ML
RR	OMNIPAQUE	SOL.INJ.	300 MG /1 ML	IV	1*6 FL. 20 ML
RR	OMNIPAQUE	SOL.INJ.	300 MG /1 ML	IV	1*10 FL. 50 ML

RR	OMNIPAQUE	SOL.INJ.	300 MG /1 ML	IV	1*10 FL.PLAST. 50 ML
RR	OMNIPAQUE	SOL.INJ.	300 MG /1 ML	IV	1*10 FL. 100 ML
RR	OMNIPAQUE	SOL.INJ.	300 MG /1 ML	IV	1*25 FL. 20 ML
RR	OMNIPAQUE	SOL.INJ.	350 MG /1 ML	IV	1*6 FL. 20 ML
RR	OMNIPAQUE	SOL.INJ.	350 MG /1 ML	IV	1*6 FL. 200 ML
RR	OMNIPAQUE	SOL.INJ.	350 MG /1 ML	IV	1*10 FL. 50 ML
RR	OMNIPAQUE	SOL.INJ.	350 MG /1 ML	IV	1*10 FL.PLAST. 50 ML
RR	OMNIPAQUE	SOL.INJ.	350 MG /1 ML	IV	1*10 FL. 100 ML
RR	OMNIPAQUE	SOL.INJ.	350 MG /1 ML	IV	1*25 FL. 20 ML
RR	OMNISCAN	SOL.INJ.	287 MG /1 ML	IV	1*10 VIALS 10 ML
RR	OMNISCAN	SOL.INJ.	287 MG /1 ML	IV	1*10 VIALS 15 ML
RR	OMNISCAN	SOL.INJ.	287 MG /1 ML	IV	1*10 VIALS 20 ML
RR	ORGARAN	SOL.INJ.	750 UI /0,6 ML	SC	1*20 AMP. 0,6 ML
R	ORTHONOVUM 1/50	CPR.		PO	1*21 CPR.
R	OVYSMEN	CPR.		PO	1*21 CPR.
S	PALFIUM	SUPP.	10 MG	PR	1*6 SUPP.
P	PECTOCALMINE BABY	SIR.		PO	1*1 SIR. 125 ML
R	PERVINCAMINE	CPR.	10 MG	PO	1*60 CPR.
P	PEVARYL	PDRE SPRAY	1 PC	TO	1*1 PDRE SPRAY 200 G
P	PEVARYL	SHAMP.	1 PC	TO	1*1 SHAMP. 70 ML
RR	PLATISTINE-25	PDRE P.PREP.INJ	25 MG	IV	1*1 FIOLE
R	PRAZINE	GTTES	30 MG /1 ML	PO	1*1 GTTES 120 ML
R	PREPULSID	CPR.	20 MG	PO	1*100 CPR.
R	PRIMPERAN	GTTES PED.	2,6 MG /1 ML	PO	1*1 GTTES PED. 60 ML
RR	PROMEDROL	SOL.INJ.	40 MG /0,8 ML	IV	1*1 AMP. 0,8 ML
RR	PROMEDROL	SOL.INJ.	40 MG /0,8 ML	IV	1*3 AMP. 0,8 ML
RR	PROMEDROL	SOL.INJ.	125 MG /1,25 ML	IV	1*1 AMP. 1,25 ML
RR	PROMEDROL	SOL.INJ.	250 MG /2,5 ML	IV	1*1 AMP. 2,5 ML
RR	PROMEDROL	SOL.INJ.	500 MG /5 ML	IV	1*1 AMP. 5 ML
RR	PROMEDROL	SOL.INJ.	1000 MG /10 ML	IV	1*1 AMP. 10 ML
RR	PROSTIN VR	SOL.P.PERF.	0,1 MG /0,2 ML	IAIV	1*1 AMP. 0,2 ML
RR	PROSTIN VR	SOL.P.PERF.	0,25 MG /0,5 ML	IVIA	1*1 AMP. 0,5 ML
RR	PROVERA	CPR.	500 MG	PO	1*20 CPR.
RR	PROVERA	GRAN.	200 MG	PO	1*50 SACH.
RR	PROVERA	GRAN.	500 MG	PO	1*10 SACH.
RR	PROVERA	GRAN.	500 MG	PO	1*50 SACH.
RR	PROVERA	GRAN.	1000 MG	PO	1*10 SACH.
RR	PROVERA	SUSP.	500 MG /5 ML	PO	1*1 SUSP. 60 ML
P	PRURIVAX	CR.		TO	1*1 CR. 30 G
P	PULMEX	CPS P.INH.		IH	1*15 CPS
RR	QUINODIS	CPR.	200 MG	PO	1*10 CPR.
RR	QUINODIS	CPR.	200 MG	PO	1*10 CPR.U.D.
RR	QUINODIS S	OL.P.PERF.	200 MG /50 ML	PO	1*1 FL. 50 ML
RR	RANITIDINE-GLAXO WELLCOME	SOL.INJ.	50 MG /2 ML	IMIV	1*5 AMP. 2 ML
R	REGAINE	SOL.	5 PC	TO	1*1 SOL. 60 ML
R	REGAINE	SOL.	5 PC	TO	1*3 SOL. 60 ML
P	RHINAAXIA	SPRAY	60 MG /1 ML	IN	1*1 SPRAY 26 ML
RR	RIMEXEL	PDRE P.PREP.INJ	40 MG	IA	1*1 VIAL
RR	RYDENE	SOL.INJ.	1 MG /1 ML	IV	1*1 AMP. 5 ML
RR	SALBUTAMOL-GLAXO WELLCOME	AER.	100 MCG	IH	1*200 D.
RR	SALBUTAMOL-GLAXO WELLCOME	SOL.INJ.	500 MCG /1 ML	IMSCIV	1*3 AMP. 1 ML
RR	SALBUTAMOL-GLAXO WELLCOME	SOL.P.PERF.	1 MG /1 ML	IV	1*5 AMP. 5 ML
R	SEMPREX	CPS	8 MG	PO	1*12 CPS
R	SEMPREX	CPS	8 MG	PO	1*24 CPS
R	SEMPREX	CPS	8 MG	PO	1*60 CPS
RR	SINTISONE	CPR.	3,5 MG	PO	1*20 CPR.
RR	SOLU-MEDROL	SOL.INJ.	250 MG /4 ML	IMIVIA	1*1 SOL.INJ. 4 ML
P	SOUFRANE	SOL.		IN	1*1 SOL. 20 ML
RR	ST APHYCID	PDRE P.SIR. 1	25 MG /5 ML	PO	1*1 FL.
S	SUFENTA FORTE	SOL.INJ.	0,05 MG /1 ML	IV	1*5 AMP. 1 ML
R	TAGAMET-200	SUSP.	200 MG /10 ML	PO	1*20 SACH. 10 ML

RR	TAMOXIFEN-RATIOPHARM-10	CPR.	10 MG	PO	1*30 CPR.
RR	TAMOXIFEN-RATIOPHARM-10	CPR.	10 MG	PO	1*100 CPR.
RR	TAMOXIFEN-RATIOPHARM-20	CPR.	20 MG	PO	1*30 CPR.
RR	TAMOXIFEN-RATIOPHARM-20	CPR.	20 MG	PO	1*100 CPR.
RR	TAMOXIFEN-RATIOPHARM-30	CPR.	30 MG	PO	1*30 CPR.
RR	TAMOXIFEN-RATIOPHARM-30	CPR.	30 MG	PO	1*100 CPR.
RR	TAMOXIFEN-RATIOPHARM-40	CPR.	40 MG	PO	1*30 CPR.
RR	TAMOXIFEN-RATIOPHARM-40	CPR.	40 MG	PO	1*100 CPR.
RR	TAMOXIFENUM-ZENECA	CPR.	10 MG	PO	1*30 CPR.
RR	TAMOXIFENUM-ZENECA	CPR.	10 MG	PO	1*100 CPR.
RR	TAMOXIFENUM-ZENECA	CPR.	20 MG	PO	1*30 CPR.
RR	TAMOXIFENUM-ZENECA	CPR.	20 MG	PO	1*60 CPR.
RR	TARADYL	CPR.	10 MG	PO	1*10 CPR.
RR	TARADYL	CPR.	10 MG	PO	1*20 CPR.
RR	TARADYL	SOL.INJ.	30 MG /1 ML	IMIV	1*5 AMP. 1 ML
R	TENOLOL MITIS-50	CPR.	50 MG	PO	1*28 CPR.
R	TENOLOL MITIS-50	CPR.	50 MG	PO	1*56 CPR.
R	TENOLOL-100	CPR.	100 MG	PO	1*28 CPR.
R	TENOLOL-100	CPR.	100 MG	PO	1*56 CPR.
R	TENOTIC MITIS-50/12,5	CPR.	50 MG 12,5 MG	PO	1*28 CPR.
R	TENOTIC MITIS-50/12,5	CPR.	50 MG 12,5 MG	PO	1*56 CPR.
R	TENOTIC-100/25	CPR.	100 MG 25 MG	PO	1*28 CPR.
R	TENOTIC-100/25	CPR.	100 MG 25 MG	PO	1*56 CPR.
S	THALAMONAL	SOL.INJ.		IV	1*50 AMP. 10 ML
R	THEOPHYLLINE-BRUNEAU	SIR.	30 MG /5 ML	PO	1*1 SIR. 150 ML
R	THEOPHYLLINE-BRUNEAU	SUPP.AD.	350 MG	PR	1*12 SUPP.
R	THEOPHYLLINE-BRUNEAU	SUPP.ENF.	100 MG	PR	1*6 SUPP.
R	TILDIEM-120	CPR.LIB.PROL.	120 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	TILDIEM-90	CPR.LIB.PROL.	90 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	TRINOVUM	CPR.		PO	6*21 CPR.
R	TUBERCULINE PPD SEC-BERNA	SOL.INJ.	3 UI	IMSC	1*1 SOL.INJ. 0,1 ML
R	TURBOCALCIN	SOL.	40 UI /0,1 ML	IN	1*1 FL. 1,2 ML
R	TURBOCALCIN	SOL.INJ.	40 UI /1 ML	IM	1*5 AMP. 1 ML
RR	TYMELYT	CPR.ENR.	70 MG	PO	1*100 CPR.
RR	UNAKALM	GELULES	30 MG	PO	1*10 GELULES
P	UROSIPHON	GELULES 200 MG PO 1*30 GELULES			
R	VACCIN CATARRHAL-BERNA SERIE II	SOL.INJ.		SCIM	1*4 AMP. 1 ML
R	VACCIN CHOLERIQUE BERNA	SOL.INJ.	8000 MIOUI /1 ML	SCIM	1*2 AMP. 1 ML
P	VITASEPTINE	COLL.	10 PC	CO	1*1 COLL. 15 ML
RR	WELLVONE	SUSP.	750 MG /5 ML	PO	1*1 SUSP. 240 ML
RR	XANAX RETARD	CPR.	0,5 MG	PO	1*100 CPR.U.D.
RR	XANAX RETARD	CPR.	1 MG	PO	1*100 CPR.U.D.
RR	XANAX RETARD	CPR.	2 MG	PO	1*100 CPR.U.D.
RR	XANAX RETARD	CPR.	3 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
RR	XANAX RETARD	CPR.	3 MG	PO	1*100 CPR.U.D.
P	XUND	DRG.	5 MG	PO	1*60 DRG.SS BLIST.
P	XUND	DRG.	5 MG	PO	1*120 DRG.SS BLIST.
RR	ZAVEDOS-5	PDRE P.PREP.INJ	5 MG	IV	1*1 FL.
RR	ZOFRAN	SUPP.	16 MG	PR	1*3 SUPP.

E) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT REMIS SUR LE MARCHE.

RR	ADENOCOR	SOL.INJ.	6 MG /2 ML	IV	1*6 FL. 2 ML
R	DESURIC	CPR.	100 MG	PO	1*90 CPR.

Tableau des professionnels du secteur financier autorisés à exercer leur activité et soumis à la surveillance de l'IML conformément à l'article 42 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

COMPLEMENT N° 1

Il y a lieu **d'ajouter** au tableau arrêté au 31 décembre 1996 et publié au Mémorial B n° 10 du 28 février 1997 sous:

Catégorie 1: Conseillers en opérations financières (article 24):

– ASSETS AND EQUITIES S.A. (A & E S.A.)
25, route d'Arlon
L-8410 Steinfort

Catégorie 2: Courtiers et commissionnaires (article 25):

– CANTOR FITZGERALD INTERNATIONAL
78, Grand-Rue
L-1660 Luxembourg

– KEYFUNDS SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
3, route d'Arlon
L-8009 Strassen

Catégorie 3: Gérants de fortunes (article 26):

– GERANCE INTERNATIONALE DE FONDS S.A.
31, rue Notre-Dame
L-2240 Luxembourg

Catégorie 5: Distributeurs de parts d'opc (article 28):

– KEYFUNDS SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
3, route d'Arlon
L-8009 Strassen

—

Il y a lieu **de modifier** au tableau arrêté au 31 décembre 1996 et publié au Mémorial B n° 10 du 28 février 1997 sous:

Catégorie 2: Courtiers et commissionnaires (article 25):

* *l'adresse de l'établissement suivant:*

– DOMINICK & DOMINICK INC.
(Succursale de Luxembourg)
26, rue Philippe II
L-2340 Luxembourg

en

– DOMINICK & DOMINICK INC.
(Succursale de Luxembourg)
36, avenue Marie-Thérèse
L-2132 Luxembourg

Catégorie 3: Gérants de fortunes (article 26):

* *la dénomination et l'adresse de l'établissement suivant:*

– HAVAUX GESTION DE FORTUNE (LUXEMBOURG) S.A.
28-30, Val St. André
L-1128 Luxembourg

en

– HAVAUX GESTION (LUXEMBOURG) S.A.
15, route d'Esch
L-2953 Luxembourg

Catégorie 4: Professionnels intervenant pour leur propre compte (article 27):

* *l'adresse de l'établissement suivant:*

– COMPTOIR D'AGENTS DE CHANGE DU BENELUX S.A., en abrégé «CODALUX S.A.»
6, avenue du X Septembre
L-2550 Luxembourg

en

– COMPTOIR D'AGENTS DE CHANGE DU BENELUX S.A., en abrégé «CODALUX S.A.»
48, rue de Bragance
L-1255 Luxembourg

Succursales de professionnels du secteur financier d'origine communautaire établies au Luxembourg

* *la dénomination de l'établissement suivant:*

– VAN DOORN TRUST & SECURITIES B.V., Amsterdam (Pays-Bas), succursale de Luxembourg
22-24, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

en

– VAN DOORN TRUST INTERNATIONAL (LUXEMBOURG)
22-24, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

Luxembourg, le 14 avril 1997.
INSTITUT MONETAIRE LUXEMBOURGEOIS

Indigénat.

(Publication prescrite par la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise)

Naturalisations

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame ANTON Tatiana Catharina, née le 23.03.1976 à Wadern (Allemagne), demeurant à Eischen.

Cette naturalisation a été acceptée le 13.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Hobscheid.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur BARGAGNA Marco Fulvio Ilio, né le 25.09.1961 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Mondercange.

Cette naturalisation a été acceptée le 12.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Mondercange. Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame BORUMAND Fereshteh, née le 22.06.1953 à Téhéran (Iran), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 25.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur BRINKMANN Frank Théodore, né le 24.04.1968 à Luxembourg, demeurant à Oetrange-Moulin.

Cette naturalisation a été acceptée le 17.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Contern.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur BRYNJARSSON Bjarni Thor, né le 02.08.1968 à Reykjavik (Islande), demeurant à Junglinster.

Cette naturalisation a été acceptée le 18.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Junglinster.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame CABRAL LOPES Maria José, épouse SBODIO Jean Denis, née le 28.03.1956 à Rio de Janeiro (Brésil), demeurant à Rodange.

Cette naturalisation a été acceptée le 19.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame CASTELLINI BALDISSERA Gaia, née le 22.04.1971 à Milano (Italie), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 21.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur CASTELLINI BALDISSERA RAMAZZOTTI Guido, né le 05.03.1968 à Milano (Italie), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 21.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame CECCOTTI Patricia, née le 16.05.1968 à Bettembourg, demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 13.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame DA CONCEIÇAO MAIA Dina Fernanda, née le 24.09.1976 à Quiaios/Figueira da Foz (Portugal), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 24.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur DA SILVA RAMOS Zacarias, né le 05.11.1924 à Sao Pedro Apostolo/Ribeira Grande (Cap Vert), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 13.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur DAS NEVES SILVA TAVARES Joao, né le 13.02.1931 à Sao Miguel/Tarrafal (Cap Vert), demeurant à Steinfort.

Cette naturalisation a été acceptée le 14.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Steinfort.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur DEL COL Claudio, né le 21.09.1964 à Luxembourg, demeurant à Bertrange.

Cette naturalisation a été acceptée le 14.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Bertrange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur DI BIASE Frédéric, né le 06.01.1974 à Villerupt (France), demeurant à Kayl.

Cette naturalisation a été acceptée le 11.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Kayl.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur DI PRIMIO Giorgio, né le 20.03.1960 à Differdange, demeurant à Differdange.

Cette naturalisation a été acceptée le 03.04.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur DOS REIS MONTEIRO Armando da Luz, né le 13.04.1974 à Nossa Senhora do Rosario/Sao Nicolau (Cap Vert), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 17.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame DOS REIS PEREIRA Alita, épouse DE ALMEIDA PEREIRA Antonio, née le 08.03.1963 à Sao Lourenço/Santa Cruz (Cap Vert), demeurant à Ingeldorf.

Cette naturalisation a été acceptée le 14.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Erpeldange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur DOS SANTOS LIMA Bernardino, né le 21.08.1968 à Guadalupe/Sao Tomé (Cap Vert), demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 12.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur EXBRAYAT Stéphane Monique Daniel, né le 30.03.1969 à Etterbeek (Belgique), demeurant à Kopstal.

Cette naturalisation a été acceptée le 17.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Kopstal.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur HOLZHERR Helmut Richard, né le 16.03.1938 à Schramberg (Allemagne), demeurant à Bereldange.

Cette naturalisation a été acceptée le 17.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Walferdange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur MAMMEI Giordano, né le 05.01.1959 à Ougrée (Belgique), demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 28.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de MAMMEI Jordan.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur MARQUES PEREIRA Sergio Manuel, né le 26.10.1971 à Rio de Couros/Vila Nova de Ourém (Portugal), demeurant à Steinheim.

Cette naturalisation a été acceptée le 20.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Rosport.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de MARQUES Serge.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur MARTINS LUIS Paulo Renato, né le 28.03.1964 à Quadrazais/Sabugal (Portugal), demeurant à Rodange.

Cette naturalisation a été acceptée le 19.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de LUIS Paulo Renato.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur MEDINA TARNO Ignacio, né le 03.12.1968 à Villahormes (Espagne), demeurant à Schifflange.

Cette naturalisation a été acceptée le 13.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame MIR MOTAHARI Shiva, née le 01.05.1972 à Abadan (Iran), demeurant à Dippach.

Cette naturalisation a été acceptée le 13.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Dippach.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame MOUFFE Jacqueline Charlotte, veuve VAN IMPE Gustave Charles Antoine Jean, née le 31.07.1940 à Ixelles (Belgique), demeurant à Differdange.

Cette naturalisation a été acceptée le 03.04.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame NEVES Marcelina Julia, épouse GOMES FORTES Jorge, née le 09.09.1967 à Nossa Senhora do Rosario/Ribeira Grande (Cap Vert), demeurant à Rodange.

Cette naturalisation a été acceptée le 11.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame NOURAFZA Pegah, née le 10.02.1977 à Téhéran (Iran), demeurant à Strassen.

Cette naturalisation a été acceptée le 20.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Strassen.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur OLIVEIRA MACHADO Manuel Augusto, né le 20.12.1967 à Antas/Vila Nova de Famalicao (Portugal), demeurant à Differdange.

Cette naturalisation a été acceptée le 12.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur PACIOTTI Gianni, né le 03.08.1951 à Gubbio (Italie), demeurant à Frisange.

Cette naturalisation a été acceptée le 21.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Frisange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur PARSAI Parviz, né le 13.06.1945 à Téhéran (Iran), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 13.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame PEREIRA MONTEIRO Gabriela, née le 30.11.1968 à Sao Miguel/Tarrafal (Cap Vert), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 12.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur PULLERA Antonio, né le 04.02.1938 à Scandale (Italie), demeurant à Capellen.

Cette naturalisation a été acceptée le 12.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Mamer.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur ROSSI Filippo, né le 16.03.1968 à Luxembourg, demeurant à Mamer.

Cette naturalisation a été acceptée le 12.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Mamer.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de ROSSI Philippe.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur SEMEDO José Rui, né le 13.07.1955 à Nossa Senhora da Graça/Praia (Cap Vert), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 17.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur SPAGNUOLO Antonio, né le 22.07.1955 à Montemilone (Italie), demeurant à Schifflange.

Cette naturalisation a été acceptée le 17.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame STOJADINOVIC Miroslava, épouse PETERS Jean-Marie Adolphe, née le 09.12.1957 à Belgrade (Yougoslavie), demeurant à Beckerich.

Cette naturalisation a été acceptée le 19.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Beckerich.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de STOJADINOVIC Mireille Miroslava.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur TAVARES SEMEDO Manuel, né le 06.02.1964 à Santa Catarina (Cap Vert), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 26.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur TEHRANI NEKOU Hamid Reza, né le 19.07.1971 à Téhéran (Iran), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 12.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame UGRENOVIC Snezana, épouse MARTINS MARQUES Joao Paulo, née le 22.03.1960 à Struga (Yougoslavie), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 11.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame VANSINGLE Raphaëlle, née le 20.12.1968 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 21.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur VIDALI Raju, né le 02.01.1969 à Bombay (Inde), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 25.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur VINCK Roger Marcel André, né le 16.01.1936 à Anvers (Belgique), demeurant à Frisange.

Cette naturalisation a été acceptée le 03.04.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Frisange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur VOSMAN William Josef Maria, né le 23.12.1968 à Luxembourg, demeurant à Marienthal.

Cette naturalisation a été acceptée le 19.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Tuntange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame VRANCKEN Maria Jacoba, épouse REIJNERS Jozef Pierre, née le 17.02.1945 à Geleen (Pays-Bas), demeurant à Moutfort.

Cette naturalisation a été acceptée le 18.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Contern.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

—

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur AZARMGIN Iradj, né le 30.05.1942 à Téhéran (Iran), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 14.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame KARIMI NASSERI Jaleh, épouse AZARMGIN Iradj, née le 10.08.1954 à Masjed Soleiman (Iran), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 14.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur DIERICKX Pierre Armand Ghislain Alphonse, né le 11.05.1931 à Couillet (Belgique), demeurant à Bridel.

Cette naturalisation a été acceptée le 11.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Kopstal.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame WAUTHY Rose Marie Charlotte Emilie, épouse DIERICKX Pierre Armand Ghislain Alphonse, née le 29.05.1931 à Charleroi (Belgique), demeurant à Bridel.

Cette naturalisation a été acceptée le 11.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Kopstal.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur LAGHEZZA Oronzo, né le 15.05.1954 à Putignano (Italie), demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 11.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame TIBURZI Marie Antoinette, épouse LAGHEZZA Oronzo, née le 16.07.1954 à Dudelange, demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 11.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur LAMBOTTE Charles, né le 28.10.1947 à Villers-sur-Semois (Belgique), demeurant à Platen.

Cette naturalisation a été acceptée le 01.04.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Bettborn.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame FRANÇOIS Marie Madeleine Berthe Eugénie, épouse LAMBOTTE Charles, née le 21.03.1950 à Grapfontaine (Belgique), demeurant à Platen.

Cette naturalisation a été acceptée le 01.04.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Bettborn.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur MANCINI Massimo, né le 09.08.1965 à Pergola (Italie), demeurant à Mondercange.

Cette naturalisation a été acceptée le 12.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Mondercange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame UVA Loreta, épouse MANCINI Massimo, née le 06.11.1963 à Monopoli (Italie), demeurant à Mondercange.

Cette naturalisation a été acceptée le 11.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Mondercange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur SABO Tibor, né le 06.02.1950 à Becej (Yougoslavie), demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 11.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame AGOC Etel, épouse SABO Tibor, née le 19.01.1952 à Becej (Yougoslavie), demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 11.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur SANCHES CABRAL Antonio, né le 04.04.1946 à Sao Miguel/Tarrafal (Cap Vert), demeurant à Differdange.

Cette naturalisation a été acceptée le 19.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame ANDRADE SILVA Alexandrina, épouse SANCHES CABRAL Antonio, née le 26.11.1953 à Sao Miguel/Tarrafal (Cap Vert), demeurant à Differdange.

Cette naturalisation a été acceptée le 13.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur SILVA FERREIRA Ildo, né le 27.05.1945 à Santo Antonio das Pombas/Paul (Cap Vert), demeurant à Ettelbruck.

Cette naturalisation a été acceptée le 14.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Ettelbruck.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame DO ROSARIO ALMEIDA Ermelinda, épouse SILVA FERREIRA Ildo, née le 06.11.1956 à Santo Antonio das Pombas/Paul (Cap Vert), demeurant à Ettelbruck.

Cette naturalisation a été acceptée le 14.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Ettelbruck.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur TERENZI Evandro, né le 22.05.1950 à Napoli (Italie), demeurant à Pétange.

Cette naturalisation a été acceptée le 12.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame TRINEI Franca, épouse TERENZI Evandro, née le 13.10.1951 à Fabriano (Italie), demeurant à Pétange.

Cette naturalisation a été acceptée le 12.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur WONG Yiu Ming, né le 27.06.1960 à Hong Kong, demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 10.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame DAI Yu, épouse WONG Yiu Ming, née le 26.04.1966 à Jiangsu (Chine), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 10.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 21 **23 mai 1997**

S o m m a i r e

Entreprise des Postes et Télécommunications. – Conditions générales. – A partir du 1er juin 1997, sont applicables les nouvelles «Conditions Générales applicables aux services des comptes chèques postaux» de l'Entreprise des Postes et Télécommunications.

Ces Conditions Générales sont à la disposition du public à tous les bureaux de poste et téléboutiques.

Indice des prix à la consommation au 1er avril 1997. – L'indice des prix à la consommation établi conformément au règlement grand-ducal du 27 décembre 1996 est de **577.76** au 1er avril par rapport à la base 100 au 1er janvier 1948.

La moyenne des six derniers mois de l'indice raccordé s'établit au 1er avril 1997 à **577.37**.

Luxembourg, le 30 avril 1997.

Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques

Indigénat.

(Publication prescrite par la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise).

Options.

– Par déclaration d'option faite le 06.06.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Waldbredimus, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame BADIQUÉ Estelle Danielle Martine, née le 28.04.1976 à Luxembourg, demeurant à Trintange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 19.08.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bettendorf, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame BAR Elisabeth, née le 17.04.1978 à Luxembourg, demeurant à Bettendorf, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 05.04.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame BASTIAN Nathalie Christine Nicole, épouse MARSO Romain, née le 25.06.1967 à Luxembourg, demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 08.02.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur BOJCOVSKI Zarko, né le 15.10.1976 à Pétange, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 03.07.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Vianden, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur BORGES MARTINS Luis Carlos, né le 27.02.1977 à Ettelbruck, demeurant à Vianden, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 11.08.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Fischbach, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur BOZURIC Yves Jean Josephine, né le 09.10.1963 à Wiltz, demeurant à Fischbach, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 04.04.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de BLUM Yves Jean Josephine.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 04.05.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mamer, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CASTELLUCCI Maria Stella, née le 16.05.1970 à Luxembourg, demeurant à Mamer, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 30.10.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CERON Giuliana Maria Chiara, née le 20.11.1970 à Luino (Italie), demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 09.08.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CHUNG Kam Hung, épouse LAU Yu Kwok, née le 14.10.1965 à Hong Kong, demeurant à Hesperange-Howald, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 02.06.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mamer, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur CIMINO Franco, né le 27.07.1970 à Luxembourg, demeurant à Mamer, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 16.07.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Vianden, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur COLLING Jürgen Josef, né le 14.04.1964 à Neuerburg (Allemagne), demeurant à Vianden, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 29.12.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Rumelange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur COSTA SANTOS Vitor Manuel, né le 10.12.1977 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Rumelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 04.04.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de COSTA Victor.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 28.06.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CUSCE Catarina Maria Cristina, née le 06.01.1976 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 11.07.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Roeser, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DA CONCEIÇAO SILVA Ana Margarida, née le 11.11.1975 à Figueiro dos Vinhos (Portugal), demeurant à Berchem, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 04.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DA COSTA LEITE Paulo Miguel, né le 14.05.1977 à Azurém-Guimaraes (Portugal), demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 28.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DAS NEVES GUINÉ Antonio Oscar, né le 14.07.1972 à Anobra/Condeixa-a-Nova (Portugal), demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 28.02.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de NEIERS Tunn.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 03.11.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mamer, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DE FARIA PEREIRA Sandra, née le 22.02.1975 à Povoa de Lanhoso (Portugal), demeurant à Mamer, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 02.10.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Weiswampach, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DE LEMOS DO VALE CHAVES Isabel Maria, épouse VENANCIO FERREIRA Manuel Antonio, née le 05.01.1975 à Clervaux, demeurant à Weiswampach, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 04.04.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de CHAVES Isabelle.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 11.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Junglinster, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DELALAIN Brigitte, épouse ARLÉ Nico Jean Pierre, née le 31.01.1959 à Bapaume (France), demeurant à Gonderange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 21.05.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sanem, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DI GIAMBATTISTA Claudia, née le 12.08.1977 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Soleuvre, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 22.12.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bascharage, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DIROSA Salvatore, né le 01.01.1952 à San Michele di Ganzaria (Italie), demeurant à Bascharage, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 12.07.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Berdorf, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ELLMANN Stefan Hans Joachim, né le 18.05.1966 à Hamburg (Allemagne), demeurant à Berdorf, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 18.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mondorf-les-Bains, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame FERREIRA MENDES Claudine Isabel, née le 12.10.1977 à Luxembourg, demeurant à Mondorf-les-Bains, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 04.04.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de MENDES Claudine.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 23.08.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame FONSECA COELHO Mélisa, épouse DRACA Sasa, née le 21.08.1978 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 04.04.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de FONSECA Melissa.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 22.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur FREITAS CASTRO Uilson Marino, né le 24.06.1977 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Schifflange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 10.10.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur GALASSO Sebastiano, né le 24.12.1976 à Luxembourg, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 30.08.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Garnich, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame GARAND Brigitte Marlène, épouse MATHIEU Joseph, née le 27.02.1969 à Luxembourg, demeurant à Kahler, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 23.11.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dippach, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame GARCIA Janet, épouse WAHL Romain Mathias Michel, née le 14.06.1968 à Babasit, Manaoag, Pangasinan (Philippines), demeurant à Schouweiler, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 04.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame GIRAO FRANQUELIM Gina Maria, née le 05.11.1974 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 15.05.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur GUILLÉ Pierre-Yves, né le 20.02.1977 à Liège-Rocourt (Belgique), demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 06.06.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Contern, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame HERBRINK Sylvia Maria, née le 12.03.1978 à Luxembourg, demeurant à Moutfort, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 09.05.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mondorf-les-Bains, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur HERR Ronald Louis Germain, né le 19.05.1964 à Saint-Mard (Belgique), demeurant à Mondorf-les-Bains, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur JACQUOT Eric Christian Joël, né le 19.07.1976 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 20.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Steinsel, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur KRIES Guido Pierre Leo, né le 09.07.1977 à St. Vith (Belgique), demeurant à Heisdorf, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 08.02.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Weiler-la-Tour, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame LA TERZA Véronique Edwige, née le 06.01.1978 à Luxembourg, demeurant à Weiler-la-Tour, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 05.08.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bertrange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame LONGHINO Concettina, née le 08.12.1971 à Luxembourg, demeurant à Bertrange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 04.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Leudelange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur LOPES MACHADO Rui Manuel, né le 04.07.1973 à Luxembourg, demeurant à Leudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 19.08.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame LOVECE Margherita, née le 28.07.1978 à Luxembourg, demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 11.08.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mersch, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MANGINI Angelo, né le 05.08.1977 à Luxembourg, demeurant à Mersch, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 23.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Diekirch, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MARIA LEONOR Joana, épouse ALMEIDA DELGADO Manuel, née le 13.04.1968 à Santo Crucifixo/Ribeira Grande (Cap Vert), demeurant à Diekirch, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 04.04.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de LEONOR Joana.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 28.08.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MARTINS AMIL Daniel, né le 28.06.1978 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 29.05.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Strassen, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MARTINS RAIMUNDO Tomy, né le 16.04.1977 à Luxembourg, demeurant à Strassen, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 01.12.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Echternach, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MERFORT Natalie Sara, née le 11.12.1970 à Luxembourg, demeurant à Echternach, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.04.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Vianden, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MICUCCI Salvatore, né le 26.09.1971 à Ettelbruck, demeurant à Vianden, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 16.12.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Rumelange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MINELLI Nadia Rita Fernande, née le 09.07.1974 à Dudelange, demeurant à Rumelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 27.08.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Saeul, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MORAIS Manuel Antonio, né le 25.08.1978 à Luxembourg, demeurant à Saeul, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 04.04.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur NUNES CHUVA SOARES José Miguel, né le 28.02.1972 à Luxembourg, demeurant à Pétange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 28.02.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de SOARES José Miguel.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 15.07.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Wincrange, en conformité de l'art. 19,6 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur OSIO Mike Oscar Nell, né le 16.02.1978 à Algrange (France), demeurant à Doennange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 06.05.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PAIS PEREIRA Bruno Miguel, né le 28.09.1976 à Luxembourg, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 04.04.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de PEREIRA Bruno.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 19.06.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Lintgen, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PALMISANO Christian, né le 01.12.1977 à Luxembourg, demeurant à Lintgen, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 13.06.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame PAPIN Laetitia, née le 21.04.1975 à Luxembourg, demeurant à Bettembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 11.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PEREIRA SANTOS VAN-DUNEM Augusto Wilson, né le 02.07.1973 à Benguela (Angola), demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 28.02.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de PEREIRA Gusty.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 18.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sanem, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame PINTO DA COSTA Ana Maria, née le 23.09.1975 à Dudelange, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 04.04.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de PINTO Ana Maria.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 10.10.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame POLIGNANO Annabelle, née le 10.05.1977 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 12.04.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sanem, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PRIETO Emmanuel Isidore Antonio, né le 06.12.1977 à Thionville (France), demeurant à Sanem, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 28.06.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mertert, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur REICHERT Winfried Albert, né le 29.08.1949 à Langsur (Allemagne), demeurant à Wasserbillig, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 23.08.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame RIBEIRO GONÇALVES Maria Ondina, née le 08.01.1972 à Ansiaes-Amarante (Portugal), demeurant à Medernach, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 04.04.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de GONÇALVES Ondina Maria.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 14.06.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur RICHA Fares Abdallah, né le 04.10.1969 à Jalala/Zahle (Liban), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 09.02.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Kayl, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ROBERTO Giovanni, né le 04.01.1978 à Luxembourg, demeurant à Tétange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 27.08.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur RONDELLI Massimo, né le 26.04.1974 à Luxembourg, demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 03.02.1997 devant l'officier de l'état civil de la commune de Garnich, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame ROORDA Anne Marie Elise, épouse AREND Aloyse François, née le 19.05.1953 à Eupen (Belgique), demeurant à Garnich, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 15.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mersch, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ROTMANS Didier, né le 03.09.1967 à Amersfoort (Pays-Bas), demeurant à Moesdorf, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 20.12.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SCHORR Sandra, née le 11.08.1977 à Luxembourg, demeurant à Alzingen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 21.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SEQUEIRA David José, né le 25.09.1977 à Luxembourg, demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 06.06.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sanem, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SPENGLER Marlene, épouse LIEBIG Eric André Frédéric, née le 07.12.1937 à Schaffhausen/Saar (Allemagne), demeurant à Belvaux, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 22.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bertrange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SPERINI Marco, né le 15.02.1975 à Luxembourg, demeurant à Bertrange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 29.07.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SUMSKIS Fabrice Antoine, né le 07.09.1962 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 06.10.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur THEIN Josef Heribert, né le 26.03.1956 à Trier (Allemagne), demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 10.07.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur THIRRIARD Christophe, né le 14.04.1978 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 29.08.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Grosbous, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame TOEPP Heidi Maria, épouse REUTER Joseph Armand Gérard, née le 29.06.1962 à Luxembourg, demeurant à Grosbous, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 23.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Contern, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur TRIGATTI Luc, né le 17.09.1971 à Luxembourg, demeurant à Moutfort, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 02.05.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame VALENT Cristiana, née le 25.12.1975 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 10.07.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Remich, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame VANDENBOSCH Petra Lea Maria, épouse ZIMMER Raoul, née le 13.06.1973 à Luxembourg, demeurant à Remich, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 23.02.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Colmar-Berg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ZARKOV Srecko, né le 27.07.1976 à Ettelbruck, demeurant à Colmar-Berg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.06.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mertert, en conformité de l'art. 19,6 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame ZHAN Suhong, épouse ZHOU Dafu, née le 18.07.1971 à Zhejiang (Chine), demeurant à Wasserbillig, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 08.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,6 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame ZHAN Ying, épouse DAI Ming, née le 09.03.1973 à Zhejiang (Chine), demeurant à Bascharage, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 04.04.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de ZHAN Hélène.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

Recouvrements.

– Par déclaration de recouvrement faite le 12.10.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mersch, en conformité de l'art. 26 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur KNAUS Patrick Albert Clément, né le 03.10.1955 à Miraflores/Lima (Pérou), demeurant à Mersch, a recouvré la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration de recouvrement faite le 20.05.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 26 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur THEIS Mathias Alfred Jean, né le 02.05.1930 à Ottange (France), demeurant à Rocbaron (France), a recouvré la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 22 **27 mai 1997**

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 11 mars 1997 autorisant Monsieur Urs Helmut KÖGEL à changer son nom patronymique actuel en celui de «KOEGEL».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande présentée le 9 août 1996 par Maître Paul *Trierweiler,* avocat à Luxembourg, sollicitant au nom de Monsieur Urs Helmut KÖGEL, né le 18 février 1969 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise et demeurant à L-7321 Steinsel - 24, rue des Fraises, l'autorisation de changer son nom patronymique actuel en celui de «KOEGEL»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982, relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Urs Helmut KÖGEL est autorisé à changer son nom patronymique actuel en celui de «KOEGEL».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Château de Berg, le 11 mars 1997.
Jean

Arrêté ministériel du 8 avril 1997 portant nomination des membres du Conseil supérieur des Personnes Agées.

La Ministre de la Famille,

Vu le règlement ministériel du 9 février 1976 portant création d'un Conseil supérieur des Personnes Agées;

Vu l'arrêté ministériel du 25 août 1976 portant détermination des associations, organismes et autorités représentés au Conseil supérieur des Personnes Agées tel qu'il a été complété par les arrêtés ministériels du 19 octobre 1976, du 12 octobre 1983, du 27 mai 1987, du 18 novembre 1991 et du 10 juillet 1992;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres du Conseil supérieur des Personnes Agées pour un terme de 3 ans:

Pour l'Amicale des Personnes retraitées, âgées ou solitaires «AMIPERAS»:

membres effectifs: Madame Edmée *Mangers-Anen,* 45, rue Pierre Krier, L-3504 Dudelange
Monsieur François *Dahm,* 29, rue Franklin, L-1450 Luxembourg

membres suppléants: Monsieur Aloyse *Duhr,* 34, rue de la Chapelle, L-3440 Dudelange
Monsieur Jean-Pierre *Rehlinger,* 26, Cité de l'Europe, L-3834 Schifflange

Pour l'Association Nationale des Assistants d'Hygiène Sociale, Assistantes Sociales et Infirmières Hospitalières Graduées:

membre effectif: Monsieur Jean *Bohler,* 40, rue Jean Wolter, L-5892 Alzingen

membre suppléant: Mademoiselle Louise *Rechtfertig,* 82, rue du Brill, L-4042 Esch-sur-Alzette

Pour la Confédération Générale du Travail du Luxembourg «CGT»:

membres effectifs: Monsieur Félix *Hasser,* 44, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg
Monsieur Raymond *Ross,* 46, rue du Travail, L-2625 Beggen

membre suppléant: Monsieur Camille *Wagner,* 26, rue Cents, L-1319 Luxembourg

Pour la Confédération Luxembourgeoise des Syndicats Chrétiens «LCGB»:

membre effectif: Monsieur Aloyse *Ehmann,* 11, rue du Commerce, L-1012 Luxembourg

membre suppléant: Monsieur Marcel *Mersch,* 11, rue du Commerce, L-1012 Luxembourg

Pour la Fédération des Employés Privés du Grand-Duché de Luxembourg «FEP»:

membre effectif: Monsieur Léon *Klauner,* 27, rue Emile Klensch, L-3250 Bettembourg

membre suppléant: Monsieur Raymond *Müller,* 114, rue des Muguets, L-2167 Weimershof

Pour la Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale:

membre effectif: Monsieur Roger *Thilges,* 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg

membre suppléant: Madame Christiane *Kohn-Mergen,* 5, rue Charles Quint, L-2380 Luxembourg

Pour la Fédération des Artisans a.s.b.l.:

membre effectif: Monsieur Jean *Schaus,* 20, rue de la Gendarmerie, L-8508 Redange-sur-Attert

membre suppléant: Monsieur Romain *Schmit,* B.P. 1604, L-1016 Luxembourg

Pour la Confédération Générale de la Fonction Publique «CGFP»:

membre effectif: Monsieur Charles *Waringo,* 31, rue Bel-Air, L-3820 Schifflange

membre suppléant: Monsieur Léon *Heinz,* 41, rue Emile Mayrisch, L-4470 Soleuvre

Pour la Fédération Luxembourgeoise des Invalides et Crédirentiers:

membre effectif: Monsieur Jos *Ruckert,* 107, rue de Belvaux, L-4418 Soleuvre
membre suppléant: Monsieur Fernand *Braconnier,* 32, Chemin de Brouck, L-4808 Rodange

Pour l'Aide familiale – Aide senior a.s.b.l.:

membre effectif: Madame Marthe *Krier-Klinger,* 57, rue de Mamer, L-8081 Bertrange
membre suppléant: Madame Liliane *Demart-Frising,* 60, rue Paul Wilwertz, -2738 Luxembourg

Pour l'Association Luxembourgeoise de Gérontologie/Gériatrie:

membre effectif: Madame Josée *Thill,* p/a Fondation Emile Mayrisch, Château de Colpach
membre suppléant: Monsieur Jos *Noesen,* 34, Cité Bourschterbaach, L-9029 Warken

Pour le Ministère de la Santé:

membre effectif: Madame Nathalie *Rausch,* 1, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg
membre suppléant: Monsieur Paul *Moes,* 1, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg

Pour le Ministère de la Famille:

membres effectifs: Monsieur Serge *Eberhard*
Monsieur Jules *Thyes*
membres suppléants: Madame Carole *Molling*
Monsieur Michel *Neyens*

Pour la l'Association des Médecins et des Médecins Dentistes:

membre effectif: Monsieur Jean-Marie *Behm,* 11, rue Nicolas Welter, L-7570 Mersch
membre suppléant: Monsieur Robert *Welter,* 6, rue du Centenaire, L-6719 Grevenmacher

Pour la Commission Permanente de la Conférence Nationale des Religieuses du Luxembourg:

membre effectif: Révérende Soeur Bertilla *Schwalen,* 50, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg
membre suppléant: Révérende Soeur Nelly *Schimberg,* 28, rue de l'Eglise, L-4732 Pétange

Pour le Service de formation socio-familiale a.s.b.l.:

membre effectif: Madame Ilse *Hardt,* 20, rue de Contern, L-5955 Itzig
membre suppléant: Monsieur Marc *Avarello,* 20, rue de Contern, L-5955 Itzig

Art. 2. Le présent arrêté, dont avis sera publié au Mémorial, sera transmis à chacun des intéressés, pour lui servir de titre et à la Chambre des Comptes, pour information.

Luxembourg, le 8 avril 1997.
La Ministre de la Famille,
Marie-Josée Jacobs

Arrêté ministériel du 14 avril 1997 portant nomination des membres de la commission d'avis spéciale en matière d'emploi de travailleurs étrangers sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Le Ministre du Travail et de l'Emploi,

Vu le règlement grand-ducal du 17 juin 1994 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 12 mai 1972 déterminant les mesures applicables pour l'emploi des travailleurs étrangers sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, et notamment son article 1er sous 2;

Sur proposition du Ministre de la Justice, du Ministre de la Sécurité sociale, du Directeur de l'Administration de l'emploi et du Directeur de l'Inspection du travail et des mines;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres de la commission d'avis spéciale conformément à l'article 7bis du règlement grand-ducal modifié du 12 mai 1972 déterminant les mesures applicables pour l'emploi des travailleurs étrangers sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, les personnes ci-après:

a) membres effectifs

M. Joseph *Faber,* Conseiller de direction au Ministère du travail et de l'emploi,
M. Erny *Dornseiffer,* Inspecteur principal 1er en rang au Ministère du travail et de l'emploi,
M. Marc *Peters,* Inspecteur principal au Ministère de la Justice,
M. Yves *Bechet,* Conseiller de direction 1ère classe au Centre commun de la sécurité sociale,
M. Jean *Hoffmann,* Conseiller économique 1ère classe à l'Administration de l'emploi,
M. Roland *Schettlé,* Inspecteur de direction 1er en rang à l'Administration de l'emploi,
Mlle Mariette *Scholtus,* Conseiller de direction à l'Inspection du travail et des mines.

b) membres suppléants

Mme Maryse *Fisch,* Attaché d'administration au Ministère du travail et de l'emploi,
M. Gary *Tunsch,* Inspecteur principal au Ministère du travail et de l'emploi

Mlle Diane *Muschang,* Rédacteur au Ministère de la Justice,
M. Paul *Licker,* Inspecteur principal 1er en rang au Centre commun de la Sécurité sociale,
M. Pol *Ensch,* Inspecteur de direction à l'Administration de l'emploi,
M. François *Krack,* Premier commis principal à l'Administration de l'emploi,
Mme Esther *Philippe,* Assistante sociale à l'Inspection du travail et des mines.

Art. 2. Monsieur Joseph *Faber,* préqualifié, assumera la fonction de président de la commission d'avis spéciale. Madame Carmen *Leick* et Madame Romy *Schmidt*, employées au Ministère du Travail et de l'Emploi, assumeront la fonction de secrétaire de ladite commission.

Luxembourg, le 14 avril 1997.
Le Ministre du Travail et de l'Emploi,
Jean-Claude Juncker

Arrêté ministériel du 23 avril 1997 autorisant Monsieur Jean SAND, maître-électricien, demeurant 2, montée de la Bergerie à L-7473 Schoenfels, à installer des systèmes d'alarme et de sécurité à l'exclusion de toute gestion de centres d'alarmes.

Le Ministre de la Justice,

Vu la loi du 6 juin 1990 relative aux activités privées de gardiennage et de surveillance;
Vu la demande présentée par le sieur Jean *Sand* en date du 25 avril 1995;
Vu l'avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat;

Arrête:

Art. 1er. Monsieur Jean *Sand,* maître-électricien, né le 2 septembre 1960 à Luxembourg, demeurant 2, montée de la Bergerie à L-7473 Schoenfels, est autorisé à installer des systèmes d'alarmes et de sécurité à l'exclusion de toute gestion de centres d'alarmes.

Art. 2. Monsieur Jean *Sand* est tenu de garder le secret sur toutes les informations concernant les clients et les détails techniques des systèmes installés ou révisés.

Art. 3. Monsieur Jean *Sand* est tenu de se conformer scupuleusement aux dispositions de la loi du 6 juin 1990 précitée et ne peut engager du personnel qu'après avoir obtenu l'agrément exprès du Ministre de la Justice.

Art. 4. La présente autorisation est valable jusqu'au 22 avril 2002.

Luxembourg, le 23 avril 1997.
Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Arrêté ministériel du 28 mai 1997 portant nomination des membres du comité-directeur du Fonds Culturel National.

Le Ministre de la Culture,
Le Ministre des Finances,

Vu l'article 4 de la loi du 4 mars 1982
a) portant création d'un Fonds culturel national;
b) modifiant et complétant les dispositions fiscales tendant à promouvoir le mécénat et la philanthropie;
Vu l'article 4 de la même loi instituant un secrétariat chargé d'assister le comité-directeur;
Vu les arrêtés ministériels du 17 octobre 1984, du 28 mai 1985, du 31 juillet 1985, du 22 août 1985, du 27 mai 1991 et du 20 mai 1994 portant respectivement nomination et prorogation des mandats des membres du comité-directeur du Fonds culturel national;

Arrêtent:

Art. 1er. Sont nommés membres du comité-directeur du 28 mai 1997 au 28 mai 2000, conformément à l'article 4 de la loi du 4 mars 1982 a) portant création d'un Fonds culturel national; b) modifiant et complétant les dispositions fiscales tendant à promouvoir le mécénat et la philanthropie:

délégués du Ministre de la Culture

– Monsieur Paul *Reiles,* directeur du Musée national d'Histoire et d'Art;
– Monsieur Roger *Manderscheid,* inspecteur principal 1er en rang au Ministère de la Culture e.r.

délégué du Ministre des Finances

– Monsieur Jeannot *Waringo,* directeur de l'Inspection générale des Finances.

Art. 2. Monsieur Paul *Reiles* est nommé président du Fonds culturel national pour la période du 28 mai 1997 au 28 mai 2000.

Art. 3. Monsieur Roger *Manderscheid* remplira les fonctions de secrétaire du Fonds culturel national.

Art. 4. Le présent arrêté sera expédié aux membres du comité-directeur pour leur servir de titre. Ampliation en sera adressée à la Chambre des Comptes pour information.

Art. 5. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 28 mai 1997.

Le Ministre de la Culture,
Erna Hennicot-Schoepges

Le Ministre des Finances,
Jean-Claude Juncker

Administration du Cadastre et de la Topographie. – Examen de promotion. – Il est porté à la connaissance de tous les intéressés que l'Administration du Cadastre et de la Topographie procédera au courant du mois d'octobre 1997 à un examen de promotion dans la carrière de l'expéditionnaire administratif.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 10 avril 1997, démission honorable de ses fonctions, avec effet au 1er avril 1997, a été accordée à Monsieur Victor *Dupont,* inspecteur principal premier en rang à l'administration de l'enregistrement et des domaines. Par arrêté grand-ducal du même jour le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Victor *Dupont.*

Administration des Services Techniques de l'Agriculture. – Examen de fin de stage. – L'Administration des Services Techniques de l'Agriculture organisera au cours de la deuxième quinzaine du mois de septembre 1997 un examen de fin de stage sanctionnant la formation spéciale dans la carrière de l'ingénieur, division du génie rural.

Bibliothèque nationale. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 14 avril 1997 Monsieur Jean-Claude *Muller,* attaché de Gouvernement premier en rang à l'administration gouvernementale, a été nommé aux fonctions de Directeur de la Bibliothèque nationale.

Circulation des signes monétaires émis par l'Institut Monétaire Luxembourgeois.

(Publication prévue par l'art. 19, par. 2 de la loi du 20 mai 1983 portant création d'un Institut Monétaire Luxembourgeois).

Situation au 28 mars 1997:

A)	Billets	Francs
	F 5.000 (type 1993):	3.116.860.000,–
	F 1.000 (type 1985):	1.379.487.000,–
	F 100 (type 1986):	195.360.500,–
B)	Monnaies métalliques	
	F 50 (type 1987):	509.909.100,–
	F 20 (type 1990):	21.969.320,–
	F 5 (type 1988):	119.862.980,–
	F 1 (type 1988):	47.997.722,–
	Sous-total	5.391.446.622,–
	Monnaies numismatiques:	3.702.344,–
	Monnaies commémoratives:	17.547.900,–
	Total	5.412.696.866,–

Institut Monétaire Luxembourgeois

Commission des Prix. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 17 avril 1997, a été désigné comme membre effectif de la Commission des Prix M. Patrick *Zanier,* délégué de la Confédération Luxembourgeoise des Syndicats Chrétiens, en remplacement de M. Nico *Hoffmann,* dont il achèvera le mandat.

M. Nico Hoffmann a été désigné comme membre suppléant de M. Patrick *Zanier.*

Consulats. – Démissions. – Par arrêté grand-ducal du 24 mars 1997, démission honorable de ses fonctions de Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Varsovie, a été accordée à Monsieur Edouard *Wende,* avec effet au 31 mars 1997.

Par arrêté grand-ducal du 14 avril 1997, démission honorable de ses fonctions de Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Düsseldorf, a été accordée à Monsieur Helmut *Nieland,* sur sa demande.

Consulats. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 14 avril 1997, Monsieur Christian *Graf von Bassewitz* a été nommé aux fonctions de Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Düsseldorf, pour une période renouvelable de cinq ans, avec juridiction sur la «Land Nordrhein-Westfalen» à l'exception «der Stadt und Kreis Aachen und der Kreise Düren und Heinsberg».

Consulats. – Prorogation de mandats. – Par arrêté grand-ducal du 14 avril 1997, le mandat consulaire de Monsieur Georg *Fürstenberg,* Consul général honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Vienne, a été prorogé pour une période renouvelable de cinq ans.

Par arrêté grand-ducal du 14 avril 1997, le mandat consulaire de Monsieur Dieter *Usner,* Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Salzbourg, a été prorogé pour une période renouvelable de cinq ans.

Consulats. – Exéquatur. – Par arrêté grand-ducal du 24 mars 1997, Son Altesse Royale le Grand-Duc a daigné délivrer à Monsieur Jacques *Lamby* l'exéquatur qui lui est nécessaire pour exercer les fonctions de Consul honoraire du Mexique au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté grand-ducal du 14 avril 1997, Son Altesse Royale le Grand-Duc a daigné délivrer à Monsieur Edward Hendrik *Vermeer* l'exéquatur qui lui est nécessaire pour exercer les fonctions de Consul honoraire de la République d'Indonésie au Grand-Duché de Luxembourg.

Corps diplomatique. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 28 mars 1997, Monsieur Jean *Olinger* a été nommé Secrétaire de Légation en service ordinaire.

Corps diplomatique. – Nominations. – Par arrêtés grand-ducaux du 29 avril 1997, Monsieur Georges *Faber,* Madame Martine *Kommer* et Mademoiselle Nadine *Maisch* ont été nommés Secrétaires de Légation en service ordinaire.

Cour de Justice Benelux. – Nomination. – Par décision du Comité des Ministres de l'Union Economique Benelux du 21 mars 1997 et avec effet à partir du 3 juillet 1997 a été nommé juge suppléant à la Cour de Justice Benelux: Monsieur Edward *Forrier,* conseiller à la Cour de Cassation de Belgique.

Entreprises d'assurances. – «GENERALIFE SA». – Changement du directeur. – Le Conseil d'Administration de l'entreprise d'assurances «GENERALIFE SA» a nommé directeur Madame Anne-Christine *Lussie,* en remplacement de Monsieur Roland *Frising.*

Entreprises d'assurances. – Agréments d'agents d'assurances retirés pendant le mois de mars 1997.

Nom et domicile	*Entreprises d'assurances*	*Date du retrait*
Lemaire Yves, Steinfort	ASSURANCES GENERALES DE FRANCE	21.03.1997
Laby Olivier, Luxembourg	AXA ASSURANCES	21.03.1997
Afonso Lourenco Hilario, Dommeldange	AZUR-VIE	21.03.1997
Altomare Elise, Luxembourg	AZUR-VIE	21.03.1997
Baesel Jean-Luc, Bettembourg	AZUR-VIE	21.03.1997
Beurlet Luc, Bridel	AZUR-VIE	21.03.1997
Biraschi Sandro, Pétange	AZUR-VIE	21.03.1997
Boudot Philippe, Luxembourg	AZUR-VIE	21.03.1997

Buffone Pierre-Antoine, Dippach-Gare	AZUR-VIE	21.03.1997
Chartier Eric, Luxembourg	AZUR-VIE	21.03.1997
Collot Rudy, Differdange	AZUR-VIE	21.03.1997
Courange Charles, Howald	AZUR-VIE	21.03.1997
De Lemos Michel, Bascharage	AZUR-VIE	21.03.1997
Dubuisson Philippe, Dudelange	AZUR-VIE	21.03.1997
Felten Chantal, Luxembourg	AZUR-VIE	21.03.1997
Feyder Maurice, Nospelt	AZUR-VIE	21.03.1997
Grandgenet Emile, Belvaux	AZUR-VIE	21.03.1997
Heuertz Richard, Luxembourg	AZUR-VIE	21.03.1997
Jungblut Jean, Howald	AZUR-VIE	21.03.1997
Karier Henri, Diekirch	AZUR-VIE	21.03.1997
Kayser Serge, Lamadelaine	AZUR-VIE	21.03.1997
Kieffer Claude, Luxembourg	AZUR-VIE	21.03.1997
Kohn Gaston, Mondercange	AZUR-VIE	21.03.1997
Laby Olivier, Steinfort	AZUR-VIE	21.03.1997
Laguerre André, Capellen	AZUR-VIE	21.03.1997
Lorenz Steve, Esch-sur-Alzette	AZUR-VIE	21.03.1997
Muller Margot, Luxembourg	AZUR-VIE	21.03.1997
Muller Paul, Dudelange	AZUR-VIE	21.03.1997
Rotteveel Jacobus, Boevange	AZUR-VIE	21.03.1997
Schaaf Steve Dudelange	AZUR-VIE	21.03.1997
Schneider Guillaume, Linger	AZUR-VIE	21.03.1997
Schumacher Patrick, Heisdorf	AZUR-VIE	21.03.1997
Stoffel Mike, Dudelange	AZUR-VIE	21.03.1997
Tasca Mihai Fanel, Tuntange	AZUR-VIE	21.03.1997
Tumminelli Attilio, Howald	AZUR-VIE	21.03.1997
Wildgen Paul, Ehlerange	AZUR-VIE	21.03.1997
Wurth Daniel, Luxembourg	AZUR-VIE	21.03.1997
Kemp Brigitte, Grevenmacher	D.A.S.	21.03.1997
Barata Loures Carlos, Bettange-sur-Mess	P & V ASSURANCES	21.03.1997
Do Carmo Silva Venancio, Luxembourg	P & V ASSURANCES	21.03.1997
Dos Santos Figueiredo José, Pétange	P & V ASSURANCES	21.03.1997
Munoz André, Luxembourg	P & V ASSURANCES	21.03.1997
Delli-Zotti Romain, Hautcharage	WINTERTHUR-EUROPE ASSURANCES	21.03.1997

Entreprises d'assurances. – Agents d'assurances agréés pendant le mois de mars 1997.

Nom et domicile	*Entreprises d'assurances*	*Date de l'agrément*
Kusters Joseph, Luxembourg	ABN AMRO LIFE	03.03.1997
Smits André, Gonderange	ABN AMRO LIFE	05.03.1997
Delli-Zotti, Romain, Hautcharage	ASSURANCES GENERALES DE FRANCE	21.03.1997
Hönig Horst, Berchem	ASSURANCES GENERALES DE FRANCE AGF/ASSUBEL VIE	21.03.1997
Vander Haegen Roger, Luxembourg	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	28.03.1997
Biagiotti Delia, ép. *Scholtes,* Bergem	LA BALOISE, Compagnie d'Assurances LA BALOISE, Compagnie d'Assurances sur la Vie	21.03.1997
Dallanoce Myriam, Luxembourg	LA BALOISE, Compagnie d'Assurances LA BALOISE, Compagnie d'Assurances sur la Vie	21.03.1997
Eich Pascal, Hesperange	LA BALOISE, Compagnie d'Assurances LA BALOISE, Compagnie d'Assurances sur la Vie	21.03.1997
Goedert Marco, Esch-sur-Alzette	LA BALOISE, Compagnie d'Assurances LA BALOISE, Compagnie d'Assurances sur la Vie	21.03.1997
Heinen Jean-Marc, Howald	LA BALOISE, Compagnie d'Assurances LA BALOISE, Compagnie d'Assurances sur la Vie	21.03.1997
Schock Monique, Bous	LA BALOISE, Compagnie d'Assurances LA BALOISE, Compagnie d'Assurances sur la Vie	21.03.1997

Orgassurances S. à r. l. représentée par M. *Lemaire* Yves Steinfort	FORTIS LUXEMBOURG	21.03.1997
Vander Haegen Roger, Luxembourg	FORTIS LUXEMBOURG FORTIS LUXEMBOURG VIE	28.03.1997
Wirth Henri, Steinfort	GENERALIFE	03.03.1997
Dupont Marco, Tétange	HAMBURG-MANNHEIMER	21.03.1997
Laurent Corine, Pétange	HAMBURG-MANNHEIMER	21.03.1997
Barata Loures Carlos, Bettange-sur-Mess	IMPERIO	21.03.1997
Batista Monteiro Manuel, Luxembourg	IMPERIO	21.03.1997
Do Carmo Silva Venancio, Luxembourg	IMPERIO	21.03.1997
Dos Santos Figueiredo José, Pétange	IMPERIO	21.03.1997
Munoz André, Luxembourg	IMPERIO	21.03.1997
Deckenbrunnen Michèle, Dahl	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	21.03.1997
Kemp Brigitte, Grevenmacher	P & V ASSURANCES	21.03.1997
Laby Olivier, Bertrange	P & V ASSURANCES	21.03.1997
Van den Pol Erik, Bereldange	P & V ASSURANCES	05.03.1997
Devroye Eric, Mamer	ROYALE UAP IARD ROYALE UAP VIE	03.03.1997

Ministère de la Famille. – Fonds National de Solidarité. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 9 avril 1997 Monsieur Pierre *Jaeger,* commissaire aux étrangers a été nommé membre du comité directeur en remplacement de Monsieur Francis *Delaporte,* vice-président du tribunal administratif.

Notariat. – Dépôt de minutes. – Par jugement du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch en date du 4 mars 1997, Maître Martine *Weinandy,* notaire de résidence à Clervaux, a été désignée dépositaire définitif des minutes, répertoires et autres registres de Maître Camille *Mines,* ci-avant notaire à Clervaux.

Relations extérieures. – Remise de lettres de créance. – Le jeudi, 17 avril 1997 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Tchinguiz T. *Aitmatov,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Kirghize.

Le jeudi, 17 avril 1997 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Aurelio *Mba Olo Andeme,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Guinée Equatoriale.

Le jeudi, 17 avril 1997 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Madame Akosita *Fineanganofo,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Royaume de Tonga.

A la même occasion Son Excellence Madame Akosita *Fineanganofo* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le jeudi, 17 avril 1997 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Donald *Kenyon,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Australie.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Donald *Kenyon* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Relevé
des faillites prononcées par les tribunaux de commerce pendant le mois de février 1997.

N° d'ordre	Nom du failli	Date du jugement	Juge-commissaire	Curateur
		Luxembourg		
1.	la s. à r. l. BATI-DECOR, avec siège social à Luxembourg, 120, avenue du X Septembre, avec dépôt au Laminoir de Dudelange	05.02.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Marguerite *Ries*
2.	la s. à r. l. LA COUPE CREATIVE, avec siège social à Luxembourg, 16-18, rue de Bonnevoie	05.02.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Malika *Khayati*

3.
la dame Edith VANACKEREN, commerçante, demeurant à Luxembourg, 10, rue Jean l'Aveugle, ayant fait le commerce sous la dénomination BOUTIQUE IN-EDITH au Centre Commercial Topaze à Mersch

05.02.1997

Mme Karin *Guillaume*

Me Ralph *Deischter*

4.	la S.A. INTERMAISON, actuellement sans siège social connu, de fait établie à Esch/Alzette, 50, rue de la Libération	07.02.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Patrick *Chantrain*
5.	la S.A. TOUTES RENOVATIONS LUX, avec siège social à Steinfort, 12, rue du Cimetière	07.02.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Carmen *Rimondini*
6.	la S.A. FINANCIERE RISE, en liquidation, avec siège social à Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur	07.02.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Pierre Feltgen
7.	la s. à r. l. CLAUS RIECK, avec siège social à Roeser, 33A, Grand-Rue	07.02.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Pierre *Feltgen*
8.	la s. à r. l. BRASSERIE RESTAURANT VIKING, avec siège social à Luxembourg, 26-30, rue de l'Eau	07.02.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Thierry *Becker*
9.	la s. à r. l. JMS, avec siège social à Esch/Alzette, 2, place Boltgen	07.02.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Jean-Paul *Reiter*
10.	la s. à r. l. SPIDER RECORDS, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 8, rue du Puits	07.02.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me François *Cautaerts*
11.	la s. à r. l. DANA, avec siège social à Esch/Alzette, 13, rue du Commerce, de fait établie à Luxembourg, 20, rue Beaumont	07.02.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Christel *Dumont*
12.	la S.A. ARAB MULTINATIONAL FINANCE COMPANY, en liquidation, avec siège social à Luxembourg, 10, rue Aldringen	07.02.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Pierre *Feltgen*
13.	la dame Noelle MARCHETTI, épouse Raymond GROSBUSCH, commerçante, demeurant à Mamer, 37, rue Gaaschbierg, ayant fait le commerce sous la dénomination JARDIN DE PROVENCE à Luxembourg, 18, Côte d'Eich	07.02.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Brigitte *Pochon*
14.	la S.A. LUXCOM, avec siège social à Luxembourg, 100, route d'Arlon	14.02.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Yvette *Ngono Yah*
15.	la S.A. LES CONSTRUCTIONS PAUL ERPELDING, établie et ayant son siège social à Livange, Zone Industrielle	14.02.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Anja *Reisdoerfer*
16.	la S.A. VICTORY MUSIKPALAST, avec siège social à Luxembourg, 3-5, rue de Bonnevoie	14.02.1997	Mme Paule *Mersch*	Me André Th. *Ries*
17.	la S.A. THE HANF CORPORATION (THC), avec siège social à Luxembourg, 168, avenue du X Septembre	14.02.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Jean-Louis Hastert
18.	la s. à r. l. GOTIA, avec siège social à Luxembourg, 62, rue de Bourgogne	14.02.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Jean-Louis *Hastert*
19.	la s. à r. l. SOCOBAT-LEONARDIS, établie et ayant son siège social à Rodange, 174, route de Longwy	14.02.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Miguel A. *Andreu*
20.	la s. à r. l. BRUNETTI-TRANS, avec siège social à Esch/Alzette, 21, rue de Stalingrad	14.02.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Aline *Rosenbaum*
21.	la s. à r. l. AUTOPLUS, avec siège social à Luxembourg, 45, route d'Arlon	14.02.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Camille *Bal*
22.	la S.A. SOTRAROUTE CONSTRUCTIONS, établie et ayant son siège social à Strassen, 245, route d'Arlon	14.02.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Evelyne *Korn*
23.	la s. à r. l. BLUE FASHION, avec siège social à Luxembourg, 25, rue des Capucins, de fait établie à Bertrange, 80, route de Longwy (Centre commercial CONCORDE)			

19.02.1997

Mme Karin *Guillaume*

Me André Th. *Ries*

24.	la s. à r. l. NEW FASHION, établie et ayant son siège social à Esch/Alzette, 47, rue de la Libération, et établie à Dudelange, 84, avenue Grande-Duchesse Charlotte	19.02.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me André Th. *Ries*
25.	la s. à r. l. TREND FASHION, avec siège social à Luxembourg, 23, rue des Capucins, de fait établie à Luxembourg, 25, rue des Capucins, à Bertrange, route d'Arlon (Centre commercial BELLE ETOILE) et à Diekirch, 7, place de la Libération	19.02.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Marguerite *Ries*
26.	le sieur Christian MOREL, commerçant, demeurant à Esch/Alzette, 10, rue Xavier Brasseur, ayant fait le commerce sous la dénomination MOREL DRESS	21.02.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Pierre *Feltgen*
27.	la s. à r. l. TECHNICAL FIRE PROTECTION LUXEMBOURG, en abrégé T.F.P., établie et ayant son siège social à Mertert, Zone Industrielle Fausermillen	21.02.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Pierre *Feltgen*
28.	la s. à r. l. TOUROTEL GROUP, faisant le commerce sous la dénomination CHEMINEE DE PARIS, ayant eu son siège social à Luxembourg, 10, rue d'Anvers, de fait établie à Luxembourg, 38, rue Michel Rodange	21.02.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Roy *Reding*
29.	le sieur Joseph Huber, transporteur, ayant fait le commerce à Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck	21.02.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Roy *Reding*
30.	la s. à r. l. ABC DECO, avec siège social à Luxembourg, 33A, rue de Strasbourg	26.02.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Delphine *Korsec*
31.	la s. à r. l. METAL TOIT, avec siège social à Dudelange, 1A, rue Emile Mayrisch	26.02.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Isabelle *Claude*
32.	la s. à r. l. LUX S.C.P.I. avec siège social à Remich, 6, place du Marché	26.02.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Bernard *Felten*
33.	la s. à r. l. AGENCE IMMOBILIERE ET COMMERCIALE UM DUERF, avec siège social à Koerich, 9, Montée St. Hubert	26.02.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Bernard *Felten*
34.	le sieur Alfred WEBER, commerçant, demeurant à Esch/Alzette, 13, route de Rumelange	28.02.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Dieter *Grozinger*
35.	la s. à r. l. BULLDOG, avec siège social à Esch/Alzette, 23, rue de l'Eglise	28.02.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Emmanuelle *Vion*
36.	la s. à r. l. UJEP LUXEMBOURG, en liquidation, avec siège social à Bertrange, 80, route de Longwy	28.02.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Nadine *Welter*
37.	la s. à r. l. THE CATERING COMPANY, avec siège social à Luxembourg, 43, boulevard Général Patton	28.02.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Marc *Wagner*
38.	la S.A. NEW ILLUSION, avec siège social à Luxembourg, 33, rue Fort Neipperg	28.02.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Nadine *Tapella*
39.	la S.A. SICOMA, avec siège social à Remich, 6, rue Dicks	28.02.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Véronique *Hoffeld*
40.	la S.A. INTERDRINKS, avec siège social à Luxembourg, 414, route de Longwy	28.02.1997	Mme Paule *Mersch*	Me André Th. *Ries*
41.	la s. à r. l. NEW BECKELECK, avec siège social à Differdange, rue de Hussigny	28.02.1997	Mme Paule *Mersch*	Me André Th. *Ries*
42.	la s. à r. l. CHAUFFAGE TECHNIQUE, établie et ayantson siège social à			

Luxembourg, 216, route d'Esch

28.02.1997

Mme Paule *Mersch*

Me Dieter *Grozinger*

Diekirch

43.	le sieur Gary EVANS, commerçant, demeurant à L-9186 Stegen, 12, Gerelwee	12.02.1997	Mme Marie-Thérèse *Schmitz*	Me Brigitte *Rössler*
44.	la société à responsabilité limitée FAWECO, établie et ayant son siège social à L-9291 Diekirch, Zone Industrielle, rue du Walebroch	19.02.1997	Mme Marie Thérèse *Schmitz*	Me Jean-Paul *Wiltzius*
45.	la société à responsabilité limitée LUX-MARKT, établie et ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, 147, route de Stavelot	19.02.1997	Mme Sylvie *Conter*	Me Alain *Bingen*
46.	la société à responsabilité limitée E-TEC MONTAGEN GmbH, ayant eu son dernier siège à L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot	26.02.1997	Mme Marie Thérèse *Schmitz*	Me Françoise *Gonner*
47.	la société à responsabilité limitée SAIDA, ayant eu son dernier siège à L-9044 Ettelbruck, 2, rue de la Gare, actuellement sans siège social connu	26.02.1997	Mme Marie-Thérèse *Schmitz*	Me Nuno *Pinto*
48.	la société à responsabilité limitée EURO RECYCLAGE SARL, établie et ayant son siège social à L-9653 Goesdorf, 25, um Knupp	26.02.1997	Mme Marie-Thérèse *Schmitz*	Me Jean-Paul *Wiltzius*

Par jugement du tribunal de commerce de Luxembourg en date du 7 février 1997, la faillite de la s. à r. l. SPORTS AUTOS, avec siège social à Luxembourg, 30, rue de Cessange, a été rabattue.

Santé. - Art de guérir. - Par arrêté ministériel du 28 mars 1997, M. Tom *Colling*, né le 8 novembre 1965, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en gynécologie-obstétrique au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 28 mars 1997, Mme le Dr Arantzazu de *Perdigo*, née le 9 septembre 1959, a été autorisée à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 28 mars 1997, M. le Dr Giulio *Schiff*, né le 31 mars 1960 a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en chirurgie générale au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 28 mars 1997, M. le Dr Paul *Hentgen*, né le 13 mars 1963, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en psychiatrie au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 28 mars 1997, M. le Dr Wolfgang Reuter, né le 3 juin 1946, a été autorisée à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 28 mars 1997, Mme Negin *Azarmgin*, née le 21 janvier 1970, a été autorisée à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Santé – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 25 avril 1997, Mme le Dr Marianne *Goergen,* née le 19 juin 1964, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en pédiatrie au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 25 avril 1997, M. le Dr Jean-Luc *Molitor,* né le 6 octobre 1964 a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en médecine interne au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 25 avril 1997, M. le Dr Claude *Grethen,* né le 21 février 1959, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en orthopédie au Luxembourg.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 14 avril 1997, M. le Dr Giuseppe *Morabito,* né le 12.12.1960, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en orthopédie au Luxembourg.

Santé. – Pharmaciens. – Par arrêté ministériel du 14 avril 1997, M. Régnier *Ponsar,* né le 27.11.1934, a été autorisé à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Service de l'Energie de l'Etat. – Examens. – Il est porté à la connaissance des intéressés que le Service de l'Energie de l'Etat organisera au cours du mois de novembre 1997 les examens ci-après:

l'examen de promotion dans la carrière de l'artisan auprès des centrales hydro-électriques de l'Etat,

l'examen de promotion dans la carrière de l'ingénieur technicien auprès du service de l'énergie de l'Etat.

Service National de la Protection Civile. – Démission. – Par arrêté ministériel du 24 mars 1997 démission honorable de ses fonctions d'instructeur en secourisme de la protection civile a été accordée sur sa demande à Monsieur Léon *Rasqui* de Diekirch. Le titre honorifique des fonctions exercées à la protection civile est conféré à Monsieur Léon *Rasqui.*

Systèmes d'alarme et de sécurité. - Autorisations. - Par arrêté ministériel du 13 mars 1997, Monsieur Costantini Italo, maître-électricien, né le 2 septembre 1953 à San Daniele (ITALIE), demeurant 22, rue d'Ospern à L-8508 Redange-sur-Attert, a été autorisé à installer des systèmes d'alarme et de sécurité à l'exclusion de toute gestion de centres d'alarmes.

Par arrêté ministériel du 12 mars 1997, Monsieur *Thewes* Nico, maître-électricien, né le 5 février 1953 à Luxembourg, demeurant 62, rue Hicht à L-6212 Consdorf, a été autorisé à installer des systèmes d'alarme et de sécurité à l'exclusion de toute gestion de centres d'alarmes.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 23 **6 juin 1997**

Sommaire

Arrêté ministériel du 17 avril 1997 portant institution des conseils de promotion chargés de décider de la promotion des étudiants de la 1re à la 2e année d'études et de la délivrance des diplômes à la fin de la deuxième année d'études dans le cadre des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur (B.T.S.) au Lycée Technique «Ecole de Commerce et de Gestion» pour l'année scolaire 1996 / 97.

Le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle,

Vu la loi du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue, notamment l'article 27;

Vu le règlement grand-ducal du 29 novembre 1991 concernant l'organisation de formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur (B.T.S.);

Vu l'article 5 du règlement ministériel du 20 janvier 1992 concernant l'organisation des études et de la promotion des étudiants des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur (B.T.S.);

Arrête:

Art. 1er. Il est institué des conseils de promotion chargés de décider de la promotion des étudiants de la 1re à la 2e année d'études et de la délivrance des diplômes à la fin de la deuxième année d'études dans le cadre des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur (B.T.S.) au Lycée Technique «Ecole de Commerce et de Gestion».

Ces conseils de promotion sont constitués comme suit:

Président et Commissaire du Gouvernement MONSIEUR TAGLIAFERRI JEAN professeur attaché

1) Membres du conseil de promotion pour la section «Comptabilité et Gestion d'Entreprise»
MADAME FRIDERES-POOS JOSE directeur
MONSIEUR HEINEN JOSE directeur adjoint
MONSIEUR ASSA CLAUDE professeur
MONSIEUR BERSCHEID LUCIEN professeur
MONSIEUR BIWER JACQUES professeur
MONSIEUR BOVE FRANK professeur
MONSIEUR CLAUSSE RAOUL professeur
MADAME CLEES TESSY professeur
MADAME DIEDERICH MARIE-PAULE professeur
MADEMOISELLE DOLAR MARTINE professeur
MONSIEUR FRANTZ JEAN-CLAUDE professeur
MONSIEUR FREILINGER LUCIEN professeur
MONSIEUR FUSENIG GUY professeur
MONSIEUR HARMELIN CLAUDE professeur
MONSIEUR HOFFMANN CLAUDE professeur
MADAME HOFFMANN MARIANNE professeur
MONSIEUR JANS JEAN-MARIE professeur
MONSIEUR KAUFFMANN PIERRE professeur
MONSIEUR KLEE GILBERT professeur
MONSIEUR KLEIN EDMOND professeur
MONSIEUR KLEIN MARC professeur
MONSIEUR KNEPPER HENRI professeur
MONSIEUR KRIER FRANK professeur
MONSIEUR KRIER JEAN professeur
MADAME KUGENER MAGGY professeur
MONSIEUR LANNERS ROGER professeur
MONSIEUR LEHNERTZ FERNAND professeur
MONSIEUR LOMMEL RENE professeur
MADEMOISELLE MARC MICHELE professeur
MONSIEUR MARX REMI professeur
MONSIEUR MASSARD JEAN professeur
MONSIEUR MOLITOR FELIX professeur
MONSIEUR OTTELE JEAN-MARIE professeur
MADEMOISELLE REDEL MARGOT professeur
MADEMOISELLE SCHANEN MICHELE professeur
MONSIEUR SCHREINER JEAN-PAUL professeur
MONSIEUR SUNNEN CARLO professeur
MONSIEUR TOUSSING NICO professeur

MONSIEUR WAGNER GASTON professeur
MADAME BUCHLER BRIGITTE Chargée de cours
MONSIEUR FOEHR MATHIAS Chargé de cours
MADAME HEISBOURG KARIN Chargée de cours
MADAME KAYSER CHRISTIANE Chargée de cours
MADAME KOCH DANIELE Chargée de cours
MADAME MANGEN NADINE Chargée de cours
MONSIEUR PROIETTI ANGELO Chargé de cours
MONSIEUR RIES MARCO Chargé de cours
MADAME SENDON-BORRAS ANTONIA Chargée de cours

2) Membres du conseil de promotion pour la section «Marketing et Commerce International»
MADAME FRIDERES-POOS JOSE directeur
MONSIEUR HEINEN JOSE directeur adjoint
MONSIEUR ASSA CLAUDE professeur
MONSIEUR BERSCHEID LUCIEN professeur
MONSIEUR BIWER JACQUES professeur
MONSIEUR BOVE FRANK professeur
MONSIEUR CLAUSSE RAOUL professeur
MADAME DIEDERICH MARIE-PAULE professeur
MADEMOISELLE DOLAR MARTINE professeur
MONSIEUR FREILINGER LUCIEN professeur
MONSIEUR HARMELIN CLAUDE professeur
MADAME HOFFMANN MARIANNE professeur
MONSIEUR JUNCKER ARMAND professeur
MONSIEUR KLEIN EDMOND professeur
MONSIEUR KNEPPER HENRI professeur
MONSIEUR KRIER FRANK professeur
MONSIEUR KRIER JEAN professeur
MONSIEUR LEHNERTZ FERNAND professeur
MADAME MALINOV ALEXANDRA professeur
MADEMOISELLE MARC MICHELE professeur
MONSIEUR MARX REMI professeur
MONSIEUR MASSARD JEAN professeur
MONSIEUR OTTELE JEAN-MARIE professeur
MADEMOISELLE REDEL MARGOT professeur
MADEMOISELLE SCHANEN MICHELE professeur
MONSIEUR STASIAK PAUL professeur
MONSIEUR SUNNEN CARLO professeur
MONSIEUR WAGNER GASTON professeur
MONSIEUR WAGNER POL professeur
MONSIEUR FEYEREISEN CHARLES professeur-stagiaire
MONSIEUR BAATZ LEX Chargé de cours
MONSIEUR BECHET YVES Chargé de cours
MADEMOISELLE BECKER SYLVIE Chargé de cours
MONSIEUR BERWICK ALAIN Chargé de cours
MADAME BIEWER GUIDA Chargée de cours
MONSIEUR BINSFELD MARC Chargé de cours
MADAME BUCHLER BRIGITTE Chargée de cours
MADAME DELVIGNE MARYSE Chargée de cours
MONSIEUR DUFLOT JACQUES Chargé de cours
MADAME HEISBOURG KARIN Chargée de cours
MADAME ISSA MANON Chargé de cours
MADAME KOCH DANIELE Chargée de cours
MONSIEUR LAUER MARC Chargé de cours
M,ADAME MANGEN NADINE Chargée de cours
MONSIEUR PROIETTI ANGELO Chargé de cours
MONSIEUR ROLIN CHRISTIAN Chargée de cours

MONSIEUR SCHMIT FRANK Chargé de cours
MADAME SENDON-BORRAS ANTONIA Chargée de cours
MONSIEUR TANSON ERIC Chargé de cours
MONSIEUR VOISIN FRANCOIS Chargé de cours

3) Membres du conseil de promotion pour la section «Secrétariat et Bureautique»
MADAME FRIDERES-POOS JOSE directeur
MONSIEUR HEINEN JOSE directeur adjoint
MONSIEUR ASSA CLAUDE professeur
MONSIEUR BERSCHEID LUCIEN professeur
MONSIEUR BIWER JACQUES professeur
MONSIEUR BOVE FRANK professeur
MADAME BRUCK MARIELLE Maître de Cours Spéciaux
MONSIEUR CLAUSSE RAOUL professeur
MADAME CLEES TESSY professeur
MONSIEUR FUSENIG GUY professeur
MONSIEUR HILT JEAN-CLAUDE professeur
MONSIEUR KAUFFMANN PIERRE professeur
MONSIEUR KLEIN EDMOND professeur
MONSIEUR KLEIN MARC professeur
MONSIEUR KRIER JEAN professeur
MONSIEUR LANNERS ROGER professeur
MONSIEUR LEHNERTZ FERNAND professeur
MADEMOISELLE MARC MICHELE professeur
MONSIEUR MARX REMI professeur
MONSIEUR MASSARD JEAN professeur
MONSIEUR MOLITOR FELIX professeur
MADEMOISELLE REDEL MARGOT professeur
MADAME GROSCH CHANTAL Maître de Cours Spéciaux
MADEMOISELLE SCHANEN MICHELE professeur
MADAME TURPING DOMINIQUE professeur
MONSIEUR BECHET YVES Chargé de cours
MADAME BUCHLER BRIGITTE Chargée de cours
MADAME HEISBOURG KARIN Chargée de cours
MADAME KAYSER CHRISTIANE Chargée de cours
MADAME KOCH DANIELE Chargée de cours
MADAME MANGEN NADINE Chargée de cours
MONSIEUR PAULY CLAUDE Chargé de cours
MONSIEUR PROIETTI ANGELO Chargé de cours
MADAME SENDON-BORRAS ANTONIA Chargée de cours
MADAME VAN CAILLIE VERONIQUE Chargée de cours

Art. 2. Les conseils de promtion se réuniront sur la convocation de leur président. Ils procéderont aux décisions conformément aux règlements en vigueur et feront rapport de leurs travaux.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Un exemplaire sera expédié aux membres des conseils de promotion pour leur servir de titre.

Luxembourg, le 17 avril 1997.

Le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

Administration du Cadastre et de la Topographie. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 21 avril 1997, Monsieur Georges *Bemtgen,* ingénieur chef de division à l'Administration du Cadastre et de la Topographie, a été nommé ingénieur première classe à la même administration.

Par arrêté grand-ducal du 21 avril 1997, Monsieur Luc *Ewen,* ingénieur stagiaire à l'Administration du Cadastre et de la Topographie, a été nommé ingénieur à la même administration à partir du 1er mai 1997.

Par arrêté grand-ducal du 21 avril 1997, Monsieur Detlev *Horn,* ingénieur inspecteur à l'Administration du Cadastre et de la Topographie, a été nommé ingénieur principal à la même administration à partir du 1er juillet 1997.

Par arrêté grand-ducal du 21 avril 1997, Monsieur Gaston *Kremer,* ingénieur technicien inspecteur principal à l'Administration du Cadastre et de la Topographie, a été nommé ingénieur technicien inspecteur principal premier en rang à la même administration à partir du 1er mai 1997.

Par arrté grand-ducal du 21 avril 1997, Monsieur Bernard *Reisch,* ingénieur à l'Administration du Cadastre et de la Topographie, a été nommé ingénieur inspecteur à la même administration avec effet au 1er juin 1997.

Administration des Contributions. – Délégations. – En exécution de l'article 9, al. 1er de la loi du 27 novembre 1933 concernant le recouvrement des contributions directes et des cotisations d'assurance sociale et de l'article 1er, n° 4 de l'arrêté grand-ducal du 29 octobre 1946, concernant la remise en vigueur, sous certaines modifications et additions de la loi précitée du 27 novembre 1933, le directeur des contributions a donné délégation pour requérir auprès des bureaux des hypothèques l'inscription et accorder mainlevée totale ou partielle de l'hypothèque légale du Trésor, ainsi que pour rendre exécutoire les contraintes décernées par les receveurs des contributions à Madame et Messieurs les inspecteurs de direction premier en rang Sylvie *Schoder* épouse *Trausch,* Fernand *Dichter,* Emile *Stoffel,* François *Blaeser,* Alphonse *Eicher,* Aloyse *Busser,* Norbert *Fehlen,* Jean *Brucher,* Alphonse *Reding,* André *Schockmel,* Eugène *Plumer,* Guy *Heintz* et Fernand *Junck.*

Administration des Douanes et Accises. – Démissions. – Par arrêté grand-ducal du 18 avril 1997, démission honorable de ses fonctions a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Adolphe *Leider,* lieutenant des douanes et accises. Par arrêté grand-ducal du même jour le titre honorifique de ses fonctions est conféré à Monsieur Adolphe *Leider* préqualifié.

Par arrêté grand-ducal du 18 avril 1997, démission honorable de ses fonctions a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Ernest *Reinard,* vérificateur-adjoint des douanes et accises. Par arrêté grand-ducal du même jour le titre honorifique de ses fonctions est conféré à Monsieur Ernest *Reinard* préqualifié.

Administration des Douanes et Accises. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 21 avril 1997, Monsieur Marc *Petit,* receveur A pour les fonctions d'inspecteur principal des douanes et accises au bureau de recette à Luxembourg-Accises, a été nommé inspecteur-chef de division pour les fonctions d'inspecteur de direction 1er en rang à la division «Personnel et Affaires générales» à la direction des douanes et accises à Luxembourg avec effet au 1er mai 1997.

Par arrêté grand-ducal du 21 avril 1997, Monsieur Armand *Trausch,* inspecteur principal des douanes et accises à la direction des douanes et accises à Luxembourg, a été nommé receveur A pour les fonctions d'inspecteur principal au bureau de recette à Luxembourg-Accises avec effet au 1er mai 1997.

Par arrêté grand-ducal du 21 avril 1997, Monsieur Fernand *Schmit,* inspecteur des douanes et accises à la direction des douanes et accises à Luxembourg, a été nommé inspecteur principal des douanes et accises à la même Direction à Luxembourg avec effet au 1er mai 1997.

Par arrêté grand-ducal du 21 avril 1997, Monsieur Marc *Reinert,* receveur B des douanes et accises à Esch-sur-Alzette, a été nommé inspecteur à la direction des douanes et accises à Luxembourg avec effet au 1er mai 1997.

Administration des Services Techniques de l'Agriculture. – Nomination.– Par arrêté grand-ducal du 14 mai 1997, Madame Gaby *Brendel-Ronck,* chef de bureau adjoint à l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture, a été nommée chef de bureau auprès de la même administration.

Associations agricoles.

Modification aux statuts

Conformément à l'art. 3 de l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945, tel qu'il a été modifié par la loi du 25 août 1986, l'association agricole dite

«KRAIDERGENOSSENSCHAFT NATURPARK UEWERSAUER»

a déposé le 25 avril 1997 au secrétariat de la commune de Winseler l'un des doubles de l'acte sous seing privé, dûment enregistré, concernant la modification de l'article 2 de ses statuts ainsi qu'une liste indiquant les noms, professions et domiciles des membres du comité, des personnes nanties de la signature sociale ainsi que des membres du conseil de surveillance.

Association syndicale libre.

N o m m e r n et E r m s d o r f . – En conformité à l'article 6 de la loi du 28 décembre 1883, l'association syndicale libre pour la construction d'un réservoir d'eau dans les parcs à bétail aux lieux-dits: «Geischleid, Roedchen, Hoecht, Auf der Hoecht, Stegener Wiesen, In der Sensbach, Tiefenthal, Cruchter Wies, In der Heineschbach, etc. communes de Nommern et Ermsdorf, a déposé un double de l'acte d'association au Gouvernement et au Secrétariat de la commune de Nommern.

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat. – Déclaration de livrets perdus pendant le mois de mars 1997. (Publication prescrite par l'art. 56 de l'arrêté grand-ducal du 10 juin 1901 portant règlement pour la Banque et Caisse d'Epargne).

Les livrets énumérés ci-après ont été déclarés perdus:

Nos	10/0/017887-23	10/0/031959-30	10/0/055947-59	10/0/103805-96	10/0/119568-48	10/0/137298-27
	10/0/168333-22	10/0/168564-59	10/0/187454-34	10/0/196273-26	10/0/207973-86	10/0/208784-24
	10/0/215285-26	10/0/219944-29	10/3/188494-88	10/3/189010-22	10/3/190301-52	10/3/193125-63
	10/3/197644-23	10/3/214954-67	10/5/005275-59	10/5/185012-55	10/9/004599-73	10/9/019837-82
	26/0/278871-32	26/3/268389-10	28/0/283404-61	30/0/325410-24	30/0/326634-84	33/0/251519-81
	36/0/374369-66	36/0/376860-35	50/0/543026-37	50/0/547944-08	50/3/578966-71	50/5/590471-87
	53/0/602421-05	62/0/652573-13	66/1/679533-47	72/0/721235-80	73/0/747080-05	79/3/000415-01
	80/0/815758-54	84/3/861919-40	89/0/895257-18	93/0/933869-37		

Les détenteurs desdits livrets d'épargne sont invités à les présenter endéans les quinze jours, soit au Bureau Central, soit à une des agences de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat pour faire valoir leurs droits.

Aucun remboursement ne peut avoir lieu sur les livrets en question.

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat. – Déclaration de livrets perdus pendant le mois d'avril 1997. (Publication prescrite par l'art. 56 de l'arrêté grand-ducal du 10 juin 1901 portant règlement pour la Banque et Caisse d'Epargne).

Les livrets énumérés ci-après ont été déclarés perdus:

Nos:	10/0/013162-51	10/0/034771-29	10/0/042262-51	10/0/050201-36	10/0/091548-61	10/0/104332-41
	10/0/104420-32	10/0/142852-52	10/0/149818-34	10/0/198880-14	10/0/212887-53	10/0/218806-55
	10/0/221126-47	10/3/191365-49	11/0/450265-51	18/0/000135-48	28/0/283165-16	30/0/327460-37
	30/3/319232-38	33/0/347553-85	33/3/357151-64	49/0/491914-65	50/0/508516-59	50/0/538985-70
	50/0/550326-62	50/0/551184-47	50/1/567684-84	50/5/591638-90	50/9/558095-23	61/3/583995-19
	72/0/721011-50	76/0/769225-68	89/0/844490-27			

Les détenteurs desdits livrets d'épargne sont invités à les présenter endéans les quinze jours, soit au Bureau Central, soit à une des agences de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat pour faire valoir leurs droits.

Aucun remboursement ne peut avoir lieu sur les livrets en question.

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat. – Annulation de livrets perdus. (Publication prescrite par l'art. 56 de l'arrêté grand-ducal du 10 juin 1901 portant règlement pour la Banque et Caisse d'Epargne).

Par décision du 2 mai 1997, Monsieur le Ministre des Finances a annulé les livrets

Nos:	10/0/012033-86	10/0/012233-92	10/0/065910-31	10/0/079651-95	10/0/083245-03	10/0/089213-54
	10/0/090090-58	10/0/109584-55	10/0/138672-43	10/0/154365-22	10/0/166685-23	10/0/191355-55
	10/0/194661-63	10/0/194865-73	10/0/200868-62	10/0/209784-54	10/0/210509-03	10/0/213415-96
	10/0/218445-82	10/1/188214-45	10/3/189904-43	10/3/191096-71	10/3/191547-37	10/3/191740-36
	10/5/002251-42	10/5/189991-87	10/9/001450-28	11/0/458491-32	11/0/458522-63	11/0/850221-76
	22/3/236822-52	26/0/260668-65	26/0/264037-39	28/0/283374-31	30/3/317685-43	33/0/250335-61
	33/0/251442-04	35/9/000411-16	35/9/000412-17	39/0/399790-10	39/3/401089-32	40/0/000255-94
	50/0/504104-12	50/0/550171-04	50/0/551540-15	50/0/577296-66	50/3/588047-34	52/0/557942-70
	53/0/603992-24	53/0/606564-74	54/0/615105-58	62/0/634039-06	62/0/655502-32	66/3/682151-03
	72/0/720448-69	73/0/733798-12	73/0/751161-12	73/0/752397-84	73/3/742167-23	73/3/750953-79
	76/0/767043-20	76/0/77317-03	78/0/787704-75	80/0/802345-27	80/9/814272-72	84/0/842508-45
	84/0/842605-45	87/3/879574-75	89/7/896403-92	93/0/936836-94	94/1/945079-01	

De nouveaux livrets ont été remis aux déposants.

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat. – Annulation de livrets perdus. (Publication prescrite par l'art. 56 de l'arrêté grand-ducal du 10 juin 1901 portant règlement pour la Banque et Caisse d'Epargne).

Par décision du 2 mai 1997, Monsieur le Ministre des Finances a annulé les livrets

N^os^:	10/0/097431-34	10/0/150776-22	10/0/174572-53	10/0/176307-42	10/0/205251-80	10/1/152897-36
	10/1/184235-43	10/1/184815-41	10/3/188257-45	10/3/189513-40	10/3/191273-54	10/3/214643-47
	11/0/809094-77	18/0/000122-35	22/1/236129-81	24/3/236794-24	26/0/280450-59	26/3/272755-11
	30/3/311221-78	33/0/330913-32	39/3/400536-61	41/0419014-83	46/3/462399-85	49/3/493769-61
	50/0/506071-39	50/0/551188-51	50/0/551476-48	50/0/582570-05	50/3/588334-30	69/0/700310-73
	69/0/700503-72	73/3/748272-17	76/3/770174-31	80/3/814914-67	84/0/843741-17	84/0/855212-42
	84/0/861578-06	87/0/881277-48				

De nouveaux livrets ont été remis aux déposants.

CAISSE DE PREVOYANCE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES COMMUNAUX.

Compte de l'exercice 1995.

Au 31 décembre 1995 la caisse comptait 1.842 pensionnés contre 1.822 à la fin de l'année précédente, savoir:

122 bénéficiaires de pensions de vieillesse dont 64 titulaires féminins
759 bénéficiaires de pensions de vieillesse anticipée dont 121 titulaires féminins
307 bénéficiaires de pensions d'invalidité dont 92 titulaires féminins
25 bénéficiaires de pensions dérivant d'autres causes dont 11 titulaires féminins

568 conjoints survivants sans orphelins
27 conjoints survivants avec orphelins
21 orphelins de père de plus de 18 ans
2 orphelins de père et mère mineurs
2 orphelins de père et mère de plus de 18 ans
9 autres survivants

Le nombre des assurés s'élevait à 3.519 (contre 3.471) dont 740 membres féminins.

Il se composait de

2.870 fonctionnaires et employés des communes, syndicats de communes et établlissements publics placés sous la surveillance des communes
106 employés contractuels
428 membres de la police
22 préposés forestiers
81 membres du personnel médico-social
12 assurés aux services des caisses de pension et de maladie des fonctionnaires et employés communaux.

La somme des pensions servies, y compris les allocations de décès (2.482.949.- francs) et les suppléments de pension et pensions servis suivant l'article 9, paragraphe 5 du règlement grand-ducal du 26 mai 1975 (1.482.398,- francs), s'élève à 2.464.773.684,- francs (nombre-indice moyen = 530,94) et dépasse de 120.211.748,- francs le montant correspondant de l'exercice précédent (nombre-indice moyen = 521,18).

La dépense indiquée tient compte d'une somme de 118.990.649,- francs, liquidée pour compte d'autres organismes payeurs, en l'espèce:

frs. 49.171.028,- à titre de pensions partielles suivant les articles 15 et 25 de la loi modifiée du 22 décembre 1989
89.807,- à titre de rentes dues par le service des dommages de guerre corporels
38.616.510,- à titre de compléments différentiels suivant la loi modifiée du 26 mars 1974
30.908.968,- à titre de remboursement de cotisations d'assurance-maladie
204.336,- à titre d'allocations compensatoires

Accusant une moins-value de 21.861.859,- francs par rapport à 1994, l'actif de la caisse s'élève à 1.267.864.821,- francs à la fin de l'année 1995, savoir:

COMPTE DES RECETTES ET DES DEPENSES DE L'EXERCICE 1995

I. Recettes

a) Recettes ordinaires

Art. 1er	a) Revenus de capitaux placés	59.631.281
	b) Revenus de propriétés immobilières	2.684.212
Art. 2	Contribution ordinaire à charge des communes(taux = 20,30%)	1.046.446.269
Art. 3	Contribution spéciale (art. 26)	pr. mém.
Art. 4	Contribution à charge de l'Etat (taux = 14,70%)	880.203.155

Art. 5.	Prélèvements de péréquation		
	a) actifs	207.981.731	
	b) pensionnés	69.577.844	277.559.575
Art. 6	Contribution des affiliés volontaires		pr. mém.
Art. 7	Contribution pour rachats - part des communes		pr. mém.
Art. 8	Contribution pour rachats - part de l'Etat		pr. mém.
Art. 9	Transferts de cotisations suivant l'article 7 de la loi du 22 décembre 1989		92.205.234
Art. 10	Transferts de cotisations d'assurances continuées suivant l'article 21, al. 2, de la loi du 22 décembre 1989		
	a) Etablissement A.V.I.	–	
	b) Caisse de pension des employés privés	–	pr. mém.
Art. 11	Remboursements ad dépenses pensions		
	a) Pens. partielles svt. art. 15 et 25 L. mod. 22.12.89	49.171.028	
	b) Rentes - domm. de guerre corporels	89.807	
	c) Compl. diff. svt. L. mod. 26.03.74	38.616.510	
	d) Avances de cotisations de Sécurité sociale	30.908.968	
	e) Allocations compensatoires	204.336	118.990.649
Art. 12	Remboursements ad frais d'administration		
	a) frais de matériel	650.472	
	b) frais d'entretien des bâtiments et du mobilier	46.990	697.462
Art 13	Recettes accessoires et diverses		pr. mém.
	Total des recettes ordinaires		2.478.417.837

b) Recettes extraordinaires

Art. 14	Recettes extraordinaires diverses	pr. mém.
	Total des recettes extraordinaires	pr. mém.
	Total des recettes:	2.478.417.837

II. Dépenses

a) Dépenses ordinaires

Art. 1er	a) Pensions allouées		2.460.807.337
	b) Indemnités funéraires respectivement trimestres de faveur		2.482.949
Art. 2	Indemnités de rachat		pr. mém.
Art. 3	a) Remboursement à la caisse de pension des employés privés de suppléments de pension servis suivant l'article 9, par. 5, du règlement grand-ducal du 26 mai 1975		1.076.144
	b) Pension servie suivant l'article 9, par. 5, du règlement grand-ducal du 26 mai 1975		407.254
	c) Transfert de cotisations à la caisse de pension des employés privés suivant les articles 3 à 5 de la loi du 22 décembre 1989		8.558.021
Art. 4	Frais généraux a) personnel	13.028.540	
	b) matériel	1.632.770	14.661.310
Art. 5	Bâtiments et mobilier		1.469.531
Art. 6	Dépenses accessoires et diverses		15.555
	Total des dépenses ordinaires		2.489.478.101

b) Dépenses extraordinaires

Art. 7	Dépenses extraordinaires diverses	10.801.595
	Total des dépenses extraordinaires	10.801.595
	Total des dépenses:	2.500.279.696

III. Décompte

Total des recettes	2.478.417.837
Total des dépenses	2.500.279.696
Excédent des dépenses	21.861.859
Report de l'excédent de l'actif au 31 décembre 1994	1.289.726.680
Excédent de l'actif au 31 décembre 1995	1.267.864.821

BILAN DE FIN D'EXERCICE

Actif

I.	Disponible		
	a) Compte courant postal	5.974.833	
	b) Compte courant B.C.E.E.	18.709.754	24.684.587
II	Placements		
	a) Comptes à terme B.C.E.E.	894.142.281	
	b) Capitaux placés en titres	pr. mém.	894.142.281
III	Immobilisé		
	a) Bâtiment d'administration	19.100.000	
	b) Bâtiment boulevard Joseph II	2.450.000	
	c) Mobilier et machines	1.152.000	22.702.000
IV	Débiteurs divers		
	a) Etat des restants à recouvrer au 31.12.1995	215.218.939	
	b) Dépenses liquidées pour compte 1996	161.749.312	376.968.251
	Total de l'actif		1.318.497.119

Passif

Créditeurs		
a) Dépenses d'exercice liquidées après le 31.12.1995	42.119.914	
b) Recettes encaissées pour compte 1996	8.512.384	50.632.298
Total du passif		50.632.298
Excédent de l'actif au 31.12.1995:		1.267.864.821

Luxembourg, le 7 novembre 1996.
Le Secrétaire-Trésorier
Signature

Arrêté l'excédent de l'actif à la somme de un milliard deux cent soixante-sept millions huit cent soixante-quatre mille huit cent vingt et un francs.

Luxembourg, le 7 novembre 1996.
Le Conseil d'Administration
Signatures

ANNEXE

Bilan - mouvements

I	a) *Compte courant postal N° 242-48*	
	Report avoir au 01.01.1995	10.281.790
	Apports	924.129.595
		934.411.385
	Retraits	928.436.552
	Avoir au 31.12.1995	5.974.833
	b) *Compte courant N° 1002/0262-7 auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat*	
	Report avoir au 01.01.1995	12.856.754
	Apports	3.848.682.340
		3.861.539.094
	Retraits	3.842.829.340
	Avoir au 31.12.1995	18.709.754
II	*Comptes à terme auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat*	
	Report avoir au 01.01.1995	978.903.534
	Apports	1.725.238.747
		2.704.142.281
	Retraits	1.810.000.000
	Avoir au 31.12.1995	894.142.281

CAISSE DE PREVOYANCE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES COMMUNAUX

Compte de l'exercice 1995

Ad actif du bilan

I *Etat des restant à recouvrer au 31.12.1995*

Art. 1a) Revenus de capitaux placés	707.620
1b) Revenus de propriétés immobilières	264.516
Art. 2 Contribution ordinaire à charge des communes	107.047.987
Art. 4 Contribution à charge de l'Etat	47.203.155
Art. 5 Prélèvements pour la péréquation des pensions - actifs -	35.092.130
Art. 11 Remboursements ad dépenses pensions	24.803.949
Art. 12 Remboursements ad frais d'administration	99.582
Total:	215.218.939

Luxembourg, le 7 novembre 1996.
Le Secrétaire-Trésorier
Signature

Arrêté l'état des restants à recouvrer à la somme de deux cent quinze millions deux cent dix-huit mille neuf cent trente-neuf francs.

Luxembourg, le 7 novembre 1996.
Le Conseil d'Administration
Signatures

CAISSE DE PREVOYANCE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES COMMUNAUX

Compte de l'exercice 1995

Ad actif du bilan

II Relevé des dépenses liquidées en 1995 pour compte de l'exercice 1996 (avances) suivant les comptes 4131/95 et 4132/95.

Date		Montant
	a) *Pensions*	
div.	160.980.564	160.980.564
	b) *Traitements et indemnités*	
div.	759.070	759.070
	c) *Frais de matériel*	
div.	9.678	9.678
Total:		161.749.312

CAISSE DE PREVOYANCE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES COMMUNAUX

Compte de l'exercice 1995

Ad passif du bilan

I Etat des dépenses d'exercice liquidées après le 31 décembre 1995 suivant les comptes 4011, 4012, 4013 et 4014 de 1996.

Compte	Date		Montant
	Pensions		
4 011	div.	40.290.047	40.290.047
	Frais d'administration - personnel		
4 012	div.	527.130	527.130

Frais d'administration - matériel

4 013	div.	82.558	82.558

Divers

4 014	div.	1.220.179	1.220.179
Total:			42.119.914

CAISSE DE PREVOYANCE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES COMMUNAUX

Compte de l'exercice 1995

Ad passif du bilan

II Relevé des recettes encaissées pour compte de l'exercice 1996 suivant le compte 403/95.

Date		Montant
	a) *Prélèvements*	
div.	8.341.826	8.341.826
	b) *Loyers*	
31/12.	170.558	170.558
	c) *Rentes - Dommages de guerre corporels*	
.	0	0
Total:		8.512.384

Carrières universitaires de l'Etat. – Postes vacants.

Session juillet 1997 (recrutement externe)

Il est porté à la connaissance des intéressé(e)s que le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative organisera au cours du mois de ***juillet 1997*** un examen-concours en vue de l'admission au stage des fonctions administratives de la carrière supérieure des administrations de l'Etat et des établissements publics pour les postes vacants suivants:

I.	**Ministère de la Culture:** formation exigée:	1 vacance de poste un cycle universitaire complet de quatre années en **lettres ou en histoire**
II.	**Ministère de l'Environnement:** formation exigée:	1 vacance de poste un cycle universitaire complet **d'ingénieur agronome**
III.	**Ministère de la Famille:** formation exigée:	1 vacance de poste un cycle universitaire complet de quatre années en **sciences humaines**
IV.	**Ministère de l'Intérieur:** formation exigée:	1 vacance de poste un cycle universitaire complet de quatre années en **droit**
V.	**Administration des Contributions directes:** formation exigée:	1 vacance de poste un cycle universitaire complet de quatre années en **informatique**
VI.	**Administration de l'Emploi:** formation exigée:	1 vacance de poste un cycle universitaire complet de quatre années en **psychologie ou en orientation professionnelle**
VII.	**Administration pénitentiaire:** formation exigée:	1 vacance de poste un cycle universitaire complet de quatre années (sans distinction de spécification)

VIII.	**Chambre des Comptes:** formation exigée:	1 vacance de poste un cycle universitaire complet de quatre années en **droit**
IX.	**Gendarmerie (Service de Police judiciaire):** formation exigée:	2 vacances de poste un cycle universitaire complet de quatre années en **économie**
X.	**Musée national d'Histoire Naturelle:** formation exigée:	1 vacance de poste un cycle universitaire complet de quatre années en **géologie, en physique ou en géographie**
XI.	**Union des Caisses de maladie:** formation exigée:	1 vacance de poste un cycle universitaire complet de quatre années en **mathématique et en économie ou en économie seulement**
XII.	**Ministère de la Justice:** formation exigée:	1 vacance de poste un cycle universitaire complet de quatre années en **droit**

Circulation des signes monétaires émis par l'Institut Monétaire Luxembourgeois.

(Publication prévue par l'art. 19, par. 2 de la loi du 20 mai 1983 portant création d'un Institut Monétaire Luxembourgeois).

Situation au 30 avril 1997:	Francs
A) Billets	
F 5.000 (type 1993):	3.132.470.000,–
F 1.000 (type 1985):	1.399.639.000,–
F 100 (type 1986):	199.550.000,–
B) Monnaies métalliques	
F 50 (type 1987):	509.908.900,–
F 20 (type 1990):	21.969.320,–
F 5 (type 1986):	119.862.970,–
F 1 (type 1988):	47.997.722,–
Sous-total	5.431.497.912,–
Monnaies numismatiques:	3.704.320,–
Monnaies commémoratives:	17.452.795.132,–
Total	5.452.795.132,–

Institut Monétaire Luxembourgeois

Comité-Directeur de la Caisse de Pension des Artisans, des Commerçants et Industriels. – Composition. – Monsieur Norbert *Nicolas,* maître-pâtissier, domicilié à L-9240 Diekirch, occupera les fonctions de membre suppléant du comité-directeur à partir du premier mai 1997.

Comité-Directeur de la Caisse de Maladie des Professions Indépendantes. – Composition. – Monsieur Norbert *Nicolas,* maître-pâtissier, domicilié à L-9240 Diekirch, occupera les fonctions de membre suppléant du comité-directeur à partir du premier mai 1997.

Comité interministériel de l'aménagement du territoire. – Nomination. – Par arrêté ministériel du 29 avril 1997, Monsieur Arno *Frising,* ingénieur, a été nommé membre du Conseil supérieur de l'aménagement du territoire en tant que délégué des associations Lëtzebuerger Natur- a Vulleschutzliga et Natura.

Commission interministérielle à l'informatique. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 5 mai 1997, ont été nommés membres du bureau de la commission interministérielle à l'informatique, pour y représenter le département du Ministère du Logement: Monsieur Romain *Alff,* membre effectif, et Madame Pascale *Kieffer,* membre suppléant.

Commission prévue à l'article 4 de la loi du 11 mars 1976 d'aide directe de l'Etat à la presse écrite. – Nomination. – Par arrêté ministériel du 23 avril 1997, M. Mil *Jung,* directeur du Service Information et Presse, a été nommé membre de la Commission prévue à l'article 4 de la loi du 11 mars 1976 d'aide directe de l'Etat à la presse écrite, en remplacement de M. Gaston *Gengler,* parti à la retraite.

Commission permanente pour le secteur hospitalier. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 18 mars 1997, ont été nommés représentants de l'association des médecins et médecins-dentistes du Grand-Duché de Luxembourg: Monsieur le Docteur Joé *Wirtz,* membre effectif, et son suppléant Monsieur le Docteur Gaston *Buck.*

Direction de la Santé. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 21 avril 1997, Mme le Dr Yolande *Wagner* a été nommée médecin chef de service à la Direction de la Santé.

Entreprises d'assurances. – «CAMCA ASSURANCE S.A.» – Agrément. – Par arrêté ministériel du 5 mai 1997, l'entreprise d'assurances «CAMCA ASSURANCE S.A.» avec siège social à L-1839 Luxembourg, 9, rue Joseph Junck, a été agréée pour faire des opérations d'assurances dans les branches non-vie suivantes:

N° 7 Marchandises transportées
N° 8 Incendie et éléments naturels
N° 9 Autres dommages aux biens
N° 13 Responsabilité Civile générale
N° 14 Crédit
N° 15 Caution.

L'entreprise d'assurances est dirigée par son Directeur, Monsieur Martial *de Calbiac.*

Entreprises d'assurances. – Agréments d'agents d'assurances retirés pendant le mois d'avril 1997.

Nom et domicile	*Entreprises d'assurances*	*Date du retrait*
Schram Tom, Berbourg	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	30.04.1997
Stammet Germain, Luxembourg	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	28.04.1997
Olomani Arjan, Schieren	P & V ASSURANCES	28.04.1997
Kessler Norbert, Stadtbredimus	ROYALE UAP IARD ROYALE UAP VIE	28.04.1997

Entreprises d'assurances. – Agents d'assurances agréés pendant le mois d'avril 1997.

Nom et domicile	Entreprises d'assurances	Date de l'agrément
Landuyt Catherine, Luxembourg	ABN AMRO LIFE	28.04.1997
Declerck Nicole, Bertrange	ASSURANCES GENERALES DE FRANCE **à l'exception de:** Incendie, Dégâts des Eaux et Pertes de Bénéfices	30.04.1997
Nezi Giulio, Differdange	AGF/ASSUBEL-VIE	30.04.1997
Neuman Tom, Bridel	ASSURANCES GENERALES DE FRANCE AGF/ASSUBEL VIE	30.04.1997
Bourgeois Céline, Strassen	ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE	30.04.1997

Nicolaides Pierre, Luxembourg	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	14.04.1997
Ramos Jean-Pierre, Bascharage	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	30.04.1997
Walesch Michael, Senningen	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	30.04.1997
Stammet Germain, Luxembourg	LA BALOISE, Compagnie d'Assurances LA BALOISE, Compagnie d'Assurances sur la Vie	28.04.1997
Niederehe Georg, Heisdorf	D.K.V.	28.04.1997
Bock Karl-Heinz, Luxembourg	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	14.04.1997
Gonera Gilles, Eischen	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	14.04.1997
Kremer Marc, Capellen	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	30.04.1997
Nicolaides Pierre, Luxembourg	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	14.04.1997
Niedercorn Josette, ép. *Kayser,* Luxembourg	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	30.04.1997
Silva Antonio, Oetrange	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	30.04.1997
Kessler Norbert, Stadtbredimus	INTERLUX Assurances Maladie	28.04.1997
Bos Marc, Moutfort	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	30.04.1997
Dolinski Daniel, Mondorf-les-Bains	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	30.04.1997
Ferber Pierre, Wiltz	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	30.04.1997
Ferring Joseph, Mertert	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	30.04.1997
Hein Gérard, Altwies	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	30.04.1997
Hermes Armand, Koetschette	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	30.04.1997
Junckel Marco, Tétange	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	30.04.1997
Ledru Roselyne, Weicherdange	LA LUXEMBOURGEOISE **uniquement:** R.C.-Autos, Corps de VTA, Protection Juridique R.C.A., Personnes transportées et Marchandises transportées	28.04.1997
Peiffer Marcel, Kleinbettingen	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	30.04.1997
Pires Paula, ép. *Schleck,* Luxembourg	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	30.04.1997
Roulling René, Kockelscheuer	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	30.04.1997
Scholtes Mike, Noertzange	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	30.04.1997
Thaysen Anette, Mersch	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	30.04.1997
Theisen Tania, Howald	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	30.04.1997
Michaux Philippe, Mertzig	P & V ASSURANCES	30.04.1997
Nicolay Pierre, Tuntange	P & V ASSURANCES	30.04.1997

Feinen Malou, ép. *Schneider,* Ingeldorf	ROYALE UAP IARD ROYALE UAP VIE	30.04.1997
Demory Olivier, Luxembourg	SWISS LIFE	30.04.1997
Wentzlow Emmanuel, Luxembourg	SWISS LIFE	30.04.1997
Rosquin Henri, Gonderange	WINTERTHUR-EUROPE ASSURANCES	30.04.1997

Liste des spécialités pharmaceutiques et/ou médicaments préfabriqués à usage humain admis à la vente dans le Grand-Duché de Luxembourg.

(Annexe de l'arrêté ministériel du 13 janvier 1988 publié au Mémorial, Recueil Administratif et Economique, B N° 7 du 8 février 1988, page 260)

99e MODIFICATION (30 AVRIL 1997)

A) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT AJOUTES A LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

R	ALOPEXY	SOL.	2 PC	TO	1*3 FL.60 ML
R	AMICHLOR	CPR.		PO	1*100 CPR.SS BLIST.
RR	ANZEMET I.V.	SOL.INJ.	20 MG /1 ML	IV	1*1 AMP. 0,62 ML
RR	ANZEMET I.V.	SOL.INJ.	20 MG /1 ML	IV	1*1 AMP. 5 ML
RR	ANZEMET-200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*5 CPR.SS BLIST.
RR	ANZEMET-50	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*50 CPR.U.D.
R	AVAXIM	SUSP.INJ.	160 U /0,5 ML	IM	1*1 SER. 0,5 ML
R	BSS ALCON	SOL.		COINOT	1*1 SOL.15 ML
R	BSS ALCON	SOL.		COINOT	1*1 SOL.250 ML
R	BSS ALCON	SOL.		COINOT	1*1 SOL. 500 ML
RR	CAELYX	SUSP.P.PERF.	2 MG /2 ML	IV	1*1 FL.
RR	CAELYX	SUSP.P.PERF.	2 MG /2 ML	IV	1*10 FL.
R	CYSTRIN	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
R	CYSTRIN	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*100 CPR.
P	DERMASPRAY	SPRAY		TO	1*1 SPRAY 50 ML
R	DISPACROMIL SINE	COLL.	20 MG /1 ML	CO	1*50 COLL. 0,5 ML
P	DISPATENOL	COLL.		CO	1*3 FL. 10 ML
R	DISPATIM	COLL.	0,25 PC	CO	1*3 COLL. 5 ML
R	DISPATIM	COLL.	0,5 PC	CO	1*3 COLL. 5 ML
R	DISPATIM GL	COLL.	0,1 PC	CO	1*3 COLL. 5 ML
RR	FLOLAN	PDRE P.PREP.INJ	500 MCG	IV	1*1 VIAL
P	GALIUM-HEEL	SOL.INJ.	1*5 AMP.		1,1 ML
P	GALIUM-HEEL	SOL.INJ.	1*10 AMP.		1,1 ML
RR	HYCAMTIN	PDRE P.PREP.P.P 4 MG		IV	1*1 FL. 5 ML
P	ILON-ABSZESS-SALBE	PATES		TO	1*1 TUBE 25 G
R	INSUMAN BASAL	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	IMSC	1*1 FL. 5 ML
R	INSUMAN BASAL	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	IMSC	1*5 CARTOUCHES 3 ML
R	INSUMAN BASAL	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	IMSC	1*5 FL. 5 ML
R	INSUMAN COMB 15	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	IMSC	1*1 FL. 5 ML
R	INSUMAN COMB 15	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	IMSC	1*5 CARTOUCHES 3 ML
R	INSUMAN COMB 15	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	IMSC	1*5 FL. 5 ML
R	INSUMAN COMB 25	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	IMSC	1*1 FL. 5 ML
R	INSUMAN COMB 25	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	IMSC	1*5 CARTOUCHES 3 ML
R	INSUMAN COMB 25	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	IMSC	1*5 FL. 5 ML
R	INSUMAN COMB 50	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	IMSC	1*1 FL. 5 ML
R	INSUMAN COMB 50	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	IMSC	1*5 CARTOUCHES 3 ML
R	INSUMAN COMB 50	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	IMSC	1*5 FL. 5 ML
R	INSUMAN INFUSAT	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	IMSC	1*3 FL. 10 ML
R	INSUMAN INFUSAT	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	IMSC	1*5 CARTOUCHES 3,15 ML
R	INSUMAN RAPID	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	IMSC	1*1 FL. 5 ML
R	INSUMAN RAPID	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	IMSC	1*5 CARTOUCHES 3 ML
R	INSUMAN RAPID	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	IMSC	1*5 FL. 5 ML
RR	LEUKOSCAN	PDRE P.PREP.INJ 0,31 MG		IV	1*5 AMP.

R	LOSEC	GELULES	20 MG	PO	1*14 GELULES BLIST
R	LOSEC	GELULES	20 MG	PO	1*28 GELULES BLIST
RR	MERICOMBI	CPR.	2 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	MERICOMBI	CPR.	2 MG	PO	3*28 CPR.SS BLIST.
RR	MIZOLLEN	CPR.		PO	1*10 CPR.SS BLIST.
RR	MIZOLLEN	CPR.		PO	1*15 CPR.SS BLIST.
RR	MIZOLLEN	CPR.		PO	1*30 CPR.SS BLIST.
RR	NAVOBAN	SOL.INJ.	2 MG /2 ML	IV	1*1 AMP. 2 ML
RR	NAVOBAN	SOL.INJ.	2 MG /2 ML	IV	1*5 AMP. 2 ML
P	NEBACETINE	ONG.OPHT.		CO	1*1 ONG.OPHT. 6 G
RR	NEPHROTECT	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*10 FL.VERRE 250 ML
RR	NEPHROTECT	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*10 FL.VERRE 500 ML
RR	NEUPOGEN-30	SOL.INJ.	30 MIOUI /1 ML	IVSC	1*1 SER. 1 ML
RR	NEUPOGEN-30	SOL.INJ.	30 MIOUI /1 ML	IVSC	1*5 SER. 1 ML
RR	NEUPOGEN-48	SOL.INJ.	48 MIOUI /1,6 ML	IVSC	1*1 SER. 1,6 ML
RR	NEUPOGEN-48	SOL.INJ.	48 MIOUI /1,6 ML	IVSC	1*5 SER. 1,6 ML
P	OCULOTECT	COLL.	1000 UI /1 ML	CO	1*3 COLL. 10 ML
RR	OXIS TURBOHALER	PDRE	4,5 MCG /1 D.	IH	1*60 D.
RR	OXIS TURBOHALER	PDRE	9 MCG /1 D.	IH	1*60 D.
P	PANADOL COMBO	CPR.		PO	1*10 CPR.SS BLIST.
P	PANADOL COMBO	CPR.		PO	1*20 CPR.SS BLIST.
R	PANAXID-150	CPS	150 MG	PO	1*14 CPS SS BLIST.
R	PANAXID-300	CPS	300 MG	PO	1*7 CPS SS BLIST.
P	PERCUTAFEINE	GEL	5 PC	TO	1*1 GEL 72 G
P	PERCUTAFEINE	GEL	5 PC	TO	1*1 GEL 144 G
RR	PROPOFABB	SOL.INJ.	10 MG /1 ML	IV	1*1 VIAL 50 ML
RR	PROPOFABB	SOL.INJ.	10 MG /1 ML	IV	1*1 VIAL 100 ML
RR	PROPOFABB	SOL.INJ.	10 MG /1 ML	IV	1*5 AMP. 20 ML
RR	PROPOFABB	SOL.INJ.	10 MG /1 ML	IV	1*5 VIALS 20 ML
R	PROSTASERENE	CPS	320 MG	PO	1*30 CPS
P	REFLEXGEL	GEL		TO	1*1 POMPE 50 G
RR	TIAPRIDAL	GTTES	5 MG /0,036 ML	PO	1*1 FL. 30 ML
RR	TOCOVENOES	EM.P.PERF.	15 MG /10 ML	IV	1*10 AMP.VERRE 10 ML
RR	TRAMAL RETARD	CPR.RET.	100 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
RR	TRAMAL RETARD	CPR.RET.	100 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
RR	TRAMAL RETARD	CPR.RET.	100 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
RR	TRAMAL RETARD	CPR.RET.	150 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
RR	TRAMAL RETARD	CPR.RET.	150 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
RR	TRAMAL RETARD	CPR.RET.	200 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
RR	TRAMAL RETARD	CPR.RET.	200 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
RR	TRAMAL RETARD	CPR.RET.	200 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
R	TWINRIX ENFANT	SUSP.INJ.		IM	1*1 FL.U.D.
R	TWINRIX ENFANT	SUSP.INJ.		IM	1*1 SER.U.D.
R	TWINRIX ENFANT	SUSP.INJ.		IM	1*3 FL.U.D.
R	TWINRIX ENFANT	SUSP.INJ.		IM	1*10 FL.U.D.
R	TWINRIX ENFANT	SUSP.INJ.		IM	1*10 SER.U.D.
RR	ZAVEDOS	CPS	5 MG	PO	1*1 CPS
RR	ZAVEDOS	CPS	5 MG	PO	1*1 CPS SS BLIST.
RR	ZAVEDOS	CPS	10 MG	PO	1*1 CPS
RR	ZAVEDOS	CPS	10 MG	PO	1*1 CPS SS BLIST.
RR	ZAVEDOS	CPS	25 MG	PO	1*1 CPS
RR	ZAVEDOS	CPS	25 MG	PO	1*1 CPS SS BLIST.
P	ZINCFRIN ANTIHISTAMINICUM	COLL.		CO	1*1 COLL. 15 ML

B) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES DE LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

P	ACETARD	CPR.	500 MG	PO	1*100 CPR.
P	ACETARD	CPR.	500 MG	PO	1*200 CPR.
P	EMERXIL	SPRAY		TO	1*1 SPRAY 150 ML 3
R	IBUMETIN	CPR.PELLIC.	600 MG	PO	1*30 CPR.
R	IBUMETIN	CPR.PELLIC.	600 MG	PO	1*100 CPR.

P	ILON-ABSZESS-SALBE	PATES		TO	1*1 PATES 10 G
P	ILON-ABSZESS-SALBE	PATES		TO	1*1 PATES 18 G
R	INDOTARD	CPS RET.	25 MG	PO	1*30 CPS
R	INDOTARD	CPS RET.	25 MG	PO	1*100 CPS
R	INDOTARD	CPS RET.	75 MG	PO	1*30 CPS
R	INDOTARD	CPS RET.	75 MG	PO	1*100 CPS
R	LASIX LIQUIDUM	SOL.	10 MG /1 ML	PO	1*1 SOL. 100 ML
R	LASIX-P	CPS	60 MG	PO	1*30 CPS SS BLIST.
R	LASIX-P	CPS	60 MG	PO	1*60 CPS SS BLIST.
RR	LASIX-40	SOL.INJ.	40 MG /4 ML	IMIV	1*5 AMP.
RR	LASIX-40	SOL.INJ.	40 MG /4 ML	IMIV	1*25 AMP.
R	NORMORIX	CPR.	50 MG 5 MG	PO	1*30 CPR.
R	NORMORIX	CPR.	50 MG 5 MG	PO	1*100 CPR.
R	NORMORIX MITE	CPR.	25 MG 2,5 MG	PO	1*30 CPR.
R	NORMORIX MITE	CPR.	25 MG 2,5 MG	PO	1*100 CPR.
R	NOVALGINE	SUPP.	1 G	PR	1*5 SUPP.
R	NOVALGINE	SUPP.	300 MG	PR	1*5 SUPP.
R	REMEFLINE FORTE	GTTES	20 MG /1 ML	PO	1*1 GTTES 30 ML
R	SEMI DAONIL-M-1,75	CPR.	1,75 MG	PO	1*30 CPR.
R	SEMI DAONIL-M-1,75	CPR.	1,75 MG	PO	1*120 CPR.
RR	SPIRIX	CPR.	25 MG	PO	1*40 CPR.
RR	SPIRIX	CPR.	25 MG	PO	1*100 CPR.
RR	SPIRIX	CPR.	25 MG	PO	1*250 CPR.
RR	SPIRIX	CPR.	50 MG	PO	1*30 CPR.
RR	SPIRIX	CPR.	50 MG	PO	1*100 CPR.
RR	SPIRIX	CPR.	50 MG	PO	1*250 CPR.
RR	SPIRIX	CPR.	100 MG	PO	1*30 CPR.
RR	SPIRIX	CPR.	100 MG	PO	1*100 CPR.
RR	SPIRIX	CPR.	100 MG	PO	1*250 CPR.

C) LES MODIFICATIONS SUIVANTES SONT APPORTEES AU LIBELLE DES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES A USAGE HUMAIN.

P	ALLERGODIL	SPRAY	1 MG /1 ML	IN	1*1 SPRAY 10 ML
A U L I E U D E					
RR	ALLERGODIL	SPRAY	1 MG /1 ML	IN	1*1 SPRAY 10 ML
R	ALOPEXY	SOL.	2 PC	TO	1*3 FL. 60 ML
A U L I E U D E					
R	ALOPEXY	SOL.	2 PC	TO	1*2 SOL. 60 ML +1*1 SOL.
R	BSS ALCON	SOL.		COINOT	1*1 SOL. 15 ML
A U L I E U D E					
R	BSS	SOL.		COINOT	1*1 SOL. 15 ML
R	BSS ALCON	SOL.		COINOT	1*1 SOL. 250 ML
A U L I E U D E					
R	BSS	SOL.		COINOT	1*1 SOL. 250 ML
R	BSS ALCON	SOL.		COINOT	1*1 SOL. 500 ML
A U L I E U D E					
R	BSS	SOL.		COINOT	1*1 SOL. 500 ML
P	DERMASPRAY	SPRAY		TO	1*1 SPRAY 50 ML
A U L I E U D E					
P	DERMASPRAY	SPRAY		TO	1*1 SPRAY 110 ML
RR	ELVORINE-12,5	CPR.	12,5 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
P	ELVORINE-12,5	CPR.	12,5 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
RR	ELVORINE-12,5	CPR.	12,5 MG	PO	1*50 CPR.U.D.
A U L I E U D E					
P	ELVORINE-12,5	CPR.	12,5 MG	PO	1*50 CPR.U.D.
RR	ELVORINE-2,5	CPR.	2,5 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
P	ELVORINE-2,5	CPR.	2,5 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
RR	ELVORINE-2,5	CPR.	2,5 MG	PO	1*50 CPR.U.D.
A U L I E U D E					

P	ELVORINE-2,5	CPR.	2,5 MG	PO	1*50 CPR.U.D.
RR	ELVORINE-7,5	CPR.	7,5 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
P	ELVORINE-7,5	CPR.	7,5 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
RR	ELVORINE-7,5	CPR.	7,5 MG	PO	1*50 CPR.U.D.
A U L I E U D E					
P	ELVORINE-7,5	CPR.	7,5 MG	PO	1*50 CPR.U.D.
P	ILON-ABSZESS-SALBE	PATES		TO	1*1 TUBE 25 G
A U L I E U D E					
P	ILON-ABSZESS-SALBE	PATES		TO	1*1 PATES 30 G
P	MADECASSOL	PDRE	2 PC	TO	1*1 PDRE 5 G
A U L I E U D E					
R	MADECASSOL	PDRE	2 PC	TO	1*1 PDRE 5 G
P	NEBACETINE	ONG.OPHT.		CO	1*1 ONG.OPHT. 6 G
A U L I E U D E					
P	NEBACETINE	ONG.OPHT.		CO	1*1 ONG.OPHT. 5 G
P	OROFAR LIDOCAINE	PAST.		BU	1*24 GELSOLETS
A U L I E U D E					
R	OROFAR LIDOCAINE	PAST.		BU	1*24 GELSOLETS
R	PERMIXON	GELULES	160 MG	PO	1*60 GELULES BLIST
A U L I E U D E					
P	PERMIXON	GELULES	160 MG	PO	1*60 GELULES BLIST
R	PNEUMOVAX-23	SOL.INJ.		IMSC	1*1 FL.UNID. 0,5 ML +1*1 A R. 2 ML
A U L I E U D E					
R	PNEUMOVAX-23	SOL.INJ.		IMSC	1*1 FL.UNID. 0,5 ML
P	ZINCFRIN ANTIHISTAMINICUM	COLL.		CO	1*1 COLL. 15 ML
A U L I E U D E					
P	ZINC FRIN A	COLL.		CO	1*1 COLL. 15 ML

D) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT ACTUELLEMENT HORS MARCHE (COMMERCIALISATION INTERROMPUE, MAIS AMM EN VIGUEUR).

RR	EVOTOPIN	PDRE P.PREP.P.P	4 MG	IV	1*5 FL. 5 ML
RR	EVOTOPIN	PDRE P.PREP.P.P	4 MG	IV	5*5 FL. 5 ML
R	INSULINE ACTRAPID HM NOVOLET	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	SC	1*5 NOVOLET 1,5 ML
R	INSULINE INSULATARD HM NOVOLET	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	SC	1*5 NOVOLET 1,5 ML
R	INSULINE MIXTARD 30-70 HM NOVOLET	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	SC	1*5 NOVOLET 1,5 ML
R	PSORALON MT	POMM.	0,5 PC	TO	1*1 POMM. 30 G
R	PSORALON MT	POMM.	1 PC	TO	1*1 POMM. 30 G
R	PSORALON MT	POMM.	2 PC	TO	1*1 POMM. 30 G
R	PSORALON MT	POMM.	3 PC	TO	1*1 POMM. 30 G
RR	RIFADINE	SIR.	100 MG /5 ML	PO	1*1 SIR. 120 ML
R	TETAMER	SOL.INJ.	40 UI /0,5 ML	IM	1*1 SER. 0,5 ML

E) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT REMIS SUR LE MARCHE.

R	CO-INHIBACE	CPR.ENR.		PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	TILCOTIL	CPR.EFF.	20 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.

F) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT AJOUTES A LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE, MAIS SONT ACTUELLEMENT HORS MARCHE.

R	INSUMAN BASAL	SOL.INJ.	40 UI /1 ML	IMSC	1*1 FL. 10 ML
R	INSUMAN BASAL	SOL.INJ.	40 UI /1 ML	IMSC	1*5 FL. 10 ML
R	INSUMAN COMB 15	SUSP.INJ.	40 UI /1 ML	IMSC	1*1 FL. 10 ML

R	INSUMAN COMB 15	SUSP.INJ.	40 UI /1 ML	IMSC	1*5 FL. 10 ML
R	INSUMAN COMB 25	SUSP.INJ.	40 UI /1 ML	IMSC	1*1 FL. 10 ML
R	INSUMAN COMB 25	SUSP.INJ.	40 UI /1 ML	IMSC	1*5 FL. 10 ML
R	INSUMAN COMB 50	SUSP.INJ.	40 UI /1 ML	IMSC	1*1 FL. 10 ML
R	INSUMAN COMB 50	SUSP.INJ.	40 UI /1 ML	IMSC	1*5 FL. 10 ML
R	INSUMAN RAPID	SOL.INJ.	40 UI /1 ML	IMSC	1*1 FL. 10 ML
R	INSUMAN RAPID	SOL.INJ.	40 UI /1 ML	IMSC	1*5 FL. 10 ML

Ministère de l'Education Physique et des Sports. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 14 avril 1997, Madame Anik *Sax* a été nommée médecin-chef de service au Ministère de l'Education Physique et des Sports.

Ministère de la Force Publique. – Examen. – Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen de sélection dans la carrière de l'officier aura lieu au courant du mois de juillet 1997.

Remembrement des biens ruraux.

Projet de remembrement de SCHENGEN - FELS - MARKUSBERG

Avis de dépôt des documents de l'enquête

Publication prescrite par l'article 26 de la loi du 25 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux

Les propriétaires, nus-propriétaires et usufruitiers de terrains, situés dans le périmètre provisoire du projet de remembrement légal dont l'exécution a été décrétée par l'arrêté grand-ducal du 7 juin 1996, sont informés que les documents de l'enquête sur le classement et l'estimation des terres, prévus à l'art. 26 de la loi du 25 mai 1964, sont déposés au secrétariat de la Commune de REMERSCHEN à partir du 9 juin 1997 jusqu'au 8 juillet 1997 inclusivement.

Pendant ce délai, les intéressés sont admis à prendre sur place et aux heures d'ouverture du secrétariat communal, connaissance des documents déposés.

Le secrétariat de REMERSCHEN est ouvert du lundi au vendredi de 8 à 12 et de 13 à 17 heures.

Pendant le délais susmentionné, les intéressés peuvent présenter leurs réclamations et observations sous l'une des formes suivantes:

a) Par inscription signée par le déclarant dans un registre déposé à la maison communale de REMERSCHEN
b) Par lettre recommandée au Président de l'Office National du Remembrement, B.P. 664 L - 2016 LUXEMBOURG
c) Par déclaration orale au Président de l'Office National du Remembrement ou à son délégué qui siège au secrétariat de la Commune de REMERSCHEN aux dates suivantes:
   du lundi 30 juin au mercredi 2 juillet 1997, chaque fois de 9 à 12 et de 14 à 17 heures.

Les tiers intéressés sont informés que les droits et actions réels grevant des parcelles comprises dans le périmètre sont transférés de plein droit, conformément aux articles 36, 37, 38 et 39 de la susdite loi, sur les nouvelles parcelles attribuées aux propriétaires en échange de celles qui leur appartenaient.

Luxembourg, le 29 mai 1997.
Le Président de l'O.N.R.
Ch. KONNEN

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 15 mai 1997, Mme le Dr Ingrid *Rollinger-Holzinger,* née le 3 octobre 1966, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en médecine interne au Luxembourg.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 12 mai 1997, M. le Dr Slim *Chatti,* né le 6 février 1955, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 14 mai 1997, Mme Martine *Ligny,* née le 7 mars 1967, a été autorisée à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Santé.

Relevé des maladies transmissibles déclarées pendant le mois d'avril 1997.

Maladies M = Maladie D = Décès		Cantons: Luxembourg-Ville	Luxbg-campagne	Esch-sur-Alzette	Capellen	Grevenmacher	Remich	Diekirch	Wiltz	Clervaux	Vianden	Mersch	Echternach	Redange	Totaux: total du mois	total du mois précédent	total de l'année en cours
Fièvre typhoïde	M																
	D																
Fièvre paratyphoïde	M																
	D																
Autres Salmonelloses	M			5											5	1	13
	D																
Diphtérie	M																
	D																
Coqueluche	M																
	D																
Scarlatine	M		1	2		1						2			6	11	22
	D																
Brucelloses	M																
	D																
Méningite infectieuse	M																
	D																
Dysenterie	M																
	D																
Tbc pulmonaire	M					1									1	5	12
	D																
Tbc autres organes	M																
	D																
Tbc pleurale	M																
	D																
Tbc Primo-infection	M			1											1	1	2
	D																
Rougeole	M																1
	D																
Paludisme	M																
	D																
Hépatite infectieuse	M	4	14		1										19	23	80
	D																
Condylome accum.	M															2	2
Blennoragie	M																1
Syphillis.	M															1	3
Tétanos	M																
Psittacose	M																
S.I.D.A.	M	1													1		1
	D	1													1		2

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 24 **11 juin 1997**

Sommaire

Arrêté ministériel du 21 mai 1997 fixant pour l'année scolaire 1997/98 les dates de présentation des demandes d'admission au stage pédagogique pour les différentes fonctions enseignantes de l'enseignement postprimaire.

Le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle,

Vu le règlement grand-ducal du 22 septembre 1992 déterminant les modalités des concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement postprimaire;

Vu le règlement grand-ducal du 23 avril 1981 concernant les droits et devoirs des stagiaires des différentes fonctions enseignantes de l'enseignement postprimaire, notamment l'article 1er;

Arrête:

Art. 1er. Pour l'année scolaire 1997/98, le délai pour la présentation des demandes d'admission au stage pédagogique pour les différentes fonctions enseignantes de l'enseignement postprimaire est fixé au 15 juillet 1997. Ces demandes préciseront la spécialité et la fonction dans laquelle l'admission au stage est demandée.

Les piéces suivantes sont à introduire pour le 18 septembre 1997 au plus tard:
– un extrait du casier judiciaire,
– un certificat de nationalité,
– un certificat d'inscription aux listes électorales,
– un certificat de moralité.

A la même date les candidats devront avoir passé un examen médical auprès de l'un des médecins agréés à cette fin par le Gouvernement.

Les pièces et documents prouvant l'accomplissement des études et l'obtention du diplôme final devront être parvenus au Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle pour le 3 novembre 1997 au plus tard.

Les délais ci-dessus sont à observer strictement, sous peine de forclusion de la candidature.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 21 mai 1997.
Le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

Arrêté ministériel du 26 mai 1997 fixant la composition des conseils de promotion chargés de procéder aux examens finals des U.V. des différentes années d'études à l'IST pour l'année académique 1996/97.

Le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle,

Vu la loi du 21 mai 1979 portant création d'un Institut supérieur de technologie;

Vu le règlement grand-ducal du 3 mai 1991 portant modification du règlement grand-ducal du 8 juin 1983 concernant l'organisation des études à l'Institut supérieur de technologie, les conditions d'admission aux différentes années d'études ainsi que les modalités et programmes des examens;

Arrête:

Art. 1er. Il est institué des conseils de promotion chargés de procéder aux examens finals des U.V. des matières obligatoires ou à option des différentes années d'études à l'Institut supérieur de technologie au courant de l'année académique 1996/97.

Ces conseils de promotion sont constitués comme suit:

Président et Commissaire de Gouvernement:

Monsieur Jean *Tagliaferri,* Professeur-attaché;

1) Membres du conseil de promotion pour le département d'électotechnique:

Mesdames, Messieurs:

Albert *Retter,* directeur ff;

André *Beffort,* Raymond *Bagioni, Constant Colling,* Théo *Duhautpas,* Nico *Hoffmann,* Jean *Kohl,* Jacques *Krombach,* Joseph *Lahr,* Roland *Lenert,* Patrick *Lutgen,* Marcel *Oberweis,* Jean-Georges *Pierson,* Armand *Remesch,* Roger *Roemer,* Jean-Jacques *Scheuren,* Roger *Steffen,* Edmond *Stumper,* Jean-Jacques *Sybertz,* Nico *Toussing,* professeurs-ingénieurs;

Robert *Mayer,* Raymond *Schilling,* professeurs-docteurs;

Monique *Kieffer-Kinsch,* Christiane *Wolwert,* Henri *Knepper,* Jean *Wenandy,* professeurs d'enseignement technique;

Marc *Herzog,* André *Lavandier,* Henri *Schoen,* chargés de cours;

2) Membres du conseil de promotion pour le département de mécanique:

Mesdames, Messieurs:

Albert *Retter,* directeur ff;

André *Beffort,* Constant *Colling,* Jean *Kohl,* Paul *Krack,* Jacques *Krombach,* Roland *Lenert,* Charles *Morche,* Marcel *Oberweis,* Jean-Georges *Pierson,* Albert *Retter,* Roger *Steffen,* Edmond *Stumper,* Jacques *Sybertz,* Olindo *Toni,* Guy *Waringo,* professeurs-ingénieurs;

Robert *Mayer,* professeur-docteur;

Monique *Kieffer-Kinsch,* Jean *Wenandy,* professseurs d'enseignement technique;

André *Lavandier,* Henri *Schoen,* Colette *Weyrich,* chargés de cours;

3) Membres du conseil de promotion pour le département du génie civile:

Mesdames, Messieurs:

Albert *Retter,* directeur ff

André *Beffort,* Constant *Colling,* *Gérard Goedert,* Jean-Claude *Hengen,* Pit *Kayser,* Pierre *Kolber,* Jacques *Krombach,* Jean-Georges *Pierson,* Albert *Retter,* Roger *Steffen,* Jacques *Sybertz,* Guy *Waringo,* professeurs-ingénieurs;

Robert *Mayer,* Raymond *Schilling,* professeurs-docteurs;

Monique *Kieffer-Kinsch,* Henri *Knepper,* Jean *Wenandy,* professeurs d'enseignement technique;

Paul *Bretz,* Edmond *Dauphin,* Robert *Maquil,* Camille *Olinger,* Guy *Scharfe,* Colette *Weyrich,* chargés de cours

4) Membres du conseil de promotion pour le département d'informatique appliquée:

Mesdames, Messieurs:

Albert *Retter,* directeur ff;

Antoine *Barthel,* Théo *Duhautpas,* Gilbert *Klee,* Roland *Lenert,* Patrick *Lutgen,* Roger *Meyrath,* Marcel *Oberweis,* Armand *Remesch,* Joseph *Schaefers,* Nino *Silverio,* Jacques *Sybertz,* Olindo *Toni,* professeurs-ingénieurs;

MM. André *Biell,* Christiane *Klein,* Robert *Mayer,* Claude *Wehenkel,* Daniel *Weiler,* *professeurs-docteurs;*

Fernand *Medernach,* Aloyse *Schaefers,* professeurs de sciences économiques et sociales;

Monique *Kieffer-Kinsch,* Jean *Wenandy,* professeurs d'enseignement technique;

Pascal *Antoine,* Mohamed *Darouach,* Hans Werner *Eiden,* Marc *Funck,*Fred *Gille,* Paul *Guennou,* Anne *Hendrick,* Guy *Kerger,* Gilbert *Klein,* Christiane *Koch,* Nico *Mack,* Jean-Pol *Michel,* Helle *Nielson,* Serge *Oms,* Serge *Quazzotti,* Michèle *Swaving,* chargés de cours.

Art. 2. Les conseils de promotion se réuniront sur la convocation de leur président. Ils procéderont aux examens conformément au règlement en vigueur et feront rapport sur leurs travaux.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Un exemplaire sera expédié aux membres des conseils de promotion pour leur servir de titre.

Luxembourg, le 26 mai 1997.
Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

Arrêté ministériel du 30 mai 1997 portant nomination des membres du jury d'examen prévu à l'article 3 du règlement ministériel du 14 juillet 1995 portant organisation de l'examen d'aptitude professionnelle des candidats réviseur d'entreprises.

Le Ministre de la Justice,

Vu le règlement grand-ducal du 29 janvier 1993 déterminant les conditions de qualification professionnelle des réviseurs d'entreprises tel qu'il a été modifié par la suite;

Vu le règlement ministériel du 14 juillet 1995 portant organisation de l'examen d'aptitude professionnelle des candidats réviseur d'entreprises;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres du jury d'examen prévu par l'article 3 du règlement ministériel du 14 juillet 1995 précité, pour une durée de trois ans:

Maître Jacques *Delvaux,* notaire;

Monsieur Alphonse *Kugeler,* chef du service fiscal du groupe ARBED S.A.;

Monsieur Maurice *Lam*, réviseur d'entreprises;

Madame Corinne *Nicolet,* réviseur d'entreprises;

Monsieur Arthur *Philippe,* premier conseiller à l'Institut monétaire luxembourgeois;

Monsieur Raymond *Schadeck,* réviseur d'entreprises.

Art. 2. Sont nommés membres suppléants du jury:

Maître Pierre *Berna,* avocat-avoué;

Monsieur Philippe *Duren,* réviseur d'entreprises;

Monsieur Jean-Marie *Gischer,* réviseur d'entreprises;

Monsieur Jos *Lanners,* directeur de l'audit interne pour le groupe ARBED S.A.;

Monsieur Didier *Mouget,* réviseur d'entreprises;

Monsieur Claude *Simon,* conseiller de direction à l'Institut monétaire luxembourgeois.

Art. 3. Monsieur Arthur *Philippe* préqualifié est nommé président du jury.

Art. 4. Monsieur Sylvain *Wagner,* conseiller de direction première classe auprès du ministère de la Justice est nommé secrétaire du jury.

Art. 5. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 30 mai 1997.
Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Administration des établissements pénitentiaires. – Examen de promotion. – L'administration pénitentiaire organisera l'examen de promotion – session 1997 – dans la carrière inférieure du moniteur au mois de novembre 1997.

Carrières universitaires de l'Etat. – Postes vacants.

SESSION JUILLET 1997 (recrutement externe)

Le relevé des postes vacants pour l'examen-concours en vue de l'admission au stage des fonctions administratives de la carrière supérieure des administrations de l'Etat et des établissements publics tel qu'il a été publié au Mémorial B 23 du 6 juin 1997 est complété comme suit:

XIII. Institut luxembourgeois des télécommunications: 2 vacances de poste dans la carrière de l'attaché

formation exigée: un cycle universitaire complet de quatre années **en droit.**

Conseil arbitral des assurances sociales. – Examen de fin de stage. – Il est porté à la connaissance des intéressés qu'au courant du mois d'octobre 1997 le conseil abritral des assurances sociales organisera un examen de fin de stage sanctionnant la formation spéciale pour les stagiaires de la carrière du rédacteur.

Institutions de sécurité sociale. – Examens de fin de stage. – Il est porté à la connaissance des intéressés qu'au courant du mois d'octobre 1997 des examens de fin de stage sanctionnant la formation spéciale seront organisés par les institutions de sécurité sociale suivantes:

1) ***dans la carrière du rédacteur:***
   – Caisse de malade des ouvriers
   – Caisse de maladie des employés privés
   – Centre commun de la sécurité sociale
   – Office des assurances sociales
2) ***dans la carrière de l'expéditionnaire administratif:***
   – Union des caisses de maladie
   – Caisse de maladie des employés privés

Institutions de sécurité sociale. – Examens de promotion. – Il est porté à la connaissance des intéressés qu'au courant du mois de novembre 1997 des examens de promotion seront organisés par les institutions de sécurité sociale suivantes:

1) ***dans la carrière du rédacteur:***
   – Union des caisses de maladie
   – Caisse de maladie des ouvriers
   – Centre commun de la sécurité sociale
   – Office des assurances sociales
2) ***dans la carrière de l'expéditionnaire administratif:***
   – Caisse de maladie des ouvriers
   – Caisse de maladie des employés privés
   – Centre commun de la sécurité sociale
3) ***dans la carrière de l'informaticien-diplômé:***
   – Centre commun de la sécurité sociale

4) ***dans la carrière de l'expéditionnaire-informaticien:***
– Centre commun de la sécurité sociale

5) ***dans la carrière de l'ingénieur-technicien:***
– Caisse de pension des employés privés.

Conseil d'Etat. – Présidence. – Par arrêté grand-ducal du 3 juin 1997, Monsieur Paul *Beghin* a été continué dans ses fonctions de Président du Conseil d'Etat jusqu'au 18 mai 1998.

Formation des Adultes. – Nomination des délégués.

Par arrêté ministériel du 2 juin 1997, ont été nommés délégués à la formation des adultes pour un mandat de cinq ans à partir de l'année scolaire 1997/98:

1. à l'Athénée de Luxembourg:
Monsieur Emile *Haag,* directeur
Monsieur Charles *Barthel,* professeur;
2. au Lycée Classique de Diekirch:
Monsieur Jean-Claude *Krack,* professeur;
annexe Mersch:
Monsieur Jean *Barthel,* chargé de direction du régime préparatoire;
3. au Lycée Classique et Technique d'Echternach
Monsieur Fernand *Schmit,* directeur adjoint;
4. au Lycée Michel Rodange Luxembourg:
Madame Monique *Klopp,* directrice;
5. au Lycée Hubert Clément:
Monsieur François *Maroldt,* directeur adjoint;
6. au Lycée Technique des Arts et Métiers, Luxembourg:
Madame Ginette *Aguilar-Kons,* professeur;
7. au Lycée Technique de Bonnevoie:
Monsieur Fred *Sunnen,* directeur;
8. au Lycée Technique du Centre, Luxembourg:
Monsieur Léon *Thein,* directeur
Madame Christiane *Krier,* maître de cours spéciaux
9. au Lycée Technique «Ecole de Commerce et de Gestion», Luxembourg:
Madame José *Frideres-Poos,* directrice;
10. au Lycée Technique d'Esch-sur-Alzette:
Monsieur Joseph *Weiler,* directeur adjoint;
11. au Lycée Technique Nic Biever, Dudelange:
Madame Marlyse *Pauly,* directrice adjointe;
12. au Lycée Technique Hôtelier Alexis Heck, Diekirch:
Monsieur Carlo *Stirn,* maître de cours pratiques;
13. au Lycée Technique d'Ettelbruck:
Monsieur Lucien *Klein,* directeur adjoint;
14. au Lycée Technique Agricole, Ettelbruck:
Monsieur Norbert *Feltgen,* directeur;
15. au Lycée du Nord, Wiltz:
Monsieur Fernand *Schmitz,* directeur;
16. au Lycée Technique Joseph Bech, Grevenmacher:
Monsieur François *Ewen,* directeur;
17. au Lycée Technique Mathias Adam, Pétange:
Monsieur John *Roderes,* chargé de cours;
18. au Centre de Langues, Luxembourg:
Monsieur Ernest *Wagner,* directeur adjoint;
19. au Centre Universitaire, Luxembourg:
Monsieur Donnino *Silverio,* professeur;
20. à l'Institut Supérieur de Technologie, Luxembourg:
Monsieur Albert *Retter,* directeur ff;
21. à l'Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches Pédagogiques, Walferdange:
Monsieur Norbert *Ewen,* professeur.

Gouvernement. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 30 janvier 1997, Monsieur Georges *Hilger,* Conseiller de Gouvernement première classe, a été nommé Premier Conseiller de Gouvernement.

Par arrêté grand-ducal du 24 février 1997, Monsieur Pierre *Decker,* Conseiller de Gouvernement, a été nommé Conseiller de Gouvernement première classe.

Par arrêté grand-ducal du 24 février 1997, Madame Marie-Anne *Ketter,* Conseiller de direction à l'administration gouvernementale, a été nommée Conseiller de Gouvernement.

Indice des prix à la consommation au 1er mai 1997. – L'indice des prix à la consommation établi conformément au règlement grand-ducal du 27 décembre 1996 est de **578.45** au 1er mai par rapport à la base 100 au 1er janvier 1948.

La moyenne des six derniers mois de l'indice raccordé s'établit au 1er mai 1997 à **577.64**.

Luxembourg, le 5 juin 1997.

Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques

Liste des médicaments à usage vétérinaire admis à la vente dans le Grand-Duché de Luxembourg.

(Annexe de l'arrêté ministériel du 10 juin 1994 publié au Memorial, Recueil administratif et économique, B no 43 du 21 juillet 1994).

8e Modification (30 avril 1997)

a) Les médicaments suivants sont ajoutés à la liste des médicaments admis à la vente:

VRR	Baytril 150 mg	cpr., 10 cpr.-20 cpr.-50 cpr.-100 cpr.
VRR	Baytril Ion Exchange Resin 2,5% poudre	pdre, 1 kg-2 kg
VRR	Ceflazine 60 mg	cpr., 10 cpr.-20 cpr.
VR	Cydectin 0,5% Pour-on	sol., 500 ml-1000 ml-2500 ml
VRR	Dicural 15 mg	cpr., 10 cpr.
VRR	Dicural 50 mg	cpr., 10 cpr.
VRR	Dicural 100 mg	cpr., 10 cpr.
VRR	Dicural 150 mg	cpr., 10 cpr.
V	Drontal Cat	cpr., 2 cpr.-6 cpr.-20 cpr.-100 cpr.
V	Frontline Spot On Chat	sol., 3 pip.0,5 ml
VR	Furexel Ivermectine	pâte, ser.6,42 g
VRR	Pen 30 Inj	sol.inj., 25 ml-50 ml
VRR	Synulox Ready-to-use	susp.inj., 10 ml-20 ml-50 ml-100 ml
VRR	T 61	sol.inj., 50 ml
VRR	Triangle 4+PH-K	sol.inj., 10 d.50 ml-20 d.100 ml-50 d.250 ml
VRR	Vacores	susp.inj., 1 d.2 ml-5 d.10 ml-10 d.20 ml-25 d.50 ml-50 d.100 ml-100 d.200 ml

b) Les médicaments suivants sont supprimés de la liste des médicaments admis à la vente:

Amprolsol 20%	pdre
Atussin forte	drg.
Atussin mite	drg.
Eczekan	sucre
MK-35	sol.inj.
Mypenzal-N	pomm.
Natrii sulfadimidinum 33,3%-Eurovet	sol.inj.
Phenadex	sol.inj.
Prednisolone 1%-Eurovet	sol.inj.
Primozett	sol.inj.
Procaïne 2%-Eurovet	sol.inj.
Procaïne 4%-Eurovet	sol.inj.
Procaïne 2% + Adrénaline-Eurovet	sol.inj.
Tetracycline HCl-Eurovet	cpr.gyn.
Tresaderm	sol.

c) Les modifications suivantes sont apportées à la liste des médicaments admis à la vente:

lire	Amoxyvet Long Acting sol.inj.	au lieu	de Aescamox Long Acting sol.inj.
lire	Anesketin sol.inj.	au lieu de	Aescoket sol.inj.
	Atgard granulés	supprimer	10 sach.2X7,5 g-sach.150 g

		ajouter	5 sach.10 g
lire	V Drontal Dog cpr.	au lieu de	VR Drontal Dog cpr.
	Equigard granulés	supprimer	95 g
		ajouter	5 sach.150 g
lire	Myorelax sol.inj.	au lieu de	Gujatal 10% sol.inj.
lire	Vetitrim sol.inj.	au lieu de	Aescotrim sol.inj.

Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative. - Examens-concours. - Le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative organisera au cours du mois de juillet 1997 les examens-concours suivants:

le 12 juillet 1997:	examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière du rédacteur.
Relevé des vacances de poste:	Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques 3; Institut Luxembourgeois des Télécommunications 1; Ministère d'Etat 1; Administration de l'Enregistrement et des Domaines 6; Inspection générale de la sécurité sociale 2; Centre commun de la sécurité sociale 1; Caisse de maladie des ouvriers 1; Administration judiciaire 1.
le 21 juillet 1997:	examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière de l'expéditionnaire administratif.
Relevé des vacances de poste:	Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques 1; Institut Luxembourgeois des Télécommunications 1; Entreprise des Postes et Télécommunications 7; Administration de l'Enregistrement et des Domaines 3; Caisse Nationale des Prestations Familiales 1; Caisse de pension des employés privés 1; Caisse de maladie des ouvriers 2; Administration judiciaire 2.
le 22 juillet 1997:	examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière de l'ingénieur-technicien.
Relevé des vacances de poste:	
département électrotechnique:	Institut Luxembourgeois des Télécommunications 3, Entreprise des Postes et Télécommunications 4.
département électrotechnique filière électronique (hautes fréquences):	Administration de l'Aéroport 2.
département informatique appliquée	Institut Luxembourgeois des Télécommunications 1; Entreprise des Postes et Télécommunications 4.
le 23 juillet 1997:	examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière de l'expéditionnaire technique.
Relevé des vacances de poste:	
électrotechnique:	Entreprise des Postes et Télécommunications 6.

Les épreuves préliminaires aux examens-concours en vue du contrôle de la connaissance des trois langues administratives auront lieu entre le 1[er] et 10 juillet 1997.

Ministère de la Promotion Féminine. – Plan d'action national 2000. – Par décision du 26 mars 1997, le Gouvernement en Conseil a adopté le Plan d'action national 2000 de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action adoptés par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing (Chine) du 4 au 15 septembre 1995.

Le document est disponible au Ministère de la Promotion Féminine, 33, bd Prince Henri, L-2921 Luxembourg, tél. 478-5810.

Monnaies. – Emission par l'Institut Monétaire Luxembourgeois d'une monnaie commémorative sur le thème «Présidence du Conseil de l'Union Européenne VII.1997 - XII.1997». – L'Institut Monétaire Luxembourgeois émet au mois de juin 1997 une monnaie commémorative en argent qui a pour thème la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union Européenne pendant la deuxième moitié de l'année 1997.

La pièce a une valeur faciale de 500 F et est émise en qualité de frappe «proof».

La pièce présente les caractéristiques suivantes:

– ***Avers:*** la pièce porte l'effigie de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean regardant à gauche ainsi que l'inscription circulaire en lettres majuscules «JEAN GRAND-DUC DE LUXEMBOURG», le sigle «IML» et la valeur faciale.

– ***Revers:*** la pièce porte au centre le logo offciel de la présidence luxembourgeoise avec, à gauche, l'inscription «Présidence du Conseil de l'Union Européenne» et à droite l'inscription «VII.1997 - XII.1997».

La pièce est frappée en argent au titre de 925/1.000 et a un poids de 22,85 g et un poids fin de 21,136 g. Le diamètre de la pièce est de 37 mm. La tranche est cannelée.

Conformément au règlement grand-ducal du 21 septembre 1987 fixant la force libératoire des monnaies métalliques, ces pièces seront reçues comme monnaie légale par les caisses publiques sans limitation et par les particuliers jusqu'au centuple de leur valeur faciale pour chaque paiement.

Luxembourg, le 10 juin 1997.
INSTITUT MONETAIRE LUXEMBOURGEOIS

Notariat. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 21 avril 1997, Maître Blanche *Moutrier,* candidat-notaire, a été nommée notaire à Esch-sur-Alzette.

Relations extérieures. – Remise de lettres de créance.

Le jeudi, 15 mai 1997 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Dr. Alfredo Pinoargote *Cevallos,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de l'Equateur.

A la même occasion Son Excellence Dr. Alfredo Pinoargote *Cevallos* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le jeudi, 15 mai 1997 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Joaquin Rodezno *Munguia,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République d'El Salvador.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Joaquin Rodezno *Munguia* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le jeudi, 15 mai 1997 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Claude Sylvestre Antony *Morel,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République des Seychelles.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Claude Sylvestre Antony *Morel* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le jeudi, 15 mai 1997 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Gunnar Snorri *Gunnarsson,* Ambassadeur extraordinaire et plénipontentiaire d'Islande.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Gunnar Snorri *Gunnarsson* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 23 mai 1997, M. le Dr Marc *Fischer,* né le 15 juin 1962 a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en anatomie pathologique au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 23 mai 1997, M. le Dr Philip *Chow Wing,* né le 3 janvier 1962, a été autorisé à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 29 mai 1997, Mme le Dr Martine *Jung,* née le 10 mars 1967, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en dermato-vénéréologie au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 29 mai 1997, M. le Dr Marc *Graas,* né le 27 mars 1963 a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en psychiatrie au Luxembourg.

Santé. – Pharmaciens. – Par arrêté ministériel du 23 mai 1997, Mme Valérie *Baudouin,* née le 30 janvier 1970, a été autorisée à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Service d'Economie rurale. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 23 mai 1997, Monsieur Jean-Paul *Hoffmann,* conseiller économique au Service d'Economie rurale, a été nommé conseiller économique 1ère classe auprès du même service.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 25 — 1er juillet 1997

Sommaire

Arrêté ministériel du 11 avril 1997 portant répartition entre l'Etat et les communes des dépenses du chef des traitements payés au personnel enseignant des écoles primaires et primaires supérieures pour 1995 et fixant les retenues pour pensions à payer par les communes.

Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,

Vu l'art. 4. de la loi du 9 août 1921 portant révision des traitements des fonctionnaires de l'Etat;

Vu l'arrêté grand-ducal du 6 février 1933 concernant la répartition des dépenses du chef des traitements payés au personnel enseignant des écoles primaires et primaires supérieures;

Arrête:

Art. 1er. Pour l'année 1995, les dépenses du chef des traitements payés au personnel enseignant des écoles primaires et primaires supérieures sont réparties entre l'Etat et les communes conformément aux indications contenues aux colonnes 2 et 3 du tableau qui fait suite au présent arrêté.

Les sommes figurant à la colonne 2 seront remboursées à l'Etat par les communes, par voie de retenue sur le montant de l'impôt commercial communal, du fonds communal et des autres allocations de l'Etat, conformément à l'art. 13, al. 2 de la loi du 6 mai 1920.

Art. 2. Les sommes figurant à la colonne 5 du tableau seront versées dans la Caisse de l'Etat. Ce versement se fera par l'intermédiaire des receveurs communaux entre les mains du receveur des Contributions du ressort.

Art. 3. Le présent arrêté, suivi du tableau susmentionné, sera inséré au Mémorial.

Luxembourg, le 11 avril 1997.
Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

Communes	Part des communes	Part de l'Etat	Total	Contribution (2% à payer par les communes
Bascharage	17.475.040	34.950.095	52.425.135	1.048.503
Bastendorf	2.331.423	4.662.849	6.994.272	139.885
Beaufort	4.640.592	9.281.190	13.921.782	278.436
Bech	2.829.872	5.659.745	8.489.617	169.792
Beckerich	7.442.877	14.885.758	22.328.635	446.573
Berdorf	5.140.355	10.280.714	14.421.069	308.421
Bertrange	16.079.386	32.158.789	48.238.175	964.764
Bettborn	4.417.543	8.835.091	13.252.634	265.053
Bettembourg	34.471.359	71.333.949	105.805.308	2.116.106
Bettendorf	10.582.178	21.164.365	31.746.543	634.931
Betzdorf	9.660.680	19.321.371	28.982.051	579.641
Bissen	9.627.415	19.254.843	28.882.258	577.645
Biwer	4.885.352	9.770.710	14.656.062	293.121
Boevange	6.385.637	12.771.277	19.156.914	383.138
Bourscheid	4.368.225	8.736.457	13.104.682	262.094
Bous	3.097.706	6.195.413	9.293.119	185.862
Burmerange	3.164.894	6.329.793	9.494.687	189.894
Clemency	7.892.370	15.784.746	23.677.116	473.542
Clervaux	7.083.412	14.166.836	21.250.248	425.005
Colmar-Berg	7.376.261	16.763.008	24.139.269	482.785
Consdorf	8.247.903	16.495.817	24.743.720	494.874
Consthum	980.716	1.961.434	2.942.150	58.843
Contern	10.676.031	21.352.076	32.028.107	640.562
Dalheim	6.647.414	13.294-843	19.942.257	398.845
Diekirch	21.212.533	42.425.088	63.637.621	1.272.752
Differdange	61.551.513	127.020.257	188.571.770	3.771.435
Dippach	12.479.507	24.959.037	37.438.544	748.771
Dudelange	50.681.408	101.362.890	152.044.298	3.040.886
Echternach	20.161.841	40.323.703	60.485.544	1.209.711
Ell	2.635.483	5.270.971	7.906.454	158.129
Ermsdorf	2.976.243	5.952.490	8.928.733	178.575
Erpeldange	8.317.789	16.635.583	24.953.372	499.067

Esch-sur-Alzette	88.954.384	184.583.098	273.537.482	5.470.750
Ettelbruck	28.851.304	57.702.635	86.553.939	1.731.079
Feulen	4.229.874	8.459.756	12.689.630	253.793
Fischbach	1.903.535	3.807.071	5.710.606	114.212
Flaxweiler	5.163.399	10.326.805	15.490.204	309.804
Fouhren	2.693.642	5.387.286	8.080.928	161.619
Frisange	10.489.351	23.037.449	33.526.800	670.536
Garnich	5.929.294	11.858.596	17.787.890	355.758
Goesdorf	2.569.623	5.139.253	7.708.876	166.553
Grevenmacher	13.381.057	26.762.131	40.143.188	802.864
Grosbous	2.226.424	4.452.851	6.679.275	133.586
Heffingen	2.300.887	4.601.776	6.902.663	138.053
Heiderscheid	5.573.374	11.146.756	16.720.130	334.403
Heinerscheid	2.311.216	4.622.434	6.933.650	138.673
Hesperange	34.498.701	68.997.435	103.496.136	2.069.923
Hobscheid	5.136.802	10.273.615	15.410.417	308.208
Hoscheid	1.390.644	2.781.288	4.171.932	61.334
Hosingen	6.238.016	12.476.043	18.714.059	374.281
Junglinster	22.273.205	45.924.318	68.197.523	1.363.950
Kayl	25.304.904	50.609.836	75.914.740	1.518.295
Kehlen	19.510.090	39.594.318	59.104.408	1.182.088
Koerich	5.908.919	11.817.840	17.726.759	354.535
Kopstal	6.459.487	14.285.361	20.744.848	414.897
Lac Haute Sûre	6.028.145	12.056.298	18.084.443	361.689
Larochette	7.470.113	14.940.233	22.410.346	448.959
Lenningen	5.048.231	13.019.692	18.067.923	361.358
Leudelange	5.959.758	11.919.532	17.879.290	357.586
Lintgen	9.289.906	18.579.828	27.869.734	557.395
Lorentzweiler	13.780.788	28.250.537	42.031.325	840.627
Luxembourg	258.128.041	531.060.022	789.188.063	15.783.761
Mamer	25.446.145	50.892.314	76.338.459	1.526.769
Manternach	4.337.927	8.675.858	13.013.785	260.276
Medernach	4.040.086	8.080.174	12.120.260	242.405
Mersch	27.266.426	54.532.889	81.799.315	1.635.986
Mertert	11.844.736	23.689.489	35.534.225	710.685
Mertzig	5.558.469	1.116.945	16.675.414	333.508
Mompach	2.848.103	5.696.207	8.544.310	170.886
Mondercange	20.097.038	40.194.110	60.291.148	1.205.823
Mondorf	11.183.560	23.733.517	34.917.077	698.342
Munshausen	2.036.189	4.072.379	6.108.568	122.171
Niederanven	19.617.397	39.234.820	58.852.217	1.177.044
Nommern	4.378.104	8.756.216	13.134.320	262.686
Pétange	42.187.263	84.839.098	127.026.361	2.540.527
Putscheid	2.948.051	5.896.105	8.844.156	176.883
Rambrouch	11.200.081	22.400.173	33.600.254	672.005
Reckange	6.304.099	12.608.202	18.912.301	378.246
Redange	9.557.578	19.115.163	28.672.741	573.455
Reisdorf	1.784.671	3.569.349	5.354.020	107.080
Remerschen	4.444.065	8.888.135	13.332.200	266.644
Remich	13.503.714	27.007.449	40.511.163	810.223
Roeser	15.965.221	32.737.936	48.703.157	974.063
Rosport	6.291.034	12.582.080	18.873.114	377.462
Rumelange	16.634.077	33.268.170	49.902.247	998.045
Saeul	3.188.391	6.376.789	9.565.180	191.304
Sandweiler	9.073.840	18.147.694	27.221.534	544.431
Sanem	49.874.743	101.118.160	150.992.903	3.019.858
Schieren	5.288.609	10.577.224	15.865.833	317.317
Schifflange	23.260.053	46.520.133	69.780.186	1.395.604
Schuttrange	10.145.970	20.291.956	30.437.926	608.759
Septfontaines	2.804.484	5.608.977	8.413.461	168.269
Stadtbredimus	4.307.271	8.614.547	12.921.818	218.283
Steinfort	15.601.376	31.202.771	46.804.147	936.083

Steinsel	15.141.667	30.283.365	45.425.032	908.501
Strassen	17.212.698	34.425.418	51.638.116	1.032.762
Troisvierges	10.013.638	20.027.286	30.040.924	600.818
Tuntange	3.694.035	7.388.079	11.082.114	221.642
Useldange	5.575.116	11.150.236	16.725.352	334.507
Vianden	4.674.435	9.348.875	14.023.310	280.466
Vichten	3.626.558	7.253.121	10.879.679	217.594
Wahl	3.006.174	6.012.353	9.018.527	180.371
Waldbillig	4.190.506	8.381.020	12.571.526	251.431
Waldbredimus	2.803.769	5.607.539	8.411.308	168.226
Walferdange	19.018.523	38.549.420	57.567.943	1.151.359
Weiler-la-Tour	6.053.290	12.106.590	18.159.880	363.198
Weiswampach	5.386.029	11.355.459	16.741.488	334.830
Wellenstein	3.882.738	7.765.479	11.648.217	232.964
Wiltz	21.264.809	42.529.638	63.794.447	1.275.889
Wilwerwiltz	2.380.582	4.761.170	7.141.752	142.835
Wincrange	10.944.111	21.888.234	32.832.345	656.647
Wormeldange	8.600.801	17.201.609	25.802.410	516.048
	1.525.012.322	3.093.915.201	4.618.927.523	92.329.420

Arrêté ministériel du 11 avril 1997 portant répartition entre l'Etat et les communes des dépenses du chef des traitements payés au personnel enseignant des classes complémentaires et spéciales pour 1995 et fixant les retenues pour pensions à payer par les communes.

Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,

Vu la loi du 5 août 1963 portant réforme de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire;

Vu l'art. 9 du règlement grand-ducal du 6 février 1965 portant organisation des classes complémentaires et spéciales et institution de commissions médico-psycho-pédagogiques;

Arrête:

Art. 1er. Pour l'année 1995, les dépenses du chef des traitements payés au personnel enseignant des classes complémentaires et spéciales sont réparties entre l'Etat et les communes conformément aux indication contenues aux colonnes 2 et 3 du tableau qui fait suite au présent arrêté.

Les sommes figurant à la colonne 2 seront remboursées à l'Etat par les communes, par voie de retenue sur le montant de l'impôt communal, du fonds communal et des autres allocations de l'Etat, conformément à l'art. 13 al. 2 de la loi du 6 mai 1920.

Art. 2. Les sommes figurant à la colonne 5 du tableau seront versées dans la Caisse de l'Etat. Ce versement se fera par l'intermédiaire des receveurs communaux entre les mains du receveur des Contributions du ressort.

Art. 3. Le présent arrêté, suivi du tableau susmentionné, sera inséré au Mémorial.

Luxembourg, le 11 avril 1997.
Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

COMPLEMENTAIRE 95

Communes	Part des Communes	Part de l'Etat	Total	Conribution (2% à payer par les communes
Bertrange	673.906	2.695.630	3.369.536	67.391
Bettembourg	551.520	2.206.086	2.757.606	55.152
Clervaux	591.960	2.367.846	2.959.806	59.196
Diekirch	1.452.526	5.810.113	7.262.639	145.253
Differdange	3.229.771	12.919.106	16.148.877	322.978
Dudelange	3.362.530	12.896.346	16.258.876	325.178
Echternach	1.486.367	5.945.476	7.431.843	148.637

Esch-sur-Alzette	173.572	694.291	867.863	17.357
Ettelbruck	1.082.868	4.331.478	5.414.346	108.287
Hesperange	1.932.644	7.730.587	9.663.231	193.265
Kayl	320.202	1.280.810	1.601.012	32.020
Luxembourg	14.328.511	60.213.731	74.542.242	1.490.845
Mersch	949.114	3.796.465	4.745.579	94.912
Mondorf	1.648.200	6.592.809	8.241.009	164.820
Pétange	3.272.425	13.089.714	16.362.139	327.243
Redange	551.153	2.204.614	2.755.767	55.115
Remich	366.132	1.464.532	1.830.664	36.613
Rumelange	506.953	2.027.813	2.534.766	50.695
Sanem	2.161.717	8.646.873	10.808.590	216.172
Schifflange	1.178.342	7.469.138	8.647.480	172.950
Steinfort	551.153	2.204.614	2.755.767	55.115
Steinsel	388.022	1.552.089	1.940.111	38.802
	40.759.588	168.140.161	208.899.749	4.177.995

Arrêté ministériel du 8 mai 1997 renouvelant le mandat des collaborateurs scientifiques au Musée national d'histoire naturelle.

Le Ministre de la Culture,

Vu l'article 6 du règlement grand-ducal du 10 novembre 1982 portant création de Centres de Recherche Scientifique auprès du Musée national d'histoire naturelle et auprès du Musée national d'histoire et d'art

Sur proposition de Monsieur le Directeur du Musée national d'histoire naturelle;

Arrête:

Art. 1er. Le mandat de «collaborateur scientifique» au Musée national d'histoire naturelle est renouvelé pour les personnes suivantes:

Aelbrecht Sylvie, 511, rue Principale, L-3380 Noertzange (Zoologie)
Aendekerk Raymond, 4B, rue d'Olingen, L-6832 Betzdorf (Ecologie)
Antun Paul, Hoscheidterhof, L-9458 Brandenbourg (Géologie/Minéralogie
Arendt Alexandra, 42, route de Luxembourg, L-6916 Roodt-sur-Syre (Zoologie)
Battin Tom, 21, rue de l'Hôpital, L-4137 Esch-sur-Alzette (Zoologie)
Bertemes Pierre, 13, Klatzewé, L-9714 Clervaux (Zoologie)
Bley Marc, 55, allée Pierre de Mansfeld, L-2118 Luxembourg (Zoologie)
Braunert Carlo, 14, rue de Wormeldange, -6180 Gonderange (Zoologie)
Brück Marc, 107, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Botanique)
Clemens Jean, 380a, rue Charles de Gaulle, L-4083 Esch-sur-Alzette (Service éducatif)
Colling Guy, 16, rue Neiwiss, L-3327 Crauthem (Botanique)
Conzemius Tom, 38, Kiischtewee, L-6113 Junglinster (Zoologie)
Cungs Jos, 47, rue des Genêts, L-3482 Dudelange (Zoologie)
Delsate Dominique, 5, rue du Quartier, B-6788 Battincourt/Halanzy (Paléontologie)
Diederich Jules, 91, cité Paerchen, L-3870 Schifflange (Zoologie)
Diederich Paul, 22, rue de la Solidarité, L-8020 Strassen (Botanique)
Differding Nik, 22, rue Jos Conrad, L-9908 Troisvierges (Zoologie)
Dohet Alain, 73, rue de Neufchâteau, B-6600 Bastogne (Zoologie)
Dolisy Danielle, 12, rue Jeanne Petit, B-6720 Habay-la-Neuve (Zoologie)
Dondelinger Robert, 177, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Astrophysique/Géophysique)
Duprez Marie-Josée, 25, route de Luxembourg, L-7330 Heisdorf (Botanique)
Ector Luc, 20, Parc du bois de Mons, B-7000 Mons (Botanique)
Erpelding André, 24, ceinture Beau-Site, L-5867 Fentange (Zoologie)
Faber Paul, 19, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg (Ecologie)
Felten Claude, 40, rue Jules Fischer, L-1522 Luxembourg (Ecologie)
Felten Paul, 5, rue Kamerich, L-4981 Reckange-sur-Mess (Ecologie)
Flick Jean-André, 25, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg (Géophysique/Astrophysique)
Frising Arno, 1, rue de l'Ecole Agricole, L-9016 Ettelbruck (Ecologie)
Geimer Gaby, 1a, rue des Romains, L-6478 Echternach (Zoologie)
Gerend Raoul, 4, avenue des Bains, L-5610 Mondorf (Zoologie)
Gloden Raymond, 7A, route de Vin, L-5447 Schwebsingen (Zoologie)
Godefroit Pascal, 17, rue J. Pluchart, B-7090 Braine-le-Comte (Paléontologie)

Grevis Michel, 64, rue de Mondercange, L-4381 Ehlerange (Service éducatif)
Guth Joseph, 12, rue des Vignes, L-5460 Trintange (Ecologie)
Haas Robert, 100, rue du Faubourg,L-3640 Kayl (Paléontologie)
Hans Florian, Kreuzweilerstrasse 22, D-6706 Perl (Botanique)
Harbusch Christine, 15, Orscholzer Strasse, D-66706 Perl-Kesslingen (Zoologie)
Hary Armand, 45, route de Trèves, L-6793 Grevenmacher (Géologie/Minéralogie)
Hastert Marc, 14 op Grimmelbach, L-3332 Fennange (Zoologie)
Heidt Claude, 183, boulevard Charles Simonis, L-2539 Luxembourg-Cents (Ecologie)
Heinen Guy, 30, rue du Bois, L-4795 Linger (Géophysique/Astrophysique)
Heintz Robert, 9, rue Jean Origer, L-3540 Dudelange (Géologie/Minéralogie)
Hellers Marcel, 15, op der Huuscht, L-9395 Tandel (Zoologie)
Helminger Thierry, 15, route de Wormeldange, L-7390 Blaschette (Botanique)
Hentgen Paul, Maison 6, L-9942 Basbellain(Zoologie)
Herber Nico, 8, rue de Rodenhof, L-6572 Osweiler (Paléontologie)
Hermann Eva, 57, rue des Carrefours, L-8015 Strassen (Zoologie)
Hoffmann Lucien, 10, op der Baach, L-9365 Eppeldorf (Botanique)
Jakoby Karl, 14, Lärchenweg, D-66663 Merzig (Géologie/Minéralogie)
Junck Claudine, 5, Béiwenerwee, L-7418 Buschdorf (Zoologie)
Kalmes Pierre, 16, allée PIerre Mansfeld, L-2118 Luxembourg (Ecologie)
Kinn Josiane, 39, beim Kinnebësch, L-8615 Platen (Zoologie)
Kirsch Monique, 44a, rue Principale, L-5241 Sandweiler (Ecologie)
Klampfl Roswitha, 11, Duerfstrooss, L-9766 Munshausen (Ecologie)
Kremer Marie-Paule, 1, rue d ela Forêt, L-8065 Bertrange (Service éducatif)
Lauff Max, 3, Enneschtgaass, L-6230 Bech (Ecologie)
Lorgé Patrick, 12, rue du Fossé,L-3330 Crauthem (Ecologie)
Mangen Jean-Marie, 89, rue Léopold Goebel, L-1352 Luxembourg (Botanique)
Marson Guy, 45b, rue de Bettembourg, L-5810 Hesperange (Botanique)
Massard A. Joseph, 1a, rue des Romains, L-6478 Echternach (Zoologie)
Maubeuge Pierre-Louis, 8, rue des Magnolias, F.54220 Malzéville/Nancy (Géologie/Minéralogie)
Medernach Emile, 16, rue St. Gengoul, L-1622 Luxembourg (Botanique)
Meier Hellmut, 6, auf den Athen, D-66679 Losheim-Bachem (Paléontologie)
Meiers Kurt, 19, Blumenstrasse, D-66679 Losheim (Paléontologie)
Meisch Claude, 29, rue de la Toison d'Or, L-2265 Luxembourg (Zoologie)
Melchior Ed., 14, rue des Prés, L-3941 Mondercange (Zoologie)
Mercatoris Nico, 158, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck (Zoologie)
Mersch Carlo, 41, route de Hesperange, L-5959 Itzig (Botanique)
Mersch Jacques, 1, rue Auguste Dutreux, L-1899 Kockelscheuer (Ecologie)
Michels Albert, 14, cité John F. Kennedy, L-7243 Helmsange (Paléontologie)
Mirgain Guy, 136, route de Fischbach, L-7447 Lintgen (Zoologie)
Mischo Pierre, 26, rue du Traité de Londres, L-4989 Sanem (Ecologie)
Moes Marc, 27, rue de Dippach, L-8055 Bertrnge (Ecologie)
Molitor Mady, 11, rue de l'Ecole, L-8278 Holzem (Zoologie)
Mousset Alfred, 58, rue de Leudelange, L-8079 Bertrange (Zoologie)
Muller Ch. François, 7, beim Fussebur,L-5364 Schrassig (Botanique)
Muller François, 15, rue Joseph Tockert, L-2620 Luxembourg (Zoologie)
Müller Raymond, maison 4, L-9839 Rodershausen (Paléontologie)
d'Oreye de Lantremange Nicolas, 41, rue du Chemin de Fer, L-4733 Pétange (Astrophysique/Géophysique)
Overal Bernard, 29, Grumelange, B-6630 Martelange (Zoologie)
Paler Norbert, 15, rue de l'Eglise, L-8025 Strassen (Zoologie)
Paquet Gérard, 60, rue de Schoenfels, L-8151 Bridel (Zoologie)
Parent Georges Henri, 37, rue des Blindés, B-6700 Arlon (Botanique)
Pelles Alphonse, 64, rue de Longwy, L-4750 Pétange (Zoologie)
Peltzer Raymond, 62, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette (Zoologie)
Pir Jacques, 57, rue des Carrefours, L-8015 Strassen (Zoologie)
Proess Roland, 1, rue du Moulin, L-7423 Dondelange (Zoologie)
Regenwetter Henri, 44, rue du Bois,L-4421 Soleuvre (Zoologie)
Reichling Léopold, 75, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Botanique)
Reiland Roland, Maison 33, L-9964 Huldange (Service éducatif)
Ries Christian, 11, Duerfstrooss, L-9766 Munshausen (Ecologie)
Risch Stéphane, 34, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg (Service éducatif)
Roesgen Fernand, 14, cité Molter, L-3935 Mondercange (Zoologie)
Schartz Guy, 107, rue Principale, L-5480 Wormeldange (Zoologie)
Schaul Michel, 16, am Gruef, L-9356 Bettendorf (Zoologie)

Schaul-Grosbusch Claude, 1, rue Hardt, L-9016 Ettelbruck (Zoollogie)
Schauls Roger, 21, rue Bel-Air, L-3820 Schifflange (Botanique)
Scheuer Jo, 24, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (Ecologie)
Scheuer Mariette, 169, rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg (Ecologie)
Schmidt Gérard, 55, rue des Sept Fontaines, B-6792 Battincourt (Ecologie)
Schmidt Robert, 16, Denkmalstrasse, D-57567 Daaden (Ecologie)
Schmidt-Fasel Sigrid, 16, Denkmalstrasse, D-57567 Daaden (Ecologie)
Schmitt René, 27, rue Gutenberg, L-1649 Luxembourg (Ecologie)
Schmitz Jean-Pierre, 6, rue du Chemin de Fer, L-5351 Oetrange (Zoologie)
Schneider Nico, 79, rue Tony Dutreux, L-1429 Luxembourg (Zoologie)
Schoellen Joseph, 11, rue Wéschheck, L-7597 Reckange/Mersch (Géologie/Minéralogie)
Schoos Fernand, 5, Béiwenerwee, L-7418 Buschdorf (Zoologie)
Schoos Romain, 67, rue de Leudelange, L-8079 Bertrange (Zoologie)
Schotel Jan, 7, rue du Knapp, L-7465 Nommern (Ecologie)
Schroeder Maggy, 133, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg (Paléontologie)
Schroeder Nico, 133, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg (Géologie/Minéralogie)
Schultheis Ben, Mason 20, L-3311 Abweiler (Botanique)
Schweitzer Denise, 12, rue Paul Binsfeld, L-8119 Bridel (Zoologie)
Simon Jean, 7, rue Michel Junckel, L-3653 Kayl (Paléontologie)
Steichen Jean, 30, roue de Luxembourg, L-3360 Leudelange (Botanique)
Streitz Etienne, 27, rue de Hesperange, L-5959 Itzig (Paléontologie)
Streitz Jean-Claude, 27, rue de Hesperange, L-5959 Itzig (Paléontologie)
Tholl Marie-Thérèse, 31, rue du Village, L-8647 Doncols (Botanique)
Thorn Robert, 456, rue de Longwy, L-1940 Luxembourg (Zoologie)
Turk Jean, 39, boulevard Gustave Jacquemart, L-1833 Luxembourg (Botanique)
Urbain Egide, 1, rue de la Forge, L-3322 Bivange (Botanique)
Ursone Maria, 6, rue C. Baldauff-Rothermel, L-1213 Luxembourg (Service-ducatif)
Walzberg Claudio, 6, rue de l'Ecole,L-5716 Aspelt (Ecologie)
Weber Gilles, 98, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (Botanique)
Weinberg Steven, 13, rue de la Montagne, L-6962 Senningen (Zoologie)
Weiner Wanda, Plac Matejki 3/6, Pl-31157 Krakøw (Zoologie)
Weis Serge, 103, rue de Luxembourg, L-7540 Rollingen/Mersch (Paléontologie)
Weis André, 94, route de Mondercange, L-4381 Ehlerange (Ecologie)
Weiss Jean, 7, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel (Zoologie)
Welter Tun, 12, rue N.-S. Pierret, L-2335 Luxembourg (Botanique)
Werner Jean, 32, rue Michel Rodange, L-7248 Bereldange (Botanique)
Wennig Robert, 143, route de Trèves, L-2630 Luxembourg (Botanique)
Wester René, 5, rue J.P. Kirsch, L-4947 Dippach (Ecologie)
Zangerlé Gilbert, 155, rue de Cessange, L-1321 Luxembourg (Service éducatif)

Art. 2. Le mandat de collaborateur scientifique est exercé à titre bénévole et limité à trois ans. Il pourra être renouvelé.

Art. 3. Le présent arrêté sera transmis aux intéressés pour leur servir de titre.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 8 mai 1997.
Le Ministre de la Culture,
Erna Hennicot-Schoepges

Arrêté ministériel du 8 mai 1997 conférant le titre de «collaborateur scientifique» à des personnes coopérant au Musée national d'histoire naturelle.

Le Ministre de la Culture,

Vu l'article 6 du règlement grand-ducal du 10 novembre 1982 portant création de Centres de Recherche Scientifique auprès du Musée national d'histoire naturelle et auprès du Musée national d'histoire et d'art;

Sur proposition de Monsieur le Directeur du Musée national d'histoire naturelle;

Arrête:

Art. 1er. Le titre de «collaborateur scientifique» au Musée national d'histoire naturelle est conféré aux personnes suivantes:

Baden Ralph, 6, allée des Sorbiers, L-8152 Bridel (Zoologie)
Bollendorf Sarah, 32, rue Joseph Hansen, -1716 Luxembourg (Botanique)
Biewer Christiane, 7, Fährwee, L-5698 Welfrange (Zoologie)

Conrardy Guy, 40, rue de la Barrière, L-3321 Berchem (Ecologie)
Clement Raymond, 1, rue du Cimetière, L-6161 Bourglinster (Ecologie)
Faber Catherine, 45, rue des Pommiers, L-2343 Luxembourg (Botanique)
Guinet Jean-Michel, 3, rue des Romains, L-2444 Luxembourg (Zoologie)
Jans Marc, 246, rue P. Eyschen, L-7317 Mullendorf (Ecologie)
Juch Pascale, 6, route d'Echternach, L-1453 Luxembourg (Zoologie)
Kirsch Pierre, 10, rue de Bertrange, L-8216 Mamer (Botanique)
Krippel Yves, 17, rue Hurkes, L-7591 Beringen-Mersch (Botanique)
Link Paul, 46, route d'Arlon, L-8310 Cap (Zoologie)
Matgen Olivier, 2, Steewee,, L-3317 Bergem (Ecologie)
Philippo Simon, 44, rue du Pourrain, B-5330 Assesse (Minéralogie-Géologie)
Poncelet Myriam, 45, rue Nic Biever, L-3210 Bettembourg (Zoologie)
Pütz Francy, 40, route de Noertzange, L-3530 Dudelange (Botanique)
Reckinger Claude, 33, rue de l'Egalité, L-1456 Luxembourg (Botanique)
Rollinger Françoise, 31, rue du Moulin, L-4882 Lamadeleine (Zoologie)
Schoentgen François Nico, 9, rue du Kiem, L-5465 Waldbredimus (Anthropologie)
Schley Laurent, 19, rue J.-P. Wilhelm, L-8271 Mamer (Zoologie)
Summkeller Roland, 8, Sankt Joseph-Strasse, D-66333 Völklingen (Zoologie)
Trossen Joe, 25, rue de Strassen, L-2555 Luxembourg (Ecologie)
Viherto Tero, 15, rue Kremerich, L-6133 Junglinster (Zoologie)
Winandy Pierre, 36, rue de Steinsel, L-7254 Bereldange (Anthropologie)

Art. 2. Le mandat de collaborateur scientifique est exercé à titre bénévole et est limité à trois ans. Il pourra être renouvelé.

Art. 3. Le présent arrêté sera transmis aux intéressés pour leur servir de titre.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 8 mai 1997.
Le Ministre de la Culture,
Erna Hennicot-Schoepges

Arrêté ministériel du 26 mai 1997 portant nomination des membres de la Commission des Sites et Monuments nationaux.

Le Ministre de la Culture,

Vu l'article 40 de la loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux;

Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des Sites et Monuments nationaux;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres de la Commission des Sites et Monuments nationaux pour la durée de trois ans:
M. Roland Baldauff, directeur de l'Administration des Bâtiments Publics
M. Georges Calteux, directeur du Service des Sites et Monuments nationaux
Mme Yvette Conter, architecte au Fonds pour le Logement à Coût Modéré
M. Ad Deville, professeur d'éducation artistique au Lycée de Garçons d'Esch-sur-Alzette
M. Jean-Pierre Dichter, conseiller de Gouvernement 1e classe au Ministère de l'Agriculture
M. Claude Frieseisen, premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Intérieur
M. Jean Goedert, architecte de la Ville d'Esch-sur-Alzette
M. Paul Hippert, directeur de la Chambre de Commerce
M. Jean Horger, architecte-directeur de la Ville de Luxembourg
M. Paul Kieffer, employé au Service des Sites et Monuments nationaux
M. Charles Konnen, président de l'Office National du Remembrement
M. Charles Lampers, Commissaire de District à Luxembourg
M. Alex Langini, professeur
Mme Christiane Loutsch-Jemming, conseiller de Gouvernement 1re classe au Ministère de l'Intérieur
M. Jeannot Metzler, conservateur au Musée national d'histoire et d'art
M. Jean-Luc Mousel, conservateur au Musée national d'histoire et d'art
M. François-Charles Muller, directeur du Service National de la Jeunesse
M. Bernard Neis, conseiller de direction 1ère classe au Ministère des Travaux Publics
M. Michel Petit, architecte, représentant de l'Ordre des architectes et ingénieurs-conseils,
M. Paul Reiles, directeur du Musée national d'histoire et d'art
M. Michel Schmitt, directeur du Grand Séminaire de Luxembourg
M. John Schadeck, conseiller de direction 1ère classe au Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme

Mme Maryse Scholtes, conseiller de Gouvernement 1ère classe au Ministère de l'Aménagement du Territoire
Mme Christiane Steinmetzer, conservateur au Service des Sites et Monuments nationaux
M. John Voncken, architecte au Service des Sites et Monuments nationaux
Mme Blanche Weicherding-Goergen, historienne d'art diplômée
M. John Zimmer, ingénieur-inspecteur ppal 1er en rang au Service des Sites et Monuments nationaux

Art. 2. Monsieur Alex Langini est nommé Président de la Commission des Sites et Monuments nationaux, Monsieur Paul Kieffer en assumera les fonctions de secrétaire.

Art. 3. Sont nommés membres du groupe restreint de coordination pour la durée de trois ans:
MM. Roland Baldauff
Georges Calteux
Jean-Pierre Dichter
Paul Kieffer
Charles Konnen
Alex Langini
Mme Christiane Loutsch-Jemming
MM Paul Reiles
John Schadeck
Michel Schmit
Mme Maryse Scholtes

Art. 4. Le présent arrêté sera expédié à chaque membre de la Commission pour lui servir de titre; ampliation en sera transmise à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, à Monsieur le Ministre des Travaux Publics, à Madame le Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, à Monsieur le Ministre de la Jeunesse, à Monsieur le Ministre de l'Aménagement du Territoire, à Monsieur le Ministre de l'Environnement, à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural, à Madame la Ministre de la Famille, à Monsieur le Ministre du Logement, à Monsieur le Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme, à Monsieur le Ministre de la Justice, à l'Archevêché de Luxembourg, à Madame le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, à Monsieur le Bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette et à la Chambre des Comptes pour information.

Luxembourg, le 26 mai 1997.
Le Ministre de la Culture,
Erna Hennicot-Schoepges

Arrêté ministériel du 6 juin 1997 portant nomination de la commission de recours de l'enseignement secondaire technique créée dans le cadre de la procédure d'admission à une classe de 7e de l'enseignement postprimaire.

Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,

Vu les dispositions du règlement grand-ducal du 24 octobre 1996 ayant pour objet la détermination des modalités d'admission à une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique ou à la classe d'orientation de l'enseignement secondaire;

Vu le règlement ministériel du 25 novembre 1996, modifié par le règlement ministériel du 28 mars 1997, ayant pour objet de définir, pour l'année scolaire 1996-97, la procédure d'admission à une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique ou à la classe d'orientation de l'enseignement secondaire;

Vu le règlement ministériel du 5 juin 1997 fixant les modalités de fonctionnement de la commission de recours de l'enseignement secondaire technique créée dans le cadre de la procédure d'admission à une classe de 7e de l'enseignement postprimaire;

Arrête:

Art. 1er. Est nommée commissaire de gouvernement Madame Marianne Gillen, épouse Biell, professeur, chargée de mission au Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle.

Art. 2. La commission de recours est composée comme suit:

pour la région Centre:
arrondissements d'inspection 1,2,3,4,5 (Bertrange, Mamer, Strassen)

membres effectifs:
MM. Fred Sunnen, directeur, Gast Greiveldinger, chargé de direction du régime préparatoire
membres suppléants:
MM. Léon Thein, directeur, Charles Riechert, chargé de direction du régime préparatoire
membres avec voix consultative:
Mmes Marie-José Brimeyer, Simone Heinen, MM. Paul Kraemer, Joseph Muller, Paul Rieff, inspecteurs d'arrondissement

pour la région Sud:
arrondissements d'inspection 5 (Hobscheid, Koerich, Steinfort, Clemency, Garnich, Dippach), 6, 7, 8, 9

membres effectifs:
MM. José Leiner, directeur, Erny Plein, chargé de direction du régime préparatoire

membres suppléants:
MM. Nic Alff, directeur, Raymond Schintgen, chargé de direction du régime préparatoire

membres avec voix consultative:
MM. Serge Hastert, Nico Staudt, Fernand Kolb, Francis Jeitz, Germain Hanff, inspecteurs d'arrondissement

pour la région Centre-Est:
arrondissements d'inspection 10, 11, 15

membres effectifs:
MM. François Ewen, directeur, Jean Barthel, chargé de direction du régime préparatoire

membres suppléants:
MM. Robert Bohnert, directeur, Denis Dimmer, chargé de direction du régime préparatoire

membres avec voix consultative:
Mme Arlette De Bourcy-Lommel, MM. Joseph Dietrich, Pierre Reding, Jean-Pierre Schmit, inspecteurs d'arrondissement

pour la région Nord:
arrondissements d'inspection 12, 13 ,14

membres effectifs:
MM. Fernand Schmitz, directeur, Nico Michels, chargé de direction du régime préparatoire

membres suppléants:
MM. François Schartz, directeur, André Pletsch, chargé de direction du régime préparatoire

membres avec voix consultative:
MM. Guy Strauss, Carlo Muller, Jean Losch, inspecteurs d'arrondissement

Art. 3. Mme Yvonne Werdel, employée au Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, remplira les fonctions de secrétaire administratif de la commission de recours.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Un exemplaire en sera expédié à chacun des membres de la commission pour lui servir de titre.

Luxembourg, le 6 juin 1997.
Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

Arrêté ministériel du 9 juin 1997 portant nomination des membres du conseil supérieur exerçant des fonctions consultatives auprès du contrôle médical de la sécurité sociale.

La Ministre de la Sécurité sociale,

Vu l'article 341, alinéa 4 du code des assurances sociales, tel qu'il a été modifié par la loi du 27 juillet 1992 portant réforme de l'assurances maladie et du secteur de la santé;

Vu le règlement grand-ducal du 21 janvier 1980 déterminant la mission ainsi que la composition du conseil supérieur exerçant des fonctions consultatives auprès du contrôle médical de la sécurité sociale;

Arrête:

Art. 1er. Sans préjudice de l'article 2, c) et d) et de l'article 3 du règlement grand-ducal du 21 janvier 1980 déterminant la mission ainsi que la composition du conseil supérieur exerçant des fonctions consultatives auprès du contrôle médical de la sécurité sociale, sont nommés membres du conseil supérieur exerçant des fonctions consultatives auprès du contrôle médical de la sécurité sociale pour une durée de 5 ans:

A) Membres représentant les assurés salariés

1) Monsieur René Pizzaferri, membre titulaire
   Monsieur Romain Binsfeld, membre suppléant
2) Monsieur Marcel Mersch, membre titulaire
   Monsieur Aloyse Ehmann, membre suppléant
3) Madame Elisabeth Schickes, membre titulaire
   Monsieur René Merten, membre suppléant
4) Monsieur Victor Reding, membre titulaire
   Monsieur Claude Geimer, membre suppléant

B) Membres représentant les assurés indépendants

1) Madame Christiane Bertrand-Schaul, membre titulaire
Monsieur Paul Junck, membre suppléant

2) Monsieur Romain Schmit, membre titulaire
Monsieur Marc Gross, membre suppléant

3) Monsieur Carlo Raus, membre titulaire
Monsieur Théo Weirich, membre suppléant

4) Monsieur le Dr Daniel Mart, membre titulaire
Monsieur le Dr Gilbert Scheer, membre suppléant

C) Membres choisis en raison de leur compétence dans le domaine de la sécurité sociale ou dans le domaine médico-social

1) Monsieur Paul-Henri Meyers, membre titulaire
Monsieur Romain Ewert, membre suppléant

2) Monsieur Georges Schroeder, membre titulaire
Monsieur Gérard Scholl, membre suppléant

3) Monsieur le Dr Fernand Weber, membre titulaire
Monsieur le Dr Robert Kraus, membre suppléant

Art. 2. Monsieur Romain Fehr, inspecteur principal au Ministère de la sécurité sociale, assume la fonction de secrétaire du conseil supérieur.

Art. 3. Une expédition du présent arrêté est adressée aux intéressés pour leur servir de titre et au Mémorial pour publication.

Luxembourg, le 9 juin 1997.
La Ministre de la Sécurité sociale,
Mady Delvaux-Stehres

Arrêté grand-ducal du 10 juin 1997 tendant à faire déclarer d'utilté publique les travaux de construction d'un collecteur principal du SIAS sur le territoire de la commune de Sandweiler.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande de l'Administration Communale de Sandweiler du 8 octobre 1996;

Vu la loi du 15 mars 1979 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le raport de Notre Ministre des Travaux Publics et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction d'un collecteur d'évacuation des eaux de la partie Sandweiler-Cetre vers le collecteur principal du SIAS sur le territoire de la commune de Sandweiler.

Art. 2. Sont approuvés le tableau des emprises et les plans parcellaires relatifs à ces travaux.

Les parcelles de terrains dont l'emprise est nécessaire à l'exécution de ces travaux seront en tant que de besoin, expropriées conformément aux dispositions afférentes de la loi du 15 mars 1979 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

La prise de possession des parcelles visées doit être réalisée dans un délai de cinq ans.

Art. 3. Notre Ministre des Travaux Publics est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre des Travaux Publics,
Robert Goebbels

Château de Berg, le 10 juin 1997.
Jean

Arrêté ministériel du 13 juin 1997 concernant l'ouverture d'une enquête sur l'utilité du remembrement des terres viticoles dans la commune de WELLENSTEIN, section C de SCHWEBSINGEN et de la commune de REMERSCHEN, section A de WINTRANGE.

Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural,

Vu l'article 15 de la loi modifiée du 25 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux;

Vu la demande de l'administration communale de WELLENSTEIN du 14 novembre 1995;

Vu la proposition de l'Office National du Remembrement en date du 18 janvier 1996;

Arrête:

Art. 1er. Il sera procédé par l'Office National du Remembrement à une enquête sur l'utilité d'un projet de remembrement des terres viticoles de la section cadastrale C de Schwebsingen, commune de WELLENSTEIN et du lieu-dit «HANNER FELS» de la section A de WINTRANGE, commune de REMERSCHEN.

Art. 2. Les plans cadastraux indiquant la délimitation provisoire du périmètre de remembrement sont déposés au siège de l'Office National du Remembrement.

Art. 3. Les propriétaires des terres comprises dans ledit périmètre sont constitués en association syndicale de remembrement.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 13 juin 1997.

Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural,
Fernand Boden

Administration des Douanes et Accises. – Examen de promotion.

Il est porté à la connaissance des fonctionnaires intéressés de l'administration des douanes et accises que l'examen suivant dans la carrière du rédacteur:

* examen de promotion pour l'avancement au grade de vérificateur et aux grades plus élevés de la carrière du rédacteur des douanes et accises

prévu pour les vendredi 24, lundi 27 et mercredi 29 octobre 1997

sera reporté aux vendredi 21, lundi 24 et mercredi 26 novembre 1997.

Administration des Ponts et Chaussées. – Examen de promotion. – Il est porté à la connaissance des intéressés que l'administration des Ponts et Chaussées envisage d'organiser pendant la première quinzaine du mois de décembre 1997 un examen de promotion dans la carrière de l'expéditionnaire.

Administration des Services Techniques de l'Agriculture. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 2 juin 1997, Monsieur Claude Edinger, ingénieur-stagiaire à l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture, a été nommé ingénieur auprès de la même administration.

Administration des Services Techniques de l'Agriculture. – Examen de promotion.– L'Administration des Services Techniques de l'Agriculture organisera au cours de la première quinzaine du mois de novembre 1997 un examen de promotion dans la carrière de l'artisan.

Armée. – Démission. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 23 mai 1997, démission honorable de ses fonctions d'auditeur miliaire a été accordée à Monsieur Georges Kill, président de la Cour administrative.

Par arrêté grand-ducal du 23 mai 1997, Monsieur Jean Bour, procureur d'Etat près le Tribunal d'arrondissement de Diekirch a été nommé aux fonctions d'auditeur militaire.

Haute Cour militaire. – Démission. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 23 mai 1997, démission honorable de ses fonctions de membre suppléant de la Haute Cour militaire a été accordée à M. Raoul Gretsch, Vice-président de la Cour supérieure de justice, conseiller à la Cour de cassation.

Par arrêté grand-ducal du 23 mai 1997, M. Camille Hoffmann, Conseiller à la Cour d'Appel, a été nommé membre-suppléant de la Haute Cour militaire.

Publications officielles de l'Etat. – Le Mémorial 1996 sur CD-ROM. – Mise en vente. – Le Service Central de Législation vient d'éditer un CD-ROM comprenant les séries A, B et C du Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, de l'année 1996. Le CD-ROM est en vente auprès de l'imprimerie chargée de l'impression du Mémorial au prix de 2.875,– LUF (TTC).

Publications officielles de l'Etat. – Relevé Général de la Législation 1997. – Mise en vente. – Le Service Central de Législation vient de publier le «Relevé Général de la Législation – 1997» (à jour au 31 décembre 1996). Cette publication est mise en vente dans les librairies au prix de 450,– LUF (TTC).

REMEMBREMENT DES BIENS RURAUX.

–

Projet de remembrement envisagé à SCHWEBSINGEN.

Avis de dépôt des documents de l'enquête.
(Publication prescrite par l'article 17 de la loi du 25 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux.)

Les propriétaires, nu-propriétaires et usufruitiers de terrains situés dans le périmètre provisoire de remembrement tel qu'il a été fixé par arrêté ministériel du 13 juin 1997 pour des terres de la section cadastrale C (dite de Schwebsingen) de la commune de Wellenstein et d'une petite partie de la section A (dite de Wintrange) de la commune de Remerschen sont informés que les documents de l'enquête sur l'utilité du projet de remembrement sont déposés au secrétariat communal de Wellenstein à Bech-Kleinmacher pendant 30 jours, à partir du 3 juillet 1997 jusqu'au 1er août 1997 inclusivement. Pendant ce délai, les intéressés sont admis, sur place et aux heures d'ouverture du secrétariat communal, à prendre connaissance des documents déposés.

Le secrétariat communal de Wellenstein à Bech-Kleinmacher est ouvert: lundi de 13 à 17 heures, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 à 12 heures. Pendant le délai sus-mentionné, les intéressés peuvent présenter leurs réclamations et observations sous l'une des formes suivantes:

a) par inscription signée par le déclarant dans un registre déposé au secrétariat communal de Wellenstein à Bech-Kleinmacher,
b) par lettre recommandée au président de l'O.N.R., boîte postale 664, L-2016 Luxembourg
c) par déclaration orale au président de l'O.N.R. ou à ses délégués qui siègent au secrétariat de la commune de Wellenstein à Bech-Kleinmacher aux dates suivantes:
   mardi le 29, mercredi le 30 et jeudi le 31 juillet 1997 de 9 à 11.30 heures et de 14 à 16 heures.

Les propriétaires, nu-propriétaires et usufruitiers qui ne figurent pas sur les listes déposées au secrétariat communal de Wellenstein à Bech-Kleinmacher ou qui contestent les surfaces cadastrales indiquées, sont priés de faire connaître par lettre recommandée au président de l'O.N.R., dans un délai de 30 jours fixé ci-dessus, la nature, l'étendue et le titre de leur droit.

Toute réclamation tardive entraîne la déchéance du droit de réclamation auprès de l'Office national du remembrement, sans préjudice du droit de recours devant le juge de paix dans les 30 jours de l'avertissement donné par l'Office national du remembrement concernant l'arrêt définitif des plans parcellaires, de la contenance et de la propriété des parcelles comprises dans le périmètre de remembrement.

Nul ne peut se prévaloir du fait qu'il n'aurait pas reçu de notification.

Luxembourg, le 17 juin 1997.
Le Président de l'O.N.R.
Charles KONNEN

Santé. – Concession de pharmacie. – Par arrêté ministériel du 16 avril 1997, Mme Yvonne Cosse a été autorisée à exploiter la concession de pharmacie nouvellement créée à Steinsel.

Indigénat.

(Publication prescrite par la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise)

Options

– Par déclaration d'option faite le 22.08.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ALMEIDA GOMES VAZ Geremia, né le 25.07.1978 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 20.09.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame ALMEIDA SANTOS Sonia Maria, épouse OUALIF Mustapha, née le 24.01.1977 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 28.06.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Clemency, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame BARRERA CESPEDES Noelia Yesenia, épouse FRANTZEN Claude Pierre Justin, née le 27.11.1973 à Jesus Maria/Lima (Pérou), demeurant à Fingig, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 12.09.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur BRAVACCINI John Fernand, né le 31.01.1964 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 27.06.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Junglinster, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame BROERS Lydie Josephine Hubertine, née le 14.04.1975 à Ettelbruck, demeurant à Eisenborn, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 04.04.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Kayl, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur CARDOSO AVELEIRA Victor Filipe, né le 15.05.1973 à Dudelange, demeurant à Kayl, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 04.04.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de CARDOSO Philippe.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 02.07.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Junglinster, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CHARAUX Laëtitia, née le 27.04.1975 à Essey-lès-Nancy (France), demeurant à Junglinster, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 09.06.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CORDEIRO GARISO PIRES Sandra Cristina, née le 28.06.1970 à Sé Nova/Coimbra (Portugal), demeurant à Bettembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.09.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sandweiler, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DALL'ARMELLINA Sonja Maria, née le 03.10.1976 à Luxembourg, demeurant à Sandweiler, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 05.02.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DRAGUSIC Julia, née le 01.05.1975 à Pétange, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.06.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame ESTRELLA Mercedes, épouse FELTZ André Pierre, née le 23.01.1964 à Calumbaya, Bauang (Philippines), demeurant à Niederkorn, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 04.07.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Wormeldange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame FALA Latifa, épouse WEYRICH Emile, née le 04.03.1957 à Casablanca (Maroc), demeurant à Wormeldange-Haut, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 09.04.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Junglinster, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame GABBANA Christiane, née le 01.05.1971 à Luxembourg, demeurant à Gonderange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 20.08.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Saeul, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame GRÉGOIRE Caroline, née le 25.05.1977 à Luxembourg, demeurant à Schwebach, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 21.05.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Junglinster, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur GYLFASON TRYGGVASON Dadi Johannes, né le 26.11.1974 à Vestmannaeyjar (Islande), demeurant à Gonderange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 16.09.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dippach, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur KLEIN François Guy André, né le 29.06.1976 à Luxembourg, demeurant à Bettange-sur-Mess, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 29.05.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur LABALESTRA Vito Lorenzo, né le 03.06.1955 à Sammichele di Bari (Italie), demeurant à Schifflange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 06.06.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Strassen, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame LAMY Ingrid Françoise, née le 27.05.1972 à Denver /Colorado (USA), demeurant à Strassen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 01.08.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame LEJEUNE Christine Claire Jacqueline, née le 12.09.1975 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 17.03.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Strassen, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MATHIEU Sandra Edmée Ghislaine, née le 17.01.1973 à Aye/Marche-en-Famenne (Belgique), demeurant à Strassen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 18.10.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Roeser, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MATIC Snezana, épouse DONVEN Paul Lucien, née le 10.09.1965 à Luxembourg, demeurant à Roeser, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 09.08.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MENDONÇA FERNANDES Catarina Isabel, née le 14.08.1975 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 04.04.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de FERNANDES Catarina Isabel.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 10.09.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MOUSSAMIH Abdellah, né le 25.09.1968 à Oujda (Maroc), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 21.07.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Walferdange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MÜLLER Rosemarie Gertrude, épouse GOERENS Roland Nicolas Philippe, née le 21.07.1964 à Ettelbruck, demeurant à Helmsange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 13.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MUNSCH Christophe Yves, né le 22.03.1965 à Strasbourg (France), demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 18.09.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Walferdange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ÖZORPAK Murat, né le 22.04.1968 à Siirt (Turquie), demeurant à Bereldange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 11.10.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Schuttrange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PACIOTTI Daniel, né le 09.10.1972 à Luxembourg, demeurant à Uebersyren, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 13.06.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PAPIN Olivier, né le 15.04.1977 à Luxembourg, demeurant à Bettembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 23.02.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Betzdorf, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame POTOT Mefilinda, épouse MULLER Joseph Nicolas Richard, née le 02.05.1968 à San Isidro, Tabogon/Cebu (Philippines), demeurant à Roodt-sur-Syre, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 08.07.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ROCHA PRATES Antonio Manuel, né le 09.03.1972 à Montargil/Ponte de Sôr (Portugal), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 11.10.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SANTOS Firmina Joana, épouse DA GRAÇA Joao Baptista, née le 23.03.1959 à Sao Joao Baptista/Porto Novo (Cap Vert), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 09.10.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SCHWAAB Adelheid Maria, épouse ERNST Hubert Jean Nicolas, née le 31.01.1963 à Trier (Allemagne), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 19.04.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,6 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SEFRAOUI Morjane, épouse LAHLOU Hatim, née le 18.07.1976 à Casablanca (Maroc), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 31.07.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SEMEDO MOREIRA Eduarda, née le 18.01.1975 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 05.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Strassen, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame STÜBER Elisabeth, épouse RODEN Paul Joseph, née le 04.07.1972 à Quierschied (Allemagne), demeurant à Strassen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.06.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SURE Diane, née le 17.06.1978 à Pétange, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 11.07.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame VALENTINI Maria Petronilla, née le 09.08.1977 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 29.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Vianden, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur VAN MARIS Frank Mathias, né le 29.10.1966 à Luxembourg, demeurant à Vianden, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 27.08.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Grevenmacher, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame WEIRICH Birgit, épouse ENGEL Raymond Marie Pierre, née le 15.05.1961 à Saarlouis (Allemagne), demeurant à Grevenmacher, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 29.02.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Echternach, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ZWALLY Steve Charles, né le 19.02.1975 à Bitburg (Allemagne), demeurant à Echternach, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 26 **7 juillet 1997**

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 24 février 1997 autorisant Mademoiselle Hoa HINH à changer son prénom actuel en ceux de «Estelle Bao Yu».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande du 24 juillet 1996 présentée par Mademoiselle Hoa HINH, née le 17 septembre 1974, de nationalité luxembourgeoise et demeurant à L-1451 Esch-sur-Alzette - 15, rue des Jardins, - sollicitant l'autorisation de changer son prénom actuel en ceux de «Estelle Bao Yu».

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Mademoiselle Hoa HINH est autorisée à changer son prénom actuel en ceux de «Estelle Bao Yu».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Château de Berg, le 24 février 1997.
Jean

Arrêté grand-ducal du 11 mars 1997 autorisant Monsieur Patricio Americo FERREIRA DA SILVA à changer son nom patronymique actuel et celui de son fils mineur Kilian FERREIRA DA SILVA en celui de «FERREIRA».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande du 1er février 1996 présentée par Monsieur Patricio Americo FERREIRA DA SILVA, né le 17 novembre 1963 à Sao Joao Ver (P), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4441 Soleuvre - 218, rue Metzerlach - sollicitant l'autorisation de changer son nom patronymique actuel et celui de son fils mineur Kilian FERREIRA DA SILVA, né le 8 août 1994 à Differdange, de nationalité luxembourgeoise, en celui de «FERREIRA».

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Patricio Americo FERREIRA DA SILVA est autorisé à changer son nom patronymique actuel et celui de son fils mineur Kilian FERREIRA DA SILVA en celui de «FERREIRA».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Château de Berg, le 11 mars 1997.
Jean

Arrêté grand-ducal du 28 avril 1997 autorisant Monsieur Abano PINTO DE MOURA à changer les prénoms et nom patronymique actuels de sa fille mineure Adelaide Maria GONZALVES DE MOURA en ceux de «Adelaide MOURA».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande présentée par Monsieur Abano PINTO DE MOURA, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-9284 Diekirch – 11, rue de la Sûre – sollicitant l'autorisation de changer les prénoms et nom patronymique actuels de sa fille mineure Adelaide Maria GONZALVES DE MOURA, née le 8 avril 1979 à Ettelbruck en ceux de «Adelaide MOURA»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Diekirch;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Abano PINTO DE MOURA est autorisé à changer les prénoms et nom patronymique actuels de sa fille mineure Adelaide Maria GONZALVES DE MOURA en ceux de «Adelaide MOURA».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Château de Berg, le 28 avril 1997.
Jean

Arrêté ministériel du 5 juin 1997 portant nomination des administrateurs de départements du Centre universitaire de Luxembourg.

Le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle,

Vu l'article 7 de la loi du 11 août 1996 portant réforme de l'enseignement supérieur;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés pour une période de cinq ans à partir du 1er septembre 1997, les administrateurs des départements du Centre universitaire de Luxembourg suivants:

- ***département de droit et des sciences économiques:***
  Monsieur Jean-Marie JANS, titulaire d'une maîtrise en méthodes d'informatique appliquée à la gestion
- ***département des lettres et sciences humaines:***
  Monsieur Jean-Paul LEHNERS, docteur philosophiae
- ***département des sciences:***
  Monsieur Pierre SECK, docteur en sciences naturelles
- ***département des études en gestion et en informatique:***
  Monsieur Nino SILVERIO, titulaire d'une licence en informatique
- ***département de formation pédagogique:***
  Monsieur Jean-Pierre Roger STRAINCHAMPS, docteur en philosophie et lettres
- ***département de formation juridique:***
  Monsieur Jacques DELVAUX, docteur en droit

Art. 2. Le présent arrêté sera expédié aux intéressés pour leur servir de titre et sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 5 juin 1997.
Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

Arrêté ministériel du 17 juin 1997 portant nomination des membres de la Commission Nationale de Certification.

Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,

Vu l'article 6 du règlement ministériel du 12 mai 1997 modifiant le règlement ministériel du 11 mai 1994 portant réorganisation de la formation spécialisée dans les techniques de soudage et remaniant la Commission nationale de soudage instituée par le règlement ministériel du 3 octobre 1980;

Sur proposition de la Commission nationale de soudage;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres de la Commission nationale de certification pour une période renouvelable de trois ans:

Monsieur Pierre *Dauphin,* ingénieur technicien, ingénieur soudeur (E.W.E.);
Monsieur Horst *Geiss,* Dipl. Ing., ingénieur soudeur (E.W.E.);
Monsieur Jean-Jacques *Muller,* Dipl. Ing., ingénieur soudeur (E.W.E.);
Monsieur Guy *Thiltges,* ingénieur technicien, ingénieur soudeur (E.W.E.);
Monsieur Claude *Wenger,* ingénieur technicien, ingénieur soudeur (E.W.E).

Art. 2. Monsieur Pierre *Dauphin,* préqualifié, assume la présidence, Monsieur Jean-Jacques *Muller,* préqualifié, assume la vice-présidence de la commission en question.

Art. 3. Le présent arrêté sera transmis aux membres de la commission pour leur servir de titre et à la Chambre des Comptes pour information. Il sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 17 juin 1997.
Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

Administration des Contributions Directes. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 28 mai 1997, démission honorable de ses fonctions a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Valentin *Schackmann,* inspecteur principal 1er en rang à l'Administration des Contributions Directes avec effet au 1er août 1997.

Par arrêté grand-ducal du même jour le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Valentin *Schackmann.*

Administration des Contributions. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 2 juin 1997, Madame Malou *Baustert,* Madame Jacqueline *Beckius,* Monsieur Carlo *Boultgen,* Madame Christiane *Cloos,* ép. *Ernst,* Madame Carine *Felgen,* Monsieur Luc *Friederich,* Monsieur Serge *Gengler,* Monsieur Paul *Hoffmann,* Madame Arlette *Koerperich,* Monsieur Joseph *Lauer,* Monsieur François *Nau,* Monsieur Roland *Ney,* Madame Marie-Pia *Pesch,* Monsieur Thierry *Reuter,* Monsieur Carlo *Scheuer,* Madame Manon *Schreiner,* Monsieur Roger *Schumacher,* Madame Chantal *Streveler,* Monsieur Pierre *Vanetti,* Monsieur Marco *Wagner,* Monsieur Marc *Weiler,* rédacteurs à l'administration des contributions, ont été nommés vérificateurs au service d'imposition de l'administration des contributions.

Administration des Contributions Directes. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 9 juin 1997, Madame Henriette *Grotz* ép. *Pennartz,* chef de bureau adjoint à la direction de l'Administration des Contributions, a été nommée chef de bureau à la même administration et affectée à la division Législation de la direction de l'Administration des Contributions.

Par arrêté grand-ducal du 9 juin 1997, Madame Isabelle *Bamberg* et Madame Emilie *Lejeune,* rédacteurs à l'Administration des Contributions, ont été nommées vérificateurs au service d'imposition de l'Administration des Contributions.

Administration des Douanes et Accises. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 11 juin 1997, démission honorable de ses fonctions a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Pierre *Hildgen,* directeur-adjoint des douanes et accises à partir du 1er août 1997. Par arrêté grand-ducal du même jour le titre honorifique de ses fonctions est conféré à Monsieur Pierre *Hildgen* préqualifié.

Administration des Douanes et Accises. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 2 juin 1997, Monsieur Jean *Demuth,* commis-chef au bureau de recette des douanes et accises à Esch-sur-Alzette, a été nommé vérificateur adjoint des douanes et accises au même bureau avec effet au 1er juin 1997.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 23 mai 1997, Monsieur André *Eicher,* inspecteur de direction 1er en rang de l'administration de l'enregistrement et des domaines, a été nommé inspecteur principal premier en rang affecté au service de contrôle extérieur à Luxembourg de la même administration à partir du 1er juin 1997.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 2 juin 1997, Monsieur François *Lamesch,* inspecteur principal à l'administration de l'enregistrement et des domaines, a été nommé inspecteur principal premier en rang chargé de la gestion du bureau d'imposition 4 de la taxe sur la valeur ajoutée à Luxembourg de la même administration à partir du 1er juin 1997.

Par arrêté grand-ducal du 2 juin 1997, Monsieur Guillaume *Kerger,* receveur principal à l'administration de l'enregistrement et des domaines, a été nommé inspecteur principal à l'administration de l'enregistrement et des domaines chargé de la gestion du bureau de recette à Mersch de la même administration à partir du 1er juin 1997.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines. – Vacance de poste dans la carrière supérieure. – Il est porté à la connaissance des intéressés que l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines dispose d'une vacance de poste dans la carrière supérieure de l'attaché de Gouvernement.

Ledit poste sera pourvu d'un titulaire par voie de recrutement interne.

Associations agricoles.

MODIFICATION AUX STATUTS

Conformément à l'art. 3 de l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945, tel qu'il a été modifié par la loi du 25 août 1986, l'association agricole dite

Comice agricole de Hivange

a déposé le 22 mai 1997 au secrétariat de la commune de Garnich l'un des doubles de l'acte sous seing privé, dûment enregistré, concernant la modification de tous les articles de ses statuts ainsi qu'une liste indiquant les noms, professions et domiciles des membres du comité, des personnes nanties de la signature sociale ainsi que des membres du conseil de surveillance.

Associations agricoles.

MISE EN LIQUIDATION

Conformément à l'art. 17 de l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945, tel qu'il a été modifié par la loi du 25 août 1986, l'association agricole dite

SOCIETE AVICOLE WEIMERSKIRCH

a déposé le 2 mai 1997 au secrétariat de la commune de Luxembourg une déclaration concernant sa mise en liquidation ainsi qu'une liste indiquant les noms, professions et domiciles des liquidateurs.

Associations agricoles.

Constitution

Conformément à l'art. 3 de l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945, tel qu'il a été modifié par la loi du 25 août 1986, l'association agricole dite

UELIGGENOSSENSCHAFT EISLECK AN NATURPARK OURDALL

constituée par acte sous seing privé du 8 mars 1997 a déposé le 28 mars 1997 au secrétariat de la commune de Heinerscheid l'un des doubles de l'acte de constitution sous seing privé, dûment enregistré, ainsi qu'une liste indiquant les noms, professions et domiciles des membres du comité, des personnes nanties de la signature sociale ainsi que des membres du conseil de surveillance.

—

Clôture de la liquidation

Conformément à l'art. 17 de l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945, tel qu'il a été modifié par la loi du 25 août 1986, l'association agricole dite

SOCIETE AVICOLE WEIMERSKIRCH

a déposé le 3 juin 1997 au secrétariat de la commune de Luxembourg une déclaration concernant la clôture de sa liquidation.

Centre Informatique de l'Etat. – Examen-concours. – Le Centre Informatique de l'Etat organisera un examen-concours dans la carrière de l'informaticien diplômé le 24 et 25 juillet 1997. Les épreuves préliminaires en vue du contrôle des trois langues administratives ont lieu le 9 juillet 1997.

Circulation des signes monétaires émis par l'Institut Monétaire Luxembourgeois.

(Publication prévue par l'art. 19, par. 2 de la loi du 20 mai 1983 portant création d'un Institut Monétaire Luxembourgeois).

Situation au 30 mai 1997:		Francs
A)	Billets	
	F 5.000 (type 1993):	3.141.800.000,–
	F 1.000 (type 1985):	1.357.085.000,–
	F 100 (type 1986):	197.630.400,–
B)	Monnaies métalliques	
	F 50 (type 1987):	509.908.900,–
	F 20 (type 1990):	21.969.320,–
	F 5 (type 1986):	119.862.970,–
	F 1 (type 1988):	47.997.722,–
	Sous-total	5.396.254.312,–
	Monnaies numismatiques:	3.704.320,–
	Monnaies commémoratives:	17.591.400,–
	Total	5.417.550.032,–

Institut Monétaire Luxembourgeois

Commissariat aux Assurances. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 23 mai 1997, Monsieur André *Schroeder,* attaché de direction stagiaire au Commissariat aux Assurances, a été nommé attaché de direction à la même administration avec effet au 1er mai 1997.

Commission chargée d'étudier l'amélioration de l'infrastructure législative de la place financière de Luxembourg (CAIL). – Nomination. – Par arrêté ministériel du 9 juin 1997 M. Daniel *Ruppert,* attaché de justice, a été nommé membre du CAIL pour achever le mandat de M. Carlo *Schockweiler,* démissionnaire.

Conseil National pour étrangers. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 28 mai 1997, Madame Claudine *Erpelding*, Attaché de Gouvernement, a été nommée membre effectif de la commission spéciale permanente contre la discrimination raciale, en remplacement de Monsieur Carlo *Schockweiler,* démissionnaire, dont elle achève le mandat.

Par le même arrêté ministériel, Monsieur Jean-Paul *Reiter,* Attaché de Gouvernement, a été nommé membre suppléant de la commission spéciale permanente contre la discrimination raciale, en remplacement de Madame Claudine *Erpelding,* dont il achève le mandat.

Consulats. – Nomination.

Par arrêté grand-ducal du 2 juin 1997 Monsieur August *Cappelen* a été nommé Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Oslo pour une période renouvelable de cinq ans avec juridiction sur la Norvège.

Consulats. – Prorogation de mandats.

Par arrêté grand-ducal du 5 mai 1997, le mandat consulaire du Dr James B. *Steichen,* Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Indianapolis, a été prorogé pour une période renouvelable de cinq ans.

Par arrêté grand-ducal du 15 mai 1997,le mandat consulaire de Monsieur Jean-François *Cuendet,* Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Lausanne, a été prorogé pour une période renouvelable de cinq ans.

Par arrêté grand-ducal du 15 mai 1997, le mandat consulaire de Monsieur Louis *Ruedin,* Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Sierre, a été prorogé pour une période renouvelable de cinq ans.

Par arrêté grand-ducal du 15 mai 1997, le mandat consulaire de Monsieur Miron Chaim *Izakson,* Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Tel Aviv, a été prorogé pour une période renouvelable de cinq ans.

Consulats. – Démissions.

Par arrêté grand-ducal du 5 mai 1997, démission honorable de ses fonctions de Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Gand, a été accordée au Baron Marc Santens, avec effet au 6 mai 1997.

Par arrêté grand-ducal du 2 juin 1997, démission honorable de ses fonctions de Consul Général honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Oslo, a été accordée à Monsieur Claes *Berg,* sur sa demande, avec effet au 21 mai 1997.

Corps diplomatique. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 20 juin 1997, Monsieur Marc *Lemaître* a été nommé Secrétaire de Légation en service ordinaire.

Cour de Justice Benelux. - Nominations. - Par décision du Comité de Ministres de l'Union Economique Benelux du 16 mai 1997, entrée en vigueur à la même date, ont été nommés juges suppléants à la Cour de Justice Benelux, Messieurs J. *Jentgen* et R. *Schmit*, Présidents de chambre à la Cour d'appel auprès de la Cour supérieure de Justice de Luxembourg.

Inspection générale de la sécurité sociale. – Examen de fin de stage. – Il est porté à la connaissance des intéressés qu'au courant du mois de novembre 1997 l'inspection générale de la sécurité sociale organisera un examen de fin de stage sanctionnant la formation spéciale pour un stagiaire de la carrière supérieure du chargé d'études.

Liste officielle des organismes de placement collectif soumis à la surveillance de l'Institut Monétaire Luxembourgeois conformément à l'article 72(1) de la loi du 30 mars 1988:

COMPLEMENT N° 1

Il y a lieu **d'ajouter** à la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 1996 et publiée au Mémorial B n° 17 du 18 avril 1997 sous:

I. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE I DE LA LOI DU 30 MARS 1988:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

DAX PROTEKTION MÄRZ '99, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

DEKALUX-PORTFOLIO 5, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

DRACHMEN RESERVE, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

GESTIVENETO, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
JAPAN CHALLENGE 2000, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
KOKUSAI JASDAQ FUND, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
LRI-DOLLARZINSFONDS, 6, rue de l'Ancien Athénée, L-1144 Luxembourg
RAND RESERVE, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
SBC CORE PORTFOLIO, 26, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
WALSER US-DOLLAR CASH WACHSTUM, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

ACM U.S. REAL ESTATE INVESTMENT FUND, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
COM SELECTION, 10a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
DG LUX MULTIMANAGER I SICAV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
EUROBRIDGE, 12, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
FRIULADRIA FUND, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
HAUCK RETURN, 6, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
OPPENHEIM UMBRELLA FUND, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
PANDA SICAV, 10a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SCHRODER SPECIAL SITUATIONS FUND, 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg
*THE TURKISH GROWTH FUND, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
SECTOR FUND, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

II. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE II DE LA LOI DU 30 MARS 1988:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

CENTURY EURASIA FUND, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
NIKKO BALANCED FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
NK CHALLENGER I, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
NK CHALLENGER II, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PAO SEVERANCE FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ROSENBERG US SMALL CAP FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

ASIA BOND AND CURRENCY FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
BFO SICAV, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
EMERGING AMERICA FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
HEALTHCARE EMERGING GROWTH FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
HELIOS, 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
POLISH PRE-IPO FUND, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
SCHOELLERBANK FUNDS, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
WEST AFRICA GROWTH FUND, 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

3. AUTRES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF:

THE NEW RUSSIA FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg

Il y a lieu de **retirer** de la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 1996 et publiée au Mémorial B n° 17 du 18 avril 1997 sous:

I. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE I DE LA LOI DU 30 MARS 1988:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

ASIA EQUITY DYNAMIC 90'S, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ASIAN CONVERTIBLE BOND UNIT TRUST, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
DEKALUX-EUROPLUS 1/97, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
GLOBAL TARGET FUND, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
HYPO DM-CASH 97, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg

HYPO EMERGING MARKETS GARANTIE 03/2002, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg

NEW EURO PACIFIC FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

NOMURA GROWTH SELECTION UNIT TRUST, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

NOMURA HYBRID II CONVERTIBLE BOND UNIT TRUST, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

SUPER ASIA INFRASTRUCTURE FUND, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

UNI 93/97 (LUX), 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

ACTIGESTION, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

AXA BONDS, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

DAIWA JAPAN FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

EUROPTEC, 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg

GALLUX, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

GUARANTEED EMERGING MARKETS, 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

HILL SAMUEL OVERSEAS FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

LUXFUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

SOLAR INTERNATIONAL, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

U.S. INDEX FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

3. AUTRES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF:

HYPO-SICAF I, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg

II. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE II DE LA LOI DU 30 MARS 1988:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

ASIA LATIN AMERICA OPEN, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

ESPIRITO SANTO SHORT TERM ASSET, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

NIKKO ASIA INCOME & CB FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

TRANS-ASIA DYNAMIC FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

FRANCE PRIVATISATIONS, 10a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

THE LONGBOW FUND, 26a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

THE M*A*R*S FUND, 2, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

3. AUTRES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF:

*THE TURKISH GROWTH FUND, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

---

Il y a lieu de **modifier** la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 1996 et publiée au Mémorial B n° 17 du 18 avril 1997 sous:

I. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE I DE LA LOI DU 30 MARS 1988:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

l'adresse des organismes de placement collectif suivants:

MERCK FINCK INVEST, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

NEW ASIAN FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

WIN GLOBAL FUND, 14, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

la dénomination des organismes de placement collectif suivants:

ALLIANCE GLOBAL INVESTMENTS, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
en
ACM GLOBAL INVESTMENTS, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

DEKALUX 10/97, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
en
DEKALUX 10/97 (3 JAHRE ROLL-OVER), 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

DEKALUX 4/97, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
en
DEKALUX 4/97 (3 JAHRE ROLL-OVER), 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

EUROPA-LUX DM CASH-INVEST, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
en
EUROPA-LUX DMRENT 1-3, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

G.T. TRANS ASIA PACIFIC FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
en
GT TRANS ASIA PACIFIC FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

UNI STOREBRAND INTERNATIONAL INVESTMENT FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
en
STOREBRAND INTERNATIONAL INVESTMENT FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

l'adresse des organismes de placement collectif suivants:

ALFRED BERG NORDEN, 26, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

ALFRED BERG SICAV, 26, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

BANK IPPA & ASSOCIATES GATEWAY FUND, 15, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

BETA GLOBAL, 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg

FRUCTILUX, 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

SANTANDER INTERNATIONAL FUND SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

THE INTERALLIANZ FUND, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg

la dénomination des organismes de placement collectif suivants:

BSS UNIVERSAL FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
en
BEC UNIVERSAL FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

G.T. DEUTSCHLAND FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
en
GT DEUTSCHLAND FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

G.T. EUROPE FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
en
GT EUROPE FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

G.T. GLOBAL FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
en
GT GLOBAL FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

G.T. INVESTMENT FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
en
GT INVESTMENT FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

G.T. US SMALL COMPANIES FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
en
GT US SMALL COMPANIES FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

INVESTMENTBANK AUSTRIA EMERGING MARKETS UMBRELLA FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
en
ACM/IBA EMERGING MARKETS UMBRELLA FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

MANULIFE REGENT GLOBAL FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
en
MANULIFE GLOBAL FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg

PRIME FUND, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
en
PRIME SICAV, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

SARASIN INVESTMENT, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
en
SARASIN INVESTMENTFONDS, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

3. AUTRES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF:

l'adresse de l'organisme de placement collectif suivant:

PROFITRUST S.A., 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

II. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE II DE LA LOI DU 30 MARS 1988:

1. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

l'adresse des organismes de placement collectif suivants:

BETA INTERNATIONAL, 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg

MONTEREY TRUST, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

OMNI-CASH, 15, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

UNICORN INVESTMENT SICAV, 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg

la dénomination des organismes de placement collectif suivants:

BSS OPPORTUNITY FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
en
BEC OPPORTUNITY FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

INTERCROISSANCE, 26a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
en
LION-INTERGESTION, 26a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Luxembourg, le 31 mars 1997.
INSTITUT MONETAIRE LUXEMBOURGEOIS

* l'opc s'est soumis aux dispositions de la partie I et a changé de forme juridique

---

Liste officielle des organismes de placement collectif soumis à la surveillance de l'Institut Monétaire Luxembourgeois conformément à la loi du 19 juillet 1991.

COMPLEMENT N° 1

Il y a lieu d'**ajouter** à la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 1996 et publiée au Mémorial B n° 17 du 18 avril 1997 sous:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

A.L.S.A.-WEV, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

GF97 OPEN FUND, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg

GLOBAL EQUITY FUND, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

J.P. MORGAN JAPANESE INVESTOR FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg

N.I.T. GLOBAL UMBRELLA FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

EUROFUND '91, 10a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Luxembourg, le 31 mars 1997.
INSTITUT MONETAIRE LUXEMBOURGEOIS

Relations extérieures. – Remise de lettres de créance.

Le jeudi, 5 juin 1997 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Jean-Robert *Goulongana,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Gabonaise.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Jean-Robert *Goulongana* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le jeudi, 5 juin 1997 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Housseini *Abdou-Saleye,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Niger.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Housseini *Abdou-Saleye* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le jeudi, 5 juin 1997 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Dr. Umayya Salah *Toukan,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Royaume Hachémite de Jordanie.

A la même occasion Son Excellence Dr Umayya Salah *Toukan* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Relevé des faillites prononcées par les tribunaux de commerce pendant le mois de mars 1997.

n° d'ordre	nom du failli	date du jugement	juge-commissaire	curateur
		Luxembourg		
1.	la s. à r. l. SALON CLAUDIO, avec siège social à Esch-sur-Alzette, 32, rue du Canal	07.3.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Katia *Scheidecker*
2.	la s. à r. l. GRECENTRO, avec siège social à Luxembourg, 12, boulevard de la Foire, de fait établie à Luxembourg, 48, rue du Fort Neipperg	07.3.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Isabelle *Schmit*
3.	la s. à r. l. HARTMANN-HENGEN, avec siège social à Differdange, 54, rue Dicks-Lentz	07.3.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Françoise *Schanen*
4.	la dame Ingrid JOHNEN, épouse GARBAS, commerçante, ayant fait le commerce à Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II	07.3.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Miguel *Andreu*
5.	la dame Lieselotte BECKER, épouse JAKOBY, commerçante, demeurant à D-Trierweiler, Kirchenbungert 36, ayant fait le commerce sous la dénomination SALON DE BEAUTE Lieselotte JAKOBY à Luxembourg, 38-40, rue Zithe	07.3.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Anja *Reisdoerfer*
6.	la S.A. SOLUXVIANDES, avec siège social à Luxembourg, 9, rue de Strasbourg	07.3.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Anja *Reisdoerfer*
7.	la S.A. C.B. CONSTRUCTIONS, établie et ayant son siège social à Esch-sur-Alzette, 93, rue Zénon Bernard	07.3.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Miguel *Andreu*
8.	la S.A. LUX-VIKING en liquidation, avec siège social à Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, de fait établie à Luxembourg, 300, route de Longwy, ayant fait le commerce sous la dénomination BUDGET RENT A CAR	07.3.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Yvette *Hamilius*
9.	le sieur Guy MALANÉ, agent immobilier, demeurant à Bereldange, 85, Cité Grand-Duc Jean	12.3.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Karine *Reuter*
10.	la dame Radmila VASIC, veuve FRANCOIS Steve, cabaretière, demeurant à Tétange, 21, Doempchesgrond, ayant exploité le CAFE RADMILA à Esch-sur-Alzette, 84, rue de Luxembourg	12.3.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Jean-Louis *Hastert*
11.	la s. à r. l. ALPHA LIGHT, avec siège social à Esch-sur-Alzette, 2, rue du Moulin	12.3.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Antoine *Stoltz*
12.	la S.A. SICOMA PEINTURE, avec siège social à Remich, 6, place du Marché	12.3.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Véronique *Hoffeld*
13.	le sieur Jean-Paul WELTER, cabaretier, demeurant à Differdange, 37, rue Emile Mark	14.3.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Daniel *Phong*
14.	la s. à r. l. AMADEUS COIFFURE ET PARFUMERIE, avec siège social à Strassen, 204, route d'Arlon	14.3.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Nathalie *Speltz*
15.	la s. à r. l. RESTAURANT PARC MERVEILLEUX, avec siège social à Bettembourg, route de Mondorf	14.3.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Laetitia *Rigault*
16.	la s. à r. l. EWFE, avec siège social à Mertert, 51, route de Wasserbillig	14.3.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Marguerite *Ries*
17.	la s. à r. l. ECO, avec siège social à Mertert, 51, route de Wasserbillig	14.3.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Marguerite *Ries*

18.	la S.A. NEW WORLD PARTS, établie et ayant son siège social à Bereldange, 99, route de Luxembourg	19.3.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Pierre *Feltgen*
19.	la S.A. AQUASUD, avec siège social à Pétange, 35, route de Longwy, de fait établie à Pétange, 116, route de Longwy	19.3.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Dieter *Grozinger*
20.	la s. à r. l. NULLE PART AILLEURS, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 1-5, rue du Marché-aux-Herbes, et établie à Luxembourg, Centre Commercial Auchan	19.3.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Carmen *Rimondini*
21.	la s. à r. l. NOUVEAU RIFIFI LUXEMBOURG, avec siège social à Luxembourg, 14, Grand-Rue	21.3.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Anja *Reisdoerfer*
22.	la s. à r. l. VIDEO VOYAGES, ayant eu son siège social à Luxembourg, 124, route d'Arlon, actuellement sans siège social connu	21.3.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Yamina *Noura*
23.	la s. à r. l. LA NOUVELLE BIJOUTERIE NIC WELTER, avec siège social à Luxembourg, 4, rue de l'Eau, de fait établie à Bettange-sur-Mess, 25, rue de Dippach	21.3.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Nadia *Rangan*
24.	la s. à r. l. AGENTA LUXEMBOURG, avec siège social à Luxembourg, 17, rue des Bains	21.3.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Eric *Boisseaux*
25.	la s. à r. l. ESPERANCE, faisant le commerce sous la dénomination SALON DE COIFFURE JEAN GAZIAU, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 11, rue Beck	21.3.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Françoise *Pfeiffer*
26.	la s. à r. l. ARVAL, établie et ayant son siège social à Munsbach, 136, rue Principale	26.3.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Pierre *Feltgen*
27.	la s. à r. l. DANIEL'S, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 3, rue des Bains	26.3.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Simone *Flammang*
28.	le sieur Antoine EHRINGER, commerçant, demeurant à Weyer, Maison 4, ayant exploité le Café Restaurant AM DUERF à Luxembourg, 1, rue Laroche	28.3.1997	Mme Paule *Mersch*	Me David *Patry*
29.	la s. à r. l. VIANDE PHILIPPE, en liquidation, avec siège social à Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer	28.3.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Fabienne *Mondot*
30.	la S.A. EVRICA, ayant eu son siège social à Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, actuellement sans siège social connu	28.3.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Christian-Charles *Lauer*
31.	la S.A. JOBSTAR, établie et ayant son siège social à Eischen, 2A, route de Steinfort	28.3.1997	Mme Paule *Mersch*	Me François *Cautaerts*
32.	la s. à r. l. ANNE FRANCE, faisant le commerce sous l'enseigne PIU FINE, avec siège social à Pétange, 8, place du Marché, de fait établie à Pétange, 1C, route de Luxembourg	28.3.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Martine *Kremer*
		Diekirch		
33.	la société à responsabilité limitée WILTZ CONSTRUCTIONS en liquidation, ayant eu son siège social à L-9540 Wiltz, 27, avenue de la Gare, actuellement sans siège social connu	05.3.1997	Mme Marie-Thérèse *Schmitz*	Me Nuno *Pinto*
34.	la société à responsabilité limitée ENTREPRISE DE CONSTRUCTION ET DE PREFABRICATION, établie et ayant son siège social à Ettelbruck, rue de Bastogne	05.3.1997	Mme Marie-Thérèse *Schmitz*	Me Brigitte *Rössler*

35. la société à responsabilité limitée unipersonnelle TRIDISQUE COMMUNICATION S. à r. l., établie et ayant son siège social à L-9650 Esch-sur-Sûre, 5, op der Lei	12.3.1997	Mme Sylvie *Conter*	Me Claude *Speicher*
36. le sieur Henri Emile MANNES, demeurant à L-9170 Mertzig, 8, Butzeberg, faisant le commerce sous la dénomination ENTREPRISE DE TOITURE HENRI MANNES	19.3.1997	Mme Sylvie *Conter*	Me Françoise *Gonner*
37. la société à responsabilité limitée CRECHE LES GALOPINS, établie et ayant son siège social à L-8826 Perlé, 6, rue de l'Eglise	26.3.1997	Mme Sylvie *Conter*	Me Jean-Luc *Gonner*
38. la société à responsabilité limitée MENUISERIE FIS, établie et ayant son siège social à L-9252 Diekirch, 3, rue Kockelberg	26.3.1997	Mme Sylvie *Conter*	Me Claude *Speicher*

Santé.– Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 12 juin 1997, M. le Dr Michel *Hoffmann,* né le 5 septembre 1962, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en neurologie au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 12 juin 1997, M. le Dr Sandro *Giacchi,* né le 6 juin 1964, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en urologie au Luxembourg.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 13 juin 1997, Mme le Dr Antje *Gross* ép. *Solvi,* née le 26 octobre 1960, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en anesthésie-réanimation au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 13 juin 1997, M. Armin *Beslija,* né le 17 janvier 1963, a été autorisé à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Service central de la statistique et des études économiques. - Examens de fin de stage. - Le Service central de la statistique et des études économiques organisera au courant du mois d'octobre 1997 un examen de fin de stage dans la carrière du chargé d'études.

Le Service central de la statistique et des études économiques organisera au courant du mois de février 1998 un examen de fin de stage dans la carrière de l'expéditionnaire.

Tableau des banques établies au Luxembourg conformément à la loi du 5 avril 1993:

COMPLEMENT N° 1:

Il y a lieu de **retirer** au tableau des banques arrêté au 31 décembre 1996 et publié au Mémorial B n° 16 du 9 avril 1997 sous:

I. Banques autorisées à exercer leur activité en application de l'article 2 de la loi du 5 avril 1993.

B. Sociétés anonymes de droit luxembourgeois:

– Sydbank Luxembourg S.A., 5, rue Emile Bian - Cloche d'Or, B.P. 1872, L-1018 Luxembourg

– Westfalenbank International S.A., 31, boulevard Prince Henri, B.P. 745, L-2017 Luxembourg

IV. Succursales d'établissements de crédit d'origine communautaire établies au Luxembourg sous base de l'article 33 de la loi du 5 avril 1993:

– B. Metzler Seel. Sohn & Co, Frankfurt, succursale de Luxembourg, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

---

Il y a lieu de **modifier** au tableau des banques arrêté au 31 décembre 1996 et publié au Mémorial B n° 16 du 9 avril 1997 sous:

I. Banques autorisées à exercer leur activité en application de l'article 2 de la loi du 5 avril 1993.

* *la dénomination des établissements suivants:*

B. Sociétés anonymes de droit luxembourgeois:

Uniaõ de Bancos Portugueses (Luxembourg) S.A.

en

Banco Mello (Luxembourg) S.A.

IV. Succursales d'établissements de crédit d'origine communautaire établies au Luxembourg sur base de l'article 33 de la loi du 5 avril 1993:

SG Warburg & Co Ltd, succursale de Luxembourg

en

RBS Trust Bank Ltd, succursale de Luxembourg

Luxembourg, le 31 mars 1997.

Indigénat.

(Publication prescrite par la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise)

Naturalisations

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur BILIS Aydin, né le 30.06.1966 à Ankara (Turquie), demeurant à Strassen.

Cette naturalisation a été acceptée le 18.04.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Strassen.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame BRANDELET Sylviane Colette, née le 19.03.1948 à Poix du Nord (France), demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 01.04.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame BURLET Martine Joëlle Bernadette, épouse FRANÇOIS Pascal Louis Henri, née le 30.01.1958 à Panessières (France), demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 15.04.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame CABRAL LOPES Maria Teresa, épouse GRUE Sylvain, née le 26.02.1959 à Rio de Janeiro (Brésil), demeurant à Terville (France).

Cette naturalisation a été acceptée le 05.05.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur CIVIC Sinan, né le 10.05.1968 à Rujnica (Yougoslavie), demeurant à Wiltz.

Cette naturalisation a été acceptée le 02.04.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Wiltz.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame CORREIA FORTES Etelvina Antonia, épouse SANTOS SILVA Joao, née le 25.05.1972 à Santo Crucifixo/Ribeira Grande (Cap Vert), demeurant à Bissen.

Cette naturalisation a été acceptée le 20.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Bissen.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame FERREIRA NOGUEIRA Rosa, née le 22.07.1945 à Rio Tinto/Gondomar (Portugal), demeurant à Bettembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 27.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur LAU Hak Keung, né le 14.11.1955 à Hong Kong, demeurant à Senningerberg.

Cette naturalisation a été acceptée le 25.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Niederanven.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur LÉCAILLON Didier Bernard, né le 06.11.1963 à Verdun (France), demeurant à Bettembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 11.04.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur MIGNANI Rodolfo, né le 04.04.1967 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 05.05.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame NEGRI Rosa Maria Cristina, épouse MANNIELLO Francesco, née le 01.01.1944 à Fisciano (Italie), demeurant à Differdange.

Cette naturalisation a été acceptée le 10.04.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame NICOLAS Anne-Sophie Josette Ghislaine, née le 23.08.1969 à Ettelbruck, demeurant à Bissen.

Cette naturalisation a été acceptée le 20.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Bissen.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur NSAYI Lévy Fabrice, né le 15.05.1967 à Pointe-Noire (Congo), demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 05.05.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame PEDROSO SIMOES Maria Olivia, épouse TEIXEIRA OLIVEIRA Francisco Cesar, née le 23.06.1966 à Montelavar/Sintra (Portugal), demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 02.04.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur PICCO Marco, né le 14.04.1967 à Luxembourg, demeurant à Hesperange-Howald.

Cette naturalisation a été acceptée le 27.05.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur RODRIGUES SEMEDO Ligio Paulo, né le 05.06.1966 à Espinho/Mortagua (Portugal), demeurant à Soleuvre.

Cette naturalisation a été acceptée le 15.04.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Sanem.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de SEMEDO Ligio Paulo.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame SCHMITT Anna Maria, née le 09.10.1921 à Wehr (Allemagne), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 18.04.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur SCHWIND René, né le 24.03.1968 à Ettelbruck, demeurant à Erpeldange/Ettelbruck.

Cette naturalisation a été acceptée le 29.04.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Erpeldange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur SEMEDO BORGES Francisco, né le 20.05.1970 à Santa Catarina (Cap Vert), demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 01.04.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur SOUSA DOS REIS Fausto, né le 13.04.1957 à Sao Joao Baptista/Porto Novo (Cap Vert), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 27.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame STOFFEL Claudine Jacqueline Marion, née le 19.07.1969 à Ettelbruck, demeurant à Bettembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 28.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur VEIGA Sergio Augusto, né le 04.09.1972 à Amedo/ Carrazeda de Ansiaes (Portugal), demeurant à Hesperange-Howald.

Cette naturalisation a été acceptée le 15.05.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

—

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée au sieur ARSENOVIC Rajko, né le 12.03.1952 à Dolac (Yougoslavie), demeurant à Hautcharage.

Cette naturalisation a été acceptée le 12.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Bascharage.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 24.01.1997, la naturalisation est accordée à la dame ZEKIC Ugljenka, épouse ARSENOVIC Rajko, née le 28.03.1968 à Bocinja (Yougoslavie), demeurant à Hautcharage.

Cette naturalisation a été acceptée le 12.03.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Bascharage.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 27 10 juillet 1997

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 28 mars 1997 ayant pour objet l'établissement d'une foire dans la commune de Mersch.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu l'arrêté royal du 11 avril 1822, modifié par l'arrêté royal grand-ducal du 2 mars 1887 concernant le régime des foires et marchés;

Vu la demande introduite par l'Administration Communale de Mersch;

Vu l'avis favorable de la Chambre de Commerce;

Sur le rapport de Notre Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme;

Arrêtons:

Art. 1er.- Est autorisé l'établissement d'une foire dans la commune de Mersch.

Art. 2.- La manifestation se tient annuellement les deuxièmes samedi et dimanche après Pâques et pour la première fois les 12 et 13 avril 1997.

Art. 3.- Notre Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre des Classes Moyennes
et du Tourisme,
Fernand Boden

Châteauneuf-Grasse,, le 28 mars 1997.
Jean

Arrêté grand-ducal du 29 juin 1997 autorisant l'établissement d'un marché à Belvaux.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu l'arrêté royal du 11 mars 1822, modifié par l'arrêté royal grand-ducal du 2 mars 1887 concernant le régime des foires et marchés;

Vu la demande de l'Union Commerciale et Artisanale de la Commune de Sanem BELVAUX en date du 15 mai 1997;

Vu l'accord de l'Administration Communale de Sanem du 6 juin 1997;

Vu l'accord du Commissaire de District du 10 juin 1997;

Vu l'avis favorable de la Chambre de Commerce en date du 17 juin 1997;

Sur le rapport de Notre Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme;

Arrêtons:

Art. 1er.- Est autorisé l'établissement d'un marché à Belvaux.

Art. 2.- La manifestation se tient annuellement le jeudi qui suit la kermesse de Belvaux, laquelle a lieu le premier dimanche après le 28 juin et pour la première fois le 3 juillet 1997.

Art. 3.- Notre Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre des Classes Moyennes
et du Tourisme
Fernand Boden

Château de Berg, le 29 juin 1997.
Jean

Arrêté grand-ducal du 29 juin 1997 autorisant l'établissement d'un marché dénommé «Kaerjhenger Moart».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu l'arrêté royal du 11 mars 1822, modifié par l'arrêté royal grand-ducal du 2 mars 1887 concernant le régime des foires et marchés;

Vu la demande de l'Union Commerciale et Artisanale de Bascharage du 28 mai 1997;

Vu l'accord de l'administration communale de Bascharage du 29 mai 1997;

Vu l'accord du Commissaire de District de Luxembourg du 10 juin 1997;

Vu l'avis favorable de la Chambre de Commerce du 12 juin 1997;

Sur le rapport de Notre Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme;

Arrêtons:

Art. 1er.- Est autorisé l'établissement d'un marché dénommé «Kaerjhenger Moart».

Art. 2.- La manifestation se tient annuellement à Bascharage un samedi du mois de juillet et pour la première fois le samedi 12 juillet 1997.

Art. 3.- Notre Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre des Classes Moyennes
et du Tourisme
Fernand Boden

Château de Berg, le 29 juin 1997.
Jean

Arrêté grand-ducal du 29 juin 1997 autorisant l'établissement d'un marché à Fentange, dénommé «Luxhorse».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu l'arrêté royal du 11 mars 1822, modifié par l'arrêté royal grand-ducal du 2 mars 1887 concernant le régime des foires et marchés;

Vu la demande de l'a.s.b.l. Perdsfrenn Uelzechtdall Hesper;

Vu l'accord de l'Administration Communale de Hespérange du 30 avril 1997;

Vu l'accord du Commissaire de District du 13 juin 1997;

Vu l'avis favorable de la Chambre de Commerce en date du 6 juin 1997;

Sur le rapport de Notre Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme;

Arrêtons:

Art. 1er.- Est autorisé l'établissement d'un marché à Fentange, dénommé «Luxhorse».

Art. 2.- La manifestation se tient annuellement un vendredi, samedi et dimanche du mois de juin et pour la première fois les 27, 28 et 29 juin 1997.

Art. 3.- Notre Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme
Fernand Boden

Château de Berg, le 29 juin 1997.
Jean

Administration gouvernementale. – Examens de fin de stage. – Le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative organisera les examens suivants:

– dans la carrière supérieure de l'attaché de gouvernement: un examen de fin de stage au cours du mois de septembre 1997;
– dans les carrières du rédacteur et de l'expéditionnaire: un examen de fin de stage, partie formation spéciale, pendant la période du 19 au 28 novembre 1997.

Administration gouvernementale. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 23 mai 1997, Monsieur Jean-Pierre *Pier,* Conseiller de direction, a été nommé Conseiller de direction première classe. Par arrêtés grand-ducaux du 23 mai 1997, Messieurs Henri *Klein* et René *Ollinger,* Conseillers de direction hors cadre, ont été nommés Conseillers de direction première classe hors cadre. Par arrêté grand-ducal du 21 avril 1997, Madame Michèle *Bram,* Attaché de Gouvernement, a été nommée Attaché de Gouvernement premier en rang. Par arrêtés grand-ducaux du 21 avril 1997, Madame Christiane *Meyer* et Monsieur Marco *Hoffmann,* Attachés d'Administration, ont été nommés Attachés de Gouvernement. Par arrêté grand-ducal du 23 mai 1997, Monsieur Constant *Kiffer,* Attaché d'Administration, a été nommé Attaché de Gouvernement.

Par arrêté grand-ducal du 23 mai 1997, Monsieur Daniel *Frieden,* Inspecteur principal, a été nommé Inspecteur principal premier en rang. Par arrêté grand-ducal du 21 avril 1997, Madame Chantale *Herber-Kinn,* chef de bureau, a été nommée Inspecteur. Par arrêté grand-ducal du 21 avril 1997, Monsieur Charles *Schmit,* chef de bureau à l'Administration Commune des Caisses de Sécurité Sociale de la profession agricole, a été nommé chef de bureau hors cadre à l'administration gouvernementale à partir du 1er mars 1997.

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat. – Déclaration de livrets perdus pendant le mois de mai 1997. (Publication prescrite par l'art. 56 de l'arrêté grand-ducal du 10 juin 1901 portant règlement pour la Banque et Caisse d'Epargne).

Les livrets énumérés ci-après ont été déclarés perdus:

Nos:	10/0-014675-12	10/0/157647-06	10/0/206761-38	10/0/215495-42	10/0/218861-13	11/0/452287-29
	11/0/455287-29	22/0/229777-07	22/3/236584-08	27/0/270075-42	33/0/358074-33	36/0/382268-11
	42/0/432594-62	50/0/506125-93	50/0/516426-15	50/0/572020-28	52/0/557872-97	52/3/552089-21
	61/0/584262-11	62/0/656732-01	64/3/000004-02	66/0/681023-55	66/0/681789-45	70/0/715237-41
	76/0/767769-67	91/0/919613-82	93/0/936432-78			

Les détenteurs desdits livrets d'épartne sont invités à les présenter endéans les quinze jours, soit au Bureau Central, soit à une des agences de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat pour faire valoir leurs droits.

Aucun remboursement ne peut avoir lieu sur les livrets en question.

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat. – Annulation de livrets perdus. (Publication prescrite par l'art. 56 de l'arrêté grand-ducal du 10 juin 1901 portant règlement pour la Banque et Caisse d'Epargne).

Par décision du 18 juin 1997, Monsieur le Ministre des Finances a annulé les livrets

Nos:	10/0/017887-23	10/0/031959-30	10/0/055947-59	10/0/119568-48	10/0/137298-27	10/0/168333-22
	10/0/168564-59	10/0/187454-34	10/0/196273-26	10/0/207973-86	10/0/208784-24	10/0/215285-26

10/0/219944-29	10/3/188494-88	10/3/189010-22	10/3/190301-52	10/3/193125-63	10/3/197644-23
10/3/214954-67	10/5/005275-59	10/5/185012-55	10/9/004599-73	10/0/019837-82	26/0/278871-32
26/3/268389-10	28/0/283404-61	30/0/325410-24	30/0/326634-84	33/0/251519-81	36/0/374369-66
36/0/376860-35	50/0/543026-37	50/0/547944-08	50/3/578966-71	50/5/590471-87	53/0/602421.05
62/0/652573-13	66/1/679533-47	72/0/721235-80	73/0/747080-05	79/3/000415-01	80/0/815758-54
84/3/861919-40	89/0/895257-18	93/0/933869-37			

De nouveaux livrets ont été remis aux déposants.

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat. – Annulation de livrets perdus. (Publication prescrite par l'art. 56 de l'arrêté grand-ducal du 10 juin 1901 portant règlement pour la Banque et Caisse d'Epargne).

Par décision du 18 juin 1997, Monsieur le Ministre des Finances a annulé les livrets

N^{os}:	10/0/013162-51	10/0/034771-29	10/0/042262-51	10/0/050201-36	10/0/091548-61	10/0/104332-41
	10/0/104420-32	10/0/142852-52	10/0/149818-34	10/0/198880-14	10/0/212887-53	10/0/218806-55
	10/0/221126-47	10/3/191365-49	11/0/450265-51	18/0/000135-48	28/0/283165-16	30/0/327460-37
	30/3/319232-38	33/0/347553-85	33/3/357151-64	49/0/491914-65	50/0/508516-59	50/0/538985-70
	50/0/550326-62	50/0/551184-47	50/1/567684-84	50/5/591638-90	50/9/558095-23	61/3/583995-19
	72/0/721011-50	76/0/769225-68	89/0/844490-27			

De nouveaux livrets ont été remis aux déposants.

Entreprise des Postes et Télécommunications. – Examen de fin de stage. – L'Entreprise des Postes et Télécommunications organisera les 22 et 29 septembre 1997 un examen de fin de stage de la formation spéciale pour la carrière supérieure administrative.

Entreprise des Postes et Télécommuncations. – Vacances de poste. – Il est porté à la connaissance des intéressé(e)s que l'Entreprise des Postes et Télécommunications se propose de pourvoir d'un titulaire, par voie de recrutement interne, les vacances de postes suivants:

– 2 postes dans la carrière supérieure administrative, à savoir:
  a) un poste à l'Inspection Centrale
  b) un poste au Service Commercial de la Division des Postes
– 1 poste dans la carrière de l'ingénieur
  au département Qualité de la Division des Télécommunications.

Les candidats sont priés de spécifier dans leur demande le(s) poste(s) qu'ils briguent.

Liste des spécialités pharmaceutiques et/ou médicaments préfabriqués à usage humain admis à la vente dans le Grand-Duché de Luxembourg.

(Annexe de l'arrêté ministériel du 13 janvier 1988 publié au Mémorial, Recueil Administratif et Economique, B N° 7 du 8 février 1988, page 260)

100e MODIFICATION (21 MAI 1997)

A) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT AJOUTES A LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

RR	ADENOSCAN	SOL.P.PERF.	3 MG /1 ML	IV	1*6 FL. 10 ML
RR	AMINOSTERIL	SOL.P.PERF.	15 PC	IV	1*1 FL.VERRE 250 ML
RR	AMINOSTERIL	SOL.P.PERF.	15 PC	IV	1*1 FL.VERRE 500 ML
RR	AMINOSTERIL	SOL.P.PERF.	15 PC	IV	1*1 FL.VERRE 1000 ML
RR	AMINOSTERIL	SOL.P.PERF.	15 PC	IV	1*6 FL.VERRE 1000 ML
RR	AMINOSTERIL	SOL.P.PERF.	15 PC	IV	1*10 FL.VERRE 250 ML
RR	AMINOSTERIL	SOL.P.PERF.	15 PC	IV	1*10 FL.VERRE 500 ML
R	ATENOLOL-SMB	CPR.SEC.	100 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	ATENOLOL-SMB	CPR.SEC.	100 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
RR	AVONEX	PDRE P.PREP.INJ 6 MIOUI		IM	1*4 FL.U.D. 3 ML
RR	BREVIBLOC	SOL.INJ.	250 MG /1 ML	IV	1*2 AMP. 10 ML
RR	CEFUROXIME BOLUS-GLAXO WELLCOME	PDRE P.PREP.INJ	1,5 G	IV	1*1 VIAL
RR	CEFUROXIME BOLUS-GLAXO WELLCOME	PDRE P.PREP.INJ	250 MG	IMIV	1*1 VIAL

RR	CEFUROXIME BOLUS-GLAXO WELLCOME	PDRE P.PREP.INJ	750 MG	IMIV	1*1 VIAL
RR	CEFUROXIME PERFUSION-GLAXO WELLCOME	PDRE P.PREP.INJ	1,5 G	IV	1*1 VIAL
RR	CEFUROXIME PERFUSION-GLAXO WELLCOME	PDRE P.PREP.INJ	750 MG	IV	1*1 VIAL
RR	CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.	0,9 PC		1*1 POCHE VIAFLEX 250 ML
RR	CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.	0,9 PC		1*1 POCHE VIAFLEX 500 ML
RR	CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.	0,9 PC		1*1 POCHE VIAFLEX 1000 ML
RR	CHLORURE DE SODIUM-BAXTER	SOL.	0,9 PC		1*1 POCHE VIAFLEX 2000 ML
RR	CROMATON	SOL.INJ.	500 MCG	IM	1*12 AMP. 2 ML
RR	CROMATON FORTE	PDRE P.PREP.INJ	1000 MCG	IM	1*10 AMP.
R	D-CURE	SOL.BUV.	25000 UI /1 ML	PO	1*4 AMP.
R	DERMOFIX	CR.	2 PC	TO	1*1 CR. 15 G
R	DERMOFIX	CR.	2 PC	TO	1*1 CR. 30 G
R	DIMITONE	CPR.	6,25 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
R	DIMITONE	CPR.	6,25 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
R	DIMITONE	CPR.	12,5 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
RR	DISTACHLOR-375	CPR.LIB.RET.	375 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
RR	DISTACHLOR-750	CPR.LIB.RET.	750 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
RR	DIVITREN	CPR.		PO	1*91 CPR.SS BLIST.
R	EFALITH	CR.		TO	1*1 CR. 20 G
RR	ETOPOPHOS	PDRE P.PREP.INJ 100 MG		IV	1*1 FIOLE
RR	FARLUTAL	SUSP.	500 MG /5 ML	PO	1*30 FL.MONOD.
RR	FLUNITRAZEPAM-EUROGENERICS	CPR.	1 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
RR	FLUNITRAZEPAM-EUROGENERICS	CPR.	1 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
RR	GABITRIL	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
RR	GABITRIL	CPR.PELLIC.	5 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
RR	GABITRIL	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
RR	GABITRIL	CPR.PELLIC.	10 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
RR	GABITRIL	CPR.PELLIC.	15 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
RR	GABITRIL	CPR.PELLIC.	15 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
R	HIBERIX	PDRE P.PREP.INJ	IM	1*1 FL.	1 D. +SOLV. 0,5 M
RR	HYPNOCALM	CPR.	1 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
RR	HYPNOCALM	CPR.	1 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
R	IMODIUM LINGUAL	CPR.	2 MG	BUSL	1*20 CPR.SS BLIST.
R	IMODIUM LINGUAL	CPR.	2 MG	BUSL	1*60 CPR.SS BLIST.
RR	KONAKION PEDIATRIC	SOL.	2 MG /0,2 ML	POIMIV	1*5 AMP. 0,2 ML
R	KREDEX-12,5	CPR.	12,5 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
R	KREDEX-6,25	CPR.	6,25 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
R	KREDEX-6,25	CPR.	6,25 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
RR	LIPITOR-10	CPR.ENR.	10 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	LIPITOR-10	CPR.ENR.	10 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
RR	LIPITOR-20	CPR.ENR.	20 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	LIPITOR-20	CPR.ENR.	20 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
RR	LIPITOR-40	CPR.ENR.	40 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	LIPITOR-40	CPR.ENR.	40 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
RR	MERICOMBI	CPR.	1 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	MERICOMBI	CPR.	1 MG	PO	3*28 CPR.SS BLIST.
RR	MERIGEST	CPR.		PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	MERIGEST	CPR.		PO	3*28 CPR.SS BLIST.
P	MOVICOL	PDRE		PO	1*20 SACH.
P	MUCOLATOR	PDRE	200 MG	PO	1*18 SACH.
RR	NEPHROTECT	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*1 FL.VERRE 250 ML

RR	NEPHROTECT	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*1 FL.VERRE 500 ML
R	NICORETTE INHALER	AER.	10 MG	IH	1*18 CARTOUCHES
R	NICORETTE INHALER	AER.	10 MG	IH	1*42 CARTOUCHES
RR	REFLUDAN	PDRE P.PREP.INJ	10 MG	IV	1*1 FL. 1 ML
RR	REFLUDAN	PDRE P.PREP.INJ	10 MG	IV	1*10 FL. 1 ML
R	RETACNYL	CR.	0,025 PC	TO	1*1 CR. 30 G
R	RETACNYL	CR.	0,05 PC	TO	1*1 CR. 30 G
P	SEDASEPT N.F.	EM.		TO	1*1 FL. 100 ML
P	SINECOD	SIR.	34,5 MG /100 G	PO	1*1 FL. 250 ML
P	STEOVIT D3	CPR.		BU	1*60 CPR.A MACHER
P	STEOVIT D3	CPR.		BU	1*100 CPR.A MACHER
P	STERILLIUM	SOL.		TO	1*1 SOL. 100 ML
R	STRUCTUM	GELULES	250 MG	PO	1*60 GELULES BLIST
RR	URACTONE	CPR.	25 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
RR	URACTONE	CPR.	25 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
R	VAQTA	SUSP.	50 UI /1 ML	IM	1*1 FL.U.D. 1 ML
R	VAQTA	SUSP.	50 UI /1 ML	IM	1*1 SER. 1 ML
R	VAQTA JUNIOR	SUSP.	25 UI /0,5 ML	IM	1*1 FL.U.D. 0,5 ML
R	VAQTA JUNIOR	SUSP.	25 UI /0,5 ML	IM	1*1 SER. 0,5 ML
RR	VITRASERT	IMPLANT	4,5 MG	CO	1*1 IMPLANT
R	XYNERTIC	CPR.	20 MG 6 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	XYNERTIC	CPR.	20 MG 6 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
P	ZIRKULIN ROTE BALDRIANPERLEN	PERLES		PO	1*100 PERLES BLIST.

B) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES DE LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

P	DAFALGAN	CPR.EFF.	500 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
R	ETHIBLOC	GEL OCCLUSIF		IN	1*1 AMP. 7,5 ML
P	SEDERGINE	CPR.		PO	1*250 CPR.

C) LES MODIFICATIONS SUIVANTES SONT APPORTEES AU LIBELLE DES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES A USAGE HUMAIN.

P	AUROCARD	SOL.		PO	1*1 SOL. 250 ML
AU LIEU DE					
P	AUROCARD	SOL.		PO	1*1 SOL. 250 ML
RR	BREVIBLOC	SOL.INJ.	250 MG /1 ML	IV	1*2 AMP. 10 ML
AU LIEU DE					
RR	BREVIBLOC	SOL.INJ.	250 MG /1 ML	IV	1*10 AMP. 10 ML
P	CONTRHEUMA	PDRE	25 G	TO	1*3 SACH.
AU LIEU DE					
P	CONTRHEUMA	PDRE	25 G	TO	1*3 SACH.
P	CONTRHEUMA	SOL.		TO	1*1 SOL.
50 ML					
AU LIEU DE					
P	CONTRHEUMA	SOL.		TO	1*1 SOL. 50 ML
RR	CROMATON	SOL.INJ.	500 MCG	IM	1*12 AMP. 2 ML
AU LIEU DE					
RR	CROMATON CORTEX	SOL.INJ.		IM	1*12 AMP. 2 ML
RR	CROMATON FORTE	PDRE P.PREP.INJ	1000 MCG	IM	1*10 AMP.
AU LIEU DE					
RR	CROMATON CORTEX FORTE	PDRE P.PREP.INJ		IM	1*10 AMP.
R	D-CURE	SOL.BUV.	25000 UI /1 ML	PO	1*4 AMP.
AU LIEU DE					
R	D-CURE	SOL.BUV.	2400 UI /1 ML	PO	1*4 AMP.
P	JOUVENCE DE L'ABBE SOURY	CPR.PELLIC.		PO	1*42 CPR.

A U L I E U D E					
P	JOUVENCE DE L'ABBE SOURY	CPR.PELLIC.		PO	1*42 CPR.SS BLIST.
P	JOUVENCE DE L'ABBE SOURY	CPR.PELLIC.		PO	1*180 CPR.
A U L I E U D E					
P	JOUVENCE DE L'ABBE SOURY	CPR.PELLIC.		PO	1*180 CPR.SS BLIST.
P	KLOSTERFRAU AKTIV KAPSELN V	CPS		PO	1*54 CPS
A U L I E U D E					
P	KLOSTERFRAU AKTIV KAPSELN V	CPS		PO	1*54 CPS
RR	KONAKION PEDIATRIC	SOL.	2 MG /0,2 ML	PO IMIV	1*5 AMP. 0,2 ML
A U L I E U D E					
RR	KONAKION PEDIATRIC	SOL.	2 MG /0,2 ML	PO IMIV	1*1 AMP. 0,2 ML
P	MUTHESA	CPR.		PO	1*50 CPR.
A U L I E U D E					
R	MUTHESA	CPR.		PO	1*50 CPR.
P	MUTHESA	SUSP.		PO	1*1 SUSP. 170 ML
A U L I E U D E					
R	MUTHESA	SUSP.		PO	1*1 SUSP. 170 ML
RR	NEPHROTECT	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*1 FL.VERRE 250 ML
A U L I E U D E					
RR	NEPHROTECT	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*10 FL.VERRE 250 ML
RR	NEPHROTECT	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*1 FL.VERRE 500 ML
A U L I E U D E					
RR	NEPHROTECT	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*10 FL.VERRE 500 ML
P	SOLUDOR	SOL.		PO	1*1 SOL. 90 ML
A U L I E U D E					
P	SOLUDOR	SOL.		PO	1*1 SOL. 90 ML
P	ZIRKULIN ROTE BALDRIANPERLEN	PERLES		PO	1*100 PERLES BLIST.
A U L I E U D E					
P	ZIRKULIN ROTE BALDRIANPERLEN	PERLES		PO	1*100 PERLES

D) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT ACTUELLEMENT HORS MARCHE (COMMERCIALISATION INTERROMPUE, MAIS AMM EN VIGUEUR).

RR	ARTHROTEC-50	CPR.		PO	1*30 CPR.
RR	AZACTAM	PDRE P.PREP.INJ	500 MG	IMIV	1*3 FL.
R	BACIFURANE	GELULES	200 MG	PO	1*16 GELULES
P	BILAGOL	SIR.	PO	1*1 SIR.	100 ML
R	IDARAC	CPR.	200 MG	PO	1*30 CPR.
R	PEXID	CPR.	100 MG	PO	1*40 CPR.

E) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT REMIS SUR LE MARCHE.

R	DEBRISAN	PDRE		TO	1*1 PDRE 25 G
RR	GENOTONORM KABIVIAL	PDRE P.PREP.INJ	4 UI	SC	1*1 KABIVIAL
RR	GENOTONORM KABIVIAL+ CONSERVATEUR	PDRE P.PREP.INJ	4 UI	SC	1*1 KABIVIAL
RR	GENOTONORM KABIVIAL+ CONSERVATEUR	PDRE P.PREP.INJ	16 UI	SC	1*1 KABIVIAL
R	SPIDIFEN	GRAN.	400 MG	PO	1*30 SACH.

F) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT AJOUTES A LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE, MAIS SONT ACTUELLEMENT HORS MARCHE.

R	RANITIDINE-GLAXO WELLCOME	CPR.	150 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
R	RANITIDINE-GLAXO WELLCOME	CPR.	300 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.

Santé.

Relevé des maladies transmissibles déclarées pendant le mois de mai 1997.

Maladies		Cantons													Totaux		
M = Maladie D = Décès		Luxembourg-Ville	Luxbg-campagne	Esch-sur-Alzette	Capellen	Grevenmacher	Remich	Diekirch	Wiltz	Clervaux	Vianden	Mersch	Echternach	Redange	total du mois	total du mois précédent	total de l'année en cours
Fièvre typhoïde	M																
	D																
Fièvre paratyphoïde	M																
	D																
Autres Salmonelloses	M				1										1	5	14
	D																
Diphtérie	M																
	D																
Coqueluche	M																
	D																
Scarlatine	M	1		7			1					1			10	6	32
	D																
Brucelloses	M																
	D																
Méningite infectieuse	M			1											1		1
	D																
Dysenterie	M																
	D																
Tbc pulmonaire	M	1			1										2	1	14
	D																
Tbc autres organes	M			1											1		1
	D																
Tbc pleurale	M																
	D																
Tbc Primo-infection	M	1		1											2	1	4
	D																
Rougeole	M																1
	D																
Paludisme	M																
	D																
Hépatite infectieuse	M	1	23												24	19	104
	D																
Condylome accum.	M													1	1		3
Blennoragie	M																1
Syphillis.	M																3
Tétanos	M																
Psittacose	M																
S.I.D.A.	M															1	1
	D															1	2

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 28 **22 juillet 1997**

Sommaire

Arrêté ministériel du 15 février 1996 concernant la répartition du fonds communal de dotation financière (solde exercice 1995).

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu l'article 44 de la loi du 23 décembre 1994 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat de l'exercice 1995 concernant le fonds communal de dotation financière;

Considérant que conformément à la lettre du 5 février 1996 de Monsieur le Ministre du Budget la dotation globale dudit fonds s'élève à 11.621.627.189.- francs;

Considérant que par arrêtés du 20 avril 1995 (liquidation Chambre des Comptes le 9 mai 1995 no 30.942), 20 juillet 1995 (liquidation Chambre des Comptes le 31 juillet 1995), 23 octobre 1995 (liquidation Chambre des Comptes le 9 novembre 1995 no 114.804), 25 janvier 1996 (liquidation Chambre des Comptes le 7 février 1996 no 156.175) des avances d'un montant total de 10.076.325.000.- francs à valoir sur la part globale du fonds ont été versées aux communes de sorte que le solde à répartir entre le communes s'élève à 1.545.302.189.- francs;

Vu le fonds communal de dotation financière pour l'exercice 1995;

Arrête:

Art. 1er.- Une somme de 1.545.302.189.- (un milliard cinq cent quarante-cinq millions trois cent deux mille cent quatre-vingt-neuf) francs à charge du Fonds communal de dotation financière, sera liquidée au profit des administrations communales d'après les dispositions de l'article 44 de la loi du 23 décembre 1994 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat de l'exercice 1995, à titre de solde de la participation globale des communes pour 1995 dans ledit fonds.

Art. 2.- Le présent arrêté suivi du tableau de répartition et de liquidation sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 15 février 1996.
Le Ministre de l'Intérieur,
Michel Wolter

—

Légende:

Colonne 1 :	Communes
Colonne 2 :	Dotation administration de base
Colonnes 3-5:	Répartitions suivant les critères définis à l'article 44 de la loi budgétaire pour l'exercice 1996
Colonne 6 :	Total de la dotation revenant pour 1995 à chaque commune
Colonne 6a :	Montant liquidé en 1995
Colonne 6b :	Montant liquidé en 1996

Fonds communal de dotation financière (FCDF) – recettes non affectées des communes

Année 1995 - FCDF95		Dotation administrative de base	Population part 65%	Terrain vert		Densité part 20%	Total 100%	Montant	
rang	Commune nom (1)	(2)	(3)	part 1: (65%) 9,75% (4a)	part 2: (35%) 5,25% (4b)	(5)	(6)	liquidé en 1995 (compte communal) (6a) de 1995)	liquidé en 1996 (compte communal) (6b) de 1996)
1	BASCHARAGE	7.000.000	98.957.388	8.067.071	3.685.189	14.154.455	131.864.103	131.319.471	544.632o
2	BASTENDORF	4.000.000	11.461.908	11.590.591	5.827.221	149.078	33.028.798	32.971.426	57.372
3	BEAUFORT	5.500.000	22.451.340	4.472.623	3.054.011	1.015.596	36.493.570	36.378.948	114.622
4	BECH	4.000.000	14.139.270	12.595.354	5.494.237	236.928	36.465.789	36.395.362	70.427
5	BECKERICH	5.500.000	31.848.355	14.184.424	6.614.952	987.644	59.135.375	58.974.710	160.665
6	BERDORF	4.000.000	16.781.633	8.577.146	5.128.949	355.392	34.843.120	34.759.830	83.290
7	BERG (COLMAR-)	5.500.000	26.931.109	5.034.150	2.032.694	1.630.544	41.128.497	40.989.675	138.822
8	BERTRANGE	7.000.000	80.040.865	8.229.422	3.491.363	10.191.900	108.953.550	108.518.942	434.608
9	BETTBORN	4.000.000	18.059.067	7.254.052	3.662.825	579.010	33.554.954	33.462.889	92.065
10	BETTEMBOURG	8.500.000	149.004.803	10.568.518	4.269.154	28.583.107	200.925.582	200.074.714	850.868
11	BETTENDORF	5.500.000	38.900.490	13.595.548	5.315.320	1.800.919	65.112.277	64.914.944	197.333
12	BETZDORF	5.500.000	37.150.581	12.015.073	5.866.981	1.464.162	61.996.797	61.809.144	187.653
13	BISSEN	5.500.000	36.240.628	8.109.567	4.679.172	1.751.670	56.281.037	56.095.366	185.671
14	BIWER	5.500.000	22.013.863	13.025.064	5.327.745	580.341	46.447.013	46.336.911	110.102
15	BOEVANGE\A.	5.500.000	28.086.049	8.415.876	4.356.127	1.156.688	47.514.740	47.372.613	142.127
16	BOULAIDE	4.000.000	11.059.429	9.399.000	7.723.242	105.153	32.286.824	32.232.727	54.097
17	BOURSCHEID	5.500.000	18.461.546	10.631.691	8.317.147	255.563	43.165.947	43.074.363	91.584

Année 1995 - FCDF95		Dotation	Population	Terrain vert		Densité	Total	Montant	
		administrative	part	part 1: (65%)	part 2: (35%)	part		liquidé en 1995	liquidé en 1996
		de base	65%	9,75%	5,25%	20%	100%	(compte	(compte
	Commune							communal)	communal)
rang	nom (1)	(2)	(3)	(4a)	(4b)	(5)	(6)	(6a) de 1995)	(6b) de 1996)
18	BOUS	4.000.000	16.274.159	8.738.475	3.610.641	475.187	33.098.462	33.016.403	82.059
19	BURMERANGE	4.000.000	11.444.409	8.660.575	3.113.650	271.536	27.490.170	27.432.964	57.206
20	CLEMENCY	5.500.000	31.743.360	8.243.607	3.322.386	1.918.052	50.727.405	50.563.871	163.534
21	CLERVAUX	5.500.000	28.278.539	6.325.867	5.707.943	867.849	46.680.198	46.538.271	141.927
22	CONSDORF	5.500.000	26.318.640	12.234.947	6.078.202	745.392	50.877.181	50.744.772	132.409
23	CONSTHUM	4.000.000	5.529.714	3.940.068	3.476.453	57.235	17.003.470	16.975.093	28.377
24	CONTERN	5.500.000	48.367.501	9.923.681	4.393.402	3.149.280	71.333.864	71.084.389	249.475
25	DALHEIM	5.500.000	27.491.080	12.480.007	4.458.011	1.102.115	51.031.213	50.891.964	139.249
26	DIEKIRCH	7.000.000	96.437.518	5.339.438	2.497.381	20.716.563	131.990.900	131.430.953	559.947
27	DIFFERDANGE	11.500.000	283.415.359	6.842.795	4.100.177	100.193.946	406.052.277	404.238.508	1.813.769
28	DIPPACH	5.500.000	49.802.427	11.678.890	3.970.959	3.938.596	74.890.872	74.630.892	259.980
29	DUDELANGE	10.000.000	277.063.187	5.544.947	3.667.795	99.335.415	395.611.344	393.832.118	1.779.226
30	ECHTERNACH	7.000.000	76.366.055	6.318.113	4.192.120	7.874.530	101.750.818	101.343.343	407.475
31	ELL	4.000.000	11.269.418	8.735.890	5.166.223	162.389	29.333.920	29.278.832	55.088
32	ERMSDORF	4.000.000	12.406.859	9.791.203	5.563.816	177.031	31.938.909	31.876.927	61.982
33	ERPELDANGE	5.500.000	31.323.382	6.687.416	3.777.133	1.510.749	48.798.680	48.638.267	160.413
34	ESCH\ALZETTE	13.000.000	424.440.574	2.065.665	1.672.375	347.324.550	788.503.164	784.950.292	3.552.872
35	ESCH\SURE	4.000.000	3.272.331	1.111.634	1.565.522	43.925	9.993.412	9.977.414	15.998
36	ESCHWEILER	4.000.000	8.084.582	4.835.915	4.776.085	90.512	21.787.094	21.747.557	39.537
37	ETTELBRUCK	8.500.000	124.856.050	7.249.003	3.106.195	28.411.401	172.122.649	171.391.275	731.374
38	FEULEN	5.500.000	22.451.340	10.142.894	5.352.595	612.286	44.059.115	43.946.892	112.223
39	FISCHBACH	4.000.000	9.642.002	7.822.191	4.679.172	131.775	26.275.140	26.226.670	48.470
40	FLAXWEILER	5.500.000	21.926.367	16.020.838	7.017.515	440.580	50.905.300	50.796.867	108.433
41	FOUHREN	4.000.000	10.394.463	8.239.700	4.107.632	173.037	26.914.832	26.862.704	52.128
42	FRISANGE	5.500.000	39.652.952	12.169.430	4.152.361	2.359.963	63.834.706	63.631.390	203.316
43	GARNICH	5.500.000	24.218.749	11.931.883	4.681.657	774.675	47.106.964	46.984.859	122.105
44	GOESDORF	4.000.000	13.841.785	7.271.123	6.977.756	179.693	32.270.357	32.202.681	67.676
45	GREVENMACHER	7.000.000	55.717.122	7.280.680	3.372.085	5.211.086	78.580.973	78.286.200	294.773
46	GROSBOUS	4.000.000	11.829.389	7.361.886	4.795.965	193.003	28.180.243	28.121.100	59.143
47	HEFFINGEN	4.000.000	13.089.324	7.151.088	3.148.439	355.392	27.744.243	27.679.036	65.207
48	HEIDERSCHEID	5.500.000	17.936.573	10.897.488	7.760.517	272.867	42.367.445	42.278.443	89.002
49	HEINERSCHEID	4.000.000	14.944.228	11.302.735	8.036.347	182.355	38.465.665	38.391.260	74.405
50	HESPERANGE	8.500.000	178.403.284	10.967.153	5.278.046	32.349.997	235.498.480	234.487.453	1.011.027
51	HOBSCHEID	5.500.000	39.215.474	5.807.317	3.988.354	2.423.854	56.934.999	56.732.536	202.463
52	HOSCHEID	4.000.000	5.949.693	2.572.675	2.425.317	94.505	15.042.190	15.011.779	30.411
53	HOSINGEN	5.500.000	23.816.270	9.857.202	10.464.149	346.075	49.983.696	49.865.944	117.752
54	JUNGLINSTER	8.500.000	90.820.308	27.107.906	12.563.936	4.120.951	143.113.101	142.651.013	462.088
55	KAUTENBACH	4.000.000	4.409.772	2.761.233	3.218.018	38.601	14.427.624	14.406.051	21.573
56	KAYL	8.500.000	116.246.495	5.280.833	3.088.800	25.159.630	158.275.758	157.599.067	676.691
57	KEHLEN	7.000.000	80.950.818	14.581.256	6.383.851	6.432.996	115.348.921	114.926.035	422.886
58	KOERICH	5.500.000	28.663.519	9.406.033	4.261.699	1.204.606	49.035.857	48.889.602	146.255
59	KOPSTAL	5.500.000	52.042.312	2.589.986	1.622.676	9.485.109	71.240.083	70.944.804	295.279
60	LAC H/SURE	5.500.000	20.298.951	12.502.307	11.440.736	235.597	49.977.591	49.876.995	100.596
61	LAROCHETTE	5.500.000	24.813.718	5.608.120	3.670.280	1.106.108	40.698.226	40.572.094	126.132
62	LENNINGEN	5.500.000	18.584.040	10.529.929	4.505.225	469.863	39.589.057	39.495.682	93.375
63	LEUDELANGE	5.500.000	26.283.642	5.669.971	2.852.729	1.408.258	41.714.600	41.580.134	134.466
64	LINTGEN	5.500.000	35.960.642	6.149.571	3.503.788	2.346.653	53.460.654	53.274.082	186.572
65	LORENTZWEILER	5.500.000	50.204.907	7.910.730	3.943.625	3.995.832	71.555.094	71.293.179	261.915
66	LUXEMBOURG	19.000.000	1.337.735.895	11.596.482	6.694.471	962.110.260	2.337.137.108	2.326.502.133	10.634.975
67	MAMER	8.500.000	115.074.056	13.513.020	5.745.218	13.302.579	156.134.873	199.625.078	(43.490.205)
68	MANTERNACH	5.500.000	19.336.501	16.321.558	6.455.915	374.027	47.988.001	47.890.878	97.123
69	MEDERNACH	4.000.000	17.009.121	6.700.099	3.687.674	511.126	31.908.020	31.823.717	84.303
70	MERSCH	7.000.000	114.846.567	21.008.946	11.224.545	7.336.783	161.416.841	160.823.207	593.634
71	MERTERT	5.500.000	54.072.207	6.362.112	2.822.910	5.304.260	74.061.489	73.774.834	286.655
72	MERTZIG	5.500.000	20.316.450	5.384.399	2.566.959	1.028.907	34.796.715	34.692.558	104.157
73	MOMPACH	4.000.000	14.734.239	12.599.080	6.488.219	218.293	38.039.831	37.966.478	73.353
74	MONDERCANGE	7.000.000	100.812.292	10.730.148	4.159.816	13.138.859	135.841.115	135.292.058	549.057
75	MONDORF/BAINS	5.500.000	55.577.129	6.555.419	2.832.850	6.255.966	76.721.364	76.422.635	298.729
76	MUNSHAUSEN	4.000.000	12.284.365	5.758.990	6.080.687	163.720	28.287.762	28.226.373	61.389
77	NEUNHAUSEN	4.000.000	3.394.825	2.677.443	2.780.665	26.621	12.879.554	12.862.945	16.609

Année 1995 - FCDF95		Dotation	Population	Terrain vert		Densité	Total	Montant	
		administrative	part	part 1: (65%)	part 2: (35%)	part		liquidé en 1995	liquidé en 1996
		de base	65%	9,75%	5,25%	20%	100%	(compte	(compte
	Commune							communal)	communal)
rang	nom (1)	(2)	(3)	(4a)	(4b)	(5)	(6)	(6a) de 1995)	(6b) de 1996)
78	NIEDERANVEN	7.000.000	92.202.737	17.216.443	9.122.273	5.686.273	131.227.726	130.751.904	475.822
79	NOMMERN	4.000.000	14.664.242	10.773.846	5.449.508	264.880	35.152.476	35.079.497	72.979
80	PETANGE	10.000.000	228.643.189	3.512.942	1.804.078	121.235.287	365.195.496	363.561.249	1.634.247
81	PUTSCHEID	4.000.000	12.371.861	6.078.944	6.378.881	155.734	28.985.420	28.924.927	60.493
82	RAMBROUCH	8.500.000	50.939.869	20.995.782	18.383.703	907.781	99.727.135	99.474.243	252.892
83	RECKANGE	5.500.000	29.083.498	11.432.087	4.644.382	1.146.040	51.806.007	51.658.988	147.019
84	REDANGE	5.500.000	35.715.655	17.605.461	7.437.473	1.104.777	67.363.366	67.183.837	179.529
85	REISDORF	4.000.000	10.271.969	6.462.733	3.374.570	196.996	24.306.268	24.254.757	51.511
86	REMERSCHEN	5.500.000	22.048.861	12.629.495	2.350.768	1.265.835	43.794.959	43.681.141	113.818
87	REMICH	5.500.000	47.142.565	3.550.088	1.026.287	11.622.785	68.841.725	68.562.526	279.199
88	ROESER	7.000.000	65.954.093	12.552.677	5.131.434	5.056.684	95.694.888	95.349.875	345.013
89	ROSPORT	5.500.000	27.771.065	14.760.738	6.836.113	724.095	55.592.011	55.452.475	139.536
90	RUMELANGE	7.000.000	67.126.532	1.255.893	1.254.903	18.252.778	94.890.106	94.484.087	406.019
91	SAEUL	4.000.000	8.119.581	6.253.558	3.583.306	122.457	22.078.902	22.039.215	39.687
92	SANDWEILER	5.500.000	37.518.062	3.259.287	1.495.943	5.038.049	52.811.341	52.605.588	205.753
93	SANEM	10.000.000	212.963.999	8.745.387	3.737.373	51.382.774	286.829.533	285.568.502	1.261.031
94	SCHIEREN	5.500.000	23.623.780	4.273.786	2.345.798	1.482.797	37.226.161	37.104.771	121.390
95	SCHIFFLANGE	8.500.000	127.253.426	2.371.494	1.321.996	58.108.602	197.555.518	196.685.398	870.120
96	SCHUTTRANGE	5.500.000	51.569.836	7.060.445	3.441.664	4.569.517	72.141.462	71.870.576	270.886
97	SEPTFONTAINES	4.000.000	12.336.863	4.898.126	3.503.788	280.853	25.019.630	24.958.059	61.571
98	STADTBREDIMUS	4.000.000	18.216.559	7.834.694	2.238.945	902.456	33.192.654	33.100.031	92.623
99	STEINFORT	7.000.000	65.499.116	5.031.145	2.363.193	9.760.637	89.654.091	89.291.755	362.336
100	STEINSEL	7.000.000	71.921.285	8.476.585	4.875.483	6.562.108	98.835.461	98.455.553	379.908
101	STRASSEN	7.000.000	96.525.014	4.197.269	1.918.386	24.068.163	133.708.832	133.133.343	575.489
102	TROISVIERGES	5.500.000	38.847.993	13.644.836	8.779.349	1.103.446	67.875.624	67.679.421	196.203
103	TUNTANGE	4.000.000	15.084.221	6.785.752	4.410.796	335.426	30.616.195	30.541.205	74.990
104	USELDANGE	5.500.000	21.418.894	14.521.148	5.635.880	531.092	47.607.014	47.499.794	107.220
105	VIANDEN	5.500.000	27.281.091	1.777.869	1.913.416	2.129.690	38.602.066	38.459.194	142.872
106	VICHTEN	4.000.000	12.861.836	6.925.082	2.892.488	372.696	27.052.102	26.988.020	64.082
107	WAHL	4.000.000	10.726.946	7.018.069	4.718.931	161.058	26.625.004	26.572.572	52.432
108	WALDBILLIG	4.000.000	16.659.139	9.516.451	5.387.384	330.102	35.893.076	35.810.369	82.707
109	WALDBREDIMUS	4.000.000	13.684.293	6.998.895	2.934.733	412.628	28.030.549	27.961.134	69.415
110	WALFERDANGE	7.000.000	106.097.019	2.199.586	1.200.234	44.112.543	160.609.382	159.901.616	707.766
111	WEILER/TOUR	5.500.000	19.721.481	8.765.403	3.901.381	630.921	38.519.186	38.419.013	100.173
112	WEISWAMPACH	4.000.000	19.791.478	9.907.512	8.307.207	307.474	42.313.671	42.215.607	98.064
113	WELLENSTEIN	4.000.000	19.808.977	13.055.719	1.607.765	1.462.830	39.935.291	39.832.573	102.718
114	WILTZ	7.000.000	72.253.768	5.360.355	4.057.932	7.456.577	96.128.632	95.743.687	384.945
115	WILWERWILTZ	4.000.000	9.292.020	3.553.334	4.649.351	121.125	21.615.830	21.569.069	46.761
116	WINCRANGE	8.500.000	52.514.788	40.136.457	26.999.043	673.514	128.823.802	128.563.042	260.760
117	WINSELER	4.000.000	12.441.858	6.065.599	7.243.645	141.091	29.892.193	29.830.016	62.177
118	WORMELDANGE	5.500.000	39.512.960	20.537.519	3.774.647	2.503.716	71.828.842	71.624.974	203.868
	TOTAL	682 000 000	7 110 757 673	1 066 613 651	574 330 427	2 187 925 438	11 621 627 189	11 621 627 189	0

Arrêté grand-ducal du 14 mai 1997 approuvant les délibérations des 118 Conseils communaux aux termes desquelles ceux-ci ont fixé les taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 1997 en matière d'impôt foncier et en matière d'impôt commercial sur les bénéfices et capital d'exploitation.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu les délibérations des 118 conseils communaux aux termes desquelles ceux-ci ont fixé les taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 1997 en matière d'impôt foncier et en matière d'impôt commercial sur les bénéfices et capital d'exploitation;

Vu la loi du 1er mars 1952 modifiant certaines dispositions relatives aux impôts directs;

Vu la loi du 1er février 1967 modifiant certaines dispositions de la loi sur l'impôt foncier relatives aux taux communaux;

Vu le règlement grand-ducal du 27 juin 1967 déterminant le rapport entre les taux communaux des impôts fonciers A et B;

Vu l'article 105 de la loi communale du 13 décembre 1988;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Sont approuvées les délibérations des 118 Conseils communaux aux termes desquelles ceux-ci ont fixé les taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 1997 en matière d'impôt foncier et en matière d'impôt commercial sur les bénéfices et capital d'exploitation tels qu'ils sont repris dans le tableau annexé faisant partie intégrante du présent arrêté grand-ducal.

Art. 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Ministre de l'Intérieur,
Michel Wolter

Château de Berg, le 14 mai 1997.
Jean

TAUX DES IMPÔTS COMMUNAUX POUR 1997 (en %)

IMPÔT		FONCIER								COMMERCIAL	
RANG	COMMUNES	A	B	B1	B2	B3	B4	Abbatte-ment	DATE DELIB.		DATE DELIB.
1	BASCHARAGE	200		320		200	100		13.11.1996	250	13.11.1996
2	BASTENDORF	275	275						17.10.1996	300	17.10.1996
3	BEAUFORT	360	360						04.10.1996	270	04.10.1996
4	BECH	260	260						03.10.1996	260	03.10.1996
5	BECKERICH	300		420		300	150		31.10.1996	300	31.10.1996
6	BERDORF	280		375		280	135		23.09.1996	260	23.09.1996
7	BERG (COLMAR)	250		400		250	145		09.10.1996	230	09.10.1996
8	BERTRANGE	245		375		245	115		08.11.1996	250	08.11.1996
9	BETTBORN	400		550		400	200		12.11.1996	300	12.11.1996
10	BETTEMBOURG	250		400		250	145		22.11.1996	270	22.11.1996
11	BETTENDORF	225	225						26.09.1996	225	26.09.1996
12	BETZDORF	300		405		300	145		08.11.1996	250	08.11.1996
13	BISSEN	300		450		300	150		24.10.1996	300	24.10.1996
14	BIWER	300	300						11.10.1996	300	11.10.1996
15	BOEVANGE\A.	350	350						05.11.1996	240	05.11.1996
16	BOULAIDE	300	300						22.11.1996	300	22.11.1996
17	BOURSCHEID	350	350						18.10.1996	240	18.10.1996
18	BOUS	250		400		250	145		21.04.1997	250	16.10.1996
19	BURMERANGE	300		445		300	160		28.01.1997	300	28.01.1997
20	CLEMENCY	245		350		245	120		21.11.1996	300	21.11.1996
21	CLERVAUX	350	350						22.10.1996	300	22.10.1996
22	CONSDORF	275	275						31.10.1996	275	31.10.1996
23	CONSTHUM	400	400						28.08.1996	250	28.08.1996
24	CONTERN	290		400		290	135		29.10.1996	250	29.10.1996
25	DALHEIM	250		360		250	125		23.10.1996	250	23.10.1996
26	DIEKIRCH	280		400		280	145		07.10.1996	250	07.10.1996
27	DIFFERDANGE	200		600	200				27.11.1996	250	27.11.1996
28	DIPPACH	240		370		240	130		04.12.1996	270	04.12.1996
29	DUDELANGE	400		600		400	200	30	18.11.1996	250	18.11.1996
30	ECHTERNACH	260		390		260	130		18.11.1996	250	18.11.1996
31	ELL	275	275						10.10.1996	275	10.10.1996
32	ERMSDORF	250		335		250	120		02.10.1996	225	02.10.1996
33	ERPELDANGE	300		430		300	150		24.10.1996	250	24.10.1996
34	ESCH/ALZETTE	600		900		600	300		07.10.1996	300	07.10.1996
35	ESCH/SURE	350	350						18.10.1996	200	18.10.1996
36	ESCHWEILER	400	400						22.08.1996	300	22.08.1996
37	ETTELBRUCK	280		400		280	145		06.12.1996	250	06.12.1996
38	FEULEN	330	330						27.09.1996	275	27.09.1996
39	FISCHBACH	290		390		290	140		26.11.1996	250	26.11.1996
40	FLAXWEILER	300	300						08.11.1996	300	08.11.1996
41	FOUHREN	250	250						27.11.1996	250	27.11.1996
42	FRISANGE	300		445		300	160		17.10.1996	280	17.10.1996
43	GARNICH	275		375		275	135		12.11.1996	275	12.11.1996
44	GOESDORF	400	400						04.12.1996	250	04.12.1996

IMPÔT		FONCIER								COMMERCIAL	
RANG	COMMUNES	A	B	B1	B2	B3	B4	Abbatte-ment	DATE DELIB.		DATE DELIB.
45	GREVENMACHER	260		395		260	140		15.11.1996	260	15.11.1996
46	GROSBOUS	300	300						04.10.1996	300	04.10.1996
47	HEFFINGEN	330		450		330	165		10.12.1996	240	10.12.1996
48	HEIDERSCHEID	350	350						10.10.1996	285	10.10.1996
49	HEINERSCHEID	475	475						05.11.1996	300	05.11.1996
50	HESPERANGE	500		750		500	250		09.12.1996	250	09.12.1996
51	HOBSCHEID	300		445		300	160		28.10.1996	300	28.10.1996
52	HOSCHEID	370	370						30.10.1996	275	31.10.1996
53	HOSINGEN	410		550		410	200		28.11.1996	275	28.11.1996
54	JUNGLINSTER	210		300		210	110		01.10.1996	250	01.10.1996
55	KAUTENBACH	340	340						21.11.1996	250	21.11.1996
56	KAYL	340		510		340	170		19.12.1996	275	19.12.1996
57	KEHLEN	225	225						18.12.1996	250	18.12.1996
58	KOERICH	325		450		325	150		10.12.1996	300	10.12.1996
59	KOPSTAL	340		510		340	170		24.10.1996	285	24.10.1996
60	LAC H/SURE	350	350						20.01.1997	300	20.01.1997
61	LAROCHETTE	295		400		295	145		16.12.1996	265	16.12.1996
62	LENNINGEN	235		350		235	115		27.11.1996	250	27.11.1996
63	LEUDELANGE	220		350		220	120		18.11.1996	250	18.11.1996
64	LINTGEN	270		380		270	120		18.12.1996	275	18.12.1996
65	LORENTZWEILER	295		400		295	145		12.11.1996	250	12.11.1996
66	LUXEMBOURG	500		750		500	250		16.12.1996	250	16.12.1996
67	MAMER	300		500		300	150	25	02.10.1996	300	02.10.1996
68	MANTERNACH	200		300		200	100		08.11.1996	250	08.11.1996
69	MEDERNACH	250		375		250	135		12.11.1996	250	12.11.1996
70	MERSCH	300		450		300	150		13.11.1996	250	13.11.1996
71	MERTERT	215		360		215	110		19.11.1996	250	19.11.1996
72	MERTZIG	350	350						04.12.1996	250	04.12.1996
73	MOMPACH	240		240					08.11.1996	260	08.11.1996
74	MONDERCANGE	340		510		340	155		18.11.1996	250	18.11.1996
75	MONDORF/BAINS	430	430						02.10.1996	280	02.10.1996
76	MUNSHAUSEN	500		800		500	290		04.11.1996	280	04.11.1996
77	NEUNHAUSEN	450	450						10.10.1996	350	10.10.1996
78	NIEDERANVEN	300		450		300	150		09.01.1997	250	09.01.1997
79	NOMMERN	250		350		250	125		13.11.1996	240	13.11.1996
80	PETANGE	400		640		400	200	15	16.10.1996	250	16.10.1996
81	PUTSCHEID	400		650		400	200		03.10.1996	300	03.10.1996
82	RAMBROUCH	400	400						25.10.1996	280	25.10.1996
83	RECKANGE	240		365		240	130		18.12.1996	300	18.12.1996
84	REDANGE	250		335		250	120		05.12.1996	250	05.12.1996
85	REISDORF	330		460		330	165		22.11.1996	270	22.11.1996
86	REMERSCHEN	295		400		295	145		08.11.1996	300	08.11.1996
87	REMICH	300		410		300	150		27.11.1996	260	27.11.1996
88	ROESER	500		750		500	250		21.11.1996	300	21.11.1996
89	ROSPORT	270	270						28.10.1996	220	28.10.1996
90	RUMELANGE	340		510		340	170	20	27.01.1997	275	27.01.1997
91	SAEUL	300	300						04.12.1996	270	04.12.1996
92	SANDWEILER	360		600		360	200	25	08.10.1996	250	08.10.1996
93	SANEM	300		500		300	150		08.11.1996	250	08.11.1996
94	SCHIEREN	250		400		250	145		15.11.1996	250	15.11.1996
95	SCHIFFLANGE	340		510		340	170		25.10.1996	250	15.10.1996
96	SCHUTTRANGE	295		400		295	145		28.11.1996	250	28.11.1996
97	SEPTFONTAINES	320		480		320	160		01.10.1996	300	01.10.1996
98	STADTBREDIMUS	250	250						03.12.1996	250	03.12.1996
99	STEINFORT	250		350		250	105		30.09.1996	250	30.09.1996
100	STEINSEL	235		330		235	120		15.11.1996	230	15.11.1996
101	STRASSEN	300		450		300	150		29.11.1996	250	19.11.1996

IMPÔT		FONCIER								COMMERCIAL	
RANG	COMMUNES	A	B	B1	B2	B3	B4	Abbattement	DATE DELIB.		DATE DELIB.
102	TROISVIERGES	400	400						19.11.1996	275	19.11.1996
103	TUNTANGE	295		410		295	150		04.10.1996	250	04.10.1996
104	USELDANGE	300		410		300	150		27.09.1996	235	05.11.1996
105	VIANDEN	250		375		250	125		29.10.1996	250	29.10.1996
106	VICHTEN	340	340						23.10.1996	250	23.10.1996
107	WAHL	350	350						10.10.1996	300	10.10.1996
108	WALDBILLIG	300	300						11.11.1996	225	11.11.1996
109	WALDBREDIMUS	380	380						08.10.1996	280	08.10.1996
110	WALFERDANGE	400		600		400	200		21.11.1996	260	21.11.1996
111	WEILER/TOUR	300	300						14.11.1996	300	14.11.1996
112	WEISWAMPACH	500		800		500	290		18.10.1996	250	18.10.1996
113	WELLENSTEIN	300	300						22.11.1996	250	22.11.1996
114	WILTZ	280		400		280	145		18.10.1996	250	18.10.1996
115	WILWERWILTZ	500	500						25.10.1996	250	25.10.1996
116	WINCRANGE	450		600		450	220		17.07.1996	200	13.12.1996
117	WINSELER	400	400						15.11.1996	300	15.11.1996
118	WORMELDANGE	265	265						26.11.1996	250	26.11.1996

Arrêté grand-ducal du 12 juin 1997 portant modification des statuts du syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'Ouest, en abrégé S.I.D.E.R.O.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la loi d 14 février 1900 concernant la création des syndicats de communes telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi du 23 décembre 1958 et par la loi du 29 juillet 1981;

Vu l'arrêté grand-ducal du 19 avril 1994 autorisant la création du syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'Ouest, en abrégé S.I.D.E.R.O.;

Vu les délibérations concordantes des conseils communaux des communes de Boevange/Attert en date du 24 octobre 1995, de Clemency en date du 7 mai 1996, d'Ell en date du 21 décembre 1995, de Fischbach en date du 8 mai 1996, de Hobscheid en date du 23 avril 1996, de Kehlen en date du 22 janvier 1997, de Koerich en date du 2 mai 1996, de Kopstal en date du 20 mai 1996, de Lintgen en date du 15 mai 1996, de Lorentzweiler en date du 23 mai 1996, de Mersch en date du 24 avril 1996, de Septfontaines en date du 17 juin 1996, de Steinfort en date du 10 mai 1996, de Steinsel en date du 10 juin 1996, de Tuntange en date du 24 mai 1996 et de Walferdange en date du 12 juillet 1996;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre ministre de l'Intérieur et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Le texte des articles 4.1. alinéa 1, 5.2.02. et 6.1.02. et 6.1.02. alinéa 1 des statuts du syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'Ouest, en abrégé S.I.D.E.R.O., est remplacé par le texte suivant:

«Article 4.1. alinéa 1. – Le syndicat a pour objet l'assainissement des bassins tributaires de la Moyenne-Alzette, de l'Attert, de l'Eisch et de la Mamer en entrenant, exploitant et faisant fonctionner les stations d'épuration, les collecteurs principaux et les ouvrages annexes et en faisant exécuter tous autres travaux qui seront rendus nécessaires par l'accomplissement de l'objet ci-dessus défini, le tout dans le respect du principe pollueur-payeur.

Article 5.2.02. – Le bureau se compose du président, du vice-président et du secrétaire, ainsi que d'un membre supplémentaire pour chaque tranche de 6 nouvelles communes-membres adhérées au syndicat ou fraction d'une telle branche. L'effectif total du bureau est toutefois limité à cinq membres.

Art. 6.1.02. alinéa 1. – Le financement du syndicat est assuré par la participation des communes aux dépenses du syndicat, participation déterminée pour chaque commune par site et en fonction des charges imputables directement aux différents sites et des charges générales à ventiler sur les différents sites.»

Art. 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre de l'Intérieur,
Michel Wolter

Château de Berg, le 12 juin 1997.
Jean

Arrêté ministériel du 16 juin 1997 portant nomination des membres de la Commission Nationale de Soudage (CNS).

Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,

Vu l'article 8 du règlement ministériel du 12 mai 1997 portant réorganisation de la formation spécialisée dans les techniques de soudage et remaniant la Commission nationale de soudage instituée par le règlement ministériel du 3 octobre 1980;

Vu les propositions des Chambres professionnelles concernées;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres avec voix délibérative de la Commission nationale de soudage:

Messieurs François Ortolani et Nic Alff, représentants du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle,

Messieurs Camille Koedinger et Albert Bonifas, représentants de la Chambre de Commerce,

Messieurs Jean-Pierre Olinger et François Dostert, représentants de la Chambre des Métiers,

Messieurs Fernand Speltz et Fernand Meneghetti, représentants de la Chambre de Travail.

Art. 2. Sont nommés membres avec voix consultative de la Commission nationale de soudage:

Monsieur Pierre Mathieu, chargé de direction du Centre de formation professionnelle continue de Walferdange,

Monsieur Pierre Dauphin, président de la Commission de certification nationale.

Art. 3. Monsieur François Ortolani, préqualifié, assume la fonction de président de la Commission.

Monsieur Gustave Eiden, Chambre des Métiers, est nommé secrétaire de la Commission.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial et expédition en sera délivrée à chacun des intéressés pour lui servir de titre.

Luxembourg, le 16 juin 1997.
Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

Arrêté ministériel du 24 juin 1997 portant nomination des experts de la Commission Nationale de Soudage (CNS).

Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,

Vu l'article 8 du règlement ministériel du 12 mai 1997 modifiant le règlement ministériel du 11 mai 1997 portant réorganisation de la formation spécialisée dans les techniques de soudage et remaniant la Commission nationale de soudage instituée par règlement ministériel du 3 octobre 1980;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés experts auprès de la Commission Nationale de Soudage:

Monsieur François Engel, instructeur soudeur, maître d'enseignement technique;

Monsieur Marcel Keup, ingénieur technicien, ingénieur soudeur (E.W.E.);

Monsieur Camille Mayer, chef de département (E.W.E.);

Monsieur Jean-Jacques Muller, ingénieur diplômé, ingénieur soudeur (E.W.E.);

Monsieur Marco Rill, instructeur soudeur, spécialiste en soudage (E.W.E.);

Monsieur Claude Wenger, ingénieur technicien, ingénieur soudeur (E.W.E.);

Monsieur Christian Dell, aspirant professeur ingénieur;

Monsieur Jean-Jacques Jones, ingénieur technicien, ingénieur soudeur (E.W.E.).

Art. 2. Le présent arrêté sera transmis aux experts de la commission pour leur servir de titre et à la Chambre des Comptes pour information. Il sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 24 juin 1997.
Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

Arrêté ministériel du 2 juillet 1997 portant nomination des membres de la commission supérieure des maladies professionnelles.

La Ministre de la Sécurité sociale,

Vu l'arrêté grand-ducal du 30 juillet 1928 concernant l'extension de l'assurance obligatoire contre les accidents aux maladies professionnelles, tel qu'il a été modifié par la suite;

Vu l'arrêté ministériel du 9 novembre 1928 réglant l'organisation de la commission supérieure des maladies professionnelles, tel qu'il a été modifié par la suite;

Vu les propositions des chambres professionnelles intéressées;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres de la commission supérieure des maladies professionnelles pour une durée de cinq ans:

I. - Médecins

– Monsieur le Dr Xavier MILLER, médecin spécialiste en dermato-vénéréologie, Ettelbruck;
– Monsieur le Dr Nico HAAS, médecin généraliste, Luxembourg;
– Monsieur le Dr Camille KEMMER, médecin spécialiste en rhumatologie, Esch/Alzette;

II. - Représentants des employeurs

– Monsieur Romain SCHMIT, conseiller de direction à la Fédération des Artisans, Luxembourg;
– Monsieur le Dr Pierre BLAISE, médecin-directeur STI, Luxembourg;
– Monsieur le Dr Fernand METZLER, médecin chef de service de Santé Intégré ARBED S.A.;

III. - Représentants des assurés

– Monsieur Armand DREWS, membre de la chambre des employés privés, Luxembourg;
– Monsieur René PIZZAFERRI, secrétaire syndical, Esch/Alzette;
– Monsieur Antoine GIARDIN, ouvrier, Lamadelaine.

Art. 2. Une expédition du présent arrêté qui est publié au Mémorial est transmise à chaque membre de la commission pour lui servir de titre.

Luxembourg, le 2 juillet 1997.

La Ministre de la Sécurité sociale,
Mady Delvaux-Stehres

Administration de l'Environnement. - Examen de promotion. - L'Administration de l'Environnement organisera au courant du mois de décembre 1997 l'examen de promotion dans la carrière de l'ingénieur-technicien.

Administration gouvernementale. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 20 juin 1997, Monsieur Alain Bellot, Attaché de Gouvernement, a été nommé Attaché de Gouvernement premier en rang.

Par arrêté grand-ducal du 20 juin 1997, Monsieur Joseph Minnemeister, rédacteur principal, a été nommé chef de bureau adjoint.

Consulats. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 9 juin 1997, Monsieur Jacek Jonak a été nommé Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Varsovie, pour une période renouvelable de cinq ans, avec juridiction sur la République de Pologne.

Par arrêté grand-ducal du 14 juin 1997, Monsieur Jan Eichbaum a été nommé Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Sao Paulo, pour une période renouvelable de cinq ans, avec juridiction sur les Etats de Sao Paulo, Bahia, Mato Grosso, Mato Grosso do Sul, Goias, Pernambuco, Ceara et Amazonas.

Par arrêté grand-ducal du 14 juin 1997, Monsieur Henry Kafie a été nommé Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Tegucigalpa, pour une période renouvelable de cinq ans, avec juridiction sur la République du Honduras.

Entreprises d'assurances - Norwich Union Life Insurance Society (NULIS). - Transfert de portefeuille. - Par la décision du Majesty's High Court of Justice (Chancery Division) du 23 avril 1997 l'entreprise d'assurances de droit anglais Norwich Union Life Insurance Society (NULIS) a été autorisée à transférer son portefeuille de long terme (tel que défini dans la

section 1(1) du Insurance Companies Acte 1982) aux entreprises d'assurances Norwich Union Annuity Limited, Norwich Union France, Norwich Union Life Insurance Ireland Limited and Norwich Union Life and Pensions Limited.

Fonction Publique. – Commission des Pensions. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 29 juin 1997 ont été nommés membres effectifs de la Commission des Pensions avec effet à partir du 1[er] juillet 1997 et pour une durée de trois ans:

M. Marc Schlungs, président de chambre à la Cour d'appel, président

Mme Edmée Conzemius, premier conseiller à la Cour d'appel, membre

M. Nicolas Rume, directeur adjoint de la Santé, membre-docteur

M. Joseph Daleiden, fonctionnaire au Ministère d'Etat, membre-représentant du personnel

M. Pierre Neyens, directeur de l'Administration du Personnel de l'Etat, membre

Ont été nommés membres suppléants de la Commission pour la même durée:

M. Georges Santer, premier conseiller à la Cour d'appel,

Mme Eliane Eicher, conseiller à la Cour d'appel,

Mme Margot Muller, médecin-chef de dvision à la Direction de la Santé,

M. Ferd Milbert, instituteur,

M. Jean-Paul Conzémius, conseiller de direction 1[re] classe au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative.

Fonds national de solidarité. – Examen de promotion. – Un examen de promotion dans la carrière du rédacteur aura lieu au cours du mois de novembre 1997.

Indice des prix à la consommation au 1[er] juin 1997. - L'indice des prix à la consommation établi conformément au règlement grand-ducal du 27 décembre 1996 est de 578.90 au 1[er] juin par rapport à la base 100 au 1[er] janvier 1948.

La moyenne des six derniers mois de l'indice raccordé s'établit au 1[er] juin 1997 à 578.08.

Luxembourg, le 3 juillet 1997.

Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques

Liste des produits phytopharmaceutiques agréés au Grand-Duché de Luxembourg en 1997.

(Publication suivant art. 14 du règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques)

Numéro d'agrément	Nom commercial	Fabricant/Distributeur
A ajouter:		
L 1351-17	Gaucho Orge	Bayer
L 1352-17	Gaucho Blé	Bayer
L 1353-17	Confidor 200 SL	Bayer
L 1354-16	Etisso Combi-Düngerstäbchen	Frunol
L 1355-16	Etisso Blattlaus-Sticks	Frunol
L 1356-78	KB Aliette WG	Rhône-Poulenc
L 1357-42	Allegro	BASF
L 1358-42	Focus Plus	BASF
L 1359-50	Vista Top	AgrEvo
L 1360-58	Asef Evergreen Anti-Mousse	Asef
L 1361-60	Viano Gazon Anti-Mousse II	Rendapart

L 1362-84	Pirigrain 250	CGI
L 1363-55	Hermozeb 80 WP	Hermoo
L 1364-55	Cuprex 50%	Hermoo
L 1365-99	Greenmaster, Feed, Weed and Mosskiller	Levington Horticulture
L 1366-58	Asef Evergreen Extra	Asef
L 1367-58	Asef Mosclean	Asef
L 1368-88	Biopaline 1553	JP Industrie
L 1369-66	Dinet	DowElanco
L 1370-66	Dursban 5 G	DowElanco
L 1371-40	Premazin SC	Protex
L 1372-65	Super Slugran Extra	Cyanamid
L 1373-63	Roundup TX	Monsanto
L 1374-17	Keeper	Bayer
L 1375-57	Bayt Granulé	Bayer
L 1376-22	Prelude UW	AgrEvo
L 1377-50	Scala	AgrEvo
L 1378-50	Brestan 50 WG	AgrEvo
L 1379-50	Afalon Spécial SC	AgrEvo
L 1380-20	Sorexa D	Sorex
L 1381-20	Sorexa Bloc	Sorex
L 1382-56	Amistar	Zeneca
L 1383-36	Insektenil-Raumnebel-forte-trocken-DDVP	Hentschke&Sawatski
L 1384-41	Boscor	Novartis
L 1387-20	Sorexa Grains	Sorex
L 1385-17	Raxil S	Bayer
L 1386-17	Kioxy Garden	Bayer
A biffer:		
L-0086-17	Morkit	Bayer
L-0155-41	Faneron 50 WP	Ciba-Geigy
L-0158-41	Gesatop 2 G	Ciba-Geigy
L-0237-65	Prefix granulé	Cyanamid
L-0258-17	Birgin	Bayer
L-0271-65	Super Slugran	Cyanamid
L-0524-65	Casoron S-GR	Cyanamid
L-0536-17	Ustinex KR	Bayer
L-0669-69	Detia EX-B	Verfaillie-Elsig
L-0778-42	Compo Super Herbicide Total	BASF
L-0880-06	Sanguano Rasendünger mit Moosvernichter	SKW Trostberg
L-0892-19	Rasendünger mit Moosvernichter	Spiess
L-0932-56	Capsolane	Zeneca
L-1005-59	Bromatrol	Rentokil
L-1033-17	Dyrene	Bayer
L-1037-17	Fuvit WP 64	Bayer
L-1048-42	BASF Gallant	BASF
L-1049-66	Gallant 125 EE Herbicide	DowElanco
L-1057-65	Cycocel Cyanamid	Cyanamid
L-1061-35	Detmolin F	Frowein
L-1073-42	Arsenal	BASF
L-1081-50	Rival CS	AgrEvo
L-1141-41	Insegar	Ciba-Geigy
L-1148-64	Astix DP	Rhône-Poulenc
L-1156-57	Difenex	Bayer Belgium
L-1167-10	Schneckenpaste Limex	Celaflor

L-1171-41	Super Ternet	Ciba-Geigy
L-1192-42	Bastion	BASF
L-1193-10	Etisso Pflanzenschutz Zäpfchen	Celaflor
L-1228-17	Baythroid 100 ES	Bayer
L-1230-41	Keos 670 WG	Ciba-Geigy
L-1238-41	Biprotect	Ciba-Geigy
L-1243-65	Counter 2 GR-S	Cyanamid
L-1252-61	Anti-Germe FTB	Fertibel
L-1275-17	Ustinex Unkrautfrei	Bayer
L-1317-42	Compo Antipourriture Grise	BASF

A modifier:

Au lieu de:	Lire:
L 1105-58 Asef Super Greenkeeper / Asef	L 1105-58 Asef Engrais Gazon+Herbicide/Asef
L 1086-42 Basagran DP / BASF	L 1086-42 Basagran DP-P / BASF
L 1084-42 Bavistin DF / BASF	L 1084-42 Bavistin WG / BASF
L 1035-17 Bayleton Rindenwundverschluss / Bayer	L 1035-17 Bayleton Pâte / Bayer
L 1292-50 Decis 0,08 liquide / AgrEvo	L 1292-50 Compo Insecticide Jardin Decis 0,08
L 1006-17 Dipterex SP 80 / Bayer	L 1006-17 Tugon SP 80 / Bayer
L 1045-42 Duplosan DP / BASF	L 1045-42 Duplosan DP-P / BASF
L 0442-41 Gesatop 500 FW / Novartis	L 0442-41 Gesatop 500 SC / Novartis
L 0134-42 Kumulus DF / BASF	L 0134-42 Kumulus WG / BASF
L 0717-56 Pirimor WG / Zeneca	L 0717-56 Pirimor / Zeneca
L 1116-42 Polyram-Combi DF / BASF	L 1116-42 Polyram WG / BASF
L 1047-42 Pyramin DF / BASF	L 1047-42 Pyramin WG / BASF
L 1036-17 Ustinex PA WG / Bayer	L 1036-17 Ustinex WG / Bayer

Office National du Remembrement. - Nomination. - Par arrêté grand-ducal du 20 juin 1997 Madame Elisabeth DAUBENFELD-RIES, rédacteur principal à l'Inspection Générale des Finances a été nommée membre suppléant de l'Office National du Remembrement en remplacement de M. René HELLINGHAUSEN.

Service d'Economie Rurale. – Examen de fin de stage (partie spéciale). – Le Service d'Economie Rurale organisera au cours de la première quinzaine du mois de février 1998 un examen de fin de stage dans la carrière du chargé d'études.

Société Nationale des C.F.L. - Conseil d'administration. - Par arrêté grand-ducal du 23 mai 1997, Monsieur Jeannot SCHNEIDER, président sortant du Conseil d'Administration de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois, demeurant à Strassen a été autorisé à porter le titre honorifique des fonctions prédésignées.

Titres au porteur. - Oppositions. - Rectificatif. - Au numéro 13 du Mémorial B du 22 mars 1996, il y a lieu de lire à la page 227, à l'endroit des exploits de l'huissier Michelle Thill concernant des titres KINGDOM OF SWEDEN, 1994-1999 que le titre de 1000-XEU frappé par l'opposition porte le numéro 20 526 et non le numéro 20 256.

Le numéro 55 du Mémorial B du 12 décembre 1996 relatif au relevé du 30 juin 1996 des valeurs luxembourgeoises au porteur frappées d'opposition en vertu de la loi du 16 mai 1891 concernant la perte de titres au porteur, est modifié à la page 939 à l'endroit des titres KINGDOM OF SWEDEN en ce sens que dans la colonne du milieu le numéro 20 256 est supprimé et remplacé par le numéro 20 526.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 29 **31 juillet 1997**

Sommaire

Arrêté ministériel du 27 juin 1997 autorisant Monsieur Georges LONGLE, agent de sécurité, demeurant à F-54150 Norroy-le-Sec, 12, rue Albert Lebrun, à exercer des actvités de convoyage.

Le Ministre de la Justice,

Vu la loi du 6 juin 1990 relative aux activités privées de gardiennage et de surveillance;

Vu la demande présentée par Monsieur Georges *Longle,* agent de sécurité, né le 12 mars 1955 à Cambrai (France), demeurant 12, rue Albert Lebrun à F-54150 Norroy-le-Sec, en vue d'obtenir l'autorisation de pouvoir exercer l'activité privée de convoyage;

Vu l'avis favorable des autorités judiciaires;

Arrête:

Art. 1er. L'agrément d'exercer l'activité de convoyage est accordée à Monsieur Georges *Longel*, agent de sécurité, demeurant à F-54150 Norroy-le-Sec, 12, rue Albert Lebrun.

Art. 2. La présente autorisation est valable jusqu'au 26 juin 2002.

Luxembourg, le 27 juin 1997.
Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Administration des Contributions. - Nomination. - Par arrêté grand-ducal du 7 juillet 1997, Monsieur Auguste PLETSCHETTE, inspecteur principal au service d'imposition de l'Administration des Contributions, a été nommé préposé du bureau d'imposition Diekirch de la section des personnes physiques avec effet au 1er août 1997.

Administration des Eaux et Forêts. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 20 juin 1997, Monsieur Jean-Pierre *Arend,* ingénieur auprès de l'Administration des Eaux et Forêts, a été nommé ingénieur-inspecteur auprès de la même adminisration.

Administration des Ponts et Chaussées. - Examen de promotion. - Il est porté à la connaissance des intéressés que l'Administration des Ponts et Chaussées envisage d'organiser pendant la première quinzaine du mois de janvier 1998 un examen de promotion dans la carrière de l'artisan.

Administration des services techniques de l'agriculture. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 14 juin 1997, démission honorable de ses fonctions a été accordée à Monsieur Joseph *Ferring,* ingénieur 1ère classe à l'Administration des services techniques de l'agriculture, avec effet au 1er octobre 1997. Par le même arrêté grand-ducal le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur *Ferring*.

Associations agricoles.

Mise en liquidation

Conformément à l'art. 17 de l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945, tel qu'il a été modifié par la loi du 25 août 1986, l'association agricole dite

RINDVIEHZUCHTGENOSSENSCHAFT VON ERMSDORF

a déposé le 27 juin 1997 au secrétariat de la commune d'Ermsdorf une déclaration concernant sa mise en liquidation ainsi qu'une liste indiquant les noms, professions et domiciles des liquidateurs.

—

Clôture de liquidation

Conformément à l'art. 17 de l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945, tel qu'il a été modifié par la loi du 25 août 1986, l'association agricole dite

RINDVIEHZUCHTGENOSSENSCHAFT VON ERMSDORF

a déposé le 27 juin 1997 au secrétariat de la commune d'Ermsdorf une déclaration concernant la clôture de sa liquidation.

Circulation des signes monétaires émis par l'Institut Monétaire Luxembourgeois.

(Publication prévue par l'art. 19, par. 2 de la loi du 20 mai 1983 portant création d'un Institut Monétaire Luxembourgeois).

Situation au 30 juin 1997:	Francs
A) Billets	
F 5.000 (type 1993):	3.135.345.000,–
F 1.000 (type 1985):	1.354.606.000,–
F 100 (type 1986):	199.480.200,–
B) Monnaies métalliques	
F 50 (type 1987):	509.908.850,–
F 20 (type 1990):	21.969.300,–
F 5 (type 1986):	119.862.755,–
F 1 (type 1988):	47.997.721,–
Sous-total	5.389.169.826,–
Monnaies numismatiques:	3.722.180,–
Monnaies commémoratives:	19.783.900,–
Total	5.412.675.906,–

Institut Monétaire Luxembourgeois

Commission Indépendante de la Radiodiffusion. - Démissions. - Nominations. - Démission honorable de leur qualité de membre de la Commission Indépendante de la Radiodiffusion a été accordée par arrêté grand-ducal du 29 juin 1997 à Monsieur Georges *Kill,* Président de la Cour administrative et à Monsieur Georges *Ravarani,* Président du Tribunal administratif.

Par le même arrêté Monsieur Roland *Schmit,* Président de Chambre à la Cour d'appel, et Monsieur Joseph *Lahr,* Professeur-ingénieur à l'Institut Supérieur de Technologie ont été nommés membres de la Commission Indépendante de la Radiodiffusion, en remplacement de Monsieur Georges *Kill* et de Monsieur Georges *Ravarani* dont ils achèvent les mandats.

Cour d'appel militaire. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 20 juin 1997, le lieutenant-colonel de l'armée Pierre *Freichel* a été nommé membre effectif de la Cour d'appel militaire en remplacement du lieutenant-colonel de l'armée René *Alzin.*

Entreprises d'assurances. - Agrément d'agents d'assurances retirés pendant le mois de mai 1997.

Nom et domicile	*Entreprises d'assurances*	*Date du retrait*
CASTIGLIA Nico Luxembourg	ROYALE UAP VIE	05.05.1997

Entreprises d'assurances. - Agents d'assurances agréés pendant le mois de mai 1997.

Nom et domicile	*Entreprises d'assurances*	*Date de l'agrément*
LANNERS Guy Heisdorf	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	27.05.1997
CASTIGLIA Nico Luxembourg	AZUR-VIE	05.05.1997
WAMPACH Jean-Claude Bastendorf	LA BALOISE, Compagnie d'Assurances LA BALOISE, Compagnie d'Assurances sur la Vie	27.05.1997
DOS SANTOS MARTINS Sonia Luxembourg	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	27.05.1997
SERRAES Antoine Merkholtz	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	23.05.1997

KREMER Marc Capellen	LA LUXEMBOURGEOISE uniquement: R.C.-Autos, Corps de VTA, Protection Juridique R.C.A., Personnes transportées et Marchandises transportées	05.05.1997
MEDINGER Raymond Schifflange	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	27.05.1997
STELMES Caroline Luxembourg	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	27.05.1997
PAJAK Jean Frisange	ROYALE UAP IARD ROYALE UAP VIE	23.05.1997
SCHOLTES Henri Lellingen	ZURICH, Compagnie d'Assurances ZURICH, Compagnie d'Assurances sur la Vie	27.05.1997

Entreprises d'assurances. - Agréments d'agents d'assurances retirés pendant le mois de juin 1997.

Nom et domicile	*Entreprises d'assurances*	*Date de retrait*
BECKER Gilbert Esch-sur-Alzette	ASSURANCES GENERALES DE FRANCE AGF/ASSUBEL VIE	11.06.1997
RECKINGER Jean-Pierre Esch-sur-Alzette	LA BALOISE, Compagnie d'Assurances LA BALOISE, Compagnie d'Assurances sur la Vie	05.06.1997
GASPARINHO Joao Howald	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	12.06.1997
HEYMANS Marie-Paule ép. REISER Rédange	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	06.06.1997
KOESLING Malou ép. DECKER Rumelange	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	06.06.1997
MARTINELLI Vincenzo Differdange	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	06.06.1997

Entreprises d'assurances. - Agents d'assurances agréés pendant le mois de juin 1997.

Nom et domicile	*Entreprises d'assurances*	*Date de l'agrément*
HEYMANS Marie-Paule ép. REISER Rédange	ASSURANCES GENERALES DE FRANCE AGF/ASSUBEL VIE	06.06.1997
KOESLING Malou ép. DECKER Rumelange	D.A.S.	06.06.1997
DEGRAVE Joanne ép. JOUCKEN Luxembourg	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	06.06.1997
ETIENNE Geneviève Luxembourg	FORTIS LUXEMBOURG IARD FORTIS LUXEMBOURG VIE	06.06.1997
AMADEO Pier Andrea Luxembourg	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	06.06.1997
MARTINELLI Vincenzo Differdange	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	06.06.1997
SCHMIT Jean-Louis Ahn	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	11.06.1997
DUGIMONT Marc Luxembourg	HENIN VIE	06.06.1997

MICHIELS Eric Luxembourg	HENIN VIE	06.06.1997
BIJL Arno Berdorf	INTERPOLIS	06.06.1997
VAN SPRANG Coen Stadtbredimus	INTERPOLIS	06.06.1997
DE MATOS BATISTA Sandra Wormeldange	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	06.06.1997
ELSEN Matthias Luxembourg	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	06.06.1997
HARMEL Cathérine ép. GUISSART Rodange	LA LUXEMBOURGEOISE uniquement: R.C.-Autos, Corps de VTA, Protection Juridique R.C.A., Personnes transportées et Marchandises transportées	06.06.1997
LUCAS MARTINS Jorge Manuel Luxembourg	LA LUXEMBOURGEOISE uniquement: R.C.-Autos, Corps de VTA, Protection Juridique R.C.A., Personnes transportées et Marchandises transportées	06.06.1997
A.G.N. S.A. représentée par M. NEPPER Pascal Luxembourg	ROYALE UAP IARD ROYALE UAP VIE	06.06.1997
BECKER Gilbert Esch-sur-Alzette	ROYALE UAP IARD ROYALE UAP VIE	11.06.1997
CAGNE Dominique ép. LESIRE Luxembourg	ROYALE UAP IARD ROYALE UAP VIE	12.06.1997
LALMANT Marcel Dudelange	ROYALE UAP IARD ROYALE UAP VIE	06.06.1997
WEBER Gabriel Luxembourg	WINTERTHUR-EUROPE ASSURANCES	06.06.1997
DAVID Raymond Untereisenbach	ZURICH, Compagnie d'Assurances ZURICH EUROLIFE	11.06.1997

Hôpital Neuropsychiatrique de l'Etat. - Nomination. - Par arrêté grand-ducal du 30 juin 1997, M. le Dr Paul HENTGEN a été nommé médecin chef de division auprès de l'Hôpital Neuropsychiatrique de l'Etat.

INSTITUT MONETAIRE LUXEMBOURGEOIS.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES ET BILAN AU 31 DECEMBRE 1996

(Publication prévue par l'article 34 de la loi du 20 mai 1983 portant création d'un Institut Monétaire Luxembourgeois.)

CONSEIL DE GOUVERNEMENT du 30 mai 1997.

Extrait du procès-verbal n° 20/97 approuvé dans la séance du 6 juin 1997.

Comptes annuels et rapports y relatifs de l'Institut Monétaire Luxembourgeois (FIN.22/97)

Après avoir entendu le rapport de M. le Ministre des Finances, le Conseil approuve les comptes annuels 1996 et les rapports y relatifs de l'IML; il donne décharge aux organes de l'IML sur base de l'article 34 de la loi du 20 mai 1983.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1996

Débit		*Francs*
Intérêts et commissions payées		117.190.454,–
Différence de change sur avoirs de réserve		3.507.587,–
Moins-values sur titres et participations		4.999.999,–
Frais de fonctionnement		417.401.136,–
dont: – Conseil de l'IML	1.090.000,–	
– Direction	14.925.618,–	
Amortissements sur immobilisé		1.284.274,–
Frais divers et extraordinaires		342.900,–
Bénéfice de l'exercice		139.742.788,–
TOTAL:		684.469.138,–

Crédit	
Rémunération de la surveillance	337.885.003,–
Intérêts et commissions perçus	160.114.172,–
Produits du portefeuille-effets	166.393.155,–
Bénéfice de change réalisé	394.671,–
Revenu des immeubles	15.431.161,–
Vente de monnaies commémoratives	508.900,–
Vente de publications	342.146,–
Virements des comptes de provisions	217.157,–
Revenus divers et extraordinaires	3.182.773,–
TOTAL:	684.469.138,–

BILAN AU 31 DECEMBRE 1996

Actif		*Francs*
Encaisse-or		538.121.440,–
Fonds Monétaire International		1.544.680.038,–
– Position de réserve	1.052.314.219,–	
– DTS détenus	346.060.733,–	
– Balance pour modification de la position de réserve	146.305.086,–	
Institut Monétaire Européen		1.051.810.068,–
– Ecus officiels détenus	917.279.709,–	
– Or à recevoir de l'I.M.E.	134.530.359,–	
Monnaies étrangères		433.759,–
Portefeuille-effets		4.496.904.133,–
Portefeuille-participations		36.258.060,–
Disponible: Caisse et CCP		358.124,–
Avoirs en banque		968.102.376
– à vue	125.102.376,–	
– à terme	843.000.000,–	
Comptes de compensation des banques		4.318.840,–
Créance sur l'Etat en contrevaleur de l'émission de signes monétaires		4.795.247.985,–
Immeubles		951.146.371,–
Matériel et mobilier		960.671,–
Divers / Comptes transitoires		62.423.941,–
TOTAL:		14.450.765.806,–

Passif		
Signes monétaires en circulation		5.691.191.261,–
dont: – Signes monétaires courants	5.670.225.461,–	
– Emission numismatique	20.965.800,–	
Fonds Monétaire International		777.057.951,–

– DTS alloués	757.382.902,–	
– Avoirs du FMI en francs	19.675.049,–	
Institut Monétaire Européen		
– Ecus officiels à livrer		917.279.709,–
Dépôts du Trésor Public		2.590.247.488,–
Comptes de compensation des banques		4.318.840,–
Fonds de pension IML		236.020.903,–
Divers/Comptes transitoires		34.638.550,–
Dépôt d'or de l'Etat		672.651.799,–
Capital		500.000.000,–
Réserves et provisions		2.887.616.517,–
Bénéfice de l'exercice		139.742.788,–
TOTAL:.		14.450.765.806,–

COMPTES D'ORDRE

Dépôt de titres (FMI)	5.075.000.000,–
Avoirs gérés pour compte de l'I.M.E.	134.530.359,–
Garanties de compensation-titres	10.965.000.000,–

L'affectation du bénéfice a lieu conformément à l'article 35 de la loi du 20 mai 1983 portant création d'un Institut Monétaire Luxembourgeois, à savoir par transfert pour moitié à une réserve de stabilisation et pour moitié au Trésor.

Luxembourg, le 11 juillet 1997.

La Direction de l'Institut Monétaire Luxembourgeois

Jean GUILL
Directeur

Jean-Nicolas SCHAUS
Directeur

Pierre JAANS
Directeur général

Juridictions de l'ordre administratif. - Fixation des audiences pendant les vacances judiciaires 1997.

Cour Administrative

Pendant la période du 16 juillet au 15 septembre 1997, les audiences pour affaires urgentes sont fixées au mercredi de chaque semaine à 10.00 heures du matin.

Tribunal Administratif

Pendant la période du 16 juillet au 15 septembre 1997, les audiences pour affaires urgentes sont fixées au mercredi de chaque semaine à 14.30 heures de l'après-midi.

Liste des spécialités pharmaceutiques et/ou médicaments préfabriqués à usage humain admis à la vente dans le Grand-Duché de Luxembourg.

(Annexe de l'arrêté ministériel du 13 janvier 1988 publié au Mémorial, Recueil Administratif et Economique, B N° 7 du 8 février 1988, page 260)

101e MODIFICATION (2 JUILLET 1997)

A) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT AJOUTES A LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

P	ALVITYL	CPR.ENR.		PO	1*50 CPR.
P	ALVITYL	SIR.		PO	1*1 FL.150 ML
RR	AMOXICILLINE NM-GENERICS	CPS	500 MG	PO	1*12 CPS
RR	AMOXICILLINE NM-GENERICS	CPS	500 MG	PO	1*16 CPS
RR	AMOXICILLINE NM-GENERICS	CPS	500 MG	PO	1*20 CPS
RR	AMOXICILLINE NM-GENERICS	CPS	500 MG	PO	1*60 CPS
R	ANTIFUNGOL-6	CR.	1 PC	VA	1*1 CR. 35 G
R	ATENOLOL-SMB	CPR.SEC.	100 MG	PO	1*100 CPR.U.D.
R	CAFL 500/10	CPR.		BU	1*20 CPR.A MACHER

R	CAFL 500/10	CPR.		BU	1*40 CPR.A MACHER
R	CAFL 500/10	CPR.		BU	1*100 CPR.A MACHER
R	CAFL 500/10	CPR.		BU	1*500 CPR.A MACHER
R	CAFL 500/10	CPR.EFF.		BU	1*20 CPR.
R	CAFL 500/10	CPR.EFF.		BU	1*40 CPR.
R	CAFL 500/10	CPR.EFF.		BU	1*100 CPR.
R	CAFL 500/10	CPR.EFF.		BU	1*500 CPR.
P	CALCIUM CARBONICUM N OLIGOPLEX	CPR.		PO	1*150 CPR.
R	CARDURA	CPR.	1 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
R	CARDURA	CPR.	1 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
R	CARDURA	CPR.	2 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
R	CARDURA	CPR.	2 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
R	CARDURA	CPR.	4 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
R	CARDURA	CPR.	4 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
R	CARDURA	CPR.	8 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
R	CARDURA	CPR.	8 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
R	CIMETIDINE-COX	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
R	CIMETIDINE-COX	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
R	CIMETIDINE-COX	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
R	CIMETIDINE-COX	CPR.PELLIC.	400 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
R	CIMETIDINE-COX	CPR.PELLIC.	800 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	CLAMOXYL	CPR.	1 G	PO	1*10 TABS SS BLIST
RR	CORVERT	SOL.P.PERF.	0,1 MG /1 ML	IV	1*1 FL. 10 ML
RR	CROMATON	SOL.INJ.	500 MCG	IM	1*1 AMP. 1 ML
RR	CROMATON	SOL.INJ.	500 MCG	IM	1*3 AMP. 1 ML
RR	CROMATON FORTE	PDRE P.PREP.INJ	1000 MCG	IM	1*1 AMP. 1 ML
RR	CROMATON FORTE	PDRE P.PREP.INJ	1000 MCG	IM	1*3 AMP. 1 ML
P	ELUDRIL	SOL.		BU	1*1 SOL. 200 ML
P	ELUDRIL	SOL.		BU	1*1 SOL. 500 ML
RR	FORTECORTIN	CPR.	8 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
RR	FORTECORTIN	CPR.	8 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
RR	FORTECORTIN	CPR.	8 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
R	GYNOFLOR	CPR.		VA	1*6 CPR.
R	GYNOFLOR	CPR.		VA	1*12 CPR.
R	HUMALOG	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	IMSC	1*5 CARTOUCHES 3 ML
R	HUMALOG-HUMAJECT	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	IMSC	1*5 CARTOUCHES 3 ML
R	ISOKET RETARD	CPS	120 MG	PO	1*60 CPS
P	JUNIFEN	SIR.	20 MG /1 ML	PO	1*1 BOUT.PET 100 ML
RR	KABIKINASE	PDRE P.PREP.INJ	750000 UI	IV	1*1 FL. 8 ML
RR	KABIKINASE	PDRE P.PREP.INJ	1500000 UI	IV	1*1 FL. 10 ML
P	KODAN TINKTUR FORTE FARBLOS	SOL.		TO	1*1 SOL. 250 ML +1*1 POMPE
P	KODAN TINKTUR FORTE FARBLOS	SOL.		TO	1*1 SOL. 1000 ML
P	KODAN TINKTUR FORTE FARBLOS	SOL.		TO	1*1 SOL. 2000 ML
P	KODAN TINKTUR FORTE FARBLOS	SOL.		TO	1*5 FL. 6 ML
P	KODAN TINKTUR FORTE FARBLOS	SOL.		TO	1*40 FL. 6 ML
P	KODAN TINKTUR FORTE GEFAERBT	SOL.		TO	1*1 SOL. 250 ML +1*1 POMPE
P	KODAN TINKTUR FORTE GEFAERBT	SOL.		TO	1*1 SOL. 1000 ML
P	KODAN TINKTUR FORTE GEFAERBT	SOL.		TO	1*1 SOL. 2000 ML
P	LACTULOSE	SIR.	670 MG /1 ML	PO	1*1 FL.300 ML
P	LACTULOSE	SIR.	670 MG /1 ML	PO	1*1 FL. 500 ML
P	LACTULOSE	SIR.	670 MG /1 ML	PO	1*1 FL.1000 ML
R	LODINE RETARD-400	CPR.PELLIC.	400 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
R	LODINE RETARD-400	CPR.PELLIC.	400 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
R	LODINE RETARD-400	CPR.PELLIC.	400 MG	PO	1*250 CPR.
R	LODINE RETARD-400	CPR.PELLIC.	400 MG	PO	1*500 CPR.
R	LODINE RETARD-600	CPR.PELLIC.	600 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
R	LODINE RETARD-600	CPR.PELLIC.	600 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
R	LODINE RETARD-600	CPR.PELLIC.	600 MG	PO	1*250 CPR.

R	LODINE RETARD-600	CPR.PELLIC.	600 MG	PO	1*500 CPR.
RR	LUVOXE	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*30 CPR.SEC.
RR	LUVOXE	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*100 CPR.SEC.U.D.
RR	MALARONE	CPR.PELLIC.		PO	1*12 CPR.SS BLIST.
RR	MCP HEXAL INJEKT	SOL.INJ.	10 MG /2 ML		1*5 AMP. 2 ML
R	MCP HEXAL TROPFEN	GTTES	4 MG /1 ML	PO	1*1 GTTES 30 ML
R	MCP HEXAL TROPFEN	GTTES	4 MG /1 ML	PO	1*1 GTTES 100 ML
R	MCP HEXAL 10	CPR.	10 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
R	MCP HEXAL 10	CPR.	10 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
RR	MINIRIN	SPRAY	0,25 MG /1 ML	IN	1*1 FL. 2,5 ML
RR	MODIODAL	CPR.	100 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
RR	MODIODAL	CPR.	100 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
RR	MODIODAL	CPR.	100 MG	PO	1*90 CPR.SS BLIST.
R	MOTIFENE	GELULES	75 MG	PO	1*56 GELULES RET.
R	MOTILIUM PEDIATRIE	SOL.	1 MG /1 ML	PO	1*1 SOL. 100 ML
RR	NEURONTIN	GELULES	100 MG	PO	1*30 GELULES
RR	NEURONTIN	GELULES	100 MG	PO	1*90 GELULES
RR	NEURONTIN	GELULES	300 MG	PO	1*30 GELULES
RR	NEURONTIN	GELULES	300 MG	PO	1*90 GELULES
RR	NEURONTIN	GELULES	400 MG	PO	1*30 GELULES
RR	NEURONTIN	GELULES	400 MG	PO	1*90 GELULES
RR	NOVABRITINE	CPR.	1 G	PO	1*10 TABS
R	NOVALGINE	GTTES	500 MG	PO	1*1 GTTES 20 ML
R	OCTENISEPT	SOL.		PO	1*1 SOL. 250 ML
R	OCTENISEPT	SOL.		PO	1*1 SOL.
R	OCTENISEPT	SOL.		PO	1*1 SOL. 1000 ML
P	PANADEINE	CPR.		PO	1*10 CPR.SS BLIST.
P	PANADEINE	CPR.		PO	1*20 CPR.SS BLIST.
P	PANADEINE	CPR.EFF.		PO	1*12 CPR.SS BLIST.
P	PANADEINE	CPR.EFF.		PO	1*20 CPR.SS BLIST.
P	PANSORAL	GEL		BU	1*1 GEL 3 G
P	PANSORAL	GEL		BU	1*1 GEL 5 G
P	PANSORAL	GEL		BU	1*1 GEL 12 G
RR	PEDITRACE	SOL.P.PERF.		IV	1*10 VIALS 10 ML
RR	PROLOPA-125	CPR.DISP.	125 MG	PO	1*30 CPR.SEC.
RR	PROLOPA-125	CPR.DISP.	125 MG	PO	1*100 CPR.SEC.
P	SAGROSEPT	SOL.		TO	1*1 SOL. 10 LTR
P	SAGROSEPT	SOL.		TO	1*1 SOL. 450 ML
P	SAGROSEPT	SOL.		TO	1*1 SOL. 1000 ML
R	SALBUTAMOL-ETHYPHARM-LP	GELULES	4 MG	PO	1*28 GELULES BLIST
R	SALBUTAMOL-ETHYPHARM-LP	GELULES	4 MG	PO	1*30 GELULES BLIST
R	SALBUTAMOL-ETHYPHARM-LP	GELULES	4 MG	PO	1*56 GELULES BLIST
R	SALBUTAMOL-ETHYPHARM-LP	GELULES	4 MG	PO	1*60 GELULES BLIST
R	SALBUTAMOL-ETHYPHARM-LP	GELULES	8 MG	PO	1*28 GELULES BLIST
R	SALBUTAMOL-ETHYPHARM-LP	GELULES	8 MG	PO	1*30 GELULES BLIST
R	SALBUTAMOL-ETHYPHARM-LP	GELULES	8 MG	PO	1*56 GELULES BLIST
R	SALBUTAMOL-ETHYPHARM-LP	GELULES	8 MG	PO	1*60 GELULES BLIST
P	SEDERGINE C	CPR.		PO	1*24 CPR.
RR	SORBITOL 5%-NACL 0,2%-BAXTER	SOL.P.PERF.		IV	1*1 FL.VERRE 1000 ML
RR	SOSTILAR	CPR.	0,5 MG	PO	1*2 CPR.
RR	SOSTILAR	CPR.	0,5 MG	PO	1*8 CPR.
RR	SPASMEX IV-1,2	SOL.INJ.	1,2 MG /2 ML	IV	1*5 AMP. 2 ML
RR	SPASMEX IV-1,2	SOL.INJ.	1,2 MG /2 ML	IV	1*50 AMP. 2 ML
RR	SPASMEX IV-2	SOL.INJ.	2 MG /2 ML	IV	1*5 AMP. 2 ML
RR	SPASMEX IV-2	SOL.INJ.	2 MG /2 ML	IV	1*50 AMP. 2 ML
RR	SPASMEX-15	CPR.ENR.	15 MG	PO	1*30 CPR.
RR	SPASMEX-15	CPR.ENR.	15 MG	PO	1*50 CPR.
RR	SPASMEX-15	CPR.ENR.	15 MG	PO	1*100 CPR.
R	SPASMEX-5	CPR.ENR.	5 MG	PO	1*30 CPR.

R	SPASMEX-5	CPR.ENR.	5 MG	PO	1*50 CPR.
R	SPASMEX-5	CPR.ENR.	5 MG	PO	1*100 CPR.
RR	SUCRE INTERVERTI 10%+PLASMA-LYTE	SOL.P.PERF.		IV	1*1 FL.VERRE 1000 ML
RR	SUCRE INTERVERTI 5%+PLASMA-LYTE	SOL.P.PERF.		IV	1*1 FL.VERRE 250 ML
RR	SUCRE INTERVERTI 5%+PLASMA-LYTE	SOL.P.PERF.		IV	1*1 FL.VERRE 500 ML
RR	SUCRE INTERVERTI 5%+PLASMA-LYTE	SOL.P.PERF.		IV	1*1 FL.VERRE 1000 ML
R	SYSCOR-10	CPR.LIB.RET.	10 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
R	SYSCOR-20	CPR.LIB.RET.	20 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
RR	TAXOL	SOL.P.PERF.	100 MG /17 ML	IV	1*1 FIOLE 17 ML
RR	TELFAST	CPS	40 MG	PO	1*40 CPS SS BLIST.
RR T	RAMAL RETARD	CPR.RET.	150 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
R	TRENTADIL	CPR.ENR.	600 MG	PO	1*60 CPR.
RR	TRIVINA	CPR.		PO	1*91 CPR.SS BLIST.
P	VEINAMITOL	PDRE	1 G	PO	1*14 SACH.
RR	VINCRISTINUM-PHARMACIA&UPJOHN	SOL.INJ.	1 MG /1 ML	IV	1*1 VIAL 1 ML
RR	VINCRISTINUM-PHARMACIA&UPJOHN	SOL.INJ.	1 MG /1 ML	IV	1*1 VIAL 2 ML
RR	VINCRISTINUM-PHARMACIA&UPJOHN	SOL.INJ.	1 MG /1 ML	IV	1*1 VIAL 5 ML
RR	VISTIDE	SOL.P.PERF.	75 MG /1 ML	IV	1*1 FL. 5 ML
P	VIVIMED-1000	SUPP.	1000 MG	PR	1*10 SUPP.
P	VIVIMED-125	SUPP.	125 MG	PR	1*10 SUPP.
P	VIVIMED-250	SUPP.	250 MG	PR	1*10 SUPP.
P	VIVIMED-500	SUPP.	1000 MG	PR	1*10 SUPP.
RR	ZOFRAN	SIR.	4 MG /5 ML	PO	1*1 FL. 50 ML
RR	ZOFRAN	SIR.	4 MG /5 ML	PO	1*2 FL. 50 ML

B) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES DE LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

R	ADRENOXYL	CPR.	10 MG	PO	1*20 CPR.
P	AGRUTON-C	DRG.		PO	1*40 DRG.
RR	AMINOSTERIL	SOL.P.PERF.	15 PC	IV	1*6 FL.VERRE 1000 ML
RR	AMINOSTERIL	SOL.P.PERF.	15 PC	IV	1*10 FL.VERRE 250 ML
RR	AMINOSTERIL	SOL.P.PERF.	15 PC	IV	1*10 FL.VERRE 500 ML
P	CAMPHOPNEUMINE	SUPP.AD.		PR	1*8 SUPP.
P	CAMPHOPNEUMINE	SUPP.ENF.		PR	1*8 SUPP.
P	CAMPHOPNEUMINE	SUPP.NOURR.		PR	1*8 SUPP.
RR	CROMATON	SOL.INJ.	500 MCG	IM	1*12 AMP. 2 ML
RR	CROMATON FORTE	PDRE P.PREP.INJ	1000 MCG	IM	1*10 AMP.
RR	DELTARHINOL	NEB.		IN	1*1 NEB. 15 ML
R	DESURIC	CPR.EFF.	100 MG	PO	1*30 CPR.
R	DESURIC	CPR.EFF.	100 MG	PO	1*90 CPR.
RR	FLOXYFRAL	CPR.	50 MG	PO	1*30 CPR.
RR	INFOSON	SUSP.INJ.		IV	1*1 VIAL 10 ML
RR	INFOSON	SUSP.INJ.		IV	1*1 VIAL 20 ML
R	INSUMAN BASAL-100	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	SCIM	1*1 AMP. 3 ML
R	INSUMAN BASAL-100	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	SCIM	1*5 AMP.3 ML
R	INSUMAN DEPOT-100	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	SCIM	1*1 AMP. 3 ML
R	INSUMAN DEPOT-100	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	SCIM	1*5 AMP. 3 ML
RR	INSUMAN TRONIN-100	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	SCIVIP	1*3 FL. 10 ML
RR	INSUMAN TRONIN-100	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	SCIVIP	1*5 FL. 10 ML
RR	INSUMAN-100	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	IMIVSC	1*1 AMP. 3 ML
RR	INSUMAN-100	SOL.INJ.	100 UI /1 ML	IMIVSC	1*5 AMP. 3 ML
P	MEREPRINE	SIR.	6,25 MG /5 ML	PO	1*1 SIR. 200 ML

C) LES MODIFICATIONS SUIVANTES SONT APPORTEES AU LIBELLE DES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES A USAGE HUMAIN.

RR	AKE 4GX	SOL.P.PERF.		IV	1*1 FL.VERRE 500 ML

A U L I E U D E

RR	AKE 4GX	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*1 FL.VERRE 500 ML
RR	AKE 4GX	SOL.P.PERF.		IV	1*1 FL.VERRE 1000 ML
A U L I E U D E					
RR	AKE 4GX	SOL.P.PERF.	10 PC	IV	1*1 FL.VERRE 1000 ML
P	ALVITYL	SIR.		PO	1*1 FL. 150 ML
A U L I E U D E					
P	ALVITYL	SIR.		PO	1*1 SIR. 150 ML
R	ANTIFUNGOL-6	CR.	1 PC	VA	1*1 CR. 35 G
A U L I E U D E					
R	ANTIFUNGOL GYN.	CR.	1 PC	VA	1*1 CR. 35 G
P	CALCIUM CARBONICUM N OLIGOPLEX	CPR.		PO	1*150 CPR.
A U L I E U D E					
P	CALCIUM CARBONICUM OLIGOPLEX	CPR.		PO	1*150 CPR.
R	EFALITH	CR.		TO	1*1 LIPOCREME 20 G
A U L I E U D E					
R	EFALITH	CR.		TO	1*1 CR. 20 G
R	ISOKET RETARD	CPS	120 MG	PO	1*60 CPS
A U L I E U D E					
R	ISOKET RETARD	CPS	120 MG	PO	1*50 CPS
P	JUNIFEN	SIR.	20 MG /1 ML	PO	1*1 BOUT.VERRE 100 ML
A U L I E U D E					
P	JUNIFEN	SIR.	20 MG /1 ML	PO	1*1 SIR. 100 ML
RR	MCP HEXAL INJEKT	SOL.INJ.	10 MG /2 ML		1*5 AMP. 2 ML
A U L I E U D E					
RR	METOCLAMID-HEXAL	SOL.INJ.	10 MG /2 ML		1*5 AMP. 2 ML
R	MCP HEXAL TROPFEN	GTTES	4 MG /1 ML	PO	1*1 GTTES 30 ML
A U L I E U D E					
R	METOCLAMID-HEXAL	GTTES	4 MG /1 ML	PO	1*1 GTTES 30 ML
R	MCP HEXAL TROPFEN	GTTES	4 MG /1 ML	PO	1*1 GTTES 100 ML
A U L I E U D E					
R	METOCLAMID-HEXAL	GTTES	4 MG /1 ML	PO	1*1 GTTES 100 ML
R	MCP HEXAL 10	CPR.	10 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
R	METOCLAMID-HEXAL	CPR.	10 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
R	MCP HEXAL 10	CPR.	10 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
A U L I E U DE					
R	METOCLAMID-HEXAL	CPR.	10 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
R	MOTILIUM PEDIATRIE	SOL.	1 MG /1 ML	PO	1*1 SOL. 100 ML
A U L I E U D E					
R	MOTILIUM	SOL.	1 MG /1 ML	PO	1*1 SOL. 100 ML
R	NOVALGINE	GTTES	500 MG	PO	1*1 GTTES 20 ML
A U L I E U D E					
R	NOVALGINE	GTTES	500 MG	PO	1*1 GTTES 10 ML
P	PANADEINE	CPR.		PO	1*10 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
P	PANADOL COMBO	CPR.		PO	1*10 CPR.SS BLIST.
P	PANADEINE	CPR.		PO	1*20 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
P	PANADOL COMBO	CPR.		PO	1*20 CPR.SS BLIST.
P	PANADEINE	CPR.EFF.		PO	1*12 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
P	PANADOL COMBO	CPR.EFF.		PO	1*12 CPR.SS BLIST.
P	PANADEINE	CPR.EFF.		PO	1*20 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
P	PANADOL COMBO	CPR.EFF.		PO	1*20 CPR.SS BLIST.
P	SEDERGINE C	CPR.		PO	1*24 CPR.
A U L I E U D E					
P	SEDERGINE	CPR.		PO	1*24 CPR.
RR	SOSTILAR	CPR.	0,5 MG	PO	1*2 CPR.

A U L I E U D E

RR	CABERGOLINE-PHARMACIA	CPR.	0,5 MG	PO	1*2 CPR.
RR	SOSTILAR	CPR.	0,5 MG	PO	1*8 CPR.
A U L I E U D E					
RR	CABERGOLINE-PHARMACIA	CPR.	0,5 MG	PO	1*8 CPR.
RR	TELFAST	CPS	40 MG	PO	1*40 CPS SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	TELFAST	CPS	40 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
RR	TRIVINA	CPR.		PO	1*91 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
RR	DIVITREN	CPR.		PO	1*91 CPR.SS BLIST.

D) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT ACTUELLEMENT HORS MARCHE (COMMERCIALISATION INTERROMPUE, MAIS AMM EN VIGUEUR).

RR	CEBENICOL	COLL.	0,4 G /100 ML	CO	1*1 COLL. 5 ML
RR	CEFUROXIME BOLUS-GLAXO WELLCOME	PDRE P.PREP.INJ	250 MG	IMIV	1*3 VIALS
RR	CEFUROXIME BOLUS-GLAXO WELLCOME	PDRE P.PREP.INJ	750 MG	IMIV	1*3 VIALS
RR	CEFUROXIME PERFUSION-GLAXO WELLCOME	PDRE P.PREP.INJ	750 MG	IV	1*1 VIAL
P	ESBERIGAL-N	DRG.		PO	1*50 DRG.
P	ISOLYT VON CT	PDRE		PO	1*10 SACH.
P	ISOLYT VON CT	PDRE		PO	1*20 SACH.
P	ISOLYT VON CT	PDRE		PO	1*50 SACH.
P	OMERIL	DRG.	76 MG	PO	1*20 DRG.SS BLIST.
P	OMERIL	DRG.	76 MG	PO	1*50 DRG.SS BLIST.
P	ROMILAR MUCOLYTICUM	SOL.	5 G /100 ML	PO	1*1 SOL. 125 ML
P	ROMILAR MUCOLYTICUM	SOL.	5 G /100 ML	PO	1*1 SOL. 200 ML

E) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT REMIS SUR LE MARCHE.

RR	DAIVONEX	CR.	50 MCG /1 G	TO	1*1 TUBE 30 G
RR	DAIVONEX	CR.	50 MCG /1 G	TO	1*1 TUBE 100 G
R	LANOXIN	CPR.	0,25 MG	PO	1*250 CPR.
S	TENUATE DOSPAN	CPR.	75 MG	PO	1*30 CPR.
S	TENUATE DOSPAN	CPR.	75 MG	PO	1*60 CPR.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 30 4 août 1997

Sommaire

Arrêté ministériel du 15 avril 1997 concernant la répartition du fonds communal de dotation financière (solde exercice 1996).

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu l'article 35 de la loi du 23 décembre 1995 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat de l'exercice 1996 concernant le fonds communal de dotation financière;

Considérant que conformément à la lettre du 24 février 1996 de Monsieur le Ministre du Budget la dotation globale dudit fonds s'élève à 12.800.128.940.- francs;

Considérant que par arrêtés du 15 avril 1996 (liquidation Chambre des Comptes le 2 mai 1996 no 27.768), 2 juillet 1996 (liquidation Chambre des Comptes le 12 juillet 1996 no 67.329), 7 octobre 1996 (liquidation Chambre des Comptes le 18 octobre 1996 no 113.901), 13 janvier 1997 (liquidation Chambre des Comptes le 28 janvier 1997 no 158.923) des avances d'un montant total de 10.665.829.342.- francs à valoir sur la part globale du fonds ont été versées aux communes de sorte que le solde à répartir entre le communes s'élève à 2.134.299.598.- francs;

Vu le fonds communal de dotation financière pour l'exercice 1996;

Arrête:

Art. 1er. Une somme de 2.134.299.598.- (deux milliards cent trente-quatre millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit) francs à charge du Fonds communal de dotation financière, sera liquidée au profit des administrations communales d'après les dispositions de l'article 35 de la loi du 23 décembre 1995 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat de l'exercice 1996, à titre de solde de la participation globale des communes pour 1996 dans ledit fonds.

Art. 2. Le présent arrêté suivi du tableau de répartition et de liquidation sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 15 avril 1997.
Le Ministre de l'Intérieur,
Michel Wolter

—

Légende:

Colonne 1 : Communes
Colonne 2 : Dotation administration de base
Colonnes 3-5: Répartitions suivant les critères définis à l'article 35 de la loi budgétaire pour l'exercice 1996
Colonne 6 : Total de la dotation revenant pour 1996 à chaque commune
Colonne 7 : Total des avances liquidées
Colonne 8 : Solde à verser aux communes

Fonds communal de dotation financière (FCDF) – recettes non affectées des communes

Année 1996 - FCDF96		Dotation administrative de base	Population part 65 %	Terrain vert Part 1: (65%) 9,75%	Terrain vert Part 2: (35%) 5,25%	Densité part 20%	Total 100%	Total avances	solde
rang	Commune nom (1)	(2)	(3)	(4a)	(4b)	(5)	(6)	(7)	(8)
1	BASCHARAGE	7 000 000	111 883 150	8 868 553	4 079 366	16 415 619	148 246 688	120 791 321	27 455 367
2	BASTENDORF	4 000 000	12 467 525	13 039 163	6 466 817	159 077	36 132 582	30 411 955	5 720 627
3	BEAUFORT	5 500 000	25 049 606	4 967 561	3 361 751	1 145 649	40 024 567	33 301 537	6 723 030
4	BECH	4 000 000	15 942 394	14 016 216	6 099 729	274 372	40 332 711	33 459 857	6 872 854
5	BECKERICH	5 500 000	35 130 546	15 699 502	7 344 516	1 090 191	64 764 755	54 163 539	10 601 216
6	BERDORF	4 000 000	18 939 946	9 593 772	5 787 843	410 099	38 731 660	32 051 677	6 679 983
7	BERG (COLMAR-)	5 500 000	29 994 613	5 614 027	2 271 528	1 834 498	45 214 666	37 611 046	7 603 620
8	BERTRANGE	7 000 000	91 205 770	9 499 510	3 861 322	12 006 694	123 573 296	100 123 485	23 449 811
9	BETTBORN	4 000 000	20 734 659	8 044 794	4 043 486	691 768	37 514 707	30 685 182	6 829 525
10	BETTEMBOURG	8 500 000	165 037 193	11 260 345	4 609 298	31 811 100	221 217 936	183 755 288	37 462 648
11	BETTENDORF	5 500 000	43 550 421	15 149 036	5 898 245	2 049 034	72 146 736	59 724 651	12 422 085
12	BETZDORF	5 500 000	41 068 371	13 226 819	6 519 258	1 622 881	67 937 329	56 723 954	11 213 375
13	BISSEN	5 500 000	41 450 225	8 956 799	5 180 630	2 078 222	63 165 876	51 478 935	11 686 941
14	BIWER	5 500 000	24 476 826	14 430 302	5 887 205	650 904	50 945 237	42 487 431	8 457 806
15	BOEVANGE\A.	5 500 000	31 483 842	9 405 314	4 830 102	1 317 861	52 537 119	43 526 448	9 010 671
16	BOULAIDE	4 000 000	12 295 691	10 391 526	8 575 502	118 213	35 380 932	29 554 035	5 826 897
17	BOURSCHEID	5 500 000	20 104 600	11 794 832	9 240 676	275 831	46 915 939	39 524 797	7 391 142
18	BOUS	4 000 000	18 367 166	9 772 938	4 004 845	548 744	36 693 693	30 358 937	6 334 756

Année 1996 - FCDF96		Dotation	Population	Terrain vert		Densité	Total		
		administrative	part	Part 1: (65%)	Part 2: (35%)	part			
	Commune	de base	65 %	9,75%	5,25%	20%	100%	Total avances	solde
rang	nom (1)	(2)	(3)	(4a)	(4b)	(5)	(6)	(7)	(8)
19	BURMERANGE	4 000 000	13 116 677	9 602 396	3 461 113	322 533	30 502 719	25 141 886	5 360 833
20	CLEMENCY	5 500 000	35 588 770	9 106 215	3 679 158	2 187 679	56 061 822	46 376 351	9 685 471
21	CLERVAUX	5 500 000	30 872 876	7 011 116	6 339 854	938 411	50 662 257	42 700 906	7 961 351
22	CONSDORF	5 500 000	28 963 607	13 542 698	6 740 063	818 738	55 565 106	46 562 765	9 002 341
23	CONSTHUM	4 000 000	6 128 753	4 388 884	3 861 322	62 755	18 441 714	15 502 6488	2 939 066
24	CONTERN	5 500 000	54 013 214	11 004 499	4 882 544	3 563 917	78 964 174	65 358 332	13 605 842
25	DALHEIM	5 500 000	31 082 896	13 845 474	4 948 785	1 276 997	56 654 152	46 727 562	9 926 590
26	DIEKIRCH	7 000 000	106 689 939	5 886 586	2 760 059	23 003 466	145 340 050	120 924 164	24 415 886
27	DIFFERDANGE	11 500 000	312 585 484	7 520 668	4 523 736	110 569 003	446 698 891	372 426 407	74 272 484
28	DIPPACH	5 500 000	56 017 946	13 007 007	4 416 094	4 521 301	83 462 348	68 680 878	14 781 470
29	DUDELANGE	10 000 000	304 833 853	5 687 699	4 004 845	109 087 686	433 614 083	362 532 296	71 081 787
30	ECHTERNACH	7 000 000	83 606 880	7 037 389	4 656 219	8 562 450	110 862 938	93 229 871	17 633 067
31	ELL	4 000 000	12 868 472	9 697 528	5 743 682	192 644	32 502 326	26 862 440	5 639 886
32	ERMSDORF	4 000 000	14 033 126	10 930 560	6 190 811	205 779	35 360 276	29 318 954	6 041 322
33	ERPELDANGE	5 500 000	34 767 784	7 472 735	4 242 210	1 688 555	53 671 284	44 724 043	8 947 241
34	ESCH\ALZETTE	13 000 000	469 126 432	2 290 509	1 854 759	384 930 802	871 202 502	723 752 823	147 449 679
35	ESCH\SURE	4 000 000	3 551 240	1 235 305	1 730 557	46 702	10 563 804	9 016 350	1 547 454
36	ESCHWEILER	4 000 000	9 355 417	5 415 876	5 285 512	110 916	24 167 721	19 922 777	4 244 944
37	ETTELBRUCK	8 500 000	137 009 128	8 037 774	3 439 033	31 037 604	188 023 539	157 762 486	30 261 053
38	FEULEN	5 500 000	24 744 123	11 300 189	6 022 448	675 714	48 242 474	40 423 709	7 818 765
39	FISCHBACH	4 000 000	10 672 812	8 631 494	5 180 630	145 943	28 630 879	23 981 321	4 649 558
40	FLAXWEILER	5 500 000	24 705 938	17 761 107	7 788 885	507 880	56 263 810	46 638 323	9 625 487
41	FOUHREN	4 000 000	11 589 261	9 245 269	4 581 697	195 563	29 611 790	24 722 778	4 889 012
42	FRISANGE	5 500 000	44 600 519	13 429 449	4 603 778	2 708 694	70 842 440	58 418 476	12 423 964
43	GARNICH	5 500 000	27 875 324	13 261 783	5 188 910	931 114	52 757 131	43 135 211	9 621 920
44	GOESDORF	4 000 000	15 522 355	8 077 552	7 750 244	205 779	35 555 930	29 562 690	5 993 240
45	GREVENMACHER	7 000 000	63 215 889	7 970 721	3 739 879	6 085 805	88 012 294	71 834 816	16 177 478
46	GROSBOUS	4 000 000	13 288 511	8 174 622	5 296 552	220 373	30 980 058	25 762 510	5 217 548
47	HEFFINGEN	4 000 000	14 739 555	7 899 255	3 491 474	408 639	30 538 923	25 336 297	5 202 626
48	HEIDERSCHEID	5 500 000	19 570 005	12 095 336	8 572 742	294 804	46 032 887	38 752 595	7 280 292
49	HEINERSCHEID	4 000 000	16 343 341	12 511 962	8 914 989	197 022	41 967 314	35 240 828	6 726 486
50	HESPERANGE	8 500 000	193 752 596	12 147 080	5 843 044	34 614 657	254 857 377	215 979 806	38 877 571
51	HOBSCHEID	5 500 000	44 562 333	6 454 701	4 429 894	2 840 042	63 786 970	52 119 140	11 667 830
52	HOSCHEID	4 000 000	6 930 646	2 790 635	2 691 057	115 295	16 527 633	13 616 344	2 911 289
53	HOSINGEN	5 500 000	26 233 353	10 953 223	11 619 846	380 910	54 687 332	45 806 551	8 880 781
54	JUNGLINSTER	8 500 000	101 439 450	30 151 063	14 073 538	4 662 865	158 826 916	131 467 665	27 359 251
55	KAUTENBACH	4 000 000	4 868 635	3 071 349	3 574 276	42 323	15 556 583	13 121 482	2 435 101
56	KAYL	8 500 000	128 799 272	5 363 330	2 591 695	28 019 512	173 273 809	143 933 118	29 340 691
57	KEHLEN	7 000 000	90 232 042	16 139 994	7 087 830	7 251 886	127 711 752	105 725 200	21 986 552
58	KOERICH	5 500 000	32 247 550	10 421 409	4 716 940	1 382 076	54 267 975	44 851 975	9 416 000
59	KOPSTAL	5 500 000	56 896 210	2 870 724	1 802 318	10 284 572	77 353 824	65 211 983	12 141 841
60	LAC H/SURE	5 500 000	22 873 040	13 922 488	12 707 309	271 453	55 274 290	45 854 137	9 420 153
61	LAROCHETTE	5 500 000	26 901 597	6 234 220	4 073 846	1 179 216	43 888 879	37 202 956	6 685 923
62	LENNINGEN	5 500 000	20 696 474	11 612 659	5 020 546	528 312	43 357 991	36 166 483	7 191 508
63	LEUDELANGE	5 500 000	29 249 998	6 187 825	3 151 987	1 582 017	45 671 827	38 023 947	7 647 880
64	LINTGEN	5 500 000	39 770 069	6 898 937	3 916 523	2 603 615	58 689 144	49 001 330	9 687 814
65	LORENTZWEILER	5 500 000	55 025 126	8 767 138	4 371 933	4 354 926	78 019 123	65 534 399	12 484 724
66	LUXEMBOURG	19 000 000	1 477 793 128	12 432 741	7 380 396	1 065 154 485	2 581 760 750	2 145 669 277	436 091 473
67	MAMER	8 500 000	126 756 354	15 023 954	6 386 775	14 642 417	171 309 500	157 608 948	13 700 552
68	MANTERNACH	5 500 000	21 689 293	18 092 095	7 170 632	426 152	52 878 172	43 958 040	8 920 132
69	MEDERNACH	4 000 000	18 729 927	7 476 077	4 129 048	563 338	34 898 390	29 258 278	5 640 112
70	MERSCH	7 000 000	127 042 745	22 958 107	12 456 144	8 143 595	177 600 591	147 833 711	29 766 880
71	MERTERT	5 500 000	59 130 054	6 807 082	3 025 024	5 754 515	80 216 675	67 532 892	12 683 783
72	MERTZIG	5 500 000	22 911 225	5 869 539	2 842 860	1 186 513	38 310 137	31 672 491	6 637 646
73	MOMPACH	4 000 000	15 885 116	14 005 720	7 206 513	229 130	41 326 479	34 902 305	6 424 174
74	MONDERCANGE	7 000 000	111 138 536	11 887 022	4 636 898	14 486 259	149 148 715	124 540 860	24 607 855
75	MONDORF/BAINS	5 500 000	61 726 660	7 296 377	3 124 386	7 000 865	84 648 288	70 279 181	14 369 107
76	MUNSHAUSEN	4 000 000	13 899 477	6 414 322	6 709 702	189 725	31 213 226	25 864 073	5 349 153
77	NEUNHAUSEN	4 000 000	4 009 464	2 966 658	3 082 985	33 567	14 092 674	11 681 890	2 410 784
78	NIEDERANVEN	7 000 000	101 954 953	19 138 073	10 038 333	6 307 637	144 438 996	120 326 426	24 112 570

Année 1996 - FCDF96 rang	Commune nom (1)	Dotation administrative de base (2)	Population part 65 % (3)	Terrain vert Part 1: (65%) 9,75% (4a)	Terrain vert Part 2: (35%) 5,25% (4b)	Densité part 20% (5)	Total 100% (6)	Total avances (7)	solde (8)
79	NOMMERN	4 000 000	16 228 785	11 641 004	5 906 525	294 804	38 071 118	31 828 062	6 243 056
80	PETANGE	10 000 000	251 641 625	3 854 730	1 984 482	133 223 667	400 704 504	334 982 557	65 721 947
81	PUTSCHEID	4 000 000	13 250 325	6 735 282	7 062 990	161 996	31 210 593	26 499 974	4 710 619
82	RAMBROUCH	8 500 000	55 349 702	23 279 201	20 388 552	971 977	108 489 432	91 429 016	17 060 416
83	RECKANGE	5 500 000	32 285 735	12 695 673	5 180 630	1 281 376	56 943 414	47 465 719	9 477 695
84	REDANGE	5 500 000	40 151 922	19 487 981	8 305 016	1 266 781	74 711 700	61 779 330	12 932 370
85	REISDORF	4 000 000	12 162 042	7 181 858	3 742 639	249 562	27 336 101	22 214 434	5 121 667
86	REMERSCHEN	5 500 000	24 782 309	14 118 902	2 605 495	1 450 669	48 457 375	40 155 549	8 301 826
87	REMICH	5 500 000	51 817 555	3 960 090	1 137 144	12 739 326	75 154 115	63 031 301	12 122 814
88	ROESER	7 000 000	73 067 716	13 928 104	5 710 561	5 630 464	105 336 845	87 697 585	17 639 260
89	ROSPORT	5 500 000	31 235 637	16 405 266	7 590 161	830 413	61 561 477	50 969 807	10 591 670
90	RUMELANGE	7 000 000	72 991 345	1 396 822	1 393 830	19 578 195	102 360 192	86 865 198	15 494 994
91	SAEUL	4 000 000	8 820 822	6 954 759	3 980 004	131 348	23 886 933	20 178 837	3 708 096
92	SANDWEILER	5 500 000	41 278 391	3 612 790	1 667 075	5 532 682	57 590 938	48 292 955	9 297 983
93	SANEM	10 000 000	235 451 026	9 857 640	4 175 969	56 978 895	316 463 530	263 222 858	53 240 672
94	SCHIEREN	5 500 000	26 309 724	4 759 315	2 605 495	1 669 583	40 844 117	34 004 887	6 839 230
95	SCHIFFLANGE	8 500 000	141 515 002	2 629 386	1 457 311	65 194 001	219 295 700	181 095 547	38 200 153
96	SCHUTTRANGE	5 500 000	57 488 083	7 813 216	3 764 720	5 151 772	79 717 791	66 014 571	13 703 220
97	SEPTFONTAINES	4 000 000	13 975 847	5 454 650	3 891 683	328 371	27 650 551	22 873 333	4 777 218
98	STADTBREDIMUS	4 000 000	21 250 162	8 740 597	2 486 813	1 115 001	37 592 573	30 411 315	7 181 258
99	STEINFORT	7 000 000	73 812 331	5 545 971	2 608 255	11 244 874	100 211 431	82 035 219	18 176 212
100	STEINSEL	7 000 000	80 055 640	9 383 587	5 404 195	7 375 937	109 219 359	90 520 125	18 699 234
101	STRASSEN	7 000 000	108 331 911	4 658 233	2 130 765	27 502 876	149 623 785	122 535 938	27 087 847
102	TROISVIERGES	5 500 000	43 187 660	15 109 392	9 726 446	1 236 133	74 759 631	62 189 768	12 569 863
103	TUNTANGE	4 000 000	16 706 102	7 523 676	4 885 304	373 613	33 488 695	27 998 061	5 490 634
104	USELDANGE	5 500 000	23 846 767	16 034 300	6 251 533	596 905	52 229 505	43 535 362	8 694 143
105	VIANDEN	5 500 000	30 128 261	1 978 975	2 128 005	2 355 513	42 090 754	35 243 057	6 847 697
106	VICHTEN	4 000 000	14 300 423	7 738 341	3 212 708	418 855	29 670 327	24 777 084	4 893 243
107	WAHL	4 000 000	11 627 447	7 850 653	5 238 591	172 212	28 888 903	24 403 681	4 485 222
108	WALDBILLIG	4 000 000	18 749 019	10 496 485	5 939 646	379 451	39 564 601	32 794 328	6 770 273
109	WALDBREDIMUS	4 000 000	15 235 965	7 779 990	3 256 869	464 097	30 736 921	25 639 478	5 097 443
110	WALFERDANGE	7 000 000	117 114 547	2 427 156	1 330 348	48 760 869	176 632 920	147 219 097	29 413 823
111	WEILER/TOUR	5 500 000	23 121 245	9 715 310	4 349 852	786 630	43 473 037	35 219 114	8 253 923
112	WEISWAMPACH	4 000 000	21 727 479	11 067 408	9 215 835	335 669	46 346 391	38 854 816	7 491 575
113	WELLENSTEIN	4 000 000	21 307 440	14 482 781	1 777 478	1 535 317	43 103 016	36 581 401	6 521 615
114	WILTZ	7 000 000	79 215 562	5 947 556	4 496 135	8 130 461	104 789 714	88 028 769	16 760 945
115	WILWERWILTZ	4 000 000	10 539 164	3 992 848	5 166 830	141 565	23 840 407	19 774 244	4 066 163
116	WINCRANGE	8 500 000	56 724 375	44 525 543	30 007 357	712 201	140 469 476	118 372 012	22 097 464
117	WINSELER	4 000 000	13 193 046	6 746 379	8 031 771	143 025	32 114 221	27 365 814	4 748 407
118	WORMELDANGE	5 500 000	43 397 678	22 840 514	4 189 770	2 740 802	78 668 764	65 916 683	12 752 081
	TOTAL	682 000 000	7 876 783 811	1 181 517 572	636 201 769	2 423 625 788	12 800 128 940	10 665 829 342	2 134 299 598

Arrêté grand-ducal du 9 juin 1997 autorisant Mademoiselle Rosalinde Jeanne Ernestine FELLER à changer ses prénoms actuels en celui de «Linda».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande présentée par Mademoiselle Rosalinde Jeanne Ernestine FELLER, née le 13 mars 1959 à Leudelange, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-6181 Gonderange – 16, rue Stohlbour – sollicitant l'autorisation de changer ses prénoms actuels en celui de «Linda»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Mademoiselle Rosalinde Jeanne Ernestine FELLER est autorisée à changer ses prénoms actuels en celui de «Linda».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Château de Berg, le 9 juin 1997.
Jean

Arrêté grand-ducal du 9 juin 1997 autorisant Mademoiselle Tieu Binh HINH à changer ses prénoms actuels en ceux de «Tiffany Bao Ying.»

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande du 26 août 1996 présentée par Mademoiselle Tieu Binh HINH, née le 20 février 1972, de nationalité luxembourgeoise et demeurant à L-4151 Esch-sur-Alzette – 15, rue des Jardins, – sollicitant l'autorisation de changer ses prénoms actuels en ceux de «Tiffany Bao Ying»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Mademoiselle Tieu Binh HINH est autorisée à changer ses prénoms actuels en ceux de «Tiffany Bao Ying».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Château de Berg, le 9 juin 1997.
Jean

Arrêté grand-ducal du 9 juin 1997 autorisant Mademoiselle Sandra Myriam VITALI à changer ses prénoms actuels en ceux de «Sandy Myriam».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande présentée par Mademoiselle Sandra Myriam VITALI, née le 11 octobre 1971 à Esch-sur-Alzette, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4031 Esch-sur-Alzette – 41, rue Zénon Bernard – sollicitant l'autorisation de changer ses prénoms actuels en ceux de «Sandy Myriam»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Mademoiselle Sandra Myriam VITALI est autorisée à changer ses prénoms actuels en ceux de «Sandy Myriam».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Château de Berg, le 9 juin 1997.
Jean

Arrêté grand-ducal du 7 juillet 1997 portant renouvellement partiel de la Commission Administrative du Centre Hospitalier de Luxembourg.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu les articles 4, 5 et 26 de la loi du 10 décembre 1975 créant un établissement public dénommé Centre Hospitalier de Luxembourg, groupant la maternité Grande-Duchesse Charlotte, la clinique pédiatrique fondation Grand-Duc Jean et Grande-Duchesse Joséphine Charlotte et l'Hôpital Municipal et tels qu'ils ont été modifiés par la loi du 31 juillet 1990;

Considérant que différents mandats de membre effectif et membre suppléant de la commission administrative du Centre Hospitalier de Luxembourg sont venus à échéance le 31 mai 1997 et qu'il y a lieu de pourvoir de nouveau ces postes de titulaires;

Vu les propositions du Conseil Communal de la Ville de Luxembourg, et du Centre Hospitalier de Luxembourg (Délégation des Employés Privés et Délégation des Ouvriers);

Sur le rapport de Notre ministre de la Santé et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Sont nommés membres de la commission administrative du Centre Hospitalier de Luxembourg pour un mandat qui s'achèvera le 31 mai 2003:

a) membres effectifs

Délégués de l'Etat:

- Dr Danielle *Hansen-Koenig,* Directeur de la Santé;
- Monsieur Jean *OLinger,* Premier Inspecteur des Finances;
- Dr Margot *Muller,* Médecin chef de division;
- Monsieur Raymond *Mousty,* Premier Conseiller de Gouvenement;
- Monsieur Armand *Wagner,* Conseiller de Gouvernement 1ère classe;

Délégués de la Ville de Luxembourg:

- Dr Robert *Angel,* médecin-cardiologue

Délégués du Centre Hospitalier de Luxembourg:

- pour la période du 1er juin 1997 au 31 mai 2000
  Monsieur Julien *Heyard,* infirmier-anesthésiste
- pour la période du 1er juin 2000 au 31 mai 2003
  Monsieur Christian *Ardillac,* Cuisinier

b) membres suppléants

Délégués de l'Etat:

- Dr Pierrette *Huberty-Krau,* médecin-inspecteur, chef de division,
  suppléant du Dr Danielle *Hansen-Koenig;*
- Monsieur Patrick *Gillen,* Premier Inspecteur des Finances,
  suppléant de Monsieur Jean*Olinger;*
- Dr Arno *Bache,* médecin,
  suppléant du Dr Margot *Muller;*
- Madame Léa *Hemmer-Nies,* Inspecteur principal,
  suppléant de Monsieur Raymond *Mousty;*
- Mademoiselle Nadine *Welter,* rédacteur,
  suppléant de Monsieur Armand Wagner;

Délégués de la Ville de Luxembourg:

- Madame Josiane *Heiter,* médecin-dentiste,
  suppléant du Dr Robert *Angel;*

Délégués du Centre Hospitalier de Luxembourg:

– pour la période du 1er juin 1997 au 31 mai 2000
Monsieur Christian *Ardillac,* Cuisinier,
suppléant de Monsieur Julien *Heyard;*

– pour la période du 1er juin 2000 au 31 mai 2003
Monsieur Julien *Heyard,* infirmier-anesthésiste,
suppléant de Monsieur Christian *Ardillac*

Art. 2. Notre ministre de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre de la Santé,
Johny Lahure

Château de Berg, le 7 juillet 1997.
Jean

Inspectorat de l'enseignement primaire. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 30 juin 1997, Monsieur Fernand *Kolb,* instituteur, a été nommé aux fonctions d'inspecteur de l'enseignement primaire.

Juridictions administratives. - Nomination. - Par arrêté grand-ducal du 1er juillet 1997, Madame Anne-Marie WILTZIUS, inspecteur à l'Administration judiciaire a été nommée inspecteur hors cadre auprès du greffe commun des juridictions administratives avec effet au 1er juillet 1997.

Santé. - Art de guérir. - Par arrêté ministériel du 4 juillet 1997, M. le Dr Laurent MEYERS, né le 26.5.1972, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 4 juillet 1997, M. Konstantinos LADOYANNIS, né le 23.10.1970, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 4 juillet 1997, M. le Dr Claude LE LOUARN, né le 6.9.1947, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en chirurgie générale au Luxembourg.

Santé. - Art de guérir. - Par arrêté ministériel du 8 juillet 1997, M. le Dr Frank LANDAT, né le 2.1.1950, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en stomatologie au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 8 juillet 1997, Mme le Dr Hiltrud KESSLER, née le 21.1.1959, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en gynécologie-obstétrique au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 8 juillet 1997, M. le Dr Didier POTDEVIN, né le 11.7.1961 a été autorisé à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 8 juillet 1997, Mme le Dr Laurence DECOMBLE ép. DALA, née le 8.2.1961, a été autorisée à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 14 juillet 1997, Mme le Dr Joëlle *Klees* ép. *Schumacher,* née le 11 janvier 1964, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en endocrinologie, maladies du métabolisme et de la nutrition au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 14 juillet 1997, Mme le Dr Stéphanie *David,* née le 9 mai 1967, a été autorisée à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Indigénat.

(Publication prescrite par la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise).

Option

– Par déclaration d'option faite le 18.12.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Rosport, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame *Lexis* Fabiola Paola Joseph Maria, épouse *Daleiden* Fernand, née le 12.5.1961 à Luxembourg, demeurant à Dickweiler, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Santé.

Relevé des maladies transmissibles déclarées pendant le mois de juin 1997.

Maladies		Cantons													Totaux		
M = Maladie D = Décès		Luxembourg-Ville	Luxbg-campagne	Esch-sur-Alzette	Capellen	Grevenmacher	Remich	Diekirch	Wiltz	Clervaux	Vianden	Mersch	Echternach	Redange	total du mois	total du mois précédent	total de l'année en cours
Fièvre typhoïde	M																
	D																
Fièvre paratyphoïde	M																
	D																
Autres Salmonelloses	M			1			1								2	1	16
	D																
Diphtérie	M																
	D																
Coqueluche	M																
	D																
Scarlatine	M			2			1								3	10	35
	D																
Brucelloses	M																
	D																
Méningite infectieuse	M															1	1
	D																
Dysenterie	M																
	D																
Tbc pulmonaire	M					1									1	2	15
	D																
Tbc autres organes	M															1	1
	D																
Tbc pleurale	M							1							1		1
	D																
Tbc Primo-infection	M															2	4
	D																
Rougeole	M																1
	D																
Paludisme	M		2												2		2
	D																
Hépatite infectieuse	M	2	7		1										10	24	114
	D																
Condylome accum.	M															1	3
Blennoragie	M																1
Syphillis.	M	1													1		4
Tétanos	M																
Psittacose	M																
S.I.D.A.	M	2													2		3
	D																2

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 31 19 août 1997

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 9 juin 1997 autorisant Monsieur Mohan Peter SCHUMACHER à changer ses prénoms actuels en celui de «Patrick».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande présentée par Maître Lynn SPIELMANN, avocat à Luxembourg, sollicitant au nom de Monsieur Mohan Peter SCHUMACHER, né le 16 juillet 1969 à Bombay (Inde), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4940 Bascharage - 289, avenue de Luxembourg - l'autorisation de changer ses prénoms actuels en celui de «Patrick»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Mohan Peter SCHUMACHER est autorisé à changer ses prénoms actuels en celui de «Patrick».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Château de Berg, le 9 juin 1997.
Jean

Arrêté ministériel du 30 juillet 1997 portant nomination des maîtres de stage pour étudiants en pharmacie.

Le Ministre de la Santé,

Vu le règlement ministériel du 4 mai 1982 concernant le stage pharmaceutique des étudiants en pharmacie;

Vu l'avis du Conseil en stage;

Arrête:

Art. 1er. Les pharmaciens suivants sont nommés maîtres de stage des étudiants en pharmacie pour un terme de trois ans:

- M. Bley Marc, Strassen
- M. Bruck Marc, Luxembourg
- Mme Christnacht Jacqueline, Esch-sur-Alzette
- M. De Bourcy Romain, Luxembourg
- M. Ernst Hubert, Luxembourg
- M. Foehr Georges, Dudelange
- M. Hippert Pierre, Luxembourg
- M. Künsch Benoît, Dudelange
- M. Lugen Daniel, Luxembourg
- M. Marx Pierre, Luxembourg
- M. Marxen André, Esch-sur-Alzette
- M. May Henri, Esch-sur-Alzette
- M. Mergen Ernest, Diekirch
- Mme Michel Andrée, Niederanven
- M. Neiers Alain, Walferdange
- M. Philippart René, Differdange
- M. Recking René, Diekirch
- M. Schergen Carlo, Schifflange
- Mme Schmitz Rose, Capellen
- M. Schroeder Georges, Esch-sur-Alzette
- Mme Strommenger M.-Thérèse, Bridel
- M. Trierweiler Michel, Esch-sur-Alzette
- M. Weber Marc, Wiltz
- M. Welschbillig Paul, Esch-sur-Alzette
- M. Wilhelm Nic., Ettelbrück

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 30 juillet 1997.
Le Ministre de la Santé,
Johny Lahure

Arrêté ministériel du 30 juillet 1997 relatif au projet de remembrement de terres agricoles et viticoles sises principalement dans la commune de Mondorf.

Le Ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture
et du Développement rural,

Vu l'arrêté ministériel du 7 août 1996 concernant l'ouverture d'une enquête sur l'utilité du remembrement de terres agricoles et viticoles sises principalement dans la commune de Mondorf;

Vu les communications du 24 juin 1997 du président de l'Office national du remembrement en application de l'article 17, dernier alinéa, de la loi modifiée du 25 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux;

Considérant que l'article 19bis de la loi modifiée du 25 mai 1964 précitée habilite le Ministre de l'Agriculture à décider qu'il n'est pas tenu d'assemblée générale lorsque le remembrement est exécuté dans le cadre de travaux d'intérêt général;

Considérant que le projet de remembrement des terres agricoles et viticoles sises principalement dans la commune de Mondorf se place dans le cadre des travaux de construction de la liaison routière vers la Sarre et que ces travaux revêtent un intérêt général; qu'il y a partant lieu à application des dispositions de l'article 19bis de la loi modifiée du 25 mai 1964 précitée;

Arrête:

Art. 1er. Il n'est pas tenu d'assemblée générale des propriétaires et nu-propriétaires dans le cadre du remembrement envisagé sur les terres agricoles et viticoles situées dans le périmètre de remembrement fixé par l'arrêté ministériel du 7 août 1996 concernant l'ouverture d'une enquête sur l'utilité du remembrement de terres agricoles et viticoles sises principalement dans la commune de Mondorf.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 30 juillet 1997.
Le Ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture
et du Développement rural,
Fernand Boden

Administration de l'Emploi. - Examens de fin de stage. - Le Ministère du Travail et de l'Emploi organisera au cours du mois de décembre 1997 un examen de fin de stage sanctionnant la formation spéciale du rédacteur ainsi qu'un examen de fin de stage sanctionnant la formation spéciale de l'expéditionnaire à l'Administration de l'Emploi

---

Administration de l'Enregistrement et des Domaines. - Examens de fin de stage et de promotion. - L'administration de l'Enregistrement et des Domaines organisera au courant de l'année 1998 les examens ci-après:

Février 1998
- examen de promotion dans la carrière du rédacteur
- examen de promotion dans la carrière de l'expéditionnaire

Juin 1998
- examen de fin de stage dans la carrière du rédacteur
- examen de fin de stage dans la carrière de l'expéditionnaire

Décembre 1998
- examen de fin de stage dans la carrière du rédacteur
- examen de fin de stage dans la carrière de l'expéditionnaire

---

Administration des Ponts et Chaussées. - Examen de promotion. - Il est porté à la connaissance des intéressés que l'Administration des Ponts et Chaussées envisage d'organiser pendant la première quinzaine du mois de février 1998 un examen de promotion dans la carrière de l'ingénieur technicien.

Armée. - Examen. - Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen-concours d'admission à la candidature de caporal de carrière de l'Armée aura lieu au mois d'août 1997.

Centre Informatique de l'Etat. - Examen. - Le Centre Informatique de l'Etat organisera les 29 et 30 septembre 1997 un examen de fin de stage dans la carrière de l'informaticien diplômé.

Chemins de Fer Luxembourgeois. - Commissariat du Gouvernement. - Nomination. - Par arrêté grand-ducal du 23 mai 1997, M. Paul SCHMIT a été nommé commissaire du Gouvernement près la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois.

Comité de Coordination Tripartite. - Nomination. - Par arrêté ministériel du 30 juillet 1997, sur proposition de la Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg, Monsieur Paul RECKINGER, Président de la Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé membre du Comité de Coordination Tripartite en remplacement de Monsieur Ady KIEFFER.

Commissariat aux Assurances. - Nomination. - Par arrêté grand-ducal du 1er août 1997, Mademoiselle Christiane *Schmit*, attachée de direction au Commissariat aux Assurances, a été nommée attachée de direction 1ère en rang à la même administration avec effet au 1er août 1997.

Commission consultative «Certificats d'investissement audiovisuel». - Nominations. - Par arrêté ministériel du 21 juillet 1997, Mlle Françoise GILLEN, attaché de Gouvernement au Ministère de l'Economie, a été nommée membre de la Commission, en remplacement de M. Patrick NICKELS, dont elle achève le mandat, et M. Fernand WAGENER, chef de bureau adjoint au Service des médias et de l'audiovisuel, a été nommé secrétaire de la Commission, en remplacement de M. Arny SCHMIT, dont il achève le mandat.

Conseil National des Programmes. - Nominations. - Par arrêté ministériel du 30 juillet 1997, les personnes suivantes ont été nommées au Conseil national des programmes:

- Madame Chantal BOLY, membre effectif, pour compte de l'organisation «OGB-L», en remplacement de Monsieur Romain BINSFELD, dont elle achève le mandat.

- Monsieur Romain BINSFELD, membre suppléant, pour compte de l'organisation «OGB-L», en remplacement de Monsieur Jean-Marie GROBER, dont il achève le mandat;

- Monsieur Robert SOISSON, membre effectif, pour compte de l'organisation «Coalition nationale pour les droits de l'enfant»;

- Madame Sylvie ANDRICH-DUVAL, membre suppléant, pour compte de l'organisation «Coalition nationale pour les droits de l'enfant».

Entreprises d'assurances. - «ARCOLUX». - Changement de directeur. - Le Conseil d'administration de l'entreprise d'assurances «ARCOLUX» a nommé directeur Monsieur Patrick SCHOLS en remplacement de Monsieur Jan APPELMANS.

Indice des prix à la consommation au 1er juillet 1997. - L'indice des prix à la consommation établi conformément au règlement grand-ducal du 27 décembre 1996 est de **580.28** au 1er juillet par rapport à la base 100 au 1er janvier 1948.

La moyenne des six derniers mois de l'indice raccordé s'établit au 1er juillet 1997 à **578.63**.

Luxembourg, le 31 juillet 1997.

Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques

Relevé des faillites prononcées par le tribunal d'arrondissement de Luxembourg pendant le mois d'avril 1997.

N° d'ordre	Nom du failli	date du jugement	juge-commissaire	curateur
1.	la S.A.E.C.A. EUROPEAN COMPUTER ASSOCIATION, ayant eu son siège social à Remich, 10-14, rue Dicks, actuellement sans siège social connu	04.04.1997	Mme Malou *Theis*	Me Pierre *Feltgen*
2.	la s. a r. l. BOUCHERIE-CHARCUTERIE PIERRE MOUTSCHEN & CIE, établie et ayant son siège social à Tétange, 55, rue des Légionnaires	04.04.1997	Mme Malou *Theis*	Me Pierre *Feltgen*
3.	la s. à r. l. ACTICOMLUX, avec siège social à Bascharage, 9, rue Nicolas Meyers	09.04.1997	Mme Malou *Theis*	Me Véronique *Lang*
4.	le sieur Enrico MANGULAD, commerçant, ayant fait le commerce sous la dénomination CHEERS INTERNATIONAL KARAOKE CLUB à Luxembourg, 24-26, place de la Gare, Galerie Kons	11.04.1997	Mme Malou *Theis*	Me Eric *Boissaux*
5.	la S.A. LUXMADE, avec siège social à Dudelange, 14-16, rue du Chemin de Fer	18.04.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Sandrine *Lenert*
6.	la S.A. UNIVAIR, ayant eu son siège social à Luxembourg, 40, route d'Esch, actuellement sans siège social connu	18.04.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Philippe *Onimus*
7.	la S.A. PHOENIX EVENT PRODUCTION, avec siège social à Luxembourg, 16, rue Fort Bourbon	18.04.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Renaud *Petit*
8.	la s. à r. l. LODO, avec siège social à Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie, exploitant la discothèque BLACK DIAMOND	18.04.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Pierre *Feltgen*
9.	la s. à r. l. IMMOBILIERE PLACE DE PARIS, avec siège social à Luxembourg, 33, place de Paris	18.04.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Sabrina *Martin*
10.	la s. à r. l. LINIA CARRELAGES, avec siège social à Esch-sur-Alzette, 230, route de Luxembourg	18.04.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Mathias *Poncin*
11.	la s. à r. l. TRANELUX MANUTENTION, avec siège social à Howald, 20, rue des Scillas	18.04.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Marc *Boever*
12.	la s. à r. l. JESSY'S VIDEO CENTER, avec siège social à Grevenmacher, 15, route de Thionville	18.04.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Anja *Reisdoerfer*
13.	la S.A. ENDECO, avec siège social à Remich, 18, place du Marché	18.04.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Gaston *Stein*
14.	la S.A. COSMOS FINANCE, avec siège social à Luxembourg, 8, rue St. Willibrord	18.04.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Carine *Lecorvaisier*
15.	la S.A. BF. TRADING, ayant eu son siège social à Luxembourg, 161, route d'Esch, actuellement sans siège social connu	23.04.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Eric *Boissaux*
16.	le sieur Philippe PERGOLANI, commerçant, exploitant la Brasserie L'AMIRAL à Esch-sur-Alzette, 1, rue des Boers	25.04.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Alexandre *Eippers*
17.	la S.A. PROCONSEIL, avec siège social à Luxembourg, 5, rue Wilson	25.04.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Deidre *Dubois*
18.	la S.A. BELINVEST HOLDING, ayant eu son siège social à Luxembourg, 11 avenue de la Liberté, actuellement sans siège social connu	25.04.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Michèle *Kemp*
19.	la S.A. MINERVE INVESTMENTS, avec siège social à Luxembourg, 41, allée Scheffer	25.04.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Frédéric *Frabetti*
20.	la S.A. MAZ SPED, avec siège social à Wasserbillig, 47, Grand-Rue	25.04.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Blaise *Garban*
21.	la s. à r. l. SOLUTRA, avec siège social à Ehnen, 1, rue de Wormeldange-Haut	25.04.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Donata *Grasso*
22.	la s. à r. l. OMNI-DECOR, avec siège social à Rumelange, 8, rue des Prés	25.04.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Stéphane *Jacoby*
23.	la s. à r. l. KAMAE, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich	25.04.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Marguerite *Ries*

24.	la S.A. ASPEKT LUXEMBOURG, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 180, route de Longwy	25.04.1997	Mme Karin *Guillaume*	M[e] Karine *Reuter*
25.	la S.A. TRENDY GROUP, avec siège social à Luxembourg, 24, rue des Genêts	25.04.1997	Mme Karin *Guillaume*	M[e] Marguerite *Ries*

Santé. – Concession de pharmacie. – Par arrêté ministériel du 4 août 1997 une concession de pharmacie a été créée dans la localité de Bettembourg.

La pharmacie doit être établie à l'intérieur d'un périmètre délimité par les rues suivantes:

– la rue de Mondorf depuis son intersection avec la rue Emmanuel Servais jusqu'à son intersection avec la rue Fernand Mertens;

– la rue Fernand Mertens;

– la rue de Peppange depuis son intersection avec la rue Kennedy jusqu'à son intersection avec la rue Dicks;

– la rue Dicks depuis son intersection avec la rue de Peppange jusqu'à son intersection avec la rue Emmanuel Servais;

– la rue Emmanuel Servais.

Santé. – Pharmacies. – Concession vacante. – Il est porté à la connaissance du public que la concession de pharmacie nouvellement créée dans la localité de Bettembourg est déclarée vacante.

La pharmacie doit être établie à l'intérieur d'un périmètre délimité par les rues suivantes:

– la rue de Mondorf depuis son intersection avec la rue Emmanuel Servais jusqu'à son intersection avec la rue Fernand Mertens;

– la rue Fernand Mertens;

– la rue de Peppange depuis son intersection avec la rue Kennedy jusqu'à son intersection avec la rue Dicks;

– la rue Dicks depuis son intersection avec la rue de Peppange jusqu'à son intersection avec la rue Emmanuel Servais;

– la rue Emmanuel Servais.

Les candidats qui désirent solliciter l'octroi de cette concession sont invités à faire parvenir leur demande au Ministère de la Santé jusqu'au 20 septembre 1997 au plus tard. Les demandes provenant de pharmaciens tenanciers d'une concession personnelle sont recevables. La demande devra être accompagnée des documents et renseignements suivants:

1. une courte notice biographique
2. un certificat de nationalité
3. le diplôme conférant le grade de pharmacien
4. le cas échéant, les documents concernant les autres titres scientifiques
5. les certificats relatifs aux occupations pharmaceutiques postérieures à l'examen de pharmacien, avec l'indication si ces occupations ont été effectuées à plein temps, à mi-temps ou à temps partiel
6. la désignation de l'immeuble dans lequel le candidat compte s'établir et le plan détaillé de la future pharmacie et de ses annexes
7. l'engagement écrit et signé par deux personnes solvables de se porter solidairement garantes de l'exécution de toutes les charges et conditions que l'octroi de la concession entraîne pour le pharmacien.

Le cahier des charges rédigé au prescrit de l'article 4 du règlement grand-ducal du 22 février 1974 portant exécution de la loi du 4 juillet 1973, concernant le régime de la pharmacie, sera tenu à la disposition des intéressés dans les bureaux du Ministère de la Santé, 57, Boulevard de la Pétrusse, à Luxembourg à partir du jour de la publication du présent avis au Mémorial.

Service de contrôle de la comptabilité des communes. - Examen de fin de stage. - Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen de fin de stage (formation spéciale) dans la carrière moyenne du rédacteur aura lieu au mois de décembre 1997.

Tableau des professionnels du secteur financier autorisés à exercer leur activité et soumis à la surveillance de l'IML conformément à l'article 42 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

–

COMPLEMENT N° 2:

Il y a lieu **d'ajouter** au tableau arrêté au 31 décembre 1996 et publié au Mémorial B n° 10 du 28 février 1997 sous:

Catégorie 3: Gérants de fortunes (article 26):

– DOMINICK & DOMINICK LUXEMBOURG S.A.
36, avenue Marie-Thérèse
L-2132 Luxembourg

Catégorie 4: Professionnels intervenant pour leur propre compte (article 27):

– FOYER ASSET MANAGEMENT S.A.
6, rue Albert Borschette
L-1246 Luxembourg

– GROUPE INDOSUEZ ADMINISTRATION COMPANY S.A.
39, rue Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Catégorie 5: Distributeurs de parts d'opc (article 28):

– GROUPE INDOSUEZ ADMINISTRATION COMPANY S.A.
39, rue Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

—

Il y a lieu **de modifier** au tableau arrêté au 31 décembre 1996 et publié au Mémorial B n° 10 du 28 février 1997 sous:

Catégorie 2: Courtiers et commissionnaires (article 25):

* l'adresse de l'établissement suivant:
ARBITRAGE CHANGE S.A.
64, rue Théodore Eberhard
L-1452 Luxembourg

en

ARBITRAGE CHANGE S.A.
69, rue de Merl
L-2146 Luxembourg

Catégorie 3: Gérants de fortunes (article 26):

* la dénomination de l'établissement suivant:
GERANCE INTERNATIONALE DE FONDS S.A.
31, rue Notre-Dame
L-2240 Luxembourg

en

DEGROOF PORTABELLA S.A.
31, rue Notre-Dame
L-2240 Luxembourg

Catégorie 5: Distributeurs de parts d'opc (article 28):

* la dénomination de l'établissement suivant:
ALLIANCE INTERNATIONAL FUND SERVICES S.A.
35, boulevard du Prince Henri
L-1724 Luxembourg

en

ACM FUND SERVICES S.A.
35, boulevard du Prince Henri
L-1724 Luxembourg

—

Il y a lieu **de retirer** au tableau arrêté au 31 décembre 1996 et publié au Mémorial B n° 10 du 28 février 1997 sous:

Catégorie 2: Courtiers et commissionnaires (article 25):

– DOMINICK & DOMINICK INC.
(Succursale de Luxembourg)
36, avenue Marie-Thérèse
L-2132 Luxembourg

Catégorie 3: Gérants de fortunes (article 26):

– ADIG-SERVICEGESELLSCHAFT S.A., en brégé «A.S.S.A.»
1a-1b, rue Thomas Edison
L-1445 Luxembourg

– BONNEWIJN-RENWART GESTION
48, rue de Bragance
L-1255 Luxembourg

Catégorie 5: Distributeurs de parts d'opc (article 28)

– ADIG-SERVICEGESELLSCHAFT S.A., en abrégé «A.S.S.A.»
1a-1b, rue Thomas Edison
L-1445 Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 1997.
INSTITUT MONETAIRE LUXEMBOURGEOIS

Indigénat.

(Publication prescrite par la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise)

Naturalisations

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame ADDABBO Lucia, épouse MASELLI Giovanni, née le 09.07.1956 à Sammichele di Bari (Italie), demeurant à Bertrange.

Cette naturalisation a été acceptée le 14.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Bertrange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur ANTOINE Fabien Camille Ghislain, né le 19.01.1964 à Longlier (Belgique), demeurant à Wiltz.

Cette naturalisation a été acceptée le 15.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Wiltz.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame BARBACCI Gabriella, épouse ZACCARIA Nicola, née le 09.03.1956 à Scheggia e Pascelupo (Italie), demeurant à Belvaux.

Cette naturalisation a été acceptée le 21.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Sanem.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame FASSBINDER Patrice Jeannine, née le 24.03.1970 à Ettelbruck, demeurant à Hosingen.

Cette naturalisation a été acceptée le 16.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Hosingen.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur FORNELLA Mauro, né le 19.08.1965 à Differdange, demeurant à Lamadelaine.

Cette naturalisation a été acceptée le 22.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame GOHARIAN Farinaz, née le 28.12.1949 à Téhéran (Iran), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 21.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame GORDON Laurence Marguerite Marie, née le 29.05.1953 à Paris 14ème (France), demeurant à Niederkorn.

Cette naturalisation a été acceptée le 16.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur GRANICZ Lajos Géza, né le 17.08.1939 à Ivancsa (Hongrie), demeurant à Ettelbruck.

Cette naturalisation a été acceptée le 16.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Ettelbruck.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur HERBIN Guy Pierre François, né le 30.10.1959 à Saint-Mard (Belgique), demeurant à Wiltz.

Cette naturalisation a été acceptée le 17.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Wiltz.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame HORMOZD Fahimeh Khanoum, veuve GOHARIAN Ebrahim, née le 17.05.1927 à Téhéran (Iran), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 21.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame JAKOB Ursula Franziska, veuve STOOS Adolphe, née le 10.01.1945 à Lauperswil (Suisse), demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 18.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur JOVANOVIC Ivan, né le 10.03.1958 à Zagreb (Croatie), demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 16.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur LAPANJE Gilles Rudolphe, né le 24.04.1962 à Aumetz (France), demeurant à Berdorf.

Cette naturalisation a été acceptée le 17.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Berdorf.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame LENGES Mathilde Anna Elisabeth, épouse QUETSCH Nikolaus Alfred, née le 05.11.1952 à Crombach (Belgique), demeurant à Bertrange.

Cette naturalisation a été acceptée le 18.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Bertrange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur MAPENGO Patrick Joël, né le 03.05.1969 à Bruxelles (Belgique), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 24.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame MARINELLI Antonietta, épouse VECCARO Gianvito, née le 21.12.1962 à Luxembourg, demeurant à Pétange.

Cette naturalisation a été acceptée le 01.08.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur MILOJEVIC Darko, né le 30.11.1958 à Beograd (Yougoslavie), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 16.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur OLARU Marius, né le 15.11.1953 à Buzias (Roumanie), demeurant à Pétange.

Cette naturalisation a été acceptée le 15.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur OLIVEIRA COSTA François Dominique, né le 18.12.1962 à Le Plessis-Trévise (France), demeurant à Senningerberg.

Cette naturalisation a été acceptée le 15.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Niederanven.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame ORJUELA Maria Elena, née le 08.01.1942 à Nocaima (Colombie), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 23.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur PICCO Giovanni Luigi, né le 06.11.1959 à Bordano (Italie), demeurant à Kopstal.

Cette naturalisation a été acceptée le 18.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Kopstal.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur REPUSIC Nediljko, né le 03.01.1964 à Runovic/Imotski (Croatie), demeurant à Itzig.

Cette naturalisation a été acceptée le 29.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame ROMANA LIMA Izaura, veuve MONTEIRO Candido, née le 27.10.1940 à Nossa Senhora da Luz/Sao Vicente (Cap Vert), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 16.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame SAGRAMOLA Carmen Claire Giovanna, née le 22.11.1958 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Soleuvre.

Cette naturalisation a été acceptée le 17.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Sanem.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame SCHOL Danielle Constance Julienne, née le 09.10.1943 à Louvain (Belgique), demeurant à Steinfort.

Cette naturalisation a été acceptée le 28.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Steinfort.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame STORJOHANN Carol Ann, née le 01.06.1965 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 17.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur TEHRANI NEKOU Vahid Reza, né le 26.02.1973 à Téhéran (Iran), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 15.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur VANDERSTOCKEN Guy Albert Yvon Léon, né le 31.12.1945 à Haine-Saint-Paul (Belgique), demeurant à Pétange.

Cette naturalisation a été acceptée le 22.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur WAMPACH Jean-Marie, né le 02.02.1958 à Arlon (Belgique), demeurant à Lintgen.

Cette naturalisation a été acceptée le 18.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Lintgen.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur YIP Hon Yin, né le 14.02.1974 à Hong Kong, demeurant à Remich.

Cette naturalisation a été acceptée le 15.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Remich.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de YIP Vincent.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur ZEITOUNE Ibrahim dit Albert, né le 04.05.1930 à Beyrouth (Liban), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 15.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame ZIETHEN Karin, née le 31.01.1963 à Schifflange, demeurant à Schifflange.

Cette naturalisation a été acceptée le 16.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

—

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur ALVARES DOS REIS Nuno, né le 06.12.1963 à Sao Joao Baptista/Porto Novo (Cap Vert), demeurant à Warken.

Cette naturalisation a été acceptée le 18.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Ettelbruck.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame RODRIGUES Antonia Maria, épouse ALVARES DOS REIS Nuno, née le 05.07.1961 à Santo Crucifixo/Ribeira Grande (Cap Vert), demeurant à Warken.

Cette naturalisation a été acceptée le 18.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Ettelbruck.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur BIBAUW Jean-Marie Albert, né le 12.07.1941 à Hasselt (Belgique), demeurant à Bereldange.

Cette naturalisation a été acceptée le 23.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Walferdange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame DEPASSE Mireille Marie Claire, épouse BIBAUW Jean-Marie Albert, née le 08.08.1945 à Etterbeek (Belgique), demeurant à Bereldange.

Cette naturalisation a été acceptée le 23.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Walferdange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur CIMETTA Pietro, né le 19.02.1944 à Preturo (Italie), demeurant à Ehlerange.

Cette naturalisation a été acceptée le 21.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Sanem.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame DIONISIO Lidia, épouse CIMETTA Pietro, née le 18.07.1945 à Navelli (Italie), demeurant à Ehlerange.

Cette naturalisation a été acceptée le 21.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Sanem.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur ETEMAD Aliagha, né le 16.02.1930 à Hamedan (Iran), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 18.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame OHANIAN Vartanoush, épouse ETEMAD Aliagha, née le 30.10.1925 à Hamedan (Iran), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 18.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur GAGGIOLI Bruno, né le 12.04.1948 à Gubbio (Italie), demeurant à Schifflange.

Cette naturalisation a été acceptée le 23.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame DIANA Gianna, épouse GAGGIOLI Bruno, née le 06.05.1950 à Gualdo Tadino (Italie), demeurant à Schifflange.

Cette naturalisation a été acceptée le 22.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur KEPENNE Michel Joseph Anatole Victor, né le 19.03.1942 à Jemelle (Belgique), demeurant à Oberfeulen.

Cette naturalisation a été acceptée le 24.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Feulen.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame MASSART Jacqueline Gabrielle Emilienne Ghislaine, épouse KEPENNE Michel Joseph Anatole Victor, née le 12.08.1939 à Jemelle (Belgique), demeurant à Oberfeulen.

Cette naturalisation a été acceptée le 24.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Feulen.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur LOPES Elias Frederico, né le 01.02.1957 à Santo Crucifixo/Ribeira Grande (Cap Vert), demeurant à Diekirch.

Cette naturalisation a été acceptée le 16.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Diekirch.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame CORREIA Maria Ascençao, épouse LOPES Elias Frederico, née le 07.06.1959 à Santo Crucifixo/Ribeira Grande (Cap Vert), demeurant à Diekirch.

Cette naturalisation a été acceptée le 11.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Diekirch.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur NGUYEN Ngoc Chieu, né le 05.05.1948 à Quang Ninh (Vietnam), demeurant à Differdange.

Cette naturalisation a été acceptée le 14.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame NGUYEN Thi Huyen, épouse NGUYEN Ngoc Chieu, née le 10.09.1952 à Quang Ninh (Vietnam), demeurant à Differdange.

Cette naturalisation a été acceptée le 14.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur PEREIRA TAVARES José, né le 15.01.1964 à Sao Joao Baptista/Praia (Cap Vert), demeurant à Pétange.

Cette naturalisation a été acceptée le 15.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame FURTADO DA SILVA CABRAL Maria Emilia, épouse PEREIRA TAVARES José, née le 30.03.1968 à Santa Catarina (Cap Vert), demeurant à Pétange.

Cette naturalisation a été acceptée le 15.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur SPELLINI Luigi, né le 14.01.1928 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Soleuvre.

Cette naturalisation a été acceptée le 18.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Sanem.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame VAN CAPELLEVEEN Johanna Adriana, épouse SPELLINI Luigi, née le 14.07.1932 à Utrecht (Pays-Bas), demeurant à Soleuvre.

Cette naturalisation a été acceptée le 18.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Sanem.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur TAVARES SEMEDO Carlos, né le 05.06.1963 à Santa Catarina (Cap Vert), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 04.08.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame FURTADO MONTEIRO Maria Filomena, épouse TAVARES SEMEDO Carlos, née le 15.04.1966 à Santa Catarina (Cap Vert), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 04.08.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur YORCU Halil Ibrahim, né le 26.12.1955 à Mustafa Kemal Pasa (Turquie), demeurant à Lorentzweiler.

Cette naturalisation a été acceptée le 22.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Lorentzweiler.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame GIRGIN Perihan, épouse YORCU Halil Ibrahim, née le 08.04.1953 à Camli (Turquie), demeurant à Lorentzweiler.

Cette naturalisation a été acceptée le 22.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Lorentzweiler.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 32 **20 août 1997**

Sommaire

REVISEURS D'ENTREPRISES

Tableau des réviseurs d'entreprises agréés par le Ministre de la Justice.

(12e édition mise à jour le 31 juillet 1997)

–

PERSONNES PHYSIQUES

Nom(s) et prénom(s)	*Etablissement professionnel*		*Année de l'agrément*
ABBATE Bruno	2, boulevard G.-D. Charlotte	L-1330 Luxembourg	(97)
ADAM Jérôme	257, route d'Esch	L-1427 Luxembourg	(86)
ADAS Rima	24-26, avenue de la Liberté	L-1930 Luxembourg	(97)
ALCOVER Pierre	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(87)
ALEXANDER Cathérine	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(91)
ALTMANN René	124, route d'Arlon	L-1150 Luxembourg	(86)
BARBIER Philippe	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(85)
BARTHELEMY Philippe	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(87)
BAUR Dieter	31, allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(85)
BECQUER Gérard	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(85)
BENN Robert Ernest	21, rue Glesener	L-1631 Luxembourg	(96)
BENOY Lex	13, rue Bertholet	L-1233 Luxembourg	(87)
BERGER Pierre	31, allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(87)
BERNARD Bob	121, avenue de la Faïencerie	L-1511 Luxembourg	(84)
BERNARD Guy	31, allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(84)
BERTRAND Marie-J.	2, rue des Champs	L-8218 Mamer	(91)
BERTRAND Thierry	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(97)
BILLON Christian	30, Grand-Rue	L-1660 Luxembourg	(84)
BLONDEAU Thierry	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(92)
BLONDLET Alain	6, rue Jean-Monnet	L-2180 Luxembourg	(96)
BOCK Georges	121, avenue de la Faïencerie	L-1511 Luxembourg	(95)
BODEN Jean-Marie	57, route d'Arlon	L-1140 Luxembourg	(85)
BOILY Véronique	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(93)
BONTEMPS Romain	6, place de Nancy	L-2212 Luxembourg	(87)
BRAUN Luc	16, allée Marconi	L-2120 Luxembourg	(91)
BUNDROCK Jörg Peter	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(84)
CALLENS Boudewijn	9b, boulevard Prince Henri	L-1724 Luxembourg	(90)
CAMU Patrick	31, allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(87)
CATTOIR François	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(97)
CESARI Stéphane	21, rue Glesener	L-1631 Luxembourg	(97)
CHARLES DE LA BROUSSE Thibaut	12, rue de Mersch	L-8293 Keispelt	(94)
CHEVREMONT Marie-Jeanne	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(85)
CLAUDE Marco	4, rue Henri-Schnadt	L-2530 Luxembourg	(85)
CLYBOUW André	73, rue du Fort Neipperg	L-2230 Luxembourg	(92)
CONSTANT Pierre	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(85)
CORBARD Philippe	31, allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(92)
CORMACK Scott	31, allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(85)
COSTER Norbert	223, val Sainte-Croix	L-1371 Luxembourg	(84)
DAL ZOTTO Luciano	5, rue C.M.-Spoo	L-2546 Luxembourg	(87)
DAMGE Carlo	121, avenue de la Faïencerie	L-1511 Luxembourg	(84)
DAMOTTE Eric	31, allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(90)
DAVID Emmanuel	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(93)
DAVID François	26, rue Michel-Rodange	L-2430 Luxembourg	(87)
DAVIER Henri	3, rue Nic-Welter	L-2740 Luxembourg	(88)
DAVIES Jeffrey	2, boulevard G.-D. Charlotte	L-1330 Luxembourg	(86)
DE BOURCY Marco	495, route de Longwy	L-1941 Luxembourg	(87)
DE GHELLINCK Dominique	3, rue Nic-Welter	L-2740 Luxembourg	(87)
DEISGES Pascal	6, rue Jean-Monnet	L-2180 Luxembourg	(96)
DEITZ Georges	24-26, avenue de la Liberté	L-1930 Luxembourg	(89)
DELHOVE Michel	18, route de Bigonville	L-8832 Rombach	(93)
DESCHAMPS Christophe	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(96)
DESCHENAUX Yves	6, rue Jean-Monnet	L-2180 Luxembourg	(91)
DEUTSCH Gilbert	44, rue Schrobilgen	L-2526 Luxembourg	(85)
DILLIEN Roger	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(85)

Nom(s) et prénom(s)	*Etablissement professionnel*		*Année de l'agrément*
DOGNIEZ Nathalie	31, allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(94)
DROT Thierry	15, rue J.P.-Brasseur	L-1258 Luxembourg	(91)
DUMONT Françoise	21, rue Glesener	L-1631 Luxembourg	(92)
DUREN Philippe	24-26, avenue de la Liberté	L-1930 Luxembourg	(88)
ELPERS Frans	11, boulevard Prince Henri	L-1724 Luxembourg	(94)
ELVINGER Jean-Paul	52, rue Charles-Martel	L-2134 Luxembourg	(84)
ENSCH Charles	53, avenue John F.-Kennedy	L-9053 Ettelbruck	(84)
ERAUW Théo	31, allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(85)
ERESCH-MICHELS Annette	1, route de Peppange	L-3270 Bettembourg	(86)
ERNZER Marcel	10, boulevard G.-D. Charlotte	L-1330 Luxembourg	(85)
ESSASSI Nabil	65, avenue de la Gare	L-1611 Luxembourg	(87)
EUSKIRCHEN Michael	12-14, boulevard d'Avranches	L-1160 Luxembourg	(88)
EVRARD Amaury	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(94)
EWEN Bernard	18a, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(84)
FABER Claude	223, val Sainte-Croix	L-1371 Luxembourg	(84)
FABER Jean	223, val Sainte-Croix	L-1371 Luxembourg	(86)
FABER Nadia	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(97)
FALISSE Jean-Sébastien	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(94)
FALTZ Paul	24-26, avenue de la Liberté	L-1930 Luxembourg	(91)
FARAMELLI Sante	21, rue Robert-Schuman	L-7382 Helmdange	(84)
FELD Thomas	31, allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(97)
FEUILLEN Cécile	21, rue Glesener	L-1631 Luxembourg	(96)
FILLIATRE Isabelle	21, rue Glesener	L-1631 Luxembourg	(89)
FLEMING Thierry	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(84)
FLIESS Wolfgang	31, allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(87)
FRANCIS Yves	21, rue Glesener	L-1631 Luxembourg	(95)
FRANSOLET Robert-Henri	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(87)
GALLO Aniel	80, rue des Romains	L-8041 Strassen	(90)
GEGGAN John B.	21, rue Glesener	L-1631 Luxembourg	(87)
GEHLEN Mireille	21, rue Glesener	L-1631 Luxembourg	(87)
GEIMER Louis	3, rue Nic-Welter	L-2740 Luxembourg	(84)
GEUER Hans	12-14, boulevard d'Avranches	L-1160 Luxembourg	(86)
GISCHER Jean-Marie	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(85)
GOFFINET-DENIS Brigitte	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(93)
GORDON Tom Richard	140, boulevard de la Pétrusse	L-2330 Luxembourg	(87)
GREWE Wolfgang	12-14, boulevard d'Avranches	L-1160 Luxembourg	(87)
GRIGNARD Michel	80, rue des Romains	L-8041 Strassen	(87)
GROOVE Paul Dieter	12-14, boulevard d'Avranches	L-1160 Luxembourg	(87)
HAAG Michel	28, rue Henri VII	L-1725 Luxembourg	(84)
HAAS Armand	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(84)
HAAS Christoph	6, rue Jean-Monnet	L-2180 Luxembourg	(89)
HAUPERT Maurice	11, boulevard Prince Henri	L-1724 Luxembourg	(84)
HAVENITH Helmut	21, rue Glesener	L-1631 Luxembourg	(92)
HAY Kenneth A.	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(85)
HENROTTE Jean-Denis	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(91)
HENSCHEN Raymond	87, allée Léopold-Goebel	L-1635 Luxembourg	(84)
HENSCHEN-HAAS Monique	87, allée Léopold-Goebel	L-1635 Luxembourg	(84)
HENZIG Luc	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(91)
HENZIG Sylvain	58, rue Marie-Adelaïde	L-2128 Luxembourg	(85)
HERBERT Philip R.	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(86)
HOFFMANN Pierre	32, rue J.P.-Brasseur	L-1258 Luxembourg	(84)
HOOGEWERF Francis	25b, boulevard Royal	L-2449 Luxembourg	(85)
HORNICK Guy	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(84)
HORSBURGH Karl-Heinz	24-28, rue Goethe	L-1637 Luxembourg	(86)
HOTZ Karl-Jürgen	31, allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(86)
HOYDONCKX Marc-E.	31, allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(87)
IRTHUM Bernard	43, rue de Blaschette	L-7353 Lorentzweiler	(84)
JACMOHONE Bishen K.	2, boulevard G.-D. Charlotte	L-1330 Luxembourg	(94)

Nom(s) et prénom(s)	*Etablissement professionnel*		*Année de l'agrément*
JACOB Thierry	24-26, avenue de la Liberté	L-1930 Luxembourg	(97)
JAMINON-TOUSSAINT Gabrielle	31, allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(92)
JONES Marc	122, boulevard de la Pétrusse	L-2330 Luxembourg	(84)
KAPPES Hans	11a, boulevard Joseph II	L-1840 Luxembourg	(89)
KASKAS Marius	15, rue des Carrefours	L-8124 Bridel	(87)
KERKERMEIER Hans Peter	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(86)
KILESSE André	80, rue des Romains	L-8041 Strassen	(87)
KIOES Georges	24-26, avenue de la Liberté	L-1930 Luxembourg	(97)
KLÄS Friedhelm	12-14, boulevard d'Avranches	L-1160 Luxembourg	(92)
KLEIN Roland	21, rue Glesener	L-1631 Luxembourg	(84)
KOEUNE Claude	246, rue de Beggen	L-1220 Luxembourg	(84)
KOHNEN Alain	124, rue de Stavelot	L-9991 Weiswampach	(97)
KOOB Walter	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(84)
KOOS Sabine	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(97)
KOSTKA Edward	121, avenue de la Faïencerie	L-1511 Luxembourg	(84)
KOWALSKI Henri	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(87)
KRÄMER Hanspeter	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(84)
KRIER Pierre	24-26, avenue de la Liberté	L-1930 Luxembourg	(86)
KRUFT Franz	21, rue Glesener	L-1631 Luxembourg	(86)
KÜSTNER Karl Heinz	cité Lehbusch	L-5488 Ehnen	(86)
LAGESSE Marc	2, rue Tony-Neuman	L-2241 Luxembourg	(86)
LAGET Lutgard	11, boulevard Prince Henri	L-1724 Luxembourg	(97)
LAM Maurice	21, rue Glesener	L-1631 Luxembourg	(86)
LAMESCH Marc	11, boulevard Prince Henri	L-1724 Luxembourg	(90)
LAM THOON MINE L.C.K.	50, val Fleuri	L-1526 Luxembourg	(97)
LAM THUON MINE L.S.K.	21, rue Glesener	L-1631 Luxembourg	(97)
LAPLUME Paul	21, rue Glesener	L-1631 Luxembourg	(85)
LAVA Jean-Jacques	21, rue Glesener	L-1631 Luxembourg	(95)
LEMBERGER Henri	6, rue Jean-Monnet	L-2180 Luxembourg	(84)
LENTZ Jean-Robert	24-26, avenue de la Liberté	L-1930 Luxembourg	(84)
LENTZ Pierre	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(85)
LHOEST Bernard	6, rue Jean-Monnet	L-2180 Luxembourg	(95)
LI HOW CHEONG John	31, allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(87)
LIESCH Marc	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(84)
LINDEN Marie-Jeanne	56, rue de Luxembourg	L-8077 Bertrange	(85)
LINZ Sonja	21, rue Glesener	L-1631 Luxembourg	(86)
LOCKWOOD Adrian	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(86)
LOMMEL Denise	29, avenue du X Septembre	L-2551 Luxembourg	(88)
LONGERSTAEY Philippe	31, allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(85)
LORRAIN Didier	3a, rue Guillaume-Kroll	L-1882 Luxembourg	(87)
LÜHRIG Klaus	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(86)
LUTGEN Paul	16, allée Marconi	L-2120 Luxembourg	(84)
MACKEL Marc	11, boulevard Prince Henri	L-1724 Luxembourg	(85)
MAIER Klaus	12-14, boulevard d'Avranches	L-1160 Luxembourg	(87)
MANGEN Alphonse	147, rue de Warken	L-9088 Ettelbruck	(86)
MARECHAL Karine	6, rue Jean-Monnet	L-2180 Luxembourg	(97)
MARISCAL Benoît	6, rue Jean-Monnet	L-2180 Luxembourg	(96)
MARTIN Serge	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(85)
MARTIN Yves	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(85)
MARX Laurent	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(96)
MASSART Michel	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(86)
MAUDARBOCUS Hoossen	2, boulevard G.- D. Charlotte	L-1330 Luxembourg	(95)
MEDERNACH Jean	5, rue des Fraises	L-7321 Steinsel	(90)
MEIS Daniel	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(86)
MERTZ Yves	3, rue Nic-Welter	L-2740 Luxembourg	(84)
MEYER Philippe	31, allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(96)
MICHAELIS Barbara	21, rue Glesener	L-1631 Luxembourg	(87)
MILNE Peter	2, rue Tony-Neuman	L-2241 Luxembourg	(85)
MOAYED SANANDAJI Vafa	21, rue Glesener	L-1631 Luxembourg	(87)
MODAVE Eric	6, rue Jean-Monnet	L-2180 Luxembourg	(95)

Nom(s) et prénom(s)	*Etablissement professionnel*		*Année de l'agrément*
MOLITOR Roger	121, avenue de la Faïencerie	L-1511 Luxembourg	(85)
MOREAUX Stéphan	28, rue Henri VII	L-1725 Luxembourg	(93)
MORTELMANS Olivier	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(87)
MOUGET Didier	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(87)
MULLER Marc	3a, rue Guillaume-Kroll	L-1882 Luxembourg	(85)
MÜLLERKLEIN Werner	17, rue des Pommiers	L-2343 Luxembourg	(94)
NELLINGER Gerhard	39, rue Arthur-Herchen	L-1727 Luxembourg	(84)
NICOLET Corinne	31, allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(92)
NOEL Pascal	21, rue Glesener	L-1631 Luxembourg	(91)
NYE Stephen J.B.	31, allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(91)
PEUSCH François	4, rue Henri-Schnadt	L-2530 Luxembourg	(84)
PIASTRELLI Valérie	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(93)
PIERRARD Aline	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(97)
PIROLLI Robert	32, rue Auguste-Neyen	L-2233 Luxembourg	(86)
PLATTEAU Helga	31, allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(87)
PRAHL Reinhard	31, allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(86)
PROST Franz	21, rue Glesener	L-1631 Luxembourg	(86)
RAKE Michael	31, allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(85)
RAKOVSKY Pascal	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(93)
RAMRATH Claus	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(85)
RANSQUIN Dominique	32, rue J.P.-Brasseur	L-1258 Luxembourg	(84)
REDING Carlo	6, place de Nancy	L-2212 Luxembourg	(88)
REID Kenneth Leonard	9b, boulevard Prince Henri	L-1724 Luxembourg	(86)
REISER Guy	21, rue Glesener	L-1631 Luxembourg	(86)
REUTER Jean	3, rue Thomas-Edison	L-1445 Luxembourg	(84)
REUTER-WAGNER Bernadette	80, rue des Romains	L-8041 Strassen	(84)
RIEHL Karin	31, allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(95)
RIES Edmond	11, boulevard Prince Henri	L-1724 Luxembourg	(84)
RIES Marco	231, val des Bons Malades	L-2121 Luxembourg	(87)
ROB Jean-Michel	56, boulevard Napoléon I	L-2210 Luxembourg	(85)
ROBERTSON Dennis	31, allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(96)
ROBYNS Dominique	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(94)
ROCHAS Patrick	16, rue Jean l'Aveugle	L-1148 Luxembourg	(91)
ROCKEL Georg Peter	17, rue des Pommiers	L-2343 Luxembourg	(84)
RODERICH Robert	5, rue C.M.-Spoo	L-2546 Luxembourg	(85)
RUTLEDGE Martin	2, boulevard G.-D. Charlotte	L-1330 Luxembourg	(85)
SALBACH Hans Jürgen	3, rue Nic-Welter	L-2740 Luxembourg	(84)
SALUZZI Marc	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(96)
SAMYN Frans	17, rue des Pommiers	L-2343 Luxembourg	(86)
SASSEL Fernand	28, rue Henri VII	L-1725 Luxembourg	(87)
SCHADECK Raymond	6, rue Jean-Monnet	L-2180 Luxembourg	(85)
SCHAUS Benoît	21, rue Glesener	L-1631 Luxembourg	(91)
SCHAUSS Peter	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(86)
SCHERER Aloyse Jr.	28, boulevard Joseph II	L-1840 Luxembourg	(85)
SCHIFFLER Thomas	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(97)
SCHILL Pierre	18a, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(85)
SCHLEICH Arno	21, rue Glesener	L-1631 Luxembourg	(84)
SCHLIPKOETER Joachim	31, allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(86)
SCHMIT Edy	21, rue Glesener	L-1631 Luxembourg	(84)
SCHORTGEN Anny	24-26, avenue de la Liberté	L-1930 Luxembourg	(84)
SEIL John	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(84)
SERGIEL Philippe	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(96)
SHAW Stephen	31, allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(87)
SIBUE Jean-Marc	14, place du Parc	L-2313 Luxembourg	(87)
SIMON Günter	16, rue EugèneRuppert	L-2453 Luxembourg	(97)
SLENDZAK Philippe	16, rue Jean l'Aveugle	L-1148 Luxembourg	(89)
SOISSON Jean-Jacques	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(84)
SPEDENER Stéphane	21, rue Glesener	L-1631 Luxembourg	(94)
SPRUNCK Günther	3, rue Nic-Welter	L-2740 Luxembourg	(85)

Nom(s) et prénom(s)	*Etablissement professionnel*		*Année de l'agrément*
STEICHEN Victor	24-26, avenue de la Liberté	L-1930 Luxembourg	(84)
STEINBORN Marie-José	21, rue Glesener	L-1631 Luxembourg	(85)
STEPHANY Jean-Luc	6, rue Jean-Monnet	L-2180 Luxembourg	(91)
STILMANT Marc	24-26, avenue de la Liberté	L-1930 Luxembourg	(91)
SUNNEN Luc	15, rue J.P.-Brasseur	L-1258 Luxembourg	(91)
SWOLFS Ludo Jean	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(85)
THEEUWES Frans	31, allée Scheffer	L-2520 Luxembourg	(84)
THILL Marc	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(91)
THILLENS Romain	32, rue J.P.-Brasseur	L-1258 Luxembourg	(85)
TIMMERMANS Jean-Paul	24-26, avenue de la Liberté	L-1930 Luxembourg	(84)
TREIS Joseph	49, boulevard Royal	L-2449 Luxembourg	(84)
TURNER Richard	28, rue du Couvent	L-1363 Howald	(88)
VAES Michel C.	35, rue Glesener	L-1631 Luxembourg	(87)
VAINKER Nicolas	10, boulevard G.-D. Charlotte	L-1330 Luxembourg	(86)
VAN CAUTER Patrick	17, rue des Pommiers	L-2343 Luxembourg	(87)
VAN CAUTER Willem	4, avenue J.P.-Pescatore	L-2324 Luxembourg	(94)
VAN DE KERKHOVE Eric	21, rue Glesener	L-1631 Luxembourg	(89)
VAN DEN BULCK Jan	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(86)
VAN DER STEEN Jos	6, place de Nancy	L-2212 Luxembourg	(87)
VAN DER WESTHUIZEN Phillip	68-70, boulevard de la Pétrusse	L-2320 Luxembourg	(94)
VERMOESEN Raynald	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(91)
VESQUE Margot	44, rue Schrobilgen	L-2526 Luxembourg	(85)
VILLENEUVE Donald	21, rue Glesener	L-1631 Luxembourg	(97)
VON KETELHODT Alhard	6, cité Ledenberg	L-5341 Moutfort	(90)
WAGNER Martine	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(93)
WALLERS Yves	124, route d'Arlon	L-1150 Luxembourg	(88)
WARNER Philip John	21, rue Glesener	L-1631 Luxembourg	(94)
WEBER Ronald	6, place de Nancy	L-2212 Luxembourg	(87)
WEIS François	22, rue des Carrefours	L-8124 Bridel	(85)
WENGLER Marc	6, rue Jean-Monnet	L-2180 Luxembourg	(97)
WETZEL Carlo	11, rue Beaumont	L-1219 Luxembourg	(87)
WEYDERT Marianne	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(97)
WEYER Jeannot	6, rue Jean-Monnet	L-2180 Luxembourg	(93)
WEYNAND Werner	5, boulevard de la Foire	L-1528 Luxembourg	(87)
WHITECOURT Ian	24-26, avenue de la Liberté	L-1930 Luxembourg	(85)
WILWERT André	121, avenue de la Faïencerie	L-1511 Luxembourg	(84)
WINANDY François	21, rue Glesener	L-1631 Luxembourg	(84)
WINDMÖLLER Rolf	16, rue Eugène-Ruppert	L-2453 Luxembourg	(85)
WORTH Paul N.	60, rue des Romains	L-2444 Luxembourg	(92)
ZEIMET Jean	24-28, rue Goethe	L-1637 Luxembourg	(84)
ZENS Manfred	12-14, boulevard d'Avranches	L-1160 Luxembourg	(88)
ZIMMER Romain	40, cité G.-D. Jean	L-7233 Bereldange	(87)

Tableau des réviseurs d'entreprises agréés par le Ministre de la Justice.

(12e édition mise à jour le 31 juillet 1997)

–

PERSONNES MORALES

Raison sociale, Année de l'agrément
Etablissement professionnel (+ adresse postale)

ABACAB s.à r.l. (95)
231, val des Bons Malades L-2121 Luxembourg

ABACUS soc. civ. (95)
16, rue Eugène-Ruppert - B.P. 1446 L-1014 Luxembourg

Raison sociale, Année de l'agrément
Etablissement professionnel (+ adresse postale)

ABAX s.à r.l. (88)
6, place de Nancy L-2212 Luxembourg

ARTHUR ANDERSEN soc. civ. (96)
6, rue Jean-Monnet - B.P. 2381 L-1023 Luxembourg

AUDIT ROYAL S.A. (92)
25b, boulevard Royal - B.P. 878 L-2018 Luxembourg

AUTONOME DE REVISION soc. civ. (85)
39, rue Arthur-Herchen L-1727 Luxembourg

BDO BINDER (LUXEMBOURG) s.à r.l. (85)
17, rue des Pommiers L-2343 Luxembourg

BDO REVISEURS D'ENTREPRISES s.à r.l. (95)
17, rue des Pommiers L-2343 Luxembourg

COMPAGNIE DE REVISION S.A. (90)
5, boulevard de la Foire - B.P. 351 L-2013 Luxembourg

COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION s.à r.l. (91)
15, rue des Carrefours L-8124 Bridel

COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION (EISCHEN) s.à r.l. (94)
19, cité Bettenwies L-8479 Eischen

COMPAGNIE FIDUCIAIRE soc. civ. (85)
5, boulevard de la Foire - B.P. 351 L-2013 Luxembourg

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION s.à r.l. (87)
283, route d'Arlon L-8011 Strassen

COOPERS & LYBRAND soc. civ. (95)
16, rue Eugène-Ruppert - B.P. 1446 L-1014 Luxembourg

COOPERS & LYBRAND LUXEMBOURG soc. civ. (95)
16, rue Eugène-Ruppert - B.P. 1446 L-1014 Luxembourg

DEBELUX AUDIT S.A. (96)
3, rue Nic-Welter L-2740 Luxembourg

DELOITTE PIM GOLDBY s.à r.l. (91)
2, rue Tony-Neuman L-2241 Luxembourg

DELOITTE & TOUCHE s.à r.l. (96)
21, rue Glesener - B.P. 1173 L-1011 Luxembourg

DELOITTE & TOUCHE GROUP soc. civ. (97)
3, route d'Arlon L-8009 Strassen
[B.P. 1173 L-1011 Luxembourg]

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU s.à r.l. (96)
21, rue Glesener - B.P. 1173 L-1011 Luxembourg

ERNST & YOUNG S.A. (94)
5, boulevard de la Foire - B.P. 351 L-2013 Luxembourg

ERNST & YOUNG soc. civ. (90)
5, boulevard de la Foire - B.P. 351 L-2013 Luxembourg

EURA-AUDIT LUXEMBOURG S.A. (93)
3a, rue Guillaume-Kroll L-1882 Luxembourg

Raison sociale, Année de l'agrément
Etablissement professionnel (+ adresse postale)

EUROPEAN AUDIT s.à r.l. (95)
6, cité Ledenberg L-5341 Moutfort

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A. (94)
16, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg

EXPERTS FINANCIERS REUNIS soc. civ. (85)
44, rue Schrobilgen - B.P. 1972 L-1019 Luxembourg

FIDUCIAIRE AUDITLUX s.à r.l. (89)
2, rue Tony-Neuman L-2241 Luxembourg

FIDUCIAIRE BILLON s.à r.l. (94)
30, Grand-Rue L-1660 Luxembourg

FIDUCIAIRE CONTINENTALE soc. civ. (94)
16, allée Marconi - B.P. 260 L-2012 Luxembourg

FIDUCIAIRE EUROLUX S.A. (96)
40, cité Grand-Duc Jean L-7233 Bereldange

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG soc. civ. (85)
21, rue Glesener - B.P. 1173 L-1011 Luxembourg

FIDUCIAIRE HENZIG & SCHERER soc. civ. (94)
58, rue Marie-Adelaïde L-2128 Luxembourg

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE s.à r.l. (90)
28, rue Henri VII L-1725 Luxembourg

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A. (91)
28, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN soc. civ. (85)
11, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg

FIDUCIAIRE DU PARC s.à r.l. (90)
14, place du Parc - B.P. 2188 L-1021 Luxembourg

FIDUCIAIRE PORTIC S.A. (85)
44, rue Schrobilgen L-2526 Luxembourg

FIDUCIAIRE REUTER ET GALLO s.à r.l. (97)
41, rue des Romains L-8041 Strassen

FIDUCIAIRE STEICHEN s.à r.l. (97)
24-26, avenue de la Liberté - B.P. 1443 L-1014 Luxembourg

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS soc. civ. (88)
6, place de Nancy L-2212 Luxembourg

FIDUPARTNER A.G. (96)
124, route d'Arlon L-1150 Luxembourg

FISEC s.à r.l. (85)
21, rue Robert-Schuman L-7382 Helmdange

FRANSOLET & ASSOCIES s.à r.l. (88)
16, rue Eugène-Ruppert - B.P. 1446 L-1014 Luxembourg

GEF, GESTION, EXPERTISE, FISCALITE s.à r.l. (96)
2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg

Raison sociale, Année de l'agrément
Etablissement professionnel (+ adresse postale)

GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE s.à r.l. (94)
16, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. (95)
2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg

GUERARD VIALA s.à r.l. (92)
12-14, boulevard d'Avranches - B.P. 1233 L-1012 Luxembourg

HOOGEWERF & Cie soc. civ. (89)
19, rue Aldringen L-1118 Luxembourg

HORSBURGH & Co S.A. (95)
24-28, rue Goethe - B.P. 823 L-2018 Luxembourg

H.R.T. REVISION s.à r.l. (95)
32, rue J.P.-Brasseur L-1258 Luxembourg

INTERAUDIT s.à r.l. (93)
119, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg

JACOBS, WEBER & BONTEMPS soc. civ. (96)
6, place de Nancy L-2212 Luxembourg

KPMG AUDIT soc. civ. (96)
31, allée Scheffer L-2520 Luxembourg

KPMG DEUTSCHE TREUHAND-GESELLSCHAFT MBH (96)
31, allée Scheffer L-2520 Luxembourg

KPMG EXPERTS COMPTABLES soc. civ. (96)
121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg

KPMG FINANCIAL ENGINEERING soc. civ. (97)
121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg

KPMG KLYNVELD PEAT MARWICK GOERDELER s.à r.l. (88)
31, allée Scheffer L-2520 Luxembourg

KPMG PEAT MARWICK s.à r.l. (91)
31, allée Scheffer L-2520 Luxembourg

KPMG PEAT MARWICK (LUXEMBOURG) soc. civ. (91)
31, allée Scheffer L-2520 Luxembourg

LUX-AUDIT S.A. (93)
49, boulevard Royal - B.P. 1764 L-1017 Luxembourg

LUX-AUDIT REVISION s.à.r.l. (93)
4, rue Henri-Schnadt - B.P. 2325 L-1023 Luxembourg

LUXREVISION s.à r.l. (92)
28, rue Henri VII - B.P. 647 L-2016 Luxembourg

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A. (96)
3, rue Nic-Welter L-2740 Luxembourg

MONTBRUN ERNST & YOUNG s.à r.l. (89)
11, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg

MOORE STEPHENS s.à r.l. (93)
16, allée Marconi - B.P. 260 L-2012 Luxembourg

Raison sociale, Année de l'agrément
Etablissement professionnel (+ adresse postale)

PIM GOLDBY soc. civ. (86)
2, rue Tony-Neumann L-2241 Luxembourg

PKF LUXEMBOURG s.à r.l. (95)
6, place de Nancy L-2212 Luxembourg

PRICE WATERHOUSE s.à r.l. (97)
24-26, avenue de la Liberté - B.P. 1443 L-1014 Luxembourg

PRICE WATERHOUSE SERVICES soc. civ. (96)
24-26, avenue de la Liberté - B.P. 1443 L-1014 Luxembourg

RESOURCE AUDIT s.à r.l. (97)
140, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg

REVILUX S.A. (95)
223, val Sainte Croix - B.P. 814 L-2018 Luxembourg

S.F.C. REVISION soc.civ. (97)
5, rue C.M.-Spoo L-2546 Luxembourg

SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH (S.R.E. REVISION) s.à r.l. (91)
7, rue du Fort Rheinsheim L-2419 Luxembourg

SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES soc. civ. (86)
9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne L-1361 Luxembourg

SOCIETE GENERALE DE REVISION soc. civ. (85)
21, rue Glesener - B.P. 1173 L-1011 Luxembourg

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION s.à r.l. (87)
246, rue de Beggen L-1220 Luxembourg

TOUCHE ROSS LUXEMBOURG s.à r.l. (85)
21, rue Glesener - B.P. 1173 L-1011 Luxembourg

TREUARBEIT soc. civ. (85)
16, rue Eugène-Ruppert L-2453 Luxembourg

TREUHAND-VEREINIGUNG LUXEMBURG AG (86)
16, rue Eugène-Ruppert L-2453 Luxembourg

TREUVERKEHR LUXEMBOURG AG WIRTSCHAFTSPRÜFUNGSGESELLSCHAFT S.A. (86)
31, allée Scheffer L-2520 Luxembourg

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A. (93)
124, route d'Arlon L-1150 Luxembourg

VAN CAUTER s.à r.l. (95)
4, avenue J.P.-Pescatore L-2324 Luxembourg

V.G.D. LUXEMBOURG s.à r.l. (97)
11, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg

DR. WOLLERT - DR. ELMENDORFF soc. civ. (86)
12-14, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 33 **28 août 1997**

Sommaire

Arrêté ministériel du 11 juillet 1997 fixant les audiences de vacation des juridictions judiciaires.

Le Ministre de la Justice,

Vu les articles 142 et 150 de la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire;

Vu l'avis de la Cour Supérieure de Justice du 5 juin 1997;

Arrête:

Art. 1er. Les audiences de vacation de la **Cour d'appel** pendant les vacances judiciaires de l'année 1997 sont fixées pour ***plaidoiries*** en matière civile, commerciale, correctionnelle et de droit du travail, chaque fois à 9.00 heures du matin, salle 1, aux dates suivantes:

jeudi, 17 juillet 1997 – lundi, 28 juillet 1997 – mardi, 5 août 1997 – mercredi, 13 août 1997 – vendredi, 22 août 1997 – mardi, 2 septembre 1997 et lundi, 8 septembre 1997.

Les ***audiences réservées aux prononcés*** sont fixées, chaque fois à 9.00 heures du matin, salle 1, aux dates suivantes:

mercredi, 23 juillet 1997 – jeudi, 31 juillet 1997 – lundi, 11 août 1997 – mardi, 19 août 1997 – jeudi, 28 août 1997 – vendredi, 5 septembre 1997 et vendredi, 12 septembre 1997.

Les ***audiences de la chambre criminelle*** sont fixées, chaque fois à 9.00 heures du matin, salle 1, aux dates suivantes:

mardi, 22 juillet 1997 – mercredi, 30 juillet 1997 – vendredi, 8 août 1997 – lundi, 18 août 1997 – mercredi, 27 août 1997 – jeudi, 4 septembre 1997 et jeudi, 11 septembre 1997.

Les ***affaires relevant de la chambre du conseil de la cour*** sont fixées, chaque fois à 9.00 heures du matin, salle 314, aux dates suivantes:

lundi, 21 juillet 1997 – mercredi, 30 juillet 1997 – jeudi, 7 août 1997 – lundi, 18 août 1997 – mardi, 26 août 1997 – jeudi, 4 septembre 1997 et jeudi, 11 septembre 1997.

Art. 2. Les audiences de vacation du **Tribunal d'arrondissement de Luxembourg** pendant les vacances judiciaires de 1997 sont fixées comme suit:

a) en ***matière correctionnelle:***
les jeudis: 17 juillet 1997 – 24 juillet 1997 – 31 juillet 1997 – 7 août 1997 – 14 août 1997 – 21 août 1997 – 28 août 1997 – 4 septembre 1997 et 11 septembre 1997,
chaque fois à 15.00 heures de l'après-midi, salle n° 35;

b) en ***matière civile et commerciale:***
les vendredis: 18 juillet 1997 – 25 juillet 1997 – 1er août 1997 – 8 août 1997;
le jeudi, 14 août 1997;
les vendredis, 22 août 1997 – 29 août 1997 – 5 septembre 1997 et 12 septembre 1997;
chaque fois à 9.00 heures du matin, salle n° 35.

c) les audiences réservées pour les ***prononcés*** sont les suivantes:
les mardis: 22 juillet 1997 – 29 juillet 1997 – 5 août 1997 – 12 août 1997 – 19 août 1997 – 26 août 1997 – 2 septembre 1997 et 9 septembre 1997
chaque fois à 9.00 heures, salle n° 35;
le lundi 15 septembre 1997 à 15.00 heures, salle n° 35.

d) les audiences du ***tribunal de la jeunesse et des tutelles*** sont fixées comme suit:
les mardis: 22 juillet 1997 – 29 juillet 1997 – 5 août 1997 – 12 août 1997 – 19 août 1997 – 26 août 1997 – 2 septembre 1997 et 9 septembre 1997
chaque fois à 15.00 heures de l'après-midi, salle n° 1 de la Justice de Paix - 17-19, rue du Nord.

e) les audiences de ***référé*** ont lieu comme suit:
1) pour les *référés ordinaires:*
les mercredis, 16 juillet 1997 – 23 juillet 1997 – 30 juillet 1997 – 6 août 1997 – 13 août 1997 – 20 août 1997 – 27 août 1997 – 3 septembre 1997 et 10 septembre 1997
chaque fois à 9.00 heures du matin, salle n° 35;
2) pour les *référés divorces:*
les mercredis, 16 juillet 1997 – 23 juillet 1997 – 30 juillet 1997 – 6 août 1997 – 13 août 1997 – 20 août 1997 – 27 août 1997 – 3 septembre 1997 et 10 septembre 1997
chaque fois à 9.00 heures du matin, salle n° 31.
En cas d'urgence, des audiences extraordinaires de référé seront tenues.

f) le service de présentation des demandes en divorce, des tentatives de conciliation et des divorces par consentement mutuel continue normalement, de même que les services du cabinet d'instruction et du greffe.

Art. 3. Les audiences de vacation du **Tribunal d'arrondissement de Diekirch** pendant les vacances judiciaires de 1997 sont fixées comme suit:

a) en ***matière civile, commerciale et correctionnelle:***
les mardis: 29 juillet 1997 – 12 août 1997 et 2 septembre 1997
chaque fois à 10.00 heures du matin;

b) en matière relevant du ***tribunal de la jeunesse et des tutelles:***
le mardi, 12 août 1997 à 10.30 heures du matin;

c) en affaires de ***référé*** (en matière ordinaire et quant aux mesures provisoires en matière de divorce): chaque semaine,le mardi à 14.00 heures de l'après-midi.
En cas d'urgence, des audiences extraordinaires de référé seront tenues.
d) tous les autres services continuent à fonctionner normalement durant les vacances judiciaires.

Art. 4. Les audiences de vacation de la **Justice de Paix de Luxembourg** pendant les vacances judiciaires 1997 sont fixées comme suit:

a) en matière ***civile, commerciale, de pension alimentaire, de saisie-arrêt et de police:***
les mercredis: 16 juillet 1997 – 23 juillet 1997 – 30 juillet 1997 – 6 août 1997 – 13 août 1997 – 20 août 1997 – 27 août 1997 – 3 septembre 1997 et 10 septembre 1997
chaque fois à 9.00 heures du matin, salle n° 1;
b) en matière de ***bail à loyer et des droits des époux*** (art. 864 c.pr.c.):
les mercredis: 16 juillet 1997 – 23 juillet 1997 – 30 juillet 1997 – 6 août 1997 – 13 août 1997 – 20 août 1997 – 27 août 1997 – 3 septembre 1997 et 10 septembre 1997
chaque fois à 15.00 heures de l'après-midi, salle n° 1;
c) en matière de ***droit du travail - régime des ouvriers:***
les mardis: 29 juillet 1997 – 12 août 1997 – 26 août 1997 et 9 septembre 1997
chaque fois à 9.00 heures du matin, salle n° 1;
d) en matière de ***droit du travail - régime des employés:***
les mardis: 22 juillet 1997 – 5 août 1997 – 19 août 1997 et 2 septembre 1997
chaque fois à 9.00 heures du matin, salle n° 1.

Art. 5. Les audiences de vacation de la **Justice de Paix d'Esch-sur-Alzette** pendant les vacances judiciaires 1997 sont fixées comme suit:

a) en matière ***civile, commerciale, de référé, de bail à loyer, de saisies-arrêts, de contredits à ordonnances de paiement et de police:***
les mardis: 22 juillet 1997 – 29 juillet 1997 – 5 août 1997 – 12 août 1997 – 19 août 1997 – 26 août 1997 – 2 septembre 1997 et 9 septembre 1997
chaque fois à 9.00 heures du matin, salle n° 14 au 1er étage;
b) en matière de ***droit du travail:***
les jeudis: 17 juillet 1997 – 7 août 1997 – 28 août 1997 – 4 septembre 1997 – 11 septembre 1997
chaque fois à 9.00 heures du matin, salle n° 14 au 1er étage.

Art. 6. Les audiences de vacation de la **Justice de Paix de Diekirch** pendant les vacances judiciaires 1997 sont fixées comme suit:
– en matière *civile, commerciale, de police, de saisie-arrêt, de bail à loyer, et celles relevant du contentieux du travail y compris les référés:*
les mardis: 22 juillet 1997 – 5 août 1997 – 19 août 1997 et 2 septembre 1997
chaque fois à 15.00 heures de l'après-midi.

Art. 7. Le présent arrêté est publié au Mémorial.

Luxembourg, le 11 juillet 1997.
Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Arrêté ministériel du 18 juillet 1997 spécifiant la date des élections des représentants du personnel au conseil d'administration de l'entreprise des Postes et Télécommunications et portant institution de la Commission chargée du dépouillement du scrutin.

La Ministre des Communications,

Vu la loi du 10 août 1992 portant création de l'entreprise des postes et télécommunications;

Vu le règlement grand-ducal du 15 octobre 1992 concernant le mode d'élection du représentant du personnel ouvrier au conseil d'administration de l'entreprise des postes et télécommunications et l'exercice de ses fonctions;

Vu le règlement grand-ducal du 15 octobre 1992 concernant le mode d'élection des représentants des agents tombant sous le statut de la fonction publique au conseil d'administration de l'entreprise des postes et télécommunications et l'exercice de leurs fonctions;

Vu l'arrêté ministériel afférent du 16 octobre 1992;

Arrête:

Art. 1er. Les élections des représentants du personnel au conseil d'administration de l'entreprise des postes et télécommunications sont fixées au mercredi 26 novembre 1997.

Art. 2. Sont nommés membres de la commission chargée du dépouillement du scrutin à l'occasion des élections précitées:
Monsieur Claude *Lutty*, président;
Monsieur Joseph *Peschon*, secrétaire;
MM. Jules *Harsch*, Jos *Jungels*, Madame Sonja *Kellen*,

MM. Guy *Modert*, Pierre *Oesch* et Jos *Wantz*, scrutateurs.

Art. 3. Les indemnités dues aux membres de la commission restent fixées à 150.- Flux/heure n.i. 100, base du 1er janvier 1948. Elles sont à charge de l'entreprise des postes et télécommunications.

Luxembourg, le 18 juillet 1997.
La Ministre des Communications,
Mady Delvaux-Stehres

Administration des Contributions. - Démission. - Par arrêté grand-ducal du 2 août 1997 démission honorable de ses fonctions a été accordée, sur sa demande, à Madame Karin *Stoltz* épouse *Zenner*, vérificateur à l'Administration des Contributions directes à partir du 23 septembre 1997.

Par arrêté grand-ducal du même jour le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Madame Karin *Stoltz* épouse *Zenner* préqualifiée.

Administration des Douanes et Accises. - Nominations. - Par arrêté grand-ducal du 1er août 1997, Monsieur Armand *Olinger*, inspecteur-chef de division pour les fonctions d'inspecteur de direction 1er en rang à la division «Attributions Sécuritaires» à la direction des douanes et accises à Luxembourg, a été nommé directeur adjoint des douanes et accises, placé à la tête des services de recette, du contrôle et de surveillance à la même direction.

Par arrêté grand-ducal du 1er août 1997, Monsieur Gaston *Brachmond*, inspecteur principal des douanes et accises hors cadre à la direction des douanes et accises à Luxembourg, a été nommé inspecteur chef de division pour les fonctions d'inspecteur de direction 1er en rang des douanes et accises hors cadre à la division «Attributions Sécuritaires» à la Direction.

Par arrêté grand-ducal du 1er août 1997, Monsieur André *Schott*, inspecteur principal des douanes et accises à la direction des douanes et accises à Luxembourg, a été nommé inspecteur principal des douanes et accises hors cadre à la même Direction.

Par arrêté grand-ducal du 1er août 1997, Monsieur Jacques *Pixius*, inspecteur des douanes et accises à la direction des douanes et accises à Luxembourg, a été nommé inspecteur principal des douanes et accises à la même Direction.

Administration de l'Emploi. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 24 mars 1997, M. Carlo *Mreches,* chargé d'études stagiaire auprès de l'Administration de l'Emploi, a été nommé chargé d'études à la même administration.

Associations agricoles. - Mise en liquidation. - Conformément à l'art. 17 de l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945, tel qu'il a été modifié par la loi du 25 août 1986, l'association agricole dite Comice agricole de Leithum a déposé le 9 juillet 1997 au secrétariat de la commune de Weiswampach une déclaration concernant sa mise en liquidation ainsi qu'une liste indiquant les noms, professions et domiciles des liquidateurs.

Associations agricoles. - Clôture de la liquidation. - Conformément à l'art. 17 de l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945, tel qu'il a été modifié par la loi du 25 août 1986, l'association agricole dite Comice agricole de Leithum a déposé le 9 juillet 1997 au secrétariat de la commune de Weiswampach une déclaration concernant la clôture de sa liquidation.

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat. – Déclaration de livrets perdus pendant le mois de juin 1997. (Publication prescrite par l'art. 56 de l'arrêté grand-ducal du 10 juin 1901 portant règlement pour la Banque et Caisse d'Epargne).

Les livrets énumérés ci-après ont été déclarés perdus:

Nos:	10/0/151895-74	10/0/169317-36	10/0/178626-33
	10/0/193303-63	10/0/217791-10	10/3/213745-22
	11/0/458653-97	28/0/282396-23	29/0/290913-80
	32/0/001076-16	32/0/001549-04	33/3/353285-78
	41/0/416533-27	42/0/433272-61	49/0/493380-76
	50/0/501008-20	50/0/536403-10	50/0/565710-23
	50/0/575531-47	50/5/591882-43	54/0/616078-61
	62/0/661778-03	66/0/664964-01	66/0/681663-16
	70/0/711958-60	73/0/747280-11	84/3/853002-47

Les détenteurs desdits livrets d'épargne sont invités à les présenter endéans les quinze jours, soit au Bureau Central, soit à une des agences de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat pour faire valoir leurs droits.

Aucun remboursement ne peut avoir lieu sur les livrets en question.

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat. - Annulation de livrets perdus. **(Publication prescrite par l'art. 56 de l'arrêté grand-ducal du 10 juin 1901 portant règlement pour la Banque et Caisse d'Epargne).**

Par décision du 21 juillet 1997, Monsieur le Ministre du Trésor a annulé les livrets

N^{os}: 10/0/014675-12 10/0/157647-06 10/0/206761-38 10/0/215495-42 10/0/218861-13 11/0/455287-29 11/0/455287-29 22/0/229777-07 22/3/236584-08 27/0/270075-42 33/0/358074-33 36/0/382268-11 42/0/432594-62 50/0/506125-93 50/0/516426-15 50/0/572020-28 52/0/557872-97 52/3/552089-21 61/0/584262-11 62/0/656732-O1 64/3/000004-02 66/0/681023-55 66IOI681789-45 70/0/715237-41 76101767769-67 91/0/919613-82 93101936432-78

De nouveaux livrets ont été remis aux déposants.

Centre Informatique de l'Etat. - Examen-concours. - **Le Centre Informatique de l'Etat organisera au cours du mois d'octobre 1997 un examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière de l'informaticien diplômé.**

Code pénal et code d'instruction criminelle. - Mise en vente. **- Le Ministère de la Justice vient de publier une nouvelle édition du code pénal et du code d'instruction criminelle.**

L'ouvrage est disponible dans les librairies au prix de 950.- francs, TVA comprise.

Conseil arbitral des assurances sociales. - Nomination. **- Par arrêté grand-ducal du 2 août 1997, Monsieur Christophe *Alesch,* inspecteur au conseil arbitral des assurances sociales, a été nommé à la fonction d'inspecteur principal auprès de la même administration avec effet au 1er septembre 1997.**

Emprunt gr.-duc. 4% de 1959 - amortissement du 15 septembre 1997

(Article 4 de 1' arrêté ministériel du 18 août 1959, réglant les conditions d'émission d'un emprunt de 600 millions de francs, autorisé par la loi du 10 août 1959)

Le tirage au sort des obligations de l'emprunt gr.-duc. 4% de 1959, remboursables le 15 septembre 1997 par 25.015.000 fr. + 3.752.250 fr. (15% prime de remboursement) = 28.767.250.- a donné le résultat suivant:

Littera A: 425 obligations à 1.000 fr., remb. par 1.150 fr.

25	950	2609	3984	4679	5303	5984	6619	7981	9454
46	953	2616	3994	4682	5318	5992	6661	7997	9471
47	971	2623	4046	4700	5344	6036	6682	8021	9543
122	983	2638	4050	4719	5348	6052	6685	8057	9544
182	990	2688	4059	4739	5370	6061	6693	8060	9574
197	1052	2704	4079	4745	5399	6075	6706	8070	9592
234	1077	2705	4094	4746	5414	6082	6722	8078	9604
260	1085	2859	4104	4757	5424	6105	6731	8105	9611
267	1092	2922	4113	4804	5439	6108	6739	8121	9632
299	1119	2929	4122	4809	5456	6125	6766	8163	9650
301	1139	2967	4138	4832	5471	6127	6798	8185	9671
316	1147	2981	4161	4848	5486	6145	6801	8186	9680
341	1163	2985	4180	4859	5516	6168	6823	8229	9698
359	1170	3013	4187	4874	5540	6207	6847	8230	9780
404	1204	3016	4198	4897	5541	6226	6865	8233	9802
428	1207	3041	4219	4929	5558	6236	6872	8240	9845
521	1233	3048	4235	4944	5566	6243	6886	8243	9846
545	1244	3072	4247	4960	5584	6246	6904	8245	9857
565	1261	3090	4262	4965	5588	6266	6905	8246	9877
566	1349	3091	4281	4975	5618	6300	6937	8247	9880
573	1369	3154	4290	4990	5633	6301	6944	8268	9887
601	1689	3168	4307	4994	5645	6305	6960	8291	9896
603	1702	3172	4326	4996	5687	6317	6972	8327	9907
614	1707	3180	4355	5016	5709	6336	6981	8356	9950
616	2076	3187	4367	5027	5729	6357	6990	8370	9954

646	2092	3193	4394	5072	5732	6358	7026	8383	9978
650	2119	3204	4419	5085	5740	6359	7038	8403	9992
651	2137	3222	4440	5091	5742	6383	7116	8430	10031
660	2151	3234	4449	5125	5765	6389	7755	8455	10057
671	2183	3273	4466	5136	5788	6392	7759	8464	10058
690	2224	3292	4478	5161	5799	6401	7767	8471	10064
708	2244	3457	4485	5183	5803	6420	7773	8474	10079
771	2245	3468	4495	5196	5825	6459	7811	8480	10088
794	2280	3489	4497	5218	5839	6473	7855	8484	10096
820	2306	3494	4530	5231	5846	6490	7856	8486	10125
834	2329	3530	4541	5236	5861	6515	7893	8489	10153
852	2332	3542	4559	5245	5876	6538	7903	8830	10170
856	2363	3569	4581	5247	5894	6540	7913	8840	10181
877	2365	3575	4592	5249	5912	6548	7948	8845	10195
878	2368	3589	4614	5261	5944	6575	7950	9345	10213
886	2544	3591	4616	5264	5961	6583	7958	9388	10235
903	2560	3609	4642	5286	5966	6618	7970	9401	10243
936	2570	3618	4661	5290					

Littera B: 318 obligations à 5.000 fr., remb. par 5.750 fr.

38	1128	1911	2478	3078	3638	4197	4807	5645	6444
129	1154	1938	2489	3110	3658	4210	4832	5801	6459
156	1284	1948	2531	3124	3676	4234	4843	5837	6470
176	1314	1958	2537	3143	3681	4240	4870	5849	6488
177	1337	1966	2557	3157	3686	4266	4894	5858	6496
192	1372	1981	2574	3168	3707	4304	4915	5871	6497
198	1382	2036	2607	3195	3727	4330	4922	5883	6499
214	1406	2040	2614	3200	3738	4331	4939	5935	6514
222	1427	2044	2621	3215	3778	4362	4959	5944	6523
239	1465	2045	2638	3227	3812	4390	4967	5987	6561
259	1527	2051	2647	3233	3828	4391	4988	6018	6562
288	1529	2060	2668	3242	3847	4397	4992	6031	6584
309	1545	2108	2689	3265	3875	4415	4995	6048	6594
332	1550	2113	2701	3308	3886	4424	4996	6064	6612
608	1571	2138	2724	3311	3900	4431	5067	6091	6626
609	1579	2139	2741	3341	3908	4448	5074	6114	6647
655	1592	2163	2767	3346	3918	4453	5120	6120	6650
661	1602	2181	2790	3372	3939	4466	5194	6145	6680
757	1613	2217	2815	3385	3961	4535	5207	6150	6685
775	1630	2248	2820	3414	3966	4539	5268	6175	6700
791	1648	2271	2830	3415	3981	4540	5293	6202	6706
822	1652	2281	2848	3430	3984	4573	5328	6218	7031
826	1680	2289	2858	3443	4058	4598	5329	6235	7066
858	1703	2328	2875	3450	4072	4609	5343	6247	7286
865	1794	2336	2887	3475	4099	4639	5359	6269	7299
871	1810	2342	2919	3483	4103	4663	5398	6305	7423
877	1838	2364	2942	3532	4104	4685	5457	6331	7430
908	1862	2378	2943	3566	4134	4691	5466	6362	7450
1044	1868	2400	2973	3578	4137	4716	5522	6377	7471
1056	1892	2407	2986	3597	4148	4717	5524	6404	7578
1061	1894	2435	3033	3608	4159	4725	5586	6423	7616
1116	1903	2447	3066	3634	4176	4741	5596		

Littera C: 235 obligations à 10.000 fr., remb. par 11.500 fr.

95	819	1263	1648	2018	2822	3151	4337	4696	5197
117	841	1290	1662	2067	2901	3324	4349	4713	5215
186	928	1312	1674	2095	2925	3598	4374	4724	5224
218	946	1321	1700	2139	2949	3599	4383	4769	5228
231	949	1333	1710	2164	2956	3600	4393	4773	5229

260	951	1347	1729	2170	2967	3748	4408	4787	5245
295	952	1372	1737	2195	2974	3764	4434	4797	5246
315	956	1398	1740	2210	2979	3765	4443	4827	5275
326	1025	1409	1761	2231	3042	3772	4467	4838	5321
347	1031	1420	1778	2256	3061	3774	4471	4848	5335
363	1051	1452	1802	2272	3064	3794	4514	4872	5367
365	1056	1467	1827	2285	3067	3799	4542	4889	5386
375	1057	1471	1841	2305	3078	3818	4544	4892	5394
388	1077	1487	1869	2319	3079	3823	4565	4916	5406
409	1079	1489	1873	2338	3087	3832	4591	5023	5418
421	1088	1493	1896	2350	3097	3834	4602	5038	5428
531	1089	1510	1902	2583	3107	3852	4611	5068	5462
536	1160	1547	1927	2627	3112	4036	4630	5077	5473
651	1169	1555	1947	2661	3116	4107	4641	5091	5489
682	1189	1582	1957	2694	3126	4160	4660	5104	5498
683	1198	1583	1968	2747	3133	4286	4661	5141	5544
713	1200	1598	1983	2773	3134	4294	4674	5186	5557
724	1219	1628	1988	2783	3142	4318	4688	5195	5581
736	1229	1633	1997	2813					

Littera D: 79 obligations à 50.000 fr., remb. par 57.500 fr.

38	186	263	408	535	656	791	1102	1422	1664
41	198	313	425	563	665	853	1132	1548	1689
80	207	327	435	580	677	869	1159	1596	1741
105	213	342	443	592	704	917	1184	1601	1760
130	224	345	453	613	715	950	1191	1607	1790
163	231	379	468	626	719	1061	1209	1616	1823
167	236	384	477	636	733	1070	1296	1638	1875
173	238	403	487	649	784	1088	1359	1652	

Littera E: 67 obligations à 100.000 fr., remb. par 115.000 fr.

35	179	412	581	904	1047	1154	1337	1427	1589
54	218	426	602	905	1054	1158	1365	1441	1618
81	244	439	780	906	1060	1173	1383	1450	1625
97	325	455	853	911	1062	1239	1395	1456	1637
117	343	542	863	918	1097	1243	1402	1566	1644
142	357	561	865	948	1099	1305	1418	1579	1646
149	399	568	870	950	1151	1315			

Littera F: 20 obligations à 500.000 fr., remb. par 575.000 fr.

26	132	189	211	243	336	373	418	423	428
96	133	192	230	282	357	386	422	424	443

Les obligations amorties suivantes n'ont pas encore été présentées au remboursement:

Littera A à 1.000 fr.. remb. par 1.150 fr.

7024 (4)	7114 (6)	7118 (7)	10388 (5)	10393 (5)	10394 (3)
7025 (5)	7117 (2)	7132 (1)	10389 (5)		

Littera B à 5.000 fr.. remb. par 5.750 fr.

5603 (7)	7531 (3)	7584 (6)	7585 (5)	7586 (5)	7631 (7)

Littera C à 10.000 fr., remb. par 11,500 fr.

2542 (3)

(1) amortissement du 15 septembre 1980
(2) amortissement du 15 septembre 1990
(3) amortissement du 15 septembre 1991
(4) amortissement du 15 septembre 1993
(5) amortissement du 15 septembre 1994
(6) amortissement du 15 septembre 1995
(7) amortissement du 15 septembre 1996

Les obligations remboursables pourront être présentées directement à la Caisse Générale de 1'Etat à Luxembourg.

Les intérêts cesseront de courir à partir du jour de l'échéance des titres.

Après l'amortissement de 25.015.000 fr. nom., un montant de 52.670.000 fr. nom. reste en circulation.

Relevé des faillites prononcées par les tribunaux d'arrondissement de Luxembourg et de Diekirch pendant le mois de mai 1997.

N° d'ordre	Nom du failli	date du jugement	juge-commissaire	curateur
1.	le sieur Pierre PUTZ, demeurant à Luxembourg, 38, rue Michel Rodange, faisant le commerce sous la dénomination EPICERIE ROUSEGAERTCHEN	02.05.1997	Mme Karin Guillaume	Me Anja *Reisdoerfer*
2.	le sieur Raymond ESCALLIER, couvreur, demeurant à Dudelange, 31, route de Kayl	02.05.1997	Mme Karin Guillaume	Me Claude *Geiben*
3.	la s. à r. l. ID SCREEN, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 124, rue de Hollerich	07.05.1997	Mme Paule Mersch	Me Isabelle *Girault*
4.	la S.A. ENSCH INTERNATIONAL, en liquidation, avec siège social à Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er	09.05.1997	Mme Paule Mersch	Me Michel *Karp*
5.	la S.A. BURFELD, ayant eu son siège social à Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon, actuellement sans siège social connu	09.05.1997	Mme Paule Mersch	Me Miguel *Andreu*
6.	la S.A. FLORY, avec siège social à Howald, 30, rue des Bruyères	09.05.1997	Mme Paule Mersch	Me Miguel *Andreu*
7.	la S.A. GLOBAL AGENT INTERNATIONAL, avec siège social à Roodt/Syre, 9, rue du Moulin	09.05.1997	Mme Paule Mersch	Me Eric *Fort*
8.	la s. à r. l. EURO ASSECURANCE VERSICHERUNGSMAKLER, avec siège social à Remich, 6, place du Marché	09.05.1997	Mme Paule Mersch	Me Simone *Flammang*
9.	la s. à r. l. PARCOLUX, avec siège social à Senningerberg, Zone Industrielle Bredewues	09.05.1997	Mme Paule Mersch	Me Simone *Flammang*
10.	la s. à r. l. DIGITAL AUTO RADIO, avec siège social à Luxembourg, 88, rue de Strasbourg, de fait établie à Strassen, 230, route d'Arlon	09.05.1997	Mme Paule Mersch	Me Marguerite *Ries*
11.	la S.A. WADE ADAMS INTERNATIONAL, en liquidation, avec siège social à Luxembourg, 2, boulevard Royal	09.05.1997	Mme Maryse Welter	Me Alain *Rukuvina*
12.	la S.A. TECHNIQUES DE PROTECTION ET DE SECURITE LUXEMBOURG, établie et ayant son siège social à Foetz, 10, rue de l'Avenir	09.05.1997	Mme Paule Mersch	Me Marguerite *Ries*
13.	la s. à r. l. TRANSEUROPA, avec siège social à Dudelange, 163, rue de la Libération	09.05.1997	Mme Karin Guillaume	Me Anja *Reisdoerfer*

14.	la S.A. IMPACT SYSTEM, avec siège social à Luxembourg, 54, avenue de la Liberté	16.05.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Fernando *Dias Sobral*
15.	la s. à r. l. WK EURO-MOBIL LUXEMBOURG, avec siège social à Remich, 4, Vieux Quartier	16.05.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Ralph *Deischter*
16.	la s. à r. l. ORBIT TOITURES, avec siège social à Altwies, 2, rue Victor Hugo, de fait établie à Frisange, 40A, rue Robert Schuman	16.05.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Carmen *Rimondini*
17.	la s. à r. l. GROUPE LUXEMBOURGEOIS DE SECRETARIAT SERVICES INTERNATIONAL, en abrégé GLSI, avec siège social à Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve	16.05.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Carmen *Rimondini*
18.	la S.A. GLFI HOLDING, avec siège social à Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve	16.05.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Pierre *Feltgen*
19.	la s. à r. l. CAR SHOP, avec siège social à Boevange/Attert, 55, Am Letschert	16.05.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Eric *Boissaux*
20.	le sieur Michel LEJEUNE, commerçant, demeurant à Frisange, 81, rue Robert Schuman	23.05.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Marc *Bodelet*
21.	la s. à r. l. LES PETITS LUTINS, avec siège social à Luxembourg, 30, rue des Eglantiers	23.05.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Patrick *Chantrain*
22.	la S.A. BEFRAG, avec siège social à Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve	23.05.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Bernard *Felten*
23.	la S.A. AQUALINE, avec siège social à Munsbach, 136, rue Principale	23.05.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Françoise *Schanen*
24.	la s. à r. l. MARTINS, avec siège social à Luxembourg, 45, route de Thionville	23.05.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Karine *Altmeyer*
25.	la s. à r. l. L'ESPLANADE, avec siège social à Wasserbillig, 15, Esplanade de la Moselle	23.05.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Elisabeth *Alex*
26.	la s. à r. l. VEHICULES ET REMORQUES, anciennement SCHMIT TRANSPORTS, avec siège social à Bertrange, 22, rue de Dippach	23.05.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Francis *Kass*
27.	la s. à r. l. EURO-LUX-PEINTURES, avec siège social à Bettembourg, 20, avenue de la Gare	23.05.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Roy *Reding*
28.	le sieur Raymond SCHMIT, commerçant, faisant le commerce sous la dénomination CHAUFFAGE SERVICE, demeurant à Septfontaines, 20, rue d'Arlon	23.05.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Roy *Reding*
29.	la S.A. EUROEAST LINES, en liquidation, avec siège social à Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll	23.05.1997	Mme Paule *Mersch*	Me André Th. *Ries*
30.	la S.A. CLIP CONNECTION, avec siège social à Capellen, 3, rue de la Gare	28.05.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Carine *Lecorvaisier*
31.	la s. à r. l. CD LUX, avec siège social à Luxembourg, 33A, rue de Strasbourg	28.05.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Isabelle *Schmit*
32.	la S.A. MYTHOS INTERNATIONAL, avec siège social à Luxembourg, 8, boulevard Royal	30.05.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Thierry *Becker*
33.	la S.A. NEW HOUSE, avec siège social à Luxembourg, 25A, boulevard Royal	30.05.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Camille *Bal*
34.	la s. à r. l. MO.CO., anciennement s. à r. l. GP-SPORT, avec siège social à Livange, Centre Commercial Le 2000	30.05.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Annick *Braun*
35.	la s. à r. l. FRET LOGISTIQUE INTERNATIONAL, avec siège social à Leudelange, Zone Industrielle Grasbusch	30.05.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Sabine *Delhaye*
36.	la s. à r. l. DATA SYSTEM TECHNOLOGY LUXEMBOURG, en abrégé D.S.T. LUXEMBOURG, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 10, boulevard de la Foire	30.05.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Sabine *Delhaye*

Diekirch

37.	la société à responsabilité limitée KLAVER TRUST s. à r. l., établie et ayant son siège social à L-9140 Bourscheid, 45, Résidence Les Laurentides	07.05.1997	Mme Sylvie *Conter*	Me Claude *Speicher*

38.	la société ENTREPRISES NOUVELLES FACADES S. à r. l., établie et ayant son siège social à L-9175 Niederfeulen, 6, rue de la Fail	07.05.1997	Mme Sylvie *Conter*	Me Tom *Goeders*
39.	la société DURA INTERNATIONAL S. à r. l., établie et ayant son siège social à L-6440 Echternach, 67, rue de la Gare	14.05.1997	Mme Sylvie *Conter*	Me Tom *Goeders*
40.	la société FLASH STUDY S. à r. l., établie et ayant son siège social à L-9282 Diekirch, 23, rue du XI Septembre	21.05.1997	Mme Sylvie *Conter*	Me François *Gengler*
41.	le sieur Joseph FEDERSPIEL, commerçant, demeurant à L-9681 Roullingen, 5, Reimerwee	28.05.1997	Mme Sylvie *Conter*	Me Isabel *Dias*
42.	la société à responsabilité limitée MARIO BERTONCELLO S. à r. l., établie et ayant son siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte	28.05.1997	Mme Sylvie *Conter*	Me Alain *Bingen*

Service d'Economie Rurale. - Nomination. - Par arrêté grand-ducal du 19 juillet 1997, Monsieur Georges PUTZ, inspecteur principal au Service d'Economie Rurale, a été nommé inspecteur principal 1er en rang auprès du même service.

Tableau des banques établies au Luxembourg conformément à la loi modifiée du 5 avril 1993:

Complément no 2:

Il y a lieu de modifier au tableau des banques arrêté au 31 décembre 1996 et publié au Mémorial B no 16 du 9 avril 1997 sous:

I. Banques autorisées à exercer leur activité en application de l'article 2 de la loi modifiée du 5 avril 1993.

B. Sociétés anonymes de droit luxembourgeois:

* L'adresse de l'établissement suivant:
F. van Lanschot Bankiers (Luxembourg) S.A.
3, boulevard Prince Henri
B.P. 673
L-2016 Luxembourg
en
F. van Lanschot Bankiers (Luxembourg) S.A.
106, route d'Arlon, L-8210 Mamer
B.P. 673
L-2016 Luxembourg

IV. Succursales d'établissements de crédit d'origine communautaire établies au Luxembourg sur base de l'article 33 de la loi modifiée du 5 avril 1993:

* La dénomination de l'établissement suivant:

Banque Indosuez Paris, succursale de Luxembourg
en
Crédit Agricole Indosuez, succursale de Luxembourg.

Indigénat.

(Publication prescrite par la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise).

Options

– Par déclaration d'option faite le 18.11.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Feulen, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame BAUER Marianne Laure Jeannette, épouse WELTER Jerry Christian, née le 27.07.1962 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Niederfeulen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 18.12.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Rosport, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur BRONKHORST Kim, né le 07.10.1972 à Kinshasa (Zaïre), demeurant à Rosport, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 28.10.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Rosport, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CAES Christiane Bertha Josepha, épouse MANZONI Jean Georges, née le 12.07.1944 à Heist-op-den-Berg (Belgique), demeurant à Steinheim, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 18.07.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CARVALHO Karen, épouse DI CATO Mario Antoine, née le 29.04.1965 à Porto Alegre/Rio Grande do Sul (Brésil), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 17.10.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mamer, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur CASTELLUCCI Sandro, né le 21.12.1974 à Luxembourg, demeurant à Mamer, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 04.09.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CASTRIGNANO Giulia, née le 30.07.1976 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Niederkorn, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 02.12.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DA SILVA CORREIA Manuel Joao, né le 28.03.1976 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 13.06.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de CORREIA Manuel.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 21.10.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Kehlen, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DAHL Christian, né le 02.12.1975 à Luxembourg, demeurant à Olm, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 06.12.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bettendorf, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DALFINO ESTEVES François, né le 30.09.1978 à Ettelbruck, demeurant à Gilsdorf, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 12.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DE BRUIN Marlon, né le 11.10.1977 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 08.11.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Steinfort, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DERNOUSS Fouad, né le 01.01.1967 à Beni Mellal (Maroc), demeurant à Hagen, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 31.07.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DEROOVER Luc Arthur Joseph, né le 06.08.1951 à Etterbeek (Belgique), demeurant à Schifflange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 15.11.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DINICHILO Sandro, né le 14.10.1978 à Pétange, demeurant à Rodange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.08.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mamer, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame EBERT Sabine Ursula, née le 21.10.1970 à Luxembourg, demeurant à Mamer, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.07.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mersch, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame ESTEBANEZ MARQUEZ Sylvia, épouse LUCARELLI Ferdinando, née le 17.10.1975 à Luxembourg, demeurant à Berschbach, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 02.12.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame FABBRI Tania, née le 01.07.1975 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 22.04.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Lintgen, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame FOJACA FERNANDEZ Maria de Lluc, née le 28.05.1971 à Luxembourg, demeurant à Lintgen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 30.07.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Nommern, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur FRIEDRICH Claude Alexandre, né le 12.07.1963 à Dunkerque-Rosendaël (France), demeurant à Nommern, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 12.10.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur FUCHS Alain Joseph Paul, né le 16.03.1961 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 08.11.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mondercange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame GALASSO Karin Oriana François, née le 22.01.1975 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Mondercange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.11.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Wiltz, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur GRANGET Fabien Augustin, né le 02.05.1978 à Luxembourg, demeurant à Wiltz, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 22.11.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bissen, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame HEEP Elfriede, épouse GUELFF Eugène Jean Pierre, née le 24.12.1964 à Steinfort, demeurant à Bissen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 03.12.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame HIRTE Dietlind, épouse KLEIN Roger Jean Nicolas, née le 26.03.1953 à Meissen (Allemagne), demeurant à Lamadelaine, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 12.02.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Kayl, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur KEBEDE Ayanna Wordofa, né le 14.08.1966 à Addis Ababa (Ethiopie), demeurant à Kayl, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 04.09.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame KLAREN Iris, née le 12.11.1971 à Dudelange, demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 21.06.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mompach, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame KOUASSI Kayi, épouse HANSEN Gérard Jean Marie, née le 06.03.1966 à Lomé (Togo), demeurant à Moersdorf, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 16.09.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Berdorf, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur KRETZ Dirk Alfred, né le 23.07.1969 à Trier (Allemagne), demeurant à Berdorf, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 06.08.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Junglinster, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame KUMMETZ Nadia Marthe, épouse LUX Michel, née le 21.01.1963 à Sarreguemines (France), demeurant à Junglinster, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.11.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Troisvierges, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur LEISEN Eric Jean Christian, né le 12.05.1966 à Lorient (France), demeurant à Troisvierges, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 06.05.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur LEOCI Vito, né le 22.06.1961 à Monopoli (Italie), demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame LOMBARDI Catharina, épouse STRASSER Jean Joseph, née le 14.10.1928 à Rumelange, demeurant à Schifflange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 04.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Leudelange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur LOPES MACHADO Joao Paulo, né le 04.07.1973 à Luxembourg, demeurant à Leudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 14.10.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MARSON Christophe Jean Mario, né le 06.06.1973 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 02.09.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MARTENS Marcel Aimé Louis, né le 28.01.1958 à Brasschaat (Belgique), demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 06.05.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MARTINEZ PEREZ David, né le 21.09.1977 à Luxembourg, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.
Par arrêté ministériel du 13.06.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de MARTINEZ David.
Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.
– Par déclaration d'option faite le 02.12.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MARTINS CAMPOS Claude Michel, né le 15.11.1975 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.07.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MARTINS CAVALEIRO Paulo Jorge, né le 12.05.1975 à Dudelange, demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.
Par arrêté ministériel du 13.06.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de MARTINS Paulo.
Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 17.12.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Frisange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MATARRESE Stefano, né le 05.02.1977 à Luxembourg, demeurant à Hellange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 18.09.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Junglinster, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MERLEVEDE Isabelle Blanche Maria, née le 14.12.1971 à Poperinge (Belgique), demeurant à Bourglinster, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 08.05.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Junglinster, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MERLEVEDE Michèle Sophie, née le 05.04.1976 à Poperinge (Belgique), demeurant à Bourglinster, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.
Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 18.10.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Echternach, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MIKESKOVA née SVOBODOVA Milena, épouse LORENZ Marco Ernest Marie, née le 14.03.1957 à Stary Bohumin/Ostrava (Tchecoslovaquie), demeurant à Echternach, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 13.06.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de SVOBODOVA Milena.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 17.12.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MORANDINI Fausto Emilio, né le 12.06.1970 à Pétange, demeurant à Pétange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 07.08.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sanem, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MULLER Claude, né le 14.04.1956 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant à Belvaux, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 16.12.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MURINO Sergio, né le 24.01.1976 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Alzingen, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 07.08.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur NEZI Domenico, né le 11.11.1977 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Schifflange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 18.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame NICOLESCU Luminita, épouse KREMER Nicolas Servais Jacques, née le 05.09.1967 à Bucarest (Roumanie), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 22.02.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Walferdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame OCAKDAN Özlem, née le 25.01.1976 à Luxembourg, demeurant à Bereldange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 02.12.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame OLIVEIRA QUEIROS Cristina, née le 14.06.1976 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 14.11.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Useldange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame ORBAN Natacha Mireille Christiane, née le 14.09.1978 à Ettelbruck, demeurant à Useldange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 07.08.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mondercange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame PALANCA Sabina, née le 10.09.1976 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Mondercange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.09.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame PAVONE Doris, née le 23.06.1978 à Luxembourg, demeurant à Pétange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 03.04.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Schuttrange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame PELLES Esther, épouse GORGE Alain Pierre Paul, née le 01.06.1960 à Hadera (Israël), demeurant à Uebersyren, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.11.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Wiltz, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PEREIRA BASTOS Michele, né le 16.06.1975 à Luxembourg, demeurant à Wiltz, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 13.06.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de BASTOS Michel.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 06.12.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sanem, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PIERETTI Dovilio, né le 07.07.1964 à Differdange, demeurant à Soleuvre, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 17.05.1994 devant l'officier de l'état civil de la commune de Leudelange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame POLANCO BALVERDE Adalgisa, épouse FABER Claude, née le 02.04.1961 à Santo Domingo (République Dominicaine), demeurant à Leudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 07.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sanem, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame RINALDIS Marinella, née le 06.01.1978 à Differdange, demeurant à Soleuvre, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 05.08.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bertrange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SARPONG Alice, épouse MÜLLER Romain Roger Julien, née le 02.02.1970 à Accra (Ghana), demeurant à Bertrange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 06.12.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SCHMITT Brigitte Elisabeth, épouse PUTZE Jean Max, née le 23.10.1956 à Blieskastel (Allemagne), demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 10.12.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SGURA Madia, née le 06.12.1976 à Differdange, demeurant à Rodange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 10.10.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SILVESTRE MENDES Estevao Manuel, né le 25.03.1976 à Luxembourg, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 13.06.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de MENDES Steve.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 19.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SZCZEPANSKA Malgorzata Agnieszka, épouse DALEIDEN René Hubert, née le 23.06.1951 à Slupsk (Pologne), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 12.02.1997 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sandweiler, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur VIEIRA LOPES Antonio Amadeu, né le 16.02.1977 à Luxembourg, demeurant à Sandweiler, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 21.12.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bissen, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame WANG Pengying, épouse REDING François, née le 09.08.1943 à Shanghai (Chine), demeurant à Longwy (France), a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 04.07.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bascharage, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame WIEMAR Sophie Antoinette, née le 25.11.1977 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Bascharage, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

—

Recouvrements

– Par déclaration de recouvrement faite le 25.03.1997 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 45 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame BOCK Christiane Marie Gabrielle Evelyne, épouse KISSLING Johann, née le 07.05.1936 à Diekirch, demeurant à Olten (Suisse), a recouvré la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration de recouvrement faite le 11.04.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bascharage, en conformité de l'art. 26 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CLAUS Alice Marguerite Jacqueline, épouse WIEMAR André, née le 14.11.1951 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Bascharage, a recouvré la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration de recouvrement faite le 07.02.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 26 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DAVID Edeltraud Magdalena, née le 25.10.1949 à Wadgassen/Saar (Allemagne), demeurant à Differdange, a recouvré la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration de recouvrement faite le 04.04.1997 devant l'officier de l'état civil de la commune de Kopstal, en conformité de l'art. 45 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame HILDGEN Gabrielle Marie-Paule, épouse KNUCHEL André Ernest, née le 20.10.1946 à Luxembourg, demeurant à Moron (Suisse), a recouvré la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration de recouvrement faite le 28.03.1997 devant l'officier de l'état civil de la commune de Remich, en conformité de l'art. 45 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame RAUS Marie Gisèle Alice, épouse WEISS Alois Albert, née le 21.09.1932 à Aspelt, demeurant à Hinterkappelen (Suisse), a recouvré la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration de recouvrement faite le 16.07.1997 devant l'officier de l'état civil de la commune de Wincrange, en conformité de l'art. 45 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame THILMANY Germaine Catherine Louise, épouse VERSCHORE William Louis René, née le 01.02.1927 à Rodange, demeurant à Knokke-Heist (Belgique), a recouvré la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 34 **29 août 1997**

Sommaire

SOCIETES DE SECOURS MUTUELS

Arrêté ministériel du 30 avril 1997 portant approbation des modifications des statuts de la société de secours mutuels "Arbechter Ennerstetzungsveraïn Diddeleng"

La Ministre de la Sécurité sociale,

Vu la loi modifiée du 7 juillet 1961 concernant les sociétés de secours mutuels;

Vu le règlement grand-ducal du 31 juillet 1961 déterminant le fonctionnement des sociétés de secours mutuels, tel qu'il a été modifié par celui du 8 mars 1967;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de la Mutualité du 30 avril 1997;

Constatant que les modifications des statuts de la société de secours mutuels "Arbechter Ennerstetzungsveraïn Diddeleng" sont conformes avec les dispositions des lois et règlements;

Constatant, en outre, que les recettes assurées sont suffisantes pour faire face aux prestations statutaires de la société;

Arrête:

Art. 1er. Les modifications des statuts de la société de secours mutuels "Arbechter Ennerstetzungsveraïn Diddeleng" sont approuvées.

Art. 2. Le présent arrêté, avec en annexe le texte des modifications statutaires, est publié au Mémorial.

Luxembourg, le 30 avril 1997.
La Ministre de la Sécurité sociale,
Mady Delvaux-Stehres

ANNEXE

Modifications des statuts de la société de secours mutuels "Arbechter Ennerstetzungsveraïn Diddeleng"

1° L'article 19 prend la teneur suivante:

"**Art. 19.** Die Höhe der auszuzahlenden Unterstützung beträgt LUF 150.- pro Aufenthaltstag im Krankenhaus. Sie wird für die Dauer von 30 Tagen Krankenhausaufenthalt pro Kalenderjahr gewährt."

2° L'article 22 est modifié comme suit:

"**Art. 22.** Bei der Geburt eines Kindes wird dem Mitglied, gegen Vorlage der Geburtsurkunde, eine Unterstützung von LUF 4.000.- gewährt."

Arrêté ministériel du 30 avril 1997 portant approbation de la modification des statuts de la société de secours mutuels "Association de secours mutuels de la Fédération des Employés Privés"

La Ministre de la Sécurité sociale,

Vu la loi modifiée du 7 juillet 1961 concernant les sociétés de secours mutuels;

Vu le règlement grand-ducal du 31 juillet 1961 déterminant le fonctionnement des sociétés de secours mutuels, tel qu'il a été modifié par celui du 8 mars 1967;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de la Mutualité du 30 avril 1997;

Constatant que la modification des statuts de la société de secours mutuels "Association de secours mutuels de la Fédération des Employés Privés" est conforme avec les dispositions des lois et règlements;

Arrête:

Art. 1er. La modification des statuts de la société de secours mutuels "Association de secours mutuels de la Fédération des Employés Privés" est approuvée.

Art. 2. Le présent arrêté, avec en annexe le texte de la modification statutaire, est publié au Mémorial.

Luxembourg, le 30 avril 1997.
La Ministre de la Sécurité sociale,
Mady Delvaux-Stehres

ANNEXE

Modifications des statuts de la société de secours mutuels "Association de secours mutuels de la Fédération des Employés Privés"

L'article 10 prend la teneur suivante:

"**Art. 10.** Die Mitglieder verpflichten sich, einen jährlichen Beitrag zu zahlen, um Anspruch auf die unter Artikel 13 vorgesehene Leistung zu erheben. Die Höhe des Jahresbeitrages beträgt minimal 340.- Franken und maximal 470.- Franken. Die genaue Höhe wird jährlich von der Generalversammlung festgesetzt, auf Grund eines diesbezüglichen Vorschlags des Vorstandes."

Arrêté ministériel du 30 avril 1997 portant approbation des modifications des statuts de la société de secours mutuels "NGL-Caisse mutualiste"

La Ministre de la Sécurité sociale,

Vu la loi modifiée du 7 juillet 1961 concernant les sociétés de secours mutuels;

Vu le règlement grand-ducal du 31 juillet 1961 déterminant le fonctionnement des sociétés de secours mutuels, tel qu'il a été modifié par celui du 8 mars 1967;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de la Mutualité du 30 avril 1997;

Constatant que les modifications des statuts de la société de secours mutuels "NGL-Caisse mutualiste" sont conformes avec les dispositions des lois et règlements;

Constatant, en outre, que les recettes assurées sont suffisantes pour faire face aux prestations statutaires de la société;

Arrête:

Art. 1er. Les modifications des statuts de la société de secours mutuels "NGL-Caisse mutualiste" sont approuvées.

Art. 2. Le présent arrêté, avec en annexe le texte des modifications statutaires, est publié au Mémorial.

Luxembourg, le 30 avril 1997.
La Ministre de la Sécurité sociale,
Mady Delvaux-Stehres

ANNEXE

Modifications des statuts de la société de secours mutuels "NGL-Caisse mutualiste"

1° Les points d) et e) de l'alinéa 1 de l'article 3 prennent la teneur suivante:

"d) bei erlittenen Körperschäden durch Freizeitunfall

e) bei der Geburt oder Adoption eines Kindes."

2° L'article 13 est modifié comme suit:

"**Art. 13.** Die NGL-Mutualitätskasse wird von einem Verwaltungsrat verwaltet des aus maximal 13 Mitgliedern besteht, darunter ein Präsident, zwei Vizepräsidenten, ein Sekretär und ein Kassierer."

3° L'article 37 prend la teneur suivante, précédé de l'intitulé "Unterstützung bei der Geburt oder Adoption eines Kindes":

"B) Unterstützung bei der Geburt oder Adoption eines Kindes

Art. 37. Bei der Geburt eines Kindes eines wirklichen Mitgliedes wird eine Geburtszulage von 5.000 Franken pro Kind gezahlt.

Die Adoption wird der Geburt gleichgestellt für Kinder bis zur Vollendung des 5.ten Geburtsjahres."

Arrêté ministériel du 30 avril 1997 portant approbation de la modification des statuts de la société de secours mutuels "Handwerkerunterstützungs- und Fortbildungsverein Fels"

La Ministre de la Sécurité sociale,

Vu la loi modifiée du 7 juillet 1961 concernant les sociétés de secours mutuels;

Vu le règlement grand-ducal du 31 juillet 1961 déterminant le fonctionnement des sociétés de secours mutuels, tel qu'il a été modifié par celui du 8 mars 1967;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de la Mutualité du 30 avril 1997;

Constatant que la modification des statuts de la société de secours mutuels "Handwerkerunterstützungs- und Fortbildungsverein Fels" est conforme avec les dispositions des lois et règlements;

Constatant, en outre, que les recettes assurées sont suffisantes pour faire face aux prestations statutaires de la société;

Arrête:

Art. 1er. La modification des statuts de la société de secours mutuels "Handwerkerunterstützungs- und Fortbildungsverein Fels" est approuvée.

Art. 2. Le présent arrêté, avec en annexe le texte de la modification statutaire, est publié au Mémorial.

Luxembourg, le 30 avril 1997
La Ministre de la Sécurité sociale,
Mady Delvaux-Stehres

ANNEXE

Modifications des statuts de la société de secours mutuels "Handwerkerunterstützungs- und Fortbildungsverein Fels"

L'article IX prend la teneur suivante:

"**Art. IX.** Beim Todesfall eines wirklichen Mitgliedes werden an die Hinterbliebenen oder an die Person, welche sich um die Begräbniskosten kümmert, das Sterbegeld in Höhe von 8.000.- Franken ausgezahlt."

Arrêté ministériel du 30 avril 1997 portant approbation des modifications des statuts de la société de secours mutuels "VITA- Caisse de Prévoyance mutuelle de la Confédération Chrétienne Luxembourgeoise du Travail"

La Ministre de la Sécurité sociale,

Vu la loi modifiée du 7 juillet 1961 concernant les sociétés de secours mutuels;

Vu le règlement grand-ducal du 31 juillet 1961 déterminant le fonctionnement des sociétés de secours mutuels, tel qu'il a été modifié par celui du 8 mars 1967;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de la Mutualité du 30 avril 1997;

Constatant que les modifications des statuts de la société de secours mutuels "VITA- Caisse de Prévoyance mutuelle de la Confédération Chrétienne Luxembourgeoise du Travail" sont conformes avec les dispositions des lois et règlements;

Arrête:

Art. 1er. Les modifications des statuts de la société de secours mutuels "VITA- Caisse de Prévoyance mutuelle de la Confédération Chrétienne Luxembourgeoise du Travail" sont approuvées.

Art. 2. Le présent arrêté, avec en annexe le texte des modifications statutaires, est publié au Mémorial.

Luxembourg, le 30 avril 1997
La Ministre de la Sécurité sociale
Mady Delvaux-Stehres

ANNEXE

Modifications des statuts de la société de secours mutuels "VITA- Caisse de Prévoyance mutuelle de la Confédération Chrétienne Luxembourgeoise du Travail"

1° L'alinéa 1 de l'article 6 prend la teneur suivante:

"Le capital de la VITA se compose:

1. des cotisations versées par ses membres et membres d'honneur;
2. des donations privées et des legs;
3. des subventions de l'Etat et des communes;
4. des intérêts provenant de ses dépôts;
5. des immeubles à acquérir éventuellement."

2° L'alinéa 1 de l'article 16 est modifié comme suit:

" La VITA est administrée par un conseil d'administration composé au minimum de 9 et au maximum de 17 membres."

3° L'article 17 prend la teneur ci-après:

"**Art. 17.** Deux des membres du conseil d'administration doivent être membres de l'organisation syndicale dénommée "Fédération Chrétienne du Personnel des Transports" (FCPT), et six membres doivent être membres de l'organisation syndicale dénommée "Confédération Luxembourgeoise des Syndicats Chrétiens" (LCGB).

Il est prévu à cet effet que deux membres doivent être reconnus en cette qualité par le comité directeur de la FCPT, et six par le comité exécutif de la Confédération Luxembourgeoise des Syndicats Chrétiens.

Lors du renouvellement du conseil d'administration de la VITA, les organisations syndicales FCPT et LCGB remettent à l'assemblée générale une liste de membres à élire ainsi agrées. Le restant des membres sont élus individuellement.

La limite d'âge des membres du conseil d'administration est fixée à 72 ans accomplis."

Arrêté ministériel du 30 avril 1997 portant approbation de la modification des statuts de la société de secours mutuels "Caisse de Décès et de Prévoyance des Employés de la Sidérurgie et des Mines"

La Ministre de la Sécurité sociale,

Vu la loi modifiée du 7 juillet 1961 concernant les sociétés de secours mutuels;

Vu le règlement grand-ducal du 31 juillet 1961 déterminant le fonctionnement des sociétés de secours mutuels, tel qu'il a été modifié par celui du 8 mars 1967;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de la Mutualité du 30 avril 1997;

Constatant que la modification des statuts de la société de secours mutuels "Caisse de Décès et de Prévoyance des Employés de la Sidérurgie et des Mines" est conforme avec les dispositions des lois et règlements;

Arrête:

Art. 1er. La modification des statuts de la société de secours mutuels "Caisse de Décès et de Prévoyance des Employés de la Sidérurgie et des Mines" est approuvée.

Art. 2. Le présent arrêté, avec en annexe le texte de la modification statutaire, est publié au Mémorial.

Luxembourg, le 30 avril 1997.
La Ministre de la Sécurité sociale,
Mady Delvaux-Stehres

ANNEXE

Modification des statuts de la société de secours mutuels "Caisse de Décès et de Prévoyance des Employés de la Sidérurgie et des Mines"

L'alinéa 2 de l'article 18 prend la teneur suivante:

"Le délai de prescription au-delà duquel les ayants droits ne sont plus fondés à faire valoir leurs droits à l'indemnité de décès, à la prime de mariage et à la prime de naissance est fixé à une année à compter de la date de décès du membre, du mariage ou de la naissance de l'enfant du membre."

Arrêté ministériel du 25 juin 1997 portant approbation des modifications des statuts de la société de secours mutuels «Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste du Grand-Duché de Luxembourg»

La Ministre de la Sécurité sociale,

Vu la loi du 7 juillet 1961 concernant les sociétés de secours mutuels;

Vu le règlement grand-ducal du 31 juillet 1961 déterminant le fonctionnement des sociétés de secours mutuels, tel qu'il a été modifié par celui du 8 mars 1967;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de la Mutualité du 18 juin 1997;

Constatant que les modifications des statuts de la société de secours mutuels «Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste du Grand-Duché de Luxembourg» sont conformes avec les dispositions des lois et règlements;

Constatant, en outre, que les recettes assurées sont suffisantes pour faire face aux prestations statutaires de la société;

Arrête:

Art. 1er. Les modifications des statuts de la société de secours mutuels «Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste du Grand-Duché de Luxembourg» sont approuvées.

Art. 2. Le présent arrêté, avec en annexe le texte des modifications des statuts, est publié au Mémorial.

Luxembourg, le 25 juin1997.
La Ministre de la Sécurité sociale,
Mady Delvaux-Stehres

MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA CAISSE MEDICO-CHIRURGICALE MUTUALISTE DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Entrée en vigueur fixée au 1er juillet 1997

R é g i m e c o m m u n

I. L'article 3 - Admission - est modifié comme suit:

1° Le paragraphe 2. prend la teneur suivante:

"Sont assimilées à l'affilié les personnes énumérées ci-après et désignées par «les coaffiliés» dans les présents statuts:

a) le conjoint;

b) le parent et allié en ligne directe ou collatérale jusqu'au troisième degré qui à défaut de conjoint tient le ménage de l'affilié principal;

c) les enfants légitimes, légitimés, naturels et adoptifs pour autant qu'ils bénéficient de la coassurance du chef de leur père ou mère auprès d'une caisse de maladie;

d) les enfants recueillis d'une manière durable dans le ménage de l'affilié et auxquels celui-ci assure l'éducation et l'entretien complet, pour autant qu'ils bénéficient de la coassurance du chef de l'affilié ou de son conjoint auprès d'une caisse de maladie.

Par dérogation aux dispositions de l'alinéa précédent, l'affiliation du coaffilié est maintenue jusqu'à l'âge de 19 ans, même si ce dernier est assuré à titre obligatoire auprès d'une caisse de maladie."

2° Le paragraphe 5. prend la teneur suivante:

"L'affiliation est fixée au premier jour du mois qui suit l'entrée de la demande d'adhésion à la CMCM par l'intermédiaire de la société de secours mutuels, mais ne sort ses effets qu'avec le règlement de la cotisation échue."

3° Le paragraphe 6. est supprimé; le paragraphe 7 devenant le paragraphe 6.

II. L'article 11 - Echéance des cotisations - est modifié comme suit:

"Toutes les cotisations sont payables à la CMCM dans les 30 jours qui suivent l'appel de cotisation.

En cas de non paiement endéans ce délai, il est fait application de l'article 5 des présents statuts.

Les frais de recouvrement et de rappel des cotisations arriérées sont à charge de l'affilié.

La cotisation peut être prélevée par tranches.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de la société de secours mutuels de l'affilié, fixer un autre mode de recouvrement de la cotisation. Les cotisations arriérées restent dues à la CMCM.

La cotisation annuelle encaissée reste acquise entièrement à la CMCM pour l'année de cotisation au cours de laquelle l'affilié perd sa qualité de membre principal.

Le remboursement de cotisations indûment payées par l'affilié ne peut se faire que pour les 3 dernières années d'affiliation.

En cas de décès de l'affilié, le solde débiteur de cotisation éventuel restera dû par les héritiers lorsque la CMCM sera appelée à intervenir. La CMCM se réserve le droit de déduire ce solde débiteur des montants de prestations à régler."

III. Le paragraphe e) de l'article 15 - Frais non couverts - est modifié comme suit:

"les cas d'hébergement reconnus comme tels par l'assurance maladie ou par le médecin-conseil de la CMCM;"

IV. L'alinéa d) - Frais de déplacement, de transport ou de voyage - du paragraphe 2. de l'article 28 - est modifié comme suit:

"En cas de traitement médico-chirurgical visé à l'article 27 ci-avant, la CMCM accorde à l'affilié et en cas d'hospitalisation de l'affilié également à la personne accompagnante un forfait établi en fonction de la distance parcourue (aller-retour) à savoir:

1.000.- LUF pour une distance dépassant 200 km;
1.500.- LUF pour une distance dépassant 300 km;
2.000.- LUF pour une distance dépassant 400 km;
2.500.- LUF pour une distance dépassant 500 km."

V. L'article 33 - est modifié comme suit:

1° Le paragraphe 1. prend la teneur suivante:

"Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale au scrutin secret et à la majorité des suffrages.

Les candidats sont choisis parmi les affiliés de la CMCM ayant terminé leur stage pour le risque médico-chirurgical.

Les candidats non-élus sont à considérer comme membres suppléants.

S'il y a égalité de voix parmi les membres suppléants pour pourvoir à un poste effectif ou pour déterminer le rang des suppléants entre eux, il sera procédé dans tous les cas à un scrutin de ballottage.

S'il y a encore parité des votes, le candidat ayant la plus longue période d'affiliation à la CMCM est préféré.

Le renouvellement des membres du conseil d'administration a lieu par moitié tous les deux ans. Les membres sortants sont rééligibles.

Toute candidature doit être adressée 40 jours avant la date fixée pour les élections au président du conseil d'administration de la CMCM par la société de secours mutuels où l'intéressé est inscrit comme membre.

La candidature doit porter obligatoirement la signature d'un membre dûment mandaté du comité de la société de secours mutuels et la contresignature du candidat lui-même."

2° Le paragraphe 6. prend la teneur suivante:

"La fonction de membre du conseil d'administration de la CMCM est incompatible avec celle de commissaire aux comptes de la CMCM.

La fonction de membre du conseil d'administration ou de commissaire aux comptes de la CMCM est également incompatible avec celle de membre du conseil d'administration ou de commissaire aux comptes de la Fédération Nationale de la Mutualité Luxembourgeoise."

VI. Le paragraphe 1. de l'article 38 - Commissaires aux comptes - est modifié comme suit:

"Trois commissaires aux comptes, élus par l'assemblée générale au scrutin secret et à la majorité des suffrages pour une période de 3 ans, sont chargés de la surveillance des opérations comptables et financières au siège administratif de la caisse.

Les candidats sont choisis parmi les affiliés de la CMCM ayant terminé leur stage pour le risque médico-chirurgical.

Les candidats non-élus sont à considérer comme membres suppléants.

S'il y a égalité de voix parmi les membres suppléants pour pourvoir au poste en question ou pour déterminer le rang des suppléants entre eux, il sera procédé dans tous les cas à un scrutin de ballottage.

S'il y a encore parité des votes, le candidat ayant la plus longue période d'affiliation à la CMCM est préféré.

Leurs mandats sont renouvelables par tiers chaque année. Ils ont droit au remboursement de leurs frais de déplacement; des jetons de présence peuvent être votés par le conseil d'administration.

Toute candidature doit être adressée 40 jours avant la date fixée pour les élections au président du conseil d'administration de la CMCM par la société de secours mutuels où l'intéressé est inscrit comme membre.

La candidature doit porter obligatoirement la signature d'un membre dûment mandaté du comité de la société de secours mutuels et la contresignature du candidat lui-même."

VII. L'annexe I est modifiée comme ci-après:

1° La liste des actes médicaux relevés sous le point a) - Interventions chirurgicales légères et moyennes - est complétée comme suit:

* sous le chapitre 1 - Médecine générale - Spécialités non chirurgicales - section 6 Gastro-Entérologie - sont ajoutées les positions suivantes:

"1G15 Laparoscopie, sans autre intervention intra-abdominale
1G46 Oesogastroduodénoscopie et traitement par laser de sténoses ou d'hémorragies
1G81 Colofibroscopie du côlon gauche et traitement par laser de sténoses ou d'hémorragies
1G82 Colofibroscopie totale et traitement par laser de sténoses d'hémorragies"

* sous le chapitre 8 - Imagerie médicale - est ajoutée une section 5 libellée comme ci-après:

" section 5 - Radiologie interventionnelle

8P11 Angioplastie pour sténose d'un vaisseau du cou
8P12 Angioplastie pour sténose d'une artère du membre supérieur
8P13 Angioplastie pour sténose de l'aorte
8P14 Angioplastie pour sténose d'une artère viscérale
8P15 Angioplastie pour sténose de l'artère iliaque, fémorale ou poplitée
8P16 Angioplastie pour sténose d'une artère infrapoplitée
8P17 Angioplastie pour sténose d'un vaisseau cérébral
8P21 Angioplastie et endoprothèse pour sténose d'un vaisseau du cou à destinée cérébrale
8P22 Angioplastie et endoprothèse pour sténose d'une artère du membre supérieur
8P23 Angioplastie et endoprothèse pour sténose de l'aorte
8P24 Angioplastie et endoprothèse pour sténose d'une artère viscérale
8P25 Angioplastie et endoprothèse bifurquée pour sténose du carrefour aorto-iliaque
8P26 Angioplastie et endoprothèse pour sténose de l'artère iliaque, fémorale ou poplitée
8P27 Angioplastie et endoprothèse pour sténose d'une artère infrapoplitée
8P29 Angioplastie et endoprothèse pour sténose d'une veine profonde
8P31 Recanalisation pour obstruction d'un vaisseau du cou à destinée cérébrale
8P32 Recanalisation pour obstruction d'un vaisseau du membre supérieur
8P33 Recanalisation pour obstruction de l'aorte
8P34 Recanalisation pour obstruction d'une artère viscérale
8P35 Recanalisation pour obstruction de l'artère iliaque, fémorale ou poplitée
8P36 Recanalisation pour obstruction d'une artère infrapoplitée
8P39 Recanalisation pour obstruction d'une veine profonde

8P41 Traitement endoluminal pour anévrisme d'un vaisseau du cou à destinée cérébrale
8P42 Traitement endoluminal pour anévrisme d'un vaisseau du membre supérieur
8P43 Traitement endoluminal pour anévrisme de l'aorte
8P44 Traitement endoluminal par prothèse bifurquée d'un anévrisme aortique sous-rénal
8P45 Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère viscérale
8P46 Traitement endoluminal pour anévrisme de l'artère iliaque, fémorale ou poplitée
8P47 Traitement endoluminal pour anévrisme d'une artère infrapoplitée
8P48 Traitement endoluminal pour anévrisme d'un vaisseau cérébral
8P51 Thromboaspiration ou thrombolyse d'un vaisseau du cou
8P52 Thromboaspiration ou thrombolyse d'un vaisseau du membre supérieur
8P53 Thromboaspiration au niveau de l'aorte
8P54 Thromboaspiration ou thrombolyse d'une artère viscérale
8P55 Thromboaspiration ou thrombolyse de l'artère iliaque, fémorale ou poplitée
8P56 Thromboaspiration ou thrombolyse d'une artère infrapoplitée
8P58 Thromboaspiration ou thrombolyse d'un vaisseau cérébral
8P59 Thromboaspiration ou thrombolyse d'une veine profonde
8P61 Embolisation d'un vaisseau du cou ou de la face
8P63 Embolisation d'une artère iliaque, fémorale ou poplitée
8P64 Embolisation d'une artère infrapoplitée
8P68 Embolisation d'un vaisseau cérébral ou médullaire
8P69 Embolisation d'une artère ou d'une veine viscérale
8P71 Embolisation d'un vaisseau pour tumeur
8P72 Extraction d'un corps étranger intravasculaire
8P73 Shunt porto-cave par voie transhépatique ou transjugulaire, mise en place d'une endoprothèse comprise
8P74 Mise en place percutanée d'un filtre de la veine cave
8P81 Drainage biliaire externe par voie percutanée transhépatique
8P82 Drainage biliaire interne par voie percutanée transhépatique
8P83 Mise en place d'une endoprothèse biliaire par voie percutanée transhépatique
8P84 Changement d'un cathéter ou d'une endoprothèse biliaire mise en place par voie percutanée
8P91 Ponction et drainage percutané d'abcès ou de kystes intra-abdominaux ou intra-thoraciques
8P98 Dénudation d'un vaisseau, en cas d'impossibilité technique d'un abord par ponction percutanée - CAT“

2° La liste des actes médicaux relevés sous le point b) - Interventions chirurgicales graves - est complétée sous le chapitre 2 -Chirurgie - section 6 - Chirurgie de l'appareil digestif et de l'abdomen - par la position suivante:

“2A62 Gastroplastie pour obésité pathologique - APCM“

Régime particulier

ANNEXE IV - GARANTIE PRESTAPLUS

VIII. L'article 5 - Cotisations - prend la teneur suivante:

L'affilié, tel qu'il est défini à l'article 3 des statuts de la CMCM, règle une cotisation familiale annuelle déterminée selon son âge à la date d'affiliation par différence de millésime.

La cotisation est fixée comme suit:

Cotisation annuelle familiale

Age d'affiliation à l'adhésion	Risque cumulé
moins de 40 ans	433.-
de 40 à 54 ans	498.-
de 55 à 64 ans	538.-
65 ans et plus	636.-

IX. Le paragraphe 2. de l'article 10 - Dispositions transitoires - prend la teneur suivante:

Cotisation annuelle familiale

Age d'affiliation à l'adhésion	Remboursement des honoraires médicaux	Prestations de séjour hospitalier
moins de 40 ans	133.-	300.-
de 40 ans à 54 ans	166.-	332.-
de 55 ans à 64 ans	182.-	356.-
65 ans et plus	254.-	382.-

—

Entrée en vigueur fixée au 1er janvier 1998

Régime commun

I. Le paragraphe 1. de l'article 12 - Généralités - est modifié comme suit:

"1. La CMCM intervient dans la prise en charge des frais pour soins de santé dispensés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger en cas:

a) d'une hospitalisation ou

b) d'un traitement médico-dentaire.

La CMCM fait en outre bénéficier ses affiliés:

- d'une garantie d'assistance en cas de déplacement à l'étranger;

- d'une assistance à domicile au Grand-Duché de Luxembourg."

II. Le paragraphe 1. de l'article 13 - Droit aux prestations - Délai de carence - est modifié comme suit:

"1. a) Pour avoir droit aux prestations de la CMCM, les affiliés doivent respecter un délai de carence de 12 mois.

b) Par dérogation au paragraphe a) ci-dessus, aucun délai de carence n'est requis pour le droit aux prestations du contrat MUTEX-ASSISTANCE, sous respect toutefois des conditions reprises à l'article 3."

III. Il est ajouté un alinéa c) nouveau au paragraphe 1. de l'article 16 - Dispositions générales - ayant la teneur suivante:

"d'assistance à domicile, conformément aux prestations reprises à l'annexe V des présents statuts."

IV. Le paragraphe 1. de l'article 17 - Frais de séjour à l'hôpital - est modifié comme suit:

"1. La CMCM accorde un forfait journalier de 40.- LUF au nombre-indice 100 par journée d'hospitalisation, pendant 60 jours au maximum par année de calendrier. En cas d'hospitalisation ininterrompue dépassant la durée de 12 mois, le forfait n'est accordé qu'une seule fois."

V. L'alinéa c) du paragraphe 2. de l'article 26 - Dispositions générales - est modifié comme suit:

"En cas de traitement ambulatoire sans intervention chirurgicale, la CMCM prend en charge le découvert pour frais médicaux et connexes, après participation de l'assurance maladie, jusqu'à un montant maximal de 25.000.- LUF par année de calendrier."

VI. L'article 30 - est modifié comme suit:

1° L'alinéa 3) du paragraphe a) Frais de séjour à l'hôpital - prend la teneur suivante:

"La CMCM accorde un forfait maximal de 100.- LUF au nombre-indice 100 par journée d'hospitalisation, pendant 60 jours au maximum par année de calendrier. En cas d'hospitalisation ininterrompue dépassant la durée de 12 mois, le forfait n'est accordé qu'une seule fois."

2° Le paragraphe f) - Consultation d'un médecin spécialiste -prend la teneur suivante:

"Sous réserve d'autorisation par l'assurance maladie, ou pour un affilié ne résidant pas au Grand-Duché d'une autorisation par le médecin-conseil de la CMCM, celle-ci participe au découvert des honoraires et des frais connexes de 2 consultations au maximum par année de calendrier. La participation ne peut dépasser le montant de 5.000.- LUF par consultation et se limite aux frais engagés le jour même de la consultation."

VII. L'alinéa 2 du paragraphe 1. de l'article 44 - est modifié comme suit:

"Il en est de même des prestations offertes par le contrat «MUTEX-ASSISTANCE» repris à l'Annexe III et par le «Régime particulier» repris au Chapitre VI ainsi que par le contrat «Assistance à domicile» repris à l'annexe V des présents statuts."

VIII. Le point c) - Traitements médicaux graves - de l'Annexe I - prend la teneur suivante:

"Traitement médicaux graves avec indication de la durée d'hospitalisation prise en charge:

Affections	Durée maximale
Accident vasculaire cérébral aigu invalidant	60 jours
Accident ischémique transitoire	30 jours
Affections lympho- et hématopoïétiques aiguës	30 jours
Chimiothérapie anti-cancéreuse par voie parentérale (par année de calendrier)	40 jours
Radiothérapie (par année de calendrier)	40 jours
Coma diabétique hyperglycémique	10 jours
Gangrène gazeuse (Gasbrand)	30 jours
Hépatite virale	30 jours
Infarctus du myocarde	40 jours
Maladie de Crohn et rectocolite ulcéro-hémorragique	30 jours
Méningite	30 jours
Mucoviscidose	30 jours
Poly-traumatisé grave	60 jours
Salmonellose (Typhus)	30 jours
Sclérose en plaques en poussée	30 jours
Sclérose latérale amyotrophique	30 jours
Tuberculose pulmonaire aiguë	30 jours
Zona-ophtalmique	30 jours

Remarque: Les traitements médicaux ci-dessus énumérés ne sont pris en charge par la CMCM qu'après présentation d'un certificat médical motivé. La durée maximale y indiquée vaut pour chaque nouveau cas à l'exception des traitements de chimiothérapie et de radiothérapie où l'année de calendrier est toujours de rigueur."

IX. L'annexe V est ajoutée:

ANNEXE V

CONTRAT d'ASSISTANCE à DOMICILE

Entre les soussignées,

La CAISSE MEDICO-CHIRURGICALE MUTUALISTE du GRAND-DUCHE de LUXEMBOURG, régie par la loi concernant les sociétés de secours mutuels, dont le siège social est situé 9, rue du Commerce à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

représentée par Monsieur Fernand GATTI, Président,

ci-après dénommée "CMCM"

d'une part,

et

INTER MUTUELLES ASSISTANCE, société anonyme d'assurance à directoire et conseil de surveillance au capital de 150 000 000 FRF, dont le siège social est situé 118, avenue de Paris à Niort (79033),

représentée par Monsieur Yves MORA, Président du Directoire,

ci-après dénommée "IMA"

d'autre part,

il est convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions par lesquelles la CMCM donne mandat à IMA de mettre en oeuvre les prestations d'assistance à domicile telles que définies dans la convention annexée au présent contrat.

ARTICLE 2 - BENEFICIAIRE

Toute personne physique affiliée à la CMCM souscripteur du service d'assistance à domicile.

Sont également considérées comme bénéficiaires les personnes définies à l'article 1er de la convention annexée au présent contrat.

ARTICLE 3 - MISE en OEUVRE de L'ASSISTANCE par IMA

IMA intervient 24h/24 à la suite d'appels émanant de bénéficiaires au numéro suivant:

tél. 44 44 44

Les prestations garanties sont mises en oeuvre par IMA ou en accord préalable avec elle.

IMA ne participe pas après coup aux dépenses que le bénéficiaire a engagées de sa propre initiative. Toutefois, afin de ne pas pénaliser le bénéficiaire ayant fait preuve d'initiative raisonnable, IMA pourra apprécier après coup leur prise en charge, sur justificatifs.

IMA ne peut intervenir que dans la limite des accords donnés par les autorités locales. IMA ne peut en aucun cas se substituer aux organismes de secours d'urgence, ni prendre en charge les frais ainsi engagés.

IMA ne sera pas tenue responsable des manquements ou contretemps à l'exécution de ses obligations qui résulteraient de cas de force majeure ou d'événements tels que guerre civile ou étrangère, révolution, mouvement populaire, émeute, grève, saisie ou contrainte par la force publique, interdiction officielle, piraterie, explosion d'engins, effets nucléaires ou radioactifs, empêchements climatiques.

IMA ne sera pas tenue d'intervenir dans les cas où le bénéficiaire aurait commis de façon volontaire des infractions à la législation en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DES PARTIES

IMA s'assurera que les appelants sont bénéficiaires selon la définition de l'article 2.

Pour ce faire, la CMCM devra communiquer aux bénéficiaires les informations permettant à IMA de les identifier.

4.1 ***Confiance préalable***

Toutefois, étant donné l'absence de communication d'un fichier des bénéficiaires par la CMCM à IMA, il ne pourra être fait aucun contrôle précis de la qualité des appelants, à l'exception des vérifications décrites ci-dessus. Dès lors, le principe de la confiance préalable prévaudra.

En conséquence, la CMCM accepte la prise en charge de l'ensemble des cas d'intervention d'IMA, mais se réserve le droit d'agir a posteriori à l'encontre d'assistés n'étant pas affiliés.

4.2 ***Communication de données***

Chaque mois, IMA adressera à la CMCM les informations suivantes:

- nom et prénom du sociétaire
- adresse du sociétaire
- cause de l'événement
- nature nombre et coût des garanties en cumul mensuel.

ARTICLE 5 - REMUNERATION d'IMA

5.1 Détermination de cette rémunération

En contrepartie de l'exécution du mandat qui lui est conféré par le présent contrat, IMA percevra une rémunération correspondant à ses frais de gestion, ainsi qu'il est stipulé ci-après.

IMA sera rémunérée pour la première période contractuelle, telle que définie à l'article 6, sur la base d'une somme forfaitaire de

- 560 FRF par dossier d'assistance directe ouvert,
- 125 FRF par dossier d'assistance après coup ouvert,
- 100 FRF par dossier renseignement ouvert.

Ces montants seront majorés de la TVA française au taux en vigueur au jour de la facturation.

5.2 ***Ajustement de la rémunération d'IMA***

Le tarif des frais de gestion d'IMA tel que défini à l'article 5.1 est fixé pour la période courant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 1998.

Chaque année, au plus tard le 30 juin, ce tarif pourra être révisé, comme indiqué ci-après. Les parties se rencontreront pour réviser pour l'année civile suivante les montants forfaitaires des frais de gestion.

Pour ce faire, il sera tenu compte des éléments suivants :

- l'inflation
- le nombre de dossiers traités
- le nombre et la complexité des garanties accordées par dossier.

Cet accord sera formalisé par voie d'avenant au présent contrat.

En revanche, dans le cas où les parties ne se seront pas mises d'accord au plus tard le 30 juin de l'année civile en cours sur la révision des montants forfaitaires des frais de gestion pour l'année civile suivante, le contrat sera reconduit dans ses termes.

ARTICLE 6 - FACTURATION

6.1 ***Rémunération du mandat***

Chaque mois, IMA établira au nom de la CMCM une facture correspondant au nombre de dossiers ouverts au courant dudit mois. Cette facture reprendra le montant des frais de gestion visés à l'article 5.1.

Ce montant sera calculé en multipliant le nombre de dossiers ouverts par le montant de la rémunération forfaitaire alors en vigueur.

Cette facture sera datée du dernier jour du mois considéré, et sera adressée par IMA à la CMCM avant le 10 du mois suivant.

6.2 ***Remboursement des coûts directs d'assistance***

Le montant des frais qui aura été avancé par IMA au nom et pour le compte de la CMCM dans le cadre du présent mandat sera remboursé sur présentation d'une note récapitulative des coûts directs d'assistance.

Cette note sera adressée à la CMCM en même temps que la facture afférente à la rémunération du mandat.

6.3 ***Justificatifs des frais de gestion et des coûts directs d'assistance***

Une liste relative à la cause et au nombre de garanties mises en oeuvre, conformément à l'article 3 et justifiant la facturation et le remboursement des coûts directs d'assistance, sera fournie en annexe des factures visées aux articles 6.1 et 6.2.

6.4 ***Centre d'archivage***

IMA tient à la disposition de la CMCM l'ensemble des factures justificatives des prestations susvisées, afin que la CMCM puisse procéder à tout contrôle sur la réalité et le montant des frais engagés par IMA.

6.5 ***Paiement***

La CMCM paiera à IMA les factures qui lui sont adressées dans les conditions prévues aux articles précédents. Ce paiement se fera par virement bancaire, avec valeur pour IMA le 15 du mois suivant la date de la facturation des frais de gestion.

ARTICLE 7 - DUREE

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée courant du 01.01.98 au 31.12.98.

Il sera renouvelé par tacite reconduction pour des durées successives égales à douze mois, sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant le respect d'un délai de préavis de trois mois.

ARTICLE 8 - DISPOSITIONS DIVERSES

Sans préjudice des dispositions de l'article 4, la CMCM transmettra à IMA toutes les informations utiles permettant à IMA de s'assurer que les appelants sont bénéficiaires comme définis à l'article 2 du présent contrat.

IMA s'engage par ailleurs à n'utiliser ces données qu'aux fins définies dans le présent contrat.

ARTICLE 9 - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, non préalablement résolu à l'amiable, sera de la compétence exclusive des tribunaux de Luxembourg.

Fait à le en deux exemplaires.

Pour INTER MUTUELLES ASSISTANCE,
(s.) Yves MORA,
Président du Directoire

Pour la CMCM,
(s.) Fernand GATTI,
Président

—

CONVENTION d'ASSISTANCE à DOMICILE

Préambule

La convention d'assistance présentée ci-après se propose d'apporter aux affiliés à la CMCM du Grand-Duché de Luxembourg des garanties d'assistance à domicile dans une optique de confiance préalable.

Ces garanties sont mises en oeuvre par INTER MUTUELLES ASSISTANCE 24h/24 et 7 jours/7 en accord avec les bénéficiaires afin de leur apporter une aide immédiate et effective et de participer au retour à la normale de la vie familiale.

Définitions

Article 1 - Bénéficiaires des garanties d'IMA

Tout affilié à la CMCM tel que défini à l'article 3, chapitre II de ses statuts et les personnes vivant sous son toit (conjoint, enfants à charge, ascendants).

Article 2 - Domicile

Lieu habituel de résidence principale ou secondaire de l'affilié.

Article 3 - Territorialité

Tout domicile situé au Grand-Duché de Luxembourg.

Article 4 - Durée des garanties

Pendant la période de validité de l'affiliation à la CMCM.

Article 5 - Faits générateurs

Les garanties décrites ci-après s'appliquent en cas d'accident corporel ou de maladie soudaine et imprévue survenant à l'un des bénéficiaires et nécessitant une hospitalisation ou une immobilisation à son domicile.

Ces garanties s'appliquent également en cas de décès.

GARANTIES d'ASSISTANCE

IMPORTANT: En cas d'urgence, le premier réflexe doit être l'appel aux services de secours publics: 112 (protection civile) ou au médecin traitant. IMA peut, en dernier lieu, conseiller le bénéficiaire quant à la nature des intervenants qu'il convient d'appeler.

Article 6 - Présence d'un proche au chevet d'un patient bénéficiaire

En cas d'hospitalisation de plus de 2 jours ou d'immobilisation au domicile de plus de 5 jours d'un patient bénéficiaire,

IMA organise et prend en charge au Grand-Duché de Luxembourg le déplacement aller retour d'un proche désigné par le bénéficiaire, par les moyens les plus appropriés, à compter du premier jour.

IMA organise également et prend en charge son hébergement pour 2 nuits, petits déjeuners inclus, à concurrence d'un montant total de 4 000 LUF.

Article 7 - Aide ménagère

En cas d'hospitalisation de plus de 2 jours de l'affilié ou de son conjoint, IMA met une aide ménagère à leur disposition:

- s'il y a lieu, dès le premier jour afin de venir en aide aux proches demeurant au domicile ;
- ou à leur retour au domicile.

En cas d'immobilisation au domicile de plus de 5 jours de l'affilié ou de son conjoint, IMA met une aide ménagère à leur disposition à compter du premier jour.

IMA prend en charge le coût de cette prestation jusqu'à trente heures, selon la situation, réparties sur une période d'un mois.

Cette garantie s'applique également en cas de décès de l'un des bénéficiaires.

Article 8 -Séjour prolongé en maternité

En cas de séjour de plus de 8 jours en maternité, la mère, souscripteur ou conjointe de l'affilié, bénéficie des prestations d'aide ménagère et de prise en charge des enfants.

Article 9 - Prise en charge des ascendants

En cas d'hospitalisation soudaine et imprévue de l'affilié ou de son conjoint, ou d'immobilisation au domicile de plus de 5 jours, et lorsque leurs ascendants vivant au domicile ne peuvent se prendre en charge, IMA organise et assume les coûts:

- du déplacement aller et retour, par les moyens les plus appropriés, d'un proche, résidant au Grand-Duché de Luxembourg, désigné par le souscripteur et susceptible de s'en occuper au domicile ;
- de leur déplacement aller et retour, par les moyens les plus appropriés, au domicile d'un proche résidant au Grand-Duché de Luxembourg désigné par le souscripteur;
- de leur garde à domicile jusqu'à 30 heures selon la situation, réparties sur un mois à compter de la date d'hospitalisation.

Cette garantie s'applique également immédiatement en cas de décès de l'un des bénéficiaires.

Article 10 - Prise en charge des enfants de moins de 16 ans

Lorsque l'hospitalisation soudaine et imprévue d'un des parents ou son immobilisation au domicile de plus de 5 jours ne lui permettent pas de s'occuper de ses enfants, IMA organise et prend en charge dès le premier jour de l'événement l'une des prestations suivantes :

– ***Le déplacement d'un proche qu'il aura désigné***
  Déplacement aller et retour, par les moyens les plus appropriés, d'un proche résidant au Grand-Duché de Luxembourg pour assurer leur garde au domicile.
– ***Le transfert des enfants***
  Le voyage aller et retour, par les moyens les plus appropriés, des enfants, ainsi que celui d'un adulte les accompagnant, auprès de proches, résidant au Grand-Duché de Luxembourg, susceptibles de les accueillir
  En cas de nécessité ou d'indisponibilité d'un accompagnateur, IMA organise et prend en charge l'accompagnement des enfants par l'un de ses prestataires conventionnés.
– ***La conduite à l'école et le retour au domicile des enfants***
  Lorsqu'aucun proche ne peut se rendre disponible, IMA organise et prend en charge la conduite à l'école et le retour des enfants au domicile par l'un de ses prestataires, dans la limite de cinq journées, réparties sur une période d'un mois.

– ***La garde des enfants***
Dans l'hypothèse où aucune de ces solutions ne saurait convenir, IMA organise et prend en charge:
- le transfert et la garde des enfants dans une famille d'accueil résidant au Grand-Duché de Luxembourg jusqu'à trente heures, selon la situation, réparties sur un mois à compter de la date de l'événement;
- s'il y a lieu, la garde des enfants au domicile par un intervenant autorisé au Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à trente heures, selon la situation, réparties sur un mois à compter de la date de l'événement. Cette prestation peut être complétée par l'accompagnement aller et retour des enfants à l'école.

Cette garantie s'applique également immédiatement en cas de décès de l'un des bénéficiaires.

Article 11 - Garde des enfants malades

En cas d'immobilisation de plus de 2 jours des enfants malades au domicile, afin de ne pas pénaliser les parents lorsqu'ils travaillent tous les deux, IMA organise et prend en charge dès le 1er jour de l'événement:

– ***Le déplacement d'un proche***
Le déplacement aller et retour, par les moyens les plus appropriés, d'un proche résidant au Grand-Duché du Luxembourg désigné par le bénéficiaire au chevet de l'enfant.

– ***La garde des enfants***
Dans l'hypothèse où la précédente garantie ne trouverait à s'appliquer, la garde des enfants malades, jusqu'à trente heures, selon la situation, réparties sur un mois à compter de la date de la maladie.

Article 12 - Transmission de messages urgents

En cas de nécessité, IMA se charge de transmettre des messages urgents à la famille du bénéficiaire.

Article 13 - Prestations médicales

– ***Conseils médicaux***
Hors urgence médicale et en l'absence du médecin traitant, des conseils médicaux, liés à un accident corporel ou à une maladie à domicile, peuvent être prodigués par les médecins d'IMA. Ces conseils ne pourront cependant pas être considérés comme des consultations médicales.

– ***Transport en ambulance***
Hors urgence médicale, IMA organise, sur prescription médicale, le transport du bénéficiaire par ambulance ou véhicule sanitaire léger, entre son domicile et un établissement de soins de son choix, proche de son domicile et médicalement adapté. Si son état de santé le nécessite, IMA organise son retour au domicile par l'un de ces moyens. Les frais de transport demeurent à la charge du bénéficiaire.

– ***Livraison de médicaments***
Lorsque ni les parents du bénéficiaire ni l'un de ses proches ne sont en mesure de rechercher les médicaments prescrits par le médecin traitant, IMA se charge de les rechercher à la pharmacie de service la plus proche du domicile du patient et de les lui livrer. Le prix des médicaments demeure à la charge du bénéficiaire.

Article 14 - Transfert et garde d'animaux domestiques familiers

IMA organise et prend en charge le transport et/ou l'hébergement des animaux vivant au domicile du bénéficiaire, dans la limite d'un mois à compter du 1er jour de l'événement, si le bénéficiaire est hospitalisé plus de 2 jours ou immobilisé à son domicile plus de 5 jours.

Cette garantie s'applique immédiatement en cas de décès de l'un des bénéficiaires.

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 15 - Conditions d'application

Cette convention comporte un ensemble de garanties qui trouvent à s'appliquer au cours des multiples difficultés que peuvent rencontrer les bénéficiaires dans leur vie quotidienne. Elle n'a pas pour autant vocation à remplacer la solidarité naturelle de la structure familiale. L'application de ces garanties est appréciée par IMA, pour ce qui concerne leur durée et leur montant de prise en charge, en fonction de la nature et de la gravité de l'événement ainsi que de la gêne et du préjudice occasionnés au patient et à son entourage.

Les garanties d'IMA ne doivent aucunement se substituer aux interventions des services publics, et aux prestations dues par les organismes sociaux et les employeurs.

IMA ne participe pas après coup aux dépenses que le bénéficiaire a engagées de sa propre initiative. Toutefois, afin de ne pas pénaliser le bénéficiaire ayant fait preuve d'initiative raisonnable, IMA pourra apprécier après coup leur prise en charge, sur justificatifs.

Article 16 - Pièces justificatives

IMA se réserve le droit de demander la justification médicale de l'événement générant la mise en oeuvre des garanties (certificat médical, bulletin d'hospitalisation...).

De la même façon, IMA pourra demander au bénéficiaire l'envoi d'une attestation de son entreprise mentionnant que le salarié a épuisé ses droits au congé parental légal ou conventionnel de garde d'enfants malades au domicile, ou qu'il n'est pas bénéficiaire de tels accords.

Article 17 - Comportement abusif

Lorsque le comportement d'un bénéficiaire sera jugé abusif par IMA, les faits incriminés seront portés à la connaissance de la CMCM ; IMA réclamera s'il y a lieu le remboursement de tout ou partie des frais qui pourraient être considérés comme la conséquence directe de ce comportement.

Article 18 - Validité des garanties

Les prestations garanties sont résiliées ou suspendues de plein droit en cas de résiliation ou de suspension de l'affiliation à la CMCM.

Arrêté ministériel du 5 août 1997 portant approbation du nouveau texte des statuts de la société de secours mutuels «Société de Prévoyance Mutuelle du Personnel de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg».

La Ministre de la Sécurité sociale,

Vu la loi modifiée du 7 juillet 1961 concernant les sociétés de secours mutuels;

Vu le règlement grand-ducal du 31 juillet 1961 déterminant le fonctionnement des sociétés de secours mutuels, tel qu'il a été modifié par celui du 8 mars 1967;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de la Mutualité du 23 juillet 1997;

Constatant que le nouveau texte des statuts de la société de secours mutuels "Société de Prévoyance Mutuelle du Personnel de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg" est conforme avec les dispositions des lois et règlements;

Constatant, en outre, que les recettes assurées sont suffisantes pour faire face aux prestations statutaires de la société;

Arrête:

Art. 1er. Le nouveau texte des statuts de la société de secours "Société de Prévoyance Mutuelle du Personnel de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg" est approuvé.

Art. 2. Le présent arrêté, avec en annexe le nouveau texte des statuts, est publié au Mémorial.

Luxembourg, le 5 août 1997

La Ministre de la Sécurité sociale,
Mady Delvaux-Stehres

—

ANNEXE

Nouveaux statuts de la société de secours mutuels
«Société de Prévoyance Mutuelle du Personnel de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg»

Chapitre Ier: **Dénomination, siège et objet**

ART. 1 - DENOMINATION ET SIEGE

La société prend la dénomination "Société de Prévoyance Mutuelle du Personnel de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat".

Son siège social est à Luxembourg.

ART. 2 - OBJET

La société a pour but :

1. de payer une indemnité de décès;
2. de payer des secours en cas de maladie;
3. de permettre aux affiliés de s'assurer contre les risques chirurgicaux et dentaires par l'affiliation à la Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste du Grand-Duché de Luxembourg.

Chapitre II: **Conditions d'admission, de démission et d'exclusion**

ART. 3 - ADMISSION

1. Peuvent être admis comme affiliés les personnes occupées à titre principal et permanent auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat. Sont assimilées à l'affilié les personnes énumérées ci-après et désignées par "coaffilié" dans les présents statuts:
   a) le conjoint marié ;
   b) les enfants légitimes, légitimés, naturels ou adoptifs pour autant que l'affilié ou son conjoint marié soit attributaire des allocations familiales ;

c) les enfants recueillis d'une manière durable dans le ménage de l'affilié et auxquels celui-ci assure l'éducation et l'entretien, pour autant que l'affilié ou son conjoint marié soit attributaire des allocations familiales.

2. Des époux ne peuvent être simultanément affiliés de la société.
3. Les candidats doivent être âgés de 16 ans au moins et de 54 ans au plus et être au service de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat depuis au moins deux mois.

   Le candidat doit présenter sa demande d'admission par écrit au président de la société dans les douze mois qui suivent son entrée en service à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat.

   Faute de présenter la demande dans la forme et les délais ci-dessus, l'intéressé est déchu du droit de s'affilier.
4. Le comité statue sur les demandes d'admission au plus tard dans le délai d'un mois à partir du jour où elles auront été présentées. En cas de rejet de la demande, l'intéressé peut recourir à la décision de la prochaine assemblée générale.

   L'affiliation ainsi que les droits et devoirs d'un nouvel affilié prennent cours le premier jour du mois qui suit l'entrée de la demande auprès de la société.

   Tout changement de l'état civil d'un affilié (mariage, divorce, décès) doit être déclaré par écrit à la société de prévoyance dans les six mois au plus tard.
5. Un affilié qui démissionne auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat restera affilié s'il continue à assumer le paiement des cotisations statutaires. Il peut rester membre sans pour autant se prévaloir des avantages accordés par la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat.

ART. 4 - MARIAGE

En cas de mariage d'un affilié avec un autre affilié de la société, la qualité d'affilié se perd pour l'un d'eux, qui dorénavant sera considéré comme coaffilié. Il est loisible à ce coaffilié de continuer à cotiser par un supplément de 40% de la cotisation de l'affilié, en vue de l'indemnité prévue au dernier alinéa de l'art 13.

ART. 5 - DEMISSION

Tout affilié peut démissionner à la société par lettre recommandée. La lettre de démission doit parvenir à la société avant le 30 novembre de l'année courante pour être prise en considération pour l'année qui suit.

ART. 6 - RADIATION

Seront radiés les affiliés qui, 30 jours après un rappel notifié par lettre recommandée ne se sont pas encore acquittés du paiement des cotisations dues. La radiation est notifiée à l'intéressé par lettre recommandée.

ART. 7 - EXCLUSION

Seront exclus de la société:

1. les affiliés dont le contrat de travail a été dénoncé ou résilié par la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat et cela avec effet immédiat.
2. les affiliés convaincus d'actes contraires aux principes mutualistes, d'inobservation des statuts ou pour toutes actions préjudiciables aux intérêts de la société.

   L'exclusion est prononcée par le comité de la société et elle est communiquée à l'intéressé par lettre recommandée. Un recours peut être formulé par écrit au comité de la société dans les 40 jours à compter à partir de la notification de l'exclusion.

Chapitre III. **Cotisations**

ART. 8 - FIXATION DES COTISATIONS

Les affiliés paient une cotisation suivant le tarif des cotisations. Les cotisations sont calculées par mensualités et payables d'avance. La première mensualité est due aussitôt après l'admission de l'affilié et pour le mois entier. Par l'admission à la société tout affilié donne pouvoir au comité de recouvrer les cotisations par voie de retenue sur son traitement ou sur sa pension .

La cotisation des affiliés ayant démissionné à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat sera recalculée le cas échéant, suivant sa nouvelle situation, par assimilation à l'un des groupes de traitement prévus par la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, sans que toutefois il puisse être obligé au paiement d'une cotisation supérieure à celle du grade 13.

ART. 9 - DUREE DE LA COTISATION

Les affiliés paieront une cotisation jusqu'à l'âge maximum de 65 ans accomplis mais au maximum pendant une durée de 40 ans.

ART. 10

La cotisation se détermine d'après le tarif des cotisations en fonction de l'âge du membre au premier anniversaire suivant son admission ainsi que du rang qu'il occupe auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat. L'âge à appliquer est celui de son prochain anniversaire.

a) Pour les affiliés mariés, les chiffres du tarif qui suivent subissent une majoration de 60 %; si le mariage a lieu postérieurement à l'admission, cette majoration est de 60% de la cotisation correspondant à l'âge de l'affilié au moment du mariage.

b) En cas d'avancement en grade d'un affilié, celui-ci aura à payer dès cette nomination, la cotisation correspondant à son nouveau grade.

c) En cas de décès de l'affilié, le conjoint survivant continuera à payer sa part de la cotisation pendant la durée prévue pour l'affilié jusqu'à l'échéance de la dernière cotisation (fixée à l'art. 9) de l'affilié décédé .

ART. 11 - ECHEANCES DES COTISATIONS

Toutes les cotisations sont payables dans les 30 jours qui suivent l'appel de cotisation.

En cas de non paiement endéans ce délai, il est fait application de l'article 6 des présents statuts.

Les frais de recouvrement et de rappel des cotisations arriérées sont à charge de l'affilié.

La cotisation peut être prélevée par tranches.

En cas de démission, d'exclusion ou de radiation d'un affilié, la cotisation annuelle encaissée reste entièrement acquise à la société pour l'année de cotisation .

En cas de décès de l'affilié, le solde débiteur des cotisations éventuelles restera dû par les héritiers.

La société se réserve le droit de déduire le solde débiteur des montants des prestations éventuelles.

TARIF DES COTISATIONS ANNUELLES

fixé à l 'indice 200 du coût de la vie et adapté annuellement aux variations dudit nombre-indice, d'après les dispositions régissant la législation sur les traitements des fonctionnaires et employés de l'Etat.

Age à l'admission	Grades 1 à 7 100 %	Grade S 110 %	Grades 8bis à 12 120 %	Grade 13 130 %	Grade 14 140%	Grade 15 150%
16	353	389	423	459	494	530
17	361	397	434	469	505	542
18	370	407	444	482	518	555
19	380	417	455	493	532	570
20	389	428	467	505	545	584
21	398	438	477	518	557	597
22	407	447	489	529	570	611
23	416	458	499	542	582	624
24	427	469	512	554	598	641
25	438	482	526	569	613	657
26	454	500	545	591	636	681
27	470	518	565	612	658	705
28	489	538	587	636	685	734
29	507	558	608	659	710	761
30	527	580	633	684	738	791
31	549	604	658	713	769	824
32	570	628	684	742	798	855
33	595	654	713	773	833	893
34	620	682	744	806	868	930
35	651	716	781	846	911	977
36	677	745	813	881	948	1.016
37	708	780	850	921	991	1.062
38	742	817	890	965	1.039	1.113
39	779	857	934	1.012	1.091	1.169
40	818	899	981	1.063	1.145	1.227
41	860	946	1.033	1.118	1.204	1.290
42	906	997	1.088	1.178	1.268	1.359
43	957	1.052	1.148	1.244	1.340	1.436
44	1.011	1.112	1.213	1.314	1.415	1.517
45	1.071	1.178	1.285	1.392	1.499	1.607
46	1.137	1.251	1.365	1.479	1.592	1.706
47	1.211	1.332	1.454	1.574	1.695	1.817
48	1.291	1.420	1.550	1.679	1.807	1.937
49	1.382	1.520	1.658	1.797	1.935	2.073
50	1.485	1.633	1.781	1.930	2.079	2.228
51	1.601	1.761	1.921	2.082	2.241	2.402
52	1.733	1.907	2.079	2.253	2.426	2.600
53	1.886	2.075	2.263	2.452	2.640	2.829
54	2.065	2.272	2.478	2.685	2.891	3.098
55	2.278	2.506	2.734	2.961	3.189	3.417
56	2.544	2.798	3.053	3.307	3.562	3.816
57	2.878	3.166	3.454	3.741	4.029	4.317
58	3.310	3.641	3.972	4.303	4.634	4.965
59	3.890	4.279	4.668	5.057	5.446	5.835
60	4.705	5.176	5.646	6.117	6.587	7.058

ART. 12

Si la situation financière de la société est reconnue insuffisante, les cotisations seront, sur avis d'un actuaire, amenées au chiffre requis par une cotisation extraordinaire; l'indemnité de décès de ceux des affiliés qui refusent de payer les cotisations extraordinaires dans le délai fixé par le comité, subira une réduction correspondante. Il ne sera perçu des affiliés aucune autre contribution .

Chapitre IV: **Prestations**

ART. 13 - INDEMNITES DE DECES

La société paie une indemnité de décès :

1. En cas de décès d'un affilié;
2. En cas de décès du conjoint marié;
3. En cas de décès des enfants coaffiliés.

Cette indemnité s'élève :

Dans le cas sub 1. à francs 70.000

Dans le cas sub 2. à francs 42.000

Dans le cas sub 3. à francs 21.000

Indépendamment de l'indemnité prévue pour le cas sub 2. ci-dessus, une indemnité supplémentaire de 40% de l'indemnité prévue sub 1 est due en cas de décès d'un coaffilié, qui avait fait usage de la faculté réservée par le dernier alinéa de l'article 4.

ART . 14 - CAISSE DE MALADIE COMPLEMENTAIRE

1. La société paie à ses affiliés des secours en cas de maladie fixés lors de chaque assemblée générale et qui sont calculés sur le découvert:
   a) qui se dégage des frais exposés pour dépenses médicales et paramédicales après déduction des remboursements de la part de la Caisse de Maladie, de la Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste et toutes autres institutions de la sécurité sociale;
   b) pendant une période de 12 mois, dont le début est déterminé par la date la plus ancienne des soins et des produits fournis.

   La prestation s'élève à 20% du découvert subi par l'affilié et ses coaffiliés, et dont la somme maximum à payer est de 100.000 francs. Cependant le découvert final restant à charge du membre doit s'élever à au moins 9.000 francs.

   Le règlement d'une prestation n'aura lieu que si le montant à payer s'élève à au moins 100 francs.

   Les documents à présenter sont les suivants:
   a) les originaux des décomptes délivrés par la caisse de maladie, la Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste et autres institutions de la Sécurité Sociale;
   b) les originaux des factures acquittées des médecins, hôpitaux, cliniques et paramédicaux dont la caisse de maladie certifie qu'une prise en charge n'est pas prévue;
   c) les décomptes originaux délivrés par les pharmaciens, qui doivent correspondre à l'ordonnance médicale et à l'identité des ayants droit (indications p.ex.: no matricule et nom de l'assuré).

   Sont seulement pris en considération les documents résultant de prescriptions médicales. En cas de litige sur l'interprétation et l'opportunité des soins et services fournis, la société se réserve le droit de consulter un médecin-conseil. Ne sont pas pris en charge par la caisse de maladie complémentaire, les hospitalisations, traitements et soins fournis à l'étranger et non-autorisés ou refusés par l'assurance maladie ainsi que les mémoires d'honoraires émanant des médecins non-conventionnés ou non agréés par la Sécurité Sociale Luxembourgeoise.

   Dérogation de ce qui précède peut être faite par une décision du comité de la société.

   Délai de prestation:

   La demande en obtention d'une prestation n'est à introduire qu'au terme de la période de référence de 12 mois et au plus tard dans les trois mois qui suivent cette période. Cependant, au cas où le découvert dépasse le montant de 400.000 francs, avant la fin de la période concernée de douze mois, la demande pour une prestation peut déjà être introduite avant terme.

   Une demande subséquente ne peut être prise en considération que pour une nouvelle période débutant après la fin de la période précédente. Tout cumul de période, même partiel, est inadmissible.

   La société se réserve le droit de vérifier ou de faire vérifier toutes les déclarations faites par l'affilié au moment où il sollicite la prestation dont il s'agit.
2. La société participe aux frais d'hospitalisation, dès la cessation des prestations de la part de la caisse de maladie et sur présentation:
   a) d'un certificat de la caisse de maladie attestant la cessation de ses prestations;
   b) d'un certificat médical attestant l'hospitalisation de longue durée due à une affection médicale;

c) des factures de l'établissement de soins acquittées pour toute la durée d'hospitalisation.

Ces conditions étant remplies, l'affilié touchera une indemnité journalière de 50 francs au nombre-indice 100, jusqu'à concurrence de 150 jours par cas de maladie.

ART. 15 - MODALITES DE VERSEMENTS DES PRESTATIONS

Le paiement des prestations se fait entre les mains de l'ayant-droit, des héritiers légaux jusqu'au quatrième degré inclusivement ou des héritiers testamentaires .

La société se réserve le droit d'effectuer le paiement de tout ou partie de l'indemnité de décès entre les mains de celui qui justifie avoir exposé les frais funéraires respectivement les frais de dernière maladie.

ART. 16 - FORCLUSION

Le délai de forclusion, au-delà duquel les affiliés ou leurs ayants-droit ne sont plus fondés à faire valoir leurs droits à l'indemnité de décès , est fixé à six mois à partir de la date du décès.

Chapitre V: **Organisation financière**

ART. 17

Les recettes de la société se composent:

1. des cotisations des affiliés et des coaffiliés ;
2. des subventions de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat allouées à titre de contribution au paiement des cotisations;
3. des intérêts et autres revenus du patrimoine social ainsi que des subsides, dons et legs qui lui sont faits.

ART. 18

Les dons et legs auquels le donateur a attaché des conditions qui empêchent la société d'en disposer librement sont portés à une réserve spéciale.

ART. 19

Au moins tous les trois ans il sera procédé à la révision de la situation financière de la société, respectivement de la réserve mathématique représentant les engagements envers les affiliés.

ART. 20

Les fonds de la société peuvent être placés soit à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, soit en obligations émises par l'Etat, les communes indigènes ou en d'autres fonds publics, soit en immeubles reconnus par l'autorité supérieure favorables à l'existence et à la prospérité de la société, soit en tous autres placements autorisés par la loi.

ART. 21

Les indemnités de décès et les autres prestations revenant aux affiliés conformément aux présents statuts sont incessibles et insaisissables.

ART. 22

Les fonds de la société ne peuvent, dans aucun cas, recevoir d'autres emplois que ceux prévus par les présents statuts.

Chapitre VI: **Administration**

Le comité

ART. 23

La société est administrée par un comité se composant de cinq membres. Le comité est élu par l'assemblée générale au vote secret et à la majorité relative. En cas de parité des voix, il sera procédé à un nouveau tour de scrutin entre les membres ayant obtenu le même nombre de voix.

ART. 24

Sont éligibles les affiliés à condition d'être âgés de 18 ans au moins.

ART. 25

Le comité est renouvelé partiellement tous les deux ans. La première série sortante comprend trois membres et la seconde série deux membres. En cas de réélection totale, les séries sont désignées au sort dans la première séance du nouveau comité. Les membres sortants sont rééligibles.

ART. 26

En cas de démission d'un membre du comité , il sera procédé à son remplacement au plus tard dans la prochaine assemblée générale; il en est de même en cas de démission du comité entier.

Dans le cas où tous les membres du comité sont démissionnaires, ils doivent continuer à exercer leur mandat jusqu' au moment où il a été pourvu à leur remplacement.

ART. 27

Un membre du comité qui a manqué à trois séances consécutives, sans excuse valable, peut être déclaré déchu de ses fonctions, à la suite d'un vote émis par les autres membres du comité. Son remplacement aura lieu lors de la prochaine assemblée générale.

ART. 28

Le comité est en nombre si trois de ses membres sont présents. Toute décision, pour être valable, doit réunir au moins trois voix.

ART. 29

Le comité a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la société; sa compétence s'étend à tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale; il a ainsi notamment le pouvoir d'acquérir et d'aliéner tous biens meubles et immeubles, d'emprunter, d'hypothéquer et de faire tous autres actes de disposition.

ART. 30

Le comité choisit en son sein le président et le secrétaire- trésorier.

ART. 31

Le président surveille et assure l'exécution des statuts. Il signe conjointement avec le secrétaire la correspondance ainsi que toutes les pièces et délibérations et représente la société dans ses relations avec les autorités. Il fixe les réunions du comité, et préside à ses séances ainsi qu'aux assemblées générales. En cas d'empêchement il est remplacé par le membre du comité le plus âgé.

Le secrétaire-trésorier est chargé des travaux d'administration pour la gestion courante et de la tenue des livres formant la comptabilité de la société. Aucun paiement, ni prélèvement ne peut être opéré par lui sur les fonds de la société s'il n'a pas obtenu, à cet effet et au préalable, le visa du président ou d'un autre membre du comité.

Il est obligé d'établir les bilan et comptes de résultat au 31 décembre de chaque année.

La gestion du secrétaire-trésorier se fait sous la surveillance du comité.

Ses fonctions peuvent être rémunérées par une indemnité à fixer par le comité. Tout membre du comité a droit au remboursement des frais dus à ses fonctions.

ART. 32 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Trois commissaires aux comptes, élus par l'assemblée générale au scrutin secret et à la majorité des suffrages pour une période de 3 ans, sont chargés de la surveillance des opérations comptables et financières au siège administratif de la société.Ils sont choisis parmi les affiliés de la société.

Leurs mandats sont renouvelables par tiers chaque année.

En cas de parité des voix, il sera procédé à un nouveau tour de scrutin entre les candidats ayant obtenu le même nombre de voix.

Chapitre VII: **Assemblées générales**

ART. 33

Une assemblée générale a lieu chaque année au plus tard au mois de mai au siège de la société ou à tout autre lieu à désigner par le comité.

Le comité fait rapport à l'assemblée générale sur son activité, sur sa gestion et sur la situation financière de la société. Après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, l'assemblée procède à l'approbation des bilan et comptes de résultat, donne décharge au comité, et se prononce sur toutes les questions qui lui seront soumises par le comité.

Le comité est obligé de convoquer les affiliés en assemblée générale aussi souvent que les statuts le prévoient ou que les intérêts de la société l'exigent.

Les convocations qui doivent contenir l'ordre du jour et l'indication du lieu où l'assemblée doit se tenir sont à expédier au moins dix jours à l'avance. Il ne peut être pris de décision dans les assemblées que sur les points figurant à l'ordre du jour.

ART. 34

Le droit de vote aux assemblées générales est réservé aux affiliés.

Chaque affilié peut se faire représenter par un autre affilié moyennant une procuration établie en due forme. Il ne peut être porteur que d'une seule procuration.

ART. 35

Une assemblée générale extraordinaire devra être convoquée par le comité si le cinquième des affiliés ayant droit de vote en fait la demande par écrit en indiquant le but de l'assemblée.

Le délai de convocation pour cette assemblée est de trente jours au maximum; elle décidera valablement dans les mêmes conditions que l'assemblée convoquée sur l'initiative directe du comité.

Chapitre VIII: **Modifications des statuts**

ART. 36

Lorsqu'une assemblée générale extraordinaire porte à son ordre du jour un projet de modification aux présents statuts, elle devra être convoquée au moins trente jours à l'avance.

Des propositions pour la modification des statuts peuvent être faites, soit par le comité, soit par un cinquième au moins des affiliés. Dans ce dernier cas des propositions précises sont à soumettre par écrit au comité au moins deux mois avant l'assemblée générale extraordinaire.

Le comité soumet les propositions modificatives, avec son avis y relatif, à l'assemblée générale extraordinaire. Les décisions portant sur les modifications des statuts doivent, pour être valables, réunir la majorité des trois quarts des affiliés présents ou représentés; tant que la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat continue à subventionner la mutualité de son personnel, lesdites décisions ne peuvent être soumises pour approbation à l'autorité supérieure, conformément à l'article 2 du règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 1961 déterminant le fonctionnement des sociétés de secours mutuels, qu'après avoir obtenu l'assentiment de la Direction de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat.

Chapitre IX: **Contestations**

ART. 37

1. Toutes les difficultés ou contestations qui pourraient surgir au sein de la société, soit entre les affiliés, soit entre ceux-ci et le comité, seront jugées par deux arbitres nommés par les parties intéressées. Si l'une des parties néglige de faire cette désignation, le président de la société pourra y procéder.
2. En cas de désaccord entre les deux arbitres, un troisième arbitre sera nommé par les deux premiers arbitres et, à leur défaut, par le président de la société. La décision du collège des trois arbitres sera définitive.
3. Si la société se trouve être personnellement intéressée au litige, la Direction de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat remplacera le président de la société pour la désignation des arbitres dont question ci-haut.

Chapitre X: **Dissolution**

ART. 38

La dissolution volontaire de la société ne peut être prononcée que dans une assemblée dûment convoquée à cette fin au moins un mois à l'avance, avec indication de l'ordre du jour.

Cette décision doit réunir les suffrages des deux tiers des affiliés présents et représentés sous réserve de l'approbation tant de la Direction de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat que du Ministre de la Sécurité Sociale.

Chapitre XI: **Dispositions transitoires**

ART. 39

Les personnes occupées à titre principal et permanent auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat et qui ne se sont pas fait inscrire comme affilié de la société dans le délai prévu par les statuts auront la faculté de le faire jusqu'au 30 juin 1998 au plus tard.

De même les affiliés qui n'ont pas fait inscrire leur conjoint marié comme coaffilié de notre société pourront le faire dans le délai expirant le 30 juin 1998.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 35 **16 septembre 1997**

Sommaire

SPECIALITES PHARMACEUTIQUES

(Publication prévue par l'article 1er du règlement grand-ducal du 13 décembre 1989)

L I S T E   D E S   P R I X

DES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES A USAGE HUMAIN ADMIS A LA VENTE DANS LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

A) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT NOUVELLEMENT AJOUTES A LA LISTE DES PRIX.

DESIGNATION	FORME	CONDITIONNEMENT			PRIX PUBLIC	PRIX EX.US.
A PARTIR DU 01 JANVIER 1997						
BIOFENAC	CPR.PELLIC.	1 * 20 CPR.			416	
BIOFENAC	CPR.PELLIC.	1 * 60 CPR.			1.053	621
CABERGOLINE-PHARMACIA	CPR.	1 * 8 CPR.			2.490	1.998
DYSPAGON	GELULES	1 * 6 GELULES BLIST			130	
EPIVIR	CPR.PELLIC.	1 * 60 CPR.			7.990	7.270
EPIVIR	SOL.	1 * 1 SOL.	8	240,00ML	2.765	2.262
EPREX	SOL.INJ.	1 * 6 FL.	8	1,00ML		6.229
EPREX	SOL.INJ.	1 * 6 FL.	8	1,00ML		11.894
EPREX	SOL.INJ.	1 * 6 FL.	8	1,00ML		29.736
HELICLAR-500	CPR.	1 * 21 CPR.SS BLIST.			1.902	1.435
HELICLAR-500	CPR.	1 * 42 CPR.SS BLIST.			3.383	2.854
KLEAN-PREP	PDRE	1 * 4 SACH.			542	
LORANKA	CPR.	1 * 7 CPR.SS BLIST.			98	
MIOSTAT	SOL.	1 * 1 SOL.	8	1,50ML		4.995
NICORETTE MINT	GOMMES A MACHER	1 * 30 GOMMES			290	
NORMACOL	GRAN.	1 * 30 SACH.	8	10,00G	316	
ORADEXON CHRONOPACK	CPR.	1 * 100 CPR.			567	
PANAXID IV	SOL.INJ.	1 * 5 AMP.	8	4,00ML	375	
PECTORAL EDULCOR SANS SUCRE	SOL.	1 * 1 SOL.	8	200,00ML	231	
PHOSPHOLINE IODIDE	COLL.	1 * 1 COLL.	8	5,00ML	436	
PUREGON	PDRE P.PREP.INJ.	1 * 1 AMP.			1.426	979
PUREGON	PDRE P.PREP.INJ.	1 * 3 AMP.			3.316	2.790
PUREGON	PDRE P.PREP.INJ.	1 * 5 AMP.			5.003	4.406
PUREGON	PDRE P.PREP.INJ.	1 * 3 AMP.			6.227	5.580
PUREGON	PDRE P.PREP.INJ.	1 * 5 AMP.			9.600	8.812
STALLERGENES	SOL.INJ.	1 * 1 COFFR.TRAIT.			1.872	1.406
STALLERGENES	SOL.INJ.	1 * 1 EXTR.CONC.	8	5,00ML	1.872	1.406
STREPSILS MENTHOL	PAST.	1 * 24 PAST.			141	
TRAMAL	SOL.INJ.	1 * 80 AMP.				2.919
TRAZOLAN RETARD	CPR.LIB.CONTR.	1 * 60 CPR.			1.072	639
VENTOLIN-200-DISKUS	DISQUES	1 * 60 BLISTERS U.D.			392	

A PARTIR DU 01 FEVRIER 1997

ACIDRINE	CPR.	1 *	40 CPR.			157	
AIR-TAL	CPR.	1 *	20 CPR.SS BLIST.			423	
AIR-TAL	CPR.	1 *	60 CPR.SS BLIST.			1.063	631
ALGESAL SURACTIVE	BAUME	1 *	1 BAUME	8	100,00G	176	
ARTHROTEC	CPR.	1 *	30 CPR.			760	
ARTHROTEC	CPR.	1 *	60 CPR.			1.216	
ATROHASE SANS FREONS	AER.	1 *	1 MICRODOS.	8	15,00ML	397	
BICLAR-125-JUNIOR	GRAN.P.SIR.	1 *	1 SIR.	8	120,00ML	833	
BICLAR-500 FORTE	CPR.	1 *	10 CPR.			1.130	695
BUCCOSAN	CPR.	1 *	20 CPR.			118	
CARBOPLATINUM CYTOSAFE-DELTA WEST	SOL.P.PERF.	1 *	1 FL.	8	5,00ML	2.209	1.729
CARBOPLATINUM CYTOSAFE-DELTA WEST	SOL.P.PERF.	1 *	1 FL.	8	15,00ML	5.214	4.609
CARBOPLATINUM CYTOSAFE-DELTA WEST	SOL.P.PERF.	1 *	1 FL.	8	45,00ML	13.388	12.442
CISPLATINUM CYTOSAFE-DELTA WEST	SOL.P.PERF.	1 *	1 VIAL	8	10,00ML		542
CISPLATINUM CYTOSAFE-DELTA WEST	SOL.P.PERF.	1 *	1 VIAL	8	50,00ML		2.168
CISPLATINUM CYTOSAFE-DELTA WEST	SOL.P.PERF.	1 *	1 VIAL	8	100,00ML		4.336
CYTARABINUM-DELTA WEST	SOL.INJ.	1 *	1 VIAL	8	5,00ML	245	
CYTARABINUM-DELTA WEST	SOL.INJ.	1 *	1 VIAL	8	25,00ML	1.111	677
CYTARABINUM-DELTA WEST	SOL.P.PERF.	1 *	1 VIAL	8	10,00ML		1.219
CYTARABINUM-DELTA WEST	SOL.P.PERF.	1 *	1 VIAL	8	20,00ML		2.194
DOLZAM	GELULES	1 *	20 GELULES			291	
EMLA-PATCH	CR.	1 *	2 PATCHES			226	
ENELFA	CPR.	1 *	10 CPR.			37	
ENGYSTOL-HEEL	CPR.	1 *	50 CPR.			242	
ENGYSTOL-HEEL	CPR.	1 *	250 CPR.			919	
IGNATIA-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,10ML	253	
INVIRASE	GELULES	1 *	270 GELULES			11.994	11.106
ISO BETADINE UNIWASH	SOL.	1 *	1 FL.U.D.	8	10,00ML	244	
LOORTAN	CPR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			1.251	811
LOORTAN	CPR.	1 *	28 CPR.U.D.			1.251	811
LYMPHOMYOSOT-HEEL	CPR.	1 *	100 CPR.			368	
LYMPHOMYOSOT-HEEL	CPR.	1 *	250 CPR.			688	
NORVIR	GELULES	4 *	84 GELULES			11.222	10.367
NORVIR	SOL.	1 *	5 FL.	8	90,00ML	19.334	11.107
OTRIVINE MENTHOL	SPRAY	1 *	1 MICRODOS.	8	10,00ML	169	
PREVISCAN	CPR.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			157	
SELECTOL	CPR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			855	
SELECTOL	CPR.	1 *	56 CPR.SS BLIST.			1.226	787
VALERIAL-500	CPR.ENR.	1 *	30 CPR.			413	
VARILRIX	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 D.			1.790	1.327
XYLOCAINE-ASTRA	SOL.INJ.	1 *	1 SOL.INJ.	8	20,00ML	124	
ZIRKULIN KNOBLAUCHPERLEN	PERLES	1 *	500 PERLES			491	

A PARTIR DU 01 MARS 1997

ANTIMAST-SELZ T	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	205	
BENZAMYCIN	GEL	1 *	1 POT		.	638	
CALENDULA-HEEL S	POMM.	1 *	1 POMM.	8	50,00G	217	
CAMPTO	SOL.P.PERF.	1 *	1 VIAL	8	2,00ML		2.862
CAMPTO	SOL.P.PERF.	1 *	1 VIAL	8	5,00ML		7.125
CIVALEX	SOL.	1 *	1 SOL.	8	125,00ML	160	
CIVALEX	SPRAY	1 *	1 SPRAY	8	50,00ML	261	
GRANOCYTE-13	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	5 FL.			9.727	8.933
H-B-VAX IID	SUSP.INJ.	1 *	1 FL.UNID.	8	1,00ML	2.761	2.258
HYCAMTIN	PDRE P.PREP.P.PERF.	1 *	5 FL.	8	5,00ML		87.500
INSULINE ACTRAPID HM PENFILL	SOL.INJ.	1 *	5 CARTOUCHES	8	3,00ML	1.397	951
INSULINE INSULATARD HM PENFILL	SUSP.INJ.	1 *	5 CARTOUCHES	8	3,00ML	1.397	951
INSULINE MIXTARD 10/90 HM PENFILL	SUSP.INJ.	1 *	5 CARTOUCHES	8	3,00ML	1.397	951
INSULINE MIXTARD 20/80 HM PENFILL	SUSP.INJ.	1 *	5 CARTOUCHES	8	3,00ML	1.397	951
INSULINE MIXTARD 30/70 HM PENFILL	SUSP.INJ.	1 *	5 CARTOUCHES	8	3,00ML	1.397	951
INSULINE MIXTARD 40/60 HM PENFILL	SUSP.INJ.	1 *	5 CARTOUCHES	8	3,00ML	1.397	951
INSULINE MIXTARD 50/50 HM PENFILL	SUSP.INJ.	1 *	5 CARTOUCHES	8	3,00ML	1.397	951
LAVEMENT AU PHOSPHATE-NORGINE	LAV.	1 *	1 FL.U.D.	8	130,00ML	89	
LYSOX	GRAN.	1 *	30 SACH.			183	
MONOVACC TEST	SOL.	1 *	25 TESTS			1.057	625
NICORETTE	GOMMES A MACHER	1 *	30 GOMMES			290	
NORMACOL PLUS	GRAN.	1 *	1 GRAN.	8	375,00G	316	
NORMACOL PLUS	GRAN.	1 *	30 SACH.	8	10,00G	316	
SPORANOX	CPS	1 *	28 CPS			2.495	2.004
TARKA 180/2	CPS RET.	1 *	28 CPS SS BLIST.			1.129	
TARKA 180/2	CPS RET.	1 *	98 CPS SS BLIST.			3.454	
TRITANRIX-HB	SUSP.	1 *	1 FL.U.D	8	3,00ML	679	
TRIVASTAL 50 L.P.	CPR.	1 *	30 CPR.			549	
ZOVIRAX	CPR.DISP.	1 *	35 CPR.			5.901	5.268

A PARTIR DU 01 AVRIL 1997

ALDACTONE	CPR.	1 *	30 CPR.			626	
ALGOSTASE	PDRE	1 *	32 SACH.			134	
ARKOGELULES BRUYERE	GELULES	1 *	50 GELULES			260	
ARKOGELULES BRUYERE	GELULES	1 *	200 GELULES			815	
ARKOGELULES CHIENDENT	GELULES	1 *	50 GELULES			260	
ARKOGELULES CUPALINE	GELULES	1 *	50 GELULES			285	
ARKOGELULES CUPALINE	GELULES	1 *	200 GELULES			945	
ARKOGELULES TRIGONELLE	GELULES	1 *	50 GELULES			260	
ARKOGELULES TRIGONELLE	GELULES	1 *	200 GELULES			815	
ARKOGELULES VERGERETTE DU CANADA	GELULES	1 *	50 GELULES			260	
ARKOGELULES VERGERETTE DU CANADA	GELULES	1 *	200 GELULES			815	
BETASELEN	GELULES	1 *	50 GELULES			435	

BETASELEN	GELULES	1 *	200 GELULES			1.375	
CALSTOM	GELULES	1 *	50 GELULES			285	
CEDIUM	SOL.	1 *	1 SOL.	8	50,00ML	167	
CIPRAMIL	SOL.P.PERF.	1 *	10 AMP.	8	1,00ML	2.847	2.340
DERMESTRIL-100	SYST.THERAP.TD	1 *	8 SYST.			861	
DERMESTRIL-25	SYST.THERAP.TD	1 *	8 SYST.			438	
DERMESTRIL-50	SYST.THERAP.TD	1 *	8 SYST.			615	
DIOVAN-80	CPS	1 *	28 CPS SS BLIST.			1.275	
DIOVAN-80	CPS	1 *	56 CPS SS BLIST.			2.281	
FEMARA	CPR.PELLIC.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			8.373	
FEMARA	CPR.PELLIC.	1 *	100 CPR.SS BLIST.			26.490	
FEMOSTON 2/10	CPR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			508	
FEMOSTON 2/10	CPR.	3 *	28 CPR.SS BLIST.			1.135	700
IOLVISC	SOL.	1 *	3 SER.	8	0,50ML		2.632
JOUVENCE DE L'ABBE SOURY	CPR.PELLIC.	1 *	42 CPR.SS BLIST.			187	
JOUVENCE DE L'ABBE SOURY	CPR.PELLIC.	1 *	180 CPR.SS BLIST.			617	
JOUVENCE DE L'ABBE SOURY	SOL.	1 *	1 SOL.	8	210,00ML	324	
LOCABIOTAL	AER.	1 *	1 FL.-DOS.	8	5,00ML	251	
LOSEC FORTE	GELULES	1 *	14 GELULES			2.538	2.044
MERCED	CPR.ENR.	1 *	14 CPR.			695	
MERCED	GRAN.P.SUSP.	1 *	1 SUSP.	8	120,00ML	498	
MIGPRIV	PDRE	1 *	6 SACH.			422	
MOBIC	GELULES	1 *	30 GELULES BLIST			839	
MOXACEF	CPR.DISP.	1 *	16 CPR.SS BLIST.			536	
NAROPIN	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	20,00ML	1.089	655
NAROPIN	SOL.INJ.	1 *	5 POCHES	8	200,00ML	4.506	3.930
NAROPIN	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	20,00ML	1.558	1.105
NAROPIN	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	20,00ML	1.944	1.475
NIFESLOW	GELULES RET.	1 *	28 GELULES BLIST			501	
NIFESLOW	GELULES RET.	1 *	56 GELULES BLIST			800	
OMIC	GELULES	1 *	30 GELULES BLIST			1.498	1.048
PROGOR	GELULES LIB.CONTR.	1 *	28 GELULES BLIST			952	
TRINIPATCH-10	SYST.THERAP.TD	1 *	7 SYST.			398	
TRINIPATCH-10	SYST.THERAP.TD	1 *	30 SYST.			1.364	920
TRINIPATCH-15	SYST.THERAP.TD	1 *	7 SYST.			521	
TRINIPATCH-15	SYST.THERAP.TD	1 *	30 SYST.			1.786	1.323
TRINIPATCH-5	SYST.THERAP.TD	1 *	7 SYST.			299	
TRINIPATCH-5	SYST.THERAP.TD	1 *	30 SYST.			1.028	597
TRITACE 1,25	CPS	1 *	28 CPS U.D.				241
TRITAZIDE	CPR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			1.254	813

A PARTIR DU 01 MAI 1997

ACCOLATE-20	CPR.	1 *	56 CPR.SS BLIST.			1.574	1.120

ACCOLATE-20	CPR.	1 *	60 CPR.U.D.				1.201
ACTAPULGITE	PDRE	1 *	30 SACH.			193	
ADRIBLASTINA-10	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	5 FL.			3.775	3.230
ADRIBLASTINA-10 READY TO USE	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	5,00ML	1.164	727
ADRIBLASTINA-50 READY TO USE	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	25,00ML	3.775	3.230
ALBICORT OTICUM	SOL.	1 *	1 SOL.	8	10,00ML	151	
AMINOSLOW	CPR.	1 *	60 CPR.			416	
AMOXI-500	PDRE	1 *	16 SACH.			580	
ARISTOCHOL KONZENTRAT	GRAN.	1 *	20 SACH.			340	
ARTHROTEC-75	CPR.	1 *	60 CPR.			1.542	
ASPEGIC	SOL.INJ.	1 *	6 FL.	8	5,00ML	194	
BACOCIL	CPR.	1 *	16 CPR.			416	
BRUFEN RETARD	CPR.	1 *	60 CPR.			707	
CHENOFALK	CPS	1 *	50 CPS			839	
CIPROXINE	CPR.	1 *	20 CPR.			2.073	1.599
CLAMOXYL	CPS	1 *	16 CPS			580	
CLAMOXYL	CPS	1 *	100 CPS				2.233
CLAMOXYL	PDRE	1 *	16 SACH.			333	
CLAMOXYL	PDRE	1 *	16 SACH.			586	
CLAMOXYL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	6 FL.			684	
CLAMOXYL	PDRE P.PREP.INJ.	5 *	6 FL.				2.085
CLAMOXYL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 FL.			380	
CLAMOXYL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	6 FL.			684	
CLAMOXYL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	6 FL.			263	
CLAMOXYL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	6 FL.			423	
CLAMOXYL	PDRE P.PREP.INJ.	5 *	6 FL.				1.288
CLAMOXYL	SIR.	1 *	1 SIR.	8	80,00ML	191	
CLAMOXYL	SIR.	1 *	1 SIR.	8	80,00ML	333	
CLARINASE 240/10 ONCE DAILY	CPR.ACT.PROL.	1 *	7 CPR.SS BLIST.			273	
CLIMARA-50	SYST.THERAP.TD	1 *	4 SYST.			531	
CORDARONE	CPR.	1 *	250 CPR.U.D.				1.868
CORTRIL	ONG.	1 *	1 ONG.	8	3,50G	80	
CORTRIL	ONG.	1 *	1 ONG.	8	5,00G	92	
CORTRIL	ONG.	1 *	1 ONG.	8	14,20G	234	
CORVATON	CPR.	1 *	50 CPR.			471	
CORVATON	CPR.	1 *	100 CPR.			884	
CRIXIVAN	GELULES	1 *	180 GELULES			12.182	11.287
CYCLOBLASTINE-100	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	10 VIALS			423	
CYCLOBLASTINE-1000	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 VIALS			295	
CYCLOBLASTINE-200	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	10 VIALS			582	
CYCLOBLASTINE-50	DRG.	1 *	50 DRG.			272	
CYCLOBLASTINE-500	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	10 VIALS			1.174	737
CYMEVENE	GELULES	1 *	180 GELULES			21.439	20.158
CYTOMEL	CPR.	1 *	100 CPR.			232	
DARICON	CPR.	1 *	30 CPR.			128	
DELTACORTRIL	CPR.	1 *	20 CPR.			83	
DELTACORTRIL	CPR.	1 *	100 CPR.			376	
DELTACORTRIL	DRG.ENT.	1 *	100 DRG.			197	
DIGOXINE-NATIVELLE	SOL.INJ.	1 *	6 AMP.	8	2,00ML	160	
DIMENFORMON PROLONGATUM	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	1,00ML	64	
DIPHANTOINE	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.			440	
DIPROSONE	ONG.	1 *	1 ONG.	8	30,00G	275	

DOGMATIL	SOL.INJ.	1 *	6 AMP.	8	2,00ML	161	
DOLCIDIUM	SUPP.	1 *	12 SUPP.			259	
DOLCIDIUM GE	SUPP.	1 *	12 SUPP.			162	
DOXERGAN	CPR.	1 *	40 CPR.			65	
DOXERGAN	SIR.	1 *	1 SIR.	8	150,00ML	84	
DUROGESIC	SYST.THERAP.TD	1 *	5 SYST.			1.822	1.358
DUROGESIC	SYST.THERAP.TD	1 *	5 SYST.			3.098	2.581
DUROGESIC	SYST.THERAP.TD	1 *	5 SYST.			4.241	3.676
DUROGESIC	SYST.THERAP.TD	1 *	5 SYST.			5.265	4.657
DYTA-URESE	CPS	1 *	28 CPS			305	
DYTA-URESE	CPS	1 *	56 CPS			546	
EAU PRECIEUSE	SOL.	1 *	1 SOL.	8	375,00ML	234	
ELIZIDE	CPR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			1.250	810
EOLINE	CR.	1 *	1 CR.	8	15,00G	255	
ESTRADURINE	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FIOLE			233	
ESTRADURINE	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FIOLE			345	
FARLUTAL DEPOT-150	SOL.INJ.	1 *	2 SERINJ.	8	1,50ML	531	
FARLUTAL DEPOT-500	SOL.INJ.	1 *	4 SERINJ.	8	5,00ML	2.173	1.694
FARLUTAL-10	CPR.	1 *	12 CPR.			206	
FARLUTAL-100	CPR.	1 *	50 CPR.			1.858	1.392
FARLUTAL-250	CPR.	1 *	40 CPR.			3.019	2.505
FARLUTAL-500	CPR.	1 *	30 CPR.			3.889	3.339
FASIGYN	CPR.ENR.	1 *	4 CPR.			240	
FERRUM HAUSMANN	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	2,00ML	201	
FLOXAPEN	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	25 FL.				3.421
FLOXAPEN	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	25 FL.				953
FLOXAPEN	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	25 FL.				1.782
FLUCON	COLL.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	307	
FORADIL	CPS	1 *	50 CPS			1.235	
FORADIL	CPS	2 *	50 CPS			2.248	
FROBEN	SUPP.	1 *	12 SUPP.			259	
FUNGISPEC	ONG.	1 *	1 ONG.	8	15,00G	177	
GEOMYCINE	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.			857	
GEOMYCINE D.S.	SOL.INJ.	1 *	3 SER.			857	
GRACIAL	CPR.	6 *	22 CPR.			1.321	878
GRISEOFULVIN LEO	CPR.	1 *	30 CPR.			141	
HARPADOL	GELULES	1 *	200 GELULES			850	
H-B-VAX II	SUSP.INJ.	1 *	1 SER.	8	0,50ML	654	
HEPARINE RORER	SOL.INJ.	1 *	1 FL.MULTID.	8	5,00ML	158	
IMAP	SOL.INJ.	1 *	6 AMP.	8	1,00ML	729	
IMITREX	SPRAY	1 *	2 FL.U.D.	8	0,10ML	1.393	
IMITREX	SPRAY	1 *	6 FL.U.D.	8	0,10ML	4.179	
INDERAL	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,00ML	188	
ISO-BETADINE UNIGYN	SOL.	1 *	5 FIOLES U.D.	8	10,00ML	384	
KEFORAL	CPR.	1 *	16 CPR.			531	
KEFORAL	GRAN.P.SUSP.	1 *	1 GRAN.P.SUSP.	8	80,00ML	301	
LARGACTIL	CPR.	1 *	50 CPR.			61	
LARGACTIL	CPR.	1 *	30 CPR.			106	

LEDERVORIN-CALCIUM 3	SOL.INJ.	1 *	6 AMP.	8	1,00ML	577	
LERIVON 30	CPR.	3 *	14 CPR.			655	
LOMUDAL	NEB.	1 *	48 AMP.VERRE	8	2,00ML	694	
LOMUDAL INHALATEUR	AER.	1 *	1 AER.	8	12,00ML	599	
LONGACOR	CPS	1 *	30 CPS			283	
LONGACOR	CPS	1 *	100 CPS			752	
LOPRESOR	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	5,00ML	343	
MAJEPTIL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	10,00ML	102	
MANTADIX	GELULES	1 *	50 GELULES			255	
MAREVAN	CPR.	1 *	25 CPR.			72	
MAXITROL	POMM.	1 *	1 POMM.	8	3,50G	201	
MENO-IMPLANT	CPR.	1 *	1 CPR.IMPLANT			1.863	1.398
METHOTREXATUM-PHARMACIA&UPJOHN	SOL.INJ.	1 *	1 VIAL	8	2,00ML	517	
METHOTREXATUM-PHARMACIA&UPJOHN	SOL.INJ.	1 *	1 VIAL	8	20,00ML	3.280	2.755
MINIPRESS	CPR.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			195	
MINIPRESS	CPR.	1 *	100 CPR.SS BLIST.			515	
MINIPRESS	CPR.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			327	
MINIPRESS	CPR.	1 *	100 CPR.SS BLIST.			861	
MINIPRESS	CPR.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			583	
MONTRICIN	CPR.ENT.	1 *	12 CPR.			611	
MOTILIUM	SOL.	1 *	1 SOL.	8	100,00ML	155	
MURAZYME	CPR.	1 *	12 CPR.			575	
MURAZYME	CPR.	1 *	24 CPR.			918	
MYCOLOG	CR.	1 *	1 CR.	8	15,00G	222	
MYCOLOG	ONG.	1 *	1 ONG.	8	15,00G	222	
NEBACETINE	ONG.	1 *	1 ONG.	8	20,00G	124	
NEBILOX	CPR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			984	
NEODEXON	COLL.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	146	
NETROMYCINE	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.	8	1,50ML	266	
NEULEPTIL	CPS	1 *	30 CPS			65	
NEULEPTIL	CPS	1 *	50 CPS			123	
NEULEPTIL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	67	
NEULEPTIL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	175	
NIAMID	CPR.	1 *	30 CPR.			335	
NICORETTE	GOMMES A MACHER	1 *	30 GOMMES			224	
NOVABRITINE	CPR.	1 *	16 TABS			580	
NOVABRITINE	CPS	1 *	16 CPS			580	
NOVABRITINE	SIR.	1 *	1 SIR.	8	80,00ML	191	
NOVABRITINE	SIR.	1 *	1 SIR.	8	80,00ML	333	
NOVABRITINE I.M.	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 AMP.			380	
NOVABRITINE I.M.	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	6 AMP.			684	
NOVODIGAL	CPR.	1 *	50 CPR.			107	
NYSCONITRINE	CPS	1 *	20 CPS SS BLIST.			97	
NYSCONITRINE	CPS	1 *	100 CPS SS BLIST.			391	
NYSCONITRINE	CPS	1 *	20 CPS SS BLIST.			119	
NYSCONITRINE	CPS	1 *	100 CPS SS BLIST.			477	
NYSTATINE-LABAZ	CR.	1 *	1 CR.	8	15,00G	129	
NYSTATINE LABAZ	DRG.	1 *	25 DRG.			190	
NYSTATINE-LABAZ	ONG.	1 *	1 ONG.	8	15,00G	129	
NYSTATINE-LABAZ	SUSP.	1 *	1 SUSP.	8	24,00ML	179	
OESTROGEL	GEL	1 *	1 GEL	8	80,00G	195	
OESTROGEL	GEL	1 *	1 GEL	8	180,00G	445	

ORBENIN	CPS	1 *	16 CPS			361	
ORBENIN	CPS	1 *	100 CPS				1.304
ORBENIN	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	25 AMP.				2.718
ORBENIN	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	25 AMP.				745
ORBENIN	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	25 AMP.				1.442
ORBENIN	SIR.	1 *	1 SIR.	8	60,00ML	110	
PENBRITIN	CPS	1 *	16 CPS			295	
PENBRITIN	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	25 AMP.				1.322
PENBRITIN	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	25 AMP.				762
PENSTAPHO	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FIOLE			214	
PERSANTINE	SOL.P.PERF.	1 *	5 AMP.	8	2,00ML	44	
PERSANTINE RETARD	GELULES	1 *	60 GELULES			611	
PERSANTINE RETARD GE	GELULES	1 *	60 GELULES			459	
PERSANTINE-75	DRG.	1 *	100 DRG.			383	
PEXID	CPR.	1 *	40 CPR.			268	
PHENERGAN	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	2,00ML	64	
PILOCARPINE-BOURNONVILLE	COLL.	1 *	1 FL.	8	10,00ML	62	
PILOCARPINE-BOURNONVILLE	COLL.	1 *	1 FL.	8	10,00ML	66	
PRAZINE	SOL.INJ.	1 *	1 VIAL	8	2,00ML	33	
PRIMPERAN	SOL.	1 *	1 SOL.	8	200,00ML	146	
PROTAMIDE	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,00ML	821	
PROVERA	SUSP.	1 *	1 SUSP.	8	100,00ML	2.805	2.300
RENESE	CPR.	1 *	25 CPR.			144	
RHOGAM	SOL.INJ.	1 *	1 FIOLE	8	1,00ML	1.784	1.321
ROFENID	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	6 FL.	8	5,00ML	400	
SALAZOPYRINE E.C.	DRG.	1 *	100 DRG.			775	
SECTRAZIDE	CPR.	1 *	70 CPR.			1.249	809
SIDROGA BRUST-HUSTEN-TEE	TIS.	1 *	20 SACH.	8	1,50G	103	
SINEQUAN	CPS	1 *	30 CPS			177	
SINEQUAN	CPS	1 *	100 CPS			534	
SINEQUAN	CPS	1 *	30 CPS			332	
SINEQUAN	CPS	1 *	100 CPS			935	
SOLU-CORTEF	SOL.INJ.	1 *	1 ACT-O-VIAL	8	4,00ML		348
SPASFON	DRG.	1 *	30 DRG.			124	
SPASFON	SOL.INJ.	1 *	6 AMP.			169	
SPASFON	SUPP.	1 *	10 SUPP.			123	
SPITALEN	PDRE	1 *	1 PDRE	8	2,50G	152	
SPITALEN PRO INSTILLATIONE	SOL.	1 *	1 SOL.	8	10,00ML	142	
STAPHYCID	CPS	1 *	16 CPS			394	
STAPHYCID	CPS	1 *	16 CPS			674	
STAPHYCID	CPS	1 *	100 CPS				2.428
STAPHYCID	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 FL.			709	
STAPHYCID	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	25 FL.				3.421
STILENE	SOL.	1 *	1 SOL.	8	180,00ML	181	
SURMONTIL	CPR.	1 *	50 CPR.			155	
SURMONTIL	CPR.	1 *	20 CPR.			249	
SURMONTIL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	161	
TAGAMET 400	CPR.	1 *	56 CPR.U.D.			1.818	1.354
TERRA CORTRIL + POLYMYXINE B	ONG.	1 *	1 ONG.	8	3,50G	138	
TERRA CORTRIL + POLYMYXINE B	SUSP.	1 *	1 SUSP.	8	5,00ML	179	
TERRAMYCINE + POLYMYXINE B PFIZER	ONG.OPHT.	1 *	1 ONG.OPHT.	8	3,50G	73	

THALAMONAL	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	2,00ML	62	
TILDIEM 200 RETARD	GELULES ACT.PROL.	1 *	28 GELULES			837	
TOLECTIN	CPS	1 *	100 CPS			634	
TRUXAL	DRG.	1 *	100 DRG.			290	
UROLUCOSIL	CPR.	1 *	25 CPR.			35	
VECTAVIR	CR.	1 *	1 CR.	8	2,00G	315	
VECTAVIR	CR.	1 *	1 CR.POMPE DISP	8	2,00G	340	
VENTOLIN	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	5,00ML		213
VIBRAMYCINE	GELULES	1 *	10 GELULES			461	
VIBRAMYCINE	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.			236	
VIBRAMYCINE	SIR.	1 *	1 SIR.	8	60,00ML	346	
VIBRATAB	CPR.	1 *	10 CPR.SS BLIST.			461	
VIOKASE	CPR.	1 *	100 CPR.			371	
WYPICIL	CPR.	1 *	16 CPR.			336	
ZANTAC	CPR.ENR.	1 *	56 CPR.U.D.			1.771	1.309
ZANTAC	CPR.ENR.	1 *	28 CPR.U.D.			1.771	1.309
ZANTAC	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	2,00ML	312	
ZERIT	PDRE P.SOL.	1 *	1 SOL.	8	200,00ML	1.221	782
ZOVIRAX LABIALIS	CR.	1 *	1 POMPE	8	2,00G	340	
1-ALPHA LEO	CPS	1 *	50 CPS			504	

A PARTIR DU 01 JUIN 1997

AREDIA	PDRE P.PREP.P.PERF.	1 *	2 FL.AMP.			4.178	3.616
CAMPRAL	CPR.	1 *	84 CPR.SS BLIST.			1.558	1.105
CATAFLAM DISPERSIBLE	CPR.	1 *	30 CPR.			424	
CO-INHIBACE	CPR.ENR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			1.224	785
DOLGIT	GEL	1 *	1 GEL	8	50,00G	205	
DOLGIT	GEL	1 *	1 GEL	8	100,00G	354	
ESMERON	SOL.INJ.	1 *	12 AMP.	8	5,00ML	3.229	2.706
ESMERON	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	10,00ML	5.381	4.769
ESTRADERM-TTS-100	SYST.THERAP.TD	1 *	6 SYST.			646	
ESTRADERM-TTS-25	SYST.THERAP.TD	1 *	6 SYST.			329	
ESTRADERM-TTS-50	SYST.THERAP.TD	1 *	6 SYST.			462	
EXACYL	CPR.	1 *	50 CPR.			394	
FAMVIR	CPR.PELLIC.	1 *	42 CPR.			5.901	5.267
GASTROSIL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	124	
MITOSYL	POMM.	1 *	1 POMM.	8	65,00G	147	
MOBIC	CPR.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			839	
OPTIDERM	CR.	1 *	1 CR.	8	200,00G	1.047	
PROSTIN/15M	SOL.INJ.	1 *	1 SOL.INJ.	8	1,00ML	660	

B) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN ONT SUBI UNE HAUSSE DU PRIX

DESIGNATION	FORME	CONDITIONNEMENT	PRIX PUBLIC	PRIX EX.US.

A PARTIR DU 01 JANVIER 1997

ARPHOS VITAMINE-B12	SOL.BUV.AD.	1 *	20 AMP.	8	10,00ML	231	
ARPHOS VITAMINE-B12	SOL.BUV.ENF.	1 *	20 AMP.	8	5,00ML	156	
ASPRO-500	CPR.EFF.	1 *	20 CPR.			135	
BEKUNIS	TIS.	1 *	1 TIS.	8	125,00G	213	
BEKUNIS	TIS.	1 *	1 INSTANT	8	275,00ML	239	
BEKUNIS SENNA	DRG.	1 *	45 DRG.			163	
BEKUNIS SENNA	DRG.	1 *	80 DRG.			253	
DALACIN-T	LOT.	1 *	1 LOT.	8	30,00ML	451	
DOLPRONE-500	CPR.	1 *	16 CPR.SS BLIST.			91	
DORSILON	CPR.	1 *	20 CPR.			214	
FERRICURE	GELULES	1 *	28 GELULES			361	
GASTROFILM	CPR.	1 *	40 CPR.			209	
LOCABIOTAL	AER.	1 *	1 FL.-DOS.	8	20,00ML	253	
MELLERIL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	50,00ML	492	
MUTHESA	SUSP.	1 *	1 SUSP.	8	170,00ML	178	
NAVELBINE	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	1,00ML	2.105	
NAVELBINE	SOL.INJ.	1 *	10 FL.	8	1,00ML	17.674	
NAVELBINE	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	5,00ML	10.439	
NAVELBINE	SOL.INJ.	1 *	10 FL.	8	5,00ML	84.318	
NEO-ALCOS-ANAL	POMM.	1 *	1 POMM.	8	20,00G	209	
NEO-ALCOS-ANAL	SUPP.	1 *	15 SUPP.			347	
NUROFEN	CPR.DISP.	1 *	24 CPR.			150	
NUROFEN	DRG.	1 *	24 DRG.			133	
PONDERAL UNICAPS	GELULES	1 *	30 GELULES			654	
PULVO-47	PDRE AER.	1 *	1 PDRE AER.	8	4,00G	266	
RADO-SALIL	CRAYON	1 *	1 CRAYON	8	25,00G	243	
ROHA FENCHELTEE	TIS.	1 *	1 PDRE	8	150,00ML	136	
ROHASAL MAGENTABLETTEN	CPR.	1 *	50 CPR.SS BLIST.			204	
SPERTI-H	SUPP.	1 *	12 SUPP.			194	
SYNGEL	SUSP.	1 *	1 SUSP.	8	300,00ML	395	
TADENAN	CPS	1 *	15 CPS			211	
TADENAN	CPS	1 *	60 CPS			689	
TRIANAL	POMM.	1 *	1 POMM.	8	20,00G	262	
VIT GASTRAL	PDRE	1 *	1 PDRE	8	110,00G	196	
WYLAXINE	CPR.	1 *	20 CPR.			123	
ZIRKULIN KNOBLAUCHPERLEN	PERLES	1 *	150 PERLES			207	
ZIRKULIN ROTE BALDRIANPERLEN	PERLES	1 *	100 PERLES			165	
ZOVIRAX	CPR.DISP.	1 *	25 CPR.			1.655	1.198
ZOVIRAX	CPR.DISP.	1 *	35 CPR.U.D.			5.901	5.268

A PARTIR DU 01 FEVRIER 1997

ACIDUM FORMICICUM INJEEL	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,10ML	147
ACIDUM FORMICICUM INJEEL	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,10ML	253
ACIDUM FORMICICUM INJEEL FORTE	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,10ML	147
ACIDUM FORMICICUM INJEEL FORTE	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,10ML	253
ACONITUM-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197
ACONITUM-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
ACONITUM-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,10ML	147
ACONITUM-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,10ML	253
AESCULUS COMPOSITUM-HEEL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197
AESCULUS COMPOSITUM-HEEL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
AESCULUS-HEEL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197
AESCULUS-HEEL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
AGIOLAX	GRAN.	1 *	1 GRAN.	8	100,00G	127
AGIOLAX	GRAN.	1 *	1 GRAN.	8	250,00G	295
ALETRIS-HEEL	CPR.	1 *	50 CPR.			131
ANACARDIUM HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197
ANACARDIUM HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
ANACARDIUM-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,10ML	147
ANACARDIUM-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,10ML	253
APIS-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197
APIS-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
APIS-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,10ML	147
APIS-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,10ML	253
ARNICA-HEEL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197
ARNICA-HEEL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
ARSURAHEEL	CPR.	1 *	50 CPR.			131
AURUM HEEL N	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
BARIJODEEL	CPR.	1 *	50 CPR.			131
BRYACONEEL	CPR.	1 *	50 CPR.			131
CALCOHEEL	CPR.	1 *	50 CPR.			131
CARVOMIN MIT POMERANZE	GTTES	1 *	1 GTTES	8	50,00ML	306
CAUSTICUM COMPOSITUM-HEEL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197
CAUSTICUM COMPOSITUM-HEEL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
CHELIDONIUM-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197
CHELIDONIUM-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
CINNAMOMUM HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197
CINNAMOMUM HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
CINNAMOMUM-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,10ML	147
CINNAMOMUM-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,10ML	253
COCCULUS-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197
COCCULUS-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
COCCULUS-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,10ML	147
COCCULUS-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,10ML	253
COLNADUL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197
COLNADUL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
COLOCYNTHIS-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197
COLOCYNTHIS-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
COLOCYNTHIS-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,10ML	147
COLOCYNTHIS-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,10ML	253
CRALONIN	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	186
CRALONIN	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	500
CRALONIN	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.			131
CRALONIN	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.			222

GRALONIN	SOL.INJ.	1 *	50 AMP.			774
DROPERTEEL	CPR.	1 *	50 CPR.			131
DROSERA-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197
DROSERA-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
DROSERA-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,10ML	147
DROSERA-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,10ML	253
DULCAMARA-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197
DULCAMARA-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
DULCAMARA-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,10ML	147
DULCAMARA-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,10ML	253
ENGYSTOL N	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.			225
ENGYSTOL N	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.			376
ERIGOTHEEL	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,10ML	147
FERRUM HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197
FERRUM HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
FERRUM-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,10ML	147
FERRUM-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,10ML	253
GALIUM-HEEL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197
GALIUM-HEEL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
GELSEMIUM-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197
GELSEMIUM-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
GELSEMIUM-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,10ML	147
GELSEMIUM-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,10ML	253
GINSENG COMPOSITUM-HEEL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	261
GINSENG COMPOSITUM-HEEL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	651
GLONOIN-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197
GLONOIN-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
GLONOIN-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,10ML	147
GLONOIN-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,10ML	253
GRIPP-HEEL	CPR.	1 *	50 CPR.			142
GRIPP-HEEL	CPR.	1 *	250 CPR.			477
GRIPP-HEEL	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.			128
GRIPP-HEEL	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.			215
GRIPP-HEEL	SOL.INJ.	1 *	50 AMP.			761
HAMAMELIS HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197
HAMAMELIS HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
HAMAMELIS HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,10ML	147
HAMAMELIS HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,10ML	253
HEUMANN BRONCHIAL TEE SOLUBIFIX	TIS.	1 *	1 TIS.	8	30,00G	166
HEUMANN BRONCHIAL TEE SOLUBIFIX	TIS.	1 *	1 TIS.	8	60,00G	296
HEUMANN LEBER + GALLENTEE SOLUHEPAR	TIS.	1 *	1 TIS.	8	30,00G	186
HEUMANN LEBER + GALLENTEE SOLUHEPA	TIS.	1 *	1 TIS.	8	60,00G	329
IGNATIA-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197
IGNATIA-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
IGNATIA-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,10ML	147
IMOVAX-POLIO	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.-SER.	8	0,50ML	143
IMPOSIT-N	CPR.	1 *	20 CPR.SS BLIST.			170
IMPOSIT-N	CPR.	1 *	50 CPR.SS BLIST.			360
KALMIA COMPOSITUM	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197

KALMIA COMPOSITUM	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
KAMILLENSALBE-S-HEEL	POMM.	1 *	1 POMM.	8	50,00G	217
LEPTANDRA COMPOSITUM-HEEL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197
LEPTANDRA COMPOSITUM-HEEL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
LITHIUMHEEL	CPR.	1 *	50 CPR.			131
MELILOTUS-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197
MELILOTUS-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
MELILOTUS-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,10ML	147
MELILOTUS-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,10ML	253
MERCURIS-HEEL	CPR.	1 *	50 CPR.			131
MEZEREUM-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197
MEZEREUM-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
MEZEREUM-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,10ML	147
MEZEREUM-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,10ML	253
MEZEREUM INJEEL FORTE-HEEL	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,10ML	147
MEZEREUM INJEEL FORTE-HEEL	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,10ML	253
NATRIUM-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197
NATRIUM-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
NATRIUM-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,10ML	147
NATRIUM-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,10ML	253
NERVOGASTROL	CPR.	1 *	50 CPR.			230
NERVOGASTROL	CPR.	1 *	100 CPR.			403
NUX VOMICA-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,10ML	147
NUX VOMICA-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,10ML	253
OLREN-N	CPR.	1 *	60 CPR.			716
OLREN-N	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	532
OLREN-N	GTTES	1 *	1 GTTES	8	50,00ML	812
OSSPULVIT-S	DRG.	1 *	100 DRG.SS BLIST.			321
PAEONIA-HEEL	CPR.	1 *	50 CPR.			131
PHOSPHOR-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197
PHOSPHOR-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
PHOSPHOR-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,10ML	147
PHOSPHOR-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,10ML	253
PLANTAGO-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197
PLANTAGO-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
PLANTAGO-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,10ML	147
PLANTAGO-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,10ML	253
PODOPHYLLUM COMPOSITUM	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197
PODOPHYLLUM COMPOSITUM	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
POPULUS COMPOSITUM SR-HEEL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197
POPULUS COMPOSITUM SR-HEEL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
RANUNCULUS-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197
RANUNCULUS-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
RANUNCULUS-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,10ML	147
RANUNCULUS-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,10ML	253
SABAL-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197
SABAL-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
SABAL-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,10ML	147

SABAL-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,10ML	253
SELENIUM-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197
SELENIUM-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
SELENIUM-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,10ML	147
SELENIUM-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,10ML	253
SOLUBITRAT-N	TIS.	1 *	1 PDRE	8	30,00G	166
SOLUBITRAT-N	TIS.	1 *	1 PDRE	8	60,00G	296
SOLU GASTRIL	CPR.	1 *	50 CPR.			306
SOLU GASTRIL	CPR.	1 *	100 CPR.			529
SOLU GASTRIL	GEL	1 *	50 SACH.			743
SOLUTRICINE VITAMINE C	PAST.	1 *	48 PAST.			152
SPASMO NERVOGASTROL	CPR.	1 *	50 CPR.			371
SPASMO SOLUGASTRIL	CPR.	1 *	50 CPR.			414
SPASMO SOLUGASTRIL	CPR.	1 *	100 CPR.			740
SPASMO SOLUGASTRIL	GEL	1 *	50 SACH.			920
STERINOR	CPR.	1 *	10 CPR.			427
STERINOR	CPR.	1 *	20 CPR.			771
STERINOR	CPR.	1 *	50 CPR.			1.729
STERINOR	GTTES	1 *	1 GTTES	8	20,00ML	292
STERINOR	SUSP.AD.	1 *	1 SUSP.AD.	8	50,00ML	476
STERINOR	SUSP.ENF.	1 *	1 SUSP.ENF.	8	100,00ML	292
SULFUR-HEEL	CPR.	1 *	50 CPR.			131
TRAUMEEL-S	CPR.	1 *	50 CPR.			160
TRAUMEEL-S	CPR.	1 *	250 CPR.			612
TRIGASTRIL-25	CPR.	1 *	20 CPR.			206
TRIGASTRIL-25	CPR.	1 *	50 CPR.			458
TRIGASTRIL-25	CPR.	1 *	100 CPR.			800
TRIGASTRIL-50	GRAN.	1 *	20 SACH.			352
TRIGASTRIL-50	GRAN.	1 *	50 SACH.			764
TRIGASTRIL-75	GEL	1 *	20 SACH.			412
TRIGASTRIL-75	GEL	1 *	50 SACH.			879
URO SPASMON	CPR.	1 *	20 CPR.			474
URO SPASMON	CPR.	1 *	50 CPR.			1.038
URO SPASMON SINE	CPS	1 *	20 CPS			453
URO SPASMON SINE	CPS	1 *	50 CPS			1.002
URO SPASMON SINE PRO INFANTIBUS	CPS	1 *	50 CPS			434
VANIDENE	GRAN.	1 *	1 GRAN.	8	250,00G	264
VANIDENE FORTE	DRG.	1 *	40 DRG.			125
VANIDENE FORTE	GRAN.	1 *	1 GRAN.	8	250,00G	272
VERATRUM-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197
VERATRUM-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522
VERATRUM-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,10ML	147
VERATRUM-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,10ML	253
VIBURCOL	SUPP.	1 *	12 SUPP.			136
VIBURCOL	SUPP.	1 *	60 SUPP.			627
ZEEL	CPR.	1 *	50 CPR.			183
ZEEL	CPR.	1 *	250 CPR.			660
ZOVIRAX LABIALIS	CR.	1 *	1 CR.	8	2,00G	340

A PARTIR DU 01 MARS 1997

ADRENALINE-PARKE-DAVIS	SOL.INJ.	1 *	50 AMP.	8	1,00ML		1.483
AGAROL	EM.	1 *	1 EM.	8	214,00ML	133	
ANTIMAST-SELZ	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	442	
ANTIMAST-SELZ N	ONG.	1 *	1 ONG.	8	50,00G	558	
ANUSOL	POMM.	1 *	1 POMM.	8	40,00G	135	
ANUSOL	SUPP.	1 *	10 SUPP.			138	
ANUSOL	SUPP.	1 *	25 SUPP.			251	
ASEPTOSYL	SOL.	1 *	1 SOL.	8	200,00ML	170	
AURUM HEEL N	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197	
BELLADONNA HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197	
BELLADONNA HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522	
BELLADONNA HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,10ML	147	
BELLADONNA HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,10ML	253	
BEPANTHENE	CPR.	1 *	100 CPR.			501	
BEPANTHENE	SOL.INJ.	1 *	25 AMP.	8	2,00ML		569
BERBERIS HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197	
BERBERIS HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522	
BERBERIS HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,10ML	147	
BERBERIS HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,10ML	253	
CACTUS COMPOSITUM S-HEEL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197	
CACTUS COMPOSITUM S-HEEL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522	
CEANOTHUS-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197	
CEANOTHUS-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522	
CEANOTHUS-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,10ML	147	
CEANOTHUS-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,10ML	253	
CHINA-HOMACCORD S	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197	
CHINA-HOMACCORD S	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522	
CHINA-HOMACCORD S	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,10ML	147	
CHINA-HOMACCORD S	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,10ML	253	
CIMICIFUGA-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197	
CIMICIFUGA-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522	
CIMICIFUGA-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,10ML	147	
CIMICIFUGA-HOMACCORD	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,10ML	253	
CONDYLINE	SOL.	1 *	1 SOL.	8	3,50ML	1.342	898
CYNAROL-S	DRG.	1 *	50 DRG.			193	
CYNAROL S	GTTES	1 *	1 GTTES	8	90,00ML	193	
DECONTRACTYL	BAUME	1 *	1 BAUME	8	80,00G	149	
DIAMICRON	CPR.	1 *	60 CPR.			769	
DISPACROMIL	COLL.	1 *	1 COLL.	8	10,00ML	172	
DISPACROMIL SINE	COLL.	1 *	20 COLL.	8	0,50ML	228	
DISPATIM	COLL.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	204	
DISPATIM SINE	COLL.	1 *	30 FL.U.D.	8	0,40ML	373	
DISPATIM SINE	COLL.	1 *	30 FL.U.D.	8	0,40ML	373	
EPANUTIN	CPS	1 *	100 CPS			255	
EPANUTIN	SUSP.	1 *	1 SUSP.	8	80,00ML	172	
ERCEFURYL	GELULES	1 *	16 GELULES			182	
ERCEFURYL	GELULES	1 *	28 GELULES			284	
ERCEFURYL	SUSP.	1 *	1 SUSP.	8	90,00ML	243	
FINIMAL	CPR.	1 *	20 CPR.			133	
FLUDEX	CPR.LIB.PROL.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			519	

FLUDEX	CPR.PELLIC.	1 *	30 CPR. SS BLIST			519	
GELUSIL	CPR.	1 *	50 CPR.			141	
GELUSIL	CPR.	1 *	100 CPR.			225	
GRAPHITES HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197	
GRAPHITES HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522	
GRUNAMOX	GRAN.P.SIR.	1 *	1 GRAN.P.SIR.	8	100,00ML	354	
HORTON	CPR.ENR.	1 *	30 CPR.			172	
HYPERIUM	CPR.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			627	
INTRAIT DE MARRON D'INDE	SOL.	1 *	1 SOL.	8	90,00ML	229	
IOPIDINE	SOL.	1 *	1 SOL.	8	5,00ML	535	
KESTOMATINE	CPR.	1 *	32 CPR.			199	
KESTOMATINE	PDRE BEB.	1 *	1 PDRE BEB.	8	50,00G	178	
LARYNGAPSOL	CPR.	1 *	18 CPR.			120	
LYSANXIA	CPR.	1 *	20 CPR.			198	
LYSANXIA	CPR.	1 *	50 CPR.			395	
LYSANXIA	CPR.	1 *	20 CPR.BISEC.			309	
LYSANXIA	CPR.	1 *	50 CPR.BISEC.			621	
LYSANXIA	GTTES	1 *	1 GTTES	8	20,00ML	411	
MITOSYL	POMM.	1 *	1 POMM.	8	45,00G	120	
MUCORHINYL	CPR.	1 *	20 CPR.			109	
NEOTRACIN	POMM.	1 *	1 POMM.	8	5,00G	335	
NESTOSYL	POMM.	1 *	1 POMM.	8	50,00G	167	
NORGALAX	SOL.	1 *	6 TUBES	8	10,00G	217	
NORMACOL	GRAN.	1 *	1 GRAN.	8	375,00G	316	
NORMACOL ANTISPASMODIQUE	GRAN.	1 *	1 GRAN.	8	375,00G	316	
NOVIFORM	POMM.	1 *	1 POMM.	8	5,00G	246	
NUX VOMICA-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	522	
OCULOSAN-N	COLL.	1 *	1 COLL.	8	10,00ML	225	
PHOSPHALUGEL	GEL	1 *	26 SACH.	8	20,00G	209	
PRAVIDEL	CPR.	1 *	100 CPR.			2.709	
PRAVIDEL	CPS	1 *	100 CPS			5.393	
PRAVIDEL	CPS	1 *	100 CPS			11.046	
PREDNITRACIN	POMM.	1 *	1 POMM.	8	5,00G	466	
PROPYLTHIOURACILE-CHRISTIAENS	CPR.	1 *	60 CPR.			163	
RHINATHIOL MUCOLYTICUM	SIR.	1 *	1 SIR.	8	125,00ML	123	
RHINATHIOL MUCOLYTICUM	SIR.	1 *	1 SIR.	8	250,00ML	232	
SINUTAB	CPR.	1 *	30 CPR.			180	
SPASMO-URGENIN TC	DRG.	1 *	50 DRG.SS BLIST.			577	
SPASMO-URGENIN TC	DRG.	1 *	100 DRG.SS BLIST.			969	
SPERSADEX	COLL.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	306	
SPERSADEX COMPOSITUM	COLL.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	317	
SPERSADEXOLIN	COLL.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	328	
SPERSALLERG	COLL.	1 *	1 COLL.	8	10,00ML	278	
TOMUDEX	PDRE P.PREP.P.PERF.	1 *	3 FL.			17.965	16.829

URTIC	POMM.	1 *	1 POMM.	8	23,00G	104	
VASTAREL	CPR.ENR.	1 *	60 CPR.			495	
VASTAREL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	60,00ML	495	
VEGANINE	CPR.	1 *	20 CPR.			100	
ZINERYT	LOT.	1 *	1 SOLV.	8	30,00ML	640	
1-ALPHA LEO	CPS	1 *	50 CPS			1.457	1.008

A PARTIR DU 01 AVRIL 1997

AKINETON	CPR.	1 *	60 CPR.			340	
ALKA- SELTZER	CPR.EFF.	1 *	20 CPR.			129	
ALKA- SELTZER	CPR.EFF.	1 *	40 CPR.			220	
APORIL	SOL.	1 *	1 SOL.	8	10,00ML	151	
ARBID-N	CPR.	1 *	20 CPR.SS BLIST.			250	
ASPIRINE C	CPR.EFF.	1 *	20 CPR.			141	
ASPIRINE-100	CPR.	1 *	20 CPR.			61	
ASPIRINE-100	CPR.	1 *	60 CPR.			138	
ASPIRINE 500	CPR.	1 *	20 CPR.			74	
ASPIRINE-500	CPR.	1 *	20 CPR.A MACHER			138	
ASPIRINE 500	CPR.	1 *	100 CPR.			245	
BABYGENCAL	SIR.	1 *	1 SIR.	8	15,00ML	125	
BALSOCLASE	SIR.	1 *	1 SIR.	8	200,00ML	203	
BALSOCLASE	SUPP.AD.	1 *	12 SUPP.			158	
BALSOCLASE	SUPP.BEB.	1 *	12 SUPP.			154	
BALSOCLASE	SUPP.ENF.	1 *	12 SUPP.			157	
BALSOCLASE-D	SOL.BUV.	1 *	1 SOL.BUV.	8	200,00ML	203	
BROMEX	SOL.	1 *	1 FL.	8	180,00ML	200	
BUCCO-SPRAY	SPRAY	1 *	1 SPRAY	8	45,00ML	207	
CAPOTEN	CPR.	1 *	45 CPR.			1.265	824
CEDIUM	SOL.	1 *	1 SOL.	8	30,00ML	112	
CHLORAZOL	CPR.	1 *	20 CPR.			100	
DENTOPHAR	SOL.	1 *	1 SOL.	8	10,00G	126	
DRAGEES PECTORALES-QUALIPHAR	DRG.	1 *	20 DRG.			212	
FSME IMMUN	SOL.INJ.	1 *	1 SER.	8	1,00	881	
IODEX DERMAL	SOL.	1 *	1 SOL.	8	30,00ML	122	
ISO BETADINE	SAV.	1 *	1 SAV.LIQ.	8	500,00ML	315	
LASONIL	POMM.	1 *	1 POMM.	8	40,00G	196	
MEDICHROM	SOL.	1 *	1 SOL.	8	30,00ML	104	
MEDICHROM AQUEUX	SOL.	1 *	1 SOL.	8	30,00ML	99	
MEGACILLIN	GRAN.P.SIR.	1 *	2 GRAN.P.SIR.	8	100,00ML	607	
MEGACILLIN 1,5 MEGA	CPR.ENR.	1 *	10 CPR.SS BLIST.			265	
MEGACILLIN 1,5 MEGA	CPR.ENR.	1 *	20 CPR.SS BLIST.			436	
MONOMYCIN	GRAN.P.SIR.	1 *	1 GRAN.P.SIR.	8	60,00ML	246	
MONOMYCIN	GRAN.P.SIR.	1 *	1 GRAN.P.SIR.	8	100,00ML	364	
MONOMYCIN	GRAN.P.SIR.	2 *	1 GRAN.P.SIR.	8	100,00ML	619	

OUATE HEMOSTATIQUE-QUALIPHAR	OUATE	1 *	1 OUATE	8	10,00G	207
POLYSEPTOL	POMM.	1 *	1 POMM.	8	22,00G	176
PURGO-PIL NEW FORMULA	DRG.	1 *	30 DRG.			156
RECTOVASOL	POMM.	1 *	1 POMM.	8	20,00G	138
SPAGULAX K	GRAN.	1 *	1 GRAN.	8	700,00G	414
TUSSIPECT	SOL.	1 *	1 FL.	8	180,00ML	205
VAGOMINE	CPR.	1 *	20 CPR.			130
VASOCEDINE	NEB.	1 *	1 MICRODOS.	8	15,00ML	159
VASOCEDINE	SOL.	1 *	1 FL.CPTE-GTTES	8	15,00ML	128
A PARTIR DU 01 MAI 1997						
ACETYLCODONE	CPR.	1 *	20 CPR.			168
AC.PHOSPHOR.-LEHNING CPL.NO 5	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168
AESCULUS-LEHNING CPL.NO 103	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168
AGNUS CASTUS-LEHNING CPL.NO 2	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168
AGYRAX	CPR.	1 *	50 CPR.			246
AMANITA-LEHNING CPL.NO 75	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168
AMPHOSCA F	CPR.	1 *	60 CPR.			174
AMPHOSCA-H	CPR.	1 *	60 CPR.			174
ARGENTUM-LEHNING CPL.NO 98	CPR.	1 *	80 CPR.			174
ARNICA-LEHNING CPL.NO 1	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168
ARTHROFLORINE	TIS.	1 *	1 TIS.	8	100,00G	180
ASTREPTINE	PDRE	1 *	1 PDRE	8	30,00G	120
BASILICUM-LEHNING CPL.NO 96	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168
BELLANOX	CPR.	1 *	10 CPR.			94
BENYLIN	SOL.	1 *	1 SOL.	8	200,00ML	176
BERBERIS-LEHNING CPL.NO 83	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168
BILLEPOL	CPR.	1 *	45 CPR.			156
BIOCODONE	CPR.	1 *	20 CPR.			168
BRONCHOSEDAL CODEINE	SIR.	1 *	1 SIR.	8	200,00ML	197
BUTAZOLIDINE	SUPP.	1 *	5 SUPP.			41
CAFERGOT-N	GELULES	1 *	20 GELULES			474
CAFERGOT-N	SUPP.	1 *	10 SUPP.			550
CAFERGOT-N	SUPP.	1 *	30 SUPP.			1.227
CALADRYL	CR.	1 *	1 CR.	8	42,00G	115
CALENDULA-LEHNING CPL.NO 89	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168
CALMOTISAN	TIS.	1 *	1 TIS.	8	100,00G	180
CATAREX	SIR.	1 *	1 SIR.	8	200,00ML	195
CATAREX EXPECTORANS	SIR.	1 *	1 SIR.	8	200,00ML	195
CATAREX EXPECTORANS SANS SUCRE	SOL.BUV.	1 *	1 FL.	8	200,00ML	195
CATAREX SANS SUCRE	SOL.BUV.	1 *	1 FL.	8	200,00ML	195
CETRARIA-LEHNING CPL.NO 61	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168
CEVITINE NEW FORMULA	CPR.	1 *	30 CPR.A SUCER			137
CHINA-LEHNING CPL.NO 107	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168
CHOLESTEROLUM-LEHNING CPL.NO 112	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168
CIMICIFUGA-LEHNING CPL.NO 21	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168
CINA-LEHNING CPL.NO 55	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168

CISTUS CANADENSIS-LEHNING CPL.NO 86	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168	
COCCULUS-LEHNING CPL.NO 73	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168	
CONIUM-LEHNING CPL.NO 36	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168	
CRATAEGUS-LEHNING CPL.NO 15	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168	
CREON	GELULES	1 *	100 GELULES			1.077	628
CRINOHERMAL FEM-NEU	SOL.	1 *	1 SOL.	8	95,00ML	469	
CRINOHERMAL FEM-NEU	SOL.	1 *	1 SOL.	8	225,00ML	896	
DECODERM	CR.	1 *	1 CR.	8	20,00G	319	
DECODERM	CR.	1 *	1 CR.	8	50,00G	626	
DECODERM	POMM.	1 *	1 POMM.	8	20,00G	319	
DESERIL RETARD	CPR.	1 *	20 CPR.			1.093	
DESERIL RETARD	CPR.	1 *	50 CPR.			2.285	
DESQUAMAN-N	CR.	1 *	1 SHAMP.	8	100,00ML	388	
DIARENE	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	156	
DIATISAN	TIS.	1 *	1 TIS.	8	125,00G	180	
DIHYDERGOT PLUS	CPR.	1 *	20 CPR.			395	
DIHYDERGOT PLUS	CPR.	1 *	50 CPR.			821	
DIPHENHYDRAMINE-ASTA MEDICA	COLL.	1 *	1 COLL.	8	9,00ML	159	
DISPATIM GL	COLL.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	275	
DOREPEROL-N	COLLUT.	1 *	1 COLLUT.	8	200,00ML	162	
DOREPEROL-N	SPRAY	1 *	1 SPRAY	8	50,00ML	205	
DORITHRICIN	CPR.	1 *	20 CPR.			140	
DROSERA-LEHNING CPL.NO 64	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168	
ECHINACEA-LEHNING CPL.NO 40	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168	
ESTULIC	CPR.	1 *	100 CPR.			1.452	
ESTULIC	CPR.	1 *	100 CPR.			2.057	
EUPHORBIUM-LEHNING CPL.NO 88	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168	
EUPHRASIA-LEHNING CPL.NO 115	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168	
FELTAURI-LEHNING CPL.NO 113	CPR.	1 *	80 CPR.			174	
FERRUM-LEHNING CPL.NO 29	CPR.	1 *	80 CPR.			174	
FUCUS-LEHNING CPL.NO 111	CPR.	1 *	80 CPR.			174	
GELACET N	CPS	1 *	63 CPS			384	
GELACET N	CPS	1 *	189 CPS			913	
GELACET N	PDRE	1 *	21 SACH.			571	
GELSEMIUM-LEHNING CPL.NO 70	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168	
GRINDELIA-LEHNING CPL.NO 58	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168	
HEPATOFLORINE	TIS.	1 *	1 TIS.	8	100,00G	168	
HERVIROS	SOL.	1 *	1 SOL.	8	10,00ML	186	
HEXTRIL	SPRAY	1 *	1 SPRAY	8	40,00ML	200	
HYPERICUM-LEHNING CPL.NO 26	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168	
HYPOPHYSIS-LEHNING CPL.NO 31	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168	
IODUM-LEHNING CPL.NO 118	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168	
IPECA-LEHNING CPL.NO 65	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168	
JACUTIN	EM.	1 *	1 EM.	8	100,00ML	260	
JACUTIN	EM.	1 *	1 EM.	8	200,00ML	442	
JACUTIN	GEL	1 *	1 GEL	8	50,00G	295	
JUNIPERUS-LEHNING CPL.NO 6	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168	
KALII CHLORIDUM-LEHNING CPL.NO 41	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168	

KALII IODIDUM-LEHNING CPL.NO 84	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168
KALMIA-LEHNING CPL.NO 18	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168
KREOSOTUM-LEHNING CPL.NO 62	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168
LACHESIS-LEHNING CPL.NO 122	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168
LEDUM-LEHNING CPL.NO 81	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168
LEPONEX	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	2,00ML	821
LEPONEX-100	CPR.	1 *	20 CPR.			1.071
LEPONEX-100	CPR.	1 *	50 CPR.			2.335
LEPONEX-25	CPR.	1 *	20 CPR.			415
LEPONEX-25	CPR.	1 *	50 CPR.			881
LIORESAL	CPR.	1 *	50 CPR.			399
L NO 052-LEHNING	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	180
LOBELIA-LEHNING CPL.NO 74	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168
MELABON-K	CPR.	1 *	20 CPR.			110
MERCURIUS CYANATUS-LEHNING CPL.NO 4	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168
MERCUR SOL.LEHNING CPL.NO 39	CPR.	1 *	80 CPR.			174
MOMORDICA-LEHNING CPL.NO 109	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168
MOSEGOR	DRG.	1 *	50 DRG.			685
MOSEGOR	SIR.	1 *	1 SIR.	8	200,00ML	640
MYOSOTIS-LEHNING CPL.NO 63	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168
NATRIUM CARB.-LEHNING CPL.NO 10	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168
NEPRESOL	CPR.	1 *	40 CPR.			90
NIFLURIL	GELULES	1 *	30 GELULES			146
NUX VOMICA-HOMACCORD	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	197
NUX VOMICA LEHNING-CPL.NO 49	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168
OBEFLORINE	TIS.	1 *	1 TIS.	8	150,00G	180
OENANTHE CROCATA-LEHNING CPL.NO 78	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168
OPTALIDON SPEZIAL-NOC	DRG.	1 *	20 DRG.			269
OPTALIDON SPEZIAL-NOC	DRG.	1 *	50 DRG.			603
OPTALIDON SPEZIAL-NOC	SUPP.	1 *	10 SUPP.			395
PAEONIA-LEHNING CPL.NO 104	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168
PECTOFLORINE	TIS.	1 *	1 TIS.	8	80,00G	186
PHAPAX	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	192
PHLEBOSEDOL	TIS.	1 *	1 TIS.	8	100,00G	168
PHYTOMELIS	SOL.	1 *	1 FL.	8	30,00ML	222
PONTUC	CPR.PELLIC.	1 *	50 CPR.			1.553
PONTUC	CPR.PELLIC.	1 *	100 CPR.			2.878
POSTAFENE	CPR.	1 *	25 CPR.			141
POSTAFENE	SIR.	1 *	1 SIR.	8	150,00ML	166
PULSATILLA-LEHNING CPL.NO 60	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168
RANUNCULUS-LEHNING CPL.NO 79	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168
REGLA PH FORTE	SUSP.	1 *	1 SUSP.	8	200,00ML	238
RHEUMON I.M.	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	2,00ML	98
RHUS TOXICOD.-LEHNING CPL.NO 80	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168
ROSMA-LEHNING CPL.NO 24	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168
RUBIA-LEHNING CPL.NO 3	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168
SANDOMIGRAN	DRG.	1 *	100 DRG.			1.256
SANTA HERBA	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	174

SCABIOSA-LEHNING CPL.NO 87	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168	
SCLEROCALCINE	CPR.	1 *	60 CPR.			174	
SEDOPAL	GELULES	1 *	40 GELULES			288	
SEPIA-LEHNING CPL.NO 20	CPR.	1 *	80 CPR.			174	
SILICEA-LEHNING CPL.NO 11	CPR.	1 *	80 CPR.			174	
SINUSPAX	CPR.	1 *	60 CPR.			192	
SINUTAB-SA	CPR.ACT.PROL.	1 *	20 CPR.			283	
SOLUDOP	SOL.	1 *	1 SOL.	8	90,00ML	192	
SULFUR-LEHNING CPL.NO 12	CPR.	1 *	80 CPR.			174	
SYNACTHEN	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	1,00ML	102	
TARANTULA-LEHNING CPL.NO 71	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168	
THUYA-LEHNING CPL.NO 37	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168	
TISANE DE SANTE-LEHNING	TIS.	1 *	1 TIS.	8	100,00G	174	
TONIQUE VEGETAL-LEHNING	SOL.	1 *	1 SOL.	8	250,00ML	210	
TORECAN	DRG.	1 *	50 DRG.			666	
TRICIDINE MENTHE	CPR.	1 *	25 CPR.			135	
TRICIDINE MENTHE	CPR.	1 *	40 CPR.			190	
TRICIDINE ORANGE	CPR.	1 *	25 CPR.			135	
TUX	SIR.	1 *	1 SIR.	8	250,00ML	210	
UCEMINE-PP	CPR.	1 *	50 CPR.			166	
URARTHONE	SOL.	1 *	1 SOL.	8	250,00ML	234	
URO-TISAN	TIS.	1 *	1 TIS.	8	100,00G	174	
URTIC	POMM.	1 *	1 POMM.	8	23,00G	106	
URTICA-LEHNING CPL.NO 82	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168	
UVA URSI-LEHNING CPL.NO 9	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168	
VERRUMAL	SOL.	1 *	1 SOL.	8	13,00ML	409	
VESPA-LEHNING CPL.NO 46	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168	
VESPARAX	CPR.	1 *	10 CPR.			97	
VIRUNGUENT	ONG.	1 *	1 ONG.	8	10,00G	425	
VIRUNGUENT P	ONG.	1 *	1 ONG.	8	10,00G	520	
VISKALDIX	CPR.	1 *	100 CPR.			3.681	
YUCCA-LEHNING CPL.NO 110	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168	
ZADITEN	SIR.	1 *	1 SIR.	8	200,00ML	525	

A PARTIR DU 01 JUIN 1997

AURUM-LEHNING CPL.NO 38	CPR.	1 *	80 CPR.			174	
BADIAGA-LEHNING CPL.NO 47	CPR.	1 *	80 CPR.			174	
EOSIDE	CPR.	1 *	28 CPR.			1.250	810
GASTROSIL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	100,00ML	364	
GASTROSIL RETARD	CPS	1 *	20 CPS			329	
IBUMED	DRG.	1 *	24 CPR.SS BLIST.			133	
INOTYOL	POMM.	1 *	1 POMM.	8	50,00G	115	
ISO-BETADINE	POMM.	1 *	1 POMM.	8	100,00G	262	
ISO-BETADINE	SOL.	1 *	1 SOL.	8	125,00ML	181	
ISO-BETADINE TULLE	COMPRESSES	1 *	10 COMPR.	8	10,00/10	375	

ISO-BETADINE TULLE	COMPRESSES	1 * 50 COMPR.	8	10,00/10		885
MALAFENE	SIR.	1 * 1 SIR.	8	100,00ML	153	
MASTODYNON	SOL.	1 * 1 SOL.	8	50,00ML	295	
MASTODYNON	SOL.	1 * 1 SOL.	8	100,00ML	528	
NARCARICIN	DRG.	1 * 30 DRG.			193	
NARCARICIN MITE	CPR.	1 * 30 CPR.			108	
NERVOGASTROL	CPR.	1 * 50 CPR.			250	
NERVOGASTROL	CPR.	1 * 100 CPR.			440	
OLREN-N	CPR.	1 * 60 CPR.			781	
OLREN-N	GTTES	1 * 1 GTTES	8	30,00ML	583	
OLREN-N	GTTES	1 * 1 GTTES	8	50,00ML	886	
SOLU GASTRIL	CPR.	1 * 50 CPR.			335	
SOLU GASTRIL	CPR.	1 * 100 CPR.			577	
SOLU GASTRIL	GEL	1 * 20 SACH.			352	
SOLU GASTRIL	GEL	1 * 50 SACH.			802	
SPASMO NERVOGASTROL	CPR.	1 * 20 CPR.			200	
SPASMO NERVOGASTROL	CPR.	1 * 50 CPR.			405	
SPASMO SOLUGASTRIL	CPR.	1 * 50 CPR.			451	
SPASMO SOLUGASTRIL	CPR.	1 * 100 CPR.			800	
SPASMO SOLUGASTRIL	GEL	1 * 20 SACH.			451	
SPASMO SOLUGASTRIL	GEL	1 * 50 SACH.			998	
STERINOR	CPR.	1 * 10 CPR.			466	
STERINOR	CPR.	1 * 20 CPR.			837	
STERINOR	CPR.	1 * 50 CPR.			1.883	
STERINOR	GTTES	1 * 1 GTTES	8	20,00ML	319	
STERINOR	SUSP.AD.	1 * 1 SUSP.AD.	8	50,00ML	521	
STERINOR	SUSP.ENF.	1 * 1 SUSP.ENF.	8	100,00ML	319	
TILCOTIL	CPR.EFF.	1 * 30 CPR.SS BLIST.			932	
TRIGASTRIL-25	CPR.	1 * 20 CPR.			225	
TRIGASTRIL-25	CPR.	1 * 50 CPR.			499	
TRIGASTRIL-25	CPR.	1 * 100 CPR.			872	
TRIGASTRIL-50	GRAN.	1 * 20 SACH.			385	
TRIGASTRIL-50	GRAN.	1 * 50 SACH.			835	
TRIGASTRIL-75	GEL	1 * 20 SACH.			447	
TRIGASTRIL-75	GEL	1 * 50 SACH.			951	
URO SPASMON	CPR.	1 * 20 CPR.			518	
URO SPASMON	CPR.	1 * 50 CPR.			1.134	
URO SPASMON SINE	CPS	1 * 20 CPS			496	
URO SPASMON SINE	CPS	1 * 50 CPS			1.098	
URO SPASMON SINE PRO INFANTIBUS	CPS	1 * 50 CPS			476	

C) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN ONT SUBI UNE BAISSE DU PRIX

DESIGNATION	FORME	CONDITIONNEMENT	PRIX PUBLIC	PRIX EX.US.

A PARTIR DU 01 JANVIER 1997

CALCIUM SANDOZ FORTISSIMUM	CPR.EFF.	1 * 20 CPR.			345	
CALCIUM SANDOZ FORTISSIMUM	CPR.EFF.	1 * 40 CPR.			629	
CAMCOLIT-400	CPR.	1 * 100 CPR.			244	
FURACINE	POMM.	1 * 1 POMM.	8	375,00G		610
FURACINE	SOL.	1 * 1 SOL.	8	500,00ML		408
MELLERIL	DRG.	1 * 50 DRG.			365	
MELLERIL-100	DRG.	1 * 50 DRG.			962	
MELLERIL-30 RETARD	CPR.	1 * 20 CPR.			290	
MELLERIL-30 RETARD	CPR.	1 * 50 CPR.			635	
PULVO-47 NEOMYCINE	PDRE AER.	1 * 1 PDRE AER.	8	4,00G	249	

A PARTIR DU 01 FEVRIER 1997

BIOFENAC	CPR.PELLIC.	1 * 60 CPR.			1.034	603
CASODEX-50	CPR.ENR.	1 * 28 CPR.SS BLIST.			6.312	5.661
LASIX	SOL.INJ.	1 * 20 AMP.	8	2,00ML		242
PRAVIDEL	CPR.	1 * 10 CPR.			287	
SEVORANE	SOL.	1 * 1 FL.	8	250,00ML	6.688	6.021
XATRAL	CPR.PELLIC.	1 * 30 CPR.			494	

A PARTIR DU 01 MARS 1997

AIR-TAL	CPR.	1 * 60 CPR.SS BLIST.			1.034	603
ARBID-N	GTTES	1 * 1 GTTES	8	20,00ML	167	
BEPHEN	COLL.	1 * 1 FL.CPTE-GTTES	8	5,00ML	350	
BRAINTOP	CPR.PELLIC.	1 * 60 CPR.			522	
BUCCO-SPRAY	SPRAY	1 * 1 SPRAY	8	45,00ML	190	
GONAL-F-75	PDRE P.PREP.INJ.	1 * 1 AMP.			1.738	1.278
GONAL-F-75	PDRE P.PREP.INJ.	1 * 3 AMP.			4.180	3.618
GRUNAMOX	CPR.	1 * 20 CPR.SS BLIST.			573	
GRUNAMOX	CPR.SOL.	1 * 10 CPR.SS BLIST.			407	
MEGACILLIN	CPR.ENR.	1 * 30 CPR.SS BLIST.			502	
RHEUMON	GEL	1 * 1 GEL	8	100,00G	349	
ZOVIRAX LABIALIS	CR.	1 * 1 CR.	8	2,00G	315	

A PARTIR DU 01 AVRIL 1997

ARGINOTRI-B	CPR.PELLIC.	1 * 24 CPR.			198	
BICLAR-500	PDRE P.PREP.INJ.	1 * 1 FIOLE			729	
CLARITINE	CPR.EFF.	1 * 10 CPR.SS BLIST.			281	

CLARITINE	CPR.EFF.	1 *	21 CPR.SS BLIST.			472	
PANTOZOL	CPR.	1 *	28 CPR.			2.171	1.692
SUPRACOMBIN	CPR.	1 *	10 CPR.SS BLIST.			133	
SUPRACOMBIN	CPR.	1 *	20 CPR.SS BLIST.			243	
SUPRANE	SOL.	1 *	1 SOL.	8	240,00ML	1.940	1.471
TENORMIN MINOR-25	CPR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			235	
TENORMIN MINOR-25	CPR.	1 *	56 CPR.SS BLIST.			446	
ZOLADEX L.A.	SOL.INJ.	1 *	1 SER.			18.330	17.178

A PARTIR DU 01 MAI 1997

AACIDEXAM	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.	8	1,00ML	376	
AACIFEMINE	CPR.	1 *	30 CPR.			337	
ACUPAN	CPR.	1 *	30 CPR.			290	
ACUPAN	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,00ML	207	
ADALAT	CPS	1 *	50 CPS			436	
ADALAT	CPS	1 *	100 CPS			697	
ADALAT OROS 30	CPR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			870	
ADALAT RETARD	CPR.	1 *	30 CPR.			515	
ADRESON	CPR.	1 *	20 CPR.			263	
ADRIBLASTINA-200 READY TO USE	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	100,00ML		11.553
ADVANTAN	CR.	1 *	1 CR.	8	15,00G	169	
ADVANTAN	POMM.	1 *	1 POMM.	8	15,00G	169	
ADVANTAN	POMM.GRASSE	1 *	1 POMM.	8	15,00G	169	
AIROMIR	AER.	1 *	200 D.			227	
AKNEMYCIN	SOL.	1 *	1 SOL.	8	25,00ML	261	
AKNE-MYCIN-2000	POMM.	1 *	1 POMM.	8	25,00G	261	
ALBICORT-10	SUSP.INJ.	1 *	1 FIOLE	8	5,00ML	347	
ALBICORT-40	SUSP.INJ.	1 *	1 AMP.SER.	8	1,00ML	383	
ALBICORT-40	SUSP.INJ.	1 *	1 FIOLE	8	1,00ML	383	
ALBICORT-40	SUSP.INJ.	1 *	3 AMP.SER.	8	1,00ML	934	
ALBICORT-80	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.SER.	8	2,00ML	626	
ALDACTAZINE	CPR.	1 *	28 CPR.			322	
ALDACTAZINE	CPR.	1 *	98 CPR.			904	
ALDACTONE	CPR.	1 *	50 CPR.			501	
ALDACTONE	CPR.	1 *	30 CPR.			989	
ALDACTONE	CPR.	1 *	50 CPR.			1.294	853
ALDACTONE	CPR.	1 *	100 CPR.U.D.				1.364
ALDECIN	AER.	1 *	200 D.			471	
ALDOMET	CPR.	1 *	30 CPR.			158	
ALDOMET	CPR.	1 *	100 CPR.			418	
ALDOMET	CPR.	1 *	30 CPR.			251	
ALDOMET	CPR.	1 *	100 CPR.			673	
ALKERAN	CPR.	1 *	25 CPR.			383	
ALKERAN	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 AMP.SOLV.	8	10,00ML	547	
ALLOCHRYSINE	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	2,00ML	123	
ALLOCHRYSINE	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	2,00ML	147	
ALPHADERM	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	339	
ALPURIC-100	GELULES	1 *	100 GELULES			473	
ALPURIC-300	GELULES	1 *	90 GELULES			1.000	
ALUPENT	AER.	1 *	1 AER.	8	15,00ML	205	

AMANTAN	CPS	1 *	60 CPS			305	
AMICLA	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	222	
AMOXI 250 SMB	PDRE P.SIR.	1 *	1 FL.	8	80,00ML	333	
AMOXI 500 SMB	GELULES	1 *	16 GELULES			580	
AMOXYPEN	CPS	1 *	16 CPS SS BLIST.			580	
AMOXYPEN	GRAN.	1 *	16 SACH.			586	
AMOXYPEN	SIR.	1 *	1 SIR.	8	80,00ML	333	
AMUKIN	SOL.INJ.	1 *	2 FIOLES			369	
AMUKIN	SOL.INJ.	1 *	2 FIOLES			1.329	886
ANAFRANIL	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.			399	
ANAFRANIL RETARD	CPR.	1 *	42 DIVITABS			767	
ANAFRANIL-10	DRG.	1 *	30 DRG.			92	
ANAFRANIL-10	DRG.	1 *	150 DRG.			411	
ANAFRANIL-25	DRG.	1 *	30 DRG.			180	
ANAFRANIL-25	DRG.	1 *	150 DRG.			830	
ANDROCUR	CPR.	1 *	50 CPR.			1.968	1.498
ANGIOGRAFIN	SOL.P.PERF.	1 *	10 FL.	8	50,00ML		1.770
ANGIOGRAFIN	SOL.P.PERF.	1 *	10 FL.	8	100,00ML		3.141
APRANAX	CPR.PELLIC.	1 *	30 CPR.			343	
APRANAX	CPR.PELLIC.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			548	
APTINE RETARD	CPR.LIB.CONTR.	1 *	50 CPR.SS BLIST.			749	
APTINE-50	CPR.	1 *	50 CPR.SEC.			221	
ARAMINE	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	10,00ML	279	
ARIMIDEX	CPR.	2 *	14 CPR.SS BLIST.			4.876	4.285
ARTANE	CPR.	1 *	50 CPR.			133	
ARTANE	CPR.	1 *	50 CPR.			267	
ATROMIDIN	CPS	1 *	50 CPS			208	
ATROVENT	AER.	1 *	1 DOS.	8	15,00ML	473	
ATROVENT	SOL.	1 *	1 SOL.	8	20,00ML	152	
ATROVENT	SOL.	5 *	1 SOL.	8	20,00ML	603	
AUREOMYCIN	ONG.	1 *	1 ONG.	8	5,00G	66	
AUREOMYCINE ASTA MEDICA	POMM.	1 *	1 POMM.	8	4,00G	50	
AVIL RETARD	DRG.	1 *	30 DRG.			250	
BACAMPICIN	CPR.	1 *	16 CPR.SS BLIST.			416	
BACTRIM	CPR.AD.	1 *	20 CPR.			185	
BACTRIM	CPR.AD.	1 *	50 CPR.			416	
BACTRIM	CPR.AD.	1 *	250 CPR.U.D.				1.100
BACTRIM	SIR.	1 *	1 SIR.	8	100,00ML	134	
BACTRIM	SOL.INJ.	1 *	50 AMP.	8	5,00ML		1.763
BACTRIM FORTE	CPR.	1 *	10 CPR.			185	
BACTRIM FORTE	CPR.	1 *	30 CPR.			398	
BACTRIM FORTE	CPR.	1 *	200 CPR.U.D.				1.535
BARNETIL	CPR.	1 *	20 CPR.			809	
BARNETIL	SOL.INJ.	1 *	6 AMP.			205	
BECONASE AQUA	SPRAY	1 *	1 SPRAY	8	200,00D.	471	
BECOTIDE-250	AER.	1 *	1 AER.	8	80,00D.	752	
BECOTIDE-50	AER.	1 *	1 AER.	8	200,00D.	471	
BENORTAN	SUSP.	1 *	1 SUSP.	8	300,00ML	503	
BEROTEC	AER.	1 *	15 ML			208	
BEROTEC	AER.	1 *	1 DOS.	8	10,00ML	214	
BEROTEC	CPR.	1 *	100 CPR.SS BLIST.			317	
BEROTEC	SOL.	1 *	1 SOL.	8	20,00ML	208	
BEROTEC	SOL.	1 *	1 SOL.	8	20,00ML	208	
BETA ADALAT	CPS	1 *	28 CPS SS BLIST.			739	

BETASERC	CPR.	1 *	50 CPR.			389	
BETASERC	CPR.	1 *	100 CPR.			638	
BETASERC-16	CPR.	1 *	42 CPR.SEC.			594	
BETNELAN V	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	176	
BETNELAN-V	LOT.	1 *	1 LOT.	8	30,00ML	176	
BETNELAN-V	ONG.	1 *	1 ONG.	8	30,00G	176	
BETNESOL	CPR.EFF.	1 *	30 CPR.			113	
BETNESOL	LAV.	1 *	7 TUBES	8	100,00ML	660	
BETNESOL	SOL.INJ.	1 *	6 AMP.	8	1,00ML	431	
BIFITERAL	SIR.	1 *	1 SIR.	8	500,00ML	400	
BILOPTIN	CPS	1 *	12 CPS			148	
BIPROFENID	CPR.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			470	
BLOCADREN	CPR.	1 *	100 CPR.			580	
BRICANYL	CPR.	1 *	50 CPR.			177	
BRICANYL	CPR.	1 *	100 CPR.			285	
BRICANYL	CPR.ACT.PROL.	1 *	30 DUR.			210	
BRICANYL AEROSOL	AER.	1 *	1 FL.	8	10,00ML	319	
BRICANYL INHALET	AER.	1 *	1 FL.	8	10,00ML	319	
BRICANYL POTIO	SOL.PED.	1 *	1 SOL.PED.	8	300,00ML	164	
BRONCHOPRONT	CPS RET.	1 *	20 CPS			307	
BRONCHOPRONT	CPS RET.	1 *	50 CPS			650	
BRONCHOPRONT	GTTES	1 *	1 GTTES	8	50,00ML	120	
BRONCHOPRONT	SIR.	1 *	1 SIR.	8	100,00ML	108	
BRUFEN	DRG.	1 *	100 DRG.			355	
BRUFEN	DRG.	1 *	100 DRG.			544	
BRUFEN	SUPP.	1 *	12 SUPP.			162	
BRUFEN FORTE	CPR.ENR.	1 *	30 CPR.			311	
BRUFEN RETARD	CPR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			369	
BURGODIN	CPR.	1 *	25 CPR.			311	
BURINEX	CPR.	1 *	25 CPR.			212	
BURINEX	CPR.	1 *	50 CPR.			381	
BURINEX	CPR.	1 *	20 CPR.			579	
BURINEX	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	4,00ML	273	
BURONIL	SOL.	1 *	1 SOL.	8	250,00ML	228	
BUSCOPAN	DRG.	1 *	20 DRG.			83	
BUSCOPAN	DRG.	1 *	50 DRG.			166	
BUSCOPAN	SOL.INJ.	1 *	6 AMP.			107	
BUSCOPAN	SUPP.	1 *	6 SUPP.			75	
BUTAZOLIDINE	DRG.	1 *	20 DRG.			74	
BUTAZOLIDINE	DRG.	1 *	50 DRG.			148	
BUTAZOLIDINE	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	3,00ML	116	
CALPARINE	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	0,20ML	677	
CALPARINE	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.SER.	8	0,20ML	677	
CALPARINE	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.	8	2,00ML	207	
CALPARINE	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	0,50ML	1.103	669
CALPARINE	SOL.INJ.	1 *	2 AMP.	8	1,00ML	362	
CALSYNAR	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.SER.	8	0,50ML	1.067	635
CALSYNAR	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.SER.	8	1,00ML	1.464	1.015
CALSYNAR	SOL.INJ.	1 *	1 FL.MULTID.	8	2,00ML	1.252	812
CALSYNAR INTRANASAL	SOL.	1 *	14 FL.U.D.	8	0,10ML	2.945	2.435
CALSYNAR INTRANASAL	SOL.	1 *	1 FL.	8	1,40ML	2.945	2.435
CAMCOLIT-400	CPR.	1 *	100 CPR.			238	
CANDIO HERMAL	CR.	1 *	1 CR.	8	20,00G	261	
CANDIO HERMAL	PATES	1 *	1 PATES	8	20,00G	261	

CANDIO HERMAL	PATES	1 *	1 PATES	8	50,00G	487	
CANESTENE	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	209	
CANESTENE	SOL.	1 *	1 SOL.	8	20,00ML	156	
CANRENOL	CPR.ENR.	1 *	50 CPR.SS BLIST.			825	
CANRENOL	CPR.ENR.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			991	
CANRENOL	CPR.ENR.	1 *	50 CPR.SS BLIST.			1.327	884
CANRENOL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	6 AMP.	8	2,00ML	562	
CATAFLAM	DRG.	1 *	30 DRG.			413	
CATAPRESSAN	GELULES ACT.PROL.	1 *	60 PERLONGUETTES			562	
CATAPRESSAN-M	GELULES ACT.PROL.	1 *	60 PERLONGUETTES			371	
CATAPRESSAN-150	CPR.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			211	
CATAPRESSAN-150	CPR.	1 *	100 CPR.SS BLIST.			563	
CATAPRESSAN-150	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.			167	
CEBENICOL	COLL.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	86	
CEDOCARD	CPR.	1 *	60 CPR.			132	
CEDOCARD	CPR.	1 *	180 CPR.			318	
CEFACIDAL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 FL.			741	
CEFACIDAL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 FL.			209	
CELESTONE	CPR.	1 *	30 CPR.			113	
CELESTONE	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	158	
CELESTONE	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	1,00ML	88	
CELESTONE CHRONODOSE	SOL.INJ.	1 *	1 FL.MULTID.	8	1,00ML	319	
CEPOREX	GELULES	1 *	16 GELULES			531	
CERUBIDINE	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.	8	20,00MG	655	
CETAPRED	ONG.	1 *	1 ONG.	8	3,50G	179	
CHLORAMPHENICOL-ASTA MEDICA	COLL.	1 *	1 COLL.	8	9,00ML	106	
CHLORAMPHENICOL ASTA MEDICA	POMM.	1 *	1 POMM.	8	4,00G	92	
CHLORAMPHENICOL-BOURNONVILLE	COLL.	1 *	1 COLL.	8	10,00ML	112	
CHLORAMPHENICOL-BOURNONVILLE	ONG.	1 *	1 ONG.	8	2,50G	71	
CHLORAMPHENICOL-RIT	COLL.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	106	
CHLORAMPHENICOL-RIT	ONG.	1 *	1 ONG.	8	2,50G	71	
CIBACALCINE	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	5 AMP.			1.441	993
CIMETAG-800 S	CPR.	1 *	28 CPR.			1.818	1.354
CLAMOXYL	CPR.	1 *	8 TABS SS BLIST			580	
CLAMOXYL	CPR.	1 *	16 TABS			580	
CLINORIL	CPR.	1 *	50 CPR.			454	
CLOMID	CPR.	1 *	10 CPR.			366	
CLOPIXOL	CPR.ENR.	1 *	30 CPR.			61	
CLOPIXOL	CPR.ENR.	1 *	100 CPR.			167	
CLOPIXOL	DRG.	1 *	30 DRG.			224	
CLOPIXOL	DRG.	1 *	100 DRG.			632	
CLOPIXOL	DRG.	1 *	30 DRG.			467	
CLOPIXOL	DRG.	1 *	100 DRG.			1.191	754
CLOPIXOL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	20,00ML	407	
CLOPIXOL	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,00ML	232	
CLOPIXOL DEPOT	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	1,00ML	289	
COLESTID	PDRE	1 *	50 SACH.	8	5,00G	1.245	805
COLIFOAM	AER.	1 *	1 AER.	8	20,00G	800	
COLPRO	CPR.	3 *	13 CPR.			347	
CONTRIX-28	SOL.P.PERF.	1 *	1 SOL.P.PERF.	8	140,00ML	850	
CONVULEX	SIR.	1 *	1 SIR.	8	300,00ML	640	
CONVULEX-150	CPS	1 *	100 CPS			588	
CONVULEX-300	CPS	1 *	100 CPS			867	
CONVULEX-500	CPS	1 *	100 CPS			1.308	866
CORDARONE	CPR.	1 *	20 CPR.			325	

CORDARONE	CPR.	1 *	60 CPR.			780	
CORDARONE	SOL.INJ.	1 *	24 AMP.	8	3,00ML		635
CORGARD	CPR.	1 *	30 CPR.			359	
CORTISONE CONTINENTAL PHARMA	CPR.	1 *	40 CPR.			472	
CORVATON	CPR.	1 *	60 CPR.			1.081	648
CORVATON	CPR.	1 *	120 CPR.			1.759	1.298
CORVATON	SOL.P.PERF.	1 *	1 AMP.				267
COZAAR	CPR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			1.211	772
CRIXIVAN	GELULES	1 *	360 GELULES			12.182	11.287
CYTOSAR	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 VIAL				1.170
CYTOSAR	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 AMP.			282	
CYTOSAR	SOL.INJ.	1 *	1 SOL.INJ.	8	10,00ML	1.083	650
DAGRAMYCINE	GELULES	1 *	10 GELULES			461	
DAGRAMYCINE	PDRE	1 *	10 SACH.			461	
DAKTACORT	CR.	1 *	1 CR.	8	15,00G	166	
DAKTACORT	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	265	
DAKTACORT	POMM.	1 *	1 POMM.	8	30,00G	259	
DAKTARIN	CPR.	1 *	20 CPR.			1.263	822
DAKTARIN	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	207	
DAKTARIN	GEL	1 *	1 GEL	8	40,00G	260	
DAKTARIN	LOT.	1 *	1 LOT.	8	30,00G	207	
DAKTARIN	PDRE	1 *	1 PDRE	8	20,00G	146	
DAKTARIN	TEINT.	1 *	1 TEINT.	8	30,00ML	230	
DALACIN C	CPS	1 *	16 CPS			544	
DALACIN C	CPS	1 *	16 CPS			968	
DALACIN-C	SIR.	1 *	1 SIR.	8	80,00ML	445	
DALACIN-C	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.	8	2,00ML	992	
DALACIN-C	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.	8	4,00ML	1.495	1.045
DALACIN-C	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.	8	6,00ML	1.904	1.437
DANATROL	GELULES	1 *	30 GELULES BLIST			1.024	593
DANATROL	GELULES	1 *	100 GELULES BLIST			2.252	1.770
DANATROL	GELULES	1 *	30 GELULES BLIST			1.628	1.172
DANATROL	GELULES	1 *	100 GELULES BLIST			4.013	3.458
DANTRIUM	CPS	1 *	50 CPS			459	
DANTRIUM	CPS	1 *	50 CPS			1.231	792
DAONIL	CPR.	1 *	30 CPR.			349	
DAONIL	CPR.	1 *	100 CPR.			1.002	
DECADRON LONG ACTING	SUSP.INJ.	1 *	3 FL.	8	1,00ML	615	
DECADRON PACK	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	5,00ML	2.024	1.552
DECADRON PACK	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	10,00ML	3.816	3.269
DECADRON PHOSPHATE	SOL.	1 *	1 SOL.	8	5,00ML	238	
DECADRON PHOSPHATE	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	1,00ML	116	
DECADRON PHOSPHATE	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	2,00ML	234	
DECADRON PHOSPHATE	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.	8	1,00ML	331	
[redacted]							
DEDROGYL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	10,00ML	512	
DEHYDROBENZPERIDOL	CPR.	1 *	40 CPR.			399	
DEHYDROBENZPERIDOL	CPR.	1 *	240 CPR.				1.236
DEHYDROBENZPERIDOL	SOL.INJ.	1 *	50 AMP.	8	10,00ML		2.360
DEHYDROBENZPERIDOL	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	2,00ML	114	
DEHYDROBENZPERIDOL	SOL.INJ.	1 *	30 AMP.	8	2,00ML		353
DE ICIN	COLL.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	282	
DELPHI	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	421	
DEMOL	CPR.	1 *	112 CPR.			1.270	829

DEPAKINE	GTTES	1 *	1 GTTES	8	60,00ML	810	
DEPAKINE	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FIOLE				332
DEPAKINE	SIR.	1 *	1 SIR.	8	300,00ML	719	
DEPAKINE CHRONO-300	CPR.	1 *	50 CPR.			673	
DEPAKINE CHRONO-500	CPR.	1 *	50 CPR.			1.085	652
DEPAKINE ENTERIC150	CPR.ENT.	1 *	100 CPR.			588	
DEPAKINE ENTERIC-300	CPR.ENT.	1 *	100 CPR.			867	
DEPAKINE ENTERIC-500	CPR.	1 *	100 CPR.			1.314	871
DEPO MEDROL	SOL.INJ.	1 *	1 SER.	8	1,00ML	334	
DEPO MEDROL	SOL.INJ.	1 *	1 VIAL	8	1,00ML	334	
DEPO MEDROL	SOL.INJ.	1 *	1 SER.	8	2,00ML	632	
DEPO MEDROL	SOL.INJ.	1 *	1 VIAL	8	2,00ML	632	
DEPO MEDROL	SOL.INJ.	1 *	1 VIAL	8	5,00ML	1.163	726
DEPO MEDROL	SOL.INJ.	1 *	3 SER.	8	1,00ML	894	
DEPO MEDROL	SOL.INJ.	1 *	3 VIALS	8	1,00ML	894	
DEPO MEDROL + LIDOCAINE	SOL.INJ.	1 *	1 VIAL	8	1,00ML	334	
DEPO MEDROL + LIDOCAINE	SOL.INJ.	1 *	1 VIAL	8	2,00ML	632	
DEPO MEDROL + LIDOCAINE	SOL.INJ.	1 *	3 VIALS	8	1,00ML	894	
DEPO PROVERA	SOL.INJ.	1 *	1 SER.	8	1,00ML	295	
DEPO-PROVERA-1000	SUSP.INJ.	1 *	1 VIAL	8	6,70ML	1.190	753
DEPO PROVERA-500	SUSP.INJ.	1 *	1 VIAL	8	3,30ML	744	
DEPOSTAT	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.SER.			1.041	609
DEPRONAL	CPS	1 *	30 CPS			255	
DEPRONAL	CPS	1 *	100 CPS			726	
DERMOVATE	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	275	
DERMOVATE	LOT.	1 *	1 LOT.	8	30,00ML	275	
DERMOVATE	ONG.	1 *	1 ONG.	8	30,00G	275	
DESFERAL	PDRE	1 *	10 FL.			1.874	1.408
DESURIC	CPR.	1 *	30 CPR.			410	
DESURIC	CPR.EFF.	1 *	30 CPR.			410	
DIABINESE	CPR.	1 *	100 CPR.			740	
DIAFUSOR 10	SYST.THERAP.TD	1 *	30 SYST.	8	20,00CM2	1.308	866
DIAFUSOR 15	SYST.THERAP.TD	1 *	30 SYST.	8	30,00CM2	1.731	1.270
DIAFUSOR 5	SYST.THERAP.TD	1 *	30 SYST.	8	10,00CM2	977	
DIAFUSOR 7,5	SYST.THERAP.TD	1 *	30 SYSTEMES	8	15,00CM2	1.149	713
DIAMOX	CPR.	1 *	25 CPR.			271	
DIAMOX	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FIOLE			262	
DIAMOX SUSTETS	CPS RET.	1 *	40 SUSTETS			427	
DIAMOX SUSTETS	CPS RET.	1 *	20 SUSTETS			427	
DIBERTIL	CPS	1 *	30 CPS			128	
DIBERTIL	CPS	1 *	30 CPS			231	
DICHLOTRIDE	CPR.	1 *	25 CPR.			165	
DIGITALINE-NATIVELLE	CPR.	1 *	40 CPR.			64	
DIGOXINE-NATIVELLE	CPR.	1 *	40 CPR.			74	
DI-HYDAN	CPR.	1 *	60 CPR.			86	
DIHYDRAL	CPR.	1 *	75 CPR.			247	
DILLAR	CPR.	1 *	10 CPR.			134	
DILLAR	CPR.	1 *	30 CPR.			345	
DIPHANTOINE	CPR.	1 *	100 CPR.			154	
DIPIPERON	CPR.	1 *	20 CPR.			113	
DIPIPERON	CPR.	1 *	60 CPR.			271	
DIPIPERON	GTTES	1 *	1 GTTES	8	60,00ML	295	
DIPROLENE	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	275	
DIPROLENE	ONG.	1 *	1 ONG.	8	30,00G	275	
DIPROPHOS	SOL.INJ.	1 *	1 VIAL	8	1,00ML	370	

DIPROPHOS	SOL.INJ.	1 *	3 VIALS	8	1,00ML	891	
DIPROPHOS D.S.	SOL.INJ.	1 *	1 VIAL	8	1,00ML	370	
DIPROPHOS D.S.	SOL.INJ.	1 *	1 VIAL	8	2,00ML	579	
DIPROSONE	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	275	
DIPROSONE	LOT.	1 *	1 LOT.	8	30,00ML	275	
DIPYRIDAN	DRG.	1 *	100 DRG.			383	
DIRYTMIN	CPR.	1 *	40 DURETTES			461	
DIRYTMIN	CPR.	1 *	120 DURETTES			1.069	637
DIPYTHIN	GELULES	1 *	120 GELULES			744	
DISIPAL	CPR.	1 *	100 CPR.			228	
DISTRANEURINE	CPS	1 *	25 CPS			201	
DISTRANEURINE	CPS	1 *	100 CPS			630	
DISTRANEURINE	SOL.P.PERF.	1 *	1 SOL.P.PERF.	8	500,00ML	595	
DIXERAN	DRG.	1 *	50 DRG.			109	
DIXERAN	DRG.	1 *	50 DRG.			186	
DOGMATIL	CPR.	1 *	12 CPR.			410	
DOLANTINE	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	2,00ML	102	
DOLOFIN	DRG.	1 *	30 DRG.SS BLIST.			208	
DOLOFIN	DRG.	1 *	100 DRG.SS BLIST.			544	
DOMINAL	DRG.	1 *	20 DRG.			66	
DOMINAL	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.			86	
DOMINAL FORTE	CPR.	1 *	20 CPR.			74	
DOMINAL FORTE	CPR.	1 *	50 CPR.			149	
DOMINAL FORTE	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.			105	
DOXY-KOMB-KARL ENGELHARD	CPS	1 *	7 CPS			133	
DOXYLETS-100	GELULES	1 *	10 GELULES BLIST			461	
DOXYLETS-200	GELULES	1 *	10 GELULES BLIST			731	
DOXYMYCINE	CPR.	1 *	10 CPR.			461	
DOXYMYCINE	GELULES	1 *	10 GELULES			461	
DOXYTAB	GELULES	1 *	10 GELULES			461	
DOXYTAB	GRAN.	1 *	10 SACH.			461	
DOXY-200 KARL ENGELHARD	CPS	1 *	7 CPS			230	
DROXARYL	SUPP.	1 *	12 SUPP.			216	
DUPHASTON	CPR.	1 *	42 CPR.			823	
DURACEF	CPR.DISP.	1 *	16 CPR.			536	
DURACEF	GELULES	1 *	16 GELULES			536	
DURACEF	PDRE P.SUSP.	1 *	1 PDRE P.SUSP.	8	80,00ML	303	
DURACEF	PDRE P.SUSP.	1 *	1 PDRE P.SUSP.	8	80,00ML	486	
DUVIUM	GRAN.	1 *	30 SACH.			314	
DYNATRA-50	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.			446	
DYTAC	CPS	1 *	28 CPS			289	
DYTENZIDE	CPR.	1 *	28 CPR.			297	
DYTENZIDE	CPR.	1 *	112 CPR.			1.086	653
EFFORTIL	SOL.INJ.	1 *	6 AMP.			74	
EFUDIX	ONG.	1 *	1 ONG.	8	20,00G	272	
ELDISINE	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.			4.735	4.150
ELTHYRONE	CPR.	1 *	100 CPR.SEC.			133	
ELTHYRONE	CPR.	1 *	100 CPR.			180	
ELTHYRONE	CPR.	1 *	100 CPR.			289	
ELTHYRONE	CPR.	1 *	100 CPR.SEC.			390	
ELTHYRONE	CPR.	1 *	100 CPR.			474	
ELVORINE-7,5	CPR.	1 *	10 CPR.SS BLIST.			2.444	1.954
EPIFRIN	COLL.	1 *	1 COLL.	8	10,00ML	214	
EPIPROPANE	CPR.	1 *	100 CPR.			164	

ERYTHROCINE	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FIOLE			593	
ERYTHROCINE	PDRE P.SUSP.	1 *	1 PDRE P.SUSP.	8	80,00ML	345	
ERYTHRO FORTE-500	CPR.ENR.	1 *	16 CPR.			491	
ERYTHROFORTE-500	GRAN.	1 *	16 SACH.			491	
ERYTHRO-250	PDRE P.SIR.	1 *	1 PDRE P.SIR.	8	80,00ML	345	
ERYTHRO-500	PDRE	1 *	16 SACH.			491	
ESIDREX	CPR.	1 *	20 CPR.			70	
ESIDREX	CPR.	1 *	100 CPR.			281	
ESTRACYT	GELULES	1 *	40 GELULES			3.464	2.932
ESTRACYT	GELULES	1 *	100 GELULES			7.171	6.485
ESTRACYT	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	10 FIOLES			4.182	3.620
ESUCOS	CPR.	1 *	100 CPR.			237	
ESUCOS	CPR.	1 *	25 CPR.			98	
ESUCOS	CPR.	1 *	100 CPR.			320	
ESUCOS	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.	8	2,00ML	96	
ETHRANE	SOL.	1 *	1 SOL.	8	250,00ML		2.484
EUMOVATE	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	319	
EUMOVATE	ONG.	1 *	1 ONG.	8	30,00G	319	
EUSAPRIM	CPR.AD.	1 *	20 CPR.			185	
EUSAPRIM	CPR.AD.	1 *	50 CPR.			416	
EUSAPRIM	SIR.PED.	1 *	1 SIR.PED.	8	100,00ML	134	
EUSAPRIM	SOL.P.PERF.	1 *	10 AMP.	8	5,00ML		432
EUSAPRIM FORTE	CPR.	1 *	10 CPR.			185	
EUSAPRIM FORTE	CPR.	1 *	30 CPR.			398	
EUSAPRIM FORTE	CPR.	1 *	200 CPR.				1.523
EVADYNE	CPR.	1 *	60 CPR.			226	
EXACYL	CPR.	1 *	100 CPR.			695	
EXACYL	CPR.	1 *	20 CPR.			315	
EXACYL	SOL.BUV.	1 *	10 AMP.	8	10,00ML	405	
EXACYL	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	5,00ML	209	
FARLUTAL	CPR.	1 *	40 CPR.			548	
FENTANYL	SOL.INJ.	1 *	30 AMP.	8	2,00ML		431
FENTANYL	SOL.INJ.	1 *	50 AMP.	8	10,00ML		2.847
FIBORAN	GELULES	1 *	40 GELULES			566	
FIBORAN	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	20,00ML	140	
FIBROCARD	GELULES	1 *	30 GELULES			373	
FIBROCARD	GELULES	1 *	30 GELULES			442	
FLAGYL	CPR.	1 *	20 CPR.			233	
FLAGYL	OV.	1 *	10 OV.			131	
FLAGYL	SOL.INJ.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	100,00ML		225
FLAGYL	SOL.INJ.	1 *	1 POCHE VIAFLEX	8	300,00ML		540
FLEMOXIN	SUSP.	1 *	1 SUSP.	8	80,00ML	333	
FLEMOXIN SOLUTAB	CPR.	1 *	8 CPR.			580	
FLEMOXIN SOLUTAB	CPR.	1 *	16 CPR.SOL.			586	
FLEMOXIN SOLUTAB	CPR.PED.	1 *	16 CPR.SEC.			333	
FLOXAPEN	CPS	1 *	16 CPS			394	
FLOXAPEN	CPS	1 *	16 CPS			674	
FLOXAPEN	SIR.	1 *	1 SIR.	8	80,00ML	403	
FLUANXOL	DRG.	1 *	30 DRG.			98	
FLUANXOL	DRG.	1 *	50 DRG.			153	
FLUANXOL	DRG.	1 *	50 DRG.			219	
FLUANXOL	DRG.	1 *	50 DRG.			347	
FLUANXOL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	20,00ML	280	
FLUANXOL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	10,00ML	1.395	949

FLUANXOL DEPOT	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	1,00ML	201	
FLUANXOL DEPOT	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	2,00ML	311	
FLUANXOL DEPOT	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	1,00ML	661	
FLUOROURACIL-DAVID BULL	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	100,00ML	1.134	699
FLUOROURACIL-DAVID BULL	SOL.INJ.	1 *	5 FL.	8	10,00ML	675	
FLUOROURACIL-DAVID BULL	SOL.INJ.	1 *	5 FL.	8	20,00ML	1.134	699
FLUORO-URACIL-ROCHE	SOL.INJ.	1 *	5 VIALS	8	5,00ML	673	
FLUORO-URACIL-ROCHE	SOL.INJ.	1 *	10 VIALS	8	5,00ML		696
FLUROBLASTINE	SOL.INJ.	1 *	1 FIOLE	8	10,00ML	268	
FML LIQUIFILM	COLL.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	307	
FORTAL	CPR.	1 *	30 CPR.			290	
FORTAL	CPR.	1 *	100 CPR.			773	
FORTAL	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.	8	1,00ML	124	
FORTAL	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,00ML	332	
FORTAL	SUPP.	1 *	10 SUPP.			155	
FRENACTIL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	15,00ML	219	
FRENACTIL	GTTES	50 *	1 FL.	8	15,00ML		5.658
FROBEN	DRG.	1 *	100 DRG.			632	
FROBEN	DRG.	1 *	60 DRG.			719	
FROBEN RETARD	GELULES RET.	1 *	30 GELULES			791	
FUNGIZONE	SOL.P.PERF.	1 *	1 VIAL			446	
FURADANTINE	SUSP.PED.	1 *	1 SUSP.PED.	8	100,00ML	151	
FURADANTINE MC	CPS	1 *	50 CPS			222	
FURADANTINE MC	CPS	1 *	50 CPS			384	
GABBRORAL	CPR.	1 *	16 CPR.			410	
GARASONE	COLL.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	235	
GARASONE	POMM.	1 *	1 POMM.	8	3,50G	177	
GASTROGRAFIN	SOL.	1 *	5 FL.	8	100,00ML		963
GASTROSIL	CPR.	1 *	20 CPR.			132	
GASTROSIL	CPR.	1 *	50 CPR.			300	
GASTROSIL	CPR.	1 *	100 CPR.			559	
GASTROSIL RETARD	CPS	1 *	100 CPS			1.315	
GEOMYCINE	COLL.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	220	
GEOMYCINE	POMM.	1 *	1 POMM.	8	3,50G	165	
GESTANON	CPR.	1 *	50 CPR.			616	
GLIBENESE	CPR.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			328	
GLIBENESE	CPR.	1 *	100 CPR.SS BLIST.			909	
GLUCAGON-NOVO	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.			1.451	1.003
GLUCOPHAGE-500	CPR.	1 *	60 CPR.			224	
GLUCOPHAGE-850	CPR.	1 *	100 CPR.			450	
GRISEOFULVIN LEO	CPR.	1 *	100 CPR.			332	
GYNO CANESTENE	CPR.	1 *	6 CPR.			253	
GYNO-CANESTENE-1	CPR.	1 *	1 CPR.			203	
GYNO-CANESTENE-3	CR.	1 *	1 CR.	8	20,00G	263	
GYNO-DAKTARIN	CR.	1 *	1 CR.	8	78,00G	449	
GYNO-DAKTARIN	OV.	1 *	7 OV.			403	
GYNO-DAKTARIN	OV.	1 *	1 OV.			298	
GYNO-MONTRIL	CPR.	1 *	6 CPR.			253	
GYNO PEVARYL	CR.	1 *	1 CR.	8	78,00G	444	
GYNO PEVARYL	OV.	1 *	3 OV.			257	
HALDOL	CPR.	1 *	50 CPR.			118	
HALDOL	CPR.	1 *	250 CPR.				308
HALDOL	CPR.	1 *	25 CPR.			203	

HALDOL	CPR.	1 *	250	CPR.				1.051
HALDOL	CPR.	1 *	25	CPR.			469	
HALDOL	CPR.	1 *	250	CPR.				2.424
HALDOL	CPR.	1 *	20	CPR.			1.221	782
HALDOL	CPR.	1 *	100	CPR.				3.524
HALDOL	GTTES	1 *	1	GTTES	8	15,00ML	117	
HALDOL	GTTES	1 *	1	GTTES	8	30,00ML	213	
HALDOL	GTTES	50 *	1	FL.	8	15,00ML		3.032
HALDOL	GTTES	1 *	1	GTTES	8	30,00ML	989	
HALDOL	SOL.INJ.	1 *	5	AMP.	8	1,00ML	242	
HALDOL DECANOAS	SOL.INJ.	1 *	1	AMP.	8	1,00ML	516	
HALDOL DECANOAS	SOL.INJ.	1 *	5	AMP.	8	1,00ML		1.185
HALDOL DECANOAS	SOL.INJ.	1 *	1	AMP.	8	1,00ML	824	
HALDOL DECANOAS	SOL.INJ.	1 *	5	AMP.	8	1,00ML		2.368
HALDOL DECANOAS	SOL.INJ.	1 *	1	AMP.	8	3,00ML	1.143	707
HALDOL DECANOAS	SOL.INJ.	1 *	5	AMP.	8	3,00ML		3.553
HEPARINE-NOVO	SOL.INJ.	1 *	1	FIOLE	8	5,00ML	166	
HEPARIN LEO	SOL.INJ.	1 *	1	FL.	8	5,00ML	166	
HEPARIN LEO	SOL.INJ.	1 *	1	FL.	8	5,00ML	683	
HEPTAMYL	SOL.INJ.	1 *	6	AMP.	8	5,00ML	95	
HICONCIL	GELULES	1 *	16	GELULES			580	
HICONCIL	PDRE P.SUSP.	1 *	1	PDRE P.SUSP.	8	80,00ML	333	
HIPREX	CPR.	1 *	50	CPR.			414	
HOSTACYCLINE	DRG.	1 *	16	DRG.			454	
HYDREA	CPS	1 *	20	CPS			305	
HYDROCORTISONE-ROUSSEL	CPR.	1 *	20	CPR.			243	
HYGROTON 50	CPR.	1 *	30	CPR.			126	
HYGROTON 50	CPR.	1 *	100	CPR.			362	
HYPERSTAT	SOL.INJ.	1 *	1	AMP.	8	20,00ML	932	
HYPNOMIDATE	SOL.INJ.	1 *	50	AMP.	8	10,00ML		3.358
IBUSLOW 300	GELULES RET.	1 *	40	GELULES			221	
IBU SLOW 600	CPR.RET.	1 *	60	CPR.SEC.			531	
ILOSONE	CPR.	1 *	16	CPR.			491	
ILOSONE	SIR.	1 *	1	SIR.	8	80,00ML	182	
ILOSONE FORTE	SIR.	1 *	1	SIR.	8	80,00ML	345	
ILOSONE S-500	GRAN.P.SUSP.	1 *	12	SACH.			375	
IMAP	SOL.INJ.	1 *	1	VIAL	8	6,00ML	729	
IMODIUM	CPS	1 *	60	CPS			579	
IMODIUM	CPS	1 *	200	CPS			1.542	1.089
IMODIUM	SOL.	1 *	1	SOL.	8	100,00ML	168	
IMURAN	CPR.	1 *	100	CPR.			1.904	1.437
IMURAN MITIS	CPR.ENR.	1 *	100	CPR.			1.254	814
INDERAL	CPR.	1 *	50	CPR.			104	
INDERAL	CPR.	1 *	50	CPR.			239	
INDERAL	CPR.	1 *	100	CPR.			440	
INDERALRETARD	CPS	1 *	28	CPS			521	
INDERALRETARD	CPS	1 *	56	CPS			833	
INDERAL RETARD MITIS	CPS	1 *	42	CPS			399	
INDOCID	CPS	1 *	30	CPS			287	
INDOCID	CPS	1 *	100	CPS			766	
INDOCID	GELULES	1 *	100	GELULES			476	
INDOCID	SUPP.	1 *	12	SUPP.			259	
INDOCID I.M.	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	6	FL.	8	2,00ML	363	
INDOCID I.V.	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3	FL.			1.398	952

INDOCID RETARD	GELULES	1 * 30 GELULES			437	
INDOCID RETARD	GELULES	1 * 50 GELULES			586	
INDOCOLLYRE	COLL.	1 * 1 FL.	8	5,00ML	269	
INFECTOFLAM	COLL.	1 * 1 COLL.	8	5,00ML	235	
INFECTOFLAM	POMM.	1 * 1 POMM.	8	4,00G	203	
INIPROL	SOL.INJ.	1 * 1 AMP.	8	5,00ML	438	
ISOCARD	SPRAY	1 * 1 FL.DOS.	8	20,00ML	242	
ISOPAQUE	SOL.INJ.	1 * 1 VIAL	8	50,00ML	284	
ISOPAQUE CYSTO	SOL.INJ.	1 * 1 FL.	8	300,00ML	519	
ISOPAQUE PRO INFUSIONE	SOL.P.PERF.	1 * 1 FL.	8	250,00ML	609	
ISOPTO CARPINE	COLL.	1 * 1 COLL.	8	15,00ML	111	
ISOPTO CARPINE	COLL.	1 * 1 COLL.	8	15,00ML	152	
ISOPTO-CETAMIDE	COLL.	1 * 1 COLL.	8	15,00ML	96	
ISOPTO CETAPRED	COLL.	1 * 1 COLL.	8	5,00ML	139	
ISORDIL	CPR.	1 * 60 CPR.			132	
ISORDIL	CPR.	1 * 180 CPR.			318	
ISORDIL	CPR.	1 * 120 CPR.			287	
ISORDIL	CPR.	1 * 120 CPR.			619	
KARIL	SOL.INJ.	1 * 5 AMP.			1.101	
KARIL	SOL.INJ.	1 * 5 SER.			1.101	
KARIL-50	SOL.P.PERF.	1 * 5 AMP.			752	
KARIL-50	SOL.P.PERF.	1 * 5 SER.			752	
KAYEXALATE CALCIUM	PDRE	1 * 1 PDRE	8	300,00G	1.077	644
KAYEXALATE SODIUM	PDRE	1 * 1 PDRE	8	450,00G	1.213	774
KEFUROX-1500	PDRE P.PREP.INJ.	1 * 1 FL.			581	
KEFUROX-750	PDRE P.PREP.INJ.	1 * 3 FL.			872	
KEFZOL	PDRE P.PREP.INJ.	1 * 3 AMP.			741	
KELATIN	CPR.	1 * 100 CPR.			1.461	1.012
KELFIZINA	CPR.	1 * 10 CPR.			83	
KEMADRIN	CPR.	1 * 100 CPR.			249	
KEMADRIN	SOL.INJ.	1 * 5 AMP.			199	
KENACORT	CPR.	1 * 30 CPR.			371	
KENACORT-A SOLUBILE	SOL.INJ.	1 * 1 AMP.	8	2,00ML	532	
KENACORT-A SOLUBILE	SOL.INJ.	1 * 3 AMP.	8	2,00ML	1.190	753
KENACORT-A 10	SOL.INJ.	1 * 1 FIOLE	8	5,00ML	347	
KENACORT-A 40	SUSP.INJ.	1 * 1 AMP.SER.	8	1,00ML	383	
KENACORT-A 40	SUSP.INJ.	1 * 3 AMP.SER.	8	1,00ML	934	
KENACORT-A 40	SUSP.INJ.	1 * 1 AMP.SER.	8	2,00ML	626	
KINIDINE	CPR.ACT.PROL.	1 * 40 DUR.			291	
KINIDINE	CPR.ACT.PROL.	1 * 100 DUR.			595	
KONAKION	SOL.INJ.	1 * 3 AMP.	8	0,50ML	67	
LANOXIN	CPR.	1 * 60 CPR.			111	
LANOXIN	CPR.	1 * 60 CPR.			118	
LANOXIN	CPR.	1 * 120 CPR.			190	
LANOXINE-PG	ELIXIR PED.	1 * 1 ELIXIR PED.	8	60,00ML	186	
LASIX	CPR.	1 * 12 CPR.			112	
LASIX	CPR.	1 * 50 CPR.			385	
LASIX	SOL.INJ.	1 * 5 AMP.	8	2,00ML	127	
LASIX PROLONGATUM	CPS	1 * 30 CPS SS BLIST.			257	
LEDERCORT	CPR.	1 * 30 CPR.			371	
LEDERCORT	CPR.	1 * 15 CPR.			371	
LEDERCORT	CPR.	1 * 50 CPR.			1.175	738
LEDERCORT PARENTERAL FORTE	SOL.INJ.	1 * 1 AMP.SER.	8	1,00ML	383	

LEDERCORT PARENTERAL FORTE	SOL.INJ.	1 *	1 FIOLE	8	1,00ML	383	
LEDERCORT PARENTERAL FORTE	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.SER.	8	2,00ML	626	
LEDERCORT PARENTERAL FORTE	SOL.INJ.	1 *	3 FIOLES	8	1,00ML	934	
LEDERCORT PARENTERAL INTRALESIONEL	SOL.INJ.	1 *	1 FIOLE	8	5,00ML	750	
LEDERMYCIN	CPS	1 *	16 CPS			573	
LEDERSPAN	SUSP.INJ.	1 *	1 AMP.SER.			383	
LEDERSPAN	SUSP.INJ.	1 *	1 FL.	8	1,00ML.	383	
LEDERSPAN	SUSP.INJ.	1 *	3 FL.	8	1,00ML.	934	
LEDERTEPA	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.			167	
LEDERTREXATE	CPR.	1 *	30 CPR.			230	
LEDERTREXATE SODIUM	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	12 FL.			1.337	893
LEDERTREXATE SP	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	2,00ML	163	
LEDERVORIN-CALCIUM 15	CPR.	1 *	10 CPR.			2.444	1.954
LERIVON 10	CPR.	1 *	30 CPR.			217	
LERIVON 10	CPR.	3 *	30 CPR.			519	
LERIVON 30	CPR.	1 *	50 CPR.			791	
LERIVON-60	CPR.	3 *	10 CPR.			934	
LEUKERAN	CPR.	1 *	25 CPR.			431	
LINCOCIN	CPS	1 *	16 CPS			735	
LINCOCIN	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.SER.	8	2,00ML	623	
LINCOCIN	SOL.INJ.	1 *	6 AMP.SER.	8	2,00ML	1.105	671
LIORESAL	CPR.	1 *	50 CPR.			916	
LIPANTHYL	GELULES	1 *	50 GELULES			275	
LIPANTHYL-200 MICRONISED	GELULES	1 *	30 GELULES			570	
LIPIODOL ULTRA FLUIDE	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	5,00ML	119	
LIQUEMINE	SOL.INJ.	1 *	25 AMP.	8	5,00ML		1.889
LOBLONE	CPR.	1 *	100 CPR.			479	
LOCACORTENE	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	386	
LOCACORTENE	LOT.	1 *	1 LOT.	8	15,00ML	207	
LOCACORTENE	ONG.	1 *	1 ONG.	8	30,00G	386	
LOCACORTENE VIOFORME	GTTES	1 *	1 GTTES	8	7,50ML	77	
LOCOID	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	256	
LOCOID	LIPOCR.	1 *	1 LIPOCR.	8	30,00G	256	
LOCOID	LOT.	1 *	1 LOT.	8	30,00ML	256	
LOCOID	ONG.	1 *	1 ONG.	8	30,00G	256	
LOCOID CRELO	EM.	1 *	1 EM.	8	30,00G	256	
LOGROTON DIVITABS	CPR.	1 *	28 DIVITABS			726	
LOGROTON DIVITABS	CPR.	1 *	56 DIVITABS			1.102	668
LOMUDAL	CPS	1 *	30 SPINCAPS			346	
LOMUDAL	CPS	1 *	50 SPINCAPS			530	
LOMUSOL	SPRAY	1 *	1 SPRAY	8	13,00ML	258	
LONGUM	CPR.	1 *	4 CPR.			267	
LOPRESOR	CPR.	1 *	30 CPR.			370	
LOPRESOR	CPR.	1 *	100 CPR.			981	
LOPRESOR OROS-100	CPR.	1 *	28 CPR.			433	
LOPRESOR OROS-200	CPR.	1 *	28 CPR.			692	
LOXAPAC	CPR.	1 *	100 CPR.			358	
LOXAPAC	CPR.	1 *	100 CPR.			581	
LOXAPAC	CPR.	1 *	100 CPR.			896	
L-THYROXINE-CHRISTIAENS	CPR.	1 *	100 CPR.			133	
L-THYROXINE-CHRISTIAENS	CPR.	1 *	100 CPR.			180	
L-THYROXINE-CHRISTIAENS	CPR.	1 *	100 CPR.			289	
L-THYROXINE-CHRISTIAENS	CPR.	1 *	100 CPR.			390	
L-THYROXINE-CHRISTIAENS	CPR.	1 *	100 CPR.			474	
LUDIOMIL	CPR.	1 *	50 CPR.			158	

LUDIOMIL	CPR.	1 *	30 CPR.			190	
LUDIOMIL	CPR.	1 *	100 CPR.			506	
LUDIOMIL	CPR.	1 *	30 CPR.			332	
LUDIOMIL	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.			263	
LYSOMUCIL	SOL.INJ.	1 *	20 AMP.	8	3,00ML	335	
MACROMYCINE	GRAN.	1 *	16 SACH.			345	
MACROMYCINE	GRAN.	1 *	16 SACH.			491	
MACROMYCINE	GRAN.	1 *	16 SACH.			712	
MANDOL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 FIOLES MULTID			802	
MANIPREX	DRG.	1 *	100 DRG.			186	
MARCOUMAR	CPR.	1 *	25 CPR.			92	
MATHOINE	CPR.	1 *	100 CPR.			338	
MAXIDEX	COLL.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	246	
MAXITROL	COLL.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	282	
MAXZIDE	CPR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			446	
MAXZIDE	CPR.	1 *	56 CPR.SS BLIST.			833	
MEDIHALER ISO	AER.	1 *	400 D.			201	
MEDIHALER ISO FORTE	AER.	1 *	400 D.			249	
MEDROL	CPR.	1 *	30 CPR.			351	
MEDROL	CPR.	1 *	20 CPR.			1.370	925
MEDROL-A	CPR.	1 *	14 CPR.			626	
MEDROL-A	CPR.	1 *	50 CPR.			1.722	1.262
MEDROL PAK	CPR.	1 *	21 CPR.			263	
MEPHENON	CPR.	1 *	25 CPR.			102	
MEPHENON	SOL.INJ.	1 *	6 AMP.	8	1,00ML	102	
MERVAN	CPR.	1 *	30 CPR.			555	
MERVAN	CPR.	1 *	60 CPR.			889	
MERVAN	CPR.	1 *	48 CPR.			444	
MERVAN	CPR.	1 *	96 CPR.			712	
MERVAN FORTE	SOL.INJ.	1 *	6 AMP.	8	5,00ML	464	
MESTINON	CPR.	1 *	50 CPR.			43	
MESTINON	DRG.	1 *	150 DRG.			515	
METHYLPREDNISOLONE-DAVID BULL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.VERRE			3.230	2.707
METHYLPREDNISOLONE-DAVID BULL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.VERRE			1.976	1.505
MEXITIL	GELULES	1 *	30 GELULES SS BL			406	
MEXITIL	GELULES	1 *	100 GELULES SS BL			1.078	645
MEXITIL	GELULES ACT.PROL.	1 *	50 PERLONGUETTES			1.078	645
MEXITIL	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	10,00ML	688	
MINIDIAB	CPR.	1 *	30 CPR.			328	
MINIDIAB	CPR.	1 *	90 CPR.			816	
MINIPRESS	CPR.	1 *	100 CPR.SS BLIST.			1.479	1.029
MINITRAN-10	SYST.THERAP.TD	1 *	30 SYST.			1.308	866
MINITRAN-15	SYST.THERAP.TD	1 *	30 SYST.			1.731	1.270
MINITRAN-5	SYST.THERAP.TD	1 *	30 SYST.			977	
MINOCIN	CPS	1 *	10 CPS SS BLIST.			504	
MINOCIN	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 FL.			480	
MINOTAB-100	CPR.PELLIC.	1 *	10 CPR.			504	
MINO-50	CPR.	1 *	20 CPR.			504	
MINO-50	CPR.	1 *	42 CPR.			953	
MIOTIC DOUBLE	POMM.	1 *	1 POMM.	8	4,00G	95	
MIRCOL	CPR.	1 *	20 CPR.			181	
MISTABRON	SOL.	1 *	6 AMP.	8	3,00ML	403	
MITOMYCIN-C-KYOWA	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	10 FIOLES	8	20,00ML	2.646	2.148
MITOMYCIN-C-KYOWA	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 FIOLES			3.248	2.724

MITOMYCIN-C-KYOWA	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	2 FIOLES			3.931	3.379
MODURETIC	CPR.	1 *	28 CPR.			280	
MODURETIC	CPR.	1 *	56 CPR.			599	
MODURETIC	CPR.	1 *	112 CPR.			1.082	649
MONOMACK	CPR.	1 *	50 CPR.			437	
MONOMACK	CPR.	1 *	100 CPR.			808	
MONOMACK	CPR.	1 *	50 CPR.			641	
MONOMACK	CPR.	1 *	100 CPR.			1.187	
MONO MACK DEPOT	CPR.RET.	1 *	10 CPR.SS BLIST.			478	
MONO MACK DEPOT	CPR.RET.	1 *	20 CPR.SS BLIST.			860	
MONO MACK DEPOT	CPR.RET.	1 *	50 CPR.SS BLIST.			1.869	
MONOMACK-50 D	CPR.RET.	1 *	20 CPR.SS BLIST.			627	
MONOMACK-50 D	CPR.RET.	1 *	50 CPR.SS BLIST.			1.362	
MONOMACK-50 D	CPR.RET.	1 *	100 CPR.SS BLIST.			2.451	
MOTILIUM	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	274	
MOTILIUM	SOL.	1 *	1 SOL.	8	200,00ML	182	
MOTILIUM	SUPP.	1 *	6 SUPP.			109	
MOTILIUM	SUPP.	1 *	6 SUPP.			169	
MOTILIUM	SUPP.	1 *	6 SUPP.			274	
MOTRIN	CPR.	1 *	50 CPR.			441	
MOVISTAL	SOL.	1 *	1 SOL.	8	200,00ML	146	
MOXACEF	GELULES	1 *	16 GELULES			536	
MOXACEF	PDRE P.SUSP.	1 *	1 PDRE P.SUSP.	8	80,00ML	486	
MOXACEF	SUSP.	1 *	1 SUSP.	8	80,00ML	303	
MUSCARAN	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	1,00ML	145	
MYAMBUTOL	CPR.	1 *	200 CPR.			1.754	1.293
MYAMBUTOL	CPR.	1 *	100 CPR.			1.509	1.058
MYAMBUTOL	SOL.INJ.	1 *	20 AMP.			1.056	624
MYLERAN	CPR.	1 *	100 CPR.			673	
MYOPLEGINE	SOL.INJ.	1 *	1 FIOLE	8	10,00ML	85	
MYSOLINE	CPR.	1 *	100 CPR.			150	
NAPROSYNE	CPR.	1 *	20 CPR.			259	
NAPROSYNE	CPR.	1 *	50 CPR.			519	
NAPROSYNE	CPR.	1 *	30 CPR.			623	
NAPROSYNE	CPR.ENT.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			623	
NAPROSYNE	SUPP.	1 *	12 SUPP.			280	
NAPROSYNE INSTANT	PDRE	1 *	30 SACHETS			623	
NARCAN	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.			1.591	1.137
NARCARICIN MITE	CPR.	1 *	100 CPR.			285	
NATULAN	CPS	1 *	50 CPS			232	
NAXOGIN	CPR.	1 *	12 CPR.			95	
NEBACETINE	SOL.	1 *	1 SOL.	8	10,00ML	127	
NEOBACITRACINE	SOL.	1 *	1 SOL.	8	10,00ML	162	
NEOMYCINE DIAMANT	CPR.	1 *	16 CPR.			266	
NEONTAGAR	CPR.	1 *	20 CPR.			83	
NEPRESOL	CPR.	1 *	100 CPR.			177	
NERISONA	CR.	1 *	1 CR.	8	15,00G	134	
NERISONA	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	213	
NERISONA	POMM.	1 *	1 POMM.	8	15,00G	134	
NERISONA	POMM.	1 *	1 POMM.	8	30,00G	213	
NERISONA	POMM.GRASSE	1 *	1 POMM.GRASSE	8	15,00G	134	
NERISONA	POMM.GRASSE	1 *	1 POMM.GRASSE	8	30,00G	213	
NERISONA FORTE	POMM.	1 *	1 POMM.	8	15,00G	161	
NETROMYCINE	SOL.INJ.	1 *	3 VIALS			1.647	1.190

NETROMYCINE-400 SINGLE DOSE	SOL.INJ.	1 *	1	AMP.	8	2,00ML	1.509	1.058
NICOTIBINE-300	CPR.	1 *	30	CPR.			128	
NIFLURIL	GELULES	1 *	100	GELULES			382	
NILSTAT	GTTES	1 *	1	GTTES	8	30,00ML	202	
NITRODERM TTS-10	SYST.THERAP.TD	1 *	30	SYST.			1.308	866
NITRODERM TTS-15	SYST.THERAP.TD	1 *	30	SYST.			1.731	1.270
NITRODERM TTS-5	SYST.THERAP.TD	1 *	30	SYST.			977	
NITRODYL	SYST.THERAP.TD	1 *	30	UNITES			977	
NITRODYL	SYST.THERAP.TD	1 *	30	UNITES			1.308	866
NITRODYL	SYST.THERAP.TD	1 *	30	UNITES			1.731	1.270
NITROLINGUAL PUMPSPRAY	SPRAY	1 *	1	SPRAY	8	200,00D.	295	
NITRONG	CPR.	1 *	100	CPR.			391	
NITRUMON	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1	FL.			989	
NIVAQUINE	CPR.	1 *	20	CPR.			51	
NOCERTONE	CPR.	1 *	30	CPR.			355	
NOLVADEX	CPR.	1 *	30	CPR.			940	
NOLVADEX	CPR.	1 *	100	CPR.			2.096	1.620
NOLVADEX D	CPR.	1 *	60	CPR.			2.434	1.945
NOLVADEX FORTE	CPR.	1 *	30	CPR.			2.434	1.945
NORFLEX	CPR.	1 *	20	CPR.			106	
NORFLEX	CPR.	1 *	100	CPR.			468	
NORFLEX	SOL.INJ.	1 *	3	AMP.			154	
NORTRILEN	DRG.	1 *	50	DRG.			77	
NORTRILEN	DRG.	1 *	50	DRG.			150	
NORVIR	SOL.	1 *	5	FL.	8	90,00ML	11.994	11.107
NOVABRITINE	CPR.	1 *	8	TABS			580	
NOVERIL	DRG.	1 *	50	DRG.			552	
NOZINAN	CPR.	1 *	20	CPR.			75	
NOZINAN	CPR.	1 *	100	CPR.				176
NOZINAN	CPR.	1 *	20	CPR.			193	
NOZINAN	CPR.	1 *	100	CPR.				486
NOZINAN	GTTES	1 *	1	GTTES	8	30,00ML	115	
NOZINAN	SOL.INJ.	1 *	10	AMP.			149	
NYCOPREN	CPR.ENT.	1 *	30	CPR.SS BLIST.			343	
NYCOPREN	CPR.ENT.	1 *	30	CPR.SS BLIST.			623	
NYSCONITRINE	SOL.P.PERF.	1 *	6	AMP.			287	
NYSCONITRINE	SPRAY	1 *	1	FL.	8	300,00D.	371	
OBRACIN	SOL.INJ.	1 *	3	FIOLES MULTID	8	2,00ML	857	
OCUFLUR LIQUIFILM	COLL.	1 *	1	COLL.	8	5,00ML	240	
ONCOVIN	SOL.INJ.	1 *	1	FIOLE MULTID.	8	1,00ML	867	
ONCOVIN	SOL.INJ.	1 *	1	FIOLE MULTID.	8	2,00ML	1.342	898
OPHTAGRAM	COLL.	1 *	1	COLL.	8	5,00ML	220	
OPHTAGRAM	POMM.	1 *	1	POMM.	8	5,00G	220	
OPTIMINE	CPR.	1 *	30	CPR.			152	
OPTIMINE	SIR.	1 *	1	SIR.	8	120,00ML	138	
ORADEXON	CPR.	1 *	10	CPR.			68	
ORAP	CPR.	1 *	75	CPR.			512	
ORAP	GTTES	1 *	1	GTTES	8	14,00ML	251	
ORAP FORTE	CPR.	1 *	20	CPR.			512	
ORAP FORTE	CPR.	1 *	240	CPR.				3.187
ORGAMETRIL	CPR.	1 *	30	CPR.			185	
ORIMETEN	CPR.	1 *	100	CPR.SEC.			2.285	1.802
PALFIUM	CPR.	1 *	20	CPR.			105	

PALFIUM	CPR.	1 *	100 CPR.			418	
PALFIUM	SUPP.	1 *	6 SUPP.			105	
PASSIFLORA-LEHNING CPL.NO 57	GTTES	1 *	1 GTTES	8	30,00ML	168	
PAVULON	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	2,00ML	607	
PEDIAPHYLLIN-PL	CPR.	1 *	30 CPR.			142	
PEDIAPHYLLIN-PL	CPR.	1 *	100 CPR.			378	
PENADUR L.A.	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.			135	
PENGLOBE	CPR.	1 *	16 CPR.SS BLIST.			416	
PENI-ORAL	CPR.	1 *	15 CPR.			220	
PENSTAPHO	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FIOLE			82	
PENSTAPHO-N	GELULES	1 *	16 GELULES			361	
PENSTAPHO-N	PDRE P.SUSP.	1 *	1 PDRE P.SUSP.	8	80,00ML	133	
PENTREXYL	GELULES	1 *	16 GELULES			295	
PENTREXYL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 FIOLES			257	
PENTREXYL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	6 FIOLES			517	
PENTREXYL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FIOLE			188	
PENTREXYL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 FIOLES			159	
PENTREXYL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	6 FIOLES			319	
PENTREXYL H.D.	PDRE P.SUSP.	1 *	1 PDRE P.SUSP.	8	80,00ML	177	
PERGONAL-75	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 AMP.			1.218	779
PERSANTINE-75	DRG.	1 *	50 DRG.			239	
PERTOFRAN	DRG.	1 *	30 DRG.			119	
PERTOFRAN	DRG.	1 *	100 DRG.			383	
PEVARYL	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	204	
PEVARYL	LAIT	1 *	1 LAIT	8	30,00ML	204	
PEVARYL	PDRE SPRAY	1 *	1 PDRE SPRAY	8	200,00G	185	
PEVISONE	CR.	1 *	1 CR.	8	15,00G	162	
PHENYLEPHRINE BOURNONVILLE	COLL.	1 *	1 COLL.	8	10,00ML	95	
PHENYLEPHRINE BOURNONVILLE	COLL.	1 *	1 COLL.	8	10,00ML	105	
PIMAFUCORT	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	358	
PIMAFUCORT	LOT.	1 *	1 LOT.	8	30,00ML	358	
PIMAFUCORT	ONG.	1 *	1 ONG.	8	30,00G	358	
PIPORTIL	CPR.	1 *	30 CPR.			834	
PIPORTIL	GTTES	1 *	1 GTTES	8	10,00ML	982	
PIPORTIL LONGUM-4	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	4,00ML	477	
PIPORTIL LONGUM-4	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.	8	1,00ML	420	
PLAQUENIL	DRG.	1 *	100 DRG.			661	
PLATISTINE-10	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FIOLE				520
PLATISTINE-50	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FIOLE				2.081
PLENDIL	CPR.LIB.PROL.	1 *	28 CPR.			962	
PLENDIL MITIS	CPR.LIB.PROL.	1 *	28 CPR.			600	
POLARAMINE	SIR.	1 *	1 SIR.	8	100,00ML	103	
POLARAMINE REPETABS	CPR.ENR.	1 *	20 REPETABS			130	
POLLINEX	SUSP.INJ.	1 *	3 AMP.	8	0,50ML	1.997	1.526
POLLINEX S	SUSP.INJ.	1 *	3 SER.NO 3			1.997	1.526
POLYFLAM	CPR.ENR.	1 *	50 CPR.			611	
POLYGYNAX	OV.	1 *	12 OV.			233	
PRAZINE	DRG.	1 *	50 DRG.			103	
PRAZINE	DRG.	1 *	50 DRG.			179	
PRAZINE	DRG.	1 *	50 DRG.			307	
PRAZINE	GTTES	1 *	1 GTTES	8	15,00ML	58	
PRAZINE	GTTES	1 *	1 GTTES	8	120,00ML	239	
PRAZINE	SOL.INJ.	1 *	1 VIAL	8	10,00ML	97	
PREDNICORT	CPR.	1 *	30 CPR.			149	
PREDNISONE NEOMYCINE ASTA MEDICA	POMM.	1 *	1 POMM.	8	3,00G	80	

PREGNYL	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.			326	
PREGNYL	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.			604	
PREMARIN	DRG.	3 *	28 DRG.			315	
PREMARIN	DRG.	3 *	28 DRG.			530	
PRE PAR	CPR.	1 *	40 CPR.			655	
PRE PAR	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	5,00ML	130	
PRE-PAR RETARD	CPS	1 *	20 CPS			1.096	662
PRIAMIDE	CPR.	1 *	50 CPR.			106	
PRIAMIDE	GTTES	1 *	1 GTTES	8	15,00ML	97	
PRIMOLUT-NOR	CPR.	1 *	20 CPR.			133	
PRIMOLUT-NOR	CPR.	1 *	50 CPR.			267	
PRIMOLUT-NOR FORTE	CPR.	1 *	30 CPR.			292	
PRIMPERAN	CPR.	1 *	30 CPR.			231	
PRIMPERAN	SOL.INJ.	1 *	6 AMP.			95	
PRIMPERAN	SUPP.AD.	1 *	6 SUPP.			151	
PRIMPERAN	SUPP.ENF.	1 *	6 SUPP.			80	
PRO-BANTHINE	DRG.	1 *	100 DRG.			208	
PRO-BANTHINE	DRG.	1 *	100 DRG.			305	
PROFASI-2000	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 AMP.			424	
PROFASI-5000	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 AMP.			604	
PROGYNON DEPOT	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.	8	1,00ML	129	
PROGYNOVA	DRG.	3 *	21 DRG.			213	
PROGYNOVA	DRG.	1 *	20 DRG.			106	
PROGYNOVA	DRG.	1 *	60 DRG.			254	
PROLOPA HBS-125	CPS	1 *	30 CPS			319	
PROLOPA HBS-125	CPS	1 *	100 CPS			906	
PROLOPA-125	CPS	1 *	30 CPS			319	
PROLOPA-125	CPS	1 *	100 CPS			906	
PROLOPA-250	CPR.	1 *	30 CPR.			543	
PROLOPA-250	CPR.	1 *	100 CPR.			1.334	890
PROLOPA-250	CPS	1 *	30 CPS			543	
PROLOPA-250	CPS	1 *	100 CPS			1.334	890
PROLUTON DEPOT	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.			409	
PROLUTON DEPOT	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	2,00ML	218	
PROSTIGMINE	SOL.INJ.	1 *	50 AMP.	8	1,00ML		281
PROSTIGMINE	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	5,00ML	116	
PROSTIN E2	CPR.	1 *	10 CPR.				1.162
PROSTIN E2	CPR.	1 *	4 CPR.				2.258
PROSTIN E2	SOL.P.PERF.	1 *	1 AMP.				1.816
PROTAMIDE	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	1,00ML	1.417	970
PROTHIADEN	DRG.	1 *	28 DRG.			309	
PROTHIADEN	GELULES	1 *	30 GELULES			136	
PROTHIADEN	GELULES	1 *	100 GELULES			363	
PROVERA	CPR.	1 *	24 CPR.			205	
PROVERA	CPR.	1 *	30 CPR.			411	
PROVERA	CPR.	1 *	50 CPR.			1.858	1.392
PROVERA	CPR.	1 *	40 CPR.			3.019	2.505
PROVERA	CPR.	1 *	25 CPR.			2.778	2.274
PROVIRON	CPR.	1 *	20 CPR.			227	
PROVIRON	CPR.	1 *	50 CPR.			455	
PULMADIL	AER.	1 *	300 D.			338	
PURI-NETHOL	CPR.	1 *	25 CPR.			588	
PYOSTACINE-500	CPR.	1 *	16 CPR.			828	
QUESTRAN	PDRE	1 *	50 SACH.	8	4,00G	1.245	805

RASTINON	CPR.	1 *	60	CPR.			480	
RASTINON	CPR.	1 *	120	CPR.			496	
REASEC	CPR.	1 *	20	CPR.			157	
REASEC	CPR.	1 *	100	CPR.			626	
REDOMEX	DRG.	1 *	100	DRG.			157	
REDOMEX	DRG.	1 *	30	DRG.			106	
REDOMEX	DRG.	1 *	100	DRG.			292	
REDOMEX	SOL.INJ.	1 *	1	FIOLE MULTID.	8	10,00ML	86	
REDOMEX DIFFUCAPS	GELULES	1 *	40	GELULES			227	
REDOMEX DIFFUCAPS	GELULES	1 *	40	GELULES			368	
REDOMEX DIFFUCAPS	GELULES	1 *	20	GELULES			269	
REGLA PH	SUSP.	1 *	1	SUSP.	8	200,00ML	177	
RENEDIL-10	CPR.LIB.PROL.	1 *	28	CPR.			962	
RENEDIL-5	CPR.LIB.PROL.	1 *	28	CPR.			600	
RHESUMAN BERNA	SOL.INJ.	1 *	1	SER.	8	2,00ML	1.848	1.383
RHINAAXIA	SPRAY	1 *	1	SPRAY	8	26,00ML	453	
RIFADINE	CPS	1 *	100	CPS			1.695	1.237
RIFADINE	CPS	1 *	50	CPS			1.695	1.237
RIFADINE	SIR.	1 *	1	SIR.	8	120,00ML	483	
RIFOCINE	SOL.INJ.	1 *	2	AMP.			204	
RIFOCINE	SOL.INJ.	1 *	2	AMP.			351	
RIMACTAN	GELULES	1 *	100	GELULES			1.695	1.237
RIMACTAN	GELULES	1 *	50	GELULES			1.695	1.237
RIXAPEN	CPR.	1 *	16	CPR.SS BLIST.			537	
ROCALTROL	CPS	1 *	30	CPS			496	
ROCALTROL	CPS	1 *	30	CPS			793	
ROFENID	GELULES	1 *	50	GELULES			476	
ROFENID	SOL.INJ.	1 *	10	AMP.			334	
ROFENID	SUPP.	1 *	12	SUPP.			146	
ROFENID ENTERIC 100	CPR.ENT.	1 *	60	CPR.			626	
ROFENID READY MIX	SOL.INJ.	1 *	6	AMP.	8	2,00ML	400	
ROFENID RETARD	CPR.ENT.	1 *	30	CPR.			626	
ROFENID 200 LONG ACTING	GELULES	1 *	28	GELULES BLIST			570	
ROVAMYCINE	CPR.	1 *	16	CPR.			376	
RYTHMODAN 100	CPS	1 *	40	CPS			301	
RYTHMODAN 100	CPS	1 *	120	CPS			744	
RYTHMODAN 250 LONG ACTION	CPR.ENR.	1 *	40	CPR.SS BLIST.			736	
SALAZOPYRINE	CPR.	1 *	100	CPR.			658	
SALAZOPYRINE	CPR.	1 *	300	CPR.			1.499	1.049
SALAZOPYRINE E.C.	DRG.	1 *	300	DRG.			1.701	1.242
SECTRAL	CPR.	1 *	28	CPR.			620	
SECTRAL	CPR.	1 *	70	CPR.			1.090	656
SECTRAL GE	CPR.	1 *	28	CPR.			356	
SECTRAL GE	CPR.	1 *	56	CPR.			620	
SECTRAZIDE	CPR.	1 *	28	CPR.			651	
SELOKEN	CPR.	1 *	30	CPR.			370	
SELOKEN	CPR.	1 *	100	CPR.			981	
SELOKEN	SOL.INJ.	1 *	5	AMP.	8	5,00ML	343	
SELOZIDE	CPR.	1 *	30	CPR.			390	
SELOZIDE	CPR.	1 *	100	CPR.			1.028	597
SELOZIDE	CPR.LIB.PROL.	1 *	28	DUR.			726	
SELOZIDE	CPR.LIB.PROL.	1 *	56	DUR.			1.102	668
SELOZOK-100	CPR.LIB.CONTR.	1 *	28	CPR.SEC.			433	
SELOZOK-200	CPR.LIB.CONTR.	1 *	28	CPR.SEC.			692	

SEMAP	CPR.	1 *	12 CPR.			629	
SEVINOL	DRG.	1 *	30 REPETABS			167	
SINEMET	CPR.	1 *	100 CPR.			1.334	890
SINEMET CONTROL 50/200	CPR.LIB.CONTR.	1 *	100 CPR.			1.334	890
SINTROM	CPR.	1 *	20 CPR.			106	
SINTROM MITIS	CPR.	1 *	100 CPR.			118	
SLOW-LOPRESOR	CPR.RET.	1 *	28 DIVITABS			692	
SLOW-LOPRESOR	CPR.RET.	1 *	56 DIVITABS			1.069	637
SOLDACTONE	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	6 AMP.			590	
SOLU-CORTEF	SOL.INJ.	1 *	1 MIX-O-VIAL	8	2,00ML	161	
SOLU-CORTEF	SOL.INJ.	1 *	1 MIX-O-VIAL	8	2,00ML	349	
SOLU-CORTEF	SOL.INJ.	1 *	1 ACT-O-VIAL	8	8,00ML		555
SOLU-MEDROL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.			1.976	1.505
SOLU-MEDROL	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.			3.230	2.707
SOLU-MEDROL	SOL.INJ.	1 *	1 MIX-O-VIAL			304	
SOLU-MEDROL	SOL.INJ.	1 *	1 MIX-O-VIAL	8	2,00ML	724	
SOLU-MEDROL S.A.B.	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 VIAL			304	
SOLU-MEDROL S.A.B.	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 VIALS			779	
SOLU-MEDROL S.A.B.	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 VIAL			724	
SORBITRATE	CPR.	1 *	60 CPR.			160	
SORBITRATE	CPR.	1 *	180 CPR.			383	
SORBITRATE	CPR.	1 *	100 CPR.			383	
SORBITRATE	CPR.A MASTIQUER	1 *	60 CPR.			132	
SORBITRATE	CPR.A MASTIQUER	1 *	180 CPR.			318	
SOTALEX	CPR.	1 *	56 CPR.			564	
SOTALEX	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	4,00ML	744	
STAPHYCID	PDRE P.SIR.	1 *	1 FL.	8	80,00ML	403	
STRUMAZOL	CPR.	1 *	100 CPR.			266	
SUSTANON	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.	8	1,00ML	512	
SYNACTHEN DEPOT	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	1,00ML	126	
SYNALAR	CR.	1 *	1 CR.	8	15,00G	159	
SYNALAR	ONG.	1 *	1 ONG.	8	15,00G	165	
SYNALAR	SOL.	1 *	1 SOL.	8	20,00ML	158	
SYNALAR BI OPHTALMIC	COLL.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	93	
SYNALAR BI OTIC	GTTES	1 *	1 GTTES	8	5,00ML	89	
SYNALAR FORTE	CR.	1 *	1 CR.	8	5,00G	262	
SYNALAR GAMMA	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	167	
TAGAMET-200	CPR.	1 *	100 CPR.SS BLIST.			1.669	1.211
TAGAMET-200	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.			527	
TAGAMET 400	CPR.	1 *	56 CPR.SS BLIST.			1.818	1.354
TAGAMET-400	CPR.EFF.	1 *	56 CPR.			1.818	1.354
TAGAMET 800 S	CPR.SOL.	1 *	28 CPR.			1.818	1.354
TAMIZAM-10	CPR.	1 *	100 CPR.SS BLIST.			2.097	1.621
TAMIZAM-20	CPR.	1 *	60 CPR.SS BLIST.			2.434	1.945
TAMIZAM-40	CPR.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			2.434	1.945
TEBRAZID	CPR.	1 *	100 CPR.			744	
TEGRETOL	CPR.	1 *	50 CPR.			292	
TEGRETOL CR	CPR.LIB.CONTR.	1 *	50 DIVITABS BLIS			580	
TEGRETOL CR	CPR.LIB.PROL.	1 *	50 DIVITABS BLIS			321	
TELEBRIX GASTRO	SOL.	1 *	1 SOL.	8	50,00ML	328	
TELEBRIX GASTRO	SOL.	1 *	1 SOL.	8	100,00ML	555	
TELEBRIX HYSTERO	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	20,00ML	148	
TELEBRIX-12 SODIUM	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	250,00ML	624	
TELEBRIX-15-PERFUSION	SOL.INJ.	1 *	1 FL.	8	250,00ML	779	

TELEBRIX-30 MEGLUMINE	SOL.INJ.	1 *	1 SOL.INJ.	8	30,00ML	237	
TELEBRIX-30 MEGLUMINE	SOL.INJ.	1 *	1 SOL.INJ.	8	100,00ML	673	
TELEBRIX-30 MEGLUMINE	SOL.INJ.	1 *	1 SOL.INJ.	8	140,00ML	849	
TELEBRIX-35	SOL.INJ.	1 *	1 SOL.INJ.	8	50,00ML	387	
TELEBRIX-35	SOL.INJ.	1 *	1 SOL.INJ.	8	100,00ML	660	
TELEBRIX-35	SOL.INJ.	1 *	1 SOL.INJ.	8	200,00ML	1.121	687
TENIF	CPS	1 *	28 CPS SS BLIST.			739	
TENORETIC	CPR.	1 *	21 CPR.			620	
TENORETIC	CPR.	1 *	49 CPR.			1.210	771
TENORETIC MITIS-50/12,5	CPR.	1 *	28 CPR.			464	
TENORETIC MITIS-50/12,5	CPR.	1 *	56 CPR.			775	
TENORETIC-100/25	CPR.	1 *	28 CPR.			826	
TENORETIC-100/25	CPR.	1 *	56 CPR.			1.324	881
TENORMIN	CPR.	1 *	21 CPR.			579	
TENORMIN	CPR.	1 *	49 CPR.			1.163	726
TENORMIN	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.			778	
TENORMIN MITIS-50	CPR.	1 *	28 CPR.			428	
TENORMIN MITIS-50	CPR.	1 *	56 CPR.			768	
TENORMIN-100	CPR.	1 *	28 CPR.			771	
TENORMIN-100	CPR.	1 *	56 CPR.			1.270	829
TESTOVIRON DEPOT	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.			557	
TETRALYSAL	CPS	1 *	16 CPS			573	
THALAMONAL	SOL.INJ.	1 *	30 AMP.	8	2,00ML		972
THEODUR 300	CPR.RET.	1 *	60 CPR.SS BLIST.			320	
THEODUR 450	CPR.RET.	1 *	28 CPR.			246	
THEOLAIR L.A.	CPR.	1 *	30 CPR.			160	
THEOLAIR L.A.	CPR.	1 *	100 CPR.			424	
THEOLAIR L.A.	CPR.	1 *	30 CPR.			209	
THEOLAIR L.A.	CPR.	1 *	100 CPR.			554	
THEOPHYLLINE-BRUNEAU	CPR.DRAG.	1 *	30 CPR.			64	
THEOPHYLLINE-BRUNEAU	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	4,00ML	112	
THEOPHYLLINE-BRUNEAU	SUPP.AD.	1 *	12 SUPP.			64	
THEOPHYLLINE-BRUNEAU	SUPP.ENF.	1 *	6 SUPP.			48	
THEO-2	GELULES	1 *	60 GELULES			216	
THEO-2	GELULES	1 *	60 GELULES			284	
THEO-2	GELULES	1 *	60 GELULES			374	
THYRAX DUOTAB	CPR.	1 *	100 DUOTABS			262	
TIAPRIDAL	CPR.	1 *	20 CPR.			336	
TIAPRIDAL	CPR.	1 *	60 CPR.			805	
TICLID	DRG.	1 *	30 DRG.			1.210	771
TICLID	DRG.	1 *	60 DRG.			1.765	1.304
TIMOPTOL	COLL.	1 *	1 FL.OCUMETRE	8	5,00ML	325	
TIMOPTOL	COLL.	1 *	1 FL.OCUMETRE	8	5,00ML	348	
TIMPILO-2	COLL.	1 *	1 FL.	8	5,00ML	319	
TOBRADEX	ONG.	1 *	1 ONG.	8	3,50G	201	
TOBRADEX	SUSP.	1 *	1 SUSP.	8	5,00ML	282	
TOBREX	COLL.	1 *	1 COLL.	8	5,00ML	281	
TOBREX	ONG.	1 *	1 ONG.	8	3,50G	213	
TOFRANIL	DRG.	1 *	60 DRG.			100	
TOFRANIL	DRG.	1 *	50 DRG.			138	
TOFRANIL	DRG.	1 *	200 DRG.			446	
TOFRANIL	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	2,00ML	224	
TOPICORTE	CR.	1 *	1 CR.	8	15,00G	147	
TOPIK	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	176	
TRANDATE	CPR.ENR.	1 *	75 CPR.			585	

TRANDATE	CPR.ENR.	1 *	75 CPR.			936	
TRANDATE	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	20,00ML		644
TRANSBILIX	SOL.P.PERF.	1 *	1 SOL.P.PERF.	8	250,00ML	409	
TRASICOR-80	CPR.	1 *	50 CPR.			550	
TREMBLEX	CPR.	1 *	40 CPR.			324	
TREMBLEX	CPR.	1 *	240 CPR.				1.008
TRENTADIL	DRG.	1 *	75 DRG.			267	
TRENTADIL	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	5,00ML	103	
TRENTADIL INFANTILE	SUPP.	1 *	12 SUPP.			103	
TRH-UCB	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	2,00ML	286	
TRICANDIL	CPR.	1 *	15 CPR.			461	
TRICANDIL	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	221	
TRICANDIL	CR.	1 *	1 CR.	8	75,00G	461	
TRILAFON	DRG.	1 *	100 DRG.			209	
TRILAFON	DRG.	1 *	100 DRG.			281	
TRILAFON	DRG.	1 *	50 DRG.			224	
TRISEQUENS	CPR.	3 *	28 CPR.			769	
TROBICIN	SUSP.INJ.	1 *	1 FL.	8	3,20ML	683	
TRUXAL	DRG.	1 *	100 DRG.			107	
TRUXALETTES	DRG.	1 *	50 DRG.			37	
TRYPTIZOL	CPR.	1 *	100 CPR.			157	
TRYPTIZOL	CPR.	1 *	30 CPR.			107	
TRYPTIZOL	CPR.	1 *	100 CPR.			303	
ULTRALAN	CR.	1 *	1 CR.	8	30,00G	326	
ULTRALAN	POMM.	1 *	1 POMM.	8	30,00G	326	
ULTRALAN	POMM.GRASSE	1 *	1 POMM.GRASSE	8	30,00G	326	
UNDESTOR	CPS	1 *	60 CPS			702	
UNIDOX SOLUTAB	CPR.SOL.	1 *	10 CPR.SS BLIST.			461	
URACTAZIDE	CPR.	1 *	56 CPR.			517	
URACTONE	CPR.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			989	
URACTONE	CPR.	1 *	50 CPR.SS BLIST.			1.294	853
URFAMYCINE	CPS	1 *	16 CPS			230	
URFAMYCINE	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 AMP.			316	
URFAMYCINE	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 AMP.			475	
URITRATE	CPR.	1 *	14 CPR.			579	
UROGRAFIN	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	50,00ML	356	
UROGRAFINE	SOL.P.PERF.	1 *	1 SOL.P.PERF.	8	250,00ML	590	
UROGRAFINE	SOL.P.PERF.	1 *	10 FL.	8	250,00ML		3.323
UROGRAFINE	SOL.P.PERF.	1 *	10 AMP.	8	20,00ML		748
UROGRAFINE	SOL.P.PERF.	1 *	10 FL.	8	50,00ML		1.668
UROGRAFINE	SOL.P.PERF.	1 *	1 SOL.P.PERF.	8	100,00ML	558	
UROGRAFINE	SOL.P.PERF.	1 *	1 SOL.P.PERF.	8	200,00ML	1.031	600
UROGRAFINE	SOL.P.PERF.	1 *	10 AMP.	8	20,00ML		915
UROVISON	SOL.INJ.	1 *	10 FL.	8	250,00ML		3.323
UROVISON	SOL.P.PERF.	1 *	1 SOL.P.PERF.	8	250,00ML	622	
URSOCHOL	CPR.	1 *	50 CPR.			1.116	682
URSOFALK-250	CPS	1 *	50 CPS SS BLIST.			1.434	987
VALORON	SOL.INJ.	1 *	5 AMP.	8	2,00ML	249	
VALORON	SUPP.	1 *	10 SUPP.			247	
VALTRAN	GTTES	1 *	1 GTTES	8	10,00ML	263	
VALTRAN	GTTES	1 *	1 GTTES	8	20,00ML	476	
VANCOCIN-500	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FIOLE			1.130	695
VELBE	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.MULTID.			948	

VELOSEF	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	6 FIOLES			1.086	653
VENTOLIN	AER.	1 *	200 D.			227	
VENTOLIN	AER.	1 *	100 D.			227	
VENTOLIN	CPR.	1 *	50 CPR.			162	
VENTOLIN	CPR.	1 *	100 CPR.			284	
VENTOLIN	CPR.	1 *	50 CPR.			253	
VENTOLIN	GTTES	1 *	1 GTTES	8	10,00ML	174	
VENTOLIN	GTTES	1 *	5 GTTES	8	10,00ML	699	
VENTOLIN	SIR.	1 *	1 SIR.	8	150,00ML	123	
VENTOLIN	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.	8	1,00ML	154	
VEPESID	CPS	1 *	10 CPS			4.994	4.398
VEPESID	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.			5.719	5.093
VERMOX	CPR.	1 *	50 CPR.			2.249	1.768
VETHOINE	CPR.	1 *	100 CPR.			330	
VISCERALGINE	SIR.	1 *	1 SIR.	8	150,00ML	123	
VISCERALGINE FORTE	CPR.	1 *	20 CPR.			157	
VISCERALGINE FORTE	CPR.	1 *	50 CPR.			314	
VISCERALGINE FORTE	SOL.INJ.	1 *	3 AMP.	8	2,00ML	82	
VIVALAN	CPR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			612	
VIVALAN	CPR.	1 *	56 CPR.SS BLIST.			980	
VIVALAN	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.			489	
VIVALAN RETARD	CPR.LIB.PROL.	1 *	30 CPR.SS BLIST.			983	
VOLTAREN	CPR.ENT.	1 *	30 CPR.			226	
VOLTAREN	CPR.ENT.	1 *	100 CPR.			611	
VOLTAREN	CPR.ENT.	1 *	50 CPR.			611	
VOLTAREN	SOL.INJ.	1 *	6 AMP.			278	
VOLTAREN	SUPP.	1 *	12 SUPP.			269	
VOLTAREN RETARD	CPR.	1 *	30 CPR.			732	
VOLTAREN RETARD-75	CPR.RET.	1 *	60 CPR.SS BLIST.			988	
VUMON	SOL.INJ.	1 *	10 AMP.	8	5,00ML	2.259	1.777
WILL LONG	GELULES	1 *	100 GELULES BLIST			391	
WILL LONG	GELULES	1 *	100 GELULES BLIST			477	
XANTHIUM	GELULES	1 *	60 GELULES			229	
XANTHIUM	GELULES	1 *	60 GELULES			310	
XANTHIUM	GELULES	1 *	60 GELULES			366	
ZADITEN	CPS	1 *	20 CPS			305	
ZADITEN	CPS	1 *	100 CPS			1.080	
ZANTAC	CPR.EFF.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			1.771	1.309
ZANTAC	CPR.ENR.	1 *	56 CPR.			1.771	1.309
ZANTAC	CPR.ENR.	1 *	28 CPR.			1.771	1.309
ZANTAC-150	GRAN.EFF.	1 *	56 SACH.			1.771	1.309
ZANTAC 150 SOLUBLE	CPR.EFF.	1 *	56 CPR.			1.771	1.309
ZANTAC-300	GRAN.EFF.	1 *	28 SACH.			1.771	1.309
ZARONTIN	CPS	1 *	100 CPS			327	
ZARONTIN	SIR.	1 *	1 SIR.	8	240,00ML	193	
ZINACEF BOLUS	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FIOLE U.D.			581	
ZINACEF BOLUS	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 FIOLES			291	
ZINACEF BOLUS	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	3 FIOLES			872	
ZOK-ZID	CPR.LIB.CONTR.	1 *	28 CPR.SS BLIST			454	
ZYLORIC	CPR.	1 *	100 CPR.			473	
ZYLORIC-300	CPR.	1 *	30 CPR.			416	
ZYLORIC-300	CPR.	1 *	90 CPR.			1.000	

1-ALPHA	GTTES	1 *	1 GTTES	8	10,00ML	778	
1-ALPHA LEO	CPS	1 *	50 CPS			1.415	968

A PARTIR DU 01 JUIN 1997

ANAFRANIL	SOL.INJ.	1 *	50 AMP.			1.506	1.055
BEROTEC	SOL.INJ.	1 *	25 AMP.	8	10,00ML		704
BIOMAGNESIN	CPR.	1 *	100 CPR.			281	
HYCAMTIN	PDRE P.PREP.P.PERF.	1 *	5 FL.	8	5,00ML		52.462
KEFORAL	CPR.	1 *	100 CPR.				1.759
LIORESAL	CPR.	1 *	50 CPR.			349	
LOORTAN	CPR.	1 *	28 CPR.SS BLIST.			1.211	772
LOORTAN	CPR.	1 *	28 CPR.U.D.			1.211	772
NEPRESOL	CPR.	1 *	40 CPR.			86	
RETROVIR	SOL.P.PERF.	1 *	5 AMP.	8	20,00ML	3.042	2.527
SYNACTHEN	SOL.INJ.	1 *	1 AMP.	8	1,00ML	90	
VANCOCIN-1000	PDRE P.PREP.INJ.	1 *	1 FL.			1.712	1.252
VINCRISTINE-DAVID BULL	SOL.INJ.	1 *	5 VIALS	8	1,00ML	2.745	2.243
VINCRISTINE-DAVID BULL	SOL.INJ.	1 *	5 VIALS	8	2,00ML	4.622	4.041
VOLTAREN	SOL.INJ.	1 *	30 AMP.			1.088	655

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 36 **24 septembre 1997**

Sommaire

Arrêté ministériel du 5 août 1997 portant répartition, sur les différentes fonctions et spécialités, du nombre total des candidats à admettre au stage pédagogique pour l'année scolaire 1997/1998.

Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,

Vu la loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire, notamment l'article 6, sub I;

Vu la décision du Gouvernement en Conseil du 27 juillet 1997 arrêtant le volume de recrutement en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire pour l'année scolaire 1997/1998;

Arrête:

Art. 1er. La répartition, sur les différentes fonctions et spécialités, du nombre total des candidats à admettre au stage pédagogique pour l'année scolaire 1997/1998, tel qu'il a été arrêté par le Gouvernement en Conseil, est fixée comme suit:

Carrière du maître d'enseignement technique (grade de début: E2)		
spécialité:	boulanger-pâtissier	1
spécialité:	menuisier	2
spécialité:	coiffure	2
spécialité:	cuisinier-traiteur	1
spécialité:	électrotechnique	4
spécialité:	horticulteur	1
spécialité:	mécanicien d'autos	2
spécialité:	métiers du métal	3
Carrière du maître de cours spéciaux (grade E3ter)		
spécialité:	secrétariat	2
Carrière du professeur d'enseignement technique (grade E5)		
spécialité:	enseignement pour professions de santé	3
Carrière du professeur ingénieur/ professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique (grade E7)		
spécialité:	électrotechnique	3
spécialité:	horticulture	1
spécialité:	mécanique	3
spécialité:	informatique	2
spécialité:	enseignement pour professions de santé	3
Carrière du professeur de lettres ou de sciences de l'enseignement secondaire (grade E7)		
spécialité:	français	9
spécialité:	allemand	4
spécialité:	anglais	6
spécialité:	espagnol	1
spécialité:	philosophie	2
spécialité:	histoire	3
spécialité:	géographie	2
spécialité:	mathématiques	5
spécialité:	chimie	3
spécialité:	biologie	3
Carrière du professeur de doctrine chrétienne (grade E7)		1
Carrière du professeur de sciences économiques et sociales (grade E7)		3
Carrière du professeur d'éducation artistique (grade E7)		2
Carrière du professeur d'éducation musicale (grade E7)		1
Carrière du professeur d'éducation physique (grade E7)		2

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 5 août 1997.

Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

Administration de l'Aéroport. - Nomination. - Par arrêté grand-ducal du 27 août 1997, Monsieur Gérard *Boby*, technicien principal à l'Administration de l'Aéroport de Luxembourg, a été nommé aux fonctions de chef de bureau technique adjoint à la même administration.

Administration des Contributions. – Examens de fin de stage et de promotion. – L'Administration des Contributions organisera au cours de l'année 1998 des examens de fin de stage et de promotion dans les carrières et aux époques ci-après désignées:

Epoques	*Carrières*	*Examens*
Janvier 1998	Expéditionnaire administratif	Fin de stage
Mai 1998	Rédacteur	Fin de stage
Juillet 1998	Expéditionnaire administratif	Fin de stage
Octobre 1998	Expéditionnaire administratif	Promotion
Novembre 1998	Rédacteur	Promotion
Novembre 1998	Artisan	Promotion
Décembre 1998	Rédacteur	Fin de stage

Administration des Douanes et Accises. - Démission. - Par arrêté grand-ducal du 17 août 1997, démission honorable de ses fonctions a été accordée, sur sa demande, à Monsieur François *Klein*, receveur D des douanes et accises à partir du 1er octobre 1997. Par arrêté grand-ducal du même jour le titre honorifique de ses fonctions est conféré à Monsieur François *Klein* préqualifié.

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat. – Déclaration de livrets perdus pendant le mois de juillet 1997. (Publication prescrite par l'art. 56 de l'arrêté grand-ducal du 10 juin 1901 portant règlement pour la Banque et Caisse d'Epargne).

Les livrets énumérés ci-après ont été déclarés perdus:

Nos:	10/0/002790-58	10/0/077718-05	10/0/096926-07	10/0/102125-65	10/0/149203-01	10/0/156686-15
	10/0/164398-64	10/0/178763-73	10/0/200502-84	10/0/204730-44	10/0/206896-76	10/1/181682-12
	10/3/188368-59	10/3/188388-79	10/3/190355-09	10/3/210398-70	10/3/212411-46	10/7/202999-54
	11/0/457195-94	11/8/451954-16	11/8/452911-03	18/0/000151-64	26/0/279686-71	28/0/283790-59
	30/0/324181-56	30/0/324215-90	32/3/000103-94	33/0/481276-45	45/3/453356-84	50/0/500923-32
	50/0/508401-41	50/0/579724-69	50/3/588579-81	52/3/557698-04	53/0/601176-21	53/0/607835-84
	53/1/602850-73	61/0/584419-71	62/0/640493-58	62/0/643044-87	62/0/659770-32	71/0/710388-21
	73/0/736169-55	73/0/741219-61	76/0/768871-05	91/0/915457-97		

Les détenteurs desdits livrets d'épargne sont invités à les présenter endéans les quinze jours, soit au Bureau Central, soit à l'une des agences de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat pour faire valoir leurs droits.

Aucun remboursement ne peut avoir lieu sur les livrets en question.

Centre Informatique de l'Etat. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 25 novembre 1996, Monsieur Pierre *Zimmer*, chargé d'études-informaticien a été nommé à la fonction de chargé d'études-informaticien principal.

Par arrêté grand-ducal du 9 décembre 1996, Madame Liane *Lahier,* informaticien principal, a été nommée à la fonction de chef de bureau-informaticien adjoint.

Par arrêté grand-ducal du 18 mars 1997, Madame Viviane *Thill,* commis-informaticien principal, a été nommée à la fonction de chef de bureau-informaticien adjoint hors cadre.

Par arrêté grand-ducal du même jour, Monsieur Lucien *Gérard,* commis-informaticien principal, a été nommé à la fonction de chef de bureau-informaticien adjoint hors cadre.

Par arrêté grand-ducal du 2 juin 1997, Monsieur Claude *Weibel,* informaticien principal, a été nommé à la fonction de chef de bureau-informaticien adjoint.

Par arrêté grand-ducal du même jour, Monsieur Félix *Hauswirth,* informaticien principal, a été nommé à la fonction de chef de bureau-informaticien adjoint.

Par arrêté grand-ducal du même jour, Monsieur Steve *Gaffiné,* informaticien principal, a été nommé à la fonction de chef de bureau-informaticien adjoint

Par arrêté grand-ducal du 19 juillet 1997, Monsieur Guy *Reisch,* chef de bureau-informaticien adjoint, a été nommé à la fonction de chef de bureau-informaticien.

Comité du Travail Féminin. - Nominations. - Par arrêté ministériel du 28 août 1997 ont été nommé-e-s membres du Comité du Travail Féminin:

Madame Christiane *Meyer* en remplacement de Monsieur Michel *Neyens,* membre effective.

Monsieur Jacques *Küntziger* en remplacement de Madame Christiane *Meyer,* membre suppléant

---

Conseil Supérieur de la Mutualité. - Nominations. - Par arrêté grand-ducal du 2 août 1997 les mandats des membres du Conseil Supérieur de la Mutualité, à savoir de Messieurs Armand *Petesch,* Alain *Schaack,* Michel *Schmitz* et Georges Wagner, ont été prorogés pour une nouvelle période de quatre ans.

Consulats. - Nominations. - Par arrêté grand-ducal du 2 août 1997, Monsieur Nthato Harrison *Motlana* a été nommé Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Johannesbourg, pour une période renouvelable de cinq ans, avec juridiction sur la République d'Afrique du Sud.

Par arrêté grand-ducal du 2 août 1997, Monsieur Naji *Kalpakji* a été nommé Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Damas, pour une période renouvelable de cinq ans, avec juridiction sur la République Arabe Syrienne.

Emprunt gr.-duc, 4% de 1950 - amortissement du 15 octobre 1997

(Art. 3 de l'arrêté ministériel du 12 septembre 1950, réglant les conditions d'émission d'une Ire tranche de l'emprunt autorisé par la loi du 20 juillet 1950)

Le tirage au sort des obligations de l'emprunt gr.-duc. 4% de 1950, remboursables le 15 octobre 1997 par 19.895.000 francs, a donné le résultat suivant:

Littera A: 520 obligations à 1.000 fr.

13065	13823	14624	15463	16285	17061	17800	18574	19384	20228
13076	13831	14638	15475	16295	17072	17811	18599	19398	20240
13090	13842	14653	15511	16310	17089	17821	18615	19422	20298
13107	13861	14655	15522	16329	17101	17829	18637	19445	20307
13120	13873	14657	15543	16340	17107	17850	18654	19451	20324
13128	13888	14674	15565	16351	17112	17863	18668	19468	20337
13140	13907	14689	15589	16371	17125	17880	18672	19519	20341
13152	13908	14701	15606	16376	17132	17894	18700	19535	20349
13161	13939	14763	15631	16384	17144	17913	18703	19547	20353
13170	13952	14764	15639	16407	17154	17928	18725	19553	20362
13179	13980	14788	15667	16421	17170	17938	18759	19559	20373
13197	13989	14790	15678	16438	17174	17957	18772	19573	20378
13210	14012	14820	15694	16459	17198	17962	18786	19575	20383
13224	14019	14840	15703	16470	17205	17979	18800	19593	20392
13238	14029	14846	15720	16511	17220	18016	18827	19598	20398
13245	14042	14855	15726	16531	17228	18022	18849	19601	20438
13267	14052	14867	15733	16550	17238	18043	18862	19699	20455
13291	14066	14868	15744	16563	17245	18059	18886	19705	20471
13312	14076	14879	15780	16585	17283	18066	18906	19721	20519
13333	14088	14885	15785	16600	17297	18089	18928	19735	20523
13350	14107	14886	15797	16606	17305	18103	18940	19738	20534
13373	14119	14918	15809	16635	17312	18117	18963	19746	20546
13392	14133	14944	15827	16652	17323	18127	18970	19764	20547
13410	14152	15006	15842	16664	17347	18148	18981	19774	20553

13435	14184	15066	15877	16702	17358	18181	18993	19810	20573
13440	14200	15075	15902	16711	17371	18193	19010	19837	20608
13458	14221	15095	15914	16724	17382	18218	19828	19852	20611
13469	14258	15110	15944	16734	17405	18233	19033	19875	20618
13481	14275	15127	15951	16741	17421	18241	19057	19886	20639
13490	14276	15157	15974	16756	17438	18262	19073	19904	20644
13498	14279	15172	15990	16781	17456	18267	19100	19910	20677
13512	14282	15186	15993	16807	17473	18281	19112	19930	20689
13522	14294	15197	15994	16827	17484	18294	19122	19940	20722
13543	14297	15213	16026	16848	17512	18326	19133	19949	20778
13561	14307	15217	16031	16851	17525	18334	19149	19972	20782
13571	14322	15219	16032	16862	17539	18343	19164	19983	20783
13595	14342	15236	16043	16872	17550	18375	19180	19990	20794
13605	14376	15290	16045	16893	17558	18393	19199	20020	20807
13614	14381	15303	16112	16901	17585	18400	192l2	20034	20831
13633	14416	15327	16122	16924	17596	18412	19223	20040	20835
13655	14423	15342	16124	16930	17616	18424	19246	20075	20841
13674	14439	15364	16131	16940	17628	18439	19255	20087	20877
13696	14461	15380	16146	16957	17641	18450	19262	20095	20884
13706	14517	15383	16155	16971	17642	18456	19283	20109	20907
13715	14540	15395	16158	16990	17660	18470	19285	20129	20918
13730	14545	15415	16188	17013	17669	18512	19328	20154	20929
13741	14556	15421	16192	17019	17687	18525	19337	20166	20933
13759	14561	15429	16223	17031	17705	18526	19338	20180	20939
13788	14571	15437	16229	17032	17717	18544	19354	20189	20944
13800	14574	15445	16262	17048	17769	18546	19356	20201	20954
13808	14602	15459	16283	17052	17772	18564	19380	20215	20960

Littera B: 247 obligations à 5.000 fr.

6221	6543	6921	7326	7740	8090	8476	8881	9240	9637
6224	6551	6944	7333	7746	8105	8514	8894	9271	9647
6253	6566	6948	7341	7748	8119	8529	8911	9279	9653
6279	6581	6971	7355	7757	8137	8567	8924	9285	9682
6283	6599	6979	7367	7772	8156	8583	8942	9306	9696
6307	6615	7014	7372	7779	8178	8594	8953	9323	9702
6320	6624	7030	7386	7801	8189	8605	8962	9333	9723
6338	6643	7046	7406	7826	8207	8629	8971	9340	9731
6344	6647	7055	7415	7838	8215	8637	8980	9349	9743
6368	6661	7074	7434	7854	8228	8661	9055	9364	9766
6382	6671	7086	7444	7860	8269	8670	9067	9385	9780
6392	6682	7102	7461	7873	8291	8678	9088	9406	9787
6406	6689	7116	7515	7883	8317	8687	9097	9424	9809
6409	6699	7133	7551	7898	8347	8700	9104	9443	9826
6412	6765	7142	7557	7915	8359	8704	9112	9454	9830
6418	6777	7147	7605	7930	8375	8707	9119	9471	9863
6424	6790	7162	7646	7944	8386	8732	9146	9483	9872
6442	6809	7173	7653	7963	8393	8761	9156	9519	9880
6448	6825	7190	7673	7974	8412	8780	9170	9535	9901
6451	6838	7205	7691	8014	8422	8786	9183	9553	9920
6467	6848	7225	7696	8027	8435	8804	9200	9576	9934
6472	6865	7264	7703	8038	8444	8819	9209	9597	9943
6476	6869	7285	7719	8050	8450	8842	9219	9612	9962
6521	6881	7299	7724	8055	8462	8846	9232	9629	9966
6529	6899	7309	7729	8074	8470	8866			

Littera C: 159 obligations à 10.000 fr.

3977	4216	4465	4674	4954	5134	5433	5603	5867	6173
3996	4229	4481	4695	4968	5152	5448	5629	5870	6188

4018	4267	4491	4701	4976	5172	5465	5638	5906	6212
4046	4291	4496	4717	4980	5176	5472	5647	5908	6221
4062	4310	4520	4731	4985	5187	5477	5654	5924	6235
4083	4321	4526	4740	4994	5191	5482	5660	5933	6240
4095	4342	4555	4774	4995	5194	5483	5686	5944	6259
4101	4346	4567	4802	4996	5265	5485	5703	5954	6281
4113	4363	4589	4811	5016	5278	5490	5710	5964	6293
4131	4378	4594	4827	5039	5289	5514	5712	5973	6308
4143	4391	4599	4848	5042	5305	5529	5721	5986	6327
4154	4410	4617	4856	5064	5343	5546	5770	6012	6337
4167	4421	4633	4895	5075	5350	5564	5818	6060	6357
4177	4430	4648	4901	5094	5366	5569	5821	6099	6372
4181	4448	4660	4921	5102	5385	5574	5850	6123	6379
4194	4458	4665	4933	5114	5415	5598	5852	6145	

Littera D: 59 obligations à 50.000 fr.

1503	1606	1663	1731	1796	1894	1982	2072	2120	2282
1539	1611	1677	1744	1799	1906	2007	2075	2152	2310
1548	1627	1687	1752	1803	1920	2018	2077	2165	2326
1564	1632	1699	1763	1813	1940	2043	2096	2181	2357
1575	1641	1719	1771	1822	1949	2051	2099	2193	2388
1586	1655	1724	1775	1847	1958	2065	2116	2246	

Littera E: 136 obligations à 100.000 fr.

3438	3657	3938	4131	4336	4543	4739	4941	5139	5353
3442	3694	3949	4152	4345	4557	4760	4951	5155	5380
3446	3721	3956	4160	4356	4569	4780	4964	5163	5389
3467	3760	3969	4176	4369	4588	4789	4970	5169	5398
3484	3771	3986	4186	4389	4606	4803	4979	5184	5419
3495	3790	3989	4199	4406	4612	4819	5016	5189	5442
3519	3804	4028	4222	4429	4626	4839	5022	5207	5450
3527	3813	4032	4228	4439	4642	4857	5048	5211	5453
3549	3829	4056	4241	4448	4666	4871	5059	5232	5466
3564	3845	4062	4263	4456	4685	4886	5069	5271	5472
3586	3866	4087	4284	4463	4697	4895	5081	5295	5494
3599	3885	4098	4297	4477	4712	4917	5106	5300	5498
3618	3908	4102	4314	4513	4718	4922	5127	5324	5506
3629	3921	4117	4319	4525	4726				

Les obligations amorties suivantes n'ont pas encore été présentées au remboursement:

a) Ancien type:

Littera A à 1.000 fr.

1471 (4) 2084 (5) 2088 (1) 2090 (2)

Littera B à 5.000 fr.

214 (3) 1752 (5)

Littera C à 10.000 fr.

3843 (5) .

b) Nouveau type:

Littera A à 1.000 fr.

16052 (18)	18108 (20)	20890 (9)	20947 (15)	20957 (15)	20962 (6)
16053 (19)	20697 (19)	20898 (20)	20948 (14)	20958 (20)	20963 (11)

16069 (20)	20721 (20)	20900 (18)	20955 (17)	20959 (17)	20964 (19)
18102 (20)	20887 (15)	20910 (19)	20956 (10)	20961 (20)	20965 (20)

Littera B à 5.000 fr.

7576 (20)	9819 (19)	9825 (20)	9951 (20)	9975 (14)	9977 (11)
7582 (19)	9820 (19)	9899 (20)	9973 (15)	9976 (15)	9978 (8)
8392 (20)	9821 (19)	9950 (15)			

Littera C à 10.000 fr.

5564 (20)	6340 (17)	6365 (20)	6389 (18)

Littera D à 50.000 fr.

2133 (19)

(1) amortissement du 15 octobre 1971
(2) amortissement du 15 octobre 1972
(3) amortissement du 15 octobre 1976
(4) amortissement du 15 octobre 1977
(5) amortissement du 15 octobre 1981
(6) amortissement du 15 octobre 1982
(7) amortissement du 15 octobre 1983
(8) amortissement du 15 octobre 1984
(9) amortissement du 15 octobre 1985
(10) amortissement du 15 octobre 1986
(11) amortissement du 15 octobre 1987
(12) amortissement du 15 octobre 1988
(13) amortissement du 15 octobre 1989
(14) amortissement du 15 octobre 1990
(15) amortissement du 15 octobre 1991
(16) amortissement du 15 octobre 1992
(17) amortissement du 15 octobre 1993
(18) amortissement du 15 octobre 1994
(19) amortissement du 15 octobre 1995
(20) amortissement du 15 octobre 1996

Les obligations remboursables pourront être présentées directement à la Caisse Générale de l'Etat.

Les intérêts cesseront de courir à partir du jour de l'échéance des titres.

Après l'amortissement de 19.895.000 fr. un montant de 64.590.000 fr. reste en circulation.

Entreprises d'assurances. - «CLERICAL MEDICAL INVESTMENT GROUP LIMITED». - Agrément. - **Par décision du Department of Trade du Royaume-Uni, notifiée au Commissariat aux Assurances le 23 décembre 1996, l'entreprise d'assurances «CLERICAL MEDICAL INVESTMENT GROUP LIMITED» avec siège social à GB-HXI 2RG WEST YORKSHIRE, Halifax, Trinity Road, a été autorisée à créer une succursale au Grand-Duché de Luxembourg, sise à L-8010 STRASSEN, 166, Route d'Arlon en vue de pratiquer les branches vie suivantes:**

I Vie, décès complémentaires

III Assurances liées à des fonds d'investissements.

La succursale est dirigée par son mandataire général, Simon J. *Friend.*

Entreprises d'assurances. - «CLERICAL MEDICAL AND GENERAL LIFE ASSURANCE SOCIETY». - Transfert de portefeuille. - Suite au transfert de la totalité de ses affaires, le Conseil d'Administration, en date du 2 octobre 1996 décide de transférer l'intégralité de son portefeuille de l'entreprise d'assurances «CLERICAL MEDICAL AND GENERAL LIFE ASSURANCE SOCIETY», avec siège social à Halifax, Angleterre à la compagnie d'assurance «CLERICAL MEDICAL INVESTMENT GROUP LIMITED» avec siège social en Angleterre, GB-HX1 2RG WEST YORKSHIRE, Halifax, Trinity Road, avec effet au 1[er] janvier 1997.

Institut viti-vinicole. - Nomination. - Par arrêté grand-ducal du 27 août 1997, Mademoiselle Christiane *Blum*, ingénieur-stagiaire à l'Institut viti-vinicole, a été nommée ingénieur auprès du même service.

Liste officielle des organismes de placement collectif soumis à la surveillance de l'Institut Monétaire Luxembourgeois conformément à l'article 72(1) de la loi du 30 mars 1988.

Complément n° 2

Il y a lieu d'ajouter à la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 1996 et publiée au Mémorial B n° 17 du 18 avril 1997 sous:

I. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE I DE LA LOI DU 30 MARS 1988:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

A.L.S.A.-EUROSTRATEGIE, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

A.L.S.A.-SYSTEM D 5/2002, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

DEKALUX-PORTFOLIO 6, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

DEKALUX-USD PORTFOLIO 1, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

DIT-LUX US$ RENTEN 2005, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

HAUCK TREND, 6, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

HYPO DM-PRO CASH 99, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg

HYPO EUROTOP GARANTIE 10/2001, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg

HYPO US-SKYLINE, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg

LUX-ARC, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg

OPPENHEIM PORTFOLIO G, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

SBC ECO PERFORMANCE PORTFOLIO, 26, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

SECU-LUXRENT, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

VB-EUROPA TOP 100 GARANTIE 1/2002, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

ALUXIA, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

ATLANTIS INTERNATIONAL FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

FORTIS BANK LUX FUND, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

HSBC INSTITUTIONAL CLIENT FUNDS SICAV, 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg

*INTERFUND, 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

J. VAN BREDA BEHEERSFONDS, 26, place de la Gare, L-1616 Luxembourg

LUX-TOP 50, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg

MILAN INTERNATIONAL FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

NATIONALE-NEDERLANDEN SICAV, 224, route d'Arlon, L-8010 Strassen

RG CAPITAL GROWTH FUNDS, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

SELIGMAN GLOBAL HORIZON FUNDS, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

W.F.M. ASIEN FONDS, 1a, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

II. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE II DE LA LOI DU 30 MARS 1988:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

CB CASH D1, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
DB PORTFOLIO, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DOLLAR KONZEPT 2001, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
GIM FUND, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
UNITED ASSETS FUNDS, 10a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
US MONEY INCOME FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

AMAS FOREX FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
BIL EMERGING, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
CONCERTO FUND, 10a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
GLOBAL ART FUND, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
ISOFIN, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
KB LUX MONEY MARKET FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

3. AUTRES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF:

CDC SP S.A., 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
THE NILE GROWTH COMPANY, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
**SECURITY CAPITAL U.S. REALTY, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

—

Il y a lieu de retirer de la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 1996 et publiée au Mémorial B n° 17 du 18 avril 1997 sous:

I. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE I DE LA LOI DU 30 MARS 1988:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

A.L.S.A.-DM-LAUFZEITFONDS 30.6.1997, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
ALLIANCE AMERICAN FUND, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
ALLIANCE GLOBAL LEISURE FUND, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
BL RENTRUST, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
CALLANDER EMERGING GROWTH FUND, 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg
CEZAM FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
DAX PROTEKTION JUNI '97, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
DEKALUX-EUROPLUS 4/97, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
EURO-PACIFIC RIM GROWTH FUND, 1-3, rue du St Esprit, L-1475 Luxembourg
EUROPE STRATEGY FUND, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
LE FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT, 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg
MEGA-GLOBAL, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
MEGA-INVEST, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
MEGA-LIQUID, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
MEGA-RENT, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
MG GREEN ENERGY FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
NEW EUROPE FUND, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg
OPPENHEIM TURNAROUND-WERTE, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
ORION-UK EQUITY FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
SUPER PACIFIC EMERGING FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg

TEMPLETON/NATIONAL BANK OF GREECE TRANS-EUROPEAN FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
US PROTEKTION JUNI '97, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
WORLD HIGH GROWTH FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

AXA EURO FUNDS, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
CONTIVEST, 2, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
FIDELITY FRONTIER FUND, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg
FIDELITY GLOBAL SELECTION FUND, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg
GT DEUTSCHLAND FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PUTNAM EMERGING HEALTH SCIENCES TRUST, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
RIVER & MERCANTILE LATIN AMERICAN FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
THE WORLD CAPITAL FUND, 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

3. AUTRES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF:

*INTERFUND, 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

II. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE II DE LA LOI DU 30 MARS 1988:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

AEB-MONEY MARKET PORTFOLIOS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
CAPITAL INTERNATIONAL ASIA PACIFIC TRUST, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL SMALL CAP FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
CENTURY GREAT ASIA FUND, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
EMERGING MARKETS TRUST, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

BANQUE FRANCK FUND II, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
BCL CURRENCY FUND, 2, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
CENTRALE LUXEMBOURG, 10a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
EMERGING MARKETS INVESTMENT FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
EUROBONDS PLUS, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
PERCEVAL, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
**SECURITY CAPITAL U.S. REALTY, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

3. AUTRES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF:

THE JAPANESE WARRANT FUND, 6H, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

—

Il y a lieu de modifier la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 1996 et publiée au Mémorial B n° 17 du 18 avril 1997 sous:

I. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE I DE LA LOI DU 30 MARS 1988:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

l'adresse de l'organisme de placement collectif suivant:
SWISSCA PORTFOLIO FUND, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg

la dénomination des organismes de placement collectif suivants:
AGAM INVESTMENT LUXEMBOURG, 4, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg
en

FIB INVESTMENT LUXEMBOURG, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
SBC DYNAMIC FLOOR FUND, 26, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
en
SBC DYNAMIC FLOOR PORTFOLIO, 26, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

l'adresse des organismes de placement collectif suivants:
BELUBOND FUND, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
BESTINVER INTERNATIONAL FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
ECU MULTIPLACEMENT, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
GAMMAFUND, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
GT GLOBAL FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
PANELFUND, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
PRISMA FUND, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
RENTE-PLUS, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
SANTANDER INVESTMENT SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
SHORTFUND, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
VAN LANSCHOT INVESTMENT PROGRESS FUND, 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer

la dénomination des organismes de placement collectif suivants:
AGAM STRATEGY, 4, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg
en
FIB-STRATEGY, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
ALLIANCE INTERNATIONAL HEALTH CARE FUND, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
en
ACM INTERNATIONAL HEALTH CARE FUND, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
BANKOA INVESTMENT FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
en
BIG INVESTMENT FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
COSMOS INTERNATIONAL, 1a, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
en
COSMOS LUX INTERNATIONAL, 1a, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

II. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA PARTIE II DE LA LOI DU 30 MARS 1988:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

l'adresse des organismes de placement collectif suivants:
GLOBAL INCOME FUND, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
GLOBAL SERIES FUND II, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

l'adresse des organismes de placement collectif suivants:
CHINE INVESTISSEMENT 2000, 13, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
FLEXIFUND, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
OMNI-CASH, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
TEMPLETON RUSSIAN AND EASTERN EUROPEAN DEBT FUND, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
THE U.S. HIGH YIELD FUND, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

la dénomination des organismes de placement collectif suivants:
ALLIANCE U.S. GROWTH STRATEGIES FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
en
ACM U.S. GROWTH STRATEGIES FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg

LFM EMERGING MARKETS CAPITAL FUND, SICAV, 224, route d'Arlon, L-8010 Strassen
en
ING INTERNATIONAL (II), 224, route d'Arlon, L-8010 Strassen

Luxembourg, le 30 juin 1997
INSTITUT MONETAIRE LUXEMBOURGEOIS

* l'opc a changé de forme juridique

** l'opc s'est soumis aux dispositions de la partie I et a changé de forme juridique

---

Liste officielle des organismes de placement collectif soumis à la surveillance de l'Institut Monétaire Luxembourgeois conformément à la loi du 19 juillet 1991.

Complément n° 2

Il y a lieu d'ajouter à la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 1996 et publiée au Mémorial B n° 17 du 18 avril 1997 sous:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

BTM GLOBAL PIONEER FUND, 1-3, rue du St Esprit, L-1475 Luxembourg
BTM PREMIER FUND V, 1-3, rue du St Esprit, L-1475 Luxembourg
CAMCA RE FINANCE, 13, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
CAPITAL INTERNATIONAL ASIA PACIFIC TRUST, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
CAPITAL INTERNATIONAL EUROPE FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL SMALL CAP FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
CGER ASSURANCES FUND, 74, Grand-rue, L-1660 Luxembourg
EMERGING MARKETS TRUST, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
HYPERION FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
IBJI EMERGING MARKET FUND, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

CDC ATLANTE RESERVE, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
CDC ATLANTE, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
CL INSTITUTION, 26a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
EMERGING MARKETS INVESTMENT FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
HB INSTITUTIONAL INVESTMENT FUND, 146, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg

—

Il y a lieu de retirer de la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 1996 et publiée au Mémorial B n° 17 du 18 avril 1997 sous:

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

BTM PREMIER FUND II, 1-3, rue du St Esprit, L-1475 Luxembourg
GERANA, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

—

Il y a lieu de modifier la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 1996 et publiée au Mémorial B n° 17 du 18 avril 1997 sous:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

l'adresse de l'organisme de placement collectif suivant:
AGAM FUND OF FUNDS INVESTMENT LUXEMBOURG, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
la dénomination de l'organisme de placement collectif suivant:
PUTNAM HORIZON INCOME FUND, 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
en
THE CORE ACTIVE FUND, 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 1997
INSTITUT MONETAIRE LUXEMBOURGEOIS

Liste des spécialités pharmaceutiques et/ou médicaments préfabriqués à usage humain admis à la vente dans le Grand-Duché de Luxembourg.

(Annexe de l'arrêté ministériel du 13 janvier 1988 publié au Mémorial, Recueil Administratif et Economique, B N° 7 du 8 février 1988, page 260)

102[e] MODIFICATION (13 AOUT 1997)

A) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT AJOUTES A LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

R	ACELPER	SOL.INJ.		IM	1*1 FL.U.D. 0,5 ML
P	ALLERGODIL	SPRAY	1 MG /1 ML	IN	1*1 SPRAY 20 ML
RR	ANAFRANIL	SOL.INJ.	25 MG /2 ML	IMIV	10*10 AMP.
RR	ANAFRANIL RETARD	CPR.RET.	75 MG	PO	1*20 CPR.
RR	ANAFRANIL RETARD	CPR.RET.	75 MG	PO	1*50 CPR.
RR	ANAFRANIL-10	DRG.	10 MG	PO	1*20 DRG.
RR	ANAFRANIL-10	DRG.	10 MG	PO	1*50 DRG.
RR	ANAFRANIL-10	DRG.	10 MG	PO	1*100 DRG.
RR	ANAFRANIL-10	DRG.	10 MG	PO	30*20 DRG.
RR	ANAFRANIL-25	DRG.	25 MG	PO	1*20 DRG.
RR	ANAFRANIL-25	DRG.	25 MG	PO	1*50 DRG.
RR	ANAFRANIL-25	DRG.	25 MG	PO	1*100 DRG.
RR	ANAFRANIL-25	DRG.	25 MG	PO	30*20 DRG.
RR	AREDIA	PDRE P.PREP.P.P	15 MG	IV	1*1 FL.AMP. +1*1 AMP.SOLV.
RR	AREDIA	PDRE P.PREP.P.P	15 MG	IV	1*4 FL.AMP. +1*4 AMP.SOLV.
RR	AREDIA	PDRE P.PREP.P.P	15 MG	IV	5*4 FL.AMP. +5*4 AMP.SOLV.
R	ATENOL	CPR.SEC.	100 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	ATENOL	CPR.SEC.	100 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
R	ATENOL	CPR.SEC.	100 MG	PO	1*100 CPR.U.D.
RR	BENCAVIR	CPR.PELLIC.	250 MG	PO	1*42 CPR.
RR	CAVERJECT	PDRE P.PREP.INJ	10 MCG	CA	1*5 VIALS +1*5 SER.PREREMP
RR	CAVERJECT	PDRE P.PREP.INJ	20 MCG	CA	1*5 VIALS +1*5 SER.PREREMP
RR	CIBACALCINE	PDRE P.PREP.INJ	0,5 MG	IMSC	1*5 AMP. +1*5 AMP.SOLV.
RR	CIBACALCINE	PDRE P.PREP.INJ	0,5 MG	IMSC	4*5 AMP. +4*5 AMP.SOLV.
RR	CIBACALCINE	PDRE P.PREP.INJ	0,5 MG	IMSC	10*5 AMP. +10*5 AMP.SOLV.
RR	CIBACALCINE	PDRE P.PREP.INJ	0,5 MG	IMSC	20*3 AMP. +20*3 AMP.SOLV.
R	CIBACEN-10	CPR.ENR.	10 MG	PO	1*42 CPR.SS BLIST.
R	CIBACEN-10	CPR.ENR.	10 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.
R	CIBACEN-10	CPR.ENR.	10 MG	PO	10*28 CPR.SS BLIST.
R	CIBACEN-5	CPR.ENR.	5 MG	PO	1*42 CPR.SS BLIST.
R	CIBACEN-5	CPR.ENR.	5 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.
R	CIBACEN-5	CPR.ENR.	5 MG	PO	10*28 CPR.SS BLIST.
R	CORVATARD	CPR.RET.	8 MG	PO	1*40 CPR.SS BLIST.
R	CORVATARD	CPR.RET.	8 MG	PO	1*80 CPR.SS BLIST.
R	CORVATARD	CPR.RET.	8 MG	PO	1*80 CPR.U.D.
P	DOLGIT MIKROGEL	GEL	5 PC	TO	1*1 GEL 50 G
P	DOLGIT MIKROGEL	GEL	5 PC	TO	1*1 GEL 100 G
RR	ESIDRIX	CPR.	25 MG	PO	1*20 CPR.
RR	ESIDRIX	CPR.	25 MG	PO	1*50 CPR.
RR	ESIDRIX	CPR.	25 MG	PO	1*100 CPR.
RR	ESTRACOMB TTS	SYST.THERAP.TD		PC	1*2 X4 SYST.

RR	ESTRACOMB TTS	SYST.THERAP.TD		PC	3*2 X4 SYST.
RR	ESTRADERM-TTS-100	SYST.THERAP.TD	8 MG	PC	1*18 SYST.
RR	ESTRADERM-TTS-25	SYST.THERAP.TD	2 MG	PC	1*18 SYST.
RR	ESTRADERM-TTS-50	SYST.THERAP.TD	4 MG	PC	1*18 SYST.
R	HYGROTON 50	CPR.	50 MG	PO	1*20 CPR.
R	HYGROTON 50	CPR.	50 MG	PO	1*50 CPR.
RR	IMITREX	CPR.	50 MG	PO	1*6 CPR.SS BLIST.
RR	IMITREX	CPR.	50 MG	PO	1*12 CPR.SS BLIST.
RR	IMITREX	CPR.	100 MG	PO	1*6 CPR.SS BLIST.
RR	LENTARON DEPOT	PDRE P.PREP.INJ 250 MG		IM	1*6 AMP. +1*6 AMP.SOLV.
RR	LENTARON DEPOT	PDRE P.PREP.INJ 250 MG		IM	1*12 AMP. +1*12 AMP.
RR	LIORESAL INTRATHECAL	SOL.INJ.	0,05 MG /1 ML	TR	1*5 AMP. 1 ML
RR	LIORESAL INTRATHECAL	SOL.INJ.	0,5 MG /1 ML	TR	1*2 AMP. 20 ML
RR	LIORESAL INTRATHECAL	SOL.INJ.	0,5 MG /1 ML	TR	1*5 AMP. 20 ML
RR	LIORESAL INTRATHECAL	SOL.INJ.	2 MG /1 ML	TR	1*2 AMP. 5 ML
RR	LIORESAL INTRATHECAL	SOL.INJ.	2 MG /1 ML	TR	1*5 AMP. 5 ML
R	LOPRESOR	CPR.	100 MG	PO	1*50 CPR.
R	LOPRESOR	CPR.	100 MG	PO	10*50 CPR.
RR	LOPRESOR I.V.	SOL.INJ.	5 MG /5 ML	IV	1*5 AMP.
P	LYSOMUCIL	GRAN.	200 MG /1 G	PO	1*30 SACH. 1 G
R	NEPRESOL	CPR.	25 MG	PO	1*30 CPR.
R	NEPRESOL	CPR.	25 MG	PO	1*50 CPR.
R	NEPRESOL	CPR.	25 MG	PO	50*10 CPR.
R	NITRODERM TTS-10	SYST.THERAP.TD	50 MG	TO	1*10 SYST.
R	NITRODERM TTS-10	SYST.THERAP.TD	50 MG	TO	1*100 SYST.
R	NITRODERM TTS-10	SYST.THERAP.TD	50 MG	TO	20*10 SYST.
R	NITRODERM TTS-5	SYST.THERAP.TD	25 MG	TO	1*10 SYST.
R	NITRODERM TTS-5	SYST.THERAP.TD	25 MG	TO	1*100 SYST.
R	NITRODERM TTS-5	SYST.THERAP.TD	25 MG	TO	20*10 SYST.
RR	ORIMETEN	CPR.	250 MG	PO	1*30 CPR.SEC.
RR	ORIMETEN	CPR.	250 MG	PO	4*50 CPR.SEC.
RR	PLENTIVA CYCLE 10	CPR.		PO	1*28 CPR. +1*14 CPR.
RR	PLENTIVA CYCLE 5	CPR.		PO	1*28 CPR. +1*14 CPR.
RR	PLENTIVA 2,5	CPR.		PO	2*28 CPR.
RR	PLENTIVA 5	CPR.		PO	2*28 CPR.
R	PRELIS COMP	CPR.RET.		PO	1*30 CPR.
R	PRELIS COMP	CPR.RET.		PO	1*50 CPR.
R	PRELIS COMP	CPR.RET.		PO	1*100 CPR.
R	PRELIS 200	CPR.RET.	200 MG	PO	1*20 CPR.
R	PRELIS 200	CPR.RET.	200 MG	PO	1*50 CPR.
R	PRELIS 200	CPR.RET.	200 MG	PO	1*100 CPR.
S	RITALIN	CPR.	10 MG	PO	1*20 CPR.
P	SARGENOR SANS SUCRE	CPR.EFF.	1 G	PO	1*20 CPR.
R	TEGRETAL	CPR.	200 MG	PO	1*50 CPR.
R	TEGRETAL	CPR.	200 MG	PO	1*100 CPR.
R	TEGRETAL	CPR.	200 MG	PO	4*50 CPR.
R	TEGRETAL	CPR.	200 MG	PO	10*50 CPR.
R	TEGRETAL	SUSP.	2 PC	PO	1*1 SIR. 250 ML
R	TEGRETAL	SUSP.	2 PC	PO	1*4 SIR. 250 ML
R	TEGRETAL 200 RETARD	CPR.RET.	200 MG	PO	1*50 CPR.
R	TEGRETAL 200 RETARD	CPR.RET.	200 MG	PO	1*100 CPR.
R	TEGRETAL 200 RETARD	CPR.RET.	200 MG	PO	4*50 CPR.
R	TEGRETAL 200 RETARD	CPR.RET.	200 MG	PO	10*50 CPR.
R	TEGRETAL 400 RETARD	CPR.RET.	400 MG	PO	1*50 CPR.
R	TEGRETAL 400 RETARD	CPR.RET.	400 MG	PO	1*100 CPR.
R	TEGRETAL 400 RETARD	CPR.RET.	400 MG	PO	4*50 CPR.
R	TEGRETAL 400 RETARD	CPR.RET.	400 MG	PO	10*50 CPR.
R	TRASICOR-80	CPR.	80 MG	PO	1*20 CPR.ENR.
R	TRASICOR-80	CPR.	80 MG	PO	1*50 CPR.ENR.
R	TRASICOR-80	CPR.	80 MG	PO	1*100 CPR.ENR.
R	TRITANRIX-HEPB	SUSP.		IM	1*1 FL.U.D 3 ML
R	VOLTAREN RETARD	DRG.	100 MG	PO	1*20 DRG.RET.

R	VOLTAREN RETARD	DRG.	100 MG	PO	1*50 DRG.RET.
R	VOLTAREN RETARD	DRG.	100 MG	PO	1*100 DRG.RET.
R	VOLTAREN RETARD	DRG.	100 MG	PO	30*20 DRG.RET.
R	VOLTAREN 100	SUPP.	100 MG	PR	1*10 SUPP.
R	VOLTAREN 100	SUPP.	100 MG	PR	5*10 SUPP.
R	VOLTAREN 100	SUPP.	100 MG	PR	30*10 SUPP.
R	VOLTAREN 25	DRG.	25 MG	PO	1*20 DRG.
R	VOLTAREN 25	DRG.	25 MG	PO	1*50 DRG.
R	VOLTAREN 25	DRG.	25 MG	PO	1*100 DRG.
R	VOLTAREN 25	DRG.	25 MG	PO	30*20 DRG.
R	VOLTAREN 50	DRG.	50 MG	PO	1*20 DRG.
R	VOLTAREN 50	DRG.	50 MG	PO	1*50 DRG.
R	VOLTAREN 50	DRG.	50 MG	PO	1*100 DRG.
R	VOLTAREN 50	DRG.	50 MG	PO	30*20 DRG.

B) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES DE LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

RR	ANAFRANIL-10	DRG.	10 MG	PO	1*150 DRG.
RR	DISPAPHENICOL	COLL.	0,5 PC	CO	1*1 COLL. 10 ML
RR	INTETRIX	GELULES		PO	1*40 GELULES
RR	LEDERSPAN	SUSP.INJ.	20 MG /1 ML	IAIM	1*1 AMP.SER.
RR	LIORESAL INTRATHECAL	SOL.INJ.	0,5 MG /1 ML	TR	1*1 AMP. 20 ML
RR	IORESAL INTRATHECAL	SOL.INJ.	2 MG /1 ML	TR	1*1 AMP. 5 ML
RR	PIPCIL	PDRE P.PREP.INJ	1 G	IMIV	1*1 FL. +1*1 FL.SOLV. 2 M
RR	PIPCIL	PDRE P.PREP.INJ	3 G	IMIV	1*1 FIOLE
RR	PIPCIL	PDRE P.PREP.INJ	6 G	IV	1*1 FIOLE
RR	QUANAME	CPR.	400 MG	PO	1*24 CPR.
RR	VIBRAMYCINE	PDRE P.PREP.INJ	200 MG	IV	1*1 FL.
R	VOLTAREN	CPR.ENT.	50 MG	PO	1*50 CPR.U.D.

C) LES MODIFICATIONS SUIVANTES SONT APPORTEES AU LIBELLE DES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES A USAGE HUMAIN.

R	ACELPER	SOL.INJ.		IM	1*1 FL.U.D. 0,5 ML
A U L I E U D E					
R	ACEL-P	SOL.INJ.		IM	1*1 FL.U.D. 0,5 ML
RR	ANAFRANIL	SOL.INJ.	25 MG /2 ML	IMIV	10*10 AMP.
A U L I E U D E					
RR	ANAFRANIL	SOL.INJ.	25 MG /2 ML	IMIV	1*50 AMP.
RR	ANAFRANIL RETARD	CPR.RET.	75 MG	PO	1*20 CPR.
A U L I E U D E					
RR	ANAFRANIL RETARD	CPR.	75 MG	PO	1*42 DIVITABS
RR	ANAFRANIL RETARD	CPR.RET.	75 MG	PO	1*50 CPR.
A U L I E U D E					
RR	ANAFRANIL RETARD	CPR.	75 MG	PO	1*42 DIVITABS U.D.
RR	ANAFRANIL-10	DRG.	10 MG	PO	1*20 DRG.
A U L I E U D E					
RR	ANAFRANIL-10	DRG.	10 MG	PO	1*30 DRG.
RR	ANAFRANIL-25	DRG.	25 MG	PO	1*20 DRG.
A U L I E U E					
RR	ANAFRANIL-25	DRG.	25 MG	PO	1*30 DRG.
RR	ANAFRANIL-25	DRG.	25 MG	PO	1*50 DRG.
A U L I E U D E					
RR	ANAFRANIL-25	DRG.	25 MG	PO	1*150 DRG.
RR	ANAFRANIL-25	DRG.	25 MG	PO	1*100 DRG.
A U L I E U D E					
RR	ANAFRANIL-25	DRG.	25 MG	PO	1*150 DRG.U.D.
RR	AREDIA	PDRE P.PREP.P.P	15 MG	IV	1*1 FL.AMP. +1*1 AMP.SOLV.
A U L I E U D E					
RR	AREDIA	PDRE P.PREP.P.P	15 MG	IV	1*2 FL.AMP. +1*2 AMP.SOLV.

R	ATENOL	CPR.SEC.	100 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
R	ATENOLOL-SMB	CPR.SEC.	100 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	ATENOL	CPR.SEC.	100 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
R	ATENOLOL-SMB	CPR.SEC.	100 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
R	ATENOL	CPR.SEC.	100 MG	PO	1*100 CPR.U.D.
A U L I E U D E					
R	ATENOLOL-SMB	CPR.SEC.	100 MG	PO	1*100 CPR.U.D.
RR	CIBACALCINE	PDRE P.PREP.INJ	0,5 MG	IMSC	1*5 AMP. +1*5 AMP.SOLV.
A U L I E U D E					
RR	CIBACALCINE	PDRE P.PREP.INJ	0,5 MG /2 ML	IMSC	1*5 AMP. +1*5 AMP.SOLV. 1
R	CORVATARD	CPR.RET.	8 MG	PO	1*40 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
R	CORVATON RETARD	CPR.	8 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
R	CORVATARD	CPR.RET.	8 MG	PO	1*80 CPR.SS BLIST.
A U L I E U D E					
R	CORVATON RETARD	CPR.	8 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
R	CORVATARD	CPR.RET.	8 MG	PO	1*80 CPR.U.D.
A U L I E U D E					
R	CORVATON RETARD	CPR.	8 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
P	DOLGIT MIKROGEL	GEL	5 PC	TO	1*1 GEL 50 G
A U L I E U D E					
P	DOLGIT	GEL	5 PC	TO	1*1 GEL 50 G
P	DOLGIT MIKROGEL	GEL	5 PC	TO	1*1 GEL 100 G
A U L I E U D E					
P	DOLGIT	GEL	5 PC	TO	1*1 GEL 100 G
RR	ESIDRIX	CPR.	25 MG	PO	1*20 CPR.
A U L I E U D E					
RR	ESIDREX	CPR.	25 MG	PO	1*20 CPR.
RR	SIDRIX	CPR.	25 MG	PO	1*100 CPR.
A U L I E U D E					
RR	ESIDREX	CPR.	25 MG	PO	1*100 CPR.
RR	ESTRACOMB TTS	SYST.THERAP.TD		PC	3*2 X4 SYST.
A U L I E U D E					
RR	ESTRACOMBI TTS	SYST.THERAP.TD		PC	3*2 X4 SYST.
RR	ESTRADERM-TTS-100	SYST.THERAP.TD	8 MG	PC	1*18 SYST.
A U L I E U D E					
RR	ESTRADERM-TTS-100	SYST.THERAP.TD	8 MG	PC	1*26 SYST.
RR	ESTRADERM-TTS-25	SYST.THERAP.TD	2 MG	PC	1*18 SYST.
A U L I E U D E					
RR	ESTRADERM-TTS-25	SYST.THERAP.TD	2 MG	PC	1*26 SYST.
RR	ESTRADERM-TTS-50	SYST.THERAP.TD	4 MG	PC	1*18 SYST.
A U L I E U D E					
RR	ESTRADERM-TTS-50	SYST.THERAP.TD	4 MG	PC	1*26 SYST.
R	HYGROTON 50	CPR.	50 MG	PO	1*20 CPR.
A U L I E U D E					
R	HYGROTON 50	CPR.	50 MG	PO	1*30 CPR.
RR	LENTARON DEPOT	PDRE P.PREP.INJ	250 MG	IM	1*6 AMP. +1*6 AMP.SOLV.
A U L I E U D E					
RR	LENTARON	PDRE P.PREP.INJ	250 MG	IM	1*6 VIALS +1*6 AMP.SOLV.
RR	LENTARON DEPOT	PDRE P.PREP.INJ	250 MG	IM	1*12 AMP. +1*12 AMP.
A U L I E U D E					
RR	LENTARON	PDRE P.PREP.INJ	250 MG	IM	1*1 VIAL +1*1 AMP.SOLV.
RR	LIORESAL INTRATHECAL	SOL.INJ.	0,05 MG /1 ML	TR	1*5 AMP. 1 ML
A U L I E U D E					
RR	LIORESAL INTRATHECAL	SOL.INJ.	0,05 MG /1 ML	TR	1*1 AMP. 1 ML
RR	LOPRESOR I.V.	SOL.INJ.	5 MG /5 ML	IV	1*5 AMP.
A U L I E U D E					

RR	LOPRESOR	SOL.INJ.	5 MG /5 ML	IV	1*5 AMP. 5 ML
P	LYSOMUCIL	GRAN.	200 MG /1 G	PO	1*30 SACH. 1 G
A U L I E U D E					
P	FLUIMIQUIL	GRAN.	200 MG	PO	1*30 SACH.
R	NEPRESOL	CPR.	25 MG	PO	1*30 CPR.
A U L I E U D E					
R	NEPRESOL	CPR.	25 MG	PO	1*40 CPR.
RR	PLENTIVA CYCLE 10	CPR.		PO	1*28 CPR. +1*14 CPR.
A U L I E U D E					
RR	PREMELLE CYCLE-10	CPR.		PO	1*28 CPR. +1*14 CPR.
RR	PLENTIVA CYCLE 5	CPR.		PO	1*28 CPR. +1*14 CPR.
A U L I E U D E					
RR	PREMELLE CYCLE-5	CPR.		PO	1*28 CPR. +1*14 CPR.
RR	PLENTIVA 2,5	CPR.		PO	2*28 CPR.
A U L I E U D E					
RR	PREMELLE-2,5	CPR.		PO	2*28 CPR.
RR	PLENTIVA 5	CPR.		PO	2*28 CPR.
A U L I E U D E					
RR	PREMELLE-5	CPR.		PO	2*28 CPR.
R	PRELIS COMP	CPR.RET.		PO	1*30 CPR.
A U L I E U D E					
R	LOGROTON DIVITABS	CPR.		PO	1*28 DIVITABS
R	PRELIS COMP	CPR.RET.		PO	1*50 CPR.
A U L I E U D E					
R	LOGROTON DIVITABS	CPR.		PO	1*56 DIVITABS
R	PRELIS 200	CPR.RET.	200 MG	PO	1*20 CPR.
A U L I E U D E					
R	SLOW-LOPRESOR	CPR.RET.	200 MG	PO	1*28 DIVITABS
R	PRELIS 200	CPR.RET.	200 MG	PO	1*50 CPR.
A U L I E U D E					
R	SLOW-LOPRESOR	CPR.RET.	200 MG	PO	1*56 DIVITABS
RR	REFLUDAN	PDRE P.PREP.INJ	50 MG	IV	1*1 FL. 1 ML
A U L I E U D E					
RR	REFLUDAN	PDRE P.PREP.INJ	10 MG	IV	1*1 FL. 1 ML
RR	REFLUDAN	PDRE P.PREP.INJ	50 MG	IV	1*10 FL. 1 ML
A U L I E U D E					
RR	REFLUDAN	PDRE P.PREP.INJ	10 MG	IV	1*10 FL. 1 ML
S	RITALIN	CPR.	10 MG	PO	1*20 CPR.
A U L I E U D E					
S	RILATINE	CPR.	10 MG	PO	1*20 CPR.
P	SARGENOR SANS SUCRE	CPR.EFF.	1 G	PO	1*20 CPR.
A U L I E U D E					
P	SARGENOR	CPR.EFF.	1 G	PO	1*20 CPR.
R	TEGRETAL	CPR.	200 MG	PO	1*50 CPR.
A U L I E U D E					
R	TEGRETOL	CPR.	200 MG	PO	1*50 CPR.
R	TEGRETAL	CPR.	200 MG	PO	1*100 CPR.
A U L I E U D E					
R	TEGRETOL	CPR.	200 MG	PO	1*50 CPR.U.D.
R	TEGRETAL	SUSP.	2 PC	PO	1*1 SIR. 250 ML
A U L I E U D E					
R	TEGRETOL	SIR.	2 PC	PO	1*1 SIR. 250 ML
R	TEGRETAL 200 RETARD	CPR.RET.	200 MG	PO	1*50 CPR.
A U L I E U D E					
R	TEGRETOL CR	CPR.LIB.PROL.	200 MG	PO	1*50 DIVITABS BLIS
R	TEGRETAL 200 RETARD	CPR.RET.	200 MG	PO	1*100 CPR.
A U L I E U D E					
R	TEGRETOL CR	CPR.LIB.PROL.	200 MG	PO	1*50 DIVITABS U.D.
R	TEGRETAL 400 RETARD	CPR.RET.	400 MG	PO	1*50 CPR.
A U L I E U D E					
R	TEGRETOL CR	CPR.LIB.CONTR.	400 MG	PO	1*50 DIVITABS BLIS
R	TEGRETAL 400 RETARD	CPR.RET.	400 MG	PO	1*100 CPR.
A U L I E U D E					

R	TEGRETOL CR	CPR.LIB.CONTR.	400 MG	PO	1*50 DIVITABS U.D.
R	TRASICOR-80	CPR.	80 MG	PO	1*50 CPR.ENR.
AU LIEU DE					
R	TRASICOR-80	CPR.	80 MG	PO	1*50 CPR.
R	TRITANRIX-HEPB	SUSP.		IM	1*1 FL.U.D 3 ML
AU LIEU DE					
R	TRITANRIX-HB	SUSP.		IM	1*1 FL.U.D 3 ML
R	VOLTAREN RETARD	DRG.	100 MG	PO	1*20 DRG.RET.
AU LIEU DE					
R	VOLTAREN RETARD	CPR.	100 MG	PO	1*30 CPR.
R	VOLTAREN RETARD	DRG.	100 MG	PO	30*20 DRG.RET.
AU LIEU DE					
R	VOLTAREN RETARD	CPR.	100 MG	PO	1*30 CPR.U.D.
R	VOLTAREN 100	SUPP.	100 MG	PR	1*10 SUPP.
AU LIEU DE					
R	VOLTAREN	SUPP.	100 MG	PR	1*12 SUPP.
R	VOLTAREN 25	DRG.	25 MG	PO	1*20 DRG.
AU LIEU DE					
R	VOLTAREN	CPR.ENT.	25 MG	PO	1*30 CPR.
R	VOLTAREN 25	DRG.	25 MG	PO	1*100 DRG.
AU LIEU DE					
R	VOLTAREN	CPR.ENT.	25 MG	PO	1*100 CPR.
R	VOLTAREN 50	DRG.	50 MG	PO	1*50 DRG.
AU LIEU DE					
R	VOLTAREN	CPR.ENT.	50 MG	PO	1*50 CPR.

D) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT ACTUELLEMENT HORS MARCHE (COMMERCIALISATION INTERROMPUE, MAIS AMM EN VIGUEUR).

R	HEALON YELLOW	SOL.	10 MG /1 ML	CO	1*1 SER. 0,55 ML
RR	LEVANXOL-10	GELULES	10 MG	PO	1*20 GELULES
P	OTRIVINE MENTHOL	GTTES	0,1 PC	IN	1*1 GTTES 10 ML
R	PRONESTYL	CPR.	250 MG	PO	1*50 CPR.
RR	ZOFRAN	SIR.	4 MG /5 ML	PO	1*2 FL. 50 ML

E) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT REMIS SUR LE MARCHE.

RR	FAMVIR	CPR.PELLIC.	250 MG	PO	1*21 CPR.
RR	IMMUCYST	PDRE P.PREP.INJ	27 MG	VE	1*3 FL. +1*3 FL.SOLV. 1 M
RR	NEUROLITE	SET	0,9 MG	IV	1*1 FL.A +1*1 FL.B
RR	NEUROLITE	SET	0,9 MG	IV	1*5 FL.A +1*5 FL.B
RR	PENI-ORAL	CPR.	1000000 UI	PO	1*15 CPR.
RR	PENI-ORAL	CPR.	1000000 UI	PO	1*250 CPR.

G) L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE DES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES A USAGE HUMAIN SUIVANTS A ETE SUSPENDUE PAR LE MINISTRE DE LA SANTE.

RR	INTETRIX P	GRAN.	3,28 G /100 G	PO	1*1 GRAN. 125 G

Ministère des Communications. - Institut Luxembourgeois des Télécommunications (ILT). - Nominations. - Par arrêté grand-ducal du 29 mai 1997, Madame Odette *Wagener* a été nommée directeur de l'Institut Luxembourgeois des Télécommunications.

Par arrêté grand-ducal du 1er août 1997, Monsieur Edouard *Wangen*, attaché de gouvernement hors cadre à l'administration gouvernementale, a été nommé à la fonction de premier conseiller de direction auprès de l'ILT.

Par arrêté grand-ducal du même jour, Monsieur Jacques *Prost* a été nommé à la fonction de premier conseiller de direction auprès de l'ILT.

Par arrêté grand-ducal du même jour, ont été nommés membres de la direction de l'Institut Luxembourgeois des Télécommunications, pour une durée de six ans:
- Madame Odette *Wagener*, directeur, président
- Monsieur Edouard *Wangen*, premier conseiller de direction, membre
- Monsieur Jacques *Prost*, premier conseiller de direction, membre.

Par décision du Gouvernement en conseil, ont été nommés membres du conseil de l'ILT, pour une durée de trois ans, à partir du 1er juillet 1997:
- Monsieur Claude *Frieseisen*, premier conseiller de gouvernement au Ministère de l'Intérieur, président
- Monsieur Félix *Schumacher*, directeur du Centre Informatique de l'Etat, vice-président
- Madame Michèle *Bram*, attaché de gouvernement au Service des Médias, Ministère d'Etat, membre
- Monsieur Jean-Jacques *Lemmer*, délégué et secrétaire général de la FLETTA (Fédération Luxembourgeoise des Entreprises en Télécommunications, Téléinformatiques et Systèmes d'Alarmes), membre
- Monsieur Nico *Hoffmann*, délégué de l'ULC (Union Luxembourgeoise des Consommateurs), membre.

Office National de Conciliation – Nomination. – Par arrêté ministériel du 21 août 1997 Monsieur Marc *Kieffer*, Conseiller juridique à la Fédération des industriels luxembourgeois, a été nommé membre suppléant de la Commission paritaire de conciliation en remplacement de Monsieur Emmanuel *Baumann*.

Police. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 14 mai 1997 le capitaine de police hors cadre Roland *Genson* a été nommé au grade de major hors cadre à partir du 1er août 1997.

Par arrêtés grand-ducaux du 30 juin 1997 les lieutenants en premier de police Pascal *Schumacher* et Donat *Donven* ont été nommés au grade de capitaine de police à partir du 5 août 1997.

Protection de la propriété industrielle. - Emblèmes. - En application de l'article 6*ter*.3)b) de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, révisée à Lisbonne le 31 octobre 1958 (Acte de Lisbonne) et à Stockholm le 14 juillet 1967 (Acte de Stockholm), le bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), de Genève a communiqué aux Etats membres de l'Union de Paris une reproduction du nom du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA en anglais, français et espagnol, du sigle de ce programme dans ces différentes langues et de son emlème pour lesquels la protection est demandée en vertu dudit article 6*ter*. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) est un programme mené, au sein des Nations Unies, sous l'égide conjointe des institutions suivantes:

- le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF);
- le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD);
- le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP);
- l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO);
- l'Organisation mondiale de la santé (OMS);
- la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

Ledit programme vise à constituer une entité permanente ayant des objectifs déterminés et ses propres droits et obligations au sens de l'alinéa A.i) des principes directeurs pour l'interprétation de l'article 6*ter*.1)b) et 3)b) de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, adoptés en 1992 par l'Assemblée de l'Union de Paris.

En application de l'article 6*ter*.3)b) de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, révisée à Lisbonne le 31 octobre 1958 (Acte de Lisbonne) et à Stockholm le 14 juillet 1967 (Acte de Stockholm), le bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), de Genève a communiqué aux Etats membres de l'Union de Paris une reproduction de la dénomination, de l'emblème et du sigle de la Banque européenne d'investissement pour lesquels la protection est demandée en vertu dudit article 6*ter*. La Banque européenne d'investissement a été instituée par le Traité instituant la Communauté européenne. Sont membres de ladite banque les Etats suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède.

Les communications précitées ont été reçues par le service luxembourgeois de la propriété intellectuelle, Ministère de l'Economie, L-2914 Luxembourg, le 4 juin et le 14 juillet 1997 respectivement et elles peuvent être consultées par le public dans les bureaux dudit service.

Publications officielles de l'Etat. – Code de l'Environnement. – Mise en vente. – Le Code de l'Environnement (en 2 volumes), édité par le Service Central de Législation, en collaboration avec le Ministère de l'Environnement, vient de paraître. Il est en vente dans les librairies au prix de 2.000,– francs (ttc).

Publications officielles de l'Etat. – Recueil de la sécurité sociale au Grand-Duché de Luxembourg. - Mise en vente. - La quinzième mise à jour du Recueil de la sécurité sociale comprenant les modifications légales et réglementaires intervenues au cours de l'année 1996 est disponible dans les librairies au prix de 109.- francs (TVA comprise).

Santé – Art de guérir. Par arrêté ministériel du 31 juillet 1997, Mme le Dr Claudine *Als,* née le 27 avril 1959, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en médecine nucléaire au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 31 juillet 1997, M. le Dr Gérard *Schockmel,* né le 9 mars 1961, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en médecine interne au Luxembourg.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 13 août 1997, Mme le Dr Chantal *Koemptgen,* née le 19 décembre 1965, a été autorisée à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Santé. – Médecine vétérinaire. – Par arrêté ministériel du 31 juillet 1997, M. le Dr Carlo *Manderscheid,* né le 8 novembre 1971, a été autorisé à exercer la profession de médecin-vétérinaire au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 31 juillet 1997, M. Simon *Roos,* né le 22 août 1950, a été autorisé à exercer la profession de médecin-vétérinaire au Luxembourg.

Santé. - Médecine vétérinaire. - Par arrêté ministériel du 5 septembre 1997, Mme le Dr Gaby *Kunsch*, née le 4.5.1967, a été autorisée à exercer la profession de médecin-vétérinaire au Luxembourg.

Santé. – Pharmaciens. – Par arrêté ministériel du 8 août 1997, Mme Michèle *Kaiser,* née le 19 mars 1973, a été autorisée à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 8 août 1997, M. Maassimo *Gherardi,* né le 16 février 1971, a été autorisé à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Arrêté ministériel du 5 août 1997 portant approbation du nouveau texte des statuts de la société de secours mutuels «Société de Prévoyance Mutuelle du Personnel de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg».

–

RECTIFICATIF

Au Mémorial B no 34, page 636, l'intitulé de la colonne 3 du tableau «Tarif des cotisations annuelles» est à lire comme suit: «Grade 8: 110%» au lieu de «Grade S: 110%.

Indigénat.

(Publication prescrite par la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise)

Options

– Par déclaration d'option faite le 22.10.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame BAIOCCHI Regina, épouse WEYDERT Marc, née le 21.06.1963 à Dudelange, demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 04.09.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame BARARH Anissa, épouse HEINEN Christian, née le 28.11.1959 à Rabat (Maroc), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 16.08.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bertrange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur BATTAGLINO Jean-Pierre, né le 21.08.1974 à Luxembourg, demeurant à Bertrange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 09.08.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Remich, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame BENACEUR Rachida, épouse HUBERTY André Joseph, née le 18.10.1960 à Ras El Ma (Algérie), demeurant à Remich, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 01.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mersch, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur BOUALEM Salah, né le 15.02.1965 à Douira/Tipaza (Algérie), demeurant à Rollingen/Mersch, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 27.06.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Junglinster, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame BROERS Rosa Joséphine Maria, née le 14.04.1975 à Bissen, demeurant à Eisenborn, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 15.11.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mamer, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CIMINO Cinzia, née le 03.12.1975 à Luxembourg, demeurant à Mamer, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.09.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CIOCARLIE Corina Ioana, épouse MERSCH Yves Urbain Martin, née le 13.10.1963 à Timisoara (Roumanie), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 28.10.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Vichten, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur COLOMBERA Jean, né le 02.02.1954 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Vichten, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 18.04.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Troisvierges, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DA SILVA ROCHA Elisabete Maria, née le 19.07.1973 à Rio de Moinhos (Portugal), demeurant à Troisvierges, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 18.07.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de DA SILVA Elisabeth Maria.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 26.11.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DEORAZIO Bernard, né le 02.09.1967 à Thionville (France), demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 03.12.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DEPIENNE Malou Amélie, épouse FRISING Guy René, née le 31.10.1964 à Pétange, demeurant à Rodange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 13.02.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DINIS GOMES Avelino, né le 19.01.1978 à Pétange, demeurant à Pétange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 08.11.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mertert, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur EHRHARDT Lutz Achim, né le 04.07.1948 à Lüdenscheid (Allemagne), demeurant à Wasserbillig, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 18.12.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Rumelange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur FERNANDES SEGURA Carlos, né le 30.12.1972 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Rumelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 13.06.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de SEGURA Carlo.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 15.10.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur FERSINO Loris, né le 26.11.1977 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Schifflange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 28.06.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Steinfort, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame FIGUS Cristina, née le 23.12.1977 à Hobscheid, demeurant à Nospelt, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 22.12.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Colmar-Berg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur FRESCO TRINDADE Ricardo Baltazar, né le 03.09.1974 à Ettelbruck, demeurant à Colmar-Berg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 18.07.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de TRINDADE Ricardo Baltasar.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 17.12.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur FURTADO LEAL Eugenio, né le 05.12.1960 à Santa Catarina (Cap Vert), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 27.11.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mersch, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur FURTADO LIVRAMENTO José Honorio, né le 20.01.1967 à Santa Catarina (Cap Vert), demeurant à Mersch, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 20.06.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Walferdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame GOEBEL AGOSTINHO Delphine Françoise, née le 28.12.1977 à Luxembourg, demeurant à Helmsange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 13.06.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de GOEBEL Delphine Françoise.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 21.10.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dippach, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur GOMES DE OLIVEIRA Rui, né le 21.05.1976 à Luxembourg, demeurant à Dippach, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 30.09.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Kehlen, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur HUBER Florian Alexander, né le 30.07.1978 à Luxembourg, demeurant à Kehlen, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 02.07.1990 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dalheim, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame LAZZARI Gabriella, épouse FREIS Patrick Daniel, née le 21.11.1964 à Differdange, demeurant à Dalheim, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.11.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame LOPES Cristel, née le 08.11.1978 à Differdange, demeurant à Lasauvage, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 23.09.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mertert, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur LUDWIG Jacques Joseph, né le 02.12.1947 à Amnéville (France), demeurant à Wasserbillig, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 02.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MARINKOVSKI Orcé, né le 24.01.1976 à Pétange, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 30.08.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MARQUES HENRIQUES Sonia Marta, épouse SILVA VALENTE Nuno Miguel, née le 19.03.1976 à Luxembourg, demeurant à Itzig, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 14.10.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mamer, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MAYER Wilfried Leo Mathäus, né le 08.11.1950 à Heiligenberg (Allemagne), demeurant à Capellen, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 10.05.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Rambrouch, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MEYER Sabine Marie Louise, épouse JUCHEM Serge, née le 01.04.1967 à Messancy (Belgique), demeurant à Rombach-Martelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.11.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MONTEIRO BRAS Alcides, né le 12.10.1975 à Ermida/Castro Daire (Portugal), demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.11.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mertzig, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MOREIRA RODRIGUES Vito Manuel, né le 18.02.1974 à Dudelange, demeurant à Mertzig, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 22.10.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Kehlen, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame NOEL Claire Line Julia, épouse MERTZIG Gilbert Camille, née le 03.02.1954 à Hegenheim (France), demeurant à Olm, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 10.10.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Useldange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ÖZEN Mehmed Razi, né le 07.09.1962 à Sontheim/Heilbronn (Allemagne), demeurant à Useldange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 17.12.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Schuttrange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PAIVA DOS SANTOS Luis Filipe, né le 27.01.1973 à Luxembourg, demeurant à Uebersyren, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 18.07.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de DOS SANTOS Luis Filipe.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 02.09.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame PALLAGE Géraldine Marie Gabrielle, épouse BREYER Serge, née le 05.11.1965 à Arlon (Belgique), demeurant à Pétange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 23.09.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame PARCHITELLI Anna, née le 02.03.1973 à Differdange, demeurant à Niederkorn, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 19.09.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SILVA VALENTE Nuno Miguel, né le 15.04.1975 à Sao Sebastiao da Pedreira/Lisboa (Portugal), demeurant à Itzig, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 05.12.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SMIDA Abdelaziz, né le 02.04.1963 à Lebna (Tunisie), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 10.12.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Steinsel, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame TIMMERMANS Aurélie, née le 14.09.1978 à Maubeuge (France), demeurant à Steinsel, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

—

Recouvrement

– Par déclaration de recouvrement faite le 02.12.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 26 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SPEDENER Fernand Pierre Nicolas, né le 23.04.1921 à Lumbumbashi (Zaïre), demeurant à Luxembourg, a recouvré la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 37 25 septembre 1997

Sommaire

REGISTRE DES DIPLOMES ETRANGERS

Relevé des inscriptions au registre des diplômes étrangers.

25e liste

(Pubication prescrite par l'art. 4 de la loi du 17 juin 1963 ayant pour objet de protéger les titres d'enseignement supérieur)

Nom *Prénom* *Date de naissance* *Lieu de naissance*	*Nom de l'école* *Désignation du diplôme* *Date d'émission*	*Date de la demande* *Date de l'avis* *Date de la décision ministérielle*	*Titre exact et complet à porter*
ABBATE Bruno 02.09.1965 S. Maria C.V. (Italie) italienne	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le grade d'ingénieur commercial 15.07.1988	05.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Ingénieur commercial
ABO-EL-SAOD Tamer I. M. 12.11.1960 Caire (Egypte) égyptienne	la 'Ain Shams University - Cairo' le grade de 'Bachelor of Commerce' 01.11.1984	28.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	'Bachelor of Commerce'
AGUSTSSON Petur 05.04.1972 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Européenne des Affaires le diplôme de l'Ecole Européenne des Affaires 20.09.1995	20.11.1995 16.01.1996 23.01.1996	Titulaire d'un diplôme de l'Ecole Européenne des Affaires
AHLBORN Norbert 26.02.1968 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Eidgenössische Technische Hochschule Zürich' le 'Diplom als Werkstoffingenieur' 06.11.1995	21.03.1996 26.04.1996 30.04.1996	Ingénieur
AHLEMANN Ingo 24.09.1965 Duisburg allemande	la 'Universität des Saarlandes' le diplôme 'Diplom-Kaufmann' 09.10.1995	17.03.1996 02.07.1996 05.07.1996	'Diplom-Kaufmann'
ALEZINE Valérie 24.02.1973 Metz française	l'Institut Supérieur du Commerce de Paris le diplôme de l'Institut Supérieur du Commerce 03.07.1995	14.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	Titulaire d'un diplôme de l'Institut Supérieur du Commerce
ALLMAN Stephen Robert 01.07.1956 Leek britannique	'The Victoria University of Manchester' le grade de 'Bachelor of Science in Physics' 04.07.1977	07.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	'Bachelor of Science in Physics'
ALVES Sylvain 24.01.1970 Algrange française	l'Université de Nancy II le diplôme de maîtrise de psychologie 30.09.1995	10.01.1996 27.02.1996 04.03.1996	Titulaire d'une maîtrise de psychologie
ANDRE Marc 07.03.1964 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Sacred Heart University - Connecticut' le 'degree of Master of Business Administration' 02.06.1994	04.11.1994 26.04.1996 30.04.1996	'Master of Business Administration'

ANTONUCCI Olivier 19.07.1970 Saint-Mard française	l'Institut National Polytechnique de Lorraine le diplôme d'ingénieur de la section spéciale génie industriel de l'E.N.S.M.N. 26.08.1994	10.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	Ingénieur
ANTONUCCI Olivier 19.07.1970 Saint-Mard française	l'Institut Supérieur Industriel Catholique du Luxembourg le titre d'ingénieur industriel 27.06.1992	10.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	Ingénieur industriel
ANTONY Guy 05.10.1970 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Technische Universität Berlin' le 'Grad Diplom-Ingenieur im Studiengang Technischer Umweltschutz' 11.04.1996	15.05.1996 21.05.1996 23.05.1996	Ingénieur
ATTANASIO Rosalia 25.02.1958 Palerme italienne	la 'Università degli Studi di Palermo' le diplôme de 'Laurea di Dottore in Lingue e Letterature Straniere Moderne Tedesco' 28.06.1984	17.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	Titulaire d'un 'Laurea in Lingue e Letterature Straniere Moderne Tedesco'
AUBRY Eric Robert René 05.05.1961 Villers Semeuse française	l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz le diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz 25.10.1983	26.11.1996 29.11.1996 31.12.1996	Ingénieur
BACHMANN Annemarie 27.08.1970 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Università degli Studi di Padova' le diplôme de 'Laurea di Dottore in Psicologia' 08.11.1995	04.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Titulaire d'une 'laurea in psicologia'
BACHOUR Rafik 24.01.1966 Köln-Lindenthal belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie - Liège le titre d'architecte 17.09.1994	25.03.1996 26.04.1996 30.04.1996	Architecte
BACKENDORF Jean-Claude 02.12.1966 Pétange luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad 'Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Maschinenwesen' 25.10.1994	15.05.1996 02.07.1996 05.07.1996	Ingénieur
BAERTZ Christophe 19.07.1967 Düsseldorf allemande	l'Université de Droit, d'Economie et des Sciences d'Aix-Marseille III le diplôme de maîtrise en sciences économiques, filière: économie de l'entreprise 08.10.1992	24.03.1996 26.04.1996 30.04.1996	Titulaire d'une maîtrise en sciences économiques
BALDAUFF Olivier 13.10.1969 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences politiques (orientation relations internationales) 05.07.1996	20.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Licencié en sciences politiques

BALLINGER Pascal 01.02.1972 Pétange luxembourgeoise	l'Ecole Royale Militaire - Bruxelles le grade de licencié en sciences sociales et militaires 22.11.1995	26.07.1996 30.09.1996 07.10.1996	Licencié en sciences sociales et militaires
BAMBERG Claude 18.12.1967 Esch/Alzette luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Architektur' 10.02.1995	19.04.1996 26.04.1996 30.04.1996	Architecte
BARANTON Cécile 25.12.1973 Nevers française	l'Ecole Supérieure de Commerce de Tours le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Tours 23.07.1996	06.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	Titulaire d'un diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Tours
BARBIER Pascal 09.05.1961 Mouscron belge	l'Institut Gramme Liège le grade d'ingénieur industriel 09.07.1987	06.05.1996 21.05.1996 23.05.1996	Ingénieur industriel
BEAUDRY Thierry 29.02.1948 Etterbeek belge	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade d'ingénieur commercial 02.07.1973	20.03.1996 26.04.1996 30.04.1996	Ingénieur commercial
BEAUDRY Thierry 29.02.1948 Etterbeek belge	l'Institut Supérieur de Commerce Saint-Louis - Bruxelles le titre de diplômé spécial en management de l'innovation technologique 20.09.1985	20.03.1996 26.04.1996 30.04.1996	Diplômé spécial en management de l'innovation technologique
BECKER Denise 22.03.1959 Differdange luxembourgeoise	l'Université de Nancy II le diplôme de maîtrise de psychologie 30.09.1995	27.01.1996 27.02.1996 04.03.1996	Titulaire d'une maîtrise de psychologie
BECKERS Jean-Louis 01.03.1969 Ettelbruck luxembourgeoise	le Centre d'Etudes Supérieures Européennes de Management - Reims le diplôme d'études supérieures européennes de management 14.04.1995	04.02.1996 27.02.1996 04.03.1996	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures européennes de management
BECKERS Jean-Louis 01.03.1969 Ettelbruck luxembourgeoise	la 'Fachhochschule für Technik und Wirtschaft Reutlingen' le grade de 'Diplom-Betriebswirt (Fachhochschule)- Dipl.-Betriebswirt (FH)- 15.09.1994	04.02.1996 27.02.1996 04.03.1996	'Diplombetriebswirt (Fachhochschule)'
BEFF Axel 17.01.1966 Mons belge	l'Institut Supérieur d'Architecture de la Ville de Mons le grade d'architecte 06.07.1989	04.03.1996 02.04.1996 04.04.1996	Architecte

BEHMER Joachim 17.04.1952 Düsseldorf allemande	la 'Sacred Heart University - Connecticut' le 'degree of Master of Business Administration' 02.06.1994	29.10.1994 26.04.1996 30.04.1996	'Master of Business Administration'
BENN Robert Ernest 17.10.1963 Pembury britannique	la 'University of Cambridge' le grade de 'Master of Arts' 28.01.1989	14.11.1995 16.01.1996 23.01.1996	'Master of Arts'
BERCHEM Vincent 12.04.1971 Boussu belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en droit 01.07.1994	12.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Licencié en droit
BERCHEM Vincent 12.04.1971 Boussu belge	l'Ecole Supérieure des Sciences Fiscales, annexée à l'I.C.H.E.C. Bruxelles le diplôme en sciences fiscales 06.11.1996	12.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Titulaire d'un diplôme en sciences fiscales
BERGER Pierre 23.08.1934 Gilly belge	l'Université de l'Etat à Liège le grade d'ingénieur civil mécanicien 20.07.1962	09.01.1996 16.01.1996 23.01.1996	Ingénieur
BERNARD Philippe 09.07.1972 Bastogne belge	l'Université Libre de Bruxelles le grade d'ingénieur commercial 27.06.1996	26.07.1996 30.09.1996 07.10.1996	Ingénieur commercial
BERNARDIN Laurent 06.01.1969 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Eidgenössische Technische Hochschule Zürich' le 'Diplom als Informatikingenieur' 11.05.1993	05.02.1996 27.02.1996 04.03.1996	Ingénieur
BERTOLDO Serge 21.06.1958 Charleroi belge	la Faculté Universitaire Catholique de Mons le grade de licencié en sciences économiques appliquées 09.09.1991	09.09.1996 09.09.1996 07.10.1996	Licencié en sciences économiques appliquées
BERTRAND Thierry 17.05.1962 Luxembourg franco-belge	l'Institut Commercial Supérieur - Bégué le certificat d'études supérieures de gestion, option: gestion-finances-comptabilité 28.06.1985	29.08.1996 30.09.1996 21.10.1996	Titulaire d'un certificat d'études supérieures de gestion
BERTRAND Thierry 17.05.1962 Luxembourg franco-belge	le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche le diplôme d'expertise comptable 05.05.1995	29.08.1996 30.09.1996 21.10.1996	Titulaire d'un diplôme d'expertise comptable
BERTRAND Thierry 17.05.1962	le Ministère de l'Education Nationale le diplôme d'études comptables	29.08.1996	Titulaire d'un diplôme d'études comptables supérieures

Luxembourg	supérieures franco-belge	30.09.1996 20.11.1986	07.10.1996
BIC Olivier 17.10.1966 Nancy française	l'Université de Nancy II le diplôme de maîtrise en droit privé, mention: droit des affaires 06.06.1989	19.07.1996 30.09.1996 04.11.1996	Titulaire d'une maîtrise en droit privé
BIC Olivier 17.10.1966 Nancy française	l'Université de Nancy II le diplôme de licence en droit 13.08.1987	19.07.1996 30.09.1996 04.11.1996	Titulaire d'une licence en droit
BIC Olivier 17.10.1966 Nancy française	l'Ecole Supérieure de Commerce - Lyon le diplôme de mastère spécialisé en ingégnierie financière 23.03.1991	19.07.1996 30.09.1996 07.10.1996	Titulaire d'un mastère en ingénierie financière
BIC Olivier 17.10.1966 Nancy française	l'Université de Nancy II le diplôme d'études supérieures spécialisées, spécialité: droit des affaires et fiscalité 14.10.1991	19.07.1996 30.09.1996 04.11.1996	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en droit des affaires et fiscalité
BILL Nicolas 01.01.1945 Luxembourg luxembourgeoise	'The Open University' le grade de 'Bachelor of Arts (Honours)' 31.12.1994	24.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	'Bachelor of Arts'
BIREN Serge 29.06.1972 Differdange luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences économiques appliquées 08.09.1995	01.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Licencié en sciences économiques appliquées
BIREN Serge 29.06.1972 Differdange luxembourgeoise	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le diplôme spécial HEC en analyse et contrôle 04.07.1996	01.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Titulaire d'un diplôme spécial HEC en analyse et contrôle
BIWER Patrick 13.02.1968 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom- Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Elektrotechnik' 18.10.1995	15.12.1995 27.02.1996 04.03.1996	Ingénieur
BLANCHART Pierre 26.03.1944 Auvelais belge	l'Université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur commercial 12.07.1967	05.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	Ingénieur commercial
BLAU Lucien 11.08.1953 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Metz le titre de docteur de l'Université de Metz en sciences humaines, mention : histoire contemporaine 26.01.1996	21.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Docteur de l'Université de Metz en sciences humaines

BLEY Guy 13.04.1972 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le diplôme de licence en sciences hospitalières 27.06.1996	25.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Licencié en sciences hospitalières
BOBINA Grigore 26.05.1956 Turburea (Roumanie) roumaine	la 'Sacred Heart University - Connecticut' le 'degree of Master of Business Administration' 09.06.1995	25.07.1995 26.04.1996 30.04.1996	'Master of Business Administration'
BODE Martine 13.11.1970 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Hochschule St. Gallen für Wirtschafts-, Rechts- und Sozialwissenschaften' le 'akademischer Grad Lizentiatin der Wirtschaftswissenschaften (licentiata oeconomiae; lic. oec. HSG)' 24.10.1994	12.03.1996 26.04.1996 30.04.1996	'Lizentiatin der Wirtschaftswissenschaften'
BODEVING Claude 09.12.1965 Pétange luxembourgeoise	la 'Universität Wien' le 'akademischer Grad Magister der Philosophie, Studienrichtung Psychologie' 30.01.1996	12.02.1996 27.02.1996 04.03.1996	'Magister der Philosophie'
BOES Roland 22.02.1968 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne le diplôme d'ingénieur en microtechnique 30.03.1996	20.05.1996 21.05.1996 23.05.1996	Ingénieur
BOEVER Ernest 17.07.1969 Wiltz luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur agronome 09.04.1995	27.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Ingénieur agronome
BOLAND Marc 01.08.1963 Ougrée belge	l'Université de l'Etat à Liège le grade de licencié en administration des affaires 28.09.1984	17.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	Licencié en administration des affaires
BONATH Peter 29.06.1960 Singen allemande	la 'Fachhochschule Konstanz' (Fachhochschule) le grade de 'Diplom-Informatiker (FH)' 16.03.1993	10.01.1996 16.01.1996 23.01.1996	'Diplom-Informatiker -Dipl.-Inform. (FH)-'
BONEM Guy 18.04.1957 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Sacred Heart University - Connecticut' le 'degree of Master of Business Administration' 04.06.1993	03.11.1994 26.04.1996 30.04.1996	'Master of Business Administration'
BONIFAS Danny 15.05.1971 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en journalisme et communication 19.10.1994	12.04.1996 26.04.1996 30.04.1996	Licenciée en journalisme et communication
BORNI Jean-Bernard	l'Université Robert Schuman - Strasbourg	09.09.1996	Titulaire d'un diplôme de l'IECS Strasbourg

23.03.1973 Strasbourg française	le diplôme de formation internationale à la gestion de l'IECS Strasbourg, spécialisation: finance, comptabilité, contrôle 24.06.1996	 30.09.1996 07.10.1996	
BOUDOUR Fethi 08.11.1964 Ben Guerdane tunisienne	l'Université de Tunis le diplôme de maîtrise de psychologie 30.06.1990	01.02.1995 27.02.1996 04.03.1996	Titulaire d'une maîtrise de psychologie
BOUEYRIE Jean-Marc 25.01.1954 Charleville Mézières française	le Conservatoire National des Arts et Métiers - Paris le diplôme d'études supérieures des techniques de l'organisation 07.02.1986	17.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures des techniques de l'organisation
BOUGARD Pierre 08.03.1960 Haine-St-Paul belge	l'Institut Supérieur d'Architecture - Liège le grade d'architecte 14.07.1983	20.12.1995 16.01.1996 23.01.1996	Architecte
BOUNAÏRA Ammar 10.09.1948 Taher (Algérie) algérienne	l'Ecole spéciale d'Architecture - Paris le diplôme d'architecte DESA 14.10.1977	11.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	Architecte
BOUNAÏRA Ammar 10.09.1948 Taher (Algérie) algérienne	l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales - Paris le diplôme d'études approfondies, spécialité: histoire et civilisations 24.06.1985	11.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies, spécialité: histoire et civilisations
BOUNAÏRA Ammar 10.09.1948 Taher (Algérie) algérienne	l'Université de Paris VIII le diplôme de licence en urbanisme 30.06.1976	11.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	Titulaire d'une licence en urbanisme
BOURMER Alain 23.09.1967 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Gesamthochschule Kassel' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) in der Fachrichtung Bauingenieurwesen' 03.11.1995	24.01.1996 27.02.1996 04.03.1996	Ingénieur
BOXALL Mark Robin 01.04.1964 Londres britannique	la 'University of London' le grade de 'Master of Science in Economics (operational research)' 08.07.1987	12.03.1996 26.04.1996 30.04.1996	'Master of Science in Economics'
BOXALL Mark Robin 01.04.1964 Londres britannique	la 'City of London Polytechnic' le grade de 'Bachelor of Science' 22.07.1986	12.03.1996 26.04.1996 30.04.1996	'Bachelor of Science'
BOYD John T.	la 'Carnegie-Mellon University - Pittsburgh, Pennsylvania'	30.04.1996	'Master of Science in Industrial Administration'

24.08.1963 New York américaine	le 'degree of Master of Science in Industrial Administration' 19.05.1991	21.05.1996 23.05.1996	
BRAAS Diane 11.10.1971 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le diplôme de licenciée en sciences commerciales et consulaires 28.06.1996	22.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	Licenciée en sciences commer ciales et consulaires
BRAUN Jean-Nicolas A. 11.08.1971 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Clark University -Worcester, Massachusetts le grade de 'Master of Arts in Environmental Science and Policy' 19.05.1996	03.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	'Master of Arts'
BRIMMER Mario 09.08.1966 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Architektur' 13.03.1996	17.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Architecte
BRIX Nadine 15.07.1968 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom- Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Architektur' 15.07.1996	23.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	Architecte
BRUTMAN Thierry 08.12.1964 Paris 13 française	l'Université de Paris Dauphine le diplôme d'études approfondies en politique générale des organisations 01.10.1987	14.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies en politique générale des organisations
BRUTMAN Thierry 08.12.1964 Paris 13 française	l'Université de Droit, d'Economie et de Sciences Sciences sociales de Paris- Paris 2 le diplôme de maîtrise ès sciences économiques 08.07.1986	14.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Titulaire d'une maîtrise ès économiques
BRUTMAN Thierry 08.12.1964 Paris française	l'Université de Paris II le diplôme d'études approfondies de droit international 05.11.1987	25.10.1996 29.11.1996 06.12.1996	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies de droit international
BUCHLER Félix 17.03.1939 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Sacred Heart University - Connecticut' le 'degree of Master of Business Administration' 02.06.1994	31.10.1994 26.04.1996 30.04.1996	'Master of Business Administration'
BUNUSEVAC Miodrag 20.08.1963 Zajecar yougoslave	Université de Belgrade le titre d'ingénieur diplômé en génie civil 28.11.1991	08.03.1996 26.04.1996 30.04.1996	Ingénieur
BUSHERI Seyed Mehdi 24.03.1961	la 'University of Bristol' le grade de 'Master of Laws'	11.03.1996 26.04.1996	'Master of Laws'

Iran américaine	18.12.1995	30.04.1996	
BUSHERI Seyed Reza . .1927 Baghdad iranienne	l'Université de Téhéran le diplôme d'ingénieur en génie civil 01.09.1950	18.07.1995 23.07.1996 31.07.1996	Ingénieur
BUTTINI Eric 10.03.1969 Dudelange luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Physiker' 11.09.1995	13.11.1995 16.01.1996 23.01.1996	'Diplom-Physiker'
CABOCHE Stéphane 23.11.1969 Chaumont française	l'Institut Européen de Cinéma et d'Audiovisuel - Université Nancy II le diplôme de maîtrise en arts du spectacle, mention: études cinématographiques & audiovisuelles 30.06.1996	09.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	Titulaire d'une maîtrise d'études cinématographiques & audio-visuelles
CAMPORI Stéphane 01.08.1969 Metz française	l'Université de Nancy II le diplôme de maîtrise de sciences de gestion 27.06.1991	12.02.1996 27.02.1996 04.03.1996	Titulaire d'une maîtrise de sciences de gestion
CAMPORI Stéphane 01.08.1969 Metz française	l'Université de Nancy II le diplôme d'études supérieures spécialisées, spécialité: Audit et Conception des Systèmes d'Information 13.11.1992	12.02.1996 27.02.1996 04.03.1996	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées, spécialité: Audit et Conception des Systèmes d'Information
CAMPORI Stéphane 01.08.1969 Metz française	l'Académie de Nancy - Metz le diplôme d'études comptables et financières 28.11.1995	12.02.1996 27.02.1996 04.03.1996	Titulaire d'un diplôme d'études comptables et financières
CAPPAERT Philippe 14.05.1962 Paris française	le Conservatoire National des Arts et Métiers - Paris le diplôme d'études supérieures économiques du Conservatoire National des Arts et Métiers, spécialité: comptabilité et gestion 05.10.1992	18.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures économiques du Conservatoire National des Arts et Métiers
CASTRO Cyril 02.05.1971 Bondy française	l'Institut Supérieur du Commerce de Paris le diplôme de fin d'études de l'Institut Supérieur du Commerce de Paris 29.06.1994	01.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	Titulaire d'un diplôme de fin d'études de l'Institut Supérieur du Commerce de Paris

CAVALOTTI Marie-Laure 29.10.1967 Belfort française	l'Université de Technologie de Compiegne le diplôme d'ingénieur de l'Université de Technologie de Compiegne en génie mécanique 12.12.1994	04.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Ingénieur
CHABACH Driss 06.10.1966 Casablanca marocaine	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le grade de Docteur de l'Université de Strasbourg I en chimie 28.01.1994	27.05.1996 02.07.1996 05.07.1996	Docteur de l'Université de Strasbourg I en chimie
CHAN KWOK CHEONG Alain 14.12.1957 Ile Maurice britannique	la 'University of Aberdeen' le grade de 'Bachelor of Science in Biochemistry' 08.07.1981	29.03.1996 02.04.1996 11.04.1996	'Bachelor of Science in Biochemistry'
CHARLES Nadine 23.07.1970 Torquay française	l'Université Montpellier III le diplôme de maîtrise de langue vivante étrangère: anglais 30.06.1993	01.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Titulaire d'une maîtrise de langue vivante étrangère
CHEVREMONT Marie-Jeanne 03.05.1953 Rédange française	l'Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration des Entreprises de Reims le diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières 11.07.1975	12.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières
CHIARADIA Nathalie 12.12.1969 Thionville française	l'Université de Reims Champagne-Ardenne le diplôme de maîtrise des sciences et techniques comptables et financières 26.06.1992	12.05.1996 21.05.1996 23.05.1996	Titulaire d'une maîtrise des sciences et techniques comptables et financières
CHOU RIVERO Rolando D. 20.12.1960 La Habana (Cuba) cubaine	la 'Universidad Central de Las Villas - Cuba' le diplôme de 'Ingeniero Electrónico' 14.07.1983	29.01.1996 21.05.1996 23.05.1996	Ingénieur
CHRISTIANSEN Annick 20.03.1971 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Supérieur d'Architecture Intercommunal Site de Bruxelles 'Victor Horta' le diplôme d'architecte 28.06.1996	12.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Architecte
CHRISTNACH Gilles 15.12.1972 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Liège le grade d'ingénieur civil électricien et mécanicien (génie mécanique) 20.09.1996	24.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	Ingénieur

CIMINO Simone 25.07.1961 Porto Empedocle italienne	'l'Università Commerciale Luigi Bocconi - Milano' le diplôme de 'laurea di dottore in economia aziendale' 30.04.1987	03.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Titulaire d'une 'Laurea in Economia Aziendale'
CLAUDON Laurence 05.06.1962 Thionville française	l'Université de Nancy II le diplôme de maîtrise en droit privé, mention: droit des affaires 28.08.1986	11.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Titulaire d'une maîtrise en droit privé
CLAVERI Bruno 16.08.1966 Saint-Jean de Maurienne française	l'Université de Metz le titre de docteur de l'Université de Metz, mention: sciences de la vie 05.12.1995	26.03.1996 02.04.1996 11.04.1996	Docteur de l'Université de Metz en sciences
CLEMENS Hans-Jürgen 02.03.1962 Trier allemande	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz' le 'Diplomgrad Diplom-Betriebswirt (FH)' 30.09.1992	31.05.1996 02.07.1996 05.07.1996	'Diplom-Betriebswirt (FH)'
CLOOS Christian 15.07.1969 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques, mention: monnaie et finance 26.09.1996	11.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
CLOSENER Tosca 29.07.1965 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Sacred Heart University - Connecticut' le 'degree of Master of Business Administration' 02.06.1994	31.10.1994 26.04.1996 30.04.1996	'Master of Business Administration'
CLOTUCHE Laurence 18.08.1970 Rocourt belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie - Liège le diplôme d'architecte 01.07.1995	08.02.1996 02.04.1996 04.04.1996	Architecte
COCLET Estelle 01.09.1967 Ixelles belge	l'Université Libre de Bruxelles le diplôme de licencié en sciences psychologiques et pédagogiques 30.10.1990	25.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Licenciée en sciences psycho logiques et pédagogiques
COHEUR Daniel 04.11.1969 Rocourt belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le titre de licencié en sciences commerciales et consulaires 13.09.1991	22.03.1996 26.04.1996 30.04.1996	Licencié en sciences commerciales et consulaires
COLLARD Philippe 14.01.1962	l'Université de l'Etat à Liège le grade d'ingénieur civil architecte	05.04.1996 30.09.1996	Ingénieur

Namur belge	17.09.1988	07.10.1996	
COLLING Jeanne 06.12.1968 Esch/Alzette luxembourgeoise	la 'Eidgenössische Technische Hochschule Zürich' le 'Diplom als Architektin' 17.04.1996	03.05.1996 21.05.1996 31.05.1996	Architecte
COMOGLIO Alessia 09.03.1971 Aosta italienne	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le titre de licencié en sciences commerciales et financières 29.06.1993	28.05.1996 02.07.1996 05.07.1996	Licenciée en sciences commer ciales et financières
CONTARDO Alain 14.10.1958 Fataki (Zaïre) belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences économiques appliquées 28.06.1984	12.01.1996 26.04.1996 30.04.1996	Licencié en sciences économiques appliquées
CONTER Céline 24.04.1971 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Salzburg' le diplôme de ' Magistra der Philosophie (Magistra philosophiae, Mag. phil.)' 14.12.1995	10.01.1996 16.01.1996 30.01.1996	Titulaire du diplôme de 'Magistra der Philosophie'
COUESNON Jean-Pierre 15.09.1962 Aubepierre française	le Ministère des Universités le diplôme d'études comptables supérieures 14.06.1984	28.05.1996 02.07.1996 05.07.1996	Titulaire d'un diplôme d'études comptables supérieures
COURTEMANCHE Louise 03.03.1969 Toronto (Canada) canadienne	l'Université Louis Pasteur de Strasbourg le diplôme d'études approfondies de sciences économiques, intitulé: 'sciences de gestion' 08.11.1996	29.11.1996 06.12.1996	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies de sciences économiques 29.11.1996
COURTEMANCHE Louise Chantal 03.03.1969 Toronto canadienne	l'Université d'Ottawa le grade de baccalauréat en commerce, spécialisation: majeur marketing 05.10.1992	20.01.1996 26.04.1996 30.04.1996	Titulaire d'un baccalauréat en commerce (BASc)
COUSIN Stéphane 12.04.1973 Arlon belge	l'Université Libre de Bruxelles le grade d'ingénieur commercial 27.06.1996	06.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	Ingénieur commercial
COUSSEMENT Hervé 22.03.1968 Woippy française	l'Université de Paris XII - Val de Marne le diplôme de maîtrise en administration économique et sociale, mention: administration des entreprises 03.06.1994	15.04.1996 26.04.1996 30.04.1996	Titulaire d'une maîtrise en administration économique et sociale

COUSSEMENT Hervé 22.03.1968 Woippy française	l'Université de Paris XII - Val de Marne le diplôme de licence en administration économique et sociale, mention: administration des entreprises 01.02.1994	15.04.1996 26.04.1996 30.04.1996	Titulaire d'une licence en administration économique et sociale
COUSSEMENT Hervé 22.03.1968 Woippy française	l'Université de Nancy II le diplôme d'études supérieures spécialisées 'Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises' 08.07.1994	15.04.1996 26.04.1996 30.04.1996	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées 'Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises
COX Micheline 28.06.1962 Ixelles belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences économiques appliquées 01.09.1985	08.12.1995 16.01.1996 23.01.1996	Licenciée en sciences économiques appliquées
DAELE Nathalie 02.12.1972 Etterbeek belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Intercommunal, Site de Bruxelles 'Victor Horta' le diplôme d'architecte 25.10.1996	27.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Architecte
DAL ZOTTO Paolo 31.03.1969 Differdange luxembourgeoise	l'Université de Liège le grade d'ingénieur civil électricien et mécanicien (énergétique) 02.07.1993	27.07.1996 30.09.1996 07.10.1996	Ingénieur
DALL'AGNOL Marco 17.09.1971 Dudelange luxembourgeoise	l'Université de Liège le grade de licence en sciences économiques 30.09.1996	17.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Licencié en sciences économiques
DAMM Norbert 26.04.1953 Maikammer allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom- Pädagoge' 27.06.1978	17.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	'Diplom-Pädagoge'
DAVID Daniel 13.01.1964 Rocourt belge	l'Université de l'Etat à Liège le grade de licencié en administration des affaires 30.09.1988	07.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Licencié en administration des affaires
DAVID Stéphane 11.05.1971 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le titre de licencié en sciences commerciales et financières 30.09.1994	18.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Licencié en sciences commer ciales et financières

DAZZAN Gilles 28.09.1971 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur in der Fachrichtung Bauingenieurwesen' 31.07.1996	12.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	Ingénieur
DE BACKER Christiaan 02.11.1945 Vilvoorde belge	la 'Rijksuniversiteit te Gent' le grade d'ingénieur civil des constructions 08.07.1971	07.05.1996 23.07.1996 31.07.1996	Ingénieur
DE BECKER Eliane 23.07.1944 Rixensart belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en psychologie 22.02.1967	28.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Licenciée en psychologie
DE BRIEY Raynald 14.09.1968 Wilrijk belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences économiques appliquées 09.09.1994	28.02.1996 26.04.1996 30.04.1996	Licencié en sciences économiques appliquées
DE GROOTE Michel 07.06.1954 Kamina belge	le 'Rijksuniversitair Centrum te Antwerpen' le grade de 'licentiaat in de Toegepaste Economische Wetenschappen' 05.07.1980	27.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	'Licentiaat in de Toegepaste Economische Wetenschappen'
DE MEYER Arnaud 07.06.1972 Ixelles belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc - Bruxelles le titre d'architecte 07.07.1995	02.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	Architecte
DE PAUW Jan 03.08.1959 Lommel belge	l'Institut Provincial Supérieur d'Architecture, Hasselt le grade d'architecte 27.06.1986	30.05.1996 02.07.1996 05.07.1996	Architecte
DE PRETER Bruno 26.11.1966 Bruges belge	la 'Katholieke Universiteit Leuven' le 'graad van handelsingenieur' 08.07.1988	26.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	'Handelsingenieur'
DE PRETER Bruno 26.11.1966 Bruges belge	la 'Sacred Heart University - Connecticut' le grade de 'Master of Business Administration' 09.06.1995	26.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	'Master of Business Administration'
DE RUIJTER Carolus A. 15.08.1943	la 'Technische Hogeschool Delft' le 'diploma van civiel ingenieur van de studierichting der weg- en waterbouwkunde'	05.06.1996 23.07.1996	Ingénieur

La Haye néerlandaise	07.07.1966	31.07.1996	
DE SCHORLEMER Hubert 19.04.1967 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Christian-Albrechts-Universität zu Kiel' le 'akademischer Grad Diplom-Agraringenieur (Dipl.-Ing. agr.)' 16.11.1995	19.12.1995 16.01.1996 23.01.1996	Ingénieur agronome
DE THIBAULT DE BOESINGHE Axel 29.11.1954 Ixelles belge	le Jury Central le diplôme de licencié en sciences commerciales 04.07.1980	28.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Licencié en sciences commerciales
DECLERIEUX Patrice 02.12.1967 Lyon française	l'Université de Nancy II le diplôme de maîtrise ès sciences économiques, mention: monnaie et financement 29.06.1990	23.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Titulaire d'une maîtrise ès sciences économiques
DECLERIEUX Patrice 02.12.1967 Lyon française	l'Université de Nancy II le diplôme de maîtrise en droit privé, mention: droit des affaires 02.07.1993	23.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Titulaire d'une maîtrise en droit privé
DELHAISE Bernard 29.05.1956 On (Belgique) belge	l'Institut Supérieur d'Architecture de l'Etat - La Cambre - Bruxelles le grade d'architecte 28.09.1984	26.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Architecte
DELL Pascal 07.07.1969 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Leopold-Franzens-Universität Innsbruck' le 'akademischer Grad Magister der Sozial- und Wirtschaftswissenschaften' 19.02.1994	19.02.1996 26.04.1996 30.04.1996	'Magister der Sozial- und Wirtschaftswissenschaften'
DELLI ZOTTI Luciano 12.07.1970 Ettelbruck luxembourgeoise	la 'Universität Bremen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Elektrotechnik' 07.05.1996	28.06.1996 30.09.1996 07.10.1996	Ingénieur
DELVAUX Karla 27.08.1968 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität des Saarlandes' le grade de 'Magistra Artium (in Erziehungswissenschaft)' 12.07.1996	10.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	'Magistra Artium'
DELVIGNE Maja 02.04.1968 Charleroi belge	la 'Vrije Universiteit Brussel - Vesalius College' le grade de 'Bachelor of Arts in Business Economics' 16.05.1992	26.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	'Bachelor of Arts in Business Economics'

DEMEURE Jean-Marie 06.03.1945 Pontarlier française	l'Ecole de Hautes Etudes Commerciales du Nord, Lille le diplôme E.D.H.E.C. 19.11.1996	30.09.1996 29.11.1996 06.12.1996	Titulaire d'un diplôme E.D.H.E.C.
DEMEY Michel 10.12.1955 Liège belge	l'Institut Supérieur de Commerce Saint-Louis - Bruxelles le grade de licencié en sciences commerciales et financières 20.09.1988	20.05.1996 02.07.1996 05.07.1996	Licencié en sciences commer- ciales et financières
DEMUTH Claude 11.10.1970 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise d'informatique 08.01.1996	03.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Titulaire d'une maîtrise d'infor- matique
DI GENOVA Alain 22.07.1968 Differdange luxembourgeoise	la 'Universität Bremen' le 'akademischer Grad Diplom- Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Elektrotechnik' 22.05.1996	11.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	Ingénieur
DI LUCIA Hervé 24.01.1967 Villerupt française	l'Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration des Entreprises de Tours le diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières 19.06.1992	31.10.1995 16.01.1996 23.01.1996	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières
DIDERRICH Jeannot 27.03.1973 Ettelbruck luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion de l'entreprise 19.06.1996	18.09.1996 25.10.1996 08.11.1996	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
DIDIER Paul 17.02.1965 Pétange luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de Docteur en Sciences (groupe des sciences chimiques) 13.07.1993	20.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Docteur en sciences
DIESLER Nicole 01.09.1965 Metz française	l'Université Paris 8 le diplôme d'études supérieures spécialisées en management culturel en Europe 25.10.1994	08.12.1995 16.01.1996 23.01.1996	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en management culturel en Europe
DIETERLE Martin 25.10.1966 Vaihingen/Enz allemande	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz' le 'Diplomgrad Diplom-Ingenieur (FH) im Studiengang Innenarchitektur' 13.07.1994	16.04.1996 26.04.1996 30.04.1996	'Diplom-Ingenieur (FH)'
DONDELINGER Patrick	l'Institut Catholique de Paris	07.09.1993	Titulaire d'une maîtrise en théologie

30.12.1966 Luxembourg luxembourgeoise	le diplôme de maîtrise en théologie 28.06.1993	30.06.1994 11.04.1996	
DONVEN Françoise 20.08.1967 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Paul Valéry-Montpellier III le diplôme de maîtrise de langues étrangères appliquées 22.09.1992	08.12.1995 16.01.1996 23.01.1996	Titulaire d'une maîtrise de langues étrangères appliquées
DOURMASHKIN Neil Ralph 22.09.1959 Londres britannique & amér.	la 'University of Newcastle upon Tyne' le grade de 'Bachelor of Arts in Economics' 02.07.1982	20.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	'Bachelor of Arts in Economics'
DOURMASHKIN Neil Ralph 22.09.1959 Londres britannique & amér.	la 'New York University' le grade de 'Master of Arts (Economics)' 30.10.1989	20.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	'Master of Arts (Economics)'
DOZIER José Jean 11.12.1932 Lodelinsart belge	le Ministère de l'Education Nationale le diplôme d'ingénieur industriel, section mécanique 01.02.1979	17.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Ingénieur industriel
DRESCHER André 03.09.1966 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Paris IX-Dauphine le diplôme de maîtrise des sciences de gestion 01.07.1989	20.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Titulaire d'une maîtrise des sciences de gestion
DROUHIN Nicolas 11.09.1969 Châlons/Marne française	l'Ecole Européenne de Gestion (EBS) - Paris le certificat de fin d'études, cycle supérieur de fin d'études option: gestion finance 13.01.1995	14.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Titulaire d'un certificat de fin d'études de l'Ecole Européenne de Gestion
DUCARN Pascal 24.04.1970 Geleen luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade de licencié en sciences commerciales et financières 29.06.1994	20.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Licencié en sciences commer ciales et financières
DUCARN Pascal 24.04.1970 Geleen luxembourgeoise	la 'Queen Mary and Westfield College, University of London' le 'Postgraduate Diploma in Information Technology 06.10.1995	20.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Titulaire d'un 'Postgraduate Diploma in Information Technology'
DUFOUR Charles 04.06.1946	l'Université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur civil	21.06.1996	Ingénieur

 Angleur belge	des constructions 17.07.1969	23.07.1996 31.07.1996	
DUPONT Roland 30.01.1961 Troisvierges luxembourgeoise	la 'Sacred Heart University - Connecticut' le 'degree of Master of Business Administration' 02.06.1994	02.11.1994 26.04.1996 30.04.1996	'Master of Business Administration'
DUREN Philippe 05.12.1960 Verdun française	l'Université de Nancy II le diplôme de maîtrise ès sciences économiques, mention: économie de l'entreprise 29.08.1983	16.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Titulaire d'une maîtrise ès sciences économiques
EINIG Eva 01.11.1955 Westerstede allemande	la 'Bayerische Julius-Maximilians-Universität Würzburg' le grade de 'Doktor der Wirtschaftswissenschaften (Dr. rer. pol.)' 10.10.1984	24.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	'Doktor der Wirtschaftswissenschaften'
EINIG Eva 01.11.1955 Westerstede allemande	la 'Bayerische Julius-Maximilians-Universität Würzburg' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann 'univ' 12.11.1980	24.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	'Diplom-Kaufmann'
EISCHEN Daniel 27.12.1965 Ettelbruck luxembourgeoise	la 'Sacred Heart University - Connecticut' le 'degree of Master of Business Administration' 02.06.1994	07.11.1994 26.04.1996 30.04.1996	'Master of Business Administration'
EISCHEN Jean-Robert 28.05.1969 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Gesamthochschule-Universität Kassel' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur in der Fachrichtung Elektrotechnik' 15.05.1996	26.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	Ingénieur
EISCHEN Tom 28.05.1969 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Gesamthochschule Kassel' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur der Fachrichtung Elektrotechnik' 28.08.1996	18.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Ingénieur
EISCHEN Tom 28.05.1969 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Gesamthochschule Kassel' le diplôme 'Ergänzungszertifikat der Wirtschaftswissenschaften' 18.07.1996	18.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Titulaire du diplôme 'Ergänzungszertifikat der Wirtschaftswissenschaften'
ENGEL Georges 10.04.1967	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences	29.05.1996	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques

	économiques, mention: économie et gestion des entreprises, module: économie internationale	02.07.1996	
Luxembourg luxembourgeoise	22.06.1990	05.07.1996	
ENSCH René 30.10.1971 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion d'entreprise 19.06.1996	09.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
ERKENS Christophe 10.07.1965 Etterbeek néerlandaise	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc - Bruxelles le grade d'architecte 07.07.1989	19.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	Architecte
ERMANS Michel 19.04.1952 Bruxelles belge	l'Université Catholique de Louvain (Institut d'Administration et de Gestion) le grade de licencié en sciences économiques appliquées 29.06.1977	01.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	Licencié en sciences écono miques appliquées
ESCOBAR COLOMA Katia 11.07.1968 Lima péruvienne	la 'Universidad 'Inca Garcilaso de la Vega' le grade de bachelier en éducation 30.06.1992	16.06.1994 30.09.1996 07.10.1996	Bachelier en éducation
EVRARD Gilles 25.03.1971 Differdange luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le diplôme de licence en Sciences Médico-Sociales et Hospitalières 09.09.1996	31.10.1996 29.11.1996 06.12.1996	Licencié en Sciences Médico-Sociales et Hospitalières
EWEN Luc 27.04.1971 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich le diplôme d'ingénieur géodésien 27.02.1995	01.02.1996 27.02.1996 04.03.1996	Ingénieur
FABRE Frédéric 16.01.1962 Saint Jean de Marienne française	l'Université de Lille II le diplôme de doctorat de l'Université de Lille II, spécialité: théorie du droit 09.02.1989	14.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Docteur de l'Université de Lille II,
FABRE Frédéric 16.01.1962 Saint Jean de Marienne française	l'Université de Lille II le diplôme de maîtrise de droit public 07.07.1986	14.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Titulaire d'une maîtrise de droit public
FASBENDER Christel 15.10.1971 Esch-sur-Alzette belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc - Bruxelles le titre d'architecte 13.09.1995	02.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	Architecte

FEILEN Chantal 17.01.1973 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Nancy II le diplôme de maîtrise en administration économique et sociale - mention ressources humaines 10.10.1996	25.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Titulaire d'une maîtrise en administration économique et sociale
FELLER Gilbert 07.07.1954 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Sacred Heart University - Connecticut' le 'degree of Master of Business Administration' 02.06.1994	02.11.1994 26.04.1996 30.04.1996	'Master of Business Administration'
FENDER Christophe 10.07.1965 Strasbourg française	l'Université Louis Pasteur de Strasbourg le diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion internationale des entreprises de l'espace européen 13.11.1991	15.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion internationale des entreprises de l'espace
FERRING Claude Marie Jeanne 09.09.1972 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise de psychologie dominante de psychologie et psychopathologie cliniques 25.06.1996	28.10.1996 29.11.1996 06.12.1996	Titulaire d'une maîtrise de psychologie
FERRING Marc 17.07.1971 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Européenne des Hautes Etudes des Industries Chimiques de Strasbourg le diplôme d'ingénieur E.H.I.C.S. 30.06.1995	13.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Ingénieur
FERRON Ferdinand 01.10.1959 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Liège le grade de licencié en sciences sanitaires, orientation sciences hospitalières et soins de santé, option gestion hospitalière 18.09.1995	08.01.1996 27.02.1996 04.03.1996	Licencié en sciences sanitaires
FINK Robert 06.07.1969 Clervaux luxembourgeoise	l'Université de Mons Hainaut le diplôme de licencié en sciences économiques et sociales 20.10.1995	13.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Licencié en sciences écono miques et sociales
FLAMMANG Pascale 31.08.1960 Luxembourg luxembourgoise	l'Université de Nancy I le diplôme de maîtrise en sciences et techniques des activités physiques et sportives mention 'éducation et motricité' 01.02.1993	11.01.1996 16.01.1996 23.01.1996	Titulaire d'un diplôme de maîtrise de sciences et techniques
FLESCH Anne 30.12.1962	l'Université de Nancy I le diplôme de maîtrise de biologie des organismes et des populations	25.03.1996 02.04.1996	Titulaire d'une maîtrise de biologie

Mont-Saint-Martin franco-luxembrg.	27.06.1986	11.04.1996	
FLESCH Anne 30.12.1962 Mont-Saint-Martin franco-luxembrg.	l'Université de Nancy I le diplôme de licence de biologie des organismes 26.06.1985	25.03.1996 02.04.1996 11.04.1996	Titulaire d'une licence de biologie
FLESCH Anne 30.12.1962 Mont-Saint-Martin franco-luxembrg.	l'Université de Metz le titre de docteur de l'Université de Metz en sciences, mention: sciences de la vie 12.09.1994	25.03.1996 02.04.1996 11.04.1996	Docteur de l'Université de Metz en sciences
FORD Timothy James 18.01.1956 Toronto britannique	la 'University of Liverpool' le 'degree of Bachelor of Engineering (in Electronc Engineering)' 07.07.1978	08.01.1996 16.01.1996 23.01.1996	'Bachelor of Engineering'
FORD Timothy James 18.01.1956 Toronto britannique	la 'University of Lancaster' le 'degree of Master of Arts (Computer Studies)' 02.12.1983	08.01.1996 16.01.1996 23.01.1996	'Master of Arts (Computer Studies)'
FOSTIER Jacques 29.01.1949 Charleroi belge	la Faculté Universitaire Catholique de Mons le grade de licencié en sciences économiques appliquées 06.07.1971	05.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	Licencié en sciences économiques appliquées
FRANCK Jean-Luc 07.03.1964 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Eidgenössische Technische Hochschule Zürich' le 'Diplom als Informatikingenieur' 22.04.1988	29.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	Ingénieur
FRANCK Jean-Luc 07.03.1964 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Sacred Heart University - Connecticut' le grade de 'Master in Business Administration' 01.06.1996	29.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	'Master of Business Administration'
FRANK Carlo 29.11.1996 Luxembourg luxembourgeois	l'Institut Supérieur d'Architecture de la Communauté Française - La Cambre - Bruxelles le titre d'architecte 25.10.1996	28.10.1996 02.01.1969 06.12.1996	Architecte
FRANK Jean-Claude 25.12.1967	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Elektrotechnik'	05.06.1996 02.07.1996	Ingénieur

Luxembourg luxembourgeoise	31.01.1994	05.07.1996	
FRANZINA Federico 01.04.1961 Padova italienne	la 'Università degli Studi di Venezia' le diplôme de 'Laurea di Dottore in Economia e Commercio' 30.04.1988	16.11.1995 27.02.1996 04.03.1996	Titulaire d'une 'Laurea in Economia e Commercio'
FRIEDEN Françoise 03.05.1965 Mulhouse luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion de l'entreprise 16.06.1994	25.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
FRIEDERICH Michèle 11.03.1969 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le diplôme de licence en sciences économiques 14.09.1994	28.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Licenciée en sciences économiques
FRIEDRICH Bernhard 27.03.1944 Königsberg allemande	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le diplôme 'Diplom-Ingenieur (FH - staatlich nachdiplomiert -) in dem Ausbildungsgang Vermessung' 02.04.1987	22.02.1996 26.04.1996 30.04.1996	'Diplom-Ingenieur (FH - taatlich nachdiplomiert -)'
FRISCH Claude 16.11.1969 Luxembourg luxembourgeoise	l'Académie Royale des Beaux-Arts de Liège le diplôme de l'enseignement artistique supérieur de plein exercice du deuxième degré, section: graphisme et image 30.06.1994	01.03.1996 23.07.1996 31.07.1996	Titulaire d'un diplôme de l'enseignement artistique supérieur de plein exercice du deuxième degré
FURGAUT Didier 03.03.1959 Saverne française	la 'Sacred Heart University - Connecticut' le grade de 'Master of Business Administration' 01.06.1996	03.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	'Master of Business Administration'
FURLANI Patrice 31.10.1967 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	l'Université de Nancy II le diplôme de maîtrise ès sciences économiques, mention: monnaie-finance 07.10.1993	15.02.1996 27.02.1996 04.03.1996	Titulaire d'une maîtrise ès sciences économiques

GAGGL Magdalena 23.05.1966 Lienz (Autriche) autrichienne	la 'Technische Universität Wien' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieurin (Dipl.-Ing.) in der Studienrichtung Informatik' 25.11.1993	02.04.1996 26.04.1996 30.04.1996	Ingénieur
GALETTO Carla Daniela 29.09.1967 Santa Fe (Argentine) italienne	la 'Universidad Nacional de Rosario' le titre d'architecte 25.09.1991	02.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	Architecte
GANSEN Frank 06.04.1966 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 13.02.1996	09.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	'Diplom-Kaufmann'
GATHY Brigitte 25.09.1954 Etterbeek belge	l'Ecole Supérieure des Sciences Fiscales, annexée à l'I.C.H.E.C. Bruxelles le diplôme en sciences fiscales 20.02.1991	29.11.1995 16.01.1996 23.01.1996	Titulaire d'un diplôme en sciences fiscales
GAUTIER Katia 02.06.1975 Reims française	le groupe E.S.C. Bordeaux et la 'Fachhochschule Münster' le diplôme de l'Ecole Multinationale des Affaires (Groupe E.S.C. Bordeaux) et le diplôme de 'Diplom-Betriebswirt (FH)' 15.07.1996	26.07.1996 30.09.1996 29.10.1996	Titulaire d'un diplôme de l'Ecole Multinationale des Affaires (Groupe E.S.C. Bordeaux et d'un diplôme de 'Diplom-Betriebswirt (FH)'
GEIB Manfred 02.12.1967 Bitburg allemande	la 'Fachhochschule Rosenheim' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (FH) (Dipl.-Ing. (FH)) im Studiengang Holztechnik' 11.02.1994	22.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	'Diplom-Ingenieur (FH)'
GENIN Patrice 28.01.1961 Saint-Mard belge	l'Université de l'Etat à Liège le grade de licencié en administration des affaires 04.10.1985	03.01.1996 16.01.1996 23.01.1996	Licencié en administration des affaires
GEORIS Benoît 13.01.1961 Huy belge	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade de licencié en sciences commerciales et financières 14.09.1982	26.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	Licencié en sciences commerciales et financières
GERDAY Denis 01.10.1971 Rocourt belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Lambert Lombard - Liège le titre d'architecte 01.07.1994	26.01.1996 02.04.1996 04.04.1996	Architecte

GERSTLAUER	la 'Universität Trier'	16.06.1996	'Magister Artium (M.A.)'
Matthias A.			
22.02.1968	le 'akademischer Grad Magister		
	Artium (M.A.) im Fachbereich III	02.07.1996	
	der Universität Trier'		
Ulm			
luxembourgeoise	17.05.1996	05.07.1996	
GILLET	l'Institut Européen d'Etudes	15.10.1996	Titulaire d'un diplôme de
Nicolas	Commerciales Supérieures de		formation internationale à la
11.06.1972	Strasbourg (IECS)		gestion de l'IECS Strasbourg
	le diplôme de formation internationale		
	à la gestion de l'IECS Strasbourg	25.10.1996	
Strasbourg			
française	24.04.1996	08.11.1996	
GLOESENER	l'Université de Technologie de	02.10.1996	Ingénieur
Georges	Compiegne		
27.08.1961	le diplôme d'ingénieur de l'Université		
	de Technologie de Compiegne	25.10.1996	
Luxembourg			
luxembourgeoise	23.10.1989	08.11.1996	
GOEDERT	la 'Universität des Saarlandes'	03.10.1996	Ingénieur
Paul			
26.03.1959	le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur		
	in der Fachrichtung Elektrotechnik'	25.10.1996	
Luxembourg			
luxembourgeoise	02.02.1990	08.11.1996	
GOERGEN	l'Université Libre de Bruxelles	15.12.1995	Licenciée en journalisme
Danièle			et communication
29.01.1970	le grade de licencié en journalisme		
	et communication	16.01.1996	
Etterbeek			
luxembourgeoise	30.06.1993	23.01.1996	
GOES	l'Université de l'Etat à Liège	21.10.1996	Ingénieur
Gustave			
06.07.1935	le grade d'ingénieur civil des		
	constructions	25.10.1996	
Bredene			
belge	20.07.1959	08.11.1996	
GOLDENBERG	l'Université de l'Etat à Liège	03.09.1996	Ingénieur
Charles			
22.05.1935	le grade d'ingénieur civil des		
	constructions	30.09.1996	
Luxembourg			
belge	28.09.1967	07.10.1996	
GOMES DE FREITAS	la 'Universität Bremen'	22.07.1996	Ingénieur
Arlindo Sergio			
07.01.1968	le 'akademischer Grad		
	Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.)	23.07.1996	
	im Studiengang Elektrotechnik'		
Guifoes Matosinhos			
portugaise	07.03.1996	31.07.1996	
GONISSEN	les 'Universitaire Faculteiten	27.12.1995	Licencié en sciences écono-
Bart	Sint-Ignatius te Antwerpen'		miques appliquées
14.10.1964	le grade de licencié en sciences		
	économiques appliquées	16.01.1996	
Ekeren			
belge	05.07.1989	23.01.1996	

GOOSSE Frédéric 06.09.1969 Saint-Josse-Ten-Noode belge	l'Université Catholique de Louvain - Institut d'Administration et de Gestion le titre de licencié et maître en administration et en gestion (orientation: méthodes quantitatives de gestion) 11.09.1992	09.01.1996 27.02.1996 04.03.1996	Licencié et maître en administration et en gestion
GOSTAU Birgit 05.05.1970 Berg. Gladbach allemande	la 'Rheinische Friedrich-Wilhelms-Universität Bonn' le grade de 'Diplom-Ingenieurin (Dipl.-Ing.) für den Studiengang Vermessungswesen' 30.11.1995	12.02.1996 27.02.1996 04.03.1996	Ingénieur
GOTZE Christine 15.11.1961 Konz allemande	la 'Fachhochschule Darmstadt' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieurin (Dipl.-Ing.) im Fachbereich Chemische Technologie' 28.01.1986	26.03.1996 02.07.1996 05.07.1996	'Diplom-Ingenieurin (FH)'
GOUBA Georgette 23.04.1964 Bobo Dioulasso bukinabée	l'Université de Caen le diplôme de maîtrise de philosophie 01.09.1989	27.12.1995 16.01.1996 23.01.1996	Titulaire d'un diplôme de maîtrise de philosophie
GOUBA Georgette 23.04.1964 Bobo Dioulasso bukinabée	l'Université de Caen le diplôme d'études approfondies, spécialité: philosophie politique et juridique 01.09.1993	27.12.1995 16.01.1996 23.01.1996	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies, spécialité: philosophie politique et juridique
GOUBA Georgette 23.04.1964 Bobo Dioulasso bukinabée	l'Université de Caen le diplôme de licence de philosophie 30.06.1988	27.12.1995 16.01.1996 23.01.1996	Licenciée en philosophie
GRAZIANO Antonella 20.01.1966 Orvieto italienne	la 'Universita degli Studi di Roma 'La Sapienza' le diplôme de 'laurea di Dottore in Economia e Commercio' 14.03.1992	11.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	Titulaire d'une 'Laurea in Economia e Commercio'
GRUN Yitshak 19.09.1957 Clug israélienne	la 'Ben-Gurion University Induof the Negev' le grade de 'Bachelor of Science (B. Sc.) in Industrial and Management Engineering' 29.05.1985	22.02.1996 27.02.1996 04.03.1996	'Bachelor of Science (B. Sc.) industrial and Management Engineering'

GUDENBURG Carlo 27.03.1970 Wiltz luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le diplôme de licence en sciences hospitalières (orientation administration des services infirmiers et enseignement) 24.10.1996	30.10.1996 29.11.1996 06.12.1996	Licencié en sciences hospitalières
GUERIN Louis J. 18.03.1964 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne le grade de docteur ès sciences techniques 18.04.1996	31.05.1996 02.07.1996 05.07.1996	Docteur ès sciences techniques
GUERREE Emmanuelle 19.01.1971 Epinal française	l'Ecole Supérieure Internationale d'Administration des Entreprises - Paris le diplôme de l'ESIAE 09.12.1994	11.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Titulaire d'un diplôme de l'ESIAE
GUERREE Emmanuelle 19.01.1971 Epinal française	l'Université de Nancy 2 le diplôme d'études supérieures spécialisées 'Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises' 07.07.1995	11.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées 'Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises'
GUEZ Jéròme 28.03.1951 Casablanca française	l'Université Jean Moulin - Lyon 3 le diplôme de licence en droit 19.09.1976	25.09.1996 25.10.1996 08.11.1996	Titulaire d'une licence en droit
GUGASYAN Araksi 14.02.1958 Istambul néerlandaise	la 'Sacred Heart University, Connecticut' le grade de 'Master of Business Administration' 01.06.1996	28.07.1996 02.07.1996 05.07.1996	'Master of Business Administration'
GUNERATNAM Naganathan 14.02.1942 Jaffna sri lankaise	la 'University of Surrey' le grade de 'Master of Science in Advanced Materials Technology' 21.11.1992	12.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	'Master of Science'
GUNERATNAM Naganathan 14.02.1942 Jaffna sri lankaise	'the Council of Engineering Institutions' le titre de 'Chartered Engineer' 02.03.1981	12.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Ingénieur
GUNERATNAM Naganathan 14.02.1942 Jaffna sri lankaise	'the Council for National Academic Awards le grade de 'Bachelor of Science in Aeronautical Engineering' 06.05.1968	12.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	'Bachelor of Science in Aeronautical Engineering'
GURY Jean-Paul	l'Université de Reims Champagne - Ardenne	22.04.1996	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées

27.02.1947 Homecourt française	le diplôme d'études supérieures spécialisées 'Energétique' 13.12.1983	 26.04.1996 30.04.1996	'Energétique'
HAAN Claude 29.05.1969 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Chemiker' 20.05.1996	16.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	'Diplom-Chemiker'
HAAN Serge 03.01.1971 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Chemiker' 19.08.1996	08.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	'Diplom-Chemiker'
HAAS Chantal 20.05.1973 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de la maîtrise de sciences économiques 19.06.1996	17.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
HAAS Robert 25.02.1964 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Metz le diplôme de maîtrise en administration économique et sociale 25.09.1995	21.10.1995 16.01.1996 23.01.1996	Titulaire d'une maîtrise en administration économique et sociale
HAHN Thomas 27.07.1958 Bubach allemande	la 'Berufsakademie Mannheim' le diplôme de 'Diplom-Betriebswirt (Berufsakademie)' 30.09.1985	22.12.1994 16.01.1996 23.01.1996	'Diplom-Betriebswirt (Berufsakademie) -Dipl.-Betriebswirt (BA)'
HAILU SENBETA Abey 19.03.1964 Addis Abeba éthiopienne	l'Université de Varsovie le titre de magistra en études politiques, spécialité: relations internationales 07.07.1993	16.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Magistra en études politiques
HALMAI Ildiko 31.08.1959 Debrecen hongroise	la 'Hochschule für Handels- und Gaststättenwesen - Szolnok' le diplôme de 'Diplom-Betriebswirtin für Gaststättenwesen' 21.06.1983	17.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	'Diplom-Betriebswirtin für Gaststättenwesen'
HALMAI Ildiko 31.08.1959 Debrecen hongroise	la 'Hochschule für Finanzwesen und Buchhaltung - Budapest' le diplôme de 'Diplom-Fachbetriebswirtin' 02.11.1992	17.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	'Diplom-Fachbetriebswirtin'
HANSEL Serge 29.10.1966	l'Université Paul Valéry-Montpellier III le diplôme de maîtrise d'histoire	07.03.1996 02.04.1996	Titulaire d'une maîtrise d'histoire

Luxembourg luxembourgeoise	23.06.1995	11.04.1996	
HANSEN Luc 08.06.1969 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Heriot-Watt University' le grade de 'Master of Science in International Banking and Financial Studies' 13.07.1994	03.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	'Master of Science in International Banking and Financial Studies'
HARDENNE Monique 08.10.1955 Liège belge	l'Université de l'Etat à Liège le grade de licencié en sciences mathématiques 07.09.1979	20.02.1996 27.02.1996 04.03.1996	Licenciée en sciences mathématiques
HARDENNE Monique 08.10.1955 Liège belge	la 'Sacred Heart University - Connecticut' le 'degree of Master of Business Administration' 09.06.1995	20.02.1996 26.04.1996 30.04.1996	'Master of Business Administration'
HARDT Lucien 29.07.1958 Echternach luxembourgeoise	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Volkswirt' 20.10.1988	12.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	'Diplom-Volkswirt'
HARTMANN Michel 18.09.1970 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences économiques 06.09.1996	27.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Licencié en sciences économiques
HARTWICH Heiner P. T. 19.07.1963 Berlin allemande	le 'Williams College, Williamstown, Massachusetts' le grade de 'Baccalaureus Artibus' 08.06.1986	07.02.1996 27.02.1996 04.03.1996	'Baccalaureus Artibus'
HENACKER Jean-Pierre 23.02.1967 Albi française	l'Université Paul Sabatier - Toulouse le diplôme de maîtrise ès sciences et techniques en génie biologique et médical 02.10.1990	12.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	Titulaire d'une maîtrise ès sciences et techniques en génie biologique et médical
HENACKER Jean-Pierre 23.02.1967 Albi française	l'Université Paul Sabatier - Toulouse le diplôme d'études approfondies de physique radiologique et médicale 03.06.1991	12.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies de physique radiologique et médicale
HENRIKSEN Carsten Faber 24.03.1953 Nykobing Falster danoise	la 'Danmarks Tekniske Universitet' le grade d'ingénieur académique - candidat de sciences de génie, section: construction - technique' 30.06.1980	09.08.1996 25.10.1996 08.11.1996	Ingénieur

HERMES Aloyse 11.06.1964 Wiltz luxembourgeoise	la 'Technische Universität Wien' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur in der Studienrichtung Maschinenbau' 05.04.1989	14.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Ingénieur
HERTZ Jacques 29.08.1969 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Boston University- Massachusetts' le grade de 'Master of Science in Mass Communication' 25.01.1995	12.12.1995 16.01.1996 23.01.1996	'Master of Science in Mass Communication'
HESSE Joachim 23.09.1967 Würzburg allemande	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz' le diplôme 'Diplom-Betriebswirt (FH)' 24.08.1994	18.09.1995 16.01.1996 23.01.1996	'Diplom-Betriebswirt (FH)'
HEYDER Jean-Marie 08.12.1956 Grevenmacher luxembourgeoise	la 'Fernuniversität Gesamthochschule in Hagen' le 'akademischer Grad Diplom- Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Fachbereich Elektrotechnik' 20.05.1996	26.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	Ingenieur
HIGUET Jean-Pierre 23.11.1960 Couvin belge	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en droit 29.06.1984	04.01.1996 16.01.1996 23.01.1996	Licencié en droit
HIGUET Jean-Pierre 23.11.1960 Couvin belge	l'Ecole Supérieure des Sciences Fiscales, annexée à l'I.C.H.E.C. Bruxelles le diplôme en sciences fiscales 25.02.1991	04.01.1996 16.01.1996 23.01.1996	Titulaire d'un diplôme en sciences fiscales
HILBERT Jean-Pierre 26.05.1971 Luxembourg luxembourgeoise	'The Victoria University of Manchester' le grade de 'Master of Engineering in the field of aerospace engineering' 27.06.1996	14.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	'Master of Engineering'
HOFER Birgit 09.02.1965 Wissen/ Sieg allemande	la 'Fachhochschule für Finanzen in Edenkoben' le 'akademischer Grad Diplom-Finanzwirtin (FH)' 29.06.1987	25.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	'Diplom-Finanzwirtin (FH)'
HOFF Marie-Dominique 20.06.1962 Metz française	l'Université de Nancy II le grade de maître en langues étrangères appliquées, mention : affaires et commerce 14.11.1986	20.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Maître en langues étrangères appliquées
HOFF Marie-Dominique 20.06.1962 Metz française	l'Université de Metz le diplôme d'études supérieures spécialisées 'Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises' 17.08.1990	20.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées

HOFFMANN Alain 19.05.1968 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences économiques 19.01.1996	13.05.1996 21.05.1996 23.05.1996	Licencié en sciences écono- miques
HOFFMANN Guy 22.05.1963 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Technische Universität München' le 'akademischer Grad Doktor-Ingenieur (Dr.-Ing.)' 21.02.1996	10.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	'Doktor-Ingenieur'
HOFFMANN Guy 22.05.1963 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Technische Universität München' le 'akademischer Grad Diplom- Ingenieur Univ. (Dipl.-Ing. Univ.)' 23.01.1990	10.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Ingénieur
HOFFMANN Guy 05.11.1969 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Royale Militaire - Bruxelles le grade de licencié en sciences sociales et militaires 22.11.1995	06.08.1996 25.10.1996 08.11.1996	Licencié en sciences sociales et militaires
HOSS Gabriele 07.09.1965 Mayen allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom- Pädagogin' 02.05.1995	13.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	'Diplom-Pädagogin'
HRIC Peter 17.06.1965 Spisska (Slovaquie) slovaque	la 'Technische Hochschule in Kosice' le titre 'Ingenieur im Studienfach Maschinenbautechnologie' 08.06.1989	28.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	Ingénieur
HUBERLANT Isabelle 06.07.1965 Reims française	l'Université de Reims Champagne - Ardenne le diplôme de maîtrise ès sciences économiques 18.07.1989	12.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	Titulaire d'une maîtrise ès sciences économiques
HUGGARD Joseph Anthony 13.06.1953 Dublin irlandaise	la 'National University of Ireland' le grade de 'Bachelor of Engineering' 25.07.1975	20.09.1996 29.11.1996 31.12.1996	'Bachelor of Engineering'
HUMBLET Serge 01.10.1963 Etterbeek belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie - Liège le grade d'architecte 02.07.1989	24.04.1996 26.04.1996 30.04.1996	Architecte
HURST Mariagrazia 24.05.1962 Florence italienne	la 'Sacred Heart Univeristy - Connecticut' le grade de 'Master in Business Administration' 01.06.1996	22.10.1996 29.11.1996 06.12.1996	'Master in Business Administration'
HURT Frank 11.10.1966 Dudelange luxembourgeoise	le Collège des Ingénieurs le diplôme du Collège des Ingénieurs 27.06.1991	08.11.1994 26.04.1996 30.04.1996	Titulaire d'un diplôme du Collège des Ingénieurs

HÜSTER Thomas 11.04.1966 Hermeskeil allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 30.09.1992	03.04.1996 26.04.1996 30.04.1996	'Diplom-Kaufmann'
ISAAC Michel 07.10.1953 Etterbeek belge	l'Université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur civil électricien 02.07.1976	28.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Ingénieur
ISAAC Michel 07.10.1953 Etterbeek belge	l'Université Catholique de Louvain le titre de diplômé en administration des entreprises 29.06.1977	28.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Diplômé en administration des entreprises
JACOB Christophe 13.07.1967 Metz française	l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz le diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz 21.02.1991	07.11.1996 29.11.1996 31.12.1996	Ingénieur
JACOBY Claude 23.05.1967 Grevenmacher luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences chimiques 13.07.1990	10.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Licencié en sciences chimiques
JACOBY Claude 23.05.1967 Grevenmacher luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de docteur en sciences chimiques 10.07.1995	10.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Docteur en sciences (chimiques)
JAMIN Jean-Paul 20.05.1952 Tilleur belge	l'Université de l'Etat à Liège le grade d'ingénieur civil architecte 20.07.1978	06.11.1995 16.01.1996 23.01.1996	Architecte
JAMIN Philippe Jacques Adrien 30.11.1948 Avesnes-sur-Helpe française	l'Institut National Polytechnique, Grenoble le diplôme d'Ingénieur électricien 26.01.1976	06.08.1996 29.11.1996 06.12.1996	Ingénieur
JEANDEY Stephan 29.05.1968 Strasbourg française/allemande	la ' Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 28.09.1994	08.01.1996 16.01.1996 23.01.1996	'Diplom-Kaufmann'
JELMONI Alessandro 03.07.1967 San Donà di Piave italienne	la 'Università degli Studi di Venezia' le diplôme de 'laurea di dottore in economia aziendale' 27.05.1991	22.03.1996 26.04.1996 30.04.1996	Titulaire d'une 'laurea in economia aziendale'
JENKINS Brian William 11.09.1964 Falkirk britannique	la 'Glasgow School of Art' le grade de 'Bachelor of Arts in Fine Art' 15.06.1988	18.05.1996 02.07.1996 05.07.1996	'Bachelor of Arts'

JENNEN Marleen 12.11.1968 Roosteren (NL) néerlandaise	la 'Hogeschool Katholieke Leergangen - Sittard' le certificat de l'enseignement professionnel supérieur en travaux manuels, spécialisation: présentation de produits 30.06.1995	05.04.1996 26.04.1996 30.04.1996	Bachelier en travaux manuels, spécialisation: présentation de produits
JEROLIM Viviane 27.09.1967 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Trier' le grade de 'Magistra Artium' 30.04.1996	08.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	'Magistra Artium'
JOACHIM Simone 16.07.1973 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Nancy II le diplôme de maîtrise en sciences économiques - mention économie industrielle - 03.07.1996	23.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Titulaire d'une maîtrise en sciences économiques
JOHANNESSON Johannes Ingi 24.11.1965 Reykjavik (Islande) luxembourgeoise	la 'Cornell University - Ithaca, New York' le grade de 'Master of Engineering (Mechanical)' 27.05.1990	29.03.1996 26.04.1996 30.04.1996	'Master of Engineering (Mechanical)'
JOHANNESSON Johannes Ingi 24.11.1965 Reykjavik (Islande) luxembourgeoise	le 'Florida Institute of Technology' le grade de 'Bachelor of Science in Mechanical Engineering' 10.06.1988	29.03.1996 26.04.1996 30.04.1996	'Bachelor of Science in Mechanical Engineering'
JONSDOTTIR Andrea Kristin 07.07.1966 Islande islandaise	le 'Co-operative College of Iceland' le grade de 'Bachelor of Science in Business Administration' 20.05.1995	20.05.1996 29.11.1996 06.12.1996	'Bachelor of Science in Business Administration'
JOURDAN Philippe 30.12.1961 Libramont belge	l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie - Liège le grade d'architecte 04.07.1987	21.12.1995 02.04.1996 04.04.1996	Architecte
JOURQUIN Bruno 06.12.1969 Gent belge	l'Institut Supérieur d'Architecture de Mons le titre d'architecte 01.07.1994	15.01.1996 02.04.1996 04.04.1996	Architecte
JUCHEM Ulrich 01.05.1967 Idar-Oberstein allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 21.04.1996	15.07.1996 30.09.1996 18.11.1996	'Diplom-Kaufmann'
JUNCKER Marc 26.07.1964 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Sacred Heart University - Connecticut' le 'degree of Master of Business Administration' 02.06.1994	31.10.1994 26.04.1996 30.04.1996	'Master of Business Administration'
JUNG Georges	l'Ecole Française des Attachés de Presse et des Professionnels de la	20.03.1996	Titulaire du diplôme national de l'EFAP

25.08.1970 Mortsel luxembourgeoise	Communication le diplôme national de l'EFAP 19.12.1995	02.04.1996 11.04.1996	
JUNG Georges 11.10.1970 Sarreguemines française	le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports le diplôme d'études comptables et financières 29.11.1994	23.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	Titulaire d'un diplôme d'études comptables et financières
JUNG Georges 11.10.1970 Sarreguemines française	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme d'études supérieures spécialisées, intitulé: 'Gestion internationale des entreprises de l'espace européen' 30.11.1994	23.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées
JUNG Georges 11.10.1970 Sarreguemines française	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion des entreprises 15.06.1993	23.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
JUNGER Jean-Claude 25.10.1962 Thionville française	l'Institut National Polytechnique de Lorraine le titre de docteur de l'Institut National Polytechnique de Lorraine, spécialité: mécanique et énergétique 16.06.1993	20.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Docteur de l'Institut National Polytechnique de Lorraine
JUNGER Jean-Claude 25.10.1962 Thionville française	l'Université de Nancy I le diplôme d'études approfondies, spécialité: métrologie, automatique et électrotechnique 12.01.1990	20.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies, spécialité: métrologie, automatique et électrotechnique
JUNGER Jean-Claude 25.10.1962 Thionville française	l'Ecole Supérieure des Sciences et Technologies de l'Ingénieur de Nancy le diplôme d'ingénieur E.S.S.T.I.N., option: cybernétique 29.06.1989	20.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Ingénieur
KANTCHEVA Ludmila 15.03.1963 Sofia bulgare	l'Ecole Supérieure d'Architecture et de Génie Civil de la République Populaire de Bulgarie la qualification d'architecte 20.02.1989	14.08.1996 16.01.1996 23.01.1996	Architecte
KAPPES Hans 01.03.1949 Trier allemande	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le 'Diplomgrad Diplom-Betriebswirt (FH) in der Studienrichtung Finanz-, Prüfungs- und Steuerwesen' 25.09.1979	04.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	'Diplom-Betriebswirt (FH)'
KARIER Romaine 14.08.1968	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur in der Fachrichtung	30.04.1996 21.05.1996	Ingénieur

Clervaux	Bauingenieurwesen'		
luxembourgeoise	29.09.1995	23.05.1996	
KATARA	l'Institut Supérieur d'Architecture	01.07.1996	Architecte
Kiran	Saint-Luc - Bruxelles		
03.01.1972	le titre d'architecte	23.07.1996	
Uccle			
belge	07.07.1995	31.07.1996	
KATZFUß	Fachhochschule Aalen	30.09.1996	'Diplom-Ingenieurin (FH)'
Silke			
01.08.1966	le 'akademischer Grad Diplom-		
	Ingenieurin (FH) (Dipl.-Ing. (FH)) der	29.11.1996	
	Fachrichtung Feinwerktechnik -		
Düren	Studiengang Augenoptik - '		
allemande	03.06.1966	06.12.1996	
KAUFMANN	la 'Universität des Saarlandes'	14.12.1995	Ingenieur
Guy			
03.08.1964	le 'akademischer Grad Diplom-		
	Ingenieur (Dipl.-Ing.)	16.01.1996	
Ettelbruck	im Fachbereich Elektrotechnik'		
luxembourgeoise	13.12.1993	23.01.1996	
KAUFMANN	l'Ecole Nationale Supérieure des	15.05.1996	Ingénieur
Serge	Mines de Nancy		
03.07.1969	le diplôme d'ingénieur civil des mines	02.07.1996	
Luxembourg			
luxembourgeoise	23.06.1995	05.07.1996	
KEISER	la 'Eidgenössische Technische	04.07.1996	'Doktor der Technischen
Olivier	Hochschule Zürich'		Wissenschaften'
04.06.1966	le titre de 'Doktor der Technischen		
Luxembourg	Wissenschaften'	23.07.1996	
luxembourgeoise	30.11.1995	31.07.1996	
KELSEN	la 'Universität Fridericiana zu	26.03.1996	'Diplom-Informatiker
Pierre	Karlsruhe (T.H.)'		(Dipl.-Inform.)'
03.12.1961	le 'akademischer Grad Diplom-		
Luxembourg	Informatiker (Dipl.-Inform.)'	02.04.1996	
luxembourgeoise	01.12.1985	11.04.1996	
KETTER	l'Ecole des Hautes Etudes	15.07.1996	Titulaire d'un diplôme H.E.C.
Marc	Commerciales - Jouy - en - Josas		
29.09.1968	le diplôme H.E.C.	23.07.1996	
Luxembourg			
luxembourgeoise	09.07.1996	31.07.1996	
KETTER	la 'Technische Universität München'	15.07.1996	Ingénieur
Marc			
29.09.1968	le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur		
Luxembourg	Univ. im Studiengang Maschinenwesen'	23.07.1996	
luxembourgeoise	26.09.1994	31.07.1996	
KHA	l'Université Pierre et Marie Curie -	09.09.1996	Titulaire d'une maîtrise
Gia-Hue	Paris 6		d'informatique
07.11.1966	le diplôme de maîtrise d'informatique	30.09.1996	
Giai-Xuan			
luxembourgeoise	12.09.1995	07.10.1996	
KHANNA	la 'University of Pune'	20.06.1996	'Master of Arts'
Vanita			
28.08.1970	le grade de 'Master of Arts in		
Poona (Inde)	Entire English'	02.07.1996	
indienne	01.04.1995	05.07.1996	

KIEFFER Michel 26.09.1969 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le titre de licencié en sciences commerciales et financières 30.09.1994	04.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	Licencié en sciences commerciales et financières
KINGHORN Anne Margaret 05.09.1971 Colchester britannique	la 'University of St. Andrews' le grade de 'Bachelor of Science with Honours of the Second Class (Division I) in Psychology' 09.07.1993	29.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	'Bachelor of Science in Psychology'
KIPCHEN Jean 16.06.1969 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain (Ecole de Pharmacie) le grade de pharmacien hospitalier, option: hôpitaux généraux 24.06.1994	15.05.1996 02.07.1996 05.07.1996	Pharmacien hospitalier
KIPCHEN Jean 16.06.1969 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain (Ecole de Pharmacie) le grade de pharmacien 25.06.1993	15.05.1996 23.07.1996 31.07.1996	Titulaire d'un diplôme de pharmacien
KIRSCH André 24.10.1966 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Albert-Ludwigs-Universität Freiburg im Breisgau' le titre de 'Doctor Rerum Naturalium' 20.07.1995	01.07.1996 02.07.1996 05.07.1996	'Doctor Rerum Naturalium'
KIRSCH André 24.10.1966 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Albert-Ludwigs-Universität Freiburg im Breisgau' le 'akademischer Grad Diplom-Chemiker' 26.02.1992	01.07.1996 02.07.1996 05.07.1996	'Diplom-Chemiker'
KIRSCH Jean-Marc 30.08.1971 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences économiques 27.06.1996	26.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Licencié en sciences économiques
KIRTZ Marcel 24.12.1966 Dudelange luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion des entreprises 22.06.1990	04.03.1996 26.04.1996 30.04.1996	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
KLOMP Frank 30.11.1963 Rotterdam néerlandaise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Informatiker (Dipl.-Inform.)' 10.12.1990	09.05.1996 21.05.1996 23.05.1996	'Diplom-Informatiker (Dipl.-Inform.)'
KLOPP Laurence 23.05.1969 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le titre de licencié en sciences commerciales et consulaires 30.09.1993	03.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Licenciée en sciences commerciales et consulaires
KLOS Dietmar 21.12.1968	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-	09.01.1996	'Diplom-Kaufmann'

Quierschied allemande	Kaufmann' 10.05.1994	27.02.1996 04.03.1996	
KNAFF Henri 28.09.1970 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinische Friedrich-Wilhelms-Universität Bonn' le grade de 'Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) für den Studiengang Vermessungswesen' 24.04.1995	12.02.1996 27.02.1996 04.03.1996	Ingénieur
KNEPPER Marc 10.06.1961 Diekirch luxembourgeoise	la 'Fachhochschule Wiesbaden' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Fachhochschule) in dem Fachbereich Gartenbau und Landespflege' 27.01.1988	20.03.1996 26.04.1996 30.04.1996	'Diplom-Ingenieur (FH)'
KOCH Christiane 06.07.1968 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Akademie der bildenden Künste in Wien' 'le akademischer Grad Magistra der Architektur (Magistra architecturae, Mag. arch.)' 30.06.1995	21.09.1995 02.04.1996 04.04.1996	Architecte
KOCH Jean-Claude 25.04.1952 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Miami University, Oxford, Ohio' le grade de 'Bachelor of Science in Business' 13.12.1974	15.03.1996 02.04.1996 11.04.1996	'Bachelor of Science in Business'
KOCH Jean-Claude 25.04.1952 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Miami University, Oxford, Ohio' le grade de 'Master of Arts' 13.06.1976	15.03.1996 02.04.1996 11.04.1996	'Master of Arts'
KOERFER Magnus Jonas E. 17.04.1967 Husie / Malmö suédoise	l'Institut Supérieur d'Architecture Intercommunal Site de Bruxelles 'Victor Horta' le diplôme d'architecte 28.06.1996	22.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	Architecte
KÖHLER Jochem 27.10.1961 Würzburg allemande	la 'Bayerische Julius-Maximilians-Universität Würzburg' le 'akademischer Grad Diplom-Chemiker Univ' 05.07.1988	13.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	'Diplom-Chemiker Univ'
KÖHLER Jochem 27.10.1961 Würzburg allemande	la 'Universität Bayreuth' le 'akademischer Grad eines Doktors der Naturwissenschaften (Dr. rer. nat.)' 13.10.1992	13.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	'Doktor der Naturwissenschaften'
KÖLLER Tom 17.07.1970 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Konstanz' le 'akademischer Grad Magister Artium (M.A.)' 15.01.1996	10.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	'Magister Artium (M.A.)'
KÖNEN Ralph 26.12.1966	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz' le 'Diplomgrad Diplom-Betriebswirt	21.08.1996	'Diplom-Betriebswirt (FH)'

Wittlich allemande	(FH) im Studiengang Steuerwesen' 06.02.1995	30.09.1996 07.10.1996	
KOPP Philippe 20.01.1970 Paris française	l'Université Paris Val de Marne - Paris -XII le diplôme de maîtrise de sciences et techniques comptables et financières 13.10.1992	09.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	Titulaire d'un diplôme de maîtrise de sciences et techniques comptables et financières
KOPP Philippe 20.01.1970 Paris française	le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche le diplôme d'études supérieures comptables et financières 17.03.1995	09.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures comptables et financières
KOT Elzbieta 13.03.1971 Tarnow (Pologne) polonaise	la 'Pädagogische Hochschule in Kraków' le titre de 'Magister der Biologie' 27.06.1995	15.01.1995 02.04.1996 11.04.1996	'Magister der Biologie'
KRAEMER Serge 29.11.1959 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Fridericiana zu Karlsruhe (T.H.)' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) in der Studienrichtung Maschinenbau' 16.06.1986	01.02.1996 27.02.1996 04.03.1996	Ingénieur
KRIER Marguerite 04.01.1971 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en travail social 29.10.1996	19.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Licencié en travail social
KRIER Roland 07.11.1967 Echternach luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom- Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Maschinenbau' 09.05.1995	30.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	Ingenieur
KRSHIWOBLOZKI Olaf 09.08.1949 Poltnitz allemande	la 'Karl-Marx-Universität Leipzig' le 'akademischer Grad Diplom-Philosoph' 31.07.1980	01.02.1996 27.02.1996 04.03.1996	'Diplom-Philosoph'
KRUMNAU Klaus 14.09.1958 Freiburg allemande	le 'Ministerium der Justiz - Landesprüfungsamt für Juristen' le diplôme de la 'Zweiten Juristischen Staatsprüfung' 27.03.1992	09.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Titulaire d'un diplôme de la ' Zweiten Juristischen Staatsprüfung'
KUGENER Pascal 23.02.1964 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques, mention: économie monétaire et financière 01.10.1990	19.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
KUGENER Pascal 23.02.1964	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le grade de licencié ès sciences	19.07.1996	Titulaire d'une licence ès sciences économiques

Luxembourg luxembourgeoise	économiques, mention: économétrie 23.06.1989	23.07.1996 31.07.1996	
KÜHNE Hendrik 05.09.1967 Francfort luxembourgeoise	la 'Johann Wolfgang Goethe-Universität Frankfurt am Main' le 'akademischer Grad Diplom-Politologe' 17.06.1996	27.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	'Diplom-Politologe'
KUNNAS Antti 30.06.1968 Salo finlandaise	l'Université Panthéon-Assas (Paris II) le diplôme de maîtrise de science politique 13.07.1993	18.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	Titulaire d'une maîtrise de science politique
KUSOVA Jana 21.06.1968 Tabor tchèque	l'Ecole des Hautes Etudes Polytechniques Tchèques à Prague le titre d'ingénieur, option architecture 12.02.1992	11.01.1996 16.01.1996 23.01.1996	Architecte
LAHON Hugo 07.12.1954 Yangambi belge	l'Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc - Bruxelles le grade d'architecte 04.07.1980	14.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Architecte
LAHTINEN Raine Aleksi 11.04.1966 Tampere (Finlande) finlandaise	la 'University of Miami, Coral Gables, Florida' le grade de 'Bachelor of Business Administration' 10.05.1991	14.02.1996 27.02.1996 04.03.1996	'Bachelor of Business Administration'
LANG Frédéric 18.06.1972 Saverne française	l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims 16.05.1995	01.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Titulaire d'un diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims
LANGUE Daniel 01.11.1962 Saint-Mard belge	l'Institut Supérieur Industriel de l'Etat - Arlon le grade d'ingénieur industriel 28.06.1984	02.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	Ingénieur industriel
LANSAC AQUILUE Eloísa 26.11.1949 Alcaniz (Teruel) espagnole	la 'Universidad de Zaragoza' le 'Titulo de Licenciado en Ciencias (Sección de Químicas)' 24.11.1973	04.04.1996 26.04.1996 30.04.1996	'Licenciado en Ciencias Químicas'
LATZ Peter 19.10.1939 Darmstadt allemande	'Die Technische Universität München' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) in der Fachrichtung Gartengestaltung und Landschaftspflege' 15.01.1973	19.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	Ingénieur
LAURES Gérard 15.03.1970 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion de l'entreprise, 19.06.1996	01.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques

LEBAN Caroline 24.07.1967 Villerupt française	l'Université de Bordeaux 1 le diplôme d'études supérieures spécialisées 'énergétique' 27.06.1991	17.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées 'énergétique'
LEBAN Caroline 24.07.1967 Villerupt française	l'Université de Nancy I le diplôme de maîtrise sciences et techniques, énergétique et utilisation rationnelle de l'énergie 29.06.1990	17.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	Titulaire d'une maîtrise sciences et techniques
LEBER Barbara 30.01.1971 Innsbruck autrichienne	la 'Universität Wien' le 'akademischer Grad Magistra der Philosophie, Studienrichtung: Pädagogik (Fächerkombination: Sonder- und Heilpädagogik)' 28.06.1995	27.06.1996 30.09.1996	'Magistra der Philosophie'
LEFEVRE Daniel 20.02.1953 Monceau / Sambre luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le titre de diplômé en administration des entreprises 15.09.1978	20.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	Diplômé en administration des entreprises
LEFEVRE Daniel 20.02.1953 Monceau / Sambre luxembourgeoise	l'Université de l'Etat à Liège le grade d'ingénieur civil métallurgiste 20.07.1977	20.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	Ingénieur
LEFORT Pierre 17.11.1973 Messancy belge	l'Université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur commercial et de gestion 01.07.1996	21.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	Ingénieur commercial et de gestion
LEGRUM Alois 12.08.1953 Weilerbach allemande	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz' le 'Diplomgrad Diplom-Ingenieur (FH) in der Studienrichtung Architektur' 17.02.1995	25.04.1996 02.07.1996 05.07.1996	Architecte
LEIBER Frank 24.07.1958 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales- Genève le diplôme de doctorat ès sciences politiques 20.04.1993	10.05.1996 02.07.1996 05.07.1996	Titulaire d'un doctorat ès sciences politiques
LEIDER Florence 23.06.1969 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Université de Nancy II le diplôme de maîtrise en sciences économiques, mention: monnaie-finance 29.06.1994	16.04.1996 26.04.1996 30.04.1996	Titulaire d'une maîtrise en sciences économiques
LEISTICO Dirk 04.01.1970 Frankfurt / Main luxembourgeoise	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 14.06.1994	19.03.1996 02.04.1996 11.04.1996	'Diplom-Kaufmann'

LELOTTE Jean 10.08.1954 Dison belge	l'Université de l'Etat à Liège le grade d'ingénieur civil urbaniste 16.07.1982	01.10.1996 29.11.1996 06.12.1996	Ingénieur
LELOTTE Jean 10.08.1954 Dison belge	l'Université de l'Etat à Liège le grade d'ingénieur civil architecte 20.07.1978	01.10.1996 29.11.1996 06.12.1996	Architecte
LEMOINE Delphine 02.10.1974 Rennes française	l'Ecole Supérieure de Commerce de Tours le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Tours 22.07.1996	01.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Titulaire d'un diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Tours
LEMPICKI Michel 06.11.1966 Paris française	l'Institut Européen des Affaires - Paris la maîtrise professionnelle de fin de 2e cycle 05.07.1988	22.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	Titulaire d'une maîtrise professionnelle de fin de 2e cycle de l'IEA
LENTZ Marc 20.04.1970 Ettelbruck luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom- Ingenieur im Studiengang Maschinenbau und Verfahrenstechnik' 21.05.1996	02.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Ingénieur
LEQUEUX Jean-Pierre 14.04.1965 Bastogne belge	l'Institut Supérieur Industriel Liégeois le titre d'ingénieur industriel 29.06.1990	29.02.1996 26.04.1996 30.04.1996	Ingénieur industriel
LEROU François 29.11.1944 Paris française	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (France) le diplôme des hautes études commerciales (HEC) . .1968	11.01.1996 27.02.1996 04.03.1996	Titulaire d'un diplôme des hautes études commerciales (HEC)
LESCH Simone 02.12.1970 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le diplôme de 3e licence en sciences psychologiques 27.06.1996	09.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	Licenciée en sciences psychologiques
LETZ Thomas 21.05.1958 Frankfurt/Main allemande	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz' le 'Diplomgrad Diplom-Ingenieur (FH) im Studiengang Architektur' 22.11.1990	05.01.1996 26.04.1996 30.04.1996	Architecte
LEVY Anne 24.09.1969 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié spécial en sciences du travail (orientation gestion du personnel) 15.09.1995	22.02.1996 27.02.1996 04.03.1996	Licenciée spéciale en sciences du travail

LEY Luc 15.06.1971 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz, Abteilung Trier' le 'Diplomgrad Diplom-Ingenieur (FH)' 06.11.1995	25.01.1996 27.02.1996 04.03.1996	'Diplom-Ingenieur (FH)'
LIESCH Jean-François 05.07.1953 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Sacred Heart University - Connecticut' le 'degree of Master of Business Administration' 04.06.1993	30.10.1994 26.04.1996 30.04.1996	'Master of Business Administration'
LINCKELS Serge 12.07.1971 Steinfort luxembourgeoise	le Conservatoire National des Arts et Métiers - Paris le diplôme d'études supérieures techniques du Conservatoire National des Arts et Métiers, spécialité informatique d'entreprise 09.10.1995	14.12.1995 27.02.1996 04.03.1996	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures techniques du CNAM
LINDEN Pierre 21.10.1966 Thionville française	l'Ecole des Mines de Nancy le diplôme d'ingénieur spécialisé en génie des systèmes industriels 05.01.1990	15.11.1996 29.11.1996 31.12.1996	Titulaire d'un diplôme de spécialisation en génie des systèmes industriels
LINDEN Pierre François 21.10.1966 Thionville française	l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz le diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz 23.06.1989	15.11.1996 29.11.1996 31.12.1996	Ingénieur
LINDEN Udo 07.08.1957 St. Vith belge	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le grade de 'Diplom-Ingenieur in der Fachrichtung Bauingenieurwesen' 11.02.1981	04.02.1996 26.04.1996 30.04.1996	Ingénieur
LIPPERT Marc 13.03.1963 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II le diplôme de maîtrise de psychologie 16.10.1995	15.02.1996 27.02.1996 04.03.1996	Titulaire d'une maîtrise de psychologie
LIPPERT Thierry 20.11.1971 Pétange luxembourgeoise	le Centre d'Etudes Supérieures Européennes de Management - Reims le diplôme d'études supérieures européennes de management 07.03.1996	09.05.1996 02.07.1996 05.07.1996	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures européennes de management
LIPPERT Thierry 20.11.1971 Pétange luxembourgeoise	la 'Fachhochschule für Technik und Wirtschaft Reutlingen' le 'Hochschulgrad Diplom-Betriebswirt (Fachhochschule)- Dipl.-Betriebswirt (FH)- in der Fachrichtung Europäische Betriebswirtschaft' 21.07.1995	09.05.1996 02.07.1996 05.07.1996	'Diplom-Betriebswirt (FH)'
LIPPIS Ginette 07.05.1967	l'Institut National des Télécommunications	10.01.1996	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures de gestion de l'Institut National des

Thionville française	le diplôme d'études supérieures de gestion de l'Institut National des Télécommunications 05.12.1991	16.01.1996 30.01.1996	Télécommunications
LIPPIS Ginette 07.05.1967 Thionville française	l'Université de Paris IX-Dauphine le diplôme de maîtrise des sciences de gestion 01.06.1990	10.01.1996 16.01.1996 23.01.1996	Titulaire d'une maîtrise des sciences de gestion
LOMBARD Thierry 19.06.1963 Liège belge	la 'Sacred Heart University - Connecticut' le 'degree of Master of Business Administration' 02.06.1994	31.10.1994 26.04.1996 30.04.1996	'Master of Business Administration'
LORANG Thomas 12.02.1966 Augsburg luxembourgeoise	la 'Technische Universität Wien' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) in der Studienrichtung Informatik' 27.06.1996	13.07.1996 25.10.1996 08.11.1996	Ingénieur
LORBER Claudine 16.05.1967 Obernai (Bas-Rhin) française	l'Université Robert Schuman de Strasbourg III (Groupe IECS) 'Commerce International' le diplôme d'études supérieures spécialisées 'Commerce International' 20.05.1992	16.04.1996 26.04.1996 30.04.1996	Titulaire du diplôme d'études supérieures spécialisées
LORBER Claudine 16.05.1967 Obernai (Bas-Rhin) française	l'Université des Sciences Juridiques, Politiques, Sociales et de Technologie de Strasbourg (Institut d'Etudes Politiques) le diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg, section économique et financière 26.06.1990	16.04.1996 26.04.1996 30.04.1996	Titulaire du diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques, section économique et financière
LOSCHETTER Raphael 25.02.1971 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de la maîtrise de sciences économiques 19.06.1996	14.10.1996 29.11.1996 06.12.1996	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
LOUTSCH Marc 12.01.1953 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Sacred Heart University - Connecticut' le 'degree of Master of Business Administration' 02.06.1994	29.10.1994 26.04.1996 30.04.1996	'Master of Business Administration'
LUCCHINI Ercole 28.05.1944 Travedona Monate italienne	la 'Università Cattolica del Sacro Cuore' le diplôme de 'laurea di dottore in economia e commercio' 31.01.1972	06.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	Titulaire d'une 'Laurea in Economia e Commercio'
LUCIUS Christian 09.11.1971 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme d'études approfondies d'informatique 05.07.1996	26.07.1996 30.09.1996 07.10.1996	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies d'informatique

LUCIUS Christian 09.11.1971 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de la maîtrise d'informatique 24.08.1995	26.07.1996 30.09.1996 07.10.1996	Titulaire d'une maîtrise en informatique
LUDWICZAK Cyril 05.03.1969 Paris 14e française	le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche le diplôme d'études supérieures comptables et financières 17.03.1995	09.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures comptables et financières
LUZI Joël 10.05.1969 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Fridericiana zu Karlsruhe (T.H.)' le 'akademischer Grad Diplom-Wirtschaftsingenieur (Dipl.-Wirtsch.-Ing.)' 27.07.1994	10.03.1996 02.04.1996 11.04.1996	'Diplom-Wirtschaftsingenieur'
MAHR Jean-Claude 12.08.1968 Esch/Alzette luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Elektrotechnik' 14.02.1996	10.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	Ingénieur
MANGEN Marie-José J. 03.01.1970 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Wageningen Agricultural University' le grade de 'Master of Science in Agricultural economics and marketing' 27.06.1996	01.07.1996 02.07.1996 05.07.1996	'Master of Science in Agricultural economics and marketing'
MARECHAL Phillippe 12.07.1954 Vielsalm belge	le Ministère de l'Education et de la Recherche Scientifique le diplôme d'ingénieur industriel, section industrie 31.03.1992	08.05.1996 21.05.1996 23.05.1996	Ingénieur industriel
MARGERIN Christian 24.08.1944 St. Vaast en Cambrésis française	l'Ecole de Hautes Etudes Industrielles le diplôme d'ingénieur civil de l'Ecole de Hautes Etudes Industrielles 26.09.1968	19.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Ingénieur
MARIANI Mauro 09.11.1969 Morges italienne	l'Université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur chimiste et des industries agricoles 30.09.1995	26.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Ingénieur chimiste et des industries agricoles
MARINILLI Orazio 17.08.1968 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Bremen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Elektrotechnik' 07.03.1996	02.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	Ingénieur
MARON Pascale 01.07.1966 Arlon belge	l'Institut Libre Marie Haps le grade de Licencié-Traducteur 06.07.1988	29.10.1996 29.11.1996 06.12.1996	Licencié-Traducteur

MARTELEE Jean 08.03.1954 Liège belge	l'Institut Supérieur Industriel Catholique du Hainaut - Mons le grade d'ingénieur industriel, section électricité 30.06.1979	30.05.1996 02.07.1996 05.07.1996	Ingénieur industriel
MATERNOVA Jindriska 14.03.1950 Prague italienne	la Fondation Universitaire Luxembourgeoise - Arlon le diplôme d'études approfondies en sciences de l'environnement 13.09.1996	21.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies en sciences de l'environnement
MATERNOVA Jindriska 14.03.1950 Prague italienne	la Fondation Universitaire Luxembourgeoise - Arlon le diplôme de maître en sciences de l'environnement 30.06.1995	21.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Maître en sciences de l'environnement
MATHEIS Annick 14.09.1970 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Leopold-Franzens-Universität Innsbruck' le 'akademischer Grad Magistra der Philosophie (Maistra philosophiae - Mag. phil.)' 16.12.1995	12.04.1996 26.04.1996 30.04.1996	'Magistra der Philosophie'
MATHIEU Muriel 21.08.1969 Rouen française	le Centre d'Etudes Internationales de la Propriété internationales de la propriété industrielle le diplôme d'études internationales de la propriété industrielle 20.09.1993	25.03.1996 02.04.1996 11.04.1996	Titulaire d'un diplôme d'études Industrielle de l'Université Robert Schuman - Strasbourg
MATHIEU Muriel 21.08.1969 Rouen française	l'Université de Nice - Sophia Antipolis le diplôme de maîtrise de biochimie 08.01.1992	25.03.1996 02.04.1996 11.04.1996	Titulaire d'une maîtrise de biochimie
MATHIEU Muriel 21.08.1969 Rouen française	l'Université de Nice - Sophia Antipolis le diplôme de magistère de pharmacologie 01.10.1992	25.03.1996 02.04.1996 11.04.1996	Titulaire d'un magistère de pharmacologie
MATTHEWS Kevin 03.04.1965 Grande-Bretagne britannique	la 'Leeds Polytechnic' le 'Postgraduate Diploma in Architecture' 01.07.1992	09.11.1995 16.01.1996 23.01.1996	Architecte
MATTHEWS Kevin 03.04.1965 Grande-Bretagne britannique	la 'Leeds Polytechnic' le grade de 'Bachelor of Arts in Architecture' 30.06.1987	09.11.1995 16.01.1996 23.01.1996	'Bachelor of Arts in Architecture'
MBOLLO NDJANA Victorine 09.12.1959 Edea-Ville (Cameroun) camerounaise	l'Université de Bourgogne le diplôme de licence de sciences de l'éducation 08.04.1993	09.11.1995 25.10.1996 08.11.1996	Titulaire d'un diplôme de licence de sciences de l'éducation

MEDERNACH Danielle 19.05.1968 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences psychologiques et pédagogiques 27.10.1995	10.11.1995 16.01.1995 23.01.1996	Licenciée en sciences psychologiques t pédagogiques
MEDERNACH Jean-Pierre 04.12.1929 Esch/Alzette luxembourgeoise	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le titre de 'Diplom-Ingenieur (FH -staatlich nachdiplomiert-) im Ausbildungsgang Elektrotechnik' 14.06.1982	27.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	'Diplom-Ingenieur (FH - staatlich nachdiplomiert -)'
MELE Andres 26.03.1951 Buenos Aires argentine	la 'Sacred Heart University - Connecticut' le grade de 'Master in Business Administration' 01.06.1996	23.07.1996 25.10.1996 08.11.1996	'Master in Business Administration'
MELOTTE Denis 28.07.1958 Waimes belge	l'Université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur civil architecte 20.01.1982	11.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Architecte
MENICHETTI Marco 11.01.1957 Gubbio (Italie) italienne	le 'Ministro dell'Università e della Ricerca Scientifica e Tecnologica' le titre de 'Dottore di Ricerca' 01.10.1992	18.03.1996 02.04.1996 30.04.1996	'Dottore di Ricerca'
MENICHETTI Marco 11.01.1957 Gubbio (Italie) italienne	la 'Università degli Studi di Perugia' le diplôme de 'laurea di Dottore in Scienze Geologiche' 09.07.1982	18.03.1996 02.04.1996 11.04.1996	Titulaire d'une 'Laurea in Scienze Geologiche'
MENON Brigitte 16.10.1964 Thionville française	l'Université de Metz le diplôme de maîtrise en langues étrangères appliquées (allemand-anglais), mention : traduction spécialisée 17.06.1988	06.02.1996 27.02.1996 04.03.1996	Titulaire d'une maîtrise en langues étrangères appliquées

MENON Brigitte 16.10.1964 Thionville française	l'Université de Metz le diplôme d'études supérieures spécialisées, spécialité: Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises 27.02.1996 01.06.1988	06.02.1996 04.03.1996	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées, spécialité: Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises
MERSCH Jacques 05.08.1964 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Metz le titre de docteur de l'Université de Metz en sciences, mention: sciences de la vie 24.11.1993	26.03.1996 02.04.1996 11.04.1996	Docteur de l'Université de Metz en sciences
MERTEN Michel 07.12.1971 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de la maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion de l'entreprise 19.06.1996	23.07.1996 30.09.1996 07.10.1996	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
MERTENS Roland 03.09.1955 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	la 'Sacred Heart University - Connecticut' le 'degree of Master of Business Administration' 02.06.1994	28.11.1994 26.04.1996 30.04.1996	'Master of Business Administration'
MERZ Heinz 31.05.1958 Bad Ems allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 16.12.1993	24.09.1996 07.10.1996	'Diplom-Kaufmann' 30.09.1996
METHLIN Cécile 26.09.1973 Algrange française	l'Université de Metz le diplôme de maîtrise en ad- ministration économique et sociale 11.07.1996	20.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Titulaire d'une maîtrise en administration économique et sociale
MEYER Charles 19.04.1969 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences économiques, orientation entreprises 14.09.1994	14.12.1995 21.05.1996 23.05.1996	Licencié en sciences économiques
MEYER Claudy 31.08.1968 Bastogne belge	les Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur le grade de licencié en sciences (groupe des sciences cimiques) 16.01.1996 29.06.1991	11.12.1995 23.01.1996	Licencié en sciences chimiques
MEYER Jean-François 22.01.1969 St. Quentin française	l'Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration des Entreprises de Nice - Sophia Antipolis le diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières 17.05.1993	03.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières

MEYER Marc 04.10.1966 Esch/Alzette luxembourgeoise	la 'Technische Universität Graz' le 'akademischer Grad Diplom- Ingenieur (Dipl.-Ing.) in der Studienrichtung Elektrotechnik' 24.06.1993	14.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Ingénieur
MEYER Max 04.07.1957 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade d'ingénieur commercial 30.06.1979	18.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Ingénieur commercial
MEYERS Arthur 28.04.1968 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität für Bodenkultur Wien' le 'akademischer Grad Diplom- Ingenieur' 01.02.1996	27.03.1996 26.04.1996 30.04.1996	Ingénieur
MEYSEMBOURG Edmée 06.11.1971 Luxembourg luxembourgeoise	le 'Staatliches Prüfungsamt für Erste Staatsprüfungen für Lehrämter an Schulen' le 'Zeugnis über die Erste Staatsprüfung für das Lehramt für Sonderpädagogik' 13.11.1995	11.12.1995 16.01.1996 23.01.1996	'Sonderpädagoge'
MICHAËLIS Philippe 15.04.1969 Messancy belge	l'Université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur commercial et de gestion 01.07.1994	12.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	Ingénieur commercial et de gestion
MICHAUX Claude 29.06.1970 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Université Paris-Sorbonne-Paris IV le diplôme d'études supérieures spécialisées en langues étrangères appliquées - commerce international - 25.01.1995	25.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en langues étrangères appliquées
MICHAUX Claude 29.06.1970 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Université Paris - Sorbonne - Paris IV le diplôme de maîtrise de langues étrangères appliquées (anglais-espagnol) 08.11.1993	25.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Titulaire d'une maîtrise en langues étrangères appliquées
MIEßELER Hans Rudi 09.11.1949 Eiserfey allemande	la 'Fachhochschule Köln' le 'akademischer Grad Ingenieur (grad.) im Fachbereich Bauingenieurwesen' 25.10.1973	28.03.1996 26.04.1996 30.04.1996	'Diplom-Ingenieur (FH)'
MIL-HOMENS CAVACO Tiago Manuel 22.01.1971 Paris portugaise	l'Université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur commercial et de gestion 09.09.1994	15.11.1995 16.01.1996 23.01.1996	Ingénieur commercial et de gestion
MILLER George H. 07.06.1949 Berlin américaine	'the Pennsylvania State University' le grade de 'Bachelor of Architecture' 16.06.1973	01.07.1996 25.10.1996 08.11.1996	'Bachelor of Architecture'

MISCHEL	l'Institut Supérieur Industriel	24.01.1996	Ingénieur industriel
Sylvie	de Bruxelles		
14.03.1966	le titre d'ingénieur industriel	27.02.1996	
Echternach			
luxembourgeoise	17.09.1993	04.03.1996	
MOERSDORF	la ' Fachhochschule des Landes	15.08.1995	Architecte
Helmut	Rheinland-Pfalz'		
11.12.1957	le grade de 'Diplom-Ingenieur (FH)		
Sulzbach-			
Schnappach/Saar	im Studiengang Architektur'	02.04.1996	
allemande	06.07.1984	04.04.1996	
MOLDOVEANU	l'Institut de Constructions de Bucarest	11.04.1996	Ingénieur
Codruta L.			
11.03.1965	le diplôme d'ingénieur, profil:		
	constructions, spécialisation: installations		26.04.1996
Bucarest (Roumanie)	pour constructions		
roumaine	19.01.1990	30.04.1996	
MOLINARO	l'Université de Droit, d'Economie et	27.11.1996	Titulaire d'une maîtrise de
Guido	des Sciences d'Aix-Marseille		sciences économiques
17.11.1968	le diplôme de maîtrise de sciences		
	économiques, filière économie de	29.11.1996	
Luxembourg	l'entreprise		
luxembourgeoise	04.09.1996	06.12.1996	
MONDOT	l'Université Panthéon-Assas (Paris II)	13.10.1995	Titulaire d'un diplôme d'études
Fabienne			approfondies de droit privé
16.04.1971			général
	le diplôme de D.E.A. de droit privé		
Esch-sur-Alzette	général	16.01.1995	
luxembourgeoise	11.07.1995	23.01.1996	
MOOTZ	la 'Universität Fridericiana zu	04.04.1996	Ingénieur
Paul	Karlsruhe (T.H.)'		
25.02.1971	le 'akademischer Grad Diplom-		
	Ingenieur (Dipl.-Ing.) an der	26.04.1996	
	Fakultät für Bauingenieur- und		
Luxembourg	Vermessungswesen'		
luxembourgeoise	12.02.1996	30.04.1996	
MORALDI	la 'Universita Commerciale 'Luigi	24.09.1996	Titulaire d'une laurea in
Riccardo	Bocconi' - Milano		economia aziendale
13.05.1966	le diplôme de 'Laurea di Dottore in		
Milano	Economia aziendale'	30.09.1996	
italienne	07.11.1991	07.10.1996	
MORCHE	la 'Universität des Saarlandes'	25.01.1996	'Diplom-Chemiker'
Michel			
18.11.1967	le 'akademischer Grad		
Luxembourg	Diplom-Chemiker'	27.02.1996	
luxembourgeoise	11.02.1993	04.03.1996	
MORCHE	la 'Universität des Saarlandes'	22.07.1996	'Doktor der
Michel			Naturwissenschaften'
18.11.1967	le titre de 'Doktor der		
	Naturwissenschaften (doctor	23.07.1996	
Luxembourg	rerum naturalium, Dr. rer. nat.)'		
luxembourgeoise	05.06.1996	31.07.1996	
MORGANTE	la 'Johannes Gutenberg-Universität	05.02.1996	'Diplom-Pädagoge'
Marko	Mainz'		
22.07.1966	le 'akademischer Grad Diplom-		

Mettlach	Pädagoge (Dipl.-Päd.)	27.02.1996	
allemande	27.09.1993	04.03.1996	
MORRICE	'the Institute of Chartered Accountants	11.07.1996	'Chartered Accountant'
Michael James	in England and Wales'		
04.08.1944	le diplôme de 'Chartered Accountant'	23.07.1996	
Almondsbury			
britannique	01.03.1978	31.07.1996	
MOSCHELL	la 'Hochschule für Verkehrswesen	19.07.1996	'Diplomingenieurökonom'
Olaf	'Friedrich List' Dresden'		
13.06.1953	le 'akademischer Grad Diplom-		
Halle	ingenieurökonom'	25.10.1996	
allemande	30.08.1978	08.11.1996	
MOSCHELL	la 'Hochschule für Verkehrswesen	19.07.1996	'Doktor Oeconomicae'
Olaf	'Friedrich List' Dresden'		
13.06.1953	le 'akademischer Doktor Oeconomicae		
Halle	(Dr. oec.)'	25.10.1996	
allemande	07.06.1982	08.11.1996	
MOUSEL	la 'Miami University, Oxford, Ohio'	07.03.1996	'Bachelor of Science in Business'
Romain Pierre			
18.06.1972	le grade de 'Bachelor of Science in		
Luxembourg	Business'	02.04.1996	
luxembourgeoise	22.12.1995	11.04.1996	
MOUTON	les Facultés Universitaires Catholiques	11.09.1996	Licenciée en sciences
Anne-Sophie	de Mons		économiques appliquées
21.12.1970	le grade de licencié en sciences		
Namur	économiques appliquées	30.09.1996	
belge	11.09.1995	07.10.1996	
MOZET	l'Université de Reims Champagne-	26.11.1996	Titulaire d'une maîtrise ès
Christine	Ardenne		sciences économiques
01.04.1970	le diplôme de maîtrise ès sciences		
	économiques, mention: économie	29.11.1996	
Villers Semmeuse	d'entreprise et de gestion		
française	20.09.1995	06.12.1996	
MULLER	l'Université de Paris XI	13.09.1996	Titulaire d'un diplôme d'études
Delphine			supérieures spécialisées en
			droit de la santé
04.07.1972	le diplôme de D.E.S.S. droit de la		
Briey	santé, filière gestion hospitalière	30.09.1996	
française	10.07.1996	04.11.1996	
MULLER	la 'Rheinische Friedrich-Wilhelms-	25.10.1995	'Diplom-Oecotrophologin
Jeannette	Universität Bonn		(Dipl.-Oecotrophologin)'
18.06.1971	le 'Grad Diplom-Oecotrophologin		
Luxembourg	(Dipl.-Oecotroph.)'	16.01.1996	
luxembourgeoise	12.10.1995	23.01.1996	
MULLER	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz'	27.02.1996	'Diplom-Designer (FH)'
Manfred			
19.06.1954	le grade de 'Diplom-Designer (FH)'	27.02.1996	
Borler			
allemande	27.01.1978	04.03.1996	
MULLER	la 'Technische Universität München'	22.04.1996	Ingénieur
Serge			
06.12.1967	le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur		
	Univ. (Dipl.-Ing. Univ.) im	26.04.1996	
Luxembourg	Studiengang Maschinenwesen'		
luxembourgeoise	29.06.1995	30.04.1996	

MULLER Sylvie 29.05.1969 Dudelange luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le titre de licencié en sciences commerciales et financières 29.09.1995	25.10.1996 29.11.1996 06.12.1996	Licenciée en sciences commerciales et financières
MUSTAFIC Izudin 27.03.1963 Kalesija bosnienne	l'Université à Tuzla le titre d'ingénieur diplômé de la protection contre l'accident de travail et protection de l'environnement 13.11.1990	19.11.1993 30.09.1996 07.10.1996	Ingénieur
NEEFS Philippe 02.12.1968 Ixelles belge	l'Université Catholique de Louvain - Institut d'Administration et de Gestion le titre de licencié en sciences économiques appliquées 26.06.1992	 11.02.1996 27.02.1996 04.03.1996	 Licencié en sciences économiques appliquées
NEU Manfred 07.05.1937 Steinbach/Ottweiler allemande	la 'Fachhochschule des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom- Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Fachbereich Architektur' 28.02.1980	14.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	'Diplom-Ingenieur (FH)'
NEUBERT Karen 05.12.1961 Wittmund allemande	la 'Universität Hannover' le grade de 'Diplom-Agraringenieurin (Dipl.-Ing.Agr.)' 11.01.1990	27.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	'Diplom-Agraringenieurin'
NEUEN Robert 20.09.1969 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le titre de licencié en sciences commerciales et consulaires 29.06.1993	22.02.1996 27.02.1996 04.03.1996	Licencié en sciences commerciales et consulaires
NEVE DE MEVERGNIES Vincent 26.10.1958 Lommel belge	 l'Institut Supérieur d'Architecture de l'Etat - LaCambre - Bruxelles le grade d'architecte 14.02.1984	 30.01.1996 02.04.1996 04.04.1996	 Architecte
NICOLAS Bénédicte 26.06.1972 Rocourt belge	l'Institut Supérieur d'Architecture de la Communauté Française - La Cambre - Bruxelles le titre d'architecte 20.10.1995	01.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	Architecte
NIJAR Mohamed 10.09.1952 Marrakech belge	l'Ecole Supérieure des Sciences Fiscales, annexée à l'I.C.H.E.C. Bruxelles le titre de diplômé de l'Ecole Supérieure des Sciences Fiscales 09.12.1985	15.01.1996 27.02.1996 04.03.1996	Diplômé de l'Ecole Supérieure des Sciences Fiscales
NIKOLOV Metodi 20.06.1966 Ixelles belge	l'Institut Supérieur d'Architecture de la Communauté Française - La Cambre - Bruxelles le titre d'architecte 27.01.1995	11.12.1995 16.01.1996 23.01.1996	Architecte

NILLES Françoise 31.12.1968 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich le diplôme d'ingénieur chimiste 31.05.1996	19.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	Ingénieur
NNGANYADI Philip Uzoma 23.04.1950 Amamputu - Uli nigérien	la 'Sacred Heart University - Connecticut' le 'degree of Master of Business Administration' 02.06.1994	03.11.1994 21.05.1996 23.05.1996	'Master of Business Administration'
NOGHANI Mehdi 31.10.1958 Mashad (Iran) britannique	la 'Polytechnic of North London' le grade de 'Bachelor of Science in Mathematics and Computing' 20.07.1984	07.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	'Bachelor of Science in Mathematics and Computing'
NOLLES Walter 05.08.1934 Trier allemande	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le diplôme 'Diplom-Ingenieur (FH-staatlich nachdiplomiert-) in dem Ausbildungsgang Tiefbau' 18.07.1983	28.04.1996 21.05.1996 23.05.1996	'Diplom-Ingenieur (FH-staatlich nachdiplomiert-)'
NORSKOV KJOLBYE Mette 22.10.1965 Kolding danoise	la 'Aarhus School of Business' le diplôme de 'Master of Arts (Modern Languages)' 01.11.1993	08.08.1995 16.01.1996 23.01.1996	'Master of Arts (Modern Languages)'
NÜSSLE Marco 12.02.1970 Bielefeld luxembourgeoise	l'Université de Metz le diplôme de maîtrise en administration économique et sociale 10.05.1996	23.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	Titulaire d'une maîtrise en administration économique et sociale
O'CONNELL Andrew Louis 14.12.1959 Battle Creek Michigan (U.S.) américaine	la 'Michigan Technological University' le grade de 'Bachelor of Science in Surveying' 22.05.1993	03.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	'Bachelor of Science in Surveying'
O'SULLIVAN Adrian 27.06.1966 Pakistan irlandais	la 'Sacred Heart University - Connecticut' le 'degree of Master of Business Administration' 02.06.1994	03.11.1994 26.04.1996 30.04.1996	'Master of Business Administration'
OESCH Damaris 01.09.1970 Homburg/Saar luxembourgeoise	la 'Justus-Liebig-Universität Giessen' le 'akademischer Grad Diplom- Pädagogin (Dipl.-Päd.)' 15.12.1995	25.03.1996 02.04.1996 11.04.1996	'Diplom-Pädagogin'
OGER Georges 23.04.1939 Rochefort belge	l'Université Libre de Bruxelles le grade d'ingénieur civil des constructions 20.07.1960	21.06.1996 23.07.1996 31.07.1996	Ingénieur
OLIMAR	l'Université de Liège	08.11.1996	Licencié en sciences économiques

Vincent			
25.01.1970	le grade de licencié en sciences		
Saint-Léger	économiques	29.11.1996	
belge	18.09.1992	06.12.1996	
OLIVERA	l'Université de Droit, d'Economie et	25.09.1996	Titulaire d'une maîtrise
Didier	des Sciences d'Aix-Marseille III		de sciences économiques
05.02.1966	le diplôme de maîtrise de sciences		
	économiques, filière: économie	30.09.1996	
Luxembourg	de l'entreprise		
luxembourgeoise	22.06.1996	07.10.1996	
ONG	la 'Rheinisch-Westfälische Technische	06.08.1996	Ingénieur
Keng Tiong	Hochschule Aachen'		
13.06.1942	le grade de 'Diplom-Ingenieur		
	(Dipl.-Ing.) an der	30.09.1996	
Surabaja (Indonésie)	Fakultät für Maschinenwesen'		
néerlandaise	17.10.1972	07.10.1996	
ORBAN	la Faculté Universitaire Catholique	08.02.1996	Licencié en sciences
Paul	de Mons		commerciales et financières
		08.02.1996	
16.01.1943	le grade de licencié en sciences		
Mons	commerciales et financières	27.02.1996	
belge	15.07.1966	04.03.1996	
ORIGER	la 'Universität des Saarlandes'	26.11.1996	'Diplom-Übersetzerin'
Marianne			
22.03.1967	le 'akademischer Grad Diplom-		
Echternach	Übersetzerin'	29.11.1996	
luxembourgeoise	29.11.1993	06.12.1996	
ORTS	l'Université Catholique de Louvain	01.07.1996	Licencié en sciences
Xavier			économiques appliquées
17.09.1968	le titre de licencié en sciences		
Etterbeek	économiques appliquées	23.07.1996	
belge	06.09.1991	31.07.1996	
ORTS	l'Université Catholique de Louvain	01.07.1996	Maître en informatique de
Xavier			gestion
17.09.1968	le grade de maître en informatique		
Etterbeek	de gestion	23.07.1996	
belge	10.09.1993	31.07.1996	
OUDENALLER	la 'Universiteit van Amsterdam'	16.08.1996	'Doctorandus in
Milo			Communication Science'
23.09.1968	le grade de 'Doctorandus in		
Amsterdam	Communication Science'	30.09.1996	
néerlandaise	30.08.1995	07.10.1996	
PANAIT	l'Institut Supérieur Industriel Liégeois	24.09.1996	Ingénieur industriel
Aurora Irina			
14.08.1968	le titre d'ingénieur industriel	25.10.1996	
Bucarest			
belge	02.07.1993	08.11.1996	
PARMENTIER	l'Université de Nancy 2	09.07.1996	Titulaire d'une maîtrise de
Corinne			sciences de gestion
02.10.1971	le diplôme de maîtrise de sciences		
Thionville	de gestion	23.07.1996	
française	04.07.1995	31.07.1996	
PAUL	la 'Höhere Technische Bundes-Lehr-	02.02.1994	Architecte
Werner Helmut	und Versuchsanstalt Mödling'		
29.10.1943	le 'Reifezeugnis in der Abteilung		

Wien autrichienne	Hochbau' 11.06.1964	26.04.1996 30.04.1996	
PAULUS Heike 18.05.1966 Saarlouis allemande	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Kauffrau' 07.05.1993	26.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	'Diplom-Kauffrau'
PAVAN Ramon 21.05.1963 Dudelange luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Elektrotechnik' 06.09.1994	14.05.1996 21.05.1996 23.05.1996	Ingénieur
PAVELLA Erzsébet 26.05.1953 Rimaszombat hongroise	la 'Eötvös Lorand Universität - Budapest' le 'Diplom als diplomierte ungarische Sprach- und Literatur- Lehrerin der Mittelschule und als Ethnograph' 01.07.1976	14.02.1996 21.05.1996 23.05.1996	Titulaire d'un diplôme d'enseignement en langue et littérature hongroises et d'ethnographe
PERETTI Marco 11.04.1968 Glasgow italienne	la 'University of Strathclyde' le 'degree of Bachelor of Engineering (in Information Engineering)' 06.07.1992	22.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	'Bachelor of Engineering'
PESCHIERA Jean-Luc 21.11.1971 Amnéville française	l'Université de Metz le diplôme de maîtrise en mesure et contrôle en chimie, biochimie, biologie, toxicologie 28.10.1994	26.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Titulaire d'une maîtrise en mesure et contrôle en chimie, biochimie, biologie, toxicologie
PESCHIERA Jean-Luc 21.11.1971 Amnéville française	l'Université de Metz le diplôme d'études approfondies de chimie et physico-chimie moléculaire 28.10.1994	26.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies en chimie et physico-chimie moléculaire
PESCHIERA Jean-Luc 21.11.1971 Amnéville française	l'Université de Metz le diplôme de licence en mesure et contrôle en chimie, biochimie et biologie 28.10.1993	26.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Titulaire d'un diplôme de licence en mesure et contrôle en chimie, biochimie et biologie
PEYRE Philippe 06.12.1970 Montpellier française	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion des entreprises 15.06.1993	19.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
PEYRE Philippe 06.12.1970	l'Institut Européen d'Etudes Commerciales Supérieures de Strasbourg	19.09.1996	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en Audit

Montpellier française	le diplôme D.E.S.S. Audit 30.06.1994	30.09.1996 07.10.1996	
PFAU Susanne 07.04.1970 Koblenz allemande	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz' le 'Diplomgrad Diplom-Ingenieur (FH) im Studiengang Innenarchitektur' 21.03.1996	16.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	'Diplom-Ingenieur (FH)'
PHILIPPE Marc 25.08.1972 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade d'ingénieur commercial 27.06.1996	17.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	Ingénieur commercial
PILLATSCH Daniel 20.02.1970 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Supérieur de Commerce Saint-Louis - Bruxelles le diplôme de licence spéciale en gestion financière 15.09.1995	14.05.1996 21.05.1996 23.05.1996	Titulaire d'une licence spéciale en gestion financière
PILLATSCH Daniel 20.02.1970 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le titre de licencié en sciences commerciales et financières 30.09.1994	14.05.1996 21.05.1996 23.05.1996	Licencié en sciences financières commerciales et financières
PINTO Christina 20.06.1972 Dudelange luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de maîtrise de sciences économiques 19.06.1996	03.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
PITON Isabelle 23.08.1967 Nevers française	l'Institut des Hautes Etudes des Communications Sociales - Bruxelles le diplôme des arts du spectacle et techniques de diffusion 09.07.1994	04.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Licenciée en communication appliquée
PLANCHAMP Claude 16.08.1949 Thonon française	l'Université Claude Bernard - Lyon le diplôme de doctorat de l'Université (sciences physiques) 29.11.1974	26.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	Titulaire d'un diplôme de doctorat de l'Université (sciences physiques)
PLATTEAU Charles 23.10.1954 Ath belge	le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique - Bruxelles le diplôme d'ingénieur industriel, section chimie 26.01.1993	22.12.1995 27.02.1996 04.03.1996	Ingénieur industriel
POINSOT Christophe 09.11.1967 Metz française	l'Université de Metz le diplôme de licence en administration économique et sociale 27.02.1992	28.05.1996 02.07.1996 05.07.1996	Titulaire d'une licence en administration économique et sociale
POLANI Caroline 24.11.1971 Paris française	l'Ecole de Hautes Etudes Commerciales du Nord le diplôme E.D.H.E.C. 12.10.1994	08.01.1996 16.01.1996 23.01.1996	Titulaire d'un diplôme E.D.H.E.C.

POLVERARI Luca 19.04.1970 Differdange luxembourgeoise	l'Ecole Européenne des Hautes Etudes des Industries Chimiques de Strasbourg le diplôme d'Ingénieur de l'Ecole Européenne des Hautes Etudes des Industries Chimiques de Strasbourg 30.06.1994	04.01.1996 16.01.1996 23.01.1996	Ingénieur
PONCIN Guy 25.11.1955 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de l'Etat à Liège le grade d'ingénieur civil électricien et mécanicien (électricité) 02.10.1980	15.04.1996 26.04.1996 30.04.1996	Ingénieur
PONCIN Karin 04.12.1972 Arlon belge	l'Université de Liège le diplôme de 3e licence et maîtrise en administration des affaires 20.09.1995	21.03.1996 02.04.1996 11.04.1996	Titulaire d'une 3e licence et maîtrise en administration des affaires
PORTZ Jean-Paul 19.11.1968 Dudelange luxembourgeoise	la ' Universität Trier' le diplôme de 'Diplom-Kaufmann' 21.06.1996	27.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	'Diplom-Kaufmann'
POTH Gerard 04.03.1950 Schmidtheim allemande	le Ministère de l'Education Nationale le diplôme d'ingénieur industriel, section industrie 20.11.1984	06.03.1996 26.04.1996 30.04.1996	Ingénieur industriel
PROBST Michael 29.06.1960 Trier allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 17.07.1989	30.04.1996 21.05.1996 23.05.1996	'Diplom-Kaufmann'
PUTILOV Oleg V. 20.12.1950 Ekaterinburg russe	le 'Institut für Okonomie des Zentralen Wissenschaftszentrums der Akademie der Wissenschaften der UdSSR - Moskau' le 'akademischer Grad eines Kandidaten der ökonomischen Wissenschaften' 27.07.1983	20.05.1996 21.05.1996 23.05.1996	'Kandidat der ökonomischen Wissenschaften'
RACINE Anne 03.02.1968 Enghien-les-Bains française	l'Institut National Polytechnique de Lorraine le titre de Docteur de l'Institut National Polytechnique de Lorraine, spécialité: Sciences et Génie des Matériaux 26.10.1995	04.01.1996 16.01.1996 23.01.1996	Docteur ès Sciences et Génie des Matériaux
RACINE Anne 03.02.1968 Enghien-les-Bains française	l'Institut National Polytechnique de Lorraine le diplôme d'Ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Nancy 29.06.1991	04.01.1996 16.01.1996 23.01.1996	Ingénieur
RAMCILOVIC Mujo 07.01.1957	l'Université à Sarajevo le diplôme d'ingénieur agronome	23.02.1995 16.01.1996	Ingénieur agronome

Ivangrad yougoslave	25.05.1983	23.01.1996	
RANSART Maurice 23.10.1940 Boussu belge	la Faculté Polytechnique de Mons le grade d'ingénieur civil mécanicien 11.07.1964	02.04.1996 26.04.1996 30.04.1996	Ingénieur
RANSART Maurice 23.10.1940 Boussu belge	la Faculté Polytechnique de Mons le certificat complémentaire des sciences et techniques de la gestion industrielle 24.11.1965	02.04.1996 26.04.1996 30.04.1996	Titulaire d'un certificat complémentaire des sciences et techniques de la gestion industrielle
RASSEL Patrick 02.01.1963 Dudelange luxembourgeoise	la 'Sacred Heart University - Connecticut' le 'degree of Master of Business Administration' 02.06.1994	28.10.1994 26.04.1996 30.04.1996	'Master of Business Administration'
RAUCHS Marc 06.09.1971 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le diplôme de licencié en sciences commerciales et financières 26.09.1996	27.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	Licencié en sciences commerciales et financières
RAVASIO Thierry 27.01.1972 Nancy française	l'Institut commercial de Nancy le diplôme de l'Institut commercial de Nancy 08.11.1995	31.10.1996 29.11.1996 06.12.1996	Titulaire d'un diplôme de l'Institut commercial de Nancy
RAZA Bashir Sultana 14.07.1965 Allahabad indienne	la 'Kanpur University' le grade de 'Master of Arts in English Literature' 05.11.1986	25.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	'Master of Arts'
RECKEL Stephan 04.08.1970 Esch/Alzette luxembourgeoise	la 'Universität Bremen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Elektrotechnik' 28.05.1996	22.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	Ingénieur
REIMEN René 16.12.1946 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	la 'Sacred Heart University - Connecticut' le 'degree of Master of Business Administration' 02.06.1994	02.11.1994 26.04.1996 30.04.1996	'Master of Business Administration'
REINARD Davy 03.01.1973 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences économiques 08.09.1995	24.05.1996 02.07.1996 05.07.1996	Licencié en sciences économiques
REINHARD Volker 14.05.1945	la 'Fachhochschule Köln' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Fachbereich	05.09.1996 30.09.1996	'Diplom-Ingenieur (FH)'

Grabow	Bauingenieurwesen'		
allemande	22.07.1982	07.10.1996	
REMACLE	l'Ecole des Hautes Etudes	08.01.1996	Ingénieur commercial
Olivier	Commerciales de Liège		
15.06.1970	le titre d'ingénieur commercial	27.02.1996	
Messancy			
belge	03.07.1993	04.03.1996	
REMACLE	l'Ecole des Hautes Etudes	08.01.1996	Licencié en sciences
Olivier	Commerciales de Liège		commerciales et financières
15.06.1970	le titre de licencié en sciences		
Messancy	commerciales et financières	27.02.1996	
belge	28.06.1994	04.03.1996	
RETTENBERGER	la 'Universität Stuttgart'	25.09.1996	Ingénieur
Gerhard			
26.10.1948	le 'akademischer Grad Diplom-		
	Ingenieur (Dipl.-Ing.)	30.09.1996	
Ulm	im Studiengang Bauingenieurwesen'		
allemande	05.12.1972	07.10.1996	
REUTER	l'Institut Cooremans - Bruxelles	03.04.1996	'Master of Accountancy and
Anne			Finance'
13.09.1972	le grade de 'Master of Accountancy		
Neuilly-sur-Seine	and Finance'	26.04.1996	
luxembourgeoise	03.07.1995	30.04.1996	
REUTER	l'Université de Droit, d'Economie et	28.11.1996	Titulaire d'une maîtrise de
Joseph	des Sciences d'Aix-Marseille		sciences économiques
15.06.1969	le diplôme de maîtrise de sciences		
	économiques, fillière: économie	29.11.1996	
Luxembourg	de l'entreprise		
luxembourgeoise	18.07.1996	06.12.1996	
REUTER	l'Ecole des Hautes Etudes	02.01.1996	Licenciée en sciences
Sabine	Commerciales de Liège		commerciales et consulaires
30.09.1971	le titre de licencié en sciences		
Malmédy	commerciales et consulaires	27.02.1996	
belge	03.07.1993	04.03.1996	
RIES	la 'Sacred Heart University -	06.11.1994	'Master of Business
Nicolas J.	Connecticut'		Administration'
10.02.1950	le 'degree of Master of Business		
Luxembourg	Administration'	26.04.1996	
luxembourgeoise	04.06.1993	30.04.1996	
RIES	la 'Universität St. Gallen - Hochschule	30.04.1996	'Lizentiat der
Philippe	für Wirtschafts-, Rechts-, und		Wirtschaftswissenschaften'
	Sozialwissenschaften (HSG)'		
12.05.1968	le 'akademischer Grad eines Lizentiaten		
	der Wirtschaftswissenschaften		
Zweibrücken	(licentiatus oeconomiae; lic.oec. HSG)'	21.05.1996	
lux/française	15.04.1996	23.05.1996	
RIHOUX	le Ministère de l'Education Nationale	18.11.1996	Ingénieur industriel
Jean-Pascal	et de la Culture Française - Belgique		
01.02.1952	le diplôme d'ingénieur industriel,		
Treignes	section énergie nucléaire	29.11.1996	
belge	17.10.1980	06.12.1996	
RISCH	la 'Rheinische Friedrich-Wilhelms-	03.01.1996	Ingénieur agronome
Stéphane	Universität Bonn'		
07.07.1966	le 'Grad Diplom-Agraringenieur		

Luxembourg luxembourgeoise	(Dipl.-Ing. Agr.)' 13.09.1993	16.01.1996 23.01.1996	
RISCHETTE Claude 29.05.1966 Echternach luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom- Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Fachbereich Elektrotechnik' 31.05.1995	26.02.1996 26.04.1996 30.04.1996	Ingénieur
RODERES Privat 22.06.1973 Messancy belge	l'Institut Supérieur Industriel de la Communauté Française - Arlon le diplôme d'Ingénieur Industriel 22.06.1995	08.01.1996 16.01.1996 23.01.1996	Ingénieur Industriel
RODRIGUEZ José Manuel V. 16.06.1956 Madrid espagnole	la 'Hochschule für bildende Künste Hamburg' le 'akademischer Grad Diplom- Ingenieur im Studiengang Architektur und Stadtplanung' 09.12.1993	24.01.1996 02.04.1996 04.04.1996	Architecte
ROESGEN Alain 07.10.1957 Stanleyville luxembourgeoise	la 'Sacred Heart University, Connecticut' le grade de 'Master of Business Administration' 02.06.1994	18.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	'Master of Business Administration'
ROLKO Miloslav 13.10.1960 Bratislava allemande	la 'Universität Heidelberg' le grade de 'Magister Artium (M.A.)' 04.02.1993	28.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	'Magister Artium (M.A.)'
ROMAN Olivier 26.01.1972 Mouscron belge	les Facultés Universitaires Catholiques de Mons le diplôme de licence en sciences économiques appliquées 09.09.1996	19.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	Licencié en sciences économiques appliquées
RONGVAUX Eric 01.03.1970 Kinshasa (Zaïre) belge	l'Institut Supérieur d'Architecture de la Communauté Française - La Cambre - Bruxelles le titre d'architecte 09.07.1993	18.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	Architecte
ROSCH Frank 18.03.1969 Ettelbruck luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de la maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion des entreprises 19.06.1996	28.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
ROSSELL Alexandre 30.09.1966 Saint Avold française	le Centre Associé Mosellan au Conservatoire National des Arts et Métiers (CAMOS-CNAM) de Metz le diplôme d'ingénieur du Conservatoire National des Arts et Métiers 12.01.1996	14.01.1996 27.02.1996 04.03.1996	Ingénieur
ROSSI Christelle 15.06.1973	l'Université de Metz le diplôme de maîtrise de langues	18.07.1996	Titulaire d'une maîtrise de langues étrangères appliquées

Metz française	étrangères appliquées (allemand - anglais), mention: affaires et commerce 11.07.1995	31.07.1996	23.07.1996
ROSSI Christelle 15.06.1973 Metz française	l'Université de Metz le diplôme d'études supérieures spécialisées 'Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises' 16.10.1996	18.07.1996 25.10.1996 08.11.1996	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées 'Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises'
ROSSI Jacopo 20.04.1972 San Donà di Piave italienne	la 'Università degli Studi di Trieste' le diplôme de 'laurea in scienze internationali e diplomatiche' 24.04.1996	17.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Titulaire d'une 'laurea in scienze internationali e diplomatiche'
ROUACH Patrick 19.03.1952 Rabat (Maroc) française	l'Université Hassan II le grade de licencié en droit (section de sciences économiques) 14.07.1980	07.02.1996 02.04.1996 04.04.1996	Licencié en droit
ROUACH Patrick 19.03.1952 Rabat française	l'Université de Nice le diplôme de maîtrise de sciences économiques (option: économie de l'entreprise) 04.09.1981	07.02.1996 27.02.1996 04.03.1996	Titulaire d'un diplôme de maîtrise de sciences économiques
ROUACH Patrick 19.03.1952 Rabat française	l'Université de Nice le diplôme d'études supérieures spécialisées: 'Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises' 05.07.1982	07.02.1996 27.02.1996 04.03.1996	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées: 'Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises'
RUCHAUD Romain 03.10.1969 Tarbes française	l'Université Paul Sabatier, Toulouse III le diplôme d'études approfondies de physique radiologique et médicale 23.10.1995	26.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies de physique radiologique et médicale
RUGGIU Manuel 04.12.1965 Villerupt luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Maschinenwesen' 03.06.1994	02.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Ingénieur
SAAR Patrick 29.01.1965 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Elektrotechnik' 24.02.1994	13.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	Ingénieur
SABEL Romain 24.10.1963 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Université de Nancy II le diplôme de maîtrise en méthodes informatiques appliquées à la gestion 10.03.1988	30.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	Titulaire d'une maîtrise en méthodes informatiques appliquées à la gestion

SAGEGAMI Fukuko 12.04.1944 Aichi (Japon) japonaise	la 'Sacred Heart University - Connecticut' le 'degree of Master of Business Administration' 02.06.1994	04.11.1994 21.05.1996 23.05.1996	'Master of Business Administration'
SALLOUX Erwan 10.10.1971 Malestroit française	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales du Nord - Lille le diplôme E.D.H.E.C. 12.10.1994	22.07.1996 30.09.1996 07.10.1996	Titulaire d'un diplôme E.D.H.E.C.
SAMYN Philippe 01.09.1948 Gand belge	le Ministère de l'Education Nationale le grade d'architecte 14.10.1985	11.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Architecte
SAMYN Philippe 01.09.1948 Gand belge	l'Université Libre de Bruxelles le grade d'ingénieur civil des constructions 16.07.1971	11.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Ingénieur
SAS Werner 24.01.1952 Hüttental-Weidenau belge	l'Université Libre de Bruxelles le grade d'ingénieur commercial 17.07.1975	27.02.1996 02.04.1996 11.04.1996	Ingénieur commercial
SAUBER Benoît 11.12.1966 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université d'Aix-Marseille II le grade de docteur ès sciences économiques 22.02.1996	27.02.1996 02.04.1996 11.04.1996	Docteur ès sciences économiques
SAUBER Carlo 06.10.1969 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Elektrotechnik' 29.09.1995	29.01.1996 27.02.1996 04.03.1996	Ingénieur
SCHAACK Christian 19.09.1971 Ettelbruck luxembourgeoise	le Centre d'Etudes Supérieures Européennes de Management - Reims le diplôme d'études supérieures européennes de management 14.04.1995	15.02.1996 02.04.1996 11.04.1996	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures européennes de management
SCHAACK Christian 19.09.1971 Ettelbruck luxembourgeoise	la 'Fachhochschule für Technik und Wirtschaft Reutlingen' le diplôme de 'Diplom-Betriebswirt (FH)' 15.09.1994	15.02.1996 02.04.1996 11.04.1996	'Diplom-Betriebswirt (FH)'
SCHAAP Bauke Alexander 08.03.1956 Zaandam néerlandaise	la 'Sacred Heart University - Connecticut' le 'degree of Master of Business Administration' 02.06.1994	01.11.1994 26.04.1996 30.04.1996	'Master of Business Administration'
SCHAD Annette 28.02.1982	la 'Fachhochschule Frankfurt am Main' le 'akademischer Grad Diplom-	22.08.1996	'Diplom-Betriebswirtin (FH)'

Saarbrücken allemande	Betriebswirtin (Fachhochschule)' 10.07.1996	30.09.1996 07.10.1996	
SCHANZ Pia 18.04.1968 Bernkastel-Kues allemande	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Kauffrau' 21.02.1995	06.02.1996 27.02.1996 04.03.1996	'Diplom-Kauffrau'
SCHARES Sylvie 19.10.1965 Echternach luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié(e) en politiques et pratiques de formation 12.09.1996	26.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	Licenciée en politiques et pratiques de formation
SCHEECK Romain 10.05.1963 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom- Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Elektrotechnik' 19.03.1991	02.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Ingénieur
SCHELTGEN Carlo 30.06.1954 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Nancy II le diplôme de licence ès lettres, section: langues vivantes - italien 18.08.1977	25.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	Titulaire d'une licence ès lettres
SCHENNETTEN Florent Nicolas 01.06.1971 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Miami University, Oxford, Ohio' le grade de 'Bachelor of Science in Business' 12.05.1996	23.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	'Bachelor of Science in Business'
SCHILTZ Jean-Charles 16.12.1959 Bettembourg luxembourgeoise	la 'Sacred Heart University - Connecticut' le 'degree of Master of Business Administration' 02.06.1994	31.10.1994 26.04.1996 30.04.1996	'Master of Business Administration'
SCHINELLI Luca 14.09.1971 Milano italienne	la 'Università Commerciale 'Luigi Boconi' - Milano le diplôme de 'Laurea in Economia aziendale' 14.12.1995	26.01.1996 27.02.1996 04.03.1996	Titulaire d'une 'Laurea in Economia aziendale'
SCHLESSER Isabelle 03.07.1973 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Rennes I le diplôme de maîtrise en droit , mention: droit européen 02.07.1996	04.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Titulaire d'une maîtrise en droit (mention: droit européen)
SCHMIDT Robert Thomas 06.03.1965 Sindelfingen allemande	la 'Friedrich-Alexander-Universität Erlangen-Nürnberg' le 'akademischer Grad Diplom- Kaufmann Univ.' 23.05.1989	22.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	'Diplom-Kaufmann'
SCHMIT Christiane 31.08.1961 Ermsdorf luxembourgeoise	l'Institut des Langues de Beijing le diplôme de licence en lettres 12.07.1986	02.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	Titulaire d'une licence en lettres

SCHMIT Claudine 05.01.1971 Luxembourg luxembourgeoise	la Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux le grade d'ingénieur agronome 14.09.1996	17.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	Ingénieur agronome
SCHMIT Guy 26.11.1969 Ettelbruck luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en criminologie 23.10.1995	13.05.1996 21.05.1996 23.05.1996	Licencié en criminologie
SCHMIT Luc 09.06.1971 Wiltz luxembourgeoise	les Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur le grade de licencié et maître en informatique 29.09.1995	15.04.1996 26.04.1996 30.04.1996	Licencié et maître en informatique
SCHMIT Martine 10.05.1970 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Supérieur d'Architecture 'La Cambre' - Bruxelles le diplôme d'architecte 20.10.1995	22.01.1996 02.04.1996 04.04.1996	Architecte
SCHMITZ Claude 17.12.1965 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Cooremans - Bruxelles le diplôme de licencié en sciences commerciales et financières, option commerce extérieur 14.09.1995	23.03.1996 26.04.1996 30.04.1996	Licencié en sciences commerciales et financières
SCHMITZ Jean-Marie 21.05.1943 Athus belge	l'Université de l'Etat à Liège le grade de licencié en sciences (groupe des sciences chimiques) 09.10.1968	25.03.1996 02.04.1996 11.04.1996	Licencié en sciences chimiques
SCHNEIDER Etienne 29.01.1971 Dudelange luxembourgeoise	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le titre de licencié en sciences commerciales et financières 29.09.1995	03.12.1995 16.01.1996 23.01.1996	Licencié en sciences commerciales et financières
SCHNEIDER Marcel 28.07.1960 Sarrebruck allemande	la 'Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes' le akademischer Grad 'Diplom-Ingenieur (FH) im Fachbereich Architektur' 23.09.1994	29.04.1996 30.09.1996 07.10.1996	'Diplom-Ingenieur (FH)'
SCHOCKMEL Manuel 19.02.1960 Arlon belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en sciences (groupe des sciences physiques) 20.01.1984	23.03.1996 02.04.1996 11.04.1996	Licencié en sciences physiques
SCHONS Alain 01.07.1964 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz' le 'Diplomgrad Diplom-Ingenieur (FH) im Studiengang Elektrotechnik' 19.06.1995	06.12.1995 16.01.1996 23.01.1996	'Diplom-Ingenieur (FH)'
SCHONS Marcel 10.05.1969	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le titre de licencié en sciences	24.04.1996	Licencié en sciences commerciales et financières

Malmédy belge	commerciales et financières 13.09.1991	02.07.1996 05.07.1996	
SCHOPFER Catherine 22.06.1965 Zurich suisse	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich le diplôme d' ingénieur en technologie alimentaire 22.05.1991	22.02.1996 27.02.1996 04.03.1996	Ingénieur
SCHORTGEN Kim 20.09.1971 Séoul luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences psychologiques et pédagogiques 27.10.1995	16.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Licenciée en sciences psychologiques et pédagogiques
SCHRAMER Martine 08.05.1971 Differdange luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences économiques 13.09.1995	15.05.1996 21.05.1996 23.05.1996	Licenciée en sciences économiques
SCHREIBER Luc 23.04.1970 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinische Friedrich-Wilhelms- Universität Bonn' le grade de 'Diplom-Agraringenieur (Dipl.-Ing.Agr.)' 10.08.1994	24.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	'Diplom-Agraringenieur'
SCHROEDER Michel 23.07.1960 Arlon luxembourgeoise	l'Institut Supérieur Industriel de l'Etat - Arlon le grade d'ingénieur industriel 28.06.1984	18.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Ingénieur industriel
SCHROEDER Sonja 14.12.1972 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Louis Pasteur - Strasbourg le diplôme de la maîtrise de sciences économiques, mention: économie et gestion de l'entreprise 26.06.1995	14.05.1996 21.05.1996 23.05.1996	Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques
SCHULZ Kay 11.02.1967 Darmstadt allemande	la 'Berufsakademie Stuttgart' le 'Zeugnis über die staatliche Prüfung für Diplomingenieure (Berufsakademie) in der Fachrichtung Technische Informatik/Prozessdatenverarbeitung' 30.09.1993	18.09.1995 26.04.1996 30.04.1996	'Diplom-Ingenieur (BA)'
SCHUMACHER Danielle 20.02.1962 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Ludwig Maximilians Universität München' le 'akademischer Grad Magister Artium (M.A.)' 20.07.1989	26.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	'Magister Artium (M.A.)'
SCHUMACHER Léon 04.05.1967 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales - Paris le diplôme HEC 08.07.1993	23.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	Titulaire d'un diplôme HEC
SCHUMACHER Léon 04.05.1967 Esch/Alzette luxembourgeoise	la 'Eidgenössische Technische Hochschule Zürich' le 'Diplom als Elektroingenieur in der Studienrichtung Nachrichtentechnik' 04.03.1991	20.05.1996 23.07.1996 31.07.1996	Ingenieur

SCHUMANN Guy 03.03.1968 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Maschinenwesen' 11.08.1994	24.04.1996 26.04.1996 30.04.1996	Ingénieur
SCOUNTZOS Nicolas 17.11.1957 Athènes grecque	l'Ecole Spéciale d'Architecture - Paris le diplôme d'architecte D.E.S.A. 31.03.1982	31.07.1996 30.09.1996 07.10.1996	Architecte
SCOUNTZOS Nicolas 17.11.1957 Athènes grecque	l'Université de Paris-Sorbonne (Paris IV), Conservatoire National des Arts et Métiers le diplôme d'études approfondies dans la spécialité : géographie de l'aménagement 28.06.1983	31.07.1996 30.09.1996 07.10.1996	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies en géographie de l'aménagement
SEIERSEN Michael 08.02.1952 Genève danoise	'The University of Liverpool' le grade de 'Bachelor of Architecture' 07.07.1977	27.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Architecte
SEYLER Laurent 06.09.1971 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Eidgenössische Technische Hochschule Zürich' le 'Diplom als Chemieingenieur' 03.05.1995	14.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Ingénieur
SGANZERLA Patrick 28.03.1968 Toulon française	l'Université de Droit, d'Economie et des Sciences d'Aix-Marseille III le diplôme de maîtrise de sciences et techniques comptables et financières 25.06.1992	28.02.1996 02.04.1996 11.04.1996	Titulaire d'une maîtrise de sciences et techniques comptables et financières
SGANZERLA Patrick 28.03.1968 Toulon française	le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports le diplôme d'études supérieures comptables et financières 19.02.1993	28.02.1996 02.04.1996 11.04.1996	Titulaire d'un diplôme d'études supérieures comptables et financières
SIEBENALLER Jacqueline 16.12.1966 Ettelbruck luxembourgeoise	l'Université Robert Schuman - Strasbourg le diplôme de maîtrise en droit privé, mention: droit des affaires 29.06.1989	18.09.1996 30.09.1996 04.11.1996	Titulaire d'une maîtrise en droit privé
SIMONS Klaus-Peter 20.04.1949 Prüm allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 07.06.1982	05.03.1996 02.04.1996 11.04.1996	'Diplom-Kaufmann'
SOISSON Carmen 19.12.1964 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences psychologiques et pédagogiques 27.10.1995	10.01.1996 16.01.1996 23.01.1996	Licenciée en sciences psychologiques et pédagogiques

SORDI Johannes 08.03.1949 Balkhausen allemande	la 'Fachhochschule Karlsruhe' le grade de 'Diplom-Wirtschafts- ingenieur (Fachhochschule)' 23.07.1981	30.04.1996 21.05.1996 23.05.1996	'Diplom-Wirtschaftsingenieur (FH)'
STANZELEIT Michel 23.09.1957 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le 'Diplomgrad Diplom-Ingenieur (FH) im Studiengang Elektrotechnik' 02.07.1981	17.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	'Diplom-Ingenieur (FH)'
STAPIC Zeljko 28.07.1955 Zenica bosnienne	l'Université à Sarajevo le titre d'ingénieur en mécanique et métallurgie 11.04.1980	23.11.1995 27.02.1996 04.03.1996	Ingénieur
STARCEVIC Mirzet 17.09.1965 Zavidovici bosnienne	l'Université à Sarajevo le titre d'ingénieur diplômé en génie civil 11.10.1994	29.06.1996 23.07.1996 31.07.1996	Ingénieur
STARZAK-TOMON Marie-Thérèse 30.03.1965 Mont Saint Martin française	l'Université de Nancy II le diplôme d'études approfondies, spécialité: psychologie 30.10.1991	26.03.1996 02.04.1996 11.04.1996	Titulaire d'un diplôme d'études approfondies en psychologie
STEFANETTI Muriel 08.04.1972 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade d'ingénieur commercial 27.06.1996	01.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Ingénieur commercial
STEFFGEN Georges 10.09.1961 Saarebruck luxembourgeoise	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Doktor der Naturwissenschaften (Dr.rer.nat.)' 27.05.1993	28.10.1995 16.01.1996 23.01.1996	'Doktor der Naturwissenschaften (Dr. rer. nat.)'
STEINMETZ Monique 29.05.1962 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Sacred Heart University - Connecticut' le 'degree of Master of Business Administration' 02.06.1994	31.10.1994 26.04.1996 30.04.1996	'Master of Business Administration'
STEYNS Didier 15.02.1969 Verviers belge	l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège le diplôme spécial HEC en Analyse et contrôle 18.09.1995	15.05.1996 21.05.1996 23.05.1996	Diplômé spécial HEC en Analyse et Contrôle
STEYNS Didier 15.02.1969 Verviers belge	l'Université Catholique de Louvain le titre d'ingénieur commercial et de gestion 10.09.1993	15.05.1996 21.05.1996 23.05.1996	Ingénieur commercial et de gestion
STEYNS Didier 15.02.1969	l'Université Catholique de Louvain le grade de diplômé en sciences	15.05.1996	Diplômé en sciences actuarielles

Verviers belge	actuarielles 09.09.1994	21.05.1996 23.05.1996	
STOLZ Wolfgang 23.05.1966 Wittlich allemande	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 06.01.1995	28.12.1995 16.01.1996 23.01.1996	'Diplom-Kaufmann'
STREICHER Claude 16.04.1966 Ettelbruck luxembourgeoise	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom- Kaufmann' 15.08.1996	20.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	'Diplom-Kaufmann'
STUMM Thomas 12.01.1965 Stuttgart allemande	la 'Eberhard-Karls-Universität Tübingen' le titre de 'Magister Artium' 11.02.1991	27.12.1995 16.01.1996 23.01.1996	Titulaire d'un 'Magister Artium'
SULKERS Rudolf 25.08.1957 Geldrop néerlandaise	la 'Sacred Heart University, Connecticut' le grade de 'Master of Business Administration' 31.12.1994	28.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	'Master of Business Administration'
SUSCA David 29.11.1970 Luxembourg italienne	l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles le diplôme de l'enseignement artistique supérieur du deuxième degré (atelier des ensembliers-décorateurs) 19.09.1996	24.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	Titulaire d'un diplôme de l'enseignement artistique supérieur du deuxième degré
SWAVING Joyce 03.10.1970 Luxembourg luxembourgeoise	l'Institut Supérieur d'Architecture Intercommunal, Site de Bruxelles 'Victor Horta' le titre d'architecte 01.07.1994	29.09.1995 16.01.1996 23.01.1996	Architecte
SYLAJ Naim Qerim 01.11.1963 Tomoc (Kosovo) yougoslave	l'Université de Pristina le titre d'ingénieur en machinerie 22.06.1989	10.01.1996 27.02.1996 04.03.1996	Ingénieur
TAPELLA Luc 25.06.1968 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Droit, d'Economie et des Sciences d'Aix-Marseille III le diplôme de maîtrise en sciences économiques, filière: économie de l'entreprise 25.06.1994	27.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	Titulaire d'un diplôme de maîtrise en sciences économiques
TEIXEIRA FERREIRA Idalina 04.07.1969 Porto luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences politiques 27.10.1995	26.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Licenciée en sciences politiques
THEISEN Marc 21.07.1971	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur	25.11.1996	Ingénieur

Luxembourg luxembourgeoise	(Dipl. Ing.) im Studiengang Maschinenbau' 14.10.1996	29.11.1996 06.12.1996	
THEISEN Marie-Anne 15.01.1970 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	l'Ecole Supérieure Internationale d'Administration des Entreprises - Paris le diplôme de l'ESIAE, spécialisation: banque - assurance 17.07.1996	19.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	Titulaire d'un diplôme de l'ESIAE
THEISEN Sandra 03.12.1970 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Technische Universität Wien' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieurin (Dipl.-Ing.) in der Studienrichtung Architektur' 07.10.1996	07.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Architecte
THEOBALD Ina 17.11.1966 Neunkirchen allemande	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Kauffrau' 31.05.1994	17.07.1996 25.10.1996 08.11.1996	'Diplom-Kauffrau'
THIBOR Fernand 12.05.1932 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Franche- Comté, Besançon le grade de Docteur de l'Université, spécialité: Histoire sociale 27.11.1995	29.04.1996 21.05.1996 23.05.1996	Docteur de l'Université en Histoire sociale
THILGES Malou 27.12.1964 Luxembourg luxembourgeois	la 'Universität Salzburg' le diplôme de 'Magistra der Philosophie in der Studienrichtung: Psychologie' 07.07.1994	12.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	Titulaire du diplôme de 'Magistra der Philosophie in der Studienrichtung: Psychologie'
THILL Constance 06.05.1972 Esch/Alzette luxembourgeoise	la 'Miami University, Oxford, Ohio' le grade de 'Bachelor of Science in Business' 12.05.1996	11.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	'Bachelor of Science in Business'
THILL Laurent 04.03.1968 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Sacred Heart University, Connecticut' le grade de 'Master in Business Administration' 01.06.1996	16.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	'Master in Business Administration'
THILL Mireille 30.04.1970 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Nancy II le diplôme de maîtrise de psychologie 30.09.1995	23.02.1996 27.02.1996 04.03.1996	Titulaire d'une maîtrise de psychologie
THIRY Jean-Pierre 15.08.1949 Woluwé-St.-Lambert belge	l'Université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur commercial et de gestion 23.06.1975	27.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	Ingénieur commercial et de gestion
THISSEN Alain 19.10.1967	L'Institut Supérieur Industriel Liégeois le titre d'ingénieur industriel	22.06.1996 02.07.1996	Ingénieur industriel

Verviers belge	21.09.1990	05.07.1996	
THOMAS Louis 05.10.1963 Verviers belge	l'Université de l'Etat à Liège le grade de licencié en droit 12.07.1985	26.08.1996 30.09.1996 04.11.1996	Licencié en droit
THOMAS Louis 05.10.1963 Verviers belge	l'Université de l'Etat à Liège le grade de licencié spécial en droit économique 15.07.1988	26.08.1996 30.09.1996 04.11.1996	Licencié spécial en droit économique
TOISUL Marc 14.03.1973 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences économiques 04.07.1996	05.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	Licencié en sciences économiques
TOURSCHER Jérôme 22.04.1972 Woippy française	l'Ecole Supérieure de Commerce de Tours le diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Tours (études upérieures en management) 11.07.1995	15.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	Titulaire d'un diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Tours
TOUSSAINT Anne-Marie 20.08.1962 Libramont belge	l'Université Catholique de Louvain économiques le grade de licencié en sciences économiques 27.06.1986	27.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	Licenciée en sciences
TRIDEMY Raphaël 13.08.1969 Creutswald française	l'Ecole Supérieure de Gestion - Paris le diplôme d'expert en management de l'Ecole Supérieure de Gestion 19.09.1994	02.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	Titulaire d'un diplôme d'expert en management de l'Ecole Supérieure de Gestion
TRINDER Hubert John 08.05.1947 Londres anglaise	'the North East London Polytechnic' le 'Postgraduate Diploma of Architecture' 01.07.1972	18.10.1995 16.01.1996 23.01.1996	Architecte
TRIOULLIER Fabrice 18.03.1967 Corbeil française	l'Université Robert Schuman de Strasbourg (Groupe IECS-Ecole de Management Européen) le diplôme de l'Institut Européen d'Etudes Commercales Supérieures, section: gestion commerciale 02.09.1990	16.04.1996 26.04.1996 30.04.1996	Titulaire du diplôme de l'IECS - Ecole de Management Européen
TROUILLARD Pierre 21.10.1954 Paris XVe française	l'Ecole Spéciale d'Architecture - Paris le diplôme d'architecte D.E.S.A. 30.03.1979	14.05.1996 02.07.1996 05.07.1996	Architecte
TUCCELLA Alphonse 11.11.1947	l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Marseille le titre d'ingénieur diplômé de	13.02.1996	Ingénieur

Castel-del-Monte Italie) française	L'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Marseille 08.07.1978	27.02.1996 04.03.1996	
UNGEHEUER Michèle 05.10.1963 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences psychologiques et pédagogiques 30.10.1990	15.04.1996 26.04.1996 30.04.1996	Licenciée en sciences psychologiques et pédagogiques
UTHUP Moncy 25.05.1969 Vakathanam indienne	la 'Shivaji University - Kolhapur' le grade de 'Master of Business Administration' 25.11.1994	26.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	'Master of Business Administration'
UTHUP Moncy 25.05.1969 Vakathanam indienne	la 'University of Kerala - Thiruvanathapuram' le grade de 'Master of Arts in Sociology' 16.01.1993	26.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	'Master of Arts in Sociology'
VALENTIN Olivier 17.06.1972 Verviers belge	l'Université Libre de Bruxelles le grade d'ingénieur commercial 12.09.1996	26.09.1996 25.10.1996 08.11.1996	Ingénieur commercial
VALO Reidun 07.09.1961 Oslo norvégienne	la 'Eidgenössische Technische Hochschule Zürich' le 'Diplom als Elektroingenieur, Studienrichtung: Nachrichtentechnik' 28.02.1989	24.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Ingénieur
VAN HOEK Marc 28.01.1965 Berchem belge	l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales - Bruxelles le grade de licencié en sciences commerciales et financières 11.09.1987	05.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	Licencié en sciences commerciales et financières
VAN INNIS Philippe 04.04.1949 Etterbeek belge	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en droit 02.10.1975	15.02.1996 02.04.1996 04.04.1996	Licencié en droit
VAN VAERENBERGH Geert 30.10.1957 Erembodegem belge	le 'Hoger Rijksinstituut voor Vertalers en Tolken' le grade de 'licentiaat-tolk' 03.07.1980	28.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	'Licentiaat-Tolk'
VANDEN BUSSCHE Paul 26.01.1938 Bruxelles belge	l'Ecole Centrale des Arts et Métiers - Saint-Gilles le grade d'ingénieur industriel, section électromécanique 09.07.1964	06.02.1996 27.02.1996 04.03.1996	Ingénieur industriel
VANDENDORPE Christophe 02.08.1973 Courtrai belge	l'Université Catholique de Louvain le grade d'ingénieur commercial et de gestion 01.07.1996	01.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Ingénieur commercial et de gestion

VANSEVEREN	l'Ecole des Hautes Etudes Industrielles		
Jean-Pierre	de Lille	06.08.1996	Ingénieur
31.10.1944	le diplôme d'Ingénieur civil	29.11.1996	
Lille			
française	15.07.1969	06.12.1996	
VECCHIONE	l'Ecole Nationale Supérieure des Arts	19.06.1996	Ingénieur
Salvatore	et Industries de Strasbourg		
02.03.1964	le diplôme d'ingénieur,		
Strasbourg	spécialité: génie civil	23.07.1996	
française	16.10.1989	31.07.1996	
VERDONCK	la 'Rijksfaculteit der Landbouwweten-	18.09.1995	Ingénieur agronome
Omer	schappen te Gent'		
27.08.1942	le grade 'ingenieur voor de scheikunde		
Gent	en voor de landbouwindustrieen'	16.01.1996	
belge	02.07.1965	23.01.1996	
VEREECKEN	la 'Sacred Heart University -	20.08.1996	'Master of Business
Hermanus J. A.	Connecticut'		Administration'
04.08.1962	le grade de 'Master of Business		
'S Gravenhage	Administration'	30.09.1996	
néerlandaise	09.06.1995	07.10.1996	
VEROUGSTRAETE	le 'Hoger Architectuurinstituut	29.08.1996	Architecte
Michel	Sint-Lucas - Gent'		
18.05.1957	le grade d'architecte	30.09.1996	
Deinze			
belge	30.09.1980	07.10.1996	
VERQUIN	l'Université Nancy 2	14.12.1995	Maître en études ciné-
Francis			matographiques et
22.06.1970			audiovisuelles
	le grade de maître en études		
Luxembourg	cinématographiques et audiovisuelles	16.01.1996	
luxembourgeoise	13.12.1995	23.01.1996	
VILLAMIZAR-JAIMES	la 'Sacred Heart University -	07.09.1996	'Master of Business
William-Urbano	Connecticut'		Administration'
18.05.1958	le grade de 'Master of Business		
San Cristobal	Administration'	30.09.1996	
(Vénézuela)			
vénézuélienne	02.06.1994	07.10.1996	
VÖLKENING	la 'Universität Hannover'	18.09.1996	'Diplom-Agraringenieur'
Thomas			
05.12.1965	le 'Hochschulgrad Diplom-		
	Agraringenieur (Dipl.-Ing. agr.) im	30.09.1996	
Bückeburg	Fachbereich Gartenbau'		
allemande	17.02.1995	07.10.1996	
VOLSI	la 'Università degli Studi di Firenze'	23.02.1996	Architecte
Paolo			
11.05.1956	le diplôme de 'Laurea di Dottore		
Trieste	in Architettura'	02.04.1996	
italienne	14.07.1983	04.04.1996	
VON ROESGEN	l'Institut Supérieur Industriel de l'Etat	21.11.1996	Ingénieur industriel
Frank	- Bruxelles		
28.04.1956	le grade d'Ingénieur industriel	29.11.1996	
Luxembourg			
luxembourgeoise	08.07.1981	06.12.1996	

VOß Ulrich 06.12.1953 Hamburg allemande	la 'Hochschule für Wirtschaft und Politik - Hamburg' le 'akademischer Grad Diplom-Betriebswirt' 26.09.1991	29.02.1996 02.04.1996 11.04.1996	'Diplom-Betriebswirt'
WAGNER André 16.03.1968 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Fachhochschule Rheinland-Pfalz' le grade de 'Diplom-Betriebswirt (FH) im Studiengang Internationaler Agrarhandel' 30.08.1995	11.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	'Diplom-Betriebswirt (FH)'
WAGNER Maurice 03.01.1969 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Elektrotechnik' 14.05.1996	31.07.1996 30.09.1996 07.10.1996	Ingénieur
WAGNER Wolfgang 27.07.1953 Neumagen-Dhron allemande	la 'Fachhochschule des Landes Rheinland-Pfalz' le grade de 'Diplom-Designer (FH)' 14.02.1980	11.07.1996 30.09.1996 07.10.1996	'Diplom-Designer (FH)'
WALENTINY Carlo 16.12.1972 Luxembourg luxembourgeoise	la 'University of Cambridge' le grade de 'Bachelor of Arts (Computer Science)' 25.06.1994	24.09.1996 30.09.1996 07.10.1996	'Bachelor of Arts'
WALLERS Claude 06.03.1971 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinische Friedrich-Wilhelms-Universität Bonn' le grade de 'Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Vermessungswesen' 27.06.1996	29.07.1996 30.09.1996 07.10.1996	Ingénieur
WALTZING Claude 10.08.1965 Esch/Alzette luxembourgeoise	l'Université de l'Etat à Liège le grade de licencié en criminologie 07.07.1989	07.08.1996 30.09.1996 04.11.1996	Licencié en criminologie
WATTE Christian 06.06.1952 Anvers belge	l'Université Libre de Bruxelles le grade d'ingénieur civil des constructions 23.07.1976	08.02.1996 27.02.1996 04.03.1996	Ingénieur
WEBER Claude 31.05.1971 Luxembourg luxembourgeoise	l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne le diplôme d'ingénieur mécanicien 30.03.1996	04.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	Ingénieur
WEBER Marc 10.01.1971 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Maschinenbau' 22.07.1996	02.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Ingénieur

WEBER Pierre 19.03.1969 Echternach luxembourgeoise	la 'Universität Kaiserslautern' le 'akademischer Grad Diplom- Ingenieur (Dipl.-Ing.) im Studiengang Elektrotechnik' 16.08.1994	22.07.1996 23.07.1996 31.07.1996	Ingénieur
WEBER Tom 07.08.1972 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Rheinische Friedrich-Wilhelms- Universität Bonn' le grade de 'Diplom-Agraringenieur (Dipl.-Ing.Agr.)' 12.04.1996	24.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	'Diplom-Agraringenieur'
WEBER Patrice 19.08.1962 Wiltz luxembourgeoise	l'Université Catholique de Louvain le grade de licencié en psychologie 09.09.1986	09.01.1996 27.02.1996 04.03.1996	Licenciée en psychologie
WECKERLE Thomas 05.01.1965 Schaffhausen suisse	la 'Eidgenössische Technische Hochschule Zürich' le 'Diplom als Architekt' 29.11.1991	12.11.1995 16.01.1996 23.01.1996	Architecte
WEIDENHAUPT André 11.02.1966 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	la 'Eidgenössische Technische Hochschule Zürich' le titre de 'Doktor der Naturwissenschaften' 17.02.1995	09.04.1996 21.05.1996 23.05.1996	'Doktor der Naturwissenschaften'
WEIDENHAUPT Marianne 10.07.1967 Esch-sur-Alzette luxembourgeoise	la 'Eidgenössische Technische Hochschule Zürich' le titre de 'Doktorin der Naturwissenschaften' 18.03.1996	01.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	'Doktorin der Naturwissenschaften'
WEIRICH Birgit 15.05.1961 Saarlouis allemande	la 'Universität des Saarlandes' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 19.09.1986	05.07.1996 30.09.1996 07.10.1996	'Diplom-Kaufmann'
WEYER Karin 04.12.1966 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Regensburg' le 'akademischer Grad 'Diplom-Psychologin Univ.' 06.11.1993	28.02.1996 02.04.1996 11.04.1996	'Diplom-Psychologin'
WEYLAND Roland 01.04.1966 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Sacred Heart University - Connecticut' le 'degree of Master of Business Administration' 02.06.1994	30.10.1994 26.04.1996 30.04.1996	'Master of Business Administration'
WHITCHURCH Aldyth 18.02.1959 Londres britannique	la 'University of Oxford' le grade de 'Bachelor of Arts in Modern Languages' 16.07.1983	29.03.1996 02.04.1996 11.04.1996	'Bachelor of Arts in modern Languages'

WIELAND	la 'Universität Wien'	11.11.1996	'Magistra der Philosophie'
Cornelia			
08.02.1964	le 'akademischer Grad Magistra		
Friesach	der Philosophie'	29.11.1996	
autrichienne	17.10.1995	06.12.1996	
WILKOSZEWSKA	la 'Universität Jagiellonski in Krakau'	24.07.1996	'Magister der Kunstgeschichte'
Bogumila			
20.06.1951	le titre 'Magister der Kunstgeschichte'	30.09.1996	
Olkusz			
polonaise	29.01.1980	07.10.1996	
WILLEMET	la Faculté Universitaire Catholique	08.12.1995	Licenciée en sciences
Marie-Denise	de Mons		économiques appliquées
18.07.1955	le grade de licencié en sciences		
Arlon	économiques appliquées	02.04.1996	
belge	29.06.1978	11.04.1996	
WILLIGENS	l'Ecole des Hautes Etudes	28.10.1996	Titulaire d'un diplôme H.E.C.
Jean-Marie	Commerciales, Jouy-en-Josas		
21.12.1948	le diplôme H.E.C.	29.11.1996	
Alger			
française	01.07.1970	06.12.1996	
WIRTH	la 'Albert-Ludwigs-Universität Freiburg	27.02.1996	'Diplom-Geologe'
Carlo	im Breisgau'		
19.12.1958	le 'akademischer Grad Diplom-Geologe'	27.02.1996	
Diekirch			
luxembourgeoise	07.02.1989	04.03.1996	
WITTMANN	la 'Sacred Heart University -	03.11.1994	'Master of Business
Michal	Connecticut'		Administration'
04.02.1950	le 'degree of Master of Business		
Sokolov (CS)	Administration'	26.04.1996	
belge	02.06.1994	30.04.1996	
WOHL	l'Université de Paris I - Panthéon -	17.05.1996	Titulaire d'une licence en arts
Patricia	Sorbonne		plastiques
13.12.1966	le diplôme de licence en arts plastiques	02.07.1996	
Schifflange			
luxembourgeoise	25.02.1991	05.07.1996	
WOLF	la 'Leopold-Franzens-Universität	01.03.1996	'Doktor der
Gerard	Innsbruck'		Naturwissenschaften'
23.05.1958	le 'akademischer Grad Doktor der		
Dudelange	Naturwissenschaften'	02.04.1996	
luxembourgeoise	22.06.1991	11.04.1996	
WRBA	la 'Universität für Bodenkultur Wien'	04.03.1996	Ingénieur
René			
19.06.1966	le 'akademischer Grad Diplom-		
	Ingenieur der Landschaftsökologie	26.04.1996	
Mödling	und Landschaftsgestaltung'		
autrichienne	15.04.1994	30.04.1996	
WUTTKE	l'Université de Nancy II	26.01.1996	Licencié en sciences de
Pascal			l'éducation
02.06.1955	le grade de licencié en sciences de		
Boust	l'éducation	27.02.1996	
française	30.06.1995	04.03.1996	

ZAHLES Gilbert 13.12.1967 Pétange luxembourgeoise	la 'Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur in der Fachrichtung Bauingenieurwesen' 29.03.1996	07.05.1996 21.05.1996 23.05.1996	Ingénieur
ZAHREN Ulrike Maria 27.08.1967 Neuerburg allemande	la 'Fachhochschule Rosenheim' le 'akademischer Grad Diplom-Ingenieur (FH) (Dipl.-Ing.(FH)) im Studiengang Holztechnik' 30.07.1993	20.11.1996 29.11.1996 06.12.1996	'Diplom-Ingenieur (FH)'
ZANS Martine 13.11.1967 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Kaufmann' 13.04.1995	27.06.1996 02.07.1996 05.07.1996	'Diplom-Kaufmann'
ZAULI Monica 23.09.1957 Faenza italienne	la 'Università degli Studi di Firenze' le diplôme de 'Laurea di Dottore in Architettura' 30.11.1983	08.01.1996 26.04.1996 30.04.1996	Architecte
ZENNER Laurence 03.07.1971 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université de Liège le grade d'ingénieur civil des constructions 30.06.1995	21.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Ingénieur
ZENNER Malou 02.08.1954 Luxembourg luxembourgeoise	l'Université Libre de Bruxelles le grade de licencié en sciences politiques et en relations 03.06.1980	15.03.1996 02.04.1996 11.04.1996	Licenciée en sciences politiques et en relations internationales
ZIMMER Jean-François 29.12.1971 Luxembourg luxembourgeoise	la 'Solvay Business School' le 'Degree in Marketing and Advertising' 07.12.1995	11.12.1995 16.01.1996 23.01.1996	Titulaire d'un 'Degree in Marketing and Advertising'
ZIMMER Michèle 13.06.1970 Ettelbruck luxembourgeoise	l'Université Pierre Mendes France (Grenoble II) le diplôme de maîtrise de psychologie 30.09.1996	16.10.1996 25.10.1996 08.11.1996	Titulaire d'une maîtrise de psychologie
ZIMMER Mireille 01.03.1966 Echternach luxembourgeoise	la 'Universität Trier' le 'akademischer Grad Diplom-Kauffrau' 15.03.1993	10.04.1996 26.04.1996 30.04.1996	'Diplom-Kauffrau'
ZIMMER Patricia 09.11.1970 Luxembourg luxembourgeoise	l'Académie Royale des Beaux-Arts de Liège le diplôme de l'enseignement artistique supérieur de plein exercice du 2e degré, section de gravure 28.06.1996	13.08.1996 30.09.1996 07.10.1996	Titulaire d'un diplôme de l'enseignement artistique supérieur de plein exercice du 2e degré

ZITO Angelo 07.06.1953 Noci (Italie) italienne	la 'Sacred Heart University - Connecticut' le 'degree of Master of Business Administration' 02.06.1994	02.11.1994 26.04.1996 30.04.1996	'Master of Business Administration'
ZUIDERENT Peter B. A. H. 24.04.1942 Rotterdam néerlandaise	la 'Nederlandse Economische Hogeschool - Rotterdam' le diplôme de 'doctoraal examen in de economische wetenschappen (algemeen-economische richting)' 26.02.1970	08.05.1996 21.05.1996 23.05.1996	'Doctorandus en sciences économiques'

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 38 — 1er octobre 1997

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 9 juin 1997 autorisant Monsieur Tony FLAMMANG à changer son nom patronymique actuel en celui de «SILEO».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande présentée par Monsieur Tony FLAMMANG, né le 22 mai 1978 à Messancy (B), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à F-54730 Gorcy – 13, Place Saint Martin – sollicitant l'autorisation de changer son nom patronymique actuel en celui de «SILEO»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Tony FLAMMANG est autorisé à changer son nom patronymique actuel en celui de «SILEO».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Château de Berg, le 9 juin 1997.
Jean

Arrêté grand-ducal du 12 juin 1997 portant modification des statuts du syndicat intercommunal «De Réidener Kanton».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la loi du 14 février 1900 concernant la création des syndicats de communes telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi du 23 décembre 1958 et par la loi du 29 juillet 1981;

Vu l'arrêté grand-ducal du 6 mars 1990 autorisant la création du syndicat intercommunal «De Réidener Kanton»;

Vu les délibérations concordantes des conseils communaux des communes de Beckerich en date du 30 décembre 1996, de Bettborn en date du 12 novembre 1996, d'Ell en date du 23 janvier 1997, de Grosbous en date du 6 janvier 1997, de Rambrouch en date du 12 décembre 1996, de Redange/Attert en date du 5 décembre 1996, de Saeul en date du 4 décembre 1996 et de Vichten en date du 19 décembre 1996;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Les modifications des statuts du syndicat intercommunal «De Réidener Kanton» sont approuvées.

Art. 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre de l'Intérieur,
Michel Wolter

Château de Berg, le 12 juin 1997.
Jean

—

ANNEXE

Modifications statutaires

Les statuts sont remplacés par le texte suivant:

L'article 4 «OBJET» est remplacé comme suit:

But et objet

Art. 4.

Le syndicat a pour but:

(1) de rehausser l'attractivité du canton de Redange en améliorant les conditions d'existence et la qualité de vie de sa population

(2) de préserver les activités traditionnelles du canton selon sa vocation agricole, artisanale, commerciale et de promouvoir son développement dans les domaines économique, social, culturel, éducatif et touristique, le tout

dans le respect de l'environnement naturel et bâti existant, et dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire mise en oeuvre aux échelons national, régional et communal

(3) de participer et de coopérer à toutes initiatives de caractère public et privé ayant pour but la réalisation des prédits objectifs

(4) de s'occuper d'une façon générale de tout problème d'intérêt commun rentrant directement ou indirectement dans le cadre des activités visées ci-dessus.

Dans ce cadre général, le syndicat a pour objet:

I. de s'occuper de la création, de l'aménagement, de la promotion et de l'exploitation de ***zones d'activités économiques*** à caractère régional dans le canton de Redange

(1) Le syndicat est constitué dans l'optique de gérer une ou plusieurs zones d'activités intercommunales telles que définies au point 2b de l'article 6 de la loi modifiée du 1er mars 1952 modifiant certaines dispositions relatives aux impôts directs. Il agira soit comme propriétaire, soit comme superficiaire pour créer et exploiter les zones d'activités économiques à caractère régional suivantes:

- Zone d'activités économiques aux lieux-dits «In Kietschent» et «Heiligengruendchen» située dans la commune de Rambrouch, membre du syndicat;
- Zone d'activités économiques aux lieux-dits «Koureschtweyer» et «Bei Koureschtweyer» située dans la commune de Redange, membre du syndicat.

Terrains faisant partie des zones d'activités économiques à caractère régional

Commune de Rambrouch

Terrains tombant dans la zone d'activités économiques à caractère régional:

1062/2856	In Kietschent	haie	6,30	ares
1062/4364	In Kietschent	haie	25,70	ares
1062/4365	In Kietschent	labour	12,85	ares
1062/4366	In Kietschent	labour	52,85	ares
1062/5175	In Kietschent	maison place	15,00	ares
		terre labourable	55,98	ares
1062/5176	In Kietschent	terre labourable	97,27	ares
1064/5144	In Kietschent	sartable	57,60	ares
1066/4023	In Kietschent	terre labourable	103,10	ares
1066/5145	In Kietschent	terre labourable	48,34	ares
1066/5146	In Kietschent	terre labourable	8,10	ares
1066/5147	In Kietschent	terre labourable	0,50	are
1067/5148	In Kietschent	terre labourable	103,51	ares
1067/5170	In Kietschent	place	0,20	are
TOTAL			587,30	ares

Total surface: 5,8730 ha

Section AA d'Arsdorf

Terrains tombant dans la zone d'activités économiques à caractère régional:

4670/1	Heiligengruendchen	labour	91,75	ares

Total surface: 0,9175 ha

Section BA de Bigonville

Commune de Redange

Terrains tombant dans la zone d'activités économiques à caractère régional:

1209/4824	Koureschtweyer	terre labourable	335,70	ares
1212/425	Bei Koureschtweyer	terre labourable	154,50	ares
TOTAL			490,20	ares

Total surface: 4,902 ha

Section D de Redange

(2) Le syndicat tiendra un relevé des établissements implantés dans les zones d'activités économiques à caractère régional. Ce relevé pourra être consulté à tout moment par les communes associées et par l'Administration des Contributions. Une copie de ce relevé sera communiquée à la fin de chaque année à l'Administration des Contributions.

(3) En ce qui concerne la règle de partage entre les différentes communes de l'impôt commercial produit par tous les établissements situés dans les zones d'activités, la quote-part des communes dans la base d'assiette globale servant de calcul de l'impôt commercial de toutes les exploitations est fixée comme suit:

Commune	*Pourcentage*
Beckerich	17,49
Bettborn	9,42
Ell	6,32
Grosbous	6,62
Rambrouch	29,11
Redange	19,65
Saeul	4,67
Vichten	6,72
	100 %

(4) Le syndicat, en qualité de maître d'oeuvre, assumera l'aménagement des infrastructures et autres équipements publics à l'intérieur des sites des zones. Il prendra en charge ou il participera à l'installation d'autres équipements, sis en dehors des zones et nécessaires à leur fonctionnement.

La direction, la surveillance locale et le contrôle des chantiers incombent d'office au syndicat pour tous les travaux d'aménagement à réaliser dans l'enceinte même des sites retenus. Les mêmes tâches pourront être en tout ou en partie confiées au syndicat quant à l'exécution des travaux d'infrastucture externes au périmètre des sites retenus.

(5) Le syndicat élaborera, de concert avec le Ministère de l'Economie, un concept promotionnel pour les zones.

(6) Le syndicat est chargé de la gestion et de l'exploitation des zones. Il accorde ou il cède des droits de superficie aux investisseurs requérants dans le cadre de la réalisation de ses objectifs, savoir promouvoir des activités commerciales, artisanales et industrielles.

Les modalités de l'exercice des droits de superficie seront arrêtées par convention.

(7) Le syndicat assure l'entretien des équipements publics aménagés dans les zones où celui-ci n'est pas supporté par les communes du site d'implantation.

II. de s'occuper de la création, de l'aménagement et de l'entretien d'un ***Foyer de jour pour enfants*** de 0 à 6 ans dans le canton de Redange.

(1) Ce foyer, composé d'un seul ou de plusieurs immeubles, est réalisé sur un terrain sis commune de Redange, section E de Reichlange et inscrit au numéro 188/538 du cadastre.

(2) Le développement et la gestion du foyer de jour sont confiés à une association sans but lucratif.

Un contrat de bail est conclu entre le syndicat et l'Asbl.

III. de s'occuper, ensemble avec la Congrégation des Soeurs Franciscaines de la Miséricorde de Luxembourg, de la création d'un ***Centre intégré pour personnes âgées.***

(1) Le centre se trouve sur le territoire de la commune de Redange, rue de l'Hôpital et est inscrit au cadastre, section - D - de Redange, sous les numéros 164/4359, 164/4642 et 165/5208.

(2) Le projet sera réalisé par l'extension et par la transformation de la Maison de Retraite existante de Redange, et sera destiné à accueilir 110 personnes.

(3) La gérance du centre est assurée par la Congrégation des Soeurs Franciscaines ou par un tiers à désigner, respectivement par le Syndicat.

Une convention entre la Congrégation et le Syndicat fixe les modalités d'application et de financement.

Le point (2) de l'article 8 «LE BUREAU» est remplacé comme suit:

(2) Chaque commune-membre est représentée par un membre au bureau syndical, composé d'un président, deux vice-présidents et de membres.

Arrêté ministériel du 28 août 1997 autorisant le «Crédit Général, Société anonyme de Banque» à se faire consentir des gages sur fonds de commerce.

Le Ministre des Finances,

Vu la requête présentée par le «Crédit Général, Société anonyme de Banque» par laquelle cette société demande à être agréée au Grand-Duché de Luxembourg pour se voir consentir des gages sur fonds de commerce;

Vu l'article 12 de l'arrêté grand-ducal du 27 mai 1937 portant réglementation de la mise en gage du fonds de commerce, tel que modifié par l'article V (3) de la loi du 21 décembre 1994 modifiant certaines dispositions légales relatives au transfert de créances et au gage;

Arrête:

Art. 1er. Le «Crédit Général, Société anonyme de Banque» est autorisé à se faire consentir des gages sur fonds de commerce sous les conditions mentionnées à l'article 2.

Art. 2. a) Le taux d'intérêt des opérations en devises ne pourra dépasser les taux usuels du marché pratiqués pour des opérations du même genre.

b) Le taux d'intérêt des opérations en Flux et en FB ne pourra dépasser le taux de l'intérêt légal fixé annuellement par un règlement grand-ducal. La commission éventuelle qui ne peut en aucun cas être renouvelée, ne peut être supérieure à 1/2%.

c) Il est interdit d'aggraver la situation du débiteur par l'insertion d'une clause pénale dans le contrat de prêt pour le cas de retard du remboursement du capital ou du paiement des intérêts.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial, Recueil Administratif et Economique.

Luxembourg, le 28 août 1997.

Le Ministre des Finances,
Jean-Claude Juncker

Arrêté ministériel du 12 septembre 1997 portant nomination des membres et des inspecteurs de la commission de la marque nationale des salaisons fumées.

Le Ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture
et du Développement rural,

Vu le règlement du Gouvernement en Conseil modifié du 9 février 1990 portant création d'une marque nationale des salaisons fumées et fixant les conditions d'attribution de cette marque, et notamment son article 4;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres de la commission de la marque nationale des salaisons fumées pour une durée de trois ans:

a) Membres effectifs:

MM.	Joseph *Kremer,*	directeur à l'Administration des services vétérinaires;
	Eugène *Wagner,*	ingénieur chef de division à l'Administration des services techniques de l'agriculture;
	Marcel *Grasges,*	Luxembourg, délégué de la Chambre de commerce;
	François *Schroeder,*	Oberkorn, délégué de la Chambre des métiers;
	Joseph *Thinnes,*	Eppeldorf, délégué de la Chambre d'Agriculture;
	Jean *Feyereisen,*	Ettelbrück, délégué de l'Union luxembourgeoise des consommateurs;

b) Membres suppléants:

MM.	Armand *Diederich,*	vétérinaire-inspecteur à l'Administration des services vétérinaires;
	Christian *Zewen,*	ingénieur-inspecteur à l'Administration des services techniques de l'agriculture;
	Guy *Ewert,*	Mersch, délégué de la Chambre de commerce;
	Marco *Meyer,*	Bascharage, délégué de la Chambre des métiers;
	Romain *Klein,*	Niederfeulen, délégué de la Chambre d'Agriculture;
	Nico *Hoffmann,*	Luxembourg, délégué de l'Union luxembourgeoise des consommateurs.

Art. 2. M. Joseph *Kremer,* précité, exercera les fonctions de président de la commission de la marque nationale des salaisons fumées et M. Christian *Zewen* précité exercera les fonctions de secrétaire.

M. Guy *Anen,* commis principal à l'Administration des services techniques de l'agriculture est adjoint à la commission en qualité de secrétaire adjoint.

Art. 3. M. Paul *Steffen,* premier commis technique principal et M. Honoré *Theves,* premier commis principal à l'Administration des services techniques de l'agriculture sont nommés inspecteurs chargés de vérifier le respect des conditions de production des salaisons et d'en faire rapport à la commission.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Une expédition en sera transmise aux membres et inspecteurs de la commission pour leur servir de titre et à la Chambre des comptes pour information.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Le Ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture
et du Développement rural,
Fernand Boden

Administration des Contributions. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 19 juillet 1997, démission honorable de ses fonctions a été accordée, à Monsieur Arthur *Schneider,* inspecteur principal 1er en rang à l'Administration des Contributions, avec effet au 1er août 1997.

Par arrêté grand-ducal du même jour le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Arthur *Schneider.*

Administration des Contributions. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 8 septembre 1997, Monsieur Joseph *Flener,* inspecteur principal au service d'imposition de l'administration des contributions, a été nommé inspecteur principal 1er en rang de l'administration des contributions et affecté en tant que préposé au bureau d'imposition Sociétés V.

Par arrêté grand-ducal du 8 septembre 1997, Monsieur Georges *Bruch*, inspecteur principal au service d'imposition de l'administration des contributions, a été nommé inspecteur principal 1er en rang hors cadre au service d'imposition de l'administration des contributions et affecté en tant que préposé au bureau d'imposition Sociétés II de la section des sociétés.

Par arrêté grand-ducal du 8 septembre 1997, Monsieur Romain *Wehrhausen,* inspecteur au service d'imposition de l'administration des contributions, a été nommé inspecteur principal de l'administration des contributions et affecté au bureau d'imposition Sociétés II de la section des sociétés.

Par arrêté grand-ducal du 8 septembre 1997, Monsieur Marc *Biver,* inspecteur au service d'imposition de l'administration des contributions, a été nommé inspecteur principal de l'administration des contributions et affecté au bureau d'imposition Esch/Alzette I de la section des personnes physiques.

Par arrêté grand-ducal du 16 septembre 1997, Madame Josée *Junk,* commis au service de recette de l'Administration des Contributions, a été nommée vérificateur hors cadre à la même administration et affectée au bureau de recette Ettelbruck, section des poursuites.

Par arrêté grand-ducal du 16 septembre 1997, Madame Myriam *Bohler,* ép. *Manderscheid,* vérificateur au service d'imposition de l'Administration des Contributions, a été nommée contrôleur adjoint à la même administration et affectée au bureau d'imposition Ettelbruck de la section des personnes physiques.

Par arrêté grand-ducal du 16 septembre 1997, Messieurs Gilbert *Kalmus* et Romain *Welscher,* rédacteurs à l'Administration des Contributions, ont été nommés vérificateurs au service d'imposition de la même administration et affectés respectivement au bureau d'imposition Sociétés V et au bureau d'imposition Esch/Alzette III de la section des personnes physiques.

Administration des Douanes et Accises. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 16 septembre 1997, Monsieur Robert *Schon,* rédacteur principal à la Direction des Douanes et Accises à Luxembourg, a été nommé vérificateur-expert comptable des douanes et accises à la même direction avec effet au 1er octobre 1997.

Administration de l'Emploi. - Examen de fin de stage. - Le Ministère du Travail et de l'Emploi organisera au cours du mois de décembre 1997 un examen de fin de stage sanctionnant la formation spéciale dans la carrière supérieure de l'attaché de direction à l'Administration de l'Emploi.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 8 septembre 1997, Monsieur Henri *Antony,* contrôleur à l'administration de l'enregistrement et des domaines, a été nommé inspecteur affecté au service informatique de cette direction à partir du 1er octobre 1997.

Par arrêté grand-ducal du 8 septembre 1997, Monsieur Romain *Kintzinger,* contrôleur à l'administration de l'enregistrement et des domaines, a été nommé inspecteur affecté au service de contrôle extérieur à Luxembourg de la même administration à partir du 1er octobre 1997.

Par arrêté grand-ducal du 8 septembre 1997, Monsieur Claude *Herman*, rédacteur principal à l'administration de l'enregistrement et des domaines, a été nommé chef de bureau adjoint à la même administration à partir du 1er octobre 1997.

Administration des Ponts et Chaussées. - Examen de promotion. - Il est porté à la connaissance des intéressés que l'administration des Ponts et Chaussées envisage d'organiser pendant la première quinzaine du mois de mars 1998 un examen de promotion dans la carrière du rédacteur.

Armée. – Démission. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 28 août 1997 démission honorable de ses fonctions a été accordée à partir du 2 septembre 1997, pour cause de limite d'âge, au lieutenant-colonel René *Alzin,* Chef d'Etat-Major adjoint de l'Armée, avec faculté de faire valoir ses droits à une pension. Par le même arrêté le titre honorifique de lieutenant-colonel, Chef d'Etat-Major adjoint de l'Armée a été conféré à l'intéressé.

Par arrêté grand-ducal du 28 août 1997 le lieutenant-colonel de l'Armée Pierre *Freichel* a été nommé à la fonction de Chef-d'Etat Major adjoint de l'Armée à partir du 2 septembre 1997.

Par arrêté grand-ducal du 28 août 1997 le major de l'Armée Mario *Daubenfeld* a été nommé au grade de lieutenant-colonel dans le cadre des officiers de l'Armée proprement dite à partir du 2 septembre 1997.

Par arrêté grand-ducal du 28 août 1997 le major hors cadre de l'Armée Carlo *Simon* a été nommé au grade de lieutenant-colonel hors cadre à partir du 2 septembre 1997.

Association syndicale libre.

P e r l é . – En conformité à l'article 6 de la loi du 28 décembre 1883 l'association syndicale libre pour l'installation d'une conduite d'eau au lieu-dit «Hintersten Berensweg» à Perlé, commune de Rambrouch, a déposé un double de l'acte d'association au Gouvernement et au secrétariat communal de Rambrouch.

Commission administrative belgo-luxembourgeoise. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 9 septembre 1997, Monsieur Marc *Courte*, Conseiller de légation au Ministère des Affaires Etrangères, Monsieur Alain *Bellot,* Attaché de Gouvernement au Ministère des Finances et Monsieur Ferdy *Adam,* Attaché économique auprès du STATEC, ont été nommés membres suppléants de la délégation luxembourgeoise à la Commission administrative belgo-luxembourgeoise.

Conseil d'Administration de l'Etablissement de Radiodiffusion Socioculturelle. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 8 septembre 1997, le mandat de Monsieur Pierre *Gehlen,* Président du Tribunal d'arrondissement à Luxembourg, comme Président du Conseil d'Administration de l'établissement public «Etablissement de radiodiffusion socioculturelle» a été reconduit pour une durée de cinq ans.

Conseil National de la Formation Morale et Sociale. – Nomination. – Par arrêté du Gouvernement en Conseil du 12 septembre 1997, Monsieur Mario *Hirsch,* expert indépendant, demeurant à Luxembourg, a été nommé Président du Conseil national de la Formation Morale et Sociale en remplacement de Monsieur Romain *Schintgen.*

Consulats. - Nomination. - Par arrêté grand-ducal du 27 août 1997, Monsieur Curt *Engelhorn* a été nommé Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Hamilton, pour une période renouvelable de cinq ans, avec juridiction sur les Iles Bermudes.

Cour constitutionnelle – Appel de candidatures. – Suivant l'article 95ter (3) de la Constitution, la Cour Constitutionnelle est composée du Président de la Cour Supérieure de Justice, du Président de la Cour administrative, de deux conseillers à la Cour de Cassation et de cinq magistrats nommés par le Grand-Duc, sur l'avis conjoint de la Cour Supérieure de Justice et de la Cour administrative.

Pour chacune des cinq places vacantes, l'assemblée générale conjointe de la Cour Supérieure de Justice et de la Cour administrative doit présenter trois candidats.

Les magistrats intéressés aux fonctions visées sont invités à faire parvenir leurs candidatures au Président de la Cour Supérieure de Justice, 12, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, pour le 10 octobre 1997 au plus tard.

Entreprises d'assurances. – Transfert de portefeuille de la succursale anglaise de l'entreprise «AUSTRALIAN MUTUAL PROVIDENT SOCIETY» à l'entreprise «LONDON LIFE MANAGED FUNDS LTD». – Le Department of Trade and Industry a informé le Commissariat aux Assurances que le transfert de portefeuille de la succursale anglaise de l'entrprise «AUSTRALIAN MUTUAL PROVIDENT SOCIETY» à l'entreprise «LONDON LIFE MANAGED FUNDS LTD» a été approuvé par le High Court of Justice le 2 septembre 1997.

Entreprise des Postes et Télécommunications. – Examens de fin de stage. L'Entreprise des Postes et Télécommunications organisera le 13 mai 1998 un examen de fin de stage de la formation spéciale pour la carrière du rédacteur ainsi que le 15 mai 1998 un examen de fin de stage pour la formation spéciale pour la carrière de l'expéditionnaire administratif.

Entreprise des Postes et Télécommunications. – Examen de promotion. L'Entreprise des Postes et Télécommunications organisera les 12 et 19 juin 1998 un examen pour les grades supérieurs de la carrière de l'expéditionnaire administratif.

Entreprise des Postes et Télécommunications. - Prix. - A partir du 1er octobre 1997 sont applicables les listes de prix n° 5 (1ère partie) et n° 4 (2ème partie) de l'Entreprise des Postes et Télécommunications concernant les services de télécommunication qu'elle offre au public.

Ces listes de prix sont à la disposition du public à tous les bureaux de poste et téléboutiques.

Indice des prix à la consommation au 1er août 1997. - L'indice des prix à la consommation établi conformément au règlement grand-ducal du 27 décembre 1996 est de **581.25** au 1er août par rapport à la base 100 au 1er janvier 1948.

La moyenne des six derniers mois de l'indice raccordé s'établit au 1er août 1997 à **579.05.**

Luxembourg, le 11 septembre 1997.

Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques

Institut Monétaire Luxembourgeois. – Examen de fin de stage de la carrière du rédacteur. – L'Institut Monétaire Luxembourgeois organisera le 22 septembre 1997 un examen de fin de stage sanctionnant la formation spéciale des stagiaires de la carrière du rédacteur.

Ministère de la Famille. – Maisons d'Enfants de l'Etat. – Examen de promotion. – Un examen de promotion pour éducateurs/trices est organisé au cours du mois de novembre 1997.

Office National du Remembrement. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 8 septembre 1997, Monsieur Alain *Georges,* de Roeser a été nommé membre du comité de l'Office National du Remembrement en remplacement de Monsieur Guy *Feyder* d'Ehlerange.

Relations extérieures. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 8 septembre 1997, Monsieur Pierre *Thein* a été nommé Chef de la mission diplomatique luxembourgeoise au Royaume de Thaïlande, avec résidence à Kuala Lumpur.

Relevé des faillites prononcées par les tribunaux de commerce pendant le mois de juin 1997.

N° d'ordre	Nom du failli	date du jugement	juge-commissaire	curateur
	Luxembourg			
1.	la S.A. FIPA MANAGEMENT, avec siège social à Luxembourg, 2A, rue des Capucins	06.06.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Malika *Khayati*
2.	la S.A. LIGNA BAU, avec siège social à Luxembourg, 2B, boulevard Paul Eyschen	06.06.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Josiane *Biel*
3.	la s. à r. l. PORTMAR, avec siège social à Esch-sur-Alzette, 2A, rue St. Vincent	06.06.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Monique *Adams*

4.	la S.A. XENUS, avec siège social à Luxembourg, 33, rue Albert 1er	06.06.1997	Mme Paule *Mersch*	Me André Th. *Ries*
5.	la s.e.c.s. Henri FRISING, DECORATION D'INTERIEURS, s.e.c.s., succ. Théo Frising, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 6, rue Louvigny	06.06.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Marguerite *Ries*
6.	la s. à r. l. CICCONE FACADES, établie et ayant son siège social à Esch-sur-Alzette, 5, rue du Stade	11.06.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Pierre *Feltgen*
7.	la s. à r. l. FIRST FASHION, établie et ayant son siège social à Mersch, Centre commercial Topaze	11.06.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Isabelle *Girault*
8.	la S.A. TECHNICHAUFF, anc. s. à r. l. DDPROM, avec siège social à Luxembourg, 201, route de Longwy	13.06.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Aline *Rosenbaum*
9.	la s. à r. l. SYSTEMES DE CONSTRUCTIONS MODERNES, avec siège social à Luxembourg, 5, rue de l'Eglise et avec siège d'exploitation à Bourglinster, 5, rue de la Forge	13.06.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Anja *Reisdoerfer*
10.	la s. à r. l. RESTAURANT GOELLE FRA, avec siège social à Luxembourg, 10, rue Notre-Dame	13.06.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Christophe *Antinori*
11.	la s. à r. l. BUILDING INDUSTRIES, avec siège social à Luxembourg, 165B, route de Longwy	13.06.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Yves *Wagener*
12.	la s. à r. l. JARDIN DU PORTUGAL, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 322, route de Longwy	18.06.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Carmen *Rimondini*
13.	la s. à r. l. HERMES CHAUSSURES, avec siège social à Luxembourg, 34, avenue de la Gare	20.06.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Evelyne *Korn*
14.	la s. à r. l. EUROBAU UNION, avec siège social à Leudelange, 14, rue du Lavoir, ci-avant dénommée s. à r. l. ENTREPRISE ROMAIN GLODEN, ayant eu son siège social à Schengen, 20, route du Vin	20.06.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Gaston *Stein*
15.	la s. à r. l. HAWILUX, avec siège social à Luxembourg, 439, route de Longwy	20.06.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Roy *Reding*
16.	la S.A. EUROPEAN BOOKS CENTER, en abrégé E.B.C., avec siège social à Luxembourg, 615, rue de Neudorf	20.06.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Roy *Reding*
17.	le sieur Théo FRISING, commerçant, demeurant à Fentange, 22, rue Victor Feyder	20.06.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Marguerite *Ries*
18.	la S.A. ECCON PLUS CONSULT INTERNATIONAL, avec siège social à Grevenmacher, 2, Kurzacht	20.06.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Martine *Kayser*
19.	la S.A. LUX GENINVEST, avec siège social à Esch-sur-Alzette, 98, boulevard J.-F. Kennedy	20.06.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Marleen *Bollen*
20.	la S.A. G.H.T. avec siège social à Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II	20.06.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Myriam *Brunel*
21.	la S.A. FOODEREST, avec siège social à Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri	20.06.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Danielle *Kolbach*
22.	la S.A. VO, avec siège social à Mondorf-les-Bains, 4, avenue Dr. Klein	20.06.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Marc *Diderich*
23.	la s. à r. l. MAISON SCANDINAVE, avec siège social à Luxembourg, 2, boulevard John-Joseph Pershing	20.06.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Stéphane *Collart*
24.	la s. à r. l. PAPETERIE STROOSSBURGERPLAATZ, anc. s. à r. l. PAPETERIE ANDRE PUTZ, avec siège social à Luxembourg, 33, rue de Strasbourg	20.06.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Pierre-Alexandre *Degehet*

25.	la s. à r. l. BATI DESIGN, ayant eu son siège social à Luxembourg, 5, rue Wilson, actuellement sans siège social connu	20.06.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Emmanuelle *Adam*
26.	la s. à r. l. TURPEL & CIE, ayant fait le commerce sous l'enseigne CAFE DE LA PLACE, avec siège social à Luxembourg, 30, rue du Fort Neipperg	20.06.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Julie *Asselbourg*
27.	la s. à r. l. PROJET-LUX PROMOTION, avec siège social à Luxembourg, 41, rue Kohlenberg	20.06.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Laurent *Backes*
28.	la s. à r. l. BOUCHERIE SCHMITZ, avec siège social à Dudelange, 60, rue du Parc	20.06.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Nicolas *Bauer*
29.	la s. à r. l. PROMOTION CONSULTANTS, avec siège social à Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri	20.06.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Marguerite *Ries*
30.	la s. à r. l. GENERATION'S COIFFURE, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 7, Grand-Rue	27.06.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Anja *Reisdoerfer*
31.	la S.A. FIRST BEAUMONT, faisant le commerce sous la dénomination RESTAURANT L'IMPREVU, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 12, rue Beaumont	27.06.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Pierre *Feltgen*
32.	la s. à r. l. CONSTRUBAT, avec siège social à Luxembourg, 7-11, route d'Esch	27.06.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Pierre *Feltgen*
33.	la s. à r. l. PARCELS LOGISTICS SERVICES, en abrégé P.L.S., avec siège social à Moutfort, 14a, Soibelwee	27.06.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Gabriel *Bleser*
34.	la S.A. SEET (SOCIETE EUROPEENNE D'ETUDES TECHNIQUES), ayant eu son siège social à Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie, actuellement sans siège social connu	27.06.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Yamina *Noura*
35.	la s. à r. l. SPONTAN, avec siège social à Luxembourg, 27, rue Henri VII	27.06.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Yann *Baden*
		Diekirch		
36.	la société LE PANTAGRUEL S. à r. l., établie et ayant son siège social à L-6211 Consdorf, 8, rue Buurgkapp	18.06.1997	Mme Sylvie *Conter*	Me Tom *Goeders*

Par jugement du tribunal de commerce en date du 30 mai 1997, la faillite de la dame Lieselotte JAKOBY, née BECKER, commerçante, demeurant à D-Trierweiler, Kirchenbungert 36, ayant fait le commerce sous la dénomination SALON DE BEAUTE LIESELOTE JAKOBY à Luxembourg, 38-40, rue Zithe, a été rabattue.

Par jugement du tribunal de commerce en date du 20 juin 1997, la faillite de la S.A. BEFRAG, avec siège social à Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve, a été rabattue.

Relevé des faillites prononcées par les tribunaux de commerce pendant le mois de juillet 1997.

N° d'ordre	Nom du failli	date du jugement	juge-commissaire	curateur
		Luxembourg		
1.	la S.A. NEW GREEN-HOUSE, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 32, rue Philippe II	04.07.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Michèle *Hornick*
2.	la s. à r. l. IFMA, ayant eu son siège social à Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer, actuellement sans siège social connu	04.07.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Anouk *Bastian*

3.	la s. à r. l. SOCATA, avec siège social à Differdange, 52A, avenue de la Liberté	04.07.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Anja *Reisdoerfer*
4.	la dame Cecilia OLIVEIRA DE LIMA, épouse DA SILVA ALVES, commerçante, demeurant à Dudelange, 9, route de Kayl	04.07.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Anja *Reisdoerfer*
5.	la s. à r. l. RESTAURANT CASA NOVA, avec siège social à Esch-sur-Alzette, 120-122, rue du Canal	04.07.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Jean-Philippe *Drescher*
6.	la S.A. TORIA INTERNATIONAL, avec siège social à Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel	04.07.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Martine *Disiviscour*
7.	la S.A. INNOVATION 2010 (INTERNATIONAL), avec siège social à Dudelange, 6, rue du Parc	04.07.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Thomas *Felgen*
8.	la s. à r. l. WATCH DESIGN INTERNATIONAL, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon	11.07.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Denis *Casies*
9.	la s. à r. l. GASTRO-SERVICES, anciennement s. à r. l. ITALCIBUS, avec siège social à Dudelange, 16, rue Lentz	11.07.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Jean-Louis *Hastert*
10.	la s. à r. l. A.B.C. LETTRAGE INTERNATIONAL, avec siège social à Luxembourg, 1, rue Glesener	11.07.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Florence *Holz*
11.	la s. à r. l. LEVÊQUE INDUSTRIES, avec siège social à Bascharage, 7, rue de la Résistance	11.07.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Jean-Luc *Fisch*
12.	la s. à r. l. LA MAISON DES VIGNERONS DE FRANCE, avec siège social à Luxembourg, 3A, rue Beaumont	11.07.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Jean-Marc *Goy*
13.	la s. à r. l. FLUXBAU, avec siège social à Luxembourg, 5, rue de l'Eglise, de fait établie à Howald, 19, rue Auguste Scholer	11.07.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Anja *Reisdoerfer*
14.	le sieur Paulo Jorge MAIA ROMAO, commerçant, demeurant à Luxembourg, 3, rue du Plébiscite	11.07.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Yves *Huberty*
15.	la S.A. SYSTEM HOUSE, avec siège social à Esch-sur-Alzette, 89, rue Jean-Pierre Michels, de fait établie à Luxembourg, 62, rue de Strasbourg	11.07.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Bernard *Felten*
16.	le sieur Guy MIGET, commerçant, demeurant à Pétange, 42, route de Luxembourg	11.07.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Dieter *Grozinger*
17.	la S.A. ASSOCIATION GIANNINI POUR LA RENOVATION ET LA CONSTRUCTION, en abrégé A.Gi.R., avec siège social à Differdange, 74, avenue de la Liberté	15.07.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Ardavan *Fatholahzadeh*
18.	la s. à r. l. BMK BAUUNTERNEHMEN, avec siège social à Moutfort, 14, Soibelwee	15.07.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Nathalie *Hilgert*
19.	la s. à r. l. FAUSTO MARTINS, avec siège social à Lorentzweiler, 23, rue des Martyrs, de fait établie à Bereldange, 26, route de Luxembourg	15.07.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Miguel *Andreu*
20.	la s. à r. l. WEBER & Co, avec siège social à Luxembourg, 116, rue de Rollingergrund	15.07.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Miguel *Andreu*
21.	la S.A. IGUANA CAFE (LUXEMBOURG), anc. S.A. JAMAÏQUE, avec siège social à Luxembourg, 32, rue de la Poste	15.07.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Evelyne *Korn*
22.	la S.A. M.D.A., avec siège social à Livange, Centre d'Affaires Le 2000	15.07.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Thierry *Lallemang*
23.	la S.A. E.S.T., avec siège social à Howald, 4, rue des Joncs 17B	22.07.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Pierre *Feltgen*
24.	le sieur Jean MULLER, cabaretier, demeurant à Rodange, 3, rue Philippart	22.07.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Pierre *Feltgen*

25.	la S.A. TRANSTRADING, avec siège social à Luxembourg, 40, avenue Victor Hugo	29.07.1997	Mme Malou *Theis*	Me Danielle *Haustgen*
26.	la s. à r. l. EURO-GAMES, avec siège social à Dudelange, 80, route de Luxembourg	29.07.1997	Mme Malou *Theis*	Me Gilles *Dusemon*
27.	la S.A. PAN CONTINENTAL HOLDING, ayant eu son siège social à Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, actuellement sans siège social connu	29.07.1997	Mme Malou *Theis*	Me Franz *Fayot*
28.	la S.A. M.D. INTERNATIONAL, avec siège social à Differdange, 11 rue Michel Rodange	29.07.1997	Mme Malou *Theis*	Me Thierry *Lallemang*
		Diekirch		
29.	le sieur Peter MITTLER, commerçant, exerçant le commerce à L-6450 Echternach, 123A, route de Luxembourg	02.07.1997	Mme Sylvie *Conter*	Me Tom *Goeders*
30.	la dame Ellen MACHUS, commerçante, demeurant à L-6450 Echternach, 41, route de Luxembourg, ayant fait le commerce sous la dénomination «PHOTO MACHUS» à L-6450 Echternach	02.07.1997	Mme Sylvie *Conter*	Me Tom *Goeders*
31.	la société EITERNICK & PARTNER GmbH ayant son siège social à L-9940 Asselborn, maison 117	02.07.1997	Mme Sylvie *Conter*	Me Nuno *Pinto*
32.	la société anonyme LUX GARDEN, établie et ayant son siège social à L-9540 Wiltz, 2B, avenue de la Gare	02.07.1997	Mme Sylvie *Conter*	Me François *Gengler*
33.	la société ENTRACO S. à r. l., établie et ayant son siège social à L-8545 Niederpallen, 2, rue Wildbusch	15.07.1997	Mme Sylvie *Conter*	Me Brigitte *Rössler*
34.	la société CTM TRAVAUX S. à r. l. établie et ayant son siège social à L-9753 Heinerscheid, 3, route de Stavelot	29.07.1997	M. Jean-Claude *Kurek*	Me Jean-Paul *Wiltzius*

Par jugement du tribunal de commerce de Luxembourg en date du 22 juillet 1997, la faillite de la S.A. G.H.T., avec siège social à Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II, a été rabattue.

Santé. - Art de guérir. - Par arrêté ministériel du 8 septembre 1997, Mme le Dr Marie-Astrid *Remy*, née le 28.2.1968, a été autorisée à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 11 septembre 1997, M. le Dr Ralph *Quaring,* né le 7 juillet 1957, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en ophtalmologie au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 12 septembre 1997, Mme le Dr Marie-Josée *Aubert,* ép. *Rionde,* née le 3 mars 1956, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en médecine du travail au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 12 septembre 1997, M. le Dr Karel *Brabants,* né le 1er février 1966, a été autorisé à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Santé. – Concession de pharmacie. – Par arrêté ministériel du 16 avril 1997, Madame Yvonne *Cosse,* pharmacienne, a été autorisée à exploiter la concession nouvellement créée à Steinsel.

Santé. – Pharmaciens. – Par arrêté ministériel du 12 septembre 1997, Mme Cathy *Welschbillig,* née le 15 mai 1970, a été autorisée à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 12 septembre 1997, Mme Gudrun *Emmerich,* née le 21 mai 1970, a été autorisée à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 39 13 octobre 1997

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 20 juin 1997 autorisant Madame Ingeborg Alexandra KARTHEISER à changer ses prénoms actuels en celui de «Alexandra».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande présentée par Madame Ingeborg Alexandra KARTHEISER, née le 2 mars 1946 à Trèves (D), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4831 Rodange - 176, route de Longwy - sollicitant l'autorisation de changer ses prénoms actuels en celui de «Alexandra»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Madame Ingeborg Alexandra KARTHEISER est autorisée à changer ses prénoms actuels en celui de «Alexandra».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Palais de Luxembourg, le 20 juin 1997.
Jean

Arrêté ministériel du 8 septembre 1997 portant nomination de la Commission d'assimilation chargée d'évaluer la qualification scientifique ou professionnelle des porteurs du diplôme d'ingénieur technicien.

Le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle,

Vu la loi du 11 août 1996 portant réforme de l'enseignement supérieur, notamment son article 31;

Vu le règlement grand-ducal du 27 juillet 1997 déterminant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission d'assimilation chargée d'évaluer la qualification scientifique ou professionnelle des ingénieurs techniciens en vue de leur conférer le titre d'ingénieur industriel.

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés pour une période de 5 ans à partir du 15 septembre 1997

**** les membres effectifs suivants:***

- représentant du Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
  M. Jean TAGLIAFERRI, professeur-attaché au Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
- représentants de l'Institut supérieur de technologie
  M. Prosper SCHROEDER, Président du Conseil d'Administration de l'Institut supérieur de technologie
  M. Albert RETTER, administrateur de département
- représentant de l'Association des ingénieurs techniciens
  M. Claude GEIMER, ingénieur technicien
- représentant du Comité national des ingénieurs et ingénieurs techniciens
  M. Jean-Pierre WAGENER, ingénieur, Directeur de l'Institut viti-vinicole
- représentants du monde économique
  M. Armand LENERS, ingénieur technicien
  M. Jos SCHROEDER, ingénieur technicien

**** les membres suppléants suivants:***

- représentants de l'Institut supérieur de technologie
  M. Roland LENERT, administrateur de département
  M. Roger ROEMER, administrateur de département
- représentant de l'Association des ingénieurs techniciens
  M. Gilbert SCHLEICH, ingénieur technicien
- représentant du Comité national des ingénieurs et ingénieurs techniciens
  M. Robert DELTOUR
- représentants du monde économique
  M. Emile BERNARDIN, ingénieur technicien
  M. Roland CLEES, ingénieur technicien

Art. 2. M. Jean TAGLIAFERRI est nommé Président de la commission d'assimilation.

Art. 3. M. André BOUTEILLER, est nommé secrétaire administratif de la commission d'assimilation.

Art. 4. Le présent arrêté sera expédié aux intéressés pour leur servir de titre et sera publié au Mémorial.

Luxemboug, le 8 septembre 1997.

Le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

Arrêté ministériel du 18 septembre 1997 concernant la reconnaissance de l'examen de chasse flamand pour l'obtention du permis de chasse luxembourgeois.

Le Ministre de l'Environnement,

Vu l'article 2 de la loi du 19 mai 1885 sur la chasse tel qu'il a été modifié par l'article 1er de la loi du 25 mai 1972 ayant pour objet de modifier et de compléter la législation sur la chasse et par l'article 8 de la loi du 30 mai 1984 modifiant et complétant la législation sur la chasse;

Arrête:

Art. 1er. Sont assimilés au certificat luxembourgeois d'aptitude à la chasse les certificats de réussite de la partie théorique et de la partie pratique de l'examen de chasse délivrés par les autorités flamandes conformément à l'arrêté du 18 janvier 1995 du Gouvernement flamand relatif à l'organisation de l'examen de chasse, publié au Moniteur belge le 18 mars 1985, no 95-628, page 6173.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 18 septembre 1997.

Le Ministre de l'Environnement,
Johny Lahure

Arrêté grand-ducal du 19 septembre 1997 concernant la délégation de pouvoirs aux fins de clore la session ordinaire 1996/1997 et d'ouvrir la session ordinaire 1997/1998 de la Chambre des Députés.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu l'article 72 de la Constitution et l'article 1er du règlement de la Chambre des Députés;

Sur le rapport de Notre Premier Ministre, Ministre d'Etat, et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Avons trouvé bon et entendu

de nommer Notre Premier Ministre, Ministre d'Etat, Notre fondé de pouvoirs à l'effet de clore, en Notre nom, la session ordinaire 1996-1997 de la Chambre des Députés et d'ouvrir la session ordinaire 1997-1998.

Le Premier Ministre, Ministre d'Etat,
Jean-Claude Juncker

Château de Berg, le 19 septembre 1997.
Jean

Administration du Cadastre et de la Topographie. – Examen de promotion. – Il est porté à la connaissance des intéressés que l'Administration du Cadastre et de la Topographie procédera au courant du mois d'avril 1998 à un examen de promotion dans la carrière de l'expéditionnaire technique.

Administration des Douanes et Accises. – Examen d'admission provisoire au stage. – Il est porté à la connaissance de tous les intéressés que l'administration des douanes et accises organisera au cours de l'année 1998 l'examen dans la carrière ci-après:

carrière inférieure des douanes et accises
filière du préposé des douanes

* examen d'admission provisoire au stage de préposé des douanes et accises

le lundi 20 avril 1998.

Administration des Douanes et Accises. – Examen de promotion. – Il est porté à la connaissance de tous les intéressés que l'administration des douanes et accises organisera au cours de l'année 1998 l'examen dans la carrière ci-après:

carrière inférieure des douanes et accises

filière du commis des douanes et accises

* examen de promotion aux grades de commis, de commis principal, de commis-chef, de vérificateur adjoint, de receveur adjoint et de receveur D des douanes et accises – épreuve A

le lundi 30 mars 1998.

Administration gouvernementale. – Démissions. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 27 juillet 1997, démission honorable de ses fonctions de Conseiller de direction première classe hors cadre a été accordée, sur sa demande et à partir du 1er octobre 1997, à Monsieur René *Ollinger.* Par ce même arrêté, le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur René *Ollinger.*

Par arrêté grand-ducal du 29 juin 1997, démission honorable de ses fonctions d'Attaché de Gouvernement a été accordée, sur sa demande et à partir du 30 mai 1997, à Monsieur Marc *Thill.*

Par arrêté grand-ducal du 27 juillet 1997, démission honorable de ses fonctions d'Inspecteur principal premier en rang hors cadre a été accordée, sur sa demande et à partir du 1er octobre 1997, à Monsieur René *Kieffer.* Par ce même arrêté, le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur René *Kieffer.*

Par arrêté grand-ducal du 19 juillet 1997, Monsieur Pierre *Goerens,* Conseiller de direction, a été nommé Conseiller de direction première classe. Par arrêté grand-ducal du 19 juillet 1997, Monsieur Fernand *Hengen,* Conseiller de direction hors cadre, a été nommé Conseiller de direction première classe hors cadre. Par arrêtés grand-ducaux du 19 juillet 1997, Messieurs Marc *Hostert* et Lionel *Seghetto,* Attachés de Gouvernement, ont été nommés Attachés de Gouvernement premiers en rang. Par arrêtés grand-ducaux du 19 juillet 1997, Madame Maryse *Fisch* et Monsieur Pierre *Mathieu,* Attachés d'Administration, ont été nommés Attachés de Gouvernement à partir du 1er septembre 1997.

Par arrêté grand-ducal du 1er août 1997, Monsieur Luc *Jung,* chef de bureau adjoint hors cadre au Service de contrôle de la comptabilité des communes, a été nommé chef de bureau adjoint hors cadre à l'administration gouvernementale à partir du 1er juillet 1997.

Administration gouvernementale. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 8 septembre 1997, Monsieur Gilbert *Schmit,* Attaché de Gouvernement, a été nommé Attaché de Gouvernement premier en rang. Par arrêté grand-ducal du 19 juillet 1997, Madame Laurence *Goedert,* Attaché d'Administration, a été nommée Attaché de Gouvernement à partir du 1er octobre 1997. Par arrêté grand-ducal du 8 septembre 1997, Monsieur Carlo *Bartocci,* Attaché d'Administration, a été nommé Attaché de Gouvernement.

Par arrêté grand-ducal du 8 septembre 1997, Monsieur Marc *Baesch,* chef de bureau, a été nommé Inspecteur. Par arrêtés grand-ducaux du 8 septembre 1997, Messieurs Raymond *Linden* et Charles *Schmit,* chefs de bureau hors cadre, ont été nommés Inspecteurs hors cadre. Par arrêté grand-ducal du 8 septembre 1997, Monsieur Marco *Mergen,* chef de bureau adjoint, a été nommé chef de bureau. Par arrêtés grand-ducaux du 8 septembre 1997, Madame Simone *Haler* et Monsieur Antoine *Bernardy,* chefs de bureau adjoints hors cadre, ont été nommés chefs de bureau hors cadre. Par arrêté grand-ducal du 8 septembre 1997, Madame Alexa *Welter,* chef de bureau adjoint, a été nommée chef de bureau adjoint hors cadre. Par ce même arrêté, Madame Alexa *Welter* a été autorisée à porter le titre de secrétaire de l'Institut de formation administrative. Par arrêtés grand-ducaux du 8 septembre 1997, Messieurs François *Bartholmy,* André *Hein,* Marc *Lux* et Marc *Wilmes,* rédacteurs principaux, ont été nommés chefs de bureau adjoints.

COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

–

COMPTE DE PROFITS ET PERTES ET BILAN AU 31 DECEMBRE 1996

(Publication prévue par l'article 21 de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, telle qu'elle a été modifiée)

CONSEIL DE GOUVERNEMENT du 16 mai 1997

Extrait du procès-verbal n° 18/97 approuvé dans la séance du 23 mai 1997

Comptes du Commissariat aux Assurances pour l'exercice 1996 (FIN.21/97)

Monsieur le Ministre des Finances ayant été entendu en ses explications, le Conseil approuve les comptes 1996 du Commissariat aux Assurances tels qu'ils ont été adoptés par le Conseil d'administration de l'établissement lors de sa séance du 24 mars 1997.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1996

Débit

Frais de personnel	24.722.057
Autres charges brut d'exploitation	15.108.217
Corrections de valeur sur immobilisations	1.825.108
Dotations aux provisions	80.000
Intérêts et charges assimilées	6.807
Dotation à la réserve pour investissements	11.732.891
Bénéfice reporté de l'exercice	2.933.223
TOTAL	**56.408.303**

Crédit

Taxes	54.480.000
Intérêts et produits assimilés	1.773.261
Autres recettes	155.042
TOTAL	**56.408.303**

Actift

Actif immobilisé	1.931.045
Valeur brute	11.299.758
Corrections de valeur	9.368.713
Actif circulant	69.177.050
Créances	1.608.376
Avoirs en banque, avoirs en compte	67.568.674
Comptes de régularisation	1.449.917
TOTAL	**72.558.012**

Passif

Capitaux propres	66.305.886
Dotation en espèces	15.000.000
Apports en nature	5.036.747
Réserve pour investissements immobiliers	37.336.321
Résultats reportés des exercices antérieurs	8.932.818
Provisions	200.000
Dettes	3.118.903
Résultat reporté de l'exercice	2.933.223
TOTAL	**72.558.012**

Luxembourg, le 22 septembre 1997.
Le Comité de direction,
Victor Rod,
Claude Wirion,
Marc Lauer

Emprunt grand-ducal 8,50% de 1985. – Amortissement final.

(Art. 4 du règlement ministériel du 11 novembre 1985 réglant les conditions d'émission d'un emprunt de 1 milliard de francs autorisé par la loi du 29 décembre 1983)

L'emprunt grand-ducal 8,50% de 1985 est entièrement amorti le 2 décembre 1997.

Les obligations remboursables pourront être présentées directement à la Caisse Générale de l'Etat à Luxembourg.

Les intérêts cesseront de courir à partir du jour de l'échéance des titres.

Emprunt grand-ducal 7,75% de 1992. – Amortissement final.

(Art. 4 du règlement ministériel du 1er octobre 1992 réglant les conditions d'émission d'un emprunt de 623 millions de francs autorisé par la loi du 7 septembre 1987)

L'emprunt grand-ducal 7,75% de 1992 est entièrement amorti le 30 octobre 1997.

Les obligations remboursables pourront être présentées directement à la Caisse Générale de l'Etat à Luxembourg.

Les intérêts cesseront de courir à partir du jour de l'échéance des titres.

Entreprises d'assurances. – «ARISA S.A.» – Extension d'agrément. – Par arrêté ministériel du 16 septembre 1997, l'entreprise d'assurances «ARISA S.A.» avec siège social à Luxembourg, 22-24, bd Royal, a été autorisée à étendre ses activités à la couverture des risques de la branche:

N° 16 – Pertes pécuniaires diverses.

Entreprises d'assurances. – «LONDON GENERAL INSURANCE COMPANY LTD» – Activité au Grand-Duché de Luxembourg». – Par décision du Départment of Trade and Industry, notifiée au Commissariat aux Assurances en date du 20 juin 1996, l'entreprise d'assurances – «LONDON GENERAL INSURANCE COMPANY LTD» – avec siège social à 15 Wheatfield Way, Kingston Upon Thames, Surrey KT 12 PQ a été autorisée à créer une succursale au Grand-Duché de Luxembourg sise à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, en vue de pratiquer les brances suivantes:

1. Accidents
2. Maladie
9. Autres dommages aux biens
10. Pertes pécuniaires diverses

La succursale est dirigée par son mandataire général Monsieur Ronald Daene.

Entreprises d'assurances. – Namur Assurances du Crédit. – Changement du mandataire général. – Par communication du 29 mai 1997 l'Office Belge de Contrôle des Assurances informe le Commissariat aux Assurances que Monsieur Dirk *Pankert* a été nommé mandataire général de la succursale luxembourgeoise de l'entreprise d'assurances «Namur Assurances du Crédit» en remplacement de Monsieur Jean *Pirotte*.

Gardiennage et surveillance. – Autorisation. – Par arrêté ministériel du 10 septembre 1997 Monsieur Patrick *Lux,* agent de sécurité, né le 19 juillet 1970 à Dudelange, y demeurant 46, rue St Martin, a obtenu l'agrément d'exercer l'activité de convoyage, conformément aux dispositions de la loi du 6 juin 1990 relative aux activités privées de gardiennage et de surveillance.

REMEMBREMENT DES BIENS RURAUX

Projet de remembrement de Flaxweiler

Mise en possession provisoire des nouvelles parcelles

En exécution des dispositions de l'article 34 de la loi du 25 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux, l'Office national du remembrement décrète la mise en possession provisoire des nouvelles parcelles pour l'ensemble des terres agricoles. La prise en possession des nouvelles parcelles aura lieu d'après les dispositions suivantes:

1) La prise en possession des nouvelles parcelles aura lieu en principe après la rentrée des récoltes resp. la rentrée du bétail dans les étables, à savoir:
pour toutes les parcelles plantées de céréales d'hiver et de printemps et de plantes à écosses et pour toutes les parcelles portant une culture de pommes de terre, de betteraves, de maïs, de luzerne, de trêfle ainsi que pour les prairies, et les pâtures, le 15 novembre 1997.

2) En cas de changement de propriétaire, aucune indemnité ne sera payée pour des arbres fruitiers pouvant encore être transplantés, ainsi que pour tous autres arbres isolés. Le propriétaire actuel pourra les enlever jusqu'au 1er avril 1998. Passé cette date, le nouveau propriétaire peut en disposer.

3) Une indemnité sera accordée pour la perte d'arbres fruitiers de qualité, de même en cas de cession d'abreuvoirs automatiques, de puits non tarissables, d'abris massifs pour bétail se trouvant dans des anciennes parcelles.

4) Les clôtures de pâtures que le nouveau propriétaire est disposé à reprendre en totalité ou partiellement seront à indemniser par celui-ci au propriétaire sortant. Les clôtures non reprises sont à enlever par l'ancien propriétaire jusqu'avril 1998 au plus tard. Passé ce délai, le nouveau propriétaire peut en disposer.

5) L'abattage d'arbres et de haies se trouvant sur des nouvelles parcelles doit se faire en conformité des dispositions de la loi du 11 août 1982 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.

6) Aucune indemnité n'est due pour engrais apportés aux parcelles au printemps 1997.

Il est porté à la connaissance des propriétaires que la mise en possession provisoire donne seulement droit à l'usufruit des nouvelles parcelles. La nu-propriété ne sera en vigueur qu'après la transcription de l'acte notarié.

Luxembourg, le 23 septembre 1997.

Le Président de l'O.N.R.
Charles Konnen

Santé.

Relevé des maladies transmissibles déclarées pendant le mois de juillet 1997.

Maladies		Cantons													Totaux		
M = Maladie D = Décès		Luxembourg-Ville	Luxbg-campagne	Esch-sur-Alzette	Capellen	Grevenmacher	Remich	Diekirch	Wiltz	Clervaux	Vianden	Mersch	Echternach	Redange	total du mois	total du mois précédent	total de l'année en cours
Fièvre typhoïde	M																
	D																
Fièvre paratyphoïde	M																
	D																
Autres Salmonelloses	M			4				1					1		6	2	22
	D																
Diphtérie	M																
	D																
Coqueluche	M																
	D																
Scarlatine	M		1	8								2			11	3	46
	D																
Brucelloses	M																
	D																
Méningite infectieuse	M																1
	D																
Dysenterie	M																
	D																
Tbc pulmonaire	M					1		2							3	1	18
	D																
Tbc autres organes	M																1
	D																
Tbc pleurale	M															1	1
	D																
Tbc Primo-infection	M																4
	D																
Rougeole	M																1
	D																
Paludisme	M															2	2
	D																
Hépatite infectieuse	M		27												27	10	141
	D																
Condylome accum.	M																3
Blennoragie	M																3
Syphillis.	M															1	4
Tétanos	M																
Psittacose	M																
S.I.D.A.	M															2	3
	D																2

Santé.

Relevé des maladies transmissibles déclarées pendant le mois d'août 1997.

Maladies		Cantons													Totaux		
M = Maladie D = Décès		Luxembourg-Ville	Luxbg-campagne	Esch-sur-Alzette	Capellen	Grevenmacher	Remich	Diekirch	Wiltz	Clervaux	Vianden	Mersch	Echternach	Redange	total du mois	total du mois précédent	total de l'année en cours
Fièvre typhoïde	M																
	D																
Fièvre paratyphoïde	M																
	D																
Autres Salmonelloses	M			1		1					1				3	6	25
	D																
Diphtérie	M																
	D																
Coqueluche	M																
	D																
Scarlatine	M															11	46
	D																
Brucelloses	M																
	D																
Méningite infectieuse	M																1
	D																
Dysenterie	M																
	D																
Tbc pulmonaire	M															3	18
	D																
Tbc autres organes	M																1
	D																
Tbc pleurale	M																1
	D																
Tbc Primo-infection	M																4
	D																
Rougeole	M																1
	D																
Paludisme	M	3													3		5
	D																
Hépatite infectieuse	M	1	19	1											21	27	162
	D																
Condylome accum.	M																3
Blennoragie	M																2
Syphillis.	M																4
Tétanos	M																
Psittacose	M																
S.I.D.A.	M	1													1		4
	D																2

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 40 **23 octobre 1997**

S o m m a i r e

Arrêté ministériel du 17 septembre 1997 portant nomination des membres du Conseil Supérieur de la Famille et de l'Enfance.

La Ministre de la Famille,

Vu l'article 4 du règlement grand-ducal modifié du 26 janvier 1982 portant création d'un Conseil Supérieur de la Famille et de l'Enfance;

Vu le règlement ministériel du 2 février 1994 portant détermination des organismes représentés au Conseil Supérieur de la Famille et de l'Enfance;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres du Conseil Supérieur de la Famille et de l'Enfance pour la durée de 3 années:

Membres effectifs:

Pour l'Action familiale et populaire:
- Monsieur Nico BLEY, Weimershof
- Monsieur Marco TURPEL, Strassen
- Madame Pia SCHOLL-BURGGRAFF, Howald

Pour l'Association des Assistantes sociales et Assistantes d'hygiène sociale:
- Mademoiselle Malou KAPGEN, Junglinster

Pour l'Association des Femmes en Détresse:
- Madame Nicole LUX, Rollingen

Pour l'Association Foyer de la Femme:
- Madame Lily GANSEN, Lamadelaine

Pour l'Association pour la Défense de l'Enfance Adoptive:
- Madame Monique FROMMES, Luxembourg

Pour Consultation et Préparation familiale:
- Madame Monique SPAUTZ, Luxembourg

Pour l'Entente des Foyers de Jour:
- Madame Tisy LEVY-RAUS, Mersch

Pour l'Entente des Gestionnaires des Centres d'Accueil:
- Monsieur Paul FABER, Luxembourg

Pour la Fédération des Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement primaire:
- Madame Ingrid RÜCKER, Grevenmacher

Pour la Fédération des Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement post-primaire:
- Madame Margot HILBERT, Ernster

Pour la Fondation Pro Familia:
- Madame Sylvie ANDRICH-DUVAL, Dudelange

Pour le Mouvement luxembourgeois pour le Planning familial et l'Education sexuelle:
- Madame Gaby DELVAUX, Luxembourg
- Madame Mady WEBER-LEY, Soleuvre
- Madame Isabel WOLFF, Mamer

Pour la Société luxembourgeoise de Pédiatrie:
- Monsieur le Dr Roland SELIGMANN, Luxembourg

Pour l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs:
- Madame Clotilde CRESTANI, Obercorn

Pour le Ministère de la Famille:
- Madame Nathalie KRANTZ-KRIER, Dudelange
- Monsieur Michel NEYENS, Luxembourg

Membres suppléants:

Pour l'Action familiale et populaire:
- Monsieur Roby ZENNER, Differdange

Pour l'Association des Assistantes sociales et Assistantes d'hygiène sociale:
- Mademoiselle Eliane JEITZ, Consdorf

Pour l'Association des Femmes en Détresse:
- Madame Nicole LORENTZ, Luxembourg

Pour l'Association Foyer de la Femme:
- Madame Ginette SCHUSTER, Bertrange

Pour l'Association pour la Défense de l'Enfance Adoptive:
- Monsieur Alex WEBER, Roodt-Syr

Pour Consultation et Préparation familiale:
- Monsieur Luc SCHAACK, Luxembourg

Pour l'Entente des Foyers de Jour:
- Monsieur Michel SIMONIS, Luxembourg

Pour l'Entente des Gestionnaires des Centres d'Accueil:
- Monsieur Jean GIWER, Luxembourg

Pour la Fédération des Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement primaire:
- Monsieur Julian PRESBER, Niederdonven

Pour la Fédération des Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement post-primaire:
- Monsieur Denis FELLENS, Luxembourg

Pour la Fondation Pro Familia:
- Monsieur Henri DUNKEL, Dudelange

Pour le Mouvement luxembourgeois pour le Planning familial et l'Education sexuelle:
- Monsieur René BLESER, Luxembourg
- Madame Josée KLEMAN, Foetz
- Madame Mady ROULLEAUX, Luxembourg

Pour l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs:
- Monsieur Guy GOEDERT, Howald

Pour le Ministère de la Famille:
- Monsieur Jacques KÜNTZIGER, Esch/Alzette
- Monsieur Claude WISELER, Luxembourg

Art. 3. L'arrêté ministériel du 2 février 1994 est abrogé et remplacé par le présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

La Ministre de la Famille,
Marie-Josée Jacobs

Arrêté ministériel du 23 septembre 1997 portant nomination du Conseil d'administration de l'Institut supérieur de technologie.

Le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle,

Vu l'article 7 de la loi du 11 août 1996 portant réforme de l'enseignement supérieur;

Vu l'accord du Conseil de Gouvernement en date du 30 mai 1997;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés au Conseil d'administration de l'Institut supérieur de technologie, pour une durée de cinq ans à partir du 1er septembre 1997,

**** les personnalités extérieures à l'établissement suivantes:***

- Madame Anne-Marie STRAUS-GODET
  actuellement Directeur général de la Direction Générale des Technologies, de la Recherche et de l'Energie / Liège
- Monsieur Jean DE LA HAMETTE
  Membre du Comité directeur de l'ARBED e.r.
  Président du Conseil d'administration du CRP-Henri-Tudor
- Monsieur André KREMER
  Chef de service
  Paul Wurth S.A. / Luxembourg
- Monsieur Pierre KUMMER
  Directeur Technologie / Europe
  Recherche / Développement Good-Year S.A.
- Monsieur Prosper SCHROEDER
  Ingénieur conseil
- Monsieur André PETITJEAN
  Directeur-Président
  Haute Ecole Blaise Pascal

- Monsieur Max KAYSER
  Ingénieur
  Directeur de Soclair Equipements S.A.

**** les administrateurs des départements suivants:***

- Monsieur Roger ROEMER, professeur-ingénieur,
  département électrotechnique
- Monsieur Gérard GOEDERT, professeur-ingénieur,
  département génie civil
- Monsieur Roland LENERT, professeur-ingénieur,
  département informatique appliquée
- Monsieur Albert RETTER, professeur-ingénieur,
  département mécanique

**** les représentants des étudiants suivants:***

- Monsieur Frank FRIES, étudiant de 2e année inscrit au département «informatique appliquée»
- Monsieur Sascha HENGEN, étudiant de 1ère année inscrit au département «électrotechnique»

Conformément à l'article 7 de la loi du 11 août 1996 précitée, la durée du mandat des représentants des étudiants est liée à celle de leur inscription à l'établissement, sans pouvoir toutefois dépasser la durée de 5 ans prévue par la loi.

**** le représentant du Centre de recherche public «Henri Tudor» suivant:***

- Monsieur Claude WEHENKEL, administrateur délégué du CRP-Henri Tudor

Art. 2. Monsieur Prosper SCHROEDER, ingénieur conseil, est nommé Président du Conseil d'administration de l'Institut supérieur de technologie.

Art. 3. Monsieur Jean DE LA HAMETTE, membre du Comité directeur de l'ARBED e.r., président du Conseil d'administration du CRP-Henri-Tudor, est nommé Vice-Président du Conseil d'administration de l'Institut supérieur de technologie

Art. 4. Monsieur Jean TAGLIAFERRI, professeur-attaché au Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, est nommé Commissaire du Gouvernement à l'Institut supérieur de technologie.

Art. 5. Le présent arrêté sera expédié aux intéressés pour leur servir de titre, à la Chambre des Comptes pour information et sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 23 septembre 1997.

Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

Arrêté ministériel du 24 septembre 1997 portant nomination du Conseil scientifique de l'Institut supérieur de technologie.

Le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle,

Vu le chapitre 2 de la loi du 11 août 1996 portant réforme de l'enseignement supérieur;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés au Conseil scientifique de l'Institut supérieur de technologie, pour une durée de cinq ans à partir du 1er septembre 1997,

- Monsieur Prosper SCHROEDER, Président du Conseil d'administration de l'Institut supérieur de technologie
- les représentants des départements suivants:
  Monsieur Joseph LAHR, professeur ingénieur, docteur ingénieur, département d'électrotechnique,
  Monsieur Jean MICHEL, professeur ingénieur, département d'informatique appliquée,
  Monsieur Jacques SYBERTZ, professeur ingénieur, département mécanique,
  Monsieur Guy WARINGO, professeur ingénieur, département génie civil,
- les représentants du Centre de Recherche Henri Tudor suivants:
  Monsieur Serge GILLE, ingénieur
  Monsieur Guy KERGER, ingénieur
  Monsieur Jos SCHAEFFERS, professeur-ingénieur, détenteur d'un doctorat de 3e cycle,
  Monsieur André WEIDENHAUPT, ingénieur, détenteur d'un doctorat de 3e cycle,

- les personnalités extérieures à l'établissement suivantes:
  Madame Marie-José DEUTSCH, JPL / NASA Gov / Pasadena;
  Monsieur Alfred GIULIANI, Président du Conseil d'administration - CEGEDEL;
  Monsieur Constant WAGNER, Personal - Manager, Société Européenne des Satellites;
  Monsieur Klaus ZELLNER, Abteilungsdekan, Fachhochschule Rheinland-Pfalz, Abteilung Trier.

Art. 2. Est nommé Président du Conseil scientifique, Monsieur Prosper SCHROEDER, Président du Conseil d'administration de l'Institut supérieur de technologie.

Art. 3. Le présent arrêté sera expédié aux intéressés pour leur servir de titre, à la Chambre des Comptes pour information et sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 24 septembre 1997.
Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

Administration judiciaire. - Démission. - Par arrêté grand-ducal du 27 juillet 1997, démission honorable de ses fonctions a été accordée à Monsieur François *Schmitz*, inspecteur principal 1er en rang à l'administration judiciaire, à partir du 1er décembre 1997. Par le même arrêté, le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur François *Schmitz*.

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat. – Déclaration de livrets perdus pendant le mois d'août 1997. (Publication prescrite par l'art. 56 de l'arrêté grand-ducal du 10 juin 1901 portant règlement pour la Banque et Caisse d'Epargne).

Les livrets énumérés ci-après ont été déclarés perdus:

Nos:	10/0/012443-11	10/0/103214-87	10/0/124901-46	10/0/161939-30	10/0/169079-89	10/0/179358-86
	10/0/192006-27	10/0/212078-20	10/0/217320-24	10/0/222984-62	10/1/180377-65	11/0/463907-16
	26/0/267761-77	26/0/280327-33	27/3/273043-84	28/0/285421-41	29/0/293219-58	33/0/000573-74
	33/3/356790-91	36/1/375879-51	46/0/465125-14	50/0/532265-43	50/0/540905-50	50/0/574983-81
	50/0/575977-08	50/1/566017-66	62/0/661704-26	70/0/719721-63	70/1/725312-55	76/1/777706-40
	76/3/777681-69	80/0/807321-67	93/0/932938-76			

Les détenteurs desdits livrets d'épargne sont invités à les présenter endéans les quinze jours, soit au Bureau Central, soit à l'une des agences de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat pour faire valoir leurs droits.

Aucun remboursement ne peut avoir lieu sur les livrets en question.

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat. – Annulation de livrets perdus. (Publication prescrite par l'art. 56 de l'arrêté grand-ducal du 10 juin 1901 portant règlement pour la Banque et Caisse d'Epargne).

Par décision du 16 septembre 1997, Monsieur le Ministre des Finances a annulé les livrets.

Nos:	10/0/151895-74	10/0/169317-36	10/0/178626-33	10/0/193303-63	10/0/217791-10	10/3/213745-22
	11/0/458653-97	28/0/282396-23	29/0/290913-80	32/0/001076-16	32/0/001549-04	33/3/353285-78
	41/0/416533-27	42/0/433272-61	49/0/493380-76	50/0/501008-20	50/0/536403-10	50/0/565710-23
	54/0/616078-61	62/0/661778-03	66/0/664964-01	66/0/681663-16	70/0/711958-60	73/0/747280-11
	84/3/853002-47					

De nouveaux livrets ont été remis aux déposants.

Centre Informatique de l'Etat. – Examen. – RECTIFICATION. – L'examen de promotion dans la carrière de l'expéditionnaire-informaticien, initialement prévu pour le 26 septembre 1997, est reporté au 27 octobre 1997.

Croix-Rouge Luxembourgeoise. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 26 septembre 1997 Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte a été nommée

– Membre du Conseil d'Administration de la Croix-Rouge Luxembourgeoise
  et
– Président du Comité exécutif de la Croix-Rouge Luxembourgeoise

pour un mandat venant à échéance le 23 juin 2003.

Croix-Rouge Luxembourgeoise. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 30 septembre 1997 ont été nommés membres du Conseil d'administration de la société de la Croix-Rouge Luxembourgeoise pour un terme venant à échéance le 23 juin 2003:

Monsieur Ernest *Arendt,* Président honoraire du Conseil d'Etat, Luxembourg,
Monsieur Germain *Becker,* médecin-dentiste, Dudelange,
Monsieur John *Castegnaro,* Président de l'OGBL, Esch-sur-Alzette,
Monsieur Robert *Goerens,* Directeur de société e.r., Luxembourg,
Monsieur Roland *Hoff,* chef de service adjoint de l'ARBED, Junglinster,
Madame Pierre *Knaff,* Luxembourg,
Monsieur Réginald *Neuman,* notaire, Luxembourg,
Monsieur Marcel *Reimen,* Administrateur général au Gouvernement, Luxembourg,
Monsieur Edmond *Schumacher,* docteur en droit, Luxembourg,
Madame Annette *Schwall-Lacroix,* Conseiller d'Etat, Luxembourg,
Monsieur Norbert *von Kunitzki,* Directeur général de Sidmar, Luxembourg,
Monsieur Raymond *Wagner, médecin,* Differdange,
Monsieur Robert *Weber,* Président du LCGB, Luxembourg.

Par le même arrêté grand-ducal ont été nommés au Comité exécutif de la société de la Croix-Rouge Luxembourgeoise pour un terme venant également à échéance le 23 juin 2003:

– ***Trésorier:*** Monsieur Edmond *Schumacher,* docteur en droit, Luxembourg,
– ***Econome:*** Madame Annette *Schwall-Lacroix,* Conseiller d'Etat, Luxembourg.

Entreprises d'assurances. – «ARGENTA LIFE LUXEMBOURG S.A.» – Changement du directeur. – Le Conseil d'administration de l'entreprise d'assurances «ARGENTA LIFE LUXEMBOURG S.A.» a nommé directeur Monsieur Alain *Mechanicus* en remplacement de Monsieur Charles *Haeck.*

Entreprises d'assurances. – «AXA ASSURANCE LUXEMBOURG S.A.» – Changement du directeur. – Dans sa réunion du 10 septembre 1997, le Conseil d'Administration de l'entreprise d'assurances «AXA ASSURANCE LUXEMBOURG S.A.» a nommé directeur Monsieur Jean-Louis *Courange,* en remplacement de Monsieur Jacques *Weber.*

Entreprises d'assurances. – «NAMUR – ASSURANCES DU CREDIT S.A.» – Changement de dénomination. – Par lettre du 26 septembre 1997, l'Office de contrôle des assurances belge informe le Commissariat aux Assurances du changement de dénomination de l'entreprise d'assurances «NAMUR – ASSURANCES DU CREDIT S.A.» en «GERLING NAMUR – ASSURANCES DU CREDIT S.A.» à partir du 1er septembre 1997.

Entreprises d'assurances. – Transfert de portefeuille de la succursale anglaise de l'entreprise «SCOTTISH AMIABLE LIFE ASSURANCE SOCIETY» à l'entreprise «PRUDENCIAL ASSURANCE COMPANY LTD». – Le Department of Trade and Industry a informé le Commissariat aux Assurances que le transfert de portefeuille de la succursale anglaise de l'entreprise «SCOTTISH AMIABLE LIFE ASSURANCE SOCIETY» à l'entreprise «PRUDENCIAL ASSURANCE COMPANY LTD» a été approuvé par la «Court of Session, Scotland», le 24 septembre 1997.

Entreprises d'assurances. - Libre prestation de services. - HAMBURG MANNHEIMER.

En date du 16 juillet 1997 l'agent DE BONDT Michel a été agréé comme agent d'assurances autorisé à agir au Grand-Duché de Luxembourg sous le régime de la libre prestation de services pour compte de l'entreprise d'assurances HAMBURG MANNHEIMER ayant son siège social à Bruxelles, avenue Brugmann, 27A.

Entreprises d'assurances. - Agréments d'agents d'assurances retirés pendant le mois de juillet 1997.

Nom et domicile	*Entreprises d'assurances*	*Date de retrait*
BRION Eric Luxembourg	ASSURANCES GENERALES DE FRANCE AGF/ASSUBEL-VIE	02.07.1997
DRAGONE Michel Luxembourg	ASSURANCES GENERALES DE FRANCE AGF/ASSUBEL-VIE	24.07.1997

ROOL Françoise ép. DI LORENZO Elvange	AXA ASSURANCES	10.07.1997
SCHMARTZ Michel Dudelange	AXA ASSURANCES	24.07.1997
NILLES Francis Schouweiler	D.A.S.	02.07.1997
NAU Josiane ép. LAUBACH Diekirch	GénéraLife	02.07.1997
KESSLER Norbert Stadtbredimus	INTERLUX Assurances Maladie	24.07.1997
MICHAUX Philippe Mertzig	P&V ASSURANCES	10.07.1997
PITZALIS Giuseppe Esch-sur-Alzette	WINTERTHUR-EUROPE ASSURANCES	29.07.1997

Entreprises d'assurances. - Agents d'assurances agréés pendant le mois de juillet 1997.

Nom et domicile	*Entreprises d'assurances*	*Date de l'agrément*
BELLWALD Romain	ASSURANCES GENERALES DE FRANCE à l'exception de:	28.07.1997
Luxembourg	Incendie, Dégâts des Eaux et Pertes de Bénéfices	28.07.1997
NEZI Giulio Differdange	ASSURANCES GENERALES DE FRANCE	24.07.1997
SCHMITZ Shelley Foetz	ASSURANCES GENERALES DE FRANCE AGF/ASSUBEL-VIE	18.07.1997
MICHEL Laetitia ép. BRUYCHE Luxembourg	AXA ASSURANCES	10.07.1997
REUTER Marie-Josée Wiltz	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	28.07.1997
ANTONY Patrick Sandweiler	LA BALOISE, Compagnie d'Assurances LA BALOISE, Compagnie d'Assurances sur la Vie	18.07.1997
BECKER Tom Schweich	LA BALOISE, Compagnie d'Assurances LA BALOISE, Compagnie d'Assurances sur la Vie	18.07.1997
HILBERT Chantal ép. WEBER Stegen	LA BALOISE, Compagnie d'Assurances LA BALOISE, Compagnie d'Assurances sur la Vie	28.07.1997
LANDERS Carine Weiswampach	LA BALOISE, Compagnie d'Assurances LA BALOISE, Compagnie d'Assurances sur la Vie	28.07.1997
LORANG Marc Luxembourg	LA BALOISE, Compagnie d'Assurances LA BALOISE, Compagnie d'Assurances sur la Vie	18.07.1997
PHILIPPE Patricia Luxembourg	LA BALOISE, Compagnie d'Assurances LA BALOISE, Compagnie d'Assurances sur la Vie	18.07.1997
REIS Paul Troisvierges	LA BALOISE, Compagnie d'Assurances LA BALOISE, Compagnie d'Assurances sur la Vie	28.07.1997
ANSAY Bernard Eselborn	BIL-VIE	18.07.1997
BARTHOLME Ramon Soleuvre	BIL-VIE	18.07.1997
BOZZETTI Carmen Soleuvre	BIL-VIE	18.07.1997

FIOR Michèle ép. MARZONA Medernach	BIL-VIE	18.07.1997
HELBACH Romain Aspelt	BIL-VIE	18.07.1997
KEMP Jerry Schieren	BIL-VIE	18.07.1997
KIRSCH Michèle ép. SCHMIT Lévelange	BIL-VIE	28.07.1997
KRIPPES Manon ép. RIES Consdorf	BIL-VIE	28.07.1997
LAHR Georges Dudelange	BIL-VIE	18.07.1997
LENTZ Marc Marnach	BIL-VIE	18.07.1997
PLEIM Fernande ép. WELTER Binsfeld	BIL-VIE	18.07.1997
SCHWALLER Gilles Luxembourg	BIL-VIE	28.07.1997
SCHWEICH Violette ép. PROBST Neuhaeusgen	BIL-VIE	18.07.1997
TAPPRICH Antonia Luxembourg	BIL-VIE	18.07.1997
WOHL Nadine ép. AFANASSIEV Echternach	BIL-VIE	18.07.1997
LEBLANC Chantal Leudelange	D.K.V.	18.07.1997
DECLERCK Nicole Bertrange	FORTIS LUXEMBOURG IARD uniquement: Incendie, Dégâts des Eaux et Pertes de Bénéfices	16.07.1997
ANSAY Bernard Eselborn	LE FOYER ASSURANCES	18.07.1997
BARBOSA Sylvie Pétange	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	18.07.1997
BARTHOLME Ramon Soleuvre	LE FOYER ASSURANCES	18.07.1997
BOZZETTI Carmen Soleuvre	LE FOYER ASSURANCES	18.07.1997
BRION Eric Luxembourg	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	02.07.1997
FIOR Michèle ép. MARZONA Medernach	LE FOYER ASSURANCES	18.07.1997
FOHL Mylène Niederdonven	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	18.07.1997
HELBACH Romain Aspelt	LE FOYER ASSURANCES	18.07.1997
INTINI Antonio Hassel	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	28.07.1997

KEMP Jerry Schieren	LE FOYER ASSURANCES	18.07.1997
KIRSCH Michèle ép. SCHMIT Lévelange	LE FOYER ASSURANCES	28.07.1997
KNEIP André Luxembourg	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	18.07.1997
KRIPPES Manon ép. RIES Consdorf	LE FOYER ASSURANCES	28.07.1997
LAHR Georges Dudelange	LE FOYER ASSURANCES	18.07.1997
LENTZ Marc Marnach	LE FOYER ASSURANCES	18.07.1997
MICHAUX Philippe Mertzig	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	10.07.1997
PLEIM Fernande ép. WELTER Binsfeld	LE FOYER ASSURANCES	18.07.1997
REDING Raymond Steinfort	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	18.07.1997
REUTER François Esch-sur-Alzette	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	18.07.1997
RIZZO Manuel Wasserbillig	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	28.07.1997
ROOL Françoise ép. DI LORENZO Elvange	LE FOYER ASSURANCES	10.07.1997
SCHENNETTEN Florent Luxembourg	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	10.07.1997
SCHMITZ Michel Wormeldange	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	18.07.1997
SCHONS Joël Wellenstein	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	28.07.1997
SCHWALLER Gilles Luxembourg	LE FOYER ASSURANCES	28.07.1997
SCHWEICH Violette ép. PROBST Neuhaeusgen	LE FOYER ASSURANCES	18.07.1997
TAPPRICH Antonia Luxembourg	LE FOYER ASSURANCES	18.07.1997
TASSIGNY Christian Luxembourg	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	17.07.1997
TESOLIN Marc Luxembourg	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	18.07.1997
THILMAN Daniel Mondorf-les-Bains	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	18.07.1997
WOHL Nadine ép. AFANASSIEV Echternach	LE FOYER ASSURANCES	18.07.1997
JONSSON Thorsteinn Bridel	HAMBURG-MANNHEIMER	18.07.1997
MIHAILOVIC Sascha Luxembourg	HAMBURG-MANNHEIMER	18.07.1997

PEREIRA MONTEIRO Antonio Walferdange	HAMBURG-MANNHEIMER	28.07.1997
SIMOES DA SILVA Paulo Luxembourg	HAMBURG-MANNHEIMER	28.07.1997
AUGSBURGER Pierre-Yves Luxembourg	INVESTLIFE	10.07.1997
HAMBER Charles Luxembourg	INVESTLIFE	10.07.1997
BERNDT Jürgen Luxembourg	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	02.07.1997
BRAUN Manon ép. WALLENDORF Roodt/Septfontaines	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	18.07.1997
FRISING Sandra Mamer	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	18.07.1997
GONERA Gilles Eischen	LA LUXEMBOURGEOISE uniquement: R.C.-Autos, Corps de VTA, Protection Juridique R.C.A., Personnes transportées et Marchandises transportées	17.07.1997
KONERT Marie-Josée ép. FRANK Wasserbillig	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	18.07.1997
KRECKE Annette ép. SALVATORE Alzingen	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	18.07.1997
LEMAIRE Yves Steinfort	LA LUXEMBOURGEOISE uniquement: R.C.-Autos, Corps de VTA, Protection Juridique R.C.A., Personnes transportées et Marchandises transportées	02.07.1997
LOPES Anabela ép. GROU Aspelt	LA LUXEMBOURGEOISE	18.07.1997
MENDES Manuela Bergem	LA LUXEMBOURGEOISE	18.07.1997
MODERT Marie-Louise Grevenmacher	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	18.07.1997
REUTER Danielle Luxembourg	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	18.07.1997
STOFFEL Cathérine ép. KOSTER Belvaux	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	18.07.1997
THYES Jacqueline Bridel	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	18.07.1997
LABY Anne Bertrange	P & V ASSURANCES	18.07.1997
ERARD Dominique Bertrange	ROYALE UAP IARD ROYALE UAP VIE	24.07.1997
THORN Renée ép. SANTOS DE OLIVEIRA Huncherange	ROYALE UAP IARD ROYALE UAP VIE	18.07.1997
SPRENGER Marc Luxembourg	WINTERTHUR-EUROPE ASSURANCES	18.07.1997

WEILER Carlo Dudelange	ZURICH, Compagnie d'Assurances ZURICH EUROLIFE	18.07.1997

Entreprises d'assurances. - Agréments d'agents d'assurances retirés pendant le mois d'août 1997.

Nom et domicile	*Entreprises d'assurances*	*Date du retrait*
SANELLI Angelo Bertrange	ASSURANCES GENERALES DE FRANCE AGF/ASSUBEL-VIE	28.08.1997
LOPES JORDAO Cesario Luxembourg	IMPERIO	28.08.1997
STEICHEN Louis Ettelbruck	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	13.08.1997
STOLTZ John Helmdange	P & V ASSURANCES	13.08.1997
FLORIAN Jean-Marc Echternach	SWISS LIFE	13.08.1997

Entreprises d'assurances. - Agents d'assurances agréés pendant le mois d'août 1997.

Nom et domicile	*Entreprises d'assurances*	*Date de l'agrément*
NIJSEN Johanna Luxembourg	ABN AMRO LIFE	13.08.1997
KINNEN René Luxembourg	LA BALOISE, Compagnie d'Assurances LA BALOISE, Compagnie d'Assurances sur la Vie	28.08.1997
NAU Josiane ép. LAUBACH Diekirch	FORTIS LUXEMBOURG VIE	28.08.1997
GENSON Charles Helmsange	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	28.08.1997
LOPES JORDAO Cesario Luxembourg	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	28.08.1997
STOLTZ John Helmdange	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	13.08.1997
ZOLLER Fabienne Erpeldange	LA LUXEMBOURGEOISE uniquement: R.C.-Autos, Corps de VTA, Protection Juridique R.C.A., Personnes transportées et Marchandises transportées	13.08.1997

Fonction publique. – Examen concours. – Le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative organisera le 14 novembre 1997 un examen concours pour l'admission au stage de concierge.

Gendarmerie. – Examens. – Il est porté à la connaissance des intéressés que la gendarmerie organisera au courant de l'année 1998 les examens suivants:

– ***dans la carrière du commissaire-enquêteur:***
  un examen de fin de stage qui aura lieu au mois de janvier 1998;
– ***dans la carrière de l'ingénieur-technicien:***
  un examen de promotion qui aura lieu au mois de juin 1998;
– ***dans la carrière du sous-officier:***
  deux examens-concours d'admission à la candidature de sous-officier qui auront lieu respectivement au mois de février et au mois de juillet 1998;

deux examens d'admission définitive au grade de brigadier dont la partie théorique aura lieu respectivement au mois de janvier et au mois d'août 1998 ainsi que la partie pratique respectivement au mois de février et au mois de septembre 1998;

deux examens de promotion qui auront lieu au mois de mai et au mois de novembre 1998;

– ***dans la carrière du gendarme:***

deux examens de promotion qui auront lieu au mois de mai et au mois de novembre 1998.

Indice des prix à la consommation au 1er septembre 1997. - L'indice des prix à la consommation établi conformément au règlement grand-ducal du 27 décembre 1996 est de **582.97** au 1er septembre par rapport à la base 100 au 1er janvier 1948.

La moyenne des six derniers mois de l'indice raccordé s'établit au 1er septembre 1997 à **579.94.**

Luxembourg, le 3 octobre 1997.

Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques

Pharmacie. – Concession vacante. – Il est porté à la connaissance du public que la concession de pharmacie à Niederanven est déclarée vacante à partir du 16 mars 1998.

Les candidats qui désirent solliciter l'octroi de cette concession sont invités à faire parvenir leur demande au Ministère de la Santé jusqu'au 28 novembre 1997 au plus tard. Les demandes provenant de pharmaciens tenanciers d'une concession personnelle sont recevables. La demande devra être accompagnée des documents et renseignements suivants:

1. une courte notice biographique,
2. le diplôme conférant le grade de pharmacien,
3. une copie de l'autorisation d'exercer la profession de pharmacien au Luxembourg,
4. un certificat de nationalité,
5. les certificats relatifs aux occupations pharmaceutiques au Luxembourg ou dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, postérieures à l'obtention de l'autorisation d'exercer au Luxembourg ou dans l'autre pays membre,
6. s'il y a lieu, les titres scientifiques accompagnés d'une pièce documentant qu'ils ont été inscrits au registre des diplômes visé à la loi du 17 juin 1963 ayant pour objet de protéger les titres d'enseignement supérieur.

Le cahier des charges, rédigé au prescrit de l'article 5 du règlement grand-ducal du 27 mai 1997 portant exécution de la loi du 4 juillet 1973, concernant le régime de la pharmacie, sera tenu à la disposition des intéressés dans les bureaux du Ministère de la Santé, 57, Boulevard de la Pétrusse à Luxembourg, à partir de la publication du présent avis au Mémorial.

Police. – Examens. – Il est porté à la connaissance des intéressés que la police organisera au courant de l'année 1998 les examens suivants:

– ***dans la carrière de l'ingénieur-technicien:***

un examen de promotion qui aura lieu au mois de juin 1998;

– ***dans la carrière du sous-officier:***

deux examens-concours d'admission à la candidature de sous-officier qui auront lieu respectivement au mois de février et au mois de juillet 1998;

deux examens d'admission définitive au grade de brigadier dont la partie théorique aura lieu respectivement au mois de janvier et au mois d'août 1998 ainsi que la partie pratique respectivement au mois de février et au mois de septembre 1998;

deux examens de promotion qui auront lieu au mois de mai et au mois de novembre 1998;

– ***dans la carrière de l'agent de police:***

deux examens de promotion qui auront lieu au mois de mai et au mois de novembre 1998;

– ***dans la carrière de l'artisan:***

un examen de fin de stage qui aura lieu au mois d'août 1998.

Publications officielles de l'Etat. – SOCIETES ET ASSOCIATIONS. – Mise en vente. – Le Service Central de Législation vient de publier une nouvelle édition de son recueil de législation sur les «Sociétés et Associations» (Textes coordonnés et Jurisprudence), actualisé à la date du 1er juillet 1997. Ladite publication est en vente en librairie au prix de 450,– francs (TTC).

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 41 24 octobre 1997

Sommaire

FIXATION DES AUDIENCES DES JURIDICTIONS

Arrêté ministériel du 8 septembre 1997 portant fixation des audiences des juridictions judiciaires pendant l'année judiciaire 1997-1998.

Le Ministre de la Justice,

Vu l'article 142 de la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire;

Vu l'avis de la Cour Supérieure de Justice du 3 juillet 1997;

Arrête:

Art. 1er. Les audiences de la **Cour Supérieure de Justice** sont fixées pendant l'année judiciaire 1997-1998 comme suit:

a) La Cour de cassation, qui comprend une chambre, siège tous les jeudis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures en la salle n° 1.

b) La Cour d'appel siège comme suit:

1) La ***première chambre,*** connaissant des affaires civiles, à l'exception des affaires de référé, tous les mercredis et vendredis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, chaque fois à 9.00 heures en la salle n° 2.

2) La ***deuxième chambre,*** connaissant des affaires de référé-divorce, et des affaires civiles, à l'exception des affaires de divorce, tous les lundis et mercredis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, chaque fois à 15.00 heures en la salle n° 2.

3) La ***troisième chambre,*** connaissant des affaires de droit du travail et des affaires civiles, à l'exception des affaires de divorce et de référé, tous les mardis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, chaque fois à 9.00 heures et tous les jeudis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures, chaque fois en la salle n° 2.

4) La ***quatrième chambre,*** connaissant des affaires commerciales, tous les mardis et mercredis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, chaque fois à 9.00 heures en la salle n° 1.

5) La ***cinquième chambre,*** connaissant des affaires correctionnelles, tous les mardis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, chaque fois à 15.00 heures et tous les vendredis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures, chaque fois en la salle n° 1.

6) La ***sixième chambre,*** connaissant des affaires correctionnelles, tous les lundis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, chaque fois à 9.00 heures en la salle n° 1.

7) La ***septième chambre,*** connaissant des affaires de référé ordinaire et en matière de droit du travail, ainsi que des affaires civiles, à l'exception des affaires de divorce, tous les mardis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures en la salle n° 2, ainsi que tous les mercredis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures en la salle n° 1.

8) La ***huitième chambre,*** connaissant des affaires de droit du travail et des affaires d'exequatur, tous les lundis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures en la salle n° 2, et tous les jeudis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures en la salle n° 1.

9) La ***neuvième chambre,*** connaissant des affaires civiles et commerciales, tous les mercredis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures et tous les jeudis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures, chaque fois en la salle n° 314.

10) La ***chambre criminelle***, selon les besoins, le premier et le troisième lundi de chaque mois, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, chaque fois à 15.00 heures en la salle n° 1.

11) La ***chambre d'appel de la jeunesse,*** le deuxième lundi de chaque mois, sauf celui déterminé à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures en la salle n° 1.

La ***chambre du conseil de la Cour d'appel*** est assumée par la sixième chambre.

La cour de cassation et la cour d'appel peuvent en outre siéger, en dehors de leurs audiences normales, à d'autres jours de la semaine, selon les besoins du service.

Art. 2. Les audiences du **Tribunal d'arrondissement de Luxembourg** sont fixées pendant l'année judiciaire 1997-1998 comme suit:

1) La ***première chambre,*** connaissant des affaires civiles ordinaires, tous les lundis, mardis et mercredis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, chaque fois à 9.00 heures en la salle n° 35.

2) La ***deuxième chambre,*** connaissant des affaires commerciales, tous les mercredis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures en la salle n° 31, ainsi que tous les jeudis et vendredis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, chaque fois à 9.00 heures en la salle n° 35.

3) La ***troisième chambre,*** connaissant spécialement des affaires civiles en matière domaniale, des poursuites en matière de saisie immobilière, des appels des décisions des juges de paix, y compris les appels en matière de bail à loyer, tous les mardis, mercredis et jeudis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, chaque fois à 15.00 heures en la salle n° 35.

4) La ***quatrième chambre,*** connaissant spécialement des affaires de divorce et de séparation de corps, tous les lundis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures, ainsi que tous les mardis et jeudis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures, chaque fois en la salle n° 31.

5) La ***cinquième chambre,*** connaissant des affaires correctionnelles, tous les lundis et mardis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures, ainsi que tous les mercredis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures, chaque fois en la salle n° 21.

6) La ***sixième chambre,*** connaissant des affaires commerciales, tous les mardis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures, ainsi que tous les mercredis et jeudis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures, chaque fois en la salle n° 21.

7) La ***septième chambre,*** connaissant des affaires correctionnelles, tous les lundis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures en la salle n° 25, tous les mardis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures en la salle n° 31, ainsi que tous les mercredis, jeudis et vendredis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, chaque fois à 9.00 heures en la salle n° 25.

8) La ***huitième chambre,*** connaissant des affaires civiles, tous les lundis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures en la salle n° 1, tous les mardis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures en la salle n° 25, ainsi que tous les mercredis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9 heures en la salle n° 1.

9) La ***neuvième chambre,*** connaissant des affaires criminelles et correctionnelles, tous les lundis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures en la salle n° 21, tous les mardis et jeudis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures en la salle n° 25, tous les mercredis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures en la salle n° 31, ainsi que tous les vendredis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures en la salle n° 25.

10) La ***dixième chambre,*** connaissant des affaires civiles et des appels des décisions des juges de paix, y compris des appels en matière de bail à loyer, tous les mercredis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures en la salle n° 1, tous les jeudis, sauf ceux énumérés à l'aricle 7 ci-après, à 15.00 heures en la salle n° 21, ainsi que tous les vendredis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heure en la salle n° 21.

11) La ***onzième chambre,*** connaissant des affaires civiles, tous les mardis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures en la salle n° 1, tous les mercredis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures en la salle n° 25, ainsi que tous les jeudis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures en la salle n° 1.

12) La ***chambre criminelle*** est assumée par la neuvième chambre, selon les besoins du service, tous les lundis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures en la salle n° 21.

13) La ***chambre du conseil*** en matière correctionnelle est assumée par la cinquième chambre.

14) L'***enrôlement des affaires*** se fait comme suit:

   a) affaires civiles à l'exception des appels des décisions des juges de paix et appels en matière de bail à loyer: **1ère chambre** – lundi à 9.00 heures;

   b) appels en matière de bail à loyer et des décisions des juges de paix en matière civile: **3ème chambre** – mardi à 15.00 heures;

   c) affaires commerciales et appels des justices de paix en matière commerciale: **2ème chambre** – vendredi à 9.00 heures;

   d) affaires de divorce et de séparation de corps: **4ème chambre** – jeudi à 9.00 heures.

15) Les ***audiences de référé,*** sont fixées comme suit:

   a) en *matière ordinaire,* tous les lundis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures en la salle n° 25 et à 14.30 heures en la salle n° 35, ainsi que tous les vendredis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures en la salle n° 31.
   Toutes les affaires de référé en matière ordinaire doivent être enrôlées pour l'audience du lundi à 14.30 heures.

   b) en matière de *divorce* et de *séparation de corps,* tous les lundis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures en la salle n° 31, et tous les jeudis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures en la salle n° 31.
   Toutes les affaires de référé en matière de divorce doivent être enrôlées pour l'audience du lundi à 9.00 heures.

16) Le ***tribunal des tutelles,*** tous les mercredis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures et tous les vendredis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures, chaque fois au 12, côte d'Eich.

17) Le ***tribunal de la jeunesse,*** tous les mardis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures au 19, rue du Nord, et tous les vendredis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures au 12, côte d'Eich.

Art. 3. Les audiences du **Tribunal d'arrondissement de Diekirch** sont fixées pendant l'année judiciaire 1997-1998 comme suit:

1) Les audiences réservées aux *affaires civiles* et *commerciales:*
   a) pour les affaires civiles ordinaires, tous les mardis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures;
   b) pour les affaires de divorce et de séparation de corps, tous les mercredis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures;
   c) pour les affaires commerciales, tous les mercredis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 10.00 heures;
   d) suivant les besoins du service, pour l'évacuation des affaires civiles et commerciales urgentes, tous les vendredis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 14.30 heures.
2) Les audiences réservées aux *affaires correctionnelles:*
   a) tous les jeudis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures;
   b) tous les vendredis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures;
   c) selon les besoins du service, les vendredis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 14.30 heures.
3) Les audiences de *chambre criminelle,* suivant les besoins, les jeudis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures.
4) Les audiences de *référé,* tous les mardis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 14.00 heures.
5) Les audiences du *tribunal de la jeunesse,* le premier et troisième mercredi de chaque mois, sauf celui déterminé à l'article 7 ci-après, chaque fois à 14.00 heures

Art. 4. Les audiences de la **Justice de Paix de Luxembourg** sont fixées pendant l'année judiciaire 1997-1998 comme suit:

1) Pour les *affaires de police,* tous les lundis et tous les mardis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, chaque fois à 9.00 heures en la salle n° 1.
2) Pour les *affaires civiles et commerciales odinaires, ainsi que pour les contredits à ordonnances de paiement:*
   – Référés: tous les lundis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures en la salle n° 2;
   – tous les lundis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures en la salle n° 3;
   – les premier, deuxième, troisième et cinquième mardis de chaque mois, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures en la salle n° 2;
   – tous les mercredis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures et à 15.00 heures en la salle n° 1;
   – tous les mercredis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures en la salle n° 3:
   – les premier et troisième mercredis de chaque mois, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures en la salle n° 2;
   – les premier, deuxième, troisième et cinquième mercredis de chaque mois, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, chaque fois à 9.00 heures en la salle n° 3;
   – tous les jeudis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures en la salle n° 2;
   – le quatrième jeudi de chaque mois, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures en la salle n° 1;
   – les premier, troisième, quatrième et cinquième vendredis de chaque mois, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, chaque fois à 9.00 heures en la salle n° 1;
   – les premier et troisième vendredis de chaque mois, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, chaque fois à 9.00 heures en la salle n° 2;
   – tous les vendredis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures en la salle n° 1, audience des fixations.
3) Pour les *affaires de bail à loyer:*
   – les premier, deuxième, troisième et quatrième lundis de chaque mois, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures en la salle n° 3;
   – les premier et troisième mardis de chaque mois, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures en la salle n° 3;
   – le quatrième mercredi de chaque mois, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures en la salle n° 3;
   – les premier, deuxième, troisième et cinquième jeudis de chaque mois, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures en la salle n° 3;
   – le deuxième vendredi de chaque mois, à 9.00 heures en la salle n° 1.
4) Pour les *affaires d'aliments et de saisie-arrêt:*

– les premier, deuxième, troisième et quatrième mardis de chaque mois, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures en la salle n° 2;

– les premier, deuxième, troisième et cinquième jeudis de chaque mois, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures en la salle n° 1, audience des fixations;

5) Pour les *affaires de droit du travail:*

a) Régime des employés privés:

– les premier, troisième et cinquième lundis de chaque mois, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures en la salle n° 2;

– les deuxième, quatrième et cinquième lundis de chaque mois, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures en la salle n° 1;

– les premier, troisième et cinquième mardi de chaque mois, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures en la salle n° 3;

– le quatrième mardi de chaque mois, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures en la salle n° 3;

– le deuxième mercredi de chaque mois, à 15.00 heures en la salle n° 2;

– les jeudis et vendredis, chaque fois à 9.00 heures en les salles n° 2 et n° 3, aux dates suivantes:

jeudi, 18 septembre 1997
vendredi, 26 septembre 1997
jeudi, 2 octobre 1997
vendredi, 10 octobre 1997
jeudi, 16 octobre 1997
vendredi, 24 octobre 1997
jeudi, 30 octobre 1997
vendredi, 7 novembre 1997
jeudi, 13 novembre 1997
vendredi, 21 novembre 1997
jeudi, 27 novembre 1997
vendredi, 5 décembre 1997
jeudi, 11 décembre 1997
vendredi, 19 décembre 1997
vendredi, 2 janvier 1998
jeudi, 8 janvier 1998
vendredi, 16 janvier 1998
jeudi, 22 janvier 1998
vendredi, 30 janvier 1998
jeudi, 5 février 1998
vendredi, 13 février 1998
jeudi, 19 février 1998
vendredi, 27 février 1998
jeudi, 5 mars 1998
vendredi, 13 mars 1998
jeudi, 19 mars 1998
vendredi, 27 mars 1998
jeudi, 2 avril 1998
vendredi, 10 avril 1998
jeudi, 30 avril 1998
vendredi, 8 mai 1998
jeudi, 14 mai 1998
vendredi, 22 mai 1998
jeudi, 28 mai 1998
vendredi, 5 juin 1998
jeudi, 11 juin 1998
vendredi, 19 juin 1998
jeudi, 25 juin 1998
vendredi, 3 juillet 1998
jeudi, 9 juillet 1998

b) Régime des ouvriers:

– le premier lundi de chaque mois, sauf celui déterminé à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures en la salle n° 1;

– les deuxième et quatrième lundis de chaque mois, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, chaque fois à 15.00 heures en la salle n° 2;
– le deuxième mardi de chaque mois, sauf celui déterminé à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures en la salle n° 3;
– les deuxième et quatrième mardi de chaque mois, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, chaque fois à 15.00 heures en la salle n° 3;
– les deuxième et quatrième mercredis de chaque mois, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures en la salle n° 2;
– le quatrième jeudi de chaque mois, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures en la salle n° 3;
– les jeudis et vendredis, chaque fois à 9.00 heures en les salles n° 2 et n° 3, aux dates suivantes:

vendredi, 19 septembre 1997
jeudi, 25 septembre 1997
vendredi, 3 octobre 1997
lundi, 9 octobre 1997
vendredi, 17 octobre 1997
jeudi, 23 octobre 1997
vendredi, 31 octobre 1997
jeudi, 6 novembre 1997
vendredi, 14 novembre 1997
jeudi, 20 novembre 1997
vendredi, 28 novembre 1997
jeudi, 4 décembre 1997
vendredi, 12 décembre 1997
jeudi, 18 décembre 1997
vendredi, 9 janvier 1998
jeudi, 15 janvier 1998
vendredi, 23 janvier 1998
jeudi, 29 janvier 1998
vendredi, 6 février 1998
jeudi, 12 février 1998
vendredi, 20 février 1998
jeudi, 26 février 1998
vendredi, 6 mars 1998
jeudi, 12 mars 1998
vendredi, 20 mars 1998
jeudi, 26 mars 1998
vendredi, 3 avril 1998
jeudi, 9 avril 1998
jeudi, 7 mai 1998
vendredi, 15 mai 1998
vendredi, 29 mai 1998
jeudi, 4 juin 1998
vendredi, 12 juin 1998
jeudi, 18 juin 1998
vendredi, 26 juin 1998
jeudi, 2 juillet 1998
vendredi, 10 juillet 1998.

c) Affaires de référé: les deuxième et quatrième jeudis de chaque mois, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures en la salle n° 1.

Art. 5. Les audiences de la **Justice de Paix d'Esch-sur-Alzette** sont fixées pendant l'année judiciaire 1997-1998 comme suit:

1) Pour les *affaires civiles et commerciales:*

– tous les lundis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures et à 15.00 heures, chaque fois en la salle n° 14;
– les premier, troisième et cinquième mercredis de chaque mois, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures en la salle n° 14;
– le premier, troisième et cinquième jeudis de chaque mois, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures en la salle n° 14;

– tous les vendredis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures en la salle n° 20.

* La mise au rôle des affaires se fait pour l'audience du lundi à 9.00 heures.

2) Pour les *affaires de bail à loyer:*
   – les deuxième et quatrième mercredis de chaque mois, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après,à 9.00 heures en la salle n° 14;
   – tous les vendredis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures en la salle n° 14.

3) Pour les *affaires de saisie-arrêt et les cessions sur revenus protégés:*
   – tous les mardis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures en la salle n° 14;
   – les deuxième, troisième et quatrième mercredis de chaque mois, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures en la salle n° 14.

4) Pour les *affaires de contredits à ordonnances de paiement* et les *affaires introduites sur base des art. 864 c.p.c. et 292 bis du c.a.s.:*
   – tous les jeudis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures en la salle n° 14;
   – les deuxième et quatrième mardis de chaque mois, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures en la salle n° 14.

5) Pour les *affaires de droit du travail:*
   a) Régime des employés privés:
      – les premier et troisième mardis de chaque mois, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures en la salle n° 20;
      – les premier, deuxième, quatrième et cinquième vendredis de chaque mois, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures en la salle n° 20.
   b) Régime des ouvriers:
      – tous les jeudis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures en la salle n° 20;
      – les deuxième, troisième et quatrième lundis de chaque mois, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures en la salle n° 20.
   6) Pour les *affaires de police:*
      – tous les vendredis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.00 heures en la salle n° 14;
      – les deuxième et quatrième jeudis de chaque mois, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, chaque fois à 9.00 heures en la salle n° 14;

Art. 6. Les audiences de la **Justice de Paix de Diekirch** sont fixées pendant l'année judiciaire 1997-1998 comme suit:

1) Pour les *affaires civiles et commerciales:*
   – tous les lundis, mercredis et jeudis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 14.30 heures;
   – tous les vendredis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 9.30 heures.

* La mise au rôle des affaires se fait pour l'audience du vendredi, y compris les affaires de référé.

2) Pour les *affaires de droit du travail*, y comprises les affaires de *référé en matière de droit du travail:*
   – Pour les ouvriers: tous les lundis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après à 9.00 heures.
   – Pour les employés: les premier, deuxième et troisième vendredis de chaque mois, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, chaque fois à 10.00 heures.

3) Pour les *affaires de police:*
   – tous les mardis, sauf ceux énumérés à l'article 7 ci-après, à 15.00 heures.

Art. 7. Pendant l'année judiciaire 1997-1998, il n'y a pas d'audiences aux dates suivantes:
- les lundis, 22 décembre 1997, 29 décembre 1997, 23 février 1998, 13 avril 1998, 20 avril 1998 et 1er juin 1998;
- les mardis, 23 décembre 1997, 30 décembre 1997, 24 février 1998, 14 avril 1998, 21 avril 1998, 2 juin 1998 et 23 juin 1998;
- les mercredis, 24 décembre 1997, 31 décembre 1997, 15 avril 1998 et 22 avril 1998;
- les jeudis, 25 décembre 1997, 1er janvier 1998, 16 avril 1998, 23 avril 1998 et 21 mai 1998;
- les vendredis, 26 décembre 1997, 17 avril 1998, 24 avril 1998 et 1er mai 1998.

Art. 8. Le présent arrêté est publié au Mémorial.

Luxembourg, le 8 septembre 1997.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Juridictions de l'ordre administratif. – Fixation des audiences pendant l'année judiciaire 1997-1998.

Cour administrative:

Les audiences publiques de la Cour administrative sont fixées comme suit:

– le mardi matin de 9.00 heures à 12.00 heures

– le jeudi matin de 9.00 heures à 12.00 heures

chaque fois en la salle d'audience commune des juridictions administratives au nouvel hémicycle – 1, rue du Fort Thüngen à L-1499 Luxembourg-Kirchberg.

Tribunal administratif:

Les audiences publiques du Tribunal administratif sont fixées comme suit:

Première chambre:	– le lundi matin de 9.00 à 12.00 heures – le mardi après-midi de 15.00 à 18.00 heures – le mercredi après-midi de 15.00 à 18.00 heures
Deuxième chambre:	– le lundi après-midi de 15.00 à 18.00 heures – le mercredi matin de 9.00 à 12.00 heures – le jeudi après-midi de 15.00 à 18.00 heures

chaque fois en la salle d'audience commune des juridictions administratives au nouvel hémicycle – 1, rue du Fort Thüngen à L-1499 Luxembourg-Kirchberg.

Les fixations des affaires ont lieu aux audiences du lundi.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 42 **30 octobre 1997**

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 27 août 1997 autorisant Monsieur Thomas Ernest CORBIN à changer son nom patronymique actuel en celui de «WEIS».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande présentée par Monsieur Thomas Ernest CORBIN, né le 18 septembre 1970 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-7621 Larochette – 19, rue du Moulin – sollicitant l'autorisation de changer son nom patronymique actuel en celui de «WEIS».

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg.

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Thomas Ernest CORBIN est autorisé à changer son nom patronymique actuel en celui de «WEIS».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Château de Berg, le 27 août 1997.
Jean

Arrêté ministériel du 17 septembre 1997 instituant les commissions des examens de fin d'études du régime technique de l'enseignement secondaire technique, division des professions de santé et des professions sociales, section de la formation de l'infirmier/infirmière.

Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,

Vu le règlement grand-ducal du 2 octobre 1987 réglementant les études d'infirmier;

Vu le règlement grand-ducal du 17 août 1997 portant organisation de l'examen de fin d'études du régime technique de l'enseignement secondaire technique;

Arrête:

Art. 1er. La session de l'examen de fin d'études de la division des professions de santé et des professions sociales du régime technique, section de la formation de l'infirmier/infirmière 1997/98 s'ouvre le 18 septembre 1997.

Art. 2. Est nommé commissaire du Gouvernement Monsieur Raymond Straus, professeur-attaché au Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle.

Art. 3. Les commissions d'examen sont composées comme suit:

COMMISSION I (siège)

Membres effectifs:

M. Jean *Wagner,* directeur
Mme Marcelle *Diederich,* professeur d'enseignement technique
Mme Marie-France *Liefgen,* professeur d'enseignement technique
Mme Fatiha *Raso,* chargée d'éducation
Mme Josée *Wolwert,* ép. *Schmit,* chargée d'éducation
Mme Marguerite *Schon,* professeur de sciences
Mme Liliane *Bourens,* professeur
Dr Dorothée *Hübel,* ép. *Knauf,* médecin
M. Claude *Kuffer,* professeur d'enseignement technique
M. Frédéric *Antonini,* professeur

Membres suppléants:

Mme Yvonne *Krier,* professeur
Mme Eliane *Dondelinger,* ép. *Weirich,* professeur d'enseignement technique

Mme Malou *Wagner,* professeur d'enseignement technique
Mme Claudine *Regenwetter,* professeur d'enseignement technique
Mme Carole *Schmit,* chargée d'éducation
M. Victor *Mathias,* professeur
Dr Arnaud *Sztantics,* médecin.

COMMISSION II (Centre de formation d'Esch-sur-Alzette)

Membres effectifs:

Mme Albertine *Flammang,* directrice adjointe
Mme Christiane *Mertens,* ép. *Theisen,* infirmière graduée enseignante
Mme Gabrielle *Wies,* professeur d'enseignement technique
M. Gilles *Evrard,* aspirant-professeur
Mme Brigitte *Pirard,* chargée d'éducation
Mme Marie-Josée *Wolwert,* ép. *Schmitt,* chargée d'éducation
Dr Serge *Meyer,* médecin-spécialiste
Dr Marc *Gleis,* médecin-spécialiste
Mme Monique *Herber,* chargée d'éducation
M. Bertrand *Goergen,* professeur de sciences

Membres suppléants:

M. Nicolas *Berte,* chargé d'éducation
Mme Marie-Anne *Maroldt,* professeur d'enseignement technique
Mme Fernande *Assa* ép. *Schaeffer,* infirmière graduée
Mme Pia *Peiffer,* ép. *Van Dycke,* chargée d'éducation
M. Jacques *Reitz,* professeur d'enseignement technique

COMMISSION III (Centre de formation d'Ettelbruck)

Membres effectifs:

Mme Thérèse *Hoffmann,* ép. *Tesch,* directrice adjointe
Mme Marie-Louise *Bissen,* professeur d'enseignement technique
Mme Maryse *Goedert,* ép. *Hirsch,* professeur d'enseignement technique
Mme Jeanine *Mathias,* ép. *Schmit,* professeur d'enseignement technique
M. Roland *Muller,* chargé d'éducation
M. Mehmed *Ozen,* infirmier gradué enseignant
Mme Patricia *Wauty,* ép. *Derycke,* chargée d'éducation
Dr Chrétien *Jacoby,* médecin spécialiste en neurologie et psychiatrie
Mme Marie-Antoinette *Recken,* ép. *Scheidweiler,* chargée d'éducation
M. Paul *Linster,* professeur
Mme Fernande *Ginter,* professeur d'enseignement technique

Membres suppléants:

Mme Claire *Barthels,* professeur d'enseignement technique
Mme Danièle *Disiviscour,* professeur
Dr Henri *Neuray,* médecin spécialiste en anesthésie
Mme Gisèle *Gillen,* professeur
Mme Maryse *Matiz,* ép. *Bintener,* professeur d'enseignement technique
Mme Josyanne *Barthels,* ép. *Arend,* professeur d'enseignement technique

COMMISSION IV (Centre de formation Luxembourg)

Membres effectifs:

Mme Gerta *Fryns,* directrice adjointe
M. Steve *Ehmann,* chargé d'éducation
M. Jean-Jacques *Grosber,* professeur
Mme Marie-Paule *Ley,* ép. *Schmit,* professeur d'enseignement technique
M. René *Richartz,* chargé d'éducation
Mme Marie-Antoinette *Schweidweiler,* ép. *Recken,* chargée d'éducation
Dr Henri *Schlammes,* médecin
Mme Sajana *Schumacher,* ép. *Decooman,* infirmière enseignante
Mme Jeanny *Stammet,* professeur
Mme Karin *Wagner,* professeur d'enseignement technique.

Membres suppléants:

Mme Marthy-Anne *Becker,* ép. *Bossi,* infirmière enseignante
Mme Cécile *Bellot,* professeur d'enseignement technique
Dr Aduccio *Bellucci,* médecin
M. Nico *Berte,* professeur
Mme Bruna *Del Fabbro,* infirmière enseignante
Mme Véra *Graf,* professeur
Mme Gilberte *Nerden,* professeur d'enseignement technique
Mme Georgette *Tholl,* ép. *Weicherding,* professeur d'enseignement technique.

Art. 4. Les commissions se réuniront sur convocation du commissaire du Gouvernement.

Art. 5. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Un exemplaire en sera expédié à chacun des membres de la commission pour lui servir de titre.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.
Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

Administration pénitentiaire. – Vacances de poste dans la carrière supérieure. – Il est porté à la connaissance des intéressés que l'administration pénitentiaire dispose de deux vacances de poste dans la carrière supérieure de l'attaché de direction.

Lesdits postes seront pourvus de titulaires par voie de recrutement interne.

Administration des Services Techniques de l'Agriculture. – Examen de promotion. – L'administration des services techniques de l'agriculture organisera au cours de la première quinzaine du mois de mai 1998 un examen de promotion dans la carrière de l'ingénieur-technicien.

Administration des Services Techniques de l'Agriculture. – Examen de fin de stage. – L'administration des services techniques de l'agriculture organisera au cours de la deuxième quinzaine du mois de février 1998 un examen de fin de stage dans la carrière de l'expéditionnaire.

Caisse nationale des prestations familiales. – Examens de fin de stage. – La Caisse nationale des prestations familiales procédera au cours du mois de février 1998 à l'examen de fin de stage sanctionnant la formation spéciale des stagiaires dans la carrière du rédacteur.

La Caisse nationale des prestations familiales procédera au cours du mois de février 1998 à un examen de promotion dans la carrière du rédacteur.

Liste des médicaments admis à la vente dans le Grand-Duché de Luxembourg.

(Annexe de l'arrêté ministériel du 13 janvier 1988 publié au Mémorial, Recueil Administratif et Economique, B N° 7 du 8 février 1988, page 260)

103e MODIFICATION (13 AOUT 1997)

A) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT AJOUTES A LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

R	ACULARE	COLL.	5 MG /1 ML	CO	1*1 COLL. 10 ML
RR	ADRIMEDAC	SOL.INJ.	10 MG /5 ML	IV	1*1 FL. 5 ML
RR	ADRIMEDAC	SOL.INJ.	10 MG /5 ML	IV	1*5 FL. 5 ML
RR	ADRIMEDAC	SOL.INJ.	20 MG /10 ML	IV	1*1 FL. 10 ML
RR	ADRIMEDAC	SOL.INJ.	20 MG /10 ML	IV	1*5 FL. 10 ML
RR	ADRIMEDAC	SOL.INJ.	50 MG /25 ML	IV	1*1 FL. 25 ML
RR	ADRIMEDAC	SOL.INJ.	50 MG /25 ML	IV	1*5 FL. 25 ML

RR	ADRIMEDAC	SOL.INJ.	200 MG /100 ML	IV	1*1 FL. 100 ML
RR	ADRIMEDAC	SOL.INJ.	200 MG /100 ML	IV	1*5 FL. 100 ML
RR	AMOXICILLINE-EUROGENERICS	CPR.ENR.	1000 MG	PO	1*8 CPR.
RR	AMOXICILLINE-EUROGENERICS	CPR.ENR.	1000 MG	PO	1*100 CPR.U.D.
P	ANTIGRIPPINE MIDY	CPR.		PO	1*24 CPR.
RR	ARICEPT	CPR.	5 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	ARICEPT	CPR.	5 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
RR	ARICEPT	CPR.	10 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	ARICEPT	CPR.	10 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
R	ATENOLOL-EUROGENERICS	CPR.	25 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	ATENOLOL-EUROGENERICS	CPR.	25 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
R	ATENOLOL-EUROGENERICS	CPR.	25 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
R	ATENOLOL-EUROGENERICS	CPR.	50 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	ATENOLOL-EUROGENERICS	CPR.	50 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
R	ATENOLOL-EUROGENERICS	CPR.	50 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
R	ATENOLOL-EUROGENERICS	CPR.	100 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	ATENOLOL-EUROGENERICS	CPR.	100 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
R	ATENOLOL-EUROGENERICS	CPR.	100 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
R	ATENOLOL/CHLORTALIDONE -EUROGENERICS	CPR.		PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	ATENOLOL/CHLORTALIDONE -EUROGENERICS	CPR.		PO	1*56 CPR.SS BLIST.
R	BSS PLUS ALCON	SOL.		CO	1*6 FL. 240 ML +1*6 FL. 2
R	BSS PLUS ALCON	SOL.		CO	1*6 FL. 480 ML +1*6 FL. 2
R	CONDUCTIL	CPS	120 MG	PO	1*28 CPS LIB.CONTR
R	CONDUCTIL	CPS	120 MG	PO	1*56 CPS LIB.CONTR
R	CONDUCTIL	CPS	180 MG	PO	1*28 CPS LIB.CONTR
R	CONDUCTIL	CPS	180 MG	PO	1*56 CPS LIB.CONTR
R	CONDUCTIL	CPS	240 MG	PO	1*28 CPS LIB.CONTR
R	CONDUCTIL	CPS	240 MG	PO	1*56 CPS LIB.CONTR
RR	CYSTAGON	GELULES	50 MG	PO	1*100 GELULES
RR	CYSTAGON	GELULES	50 MG	PO	1*500 GELULES
RR	CYSTAGON	GELULES	150 MG	PO	1*100 GELULES
RR	CYSTAGON	GELULES	150 MG	PO	1*500 GELULES
RR	DOXYCYCLINE-EUROGENERICS	CPR.	100 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
RR	DOXYCYCLINE-EUROGENERICS	CPR.	200 MG	PO	1*10 CPR.
RR	ELDEPRYL	CPR.	5 MG	PO	1*30 CPR.
RR	ELDEPRYL	CPR.	5 MG	PO	1*60 CPR.
RR	ELDEPRYL	CPR.	5 MG	PO	1*100 CPR.
R	ESTROFEM	CPR.	1 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST
R	ESTROFEM	CPR.	1 MG	PO	3*28 CPR.SS BLIST
RR	FLUROBLASTINE	SOL.INJ.	250 MG /5 ML	IV	1*1 FL. 5 ML
RR	FLUROBLASTINE	SOL.INJ.	1000 MG /20 ML	IV	1*1 FL. 20 ML
R	IMITREX	SUPP.	25 MG	PR	1*2 SUPP.
R	IMITREX	SUPP.	25 MG	PR	1*4 SUPP.
R	IMITREX	SUPP.	25 MG	PR	1*6 SUPP.
R	IMITREX	SUPP.	25 MG	PR	1*12 SUPP.
R	IMITREX	SUPP.	25 MG	PR	1*18 SUPP.
R	INFANRIX HEP B	SUSP.INJ.		IM	1*1 FL.U.D.
R	INFANRIX HEP B	SUSP.INJ.		IM	1*1 SER.
R	INFANRIX HEP B	SUSP.INJ.		IM	1*1 SER. +1*1 AIGUILLE
R	INFANRIX HEP B	SUSP.INJ.		IM	1*10 FL.U.D.
R	INFANRIX HEP B	SUSP.INJ.		IM	1*10 SER.
R	INFANRIX HEP B	SUSP.INJ.		IM	1*10 SER. +1*10 AIGUILLES
R	INFANRIX HEP B	SUSP.INJ.		IM	1*25 FL.U.D.
R	INFANRIX HEP B	SUSP.INJ.		IM	1*25 SER.

R	INFANRIX HEP B	SUSP.INJ.		IM	1*25 SER. +1*25 AIGUILLES
P	LYSOMUCIL	GRAN.	200 MG /1 G	PO	1*20 SACH. 1 G
RR	MAGNEVIST	SOL.INJ.	4,69 G /10 ML	IV	1*1 SER.PREREMPL. 10 ML
RR	MAGNEVIST	SOL.INJ.	4,69 G /10 ML	IV	1*1 SER.PREREMPL. 15 ML
RR	MAGNEVIST	SOL.INJ.	4,69 G /10 ML	IV	1*1 SER.PREREMPL. 20 ML
RR	MAGNEVIST	SOL.INJ.	4,69 G /10 ML	IV	1*1 FL. 30 ML
RR	MAGNEVIST	SOL.INJ.	4,69 G /10 ML	IV	1*1 FL. 100 ML
P	MICROLAX	GEL		PR	1*24 TUBES
RR	NARAMIG	CPR.PELLIC.	2,5 MG	PO	1*2 CPR.SS BLIST.
RR	NARAMIG	CPR.PELLIC.	2,5 MG	PO	1*4 CPR.SS BLIST.
RR	NARAMIG	CPR.PELLIC.	2,5 MG	PO	1*6 CPR.SS BLIST.
P	NEO-KODAN FARBLOS	SOL.		TO	1*1 SOL. 250 ML
P	NEO-KODAN FARBLOS	SOL.		TO	1*1 SOL. 1000 ML
P	NEO-KODAN FARBLOS	SOL.		TO	1*1 SOL. 2000 ML
RR	NEORECORMON	PDRE P.PREP.INJ	50000 UI	SCIV	1*1 FL.MULTID. +1*1 AMP.SO
RR	NEORECORMON	PDRE P.PREP.INJ	100000 UI	SCIV	1*1 FL.MULTID. +1*1 AMP.SO
RR	NEORECORMON SC	PDRE P.PREP.INJ	20000 UI	SCIV	1*1 CARTOUCHE
R	NITRENDIPIN-10-AZUPHARMA	CPR.	10 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	NITRENDIPIN-20-AZUPHARMA	CPR.	20 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	REVASC	PDRE P.PREP.INJ	15 MG	SC	1*2 FL. +1*2 AMP.SOLV.
RR	REVASC	PDRE P.PREP.INJ	15 MG	SC	1*10 FL. +1*10 AMP.SOLV.
RR	RISPERDAL	CPR.PELLIC.	6 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	RISPERDAL	CPR.PELLIC.	8 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	RISPERDAL	SOL.	1 MG /1 ML	PO	1*1 SOL. 100 ML
RR	SALAGEN	CPR.	5 MG	PO	1*21 CPR.SS BLIST.
RR	SALAGEN	CPR.	5 MG	PO	4*21 CPR.SS BLIST.
RR	SERDOLECT	CPR.ENR.	4 MG	PO	1*30 CPR.ENR.
RR	SERDOLECT	CPR.ENR.	12 MG	PO	1*28 CPR.ENR.
RR	SERDOLECT	CPR.ENR.	16 MG	PO	1*28 CPR.ENR.
RR	SERDOLECT	CPR.ENR.	20 MG	PO	1*28 CPR.ENR.
S	SKENAN	GELULES ACT.PRO	10 MG	PO	1*14 GELULES BLIST
S	SKENAN	GELULES ACT.PRO	30 MG	PO	1*14 GELULES BLIST
S	SKENAN	GELULES ACT.PRO	60 MG	PO	1*14 GELULES BLIST
S	SKENAN	GELULES ACT.PRO	100 MG	PO	1*14 GELULES BLIST
R	STAMARIL	PDRE P.PREP.INJ		SC	1*1 FL. +1*1 SER.SOLV. 0,
R	SULAR-10	CPR.LIB.PROL.	10 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	SULAR-20	CPR.LIB.PROL.	20 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	TESLASCAN	SOL.P.PERF.		IV	1*1 FL. 50 ML
RR	TESLASCAN	SOL.P.PERF.		IV	1*10 FL. 50 ML
P	VISADRON	COLL.	0,125 PC	CO	1*15 VIALS MONOD. 0,5 ML
P	VOLTAREN EMULGEL	GEL	1 PC	TO	1*1 GEL 1000 G
P	VOLTAREN EMULGEL	GEL	1 PC	TO	1*10 GEL 50 G
RR	XEFO	CPR.PELLIC.	4 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
RR	XEFO	CPR.PELLIC.	4 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
RR	XEFO	CPR.PELLIC.	4 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
RR	XEFO	CPR.PELLIC.	4 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
RR	XEFO	CPR.PELLIC.	4 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
RR	XEFO	CPR.PELLIC.	4 MG	PO	1*250 CPR.
RR	XEFO	CPR.PELLIC.	8 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
RR	XEFO	CPR.PELLIC.	8 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
RR	XEFO	CPR.PELLIC.	8 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
RR	XEFO	CPR.PELLIC.	8 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
RR	XEFO	CPR.PELLIC.	8 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
RR	XEFO	CPR.PELLIC.	8 MG	PO	1*250 CPR.

RR	ZINNAT-250	GRAN.P.SUSP.	250 MG /5 ML	PO	1*1 GRAN.P.SUSP. 50 ML
RR	ZINNAT-250	GRAN.P.SUSP.	250 MG /5 ML	PO	1*1 GRAN.P.SUSP. 70 ML
RR	ZINNAT-250	GRAN.P.SUSP.	250 MG /5 ML	PO	1*1 GRAN.P.SUSP. 100 ML
RR	ZORAC	GEL	0,05 PC	TO	1*1 GEL 10 G
RR	ZORAC	GEL	0,05 PC	TO	1*1 GEL 15 G
RR	ZORAC	GEL	0,05 PC	TO	1*1 GEL 30 G
RR	ZORAC	GEL	0,05 PC	TO	1*1 GEL 50 G
RR	ZORAC	GEL	0,05 PC	TO	1*1 GEL 60 G
RR	ZORAC	GEL	0,05 PC	TO	1*1 GEL 100 G
RR	ZORAC	GEL	0,1 PC	TO	1*1 GEL 10 G
RR	ZORAC	GEL	0,1 PC	TO	1*1 GEL 15 G
RR	ZORAC	GEL	0,1 PC	TO	1*1 GEL 30 G
RR	ZORAC	GEL	0,1 PC	TO	1*1 GEL 50 G
RR	ZORAC	GEL	0,1 PC	TO	1*1 GEL 60 G
RR	ZORAC	GEL	0,1 PC	TO	1*1 GEL 100 G

C) LES MODIFICATIONS SUIVANTES SONT APPORTEES AU LIBELLE DES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES A USAGE HUMAIN.

R	BSS PLUS ALCON	SOL.		CO	1*6 FL. 240 ML +1*6 FL. 2
		A U L I E U D E			
R	BSS PLUS	SOL.		CO	1*6 FL. 240 ML +1*6 FL. 2
R	BSS PLUS ALCON	SOL.		CO	1*6 FL. 480 ML +1*6 FL. 2
		A U L I E U D E			
R	BSS PLUS	SOL.		CO	1*6 FL. 480 ML +1*6 FL. 2
R	CONDUCTIL	CPS	120 MG	PO	1*28 CPS LIB.CONTR
		A U L I E U D E			
R	DILTIAZEM-XL-120	CPS	120 MG	PO	1*28 CPS LIB.CONTR
R	CONDUCTIL	CPS	120 MG	PO	1*56 CPS LIB.CONTR
		A U L I E U D E			
R	DILTIAZEM-XL-120	CPS	120 MG	PO	1*56 CPS LIB.CONTR
R	CONDUCTIL	CPS	180 MG	PO	1*28 CPS LIB.CONTR
		A U L I E U D E			
R	DILTIAZEM-XL-180	CPS	180 MG	PO	1*28 CPS LIB.CONTR
R	CONDUCTIL	CPS	180 MG	PO	1*56 CPS LIB.CONTR
		A U L I E U D E			
R	DILTIAZEM-XL-180	CPS	180 MG	PO	1*56 CPS LIB.CONTR
R	CONDUCTIL	CPS	240 MG	PO	1*28 CPS LIB.CONTR
		A U L I E U D E			
R	DILTIAZEM-XL-240	CPS	240 MG	PO	1*28 CPS LIB.CONTR
R	CONDUCTIL	CPS	240 MG	PO	1*56 CPS LIB.CONTR
		A U L I E U D E			
R	DILTIAZEM-XL-240	CPS	240 MG	PO	1*56 CPS LIB.CONTR
RR	EFEXOR	CPR.	37,5 MG	PO	1*100 CPR.U.D.
		A U L I E U D E			
RR	EFEXOR	CPR.	37,5 MG	PO	1*56 CPR.U.D.
RR	EFEXOR	CPR.	50 MG	PO	1*100 CPR.U.D.
		A U L I E U D E			
RR	EFEXOR	CPR.	50 MG	PO	1*56 CPR.U.D.
RR	EFEXOR	CPR.	75 MG	PO	1*100 CPR.U.D.
		A U L I E U D E			
RR	EFEXOR	CPR.	75 MG	PO	1*56 CPR.U.D.
RR	ELDEPRYL	CPR.	5 MG	PO	1*30 CPR.
		A U L I E U D E			
RR	ANTIPARKIN	CPR.	5 MG	PO	1*30 CPR.
RR	ELDEPRYL	CPR.	5 MG	PO	1*100 CPR.

		A U L I E U D E			
RR	ANTIPARKIN	CPR.	5 MG	PO	1*100 CPR.
RR	KYBERNIN P 500	PDRE P.PREP.INJ 500 UI		IV	1*1 AMP. +1*1 FIOLE SOLV.
		A U L I E U D E			
RR	KYBERNIN P 500	PDRE P.PREP.INJ 500 UI		IV	1*1 AMP. +1*1 AMP.SOLV. 1
S	SKENAN	GELULES ACT.PRO 10 MG		PO	1*14 GELULES BLIST
		A U L I E U D E			
S	MORPHINE SULFATE LP-ETHYPHARM	GELULES ACT.PRO 10 MG		PO	1*14 GELULES BLIST
S	SKENAN	GELULES ACT.PRO 30 MG		PO	1*14 GELULES BLIST
		A U L I E U D E			
S	MORPHINE SULFATE LP-ETHYPHARM	GELULES ACT.PRO 30 MG		PO	1*14 GELULES BLIST
S	SKENAN	GELULES ACT.PRO 60 MG		PO	1*14 GELULES BLIST
		A U L I E U D E			
S	MORPHINE SULFATE LP-ETHYPHARM	GELULES ACT.PRO 60 MG		PO	1*14 GELULES BLIST
S	SKENAN	GELULES ACT.PRO 100 MG		PO	1*14 GELULES BLIST
		A U L I E U D E			
S	MORPHINE SULFATE LP-ETHYPHARM	GELULES ACT.PRO 100 MG		PO	1*14 GELULES BLIST

D) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT ACTUELLEMENT HORS MARCHE (COMMERCIALISATION INTERROMPUE, MAIS AMM EN VIGUEUR).

RR	AMUKIN	SOL.INJ.	500 MG /2 ML	IMIV	1*25 AMP.
RR	DOMIDORM	CPR.		PO	1*20 CPR.
R	LOSEC	GELULES	20 MG	PO	1*14 GELULES BLIST
RR	SOSTILAR	CPR.	0,5 MG	PO	1*2 CPR.
RR	SOSTILAR	CPR.	0,5 MG	PO	1*8 CPR.
RR	ULTIVA	PDRE P.PREP.INJ 5 MG		IV	1*5 VIALS

E) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT REMIS SUR LE MARCHE.

RR	DAKAR	CPS	30 MG	PO	1*7 CPS SS BLIST.
RR	DIPRIVAN	EM.INJ.	20 MG /1 ML	IV	1*1 SER. 50 ML

F) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT AJOUTES A LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE, MAIS SONT ACTUELLEMENT HORS MARCHE.

RR	NEORECORMON	PDRE P.PREP.INJ 500 UI	SCIV	1*1 FL. +1*1 AMP.SOLV.
RR	NEORECORMON	PDRE P.PREP.INJ 500 UI	SCIV	1*5 FL. +1*5 AMP.SOLV.
RR	NEORECORMON	PDRE P.PREP.INJ 500 UI	SCIV	1*10 FL. +1*10 AMP.SOLV.
RR	NEORECORMON	PDRE P.PREP.INJ 500 UI	SCIV	1*10 FL. +1*10 SER.SOLV.
RR	NEORECORMON	PDRE P.PREP.INJ 1000 UI	SCIV	1*1 FL. +1*1 AMP.SOLV.
RR	NEORECORMON	PDRE P.PREP.INJ 1000 UI	SCIV	1*5 FL. +1*5 AMP.SOLV.
RR	NEORECORMON	PDRE P.PREP.INJ 1000 UI	SCIV	1*10 FL. +1*10 AMP.SOLV.
RR	NEORECORMON	PDRE P.PREP.INJ 1000 UI	SCIV	1*10 FL. +1*10 SER.SOLV.
RR	NEORECORMON	PDRE P.PREP.INJ 2000 UI	SCIV	1*1 FL. +1*1 AMP.SOLV.
RR	NEORECORMON	PDRE P.PREP.INJ 2000 UI	SCIV	1*5 FL. +1*5 AMP.SOLV.
RR	NEORECORMON	PDRE P.PREP.INJ 2000 UI	SCIV	1*10 FL. +1*10 AMP.SOLV.
RR	NEORECORMON	PDRE P.PREP.INJ 2000 UI	SCIV	1*10 FL. +1*10 SER.SOLV.
RR	NEORECORMON	PDRE P.PREP.INJ 5000 UI	SCIV	1*1 FL. +1*1 AMP.SOLV.
RR	NEORECORMON	PDRE P.PREP.INJ 5000 UI	SCIV	1*5 FL. +1*5 AMP.SOLV.
RR	NEORECORMON	PDRE P.PREP.INJ 5000 UI	SCIV	1*10 FL. +1*10 AMP.SOLV.
RR	NEORECORMON	PDRE P.PREP.INJ 5000 UI	SCIV	1*10 FL. +1*10 SER.SOLV.
RR	NEORECORMON	PDRE P.PREP.INJ 10000 UI	SCIV	1*1 FL. +1*1 AMP.SOLV.
RR	NEORECORMON	PDRE P.PREP.INJ 10000 UI	SCIV	1*5 FL. +1*5 AMP.SOLV.
RR	NEORECORMON	PDRE P.PREP.INJ 10000 UI	SCIV	1*5 FL. +1*5 SER.SOLV.

RR	NEORECORMON	PDRE P.PREP.INJ 10000 UI		SCIV	1*10 FL. +1*10 AMP.SOLV.
RR	NEORECORMON SC	PDRE P.PREP.INJ 10000 UI		SCIV	1*1 CARTOUCHE
RR	NEORECORMON SC	PDRE P.PREP.INJ 10000 UI		SCIV	1*3 CARTOUCHES
RR	NEORECORMON SC	PDRE P.PREP.INJ 20000 UI		SCIV	1*3 CARTOUCHES

G) L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE DES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES A USAGE HUMAIN SUIVANTS A ETE SUSPENDUE PAR LE MINISTRE DE LA SANTE.

RR	FENTRATE RETARD	GELULES	60 MG	PO	1*20 GELULES BLIST
RR	ISOMERIDE	GELULES	0,015 G	PO	1*60 GELULES
RR	PONDERAL	CPR.	20 MG	PO	1*100 CPR.
RR	PONDERAL UNICAPS	GELULES	60 MG	PO	1*30 GELULES

Ministère de la Famille. – Centres socio-éducatifs de l'Etat. – Examens. – Il est porté à la connaissance des intéressés que le Ministère de la Famille organisera le 19 janvier 1998 les examens suivants:

– Examen d'admission au stage dans la carrière de l'éducateur gradué,
– Examen d'admission au stage dans la carrière de l'éducateur,
– Examen d'admission au stage dans la carrière de l'éducateur instructeur,
– Examen de fin de stage dans la carrière de l'éducateur,
– Examen de fin de stage dans la carrière du psychologue.

Service central de la statistique et des études économiques. – Examen de fin de stage. – Le Service central de la statistique et des études économiques organisera au courant du mois de février 1998 un examen de fin de stage dans la carrière du chargé d'études.

Indigénat

(Publication prescrite par la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise)

Naturalisations

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur ASCENÇAO PIRES Firmino, né le 27.06.1938 à Nossa Senhora do Rosario/Santo Antao (Cap Vert), demeurant à Schifflange.

Cette naturalisation a été acceptée le 18.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame BEN AHMED Samia, épouse ROSA FRANCISCO Elidio Martinho, née le 12.05.1960 à Pau (France), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 24.09.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur GENSOUS Jason Adam Gerald Olivier, né le 19.06.1975 à Rustington/Sussex (Grande-Bretagne), demeurant à Rollingen/Mersch.

Cette naturalisation a été acceptée le 04.09.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Mersch.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur GUDJONSSON Fridrik, né le 11.04.1945 à Isafjördur (Islande), demeurant à Eisenborn.

Cette naturalisation a été acceptée le 13.08.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Junglinster.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur HODZIC Ibrahim, né le 01.01.1946 à Rujnica (Yougoslavie), demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 17.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur MANGINI Stefano, né le 18.11.1947 à Putignano (Italie), demeurant à Mersch.

Cette naturalisation a été acceptée le 18.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Mersch.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur MAPENGO Serge Philippe, né le 12.03.1971 à Bruxelles (Belgique), demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 05.08.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur MAURY Frédéric Charles Henri, né le 07.01.1967 à Pétange, demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 09.09.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur MAYILRENGAM VENKATARAMAN Varadarajan, né le 09.01.1974 à Devlali (Inde), demeurant à Capellen.

Cette naturalisation a été acceptée le 29.08.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Mamer.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame NGUYEN Thi Huyen, née le 09.10.1975 à Tra Co/Hai Ninh/Quang Ninh (Vietnam), demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 01.08.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur PEREIRA Antonio José, né le 28.10.1967 à Bobadela/Boticas (Portugal), demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 04.08.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame PIAZZI Flora, née le 13.02.1959 à Dudelange, demeurant à Dalheim.

Cette naturalisation a été acceptée le 26.09.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Dalheim.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur PIRES RODRIGUES Fernando, né le 19.10.1958 à Almeirim (Portugal), demeurant à Steinfort.

Cette naturalisation a été acceptée le 26.08.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Steinfort.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame SCHMITT Blandine Elisabeth Mathilde, née le 13.02.1961 à Algrange (France), demeurant à Sandweiler.

Cette naturalisation a été acceptée le 03.09.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Sandweiler.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur SCHREIER Manfred Hans, né le 23.05.1936 à Berlin-Wedding (Allemagne), demeurant à Dahlem.

Cette naturalisation a été acceptée le 14.07.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Garnich.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur TWARDON Joseph Horst Lambert Alexandre Charles, né le 27.09.1953 à Herstal (Belgique), demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 12.09.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur ZITO Angelo, né le 07.06.1953 à Noci (Italie), demeurant à Bettange-sur-Mess.

Cette naturalisation a été acceptée le 18.09.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Dippach.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

—

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur BRIESCH Franz Rudolf, né le 25.11.1935 à Trier (Allemagne), demeurant à Bissen.

Cette naturalisation a été acceptée le 05.08.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Bissen.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame REICHERT Christa Susanna, épouse BRIESCH Franz Rudolf, née le 22.10.1939 à Bernkastel-Kues (Allemagne), demeurant à Bissen.

Cette naturalisation a été acceptée le 05.08.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Bissen.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur DA SILVA DUARTE Manuel Joao, né le 05.10.1968 à Salvaterra de Magos (Portugal), demeurant à Rodange.

Cette naturalisation a été acceptée le 11.09.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de DUARTE Manuel.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame GARCIA GALRICHO Monica Isabel, épouse DA SILVA DUARTE Manuel Joao, née le 17.08.1970 à Salvaterra de Magos (Portugal), demeurant à Rodange.

Cette naturalisation a été acceptée le 11.09.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur FLOR Augusto Filipe, né le 05.08.1949 à Santo Crucifixo/Ribeira Grande (Cap Vert), demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 05.08.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame DOS SANTOS LIMA Maria do Rosario, épouse FLOR Augusto Filipe, née le 21.04.1958 à Madalena/Sao Tomé (Cap Vert), demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 05.08.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur LOPES MOREIRA Alfredo, né le 24.09.1959 à Santa Catarina (Cap Vert), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 15.09.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame SEMEDO MOREIRA Ana Maria, épouse LOPES MOREIRA Alfredo, née le 24.09.1962 à Santa Catarina (Cap Vert), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 15.09.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Santé.

Relevé des maladies transmissibles déclarées pendant le mois de septembre 1997.

Maladies		Cantons													Totaux		
M = Maladie D = Décès		Luxembourg-Ville	Luxbg-campagne	Esch-sur-Alzette	Capellen	Grevenmacher	Remich	Diekirch	Wiltz	Clervaux	Vianden	Mersch	Echternach	Redange	total du mois	total du mois précédent	total de l'année en cours
Fièvre typhoïde	M																
	D																
Fièvre paratyphoïde	M																
	D																
Autres Salmonelloses	M	2		3	1			3	1	1			2	1	14	3	39
	D																
Diphtérie	M																
	D																
Coqueluche	M																
	D																
Scarlatine	M																46
	D																
Brucelloses	M																
	D																
Méningite infectieuse	M			2											2		3
	D																
Dysenterie	M																
	D																
Tbc pulmonaire	M			2											2		20
	D																
Tbc autres organes	M			1				1							2		3
	D																
Tbc pleurale	M																1
	D																
Tbc Primo-infection	M																4
	D																
Rougeoie	M																1
	D																
Paludisme	M															3	5
	D																
Hépatite infectieuse	M	2	16												18	21	180
	D																
Condylome accum.	M																3
Blennoragie	M																2
Syphillis.	M																4
Tétanos	M																
Psittacose	M																
S.I.D.A.	M	1													1	1	5
	D	1													1		3

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 43 **7 novembre 1997**

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 8 septembre 1997 autorisant l'admission de la commune de Reckange-sur-Mess au syndicat intercommunal de l'Ouest pour la conservation de la nature (SICONA).

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la loi du 14 février 1900 concernant la création des syndicats de communes telle qu'elle a été modifiée par la loi du 23 décembre 1958 et par la loi du 29 juillet 1981;

Vu la délibération du conseil communal de la commune de Reckange-sur-Mess en date du 18 décembre 1997 aux termes de laquelle le prédit corps sollicite l'admission de la commune qu'il représente au syndicat intercommunal de l'Ouest pour la conservation de la nature (SICONA) dont la création a été autorisée par arrêté grand-ducal du 3 avril 1989;

Vu les délibérations des conseils communaux des communes de Bertrange, Bettembourg, Clemency, Dippach, Kehlen, Kopstal, Leudelange, Mamer, Mondercange, Pétange et Strassen desquelles il résulte qu'ils sont d'accord avec l'admission de la commune de Reckange-sur-Mess au syndicat intercommunal en question;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Sont approuvées les délibérations prévisées ayant pour objet l'admission de la commune de Reckange-sur-Mess au syndicat intercommunal de l'Ouest pour la conservation de la nature (SICONA)

Art. 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre de l'Intérieur,
Michel Wolter

Château de Berg, le 8 septembre 1997.
Jean

Arrêté grand-ducal du 8 septembre 1997 autorisant l'admission de la commune d'Eschweiler au syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires du nord (S.I.D.E.N.).

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la loi du 14 février 1900 concernant la création des syndicats de communes telle qu'elle a été modifiée par la loi du 23 décembre 1958 et par la loi du 29 juillet 1981;

Vu la délibération du conseil communal de la commune d'Eschweiler en date du 19 décembre 1996 aux termes de laquelle le prédit corps sollicite l'admission de la commune qu'il représente au syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires du nord (SIDEN) dont la création a été autorisée par arrêté grand-ducal du 23 mars 1994;

Vu les délibérations des conseils communaux des communes de Bastendorf, Bettendorf, Bissen, Bourscheid, Colmar-Berg, Diekirch, Ermsdorf, Erpeldange, Ettelbruck, Fouhren, Heffingen, Larochette, Medernach, Nommern, Reisdorf, Schieren et Vianden desquelles il résulte qu'ils sont d'accord avec l'admission de la commune d'Eschweiler au syndicat intercommunal en question;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Sont approuvées les délibérations prévisées ayant pour objet l'admission de la commune d'Eschweiler au syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires du nord (S.I.D.E.N.).

Art. 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre de l'Intérieur,
Michel Wolter

Château de Berg, le 8 septembre 1997.
Jean

Arrêté grand-ducal du 8 septembre 1997 portant modification des statuts du syndicat de communes pour la construction, l'entretien et le fonctionnement d'une école régionale avec centre sportif à Harlange.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la loi du 14 février 1900 concernant la création des syndicats de communes telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi du 23 décembre 1958 et par la loi du 29 juillet 1981;

Vu l'arrêté grand-ducal du 3 mai 1989 autorisant la création d'un syndicat de communes pour la construction, l'entretien et le fonctionnement d'une école régionale avec centre sportif à Harlange;

Vu les délibérations concordantes des conseils communaux de toutes les communes affiliées;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Les modifications des statuts du syndicat de communes pour la construction, l'entretien et le fonctionnement d'une école régionale avec centre sportif à Harlange sont approuvées.

Art. 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre de l'Intérieur,
Michel Wolter

Château de Berg, le 8 septembre 1997.
Jean

ANNEXE

Modifications statutaires du syndicat de communes pour la construction, l'entretien et le fonctionnement d'une école régionale avec centre sportif à Harlange

Les statuts sont remplacés par le texte suivant:

1. Création du syndicat

1.1. La formation du syndicat intercommunal pour la construction, l'entretien et le fonctionnement d'une école régionale avec centre sportif à Harlange a été autorisée par arrêté grand-ducal du 3 mai 1989.

L'adhésion de la commune de Winseler a été autorisée par arrêté grand-ducal du 25 novembre 1996.

1.2. Le syndicat est régi par:

– la loi du 14 février 1900 concernant la création des syndicats de communes, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la suite
– l'arrêté grand-ducal du 3 mai 1989 autorisant la création du syndicat intercommunal pour la construction, l'entretien et le fonctionnement d'une école régionale avec centre sportif à Harlange
– l'arrêté grand-ducal du 25 novembre 1996 relative à l'adhésion de la commune de Winseler
– les présents statuts.

2. Membres

2.1. Conformément à l'arrêté grand-ducal du 3 mai 1989 sont membres du syndicat les communes de Boulaide et du Lac de la Haute-Sûre.

Conformément à l'arrêté grand-ducal du 25.11.1996 est devenue membre la commune de Winseler.

Ces communes sont considérées comme membres-fondatrices.

2.2. Du consentement du comité du syndicat, d'autres membres peuvent entrer au syndicat conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi modifiée du 14 février 1900 et après accomplissement des conditions suivantes, à savoir:

Le membre entrant (commune ou section) assume dans la proprortion qui existe entre le nombre de ses habitants et le nombre des habitants des communes ou sections de communes déjà syndiquées:

a) le cautionnement solidaire des emprunts, prêts et obligations existant au jour de son entrée
b) une participation au capital net (Eigenkapital) d'après le dernier bilan arrêté.

Le comité du syndicat est autorisé à décider que la liquidation de la mise des fonds peut être répartie sur plusieurs années avec les intérêts à fixer par ses soins.

2.3. Un membre du syndicat ne peut sortir du syndicat qu'à la fin d'un exercice et du consentement du comité après un délai de dénonciation d'une année entière, après reconnaissance et accomplissement des conditions ci-après et après approbation grand-ducale.

a) le membre sortant a droit à une part proportionnelle du capital net du syndicat d'après le dernier bilan arrêté, égale à sa part de participation (article 2.4.)
b) il est obligé de payer pendant toute la durée restant à courir jusqu'à la fin du syndicat stipulée et à partir du jour de sa sortie sa part dans la liquidation des amortissements de l'immobilisé et des intérêts d'emprunts ou obligations éventuelles à la caisse du syndicat.

Cette part sera calculée sur la base des amortissements et intérêts d'après le dernier bilan arrêté et dans la proportion de sa participation au syndicat.

2.4. La participation des communes aux obligations du syndicat se fait proportionnellement à la population résidente du dernier recensement général, sauf recours aux dispositions de la loi du 13 mars 1987 portant modification de certains articles de la loi électorale et plus particulièrement de l'article 148 par les communes syndiquées.

2.5. Basée sur la population réelle au 1.7.1996, suivant données reçues au Centre Informatique de l'Etat, cette clef de répartition est actuellement la suivante:

Commune	Population	Taux de participation
Boulaide	643	24.25%
Lac de la Haute-Sûre	1.225	46.19%
Winseler	784	29.56%

2.6. Une nouvelle clef de répartition sera de droit applicable à partir du 1er janvier suivant un recensement général de la population des communes syndiquées, sauf recours aux dispositions de la loi du 13 mars 1987 portant modification de certains articles de la loi électorale par les communes syndiquées au cas où le dernier recensement général est antérieur de plus de cinq ans à la date des élections communales ordinaires, ou à partir du 1er du mois pendant lequel un nouveau membre entre au syndicat conformément aux stipulations de l'article 2.3. ci-dessus.

2.7. La clef de répartition dont question au paragraphe 2.5. ci-dessus est applicable envers tous les membres à partir du 1.1.1997 en ce qui concerne les dépenses d'investissements et à partir du 1.9.1997 aussi en ce qui concerne les frais de fonctionnement.

3. Dénomination

3.1. Le syndicat est dénommé comme suit: «Syndicat de communes pour la construction, l'entretien et le fonctionnement d'une école régionale avec centre sportif à Harlange».

4. Siège

4.1. Le syndicat a son siège dans la commune du Lac de la Haute-Sûre à Bavigne.

5. Objet du syndicat

5.1. Le syndicat a pour objet la création, l'organisation et l'exploitation d'un centre scolaire et sportif à Harlange.

5.2. De cet objet découlent les obligations suivantes:

a) l'acquisition du terrain d'implantation

b) la réalisation des constructions

c) l'acquisition de l'équipement technique et mobilier

d) l'entretien et la réparation des immobilisations indiquées sub a, b et c ci-dessus

e) l'organisation du fonctionnement et la gestion du service dans les installations du centre

f) l'organisation scolaire annuelle

g) l'organisation des transports de ramassage des élèves

Le syndicat peut accomplir tous les actes qui concourent à la réalisation de son objet social.

Les membres du syndicat s'obligent à aider le syndicat dans l'accomplissement des buts syndicaux.

Il leur est expressément défendu d'organiser un service identique ou d'entrer dans un autre syndicat créé aux mêmes fins; sans préjudice de ce qui précède et en attendant, la commune de Winseler est autorisée à organiser l'éducation préscolaire dans sa commune et à ses frais.

6. Administration

6.1. *Le comité*

6.1.1. Le syndicat est administré par un comité dans lequel chaque commune-membre est représentée par trois délégués.

6.1.2. Les bourgmestre de chacune des communes-membres sont de droit membres du comité.

6.1.3. Les autres membres du comité, remplissant les fonctions d'échevin ou de conseiller communal, sont élus au scrutin secret par les conseils communaux des communes intéressées dans les formes établies par les articles 32, 33 et 34 de la loi communale du 13 décembre 1988.

6.1.4. La durée du mandat des membres du comité est de six ans. Toutefois les conseils communaux peuvent révoquer leurs délégués en cours de mandat et les remplacer par d'autres délégués remplissant les conditions prescrites à l'article 6.1.3. ci-dessus.

6.1.5. Le comité est renouvelé tous les six ans après chaque renouvellement des conseils communaux et dans la quinzaine qui suivra l'installation des conseillers nouvellement élus.

6.1.6. En cas de renouvellement intégral du conseil de l'une des communes syndiquées par suite de dissolution ou de démission de tous les membres en exercice, le nouveau conseil procède dans la quinzaine de son installation à la désignation de ses délégués au comité du syndicat.

6.1.7. Les délégués sortants sont rééligibles.

6.1.8. En cas de vacance parmi les délégués par suite de décès, démission ou toute autre cause, le conseil communal pourvoit au remplacement dans le délai d'un mois.

6.1.9. Tout délégué élu en remplacement achève le mandat de celui qu'il remplace.

6.1.10. Si un conseil, après une mise en demeure du Ministre de l'Intérieur ou du Commissaire de district, néglige ou refuse de nommer les délégués, le bourgmestre et l'échevin premier en rang et l'échevin deuxième en rang représentent la commune dans le comité du syndicat. En cas d'empêchement d'un ou de plusieurs de ces membres ils sont remplacés conformément à l'article 42 de la loi communale du 13 décembre 1988.

6.1.11. Conformément à l'article 27 de la loi communale du 13 décembre 1988, des jetons de présence peuvent sous l'approbation du Ministre de l'Intérieur, être accordés aux membres du comité pour l'assistance aux séances du comité et à celles de ses commissions.

6.1.12. Les membres du comité ont encore droit à des frais de route à fixer par le comité sous l'approbation du Ministre de l'Intérieur.

6.1.13. Le comité est chargé de prendre les mesures propres à remplir les obligations du syndicat.

Il gère la fortune syndicale et peut en disposer pour assumer la mission qui lui est confiée.

Il est tenu de gérer les affaires du syndicat dans l'intérêt des communes syndiquées.

6.1.14. Sans préjudice des dispositions inscrites à l'article 6.2.2. ci-dessous, les affaires suivantes sont notamment soumises à la décision du comité:

a) l'élection du président et des membres du bureau

b) la désignation et la révocation du secrétaire, du receveur et de tout autre personnel administratif et technique, la fixation du statut dudit personnel et de sa rémunération

c) la fixation des jetons de présence et des frais de route des membres du comité

d) l'élaboration du règlement d'ordre intérieur

e) l'élaboration du règlement d'utilisation des installations et équipements sportifs

f) la fixation des tarifs et redevances pour l'utilisation des installations et équipements du syndicat

g) l'acceptation de dons et legs

h) l'approbation du budget et des autorisations spéciales de crédit

i) l'approbation des comptes

j) l'établissement des relevés fixant la contribution des membres aux charges et pertes du syndicat et leur participation aux recettes et bénéfices

k) l'acquisition, la vente et l'entretien des biens immobiliers et mobiliers

l) la modification des statuts

m) la dissolution du syndicat.

6.2. *Le bureau*

6.2.1. Chaque commune est représentée au bureau par un membre. Le bureau se compose de trois membres, dont un président et deux vice-présidents dont le dernier nommé remplit aussi les fonctions de secrétaire du bureau.

6.2.2. Le comité peut renvoyer au bureau le règlement de certaines affaires et lui conférer à cet effet une délégation dont il fixe les limites.

6.2.3. Le bureau rend compte de ses travaux au comité au moins une fois par semestre.

6.3. *Le président*

6.3.1. Le pésident convoque les réunions du comité et du bureau.

6.3.2. Il prépare les décisions du comité et se charge de leur exécution.

6.3.3. Le président représente le syndicat en justice et dans tous les actes de la vie civile.

6.3.4. Il est chargé de la surveillance des affaires courantes, de l'ordonnancement des dépenses décidées par le comité ou le bureau et de la suveillance de la comptabilité.

6.3.5. Lorsque lors d'une séance du comité il y a partage de voix sur un point de l'ordre du jour discuté, l'objet en discussion est reporté à l'ordre du jour de la séance suivante; au même cas de partage de voix dans cette seconde séance le président ou son remplaçant a voix prépondante.

6.3.6. En cas d'empêchement, le président délègue le vice-président pour le remplacer.

6.4. *Le personnel*

6.4.1. Le comité peut engager du personnel administratif et technique suivant les besoins du syndicat.

6.4.2. Les travaux du secrétariat et ceux de la recette sont nettement séparés. Le secrétaire et le receveur du syndicat sont nommés par le comité, sous l'appropbation du Ministre de l'Intérieur.

L'engagement et la fixation du statut et de la rémunération des agents visés ci-dessus sont soumis à l'approbation du Ministre de l'Intérieur.

6.4.3. Le comité du syndicat pourvoit à l'engagement du personnel auxiliaire qui comprend notamment le concierge, les femmes de charge, les chauffeurs de voitures assurant le transport scolaire, les moniteurs et les chargés de cours. Leurs traitements et salaires sont réglés d'après les dispositions légales en vigueur.

6.5. *Gestion administrative*

6.5.1. Le comité se réunit sur la convocation de son président aussi souvent que l'exigent les affaires comprises dans les attributions du syndicat, mais au mois deux fois par an.

6.5.2. Le président est obligé de convoquer le comité, soit sur l'invitation du Ministre de l'Intérieur, soit sur celle du Commissaire de district de Diekirch, soit à la demande de la moitié au moins des membres du comité.

6.5.3. La convocation se fait par écrit et à domicile au moins cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Elle mentionne le lieu, le jour et l'heure de la réunion et en contient l'ordre du jour. En cas d'urgence, le délai de convocation peut être réduit jusqu'à un jour franc par le président qui en indiquera le motif dans l'invitation.

6.5.4. La réunion du comité est présidée par le président, ou à défaut par un des vice-présidents suivant l'ordre de nomination. Lorsque l'assemblée est convoquée à la demande du Ministre de l'Intérieur ou du Commissaire de district de Diekirch, la séance est présidée et dirigée par celui qui a provoqué la convocation. Le Ministre de l'Intérieur et le Commissaire de district de Diekirch ont entrée dans le comité. Ils sont toujours entendus quand ils le demandent. En cas d'urgence et à titre exceptionnel ils peuvent se faire représenter par un délégué.

6.5.5. Le comité ne peut prendre de résolution que si la majorité de ses membres en fonction est présente. Il décide à la majorité des suffrages.

6.5.6. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

6.5.7. Les deuxième et troisième convocations se font conformément aux règles prescrites à l'alinéa ci-dessus, et il est fait mention si c'est pour la deuxième ou la troisième fois que la convocation a lieu.

6.5.8. Les votes ont lieu conformément aux articles 19, 32, 33 et 34 de la loi communale du 13 décembre 1988.

6.5.9. Les délibérations du comité et du bureau sont rédigées par le secrétaire, inscrites sur un registre coté et paraphé par le président; elles sont signées par tous les membres présents, soit immédiatement soit le lendemain au plus tard, sans qu'il puisse en être délivré expédition avant les signatures de la majorité.

6.5.10. Les délibérations du comité et du bureau sont rédigées par écrit dans les formes prévues par l'article 26 de la loi communale du 13 décembre 1988 pour les délibérations des conseils communaux. Les expéditions sont signées par le

président ou celui qui le remplace et contresignées par le secrétaire; elles énoncent les noms de tous les membres qui ont concouru à la délibération.

6.5.11. Les conseillers communaux des communes syndiquées sont autorisés à prendre connaissance des procès-verbaux des séances du comité. Il leur est loisible de formuler des observations, qui sont alors inscrites à l'ordre du jour de la prochaine séance du comité.

6.5.12. Les séances du comité et du bureau ne sont pas publiques.

6.6. *Les organes de surveillance*

6.6.1. La surveillance du syndicat, notamment les actes portant approbation des budget et comptes est exercée par le Ministre de l'Intérieur et le Commissaire de district de Diekirch. Elle s'exerce de la manière prévue pour la surveillance de la gestion des communes, sans préjudice des dispositions contraires inscrites à la loi modifiée et complétée du 14 février 1900 concernant la création des syndicats de communes.

6.6.2. Les décisions du comité et du bureau sont soumises, comme celles des conseils communaux, à l'approbation de l'autorité supérieure pour autant que cette approbation est requise.

6.6.3. En général, les dispositions réglant les droits et obligations du collège des bourgmestre et échevins sont applicables au président ou à son remplaçant, celles réglant les droits du conseil communal sont applicables au comité et au bureau.

7. Gestion comptable et financière

7.1. La comptabilité du syndicat comprend le budget, la comptabilité proprement dite et le compte de fin d'annnée.

7.2. Les règles de la comptabilité des communes s'appliquent à la comptabilité du syndicat, sous réserve des adaptations et modifications prévues aux articles 171, 172 et 173 de la loi communale du 13 décembre 1988.

7.3. Le receveur est chargé seul et sous sa responsabilité personnelle d'effectuer les recettes et de liquider les dépenses.

7.4. Le budget du syndicat pourvoit aux dépenses de création et d'entretien des installations et équipements pour lesquels le syndicat a été constitué.

7.5. Les recettes du budget comprennent notamment:

a) la contribution des communes associées

b) les sommes que le syndicat reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en charge d'un service rendu

c) les subventions de l'Etat

d) les produits des dons et legs

e) les revenus des capitaux

7.6. Copie du budget et du compte annuel de fin d'exercice du syndicat sont signifiées chaque année aux conseils communaux des communes syndiquées.

8. Patrimoine du syndicat

8.1. Le comité du syndicat peut contracter, sous la caution solidaire des communes syndiquées, des emprunts pour réaliser le centre scolaire avec salle sportive. Il peut se faire ouvrir un crédit en compte-courant pour faire face aux dépenses courantes.

8.2. Le syndicat demande à la fin de chaque exercice de la part des communes-membres une contribution annuelle à fixer d'après la clef de répartition prévue aux articles 2.4.-2.6. et selon le déficit existant à la fin de l'exercice en question.

9. Obligations et droits des membres syndiqués – Stipulations particulières

9.1. Le personnel enseignant est nommé par les administrations communales respectives dans les formes établies par l'article 37 de la loi scolaire du 10 août 1912.

9.2. Lors de la mise en service du centre scolaire et sportif, la commune de Boulaide dispose de 3 personnes enseignantes (2 au primaire, 1 au préscolaire) et la commune du Lac de la Haute-Sûre de 5 personnes enseignantes (4 au primaire et 1 au préscolaire); en cours d'années la commune de Boulaide a procédé à la nomination d'une personne enseignante au primaire et la commune du Lac de la Haute-Sûre a procédé à la nomination d'une personne enseignante au primaire; il incombe à la commune du Lac de la Haute-Sûre de nommer le personnel surnuméraire suivant les besoins; les besoins en effectifs de personnel enseignant supplémentaire tant au préscolaire qu'au primaire sont nommés par la commune de Winseler. Si un membre du personnel enseignant quitte son poste, il est procédé à son remplacement par la commune qui l'avait nommé.

9.3. Des chargés de cours ou chargés de direction (postes provisoires) sont nommés par la commune du Lac de la Haute-Sûre.

10. Changement des statuts

10.1. Les statuts peuvent être modifiés à la demande du comité ou d'une commune syndiquée. La modification ne sera adoptée que si toutes les communes-membres y donnent leur adhésion.

10.2. Les décisions prises en vertu de l'alinéa précédent sont soumises à l'approbation de l'autorité supérieure compétente.

11. Entrée en vigueur

11.1. L'entrée en vigueur des statuts est fixée au jour de leur approbation par l'autorité supérieure.

Arrêté ministériel du 20 octobre 1997 autorisant la «Bayerische Landesbank International S.A.» à se faire consentir des gages sur fonds de commerce.

Le Ministre des Finances,

Vu la requête présentée par la «Bayerische Landesbank International S.A.» par laquelle cette société demande à être agréée au Grand-Duché de Luxembourg pour se voir consentir des gages sur fonds de commerce;

Vu l'article 12 de l'arrêté grand-ducal du 27 mai 1937 portant réglementation de la mise en gage du fonds de commerce, tel que modifié par l'article V (3) de la loi du 21 décembre 1994 modifiant certaines dispositions légales relatives au transfert de créances et au gage;

Arrête:

Art. 1er. La «Bayerische Landesbank International S.A.» est autorisée à se faire consentir des gages sur fonds de commerce sous les conditions mentionnées à l'article 2.

Art. 2. a) Le taux d'intérêt des opérations en devises ne pourra dépasser les taux usuels du marché pratiqués pour des opérations du même genre.

b) Le taux d'intérêt des opérations en FLUX et en FB ne pourra dépasser le taux de l'intérêt légal fixé annuellement par un règlement grand-ducal. La commission éventuelle qui ne peut en aucun cas être renouvelée, ne peut être supérieure à 1/2%.

c) Il est interdit d'aggraver la situation du débiteur par l'insertion d'une clause pénale dans le contrat de prêt pour le cas de retard du remboursement du capital ou du paiement des intérêts.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial, Recueil Administratif et Economique.

Luxembourg, le 20 octobre 1997.

Le Ministre des Finances,
Jean-Claude Juncker

Administration de l'Aéroport. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 9 septembre 1997, Messieurs Marc *Lanners* et Guy *Thill,* chefs de bureau techniques adjoints à l'Administration de l'Aéroport de Luxembourg, ont été nommés aux fonctions de chefs de bureau techniques à la même administration.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines

Caisse des Consignations

AVIS

En exécution de l'alinéa 3 de l'article 3 de l'arrêté grand-ducal du 9 juillet 1945, portant modification de la législation sur la Caisse des Consignations, les ayants droit ci-après sont avisés de la déchéance au bénéfice du Trésor du droit au remboursement des sommes consignées à leur profit auprès de la Caisse des Consignations à Luxembourg.

Date de la consignation	**Nom, qualité et adresse de l'ayant droit**	**Date de la déchéance**
25.4.1968	les créanciers de la faillite FERRARI S.A., ci-avant à F-Longwy, 44, av. de la Paix	25.4.1998
23.2.1968	les créanciers de la faillite COMIN S.à r.l., ci-avant à Bridel	23.2.1998
19.1.1968	SALION Christos, ci-avant artiste à Athènes, act. s.d.c.	19.1.1998
19.1.1968	BACK Sylvie, née à Messancy le 3.7.1948, ci-avant à Namur	19.1.1998
1.2.1968	ELLNER Erwin, ci-avant bâtelier à D-Wincheringen	1.2.1998
8.3.1968	les héritiers de ROLLING Bernard, né le 24.12.1888 à Diekirch, décédé le 4.1.1968 au Centre du Rham	8.3.1998
8.3.1968	les héritiers de LAMBERT Henri, né le 28.9.1894 à Hussigny, décédé le 19.12.1967 au Centre du Rham	8.3.1998
8.3.1968	les héritiers de WEILAND Joseph, né le 22.6.1889 à Kiefersfelden, décédé le 19.12.1967 au Centre du Rham	8.3.1998
27.3.1968	les héritiers de WATRY Frédéric, né le 2.5.1905 à Dudelange, décédé le 30.1.1968 à Helmsange	27.3.1998
28.3.1968	BUFFONE Francesco, ci-avant à Luxembourg, 10, rue Aldringen	28.3.1998

28.3.1968	MULLER Pierre, ci-avant boucher à Clemency	28.3.1998
2.5.1968	les héritiers de KONSBRUCK Joseph, né le 1.1.1901 à Maizières, décédé le 8.3.1968 au Centre du Rham	2.5.1998
9.5.1968	les propriétaires inconnus des voitures suivantes vendues publiquement: - Vauxhall 47292 (L) - VW 261-Z-812 (D) - VW JG-1224 (NL) - Morris WXR 765 (GB)	9.5.1998
21.5.1968	DOVER Marcus, RYLAND Robert, SENG Paul, ci-avant US-Army	21.5.1998
28.5.1968	WRIGHT Stanley, ci-avant US-Air Force à Bitbourg	28.5.1998
6.6.1968	AUTAIR Intern. Airways Ltd., GB-Luton Airport	6.6.1998
26.6.1968	les héritiers de MELCHIOR Emile, ci-avant commerçant à Leudelange, décédé le 13.5.1967	26.6.1998
3.7.1968	les héritiers de MAJERUS Emile, né le 11.3.1891 à Vianden, décédé le 23.5.1968 au Centre du Rham	3.7.1998
22.7.1968	SEBRING Charles, D-Königsstein JEKEL Fernand, F-Metz JANSEN Conrad, NL-Rotterdam MARTIN Jerry, D-Spangdahlem, tous act. s.d.c.	22.7.1998
6.8.1968	POULAIN Jean, F-Monchecourt, act. s.d.c.	6.8.1998
6.9.1968	INTERNATIONAL AIR BAHAMA, ci-avant à Luxembourg, 25, av. de la Liberté	6.9.1998
2.10.1968	les héritiers de SCHROEDER Jean, né le 2.5.1907 à Obercorn, décédé le 30.8.1968 au Centre du Rham	2.10.1998
2.10.1968	les ayants-droit de la succession vacante MUTTINI-ROMAN Marie, née à Esch/Alzette le 19.4.1907, y décédée le 16.1.1968	2.10.1998
3.10.1968	les propriétaires inconnus de 3 voitures abandonnées, vendues par la gendarmerie: - Ford Taunus SZ 486 (B) - VW sans no d'imm. - VW 660 Z 241	3.10.1998
29.10.1968	idem: moto BMW 245 ccm, année 1954	29.10.1998
25.11.1968	idem: voiture BMW 550-Z-289	25.11.1998
14.10.1968	SERTODOULOS Nicolas, ci-avant décorateur à St.Petersbourg (USA)	14.10.1998
5.12.1968	les créanciers de la faillite de STEINES Fernand, ci-avant agent immobilier à Luxembourg, 10, rue Beck	5.12.1998
25.10.1968	les ayants-droit de la succession vacante de TCHEKMAREFF Jean, décédé à Mertert le 19.8.1967	25.10.1998
10.12.1968	PLUMBLEY James, ci-avant Air-Base à Bitbourg, act. s.d.c.	10.12.1998
6.12.1968	MONTANARO Pascale, ci-avant à Luxembourg, 45, av. Michel Rodange, act. s.d.c.	6.12.1998

Luxembourg, le 19 septembre 1997.

Le Directeur
de l'Enregistrement et des Domaines,
Paul Bleser

Armée. – Nominations. – Par arrêtés grand-ducaux du 8 septembre 1997, les lieutenants en premier de l'armée Yvon *Kries* et Steve *Thull* ont été nommés au grade de capitaine dans le cadre des officiers de carrière de l'armée proprement dite à partir du 1er octobre 1997.

Collège médical. – Démission. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 23 mai 1997 démission honorable de ses fonctions de président du Collège médical a été accordée à M. le Dr Georges *Arnold.*

Par arrêté grand-ducal du 23 mai 1997 M. le Dr Paul *Rollmann* a été nommé président du Collège médical.

Comité directeur du Fonds pour le logement à coût modéré. – Nomination. – Par arrêté ministérel du 18 septembre 1997, Monsieur Claude *Wiseler,* Conseiller de Gouvernement 1ère classe, a été nommé membre du Comité directeur du Fonds pour le logement à coût modéré, en remplacement de Monsieur Claude *Frieseisen,* Premier Conseiller de Gouvernement, démissionnaire.

Consulats. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 9 septembre 1997, Monsieur Werner *Gegenbauer* a été nommé Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Berlin, pour une période renouvelable de cinq ans, avec juridiction sur les «Länder Berlin und Brandenburg».

Par arrêté grand-ducal du 16 septembre 1997, Monsieur Istvan *Horvath* a été nommé Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Budapest, pour une période renouvelable de cinq ans, avec juridiction sur la République de Hongrie.

Consulats. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 25 septembre 1997, Monsieur Victor N. *Veniaminov* a été nommé Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Saint-Pétersbourg, pour une période renouvelable de cinq ans, avec juridiction sur la région de Saint-Pétersbourg.

Education Nationale. – Examen concours. – Le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle organisera au cours du mois de décembre 1997 un examen concours pour l'admission au stage de bibliothécaire-documentaliste.

Formation des Adultes. – Nomination. Par arrêté ministériel du 20 septembre 1997, Monsieur Frank *Colabianchi*, instituteur du régime préparatoire au Lycée Classique de Diekirch, annexe Mersch, a été nommé délégué à la formation des adultes à partir de l'année scolaire 1997/98.

Institut national des sports. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 30 septembre 1997, Monsieur Guy *Wirtz,* rédacteur à l'Institut national des sports a été nommé chef de bureau adjoint à la même administration.

Magistrature. – Démission. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 9 juillet 1997, démission honorable de ses fonctions de Procureur général d'Etat adjoint a été accordée à M. Emile *Penning* à partir du 1er août 1997 pour faire valoir ses droits à la pension.

Par le même arrêté grand-ducal le titre honorifique de ses fonctions a été accordé à M. Emile *Penning.*

Par arrêté grand-ducal du 3 février 1997, M. Paul *Geisen,* vice-président au tribunal d'arrondissement de Diekirch, a été nommé juge de paix-directeur à la justice de paix de Diekirch.

Par arrêté grand-ducal du 14 avril 1997,

– M. Charles *Neu,* juge de paix à Diekirch, a été nommé vice-président au tribunal d'arrondissement de Diekirch

– M. Gilbert *Hoffmann,* juge des tutelles au tribunal d'arrondissement de Diekirch, a été nommé juge de paix à Diekirch.

Par arrêté grand-ducal du 2 juin 1997, M. Jean-Paul *Frising,* vice-président au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommé procureur d'Etat adjoint au parquet de Luxembourg.

Par arrêté grand-ducal du 9 juin 1997, Mme Marie-Thérèse *Schmitz,* juge au tribunal d'arrondissement de Diekirch, a été nommée juge des tutelles au tribunal d'arrondissement de Diekirch.

Par arrêté grand-ducal du 1er juillet 1997,

– Mme Marie-Paule *Bisdorff,* juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommée premier substitut au parquet de Diekirch

– Mme Michèle *Krier,* juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommée juge au tribunal d'arrondissement de Diekirch

– Mme Christiane *Schroeder,* premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommée juge de paix à Diekirch.

Par arrêté grand-ducal du 7 juillet 1997,

– Mme Françoise *Mangeot,* vice-président au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommée conseiller à la Cour d'appel

– M. Jean *Engels,* substitut du Procureur d'Etat à Luxembourg, a été nommé premier substitut du Procureur d'Etat à Luxembourg

– M. Jean-Paul *Hoffmann,* juge de paix à Luxembourg en congé spécial, a été autorisé à porter le titre de vice-président au tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

Par arrêté grand-ducal du 7 juillet 1997, avec effet au 1er août 1997,

– M. Jean-Pierre *Klopp,* premier avocat général, a été nommé Procureur général d'Etat adjoint

– M. Claude *Nicolay,* avocat général, a été nommé premier avocat général

– M. Georges *Wivenes,* conseiller à la Cour d'appel, a été nommé avocat général.

Par arrêté grand-ducal du 7 juillet 1997, avec effet au 15 septembre 1997,

– Mme Carine *Flammang,* premier substitut du Procureur d'Etat à Luxembourg, a été nommée premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg

– Mme Sylvie *Conter,* juge au tribunal d'arrondissement de Diekirch, a été nommée juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg

– Le rang de juge a été conféré à Mme Pascale *Dumong,* substitut auprès du Parquet Général à Luxembourg

– Mme Anick *Wolff,* substitut du Procureur d'Etat à Luxembourg, a été nommée juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

Par arrêté grand-ducal du 19 juillet 1997,

– Mme Odette *Pauly,* juge de paix à Luxembourg, a été nommée vice-président au tribunal d'arrondissement de Luxembourg

– M. Pierre *Calmes,* juge de paix à Luxembourg, a été nommé vice-président au tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

Par arrêté grand-ducal du 1er août 1997, avec effet au 16 septembre 1997,

– M. Pierre *Schmit,* avocat général, a été nommé premier avocat général

– Mme Eliane *Zimmer,* vice-président au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommée avocat général

– Mme Marianne *Harles,* premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommée juge de paix à Luxembourg

– Mme Danielle *Schweitzer,* premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommée juge de paix à Luxembourg

– Mme Marie-Jeanne *Kappweiler,* substitut au parquet de Luxembourg, a été nommée premier substitut auprès du même parquet

– Mme Pascale *Dumong,* substitut auprès du Parquet général, a été nommée juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg

– Le rang de juge a été conféré à Mme Françoise *Rosen,* substitut auprès du Parquet de Luxembourg

– Le rang de juge a été conféré à Mme Simone *Pelles,* substitut auprès du Parquet de Diekirch

– Mme Paulette *Steil,* attaché de justice, a été nommée substitut au Parquet de Luxembourg et le rang de juge lui a été conféré

– M. Albert *Mangen,* attaché de justice, a été nommé substitut au Parquet de Luxembourg et le rang de juge lui a été conféré

– M. Jean-Jacques *Dolar,* attaché de justice, a été nommé substitut au Parquet de Luxembourg et le rang de juge lui a été conféré

– Mme Claudine *de la Hamette,* attaché de justice, a été nommée juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg

– Mme Monique *Schmit,* attaché de justice, a été nommée juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg

– Mme Béatrice *Kieffer,* attaché de justice, a été nommée juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg

– Mme Marie-Louise *Theis,* attaché de justice, a été nommée juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg

– M. Jacques *Castel,* attaché de justice, a été nommé substitut auprès du Parquet de Luxembourg et le rang de juge lui a été conféré

– Mme Chantal *Glod,* attaché de justice, a été nommée juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg

– Mme Martine *Wilmes,* attaché de justice, a été nommée juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

Par arrêté grand-ducal du 8 septembre 1997, Mme Alexandra *Huberty,* juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommée juge des tutelles au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, avec effet au 18 septembre 1997.

Ministère de la Force Publique. – Vacance de poste. – Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un poste de la carrière supérieure de l'attaché de Gouvernement est vacant auprès du Ministère de la Force Publique. Le poste en question sera pourvu d'un titulaire par voie de recrutement interne.

Remembrement des biens ruraux.

–

Projet de remembrement de Burmerange

CLASSIFICATION DES TERRES

Avis de dépôt des documents de l'enquête

(Publication prescrite par l'article 26 de la loi du 25 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux)

Les propriétaires, nu-propriétaires et usufruitiers de terrains, situés dans le périmètre provisoire de remembrement légal dont l'exécution a été décrétée par l'arrêté grand-ducal du 21 mars 1997 sont informés que les documents de

l'enquête sur le classement et l'estimation des terres, prévus à l'art. 26 de la loi du 25 mai 1964, sont déposés au secrétariat communal à Burmerange pendant 30 jours, à partir du 10 novembre 1997 jusqu'au 9 décembre 1997 inclusivement.

Pendant ce délai, les intéressés sont admis à prendre sur place, et aux heures d'ouverture du secrétariat communal, connaissance des documents déposés.

Le secrétariat communal de Burmerange est ouvert: du lundi au vendredi de 8.00 à 12.00 heures, et le mercredi de 8.00 à 12.00 et de 14.00 à 18.00 heures.

Pendant le délai sus-mentionné, les intéressés peuvent présenter leurs réclamations et observations sous l'une des formes suivantes:

a) par inscription signée par le déclarant dans un registre déposé au secrétariat communal à Burmerange,
b) par lettre recommandée au président de l'Office national du remembrement, boîte postale 664, L-2016 Luxembourg,
c) par déclaration orale au président de l'Office national du remembrement ou à ses délégués qui siègent au secrétariat de la commune de Burmerange aux dates suivantes:
lundi le 24, mardi le 25 et mercredi le 26 novembre 1997, chaque fois de 8.30 à 12.00 et de 13.30 à 16.00 heures.

Les tiers intéressés sont informés que les droits et actions réels grevant des parcelles comprises dans le périmètre sont transférés de plein droit, conformément aux articles 36, 37, 38 et 39 de la susdite loi, sur les nouvelles parcelles attribuées aux propriétaires en échange de celles qui leur appartenaient.

Luxembourg, le 6 novembre 1997.
Le Président de l'O.N.R.,
Charles KONNEN

Société Nationale de Crédit et d'Investissement (S.N.C.I.). – Nominations. – Par arrêté du Gouvernement en Conseil du 18 septembre 1997, ont été nommés membres du Conseil d'administration de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement (S.N.C.I.) pour une durée de 5 ans à partir du 1er octobre 1997:

MM. Armand *Berchem,* Administrateur délégué de la Fiduciaire des PME et de la Mutualité d'Aide aux Artisans,
John *Castegnaro,* Président du OGB-L,
Joseph *Daleiden,* Secrétaire Général de la CGFP,
Paul *Ensch,* Directeur de la Chambre des Métiers,
Marc *Faber,* Conseiller aux PME à la Chambre de Commerce,
Paul *Hippert,* Directeur de la Chambre de Commerce,
Yves *Mersch,* Directeur du Trésor,
René *Merten,* Président de la FEP-FIT,
Jean-Marie *Mousel,* Directeur de l'Administration de l'Emploi,
Georges *Schmit,* Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Economie,
Nicolas *Schmit,* Directeur des Relations Economiques Internationales et de la Coopération au Ministère des Affaires Etrangères,
Robert *Weber,* Président national du LCGB.

Par arrêté grand-ducal du 11 octobre 1997 Monsieur Georges *Schmit,* Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Economie, a été nommé Président du Conseil d'Administration de la S.N.C.I.

Service National de la Protection Civile. – Démission. – Par arrêté ministériel du 8 septembre 1997, démission honorable de ses fonctions d'instructeur en chef adjoint en matière de secourisme de la protection civile a été accordée sur sa demande à Monsieur Arsène *Stracks* de Rodange. Le titre honorifique de ses fonctions exercées à la protection civile en tant qu'instructeur en chef en matière de secourisme a été conféré à Monsieur Arsène *Stracks.*

Tableau des banques établies au Luxembourg conformément à la loi modifiée du 5 avril 1993.

–

COMPLEMENT n° 3

Il y a lieu de **retirer** au tableau des banques arrêté au 31 décembre 1996 et publié au Mémorial B n° 16 du 9 avril 1997 sous:

I. Banques autorisées à exercer leur activité en application de l'article 2 de la loi modifiée du 5 avril 1993.

B. Sociétés anonymes de droit luxembourgeois:

– Christiania Bank Luxembourg S.A., 16, avenue Pasteur, B.P. 544, L-2015 Luxembourg

–

Il y a lieu de **modifier** au tableau des banques arrêté au 31 décembre 1996 et publié au Mémorial B n° 16 du 9 avril 1997 sous:

I. Banques autorisées à exercer leur activité en application de l'article 2 de la loi modifiée du 5 avril 1993.

B. Sociétés anonymes de droit luxembourgeois:

* *La dénomination des établissements suivants:*

– Banco Bamerindus do Brasil à Luxembourg S.A.
en
Banca Itaù Europa Luxembourg S.A.

– Banque de Dépôts (Luxembourg) S.A.
en
EFG Private Bank (Luxembourg) S.A.

– Banque Indosuez Luxembourg S.A.
en
Crédit Agricole Indosuez Luxembourg S.A.

– Crédit National (Luxembourg) S.A.
en
Natexis Banque (Luxembourg) S.A.

* *L'adresse des établissements suivants:*

– Bankgesellschaft Berlin International S.A., 60, Grand-Rue, B.P. 71, L-2010 Luxembourg
en
Bankgesellschaft Berlin International S.A., 30, boulevard Royal, B.P. 71, L-2010 Luxembourg

– Europäische Hypothekenbank S.A., 25C, boulevard Royal, B.P. 911, L-2019 Luxembourg
en
Europäische Hypothekenbank S.A., 2, boulevard Konrad Adenauer, B.P. 911, L-2019 Luxembourg

IV. Succursales d'établissements de crédit d'origine communautaire établies au Luxembourg sur base de l'article 33 de la loi modifiée du 5 avril 1993:

* *L'adresse des établissements suivants:*

– Banco Itaù Europa S.A., Lisboa,
succursale de Luxembourg: 7-11, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg
en
Banco Itaù Europa S.A., Lisboa
succursale de Luxembourg: 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

– LandesBank Berlin - Girozentrale, Berlin
succursale de Luxembourg: 29, avenue de la Porte-Neuve, B.P. 779, L-2017 Luxembourg
en
LandesBank Berlin - Girozentrale, Berlin
succursale de Luxembourg: 30, boulevard Royal, B.P. 779, L-2017 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 septembre 1997.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 44 12 novembre 1997

Sommaire

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Promotion 1997

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Promotion 1997

Ordre de la Couronne de chêne

Grand Officier

MM. DIEDERICH Gaston Jean, Conseiller d'Etat, Bereldange;

EVERLING Roger, Procureur Général d'Etat, Bertrange;

MAYER Charles-Léon, Directeur adjoint des CFL, Esch-sur-Alzette; MERTZ Paul Michel, Ambassadeur à Paris, Luxembourg;

PESCH Fernand, Administrateur général au gouvernement, Mamer;

Commandeur

MM. BAUER Ferdinand, Directeur du Lycée classique d'Echternach, Luxembourg; BOUR Jean, Procureur d'Etat à Diekirch, Diekirch;

DECKER Marcel, Directeur adjoint de l'administration des eaux et forêts, Mamer;

GEHLEN Pierre, Président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, Luxembourg; GLAESENER Roger Michel, Médecin-généraliste, Luxembourg;

HAAG Emile Jean, Directeur de l'Athénée de Luxembourg, Luxembourg; HARY Armand, Homme de sciences, collaborateur scientifique du Musée national d'histoire naturelle, Grevenmacher; HILTGEN Norbert, Directeur de l'administration des contributions directes, Kehlen;

JENTGEN Jean Paul, Président de chambre à la Cour d'Appel, Bridel;

KIEFFER Adolphe, Président de la Chambre de métiers, Kockelscheuer; KILL François Georges, Président de la Cour Administrative, Diekirch; KLEIN Henri, Conseiller de direction première classe à l'administration gouvernementale, Sandweiler; KLENSCH Richard, directeur de l'Administration des services techniques de l'agriculture, Bertrange; KONSBRUCK Georges, Directeur au Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette, Huncherange;

LENTZ Joseph Charles, Directeur général adjoint au Conseil de l'Union Européenne, Belvaux; LENZ Guy, Lieutenant-colonel de l'armée h.c., représentant permanent du Luxembourg au comité militaire de l'OTAN, Ettelbruck; LIES Edmond, Directeur de l'administration des eaux et forêts, Mersch;

MACK Charles, Sous-directeur à l'administration des contributions directes, Dudelange; MARTIN Jean Joseph, Directeur de la société nationale de contrôle technique, Itzig; METZ Henri Théodore, Professeur au Centre universitaire de Luxembourg, président de la société des sciences médicales, Luxembourg; MIGNON Léandre, Lieutenant-colonel de l'armée hors cadre, aide de camp auprès de la Maison grand-ducale, Ettelbruck; MOULIN Jean Henri, Secrétaire général du Conseil Economique et Social, Rumelange; MULLER Frantz Charles, Directeur du service national de la jeunesse, Schrassig;

PUTZ Jean Paul, Directeur du Lycée de garçons de Luxembourg, Luxembourg;

REUTER Joseph, Médecin-généraliste, Bertrange;

STEIN Pierre Albert, Médecin-spécialiste en cardiologie-angiologie, Luxembourg;

THEIN Léon Jean, Directeur du Lycée technique du Centre, Luxembourg; THEIS Egon Jean, Médecin-généraliste, Diekirch;

ULVELING Paul Jules, Musicologue, Steinsel;

VAN DEN BULCKE Jean Auguste, Ingénieur-directeur de la ville de Luxembourg, Luxembourg;

WAGNER Fernand, Vice-président de la direction générale de l'ARBED, Luxembourg; WARINGO Michel, Membre du Comité de Direction à la Banque Générale du Luxembourg S.A., Walferdange; Mmes WERNER Marie-Anne, Directeur du Lycée Robert-Schuman de Luxembourg, Luxembourg; WEYER Marianne, Premier conseiller à la Chambre des Députés, Luxembourg; M. WINTER Michel, Ingénieur-directeur au SIDERE, Olm;

Officier

Mme ABID-WALLENDORF Suzanne Catherine, Professeur au Lycée technique d'Esch-sur-Alzette, Kayl; MM. AUDRY Jean, Professeur détaché à l'Ecole Européenne de Luxembourg, Bech;

BACH Bernhard, Inspecteur principal à l'administration gouvernementale, Helmsange; BARTHOLOMEY Jean Joseph, Ingénieur-technicien inspecteur principal premier en rang de la ville de Luxembourg, Luxembourg; BAUER Willi, Ingénieur technicien inspecteur principal premier en rang à l'administration de l'aéroport, Born; BAUSTERT Raymond Etienne, Professeur au Lycée Hubert-Clement d'Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Alzette; BECKER Claude Georges, Professeur au Lycée de garçons de Luxembourg, Luxembourg; BECKER Joseph, Inspecteur de direction 1er en rang à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Howald; Mme BECKIUS-RIES Emilie Elise, Professeur d'enseignement technique au Lycée

classique Diekirch, Rosport; MM. BEFFORT Romain, Conseiller social à la FEDIL, Luxembourg; BERNARD Marc Antoine, Professeur au Lycée technique Michel-Lucius, Luxembourg; BEWER Joseph François, Assistant social au service national de la jeunesse, Luxembourg; BICHELER Jean Claude, Conseiller d'Etat, Niederanven; BOMBARDELLA Roland Lucien, Lieutenant-colonel de l'armée h.c., délégué militaire adjoint auprès de l'Union de l'Europe Occidentale, Luxembourg; BONIFAS François, Inspecteur principal ler en rang à l'administration des contributions directes, Grosbous; BREUSKIN Ernest Théo, Professeur au Lycée classique de Diekirch, Diekirch; BREYER Léon Joseph, Inspecteur principal premier en rang à l'administration gouvernementale, Senningen; BRUCHER Fernand François, Inspecteur principal premier en rang à l'administration gouvernementale, Gonderange; Mme BRUCK-BLOM Marcelle, Inspecteur principal ler en rang à la Chambre des Comptes, Bigonville; MM. BRUCKS Edmond, Inspecteur principal premier en rang à l'administration judiciaire, Bertrange;

CASEL Aloyse Henri, Professeur au Lycée classique d'Echternach, Echternach; CLEES Fernand, Inspecteur principal à titre personnel à l'administration des contributions directes, Strassen; CLOOS Antoine, Médecin-spécialiste en anesthésie-réanimation, Mamer; COLLIGNON Fernand René, Professeur du conservatoire de la ville de Luxembourg, Howald;

DAHM Jacques Joseph, Professeur au Lycée classique de Diekirch, Diekirch; DEFRANG Gaston, Professeur au Lycée technique Ecole de commerce et de gestion, Luxembourg; DEREPPE André Louis, Ingénieur-conducteur principal à l'administration des Ponts et Chaussées, Rumelange; DIEDERICH Marco, Inspecteur-informaticien principal premier en rang au Centre informatique de l'Etat, Goetzingen; DU FAYS Claude Hubert, Professeur au Lycée classique de Diekirch, Brandenbourg;

ELSEN Paul Victor, Professeur au Lycée Michel-Rodange de Luxembourg, Luxembourg; EMERINGER Paul, Inspecteur principal à titre personnel à l'administration des contributions directes, Gonderange; ENGEL Jean Edouard, Ingénieur à la Good-Year S.A., Bissen; EYSCHEN Ernest, Professeur au Lycée technique des arts et métiers, Bereldange;

FEDERMEYER Edouard Eugène, Inspecteur-informaticien principal premier en rang au centre commun de la sécurité sociale, Luxembourg; Mme FERRING-MEYERS Suzanne, Médecin-dentiste, Luxembourg; MM. FISCHER Raymond, Professeur au Lycée technique d'Esch-sur-Alzette, Kehlen; FLOENER Jean Jacques, inspecteur principal 1er en rang à l'entreprise des P&T, Rumelange; FRAITURE Laurent, Chef de service "Archives et Recherches" à la Banque Générale du Luxembourg S.A., Senningerberg; FRANK Jean-Pierre, Médecin-spécialiste en gastro-entérologie, Remich;

Mmes GEIMER-HIRT Gabrielle, Professeur au Lycée technique Michel-Lucius, Bertrange; GERMEAUX-REUTER Marie Jeanne, Professeur au Lycée technique du Centre, Senningen; MM. GOEDERT Ferdinand François, Chef de site ProfilARBED Differdange, Esch-sur-Alzette; GOEDERT Jean, Professeur au Lycée technique des arts et métiers, Keispelt; GOEDERT Nicolas, Pharmacien, Mamer; GOERGEN Joseph Willibrord, Médecin-généraliste, Remich; GOERGEN Jean, Ingénieur-technicien inspecteur des CFL, Dudelange; GOERGEN René, Ingénieur en chef à la Good-Year S.A., Colmar-Berg; GREGOIRE Fred, Inspecteur principal premier en rang à l'administration gouvernementale, Schuttrange; GRUN Paul, Ingénieur-technicien inspecteur principal 1er en rang de la ville de Luxembourg, Bereldange;

Mme HANSEN-PAULY Marie Anne, Professeur au Lycée Hubert-Clement d'Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Alzette; MM. HANSEN Pierre Henri, Secrétaire communal à Berdorf, Berdorf; HASTERT Alex Marc, Professeur au Lycée classique d'Echternach, Echternach; HELMINGER Marcel Roger, Ingénieur inspecteur principal premier en rang à l'administration de l'aéroport de Luxembourg, Niederanven; HERMAN François Emile, Professeur à l'Athénée de Luxembourg, Luxembourg; HILD Jean Paul, Directeur adjoint au Lycée Michel-Rodange de Luxembourg, Luxembourg; HILGER Georges Albert, Premier conseiller de gouvernement, Luxembourg; HIRSCH Nico, Lieutenant-colonel de la gendarmerie, Luxembourg; HIRTZ Pierre Felix, Professeur à l'Athénée de Luxembourg, Mamer; HOFFELD Paul Jean, Avocat I, Bâtonnier en exercice, Luxembourg; HOFFMANN Pierre Christophe, Psychologue, chargé de la direction de l 'Institut pour infirmes moteurs cérébraux, Kockelscheuer (Roeser); HUBNER Jean Léonard, Professeur au Lycée Michel-Rodange de Luxembourg, Luxembourg;

IHRY Pierre, Professeur au Lycée classique de Diekirch, Erpeldange (Ettelbruck);

JAEGER François Jean, Chef de service des CFL, Luxembourg; JANDER Jean Edouard, Receveur communal de Hesperange, Itzig; JUNGELS Jean Joseph, inspecteur principal 1er en rang à l'entreprise des P&T, Bettembourg;

Mme KAELL-LALLEMANG Danielle Marie, Professeur au Lycée Michel-Rodange de Luxembourg, Luxembourg; MM. KASS Jean René, Médecin-dentiste, Kockelscheuer; KAYSER Armand, Inspecteur de direction premier en rang à l'office des assurances sociales, Luxembourg; KEISER Jean Pierre, Médecin-spécialiste en chirurgie générale, Oberkorn; KERGER Lucien Henri, Directeur ff à l'Institut supérieur d'études et de recherches pédagogiques, Bergem; KERR Francis, Ingénieur en chef à la Good-Year S.A., Lorentzweiler; KIEFFER Ernest, Inspecteur de direction 1er en rang à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Remich; KIEFFER Robert Jules, Président de l'union des caisses de maladie, Luxembourg; KLEPPER Gilbert Albert, Inspecteur de direction ler en rang des douanes et accises, Howald; KNEPPER Henri, Professeur à l'Institut supérieur de technologie, Itzig; KOMMES Pierre Nicolas, Conseiller à la Chambre des comptes détaché à la Cour des comptes européenne, Itzig; KOPS Pierre Jean, Inspecteur principal ler en rang des douanes et accises, Schouweiler; KRAUS Jean Mathias, Médecin-spécialiste en médecine interne, Ettelbruck; KRAUS Raymond Aloyse, Inspecteur principal premier en rang à l'administration des Ponts et Chaussées, Mersch; KREIN Robert Nicolas, Inspecteur divisionnaire des CFL, Howald; KRIER Claude Aloyse, Professeur du conservatoire de la ville de Luxembourg, Schuttrange; KRIER Georges Pierre, inspecteur principal ler en rang à l'administration de l'enregistrement, Schifflange; KRIER Georges, Secrétaire communal à Remich, Remich;

LACOUR Paul, Inspecteur principal premier en rang à l'administration gouvernementale, Hesperange; LAUX Andre Victor, Administrateur-directeur du laminoir de Dudelange, Dudelange; Mme LEGERIN-LAMBERT Hélène Madeleine, Professeur au Lycée Michel-Rodange de Luxembourg, Bettembourg; MM. LINK Gaston Georges, Professeur au Lycée de

garçons de Luxembourg, Luxembourg; LINK Jean, Membre du conseil d'administration de la confédération du commerce luxembourgeois, Luxembourg; LIST Jean Louis, Chef de département à la Good-Year S.A., Colmar-Berg; LUCAS Joseph Julien, Premier Conseiller à la cour d'Appel, Luxembourg; Mme LUNKES-CRESSON Mariette Julie, Professeur au Lycée Hubert-Clement d'Esch-sur-Alzette, Soleuvre; MM. LUTGEN Nicolas, Chef de département à la Good-Year S.A., Schieren;

MATHIEU André Paul, Chef de département à la Good-Year S.A., Bissen; MAX Lucien Jean, Médecin-vétérinaire à l'Administration des services vétérinaires, Ettelbruck; MAYER Robert René, Professeur-docteur à l'Institut supérieur de technologie, Huncherange; MEDER Joseph, Inspecteur de direction premier au rang au centre commun de la sécurité sociale, Mersch; MEDERNACH Jean Pierre, Professeur au Lycée de garçons de Luxembourg, Bereldange; MEDINGER Joseph, Inspecteur principal Ier en rang des douanes et accises, Belvaux; MEER Henri, Inspecteur principal Ier en rang à l'administration des contributions directes, Esch-sur-Alzette; MEEUSSEN Leon Omer, Directeur à la Kredietbank Luxembourg, Mamer; MEYER Alain Francis, Conseiller d'Etat, Luxembourg; MEYER Jean, Membre du Comité de Direction à la Banque Générale du Luxembourg S.A., Oberanven; MEYER Jean-Michel Albert, Professeur au Lycée Michel-Rodange de Luxembourg, Altwies; MEYLENDER Nicolas Marie, Receveur communal à l'administration communale de Kayl, Kayl; Mlle MILLEN Nicole Josette, Inspecteur principal premier en rang à l'administration des Ponts et Chaussées, Bereldange; MM. MOLITOR Nicolas Robert, Inspecteur de direction premier en rang à l'office des assurances sociales, Luxembourg; MULLER Alain Georges, Professeur au Lycée classique d'Echternach, Echternach; MULLER Camille Jean, Professeur au Lycée Robert-Schuman de Luxembourg, Bertrange; MULLER Léon Jean, Inspecteur technique principal premier en rang à l'administration de l'aéroport de Luxembourg, Itzig;

NAU Joseph, Professeur-ingénieur au Lycée technique Joseph-Bech, Wasserbillig; NEPPER Emile Gustave, Inspecteur divisionnaire des CFL, Dudelange; NEU François, Inspecteur technique principal premier en rang à l'administration de l'aéroport de Luxembourg, Findel; NILLES Gaston, Inspecteur principal premier en rang à l'administration gouvernementale, Strassen; NURENBERG Jean-Louis, Lieutenant-colonel de l'armée h.c., représentant permanent adjoint du Luxembourg au comité militaire de l'OTAN, Ehlange;

OBERLINKELS Jean Marie, Professeur au Lycée classique de Diekirch, Warken; OLINGER Armand Emile, Inspecteur de direction Ier en rang des douanes et accises, Luxembourg; OURTH Gustave, Ingénieur-technicien inspecteur des CFL, Soleuvre;

Mlle PAQUET Berthe Felicie, Professeur au Lycée Michel Rodange de Luxembourg, Luxembourg; MM. PENNING Joseph, inspecteur de direction 1er en rang à l'entreprise des P&T, Merkholtz; PEPORTE Paul Jacques, Professeur au Lycée Hubert-Clement d'Esch-sur-Alzette, Foetz; PESCH Marc Nicolas, Professeur au Lycée de garçons de Luxembourg, Howald; PETERS Paul Pierre, Médecin-spécialiste en médecine interne, Esch-sur-Alzette; PFEIFFER Jean Hubert, Directeur d'usine Ansom-Anshan en République populaire de Chine, Wiltz; PINSCH Ernest, Inspecteur divisionnaire des CFL, Bettembourg; PLETSCHETTE Fernand, Ingénieur en chef à la Good-Year S.A., Grosbous; PRUD'HOMME Léon, Professeur au Lycée technique de Bonnevoie, Aspelt; PUTZ Fernand René, Professeur au Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Alzette;

RAUS Joseph Louis, Premier Conseiller à la Cour d'appel, Luxembourg; Mlle RAUSCH Marie Célestine, Professeur au Lycée technique du Centre, Luxembourg; M. RECKINGER Marco Joseph, Professeur-ingénieur au Lycée technique des arts et métiers, Luxembourg; Mme REDING-GOEDERT Mady, Employée de l'Etat à l'administration gouvernementale, Luxembourg; MM. REIFFERS Paul, Inspecteur technique principal premier en rang à l'administration de l'aéroport de Luxembourg, Contern; REINIG Gaston Charles, Lieutenant-colonel de l'armée, commandant adjoint du centre d'instruction militaire, Colmar-Berg; Mlle REULAND Denise Lucie, Professeur au Lycée classique de Diekirch, Diekirch; MM. REULAND Pierre Michel, Lieutenant-colonel de la police, Schuttrange; REUTER Erny, Inspecteur principal premier en rang à l'administration communale de Kayl, Bergem; RICHARTZ Armand, Professeur au Lycée classique de Diekirch, Ettelbruck; RICHARTZ Michel, Instituteur d'enseignement technique au Lycée technique Joseph-Bech, Remich; RINNEN Jean, Professeur au Lycée Michel-Rodange de Luxembourg, Luxembourg; ROSCH Michel, Ingénieur technicien inspecteur principal premier en rang à l'administration des Ponts et Chaussées , Diekirch; RUKAVINA François, Professeur du conservatoire de la ville de Luxembourg, Bissen;

SCHAACK Jean-Claude, Médecin-spécialiste en pédiatrie, Thionville; SCHAUSTEN Werner, Expert-comptable au Centre Hospitalier de Luxembourg, Steinsel; SCHILTZ Jean Théophile, Ingénieur-directeur de la ville de Luxembourg, Luxembourg; SCHIMBERG René François, Inspecteur de direction premier en rang à l'office des assurances sociales, Berchem; SCHLESSER Fernand Jean, Inspecteur principal premier en rang à l'administration gouvernementale, Esch-sur-Alzette; SCHMIT Eugene Jean, Professeur au Lycée de garçons de Luxembourg, Luxembourg; SCHMIT Ernest, Chef du service administratif et commercial du syndicat de la distribution d'eau des ardennes, Saeul; SCHMIT Jean Joseph, Professeur au Lycée classique d'Echternach, Echternach; SCHMIT Roger, Professeur au Lycée classique d'Echternach, Echternach; SCHMITT Claude Léon, Inspecteur-informaticien principal premier en rang au Centre informatique de l'Etat, Cap; SCHMITT Pierre Jean, Professeur au Lycée classique d'Echternach, Echternach; SCHMITZ René Jean, Ingénieur-technicien inspecteur principal 1er en rang de la ville de Luxembourg, Senningerberg; SCHOLTES Marcel, Médecin-spécialiste en médecine interne, Wiltz; SCHONS Pierre, Professeur-ingénieur au Lycée technique des arts et métiers, Kehlen; SCHROEDER Charles Jean, Ingénieur-technicien inspecteur principal 1er en rang de la ville de Luxembourg, Luxembourg; SEIWERATH Paul Nicolas, Professeur-ingénieur au Lycée technique d'Esch-sur-Alzette, Rumelange; SHINN James Jean, Professeur au Lycée du Nord Wiltz, Wiltz; Mme SHINN-CLAM Yvonne Nicole, Professeur au Lycée du Nord Wiltz, Wiltz; M. SINNER Paul, Professeur au Lycée technique des arts et métiers, Luxembourg; Mme STOFFEL-CONZEMIUS Edmée Marie, Premier Conseiller à la Cour d'Appel, Luxembourg; MM. SUNNEN Carlo, Professeur-docteur au Lycée technique Ecole de commerce et de gestion, Wolwelange; SUNNEN Paul Jean, Inspecteur de direction premier en rang à la caisse de pension des employés privés, Luxembourg;

THEIN Nicolas, Ingénieur-technicien inspecteur principal 1er en rang de la ville de Luxembourg, Itzig; THEISEN Ernest Jean, Médecin-spécialiste en dermato-vénéréologie, Luxembourg; THEISEN Gaston Victor, Inspecteur de direction premier en rang à la caisse de pension des employés privés, Heisdorf; THIES Michel Hubert, Inspecteur de direction ler en rang des douanes et accises, Bissen; Mlle THILL Denise, Inspecteur de direction premier en rang au centre commun de la sécurité sociale, Bergem; MM. THILMANY Georges Joseph, Directeur adjoint du Lycée technique des arts et métiers, Fentange; TOCK Camille, Chef-adjoint du département "Titres" à la Banque Générale du Luxembourg S.A., Olm; Mme TOCKERT-BOCK Marie-Thérèse, Professeur au Lycée de garçons de Luxembourg, Luxembourg;

MM. VAN DER VEKENE Emile, Conservateur ff. de la Bibliothèque Nationale, Niederanven; VAN MULDERS Willem Alfons, Directeur à la Kredietbank Luxembourg, Luxembourg; VOELKER Henri Nicolas, Professeur au Lycée classique de Diekirch, Ingeldorf;

WACHTER Marco Albert, inspecteur principal ler en rang à l'administration de l'enregistrement et des domaines, Bridel; WAGNER Armand Paul, inspecteur principal ler en rang à l'administration de l'enregistrement et des domaines, Fentange; WAGNER Jean, Premier conseiller de direction au centre commun de la Sécurité sociale, Luxembourg; WAGNER Paul Jean, Premier Vice-président du tribunal d'arrondissement de Diekirch, Everlange; WAHL Carlo Pierre, Inspecteur principal premier en rang à l'administration judiciaire, Luxembourg; WALCH Camille, inspecteur de direction ler en rang hors cadre à l'administration de l'enregistrement et des domaine, Reisdorf; WALESCH Jean Pierre, Directeur financier Luxair S.A., Senningen; WARINGO Jeannot, Directeur de l'Inspection générale des finances, Mensdorf; Mme WEBER-WILHELMUS Octavie Elisabeth, Professeur au Lycée Michel-Rodange de Luxembourg, Strassen; MM. WEBER Robert, Inspecteur principal premier en rang à l'union des caisses de maladie, Bettborn; WEICHERDING Ernest Aloyse, Médecin-généraliste, Helmsange; WEIMERSKIRCH Albert François, Professeur à l'Athénée de Luxembourg, Luxembourg; WEIRIG Paul, Coordinateur des internats, Luxembourg; Mme WEIS-SCHAACK Marie Thérèse, Inspecteur principal de la ville de Luxembourg, Bridel; MM. WELSCH Nicolas Joseph, Chef de service des CFL, Münsbach; WENGLER Antoine Georges, Inspecteur principal premier en rang, premier secrétaire du Parquet, Bettendorf; WILTZ Fernand François, inspecteur principal 1er en rang à l'entreprise des P&T, Remich; WILWERS Marc Jean, Professeur au Lycée technique du Centre, Luxembourg; Mme WOLTER Nicole, Professeur au Lycée Michel-Rodange de Luxembourg, Luxembourg; MM. WOLZFELD Jean Louis, Représentant permanent auprès de l'ONU, Luxembourg;

ZANGERLE Roger Jean, Chef de département à la Good-Year S.A., Berschbach; Mme ZEIMES José Cécile, Professeur au Lycée Robert-Schuman de Luxembourg, Luxembourg; MM. ZEIMET Joseph, Inspecteur de direction 1er en rang à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg; ZENNER Fernand Georges, Inspecteur divisionnaire des CFL, Luxembourg; ZIGER Jean Charles, Inspecteur technique principal premier en rang à l'administration de l'aéroport de Luxembourg, Echternach;

Chevalier

M. ADAMY Raymond, Vice-président de la fédération luxembourgeoise des maîtres horlogers-bijoutiers, Esch-sur-Alzette; Mme ALEX-COLLING Jeanne Georgette, Conseiller à la Cour d'Appel, Luxembourg; MM. ALTMANN Paul Félix, Inspecteur cantonal des sapeurs-pompiers, Münsbach; ANDRICH Daniel Michel, Conseiller de gouvernement première classe, Dudelange; ANTONY Jean Pierre, Chef des services administratifs et chef du personnel à l'imprimerie St. Paul, Niederanven;

BACK Carlo Michel, Ingénieur nucléaire chef de division à la Direction de la Santé, Luxembourg; BACK Pierre, Membre de la Chambre des Employés Privés, Bivange; BALANCE Louis, Directeur-adjoint au Crédit Européen, Bascharage; Mme BAUSCH-MAJERUS Claudette Margot, Psychologue au service de placement familial, Luxembourg; MM. BAUSCH Henri, Conseiller communal de Steinsel, Mullendorf; BAUSTERT Jean-Jacques Aloyse, Professeur au Lycée Hubert-Clement d'Esch-sur-Alzette, Mondercange; BECK Henri Auguste, Notaire, Echternach; BECKER Henri Joachim, Professeur au Lycée technique du Centre, Mondercange; BECKER Jean-Marie, Fondé de pouvoir à la Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, Helmdange; BEMTGEN Guy Paul, Professeur au Lycée Hubert-Clement d'Esch-sur-Alzette, Hesperange; BIRGER Michel, Directeur des ressources humaines du groupe Courthéoux-Match à Luxembourg, Mondercange; BLANCHE Maurice, Professeur à l'Institut supérieur de technologie, Cap; BONN Ramon Albert, Gérant à la Banque Générale du Luxembourg S.A., Schifflange; BOURKEL John Lucien, Professeur au Lycée technique des arts et métiers, Heisdorf; BRAUN Charles, Chef de station à la société nationale de contrôle technique de Sandweiler, Biwer;

CALMES Marcel, Curé-desservant, Luxembourg; Mme CATAFAGO-STAAR Andrée Marie, Professeur au Lycée classique d'Echternach, Luxembourg; M. CECCOTTO Raymond Jeannot, Psychologue au Foyer de la solidarité, Esch-sur-Alzette; Mme CERF-LEVY Suzanne, Membre de la colonie luxembourgeoise à Paris, Paris; MM. COMES Nico Martin, Membre du groupement des constructeurs et fondeurs, Bridel; CONTER Jean-Claude Raymond, Inspecteur général adjoint de la sécurité dans la fonction publique, Esch-sur-Alzette; CONZEMIUS Jean-Paul Marie, Conseiller de direction première classe à l'administration gouvernementale, Steinsel; CREOLA Alfred Louis, Membre de la Direction de la Banque de Luxembourg S.A., Volmerange-les-Mines;

Mme DA NAVE PEREIRA-FLAMMANG Charlotte Marie, Fondé de pouvoirs, Chef de service à la Banque Nationale de Paris Luxembourg S.A., Crauthem; M. DAMAN Pascal Nico, Professeur au Lycée de garçons de Luxembourg, Helmsange; Mme DAUBENFELD-CLEES Marguerite Alice, Avocat I, Luxembourg; M. DE WAHA Raymond Victor, Fondé de pouvoir principal, Gestionnaire de fortunes à la Banque Nationale de Paris Luxembourg S.A. , Bergem; Mme DEVALET-MULLER Christiane Marie-Antoinette, Professeur au Lycée technique Mathias-Adam, Clemency; MM. DIDLINGER Albert Gustave, Gérant à la Banque Générale du Luxembourg S.A., Rumelange; DOSTERT Justin, Directeur adjoint de la fiduciaire des PME, Itzig;

ELS Gérard Antoine, Professeur au Lycée technique des arts et métiers, Pratz; ELVINGER René Georges, Membre du comité du groupement des constructeurs et fondeurs, Helmsange; ENGEL Guillaume Patrice, Professeur au Lycée de garçons de Luxembourg, Steinsel; ENTRINGER Paul Nicolas, Chef de bureau à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Howald; Mlle ERPELDING Claudine Renée, Professeur au Lycée technique du Centre, Luxembourg; MM. ETSCHEID Jean Pierre, Membre du comité de la fédération des maîtres instructeurs de conducteurs de véhicules automoteurs , Rollingen; EWEN Claude François, Inspecteur de la sécurité sociale première classe à l'inspection générale de la sécurité sociale, Luxembourg;

FABER Joseph Dominique, Conseiller de direction à l'administration gouvernementale, Mamer; FABER Robert Théodore, Attaché de direction à la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Lintgen; Mlle FEIT Michèle, Professeur au Lycée technique Nic-Biever, Dudelange; MM. FLENER Henri Pierre, Président de la fédération des patrons couvreurs, Bridel; FRANCK Claude Marie, Conseiller de direction première classe à l'administration gouvernementale, Howald; FRISCH François, Chef de bureau à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Helmdange;

GENEVO Fernand, Trésorier et membre du comité de la Femaco, Pétange; GILLEN Victor Aloyse, Avocat I, Luxembourg; Mme GLAESENER-LENTZ Marie Francoise, Secrétaire des amis du musée national d'histoire et d'art, Luxembourg; MM. GLESENER Hubert, Chef du service de formation continue de l'office luxembourgeois pour l'accroissement de la productivité, Luxembourg; GOERGEN Guillaume Mathias, Intendant à l'ambassade du Luxembourg aux Pay-Bas, Den Haag; GOLDSCHMIDT Max Caude, Secrétaire du consistoire israélite de Luxembourg, Luxembourg; GONDOIN Patrick Jean, Médecin spécialiste à l'Hôpital neuropsychiatrique de l'Etat, Mersch; GROFF Alfred Marie, Psychologue à Interactions Faubourgs, Bertrange; GROSGES Jean Joseph, Directeur-adjoint au Crédit Européen, Luxembourg;

HAMES René Nico, Chef du service "Crédits Entreprises" à la Banque Générale du Luxembourg S.A., Mersch; HANSEN André Pierre, Sous-directeur au Crédit Européen, Kockelscheuer; HANSEN Jean-Pierre, Collaborateur scientifique du Musée national d'histoire naturelle, Paris; HEINEN Jean Baptiste, Membre de la section arts et lettres de l'Institut grand-ducal, Baden-Baden; Mme HELLENBRAND-NICOLAY Martine Victoire, Professeur au Lycée technique du Centre, Helmsange; MM. HENGEL Fernand Pierre, Professeur au Lycée technique des arts et métiers, Senningerberg; HESSE Paul Marie, Professeur au Lycée du Nord Wiltz, Winseler; Mme HILD-KLAPP Denise Mathilda, Professeur au Lycée Hubert-Clement d'Esch-sur-Alzette, Leudelange; MM. HILD Michel René, Professeur au Lycée Hubert-Clement d'Esch-sur-Alzette, Leudelange; HINK Jean, Curé-desservant, Arsdorf; HOUDREMONT Ernest René, Fondé de pouvoir principal à la Banque de Luxembourg S.A., Remich; HUYBERECHTS Gilbert Cyrille, Architecte, Hagen;

KARTHEISER Fernand Léon, Conseiller de Légation, Luxembourg; KAUDE Camille Joseph, Membre du comité du groupement des services industriels, Luxembourg; KERG Carlo, Architecte, Luxembourg; KLEIN Roger Raymond, Professeur au Lycée classique d'Echternach, Beaufort; M. KLOOS Aloyse, Maître cuisinier à Bruxelles, Forest; Mme KOX-RISCH Elisabeth, Présidente de l'action écologique "Biergerinitiativ Muselldall a.s.b.l.", Remich; M. KUTTER Dolphe, Mécène du Musée national d'histoire et d'art, Moutfort;

Mme LANG-DUBOIS Christine, Chef de bureau principal à la CEGEDEL S.A., Gonderange; MM. LEMAL Pierre René, Attaché de direction à la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Alzingen; LENERS Jean-Claude Aloyse, Médecin-généraliste à l'Hôpital neuro-psychiatrique de l'Etat, Ettelbruck; LEY Fernand Pierre, Ingénieur-chef de division à l'administration des Ponts et Chaussées, Ettelbruck; LEYDENBACH Théo Jean, Médecin à Paris, Luxembourg; Mme LICKER-URBE Gabrielle Caroline, Professeur au Lycée technique Michel-Lucius, Bridel; MM. LUTGEN Patrick, Professeur au Lycée technique Michel-Lucius, Howald;

MAAS Jacques, Professeur au Lycée technique de Bonnevoie, Luxembourg; Mme MANNES-KIEFFER Elisabeth, Conseiller de gouvernement première classe, Luxembourg; MM. MARCUS Joseph Johannes, Professeur au Lycée classique de Diekirch, Reimberg; MARSO Emile, Chef de bureau à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Kopstal; MEDERNACH André Joseph, Président de la fédération luxembourgeoise des nettoyeurs et blanchisseurs, Luxembourg; MEHLER Werner, Directeur adjoint à la Vereinsbank International S.A., Luxembourg; MEIERS René Joseph, Conseiller culturel du Musée national d'histoire et d'art, Luxembourg; MEISCH Nicolas Jean, Conseiller de direction au service national de la jeunesse, Burmerange; MELCHIOR Léon Jean, Professeur-ingénieur au Lycée technique Joseph-Bech, Contern; Mmes MENTGEN-SCHUMMER Nadine Lilli, Professeur au Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette, Dudelange; MERSCH-GASPERS Nadine, Directrice des Editions François Mersch, Luxembourg; MM. METZ Paul, Curé-desservant, Moesdorf (Mersch); MILBERT Ferd, Membre du Conseil Economique et Social, Colmar-Berg; Mme MILLIM-SCHROEDER Joséane, Vice-président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, Bertrange; MM. MODERT Marc, Avocat I, Luxembourg; MOLITOR Alphonse, Curé-desservant, Sandweiler; MOUSSET Alfred François, Collaborateur scientifique du Musée national d'histoire naturelle, Bertrange;

NEISELER Angelo Camille, Sous-directeur à la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Senningerberg; NEUMAN Gaston, Bourgmestre de la commune de Heffingen, Heffingen; NEYENS Michel Joseph, Conseiller de direction première classe à l'administration gouvernementale, Luxembourg; NITSCHKE Alain Roland, Professeur au Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette, Guerlange;

Mme PACCOUD-CONZEMIUS Arlette Marylène, Représentant permanent auprès du Conseil de l'Europe, Luxembourg; MM. PENNING Claude Léon, Avocat I, Luxembourg; PIERRET Arsene Emile, Sous-directeur à la Banque Continentale du Luxembourg S.A., Bonnert; PINT Dominique Armand, Conseiller de la commune de Troisvierges, Biwisch; PIRSCH Fernand Jean, Fondé de pouvoirs à la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Machtum; PONCIN Norbert Joseph, Professeur au Lycée classique de Diekirch, Diekirch; PROFANT Vencéslas Mathias, Professeur au Lycée classique de Diekirch, Mertzig;

RECKINGER Paul, Président central des fédérations réunies des patrons installateurs sanitaires et des patrons de chauffage , Esch-sur-Alzette; Mme RECKINGER-HEINEN Raymonde, Vice-présidente du syndicat de la couture, Niederanven; M. REDING Jean-Claude Théo, Membre du Conseil Economique et Social, Luxembourg; Mme REIFF Viviane Marie, Professeur au Lycée technique du Centre, Luxembourg; M. REINESCH Gaston Albert, Membre du Conseil Economique et Social, Schifflange; Mme REUTER-BAULER Carine Catherine, Professeur au Lycée Hubert-Clement d'Esch-sur-Alzette, Sanem; MM. ROSSI Emile, Membre du comité du groupement boissons, Dudelange;

SAUER Robert, Echevin de la commune de Vianden, Vianden; SCHETTLE Georges Josephe, Fondé de pouvoirs à la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Bascharage; SCHILTZ André, Ingénieur chef de division à l'administration des eaux et forêts, Senningerberg; SCHILTZ Georges José, Architecte, Bridel; SCHMIT Fernand, Secrétaire de l'action écologique "Biergerinitiativ Muselldall a.s.b.l.", membre du comité NATURA, Lenningen; SCHOEPGES Hubert, Conseiller de la ville de Dudelange, Dudelange; SCHON Joseph Ambrosius, Membre du comité de la fédération des marchand tailleurs, Strassen; SCHROEDER Joseph, Président de la fédération des photographes professionnels, Sanem; SCHUTZ Jacques, Sous-directeur à "LA LUXEMBOURGEOISE", Luxembourg; SEYLER Guy François, Conseiller de direction 1ère classe à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Heisdorf; SPELTZ Michel Edouard, Professeur au Lycée Hubert-Clement d'Esch-sur-Alzette, Noertzange; SPIELMANN Jean Joseph, Professeur au Lycée classique de Diekirch, Diekirch; Mme STRAUS-KREMER Danielle Marlyse, Professeur au Lycée technique d'Esch-sur-Alzette, Luxembourg; MM. STRONCK Gaston Pierre, Conseiller de Légation, Luxembourg;

TEUSCH Gustave, Directeur adjoint de la mutualité d'aide aux artisans, Strassen; THEISEN Michel, Président du syndicat d'initiative de Wasserbillig, Wasserbillig; THILGEN Eugène, Chef de bureau à l'administration du cadastre et de la topographie, Fentange; THILL Francis Victor, Fondé de pouvoirs principal à la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Pétange; THILLENS Robert Nicolas, Professeur au Lycée du Nord Wiltz, Wiltz; THOLL Urbain Albert, Notaire, Grevenknapp; THOMAS Gilbert Jacques, Chef de bureau à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Reimberg; TOUSSIN Guy Bernard, Ingénieur-chef de division à l'administration des Ponts et Chaussées, Luxembourg; TRAUFFLER Henri, Professeur au Lycée classique d'Echternach, Echternach; TURPEL Joseph, Membre du comité de la fédération des entreprises de constructions métalliques, Lellig;

VANOLST Paul Alice, Fondé de pouvoirs à la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Remich;

WAGNER Armand Albert, Donateur au Centre national de l'audiovisuel, Itzig; WAGNER Carlo Paul, Professeur au Lycée technique d'Esch-sur-Alzette, Garnich; WAGNER Guy, Membre du comité du groupement des sociétés de gardiennage, Mamer; WAGNER Marc, Ingénieur chef de division à l'administration des eaux et forêts, Luxembourg; WEBER Perry, Architecte, Senningen; WEBER Raymond Nico, Professeur au Lycée technique de Bonnevoie, Bridel; Mme WEBER-LANNERS Renée Emilie, Professeur au Lycée technique de Bonnevoie, Bridel; MM. WEICKER Marcel Camille, Sous-directeur à la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Casa Esperanza Bukit; WEISGERBER Edouard, Directeur d'exploitation Sommer S.A. de Wiltz, Wiltz; Mme WEIWERS-PROBST Pauline Annette, Professeur au Lycée technique des arts et métiers, Luxembourg; MM. WELTER Gérard François, Musicien, Kehlen; WERDEL Lucien Jean, Professeur au Lycée classique d'Echternach, Consdorf; WERNER Norbert Christophe, Sous-directeur à la Banque Indosuez Luxembourg, Steinfort; WIVENES Georges Pierre, Conseiller à la Cour d'Appel, Luxembourg; Mme WOLMERING Madeleine Marguerite, Infirmière hospitalière graduée au Centre Hospitalier de Luxembourg, Kayl; MM. WURTH Frédéric Henri, Fondé de pouvoir à "AXA ASSURANCES", Bertrange;

ZAHLEN Jean-Marie Léon, Conseiller de gouvernement première classe, Luxembourg; ZIMMER Marcel Nicolas, Directeur adjoint à la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Junglinster;

la Médaille en Vermeil

MM. ACHEN Willy Arnold, Contrôleur de laminoir ARBED S.A., Clemency; ALESCH Jean Joseph, Adjutant-chef au centre pénitentiaire de Luxembourg, Grevenmacher; ALF René, Membre du comité de l'harmonie Berdorf, Berdorf; ALLARD Jean, Employé à l'administration communale de Walferdange, Hunsdorf; ANEN Ernest Henri, Premier brigadier forestier principal à l'administration des eaux et forêts, Hobscheid; ANTONY Cesare, Monteur ARBED S.A., Mondercange;

BACH Joseph, Employé de bureau ARBED S.A., Soleuvre; BACH Norbert, Mécanicien principal des CFL e.r., Bettembourg; BACHE Jean-Paul, Conseiller principal à la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Diekirch; BACK Albert Felix, Adjudant-major de l'armée, Bettendorf; BACK Pierre, Membre actif du Arbechter-Gesang a Mandolinenverein Dudelange, Dudelange; BALTHASAR Norbert, Premier commis principal à l'office des assurances sociales, Senningen; BARBAZZA René, Membre actif de la chorale municipale Schifflange, Schifflange; BATTER Jean Pierre, Pontier ARES S.A., Aubange; BAUSTERT Auguste Victor, Vérificateur-adjoint des douanes et accises, Esch-sur-Alzette; BAUSTERT Pierre, 1er huissier dirigeant de la ville de Luxembourg, Luxembourg; BECK Joseph, Décriqueur ARBED S.A., Eischen; BECKER Georges, Premier commis technique principal à l' administration du cadastre et de la topographie, Peppange; BECKER Jules, Membre actif de l'amicale Garnisounsmusek Dikrech, Luxembourg; BECKER Roland Marc, Inspecteur cantonal des sapeurs-pompiers, Waldbredimus; BERCHEM Yves Nicolas, Pontier de réserve ARBED S.A., Mamer; BERTEMES André, Commandant des sapeurs-pompiers, Boxhorn; BERTEMES Joseph, 1er commis principal à l'administration communale de Walferdange, Keispelt; BESCH Jean Pierre, Inspecteur principal à "LA LUXEMBOURGEOISE", Holzem;

BIBERICH Marcel, Chef d'atelier à l'administration des Ponts et Chaussées, Medingen; Mme BINTNER-WESTER Henriette Elise, membre de l'union des sociétés avicoles, Dippach; MM. BIVER Gaston, Homme au convertisseur ARBED S.A., Clemency; BIVER Henri Nicolas, Transporteur ARBED S.A., Dudelange; BLASEN Armand Jean, Contremaître

ARBED S.A., Soleuvre; BRANDI Giulio Anton, Collaborateur scientifique du Musée national d'histoire et d'art, Differdange; BRENDEL Joseph, Pontier de réserve ARBED S.A., Sanem; BUTTINI Antoine, Métallographe ARBED S.A., St. Rémy de Provence;

CAPESIUS Lucien, Membre actif de la chorale Ste Cécile Roeser-Crauthem, Crauthem; CASTELLANI Libero, Membre du comité de la fédération des entreprises de constructions métalliques, Pontpierre; CHAUMONT Roland, Pontier de réserve ARBED S.A., Kayl; CLEMENS Joseph, Visiteur principal des CFL, Grevenmacher; COLLETTE Paul, Membre du conseil d'administration du syndicat d'initiative de Rodange, Rodange; COLOSIO Alexandre, Machiniste ARBED S.A., Dudelange; CONTER Albert Antoni, Chef de la "Caisse Titres" à la Banque Générale du Luxembourg S.A., Arlon;;

DAHM Armand, Tourneur de cylindres ARBED S.A., Esch-sur-Alzette; Mlle DAHM Marie-Louise, Employée au centre commun de la sécurité sociale, Esch-sur-Alzette; MM. DAMME Roger, Chef de bureau ARBED S.A., Esch-sur-Alzette; DE BIASIO Angelo, Chef de fabrication à la Secalt S.A. Luxembourg, Meispelt; DE GREGORI François, Contremaître ARBED S.A., Esch-sur-Alzette; DE VALENTIN Reginald Angelo, Chargé de formation à la Banque Générale du Luxembourg S.A., Mersch; DE WAHA Jean, Premier brigadier forestier principal à l'administration des eaux et forêts, Moersdorf (Wasserbillig); DECHMANN Godefroi, Couleur ARBED S.A., Esch-sur-Alzette; DEVOS William, Conseiller en placements à la Banque Générale du Luxembourg S.A., Arlon; DIDERICH Jeannot, Employé de bureau ARBED S.A., Aubange; DIEDENHOFEN Nicolas René, Contremaître ARBED S.A., Schifflange; DISSON Norbert, Agent préparation travail ARBED S.A., Rodange; DISTELDORFF Norbert, Adjudant-major de l'armée hors cadre, Diekirch; DUDZINSKI Joe Marian, Directeur de la philharmonie municipale Diekirch, Ingeldorf; DUPONT Robert, Soudeur ARBED S.A., Belvaux; DUPREL Léon Antoine, Sous-chef d'atelier à l'imprimerie St. Paul, Crauthem;

ECK Jean, Membre actif du cercle symphonique Rumelange, Rumelange; ENGELBERG Jacques Jean, Préposé infirmier-garde ARBED S.A., Berchem; Mmes ENGELDINGER-KELLER Henriette Elise, Employée de bureau au Lycée technique Ecole de commerce et de gestion, Luxembourg; ENTRINGER-REMAKEL Yvonne, Agent d'assurances à "LE FOYER ASSURANCES", Alzingen; M. ERNST Camille Pierre, Commis principal à l'administration commune des caisses de sécurité sociale des classes moyennes, Bereldange; Mme ERNZEN-DOSTERT Edmée Barbe, Commis à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Hesperange; MM. EWEN René, Chef d'atelier, 1er commis technique principal au Syndicat intercommunal SIDERO, Beringen;

FABER Eugène, Chef d'équipe ARBED S.A., Schifflange; FACKELSTEIN Michel, Ingénieur-technicien principal ARBED S.A., Clemency; FATTEBENE Robert, Homme de réserve ARBED S.A., Dudelange; FEHLEN Jean Ferdinand, Artisan dirigeant h.c. de l'armée détaché à l'Institut supérieur d'études et de recherches pédagogiques, Blaschette; FEIS Jean Claude, Lamineur ARBED S.A., Athus; FEYEN Emile, Membre actif de l'harmonie Ste Cécile Useldange, Useldange; FLAMMANG Alphonse André, Préposé du service d'urgence à la Protection civile, Luxembourg; FRANCOIS Roger, Garde-vestiaire ARBED S.A., Esch-sur-Alzette; FRAST Joseph, Contremaître ARBED S.A., Limpach; FRATINI Aldo, Electricien ARBED S.A., Niederkorn; FRIES Robert Jean, Fondeur hauts fourneaux ARBED S.A., Pontpierre; FUCHS Joseph, Contremaître ARBED S.A., Bergem; FUNCK Joseph Marie, membre du conseil d'administration de Vinsmoselle, Niederdonven;

GARDIEN Pierre Albert, Chef de bureau à la Kredietrust Luxembourg S.A., Etalle; GAROFALO Carlo Albert, Conseiller commercial à la Banque Générale du Luxembourg S.A., Huncherange; GASCH Marc, Chef de service principal à la Banque Continentale du Luxembourg S.A., Differt; GENGLER Charles, Premier commis principal à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Bascharage; GENOT Joseph, Agent d'assurances à "LE FOYER ASSURANCES", Ehnen; GINDT Jean Alphonse, Commissaire de police, Luxembourg; GLODT Armand Marcel, Conseiller principal à la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Dudelange; GOERGEN Guillaume Pierre, Secrétaire de la chorale grand-ducale Dommeldange, Mullendorf; GOERGEN René Pierre, Commandant des sapeurs-pompiers, Remich; GRAZIANO Robert, Responsable transactions desk à la Banque Paribas Luxembourg, Villers-la-Montagne; GRETHEN Dieter, Ajusteur ARBED S.A., Dudelange; GRETHEN Mario Alphonse, Senior bond trader à la Banque Générale du Luxembourg S.A., Erpeldange (Bous); GROBEN Joseph, Ajusteur ARBED S.A., Soleuvre; GRUNEISEN Aloyse, premier commis principal à l'entreprise des P&T, Roodt-sur-Syre; GUELFF Albert Philippe, Ajusteur ARES S.A., Bascharage; GUILLAUME Raymond Emile, Employé de bureau ARBED S.A., Athus;

HAAS Eugène Pierre, facteur dirigeant à l'entreprise des P&T, Niederdonven; HAEK Albert, 1er ingénieur technicien adjoint ARBED S.A., Belvaux; HAERDEN Christian, Premier conseiller à la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Athus; HANSEN Alphonse, Garde-vestiaire ARBED S.A., Differdange; HANSEN Georges, Chef d'équipe ARBED S.A., Esch-sur-Alzette; Mme HARDY-DOUCET Viviane, Premier conseiller à la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Arlon; MM. HARY Romain Lucien, Machiniste de réserve ARBED S.A., Belvaux; HEBISCH Albert, Vérificateur-adjoint des douanes et accises, Kayl; HEINEN Hubert Michel, Premier commis technique principal à l' administration du cadastre et de la topographie, Belvaux; HEINEN Pierre, Président de la fanfare des trois frontières Lieler, Lieler; HEINRICH Guy, Chef de bureau principal ARBED S.A., Belvaux; HEIRENDT René, Membre actif de l'harmonie Ste Cécile Useldange, Useldange; HEMES Robert, facteur dirigeant à l'entreprise des P&T, Mamer; HENNERESSE Christian Georges, Gestionnaire de portefeuille à la Banque Générale du Luxembourg S.A., Florenville; HENSMANS Armand Victor, Contremaître ARBED S.A., Differdange; HERTGES Nicolas, premier commis principal à l'entreprise des P&T, Esch-sur-Alzette; HEUERTZ Albert, Commis à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Dudelange; HILSEMER Helmuth Hans, Outilleur ARBED S.A., Differdange; HIPP Alfred, Adjudant-chef de la gendarmerie, Harlange; HOCHHAUSEN Kurt, Agent préparation travail ARBED S.A., Dudelange; HOLLERICH Jules, Premier brigadier forestier principal à l'administration des eaux et forêts, Harlange; Mmes HOMAN-BRANDENBURGER Lydia Jeanne, Collaboratrice scientifique du Musée national d'histoire et d'art, Pétange; HOSCHET Marie Sylvie, Premier conseiller à la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Luxembourg; MM. HUNNEWALD Pierre, Ajusteur ARBED S.A., Mondercange; HUSS Eugène, Membre actif de la fanfare Born, Born; HUTTERT Alfred Joseph, Ingénieur-technicien principal ARBED S.A., Bettembourg;

JACOBY Pierre, Contremaître en chef ARBED S.A., Dudelange; JANS Jean Pierre, Adjudant-chef de la gendarmerie, Findel; JEGEN Camille Joseph, Membre du conseil d'administration de la fédération nationale des patrons bouchers-charcutiers, Luxembourg; JENTGEN Fernand, Garde-sauveteur ARBED S.A., Lamadelaine; JUNGEN Joseph Pierre, directeur de la fédération agricole, Sanem;

KASS Ernest, Délégué administratif ARBED S.A., Niederkorn; KASS Henri, Chef de bureau ARBED S.A., Rollingen; KAUFFMANN Jean Pierre, facteur dirigeant à l'entreprise des P&T, Schuttrange; KAUFMANN Jean-Pierre, facteur dirigeant à l'entreprise des P&T, Oberpallen; KAYSER Paul, Infirmier diplômé à la clinique St. Louis d'Ettelbruck, Ettelbruck; KAYSER Robert, Agent d'assurances à "LE FOYER ASSURANCES", Hobscheid; KEMP Raymond, Ajusteur ARBED S.A., Habergy; KERSCHEN Ernest, 1er commis principal à l'administration communale de Mersch, Pettingen; KIEFER Robert, Membre actif de l'harmonie municipale Echternach, Echternach; KINN Armand, Chef de bureau adjoint ARBED S.A., Luxembourg; KLEMANN Rudy, Ingénieur-technicien ARBED S.A., Dudelange; KLOSE Gustave, Commis principal à l'administration commune des caisses de sécurité sociale des classes moyennes, Heffingen; KNEIP Michel Léon, Electricien ARBED S.A., Pétange; KNOCH Marcel Hubert, Pontier montage ARES S.A., Athus; KOCKHANS Narcisse Alphonse, Gérant-adjoint à la Banque Générale du Luxembourg S.A., Dudelange; KOHNEN Aloyse Nicolas, Secrétaire de la chorale Ste Cécile Holler-Binsfeld-Breidfeld, Binsfeld; KOLBER Camille, Commandant et membre du comité central des sapeurs-pompiers, Hassel; KREMER Claude, Gérant à la Banque Générale du Luxembourg S.A., Mensdorf; KRIPELER Jean Eugène, premier commis principal à l'entreprise des P&T, Leudelange;

LAMPERTZ Raymond, Infirmier psychiatrique dirigeant à l'Hôpital neuro-psychiatrique de l'Etat, Schieren; LANG Jeannot Léon, Employé de bureau ARBED S.A., Lamadelaine; LANG Jean Louis, Membre actif de l'harmonie municipale Hesperange asbl, Hesperange; LANGE Wolfgang, Directeur chez Accumalux S.A., Luxembourg; LAUBACH Roger Adolphe, Chef d'équipe ARBED S.A., Arlon; LAUER Pierre Joseph, Premier conseiller à la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Waldbredimus; LAURENT Daniel Raymond, Responsable service courrier à la Banque Paribas Luxembourg, Athus; LEBLANC André, Chef d'équipe ARES S.A., Athus; Mme LEFEVRE-THOMASSET Nicole Josette, Secrétaire à la Banque Paribas Luxembourg, Sainte-Marie-sur-Semois; MM. LEMMER Nicolas Michel, Ajusteur ARBED S.A., Dudelange; LEONARD Pierre, Conseiller principal à la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Frassem; LEYDER Nicolas, Porte-drapeau de la chorale Ste Cécile de Troine, Troine; LEYERS Edouard, Contremaître principal TrefilARBED Bettembourg, Kayl; LINDEN Emile Aloyse, Soudeur ARBED S.A., Lamadelaine; LINSTER Bernard Nicolas, Agent préparation travail ARBED S.A., Differdange; LOES Joseph, 1er commis technique principal de la ville de Luxembourg, Uebersyren; LOES Lucien, Employé de bureau ARBED S.A., Ehlerange; LOGELIN Adolphe, Contremaître ARBED S.A., Bascharage; LORANG Jean Baptiste, Chef d'équipe ARBED S.A., Differdange; LORENT Nicolas Albert, Membre actif de la fanfare Moutfort-Medingen, Dalheim; LUCAS Joseph Armand, Ajusteur ARBED S.A., Tuntange; LUDOVICY Fernand Nico, Homme aux fours ARBED S.A., Belvaux; LUX Fernand, Fondeur hauts fourneaux ARBED S.A., Troisvierges;

MACKEL Eugène, Secrétaire de l'harmonie municipale de Luxembourg, Contern; MAHNEN Jean-Pierre, Ajusteur spécialisé ARBED S.A., Bettange-sur-Mess; MANDERSCHEID Theodore Nicolas, Conseiller principal à la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Luxembourg; MANGEN Nicolas, Pontier expédition ARBED S.A., Foetz; MARCELET Félix, Délégué administratif ARBED S.A., Niederkorn; MARINILLI Lino, Responsable du service constructions métalliques à la Soludec S.A., Wickrange; MARX Jean, Membre actif du Arbechter-Gesang-a Mandolineverein, Dudelange; MARX Jean, membre de l'union apicole Esch de la fédération des unions d'apiculteurs de Luxembourg, Kayl; MATHES Alcide, membre du conseil d'administration de Vinsmoselle, Wormeldange; MAY Marcel, 1er métallographe ARBED S.A., Pontpierre; MEDINGER Gilbert Michel, Expéditionnaire administratif principal des CFL, Luxembourg; MELCHIOR Mathias Pierre, Machiniste ARBED S.A., Russange; MERKER Paul Joseph, Premier conseiller à la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Athus; METTENHOVEN Pierre, Membre actif de l'harmonie Eischen, Eischen; MEYERS Albert Emile, Machiniste moteurs ARBED S.A., Schifflange; MEYLENDER Edmond, facteur dirigeant à l'entreprise des P&T, Lintgen; MICHEL Roger Lucien, facteur dirigeant à l'entreprise des P&T, Leudelange; MICHEL Yvon Jean, Monteur ARES S.A., Longeau; MIGLIOSI Nicolas, Contremaître en chef ARBED S.A., Godbrange; MILLIM Antoine Emile, Tourneur de cylindres ARBED S.A., Dudelange; MULLER François, Vice-président de la fédération luxembourgeoise des maîtres ferblantiers et calorifugeurs, Luxembourg; MULLER Johny, Premier brigadier forestier principal à l'administration des eaux et forêts, Grevenmacher; MULLER Jacques Joseph, Responsable de section à la Banque de Luxembourg S.A., Mondercange; MULLER Roger Guillaume, Commissaire de police, Rumelange; MUTSCH Aloyse, Membre du comité de la fédération luxembourgeoise des maîtres ferblantiers et calorifugeurs, Asselborn (Wincrange); MUTTERGE Jo, Journaliste, Warken;

NEIS Jean, Chef de brigade des CFL, Manternach; NEUMANN Norbert, facteur comptable principal à l'entreprise des P&T, Luxembourg; NEY Théodore, Membre actif de l'harmonie municipale Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Alzette; NICOLA Edouard, Chef d'équipe ARBED S.A., Kayl; NILLES Joseph, Chef d'équipe ARBED S.A., Dudelange; NOCKELS Jean, Membre actif de l'harmonie municipale Hesperange asbl, Crauthem; NOEL Charles Nicolas, Commissaire de police, Schengen;

ORIGER Edouard Jean, Commandant des sapeurs-pompiers, Bilsdorf;

PALZER Henri, 1er chimiste ARBED S.A., Bettembourg; PATZ Mathias Nicolas, Membre du comité de la chorale Ste Cécile de Troine, Breidfeld; PAUL Jacques, Chef du service informatique à la Secalt S.A. Luxembourg, Crauthem; PAULUS Nicolas, Membre actif de la chorale Sängerbond Museldall Wasserbillig, Mertert; PEFFER Edouard Jean, Conseiller à la Banque de Luxembourg S.A., Bascharage; PEFFER Jean Nicolas, Couleur ARBED S.A., Pétange; PEIFFER Adrien, 1er artisan ARBED S.A., Differdange; PERL Michel Pierre, Membre actif de l'harmonie municipale Rollingergrund, Mondorf-les-Bains; PESCHON Camille, Chef d'équipe ARBED S.A., Bascharage; PETERS Jean André, Premier commis technique principal à l'administration de l'aéroport de Luxembourg, Olm; PETESCH Edouard, Employé de bureau ARBED S.A., Bergem; PIRARD Jean Baudouin, Senior dealer à la Banque Générale du Luxembourg S.A., Bonnert; PITICCO Jean, Contremaître ARBED S.A., Esch-sur-Alzette; POHL Raymond Henri, Contremaître ARBED S.A., Esch-sur-Alzette;

POLFER Gaston Pierre, Collaborateur scientifique du Musée national d'histoire et d'art, Niederkorn; POLFER Robert, Rectifieur de cylindres ARBED S.A., Pétange; PORTHA Marcel, Contremaître principal ARBED S.A., Soleuvre; POST Edouard Joseph, Expéditionnaire principal des CFL, Bavigne; POST Michel Louis, Electricien ARBED S.A., Esch-sur-Alzette; PROTH Roger, Répartiteur ARBED S.A., Ehlerange; PUNDEL Emile, Trésorier de la chorale enfantine Beggener Karmëschen, Helmsange; PUTZ Adolphe, Machiniste ARES S.A., Rodange;

RASQUIN Alphonse, Chargeur-déchargeur ARBED S.A., Mondercange; RAUS Jules, Secrétaire de la chorale Ste Cécile d'Esch/Lallange, Esch-sur-Alzette; RAUSCH Albert Pierre, Collaborateur scientifique du Musée national d'histoire et d'art, Dudelange; RAUSCH Carlo Robert, Adjudant-chef de la gendarmerie, Mersch; RAUSCH Fernand Mathias, Chaudronnier ARBED S.A., Bigonville; REIFFERS Jean Claude, Premier conseiller à la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Luxembourg; REILAND Léon, Vice-président de la fanfare Canach, Greiveldange; REINERS Alfred Albert, Hydraulicien ARBED S.A., Schifflange; REINERT Pierre, Lamineur ARBED S.A., Soleuvre; RENNEL Gilbert Jean, Homme aux fours ARBED S.A., Linger; REUTER Alfred, Préposé voie des CFL, Clervaux; REUTER Jean Pierre, Membre du conseil d'administration de la fédération des garagistes, Bettembourg; REUTER Joseph, Chef de bureau principal ARBED S.A., Dudelange; Mme REYTER-GISCHER Marie Josee, Gestionnaire patrimonial à la Banque Générale du Luxembourg S.A., Freylange; MM. RIES Robert, Membre de la rédaction du bulletin de liaison de l'ex-libris, Esch-sur-Alzette; RION Paul, 1er contremaître ARBED S.A., Differdange; RODESCH Camille, Chef de brigade dirigeant à l'administration des services techniques de l'agriculture, Niederfeulen; ROSSATO Jean Enrico, Machiniste moteurs ARES S.A., Rodange;

SABUS René, Employé de bureau ARBED S.A., Soleuvre; SASSEL Joseph, Agent préparation travail ARBED S.A., Esch-sur-Alzette; SAUBER Emile, 1er commis principal à l'administration commune des caisses de sécurité sociale des classes moyennes, Kehlen; SCHAACK Paul, 1er informaticien adjoint ARBED S.A., Dudelange; SCHABER Georges, Secrétaire général de la fédération nationale des patrons bouchers-charcutiers, Mamer; SCHAEFER Alfred Joseph, facteur dirigeant à l'entreprise des P&T, Luxembourg; SCHAEFFER Rene, Chef d'équipe ARBED S.A., Viville; SCHAMMO Alphonse, Chef d'équipe ARBED S.A., Hellange; SCHANEN Jean Lucien, Commandant des sapeurs-pompiers, Schengen; SCHAUL Emile, Chef d'équipe ARBED S.A., Kayl; SCHAUS Hubert Jean, Membre actif de la chorale Ste Cécile Holler-Binsfeld-Breidfeld, Binsfeld; SCHEID Léon, Adjudant-chef de la gendarmerie, Steinfort; SCHENTEN Norbert, Ajusteur ARBED S.A., Kayl; SCHIMBERG Henri, Chef de bureau à "LA LUXEMBOURGEOISE", Mamer; SCHLIM Pierre, Lamineur ARBED S.A., Hivange; SCHMALEN François Gérard, Infirmier psychiatrique dirigeant à l'Hôpital neuro-psychiatrique de l'Etat, Gilsdorf; SCHMIT Michel, Membre actif de la chorale Caecilia Osweiler, Osweiler; SCHMIT Marcel Léon, Chef d'équipe ARBED S.A., Sanem; SCHMIT Marcel François, Chef de service à la Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, Schieren; SCHMIT Pierre Henri, Sous-chef de bureau à "LA LUXEMBOURGEOISE", Luxembourg; SCHNEIDER Fernand, Chef d'équipe ARBED S.A., Huncherange; Mlle SCHOLTES SR Françoise, Directrice de l'Institut St. Joseph Betzdorf, Betzdorf; MM. SCHONS Jean Joseph, membre du conseil d'administration de Vinsmoselle, Wellenstein; SCHOOS Alex, Ingénieur-technicien principal ARBED S.A., Esch-sur-Alzette; SCHROBILTGEN Michel Albert, Garde-vestiaire ARBED S.A., Aubange; SCHROEDER Alfred, Directeur de la chorale Ste Cécile Troine, Troine; SCHROEDER Georges, Membre actif de la chorale Ste Cécile Roeser-Crauthem, Roeser; SCHROEDER Jean, Infirmier-sauveteur ARBED S.A., Kleinbettingen; SCHROETER René André, Trader à la Banque de Luxembourg S.A., Schifflange; SCHUMACHER Gaston Pierre, Membre de l'organisation professionnelle des vignerons indépendants, Wintrange; SCHUMMERS Edouard, Premier brigadier forestier principal à l'administration des eaux et forêts, Itzig; SCHWARTZ Roger, Membre actif de la chorale Caecilia Osweiler, Osweiler; SCHWINNINGER Nicolas, Employé de bureau ARBED S.A., Tétange; SONNTAG Raymond, Artisan dirigeant de l'armée, Fentange; SPEICHER François, Tourneur de cylindres ARBED S.A., Schifflange; SPELLER Denis Emile, Premier conseiller à la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Kayl; SPIER Raymond, Secrétaire de la chorale Itzig, Itzig; SPIESER Andre, Membre du comité de la fédération luxembourgeoise des entreprises de nettoyage de bâtiment, Luxembourg; STAUS Ernest, Garde-vestiaire ARBED S.A., Rumelange; STEFFEN Pierre André, Magasinier ARBED S.A., Esch-sur-Alzette; STREITZ Albert, Adjudant-major de l'armée, Ettelbruck; STRENG Roger, Huissier ARBED S.A., Leudelange; STROESSER Jean Léon, Garde-sauveteur ARBED S.A., Belvaux; STRONCK Albert Jean, Membre actif de la chorale Caecilia Osweiler, Osweiler; STROTZ Joseph, Chef de bureau principal TrefilARBED Bettembourg, Bettembourg;

THEIN François, Contremaître en chef ARBED S.A., Holzem; THEIS Edgar, Chef d'équipe ARBED S.A., Oberkorn; THEIS François Robert, Chef de service à la Kredietrust Luxembourg S.A., Bettange-sur-Mess; THEIS Joseph, Ajusteur ARBED S.A., Differdange; THEIS Jean, Commissaire de police, Ettelbruck; THEISEN Armand Jean, Sous-chef de service à la Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, Bivange; THEISEN Jean, Chef de bureau Europrofil, Luxembourg; THEISEN Norbert, Membre actif de la fanfare Born, Born; THEISSEN Pierre, Membre actif de la chorale Ste Cécile Heinerscheid, Heinerscheid; THILL François, Premier brigadier forestier principal à l'administration des eaux et forêts, Bereldange; THILL Léon, Ingénieur-technicien principal ARBED S.A., Esch-sur-Alzette; THILL Nicolas Bernard, Pontier de réserve ARBED S.A., Belvaux; THOMA Camille, Electricien ARBED S.A., Athus; THOMA Pierre, Adjudant-chef au centre pénitentiaire de Luxembourg, Luxembourg; THOMAS Ferdinand, Chef d'équipe ARBED S.A., Boulange; THOSS Jean Armand, Membre actif du cercle symphonique Rumelange, Differdange; TOUSSAINT Norbert Jean, Adjudant de l'armée, Boevange-sur-Attert; TRICHIES Charles Joseph, Chef d'équipe ARBED S.A., Rodange;

USELDINGER Théodore, Galvaniseur ARBED S.A., Pétange;

VALLENTHINI René, Employé de bureau ARBED S.A., Dudelange; VINANDY Arthur Mathias, Ajusteur ARBED S.A., Dudelange; VINCIOTTI Elio, Membre du comité de la fédération des exploitants de stations-service, Luxembourg; Mme VOCATURO-ZACCAGNINI Maria Guiseppa, Responsable de l'administration des données à la Banque Paribas Luxembourg, Hondelange;

MM. WAGNER Alfred, Membre actif de l'harmonie Berdorf, Berdorf; WALTZING François, Agent d'assurances à "LE FOYER ASSURANCES", Useldange; WAMPACH Joseph, Chef de service à la Banque Indosuez Luxembourg, Pétange; WARKEN Yvon, Délégué administratif ARBED S.A., Schifflange; Mme WEBER-SCHWINDENHAMMER Carine, Gérant à la Banque Générale du Luxembourg S.A., Wellenstein; MM. WEBER Francois, Délégué ARBED S.A., Volmerange-les-Mines; WEBER Fernand, Chef d'équipe ARBED S.A., Athus; WEBER Raymond, Chef d'équipe ARBED S.A., Niederkorn; WEILER Ernest Jean, Pontier ARBED S.A., Ehlange; WEINERT Valentin, Sous-chef de l'harmonie Forge du Sud Dudelange, Dudelange; WEIRIG Aristide, Membre actif de la chorale Ste Cécile Roeser-Crauthem, Roeser; WEIS François Jean, Observateur-contrôleur ARBED S.A., Clemency; WELSCHBILLIG Charles Guillaume, Ajusteur ARBED S.A., Dudelange; Mlle WILMES Astrid Hélène, Premier conseiller à la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Vichten; MM. WIRTGEN Joseph Ghislain, Employé de bureau ARBED S.A., Rodange; WOLFF Gaston Joseph, Gérant-adjoint à la Banque Générale du Luxembourg S.A., Mensdorf; WOTIPKA Emile, Contremaître ARBED S.A., Esch-sur-Alzette; WURTH Marcel, Ingénieur-technicien principal ARBED S.A., Mondercange;

ZAHLEN Camille, Membre actif de la chorale Itzig, Itzig; ZEIMETZ Michel, Membre actif de la chorale Caecilia Osweiler, Osweiler; ZENNER Guy Pierre, Gestionnaire comptable à la Banque Générale du Luxembourg S.A., Bettembourg; ZIMMER Charles René, Contrôleur de laminoir ARBED S.A., Esch-sur-Alzette; ZIMMER Léon Antoine, Membre actif de l'harmonie municipale Merl-Belair, Luxembourg; ZOVER Armand Nicolas, Contremaître ARBED S.A., Clemency; ZWANK Théodore, Ajusteur ARBED S.A., Schifflange;

la Médaille en Argent

MM. ACKERMANN Jean, Employé technique à la S.A. des chaux de Contern, Mamer; ADEHM Roland Nicolas, Chef d'équipe ARBED S.A., Volmerange-les-Mines; Mme AGNEMMA Domenica, Conseiller à la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Arlon; ALBONETTI Jean-Claude, Contremaître en chef ARBED S.A., Dudelange; ALFF Henri, Délégué ARBED S.A., Esch-sur-Alzette; ANDRIN Gerard Joseph, Electricien ARES S.A., Virton; ANTONY Raymond Bernard, Trésorier de la chorale "Einigkeit" de Lieler, Lieler; ANTZORN Bernard Maurice, Soutireur de chaux ARBED S.A., Fouches; ANTZORN Pierre Marie, Accrocheur-conducteur loco ARBED S.A., Aubange; APEL François Luc, Ingénieur-technicien à la CLT-UFA S.A., Luxembourg; ARENDT Charles, Chef de poste ARBED S.A., Oberkorn; ASCANI Graziano, Botteleur-chargeur ARBED S.A., Esch-sur-Alzette; ASSEL Robert Jean, Adjudant de la gendarmerie, Howald;

BACH Jacques, Chef d'équipe ARBED S.A., Esch-sur-Alzette; BACK Joseph, Employé technique auprès de Paul Wurth S.A., Schifflange; BADER Gunter Guy, Machiniste de réserve ARBED S.A., Esch-sur-Alzette; BARTHOLOMEY Michel Raymond, Expéditionnaire de 2e classe des CFL, Bettembourg; BASTIAN Marcel, Membre actif de la philharmonie grand-ducale et municipale Ettelbruck, Ettelbruck; BAUER Charles Nicolas, Concierge surveillant principal à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Bettembourg; BEBING Louis Jean, Membre actif de la philharmonie municipale Diekirch, Diekirch; BECKER Emile, Huissier ARBED S.A., Dudelange; BENNING Jean Emile, Brigadier principal des douanes et accises, Bettembourg; BERCHEM Alfred René, Commandant des sapeurs-pompiers, Ernzen; BERENS Philippe, Cisailleur-scieur ARBED S.A., Oberkorn; BERNARD Romain, Artisan spécialisé des CFL, Gosseldange; BERNARD René Jean, Huissier dirigeant de la ville de Luxembourg, Luxembourg; BERTHLE Ernest Gérard, Inspecteur-chef de police, Soleuvre; BERTRAM Nicolas, Chauffeur d'autobus en chef au syndicat des TICE, Sandweiler; BETHKE Michael Peter, Technicien à la CLT-UFA S.A., Hosingen; BICHELER René Fernand, Chef-manoeuvre principal des CFL, Wasserbillig; BINGEN Michel Jean, Inspecteur-chef de police, Diekirch; BISSEN Jean Paul, Chef du service courrier de l'imprimerie St. Paul, Olm; BIVER Gérard, Contremaître ARBED S.A., Ehlerange; BLAISE Victor Pierre, Ouvrier à l'administration des Ponts et Chaussées, Luxembourg; BLEY Jean Claude, Ingénieur technicien à la Good-Year S.A., Arlon; BLOCK Bernard, Sapeur-pompier, Kopstal; BLOCK Marcel Nico, Sapeur-pompier, Bridel; BOCK Jean Jacques, Membre actif de l'harmonie Ste Cécile Useldange, Useldange; BOEVER Gaston Michel, Homme d'équipe spécialisé 1ère classe des CFL, Mertert; BOLLY Gerard, Mécanicien ARBED S.A., Tiercelet; BONBLED Bernard Lucien, Chef de bureau à la Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, Aubange; BOON Robert Albert, Employé de bureau ARBED S.A., Athus; Mme BOOR Gertrude, ouvrière à l'entreprise des P&T, Vianden; MM. BORDEZ Marc Michel, Inspecteur-chef de police, Niederkorn; BORMANN Théophile Nicolas, Membre actif de la fanfare Feulen, Pontpierre; BOUDARD Paul Adolphe, Employé de bureau ARES S.A., Messancy; BOUR Eugène Romain, Expéditionnaire de 2e classe des CFL, Soleuvre; BRAUNE Albert, Ingénieur technicien à la Good-Year S.A., Ettelbruck; BRAVI Jean Claude, Electricien ARBED S.A., Villerupt; BREGOLI Alfred Alphonse, Tourneur de cylindres ARBED S.A., Mondercange; Mlle BRITZ Carine Amélie, Commis adjoint à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg; MM. BRUCKS Edmond Léon, Chef de brigade principal à l'administration des Ponts et Chaussées, Bertrange; BUCHLER Armand Henri, Adjudant-chef de l'armée, Diekirch; BUCK Jean, Contre-maître à l'imprimerie Faber de Mersch, Angelsberg; BUX Roland Pierre, Technicien à la CLT-UFA S.A., Biwisch;

CALLA Vincent, Ajusteur ARBED S.A., Athus; CASEL Roland Jean, Chef de bureau ARES S.A., Musson; CELI Martial, Responsable du service salaires à la Soludec S.A., Audin-le-Tiche; CHAMPENOIS Michel, Employé de bureau ARES S.A., Athus; CHENUT Roger Andre, Soudeur ARBED S.A., Esch-sur-Alzette; CHRISTNACH Théodore Henri, Portier TrefilARBED Bettembourg, Bettembourg; Mme CLAIRE Claudine Margot, Sage-femme à l'Hôpital de la Ville de Dudelange, Schifflange; MM. CLAISSE Jean Marie, Peintre ARBED S.A., Athus; CLAUS Hubert Raymond, Sapeur-pompier, Oberfeulen; CLEMENT Jean Marie, Contremaître ARES S.A., Habay; CLINQUART Armand Raymond, Répartiteur ARBED S.A., Longeau; CLOOS Jean Pierre, Lamineur ARBED S.A., Esch-sur-Alzette; CROAT Joseph, Préparateur ARBED S.A., Perlé;

DAHM Fernand, Inspecteur-chef de police, Differdange; DAVID Jean, délégué local de la Centrale paysanne, Vianden; DE BIASIO Cesare Ugo, Accrocheur-conducteur loco ARBED S.A., Differdange; DE WAHA Michel Georges, Inspecteur-chef de police, Heisdorf; DEISCHTER Pierre, Scieur ARBED S.A., Belvaux; DENIVELLE Guy Alphonse, Refendeur ARBED

S.A., Differdange; DICKES Louis Philippe, Contremaître ARBED S.A., Volmerange-les-Mines; DIDERICH Joseph, Electricien ARES S.A., Aubange; DIDIER Jules, Membre actif de la fanfare Nagem, Nagem; DONDLINGER Robert Nicolas, Agent d'assurances à "LE FOYER ASSURANCES", Kahler; DOS SANTOS Fonseca Alberto, Ouvrier à l'administration communale de Hesperange, Fentange; Mme DOS SANTOS MESQUITA-D'AMICO Perla Diega, Cuisinière au centre intégré de l'Etat pour personnes âgées, Dudelange; MM. DOUSEMONT Armand Jean, Adjudant de la gendarmerie, Manternach; DRAUTH Nicolas François, Inspecteur de police, Dudelange; DRIULINI Ugo, Maçon ARBED S.A., Athus; DRIVER Louis, Chauffeur d'autobus principal au syndicat des TICE, Esch-sur-Alzette; DUDZINSKI Marco Mathias, Membre du comité de la philharmonie municipale de Diekirch, Diekirch; DURO Silvano, Chef d'équipe ARBED S.A., Esch-sur-Alzette;

ECKES Werner Rudolf, Directeur de l'harmonie Union Troisvierges, Warken; EHMANN Robert Henri, Géomètre ARBED S.A., Esch-sur-Alzette; EICH Jean Marie, Assistant technique médical de chirurgie à l'Hôpital de la Ville de Dudelange, Hellange; ELSEN Georges Antoine, Chef de bureau à l'imprimerie Faber de Mersch, Reckange (Mersch); ENGELBERG Lucien, Electricien ARBED S.A., Noertzange; ENSCH Roger Nicolas, Artisan spécialisé des CFL, Schouweiler; ERNENS Jean, Ajusteur ARBED S.A., Athus; ERNZER Jeannot, Brigadier principal des douanes et accises, Bettembourg; ERSCH André, Mécanicien d'autos au garage Thommes de Heffingen, Larochette; EWERTZ Aloyse Victor, Chef de brigade principal à l'administration des Ponts et Chaussées, Boevange-sur-Attert;

FABER Joseph, Sapeur-pompier, Redange-sur-Attert; FANTIN Martin, Typographe à l'imprimerie Faber de Mersch, Beringen; FAYE Michel François, Responsable du service métrés à la Soludec S.A., Villerupt; FEIPEL René Jean, Pontier mélangeur ARBED S.A., Ehlerange; FELLER Joseph, Employé de bureau ARBED S.A., Schifflange; FETTES Jean Jacques, Adjudant de la gendarmerie, Medernach; FEYEREISEN Paul Henri, Electronicien ARBED S.A., Differdange; FIL Jean, Chef d'équipe ARBED S.A., Rodange; FISCHER Jean Pierre, Sapeur-pompier, Dippach; FISCHER Nory, Responsable de production à la S.A. des chaux de Contern, Luxembourg; FISCHER Norbert Jean, Maréchal des logis au centre pénitentiaire de Luxembourg, Mullendorf; FLAMMANG John, Premier agent à la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Schengen; FLERES Paul Fernand, Inspecteur-chef de police, Leudelange; FOLSCHEID François Marie, Brigadier principal des douanes et accises, Bettembourg; FOLSCHETTE Gaston Jean, Sapeur-pompier, Bertrange; FOURNELLE Paul, Ajusteur ARBED S.A., Rodange; FOXIUS André, facteur aux écritures principal à l'entreprise des P&T, Hosingen; FRANCK Carlo Louis, Adjudant de la gendarmerie, Bettembourg; FRANK Michel Georges, Adjudant de la gendarmerie, Wasserbillig; FRANTZEN Gaston Eugène, facteur aux écritures principal à l'entreprise des P&T, Hassel; FRERES Jean Johny, Electronicien ARBED S.A., Rodange; FRISCH Jean Pierre, Artisan spécialisé des CFL, Differdange; FRISING Arno, Collaborateur scientifique du Musée d'histoire naturelle, Ettelbruck; FRITSCH Raymond, Homme d'équipe spécialisé de 1ère classe des CFL, Strassen; FUNCK Marcel, Accrocheur première classe des CFL, Dudelange;

GAASCH Martin, Métallographe ARBED S.A., Hautcharage; GABORIT Claude, Inspecteur-chef de police, Bascharage; GALES Roger, Chauffeur d'autobus en chef au syndicat des TICE, Rumelange; GANGOLF Robert Pierre, Adjudant de la gendarmerie, Diekirch; GARY François, Instructeur et membre du comité des sapeurs-pompiers, Hoscheid-Dickt; GEIB Claude, Premier artisan à l'administration communale de Hesperange, Alzingen; Mme GEIMER-WAMPACH Léa Catherine, Employée au centre commun de la sécurité sociale, Bertrange; MM. GELHAUSEN Henri Jean, Accrocheur-conducteur loco ARBED S.A., Belvaux; GELHAUSEN Michel Paul, Membre du comité et instructeur des sapeurs-pompiers, Erpeldange (Ettelbruck); GEORGE Gilbert, Commandant des sapeurs-pompiers, Boevange-sur-Attert; GIACOMINI Victor, Garde-vestiaire ARBED S.A., Pontpierre; GILLEN Roger, Sapeur-pompier, Wasserbillig; GILLET Gilbert, Electricien ARBED S.A., Athus; GLODEN Raymond Emile, Membre du comité des sapeurs-pompiers, Schengen; GLODEN Raymond Jean, Collaborateur scientifique du Musée national d'histoire naturelle, Schwebsingen; GLODT Léon, 1er employé de bureau ARBED S.A., Bettange-sur-Mess; GODAR Armand Robert, Machiniste moteurs ARBED S.A., Hettange-Grande; GODELET Felix Hubert, Commandant des sapeurs-pompiers, Ell; GOEGEBEUR Pierre, Monteur ARBED S.A., Athus; GOEREND Marcel, Brigadier principal des douanes et accises, Rumelange; GORECKA Edmond, Dispatcher ARBED S.A., Esch-sur-Alzette; GOTTING Guillaume Pierre, Concierge-surveillant principal à l'administration communale de Mertert, Wasserbillig; GREIVELDING Guy Pierre, Expéditionnaire de 2e classe des CFL, Steinsel; GREMLING Norbert Paul, Agent de maîtrise à la Good-Year S.A., Dellen; GREVIG Alexis Gabriel, Inspecteur-chef de police, Mersch; GRIMAZ Romain Emmanuel, Président du Big Band Spectrum, Bettembourg; GROGNA Leon Roger, Botteleur-chargeur ARES S.A., Arlon; GRUTZIUS Jean Charles, Ajusteur ARBED S.A., Esch-sur-Alzette; GUILLAUME Jean Claude, Accrocheur-conducteur loco ARBED S.A., Differdange; GUILLAUME Josy Raymond, Chargeur-déchargeur ARES S.A., Petit-Han;

HAAG Jean Georges, Employé de l'armée, Hunsdorf; HAAS Victor, Chef d'équipe ARBED S.A., Dudelange; HAMER Arthur, Adjudant-chef de la musique militaire, Mamer; HANSEN Nicolas Guillaume, Ouvrier à l'administration communale d'Ettelbruck, Ettelbruck; HANZIR Maurice, Garde-vestiaire ARBED S.A., Athus; HARI Albert, Ajusteur ARBED S.A., Belvaux; HAUPERT René, Membre actif de la chorale Ste Cécile Esch/Lallange, Esch-sur-Alzette; HEILES Paul, Technicien à la CLT-UFA S.A., Hosingen; HEINEN Armand Jean, Chef d'équipe ARBED S.A., Oberkorn; HEIRENS Henri Lucien, Sapeur-pompier, Hobscheid; HEITZ Raymond, Chargeur-déchargeur ARBED S.A., Hautcharage; HELLERS Lucien Jean, Sapeur-pompier, Uebersyren; HENRY Jean Baptiste, Ajusteur ARES S.A., Halanzy; HERBINEAU Emile, Hydraulicien ARBED S.A., Athus; HERMAN Marco José, Inspecteur-chef de police, Dudelange; HERMES Jean Pierre, Agent préparation travail ARBED S.A., Rumelange; HERMES Mathias, Chef de bureau adjoint ARBED S.A., Schifflange; HEYNEN Léopold, Contremaître ARBED S.A., Post; HIENCKES Gaston Marcel, Artisan spécialisé des CFL, Niederdonven; Mme HILGER-FEIDER Marie Catherine, Agent d'assurances à "LE FOYER ASSURANCES", Leudelange; M. HILGER Nicolas Jean, Agent de maîtrise à la Good-Year S.A., Schieren; Mlle HOFFMANN Anne Jacqueline, Assistant principal à la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Luxembourg; MM. HOFFMANN Carlo Jean-Marie, Brigadier principal des douanes et accises, Strassen; HOFFMANN Henri, Contremaître ARBED S.A., Eischen; HOFFMANN Marc

Grégoire, facteur aux écritures principal à l'entreprise des P&T, Junglinster; HOFFMANN Pierre Jean, Brigadier principal des douanes et accises, Differdange; HOFFMANN Roger, Employé technique ARBED S.A., Dudelange; HOOR Jacques, Chauffeur à l'administration communale de Schifflange, Schifflange; HOPP Fernand René, Brigadier principal des douanes et accises, Wasserbillig; HUBERT Emile Théodore, 1er artisan de l'armée, Vianden;

JACOB Raymond, Sous chef-manoeuvre des CFL, Schifflange; JACOBY Aloyse, délégué local de la Centrale paysanne, Wahlhausen; JACOBY Romain Jean, Huissier dirigeant à l'administration gouvernementale, Luxembourg; JADOT Pol Charles, Electricien ARES S.A., Saint-Mard; JEAN Francois, Ajusteur ARBED S.A., Zoufftgen; JOUR Jean François, Chauffeur d'autobus principal au syndicat des TICE, Esch-sur-Alzette; JUNG Fernand, Adjudant de la gendarmerie, Itzig; JUNG Pierre Joseph, Ouvrier à la ville de Dudelange, Hobscheid; JUNGERS Lucien Jean-Pierre, Artisan spécialisé des CFL, Lintgen; JUNK Rene, Sapeur-pompier, Vichten;

KAISER Fernand, Monteur de cylindres ARBED S.A., Differdange; Mme KAISER-HAMES Irma, membre de la section Steinfort de la ligue luxembourgeoise du coin de terre et du foyer, Steinfort; MM. KAISER Mathias, Ouvrier de la ville de Luxembourg, Mamer; KAMMES Jean Nicolas, Membre actif de la fanfare municipale Luxembourg-Pfaffental, Senningerberg; KAUFMANN Théo Henri, Sapeur-pompier, Emeschbach Asselborn; KAUTH Antoine, membre de l'union apicole Vianden de la fédération des unions d'apiculteurs de Luxembourg, Walsdorf; KAYSER Guy Joseph, Sapeur-pompier, Bourscheid; KAYSER Jean Mathias, Membre actif de la chorale municipale Schifflange, Schifflange; KEISER François Michel, Agent de maîtrise à la Good-Year S.A., Hoscheid; KEISER Marcel, Sapeur-pompier, Junglinster; KELLER Joseph Jean, Membre actif de l'harmonie Ste Cécile Kayl, Kayl; KERGER Jean Pierre, Chef d'équipe ARBED S.A., Musson; KERSCH André Pierre, Sous-commandant des sapeurs-pompiers, Moersdorf (Wasserbillig); KILBURG Jeannot Nico, Chef de bureau à l'imprimerie Faber de Mersch, Helmdange; KINKELS Jean Paul, Inspecteur-chef de police, Hassel; KINN Roland Jean-Marie, Adjudant de la gendarmerie, Steinfort; KIRCH Francois Jean, Programmeur à la Good-Year S.A., Colmar-Berg; KIRCH Jean Henri, Expéditionnaire de 2e classe des CFL, Roodt-sur-Syre; KIRPS Paul, 1er employé de bureau ARBED S.A., Bettembourg; Mme KIRSCH Viviane, Commis adjoint à l'administration de l'emploi, Schifflange; MM. KIRSCHTEN Eugène, Employé ARBED S.A., Bergem; KIRTZ Jean, Employé de bureau ARBED S.A., Bettange-sur-Mess; KLEES Norbert, Chef d'équipe ARBED S.A., Esch-sur-Alzette; Mme KLEIN-PETRE Josette, Agent d'assurances à "LE FOYER ASSURANCES", Lorentzweiler; MM. KLEINSCHMIDT Louis, Ajusteur ARBED S.A., Kayl; KLEYR Etienne Nicolas, délégué local de la Centrale paysanne, Geyershof; KLOPP Jean Paul, Contremaître ARBED S.A., Esch-sur-Alzette; KOECHER René Marie, Adjudant de la gendarmerie, Ettelbruck; KOENIG Henri Nicolas, Chauffeur d'autobus principal au syndicat des TICE, Pétange; KOENIG Raymond, Membre actif de l'harmonie municipale Schifflange, Esch-sur-Alzette; KOHNEN Jean-Paul, Chef de bureau principal ARBED S.A., Schifflange; KOHNEN Paul, Chef d'équipe ARBED S.A., Esch-sur-Alzette; KOHNEN Pierre Auguste, Adjudant de la gendarmerie, Contern; KOHNER François Jean, Artisan spécialisé des CFL, Beringen; KOOS Jean Joseph, Trésorier de la fanfare Bigonville, Bigonville; KOULLEN Gilbert Mathias, Brigadier principal des douanes et accises, Schifflange; KRACK Emile Jean, Sapeur-pompier, Nommern; KRIER Albert, Homme d'équipe spécialisé 1ère classe des CFL, Useldange; KUBICK André, Contremaître ARBED S.A., Dudelange; Mme KUHN Betty, ouvrière à l'entreprise des P&T, Bridel;

MM. LAMOULINE Marcel, Lamineur ARBED S.A., Athus; LANG Michel, Contremaître ARBED S.A., Pontpierre; LAROSCHE Jean-Claude, Machiniste ARBED S.A., Reckange-sur-Mess; LAUER Yves Louis, Inspecteur principal à "LE FOYER ASSURANCES", Luxembourg; Mme LAURES-SCHWINNEN Anne Marie, Membre actif de la chorale Ste Cécile Esch/Lallange, Esch-sur-Alzette; MM. LEJEUNE Marcel Adelin, Visiteur ARBED S.A., Hondelange; LENERT Edy Victor, Chef de l'atelier mécanique chez Heintz van Landewyck de Luxembourg, Luxembourg; LENERTZ Edouard, Technicien à la CLT-UFA S.A., Junglinster; LENTZ René Mathias, Membre actif de la philharmonie municipale Diekirch, Diekirch; LEONARD Gaston Marie, Artisan spécialisé de CFL, Wasserbillig; LESGARDEUR Robert, Ajusteur spécialisé ARBED S.A., Seymerich; LEWECK Johny Marcel, Technicien à la Good-Year S.A., Beringen; LICHTFUS Jean Marie, Brigadier principal des douanes et accises, Findel; LIES Jean Pierre, Sapeur-pompier, Lellig; LIMPACH Christian Joseph, Conseiller à la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Keispelt; LINSTER Gilbert Pierre, Inspecteur-chef de police, Hesperange; LOHR Robert Jean, Adjudant-chef de la musique militaire, Hivange; LOOMANS Frank Gommaire, Sapeur-pompier, Vichten; LORDONG Roger, Chef d'équipe ARBED S.A., Soleuvre; Mme LOSCH-HAMEN Marie Josée, Membre actif de la chorale d'Useldange, Useldange; MM. LOUIS Gilbert Maurice, Agent de maîtrise à la Good-Year S.A., Fouches; LOUTSCH Charles, Sapeur-pompier, Mondercange; LUDIG Robert, Botteleur-chargeur ARBED S.A., Esch-sur-Alzette; LUDOVICY Jean, Employé ARBED S.A., Tétange; LUDWIG Joseph, Chef-aiguilleur des CFL, Graulinster; LUDWIG Théodore, Chef d'équipe ARES S.A., Pétange; LUPO Luigi, Sapeur-pompier, Differdange;

MAES François, Membre actif de l'harmonie municipale Echternach, Echternach; MAGAR Nicolas, membre de la section Gilsdorf de la ligue luxembourgeoise du coin de terre et du foyer, Gilsdorf; MAHILLON Claude, Ajusteur ARBED S.A., Tiercelet; MAILFERT Roland Lucien, Employé de bureau ARBED S.A., Audun-le-Tiche; MANDERSCHEID Charles Hubert, Adjudant de la gendarmerie, Itzig; MANDERSCHEID Léon, Artisan spécialisé des CFL, Bertrange; MANDERSCHEID Marc Michel, Adjudant de la gendarmerie, Luxembourg; MAQUIL Michel Nicolas, Adjudant de la gendarmerie, Lipperscheid; MARDAGA Claude Jean, Sapeur-pompier, Dippach; MARINELLI Franco, Maçon convertisseurs et poches ARBED S.A., Sanem; MARNACH Gilbert, Sous-commandant des sapeurs-pompiers, Frisange; MARTIN Florent Jean, Membre du comité de l'harmonie Forge du Sud Dudelange, Dudelange; MARTIN Paul André, Assistant technique médical de chirurgie à l'Hôpital de la Ville de Dudelange, Bascharage; MARX Erny, Chef de bureau adjoint TradeARBED S.A., Bergem; MARX Jean-Marie, Commandant des sapeurs-pompiers, Bettel; MARX Pierre, Maître de l'enseignement technique au Lycée technique privé Emile Metz, Bereldange; MARX Robert Eugène, Chef de bureau à la Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, Moutfort; MATGEN Félix, Chargeur-déchargeur ARBED S.A., Rodange; MATHIEU André, Machiniste de réserve ARBED S.A., Niederkorn; MATHIEU Nicolas Jean, Membre actif de l'amicale Garnisounsmusek Diekirch, Dudelange; Mmes MATTERN Eléonore, Organiste de la chorale Ste Cécile de Lintgen,

Scheidgen; MAURER-KREINS Margot, Membre actif de la chorale Ste Cécile Lintgen, Gosseldange; MM. MAY Albert Armand, Inspecteur-chef de police, Pétange; MAYER Roger Edmond, Lamineur ARBED S.A., Beckerich; MAYER René Joseph, Chef-cantonnier à l'administration des Ponts et Chaussées, Wahl; MEDINGER Pierret, Adjudant de la gendarmerie, Livange; MELMER Francis, Responsable du service comptabilité à la Soludec S.A., Wisembach; Mme MERKER-NEUMAN Marie-Claire, Infirmière à l'Hôpital de la Ville de Dudelange, Dudelange; MM. MERSCH Raymond Paul, Adjudant-major de l'armée, Howald; MEYER François Marie, Chef de brigade principal à l'administration des Ponts et Chaussées, Clervaux; MEYERS Charles Jean, Responsable du service imprimerie auprès de C.K. Charles Kieffer de Steinfort, Steinfort; MEYSEMBOURG Robert, membre de la section de Sandweiler de la ligu e luxembourgeoise du coin de terre et du foyer, Sandweiler; Mlle MICHELS Annette Elise, Commis adjoint à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Dudelange; MM. MISCHO Pierre Léon, Collaborateur scientifique du Musée national d'histoire naturelle, Sanem; MOCKEL Pierre Mathias, Adjudant de la gendarmerie, Luxembourg; MOLITOR Joseph Jean, Sous-commandant des sapeurs-pompiers, Ingeldorf; MOLITOR Jean Joseph, Expéditionnaire de 2e classe des CFL, Luxembourg; MOLLITOR Pierre, Membre du Conseil d'administration du syndicat d'initiative de Boulaide, Surré; MONFORT Julien Ghislain, Bobineur-débobineur ARBED S.A., Mussy-la-Ville; MOSAR Félix, Ajusteur ARBED S.A., Dippach; MOUSEL Aloyse Joseph, facteur aux écritures principal à l'entreprise des P&T, Luxembourg; MOUSEL Robert, Agent d'assurances à "LE FOYER ASSURANCES", Trintange; MOUSTY Jean Marthe, Ouvrier à l'administration communale d'Ettelbruck, Ettelbruck; MULLER Antoine, Membre du comité des sapeurs-pompiers, Bourglinster; MULLER Jean, Chef d'équipe ARBED S.A., Belvaux; MULLER Marco Pierre, Adjudant-chef de la musique militaire, Dudelange; MULLER Nicolas Joseph, Membre du comité de la fanfare Medernach, Medernach; MULLER Raymond, Président de la chorale enfantine Beggener Karmëschen, Luxembourg; MUNHOVEN Raymond Jean-Paul, Chef de section des sapeurs-pompiers, Kayl;

Mlle NAEGELEN Elvire, Employée de bureau ARBED S.A., Luxembourg; MM. NANQUETTE Jean Paul, Employé de bureau chez Demy Cars de Keispelt, Roodt (Septfontaines); NELISSEN Constant, Commandant des sapeurs-pompiers, Grevels; NEYENS Camille Jean-Paul, Maréchal des logis de la gendarmerie, Mamer; NEYENS Roger, Commandant des sapeurs-pompiers, Canach; NICK Raymond, Membre actif de la fanfare Niederkorn, Linger; NICKELS Pierre, Membre actif de la fanfare Feulen, Mersch; NIEDERKORN Pierre, Paracheveur ARBED S.A., Luxembourg; NIJENHUIS Jean, Sapeur-pompier, Schimpach; NILLES Raymond Jean, Commandant des sapeurs-pompiers, Roder; NILLES Theo, Chef de bureau adjoint ARBED S.A., Esch-sur-Alzette;

ODEM Gaston Henri, Artisan spécialisé des CFL, Luxembourg; ODILL Antoine Pierre, Soudeur ARBED S.A., Differdange; OESTREICHER Ronald Frédy, Adjudant de la gendarmerie, Bettendorf; OLINGER François, Concierge surveillant principal à l'administration des bâtiments publics, Luxembourg;

PALZER Emile Jacques, Chef-manoeuvre principal des CFL, Frisange; PAQUET Armand Emile, Adjudant de la gendarmerie, Bettembourg; Mme PARMENTIER-HOTTON Yvonne Lucie, Infirmière à l'Hôpital de la Ville d'Esch-sur Alzette, Audun-le-Tiche; MM. PAUL René Jean, Employé ARBED S.A., Schouweiler; PAULUS Jean Paul, Commandant des sapeurs-pompiers, Sandweiler; Mme PAULUS-GLESENER Lydie, Employée comptable à la S.A. des chaux de Contern, Sandweiler; MM. PAULUS Raymond, Machiniste de réserve ARBED S.A., Arsdorf; PECHON Lucien Victor, Pontier ARBED S.A., Musson; PETERS Jean Nicolas, Adjudant de la gendarmerie, Mondorf-les-Bains; PETERS Marco Josy, Chef de section des sapeurs-pompiers, Ettelbruck; PETTINGER Firmin Nicolas, Ajusteur ARBED S.A., Sélange; PIAZZALUNGA Désiré Emile, Brigadier principal des douanes et accises, Rumelange; PICK René Bernard, Président de l'harmonie Ste Cécile Useldange, Useldange; PIETTE Sylvain Ernest, Agent de maîtrise à la Good-Year S.A., Bissen; PIZZAFERRI Jean Pierre, premier facteur aux écritures principal à l'entreprise des P&T, Nommern; PLATA Edio, Electricien ARBED S.A., Messancy; PLEIN Victor, Sapeur-pompier, membre du comité, Weiler (Pütscheid); PLETSCHET Marc Ferdinand, facteur aux écritures principal à l'entreprise des P&T, Mondercange; POMMERELL Jean Claude, 1er artisan de la ville de Luxembourg, Luxembourg; POSS Ernest, Magasinier à la S.A. des chaux de Contern, Moersdorf (Wasserbillig); PUCHER Alain, Chef d'équipe ARBED S.A., Belvaux;

Mlle RACKE Mariette, Employée à la Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, Luxembourg; MM. RECKEL Jean Claude, Employé de bureau ARBED S.A., Niederkorn; RECKEN Aloyse, Accrocheur 1ère classe des CFL e.r., Troisvierges; Mme REDINGER-ALLESSANDRI Marie Marthe, Membre actif du Arbechter Gesang- a Mandolineverein Diddeleng, Dudelange; MM. REGENWETTER Robert, Premier artisan principal au Lycée classique de Diekirch, Diekirch; REICHER Guillaume, Contremaître ARBED S.A., Belvaux; REIFENBERG Ernest Jean, Chef de poste ARBED S.A., Athus; REINHARD Lucien Richard, premier facteur aux écritures principal à l'entreprise des P&T, Grevenmacher; REISDORF Edouard Marcel, Chef de section des sapeurs-pompiers, Kalkesbach (Berdorf); REITZ François, Contre-maître à la S.A. des chaux de Contern, Wasserbillig; REITZ Jean Paul, Directeur de la chorale "Einigkeit" de Lieler, Lieler; REUTER Henri, Ajusteur ARBED S.A., Pétange; REUTER Raoul Henri, Membre actif de la fanfare Stesel-Mëllereff, Mullendorf; RIES François Léon, Adjudant-chef de la musique militaire, Remich; RINALDIS Joseph, Membre actif du cercle mandoliniste Differdange, Differdange; ROESER René Jean, Facteur principal des CFL, Mondercange; ROOS Jean, Trésorier du cercle dramatique Rodange, Rodange; ROTH René Nicolas, Employé de bureau ARBED S.A., Messancy; RUCKERT Rodolphe, Aide-artisan ARBED S.A., Differdange;

SALENTINY Aloyse, Adjudant de la gendarmerie, Fouhren; SARTORIUS Armand, Adjudant de la gendarmerie, Aspelt; SAUR Jean Jacques, Sous-chef de bureau ARBED S.A., Bertrange; Mme SAVINO-CARENZA Angela, Chef-ménagère au Centre du Rham, Luxembourg; MM. SCHAEFER Lucien Marie, Adjudant de la gendarmerie, Cap; SCHALK Gilbert Ernest, Chef d'équipe ARBED S.A., Canach; SCHANEN Claude Charles, Membre du comité des sapeurs-pompiers, Schengen; SCHEER Gustave Nicolas, Pontier de réserve ARBED S.A., Luxembourg; SCHELLER Fernand Joseph, facteur aux écritures principal à l'entreprise des P&T, Holtz; SCHEUREN Robert, Assistant des CFL, Sanem; SCHILLING Raymond Roger, Pontier de réserve ARBED S.A., Esch-sur-Alzette; SCHILTZ René, Garde-vestiaire ARBED S.A., Athus SCHINTGEN Guy Edouard, Chef de section des sapeurs-pompiers, Mullendorf; Mme SCHIRTZ-WIRTZ Maria, Membre

actif de la chorale Ste Cécile Lintgen, Lintgen; MM. SCHLECHTER Robert, Brigadier principal des douanes et accises, Findel; SCHLECK Paul Virgile, Sapeur-pompier, Eischen; SCHLINCKER André Lucien, Galvaniseur ARBED S.A., Dudelange; SCHLOESSER Robert, Chef d'équipe ARBED S.A., Clemency; SCHMARTZ Roger Valentin, Mécanicien d'autos au garage Thommes de Heffingen, Medernach; Mme SCHMELER Marthe Jeanne, Infirmière à l'Hôpital de la Ville de Dudelange, Mondorf-les-Bains; MM. SCHMIT Christian, Employé de bureau à la Good-Year S.A., Arlon; SCHMIT Ernest Nicolas, Chef de section des sapeurs-pompiers, Waldbredimus; SCHMIT Edmond, Ajusteur ARBED S.A., Helmsange; SCHMIT Guy Jean, Adjudant de la gendarmerie, Dudelange; SCHMIT Jules, Bobineur ARBED S.A., Bettembourg; SCHMIT Michel Robert, Sapeur-pompier, Vichten; SCHMIT Marcel, Ajusteur ARBED S.A., Lintgen; SCHMIT René, Membre actif de la fanfare Mertzig, Mertzig; SCHMITT Jeannot Nicolas, Sous-commandant des sapeurs-pompiers, Bourglinster; Mlle SCHMITZ Dorothée, Employée de l'Etat à l'administration gouvernementale, Bridel; MM. SCHMITZ Jean-Claude, Adjudant de la gendarmerie, Bettembourg; SCHMITZ Jean Joseph, Sapeur-pompier, Bigonville; SCHMITZ Jean-Baptiste, Président de la chorale "Einigkeit" de Lieler, Lieler; SCHNEIDER François Marcel, Sous chef-manoeuvre des CFL, Pétange; Mlle SCHNEIDER Odile, Secrétaire à "LE FOYER ASSURANCES", Schifflange; MM. SCHOLER Ernest, Pontier ARBED S.A., Cap; SCHOLZEN Jean Chretien, Ajusteur ARBED S.A., Villerupt; SCHOOS Fernand Francis, Collaborateur scientifique du Musée national d'histoire naturelle, Buschdorf; SCHORTGEN Georges, Adjudant de la gendarmerie, Itzig; SCHROBILTGEN Roger Camille, Ingénieur-technicien ARBED S.A., Schifflange; SCHUL André Georges, Chef d'équipe ARES S.A., Messancy; SCHULER Julien Auguste, Adjudant de la gendarmerie, Graulinster (Bech); SCHULLER Camille, Sapeur-pompier, Nospelt; SCHUMACHER Charles Jean, Electricien à la société électrique de l'Our S.A., Bivels; SCHUMACHER Ernest Marie, Commandant des sapeurs-pompiers, Wormeldange; SCHWARTZ Joseph, Homme aux fours ARBED S.A., Esch-sur-Alzette; SCHWEITZER Leon Pierre, Employé chez Paul Wurth S.A., Mamer; SCOLASTICI Dante, Garde-vestiaire ARBED S.A., Differdange; SCOZZAI Marcel, Technicien à la Good-Year S.A., Bettendorf; SERRES Joseph Raymond, Agent préparation travail ARBED S.A., Belvaux; SEYWERT Joseph, Brigadier principal des douanes et accises, Rumelange; SIMON Ferdinand, Membre actif de l'harmonie Eischen, Eischen; SIMON Nicolas, Délégué local de la Centrale paysanne, Koerich; SIMON Raymond Ghislain, Homme aux fours ARES S.A., Athus; SINGLER Jean Paul, Membre du comité des sapeurs-pompiers, Weidingen; SOUBRE Alain Jean, Employé de bureau ARBED S.A., Athus; SPECK Fernand Charles, Contremaître ARBED S.A., Schifflange; SPEICHER Claude, Brigadier principal des douanes et accises, Aspelt; STADTFELD Alphonse Lucien, Sapeur-pompier, Perlé; STEFFEN Egide, Contre-maître à l'imprimerie Faber de Mersch, Moesdorf (Mersch); STEFFEN Johny, Chef de section des sapeurs-pompiers, Berdorf; STEFFENMUNSBERG Georges Henri, Conseiller à la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Bascharage; Mme STEICHEN Margot, Infirmière à l'Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette, Mondercange; MM. STEIN Jean Emile, Brigadier-chef de police, Schifflange; STRAINCHAMPS Jean Pierre, Chef-manoeuvre principal des CFL, Dudelange; STRENG Nicolas, Contremaître ARBED S.A., Esch-sur-Alzette; STRICHARTZ Alois Nikolaus, Serrurier à la société élctrique de l'Our S.A., Marnach; STRICHARTZ Jean-Claude, Artisan principal à l'administration des Ponts et Chaussées, Stegen; STURM Raymond, Homme d'équipe spécialisé de 1ère classe des CFL, Senningerberg; STYR Roger, Machiniste de réserve ARBED S.A., Leudelange;

TAVAN Mario, Contrôleur ARBED S.A., Dudelange; TEREBA Bruno, Membre actif de l'harmonie municipale Luxembourg, Crauthem; THEISEN Venant Nicolas, Facteur chef des CFL, Soleuvre; THEVES Armand, Ouvrier-chauffeur à l'administration des Ponts et Chaussées, Wormeldange-Haut; THILL Carlo Alphonse, Vérificateur-adjoint des douanes et accises, Ettelbruck; THILL Guy Pierre, Brigadier principal des douanes et accises, Rodange; THILL René Marcel, Tableautiste ARBED S.A., Bascharage; THILLMANY Jean Mathias, Adjudant-chef de la musique militaire, Hivange; THINNES Albert Joseph, Brigadier principal des douanes et accises, Medingen; THOME Erwin, Outilleur ARBED S.A., Bollendorf; THOMMES Jean Pierre, Chef de brigade principal à l'administration des Ponts et Chaussées, Remerschen; THOMMES Pierre Werner, Sapeur-pompier, Bastendorf; TOMPERS Alfred Nicolas, Facteur principal des CFL, Luxembourg; Mme TOMPERS-GOERES Barbe, membre de l'union des sociétés avicoles, Neuhäuschen; MM. TRIERWEILER Joseph, Chef d'équipe ARBED S.A., Dudelange; TROES Eugène, Chef d'équipe ARBED S.A., Schifflange;

USELDINGER Jean, Agent de sécurité et de surveillance à la CLT-UFA S.A., Schoenfels;

VAESSEN Jean Hubert, Sapeur-pompier, Eppeldorf; Mme VAN DRIESSCHE-SCHOUWEILER Marguerite Marie, Agent principal à la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Hautcharage; MM. VISSER Walter, Président du syndicat d'initiative de Larochette, Larochette; VISSERS Jules, 1er employé de bureau Europrofil, Soleuvre; VOLZ Charles Pierre, Sapeur-pompier, Differdange; VON MONTIGNY Erwin Nikolaus, Machiniste à l'entreprise Weber S.à r.l. de Marnach, Reuland;

WAGENER Alfred, Homme d'équipe spécialisé de 1ère classe des CFL, Fingig; WAGENER Léon, Contremaître ARBED S.A., Rodange; WAGENER Nicolas Joseph, Sapeur-pompier, Hosingen; WAGENER Romain, Chef de section et membre du comité des sapeurs-pompiers, Differdange; WAGNER Emile, Ajusteur ARBED S.A., Soleuvre; WAGNER François Yves, facteur aux écritures principal à l'entreprise des P&T, Bettembourg; WAGNER François, Brigadier principal des douanes et accises, Dudelange; WAGNER Jean Théophile, Inspecteur de police, Sanem; WAGNER Michel Marie, Brigadier principal des douanes et accises, Steinfort; WALDBILLIG Emile, facteur aux écritures principal à l'entreprise des P&T, Bergem; Mme WALTZING-FONCK Christianne, Chef de bureau à la Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, Sélange; MM. WEBER Claude Jean, Adjudant-chef de la musique militaire, Erpeldange (Bous); WEBER Charles Joseph, Chef d'équipe ARBED S.A., Schifflange; WEBER Emile, Président de l'harmonie de la commune de Schuttrange, Schuttrange; WEBER Jean Nicolas, Sapeur-pompier, Baschleiden; WEBER Michel, Ajusteur ARBED S.A., Remich; WEHLES Felix, Chauffeur chez Witraloc S.à r.l. Ingeldorf, Hoscheid; WEICH Joseph, Chef de section des sapeurs-pompiers, Schifflange; WEIDERT Félix Wilibrord, Membre actif de l'harmonie Berdorf, Berdorf; WEIDES Ernest, Basculeur ARBED S.A., Rodange; WEILER Jean Joseph, Concierge surveillant principal à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Alzingen; WEIS Joseph, Sapeur-pompier, Weiler (Pütscheid); WEIS Robert Nicolas, Sous-chef de bureau ARBED S.A., Differdange;

WENGLER Hubert, Agent d'assurances à "LE FOYER ASSURANCES", Luxembourg; WEY Albert, facteur aux écritures principal à l'entreprise des P&T, Hautbellain; WINANDY Mathias, Monteur de cylindres ARBED S.A., Bergem; WINANDY Serge, Agent préparation travail ARBED S.A., Belvaux; WINTERSDORF Guy, Chef de poste ARBED S.A., Mondercange; WOHL Robert, Fondeur hauts-fourneaux ARBED S.A., Esch-sur-Alzette; WOLFF Guillaume, Chef de poste ARBED S.A., Olm; WOLFF Gaston Joseph, Sapeur-pompier, Mensdorf; WOLFF Mathias, Recuiseur ARBED S.A., Dudelange; WOLFF Paul Joseph, Employé de bureau ARBED S.A., Rodange; WONNER Robert, Conseiller à la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Luxembourg;

ZEIMES Arsène Nicolas, Sapeur-pompier, Asselborn (Wincrange); ZEIMET Jean Nico, Chef de brigade à l'administration des Ponts et Chaussées, Remich; ZIGRAND Emile, Ouvrier-chauffeur à l'administration des Ponts et Chaussées, Redange-sur-Attert; ZOUVAL Roger, Accrocheur-conducteur loco ARBED S.A., Belvaux;

la Médaille en Bronze

Mmes ALBERTI-BALDELLI Gilda, Membre actif du Arbechter Gesang- a Mandolineverein Diddeleng, Dudelange; ALMEIDA DA CUNHA-DE OLIVEIRA Maria Delfina, Ménagère au Centre du Rham, Luxembourg; ALTOMARE-GALLO Anna, Aide-ouvrière au service national de la jeunesse, Luxembourg; M. ANEN Fernand, Ouvrier communal de la ville d'Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Alzette; Mme ANTONY-RIES Alice Monique, Employée à l'imprimerie Faber de Mersch, Brouch (Mersch); MM. ARBALESTRIER Jean, Ouvrier à la Good-Year S.A., Bastogne; ASSEL Nicolas Bernard, Membre actif de l'harmonie municipale Schifflange, Consdorf;

BACKER Norbert Henri, Inspecteur-chef de police, Rumelange; BAULER Henri Gérard, Brigdier principal des douanes et accises, Wasserbillig; BECKENE Paul Nicolas, Inspecteur-chef de police, Schifflange; BEIDLER Jean François, Trésorier de la chorale Ste Cécile Esch/Lallange, Esch-sur-Alzette; BENNER Gunter Gusta, Sapeur-pompier, Biwer; Mme BERINGER-FABER Marie Jeanne, Membre du comité de la fanfare Lintgen, Lintgen; MM. BERNARD Jean Jacques, Typographe à l'imprimerie Faber de Mersch, Mersch; BESCH Pierre Jean, Ouvrier de la ville de Luxembourg, Luxembourg; BESENIUS Eloi Aloyse, Membre actif de la fanfare Feulen, Mertzig; BEULLENS Jean-Pierre Lucien, Sapeur-pompiers, Boevange-sur-Attert; BICHLER Pierre François, Membre actif de la fanfare Helmdange-Lorentzweiler, Bofferdange; Mme BIREL Liliane Marceline, Secrétaire de direction chez Tapis Hertz S.à r.l. et Cie S.e.c.s., Bettembourg; MM. BLEY Joseph, Sapeur-pompier, Cruchten; BOOR Joseph, Typographe à l'imprimerie Faber de Mersch, Vianden; Mme BORGES XAVIER-DOS SANTOS ANTUNES Gracinda, Aide-soignante à l'Hôpital de la Ville de Dudelange, Dudelange; MM. BOSSAERT Grégoire Georges, Sapeur-pompier, Garnich; BRAUN Arnaud, Ouvrier-chauffeur à l'administration des Ponts et Chaussées, Mersch; BRAZDEIKIS Fernand René, Adjudant de la gendarmerie, Foetz; BREDIMUS Jean, Sapeur-pompier, Hostert (Niederanven); BRUCK Charles Louis, Sapeur-pompier, Lintgen;

CAPOZZI Marco Antonio, Chauffeur à la S.A. des chaux de Contern, Remich; CASEL Ghislain, Membre actif de la société de musique Lamadelaine, Belvaux; CECCON Serge Joseph, Membre actif de l'harmonie municipale Echternach, Dickweiler; Mlle CECCONI Astrid Josette, Aide-ménagère à l'Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Alzette; MM. CESARINI Marco Nazzareno, Maréchal des logis-chef de la gendarmerie, Rumelange; CHRISTEN José Adolphe, Adjudant de la musique militaire, Helmsange; CHRISTNACH Nicolas, Membre actif de l'harmonie municipale Schifflange, Esch-sur-Alzette; CIAFFONE Jean Jacques, Brigadier principal des douanes et accises, Findel; Mme CIMINO-CHIUMMIENTO Antonia, Femme de charge au Lycée technique du Centre, Mamer; MM. CLAUSSE Jean Michel, Ouvrier à la Good-Year S.A., Musson; CLEMENT Roger Pierre, Ouvrier de la ville de Luxembourg, Bereldange; COENJAERTS Mathias, Ouvrier à la Good-Year S.A., Drauffelt; COLBETT Marc, Inspecteur-chef de police, Bettembourg; COLLING Pierrot, ouvrier à l'entreprise des P&T, Bereldange; Mmes COLOMBO Josiane Antoinette, Aide-soignante à l'Hôpital Princesse Marie-Astrid, Differdange;

DAVID-MULLER Blanche, Employée de l'Etat au Laboratoire national de Santé, Contern; DE ALMEIDA-GOMES DE SOUSA LOPES Laurinda, Ménagère au centre intégré de l'Etat pour personnes âgées, Dudelange; DE TOMMASO-DELFORGE Danielle Vitorine, Employée à l'administration des contributions directes, Ehlerange; MM. DECKER Jean, Ouvrier de la ville de Luxembourg, Luxembourg; DEMUTH Léon Armand, ouvrier à l'entreprise des P&T, Berdorf; Mme DESBORDES-SCHIRTZ Rose, Femme de charge à l'administration des Ponts et Chaussées, Diekirch; MM. DEVILLET Jean-Paul Erwin, Brigadier-chef de police, Wiltz; DEVISCOUR Fernand Aloyse, Ouvrier à la Good-Year S.A., Boulaide; Mme DHAMEN-KALKUS Jeanne José, Responsable de direction chez Tapis Hertz S.à r.l. et Cie S.e.c.s., Larochette; M. DI MOLA Giorgio, Ouvrier à la Good-Year S.A., Gilsdorf; Mme DIEDERICH Edith Raymonde, Employée à l'Hôpital Princesse Marie-Astrid, Oberkorn; MM. DISEVISCOURT René Eugène, Ouvrier à la Good-Year S.A., Dahl; DONDELINGER Jean, Ouvrier forestier à l'administration des eaux et forêts, Boudler; DORMANS Mathias Jean, Membre du Conseil d'administration du syndicat d'initiative de Boulaide, Surré; Mme DOS SANTOS PIRES-CARVALHO DA COSTA Maria Eugenia, Aide-ménagère à l'Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Alzette; M. DUNKEL Nicolas Fernand, Aide-soignant à l'Hôpital neuro-psychiatrique de l'Etat, Mertzig; Mme DUPONT-BALLES Doris, Ménagère au centre intégré de l'Etat pour personnes âgées, Junglinster; M. DUREN Marc Carlo, Ouvrier à l'administration des Ponts et Chaussées, Luxembourg;

Mme EINSWEILER-EVEN Marthe, Membre actif de la chorale municipale Sängerfreed Bettembourg, Bettembourg; M. EISENLOFFEL Jacques François, Sapeur-pompier, Syren; Mmes ELIAS NORINHO Maria, Aide de cuisine au Centre Hospitalier de Luxembourg, Luxembourg; ENGEL Anne Albertine, ouvrière à l'entreprise des P&T, Luxembourg;

MM. FABER Michel Jean-Pierre, Imprimeur à l'imprimerie St. Paul, Roeser; FEIDT Fernand Theo, Accrocheur 1ère classe des CFL, Hassel; FEINEN Robert, Vice-président de la chorale Ste Cécile Heiderscheid, Heiderscheid; FEIPEL René Jean, Electricien, chef d'atelier à l'imprimerie St. Paul, Mensdorf; Mmes FELTEN Andrée Georgette, employée à l'entreprise des P&T, Mensdorf; FERREIRA-DOS REIS DELGADO Arcângela, Aide-ménagère à la Maison de soins de l'Etat

à Vianden, Ettelbruck; MM. FERRING Joseph Nicolas, Secrétaire de la fanfare Concordia Mertert, Mertert; FISCH Emile, Ouvrier de l'Etat à l'administration des eaux et forêts, Brouch (Mersch); FISCHER Carlo Félix, Homme d'équipe spécialisé 1ère classe des CFL, Walferdange; FRANK Emile, Membre du comité du syndicat d'initiative de Tuntange, Tuntange; FRANTZ Emile Pierre, Sous-chef de l'harmonie Ste Cécile Useldange, Mamer; FRERES Guy Joseph, Membre actif de la fanfare Itzig, Contern; FRISING Raymond Emile, Chef-ouvrier de la ville de Luxembourg, Bourglinster; Mme FRONDIZI-RENDULIC Jvka, Aide-soignante à l'Hôpital Princesse Marie-Astrid, Differdange;

M. GALASSI Daniel Vincent, Maréchal des logis-chef de la gendarmerie, Mertert; Mmes GALASSI Sonja, Ménagère au centre intégré de l'Etat pour personnes âgées, Differdange; GEHIN-ERNST Patricia, Secrétaire commerciale chez Muller & Wegener S.à r.l., Thionville; MM. GEIBEN Roland Henri, Homme d'équipe spécialisé 1ère classe des CFL, Boevange-sur-Attert; GEIMER Romain Christian, Membre actif des pompiers-fanfare Mamer, Mamer; GEIMER Roger, Imprimeur à l'imprimerie St. Paul, Bertrange; Mme GENG-ASSEL Annette, Aide-soignante à l'Hôpital de la Ville de Dudelange, Dudelange; MM. GILLANDER Jean Nicolas, Chauffeur à l'imprimerie St. Paul, Helmsange; GILNIAT Armand René, facteur en chef à l'entreprise des P&T, Reckange-sur-Mess; GIRST Charles, Sapeur-pompier, Warken; GLOD Jean-Paul, Inspecteur-chef de police, Mersch; GLODEN Constant, membre de la Helikoptergenossenschaft Schengen, Schengen; GLODEN Henri Jean, Chef de section des sapeurs-pompiers, Reuland; Mme GOBILLOT Marie Anne, employée à l'entreprise des P&T, Moersdorf (Wasserbillig); M. GOEBEL Gilbert François, Employé de l'Etat à l'administration gouvernementale, Lintgen; Mme GOEBEL-RHEIN Hélène, Membre actif de la chorale Ste. Cécile de Remich, Remich; MM. GOEDERT Paul, Ouvrier-monteur à la CEGEDEL S.A., Mondercange; GOLLER Marcel, Membre actif de l'harmonie Eischen, Eischen; Mlle GOUDENKAUF Margot Gisèle, Employée à l'imprimerie Faber de Mersch, Moesdorf (Mersch); MM. GRETHEN Marcel, Ouvrier à la Good-Year S.A., Bissen;

HAAG Edmond Pierre, Directeur de la chorale Ste Cécile de Boxhorn, Boxhorn; HAAGEN Georges, Ouvrier à la Good-Year S.A., Colmar-Berg; HAAS André Roger, Inspecteur-chef de police, Bascharage; HAAS Joseph Pierre, Ouvrier à l'Hôpital neuro-psychiatrique de l'Etat, Bech; HAMES Gilles Jean-Pierre, Brigadier-chef de police, Luxembourg; HANSEN Albert, Inspecteur-chef de police, Alzingen; HANSEN Nico René, Maréchal des logis-chef de la gendarmerie, Hemstal; HARLES Lucien Romain, Chef-cantonnier à l'administration des Ponts et Chaussées, Mersch; Mme HEINEN Marguerite, Ouvrière à l'imprimerie Faber de Mersch, Beringen; MM. HEINZ Erny Nico, Régisseur ff. à la Cour grand-ducale, Diekirch; HEMMER Joseph, Ouvrier à la Good-Year S.A., Bigonville; HILBERT Paul Nico, Membre actif de l'ensemble vocal Jubilate Musica, Goetzingen; HIRSCH Robert, Ouvrier à l'administration des Ponts et Chaussées, Hobscheid; HIRT Alphonse Nicolas, Sapeur-pompier, Lellig; HOFFMANN Aloyse, Sapeur-pompier, Ospern; HOFFMANN Jeannot Léopold, Membre du comité de l'harmonie Rédange-sur-Attert, Folschette; HOFFMANN Josy, Sapeur-pompier, Schuttrange; Mme HOFFMANN-KRAJEWSKI Marie Rose, Membre actif du cercle mandoliniste Differdange, Esch-sur-Alzette; MM. HOFFMANN Roger, Sapeur-pompier, Ospern; HOFFMANN Roland Julien, Sapeur-pompier, Beringen; HUBERTY Erny Martin, Ouvrier-maçon à l'administration des Ponts et Chaussées, Rambrouch;

JUCHEM Claude, Adjudant-chef de l'armée, Lipperscheid; JUNK Norbert, Aide-soignant à l'Hôpital neuro-psychiatrique de l'Etat, Niederfeulen;

Mme KALLEN-FIEUVET Liliane, Aide-soignante au Centre Hospitalier de Luxembourg, Basse-Rentgen; MM. KARELS Joseph Nicolas, Aide-soignant à l'Hôpital neuro-psychiatrique de l'Etat, Ettelbruck; KARGER Carlo Joseph, Adjudant-chef de l'armée, Bertrange; KASS Edy Gérard, Concierge de la ville de Luxembourg, Luxembourg; KAYSER Roland Nico, Membre actif de la fanfare Helmdange-Lorentzweiler, Lorentzweiler; Mlle KELLEN Mariette Marguerite, Employée au centre commun de la sécurité sociale, Rollingen; MM. KETTELS Henri, Ouvrier à la Good-Year S.A., Colmar-Berg; KIEFFER Camille Victor, ouvrier à l'entreprise des P&T, Gostingen; KIEFFER Fernand Jean, Chef-ouvrier de la ville de Luxembourg, Luxembourg; KINN Germain René, Inspecteur-chef de police, Dudelange; Mme KIRPACH Denise Madeleine, ouvrière à l'entreprise des P&T, Noertzange; M. KIRSCH Nico Francy, Caissier des sapeurs-pompiers, Holzthum; Mme KISCH-DONDLINGER Anne Josette, Opératrice à l'imprimerie St. Paul, Dudelange; MM. KOCH Arsène Nicolas, Serrurier à la CEGEDEL S.A., Beringen; KOCH Joseph Jean, Maître électricien à l'administration communale d'Echternach, Echternach; KOHL Roland François, Infirmier à l'Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette, Pontpierre; Mlle KONTER Henriette Jeanne, Ménagère au centre intégré de l'Etat pour personnes âgées, Lasauvage; MM. KOOS Léon Jacques, Ouvrier à la Good-Year S.A., Vichten; KORNELI Léon, Ouvrier-chauffeur à l'administration des Ponts et Chaussées, Münsbach; KRAUS Guy Joseph, Adjudant de la musique militaire, Beringen; KREMER Armand Jean, Membre actif de la fanfare Helmdange-Lorentzweiler, Bofferdange; KREMER Albert Edouard, Membre actif de la chorale Ste Cécile Holler-Binsfeld-Breidfeld, Binsfeld; KREMER Adolphe Jean, Membre actif de la chorale municipale Schifflange, Schifflange; KREMER Joseph Marie, Ouvrier de la ville de Luxembourg, Luxembourg; KRIER Guy Joseph, Adjudant de la gendarmerie, Luxembourg; KUGENER Emile Marie, Employé à l'imprimerie Faber de Mersch, Boevange-sur-Attert;

LAERA Natale, Ouvrier à la Good-Year S.A., Cruchten; Mme LAHURE Yvette Jeanne, Employée technique au Centre Hospitalier de Luxembourg, Luxembourg; M. LANG Roger Georges, Ouvrier-chauffeur à l'administration des Ponts et Chaussées, Remich; Mme LATERZA-MICCOLIS Paola, Ouvrière aux hospices civils de la ville de Luxembourg, Luxembourg; M. LEGILL Ernest François, membre de la Helikoptergenossenschaft Schengen, Schengen; Mme LESSURE-KAYSER Ernestine Nicole, ouvrière à l'entreprise des P&T, Luxembourg; MM. LETSCH Jean-Marie André, Brigadier principal des douanes et accises, Bettendorf; LEYERS Joseph, Membre actif de l'harmonie municipale Rollingergrund, Differdange; LINSTER Gilbert, Employé à la Ceramétal de Mamer, Bergem; LOESS Marc, Sapeur-pompier, Leudelange; Mme LOPORCARO-SASSI Teresa, Femme de charge au Lycée technique du Centre, Strassen; MM. LOSCH Joseph Martin, Sapeur-pompier, Cruchten; LOUIS Joseph, concierge surveillant à l'administration de l'enregistrement et des domaines, Eischen; LUCAS Marcel, Ouvrier à la Good-Year S.A., Mersch; LUDWIG Ghislain Albert, Membre consultatif du syndicat d'initiative de Mondorf-les-Bains, Luxembourg; LUTZ Patrick Jacques, Facteur des CFL, Goebelsmühle (Bourscheid); LUTZ Roland Jean, Adjudant-chef de l'armée, Moestroff (Diekirch);

MALANE Robert, Ouvrier de la ville de Luxembourg, Luxembourg; MANDER Roger, Accrocheur 1ère classe des CFL, Walsdorf; MANGEN Roger Joseph, Sapeur-pompier, Syren; MANTERNACH Achille Lucien, Sapeur-pompier, Niederwampach; MANTERNACH Marc, Typographe à l'imprimerie Faber de Mersch, Bissen; MAQUET Antoine Marc, Ouvrier à la Good-Year S.A., Fauvillers; MARTIN Jean Paul, Employé à l'office des assurances sociales, Fischbach (Mersch); MEDINGER Joseph, Homme d'équipe spécialisé de 1ère classe des CFL, Dudelange; MEHLEN Lucien Marie, Aide-soignant à l'Hôpital neuro-psychiatrique de l'Etat, Mertzig; Mme MELDE Jeanne, ouvrière à l'entreprise des P&T, Luxembourg; MM. MENICHETTI Gino, Chef d'équipe à la Soludec S.A., Esch-sur-Alzette; MERENZ Georges, Ouvrier-monteur à la CEGEDEL S.A., Niederfeulen; MERTENS Robert Johny, Ouvrier qualifié des CFL, Fingig; METZLER Jean-Paul Henri, Opérateur à l'imprimerie St. Paul, Strassen; MEYER Henri Albert, Ouvrier communal de la ville d'Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Alzette; Mme MEYER-RODESCH Marie-France Suzette, Employée chez Cerametal de Mamer, Cap; MM. MEYER Roger Raymond, Typographe, sous-chef d'atelier à l'imprimerie St. Paul, Luxembourg; MINDEN Claude Mathias, Adjudant de la gendarmerie, Fentange; Mme MOES Mathilde Eve, Concierge de la ville de Luxembourg, Luxembourg; MM. MOLITOR Cyrille Lilli, Inspecteur de police, Schrassig; MOLITOR François, Ouvrier à la Good-Year S.A., Mertzig; MOLITOR René Henri, Ouvrier à la Good-Year S.A., Angelsberg; Mme MORETTI-DOEMER Yvonne, Membre du comité de la chorale Ste Cécile Rodange, Rodange; MM. MORTH Fernand, Ouvrier de la ville de Luxembourg, Helmdange; MULLER Marcel François, Membre du comité du syndicat d'initiative de Stadtbredimus, Stadtbredimus; MULLER Pierre, Ouvrier à l'administration communale de Kayl, Kayl; MUNHOVEN Jean Joseph, Imprimeur à l'imprimerie St. Paul, Koerich;

NEDERVEEN Jeannot Pierre, Ouvrier de la ville de Luxembourg, Luxembourg; NEU Joseph Nicolas, Sapeur-pompier, Baschleiden; Mme NEY-NEIERTZ Marie Jeanne, Employée administrative à la Clinique Ste Thérèse, Rameldange; MM. NICKTS François, Ouvrier à la Good-Year S.A., Weidingen; NIEDERWEIS Henri Paul, Ouvrier-chauffeur à l'administration des Ponts et Chaussées, Eisenborn; NOMMESCH Pierre, Membre actif de la fanfare Mertzig, Mertzig;

ORIGER Nicolas Antoine, Ouvrier à la Good-Year S.A., Erpeldange (Ettelbruck);

PERL Pierre Louis, Maréchal des logis-chef de la gendarmerie, Bous; PETER Pierre François, Sapeur-pompier, Niederanven; PETESCH Constant, Ouvrier de l'Etat à l'administration de l'aéroport de Luxembourg, Erpeldange (Bous); Mmes PICKEL-DRUCKER Marianne, Porteuse de journeaux à l'imprimerie St. Paul, Luxembourg; PIRES-PIRES INOCENCIO Albertina Gertrudes, Ménagère au Centre du Rham, Erpeldange (Ettelbruck); M. POLI Bruno Julien, Membre actif du cercle mandoliniste Differdange, Niederkorn; Mme POOS-BRAUN Fernande Anne, Ouvrière communale de la ville d'Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Alzette; MM. PUTZ Guy Pierre, Ouvrier-chauffeur à l'administration des Ponts et Chaussées, Hosingen;

QUINTAS DACAL Manuel, Mécanicien chez Witraloc S.à r.l. Ingeldorf, Ingeldorf;

RACH Roland Germain, Adjudant-chef de l'armée, Moestroff (Diekirch); RAUS Claude, Reprographe à l'imprimerie St. Paul, Dalheim; Mme RAUSCH-KIEFFER Françoise, Membre du comité du syndicat d'initiative Arsdorf-Bilsdorf, Bilsdorf; M. REDING Joseph Michel, Sapeur-pompier, Ospern; Mlle REGER Patricia, Aide-laboratoire à l'Hôpital de la Ville de Dudelange, Volmerange-les-Mines; MM. REICHER Guy Nicolas, Garçon de bureau principal à l'administration gouvernementale, Luxembourg; REIFFERS Raymond Jean, Ouvrier à la Good-Year S.A., Hosingen; REISDORF Gilbert Théo, Vice-président du syndicat d'initiative de Stadtbredimus, Stadtbredimus; Mmes RETTER Edmée Andrée, employée à l'entreprise des P&T, Luxembourg; REUTER-GILLEN Marthe, Vice-présidente de la chorale Amitié Bertrange, Bertrange; RIES Marie Felicie, ouvrière à l'entreprise des P&T, Moutfort; RIES-MOLLING Nicole, Employée au centre commun de la sécurité sociale, Crauthem; MM. RIVA François Alphonse, Adjudant de la gendarmerie, Frisange; RODRIGUES DE LEMOS Jose, Chef d'équipe à la Soludec S.A., Luxembourg; ROLLER Fernand, Membre actif de l'amicale Garnisounsmusek Diekirch, Luxembourg;

SADLER Marc Fernand, Inspecteur-chef de police, Beyren; SANDT Ernest, Sous-commandant des sapeurs-pompiers, Elvange (Mondorf); SAURFELD Romain Raymond, Membre du comité des sapeurs-pompiers, Bissen; Mme SCAZZARI-MARCHITELLI Rosa, Femme de ménage à la Clinique Ste Thérèse, Steinsel; MM. SCHANEN Pierre, Ouvrier de la ville de Luxembourg, Luxembourg; SCHEER Nicky, Imprimeur à l'imprimerie Faber de Mersch, Folschette; SCHENK Paul Jean, Maréchal des logis de la gendarmerie, Bereldange; SCHEUER Léon, Ouvrier-monteur à la CEGEDEL S.A., Luxembourg; SCHILTZ Jean Paul, Brigadier principal des douanes et accises, Pétange; Mme SCHINTGEN-HAAS Eliane, Monitrice au Foyer de la Fondation de l'association des parents d'enfants mentalement handicapés, Esch-sur-Alzette; MM. SCHMIDT Romain, Ouvrier communal de la ville d'Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Alzette; SCHMIT Claude Jean, Ouvrier de production à la S.A. des chaux de Contern, Luxembourg; SCHMIT Jean, Chauffeur à la S.A. des chaux de Contern, Contern; SCHMIT Jean, Membre actif de l'harmonie Eischen, Eischen; SCHMITZ Claude Pierre, Inspecteur-chef de police, Soleuvre; SCHNEIDER Victor Jean, Adjudant de la gendarmerie, Redange-sur-Attert; SCHOETTERT Robert Joseph, Maréchal des logis-chef de la gendarmerie, Wiltz; SCHOLTES Guy, Inspecteur-chef de police, Garnich; SCHOLTES Marcel Camille, Adjudant de la gendarmerie, Rosport; SCHOLTES Michel Camille, Ouvrier à la Good-Year S.A., Mersch; Mme SCHON-LIEGEOIS Yolande Anne, Aide-ménagère à la Maison de soins de l'Etat à Vianden, Nachtmanderscheid; MM. SCHONS Alexandre Pierre, Adjudant de la gendarmerie, Mertert; SCHORTGEN Guy Romain, Concierge au Lycée technique des arts et métiers, Luxembourg; SCHROEDER Romain Jean, Calculateur à l'imprimerie St. Paul, Dudelange; SCHROEDER Roland Eugène, Aide-soignant à l'Hôpital neuro-psychiatrique de l'Etat, Bürden; Mmes SCHULER-ESCHETTE Margot Marie, Secrétaire de la chorale Ste Cécile Heiderscheid, Heiderscheid; SCHUTZ-HAUSEMER Carine, Membre actif du cercle vocal Bel Val-Metzerlach, Differdange; SEILER Lucie Jeanne, ouvrière à l'entreprise des P&T, Hunsdorf; MM. SEILER Marc Joseph, Sous-chef de l'harmonie Union Troisvierges, Basbellain; SERRES Armand Joseph, Chauffeur chez Witraloc S.à r.l. Ingeldorf, Wahlhausen; SIMON Lucien, Maréchal des logis-chef de la gendarmerie, Luxembourg; SINNES Jean Pierre, Ouvrier-chauffeur à l'administration des Ponts et Chaussées, Hobscheid; Mmes STEIES-NOSBUSCH Irène Marguerite, Aide-ménagère à l'Internat J. Brocquart, Diekirch; STEIL Marie Louise, Aide-soignante à l'Hôpital neuro-

psychiatrique de l'Etat, Ingeldorf; MM. STEPHANY Fernand Nicolas, Inspecteur-chef de police, Kayl; STEPHANY Jean, Brigadier principal des douanes et accises, Frisange; STURM Gaston Antoine, Imprimeur à l'imprimerie St. Paul, Luxembourg; SYNEK Heinz Dieter, Ouvrier à la Good-Year S.A., Diekirch;

TASCH Jean Paul, Sapeur-pompier, Emerange; Mme TIAGO ADRIAO HENRIQUES Maria Florinda, Aide-ménagère à la Maison de soins de l'Etat à Vianden, Vianden; MM. THEWES Claude Joseph, Adjudant de la gendarmerie, Junglinster; THEWES René Jean, Directeur de la fanfare Junglinster, Junglinster; THIELEN Mathias Jean, Adjudant-chef de l'armée, Moestroff (Diekirch); THILGEN Nicolas, Imprimeur à l'imprimerie Faber de Mersch, Beringen; THIRY Jeannot Yvon, Inspecteur-chef de police, Esch-sur-Alzette; THOMAS Jean Pierre, Ouvrier à l'administration communale de Pétange, Rodange; THOMMES Marcel Nicolas, Lithographe à l'imprimerie St. Paul, Mamer; THOSS Jean-Marie, Adjudant de la musique militaire, Garnich; TOBIAS Roger Théodore, Ouvrier de l'Etat à l'administration de l'aéroport de Luxembourg, Kehlen; TOUSSAINT André, Inspecteur de police, Bascharage; TREFFKORN Conrad, Sapeur-pompier, Mondercange; Mme TRIGATTI-MACK Noémie, Membre actif de la chorale Ste Cécile d'Esch-Lallange, Bergem;

M. UNGEHEUER Aloyse, Sapeur-pompier, Lellig;

Mme VARGA-ERFKAMP Monique, Concierge de la ville de Luxembourg, Luxembourg; MM. VERQUIN Marcel Armand, Mécanicien, chef d'atelier à l'imprimerie St. Paul, Peppange; VINANDI Jean-Pierre, Homme d'équipe spécialisé de 1ère classe des CFL, Pétange; VOEGELI Franz Theodor, Chef décorateur chez Tapis Hertz S.à r.l. et Cie S.e.c.s., Bertrange;

WAGENER Raymond René, Homme d'équipe spécialisé de 1ère classe des CFL, Echternach; WAGNER Patrick Louis, Maréchal des logis-chef de la gendarmerie, Pétange; WAMPACH Charles Léon, Employé à l'office des assurances sociales, Luxembourg; WEBER Claude Charles, Adjudant-chef de l'armée, Hunsdorf; WEBER Marcel, Sapeur-pompier, Gostingen; WEBER René Paul, Chef de section des sapeurs-pompiers, Frisange; WEBER Raymond, Sapeur-pompier, Hobscheid; Mme WEIDENHAUPT Marie Julie, Aide-soignante à l'Hôpital Intercommunal de Steinfort, Redange-sur-Attert; MM. WELTER Aloyse, Aide-soignant à l'Hôpital neuro-psychiatrique de l'Etat, Ettelbruck; WELTER Guillaume Simon, Ouvrier de la ville de Luxembourg, Gostingen; WELTER Jean Pierre, Membre actif de la chorale Ste Cécile Holler-Binsfeld-Breidfeld, Binsfeld; WEYER Henri, Ouvrier-chauffeur à l'administration des Ponts et Chaussées, Olm; WEYRICH Nico, Adjudant de la gendarmerie, Junglinster; WIES Theophile, Membre du comité de la chorale Amitié Bertrange, Bertrange; Mmes WILHELM Anita, Aide-soignante au Centre Hospitalier de Luxembourg, Luxembourg; WINANDY-MEHLEN Nicole Elisabeth, Aide-soignante à l'Hôpital neuro-psychiatrique de l'Etat, Dellen; MM. WINANDY Richard Edouard, Adjudant de la gendarmerie, Schifflange; WIRTZ Albert Emile, Membre actif de l'harmonie municipale Esch-sur-Alzette, Tétange; WIRTZ Léon, Sapeur-pompier, Berbourg; WOHL Théo Henri, Maréchal des logis-chef de la gendarmerie, Roodt-sur-Syre; WOLTER Camille, Inspecteur-chef de police, Esch-sur-Alzette;

ZEIMETZ Henri Aloyse, Membre actif de la chorale Ste Cécile Osweiler, Osweiler; ZENDER Gilbert, Ouvrier de la ville de Luxembourg, Luxembourg; ZENDER Raymond Marcel, Chef-ouvrier de la ville de Luxembourg, Luxembourg; ZUIDBERG Bernardus Johannes, Sapeur-pompier, Helmdange.

Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg

Grand-Croix

MM. MUHLEN Ernest Michel, Ancien ministre, Ettelbruck;

Grand Officier

MM. DILLENBURG Pierre, Greffier adjoint à la Chambre des Députés, Bertrange;

FERRING Joseph, ingénieur première classe à l'Administration des services techniques de l'agriculture, Luxembourg; FRANCK Emile, Secrétaire général du Conseil d'Etat, Senningerberg; FRANCK Fernand, Archevêque de Luxembourg, Luxembourg;

MATHEIS Joseph, Directeur de l'Institut d'études éducatives et sociales, Howald;

OLLINGER René, Conseiller de direction première classe à l'administration gouvernementale, Luxembourg;

PULL Johny, Directeur de l'Education différenciée, Warken;

REICHLING Leopold François, Collaborateur scientifique du Musée national d'Histoire naturelle, Luxembourg; REITER Marcel François, Colonel, directeur de la police, Luxembourg;

Commandeur

M. ALTMANN Robert, Professeur au Lycée classique d'Echternach, Echternach; Mme ALTMANN-SCHNEIDER Théa, Professeur au Lycée classique d'Echternach, Echternach; M. AREND Emile Joseph, inspecteur principal Ier en rang à l'administration de l'enregistrement et des domaines, Diekirch; Mme ASPESBERRO-THEISEN Marie-Claire, Médecin-spécialiste en pédiatrie, Dudelange;

MM. BAMBERG Marcel, Professeur à l'Institut supérieur d'études et de recherches pédagogiques, Mersch; BARBEL Roger Jean, Professeur au Lycée du Nord Wiltz, Derenbach; BAULER Roland René, Professeur au Lycée de garçons de Luxembourg, Strassen; BILTGEN Roger, Professeur au Lycée classique de Diekirch, Diekirch; BINSFELD Joseph, Secrétaire du comité de Belgique de l'Oeuvre Grande-Duchesse Charlotte, Bruxelles; BLEY Nicolas Jean, Professeur, chargé de la direction de l'IDV, Luxembourg; BRAUN Gusty, Professeur au Lycée de garçons de Luxembourg, Luxembourg; BREISCH Théodore André, Directeur commercial à la Luxair S.A., Bereldange;

Mme CAPESIUS-KISLIAKOFF Catherine, Médecin-Chef de division au Laboratoire National de Santé, Strassen; MM. CERF Francis Henri, Médecin-spécialiste en cardiologie-angiologie, Luxembourg; CHRISTNACH Guy, Professeur à l'Athénée de Luxembourg, Leudelange; CONTER Charles Christian, ingénieur-chef de division à l'Administration des services techniques de l'agriculture, Bridel;

DEMUTH Jean Paul, Premier conseiller de direction à l'office des assurances sociales, Luxembourg; DIEDERICH Gustave Dominique, Inspecteur principal 1er en rang à l'administration commune des caisses de sécurité sociale de la profession agricole, Howald;

EMERINGER Joseph, inspecteur de direction 1er en rang à l'entreprise des P&T, Gonderange; ERPELDING Gaston Jean, Médecin-spécialiste en ophtalmologie, Esch-sur-Alzette; ESTGEN Aloyse, Professeur au Lycée Michel-Rodange de Luxembourg, Luxembourg;

Mmes FABECK-SCHOLTES Anne Marie, Professeur au Lycée Michel-Rodange de Luxembourg, Luxembourg; FELTES-KEIFFER Mariette, Professeur au Lycée classique d'Echternach, Echternach; FIORESE-NILLES Claire, Laborantine au Laboratoire national de Santé, Luxembourg;

MM. GELHAUSEN Henri, Professeur au Lycée technique Mathias-Adam, Esch-sur-Alzette; GOERGEN Constant, Inspecteur ppal 1er een rang à l'administration commune des caisses de sécurité sociale des professions agricoles, Contern;

HELDENSTEIN Francis, Chimiste au syndicat des eaux du barrage d'Esch-sur-Sûre, Esch-sur-Sûre; HENGEN Georges, Mandataire Général à "WINTERTHUR ASSURANCES", Luxembourg; HENTGEN Gilbert Egide, Professeur à l'Athénée de Luxembourg, Strassen; HINTERSCHEID Henri Paul, Directeur administratif de l'Hôpital de la ville d'Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Alzette; HOFFMANN Nicolas, Chef du service médical de la Commission Européenne, Luxembourg; HORGER Jean Pierre, Architecte-directeur de la ville de Luxembourg, Luxembourg; HOSCHEID Georges, inspecteur de direction ler en rang à l'administration de l'enregistrement et des domaines, Bereldange;

JOHN Pierre, inspecteur principal ler en rang à l'administration des contributions directes, Esch-sur-Alzette;

KNAFF Alexandre, Médecin-spécialiste en anesthésie-réanimation, Esch-sur-Alzette; KOHNEN Joseph Nicolas, Professeur à l'Athénée de Luxembourg, Luxembourg; KOOB Edmond Mathias, Inspecteur principal premier en rang à l'administration gouvernementale, Luxembourg; KRAUS Jean Henri, Professeur au Lycée technique des arts et métiers, Luxembourg; KREMER Nicolas, Inspecteur professionnel à "LA LUXEMBOURGEOISE", Differdange; KUGELER Nicolas, Professeur au Lycée classique d'Echternach, Bech; KUMMER Edouard Jean, Professeur au Lycée de garçons de Luxembourg, Luxembourg;

LAMBERT Joseph, Ingénieur-technicien inspecteur des CFL e.r., Berchem; LARBIERE Jean Victor, Directeur à la Good-Year S.A., Mersch; LAROCHE Marc, Professeur au Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette, Bergem; Mme LEFORT-WEBER Marie-Claire Joséphine, Consul général du Luxembourg au Canada, Montreal; MM. LIEFGEN Paul Michel, Professeur au Lycée Hubert-Clement d'Esch-sur-Alzette, Luxembourg; LINCKELS Arnold Alphonse, Inspecteur principal premier en rang, greffier en chef, Luxembourg; Mlle LOESCH Georgette, Professeur au Lycée Hubert-Clement d'Esch-sur-Alzette, Luxembourg;

MM. MAAS Paul, Professeur à l'Athénée de Luxembourg, Weiler-la-Tour; MERGEN André Jean, Ingénieur-technicien inspecteur des CFL e.r., Luxembourg; MOES René, Professeur au Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Alzette; Mme MOLITOR-PEFFER Marie Paule, Médecin-spécialiste en gynécologie-obstétrique, Luxembourg; MM. MOYEN François, Président de Belgo-Mineira, Belo Horizonte; MULLER Paul Robert, Médecin-spécialiste en pneumo-phtisiologie, Esch-sur-Alzette; MUNCHEN Jean-Paul, Conseiller de légation première classe, Luxembourg;

PEFFER André Jean, Ingénieur première classe à l'administration du cadastre et de la topographie, Tandel; PETERS Henri, Médecin-dentiste, Strassen;

REDING Victor, Professeur au Lycée technique Michel-Lucius, Leudelange; REUTER Georges, Inspecteur principal premier en rang, greffier en chef, Dudelange; REUTER Joseph, Directeur de CEGEDEL S.A., Bertrange; RIES Jean, Médecin-spécialiste en oto-rhino-laryngologie, Esch-sur-Alzette; RIES Jacques Philippe, Professeur au Lycée classique d'Echternach, Echternach; ROLLMANN Paul, Médecin-généraliste, Luxembourg;

SCHAACK Jean Baptiste, Membre du comité de l'industrie du tabac, Trier; SCHANEN Paul, Inspecteur principal premier en rang, premier secrétaire du Parquet, Luxembourg; SCHILTZ Paul Jean, Professeur au Lycée Michel-Rodange de Luxembourg, Beaufort; SCHMIT Norbert, Membre élu de la Chambre de commerce, président de HORESCA, Grevenmacher; SCHMITZ Paul, Inspecteur principal premier en rang à l'administration judiciaire, Strassen; Mlle SCHNEIDER Marianne, Laborantine au Laboratoire national de Santé, Sandweiler; MM. SCHOCKMEL Léandre Arthur, Professeur au Lycée de garçons de Luxembourg, Nospelt; SCHOLL Gérard, Premier inspecteur de la sécurité sociale à l'inspection générale de la sécurité sociale, Luxembourg; SCHUMANN Paul, Professeur au Lycée classique d'Echternach, Echternach; SPAUTZ Yvon, Ambassadeur à Athènes, Luxembourg; SPELLER Jules Jean, Professeur au Lycée de garçons de Luxembourg, Luxembourg; Mlle STEICHEN Virginie Joséphine, Professeur au Lycée technique du Centre, Strassen; MM.

STOFFEL Fernand, Professeur au Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Alzette; STORONI Alexandre, Inspecteur de l'enseignement primaire, Niederkorn; STRAINCHAMPS Roger, Professeur au Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette, Kayl; STUMPER Edmond Gérard, Professeur-ingénieur à l'Institut supérieur de technologie, Filsdorf;

THILGES Marcel, Professeur au Lycée technique Joseph-Bech, Grevenmacher; THILL Joseph Robert, Professeur au Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Alzette;

WALLERS Norbert, Directeur du Centre du Rham, Luxembourg; WEBER Théodore Michel, Directeur adjoint à l'administration de l'environnement, Luxembourg; WEIDIG Paul, Directeur des travaux municipaux à l'administration communale d'Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Alzette; WEILER Théodore Mathias, Professeur au Lycée classique d'Echternach, Blumenthal (Junglinster); WENNIG Robert, Ingénieur 1ère classe au Laboratoire national de Santé, Luxembourg; WIETOR Mathias René, Professeur au Lycée technique Michel-Lucius, Mamer; WILMES Robert, Professeur au Lycée technique Mathias-Adam, Pétange;

Mmes ZANEN Elsy, Professeur à l'Athénée de Luxembourg, Luxembourg;

Officier

Mme BECK Simone Fanny, Professeur à l'Athénée de Luxembourg, Itzig;

M. AREND Jean Joseph, Professeur au Lycée classique de Diekirch, Strassen;

Mmes BACHMANN-MEYERS Marie Gabrielle, Psychologue au centre de psychologie et d'orientation scolaires, Luxembourg; BACKES-WEIS Berthe, Institutrice principale, Wiltz; MM. BECKER Eugène, Professeur au Lycée Robert-Schuman de Luxembourg, Brouch (Mersch); BERNARD Aloyse Catherine, Professeur au Lycée technique Mathias-Adam, Oberkorn; BERSCHEID Lucien Michel, Professeur-ingénieur au Lycée technique Ecole de commerce et de gestion, Itzig; BIELL Andre François, Professeur au Lycée Michel-Rodange de Luxembourg, Luxembourg; BLASIUS Pierre Philippe, Bourgmestre de la commune de Boulaide, Boulaide; BLEY Eugène, Conseiller de l'UGDA, interprète d'oeuvres chorales, Kayl; BOGGIANI Giuseppe Albano, Professeur au Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette, Belvaux; Mme BOMMERTZ-NEY Juliette, Professeur au Lycée technique des arts et métiers, Luxembourg; M. BRANDENBURGER Albert, Instituteur principal, Peppange; Mmes BRUCHER-PHILIPPART Rita, Professeur-docteur au Lycée technique Ecole de commerce et de gestion, Luxembourg;

CHATELLIER-SCHON Annik Marie, Professeur au Lycée technique Michel-Lucius, Luxembourg; MM. CIGRAND Norbert, Maître d'enseignement technique au Lycée technique des arts et métiers, Junglinster; CLEMENT Lucien Victor, Professeur au Lycée technique d'Ettelbruck, Weiswampach; COMES Jeannot Marc, Directeur du théâtre de la ville de Luxembourg, Senningerberg; Mme CONZEMIUS-GREMLING Gabrielle Lucie, Professeur au Lycée technique Michel-Lucius, Luxembourg;

MM. DAHM Camille Charles, Professeur au Lycée classique de Diekirch, Ingeldorf; DE LUCA Adriano, Professeur au Lycée Hubert-Clement d'Esch-sur-Alzette, Belvaux; DEMUTH Jean-Paul Lambert, Professeur au Lycée classique d'Echternach, Echternach; DIDERICH François Henri, Administrateur-directeur à la Société Européenne de Banque, Luxembourg; DIDERICH Jean Baptiste, Instituteur d'enseignement préparatoire au Lycée technique Mathias-Adam, Differdange; Mme DIEDERICH-TOURNAY Christiane, Conseiller à la Cour Administrative, Luxembourg; MM. DIEDERICH François Paul, Professeur au Lycée Robert-Schuman de Luxembourg, Steinfort; DIMMER Denis, Instituteur d'enseignement préparatoire au Lycée technique Joseph-Bech, Junglinster; DONDELINGER Germain François, Professeur au Lycée de garçons de Luxembourg, Kehlen; Mme DONDELINGER-BECKER Jeannine Marguerite, Professeur au Lycée Robert-Schuman de Luxembourg, Kehlen; MM. DONDELINGER Robert, Professeur au Lycée technique d'Ettelbruck, Luxembourg; DRAUTH Pierre, Organiste, Howald; DUMONT Ferdinand, Conseiller technique au centre de promotion et de recherche de la Chambre des métiers, Luxembourg;

ELVINGER Joseph Michel, Notaire, Dudelange; Mme ENGELS-KLEIN Evelyne Marie, Professeur au Lycée technique Nic-Biever, Dudelange; MM. ERASMY Jean Jacques, Ingénieur première classe à l'administration des eaux et forêts, Diekirch;

FABER Théo Félix, Professeur à l'Institut d'études et de recherches pédagogiques, Bereldange; FALTZ Roland Jean, Professeur au Lycée technique des arts et métiers, Warken; Mme FERRES-BRISBOIS Lucie Berthe, Professeur au Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette, Belvaux; MM. FERRES Robert Nicolas, Professeur au Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette, Belvaux; FOETZ Guy Jean, Professeur au Lycée technique Nic-Biever, Luxembourg; Mme FOLSCHEID Irene, Premier conseiller à la Cour d'Appel, Luxembourg; MM. FREICHEL Roger, Instituteur principal, Troisvierges;

GANGLER Marcel Joseph, Directeur particulier à la "ROYALE UAP", Luxembourg; GEISEN Paul Théodore, Juge de paix-directeur à Diekirch, Luxembourg; Mmes GEORGES Marie-Paule Yvonne, Professeur à l'Athénée de Luxembourg, Strassen; GIERES Catherine Marie, Institutrice principale, Wallendorf-Pont; GLESENER-BETZ Monique Marianne, Premier conseiller à la Cour d'Appel, Luxembourg; MM. GLODT Fraenz, Instituteur principal, Kayl; GOFFLOT André René, Chef de service ARBED S.A., Aubange; Mme GREENWOOD-HAMILIUS Gabrielle Germaine, Professeur au Lycée Hubert-Clement d'Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Alzette;

MM. HALSDORF Guy Georges, Professeur au Lycée technique d'Ettelbruck, Welsdorf; HANSEN François Charles, Président de la fédération des patrons mécaniciens de vélos, motos, machines à coudre et des métiers divers, Moutfort; HASTERT Serge Marie, Inspecteur de l'enseignement primaire, Luxembourg; HAUER Fernand Hubert, Professeur au Lycée classique d'Echternach, Echternach; HEMMER Claude Antoine, Conseiller de direction première classe à l'administration gouvernementale, Pontpierre; HENDEL André Gérard, Professeur au Lycée du Nord Wiltz, Schieren; Mme HENGEN-BAUSTERT Christiane Marie, Professeur au Lycée Hubert-Clement d'Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Alzette;

MM. HILGER Robert, Directeur-gérant de AEG Luxembourg, Helmsange; HIPPERT Francy, Membre élu de la Chambre de commerce, Bettembourg; HIPPERT Paul, Directeur-Secrétaire général de la Chambre de Commerce, Luxembourg; HOFFMANN Guy, Professeur au Lycée technique de Bonnevoie, Luxembourg; HOFFMANN Gaston Nico, Professeur au Lycée Michel-Rodange de Luxembourg, Luxembourg; HOFFMANN René, Conseiller communal, ancien bourgmestre de la commune d'Ermsdorf, Eppeldorf; HOFFSTETTER Ferdinand Jean, Conseiller de direction première classe à l'administration gouvernementale, Howald; HOSCHEIT Jean-Pierre Georges, Professeur au Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Alzette;

JUNGERS Edmond, Conseiller à l'Institut Monétaire Luxembourgeois, Moutfort;

KAEMPFF Marco, Membre du conseil d'administration de la mutualité d'aide aux artisans, Rameldange; KAILS Pierrot, Professeur au Lycée de garçons de Luxembourg, Luxembourg; KARLE Guy Patrick, Professeur-ingénieur au Lycée technique du Centre, Luxembourg; KARPEN Roland Jules, Professeur au Lycée technique Michel-Lucius, Luxembourg; KAUFFMANN Edgard, Collaborateur artistique, Villerupt; KAUFMANN Gustave, Professeur au Lycée technique Michel-Lucius, Mamer; Mlle KESCH SR Anne, Institutrice principale, Wilwerdange; MM. KINSCH Nico, Membre du Conseil Economique et Social, Esch-sur-Alzette; KLEES Jean-Marc Georges, Professeur au Lycée Hubert-Clement d'Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Alzette; Mme KOHN Christine, Institutrice principale, Grevenmacher; M. KONTZ Arnold, Directeur du garage Arnold Kontz, Senningen; Mme KOOB-HOFFMANN Marianne Agnès, Professeur-docteur au Lycée technique Ecole de commerce et de gestion, Luxembourg; MM. KRACK Jean-Claude Nicolas, Professeur au Lycée classique de Diekirch, Diekirch; KRACK Paul Martin, Professeur-ingénieur à l'Institut supérieur de technologie, Gonderange; Mme KRAEMER-HAMILIUS Elisabeth Adrienne, Professeur à l'Athénée de Luxembourg, Senningerberg; MM. KRANTZ Francois Jean, Professeur au Lycée technique du Centre, Luxembourg; KRAUS Charles, Instituteur d'enseignement préparatoire au Lycée technique du Centre, Mamer; KRIER Jean Dominique, Professeur au Lycée de garçons de Luxembourg, Luxembourg;

LAMBERTY Mathias Raymond, Professeur au Lycée classique de Diekirch, Ingeldorf; LANNERS Théodore, Echevin de la commune de Neunhausen, Neunhausen; LECOMTE Jean Claude, Membre du comité de direction de TradeARBED, Esch-sur-Alzette; LINSTER Jean Marc, Professeur au Lycée technique Nic-Biever, Esch-sur-Alzette; LINSTER Paul Bernard, Professeur au Lycée technique d'Ettelbruck, Oberfeulen; LIPSKI Ferdinand Edmond, Fondé de pouvoir principal à la Banque de Luxembourg S.A., Luxembourg; LORANG Norbert, Instituteur d'enseignement préparatoire au Lycée technique du Centre, Asselscheuer; LORANG Ralph Pierre, Professeur au Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette, Schifflange; Mme LUX-BERRENTZ Marie Elisabeth, Institutrice principale, Remich;

M. MAAR Gilbert, 1er fondé de pouvoir à la Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, Luxembourg; Mme MACK-ASSELBORN Anne, Institutrice principale, Redange-sur-Attert; MM. MANGEN Jean Marie, Docteur ès sciences à la Clinique Ste Thérèse, Contern; MAROLDT François Pierre, Professeur au Lycée Hubert-Clement d'Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Alzette; MATAGNE Pierre Alphonse, Professeur au Lycée Hubert-Clement d'Esch-sur-Alzette, Imbringen; MEDERNACH Carlo Emile, Professeur au Lycée Robert-Schuman de Luxembourg, Luxembourg; MEDERNACH Joseph Prosper, Conseiller à la direction au centre de psychologie et d'orientation scolaires, Oberanven; MEDERNACH Roger Mathias, Professeur au Lycée technique Ecole de commerce et de gestion, Luxembourg; MEER Edmond, Président de la colonie luxembourgeoise d'Aix-la-Chapelle, Herzogenrath; Mmes MERSCH-KAILS Marie Andrée, Institutrice principale, Heinerscheid; MEYER Arlette Amélie, Professeur au Lycée Robert-Schuman de Luxembourg, Luxembourg; MM. MEYER Gilbert, Fondé de pouvoir à la Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, Bridel; MEYERS Léon Marie, Professeur au Lycée Robert-Schuman de Luxembourg, Luxembourg; MORBE René, Professeur-ingénieur au Lycée technique du Centre, Luxembourg; MORIS Egon Nicolas, Professeur au Lycée Michel-Rodange de Luxembourg, Mullendorf; MULLER Joseph Félix, Professeur au Lycée technique Nic-Biever, Elvange (Mondorf); MULLER Marcel Félix, Directeur à "LA LUXEMBOURGEOISE", Bettembourg; MULLER Niki, Professeur au Lycée technique Michel-Lucius, Luxembourg; MULLER Raymond Emile, Professeur-ingénieur au Lycée technique d'Esch-sur-Alzette, Pontpierre; MUNCHEN Paul Alphonse, Directeur des relations commerciales à la CLT-UFA S.A., Luxembourg;

NASSIMBENI Ronald Carlo, Professeur au Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette, Bettange-sur-Mess; NICOLAY Claude, Avocat général au Parquet Général, Luxembourg; NIMAX Georges Roland, Professeur au Lycée technique Nic-Biever, Bertrange; Mme NOSBUSCH-SCHUMACHER Marie, Institutrice principale, Clervaux;

MM. OLINGER Lucien Guillaume, Professeur au Lycée classique de Diekirch, Berdorf; OLIVERA MARTINEZ Jose, 1er fondé de pouvoir à la Kredietbank Luxembourg S.A., Luxembourg;

PARING Leon Victor, Chef de service Ares S.A., Rodange; PARINI Robert Jean, Directeur commercial ARES Rodange, Rameldange; PAULY Michel Lucien, Professeur au Lycée technique Michel-Lucius, Bertrange; PEIFFER Michel Arthur, 1er fondé de pouvoir à la Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, Senningen; PLETSCHETTE René, Instituteur principal, Harlange; POECKES Jean, Directeur des opérations Luxair S.A., Hostert (Niederanven); POOS Guy Nico, Professeur au Lycée classique de Diekirch, Diekirch; Mme PUTZ-BOMB Maisy Marie, Institutrice principale, Ettelbruck;

MM. RATHS Constant, Professeur-ingénieur au Lycée technique des arts et métiers, Luxembourg; RAUCHS Robert, Rédacteur en chef à la CLT-UFA S.A., Toernich; RAVARANI Georges Jacques, Président du Tribunal Administratif, Luxembourg; REDING Joseph, Vice-président de la mutualité d'aide aux artisans et de la fiduciaire au PME, Hesperange; REINARD Claude, Membre élu de la Chambre de commerce, Helmsange; REINARD Charles, Directeur I.S.P.C., Esch-sur-Alzette; REIS Gilbert Nicolas, Professeur au Lycée Robert-Schuman de Luxembourg, Dudelange; REUTER Fernand, Sous-directeur à la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Luxembourg; RIES Edouard Joseph, Professeur au Lycée de garçons de Luxembourg, Luxembourg; RIPPINGER Léon Michel, Professeur au Lycée du Nord Wiltz, Eschweiler (Wiltz);

Mme RISCH-COLAS Annette, Institutrice principale, Pétange; MM. ROSSELJONG Guy André, Premier conseiller de direction à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Moutfort; ROUSSEAU Antoine Emmanuel, 1er fondé de pouvoir à la Kredietbank Luxembourg, Luxembourg;

SAUBER Claude Marcel, Professeur au Lycée technique des arts et métiers, Roodt-sur-Syre; SCHEER Jeannot Lucien, Professeur au Lycée technique Mathias-Adam, Bascharage; SCHILTZ François, Maître d'enseignement technique au Lycée technique d'Ettelbruck, Eischen; Mmes SCHLAMMES Mariette, Psychologue au centre de psychologie et d'orientation scolaires, Luxembourg; SCHLENTZ Joëlle Louise, Professeur au Lycée technique de Bonnevoie, Fentange; SCHMIDT-FELTEN Elvire, Institutrice principale, Remich; MM. SCHMIT Etienne Jacques, Premier vice-président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, Luxembourg; SCHMIT Fernand Mathias, Professeur au Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette, Mondorf-les-Bains; SCHMIT Nico René, Conseiller d'Etat, Luxembourg; SCHMITT Jean-Louis Joseph, Professeur au Lycée technique d'Esch-sur-Alzette, Pontpierre; SCHOOS Raymond Arthur, Professeur au Lycée du Nord Wiltz, Winseler; SCHOTT Claude Emile, conseiller de direction lère classe à l'administration des contributions directes, Luxembourg; Mme SCHOTT-PHILIPPI Marie Paule, Professeur au Lycée Michel-Rodange de Luxembourg, Assel; M. SCHROEDER Camille Jean, Membre du comité de direction ProfilARBED, Mersch; Mmes SCHROEDER Liliane, Professeur au Lycée de garçons de Luxembourg, Luxembourg; SCHUBERT-GAMBUCCI Sylvia, Psychologue à l'Hôpital neuro-psychiatrique de l'Etat, Nospelt; MM. SCHUH Paul Michel, Conseiller de direction première classe à l'administration gouvernementale, Luxembourg; SCHUMMER John Francis, Député, Differdange; SCHUMMER Nicolas, Inspecteur cantonal des sapeurs-pompiers, Mertert; Mmes SCHWARTZ-DHUR Liliane, Institutrice principale, Differdange; SCHWEITZER Denise Marie, Professeur au Lycée Michel-Rodange de Luxembourg, Bridel; M. SECKLER Jean Louis, Notaire, Junglinster; Mme SIMON-JUNIUS Coryse Elisabeth, Professeur au Lycée de garçons de Luxembourg, Schuttrange; MM. SINNER Arthur, Bourgmestre de la commune de Roeser, Peppange; SLIEPEN Mathias Louis, Conseiller informaticien 1ère classe de la ville de Luxembourg, Bettembourg; SOTIL Michel Jean, Sous-directeur à la Kredietbank Luxembourg, Lamadelaine; SPAUTZ Jean Marie, Médecin-directeur à l'Hôpital neuro-psychiatrique de l'Etat, Ettelbruck; SPIER Fernand Hubert, Instituteur principal, Luxembourg; STAUDT Nicolas Jean, Inspecteur de l'enseignement primaire, Kayl; STEYER Edmond, Instituteur principal, Berdorf;

Mlle THILGES Erna, Institutrice d'enseignement préparatoire au Lycée technique de Bonnevoie, Luxembourg; MM. THILL Gaston, Instituteur d'enseignement préparatoire au Lycée technique Mathias-Adam, Pétange; THILL Jean, Instituteur principal, Boulaide; THILL Lucien Jean-Pierre, Directeur adjoint au Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette, Sprinkange; THILTGES Gilbert, Professeur au Lycée Hubert-Clement d'Esch-sur-Alzette, Soleuvre; THOMA Emile, Conservateur à la Bibliothèque nationale, Luxembourg; TREINEN Mathias Joseph, Administrateur-directeur de la société des foires internationales du Luxembourg S.A., Luxembourg;

WAGNER Hubert, Coordinateur ARBED S.A., Differdange; WAGNER Léon, Président d'honneur de la Confédération luxembourgeoise des syndicats chrétiens, Luxembourg; WAGNER Lucien Christophe, Professeur-ingénieur au Lycée technique d'Ettelbruck, Eschdorf; Mlle WAGNER Marie Louise, Institutrice principale, Clervaux; MM. WALTER Romain, Professeur au Lycée technique Michel-Lucius, Kehlen; WANDERSCHEIDT Théodore Nicolas, 1er fondé de pouvoir à la Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, Mullendorf; WARKEN Roland Nicolas, Professeur au Lycée de garçons de Luxembourg, Luxembourg; WEBER Jean-Jacques Marie, Professeur au Lycée Michel-Rodange de Luxembourg, Luxembourg; WEBER Robert Joseph, Vice-président et membre du Conseil Economique et Social, Peppange; WEBER Véron Nicolas, Professeur au Lycée Robert-Schuman de Luxembourg, Luxembourg; WELBES Jean Charles, Directeur adjoint Europrofil, Kuborn; WELTER René Jacques, Professeur au Lycée technique Nic-Biever, Dudelange; WEYLAND Alfred, Maître d'enseignement technique au Lycée technique du Centre, Bertrange; WILWERS Paul François, Professeur au Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Alzette; WOLTER Albert, ingénieur 1ère classe à l'entreprise des P&T, Rodange; Mmes WURTH-HALLE Daniele Yvonne, Professeur au Lycée de garçons de Luxembourg, Luxembourg;

Chevalier

Mmes AACH-HERTZ Danielle, Directrice de Tapis Hertz S.à r.l. et Cie s.e.c.s., Luxembourg; AGOSTINI-SCOCCHIA Marylène, Assistante du Chef de département à la Citibank (Luxembourg) S.A., Villerupt; MM. ALESCH Charles Henri, inspecteur principal à l'administration des contributions directes, Niederanven; ALESCH Claude Nicolas, Inspecteur technique principal à l'administration de l'aéroport de Luxembourg, Dippach;

BACKHAUS Udo Waldemar, Directeur Luxairtours, Godbrange; Mme BADDE-WINTERSDORF Marie Louise, Institutrice principale, Luxembourg; MM. BANDULET Aloyse Thomas, Inspecteur de direction 1er en rang à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Ehlange; BASSING Claude Marc, Président de l'association des maîtres fourreurs, Luxembourg; BAUER Dieter Klaus, Chef de service à la SOGEL S.A. Luxembourg, Echternach; BAULER Emile, Conseiller à la commune de Bettendorf, Gilsdorf; BAUM Claude Jean, Inspecteur de direction 1er en rang à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Kleinbettingen; BECHET Yvan Albert, Chef de secteur à la ARES S.A., Arlon; BECKER Jean Luc, Educateur gradué à la Ligue HMC, Luxembourg; BECKER Norbert, Membre actif de la société musicale Wincrange, Boevange (Clervaux); BECKER René, Maître d'enseignement technique au Lycée technique d'Esch-sur-Alzette, Dahlem; BEFFORT Guy Armand, inspecteur principal à l'administration des contributions directes, Luxembourg; BEIDELER Gaston, Conseiller communal à Junglinster, Godbrange; BENASSUTI Nicolas, Membre fondateur de la FNEL, Dudelange; BERG Robert Jean, Instituteur principal, Niederkorn; BERNARD Nicolas Charles, Chef de bureau à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Christnach; BESTGEN Michel François, Fondé de pouvoir à la Discount Bank and Trust Company Luxembourg, Mondercange; Mme BETTENDORFF Marie José, Institutrice principale, Esch-sur-Alzette; M. BIEVER Jean Joseph, Sous-inspecteur technique des CFL, Crauthem; Mlle BIEWER Charlotte, Analyste à la Good-Year S.A., Luxembourg; M. BINTENER Gaston Ernest, Inspecteur technique principal 1er en rang à l'administration du cadastre et de la topographie, Luxembourg; Mme

BINTNER-CODRONS Andrée, Pharmacien, Luxembourg; MM. BINTNER Mathias, Sous-chef de la fanfare Lintgen, Lintgen; BINTZ Carlo, Ingénieur-conducteur principal à l'administration des Ponts et Chaussées, Bettembourg; Mlle BIRKEL Emilie Marie, Institutrice principale, Saeul; MM. BISDORFF Jean Guillaume, Médecin-spécialiste en anesthésie-réanimation, Luxembourg; BIX Alex, Collaborateur scientifique du Musée national d'histoire naturelle, Garnich; BLAU Jean-Paul Pierre, Inspecteur principal 1er en rang de la ville de Luxembourg, Helmsange; BLEYER Bernard Claude, Instituteur principal, Luxembourg; BLITGEN Victor Nicolas, Sous-chef de la fanfare Itzig, Itzig; Mme BLUM-ADAMY Nicole, Maîtresse de jardin d'enfants de la ville d'Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Alzette; M. BODEM Léon Jean, Conseiller communal à Useldange, Useldange; Mme BOHLER-HAAS Hortense, Institutrice principale, Strassen; MM. BOHLER Robert, Chef de bureau technique à la CEGEDEL S.A., Mondercange; BOHNERT Paul Théodore, Instituteur principal, Tétange; BREDIMUS Joseph, Agent principal à "LA LUXEMBOURGEOISE", Pratz; BREMER Jean Pierre, Membre actif de la fanfare Stesel-Mëlleref asbl, Mullendorf; Mme BRUCK-BIEL Anne, Laborantine au Laboratoire national de Santé, Fentange;

MM. CAREGARI André Louis, Inspecteur de direction 1er en rang à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Esch-sur-Alzette; CARREIN Camille, Chef de département à la Good-Year S.A., Boevange-sur-Attert; CAYTAN Lucien Jean, Sous-directeur à la Kredietbank Luxembourg, Luxembourg; Mmes CLEMENT Carmen Marthe, Institutrice d'enseignement préparatoire au Lycée technique de Bonnevoie, Luxembourg; CLOOS-SCHILTZ Marie-Jeanne Françoise, Institutrice principale, Fentange; MM. COLJON Raymond, Chef de bureau à la CEGEDEL S.A., Pontpierre; CONSBRUCK Charles Jean-Paul, Professeur du conservatoire de la ville de Luxembourg, Helmdange; Mme CONZEMIUS-WEILLER Francine Mathilde, Institutrice principale, Belvaux; MM. CORDIER Clément Jean, Ingénieur-technicien à l'administration communale de Wiltz, Roullingen; CORIGLIANO Mario, Ingénieur en chef à la Good-Year S.A., Walferdange; CORTINA Raymond, Maître d'enseignement technique au Lycée technique d'Esch-sur-Alzette, Mondercange; Mlle COTTYN Jacqueline Laure, Vice-présidente de la fédération des patrons ramoneurs et ramoneurs-fumistes, Luxembourg;

MM. DALL'AGNOL Gino, Inspecteur principal 1er en rang de la ville de Luxembourg, Mamer; DAVID Aloyse, Maître d'enseignement technique au Lycée technique des arts et métiers, Luxembourg; DAVITO Antoine, Agent principal à "LA LUXEMBOURGEOISE", Sandweiler; DE RIDDER Marcel Guillaume, Porte drapeau et secrétaire de la section de Differdange de la L.P.P.D., Oberkorn; DECKER Arthur Antoine, Bourgmestre de la commune de Septfontaines, Roodt (Septfontaines); DECKER Gilbert, Instituteur d'enseignement préparatoire au Lycée technique de Bonnevoie, Mondorf-les-Bains; DECKER Marc Carlo, Inspecteur principal premier en rang à l'union des caisses de maladie, Echternach; DECKER Robert Jean, Ingénieur-technicien inspecteur principal premier en rang à l'administration des Ponts et Chaussées, Diekirch; DESBORDES Paul, Agent principal à "LA LUXEMBOURGEOISE", Fouhren; Mme DESOM-EYSCHEN Anne Ernestine, Institutrice principale, Remich; MM. DESORBAY Jules, Sous-chef de la chorale Ste Cécile Rodange, Pétange; DEVAQUET Edmond Joseph, Trésorier de la chorale municipale Schifflange, Schifflange; DI CATO Raymond Antoine, Instituteur principal, Pétange; DIDERICH Georges, Chef de secteur ARBED S.A., Bridel; DIDIER René, Ingénieur à la Good-Year S.A., Waltzing; DIEDERICH Jules Jean, Collaborateur scientifique du Musée national d'histoire naturelle, Schifflange; DIEDERICH Paul, Collaborateur scientifique du Musée national d'histoire naturelle, Strassen; DIEDERICH Pierre, Membre actif de la fanfare Lintgen, Lintgen; DOLISY Edouard, Premier Commis technique principal au Centre Hospitalier de Luxembourg, Luxembourg; DOSTERT François Pierre, Président de la fédération des entreprises de constructions métalliques, Helmsange; Mme DURY-MAAR Mathilde, Vice-présidente de la section de Differdange de la Ligue des prisonniers et déportés politiques, Differdange;

M. EICHER Lucien Jean, Echevin de la commune de Heiderscheid, Merscheid (Heiderscheid); Mmes EIDEN-SERRES Nicole Agnès, Institutrice à l'administration communale de Bettembourg, Bettembourg; EILERT Anita Pierrette, Psychologue au service des foyers de jour pour enfants, Strassen; MM. ENGELMANN Jean Baptiste, Membre actif de l'harmonie municipale Vianden, Vianden; ERPELDING Paul Nicolas, Agent principal à "LA LUXEMBOURGEOISE", Esch-sur-Alzette;

FABER Lucien Léon, Professeur au Lycée technique d'Ettelbruck, Ingeldorf; FABER Victor, Ingénieur-technicien inspecteur principal 1er en rang de la ville de Luxembourg, Luxembourg; Mme FALTZ-HAAS Hélène, Conseiller communal de la commune de Walferdange, Helmsange; MM. FARINON Hervé Jean, Receveur communal à Beaufort, Beaufort; FASBINDER Fernand Alain, Instituteur principal, Redange-sur-Attert; Mme FATTEBENE-KREMER Charlotte Marie, Institutrice principale, Dudelange; MM. FELTEN Fernand Félix, Chef de bureau à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Schoos; FERRING Adolphe, Membre actif de l'harmonie de la commune de Schuttrange, Uebersyren; FINETTI Roger Jacques, Ingénieur-technicien inspecteur des CFL, Noertzange; FISCHER Jean-Marie, Rédacteur principal à l'administration gouvernementale, Mertert; FLIES Marc Pierre, Laborantin au Laboratoire national de Santé, Sandweiler; FLIES Nicolas, Instituteur principal, Echternach; FORETTE Roger Eugène, Trésorier de la chorale Itzig, Itzig; FRIEDEN Daniel, Inspecteur principal premier en rang à l'administration gouvernementale, Hagen; FRISING Marcel Jean-Pierre, Ingénieur-technicien inspecteur principal premier en rang à l'administration des Ponts et Chaussées , Ingeldorf; FRITSCH Jean Pierre, Membre actif de l'harmonie de la commune de Schuttrange, Uebersyren; FRITZ Alain Armand, Maître d'enseignement technique au Lycée technique des arts et métiers, Bereldange;

Mmes GALES-DOSTERT Louise, Institutrice principale, Hellange; GARATTI-BOENTGES Marcelle, Chargée de cours au Lycée classique de Diekirch, Mersch; MM. GASPAR Nicolas, Collaborateur scientifique du Musée national d'histoire et d'art, Oberkorn; GAUDINA Roger, Membre actif de l'harmonie municipale Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Alzette; GENGLER Jean-Charles, Inspecteur technique au syndicat des eaux du barrage d'Esch-sur-Sûre, Insenborn; GENGOUX François Ghislain, Organiste de la chorale Ste Cécile Holler-Binsfeld-Breidfeld, Binsfeld; GENTILINI Georges, Inspecteur principal 1er en rang aux hospices civils de la ville de Luxembourg, Dudelange; GEORGES René Vincent, Directeur adjoint à la Banque Continentale du Luxembourg, Arlon; GILLES Aloyse, Membre actif de l'harmonie de la commune de Schuttrange, Luxembourg; GILLET Georges Louis, Ingénieur à la Good-Year S.A., Arlon; GILS Marco Felix, Inspecteur

principal des CFL, Erpeldange (Ettelbruck); GLIEDNER Gilbert Pierre, Auditeur ARBED S.A., Schifflange; GLODT Johny Jean, Membre du comité de la fédération des patrons pâtissiers-confiseurs et glaciers, Esch-sur-Alzette; GOLDSCHMIT Carlo, Inspecteur principal des CFL, Useldange; GOY René, Directeur à la S.A. des chaux de Contern, Mamer; GRAFF Jean, Vice-président du Consistoire de l'Eglise protestante réformée du Luxembourg H.B., Differdange; GRAGLIA Paul, Inspecteur technique à la CEGEDEL S.A., Meispelt; Mme GRATIA Yolande Caroline, Fondé de pouvoir à la Banque Indosuez Luxembourg, Bridel; MM. GREISEN Julien Joseph, Inspecteur principal premier en rang à l'administration judiciaire, Luxembourg; GREIVELDINGER Jean Marcel, Auditeur ARBED S.A., Dudelange;

HAMES Robert, Ingénieur à la Good-Year S.A., Messancy; HANSEN Hubert, Fondé de pouvoir principal à la Kredietrust Luxembourg S.A., Mersch; HANSEN Paul Aloyse, Echevin de la commune de Kopstal, Bridel; HATZ Jean Paul, Receveur communal à Bascharage, Hautcharage; Mme HEIDT-HENKES Lydie Yvette, Institutrice principale, Pétange; MM. HEIN Andreas Werner, Cadre supérieur Good-Year S.A., Konz; HEINTZ Guy Joseph, inspecteur de direction ler en rang à l'administration des contributions directes, Grevenmacher; Mme HEISCHBOURG-HEIAR Lea Barbe, Institutrice principale, Diekirch; MM. HELLERS Camille Alphonse, Chef de bureau à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Lintgen; HELMINGER Jean Marie, Médecin-dentiste, Echternach; Mme HEMMER-LUTGEN Emma Marie, Institutrice principale, Bascharage; MM. HEMMER Théo Jean, Instituteur principal, Hagen; HENGEL Mathias Jean, Conseiller communal, ancien échevin de la commune de Wormeldange, Wormeldange-Haut; HENGEN Jules, Membre actif du cercle symphonique Rumelange, Rumelange; Mmes HENSEL-HAUPERT Henriette Anne, Maîtresse d'enseignement ménager au Lycée technique d'Esch-sur-Alzette, Leudelange; HERMES Monique Mathilde, Institutrice principale, Grevenmacher; MM. HERTGES Jean François, Inspecteur technique principal à l'administration du cadastre et de la topographie, Mersch; HILGER Nicolas Eugène, Conseiller communal à la commune de Strassen, Strassen; Mme HOFFMANN-EILENBECKER Gabrielle Irme, Institutrice principale, Hollenfels; MM. HOFFMANN Guy Pierre, Major de l'armée, Dudelange; HOFFMANN Lucien, Collaborateur scientifique du Musée national d'histoire naturelle, Roclenge-sur-Geer; Mlle HOFFMANN Liliane Margot, Institutrice principale, Schifflange; MM. HOFFMANN Nicolas, Conseiller à la ville de Dudelange, Dudelange; HOFFMANN Willy, Echevin à la commune de Betzdorf, Betzdorf; HOSCHEIT Paul Michel, Agent principal à “LA LUXEMBOURGEOISE“, Imbringen; Mme HOTTUA Michèle Mathilde, Institutrice principale, Bertrange; MM. HOUTSCH Jean, Sous inspecteur technique des CFL, Bivange; HUBERTY Ferdinand Emile, Curé-desservant, Howald; HUBERTY Romain Micho, Inspecteur principal à l'administration gouvernementale, Fentange; HUSS Léon, Secrétaire de la section d'Esch-sur-Alzette de l'union des passeurs et filiéristes, Esch-sur-Alzette; HUWAERT Marcel, Sous-directeur à la Banque Continentale du Luxembourg S.A., Luxembourg;

Mme JACOBS-KAILS Simone Justine, Institutrice principale, Heisdorf; MM. JEITZ Marc, Inspecteur principal premier en rang à l'administration gouvernementale, Itzig; JENTGES Ernest Joseph, Médecin-généraliste, Rodange; JOPA Robert, Chef de bureau à l'administration gouvernementale, Dippach; JOST Marc Félix, Médecin-spécialiste en pédiatrie, Warken; JUNCK Fernand, inspecteur de direction ler en rang à l'administration des contributions directes, Sandweiler;

KARIER Jean Pierre, Membre actif de l'harmonie grand-ducale et municipale Wiltz, Roullingen; Mme KARPEN-GONIVA Ginette Nicole, Professeur au Lycée technique du Centre, Luxembourg; M. KAYSER Emile, Membre actif de l'harmonie grand-ducale et municipale Wiltz, Wiltz; Mlle KAYSER Marie Madeleine, Maîtresse de jardin d'enfants, Luxembourg; MM. KELLER Raymond Damien, Instituteur principal, Luxembourg; KEMP Romain, Fondé de pouvoirs à la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Schieren; KERGER Paul Albert, Instituteur spécial à l'Ecole de l'armée, Warken; Mme KESSELER-FISCHBACH Gilberte Marguerite, Institutrice principale, Findel; M. KIEFFER Roger Jean, Maître d'enseignement technique au Lycée technique des arts et métiers, Luxembourg; Mlle KINZE Arlette Josée, Inspecteur de direction 1er en rang à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Heffingen; MM. KIRPACH Ernest Emile, Inspecteur technique principal à l'administration de l'aéroport de Luxembourg, Luxembourg; KIRSCH Jean, Maître d'enseignement technique au Lycée technique du centre, Luxembourg; Mme KIRSCH-WEINANDT Lydie Hélène, Institutrice principale, Rumelange; MM. KIRSCHTEN Guy Michel, Inspecteur technique principal à l'administration de l'aéroport de Luxembourg, Niederanven; KLEIN Alex, Médecin-spécialiste en chirurgie générale, Differdange; KLEIN Benny René, Ingénieur-technicien au syndicat des eaux du sud à Koerich, Eischen; Mme KLEIN-KAUFMANN Yolande Marie, Chargée de cours au Lycée technique d'Ettelbruck, Warken; M. KNAUS Pierre Paul, Instituteur principal, Hovelange; Mme KNEIP-BRISBOIS Irène Mathilde, Institutrice principale, Kleinbettingen; M. KOENIG Armand, Préposé technique des CFL, Medernach; Mme KOERPERICH-STEIL Viviane Alice, Kinésithérapeute à l'Institut pour infirmes moteurs cérébraux, Dudelange; MM. KOHN Joseph Nicolas, Promoteur de l'art de l'ex-libris, Schifflange; KOHNEN Nicolas, Instituteur principal, Limpach; KOWAL Mathias, Agent technique principal à la CEGEDEL S.A., Steinsel; Mme KRAUS-SCHWAAB Marie Rose, Membre du comité du syndicat de la couture, Tétange; MM. KRAUS Robert, Médecin-généraliste, Luxembourg; KREMER Arthur, Membre actif de la chorale Ste Cécile Heinerscheid, Fischbach (Clervaux); KREMER Gaston François, Ingénieur technicien inspecteur 1er en rang à l'administration du cadastre et de la topographie, Luxembourg; Mme KRIER-PETERS Christiane Marie, Institutrice principale, Ettelbruck; MM. KUHN Jean-Paul, Ingénieur-technicien inspecteur principal 1er en rang à l'administration communale d'Esch/Alzette, Belvaux;

LABRANCHE André, Sous-directeur à la Discount Bank S.A. Luxembourg, Hobscheid; LAMBRECHTS Antoon Marc, Administrateur-délégué Considar Europe S.A., Diepenbeek; LAMOCK André Jacques, Ingénieur à la Good-Year S.A., Fauvillers; LE GAL Georges, Cadre Good-Year S.A., Rombach-Martelange; LECOQ Jean Claude, Vice-président à la Citibank (Luxembourg) S.A., Arlon LEFEVRE André Valère, Ingénieur à la Good-Year S.A., Niederfeulen; LENTZ Gerhard Peter, Fondé de pouvoir à la Banque Paribas Luxembourg S.A., Luxembourg; LEUFGENS Franz-Josef, Administrateur délégué chez ARBED International Insurance Consultants, AlsdorfF; LEWECK Roger Jean, Instituteur principal, Hosingen; LEYERS Camille, Membre actif de la chorale municpale Schifflange, Kayl; LIEFGEN Gaston, Agent principal à “LA LUXEMBOURGEOISE“, Bivels; LOEB Jean-Claude Gaston, Vice-président de l'union commerciale de la ville de Luxembourg, Esch-sur-Alzette; LOGELIN Jeannot André, Médecin-spécialiste en gastro-enterologie, Oberkorn; Mmes

LORANG Juliette, Fondé de pouvoir principal à la Banque Mees Pierson Luxembourg S.A., Neuhäuschen; LUDWIG Anita, Psychologue au centre de psychologie et d'orientation scolaires, Luxembourg; MM. LUTGEN Jeannot, Chef de bureau technique à la CEGEDEL S.A., Mersch; LUX Antoine Henri, Fondé de pouvoir à "LA LUXEMBOURGEOISE", Mamer;

MAGNETTE Gabriel Jose, Ingénieur à la Good-Year S.A., Barnich; MAHOWALD Paul Oscar, Chef de secteur ARBED S.A., Bascharage; MAMER Norbert, Echevin de la commune de Septfontaines, Greisch; MAMER Théodore, Inspecteur technique à la CEGEDEL S.A., Schifflange; MANDER Emile Antoine, Conseiller à la commune de Reisdorf, Hoesdorf; MANNES Pierre, Directeur-adjoint à la Banque Continentale du Luxembourg S.A., Alzingen; MARCY Fernand, Secrétaire de la chorale municipale Schifflange, Schifflange; Mmes MARGUE-WAGNER Flore Marie, Pharmacien, Luxembourg; MARSON-BEFFORT Marguerite, Présidente du groupe "Les aigles" de la FNEL, Bertrange; MM. MARX Carlo Henri, Ingénieur-technicien à l'administration communale de Colmar-Berg, Colmar-Berg; MARX Robert Jean, Chef de service ARBED S.A., Noertzange; MARY Jean Yves, 1er fondé de pouvoir au Kredietrust, Viville; MEDERNACH François Ignace, Médecin-généraliste, Heisdorf; MEDINGER Camille, Membre du comité de la chorale municipale Schifflange, Pontpierre; MEISCH Jean Pierre, Conservateur de la section botanique au Musée national d'histoire naturelle, Roodt-sur-Syre; MELAN Fernand Joseph, Instituteur principal, Belvaux; Mme MELAN-HEYNEN Madeleine Renée, Institutrice principale, Belvaux; MM. MENAGER Germain François, Fondé de pouvoir principal à la Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, Uebersyren; MERKES Bernard, Instituteur, chargé de direction du service formation professionnelle, Marnach; MERTEN François Antoine, Ingénieur technicien inspecteur principal premier en rang au service de la navigation fluviale, Manternach; Mme METZEL-ORIGER Marie Léa, Institutrice principale, Sanem; MM. MEYER Marc Théo, Conservateur de la section zoologique au Musée national d'histoire naturelle, Perl; MICHEL Rodolphe Jean, Ingénieur à la Good-Year S.A., Frassem; Mme MIESCH Liette, Professeur au Centre de logopédie, Bereldange; MM. MINY Roger Michel, Chef de bureau à la CEGEDEL S.A., Eischen; MOLITOR Lucien Chrétien, Secrétaire principal à la CEGEDEL S.A., Soleuvre; MOLITOR Serge Albert, Journaliste à Paris, Paris; MOND Marcel Victor, Président de la section installateurs sanitaires des fédération réunies des patrons installateurs sanitaires et des patrons installateurs de chauffage et de climatisation, Luxembourg; MRECHES Jean-Marie Raymond, Secrétaire communal à l'administration communale de Bettembourg, Bettembourg; Mme MULHEIMS-HINKEL Madeleine Marguerite, Institutrice d'enseignement préparatoire au Lycée technique de Bonnevoie, Bettembourg; MM. MULLER Ernest Eugène, Chef du secteur électrique aciérie ARBED S.A., Differdange; MULLER Edmond Georges, Membre élu de la Chambre de commerce, Kleinbettingen; MULLER François Nicolas, Membre de la Lëtzebuerger Natur- a Vulleschutzliga, collaborateur scientifique du Musée national, Luxembourg; MULLER Jean-Claude Mathias, Instituteur principal, Pétange; Mme MULLER-ROEMER Pierrette Marcelle, Instituteur d'enseignement technique au Lycée du Nord Wiltz, Wiltz; MM. MULLER Paul, Chef de bureau à l'administration des Ponts et Chaussées, Fouhren;

NIES Jean Michel, Instituteur d'enseignement préparatoire au Lycée technique du Centre, Rosport; NILLES Jean Nicolas, Médecin-dentiste, Ehlange; NIMAX Emile Jean, Chef de secteur ARBED S.A., Luxembourg; NOSBUSCH Joseph Pierre, Membre du comité du groupe de travail "Affaires industrielles", Diekirch; NOTHUM Joseph, Conseiller à la commune d'Ell, Ell;

ODMAN Svante Henning, Pilote à la Luxair S.A., Ernzen; OLINGER Nicolas, Maître d'enseignement technique au Lycée technique des arts et métiers, Junglinster;

PETESCH Jean Paul, Membre du comité du groupement des sociétés informatiques, Mamer; PETIT Guillaume, Membre actif du Arbechter Gesang- a Mandolineverein Diddeleng, Dudelange; PHILIPPE Arthur, Vice-président de la fanfare Sandweiler, Sandweiler; PILGER Jean Marie, Ingénieur à la Good-Year S.A., Bissen; Mme PISSEL Rita, Secrétaire, fondé de pouvoir à la Société européenne de banque, Halanzy; M. PLETSCHETTE Charles, Chef de département à la Good-Year S.A., Ingeldorf; Mlle PLEY SR, Educatrice à l'Internat Notre-Dame de Lourdes à Diekirch, Diekirch; MM. PLIER André, Instituteur principal, Luxembourg; PROBST Romain Nicolas, Numismate et collaborateur du Musée national d'histoire et d'art, Hostert (Niederanven); PRUM Charles Antoine, Chef de service ARBED S.A., Mondercange;

Mme RAUS-BIGELBACH Clementine, Institutrice principale, Helmsange; MM. RAYECK Ernest-Pierre, Inspecteur de direction à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Differdange; REIMEN René Philippe, Chef de projet ARBED S.A., Esch-sur-Alzette; REINESCH Marcel Jean, Médecin-généraliste, Mersch; REITEN Eugène Jean, Membre actif de la chorale Ste Cécile Troine, Troine; REITZ Jean Ernest, Membre actif de la chorale Ste Cécile Pintsch, Enscherange; REUTER Carlo Pierre, Inspecteur technique principal à l'administration du cadastre et de la topographie, Bettembourg; REUTER François Joseph, Responsable de l'Informatique à la Banque Générale du Luxembourg S.A., Junglinster; REUTER Georges, Membre de l'association grand-ducale des anciens militaires luxembourgeois, Crauthem; REUTER Jean Pierre, Membre du comité de la fanfare municipale Luxembourg-Pfaffental, Luxembourg; Mme REWENIG-KOLBACH Marie, Institutrice principale, Nospelt; MM. RIES Ernest, Ingénieur à la Good-Year S.A., Mersch; RIES François, Conseiller communal à Junglinster, Gonderange; Mme RIES Marianne, Naturaliste, collaborateur du Musée national d'histoire naturelle, Pétange; MM. RINNEN Jean-Pierre, Membre actif de la chorale Ste Cécile Holler-Binsfeld-Breidfeld, Binsfeld; RIPPINGER Arnold Mathias, Bourgmestre de la commune de Lenningen, Canach; Mme ROCH-HOFFMANN Marie Paule, Professeur au Lycée technique du Centre, Colmar-Berg; MM. ROLLER Joseph Antoine, Bourgmestre de la commune de Lorentzweiler, Bofferdange; ROSCH Marc Pierre, Médecin-dentiste, Diekirch; ROTH Louis, Membre actif de la société de musique Lamadelaine, Lamadelaine;

SAND Roland Pierre, Inspecteur principal 1er en rang de la ville de Luxembourg, Luxembourg; SCHAACK Aloyse, Instituteur principal, Eselborn; SCHAACK Léon Mathias, Instituteur principal, Sandweiler; SCHARFENBERGER Michel, Bourgmestre de la commune de Hosingen, Hosingen; SCHAUL Joseph, Délégué régional de l'UGDA, Vianden; Mlle SCHAULS Denise Marguerite, Secrétaire de direction à la fédération des artisans, Bridel; MM. SCHEIFER Jacques Jean, Médecin-généraliste, Hesperange; SCHERER Robert Pierre, Chef du CARME ARBED S.A., Sanem; SCHINTGEN Carlo, Pharmacien, Heisdorf; Mmes SCHINTGEN-BURG Monique, Maîtresse de jardin d'enfants de la ville d'Esch-sur-Alzette,

Mondercange; SCHLOESSER-STEICHEN Marlène Madeleine, Institutrice principale, Dudelange; SCHMIT-SEIDEL Charlotte Lucienne, Institutrice principale, Soleuvre; MM. SCHMIT Georges John, Inspecteur principal des CFL, Kahler; SCHMIT Marc Simone, Médecin-spécialiste en médecine interne, Redange-sur-Attert; SCHMIT Marc Jean, Chef de secteur ARBED S.A., Bascharage; Mme SCHMIT Marie Anne, Professeur au Lycée technique d'Ettelbruck, Bastendorf; MM. SCHMIT Pierre Henri, Professeur au Lycée technique du Centre, Dudelange; SCHMIT Robert Jacques, Conseiller communal, ancien bourgmestre de la commune de Mondorf-les-Bains, Mondorf-les-Bains; SCHMITZ Jean Edouard, Chef de bureau à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg; SCHMITZ Robert, Médecin-dentiste, Wiltz; SCHMITZ Roger, Conseiller communal, ancien bourgmestre de la commune de Rosport, Rosport; Mme SCHNEIDER-BALANCE Léonie Marie, Institutrice principale, Soleuvre; MM. SCHODER Alphonse Nicolas, Directeur Galvalange, Luxembourg; SCHOLER Robert Pierre, Préposé technique des CFL, Frisange; Mlle SCHOLTES Mariette Virginie, Directrice administrative du Festival international de musique d'Echternach, Ettelbruck; MM. SCHOMMER Georges Emile, Instituteur principal, Luxembourg; SCHREINER Jean, Membre actif de la fanfare Feulen, Niederfeulen; Mlle SCHULTE Yvette Lucie, Maîtresse de jardins d'enfants de la ville de Luxembourg, Leudelange; MM. SCHUMACHER René, Ingénieur-technicien inspecteur des CFL, Crauthem; SCORPIONE Roberto, Gérant à la Banque Générale du Luxembourg S.A., Heisdorf; Mme SECK-STAUDT Josée Marguerite, Institutrice principale, Luxembourg; MM. SEIDEL Guy, Instituteur principal, Luxembourg; SENNINGER René Marcel, Instituteur d'enseignement préparatoire au Lycée technique Joseph-Bech, Remich; SERTZNIG Mathias Léopold, Laborantin au Laboratoire national de Santé, Grevenmacher; SERTZNIG René Joseph, Secrétaire communal à Grevenmacher, Grevenmacher; SEYLL René, Ingénieur à la Good-Year S.A., Martelange; SIEBENALER Marc Henri, inspecteur principal à l'administration de l'enregistrement et des domaines, Diekirch; SIMON Edmond Léon, Directeur adjoint au Bureau Benelux des Marques, Dessins ou Modèles à La Haye, Den Haag; Mme SMOLIK-WEIS Marie Jeanne, Institutrice principale, Dudelange; MM. SOLVI Marco Arthur, Directeur chez Paul Wurth S.A., Ehlange; SPEICHER Jean Claude, Membre du comité du groupe de travail "Affaires sociales", Soleuvre; STAJNAR Germain Pierre, Président de l'association des patrons électriciens, Luxembourg; STECKER Georges, Membre actif de la chorale Ste Cécile Heinerscheid, Heinerscheid; STEICHEN Jean Claude, Inspecteur principal 1er en rang de la ville de Luxembourg, Strassen; STEICHEN Remy Jean, Ingénieur-inspecteur à l'administration des Ponts et Chaussées, Luxembourg; STIEBER Romain André, Inspecteur de direction 1er en rang à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Howald; STOFFEL Paul, Instituteur d'enseignement préparatoire au Lycée technique d'Esch-sur-Alzette, Mondercange; STOFFEL Richard, Membre de l'assemblée plénière de la Chambre des métiers, Bivange; STORCK Théo, Inspecteur technique principal à l'administration de l'aéroport de Luxembourg, Lellig; STORONI Charles, Collaborateur scientifique du Musée national d'histoire et d'art, Linger; STREVELER Ernest Joseph, Echevin de la commune de Boulaide, Surré; STROESSER Paul Michel, Sous inspecteur technique des CFL, Steinfort;

TANSON Rolf Edouard, Inspecteur technique principal à l'administration de l'aéroport de Luxembourg, Luxembourg; Mme TANZ Sylvia Nicole, Fondé de pouvoir à la Banque de Luxembourg S.A., Weiler-la-Tour; MM. THEIS Vincent René, Inspecteur principal 1er en rang, directeur du Centre pénitentiaire agricole de Givenich, Givenich; THIELEN Johny, Membre du comité du groupement des matériaux de construction, Kockelscheuer (Roeser); THILLMANY Paul, Membre actif de l'harmonie Eischen, Eischen; THILTGES Marcel Jean, Fondé de pouvoir chez "Le Foyer Assurances", Arlon; THISE Ghislain Ado, Ingénieur en chef à la Good-Year S.A., Bras; TILKIN François Léon, Médecin-spécaliste en chirurgie générale, Roullingen; TOCKERT Emile, Médecin-spécialiste en pédiatrie, Bertrange; Mme TOMASKOVA Vlasta Pavla, Membre de la direction GECOOPS, Esch-sur-Alzette; M. TONNAR Georges Xavier, Secrétaire-trésorier du syndicat des TICE, Sandweiler; Mme TOUSSAINT-BREDEMUS Françoise Hélène, Institutrice principale, Luxembourg; M. TREMONT Germain, Ingénieur inspecteur principal premier en rang à la ville de Dudelange, Dudelange; Mme TREMUTH-WOLLWERT Annette Marguerite, Institutrice principale, Altwies; M. TURCI DUILIO, Membre actif de l'harmonie municipale Esch-sur-Alzette, Mondercange;

Mme UNSEN-MEDINGER Alice Marie-Jeanne, Institutrice principale, Sandweiler;

MM. VAN DEN BOSSCHE André Camiel, Managing director Sidstahl N.V., Koetschette; VERMEERSCH Serge, Ingénieur technicien à la Good-Year S.A., Stockem; VON GRAES Rodolphe, Membre du comité directeur de la FNEL, Dudelange;

WAGENER Henri, Technicien à la Good-Year S.A., Bissen; WAGNER Jean Romain, Instituteur principal, Luxembourg; WALENTINY Carlo Jean, Membre du groupement des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics, Luxembourg; WALENTINY Jean Pierre, Agent principal à "LA LUXEMBOURGEOISE", Niederanven; WALERIUS Gaston Eugène, Ingénieur inspecteur principal 1er en rang à l'administration communale d'Echternach, Echternach; WALTZING Gaston Lucien, Professeur au conservatoire de la ville de Luxembourg, Luxembourg; WARNOTTE Marcel Emile, Directeur de département à la Commerzbank International S.A. Luxembourg, Leudelange; WAXWEILER René Jean, Médecin-dentiste, Marbella; WEBER Guy, Inspecteur de direction à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Bascharage; WEBER Jean Pierre, Fondé de pouvoir principal à la Banque Continentale du Luxembourg S.A., Tontelange; WEBER Lucien, Critique musical, Belvaux; WEGENER Roger, Fondé de pouvoirs à la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Linger; WEICHERDING John, Inspecteur principal à l'administration gouvernementale, Lintgen; WEICHERDING Pierre Léon, Médecin médico-sapeur, Lintgen; WEIS Arthur, Directeur à la S.A. des chaux de Contern, Moutfort; WEIS Marcel Aloyse, Instituteur principal à l'administration communale de Mertert, Wasserbillig; Mme WEISEN-HOLZEM Marguerite, Institutrice principale, Noertzange; MM. WEISGERBER Jean Paul, Chef de division à la fiduciaire des PME, Luxembourg; WEITZEL André Joseph, Psychologue à l'entente des gestionnaires de centres d'accueil, Luxembourg; WELFRINGER Edouard Joseph, Chef de bureau à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg; WELSCHBILLIG Henri Robert, Psychologue à l'Institut d'études éducatives et sociales, Syren; Mlle WELTER Christiane Anne, Assistante d'hygiène sociale au commissariat aux étrangers, Luxembourg; MM. WELTER Jean-Marie Henri, Chef de secteur TradeARBED, Strassen; WERNER Charles, Chef de secteur ProfilARBED, Luxembourg; WERNER Emile, Fondé de pouvoirs à la Banque

Internationale à Luxembourg S.A., Peppange; WESTER Lucien, Membre actif de la fanfare Kehlen, Kehlen; WEYDERT Jean-Claude, Fondé de pouvoirs à la Banque Internationale à Luxembourg S.A., Cap; WEYER Jean Paul, Instituteur spécial à l'Ecole de l'armée, Gilsdorf; Mme WEYRICH-BAUS Viviane, Institutrice principale, Itzig; M. WILDANGER Armand, Médecin-spécialiste en électroradiologie, Schifflange; Mlle WIROLLE Marie Cécile, Gestionnaire de fortunes, Conseiller clientèle senior à la Banque Nationale de Paris Luxembourg S.A., Luxembourg; M. WIRTH Aloyse, Ingénieur à la Good-Year S.A., Redange-sur-Attert; Mme WIRTZ-WEWER Marie Josée, Institutrice principale, Grevenmacher; M. WIVINES Jeannot Jean, Médecin-dentiste, Esch-sur-Alzette; Mmes WOLF-GALLER Rachel, Présidente de la société des dames israélites d'Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Alzette; WOLL-SCHILTZ Josiane Pierrette, Institutrice principale, Bettembourg;

la Médaille

M. AMBROSIUS Armand, Membre actif de l'harmonie municipale Hollerich; Luxembourg-Gare, Mamer; Mme AREND-DIMMER Marie-Josée, Mère méritante, Niederwampach; MM. ARENDT Aloyse, Sapeur-pompier, ancien commandant, Dudelange; ARNOLDY Emile, Sapeur-pompier, Mondercange; ASSEL Jean, Premier commis technique principal à l'administration de l'environnement, Luxembourg; ASSELBORN Guy Marie, commis technique principal à l'entreprise des P&T, Tuntange;

BAATZ Romain, Commis principal à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Niederkorn; BACH Henri, Conseiller communal à Grosbous, Grosbous; BACKES Robert Jean, Mécanicien principal des CFL, Leudelange; BARTHEL Raymond, Facteur chef des CFL e.r., Hagen; BARTHELMY Nicolas Joseph, Cuisinier à la Clinique Sainte Thérèse, Crauthem; BASTIN Josephus, Sapeur-pompier, Weiler (Pütscheid); BAUSCH Fernand, Délégué commercial chez Muller & Wegener S.à r.l., Itzig; Mme BAUSTERT-NESER Catherine, Mère méritante, Asselborn (Wincrange); M. BECK Hubert Jean, Chef de brigade dirigeant de la ville de Luxembourg, Luxembourg; Mme BECKER-SCHMITT Ghisèle, Ouvrière au Domaine thermal de Mondorf-les-Bains, Elvange (Mondorf); MM. BECKER Raymond Alphonse, Employé au Centre de communications du gouvernement, Echternach; BEISSEL Marco Mathias, Conseiller communal à Stadtbredimus, Stadtbredimus; BEMTGEN René Pierre, Ouvrier à la ville de Dudelange, Dudelange; BERCHEM Michel, Sapeur-pompier, Remich; BERGDOLL Jean, Sapeur-pompier, Vichten; BERSCHEID Auguste, Artisan-dirigeant de l'armée, Diekirch; BETTEL Robert, Mécanicien principal des CFL, Tuntange; BIANCHY Marcel, Sapeur-pompier, ancien secrétaire, Mondercange; BICHEL François Roger, Sous inspecteur des CFL, Koerich; Mlle BINSFELD Marie José, Commis à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Waldbillig; MM. BIRCHEN Pierre Eugène, Commis principal à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Soleuvre; BLOCK Charles, Chef-aiguilleur des CFL e.r., Hautcharage; BOCK Fernand, Membre actif de l'ensemble vocal Jubilate Musica, Hesperange; BOETTEL Antoine Camille, commis principal à l'entreprise des P&T, Münschecker; Mme BOEVER-LOFY Annette Jacqueline, Assistante technique médecine dirigeante au Laboratoire national de Santé, Roedgen; M. BOHR Armand André, Membre du comité du Cercle Pierre Roberti, Mondercange; Mme BOUR-WAGNER Lilianne, Commis à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Esch-sur-Alzette; MM. BOURG Emile Jean, Sous-commandant des sapeurs-pompiers, Dippach; BOVANG Guy, Membre du comité, instructeur et chef de section des sapeurs-pompiers, Roeser; BRIMMEYER Yvon Nicolas, Sous-commandant et membre du comité des sapeurs-pompiers, Heiderscheid; BUCHLER Jean Marie, Chef de fabrication à l'imprimerie Faber de Mersch, Mersch; Mlle BUESCH Elisabeth, Infirmière diplômée à la clinique St. Louis d'Ettelbruck, Bürden;

MM. CAHEN André Elias, Membre du comité du groupement chaussures, Luxembourg; CANNAR Michel Joseph, Sapeur-pompier, Schimpach; Mme CASALI-FRISONI Nelly, Infirmière à l'Hôpital Princesse Marie-Astrid, Soleuvre; MM. CATANI Louis Nicolas, Sous inspecteur des CFL, Kehlen; CATEL Roland Alfred, Contremaître-instructeur au centre pénitentiaire de Luxembourg, Saeul; Mme CHRISTNACH-KAUFFMANN Irma, Institutrice d'enseignement ménager au Lycée technique de Bonnevoie, Leudelange; M. CLAUS Léon Robert, Journaliste, Esch-sur-Alzette; Mme CLAUS-GRAAS Viviane Thérèse, Maitresse de jardin d'enfants à l'administration communale d'Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Alzette; MM. CLEMENS Jean Pierre, Expéditionnaire de 2e classe des CFL, Grevenmacher; CLEMENT Joseph, Directeur de la fanfare municipale Luxembourg-Pfaffental, Luxembourg; CLEMENT Joseph, Membre du comité de la fanfare municipale Luxembourg-Pfaffental, Luxembourg; Mme COLLING-PETTINGER Aline, Mère méritante, Contern; MM. COMES Raymond Nicolas, Commis technique principal de la ville de Luxembourg, Howald; CONSELMAN John Joseph, Mécanicien principal des CFL, Hettermillen;

DAHM Raymond Germain, Commis principal à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Soleuvre; DECKER Alex, Mécanicien principal des CFL, Huncherange; DEGRAND Marcel Guillaume, Répartiteur principal des CFL, Heisdorf; DELLERE Michel, Conseiller de la commune de Neunhausen, Neunhausen; DEUTSCH Raymond, Sapeur-pompier, Sandweiler; DEVAS Fernand Henri, Employé au centre national de l'audiovisuel, Dudelange; DIEDERICH Roland, Adjudant au centre pénitentiaire de Givenich, Luxembourg; DOEMER Emile, Membre actif de la chorale Ste Cécile Troine, Troine; DORDING André, Sapeur-pompier, Pétange; DOSTERT Joseph, Monteur voie principal des CFL, Berbourg; DUMONT John Lucien, Premier commis principal à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Crauthem; DUNKEL Henri, Conseiller à la ville de Dudelange, Dudelange; DUPONT Nicolas Joseph, Chauffeur d'autobus en chef de la ville de Luxembourg, Luxembourg; DUPREL Guy Pierre, commis technique principal à l'entreprise des P&T, Olm; DUSSELDORF Nicolas, Membre de l'association grand-ducale des anciens militaires luxembourgeois, Oetrange;

ECHTERNACH Raymond Pierre, Commis principal à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Walferdange; EIFFES Robert François, Mécanicien principal des CFL, Luxembourg; EISCHEN Henri André, artisan dirigeant à l'entreprise des P&T, Beyren; Mlle EMMEL Sylvie Marie, Chef de bureau adjoint à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Mamer; MM. ENDERS Mathias Aloyse, Conducteur-receveur d'autobus en chef des CFL, Beidweiler; ENGEL Emile, Sapeur-pompier,

Nospelt; ENGELS Romain Aloyse, 1er commis principal de la ville de Luxembourg, Luxembourg; ERNZEN Adam, Sapeur-pompier, Vianden; Mmes ERNZER Annette Marie, Commis à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Leudelange; ESCHEID-WAGNER Christine, Mère méritante, Hoffelt;

M. FABER Jean, Artisan dirigeant à l'administration communale d'Esch-sur-Alzette, Luxembourg; Mme FABER-WELBES Lydie Marguerite, Commis à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Hoscheid; MM. FABER Paul Berthe, Chef de section des sapeurs-pompiers, Lintgen; FAUST Jean Pierre, Chef de section des sapeurs-pompiers, Lellig; FEIL Jean Pierre, Artisan spécialisé des CFL, Waldbredimus; FEIL Marcel Nicolas, Expéditionnaire de 2e classe des CFL, Luxembourg; FEINEN Pierre, Conseiller de la commune de Schieren, Schieren; FELLER Joseph Arsène, Chauffeur d'autobus et d'autocar, Olm; FELTEN Nicolas Guillaume, Membre actif de l'harmonie municipale Grevenmacher, Grevenmacher; FELZ André Jean, Membre du comité du groupement combustibles solides et liquides, Dippach; FETLER Jean, Expéditionnaire de 2e classe des CFL, Ettelbruck; FEVE Jean-Pierre, Artisan dirigeant de la ville de Luxembourg, Luxembourg; FREICHEL Camille Henri, Membre actif de la fanfare des trois frontières Lieler, Lieler; FREICHEL Mathias René, Membre actif de la chorale Ste Cécile Heinerscheid, Kalborn; FUSULIER François Emile, Mécanicien principal des CFL, Hautcharage; FUX Jean, Assistant des CFL, Dudelange;

GALES François, Chauffeur d'autobus en chef de la ville de Luxembourg, Bettange-sur-Mess; GARAND Roger François, Sapeur-pompier, Ell; GASCHE Gilbert Eric, Membre du comité des sapeurs-pompiers, Reisdorf; GASTE Guillaume, Sapeur-pompier, Dudelange; GAUB Jean-Marie Mathias, commis principal à l'administration de l'enregistrement et des domaines, Esch-sur-Alzette; GENGLER Robert Jean, Premier commis principal à l'administration communale d'Esch-sur-Alzette, Differdange; GENOT Guy Nicolas, Premier artisan principal à l'administration des Ponts et Chaussées, Ehnen; GENOT Marco, Chef de brigade des CFL, Ehnen; GERARD Jean-Claude Joseph, Adjudant au centre pénitentiaire de Luxembourg, Schrassig; GERSON Théo François, Adjudant-chef pompier de la ville de Luxembourg, Steinsel; GILBERTZ Guido, Adjudant-chef pompier de la ville de Luxembourg, Luxembourg; GLEIS Fernand, Sapeur-pompier, Eschdorf; GLIEDNER Edouard, Employé au Fachmaart Robert Steinhäuser, Luxembourg; GLODE Jean, Conseiller de la commune de Heiderscheid, Ringel; GOEDERT Romain Bernard, Commis principal à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Rumelange; GOERGEN Jean Paul, Commis technique principal au service de la navigation fluviale, Wasserbillig; GOERGEN Marcel Roger, 1er commis technique principal de la ville de Luxembourg, Sandweiler; Mme GOLINSKI-ESCH Mady, Mère méritante, Moutfort; MM. GRAF Joseph Marie, Chef de région des Couleurs Gérard S.à r.l. de Kleinbettingen, Kleinbettingen; GRAF Nicolas, Premier huissier dirigeant à l'administration gouvernementale, Junglinster; GRATIA Roland Auguste, Commis principal à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Pétange; Mme GREGOIRE Denise Octavie, Commis à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Strassen; MM. GREISCH Pierre Paul, Sous-commandant et membre du comité des sapeurs-pompiers, Sanem; GREIVELDINGER Jean Marie, Premier commis principal à l'administration communale d'Esch-sur-Alzette, Belvaux; GRIGNARD Gérard Joseph, Assistant technique médecin dirigeant au Laboratoire national de Santé, Schifflange; GUDEN Jacques, Agent de maîtrise à la Good-Year S.A., Colmar-Berg; GUNN Etienne Richard, commis principal à l'entreprise des P&T, Belvaux;

HAAG Aloyse, Sapeur-pompier, Boxhorn; HAAS Carlo Alphonse, Chef du service abonnements Luxemburger Wort à l'imprimerie St. Paul, Fentange; Mlle HABSCHEID SR Rosa, Infirmière "Hëllef doheem Krankefleg asbl", Clervaux; MM. HANFF Robert, Gardien à la Good-Year S.A., Schieren; HANSEN André Alphonse, Mécanicien principal des CFL, Lamadelaine; Mmes HARLES Marguerite Lucie, Commis à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Bettembourg; HARTERT-NICOLA Marie-Hélène, Infirmière-anesthésiste à l'Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette, Bergem; HARY-TAPP Albertine Marie, Président du conseil national "Lëtzebuerger Guiden", Mondercange; MM. HASSER Adolphe, Membre du conseil supérieur des personnes âgées, Luxembourg; HECKER Arsène, Membre de l'association grand-ducale des anciens militaires luxembourgeois, Diekirch; Mme HEGER Fernande Marie, Maîtresse de jardin d'enfants à l'administration communale de Colmar-Berg, Moesdorf (Mersch); MM. HEINEN Joseph, Chef de section des sapeurs-pompiers, Pétange; HEINEN Jacquot, Conseiller communal de Hosingen, Hosingen; Mmes HEINEN-DIFFERDING Josette, Employée de l'Etat à l'administration gouvernementale, Bereldange; HEINESCH Renée Marianne, commis principal à l'administration de l'enregistrement et des domaines, Luxembourg; MM. HELLERS Pierre Mathias, Sapeur-pompier, Lellig; HENGEL Marcel, Monteur voie principal des CFL e.r., Grevenmacher; HENGEN Guy Joseph, Chef-appareilleur des CFL, Esch-sur-Alzette; HENNES Jean Jacques, 1er commis technique principal de la ville de Luxembourg, Cap; HERBER Paul, Chef de réseau au syndicat de la distribution d'eau des ardennes, Mersch; HERMES Antoine, Ouvrier-artisan au centre intégré de l'Etat pour personnes âgées, Rumelange; HERMES Aloyse, Fondé de pouvoir à la S.A. des chaux de Contern, Contern; HESS Lucien Nicolas, Echevin de la commune de Nommern, Glabach - Oberglabach; HEVER Norbert Pierre, Sapeur-pompier, Troisvierges; HILGERT Joseph, Typographe à l'imprimerie St. Paul, Itzig; HINTERSCHEID Georges, Membre actif de la société de musique Weiswampach, Weiswampach; HIPPERT Joseph Jean, Mécanicien principal des CFL, Bergem; HIRT Jean Pierre, Assistant technique médical de chirurgie à la clinique St. Louis d'Ettelbruck, Warken; HOELTGEN André Charles, Chauffeur à l'administration communale de Pétange, Pétange; HOFFMANN Jean Théodore, Préposé technique des CFL, Uebersyren; HOFFMANN Pierre Marcel, Premier commis principal à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Hollenfels; Mme HOFMANN-HEIDERSCHEID Marie Jeanne, employée à l'entreprise des P&T, Luxembourg; MM. HOLFELTZ Ernest Joseph, commis technique à l'entreprise des P&T, Luxembourg; HOLLMAN Alphonse Marius, Naturaliste, membre de l'association Garten- und Teichfreunde Luxemburgs, Crauthem; HOPP Armand, Sous-commandant des sapeurs-pompiers, Beyren; HOURSCHT Jean Jacques, Mécanicien principal des CFL, Contern; Mme HUSS-SCHOOS Alice, Mère méritante, Contern;

MM. JAAS Nicolas, Ancien président de l'office social de la commune de Bissen, Bissen; JACOBY Claude Joseph, Employé de l'Etat à l'administration gouvernementale, Bettange-sur-Mess; JEBLICK Gunther Jean, Commis technique à l'imprimerie St. Paul, Bertrange; JEMMING Pierre, Membre actif de l'harmonie Eischen, Eischen; JUNCKER Ghislain Jean, Premier commis principal à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Mullendorf; Mme JUNCKER-MICHELS Manon Cecile,

Commis à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Winseler; MM. JUNG Emile, Membre actif de la fanfare Moutfort-Medingen, Moutfort; JUNG Marcel René, Mécanicien principal des CFL, Wormeldange; JUNGERS Guy, Membre actif de la fanfare Niederkorn, Soleuvre;

KAELL Emile François, Expéditionnaire technique à l'administration communale d'Ettelbruck, Warken; KASS Romain Clément, Artisan dirigeant à l'administration communale d'Esch-sur-Alzette, Mondercange; KAYSEN René Victor, Commis principal à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg; KAYSER John, 1er commis principal à l'Administration des services techniques de l'agriculture, Godbrange; KELSEN Joseph, Sapeur-pompier, Wormeldange; KEMP Eugène, Membre du comité du groupement combustibles et liquides, Belvaux; KESSELER Jean Pierre, Sapeur-pompier, membre du comité des sapeurs-pompiers, Eschdorf; KETTEL Réné, Membre du comité des sapeurs-pompiers, Bilsdorf; Mmes KEYSER-KUFFER Germaine, Mère méritante, Oetrange; KIEFFER-JAEGER Jeanne, Mère méritante, Moutfort; M. KIEFFER Jean Joseph, commis technique principal à l'entreprise des P&T, Stegen; Mme KIMMES-ACKERMANN Alix Jeanne, Maîtresse de jardin d'enfants à l'administration communale d'Esch-sur-Alzette, Mondercange; M. KIRCH Gustave, Membre actif de l'harmonie de la commune de Schuttrange, Münsbach; Mlle KLOPP Marianne Suzette, Assistante technique médicale de laboratoire au Centre Hospitalier de Luxembourg, Bettembourg; M. KOCH Lucien Joseph, Dondelange; Mlle KOHN Marie Paule, Maîtresse de jardin d'enfants de la ville de Luxembourg, Helmdange; M. KOMOROWSKI Jean Guy, Chauffeur d'autobus en chef de la ville de Luxembourg, Bettembourg; Mme KONSBRUCK Denise Suzanne, Commis à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Howald; MM. KONSBRUCK Paul, 1er commis principal de la ville de Luxembourg, Senningerberg; KRATZER Gerhard, Sapeur-pompier, membre du comité des sapeurs-pompiers, Weiswampach; KRIPPLER Paul Mathias, Adjudant-chef pompier de la ville de Luxembourg, Bertrange; KUFFER Georges, Directeur de la chorale St. Joseph de Differdange-Foussbann, Differdange;

Mme LAGODA-WEBER Marianne, Mère méritante, Contern; MM. LAGODA Pierre, Sapeur-pompier, Remich; LAHR John, Commis principal à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Perlé; LALLEMAND Nicolas, Sapeur-pompier, Niederwampach; LAMPACH Marco, Adjudant-adjoint au centre pénitentiaire de Luxembourg, Canach; Mme LAROCHE-SMARS Marguerite Theodora, Mère méritante, Contern; MM. LAROSCHE Emile, premier facteur aux écritures principal à l'entreprise des P&T, Schlindermanderscheid; LENTZ Albert, Bourgmestre de la commune de Mersch, Mersch; Mlle LENTZ Marie Thérèse, Commis à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Diekirch; MM. LEYTEM Aloyse Nicolas, Fondé de pouvoir à la S.A. des chaux de Contern, Medingen; LINSTER Guillaume, Sapeur-pompier, Schieren; LOES Erwin, Expéditionnaire de 2e classe des CFL, Esch-sur-Alzette; Mme LUCIUS-THILL Mireille Anne, Maîtresse de jardin d'enfants à l'administration communale de Colmar-Berg, Bissen; MM. LUCIUS Romain Joseph, Commis principal à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Berschbach; LUDEWIG Robert, Premier commis principal à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Esch-sur-Alzette; LUX Carlo, Concierge aux hospices civils de la ville de Luxembourg, Nospelt; LUX Théodore, Ancien chef de section des sapeurs-pompiers, Dippach;

Mme MAJERUS-TERRES Evelyn, Maîtresse de jardin d'enfants de la ville de Luxembourg, Luxembourg; MM. MAJERUS Jean Pierre, Chef de train des CFL e.r., Ingeldorf; MALANE Marcel Jean, Commis principal à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Bridel; MANDER Ernest, Chef-aiguilleur des CFL e.r., Hoesdorf; MANDERSCHEID René, Commandant et membre du comité des sapeurs-pompiers, Niederanven; MASSARD Robert, Surveillant entretien à la société nationale de contrôle technique de Sandweiler, Sandweiler; MATGEN Jules, Echevin de la commune de Bettborn, Pratz; MATHGEN Jacques Henri, artisan dirigeant à l'entreprise des P&T, Luxembourg; MAY Raymond, Commis à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Dudelange; MAYER Marcel, Chef de réseau au syndicat des eaux du barrage d'Esch-sur-Sûre, Mertzig; Mme MEDERNACH Marie Antoinette, Commis principal à l'administration des Ponts et Chaussées, Bereldange; MM. MERSCH Arnould Jean, Premier commis principal à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Lorentzweiler; MERSCH Mathias Georges, artisan dirigeant à l'entreprise des P&T, Grevenmacher; MERTENS Henri, Conseiller à la commune de Troisvierges, Wilwerdange; METZLER Gilbert, Assistant des CFL, Hautcharage; Mmes MEYER Irène Anne, commis principal à l'entreprise des P&T, Huncherange; MEYERS-WIRTZ Yvonne Marie, Maîtresse de jardin d'enfants à l'administration communale de Sanem, Soleuvre; MM. MINELLI René, Conseiller communal à Rumelange, Rumelange; MINY Robert, commis technique principal à l'entreprise des P&T, Lintgen; MOES Ernest Ferdinand, Membre du comité des sapeurs-pompiers, Medingen; MOHR Raymond François, 1er artisan principal de la ville de Luxembourg, Howald; MOLITOR Eugène Joseph, Commandant des sapeurs-pompiers, Ingeldorf; Mme MOLITOR-WIRTOR José Michèle, 1er commis principal de la ville de Luxembourg, Senningerberg; M. MONNERTZ Edouard Jean, Premier huissier dirigeant à l'administration gouvernementale, Bereldange; Mlle MORN Marie Josée, Infirmière "Hëllef doheem Krankefleg asbl", Troisvierges; MM. MOUSEL Joseph Camille, Membre du conseil d'administration de l'association des intérêts locaux Wiltz, Gilsdorf; MOUSEL Léon Michel, Expéditionnaire de 2e classe des CFL, Roeser; MOUSEL Marcel Gustave, Commandant des sapeurs-pompiers, Frisange; MUDLER Joseph, Sapeur-pompier, Ettelbruck; MULLER Arthur Nicolas, Premier commis principal à l'administration communale d'Esch-sur-Alzette, Kayl;

NEIERTZ Marcel, Membre du comité des sapeurs-pompiers, Pontpierre; Mme NESEN-IRRTHUM Jeanine Renée, Commis à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Neuhäuschen; M. NEYEN Nicolas Armand, Commis principal à l'administration commune des caisses de sécurité sociale des classes moyennes, Aspelt;

Mlle OBERLINKELS Renée, Chef de bureau adjoint à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg; MM. OESTREICHER Fernand, Membre du comité et caissier des sapeurs-pompiers, Mondercange; OTH Jean-Paul Pierre, Préposé du service d'urgence à la Protection civile, Olm; OTH Marc Joseph, Premier commis principal à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg;

PAULY Fernand Georges, commis à l'entreprise des P&T, Dudelange; PAULY Marc, Premier commis informaticien principal au centre commun de la sécurité sociale, Dudelange; PAVSIC Marcel Antoine, Chef-aiguilleur des CFL e.r., Luxembourg; Mme PEFFER-NEIS Elisabeth, Infirmière au Centre Hospitalier de Luxembourg, Luxembourg; MM. PEFFER Raymond, Membre actif de la philharmonie municipale Diekirch, Diekirch; PEIFFER Paul, Sapeur-pompier, Dudelange;

Mmes PESCH-LOUIS Marie Gabrielle, Commis à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Diekirch; PESCHON Gabrielle Michèle, Chargée de cours au Lycée technique de Bonnevoie, Hesperange; MM. PETER Guillaume, Sapeur-pompier, Imbringen; PEUSCH Gilbert Michel, Commis principal à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Wasserbillig; PHILIPPE Jean Daniel, Préposé technique des CFL, Bous; PICAR Jean Pierre, Mécanicien principal des CFL, Luxembourg; Mmes PICARD-HUBER Madeleine, Maîtresse d'éducation physique à l'administration communale d'Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Alzette; PILGER Catherine, Responsable du personnel et des relations publiques chez Uniroyal Englebert Textilcord S.A., Bertrange; MM. PITZ René André, Ouvrier au Domaine Thermal de Mondorf-les-Bains, Mondorf-les-Bains; POSING Léon, Mécanicien principal des CFL, Ettelbruck; PROVOST Victor, artisan dirigeant à l'entreprise des P&T, Lintgen; PUTZ René, Chef de région des Couleurs Gérard S.à r.l. de Kleinbettingen, Hesperange;

Mmes RAAS Yolande Charlotte, Commis à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Beringen; RATHS-WEIS Yvonne, Membre du comité de la chorale Ste Cécile Useldange, Useldange; M. REDING Arthur Alphonse, Chef de réseau au syndicat de la distribution d'eau des ardennes, Useldange; Mme REICHLING-MOES Viviane, Employée à l'office des assurances sociales, Mamer; MM. REINERS Jean Joseph, Commis principal à la caisse de maladie des employés privés, Bofferdange; REIS Johny, Adjudant au centre pénitentiaire de Luxembourg, Oetrange; REITER Victor Pierre, Chef de section de la ville de Luxembourg, Luxembourg; Mme REMICHE-MANGEN Adolphine, Membre de l'association Garten- und Teichfreunde Luxemburgs, Pétange; MM. RESSEL Georges Albert, 1er commis technique principal de la ville de Luxembourg, Luxembourg; REUTER Théo René, Chef de section des sapeurs-pompiers, Sandweiler; REUTER Théodore, Sous-chef manoeuvre des CFL, Contern; RICHARTZ Pierre, Artisan spécialisé des CFL, Reisdorf; RIES Edouard Joseph, Premier commis principal à l'administration communale de Differdange, Niederkorn; RIND Charles, premier facteur aux écritures principal à l'entreprise des P&T, Blaschette; RIPPINGER Lucien Michel, Commis à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg; ROLLINGER Nicolas, Membre de l'association Garten- und Teichfreunde Luxemburgs, naturaliste, Bettembourg; ROSS Pierre, Membre actif de la chorale Ste Cécile Troine, Troine; ROTH Mathias Nicolas, Mécanicien principal des CFL, Howald; Mme ROTTGERS-WENY Yolande Marie, Maîtresse de jardin d'enfants à la commune de Vianden, Vianden; M. ROULLING Jean, artisan dirigeant à l'entreprise des P&T, Dahlem; Mme ROYERE-WAGNER Carine, Rédacteur principal à l'administration de l'emploi, Esch-sur-Alzette; MM. RUPP Michel Emile, Adjudant-chef pompier de la ville de Luxembourg, Hostert (Niederanven); RUPPERT Pierre, Conseiller de la commune de Bettborn, Reimberg;

SADELER Roger Joseph, Mécanicien principal des CFL, Luxembourg; SASSEL Jean, Maître d'éducation physique à l'administration communale d'Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Alzette; SASSEL Mathias, Chef-aiguilleur des CFL e.r., Pétange; SCHAEFFER Michel Mathias, Sapeur-pompier, Girst; SCHAMMO Johny Nicolas, Membre du comité de la fédération luxembourgeoise des exploitants d'autobus et d'autocars, Perlé; Mme SCHANK Mariette Sophie, Commis à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Grosbous; MM. SCHAUL Fernand Michel, Membre actif de la chorale Ste Cécile Heinerscheid, Fischbach (Clervaux); SCHERER Henri, Chauffeur à l'administration communale de Pétange, Rodange; SCHIAVONE Luigi, Sauveur d'une vie humaine, Differdange; SCHILLING Gaston Nicolas, Membre du comité des sapeurs-pompiers, Bettembourg; SCHMIT Alphonse Jean, Membre actif de la fanfare Born, Born; SCHMIT Baptiste, Concierge surveillant principal à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Grevenmacher; SCHMIT Jean-Pierre, Adjudant-adjoint au centre pénitentiaire de Luxembourg, Luxembourg; SCHMIT Paul Michel, Maître d'enseignement technique au Lycée du Nord Wiltz, Wiltz; SCHMITZ Carlo Jean, Premier commis principal à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Alzingen; SCHMITZ Marcel Antoine, Agent de maîtrise à la Good-Year S.A., Niederfeulen; SCHNEIDER Jean, Sapeur-pompier, Sandweiler; Mme SCHNEIDER-HOFFMANN Marie Antoinette, Maîtresse de jardin d'enfants à l'administration communale de Sandweiler, Sandweiler; M. SCHNEIDERS Alfred, Commandant des sapeurs-pompiers, Heiderscheid; Mmes SCHOLTES SR Agnès, Infirmière "Hëllef doheem Krankefleg asbl", Wiltz; SCHOLZEN-URLINGS Sylvie Catherine, Maîtresse de jardin d'enfants de la ville de Luxembourg, Gonderange; SCHON-BOCK Anne, Mère méritante, Doennange; MM. SCHRANZ Georges, Mécanicien principal des CFL, Bech-Kleinmacher; SCHROEDER Henri, Membre actif de la chorale Ste Cécile Holler-Binsfeld-Breidfeld, Binsfeld; SCHROEDER Jean, Vice-président du syndicat d'initiative de Tuntange, Tuntange; SCHROEDER Léon, premier facteur aux écritures principal à l'entreprise des P&T, Ettelbruck; SCHUH Fernand Marcel, Premier commis principal à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Hovelange; SCHULLER Alfred, Chef de train des CFL, Mettlach; SCHULLER Carlo Marie, Premier commis principal à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Hollenfels; SCHULLER Léon Henri, commis principal à l'entreprise des P&T, Niederanven; SCHUMACHER Nicolas Mario, Adjudant-chef pompier de la ville de Luxembourg, Luxembourg; SCHUMMER Aloyse Jean, Premier commis principal à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg; SCHUTZ Aloyse Pierre, Expéditionnaire de 2e classe des CFL, Luxembourg; SCHWALLER Robert Jean, Ouvrier communal à l'administration communale d'Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Alzette; SEILER Charles Bernard, Sous-chef d'atelier à l'imprimerie St.Paul, Luxembourg; Mmes SERWE SR, Infirmière "Hëllef doheem Krankefleg asbl", Diekirch; SEYLER-FLAMMANG Marie Louise, Maîtresse de jardin d'enfants à l'administration communale de Mersch, Rollingen; M. SINNER Edouard, Conseiller communal à la commune de Bissen, Bissen; Mlle STAMET Nicole, Employée de bureau à la clinique St. Louis 'Ettelbruck, Ettelbruck; MM. STEFFEN Camille, Membre du comité de l'harmonie municipale Grevenmacher, Grevenmacher; STEFFEN Jean-Paul, Commis technique à l'administration communale d'Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Alzette; Mmes STEICHEN-THILL Estelle Marie-Jeanne, Maîtresse de jardin d'enfants à l'administration communale de Garnich, Dahlem; STEICHEN-DECKENBRUNNEN Lucie, Sauveur d'une vie humaine, Roodt (Redange); MM. STEICHEN Victor, Sauveur d'une vie humaine, Roodt (Redange); STEIN Paul, Gérant du Métro à Diekirch, Ettelbruck; STEPHANY Nicolas Georges, Membre actif de la chorale Ste Cécile Troine, Troine; STIEBER Robert Jean, Sapeur-pompier, Hagen; STOLTZ Jean Albert, 1er commis technique principal de la ville de Luxembourg, Rollingen; STRAUCH Romain Pierre, Employé à la caisse de maladie des employés privés, Oberanven; STROESSER-PERCEVAL Jean Pierre, Membre actif de l'harmonie municipale Hollerich; Luxembourg-Gare; Cessange, Luxembourg;

TAILGER Richard, Facteur chef des CFL, Mamer; TELEN Joseph, Journaliste, Luxembourg; Mmes THEIN-FISCHBACH Marie-Josée, Maîtresse de jardin d'enfants de la ville de Luxembourg, Itzig; THEIS-SEYLER Irme, Maîtresse de jardin d'enfants de la ville de Luxembourg, Schouweiler; THEISEN-BAULER Suzette, Chargée de cours au service formation professionnelle, Niederfeulen; MM. THIBO Carlo Auguste, Premier commis principal à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg; THILL Alex Jacques, 1er commis principal de la ville de Luxembourg, Luxembourg; THILL Jean Jacques, commis technique à l'entreprise des P&T, Luxembourg; Mme THILL-GUSENBURGER Sylvette, Maîtresse de jardin d'enfants de la ville de Luxembourg, Luxembourg; MM. THILMANY Herbert Alexander, 1er huissier dirigeant de la ville de Luxembourg, Luxembourg; THIRY Paul Pierre, 1er commis principal de la ville de Luxembourg, Luxembourg; TOCK François, Commis technique principal au Lycée technique Nic-Biever, Hellange; TOMMASINI Jean Pierre, Membre du comité de l'harmonie Forge du Sud Dudelange, Dudelange; TONINO Gianfranco Giorgio, Chef de section des sapeurs-pompiers, Vianden; TOSSING Albert, Ouvrier de l'Etat, chauffeur à l'administration des eaux et forêts, Marscherwald; TRIERWEILER Nicolas, Conseiller de la commune de Bettborn, Pratz;

UNSEN Charles Pierre, Bourgmestre de la commune de Sandweiler, Sandweiler; URBE Marcel Martin, Premier commis principal à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Wiltz; URBES Josy, Sapeur-pompier, Brouch (Mersch);

VERSALL Nicolas, Sapeur-pompier, Junglinster; VOSS Joseph Eugène, Mécanicien principal des CFL, Dudelange;

WAGNER François Nicolas, Préposé technique des CFL, Bertrange; Mlle WAGNER Marie Josée, Chef de bureau auprès C.K. Charles Kieffer de Steinfort, Steinfort; MM. WALDBILLIG Remi Valentin, commis technique principal à l'entreprise des P&T, Erpeldange (Bous); WARNIMONT Jean Paul, artisan dirigeant à l'entreprise des P&T, Reckange (Mersch); WEBER Fernand Philippe, Conseiller à la commune de Bettendorf, Bettendorf; WEBER Gaston Eugène, commis technique principal à l'entreprise des P&T, Waldbredimus; Mme WEBER-MASSONET Helga Joséphine, Infirmière diplômée à la clinique St. Louis d'Ettelbruck, Useldange; M. WEBER Norbert, Ancien sous-commandant des sapeurs-pompiers, Pontpierre; Mme WEILER-MEYSEMBURG Eugénie, Mère méritante, Moutfort; MM. WEIS Ernest Jules, Expéditionnaire technique principal des CFL, Grevenmacher; WEISER Joseph, Masseur-dirigeant au Domaine thermal de Mondorf-les-Bains, Bech-Kleinmacher; WELSCHER Guy Jean, premier commis principal à l'administration de l'enregistrement et des domaines, Sanem; WEYDERT Jean Joseph, Premier artisan principal à l'administration des Ponts et Chaussées, Ettelbruck; WEYRICH Jean Pierre, Employé à la Banque Générale du Luxembourg S.A., Luxembourg; WEYRICH Pierre, Trésorier de la société de musique Aspelt, Aspelt; WILLEMS Mathias, Magasinier chez Philips Luxembourg S.A., Hostert (Niederanven); WILTGEN Joseph, Membre actif de la chorale Ste Cécile Useldange, Useldange; Mme WILWERDING-KIEFFER Yolande, Journaliste, Bridel; M. WIRTZ Jean, Expéditionnaire de 2e classe des CFL, Bascharage; Mme WOHL Marianne Jeanne, Commis à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Esch-sur-Alzette; MM. WOLFF Henri, Ouvrier à l'administration communale de Mersch, Pettingen; WURTH Romain Guillaume, Adjudant au centre pénitentiaire de Luxembourg, Alzingen;

ZEIMES Nicolas Georges, Echevin de la commune de Wincrange, Hoffelt; ZIMMER Marco Aloyse, Premier commis principal à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Rollingen;

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 45 **17 novembre 1997**

Sommaire

Administration des établissements pénitentiaires. – Examen-concours. – L'administration pénitentiaire organisera le 16 février 1998 un examen-concours d'admission au stage dans la carrière inférieure du sous-officier. Les épreuves préliminaires à cet examen sont fixées au 27 janvier 1998.

Administration des établissements pénitentiaires. – Examen de fin de stage et examens de promotion. – Au cours de l'année 1998, les examens suivants seront organisés:

– dans la carrière moyenne du rédacteur: un examen de fin de stage, partie spéciale, et un examen de promotion, au cours du mois de juillet 1998;

– dans la carrière inférieure de l'infirmier: un examen de promotion au cours du mois de mai 1998;

– dans la carrière inférieure de l'artisan: un examen de promotion, spécialité: électro-mécanicien, au cours du mois de novembre 1998;

– dans la carrière inférieure du sous-officier: un examen de promotion au cours du mois de mai 1998.

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat. – Déclaration de livrets perdus pendant le mois de septembre 1997. (Publication prescrite par l'art. 56 de l'arrêté grand-ducal du 10 juin 1901 portant règlement pour la Banque et Caisse d'Epargne).

Les livrets énumérés ci-après ont été déclarés perdus:

Nos:	10/0/008068-01	10/0/118355-96	10/0/145992-88	10/0/197755-53	10/0/203275-44	10/0/204525-33
	10/0/207382-77	10/0/210730-30	10/0/212037-76	10/0/213761-54	10/0/215061-93	10/3/190974-46
	10/3/192515-35	10/8/193625-19	10/9/005164-56	11/3/455366-92	22/3/236634-58	26/0/700762-40
	29/1/295980-33	33/0/347079-96	33/0/350176-89	36/0/373012-67	50/0/504151-59	50/0/543374-94
	50/3/587904-85	52/0/554380-97	62/0/654377-71	62/0/661371-81	66/0/674571-05	69/0/695555-71
	70/0/705120-12	70/0/708280-68	70/0/712955-87	70/0/722224-44	70/1/723572-61	80/7/835975-90
	84/0/845176-94	87/0/884170-31	87/3/882155-37.			

Les détenteurs desdits livrets d'épargne sont invités à les présenter endéans les quinze jours, soit au Bureau Central, soit à l'une des agences de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat pour faire valoir leurs droits.

Aucun remboursement ne peut avoir lieu sur les livrets en question.

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat. – Annulation de livrets perdus. (Publication prescrite par l'art. 56 de l'arrêté grand-ducal du 10 juin 1901 portant règlement pour la Banque et Caisse d'Epargne).

Par décision du 13 octobre 1997, Monsieur le Ministre des Finances a annulé les livrets:

Nos:	10/0/002790-58	10/0/077718-05	10/0/096926-07	10/0/102125-65	10/0/149203-01	10/0/156686-15
	10/0/164398-64	10/0/178763-73	10/0/200502-84	10/0/204730-44	10/0/206896-76	10/1/181682-12
	10/3/188368-59	10/3/188388-79	10/3/190355-09	10/3/210398-70	10/3/212411-46	10/7/202999-54
	11/0/457195-94	11/8/451954-16	11/8/452911-03	18/0/000151-64	26/0/279686-71	28/0/283790-59
	30/0/324181-56	30/0/324215-90	32/3/000103-94	33/0/481276-45	45/3/453356-84	50/0/500923-32
	50/0/508401-41	50/0/579724-69	50/3/588579-81	52/3/557698-04	53/0/601176-21	53/0/607835-84
	53/1/602850-73	61/0/584419-71	62/0/640493-58	62/0/643044-87	62/0/659770-32	71/0/710388-21
	73/0/736169-55	73/0/741219-61	76/0/768871-05	91/0/915457-97.		

De nouveaux livrets ont été remis aux déposants.

Carrières universitaires de l'Etat. – Postes vacants.

Session décembre 1997 (recrutement externe)

Il est porté à la connaissance des intéressé(e)s que le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative organisera le ***19 décembre 1997*** un examen-concours en vue de l'admission au stage des fonctions administratives de la carrière supérieure des administrations de l'Etat et des établissements publics pour les postes vacants suivants:

I. Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme:

1. ***Classes moyennes:*** 1 vacance de poste
formation exigée: un cycle universitaire complet de quatre années en ***droit***

2. ***Tourisme:*** 1 vacance de poste
formation exigée: un cycle universitaire complet de quatre années en ***économie***

II.	**Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural:**	1 vacance de poste
	formation exigée:	un cycle universitaire complet de quatre années en ***droit***
III.	**Ministère de la Jeunesse:**	1 vacance de poste
	formation exigée:	un cycle univesitaire complet de quatre années en ***sciences humaines ou en sciences sociales***
IV.	**Ministère des Transports:**	1 vacance de poste
	formation exigée:	un cycle universitaire complet de quatre années en ***économie***
V.	**Ministère de l'Economie:**	1 vacance de poste
	formation exigée:	un cycle universitaire complet de quatre années en ***droit***
VI.	**Inspection générale des Finances:**	1 vacance de poste
	formation exigée:	un cycle universitaire complet de quatre années en ***économie***
VII.	**Inspection du Travail et des Mines:**	1 vacance de poste
	formation exigée:	un cycle universitaire complet de quatre années en ***droit***
VIII.	**Entreprise des P. et T.:**	1 vacance de poste
	formation exigée:	un cycle universitaire complet de quatre années en ***droit***

Communes. – Collèges des bourgmestre et échevins. – Démissions. – Nominations.

Commune de Bech

Par arrêté ministériel du 5 mars 1997 démission honorable de ses fonctions d'échevin de la commune de Bech a été accordée, sur sa demande, à M. Albert *Kohl,* domicilié à Zittig.

Par arrêté ministériel du 5 mars 1997, Mme Henriette *Hellers-Colbett,* domiciliée à Altrier, a été nommée aux fonctions d'échevin de la commune de Bech.

Commune de Berdorf

Par arrêté ministériel du 10 janvier 1997, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la commune de Berdorf a été accordée, sur sa demande, à M. Pierre *Daleiden,* domicilié à Hungershof.

Par arrêté ministériel du 10 janvier 1997, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la commune de Berdorf a été accordée, sur sa demande, à M. Carlo *Steimetz,* domicilié à Bollendorff-Pont.

Par arrêté ministériel du 10 janvier 1997, M. Léon *Conrad,* domicilié à Bollendorff-Pont, a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Berdorf.

Par arrêté ministériel du 10 janvier 1997, Mme Yvonne *Scholtes-Bausch,* domiciliée à Berdorf, a été nommée aux fonctions d'échevin de la commune de Berdorf.

Commune de Bettborn

Par arrêté ministériel du 31 décembre 1996, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la commune de Bettborn a été accordée, sur sa demande, à M. Nic *Trierweiler,* domicilié à Pratz, avec effet au 1er janvier 1997.

Par arrêté ministériel du 31 décembre 1996, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la commune de Bettborn a été accordée, sur sa demande, à M. Egide *Petry,* domicilié à Bettborn, avec effet au 1er janvier 1997.

Par arrêté ministériel du 31 décembre 1996, M. Jules *Matgen,* domicilié à Pratz, a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Bettborn, avec effet au 1er janvier 1997.

Par arrêté ministériel du 31 décembre 1996, M. Fernand *Heyart,* domicilié à Reimberg, a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Bettborn, avec effet au 1er janvier 1997.

Commune de Bettembourg

Par arrêté ministériel du 4 décembre 1996, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la commune de Bettembourg a été accordée, sur sa demande, à M. Jeannot *Michely,* domicilié à Bettembourg, avec effet au 1er janvier 1997.

Par arrêté ministériel du 4 décembre 1996, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la commune de Bettembourg a été accordée, sur sa demande, à M. Jeannot *Tholl,* domicilié à Bettembourg, avec effet au 1er janvier 1997.

Par arrêté ministériel du 4 décembre 1996, M. Roby *Biewer,* domicilié à Bettembourg, a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Bettembourg, avec effet au 1er janvier 1997.

Par arrêté ministériel du 4 décembre 1996, M. Serge *Hoffmann,* domicilié à Bettembourg, a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Bettembourg, avec effet au 1er janvier 1997.

Commune de Biwer

Par arrêté ministériel du 31 décembre 1996, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la commune de Biwer a été accordée, sur sa demande, à M. Robert *Dondelinger,* domicilié à Biwer, avec effet au 1er janvier 1997.

Par arrêté ministériel du 31 décembre 1996, M. Ady *Goebel,* domicilié à Biwer, a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Biwer, avec effet au 1er janvier 1997.

Commune de Boevange/Attert

Par arrêté grand-ducal du 18 novembre 1996, démission honorable de ses fonctions de bourgmestre de la commune de Boevange/Attert a été accordée, sur sa demande, à M. Jos *Glod,* domicilié à Boevange/Attert.

Par arrêté grand-ducal du 21 janvier 1997, M. Claude *Mathekowitsch,* domicilié à Boevange/Attert, a été nommé aux fonctions de bourgmestre de la commune de Boevange/Attert.

Commune de Burmerange

Par arrêté grand-ducal du 1er août 1997, M. Eugène *Floerchinger,* domicilié à Burmerange a été nommé aux fonctions de bourgmestre de la commune de Burmerange.

Par arrêté ministériel du 14 août 1997, M. André *Vandendries,* domicilié à Elvange, a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Burmerange.

Par arrêté ministériel du 14 août 1997, M. Ben *Homan,* domicilié à Elvange, a été nommé aux fonction d'échevin de la commune de Burmerange.

Commune de Clemency

Par arrêté grand-ducal du 15 janvier 1997, démission honorable de ses fonctions de bourgmestre de la commune de Clemency a été accordée, sur sa demande, à M. Fred *Reuter,* domicilié à Fingig.

Par arrêté ministériel du 31 décembre 1996, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la commune de Clemency a été accordée, sur sa demande, à M. Daniel *Hautus,* domicilié à Clemency.

Par arrêté grand-ducal du 21 janvier 1997, M. Daniel *Hautus,* domicilié à Clemency, a été nommé aux fonctions de bourgmestre de la commune de Clemency.

Par arrêté ministériel du 31 décembre 1996, M. Fred *Reuter,* domicilié à Fingig, a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Clemency.

Commune de Colmar-Berg

Par arrêté ministériel du 14 janvier 1997, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la commune de Colmar-Berg a été accordée, sur sa demande, à M. Jean-Pierre *Arendt,* domicilié à Colmar-Berg.

Par arrêté ministériel du 27 janvier 1997, M. Norbert *Heck,* domicilié à Colmar-Berg, a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Colmar-Berg.

Commune de Consdorf

Par arrêté ministériel du 14 janvier 1997, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la commune de Consdorf a été accordée, sur sa demande, à M. André *Kieffer,* domicilié à Consdorf.

Par arrêté ministériel du 14 janvier 1997, M. Marcel *Bausch,* domicilié à Consdorf, a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Consdorf.

Commune de Diekirch

Par arrêté grand-ducal du 20 janvier 1997, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la commune de Diekirch a été accordée, sur sa demande, à M. Jean-Luc *Gonner,* domicilié à Diekirch.

Par arrêté grand-ducal du 24 février 1997, M. Claude *Haagen,* domicilié à Diekirch, a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Diekirch.

Commune d'Echternach

Par arrêté grand-ducal du 13 janvier 1997, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la commune d'Echternach a été accordée, sur sa demande, à M. Emile *Elsen,* domicilié à Echternach.

Par arrêté grand-ducal du 21 janvier 1997, M. Michel *Kneip,* domicilié à Echternach, a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune d'Echternach.

Commune d'Ell

Par arrêté ministériel du 3 février 1997, M. Marc *Fetler,* domicilié à Ell, a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune d'Ell.

Commune d'Esch-sur-Alzette

Par arrêté grand-ducal du 30 janvier 1997, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la commune d'Esch-sur-Alzette a été accordée, sur sa demande, à M. Paul *Helbach,* domicilié à Esch-sur-Alzette.

Par arrêté grand-ducal du 24 février 1997, M. François *Biltgen,* domicilié à Esch-sur-Alzette, a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Commune de Heffingen

Par arrêté ministériel du 4 décembre 1996, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la commune de Heffingen, a été accordée, sur sa demande, à M. Frank *Faber,* domicilié à Heffingen, avec effet au 1er janvier 1997.

Par arrêté ministérieldu 31 décembre 1996, M. Guy *Schiltz,* domicilié à Heffingen a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Heffingen, avec effet au 1er janvier 1997.

Commune de Hesperange

Par arrêté ministériel du 31 décembre 1996, Mme Marie-Thérèse *Gantenbein-Koullen* a été nommée aux fonctions d'échevin de la commune de Hesperange.

Commune de Hoscheid

Par arrêté ministériel du 3 février 1997, démission honorable de ses fonctions d'échevin a été accordée, sur sa demande, à M. Léon *Faber,* domicilié à Hoscheid.

Par arrêté ministériel du 5 mars 1997, Mme Hélène *Serres-Schroeder,* domiciliée à Unterschlinder, a été nommée aux fonctions d'échevin de la commune de Hoscheid.

Commune de Koerich

Par arrêté ministériel du 31 décembre 1996, démission honorable de ses fonctions d'échevin a été accordée, sur sa demande, à M. Jean *Everard,* domicilié à Goetzingen.

Par arrêté ministériel du 23 janvier 1997, M. Nicolas *Mangen,* domicilié à Goeblange, a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Koerich.

Commune du Lac de la Haute-Sûre

Par arrêté ministériel du 31 décembre 1996, démission honorable de ses fonctions d'échevin a été accordée, sur sa demande, à M. Henri *Nanquette,* domicilié à Tarchamps.

Par arrêté ministériel du 17 février 1997, M. René *Michels,* domicilié à Nothum, a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune du Lac de la Haute-Sûre.

Commune de Lenningen

Par arrêté ministériel du 4 novembre 1996, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la commune de Lenningen a été accordée, sur sa demande, à M. Jean *Hoeser,* domicilié à Canach.

Par arrêté ministériel du 4 novembre 1996, M. Roger *Poull,* domicilié à Canach, a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Lenningen.

Commune de Lintgen

Par arrêté ministériel du 10 juin 1997, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la commune de Lintgen, a été accordée, sur sa demande, à M. Marcel *Kugener,* domicilié à Lintgen.

Par arrêté ministériel du 18 juillet 1997, M. Guy *Decker* a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Lintgen.

Commune de Luxembourg

Par arrêté grand-ducal du 20 décembre 1996, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la Ville de Luxembourg a été accordée, sur sa demande, à M. Guillaume *Bourg,* domicilié à Luxembourg, avec effet au 1er janvier 1997.

Par arrêté grand-ducal du 23 décembre 1996, M. Paul-Henri *Meyers,* domicilié à Luxembourg a été nommé aux fonctions d'échevin de la Ville de Luxembourg.

Commune de Mamer

Par arrêté ministériel du 3 février 1997, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la commune de Mamer a été accordée, sur sa demande, à M. Paul *Glück,* domicilié à Capellen.

Par arrêté ministériel du 3 février 1997, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la commune de Mamer a été accordée, sur sa demande, à M. Raymond *Remy,* domicilié à Capellen.

Par arrêté ministériel du 3 février 1997, M. Fernand *Kirch* a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Mamer.

Par arrêté ministériel du 3 février 1997, Mme Edmée *Besch-Glangé* a été nommée aux fonctions d'échevin de la commune de Mamer.

Commune de Mondercange

Par arrêté ministériel du 4 décembre 1996, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la commune de Mondercange a été accordée, sur sa demande, à M. John *Weber,* domicilié à Mondercange, avec effet au 1er janvier 1997.

Par arrêté ministériel du 31 décembre 1996, M. Jean-Claude *Schanen,* domicilié à Bergem, a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Mondercange, avec effet au 1er janvier 1997.

Commune de Niederanven

Par arrêté ministériel du 9 décembre 1996, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la commune de Niederanven, a été accordée, sur sa demande, à M. Jos *Mouton,* domicilié à Senningerberg, avec effet au 1er janvier 1997.

Par arrêté ministériel du 9 décembre 1996, M. Nico *Hilbert,* domicilié à Ernster, a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Niederanven, avec effet au 1er janvier 1997.

Commune de Rambrouch

Par arrêté ministériel du 20 décembre 1996, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la commune de Rambrouch, a été accordée, sur sa demande, à M. Jean-Pierre *Hollerich,* avec effet au 1er janvier 1997.

Par arrêté ministériel du 20 décembre 1996, Mme Joëlle *Strotz-Godefroy* a été nommée aux fonctions d'échevin de la commune de Rambrouch.

Commune de Redange/Attert

Par arrêté ministériel du 9 décembre 1996, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la commune de Redange/Attert a été accordée, sur sa demande, à M. Aloyse *Welter,* domicilié à Redange, avec effet au 1er janvier 1997.

Par arrêté ministériel du 9 décembre 1996, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la commune de Redange/Attert a été accordée, sur sa demande, à M. Theo *Reichling,* domicilié à Redange, avec effet au 1er janvier 1997.

Par arrêté ministériel du 20 janvier 1997, M. Jean *Nehrenhausen,* domicilié à Redange, a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Redange/Attert.

Par arrêté ministériel du 20 janvier 1997, M. Marcel *Zimmer,* domicilié à Ospern, a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Redange/Attert.

Commune de Remich

Par arrêté grand-ducal du 16 décembre 1996, démission honorable de ses fonctions de bourgmestre de la Ville de Remich, a été accordée, sur sa demande, à M. Robert *Gitzinger,* domicilié à Remich, avec effet au 1er janvier 1997.

Par arrêté grand-ducal du 16 décembre 1996, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la Ville de Remich a été accordée, sur sa demande, à M. Eugène *Erpelding,* domicilié à Remich, avec effet au 1er janvier 1997.

Par arrêté grand-ducal du 23 décembre 1996, M. Jeannot *Belling* a été nommé aux fonctions de bourgmestre de la Ville de Remich, avec effet au 1er janvier 1997.

Par arrêté grand-ducal du 23 décembre 1996, M. Paul *Friederici* a été nommé aux fonctions d'échevin de la Ville de Remich, avec effet au 1er janvier 1997.

Par arrêté grand-ducal du 23 décembre 1996, M. Albert *Hoffmann* a été nommé aux fonctions d'échevin de la Ville de Remich, avec effet au 1er janvier 1997.

Commune de Reisdorf

Par arrêté ministériel du 9 décembre 1996, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la commune de Reisdorf a été accordée, sur sa demande, à M. Emile *Mander,* domicilié à Hoesdorf, avec effet au 1er janvier 1997.

Par arrêté ministériel du 31 décembre 1996, M. Rudolf *Thielen,* domicilié à Wallendorf-Pont, a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Reisdorf, avec effet au 1er janvier 1997.

Commune de Roeser

Par arrêté ministériel du 4 novembre 1996, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la commune de Roeser a été accordée, sur sa demande, à M. Raymond *Becker,* domicilié à Livange.

Par arrêté ministériel du 4 novembre 1996, M. François *Klein,* domicilié à Berchem a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Roeser.

Commune de Rosport

Par arrêté ministériel du 14 janvier 1997, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la commune de Rosport a été accordée, sur sa demande, à M. Joseph *Burg,* domicilié à Girst.

Par arrêté ministériel du 14 janvier 1997, M. Julien *François,* domicilié à Dickweiler, a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Rosport.

Commune de Sanem

Par arrêté grand-ducal du 15 janvier 1997, démission de ses fonctions de bourgmestre de la commune de Sanem a été donnée à M. Mathias *Greisch,* domicilié à Belvaux (art. 37 de la loi communale).

Par arrêté ministériel du 15 janvier 1997, démission de ses fonctions d'échevin de la commune de Sanem a été donnée à Mme Jeannine *Gindt,* domiciliée à Belvaux (art. 37 de la loi communale).

Par arrêté ministériel du 15 janvier 1997 démission de ses fonctions d'échevin de la commune de Sanem a été donnée à Mme Charlotte *Wagner-Wagner,* domiciliée à Belvaux (art. 37 de la loi communale).

Par arrêté ministériel du 15 janvier 1997, démission de ses fonctions d'échevin de la commune de Sanem a été donnée à M. Auguste *Klein,* domicilié à Soleuvre (art. 37 de la loi communale).

Par arrêté grand-ducal du 14 mai 1997, M. Fred *Sünnen,* domicilié à Belvaux a été nommé aux fonctions de bourgmestre de la commune de Sanem.

Par arrêté ministériel du 16 mai 1997, M. Paul *Jungers,* domicilié à Soleuvre a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Sanem.

Par arrêté ministériel du 16 mai 1997, M. Robert *Rings,* domicilié à Sanem, a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Sanem.

Par arrêté ministériel du 16 mai 1997, M. Michel *Grevis,* domicilié à Ehlerange a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Sanem.

Commune de Schifflange

Par arrêté ministériel du 12 décembre 1996, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la commune de Schifflange a été accordée à Mme Anita *Wagner-Linster,* avec effet au 1er janvier 1997.

Par arrêté ministériel du 20 décembre 1996, Mme Astrid *Lulling* a été nommée aux fonctions d'échevin de la commune de Schifflange, avec effet au 1er janvier 1997.

Par arrêté ministériel du 27 août 1997, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la commune de Schifflange a été accordée, sur sa demande, à Mme Astrid *Lulling,* avec effet au 1er septembre 1997.

Par arrêté ministériel du 27 août 1997, M. Roland *Hoferlin,* a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Schifflange, avec effet au 1er septembre 1997.

Commune de Steinfort

Par arrêté ministériel du 3 février 1997, M. Marcel *Scheuren* domicilié à Kleinbettingen a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Steinfort.

Par arrêté ministériel du 22 septembre 1997, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la commune de Steinfort a été accordée sur sa demande à M. Marcel *Scheuren,* domicilié à Kleinbettingen.

Par arrêté ministériel du 22 septembre 1997, M. Guy *Pettinger,* a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Steinfort.

Commune d'Useldange

Par arrêté ministériel du 14 janvier 1997, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la commune d'Useldange a été accordée, sur sa demande, à M Henri *Gengler,* domicilié à Schandel.

Par arrêté ministériel du 20 janvier 1997, M. Carlo *Hennico,* domicilié à Useldange, a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune d'Useldange.

Commune de Wormeldange

Par arrêté ministériel du 10 juin 1997, démission honorable de ses fonctions d'échevin de la commune de Wormeldange a été accordée, sur sa demande, à M. Jean-Marie *Sadeler,* domicilié à Ehnen.

Par arrêté ministériel du 10 juillet 1997, M. Jean *Linden,* domicilié à Ehnen, a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Wormeldange.

Enseignement secondaire. – Démissions. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 27 août 1997, démission honorable de ses fonctions de professeur au Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Adolphe *Deville,* avec effet au 1[er] octobre 1997. Par ce même arrêté, le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur *Deville.*

Par arrêté grand-ducal du 27 août 1997, démission honorable de ses fonctions de professeur au Lycée de garçons de Luxembourg a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Léon *Doemer,* avec effet au 1[er] octobre 1997. Par ce même arrêté, le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur *Doemer.*

Par arrêté grand-ducal du 27 août 1997, démission honorable de ses fonctions de professeur à l'Athénée de Luxembourg a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Guy *Neyen,* avec effet au 1[er] octobre 1997. Par ce même arrêté, le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur *Neyen.*

Par arrêté grand-ducal du 27 août 1997, démission honorable de ses fonctions de professeur au Lycée Hubert Clément d'Esch-sur-Alzette a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Ronald *Pierre,* avec effet au 1[er] novembre 1997. Par ce même arrêté, le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur *Pierre.*

Par arrêté grand-ducal du 27 août 1997, démission honorable de ses fonctions de professeur à l'Athénée de Luxembourg a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Jean Nicolas *Schmit,* avec effet au 1[er] octobre 1997. Par ce même arrêté, le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur *Schmit.*

Par arrêté grand-ducal du 27 août 1997, démission honorable de ses fonctions de professeur au Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Paul *Weber,* avec effet au 1[er] octobre 1997. Par ce même arrêté, le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur *Weber.*

Par arrêté grand-ducal du 27 août 1997, démission honorable de ses fonctions de professeur au Lycée Robert-Schuman a été accordée, sur sa demande, à Madame Milly *Wegener,* ép. *Wolff,* avec effet au 1[er] octobre 1997. Par ce même arrêté, le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Madame *Wegener* ép. *Wolff.*

Par arrêté grand-ducal du 27 août 1997, démission honorable de ses fonctions de professeur à l'Athénée de Luxembourg a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Jean-Pierre *Wolff,* avec effet au 1[er] octobre 1997. Par ce même arrêté, le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur *Wolff.*

Par arrêté grand-ducal du 19 juillet 1997, Madame Jacqueline *Dupont,* bibliothécaire-documentaliste stagiaire, a été nommée bibliothécaire-documentaliste au Lycée de garçons de Luxembourg et détachée à l'Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches Pédagogiques.

Entreprises d'assurances – Libre prestation de services – HAMBURG MANNHEIMER – En date du 28 octobre 1997 l'agent *Schluntz* Francis a été agréé comme agent d'assurances autorisé à agir au Grand-Duché de Luxembourg sous le régime de la libre prestation de services pour compte de l'entreprise d'assurances HAMBURG MANNHEIMER ayant son siège social à Bruxelles, avenue Brugmann, 27A.

Entreprises d'assurances. – «FRUCTILIFE LUXEMBOURG S.A.». – Agrément. – Par arrêté ministériel du 21 octobre 1997, l'entreprise d'assurances «FRUCTILIFE LUXEMBOURG S.A.», avec siège social à Luxembourg, 49, Boulevard Prince Henri, a été agréée pour faire les opérations d'assurances dans les branches «VIE» suivantes:

N° 1 Vie, avec ou sans contre-assurance
N° 2 Opérations de capitalisation
N° 3 Gestion de fonds collectifs de retraite

Entreprises d'assurances. – «FRUCTILIFE LUXEMBOURG S.A.». – Agrément du directeur. – En l'application de l'article 103 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, Monsieur Jean *Marchès* a été agréé comme directeur de l'entreprise d'assurances «FRUCTILIFE LUXEMBOURG S.A.».

Entreprises d'assurances. - Agréments d'agents d'assurances retirés pendant le mois de septembre 1997.

Nom et domicile	*Entreprises d'assurances*	*Date du retrait*
Castiglia Nico, Luxembourg	AZUR-VIE	10.09.1997
Schintgen Steve, Luxembourg	AZUR-VIE	10.09.1997
Engelberg Sonja, ép. *Rosen,* Peppange	La BALOISE, Compagnie d'Assurances LA BALOISE, Compagnie d'Assurances sur la Vie	30.09.1997
Devillet Stéphane, Luxembourg	SWISS LIFE	10.09.1997

Entreprises d'assurances. - Agents d'assurances agréés pendant le mois de septembre 1997.

Nom et domicile	*Entreprises d'assurances*	*Date de l'agrément*
Cerf Philippe, Strassen	ABN AMRO LIFE	30.09.1997
Engelberg Sonja, ép. *Rosen,* Peppange	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	30.09.1997
Prospert Marc, Bertrange	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	10.09.1997
Schweitzer Daniel, Wellenstein	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER VIE	30.09.1997
Aschman Charles-Louis, Leudelange	GENERALIFE	10.09.1997
Mendes Manuela, Bergem	GENERALIFE	10.09.1997
Lallemand Marguerite, Enscherange	LA LUXEMBOURGEOISE **uniquement:** R.C.-Autos, Corps de VTA Protection Juridique R.C.A., Personnes transportées et Marchandises transportées	30.09.1997
Codero Raymond, Dippach	ZURICH, Compagnie d'Assurances **à l'exception de:** Maladie	10.09.1997

Entreprises d'assurances. - Agréments d'agents d'assurances retirés pendant le mois d'octobre 1997.

Nom et domicile	*Entreprises d'assurances*	*Date du retrait*
Ewert Roland, Strassen	AGF/ASSUBEL-VIE	20.10.1997
Deiana Robert, Luxembourg	ASSURANCES GENERALES DE FRANCE AGF/ASSUBEL-VIE	20.10.1997
Nicolai Alain, Strassen	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	13.10.1997
Schwartz Robert, Manternach	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	20.10.1997
Weber Gabriel, Luxembourg	AZUR-VIE	13.10.1997
Festerling Ursula, ép. *Kayser,* Godbrange	LA BALOISE, Compagnie d'Assurances LA BALOISE, Compagnie d'Assurances sur la Vie	27.10.1997
Genson Charles, Walferdange	LE FOYER ASSURANCES LE FOYER ASSURANCES VIE	20.10.1997
Moura Bento José, Differdange	LE FOYER ASSURANCES VIE	20.10.1997
Stiwer Yves, Aspelt	GENERALIFE	03.10.1997
Rother Wolfgang, Luxembourg	ROYALE UAP IARD ROYALE UAP VIE	20.10.1997
Weber Gabriel, Luxembourg	WINTERTHUR-EUROPE ASSURANCES	01.10.1997

Entreprises d'assurances. - Agents d'assurances agréés pendant le mois d'octobre 1997.

Nom et domicile	*Entreprises d'assurances*	*Date de l'agrément*
De Pourtales Pierre-Louis, Luxembourg	ABN AMRO LIFE	15.10.1997
Friedrich Jeanny, Luxembourg	ASSURANCES GENERALES DE FRANCE **à l'exception de:** Incendie, Dégâts des eaux et Pertes de bénéfices	21.10.1997
Lecoq Thierry, Luxembourg	AZUR-VIE	21.10.1997
Friedrich Jeanny, Luxembourg	FORTIS LUXEMBOURG **uniquement:** Incendie, Dégâts des eaux et Pertes de bénéfices	21.10.1997
Schmit Jean-Marie, Hovelange	FORTIS LUXEMBOURG FORTIS LUXEMBOURG VIE	21.10.1997
Leblanc Chantal, Leudelange	LE FOYER ASSURANCES **à l'exception de:** Maladie LE FOYER VIE	27.10.1997
Back Daniel, Luxembourg	GENERALIFE	13.10.1997
Engels Paul, Howald	GENERALIFE	13.10.1997
De Marchant Gaston, Ansembourg	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	28.10.1997
Nicolai Alain, Strassen	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	15.10.1997
Olinger Nadine, Luxembourg	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	01.10.1997
Sadler André, Mondorf-les-Bains	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	15.10.1997
Stiwer Yves, Aspelt	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	15.10.1997
Weis Ralph, Luxembourg	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	13.10.1997
Festerling Ursula, ép. *Kayser,* Godbrange	ROYALE UAP IARD ROYALE UAP VIE	27.10.1997
Schaus Frank, Binsfeld	ZURICH, Compagnie d'Assurances ZURICH EUROLIFE	13.10.1997

Fonds national de solidarité. – Examen de promotion. – Un examen de promotion dans la carrière du rédacteur aura lieu au cours du mois de mars 1998.

Indice des prix à la consommation au 1er octobre 1997. - L'indice des prix à la consommation établi conformément au règlement grand-ducal du 27 décembre 1996 est de **584.46** au 1er octobre par rapport à la base 100 au 1er janvier 1948.

La moyenne des six derniers mois de l'indice raccordé s'établit au 1er octobre 1997 à **581.05.**

Luxembourg, le 31 octobre 1997.

Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques

Tableau des professionnels du secteur financier autorisés à exercer leur activité et soumis à la surveillance de l'IML conformément à l'article 42 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

COMPLEMENT N° 3:

Il y a lieu de **modifier** au tableau arrêté au 31 décembre 1996 et publié au Mémorial B n° 10 du 28 février 1997 sous:

Catégorie 2: Courtiers et commissionnaires (article 25):

la dénomination de l'établissement suivant:

CREDIS FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Jean Monet, L-2180 Luxembourg

en

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Jean Monet, L-2180 Luxembourg

Catégorie 3: Gérants de fortunes (article 26):

la dénomination de l'établissement suivant:

ATAG GESTION DE FORTUNE (LUXEMBOURG) S.A., 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

en

ATAG ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

l'adresse de l'établissement suivant:

FINANCE & CONSEIL S.A., 22, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

en

FINANCE & CONSEIL S.A., 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Catégorie 4: Professionnels intervenant pour leur popre compte (article 27):

la dénomination de l'établissement suivant:

GROUPE INDOSUEZ ADMINISTRATION COMPANY S.A., 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

en

GROUPE INDOSUEZ FUNDS INVESTMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Catégorie 5: Distributeurs de parts d'OPC (article 28):

la dénomination de l'établissement suivant:

CREDIS FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Jean Monet, L-2180 Luxembourg

en

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Jean Monet, L-2180 Luxembourg

l'adresse de l'établissement suivant:

EUROPEAN FUND ADMINISTRATION, 105, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg

en

EUROPEAN FUND ADMINISTRATION, 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg

la dénomination de l'établissement suivant:

GROUPE INDOSUEZ ADMINISTRATION COMPANY S.A., 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

en

GROUPE INDOSUEZ FUNDS INVESTMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

—

Il y a lieu de **retirer** au tableau arrêté au 31 décembre 1996 et publié au Mémorial B n° 10 du 28 février 1997 sous:

Catégorie 3: Gérants de fortunes (article 26):

NOMURA ADVISORY COMPANY (S.A.), 2, boulevard Royal, L-2953 Luxembourg

PRUDENTIAL-BACHE SECURITIES (LUXEMBOURG) INC. (Succursale de Luxembourg), 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg

Catégorie 5: Distributeurs de Parts d'OPC (article 28):

ACM FUND SERVICES S.A., 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Succursales de professionnels du secteur financier d'origine communautaire établies au Luxembourg

Il y a lieu d'**ajouter»**

PRUDENTIAL-BACHE INTERNATIONAL LIMITED (LUXEMBOURG) BRANCH, 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg

Luxembourg, le 30 septembre 1997.

INSTITUT MONETAIRE LUXEMBOURGEOIS

Indigénat

(Publication prescrite par la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise)

Options

– Par déclaration d'option faite le 23.10.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sanem, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame ABREU DIAS Judite da Conceiçao, née le 25.06.1976 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Belvaux, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 13.06.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de ABREU DIAS Judith da Conceiçao.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 08.11.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sanem, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur BOSSIO Antonio, né le 13.09.1978 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Soleuvre, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 30.01.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur CARDOSO MATIAS Joao Luis, né le 23.10.1972 à Luxembourg, demeurant à Bridel, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 13.06.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de MATIAS Joao Luis.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 29.11.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur CORREIA DOMINGUES Patrick, né le 29.09.1977 à Ettelbruck, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 04.11.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DO ROSARIO ALMEIDA Vera Lucia, née le 18.03.1972 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 10.07.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DONNINI Alessandro, né le 08.03.1978 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 29.11.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur FERNANDES DA CRUZ Carlos Alexandre, né le 30.11.1972 à Tamengos/Anadia (Portugal), demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 19.07.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur GIGLIO Angelo, né le 10.06.1962 à Mammola (Italie), demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 04.09.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur GIULIANI Bruno Dino, né le 27.10.1976 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Niederkorn, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 07.03.1997 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame LEANDRO DA SILVA Izmeralda, épouse DEUS GARCIAS Pedro Miguel, née le 16.08.1974 à Differdange, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 13.06.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de LEANDRO Esmeralda.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 06.12.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame LIMA FRANÇA DOS SANTOS Elisabete Eugenia, née le 28.07.1972 à Valbom/Gondomar (Portugal), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.09.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Waldbillig, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur LINARES CARTA Enrique, né le 12.01.1974 à Ettelbruck, demeurant à Christnach, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 17.04.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bertrange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur LIOTINO Enrico, né le 26.07.1971 à Luxembourg, demeurant à Bertrange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.08.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MAURICE Dominique Marie, né le 25.02.1961 à Metz (France), demeurant à Schifflange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 09.07.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Schuttrange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MAZZONE Lucina Adele, épouse DE BERNARDI Angelo Mario, née le 14.01.1948 à Quarona/Vercelli (Italie), demeurant à Uebersyren, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 02.08.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur NARCISO PEREIRA Sergio Manuel, né le 27.02.1973 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 23.05.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur NEZI DE OLIVEIRA Emanuel, né le 02.11.1976 à Pétange, demeurant à Rodange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 30.12.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame NGINAMAU Lemvoka, épouse MAPENGO MOTONDO Kasa Kasa, née le 23.11.1955 à Lukala (Zaïre), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 19.11.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame OTT Magalie, née le 01.04.1976 à Metz (France), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 29.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Junglinster, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur RAMALHO CARVALHO Paulo Jorge, né le 20.05.1973 à Luxembourg, demeurant à Junglinster, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 13.11.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mertert, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame RENTSCH Ute Renate, épouse VOGT Andreas Peter, née le 01.04.1958 à Osterburg (Allemagne), demeurant à Wasserbillig, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 31.08.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Grevenmacher, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SENE Erika, épouse FOHL Georges Gilbert, née le 10.05.1970 à Subotica (Yougoslavie), demeurant à Oberdonven, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 17.04.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bertrange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame VOLZA Maria, épouse LIOTINO Enrico, née le 25.04.1971 à Luxembourg, demeurant à Bertrange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 46 **24 novembre 1997**

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 20 juin 1997 autorisant Madame Jeanne KIEFFER, épouse TONTELING à changer son prénom actuel en ceux de «Marie-Claude Jeanne».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande présentée par Maître Monique *Wirion,* avocat à Luxembourg, sollicitant au nom de Madame Jeanne KIEFFER, épouse TONTELING, née le 3 juin 1952 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1542 Luxembourg - 23, rue J.B. Fresez - l'autorisation de changer son prénom actuel en ceux de «Marie-Claude Jeanne»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Madame Jeanne KIEFFER, épouse TONTELING est autorisée à changer son prénom actuel en ceux de «Marie-Claude Jeanne».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Palais de Luxembourg, le 20 juin 1997.
Jean

Arrêté grand-ducal du 27 août 1997 autorisant Mademoiselle Karin FEIPEL à changer son prénom actuel en celui de «Carine».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande présentée par Mademoiselle Karin FEIPEL, née le 24 janvier 1970 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-2172 Luxembourg – 45, rue Alphonse München – sollicitant l'autorisation de changer son prénom actuel en celui de «Carine».

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg.

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Mademoiselle Karin FEIPEL est autorisée à changer son prénom actuel en celui de «Carine».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Château de Berg, le 27 août 1997.
Jean

Arrêté grand-ducal du 27 août 1997 auorisant Monsieur Umberto Domenico ROTA à changer ses prénoms actuels en celui de «Humbert».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande présentée par Monsieur Umberto Domenico ROTA, né le 2 février 1921 à Villa d'Almè (Italie), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4462 Belvaux - 6, rue des Jardins - sollicitant l'autorisation de changer ses prénoms actuels en celui de «Humbert».

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;
Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Umberto Domenico ROTA est autorisé à changer ses prénoms actuels en celui de «Humbert»

Art. 2. Le présent arrêté n'auta son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Château de Berg, le 27 août 1997.
Jean

Administration gouvernementale. – Démission. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 11 octobre 1997, démission honorable de ses fonctions d'Inspecteur principal premier en rang hors cadre a été accordée, sur sa demande et à partir du 1er mars 1998, à Monsieur Gustave *Decker.* Par ce même arrêté, le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Gustave *Decker.*

Par arrêté grand-ducal du 29 octobre 1997, Monsieur Jacques *Kuentziger,* Conseiller de direction adjoint, a été nommé Conseiller de direction. Par arrêté grand-ducal du 29 octobre 1997, Monsieur Henri *Haine,* Attaché de Gouvernement, a été nommé Attaché de Gouvernement premier en rang. Par arrêté grand-ducal du 29 octobre 1997, Monsieur Thomas *Weisgerber,* Attaché d'Administration, a été nommé Attaché de Gouvernement.

Par arrêté grand-ducal du 29 octobre 1997, Monsieur Romain *Huberty,* Inspecteur principal, a été nommé Inspecteur principal premier en rang. Par arrêté grand-ducal du 29 octobre 1997, Madame José *Rischard,* Inspecteur, a été nommée Inspecteur principal. Par arrêté grand-ducal du 31 octobre 1997, Monsieur Jeannot *Poeker,* Inspecteur de direction à l'Entreprise des Postes et Télécommunications, a été nommé Inspecteur principal hors cadre à l'administration gouvernementale à partir du 15 octobre 1997.

Carrières universitaires de l'Etat. – Postes vacants.

Session décembre 1997 (recrutement externe)

Le relevé des postes vacants pour l'examen-concours en vue de l'admission au stage des fonctions administratives de la carrière supérieure des administrations de l'Etat et des établissements publics tel qu'il a été publié au Mémorial B N° 45 du 17 novembre 1997 est complété et modifié comme suit:

IV.	**Ministère des Transports:** formation exigée:	1 vacance de poste un cycle universitaire complet de quatre années en ***économie ou en droit***
IX.	**Ministère des Affaires étrangères:**	2 vacances de poste un cycle universitaire complet de quatre années en ***droit ou en économie ou en sciences politiques ou en relations internatiaonales ou en sciences humaines***
X.	**Ministère d'Etat -** **Service Information et Presse:**	1 vacance de poste un cycle univesitaire complet de quatre années en ***sciences humaines*** (les candidats doivent en outre se prévaloir d'une expérience professionnelle dans le domaine du journalisme et/ou de la communication et posséder de très bonnes connaissances en langues ainsi qu'en technologie de l'information)

Institut Monétaire Luxembourgeois. – Examen de fin de stage de la carrière du rédacteur. – L'Institut Monétaire Luxembourgeois organisera le 17 décembre 1997 un examen de fin de stage sanctionnant la formation spéciale des stagiaires de la carrière du rédacteur.

Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative. - Examen-concours. - Le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative organisera le 12 décembre 1997 un examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière de l'artisan.

Spécialités et relevé des vacances de poste:

coiffeur	1	Armée
cuisinier / traiteur	1	Administration Pénitentiaire
électricien (électro-installateur ou électro-mécanicien)	1	Lycée Classique Diekirch
électronicien de véhicules automoteurs	1	Administration des Ponts et Chaussées
instructeur de natation	1	Centre Sportif National de Natation
jardinier-paysagiste	1	Administration des Bâtiments Publics
mécanicien d'autos et de motos	1	Entreprise des Postes et Télécommunications
peintre décorateur	2	Administration des Ponts et Chaussées
tailleur	1	Armée

Les épreuves préliminaires à l'examen-concours en vue du contrôle de la connaissance des trois langues administratives auront lieu entre le 24 et le 28 novembre 1997.

Indigénat.

(Publication prescrite par la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise)

Naturalisations

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame AFLALO Zohra Joëlle, veuve MAMANE Raphaël Amram, née le 14.01.1951 à Fès (Maroc), demeurant à Bereldange.

Cette naturalisation a été acceptée le 21.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Walferdange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur AFRIKA André, né le 04.12.1969 à Saint-Maurice (France), demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 22.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur AGAPAKIS Pavlos, né le 18.04.1964 à Kavala (Grèce), demeurant à Wasserbillig.

Cette naturalisation a été acceptée le 13.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Mertert.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur ALMEIDA PEREIRA Arlindo, né le 29.04.1971 à Santa Catarina (Cap Vert), demeurant à Ettelbruck.

Cette naturalisation a été acceptée le 22.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Ettelbruck.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur ANDRES Winfried Herbert, né le 22.05.1950 à Beuren (Allemagne), demeurant à Bergem.

Cette naturalisation a été acceptée le 13.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Mondercange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur ATTIE Albert, né le 21.02.1953 à Beyrouth (Liban), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 16.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur BAGHDAD Abed, né le 21.01.1960 à Oued El Djemaa (Algérie), demeurant à Rodange.

Cette naturalisation a été acceptée le 24.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur BERETTA Luciano Giuseppe, né le 25.03.1966 à Pétange, demeurant à Pétange.

Cette naturalisation a été acceptée le 23.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame BOLOGNA Nadia Lorena, née le 28.01.1969 à Dudelange, demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 27.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame CARRIERO Antonietta Cosima Damiana, née le 27.09.1956 à Mottola (Italie), demeurant à Bridel.

Cette naturalisation a été acceptée le 13.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Kopstal.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur CHNEKER Fadi, né le 24.03.1962 à Damas (Syrie), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 17.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur CVJETKOVIC Simo, né le 14.02.1951 à Ljeskovica/Zepce (Yougoslavie), demeurant à Hesperange-Howald.

Cette naturalisation a été acceptée le 21.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur DA SILVA MENDES Vitor Manuel, né le 15.01.1962 à Massarelos/Porto (Portugal), demeurant à Reuland.

Cette naturalisation a été acceptée le 20.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Heffingen.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de MENDES Victor.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame DEL BIANCO Donatella Gabriella, née le 07.09.1964 à Differdange, demeurant à Differdange.

Cette naturalisation a été acceptée le 27.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur DIZ GOMEZ Gumersindo, né le 13.10.1953 à Bilbao (Espagne), demeurant à Elvange (Mondorf).

Cette naturalisation a été acceptée le 17.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Burmerange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame DOS SANTOS LIMA Joana Baptista, née le 16.06.1966 à Sao Joao Baptista/Porto Novo (Cap Vert), demeurant à Larochette.

Cette naturalisation a été acceptée le 13.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Larochette.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur FALCONE Paolo Maria Antonio, né le 19.06.1931 à Florence (Italie), demeurant à Schuttrange.

Cette naturalisation a été acceptée le 23.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Schuttrange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur GENCO Albino, né le 01.03.1971 à Putignano (Italie), demeurant à Fentange.

Cette naturalisation a été acceptée le 16.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur KUBAJAK Mark Alan, né le 18.10.1952 à Chicago (USA), demeurant à Wormeldange.

Cette naturalisation a été acceptée le 14.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Wormeldange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame LIMA BARBOSA Matilde, épouse LIMA Eduino Antonio, née le 25.02.1936 à Sao Joao Baptista/Porto Novo (Cap Vert), demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 14.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame LUNA RODRIGUEZ Antonia Teolinda, veuve COUTINHO COELHO Cesar, née le 01.03.1950 à Colcabamba (Pérou), demeurant à Bettembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 17.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur MARINHO DA SILVA Antonio, né le 22.12.1968 à Canadelo/Amarante (Portugal), demeurant à Bettembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 14.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame MILOSEVIC Miroslava, née le 28.03.1937 à Belgrade (Yougoslavie), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 16.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de MERSCH Myriam.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur MÜLLER Armand Günter, né le 08.03.1968 à Ettelbruck, demeurant à Bech.

Cette naturalisation a été acceptée le 17.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Bech.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur MUNNSAD Kantilal, né le 18.07.1944 à Nairobi (Kenya), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 16.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur PASSERI Robertino, né le 05.06.1966 à Grevenmacher, demeurant à Mertert.

Cette naturalisation a été acceptée le 13.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Mertert.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame PESCAROLO Stella Yolanda, née le 17.06.1954 à Schifflange, demeurant à Schifflange.

Cette naturalisation a été acceptée le 14.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame POUCHANTCHI Faridéh, née le 21.12.1948 à Téhéran (Iran), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 22.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame REUTER Doris Isabelle, née le 22.08.1958 à Algrange (France), demeurant à Wiltz.

Cette naturalisation a été acceptée le 17.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Wiltz.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur RICCO Felice, né le 13.11.1958 à Monopoli (Italie), demeurant à Ettelbruck.

Cette naturalisation a été acceptée le 20.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Ettelbruck.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur RUKA Gezim, né le 23.01.1946 à Tirana (Albanie), demeurant à Hesperange.

Cette naturalisation a été acceptée le 16.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur SCHWABE Heinz Dieter, né le 29.04.1940 à Flöha (Allemagne), demeurant à Warken.

Cette naturalisation a été acceptée le 21.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Ettelbruck.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame SEDAGHATIAN Jamak, née le 07.12.1974 à Téhéran (Iran), demeurant à Strassen.

Cette naturalisation a été acceptée le 15.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Strassen.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame SINCHAI Chutharat, née le 07.11.1961 à Udon Thani (Thaïlande), demeurant à Mondorf-les-Bains.

Cette naturalisation a été acceptée le 22.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Mondorf-les-Bains.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de SINNEN Juliette.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur SUN Tinghua, né le 19.08.1946 à Wenzhou/Zhejiang (Chine), demeurant à Wasserbillig.

Cette naturalisation a été acceptée le 16.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Mertert.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur SVEC Mirko, né le 05.10.1966 à Backa Palanka (Yougoslavie), demeurant à Allerborn.

Cette naturalisation a été acceptée le 16.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Wincrange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame TETI Anna, épouse LOVECE Sebastiano, née le 29.11.1956 à Torricella Peligna (Italie), demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 21.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur WEILER Jean-François, né le 08.02.1973 à Metz (France), demeurant à Mamer.

Cette naturalisation a été acceptée le 09.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Mamer.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

—

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur ALEIXO Albertino, né le 16.07.1953 à Santo Antonio das Pombas/Paul (Cap Vert), demeurant à Schieren.

Cette naturalisation a été acceptée le 15.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Schieren.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame ROCHA Maria de Fatima, épouse ALEIXO Albertino, née le 25.06.1957 à Sao Joao Baptista/Porto Novo (Cap Vert), demeurant à Schieren.

Cette naturalisation a été acceptée le 15.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Schieren.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur DOS REIS TAVARES MARTINS José, né le 06.01.1967 à Nossa Senhora das Dores/Sal (Cap Vert), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 22.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame RAMOS DOS SANTOS Maria, épouse DOS REIS TAVARES MARTINS José, née le 07.04.1968 à Santo Crucifixo/Ribeira Grande (Cap Vert), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 22.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur GILER Walter Alexandre, né le 30.04.1922 à Mannheim (Allemagne), demeurant à Echternach.

Cette naturalisation a été acceptée le 16.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Echternach.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame LION Renée, épouse GILER Walter Alexandre, née le 21.12.1928 à Freiburg im Breisgau (Allemagne), demeurant à Echternach.

Cette naturalisation a été acceptée le 17.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Echternach.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur MAGALHAES RIBEIRO Amilcar, né le 21.08.1966 à Pegarinhos/Alijo (Portugal), demeurant à Differdange.

Cette naturalisation a été acceptée le 27.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame FERREIRA DA SILVA Ana Maria, épouse MAGALHAES RIBEIRO Amilcar, née le 14.08.1969 à Paranhos/Porto (Portugal), demeurant à Differdange.

Cette naturalisation a été acceptée le 27.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée au sieur SANTIAGO PAREDES Juan, né le 29.01.1965 à Murcia-Espinardo (Espagne), demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 01.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de SANTIAGO Juan.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 17.06.1997, la naturalisation est accordée à la dame RAGNI Anita Nicole, épouse SANTIAGO PAREDES Juan, née le 04.02.1963 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 01.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur SEDAGHATIAN Shahrokh, né le 23.09.1947 à Shiraz (Iran), demeurant à Strassen.

Cette naturalisation a été acceptée le 13.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Strassen.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame MONTAZAM SADIGHI Kokab, épouse SEDAGHATIAN Shahrokh, née le 24.12.1951 à Téhéran (Iran), demeurant à Strassen.

Cette naturalisation a été acceptée le 13.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Strassen.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur ZIFKO Djuro, né le 09.02.1937 à Mladenovo-Karadjordjevo (Yougoslavie), demeurant à Remich.

Cette naturalisation a été acceptée le 14.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Remich.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame VIRAG Marija, épouse ZIFKO Djuro, née le 04.07.1939 à Kn. Vinogradi-Sokolovac (Croatie), demeurant à Remich.

Cette naturalisation a été acceptée le 14.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Remich.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 47 28 novembre 1997

Sommaire

Arrêté ministériel du 24 novembre 1997 modifiant l'arrêté ministériel du 18 juillet 1997 spécifiant la date des élections des représentants du personnel au conseil d'administration de l'entreprise des postes et télécommunications et portant institution de la Commission chargée du dépouillement du scrutin.

La Ministre des Communications,

Vu la loi du 10 août 1992 portant création de l'entreprise des postes et télécommunications;

Vu le règlement grand-ducal du 15 octobre 1992 concernant le mode d'élection du représentant du personnel ouvrier au conseil d'administration de l'entreprise des postes et télécommunications et l'exercice de ses fonctions;

Vu le règlement grand-ducal du 15 octobre 1992 concernant le mode d'élection des représentants du personnel tombant sous le statut de la fonction publique au conseil d'administration de l'entreprise des postes et télécommunications et l'exercice de leurs fonctions;

Arrête:

Article unique. – L'article 1er du règlement du 18 juillet 1997 est modifié comme suit:

«**Art. 1er.** Les élections du représentant du personnel ouvrier au conseil d'administration de l'entreprise des postes et télécommunications sont fixées au mercredi 26 novembre 1997.

Les élections des représentants du personnel tombant sous le statut de la fonction publique au conseil d'administration de l'entreprise des postes et télécommunications sont fixées au mercredi 10 décembre 1997.»

Luxembourg, le 24 novembre 1997.
La Ministre des Communications,
Mady Delvaux-Stehres

Administration de l'Aéroport. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 30 septembre 1997, Monsieur Claude *Metz*, inspecteur technique principal à l'Administration de l'Aéroport de Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'inspecteur technique principal 1er en rang à la même administration.

Par arrêté grand-ducal du même jour, Monsieur Jean *Terens,* inspecteur technique à l'Administration de l'Aéroport de Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'inspecteur technique principal à la même administration.

Par arrêté grand-ducal du même jour Monsieur Frank *Klaess,* chef de bureau technique à l'Administration de l'Aéroport de Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'inspecteur technique à la même administration.

Administration du Cadastre et de la Topographie. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 3 octobre 1997, démission honorable de ses fonctions a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Lucien *Braun,* inspecteur technique principal premier en rang à l'administration du cadastre et de la topographie, à partir du 1er janvier 1998. Par arrêté grand-ducal du même jour le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur Lucien *Braun* préqualifié.

Administration du Cadastre et de la Topographie. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 11 octobre 1997, Mademoiselle Anita *Reiter* et Monsieur Guy *Delles,* rédacteurs principaux à l'Administration du Cadastre et de la Topographie, ont été nommés chefs de bureau adjoints à la même administration avec effet au 1er octobre 1997.

Administration des Contributions. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 11 octobre 1997, Monsieur Jacques *Bradtke,* inspecteur principal au service d'imposition de l'Administration des Contributions, a été nommé préposé du bureau d'imposition Luxembourg I de la section des personnes physiques avec effet au 1er novembre 1997.

Par arrêté grand-ducal du 11 octobre 1997, Madame Denise *Lang,* épouse *Belli,* contrôleur au service d'imposition de l'Administration des Contributions, a été nommée inspecteur à la même administration et affectée au bureau d'imposition Luxembourg II de la section des personnes physiques.

Administration des Douanes et Accises. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 16 octobre 1997, Monsieur José *Piscitelli,* commis-chef à la direction des douanes et accises à Luxembourg, a été nommé vérificateur adjoint des douanes et accises à la même direction.

Administration de l'Emploi – Examens de fin de stage. – Le Ministre du Travail et de l'Emploi organisera le 22 décembre 1997 un examen de fin de stage sanctionnant la formation spéciale dans la carrière de rédacteur à l'Administration de l'Emploi.

Le Ministre du Travail et de l'Emploi organisera le 22 décembre 1997 un examen de fin de stage sanctionnant la formation spéciale dans la carrière de l'expéditionnaire à l'Administration de l'Emploi.

Administration judiciaire. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 30 septembre 1997

– Mesdames Martine *Schmit,* Brigitte *Schaeffer* et Monsieur Patrick *Keller,* chefs de bureau adjoints, ont été nommés chefs de bureau avec effet au 1er octobre 1997.

– Monsieur Georges *Bigelbach,* chef de bureau adjoint hors cadre, a été nommé chef de bureau hors cadre avec effet au 1er octobre 1997.

– Madame Viviane *Pettkus,* chef de bureau adjoint, a été nommée chef de bureau avec effet au 1er novembre 1997.

Administration des Services Techniques de l'Agriculture. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 30 septembre 1997, Monsieur Eugène *Wagner,* ingénieur-chef de division à l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture, a été nommé ingénieur première classe auprès de la même administration.

Par arrêté grand-ducal du 30 septembre 1997, Monsieur Fränk *Aben,* ingénieur-stagiaire à l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture, a été nommé ingénieur auprès de la même administration.

Par arrêté grand-ducal du 30 septembre 1997, Madame Mariette *Noesen-Freimann,* rédacteur principal à l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture, a été nommée chef de bureau adjoint auprès de la même administration.

Bourses d'études vacantes.

Les bourses ci-après spécifiées sont vacantes à partir de l'année scolaire 1997/98 à savoir

Fondation	Collateurs	Etudes à faire	Ayants droit	Nombre de bourses vacantes	Montant actuel
Berens	L'Evêque de Luxembourg	ISERP	**Une fille indigente qui se propose d'entrer dans la congrégation de la doctrine chrétienne**	1	3.500
Binck	L'Evêque de Luxembourg	Etudes à l'AT, au LGL (section moderne), au Séminaire, à l'Université	Les parents du fondateur; les **étudiants de Dippach et de Wahl**	1	3.500
Bingen et *Clomes*	Les trois plus anciens professeurs de langues anciennes à l'AT	Etudes à l'AT ou al LGL	Les descendants des trois soeurs du professeur Clomes	1	7.000
Byrne Th.	L'administration communale de la Ville de Luxembourg	Etudes à l'AT, au LGL ou à l'Institut Pédagogique	Les parents de la fondatrice; **d'autres élèves**	1	4.000
Clement	Le Président du Conseil d'administration de l'Imprimerie Coopérative luxbg; le Délégué officiel du personnel de cette société; le Directeur du LT Esch-sur-Alzette	Etudes à des écoles prof., des établ. d'ens. moyen ou univ., la préférence étant donnée aux carrières d'imprimeurs, d'artistes graphiques et de journalistes	Les membres du personnel de l'Imprimerie Coop. luxbg. ou leurs enfants; **d'autres jeunes personnes luxbg. se destinant aux carrières indiquées**	1	15.000
Conter et *Muller*	L'Evêque de Luxembourg	Etudes à l'AT, au LGL ou à un établissement d'enseignement supérieur	a) Les parents du fondateur b) **Les jeunes gens de Kehlen et de Garnich, de Larochette et de Berdorf**	1	7.000
Conzémius	Curé d'Erpeldange/Diekirch	Etudes en général	Descendants des parents du fondateur	1	3.000
Duchscher	M. Léon Duchscher, Luxembourg et le président de l'autorité de surveillance de l'Institut d'Enseignement Technique	Etudes à l'étranger par les anciens élèves de l'Inst. d'Ens. Techn.	a) Les parents, b) Les fils des ouvriers et employés des usines Duchscher c) **D'autres élèves de l'Institut d'Ens. Techn. ayant obtenu la note «avec distinction» à l'examen de fin d'études**	1	2.500
Dupont A. et *Frassel*	L'Evêque de Luxembourg et le curé de Basbellain	Etudes en général	Les parents; **les élèves de Basbellain et de Hachiville,** élèves nécessiteux de l'EL	1	5.000

Fondation	Collateurs	Etudes à faire	Ayants droit	Nombre de bourses vacantes	Montant actuel
Dupont J.	Le curé de Pfaffenthal	Etudes en général	Les parents du fondateur	1	3.500
Engelding	L'Evêque de Luxembourg, le directeur et l'aumônier de l'établissement fréquenté du postulant	Etudes gymnasiales et théologiques et, le cas échéant, études commerciales ou industrielles	Les membres de la famille Engelding-Majerus	1	3.500
Eyschen Paul	Le Ministre de l'Education Nationale d'accord avec le Président du Gouvernement	**Etudes économiques et sociales extraordinaires** ayant pour but un **intérêt** direct ou spécial de tout ou parti du **Grand-Duché,** l'avenir des classes moins . . .	. . . favorisées ainsi que les progrès de la ville de Diekirch et du canton de Wiltz	2	30.000
	Le Ministre de l'Education Nationale	**Etudes postuniversitaires**	**Les bourses sont accordées selon les critères sociaux à des étudiants** méritants	3 1	30.000 150.000
Forschler	Le plus âgé des de Waha habitant le Grand-Duché	Etudes à l'Institut Pédagogique (institutrices)	Les parents de la fondatrice; à leur défaut les **aspirantes-institutrices** d'Echternach de préférences à toutes les autres	1	2.500
Haas et *Weber*	L'Evêque de Luxembourg et le curé de Nommern	Etudes en général à l'AT et au LGL	a) Les parents des fondateurs b) **Les élèves de Nommern, d'Esch-sur-Alzette et de Bettborn**	1	4.500
Heinen M.	Le Ministre de l'Education Nationale sur avis d'une commission composée du membre le plus âgé de la famille du fondateur, du bourgmestre et du premier échevin de la ville d'Ettelbruck	Etudes en général	Les parents du fondateur	1	2.500
Heuschling	Le Ministre de l'Education Nationale sur les propositions des directeurs et aumôniers de l'AT et du LGL et de l'administrateur des bourses d'études	Etudes à l'AT, au LGL, section moderne, ou au Séminaire de Luxembourg	a) Les parents du fondateur b) **D'autres élèves**	1	4.500
Heyart	Le Ministre de l'Education Nationale sur les propositions des directeurs de l'AT et des LC Diekirch et Echternach	Langues anciennes, avec continuation éventuelle au Séminaire	a) Les parents du fondateur b) **Les paroissiens de Troisvierges**	1	3.500
Huguenin frères	Les directeurs et aomôniers de l'AT et du LGL	Etudes à l'AT ou au LGL, section moderne	Les parents; les descendants de Jacques Friedrich et de Philippe Clemen de Luxembourg	1	2.500
Karels	Le Ministre de l'Education Nationale sur les propositions des directeurs de l'AT et des LC Diekirch et Echternach	Etudes à l'AT	**Elèves méritants de Wahl ou de Luxembourg**	1	3.000
Klein	L'Evêque de Luxembourg	Etudes à l'AT, au LGL, au Séminaire, à l'université	Les parents du fondateur	1	4.000
Lamort	Un membre du personnel enseignant du Centre de Logopédie et un représentant du département de l'enseignement professionnel	Formation professionnelle d'un apprenti ou d'un compagnon	**Jeune sourd-muet**	1	3.500
Leclerc	Le Ministre qui a dans ses attributions le LTAM	Fréquentation du cours de ferronnerie artistique ou de sculpture sur bois	**Les élèves qui ont tetminé avec succès leur apprentissage au LTAM**	1	3.000

Fondation	Collateurs	Etudes à faire	Ayants droit	Nombre de bourses vacantes	Montant actuel
Lenger-Gengler	L'aîné de la famille de la fondatrice et l'administrateur-receveur des bourses d'études	Etudes à une école secondaire, à l'école normale, l'école agricole, à l'Institut d'enseignement technique du Grand-Duché	Les descendants des deux sexes des soeurs germaines et consanguines de la fondatrice	1	3.000
Lentz Félix	Le Ministre de l'Education Nationale sur propositions du directeur du LGL	Etudes en général	**Garçons très méritants et nécessiteux.** Priorité aux parents et aux **élèves du LGL**	2	15.000
Lesch-Weiler et *Simony-Broncquart*	Le Ministre de l'Education Nationale sur les propositions des directeurs de l'AT et des LC Diekirch et Echternach	Etudes secondaires, des langues anciennes, de théologie	Les parents; **des élèves méritants**	1	3.500
Linden Agnès et Mathias	L'Evêque de Luxembourg et le Ministre de l'Education Nationale	Etudes secondaires (avec latin) avec continuation au séminaire	Les parents des fondateurs, ou à leur défaut, **des élèves indigents et méritants**	1	8.000
Lippmann	Le collège échevinal de la ville de Luxembourg	Etudes à l'AL ou à la section moderne du LGL	**Les élèves de l'AT et de la section moderne du LGL**	1	15.000
Malget et *Mersch* Et.	L'Evêque de Luxembourg et le Curé de Boevange (Clervaux)	Etudes en général	Les parents; **les élèves de Boevange (Cl), Bourscheid, Pintsch et Marnach**	1	5.000
Majerus et *Rauen*	L'Evêque de Luxembourg	Etudes des humanités et de la théologie; études aux établissements d'enseignement secondaire pour garçons; études à l'Institut Pédagogique	Les parents; **les élèves de Waldbillig, Mersch, Canach ou Bettembourg**	1	4.000
Massarette	Le Ministre de l'Education Nationale sur les propositions du directeur et de l'aumônier de l'AT	Etudes à l'AT	**Elèves indigents et méritants,** la préférence étant donnée aux élèves de la section gréco-latine	1	8.000
Mersch A. et *Trausch*	L'Evêque de Luxembourg	Etudes en général	Les descendants des frères et soeurs des fondateurs	1	4.000
Meyers	Le curé de la paroisse de Stegen	Etudes en général	Les descendants de l'un ou de l'autre sexe des frères et soeurs du fondateur	1	4.000
Moes	L'Evêque de Luxembourg et les neveux du fondateur	Etudes de langues anciennes, études au Séminaire ou à une Université catholique	Les parents du fondateurs; **les jeunes gens pauvres de Remich ou de Berbourg**	1	3.000
Neumann Augustin	Les directeurs de l'AT et du LC Diekirch et l'administrateur des bourses d'études	Etudes à l'AT ou au LC Diekirch et Echternach	Les parents du fondateur	1	3.000
Noblet, Thomas et *Wellenstein*	Le collège échevinal de Luxembourg, l'Evêque de Luxembourg	Etudes à l'AT ou au LGL (section moderne) de Luxembourg	Les parents, **les élèves du canton de Grevenmacher, les Garçons de l'Orphelinat de Luxembourg**	1	7.000
Palen	a) Pour les membres de la Famille: les deux plus proches parents du fondateur b) Pour les non-parents: l'Evêque de Luxembourg	Etudes des humanités ou de la théologie	a) Les parents du fondateur b) **D'autres élèves méritants**	1	4.000
Paquet et *Scharff-Weyer*	Le Ministre de l'Education Nationale sur l'avis de la conférence des professeurs de l'AT. Le collège échevinal de la ville de Luxembourg	Etudes à l'AT, au LGL ou à l'Université	**Les étudiants nécessiteux de bonne conduite de la Ville de Luxembourg**	1	2.200

Fondation	Collateurs	Etudes à faire	Ayants droit	Nombre de bourses vacantes	Montant actuel
Périn	Le directeur de l'AT et l'administrateur des bourses d'études	Etudes en général	Les parents de la fondatrice; **Jeunes gens méritants de la Ville de Luxembourg**	1	1.800
Putz d'Adlersthurn et *Tynner*	Le Ministre de l'Education Nationale sur les propositions des directeurs de l'AT et des LC Diekirch et echternach, ainsi que de deux parents du degré le plus rapproché du fondateur de la bourse Putz d'Adlersthurn	Etudes des langues anciennes avec continuation au Séminaire	Parents du fondateur de la bourse Putz d'Adlersthurn	1	6.000
Reiff	Le Ministre de l'Education Nationale	Etudes en général et formation artisanale	Decendants des frères et soeurs du fondateur	1	2.500
Reinhard	Le bourgmestre et les deux conseillers les plus anciens en rang de la ville d'Echternach	Etudes à une université d'Allemagne	a) Les parents du fondateur b) **Les étudiants originaires d'Echternach**	2	3.500
Reisen	L'Evêque de Luxembourg	Etudes en général	Les parents du fondateur	1	5.000
Reuland	Le Ministre de l'Education Nationale sur les propositions des directeurs de l'AT, du LGL et du LRS	Etudes en général	**Un (une) élève très méritant(e) et nécessiteux(se),** priorité aux parents	1	8.000
Reuter	Un membre de la famille du fondateur; le curé de Notre-Dame; le directeur de l'Athénée	Etudes en général	Descendants du fondateur ou **élèves nécessiteux de l'Athénée**	1	4.000
Schmitz	L'Evêque de Luxembourg	Etudes à un lycée ou au Pensionnat Sainte-Sophie	Les parents du fondateur; **d'autres élèves**	1	3.500
Stehres	Le curé-doyen et le bourgmestre de Diekirch	Etudes en général	Les parents du fondateur	1	3.000
Stiff	Le collège échevinal de la Ville de Luxembourg et le directeur de l'IST	Etudes techniques	**L'élève qui sorti du LTAM avec les meilleurs chiffres dans la construction de machiness, continue ses études à l'étranger**	1	4.500
Toutsch et Sophie *Neumann*	L'Evêque de Luxembourg, le curé-doyen de Clervaux et les curés de Weiswampach et de Troisvierges	Etudes en général	a) Les parents b) **Les élèves méritants de Weiswampach et de Troisvierges**	1	4.000

Les prétendants à la jouissance de ces bourses sont invités à faire parvenir leur demande au Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, Service Bourses, 29, rue Aldringen, L-2926 Luxembourg, pour le 1er janvier 1998 au plus tard.

Les demandes indiqueront: 1) le nom de la fondation, 2) les nom, prénoms, domicile et numéro de téléphone des prétendants, 3) la qualité en laquelle ils sollicitent la bourse, 4) un certificat d'inscription à l'établissement d'instruction fréquenté par le prétendant.

Les requêtes seront accompagnées de toutes les pièces propres à établir, soit la parenté avec l'auteur de la fondation, soit les autres titres donnant droit à la jouissance des bourses. Les postulants à titre de parents sont tenus de joindre un crayon généalogique de leur famille aux pièces (actes de naissance, actes de mariage) prouvant leur filiation.

Caisse Générale de l'Etat. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 11 octobre 1997, Mademoiselle Mariette *Matge,* rédacteur principal à la Caisse Générale de l'Etat, a été nommée chef de bureau adjoint à la Caisse Générale de l'Etat avec effet au 1er novembre 1997.

Consulats. – Exéquatur.

Par arrêté grand-ducal du 11 octobre 1997, Son Altesse Royale le Grand-Duc a daigné délivrer à Monsieur Abdelllatif *Ghaoui* l'exéquatur qui lui est nécessaire pour exercer les fonctions de Consul Général de la République Tunisienne au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 1997, Son Altesse Royale le Grand-Duc a daigné délivrer à Madame Christine *Doerner* l'exéquatur qui lui est nécessaire pour exercer les fonctions de Consul Général honoraire de Norvège au Grand-Duché de Luxembourg.

Consulats. – Prorogation de mandats.

Par arrêté grand-ducal du 11 octobre 1997, le mandat consulaire de Monsieur Jacques *Turner,* Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Miami, a été prorogé pour une période renouvelable d'un an.

Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 1997, le mandat consulaire de Monsieur Frank *Angel,* Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Los Angeles, a été prorogé pour une période renouvelable de cinq ans.

Consulats. – Démissions.

Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 1997, démission honorable de ses fonctions de Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Rio de Janeiro, a été accordée à Monsieur René *Heuwert,* sur sa demande.

Par arrêté grand-ducal du 21 octobre 1997, démission honorable de ses fonctions de Consul Général honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Milan, a été accordée à Monsieur Rodolfo *Debicke van der Noot,* sur sa demande, avec effet au 1er janvier 1988.

Corps diplomatique. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 30 septembre 1997, Monsieur Alain *de Muyser* a été nommé Conseiller de Légation en service ordinaire.

Corps diplomatique. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 16 octobre 1997, Madame Janine *Finck* a été nommée Conseiller de Légation en service ordinaire.

Cour Constitutionnelle. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 24 octobre 1997,

– M. Guy *Reiland,* président de la Cour supérieure de justice, a été nommé président de la Cour Constitutionnelle
– M. Georges *Kill,* président de la Cour administrative, a été nommé vice-président de la Cour Constitutionnelle
– M. Marc *Thill,* conseiller à la Cour de cassation, a été nommé conseiller à la Cour Constitutionnelle
– M. Raoul *Gretsch,* conseiller à la Cour de cassation, a été nommé conseiller à la Cour Constitutionnelle
– M. Marc *Schlungs,* président de chambre à la Cour d'appel, a été nommé conseiller à la Cour Constitutionnelle
– Mme Marie-Paule *Engel,* président de chambre à la Cour d'appel, a été nommée conseiller à la Cour Constitutionnelle
– Mme Léa *Mousel,* président de chambre à la Cour d'appel, a été nommée conseiller à la Cour Constitutionnelle
– Mme Andrée *Wantz,* premier conseiller à la Cour d'appel, a été nommée conseiller à la Cour Constitutionnelle
– Mme Marion *Lanners,* vice-président de la Cour administrative, a été nommée conseiller à la Cour Constitutionnelle.

Ecole Supérieure du Travail. – Conseil administratif. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 18 septembre 1997, ont été nommés Membres du Conseil administratif de l'Ecole Supérieure du Travail:

Madame Christiane *Bertrand-Schaul,* Conseiller auprès de la Fédération des Industriels Luxembourgeois, membre effectif;

Monsieur Marc *Kieffer,* Conseiller juridique auprès de la Fédération des Industriels Luxembourgeois, membre suppléant.

Institut national pour la formation professionnelle continue (INFPC). – Nomination. – Par arrêté du Gouvernement en conseil du 3 octobre 1997 Monsieur Siggy *Koenig,* professeur-attaché au Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, a été nommé membre du Conseil d'Administration de l'Institut national pour la formation professionnelle continue, en remplacement de Monsieur Mil *Jung,* Conseiller de Gouvernement 1re classe, démissionnaire.

Office National du Remembrement. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 31 octobre 1997, Monsieur Robert *Kipgen,* ingénieur-chef de division auprès de l'Administration des services techniques de l'agriculture, a été nommé membre du comité de l'Office National du Remembrement en remplacement de Monsieur Joseph *Ferring,* mis à la retraite.

Relations extérieures. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 11 octobre 1997, Monsieur Pierre *Thein* a été nommé Chef de la mission dipomatique luxembourgeoise en République d'Indonésie, avec résidence à Kuala Lumpur.

Relations extérieures. – Remise de lettres de créance.

Le mercredi, 1er octobre 1997 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Oleg *Krivonogov,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Fédération de Russie.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Oleg *Krivonogov* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le mercredi, 1er octobre 1997 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur José Antonio *Vargas,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Colombie.

A la même occasion Son Excellence Monsieur José Antonio *Vargas* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le mercredi, 1er octobre 1997 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Saliou *Aboudou,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Républiquedu Bénin.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Saliou *Aboudou* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le mercredi, 1er octobre 1997 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Roger Guevara *Mena,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Nicaragua.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Roger Guevara *Mena* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Relations extérieures. – Remise de lettres de créance. – Le 22 octobre 1997 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Manuel Maria Caceres *Cardozo,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Paraguay.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Manuel Maria Caceres *Cardozo* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le 22 octobre 1997, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Viguen *Tchitétchian,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République d'Arménie.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Viguen *Tchitétchian* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le 22 octobre 1997 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Imants *Liegis,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Lettonie.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Imants *Liegis* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le 22 octobre 1997 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Alisher *Faizullaev,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République d'Ouzbékistan.

Santé. – Concession de pharmacie. – Par arrêté ministériel du 16 octobre 1997, Mme Andrée *Michel,* pharmacien, a été autorisée à reprendre et à exploiter la concession de pharmacie à Luxembourg, 48, avenue de la Liberté.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 1er octobre 1997, Mme le Dr Anja *Palmowski,* née le 22 septembre 1964, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en ophtalmologie au Luxembourg.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 2 octobre 1997, Mme Aliki Maria *Schorkops* ép. *Rickal,* née le 13 décembre 1962, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en opthalmologie au Luxembourg.

Santé. – Pharmaciens. – Par arrêté ministériel du 2 octobre 1997, M. Ahmed *Mastour,* né le 3 décembre 1950, a été autorsé à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 13 octobre 1997, M. le Dr François *Spirlet,* né le 25 avril 1965, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en médecine interne au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 13 octobre 1997, M. Laurent *Hainaut,* né le 10 décembre 1968, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 20 octobre 1997, M. le Dr Romain *Seil,* né le 20 mai 1965, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en opthalmologie au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 20 octobre 1997, M. le Dr Hermanus *Smit,* né le 23 avril 1964, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en radiodiagnostic au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 20 octobre 1997, M. le Dr Roland *Dricot,* né le 13 janvier 1961, a été autorisé à exercer la profession de médecin-spécialiste en stomatologie au Luxembourg.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 23 octobre 1997, M. Francisco *Fuentes-Carcamo,* né le 21 mars 1940, a été autorisé à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 23 octobre 1997, Mme le Dr Monique *Villard-Job* ép. *Taillandier,* née le 3 octobre 1945 a été autorisée à exercer la profession de médecin-généraliste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 27 octobre 1997, Mme le Dr Agnès *Lesoin* ép. *Ravets,* née le 21 janvier 1954, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en médecine du travail au Luxembourg.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 4 novembre 1997, Mme Christine *Cohrs,* ép. *Crahay,* née le 16 novembre 1963, a été autorisée à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 4 novembre 1997, Mme Nathalie *Jacques,* née le 10 août 1973, a été autorisée à exercer la profession de médecin-dentiste au Luxembourg.

Santé. – Pharmaciens. – Par arrêté ministériel du 4 novembre 1997, Mme Lydia *Jeremijevic* ép. *Sekulix,* née le 17 octobre 1966, a été autorisée à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 48 8 décembre 1997

S o m m a i r e

Arrêté grand-ducal du 11 octobre 1997 autorisant l'admission des communes de Heiderscheid et Saeul au syndicat intercommunal de gestion informatique (S.I.G.I.).

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la loi du 14 février 1900 concernant la création des syndicats de communes telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi du 23 décembre 1958 et par la loi du 29 juillet 1981;

Vu les délibérations des conseils communaux des communes de Heiderscheid en date du 19 février 1997 et de Saeul en date du 19 septembre 1996 aux termes desquelles les prédits corps sollicitent l'admission des communes qu'ils représentent au syndicat intercommunal de gestion informatique (S.I.G.I.) dont la création a été autorisée par arrêté grand-ducal du 31 mars 1982;

Vu les délibérations des conseils communaux de 83 communes déjà syndiquées desquelles il résulte qu'ils sont d'accord avec l'admission des communes de Heiderscheid et Saeul au syndicat intercommunal en question;

Sur le rapport de notre Ministre de l'Intérieur et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Sont approuvées les délibérations précitées ayant pour objet l'admission des communes de Heiderscheid et Saeul au syndicat intercommunal de gestion informatique (S.I.G.I.).

Art. 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre de l'Intérieur,
Michel Wolter

Palais de Luxembourg, le 11 octobre 1997.
Jean

Arrêté ministériel du 25 novembre 1997 portant nomination des membres de la Commission prévue à l'article 17 de la loi du 26 mai 1988 relative au placement des personnes atteintes de troubles mentaux dans des établissements ou services psychiatriques fermés.

Le Ministre de la Santé,

Vu l'article 17 de la loi du 26 mai 1988 relative au placement des personnes atteintes de troubles mentaux dans des établissements ou services psychiatriques fermés;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres effectifs pour une durée de trois ans, de la Commission prévue à l'article 17 de la loi du 26 mai 1988 relative au placement des personnes atteintes de troubles mentaux dans des établissements ou services psychiatriques fermés:
– M. Paul *Geisen,* juge de paix directeur à la Justice de Paix de Diekirch
– M. le Dr Chrétien *Jacoby,* médecin-spécialiste en neuro-psychiatrie
– Mme Christiane *Kohn-Mergen,* assistante d'hygiène sociale.

Art. 2. Sont nommés membres suppléants pour une durée de trois ans de la prédite Commission:
– Mme Marie-Thérèse *Schmitz,* juge au Tribunal d'Arrondissement de Diekirch
– M. le Dr Roger *Thilges,* médecin-spécialiste en neuro-psychiatrie
– Mme Mady *Roulleaux,* assistante d'hygiène sociale.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Une expédition en sera délivrée à chacun des intéressés pour lui servir de titre et à la Chambre des Comptes pour information.

Luxembourg, le 25 novembre 1997.
Le Ministre de la Santé,
Johny Lahure

Administration du Cadastre et de la Topographie. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 29 octobre 1997, Monsieur Alex *Haag,* ingénieur principal à l'Administration du Cadastre et de la Topographie, a été nommé ingénieur chef de division à la même administration avec effet au 1er décembre 1997.

Administration des Contributions. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 29 octobre 1997, Madame Michelle *Bartz,* inspecteur principal au service d'imposition de l'Administration des Contributions, a été nommée préposé du bureau d'imposition Luxembourg V de la section des personnes physiques avec effet au 1er novembre 1997.

Par arrêté grand-ducal du 29 octobre 1997, Monsieur Guy *Gloden,* inspecteur principal au service d'imposition de l'Administration des Contributions, a été nommé inspecteur de direction à la même administration et affecté à la direction des contributions, division Informatique.

Administration des Contributions. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 10 novembre 1997, Madame Alice *Gillen,* contrôleur au service d'imposition de l'administration des contributions, a été nommée chef de bureau à la même administration et affectée à la division Législation de la direction de l'administration des contributions.

Par arrêté grand-ducal du 10 novembre 1997, Monsieur Serge *Feteler,* rédacteur au service d'imposition de l'administration des contributions, a été nommé vérificateur à la même administration et affecté au bureau d'imposition Mersch de la section des personnes physiques.

Administration des Contributions. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 18 novembre 1997, Monsieur Vincent *D'Angelo,* attaché d'administration à l'administration des contributions, a été nommé attaché de Gouvernement à la même administration.

Par arrêté grand-ducal du 18 novembre 1997, Monsieur Michel *De Cillia,* rédacteur principal à la direction de l'administration des contributions, a été nommé vérificateur au service d'imposition de la même administration et affecté au bureau d'imposition Luxembourg VII de la section des personnes physiques.

Par arrêté grand-ducal du 18 novembre 1997, Monsieur Michel *Hoffmann,* vérificateur au service d'imposition de l'administration des contributions, a été nommé rédacteur principal à la direction de la même administration et affecté à la division «Relations Internationales».

Administration judiciaire. - Démission. – Détachement. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 31 octobre 1997:

– Monsieur Emile *Poos,* inspecteur principal, a été nommé inspecteur principal 1er en rang.

– Monsieur Arthur *Feyder,* chef de bureau hors cadre, a été nommé inspecteur hors cadre avec effet au 1er novembre 1997.

– Mesdames Maryse *Schumacher* et Marie-Anne *Frisch,* chefs de bureau, ont été nommées inspecteurs avec effet au 1er novembre 1997.

Par arrêté grand-ducal du 29 octobre 1997:

– Mademoiselle Doris *Kerschen,* rédacteur hors cadre, a été nommée rédacteur principal hors cadre.

– Mesdemoiselle Gaby *Heyard,* Monique *Bailleux* et Nadine *Peters,* rédacteur, ont été nommées rédacteurs principaux.

Par arrêté grand-ducal du 31 octobre 1997.

– Monsieur Marc *Meyers,* agent de probation, a été détaché à titre définitif auprès du Ministère de la Famille.

Par arrêté grand-ducal du 31 octobre 1997:

– Maître Roy *Reding* a été nommé juge de paix suppléant auprès de la Justice de Paix d'Esch-sur-Alzette. Démission de ses fonctions de juge suppléant au tribunal d'arrondissement de Luxembourg lui a été accordée.

Circulation des signes monétaires émis par l'Institut Monétaire Luxembourgeois.

(Publication prévue par l'art. 19, par. 2 de la loi du 20 mai 1983 portant création d'un Institut Monétaire Luxembourgeois).

Situation au 30 septembre 1997:		Francs
A)	Billets	
	F 5.000 (type 1993):	2.942.340.000,–
	F 1.000 (type 1985):	1.222.922.000,–
	F 100 (type 1986):	188.877.100,–
B)	Monnaies métalliques	
	F 50 (type 1987):	509.908.850,–
	F 20 (type 1990):	21.969.300,–
	F 5 (type 1986):	119.862.715,–
	F 1 (type 1988):	47.997.667,–
	Sous-total	5.053.877.632,–
	Monnaies numismatiques:	3.802.436,–
	Monnaies commémoratives:	20.392.000,–
	Total	5.078.072.068,–

Institut Monétaire Luxembourgeois

Commission chargée d'instruire les demandes d'aides au logement – Nomination – Par arrêté ministériel du 30 octobre 1997, Mademoiselle Monique *Hellenbrand*, employée, a été nommée membre de la commission chargée d'instruire les demandes d'aides au logement, en remplacement de Monsieur Jean-Claude *Conrardy*.

Enseignement primaire. – Inspectorat. – Démissions. – Par arrêté grand-ducal du 11 octobre 1997 démission honorable de ses fonctions d'inspecteur de l'enseignement primaire a été accordée à Madame Marie-Josée *Brimeyer*.

Par arrêté grand-ducal du 11 octobre 1997 démission honorable de ses fonctions d'inspecteur de l'enseignement primaire a été accordée à Monsieur Paul *Kraemer*.

Entreprises d'assurances – ARGENTA VARIA – Retrait d'agrément. – Par arrêté du 5 novembre 1997 du Ministre des Finances l'agrément délivré à l'entreprise d'assurances «ARGENTA VARIA», en abrégé «ARVALUX» pour faire des opérations d'assurances a été retiré.

Fonction Publique et Réforme Administrative. – Commission de conciliation. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 10 novembre 1997 Monsieur Pierre *Gehlen*, président du Tribunal d'arrondissement à Luxembourg, a été nommé président de la Commission de conciliation pour un terme de trois ans à partir du 10 novembre 1997.

Fonds de Lutte contre le Trafic des Stupéfiants. – Nominations. – Par arrêtés ministériels du 3 mars 1997 les mandats de membres du Comité-Directeur du Fonds de Lutte contre le Trafic des Stupéfiants, de Monsieur Yves *Mersch,* Directeur du Trésor, de Monsieur Jean *Guill,* Directeur de l'Institut Monétaire Luxembourgeois et de Madame Andrée *Clemang,* Conseiller de Direction ont été prorogés pour une durée de deux ans.

Par arrêté ministériel du 12 mars 1997 le mandat de membre du Comité-Directeur du Fonds de Lutte contre le Trafic des Stupéfiants, de Madame Jacqueline *Genoux-Hames,* Pharmacien Inspecteur a été prorogé pour une durée de deux ans.

Par arrêté ministériel du 30 octobre 1997 Monsieur Marc *Bichler,* Secrétaire de Légation 1er en rang, a été nommé membre du Comité-Directeur du Fonds de Lutte contre le Trafic des Stupéfiants pour une durée de deux ans.

Inspection de l'enseignement primaire. – Nominations et permutations. – Par arrêtés grand-ducaux du 25 novembre 1997 Monsieur Jean LOSCH, instituteur, et Monsieur Carlo MULLER, instituteur de l'enseignement préparatoire, ont été nommés inspecteurs de l'enseignement primaire.

Par arrêté grand-ducal du 25 novembre 1997, les nominations et permutations suivantes ont été faites parmi les membres de l'Inspectorat de l'enseignement primaire:

1er arrondissement:

Madame Simone HEINEN, inspecteur de l'enseignement primaire, a été nommée inspecteur du 1er arrondissement;

2e arrondissement:

Monsieur Jos MULLER, inspecteur de l'enseignement primaire, a été nommé inspecteur du 2e arrondissement;

3e arrondissement;

Monsieur Paul RIEFF, inspecteur de l'enseignement primaire, a été nommé inspecteur du 3e arrondissement pour les classes préscolaires, primaires et spéciales de Beggen, Dommeldange, Eich, Clausen, Pfaffenthal, Neudorf, Weimerskirch, Mühlenbach et Cents;

Monsieur Guy STRAUSS, inspecteur de l'enseignement primaire, a été nommé inspecteur du 3e arrondissement pour les classes préscolaires, primaires et spéciales de Limpertsberg et de Kirchberg, les écoles privées et les classes de l'éducation différenciée de la Ville de Luxembourg;

4e arrondissement:

Monsieur Carlo MULLER, inspecteur de l'enseignement primaire, a été nommé inspecteur du 4e arrondissement;

5e arrondissement:

Monsieur Guy STRAUSS, inspecteur de l'enseignement primaire, a été nommé inspecteur du 5e arrondissement pour les communes de Bertrange, Strassen et Mamer;

Monsieur Germain HANFF, candidat-inspecteur de l'enseignement primaire, a été chargé de l'inspection dans les communes de Dippach, Clemency, Garnich, Steinfort, Koerich et Hobscheid;

6e arrondissement:

Monsieur Serge HASTERT, inspecteur de l'enseignement primaire, a été nommé inspecteur du 6e arrondissement;

7e arrondissement:

Monsieur Nico STAUDT, inspecteur de l'enseignement primaire, a été nommé inspecteur du 7e arrondissement;

8e arrondissement:

Monsieur Fernand KOLB, inspecteur de l'enseignement primaire, a été nommé inspecteur du 8e arrondissement;

9e arrondissement;

Monsieur François JEITZ, inspecteur de l'enseignement primaire, a été nommé inspecteur du 9e arrondissement pour la commune de Sanem et pour les classes spéciales de la commune de Pétange;

Monsieur Germain HANFF, candidat-inspecteur de l'enseignement primaire, a été chargé de l'inspection dans la commune de Bascharage et dans les classes préscolaires et primaires de la commune de Pétange;

10e arrondissement:

Monsieur Joseph DIETRICH, inspecteur de l'enseignement primaire, a été nommé inspecteur du 10e arrondissement;

11e arrondissement:

Monsieur Pierre REDING, candidat-inspecteur de l'enseignement primaire, a été chargé de l'inspection du 11e arrondissement;

12e arrondissement:

Madame Arlette DE BOURCY-LOMMEL, candidat-inspecteur de l'enseignement primaire, a été chargée de l'inspection du 12e arrondissement;

13e arrondissement:

Madame Nicole GUDENBURG-WAGNER, candidat-inspecteur de l'enseignement primaire, a été chargée de l'inspection du 13e arrondissement;

14e arrondissement:

Monsieur Jean LOSCH, inspecteur de l'enseignement primaire, a été nommé inspecteur du 14e arrondissement;

15e arrondissement:

Monsieur Jean-Pierre SCHMIT, inspecteur de l'enseignement primaire, a été nommé inspecteur du 15e arrondissement;

16e arrondissement:

Monsieur Paul RIEFF, inspecteur de l'enseignement primaire, a été nommé inspecteur des écoles européennes;

Monsieur François JEITZ, inspecteur de l'enseignement primaire, a été nommé secrétaire du Collège des inspecteurs.

Liste des médicaments à usage vétérinaire admis à la vente dans le Grand-Duché de Luxembourg.

(Annexe de l'arrêté ministériel du 10 juin 1994 publié au Memorial, Recueil administratif et économique, B no 43 du 21 juillet 1994).

9e MODIFICATION (12 novembre 1997)

a) Les médicaments suivants sont ajoutés à la liste des médicaments admis à la vente:

V	Advantage 40 Chats	sol., 4 tubes
V	Advantage 80 Chats	sol., 4 tubes
V	Advantage 40 Chiens	sol., 4 tubes
V	Advantage 100 Chiens	sol., 4 tubes
V	Advantage 250 Chiens	sol., 4 tubes
VRR	Cefovet Lactation	susp., 2 ser.
VRR	Cefovet Tarissement	susp., 4 ser.
VRR	Doxyveto 50% Pulvis	pdre, 100 g-250 g-500 g-1 kg
V	Energaid	pdre, 24 sach.
VRR	Excenel RTU	susp.inj., 100 ml-12x100 ml
VR	Fortekor 5	cpr., 14 cpr.

VR	Fortekor 20	cpr., 14 cpr.
V	Frontline Spot On Chien	sol., 3 pip.-6 pip.0,67 ml 3 pip.-6 pip.1,34 ml 3 pip.-6 pip.-12 pip.2,68 ml
V	Kiltix Chiens Petite Taille	collier, 1 collier
V	Kiltix Chiens Taille Moyenne	collier, 1 collier
V	Kiltix Chiens Grande Taille	collier, 1 collier
VRR	Métricure	susp., 10 injec.
VRR	Moxapulvis 15%	pdre, 100 g-500 g-1 kg
VRR	Nobi-Equenza T	sol.inj., 10 fl. 1 d.1 ml-10 ser.1 d.1 ml
VRR	Pen 30 Inj	sol.inj., 25 ml-50 ml
VRR	Pen-Strep 20/20	sol.inj., 12x100 ml-12x250 ml
VRR	Promycine Pulvis 1.000 UI/mg	pdre, 1 kg
VRR	Pulmotil 100 Premix	pdre, 1 kg-5 kg-10 kg-25 kg
VRR	Tucoprim	pdre, 2 kg-5 kg-10 kg-12 kg-25 kg

b) Les médicaments suivants sont supprimés de la liste des médicaments admis à la vente:

Dolethal	sol.inj., 250 ml
Dorefer-100	sol.inj., 100 ml
Hépakan	sucres, 16 sucres
Imprudol-D	sol.inj., 100 ml
Imprudol-M	sol.inj., 100 ml
Oxytétracycline 10%-Feed Farm	sol.inj., 100 ml

c) Les modifications suivantes sont apportées à la liste des médicaments admis à la vente:

lire	V	Droncit Pill cpr.	au lieu de	VR
lire	VR	Ovitelmin bolus	au lieu de	V
lire	VR	Telmin pâte	au lieu de	V
lire	V	Telmin KH cpr.	au lieu de	VR
lire	V	Tiguvon 30 mg sol.	au lieu de	VR
lire	V	Tiguvon 80 mg sol.	au lieu de	VR
lire	V	Tiguvon 200 mg sol.	au lieu de	VR
lire	V	Tiguvon 400 mg sol.	au lieu de	VR
ajouter		Terramycine+Polymyxine B pomm. 3,5 g		

Liste des spécialités pharmaceutiques et/ou médicaments préfabriqués à usage humain admis à la vente dans le Grand-Duché de Luxembourg.

(Annexe de l'arrêté ministériel du 13 janvier 1988 publié au Mémorial, Recueil Administratif et Economique, B N° 7 du 8 février 1988, page 260)

104e MODIFICATION (29 OCTOBRE 1997)

A) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT AJOUTES A LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

P	ACETYLCYSTEINE-EUROGENERICS	CPR.EFF.	600 MG	PO	1*10 CPR.
P	ACETYLCYSTEINE-EUROGENERICS	CPR.EFF.	600 MG	PO	1*30 CPR.
P	ACETYLCYSTEINE-EUROGENERICS	GRAN.	600 MG	PO	1*10 SACH.
P	ACETYLCYSTEINE-EUROGENERICS	GRAN.	600 MG	PO	1*30 SACH.
R	ADALAT OROS 30	CPR.	30 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
RR	ADVANTAN	CR.	0,1 PC	TO	1*1 CR.30 G
RR	ADVANTAN	POMM.	0,1 PC	TO	1*1 POMM. 30 G
R	ANDROSKAT	SOL.INJ.	15 MG /1 ML	IC	1*5 AMP 1 ML
R	ANDROSKAT	SOL.INJ.	15 MG /1 ML	IC	1*5 AMP. 2 ML
RR	APROVEL	CPR.	75 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	APROVEL	CPR.	75 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
RR	APROVEL	CPR.	75 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.
RR	APROVEL	CPR.	150 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.

RR	APROVEL	CPR.	150 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
RR	APROVEL	CPR.	150 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.
RR	APROVEL	CPR.	300 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	APROVEL	CPR.	300 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
RR	APROVEL	CPR.	300 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.
P	ARKOGELULES ALGUES	GELULES		PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES ALGUES	GELULES		PO	1*150 GELULES
P	ARKOGELULES ANGELIQUE	GELULES	250 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES ARMOISE	GELULES	250 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES ARTICHAUT	GELULES	150 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES AUBIER DE TILLEUL	GELULES	130 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES BARDANE	GELULES	270 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES BOLDO	GELULES	200 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES BOULEAU	GELULES	250 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES BOURDAINE	GELULES		PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES BOURGEON DE PIN	GELULES	200 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES BRUYERE	GELULES		PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES BRUYERE	GELULES		PO	1*150 GELULES
P	ARKOGELULES BUSSEROLE	GELULES	270 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES CASSIS	GELULES	250 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES CHARBON VEGETAL	GELULES	225 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES CHARDON MARIE	GELULES	300 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES CHIENDENT	GELULES		PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES COQUELICOT	GELULES	140 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES CUPALINE	GELULES		PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES CUPALINE	GELULES		PO	1*150 GELULES
P	ARKOGELULES CYPRES	GELULES	250 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES ELEUTHEROCOQUE	GELULES	250 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES ESCHOLTZIA	GELULES	240 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES EUCALYPTUS	GELULES	230 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES FENOUIL	GELULES	300 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES FRAGON	GELULES	270 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES FRENE	GELULES	250 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES FUMETERRE	GELULES	160 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES GINSENG	GELULES	300 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES HAMAMELIS	GELULES	220 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES HOUBLON	GELULES	150 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES MARRONNIER D'INDE	GELULES	200 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES MARRONNIER D'INDE	GELULES	200 MG	PO	1*150 GELULES
P	ARKOGELULES MARRUBE BLANC	GELULES	225 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES MELILOT	GELULES	190 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES ORTHOSIPHON	GELULES	250 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES ORTIE	GELULES	210 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES PAPAYER	GELULES	300 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES PASSIFLORE	GELULES	230 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES PENSEE SAUVAGE	GELULES	220 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES PILOSELLE	GELULES	200 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES PISSENLIT	GELULES	250 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES PRELE	GELULES	190 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES QUEUES DE CERISE	GELULES	270 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES REINE DES PRES	GELULES	250 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES ROMARIN	GELULES	220 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES SAUGE	GELULES	220 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES SENE	GELULES		PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES THYM	GELULES	250 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES TRIGONELLE	GELULES		PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES TRIGONELLE	GELULES		PO	1*150 GELULES
P	ARKOGELULES VALERIANE	GELULES	270 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES VALERIANE	GELULES	270 MG	PO	1*150 GELULES
P	ARKOGELULES VERGERETTE DU CANADA	GELULES		PO	1*150 GELULES
P	ARKOGELULES VIGNE ROUGE	GELULES	270 MG	PO	1*45 GELULES
P	ARKOGELULES VIGNE ROUGE	GELULES	270 MG	PO	1*150 GELULES
R	ATENOLOL-COX	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.

R	ATENOLOL-COX	CPR.PELLIC.	50 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
R	ATENOLOL-COX	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	ATENOLOL-COX	CPR.PELLIC.	100 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
P	BABYLAX	GEL		PR	1*3 TUBES
P	BABYLAX	GEL		PR	2*3 TUBES
P	BABYLAX	GEL		PR	10*3 TUBES
RR	BELIVON	CPR.	6 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	BELIVON	CPR.	8 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	BELIVON	SOL.	1 MG /1 ML	PO	1*1 SOL. 100 ML
RR	BENEFIX	PDRE P.PREP.INJ	250 UI	PO	1*1 FL. +1*1 FL.SOLV. 5 M
RR	BENEFIX	PDRE P.PREP.INJ	500 UI	PO	1*1 FL. +1*1 FL.SOLV.
RR	BENEFIX	PDRE P.PREP.INJ	1000 UI	PO	1*1 FL. +1*1 FL.SOLV. 10
RR	BICLAR UNO 500	CPR.LIB.RET.	500 MG	PO	1*5 CPR.SS BLIST.
RR	BICLAR UNO 500	CPR.LIB.RET.	500 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
RR	BREVIBLOC	SOL.INJ.	100 MG /10 ML	IV	1*5 FL. 10 ML
P	C-WILL	GELULES RET.	500 MG	PO	1*20 GELULES
P	C-WILL	GELULES RET.	500 MG	PO	1*90 GELULES
P	CALPEROS	CPR.	500 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
R	CALPEROS D3	CPR.		BU	1*60 CPR.A SUCER
RR	CYCLOSON	PDRE	100 MCG	IH	1*30 CARTOUCHES
RR	CYCLOSON	PDRE	100 MCG	IH	1*60 CARTOUCHES
RR	CYCLOSON	PDRE	100 MCG	IH	1*120 CARTOUCHES
RR	CYCLOSON	PDRE	200 MCG	IH	1*30 CARTOUCHES
RR	CYCLOSON	PDRE	200 MCG	IH	1*60 CARTOUCHES
RR	CYCLOSON	PDRE	200 MCG	IH	1*120 CARTOUCHES
RR	CYCLOSON	PDRE	400 MCG	IH	1*30 CARTOUCHES
RR	CYCLOSON	PDRE	400 MCG	IH	1*60 CARTOUCHES
RR	CYCLOSON	PDRE	400 MCG	IH	1*120 CARTOUCHES
P	CYSTACIDE	CR.	1 PC	TO	1*1 CR. 10 G 3
P	CYSTACIDE	CR.	1 PC	TO	1*1 CR. 25 G
R	DAKAR-15	GELULES	15 MG	PO	1*14 GELULES BLIST
R	DAKAR-15	GELULES	15 MG	PO	1*28 GELULES BLIST
R	DAKAR-15	GELULES	15 MG	PO	1*56 GELULES BLIST
RR	DALACIN	LOT.	10 MG /1 ML	TO	1*1 LOT. 30 ML
R	DIABOMET-500	CPR.	500 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
R	DIABOMET-850	CPR.	850 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
R	DILTIAZEM-COX	CPR.	60 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
RR	DORMICUM	SOL.P.PERF.	50 MG /10 ML	IV	1*5 AMP. 10 ML
RR	EPRATENZ-200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
RR	EPRATENZ-300	CPR.PELLIC.	300 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
RR	EPRATENZ-400	CPR.PELLIC.	400 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
P	ESCINOGEL	GEL		TO	1*1 GEL 100 G
RR	ETOMEDAC	SOL.P.PERF.	100 MG /5 ML	IV	1*1 FL.A DILUER 5 ML
P	FASTUM	GEL	2,5 PC	TO	1*1 DISP.RIGIDE 60 G
P	FASTUM	GEL	2,5 PC	TO	1*1 DISP.RIGIDE 70 G
P	FASTUM	GEL	2,5 PC	TO	1*1 DISP.RIGIDE 120 G
R	GYNO-LOMEXIN	CR.	2 PC	VA	1*1 CR. 35 G
R	GYNO-LOMEXIN	OV.	200 MG	VA	1*3 OV.
R	GYNO-LOMEXIN	OV.	600 MG	VA	1*1 OV.
RR	HELICOBACTER TEST INFAI	PDRE P.SOL.	75 MG	PO	1*1 KIT
P	HEXASPRAY	COLLUT.		BU	1*1 COLLUT. 30 G
P	HYDROSOL POLYVITAMINE B.O.N.	CPS		PO	1*20 CPS SS BLIST.
P	HYDROSOL POLYVITAMINE B.O.N.	CPS		PO	1*100 CPS SS BLIST.
P	HYDROSOL POLYVITAMINE B.O.N.	GTTES		PO	1*1 GTTES 20 ML
R	INSULINE MIXTARD 50/50 HM	SUSP.INJ.	100 UI /1 ML	SC	1*1 FL. 10 ML
RR	INTRON-A	SOL.INJ.	3 MIOUI /0,5 ML	IMSC	1*1 VIAL 0,5 ML
RR	INTRON-A	SOL.INJ.	3 MIOUI /0,5 ML	IMSC	1*3 VIALS 0,5 ML
RR	INTRON-A	SOL.INJ.	3 MIOUI /0,5 ML	IMSC	1*5 VIALS 0,5 ML
RR	INTRON-A	SOL.INJ.	3 MIOUI /0,5 ML	IMSC	1*6 VIALS 0,5 ML
RR	INTRON-A	SOL.INJ.	5 MIOUI /0,5 ML	IMSC	1*1 VIAL 0,5 ML
RR	INTRON-A	SOL.INJ.	5 MIOUI /0,5 ML	IMSC	1*3 VIALS 0,5 ML
RR	INTRON-A	SOL.INJ.	5 MIOUI /0,5 ML	IMSC	1*5 VIALS 0,5 ML
RR	INTRON-A	SOL.INJ.	5 MIOUI /0,5 ML	IMSC	1*6 VIALS 0,5 ML

RR	INTRON-A	SOL.INJ.	10 MIOUI /1 ML	IMSC	1*1 VIAL 1 ML
RR	INTRON-A	SOL.INJ.	10 MIOUI /1 ML	IMSC	1*3 VIALS 1 ML
RR	INTRON-A	SOL.INJ.	10 MIOUI /1 ML	IMSC	1*5 VIALS 1 ML
RR	INTRON-A	SOL.INJ.	10 MIOUI /1 ML	IMSC	1*6 VIALS 1 ML
RR	ISEPACINE-100	SOL.INJ.	100 MG /1 ML	IMIV	1*2 AMP 1 ML
RR	ISEPACINE-250	SOL.INJ.	250 MG /1 ML	IMIV	1*2 AMP 1 ML
RR	ISEPACINE-500	SOL.INJ.	500 MG /2 ML	IMIV	1*2 AMP. 2 ML
RR	KABIMIX 14GN ELECTROLYTE FREE	SOL.P.PERF.		IV	1*1 POCHE PLAST. 3 LTR
RR	KARVEA	CPR.	75 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	KARVEA	CPR.	75 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
RR	KARVEA	CPR.	75 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.
RR	KARVEA	CPR.	150 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	KARVEA	CPR.	150 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
RR	KARVEA	CPR.	150 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.
RR	KARVEA	CPR.	300 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	KARVEA	CPR.	300 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
RR	KARVEA	CPR.	300 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.
R	KLEAN-PREP	PDRE		PO	1*1 SACH.U.D.
RR	KYTRIL	SOL.P.PERF.	1 MG /1 ML	IV	1*1 FL. 1 ML
P	LATSCHENKIEFER FRANZBRANNTWEIN	SOL.		TO	1*1 SOL. 130 ML
P	LATSCHENKIEFER FRANZBRANNTWEIN	SOL.		TO	1*1 SOL. 250 ML
P	LATSCHENKIEFER FRANZBRANNTWEIN	SOL.		TO	1*1 SOL. 500 ML
P	LONARID MONO	SIR.	200 MG /5 ML	PO	1*1 SIR. 200 ML
RR	MICANOL	CR.	1 PC	TO	1*1 CR. 50 G
RR	MICANOL	CR.	3 PC	TO	1*1 CR. 50 G
RR	MONAXIN	CPR.LIB.RET.	500 MG	PO	1*5 CPR.SS BLIST. 4
RR	MONAXIN	CPR.LIB.RET.	500 MG	PO	1*10 CPR.SS BLIST.
S	MORPHINE SULFATE LP-ETHYPHARM	GELULES ACT.PRO	200 MG	PO	1*14 GELULES
R	MYSOLINE	CPR.	250 MG	PO	3*30 CPR.SS BLIST.
P	NOURYL	LOT.	0,5 PC	TO	1*1 LOT. 100 ML
RR	ORGARAN	SOL.INJ.	750 UI /0,6 ML	SC	1*10 AMP. 0,6 ML
P	PERDOGRIP	GRAN.		PO	1*12 SACH.
RR	PLENDIL RETARD	CPR.LIB.PROL.	5 MG	PO	1*28 CPR.
RR	PLENDIL RETARD	CPR.LIB.PROL.	5 MG	PO	1*28 CPR.U.D.
R	PLENDIL RETARD	CPR.LIB.PROL.	10 MG	PO	1*28 CPR.
R	PLENDIL RETARD	CPR.LIB.PROL.	10 MG	PO	1*28 CPR.U.D.
RR	POSICOR-100	CPR.	100 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	POSICOR-100	CPR.	100 MG	PO	1*28 CPR.U.D.
RR	POSICOR-100	CPR.	100 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.
RR	POSICOR-100	CPR.	100 MG	PO	1*98 CPR.U.D.
RR	POSICOR-50	CPR.	50 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	POSICOR-50	CPR.	50 MG	PO	1*28 CPR.U.D.
RR	POSICOR-50	CPR.	50 MG	PO	1*98 CPR.SS BLIST.
RR	POSICOR-50	CPR.	50 MG	PO	1*98 CPR.U.D.
R	PROTOXYDE D'AZOTE MEDICAL			IH	1*1 BOUTEILLE 0,3 KG
R	PROTOXYDE D'AZOTE MEDICAL			IH	1*1 BOUTEILLE 1,45 KG
R	PROTOXYDE D'AZOTE MEDICAL			IH	1*1 BOUTEILLE 3,75 KG
R	PROTOXYDE D'AZOTE MEDICAL			IH	1*1 BOUTEILLE 4,6 KG
R	PROTOXYDE D'AZOTE MEDICAL			IH	1*1 BOUTEILLE 7,4 KG
R	PROTOXYDE D'AZOTE MEDICAL			IH	1*1 BOUTEILLE 10 KG
R	PROTOXYDE D'AZOTE MEDICAL			IH	1*1 BOUTEILLE 14,5 KG
R	PROTOXYDE D'AZOTE MEDICAL			IH	1*1 BOUTEILLE 29 KG
R	PROTOXYDE D'AZOTE MEDICAL			IH	1*1 BOUTEILLE 37 KG
P	RATIOGRIPPAL+C	CPR.EFF.		PO	1*10 CPR.
P	RATIOGRIPPAL+C	CPR.EFF.		PO	1*20 CPR.
RR	RENITEC	CPR.	5 MG	PO	1*28 CPR.U.D.
RR	RENITEC	CPR.	20 MG	PO	1*28 CPR.U.D.
P	SIDROGA HERZ-KREISLAUFTEE	TIS.		PO	1*20 SACH.
P	SIDROGA LEBER-GALLETEE	TIS.		PO	1*20 SACH.
P	SIDROGA MAGENTEE	TIS.		PO	1*20 SACH.
P	SIDROGA NERVEN-SCHLAFTEE	TIS.		PO	1*20 SACH.
P	SIDROGA NIEREN-BLASENTEE	TIS.		PO	1*20 SACH.

P	SIDROGA STOFFWECHSELTEE	TIS.		PO	1*20 SACH.
P	STERILLIUM	SOL.		TO	1*1 SOL. 5 LTR
P	STERILLIUM	SOL.		TO	1*1 SOL. 25 LTR
P	STERILLIUM	SOL.		TO	1*1 SOL. 200 LTR
P	STERILLIUM	SOL.		TO	1*1 SOL. 350 ML
P	STERILLIUM	SOL.		TO	1*1 SOL. 500 LTR
P	STERILLIUM	SOL.		TO	1*1 SOL. 500 ML
P	STERILLIUM	SOL.		TO	1*1 SOL. 1000 ML
RR	TASMAR	CPR.	100 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
RR	TASMAR	CPR.	100 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
RR	TASMAR	CPR.	100 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
RR	TASMAR	CPR.	200 MG	PO	1*30 CPR.SS BLIST.
RR	TASMAR	CPR.	200 MG	PO	1*60 CPR.SS BLIST.
RR	TASMAR	CPR.	200 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
RR	TEVETEN-200	CPR.PELLIC.	200 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
RR	TEVETEN-300	CPR.PELLIC.	300 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
RR	TEVETEN-400	CPR.PELLIC.	400 MG	PO	1*56 CPR.SS BLIST.
RR	TILCOTIL	PDRE P.PREP.INJ	40 MG	IMIV	1*3 FL.AMP. +1*3 AMP.SOLV.
R	TIMOLOL-ALCON	COLL.	0,25 PC	CO	1*1 COLL. 5 ML
R	TIMOLOL-ALCON	COLL.	0,25 PC	CO	1*1 COLL. 10 ML
R	TIMOLOL-ALCON	COLL.	0,5 PC	CO	1*1 COLL. 5 ML
R	TIMOLOL-ALCON	COLL.	0,5 PC	CO	1*1 COLL. 10 ML
R	VIAZEM	GELULES	120 MG	PO	1*30 GELULES BLIST
R	VIAZEM	GELULES	180 MG	PO	1*30 GELULES BLIST
R	VIAZEM	GELULES	240 MG	PO	1*30 GELULES BLIST
R	VIAZEM	GELULES	300 MG	PO	1*30 GELULES BLIST
R	VIAZEM	GELULES	360 MG	PO	1*30 GELULES BLIST
RR	VIRAFERON	SOL.INJ.	3 MIOUI /0,5 ML	IMSC	1*1 VIAL 0,5 ML
RR	VIRAFERON	SOL.INJ.	3 MIOUI /0,5 ML	IMSC	1*3 VIALS 0,5 ML
RR	VIRAFERON	SOL.INJ.	3 MIOUI /0,5 ML	IMSC	1*5 VIALS 0,5 ML
RR	VIRAFERON	SOL.INJ.	3 MIOUI /0,5 ML	IMSC	1*6 VIALS 0,5 ML
RR	VIRAFERON	SOL.INJ.	5 MIOUI /0,5 ML	IMSC	1*1 VIAL 0,5 ML
RR	VIRAFERON	SOL.INJ.	5 MIOUI /0,5 ML	IMSC	1*3 VIALS 0,5 ML
RR	VIRAFERON	SOL.INJ.	5 MIOUI /0,5 ML	IMSC	1*5 VIALS 0,5 ML
RR	VIRAFERON	SOL.INJ.	5 MIOUI /0,5 ML	IMSC	1*6 VIALS 0,5 ML
RR	VIRAFERON	SOL.INJ.	10 MIOUI /1 ML	IMSC	1*1 VIAL 1 ML
RR	VIRAFERON	SOL.INJ.	10 MIOUI /1 ML	IMSC	1*3 VIALS 1 ML
RR	VIRAFERON	SOL.INJ.	10 MIOUI /1 ML	IMSC	1*5 VIALS 1 ML
RR	VIRAFERON	SOL.INJ.	10 MIOUI /1 ML	IMSC	1*6 VIALS 1 ML
R	VITAMINE D3-DOMS ADRIAN	SOL.	200000 UI /1 ML	POIM	1*1 AMP 1 ML
R	VITAMINE D3-DOMS ADRIAN	SOL.	200000 UI /1 ML	POIM	1*10 AMP. 1 ML
RR	XALATAN	COLL.	0,005 PC	CO	1*1 COLL. 2,5 ML
RR	ZEEFRA	GELULES	500 MG	PO	1*12 GELULES
RR	ZOMIG ORAL-2,5	CPR.ENR.	2,5 MG	PO	1*3 CPR.SS BLIST.
RR	ZOMIG ORAL-2,5	CPR.ENR.	2,5 MG	PO	1*6 CPR.SS BLIST.
RR	ZOMIG ORAL-2,5	CPR.ENR.	2,5 MG	PO	1*12 CPR.SS BLIST.
RR	ZOMIG ORAL-5	CPR.ENR.	5 MG	PO	1*3 CPR.SS BLIST.
RR	ZOMIG ORAL-5	CPR.ENR.	5 MG	PO	1*6 CPR.SS BLIST.
RR	ZOMIG ORAL-5	CPR.ENR.	5 MG	PO	1*12 CPR.SS BLIST.
RR	ZOROXIN	CPR.	400 MG	PO	1*28 CPR.U.D.

B) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT SUPPRIMES DE LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE.

P	AGAROL	EM.		PO	1*1 EM. 214 ML
RR	ISOPAQUE	SOL.INJ.	60 PC		1*1 VIAL 50 ML
R	LIBRAX	DRG.		PO	1*30 DRG.
R	LIBRAX	DRG.		PO	1*100 DRG.
R	NEUROFENAC	CPS		PO	1*20 CPS
R	NEUROFENAC	CPS		PO	1*50 CPS
RR	TELFAST	CPS	40 MG	PO	1*40 CPS SS BLIST.
RR	TELFAST	CPS	40 MG	PO	1*60 CPS SS BLIST.
R	TRITACE-10	CPS	10 MG	PO	1*28 CPS SS BLIST.

C) LES MODIFICATIONS SUIVANTES SONT APPORTEES AU LIBELLE DES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/ OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES A USAGE HUMAIN.

P	ARKOGELULES ALGUES	GELULES		PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES ALGUES	GELULES		PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES ALGUES	GELULES		PO	1*150 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES ALGUES	GELULES		PO	1*200 GELULES
P	ARKOGELULES ANGELIQUE	GELULES	250 MG	PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES ANGELIQUE	GELULES	250 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES ARMOISE	GELULES	250 MG	PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES ARMOISE	GELULES	250 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES ARTICHAUT	GELULES	150 MG	PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES ARTICHAUT	GELULES	150 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES AUBIER DE TILLEUL	GELULES	130 MG	PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES AUBIER DE TILLEUL	GELULES	130 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES BARDANE	GELULES	270 MG	PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES BARDANE	GELULES	270 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES BOLDO	GELULES	200 MG	PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES BOLDO	GELULES	200 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES BOULEAU	GELULES	250 MG	PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES BOULEAU	GELULES	250 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES BOURDAINE	GELULES		PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES BOURDAINE	GELULES		PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES BOURGEON DE PIN	GELULES	200 MG	PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES BOURGEON DE PIN	GELULES	200 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES BRUYERE	GELULES		PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES BRUYERE	GELULES		PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES BRUYERE	GELULES		PO	1*150 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES BRUYERE	GELULES		PO	1*200 GELULES
P	ARKOGELULES BUSSEROLE	GELULES	270 MG	PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES BUSSEROLE	GELULES	270 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES CASSIS	GELULES	250 MG	PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES CASSIS	GELULES	250 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES CHARBON VEGETAL	GELULES	225 MG	PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES CHARBON VEGETAL	GELULES	225 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES CHARDON MARIE	GELULES	300 MG	PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES CHARDON MARIE	GELULES	300 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES CHIENDENT	GELULES		PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES CHIENDENT	GELULES		PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES COQUELICOT	GELULES	140 MG	PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES COQUELICOT	GELULES	140 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES CUPALINE	GELULES		PO	1*45 GELULES

		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES CUPALINE	GELULES		PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES CUPALINE	GELULES		PO	1*150 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES CUPALINE	GELULES		PO	1*200 GELULES
P	ARKOGELULES CYPRES	GELULES	250 MG	PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES CYPRES	GELULES	250 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES ELEUTHEROCOQUE	GELULES	250 MG	PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES ELEUTHEROCOQUE	GELULES	250 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES ESCHOLTZIA	GELULES	240 MG	PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES ESCHOLTZIA	GELULES	240 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES EUCALYPTUS	GELULES	230 MG	PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES EUCALYPTUS	GELULES	230 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES FENOUIL	GELULES	300 MG	PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES FENOUIL	GELULES	300 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES FRAGON	GELULES	270 MG	PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES FRAGON	GELULES	270 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES FRENE	GELULES	250 MG	PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES FRENE	GELULES	250 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES FUMETERRE	GELULES	160 MG	PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES FUMETERRE	GELULES	160 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES GINSENG	GELULES	300 MG	PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES GINSENG	GELULES	300 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES HAMAMELIS	GELULES	220 MG	PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES HAMAMELIS	GELULES	220 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES HOUBLON	GELULES	150 MG	PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES HOUBLON	GELULES	150 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES MARRONNIER D'INDE	GELULES	200 MG	PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES MARRONNIER D'INDE	GELULES	200 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES MARRONNIER D'INDE	GELULES	200 MG	PO	1*150 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES MARRONNIER D'INDE	GELULES	200 MG	PO	1*200 GELULES
P	ARKOGELULES MARRUBE BLANC	GELULES	225 MG	PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES MARRUBE BLANC	GELULES	225 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES MELILOT	GELULES	190 MG	PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES MELILOT	GELULES	190 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES ORTHOSIPHON	GELULES	250 MG	PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES ORTHOSIPHON	GELULES	250 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES ORTIE	GELULES	210 MG	PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES ORTIE	GELULES	210 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES PAPAYER	GELULES	300 MG	PO	1*45 GELULES
		A U L I E U D E			
P	ARKOGELULES PAPAYER	GELULES	300 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES PASSIFLORE	GELULES	230 MG	PO	1*45 GELULES

		AU LIEU DE			
P	ARKOGELULES PASSIFLORE	GELULES	230 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES PENSEE SAUVAGE	GELULES	220 MG	PO	1*45 GELULES
		AU LIEU DE			
P	ARKOGELULES PENSEE SAUVAGE	GELULES	220 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES PILOSELLE	GELULES	200 MG	PO	1*45 GELULES
		AU LIEU DE			
P	ARKOGELULES PILOSELLE	GELULES	200 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES PISSENLIT	GELULES	250 MG	PO	1*45 GELULES
		AU LIEU DE			
P	ARKOGELULES PISSENLIT	GELULES	250 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES PRELE	GELULES	190 MG	PO	1*45 GELULES
		AU LIEU DE			
P	ARKOGELULES PRELE	GELULES	190 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES QUEUES DE CERISE	GELULES	270 MG	PO	1*45 GELULES
		AU LIEU DE			
P	ARKOGELULES QUEUES DE CERISE	GELULES	270 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES REINE DES PRES	GELULES	250 MG	PO	1*45 GELULES
		AU LIEU DE			
P	ARKOGELULES REINE DES PRES	GELULES	250 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES ROMARIN	GELULES	220 MG	PO	1*45 GELULES
		AU LIEU DE			
P	ARKOGELULES ROMARIN	GELULES	220 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES SAUGE	GELULES	220 MG	PO	1*45 GELULES
		AU LIEU DE			
P	ARKOGELULES SAUGE	GELULES	220 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES SENE	GELULES		PO	1*45 GELULES
		AU LIEU DE			
P	ARKOGELULES SENE	GELULES		PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES THYM	GELULES	250 MG	PO	1*45 GELULES
		AU LIEU DE			
P	ARKOGELULES THYM	GELULES	250 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES TRIGONELLE	GELULES		PO	1*45 GELULES
		AU LIEU DE			
P	ARKOGELULES TRIGONELLE	GELULES		PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES TRIGONELLE	GELULES		PO	1*150 GELULES
		AU LIEU DE			
P	ARKOGELULES TRIGONELLE	GELULES		PO	1*200 GELULES
P	ARKOGELULES VALERIANE	GELULES	270 MG	PO	1*45 GELULES
		AU LIEU DE			
P	ARKOGELULES VALERIANE	GELULES	270 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES VALERIANE	GELULES	270 MG	PO	1*150 GELULES
		AU LIEU DE			
P	ARKOGELULES VALERIANE	GELULES	270 MG	PO	1*200 GELULES
P	ARKOGELULES VERGERETTE DU CANADA	GELULES		PO	1*150 GELULES
		AU LIEU DE			
P	ARKOGELULES VERGERETTE DU CANADA	GELULES		PO	1*200 GELULES
P	ARKOGELULES VIGNE ROUGE	GELULES	270 MG	PO	1*45 GELULES
		AU LIEU DE			
P	ARKOGELULES VIGNE ROUGE	GELULES	270 MG	PO	1*50 GELULES
P	ARKOGELULES VIGNE ROUGE	GELULES	270 MG	PO	1*150 GELULES
		AU LIEU DE			
P	ARKOGELULES VIGNE ROUGE	GELULES	270 MG	PO	1*200 GELULES
R	BSS PLUS ALCON	SOL.		CO	1*6 FL. 240 ML +1*6 FL. 10ML
		AU LIEU DE			
R	BSS PLUS ALCON	SOL.		CO	1*6 FL. 240 ML +1*6 FL. 20ML
RR	DALACIN	LOT.	10 MG /1 ML	TO	1*1 LOT. 30 ML
		AU LIEU DE			
RR	DALACIN-T	LOT.	10 MG /1 ML	TO	1*1 LOT. 30 ML

R	GYNO-LOMEXIN	CR.	2 PC	VA	1*1 CR. 35 G
		AU LIEU DE			
R	GYNOXIN	CR.	2 PC	VA	1*1 CR. 35 G
80R	GYNO-LOMEXIN	OV.	200 MG	VA	1*3 OV.
		AU LIEU DE			
R	GYNOXIN	OV.	200 MG	VA	1*3 OV.
R	GYNO-LOMEXIN	OV.	600 MG	VA	1*1 OV.
R	GYNOXIN	OV.	600 MG	VA	1*1 OV.
RR	IMITREX	SPRAY	20 MG /0,1 ML	IN	1*2 FL. 0,1 ML
		AU LIEU DE			
RR	IMITREX	SPRAY	20 MG /0,1 ML	IN	1*2 FL.U.D. 0,1 ML
RR	IMITREX	SPRAY	20 MG /0,1 ML	IN	1*6 FL. 0,1 ML
		AU LIEU DE			
RR	IMITREX	SPRAY	20 MG /0,1 ML	IN	1*6 FL.U.D. 0,1 ML
R	MYSOLINE	CPR.	250 MG	PO	3*30 CPR.SS BLIST.
		AU LIEU DE			
R	MYSOLINE	CPR.	250 MG	PO	1*100 CPR.
P	NOURYL	LOT.	0,5 PC	TO	1*1 LOT. 100 ML
		AU LIEU DE			
P	MALTHIONEX	LOT.	0,5 PC	TO	1*1 LOT. 100 ML
RR	ORGARAN	SOL.INJ.	750 UI /0,6 ML	SC	1*10 AMP. 0,6 ML
		AU LIEU DE			
RR	ORGARAN	SOL.INJ.	750 UI /0,6 ML	SC	1*20 AMP. 0,6 ML
RR	PLENDIL RETARD	CPR.LIB.PROL.	5 MG	PO	1*28 CPR.
		AU LIEU DE			
RR	PLENDIL MITIS	CPR.LIB.PROL.	5 MG	PO	1*28 CPR.
RR	PLENDIL RETARD	CPR.LIB.PROL.	5 MG	PO	1*28 CPR.U.D.
		AU LIEU DE			
RR	PLENDIL MITIS	CPR.LIB.PROL.	5 MG	PO	1*28 CPR.U.D.
R	PLENDIL RETARD	CPR.LIB.PROL.	10 MG	PO	1*28 CPR.
		AU LIEU DE			
R	PLENDIL	CPR.LIB.PROL.	10 MG	PO	1*28 CPR.
R	PLENDIL RETARD	CPR.LIB.PROL.	10 MG	PO	1*28 CPR.U.D.
		AU LIEU DE			
R	PLENDIL	CPR.LIB.PROL.	10 MG	PO	1*28 CPR.U.D.
P	RATIOGRIPPAL+C	CPR.EFF.		PO	1*10 CPR.
		AU LIEU DE			
P	ASS KOMBI-RATIOPHARM	CPR.EFF.		PO	1*10 CPR.
P	RATIOGRIPPAL+C	CPR.EFF.		PO	1*20 CPR.
		AU LIEU DE			
P	ASS KOMBI-RATIOPHARM	CPR.EFF.		PO	1*20 CPR.

D) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT ACTUELLEMENT HORS MARCHE (COMMERCIALISATION INTERROMPUE, MAIS AMM EN VIGUEUR).

RR	CIPROXINE	CPR.	500 MG	PO	1*20 CPR.
RR	ELDEPRYL	CPR.	5 MG	PO	1*30 CPR.
RR	ELDEPRYL	CPR.	5 MG	PO	1*100 CPR.
P	ELUDRIL	SOL.	BU	1*1 SOL.	500 ML
RR	IMITREX	CPR.	50 MG	PO	1*6 CPR.SS BLIST.
RR	IMITREX	CPR.	50 MG	PO	1*12 CPR.SS BLIST.
RR	IMITREX	CPR.	100 MG	PO	1*6 CPR.SS BLIST.
RR	IMITREX	SPRAY	10 MG /0,1 ML	IN	1*2 FL. 0,1 ML
R	IMITREX	SUPP.	25 MG	PR	1*2 SUPP.
R	IMITREX	SUPP.	25 MG	PR	1*4 SUPP.
R	IMITREX	SUPP.	25 MG	PR	1*6 SUPP.
R	IMITREX	SUPP.	25 MG	PR	1*12 SUPP.
R	IMITREX	SUPP.	25 MG	PR	1*18 SUPP.
RR	NEO-SYNALAR	CR.		TO	1*1 CR. 5 G
P	NEUROBION-N FORTE	DRG.		PO	1*20 DRG.
RR	PROCALMADIOL	CPR.	400 MG	PO	1*30 CPR.

RR	PROZAC	PDRE	20 MG	PO	1*14 PULV.
RR	RIFOCINE	SOL.INJ.	250 MG /3 ML 10 MG /	IM	1*2 AMP.
RR	RIFOCINE	SOL.INJ.	250 MG /3 ML 10 MG /	IM	1*50 AMP.
R	SYSCOR-10	CPR.LIB.RET.	10 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
R	SYSCOR-20	CPR.LIB.RET.	20 MG	PO	1*28 CPR.SS BLIST.
RR	ZINNAT-250	GRAN.P.SUSP.	250 MG /5 ML	PO	1*1 GRAN.P.SUSP. 70 ML
RR	ZINNAT-250	GRAN.P.SUSP.	250 MG /5 ML	PO	1*1 GRAN.P.SUSP. 100 ML

E) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT REMIS SUR LE MARCHE.

R	CONCOR-10 PLUS	CPR.PELLIC.		PO	1*30 CPR.SS BLIST.
R	CONCOR-10 PLUS	CPR.PELLIC.		PO	1*100 CPR.SS BLIST.
RR	IMITREX	CPR.	50 MG	PO	1*2 CPR.SS BLIST.
RR	IMITREX	CPR.	50 MG	PO	1*4 CPR.SS BLIST.
RR	MOBIC	SUPP.	15 MG	PR	1*12 SUPP.
S	MS CONTIN	CPR.LIB.CONTR.	200 MG	PO	1*14 CPR.SS BLIST.
R	RANITIC-150	CPR.ENR.	150 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
R	RANITIC-150	CPR.ENR.	150 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
R	RANITIC-150	CPR.ENR.	150 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
R	RANITIC-300	CPR.ENR.	300 MG	PO	1*20 CPR.SS BLIST.
R	RANITIC-300	CPR.ENR.	300 MG	PO	1*50 CPR.SS BLIST.
R	RANITIC-300	CPR.ENR.	300 MG	PO	1*100 CPR.SS BLIST.
R	TETRACOQ	SOL.INJ.		IM	1*1 SER. 0,5 ML

F) LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET/OU MEDICAMENTS PREFABRIQUES SUIVANTS A USAGE HUMAIN SONT AJOUTES A LA LISTE DES PRODUITS ADMIS A LA VENTE, MAIS SONT ACTUELLEMENT HORS MARCHE.

RR	SPORANOX	CPS	100 MG	PO	1*60 CPS

Office National du Remembrement.

Geplante Flurneuordnung in Schwebsingen

–

EINLADUNG ZUR GENERALVERSAMMLUNG

Alle Eigentümer und Eigentümer ohne Nutzungsrecht von Grundstücken, gelegen in der Sektion SCHWEBSINGEN und in einem Teil der Sektion BECH der Gemeinde WELLENSTEIN, sowie in einem Teil der Sektion WINTRINGEN der Gemeinde REMERSCHEN, welche innerhalb des festgelegten Flurneuordnungsperimeter liegen, werden hiermit gebeten der Generalversammlung der Syndikatsgenossenschaft für das Flurneuordnungsverfahren SCHWEBSINGEN beizuwohnen. Die Generalversammlung findet statt am:

Donnerstag, den 11. Dezember 1997, um 14 Uhr
im Centre sociétaire (Augustinshaus) in Schwebsingen.

In der Generalversammlung wird über die Durchführung des geplanten Flurneuordnungsverfahrens abgestimmt.

Gemäß Artikel 19 des novellierten Gesetzes vom 25. Mai 1964 betreffend die Flurneuordnung verfügen alle Eigentümer und Eigentümer ohne Nutzungsrecht (Nackteigentümer) über eine Stimme. Jeder Eigentümer besitzt nur eine Stimme, auch wenn er zusätzlich zu seinem Eigentumsrecht über ein Eigentumsrecht ohne Nutzungsrecht verfügt.

Für Grundstücke, die Ehepaaren gehören gilt, unabhängig vom Inhalt des Heiratsvertrags, daß jeder Ehepartner über gleiche Teile der Fläche der Grundstücke innerhalb des Flurneuordnungsperimeters verfügt und daß jeder Ehepartner eine Stimme besitzt.

Gemäß Artikel 19 und 49 des obengenannten Gesetzes kann jeder Beteiligte sich durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen. Die Frist für ausländische Eigentümer sich durch einen Beauftragten, mittels einer schriftlichen Vollmacht, vertreten zu lassen läuft am 5. Dezember 1997 ab.

Niemand darf mehr als zwei Personen vertreten.

Eine Ausnahme ist nur bei Gesamthandeigentum zulässig, wo sich sämtliche Gesamthandeigentümer (copropriétaires) durch einen einzigen Beauftragten vertreten lassen müssen.

Der Beauftragte muß selbst zur Teilnahme an der Generalversammlung berechtigt sein. Es kann jedoch nur eine einstimmige Meinung die Gesamthandeigentümer vertreten. Bei geteilter Meinung können die Gesamthandeigentümer nicht an der Abstimmung der Generalversammlung teilnehmen.

Artikel 18 des Gesetzes über die Flurneuordnung besagt, daß Beteiligte, die zur Generalversammlung nicht erscheinen und sich nicht durch einen Beauftragten vertreten lassen, sowie Beteiligte, die an der Abstimmung nicht teilnehmen, behandelt werden, als seien sie mit der Durchführung der Flurneuordnung einverstanden. Niemand kann sich darauf berufen, dass ihm keine persönliche Einladung zugegangen ist.

Luxemburg, den 26. November 1997.

Der Präsident des O.N.R.,
Charles KONNEN

Protection de la propriété industrielle. – Emblèmes. – En application de l'article 6ter.3)b) de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, révisée à Lisbonne, le 31 octobre 1958 (Acte de Lisbonne) et à Stockholm le 14 juillet 1967 (Acte de Stockholm), le bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), de Genève, a communiqué aux Etats membres de l'Union de Paris une reproduction de la dénomination, du sigle, de l'emblème et du sceau de l'Organisation mondiale du commerce pour lesquels la protection est demandée en vertu dudit article 6ter.

A la demande du Gouvernement de la République de Guinée, le bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), de Genève, a communiqué aux Etats membres de l'Union de Paris, une reproduction de la marque nationale de conformité aux normes de la République de Guinée que ledit pays a adoptée comme signe officiel de contrôle et de garantie, et pour laquelle la protection est demandée en vertu de l'article 6ter de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, révisée à La Haye le 6 novembre 1925, à Londres le 2 juin 1934, à Lisbonne le 31 octobre 1958 et à Stockholm le 14 juillet 1967.

A la demande du Gouvernement de la Roumanie, le bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), de Genève, a communiqué aux Etats membres de l'Union de Paris, une reproduction de l'emblème national, du drapeau national et du sceau de l'Etat roumain pour lesquels la protection est demandée en vertu de l'article 6ter de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, révisée à La Haye le 6 novembre 1925, à Londres le 2 juin 1934, à Lisbonne le 31 octobre 1958 et à Stockholm le 14 juillet 1967.

A la demande du Gouvernement de la République de Moldova, le bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), de Genève, a communiqué aux Etats membres de l'Union de Paris, une reproduction des armoiries, du drapeau et du sceau de la République de Moldova pour lesquels la protection est demandée en vertu de l'article 6ter de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, révisée à La Haye le 6 novembre 1925, à Londres le 2 juin 1934, à Lisbonne le 31 octobre 1958 et à Stockholm le 14 juillet 1967.

Les communications précitées ont été reçues par le service luxembourgeois de la propriété intellectuelle, Ministère de l'Economie, L-2914 Luxembourg, le 8 août et le 2 octobre 1997 respectivement, et elles peuvent être consultées par le public dans les bureaux dudit service.

Entreprises d'assurances. – ARISA ASSURANCES S.A. – Extension d'agrément. – RECTIFICATIF. Le nom de l'entreprise faisant l'objet de la publication du 13 octobre 1997 au mémorial B n° 39 devra se lire «ARISA ASSURANCES S.A.» au lieu de «ARISA S.A.»

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 49 **12 décembre 1997**

S o m m a i r e

Arrêté grand-ducal du 27 août 1997 autorisant Mademoiselle Alexandra Jacqueline WIRION à changer ses prénoms actuels en celui de «Vanessa».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande présentée par Mademoiselle Alexandra Jacqueline WIRION, née le 4 novembre 1970 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4017 Esch-sur-Alzette - 4, rue des Artisans - sollicitant l'autorisation de changer ses prénoms actuels en celui de «Vanessa».

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Mademoiselle Alexandra Jacqueline WIRION est autorisée à changer ses prénoms actuels en celui de «Vanessa».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Château de Berg, le 27 août 1997.
Jean

Arrêté grand-ducal du 31 octobre 1997 autorisant Mademoiselle Ivone Maria MARTINS MOUCO à changer ses prénoms et son nom patronymique actuels en ceux de «Yvonne MARTIN».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande du 16 juin 1997 présentée par Maître Michel *Molitor*, avocat à Luxembourg, sollicitant au nom de Mademoiselle Ivone Maria MARTINS MOUCO, née le 18 juillet 1972 à Esch-sur-Alzette, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3480 Dudelange - 59, rue Gaffelt - l'autorisation de changer ses prénoms et nom patronymique actuels en ceux de «Yvonne MARTIN»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Mademoiselle Ivone Maria MARTINS MOUCO est autorisée à changer ses prénoms et nom patronymique actuels en ceux de «Yvonne MARTIN».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Palais de Luxembourg, le 31 octobre 1997.
Jean

Arrêté grand-ducal du 31 octobre 1997 autorisant Monsieur Hans Günther PICK à changer ses prénoms actuels en celui de «HENRI».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande du 9 juin 1997 présentée par Monsieur Hans Günther PICK, né le 31 janvier 1943 à Friedrichshafen (D), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4243 Esch-sur-Alzette - 53, rue J.P. Michels - sollicitant l'autorisation de changer ses prénoms actuels en celui de «Henri»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Hans Günther PICK est autorisé à changer ses prénoms actuels en celui de «Henri».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Palais de Luxembourg le 31 octobre 1997.
Jean

Arrêté grand-ducal du 31 octobre 1997 autorisant Monsieur Marijan VONCINA à changer son prénom actuel en celui de «Mario».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande présentée par Maître François BILTGEN, avocat à Esch-sur-Alzette, sollicitant au nom de Monsieur Marijan VONCINA, né le 20 août 1941 en Croatie, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4540 Differdange - 67, rue Dicks Lentz - l'autorisation de changer son prénom actuel en celui de «Mario»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Marijan VONCINA est autorisé à changer son prénom actuel en celui de «Mario».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Palais de Luxembourg, le 31 octobre 1997.
Jean

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat. – Déclaration de livrets perdus pendant le mois d'octobre 1997. (Publication prescrite par l'art. 56 de l'arrêté grand-ducal du 10 juin 1901 portant règlement pour la Banque et Caisse d'Epargne).

Les livrets énumérés ci-après ont été déclarés perdus:

Nos:	10/0/024864-16	10/0/087859-58	10/0/168532-27	10/0/179083-05	10/0/185872-04	10/0/203908-95
	10/0/207990-06	10/0/218534-74	10/0/219069-27	10/0/222691-60	10/1/186039-04	10/1/187406-13
	10/3/192629-52	10/9/011851-50	11/0/409031-42	11/0/809186-72	22/0/228778-75	22/0/229887-20
	22/0/236865-14	22/3/236770-97	27/5/275040-01	28/0/281690-93	30/0/312925-52	33/3/355900-74
	39/0/398329-04	39/1/399491-29	42/0/433089-72	46/0/463321-53	50/0/529459-50	50/0/539344-41
	50/0/545229-09	50/0/550242-75	50/0/551658-36	52/0/558081-15	54/0/616333-25	64/0/000048-62
	66/0/668675-26	66/0/675334-89	66/3/683088-67	70/0/724890-91	73/7/747390-19	76/3/777612-97
	78/0/788535-33	84/0/85556810	84/0/858807-48	87/3/880439-67	87/3/884754-17	

Les détenteurs desdits livrets d'épargne sont invités à les présenter endéans les quinze jours, soit au Bureau Central, soit à l'une des agences de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat pour faire valoir leurs droits.

Aucun remboursement ne peut avoir lieu sur les livrets en question.

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat. – Annulation de livrets perdus. (Publication prescrite par l'art. 56 de l'arrêté grand-ducal du 10 juin 1901 portant règlement pour la Banque et Caisse d'Epargne).

Par décision du 7 novembre 1997, Monsieur le Ministre des Finances a annulé les livrets.

Nos:	10/0/012443-11	10/0/103214-87	10/0/124901-46	10/0/161939-30	10/0/169079-89	10/0/179358-86
	10/0/192006-27	10/0/212078-20	10/0/217320-24	10/0/222984-62	10/1/180377-65	11/0/463907-16
	26/0/267761-77	26/0/280327-33	27/3/273043-84	28/0/285421-41	29/0/293219-58	33/0/000573-74
	33/3/356790-91	36/1/375879-51	46/0/465125-14	50/0/532265-43	50/0/540905-50	50/0/574983-81
	50/0/575977-08	50/1/566017-66	62/0/661704-26	70/0/719721-63	70/1/725312-55	76/1/777706-40
	76/3/777681-69	80/0/807321-56	93/0/932938-76			

De nouveaux livrets ont été remis aux déposants.

Carrières universitaires de l'Etat. – Postes vacants.

Session décembre 1997 (recrutement externe)

Le relevé des postes vacants pour l'examen-concours en vue de l'admission au stage des fonctions administratives de la carrière supérieure des administrations de l'Etat et des établissements publics tel qu'il a été publié au Mémorial B 45 du 17 novembre 1997 respectivement au Mémorial B 46 du 24 novembre 1997 est modifié comme suit:

IV.	**Ministère des Transports:**	1 vacance de poste
	formation exigée:	un cycle universitaire complet de quatre années en ***économie***
V.	**Ministère de l'Economie**	1 vacance de poste
	formation exigée:	un cycle universitaire complet de quatre années en ***droit ou en économie***

Liste officielle des organismes de placement collectif soumis à la surveillance de l'Institut Monétaire Luxembourgeois conformément à l'article 72(1) de la loi du 30 mars 1988.

–

COMPLEMENT n° 3

Il y a lieu d'**ajouter** à la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 1996 et publiée au Mémorial B n° 17 du 18 avril 1997 sous:

I. Organismes de placement collectif
soumis aux dispositions de la partie I de la loi du 30 mars 1988:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

A.L.S.A.-SYSTEM D 10/2002, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
BFG GARANT, 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-LUX BONDSPEZIAL EUROPA, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DIT-LUX INTERNATIONALES RENTENFONDS AF, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
ETRURIA FUND, 26, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
EUROPA KONZEPT 2000, 2, boulevard Konrad Adenauder, L-1115 Luxembourg
HNLUX-GARANT, 38-40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
LEMANIA GLOBAL FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
*MONEY MANAGER, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
NIF-LUX, 6A, route de Trèves,L-2633 Senningerberg
**PICTET GLOBAL SECTOR FUND, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
QUELLE BANK FONDS, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
*ROSENBERG US SMALL CAP FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
SBC COVER PORTFOLIO, 26, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
UNIEUROPADYNAMIC, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

ACTIO, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
CITISELECT SICAV, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
EFFICIENCY GROWTH FUND, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
ETRA GLOBAL SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
EURO-SPECIAL EQUITIES FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
EXPERTISE SICAV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
FOKUS FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
GLOBAL SELECT SICAV, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
PATRIMOINE CROISSANCE, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
PLANETARIUM FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
PUBLITOP, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
SICAV ALCYON, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
SOUTHERN INTERNATIONAL INVESTMENT FUND, 20, boulevard Emmanual Servais, L-2535 Luxembourg
STATE STREET RESEARCH, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

II. Organismes de placement collectif
soumis aux dispositions de la partie II de la loi du 30 mars 1988:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

BP LUX FUND, 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
CB-BASIS, 11, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg
CB-LUX-STRATEGIE, 11, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg
ISLAMIC MULTI-INVESTMENT FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

MORGAN STANLEY MONEY MARKET FAMILY, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
TECTUM FONDS SELECTION, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

ATAG SICAV, 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
JULIUS BAER MULTIINVEST, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
PAN ASIA SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
RENT-O-NET, 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg
***THE GARTMORE LATIN AMERICA NEW GROWTH FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

3. AUTRES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF:

LEBANON HOLDINGS, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

—

Il y a lieu de **retirer** de la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 1996 et publiée au Mémorial B n° 17 du 18 avril 1997 sous:

I. Organismes de placement collectif soumis aux dispositions de la partie I de la loi du 30 mars 1988:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

CL ASIA EUROPE EQUITY FUND, 26a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
DAIWA JF PACIFIC FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
DEKALUX-EUROPLUS 7/97, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-PORTFOLIO 2, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
EUROPE ASIA DYNAMIC FUND, 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
FIVE ARROWS ASIAN GROWTH FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
HYPO DM-PRO CASH 97, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
JAPAN KONZEPT '97, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
KEYSTONE ASIA SMALL CAP FUND, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
KEYSTONE FUND OF THE AMERICAS, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
PACIFIC BASIN GROWTH FUND, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
RENDITE 1997, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
ROSENBERG ALPHA FUND YIELD, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
STATE STREET AMERICAN FUND, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
SVB PORTFOLIO, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
UNI 93/96 II (LUX) LIQUID, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

FIDELITY FUNDS II, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg
FOKUS INTERNATIONAL GROWTH FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
GARTMORE JAPAN WARRANT FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
MONDIOVAL, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
OBLI-VALOR, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
SELECTION HORIZON, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
SMITH BARNEY INTERNATIONAL FUNDS, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
TIIC (O.T.C.) JAPAN FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

II. Organismes de placement collectif soumis aux dispositions de la partie II de la loi du 30 mars 1988:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

IHS FONDS 2 (LUX), 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
*MONEY MANAGER, 16, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
**PICTET GLOBAL SECTOR FUND, 17, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
*ROSENBERG US SMALL CAP FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
THE S.K. TRUST, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

CAPITAL FUTURES FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
FIDELITY PORTFOLIO SELECTOR SICAV, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg
FIVE ARROWS IBERIAN FUND, 20, boulevard Emmanual Servais, L-2535 Luxembourg
GLOBAL FUTURES & OPTIONS SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
HTR INDIA FUND, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
RNB LUX SHORT TERM FUND, 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
THE VOLATILITY FUND, 26a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

3. AUTRES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF:

NEW EUROPE EAST INVESTMENT FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
***THE GARTMORE LATIN AMERICA NEW GROWTH FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

—

Il y a lieu de **modifier** la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 1996 et publiée au Mémorial B n° 17 du 18 avril 1997 sous:

I. Organismes de placement collectif soumis aux dispositions de la partie I de la loi du 30 mars 1988:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

l'adresse des organismes de placement collectif suivants:
ASIA GROWTH FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ASIA NIES JAPAN FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
DEURO, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
DM ECONOMIES FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
EC TACTICAL ALLOCATION FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
EQUITY INVESTMENT FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
EUROPEAN GROWTH FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
EURORAS FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
FI LUX, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
FIRST BENELUX, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
INTERNATIONAL BOND TRUST, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
INTERNATIONAL GROWTH FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
MK LUX, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
NEW WORLD DYNAMIC FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
NORDLUX, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ORIENT GROWTH FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
PRIME LIPPER EUROPE FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
TEMPLETON ASIA FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
THE EUROPE FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
UBZ EURO-INCOME FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
WÜSTENROT DM RENT 97, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
WÛSTENROT DM RENT 98, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
WÜSTENROT EUROPARENT, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
WÜSTENROT GLOBALRENT, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

la dénomination des organismes de placement collectif suivants:
BANIF MULTIDIVISA, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
en
BANIF RENTA FIJA MULTIDIVISA, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
CREDIS BOND FUND, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
en
CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
CREDIS EQUITY FUND, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
en
CREDIT SUISSE EQUITY FUND (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
CREDIS PORTFOLIO FUND, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
en
CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
DEKALUX 1/98, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
en
DEKALUX 1/98 (3 JAHRE ROLL-OVER), 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX 4/98, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
en
DEKALUX 4/98 (3 JAHRE ROLL-OVER), 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX 7/97, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
en
DEKALUX 7/97 (3 JAHRE ROLL-OVER), 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX 7/98, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
en
DEKALUX 7/98 (3 jahre roll-over), 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

HYPO NEW EUROPE, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
en
HYPO TOP EUROPA, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
WORLDFOLIO MUTUAL FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
en
AMERICAN EXPRESS WORLDFOLIO FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

l'adresse des organismes de placement collectif suivants:
AGF EUROINVEST, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ARGENTARIA GLOBAL FRONTIER FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ASIAN DEVELOPMENT EQUITY FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
BANESFONDO INTERNACIONAL, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
BIL BONDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
BIL EURO RENT FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
BIL EUROPE GROWTH FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
CAIXA FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
DNB INVESTMENT FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
DREYFUS AMERICA FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ECUSCOR, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
EUROBC, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
FIXED INCOME TRANSWORLD FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
INTERNATIONAL BOND INDEX FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
ITALFORTUNE INTERNATIONAL FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
JAPAN DYNAMIC FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
LOMBARD ODIER INVEST, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
LUXEMBOURG EUROPEAN AND AMERICAN FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
MULTIEUROPE, 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
MULTISCOR, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
NOMURA ROSENBERG ALPHA FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
PARTNER EMERGING MARKETS UMBRELLA FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
PRIME MULTIBOND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
SECURENTA, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
TARGET INTERNATIONAL GROWTH FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
WORLD BALANCED FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

la dénomination des organismes de placement collectifs suivants:
ABTRUST ATLAS FUND, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
en
ABERDEEN ATLAS FUND, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ALLIANCE MIDDLE EAST OPPORTUNITIES FUND, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
en
ACM MIDDLE EAST OPPORTUNITIES FUND, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

3. AUTRES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF:

l'adresse de l'organisme de placement collectif suivant
INTERMARKET FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

II. Organismes de placement collectif soumis aux dispositions de la partie II de la loi du 30 mars 1988:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT:

l'adresse des organismes de placement collectif suivants:
SYNALFUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

la dénomination des organismes de placement collectif suivants:
CREDIS COMMODITY FUND, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
en
CREDIT SUISSE COMMODITY FUND (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
CREDIS FOREX FUND, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
en
CREDIT SUISSE FOREX FUND (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
CREDIS MONEY MARKET FUND, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
en
CREDIT SUISSE MONEY MARKET FUND (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
DEKALUX-S RENDITE 1/98, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
en
DEKALUX-S RENDITE 1/98 (5 JAHRE ROLL-OVER), 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

DEKALUX-S RENDITE 10/97, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
en
DEKALUX-S RENDITE 10/97 (5 JAHRE ROLL-OVER), 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-S RENDITE 10/98, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
en
DEKALUX-S RENDITE 10/98 (5 JAHRE ROLL-OVER), 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-S RENDITE 4/98, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
en
DEKALUX-S RENDITE 4/98 (5 JAHRE ROLL-OVER), 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
DEKALUX-S RENDITE 7/98, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
en
DEKALUX-S RENDITE 7/98 (5 JAHRE ROLL-OVER), 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE:

l'adresse des organismes de placement collectif suivants:
ADELAÏDE, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
BIL DELTA FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
BIL MONEY MARKET FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
CASH FUND, 10a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
IMMO-CROISSANCE, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
INTERFIRST, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
INTERMARKET MULTICURRENCY FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
INVERSUD INVESTMENT FUND, SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
INVESTILUX, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
MULTIFUTURES, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
PLURIGESTION, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
PPM FAR EAST DERIVATIVES FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

la dénomination de l'organisme de placement collectif suivant:
EASTERN EUROPEAN UTILITIES FUND, 1a, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
en
CENTRAL EUROPEAN YIELD FUND, 1a, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

3. AUTRES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF:

l'adresse de l'organisme de placement collectif suivant:
INDEPENDANCE ET EXPANSION S.C.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Luxembourg, le 30 septembre 1997
INSTITUT MONETAIRE LUXEMBOURGEOIS

* l'opc s'est soumis aux dispositions de la partie I
** l'opc s'est soumis aux dispositions de la partie I et a changé de dénomination
*** l'opc a changé de forme juridique et de dénomination

Liste officielle des organismes de placement collectif soumis à la surveillance de l'Institut Monétaire Luxembourgeois conformément à la loi du 19 juillet 1991.

COMPLEMENT n° 3

Il y a lieu d'**ajouter** à la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 1996 et publiée au Mémorial B n° 17 du 18 avril 1997 sous:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

AUSTRALIA/NEW ZEALAND FUND, 1-3, rue du St Esprit, L-1475 Luxembourg
GLOBAL EUROPEAN EQUITIES FUND, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
IBJ GAA FUND, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
NIKKO JUPITER TRUST, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
UBS (LUX) GLOBAL EMERGING MARKETS PORTFOLIO, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

2. SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

AHV INTERNATIONAL PORTFOLIO, 26a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

3. AUTRES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF

SECURITY CAPITAL LOGISTAR INTERNATIONAL FUND S.C.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
NEW EUROPE EAST INVESTMENT FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg

---

Il y a lieu de **retirer** de la liste officielle des organismes de placement collectif arrêtée au 31 décembre 1996 et publiée au Mémorial B n° 17 du 18 avril 1997 sous:

1. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

COUGAR FUND, 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

KEY-CURRENCY INVESTMENT FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Luxembourg, le 30 septembre 1997

INSTITUT MONETAIRE LUXEMBOURGEOIS

Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative. – Examens-concours. – Le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative organisera au cours du mois de janvier 1998 les examens-concours suivants:

le 17 janvier 1998:	examen-concours pour l'admissionau stage dans la carrière du rédacteur
Relevé des vacances de poste:	Entreprise des Poste et Télécommunications 4, Administration des Bâtiments Publics 1, Service National de la Protection Civile 1, Administration des Douanes et Accises 1, Administration des Ponts et Chaussées 1, Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques 1, Administration du Cadastre et de la Topographie 1, Administration des Contributions Directes 1.
le 24 janvier 1998:	examen-concours pour l'admission au stage dans la carrière de l'expéditionnaire administratif
Relevé des vacances de poste:	Administration judiciaire 1, Entreprise des Postes et Télécommunications 3, Caisse de maladie des ouvriers 2, Administration des Ponts et Chaussées 1, Administration des Contributions Directes 3.

Les épreuves préliminaires aux examens-concours en vue du contrôle de la connaissance des trois langues administratives auront lieu entre le 5 et le 10 janvier 1998.

Relevé des faillites prononcées par le tribunal d'arrondissement de Luxembourg pendant le mois d'août 1997.

N° d'ordre	Nom du failli	date du jugement	juge-commissaire	curateur
		Luxembourg		
1.	la S.A. LUXGLAS, avec siège social à Luxembourg, 33, rue de Strasbourg	05.08.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Dominique *Bornert*
2.	la S.A. LB FINANCE, avec siège social à Livange, Centre d'Affaires le 2000	05.08.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Anne-Flora *Jardel*
3.	la s. à r. l. LIBRAIRIE PORTUGAISE, avec siège social à Luxembourg, 8, rue André Duchscher	05.08.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Martine *Mirkes*
4.	la s. à r. l. AGENCE DE VOYAGES GALAXIA, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 25, avenue de la Liberté	05.08.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Gabriel *Blanc*
5.	la S.A. COREBAT, établie et ayant son siège social à Dudelange, 150, rue du Parc	05.08.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Pierre *Feltgen*
6.	la S.A. JETTE INVEST, avec siège social à Luxembourg, 33, rue Albert 1er	08.08.1997	Mme Béatrice *Kieffer*	Me André Th. *Ries*
7.	la S.A. NEFER, avec siège social à Luxembourg, 18, boulevard Royal	08.08.1997	Mme Béatrice *Kieffer*	Me André Th. *Ries*
8.	la s. à r. l. PARAISO LATINO, avec siège social à Luxembourg, 369, rue de Neudorf	08.08.1997	Mme Béatrice *Kieffer*	Me Bernard *Felten*
9.	la s. à r. l. LA GRANDE CHINE, avec siège social à Bettembourg, 13-17, route de Luxembourg	08.08.1997	Mme Béatrice *Kieffer*	Me Valérie *Mahak*

10	la s. à r. l. SOLUREST, avec siège social à Pontpierre, 28, Grand-Rue	12.08.1997	Mme Béatrice *Kieffer*	Me Isabelle *Neiss*
11.	la s. à r. l. VDF, avec siège social à Differdange, 13, Grand-Rue	12.08.1997	Mme *Béatrice* Kieffer	Me Marc *Meyers*
12.	la s. à r. l. D'ANTAN, avec siège social à Pétange, 5, rue Jean-Baptiste Gillardin	14.08.1997	Mme Théa *Harles-Walch*	Me Félix *Laplume*
13.	la s. à r. l. LUX FASHION, avec siège social à Luxembourg, 15, rue des Capucins	19.08.1997	Mme Théa *Harles-Walch*	Me Daniel *Linden*
14.	la s. à r. l. KOMINTEC, avec siège social à Luxembourg, 100, rue de Gasperich	19.08.1997	Mme Théa *Harles-Walch*	Me Frank *Neu*
15.	la s. à r. l. LA GRANDE EPOQUE, avec siège social à Bettembourg, 4, rue de la Gare	19.08.1997	Mme Théa *Harles-Walch*	Me Sandro *Luci*
16.	la s. à r. l. R.G. LUX, avec siège social à Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt	19.08.1997	Mme Théa *Harles-Walch*	Me Pierre *Feltgen*
17.	le sieur Holger STRASSMAYR, transporteur, demeurant à Frisange, 71, rue de Mondorf, ayant fait le commerce à Howald, 20, rue de Scillas	19.08.1997	Mme Théa *Harles-Walch*	Me Jean-Louis *Hastert*
18.	la S.A. L'INDICE GROUP, avec siège social à Luxembourg, 231, Val des Bons Malades	19.08.1997	Mme Théa *Harles-Walch*	Me Pierre *Feltgen*
19.	la s. à r. l. WENDY W., avec siège social à Septfontaines, 11A, route de Mersch	22.08.1997	Mme Chantal *Glod*	Me Frédéric *Frabetti*
20.	la s. à r. l. SELF SERVICE JOSETTE, avec siège social à Luxembourg, 19, rue Demy Schlechter	22.08.1997	Mme Chantal *Glod*	Me Frédéric *Frabetti*
21.	la s. à r. l. LIDO, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 39, rue Ste Zithe	26.08.1997	Mme Chantal *Glod*	Me Pierre *Feltgen*
22.	la s. à r. l. GMC TRADING, avec siège social à Bascharage, rue de la Continentale	26.08.1997	Mme Chantal *Glod*	Me Roy *Reding*
23.	la s. à r. l. ORIANGE, avec siège social à Schifflange, 56, rue Basse, de fait établie à Dudelange, 35, place de l'Hôtel de Ville	26.08.1997	Mme Chantal *Glod*	Me Vincent *Lapaque*
24.	la s.e.c.s. CETTIGA & Cie, avec siège social à Esch-sur-Alzette, 15, place Norbert Metz	26.08.1997	Mme Chantal *Glod*	Me Pierre *Feltgen*
25.	la s. à r. l. LUX-PEINTURES, établie et ayant son siège social à Dudelange, 34, avenue Grande-Duchesse Charlotte	26.08.1997	Mme Chantal *Glod*	Me Roy *Reding*
26.	la dame Maria Amalia NEVES COELHO, commerçante, ayant fait le commerce sous la dénomination BRASSERIE AMALIA, demeurant à Bereldange, 20, route de Luxembourg	29.08.1997	Mme Béatrice *Kieffer*	Me Anja *Reisdoerfer*

Diekirch

27.	la société ALL CLEANING SERVICE LUXEMBOURG S. à r. l., établie et ayant son siège social à L-9051 Wiltz, rue Charles Lambert, zone industrielle	12.08.1997	Mme *Gig Molitor*	Me Tom *Goeders*

Relevé des faillites prononcées par le tribunal d'arrondissement de Luxembourg pendant le mois de septembre 1997.

N° d'ordre	Nom du failli	date du jugement	juge-commissaire	curateur
		Luxembourg		
1.	la s. à r. l. HERSE, avec siège social à Luxembourg, 30, rue Beaumont	02.09.1997	Mme Claudine *de la Hamette*	Me Ari *Gudmansson*
2.	la S.A. CRIME DEFENSE, en liquidation, avec siège social à Luxembourg, 31, rue du Kiem	02.09.1997	Mme Claudine *de la Hamette*	Me Stéphane *Maas*
3.	la S.A. EURO-CONSTRUCTIONS IMMOBILIERE INTERNATIONALE, en liquidation, avec siège social à Luxembourg, 15, rue de Reims	02.09.1997	Mme Claudine *de la Hamette*	Me Laurence *Muller*
4.	la S.A. CROISIERES D'EUROPE, avec siège social à Luxembourg, 6, place de Nancy	09.09.1997	Mme Nathalie *Jung*	Me André Th. *Ries*
5.	la s. à r. l. RESTAURANT RANCIO, établie et ayant son siège social à Esch-sur-Alzette, 16, rue du Brill	12.09.1997	Mme Christiane *Bisenius*	Me Jean-Louis *Hastert*
6.	la s. à r. l. FLEX INTERNATIONAL, avec siège social à Strassen, 232, route d'Arlon	12.09.1997	Mme Christiane *Bisenius*	Me Jean-Paul *Meyers*
7.	la s. à r. l. WORLD CAR, avec siège social à Luxembourg, 19, rue du X Septembre	19.09.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Ardavan *Fatholahzadeh*
8.	la S.A. PUMA, avec siège social à Esch-sur-Alzette, 138, boulevard J. F. Kennedy	26.09.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Gérald *Origer*
9.	la s. à r. l. AGADIR OUFALA, avec siège social à Luxembourg, 55, rue Glesener	26.09.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Nadège *Oger*
10.	la s. à r. l. UNION HISPANO LATINA, ayant fait le commerce sous la dénomination EL BARRIL, avec siège social à Luxembourg, 1, rue du Nord	26.09.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Yves *Wagener*
11.	la s. à r. l. D.C., avec siège social à Grevenmacher, 20, rue de Thionville	26.09.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Carmen *Rimondini*
12.	la s. à r. l. I.C.Gé, Investissements, Construction et Gestion, avec siège social à Windhof, Zone Industrielle, 18, ancienne rue d'Arlon	26.09.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Carmen *Rimondini*
13.	la dame Danielle NEPPER, commerçante, demeurant à B-Arlon-Stockem, 215, rue de Neufchâteau, ayant fait le commerce sous la dénomination CÔTE SUD à Luxembourg, 8, rue Notre-Dame	26.09.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Pierre *Feltgen*
		Diekirch		
14.	la société à responsabilité limitée RIFKOLUX, établie à L-8812 BIGONVILLE, 2, rue des Romains	24.09.1997	Mme Marie-Thérèse *Schmitz*	Me Isabel *Dias*
15.	la société anonyme TERROVA INVEST S.A., ayant eu son siège social à L-9972 Lieler, maison n° 61, actuellement sans siège connu	24.09.1997	Mme Marie-Thérèse *Schmitz*	Me François *Gengler*

Par jugement du tribunal de commerce de Luxembourg en date du 17 septembre 1997, la faillite de S.A. M.D. INTERNATIONAL, avec siège social à Differdange, 11, rue Michel Rodange, a été rabattue.

Santé. – Art de guérir. – Par arrêté ministériel du 18 novembre 1997, Mme le Dr Françoise *Berthet,* ép. *Bofferding,* née le 8 avril 1959, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en pédiatrie au Luxembourg.

Santé. – Pharmaciens. – Par arrêté ministériel du 18 novembre 1997, Mme Valérie *Boraccino,* née le 29 juin 1967, a été autorisée à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Indigénat.

(Publication prescrite par la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise)

Options

– Par déclaration d'option faite le 28.11.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame ALBIOS Regina, épouse KOSTKA Claude, née le 18.09.1965 à Manila (Philippines), demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 18.04.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame ANAYA BRISENO Dolores, épouse CANO Salvador, née le 15.12.1972 à Luxembourg, demeurant à Rodange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 24.10.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de ANAYA Dolores.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 03.02.1997 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur ANTUNES CAMPOS Antonio Joaquim, né le 28.11.1970 à Turis/Vila Verde (Portugal), demeurant à Pétange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 24.10.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de CAMPOS Antonio Joaquim.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 11.12.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Heffingen, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur AUDENAERDE Didier Alice Antoine, né le 14.03.1968 à Liège (Belgique), demeurant à Heffingen, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 16.02.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bascharage, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame BALATONG Ligaya, épouse MARES Albert, née le 11.09.1963 à Beberon/San Fernando (Philippines), demeurant à Hautcharage, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 01.10.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bascharage, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur BEI David, né le 08.08.1978 à Luxembourg, demeurant à Bascharage, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 22.12.1995 devant l'officier de l'état civil de la commune de Steinsel, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame BERRINI Valeria, née le 30.08.1971 à Angera/Varese (Italie), demeurant à Heisdorf, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 02.08.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur BOUILLÉ Frédéric, né le 17.04.1978 à Ettelbruck, demeurant à Audun-le-Tiche (France), a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 02.01.1997 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur CANO Sylvain Laurent, né le 15.05.1972 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 30.09.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Steinfort, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame CASTRO Cindy, née le 20.03.1978 à Luxembourg, demeurant à Steinfort, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 15.05.1997 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mondorf-les-Bains, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur COMES Michael, né le 22.05.1963 à Saarbrücken (Allemagne), demeurant à Altwies, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 19.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Kehlen, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DA SILVA VIANA Filipe Antonio, né le 12.07.1975 à Luxembourg, demeurant à Kehlen, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 24.10.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de VIANA Philippe.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 04.03.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur DI CHIO Giuseppe, né le 15.12.1974 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 04.03.1997 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame DRAN Pascale Simone, épouse SADLER Emile René, née le 24.12.1961 à Differdange, demeurant à Oberkorn, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 20.11.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mondercange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur GARCIA CALAMARDO Juan Luis, né le 28.07.1954 à Montilla (Espagne), demeurant à Mondercange, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 19.11.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Strassen, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur GARGANO Daniele, né le 13.06.1972 à Luxembourg, demeurant à Strassen, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 05.02.1997 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Eschweiler, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame HENCHOZ Christel Gisèle Micheline, épouse BERTEMES Nicolas, née le 16.09.1970 à Ixelles (Belgique), demeurant à Reuler, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 09.01.1997 devant l'officier de l'état civil de la commune de Flaxweiler, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur KRINGS Peter Paul, né le 13.09.1943 à Gerolstein (Allemagne), demeurant à Flaxweiler, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 21.04.1997 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bous, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame LUCHETTA Patrizia, épouse GENGLER Roger Henri, née le 25.03.1964 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 05.09.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame MADRERO Maria Teresa, épouse FEIDT Claude, née le 16.05.1971 à Pianda-an East, Maasin, Iloilo (Philippines), demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 26.09.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bascharage, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MAMMOLA Gilberto, né le 16.04.1978 à Differdange, demeurant à Hautcharage, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.02.1997 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mondercange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MARTINS DE SOUSA Michel José, né le 31.05.1976 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Bergem, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 31.01.1997 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bettendorf, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MONTEIRO PEREIRA Frédéric, né le 04.01.1977 à Ettelbruck, demeurant à Gilsdorf, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 24.10.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de PEREIRA Frédéric.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 08.11.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur MOSCHETTI Francesco, né le 20.07.1977 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 09.12.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bascharage, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur PALMIERI Nicodemo, né le 27.07.1967 à Ciro Marina (Italie), demeurant à Bascharage, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 20.02.1997 devant l'officier de l'état civil de la commune de Garnich, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame PECHEUX Christine Rochelle Andrée, née le 25.07.1974 à Luxembourg, demeurant à Garnich, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 19.02.1997 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame PEREIRA DA SILVA Daniela Alexandra, née le 03.11.1976 à Differdange, demeurant à Differdange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 25.01.1991 devant l'officier de l'état civil de la commune de Differdange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame PUSKARIC Noelle Yvonne, épouse GADDE Ronald Romain, née le 25.12.1954 à Differdange, demeurant à Niederkorn, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 11.11.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Strassen, en conformité de l'art. 19,6 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame RAHMANIAN Yalda, née le 20.09.1976 à Téhéran (Iran), demeurant à Strassen, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 02.12.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur RECHE RECHE Diego, né le 29.03.1978 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 24.10.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de RECHE Diego.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 21.02.1997 devant l'officier de l'état civil de la commune de Stadtbredimus, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur RIO Bastien Luc, né le 31.07.1978 à Luxembourg, demeurant à Stadtbredimus, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 06.12.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Troisvierges, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur SARMENTO DE ALMEIDA Sergio Jorge, né le 24.02.1978 à Germil/Penalva do Castelo (Portugal), demeurant à Troisvierges, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 01.10.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bascharage, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame SCHMIDT Marie-Anne, épouse THILL Henri Albert, née le 17.09.1965 à Pétange, demeurant à Hautcharage, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 05.03.1997 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dippach, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, le sieur VALERIO DE SOUSA Antonio Joaquim, né le 21.09.1968 à Terrugem/Sintra (Portugal), demeurant à Dippach, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par arrêté ministériel du 24.10.1997, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de DE SOUSA Antonio Joaquim.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

– Par déclaration d'option faite le 28.01.1997 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,1 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame VALLE Sandra, née le 04.01.1977 à Differdange, demeurant à Pétange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 30.07.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Nommern, en conformité de l'art. 19,3 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame WEIMERT Shirley Aline Elisabeth, épouse DIFFERDING Jean Marie Michel, née le 26.05.1970 à Landau (Allemagne), demeurant à Cruchten, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par déclaration d'option faite le 03.09.1996 devant l'officier de l'état civil de la commune de Contern, en conformité de l'art. 19,4 de la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, la dame WOLF Sylvia Hélène, née le 02.12.1974 à Creutzwald (France), demeurant à Oetrange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Santé.

Relevé des maladies transmissibles déclarées pendant le mois d'octobre 1997.

Maladies		Cantons													Totaux		
M = Maladie D = Décès		Luxembourg-Ville	Luxbg-campagne	Esch-sur-Alzette	Capellen	Grevenmacher	Remich	Diekirch	Wiltz	Clervaux	Vianden	Mersch	Echternach	Redange	total du mois	total du mois précédent	total de l'année en cours
Fièvre typhoïde	M																
	D																
Fièvre paratyphoïde	M																
	D																
Autres Salmonelloses	M			4	1	1		2				2			10	14	49
	D																
Diphtérie	M																
	D																
Coqueluche	M																
	D																
Scarlatine	M			1								1			2		48
	D																
Brucelloses	M																
	D																
Méningite infectieuse	M															2	3
	D																
Dysenterie	M																
	D																
Tbc pulmonaire	M			1											1	2	21
	D																
Tbc autres organes	M	1													1	2	4
	D																
Tbc pleurale	M																1
	D																
Tbc Primo-infection	M			1											1		5
	D																
Rougeole	M																1
	D																
Paludisme	M					2									2		7
	D																
Hépatite infectieuse	M	4						1							5	18	185
	D																
Condylome accum.	M																3
Blennoragie	M																2
Syphillis.	M																4
Tétanos	M																
Psittacose	M		1												1		1
S.I.D.A.	M	4													4	1	9
	D															1	3

Il s'agit de 2 cas de malaria d'aéroport (Paludisme, Grevenmacher)

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 50 15 décembre 1997

Sommaire

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Commission consultative instituée par la loi modifiée du 31 mars 1979 réglementant l'utilisation des données nominatives dans les traitements informatiques. - Nomination. - Par arrêté grand-ducal du 11 octobre 1997, Monsieur Jean-Paul *Reiter,* attaché auprès du Ministère de la Justice, a été nommé secrétaire de la commission consultative prévue à l'article 30 de la loi modifiée du 31 mars 1979 réglementant l'utilisation des données nominatives dans les traitements informatiques en remplacement de Monsieur Sylvain *Wagner,* conseiller de direction première classe auprès du Ministère de la Justice, démissionnaire, dont il termine le mandat.

Autorité de contrôle instituée par la loi modifiée du 31 mars 1979 réglementant l'utilisation des données nominatives dans les traitements informatiques. - Nominations. - Par arrêté grand-ducal du 11 octobre 1997, Monsieur Georges *Wivenes,* avocat général, a été nommé président de l'autorité de contrôle prévue à l'article 12-1 de la loi modifiée du 31 mars 1979 réglementant l'utilisation des données nominatives dans les traitements informatiques en remplacement de Monsieur Claude *Nicolay,* premier avocat général, démissionnaire, dont il termine le mandat.

Par le même arrêté grand-ducal, Monsieur Jean-Paul *Reiter,* attaché auprès du Ministère de la Justice, a été nommé secrétaire de l'autorité de contrôle prévue à l'article 12-1 de la loi modifiée du 31 mars 1979 réglementant l'utilisation des données nominatives dans les traitements informatiques en remplacement de Monsieur Sylvain *Wagner,* conseiller de direction première classe auprès du Ministère de la Justice, démissionnaire, dont il termine le mandat.

Autorité de contrôle instituée par l'article 12-1 (4) de la loi modifiée du 31 mars 1979 réglementant l'utilisation des données nominatives dans les traitements informatiques

Premier rapport rendant compte de l'exécution de sa mission pendant la période du 30 septembre 1993 au 29 mars 1996

SOMMAIRE

---

1. Introduction

La loi du 9 août 1993 modifiant la loi modifiée du 31 mars 1979 réglementant l'utilisation des données nominatives dans les traitements informatiques a institué dans son article 12-1, paragraphe (4) une autorité de contrôle qui «est chargée de contrôler l'exploitation des banques de données [de police] constituées tant en application d'une disposition de droit interne qu'en application d'une convention internationale».

L'organisation et le fonctionnement de l'autorité de contrôle font l'objet du règlement grand-ducal du 9 août 1993.

La principale mission de l'autorité de contrôle est de veiller à ce que les traitements automatisés de données à caractère personnel effectués par les organes de la Gendarmerie et de la Police pour les besoins de la prévention, de la recherche, de la constatation et de la poursuite des infractions soient conformes aux dispositions légales qui les régissent.

Pour l'exercice de sa mission, l'autorité de contrôle:
- est informée immédiatement de la création d'une banque de données de police;
- a un accès direct aux banques de données visées;
- peut procéder, quant aux traitements effectués, à des vérifications sur place;
- peut se faire communiquer tous renseignements et documents utiles;
- peut charger ses membres à procéder à des missions de contrôle spécifique;
- fait opérer les rectifications et radiations nécessaires.

Par ailleurs, la loi a investi l'autorité de contrôle de la mission d'exercer, pour compte des personnes concernées, leur droit d'accès à des données traitées dans les banques de données de police (droit d'accès indirect). A cet effet, le paragraphe (5) de l'article 12-1 nouveau de la loi du 31 mars 1979 dispose que l'autorité de contrôle «procède aux vérifications et investigations utiles, fait opérer les rectifications nécessaires et informe l'intéressé que la banque ne contient aucune donnée contraire aux conventions, à la loi, à ses règlements d'exécution ou aux conditions imposées par le ministre».

Annuellement, l'autorité de contrôle présente au ministre ayant dans ses attributions le répertoire national des banques de données un rapport rendant compte de l'exécution de sa mission. Pour des raisons d'ordre matériel, liées au démarrage des travaux de l'autorité de contrôle, celle-ci n'a pas été en mesure de présenter son premier rapport à l'issue d'une année d'activités. Eu égard d'autre part au fait que la Convention d'application de l'Accord de Schengen n'a été définitivement mise en vigueur qu'en date du 26 mars 1995, l'autorité de contrôle a cru opportun et utile de retarder la publication de son premier rapport, afin de pouvoir y inclure ses expériences lors de la première année d'exploitation du SIS. Voilà pourquoi le présent rapport couvre une période de deux ans et demi, soit la moitié du premier mandat de l'autorité de contrôle.

Contrairement à ce que prévoit la loi pour le rapport rendant compte de l'exécution de la mission de la commission consultative instituée par l'article 30 de la loi du 31 mars 1979, elle ne précise pas que le présent rapport soit publié. Pour des raisons évidentes de transparence et d'indépendance, l'autorité de contrôle propose toutefois au ministre ayant dans ses attributions le répertoire national des banques de données, en l'occurrence le ministre de la Justice, d'inviter le gouvernement, après avoir pris connaissance du présent rapport, à décider de sa publication.

Dans cet ordre d'idées, l'autorité de contrôle aimerait évoquer l'article 3 du règlement grand-ducal du 9 août 1993 relatif à son organisation et à son fonctionnement qui dispose: «Les délibérations et propositions de l'autorité de contrôle sont transmises au ministre ayant dans ses attributions le répertoire national des banques de données».

De l'interprétation de l'autorité de contrôle, il ne peut s'agir de faire envoyer ses délibérations et propositions aux destinataires respectifs via le ministre compétent. Si cette procédure devait être d'application, elle mettrait largement en cause l'indépendance du contrôle voulu par le législateur. Par conséquent, l'objet de l'article 3 en question ne peut être compris que conférant au ministre de la Justice le droit d'être informé à tout moment des délibérations et propositions de l'autorité de contrôle. Cette information serait donc complémentaire à celle prévue par l'article 12-1, paragraphe (4), dernier alinéa de la loi du 31 mars 1979 qui prévoit, comme indiqué ci-dessus, que l'autorité de contrôle «présente chaque année au ministre ayant dans ses attributions le répertoire national des banques de données un rapport rendant compte de l'exécution de sa mission».

2. Composition de l'autorité de contrôle

Le paragraphe (4) de l'article 12-1 de la loi du 31 mars 1979, telle que modifiée par la loi du 9 août 1993, prévoit que l'autorité de contrôle est composée «du procureur général d'Etat ou d'un délégué de son parquet qui la préside, de deux membres choisis par le ministre ayant dans ses attributions le répertoire national des banques de données parmi les membres de la commission visée à l'article 30 et du secrétaire de cette commission».

La composition de l'autorité de contrôle a fait l'objet de l'arrêté grand-ducal du 29 septembre 1993 portant:

- nomination des membres de l'autorité de contrôle prévue au paragraphe (4) de l'article 12-1 de la loi modifiée du 31 mars 1979 réglementant l'utilisation des données nominatives dans les traitements informatiques;
- désignation des représentants à l'autorité de contrôle commune prévue à l'article 115 de la Convention d'application de l'Accord de Schengen.

Ont été nommés membres de l'autorité de contrôle pour un mandat d'une durée de cinq ans:

Monsieur Claude *Nicolay,* avocat général, délégué du procureur général d'Etat, président;

Monsieur René *Faber,* secrétaire général e.r. de Techno-ARBED, membre;

Monsieur Jean *Wagner,* conseiller-informaticien première classe auprès du centre commun de la sécurité sociale, membre;

Monsieur Sylvain *Wagner,* conseiller de direction première classe au ministère de la Justice, secrétaire.

Conformément à l'article 115 de la Convention d'application de l'Accord de Schengen du 14 juin 1985, signée à Schengen, le 19 juin 1990, approuvée par la loi du 3 juillet 1993, le même arrêté grand-ducal a désigné comme représentants de l'autorité de contrôle à l'autorité de contrôle commune chargée du contrôle de la fonction de support technique du système d'information Schengen:

Messieurs René *Faber* et Sylvain *Wagner,* préqualifiés, représentants effectifs;

Messieurs Claude *Nicolay* et Jean *Wagner,* préqualifiés, représentants suppléants.

3. Réunions de l'autorité de contrôle

Depuis son institution, et jusqu'au 29 mars 1996, l'autorité de contrôle s'est réunie à seize reprises.

Cinq de ces réunions étaient des réunions communes avec le commandant de la Gendarmerie et le directeur de la Police ou leurs représentants.

D'autre part, elle a eu, en date du 24 janvier 1994, une entrevue avec le ministre de la Justice, ministre ayant dans ses attributions le répertoire national des banques de données.

4. Contrôles effectués

4.1.

Le premier acte de l'autorité de contrôle [ci-après dénommée «l'AC»] a été de demander aux responsables des forces de l'ordre, sur base de l'article 12-1, paragraphe (4) de la loi modifiée du 31 mars 1979 réglementant l'utilisation des données nominatives dans les traitements informatiques [ci-après dénommée «la loi»] qui prévoit que l'autorité de contrôle est informée immédiatement de la création d'une banque de données visée par le présent article«, de lui communiquer la liste des banques de données en exploitation.

Il a été constaté qu'outre la banque de données des «personnes ayant subi un avertissement taxé en matière de circulation routière», dont la création et l'exploitation ont été autorisées par le règlement grand-ducal du 7 mars 1986, les forces de l'ordre exploitent différentes autres banques de données qui

- soit rentrent dans le cadre de la banque de données nominatives de police générale INGEPOL, dont la création et l'exploitation ont été autorisées par le règlement grand-ducal du 2 octobre 1992,

- soit constituent des banques de données constituées, conformément à l'article 12-1, paragraphe 2 de la loi, «dans le cadre d'une ou de plusieurs affaires pénales» et qui «peuvent être autorisées par le ministre ayant dans ses attributions le répertoire national des banques de données, après avoir entendu en son avis la commission consultative prévue à l'article 30» de la loi.

Concernant cette deuxième catégorie de banques de données, l'AC a exprimé l'avis que la finalité des banques de données en question doit être strictement liée à une, sinon à plusieurs affaires pénales de même nature. L'AC estime en effet qu'il serait inadmissible que par le biais de ces banques de données «ad hoc», les restrictions imposées par le règlement grand-ducal du 2 octobre 1992 relatif à la création et l'exploitation d'une banque de données nominatives de police générale puissent être contournées.

Quant à l'autorisation ministérielle prévue par la loi qui, le cas échéant, doit respecter le caractère urgent d'une demande d'autorisation, elle doit toutefois nécessairement revêtir la forme d'un arrêté ministériel, indiquant clairement les conditions de création (et d'exploitation) à respecter, de même que la durée de validité de l'autorisation, en général, et la durée de conservation des données enregistrées, en particulier, sans que pour autant, et cela pour des raisons évidentes, la publication de l'arrêté ministériel au Mémorial ne soit requise.

Dans ce contexte, l'autorité de contrôle a interprété l'article 12 de la loi qui dispose: «En ce qui concerne les banques de données intéressant la sûreté de l'Etat, la Défense nationale et la sécurité publique, le Gouvernement en conseil peut les dispenser de l'inscription au répertoire national visé à l'article 13», en ce sens que le gouvernement en conseil peut accorder une dispense générale, valable pour toute banque de données à autoriser en application de l'article 12-1, paragraphe (2) de la loi.

4.2.

Après avoir été informée que la banque de données nominatives de police générale INGEPOL, pour des raisons d'ordre technique et budgétaire, n'est pas sur le point d'être créée et exploitée, sauf diverses applications ponctuelles rentrant dans le cadre général de la banque de données en question, l'AC s'est essentiellement consacrée, au cours des deux premières années de ses activités, à suivre de près, et ce avant sa mise en exploitation définitive, la conception et la réalisation de la banque de données nominatives constituant la partie nationale du système d'information Schengen (N.SIS), telle qu'autorisée par le règlement grand-ducal du 9 août 1993.

Ce faisant, l'AC n'a pas perdu de vue lors de son examen des problèmes en relation avec le N.SIS, et notamment celui des motifs d'interrogation, que les mêmes solutions pourront de toute vraisemblance trouver leur application lors des interrogations de la partie recherche de personnes et d'objets de la banque de données INGEPOL, quand celle-ci sera opérationnelle.

Il est rappelé à cet effet, que les agents des forces de l'ordre (terminaux mobiles installés dans les véhicules et terminaux installés dans les brigades et commissariats), alors qu'ils accéderont au «système», ne sauront en définitive s'ils font leur recherche dans la banque de données N.SIS ou dans la partie recherche de la banque de données INGEPOL. La logique du «système» guidera les recherches des agents vers celle des banques de données intégrées dans le «système» qui leur permettra, le cas échéant, d'obtenir un «hit».

4.3.

Les contrôles de l'AC se sont par la suite axés sur trois points essentiels de la Convention d'application de l'Accord de Schengen. Ces contrôles se sont opérés en étroite collaboration avec les forces de l'ordre, et lors de réunions communes auxquelles assistaient soit le commandant de la Gendarmerie et le directeur de la Police, soit leurs représentants, soit lors de visites au service informatique des forces de l'ordre à Luxembourg-Verlorenkost.

4.3.1. La liste des accès autorisés au N.SIS

(article 101 (4) de la Convention d'application de l'Accord de Schengen)

L'article 3 du règlement grand-ducal du 9 août 1993 autorisant la création et l'exploitation d'une banque de données nominatives de la partie nationale du système d'information Schengen (N.SIS) dispose:

«(1) Conformément à l'article 101 paragraphes 1er et 2 de la Convention, les propriétaires du N.SIS [la Gendarmerie et la Police, sous l'autorité du commandant de la Gendarmerie et le directeur de la Police] sont autorisés à communiquer à d'autres administrations, services et organismes publics les données relatives:

a. aux contrôles frontaliers et autres vérifications de police et de douanes exercées à l'intérieur du pays;

b. à la délivrance des visas et à l'examen des demandes de visas;

c. à la délivrance des titres de séjour et à l'administration des étrangers.

(2) La communication de données se limitera à celles qui sont nécessaires à l'accomplissement des missions légales et réglementaires respectives des administrations, services et organismes publics en question.

(3) Conformément à l'article 101 paragraphe 4 de la Convention, une liste énumérera de façon exhaustive les administrations, services et organismes publics en question et leurs missions légales et réglementaires respectives. Copie de cette liste sera remise aux propriétaires du N.SIS.»

L'AC avait demandé au commandant de la Gendarmerie et au directeur de la Police, chargés en tant que propriétaires de la banque de données d'établir la liste des instances autorisées à accéder au SIS conformément à l'article 101 de la Convention d'application de l'Accord de Schengen, de lui soumettre pour approbation, avant de l'envoyer aux mêmes fins au comité exécutif Schengen, la liste définitive des accès à autoriser sur base de l'article 3 du règlement grand-ducal du 9 août 1993.

Après avoir exprimé à deux reprises ses objections quant aux bases légales («missions légales et réglementaires») auxquelles se référaient différents services et organismes publics pour avoir accès à certaines catégories de données traitées dans le N.SIS, l'AC recevait, en date du 14 avril 1995, de la part des propriétaires de la banque de données, la liste définitivement arrêtée, telle qu'elle avait été remise entre temps aux instances compétentes. Même si la liste en question n'avait pas été approuvée en due forme par l'AC avant son envoi au comité exécutif Schengen, l'AC n'avait plus d'autres remarques à formuler, la liste définitive ayant été établie en tenant compte de toutes ses observations et objections précédemment formulées.

Cette liste est jointe en annexe au présent rapport.

4.3.2. L'enregistrement des consultations, ainsi que du motif d'interrogation, de la banque de données
(article 103 de la Convention d'application de l'Accord de Schengen)

L'article 5 du règlement grand-ducal du 9 août 1993 précité dispose:

«(1) Lors de chaque consultation du N.SIS, le nom de l'agent qui a procédé à l'interrogation, la date et l'heure, ainsi que le motif de l'interrogation doivent être enregistrés.

(2) Les données relatives à ces enregistrements ne sont accessibles qu'à l'autorité de contrôle instituée par l'article 12-1 paragraphe (4) de la loi modifiée du 31 mars 1979, ainsi qu'au commandant de la Gendarmerie et au directeur de la Police ou aux agents spécialement désignés par ces derniers aux fins de contrôle interne.

(3) Ces données sont effacées si l'autorité de contrôle décide que l'utilité de leur enregistrement est devenue caduque.»

Il faut savoir qu'il est prévu que tous les agents de la Gendarmerie et de la Police, mais également ceux des Douanes, ont à tout moment accès au système, pendant et en dehors de leurs heures de service. D'autre part, les agents accédant au système à l'aide des terminaux mobiles intégrés dans leurs véhicules de service, circulent rarement avec l'ordre d'exécution d'une mission définie, arrêtée par le supérieur hiérarchique. Dans la majorité des cas, ils circulent aux fins d'un «contrôle préventif dans le cadre d'une mission de routine». L'AC était consciente de la difficulté de prévoir, pour les agents présents sur le terrain, l'enregistrement d'un motif d'interrogation précis, adapté à la finalité de l'interrogation, alors que leur mission est nullement définie avec précision.

Afin de résoudre le problème, l'AC a proposé de se référer à une certaine «hiérarchie» des principes.

Le principe de base est celui de la subdivision fonctionnelle qui conditionne l'accès au système. Ainsi, au ministère de la Justice, les agents du service des étrangers ne sont pas autorisés à interroger les mêmes données que les agents du service des armes prohibées, le procureur général d'Etat peut accéder à moins de données que les membres des parquets de Luxembourg et de Diekirch, ... Ainsi, en ce qui concerne les forces de l'ordre, les fonctions des agents sur le terrain ne sont pas nécessairement celles des officiers de police judiciaire et vice versa.

Sur le principe de la subdivision fonctionnelle vient se greffer le principe du traitement autorisé. Le système ne doit permettre l'accès d'un agent des forces de l'ordre ou d'une administration qu'aux seules données qu'il est autorisé de traiter (interrogation ou création, modification et suppression d'un signalement). Il était donc proposé que pour chaque traitement autorisé, le système affiche un écran de motifs possibles (maximum 12) parmi lesquels l'agent serait obligé de choisir celui qui correspond à la finalité de son accès au système.

Le problème des motifs d'interrogation se pose donc essentiellement dans le chef de ceux des utilisateurs (Gendarmerie, Police, Douanes [= forces de l'ordre]; terminaux fixes et mobiles), dont l'accès au système est «illimité» (articles 95 - 100 de la Convention). Il est de moindre importance dans le chef de ceux (ministère des Affaires étrangères, ministère de la Justice, parquet général, parquet Luxembourg, parquet Diekirch [= administrations], mais également service spécial Gendarmerie-Aéroport) auxquels il n'est concédé qu'un accès «dans l'accomplissement de leurs missions légales et réglementaires» respectives, donc un accès limité. Il existe donc une étroite relation entre les catégories de signalement du SIS et les motifs d'interrogation.

Se basant sur cette «hiérarchie» des principes, l'AC est venue aux conclusions suivantes:

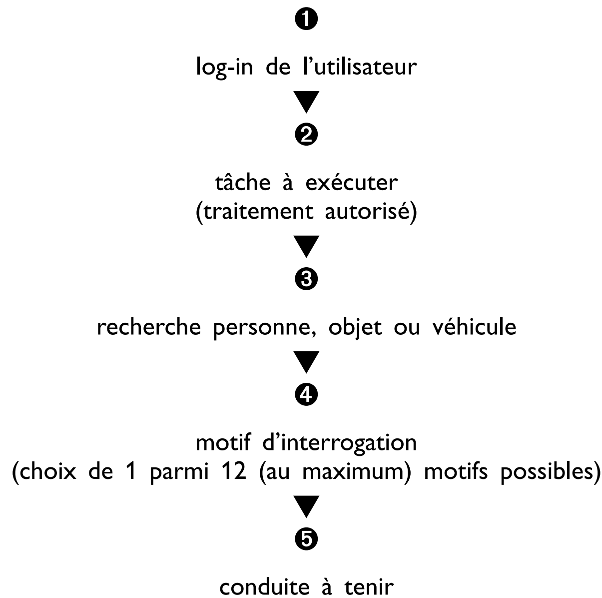
1. Afin de prévenir des accès abusifs au système, il serait hautement souhaitable que les agents ne puissent interroger la banque de données N.SIS (et la banque de données INGEPOL) que pendant leurs heures de service, et que toute interrogation en dehors des heures de service soit exclue. Comme il doit nécessairement exister un plan de service («Schichtplan») au sein des forces de l'ordre, il est proposé de faire gérer ce plan par le système, ce qui permettrait au système de refuser d'office tout accès, pour quelque motif que ce soit, émanant d'un agent hors service.

2. Dans la mesure du possible, les missions des agents, et notamment de ceux opérant sur le terrain, sont à définir à priori, et de la façon la plus précise possible. Cela permettrait d'exclure l'usage de motifs d'interrogation «passe-partout» et exigerait le recours à des motifs d'interrogation rentrant dans la définition de la mission à exécuter.

3. Les motifs d'interrogation sont prédéfinis et affichés. L'agent n'a donc nullement besoin d'entrer un texte, même pas standard. En contrepartie, les motifs d'interrogation doivent être définis le plus précisément possible, et les agents sont à inviter par instruction de service, à utiliser le motif d'interrogation adéquat, voire le plus adéquat.

4. Il est dans la logique des choses que, si par exemple, trois motifs d'interrogation ne sont possibles, l'écran n'en affichera que trois.

5. De l'avis de l'AC, toute interrogation du système devrait donc se faire selon le schéma suivant (et pour les forces de l'ordre, terminaux fixes et mobiles confondus, et pour les administrations):



Si l'interrogation se fait suivant ce schéma, cela entraîne que pour chaque nouvelle recherche de personne, d'objet ou de véhicule, rentrant dans la même tâche à exécuter (troisième étape), l'indication du motif d'interrogation est à répéter. Cela entraîne également que pour toute nouvelle tâche à exécuter, il y a lieu pour l'agent de revenir jusqu'à la deuxième étape.

L'AC communiquait ses conclusions relatives aux motifs d'interrogation au commandant de la Gendarmerie et au directeur de la Police, tout en les invitant, en tant que copropriétaires de la banque de données N.SIS, à lui soumettre dans les meilleurs délais les «écrans à motifs» à élaborer pour examen et avis.

Par ailleurs, il avait été convenu que l'AC se concerterait avec les copropriétaires de la banque de données «avant que la firme UNILOG ne soit contactée en vue de la programmation d'un logiciel adéquat». Cette concertation n'a pas eu lieu.

Concernant les motifs d'interrogation de la banque de données INGEPOL, l'AC proposait aux forces de l'ordre de prévoir la solution suivante:

- Partie archives INGEPOL: pas de nécessité d'enregistrement d'un motif d'interrogation, l'accès à cette partie de la banque de données de police générale n'étant permise que de l'accord exprès du procureur général d'Etat ou du membre de son parquet désigné à cette fin.
- Partie documentaire INGEPOL: indication d'un motif précis qui peut prendre la forme, soit d'un texte standard («poursuite de l'enquête ...., PV n° ..... du .....»), soit d'un texte libre («enquête dans le cadre de la prévention ....»).
- Partie recherche de personnes et d'objets INGEPOL: prévoir les plus grandes facilités, afin de ne pas entraver les actions sur le terrain; motifs abrégés, touches programmées (solution identique à celle retenue pour la banque de données N.SIS).

4.3.3. Les mesures à prendre afin de garantir la sécurité du N.SIS
(article 118 (1) de la Convention d'application de l'Accord de Schengen)

Pour le contrôle de ces mesures, l'AC a suivi en principe le schéma donné par l'article 118, paragraphe (1) de la Convention d'application de l'Accord de Schengen, tout en y apportant, pour les besoins du présent rapport, quelques aménagements. Ainsi, les contrôles de la sécurité peuvent être regroupés en cinq rubriques:
- le contrôle à l'entrée des installations (accès physique aux installations techniques);
- le contrôle des supports de données, y compris le transport de ces supports;
- le contrôle de l'intégration et de l'introduction des données;
- le contrôle de l'utilisation des données, y compris le contrôle de l'accès aux données;
- le contrôle de la transmission des informations.

4.3.3.1. Le contrôle à l'entrée des installations

La situation, telle qu'elle existe à l'entrée du nouveau bâtiment de la Gendarmerie à Luxembourg-Verlorenkost peut être décrite comme suit:

- L'accès au nouveau bâtiment (entrée principale + garage), de même qu'à l'un ou l'autre service installé dans l'ancien bâtiment, n'est possible que moyennant carte magnétique. Chaque passage des cartes dans le système d'ouverture des postes est enregistré sur le disque dur d'un PC installé au poste central de gardiennage occupé 24 heures sur 24.
- L'accès à la salle des machines (ordinateurs), de même que l'accès à la chambre forte du service armurerie et au poste central de gardiennage, ne peut se faire que moyennant trois autres lecteurs de badge. Ici aussi, chaque entrée et chaque sortie (du moins pour la salle des machines) est enregistrée.

- Outre l'identité du porteur de la carte, l'ordinateur enregistre le numéro de l'«ouvreur» de porte qui est activé, de même que le moment exact de son activation. Par ailleurs, il enregistre une porte d'entrée qui reste ouverte pendant une période anormalement longue, donc celui qui a laissé la porte ouverte.
- Les cartes magnétiques (quatre catégories: agents de la Gendarmerie, agents de la Police, agents de la Gendarmerie n'ayant pas leur affectation à Luxembourg-Verlorenkost (service de renseignement, garage du gouvernement, brigades, ...) et agents à l'étranger et autres) permettent un accès différencié dans les locaux équipés d'un lecteur de badge. A cet effet, les cartes magnétiques renseignent sur l'identité de leur porteur et ses accès autorisés.

Les «faiblesses» du système que l'AC a détectées:

- Moyennant une seule carte, plusieurs personnes, étrangères au service ou même étrangères au bâtiment, peuvent accéder en un lieu sécurisé par lecteur de badge. Il n'existe pas de tourniquet mécanique qui ne permettrait que le passage d'une seule personne à la fois.
- Il devrait être exclu que la (les) porte(s) d'accès à la salle des machines, alors qu'elles sont équipées d'un lecteur de badge distinct pour la sortie, puissent rester ouvertes! Un simple fermoir de porte mécanique remédierait à cet état des choses. Par ailleurs, un système d'alarme signalant le non fonctionnement de ces fermoirs devrait être installé.
- Outre la salle des machines et la chambre forte (armurerie), les autres locaux des bâtiments de la Gendarmerie (bureaux, salles de réunion, RIFO (Réseau d'Information des Forces de l'Ordre), couloirs, ...) sont librement accessibles, sans qu'il n'y ait une séparation entre l'une ou l'autre «zone» des bâtiments. Cela vaut également pour les bureaux ou autres locaux où sont installés des terminaux reliés au N.SIS.
- Un nombre limité de personnes (chefs hiérarchiques, service de sécurité, pompiers, ...) peuvent se munir d'un passe-partout, qu'elles peuvent se procurer au poste central de gardiennage. Il s'agit d'une clé de sécurité permettant d'ouvrir toutes les portes, en dépit des lecteurs de cartes. Il y a lieu de se demander si l'ordinateur enregistre également ces entrées et sorties?!
- Le programme de l'ordinateur ne permet pas de refuser l'accès en fonction du plan de service («Schichtplan»).
- Par ailleurs, ce PC est mal adapté à ses fonctions de «contrôleur» central:
- il ne dispose pas de mémoire, de façon que, si par malchance il est déconnecté, toutes les données enregistrées sont effacées;
- vu sa capacité d'enregistrement limitée, les responsables ignorent quelle est l'étendue de l'historique des accès enregistrés;
- il n'est pas fait de back-up systématique des enregistrements.

4.3.3.2. Le contrôle des supports de données, y compris le transport de ces supports

Les supports magnétiques sur lesquels se trouvent enregistrées les données traitées dans le SIS, se trouvent exclusivement dans la salle des ordinateurs; alors que ces derniers ne sont pas utilisés, ils sont enfermés dans une chambre forte. Cela vaut de même pour les supports «back-up». Seuls les informaticiens en charge de l'exploitation du système (trois personnes), ont un accès autorisé aux supports de données. En particulier, les agents du bureau SIRENE sont exclus de cette autorisation.

Rappelons que le bureau SIRENE (Supplément d'Information Requis à l'Entrée NationalE) constitue le service national de coordination du SIS. L'organisation et les missions de ce service sont définies par le «Manuel SIRENE», élaboré de commun par tous les pays Schengen, dans le but d'arriver à une uniformisation des missions. Ces missions sont essentiellement de double nature:

- la transmission des informations supplémentaires relatives aux signalements intégrés dans le SIS;
- la liaison permanente avec les services nationaux de coordination du SIS des autres pays Schengen.

Il a été souligné que ces supports de données ne sont soumis à aucun transport en dehors du bâtiment de la Gendarmerie de Luxembourg-Verlorenkost. Cela s'explique par le fait que tous les accès au système se font via les ordinateurs du STTI (Service de Traitement et de Transmission de l'Information), commun à la Gendarmerie et la à Police, et que le Luxembourg, vu l'exiguïté de son territoire n'a nullement besoin de confectionner des copies techniques pour les besoins d'autres utilisateurs du système.

La question se pose toutefois de savoir s'il ne serait pas utile de déposer une copie de sécurité dans un autre endroit, tel que le fait actuellement le Centre informatique de l'Etat en ce qui concerne les données gérées pour l'Etat luxembourgeois. Le réponse à cette question peut être négative, alors que le système SIS, de par sa nature même est un système constamment tenu à jour par le support technique de Strasbourg qui, en cas de catastrophe ayant pour conséquence la destruction du N.SIS luxembourgeois, pourrait faire parvenir dans les meilleurs délais une nouvelle copie du système aux autorités luxembourgeoises. Cette faculté, de même que la particularité de système consistant dans la mise à jour permanente des données intégrées dans le système, rendent inutile la confection d'une copie de sécurité qui par ailleurs, serait probablement contraire à l'esprit de la Convention d'application de l'Accord de Schengen.

4.3.3.3. Le contrôle de l'intégration et de l'introduction des données

Les agents du bureau SIRENE sont les seuls habilités à introduire, modifier et effacer des données dans le système Schengen. Etant donné que la banque de données N.SIS est exploitée en mode «read only», aucune introduction et modification, ni aucun effacement ne peut se faire directement dans la banque de données elle-même. Toute prise de connaissance d'informations dans la banque de données est conditionnée par le contrôle d'accès au système.

Les opérations d'introduction, de modification et d'effacement précitées se font toutes à l'aide d'un ficher intermédiaire appelé «fichier de référence». Dans ce fichier, outre les informations destinées au système SIS, sont mentionnés la date et l'heure de l'opération, le service responsable pour le signalement, l'opérateur SIRENE, le PC ou le terminal sur lequel l'opération a été faite. Par ailleurs, ce n'est qu'après validation des signalements par le responsable du bureau SIRENE que les informations sont introduites dans ce «fichier de référence» et transmises à Strasbourg aux fins de la mise à jour du système.

Les données enregistrées dans le «fichier de référence» ne sont modifiées et effacées qu'au moment où ces opérations deviennent nécessaires dans le C.SIS. Les informations propres à l'organisation luxembourgeoise sont enregistrées par ailleurs, aux fins de contrôle de l'accès au système, dans le WORM spécialement prévu à cette fin.

Les principes d'organisation mis en place pour garantir le contrôle de l'intégration et de l'introduction des données peuvent, de façon générale, être jugés satisfaisants.

4.3.3.4. Le contrôle de l'utilisation des données, y compris le contrôle de l'accès aux données

Lors d'une de ses missions de contrôle, l'AC constatait que les propriétaires de la banque de données avaient étendu l'écran des motifs possibles d'un maximum proposé de 12 à 17. Il lui fut expliqué que l'extension du nombre des motifs devait permettre, non seulement un meilleur maniement des motifs en question, mais surtout un contrôle plus rigoureux de l'emploi de ces motifs.

L'AC a pu constater que la connexion à l'application se fait en principe suivant le schéma retenu et que pour chaque consultation l'utilisateur doit indiquer un motif. Elle a dû toutefois se rendre compte qu'aucun contrôle n'est fait sur le bien-fondé du motif employé. Aussi juge-t-elle opportun que les propriétaires de la banque de données fassent une vérification ex-post pour être en mesure de détecter des anomalies ou des abus éventuels. A titre d'exemple, mentionnons que l'AC a constaté que le motif «contrôle aux frontières extérieures (aéroport) est utilisé non seulement par des opérateurs utilisant les terminaux situés à l'aéroport, mais également par des opérateurs travaillant sur d'autres terminaux.

Des données de types différents sont reprises dans le N.SIS comme des informations entre autres sur des personnes disparues, sur des personnes recherchées par la Justice, sur des personnes non admissibles. Tous ces renseignements ne doivent pas être accessibles à toutes les administrations et services ayant accès à l'application. Des tables d'autorisation d'accès permettent de gérer les droits d'accès des différentes administrations. Pour les grandes administrations, telles que la Gendarmerie, la Police et les Douanes, tous les fonctionnaires ont le droit de consulter toutes les informations intéressant leur administration, même si dans l'exécution de ses missions spécifiques, un tel agent n'a nullement besoin d'accéder à de telles données. L'AC est d'avis qu'il serait hautement opportun de limiter l'accès aux données traitées dans le N.SIS aux agents ayant effectivement besoin des informations en question pour la bonne exécution de leurs missions, d'une part, et aux informations strictement nécessaires à l'exécution de leurs missions, d'autre part. En ce qui concerne la banque de données INGEPOL, le contrôle d'accès devra, en tout état de cause, être beaucoup plus sélectif et restrictif.

Comme indiqué plus haut, l'article 5 du règlement grand-ducal du 9 août 1993 dispose que lors de chaque consultation le nom de l'agent qui a procédé à l'interrogation doit être enregistré. Or, il faut relever, que dans un certain nombre de bureaux, plusieurs agents se partagent un même terminal. Le premier agent qui se connecte au système doit bien décliner son identité. Une fois le log-in fait, l'utilisateur ne se déconnecte généralement plus, et les autres agents utilisant ce même terminal travaillent sous l'identité du premier utilisateur. Cette façon de procéder est manifestement contraire aux dispositions de l'article 5.

Afin de remédier à cet état des choses, plusieurs solutions peuvent être envisagées. Une première consiste à équiper chaque agent d'un terminal ce qui représente un coût non négligeable. Une autre solution serait que l'application déconnecte d'office chaque terminal après une certaine période de non activité. On force ainsi chaque agent de faire à chaque fois le log-in ce qui n'est pas non plus la solution idéale. L'AC propose une troisième solution, dont le coût est moindre et qui reste conviviale pour les utilisateurs: chaque terminal ou PC est à doter d'un lecteur de badge, et tant que l'agent n'a pas introduit sa carte d'identification dans ce lecteur de badge, l'application ne fournit aucun renseignement.

4.3.3.5. Le contrôle de la transmission des informations

L'article 1er du règlement grand-ducal du 9 août 1993 dispose en son paragraphe (2):

«Les propriétaires et gestionnaires prennent toute mesure nécessaire, et notamment celles prévues à l'article 118 de la Convention, afin de garantir la sécurité du N.SIS et de sa liaison avec le support technique du système d'information Schengen.»

Dès sa première réunion avec les forces de l'ordre, l'AC a exigé des copropriétaires de la banque de données N.SIS, que non seulement les données, mais également la transmission des données soit sécurisée au plus haut degré, à savoir celui préconisé par la Convention d'application de l'Accord de Schengen. L'AC faisait en effet remarquer que, étant donné que le règlement grand-ducal du 9 août 1993 fait expressément référence aux mesures prévues par l'article 118 de la Convention d'application de l'accord de Schengen, il incombait aux copropriétaires de démontrer que les mesures de sécurité prévues ou à prévoir pour le N.SIS luxembourgeois atteignent le niveau de sécurité prévu par l'article 118 en question, niveau de sécurité prévu par ailleurs à Strasbourg pour le support technique du système d'information Schengen, le C.SIS, dont l'installation a été réalisée par le ministère de l'Intérieur français. En fait, la sécurité du système d'information Schengen (C.SIS, les différents N.SIS y reliés, de même que les liaisons entre C.SIS et les différents N.SIS) n'est garantie que si elle est identique à chaque endroit du système. Un maillon fragile dans la chaîne SIS mettrait en péril la sécurité de tout le système.

Voilà pourquoi l'AC informait les copropriétaires de la banque de données N.SIS en date du 15 mars 1994 qu'elle «s'est décidée à exiger que les données transmises sur le réseau N.SIS, y inclus le réseau radio, soient cryptées. De l'avis de l'autorité de contrôle, ce n'est que par ce moyen technique que tout détournement de données peut être, si ce n'est exclu, du moins rendu hautement improbable.»

Lors d'un contrôle des installations techniques au nouveau siège de la Gendarmerie à Luxembourg-Verlorenkost, l'AC a été informée que:

- concernant la partie internationale du SIS, les transmissions opérées à destination du support technique à Strasbourg, de même que les informations reçues de la part du support technique, d'une part, les transmissions de données entre bureaux SIRENE, d'autre part, se font par le biais de lignes louées et cryptées, donc sécurisées et ne devraient pas poser de problèmes;
- concernant la partie nationale, il y a lieu de distinguer entre le réseau des terminaux mobiles et celui des stations fixes du réseau de communication des forces de l'ordre (RCDFO).

Si le réseau des terminaux mobiles, selon les dires des responsables des forces de l'ordre, est hautement sécurisé, même sans cryptage des informations, étant donné qu'il s'agit d'un réseau unique en Europe livré par une firme spécialisée, le réseau des stations fixes du RCDFO pose des problèmes pour le moment, étant donné que les transmissions s'opèrent via le réseau public LUXPAC, nullement sécurisé. Deux solutions peuvent être envisagées pour résoudre ces problèmes: soit cryptage des lignes LUXPAC, soit installation d'un réseau «privé» des forces de l'ordre.

Les préférences des responsables des forces de l'ordre vont dans la direction de la deuxième solution. Aussi ont-ils demandé à l'AC de soutenir cette proposition, afin que le gouvernement mette à disposition, de préférence pour l'exercice 1995, mais au plus tard pour l'exercice 1996 les crédits budgétaires nécessaires.

L'AC appuie les forces de l'ordre dans leur souhait de voir la transmission de leurs données être sécurisée à un niveau technique tel qu'un détournement de données puisse être rendu hautement improbable. Voilà pourquoi elle soutient également l'invitation des responsables des forces de l'ordre au gouvernement de prévoir les crédits nécessaires pour que le cryptage des données transmises sur le réseau N.SIS (lignes téléphoniques louées), y inclus le réseau radio, puisse être assuré.

L'AC constate avec regret que le budget de l'Etat pour l'exercice 1996 ne contient toutefois aucun crédit pour l'amélioration, voire la création de la sécurité nécessaire aux transmissions des données des forces de l'ordre. Elle espère vivement que les crédits en question seront inscrits de façon prioritaire dans le projet de budget pour l'exercice 1997.

5. Activités internationales

5.1. ACC(P) Schengen

Visée par l'article 115 de la Convention d'application de l'Accord de Schengen du 14 juin 1985, l'«Autorité de contrôle commune Schengen» est la première autorité de contrôle à avoir été instaurée par un instrument international. Elle se compose de deux représentants de chaque autorité nationale de contrôle des Parties contractantes de l'Accord de Schengen qui disposent d'une législation en matière de protection des données à caractère personnel et d'une ou de telle(s) autorité(s) nationale(s). Pour le moment, il s'agit de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Espagne, de la France, du Luxembourg, des Pays-Bas et du Portugal. Continuent à rester sur la touche: la Grèce et l'Italie.

Alors que le Luxembourg assumait la présidence Schengen au cours du premier semestre 1992, le Groupe central Schengen, lors de sa réunion du 12 mai 1992, marquait son accord avec une note qui lui avait été adressée par le Comité d'orientation Schengen, dans laquelle ce comité proposait de mettre en place une autorité de contrôle commune provisoire, composée des autorités de contrôle nationales en matière de protection des données des Parties contractantes, avec la mission d'effectuer, dans le sens de l'article 115 de la Convention, des contrôles en matière de protection et de sécurité des données à caractère personnel au cours de la phase d'initialisation, c'est-à-dire, pendant la phase précédant la phase opérationnelle du système d'information Schengen (SIS). Quant à la représentation au sein de cette autorité provisoire des pays ne disposant pas encore d'autorité de contrôle nationale (à l'époque: la Belgique, l'Espagne, l'Italie et le Portugal), le Groupe central estimait que ces pays pourraient participer aux travaux de cette autorité à titre d'observateurs.

La première réunion de l'autorité de contrôle commune provisoire eut lieu à Bruxelles, au secrétariat général BENELUX, assumant le secrétariat Schengen, en date du 29 juin 1992. Lors de cette réunion, le président de la commission consultative instituée par l'article 30 de la loi modifiée du 31 mars 1979 réglementant l'utilisation des données nominatives dans les traitements informatiques, représentant, de pair avec le secrétaire de la même commission, le Luxembourg au sein de l'autorité de contrôle commune provisoire, fut élu, à l'unanimité des autorités de contrôle nationales représentées, premier président de l'autorité.

Après s'être dotée d'un règlement intérieur qui confirme que l'autorité de contrôle commune élit elle-même son président, et que par là, la règle de la présidence tournante ne s'applique pas à elle, ce qui revêt toute son importance dans le contexte du contrôle indépendant qui lui incombe de par la Convention d'application de l'Accord de Schengen, l'autorité de contrôle commune provisoire s'attacha à ses missions qui consistaient notamment à examiner l'utilisation de données réelles lors des phases de test du système d'information Schengen, de même que les mesures de sécurité mises en place pour garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le système. Dans ce contexte, elle a visité, en mars 1994, le site d'implantation de l'ordinateur central du système à Strasbourg.

Dès leur désignation par arrêté grand-ducal du 29 septembre 1993, les représentants de l'autorité de contrôle ont pris la relève des représentants précédemment désignés au sein de l'autorité de contrôle commune provisoire Schengen.

Après la mise en application définitive du système d'information Schengen en date du 26 mars 1995, l'autorité de contrôle commune «définitive» s'est substituée à l'autorité de contrôle commune provisoire. Depuis sa réunion de constitution en date du 17 mai 1995, elle s'est réunie à cinq reprises.

Composée des représentants des autorités de contrôle nationales des Parties contractantes mentionnées ci-dessus, elle s'est fixée comme première mission l'adaptation du règlement intérieur adopté par l'autorité de contrôle commune provisoire à ses propres missions. Actuellement, l'autorité analyse de quelle façon elle pourrait établir la meilleure coopération possible avec les autorités de contrôle nationales en matière d'exercice du droit d'accès aux données traitées dans le SIS.

5.2. Groupe La Haye

D'autre part, l'autorité de contrôle participe activement à un groupe de travail avec lieu de réunion à La Haye, institué sous l'égide de la Conférence européenne des commissaires à la protection des données à caractère personnel. Ce groupe est en charge d'examiner toutes les propositions d'instrument juridique dans les domaines de la police et des douanes, ainsi que des autres domaines couverts par le troisième pilier du Traité sur l'Union européenne (système d'information européen (SIE), franchissement des frontières extérieures, visa unique, identification des demandeurs d'asile (EURODAC), EUROPOL, ...).

C'est dans ce contexte qu'ont eu lieu en 1994 des visites au siège du futur EUROPOL à la Haye et au siège de l'Organisation internationale de police criminelle (OIPC-INTERPOL) à Lyon.

6. Conclusion

Un an après la mise en vigueur de la Convention d'application de l'Accord de Schengen - et donc du SIS - l'AC constate qu'elle n'a pas été saisie d'une seule demande d'exercice du droit d'accès aux données traitées dans le N.SIS, banque de données constituée «pour la prévention, la recherche, la constatation et la poursuite des infractions». En conséquence, elle n'a pas procédé à des vérifications sur base de l'article 12-1, paragraphe (5) de la loi du 31 mars 1979.

L'AC a choisi de se concentrer, dans un premier temps, sur le respect des dispositions conventionnelles, légales et réglementaires au niveau de la conception et de l'organisation fonctionnelle de la partie nationale du système d'information Schengen.

Globalement, les contrôles effectués ont donné un résultat satisfaisant . . .

L'AC est toutefois arrivée à la conclusion que le Luxembourg ne respecte pas les obligations qui découlent de l'article 118, paragraphe (1), sub lettre a. de la Convention d'application de l'Accord de Schengen, et donc de l'article 1er, paragraphe (2) du règlement grand-ducal du 9 août 1993.

Les déficiences décrites dans ce rapport amènent l'AC à conclure que la sécurité physique du N.SIS est loin d'être garantie. L'AC estime que cette situation devrait être une source de préoccupation majeure pour le gouvernement.

L'AC a de sérieux doutes sur la question de savoir si l'utilisation des données et l'accès aux données sont conformes aux prescriptions conventionnelles et réglementaires. Il a été dit plus haut que l'article 5 du règlement grand-ducal du 9 août 1993 n'est pas toujours respecté en ce qui concerne l'enregistrement du nom de l'agent qui procède à l'interrogation. Il est permis de douter que l'obligation réglementaire faite à l'agent d'indiquer le motif de l'interrogation, soit toujours respectée à la lettre.

Ce doute se fonde sur deux éléments.

1. L'attitude des propriétaires de la banque de données n'est pas faite pour inciter leurs subordonnés à se conformer à cette obligation. Par lettre du 15 mars 1996 ils ont informé l'AC de leur position en ces termes: «Nous restons d'ailleurs toujours opposés au principe de l'introduction d'un motif pour la consultation d'un fichier de recherches, alors que les personnes contenues dans ce fichier sont signalées par une autorité judiciaire ou administrative dans le but d'être détectées, arrêtées, interdites de séjour, etc. ... , et qu'il ne s'agit en l'occurrence nullement d'une banque de données susceptible de donner lieu à des abus suite à la consultation ou par le fait de la consultation de celle-ci».

2. L'AC a constaté l'utilisation de motifs qui ne pouvaient correspondre à la mission de l'agent procédant à l'interrogation de la banque de données. Il n'est toutefois pas exclu que le recours à de «faux motifs» soit dû à des erreurs attribuables au rodage du système et à l'inexpérience des agents pendant les premiers (douze) mois d'utilisation. L'AC a l'intention de suivre cette question de près à l'avenir.

Rapport adopté à l'unanimité des membres de l'autorité de contrôle lors de sa réunion en date d'aujourd'hui.

Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour la commission,

Claude *Nicolay*
président

Sylvain *Wagner*
secrétaire

Annexe: Liste des accès autorisés au N.SIS

Vu pour être publié au Mémorial, Recueil administratif et économique.

Luxembourg, le 11 novembre 1997.
Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

—

NSIS-LUXEMBOURG

Droits d'accès aux données – Tableau récapitulatif
conformément aux demandes des administrations

Type	Catégorie	Article	Motif de la recherche	Autorisation de consultation					
	Motif & Conduite		Libellé	GIE/POL	Parquets	P.G.	D	MIJU	MAE
PERSONNES				101,1b	101,1b	101,1b	101,1a+b	101.2	101.2
1	1-1	95	Arrestation et extradition	x	x	x	x	x	
1	1-6	95	Recherche pour la justice	x	x	x	x	x	
1	2-2	96	Etrangers inadmissibles	x			x	x	x
1	3-3	97	Adultes disparus	x	x		x		
1	3-4	97	Adultes aliénés	x	x		x		
1	4-5	97	Mineurs disparus	x	x		x		
1	4-6	97	Mineurs disparus	x	x		x		
1	5-6	98	Recherche pour la justice	x	x		x		
1	6-7	99.2	Surveillance discrète	x	x		x		
1	7-8	99.2	Contrôle spécifique	[redacted]					
1	8-7	99.3	Surveillance discrète S.E.	x	x		x		
1	9-8	99.3	Contrôle spécifique S.E.	[redacted]					

GENDARMERIE POLICE

NSIS-LUXEMBOURG

Droits d'accès aux données – Tableau récapitulatif
conformément aux demandes des administrations

Type	Catégorie	Article	Motif de la recherche	Autorisation de consultation					
	Motif & Conduite		Libellé	GIE/POL	Parquets	P.G.	D	MIJU	MAE
VEHICULES RECHERCHES				101,1b	101,1b	101,1b	101,1a+b	101,2	101,2
2	1-1	99.2	Surveillance discrète	x	x		x		
2	2-1	99.3	Surveillance discrète S.E.	x	x		x		
2	3-2	99.2	Contrôle spécifique	[redacted]					
2	4-2	99.3	Contrôle spécifique S.E.						
2	5-3	100	Objet volé-détourné	x	x		x		
2	6-4	100	Recherche pour la justice	x	x		x		
ARMES A FEU									
FA	1-1	100	Objet volé-détourné	x	x		x	x	
FA	2-2	100	Recherche pour la justice	x	x		x		
BILLETS DE BANQUE									
BK	1-1	100	Objet volé-détourné	x	x		x		
BK	2-2	100	Recherche pour la justice	x	x		x		
DOCUMENTS DELIVRES									
DB	1-1	100	Objet volé-détourné	x	x		x	x	x
DB	2-2	100	Recherhce pour la justice	x	x		x		
DOCUMENTS VIERGES									
ID	1-1	100	Objet volé-détourné	x	x		x	x	x
ID	2-2	100	Recherche pour la justice	x	x		x		

Autorité de contrôle commune Schengen

Rapport d'activité
(mars 1995 à mars 1997)

SOMMAIRE

Préface

Parmi les grands projets de coopération policière, les accords de Schengen et le système d'information du même nom font figure de laboratoire d'essai.

Or si la Convention d'application de Schengen comporte des dispositions satisfaisantes relatives aux droits des personnes, à la sécurité des données et au contrôle du système informatisé, les reports successifs de mise en application du texte ont bien failli laisser le système qui, au nom de l'efficacité montait en puissance, prendre de vitesse l'application des principes.

Cette situation était préoccupante alors que se développaient déjà d'autres projets de coopération européenne à l'occasion desquels l'impératif d'efficacité ne manquait pas d'être invoqué au premier chef.

Elle aurait pu être préjudiciable au contrôle en matière de protection des données, si une autorité de contrôle commune provisoire n'avait pas été mise en place en 1992.

A l'évidence, l'échange d'informations et la coopération policière, judiciaire et douanière sont devenus, en contrepartie de la libre circulation des personnes, des moyens nécessaires pour lutter contre le terrorisme, le trafic de stupéfiants et la grande criminalité, assurer la sécurité et contrôler les flux migratoires. Tel est le cas, au-delà de Schengen, des conventions d'Europol et de Dublin.

Néanmoins il importe que le ou les chapitres consacrés à la protection des informations relatives aux personnes physiques et aux instances de contrôle communes ou nationales compétentes en ce domaine, ne soient pas une clause de style.

Ce premier rapport d'activité qui porte sur deux années est avant tout le récit inachevé d'une négociation menée pas à pas avec les Etats-parties pour ancrer dans la réalité, conformément à la lettre de la convention, l'indépendance et l'autorité d'une instance de contrôle créée pour veiller au respect des droits des personnes sujets des échanges d'informations.

Ainsi, davantage qu'un laboratoire d'essai, l'autorité de contrôle commune de Schengen, dans son rôle de précurseur, est une figure de proue.

Alex *Türk*
Mars 1997

Chapitre 1. Rappels

1.1. Les textes

L'Accord de Schengen a été signé le 14 juin 1985 par les gouvernements des Etats de l'Union économique du Benelux, la République fédérale d'Allemagne et la République française. Il a été appliqué à titre provisoire le jour suivant celui de sa signature (article 32) et est entré en vigueur le 2 mars 1986.

Expression de la volonté de créer un espace commun de circulation des marchandises et des personnes pour éviter le renouvellement des incidents nés, un an plus tôt, de la grève du zèle des douaniers italiens (arrêt des camions étrangers aux frontières, mise en place de barrages de protestation en France, perturbation de l'ensemble du réseau routier européen), l'Accord de Schengen visait avant tout à supprimer graduellement les contrôles aux frontières communes des Etats signataires. Et de fait, seuls 7 des 33 articles de l'accord concernent la coopération policière et la lutte contre l'immigration.

A l'inverse, signée par les mêmes Parties contractantes le 19 juin 1990, la Convention d'application de l'Accord de Schengen a développé à des fins de contrôle aux frontières extérieures communes la collaboration policière, douanière et judicaire, contrepartie jugée nécessaire, dans le contexte des débats nationaux sur l'insécurité et l'immigration, à l'ouverture décidée cinq ans auparavant.

L'une des mesures fondamentales de ce dispositif de coopération a été la création d'un système informatisé commun, le système d'information Schengen (titre IV de la Convention).

La mise en place de ce système a induit, par l'effet de textes nationaux et internationaux imposant le respect de principes de protection des données, la création, en référence aux modèles nationaux d'autorités de contrôle indépendantes compétentes dans ce domaine, d'une autorité de contrôle commune.

La Convention d'application, soumise à ratification, approbation ou acceptation pour entrer en vigueur et, pour être mise en vigueur, au fait que «les conditions préalables à son application soient remplies et que les contrôles aux frontières extérieures soient effectifs» est entrée en vigueur le 1er septembre 1993 et a été mise en application le 26 mars 1995. La date initialement prévue était le 1er janvier 1993.

Ouverte à l'adhésion d'autres Etats membres des Communautés européennes (article 140), la Convention a permis l'élargissement de l'espace Schengen à l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Grèce et l'Autriche, même si, à ce jour, seuls l'Espagne et le Portugal remplissent toutes les conditions pour alimenter le SIS, accéder aux informations qu'il contient et participer à part entière aux réunions de toutes les instances Schengen et notamment, de l'Autorité de contrôle commune.

Plus récemment, le 1er mai 1996, les cinq pays de l'Union nordique, liés par l'accord de l'Union nordique des passeports qui a instauré la libre circulation des personnes entre leurs territoires et les îles Feroe, ont obtenu le statut d'observateur.

Le 19 décembre 1996, le Danemark, la Finlande et la Suède, pays membres de l'Union européenne, ont signé l'accord d'adhésion à Schengen.

L'Islande et la Norvège, qui ne sont pas membres de l'Union européenne, se sont vu proposer, par un accord de coopération du même jour, un statut de membre associé aux termes duquel la Convention, s'applique sur leur territoire, à l'exception des dispositions relatives au contrôle des marchandises, sans qu'ils puissent prendre part formellement aux décisions. Ces deux Etats participeront donc pleinement au fonctionnement du système d'information Schengen.

1.2. Les instances communes pour l'application de la Convention

Les Parties contractantes ont, pour l'application de la Convention, créé deux instances.

- Le Comité exécutif, composé d'un ministre responsable de la mise en oeuvre de la Convention dans chaque Etat-partie, est chargé de la mission générale de veiller à l'application correcte de la Convention et dispose par ailleurs de compétences particulières (article 131).
- L'Autorité de contrôle commune (ACC), composée de deux représentants de chacune des Autorités nationales de contrôle des Etats-parties a pour mission de vérifier la bonne exécution des dispositions de la Convention à l'égard de la fonction de support technique du SIS (article 115). Elle dispose également de compétences plus générales en matière de protection des données.

En dehors de ces deux instances, l'organisation de Schengen est structurée autour d'un Groupe central dont dépend un Comité d'orientation SIS ainsi que divers groupes de travail dont certains sont crées par la Convention.

Les instances Schengen sont assistées par un secrétariat, fonction assumée par le Secrétariat général de l'Union économique du BENELUX dont le siège est à Bruxelles.

1.3. L'objectif et l'architecture du système d'information Schengen

L'intégralité du titre IV de la Convention est consacré au système d'information Schengen (SIS).

L'article 93 de la Convention précise que le SIS a pour objet de préserver l'ordre et la sécurité publics, y compris la sûreté de l'Etat, et l'application des dispositions de la convention sur la circulation des personnes à l'aide des informations transmises par le système.

Les informations enregistrées

L'article 94 énumère limitativement les catégories de données qui peuvent être enregistrées dans le système. Les articles 95 à 100 spécifient les finalités qui justifient l'intégration des signalements.

Les catégories de données se rapportent à des personnes, objets et véhicules.

S'agissant des personnes, peuvent être intégrés les éléments relatifs à l'état civil et les alias, les signes physiques particuliers, objectifs et inaltérables, l'indication éventuelle qu'elles sont armées ou violentes et la conduite à tenir en cas de découverte.

Est interdite la mention d'informations dites sensibles révélant l'origine raciale, les opinions politiques, les convictions religieuses ou autres convictions, ainsi que celles relatives à la santé ou à la vie sexuelle. Les finalités qui justifient le signalement d'une personne dans le SIS sont les suivantes.

a. Quelle que soit la nationalité de la personne :
   - arrestation aux fins d'extradition (article 95) ;
   - recherche en cas de disparition, recherche de mineurs ou de personnes devant être internées sur décision d'une autorité compétente (article 97) ;
   - arrestation pour comparution, même en qualité de témoin, devant la justice dans le cadre d'une procédure pénale ou pour exécution d'une peine privative de liberté (article 98) ;
   - surveillance discrète et contrôle spécifique pour la répression d'infractions pénales, la prévention de menaces pour la sécurité publique ou pour la prévention de menaces graves pour la sûreté de l'Etat (article 99).
b. Pour les étrangers, soit toute personne autre que des ressortissants des Etats membres des Communautés européennes (définition dans l'article 1er, 6ème alinéa) :
   - non admission sur le territoire résultant d'une décision administrative ou judiciaire prise dans le respect des règles de procédure nationales ou sur le fondement d'une menace à l'ordre public ou à la sécurité et sûreté nationales ou sur celui du non-respect des réglementations nationales sur l'entrée et le séjour des étrangers (article 96).

S'agissant des objets, seuls peuvent être intégrés les éléments, incluant le nom de leur propriétaire, qui se rapportent aux véhicules, armes à feu, documents et billets de banque volés, détournés ou égarés qui sont recherchés aux fins de saisie ou de preuve dans une procédure pénale (article 100).

S'agissant des véhicules, peuvent également être enregistrées des données relatives à ceux qui sont recherchés aux fins de surveillance discrète ou de contrôle spécifique (article 99 déjà cité). Cette catégorie permet l'enregistrement d'informations concernant les conducteur et occupants des véhicules surveillés.

Les destinataires des informations

Les articles 92 et 101 de la Convention précisent que les autorités désignées par les Parties contractantes peuvent accéder, par une interrogation automatisée ou non, :

- à l'ensemble des données enregistrées dans le SIS lors des contrôles de frontière et des vérifications et autres contrôles de police et de douane effectués à l'intérieur du pays conformément au droit national ;
- à la seule catégorie des signalements aux fins de non admission pour la délivrance des visas, des titres de séjour et l'administration des étrangers dans le cadre des dispositions de la Convention concernant la circulation des personnes.

La liste des autorités qui peuvent interroger directement les données intégrées dans le SIS doit être communiquée au Comité exécutif (article 101.4).

L'architecture du système d'information Schengen

Si plusieurs des articles du titre IV prescrivent le respect de telle ou telle mesure d'ordre technique, la description générale du système figure dans l'article 92.

Le système d'information Schengen (SIS) est composé d'une partie nationale (N.SIS) auprès de chacune des Parties contractantes et d'une fonction de support technique (C.SIS) créée et entretenue en commun dont la responsabilité est assumée par la République française.

La fonction de support technique, installée à Strasbourg, a pour objet de rendre matériellement identiques tous les N.SIS. Pour cela le C.SIS comprend un fichier de données qui assure l'identité des fichiers nationaux par la transmission en ligne d'informations.

La transmission de données est effectuée conformément aux protocoles et procédures établis en commun par les Parties contractantes pour la fonction de support technique.

L'article 118.4 précise les mesures de sécurité qui doivent être prises pour la fonction de support technique. Ces mesures sont identiques à celles requises pour chaque N.SIS (Article 118.1 à 3).

1.4. Les bureaux SIRENE

Les bureaux SIRENE (Supplément d'Informations Requis à l'Entrée NationalE) sont une création des Etats-parties non expressément prévue par la Convention.

Chargés de procéder dans chaque Etat Schengen, sur la base du SIS, à des échanges d'informations complémentaires, ils servent également d'intermédiaires lors des diverses consultations d'Etat à Etat sur la conduite à tenir en cas d'exécution d'un signalement.

Leurs missions et actions sont définies de manière concrète dans un manuel commun dit «manuel SIRENE». Pour l'essentiel, elles consistent en des consultations préalables à la création de signalements, des échanges d'informations et en la surveillance des signalements multiples et l'établissement d'ordres de priorité.

Chapitre 2. La protection des données à caractère personnel

2.1. Une loi et une autorité nationale de contrôle : conditions préalables à l'application de la Convention

Les Etats parties ont posé plusieurs conditions préalables à l'application sur leur territoire de la Convention. Le caractère impératif de leur respect est rappelé dans l'acte final.

Au nombre de ces conditions figure l'obligation pour chaque Etat-partie de se doter, avant toute transmission de données à caractère personnel, d'une autorité nationale de contrôle indépendante (articles 114 et 128) et d'une loi de protection des données.

Plus précisément, s'agissant du traitement automatisé ou non de données transmises en application de la Convention, la Convention comporte les prescriptions suivantes :

a. Pour le traitement automatisé de données transmises en application du titre IV relatif au SIS :

Article 117

Chaque Partie contractante doit prendre au plus tard au moment de l'entrée en vigueur de la Convention les dispositions nationales nécessaires pour réaliser un niveau de protection des données à caractère personnel qui soit au moins égal à celui des principes découlant de la Convention du Conseil de l'Europe du 28 janvier 1981 pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, ce dans le respect de la Recommandation R (87) 15 du 17 septembre 1987 du comité des ministres du Conseil de l'Europe visant à réglementer l'utilisation des données à caractère personnel dans le secteur de la police.

La transmission de données à caractère personnel ne peut avoir lieu que lorsque les dispositions de protection des données à caractère personnel sont entrées en vigueur sur le territoire des Parties contractantes concernées par la transmission.

b. Pour le traitement automatisé d'autres données transmises en application de la Convention à l'exception de celles relatives aux demandes d'asile :

Article 126

Exigence, au moment de l'entrée en vigueur de la Convention, d'un niveau de protection des données à caractère personnel au moins égal à celui des principes découlant de la Convention du Conseil de l'Europe du 28 janvier 1981 sus-citée et transmission des données également subordonnée à l'effectivité de cette protection sur le territoire des Parties contractantes concernées par la transmission.

Article 129

Pour la transmission des seules données relatives à la coopération policière, les Parties contractantes doivent réaliser un niveau de protection des données à caractère personnel qui respecte les principes de la Recommandation R (87)15 du 17 septembre 1987 du Comité des ministres du Conseil de l'Europe déjà mentionnée.

c. Pour les données transmises en application de la Convention provenant d'un fichier ou intégrées dans un fichier à l'exception de celles qui se rapportent aux demandes d'asile, au SIS ou à l'entraide judiciaire en matière pénale :

Article 127

Application des dispositions de l'article 126 et, pour la transmission de données relatives à la coopération policière, niveau de protection des données qui respecte les principes de la Recommandation R (87) sus-citée.

d. Enfin, s'agissant des données transmises qui figurent dans des dossiers, seules s'appliquent, à une exception près, les dispositions spécifiques de protection des données de l'article 126.3 sous le contrôle, le cas échéant, de l'autorité nationale compétente (article 128.2).

2.2. Les champs d'application respectifs de la Convention et du droit national

La Convention opère, pour la protection des données à caractère personnel, une répartition complexe entre le champ d'application de ses dispositions et celui des droits nationaux des Etats-parties.

Les droits des personnes à l'égard du SIS

La règle peut s'énoncer ainsi : pour autant que la Convention ne prévoit pas de dispositions particulières, le droit de chaque Partie contractante est applicable.

La Convention précise la nature des droits qui sont reconnus aux personnes et les limites éventuelles qui y sont apportées. Sous réserve du respect de ces dispositions, les droits des personnes s'exercent dans le respect du droit national de chaque Etat-partie.

a. Droit d'accès et de communication (article 109)

Toute personne peut accéder aux informations la concernant intégrées dans le SIS. Pour cela elle peut former une demande auprès des instances compétentes de chacun des Etats-parties.

Si le droit national le prévoit, l'auteur de la demande peut se voir communiquer les informations qui le concernent. Toutefois en application du «principe de propriété des données», la communication est subordonnée au fait que l'Etat saisi qui n'est pas l'auteur de l'intégration donne préalablement à l'Etat signalant l'occasion de prendre position.

La communication des informations peut être refusée si elle peut nuire à l'exécution du signalement ou si elle s'avère nécessaire à la protection des droits et libertés d'autrui. Dans tous les cas, la communication est refusée si la personne est signalée aux fins de surveillance discrète.

b. Droit de rectification (article 110)

Toute personne peut, pour les données qui la concernent, faire rectifier celles qui sont entachées d'erreur de fait ou faire effacer celles qui sont entachées d'erreur de droit. Dans la pratique, l'exercice de ce droit est largement facilité par la communication des informations figurant dans le système.

c. Droit d'engager une action en rectification, en effacement, en information ou en indemnisation (article 111)

Toute personne doit pouvoir, sur le territoire de chaque Partie contractante, faire valoir ses droits devant une juridiction ou toute autre autorité compétente. Les décisions définitives sont exécutées par l'Etat-partie concerné.

d. Droit de demander une vérification des données (article 114.2)

Toute personne peut demander à une autorité nationale de contrôle de vérifier les données la concernant intégrées dans le SIS ainsi que l'utilisation qui en est faite. Si les données ont été intégrées par un autre Etat que celui auprès duquel la demande est introduite, le contrôle est effectué en étroite coordination avec l'autorité de contrôle de l'Etat signalant.

Si un état exhaustif des demandes introduites auprès des Etats Schengen pour l'exercice des droits mentionnés ci-dessus n'a pas encore été établi, il ressort des éléments d'information dont dispose l'ACC que, pour chaque Etat, le nombre de ces demandes varie entre un et quarante pour les deux années écoulées.

Le contrôle du système d'information Schengen

La Convention énonce les principes de protection des données qui, sans préjudice du droit national de chaque Partie contractante, sont applicables lors du traitement des données intégrées dans le SIS (article 104). Elle opère, pour le contrôle de leur respect, un partage entre l'Autorité de contrôle commune et les autorités nationale de contrôle (articles 114 et 115).

Les principes énumérés par la Convention sont les suivants.

a. Principe de finalité pour l'enregistrement des données et, sauf exceptions limitativement énumérées, pour leur utilisation: extradition, non-admission, personnes disparues, témoins, personnes citées ou condamnées, objets volés, personnes et véhicules sous surveillance discrète ou contrôle spécifique (articles 94 à 100 et 102 déjà cités).

b. Interdiction de traiter de données sensibles et énumération limitative des données enregistrées (article 94 déjà cité).

c. Définition des destinataires : accès limité aux autorités nationales compétentes dans certains domaines et pour le seul accomplissement de leurs missions (article 101 déjà cité).

d. Interdiction de copier les signalements d'une autre Partie contractante dans un fichier national et limitation des duplications à des fins techniques (article 102).

e. Obligation d'enregistrement de toute dixième transmission de données aux fins de contrôle de l'admissibilité (article 103).

f. Fixation d'une durée de conservation des données (articles 112 et 113).

g. Obligation de conserver les données effacées durant une année dans la fonction de support technique aux fins de contrôle a posteriori de leur exactitude et de la licéité de leur intégration (article 113.2).

S'agissant du contrôle du système, la Convention précise que chaque Etat-partie doit charger une autorité nationale de contrôler, de manière indépendante et dans le respect du droit national (article 114), le fichier de la partie nationale du système d'information (N.SIS). Il revient à ces autorités de vérifier le respect des dispositions de protection des données prévues par la Convention et celles qui s'y ajoutent le cas échéant en vertu du droit national.

En revanche, le contrôle de la fonction de support technique (C.SIS) est confié à l'Autorité de contrôle commune qui doit agir dans le respect de la Convention de Schengen, de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des données, de la Recommandation du Conseil de l'Europe pour les données dans le secteur de la police et conformément au droit français.

Les échanges d'informations hors le SIS

Le titre VI (articles 126 et suivants) de la Convention intitulé «protection des données à caractère personnel» est consacré aux règles applicables aux échanges d'informations qui ne donnent pas lieu à un enregistrement dans le SIS mais interviennent pour l'application de la Convention (infra 2.1. b et c).

Les principes retenus (finalité, limitation des destinataires, exactitude des données ...) sont applicables sans préjudice des dispositions du droit national de protection des données qui régit notamment l'exercice des droits des personnes concernées.

Le contrôle du respect des règles énoncées par la Convention incombe aux autorités nationales.

L'ACC a un rôle résiduel : elle peut, à la demande des Parties contractantes émettre un avis sur les difficulté d'application et d'interprétation que soulèvent ces règles.

Chapitre 3. L'Autorité de contrôle commune et les conditions de son indépendance

3.1. Composition de l'Autorité de contrôle commune

L'article 115.1 de la Convention précise que l' Autorité de contrôle commune (ACC) est composée de deux représentants de chaque autorité nationale de contrôle.

Le choix de ses représentants au sein de l'ACC revient à chaque autorité nationale qui, en la personne de son président ou de son directeur, procède à leur désignation auprès du secrétariat de l'ACC et de son président. L'ACC prend acte des désignations effectuées.

Les autorités nationales de contrôle n'étant pas composées sur un modèle unique (certaines sont des organismes collégiaux, d'autres non), leurs représentants sont, selon le cas, membre du collège, commissaire ou directeur, responsable ou agent d'un service ou personnalité extérieure.

La Convention ne prescrivant pas de durée pour le mandat des membres de l'ACC, l'appréciation de celle-ci revient à chaque autorité nationale.

L'Autorité de contrôle commune a été officiellement installée après la mise en application de la Convention le 26 mars 1995.

Toutefois, sous l'impulsion de M. *Faber,* commissaire à la protection des données du Luxembourg qui fut son premier président, une Autorité de contrôle commune provisoire (ACCP) a été mise en place dès le mois de juin 1992 avec l'accord des ministres Schengen.

A cette époque, certains Etats-parties, après les tests techniques réalisés avec des données fictives, envisageaient d'intégrer progressivement dans le SIS des données à caractère personnel réelles. Dès lors, l'utilité d'une concertation avec l'organisme commun chargé du contrôle du respect des règles de protection des données devenait incontestable.

L'ACCP, composée d'un ou deux représentants des autorités nationales de contrôle des cinq Etats à l'origine des accords et d'un ou deux experts indépendants désignés par les Etats adhérents sur le territoire desquels la Convention n'était pas encore applicable adopta un règlement intérieur provisoire qui prescrivait la règle du consensus pour l'accomplissement de ses missions. Elle élabora un questionnaire sur la nature des règles de protection des données applicables dans chacun des Etats Schengen au regard de la Convention et tout particulièrement du SIS et procéda à une première visite de la fonction de support technique à Strasbourg.

Elle se réunit à douze reprises entre le 29 juin 1992 et le 22 février 1995 dans les locaux du secrétariat de Schengen à Bruxelles et une fois à Strasbourg les 15 et 16 mars 1994.

Elle joua un rôle de pionnier qui rendit plus aisée la tâche de l'ACC lorsqu'elle fut officiellement installée. Il est fait référence à ses travaux lors de la présentation de ceux de l'ACC qui les ont complétés.

Peu après sa constitution, l'Autorité de contrôle commune a tenu, entre le 17 mai et le 14 décembre 1995, cinq réunions sous la présidence de M. *Von Pommer Esche,* Allemagne, président de l'ACCP, afin notamment d'élaborer son règlement intérieur définitif. Elle a procédé le 14 décembre 1995 à l'élection, pour un an renouvelable, de son président, M. *Türk,* France, sénateur, membre de la Commission nationale de l'informatique et des libertés et de son vice-président, M. *Labescat,* Portugal, avocat, membre de la Commission nationale de protection des données.

M. *Türk,* président et M. *Labescat,* vice-président ont été réélus pour un an le 5 décembre 1996.

L'ACC s'est réunie neuf fois en 1996 et à trois reprises depuis le début de l'année 1997, tenant sa première session officielle à Strasbourg les 10 et 11 février 1997.

Elle a institué deux groupes de travail qui se sont réunis, pour le premier à deux reprises à La Haye et Paris, et pour le second et à quatre reprises à Bruxelles et Madrid.

3.2. Les missions de l'ACC

Si la mission principale de l'ACC est de contrôler la fonction de support technique du SIS, mission qu'elle a seule le pouvoir d'accomplir (article 115.2), un rôle de conseil et d'harmonisation des pratiques ou des doctrines nationales lui est également confié.

La Convention d'application de l'Accord de Schengen précise ses missions à l'égard du SIS dans les articles suivants.

Article 106.3 : l'ACC rend un avis en cas de désaccord entre deux Parties sur l'existence d'une erreur de droit ou de fait entachant un signalement. Il s'agit d'un cas obligatoire de saisine par la Partie qui n'est pas à l'origine du signalement.

Article 115.3 :

- l'ACC analyse les difficultés d'application ou d'interprétation pouvant survenir lors de l'exploitation du SIS;
- l'ACC étudie les problèmes pouvant se poser lors de l'exercice du contrôle indépendant effectué par les autorités de contrôle nationales des Parties contractantes ;
- l'ACC étudie les problèmes pouvant se poser à l'occasion de l'exercice du droit d'accès au système ;
- de manière plus générale, l'ACC élabore des propositions harmonisées en vue de trouver des solutions aux problèmes existants.

Article 115.4 : l'ACC établit des rapports qui sont transmis aux instances auxquelles les autorités de contrôle nationales transmettent leurs rapports.

Article 118.2 : l'ACC reçoit communication des mesures particulières prises par chaque Partie contractante en vue d'assurer la protection des données lors de la transmission de données à des services situés en dehors des territoires des Parties contractantes.

S'agissant des échanges d'informations hors SIS :

Article 126.3.f) : l'ACC peut, à la demande des Parties contractantes, émettre un avis sur les difficultés d'application et d'interprétation de l'article 126 relatif au traitement des données transmises, hors SIS, en application de la Convention.

Article 127 : l'ACC peut, dans les conditions et selon les modalités prévues par l'article 126, émettre un avis en cas de transmission de données provenant d'un fichier non automatisé et d'intégration de données dans un tel fichier.

Dans les faits, entre décembre 1995 et mars 1997, l'ACC a concentré ses efforts sur l'obtention des garanties de son indépendance ainsi que sur deux missions qui sont apparues prioritaires (coopération entre autorités nationales de contrôle pour l'exercice du droit d'accès des personnes au SIS et contrôle de la fonction de support technique).

3.3. Les conditions de l'indépendance

Si l'article 115 n'indique pas expressément que l'ACC est une autorité indépendante, ses membres sont les représentants d'autorités nationales chargées d'exercer, dans chaque Etat-partie, un contrôle indépendant du N.SIS. De surcroît, on peut rappeler que dans la Recommandation R(87)15 du 17 septembre 1987 visant à réglementer l'utilisation de données à caractère personnel dans le secteur de la police, explicitement mentionnée par l'article 115, il est souligné (point 1.1) que l'autorité de contrôle chargée de veiller au respect des principes énoncés doit être indépendante.

La nécessité d'être indépendante est immédiatement apparue à l'ACC, ce d'autant que lors de la mise en place de l'ACCP, certains choix, tels celui d'élire un président plutôt que d'adopter la règle instituée entre les Etats-parties d'une présidence tournante tous les six mois, furent discutés par ces derniers.

Les conditions de son indépendance et, par voie de conséquence de sa crédibilité et de celle des Etats Schengen, ont donc été clairement exprimées par l'ACC dès son installation.

Au nombre de ces conditions comptent tout particulièrement l'adoption d'un règlement intérieur, l'obtention d'une ligne budgétaire autonome avec, en contrepartie l'élaboration d'un rapport d'activité.

L'adoption d'un règlement intérieur

Lors de l'élaboration de son règlement intérieur, l'ACC a consacré la règle de l'élection de son président et de son vice-président, instauré des règles de quorum et de majorité pour l'adoption de ses actes et précisé que ses membres, les observateurs, les experts et les membres du secrétariat étaient tenus de respecter la confidentialité.

Elle a tranché diverses questions relatives à ses missions, aux conditions nécessaires pour être membre ou observateur, à la publicité de ses actes et au recours à des experts en tant que de besoin pour l'exercice de ses missions.

Dégager ces éléments de doctrine s'est avéré essentiel par la suite.

S'agissant de ses missions, l'ACC a précisé qu'elle pouvait remplir, outre les missions qui lui sont dévolues par la Convention, d'autres missions relatives à la protection des données à caractère personnel liées à l'application de la Convention.

Elle a rappelé qu'elle pouvait se saisir d'office ou intervenir à la demande d'une autorité de contrôle nationale, d'une Partie contractante ou d'une instance du système Schengen conformément aux dispositions de la Convention.

L'ACC a ensuite, à l'issue d'une analyse juridique de la Convention, précisé que seuls pouvaient être considérés comme membres à part entière les représentants des autorités nationales de contrôle des Etats-parties sur le territoire desquels la Convention était applicable, les ratifications ayant été opérées et les conditions préalables remplies.

Elle a en revanche prévu d'accueillir, avec le statut d'observateur sans voie délibérative, les représentants des autorités nationales de contrôle ou experts indépendants des Parties contractantes sur le territoire desquelles la Convention n'était pas encore mise en vigueur.

Ainsi sont membres de l'ACC depuis son installation officielle, les représentants des autorités nationales de contrôle de l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal.

Ont le statut d'observateur :

- les représentants de l'Italie qui, les instruments de ratifications ayant, à deux exceptions près, été déposés, ne disposait pas d'une loi de protection des données et d'une autorité nationale de contrôle. Cette situation vient de changer avec l'entrée en vigueur le 9 janvier 1997 de la loi ň 675 du 31 décembre 1996 sur la protection des personnes et autres sujets à l'égard du traitement de données à caractère personnel et la mise en place le 5 mars 1997 de l'autorité nationale de contrôle;
- les représentants de l'autorité nationale de contrôle autrichienne, pays pour lequel le dépôt par tous les Etats-parties des instruments de ratification n'était pas effectué. Cette situation devrait changer à bref délai;
- les représentants de la Grèce qui, le processus de ratification n'étant pas achevé, ne disposait pas de loi de protection des données. Cette situation vient de changer avec le vote de la loi sur la protection de l'individu à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 20 mars 1997.

Sont accueillis depuis le mois de mars 1997 en qualité d'observateurs, les représentants des autorités nationales de contrôle du Danemark, de la Finlande et de la Suède.

Auront également très prochainement le statut d'observateur, les représentants de la Norvège et de l'Islande.

L'ACC a en effet décidé d'amender son règlement intérieur avant la fin du premier semestre de l'année 1997 de façon à modifier les conditions nécessaires pour obtenir la statut d'observateur.

S'agissant de la publicité de ses actes, l'ACC a considéré que ses réunions devraient se tenir à huis clos mais a décidé de déterminer au cas par cas les destinataires de ses actes et de se prononcer sur la publicité éventuelle de ces derniers, sans préjudice de l'article 115.4 qui prescrit que ses rapports sont transmis aux instances auxquelles les autorités de contrôle nationales transmettent leurs rapports. Cette décision lui permet notamment de rendre les diverses instances Schengen destinataires de ses actes.

Enfin, l'ACC a précisé qu'elle pourrait créer des groupes de travail et faire appel à des experts. Cette disposition a été utilisée notamment lors du contrôle du C.SIS en octobre 1996.

L'obtention d'une ligne budgétaire propre

L'ACC a dès le 18 octobre 1995 demandé, pour l'année 1996, l'attribution d'une ligne budgétaire propre qui lui permette de remplir en toute indépendance les missions qui lui incombent. Sa demande examinée un mois après par le Groupe central n'a pas reçu d'écho favorable. Aussi a-t-elle réitéré le 14 décembre avec fermeté sa demande au Groupe central ainsi qu'au Comité exécutif.

L'obtention d'une ligne budgétaire s'est rapidement révélée être un enjeu de principe autour duquel les positions de l'ACC et des Etats Schengen, tout particulièrement de la France et l'Allemagne, se sont cristallisées pendant toute l'année 1996.

Dans une note du 4 avril 1996 relative à ses missions, à son programme d'action, l'ACC a élaboré un projet de budget à l'intention du Comité exécutif et du Groupe central.

Dans ce document, l'ACC, rappelant que les frais de déplacements de ses membres pour les réunions de travail à Bruxelles continueraient à être pris en charge par les autorités nationales de contrôle, a demandé que lui soient garantis :

- la mise à disposition d'un secrétariat notamment pour tenir le registre de ses actes, de salles de réunion et d'un service de traduction et d'interprétation dans toutes les langues des Etats Schengen ;

- des crédits suffisants pour faire appel à des experts en tant que de besoin pour l'exercice de ses missions notamment dans le cadre d'une consultation pour avis ou d'un contrôle ;

- des crédits suffisants pour élaborer un rapport annuel d'activité qui rendrait compte de l'emploi de ses ressources ;

- le remboursement des frais de déplacement de ses membres pour la tenue d'une session annuelle à Strasbourg et, le cas échéant, d'autres missions particulières.

Le montant total du budget demandé s'élevait à 4.250.000 BEF.

Examiné par différentes instances Schengen entre le 3 juillet 1996 et le 28 janvier 1997, le projet de budget de l'ACC, après un parcours égrené d'échanges de lettres, de discussions, de réunions bilatérales officieuses et de rencontres officielles a enfin été accepté dans son principe et, en pratique, adopté par le Groupe central avec quelques modifications dont certaines en accord avec l'ACC, telle la suppression du poste relatif au secrétariat. Il est à noter que l'ACC a reçu l'assurance, avant de donner son accord, que les documents nécessaires à l'exercice de ses missions seraient traduits dans des délais satisfaisants.

Cette décision a été annoncée à l'ACC le 10 février 1997, veille de sa première session officielle à Strasbourg et le projet de budget révisé d'un montant de 2.839.950 BEF, soumis à l'approbation définitive du Comité exécutif par procédure écrite en mars 1997, lui a été transmis.

Le président de l'ACC a informé le Groupe central le 17 février de la vive surprise des membres de l'Autorité devant la suppression du poste relatif à la session annuelle à Strasbourg et indiqué qu'ils considéraient que ce fait pouvait compromettre l'accomplissement des missions de l'ACC et le principe de son indépendance. Il a néanmoins précisé que l'ACC s'accommoderait provisoirement de ce budget, étant entendu que celui-ci ferait l'objet d'une évaluation en fin d'exercice afin notamment de tenir compte des possibilités d'adaptation des budgets nationaux des autorités de contrôle pour prendre en charge, en sus des déplacements de leurs représentants pour les réunions de travail à Bruxelles, les frais de missions particulières décidées par l'ACC. Il a également été précisé que ce budget devrait être revu de façon à tenir compte de l'élargissement de l'ACC à cinq nouveaux pays.

L'élaboration d'un rapport d'activité

Bien que l'obligation ne lui en soit pas faite par la Convention, l'ACC a décidé en avril 1996 d'élaborer un rapport annuel d'activité. Elle a tenu, par un tel rapport, à rendre compte, de manière transparente, de l'accomplissement de ses missions et de l'utilisation de son budget.

Ce premier rapport s'avère être bi-annuel en raison des difficultés diverses et notamment budgétaires que l'ACC a rencontrées depuis son installation officielle. Il deviendra, pour l'avenir, annuel.

Au premier chef, les destinataires de ce rapport sont le Comité exécutif et le Groupe central ainsi que, conformément à l'article 115.4, les autorités nationales de contrôle qui ont pour charge de le remettre à leurs instances nationales et de le rendre public selon les voies suivies pour leurs propres rapports.

L'information sur le fonctionnement de la Convention

A plusieurs reprises, dès 1995 et avec plus d'insistance avant la préparation du contrôle du C.SIS, l'ACC a demandé que lui soient communiqués, pour l'exercice de ses missions, divers documents indispensables à sa connaissance de l'application de la Convention et du fonctionnement du SIS. Elle a fréquemment rencontré des difficultés pour les obtenir en temps utile et n'a pu jusqu'à présent, en dépit de ses réclamations être rendue destinataire, au fur et à mesure de leur élaboration, de certains d'entre eux et notamment de ceux émanant du Comité d'orientation et du groupe de travail permanent (GTP).

Chapitre 4. Les missions entreprises

La Convention prévoit que l'ACC rend des avis ou établit des rapports. Depuis l'entrée en application de la Convention, l'ACC a examiné 180 notes, adopté 6 avis et un rapport, réserve faite du rapport d'activité.

4.1. Les missions achevées

4.1.1. Le comparatif des règles de protection des données applicables dans les Etats Schengen

L'élaboration d'un questionnaire permettant de connaître avec le plus de précisions possibles la situation de chaque Etat Schengen au regard des dispositions de la Convention en matière de protection des données, a été décidée par l'ACCP en 1993 (questionnaire SCH/Aut-cont (94) 16 et document de synthèse SCH/Aut-cont (96) 19).

Ce document a été enrichi par l'ACC sur certains points, tel celui des conditions d'exercice du droit d'accès dans chaque Etat-partie.

Instrument pratique de droit comparé, le questionnaire porte sur les textes internationaux et nationaux applicables en matière de protection des données et, plus généralement de droits et libertés des personnes. Il s'articule autour des thèmes plus spécifiques suivants : transparence (déclaration de création du N.SIS, publicité), fondement juridique du bureau SIRENE et instance ayant la compétence centrale pour le N.SIS, mécanismes de contrôle (composition et compétences de l'autorité nationale de contrôle), droits des personnes à l'égard du traitement de leurs données (droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'indemnisation, voies de recours), mesures de sécurité prises pour le N.SIS, fichiers nationaux utilisés pour alimenter le SIS et autorités habilitées à le consulter directement.

Il est destiné à être renseigné par chaque délégation membre de l'ACC ou observateur au sein de l'Autorité. L'Italie et les pays nordiques se verront demander de répondre aux questions qu'il comporte au cours de l'année 1997, ainsi que la Grèce, ultérieurement, sur la base de sa récente loi de protection des données.

4.1.2. L'examen du fondement juridique des bureaux SIRENE et du contenu du manuel SIRENE

Le fondement juridique des bureaux SIRENE

L'absence, dans la Convention, de fondement juridique spécifique pour les bureaux SIRENE a conduit l'ACCP à demander à chacune de ses délégations de préciser si son bureau national avait été désigné, sur le fondement de l'article 108 de la Convention pour exercer la compétence centrale pour le N.SIS, ou si un texte national autonome l'avait créé et, dans cette hypothèse, d'indiquer le lien qui l'unissait à l'instance centrale.

L'ACCP a pris acte que, à l'exception de la Belgique, les Etats appliquant la Convention (Allemagne, Espagne, France, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal) n'avaient pas attribué à leur bureau SIRENE, sur le fondement de l'article 108, la compétence centrale pour le N.SIS, mais l'avaient créé sur le fondement d'un texte national (France, Pays-Bas, Portugal) ou considéraient que divers textes nationaux sur la police ou en relation avec la Convention de Schengen suffisaient à asseoir son existence juridique (Allemagne, Espagne, Luxembourg).

Elle a constaté qu'à l'exception de la Belgique (rattachement du bureau SIRENE, instance ayant la compétence centrale pour le N.SIS, au ministère de la Justice) et du Portugal (rattachement de l'instance centrale, distincte du bureau SIRENE, au service des étrangers et des frontières du ministère de l'Intérieur), les autres Etats Schengen avaient confié la compétence centrale du N.SIS à leurs services de police ou de gendarmerie et rattaché leur bureau SIRENE à ces services.

L'ACCP a souligné auprès des Etats-parties à la Convention de Schengen l'intérêt qui se serait attaché, pour des raisons de transparence, à prévoir la création et les attributions des bureaux SIRENE dans le texte même de la Convention.

Le contenu du manuel SIRENE

L'ACCP a examiné à plusieurs reprises en 1993 et 1994 le contenu du projet de manuel SIRENE.

Ce manuel commun aux Etats Schengen décrit la procédure devant permettre de transmettre, à un utilisateur ayant eu une réponse positive à une interrogation du SIS, les informations complémentaires nécessaires à son action.

4.1.3. La coopération entre les autorités de contrôle nationales

L'avis sur l'exercice du droit d'accès et la coopération pour la vérification des données

L'ACC a, en vertu de l'article 115.3, adopté un avis sur les principes de la coopération entre autorités nationales de contrôle sur le fondement de l'article 114.2.

Cet avis a été l'occasion d'examiner la coordination entre les dispositions relatives à l'exercice du droit de vérification des données intégrées dans le SIS et de l'utilisation qui en est faite et les dispositions de l'article 109 relatif au droit d'accès.

Cet avis a été transmis au Comité exécutif et au Groupe central ainsi qu'aux autorités nationales de contrôle. Ces dernières se sont vu proposer de constituer un annuaire de correspondants destiné à faciliter la mise en oeuvre de la coopération.

Première autorité nationale à avoir été saisie, le jour même de l'entrée en application de la Convention, d'une demande de droit d'accès au SIS et de plusieurs autres par la suite, la Commission nationale de l'informatique et des libertés française avait appelé l'attention de l'ACC sur les difficultés rencontrées pour vérifier de manière efficace, dans les N.SIS au regard de la Convention, la pertinence de l'enregistrement de données par un autre Etat-partie.

L'ACC a, en conséquence, créé un groupe de travail composé des représentants allemands, belges, néerlandais et français et l'a chargé d'examiner les problèmes posés et de proposer une solution harmonisée pour les résoudre. Le groupe de travail s'est réuni informellement à deux reprises et a soumis à l'Autorité de contrôle commune un projet d'avis le 21 juin 1996.

Adopté le 26 novembre 1996, cet avis rappelle en préliminaire que la Convention distingue dans ses articles 109 et 114 respectivement le droit d'accès et de communication et le droit de demander une vérification des données et de l'utilisation qui en est faite.

Le droit applicable étant le droit national de la Partie contractante saisie, l'autorité compétente pour traiter ces demandes est :

- pour l'accès et la communication, le responsable du fichier pour les pays de droit d'accès direct et l'autorité de contrôle pour les pays de droit d'accès indirect ;
- pour la vérification des données et de leur utilisation, dans les deux cas, l'autorité de contrôle.

Lorsque les données ont été intégrées par une autre Partie contractante que celle qui est saisie, l'article 109 subordonne la communication au fait que la Partie signalante ait été en mesure de prendre position et l'article 114 prévoit que la vérification est réalisée en étroite coordination avec l'autorité de contrôle de la Partie signalante.

La coopération entre autorités de contrôle n'est donc prévue expressément que dans le cadre d'une demande de vérification et l'article 114.2 ne prévoit pas de communication à la personne concernée.

L'avis comporte, après ces rappels, les considérations suivantes.

L'autorité de contrôle nationale saisie d'une demande de droit d'accès et de communication devant entraîner des vérifications (droit français, belge, ...) ou directement saisie d'une demande de vérification peut, lorsque les données personnelles ont été introduites par une autre Partie contractante, requérir l'autorité de contrôle de cette Partie afin de procéder au contrôle des données en étroite coordination avec elle. En aucun cas, une telle demande de coopération ne dessaisit l'autorité de contrôle requérante ni ne modifie le droit national applicable au traitement de la demande.

L'autorité de contrôle nationale requise procède aux vérifications qui lui sont demandées par l'autorité requérante. Cette dernière fournit à l'autorité requise tous éléments, en sa possession, utiles à l'exercice de ses vérifications.

A l'issue de ses vérifications, l'autorité de contrôle requise transmet à l'autorité de contrôle requérante l'ensemble des informations recueillies au cours de ses investigations.

Si l'autorité de contrôle requérante a visé dans sa demande de coopération fondée sur l'article 114.2, l'article 109 qui prévoit la communication éventuelle au demandeur des informations le concernant enregistrées dans le SIS, l'autorité requise joint, dans la mesure du possible, l'avis de son gouvernement sur la communicabilité de ces informations.

4.1.4. Le contrôle du C.SIS

La visite sur place de l'ACCP et l'avis du 18 mai 1994

Le 16 mars 1994, l'ACCP a procédé à une visite sur place du site hébergeant le C.SIS à Strasbourg. A cette époque, le système d'information Schengen n'était pas encore opérationnel et son fonctionnement n'a pas été contrôlé. Seules les installations, le bâtiment et les ordinateurs ont fait l'objet d'une vérification.

Deux rapports ont été établis par les délégations néerlandaise et française à l'issue de cette visite qui portaient sur :

- la protection physique (bâtiments et site, installations, protection physique des accès, protection contre l'incendie, l'inondation, le vol et le vandalisme, organisation, procédure et instructions) ;
- la protection opérationnelle (mesures et procédures destinées à garantir l'intégrité des données et de contrôler l'accès aux fichiers et réseaux) ;
- la protection organisationnelle (gestion, séparation des fonctions, procédures, responsabilités et compétences) ;
- la protection de la continuité du traitement des données (mesures et procédures pour garantir un bon déroulement des processus de traitement et prévention des dommages qui pourraient résulter d'un mauvais déroulement des processus).

Après l'examen des rapports, l'ACCP a estimé que, dans leur ensemble, les mesures prises et les procédures adoptées étaient, tout particulièrement pour la protection physique, satisfaisantes au regard des prescriptions de l'article 118.1 de la Convention.

Toutefois, elle a adopté, dans un avis du 18 mai 1994, trois recommandations à l'attention du Groupe central afin qu'il soit veillé lors de la mise en application de la Convention :

- à la mise en place d'une séparation physique entre les installations du C.SIS et celles du ministère de l'Intérieur français hébergées sur le même site ;
- à la conservation et au transport en toute sécurité des back-up de toutes les données ;
- à l'accroissement de la fiabilité des liaisons entre le C.SIS et les N.SIS afin d'exclure ou de réduire très fortement le risque d'interruption des lignes.

L'avis de l'ACCP adressé au Groupe central a été transmis pour examen approfondi au Comité d'orientation dont les conclusions, adoptées par le Groupe central, ont été en retour portées à la connaissance de l'ACCP le 13 septembre 1994.

De ces conclusions, il ressortait qu'il était satisfait aux exigences de l'ACCP grâce aux mesures appropriées déjà mises en oeuvre et qu'il serait tenu le plus grand compte de ces exigences dans le cadre des développements techniques actuels et futurs.

Le contrôle de l'ACC, la visite sur place du 11 février 1997 et l'avis du 27 mars 1997

L'ACC a décidé le 26 mars 1996 d'effectuer, conformément à l'article 115.2, un contrôle du C.SIS.

Elle a institué à cet effet le 21 juin 1996 un groupe de travail chargé d'effectuer le contrôle et, au préalable, :
- d'étudier les documents techniques pertinents relatifs au C.SIS;
- de définir les investigations à mener ;
- de déterminer les compétences techniques requises des experts.

Ce groupe, composé, sous la présidence de M. *Faber,* Luxembourg, de trois autres membres de l'ACC (M. *Von Pommer Esche,* Allemagne, M. *Cueva,* Espagne, Mme *Carblanc,* France) et de trois experts des autorités nationales de contrôle (M. *Lopez* et M. *Perez,* Espagne, M. *Ngo,* France) s'est réuni le 6 septembre au secrétariat général de Schengen et a soumis ses propositions d'investigations à l'ACC qui les a adoptées le 12 septembre. Il a tenu une deuxième réunion au secrétariat de Schengen le 2 octobre afin de procéder à la répartition entre les experts et les autres membres du groupe des investigations à mener.

Le responsable du C.SIS et le Groupe central ont été informés de la composition définitive du groupe de contrôle le 3 octobre et un questionnaire documentaire relatif au C.SIS leur a été transmis le même jour.

Le contrôle a été effectué dans la semaine du 7 octobre. Il a pris fin le 10 sur la demande des autorités françaises qui ont demandé aux experts du groupe de cesser leurs investigations, seuls les membres de l'ACC étant, selon eux, habilités à y procéder. Cette décision a suscité une réaction immédiate extrêmement vive du président de l'ACC et de l'ensemble de ses membres. Cet incident a été à l'origine de plusieurs rencontres entre le Groupe central et l'ACC pour éviter le renouvellement de tels faits et, plus largement, évoquer les problèmes rencontrés par l'ACC pour obtenir une ligne budgétaire propre et exercer ses missions dans des conditions satisfaisantes (voir 5.1).

Sur le fond, pour réaliser le contrôle, le groupe a adopté la méthodologie suivante :
- établissement de listes de vérification provisoires ;
- élaboration d'un questionnaire pour obtenir des informations générales sur le système et ses composants, sa documentation, l'organisation et la composition de l'équipe du support technique (équipe d'exploitation du C.SIS);
- adaptation des listes de vérification aux caractéristiques spécifiques du C.SIS sur la base des réponses au questionnaire et de la documentation mise à disposition sur place.

L'évaluation à laquelle le groupe a procédé n'a pu être complète en raison du grand nombre de documents à vérifier dans un délai très court, de l'impossibilité d'emporter des copies de ces documents pour les étudier à l'extérieur du centre et de la fin prématurée du contrôle. Son rapport n'a donc porté que sur les aspects qui avaient pu faire l'objet d'une vérification et d'un contrôle suffisants pour permettre au regard de la Convention et notamment de son article 118, une appréciation fondée.

Les contrôles ont porté sur les points ci-après.

a. Contrôles généraux pour déterminer si l'unité de support du C.SIS a adopté, utilise et suit des méthodes et procédures appropriées afin que ses ressources en matière de technologie de l'information offrent des garanties raisonnables sur le plan de la sécurité:
- gestion et organisation
- structure organisationnelle et séparation des fonctions
- normes, règles et procédures
- logiciel des systèmes
- exploitation des équipements
- sécurité logique au niveau du système d'exploitation, du système de communication, du système de gestion de la base de données (SGBD)
- système d'audit du système d'exploitation, du système de communication et du SGBD
- sécurité physique (sécurité du périmètre et contrôle d'accès au site et aux bureaux, contrôle de l'accès physique aux équipements et aux équipements de communication)

b. Contrôles spécifiques pour vérifier que le fichier C.SIS et le mode de fonctionnement de l'unité de support technique qui assure sa gestion sont conformes aux dispositions de la Convention:
- intégrité des fichiers C.SIS et N.SIS (article 92.2)

- contenu (données intégrées dans la base de données, autorités qui les introduisent, identification univoque, indicateurs de validité, dates existantes)
- effacement automatique de données à caractère personnel (112.3)
- Etats interconnectés (articles 117 et 118.1.f)
- supports informatiques amovibles (stockage, étiquetage, inventaire, déplacement sur le lieu de stockage et hors du périmètre contrôlé, effacement des supports réutilisables, évacuation des supports non réutilisables)
- introduction des données (article 118.1. c et g)
- transport (article 118.1. h)

L'évaluation de ces contrôles généraux et spécifiques a conduit le groupe de contrôle à émettre plusieurs recommandations.

Le rapport du groupe a été examiné par l'ACC le 8 novembre et adopté le 5 décembre 1996 puis a été transmis au Groupe central et aux autorités françaises responsables de la fonction de support technique en les invitant à faire connaître leurs observations.

Le 11 février 1997, l'ACC a tenu sa session annuelle à Strasbourg et s'est rendue sur le site du C.SIS afin notamment de permettre à tous ses membres de prendre connaissance des modalités de fonctionnement du C.SIS et de procéder à un échange d'informations avec les représentants du Groupe central et les responsables de la fonction de support technique.

Au regard des diverses constatations effectuées et après avoir eu connaissance des observations des Etats Schengen, l'ACC a adopté le 27 mars 1997 le rapport définitif de contrôle.

Elle a considéré que la Convention était respectée sur différents points et notamment les suivants :

- les mesures de sécurité prises pour protéger les bâtiments abritant le C.SIS sont satisfaisantes ;
- la base de données ne contient que des données introduites par les Parties contractantes conformément aux articles 92.3 et 113.2 ;
- la base de données ne contient pas d'autres données à caractère personnel que celles prévues par l'article 94.3 de la Convention ;
- l'utilisation des indicateurs de validité est conforme à l'article 94.4.

Elle a en revanche estimé que les cinq points suivant justifiaient d'être mis en évidence et assortis de propositions de recommandations.

1. Les fichiers des Parties contractantes à la Convention ne sont pas identiques. Un nombre important de différences ont été constatées entre les fichiers de la France et du Luxembourg et ceux des autres pays ; ces différences remontaient au mois d'avril 1996 et, six mois plus tard n'étaient toujours pas complètement rectifiées.

La procédure de détection des différences actuellement appliquée est inappropriée : sa fréquence (tous les six mois environ) et sa durée (plusieurs mois) ne permettent pas de détecter et de rectifier rapidement les différences existant entre les fichiers.

Les explications fournies pour justifier les différences mises en évidence par la procédure de comparaison des bases de données (différences au niveau de la conception des bases de données) impliqueraient le non-respect systématique (en raison de la conception) des dispositions de l'article 92.2 ; dans ce cas, en effet, les fichiers des Parties contractantes ne pourraient jamais être «matériellement identiques» comme l'exige cet article.

2. Il a été constaté qu'en l'absence d'audit extérieur évaluant le niveau requis de sécurité pour le système informatique, les responsables de la fonction de support technique ont décidé d'adopter un certain niveau de sécurité ; que pour autant les mesures techniques requises pour garantir ce niveau de sécurité n'étaient pas toujours mises en oeuvre et que les règles préétablies étaient insuffisamment précises et insuffisamment diffusées.

3. Trop de personnes bénéficient d'un profil maximum (super utilisateur) leur permettant d'accéder et de modifier le contenu de n'importe quel fichier du système informatique (système d'exploitation, base de données et réseau) et d'inhiber toute trace de leur action.

4. Les fonctions de traçage permettant de vérifier a posteriori les actions entreprises par les différents utilisateurs, quel que soit leur profil (date, heure, terminal, identifiant de l'utilisateur, type d'action) ne sont pas mises en oeuvre de manière satisfaisante.

5. Il a été constaté une sécurité insuffisante dans la gestion et le transport des supports magnétiques où sont conservées les données du SIS.

Aussi, l'ACC a-t-elle fait les recommandations suivantes.

1. Procéder à une analyse complète des différences détectées entre les fichiers des N.SIS et le C.SIS et proposer des actions permettant d'éliminer rapidement ces différences afin d'éviter qu'elles ne se reproduisent à l'avenir.

Modifier la procédure de comparaison des fichiers de telle sorte que les différences que peut présenter le contenu des fichiers nationaux puissent être détectées et corrigées rapidement.

2. Faire procéder à une certification ITSEM/ITSEC et appliquer les mesures de sécurité préconisées ; à tout le moins, garantir au minimum, le niveau de sécurité prévu.

3. Limiter l'accès privilégié au système au strict minimum, un compte «super-utilisateur» permettant d'effectuer tout type d'opérations sur les données de la base, sans aucune restriction.

4. Activer systématiquement les fonctions de traçage permettant de vérifier a posteriori toutes les opérations effectuées sur le C.SIS.

5. Recourir de manière systématique à des méthodes de cryptage lorsque les données doivent être conservées sur supports magnétiques.

Enfin, l'article 118 étant applicable à chaque N.SIS et au C.SIS pris séparément, l'ACC a insisté sur la nécessité, pour porter une appréciation globale pertinente du respect par l'ensemble des Etats Schengen des prescriptions de la Convention relatives au SIS, de compléter le contrôle du C.SIS par un contrôle de chaque N.SIS réalisé sur des bases techniques identiques.

4.1.5. L'avis sur le projet pilote relatif aux véhicules volés

Le Groupe central a transmis à l'ACC le 10 février 1997 une demande d'avis émanant du groupe de travail I «police et sécurité» relative à la participation des pays non intégrés dans le SIS à un projet pilote en matière de vol de véhicules.

Après avoir noté que ce projet tendait à permettre aux pays non intégrés dans le SIS d'interroger celui-ci par le biais de leurs officiers de liaison, l'ACC a demandé des informations complémentaires sur la nature des informations échangées et leur mode de transmission.

Ces éléments lui ayant été donnés, l'ACC a, dans un avis rendu le 7 mars 1997, rappelé que :

- les informations relatives à la marque, au type, à la couleur et aux caractéristiques techniques d'un véhicule ne constituaient pas en soi des données à caractère personnel s'il n'y avait pas de lien entre ces informations et le numéro d'immatriculation, le propriétaire ou le conducteur du véhicule;
- les échanges d'informations policières au départ des fichiers nationaux entre les Parties contractantes intégrées au SIS et les autres Etats où la Convention n'était pas encore appliquée, relevaient, via les mécanismes de la coopération bilatérale ou multilatérale, des législations en matière de protection des données et du contrôle des autorités de contrôle nationales.

S'agissant des informations directement ou indirectement nominatives enregistrées dans le SIS, l'ACC a estimé qu'elles n'étaient pas accessibles et ne pouvaient pas être consultées directement par les autorités des Parties contractantes sur le territoire desquelles la Convention n'était pas encore mise en application, conformément aux articles 101 et 126.1 de la Convention.

4.1.6. L'avis sur l'accord de coopération concernant le traitement des infractions routières et l'exécution des sanctions pécuniaires en ce domaine

Le Groupe central a transmis à l'ACC le 10 février 1997 une demande d'avis émanant du groupe de travail III «coopération judiciaire» portant sur un projet d'accord sur les infractions routières.

Le texte prévoit d'une part l'accès aux informations et données figurant dans les registres d'immatriculation des Parties contractantes et, d'autre part, un système de notification directe et de coopération ainsi que l'exécution effective par chaque Etat-partie des décisions émanant d'une autorité d'une autre Partie contractante, sous réserve de certains cas limitant ou excluant l'application d'une sanction pécuniaire.

Ce projet est fondé sur la déclaration commune des ministres et secrétaires d'Etat du 19 juin 1990 aux termes de laquelle les Parties contractantes s'engagent à entamer ou poursuivre des discussions dans divers domaines dont celui des poursuites contre les infractions en matière de circulation routière et l'exécution réciproque des peines d'amendes.

Il constitue un instrument juridique international distinct mais complémentaire de la Convention de Schengen et référence est faite à son titre VI relatif aux règles de protection des données applicables en cas de transmission d'informations non inscrites dans le SIS.

L'ACC, après avoir examiné les dispositions de protection des données prévues par le projet d'accord, a rendu un avis le 27 mars 1997 dans lequel elle demande que les principes suivants soient intégrés ou explicités :

- le droit de toute personne d'exiger la rectification ou l'effacement de données la concernant qui sont entachées d'une erreur de fait ou de droit ;
- le principe de la coopération entre les autorités de contrôle nationales mentionnées à l'article 128.1 en vue de garantir les droits d'accès, de rectification ou d'effacement ;
- la compétence de l'ACC pour émettre des avis sur les aspects communs en matière de protection des données à caractère personnel découlant de l'application de l'accord.

4.2. Les missions en cours

Les principales missions engagées par l'ACC et encore en cours sont les suivantes.

4.2.1. Le guide des droits des personnes à l'égard du SIS

Ayant constaté que les dispositions de la Convention de Schengen relatives à la protection des données personnelles et notamment au droit d'accès au SIS étaient largement méconnues, l'ACC a décidé de faire élaborer un dépliant destiné au public afin d'informer largement les personnes de leurs droits et de leur donner toutes informations pratiques utiles.

L'ACC a décidé de consacrer une partie de son budget à la réalisation de ce guide, dans chacune des langues des Etats Schengen, dans le courant de l'année 1997 et à sa mise à disposition des personnes dans les postes consulaires, les aéroports et diverses administrations nationales.

4.2.2. L'interprétation de l'article 102.2 relatif à la duplication technique des données du SIS

L'article 102.2 précise que les données intégrées dans le SIS «ne peuvent être dupliquées qu'à des fins techniques, pour autant que cette duplication soit nécessaire pour l'interrogation directe par les autorités nationales habilitées».

L'ACC, sur la demande de la Commission de la vie privée belge, a engagé, au regard de cet article, une discussion sur l'interprétation de la notion de duplication de données à des fins techniques et sur celle d'interrogation directe notamment par rapport au mode d'interrogation automatisée visé par l'article 92. Elle a également commencé à évaluer les conséquences de la duplication sur CD Rom de tout ou partie d'un N.SIS notamment à des fins d'interrogation par les représentations diplomatiques et consulaires.

L'examen des conditions d'application de l'article 102.2 soulève en effet des questions relatives à la mise à jour des informations dupliquées et à la sécurité des transmissions effectuées vers des services situés en dehors des territoires des Parties contractantes.

L'ACC qui n'a pas, contrairement aux prescriptions de l'article 118.2, été rendue destinataire des mesures particulières prises pour assurer la sécurité des données dans un tel cas, rendra dans le courant de l'année 1997, un avis sur les pratiques suivies par les Etats Schengen pour l'application de l'article 102.2 et proposera une solution harmonisée compatible avec les règles de protection des données fixées par la Convention.

4.2.3. L'interprétation de l'article 103 relatif au contrôle de l'admissibilité de l'interrogation du SIS

La délégation allemande a appelé l'attention des autres membres de l'ACC sur les difficultés apparues pour l'application de l'article 103 de la Convention relatif à l'enregistrement dans chaque N.SIS, par l'instance gestionnaire du fichier, de toute dixième transmission de données à caractère personnel.

L'article 103 de la Convention ne faisant aucune distinction entre les différentes catégories de signalement, le contrôle de l'admissibilité de l'interrogation du système doit pouvoir porter sur l'ensemble d'entre elles (articles 95 à 100).

L'ACC qui a engagé une étude des solutions techniques adoptées par chaque Etat-partie pour le respect de l'article 103 rendra un avis dans le courant de l'année 1997 sur l'interprétation de cet article et recommandera l'adoption d'une procédure harmonisée.

4.2.4. L'interprétation de l'article 102.1 relatif au principe de finalité pour l'utilisation des données du SIS

La délégation allemande a également appelé l'attention de l'ACC sur les difficultés que soulève au regard de l'article 102.1 la conservation de dossiers relatifs à des signalements après exécution de ceux-ci.

L'article 102.1 interdit en effet aux Parties contractantes d'utiliser les données prévues aux articles 95 à 100 pour d'autres fins que celles énoncées pour chacun des signalements visés à ces articles.

Or l'instance centrale pour la partie allemande du SIS, après exécution de la recherche, conserve, dans son système national de police judiciaire, les signalements du SIS dont elle considère qu'ils concernent des malfaiteurs opérant à l'échelle internationale.

L'ACC rendra un avis sur cette question très importante au regard du principe de finalité des données avant la fin de l'année 1997.

Chapitre 5. L'avenir

De son expérience et notamment des difficultés rencontrées pour asseoir son autorité et son indépendance et exercer ses missions dans des conditions matérielles satisfaisantes, l'ACC tire l'enseignement qu'une réelle transparence est indispensable entre toutes les instances Schengen pour l'application effective et efficace de la Convention.

Par ailleurs, l'ACC considère que les objectifs poursuivis dans la Convention de Schengen, l'élargissement de celle-ci par la conclusion d'accords complémentaires ainsi que la complexité des mécanismes de contrôle des règles de protection des données, justifient un effort d'information à l'égard du citoyen.

5.1. La transparence dans les relations entre les instances Schengen

Certaines des difficultés évoquées dans ce rapport auraient été évitées si la Convention avait été plus explicite à propos des pouvoirs conférés à l'ACC et sur son autonomie budgétaire.

Pour autant, l'ACC souhaite que trois mesures simples soient adoptées par le Comité exécutif pour régler définitivement les difficultés qu'elle a rencontrées pour exercer ses missions dans des conditions satisfaisantes.

L'information de l'ACC sur le fonctionnement de la Convention

L'ACC, pour exercer de manière éclairée ses missions, doit pouvoir disposer d'une information régulière et systématique quant aux objectifs poursuivis par les Etats Schengen notamment lors de la conclusion d'accords complémentaires, ainsi qu'à l'égard du fonctionnement du SIS et ses modifications techniques prévisibles, tel le projet SIRENE phase II. Elle doit également être destinataire des rapports mensuels relatifs au fonctionnement du C.SIS afin d'être en mesure d'exercer de la manière la plus efficace possible ses contrôles.

Ses diverses demandes en ce sens n'ayant été satisfaites qu'au cas par cas et avec un délai d'exécution assez long, l'ACC insiste pour que désormais on lui fournisse de manière systématique l'information et les documents dont elle a besoin.

L'achèvement du protocole d'exercice des contrôles du C.SIS

Aux termes de l'article 115 de la Convention, le contrôle du C.SIS est effectué par l'ACC conformément aux dispositions de la Convention de Schengen, à celles de la Convention du 28 janvier 1981 du Conseil de l'Europe, en tenant compte de celles de la Recommandation R(87) 15 du 17 septembre 1987 du comité des ministres du Conseil de l'Europe et en conformité avec le droit national de la Partie contractante responsable de la fonction de support technique.

Lors de l'exécution au mois d'octobre 1996 du contrôle du C.SIS, des difficultés déjà mentionnées sont apparues. L'ACC se félicite de la réelle volonté de coopération qu'ont manifestée le Groupe central et les autorités françaises pour élaborer un protocole pour l'exercice des contrôles du C.SIS.

Ce protocole dont l'élaboration a été engagée avant la fin de l'année 1996 porte sur la procédure à suivre pour informer les Etats Schengen et les responsables français de la réalisation d'un contrôle, sur la qualité des personnes qui peuvent y procéder, sur le niveau d'habilitation requis pour accéder à des documents classifiés notamment secret défense, sur la prise de copie de tous documents utiles et notamment classifiés et sur les modifications techniques à apporter au C.SIS pour les besoins du contrôle des experts de l'ACC.

L'ACC souhaite que ce protocole soit adopté au plus tôt et qu'il soit notamment tenu le plus grand compte de sa demande tendant à pouvoir disposer d'un «compte utilisateur» qui lui permette d'accéder directement, sans pouvoir de modification, au système d'exploitation et aux bases de données.

La consécration définitive de l'autonomie budgétaire de l'ACC

Si le principe de la création d'une ligne budgétaire pour l'exercice de ses missions a été adopté par le Groupe central et par le Comité exécutif en mars 1997, l'ACC, qui s'en félicite, sous les réserves déjà formulées, souhaite que soit également acquise l'augmentation du montant de ce budget pour tenir compte de l'accroissement du nombre de ses membres.

Elle attend également que les difficultés qu'elle rencontre pour faire traduire en temps utile ses documents de travail par le secrétariat Schengen trouvent une solution acceptable qui ne l'oblige pas à utiliser les sommes réservées aux frais exceptionnels de traduction à l'extérieur de documents spécifiques.

5.2. La transparence à l'égard du citoyen

Sur les objectifs

Traités internationaux classiques conclus entre des Etats membres de la Communauté européenne, l'Accord et la Convention d'application de Schengen ont, sous réserve de mesures d'accompagnement, supprimé les contrôles à leurs frontières intérieures avant l'entrée en vigueur, qui était prévue au 1er janvier 1993, de l'article 7 A du Traité des Communautés européennes instituant un espace sans frontières intérieures dans lequel les personnes circulent librement.

L'objectif des Parties contractantes selon les premiers considérants de la Convention d'application et l' article 134 coïncide avec celui du Traité des Communautés européennes complété par l'Acte unique européen. A terme une législation communautaire et un nouveau système (le Système d'Information Européen -SIE-) devaient se substituer aux Accords de Schengen et s'appliquer sur le territoire de tous les Etats membres de l'Union européenne.

Aujourd'hui le cadre intergouvernemental qui a toujours prévalu dans les relations entre les Parties contractantes et les institutions européennes est-il conforté par l'élargissement des limites initiales de la Convention au-delà des territoires des pays membres de l'Union européenne ou faut-il y voir une étape de l'intégration au sein de celle-ci de nouveaux Etats ?

C'est à tout le moins l'expression du succès que rencontre «l'espace libre Schengen» et sa contrepartie de mesures communes à des fins de contrôle, dont le SIS.

Cela étant, l'extension opérée, ainsi que d'autres projets d'accords prévoient des échanges supplémentaires d'informations dont les conséquences, pour le citoyen, ne sont pas actuellement lisibles.

Sur l'élargissement de la Convention de Schengen et la complexité des mécanismes de contrôle des règles de protection des données

Sur le fondement de la déclaration commune des ministres et secrétaires d'Etat du 19 juin 1990, des accords complémentaires mais distincts de la Convention de Schengen tendent en effet à accroître les domaines de coopération des Parties contractantes (véhicules volés, infractions routières).

Lorsque ces échanges ne donnent pas lieu à une inscription dans le SIS, les règles de protection des données qui leur sont applicables sont définies de manière moins précise avec un renvoi pour l'essentiel d'entre elles, et notamment celles relatives aux droits des personnes, au droit national de chaque Etat-partie.

Il en résulte une plus grande complexité des mécanismes de contrôle du respect de ces règles et un risque d'absence d'harmonisation de leur interprétation et de leur application.

Or, l'ACC n'est pas en mesure de limiter ce risque efficacement car, hors le SIS, son rôle est secondaire et sa saisine en principe conditionnée par une demande des Parties contractantes.

Si les gouvernements sont libres de fixer les objectifs de leur coopération dans le domaine de la police et de la justice, s'il leur appartient de déterminer les mécanismes de contrôle chargés de veiller au respect de leurs engagements, il leur revient encore d'informer le citoyen des droits qu'ils lui reconnaissent pour garantir le respect des libertés publiques et individuelles.

Alors que dans le champ du droit communautaire, une directive a harmonisé les lois nationales en matière de protection des données, rien de tel n'a été engagé par les gouvernements dans celui de la coopération policière et judiciaire.

Instruments internationaux distincts sans lien juridique les uns avec les autres, les conventions de coopération, telles Schengen et Europol, comportent des règles de protection des données élaborées au cas par cas et les personnes n'ont d'autre choix, pour exercer les droits qui leurs sont reconnus, que d'explorer un dédale juridique.

A cet égard, l'ACC souhaite qu'un rapprochement puisse être opéré, dès sa mise en place, avec l'Autorité de contrôle commune d'Europol et que des actions d'information communes soient conduites.

Un tel rapprochement pourrait peut-être résulter d'un accord distinct mais complémentaire des deux conventions.

Il permettrait utilement à ces autorités, de partager leur expérience dans le contrôle du respect des règles de protection des données, et de restituer au citoyen une vision plus globale des droits qui lui sont garantis dans le cadre des objectifs poursuivis par chaque convention.

A une époque où la coopération policière et judiciaire est renforcée, où la création de systèmes d'information communs favorise la transmission rapide d'informations et de nouvelles méthodes de travail, telles le contrôle à distance (non-admissibilité, surveillance discrète) et l'anticipation par l'analyse de renseignements, le souci légitime de transparence envers le citoyen doit être une préoccupation prioritaire, non seulement de l'ACC et des autres instances de contrôle communes et nationales, mais également des gouvernements.

Vu pour être publié au Mémorial, Recueil administratif et économique.

Luxembourg, le 11 novembre 1997.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 51 **18 décembre 1997**

Sommaire

Arrêté ministériel du 6 octobre 1997 portant nomination des membres du conseil d'administration du centre de recherche public du Centre Universitaire de Luxembourg.

Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,

Vu l'art. 10 de la loi du 9 mars 1987 ayant pour objet:
1) l'organisation de la recherche et du développement technologique dans le secteur public;
2) le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique entre les entreprises et le secteur public;
Vu le règlement grand-ducal du 31 juillet 1987 portant création d'un centre de recherche public auprès du Centre Universitaire de Luxembourg et les art. 11 et 14 des statuts qui en font partie intégrante;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres du conseil d'administration du centre de recherche public créé par règlement grand-ducal du 31 juillet 1987 auprès du Centre Universitaire de Luxembourg.

1) en qualité de représentants du ministre chargé de la surveillance du CRP et de l'organisme, du service ou de l'établissement auprès duquel le CRP a été créé.
   - Monsieur Fernand *Reinig,* professeur au Centre Universitaire de Luxembourg,
   - Monsieur Pierre *Seck,* professeur au Centre Universitaire de Luxembourg,
   - Monsieur Ernest Weis, premier conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Education Nationale,
   - Madame Monique *Kieffer,* professeur au Centre Universitaire de Luxembourg,

2) en qualité de personnalités compétentes des secteurs privé et public, indépendantes de l'organisme, du service ou de l'établissement auprès duquel le CRP a été créé:
   - Monsieur Alain *Georges,* président du comité de direction de la Banque Générale de Luxembourg S.A.,
   - Monsieur Robert *Kieffer,* président du comité central de l'Union des Caisses de Maladie, Luxembourg,
   - Monsieur Marc *Faber,* directeur de la stratégie du Groupe, CERAMETAL s. à r. l., Mamer,
   - Monsieur le docteur Henri *Metz,* président de la Section Médicale de l'Institut Grand-Ducal;

3) en qualité de représentant du Ministre de l'Economie:
   - Monsieur Marco *Walentiny,* attaché de Gouvernement 1er en rang au Ministère de l'Economie;

4) en qualité de représentant du Ministre des Finances:
   - Monsieur Gaston *Reinesch,* administrateur général au Ministère des Finances.

Art. 2. Les membres du conseil d'administration sont nommés pour un terme de cinq ans. Leur nomination peut être renouvelée.

Art. 3. Le présent arrêté est publié au Mémorial et transmis en copie aux intéressés pour leur servir de titre.

Luxembourg, le 6 octobre 1997.
Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

Arrêté ministériel du 6 octobre 1997 portant nomination du conseil d'administration du centre de recherche public auprès de l'Institut Supérieur de Technologie.

Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,

Vu l'art. 10 de la loi du 9 mars 1987 ayant pour objet:
1) l'organisation de la recherche et du développement technologique dans le secteur public;
2) le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique entre les entreprises et le secteur public;

Vu le règlement grand-ducal du 31 juillet 1987 portant création d'un centre de recherche public auprès de l'Institut Supérieur de Technologie et les art. 11 et 14 des statuts qui en font partie intégrante;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres du conseil d'administration du centre de recherche public créé par règlement grand-ducal du 31 juillet 1987 auprès de l'Institut Supérieur de Technologie.

1) en qualité de représentants du ministre chargé de la surveillance du CRP et de l'organisme, du service ou de l'établissement auprès duquel le CRP a été créé:
   – Monsieur Prosper *Schroeder,* Président du Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur de Technologie;
   – Monsieur Roland *Lenert,* professeur-ingénieur à l'Institut Supérieur de Technologie,
   – Monsieur Claude *Wehenkel,* professeur-docteur à l'Institut Supérieur de Technologie,
   – Monsieur Jean *Tagliaferri,* professeur-attaché au Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle;

2) en qualité de personnalités compétentes des secteurs privé et public, indépendantes de l'organisme, du service ou de l'établissement auprés duquel le CRP a été créé:
   – Monsieur Lucien Schummer, membre du Comité de Direction, CARGOLUX,
   – Monsieur Jean *de la Hamette,* directeur d'ARBED e.r.,
   – Monsieur Georges *Bourscheid,* directeur d'usine, LUXGUARD,
   – Monsieur Robert *Dennewald,* membre du Comité de Direction, GROUPE CIMENTS LUXEMBOURGEOIS,

3) en qualité de représentant du Ministre de l'Economie:
   – Monsieur Marco *Walentiny,* attaché de Gouvernement 1er en rang au Ministère de l'Economie;

4) en qualité de représentant du Ministre des Finances:
   – Monsieur Jean-Marie *Haensel,* inspecteur des Finances 1ère classe à l'Inspection Générale des Finances.

Art. 2. Les membres du conseil d'administration sont nommés pour un terme de cinq ans. Leur nomination peut être renouvelée.

Art. 3. Le présent arrêté est publié au Mémorial et transmis en copie aux intéressés pour leur servir de titre.

Luxembourg, le 6 octobre 1997.

Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

Arrêté ministériel du 3 novembre 1997 portant nomination des membres du bureau du conseil d'administration du centre de recherche public auprès de l'Institut Supérieur de Technologie.

Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,

Vu l'art. 10 de la loi du 9 mars 1987 ayant pour objet:
1) l'organisation de la recherche et du développement technologique dans le secteur public;
2) le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique entre les entreprises et le secteur public;

Vu le règlement grand-ducal du 31 juillet 1987 portant création d'un centre de recherche public auprès de l'Institut Supérieur de Technologie et les art. 11 et 14 des statuts qui en font partie intégrante;

Vu l'arrêté ministériel du 6 octobre 1997 portant nomination des membres du conseil d'administration du centre de recherche public susvisé;

Vu la proposition soumise par le conseil d'administration;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres du bureau du conseil d'administration du centre de recherche public créé par règlement grand-ducal du 31 juillet 1987 auprès de l'Institut Supérieur de Technologie:
– Monsieur Jean *de la Hamette,* président;
– Monsieur Prosper *Schroeder,* vice-président;
– Monsieur Roland *Lenert,* trésorier;
– Monsieur Claude *Wehenkel,* secrétaire.

Art. 2. Le présent arrêté est publié au Mémorial et transmis en copie aux intéressés pour leur servir de titre.

Luxembourg, le 3 novembre 1997.

Le Ministre de l'Education Nationale,
et de la Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

Arrêté ministériel du 25 novembre 1997 portant nomination des membres du bureau du conseil d'administration du centre de recherche public du Centre Universitaire de Luxembourg.

Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,

Vu l'art. 10 de la loi du 9 mars 1987 ayant pour objet:
1) l'organisation de la recherche et du développement technologique dans le secteur public;
2) le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique entre les entreprises et le secteur public;

Vu le règlement grand-ducal du 31 juillet 1987 portant création d'un centre de recherche public auprès du Centre Universitaire de Luxembourg et les art. 11 et 14 des statuts qui en font partie intégrante;

Vu l'arrêté ministériel du 6 octobre 1997 portant nomination des membres du conseil d'administration du centre de recherche public susvisé;

Vu la proposition soumise par le conseil d'administration;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres du bureau du conseil d'administration du centre de recherche public créé par règlement grand-ducal du 31 juillet 1987 auprès du Centre Universitaire de Luxembourg:
– Monsieur Alain *Georges,* président;
– Monsieur Marc *Faber,* vice-président;
– Monsieur Pierre *Seck,* trésorier;
– Monsieur Fernand *Reinig,* secrétaire.

Art. 2. Le présent arrêté est publié au Mémorial et transmis en copie aux intéressés pour leur servir de titre.

Luxembourg, le 25 novembre 1997.
Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

Administration des Douanes et Accises. – Examen de fin de stage.

Il est porté à la connaissance de tous les intéressés que l'administration des douanes et accises organisera au cours de l'année 1998 l'examen dans la carrière ci-après:

carrière du rédacteur des douanes et accises

* examen pour la nomination définitive au grade de rédacteur des douanes et accises / Partie de l'examen de fin de stage sanctionnant la formation spéciale dans l'administration

les vendredi 4 et lundi 7 septembre 1998.

Administration des Douanes et Accises. – Examen de promotion.

Il est porté à la connaissance de tous les intéressés que l'administration des douanes et accises organisera au cours de l'année 1998 l'examen dans la carrière ci-après:

carrière du rédacteur des douanes et accises

* examen de promotion pour l'avancement au grade de vérificateur et aux grades plus élevés de la carrière du rédacteur des douanes et accises

les vendredi 19, lundi 22 et mercredi 24 juin 1998.

Administration des Eaux et Forêts. – Examens de fin de stage et de promotion. – L'Administration des Eaux et Forêts organisera au cours de l'année 1998 les examens ci-après:

Avril 1998:	– examen de fin de stage dans la carrière de l'ingénieur des Eaux et Forêts
Juin 1998:	– examen de fin de stage dans la carrière du cantonnier
Novembre 1998:	– examen de promotion dans la carrière du préposé forestier.

Conseil National pour étrangers. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 18 novembre 1997, Monsieur Maurice *Hennequin* a été nommé membre effectif du Conseil National pour étrangers, représentant des ressortissants de nationalité belge, en remplacement de Madame Anne-Marie *De Sagher,* démissionnaire, dont il achève le mandat.

Par le même arrêté, Monsieur Alfred *Quetsch* a été nommé membre suppléant du Conseil National pour étrangers, représentant des ressortissants de nationalité belge, en remplacement de Monsieur Maurice *Hennequin,* dont il achève le mandat.

Indice des prix à la consommation au 1er novembre 1997. - L'indice des prix à la consommation établi conformément au règlement grand-ducal du 27 décembre 1996 est de **585.03** au 1er novembre par rapport à la base 100 au 1er janvier 1948.

La moyenne des six derniers mois de l'indice raccordé s'établit au 1er novembre 1997 à **582.15.**

Luxembourg, le 4 décembre 1997.
Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques

Notariat. – Vacance de poste. – Pour le poste de notaire vacant à Luxembourg, les demandes sont à faire parvenir au Ministère de la Justice dans le délai de trois semaines à partir de la présente publication.

Les demandes doivent être accompagnées soit d'une copie du certificat de fin de stage, branche droit notarial, soit d'une copie du diplôme de candidat notaire et d'une notice biographique indiquant notamment les postes déjà occupés.

Indigénat.

(Publication prescrite par la loi modifiée du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise)

Naturalisations

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur AHYAÏ Arache, né le 08.08.1971 à Téhéran (Iran), demeurant à Luxembourg.
Cette naturalisation a été acceptée le 31.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.
Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur ANGIULLI Marcel, né le 29.07.1967 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg.
Cette naturalisation a été acceptée le 30.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.
Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame AZARMGIN Negin, née le 21.01.1970 à Téhéran (Iran), demeurant à Luxembourg.
Cette naturalisation a été acceptée le 03.11.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.
Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur AZARMGIN Nima, né le 17.09.1975 à Téhéran (Iran), demeurant à Luxembourg.
Cette naturalisation a été acceptée le 30.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.
Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur BAUMANN Walter, né le 22.03.1964 à Pétange, demeurant à Munsbach.
Cette naturalisation a été acceptée le 29.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Schuttrange.
Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame BIONDI Chantal Régine, née le 23.09.1967 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg.
Cette naturalisation a été acceptée le 03.11.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.
Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur CAMAIONI Nino, né le 18.08.1969 à Steinfort, demeurant à Steinfort.
Cette naturalisation a été acceptée le 21.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Steinfort.
Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame CHAN Mei Fong, épouse CHEUNG Yuen Shun, née le 18.04.1969 à Hong Kong, demeurant à Rumelange.
Cette naturalisation a été acceptée le 22.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Rumelange.
Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame CORTOLEZZIS Sonja, épouse CAVUOTO Mario, née le 21.06.1968 à Luxembourg, demeurant à Esch-sur-Alzette.
Cette naturalisation a été acceptée le 28.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.
Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur DE ANDRADE FERREIRA Manuel Joaquim, né le 10.05.1965 à Santa Cristina do Couto/Santo Tirso (Portugal), demeurant à Differdange.

Cette naturalisation a été acceptée le 11.11.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur DE JESUS TEIXEIRA Paulo Fernando, né le 08.05.1968 à Eixo/Aveiro (Portugal), demeurant à Troisvierges.

Cette naturalisation a été acceptée le 03.11.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Troisvierges.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénoms de TEIXEIRA Paulo Fernando.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame DONDELINGER Myriam Marie Georgette, née le 17.11.1967 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 03.11.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame DREIER Magdalena, épouse HOTZ Jean-Marcel, née le 20.09.1950 à Ciacova (Roumanie), demeurant à Warken.

Cette naturalisation a été acceptée le 12.11.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Ettelbruck.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur FREZZELLA Renato Francesco Friedrich, né le 07.11.1958 à Trier (Allemagne), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 31.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur FRIDRICI Claude, né le 23.09.1974 à Forbach (France), demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 28.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur GIAMMARIO Gaetano, né le 05.06.1968 à Torino (Italie), demeurant à Pétange.

Cette naturalisation a été acceptée le 30.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur GUIDÉ André Marcel, né le 24.03.1962 à Ougrée (Belgique), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 30.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur KUNG Ziang Mien James, né le 11.07.1930 à Shanghai (Chine), demeurant à Hong Kong.

Cette naturalisation a été acceptée le 05.11.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur LEITE BATISTA José Augusto, né le 13.03.1968 à Chaves (Portugal), demeurant à Lamadelaine.

Cette naturalisation a été acceptée le 04.11.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame LOVERO Caterina, épouse VILLAR VARGAS Julio Cesar, née le 12.10.1966 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 13.11.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur LUPPI Gianfranco Giovanni, né le 08.05.1935 à Verona (Italie), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 05.11.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur MARINELLI Domenico, né le 07.12.1956 à Noicattaro (Italie), demeurant à Heisdorf.

Cette naturalisation a été acceptée le 06.11.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Steinsel.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur MION Achille, né le 15.09.1937 à Lestizza (Italie), demeurant à Oberkorn.

Cette naturalisation a été acceptée le 03.11.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur OLIVEIRA ALVES José Maurilio, né le 05.11.1969 à Monte/Funchal (Portugal), demeurant à Clemency.

Cette naturalisation a été acceptée le 14.11.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Clemency.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame PAGNON Séverine Sandrine Marie-Claire, épouse ACHOUR Rachid, née le 25.07.1970 à Hirson (France), demeurant à Bertrange.

Cette naturalisation a été acceptée le 20.11.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Bertrange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur PALUMBO Antonio Vito, né le 23.10.1955 à Laterza (Italie), demeurant à Rumelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 04.11.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Rumelange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame PATAT Anna Lidia, épouse CORDOBES MORENO Juan Carlos, née le 07.07.1966 à Angelsberg, demeurant à Angelsberg.

Cette naturalisation a été acceptée le 24.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Fischbach.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame PINTO DA FONSECA Isabel Cristina, née le 09.02.1970 à Infantas/Guimaraes (Portugal), demeurant à Differdange.

Cette naturalisation a été acceptée le 18.11.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur PIVIDOR Cesare Daniel, né le 31.01.1967 à Luxembourg, demeurant à Grevenmacher.

Cette naturalisation a été acceptée le 31.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Grevenmacher.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame RAMOS Leopoldina Joana, née le 24.11.1970 à Santo Crucifixo/Ribeira Grande (Cap Vert), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 10.11.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame SCHIMMER Muriel, née le 11.02.1963 à Nancy (France), demeurant à Fentange.

Cette naturalisation a été acceptée le 14.11.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur TARSI Sandro, né le 30.09.1958 à Dudelange, demeurant à Rumelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 05.11.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Rumelange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

—

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur ANDRADE Manuel Joao, né le 25.12.1961 à Nossa Senhora do Rosario/Ribeira Grande (Cap Vert), demeurant à Useldange.

Cette naturalisation a été acceptée le 30.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Useldange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame SILVA DOS REIS Rita Maria, épouse ANDRADE Manuel Joao, née le 07.06.1969 à Nossa Senhora da Luz/Sao Vicente (Cap Vert), demeurant à Useldange.

Cette naturalisation a été acceptée le 30.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Useldange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur DIAS DOS SANTOS Manuel Porfirio, né le 28.11.1966 à Santo Crucifixo (Cap Vert), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 28.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame MEDINA DOS SANTOS Ondina, épouse DIAS DOS SANTOS Manuel Porfirio, née le 18.06.1965 à Santo André/Porto Novo (Cap Vert), demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 28.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur ECKARDT Siegfried Otto, né le 06.04.1962 à Luxembourg, demeurant à Lenningen.

Cette naturalisation a été acceptée le 20.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Lenningen.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi, la personne préqualifiée a été autorisée à porter les nom et prénom de ECKARDT Siggy.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame LÖRSCHER Andrée Marianne, épouse ECKARDT Siegfried Otto, née le 14.06.1964 à Luxembourg, demeurant à Lenningen.

Cette naturalisation a été acceptée le 20.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Lenningen.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur GOMES DE OLIVEIRA VARELA José Maria, né le 28.08.1964 à Santa Catarina (Cap Vert), demeurant à Differdange.

Cette naturalisation a été acceptée le 04.11.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame MONTEIRO DA MOURA Nélida Maria da Conceiçao, épouse GOMES DE OLIVEIRA VARELA José Maria, née le 14.08.1968 à Santa Catarina (Cap Vert), demeurant à Differdange.

Cette naturalisation a été acceptée le 04.11.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée au sieur ROCHA MONTEIRO Ildo, né le 20.09.1959 à Sao Joao Baptista/Porto Novo (Cap Vert), demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 28.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 27.08.1997, la naturalisation est accordée à la dame DA LUZ RODRIGUES Maria do Livramento, épouse ROCHA MONTEIRO Ildo, née le 24.09.1961 à Sao Joao Baptista/Porto Novo (Cap Vert), demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 28.10.1997 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 52 **29 décembre 1997**

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 18 novembre 1997 autorisant la création d'un syndicat intercommunal pour la construction, l'exploitation et l'entretien d'un hall sportif à caractère régional à Larochette, en abrégé Filano.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la loi du 14 février 1900 concernant la création des syndicats de communes telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi du 23 décembre 1958 et par la loi du 29 juillet 1981;

Vu les délibérations concordantes des conseils communaux de la commune de Fischbach en date du 13 juin 1997, de la commune de Larochette en date du 30 mai 1997 et de la commune de Nommern en date du 3 juin 1997;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Les communes de Fischbach, Larochette et Nommern sont autorisées à créer un syndicat intercommunal pour la construction et l'exploitation d'un hall sportif à caractère régional au lieu-dit «Birkelt» à Larochette.

Art. 2. Le syndicat porte le nom de «syndicat intercommunal pour la construction, l'exploitation et l'entretien d'un hall sportif des communes de Fischbach, Larochette et Nommern (en abrégé Filano)».

Art. 3. Le syndicat a son siège à Larochette.

Art. 4. Le syndicat a pour objet la construction, l'exploitation et l'entretien d'un hall sportif avec locaux-annexes à caractère régional, destiné prioritairement à des besoins scolaires et sociétaires. Néanmoins lesdites infrastructures sportives serviront également aux activités du sport-loisir et du sport pour seniors des communes-membres.

Art. 5. Le syndicat est constitué pour une durée de 30 ans avec reconduction tacite de 10 à 10 ans avec possibilité de résiliation par lettre recommandée à adresser au comité un an au moins avant terme.

Art. 6. Le syndicat est administré par un comité dans lequel chaque commune-membre est représentée comme suit:

– la commune de Larochette par trois délégués
– la commune de Fischbach par deux délégués
– la commune de Nommern par deux délégués.

Art. 7. Le comité est chargé de prendre les mesures propres à remplir les obligations du syndicat. Il gère la fortune syndicale et peut en disposer pour assumer la mission qui lui est confiée. Il est tenu de gérer les affaires du syndicat dans l'intérêt des communes syndiquées.

Art. 8. Le comité peut engager du personnel administratif et technique suivant les besoins du syndicat.

Les travaux du secrétariat et ceux de la recette sont nettement séparés. Le secrétaire et le receveur du syndicat sont nommés par le comité, sous l'approbation du Ministre de l'Intérieur. L'engagement et la fixation du statut et de la rémunération des agents visés ci-dessus sont soumis à l'approbation du Ministre de l'Intérieur.

Art. 9. Le budget du syndicat pourvoit aux dépenses de création, d'acquisition et d'entretien des installations et équipements pour lesquels le syndicat est constitué.

Art. 10. Les frais de construction et d'équipement du hall sportif sont supportés par les communes-membres du syndicat. La commune de Larochette cédera gratuitement le terrain d'implantation au syndicat. Elle accordera en outre la gratuité de raccordement aux infrastructures existantes pour autant que celles-ci peuvent suffire aux besoins du syndicat. Si les infrastructures s'avéraient insuffisantes, le syndicat participera au financement de leur extension suivant les modalités d'une convention à conclure avec l'administration communale de Larochette.

Art. 11. Les statuts du syndicat font partie intégrante de l'arrêté d'institution. Toute modification ultérieure des statuts doit être approuvée par les communes syndiquées avant d'être soumise à l'approbation du Grand-Duc.

Art. 12. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre de l'Intérieur,
Michel Wolter

Château de Berg, le 18 novembre 1997.
Jean

Arrêté grand-ducal du 18 novembre 1997 portant nomination des membres du conseil de discipline de la Force publique.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu l'article 34 de la loi du 16 avril 1979 concernant la discipline dans la Force publique;

Vu l'arrêté grand-ducal du 13 juin 1979 portant institution du Conseil de discipline de la Force publique;

Vu l'arrêté grand-ducal du 20 décembre 1994 portant nomination, pour un terme de trois ans, des membres du Conseil de discipline de la Force publique;

Sur le rapport de Notre ministre de la Force publique et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Sont nommés membres du conseil de discipline de la Force publique pour un terme de trois ans:

Membres effectifs:

M. Paul *Hever,* président de chambre à la Cour d'appel;

M. Fernand *Kirch,* conseiller de direction 1ère classe au ministère de la Force publique;

M. Fernand *Guth,* lieutenant-colonel de l'Armée;

M. Marc *Zovile,* lieutenant-colonel de la Gendarmerie;M. Jean L. *Clement,* lieutenant-colonel de la Police.

Membres suppléants:

M. Georges *Santer,* premier conseiller à la Cour d'appel;

M. Lionel *Seghetto,* attaché de Gouvernement 1er en rang au ministère de la Force publique;

M. Nico *Ries,* lieutenant-colonel de l'Armée;

M. Nico *Hirsch,* lieutenant-colonel de la Gendarmerie;

M. Guy *Stebens,* major de la Police.

Au cas où l'inculpé n'est pas officier, les sous-officiers ci-après prendront la place de l'officier le moins ancien dans le grade le moins élevé, étranger au corps dont relève l'inculpé.

ARMEE:

M. Pierre *Frisch,* adjudant-major, membre effectif;

M. Léon *Cordier,* adjudant-major, membre suppléant.

GENDARMERIE:

M. Maurice *Meysenburg,* adjudant-chef, membre effectif;

M. Albert *Detaille,* adjudant, membre suppléant.

POLICE:

M. Gustave *Schambourg,* commissaire, membre effectif;

M. Fernand *Schiltz,* commissaire, membre suppléant.

Art. 2. Monsieur Paul *Hever* remplira les fonctions de président du Conseil de discipline de la Force publique. En cas d'empêchement de Monsieur Paul *Hever,* Monsieur Georges *Santer* remplira les fonctions de président.

Art. 3. Notre ministre de la Force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Ministre de la Force Publique,
Alex Bodry

Château de Berg, le 18 novembre 1997.
Jean

Arrêté ministériel du 19 novembre 1997 portant nomination des commissions d'examen de l'examen de fin d'études secondaires, session 1998.

Le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle,

Vu le règlement grand-ducal modifié du 15 avril 1992 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires;

Arrête:

Art. 1er. La session de l'examen de fin d'études secondaires pour l'année scolaire 1997-98 s'ouvre le 1er décembre 1997.

Art. 2. Sont nommés commissaires du Gouvernement:

a) pour les sections latin-langues et langues vivantes (A1), les sections latin-arts plastiques et langues vivantes-arts plastiques (E) et les sections latin-musique et langues vivantes-musique (F): Monsieur Ernest WEIS, Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle;

b) pour les sections latin-sciences humaines et sociales et langues vivantes-sciences humaines et sociales (A2) et les sections latin-mathématiques-sciences économiques et langues vivantes-mathématiques-sciences économiques (D): Monsieur Germain DONDELINGER, professeur-attaché au Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle.

c) pour les sections latin-mathématiques-sciences physiques et langues vivantes-mathématiques-sciences physiques (B) et les sections latin-mathématiques-sciences naturelles et langues vivantes-mathématiques-sciences naturelles (C): Monsieur Jeannot HANSEN, professeur-attaché au Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle;

Art. 3. Les commissions d'examen sont composées comme suit:

I. Athénée de Luxembourg

a) section latin-langues et langues vivantes (A1):

membres effectifs: M. Emile HAAG, directeur, Mmes et MM. Jacques WIRION, Paul MAAS, Jim CHRISTEN, Margit KAYSER, Marie-Paule GEORGES, René COLBACH, Albert WEIMERSKIRCH, Romain

LAMBERT, Véronique IGEL, Alexandra WEBER, Emile KRIER, Georges GOEDERT, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Edouard WOLTER, Camille THELEN, Adriano DE LUCA, Elisabeth HAMILIUS, Charles BARTHEL, Claude SCHMIT, professeurs.

b) section latin-sciences humaines et sociales et langues vivantes-sciences humaines et sociales (A2):

membres effectifs: M. Paul SCHILTZ, directeur-adjoint, Mmes et MM. Guy THILL, Elsy ZANEN, René BARTHEL, Albert WEIMERSKIRCH, Colette AUDRY, Remi FRIDERES, Emile HAAG, René KAYSER, Emile DENNEWALD, Gérard TRAUSCH, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Annick SCHMIT, Pierre HORNICK, Gaston SUNNEN, Joseph HEISBOURG, Christiane KLEIN, Romain WEINS, Marianne DONDELINGER, Sylvère SYLVESTRIE, Marie-Paule GEORGES, Pia COLLING, Fernand SCHREIBER, Simone BECK, Charles BARTHEL, Jeannot HANSEN, Julie-Suzanne BAUSCH, Elisabeth HAMILIUS, Jean-Marie FISCHER, Alexandra WEBER, René KLOPP, Jean HOFFMANN, Jean-Claude DELAGARDELLE, professeurs.

c) section latin-mathématiques-sciences physiques et langues vivantes-mathématiques-sciences physiques (B):

membres effectifs: M. Paul SCHILTZ, directeur-adjoint, Mmes et MM. Monique HOLLERICH, Jean-Marie BODE, François CHRISTNACH, Albert WEIMERSKIRCH, Jean-Claude DELAGARDELLE, Jacqueline KOHNEN, Cyrille BRANDENBOURGER, Alexandra WEBER, Simone BECK, Carlo SCHMARTZ, André MOUSSET, Claude SCHMIT, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Guy WEIRICH, Pierre HORNICK, Guy THILL, Christiane KLEIN, Gaby REITER, Claudine MARGUE, Léon DUREN, Edouard WOLTER, Claude BLASEN, Elisabeth HAMILIUS, Armand THILL, Charles BARTHEL, Emile GERARD, Carol EICHER, Julie-Suzanne BAUSCH, professeurs.

d) section latin-mathématiques-sciences naturelles et langues vivantes-mathématiques-sciences naturelles (C):

membres effectifs: M. Paul SCHILTZ, directeur-adjoint, Mmes et MM. Guy WEIRICH, Renée FERNANDES, Claude SCHMIT, Jean-Claude DELAGARDELLE, Pierre HIRTZ, Armand THILL, Alexandra WEBER, Monique KRIER, Emile GERARD, Roland FRITZ, Julie-Suzanne BAUSCH, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM.Pierre HORNICK, Monique HOLLERICH, Guy CHRISTNACH, Christiane KLEIN, Jean-Marie BODE, Jacqueline TURMES, François CHRISTNACH, Claudine MARGUE, Jean-Claude ASSELBORN, Charles BARTHEL, Simone BECK, Elisabeth HAMILIUS, Joseph SALENTINY, Claude MEISCH, Carlo SCHMARTZ, André MOUSSET, Georges GOEDERT, René KAYSER, professeurs.

e) section latin-mathématiques-sciences économiques et langues vivantes-mathématiques-sciences économiques (D):

membres effectifs: M. Emile HAAG, directeur, Mmes et MM. Paul MAAS, Joseph HEISBOURG, Romain WEINS, Gaston TERNES, René KLOPP, Gérard TRAUSCH, Simone BECK, Julie-Suzanne BAUSCH, Elisabeth HAMILIUS, Emile DENNEWALD, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Jacques WIRION, Pierre HORNICK, Christiane THILL, Guy THILL, Margit KAYSER, Jacqueline TURMES, Elsy ZANEN, Georgette KESSELER, Marianne DONDELINGER, Francis HERMAN, Jean-Claude DELAGARDELLE, Armand THILL, René KAYSER, Emile DENNEWALD, Gérard TRAUSCH, professeurs.

f) section latin-musique et langues vivantes-musique (F):

membres effectifs: M. Emile HAAG, directeur, Mmes et MM. Pierre HORNICK, Christiane KLEIN, Claudine MARGUE, Pia COLLING, Alexandra WEBER, Charles BARTHEL, Georges GOEDERT, Carol EICHER, Véra LECUIT, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Monique HOLLERICH, Guy WEIRICH, Renée FERNANDES, Claude SCHMIT, Colette AUDRY, Elisabeth HAMILIUS, Emile KRIER, Roland FRITZ, Jean SCHUMACHER, Francis REITZ, professeurs.

II. Lycée classique de Diekirch

a) section latin-langues et langues vivantes (A1):

membres effectifs: M. Robert BOHNERT, directeur, Mmes et MM. Fernand WEILER, Jos HEINEN, René KLEMMER, Guy POOS, Micheline DAHM-SCHILTGES, Maggy DOCKENDORF-KEMP, Paul HUBERT, Pierre TURMES, Jean-Pierre THEIS, Jean KERGER, professeurs.

membres suppléants: MM. Marc WEIS, Frank KIRSCH, Jean-Marie MAJERUS, Gian-Carlo DE TOFFOLI, Joseph MAILLIET, professeurs.

b) section latin-sciences humaines et sociales et langues vivantes-sciences humaines et sociales (A2):

membres effectifs: M. Joseph EILENBECKER, directeur-adjoint, Mmes et MM. Marianne DELAGARDELLE, Monique MOUSEL, Karin BREUSKIN-PROBST, Monique PETRY-KREMER, Paul HUBERT, Monique du FAYS-MARECHAL, Julie-Suzanne BAUSCH, Jean-Claude HAVE, Jean-Marie FISCHER, Martine BENDER, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Jo SPIELMANN, Maisy HAUSEMER, Jean-Claude HELLERS, Danièle POECKES, Lucien OLINGER, René GONNER, Guy SCHMIT, Robert FLAMMANG, Jean-Claude WEBER, Jean-Pierre THEIS, Gian-Carlo DE TOFFOLI, Maurizio PAGANI, professeurs.

c) section latin-mathématiques-sciences physiques et langues vivantes-mathématiques-sciences physiques (B):

membres effectifs: M. Robert BOHNERT, directeur, Mmes et MM. Jean-Pierre FOHL, Marc WEIS, Tessy THEIS, Lucien OLINGER, Jean-Marie MAJERUS, Gian-Carlo DE TOFFOLI, Hubert BAULER, Nico METZLER, René ZACHARIAS, Claude DU FAYS, Jean-Pierre THEIS, Paul SCHEUER, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Jo SPIELMANN, Percy LALLEMANG, Jean-Claude KRACK, Karin BREUSKIN-PROBST, Jeannot KETTEL, Pierre TURMES, Jean KERGER, Pierre STEFFES, Jos HEINEN, Francis MASSEN, professeurs.

d) section latin-mathématiques-sciences naturelles et langues vivantes-mathématiques-sciences naturelles (C):

membres effectifs: M. Robert BOHNERT, directeur, Mmes et MM. Jean-Pierre FOHL, Percy LALLEMANG, Jacques DAHM, Tessy THEIS, Karin BREUSKIN-PROBST, Jean-Marie MAJERUS, Gian-Carlo DE TOFFOLI, Frank EYSCHEN, Charles LEYTEM, Jean-Pierre THEIS, Paul SCHEUER, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Maisy HAUSEMER, Marc WEIS, Germaine WAGENER, Jean-Claude KRACK, Lucien OLINGER, René GONNER, Jeannot KETTEL, Pierre TURMES, Roger BILTGEN, Jos HEINEN, Francis MASSEN, professeurs.

e) commission supplémentaire pour la section latin-mathématiques-sciences naturelles et langues vivantes-mathématiques-sciences naturelles (C):

membres effectifs: M. Robert BOHNERT, directeur, Mmes et MM. Jean-Pierre FOHL, Marc WEIS, Germaine WAGENER, Jean-Claude KRACK, Lucien OLINGER, Jean-Marie MAJERUS, Gian-Carlo DE TOFFOLI, Edouard MAYER, Charles LEYTEM, Jean-Pierre THEIS, Francis MASSEN, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Jo SPIELMANN, Percy LALLEMANG, Jacques DAHM, Tessy THEIS, Karin BREUSKIN-PROBST, Jeannot KETTEL, Pierre TURMES, Roger BILTGEN, Henri WINCKEL, Paul SCHEUER, professeur.

f) section latin-mathématiques-sciences économiques et langues vivantes-mathématiques-sciences économiques (D):

membres effectifs: M. Joseph EILENBECKER, directeur adjoint, Mmes et MM. Mario FIORETTI, Raymond STREICHER, Hubert BAULER, André GROSBUSCH, Monique DU FAYS-MARECHAL, René ZACHARIAS, Joseph MAILLIET, Jean-Marie FISCHER, Martine BENDER, Gian-Carlo DE TOFFOLI, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Ernest BREUSKIN, Maisy HAUSEMER, Henri WIES, Danièle POECKES, René GONNER, Robert FLAMMANG, Julie-Suzanne BAUSCH, Gian-Carlo DE TOFFOLI, Marc WELTER, Pierre TURMES, professeurs.

g) section latin-arts plastiques et langues vivantes-arts plastiques (E):

membres effectifs: M. Robert BOHNERT, directeur, Mmes et MM. Marie-Rose WIRTZ, Percy LALLEMANG, Hubert BAULER, Gérard CLAUDE, Norbert COLLING, Ernest GAASCH, Robert FLAMMANG, Pierre TURMES, Jean-Claude WEBER, Jos HEINEN, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Marianne DELAGARDELLE, Marc WEIS, René GONNER, Jean SCHUMACHER (AL), Georges FAUTSCH, Jean-Marie MAJERUS, Gian-Carlo DE TOFFOLI, Monique du FAYS-MARECHAL, Julie-Suzanne BAUSCH, professeurs.

III. Lycée classique d'Echternach

a) section latin-langues et langues vivantes (A1):

membres effectifs: M. Fernand BAUER, directeur, Mmes et MM. Joseph SIMON, Alfred FELTES, Léon MICHELS, Annette SCHROEDER-KEIFFER, André SOSSON, Yvonne PUNDEL, Fernand HAUER, Pierre SCHMITT, Ben FABER, Paul KEILEN, Lucien HARTUNG, Gaby MANTZ, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Théo WEILER, Roger SCHMIT, Stéphanie GEISEN, Véra MORGEN-WANTZ, René THILL, Marion CASAGRANDE-WEYDERT, Lucien WERDEL, Danièle ADAM, professeurs.

b) section latin-sciences humaines et sociales et langues vivantes-sciences humaines et sociales (A2):

membres effectifs: M. Fernand BAUER, directeur, Mmes et MM. Roger SCHMIT, Alex HASTERT, Joseph SCHMIT, André SOSSON, Robi GOTTLIEB, Marc MANNES, Stéphanie GEISEN, Marc RECHT, Claudine BAUSCH, Nathalie MEDERNACH, professeurs.

membres suppéants: Mmes et MM. John BREDEN, Fernand HAUER, Antoinette SCHMIT-GONIVA, Véra MORGEN-WANTZ, René THILL, Viviane WILGE, Jean-Claude GROSBUSCH, Jos BERTEMES, Pierre SUNNEN, Gaby MANTZ, professeurs.

c) section latin-mathématiques-sciences physiques et langues vivantes-mathématiques-sciences physiques (B):

membres effectifs: M. Fernand SCHMIT, directeur-adjoint, Mmes et MM. André SCHEUER, Théa ALTMANN-SCHNEIDER, Robert ALTMANN, Raymond WEBER, Edmond NEU, Robi GOTTLIEB, Jean-Paul DEMUTH, René THILL, Manon SIMON, Jacqueline DEVAQUET, Roger RECHT, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Christiane PHILLIPS-HEIM, Lambert SCHLECHTER, Alex HASTERT, Denise EWERS, Gilbert BRACONNIER, Marie-Paule HESS-EICHER, Marianne KLEIN-SCHWARTZ, Marie-Hélène BAULER, Jean-Paul MERTZ, professeurs.

d) section latin-mathématiques-sciences naturelles et langues vivantes-mathématiques-sciences naturelles (C):

membres effectifs: M. Fernand SCHMIT, directeur-adjoint, Mmes et MM. Christiane PHILLIPS-HEIM, Jean SCHROEDER, Alex HASTERT, Denise EWERS, Gilbert BRACONNIER, Marianne KLEIN-SCHWARTZ, Janine SCHMIDT-KOEMPTGEN, Roger KLEIN, Christiane WILGE, Marie-Hélène BAULER, Gaby MANTZ, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Robert ALTMANN, Ali CASEL, Edmond NEU, Gaby MASSARD-GEIMER, Robi GOTTLIEB, Jean-Paul DEMUTH, René THILL, Jacqueline DEVAQUET, Michèle PLETSCHETTE, Charles SIMON, professeurs.

e) section latin-mathématiques-sciences économiques et langues vivantes-mathématiques-sciences économiques (D):

membres effectifs: M. Fernand SCHMIT, directeur-adjoint, Mmes et MM. Roger SCHMIT, Fernand HAUER, Antoinette SCHMIT-GONIVA, Véra WANTZ, Henri TRAUFFLER, Vivane WILGE, Maria RUMANYIKA-RENNEL, Jos BERTEMES, Pierre SUNNEN, Ginette ALTMANN, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Raymond WEBER, Alex HASTERT, André SOSSON, Robi GOTTLIEB, Marc MANNES, Roger KLEIN, Marion CASAGRANDE-WEYDERT, Annik FEIERSTEIN-SCHANK, Gaby MANTZ, Jean-Paul MERTZ, professeurs.

f) section latin-arts plastiques et langues vivantes-arts plastiques (E):

membres effectifs: M. Fernand BAUER, directeur, Mmes et MM. Robert ALTMANN, Théo WEILER, Alain MULLER, Fernand BERG, John BREDEN, Marc MANNES, Edmond SCHINTGEN, Henri TRAUFFLER, Jean-Paul MIRKES, Jean-Marie KIEFFER, Lucien WERDEL, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Christiane PHILLIPS-HEIM, Lambert SCHLECHTER, Alex HASTERT, Denise EWERS, Geneviève WAGNER-LEY, Marie-Paule HESS-EICHER, Andrée CATAFAGO-STAAR, Marie-Hélène BAULER, Claudine BAUSCH, Maryse SI ABDERRAHMANE-PUNDEL, professeurs.

IV. Lycée de garçons de Luxembourg

a) section latin-langues et langues vivantes (A1):

membres effectifs: M. Jean-Paul PUTZ, directeur, Mmes et MM. Joseph GROBEN, Raymond SCHAACK, Pierre MEYERS, Edouard KUMMER, Robert KOCH, Eugène SCHMIT, Jean WEIS, Martine CALMES, Gérard FEIDER, Roland MOES, Jeanne STEINMETZER, Danielle WARNIER, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Léandre SCHOCKMEL, Jules SPELLER, Camille HAUFFELS, Jean-Claude FRISCH, Janine GOEDERT, Colette WAGNER, professeurs.

b) section latin-sciences humaines et sociales et langues vivantes-sciences humaines et sociales (A2):

membres effectifs: M. Jean-Paul PUTZ, directeur, Mmes et MM.Charles LAPLUME, Léandre SCHOCKMEL, Camille HAUFFELS, Jean SEIL, Pierrot KAILS, Jean KRIER, Thésy TOCKERT, Jean-Claude SCHNEIDER, Janine GOEDERT, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Alex CARMES, Jean WEIS, Gérard FEIDER, Jean-Louis SCHAMMO, Fernand HEINTZ, Jean-Paul NILLES, Marianne KOHN, Jean-Claude BREMER, professeurs.

c) commission supplémentaire pour la section latin-sciences humaines et sociales et langues vivantes-sciences humaines et sociales (A2):

membres effectifs: M. Jean-Paul PUTZ, directeur, Mmes et MM. Alex CARMES, Camille HAUFFELS, Jean WEIS, Gérard FEIDER, Jean-Louis SCHAMMO, Christiane HOTTUA, Jean-Paul NILLES, Marianne KOHN, Jean-Claude BREMER, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Charles LAPLUME, Fernand HEINTZ, Jean SEIL, Pierrot KAILS, Jean KRIER, Thésy TOCKERT, Jean-Claude SCHNEIDER, Janine GOEDERT, professeurs.

d) section latin-mathématiques-sciences physiques et langues vivantes-mathématiques-sciences physiques (B):

membres effectifs: M. Bernard SCHROEDER, directeur-adjoint, Mmes et MM. Joseph GROBEN, Joseph BERENS, Roland HEINTZ, Pierre MEYERS, Raymond GLOESENER, Edmond GOERGEN, Marc PESCH, Jean WEIS, Emile HOFFMANN, Fernand HEINTZ, Michèle REINERT, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Ernest HANSEN, Roger WINTERSDORFF, Léandre SCHOCKMEL, Roger PERMANTIER, Joseph WOLFF, Raymond SCHILLING, Edmée EWERS, professeurs.

e) section latin-mathématiques-sciences naturelles et langues vivantes-mathématiques-sciences naturelles (C):

membres effectifs: M. Bernard SCHROEDER, directeur-adjoint, Mmes et MM. Ernest HANSEN, Roland BAULER, Roger PERMANTIER, Camille HAUFFELS, Joseph EYSCHEN, Jean-Claude FRISCH, Fernand HEINTZ, Viviane LORANG, Edouard RIES, Carlo BERNARD, Patricia PETTINGER, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Léandre SCHOCKMEL, Jules SPELLER, Edmond GOERGEN, Marc PESCH, Myriam REHLINGER, Pierrot KAILS, Roland WARKEN, Marcel BOHLER, Jacqueline LUX, Danièle ZERBATO, professeurs.

f) commission supplémentaire pour la section latin-mathématiques-sciences naturelles et langues vivantes-mathématiques-sciences naturelles (C):

membres effectifs: M. Bernard SCHROEDER, directeur-adjoint, Mmes et MM. Roger WINTERSDORFF, Léandre SCHOCKMEL, Jules SPELLER, Edmond GOERGEN, Joseph WOLFF, Camille HAUFFELS, Raymond SCHILLING, Guy GREISEN, Myriam REHLINGER, Roland WARKEN, Jean-Paul ZANTER, professeurs.

membres suppléants: Joseph GROBEN, Raymond SCHAACK, Roland BAULER, Raymond GLOESENER, Roger PERMANTIER, Emile HOFFMANN, Pierrot KAILS, Edouard RIES, Pascal DAMAN, Patricia PETTINGER, professeurs.

g) section latin-mathématiques-sciences économiques et langues vivantes-mathématiques-sciences économiques (D):

membres effectifs: M. Bernard SCHROEDER, directeur-adjoint, Mmes et MM. Gust BRAUN, Jules SPELLER, Jean-Pierre MEDERNACH, Guy HOFFMANN, Pierre MERGEN, Jean WEIS, Fernand HEINTZ, Pierrot KAILS, Monique HITZKY, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Pierre MEYERS, Camille HAUFFELS, Martine CALMES, Christiane HOTTUA, Camille LAMBORELLE, Jean DELVAUX, Romaine ALESCH, professeurs.

h) section latin-arts plastiques et langues vivantes-arts plastiques (E):

membres effectifs: M. Jean-Paul PUTZ, directeur, Mmes et MM. Léandre SCHOCKMEL, Camille HAUFFELS, Nicole SAUBER, Camille LAMBORELLE, Marcel BOHLER, Edmée EWERS, Jacqueline LUX, Danièle ZERBATO, Paul DI FELICE, Marianne THILGES, Michèle LENTZ, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Raymond SCHAACK, Pierre MEYERS, Jean-Pierre MEDERNACH, Myriam SCHMIT, Jean-Claude FRISCH, Viviane LORANG, Pierrot KAILS, Georges FISCHER, Carlo BERNARD, Lydia BINTENER, professeurs.

V. Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette

a) section latin-langues et langues vivantes (A1):

membres effectifs: M. Lucien THILL, directeur-adjoint, Mmes et MM. Robert THILL, Marc SCHMITZ, René WARINGO, Patrick KRINGS, Nicolas GOEDERT, Marthe BREISTROFF, Joseph BOGGIANI, Adrienne PEPORTE, Bert GOERGEN, Henri KRIPPLER, André HOFFMANN, Nathalie NILLES, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Véronique IGEL, Daniel MAJERUS, Robert HUMBERT, Hubert HAUSEMER, Marie-France TRAUFLER, Diane KRIPS, Sophie MAILLET, professeurs.

b) section latin-sciences humaines et sociales et langues vivantes-sciences humaines et sociales (A2):

membres effectifs: M. Lucien THILL, directeur-adjoint, Mmes et MM. Patrick ENGEL, Nico DECKER, Fernand PUTZ, Lucie FERRES, Lucienne ANDRING, Hubert HAUSEMER, Romaine GOERGEN, Carlo BAUER, Marie-France TRAUFLER, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Robert OTH, Roland SCHUMACHER, Ed MAROLDT, Robert THILL, Sophie MAILLET, Pascal BERMES, Rita BOHLER, Fernand SCHMIT, André HOFFMANN, Norbert GENGLER, Paul REIFF, Marie-Rose PARISOT, Marc TRIERWEILER, Ferdinand STOLL, Giulio ARPETTI, Paul BOCK, Nathalie NILLES, professeurs.

c) section latin-mathématiques-sciences physiques et langues vivantes-mathématiques-sciences physiques (B):

membres effectifs: M. Georges KONSBRUCK, directeur, Mmes et MM. Fernand BARNICH, Gary LEGERIN, Doris FEIEREISEN, Romain GLODT, Pascal BERMES, Fernand SCHMIT, Gérard TESSARO, Nathalie NILLES, Marc CHARPENTIER, Norbert CAMPAGNA, Julien PETERS, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Renée KRANTZ, Fernand WAGNER, Patrick KRINGS, Marie-Rose PARISOT, Nadine SIMON, André HOFFMANN, Roland SCHUMACHER, Roland FORC, Daniel MAJERUS, Jean-Marie PEIFFER, Paul BOCK, Carlo BAUER, professeurs.

d) section latin-mathématiques-sciences naturelles et langues vivantes-mathématiques-sciences naturelles (C):

membres effectifs: M. Georges KONSBRUCK, directeur, Mmes et MM. Renée KRANTZ, Nadine SIMON, Roland FORC, Fernand SCHMIT, Norbert GENGLER, Jean-Paul GOERENS, René KLEIN, André HOFFMANN, Fernand WAGNER, Nathalie NILLES, Jean-Marie PEIFFER, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Robert THILL, Marc SCHMITZ, Gary LEGERIN, Fernand BARNICH, Marie-Rose PARISOT, Doris FEIEREISEN, Gérard TESSARO, Fernande OLINGER, Marie-France TRAUFLER, René WARINGO, Norbert CAMPAGNA, Paul BOCK, Jean-Claude SCHANEN, Julien PETERS, Carlo BAUER, professeurs.

e) section latin-mathématiques-sciences économiques et langues vivantes-mathématiques-sciences économiques (D):

membres effectifs: M. Lucien THILL, directeur-adjoint, Mmes et MM. Roland SCHUMACHER, Robert OTH, Ferdinand STOLL, Paul WILWERS, Bob FERRES, Robert HUMBERT, Norbert CAMPAGNA, Marie-France TRAUFLER, Norbert GENGLER, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Ed. MAROLDT, Patrick ENGEL, Marc SCHMITZ, Nico DECKER, Marc TRIERWEILER, René MOES, Fernand PUTZ, Sophie MAILLET, Paul BOCK, Carlo BAUER, J-P Roger STRAINCHAMPS, Lucienne ANDRING, Paul REIFF, Nathalie NILLES, Marc LAROCHE, professeurs.

f) section latin-arts plastiques et langues vivantes-arts plastiques (E):

membres effectifs: M. Georges KONSBRUCK, directeur, Mmes et MM. Ed MAROLDT, Marc TRIERWEILER, Liliane MAROLDT, Ronny NASSIMBENI, John ASSA, Hubert HAUSEMER, Guy MICHELS, Vivane BOURG, Nadine SCHUMMER, Gilles JUNIUS, Marie-France TRAUFLER, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Fernand BARNICH, Renée KRANTZ, Roland FORC, Gary LEGERIN, René MOES, Doris FEIEREISEN, Nadine SIMON, Paul BOCK, Luc BIMMERMANN, Nicolas GOEDERT, Norbert CAMPAGNA, Carlo SCHMITZ, Alain NITSCHKE, Nathalie NILLES, professeurs.

g) section latin-musique et langues vivantes-musique (F):

membres effectifs: M. Georges KONSBRUCK, directeur, Mmes et MM. Ed MAROLDT, René MOES, Jean-Claude SCHANEN, Ronny NASSIMBENI, Johny ASSA, Hubert HAUSEMER, Fernand WAGNER, Alain NITSCHKE, Gilles JUNIUS, Marie-France TRAUFLER, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Renée KRANTZ, Fernand BARNICH, Gary LEGERIN, Roland FORC, Nadine SIMON, Doris FEIEREISEN, Paul BOCK, Luc BIMMERMANN, Nicolas GOEDERT, Norbert CAMPAGNA, Gérard TESSARO, Nathalie NILLES, professeurs.

VI. Lycée Robert-Schuman de Luxembourg

a) section latin-langues et langues vivantes (A1):

membres effectifs: Mme Marie-Anne WERNER, directrice, Mmes et MM. Jules KREMER, Liliane STOMP-ERPELDING, Lily OESTREICHER-SCHEUER, Mariane TERNES, José ENSCH, Claudine SCHABO-PRUSSEN, Jean SCHLOESSER, Guy PAULY, Marie-Anne THOMMES, Jean-Baptiste KREMER, Christiane KONSBRUCK-LORENT, Michèle REMAKEL, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. François DIEDERICH, Adriano de LUCA, Eugène BECKER, Edith STANZELEIT, Mariette WILDGEN, professeurs.

b) section latin-sciences humaines et sociales et langues vivantes-sciences humaines et sociales (A2):

membres effectifs: Mme Marie-Anne WERNER, directrice, Mmes et MM. Lily OESTREICHER-SCHEUER, Eugène BECKER, Georges NICKELS, Léon WEIS, Léon MEYERS, Carlo MEDERNACH, Edith STANZELEIT, Carol BRACHMOND, Edith FRANTZ-OTH, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Marie-Louise FELGEN, Paul KREMER, Jean-Jacques BECK, Pierre PUTH, Josée ZEIMES, Janine DONDELINGER-BECKER, Charles HILD, Liliane DRESCHER, Janine MANGEN-CAMY, professeurs.

c) section latin-mathématiques-sciences physiques et langues vivantes-mathématiques-sciences physiques (B):

membres effectifs: Mme Michèle REMAKEL, directrice-adjointe, Mmes et MM. Pierre SCHABO, Albert REITER, Camille MULLER, Marie-Rose BAUER-NEY, Marie-Flore KAYSER-WEBER, Simone COLBACH-STEINMETZ, Eugène BECKER, Fernand KOEUNE, François DIEDERICH, Edith STANZELEIT, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Lily OESTREICHER-SCHEUER, Sylvie CONTER, Paul KREMER, Christiane MUNSCH-CONTER, Marc CONZEMIUS, Théo FISCHBACH, Guy PAULY, Marie-Jeanne KRIER-PETERS, professeurs.

d) section latin-mathématiques-sciences naturelles et langues vivantes-mathématiques-sciences naturelles (C):

membres effectifs: Mme Michèle REMAKEL, directrice-adjointe, Mmes et MM. Sylvie CONTER, Paul KREMER, Christiane MUNSCH-CONTER, Marie-Rose BAUER-NEY, Marc CONZEMIUS, Eugène BECKER, François DIEDERICH, Véron WEBER, Marie-Jeanne KRIER-PETERS, Marianne HENSCHEN, Marie-Rose ROBERT-PEFFER, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Lily OESTREICHER-SCHEUER, Camille MULLER, Marie-Flore KAYSER-WEBER, Simone COLBACH-STEINMETZ, Fernand KOEUNE, Théo FISCHBACH, Guy PAULY, Marie-Rose FABER, Edith STANZELEIT, professeurs.

e) section latin-mathématiques-sciences économiques et langues vivantes-mathématiques-sciences économiques (D):

membres effectifs: Mme Marie-Anne WERNER, directrice, Mmes et MM. Marie-Louise FELGEN, Paul KREMER, Jean-Jacques BECK, Danièle MEDERNACH-MERENS, Eugène BECKER, Gilbert REIS, Janine DONDELINGER-BECKER, Charles HILD, Hubert GLESENER, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Jules KREMER, Lily OESTREICHER-SCHEUER, Claudine SCHABO-PRUSSEN, Paul SCHUMACHER, Léon MEYERS, Carol BRACHMOND, Liliane DRESCHER, professeurs.

VII. Lycée Hubert-Clement d'Esch-sur-Alzette

a) section latin-langues et langues vivantes (A1):

membres effectifs: M. Fernand FABER, directeur, Mmes et MM. Lucien KAYSER, Marguy BIVER-GENGLER, Marie-Louise REIS, Marie-Paule SEYLER, Mariette LUNKES-CRESSON, Carine REUTER-BAULER, Paul LIEFGEN, Diane KRIPS-KREMER, Adriano de LUCA, Pierre MATAGNE, Paul LAFONTAINE, Guy BEMTGEN, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Raymond BAUSTERT, Jeanine EICHER-LIMPACH, Sylvie ENGEL-HEFTRICH, Marie-Anne HANSEN-PAULY, Jean-Paul KLINCKER, Jean WEIS, Marc WELTER, professeurs.

b) section latin-sciences humaines et sociales et langues vivantes-sciences humaines et sociales (A2):

membres effectifs: M. Fernand FABER, directeur, Mmes et MM. Tessy TIX, Vicky PHILIPPY, Marie-Anne HANSEN-PAULY, Lucien KAYSER, Sylvie ENGEL-HEFTRICH, Georges HENGESCH, Christiane KOPPES-REICHLING, Jean-Jacques BAUSTERT, Marc WELTER, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Guy BEMTGEN, Liliane CAEN-HERRMANN, Jean-Claude FANDEL, Denise HILD, Maryse KRIER, Paul LAFONTAINE, Mariette LUNKES-CRESSON, François MAROLDT, Betty MARTELING-LAMBERT, Alex REUTER, Georgette STEFANETTI-MANDERFELD, professeurs.

c) section latin-mathématiques-sciences physiques et langues vivantes-mathématiques-sciences physiques (B):

membres effectifs: M. François MAROLDT, directeur-adjoint, Mmes et MM. Michèle TESSARO-MOMPER, Jean WEIS, Jean-Marc KLEES, Pierre MATAGNE, Jean-Paul KLINCKER, Gilbert FLOENER, Guy MULLER, Claudine MOUSEL-CATIN, Christiane ROLLING-TOUSSAINT, Armand DI MARCO, Jean-Jacques BAUSTERT, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Romain BAUSTERT, Guy BEMTGEN, Jean-Claude FANDEL, Paul HAUFFELS, Michel HILD, Edouard KAYSER, Christiane KNEIP-WARNIMONT, Jean-Paul PARISOT, Vicky PHILIPPI, Georgette STEFANETTI-MANDERFELD, Tessy TIX, Marc WELTER, professeurs.

d) section latin-mathématiques-sciences naturelles et langues vivantes-mathématiques-sciences naturelles (C):

membres effectifs: M. François MAROLDT, directeur-adjoint, Mmes et MM. Georgette STEFANETTI-MANDERFELD, Christiane KNEIP-WARNIMONT, Paul HAUFFELS, Jean-Claude FANDEL, Jean-Paul PARISOT, Françoise PESCATORE, Paul PEPORTE, Romain BAUSTERT, Michel HILD, Rose WACHTER, Marc WELTER, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Guy BEMTGEN, Armand DI MARCO, Christine HENGEN-BAUSTERT, Edouard KAYSER, Jean-Marc KLEES, Pierre MATAGNE, Marie-Louise REIS, Lino STEFANETTI, Tessy TIX, Christiane ROLLING-TOUSSAINT, Jean WEIS, Viviane ZUANG-BAUMERT, professeurs.

e) section latin-mathématiques-sciences économiques et langues vivantes-mathématiques-sciences économiques (D):

membres effectifs: M. Fernand FABER, directeur, Mmes et MM. Raymond BAUSTERT, Alex REUTER, Viviane ZUANG-BAUMERT, Jean-Claude FANDEL, Edouard KAYSER, Denise HILD, Lino STEFANETTI, Guy BEMTGEN, Jean-Jacques BAUSTERT, Guy BEMTGEN, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Liliane CAEN-HERRMANN, Paul HAUFFELS, Lucien KAYSER, Christiane KNEIP-WARNIMONT, Maryse KRIER, François MAROLDT, Pierre MATAGNE, Jean-Paul PARISOT, Paul PEPORTE, Marc WELTER, professeurs.

f) section latin-musique et langues vivantes-musique (F):

membres effectifs: M. Fernand FABER, directeur, Mmes et MM. Antoine CIPRIANI, Viviane MERTENS-BREUSKIN, Gaby GREENWOOD-HAMILIUS, Pierre MATAGNE, Jean-Paul PARISOT, Guy BEMTGEN, Raymond LIMPACH, Henri WEYER, Luc GRETHEN, Gilles JUNIUS, professeurs.

membres suppléants: Mme et MM. Jean GASPAR, Gilbert THILTGES, Dany GAASCH, Edouard KAYSER, François MAROLDT, professeurs.

VIII. Lycée Michel-Rodange de Luxembourg

a) section latin-langues et langues vivantes (A1):

membres effectifs: Mme Monique KLOPP-ALBRECHT, directrice, Mmes et MM. Rita BRüCHER-PHILIPPART, Camille THELEN, Armand WEBER, Henri ENGEL, Joseph HALSDORF, Jean RINNEN, Paul WEBER, Paul GANTENBEIN, Adriano DE LUCA, Jean-Jacques WEBER, Joseph SCHMIT, Romy DIEDERICH-MULLER, professeurs.

membres suppléants: Mme et MM. Octavie WEBER-WILHELMUS, Jean REITER, Mariette WEYDERT, Danielle WARNIER, Véronique IGEL, professeurs.

b) section latin-sciences humaines et sociales et langues vivantes-sciences humaines et sociales (A2):

membres effectifs: Mme Rita BRüCHER-PHILIPPART, directrice-adjointe, Mmes et MM. Jean RISCHARD, Andrée DURAND-AREND, Henri ENGEL, Nicole TOMASINA, Paul GANTENBEIN, Josiane WEBER-WEIS, Vic JOVANOVIC, Mariette WEYDERT, Romain LAMMAR, Marc THIEL, Joëlle KIRSCH, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Armand WEBER, Nicole TOMASINA, Jean-Pierre HAUSEMER, Carlo ROSENFELD, Jacqueline RAVARANI-BOVE, Jean BRAUCH, Romy DIEDERICH-MULLER, professeurs.

c) commission supplémentaire pour la section latin-sciences humaines et sociales et langues vivantes-sciences humaines et sociales (A2):

membres effectifs: Mme Rita BRüCHER-PHILIPPART, directrice-adjointe, Mmes et MM. Jean RISCHARD, Armand WEBER, Henri ENGEL, Paul GANTENBEIN, Roland REINERT, Vicky TERNES-WEYDERT, Jean REITER, Solange MAJERUS-LEICK, Jacqueline RAVARANI-BOVE, Mariette WEYDERT, Jean BRAUCH, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Aloyse ESTGEN, Monique SCHUMACHER-ENGEL, Paul WEBER, Aly LEYTEM, Jean-Jacques WEBER, Romain LAMMAR, Joëlle KIRSCH, professeurs.

d) section latin-mathématiques-sciences physiques et langues vivantes-mathématiques-sciences physiques (B):

membres effectifs: Mme Monique KLOPP-ALBRECHT, directrice, Mmes et MM. François THILL, Paul STEINBORN, Pierre KIEFFER, Lotty HOFFMANN-THILL, Henri ENGEL, Paul WEBER, Lony LEGERIN-LAMBERT, René KRIER, Gilbert PESCH, Gaston MANNES, Serge WANTZ, Mariette WEYDERT, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. François DARO, Francis SCHOLTUS, Paul SCHOLTES, Toiny SUNNEN-WOLFF, Sylvie DE BOURCY-HAAS, Dany KAELL-LALLEMANG, Paul GANTENBEIN, Nicole METZLER-ZENS, Elisabeth DAMAN-KOPPES, Roland HARSCH, Claude MICHAUX, Egon MORIS, Robert ZEIMET, Michèle LOUIS, professeurs.

e) section latin-mathématiques-sciences naturelles et langues vivantes-mathématiques-sciences naturelles (C):

membres effectifs: Mme Monique KLOPP-ALBRECHT, directrice, Mmes et MM. François DARO, Paul SCHOLTES, Henri ENGEL, Ted KOENIGSBERGER, Jean-Claude SUNNEN, Berthy PAQUET, Sylvie DE BOURCY-HAAS, Dany KAELL-LALLEMANG, Carine KERTZ, Gilbert ZANGERLE, Michèle LOUIS, Mariette WEYDERT, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Paul STEINBORN, François THILL, Jean-Paul SCHEUER, André MILLIM, Paul GANTENBEIN, Nicole METZLER-ZENS, Gaston MANNES, Elisabeth DAMAN-KOPPES, Roland HARSCH, Denise SCHWEITZER, Jean REITER, professeurs.

f) commission supplémentaire pour la section latin-mathématiques-sciences naturelles et langues vivantes-mathématiques-sciences naturelles (C):

membres effectifs: Mme Monique KLOPP-ALBRECHT, directrice, Mmes et MM. Henri ENGEL, Ted KOENIGSBERGER, Berthy PAQUET, Toiny SUNNEN-WOLFF, André MILLIM, Paul GANTENBEIN, Nicole METZLER-ZENS, Elisabeth DAMAN-KOPPES, Egon MORIS, Denise SCHWEITZER, Robert ZEIMET, Jean REITER, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. François THILL, François DARO, Monique SCHUMACHER-ENGEL, Paul SCHOLTES, Paul WEBER, Sylvie DE BOURCY-HAAS, Dany KAELL-LALLEMANG, Roland HARSCH, Carine KERTZ, Gilbert ZANGERLE, Michèle LOUIS, Mariette WEYDERT, Romy DIEDERICH-MULLER, professeurs.

g) section latin-mathématiques-sciences économiques et langues vivantes-mathématiques-sciences économiques (D):

membres effectifs: Mme Monique KLOPP-ALBRECHT, directrice, Mmes et MM. René GALLES, Jean RISCHARD, Henri ENGEL, Octavie WEBER-WILHELMUS, Nicole TOMASINA, Paul GANTENBEIN, Jean-Pierre HAUSEMER, Carlo ROSENFELD, Mariette WEYDERT, Romy DIEDERICH-MULLER, Camille PUTZ, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Rita BRüCHER-PHILIPPART, Paul SCHILTZ, Aloyse ESTGEN, Monique SCHUMACHER-ENGEL, Armand WEBER, Paul WEBER, Roland REINERT, Nicole METZLER-ZENS, Josiane WEBER-WEIS, Jean REITER, professeurs.

h) section latin-arts plastiques et langues vivantes-arts plastiques (E):

membres effectifs: Mme Rita BRüCHER-PHILIPPART, directrice-adjointe, Mmes et MM. Jean-Paul SCHEUER, Paul SCHILTZ, Jean LEYDER, Henri ENGEL, Monique PEIFFER, Roland HARSCH, Gaston HOFFMANN, Claude MICHAUX, Jean REITER, Maryse SI ABDERRAHMANE-PUNDEL, Claire METZ-SIMON, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. François THILL, François DARO, Anne FABECK-SCHOLTES, Andrée DURAND-AREND, Toiny SUNNEN-WOLFF, Sylvie DE BOURCY-HAAS, Lony LEGERIN-LAMBERT, Robert ZEIMET, Carlo STRAUSS, Francis REITZ, Marc THIEL, Conny FABER, Josiane STEFFEN, professeurs.

IX. Lycée du Nord, Wiltz

a) section latin-langues et langues vivantes (A1):

membres effectifs: M. Fernand SCHMITZ, directeur, Mmes et MM. Léon RIPPINGER, Jeannot NEHRENHAUSEN, Robert PEIFFER, Marc BüCHLER, Chantal LORANG, Paul WEBER (LMRL), Paul HESSE, Marie-Josée SCHACK, André BAULER, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Tullio FORGIARINI, Michèle SCHOLER, Michèle KOHLL, Pierre KOPPES, Luc TANDEL, Pierrette BETTENDORFF, Micheline DAHM (LCD), Marc WEIS, Rita JEANTY, Rita WATGEN, Jules BARTHEL, professeurs.

b) section latin-sciences humaines et sociales et langues vivantes-sciences humaines et sociales (A2):

membres effectifs: M. Fernand SCHMITZ, directeur, Mmes et MM. Léon RIPPINGER, Monique WAGENER, Christian DAUPHIN, Liane HURT, Jean RISCHETTE, Rita JEANTY, Paul HESSE, Pierre BERTEMES, André BAULER, John SHINN, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Jo TROIAN, Conny GENGLER, Robert STEFFEN, Pierre KOPPES, Diane HENNICO, Marc BüCHLER, Pierrette BETTENDORFF, Luc TANDEL, Pierre BRAQUET, Paul WEBER (LMRL), Rita WATGEN, Jean-Louis HELBACH, Jules BARTHEL, Alain FEDERSPIEL, professeurs.

c) section latin-mathématiques-sciences physiques et langues vivantes-mathématiques-sciences physiques (B):

membres effectifs: M. Fernand SCHMITZ, directeur, Mmes et MM. Léon RIPPINGER, Jo TROIAN, Robert PEIFFER, Diane HENNICO, Nicole HIRTZ, Pierre BRAQUET, Rita JEANTY, Tullio FORGIARINI, Frank THILLEN, Charles EVEN, André BAULER, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Tullio FORGIARINI, Monique WAGENER, Michèle SCHOLER, Christian DAUPHIN, Pierre KOPPES, Liane HURT, Luc TANDEL, Pierrette BETTENDORFF, Paul WEBER (LMRL), Rita WATGEN, Jean-Claude KRACK (LCD), Jules BARTHEL, professeurs.

d) section latin-mathématiques-sciences naturelles et langues vivantes-mathématiques-sciences naturelles (C):

membres effectifs: M. Fernand SCHMITZ, directeur, Mmes et MM. Léon RIPPINGER, Michèle SCHOLER, Raymond SCHOOS, Diane HENNICO, Nico HAMEN, Rita JEANTY, Tullio FORGIARINI, Frank THILLEN, Charles EVEN, Pierre SCHILTZ, André BAULER, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Monique WAGENER, Jo TROIAN, Christian DAUPHIN, Pierre KOPPES, Liane HURT, Luc TANDEL, Pierrette BETTENDORFF, Nicole HIRTZ, Paul WEBER (LMRL), Rita WATGEN, Jean-Claude KRACK (LCD), Jean-Marie MANGEN (LMRL), Jules BARTHEL, professeurs.

e) section latin-mathématiques-sciences économiques et langues vivantes-mathématiques-sciences économiques (D):

membres effectifs: M. Fernand SCHMITZ, directeur, Mmes et MM. Léon RIPPINGER, Monique WAGENER, Christian DAUPHIN, Liane HURT, Nicole HIRTZ, Nico HAMEN, Rita JEANTY, Paul HESSE, André BAULER, John SHINN, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Jo TROIAN, Conny GENGLER, Raymond SCHOOS, Pierre KOPPES, Michèle KOHLL, Diane HENNICO, Luc TANDEL, Pierrette BETTENDORFF, Paul WEBER (LMRL), Rita WATGEN, Jules BARTHEL, Alain FEDERSPIEL, professeurs.

X. Commission supplémentaire pour la section latin-langues et langues vivantes (A1):

commission siégeant au Lycée de garçons de Luxembourg:

membres effectifs: Jean-Paul PUTZ, directeur; Mmes et MM. Michèle REMAKEL, Patrick KRINGS, Raymond SCHILLING, Marthe BREISTROFF, Henri ENGEL, Hubert HAUSEMER, Armand THILL, Jean-Jacques BAUSTERT, professeurs.

membre suppléant: MM. Jean-Paul NILLES, Paul DOSTERT, professeurs.

XI. Commission supplémentaire pour la section latin-sciences humaines et sociales et langues vivantes-sciences humaines et sociales (A2):

commission siégeant au Lycée de garçons de Luxembourg:

membres effectifs: M. Bernard SCHROEDER, directeur-adjoint, Mmes et MM. Michèle REMAKEL, Claude MICHAUX, François MAROLDT, Carlo STRAUSS, Hubert HAUSEMER, Armand THILL, Remi FRIDERES, Emile DENNEWALD, Jean RISCHARD, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Raymond SCHILLING, Lucien THILL, Jean-Baptiste KREMER, Jean-Paul NILLES, Paul DOSTERT, professeur.

XII. Commission supplémentaire pour la section latin-mathématiques-sciences physiques et langues vivantes-mathématiques-sciences physiques (B):

commission siégeant au Lycée de garçons de Luxembourg:

membres effectifs: M. Jean-Paul PUTZ, directeur, MM. Lucien THILL, Raymond SCHILLING, Jean-Baptiste KREMER, Jean-Pierre FEIDT, Paul RECKEL, Jean-Claude BREMER, Bernard SCHROEDER, Armand THILL, Jean-Paul NILLES, Jean-Jacques BAUSTERT,

membres suppléants: Mmes et MM. Michèle REMAKEL, Claude MICHAUX, François MAROLDT, Paul DOSTERT, Hubert HAUSEMER, Roger PERMANTIER, Marc PESCH, professeurs.

XIII. Commission supplémentaire pour la section latin-mathématiques-sciences naturelles et langues vivantes-mathématiques-sciences naturelles (C):

commission siégeant au Lycée de garçons de Luxembourg:

membres effectifs: M. Bernard SCHROEDER, directeur-adjoint, MM. Lucien THILL, Raymond SCHILLING, Jean-Baptiste KREMER, Philippe Bast, Paul RECKEL, Jean-Pierre FEIDT, Roland KAUFFMANN, Armand THILL, Jean-Paul NILLES, Jean-Jacques BAUSTERT, professeurs.

membres suppléants: Mmes et MM. Michèle REMAKEL, Claude MICHAUX, François MAROLDT, Paul DOSTERT, Hubert HAUSEMER, Roger PERMANTIER, Marc PESCH, professeurs.

XIV. Commission supplémentaire pour la section latin-mathématiques-sciences économiques et langues vivantes-mathématiques-sciences économiques (D):

commission siégeant au Lycée de garçons de Luxembourg:

membres effectifs: M. Bernard SCHROEDER, directeur-adjoint, MM. Lucien THILL, Claude MICHAUX, François MAROLDT, Philippe BAST, Jean-Paul NILLES, Armand THILL, Emile DENNEWALD, Jean RISCHARD, professeurs.

membre suppléant: M. Hubert HAUSEMER, professeur.

Art. 4. Les commissions se réunissent sur la convocation des commissaires du Gouvernement.

Art. 5. Les épreuves écrites auront lieu les matinées des 25, 26, 28 et 29 mai ainsi que des 8, 9 et 10 juin 1998.

La journée de repêchage pour les candidats absents pendant une demi-journée au plus et valablement excusés aura lieu la matinée du 11 juin 1998.

Les épreuves d'ajournement auront lieu les matinées et après-midi des 14, 15, 16 et 17 septembre 1998.

La journée de repêchage pour les candidats absents pendant une journée au plus et valablement excusés aura lieu le 21 septembre 1998.

Art. 6. Le présent arrêté sera publié au Mémorial; une copie sera remise aux membres des commissions pour leur servir de titre.

Luxembourg, le 19 novembre 1997.

Le Ministre de l'Education Nationale,
et de la Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

Arrêté ministériel du 20 novembre 1997 portant nomination de la Commission d'experts prévue à l'article 12 du règlement grand-ducal du 1er juillet 1997 fixant le programme et les modalités d'organisation des cours et des examens menant au brevet de maîtrise dans le secteur de l'artisanat.

Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,

Vu l'article 12 du règlement grand-ducal du 1er juillet 1997 fixant le programme et les modalités d'organisation des cours et des examens menant au brevet de maîtrise dans le secteur de l'Artisanat;

Vu les propositions de la Chambre des Métiers et de la Chambre de Travail;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés délégués-experts pour un terme de trois ans:

Monsieur Norbert *Arend,* Membre du Comité de la Chambre des Métiers,
149, route de Luxembourg, L-4973 Dippach

Monsieur Paul *Ensch,* Directeur de la Chambre des Métiers,
B.P. 1604, L-1016 Luxembourg

Monsieur Ted *Mathgen,* Sous-Directeur de la Chambre des Métiers,
B.P. 1604, L-1016 Luxembourg

Monsieur Fernand *Hübsch,*
5, rue Jean l'Aveugle, L-4019 Esch-sur-Alzette

Monsieur Armand *Nati,*
12, rue Th. Eberhard, L-1452 Luxembourg

Monsieur Fernand *Speltz,* Chambre de Travail,
B.P. 1263 L-1012 Luxembourg.

Art. 2. Est nommé secrétaire de la commission d'experts pour un terme de trois ans:

Monsieur Fernand *Hary,* Chef de service à la Chambre des Métiers,
B.P. 1604, L-1016 Luxembourg.

Art. 3. Le présent arrêté qui sera publié au Mémorial, sera diffusé à chacun des intéressés pour leur servir de titre.

Luxembourg, le 20 novembre 1997.

Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

Arrêté grand-ducal du 1er décembre 1997 autorisant la création d'un syndicat intercommunal pour la construction et l'exploitation d'une piscine régionale et communale, en abrégé S.I.C.E.P.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la loi du 14 février 1900 concernant la création des syndicats de communes telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi du 23 décembre 1958 et par la loi du 29 juillet 1981;

Vu les délibérations concordantes des conseils communaux des communes de Bascharage en date du 4 juin 1997, de Clemency en date du 11 juillet 1997 et de Dippach en date du 16 juillet 1997;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de notre Ministre de l'Intérieur et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Les communes de Bascharage, Clemency et Dippach sont autorisées à créer un syndicat intercommunal dénommé «Syndicat intercommunal pour la construction et l'exploitation d'une piscine régionale et communale, en abrégé S.I.C.E.P.

Art. 2. Le syndicat a son siège à Bascharage.

Art. 3. Le syndicat a pour objet la construction et l'exploitation d'une piscine couverte sur le territoire de la commune de Bascharage réservée en priorité aux besoins de la natation scolaire de l'enseignement primaire et éventuellement préscolaire des communes syndiquées ainsi qu'aux besoins associatifs communaux propres.

Art. 4. Les membres du syndicat s'obligent à aider le syndicat dans l'accomplissement des buts syndicaux. Il leur est expressément défendu d'organiser un service identique ou d'entrer dans un autre syndicat créé aux mêmes fins. Le syndicat peut accomplir tous les actes qui concourent à la réalisation de son objet social.

Art. 5. Le syndicat est administré par un comité dans lequel chaque commune-membre est représentée par deux délégués.

Art. 6. Le comité est chargé de prendre les mesures propres à remplir les obligations du syndicat.

Il gère la fortune syndicale et peut en disposer pour assumer la mission qui lui est confiée.

Il est tenu de gérer les affaires du syndicat dans l'intérêt des membres syndiqués.

Art. 7. Les participations des communes syndiquées dans la gestion de la piscine et le fonctionnement du syndicat sont fixées selon une clé de répartition définie en fonction de la population scolaire du degré primaire des communes-membres déterminée dans leur organisation scolaire la plus récente en vigueur.

Art. 8. Le budget du syndicat pourvoir aux dépenses de création, d'acquisition, d'entretien des installations et équipements nécessaires pour lesquels le syndicat a été constitué.

Art. 9. Le syndicat est constitué pour une durée de 30 ans. Après l'expiration de cette période, l'acte syndical est renouvelé par tacite reconduction de dix ans en dix ans à moins que le syndicat ne soit dissous dans les conditions et suivant les modalités fixées à l'article 1er de la loi modifiée du 14 février 1900.

Art. 10. Les statuts font partie intégrante de l'arrêté d'institution. Toute modification ultérieure des statuts doit être approuvée par les communes syndiquées avant d'être soumise à l'approbation du Grand-Duc.

Art. 11. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre de l'Intérieur,
Michel Wolter

Château de Berg, le 1er décembre 1997.
Jean

Administration des Bâtiments Publics. – Examens de fin de stage et de promotion. – Il est porté à la connaissance des intéressés que l'administration des Bâtiments Publics envisage d'organiser au courant de l'année 1998 les examens suivants:

– un examen de fin de stage dans la carrière de l'expéditionnaire technique - formation spéciale - mars 1998
– un examen de promotion dans la carrière de l'artisan novembre 1998
– un examen de promotion dans la carrière de l'expéditionnaire technique décembre 1998

Administration de l'Enregistrement et des Domaines. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 1er décembre 1997, Madame Sonja *Poensgen-Weber,* chef de bureau adjoint à l'administration de l'enregistrement et des domaines à Luxembourg, a été nommée contrôleur à la même administration à partir du 1er janvier 1998.

Administration gouvernementale. – Examen de fin de stage. – Le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative organisera au cours du mois de mars 1998 un examen de fin de stage dans la carrière supérieure de l'attaché de gouvernement.

Administration judiciaire. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 25 novembre 1997:

– Madame Marion *Bastendorff,* inspecteur, a été nommée inspecteur principal,
– Monsieur Patrick *Lombardi*, inspecteur hors cadre, a été nommé inspecteur principal hors cadre,
– Madame Chantal *Hirtt,* inspecteur, a été nommée inspecteur principal.

Armée. – Nominations. – Par arrêtés grand-ducaux du 18 novembre 1997 les capitaines de l'armée Yves *Kalmes* et Patrick *Fautsch* ont été nommés au grade de major dans le cadre des officiers de carrière de l'armée proprement dite à partir du 31 décembre 1997.

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat. – Déclaration de livrets perdus pendant le mois de novembre 1997. (Publication prescrite par l'art. 56 de l'arrêté grand-ducal du 10 juin 1901 portant règlement pour la Banque et Caisse d'Epargne).

Les livrets énumérés ci-après ont été déclarés perdus:

Nos:	10/0/041558-26	10/0/189787/39	10/0/194811-19	10/0/205676-20	10/0/211098-97	10/0/214270-78
	10/0/215607-57	10/0/223727-29	10/3/192512-32	10/3/211968-88	10/5/005506-96	11/0/462505-69
	22/0/235976-95	26/3/268528-52	30/0/304499-65	30/0/319456-84	30/4/312036-47	30/6/313202-06
	33/3/002017-47	33/3/252089-53	42/3/425673-12	50/0/504698-24	50/0/506523-06	61/0/583924-61
	62/0/637931-18	69/0/699580-22	70/0/710537-94	80/0/801949-19	80/3/809779-73	87/0/876840-73
	87/0/882272-70	89/3/899409-80	89/6/898844-81			

Les détenteurs desdits livrets d'épargne sont invités à les présenter endéans les quinze jours, soit au Bureau Central, soit à l'une des agences de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat pour faire valoir leurs droits.

Aucun remboursement ne peut avoir lieu sur les livrets en question.

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat. – Annulation de livrets perdus. (Publication prescrite par l'art. 56 de l'arrêté grand-ducal du 10 juin 1901 portant règlement pour la Banque et Caisse d'Epargne).

Par décision du 9 décembre 1997, Monsieur le Ministre des Finances a annulé les livres.

Nos:	10/0/008068-01	10/0/118355-96	10/0/145992-88	10/0/197755-53	10/0/203275-44	10/0/204525-33
	10/0/207382-77	10/0/210730-30	10/0/212037-76	10/0/213761-54	10/0/215061-93	10/3/190974-46
	10/3/192515-35	10/8/193625-19	10/9/005164-56	11/3/455366-92	22/3/236634-58	26/0/700762-40
	29/1/295980-33	33/0/347079-96	33/0/350176-89	36/0/373012-67	50/0/504151-59	50/0/543374-94

50/3/587904-85	52/0/554380-97	62/0/654377-71	62/0/661371-81	66/0/674571-05	69/0/695555-71
70/0/705120-12	70/0/708280-68	70/0/712955-87	70/0/722224-44	70/1/723572-61	80/7/835975-90
84/0/845176-94	87/0/884170-31	87/3/882155-37			

De nouveaux livrets ont été remis aux déposants.

Circulation des signes monétaires émis par l'Institut Monétaire Luxembourgeois.

(Publication prévue par l'art. 19, par. 2 de la loi du 20 mai 1983 portant création d'un Institut Monétaire Luxembourgeois).

Situation au 31 octobre 1997:	Francs
A) Billets	
F 5.000 (type 1993):	3.104.565.000,–
F 1.000 (type 1985):	1.268.637.000,–
F 100 (type 1986):	198.070.400,–
B) Monnaies métalliques	
F 50 (type 1987):	509.908.850,–
F 20 (type 1990):	21.969.300,–
F 5 (type 1986):	119.862.715,–
F 1 (type 1988):	47.997.667,–
Sous-total	5.271.010.932,–
Monnaies numismatiques:	3.808.060,–
Monnaies commémoratives:	20.401.500,–
Total	5.295.220.492,–

Institut Monétaire Luxembourgeois

Commission permanente de consultation en matière de formation, de statuts et de règles de l'exercice des professions de santé. – Nomination. – Par arrêté ministériel du 16 décembre 1997, M. Guy *Bosseler,* professeur, a été remplacé par Monsieur Laurent *Jomé,* attaché d'administration au Ministère de la Santé.

Commission de surveillance du stage des attachés de justice. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 17 novembre 1997, ont été nommés membres de la commission de surveillance du stage des attachés de justice:

MM. Pierre *Gehlen,* président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg
Georges *Santer,* premier conseiller à la Cour d'appel
Robert *Biever,* procureur d'Etat à Luxembourg
Jean-Claude *Wiwinius,* avocat général
Marc *Mathékowitsch,* premier conseiller de Gouvernement au Ministère de la Justice.

Conseil d'Etat. – Appel de candidatures. – Suivant l'article 22 de la loi du 12 juillet 1996 portant réforme du Conseil d'Etat, le Conseil d'Etat dispose d'un secrétariat dirigé par un secrétaire général qui est nommé par le Grand-Duc sur proposition du Conseil d'Etat, après délibération en séance plénière et par vote secret.

Le poste du secrétaire général étant vacant à partir du 1er janvier 1998, les fonctionnaires du secrétariat du Conseil d'Etat et des autres administrations, appartenant à la carrière supérieure et intéressés à la fonction visée, sont invités à faire parvenir leurs candidatures au Président du Conseil d'Etat, 5 rue Sigefroi, L-2536 Luxembourg, pour le 15 janvier 1998 au plus tard.

Cour de Justice Benelux. – Nominations. Par décision du Comité de Ministres de l'Union Economique Benelux du 11 septembre 1997 et avec effet à partir du 13 décembre 1997, ont été nommés juge à la Cour de Justice Benelux, Monsieur J. *Jentgen,* juge suppléant à ladite Cour et juge suppléant à la Cour de Justice Benelux Madame M.P. *Engel,* Président de chambre à la Cour d'appel auprès de la Cour supérieure de Justice de Luxembourg.

Entreprises d'assurances. – Libre prestation des services. – HAMBURG MANNHEIMER. – En date du 19 novembre 1997 l'agent *Rother* Wolfgang a été agréé comme agent d'assurances autorisé à agir au Grand-Duché de Luxembourg sous le régime de la libre prestation de services pour compte de l'entreprise d'assurances HAMBURG MANNHEIMER ayant son siège social à Bruxelles, avenue Brugmann, 27A.

Institut de formation administrative. – Examens de fin de stage.

L'Institut de Formation Administrative organise au cours de l'année 1998 les examens suivants:

1. au cours du mois de juin un examen sanctionnant la formation générale des stagiaires de la carrière supérieure administrative.
2. dans la première quinzaine du mois de mai un examen de fin de stage sanctionnant la formation générale des stagiaires des carrières du rédacteur et de l'expéditionnaire administratif qui ont été admis au stage à partir du 1er octobre 1997.
3. dans la première quinzaine du mois d'octobre un examen de fin de stage sanctionnant la formation générale des stagiaires des carrières du rédacteur et de l'expéditionnaire administratif qui ont été admis au stage à partir du 1er mars 1998.

Magistrature. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 31 octobre 1997,

– Mme Annette *Gantrel,* juge de paix directeur adjoint à Esch-sur-Alzette, a été nommée conseiller à la Cour d'appel

– Mme Théa *Walch,* premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommée vice-président au tribunal d'arrondissement de Luxembourg

– Mme Brigitte *Konz,* juge de paix à Esch-sur-Alzette, a été nommée vice-président au tribunal d'arrondissement de Luxembourg

– M. Ernest *Nilles,* premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, a été nommé juge d'instruction au tribunal d'arrondissement de Luxembourg pour une période de trois ans

– Mme Monique *Stirn,* Mme Nathalie *Jung* et M. David *Lentz,* juges au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, ont été nommés premiers juges au tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

Office National du Remembrement. – Examen de fin de stage. – L'Office National du Remembrement organisera au cours de la deuxième quinzaine du mois de mars 1998 un examen de fin de stage dans la carrière de l'ingénieur.

Relations extérieures. – Remise de lettres de créance.

Le mercredi, 26 novembre 1997 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Elliott Latévi-Atcho *Lawson*, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Togolaise.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Elliott Latévi-Atcho *Lawson* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le mercredi, 26 novembre 1997 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Madame Meritxell *Mateu i Pi,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Principauté d'Andorre.

A la même occasion Son Excellence Madame Meritxell *Mateu i Pi* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le mercredi, 26 novembre 1997 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Harry *Kney-Tal,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Etat d'Israël.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Harry *Kney-Tal* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Le mercredi, 26 novembre 1997 Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, pour la remise de ses lettres de créance, Son Excellence Monsieur Hugo *Cubillos Bravo*, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Chili.

A la même occasion Son Excellence Monsieur Hugo *Cubillos Bravo* a présenté les lettres de rappel de son prédécesseur.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 53 30 décembre 1997

Sommaire

FORMATION CONTINUE
ET PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL DE L'ETAT

- Institut de formation administrative -
Formation continue et perfectionnement du personnel de l'Etat
Programme 1998

PARTIE I. COURS DE METHODOLOGIE

No.	Sujet
Management	
100	Arbeitstechniken und Selbstmanagement
101	Führung von Mitarbeitern (Teil I)
102	Führung von Mitarbeitern (Teil II)
103	Führung von Mitarbeitern (Teil II)
104	Konfliktmanagement
105	Zeit- und Streßmanagement
Communication	
106	Kommunikation am Arbeitsplatz
107	Kommunikation mit dem Bürger
108	Parler efficacement en toutes circonstances
109	Prise de parole et animation de réunion
Organisation	
110	Wirkungsvoll präsentieren
Accueil	
111	Accueil et contact avec le public
112	Accueil et contact avec le public
113	Comment gérer les relations publiques dans l'administration
114	Promouvoir l'accueil dans le service public
115	Telefontraining
Egalité des chances entre hommes et femmes	
116	Arbeitsorganisation und Doppelbelastung
117	La femme - fonctionnaire en tant que responsable de service
118	La Formation et l'égalité des chances dans la pratique pédagogique
119	Méthodes actuelles de gestion des ressources humaines respectant l'égalité des chances entre femmes et hommes
120	Rhetorik für Frauen
121	Sexuelle Belästigung am Arbeitsplatz

PARTIE II. COURS D'INFORMATION ADMINISTRATIVE A CARACTERE GENERAL

No.	Sujet
200	Droit et criminalité économique
201	Droits et devoirs des fonctionnaires de l'Etat
202	Droit du travail
203	Introduction à la pratique législative
204	La constitution luxembourgeoise: passé et avenir
205	La législation sur les traitements des fonctionnaires de l'Etat
206	La modernisation de l'administration publique
207	La nouvelle législation sur la comptabilité de l'Etat

No.	Sujet
208	Les nouvelles juridictions administratives
209	L'organisation de l'administration publique au Grand-Duché de Luxembourg
210	L'organisation judiciaire du Grand-Duché de Luxembourg
211	Santé au travail
212	Un modèle de gestion documentaire: la gestion électronique documentaire à la Chambre des Députés - Accès Internet
Les langues dans l'administration	
213	Accueil des citoyens portugais (Initiation)
214	Accueil des citoyens portugais (Perfectionnement - niveau intermédiaire)
215	Die Abfassung von Verwaltungsberichten in deutscher Sprache
216	La langue luxembourgeoise écrite
217	Langage administratif anglais
218	L'emploi du français dans les documents administratifs

PARTIE III. COURS DE FORMATION SPECIFIQUE

No.	Sujet
Agriculture/Environnement	
300	Modalités d'application au Luxembourg du règlement (CEE) no. 2078/92 du conseil (programme Agri-Environnement)
301	Ökologie und Ökonomie in der modernen Landwirtschaft: Fragen zu einem wirksamen Umwelt- und Naturschutz
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat	
302	Erfolgreich beraten und verkaufen in der Bank (Teil I)
303	Erfolgreich beraten und verkaufen in der Bank (Teil II)
304	Prise de parole et animation de réunion
Environnement/Agriculture/Intérieur	
305	Système de préalerte, de prévisions et de gestion de crues dans le bassin de la Sûre
Environnement/Douanes/Agriculture	
306	CITES-Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
Environnement: Eaux et Forêts	
307	Führungstraining
308	Streßmanagement
Famille	
309	A la rencontre des familles d'adolescent(e)s
310	Droits des parents - Droits des enfants et responsabilités de toute personne ayant charge d'enfants
311	Informationsseminar : Cannabis
312	Les familles du Quart Monde : La vie en pauvreté, une lutte pour une vie en dignité
313	Les jeunes et les sectes
314	L'enfant et sa famille
315	Prévention des toxicomanies en institution (Introduction)

No.	Sujet
316	Prévention des toxicomanies en institution (Approfondissement)
317	Relations interpersonnelles
Finances: Cadastre/Enregistrement	
318	Propriété immobilière, servitudes et autres droits réels immobiliers
Finances: Contributions	
319	Contrôle sur place: Révision de la comptabilité
Finances: Douanes et Accises	
320	Analyse de risque
321	Comptabilité analytique d'exploitation
322	Comptabilité générale
323	Expertise comptable en matière de douanes et d'accises
324	Mesures économiques: Contrefaçon et piraterie
Fonction Publique et Réforme Administrative	
	La Réforme administrative
325	Analyse des besoins en formation
326	Sécurité dans la fonction publique
327	Train The Trainer
Force Publique	
Armée	
328	Vom schwierigen Umgang mit Jugendlichen
Gendarmerie	
329	Telefontraining
Gendarmerie/Police	
330	Führung von Mitarbeitern (Teil I)
331	Führung von Mitarbeitern (Teil II)
332	Kommunikation mit dem Bürger
333	Kommunikation mit dem Bürger
334	Wirkungsvoll präsentieren- Wirkungsvoll intervenieren
Police	
335	Vom Umgang mit schwierigen Kindern und Jugendlichen
Intérieur: Protection Civile	
336	Digitale Nachrichtenübertragung
Justice	
337	L'Administration Pénitentiaire (Partie I)
338	L'Administration Pénitentiaire (Partie II)
339	Formation des attachés de justice
340	Rassismus und Vorurteile im Alltag mit spezieller Berücksichtigung der Arbeit im Strafvollzug
341	Verhaltens- und Gesprächstraining für Vollzugsbedienstete

No.	Sujet
Logement	
342	Kommunikation mit dem Bürger
343	Kommunikation mit dem Bürger
Postes et Télécommunications	
344	Digitale Vermittlungstechnik EWSD
345	EURO-ISDN
346	Grundlagen der Stromversorgung bei Fernmeldesystemen
347	Le réseau local
348	Les équipements terminaux
349	Les télécommunications mobiles
350	Meßtechniken im Fernmeldewesen
351	Multimedia und Breitbandkommunikation
352	Qualité de service
353	Synchrone digitale Hierarchie (SDH)
354	PCM-Technik
Santé/Famille (Centre du Rham)	
355	Les situations d'urgences médicales
356	Pathologie du bassin et de la hanche
Sécurité Sociale/Justice	
357	Procédures dans le cadre du recours contre tiers responsables
Sports	
358	Encadrement des usagers du Centre Sportif National
Transport: Service de la Navigation	
359	Der Verkehrsweg Wasserstrasse Mosel - Grundsätze und Verfahrensweisen bei der Wahrnehmung von Verwaltungsaufgaben
Travail et Emploi	
360	Beratung von arbeitslosen und arbeitssuchenden Frauen

PARTIE IV. COURS DE BUREAUTIQUE ET DE MICRO-INFORMATIQUE

No.	Sujet
Cours généraux: ACCESS 2.0 pour Windows	
Initiation à l'utilisation du logiciel ACCESS	
400-405	Initiation à l'utilisation du logiciel ACCESS
Perfectionnement à l'utilisation du logiciel ACCESS	
406-409	Perfectionnement à l'utilisation du logiciel ACCESS
Cours généraux: EXCEL	
Initiation à l'utilisation du logiciel EXCEL	
410-424	Initiation à l'utilisation du logiciel EXCEL

No.	Sujet

Perfectionnement à l'utilisation du logiciel EXCEL

425-430 Perfectionnement à l'utilisation du logiciel EXCEL

Excel 5.0 VBA (Macros)

431-432 Perfectionnement à l'utilisation du logiciel EXCEL 5.0 V.B.A. (Macros)

Cours généraux: INTERNET/NETSCAPE NAVIGATOR

433 Journée de sensibilisation Internet/Netscape Navigator
434 Journée de sensibilisation Messagerie électronique x 400

Cours généraux: NOVELL NETWARE 4.X

435-436 Novell Netware 4.X (réseaux)

Cours généraux: POWERPOINT 4.0

437-442 Introduction à PowerPoint 4.0

Cours généraux: S.A.S. / S.P.S.S.

443 S.A.S.
444-445 S.P.S.S.

Cours généraux: L'Environnement WINDOWS 95

446-447 L'Environnement Windows 95

Cours généraux: L'Environnement WINDOWS NT 4.0

448-449 L'Environnement Windows NT 4.0

Cours généraux: WINDOWS/WORD

Première Initiation à WINWORD 6.0

450-469 Première Initiation à WINWORD 6.0

Initiation à WINWORD 6.0

470-489 Initiation à WINWORD 6.0

Perfectionnement WINWORD 6.0: LES MACROS

490-492 Perfectionnement WINWORD 6.0: Les macros

Perfectionnement WINWORD 6.0: LA MISE EN PAGE

493-496 Perfectionnement WINWORD 6.0: La mise en page

Perfectionnement WINWORD 6.0: LE PUBLIPOSTAGE

497-800 Perfectionnement WINWORD 6.0: Le publipostage

Perfectionnement WINWORD 6.0: STYLES, GLOSSAIRES ET MODELES

801-804 Perfectionnement WINWORD 6.0: Styles, glossaires et modèles

Perfectionnement WINWORD 6.0: LES TABLEAUX

805-808 Perfectionnement WINWORD 6.0: Les tableaux

Cours spécifiques: CONTRIBUTIONS

809-814 MS-WORKS 3.0 sous Windows 3.11

No.	Sujet

Cours spécifiques: ENREGISTREMENT ET DOMAINES

Initiation à l'utilisation du logiciel EXCEL

815-816 Initiation à l'utilisation du logiciel EXCEL

LOTUS NOTES (version 4.X)

817-820 Lotus Notes (version 4.X)

Initiation WINDOWS - Traitement de texte WRITE

821-823 Initiation Windows - traitement de texte Write

Initiation à WINWORD 6.0 pour WINDOWS 3.11

824-825 Initiation à WINWORD 6.0 pour Windows 3.11

MS-WORKS sous WINDOWS 3.11

826-829 MS-WORKS sous WINDOWS 3.11

Cours spécifiques: SECURITE SOCIALE

830-831 Utilisation avancée du PC dans les organismes de la sécurité sociale

Cours spécifiques: UNION DES CAISSES DE MALADIE

832-833 ACCESS 7.0 pour avancés

PARTIE V. FORUM EUROPEEN

No.	Sujet

Forum Européen

500	Actualité de l'Union Européenne
501	Bilan de la Présidence luxembourgeoise
502	Citoyenneté de l'Union Européenne et la libre circulation des personnes
503	Harmonisation de la fiscalité dans l'U.E.
504	L'Europe sociale
505	L'extradition et l'Union Européenne
506	L'introduction de l'EURO dans les administrations publiques luxembourgeoises
507	Le médiateur européen
508	Les accords de Schengen
509	Les finances de l'Union Européenne et la lutte contre les fraudes
510	Les fonds structurels et la politique sociale de l'Union Européenne
511	Les institutions de l'Union Européenne
512	Les organisations internationales à attributions spécifiquement douanières et/ou fiscales - L'organisation mondiale des douanes et l'organisation mondiale du commerce

PARTIE VI. COURS DE PERFECTIONNEMENT ORGANISES AUX AGENTS TECHNIQUES DE L'ETAT

No.	Sujet
Cours organisés par les CFPC du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle et accessibles aux agents techniques de l'Etat	
600	Mécanique d'autos 1
601	Elektrik
602	Elektronik
603	Gasschweißen
604	Lichtbogenhandschweißen E
605	Dünnblechschweißen D
Cours organisés par la Chambre des Métiers et accessibles aux agents techniques de l'Etat	
606	Emissions & Immissions I
607	Emissions & Immissions II
608	Gestion de l'eau
609	Gestion des déchets (I)
610	Gestion des déchets (II)
611	Rationelle Nutzung der Energie
612	Wärmeschutz von Gebäuden

PARTIE VII. FORMATION PREPARATOIRE AUX CONCOURS D'ENTREE AUX INSTITUTIONS EUROPEENNES

No.	Sujet
700	Formation préparatoire aux examens-concours auprès des institutions européennes

PARTIE VIII. COLLABORATION TRANSFRONTALIERE EN MATIERE DE FORMATION DES FONCTIONNAIRES DANS LA REGION SARRE-LOR-LUX-RHENANIE/PALATINAT

	Sujet
	Collaboration transfrontalière en matière de formation des fonctionnaires dans la région SARRE-LOR-LUX-RHENANIE/PALATINAT

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 54 **31 décembre 1997**

Sommaire

Arrêté grand-ducal du 31 octobre 1997 autorisant Monsieur Nicolas Lucien KASS à changer ses prénoms actuels en ceux de «Lucien Nicolas».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande du 3 janvier 1997 présentée par Monsieur Nicolas Lucien KASS, né le 5 novembre 1931 à Pétange, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4713 Pétange – 9, rue Belair – sollicitant l'autorisation de changer ses prénoms actuels en ceux de «Lucien Nicolas»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Nicolas Lucien KASS est autorisé à changer ses prénoms actuels en ceux de «Lucien Nicolas».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Palais de Luxembourg, le 31 octobre 1997.
Jean

Arrêté grand-ducal du 31 octobre 1997 autorisant Monsieur Manuel Fernando DINIS ALFAIATE et Madame Patricia DI RONCO à changer le nom patronymique actuel de leur fils mineur David DINIS ALFAIATE en celui de «DI RONCO DINIS».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande présentée par Monsieur Manuel Fernando DINIS ALFAIATE et Madame Patricia DI RONCO, sollicitant l'autorisation de changer le nom patronymique actuel de leur fils mineur David DINIS ALFAIATE, né le 5 mars 1997 à Niedercorn, de nationalité luxembourgeoise et demeurant à L-4670 Differdange – 137, rue de Soleuvre – en celui de «DI RONCO DINIS»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Manuel Fernando DINIS ALFAIATE et Madame Patricia DI RONCO sont autorisés à changer le nom patronymique actuel de leur fils mineur David DINIS ALFAIATE en celui de «DI RONCO DINIS».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre aux intéressés sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Palais de Luxembourg, le 31 octobre 1997.
Jean

Arrêté grand-ducal du 31 octobre 1997 autorisant Monsieur Fernando Manuelo FERREIRA DA COSTA à changer ses prénoms et nom patronymique actuels en ceux de «Fernando FERREIRA».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande du 13 janvier 1997 présentée par Monsieur Fernando Manuelo FERREIRA DA COSTA, né le 17 décembre 1974 à Clervaux, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-8805 Rambrouch - 16, rue du Château - sollicitant l'autorisation de changer ses prénoms et nom patronymique actuels en ceux de «Fernando FERREIRA»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;
Notre Conseil d'Etat entendu;
Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Monsieur Fernando Manuelo FERREIRA DA COSTA est autorisé à changer ses prénoms et nom patronymique actuels en ceux de «Fernando FERREIRA»..

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressé sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Palais de Luxembourg, le 31 octobre 1997.
Jean

Arrêté grand-ducal du 31 octobre 1997 autorisant Madame Julie POMPE à changer le prénom actuel de son fils mineur Sébastian KEIFFER en celui de «Sébastien».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;
Vu la demande du 25 octobe 1996 présentée par Madame Julie POMPE, sollicitant l'autorisation de changer le prénom actuel de son fils mineur Sébastian KEIFFER, né le 28 août 1990 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise en celui de «Sébastien»;
Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;
Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;
Notre Conseil d'Etat entendu;
Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Madame Julie POMPE est autorisée à changer le prénom actuel de son fils mineur Sébastian en celui de «Sébastien».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Palais de Luxembourg, le 31 octobre 1997.
Jean

Arrêté grand-ducal du 25 novembre 1997 autorisant Madame Flore CHRISTNACH, épouse HORSMANS à changer son nom patronymique actuel en celui de «CHRISNACH».

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la demande du 1er juillet 1996 présentée par Madame Flore CHRISTNACH, épouse HORSMANS, née le 17 septembre 1930 à Dudelange, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5426 Greiveldange - 22, Knupp - sollicitant l'autorisation de changer son nom patronymique actuel en celui de «CHRISNACH»;

Vu le titre II de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms;

Vu les avis de Monsieur le Procureur Général d'Etat et de Monsieur le Procureur d'Etat à Luxembourg;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Madame Flore CHRISTNACH, épouse HORSMANS est autorisée à changer son nom patronymique actuel en celui de «CHRISNACH».

Art. 2. Le présent arrêté n'aura son exécution qu'après la révolution de trois mois à compter du jour de son insertion au Mémorial s'il n'intervient pas de décision contraire conformément à l'article 8 de la loi susvisée.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la copie à remettre à l'intéressée sera soumise à la formalité de l'enregistrement conformément à l'article 12 de la loi du 31 mai 1824 et à l'article 3 de la loi du 18 mars 1982.

Le Ministre de la Justice,
Marc Fischbach

Château de Berg, le 25 novembre 1997.
Jean

Arrêté ministériel du 11 décembre 1997 portant nomination des membres du jury chargé d'organiser en 1998 les examens en vue de l'obtention des certifications en langue luxembourgeoise.

Le Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle,

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 1994 portant création de certificats et diplômes attestant la compétence de communication en langue luxembourgeoise;

Vu le règlement ministériel du 28 novembre 1994 portant certification des compétences de communication en luxembourgeois;

Arrête:

Art. 1er. Sont nommés membres du jury chargé de l'organisation en 1998 des examens en vue de l'obtention des certifications en langue luxembourgeoise:

M. Nicolas *Als,* chargé de cours au Centre de Langues Luxembourg,
M. Norbert *Carl,* directeur adjoint du LT Esch,
Mme Muriel *Funck,* chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Josiane *Kartheiser,* chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Béa *Kayser,* chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Claudine *Martin-Walentiny,* chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Nicole *Miesch,* institutrice au LT du Centre, Luxembourg,
Mme Ines *Quaring,* chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg,
Mme Chantal *Schenten-Keller,* chargée de cours, Ville de Luxembourg,
M. Ernest *Wagner,* directeur adjoint du Service de la formation des adultes,
Mme Béatrice *Zahlen,* chargée de cours au Centre de Langues Luxembourg.

Art. 2. M. Ernest *Wagner,* directeur adjoint du Service de la formation des adultes, chargé de la direction du CLL, est nommé président du jury. En cas d'empêchement, il est remplacé par le membre le plus ancien en rang.

Lors de sa première réunion, le jury choisit en son sein un secrétaire et un secrétaire suppléant.

Art. 3. En exécution des articles 9 et 12 de l'arrêté grand-ducal du 6 juillet 1994, le jury désigne parmi les enseignants énumérés à l'art. 1er du présent règlement les membres effectifs et les membres suppléants ainsi que l'ordre d'après lequel il est fait appel aux membres suppléants en cas de besoin.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 11 décembre 1997.

Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

Arrêté ministériel du 11 décembre 1997 modifiant l'annexe du règlement ministériel du 28 novembre 1994 portant certification des compétences de communication en langue luxembourgeoise.

Le Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle,

Arrête:

Article unique. L'annexe au règlement ministériel du 28 novembre 1994 portant certification des compétences de communication en langue luxembourgeoise est remplacée par l'annexe reproduite ci-après.

Luxembourg, le 11 décembre 1997.

Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,
Erna Hennicot-Schoepges

—

ANNEXE

Relevé des enseignants habilités à être du jury d'examen

Monsieur Nicolas *Als,*	Centre de Langues Luxembourg
Mademoiselle Pascale *Becker,*	Centre de Langues Luxembourg
Monsieur Guy *Bentner,*	Centre de Langues Luxembourg
Madame Denise *Besch,*	Centre de Langues Luxembourg
Monsieur Charles *Biltgen,*	Ecole Primaire Larochette
Monsieur Norbert *Carl,*	Lycée Technique, Esch-sur-Alzette
Madame Muriel *Funck,*	Centre de Langues Luxembourg
Monsieur René *Hubsch*	Service de la Formation des Adultes
Monsieur Norbert *Karrenbauer,*	Centre de Langues Luxembourg
Madame Josiane *Kartheiser,*	Centre de Langues Luxembourg
Madame Béa *Kayser,*	Centre de Langues Luxembourg
Madame Claudine *Martin*	Centre de Langues Luxembourg
Madame Nicole *Miesch*	Ecole Primaire Luxembourg
Madame Ines *Quaring,*	Centre de Langues Luxembourg
Monsieur John *Roderes,*	Lycée Technique Mathias Adam, Pétange
Madame Chantal *Schenten,*	Centre de Langues Luxembourg
Monsieur Pierre *Stanzeleit,*	Lycée Technique du Centre
Monsieur Ernest *Wagner,*	Service de la Formation des Adultes
Madame Béa *Zahlen,*	Centre de Langues Luxembourg

Arrêté ministériel du 12 décembre 1997 portant approbation des modifications des statuts de la société de secours mutuels «Sterbekasse der Gemeindearbeiter und -Beamten der Stadt Luxemburg.»

La Ministre de la Sécurité sociale,

Vu la loi modifiée du 7 juillet 1961 concernant les sociétés de secours mutuels;

Vu le règlement grand-ducal du 31 juillet 1961 déterminant le fonctionnement des sociétés de secours mutuels, tel qu'il a été modifié par celui du 8 mars 1967;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de la Mutualité du 8 décembre 1997;

Constatant que la modification des statuts de la société de secours mutuels "Sterbekasse der Gemeindearbeiter und -Beamten der Stadt Luxemburg" est conforme avec les dispositions des lois et règlements;

Constatant, en outre, que les recettes assurées sont suffisantes pour faire face aux prestations statutaires de la société;

Arrête:

Art. 1er. Les modifications des statuts de la société de secours "Sterbekasse der Gemeindearbeiter und -Beamten der Stadt Luxemburg" sont approuvées.

Art. 2. Le présent arrêté, avec en annexe le texte des modifications statutaires, est publié au Mémorial.

Luxembourg, le 12 décembre 1997.

La Ministre de la Sécurité sociale,
Mady Delvaux-Stehres

ANNEXE

Modifications des statuts de la société de secours mutuels «Sterbekasse der Gemeindearbeiter und -Beamten der Stadt Luxemburg»

Les alinéas 1 et 2 de l'article 11 prennent la teneur suivante:

«**Art. 11.** Die wirklichen Mitglieder verpflichten sich, einen jährlichen Beitrag von 500 .- Franken zu zahlen, um Anspruch auf das vorgesehene Sterbegeld zu bekommen.

Der Jahresbeitrag, für den nach dem Tode eines wirklichen Mitglieds beigetretenen überlebenden Ehepartner, beträgt ebenfalls 500.- Franken.»

Les articles 13.1. et 13.3. prennent la teneur suivante:

«**Art. 13.1.** Beim Tode eines wirklichen Mitglieds, welches den zu bezahlenden Beitrag geleistet hat, ist das Sterbegeld wie folgt gestaffelt:

5 000.- Franken bei einer Mitgliedschaft bis zu 10 Jahren,
10 000.- Franken bei einer Mitgliedschaft von 10 bis 20 Jahren,
15 000.- Franken bei einer Mitgliedschaft von 20 bis 30 Jahren,
20 000.- Franken bei einer Mitgliedschaft von 30 bis 40 Jahren,
25 000.- Franken bei einer Mitgliedschaft von über 40 Jahren.»

«**Art. 13.3.** Beim Tode des überlebenden Ehepartners eines wirklichen Mitglieds, der nach dem Tode eines wirklichen Mitglieds der Sterbekasse beigetreten ist, erhalten die Hinterbliebenen ein Sterbegeld das wie folgt gestaffelt ist:

5 000.- Franken bei einer Mitgliedschaft bis zu 10 Jahren,
10 000.- Franken bei einer Mitgliedschaft von 10 bis 20 Jahren,
15 000.- Franken bei einer Mitgliedschaft von 20 bis 30 Jahren,
20 000.- Franken bei einer Mitgliedschaft von 30 bis 40 Jahren,
25 000.- Franken bei einer Mitgliedschaft von über 40 Jahren.»

Arrêté grand-ducal du 23 décembre 1997 portant nomination des membres du Conseil de Presse.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la loi du 20 décembre 1979 relative à la reconnaissance et à la protection du titre professionnel de journaliste;

Vu les propositions des organisations professionnelles de la presse;

Sur le rapport de Notre Premier Ministre, Ministre d'Etat, et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1er. Sont nommés membres du Conseil de Presse pour la durée de deux ans à partir du 1er janvier 1998:

a) pour le groupe des éditeurs:

Monsieur Léon ZECHES, directeur/rédacteur en chef du Luxemburger Wort
Monsieur Alvin SOLD, directeur d'Editpress Luxembourg S.A. et du tageblatt
Monsieur Henri GRETHEN, administrateur des Editions Lëtzebuerger Journal S.A.
Monsieur François HOFFMANN, directeur de la COPE-Zeitung S.A.
Monsieur Romain KOHN, gérant de d'Letzeburger Land
Monsieur Jean-Pierre ANTONY, chef des services administratifs et du personnel de l'Imprimerie Saint-Paul/Télécran
Monsieur Guy LUDIG, administrateur délégué de Editions Revue S.A.
Monsieur Richard GRAF, journaliste coordinateur de la rédaction de GréngeSpoun
Monsieur Alain BERWICK, responsable de direction des programmes luxembourgeois Radio et TV RTL
Monsieur Frank ZEIMET, directeur de la Société de radiodiffusion luxembourgeoise (S.R.L.) s.à r.l.
Monsieur Claude MULLER, directeur de Eldoradio
Monsieur Marcel GLESENER, président de la Société européenne de communication sociale s.à r.l.- Radio Latina
Monsieur Fernand WEIDES, directeur de 100,7/de soziokulturelle radio
Monsieur Pol WIRTZ, éditeur-gérant de Luxembourg News/Business
Madame Danièle FONCK, directrice du Le Jeudi
Monsieur Paul ZIMMER, directeur général de Contacto

b) pour le groupe des journalistes:

Monsieur Joseph LORENT, Union des journalistes Luxembourg (UJL)
Monsieur Roland HOUTSCH, Union des journalistes Luxembourg (UJL)
Monsieur Gaston RODERES, Union des journalistes Luxembourg (UJL)
Monsieur Marcel KIEFFER, Union des journalistes Luxembourg (UJL)
Monsieur Marc WILLIERE, Union des journalistes Luxembourg (UJL)
Monsieur Romain DURLET, Association luxembourgeoise des journalistes (ALJ)
Madame Rita BRORS, Association luxembourgeoise des journalistes (ALJ)
Madame Monique FABER, Association luxembourgeoise des journalistes (ALJ)
Monsieur Tom WAGNER, Association luxembourgeoise des journalistes (ALJ)
Monsieur Jean-Claude WOLFF, Association luxembourgeoise des journalistes (ALJ)
Monsieur Robert SCHNEIDER, Association luxembourgeoise des journalistes (ALJ)
Monsieur Robi SINNER, Association luxembourgeoise des journalistes (ALJ)
Monsieur Roger INFALT, Association luxembourgeoise des journalistes (ALJ)
Monsieur Lucien MONTEBRUSCO, Association luxembourgeoise des journalistes (ALJ)
Monsieur Jean WAMPACH, Association luxembourgeoise des journalistes (ALJ)
Monsieur Frank GOETZ, Association luxembourgeoise des journalistes (ALJ)

Art. 2. Sont nommés membres suppléants:

a) pour le groupe des éditeurs:

Monsieur François FABER, chef adjoint des services administratifs du Luxemburger Wort
Madame Danièle FONCK, rédacteur en chef adjoint du tageblatt
Monsieur Robert WIGET, administrateur des Editions Lëtzebuerger Journal S.A.
Monsieur Ali RUCKERT, rédacteur en chef de Zeitung vum Lëtzebuerger Vollek
Monsieur Thierry KINSCH, membre du Conseil d'administration des Editions d'Letzeburger Land
Monsieur Fernand MORBACH, rédacteur en chef du Télécran

Madame Yolande KIEFFER, rédactrice en chef de la Revue
Monsieur Robert GARCIA, gérant du GréngeSpoun
Monsieur Tom GRAAS, rédacteur en chef Magazine Radio et TV RTL
Monsieur Joseph JENTGEN, attaché à la direction de la Société de radiodiffusion luxembourgeoise (SRL) s.à r.l.
Madame Pascale HARDT, attachée à la direction de Eldoradio
Monsieur Luis BARREIRA directeur général de la Société européenne des communications sociales/Radio Latina
Monsieur Paul KATOW, rédacteur en chef de 100,7/ de soziokulturelle radio
Monsieur Simon GRAY, rédacteur en chef de Luxembourg News/Business
Monsieur Jacques HILLION, rédacteur au Le Jeudi
Monsieur Jean VANOLST, attaché à la direction de Contacto

b) pour le groupe des journalistes:

Monsieur Raymond SCHMIT, Union des journalistes Luxembourg (UJL)
Madame Renée SCHLOESSER, Union des journalistes Luxembourg (UJL)
Monsieur Teddy JAANS, Union des journalistes Luxembourg (UJL)
Monsieur Marc GLESENER, Union des journalistes Luxembourg (UJL)
Monsieur Steve HEILIGER, Union des journalistes Luxembourg (UJL)
Monsieur Romain ROLL, Association luxembourgeoise des journalistes (ALJ)
Madame Isabelle MEDINGER, Association luxembourgeoise des journalistes (ALJ)
Monsieur Marc THOMA, Association luxembourgeoise des journalistes (ALJ)
Monsieur Alain RISCHARD, Association luxembourgeoise des journalistes (ALJ)
Mademoiselle Anne HENIQUI, Association luxembourgeoise des journalistes (ALJ)
Monsieur François BESCH, Association luxembourgeoise des journalistes (ALJ)
Madame Jacqueline KIMMER, Association luxembourgeoise des journalistes (ALJ)
Monsieur Francis WAGNER, Association luxembourgeoise des journalistes (ALJ)
Monsieur Gilbert SIMONELLI, Association luxembourgeoise des journalistes (ALJ)
Monsieur Edmond ZIGRAND, Association luxembourgeoise des journalistes (ALJ)
Monsieur Jacques KAPP, Association luxembourgeoise des journalistes (ALJ)

Art. 3. Notre Premier Ministre, Ministre d'Etat, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial.

Le Premier Ministre,
Ministre d'Etat,
Jean-Claude Juncker

Palais de Luxembourg, le 23 décembre 1997.
Jean

Arrêté ministériel du 24 décembre 1997 portant nomination des membres de la Commission de la navigation de plaisance.

La Ministre des Transports,

Vu l'article 32 de la loi du 23 septembre 1997 portant réglementation de la navigation de plaisance et portant modification de certaines autres dispositions légales;

Arrête :

Art. 1er. Sont désignés comme membres effectifs et comme membres suppléants de la Commission de la navigation de plaisance pour un terme de deux ans:

En tant que représentants du Ministre des Transports:

Monsieur Jeannot KRECKE, Conseiller spécial, membre effectif;
Monsieur Joël MATHIEU, Commissariat aux affaires maritimes, membre effectif et
Monsieur Alain HOFFMAN, Maritime Desk asbl, membre suppléant;
Monsieur François MERTEN, Service de la navigation, membre effectif et
Madame Marguerite STORS-VON ROESGEN, Maritime Desk asbl, membre suppléante;

En tant que représentants de la Fédération Luxembourgeoise de Voile:

Monsieur Gaston MALANE membre effectif et
Monsieur Norbert COLLING, membre suppléant;
Monsieur Carlo SCHOUP membre effectif et
Madame Sylvie CONTER, membre suppléante;

En tant que représentants du Motor Yacht Club du Grand-Duché de Luxembourg:

Monsieur Bastien THOMA membre effectif;
Monsieur Jos PAULY membre effectif;

En tant que représentant de l'Union Luxembourgeoise de Ski Nautique;

Monsieur Gilles ESTGEN membre effectif et
Monsieur Jeff BIDINGER membre suppléant,

Art. 2. La Commission de la navigation de plaisance se réunit sous la présidence de Monsieur Jeannot KRECKE. En cas d'empêchement de Monsieur Jeannot KRECKE, Monsieur Joël MATHIEU assurera la présidence.

Madame Marguerite STORS-VON ROESGEN est désignée comme secrétaire de la Commission.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 24 décembre 1997.

La Ministre des Transports,
Mady Delvaux-Stehres

Arrêté ministériel du 24 décembre 1997 portant autorisation à enseigner pour le MOTOR YACHT CLUB du Grand-Duché de Luxembourg asbl.

La Ministre des Transports,

Vu la loi du 23 septembre 1997 portant réglementation de la navigation de plaisance et portant modification de certaines autres dispositions légales, et plus particulièrement son article 33;

Vu le règlement grand-ducal du 4 novembre 1997 relatif à l'exécution de la loi du 23 septembre 1997 portant réglementation de la navigation de plaisance et portant modification de certaines autres dispositions légales;

Vu la demande introduite par le MOTOR YACHT CLUB DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG asbl;

Arrête:

Art. 1er. Le MOTOR YACHT CLUB DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG asbl avec siège social à Luxembourg est autorisé à enseigner la conduite d'un bateau ou d'un navire de plaisance en préparation à l'examen du permis de navigation obligatoire pour la conduite des bateaux et navires de plaisance battant pavillon luxembourgeois, sous les conditions fixées à l'article 2.

Art 2. Monsieur Lucien MOLITOR assumera les responsabilités de l'enseignement telles que définies aux articles 3 à 5 du règlement grand-ducal du 4 novembre 1997 relatif à l'exécution de la loi du 23 septembre 1997 portant réglementation de la navigation de plaisance et portant modification de certaines autres dispositions légales.

Les personnes autorisées à enseigner sous son autorité seront: Monsieur Tom PIERRET, Monsieur Joël MATHIEU et Monsieur Roger PERMENTIER.

Art. 3. Cet agrément a une validité de deux ans et peut être prolongé. Il est strictement personnel et incessible.

Art. 4. Le présent arrêté sera transmis à l'association pour lui servir de titre.

Luxembourg, le 24 décembre 1997.

La Ministre des Transports,
Mady Delvaux-Stehres

Arrêté ministériel du 24 décembre 1997 portant autorisation à enseigner pour le Groupe Luxembourgeois de Croisières et de Régates asbl.

La Ministre des Transports,

Vu la loi du 23 septembre 1997 portant réglementation de la navigation de plaisance et portant modification de certaines autres dispositions légales, et plus particulièrement son article 33;

Vu le règlement grand-ducal du 4 novembre 1997 relatif à l'exécution de la loi du 23 septembre 1997 portant réglementation de la navigation de plaisance et portant modification de certaines autres dispositions légales;

Vu la demande introduite par le GROUPE LUXEMBOURGEOIS DE CROISIERES ET DE REGATES asbl;

Arrête:

Art. 1er. Le GROUPE LUXEMBOURGEOIS DE CROISIERES ET DE REGATES asbl avec siège social à Luxembourg est autorisé à enseigner la conduite d'un bateau ou d'un navire de plaisance en préparation à l'examen du permis de navigation obligatoire pour la conduite des bateaux et navires de plaisance battant pavillon luxembourgeois, sous les conditions fixées à l'article 2.

Art 2. Monsieur Carlo SCHOUP assumera les responsabilités de l'enseignement telles que définies aux articles 3 à 5 du règlement grand-ducal du 4 novembre 1997 relatif à l'exécution de la loi du 23 septembre 1997 portant réglementation de la navigation de plaisance et portant modification de certaines autres dispositions légales.

Les personnes autorisées à enseigner sous son autorité seront: Madame Sylvie CONTER, Monsieur Ern HANSEN, Monsieur Jeannot Krecke, Monsieur Luc LIST et Monsieur Gaston MALANE.

Art. 3. Cet agrément a une validité de deux ans et peut être prolongé. Il est strictement personnel et incessible.

Art. 4. Le présent arrêté sera transmis à l'association pour lui servir de titre.

Luxembourg, le 24 décembre 1997.
La Ministre des Transports,
Mady Delvaux-Stehres

Arrêté ministériel du 29 décembre 1997 réglant l'attribution des recettes de l'exercice 1998.

Le Ministre du Budget,

Vu la loi modifiée du 27 juillet 1936 concernant la comptabilité de l'Etat et notamment les articles 9, 10 et 11;
Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 21 décembre 1936 portant règlement sur la comptabilité de l'Etat et notamment l'article 1er;
Considérant que, pour assurer et surveiller l'exécution du budget des recettes de l'exercice 1998, il est indiqué de faire l'attribution définitive des recettes à effectuer pendant l'exercice 1998;
Vu le budget des recettes de l'exercice 1998;

Arrête:

Art. 1er. L'administration des contributions directes est chargée de faire les recettes prévues aux sections 64.0 à 64.4, 94.0 et 94.1 (à l'exception des articles 94.1.76.040 et 94.1.76.050) du budget des recettes de l'exercice 1998.

Art. 2. L'administration des douanes et accises est chargée de faire les recettes prévues à la section 64.5 du budget des recettes de l'exercice 1998.

Art. 3. L'administration de l'enregistrement et des domaines est chargée de faire les recettes prévues aux sections 64.6 à 64.9, ainsi qu'aux articles 94.1.76.040 et 94.1.76.050 du budget des recettes de l'exercice 1998.

Luxembourg, le 29 décembre 1997.
Le Ministre du Budget,
Marc Fischbach

Administration de l'Emploi. – Examen de fin de stage. – Le Ministère du Travail et de l'Emploi organisera au cours du mois de juin 1998 un examen de fin de stage sanctionnant la formation spéciale dans la carrière supérieure de l'attaché de direction à l'Administration de l'Emploi.

Administration judiciaire. – Examen de fin de stage. – L'Administration judiciaire organisera les 23 et 25 mars 1998 un examen de fin de stage dans la carrière de l'agent de probation auprès de l'Administration judiciaire.

Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative. – Conseil de discipline. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 22 décembre 1997

– ont été nommés membres effectifs du Conseil de discipline avec effet à partir du 1er janvier 1998 et pour une durée de trois ans:

Mme Marie-Jeanne *Have,*	Premier Conseiller à la Cour d'Appel, président
M. Georges *Santer,*	Premier Conseiller à la Cour d'Appel
M. Marc *Colas,*	Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
M. Daniel *Andrich,*	Conseiller de Gouvernement première classe au Service Central de Légslation
M. Pierre *Oesch,*	Inspecteur de direction premier en rang à l'Entreprise des Postes et Télécommunications
M. Alfred *Lugen,*	Commis principal à l'Administration des Contributions Directes

– ont été nommés membres suppléants pour la même durée:

Mme Eliette *Bauler,*	Premier Conseiller à la Cour d'Appel
Mme Edmée *Conzemius,*	Premier Conseiller à la Cour d'Appel
M. Jean-Paul *Conzemius,*	Conseiller de direction première classe au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative

M. Pierre *Neyens,*	Directeur de l'Administration du Personnel de l'Etat
M. Remy *Kraus,*	Inspecteur principal premier en rang à l'Administration des Ponts et Chaussées
M. Henri *Hoffmann,*	Premier commis technique principal à l'Administration du Cadastre et de la Topographie

– ont été nommés deuxièmes membres suppléants pour la même durée:

Mme Jeanne *Colling,*	Conseiller à la Cour d'Appel
M. Camille *Hoffmann,*	Conseiller à la Cour d'Appel
M. Romain *Kremer,*	Inspecteur principal au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
M. Jean *Zahlen,*	Conseiller de Gouvernement première classe au Ministère du Travail
M. Ernest *Apel,*	Inspecteur de direction 1er en rang à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines
M. Ernest *Schmit,*	Premier commis principal à l'Entreprise des Postes et Télécommunications.

Relevé des faillites prononcées par les tribunaux de commerce pendant le mois d'octobre 1997.

N° d'ordre	Nom du failli	date du jugement	juge-commissaire	curateur
	Luxembourg			
1.	la s. à r. l. TOP SPORT DIFFERDANGE, avec siège social à Frisange, 18A, rue de Mondorf, de fait établie à Differdange, 12, avenue Charlotte	01.10.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Anja *Reisdoerfer*
2.	la s. à r. l. TEMPLE BAR, avec siège social à Luxembourg 10B, rue de la Loge	01.10.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Anja *Reisdoerfer*
3.	la s. à r. l. IRMAOS DUARTE, avec siège social à Luxembourg, 90, Dernier Sol	03.10.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Olivier *Wagner*
4.	la s. à r. l. RESTAURANT BRASSERIE BEIM CARMEN, avec siège social à Luxembourg, 115, rue Anatole France	03.10.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Bente Loe *Olinger*
5.	la S.A. MUST INTERIM, en liquidation, avec siège social à Luxembourg, 12, rue Zithe	03.10.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Olivier *Wagner*
6.	la s. à r. l. ARDENNEN-EIFEL-CHAMPIGNONS, avec siège social à Dudelange, 1, rue Pasteur	03.10.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Jacques *Radoux*
7.	le sieur Rui Manuel VIANA, commerçant, demeurant à Rosport, 10, rue d'Echternach, ayant fait le commerce sous la dénomination DEBIT DE BOISSONS FRENEZY à Esch-sur-Alzette, 3, rue du Brill	08.10.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Pierre *Feltgen*
8.	la S.A. DECONEN LUXEMBOURG, avec siège social à Senningerberg, 6B, route de Trèves	08.10.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Barbara *Najdi*
9.	la s. à r. l. ZEPHYR, avec siège social à Dudelange, 25, rue Nic Biever	08.10.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Pierre *Feltgen*
10.	la s. à r. l. LUMIERE DE L'ORIENT, avec siège social à Luxembourg, 137, avenue du X Septembre	10.10.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Marielle *Rischette*
11.	la s. à r. l. WOLLSTUFF, avec siège social à Esch-sur-Alzette, 40, rue de la Libération	10.10.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Sandra *Reuland*
12.	la s. à r. l. TOP FASHION, avec siège social à Esch-sur-Alzette, 2, place Norbert Metz	10.10.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Daniel *Linden*

13.	la s. à r. l. FOURLUX, avec siège social à Luxembourg, 30, rue de Cessange	10.10.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Florence *Taddeï*
14.	la s. à r. l. TECOM GmbH, avec siège social à Esch-sur-Alzette, 52, route de Belvaux	10.10.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Marguerite *Ries*
15.	la S.A. CANABAL DE MONTBRE, avec siège social à Luxembourg, 26, boulevard Royal	17.10.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Frédéric *Rossoni*
16.	la S.A. FINLINK BUSINESS & FINANCE ASSOCIATES, actuellement S.A. APPLIED INTERNET TECHNOLOGIES, en abrégé A.I.T., avec siège social à Luxembourg, 24-28, rue Goethe	17.10.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Frank *Schaffner*
17.	la S.A.H. INVESTRUST, avec siège social à Luxembourg, 14, rue des Bains	17.10.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Anne-Marie *Reuter*
18.	la s. à r. l. ENTREPRISES HENRI BRUCH, avec siège social à Pontpierre, 72, rue d'Europe	17.10.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Marguerite *Ries*
19.	la S.A. FIRST HOTEL INVESTMENT CORPORATION, en abrégé FIRSTCORP, avec siège social à Luxembourg, 6, rue Zithe	17.10.1997	Mme Maryse *Welter*	Me Marc *Boever* et M. Marc *Muller*
20.	la s. à r. l. LABORATOIRE MAURO, avec siège social à Reckange-sur-Mess, 7, an der Reispelt	24.10.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Jean *Schutz*
21.	la s. à r. l. PEINTRES SANS FRONTIERES LUXEMBOURG, avec siège social à Foetz, 11, rue du Brill	24.10.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Alain *Schreurs*
22.	la s. à r. l. AUTOLAND, avec siège social à Luxembourg, 44, rue de Wiltz	24.10.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Manfred *Schraepler*
23.	la s. à r. l. CAFE L'ANCRE, avec siège social à Wasserbillig, 17, Esplanade de la Moselle	24.10.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Delphine *Tempe*
24.	la S.A. TECHNIC HOCAL EUROPE, avec siège social à Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis	24.10.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Pierre *Feltgen*
25.	la S.A. H.F.P. INTERNATIONAL, ayant eu son siège social à Luxembourg, 10, rue Jean Jacoby, actuellement sans siège social connu	24.10.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Anette *Seyler*
26.	la S.A. EURO SNACK, avec siège social à Wasserbillig, 12, Esplanade de la Moselle, de fait établie à Frisange, 4B, rue Hau	24.10.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Jean-Michel *Schmit*
27.	la s. à r. l. MD-REISEN, avec siège social à Schuttrange, 52, rue Principale	24.10.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Jean-Louis *Hastert*
28.	la s. à r. l. PAPILLON, avec siège social à Luxembourg, 41, avenue de la Gare	29.10.1997	Mme Paule *Mersch*	Me Christel *Dumont*
29.	la S.A. FOUNTAINHEAD GROUP, ayant eu son siège social à Luxembourg, 35, rue Glesener, actuellement sans siège social connu	31.10.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Pierre *Feltgen*
30.	la S.A. ETIC, avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau	31.10.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Jean-Marie *Walch*
31.	la s. à r. l. ETCETERA BIG APPLE, avec siège social Esch-sur-Alzette, 65, rue de l'Alzette	31.10.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Christiane *Trausch*

32.	la s. à r. l. FIDUCIAIRE PARC GERLACHE, avec siège social à Differdange, 11-15, rue Michel Rodange	31.10.1997	Mme Karin *Guillaume*	Me Michèle *Van Kasteren*
		Diekirch		
33.	la société CONCERTO s. à r. l., établie et ayant son siège social à L-6434 Echternach, 7, rue Duchscher	08.10.1997	Mme Marie-Thérèse *Schmitz*	Me Jen-Luc *Gonner*
34.	la société NEW HYDRO-SERVICES S.A., établie et ayant son siège social à L-9080 Ettelbruck, 160, avenue Salentiny	08.10.1997	Mme Marie-Thérèse *Schmitz*	Me Jean-Luc *Gonner*
35.	la société à responsabilité limitée EISLECKER GAART S. à r. l., établie et ayant son siège social à L-9807 Hosingen, 21, Kräizgaass	08.10.1997	Mme Marie-Thérèse *Schmitz*	Me Jean-Luc *Gonner*
36.	la société anonyme SKYDIE BROWN S.A., ayant eu son siège social à L-9051 Ettelbruck, 75, Grand-Rue, actuellement sans siège social connu	22.10.1997	Mme Marie-Thérèse *Schmitz*	Me François *Gengler*
37.	la société à responsabilité limitée INSTAL ELEC S. à r. l., établie et ayant son siège social à L-8832 Rombach-Martelange	22.10.1997	Mme Marie-Thérèse *Schmitz*	Me François *Gengler*
38.	la société à responsabilité limitée TOUT OUTILLAGE S. à r. l., établie et ayant son siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 19, route d'Arlon	29.10.1997	Mme Marie-Thérèse *Schmitz*	Me François *Gengler*

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, s. à r. l., Luxembourg